LOC-
ARCHIVES

2

000362168

J. & P. COURTY
RELIEURS

Coll. 4°
1192
1910

N° 385 (Annexe)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DIXIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1910

2

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 octobre 1910.

PROGRAMMES
PROFESSIONS DE FOI
ET
ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX
De 1910

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

PARIS
IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
MARTINET
7, RUE SAINT-BENOIT
1910

Coll 4° 1192
(1910)

DON
JACQUES KAYSER

N° 385 (Annexe)

155970

2

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DIXIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1910

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 octobre 1910.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

PROGRAMMES PROFESSIONS DE FOI ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

De 1910

Coll 4° 1192 (1910)

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MARTINET

7, RUE SAINT-BENOIT, 7

1910

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

Élections législatives des 24 Avril et 8 Mai 1910

AIN

—

Circonscription de BELLEY.

M. HÉRITIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.098 voix.

———

Mes chers Concitoyens,

L'an dernier vous m'avez confié la défense des intérêts économiques de notre arrondissement et vous avez affirmé sur mon nom votre inébranlable attachement à la République.

Pendant ce laps de temps très court, je crois avoir fait tout mon possible pour justifier votre confiance. Je m'efforcerai de la mériter plus encore si vous m'honorez à nouveau de vos suffrages.

Je suis, vous le savez, profondément dévoué à tout ce qui peut accroître la prospérité de nos communes, à nos organisations agricoles et mutualistes, à la création et à l'extension desquelles j'ai apporté ma collaboration active.

Au cours de mes visites dans vos localités, j'ai expliqué nettement à la majorité des électeurs comment j'entendais arriver à la réalisation de mon programme politique et économique.

La grande loi des retraites ouvrières, industrielles et paysannes suffira à donner à la législature qui finit, le caractère social qui doit être de plus en plus celui des prochaines législatures. Cette loi, d'essence purement démocratique, consacre à l'égard des travailleurs des champs un principe jusqu'alors méconnu, et dont l'importance n'échappera pas à leur esprit pratique, car il proclame devant la législation sociale l'égalité du petit propriétaire et de l'ouvrier.

Dans l'œuvre à accomplir, se place au premier rang la revision de l'impôt, dont le projet déjà voté par la Chambre est en discussion au Sénat. Les privilégiés de la fortune combattent ce projet avec un acharnement tel qu'il devrait suffire à nous éclairer sur sa nécessité, et guider l'action des représentants vraiment soucieux d'alléger les charges des citoyens peu fortunés, plus particulièrement celles de la petite et moyenne propriété foncière sur lesquelles l'impôt pèse trop lourdement.

A côté de la réforme fiscale se place la réforme administrative.

La décentralisation complète apportera plus d'autonomie à nos assemblées locales. Elle permettra de supprimer radicalement tous les rouages inutiles et d'entreprendre sérieusement une politique d'économies budgétaires.

Je ne sépare pas cette réforme d'un statut de fonctionnaires qui, en précisant leurs droits et leurs devoirs, fixera avec plus de justice leur avancement et mettra fin aux abus du favoritisme.

Si une réforme électorale, apportant plus de liberté et de ustice, doit faciliter la

réforme administrative, je suis prêt à collaborer dans ce sens à toutes les améliorations qui auront été mûrement étudiées.

D'autre part, le parti républicain se doit de donner à la démocratie laborieuse, dont l'éducation se poursuit, une législation mieux appropriée à ses aspirations : le contrat collectif et l'arbitrage obligatoire mettront fin aux douloureux conflits du travail et du capital.

Dans l'ordre scolaire, respectueux de la liberté de conscience et de la neutralité dans l'école, je considère que notre école nationale doit être fortifiée contre les assauts incessants des partis réactionnaires par l'abrogation de la loi Falloux et par le vote des lois de protection de l'enseignement laïque.

Électeurs républicains,

C'est avec confiance que je me présente à nouveau à vos libres suffrages.

Je connais l'indépendance et la fierté de l'esprit bugiste et je sais que c'est en pleine liberté que vous déposerez vos bulletins dans l'urne.

Fidèle à son passé, le Bugey proclamera le 24 avril, une nouvelle victoire républicaine.

Vive la République démocratique !

Docteur E. HÉRITIER,
Conseiller général de Belley,
Député sortant,
Candidat Républicain Radical.

1re Circonscription de BOURG.

M. Pierre GOUJON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.448 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens à vous avec tout le programme républicain, avec les réalisations d'hier, avec toutes les tâches de demain.

La France, forte et respectée, trouvant dans de meilleures méthodes de travail sa plus grande prospérité économique.

La République gagnant chaque jour en confiance par plus de liberté et d'égalité réelles accordées à tous les citoyens.

La démocratie s'organisant, dans la volonté et dans la sagesse, passant du domaine de l'idée dans le domaine du fait et devenue la réalité.

Tels sont les vœux ardents que je forme pour mon pays.

L'école laïque aura toujours en moi un partisan résolu. Je lui ai voué dix années de propagande. L'État doit la protéger contre toutes les attaques dont ses maîtres, qui connaissent mes sympathies profondes pour eux, et ses méthodes peuvent être injustement l'objet. Qu'elle conserve jalousement tous les traits que ses fondateurs ont voulu lui donner. C'est la condition même de son autorité morale et de son progrès dans les cœurs et dans les esprits. Si nous nous refusons à supprimer la liberté de l'enseignement, pour ne pas démentir

les principes qui doivent rester dans notre camp, la liberté que nous accorderons, sous le contrôle loyal de l'État, ne donnera jamais la preuve de notre faiblesse ou de notre défaut de sincérité.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes devait couronner l'ensemble des lois sociales que vous devez à la République. La loi de 1910, excellente dans ses grandes directions, présente des inégalités et des imperfections que la législature de demain devra s'empresser de corriger.

J'étudierai avec soin une réformation complète de notre régime fiscal, résolu à le rendre largement bienveillant aux petits commerçants, aux petits propriétaires, aux ouvriers par l'immunité de toute contribution accordée aux situations les plus précaires et résolu également à le rendre plus exigeant pour les plus fortunés, qui ne refuseront pas ce devoir. La tâche du parlementaire, soucieux de légiférer pour son pays, sera de fixer des méthodes de découverte et de taxation des différents revenus, qui soient en harmonie avec le caractère même de ce pays, jaloux de son indépendance, du secret du foyer et des affaires.

Le plus grave problème qui soit en instance devant vous, c'est le problème budgétaire.

Il intéresse tous les droits particuliers en même temps que la dignité et la force nationales elles-mêmes;

Il intéresse surtout le commerce qui ne pourrait supporter des charges nouvelles contre lesquelles j'entends le protéger ;

Il intéresse l'agriculture, à qui l'État doit pouvoir accorder demain les larges subventions que je réclamerai pour le fonctionnement et le développement des œuvres de mutualité, de crédit, d'hydraulique agricoles, de remembrement de la propriété.

Nous sommes à la veille d'atteindre le cinquième milliard.

Avons-nous un remède? Si oui, quel est-il?

Il est dans la réforme électorale.

Le scrutin d'arrondissement aggrave tous les jours nos méthodes de travail parlementaire et nos mœurs politiques. Il s'ensuit beaucoup de scepticisme chez les uns et un grand découragement chez les autres.

Si vous voulez, dans le département comme au sein même du Parlement, une vie politique qui ait une physionomie plus noble ;

Si vous voulez des budgets contrôlés et votés à temps par les deux assemblées, leur discussion délivrée des interpellations oiseuses et des motions de surenchères électorales ;

Si vous voulez une Chambre capable d'aborder une réorganisation complète de notre régime administratif et de notre système judiciaire également compliqués et alourdis par des rouages superflus et coûteux;

Si vous voulez une assemblée laborieuse qui ose supprimer et émonder les emplois inutiles et les traitements trop élevés ;

Si vous voulez des économies, exigez qu'on substitue le scrutin de liste, scrutin des idées où les partis se mesurent avec leur discipline particulière et dans un respect commun, au scrutin d'arrondissement, scrutin des intérêts, où seules les personnes se querellent.

Si vous confiez à vos représentants le soin de faire une réforme électorale, condition de toutes les réformes, ils ne pourront pas échapper à l'obligation formelle de faire pénétrer dans nos lois électorales le principe de la représentation proportionnelle des minorités.

Que les républicains ne se laissent pas dépasser lorsqu'il s'agit d'une idée juste, ils doivent la recueillir, la faire triompher, avoir le mérite de ce triomphe, à l'heure prochaine où ils l'étudieront, dans le calme et dans la patience, dans le double souci d'être encore fidèles à la justice et de servir les intérêts du parti républicain.

Je tiens à dire aux fonctionnaires que le statut qui leur a été promis doit leur être donné sans délai et que cette charte, fixera leurs droits et leurs devoirs, les mettra définitivement à l'abri de tout arbitraire et de tout favoritisme.

Je tiens à dire aux commerçants, aux industriels, aux ouvriers, aux agriculteurs, qu'ils auront en moi un collaborateur et un ami désireux d'être renseigné par leurs conseils, fortifié par leurs compétences.

Des associations économiques nombreuses, des syndicats sont là pour informer votre élu, pour lui permettre d'être vraiment votre représentant.

Je tiens à dire à tous quelle haute notion je veux avoir de la vie politique et de la fonction du parlementaire. Je considère que le député doit avant tout se mettre au service des idées, et que s'il doit donner une vigilante attention aux intérêts régionaux et particuliers, il ne doit pas tolérer que s'interposent entre les électeurs et lui des personnalités sans mandat et sans autorité d'aucune sorte qui s'improvisent les arbitres de toutes les choses et veulent que la politique soit la mesure de tout.

Je ne veux pas qu'on vous représente la République comme un régime qui doute de sa force et de son crédit. Je veux qu'on lui prête un visage de bienveillance et de sécurité.

On vous a dit : « Défendez-vous ! » Contre quoi? C'est moi qui réponds :

« Défendez-vous contre la médiocrité des caractères et la médiocrité des moyens, contre l'affaiblissement de l'enthousiasme républicain ! »

Il faut que notre parti relève le pas.

Allons ensemble, si vous le voulez, à la besogne, pour l'Ain et pour la République !

Vive la République !

Pierre GOUJON,
Conseiller général.

2e Circonscription de BOURG.

M. BOZONET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.911 voix.

Mes chers Concitoyens,

A deux reprises, vous m'avez confié l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés; après sept années d'un mandat consciencieusement rempli, je viens à nouveau avec confiance solliciter vos libres suffrages.

Pendant ces sept années, je me suis attaché, avec toute ma fermeté de républicain et ma conscience d'honnête homme, à tenir fidèlement les engagements que j'avais pris envers vous.

Ma porte a toujours été largement ouverte à tous, aucune demande juste n'est restée sans réponse. J'ai prêté sans réserve mon appui aux affaires d'utilité communale, m'efforçant de les amener à une solution aussi rapide que satisfaisante.

J'ai conscience d'avoir fait œuvre utile au Parlement, d'avoir, dans le travail des commissions, coopéré à la réalisation des réformes attendues par la démocratie.

J'ai voté pendant la législature :

Les lois complémentaires de la séparation des Églises et de l'État, qui sauvegardent entièrement la liberté religieuse et qui assurent le libre exercice de tous les cultes ;

La loi du « coin de terre » et du « bien de famille », qui donneront aux ouvriers agricoles les moyens d'acquérir une parcelle de terrain et d'y construire une maison ;

La loi sur le régime douanier, qui protégera nos industries et les produits agricoles contre la concurrence étrangère ;

La réduction des périodes d'instruction, qui allégera dans la plus large mesure possible la lourde charge que le service militaire fait peser sur les travailleurs ;

La réforme fiscale — votée par 388 voix — qui diminuera notablement les charges des petits propriétaires, des cultivateurs ;

La loi des retraites ouvrières et paysannes — œuvre essentielle de la législature — qui assurera aux travailleurs des villes et des campagnes la sécurité et la dignité de leurs vieux jours.

Nos adversaires, s'efforçant de nous convaincre d'impuissance, s'élèvent contre les dispositions insuffisantes, selon eux, du texte voté ; votre bon sens ne se laissera pas prendre à ces manœuvres : mieux vaut une loi imparfaite, mais revisable et perfectible, que le néant. Un régime d'assurances sociales n'atteint pas du premier coup sa perfection ; il s'améliore progressivement, à mesure que l'expérience prononce, à mesure que les conditions financières deviennent plus favorables.

Électeurs,

Si vous me renouvelez votre confiance, je continuerai sans hésitation, sans faiblesse, à combattre dans les rangs de gauche. Je consacrerai tous mes efforts au triomphe du programme du vieux parti républicain.

J'indiquerai seulement ici les réformes dont l'adoption s'impose de la façon la plus pressante :

Réforme électorale par l'adoption du scrutin de liste sans représentation proportionnelle.

Réforme administrative par l'extension des pouvoirs des assemblées départementales et communales et des administrateurs locaux.

Statut des fonctionnaires : avancement régulier et suppression du favoritisme.

Organisation et application de la réforme fiscale.

Recherches de toutes les économies possibles.

Vote biennal du budget des dépenses ; extension de l'amendement Berthelot ; toute dépense nouvelle proposée doit être équilibrée par une recette nouvelle ; le vote de la dépense ne peut être demandé que si le vote de la recette a été d'abord obtenu.

Défense de l'école laïque : vote du projet Doumergue sans crainte d'aller, si on nous y contraint, au monopole de l'enseignement considéré comme un élément de concorde, de bonne harmonie, d'apaisement dans nos communes et non comme une arme de combat.

Congés agricoles dans la plus large mesure possible.

Organisation de l'apprentissage et développement de l'enseignement professionnel agricole.

Réorganisation de la police des campagnes où tant de vols et de crimes restent impunis.

Faciliter l'acquisition et la transmission des petites propriétés par la diminution des droits de mutations.

Vote du projet Ory sur l'assurance mutuelle obligatoire, sous le contrôle de l'État, contre les saisies des animaux de boucherie.

Assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses.

Dans l'arrondissement, compléter notre réseau de caisses de crédit agricole et d'associations mutuelles contre la mortalité du bétail.

De toutes mes forces, je me consacrerai à la réalisation de ce programme, qui peut se résumer en ces mots :

« A l'intérieur, paix, liberté, apaisement et progrès.

« A l'extérieur, paix et dignité sous la sauvegarde d'une armée républicaine forte et respectée et par la formation d'alliances et d'ententes avec les nations étrangères, tout en favorisant le développement des principes d'arbitrage international qui permettront la solution pacifique des conflits. »

Électeurs républicains,

Vous vous souviendrez, au jour du scrutin, que la transformation de nos campagnes, leur prospérité actuelle, l'amélioration du sort des travailleurs, le maintien de la paix pendant quarante années sont l'œuvre de la République.

Et au 24 avril, vous affirmerez une fois de plus sur mon nom votre foi à la politique du bloc républicain.

Cette politique est la seule capable de faire la France grande et prospère, de travailler à la solution des problèmes sociaux qui s'imposent à une démocratie consciente d'elle-même et dont la réalisation est réclamée avec tant de droits par nos laborieuses populations rurales.

Vive la République démocratique!

D[r] Paul BOZONET,
Maire de Montrevel,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de GEX.

M. CREPEL.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 4.10 voix

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat de député que vous m'avez fait l'honneur de me confier à l'élection législative du 11 octobre 1908.

Mon séjour à la Chambre n'a pas été assez long pour que je puisse vous apporter des résultats aussi importants que je l'aurais désiré.

Néanmoins, j'ai conscience d'avoir donné toute mon assiduité aux discussions qui se sont poursuivies, et d'avoir fait tous mes efforts pour défendre, avec les intérêts supérieurs de la République, les intérêts particuliers de mes mandants, et ceux des communes de notre cher pays de Gex.

J'avais promis dans mon programme politique de faire aboutir la question de la libre création d'industries dans la zone, avec garanties au Trésor.

Sur mon initiative et celle de mes collègues de l'Ain et de la Haute-Savoie, un premier résultat a déjà été obtenu.

A l'occasion de la revision douanière, les Chambres ont autorisé, dans les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, la création d'industries chimiques ayant libre accès sur le territoire assujetti, sous la seule réserve de la surveillance des douanes, (aux frais des usiniers) et de la nationalisation de leurs matières premières et de leur outillage.

C'est là une première satisfaction qui sera suivie de beaucoup d'autres, d'autant plus que la législation douanière nous promet un nouveau régime appelé à contribuer à la richesse économique de notre arrondissement.

J'ai également, je l'espère, travaillé avec succès à mettre d'accord le Gouvernement français et la Confédération helvétique, pour que ces deux États puissent reprendre sur des bases nouvelles le projet, presque abandonné, et cependant si utile, d'un important barrage sur le Rhône, assurant la création d'usines et l'éclairage électrique dans notre pays.

J'ai obtenu que la belle race bovine gessienne soit placée sur le pied d'égalité avec les autres races françaises, et qu'elle soit admise à participer aux concours de Paris et aux autres concours nationaux.

Mes efforts tendront à l'amélioration incessante de la situation économique de notre région, tant au point de vue de ses importations à l'intérieur, que de son commerce avec nos excellents voisins de la Suisse.

Je m'efforcerai sans cesse d'adoucir les formalités excessives qui entravent trop souvent nos bonnes relations commerciales.

Au point de vue politique, je me suis associé à toutes les mesures qui ont eu pour but la défense de l'État laïque contre tous ses adversaires.

J'ai participé à l'élaboration des lois qui ont été faites dans un but d'amélioration sociale :

Réforme des conseils de guerre ; impôt sur le revenu ; constitution d'un bien de famille insaisissable ; crédit aux associations agricoles ; crédit individuel à long terme (8.000 fr. pendant 15 ans) permettant la constitution de petites propriétés rurales dans le but d'enrayer l'exode de la campagne à la ville.

Enfin, les retraites ouvrières et paysannes que le Parlement vient de voter constituent la plus grande, la plus éclatante réforme de justice sociale de la 3e République.

Citoyens,

Je reste partisan, pour l'avenir, de toutes les lois qui ont pour but la sauvegarde des institutions républicaines, et l'étude des améliorations nécessaires à toute démocratie.

Je m'associerai notamment à la défense de nos écoles laïques si violemment et si injustement attaquées.

Je ne suis pas hostile à la liberté d'enseignement, mais à la condition que tous les maîtres et professeurs de l'enseignement libre justifient des mêmes diplômes, des mêmes grades que ceux de l'État, et que leurs écoles soient inspectées au même titre.

Je soutiendrai en temps utile la décentralisation administrative par département, dans le but d'apporter plus de célérité à la solution des affaires.

Je voterai toutes les mesures propres à assurer la liberté et le secret absolu du vote.

Je suis et je reste partisan convaincu du scrutin d'arrondissement. Ce mode d'élection établit, en effet, un trait d'union, une plus étroite intimité entre les électeurs et leur représentant qui, généralement choisi dans l'arrondissement, en connaît mieux les intérêts et les aspirations politiques.

Je ne suis pas partisan de la représentation proportionnelle qui, à mon sens, ne peut que faciliter les pires coalitions contre la République en faisant disparaître la majorité par la multiplication et la désagrégation des partis.

Ce système électoral serait en outre l'écrasement de la représentation rurale au profit de celle des villes.

Mes chers Concitoyens,

Je tiens à ne pas vous faire des promesses irréalisables.

Ce que j'ai fait hier, je le continuerai demain.

Si vous me renouvelez mon mandat, vous pouvez être assuré que je m'efforcerai de rester digne de votre confiance.

Je travaillerai, avec tout mon cœur et toute mon énergie, à la défense de vos intérêts particuliers et des intérêts de notre beau pays de Gex.

Je participerai à l'élaboration des lois susceptibles d'augmenter sans cesse la grandeur de la France, et d'assurer le triomphe éclatant de la république démocratique.

Vive la République ! Vive le Pays de Gex !

E. CREPEL,
Industriel,
Député-sortant, républicain radical,
Conseiller général, Maire de Pougny.

Circonscription de NANTUA.

M. Eugène CHANAL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.660 voix.

Aux Électeurs républicains de l'arrondissement de Nantua.

Conscient d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'avez confié en 1902 et en 1906, je viens de nouveau solliciter vos suffrages, soutenu par les personnalités les plus autorisées de cet arrondissement et par les témoignages de la constante sympathie du parti républicain.

La législature qui vient de finir a su, quoi qu'en disent les adversaires de nos institutions, tenir les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis du corps électoral.

La grande loi des retraites ouvrières et paysannes est promulguée.

Après la réduction du service militaire à deux ans, qui a établi l'égalité de tous les Français devant l'impôt du sang, la diminution de la durée des périodes d'instruction est venue encore alléger les charges qui pèsent sur les populations laborieuses de notre pays.

Dans le domaine agricole, les opérations à long terme, les avances aux coopératives et les prêts individuels ont complété l'organisation du crédit et facilité la création du bien de famille insaisissable qu'une loi utile entre toutes vient d'instituer.

La suppression des économats fonctionnant auprès de certaines industries a été à la fois profitable aux ouvriers et aux commerçants.

La revision douanière, à laquelle j'ai pu participer directement comme membre de la commission des douanes, protégera efficacement contre la concurrence étrangère notre commerce, notre industrie, et notre agriculture, dont les représentants, mieux armés désormais pour la lutte économique, sauront conquérir aux produits français de nouveaux débouchés.

Étant un des auteurs de la loi qui permet d'attribuer aux communes, sur les fonds du pari mutuel, d'importantes subventions pour les adductions d'eau potable, je suis heureux d'en constater les bons résultats dans l'arrondissement.

En demandant à la Chambre de modifier la loi sur l'affouage, j'ai pu donner aux communes qui pratiquent le partage par tête, les moyens de supprimer de nombreux abus.

Lors de la discussion du budget de la Guerre j'ai indiqué des méthodes qui tout en

améliorant l'ordinaire du soldat, donneront quelques satisfactions à nos viticulteurs sans charges nouvelles pour le Trésor public.

J'ai également le droit de rappeler que depuis huit ans je me suis fait, à différentes reprises, à la tribune du Parlement, le défenseur énergique du projet de construction de la ligne Saint-Amour-Bellegarde si nécessaire au développement de nos relations avec l'Italie.

Enfin, je suis fier d'avoir contribué dans notre arrondissement, à l'organisation de sociétés mutuelles d'assurances agricoles contre l'incendie et contre la mortalité du bétail, à la création de caisses de réassurances auprès desquelles nos sociétés locales trouveront toute la sécurité désirable, à la constitution et à l'extension du crédit agricole, à la création de coopératives agricoles et de la société d'élevage pour la race bovine, à l'établissement d'une station d'étalons pour la race chevaline.

L'achèvement de nos tramways, si vivement attendu, les créations de chemins vicinaux ou agricoles, les rectifications de routes nationales, les créations de bureaux de poste, et de réseaux téléphoniques, les subventions au profit de nos hôpitaux, ont aussi fait l'objet de mes constantes démarches. Et je ne crains pas d'affirmer que cet ensemble d'œuvres et de mesures d'intérêt local a déjà rendu et est appelé à rendre, dans l'avenir, les plus précieux services aux populations que j'ai l'honneur de représenter.

Si je crois qu'en toutes circonstances votre élu doit défendre les intérêts économiques de sa circonscription, j'estime que son action doit aider surtout à la réalisation des réformes intéressant le pays tout entier.

C'est pourquoi, si vous me faites l'honneur de me confirmer votre confiance, je puis vous donner l'assurance que tous mes efforts sont acquis au programme de travail suivant :

Au point de vue économique :

Perfectionnement de l'organisation rurale, notamment par le développement de la mutualité et par toutes mesures propres à assurer la prospérité de l'agriculture nationale;

Utilisation de la revision douanière par des traités conclus dans l'intérêt de notre commerce, de notre industrie, et de notre agriculture;

Mise à l'étude des caisses d'invalidité et de chômage;

Contrôle efficace sur les chemins de fer;

Perfectionnement de notre outillage national;

Application de l'impôt sur le revenu.

Au point de vue administratif :

Mise à l'étude de la réorganisation administrative dans le sens de la décentralisation et de l'économie;

Réduction des gros traitements;

Achèvement de la réforme des Conseils de guerre.

Au point de vue politique :

Lois de défense laïque;

Liberté et sincérité du vote, mesures contre la corruption.

Au point de vue local :

Assurer nos relations avec l'Italie par la construction de la ligne Saint-Amour-Bellegarde;

Utilisation du Rhône pour la force motrice et pour la navigation.

Au point de vue de la politique étrangère :

Maintenir la paix avec la dignité de la France appuyée sur son armée par ses alliances et ses amitiés.

Électeurs républicains!

Voulant comme par le passé tenir mes engagements, je ne vous fais aucune promesse irréalisable. Je crois avoir en toutes circonstances, rempli mon devoir d'honnête homme, de citoyen et de patriote. Partisan de la conciliation et de l'union entre toutes les forces républicaines pour réaliser le progrès démocratique et social, je soumets sans crainte ma conduite politique à votre jugement.

Si vous m'honorez de votre confiance, soyez certain que tel vous m'avez connu hier, tel vous me trouverez demain.

Vive la République!

Eugène CHANAL,
Député sortant, Conseiller général.

Circonscription de TRÉVOUX.

M. BOLLET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.003 voix.

Mon cher Concitoyen,

La confiance si spontanée, dont le parti républicain tout entier m'a donné une éclatante manifestation, il y a deux ans, me fait un devoir de me représenter à vos suffrages.

Bien que je n'aie pu prendre part à tous les travaux de la législature qui s'achève, je tiens à déclarer que, contrairement aux accusations intéressées dont elle est l'objet, elle aura été l'une des plus fécondes, tant au point de vue des intérêts politiques internationaux, tant au point de vue social, tant aussi qu'au point de vue agricole.

Aucun effort n'a, en effet, été refusé au Gouvernement, pour maintenir notre défense nationale à la hauteur des circonstances et des menaces modernes. Et si l'on accuse avec tant d'âpreté la République de compromettre les finances de la nation, on ne se donne pas la peine d'observer que l'accroissement des charges publiques résulte, dans une proportion considérable, des sacrifices nécessaires au développement de notre armée et de notre marine.

C'est d'ailleurs grâce à sa puissance armée que la France a pu, pendant ces quatre ans, faire respecter ses droits et éviter les conflits que des adversaires jaloux cherchaient à lui susciter. Certes, il serait à souhaiter que toutes les difficultés internationales puissent être résolues par la voie de l'arbitrage, et les efforts tentés depuis quelques années par les plus généreux esprits de toutes les nations, donnent tout espoir qu'un jour viendra où les commissions internationales régleront la plupart des malentendus qui, sans elles, seraient devenus l'occasion de conflits armés. Mais en attendant ce jour souhaitable, il importe que la République française reste une nation forte, pouvant faire entendre utilement sa voix et faire prévaloir ses intentions pacifiques.

Dans l'ordre social, un grand nombre de lois ont apporté une amélioration considérable à la situation de la démocratie ouvrière ; mais l'une d'elles suffirait, à elle seule, à marquer une date inoubliable dans la marche des idées de justice et de solidarité. Je veux parler de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Cette loi, dont la moralité s'est imposée à ceux-là mêmes qui en ont été les plus violents détracteurs, n'a rencontré que quatre opposants à la Chambre des Députés et les améliorations dont elle est susceptible, au fur et à mesure que son application mettra en évidence ses insuffisances ou ses imperfections seront l'œuvre de la prochaine législature. Pour ma part, et suivant une thèse qui m'est favorite depuis plus de vingt ans, j'estime que la retraite à l'ouvrier agricole, au petit fermier, au petit propriétaire, constituera un élément avantageux de lutte contre la dépopulation de nos campagnes. L'expérience m'a appris, depuis longtemps, que si les administrations publiques ou privées sont si activement recherchées par les jeunes gens de la campagne, c'est en raison de la retraite qu'elles assurent aux vieux jours de leurs employés.

L'agriculture a bénéficié d'un grand nombre de mesures utiles à son développement : mutuelles-bétail, mutuelles-incendie, sociétés coopératives, encouragements aux sociétés d'élevage. Le service des améliorations agricoles du Ministère de l'Agriculture est appelé à rendre et rend déjà, dans la région où il s'est fait connaître, les plus appréciables services. Le bien insaisissable de famille, le crédit agricole, dont les avantages vont être, désormais, mis à la disposition de la constitution de la petite propriété rurale. Le remembrement de la propriété, qui a déjà donné, dans certains départements, toute satisfaction à ceux qui l'ont mise en application. Toutes ces mesures, dis-je, constituent pour le pays une source d'incalculables progrès. J'avais donc raison de dire que cette législature était injustement accusée de stérilité.

Quel doit être le programme de demain ? Au point de vue politique pur, l'État doit rester laïque, c'est-à-dire neutre et indépendant de toutes ingérences confessionnelles, les religions restant absolument libres sous l'égide de la loi républicaine. Il sera donc du devoir de l'État républicain de défendre énergiquement l'école publique et de la mettre à l'abri des attaques passionnées, exagérées, dont nous avons eu l'écho à la tribune française à une époque trop rapprochée de la période électorale pour que nous ne leur attribuions pas un but politique mal dissimulé.

Il n'est un secret pour personne que la dualité de l'enseignement primaire dans nos communes rurales, constitue parmi les causes de désunion des citoyens une des plus effectives ; l'enfant destiné à vivre au contact de l'enfant voisin est dès l'âge de trois ans soigneusement parqué, élevé dans un état de suspicion vis-à-vis de son petit camarade de l'école voisine. Les maîtres, sensibles à l'esprit de méfiance dont ils sont l'objet de la part de leurs concurrents, peuvent être portés à dépasser les limites qu'ils s'étaient primitivement fixées. Il s'ensuit que dans toutes les communes, pourvues de deux écoles, la rivalité des premières années est suivie plus tard de l'antagonisme précurseur de véritables inimitiés. Pour ces raisons, j'estime que le monopole de l'enseignement primaire constituerait plus particulièrement, pour nos populations, un élément de concorde et de bonne harmonie et assurerait la neutralité scolaire d'une façon absolue.

D'ailleurs en l'état actuel des choses peut-on dire que la liberté des pères de familles est respectée ; la présence de deux écoles concurrentes n'est-elle pas une cause fréquente d'interventions plus ou moins pressantes et autoritaires vis-à-vis des familles. J'en appelle à l'observation de tous les hommes impartiaux qui vivent quotidiennement au contact des faits que je me contente d'indiquer.

Les adversaires de la République ont cherché, dans la représentation proportionnelle, un nouveau tremplin électoral. Ils en ont fait leur chose, ils la présentent comme l'universelle panacée, guérissant tous les maux. Qu'ils me permettent de leur dire que, si le scrutin d'arrondissement est accusé de tous les maux, c'est qu'il est seul depuis vingt et un ans à porter toutes les responsabilités, et qu'il peut tout de même considérer comme grande et féconde l'œuvre à laquelle il a présidé.

Sans doute, la représentation proportionnelle, compte des défenseurs parmi les membres les plus distingués du parti républicain, et si ces derniers ont cru devoir formuler leur opinion dans les derniers jours de la législature, qu'ils me permettent de leur dire qu'une semblable perturbation du mode électoral, imposée peut-on dire, par tous les adversaires de la

République ne saurait rallier ceux qui plus près des contingences ne veulent pas laisser à leurs ennemis le soin de les diriger. Comme l'a fort bien dit M. le Président du Conseil, la réforme électorale doit rester à la discrétion du parti républicain.

L'agitation fréquemment renouvelée de certaines corporations de fonctionnaires, que l'on savait cependant tout dévoués au gouvernement républicain, n'a pas manqué d'éveiller l'attention de tous les esprits réfléchis qui savent qu'à tous les effets président des causes, dont la connaissance permet d'en déterminer la disparition. On s'est bien vite aperçu que l'instabilité, le laisser au bon vouloir, et par suite, de fatales injustices avaient jeté le désordre dans l'esprit de très loyaux serviteurs qui ne se trouvaient pas assez garantis contre les coups de l'arbitraire et du favoritisme. Il appartiendra à la Chambre future de promulguer définitivement une loi établissant rigoureusement le statut des fonctionnaires, réglant les conditions de nomination et d'avancement ; un projet d'ailleurs a été déposé sur le bureau du Parlement, auquel le temps seul a manqué pour en ouvrir la discussion.

Un gros sujet de préoccupation pour tous les Français, est l'accroissement annuel des charges publiques; la Chambre devra rechercher par tous les moyens compatibles avec la bonne gestion des affaires à réaliser des économies, tant par de grandes modifications dans notre organisation administrative et financière, que par un contrôle des plus rigoureux des dépenses nationales.

Le projet d'impôt sur le revenu permettra de répartir d'une façon plus équitable les charges publiques, en demandant à chaque contribuable un effort en rapport avec ses facultés. Tel qu'il a été voté par la Chambre, le projet Caillaux présente pour les intérêts agricoles des avantages indiscutables.

Personnellement, je suis intervenu dans la législature dernière sur les deux questions intéressant notre agriculture. J'ai sollicité et j'ai eu la satisfaction d'obtenir l'intervention de l'État pour faciliter aux cultivateurs la préparation de plans d'exploitations agricoles ; j'ai demandé en outre que les remontes de l'État achètent les chevaux de cavalerie et d'artillerie vers trois ans et demi, et je ne doute pas de la réalisation de cette mesure qui, outre l'approbation et les promesses de M. le Ministre de la Guerre, a obtenu une sanction du Parlement par l'inscription supplémentaire d'une somme de dix mille francs au chapitre des remontes. Des avis autorisés de concitoyens très compétents m'ont démontré de quel poids excessif et injustifié l'impôt pèse sur les étangs de la Dombes. La revision actuelle du cadastre permettra, je l'espère, de corriger une injustice sur laquelle doivent veiller avec soin les intéressés soumis actuellement aux nouvelles évaluations.

Le remembrement de la propriété, c'est-à-dire la réunion en un tènement uniforme de toutes les parcelles qui constituent la plupart du temps la petite propriété est une œuvre de haute importance, parfaitement applicable avec un peu de bonne volonté et dont le nouveau service des améliorations rurales prend à sa charge la presque totalité de la dépense.

Tels sont, mon cher concitoyen, à grands traits les principales questions que j'aurais désiré développer en conférences publiques, avec la pensée de les faire bénéficier des contradictions mêmes et des discussions qu'elles auraient pu soulever.

Mon état de santé ne me permettant pas d'aller dans chaque commune de ma circonscription, comme je l'aurais tant désiré, je compte sur votre bienveillance pour ne pas me tenir rigueur d'un programme forcément succinct et qui aurait mérité de longs développements en réunion publique.

Vous pouvez toujours compter sur mon entier dévouement à une République soucieuse des intérêts de la Patrie, éprise de justice et de liberté, équitable envers tous, généreuse aux opprimés.

Vive la République !

Docteur BOLLET,
Maire de Trévoux,
Vice-président du Conseil général de l'Ain,
Président de la Société d'agriculture de Trévoux,
Député sortant.

AISNE

Circonscription de CHATEAU-THIERRY

M. COUESNON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.032 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 24 mars 1907, quand vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour succéder à la Chambre à votre représentant si autorisé dont la mort soudaine nous avait tous douloureusement surpris, vous m'avez élu sur le programme même d'Émile Morlot, dont je partageais, vous le savez, les opinions politiques et aussi les espoirs en l'avenir d'une démocratie toujours plus consciente de ses droits et de ses devoirs, et toujours plus orientée vers un idéal de progrès et de justice.

C'est ce programme que je me suis efforcé, depuis que je siège à la Chambre, d'observer avec la fidélité la plus scrupuleuse, et de faire triompher dans la mesure de mes moyens.

Aujourd'hui, je me présente de nouveau à vos suffrages, sous les auspices de toutes les associations républicaines de l'arrondissement de Château-Thierry, qui m'ont désigné par 1.352 voix sur 1.561 votants, comme seul candidat de la Fédération républicaine, radicale et radicale-socialiste aux élections législatives de 1910. Je reste ce que j'étais en 1907, car une expérience parlementaire de trois années m'a permis de reconnaître que notre parti pouvait, mieux que tout autre, satisfaire les légitimes aspirations du peuple et réaliser les réformes sociales vers lesquelles tendent les efforts de tous les républicains sincères.

Aussi, vous pouvez être assurés que, si je suis élu, tous mes efforts tendront à faire aboutir et appliquer, dans le plus bref délai possible :

La réforme électorale, qui consiste tout d'abord à garantir la liberté, la sincérité du vote, c'est-à-dire l'exacte expression de la volonté nationale : la question du mode de votation devant faire l'objet d'études et d'expériences sur le résultat desquelles il n'est pas permis d'émettre un jugement définitif. Dans tous les cas, je suis partisan de la réduction du nombre des députés.

La réforme administrative, étroitement liée à la précédente, qui simplifiera les rouages trop nombreux et trop compliqués de notre administration, permettra de réaliser des économies considérables et de préparer un système de décentralisation qui, sans nuire à l'unité nationale, donnerait aux grands intérêts régionaux plus d'indépendance et de sécurité.

La réforme de la magistrature dans un sens démocratique ; la simplification des formalités judiciaires et la réduction des frais de justice.

La création de nouveaux tribunaux de commerce, afin de faciliter la solution rapide des litiges commerciaux.

La réforme de la justice militaire, qui doit comporter, à mon avis, la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

L'extension de la loi sur les accidents du travail, qu'il est de toute urgence et de toute équité d'appliquer intégralement aux travailleurs agricoles ; de même qu'il est indispensable d'activer et de faciliter la répartition, aujourd'hui trop lente et souvent arbitraire, des indemnités aux victimes du travail.

L'institution de l'assistance obligatoire aux familles nombreuses et nécessiteuses. Cette œuvre de solidarité sociale sera le complément tout indiqué de la loi sur l'assistance aux vieillards, car la Société a également le devoir de protéger l'enfance.

L'organisation de l'apprentissage par les professions intéressées, afin de ne pas augmenter outre mesure les charges du budget.

L'exercice des libertés syndicales et du droit d'association, droit et libertés qu'un statut, s'inspirant d'un large libéralisme, devra garantir aux fonctionnaires de tous ordres.

Le relèvement des petits traitements et, pour que cette réforme se suffise à elle-même et n'entraîne pas de nouvelles inscriptions budgétaires, la mise à l'étude sans retard de la réduction proportionnelle des gros traitements.

Le développement de l'instruction laïque, ainsi que l'amélioration constante de la situation matérielle et morale des instituteurs.

Je rappellerai que la recherche des économies, réalisables sans nuire à la marche normale du progrès, mais en pourchassant les abus et en exerçant un vigilant contrôle sur le mécanisme administratif et financier, a été, pendant la précédente législature, le but constant de mes efforts, qui ont été officiellement reconnus à la tribune de la Chambre, lors de la discussion du budget de 1910.

J'estime qu'aucune dépense nouvelle ne doit être votée avant que les recettes correspondantes ne soient assurées.

Si l'on se conformait à cette méthode, la réalisation des réformes sociales pourrait se faire sans surcharge notable pour la moyenne des contribuables.

Enfin, pour tout ce qui touche aux intérêts de notre arrondissement, vous savez, mes chers Concitoyens, que je n'ai ménagé ni mon temps ni mes peines. Une question, intéressante entre toutes pour nos vignerons, se posait à propos de la délimitation de la Champagne viticole. C'est sur mon intervention et celle de nos amis les plus qualifiés, que 46 communes de l'arrondissement ont été incorporées dans la Champagne viticole. Je reste, bien entendu, partisan résolu des mesures complémentaires de la délimitation et, en particulier, de la vignette de garantie pour le champagne, qui aideront à protéger nos produits contre la fraude, et je voterai celles de ces mesures que réclament avec tant de raison nos producteurs.

Sous aucun prétexte, je n'admettrai qu'un système quelconque de représentation politique et économique puisse porter atteinte aux droits de nos vignerons et propriétaires d'arbres fruitiers, et servir à restreindre pour eux la liberté de transformer et d'utiliser leurs produits en vertu du privilège des bouilleurs de cru.

En résumé, je ferai, si vous m'honorez à nouveau de vos suffrages, tout ce qui constitue le devoir d'un représentant dévoué de vos intérêts et d'un républicain loyal. J'apporterai à l'exercice du mandat que vous m'aurez confié la même conscience, le même zèle que par le passé. Ce rôle me sera facile, connaissant depuis mon enfance notre arrondissement, auquel je suis profondément attaché. J'ai à peine besoin de vous dire que je resterai ce que j'ai toujours été : le défenseur des humbles et des déshérités.

Amédée COUESNON,

Député sortant
candidat unique de la Fédération républicaine,
radicale et radicale-socialiste
de l'arrondissement de Château-Thierry.

1re Circonscription de LAON.

M. GANAULT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.775 voix.

Mes chers Concitoyens :

Un grand nombre d'électeurs des six cantons de la circonscription, entièrement dévoués aux idées républicaines, m'ont sollicité de me présenter à vos suffrages lors des élections du 24 avril, et le 27 février dernier, un congrès républicain radical tenu à Laon a acclamé ma candidature à l'unanimité.

Déférant à leur désir, je viens me présenter devant le corps électoral.

Ce que je suis, un grand nombre d'entre vous le savent — permettez-moi de le dire à ceux qui l'ignorent.

Issu d'une famille dont les membres ont toujours été dévoués aux intérêts populaires, élevé par un républicain que vous avez envoyé dans nos Assemblées électives aux heures les plus difficiles de notre histoire, et qui a représenté avec un zèle que vous avez connu les intérêts de notre circonscription, je crois avoir mis à profit les leçons recueillies au foyer paternel.

Toute ma vie, j'ai été fidèle aux principes démocratiques qui sont l'honneur du parti républicain, et c'est à poursuivre l'œuvre entreprise par ce parti, tant dans l'ordre économique que dans le domaine politique, que je suis prêt à m'employer sans réserve.

Dans l'ordre économique, vous me verrez partisan résolu d'une réforme équitable de l'impôt, assurant le dégrèvement de la propriété foncière et une répartition plus juste des contributions.

Instruit depuis longtemps des besoins de notre région essentiellement agricole et commerciale, je m'efforcerai de donner satisfaction à ce double intérêt en travaillant à l'allégement des charges qui pèsent à la fois sur le commerce et l'agriculture. Les intérêts du petit commerce retiendront tout particulièrement mon attention.

Je vis, depuis que j'ai l'âge d'homme, au milieu des travailleurs et ma profession m'a permis de pénétrer jusqu'à leur foyer, et là, de voir de près les difficultés de leur existence. Je considère comme un devoir étroit de me consacrer à l'amélioration de leur sort.

C'est une œuvre qui d'ailleurs m'est imposée par la logique démocratique, la volonté de la nation et la justice sociale.

Dans le domaine politique, irréductible défenseur du suffrage universel, je m'opposerai avec une suprême énergie à toute tentative qui aurait pour objet ou de le démembrer ou de l'amoindrir. Les efforts de toutes les réactions sont aujourd'hui dirigés contre l'école laïque : Vous me trouverez toujours au premier rang de ses défenseurs. Je m'opposerai, s'il y a lieu, à toutes tentatives d'empiètement de l'église sur un terrain qui n'est pas le sien, mais par contre, fidèle aux principes républicains et respectueux de toutes les opinions philosophiques ou religieuses, je remplirai mon mandat dans le plus large esprit de tolérance.

Je veux être, si vous m'envoyez à la Chambre, un représentant du peuple vraiment digne de ce nom, serviteur du progrès démocratique, défenseur des intérêts locaux de notre

petite patrie et également soucieux de la dignité, de la grandeur et de la prospérité de la France, de ce noble pays qui a ouvert au monde le chemin de toutes les libertés.

Vive la République !

Docteur E. GANAULT,
Conseiller général,
Républicain Radical,
Candidat de concentration républicaine.

2ᵉ Circonscription de LAON.

M. CASTELIN.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 9.366 voix.

Mes chers Compatriotes,

Sollicité par des groupes d'électeurs républicains indépendants de la 2ᵉ circonscription de Laon, de présenter à vos suffrages, le programme de leurs revendications, je viens vous demander d'affirmer avec nous :

Que la nation française ne peut supporter l'accroissement des charges publiques, lesquelles représentent aujourd'hui plus de 5 milliards. — Impôts d'État, départementaux et communaux compris, c'est-à-dire le quart du revenu total de la France.

Les ressources nécessaires doivent être recherchées dans les réductions de dépenses et des économies et non plus par de nouvelles impositions, qui s'en prennent à tous les besoins du consommateur.

La progression des charges publiques est la cause directe du renchérissement des choses de la vie. — Elle justifie les revendications en matière de salaires, prépare le conflit des grèves et est l'artisan certain des désordres sociaux.

Si l'on a dit avec raison dans les assemblées publiques : « Faites de la bonne politique nous vous ferons de bonnes finances ». — Il est autrement juste de dire : « Faites de bonnes finances et on fera de la bonne politique ».

Nous réclamons impérieusement la paix intérieure par des lois d'équité sociale, tenant compte également des droits du capital et de ceux du travailleur.

Enfin, nous devons garantir la paix extérieure par le respect des devoirs patriotiques qui assurent la force et l'unité morale de la nation.

Nous n'avons rien à retrancher ni à modifier dans ce qui était et qui est demeuré notre programme, basé sur le respect de toutes les libertés : liberté de penser et d'écrire; liberté de conscience; justice sociale; assistance et prévoyance humaines.

En même temps, nous demandions l'élargissement des bases du scrutin et la décentralisation administrative.

N'avons-nous pas, du reste, la satisfaction de constater que la plupart des articles que nous présentions à votre approbation sont devenus des réalités, des choses admises, entrées dans la pratique des faits ou dans le code des lois.

Lorsqu'on s'étonnait de l'insistance avec laquelle nous nous déclarions partisan convaincu des intérêts de l'agriculture française, je montrais alors quelle était la place prépondérante que tenait le monde agricole dans la richesse du pays.

C'est cette justice que nous rendait du haut de la tribune le chancelier d'un État voisin lorsqu'il reconnaissait que la France, grâce à son esprit d'épargne et d'économie, « aux bas de ses paysans » avait réparé ses désastres et reconquis dans le monde une position enviée.

Plus que jamais, nous devons à cette agriculture la paix et le calme dont elle a besoin dans son labeur incessant. Elle est la base solide sur laquelle s'appuie la nation. Elle conserve ses traditions et son amour du sol.

Aujourd'hui je viens vous demander à nouveau vos suffrages.

Vous m'avez vu à l'œuvre. Je n'ai jamais hésité à prendre hautement ma part de responsabilité dans toutes les questions importantes sur lesquelles le pays aime les situations nettes, les attitudes sans tergiversations.

Comme vous m'avez toujours trouvé prêt à défendre tous nos droits, qu'il s'agisse de questions générales ou d'intérêts régionaux intéressant l'activité commerciale, industrielle ou agricole.

Il ne faut pas se dissimuler que les Parlements s'acheminent vers la représentation des capacités « corporatives, professionnelles et syndicales ». La tâche que je sollicite est lourde, j'y consacrerai volontiers tous mes efforts, heureux de collaborer, dans une époque d'évolution, à la création d'une France que nous voulons toujours plus généreuse, plus libérale au dedans, plus grande et plus respectée au dehors.

Vive la République par tous et pour tous!

André CASTELIN,
Ancien député,
Candidat républicain indépendant.

1re Circonscription de SAINT-QUENTIN.

M. RINGUIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.015 voix.

Chers Concitoyens,

Désigné à l'unanimité comme candidat du Parti socialiste par les groupes de la 1re circonscription de Saint-Quentin, je viens vous exposer rapidement les idées que je défendrai à la Chambre si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

Déjà en 1907, au cours des réunions publiques et dans ma déclaration, je vous ai dit quel était le but du socialisme, si souvent dénaturé par nos adversaires.

Je viens, une fois de plus, examiner avec vous la situation politique et économique du pays et vous offrir mon dévouement, si, me connaissant mieux maintenant, vous me confiez l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Il est incontestable que notre pays vit dans un état d'énervement qui l'épuise et que la législature qui finit a fait faillite à ses engagements.

Et puis, citoyens, ce qui crée le malaise actuel, c'est le favoritisme, les marchandages, la course aux affaires, aux honneurs et aux places; c'est la politique de bourse, c'est la politique alimentaire. Il faut la remplacer par une politique d'activité, de désintéressement, de réformes hardies qui assurera à la République le dévouement de tous les hommes de cœur et donnera à la nation entière la paix dans le travail.

Depuis quatre ans — et surtout pendant la dictature de Clemenceau — le droit a été meurtri, la liberté de conscience foulée aux pieds ! Il semble que les gouvernants radicaux n'aient eu d'autre souci que de refouler par la violence, en versant quelquefois le sang ouvrier, les revendications légitimes des travailleurs et le mécontentement populaire.

Le parti radical, par la force, par la pression administrative, par la candidature officielle qui s'étale plus cyniquement que jamais, se maintient au pouvoir en frappant continuellement sur les socialistes. C'est peut-être un moyen de gouvernement, mais c'est le contraire d'une bonne et juste politique qui devrait s'attacher à faire aimer la République.

Il ne pourrait y avoir péril pour la République que si, restant dans l'ornière creusée par nos gouvernants, elle faisait attendre plus longtemps les réformes promises à la démocratie.

En tout cas, nous socialistes, qui sommes ardemment, passionnément républicains, et qui saurions, s'il le fallait, faire à nos convictions le sacrifice de notre vie, nous ne voulons pas rendre la République responsable des fautes commises par le parti au pouvoir.

Si l'on veut mettre fin aux divisions qui déchirent le pays, au juste mécontentement du peuple, à l'exploitation qui écrase les classes laborieuses, si l'on veut arrêter le flot montant des impôts, développer des œuvres de solidarité et trouver pour elles des ressources abondantes, il ne suffit pas de se déclarer républicain, il faut aussi être socialiste.

C'est dans la nationalisation des grands moyens de crédit et de transport, des mines, des chemins de fer productifs, des assurances, de la houille blanche, par exemple, qu'on trouvera les ressources nécessaires.

Loin d'être les ennemis de la propriété, nous la voulons restituer à tous par sa transformation en propriété sociale.

Partout où le travailleur est encore, comme le petit propriétaire rural, en possession de son instrument de travail, du lopin de terre qui le fait vivre, les socialistes n'ont qu'un désir : améliorer son sort en le soulageant de la lourde charge des impôts, en lui permettant de lutter, par l'association et la coopération, contre la concurrence de la grande propriété qui le guette.

Voilà qui est net et précis. Contrairement aux sottes calomnies lancées contre nous, nous ne sommes pas des partageux et ne voulons pas voler les champs des travailleurs des campagnes.

Nous voulons, au fur et à mesure que la science et le progrès font naître des découvertes, qu'elles ne soient pas accaparées par les gens de la finance, mais qu'elles deviennent propriété nationale et que les bénéfices provenant de leur exploitation aient une affectation sociale.

C'est pourquoi nous demandons le retour à la nation volée des mines découvertes récemment en Meurthe-et-Moselle et des gisements de l'Ouenza, livrés aujourd'hui aux appétits capitalistes.

Si dans le passé, à l'heure où la démocratie était encore faible, les grands capitalistes ont pu prendre les chemins de fer, les mines, les canaux, ce n'est pas une raison pour que nous leur abandonnions aujourd'hui de nouvelles sources de richesses ! Au contraire ! Connaissant leur avidité, nous sommes mieux armés pour la combattre.

« Plus d'accapareurs ! Guerre aux spéculateurs ! aux flibustiers internationaux ! » Telle est notre devise.

En demandant, dès à présent, l'annulation des contrats qui ont aliéné des fractions importantes de la propriété publique, nous veillerons à ce que, dans l'avenir, aucune parcelle n'en soit plus abandonnée. Nous voulons que le domaine national demeure entre les mains de l'État, qui doit en affecter les revenus à des œuvres sociales. N'est-il pas juste que ce qui appartient au peuple serve à soulager la misère du peuple ?

Avec les citoyens Maurice Allard, Vaillant et Guesde, députés socialistes, j'ai été un des premiers à protester contre le monopole de l'enseignement, parce que nous ne voulons pas, nous socialistes vrer le cerveau des enfants du peuple aux divers partis qui peuvent se succéder au pouvoir.

Je tiens à rendre un public hommage au dévouement des instituteurs et institutrices, qui sauront de mieux en mieux faire aimer l'école laïque en appliquant les principes de neutralité qui doivent donner toute satisfaction et toute garantie aux pères de famille.

Telles sont, en résumé, les idées que j'irai défendre à la Chambre, aux côtés de mes amis Jaurès, Sembat, Compère-Morel, etc., si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

Mais je n'oublierai pas, mes chers concitoyens, que le rôle d'un député actif et vigilant consiste aussi à veiller aux questions économiques régionales, qui se présentent au jour le jour et qui peuvent avoir une grande importance pour notre pays.

Aussi, le lendemain du scrutin, ne voulant plus connaître d'adversaires, je me mettrai à la disposition de tous pour défendre les intérêts généraux de notre contrée.

Malgré que vingt ans de lutte dans les rangs des travailleurs et de journalisme m'aient donné le droit de dire que je connais la situation de la classe ouvrière, je n'hésiterai pas à demander à la Bourse du travail tous les renseignements utiles pour défendre mieux encore la cause de mes camarades les ouvriers.

De même, je n'hésiterai pas à m'adresser à la Chambre de commerce, au Comice agricole, à la Société industrielle, pour y demander les arguments qu'il serait utile de faire valoir à la tribune ou dans les commissions, afin de défendre utilement et avec clairvoyance les intérêts industriels, agricoles et commerciaux de la région saint-quentinoise. Qu'il s'agisse des questions douanières, de la situation particulière de certaines industries comme la broderie, le textile, la métallurgie, de grands travaux projetés, comme le doublement du souterrain, etc., je les étudierai de mon mieux et m'inspirerai exclusivement de l'intérêt général pour les défendre.

A vous de dire, mes chers concitoyens, si ces idées sont les vôtres et si je mérite votre confiance.

Vive la République sociale!

RINGUIER,
Conseiller général.

Programme des réformes immédiatement réalisables.

Le projet des retraites ouvrières, qui vient d'être accepté à la Chambre malgré les mutilations que lui a fait subir le Sénat, ne peut être accepté que comme un palliatif, un remède immédiat à la misère des vieillards de soixante-cinq ans. Il devra être remis sur le chantier aussitôt l'application de la loi, car nous devons demander et exiger la retraite à soixante ans sans aucun versement de la part de l'ouvrier. Il est possible de trouver les ressources suffisantes pour cette dette sacrée, par des économies à réaliser dans l'énorme budget de 4 milliards 200 millions, ou bien encore par la nationalisation des assurances, des mines, des chutes d'eau, des lignes de chemins de fer productives et par l'augmentation progressive et proportionnelle des droits sur les grosses successions, en tenant compte du nombre des héritiers et du degré de parenté.

Pour l'assistance aux vieillards, en attendant qu'elle se confonde avec la loi des retraites, je demanderai qu'on ne fasse plus de réduction sur le taux fixé par les Conseils municipaux. L'expérience des trois dernières années a montré que les enfants ne peuvent pas toujours faire la pension alimentaire qu'on leur demande avant d'accorder à leurs parents âgés, infirmes ou incurables, la modique pension de 8, 10, 12 francs par mois. De même je demanderai que le fait, pour l'ayant-droit, de posséder une petite maisonnette dans laquelle il termine ses jours, ou un terrain de quelques ares, ne soit pas un obstacle à son admission à l'assistance.

En attendant la réduction graduelle et même la suppression des impôts de consomma-

tion, qui frappent le sucre, la viande, le café, le tabac, etc., il est indispensable d'appliquer sans retard un impôt global et progressif sur le revenu, remplaçant les quatre vieilles contributions, établi sur des bases de justice et d'impartialité, sans mesures vexatoires.

Suppression de la licence, qui frappe d'un double impôt les débitants.

Revision du Code militaire en temps de paix. Suppression des Conseils de guerre et des bagnes militaires.

Application immédiate de la loi sur les accidents aux travailleurs agricoles. Obligation pour les cultivateurs d'assurer leurs ouvriers.

Pour les travailleurs agricoles, je demanderai la fixation d'un minimum de salaire ; la création d'un Conseil de prud'hommes dans chaque canton pour régler amiablement les conflits qui peuvent se produire.

Réorganisation de la magistrature sur des bases plus démocratiques. Diminution et contrôle sévère des frais de justice.

Pour les cultivateurs, je m'engage à demander et à soutenir, par mes votes et à la tribune, une prime plus élevée à la culture du lin. Surveillance et contrôle à la réception des betteraves dans les fabriques de sucre, par les délégués des syndicats de cultivateurs. Installation obligatoire des bascules automatiques. Indemnité en fin de bail pour la plus-value donnée à la terre. Suppression du « Marché de Paris » qui est un repaire de spéculateurs et qui fausse, par des marchés fictifs, les cours réels des marchandises dans les agences de province. Établissement du bail mobile, comme en Irlande, pour réduire les fermages dans les années de mauvaise récolte. Création de permis de chasse à 0 fr. 50 valables une journée, délivrés par les receveurs buralistes. Abrogation de la loi qui interdit la chasse aux corbeaux. Attribution aux délégués des sociétés de pêche du droit de faire les prélèvements immédiats indispensables et de faire verbaliser contre les usiniers, qui empoisonnent les cours d'eau.

Exonération de la patente pour les patrons n'occupant qu'un ou deux ouvriers, afin de donner aux travailleurs laborieux la possibilité de s'établir.

Interdiction à l'État de garantir des emprunts.

Exonération des droits de mutation pour les propriétés dont la valeur n'excède pas 3.000 francs et, pour les propriétés au-dessus de 3.000 francs, établissement d'un droit proportionnel et progressif comme en matière de succession.

Vote immédiat du scrutin de liste avec représentation proportionnelle pour les élections législatives. Application de la loi aux élections municipales.

Droit syndical pour les fonctionnaires et participation effective de leurs représentants dans l'administration des services publics, postes, arsenaux, chemins de fer, mines, etc.

Élévation des traitements des petits fonctionnaires, cantonniers, facteurs, instituteurs et réduction des gros traitements, qui grèvent lourdement le budget du pays.

Décentralisation administrative. Extension des libertés communales et des droits attribués aux maires et Conseils municipaux. Suppression des sous-préfectures.

D'une façon générale, je serai le défenseur des petits, l'adversaire des parasites.

Si vous me confiez le mandat de défendre vos intérêts, petits cultivateurs, petits commerçants, ouvriers des champs ou d'industrie, vous pouvez compter sur tout mon dévouement.

Je prends en outre l'engagement de vous rendre compte de mon mandat de Député tous les ans, et de soumettre mes votes à votre jugement.

Voilà, Citoyens, le résumé de mon programme.

A vous de dire s'il est conforme à vos inspirations.

Vive la République sociale !

RINGUIER.

2e Circonscription de SAINT-QUENTIN.

M. Jules DESJARDINS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.599 voix.

Mes chers Concitoyens.

Je sollicite pour la sixième fois le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier le 18 juin 1893 et que vous m'avez successivement confirmé.

Je n'ai jamais eu, vous le savez, et je n'aurai jamais d'autre ambition que de servir honnêtement et loyalement mon pays dans la mesure de ma bonne volonté, de mon activité et de mon dévouement.

Je vous offre aujourd'hui de mettre une fois encore à votre service cette bonne volonté, cette activité et ce dévouement.

Entré dans la carrière politique la tête haute, j'ai la prétention d'y avoir toujours marché d'un pas ferme vers un but précis et le jour où j'en sortirai, j'entends n'avoir à baisser les yeux devant personne; c'est qu'en effet je me suis attaché à tenir scrupuleusement mes promesses et que jamais je ne me suis inspiré de considérations autres que le soin de vos intérêts, le respect de vos volontés et la grandeur de la France.

Si vous me chargez à nouveau de l'honneur de vous représenter je demanderai la substitution du scrutin de liste avec représentation proportionnelle au scrutin d'arrondissement; cette modification du mode de scrutin peut seule nous conduire à constituer de grands et vastes partis, à opérer des réformes administratives et politiques, et à une plus grande liberté locale. En même temps qu'elle enlèverait à nos luttes leur regrettable âpreté, elle fournirait l'occasion d'une refonte du sectionnement électoral de la France; le Nord sacrifié au Midi dans la répartition des sièges législatifs recevrait la part qui lui revient, prendrait dans la direction des affaires du pays la part qui lui est due.

Adversaire irréductible de tous les sectaires, je veux la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

Je veux les réformes sociales qui tendent à protéger les travailleurs, à accroître leur bien-être matériel et la dignité de leur vie. J'ai voté la loi des retraites ouvrières qui, appliquée avec équité, constitue un progrès social.

Je veux aussi les réformes fiscales basées sur la justice, sur une équitable répartition des charges de l'impôt, mais en repoussant toute inquisition dans les affaires privées des citoyens

J'ai toujours combattu cette politique financière qui aboutit tous les ans à une surélévation des charges, à des emprunts et à un budget disproportionné qui s'élève cette année à 4 milliards. J'ai voté contre toute augmentation d'impôts et notamment contre le relèvement scandaleux de l'indemnité parlementaire portée à 15.000 francs.

Les dégrèvements par voie d'économie s'imposent plus que jamais et sans aucun délai; il serait grand temps de revenir à cette formule que je ne me lasserai pas de répéter : ni impôts nouveaux, ni emprunts.

Adversaire de tous les monopoles d'État qui tuent l'initiative individuelle, suppriment la concurrence et mettent le contribuable à la merci du fonctionnaire, j'ai voté contre le rachat du chemin de fer de l'Ouest, source de nouvelles dépenses pour l'État sans profit pour les citoyens.

Décidé à défendre les intérêts du Nord contre ceux du Midi, je réclame la suppression de l'inique privilège des bouilleurs de cru, mesure qui donnerait au Trésor les ressources plus que suffisantes pour abolir la licence des débitants de boissons, et la diminution du droit de consommation sur le sucre.

Ai-je besoin de répéter que je reste tout dévoué à cette sage protection industrielle et agricole qui a permis à nos produits français de ne pas être avilis sur nos propres marchés par les produits étrangers et d'assurer par là à nos ouvriers un travail rémunérateur; vous savez que pour l'industrie si intéressante de la broderie, j'ai pu obtenir dans la revision des tarifs douaniers, le relèvement des droits par catégories.

Je travaillerai comme par le passé à rétablir la paix sociale par un effort constant pour substituer l'union des classes à la lutte de classes, grâce à une politique inspirée toujours par le sentiment de la fraternité. Je réclamerai l'établissement trop retardé d'un code du travail réglant équitablement les rapports de l'ouvrier et du patron, le droit de grève, la capacité des syndicats, et facilitant l'organisation professionnelle.

Que le 24 avril soit le jour de réconciliation de tous les Français dans un commun amour de la patrie et de la liberté!

Vive la France!

Vive la République!

Jules DESJARDINS,
Député sortant.

Circonscription de SOISSONS.

M. MAGNIAUDÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.278 voix.

Chers Concitoyens,

Pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

En 1898, en 1902, en 1906, vous m'avez accordé votre confiance. Je suis sûr de ne pas l'avoir trahie.

Quoi qu'en disent les adversaires de la République, la législature qui prend fin a été féconde. Elle a couronné son œuvre de réformes sociales par la grande loi des retraites ouvrières et paysannes, dont pourront aussi bénéficier les petits cultivateurs et les petits patrons.

Cette grande loi affirme enfin dans notre démocratie éprise de solidarité, le droit à la retraite pour tout citoyen dont la vie a été consacrée au travail.

Loi bienfaisante! que le temps et l'expérience amélioreront encore et qui contribuera à affirmer dans le cœur des Français leur attachement aux devoirs sociaux et à la patrie commune.

Chers Concitoyens,

La Chambre qui vient de clore ses travaux a voté en outre des lois destinées à protéger le travail et les travailleurs, en étendant les bienfaits dûs à l'association.

Autour du bien de famille, rendu désormais insaisissable constituant un foyer solide et sûr, le législateur a multiplié les lois qui permettent aux travailleurs de développer leur activité dans des associations de production, en faisant appel au crédit agricole qui est une des plus belles fondations de la troisième République!

Crédit accordé aux syndicats, aux coopératives agricoles, crédit personnel en faveur de tout cultivateur : la solidarité sociale intervient pour aider les travailleurs des champs qui apporteront à l'agriculture toujours plus de vitalité et de prospérité.

Ce qui a été fait pour l'agriculture devra être étendu aux petites industries, aux syndicats industriels, au petit commerce par la création d'un crédit industriel et commercial dont le parti radical a fait un des points essentiels de son programme.

Il faut aider, soutenir tous ceux qui travaillent, tous les citoyens utiles, encourager toutes les initiatives et la République n'oubliera pas non plus d'accorder des garanties indispensables aux fonctionnaires dont le concours est si précieux à la marche même du pays.

Ces garanties, le Gouvernement et le Parlement devront les préciser, les affirmer et les promulguer de manière que l'harmonie règne entre les fonctionnaires plus confiants dans leur avenir et le pays qui a besoin de services publics bien organisés, loyaux et fidèles.

Chers Concitoyens,

Une bonne partie des réformes que je préconisais dans mon programme au moment des élections de 1906, sont réalisées ou en voie de réalisation.

Sont réalisées : les retraites ouvrières et paysannes, l'institution du bien de famille insaisissable, l'augmentation et l'extension du crédit agricole, la suppression des prestations, la refonte des conseils de guerre. Sont en voie de réalisation : la réforme des impôts, la réforme des droits sur les grosses successions, le statut des fonctionnaires.

Chers Concitoyens,

L'œuvre démocratique se poursuit et doit se poursuivre par l'union de tous les bons Français.

Demain nous apportera de nouvelles réformes à la condition que nous restions serrés autour du drapeau de la République. Défendons ce que nous avons conquis et surtout notre enseignement laïque si indignement et si injustement attaqué !

Défendons notre œuvre pour la développer ! Et puis d'autres réformes, dès aujourd'hui reconnues justes et pratiques, nous sollicitent, d'autres lois sont urgentes pour protéger les femmes et les enfants, pour améliorer l'hygiène publique, pour développer la mutualité, pour conserver à la collectivité l'utilisation et les profits de certaines exploitations nationales comme les mines, pour créer une assurance obligatoire entre cultivateurs contre les intempéries et les orages, pour étendre l'enseignement professionnel, pour garantir des salaires suffisants au père de famille.

Mais tous ces efforts ne peuvent être réalisés, ces réformes ne peuvent être accomplies que si nous continuons par notre union et notre vigilance, à défendre la République contre toutes les calomnies, contre toutes les entreprises de ses adversaires !

La République a donné à la France de longues années de paix. Notre pays a reconquis sa place au premier rang des nations : il se fait respecter et il est respecté.

Continuons donc notre politique de travail, de paix et de réformes !

Chers Concitoyens,

Vous m'avez élu, pour la première fois, il y a douze ans. Vous m'avez renouvelé votre confiance en 1902 et en 1906. Je crois en être resté digne.

Vous me connaissez. Nul ne peut me reprocher de n'être point resté fidèle à mes engagements envers vous. Ce que j'ai fait vous répond de ce que je ferai.

Vive la République démocratique !

E. MAGNIAUDÉ,
Député sortant,
Candidat unique du parti républicain, radical et radical-socialiste.

Programme

1. — Institution d'un budget spécial dit de solidarité sociale.
2. — Mesures d'hygiène contre la tuberculose et les maladies contagieuses.
3. — Développement de la mutualité.
4. — Décentralisation administrative par l'extension des pouvoirs des assemblées communales et départementales.
5. — Nationalisation du sous-sol (mines et minières) et exploitation sous la direction de l'Etat des richesses naturelles.
6. — Augmentation des droits sur les grosses successions.
7. — Crédit industriel en faveur de l'industrie, du commerce, des syndicats ou coopératives de production.
8. — Développement continu du crédit agricole et son application plus facile aux intéressés.
9. — Assurance obligatoire contre la grêle, les orages, les inondations et les intempéries.
10. — Arbitrage international en faveur de la paix et de la limitation des armements.
11. — Contrat collectif pour diminuer les chances de grèves.
12. — Mesures à prendre contre tous accapareurs ou spéculateurs.
13. — Perfectionnement et extension de l'enseignement professionnel au profit des jeunes gens des deux sexes.
14. — Vote définitif de la réforme fiscale et de l'impôt progressif sur le revenu.
15. — Extension de la loi sur les accidents du travail à tous les ouvriers agricoles.
16. Impôt de 0 fr. 50 par ouvrier et par jour sur les ouvriers étrangers.
17. — Établissement d'un minimum de salaire pour les ouvriers et ouvrières.
18. — Égalité des enfants devant l'instruction.
19. — Assistance obligatoire aux familles nombreuses.
20. — Réduction du nombre des députés.
21. — Nouvelles modifications à la procédure concernant les saisies-arrêts et la réduction des frais.

1re Circonscription de VERVINS

M. CECCALDI.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.220 voix.

Citoyens,

1.200 congressistes ayant ratifié, le 20 mars, le choix des élus et des comités républicains, je fais appel en toute confiance à vos suffrages.

Défendre les intérêts de la Thiérache n'a cessé d'être et demeurera, dans la prochaine législature, ma constante préoccupation.

Par des interventions multiples et répétées au sein des commissions et à la tribune de la Chambre, j'ai obtenu une aide efficace du Parlement et du Gouvernement en faveur des agriculteurs, des industriels et de tous les travailleurs de notre beau pays.

Des mesures complémentaires devront apporter à nos herbagers une plus sérieuse protection. Elles donneraient un développement normal à l'industrie laitière à laquelle la loi sur les fraudes n'a pas permis de prendre son véritable essor. Je travaillerai à les obtenir en m'inspirant des délibérations du Syndicat des laiteries de la Thiérache et de toutes les organisations corporatives.

Les travailleurs bénéficieront inévitablement de la revision douanière. Cependant, pour relever réellement leurs salaires, nous continuerons à demander le vote de la taxe sur les patrons employant des ouvriers non résidant en France. Quant aux autres salariés étrangers, ils auront à supporter les impôts qui pèsent sur nos propres nationaux.

Pour compléter cette œuvre de justice, il sera nécessaire de réclamer la suppression des impôts de consommation et la transformation de notre régime fiscal.

En demandant en 1908, le dégrèvement du pétrole et du charbon, j'avais voulu répondre à cette préoccupation. La Chambre ayant, à la presque unanimité, voté le projet d'impôt sur le revenu, nous travaillerons, par de nouvelles détaxes fiscales, à exonérer les familles nombreuses de tous ces impôts indirects qui mettent au compte des malheureux la plus lourde part des charges sociales.

La nouvelle assiette de l'impôt donnera aux prochains budgets la stabilité et l'élasticité indispensables à la bonification des retraites ouvrières et paysannes. Elle développera la loi d'assistance aux vieillards; elle élargira les bases de l'enseignement laïque et elle améliorera la situation des travailleurs de la voie ferrée auxquels le Sénat ne nous a pas permis de maintenir tous les avantages primitivement accordés.

Mais le problème financier ne sera solutionné qu'à la condition d'endiguer le flot toujours montant des dépenses publiques. Des économies peuvent être réalisées. Elles doivent être obtenues au début de la législature. Dans l'intérêt de la République et de la défense nationale, il faut réprimer les gaspillages de l'Administration de la guerre et de la marine.

Parallèlement, s'impose une modification de notre régime électoral et de notre système administratif ainsi que la suppression des sinécures qui entretiennent des parasites coûteux.

Les associations de fonctionnaires, préalablement nanties d'un statut, seront appelées à participer à cette réorganisation.

Et maintenant, pourquoi le céler? Toutes ces réformes, jamais on ne les obtiendra, rapides et complètes, si nous n'assurons la suprématie du suffrage universel sur le suffrage restreint!

Lorsque j'ai sollicité, en 1906, vos suffrages, je m'étais engagé à ne rien abandonner de mon programme. Aujourd'hui, je renouvelle cette promesse.

Citoyens,

Que ce soit pour protéger l'école laïque ou voter les réformes économiques, fiscales et sociales;

Que ce soit pour défendre vos intérêts généraux, ceux des agriculteurs, des industriels, des vanniers, de tous les travailleurs de notre chère Thiérache;

Que ce soit pour maintenir le contact permanent entre l'électeur et l'élu.

Je resterai demain ce que je fus hier.

Mon passé ne vous est-il pas garant de l'avenir.

Pascal CECCALDI,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Conseiller général de l'Aisne,
Député sortant.

———

2e Circonscription de VERVINS

M. HAUET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.308 voix.

Mes chers Concitoyens,

Très honoré d'avoir obtenu en 1906 la majorité de vos suffrages, alors que je réussissais à dégager d'une équivoque qui durait chez nous depuis vingt ans, une orientation politique certaine ; et convaincu d'être demeuré fidèle au mandat que vous m'aviez remis, de l'avoir expressément rempli selon votre désir, je viens aujourd'hui vous demander un vote de confiance par lequel vous me renverrez siéger à la Chambre des Députés, parmi les représentants qualifiés de la démocratie républicaine.

Malgré les critiques passionnées de nos adversaires, il est indéniable que le parti républicain, au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, a fait au Parlement œuvre utile, tant par les lois sociales et d'assistance qu'il a votées, que par les autres réformes qu'il a préparées et que la prochaine législature se chargera de réaliser.

Deux choses sont indispensables pour rendre vivantes dans la loi ces réformes en préparation : l'ordre social, d'abord, qui n'est que dans un constant souci de paix et de justice ; puis, l'argent, sans lequel rien n'est possible, et qui, même dans un pays riche comme la France, ne se trouve que dans une équitable répartition des charges entre citoyens.

La réforme fiscale nous presse ; mais, si nous le voulons, — et nous le voudrons — demain verra se réaliser en France la justice dans l'impôt direct : la règle qui a fait pénétrer déjà la progression dans l'impôt successoral ne peut manquer d'être appliquée à l'ensemble des revenus.

La réforme administrative n'est pas moins urgente. Nos administrations ont vieilli et la centralisation compromet l'élasticité de nos budgets par les charges qu'elle fait peser sur eux.

Il importe, en conséquence, de rendre aux départements élargis tout ce que la vie locale exige de ces services nombreux qui n'intéressent pas l'État tout entier.

C'est par un travail méthodique, c'est dans la paix et dans l'ordre social, c'est à l'aide des ressources budgétaires créées dans un loyal esprit de justice fiscale, que nous parviendrons à réaliser le programme essentiellement démocratique que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

PROGRAMME

Dans l'ordre politique :

Réforme électorale ; représentation proportionnelle ; nouvelle et équitable répartition des sièges législatifs ; diminution du nombre des Députés ; assurer de la façon la plus absolue le secret et la sincérité du vote ; suppression de l'affichage coûteux et inutile des discours des Députés ;

Vote personnel des Députés.

Dans l'ordre administratif et judiciaire :

Réforme administrative profonde et étendue, sans entamer l'unité nationale ; simplification des rouages administratifs et réduction des dépenses ;

Accroissement des libertés communales et départementales ; meilleure rétribution des petits emplois de fonctionnaires et réduction des gros traitements ;

Statut des fonctionnaires garantissant leurs libertés civiques, la justice dans l'avancement et la plénitude de leurs droits ;

Réorganisation judiciaire parallèle à la réforme administrative et réduction des frais de justice ;

Extension de la juridiction prud'homale ;

Revision du Code de commerce relativement aux procédures de liquidation et faillite, et taxation rigoureuse et contrôlée des frais perçus par les liquidateurs et syndics.

En matière de religion et d'enseignement :

Maintien intégral des lois de laïcité ;

Au point de vue religieux : « Les Églises libres dans l'État souverain » ;

Instruction intégrale pour tous les enfants du peuple suivant leur aptitude ; instruction obligatoire technique et professionnelle de l'adulte des deux sexes ; enseignement ménager obligatoire de la jeune fille ;

Développement des œuvres post-scolaires.

Dans l'ordre fiscal et budgétaire :

Impôt sur le revenu selon les charges et les ressources de chacun, mais sans inquisition ni vexation ;

Diminution des impôts de consommation, des droits de timbre et d'enregistrement, des taxes pesant sur le commerce et l'industrie ;

Suppression de la licence des débitants de boisson ;

Contrôle sévère de toutes les dépenses ; amortissement de la dette publique.

Dans l'ordre économique et social :

Maintien de la propriété individuelle ; mesures légales propres à garantir à chacun le produit de son travail ;

Amélioration du sort des petits commerçants, industriels, agriculteurs, ouvriers et employés ;

Poursuivre l'œuvre législative d'assistance et de solidarité sociale ; création d'une caisse de chômage ;

Amélioration de la loi des retraites ouvrières et paysannes ;

Mise au point définitive du Code du travail comprenant l'ensemble des lois ouvrières.

Politique extérieure et défense nationale :

Entente cordiale entre les peuples ; maintien de la paix dans la dignité, sans sacrifier les droits et les intérêts de la nation ; arbitrage international et diminution conventionnelle et simultanée des charges militaires ;

Contrôle permanent des services administratifs de la guerre et de la marine ;

Une armée forte et disciplinée pour affermir à l'extérieur le respect de la France.

Mes chers Concitoyens,

Si vous estimez que notre pays a besoin de représentants qui ne considèrent pas la

politique comme une carrière, mais qui, en y consacrant leur temps et leur activité, sont capables de faire aboutir des réformes pratiques et applicables ;

Si vous estimez qu'un républicain sincère, respectueux de toutes les libertés, de toutes les croyances, de toutes les doctrines, et par dessus tout zélé serviteur de la démocratie, puisse apporter à l'œuvre réformatrice entreprise par le Parlement un concours sérieux et efficace ;

Si vous estimez que depuis quatre ans je me suis loyalement dévoué aux intérêts généraux du pays, à ceux aussi de la contrée qui m'a vu naître, vous me renouvellerez votre confiance au scrutin du 24 avril et me ferez, une seconde fois, l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Vive la République démocratique !

Albert HAUET,
Député sortant.

ALLIER

Circonscription de GANNAT.

M. PATURET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.055 voix.

Chers Concitoyens,

Arrivé au sommet de ma carrière administrative, sollicité de tous côtés par des républicains sincères, et malgré toutes les entraves apportées à ma candidature, je viens me présenter à vos libres suffrages, convaincu que vous mépriserez comme moi la pression administrative d'un parti qui se reconnaît perdu.

Enfant du pays, issu d'une vieille famille républicaine quelque peu maltraitée sous la Restauration et le second Empire, républicain moi-même à un moment où il était dangereux de le dire, je crois pouvoir affronter sans crainte le verdict d'une circonscription aussi républicaine que la nôtre.

Je suis partisan de toutes les réformes politiques économiques et sociales qui doivent donner à notre démocratie plus de liberté, plus de justice et plus de bien-être, mais rejetant loin de moi toute idée de surenchère électorale, je ne ferai aucune promesse qui ne paraisse pouvoir se réaliser à bref délai.

Ce ne sont pas des promesses que vous voulez, mais des réalisations.

Financier avant tout, les réformes budgétaires m'intéressent au plus haut point.

J'appuierai de toutes mes forces :

Le vote en temps voulu d'un budget en équilibre ;

L'impôt progressif et global sur le revenu avec dégrèvement sur la terre et le petit commerce, et une augmentation pour les grands magasins ;

L'impôt progressif sur les successions ;

La suppression des vieilles contributions directes, surtout de l'impôt des portes et fenêtres ;

La reprise des monopoles de fait susceptibles de bénéfices pour l'État ;

Le partage des bénéfices dans les exploitations concédées par l'État ;

La mise en adjudication des bureaux de tabac ;

L'amortissement de notre Dette publique et toutes les mesures énergiques ayant pour but de réduire les dépenses inutiles.

Au point de vue social :

L'amélioration et surtout la mise à exécution des retraites ouvrières et paysannes ; la société doit l'assistance à tous, en cas de maladie, d'infirmité, elle a le devoir de mettre la vieillesse à l'abri du besoin ;

L'extension de la capacité des syndicats professionnels de tous ordres ;

L'arbitrage amiable et obligatoire dans les difficultés survenues entre employés et employeurs pour arriver à la disparition raisonnée des grèves violentes qui ruineraient notre industrie.

Au point de vue militaire et colonial :

Le recrutement régional ;
La suppression des périodes d'instruction ;
La suppression des conseils de guerre en temps de paix ; mais aussi la répression de la propagande antimilitariste dans l'armée ;
L'étude sérieuse de la question d'arbitrage international et par voie de conséquence la réduction des budgets de la guerre et de la marine.

Au point de vue commercial et agricole :

La diminution des patentes pour les petits commerçants ;
L'organisation pratique du crédit agricole à court ou à long terme ;
La revision de notre vieux cadastre ;
La diminution des frais de mutation de la propriété foncière ;
Le développement des assurances mutuelles contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail ;
La création de champs d'expériences agricoles et viticoles ;
La répression sévère de la fraude, de la spéculation et de l'accaparement ;
Le développement du service des améliorations agricoles pour le drainage, l'adduction des eaux et l'utilisation des chutes d'eau ;
Création de Chambres d'agriculture depuis si longtemps promises ;
La culture du tabac dans l'arrondissement de Gannat.

En matière d'Enseignement :

Le maintien des lois de laïcité votées par les précédentes législature. Le monopole de l'enseignement est une mesure trop coûteuse pour être réalisée pendant la prochaine législature.
L'instruction gratuite à tous les degrés par la voie de concours.
L'enseignement gratuit professionnel, agricole, commercial, industriel, ménager, donné jusqu'à 18 ans sans prolongation d'apprentissage ou diminution des salaires.

Je demanderai :

La réforme de notre administration qui date du premier empire.
La suppression des sinécures.
La diminution des gros traitements et la réduction du nombre de nos fonctionnaires.
La suppression des trésoriers-généraux et des sous-préfets.
L'amélioration du sort des petits fonctionnaires.
Les places données au concours.
La répression énergique du favoritisme, plaie de nos administrations.
La réglementation des conditions d'admission, d'avancement, de retraite et d'indépendance des fonctionnaires.
La réforme de la magistrature, la justice gratuite et prompte, égale pour tous.
La diminution du nombre des députés.
L'obligation de siéger et de voter individuellement.
L'interdiction du cumul de plusieurs fonctions.
La suppression de la candidature officielle.
La liberté et le secret du vote.
La réglementation des frais d'élections.

La réduction de l'indemnité parlementaire au chiffre constitutionnel de 9.000 francs.

La répression des abus dans les administrations fiscales, les contributions indirectes notamment.

Le contrôle sévère des dépenses engagées par les Ministères de la Guerre et de la Marine surtout.

La clarté dans la comptabilité en matière budgétaire.

Électeurs !

Le moment est venu d'accomplir les réformes sociales demandées et attendues vainement par notre démocratie si laborieuse.

Démocrate comme vous, je ne reculerai pas devant cette œuvre ; les réformes les plus hardies ne seront pas pour m'effrayer. Je ne vois pas d'ennemis à gauche, car c'est à gauche que se trouve le peuple des travailleurs.

Si vous m'accordez vos suffrages je poursuivrai, fidèle à mon passé, à mes traditions de famille, l'œuvre de pacification, de progrès social et de régénération administrative que j'ai exposée dans mes réunions.

Pendant les vacances parlementaires je reviendrai dans mon pays et j'irai au devant de vous toujours prêt à vous écouter dans chaque commune.

Je veux être le représentant du peuple et non l'élu des politiciens qui recherchent les places bien rétribuées, les décorations, les satisfactions d'amour-propre, plutôt que le triomphe des idées, le bien-être général, la richesse et la grandeur du pays.

Citoyens,

Malgré la pression de la candidature officielle, j'attends votre verdict avec confiance !

Vive la République honnête, laïque, démocratique et sociale !

E. PATURET,

Candidat socialiste indépendant,
Ancien élève de l'École polytechnique,
Inspecteur des finances.

Circonscription de LAPALISSE.

M. Charles DUMAS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.687 voix.

Programme de réformes immédiates.

Caisse des Retraites sans impôts nouveaux; Abaissement de l'âge à 55 ans;

Impôt progressif et global sur le Revenu;

Extension des libertés syndicales à tous les fonctionnaires;

Réduction de toutes les charges militaires et suppression des périodes d'instruction militaire;

Suppression du Sénat, Suppression des Sous-Préfets;

Diminution des gros traitements et augmentation des petits traitement ;

Suppression des Conseils de guerre;

Scrutin de liste avec Représentation proportionnelle; Secret du vote;

Retour à la Nation des grands monopoles capitalistes pour assurer des ressources et diminuer les impôts;

Réduction de la durée de la journée de travail; Minimum de salaires;

Assurances sociales contre le chômage, la maladie et tous les risques;

Retour de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs au lieu de 15.000;

Politique d'extension des affaires locales; Création de routes et de nouveaux chemins de fer, pour faciliter le développement économique de la région;

Grandes facilités pour la chasse et permis à 50 centimes pour le dimanche;

Compte rendu de mandat tous les ans et visite aux communes que je n'aurai pu voir avant les élections par suite de l'avancement de la date des élections.

Programme agraire.

Extension aux ouvriers agricoles de la législation ouvrière existante ou réclamée par les socialistes sur les assurances sociales, (Maladie, accidents, invalidité, vieillesse. Assurance des veuves et des orphelins).

Minimum de salaire fixé par contrat collectif entre patrons et ouvriers;

Suppression des privilèges du propriétaire sur les petits immeubles ruraux.

Suppression de la saisie-brandon;

Tarification des fermages par des Commissions mixtes de fermiers et de propriétaires;

Indemnité de plus-value pour les améliorations faites par le fermier sortant;

Interdiction des fermiers généraux;

Suppression en ce qui concerne les métayers de l'impôt colonique, des corvées de travail, des redevances en nature et de toute dérogation au partage par moitié du produit net;

Suppression des droits de mutation et de succession pour les propriétés de valeur inférieure à 5.000 francs;

Abaissement des tarifs de transport pour les machines, engrais et denrées agricoles;

Possession par la commune avec le concours de l'État d'un matériel agricole perfectionné;

Concours assuré aux syndicats, mutuelles et coopératives agricoles.

Les soussignés, députés du Parti Socialiste, adressent aux électeurs de la circonscription de Lapalisse un chaleureux appel en faveur de la candidature du citoyen Charles DUMAS, seul candidat du Parti :

(Suivent les signatures.)

1re Circonscription de MONTLUÇON.

M. Léon THIVRIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.242 voix.

Citoyens,

Le congrès socialiste de Montluçon-Est, composé des militants de toutes les communes et de plus de 20 maires et 300 conseillers municipaux, m'a fait pour la troisième fois l'honneur de me choisir à l'unanimité comme candidat de la Fédération socialiste de l'Allier.

Devant ces vaillants élus et délégués qui ont, à juste titre, la sympathie et l'estime du pays, j'ai exposé les grandes lignes de l'action du Parti socialiste à la Chambre et de mon action personnelle. Ils m'ont conservé tous leur confiance.

Depuis, j'ai visité chaque commune et rendu compte de mon mandat au milieu d'assistances nombreuses, qui ont également approuvé mon attitude. C'est donc avec l'approbation de tout le pays républicain et socialiste que je me présente aujourd'hui de nouveau à vos suffrages.

Le mandat que vous m'avez confié il y a huit ans et que vous m'avez renouvelé il y a quatre ans avec une majorité qui prouve votre force, je pense l'avoir rempli au mieux des intérêts des travailleurs. Pas une minute, je n'ai perdu de vue que j'étais le représentant de cette région à la fois agricole et industrielle où les puissances d'argent exercent, par la loi du capitalisme, une oppression redoutable. Mineurs, ouvriers métallurgistes, cultivateurs, petits métayers, petits commerçants, c'est vers vous que j'ai reporté ma pensée lorsque j'ai eu un vote à émettre ou à prendre la parole à la tribune. Je ne sache pas avoir une seule fois trompé votre attente et déserté votre cause.

Au point de vue social, j'ai joint mes efforts à ceux de mes amis pour obtenir des réformes sans doute incomplètes, mais utiles autant par leurs résultats immédiats que par la force d'organisation et d'espoir qu'elles donnent à la classe ouvrière.

Au point de vue politique, je n'ai pas oublié que c'est dans la République agrandie, épanouie jusqu'au socialisme, que les travailleurs trouveront la liberté et la justice.

Mes votes ! Je n'ai pas la prétention de vous les indiquer tous. Du moins, il en est quelques-uns qui montrent les efforts que le Parti socialiste vient d'accomplir depuis quatre ans, car, au groupe socialiste, avec mes amis Vaillant, Guesde, Jaurès, Constans, Sembat, Groussier, Bouveri, etc., nous avons toujours été en conformité de pensée et d'action.

Pour les travailleurs :

Accidents du travail. — Nous avons demandé avec insistance l'extension aux ouvriers agricoles et bûcherons de la loi sur les accidents du travail.

Emplois publics. — Nous avons demandé qu'il soit réservé un peu plus d'emplois publics aux ouvriers civils lésés par les privilèges accordés aux rengagés.

Économats patronaux. — Nous avons voté pour la suppression des économats patronaux.

Repos hebdomadaire. — Nous avons refusé de restreindre la loi du repos hebdomadaire, déjà insuffisante, et voté contre l'amnistie en faveur de ceux qui ont enfreint cette loi.

Réduction de la journée de travail. — Nous avons demandé la journée de huit heures pour tous les salariés.

Minimum de salaire. — Nous avons demandé l'établissement d'un minimum de salaire pour les ouvriers de la terre comme de l'industrie.

Retraites ouvrières. — Nous avons voté la loi insuffisante des retraites, comptant bien l'améliorer sans cesse en abaissant la limite d'âge, en augmentant la participation de l'État et en supprimant tout versement ouvrier. C'est dans ce sens que nous avons déjà agi énergiquement.

Assurance sociale. — Nous avons déposé un vaste projet d'assurance sociale garantissant les travailleurs contre tous les risques du travail, accidents, maladie, chômage, et accordant des pensions de 730 francs à moins de soixante ans, avec indemnité à la famille en cas de décès.

Pour les cultivateurs :

Nous avons déposé un projet de loi contre l'accaparement des engrais, un autre pour la création de délégués agricoles. Nous avons demandé la suppression de l'impôt colonique et l'établissement d'un impôt spécial sur les fermiers généraux.

Pour les mineurs :

Nous avons obtenu que le million des mineurs soit porté à 1.500.000 francs et voté pour la réduction de la durée de la journée de travail dans les mines.

Pour les fonctionnaires :

Nous avons voté pour la liberté d'opinion des fonctionnaires et la suppression des notes secrètes.

Pour les facteurs :

En votant pour une amnistie aux facteurs grévistes et pour des propositions de réintégration ; en demandant de réserver aux facteurs auxiliaires la moitié des emplois de facteurs ruraux ; enfin, en demandant que l'avancement soit donné d'après le mérite sans proportion déterminée, nous nous sommes efforcés d'améliorer le sort des facteurs.

Pour les instituteurs :

De la même manière, nous avons voulu garantir la liberté de citoyen de l'instituteur en lui accordant le droit d'exercer une fonction élective, en votant contre le droit donné au Ministre d'aggraver les décisions des conseils de discipline. Nous avons demandé pour les institutrices en couches un congé payé de deux mois.

Pour les soldats :

Nous avons voulu obtenir une meilleure alimentation du soldat, éviter que deux frères de la même profession, surtout des cultivateurs, soient ensemble sous les drapeaux ; voté pour la suppression et la réduction des vingt-huit et treize jours. Nous avons réclamé la suppression des conseils de guerre.

Rachat des chemins de fer :

Nous avons voté pour le rachat de l'Ouest, mais nous avons protesté contre le cadeau de 700 millions fait à la Compagnie.

Nous avons demandé l'assimilation des employés des chemins de fer économiques à ceux des grandes lignes.

Opérations électorales :

Nous avons fait effort pour obtenir que le vote soit secret et libre, et voté pour le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Impôt sur le revenu :

Nous avons voté pour la progression de cette impôt, contre l'impôt sur les salaires et pour un dégrèvement proportionnel aux charges de famille.

Questions financières :

En nous opposant aux folles dépenses de la marine, à l'expédition marocaine et à la scandaleuse concession de l'Ouenza, nous avons défendu l'intérêt public mis en péril par une majorité dévouée au capitalisme.

En votant contre les 15.000, nous avons protesté contre une pratique déloyale de la majorité agissant sans consulter le pays.

Tels sont mes principaux votes, inspirés toujours par le désir de venir en aide aux travailleurs, de défendre les pauvres contre les riches et d'apporter un peu d'équité dans l'injustice sociale.

Le socialisme est le parti du travail. Ce qu'il veut, ce qu'il prépare, c'est l'émancipation complète des producteurs par la substitution d'une société de justice au régime actuel d'exploitation capitaliste.

C'est vers ce but qu'ont tendu tous mes efforts. C'est pour l'avènement de la République sociale que depuis vingt ans je lutte à la Chambre ou dans le pays dont je n'ai pas non plus négligé les intérêts particuliers.

J'ai mis, en effet, mon activité à obtenir la construction du chemin de fer Néris-Gouttières, la création de bureaux de poste ; j'ai défendu le sort des ouvriers en chômage à Commentry et à Montluçon ; je suis intervenu pour prolonger l'existence des mines de nos régions, Bézenet et Commentry.

Mes actes, vous les connaissez. J'ai essayé de continuer la tradition commencée par mon père. J'ai conscience d'y avoir réussi, d'avoir toujours, comme lui, fait mon devoir d'élu des travailleurs.

Si vous me conservez votre confiance, je continuerai dans cette voie.

Vive l'émancipation des travailleurs !

Vive la République sociale !

Dr Léon THIVRIER,
Conseiller général de Commentry,
Député sortant.

2e Circonscription de MONTLUÇON.

M. LAMOUREUX.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.747 voix.

Citoyens,

Les représentants autorisés de la démocratie du département : sénateurs, députés, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux et notabilités républicaines ont fait à mon concours et à mon dévouement le plus pressant appel et m'ont imposé la charge de porter le drapeau de la République dans la bataille qui est engagée.

Je ne me suis pas cru le droit de me dérober, et j'ai accepté la candidature.

Ai-je besoin de vous dire qui je suis ?

Depuis trente ans, les électeurs de la commune de Viplaix, où je suis né, m'ont honoré de leur confiance en me choisissant pour leur maire ;

Depuis quinze ans, les électeurs du canton d'Huriel m'ont par trois fois renouvelé mon mandat de conseiller général, en m'accordant chaque fois un plus grand nombre de voix ;

Depuis douze ans, mes collègues du conseil général m'ont manifesté leur sympathie en me nommant leur secrétaire, et ensuite membre, puis président de la la commission départementale.

Si j'ai accepté toutes ces charges, souvent bien lourdes pour ma modeste situation ; si j'ai toujours sacrifié mes intérêts personnels et ceux de ma famille aux obligations de mes fonctions publiques, ce n'est ni par gloriole, ni par amour des honneurs, ni par ambition, mais parce que je trouvais là le moyen d'être utile à mon pays et de rendre service à mes concitoyens.

Et de même, si mes concitoyens m'ont progressivement élevé à cette situation, ce n'est pas par le prestige de ma richesse, puisque je suis sans fortune, n'ayant d'autres ressources que celles que je tire de mon travail puisque je ne suis et n'ai toujours été qu'un travailleur; c'est parce que je n'ai jamais trahi leur confiance, que j'ai toujours tenu ce que j'avais promis, n'ayant promis que ce que je pouvais tenir ; c'est qu'ils savent que je suis resté le républicain ardent, passionné des réformes sociales ; c'est qu'ils savent que dans la mesure de mes forces et de mes moyens, j'ai collaboré à la grande œuvre d'émancipation populaire qui s'est poursuivie sans interruption depuis quarante ans, et que j'ai consacré ma vie à défendre et à faire aimer la République.

C'est qu'ils savent, mes concitoyens, qu'on me trouvera toujours prêt à agir quand il y aura une injustice à réparer, un privilège à faire disparaître, et que je poursuivrai de toute mon énergie l'évolution de la République et de l'Humanité vers le progrès, vers le bien-être, vers le mieux-être ; c'est qu'ils savent que je resterai fidèle à mon passé et à mon origine, et que ni les critiques, ni les calomnies ne me feront dévier de la voie que je me suis tracée et que j'ai toujours suivie.

Des faveurs? Des compensations? comme on cherche à l'insinuer dans certains milieux; cela se fait peut-être chez eux, pas chez moi. Mais passons.

Ce passé, citoyens, c'est mon programme, tout mon programme. Ouvrier de la première heure, je continuerai dans l'avenir à travailler à la réalisation des espérances légitimes de la démocratie, cherchant toujours plus de justice dans plus de solidarité.

Entre autres améliorations d'intérêt général, je demanderai :

La réforme fiscale, basée sur une plus équitable répartition des charges publiques;

La diminution des impôts sur les objets de consommation ;

L'amélioration de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ;

L'établissement du contrat collectif du travail industriel et agricole ;

Le développement des assurances sociales ;

La gratuité de l'enseignement à tous les degrés par voie de concours ;

L'extension des caisses de crédit agricole et ouvrier ;

Le statut des fonctionnaires, réglementant l'admission et l'avancement ;

La diminution des gros traitements ;

L'organisation de l'arbitrage international pour arriver progressivement à la réduction des budgets de la guerre et de la marine ;

La réorganisation des chambres de commerce en y appelant des membres représentant l'agriculture.

An point de vue de l'intérêt local, je demanderai :

Le prolongement de la ligne de chemin de fer de Cosne à Vallon, par Hérisson et sa continuation sur Préveranges ;

La construction de la ligne depuis si longtemps désirée de Laugère à Bourbon, par Cérilly;

L'élargissement du canal du Berry.

Citoyens,

Depuis longtemps, notre circonscription est profondément divisée.

Si je devenais votre élu, je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour amener l'apaisement, et je serais heureux si, sur la fin de ma carrière déjà longue, je pouvais, sur mon nom, grouper tous les républicains sincères, à quelque nuance qu'ils appartiennent, tous les bons citoyens, toutes les bonnes volontés, tous ceux qui aiment sincèrement notre pays, produire en un mot, cet apaisement, cette détente si désirables et si nécessaires.

Alors, ensemble, maires, conseillers généraux, chambres de commerce, syndicats, nous travaillerions utilement et fructueusement à l'embellissement et à l'enrichissement de notre pays, et au bonheur de nos concitoyens.

Vive la République démocratique et sociale!

E. LAMOUREUX,

Maire de Viplaix, Conseiller général.

1re Circonscription de MOULINS.

M. MILLE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.661 voix.

Citoyens,

Il y a un an, par 5.000 voix et avec une majorité de 1.350 voix, vous m'avez confié la mission de représenter vos intérêts à la Chambre des Députés.

Par ce vote significatif, vous avez approuvé la méthode de travail et de propagande adoptée par le Parti socialiste.

Vous avez indiqué que vous ne vouliez plus subir la morgue et l'audace du parti radical, si dur pour les humbles, mais ami des fermiers généraux et des gros capitalistes.

Vous avez voulu protester contre cette politique stérile, qui n'a même pu réaliser le programme de Gambetta en 1869, dont les radicaux se réclament depuis plus de quarante ans et qui n'a pu faire aboutir certaines réformes que sous la pression des socialistes.

Vous vous êtes élevés contre les tripotages, les dépenses folles comme celles du Maroc, qui nous coûte plus de 130 millions, le gaspillage de la Guerre, de la Marine, de nos arsenaux, qui nous conduit à un déficit de plus de 200 millions, pour le dernier budget seulement.

Le Député que vous avez élu a le droit d'affirmer devant vous qu'il a rempli loyalement et fidèlement son mandat, qu'il a tenu toutes ses promesses, et vous, vous resterez fidèles à vous-mêmes en vous déclarant une fois de plus socialistes. Le Socialisme n'est pas une doctrine de chimères, ni de rêveries, comme on a voulu le faire croire, quand il veut substituer à la propriété capitaliste et à l'organisation ploutocratique la véritable propriété sociale.

Il veut faire disparaître les causes de misères, d'oppression, de désordres, de guerres intérieures et extérieures pour faire place à une organisation fondée sur la justice économique, assurant les droits des travailleurs, devenus les propriétaires collectifs de tous les instruments de production et mettre un terme à la guerre de classes dans la paix sociale.

L'œuvre de la prochaine législature sera celle du Parti socialiste ; elle sera difficile et compliquée, car il est impossible de différer plus longtemps l'étude des lois économiques qui doivent primer définitivement les lois potitiques.

Je m'y emploierai de toutes mes forces, si vous me renouvelez votre confiance. Je continuerai à défendre tous les travailleurs de la ville et des champs, métayers, petits propriétaires, fermiers, journaliers, domestiques et tous les petits fonctionnaires, privés de la liberté syndicale et auxquels on doit une rémunération plus équitable, compensée par la diminution des gros traitements.

Avec tout le Parti socialiste, nous exigerons de nouvelles lois d'hygiène, des logements sains pour tous les ouvriers des villes et des campagnes ; des lois d'assurance sociale contre le chômage, la maladie, tous les accidents du travail et l'invalidité, l'extension des syndicats qui donnent la force et l'indépendance aux travailleurs.

Nous nous appliquerons à améliorer la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, particulièrement pour faire abaisser l'âge des bénéficiaires et pour faire disparaître cette injustice sociale du prélèvement sur les salaires, car nous avons été amenés à voter cette loi telle qu'elle nous est revenue du Sénat pour qu'elle puisse être appliquée de suite et donner aussitôt à nos vieillards la part de bien-être qui leur est due.

Pas plus aujourd'hui qu'hier nous ne sommes des antipatriotes ni des spoliateurs, comme l'affirment les professionnels de l'injure et de la calomnie.

Nous sommes des clairvoyants et des prévoyants.

L'année dernière, je demandais :

Qui nous fera retrouver le fameux milliard des congrégations?

Aujourd'hui, vous le savez, le Ministre de la Justice l'a avoué à la tribune : il est dans les poches des liquidateurs et autres singuliers auxiliaires de la justice.

Je disais aussi que le Parti radical comptait sur ses complices du Sénat pour retarder le vote de l'impôt sur le revenu, qui devait dégrever les travailleurs agricoles et les petits commerçants, écrasés par la patente et les centimes additionnels.

Nous l'attendons toujours !

Je citais les grands capitalistes : Schneider du Creusot, Krupp d'Allemagne, et autres métallurgistes internationaux qui voulaient nous entraîner dans les plus folles aventures. Aujourd'hui, ils cherchent à accaparer la grande richesse de l'Algérie : les mines de l'Ouenza, qui leur auraient été attribuées sans l'hostilité et la prévoyance des socialistes toujours en éveil.

Nous défendrons contre la rapacité de tous ces accapareurs non seulement les mines, mais toutes les autres richesses nationales, les monopoles des alcools, des assurances, des forces hydrauliques (houille blanche), qui porteront au loin la lumière et la force motrice, les moyens de transport, etc.

Et maintenant, électeurs, si vous êtes convaincus comme moi qu'on ne peut être socialiste sans être républicain, et qu'on ne peut être un républicain conscient sans être socialiste, je vous demanderai le renouvellement de mon mandat, vous donnant l'assurance que je continuerai à défendre vos droits avec la même activité et le même dévouement.

Vive la République socialiste !

A. MILLE,

Député sortant,

Seul candidat du parti socialiste.

Programme de réformes immédiates

Réforme électorale avec représentation proportionnelle.

Réforme administrative.

Développement des libertés publiques.

Liberté et secret du vote.

Loi sur la corruption électorale.

Élections des juges qui deviendront responsables.

Gratuité de la justice.

Instruction intégrale et gratuite à tous les degrés.

Suppression des périodes militaires.

Suppression des conseils de guerre.

Politique exclusivement défensive ; arbitrage international pour le maintien de la paix.

Préparation de milices nationales pour amener la suppression des armées permanentes.

Suppression du Sénat.

Suppression des fermiers généraux.

Suppression de l'impôt colonique.

Suppression de la saisie brandon (art. 2102 du Code civil).

Création de coopératives agricoles.

Achat par la Commune, avec le concours de l'État, des machines agricoles mises gratuitement à la disposition des métayers, petits fermiers et petits propriétaires.

Suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes.

Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et produits agricoles.

Révision du cadastre et en attendant révision du revenu de la propriété non bâtie.

Extension de la loi de 1898 sur les accidents du travail à tous les ouvriers agricoles.

Extension du crédit agricole.

Exploitation des bois domaniaux par les syndicats de bûcherons.

Organisation des mutuelles agricoles.

Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Révision par des Commissions d'arbitrage des baux de fermage et de métayage.

Indemnité aux fermiers et métayers pour la plus-value donnée aux propriétés qu'ils quittent.

Lois ouvrières assurant la sécurité du travail, l'hygiène des travailleurs dans les ateliers et dans les maisons d'habitation.

Inspection du travail, avec le concours d'inspecteurs nommés par les syndicats ouvriers.

Réduction légale de la journée de travail avec fixation d'un minimum de salaire.

Juridiction des conseillers prud'hommes pour tous les salariés des champs comme pour ceux du commerce et de l'industrie.

Établissement de caisses d'assurance sociale contre tous les risques de maladie, de chômage et d'invalidité.

Extension du droit syndical à tous les travailleurs, y compris les fonctionnaires de l'État, des départements et des communes.

Modification et amélioration de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Retraites à 55 ans sans prélèvement sur les salaires.

Réforme de l'impôt par l'établissemeut d'un impôt global et progressif sur les successions pour assurer le fonctionnement de la loi sur les retraites.

Limitation de l'héritage sur la ligne collatérale.

Retour à la nation de tous les monopoles de fait et de droit et abolition des contrats ayant aliéné la propriété publique, mines, alcool, sucre,, assurances, moyens de transport, forces hydrauliques.

2e Circonscription de MOULINS.

M. BRIZON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.697 voix.

Trop de travail ! Trop de privations ! Trop de soumission !

Voilà, travailleurs, votre lot dans la société capitaliste, voilà votre vie dans la République bourgeoise.

Voulez-vous que cela dure ? Alors restez désunis, éparpillés ; faites-vous la guerre les uns les autres ; fuyez les syndicats ; fuyez le parti socialiste ; fuyez l'instruction ; demeurez sans force, sans influence et sans voix ; sans vous plaindre, suez des rentes à vos maîtres qui ne font rien — votez enfin pour les bourgeois.

Au contraire, voulez-vous que cela cesse ? Voulez-vous en finir avec la vieille misère ?

Cultivateurs qui nourrissez tout le monde et que tout le monde devrait honorer ; mineurs qui exposez votre vie aux coups du grisou meurtrier ; verriers épuisés par la fournaise ; et vous les traîne-panier, bûcherons, fendeurs, carriers, journaliers ; vous, les domestiques sans logis, vous tous, les gagne-petit : ouvriers, cantonniers, facteurs, employés de chemins de fer, etc. ; vous aussi, collègues instituteurs que les gouvernants bâillonnent — voulez-vous l'indépendance et le bien-être que mille fois vous méritez ?

Voulez-vous vivre, enfin ?

Si oui, vous avez un moyen, mais un seul : c'est l'union. Oubliez toutes vos divisions. Elles vous affaiblissent. Elles paraissent inventées par les capitalistes gouvernants pour vous maintenir dans une éternelle pauvreté. Ne considérez qu'une chose : que, tous, vous faites partie de l'immense armée des exploités, de la grande famille des travailleurs. Et alors :

Unissez-vous dans vos syndicats ;

Unissez-vous dans le parti du travail, c'est-à-dire dans le parti socialiste ;

Unissez-vous, les jours d'élections, dans le vote en masse pour la République sociale des travailleurs contre la République bourgeoise des capitalistes.

Citoyens,

Avec les élections législatives, voici justement une occasion excellente d'affirmer votre volonté de vous unir en masse pour conquérir une vie meilleure pour vous, vos femmes et l'avenir de vos enfants.

Mais prenez garde : il n'y a que deux partis, que deux politiques comme il n'y a que deux classes.

D'un côté, le parti socialiste avec les travailleurs exploités ;

De l'autre, les capitalistes exploiteurs qui, pour vous désunir, vous diviser, vous affaiblir, ont inventé l'arc-en-ciel des partis bourgeois. Ouvrez les yeux, citoyens. Sachez voir où sont vos intérêts de classe. Sachez choisir.

Travailleurs,

Le mal social dont nous souffrons tous, nous les travailleurs de la main ou du cerveau, n'a qu'une seule cause ; c'est l'accaparement — accaparement de la richesse et accaparement du Gouvernement par les bourgeois capitalistes ou leurs représentants.

Ah ! nous sommes en République, mais c'est la République des millionnaires !

En effet, il y a en France : d'une part, 20.000 millionnaires ; de l'autre, 24 millions de prolétaires.

Les 20.000 millionnaires possèdent 50 milliards, le cinquième de la fortune totale de la France ! Les voilà les vrais partageux : à eux tout, à nous le reste !

Les 24 millions de prolétaires ne possèdent rien — rien que leur vie pour souffrir et leurs bras pour travailler.

Car c'est aux prolétaires de travailler ; aux millionnaires de ne rien faire.

Les travailleurs nourrissent les capitalistes. Si le paysan ne semait pas le blé, le châtelain mourrait de faim.

S'il y a tant de misères chez les uns, c'est qu'il y a trop de richesses chez les autres. Les uns ont trop, les autres pas assez.

S'il y a des travailleurs à quarante sous par jour, des vieillards qui tendent la main après cinquante ans de travail écrasant, c'est parce qu'il y a des capitalistes qui accaparent : un Chauchard (du Louvre) des 150 millions à lui seul, un baron de Rothschild des 960 millions !

La richesse du petit nombre fait la misère du plus grand nombre.

Si vous trouvez que c'est juste, votez pour un bourgeois.

Si vous trouvez que ce n'est pas juste et que cela doit finir, votez pour le seul candidat du parti socialiste unifié.

Et encore ces capitalistes qui possèdent la terre, les mines, les usines, les banques, les milliards, possèdent aussi cette force énorme : le pouvoir.

Par la faute du peuple, qui a voté pour eux, les accapareurs gouvernent et font la loi. Les bourgeois sont députés, sénateurs, ministres, préfets, juges, officiers, etc. Avec la richesse, ils monopolisent l'instruction ; ils payent les grands journaux qui mentent, cachent les injustices, les tripotages, les Panamas, trompent le peuple. Avec leurs milliards, les capitalistes prennent le Gouvernement. Avec le Gouvernement, ils prennent d'autres milliards en continuant à exploiter les travailleurs. Ils repoussent la représentation proportionnelle, et pour cause ! Ils piétinent la liberté.

En somme, les loups règnent et les moutons sont mangés.

Citoyens,

Pour ne plus être mangés, les moutons doivent s'unir et faire bloc contre les loups. Chassons de la Chambre les loups capitalistes.

Les bourgeois ont toujours fait des lois pour les bourgeois. Les loups ne se mangent pas entre eux. Les lois pour les travailleurs ne peuvent être faites que par des travailleurs, par des socialistes unifiés.

Le parti socialiste invite la classe ouvrière des campagnes et des villes à prendre le pouvoir.

Seul, le pouvoir lui permettra de remplacer la République des millionnaires par la République des travailleurs en supprimant la cause du mal par la nationalisation des milliards accaparés par les parasites de la féodalité capitaliste.

Que le petit propriétaire possède les champs qu'il cultive, l'artisan ses outils et son atelier, c'est bien. Mais nous ne respectons pas la propriété des grands accapareurs. Nous songeons à l'immense multitude des travailleurs qui peinent. Nous réclamons la réunion du capital et du travail dans les mêmes mains par la socialisation des moyens de production et d'échange (grands domaines, grandes usines, grands magasins, mines, chemins de fer, etc.).

Voilà le mal, sa cause et son remède. Voilà le but.

Cultivateurs, ouvriers,

En attendant que ce but magnifique puisse être atteint par l'union des prolétaires, le parti socialiste poursuit la réalisation de réformes immédiates.

Pour les retraites :

En tête de mon programme, j'inscris les retraites pour les ouvriers, les employés, les domestiques, tous les cultivateurs et les petits artisans. Des retraites sérieuses, non pour les morts, mais pour les vivants, à cinquante-cinq ans (au lieu de soixante-cinq) ; non une aumône de famine, mais un minimum de 500 francs par an ; non par impôt sur les travailleurs, mais sans versement des travailleurs qui ont déjà bien assez d'impôts et de peine à vivre !

Des centaines de millions :

Les millionnaires, qui font la loi et veulent garder tout pour eux, vous disent qu'il n'y a pas d'argent. L'argent ne manque pas. Nous en avons besoin pour les retraites, pour l'instruction gratuite à tous les degrés, pour les travaux publics (il faut des tramways ou des chemins de fer dans notre circonscription). Il s'agit de ne pas laisser dépouiller la France par les capitalistes. Prenons l'argent où il y en a. Voici des centaines de millions :

La nationalisation des assurances rapporterait à l'État :		300 millions par an.
La nationalisation des mines	—	200 millions par an.
La nationalisation des chemins de fer	—	800 millions par an.

L'État trouverait d'autres centaines de millions en exploitant au profit de tous d'autres monopoles capitalistes : l'alcool, le sucre, les engrais, etc., si coûteux au consommateur, au cultivateur.

Dans nos montagnes, il y a pour 3 milliards de houille blanche, dans l'Ouenza et en Meurthe-et-Moselle, il y a pour des milliards et des milliards de fer, que l'État bourgeois songe à donner aux capitalistes de l'industrie comme il leur a donné les mines, les chemins de fer, etc. Ne nous laissons pas voler !

Impôt progressif sur les successions et les revenus avec exemption pour les petites successions et les revenus du travail.

Mais si vous voulez ces centaines de millions pour les réformes, il ne faut pas voter pour les partis bourgeois qui soutiennent les millionnaires.

Croyez-vous que les gros capitalistes des assurances, des mines, des chemins de fer, les gros accapareurs du sucre et des engrais vont voter la nationalisation, l'impôt progressif sur leurs revenus énormes, l'impôt progressif sur leurs fortunes scandaleuses ?

Non. Seul, le parti socialiste est capable de faire aboutir ces réformes, parce qu'il est le parti, non pas des bourgeois millionnaires, mais des prolétaires expropriés.

Des économies :

Contribuables, vos impôts augmentent. Les radicaux ont mis le budget en déficit de 200 millions ! Dans le rachat de l'Ouest, vous avez été volés de 700 millions. Le Gouvernement ose encore réclamer 1.500 millions pour la marine. On vous ruine pour les gros fabricants de cuirassés à 60 millions pièce ! pour les grands voleurs de la marine. La guerre et la marine ont absorbé, depuis 1872, la somme fabuleuse de 45 milliards. C'est le gouffre où se perd l'argent des réformes.

Ces chiffres, on vous les cache. Vos intérêts sont mal gérés par les députés bourgeois, par ceux qui n'ont rien eu de plus pressé que de se voter 15.000 francs dans des conditions blâmables. Chassez-les.

Je vous propose des économies. Par exemple :

1° 300 millions sur le budget de la Guerre par l'organisation du service d'un an ou, mieux encore, des milices nationales du peuple armé, comme en Suisse, où le service dure trois mois au plus.

Les partis bourgeois ont abandonné cette réforme parce qu'ils se servent de l'armée à l'intérieur, pour fusiller les paysans du Midi ou les ouvriers qui réclament du pain.

Vous, citoyens, réclamez vos millions, réclamez vos enfants. Le pays n'en sera que mieux défendu (c'est l'avis d'officiers éminents). On peut défendre le pays sans le ruiner.

2° 7 millions par la suppression du Sénat réactionnaire, obstacle aux réformes, au progrès, à la classe ouvrière;

3° 15 millions par la suppression de la Légion d'honneur;

4° Suppression des fonctions inutiles, comme celles de sous-préfets;

5° Diminution des gros traitements : Cultivateurs qui vous privez, artisans et boutiquiers qui peinez à joindre les deux bouts, ouvriers, facteurs, cantonniers à 40 sous par jour, n'oubliez pas qu'un Président de la République reçoit, de la République bourgeoise, un million 200.000 francs; un Président du Conseil, 100.000 francs; un Ministre, 60.000 francs; le Président de la Chambre, 72.000 francs; le Président du Sénat, 72.000 francs; le Gouverneur de l'Indo-Chine, dans les 250.000 francs; certains trésoriers-payeurs généraux, plus de 100.000 francs; le Préfet de la Seine, 50.000 francs; le Directeur général des tabacs, 100.000 francs; son adjoint, 75.000 francs; son sous-directeur 60.000 francs; un Préfet de 1re classe, 30.000 francs, etc., etc., etc.;

6° Adjudication des bureaux de tabac, etc., etc.

Petits contribuables,

Il y a donc de nombreuses et d'énormes économies à réaliser sur les 4 milliards de dépenses annuelles. Mais il faut le vouloir. La bourgeoisie gouvernante ne le veut pas, car ce n'est pas son intérêt. Le parti socialiste les exige.

Il faut diminuer les impôts pour les petits, les augmenter pour les gros. C'est justice. Puisqu'ils frappent des millions de travailleurs, il faut supprimer les impôts de consommation. Avez-vous remarqué que vos ménagères mettent quatre impôts dans la salade? Un sur le sel, un sur le poivre, un sur l'huile et un sur le vinaigre!

A bas ces impôts sournois qui vous frappent quand vous vous y attendez le moins!

Syndiqués,

Mon parti, le parti socialiste unifié, est le seul qui défende vraiment les syndicats. Au contraire, vous avez vu les Ministres radicaux et socialistes indépendants persécuter les militants syndicalistes, les arrêter, les condamner, les emprisonner, les fusiller.

Je défendrai toutes les revendications syndicales des cultivateurs, des mineurs, des bûcherons (loi sur les accidents), des ouvriers de toutes corporations, pour les retraites, pour la hausse des salaires, pour la diminution de la longue journée de travail, pour l'assurance contre le chômage, pour une vie plus heureuse.

Vivent les syndicats!

Petits commerçants,

La Société bourgeoise d'aujourd'hui vous écrase sous le poids des patentes et sous la concurrence irrésistible des grands magasins capitalistes, qui font des centaines de millions d'affaires (Le *Bon Marché :* 200 millions par an; le *Louvre*, 180 millions; *Félix Potin*, 50 ou 60 millions, etc.). N'imitez pas ceux de vos confrères qui se jettent dans les bras de la réaction, aux pieds des « gros » ou qui ne leur achètent rien.

Plus les cultivateurs et les ouvriers gagneront, plus vous gagnerez vous-mêmes, car ils vous achèteront davantage.

Cultivateurs,

Je suis un fils de la terre. Je suis un des vôtres. Je m'en honore. Sans vous, vos châtelains, vos « maîtres », mourraient de faim. Il est temps de moissonner pour vous-mêmes. Au nom du parti socialiste, je vous crie :

A bas les fermiers généraux, chancres qui vous rongent!

A bas l'impôt colonique qui vous ruine!

A bas l'impôt foncier et les droits de succession sur les petits propriétaires-cultivateurs!

A bas les 21 jours et les 9 jours!

Vivent les retraites paysannes!

Vive le médecin gratuit — comme l'instituteur ou le facteur.

Vive la justice gratuite!

Vive le syndicat pour obliger les propriétaires à diminuer leurs fermages, à vous laisser de quoi vivre!

Électeurs,

Souvenez-vous enfin qu'en juin 1905, le parti socialiste, c'est-à-dire l'Internationale ouvrière, a empêché la guerre, une guerre effroyable entre la France et l'Allemagne à propos des appétits capitalistes au Maroc.

Voter pour le parti socialiste, c'est voter contre la guerre.

C'est aussi voter contre la corruption bourgeoise, contre la gangrène politique qui, à chaque instant, éclate en scandales : hier Panama, aujourd'hui la Marine et les liquidations (le milliard des congrégations, au lieu d'être versé à la Caisse des retraites ouvrières, a disparu dans les coffres-forts des grands voleurs!)

Je réclame — parce que je représente le grand parti du travail — les voix de tous les travailleurs, de tous les exploités, de toutes les victimes du régime capitaliste, du veau d'or et de la corruption.

Je repousse les suffrages de tous les exploiteurs.

Vive le parti socialiste unifié! Vive la République sociale!

P.-S. — Si je suis élu, je rendrai compte de mon mandat dans toutes les communes.

P. BRIZON,

Professeur, conseiller d'arrondissement.

ALPES (BASSES-)

Circonscription de BARCELONNETTE.

M. André HONNORAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 1.478 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez en présence deux candidats dont l'un se réclame, d'une manière générale, de la politique de la majorité républicaine et dont l'autre se réclame, d'une manière générale, de la politique de l'opposition.

Entre ces deux politiques, vous avez à choisir librement.

Je n'invoquerai, pour influencer votre jugement, aucune considération personnelle. Je ne vous dirai rien des services que j'ai pu rendre ; je ne vous dirai rien de ceux que certains d'entre vous croient, peut-être trop généreusement, pouvoir attendre de moi.

Comme je l'ai déclaré partout, je ne veux pas distraire votre attention de la seule véritable question qui se pose aujourd'hui devant vous et, pour que vous vous prononciez en toute indépendance, je me refuse à vous faire la moindre promesse, à flatter aucun de vos intérêts, collectifs ou particuliers.

Dites donc en toute liberté, comme c'est votre droit et votre devoir, si vous persistez à croire que le parti républicain a failli à sa tâche ou si vous estimez, au contraire, qu'il mérite de retrouver votre confiance.

Je m'en réfère à votre verdict et, pour que vous puissiez le rendre avec plus de garanties encore, je vous donne la nouvelle assurance que, quel que soit le résultat du scrutin, vous me trouverez toujours également prêt à vous servir de mon mieux, également résolu à ne pas distinguer entre ceux qui auront appuyé et ceux qui auront combattu ma candidature.

Je mets ma fierté à pouvoir me dire que si je deviens votre élu, je ne le devrai qu'à vos libres suffrages et que, si un autre vous paraît plus qualifié pour vous représenter à la Chambre, je n'aurai du moins pas mérité de perdre votre estime et votre sympathie.

André HONNORAT,
Conseiller général du canton du Lauzet.

Circonscription de CASTELLANE.

M. PERCHOT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 2.100 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain m'a fait le très grand honneur de me désigner pour être, aux élections du 24 avril, le porte-drapeau du parti républicain dans l'arrondissement de Castellane.

Ce poste de confiance me vaudra bien des injures et d'anciens adversaires, qui paraissaient irréconciliables, feront contre moi l'union de la calomnie et du mensonge ; nous leur opposerons l'union des citoyens libres qui laissent à d'autres le souci de mesquines questions personnelles et qui marchent, le front haut, vers leur idéal de liberté, de justice et de solidarité.

Républicains,

Cet idéal, la République en poursuit sans trêve la réalisation, avec patience mais avec ténacité.

Jetez un coup d'œil sur le passé, il est le gage de l'avenir.

C'est la République qui, en assurant la paix intérieure et extérieure, a relevé la France de ses désastres et a accru la force économique du pays ;

C'est la République qui, tout en augmentant notre puissance militaire, a réduit la durée du service en réalisant l'égalité devant l'impôt du sang ;

C'est la République qui, soucieuse des droits de la conscience, a rendu complètement libre l'exercice de tous les cultes ;

C'est la République qui, en répandant à profusion l'instruction, a ouvert aux enfants l'égalité devant la science ;

C'est la République qui, en donnant à tous les citoyens la liberté d'association, a laissé à chacun la faculté de remédier par la solidarité aux inégalités de la fortune ;

C'est la République qui, hier, en donnant à tous les travailleurs le toit et le pain pour leurs vieux jours, a atténué les injustices de la vie.

Certes, aucune de ces réformes n'a la prétention d'être définitive dans sa lettre, car tout évolue dans le monde ; mais, par les principes mêmes dont elles s'inspirent, elles éclairent la voie dans laquelle nous devons marcher.

Et nous qui sommes passionnément républicains, par origine et par raisonnement, nous avons le droit d'être fiers de cet édifice qui provoque l'admiration et l'envie dans tous les pays étrangers.

Électeurs,

L'œuvre de la législature prochaine s'annonce vaste et complexe.

Pour la mener à bonne fin, pour vaincre l'opposition des conservateurs, pour déjouer les pièges des faux républicains, il faudra que tous les membres des partis de gauche restent fortement unis. Demain comme aujourd'hui, à la Chambre comme devant le Congrès, soucieux d'échapper à toute coterie personnelle, je serai un soldat discipliné de mon parti.

Ainsi que le disait naguère M. Ribot, le premier soin de la législature nouvelle devra être de réaliser la refonte complète de notre système fiscal. L'impôt général et progressif sur le revenu actuellement soumis au Sénat, exonère complètement de toute taxe d'État les salariés des villes et des champs, ainsi que les petits propriétaires ruraux. Il dégrève dans une large mesure tous les travailleurs ; il n'augmente pas les charges des moyens contribuables et il compense les dégrèvements par des taxes qui frappent seulement les revenus de plus de quinze mille francs.

Établi sur les bases fournies par la nouvelle évaluation de la propriété non-bâtie, ce projet dégrèvera la terre de plus de 55 millions.

Il s'inspire d'idées qui sont entièrement les miennes, c'est dire que je le voterai. A très bref délai, et en suivant les mêmes principes, il conviendra également de rénover les impositions locales.

Dans l'ordre social, je ne suis pas de ceux qui croient à la pérennité du salariat et je ne pense pas qu'il soit la dernière forme de la rémunération du travail. En donnant aux syndicats la personnalité civile et le droit de posséder, on préparera l'association du capital et du travail qui assurera la paix sociale.

Mais, dès maintenant, il convient, par une législation précise, d'assurer le sort des travailleurs. A la caisse des retraites il faudra joindre l'assurance contre le chômage et la maladie ; la limitation des heures de travail permettra à l'ouvrier de vivre un peu plus dans sa famille.

Les relations entre l'État et ses ouvriers ou employés devront être réglées par un statut qui, sans leur donner le droit de grève, car l'intérêt général passe avant l'intérêt de quelques particuliers, leur assurera le libre exercice de leurs droits de citoyens et une part de plus en plus active dans le règlement de toutes les questions professionnelles.

D'une manière générale notre administration devra être transformée en suivant les règles d'une large décentralisation qui donnera aux communes et aux départements plus de liberté. La modification du mode de scrutin actuel accompagnera cette réorganisation.

La mutualité agricole devra être de plus en plus encouragée et développée, et la création d'une Caisse centrale de réassurance s'impose dans le plus bref délai. Nous n'oublierons pas non plus que la réforme du régime hypothécaire s'impose. Mais toutes ces réformes ne peuvent être réalisées que dans un pays prospère et nous aurons à assurer l'accroissement de la richesse nationale, par l'amélioration constante de notre outillage économique.

Castellanais,

L'arrondissement de Castellane si délaissé jusqu'à ce jour est en droit de profiter, plus que tout autre, des grands travaux qui restent à accomplir, mais il ne le pourra qu'en obtenant l'aide et l'appui des pouvoirs publics ; c'est à quoi je m'emploierai de toutes mes forces.

Reconstruire des écoles, tracer des routes, faire enfin aboutir les lignes ferrées prévues par des plans déjà anciens et que de successives modifications de tracé ont jusqu'à ce jour retardées ; compléter leur réseau par des tramways, créer des Caisses de crédit agricole et des Caisses d'assurances mutuelles ; faire bénéficier les agents des chemins de fer locaux des retraites spéciales accordées à leurs collègues des grands réseaux ; en un mot faire dans l'arrondissement de Castellane ce qui se fait dans l'ensemble du pays, tel est mon programme.

Avec votre aide, avec celle de vos élus départementaux et municipaux, je suis certain de mener à bien cette tâche à laquelle je consacrerai le meilleur de moi-même.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'arrondissement de Castellane doit s'engourdir dans un « localisme » étroit. C'est en se mêlant de plus en plus à la vie nationale, c'est en appelant à son aide l'ensemble du pays représenté par les grands groupements politiques que nous lui donnerons l'essor si ardemment désiré par tous.

Citoyens,

Vous avez à vous prononcer entre le retour au passé et la marche vers le progrès ; entre les haines stériles et l'union féconde. Dès maintenant, j'en suis certain, votre choix est fait, exprimant votre volonté souveraine, vous acclamerez la République de liberté, de solidarité et de justice sociale qui est la nôtre.

Vive la République démocratique !

Vive l'arrondissement de Castellane !

Justin PERCHOT,
Docteur ès-Sciences,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Candidat du Congrès républicain.

Circonscription de DIGNE.

M. Joseph REINACH.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.051 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps. Je me suis établi, j'habite parmi vous ; je suis devenu l'un des vôtres.

Vous avez éprouvé dans une longue collaboration mon dévouement à la République, à la démocratie. Vous savez qu'il m'est arrivé, plus d'une fois, de sacrifier mon intérêt personnel à la cause de la Liberté et à celle de la Justice.

J'ai rempli de mon mieux le mandat que vous m'avez confié il y a quatre ans.

Les intérêts légitimes :

Dans les pays aussi éloignés que le nôtre des grandes administrations centrales, les intérêts locaux ont besoin d'une voix autorisée pour faire parvenir leurs réclamations aux pouvoirs publics. J'ai la conscience de n'avoir jamais donné mon concours qu'à des intérêts légitimes.

Contre le favoritisme :

Ennemi déclaré du favoritisme et de l'arbitraire, j'en ai dénoncé les abus dès le premier discours que j'ai prononcé devant la Chambre.

Des ambitions déçues me reprochent de n'avoir pas obtenu des passe-droits à leur profit. Vous ne me le reprocherez pas. Les fonctionnaires ont conclu avec l'État qui les emploie un véritable contrat. L'avancement ne doit être donné qu'au mérite. L'avancement ne doit pas dépendre, contre toute justice et au risque de compromettre la bonne administration, soit des caprices d'un ministre, soit de l'intrigue d'un parlementaire, lui-même harcelé par un client aussi incapable que pressé.

Le statut des fonctionnaires :

Je m'honore d'avoir demandé, dès le début de la législature, avec plusieurs de mes

amis républicains, la reconnaissance du droit d'association pour les fonctionnaires et l'établissement d'un statut qui les garantisse contre les abus du pouvoir et les audaces de la brigue.

Ce n'est point de notre faute si la Chambre n'a pas voté cette réforme. Le précédent ministère, qui n'était point favorable à ces projets, l'organisation défectueuse du travail parlementaire, n'ont point permis de les discuter en temps utile.

Je les place au premier rang de ceux que la prochaine législature devra faire aboutir.

La réforme administrative :

Elle devra s'efforcer également de réaliser contre la coalition des intérêts particuliers la réforme administrative et la réforme judiciaire.

Nous avons plus de fonctionnaires qu'aucun autre pays au monde ; d'innombrables emplois ne correspondent plus à des besoins réels ; leur maintien pèse lourdement sur nos budgets et, par conséquent, sur les contribuables.

Il appartient aux contribuables, aux électeurs, d'intimer leur volonté d'en finir avec un régime administratif que la rapidité des communications, due aux progrès de la science, permet de simplifier et qui est ruineux pour le pays.

Les petits fonctionnaires :

Cette simplification des rouages permettra en outre de mieux rétribuer tous ces petits fonctionnaires dont la situation a été déjà améliorée, mais reste encore bien précaire.

Je me suis déclaré, et je me déclare plus que jamais, le partisan d'une large décentralisation administrative qui, sans compromettre l'unité politique de la nation, développera et fortifiera la vie locale, affranchira nos conseils municipaux et départementaux des entraves qui les paralysent, hâtera la solution des affaires.

Cette réforme administrative, qui se traduira par des économies considérables, entre 50 et 100 millions, si elle procède d'une conception à la fois industrielle et scientifique, n'est pas réalisable — une longue expérience l'a démontré — avec le régime électoral actuel.

La réforme électorale :

Je me suis prononcé, avec quelques-uns des républicains les plus autorisés, radicaux, modérés ou socialistes, pour le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. La réforme électorale est la clef de toutes les réformes administratives, politiques, sociales, qu'il nous reste à entreprendre et que nous avons le devoir d'accomplir. Et c'est aussi une question de justice. Nous voulons que chaque électeur puisse, conformément à la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, contribuer effectivement par son bulletin de vote à l'élaboration des lois et à la détermination de la contribution publique. Nous réclamons tout notre droit, mais nous ne voulons priver personne de son droit.

Par deux fois, la Chambre a adopté la loi sur la liberté et le secret du vote dont le rapport m'avait été confié. La prochaine Chambre devra triompher des résistances du Sénat. Elle complètera cette réforme par une loi sur la corruption électorale; la loi devra être précise pour être efficace.

L'impôt sur le revenu :

J'ai voté l'établissement d'un impôt général sur le revenu.

J'ai toujours professé et il est à peine besoin de démontrer que le principe de l'impôt sur le revenu est souverainement équitable. Si je me suis refusé à adopter les dispositions, qui m'ont paru vexatoires ou mal conçues, sur les patentes et sur les bénéfices agricoles, je me suis prononcé résolument pour les dispositions qui demandent une plus large part de leur superflu à la fortune acquise et pour celles qui dégrèvent la petite propriété et le travail, ce capital en formation.

Dégrèvements pour l'agriculture et le commerce :

La loi qui a été votée par la Chambre supprime l'impôt sur les portes et fenêtres, cet impôt sur la lumière et la santé ; elle dégrève de 40 à 60 0/0 les paysans petits propriétaires.

Les cultivateurs-propriétaires sont exemptés jusqu'à concurrence de 625 francs de revenu foncier, quand leur revenu total n'est pas supérieur à 1.250 francs ou, plus exactement, en comptant les salaires, à 1.550 francs (art. 13).

Le contribuable de moins de 1.250 francs de revenu, qui habite sa maison, ne paye pas d'impôt sur la propriété bâtie, si la valeur locative n'excède pas 80 francs (art. 55).

Au-dessous de ce même chiffre de 1.250 francs, les revenus du commerce sont exempts d'impôt (art. 34).

Pour les traitements et les salaires, exemption totale jusqu'à un chiffre qui, selon l'importance de la commune varie de 1.500 à 3.000 francs (art. 37).

Des exemptions analogues à la base ont été admises dans des pays où l'impôt indirect pèse beaucoup moins lourdement que chez nous sur le consommateur. La légitimité n'en peut être contestée que par des esprits rétrogrades ou égoïstes.

La justice dans l'impôt :

L'ancien régime « accablait les faibles pour alléger les forts » ; « plus on était capable de contribuer, moins on contribuait ». Dans les sociétés issues de la Révolution, il faut asseoir l'impôt sur le revenu *vrai* de chacun.

Cette œuvre de justice fiscale, imparfaite, sans doute, comme toutes les œuvres des hommes, mais qui allège de 87 millions la charge de l'agriculture et celle du commerce, est actuellement soumise au Sénat. J'ai le ferme espoir que de la collaboration loyale des deux Chambres sortira une réforme conforme à la fois aux principes de la Révolution et aux légitimes aspirations de la démocratie.

Retraites ouvrières et paysannes :

Le Sénat et la Chambre ont définitivement voté la loi sur les retraites ouvrières et paysannes que j'avais inscrite sur mes précédents programmes.

De cette première grande expérience légale de solidarité, nous avons le droit d'attendre un grand apaisement social.

La loi s'applique, obligatoirement ou facultativement, à 17 millions d'ouvriers, d'employés, de paysans, de petits propriétaires et de petits patrons, de fermiers non salariés. Elle assure aux travailleurs de la campagne comme à ceux de la ville le pain de leurs vieux jours, elle vient en aide à leurs veuves.

Le Gouvernement a pris l'engagement formel que la loi sera mise en vigueur dès l'année prochaine.

Dès que les ressources budgétaires le permettront, il faudra abaisser l'âge de la retraite; il faudra aussi, à l'exemple de plusieurs pays voisins, voter une loi d'assurance contre le chômage et contre l'invalidité.

Autres réformes :

Je n'ai point caché mon opinion, j'ai dit plus d'une fois à la tribune, que le régime parlementaire ne fonctionne pas toujours comme il faudrait ; j'ai montré le mal et j'ai indiqué les remèdes. La Chambre, qui vient d'achever son mandat, n'en a pas moins réalisé d'importants progrès. L'expérience du rachat de l'Ouest se poursuit dans des conditions favorables. La loi sur les habitations à bon marché, celle qui déclare insaisissable le bien de famille, celle qui autorise les avances à long terme aux sociétés coopératives agricoles, la loi sur la répression des fraudes, celle qui réduit la taxe des lettres affranchies, constituent d'utiles réformes. Nous avons diminué la durée des périodes d'appel pour la réserve et pour

la territoriale. Nous avons exclu de l'armée métropolitaine les condamnés de droit commun.

La défense nationale :

La Commission de l'armée m'avait confié le rapport de la loi sur la réorganisation et le renforcement de l'artillerie.

Je suis heureux et fier d'avoir fait aboutir cette loi, réclamée depuis tant d'années par les chefs les plus autorisés comme indispensable à notre sécurité. L'infériorité numérique de notre artillerie constituait pour la défense nationale un véritable danger. Ce danger n'existe plus.

On ne respecte que les forts, on ne cherche querelle qu'aux faibles. C'est parce que nous voulons assurer au pays les bienfaits de la paix que nous ne consentirons jamais à affaiblir les instruments nécessaires de la défense nationale.

La liberté de conscience :

La liberté de conscience est la première des libertés. J'ai été l'un des signataires de la proposition de loi qui, par la suppression de toute déclaration préalable pour les réunions, a assuré le libre exercice de tous les cultes.

L'école et les instituteurs :

Défenseur non moins résolu de l'école laïque, où le patriotisme sera toujours enseigné comme la première des vertus civiques, où la tolérance religieuse sera toujours célébrée et pratiquée comme l'une des plus nobles conquêtes de la Révolution, je me suis joint à mes amis de la *Ligue de l'Enseignement* pour repousser les attaques injustes qui ont été dirigées contre nos instituteurs.

L'alcoolisme :

L'alcoolisme est le fléau, peut-être le plus redoutable, qui menace la nation. Il est la cause permanente de l'accroissement de la criminalité, de la folie, de la tuberculose.

On a reproché à mon projet sur la limitation des débits de créer un véritable monopole en faveur des débitants qui seraient ainsi affranchis des concurrences préjudiciables à leurs intérêts. Je réponds que ce procédé, qui non seulement respecte, mais qui consolide la propriété entre les mains des débitants actuels et de leurs ayant-droits, a contribué puissamment en Algérie et dans nombre de pays étrangers à enrayer les progrès de l'alcoolisme. L'expérience a été décisive. La limitation est également profitable au commerce honnête et à la santé publique.

Nous ne portons atteinte à aucun droit acquis ; nous entendons préserver par des moyens pratiques la vitalité de la nation. Elle a ignoré longtemps, elle connaît aujourd'hui toute la gravité du mal.

Primes à la sériciculture et à la culture de l'olivier :

La loi, dont j'ai été le promoteur, sur les primes à la sériciculture a été renouvelée pour vingt ans.

La Chambre et le Sénat ont adopté l'amendement que j'avais déposé pour rendre gratuit le contrôle du grainage.

J'ai été l'un des auteurs de la loi qui établit les primes à la culture de l'olivier.

Nous avons voté le relèvement des tarifs douaniers, assurant ainsi à l'agriculture et à l'industrie une protection plus efficace.

Crédit agricole :

Le crédit agricole doit être développé. Il faut que dans des conditititions analogues à

celles qui sont accordées aux syndicats, des avances puissent être faites aux petits cultivateurs, à l'individu comme à l'association.

Autant que les tarifs de douane et que les primes, le crédit méthodiquement et libéralement organisé, contribuera à la prospérité de l'agriculture.

Les engagements que j'avais pris en 1906, je les ai tenus. Si vous me renouvelez mon mandat, je m'efforcerai de répondre à votre confiance par une active collaboration à de nouveaux progrès politiques et sociaux.

Allégement des charges des contribuables :

Il faut alléger les charges des contribuables, non seulement par le vote définitif de la réforme fiscale, mais par une gestion sévère des deniers publics. Il faut revenir à la pratique loyale de la vieille formule : « Ni emprunt, ni impôts : des économies ». Il faut déclarer une guerre sans merci aux abus, au gaspillage, à la routine, à la surenchère, à la fraude.

La seule fraude des bouilleurs de cru nous coûte annuellement près de 100 millions. Les ressources nouvelles qu'on est en droit d'attendre d'une administration simplifiée et d'une fiscalité sans fissure permettront de développer toutes les parties de notre outillage national.

Routes et digues :

Ici, dans notre pays de montagnes, il faut multiplier les routes, les communications postales et télégraphiques, les travaux d'hydraulique, les digues.

Solidarité et assistance :

Les œuvres de solidarité sociales et d'assistance publique, les mutualités dont il serait criminel de gêner la bienfaisante expansion, ne seront jamais assez nombreuses.

Par la bonté et par la pitié, comme par la prévoyance qui sera j'espère, la grande vertu de l'avenir, nous poursuivrons ainsi notre lutte contre la misère, honte et douleur des sociétés civilisées. Notre constant effort doit tendre à rendre moins précaire la situation des déshérités.

Appel à l'union des républicains :

Le progrès continu est la loi même de la République. J'ai toujours été, je serai toujours un homme de progrès. Mais le progrès, politique ou social, ne peut se réaliser de façon durable que dans l'ordre et par la liberté.

Je fais appel à tous les républicains, à tous les démocrates sincères, à tous les patriotes, à tous les bons citoyens épris, comme je le suis moi-même, du bien public, de l'intérêt général.

Depuis que je suis entré dans la vie publique, j'ai été beaucoup injurié, beaucoup calomnié ; je le suis encore. Oserais-je dire que je l'ai été en raison, en proportion des services que j'ai rendus aux idées de progrès, de justice, de liberté qui nous sont chères?

Je n'ai jamais été le courtisan d'aucune puissance. J'ai toujours dit toute ma pensée. Vous savez que l'événement m'a souvent donné raison.

J'ai confiance que, par l'union loyale de tous les républicains, nous ferons triompher encore une fois, dans la bataille électorale de demain, la grande cause pour laquelle je lutte avec vous depuis plus de vingt ans.

Vive la France !

Vive la République !

Joseph REINACH,
Député sortant.

Circonscription de FORCALQUIER.

M. Louis ANDRIEUX.

Élu au 2e tour de scrutin. — 2.926 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a dans notre arrondissement une grande majorité de républicains avec ou sans épithète, qui ne veulent pas du programme collectiviste d'Isoard. Ils savent où nous conduirait ce que le député sortant appelle « la nationalisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des compagnies d'assurance, etc. » en attendant la nationalisation de la terre et de la propriété individuelle, voire même la nationalisation des femmes et des enfants.

Cette majorité républicaine ne veut pas confier le mandat de faire des lois à un candidat collectiviste.

Je m'offre à elle pour défendre, dans une République d'ordre, de sages réformes et de progrès incessants, les principes de nos pères, la déclaration des droits de l'homme qui proclame, en même temps que le droit à la liberté, à l'égalité, à la justice, le droit non moins sacré de la propriété individuelle. Loin de vouloir la détruire, je veux la rendre accessible à tous.

Vous connaissez les hautes amitiés que j'ai conservées dans le Parlement ; vous savez qu'elles me faciliteront la tâche de défendre les intérêts de vos communes, de faire aboutir les projets de vos municipalités, et de réparer le mal qu'on vous a fait.

Propriétaire bas-alpin, je vis comme vous des produits de votre sol ; je connais vos besoins ; nos intérêts sont solidaires, et c'est la meilleure garantie que je puisse vous donner de la sincérité de mes engagements.

Soucieux d'alléger les charges publiques, de les répartir plus équitablement, de combattre les gaspillages qui nous conduisent à la ruine, je voterai contre les quinze mille francs que la Chambre précédente a alloués arbitrairement aux députés et aux sénateurs.

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Louis ANDRIEUX.

Circonscription de SISTERON.

M. JOLY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 1.813 voix.

Chers Concitoyens,

Je viens pour la deuxième fois solliciter vos suffrages.

Ayant conscience d'avoir rempli tout mon devoir au cours de la législature qui s'achève, c'est le front haut que je me représente devant vous.

Conformant mes votes et mon attitude en toutes circonstances au programme républicain-socialiste que je vous exposais il y a quatre ans, j'ai, depuis que je suis votre représentant, consacré tous mes efforts à servir de mon mieux les intérêts de la démocratie ainsi que ceux de notre arrondissement. Sans entendre faire ici un bilan, même réduit, de l'œuvre de la législature 1906-1910, je me bornerai à rappeler quelques-unes des lois relevant de mon programme au vote desquelles j'ai contribué :

A. — Lois complémentaires de la séparation de l'Église et de l'État, qui ont anéanti les nouvelles menées de la réaction cléricale contre la République ;

B. — Loi réformant les Conseils de guerre dans une très large mesure, permettant d'espérer que la justice militaire traitera de la même manière soldats et officiers. L'abolition des Conseils de guerre en temps de paix, proposée par mes amis politiques et moi, qui a été repoussée à 37 voix seulement de majorité — séance du 30 mars 1909 — indique que l'entrée à la Chambre de quelques élus de plus d'extrême gauche aurait amené la suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

C. — Loi du 10 avril 1908, appelée « Loi du coin de terre », qui a donné aux ouvriers à salaire peu élevé, notamment à la grande masse des ouvriers agricoles, le moyen d'acquérir une parcelle de terrain et d'y construire une maison.

D. — La constitution pour le petit propriétaire cultivant d une réserve insaisissable, comprenant son lopin de terre et les instruments de travail nécessaires à l'exercice de son métier, est un fait accompli.

E. — Loi du 29 décembre 1906, instituant le crédit au profit des Sociétés coopératives agricoles.

F. — Loi du 9 mars 1910, organisant le crédit individuel à long terme.

G. — Enfin, l'organisation de la protection contre la fraude a encore apporté à l'agriculteur le témoignage de la préoccupation qu'a le Parlement de défendre ses intérêts.

H. — L'impôt global et progressif contre le revenu a été voté par la Chambre malgré une opposition acharnée de la bourgeoisie capitaliste et de la réaction ; cette réforme nécessaire établit enfin la justice fiscale, stipule pour les travailleurs et les petits propriétaires des exonérations et des dégrèvements importants, en exigeant par contre des favorisés de la fortune le payement de ce qu'ils doivent équitablement à l'impôt, c'est-à-dire d'autant plus que leur superflu est plus scandaleusement élevé.

I. — Le vote définitif de la loi des retraites ouvrières et paysannes assure enfin aux travailleurs âgés de l'agriculture, au même titre et dans les mêmes conditions que pour ceux du commerce at de l'industrie, le payement à partir de 1911 — suivant l'engagement solennel du Gouvernement — d'une rente annuelle et viagère. Celle-ci, pour n'être pas telle que nous le souhaitions et que la Chambre avait votée en 1906, n'en constitue pas moins un progrès social des plus considérables, puisqu'elle apporte enfin au travailleur âgé la

certitude de recevoir désormais une pension en acquit partiel de la dette contractée envers lui par la Société, alors qu'hier il n'avait rien que des espérances nées des promesses toujours abondantes des périodes électorales.

Je m'honore d'avoir pris au vote définitif de cette loi sociale une part des plus actives en créant le « Groupe interparlementaire des retraites ouvrières et paysannes » (210 députés, 80 sénateurs) dont l'influence s'exerça, et sur la Commission sénatoriale et sur le Sénat, tant en vue de la discussion de la loi avant la fin de la législature, que de l'introduction d'un grand nombre de dispositions primitivement apportées par la Commission sénatoriale et favorables à tous les bénéficiaires de la loi.

Enfin comme je le signalais dans mon discours à la tribune de la Chambre le 30 mars 1910, la loi des retraites ouvrières et paysannes est susceptible de nombreuses améliorations et le premier devoir de la nouvelle Chambre sera de les voter.

Citoyens,

Comme j'en suis convaincu, vous reconnaîtrez dans le vote des lois dû à l'action efficace des élus socialistes, le franchissement d'une étape intéressante dans la réalisation des réformes attendues par la démocratie, et vous voudrez faire choix à nouveau pour vous représenter d'un républicain-socialiste qui, en collaboration avec ses amis politiques d'extrême gauche, continuera à hâter l'avènement de toutes les réformes susceptibles d'augmenter le bien-être de tous les travailleurs des champs aussi bien que de la ville, et capables seules de réaliser l'idéal de la justice sociale voulu par les républicains de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

C'est donc pour continuer à travailler aux réformes immédiatement réalisables que je sollicite de vous le renouvellement de mon mandat.

Au nombre de ces réformes figurent :

1° L'amélioration de la loi des retraites ouvrières et paysannes. Notamment : ramener à 60 ans l'âge de la retraite fixé à 65 ans par le Sénat, et augmenter le montant de la pension également réduit par le Sénat.

2° Le vote de l'impôt sur le revenu par le Sénat sans diminution des avantages votés par la Chambre pour les travailleurs, les cultivateurs, les petits propriétaires, les petits commerçants.

Obliger le Sénat à tenir compte des volontés du suffrage universel traduites dans les lois votées par la Chambre sans lui permettre de continuer à imposer à la Chambre ses propositions toujours restrictives des avantages votés en faveur de la Démocratie comme il l'a voulu pour la loi portant réduction des 28 et des 13 jours, pour les retraites ouvrières et paysannes, pour le projet de loi tendant à assurer la sincérité du vote et la répression de la corruption électorale, etc.

3° Suppression des fonctions inutiles et réduction des gros traitements.

4° Organisation démocratique de la Justice commencée par l'introduction des ouvriers dans les jurys et réduction des frais de justice en attendant la gratuité. Responsabilité des magistrats.

5° Gratuité de l'enseignement à tous les degrés et surveillance de tous les enseignements en attendant le monopole.

6° Organisation du système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture contre les risques de maladies, de chômage, etc.

Protection des travailleurs et règlementation du travail avec le capital.

7° Acheminement vers la paix universelle en instituant l'arbitrage international pour rendre impossible tout conflit entre les nations et aboutir au désarmement général et à la fraternité entre tous les peuples sans risquer de compromettre la dignité et l'indépendance

de notre pays. Refonte du Code pénal militaire. Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

8° Nationalisation des gros monopoles industriels et financiers, des trusts qui augmentent les difficultés de la vie pour les plus défavorisés et pour la classe moyenne en ne profitant qu'à quelques individualités scandaleusement privilégiées.

Pour assurer le triomphe de ce programme c'est à tous les fermes républicains, à tous les démocrates, à tous les socialistes, à tous les travailleurs que je m'adresse.

Citoyens,

Accueillant et bienveillant avec tous, j'ai toujours soutenu avec ardeur les causes justes pour lesquelles mon intervention a été demandée, et, pour rendre à chacun son entière liberté d'action, je déclare avoir oublié, en même temps que j'ai pu les rendre, les services m'ayant été demandés, ne voulant obtenir mon mandat que de la libre conscience des électeurs qui approuvent mes idées et mes principes et reconnaissent que j'ai accompli tout mon devoir.

Serviteur passionné des intérêts de l'arrondissement de Sisteron, je continuerai à les défendre avec zèle et dévouement, qu'il s'agisse de classements de routes en faveur desquels j'invite à nouveau les municipalités intéressées à prendre toutes les délibérations utiles et à m'en aviser, qu'il s'agisse du canal de Ventavon, dont les études ont été reprises grâce à mes actives démarches et se poursuivent sans relâche, qu'il s'agisse du bureau d'enregistrement de Volonne qui sera réouvert sinon en permanence, du moins deux ou trois fois par semaine, ce qui donnera satisfaction à tous les intérêts en cause, qu'il s'agisse du permis de chasse populaire, du maintien de la chasse à la lèque obtenu déjà au cours de cette législature, qu'il s'agisse de la réforme du régime forestier, etc.

Républicains, démocrates, socialistes de l'arrondissement de Sisteron,

Si vous me renvoyez au Parlement, je remplirai de nouveau le mandat que je détiendrai de vos suffrages comme j'ai rempli le précédent, c'est-à-dire de mon mieux et en mettant à profit l'expérience acquise au point de vue parlementaire pendant la législature écoulée.

Votre Congrès en acclamant ma candidature à l'unanimité m'a déjà confirmé — ce dont j'étais certain, malgré le dire de détracteurs intéressés de vos sentiments et de votre loyalisme — que vous savez reconnaître les efforts de ceux qui s'attachent à remplir consciencieusement la mission à eux confiée par vous.

Ayant été le mandataire consciencieux et laborieux, dévoué à la cause du peuple et aux intérêts de l'arrondissement de Sisteron que j'avais pris l'engagement d'être, c'est avec une entière confiance dans votre verdict éclairé que je me représente devant vous.

J'ai la conviction profonde que, ayant pu me juger à l'œuvre, m'ayant vu fréquemment parmi eux, me connaissant mieux qu'il y a quatre ans, tous les fermes républicains m'honoreront de leurs suffrages.

A vous de dire le 24 avril si c'est bien ainsi que je vous ai représentés et que vous désirez l'être.

Vive l'arrondissement de Sisteron!

Vive la République démocratique et sociale!

Antony JOLY,

Député sortant,

Candidat unique du Congrès des groupements radicaux-socialistes et socialistes de l'arrondissement de Sisteron.

ALPES (HAUTES-)

Circonscription de BRIANÇON.

M. TOY-RIONT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 2.784 voix.

Mes chers Concitoyens,

Lorsque mes amis m'ont demandé de prendre en mains dans le Briançonnais le drapeau de la République progressiste, j'ai considéré comme un véritable devoir de répondre à leur appel pour barrer la route au radicalisme et au socialisme, car ces partis essaient une nouvelle fois de s'emparer de la circonscription à la faveur d'une équivoque. Le parti républicain modéré constitue incontestablement l'énorme majorité du Briançonnais ; il allait être cependant livré pieds et poings liés aux tenants de la politique intolérante et mesquine du parti radical-socialiste qui depuis dix ans divise le pays. Telle est la raison d'être de ma candidature.

Programme républicain :

Je suis profondément républicain et je ne permets à personne de me contester ce titre. Je suis ici le représentant officiel de la Fédération républicaine, groupement politique qui a à sa tête d'anciens ministres de la République tels que MM. Ribot, Méline, Krantz, Guillain, et des parlementaires éminents tels que MM. Thierry, Audiffred, Aynard, Prevet, tous républicains incontestés, invinciblement dévoués aux intérêts de la démocratie, mais profondément attachés au respect des idées d'ordre, de liberté, de prudence, sans lesquelles toute tentative de réforme ou de progrès n'est qu'aventure décevante.

Nous voulons une République ouverte à tous les citoyens, qui ne frappe personne d'ostracisme, qui suivant l'heureuse expression du discours de Périgueux « devienne si agréable à habiter, si belle, si généreuse, qui s'élève si haut au-dessus des partis, que ce soit la France, toute la France dans la beauté de son passé et dans l'espérance de son avenir qui rayonne en elle ».

Politique de libertés :

Cette République que nous souhaitons avec toute l'ardeur de la conviction la plus sincère ne sera possible que le jour où le Gouvernement sera absolument décidé à faire respecter les droits essentiels de la personne et de la famille :

La liberté de conscience ;

La liberté de l'enseignement, qui n'est qu'une des formes de la liberté des pensées et des opinions ;

La neutralité scolaire, qui doit être considérée comme une condition *sine qua non* de l'enseignement obligatoire.

Nous sommes donc les défenseurs indéfectibles de toutes les libertés individuelles dont les principes furent proclamés par la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* et nous dénions formellement à toute autorité publique le droit de leur porter la plus légère atteinte.

La seule garantie du respect de ces libertés réside dans l'application loyale des lois constitutionnelles, qui depuis quelques années ne sont pas toujours observées. Nous voulons l'application intégrale de la Constitution de 1875 ; elle seule permettra chez nous la réalisation du régime parlementaire dont nous n'avons eu depuis dix ans que la triste caricature.

Situation financière :

La situation financière nous paraît particulièrement grave ; la prochaine législature doit, à notre avis, mettre un terme à l'effrayante progression des dépenses et par suite de la Dette, si l'on ne veut pas exposer le pays à subir de nouvelles charges fiscales. Le contribuable français est l'un des plus frappés d'impôts dans le monde entier. Il faut donc s'arrêter dans la voie de dépenses folles dans laquelle nous sommes engagés ; il faut revenir à un régime rigoureux d'économies en réduisant les gros traitements, en supprimant les emplois inutiles, en exerçant un contrôle rigoureux sur les dépenses des différents budgets et spécialement sur celles de la marine et de la guerre, en réalisant la réforme administrative, en luttant contre les tendances étatistes du parti socialiste qui, faisant continuellement appel aux ressources de l'État, sont nettement incompatibles avec la politique d'économie, de dégrèvements que nous voulons réaliser.

Si nous sommes hostiles à l'intervention de l'État chaque fois qu'il s'agit de questions étrangères à son domaine et pour lesquelles il est notoirement incompétent (telles que par exemple la création des industries d'État, source indiscutable de débours fiscaux et d'impôts nouveaux pour le contribuable), nous sommes les premiers à la réclamer quand il s'agit de réaliser une plus juste répartition des charges fiscales ou d'édicter des mesures d'assistance et de prévoyance sociales.

Impôt sur le revenu :

Je suis très nettement partisan de la réalisation de la grande réforme de l'impôt sur le revenu qui est destiné à corriger, par l'établissement d'une taxe progressive sur les ressources du contribuable, l'improportionnalité des impôts indirects. Ces impôts indirects qui frappent les objets de consommation pèsent en effet lourdement et injustement sur les classes pauvres. Cette réforme doit aussi, par le procédé de la discrimination, frapper de taux différents les revenus du capital, les revenus du travail, et ceux dits mixtes qui procèdent à la fois du capital et du travail. Elle doit dégrever les petits revenus et spécialement ceux de la petite propriété rurale. Mais elle doit aussi tenir le plus large compte des charges de famille et ne donner lieu, dans son application à aucun acte d'arbitraire ni d'inquisition. C'est dans cet esprit que je voterai la réforme fiscale.

Revision de la valeur des terres :

Si vous me confiez l'honneur de vous représenter, je m'occuperai très activement de l'application, dans notre arrondissement, de la grande réforme de la revision de la valeur des terres. Cette réforme a donné lieu, dans un arrondissement voisin, aux plus graves abus. Or si elle est réalisée équitablement et conformément aux termes eux-mêmes de la loi qui l'a instituée, elle constituera pour tous les propriétaires briançonnais, un dégrèvement considérable. La nouvelle évaluation foncière doit être établie, ne l'oublions pas, sur la base de la « valeur locative ». Je veillerai à ce que ce principe de la loi soit rigoureusement observé par les fonctionnaires des contributions directes qui seront appelés à l'appliquer

dans les communes, et j'interviendrai auprès de l'administration pour appuyer les réclamations qui seront formulées par les propriétaires surtaxés. Je vous rappelle, à ce sujet, qu'un de nos amis, M. Touron, sénateur républicain progressiste, vient d'obtenir un nouveau délai de trois mois pour que les propriétaires puissent faire valoir leurs réclamations.

Cette question présente à mes yeux une importance capitale et je me propose de m'en occuper tout particulièrement.

Programme social :

Au point de vue social, notre parti a un programme nettement positif; nous sommes absolument décidés, quoi qu'on en dise, à réaliser toutes les réformes utiles sous la seule condition d'une préparation, d'une étude sérieuse et approfondie.

Invinciblement attachés au principes du droit de propriété individuelle, nous sommes les premiers à reconnaître l'impérieux devoir de solidarité qui s'impose à la société, l'absolue nécessité d'édicter toutes les mesures d'assistance et de prévoyance susceptibles d'améliorer le sort des humbles et de réduire dans la mesure du possible cette honte des sociétés modernes : l'indigence.

Notre parti s'est associé, par l'organe de notre grand chef, M. Ribot, au vote de la loi sur les retraites ouvrières ; cette loi est loin d'être parfaite, surtout en ce qui concerne les petits propriétaires qui n'y trouveront pas grand avantage; elle constitue cependant pour les ouvriers du commerce et de l'industrie un premier progrès que nous sommes heureux de saluer. Je m'associerai à toutes les propositions qui tendront à améliorer cette loi.

Je m'associerai également à toutes les mesures législatives destinées à encourager la prévoyance sociale et la mutualité, à réduire les funestes conséquences du chômage par l'attribution de secours et de subventions à tous les syndicats pratiquant l'assurance contre ce danger qui naît constamment sous les pas de l'ouvrier ; à la grande œuvre de la codification des lois ouvrières qui sont éparses à l'heure actuelle et dont l'interprétation donne lieu souvent à de graves difficultés ; à compléter cette législation d'une façon méthodique et progressive dans un esprit de justice et d'égalité de façon à maintenir l'équilibre des droits, notamment par des lois sur le contrat collectif du travail, le payement du salaire, la participation aux bénéfices avec élaboration d'un contrat-type, l'hygiène et la sécurité des ateliers, la coalition et les grèves, les bourses du travail, la représentation professionnelle, l'assurance contre la maladie; à donner aux syndicats la capacité d'acquérir; à engager le patronat à établir d'un commun accord avec les syndicats les bases du contrat du travail. Cela sera possible le jour où les syndicats seront dirigés par des ouvriers compétents et animés d'un esprit de concorde et d'union et non par des politiciens. Pour nous le syndicat ouvrier bien dirigé, bien compris, doit être un élément de détente et d'apaisement dans les rapports du capital et du travail et non une arme de guerre.

En ce qui concerne la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, j'en exigerai l'application en dehors de toute considération politique.

Je lutterai contre la tendance que manifeste le Parlement à se décharger sur les départements et les communes du soin de faire face aux dépenses que nécessitent les nouvelles lois d'assistance sociale. L'augmentation qui en résulte depuis quelques années pour ces budgets départementaux et communaux est véritablement excessive.

Réforme administrative:

Nous voulons réaliser la réforme administrative en donnant plus de franchises aux pouvoirs locaux, aux communes et aux conseils généraux, en entrant résolument dans la voie de la décentralisation. Pour nous la plupart des questions locales doivent être examinées et solutionnées par les pouvoirs locaux, sans qu'il soit nécessaire pour eux de recourir à l'intervention des agents du pouvoir central.

Tout d'abord ceux-ci sont habituellement incompétents, car ils ne font généralement que passer dans leurs postes et par suite n'ont pas le temps d'apprendre à connaître nos be-

soins. De plus ce n'est qu'en desserrant les liens trop étroits qui unissent à l'heure actuelle les autorités locales au pouvoir central que l'on développera dans toutes les localités le goût de la vie publique, indispensable à l'éducation politique de la démocratie et à l'heureuse pratique de nos institutions.

Dans le même ordre d'idées nous demandons : que les fonctionnaires départementaux soient nommés par leurs supérieurs hiérarchiques et non par les préfets; que les instituteurs soient nommés par les recteurs; les cantonniers par l'agent-voyer en chef; les facteurs titulaires par le directeur départemental des postes, etc..... On pourra éviter ainsi l'intrusion de la politique dans les nominations de ces fonctionnaires.

Statut des fonctionnaires :

Nous voulons que les fonctionnaires soient protégés par un statut légal contre les iniquités du favoritisme; mais nous n'admettrons en aucun cas pour eux le droit de grève et nous demanderons au Gouvernement de réprimer énergiquement toute tentative de coalition destinée à entraver le fonctionnement des rouages administratifs.

Réforme judiciaire :

Nous voulons réaliser la réforme judiciaire en simplifiant la procédure en matière civile, en réduisant les frais de justice, en exigeant que l'instruction judiciaire soit réellement indépendante à l'égard des parquets et des influences politiques ou administratives.

Politique échangiste :

Au point de vue économique je suis partisan du régime des traités de commerce, qui permet de développer les échanges avec nos voisins et qui assure par le maintien de tarifs raisonnablement protecteurs, mais non prohibitifs, la prospérité de notre industrie nationale. Je suis aussi éloigné de la doctrine qui voudrait entourer nos frontières de barrières infranchissables que de celle qui consisterait à supprimer tous les droits de douane; ces deux systèmes sont également funestes; l'un renchérit la vie et méconnaît les droits du consommateur, l'autre met la production française à la merci de ses rivaux étrangers. Par l'établissement de taxes douanières modérées et par l'application du principe de la réciprocité commerciale entre les États, nous devons réaliser les meilleures conditions économiques, respectant au même titre les droits du consommateur, du commerce d'exportation et d'importation et ceux de a production nationale.

Réforme électorale :

Notre parti a pris par l'organe d'un de nos chefs, M. Charles Benoist, l'initiative de la réforme électorale en matière d'élections purement politiques (élections législatives seulement). Cette réforme consiste à substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement et à assurer dans le Parlement à toutes les opinions, à tous les partis une représentation proportionnelle au nombre de voix obtenues par eux dans le pays. Ainsi se trouvera réalisé ce souhait de Gambetta : « Si la France entière pouvait entrer au Parlement, voilà ce qui serait l'idéal, la perfection dans l'expression de la manifestation du suffrage universel. » La France entière, c'est la représentation de tous les partis, de toutes les opinions politiques. Je voterai cette réforme qui doit faire disparaître la pression officielle, la corruption électorale, la prédominance continuelle des intérêts particuliers sur les intérêts généraux, ces tares honteuses de notre démocratie.

Programme local :

Je demanderai de larges subventions pour les sociétés d'élevage, pour les mutuelles contre la mortalité du bétail et contre l'incendie. Je faciliterai de mon mieux la constitution des caisses locales de crédit qui permettront par l'utilisation des sommes mises à la disposition de l'agriculture par la loi de 1897 (sur le renouvellement du privilège de la

Banque de France), le développement du crédit agricole dans notre arrondissement; la création de syndicats agricoles, ces instruments indispensables de prospérité pour la petite culture.

Tous mes efforts tendront à obtenir l'amélioration de notre réseau de chemins de fer, routes, digues et canaux.

Journées de prestation :

Je demanderai que l'on réserve les journées de prestation pour l'entretien des chemins destinés à l'exploitation des propriétés au lieu de les attribuer aux chemins de grande communication qui devraient être entretenus par l'administration.

J'appuierai avec énergie la demande faite à l'unanimité par le Conseil général des Hautes-Alpes, d'appliquer aux prestations du département des centimes d'État prélevés sur les habitants des grandes villes qui ne payent pas de prestations tout en utilisant nos routes. Par le succès de cette réforme, les journées de prestations seraient diminuées de moitié tout en laissant aux cultivateurs la faculté de s'en libérer comme aujourd'hui, soit en nature soit en espèces.

Régime forestier :

Je demanderai une application bienveillante et non tracassière des lois forestières et spécialement l'autorisation pour les bestiaux de traverser les parties reboisées dès que les plantations ont atteint une certaine hauteur. En pareille matière tout est affaire de mesure et de bonne volonté de la part de l'administration.

Cours professionnels :

Au point de vue de l'enseignement, je considère qu'il est foncièrement malheureux que les enfants soient obligés de quitter, dans la plupart des cas, l'école à l'âge de treize ans, au moment même où leur intelligence s'éveille, où ils pourraient utilement profiter des leçons de leur maître. Il y aurait lieu de demander la création, tout au moins pour commencer, dans les grands cantons, de cours spéciaux destinés aux enfants de cet âge; ces cours pourraient utilement comporter l'apprentissage de certaines professions pratiques. C'est une des questions dont je m'occuperai activement, je vous le promets.

Réduction des droits de mutation :

Je demanderai la réduction des droits d'enregistrement qui grèvent les mutations de la petite propriété foncière, qu'il s'agisse de mutation à titre onéreux ou à titre gratuit. Ces droits sont absolument excessifs et constituent une charge véritablement injuste pour la petite propriété foncière.

Réduction des redevances minières :

Je tâcherai de faire réduire les redevances des mines pour les exploitations du Briançonnais; l'assimilation qui a été faite de ces mines aux grandes houillières du Nord et de la Loire est souverainement inique. Les modestes ressources que nos compatriotes retirent chaque hiver de ces petites exploitations minières ne doivent pas être taxées dans de pareilles conditions et j'interviendrai avec la plus grande énergie pour obtenir une réduction sensible de ces redevances.

Développement du tourisme :

Je donnerai tous mes efforts au développement du tourisme, cette source inépuisable de prospérité pour nos régions si intéressantes à visiter. Vous savez quels sont les résultats considérables que nous avons déjà obtenus dans cet ordre d'idées. Je vous donne l'assurance formelle que je ferai l'impossible pour développer les bienfaits du tourisme dans tout l'arrondissement.

Industries :

Dans la mesure où les pouvoirs élus doivent intervenir pour encourager et faciliter le développement de toutes les industries, je mettrai mon activité, mon dévouement au service du pays. Je ne vous promets pas, moi, de créer des usines dans tous les villages ; ce n'est pas le rôle d'un député. D'ailleurs les grandes usines se créent, les établissements industriels importants s'organisent uniquement lorsqu'il y a des bénéfices à réaliser et le fait d'être ou de ne pas être député n'a aucune influence sur des créations de ce genre. Mais chaque fois qu'il s'agira de faciliter par des démarches, auprès des pouvoirs publics l'organisation ou l'exploitation d'établissements industriels intéressant la prospérité du pays et respectant les droits des habitants, vous pouvez compter sur mon concours le plus actif et le plus dévoué.

Petites industries de famille :

Il est une question qui me tient particulièrement à cœur, c'est la création et le développement des petites industries d'hiver, de familles, destinées à retenir au foyer les bras qui aujourd'hui sont trop souvent obligés de le quitter par nécessité. Vous savez quels efforts désintéressés mon père a tentés pour introduire ces industries dans notre arrondissement; ces efforts qui furent toujours contrariés par ceux-là même qui auraient dû les encourager, n'ont pas été perdus : l'industrie lapidaire subsiste, elle s'est réfugiée à Saint-Véran où elle est prospère. Si vous me confiez la mission de vous représenter, je reprendrai l'œuvre inachevée de mon père et tâcherai de développer dans tout l'arrondissement les industries de famille qui sont la fortune du Jura et de certains cantons suisses, car j'aurai à cœur de continuer les efforts qui valurent au nom que je porte l'estime profonde dont il est entouré.

Tel est, mes chers concitoyens, le programme avec lequel je me présente à vos suffrages. Vous le voyez, il ne s'agit pas d'un programme négatif comme le prétendent mes adversaires. Nous ne sommes pas un parti de stagnation ou de recul ; nous sommes véritablement un parti de réformes, de progrès, mais de réformes et de progrès raisonnés, étudiés, mûris. Nous disons avec Turgot : « Aucune réforme n'est possible si l'économie ne l'a précédée. » Nous voulons avant toutes choses obtenir une situation financière prospère pour pouvoir réaliser les réformes que le pays attend.

Mes chers concitoyens, certains de mes adversaires essayent encore d'opposer une partie de la circonscription à l'autre, prétendant que si je suis élu je ne m'occuperai que du Queyras. C'est une honteuse manœuvre électorale dont je dénonce l'infamie à tous les électeurs. Je suis originaire du Queyras et j'en suis fier, mais si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Parlement, je ne laisserai pas péricliter dans mes mains les intérêts de la plus petite parcelle de la circonscription. Je m'occuperai avec la même activité de tous les cantons, de toutes les communes du Briançonnais. Les Queyrassins sont des Briançonnais, je pense ; cette mesquine question de clocher que l'on essaie d'exploiter contre moi, ne mériterait même pas la peine d'être relevée, si elle n'était surtout soulevée par ceux de mes adversaires qui proposent à vos suffrages le choix d'un candidat lyonnais !

Mes chers concitoyens, je ne vous fais pas de promesses, car j'ai horreur comme vous des promesses électorales et vous avez déjà dû vous rendre compte bien souvent de leur inanité. Je ne vous fais donc pas de promesses au sens étroit de ce mot. Mais il est un engagement que je prends solennellement devant vous en ce moment, c'est celui de travailler avec vous et pour vous si vous m'accordez votre confiance. Cette promesse-là je n'hésite pas à la faire, car je sais que je pourrai la tenir.

Vive le Briançonnais !

Vive la France !

Vive la République progressiste, ouverte à tous les citoyens !

Maurice TOY-RIONT.

Circonscription d'EMBRUN.

M. BONNIARD.

lu au 2ᵉ tour de scrutin. — 2.801 voix.

Chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier, il y a quatre ans, pour vous représenter à la Chambre des Députés est sur le point d'expirer. C'est avec une entière confiance et le sentiment profond du devoir accompli que je viens vous en demander le renouvellement.

Pendant cette législature, m'inspirant des intérêts généraux et particuliers de l'arrondissement, je crois avoir apporté à leur surveillance et à leur bonne réussite tout mon zèle et tout mon dévouement.

Au point de vue politique, j'ai soutenu les ministères qui ont successivement dirigé les affaires du pays, parce qu'ils défendaient les idées de discipline, d'ordre, de progrès, de justice et de liberté qui nous sont chères.

Je me suis associé, soit par mes votes, soit par des propositions de loi et amendements que j'ai signés et présentés avec plusieurs de mes collègues, aux réformes sages, bien étudiées et réclamées depuis longtemps par les électeurs, dans ce qu'elles avaient de conforme à vos intérêts et à la bonne gestion de nos finances; j'ai repoussé celles qui ne me paraissaient pas présenter ce caractère.

Sans faire le bilan de toutes les lois votées ou préparées dans cette législature, et auxquelles j'ai donné mon appui, je ne veux vous en citer que quelques-unes :

Loi sur le régime forestier;
— sur les évaluations de la propriété non bâtie;
— sur la petite propriété;
— sur le bien de famille insaisissable;
— sur la répression des fraudes;
— sur la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux;
— sur les retraites des employés et ouvriers des chemins de fer;
— sur la revision du tarif général des douanes;
Réforme des Conseils de guerre;
Améliorations aux lois sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables;
Améliorations aux lois sur les syndicats et mutuelles agricoles;
Proposition de loi en faveur de l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses;
Proposition de loi sur le remplacement de l'impôt des prestations.

Je me suis tout particulièrement consacré à l'examen des budgets, refusant mon vote à toutes les propositions de dépenses qui me paraissaient n'avoir qu'un caractère de surenchère. Mais parmi les réformes votées par la Chambre, dont les pouvoirs expirent, il y en a deux capitales, qui ont fait l'objet de longues et sérieuses discussions et qui méritent d'être signalées : l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières.

Ainsi que j'en avais pris l'engagement, il y a quatre ans, j'ai voté le projet de loi instituant l'impôt sur le revenu, malgré les imperfections que par nos votes, mes amis et moi avons été impuissants à faire disparaître, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles et les dispositions visant les revenus des professions commerciales,

industrielles ou libérales qui méritent de justes critiques. J'ai voté ce projet parce qu'il témoigne un incontestable effort vers une plus juste répartition des charges fiscales, et qu'il réalise dans une mesure insuffisante, mais déja très appréciable la réforme de l'impôt foncier depuis si longtemps réclamée. L'impôt sur le revenu devra être appliqué sans taxation arbitraire, et sans donner lieu à des investigations vexatoires opérées au foyer de chaque citoyen. C'est dans cet esprit que la Chambre en a voté le principe et les déductions.

Quant à la loi des retraites ouvrières, c'est par l'énergique insistance des défenseurs de l'agriculture, auxquels je me suis associé, que nous avons obtenu la participation aux bénéfices de la loi, des petits métayers, petits fermiers, petits cultivateurs et petits patrons. Cette participation n'est pas aussi complète que nous l'aurions désirée, mais comme le disait le rapporteur M. Puech :

« Cette loi offre à la démocratie un instrument essentiellement perfectible, et elle deviendra vraisemblablement, par suite d'améliorations successives, la plus grande réforme sociale accomplie jusqu'à ce jour par la troisième République. »

C'est à ces améliorations que devra s'appliquer la nouvelle Chambre, et je demanderai notamment qu'à versement égal les catégories d'agriculteurs si intéressantes et si nombreuses dans notre pauvre département des Hautes-Alpes, bénéficient des mêmes avantages que les ouvriers du commerce et de l'industrie.

Ennemi de tout désordre et de toutes utopies, repoussant les idées collectivistes, je suis pour le maintien absolu de la propriété individuelle, opposé aux monopoles d'État, et partisan d'une administration forte et libérale en même temps.

Notre situation budgétaire doit appeler notre attention la plus sérieuse, elle sera la grosse préoccupation de demain et la mise au point de notre budget, sera l'œuvre capitale de la prochaine législature. Nos dépenses vont continuellement en augmentant, et si une grand partie d'entre elles qui intéressent la défense nationale ou les réformes sociales sont inévitables, il est cependant urgent de ne pas continuer dans cette voie. La matière imposable est arrivée à la limite extrême. Nos populations montagnardes si pauvres, si deshéritées sont déjà trop surchargées ; elles ne sauraient supporter encore des aggravations. Si les réformes à introduire dans nos lois nécessitent de nouvelles ressources, c'est à des économies qu'il faudra principalement les demander et non à des impôts nouveaux.

En matière d'enseignement, j'estime qu'il faut soutenir nos écoles laïques, seconder nos instituteurs, mais j'estime aussi qu'il convient de rappeler à ceux des maîtres qui pourraient l'oublier, que la neutralité de l'école doit être complète et que la loi de 1882 leur fait un devoir de respecter les croyances religieuses de leurs élèves et des familles. C'est en s'abstenant de froisser ces sentiments respectables que nos instituteurs se conformeront à l'esprit de la loi, et qu'ils se renfermeront dans leur véritable rôle d'éducateurs de l'enfance, qui ne manque ni de grandeur, ni de beauté.

Pour ma part, respectueux de toutes les libertés, je n'admets pas que l'État puisse se substituer aux pères de famille pour donner des maîtres à leurs enfants, et suis donc opposé au monopole de l'enseignement, repoussé d'ailleurs par tous les esprits réellement libéraux et clairvoyants.

Beaucoup de questions importantes et locales sont encore à l'étude. J'en suivrai la discussion avec la plus grande attention, afin de les faire aboutir et d'y introduire les dispositions les plus conformes à vos intérêts.

Ce sont :

Protection et encouragement à l'agriculture et au commerce. — Développement de la mutualité agricole par l'assurance mutuelle des agriculteurs. — Développement des syndicats agricoles et des sociétés industrielles. — Encouragement de l'Etat à toutes les initiatives de l'agriculture tendant à assurer la plus grande prospérité aux campagnes. — Constructions de nouvelles routes et canaux. — Exécution dans le plus bref délai possible de la

route nationale de Thonon à Nice, des lignes de chemins de fer intéressant les cantons de Chorges et d'Orcières, et établissement de la voie ferrée qui doit relier par la Durance le réseau français au réseau italien. — Achèvement de la correction du torrent de Vallauria sur les communes de Théus et d'Espinasses. — Maintien et augmentation si possible des garnisons d'Embrun et de Montdauphin. — Diminution des frais de justice. — Décentralisation administrative et accroissement des franchises locales. — Statut des fonctionnaires. — Extension des pâturages et application toujours plus bienveillante de la loi sur le reboisement. — Protection du petit commerce contre les grands magasins, etc.

Je ne puis terminer l'exposé de ce programme sans vous dire un mot de nos relations extérieures. La ligne politique suivie par le Gouvernement avec les pays étrangers a toujours eu l'approbation complète du Parlement. Elle nous a donné de bons rapports avec tous les autres peuples et nous a assuré une paix durable et solide. Cette politique continuera à recevoir mon entier assentiment.

Repoussant toute idée d'antipatriotisme et d'antimilitarisme, je demanderai que les forces de nos armées de terre et de mer soient maintenues dans un état qui nous assure le respect dû à une grande nation comme la nôtre.

Vous connaissez mon œuvre d'hier et celle que je crois pouvoir être réalisée demain.

Pour cette tâche vaste et utile, le concours de tous est nécessaire. C'est en oubliant les haines stériles et dissolvantes, en nous élevant au-dessus des conceptions étroites de l'esprit de parti, en nous montrant respectueux de toutes les croyances sincères et de toutes les libertés, que nous pourrons arriver à des solutions pratiques, qui, en améliorant les rapports du capital et du travail, donnant à chacun d'eux leur part légitime, adouciront le sort des travailleurs.

Fort de vos nouveaux suffrages, je suis prêt à me dévouer comme par le passé, à cette politique féconde en bons et utiles résultats qui contribueront, j'en suis certain à faire de la République un gouvernement de concorde, de paix sociale et de progrès démocratique.

Si vous approuvez, comme je l'espère, mes déclarations, vous n'hésiterez pas à me renouveler le mandat que vous m'aviez confié en 1906, et c'est plein de confiance en votre verdict que je vous convie au scrutin de dimanche 24 avril.

Vive la République!

Victor BONNIARD,
Député sortant.

Circonscription de GAP.

M. BLANC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.358 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour vous représenter à la Chambre des Députés.

De nombreux amis, de vieux républicains, venus de tous les coins de notre arrondissement, ont pesé sur ma volonté de rester étranger à la lutte électorale.

J'ai longtemps résisté, mais ils ont fini par me démontrer la nécessité de faire disparaître du pays ce régime d'intolérance, de mesquinerie, de favoritisme et de suspicion que

font peser sur l'arrondissement quelques individus qui ont réussi à s'emparer de la direction des affaires.

Et ce n'est que lorsqu'ils m'ont fait comprendre que c'était un devoir nécessaire, que je me suis incliné, sacrifiant mon repos au service de notre cher Gapençais.

Je tiens à établir nettement la situation.

La République n'est pas la propriété d'une secte ou d'une coterie. Elle est devenue la forme indiscutée du Gouvernement de la France et n'est plus menacée que par ceux qui en font un instrument de tyrannie, sous le fallacieux prétexte de la défendre.

Elle a semé dans le monde les idées de liberté et de justice et ce serait une amère dérision que ces idées ne soient point pratiquées chez elle.

La République doit se mouvoir dans la liberté et dans le respect de la conscience humaine et avoir une justice égale pour tous. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle conservera la place enviée qu'elle occupe dans l'estime des nations.

Elle doit surtout devenir économe des deniers du peuple. C'est la tâche qui doit s'imposer aux préoccupations de vos représentants.

Vous avez assisté depuis quelques années à l'augmentation toujours croissante de nos dépenses. Le budget de la France dépasse 4 milliards, avec tendance à ne pas s'arrêter dans cette voie ascensionnelle. C'est le déficit permanent et la menace d'impôts nouveaux ; un peuple ne peut résister à de telles pratiques, elles compromettent son existence.

Notre puissance financière est notre principal élément de force et de sécurité : gardons-nous de la détruire.

Je m'opposerai donc à tout impôt nouveau, ceux que nous avons étant déjà trop lourds.

Nous devons encourager l'industrie et l'agriculture par la création d'écoles supérieures de commerce, d'écoles d'arts et métiers et d'écoles d'agriculture, en même temps que nous devons créer de nombreuses bourses pour en faciliter l'entrée aux enfants du peuple.

Il faut se préoccuper du nombre toujours grandissant des fonctionnaires dont on doit améliorer le sort, sans en augmenter la multitude. N'est-ce pas un chiffre tristement éloquent que la France compte près d'un million de fonctionnaires, c'est-à-dire un fonctionnaire par 40 habitants !

Je demanderai également la réduction du nombre des députés et la diminution des gros traitements.

Partisan résolu du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, je m'efforcerai de faire aboutir cette réforme. Je demanderai qu'on assure définitivement le secret et l'inviolabilité du vote.

Le vote de la loi des retraites ouvrières et paysannes (loi qu'il faudra corriger en l'améliorant) n'a pas mis un terme au progrès social.

Le premier qui apparaît, c'est de délivrer la terre et les travailleurs des lourds impôts qui les accablent en les remplaçant par d'autres prélevés, sans inquisition, sur les revenus.

Mes chers Concitoyens,

Je n'échapperai pas aux incriminations malveillantes qui vont se produire autour de ma candidature.

Je ne les crains pas !

Je les repousserai victorieusement par mon passé républicain que vous connaissez et par mon existence de dévouement qui a été mise à votre service quand vous y avez fait appel.

L'heure est solennelle ;

Vous irez au scrutin avec cette assurance que vous tenez les destinées du pays entre vos mains.

Vous voterez en hommes libres, délivrés de toute pression officielle, ainsi que le déclarait le président du conseil dans le discours qu'il vient de prononcer à Saint-Chamond.

Vous affirmerez votre amour pour la grande Patrie, en indiquant que c'est par la sagesse et l'économie qu'elle pourra poursuivre sa grande mission dans le monde.

Vive l'arrondissement de Gap !

Vive la République démocratique !

Dr Balthazar BLANC,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Conseiller général,
Président de la société d'agriculture.

ALPES-MARITIMES

1re circonscription de GRASSE.

M. FAYSSAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.630 voix.

Mes chers Concitoyens,

Encouragé par les témoignages de sympathie que je reçois d'un grand nombre de républicains et de la presque unanimité des élus de la première circonscription de Grasse, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Je n'obéis, en cela, à aucun sentiment d'ambition personnelle, car la politique qui est pour certains une carrière, ne m'est jamais apparue que comme un devoir élevé.

Fermement attaché à une politique nettement républicaine, libérale et tolérante, aussi éloignée de la réaction que de la révolution, je fais appel à tous les républicains de bonne volonté qui veulent réaliser pratiquement les réformes attendues par la démocratie.

La prochaine législature aura, avant tout, l'obligation d'assurer le fonctionnement de la loi sur les retraites ouvrières qui permettra à tous les travailleurs de l'usine et des champs d'être à l'abri des privations et des misères qui attendent leurs vieux jours.

Il faut améliorer les rapports du capital et du travail; donner tout leur essor aux œuvres de solidarité sociale et de mutualité, garantir les travailleurs contre le chômage et la maladie.

Ces nécessités sociales exigent un remaniement de notre système d'impôts dont le fonctionnement ne correspond plus à la situation économique actuelle. Il importe de le rendre plus équitable par une plus juste appréciation des forces contributives de chacun. Il faut alléger le travail et la terre des charges qui les écrasent et je suis, pour ma part, tout disposé à accepter un projet d'impôts sur le revenu dégagé de toutes bases inquisitoriales ou arbitraires.

Désireux d'assurer la liberté et la sincérité du vote et de donner aux membres du Parlement leur vrai caractère de représentants de la Nation, préoccupés avant tout des intérêts généraux du pays, je m'associerai à toute proposition qui réalisera cette importante réforme.

Je veillerai à ce que la loi sur le repos hebdomadaire, dont nul ne conteste l'esprit philanthropique, ne tourne point, dans l'application à une réglementation vexatoire et à ce qu'aucun des tempéraments compatibles avec les principes posés par le législateur ne soit marchandé à l'industrie et au commerce.

Dans le but de donner aux travailleurs de la terre les encouragements susceptibles d'empêcher nos campagnes d'être de plus en plus désertées et appauvries, je me consacrerai au développement des institutions agricoles, notamment celles qui dérivent de la mutualité, telles que les caisses de crédit et les sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail.

L'oléiculture qui fut autrefois si prospère et qui fit la fortune de toute notre région, traverse une crise redoutable qui appelle toute la vigilance des pouvoirs publics.

Un premier encouragement vient de nous être accordé par l'inscription, à partir de 1911, au budget du Ministère de l'Agriculture, d'un crédit de deux millions, à titre de primes et encouragement à la culture de l'olivier, mais il est nécessaire de compléter cette mesure par la revision du règlement d'administration publique de manière à empêcher la concurrence ruineuse que font à nos huiles d'olive les mixtures à bas prix que la fraude leur oppose.

Je réclamerai la création de Chambres départementales d'agriculture, nous donnant la faculté de faire entendre nos doléances.

Je m'efforcerai d'obtenir l'achèvement de la route nationale n° 211 du Logis-du-Pin à Entrevaux en commençant par l'enclave de la Foux.

J'ai le droit de rappeler qu'à peine entré au Conseil général en 1905, j'ai pris l'initiative du projet d'endiguement de la rive droite du Var à Gattières et que, sur ma proposition, l'assemblée départementale a voté un crédit de 55.000 francs. Grâce aussi à mes démarches pressantes, j'ai pu obtenir de l'État une subvention de 130.000 francs. Cette œuvre doit se continuer sur toute la rive droite du Var, dans les communes du Broc, de Carros, de Saint-Jeannet, de la Gaude et de Saint-Laurent-du-Var, et j'aurai à cœur d'en assurer le parachèvement.

Ce que j'ai fait pour le canton de Vence que je représente au Conseil général, je suis prêt à le faire pour l'arrondissement de Grasse tout entier, voulant mettre au profit de chaque commune tout ce que j'ai de zèle, d'activité et d'influence.

Les cantons de la montagne qui, par leur situation, n'ont pu bénéficier de l'effort considérable qu'a fait le département pour assurer les moyens de communication ont droit à des compensations au premier rang desquelles je placerai le chemin de fer de Castellane à Draguignan, passant par le Logis-du-Pin et se raccordant au réseau des tramways départementaux.

Telles sont les principales questions qui préoccupent notre région. Si vous me chargez de vous représenter, vous aurez en moi un défenseur vigilant et passionné de vos intérêts.

Chaque année, j'irai dans toutes vos communes pour garder un contact permanent avec vous, pour recueillir vos vœux et examiner, d'un commun accord, les solutions qu'ils réclament.

Né dans l'arrondissement, je connais vos besoins et vos intérêts et je vous affirme que ma longue pratique des affaires administratives, mes relations politiques me permettront de mettre utilement à votre service l'activité et le dévouement dont je vous ai donné déjà des preuves et dont je vous renouvelle aujourd'hui la sincère et complète assurance.

Mes chers Concitoyens,

C'est avec une entière confiance que j'attends votre verdict souverain.

Vive la 1re circonscription de Grasse!

Vive la France!

Vive la République!

Jules FAYSSAT,
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes,
Membre du Conseil général des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'honneur.
Candidat de l'Alliance républicaine et démocratique.

2e Circonscription de GRASSE.

M. GILLETTE-ARIMONDY

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.465 voix.

Mes chers Concitoyens,

Si je me décide à solliciter de nouveau vos suffrages, ce n'est point pour la satisfaction d'une vaine gloriole et encore moins par intérêt personnel, mais parce qu'aux républicains, mes amis de 1903, sont venus, pour faire appel à mon dévouement, s'en joindre d'autres qu'à l'époque j'eus le regret de compter parmi mes adversaires et que le manquement à des engagements solennels et les compromissions tôt démasquées de celui dont ils avaient pourtant assuré la victoire ont déçus, désabusés et révoltés.

J'ai compris que c'était mon devoir d'accepter pour me faire, en portant haut et ferme le drapeau républicain, le champion résolu de nos intérêts sacrifiés sans vergogne à une politique de misérables calculs électoraux !

J'estime, en effet, qu'il appartient aux vieux républicains dont je suis, de jeter le cri d'alarme et de barrer la route aux affairistes qui nous conduisent à la banqueroute et avec notre argent corrompent et domestiquent tout autour d'eux !

Citoyens ! Ne voyez-vous pas que les politiciens de profession transforment notre République en une vache à lait !

Ne voyez-vous pas qu'avec un déficit budgétaire avoué de 175 millions et 200 millions d'impôts nouveaux, ils nous acheminent vers le cinquième milliard par une foule de dépenses superflues et la création incessante d'emplois nouveaux où ils casent leurs créatures et toujours avec notre argent se créent ainsi une armée de courtiers électoraux ?

Ne voyez-vous pas qu'il est urgent de pratiquer en tout et pour tout une politique de sévères et sérieuses économies ?

Ne voyez-vous pas qu'il est urgent d'en finir avec les gabegies et les concussions dont nous sommes tous les jours les victimes ?

Ne voyez-vous pas qu'il y a pléthore de fonctionnaires et que parmi eux il en est trop qui touchent des appointements scandaleux au détriment des humbles qui ceux-là, peinent et travaillent d'autant plus que les autres ne font rien ou presque rien ?

Ne pensez-vous pas qu'il faut en réduire le nombre et tout en interdisant le cumul décider qu'un fonctionnaire, quel qu'il soit ne doit pas toucher un émolument supérieur à 'indemnité des législateurs du pays ?

Ne pensez-vous pas qu'il est immoral que ces mêmes fonctionnaires s'immiscent dans nos luttes électorales et gagnent par de bas services des situations auxquelles jamais ni des services rendus à la chose publique, ni les capacités intellectuelles ne les eussent appelés ?

Ne pensez-vous pas que l'on doit en finir avec la candidature officielle, ce legs honteux de l'empire que certains de nos préfets trouvent encore le moyen de surenchérir ; et les pratiques abominables dont nous avons été les témoins ?

Ne pensez-vous pas, enfin, que nos députés, en élevant leur indemnité à 15.000 francs sans avoir consulté la volonté de leurs mandants, sans débats et avec la hâte que l'on met à commettre un acte dont on a à rougir, ont dépassé leurs droits et commis un monstrueux abus de pouvoirs ?

Si oui, vous refuserez vos suffrages au député sortant de la 2e circonscription de Grasse et le renverrez à ses concitoyens de Marmande.

Citoyens !

Si vous me faites l'honneur de me nommer votre député, je m'engage à déposer sur le bureau de la Chambre, dès l'ouverture de la session, une demande de rétablissement du scrutin de liste et conséquemment la dissolution de la Chambre, issue du scrutin d'arrondissement, qui empêche toute réforme administrative, fausse et vicie le suffrage universel.

En même temps, je demanderai que le pays soit consulté sur la question de l'indemnité parlementaire et que l'on prenne des mesures efficaces pour empêcher toute candidature officielle en frappant celui qui en profiterait comme un corrupteur avéré.

Citoyens !

Vous m'avez vu à l'œuvre au milieu de vous pendant près de quarante années, vous me connaissez et vous savez que si vous me faites l'honneur de me nommer votre député, non seulement vos légitimes intérêts seront entre bonnes mains, mais encore vous serez défendus, avec une loyauté et une énergie que rien ne lassera, contre l'augmentation des charges publiques déjà bien trop lourdes !

Républicain de la veille, je m'inspirerai dans tous mes actes et dans tous mes votes de cette idée qui a toujours été mienne que la République doit être avant tout un Gouvernement d'ordre et de liberté sans cesse en marche vers un idéal de justice sociale et de solidarité humaine.

Chaque année, je viendrai vous dire :

« Mes chers concitoyens, voilà comment j'ai défendu vos intérêts, voilà comment j'ai voté ; à vous de me dire si j'ai démérité de votre confiance. »

Citoyens !

Pour vous prouver que je ne poursuis pas une œuvre d'ambition personnelle, mais bien le relèvement de notre beau pays, je vous déclare que s'il survenait un homme plus autorisé que moi pour assurer le triomphe des idées qui nous sont chères, avant tout, je n'hésiterais pas à rentrer dans le rang et celui que vous auriez choisi n'aurait pas de plus zélé défenseur que moi-même.

A défaut, mes chers Concitoyens, je reste à votre disposition, attendant de vos libres suffrages seuls, l'honneur de vous défendre au Parlement.

S. GILLETTE-ARIMONDY,

Ancien élève de l'École normale supérieure, ancien vice-président de la Société d'horticulture et d'agriculture de Cannes et de l'arrondissement de Grasse ; lauréat de la prime d'honneur de la petite culture ; ancien président du Comité des fêtes de Cannes ; président honoraire de la Chambre de commerce des Alpes-Maritimes.

1re circonscription de NICE.

M. RAIBERTI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.532 voix.

Électeurs de la 1re circonscription de Nice,

Je vous confie le drapeau qui fut celui de Nice pendant vingt ans. Une fois de plus vous le conduirez à la victoire.

Après les luttes de ces dernières années, le pays, comme on revient au port après la tempête, revient à la politique que, depuis le premier jour, nous avons faite ensemble.

Ce n'est pas quand vos idées sont près de triompher que vous les abandonnerez. Par l'éclat d'une nouvelle consécration, vous leur donnerez plus d'autorité, plus de force, plus de rayonnement.

Soyez fiers seulement d'avoir vu, quand tant d'autres se trompaient, où étaient l'avenir et le véritable intérêt du pays.

Celui que, pendant cinq fois, Nice acclama son élu, vient solliciter vos suffrages.

Il n'a d'autre mérite que de s'être fait en toute occasion le défenseur convaincu de vos intérêts et de s'être toujours efforcé d'être le modeste, mais fidèle interprète de vos sentiments.

Il ne vous apporte d'autre garantie que celle de son passé, d'autre promesse que celle de son dévouement.

A vous de dire si vous voulez qu'il continue à travailler pour vous, pour Nice, pour la France !

Vive Nice !

Vive la France !

Vive la République !

RAIBERTI.

2e Circonscription de NICE.

M. LAIROLLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 3.137 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos libres suffrages dans la plénitude de ma dignité et de mon indépendance.

Ma profession de foi, c'est toute ma vie passée au milieu de vous à défendre vos intérêts et vos droits.

Si vous m'envoyez à la Chambre, je profiterai de l'autorité que peut me donner le mandat de Député pour activer, de concert avec mes futurs collègues et les Sénateurs du département, la solution de toutes les questions économiques dont pendant si longtemps je me suis occupé comme représentant de Nice au Conseil général.

J'utiliserai la même autorité pour compléter l'œuvre de mutualité et d'hygiène sociale que j'ai entreprise, et dont vous connaissez les premières créations.

La mutualité ne m'a jamais fait oublier les syndicats professionnels dans lesquels je ne compte que des amis. Tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité d'accroître leur capacité civile et d'élargir leur champ d'action pratique et utile. La classe ouvrière à laquelle je n'ai jamais rien ménagé de moi-même, sait qu'elle peut compter sur mon affection et mon dévouement.

A la Chambre, je défendrai la politique de vos intérêts qui est en même temps celle de mes convictions.

Républicain de la veille, je ne sépare pas les institutions intangibles qui nous régissent, de la liberté qui en est la base essentielle, liberté de pensée, de conscience, d'enseignement, d'association, liberté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations légitimes.

Homme de progrès démocratique et social, je vois dans le développement de l'initiative individuelle et de l'esprit d'association, dans les progrès de l'éducation économique et du principe de fraternité, le moyen d'améliorer les rapports nécessaires du capital et du travail, et de faire arriver les travailleurs, sans contrainte légale, à la participation aux bénéfices et dans une mesure légitime à la formation d'un capital.

Pour surmonter les difficultés de l'heure présente, je ne vois de possible qu'une politique d'union et d'apaisement.

L'énorme augmentation des charges publiques impose une politique financière de stricte économie. Cette sagesse fiscale ne peut être atteinte que grâce à une large réforme administrative, qui elle-même n'est réalisable que par l'établissement du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle.

Tels sont dans leurs grandes lignes, les principes qui inspireront ma conduite au Parlement, si vous me faites le grand honneur de m'y envoyer, principes de liberté, de justice et de progrès social.

Je ne cherche dans un mandat législatif ni un instrument d'ambition, ni une satisfaction de vanité, mais le moyen de travailler, avec toute mon énergie et tout mon cœur, au développement de la ville de Nice, dont je suis un des enfants, au bien de la République et de la Patrie.

Vive la France! Vive la République!

Vive la 2e circonscription de Nice!

Ernest LAIROLLE,
Avocat, ancien Bâtonnier,
Membre du Conseil supérieur de la Mutualité,
Ancien conseiller général de Nice.

3e Circonscription de NICE.

M. POULLAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.553 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez donné pour la première fois en 1898 et confirmé en 1902 et 1906, à la presque unanimité de vos suffrages.

C'est de nouveau avec une confiance absolue que je me présente devant vous, car j'ai conscience d'avoir toujours rempli mes engagements et défendu les intérêts dont j'avais la charge.

Je suis demeuré, en effet, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, tel que vous m'avez connu pendant les législatures précédentes, dévoué à tous sans distinction de classes ni de partis, n'épargnant aucun effort pour me rendre utile au plus grand nombre et consacrant à l'accomplissement de mon mandat tout ce qu'il y a eu en moi de force, d'intelligence et de volonté.

Je suis resté, d'autre part, dans tous mes votes, un républicain convaincu, épris de progrès et de justice, dans l'ordre et la liberté.

Membre de la grande Commission de l'agriculture et des groupes de défense forestière et paysanne, j'ai pu, par un labeur assidu et par une loyauté politique incontestée, acquérir la considération et l'estime de la Chambre qui, à trois reprises successives et toujours en tête de liste, m'a élevé à l'honneur du secrétariat.

Parmi les réformes sur lesquelles la Chambre a statué, l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières et paysannes tiennent la première place.

J'ai voté la réforme financière malgré des imperfections que mes votes ont été impuissants à faire disparaître.

Je l'ai votée parce qu'elle se présentait à nous comme un effort tenté vers une plus juste répartition des charges fiscales et vers la réalisation de l'œuvre de justice sociale que la République doit accomplir.

Je l'ai votée aussi parce qu'elle libérera la terre paysanne des charges si lourdes qui l'accablent.

Mais, en vue des débats qui doivent avoir lieu dans une autre assemblée, nous avons tenu, avec quelques collègues, à faire les réserves les plus formelles sur certaines inégalités signalées en cours de discussion : sur l'insuffisance des dégrèvements pour charges de famille, sur le maintien des impôts frappant les prétendus bénéfices agricoles, sur le caractère inquisitorial de certaines dispositions et plus spécialement sur l'impôt visant les étrangers, qui porterait le plus grave préjudice aux villes de notre littoral.

J'ai voté également la loi des retraites ouvrières et paysannes, cette grande loi de solidarité fraternelle, qui assurera aux travailleurs des villes et des champs la sécurité et la dignité de leurs vieux jours.

Enfin, pour venir en aide aux oléiculteurs si éprouvés, nous avons obtenu du Parlement une loi accordant deux millions par an de primes à la culture de l'olivier.

Mes chers Concitoyens,

L'état précaire de ma santé, à la suite d'une maladie grave, ne m'a pas permis de faire la tournée traditionnelle du candidat.

Je le regrette sincèrement, car j'avais à cœur de vous remercier des constants témoignages de sympathie et d'affectueux attachement que vous m'avez donnés en tant de circonstances et aussi parce que je désirais me pénétrer mieux encore de vos aspirations et de vos besoins.

Nous nous connaissons depuis assez longtemps pour que vous me fassiez crédit.

Conseiller général depuis près de trente ans, député de votre circonscription depuis douze ans, je me considère comme des vôtres, et fort d'une fidélité qui ne s'est jamais démentie, j'attends avec confiance votre verdict du 24 avril.

En m'accordant pour la quatrième fois vos suffrages, vous manifesterez votre attachement à une politique sincèrement démocratique, probe et sagement réformatrice, basée sur la liberté, la justice, l'esprit de solidarité, et soucieuse avant tout de la grandeur de la Patrie.

Rendez-vous donc aux urnes aussi nombreux que possible.

Pas d'abstentions ! Pas de défaillances !

Par le nombre imposant de vos suffrages, vous donnerez à votre élu toute l'autorité nécessaire pour défendre les intérêts de la 3e circonscription de Nice.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la 3e circonscription de Nice !

Félix POULLAN,

Secrétaire de la Chambre des Députés.

Circonscription de PUGET-THÉNIERS.

M. DONADÉI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.068 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter de vos suffrages le renouvellement du mandat que vous m'avez confié il y a quatre ans.

C'est avec la conscience d'avoir été le défenseur fidèle de vos intérêts et d'avoir rempli les engagements pris devant vous en 1906 que je réclame à nouveau l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Élu sur un programme de franchise républicaine et de réformes sociales, je continuerai à demeurer toujours parmi les plus ardents défenseurs d'une politique basée sur l'entente si désirable de tous les bons citoyens et où la plus grande place sera réservée aux améliorations intéressant les travailleurs, les humbles, les petits, ceux qui souffrent et qui peinent, où, dans une atmosphère de concorde et d'apaisement, la République pourra le mieux et le plus vite réaliser son idéal de justice et de solidarité.

La tâche qui incombera à la future Chambre sera aussi importante que délicate. Il s'agira de mener à bonne fin les grandes réformes sociales d'où nous attendons l'avènement d'un régime nouveau d'égalité et de fraternité. La loi de l'impôt sur le revenu appellera à nouveau l'attention du législateur. Il appartiendra à la majorité républicaine de demain de continuer sans faiblesse l'œuvre déjà entreprise et d'obtenir de la future Chambre que sa première année de législation soit marquée par l'application d'une réforme fiscale dont les classes laborieuses attendent depuis trop longtemps la réalisation. Faite en faveur des travailleurs de la terre, des petits propriétaires, cette réforme, par les dégrèvements qu'elle comportera, intéressera au plus haut point notre arrondissement et vous ne pouvez douter que votre représentant à la Chambre ne continue ses efforts les plus actifs pour la faire aboutir.

Il doit en être de même pour la grande œuvre des retraites ouvrières et paysannes qui mettra nos cultivateurs à l'abri du besoin en leur procurant le pain de leurs vieux jours.

Cette réforme, qui sera une des meilleures dont pourra s'enorgueillir le régime républicain, est actuellement réalisée ; il ne s'agit plus que d'en trouver une application rationnelle et d'en obtenir le plus parfait fonctionnement.

Je continuerai en même temps à réclamer l'adoption de toutes les mesures qui auron pour objet la protection et le développement de l'agriculture, de façon que cet organisme important de la vie nationale retrouve son ancienne prospérité. Toutes les lois qui se réclameront d'une idée d'assistance me trouveront aussi parmi leurs plus ardents défenseurs. Je m'associerai également à tous les projets qui auront pour objet la décentralisation administrative, la revision des règlements concernant le régime de nos forêts et de nos pâturages, l'application complète des réformes dites du bien de famille et du coin de terre, tout ce qui, en un mot, pourra intéresser nos vaillantes et laborieuses populations de la montagne.

Au point de vue des intérêts généraux de l'arrondissement, je veillerai, comme par le passé, à ce que nos communes soient l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics, que, notamment, les moyens de communication qui leur manquent encore leur soient donnés. Je m'appliquerai résolument à ce que le réseau de tramways qui doit sillonner nos belles vallées de l'Esteron, de la Tinée et du Haut-Var soit achevé sans retard. Je trouverai à cet égard le meilleur et le plus précieux des concours auprès de mes collègues de l'arrondisse-

ment au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, auprès des maires et des conseillers municipaux, sur l'amitié et la sympathie desquels je sais pouvoir compter.

Je continuerai enfin à être pour vous tous et pour chacun de vous, mes chers concitoyens, l'ami sincère et accueillant auquel vous pourrez vous adresser en toute confiance.

Fier de mes origines de montagnard, je m'honorerai de rester toujours fidèle aux souvenirs, aux traditions que vous pratiquez vous-mêmes et qui s'inspirent avant tout de l'affection profonde que nous gardons tous au fond du cœur pour notre vieux sol natal.

Vive l'arrondissement de Puget-Théniers !

Vive la République !

Alfred DONADÉI,
Docteur en droit,
Directeur du *Petit Niçois*,
Député sortant.

ARDÈCHE

Circonscription de LARGENTIÈRE.

M. DUCLAUX-MONTEIL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.016 voix.

Monsieur et cher Compatriote,

Au printemps dernier, pour la troisième fois, en moins de deux années, les électeurs du canton des Vans étaient appelés à choisir leur représentant au Conseil général, et, le 2 mai 1909, ils m'ont accordé 1.896 suffrages, contre 1.506 à mon concurrent: M. Chazalon.

Ce magnifique succès — sans précédent dans ce canton des Vans, où plusieurs générations des miens ont passé, où je suis né à la vie publique, où, depuis vingt deux ans, sans une seule interruption, avec des majorités toujours croissantes, et, en 1908, sans liste opposante, les habitants du chef-lieu me maintiennent à la mairie — m'a laissé entendre que, puisque ceux qui étaient en situation de me connaître le mieux, ayant été à même de me suivre pour ainsi dire pas à pas, me conservaient leur confiance, il pouvait m'être permis de solliciter de votre bienveillance le renouvellement de mon mandat de député.

Les démarches que j'ai faites ensuite auprès de mes amis de toutes les communes de l'arrondissement m'ont confirmé dans cette pensée. Leur réponse unanime, en effet, a été que, non seulement je pouvais, mais que je devais me représenter.

C'est donc en invoquant ces références, que je viens vous prier de vouloir bien m'honorer de votre suffrage.

En 1906, par une majorité de plus de deux mille voix, vous avez approuvé mon programme, proclamant ainsi que nous étions en pleine communion de pensées et d'aspirations.

Mes idées n'ont pas changé. Mon programme reste le même.

Je suis toujours le républicain conservant sa devise : « Liberté et justice égales pour tous » ; mais vous apportant, pour éclairer encore mieux votre jugement, quatre années nouvelles d'efforts.

Je fais appel à tous les libéraux, à tous les vrais démocrates. Qu'ils se prononcent sur mes actes d'hier et sur les garanties que ceux-ci leur apportent pour demain.

Conscient d'avoir rempli mon devoir en mandataire fidèle et dévoué, j'attends, avec une entière confiance, leur verdict souverain.

Vive la République!

J. DUCLAUX-MONTEIL,
Maire des Vans,
Membre du Conseil général,
Député sortant.

1re circonscription de PRIVAS.

M. BOURÉLY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.872 voix.

Mes chers Concitoyens et Amis,

Je viens solliciter de vos libres suffrages le renouvellement du mandat, qu'à deux reprises déjà, vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Vous m'avez vu à l'œuvre depuis bientôt cinq ans ; vous savez que je suis resté fidèle au programme républicain, radical et radical-socialiste, de liberté, de justice et de réformes, sur lequel vous m'avez élu : vous savez que j'ai accompli ma tâche, rempli mon devoir avec une entière conscience et un absolu dévouement.

Citoyens éclairés, vous rendant compte par vous-mêmes de toutes choses, jugeant sur les actes et selon la vérité, vous savez que votre député s'honore de la haute estime et du Parlement et de son parti.

La confiance que vous avez bien voulu me donner se justifie donc encore de la confiance que n'ont pas cessé de me témoigner mes collègues de la Chambre, en m'appelant à siéger dans les Commissions les plus importantes :

La Commission du budget ;

La Commission des douanes ;

La Commission de l'armée ;

en me confiant les rapports les plus considérables :

Rapport sur le budget du commerce et de l'industrie ;

Rapport sur le budget de la justice ;

Rapport sur la revision douanière ;

Rapport sur les primes à la sériciculture et à la filature que j'ai fait voter pour vingt ans.

Mon passé vous est garant de l'avenir.

Demain, comme hier, je poursuivrai à la Chambre, l'œuvre de progrès et de réformes, l'œuvre de liberté et de justice, l'œuvre de prospérité économique et de grandeur nationale à laquelle j'ai déjà consacré tous mes efforts.

Dans l'ordre politique et administratif, des réformes profondes sont à faire pour assurer l'indépendance absolue du suffrage universel et pour rendre la vie à nos provinces par une large décentralisation. Il faut réduire tous les gros traitements, diminuer le nombre des députés, et améliorer de plus en plus le sort des humbles et des petits employés.

Dans l'ordre financier, la dernière Chambre a voté la réforme fiscale par l'impôt sur le revenu ; il appartient au Sénat de rendre bientôt la réforme définitive.

Dans l'ordre judiciaire, je poursuivrai l'œuvre que j'ai entreprise, comme rapporteur de la Justice, en vue de réduire les frais de justice, de simplifier nos Codes et de réformer la magistrature.

Dans l'ordre social, nous avons fait aboutir la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui va entrer en application ; et la loi sur les retraites des ouvriers et employés du chemin de fer, dont nous réclamons l'application conforme aux justes revendications des cheminots.

En matière agricole, industrielle et commerciale, je n'ai pas besoin de rappeler le vote

de la loi des primes à la sériciculture et à la filature ; de la revision douanière, en vue de la protection efficace de nos produits agricoles et industriels ; de la loi sur les prêts agricoles en faveur des petits cultivateurs. Je n'ai pas besoin non plus de dire que je continuerai à faire les plus résolus efforts pour obtenir l'amélioration des tarifs de transport, la création des canaux du Rhône, l'augmentation du droit sur les châtaignes, et une législation toujours plus favorable aux intérêts de notre agriculture et de notre viticulture, notamment en ce qui concerne le régime des boissons.

Dans l'ordre militaire j'ai, comme député et comme membre de la Commission de l'armée, travaillé aux lois en préparation sur les cadres, sur la justice militaire et aux réformes réalisées, comme la réduction des 28 et des 13 jours, l'augmentation des allocations pour soutien de famille, les pensions aux anciens soldats de 7 et 14 ans, et une plus large répartition des secours aux anciens militaires.

Au point de vue de l'enseignement j'ai, comme rapporteur du budget du Commerce et de l'Industrie, poursuivi le développement de l'instruction professionnelle agricole, industrielle et commerciale.

Fortifier l'enseignement laïque, le rendre gratuit à tous les degrés, telle devra être l'œuvre de demain.

Vous connaissez tous ce que j'ai fait depuis quatre ans dans l'intérêt de notre circonscription, de nos communes, de nos concitoyens : Mise à l'enquête d'utilité publique des chemins de fer de Privas aux Ollières et du Cheylard à Aubenas ; étude du chemin de fer de Saint-Sauveur-de-Montagut à Saint-Pierreville et à Marcols ; renforcement de la garnison de Privas ; amélioration des routes, chemins, moyens de transport, créations postales, subventions aux communes inondées ou sinistrées, subventions aux hospices, adduction d'eau potable, subventions agricoles, subventions scolaires, etc.

Dans l'avenir comme dans le passé vous pouvez compter sur mon énergie et mon inlassable dévouement pour bien défendre les intérêts agricoles, ouvriers, industriels, commerciaux de notre chère circonscription, comme les intérêts supérieurs de la France et de la République

Citoyens,

C'est, aujourd'hui, la bataille pour la liberté, pour l'indépendance du suffrage universel : « La coterie » des autocrates voudrait prendre sa revanche sur les vaillants démocrates qui assurèrent la victoire éclatante de 1905.

Vous complèterez votre victoire ; elle sera plus belle encore, plus décisive, plus éclatante ; elle marquera dans la 1re circonscription de Privas, le triomphe définitif de la liberté et des droits du citoyen, de la République réformatrice, démocratique et sociale.

Et maintenant, chers amis, aux urnes ; j'attends avec confiance votre verdict souverain. Je sais que je peux compter sur vous, comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la 1re circonscription de Privas !

Vive la République démocratique et sociale !

Paul BOURÉLY,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Directeur honoraire au Ministère de la Guerre,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Député sortant,
Candidat de l'Union des républicains radicaux
et radicaux-socialistes
de la 1re circonscription de Privas.

2ᵉ Circonscription de PRIVAS.

M. ASTIER.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 9.242 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter le renouvellement du mandat qu'à trois reprises déjà, en 1898, en 1902 et en 1906, vous m'avez fait le grand honneur de me confier. Au cours de la législature qui s'achève, je crois avoir comme les années précédentes, tenu fidèlement les engagements que j'avais contractés. Pour vous mettre en mesure d'en juger en connaissance de cause, j'ai adressé à chacun de vous un compte rendu de mandat aussi complet que possible. Il vous appartiendra de dire, après l'avoir lu, si j'ai représenté dignement nos populations si républicaines, si laborieuses et si probes. Voici, brièvement rappelées, les lois les plus importantes votées par la Chambre auxquelles je m'honore d'avoir collaboré :

Retraites ouvrières et agricoles, applicables dès 1911.

Primes à la sériciculture et à la filature.

Revision du tarif douanier, en vue de protéger l'agriculture.

Réduction des périodes d'appel d'instruction militaire.

Institution du bien de famille insaisissable.

Concession de prêts individuels à long terme pour faciliter l'acquisition et l'aménagement des petites exploitations rurales.

Amélioration des retraites des travailleurs des chemins de fer.

La Chambre a aussi consacré de nombreuses séances à la discussion d'un projet d'impôt sur le revenu, actuellement soumis à l'examen du Sénat, qui aura le double mérite de dégrever la propriété foncière de 55 millions de taxes et de répartir plus équitablement les charges fiscales.

Au point de vue des intérêts régionaux, je me suis attaché notamment à obtenir :

L'adoption et la garantie par l'État du réseau de tramways ardéchois, aujourd'hui en exploitation.

La déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Prades au Puy, votée par le Parlement sur mon rapport en mars 1906, et la prompte exécution de cette ligne, poursuivie en ce moment par le Ministère des Travaux publics et la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

La création d'un chemin de fer d'Aubenas au Cheylard, que M. le Ministre des Travaux publics vient de soumettre récemment à l'enquête d'utilité publique.

Le perfectionnement par un outillage complet, fourni par l'État, de la section industrielle de l'École primaire supérieure d'Aubenas.

Le perfectionnement par un outillage complet, fourni par l'État, de la section agricole de l'École primaire supérieure de Bourg-Saint-Andéol.

Enfin, vos intérêts communaux — écoles, hospices, service postal, adduction d'eau potable, sociétés agricoles, etc. — ont fait, vous le savez, l'objet de ma constante sollicitude.

Mes chers Concitoyens

L'œuvre du progrès social entreprise par la République, si considérables que soient les

résultats acquis depuis quarante ans, est loin d'être achevée. Elle exige d'autre part une continuelle mise au point, nécessitée par les découvertes scientifiques ou les transformations économiques.

Ce sera la tâche de demain :

De réaliser définitivement, d'accord avec le Sénat, la réforme fiscale;

De compléter la législation protectrice du travail;

De réduire les frais de justice et d'abréger les lenteurs d'une procédure trop compliquée;

De fortifier l'enseignement laïque à tous ses degrés.

Il faudra aussi, pour permettre à la nation de supporter les charges résultant des besoins de la défense militaire et de l'application de notre législation sociale, accroître la fortune publique par les mesures suivantes :

Amélioration de nos ports, de nos voies ferrées et fluviales, de nos routes, organisation méthodique de l'instruction professionnelle, agricole, industrielle et commerciale.

Développement des mutualités et des syndicats.

Telle est, mes chers concitoyens, l'œuvre accomplie; telle est celle qui reste à accomplir.

Ensemble, sous la protection des lois et par le concours de toutes les bonnes volontés, nous travaillerons à la prospérité du pays, à la mise en valeur de toutes ses admirables ressources, à la pleine réalisation de l'idéal républicain, idéal de justice, de bonté et de liberté. Maîtresse de ses destinées, la démocratie a fait de grandes choses et conquis la sympathie et le respect du monde civilisé.

Nous ne laisserons pas péricliter dans nos mains ce glorieux patrimoine; nous aurons à cœur de l'accroître dans l'ordre et dans la paix.

Quant à moi, fidèle aux idées de toute ma vie, je serai demain ce que j'ai été hier, un serviteur passionné de la République, heureux, si vous me renouvelez votre confiance, de contribuer encore au bien public et de me rendre de plus en plus utile à des compatriotes, auxquels m'attachent des liens d'inaltérable affection.

Vive la Basse-Ardèche! Vive la République démocratique et sociale!

P. ASTIER,
Député sortant.

1re Circonscription de TOURNON.

M. Marc SAUZET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.023 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les républicains de la 1re circonscription de Tournon m'ont fait, une fois encore, l'honneur de me choisir pour leur candidat.

Nous nous retrouvons en face des mêmes adversaires, usant de la même tactique : la réaction n'ose pas combattre la République. Royalistes honteux, césariens repentis, les ralliés de 1893 arborent aujourd'hui les drapeaux de « l'Action libérale » ou de « l'Action française ». Ils ont même la prétention de veiller à l'application des lois scolaires, de ces

lois que, depuis vingt-cinq ans, ils qualifiaient de scélérates, quand nous les déclarions intangibles.

Vous ne serez pas dupes de pareilles manœuvres.

Vous regarderez, non les étiquettes, mais les idées.

Essayons de résumer les principes essentiels de notre République :

L'obéissance aux lois, par où s'affirme la souveraineté nationale, obéissance qui s'impose à tous, gros ou petits, individus ou associations, syndicats ou églises;

L'amour de la Patrie, amour sans bornes, puisque vous lui sacrifiez vos enfants, mais amour réfléchi, raisonné, qui nous éloigne à la fois, et de ceux qui le nient, et de ceux qui l'exploitent;

La concorde entre les citoyens, fondée sur le respect mutuel des libertés légales, et sur la pratique des institutions ou des œuvres de solidarité sociale;

Sous les lois, pour la Patrie, vers la concorde, n'est-ce pas l'idéal commun à tous les républicains, fils de la Révolution, qu'animent la foi dans la démocratie, et la passion du progrès?

Pour le réaliser, que faut-il? Simplement, que chacun soit à sa place et à sa fonction :

Il faut... un Gouvernement qui gouverne, c'est-à-dire soucieux de prévoir avec vigilance et de satisfaire sans faiblesse toutes les exigences de l'intérêt national, depuis l'honneur du drapeau et la sûreté des frontières, jusqu'à la police de nos villes et de nos campagnes, — depuis la répression sévère mais humaine des moindres infractions, jusqu'à la poursuite implacable des grands bandits, manieurs de l'argent d'autrui, honte de tout régime qui les laisserait impunis.

Il faut... des administrations qui administrent, c'est-à-dire qui gèrent leurs services dans la vue exclusive du bien public, non à leur profit comme des affaires syndicales, ou au profit d'ambitions latérales plus ou moins occultes.

Il faut... des représentants de la nation qui la représentent, pour légiférer et pour contrôler le Gouvernement, mais qui, respectueux de la dignité des fonctionnaires, évitent d'usurper sur les attributions administratives ou judiciaires.

Législateurs, qu'ils accomplissent des réformes, non des manifestations;

Contrôleurs du Gouvernement, qu'ils étudient et qu'ils votent les lois des budgets et les lois des comptes... en leur temps, — impitoyables, non seulement aux malversations, mais aux gaspillages, aux négligences, — intraitables qnant à l'équilibre annuel des dépenses et des recettes, qui doit être effectif, sincère, loyal.

Car, là, mes chers Concitoyens, est la clef de toutes les améliorations sociales et politiques que nous voulons, comme là serait la garantie suprême de la défense de l'existence même de notre pays.

Et là doivent s'appliquer dès lors la sollicitude constante, l'effort persévérant de vos députés, afin que, sous le règne des lois de la République, la France soit la douce mère de tous ses enfants et qu'elle puisse se dire l'apôtre de la paix intérieure et extérieure, comme elle se dit le soldat du droit et de la justice.

Vive la République!

Marc SAUZET,
ancien député,
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

2e Circonscription de TOURNON.

M. Jules ROCHE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.035 voix.

Mes chers Compatriotes,

Depuis douze ans je n'ai cessé de défendre à la Chambre les volontés que vous avez exprimées en me choisissant pour vous représenter. Il vous appartient de dire aujourd'hui si vous persévérez dans les nobles sentiments qui nous ont unis, nous animant d'une commune résolution, et qui sont l'honneur des patriotiques populations de l'Ardèche.

A l'heure grave où nous sommes, je vous dois, plus que jamais, ma pensée tout entière : je vous la dis, en traçant à grands traits la situation politique actuelle.

Dépenses grandissantes : 503 millions de plus par an, depuis quatre ans ! Le budget porté à 4 milliards 212 millions, au lieu de 3 milliards 79 millions en 1906, et des lois déjà presque votées, ou des projets déposés ou préparés, entraînant de formidables dépenses nouvelles qui porteraient le budget au-dessus de 5 milliards ;

Impôts nouveaux énormes : plus de 150 millions dans la seule récente loi de finances ;

Déficits et emprunts : plus de 186 millions dans la même loi ;

Dette totale de l'État augmentée, en chiffres ronds, de 5 milliards depuis 1906 et portée ainsi à plus de 45 milliards, et dette totale de la France (avec les communes et les départements) dépassant 50 milliards !

Le régime fiscal (par exemple dans le projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre et soumis au Sénat), considéré non plus comme un moyen de procurer loyalement au Trésor les ressources nécessaires, mais comme un instrument d'inquisition, de spoliation, d'oppression et de guerre civile ;

Les libertés essentielles aujourd'hui garanties dans tout pays civilisé : liberté de conscience, liberté religieuse, liberté d'enseignement, droits supérieurs des pères et des mères de famille, liberté de travail, respect de la propriété, — en un mot, les droits naturels les plus sacrés méconnus, menacés de suppression directe et brutale ou hypocrite et détournée, mais en tout cas absolue ;

L'industrie, le commerce compromis de jour en jour plus gravement par des violences illégales, par des mesures administratives, par des projets de lois usurpatrices ou de monopoles d'État ;

L'esprit de secte, de haine, de discorde, de tyrannie répandu dans toutes les communes par des « délégués » administratifs arbitrairement choisis, contre les municipalités librement élues par la population elle-même, appelée comme par dérision « souveraine » !

Toutes les institutions enfin, toutes les lois transformées en outils de destruction nationale, morale et matérielle, d'oppression des bons citoyens par les pires ;

Voilà le triste spectacle présenté par le Gouvernement omnipotent de ce « Bloc » de groupes parlementaires dont l'un, entre autres, vient d'oser proclamer dans son manifeste « qu'il est la République ».

Aucun pays, dans le monde, n'aurait pu supporter, pendant douze ans, un tel régime sans succomber ; notre admirable France seule, par le génie de sa race, a pu le faire ; mais sa force de résistance est à bout.

Le mal éclate à tous les yeux (reconnu hier encore par le Président du Conseil) ; les périls mortels de demain se dressent de toutes parts ; il n'est plus qu'un moyen de guérir ce mal et de conjurer ces périls, c'est d'en supprimer la cause principale.

Cette cause, elle est dans le pouvoir absolu que nous subissons.

Pouvoir absolu non point personnel, certes, mais plus dangereux encore ! Pouvoir absolu, mais anonyme, irresponsable, exercé par les Chambres, par suite de l'absence de toute vraie Constitution, par suite de notre régime électoral, et du système de la responsabilité ministérielle, institution essentiellement et exclusivement monarchique, n'existant dans aucune République et fatalement corruptrice et destructive dans une démocratie républicaine.

A ce désordre sans nom, à ce despotisme anarchique, il faut substituer le plein exercice des droits nécessaires et de la liberté des citoyens, source unique de force et de vie nationales : le pouvoir limité et responsable du chef de l'État ; le contrôle et l'action législative des Chambres, mais non plus leur gouvernement direct ; enfin, l'établissement d'une Haute-Cour, gardienne des libertés publiques.

Telle est la réforme nécessaire, sans laquelle nulle autre ne suffira, qui, seule, permettra toutes les autres. Il ne s'agit plus du passé, de ses souvenirs ou de ses regrets, mais du présent et de l'avenir de notre Patrie.

Pour cette œuvre de salut public, de relèvement national, de restauration « française », je fais appel, ici, à tous les républicains, à tous les bons Français.

A vous, mes chers Compatriotes, de répondre.

Jules ROCHE,

Député sortant,

Ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie,
des Postes et Télégraphes et des Colonies.

ARDENNES

1re circonscription de MÉZIÈRES.

M. DOIZY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.542 voix.

Citoyens,

La fédération des travailleurs socialistes des Ardennes m'a confié l'honneur de porter dans notre nouvelle circonscription le drapeau de nos revendications sociales : depuis un mois, j'ai visité toutes nos communes, expliquant partout notre doctrine et notre action, stigmatisant partout ceux qui, par leur peu de fidélité aux promesses et aux principes, brisent l'élan populaire et risquent de rendre bientôt le corps électoral mûr pour l'anarchie ou le césarisme.

Partout j'ai fièrement clamé nos espérances, affirmé notre volonté de réaliser cette révolution économique — but essentiel de notre parti — que nous ne voulons compromettre par aucune violence destructrice : nous ne sommes pas gens de désordre, mais hommes de transformation, d'organisation.

Nous ne voulons pas du « tout ou rien ». Nous voulons aider aux réformes quand elles sont sincères, mais nous n'entendons pas être des dupes. Nous voulons que, dans un régime démocratique, tout se passe au grand jour ; nous sommes fatigués des scandales de notre République bourgeoise.

En attendant la réalisation de notre idéal, nous ne restons pas les bras croisés. Dès maintenant nous luttons pour :

1° La réforme électorale : scrutin de liste avec représentation proportionnelle, péréquation des circonscriptions, diminution du nombre des députés, vote personnel des élus;

2° La décentralisation administrative et l'autonomie des communes en ce qui concerne les questions d'ordre économique;

3° Le statut des fonctionnaires ;

4° L'impôt sur le revenu, remplaçant les quatre contributions (foncière, personnelle, patentes, portes et fenêtres) ; le vote de l'amendement Constans évitant toute répercussion préjudiciable à la classe ouvrière ;

5° L'impôt largement progressif sur les successions;

6° La gratuité de l'enseignement à tous les degrés et l'organisation de l'enseignement professionnel et technique ;

7° L'assurance sociale des travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture contre les risques sociaux : maladie, accidents, chômage, invalidité, vieillesse; — le vote des modifications à apporter à la loi des accidents du travail donnant plus de garanties au blessé dans le libre choix du médecin, les expertises médicales et professionnelles, etc., son

extension aux ouvriers des champs et des bois; — l'amélioration de la loi des retraites abaissant la limite d'âge, donnant l'administration et la gestion de la Caisse des retraites aux délégués des assurés, défendant l'attribution des fonds à des particuliers ou à des sociétés d'industries privées, etc. ;

8° La lutte contre les fléaux sociaux : tuberculose, alcoolisme, intoxications professionnelles ; — la protection de la santé publique ;

9° La fixation d'un minimum de salaire légal ne faisant, pour un travail égal, aucune différence entre les sexes et les nationalités ; la participation obligatoire aux bénéfices ;

10° L'organisation du contrat collectif du travail et l'obligation pour les chefs d'entreprise de respecter le droit syndical ;

11° L'attribution de subventions aux communes rurales et aux associations syndicales ou coopératives pour l'achat en commun d'outillage agricole, d'engrais, de semailles, etc. ; — pour l'organisation de la production et de la vente en commun ;

12° L'extension aux propriétaires, fermiers, ouvriers agricoles, de la juridiction prud'homale ;

13° L'attribution au fermier sortant de bail d'une indemnité pour la plus-value donnée à la terre ;

14° L'assurance par les départements et la réassurance par la nation contre les épizooties, les maladies des plantes, la grêle, la gelée, les inondations, etc. ;

15° L'insaisissabilité du matériel agricole des petits cultivateurs et fermiers ;

16° La suppression de la saisie des récoltes sur pied ;

17° La nationalisation des assurances, des mines, des chemins de fer, etc. ;

18° La gratuité de la justice, la simplification et l'accélération de la procédure, l'institution du juge unique responsable ;

19° La suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

20° La guerre à la guerre par une propagande énergique en faveur de l'arbitrage international et du désarmement simultané, progressif et proportionnel.

Citoyens, ce programme est vaste ; mais que le peuple des villes s'organise dans ses syndicats, que celui des campagnes s'organise dans ses coopératives de production : ils nous donneront une force politique puissante contre laquelle les partis de recul ne pourront rien prétendre : la conquête des pouvoirs publics ne sera plus alors un vain mot.

Dans notre circonscription la lutte est nette ;

Que tous les électeurs de droite se comptent sur le nom de M. Bouchez rien de plus naturel ;

Que tous ceux qui approuvent la politique de stagnation de cette dernière législature votent pour M. Charpentier, c'est logique ;

Mais que tous ceux qui veulent préparer l'avènement de la véritable République démocratique et sociale se rangent sous notre bannière, c'est leur devoir.

Profondément laïque et socialiste, je suis à la disposition du prolétariat, je revendique ma place de combat à l'avant-garde de l'armée du progrès.

Dr DOIZY,

Conseiller général,

Secrétaire de la Commission permanente d'assistance,

Secrétaire du Conseil départemental d'hygiène,

Membre du comité central et président de la fédération départementale de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen, etc.

2e circonscription de MÉZIÈRES.

M. ALBERT-POULAIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.859 voix.

Aux Travailleurs des Ardennes,

Comme nous vous le disions il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, donnera en exploitation le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même, que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite des vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber en un jour de surprise le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été à quelque degré les complices de cette œuvre détestable. C'est toute la majorité qui est responsable, ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction anti-démocratique au radicalisme anti-ouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les consequence mêmes de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans les budgets de la France comme dans les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix

A vous de transformer en un système de grandes milices populaires l'armée de métier et de caserne qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la

collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital. Dans cet effort de réforme immédiate, vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État par la force de votre organisation politique et syndicale toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie tout entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises, mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale et c'est aussi pour mieux préparer votre émancipation sociale, que sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un cléricalisme de parade, une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les instituteurs de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul, le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Vive la République sociale !

ALBERT-POULAIN,
Député sortant.

Circonscription de RETHEL.

M. Maurice BRAIBANT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.763 voix.

Chers Concitoyens,

Cédant aux sollicitations pressantes de mes amis républicains, je viens solliciter vos suffrages.

J'entre tardivement dans la lutte ; mais vous me connaissez assez pour savoir si vous devez m'accorder votre confiance.

Depuis neuf ans que je représente le canton de Château-Porcien, tant au Conseil d'arrondissement qu'au Conseil général, j'ai agi en bon et franc républicain, sans défaillance, comme sans intransigeance.

J'ai fait de mon mieux ; et si je vous demande de m'envoyer au Parlement, c'est afin de me donner plus entièrement à vous, de me consacrer plus complètement à l'arrondissement de Rethel.

Vous connaissez mes opinions, vous savez que je suis partisan d'une République laïque et démocratique, aussi éloignée d'une persécution odieuse que d'une faiblesse injustifiée.

Pour rien au monde, je ne consentirai à un recul : la France républicaine, forte et respectée au dehors, doit poursuivre au dedans ses destinées vers une plus équitable répartition des charges, une plus complète égalité entre les citoyens, une plus absolue justice sociale.

La réaction est morte.

Appliquons-nous, entre républicains, à réaliser les réformes nécessaires, ne nous contentons pas de mots, exigeons des actes.

Surtout, avant les querelles irritantes de la politique, occupons-nous des questions économiques et des questions sociales. Au lieu de lois hâtivement votées, et dont le peuple attend vainement la mise à exécution, exigeons des lois pratiques, d'une réalisation facile et immédiate.

En premier lieu, je m'engage, si vous m'envoyez au Palais-Bourbon, à demander la présence réelle et le vote personnel des députés, garantis par une feuille de présence qui serait insérée au *Journal officiel*.

J'accepte en tous cas, par avance, le contrôle que vous exigerez pour vous assurer que je ne ferai pas la « Chambre buissonnière ».

Je suis partisan de la réduction du traitement des députés. Usant de l'initiative parlementaire, je déposerai une proposition en ce sens. Et en vous faisant une pareille promesse, je ne crois pas commettre un acte de corruption électorale : je propose une économie facile à réaliser. Des économies ? Vous en a-t-on assez promis, mes chers concitoyens ? Et le budget enfle toujours !

Certes, le souci de la défense nationale, l'amélioration de certains services publics, la nécessité pour un pays comme le nôtre de tenir sa place dans le monde, obligent à de lourdes dépenses. Mais il est un principe que je préconise au seuil de toute discussion budgétaire : pas de dépenses nouvelles dont le payement ne soit assuré par une ressource correspondante.

Et puis, plus de coulage ! assurons par un contrôle sévère l'emploi judicieux des deniers publics, et diminuons les gros traitements de certains fonctionnaires.

J'estime que le rôle de la prochaine législature sera de mettre au point la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, dont le principe est admis, et la loi portant impôt sur le revenu, avec augmentation des charges pour les grosses fortunes et dégrèvement pour les situations modestes.

La contribution aux charges de l'État doit peser sur chacun suivant ses forces, ses moyens et ses ressources.

Favorisons l'agriculture et la petite propriété, dégrevons les familles nombreuses.

Donnons à l'industrie et au commerce des garanties pour le maintien de l'ordre si nécessaire à leur développement.

Assurons à tous toutes les libertés compatibles avec le bon fonctionnement des services publics.

Qu'un statut légal protège les fonctionnaires de tous ordres contre les abus et les iniquités du favoritisme.

Dans une République démocratique, les plus humbles des travailleurs de l'usine ou de la terre doivent compter sur la sollicitude agissante du législateur. C'est à eux surtout que je penserai dans l'exercice du mandat que je leur demande de me donner. C'est eux qui les

premiers doivent profiter des mesures de prévoyance et de solidarité sociales qui seront l'honneur de notre xxe siècle.

La justice doit être accessible à tous. Je proposerai donc la simplification des lois de procédure civile et criminelle et de l'organisation judiciaire, avec réduction des frais de justice et solution plus rapide des procès.

Moins de rouages administratifs, une décentralisation répondant mieux aux besoins modernes.

Enfin, sans méconnaître les services rendus dans certaines circonscriptions par le scrutin d'arrondissement, je me déclare nettement partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Tel est, dans ses grandes lignes, mon programme, mes chers concitoyens.

Fidèle aux convictions de toute ma vie, je le défendrai de toutes mes forces, avec le dévouement, l'énergie et la ténacité que vous êtes en droit d'exiger de votre représentant.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Rethel !

Maurice BRAIBANT,
Maire d'Herpy, Conseiller général,
Chevalier de la Légion d'honneur.
Républicain radical.
Candidat de concentration républicaine.

Circonscription de ROCROI.

M. DUNAIME.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.031 voix.

Mon cher concitoyen,

Depuis près de dix-sept ans, j'ai l'honneur de représenter à la Chambre l'arrondissement de Rocroi. Je viens vous demander si j'ai encore votre confiance et je suis plus que jamais sûr de votre réponse.

Entre nous, il ne peut y avoir ni surprise, ni malentendu.

Je ne m'attarderai pas à défendre mon républicanisme contre quelques personnages guidés seulement par leurs haines et leurs rancunes tenaces. Je n'ai, pour ces gens-là, pour leurs anathèmes et pour leurs excommunications que le plus dédaigneux mépris.

Vous connaissez mon programme et vous l'avez toujours sanctionné par vos votes.

C'est celui d'une République largement ouverte à tous les hommes de bonne volonté, respectueuse de toutes les libertés, résolue à poursuivre sans violence et par l'union, la réalisation des idées de justice et de solidarité, et s'inspirant toujours de la grandeur et de la dignité de la Patrie.

Je ne veux ni d'un retour en arrière ni d'un saut dans l'inconnu.

Je suis fortement attaché aux réformes sociales et je ne recule devant aucune des possibilités de demain. Mais je suis l'adversaire irréductible du système collectiviste, qui a pour méthode la lutte des classes et pour formule la socialisation de la terre et des instruments de production.

Je ne puis comprendre, en effet, ce que peut être la transformation de la propriété individuelle en propriété collective, si elle n'est pas la négation de la propriété individuelle que je considère, avec vous, comme la condition essentielle de la liberté humaine.

J'estime, au contraire, qu'il faut travailler à la diffusion et protéger la petite propriété, faire tous efforts pour que s'atténuent les distinctions de classes, et pour que tombent les barrières qui les séparent, non pas au milieu des conflits de la haine, mais dans les bienfaits de la solidarité.

La dernière Chambre, si décriée par les pessimistes de droite et de gauche, a continué fidèlement l'œuvre de ses devancières et elle a préparé à son tour la voie dans laquelle la Chambre future tiendra certainement à persévérer.

Son œuvre n'a pas été stérile, comme le prétendent les adversaires de la République.

Sans faire une nomenclature fastidieuse des lois promulguées, on peut énumérer : les retraites des ouvriers mineurs et du personnel des chemins de fer, — la libre disposition de leurs salaires aux femmes mariées, — la réhabilitation des petits faillis, — l'institution d'un patrimoine, d'un bien de famille insaisissable, — la suppression des économats patronaux, — l'institution du crédit à long terme pour les petites exploitations rurales, toutes les mesures protectrices de l'agriculture et les lois contre les fraudes, — la réduction des périodes d'exercices militaires, etc., etc. Ce sont là toutes lois bienfaisantes, toutes améliorations pratiques, toutes réformes généreuses.

Après un labeur soutenu, elle a mis à pied d'œuvre la réforme fiscale. L'impôt sur le revenu est en ce moment soumis au Sénat ; sans doute, le texte qu'elle a adopté peut prêter à des critiques, et l'œuvre incomplète d'ailleurs, puisqu'on n'a pas changé les contributions départementales et communales, sera sans doute modifiée sur quelques points par le Sénat ; mais nous devons espérer que bientôt notre démocratie sera dotée de nouvelles institutions fiscales qui répartiront plus justement les charges, ménageront les revenus du travail et introduiront dans notre système de taxes un principe de justice, et non un instrument d'inquisition.

Enfin, la Chambre a réalisé la réforme des retraites ouvrières et paysannes dont nous devons attendre un grand apaisement social, et qui réunit pour la première fois l'ouvrier des villes à l'ouvrier des champs. Cette loi est certes perfectible ; la Chambre future devra l'améliorer, et réclamer notamment et d'urgence, avant la mise en application, l'abaissement de l'âge de la retraite pour les ouvriers des industries dangereuses ou insalubres, par exemple pour les ouvriers de nos ardoisières, qui peuvent être légitimement assimilés aux ouvriers mineurs.

D'autres réformes d'ordre politique, économique et social s'imposeront impérieusement au premier plan des préoccupations de la nouvelle Chambre.

Ce seront d'abord dans le domaine politique : 1° La réforme électorale. — On a fait du scrutin d'arrondissement le bouc émissaire chargé de tous les péchés politiques ; bien qu'il soit défendable et qu'il ait rendu d'inappréciables services, il paraît bien définitivement condamné. Je me rallierai sans hésitation au scrutin de liste avec représentation proportionnelle et diminution du nombre des députés ; 2° La réforme administrative qui sera orientée de façon à donner la plus grande autonomie aux pouvoirs locaux, départementaux ou régionaux ; 3° La défense de l'école laïque contre les attaques injustifiées, en demeurant fidèle aux idées de ses fondateurs qui estimaient que la liberté de penser implique la liberté de croire comme de ne pas croire.

Ce seront, dans le domaine économique des réformes sociales depuis longtemps à l'ordre du jour :

L'extension de la capacité reconnue aux syndicats, en leur donnant le droit d'administrer, de posséder ; ils seront d'autant moins violents qu'ils seront plus forts ;

Les lois sur le règlement des conflits de travail, sur l'organisation ouvrière, sur le contrat collectif du travail, pour assurer le plus possible la sécurité aux employeurs et aux employés ;

Les mesures propres à faciliter la création des sociétés à participation ouvrière, qui doivent rendre l'ouvrier copropriétaire de l'entreprise ;

Un statut des fonctionnaires établi de façon à leur donner, en échange de leur dévouement à leurs devoirs, toutes les garanties contre l'arbitraire et assurer leur indépendance en dehors de leurs fonctions;

Ce sera enfin la question financière sous son double aspect : le besoin d'aménager sagement les ressources de la nation, d'accroître la prospérité publique, et de stimuler par des mesures appropriées le développement méthodique et régulier de toutes les forces économiques de la France, puis l'égalisation des charges entre riches et pauvres par l'impôt sur le revenu qui demandera aux uns et aux autres des sacrifices équivalents.

Comme vous le voyez, l'œuvre ne manquera pas à la prochaine législature.

Pour faire triompher ce programme, je fais appel à tous les républicains, à tous ceux que n'aveugle pas l'étroit sectarisme, à tous ceux qui, s'élevant au-dessus des misérables rancunes personnelles, comprennent la nécessité de l'union, de la concorde, de l'accord actif et vigoureux de tous les républicains.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les intérêts généraux de l'arrondissement de Rocroi, les intérêts particuliers de vos communes continueront d'être l'objet de mes préoccupations et que, comme par le passé, tous mes efforts, tout mon zèle seront consacrés à leur défense.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Rocroi !

Veuillez agréer, mon cher concitoyen, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Henri DUNAIME,
Candidat de la République démocratique

Circonscription de SEDAN.

M. GALLOIS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.696 voix.

Mes chers concitoyens,

Ardennais de naissance, de cœur et de famille — c'est en 1816 en effet que mes ascendants ont pris racine dans le pays de Sedan — je suis bien des vôtres.

Après avoir servi dans l'artillerie soit en France, soit aux colonies, j'ai quitté l'armée comme capitaine et suis entré au barreau, avec l'intention, dans la suite, de me consacrer à la politique, c'est-à-dire toujours à la défense des intérêts de la Patrie.

Je viens aujourd'hui me présenter à vos suffrages, avec un passé sans reproche, une vie de labeur et un avenir dont ce passé peut répondre.

Voici le programme politique qui sera ma règle de conduite, si vous me faites l'honneur de me nommer votre député :

Programme politique :

Partisan convaincu et fermement attaché au régime républicain et à ses institutions, je répudie le socialisme collectiviste, qui tend à annihiler les attitudes et les efforts diversifiés de l'individu.

Je condamne énergiquement les sectes internationalistes, hervéistes et antimilitaristes.

Ainsi que l'a exposé M. Aristide Briand, président du conseil, dans son discours de Périgueux, je désire une politique de liberté, d'apaisement, de tolérance et d'union républicaine.

Je suis l'ennemi de nouveaux monopoles et des fonctions inutiles.

Je suis partisan :

1° Des lois assurant la liberté et la sincérité du vote, réglementant l'affichage, limitant les dépenses électorales et punissant rigoureusement la fraude et la corruption ;

2° Du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, devant nous donner des assemblées uniquement préoccupées des grandes questions sociales et, par voie de conséquence, des lois mieux approfondies. La loi une fois votée, dissolution de la Chambre et renvoi des députés devant les électeurs ;

3° De la réduction de l'indemnité des sénateurs et des députés.

Enseignement :

École laïque avec respect sincère de la neutralité scolaire et de la liberté de conscience ;

Respect du droit des pères de famille et rejet du monopole de l'enseignement, conformément au discours de M. Briand à la Chambre des Députés (discussion du budget de l'Instruction publique et interpellation Dessoye).

Politique sociale :

Retraites ouvrières et paysannes à 60 ans d'âge ;

Encouragement à la prévoyance volontaire sous toutes ses formes : développement de la mutualité ;

Organisation du travail, dans un esprit de justice, par des lois ou des règlements sur le contrat de travail, le payement du salaire, la solution des conflits entre employeurs et employés, et par des tribunaux permanents, d'arbitrage et de conciliation ;

Défense de la petite propriété agricole et de la petite industrie ; extension de la loi du 10 avril 1908 relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché ;

Constitution du bien de famille insaisissable, pour assurer au cultivateur et à tout ouvrier une maison et un lopin de terre ;

Développement du crédit populaire, urbain et agricole ;

Amélioration de la condition de la femme et de l'enfant, organisation par des lois d'hygiène sociale, de la lutte contre l'insalubrité des logements, la tuberculose, l'alcoolisme, le vagabondage et la mendicité ;

Développement de l'enseignement technique, professionnel et ménager : cours et écoles gratuits d'apprentissage ;

Diminution des frais de justice, souvent disproportionnés avec l'objet même des litiges ;

Sachant par expérience personnelle quels sont les immenses services rendus aux petits justiciables par l'assistance judiciaire, j'ai, depuis mon inscription au barreau de Paris, consacré toute mon activité et tous mes efforts à la défense gratuite des intérêts des travailleurs ; mais je voudrais voir le bénéfice de l'assistance judiciaire accordé, non pas seulement à ceux qui peuvent justifier d'un certificat d'indigence, mais à toute une catégorie de petits patrons, de petits cultivateurs qui, sans être indigents dans le sens étroit de ce terme, ne peuvent cependant formuler des réclamations en justice, qu'à la condition de s'imposer les plus dures privations dans le présent, et de grever lourdement l'avenir ;

Statut des fonctionnaires : fixer la situation des ouvriers et employés de l'État au point de vue des droits d'association et de grève, et donner à l'administration française un statut réglant pour tous la nomination, l'avancement, le déplacement, la discipline, la révocation,

afin de sauvegarder les intérêts légitimes et de mettre autant que possible le Gouvernement et le Parlement à l'abri des sollicitations de toutes sortes ;

Relèvement du traitement des petits fonctionnaires ;

Réformes financières et économiques :

Dégrèvement des produits du travail et des nombreuses familles ;

Réforme de la loi sur les patentes ;

Loi sur les boissons : Suppression du privilège des bouilleurs de cru, pas de nouveaux impôts ni de monopole sur l'alcool, suppression de la licence (vœux émis par la Fédération nationale du commerce en détail des boissons, restaurateurs et hôteliers au Congrès de 1909) ;

Protection du commerce et de l'industrie contre la concurrence étrangère ;

Appui apporté au petit commerce, qui a si besoin d'être utilement défendu, contre les grands magasins et les sociétés à de nombreuses succursales ;

Commandes des grandes administrations et des grandes compagnies réservées à l'industrie française ;

Les difficultés de la situation financière actuelle doivent préoccuper avant tout le Gouvernement et le Parlement. Le pays exige d'eux qu'ils poursuivent avec une inlassable énergie une politique de prudence et d'économie qui, seule, permettra d'éviter le déficit et de faire face aux dépenses inéluctables de la défense nationale et de la solidarité sociale ;

Nos contributions directes qui ont vieilli ne sont plus, dans leur ensemble, en rapport exact avec les revenus des contribuables. La justice veut qu'elles soient profondément remaniées, et qu'en particulier l'impôt foncier soit revisé dans l'intérêt des populations agricoles, si laborieuses et si chargées. Mais, dans l'établissement et l'application d'un impôt sur le revenu, quel qu'il soit, il est indispensable de n'admettre aucune disposition arbitraire ou vexatoire, de respecter le secret des affaires et la liberté du foyer ;

La réalisation des réformes, aussi bien que la prospérité générale, sont indissolublement liées à une sage gestion financière.

Programme agricole :

Protection de l'agriculture par des lois contre les spéculateurs et les accapareurs qui causent un préjudice considérable à nos cultivateurs ;

Abaissement des tarifs de transport des produits agricoles ;

Développement des caisses de crédit agricole et des assurances mutuelles des cultivateurs, contre la mortalité du bétail, contre l'incendie, les accidents, cyclones, grêle, inondations, etc., etc. ;

Pour permettre aux cultivateurs d'exposer leurs revendications, la nécessité s'impose de créer des chambres d'agriculture, dont les membres seraient élus directement par tous les agriculteurs et les journaliers ;

Encouragement de l'État à toutes les questions agricoles et développement dans les écoles primaires et dans les cours d'adultes de l'enseignement agricole ;

Diminution des droits d'enregistrement pour faciliter les ventes d'immeubles : terres, maisons, bois, etc. ;

Reboisement.

Défense nationale :

L'armée et la marine sont les indispensables sauvegardes de notre indépendance nationale. Tous les bons citoyens doivent concourir à la maintenir à la hauteur de la tâche, qu'elles peuvent avoir à remplir et je considère comme les pires criminels les antimilitaristes qui veulent leur destruction ;

Les études spéciales que j'ai faites comme officier me permettraient de m'occuper à la

Chambre ave compétence de ces questions militaires, si intéressantes pour tous, puisque la nation entière passe par l'armée.

Électeurs,

Si mes idées sont les vôtres, si mes intentions répondent à vos vues, si vous croyez que j'aurai le pouvoir et l'énergie de lutter pour la défense de vos intérêts, si vous croyez enfin que je saurai gagner auprès des pouvoirs publics l'influence légitime que doit avoir votre représentant pour vous servir utilement, vous voterez pour moi.

Vive la République !

Henri GALLOIS,
Avocat à la Cour d'appel,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de VOUZIERS.

M. Lucien HUBERT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.908 voix.

Mes chers Compatriotes,

La date tardive à laquelle s'est séparée la Chambre ne me permettra pas, malgré mon désir, de développer dans toutes les communes de l'arrondissement le Programme que pour la cinquième fois, nous allons faire triompher ensemble.

Un malencontreux accident vient encore réduire la trop courte période dont je disposais. Je tiens d'autant plus à préciser à nouveau le caractère de ma candidature. Je le ferai en peu de mots. Aussi bien, vous avez été juges des constants efforts de votre Représentant pour se montrer digne de la confiance qu'il y a treize ans déjà, vous vouliez bien témoigner à sa jeune bonne volonté.

Au Parlement, j'ai suivi une politique Française et républicaine qui peut se résumer ainsi :

Paix extérieure dans la Force et la Dignité.

Paix intérieure dans la Liberté.

Dans l'arrondissement, j'ai pratiqué sans transiger sur aucun de mes principes, sans demander à qui que ce soit d'abandonner les siens, une loyale politique de concorde.

J'ai peut-être quelques ennemis, je ne suis l'ennemi de personne, et j'ai conscience d'avoir, dans un pays jadis divisé violemment, institué un régime de détente et d'apaisement. Et ainsi, si les idées nous séparent parfois, nous restons tous étroitement unis dans l'amour du pays natal et de notre grande Patrie.

Mes chers Compatriotes, la Chambre qui disparaît a accompli une œuvre large et belle, qui se caractérise surtout par le vote de l'impôt sur le revenu et des retraites ouvrières et paysannes, grandes lois d'équité et de prévoyance que la prochaine législature devra parfaire.

La loi sur les fraudes, celle sur le bien de famille insaisissable, l'établissement d'un tarif douanier conforme aux intérêts grandissants du pays, sont autant de réponses aux critiques injustes dirigées contre le Parlement pour atteindre le régime.

La Chambre qui va naître aura de graves questions à étudier. Parmi les principales,

la réforme administrative, seule capable de nous orienter vers un régime d'économie; le statut des fonctionnaires et la réforme électorale qu'il ne faut aborder qu'avec le plus grand esprit de prudence.

Mes Chers Compatriotes,

Écrasée comme tous les États par les charges formidables d'une paix armée aussi coûteuses que la guerre; à la veille de dépenses sociales qui seront l'honneur de la République, la France doit unir la sagesse prévoyante à l'ardeur généreuse. Elle doit encourager sans relâche son Agriculture, son Commerce et son Industrie, son Travail national. Elle doit, en même temps qu'elle recherchera la richesse pour le pays, tendre aussi vers le bonheur social de chacun.

Waldeck-Rousseau a dit : « Il faut que le capital travaille et que le travail possède », et Léon Bourgeois à dénoncé avec son cœur les privilèges exagérés d'en haut et les privations imméritées d'en bas. Ces belles idées résument mon programme.

Je veux la France riche et fière vis-à-vis de l'Étranger qui la guette; bonne et humaine pour les siens dont le travail fait sa gloire et sa fortune. Et pour travailler modestement, mais ardemment à cet idéal, je viens une fois de plus fils d'Ardenne vous demander votre confiance d'Ardennais et de Républicains.

Vive la France!

Vivent les Ardennes!

Vive la République!

Lucien HUBERT,
député sortant.

ARIÈGE

Circonscription de FOIX.

M. DELCASSÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.419 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez à dire, le 24 avril, si vous entendez me maintenir le mandat que vous m'avez confié en 1889.

La Chambre élue en 1906 a beaucoup travaillé.

Le vote tout récent de la loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes est un pas hardi dans la voie des réformes sociales. Son application nécessitera l'inscription, au budget de 1911, d'un crédit considérable.

D'autre part, les deux enquêtes sur la Marine, que j'ai présidées, ont fait ressortir, en même temps que des négligences qui ne sont pas demeurées sans sanction, des vices d'organisation où le Gouvernement actuel s'attache à porter remède et, vis-à-vis de certaines marines étrangères, une infériorité dangereuse, qu'il importe d'atténuer au plus vite.

Le premier soin de la Chambre de demain sera d'établir un budget solide.

Le projet de loi créant un impôt sur le revenu, qui a été voté par la Chambre et qui est en ce moment soumis au Sénat, a principalement pour objet une répartition plus équitable des charges fiscales.

C'est avant tout du développement de la richesse publique que nous devons attendre le supplément de ressources indispensables à la réalisation des réformes sociales et au maintien de notre puissance militaire.

L'État y aidera en portant l'outillage national, ports, canaux, chemins de fer, au degré de perfection que réclament les conditions nouvelles du Commerce et de l'Industrie.

Il y aidera en stimulant les initiatives privées, en encourageant la production française qui, pour soutenir la concurrence chaque jour plus âpre de la production étrangère, a surtout besoin de sécurité et de liberté.

Il y aidera par la refonte de notre système administratif, qui pouvait être parfait au commencement du siècle dernier, mais qui ne répond plus aux nécessités de l'époque des Rapides, du Télégraphe et du Téléphone.

La réforme administrative commandera la réforme électorale.

D'un scrutin considérablement élargi sortirait une représentation à la fois plus exacte et plus complète du pays, dont les intérêts généraux seraient la préoccupation essentielle.

Il est juste qu'en accordant désormais de nouvelles concessions, soit minières, soit hydrauliques, l'État se réserve, dans les bénéfices, une part raisonnable, qui sera la contribution du capital aux œuvres de solidarité nationale. Il y trouvera son profit beaucoup plus

sûrement qu'en de nouveaux monopoles, source trop riche de fonctions et d'emplois nouveaux, où risquerait de se perdre le plus clair de leur produit.

Je ne dissimule pas que, dans le domaine intellectuel, le monopole ne me sourit pas plus que dans le domaine économique.

Ancien élève de l'Université dont j'ai suivi les leçons à l'école primaire, au collège, dans les facultés, je repousse pour elle, avec le Président du Conseil, ce présent funeste; je le repousse encore avec ses maîtres les plus illustres. C'est dans la lutte incessante que l'Université puisera incessamment la vie et la force. Je l'estime assez pour vouloir qu'elle donne l'exemple en tout, et pour la croire capable d'y réussir.

Ouverte aux enfants de toutes les confessions, l'école de l'État est tenue, en matière confessionnelle, à une neutralité loyale, s'abstenant, par noblesse d'âme autant que par devoir, de tout dénigrement mesquin ou bas des croyances qui méritent le respect, et dont les lois de la République garantissent la liberté. Mais il est un culte qu'elle peut et doit professer et qui ne saurait trouver aucun dissident : c'est le culte fervent de la Patrie, dont la gloire nous remplit de fierté, que ses épreuves nous rendent plus chère, et qu'attendent, à condition que nous sachions vouloir, et que nous préparions à la bien servir l'esprit et le cœur de nos enfants, de grandes et magnifiques destinées.

Mes chers Concitoyens,

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, l'Ariège, et, en particulier, l'arrondissement de Foix n'ont pas cessé de progresser. La création trop longtemps attendue des chemins de fer y a fait éclore des industries nouvelles, tandis que, protégée par les droits sur le bétail étranger établis en 1892, augmentés en 1903, surélevés le mois dernier, en ce qui concerne l'introduction de la viande fraîche, l'industrie du bétail, qui est la vie même de notre pays, atteignait un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

L'achèvement du Transpyrénéen et du Sous-Pyrénéen, actuellement en construction, l'exécution de la ligne de Quillan à Montlouis, qui doit traverser le canton de Quérigut, et dont avec mes collègues de l'Aude et des Pyrénées-Orientales je m'évertuerai à hâter l'heure, enfin le prolongement jusqu'à Saurat, que je m'efforcerai d'obtenir, du tramway de Vicdessos à Tarascon, complèteront l'outillage de notre arrondissement, qui n'aura rien à envier, sous ce rapport, à l'arrondissement le plus favorisé.

Mes chers Concitoyens,

J'ai voulu me représenter devant vous avec la seule recommandation de mon passé. Vous m'avez vu à la tâche pendant vingt et un ans, soit comme député, soit comme membre du Gouvernement. Vous connaissez l'œuvre que j'ai accomplie pour la France et pour l'Ariège. Hier vous est garant de demain. Comparez et choisissez!

Votre cordialement dévoué,

DELCASSÉ,

Député sortant,

Ancien Ministre des Affaires étrangères et des Colonies.

Circonscription de PAMIERS.

M. le général PÉDOYA.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.487 voix.

Chers concitoyens,

Il y a quatre mois à peine, vous me consacriez député par 10.696 suffrages. Vous faisiez justice des calomnies et des mensonges en me donnant une majorité de 7.549 voix sur mon concurrent.

Souvenez-vous de ce qu'ont dit alors des adversaires de mauvaise foi?

J'étais, ont-ils dit, nouvellement venu à la République, alors que les hommes les plus aimés et les plus autorisés du parti républicain, qui me connaissaient de longue date comme un républicain indéfectible, leur donnaient le démenti le plus net et le plus catégorique. J'étais, disaient-ils encore, un ancien clérical devenu sectaire; ils savaient bien cependant que je n'ai jamais été clérical et que je ne serai jamais sectaire. Républicain, je ne puis oublier que la Déclaration des Droits de l'Homme, sur laquelle repose notre démocratie, a proclamé que nul ne peut être inquiété pour ses idées religieuses; aussi en posant ma candidature, vous ai-je dit : je veux pour tous les citoyens la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou de ne pas pratiquer le culte de leur religion quelle qu'elle soit, sans tracasseries ni pour les uns ni pour les autres.

Partisan de toutes les libertés, je dois l'être également de la liberté d'enseignement, sous la réserve que l'État aura le droit d'exercer un sérieux contrôle de surveillance sur les écoles privées et sur l'enseignement qu'on y donne; il n'est pas admissible en effet, que dans des écoles publiques, il puisse être professé un enseignement combattant les principes qui servent de base à la société moderne.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes a été votée. Je me félicite d'appartenir au groupe des républicains qui a fait auprès du Sénat et des pouvoirs publics les démarches les plus fermes et les plus pressantes pour faire accorder à nos paysans des avantages qui leur avaient été primitivement refusés. Certainement cette loi n'est pas parfaite, mais elle est perfectible, et notre parti, dans la législature qui va s'ouvrir, s'efforcera de la rendre meilleure; il en a pris l'engagement formel. Telle qu'elle est, elle n'en constitue pas moins la réforme la plus belle et la plus considérable que le peuple doit à la troisième République.

La prochaine législature aura le devoir de mener à bonne fin une autre réforme de la plus haute importance. Les charges qui, d'après notre régime fiscal, incombent à tous les citoyens ne sont pas en rapport avec leurs facultés pécuniaires. Cette injustice, la Chambre a cherché à y mettre un terme par la loi de l'impôt sur le revenu. Cette loi dégrève la petite propriété et l'homme qui n'a que l'indispensable pour vivre; elle modifie peu la situation fiscale de ceux qui n'ont qu'une simple aisance; mais elle frappe fort sur les riches, sur ceux qui ont le superflu. Faut-il s'étonner alors si les millionnaires dans le Parlement et les gros financiers dans le pays, tout en disant qu'ils en acceptent le principe, s'efforcent, par leurs votes ou leurs écrits, d'en rendre le mécanisme inapplicable? Nous avons la certitude que le parti républicain saura triompher de ces résistances, d'autant plus dangereuses qu'elles ne se montrent pas ouvertement.

Je ne crois pas utile de rappeler les autres parties de mon programme qui se trouve encore affiché sur tous les murs de ma circonscription, mais il est un point sur lequel j'ai le devoir de m'expliquer.

Nettement je me prononce contre la représentation proportionnelle. Je suis en cela d'accord avec la grande masse des républicains. Théoriquement la représentation proportionnelle est une idée qui, de prime abord, paraît acceptable, juste même ; mais si l'on veut l'examiner de près, on arrive à se convaincre qu'elle est la négation du suffrage universel, que la majorité républicaine disparaîtrait devant une coalition des minorités anti-républicaines et finalement nous conduirait à l'anarchie dans le gouvernement.

En lisant les professions de foi qui, à cette heure, s'étalent sur les murs de toutes les circonscriptions et que les journaux reproduisent, vous constaterez, comme en 1906 d'ailleurs, qu'ils sont extrêmement rares les candidats qui ne se disent pas républicains ; ils n'osent même plus se dire simplement conservateurs, et cependant, dès le lendemain de l'arrivée au Parlement, il se forme avec ces prétendus républicains du jour de l'élection, une coalition qui empêche, ou tout au moins entrave les réformes que le parti républicain, — le vrai, — demande pour le peuple.

Lorsque j'ai eu l'honneur de me présenter à vos suffrages, je vous ai dit : « Je suis radical-socialiste ; si je suis votre élu, je ferai, à la Chambre, partie du groupe radical-socialiste. » J'ai tenu ma promesse.

Je vous ai dit encore : « Je veux m'occuper des paysans et des ouvriers. » Je me suis fait inscrire au groupe de la défense des paysans ; vous pouvez éplucher tous mes votes, vous les trouverez toujours, sans exception aucune, conformes aux intérêts des travailleurs.

J'ai donc scrupuleusement tenu mes promesses. Je continuerai à les tenir dans la prochaine Chambre, certain que je suis d'être votre élu.

Vive l'arrondissement de Pamiers !

Vive la République !

Général PÉDOYA,
Député sortant.
Candidat du parti radical et radical-socialiste.

Circonscription de SAINT-GIRONS.

M. SECOND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.195 voix.

Chers Concitoyens,

Plusieurs hommes politiques de l'arrondissement et de nombreux amis m'ont demandé de poser ma candidature aux élections législatives. Je les remercie de ce témoignage de confiance et je viens solliciter vos suffrages.

Ennemi de l'équivoque, où d'autres se plaisent, je me présente comme candidat républicain radical-socialiste.

Ma ligne de conduite politique sera celle que j'ai suivie au Conseil général de l'Ariège, dont j'ai l'honneur de faire partie depuis huit ans, comme représentant du canton de Saint-Lizier.

Je n'appartiens à aucune coterie, je suis libre de toute compromission avec les ennemis de la République, j'entends demeurer étranger à toutes les querelles locales et de clocher, pour me consacrer, sur le seul terrain des principes et par l'exécution loyale de mon programme, à la réalisation de l'idéal républicain.

Retraites ouvrières et paysannes :

Un des articles les plus importants du programme de mon parti est relatif aux retraites ouvrières et paysannes, qui viennent d'être votées par la Chambre et le Sénat.

L'heure est arrivée de faire produire à cette réforme ses effets pratiques, sauf à voter ensuite toutes les améliorations dont l'expérience démontrera l'utilité.

Il faut qu'au plus tôt les ressources financières soient créées et que la vieillesse des travailleurs de la ville et de la campagne soit mise à l'abri de la misère.

La République a le devoir de tenir, au plus vite, les engagements pris à l'égard du prolétariat.

Impôt global et progressif sur le revenu :

Il faut aussi que le remaniement de notre vieux système fiscal soit voté d'urgence et appliqué.

L'impôt global et progressif sur le revenu allégera les charges de ceux qui possèdent peu, ou gagnent peu, en instituant une répartition plus équitable de l'impôt.

La démocratie ne comprendrait pas de nouveaux ajournements. Cette réforme doit aboutir définitivement dans le courant de la prochaine législature.

Réforme des conseils de guerre :

Je suis partisan de la réforme des conseils de guerre. Je veux que l'armée soit forte et respectée, mais je crois que, sans nuire à sa puissance, et sans porter atteinte à la discipline, il est possible de moderniser la justice militaire et d'introduire plus d'humanité et de garanties dans une législation qui remonte à plus d'un demi-siècle.

Enseignement :

Je n'accepte pas le monopole de l'enseignement. Je suis pour la liberté. D'ailleurs, des républicains, même très avancés, pensent que le monopole serait plus nuisible qu'utile aux établissements laïques.

J'estime qu'il sera préférable, pour la cause de l'enseignement donné par l'État, de soustraire les maîtres aux influences politiques, et de leur donner les garanties qui leur manquent, en les faisant dépendre *uniquement* de leur chef naturel, le recteur de l'académie.

Scrutin élargi. — Liberté et sincérité du vote. — Représentation proportionnelle :

Afin de créer en France de grands courants d'idées et de remplacer la politique de personnes par celle de principes, je suis d'avis de modifier la loi électorale, en élargissant le mode de scrutin, et d'adopter le scrutin de liste embrassant, au moins, le département.

D'autre part, je m'associerai à toute mesure assurant la liberté et la sincérité du vote. Le vote doit être émis sous enveloppe et l'électeur doit déposer lui-même son bulletin dans l'urne, ce qui garantira son indépendance et gênera la fraude.

Je serais partisan de la représentation proportionnelle, afin que la voix des minorités pût toujours se faire entendre, à la condition que ce système ne permît pas aux minorités de se coaliser et de devenir prépondérantes ; car, s'il en était ainsi, cette innovation pourrait aboutir au renversement de la République.

Économies budgétaires :

En matière budgétaire, je suis pour la politique de l'économie la plus stricte dans le budget de l'État. Un grand pays, riche comme la France, doit faire face à ses dépenses annuelles avec ses ressources ordinaires. Sous peine de courir à la banqueroute, il faut s'efforcer d'écarter une politique d'emprunts et d'impôts nouveaux.

Statut des fonctionnaires :

Je suis pour le statut des fonctionnaires, garantie indispensable de leur indépendance et de leurs droits.

Liberté individuelle et syndicalisme :

Je collaborerai à toutes les mesures législatives propres à mieux garantir la liberté individuelle et je m'emploierai à détourner le syndicalisme de toute action violente, afin de le faire évoluer vers l'entente pacifique, pour l'amélioration de la vie sociale sous toutes ses formes.

*
* *

Je suis pour la République réformatrice garantissant toutes les libertés des citoyens, et, en particulier, la liberté de conscience. Conformément à la Déclaration des Droits de l'Homme « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ».

Je pense enfin que la République ne doit pas connaître d'ennemis à gauche, mais, à la condition que soient assurés : l'ordre, le respect et la prépondérance de la Patrie.

*
* *

Telles sont, résumées à grands traits, les principales questions de politique générale, qui, pour le moment, appellent mon attention.

Mais les lois sont perfectibles et le progrès, toujours en marche, signale à chaque instant des améliorations à réaliser dans les domaines politique, économique et social. Lorsque se poseront des questions nouvelles, je m'inspirerai, avant tout, pour les résoudre, des intérêts de la démocratie.

*
* *

Depuis de longues années, je vis au milieu des ouvriers et des populations laborieuses de notre arrondissement. Je crois pouvoir dire que je connais leurs besoins.

Protection de l'Agriculture et de l'industrie :

Notre pays essentiellement agricole et industriel, doit être protégé contre la concurrence étrangère, afin que les habitants de la campagne puissent vendre, à un prix rémunérateur, leurs récoltes et leurs bestiaux. Mais j'entends par là une protection raisonnable, sans excès, afin d'éviter, de la part des pays étrangers des représailles, dont pourrait souffrir notre industrie nationale.

Routes et chemins de fer :

Au Conseil général, d'accord avec mes collègues, je me suis efforcé, pour favoriser l'essor industriel, commercial et agricole du pays, d'accroître le réseau des chemins vicinaux et de doter le Saint-Gironnais de voies ferrées (tramways ou lignes d'intérêt local).

Si je suis votre élu, je m'appliquerai tout de suite à faire entrer les travaux dans la période d'exécution, à hâter leur achèvement, à compléter le réseau des tramways départementaux dans l'arrondissement, par les lignes de Kerkabanac à Massat, de la Bellongue et toutes autres dont l'utilité serait démontrée, de façon à faire rayonner le mouvement industriel et commercial dans toute la contrée.

Il est nécessaire que la ligne ferrée qui reliera Saint-Girons aux cantons d'Oust et de Massat, soit terminée sans retard, pour la bonne exploitation des richesses agricoles, industrielles, minières et forestières de ces régions.

Je demanderai que la Convention passée entre la France et l'Espagne, relativement au chemin de fer transpyrénéen, par la vallée du Salat, soit exécutée le plus tôt possible et même que les délais prévus soient abrégés, pour le bien et la prospérité de l'arrondissement et de son chef-lieu.

Garnison à Saint-Girons :

Une question intéressante a été récemment agitée dans l'intérêt de Saint-Girons. Il s'agirait d'obtenir de l'autorité militaire que cette ville fût dotée d'une garnison, comme Foix et Pamiers.

Je prends l'engagement de donner tout mon concours à la réalisation de ce projet, très avantageux pour notre chef-lieu et pour l'arrondissement tout entier, car les réservistes et les territoriaux de la région seraient heureux d'accomplir à Saint-Girons, tout près de leur domicile, leurs périodes d'instruction.

Améliorations pastorales :

Je réclamerai pour les populations de la montagne toutes les améliorations pastorales nécessaires et un adoucissement de la législation forestière, si dure et parfois si gênante pour les propriétaires, qui se livrent à l'élevage des bestiaux.

***

Si je suis votre élu, je m'attacherai à placer mon devoir au-dessus des irritations de personnes et à être le député de la solide et féconde union des Républicains.

Vive la République démocratique et sociale !

Maurice SECOND,
Fabricant de papiers,
Maire et Conseiller général de Saint-Lizier,
Candidat républicain radical-socialiste.

AUBE

—

Circonscription d'ARCIS-SUR-AUBE.

M. THÉVENY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.235 voix.

Électeurs républicains,

Je sollicite l'honneur de représenter l'arrondissement d'Arcis à l'élection législative prochaine et je viens vous demander vos suffrages.

Vous penserez, sans doute, que les trente-trois années pendant lesquelles j'ai siégé au Conseil d'arrondissement d'abord, au Conseil général ensuite, justifient grandement ma candidature.

Mes collègues du Conseil général m'ont depuis douze ans fait le très grand honneur de m'appeler à présider leurs délibérations : on ne voit pas passer sous ses yeux toutes les affaires concernant le département, on ne dirige pas tous les débats qui s'y rattachent, sans acquérir des connaissances permettant d'aborder les questions plus vastes, qui se traitent à la Chambre des Députés.

J'ai passé ma vie au milieu de vous. Tous mes actes politiques vous sont connus : je vous les livre, vous verrez qu'ils sont tous d'un républicain convaincu et ardent, qui n'a jamais servi que la République, qui l'a toujours servie.

Républicain sous l'Empire, j'ai lutté contre les dernières élections et le plébiscite impérial. Après la Guerre, je me suis associé aux meilleurs républicains d'Arcis pour arracher notre arrondissement à la réaction ; j'ai lutté avec eux contre le 16 Mai, le boulangisme, le nationalisme.

Dans notre arrondissement j'ai toujours soutenu le candidat républicain, j'ai fait campagne avec le colonel Tézenas, avec Sardin ; j'étais aux côtés de M. Castillard dans toutes ses luttes.

Je n'ai jamais eu un moment de défaillance, je suis resté fidèle au programme que nous avaient tracé les grands citoyens qui ont fondé la République, et dont nous honorons la mémoire. Comme eux, je veux un Gouvernement fort et respecté, marchant avec une résolution réfléchie dans la voie des réformes sociales.

De très grands progrès ont déjà été réalisés : des lois impatiemment attendues ont mis en œuvre la solidarité féconde s'étendant aux enfants, aux femmes, aux vieillards. Certes, l'application de ces réformes peut donner lieu à des critiques justifiées ; mais il ne faut pas juger une loi seulement d'après ses imperfections, surtout au début de son application. Toutes les lois, toutes les réformes sont perfectibles, l'expérience montre quelles modifications on doit leur apporter.

Pendant la législature prochaine, de graves questions financières seront agitées et probablement résolues. On se montre inquiet de l'augmentation croissante de nos dépenses que ne balancent plus nos recettes et qu'il faut arrêter par tous les moyens.

Il est nécessaire que tous les Députés s'unissent pour simplifier les rouages de notre administration financière, militaire et administrative qui rendent difficile le contrôle des dépenses ; ce contrôle doit être sincère et rigoureux. Je crois que si tout l'argent que le contribuable français verse dans les caisses de l'État allait à sa destination, les grands services nationaux seraient suffisamment pourvus.

Beaucoup de personnes voient dans l'impôt sur le revenu un moyen puissant d'augmenter nos recettes. La question est des plus difficiles à résoudre et jusqu'à présent on a cherché en vain une formule d'application. Il est nécessaire d'en aborder l'étude sans parti pris, avec un esprit d'équité, et avec le désir d'aboutir. Il ne faut pas que cet impôt donne lieu à des mesures vexatoires, qu'il atteigne les salaires ou les petites situations, ni qu'il augmente les charges de la propriété foncière.

La nouvelle législature aura à résoudre la très grave question de la représentation proportionnelle : il n'est pas de réforme plus urgente. La représentation proportionnelle donnera seule une Chambre image fidèle du pays, protectrice des droits des minorités. Elle affranchira les élus du suffrage universel des attaches trop étroites qui les tient à leurs circonscriptions ; elle leur permettra enfin d'envisager avec indépendance les intérêts généraux de la nation.

Je suis fils de cultivateur : depuis trente ans, je cultive moi-même mon patrimoine, je donne tout mon concours aux associations agricoles, aux caisses de crédit. J'ai cherché à répandre l'enseignement agricole, scientifique, moderne, sans lequel, avant peu, aucune culture ne sera prospère. Avec le concours de mes collègues du Conseil général, j'ai réalisé à Troyes la création d'une École d'agriculture d'hiver qui donne les meilleurs résultats.

Je crois pouvoir dire que si vous m'envoyez siéger à la Chambre des Députés, l'agriculture n'aura pas de défenseur plus ardent, plus autorisé que moi, puisque, dans toutes les questions, j'apporterai le fruit de ma longue expérience et la connaissance approfondie des intérêts de tous ceux qui restent fidèles à la terre.

Également, j'apporterai tous mes soins aux grandes luttes passionnantes de l'Industrie et du Commerce, et m'efforcerai d'augmenter la richesse du pays en facilitant l'extension des affaires et des débouchés à l'étranger.

Électeurs républicains,

Si vous m'accordez vos suffrages, soyez assurés que vous enverrez au Parlement :

Un honnête homme ;

Un défenseur ardent de l'agriculture, ménager des deniers de l'État ;

Un républicain sincère qui gardera toujours son indépendance, s'éloignera de toute coterie politique, et ne s'inspirera, dans les résolutions qu'il aura à prendre, que de l'intérêt supérieur de la France et de la République.

Vive la République !

Docteur THÉVENY,
Président du Conseil général.

Circonscription de BAR-SUR-AUBE.

M. THIERRY-DELANOUE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.321 voix.

Chers Concitoyens,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous représenter depuis 21 ans; je vous demande de nouveau vos suffrages.

Il y a quatre ans, vous m'avez renommé par 5.422 suffrages. Fidèle à mes convictions républicaines, à mon passé, à tous vos intérêts, je compte sur la même fidélité de votre part et, en particulier, sur celle de mes amis, de longue date, du canton de Soulaines, que j'aurai le plaisir d'aller revoir, lors du renouvellement de mon mandat de conseiller général, au mois d'août prochain. La clôture tardive de la session législative ne m'a pas permis de rester parmi eux aussi longtemps que je le désirais.

Ainsi que je vous l'avais promis, j'ai voté :

Contre le rachat de l'Ouest, dont la gestion par l'État nous coûte, à nous, contribuables, 12 millions de déficit.

Partisan de l'amélioration des impôts existants et d'une plus juste répartition des charges, qui pèsent si lourdement sur les contribuables, j'ai voté contre l'impôt progressif, global, *personnel et inquisitorial* sur le revenu, à cause des procès, poursuites, amendes, difficultés de toutes sortes auxquels il assujettirait l'agriculture, le commerce, l'industrie ; ses partisans, eux-mêmes, ont été forcés de faire des réserves avant de voter l'ensemble de la loi, priant le Sénat de l'améliorer, de la rendre plus applicable, sans vexations pour les assujettis.

M. Briand, lui-même, socialiste, président du Conseil, a tout récemment, à Saint-Chamond, critiqué son caractère inquisitorial.

Je n'ai pas voté le budget de 1909, non plus que celui de 1910, ne voulant pas approuver les dépenses qui sont exagérées, qui dépassent quatre milliards ; voulant, au contraire, des économies, des dégrèvements.

J'ai voté la loi de deux ans, qui diminue les charges militaires de nos enfants ;

Le repos hebdomadaire, demandant qu'il soit appliqué avec plus d'élasticité, d'accord entre le patron, l'ouvrier, l'employé ;

J'ai voté contre les 15.000 francs que les membres du Parlement ont eu le grand tort de s'octroyer, sans l'assentiment préalable de leurs électeurs (Voir l'*Officiel* du 30 novembre 1906). Je continuerai à voter contre ;

J'ai voté l'amendement Prache, en mars 1904, qui confiait aux agents des finances la liquidation des biens des congrégations, ce qui eût évité le détournement, le vol de ce bien des pauvres, les millions des Chartreux, le milliard des Congrégations qui devait servir de fonds de caisse pour les retraites ouvrières ;

Je voterai toute mesure tendant à assurer à l'ouvrier, au salarié, une retraite suffisante et, en particulier, toute nouvelle application de la loi d'assistance aux vieillards, améliorée, étendue, développée de façon à répondre aux besoins ;

Je voterai la loi de retraites ouvrières telle qu'elle est, qualifiée d'escroquerie parlementaire et gouvernementale par le parti socialiste unifié, et à laquelle on peut, avec trop de raison, reprocher de prendre à l'ouvrier, s'il n'atteint pas l'âge prévu pour la retraite, le total de ses versements, au détriment de sa femme, de ses enfants, de sa famille ;

Je voterai contre l'obligation, qui empêcherait l'ouvrier de constituer le « bien de

famille », lequel assure à ses enfants, à sa descendance, un abri qui ne peut être ni saisi, ni hypothéqué ;

Je voterai en faveur de la gestion de ces retraites ouvrières par nos sociétés de secours mutuels ;

J'ai toujours été dévoué à tous vos intérêts, sans chercher à nuire à qui que ce soit, prêt à examiner et à adopter, sans aucun parti pris, sans aucune arrière-pensée, toute amélioration, tout progrès véritable, tant pour l'agriculture que pour le commerce et pour l'industrie.

Vignerons :

Une affiche, relative à la délimitation, a été apposée, recommandant la candidature de mon concurrent ; voici les faits :

Au Conseil général, j'ai été le premier à proposer, puis à renouveler le vœu contre la délimitation de la Champagne, pour lequel j'ai obtenu l'adhésion de mes collègues ;

A la réunion de Bar-sur-Aube, provoquée par M. de Besancenet, président, et par M. Blot, secrétaire du Syndicat viticole, j'ai joint mes efforts à ceux de nos amis pour empêcher cette injustice, cettte iniquité criante d'être commise, et j'ai déploré l'attitude de notre administration départementale qui pour ne pas risquer de déplaire au Ministre de l'Agriculture, a abandonné nos intérêts, dont elle avait pourtant la garde, et n'a pas fait auprès du Gouvernement les démarches nécessaires pour nous empêcher d'être victimes de la délimitation.

A la Chambre, je suis intervenu, au cours de l'interpellation de M. Castillard, avec les députés de l'Aube, nous heurtant au mauvais vouloir, au parti-pris d'intérêts contraires. Les mesures proposées, prises par le Ministre de l'Agriculture, dans ces questions de délimitations, sont tellement contradictoires qu'elles nous font espérer de faire triompher une cause aussi juste, pour laquelle je continuerai à joindre mes efforts à ceux de M. Rambourgt, Castillard, Renaudat et de mes collègues de la Chambre.

Il est, en effet, inadmissible que des vins allemands puissent être vendus sous le nom de « Champagne », alors que des vins français, récoltés dans l'ancienne province de « Champagne », ne pourraient pas être vendus sous le nom de « Champagne ».

Vous connaissez l'approbation que j'ai donnée à votre projet de participation à l'exposition de Bruxelles, qui, j'en ai le ferme espoir, facilitera la vente des vins de nos régions ; je suis, d'avance, acquis à toute nouvelle tentative, qui pourra vous créer de nouveaux débouchés.

J'ai été, également, le premier à émettre le vœu en faveur du maintien du privilège des bouilleurs de cru, qui a recueilli l'unanimité de mes collègues du Conseil général, vœu que je renouvelle à chaque session.

D'autre part, je me suis toujours intéressé à tous les groupements, à toutes les collectivités qui répondent à vos différents besoins :

Aux sociétés de secours mutuels, aux Syndicats agricoles et viticoles, aux Sociétés scolaires, aux Amicales, aux Sociétés de tir et aux communes par des avances, sans intérêts, pour des travaux urgents, à l'hôpital de Bar-sur-Aube et à l'hospice de Brienne, en faisant installer un service de désinfection dans chacun de ces établissements.

On approuve un député qui obtient une subvention du Ministre de l'Intérieur pour une compagnie de sapeurs-pompiers ; pourquoi la subvention, offferte par moi, serait-elle répréhensible? Même but : faire plaisir, être utile. Donc, elles sont autant à l'abri de critiques l'une que l'autre. Il en est de même des souscriptions que l'on nous a demandées, lors des inondations, et que nous avons tous données.

Républicain sous l'Empire, fils d'un père républicain, en 1848, je suis resté républicain sincère, ami de la vérité, de la justice, de la liberté, me donnant à tous, mais prisonnier de personne ;

Je fais partie à la Chambre de trois groupes républicains : Union républicaine, Républicains progressistes, Union démocratique, ce qui assure mon indépendance ;

Ennemi de la politique alimentaire et de corruption, des tripotages d'argent et de bulletins, du régime du bon plaisir, des fiches, des dénonciations, des délégués à la candidature officielle, j'ai, en toute liberté, donné mes votes de confiance aux Ministères Sarrien, Clemenceau et Briand chaque fois qu'ils ont proposé des mesures qui m'ont paru justes;

Respectueux des principes contenus dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen*, partisan de la liberté de réunion, d'écrire, de la liberté du travail, de la liberté réciproque de conscience, de la liberté d'enseignement, qui développe l'émulation parmi les professeurs, de même que ceux-ci s'efforcent à la développer chez les enfants; je soutiendrai tout Gouvernement républicain qui défendra ces libertés, qui sera tolérant, et, en même temps, économe des deniers des contribuables; enfin qui donnera à notre armée et à notre marine la force nécessaire pour faire face à toutes les éventualités.

Tel est mon programme; je suis sûr que vous continuerez à l'approuver, comme vous l'avez toujours approuvé depuis 21 ans; de mon côté, je continuerai à maintenir, je défendrai, au besoin, la République, et je souhaite, sous son drapeau, l'union de tous les Français, pour la grandeur de la Patrie et pour la prospérité de la République.

Vive la France! Vive la République!

THIERRY-DELANOUE,
Député républicain sortant,
Secrétaire du Conseil général,
Maire de Soulaines,
Président de la Société d'encouragement à l'agriculture
de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

Circonscription de BAR-SUR-SEINE.

M. PAUL-MEUNIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.008 voix.

Mes chers Concitoyens,

La Chambre élue en 1906, vient de terminer ses travaux le 8 avril.

Ayant accompli jusqu'au bout mon devoir législatif, je vais disposer à peine du temps nécessaire pour faire une visite à chacune des communes de notre arrondissement.

Une longue campagne électorale eût été d'ailleurs bien inutile entre nous.

C'est dans ce pays que je suis né, que j'ai toujours vécu, que tous les miens sont morts. C'est ici que j'ai tous mes intérêts, que je suis petit propriétaire et contribuable.

J'ai le droit de dire que je suis connu de vous tous, et que tous les républicains sont mes amis personnels.

J'ai pu servir avec dévouement et, peut-être avec utilité, aussi bien les intérêts de nos communes et vos intérêts privés que les grands intérêts de la France et de la République.

Au cours de la législature qui vient de finir, je me suis associé par mon vote à tous les progrès que la République a accomplis et plus d'une fois, vous le savez, je suis intervenu en votre nom dans les débats parlementaires.

Mes chers Concitoyens,

La législature nouvelle devra reprendre et agrandir l'œuvre de réforme que nous avons commencée.

Le problème le plus angoissant de l'heure présente est celui de l'appauvrissement et de la dépopulation de nos campagnes.

Il faut l'aborder avec la volonté de le résoudre.

Il est temps de porter secours à nos régions agricoles et viticoles, où la vie est devenue si difficile.

Mais le plus impérieux des besoins de la nation, celui sans lequel aucun soulagement, aucun progrès n'est possible, c'est le maintien de la paix.

Voilà pourquoi nous sommes les ennemis irréductibles de toute politique de guerre ou d'aventure.

Voilà pourquoi nous voulons assurer la paix par l'union concertée de toutes les patries libres, par la pratique constante de l'arbitrage international, prélude indispensable de la réduction simultanée de ces armements formidables qui ruinent tous les peuples.

Et si, par ma présence à toutes les conférences interparlementaires, à Londres, à Berlin, à Constantinople, j'ai pu servir pour mon humble part, cette cause magnifique de la paix du monde, cela me console de bien des calomnies et de bien des outrages.

Mes chers amis,

Votre inébranlable fidélité sera l'honneur et la fierté de ma carrière politique.

Je vous crie bien haut et bien fort que tout ce que j'ai encore de force et de vie vous appartient.

Allez donc en masse au scrutin du 24 avril pour affirmer avec notre commune affection, notre ardent attachement à la patrie républicaine et à notre cher arrondissement de Bar-sur-Seine.

Vive la France ! Vive la République ! Vive la Paix !

PAUL-MEUNIER,
Avocat à la Cour d'appel,
Maire de Saint-Parres-les-Vaudes,
Conseiller général du Canton de Mussy-sur-Seine,
Président de la Délégation
cantonale de Bar-sur-Seine,
Député sortant.

Circonscription de NOGENT-SUR-SEINE.

M. BACHIMONT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.147 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis seize années, j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre. Si vous m'avez toujours gardé votre confiance, c'est que toujours vous avez trouvé en moi le ferme républicain que je vous avais promis d'être lorsque, pour la première fois, vous avez mar-

qué sur mon nom votre volonté de voir la République s'orienter dans la voie du progrès démocratique et social.

Tel j'étais aux scrutins précédents, tel je suis encore aujourd'hui. Ni mon ardeur ni mes convictions n'ont faibli; et si la réaction m'attaque avec une violence et une perfidie dont vous ne serez pas dupes, c'est qu'elle ne me pardonne pas ma fidélité au programme radical et radical-socialiste.

Ce programme est en partie réalisé, et vous savez que mon vote n'a cessé d'être acquis aux grandes réformes que le parti républicain s'honore d'avoir fait aboutir en ces dix dernières années.

Nous avons à défendre contre toute atteinte de nos adversaires, l'œuvre accomplie : Nous avons à la compléter. Vous ne permettrez pas, citoyens, qu'on touche à cette grande loi, libératrice des consciences, qu'a été la séparation des Églises et de l'État.

La liberté des cultes est entièrement assurée; mais nous ne laisserons pas le cléricalisme, qui ne désarme jamais, porter ses efforts contre notre enseignement national. L'École laïque qui a à sa tête un admirable personnel, auquel on ne saurait sérieusement reprocher, dans son ensemble, aucune atteinte à la neutralité, sera s'il est nécessaire, défendue contre toute attaque de ses adversaires.

Nous devons faire davantage : Des propositions sont déposées tendant à établir « l'égalité des enfants en matière d'instruction ». Mon vote sera acquis à ces propositions ; car l'instruction secondaire et l'instruction supérieure ne doivent pas être le monopole des riches ; et dans une démocratie bien organisée, le fils de l'ouvrier et du paysan, s'il a des aptitudes que l'instituteur a reconnues, doit avoir toutes facilités pour poursuivre le développement de toutes ses facultés intellectuelles.

Pour établir la véritable proportionnalité des charges suivant les ressources de chaque citoyen, nous avons voté un projet d'impôt sur le revenu. Ce projet n'est ni vexatoire, ni arbitraire, ni inquisitorial, comme voudraient le faire croire nos adversaires. L'opposition qui lui est faite provient de ce qu'en dégrevant tous les petits et les moyens contribuables, il surcharge, naturellement les riches.

Il conviendra de faire aboutir cette importante réforme fiscale au cours de la législature nouvelle. La Chambre et le Sénat se mettront d'accord pour adopter un texte définitif qui, tenant compte de certaines critiques justes, apportera de larges dégrèvements à l'agriculture et au petit commerce.

C'est à la réforme des droits de succession, que nous demanderons les sommes nécessaires au fonctionnement de la grande loi de solidarité sociale que je m'honore d'avoir voté : de la loi des retraites ouvrières et paysannes. Sans toucher aux droits qui frappent les petites successions ou les successions de parents très proches, et sans dépasser une progression sage et mesurée, il est toutefois juste de prélever une part plus large sur les grosses successions, surtout sur celles qui proviennent de parents éloignés.

La réaction nous reproche l'augmentation de nos dépenses budgétaires : mais, ces augmentations, ses représentants au Parlement les ont, pour la plupart, votées avec nous, parce qu'il est des nécessités auxquelles il est impossible de se soustraire. Et cet accroissement du budget ne nous est pas spécial : il s'est produit et sur une plus forte échelle encore, en Angleterre, en Autriche, en Allemagne, pour ne parler que des puissances de premier ordre. Il est la conséquence inévitable de l'état de paix armée dans laquelle sont tenues de vivre toutes les nations européennes.

Nous devons cependant nous efforcer de réaliser des économies; nous les trouverons dans la réforme administrative, par la simplification ou la disparition de vieux rouages qui n'ont plus leur raison d'être, aujourd'hui, avec les moyens rapides de communications dont nous disposons.

A la réforme administrative est intimement liée la réforme électorale. En élargissant le mode de scrutin actuel, nous pourrons assurer la Représentation proportionnelle des minorités, tout en garantissant les droits de la majorité.

Mes chers Concitoyens, comme par le passé, mes votes seront acquis à toutes les me-

sures qui, tout en sauvegardant l'intérêt général, seront de nature à diminuer les charges qui pèsent sur la démocratie.

C'est ainsi que vous m'avez vu voter la réduction du service militaire à deux ans, et la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Je n'ai pas besoin, j'en suis sûr, de m'étendre davantage sur mes idées, sur mes tendances qui vous sont connues.

Dans l'ordre économique et social, mon concours sera acquis à toute réforme de nature à améliorer la condition des travailleurs des villes et des campagnes. Les employés des chemins de fer savent que je fais partie, à la Chambre, du groupe qui s'est constitué pour la défense de leurs intérêts et que, agissant demain comme j'ai agi hier, tous mes efforts auront pour but de faire aboutir les justes propositions déposées en leur faveur. De même j'ai appuyé et continuerai à appuyer de mes votes toutes les lois de nature à assurer la défense et la protection de l'agriculture.

Je n'ai plus qu'à faire une courte réponse à ceux qui m'attaquent à propos de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. J'ai voté cette augmentation, parce que, selon l'expression même de M. Jaurès, je la considérais comme « juste et nécessaire » ; mais, mes adversaires savent bien que jamais aucun de mes actes n'a été guidé par l'intérêt personnel.

Lorsque vous m'avez envoyé à la Chambre, j'avais par mon travail, pu réaliser quelques économies : c'est la tête haute que je puis dire à mes détracteurs, qu'après seize années de vie politique, après avoir toujours vécu simplement et modestement, je dispose aujourd'hui de moins de ressources qu'avant mon entrée au Parlement.

Ma probité, ma loyauté sont au-dessus de toutes attaques et la conscience que j'ai de n'avoir jamais démérité me fait attendre en toute confiance votre verdict souverain.

Vive la République démocratique et sociale !

BACHIMONT,
Député sortant,
Maire de la ville de Nogent-sur-Seine.

1re circonscription de TROYES.

M. BERNIOLLE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.507 voix.

Mes chers concitoyens,

En annonçant que j'avais accepté de me présenter aux élections législatives dans la 1re circonscription de Troyes, j'ai déjà fait connaître, d'une façon catégorique, la raison de ma candidature.

Nous demandons au corps électoral de choisir un candidat qui ait la volonté d'exiger dans le département une politique de liberté et de justice, une politique affranchie d'influences anormales et abusives.

Ma candidature est sortie du congrès régulier organisé par la fédération départementale des comités radicaux : c'est dire quel est l'esprit de mon programme.

La République a déjà accompli beaucoup de réformes. Elle doit poursuivre sa marche dans la voie du progrès. Elle doit spécialement sa protection aux faibles, à tous les travailleurs.

Au point de vue de la politique générale, nous croyons que deux questions principales doivent occuper la prochaine législature : la réforme administrative et la réforme électorale.

Et d'abord le moment est venu d'entreprendre une refonte complète de l'organisation administrative. Nous étouffons par excès de centralisation. Il est temps de donner aux communes la plus large autonomie. Une décentralisation rationnelle devra en même temps procurer des économies par la suppression d'emplois inutiles, par la fusion de certains services, complétée de la diminution des gros traitements.

Par tous les moyens, du reste, il importe d'arrêter la progression inquiétante des dépenses, si on ne veut pas que les contribuables finissent par succomber sous le poids de charges exorbitantes.

Quant à la réforme électorale, chacun reconnaît que le scrutin d'arrondissement a fait son temps, et que dès cette année il aurait dû faire place au scrutin de liste.

En rétablissant le scrutin de liste, la Chambre aura à se prononcer sur la représentation proportionnelle, qu'on réclame au nom de la justice.

Il ne faut pas se dissimuler que l'introduction de ce régime électoral constituera une véritable révolution ; que la question est grave et demande une étude approfondie.

Il convient de l'étudier sans arrière-pensée, mais avec le sincère désir de faire un essai loyal de ce système électoral.

En ce qui concerne l'indemnité parlementaire, j'ose déclarer que le vote par lequel cette indemnité a été portée au chiffre vraiment excessif de 15.000 francs est blâmable.

Toute augmentation, même modérée, ne pouvait être excusée que par la diminution correspondante du nombre des représentants, après consultation préalable des électeurs.

Je désire que la Chambre réorganise sa méthode de travail, pour que la solution de la plupart des questions ne soit pas indéfiniment ajournée.

Je veux le vote du projet d'impôt sur le revenu, dépouillé de toutes mesures vexatoires, et sous la condition que les dégrèvements promis aux travailleurs deviennent effectifs.

Je veux le statut des fonctionnaires, fixant toutes les garanties et en même temps toutes les responsabilités.

Je veux une protection constante pour le petit commerce menacé de tous côtés ; pour l'agriculture, pour ses syndicats et pour les diverses institutions agricoles.

Si vous me faites l'honneur de me choisir, vous savez, d'après mon passé, que je me donnerai tout entier à mes fonctions.

J'accorderai mon concours aux gouvernements républicains, qui défendront nos conquêtes laïques et qui respecteront nos libertés.

Mais je déclare que je serai jaloux de mon indépendance ; que je ne serai jamais ministériel jusqu'à l'absurde, dans le but de fournir aux clans politiques une plus large part dans la distribution des faveurs.

Mes chers Concitoyens,

J'ai exposé les lignes générales du programme que j'estime devoir être celui de la prochaine législature.

Je tenais surtout à indiquer nettement la signification expresse de ma candidature.

C'est à vous qu'il appartient de juger souverainement. J'attends avec confiance votre verdict.

Vive la République démocratique et sociale !

BERNIOLLE,

Professeur au lycée de Troyes,
Maire de Sainte-Savine,
Conseiller d'arrondissement pour
le 2e canton de Troyes

2e circonscription de TROYES.

M. NICOLAS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.301 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la seconde fois, je viens solliciter vos suffrages. En présentant ma candidature à votre libre approbation, je n'obéis, croyez-le bien, à aucune considération personnelle ayant simplement la conviction d'avoir rempli consciencieusement le mandat que vous m'aviez confié, j'ai considéré comme un devoir de ne pas me dérober aux sollicitations nouvelles dont je fus l'objet. De la législature écoulée, je n'ai plus rien à vous dire : vous connaissez tous mon appréciation. Je vous soumets pour la prochaine un programme de revendications immédiates. Je voterai :

Dans l'ordre politique :

La réforme électorale par l'institution du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, préface indispensable aux grandes transformations administratives et à la réduction du nombre des députés.

Le retour à 9.000 francs et surtout l'organisation rationnelle du travail législatif par la stricte application du vote personnel sanctionné de mesures sévères. (Jeton de présence.)

Dans l'ordre économique et social :

Une répartition plus équitable des charges de l'impôt par la consécration définitive de l'impôt sur le revenu dépouillé de ses mesures vexatoires. Le maintien du droit et non du « privilège » des bouilleurs de cru. L'emploi de sanctions énergiques contre les accapareurs d'engrais (trust des superphosphates).

L'extension à tous les salariés agricoles et, en particulier aux bûcherons de la loi du 9 avril 1891 sur les accidents du travail.

En matière administrative, un statut garantissant les libertés civiques des fonctionnaires ; l'extension et l'amélioration de la juridiction prud'homale. C'est cette œuvre féconde de justice sociale que je voudrais réaliser avec vous, par vous et pour vous.

L. NICOLAS,
député sortant.

AUDE

1re Circonscription de CARCASSONNE.

M. SAUZÈDE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.198 voix.

Citoyens,

Désigné par l'unanimité des membres du Congrès radical-socialiste qui s'est tenu à Carcassonne, le dimanche 6 février 1910, comme candidat unique à l'élection législative du 24 avril, j'ai accepté l'honneur qui m'était fait, dans l'intérêt du pays et de l'union de tous les républicains sincères et résolus.

Vos représentants aux Assemblées délibérantes et les délégués de vos communes ont estimé que le programme radical-socialiste, qui a si souvent obtenu à Carcassonne et dans la circonscription d'écrasantes majorités sur tous les partis de réaction, devait triompher encore sur le nom d'un républicain connu, éprouvé et sans reproche.

Le Comité exécutif du parti républicain radical-socialiste a partagé cette opinion, de même que la Fédération d'union radicale et socialiste de l'Aude.

Je ne me déroberai pas à ce devoir et je remercie vos représentants, vos délégués, ainsi que les représentants les plus éminents et les plus écoutés du parti républicain de l'Aude et de France qui m'ont confié la garde du drapeau.

Citoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps. Mon passé vous répond de mon avenir. Votre choix sera d'autant moins douteux qu'en face de moi se dressent des candidats, nouveaux venus à la politique, sans passé et sans autorité. Leur administration municipale a démenti les promesses de leur programme. Vous avez le droit de considérer qu'ils ne tiendront pas davantage les illusoires engagements qu'ils prennent aujourd'hui.

Pour moi, je puis dire, en réponse aux affirmations éhontées de mes adversaires, que j'ai toujours fidèlement rempli les mandats que je tiens de la confiance des électeurs.

Resté maire du chef-lieu pendant douze ans, mon unique souci fut d'assurer, avec l'hygiène et l'embellissement de la Ville, le bien-être de la classe ouvrière par l'exécution ininterrompue de grands travaux communaux.

A la Chambre j'ai voté :

La loi militaire de deux ans.
La réduction des périodes de vingt-huit jours et de treize jours.
La journée de huit heures.
Les lois d'assistance et de prévoyance sociale

La loi sur les associations.

Le rachat de l'Ouest.

L'extension de la compétence des juges de paix.

La séparation des Églises et de l'État.

Le projet de percement du canal des Deux-Mers.

L'amélioration du sort des employés et ouvriers de toute catégorie.

La loi sur le repos hebdomadaire.

Le projet de réforme de la justice militaire.

La loi sur les accidents étendue aux travailleurs des campagnes et aux ouvriers de l'alimentation.

L'impôt sur le revenu.

La loi des douanes.

Les retraites ouvrières et paysannes.

Les projets de loi sur la défense laïque.

Comme tous mes collègues du grand parti radical et radical-socialiste, je puis dire que j'ai voté toutes les parties principales de notre programme, et j'ai par conséquent fait honneur à tous les engagements que j'avais souscrits envers mes électeurs.

Dans l'ordre économique :

J'ai appuyé de mon vote et de mon influence les projets depuis longtemps demandés par tous les producteurs, et, plus spécialement, ceux qui concernent la poursuite et la répression des fraudes du vin.

A cet effet j'ai voté, avec les Députés de l'Aude et du Midi, les propositions de loi sur la suite des sucres.

D'ailleurs, propriétaire-viticulteur, vice-président de la Société démocratique d'agriculture, j'ai toujours connu vos besoins, mieux que quiconque, et dès mon entrée dans la vie publique, n'étant que maire de Carcassonne, j'avais fait adopter au Conseil général, puis par le Conseil municipal, le vœu suivant :

« La vente et la consommation de tout vin ne provenant pas exclusivement de la fermentation de raisins frais, sont interdites sur le territoire de la République française. »

Par la suite je n'ai jamais cessé de soutenir les intérêts viticoles, et, bien avant les événements de 1907, j'avais, devant la Commission d'enquête sur la viticulture, émis l'avis qu'il fallait avant tout poursuivre et réprimer la fraude.

Persévérant dans cette voie, j'ai voté les lois des 29 juin et 15 juillet 1907, concernant :

1° Le mouillage des vins et l'abus du sucrage;
2° La circulation des vins et des spiritueux.

A part ces lois qui intéressent plus particulièrement notre région, j'ai appuyé de mon vote toutes celles qui ont été proposées pour réprimer les fraudes dans le domaine de l'alimentation.

Pour favoriser l'écoulement de notre produit régional je demanderai :

L'égalité dans les taxes et l'uniformité dans les conditions pour les tarifs de transport des vins.

. . . .

La Chambre qui a entrepris de grandes réformes politiques et sociales, a cependant beaucoup à faire.

Bien des améliorations sont à réaliser ou à apporter à l'œuvre déjà accomplie.

Nous avons à favoriser la création des Caisses de crédit agricole.

Nous avons à compléter la loi du 29 juillet 1909 en améliorant la condition et en augmentant le taux des retraites du personnel des grandes Compagnies de chemins de fer.

Nous avons à réaliser le rachat des mines par l'État qui mettra fin aux conflits douloureux entre le capital et le travail.

Nous avons à poursuivre :

Le rachat des chemins de fer.
La promulgation définitive d'un Code du travail.
La revision de la loi du 27 mars 1907 concernant les Conseils de prud'hommes.
La revision de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats ouvriers.
L'application intégrale des lois sur l'hygiène des travailleurs.
La protection des femmes et des enfants dans l'industrie.
La refonte du cadastre.
Le mandat impératif.
La refonte de notre législation civile et criminelle.
La réforme judiciaire.
Les statuts des fonctionnaires.
La réforme électorale.
La réforme administrative.

Enfin la réalisation des économies dans les dépenses publiques et la réduction des crédits affectés aux écrasants budgets de la guerre et de la marine, dans la mesure où cela ne compromettrait pas les intérêts supérieurs de la défense nationale à laquelle je suis fermement attaché, ainsi d'ailleurs que je l'ai prouvé il y a quarante ans quand la patrie fut en danger.

Électeurs :

Si j'ai accepté de vous conduire à la bataille, c'est qu'à cette heure il ne s'agit plus de ma personnalité. C'est pour l'idée républicaine, c'est pour l'idéal démocratique menacés par nos éternels adversaires que nous avons à lutter.

Fermement persuadé que la réforme sociale se fait par évolutions successives, estimant que c'est dans l'ordre et le progrès légal que les sociétés doivent se transformer en vue d'une amélioration qui les fasse plus justes et meilleures, j'ai toujours voté et voterai dans l'avenir les lois humanitaires et démocratiques.

Citoyens :

Je me fie à votre bon sens, à votre loyauté et à votre justice.

Si vous pensez qu'en dépit des critiques de mes adversaires, je vous ai toujours dignement représentés, vous me continuerez votre estime.

J'ai la légitime prétention d'être un républicain sincère et convaincu, qui a toujours fait son devoir et ne recule jamais devant l'accomplissement de mes obligations.

Sans crainte, comme sans fausse honte, je puis dire que ma vie publique, comme ma vie privée, est sans taches et sans compromissions.

C'est avec confiance que je me représente devant vous, pour faire avec votre dévoué concours, œuvre de protection, d'honnêteté et de progrès, et travailler avec l'appui de vos convictions démocratiques, à marquer une étape nouvelle vers ce but désiré des constituants de 1848 : Élever tous les citoyens sans commotion, par l'action successive des institutions et des lois, à un degré toujours supérieur de bien-être, d'indépendance et de lumière.

Cette noble aspiration de nos devanciers, je travaillerai à la reprendre grâce à l'union des républicains et je continuerai à la réaliser pour le plus grand bien du peuple et de la République.

Vive la République démocratique et sociale !

Jules SAUZÈDE,
Propriétaire-viticulteur,
Conseiller général, Député sortant.

2e circonscription de CARCASSONNE.

M. MALAVIALLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.446 voix.

Citoyens,

Désigné à l'unanimité par le Congrès tenu à Capendu le 13 mars dernier, comme le candidat unique du parti républicain radical-socialiste aux élections législatives du 24 avril prochain, dans la 2e circonscription de Carcassonne, je viens solliciter avec confiance vos libres suffrages.

Libre penseur, démocrate, socialiste, je défendrai avec énergie, si je suis votre élu, le programme politique formulé par notre parti au Congrès de Nantes.

Je soutiendrai de toutes mes forces, contre les attaques injustifiées dont elle est l'objet, la République parlementaire, laïque, démocratique et sociale, Gouvernement nécessaire de la France, le seul capable de poursuivre et de mener à bonne fin, dans la paix et le progrès, la réalisation des principes de notre grande Révolution, c'est-à-dire des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la liberté, de la propriété, de l'égalité, de la fraternité, de la justice.

Je maintiendrai, comme condition de la liberté de conscience, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que l'enseignement gratuit et laïque.

Je demanderai la réforme électorale, que le parti républicain doit lui-même accomplir par l'établissement du scrutin de liste départemental ou régional avec toutes les garanties nécessaires du secret du vote ; la décentralisation administrative ; la réforme de la justice et de la procédure trop lentes et trop coûteuses ; l'impôt progressif sur le revenu qui dégrèvera considérablement et équitablement la propriété rurale ; le retour à l'Etat des grands monopoles de services publics, spécialement des moyens de transport.

Je soutiendrai toutes les mesures susceptibles de développer la fraternité et la solidarité sous toutes ses formes : assistance publique, mutualité, hygiène, caisse de chômage, retraites ouvrières et paysannes.

Une de mes principales préoccupations sera l'établissement progressif de la justice sociale par l'amélioration des rapports entre le capital et le travail ; le développement des syndicats ouvriers dotés de la personnalité civile et des droits de propriété ; l'institution de l'arbitrage obligatoire garanti par la création de conseils régionaux de travail ; l'organisation du contrat collectif de travail ; la fixation d'un minimum légal de salaire ; le partage des bénéfices.

Tout en conservant la propriété individuelle et le capital, comme des grandes forces sociales, de puissants stimulants du labeur et de l'épargne, je crois qu'il est juste d'augmenter les droits et la part du travail et qu'il faut s'orienter vers la suppression progressive du salariat pour lui substituer une association plus équitable, plus féconde, plus fraternelle d'efforts, de bénéfices, d'espérances, entre la propriété et le prolétariat, entre le capital et le travail.

Au point de vue économique, je m'efforcerai d'assurer la prospérité de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de toutes les formes de la production et en particulier de la viticulture méridionale par la répression rigoureuse des fraudes, par la suppression du sucrage, par la modification de la législation de l'alcool, par le développement de l'association, par l'organisation de syndicats, de sociétés mutuelles de crédit et d'assurances, de coopératives

16

de production et de vente, aussi bien que par le développement des voies de communication et par la diminution des tarifs de transport.

Tel est, citoyens, le programme politique et économique que je défends au Conseil général de l'Aude depuis dix-sept ans et que je jure de soutenir au Parlement si vous me faites l'honneur de m'y envoyer comme votre représentant.

Vive la République radicale, démocratique et sociale.

Léon MALAVIALLE,
Professeur de géographie à l'Université
et à l'Ecole supérieure de commerce de Montpellier,
Propriétaire-viticulteur,
Membre du Conseil de la Caisse régionale de Crédit
mutuel agricole du Midi,
Conseiller général de l'Aude,
Candidat d'union radicale et socialiste

Circonscription de CASTELNAUDARY.

M. Jean DURAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.157 voix.

Électeurs,

En 1906, vous avez fait de moi votre représentant au Parlement. Hier, le 3 avril 1910, le Congrès a décidé que je devais à nouveau solliciter vos suffrages. J'obéis.

Pendant les quatre années écoulées, la majorité républicaine de la Chambre a su aboutir à des résultats importants. Il n'y a pas eu de législature plus féconde. Il est inutile d'énumérer toutes les réformes, citons seulement la création du Ministère du Travail, le rachat de l'Ouest, la réforme des conseils de guerre, la loi de dévolution des biens, la loi sur les fraudes, l'augmentation de l'artillerie, homestead, etc., etc.

Trois grandes lois surtout doivent retenir l'attention : la loi des douanes protège plus efficacement notre agriculture et notre industrie, assure à la première la continuité du développement d'une prospérité sans égale dont la cause est l'application de la politique agricole suivie par la troisième République.

Elle permet à la deuxième de s'outiller, de conserver ou d'acquérir le marché français en dehors de la concurrence étrangère. Cette loi est nécessaire qui permet aux industries d'étendre leur champ d'action et par conséquent leurs bénéfices au moment même où on leur demande par ailleurs, dans un esprit d'équité et de justice, de contribuer à l'établissement des retraites ouvrières.

Cette législature a réalisé cette retraite des ouvriers promise depuis longtemps. Le « Groupe républicain de défense paysanne » a été assez heureux pour faire comprendre dans la loi les métayers, les petits fermiers et les petits propriétaires, en un mot le monde rural.

Par une action constante, ce groupe, fondé et présidé par moi, a pu obtenir de la majorité de la Chambre, du Gouvernement ensuite et du Sénat enfin, que nos habitants

des campagnes aient, dans cette loi si humaine et si démocratique, les mêmes avantages que les ouvriers des villes.

Représentant d'un arrondissement essentiellement agricole, je me devais à ces paysans admirables dont le travail, en fécondant les campagnes, favorise aussi le bien-être de notre chef-lieu.

J'ai été surtout heureux lorsque les 300 membres ouvriers du groupe d'études sociales de Castelnaudary m'ont félicité de ce concours apporté au monde rural. Je connaissais les sentiments de solidarité de la population ouvrière de cette ville. Je suis heureux de les constater publiquement.

La loi des retraites ouvrières est devenue ainsi loi des retraites ouvrières et paysannes. Elle fonctionnera à partir de 1911 et assurera un avenir enfin meilleur à 17 millions de Français. C'est la plus grande loi sociale de la troisième République.

Elle apporte 150 millions aux travailleurs et ouvre la porte à toutes les espérances, selon la phrase que j'ai prononcée à la tribune et reproduite hier encore par notre président Henri Brisson.

La réforme de l'impôt a été très longuement discutée, elle a abouti à l'adoption du projet du Gouvernement, dont le résultat certain est le dégrèvement de la propriété foncière. L'évaluation de cette propriété dans notre arrondissement démontre que le dégrèvement atteindra de 50 à 68 0/0 (part de l'État).

En supposant que le Sénat n'accepte pas toute la réforme dans son ampleur et ses principes, il lui sera impossible de ne pas accorder ce dégrèvement à la propriété foncière, qui subit de si lourdes charges. Le résultat sera demain acquis et définitif.

La majorité républicaine a voulu aussi faciliter à ceux qui ne possèdent pas l'accession à la propriété individuelle, et a voté le crédit individuel à long terme, qui permettra à l'ouvrier des villes de bâtir sa maison avec son jardin, au paysan d'acquérir le sol qu'il travaille, sol et maison rendus insaisissables, afin que la famille ne soit jamais chassée de ses foyers.

Et pendant que toutes ces études se poursuivaient, il fallait aussi parer aux difficultés extérieures, qu'à propos du Maroc l'empereur d'Allemagne suscitait à la France. La République, sans jactance, avec le calme des forts, a pu faire les concessions compatibles avec son honneur, et en se refusant à admettre les prétentions exagérées des Allemands, a montré au monde entier qu'elle était prête à défendre l'honneur et l'indépendance nationale.

Le pays a déjà ratifié cette politique de paix sereine mais non d'abaissement.

Mes chers concitoyens,

C'est la même politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que doit poursuivre le parti républicain radical-socialiste. C'est le programme de ce parti que j'ai signé et auquel j'entends rester fidèle.

Demain, les questions économiques et financières prendront la première place. Pour organiser le budget des réformes sociales, il faut de bonnes finances, et pour obtenir ces dernières, il faut surtout s'attacher aux intérêts économiques du pays. Ce sera pour demain la tâche de la majorité républicaine.

J'y apporterai tout mon concours.

Je continuerai comme hier à défendre passionnément les intérêts des communes de cet arrondissement, Je ferai valoir leur droit aux subventions prévues par la loi, qu'il s'agisse de construction de maison d'école, d'adduction d'eau potable, de création de bureau de poste, enfin des intérêts collectifs des populations que je représente.

Un autre devoir aussi m'apparaît. Ce pays ne profite pas assez des lois bienfaisantes votées par le Parlement. Je m'emploierai à faire créer dans toutes les communes des caisses de crédit agricole qui rendront à tous les cultivateurs des services incalculables et qui leur permettront d'augmenter leur revenu par l'utilisation d'un crédit à bon marché et de tous les instants : « achats d'engrais, de machines, achat du sol par celui qui veut le travailler

achat de la maison ouvrière, etc.... ». Déjà beaucoup de nos concitoyens m'ont promis pour cette œuvre leur concours désintéressé. Je les remercie.

En un mot, je m'emploierai à défendre au Parlement vos intérêts, à y apporter vos désirs et vos doléances, à y réclamer vos droits.

Demain comme hier je serai le serviteur des intérêts de mon pays, n'ayant d'autre ambition que d'apporter mon concours à l'édifice de justice, d'humanité, de bonté et de progrès qui est la raison même de la République démocratique socialiste.

Docteur Jean DURAND,
Député sortant,
Maire de Castelnaudary, Conseiller général,
Président de la fédération radicale et radicale-socialiste de l'Aude.

Circonscription de LIMOUX.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.221 voix.

Mes chers Concitoyens et Amis,

Je viens, pour la sixième fois, me présenter à vos libres suffrages.

Depuis vingt et un ans à la Chambre des Députés, depuis vingt-trois ans au Conseil général, je vous ai donné la preuve de mon dévouement absolu à tous les intérêts du pays, de ma fidélité à la République ; et la confiance que vous m'avez toujours témoignée par tant de majorités éclatantes restera l'honneur de ma vie politique.

Chaque législature a marqué une étape dans la voie du progrès social, économique et démocratique ; mais vous n'avez pas oublié combien chaque conquête de la cause populaire a suscité de résistances, de luttes et de colères dans les rangs de nos adversaires.

Est-il besoin de vous rappeler l'œuvre réalisée pendant une si longue période et de ous redire cette marche en avant vers un avenir de justice et de fraternité : l'éducation nationale et laïque qui a libéré les esprits et particulièrement cette liberté absolue de penser et d'agir, indispensable à l'activité intellectuelle des citoyens. Vous pouvez juger aujourd'hui les résultats de cette loi de séparation des Églises et de l'État, inspirée au gouvernement républicain par la nécessité de faire respecter la liberté de conscience et dont l'application s'est faite dans le calme et dans la paix.

Si notre parti se réjouit à juste titre de l'œuvre accomplie, combien il doit être plus particulièrement fier de celle de la dernière législature où vos représentants, après avoir abordé résolument le problème fiscal, viennent de réaliser, dans une haute pensée de justice et de solidarité, l'admirable réforme des retraites ouvrières et paysannes qui assure aux travailleurs le repos des derniers jours.

Est-il besoin également de rappeler tant de lois destinées à protéger le travail national industriel ou agricole et de dire combien elles ont accru la richesse publique ?

Je m'honore de la part que j'ai prise, comme président de la grande commission d'agriculture, à l'élaboration et au vote de la loi sur la répression des fraudes.

Membre du Gouvernement, j'ai, en toutes circonstances, appuyé les justes revendications de la viticulture et je réclame ma part dans la préparation de ces lois de 1907 qui ont

si puissamment contribué à son relèvement. Grâce à elles et à leur énergique application, les viticulteurs peuvent légitimement se considérer comme définitivement libérés de la terrible crise qui les étreignait.

Comme membre du Gouvernement ou comme député, j'ai veillé et je veillerai encore à la constante application de ces lois bienfaisantes qui seules peuvent maintenir la prospérité qu'elles ont déjà ramenée dans le pays.

Vous savez tous avec quel dévouement je me suis occupé des besoins de vos communes et tous vous avez vu et apprécié les résultats obtenus. Vous n'ignorez pas qu'on n'a jamais fait et qu'on ne fera jamais appel en vain au sentiment profond que j'ai de mes devoirs envers ceux qui m'ont si souvent élu.

Citoyens,

Depuis plus de cinq années, sous quatre ministères, j'ai été maintenu à la tête de l'un des grands services de l'État. J'en reporte l'honneur à vous qui m'avez envoyé au Parlement et dont l'affectueuse sympathie a toujours facilité ma tâche.

Électeurs,

Je suis heureux que, malgré tant de défaites, nos adversaires nous offrent aujourd'hui l'occasion de faire constater une fois de plus par le pays leur irrémédiable déchéance.

Quant à vous, républicains, conscients de votre force, tous unis dans une même pensée de défense des idées démocratiques et laïques, vous écraserez d'un même coup les adversaires de la paix sociale et les ennemis du peuple, et le soir du 24 avril, vous jetterez ce cri qui depuis 1889 a si souvent retenti dans les batailles républicaines du Limouxin : Beaumetz la victoire !

DUJARDIN-BEAUMETZ,
Député, Sous-Secrétaire d'État.

1re circonscription de NARBONNE.

M. ALDY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.385 voix.

Citoyens,

Pour la troisième fois, le Congrès du parti socialiste m'a désigné comme candidat à l'élection législative de la première circonscription de Narbonne.

En venant vous demander le renouvellement de mon mandat, je crois inutile d'exposer longuement mon programme. Depuis près de trente ans, je lutte à vos côtés. Conseiller général pendant dix-huit ans, député depuis deux législatures, j'ai toujours été le soldat de la même cause.

Vous avez pu suivre mes actes et mes votes.

A la Chambre, après m'être efforcé d'introduire dans les lois en discussion un plus large esprit démocratique, j'ai voté :

Le rachat de l'Ouest;
La réforme des conseils de guerre;
L'impôt sur le revenu ;

La représentation proportionnelle ;

Les garanties pour assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales ;

Les retraites ouvrières, si tardivement revenues du Sénat, mais en faisant les réserves nécessaires au sujet de l'âge de la retraite et du prélèvement sur le salaire des travailleurs ;

En ce qui concerne les intérêts particuliers de notre région, j'ai voté toutes les mesures susceptibles d'atténuer la crise viticole. J'ai combattu avec une inlassable énergie pour anéantir la fraude et la spéculation.

Dans la discussion des lois tendant à réprimer les fraudes sur les vins et à prévenir le mouillage, mon rôle a été considérable.

A une époque particulièrement grave, j'ai eu l'insigne honneur d'être désigné par l unanimité des représentants du Midi pour défendre au nom de tous la viticulture en détresse.

A cette cause si juste, j'ai consacré toutes mes forces, tout mon dévouement. Mes adversaires eux-mêmes ont dû le reconnaître.

Au milieu d'événements tragiques, je me suis dressé contre le dictateur responsable des massacres de Narbonne. Dans trois interpellations successives, j'ai demandé compte à M. Clemenceau du sang répandu. Qu'on s'en prenne à d'autres si, par trois fois, la majorité radicale donna son blanc-seing au fusilleur du Midi.

Citoyens,

Si je reste votre élu, mon programme politique sera toujours celui des républicains d'extrême gauche, soucieux de donner au prolétariat les réformes promises qui doivent être entre ses mains l'instrument définitif de son affranchissement.

La réforme électorale par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle s'impose au premier rang si l'on veut mettre fin à la confusion des partis et aux détestables pratiques de la candidature officielle.

Au point de vue économique, je continuerai de soutenir le programme socialiste, poursuivant la transformation d'un état social où la richesse des uns est faite de la misère des autres en une société d'égalité, de justice et de solidarité.

C'est le programme que vous avez si souvent acclamé et fait triompher, comportant notamment :

La réglementation légale et rationnelle du travail ;

La fixation de sa durée et d'un minimum de salaire ;

L'interdiction du marchandage ;

L'organisation meilleure des retraites ouvrières ;

L'assurance sociale contre tous les risques naturels ou économiques, chômage, invalidité, maladie ;

L'extension à l'agriculture de la loi sur les accidents du travail ;

L'organisation de la prud'homie agricole ;

La reprise des mines par l'État ; l'interdiction des concessions nouvelles ;

La nationalisation des grands moyens de production, de transport et de crédit ;

La refonte totale de l'organisation administrative et de notre système d'impôts.

Viticulteurs,

Avec tout ce que j'ai d'énergie et d'activité, je soutiendrai de ma parole et de mes votes toutes les mesures ayant pour objet de défendre le vin contre la fraude, de le libérer des charges qui pèsent sur lui et d'en faciliter la vente ;

A cet effet, il faudra exiger des gouvernants la stricte application des lois existantes et compléter celles-ci par des dispositions nouvelles.

Il faudra demander :

L'interdiction absolue du sucrage ;
La suppression des vins de deuxième cuvée, même pour la consommation familiale ;
La protection des alcools de vin ;
La revision des tarifs de transport ;
Que les vins français soient protégés contre les vins étrangers et d'Algérie, qu'ils soient dégrevés des taxes douanières qui les frappent ;

Citoyens,

Tels sont les principaux points de mon programme :
Poursuite incessante des réformes démocratiques et sociales.
Défense étroite de nos intérêts régionaux.
Il vous appartient de dire si vous l'approuvez.
Parmi les candidats qui sollicitent vos suffrages, certains se sont tellement rapprochés du pouvoir, ouvertement ou d'une manière discrète, qu'ils se sont forcément éloignés de vous.
A vous de choisir entre eux et celui qui est resté le serviteur fidèle et passionné de la cause méridionale.

Vive la République sociale !

Félix ALDY,
Conseiller général, député sortant.

2e circonscription de NARBONNE.

M. Albert SARRAUT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.623 voix.

Mes chers Concitoyens,

La résolution unanime des républicains assemblés dans le Congrès d'union radicale et socialiste de La Nouvelle m'a désigné à vos libres suffrages. Pour la troisième fois, dans la bataille législative, je me vois confier parmi vous la garde du drapeau de la démocratie.

Je n'en ai jamais éprouvé plus de fierté qu'aujourd'hui. Je n'ai jamais entendu plus grave et plus profonde en moi la voix suprême du devoir. Jamais, mieux qu'à cette heure, je n'ai connu la joie qu'exalte au cœur de l'honnête homme la beauté du combat désintéressé pour l'idée. Et je remercie de ma gratitude infinie tous les vaillants compagnons d'armes qui, pour prix des services rendus, m'ont accordé la plus noble récompense que puisse envier l'homme public : le poste de lutte et de péril où l'on fait le sacrifice total de soi-même à la cause du bien public et de la probité civique.

Vous n'attendez de moi ni vains discours, ni longs programmes. Pour la République fraternelle de justice et de liberté, je lutte depuis vingt ans dans ce département, et depuis huit ans parmi vous. Vous avez pu, m'ayant vu à l'œuvre, savoir ce que je pense, ce que je veux, ce que je fais, quel est l'idéal politique et social dont je m'inspire, et avec quelle ferveur loyale et passionnée je l'ai toujours servi.

Si certains l'ignoraient d'aventure, et se demandaient ce que je suis, ce que je représente, qu'ils regardent qui me combat, et quelle âpre coalition s'acharne aujourd'hui contre moi.

Depuis les heures du boulangisme, on n'en connut point de semblable ; depuis les jours du Seize-Mai, on n'a rien vu de plus brutal.

Dans la plus cynique conjonction des extrêmes, c'est l'alliance de la pire réaction avec la pire révolution. C'est, pour le ténébreux profit d'on ne sait quelle politique aux lendemains obscurs, l'union des deux forces les plus hostiles au progrès, l'accord des deux plus grands ennemis de la classe ouvrière : le démagogue qui la trahit et le capitaliste qui l'exploite. Celui qui prétend vouloir tout prendre fraternise, à cette heure, avec celui qui ne veut rien céder. Et cette coalition s'affirme par des procédés de terreur et de violence qui sont l'accompagnement obligé de tels coups de force contre la morale !

Et moi, citoyens, à cette politique de révolution réactionnaire et de démagogie conservatrice, je viens hautement opposer la conception loyale et probe d'une République de justice, de paix et de liberté.

En face d'une action de désordre et de stérilité, qui prétend concilier la propriété individuelle et l'expropriation révolutionnaire, le communisme unifié et le grand capitalisme terrien, je lève le drapeau de la République de progrès pacifique et légal, qui vous a donné plus de trente ans de réformes fécondes, d'améliorations sociales, de liberté intellectuelle par l'enseignement laïque et de grandeur nationale ; qui, hier encore, vous donnait l'assistance aux vieillards, la réduction du service militaire, les retraites ouvrières et paysannes ; qui vous donnera demain la justice fiscale par l'impôt sur le revenu, la réforme administrative, le contrat collectif de travail, l'assurance contre les accidents des ouvriers agricoles, le règlement amiable des conflits du travail, la réforme judiciaire, le statut des fonctionnaires, l'extension des libertés syndicales, et le développement de la prospérité publique par tous les grands travaux d'intérêt général susceptibles d'accroître la richesse de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Mais ce n'est pas, à coup sûr, à la seule réalisation de ces réformes que doit s'attacher l'effort législatif de votre élu. Et tout d'abord, plus impérieusement que jamais, même pendant les jours meilleurs qui pour vous sont enfin revenus, le problème viticole, toujours posé, réclame, par de nouvelles mesures que les élus du Midi devront obtenir du Parlement, l'établissement d'un régime de protection capable d'assurer dans l'avenir une stabilité définitive aux destins prospères de notre région.

Ce que j'ai fait, pour ma part, pendant huit ans de législature pour la cause de la défense viticole, qu'on le demande à ceux-là même qui, me combattant aujourd'hui, me comblaient naguère encore de leurs témoignages de confiance.

Qu'ils citent un débat de quelque importance où je ne sois intervenu pour défendre ardemment la vigne ! Qu'ils comparent aussi, sur ce point, mes états de service à ceux de mon adversaire ; qu'ils trouvent donc, dans son passé législatif, des traces semblables à celles que mon intervention a laissées dans l'élaboration des textes visant la répression des fraudes, — depuis la grande loi de 1905 à laquelle j'ai largement collaboré, jusqu'à celle de 1907 dont j'ai été un des plus actifs artisans, ne cessant, comme député, de dénoncer la fraude à la tribune que pour la réprimer moi-même et la pourchasser, comme Sous-Secrétaire d'État à la Guerre, dans les casernes où, grâce à moi, s'est accrue la consommation du vin par le soldat.

Tout ce qu'il faut accomplir encore, dans l'œuvre de défense viticole, et notamment pour la solution de la question de l'alcool, qui reste la clé du problème, j'en ai pleinement conscience. Et c'est d'un effort résolu que je saurai m'y employer, si votre confiance m'en donne le mandat et le pouvoir.

Quant à vous, ce qu'il vous appartient aujourd'hui de vous demander, c'est si, dans cette œuvre de relèvement et de salut, l'effort sera mieux accompli auprès des pouvoirs publics et le résultat mieux obtenu d'eux, par des hommes qui furent toujours respectueux de la souveraineté nationale et de la loi, ou par ceux qui, négateurs violents de l'action

législative, n'ont su que bouleverser ce pays, vous aliéner l'opinion publique d'abord conquise par vos admirables et pacifiques manifestations, et semer le deuil et les ruines sur le sol où ils ont passé.

Une coalition d'un jour dresse, à cette heure, contre moi l'homme qui a fait tout cela, et qui maintenant vous demande un mandat législatif comme salaire du mal qu'il vous a causé.

S'il devait en advenir ainsi, et si cet ouvrier néfaste devait de cette façon recevoir la récompense de son œuvre de trouble et de désordre, ce serait le plus sombre voile jeté sur les claires traditions de sagesse, de dignité et de justice qui ont fait jusqu'à présent la force et l'honneur de ce pays. Je ne l'ai jamais imaginé! J'ai toujours, et à toutes les heures gardé une foi inébranlable dans la droiture certaine de votre cœur et de votre raison. Et c'est pourquoi, resté parmi vous, je suis aujourd'hui devant vous pour faire à votre confiance l'appel de l'homme sans reproche.

Je suis toujours digne de vous. Je n'ai jamais cessé de l'être. Ouvriers, viticulteurs, paysans, républicains loyaux qui m'avez fait deux fois votre élu, je puis vous regarder en face : je suis resté votre meilleur ami, celui qui ne ment pas, celui qui ne trahit pas! Pour vous, nul sacrifice ne m'a coûté, et j'ai, sans hésiter, accompli tous ceux que mon affection pour vous me dictait.

A cette heure, je ne demande rien pour moi. Si je lutte, c'est pour vous-mêmes, c'est pour la justice et la vérité, c'est pour l'honneur, le renom et la tranquillité de ce pays.

C'est pour votre avenir, c'est pour le Midi, citoyens, que je vous crie : « Aidez-moi à vaincre, aidez-moi à chasser ceux qui vous ont fait le pire mal, afin que nous puissions à jamais voir revenir et briller sur ce pays les jours prospères de paix, de joie et de fécondité ! »

Vive la viticulture !

Vive la République démocratique et sociale !

Albert SARRAUT.

AVEYRON

Circonscription d'ESPALION.

M. MASSABUAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.469 voix.

Mes chers Concitoyens,

La France est encore appelée à élire ses députés et le pays fatigué des discussions stériles et trompé par des promesses toujours vaines, est profondément découragé.

Le contribuable qui, depuis 1870, a payé sans marchander 30 milliards pour l'armée et 10 milliards pour la marine, a appris avec stupeur, ces dernières années, que cette armée manquait de munitions, et que, par le progrès incessant des flottes rivales, notre marine allait passer du deuxième rang au neuvième, et que partout en France, c'était le désordre, l'incurie et le gaspillage.

Cependant le budget a dépassé quatre milliards et, pour solder ces augmentations, on ne cesse de créer des impôts.

Ni la République, ni le régime parlementaire ne sont la cause de cette crise.

Les hommes avisés de tous les partis reconnaissent aujourd'hui que si la plupart des députés surveillent si mal l'emploi des deniers publics et renoncent à contrôler le Gouvernement, en échange de faveurs destinées à assurer leur réélection, c'est uniquement parce qu'ils sont élus par ce système vicieux qu'est le scrutin d'arrondissement.

Depuis 35 ans, une seule Chambre a fait 194 millions d'économies au lieu d'augmenter les dépenses, c'est celle de 1885 élue au scrutin de liste. C'est pourquoi depuis M. Jaurès jusqu'à M. de Mun, en passant par MM. Buisson, Millerand, Doumer, Deschanel et Charles Benoist, les hommes éminents de tous les partis proclament que le seul salut à l'heure actuelle est dans le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Et pour les combattre, on n'a pu trouver qu'un syndicat de médiocrités qui n'oseraient affronter un département tout entier, et se font élire dans des petits coins savamment truqués, grâce à la peur, la corruption ou la fraude.

Tout leur programme, c'est de vous demander d'abdiquer pendant quatre ans dans leurs mains, votre devoir souverain, en échange de prétendues faveurs, qui suffiraient à peine à satisfaire leurs amis.

Et sous prétexte qu'un seul arrondissement ne pourra rien contre la France, ils vous avertissent qu'il faut savoir hurler avec les loups pour avoir sa part de butin. Où en serait la France si nos ancêtres, au lieu d'exiger des réformes, s'étaient toujours inclinés docilement devant les maîtres du jour, sous prétexte de s'en ménager les faveurs.

Et c'est précisément parce que la politique d'arrondissement donne dans trop d'endroits ce conseil égoïste, que nous piétinons sur place dans ces petites mares stagnantes si justement flétries par M. Briand.

Mais la France s'aperçoit que depuis trente ans, ce syndicat d'appétits fait uniquement la guerre religieuse pour permettre à ses amis de s'enrichir par les coups de Bourse ou les escroqueries comme le Panama ou l'affaire Humbert, ou de liquider à leur profit comme Duez et Cie, les biens des congrégations.

C'est pourquoi, du nord au midi, la France accueille avec enthousiasme les célébrités de tous les partis venant lui montrer la réforme électorale comme le seul moyen de réaliser par la réforme administrative les économies indispensables pour assurer, sans nouveaux impôts, les lois d'assurance et des retraites.

Partisan de ces réformes que j'ai votées, ainsi que l'impôt sur le revenu, je n'ai eu garde d'oublier vos intérêts les plus directs, et j'ai été l'un des promoteurs du droit d'entrée sur les viandes abattues, qui releva le cours du bétail.

A ceux qui m'accusent d'être un député inutile, vous pourrez énumérer mon œuvre parlementaire dont chacun de vous recevra le résumé.

A ceux qui se prétendent mieux placés pour vous servir à Paris, vous répondrez que votre député, depuis huit ans, rapporteur général des comptes budgétaires, a plus d'autorité que tout autre auprès des administrateurs qu'il contrôle, pour leur présenter vos justes revendications.

Chers Concitoyens,

On vous dira que je suis un réactionnaire intransigeant, alors qu'au contraire j'ai toujours soutenu le Gouvernement quand ma conscience et l'intérêt du pays ne s'y opposaient pas.

Je ne suis intransigeant, comme vous, que pour une chose, la défense de nos croyances, et je protesterai contre toute nouvelle atteinte au droit sacré du père sur son enfant.

Je ne cesserai de réclamer le rétablissement de la paix religieuse :

1° Par le respect du droit du père, non seulement du bout des lèvres, mais réellement, en cessant de traiter l'école de son choix, comme une ennemie, à laquelle la commune même ne peut voter une subvention ;

2° Par une revision de la loi de séparation, qui mettra en harmonie, avec la hiérarchie de l'Église, cette loi faite sans elle et contre elle, d'accord avec les protestants et les juifs.

Je continuerai à m'intéresser à la ligne d'Espalion à Aurillac déjà concédée à l'Orléans, et en même temps je poursuivrai la concession au Midi de la ligne d'Espalion-Saint-Flour, dont la Chambre vient de voter les études, confondant ainsi la mauvaise foi qui dit dans le vallon que je le sacrifie à la montagne, et dit le lendemain à la montagne que je la sacrifie au vallon !

Vous le savez d'ailleurs, depuis douze ans que vous me voyez à l'œuvre, je ne vous ai jamais trompés par de vaines promesses.

J'aime ce pays où je suis né et que j'ai toujours habité, et je le connais trop pour laisser dire à ceux qui n'y sont venus qu'à de rares intervalles, que ce pays est en retard par la faute des représentants qu'il s'est choisi.

Pour relever cette injure imméritée qui atteint avec moi vos sénateurs, vos conseillers généraux, vos conseillers d'arrondissement et vos municipalités, il suffit de rappeler que notre département figure pour l'instruction dans les premiers rangs de la France, et qu'au Conseil général en 1902, M. Balitrand se plaignit qu'au point de vue vicinal, notre arrondissement était plus favorisé que le sien.

Aux urnes donc avec confiance, pour faire sans crainte et librement ce que vous croirez le meilleur pour la France !

Et quand vous aurez fait votre devoir, si comme j'en ai la conviction, vous me confiez encore une fois le drapeau, Dieu aidant, je ferai le reste.

J. MASSABUAU,

Avocat au barreau d'Espalion,
Rapporteur général de la Commission
des comptes définitifs des budgets.

Circonscription de MILLAU.

M. BALITRAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.090 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la dixième fois depuis sa fondation, la République va affronter, dans une consultation générale, le jugement du pays et le verdict du suffrage universel.

Pendant cette période de près de quarante ans, elle n'a cessé de grandir, fortifiée par des majorités toujours croissantes; et par la vertu de son principe aussi bien que par la grandeur de son œuvre, elle s'est imposée avec tant de force à la faveur de la nation, qu'elle a fini par désarmer les oppositions et les réduire à la plus complète impuissance.

Nul doute qu'elle ne triomphe une fois encore, avec plus d'éclat que jamais.

Cependant, bien que si souvent condamnés par le pays, ses détracteurs systématiques tentent de nouveau d'abuser l'opinion publique en accusant de stérilité la législature qui s'achève.

Il suffit, pour faire justice de ce reproche, d'analyser rapidement son œuvre.

Ce n'est pas ici le lieu de faire une énumération détaillée et complète de toutes les lois votées pendant ces quatre années; la place me ferait défaut; mais il est nécessaire de rappeler les principales, et de retracer à grands traits la tâche accomplie par cette législature.

Elle a dû, d'abord, compléter, aménager, organiser dans leur application deux grandes lois votées par la Chambre précédente : la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, et la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

A propos de la première, nos adversaires en 1906 vous affirmaient qu'elle n'était qu'une loi de façade, un trompe-l'œil électoral, et qu'elle ne serait jamais appliquée, par la raison qu'en la votant, on avait négligé de voter en même temps les ressources à son application.

Or, la loi est entrée en vigueur à l'heure même fixée par le législateur; elle est aujourd'hui en plein fonctionnement dans les trente-six mille communes de France, et près de cent millions sont distribués tous les ans aux vieillards et invalides privés de ressources.

Qui donc, de nous ou de nos adversaires, vous a trompés?

Parlant de la loi de séparation, les mêmes hommes allaient répétant sans cesse : Si les républicains l'emportent, les églises seront fermées, le culte sera proscrit.

Nous affirmions, nous, que les églises resteraient affectées à leur destination et que nous respecterions scrupuleusement le libre exercice des cultes.

Or, les républicains ont été victorieux, et quatre ans sont passés : les églises sont et resteront ouvertes, le culte est et restera libre.

Qui donc, de nous ou de nos adversaires, vous a menti?

Vous pouvez juger, par ces deux exemples, de quel côté est la loyauté et de quel côté l'imposture.

En dehors de la mise en application de ces deux grandes lois, les Chambres ont voté depuis 1906 les principales réformes suivantes :

Le rachat des chemins de fer de l'Ouest, qui est la réalisation partielle d'un des articles essentiels du programme radical : la reprise par l'État des grands services publics monopolisés.

La loi sur le repos hebdomadaire qui a pu troubler certaines habitudes, froisser même certains intérêts individuels, mais qui n'en est pas moins une loi profondément humaine dans son principe et bienfaisante dans son application.

La loi du 10 avril 1908 sur la petite propriété et les maisons à bon marché, et celle du « Homestead », sur la constitution d'un bien de famille insaisissable.

Les diverses lois sur la répression des fraudes.

La loi sur les retraites du personnel des chemins de fer, qui a apporté une notable amélioration dans la situation de cette catégorie si intéressante de travailleurs.

La réduction des périodes d'instruction militaire, depuis si longtemps réclamée.

La loi sur le crédit agricole à long terme.

Enfin et surtout, cette grande loi des retraites ouvrières et paysannes, œuvre immense, la plus grande sans doute que la République ait jamais accomplie, qui suffirait à elle seule à faire l'impérissable honneur d'une législature, et grâce à laquelle tous les travailleurs, tous les Français, sont désormais assurés de voir leur vieillesse à l'abri de la misère.

Le programme de la prochaine législature.

Quelque vaste que soit la tâche déjà accomplie, la loi du progrès indéfini qui est la raison d'être de la République lui impose de nouveaux devoirs et de nouveaux efforts.

Dans l'ordre politique :

Elle devra : abroger enfin la loi Falloux.

Assurer l'observation des lois scolaires et la défense de l'école laïque, en même temps que le respect de la neutralité qui en est la base.

Donner aux fonctionnaires un statut légal qui règle les conditions de leur avancement et les protège contre l'arbitraire, tout en garantissant la nation contre l'interruption des services publics.

Élargir le mode de recrutement de la Chambre par l'adoption du scrutin de liste. Quant à la représentation proportionnelle, nul n'en peut contester le principe, en tant qu'elle a pour but de faire du Parlement l'image exacte et fidèle du pays ; mais le projet qui nous a été soumis, bien loin d'atteindre ce résultat, aboutissait trop souvent à des conséquences injustes ou mêmes absurdes ; et c'est pourquoi je l'ai repoussé par mon vote ; mais la Chambre prochaine devra rechercher un système qui permette d'assurer aux minorités une part équitable dans la représentation nationale.

Dans l'ordre économique et social :

Il faudra, tout d'abord, achever la réforme fiscale, par le vote définitif du grand projet d'impôt sur le revenu déjà adopté par la Chambre et soumis actuellement aux délibérations du Sénat.

Aborder le vaste problème de la constitution en monopoles d'État des grandes industries déjà monopolisées en fait, d'une part pour mettre fin aux abus qui résultent de la concentration dans un certain nombre de mains de la production et de la vente de certains produits. et d'autre part pour y trouver les ressources nécessaires à l'équilibre des futurs budgets et à la dotation des lois sociales.

Exercer un contrôle vigilant sur les finances et rechercher des économies par un meilleur aménagement de nos services publics.

Préparer, par la participation aux bénéfices, par la coopération sous toutes ses formes, par l'institution du contrat collectif de travail, l'évolution du salariat vers un mode plus équitable de rémunération du travail et de répartition de ses produits.

Rechercher les moyens de combattre le terrible fléau du chômage

Étendre les droits et la capacité des syndicats professionnels.

Organiser l'arbitrage dans les différends d'ordre collectif entre patrons et ouvriers.
Donner plus d'extension à l'enseignement technique professionnel.

Dans le domaine agricole :

Développer le crédit agricole, notamment par l'organisation du crédit à long terme, créé par la loi du 19 mars 1910, si avantageuse aux petits cultivateurs.

Encourager les coopératives, les mutualités urbaines et rurales, notamment l'assurance mutuelle dans ses diverses applications.

Répandre plus largement l'enseignement technique agricole.

Faciliter par l'abaissement des tarifs de transport l'exportation des produits de notre agriculture, et d'une manière générale, s'appliquer par tous les moyens à lui conserver la prospérité dont elle jouit depuis plusieurs années.

Pour le surplus, et pour éviter une plus longue énumération, je déclare accepter dans son intégralité le programme du parti radical et radical-socialiste tel qu'il a été défini dans ses derniers Congrès.

Électeurs,

C'est dans cet esprit, c'est dans ces sentiments d'invariable attachement, et d'inébranlable fidélité à mon parti et à mon programme, que j'ai l'honneur, pour la troisième fois, de me présenter à vos suffrages.

En 1906, je terminais ma profession de foi en vous disant : Conservez et fortifiez la République, parce qu'elle est l'instrument nécessaire du progrès social, et parce qu'elle vous a donné les deux plus grands biens dont un peuple puisse jouir : la prospérité agricole et la paix internationale.

Chacun de vous peut constater que ce n'étaient pas là de vaines paroles ; car, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, la prospérité agricole n'a fait que s'accroître, et la paix a été heureusement maintenue et consolidée.

Le passé vous répond de l'avenir.

Nous continuerons à suivre, dans le domaine de nos relations extérieures, cette politique de paix dans la dignité, d'alliances et d'ententes politiques, qui a fait la France forte et grande parmi les nations.

Et la République pourra ainsi, indifférente aux vaines clameurs des prophètes de mauvais augure et des exploiteurs de scandales, poursuivre dans la paix, dans l'ordre, dans le calme que donne la force, sa marche incessante vers son but et son idéal : donner aux hommes toujours plus de progrès, toujours plus de bien-être, toujours plus de lumière, toujours plus de justice !

Vive la République démocratique et sociale !

André BALITRAND,
Maire de Millau,
Membre du Conseil général de l'Aveyron,
Député sortant.

1re circonscription de RODEZ.

M. MONSSERVIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.198 voix.

Mes chers Compatriotes,

Voilà mes actes (1), je ne reviens pas à vous les mains vides, mais je ne tire aucune vanité d'avoir accompli mon devoir, car ce que j'ai fait je vous le devais.

Que vous promettrais-je aujourd'hui si ce n'est de continuer à vous servir avec diligence et dévouement ?

Je serai le défenseur persévérant de vos libertés et faisant cela c'est la République que je servirai, car il n'y a pas de vraie République quand l'oppression pèse sur des citoyens.

Il n'y a pas non plus de vraie République sans justice sociale et c'est aux travailleurs, aux humbles que je m'efforcerai chaque jour de donner une part plus grande de protection.

Comme par le passé, je défendrai de toutes mes forces la famille et la terre aveyronnaise.

Je sais qu'il est d'usage d'émailler une profession de foi de promesses aussi magnifiques que variées. Mais je connais trop votre bon sens, j'ai pour vous trop de respect, je suis trop soucieux de ma dignité, pour revêtir l'attachement que je professe pour mes électeurs de cette livrée d'emprunt.

Quand vous voulez louer votre champ ou traiter une affaire grave ce n'est pas à ceux qui vous font le plus de promesses, qui vous adressent le plus de sourires, que vous accordez votre confiance, mais à celui dont le passé vous offre le plus de garanties, à celui que vous avez vu à l'œuvre et que vous savez incapable de vous trahir.

Mes chers compatriotes, je vous le dis très simplement mais aussi très franchement, je vous appartiens de tout cœur ; si demain vous voulez que je continue à être votre député, vous pourrez compter sur mon dévouement le plus absolu.

Joseph MONSSERVIN,
Candidat républicain.

2e circonscription de RODEZ.

M. GAFFIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.273 voix.

Mes chers Concitoyens,

Avant de vous adresser ma profession de foi, j'ai tenu à vous visiter et à me rendre compte de vos aspirations : j'ai parcouru un pays admirablement bien cultivé par des popu-

(1) M. Monsservin avait exposé avant cet appel ses actes pendant la 9e législature.

lations laborieuses. Elles sont reconnaissantes à la République de quarante ans de paix extérieure et elles ne demandent qu'à servir loyalement le gouvernement républicain pourvu qu'il leur garantisse les libertés nécessaires et que la progression inquiétante des charges publiques ne tarisse pas les sources de leur bien-être.

La liberté d'enseignement est au premier rang de celles qui sont indispensables à un peuple vraiment libre ; elle est inscrite en même temps que la neutralité de l'école publique dans les lois des 28 mars 1882 et 30 octobre 1886. Je suis un partisan résolu de cette liberté et je suis fermement décidé à voter contre toutes les mesures qui tendraient à la restreindre ou à la supprimer hypocritement.

Dans cette attitude n'entre aucun sentiment de méfiance vis-à-vis des maîtres laïques de nos écoles publiques ; je voudrais au contraire les soustraire complètement aux agitations politiques et voilà déjà dix ans qu'au Conseil départemental de l'enseignement primaire j'ai déposé un vœu en faveur de la nomination des instituteurs par le recteur et j'ai proposé qu'aucun déplacement d'office ne soit prononcé sans l'avis conforme du Conseil départemental.

Ce n'est pas seulement pour les instituteurs, c'est aussi pour tous les fonctionnaires que je réclame un statut leur donnant plus de sécurité et les garantissant contre l'arbitraire du pouvoir.

En retour je voudrais que sans toucher aux droits acquis l'on diminue graduellement le nombre des employés de toute sorte qui émargent au budget, c'est le seul moyen d'entrer sérieusement dans la voie des économies et d'arrêter la progression des charges sous lesquelles le contribuable finira par succomber.

C'est dans l'espoir de voir alléger ces charges au moins pour le cultivateur que j'ai voté l'impôt sur le revenu. Les ministères qui ont proposé cet impôt l'ont présenté comme un dégrèvement pour l'agriculture, vous pouvez être assuré que je veillerai avec les représentants des autres circonscriptions agricoles à la réalisation de cette promesse.

Je désire vivement que dans un avenir prochain le vote de la représentation proportionnelle permette aux défenseurs de l'agriculture de fortifier leur groupement.

Électeurs,

Si vous me maintenez votre confiance je continuerai, comme par le passé à m'inspirer dans mes votes des indications de ma conscience et de vos intérêts. Fidèle à ces indications, j'ai jadis voté contre la loi sur les congrégations et le scandale actuel des liquidations justifie pleinement mon attitude en cette circonstance.

Républicain, je serai heureux de soutenir toutes les fois que je le pourrai, les ministères républicains et de collaborer avec eux pour des œuvres de paix et de progrès social, mais je ne consentirai jamais à une capitulation de conscience ni à l'aliénation de mon indépendance.

Vive la République !

E. GAFFIER,
Député sortant,
Candidat républicain.

Circonscription de SAINT-AFFRIQUE.

M. FOURNOL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.115 voix.

Mes chers Compatriotes,

Je vous disais, en avril 1909, qu'il n'y avait dans notre pays que deux opinions et deux partis; cette proposition est toujours évidente à travers les changements d'une situation profondément modifiée à notre profit.

Le parti républicain organisé, compact, apparaît plus que jamais comme celui de la modération, de la clairvoyance et de la raison politique en face de son adversaire rejeté à ses dernières limites et contraint d'aller chercher ses doctrines et son candidat dans les lointaines régions de son extrême droite.

Dans la politique générale comme dans notre politique locale, le parti républicain progresse par la seule force de ses idées. Nous avons vu des députés élus sur un programme d'opposition approuver pendant presque toute la législature les programmes et les ministères qu'ils avaient combattus devant les électeurs, avouant ainsi que toute autre politique que la nôtre est impossible. Et, plus récemment, n'est-ce pas pour nous une belle victoire qu'un grand esprit comme Ribot ait quitté les bancs de l'opposition pour venir au milieu des républicains défendre l'école laïque et collaborer aux retraites ouvrières?

Vainqueur dans la France entière, le parti républicain ne doit pas oublier qu'il ne vit que de confiance populaire et que son œuvre n'est que l'organisation de la démocratie. Il faut voter cet impôt sur le revenu, si redouté, si critiqué, et qui sera, des expériences à peine terminées l'ont prouvé, le meilleur soulagement des agriculteurs. Il faut voter de larges lois sociales sur le contrat collectif, la limitation des heures de travail. Un gouvernement démocratique doit aux travailleurs la protection qui assure et ménage le travail national au pays tout entier les conditions générales de la prospérité économique. Le succès des lois sociales est lié au progrès de la richesse publique.

L'esprit de réforme doit s'attaquer au centre même de notre régime. Le spectacle de certaines mœurs électorales, qui ravalent les luttes politiques aux plus basses passions, aux calomnies et aux outrages personnels, m'a fait partisan ardent du scrutin de liste, forme de la lutte des idées.

La représentation proportionnelle est une idée juste, d'application très difficile dont la formule est loin d'être découverte. La réforme immédiate, utile, c'est celle de Gambetta et de René Goblet, c'est le scrutin de liste.

Pour la réforme administrative, c'est certainement une nécessité moderne. Si le Parlement l'entreprend, vos représentants devront y paraître comme des surveillants attentifs, car si la refonte des régions administratives est inévitable dans les pays riches en moyens de transport, elle ne peut être accueillie qu'avec prudence dans ceux comme le nôtre, qui sont peu favorisés par les voies de communication.

Vainqueur dans notre arrondissement, le parti républicain réalisera la transformation économique qu'il a promise. Il s'est engagé à apporter la vie moderne au pays. On m'a reproché d'être trop préoccupé des affaires d'intérêt départemental et communal. J'accepte ce reproche et je relève cette critique. Si j'ai pu obtenir des constructions d'écoles et de ponts, des créations postales, des améliorations agricoles, si j'ai pu même obtenir en 1903 l'ouverture des chantiers du quatrième lot de la ligne d'Albi à Saint-Affrique et en 1910

l'ouverture des chantiers du troisième lot, ce n'est encore là qu'une œuvre de réparation à l'égard d'un pays oublié.

Mais j'entends autrement encore le rôle d'un député et je ne crois pas qu'il soit terminé quand il a voté les lois, fussent-elles les plus bienfaisantes. Il doit encore les importer chez lui, les faire connaître, et c'est pourquoi j'ai voulu introduire dans notre arrondissement et le crédit agricole en créant la première caisse locale et l'enseignement agricole, onvert à Saint-Affrique.

C'est par là, surtout par l'enseignement, que nous pourrons transformer notre Aveyron. Une querelle portée dans l'école, et sans laquelle cette paix religieuse que j'ai tant souhaitée serait aujourd'hui tout à fait accomplie, a réuni tous les républicains pour la défense de notre enseignement et, en dernière analyse, pour l'indépendance de la société civile. C'était attaquer la République en son cœur même.

Ce n'est pas, pour ma part, par le monopole que je voudrais protéger nos écoles : je voudrais les défendre en les enrichissant. J'y voudrais joindre l'enseignement agricole, comme à Saint-Affrique, et aussi l'enseignement technique. Le rayonnement de la France est sans égal dans le monde. Plus noble qu'aucun autre peuple par ses idées, grande par ses passions, forte par ses armes et ses richesses, notre patrie n'a faibli depuis vingt ans que sur un point : notre effort industriel et commercial. Beaucoup pensent que cette faiblesse est due surtout au défaut d'apprentissage et d'enseignement technique. Ce serait une grande œuvre nationale que de mettre un outil moderne aux mains de tout élève de nos écoles. Je voudrais tenter de commencer au moins cette œuvre difficile et longue.

Tel est, mes chers compatriotes, le programme que je vous propose. Je m'y attacherai de toute ma ténacité aveyronnaise. J'ai la seule ambition de servir mon parti et par mon parti, avec mon parti, notre pays. Je voudrais que notre œuvre fût si utile à ce pays témoin de tant de luttes, qu'une fois accomplie, elle forçât à l'approbation — au moins secrète — jusqu'à nos adversaires eux-mêmes.

Étienne FOURNOL,
Conseiller général de Saint-Rome-de-Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Candidat du parti républicain,
Député sortant.

1re circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Alfred CIBIEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.138 voix.

Messieurs et chers Compatriotes,

En me présentant de nouveau à vos suffrages, je ne crois pas avoir besoin de vous faire un programme politique. Vous me connaissez depuis longtemps, vous savez quelles sont mes idées et vous avez été à même de juger mon attitude depuis que vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre mandataire.

Néanmoins, je tiens à vous exposer un résumé des travaux accomplis au cours de la législature 1906-1910 et à vous faire connaître ce que j'ai fait en ce qui concerne les principales lois discutées et votées pendant ces quatre années.

Comme vous le savez, la situation financière est loin de s'être améliorée, et la Chambre qui s'en va, laisse à celle qui va lui succéder d'énormes et inquiétants problèmes à résoudre. On avait promis des économies : les charges ont augmenté et augmenteront encore si tous les projets qui sont sur le chantier aboutissent dans le sens indiqué par le Gouvernement.

Et d'abord, alors qu'il aurait fallu diminuer le nombre des fonctionnaires afin de pouvoir les mieux rétribuer en exigeant d'eux plus de travail, nous avons vu au contraire ce nombre augmenter de plus en plus, et l'on ne peut prévoir l'époque où ce flot toujours montant s'arrêtera. Or, qui les paye? Qui subit le poids des retraites qu'on leur donne à la fin de leur carrière? C'est le contribuable.

En fait d'économie nous voyons encore l'augmentation de l'indemnité parlementaire qui se chiffre par une douzaine de millions de francs au bout de la législature. Et comme l'État, cet excellent industriel qui mécontente tout le monde avec ses allumettes et ses téléphones, n'avait pas assez de monopoles, on a racheté la Compagnie de l'Ouest, puis, malgré la volonté des populations intéressées, on lui a confié cet immense réseau de chemins de fer. Plaignons et les populations et l'ensemble des contribuables.

Où est-il le temps où la Chambre des Députés saluait un budget qui, pour la première fois, atteignait le chiffre d'un milliard? Aujourd'hui, le quatrième milliard est de beaucoup dépassé et, malgré cela, le budget de 1910 accuse un déficit de plus de 200 millions! Aussi voyons-nous le Gouvernement chercher de tous côtés quelle matière nouvelle il pourrait imposer; et comme jusqu'ici ce sont les morts qui se plaignent le moins, ce sont les successions que l'on vise. On va tout droit à la confiscation totale des héritages.

Il est vrai qu'un de nos derniers Ministres des Finances s'efforce de nous faire croire que, par le projet d'impôt sur le revenu que la Chambre a voté péniblement mais que le Sénat a laissé de côté, le plus grand nombre des contribuables verront leur cote diminuer. En admettant qu'il en soit ainsi, à quel prix cette diminution sera-t-elle obtenue? Si l'on s'en rapporte au texte du projet les mesures les plus vexatoires devront être prises sur toute l'étendue du territoire. Chaque contribuable aura sa fiche, devra faire connaître toutes ses affaires aux agents du fisc, le prix de son travail, celui de sa femme et de ses enfants; en un mot, il sera exercé pour tout ce qu'il peut posséder ou gagner, comme le sont les aubergistes pour leurs alcools en cave. Mais je ne crois pas à cette diminution; car, ainsi que je viens de le dire, les dépenses ne cesseront pas d'augmenter et où prendrait-on l'argent, si ce n'est là où il se trouve, c'est-à-dire dans la poche du contribuable quel qu'il soit? La diminution des impôts fait partie de ces espérances qui ne se réalisent jamais. Toutefois, cette question de l'impôt est une des plus graves que la prochaine législature aura à trancher, et s'il est juste que les revenus de toute nature contribuent aux charges de l'État, du moins ne faut-il pas, par des vexations et une législation tyrannique, rendre intolérable la situation du contribuable.

En 1905, j'ai voté la réduction à deux ans de la durée du service militaire et, en 1908, j'ai également voté la réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux. Mais il a fallu, pour conserver à notre pays une force militaire capable d'assurer sa défense, faire de lourds sacrifices pour se procurer, par des primes et des promesses d'emplois civils à la fin de leur service militaire, des sous-officiers rengagés. Il a fallu augmenter le nombre de régiments d'artillerie.

Quarante années se sont écoulées depuis l'année de si terrible mémoire pendant laquelle les enfants de l'Aveyron ont fait si vaillamment leur devoir, ainsi que le rappelle un monument inauguré l'année dernière. Il m'a semblé juste que tous les combattants de la guerre de 1870 puissent porter une médaille commémorative, ainsi que cela avait été fait pour les anciens soldats du premier Empire.

Le parti sectaire qui a imposé, par la loi de séparation votée en 1905, un régime que les catholiques ne pouvaient accepter, a continué à montrer son intolérance à l'égard de la religion de la grande majorité des Français. S'il n'a pas osé aller jusqu'à fermer les églises, il ne les a laissées aux catholiques qu'à titre précaire, sans aucun droit formel, et par la loi du 13 avril 1908 il a restreint les droits des héritiers à revendiquer les donations qui leur avaient

été faites en excluant les collatéraux. De ce fait, presque toutes les fondations de messes ont été confisquées, avec défense pour les établissements publics de remplir les conditions cultuelles, même régulièrement acceptées. Le temps seul a manqué pour restreindre la liberté de l'enseignement et pour enlever aux pères de famille le droit de contrôler l'enseignement donné à leurs enfants et de pouvoir se plaindre des abus qui pourraient être commis. Vous me connaissez assez pour savoir que dans toutes les occasions je me suis préoccupé de la défense des intérêts religieux.

En 1905, j'ai voté la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes; de même, j'ai accepté le projet des retraites ouvrières et paysannes élaboré par le Sénat, malgré ses imperfections et les difficultés que rencontrera son application.

Enfin, je me suis associé au projet de scrutin de liste avec représentation proportionnelle, pensant que, le jour où on pourra le faire accepter par le Parlement, il ne pourra en résulter que du bien pour le pays.

Par le rapide examen que je viens de vous exposer, vous pouvez vous rendre compte, mes chers compatriotes, de la façon dont j'ai rempli le mandat que vous m'avez confié. Je pense avoir agi au mieux de vos intérêts et des intérêts généraux de votre patrie, et, en sollicitant de nouveau vos suffrages, je puis vous assurer que je m'efforcerai d'être toujours digne de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder jusqu'à ce jour.

A. CIBIEL.

2e circonscription de VILLEFRANCHE

M. CABROL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.446 voix.

Citoyens,

Le 20 décembre 1908, au nom de la classe ouvrière organisée sur le terrain politique, je me suis présenté, en toute confiance, à vos libres suffrages et vous m'avez désigné pour défendre au Parlement vos intérêts matériels et moraux.

La tyrannie clemenciste radicalement intolérante et incohérente faisait alors une guerre sans pitié aux militants syndicalistes ou socialistes, nous obligeant à rappeler par le bulletin de vote qu'un citoyen a le droit d'avoir l'opinion que sa raison juge bonne et qu'en aucun cas il ne peut être inquiété pour ses idées. Notre victoire s'ajoutant le même jour à d'autres victoires frappait de stupeur le Gouvernement, ouvrait la série des succès socialistes dans toute la France et montrait ainsi l'enthousiasme avec lequel viennent à nous les masses populaires qu'on a si longtemps négligées, puis trompées, indignement exploitées.

Citoyens, je vous déclare encore aujourd'hui que le parti socialiste ne rabaisse pas le mandat législatif à une étroite question de clocher. Contrairement à ce qu'avaient demandé nos adversaires la veille des élections dernières, je n'opposerai jamais un bloc cantonal à un autre bloc et je défendrai avec la même énergie les intérêts de toutes les cités de la circonscription.

Défenseur des ouvriers de la mine, de l'usine et des cultivateurs et non d'une coterie, j'ai siégé, à la Chambre des Députés, au milieu de cette phalange socialiste qui harcelait chaque jour la majorité, l'aiguillonnait sans cesse, l'obligeait à marcher de l'avant et à voter quelques réformes, de petites réformes bien insuffisantes encore, dans l'ordre social. J'ai

tenu à protester contre l'expédition marocaine, contre l'incarcération des militants, contre l'arbitraire gouvernemental vis-à-vis des fonctionnaires.

Une commission d'enquête sur la marine ayant été nommée après constatation de la gabegie et des vols dont souffrait notre marine, je n'ai pas hésité au moment du vote de confiance à contribuer à la disparition du ministère Clemenceau. Je me suis associé par mes votes à la protestation des élus socialistes dans la question de l'Ouenza qui livrait aux bandes cosmopolites financières, une des plus grandes richesses de notre colonie algérienne.

Avec le parti j'ai tenu à voter l'impôt sur le revenu qui donnera un peu de justice et d'équité dans la répartition des charges sur les contribuables et qui permettra l'élargissement des œuvres de justice sociale et de solidarité.

A propos de la loi de modification des conseils de guerre, je regrette que la majorité radicale, oubliant ses promesses d'autrefois, n'ait pas voulu adopter la proposition qui supprimait le code et la juridiction militaires.

Le 14 juin 1909 j'ai donné mon adhésion à la proposition Berteaux qui demandait au Sénat de voter la loi si importante des retraites des ouvriers et employés des chemins de fer telle que la Chambre des Députés l'avait adoptée. Malheureusement le Sénat renvoya cette loi amendée, ne donnant plus aux ouvriers de la voie les avantages qu'elle contenait à son arrivée dans cette haute assemblée.

Nous avons tenu cependant à voter la loi, retour du Sénat pour ne pas abuser de la patience des travailleurs, mais en nous réservant de continuer la lutte pour de nouvelles satisfactions. Dès le 21 mars 1910, j'ai voté le projet de résolution demandant la rétroactivité de l'article 9 de la loi du 21 juillet 1909.

Et si le Sénat trop réactionnaire ne voulait pas favoriser le mouvement des réformes, il n'y aurait qu'un moyen : créer dans le pays une agitation incessante pour transformer son mode de recrutement.

Sur la question douanière, je me suis associé à la demande d'une conférence entre les divers États pour établir une entente internationale ; je suis d'avis qu'il faut poursuivre la limitation des armements par le développement des traités d'arbitrage.

Dans la discussion du budget, avec le parti socialiste, j'ai voté la disparition des fonds secrets, la suppression des sous-préfets, et la diminution des gros traitements. Dans la loi de finances j'ai déposé un amendement avec mes amis Bouveri et Basly, tendant à faire profiter les communes minières d'une part dans la redevance des mines.

Partisan du monopole des assurances, de la nationalisation des mines et de tous les grands moyens de production ou d'échange, de l'organisation des richesses des forces hydro-électriques gaspillées, je veux qu'on aborde enfin toutes les lois de justice qui contribueront à changer notre société actuelle si dure aux humbles et si douce au privilégiés de la fortune.

C'est pourquoi je soutiendrai comme toujours l'enseignement laïque sans monopole contestable, mais avec gratuité complète à tous les degrés permettant l'accession des enfants du peuple à toutes les carrières, même à celles qu'un égoïsme bourgeois leur a fermées jusqu'alors.

J'ai voté la loi des retraites ouvrières et paysannes, c'est l'honneur et le devoir du parti socialiste d'avoir minutieusement discuté les divers articles de cette loi qui devra bientôt être modifiée au point de vue de l'âge, du versement ouvrier, du taux de la retraite parce qu'elle serait sans cela une véritable duperie pour la classe ouvrière. Nous ne l'avons acceptée avec ses imperfections notoires que pour consacrer enfin le principe de la retraite comme une dette contractée par la société vis-à-vis des vieux travailleurs. Le Sénat conservateur n'a pas voulu faire participer les métayers, fermiers et petits propriétaires aux bénéfices de la loi, commettant à leur égard une iniquité qui doit être réparée le plus tôt possible. Une autre réforme s'impose dans la prochaine législature, qui modifiera le mode de recrutement de la Chambre, car le scrutin d'arrondissement condamné par le Président du Conseil à Périgueux, par la Chambre elle-même le 8 novembre 1909, ne peut servir pour de nouvelles élections. Avec la presque unanimité de mes collègues je suis partisan de la

représentation proportionnelle qui fera disparaître ou amoindrira les influences corruptrices financières ou administratives et qui représentera bien plus exactement les forces numériques des partis.

Notre parti est avant tout le défenseur des exploités, des opprimés quels qu'ils soient et le rôle d'un élu sous son égide est d'appuyer les revendications de la classe des travailleurs dans sa lutte contre la classe capitaliste. J'ai consacré toutes mes forces, tout mon dévouement à toujours accomplir la mission qui m'était confiée. Le parti socialiste a bien voulu me renouveler sa confiance à l'unanimité des groupes de la fédération aveyronnaise pour l'élection du 24 avril 1910 et je suis fier d'être avec vous mes amis, ouvriers et paysans qui m'avez choisi, qui me connaissez et dont je connais assez les besoins pour avoir à cœur de travailler fermement à l'amélioration de votre sort, jusqu'à l'émancipation intégrale.

Tous aux urnes pour la victoire ! Qu'un même élan de solidarité vous unisse !

Vive la République des travailleurs !

Jules CABROL,
Maire d'Aubin, Conseiller général de l'Aveyron
Député sortant.

BOUCHES-DU-RHONE

1re circonscription d'AIX.

M. André LEFÈVRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.225 voix.

Citoyens,

La République, pour avoir toutes ses conséquences, doit être avant tout un régime d'égalité et de liberté. Et il faut y préparer l'esprit public, car je l'ai écrit à maintes reprises, dans le *Petit Provençal* notamment, nous avons à faire l'apprentissage de la liberté, que seuls les peuples anglo-saxons pratiquent vraiment.

La Révolution Française a proclamé la liberté de conscience, l'égalité des droits et des devoirs du citoyen. On a conquis le droit de coalition pour les ouvriers, les libertés de la presse et des réunions publiques; la liberté d'association. La loi qui a séparé les Églises de l'État aura pour conséquence, quand la pacification des esprits sera faite, la liberté des cultes. Il nous reste à conquérir et à organiser, comme en Angleterre, en Amérique ou en Belgique, la liberté des manifestations. Il nous reste à organiser, par le scrutin vraiment secret, la liberté du vote ; et la liberté de l'enseignement, par un contrôle sérieux des manuels et des méthodes, puisqu'il est démontré que le monopole est pratiquement et financièrement impossible.

Mais, républicain socialiste de longue date, j'ai dit et j'affirme qu'il ne suffit pas de donner aux hommes les libertés politiques s'ils restent asservis dans les circonstances ordinaires de la vie et d'avoir remplacé le servage féodal par le servage économique.

Si le petit commerçant est écrasé par le grand magasin ; si le négociant est asservi par le trust, le monopole et le syndicat d'accaparement, par la volonté des compagnies de transport ; si les uns et les autres sont écrasés par ceux qui détiennent le crédit, la liberté devient un leurre. Elle en est un encore si le travailleur reste sans défense, comme sans droit, devant la toute-puissante féodalité industrielle.

Sans doute il y a bien le droit de grève, conquis de haute lutte comme je le disais tout à l'heure, arme douloureuse à laquelle les travailleurs sont bien obligés de recourir puisqu'ils n'en ont point d'autres. Et l'arbitraire des hauts barons de l'industrie n'a d'autre limite que la révolte, comme jadis la révolte seule limitait l'arbitraire des grands seigneurs féodaux.

Mais là encore la loi doit intervenir. C'est pour limiter les conflits sanglants qu'elle a toujours été faite et ce fut un progrès quand les hommes portèrent leurs différends devant le juge de paix au lieu de les régler les armes à la main. Il faut organiser la représentation légale des travailleurs de la grande industrie, généraliser le régime des délégués mineurs et instituer dans les grandes usines des délégués ouvriers, comme on commence à le faire pour

les réseaux des chemins de fer de l'État ; établir l'arbitrage obligatoire dans les conflits entre le capital et le travail.

Il faut également voter le statut des fonctionnaires, définir leurs droits et leurs devoirs, créer les tribunaux et la procédure par lesquels ils pourront se faire rendre justice, afin de les soustraire à la fois à l'obligation de la révolte et à la tyrannie des influences politiques.

*
* *

J'ai dit dans toutes les réunions publiques dans quelles conditions j'entendais exercer le mandat que je sollicite des électeurs. Je m'engage à rétablir la paix et la vie normale dans cette circonscription ; à ne pas exercer de représailles ; à ne pas me mêler, sans y être invité, des affaires locales ; à ne pas imposer mon intervention aux maires ; à respecter la liberté des fonctionnaires ; à ne jamais remplacer le sous-préfet quand il s'absentera...

*
* *

Et maintenant qu'on me permette après cette déclaration d'énumérer rapidement diverses réformes qui devront fixer l'attention de la prochaine Chambre :

Dans l'ordre politique :

Le scrutin de liste et représentation proportionnelle ; la suppression du Sénat, la décentralisation administrative, l'extension des libertés municipales, la réduction des frais de justice.

Dans l'ordre économique et social :

Le perfectionnement et l'achèvement de la loi sur les retraites ouvrières ; de la loi sur les employés de chemins de fer, de la loi sur le travail dans les mines et la retraite des ouvriers mineurs.

Dans l'ordre financier :

L'adoption des mesures propres à réduire la dette formidable de 34 milliards qui pèse sur le pays, par la substitution progressive de dettes amortissables à la dette perpétuelle ; l'impôt sur le revenu ; la revision du cadastre ; la suppression des octrois ; maintien du taux d'intérêts servi aux sociétés de secours mutuels pour les sommes déposées à la Caisse nationale.

Dans l'ordre agricole :

La création de Chambres d'agriculture, analogues aux Chambres de commerce. L'institution sérieuse du crédit agricole ; l'unification des tarifs de chemins de fer, tant pour les denrées que pour les engrais ; l'analyse et la surveillance des engrais par les laboratoires départementaux d'agriculture, par analogie avec ce qui a été fait pour la loi sur les fraudes alimentaires ; le retour à la culture du tabac ; l'irrigation par l'achèvement du canal du Verdon, la défense des droits acquis sur la source de Fontaine-Lévêque, etc....

Partie locale :

J'assure aux habitants de la ville d'Aix que je me ferai leur défenseur pour tout ce qui touche leurs intérêts, comme le maintien des Facultés, de la Cour d'assises, de la Cour d'appel avec création d'une nouvelle Chambre, du Tribunal de commerce, etc., et que je

mettrai bien volontiers la modeste compétence que j'ai pu acquérir en matière de finances municipales et d'octroi, à la disposition de ceux qui veulent faire disparaître, autrement que par une comédie d'ordre personnel, la deuxième zone de l'octroi d'Aix.

*
* *

Voilà, citoyens, très brièvement énumérées les portées principales de mon programme. On me permettra d'y ajouter un mot personnel.

J'ai derrière moi vingt ans de vie publique et mon passé répond de mon avenir et de la sincérité de mes convictions républicaines socialistes. Il y a quinze ans que j'ai été élu pour la première fois conseiller municipal de Paris ; j'y ai occupé, au nom de la gauche tout entière, les fonctions de rapporteur général du budget, de vice-président, de président de l'Assemblée. Je suis encore, à l'heure actuelle, président de la Commission des finances du Conseil général de la Seine, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique et du Comité consultatif des chemins de fer. Il m'est donc permis de dire que j'ai l'habitude des affaires publiques et que je suis en état de remplir le mandat que je demande librement à la libre volonté des électeurs de la 1re circonscription d'Aix et auquel je m'engage à consacrer tout ce que je puis avoir de force, d'activité et d'énergie.

André LEFÈVRE,
Candidat républicain socialiste.

2e circonscription d'AIX.

M. Camille PELLETAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.197 voix.

Citoyens,

Pour la huitième fois, je viens vous demander vos suffrages; et les majorités toujours croissantes que vous m'avez accordées, me donnent le droit de croire que je n'ai pas démérité de votre confiance.

Tel j'étais en 1881, quand vous m'avez fait entrer dans la grande famille de la Provence républicaine et socialiste, tel que je suis encore aujourd'hui. Vous connaissez mon programme : c'est celui que vous avez fait triompher sur mon nom, il y a vingt-neuf ans. C'est celui que j'ai reçu de vous comme mandat impératif : on l'a dit avec raison, tout mandat est impératif pour un honnête homme. Je défie mes adversaires de prétendre que je lui aie jamais été infidèle, ni à mon banc de député, ni au pouvoir.

La législature dernière n'a pas donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre. La faute en est, en grande partie, au Ministère néfaste, qui a substitué une politique d'incohérence, et parfois d'incohérence sanglante, à la politique du bloc, qu'avec mon ami Combes, nous avions pratiquée au Gouvernement. Ce Ministère, je n'ai pas hésité à le combattre, par la plume, par la parole, par le bulletin de vote, soit quand il frappait les ouvriers ou les vignerons du Midi, soit quand il pourchassait ces personnels démocratiques de fonctionnaires, instituteurs, postiers, etc., qui avaient été à l'avant-garde de l'armée républicaine, dans les heures de péril, et qu'on ne peut sans ingratitude, exclure de la victoire.

Est-ce à dire, pourtant, que cette législature soit restée stérile?

Sans compter le vote de nombre de lois de détail, elle a, par le rachat du réseau de l'Ouest, porté un premier coup à la toute-puissance de la féodalité financière, qui a accaparé nos voies ferrées.

Elle a surtout voté définitivement les retraites ouvrières. Assurément, la loi est encore imparfaite. Ce sera l'œuvre des législatures futures, de l'étendre et de l'améliorer. Pour ma part, j'estime qu'il faudra abaisser à soixante ans l'âge auquel le travailleur aura droit à la pension et substituer le système de répartition au système de la capitalisation, pour supprimer l'énorme période transitoire, pendant laquelle le chiffre des pensions resterait beaucoup trop faible. Mais c'est déjà un grand résultat d'avoir proclamé le principe, et d'en avoir assuré une première application. Ces retraites que nous avons tenu à faire absolument égales, pour l'ouvrier industriel, et pour le travailleur rural; fermier, métayer, petit propriétaire, la démocratie les réclamait depuis longtemps : est-il sérieux de les représenter, comme un progrès insignifiant ou comme un leurre?

La Chambre a voté aussi l'impôt progressif sur le revenu, auquel je m'honore d'avoir largement collaboré. Il était honteux pour la République française d'être, pour cette grande œuvre de justice fiscale, en arrière, non seulement de la République suisse, mais encore de monarchies comme l'Angleterre et l'Allemagne. Une formidable campagne de mensonges à laquelle l'argent n'a pas manqué, a été organisée pour faire croire que cette réforme, conçue pour faire payer aux riches leur juste part d'impôt, ne profiterait pas aux pauvres. La démocratie ne s'est pas laissé duper : elle connaît les ennemis de la réforme : ce sont les privilégiés de la fortune, qu'elle obligerait à supporter leur légitime part des charges fiscales. L'impôt sur le revenu sera surtout la libération des ruraux, dont les trois quarts seront complètement exemptés de la part de l'État dans leurs contributions directes. Le Sénat n'a pas encore voté la réforme : on prétend qu'il ne la votera pas. On en disait autant pour les retraites ouvrières, et il a fini par les voter. L'Assemblée du suffrage restreint ne commettra pas la folie de barrer la route aux réformes voulues par le Suffrage universel : elle est assez sage pour savoir ce qu'il lui en coûterait.

Pour terminer le bilan de la législature dernière, je ne dois pas oublier la prime à l'oléiculture, qui consacre une somme de deux millions au maintien et au développement d'une production agricole, réduite à une situation difficile, et qu'il importe de faire prospérer sur le sol français.

La législature prochaine devra continuer plus énergiquement et plus vite l'œuvre des réformes démocratiques et sociales. Elle devra en première ligne porter le fer rouge dans les vices de notre organisation judiciaire. De récents scandales, lors de la liquidation des biens des congrégations, ont appris au pays de quoi étaient capables, les corps parasites qui ont pu s'installer, malgré la loi, à l'ombre de nos tribunaux. Il faudra détruire des privilèges d'anciens régimes, trop ménagés jusqu'ici, et remettre la justice de notre République en harmonie avec ses principes.

Il faudra poursuivre l'exécution de notre programme social : mesures destinées à affranchir graduellement le travailleur de la domination du capital, et améliorer le sort des humbles; reprises des monopoles oppressifs concédés à la haute finance.

Il faudra assurer le crédit à bon marché, à toutes nos productions, et particulièrement l'agriculture. Notre pays est le pays de l'épargne par excellence; mais ses capitaux, drainés par de hautes puissances financières et portés au dehors, vont alimenter la concurrence étrangère, contre le travail national.

Quoi qu'on en ait pu dire, je ne place pas les prétendues réformes électorales en tête de mon programme. Quelques-uns veulent importer en France le système belge de la R. P., qui a assuré chez nos voisins, la durée d'un gouvernement clérical, et que le gouvernement de la vaillante République suisse, vient de repousser comme contraire aux principes démocratiques.

Je ne veux pas, pour ma part, d'un système obscur, compliqué, antipathique à la clarté de l'esprit français. Pour le faire adopter, on prétend que le Suffrage universel est corrompu

par le système actuel, que les électeurs sont devenus des quémandeurs de faveurs et de passe-droits, et les députés des commissionnaires. Citoyens, nous nous connaissons depuis trente ans : vous savez si l'on nous calomnie. Vous ne m'avez jamais demandé d'être votre commissionnaire ; c'est notre fidélité commune aux principes de la Révolution qui nous a toujours unis. Mais vous ne voulez pas recevoir votre bulletin de vote tout prêt d'un comité de Marseille ; vous tenez à ces relations étroites entre l'élu et l'électeur, qui vous permettent de juger à chaque instant votre mandataire ; vous voulez même, et vous avez raison, qu'il soutienne non les ambitions personnelles, mais vos intérêts légitimes ; qu'il puisse réclamer en votre nom contre toutes les injustices et ne vous laisse pas à la merci d'une bureaucratie irresponsable et trop souvent réactionnaire.

J'ai combattu toute ma vie la réaction ; elle se sent tellement battue qu'elle n'ose plus arborer son drapeau en face du nôtre ; je souhaite pour son honneur qu'elle n'essaye pas de le cacher, dans une coalition inavouable, derrière le drapeau qu'elle fait profession de combattre le plus ardemment. Au surplus, peu m'importe vous me connaissez : je suis républicain, je suis radical, je suis socialiste. Je ne suis séparé des socialistes-collectivistes que par mon attachement au principe de la propriété individuelle. Nous avons marché la main dans la main depuis plus d'un quart de siècle : nous continuerons à marcher la main dans la main le 24 avril. Pour ma part, j'ai voué ma vie à la cause de la République démocratique et sociale : je lui resterai fidèle jusqu'au dernier soupir.

Camille PELLETAN.

Circonscription d'ARLES.

M. SIXTE-QUENIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.056 voix.

Citoyens,

C'est avec le programme général que le parti socialiste soumet à tous les électeurs de France, que je me présente devant vous.

Je n'ai donc pas à aligner devant vos yeux la liste innombrable de toutes les réformes que les candidats bourgeois vous promettent depuis si longtemps et qu'ils oublient toujours de réaliser.

Mais l'arrondissement d'Arles étant un pays essentiellement agricole, j'ai le devoir de vous indiquer que, si ses électeurs m'honorent de leur confiance, je ne songerai pas à me spécialiser dans les questions de cuirassés et de torpilleurs, et je trouverai plus logique de me préoccuper des intérêts immédiats de mes mandataires.

Aussi, loin de penser à esquiver leur contact, le plus possible je rendrai compte publiquement de mon mandat, au moins une fois par an, dans toutes les communes, et, dans les intervalles des sessions parlementaires, je vivrai au milieu de mes électeurs qui sauront toujours où me trouver.

J'ajoute que si des études de chimiste, que je n'ai pas faites, ne me permettent pas d'apprécier les qualités ou les défauts de nos poudres de guerre, mes connaissances professionnelles me permettraient d'intervenir utilement dans la question des tarifs de chemins de fer, si importante pour les producteurs et expéditeurs de notre arrondissement.

J'ose dire enfin, sans crainte d'être taxé d'outrecuidance, que mon passé prouve que je

suis capable de mettre au service de nos intérêts locaux, non seulement la bonne volonté toute naturelle d'un élu envers ses électeurs, mais encore toute l'énergie désirable et toute l'indépendance nécessaire.

Ainsi ne sollicitant ni faveurs, ni décorations pour des courtiers électoraux, j'aurai toute liberté pour me préoccuper exclusivement des intérêts généraux de l'arrondissement, et je ne songerai jamais, pour plaire à un Gouvernement, à exposer nos producteurs et nos expéditeurs à se voir fermer les débouchés qu'ils ont à l'étranger. Pas plus que je ne songerai à laisser, sans protestations et sans sanctions, une compagnie de chemins de fer d'intérêt local se moquer pendant de longs mois des intérêts de tout notre commerce local.

Citoyens,

Parmi les questions qui préoccupent justement l'opinion publique, figurent en premier rang les revendications des fonctionnaires. Ceux-ci réclament non seulement le droit syndical, que le parti socialiste demande également pour eux, mais aussi l'amélioration de leur condition. Il faut qu'ils se rendent compte que, pour si justifiée que soit leur demande, elle ne saurait être satisfaite par l'aggravation des charges qui pèsent sur le contribuable.

Si le petit fonctionnaire est malheureux, l'ouvrier des villes ou des champs, le petit propriétaire, le petit commerçant, le petit industriel, le sont souvent davantage, et l'on ne saurait penser à aggraver les impôts formidables directs ou indirects qui les écrasent.

Il n'y a donc qu'un moyen honnête et possible d'augmenter les traitements des petits fonctionnaires qui travaillent et touchent très peu : c'est de diminuer ceux des gros fonctionnaires qui ne font rien et touchent beaucoup trop.

Le pays s'est ému avec juste raison du tour de passe-passe, par lequel ses élus, sans le consulter, se sont alloué 6.000 francs de plus par an. Mais si les 15.000 francs du Député paraissent exagérés, est-ce que les 10 à 30.000 francs du percepteur, du receveur, du directeur ; les 35.000 francs du préfet et du général ; les 100.000 francs du trésorier-payeur général ; les 200.000 francs du gouverneur ne sont pas encore plus scandaleux ?

C'est par des économies sur les gros traitements et sur les dépenses militaires que l'on pourra seulement éviter les centaines de millions d'impôts nouveaux que la majorité radicale n'a pas osé voter à la veille des élections, mais qu'elle votera l'année prochaine si les électeurs sont assez naïfs pour la renvoyer au Palais-Bourbon. Ces économies, seul le parti socialiste, s'il sort grandi de la lutte électorale, est capable de les imposer.

Citoyens,

L'avenir de notre pays est, pour ma part, dans vos mains. Si vous voulez que notre or et nos soldats continuent à être sacrifiés dans des expéditions, au profit de financiers cosmopolites. Si vous voulez que nos impôts continuent à augmenter ; que les libertés les plus élémentaires soient constamment violées. Si vous voulez que notre pays finisse de s'enliser dans les mares stagnantes du scrutin d'arrondissement. Si vous approuvez l'impunité réservée au vol de tous les milliards jetés dans le gouffre de la marine. Si vous approuvez le pillage du fameux milliard des congrégations qui devait servir aux retraites ouvrières, votez pour le candidat officiel, pour le candidat des liquidateurs et des avocats enrichis des dépouilles des congrégations.

Mais si vous voulez protester utilement contre la scandaleuse force d'inertie que le Sénat oppose à toutes les mesures démocratiques. Si vous voulez qu'un régime de liberté pour tous succède à la tyrannie de jacobins au cerveau étroit et aux appétits larges. Si vous voulez que les ressources nationales soient gérées au mieux des intérêts des humbles et des dépossédés. Si vous voulez que le scrutin de liste avec représentation proportionnelle vienne mettre chaque chose à sa place et donner à chaque opinion sa légitime part d'influence. Si vous voulez nettoyer notre pays de toutes les bandes de puissants malfaiteurs qui s'emparent par la corruption et le vol des biens privés comme du bien public, il vous faut, sans hésitation, apporter votre bulletin au candidat du parti socialiste.

Le parti radical, effrayé maintenant par les lourdes responsabilités qu'il a encourues, tente une fois de plus une diversion, et cherche à vous égarer par de nouvelles histoires de curés. Vous ne vous y laisserez pas prendre, et votre bon sens en fera justice.

Aussi, c'est avec confiance que nous faisons appel à tous les exploités, à tous les partisans de la justice économique, de la justice politique, de la justice électorale, pour nous aider dans notre œuvre d'assainissement et de libération.

Vive la République sociale !

SIXTE-QUENIN,
Candidat du parti socialiste.

1re circonscription de MARSEILLE.

M. CHANOT.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.302 voix.

Electeurs de la 1re circonscription,

C'est comme républicain que je fus élu, il y a plus de vingt ans, et c'est comme tel que je vous demande de m'élire aujourd'hui. Mais à notre République, je demande de tenir ce qu'elle a promis, ce que les politiciens de carrière l'ont empêché de tenir.

Tout d'abord, moins de politique et plus d'actes utiles et pratiques. A cela nous n'arriverons que par la réforme électorale et j'inscris en tête de mon programme la Représentation proportionnelle. Avec elle disparaîtra la politique de clocher; tous les citoyens, selon leur nombre, feront entendre leur voix et toute la représentation nationale pourra aborder, sans équivoque, les réformes sociales que notre époque réclame et que les fous seuls s'obstineraient à nier. Pour ma part, je ne suis réfractaire à aucune réforme : retraites ouvrières, réglementation du travail, stabilité et indépendance des fonctionnaires, fusion concentrée des employeurs et des travailleurs, mais en excluant de la préparation de ces actes humanitaires et sociaux le parti pris et la haine.

Trois réformes s'imposent : la réforme judiciaire, par la nomination des magistrats en dehors de toute ingérence politicienne, par la réduction des tribunaux inutiles et le renforcement des tribunaux ou des cours où les affaires abondent.

La réforme administrative, par la suppression d'une foule de fonctionnaires inutiles, tels les sous-préfets, et la modération des traitements des hauts fonctionnaires, tels que les préfets, les trésoriers généraux, les résidents ou vice-résidents de tout endroit et de tout ordre.

La réforme fiscale, par une plus juste répartition de l'impôt, par la réduction des dépenses et par l'exonération partielle ou totale des humbles et des déshérités.

Mais à côté des préoccupations que l'étude de ces grandes questions doivent donner à un mandataire du peuple, il en est de spéciales. Je n'oublie pas que je représente à des titres divers cette grande ville de Marseille. C'est à sa population de commerçants, d'industriels, de boutiquiers, d'ouvriers, de travailleurs de tout genre que je veux, si je suis élu, consacrer mon temps et ma peine. C'est à leur réconciliation, dans l'ordre et dans la paix que je veux employer mon expérience et toutes mes forces.

Ces forces, je les emploierai aussi à lutter contre cette tendance étatiste qui s'empare,

comme une folie, du cerveau de tant d'hommes, que leur passé, leur situation et leurs idées vraies poussaient dans une voie tout autre.

Je combattrai les monopoles qui ne sont, en réalité, que l'extension du fonctionnarisme qui nous tue : je serai toujours (et mon passé en répond) pour la liberté de conscience, pour la liberté d'enseignement et le respect des droits des pères de famille, pour la liberté des transactions et des échanges, car c'est dans la liberté et l'initiative individuelles et par elles, que les hommes s'élèvent et que les société grandissent.

J'encouragerai de toute mon âme l'œuvre de la mutualité qui sera pour notre pays le principe sauveur. Déjà, j'ai donné aux mutualistes des gages de mon dévouement ; je leur en donnerai d'autres encore, si c'est possible.

Electeurs,

Si des services déjà anciens, si un dévouement dont vous avez été les témoins, si une loyauté républicaine à toute épreuve sont susceptibles de me conquérir, cette fois encore, une confiance que vous m'avez si souvent témoignée, vous voterez pour moi le 24 avril courant.

Et le jour du succès, animés par l'idée seule de la grandeur de notre pays, nous crierons ensemble :

Vive la 1re circonscription !
Vive Marseille !
Vive la République !

Amable CHANOT,
Avocat, conseiller général,
Ancien maire de Marseille.

2e circonscription de **MARSEILLE**.

M. CADENAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.424 voix.

Citoyens,

Au nom des républicains socialistes de la 2e circonscription, nous venons à nouveau présenter à vos libres suffrages la candidature du citoyen Bernard Cadenat, député sortant.

Trois législatures, soit douze années, se sont écoulées depuis que Bernard Cadenat vous représente au Parlement.

Jamais vous n'avez, dans sa conduite, relevé la moindre défaillance.

Sobre de promesses, mais prodigue d'activité, il a en toute circonstance défendu, avec énergie et avec cette ardeur que vous lui connaissez, les intérêts politiques et sociaux que vous lui aviez confiés. Sans compromission aucune, grâce seulement à son évidente bonne foi et à l'éclatante sincérité de ses convictions, Cadenat a su se faire à la Chambre une

place enviée et y acquérir une réputation de travailleur qui a forcé l'estime de ses adversaires eux-mêmes.

A cet honnête homme, à ce mandataire intègre qui a tenu, et au delà, ses engagements et qui n'a jamais cessé de mériter votre confiance, qui oppose-t-on ? Un publiciste dont la verve s'est exercée surtout contre les républicains, dans des journaux de toutes nuances, à réputation aussi modeste que leur tirage à un nomade de la candidature qui, battu à Brignoles comme représentant de l'action libérale, prétend aujourd'hui vouloir représenter la circonscription la plus avancée de Marseille.

Nous avons une confiance inébranlable au bon sens de cette masse consciente et nous sommes certains qu'à une écrasante majorité vous barrerez une fois de plus la route aux réactionnaires coalisés sous le masque anti-collectiviste.

Le programme de notre candidat est celui qui a été défini par les Congrès successifs du parti socialiste organisé. Bernard Cadenat continuera à en poursuivre l'application intégrale. Il s'efforcera toutefois d'obtenir du Parlement le plus grand nombre possible de réformes susceptibles de réalisation immédiate. Il demandera le rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Tous les projets de loi qui pourraient plus particulièrement intéresser Marseille seront l'objet de son attention spéciale. La défense des intérêts prolétariens n'a jamais fait perdre de vue à notre mandataire les mesures qui pourraient avoir une répercussion sur notre grand port, sur son commerce et sur son industrie. Il l'a maintes fois montré en intervenant en séance publique ou en agissant plus efficacement encore en sa double qualité de vice-président de la Commission des octrois et de secrétaire de la Commission des douanes.

Citoyens, votre devoir est tout tracé. Vous voterez pour l'homme qui est demeuré fidèle au contrat librement consenti depuis douze ans. Vous donnerez vos suffrages au citoyen Bernard Cadenat.

Le Comité de l'Union socialiste.

3e circonscription de **MARSEILLE**.

M. THIERRY.

Élu au 1er tour du scrutin. — 10.237 voix.

Mes chers concitoyens,

Depuis douze ans, je défends sans relâche les intérêts économiques de notre grand port, de notre commerce et de toutes nos industries. Je n'ai rien négligé pour la mise au point de notre outillage national si délaissé et de notre régime douanier si témérairement discuté.

Cette lourde tâche n'est pas terminée. Après avoir tempéré, dans la mesure du possible, les dangers de la revision douanière, nous avons encore à conjurer ses répercussions dans les législations étrangères, à organiser un régime colonial auquel notre cité est intéressée plus qu'aucune autre, à faire respecter une stabilité aussi indispensable que chèrement acquise.

Votre confiance ne m'a jamais fait défaut dans l'œuvre accomplie. Je lui demande un nouveau témoignage pour me soutenir dans le labeur de demain.

Mon programme politique est le même que par trois fois déjà vous avez ratifié. Éga-

lement jaloux de la liberté de toutes les croyances et de toutes les opinions, je l'ai toujours défendue par ma parole aussi bien que par mes votes. Je n'ai jamais cessé de réclamer la liberté de la la conscience, la liberté de l'enseignement, la neutralité scolaire de l'État, le respect du droit des familles Je n'ai jamais oublié les principes tutélaires de l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Liberté, Égalité, Sécurité, Propriété. »

Résolument opposé aux entreprise de l'Étatisme, je n'ai cessé de combattre les monopoles de l'alcool, du pétrole, des assurances, des chemins de fer et toutes les utopies qui tendent à substituer la mainmise de l'État au libre exercice de l'initiative individuelle. Je réclame une plus équitable répartition des charges fiscales. Mais je me suis élevé avec énergie contre les mesures inquisitoriales et vexatoires qui menacent le crédit et la liberté de l'industriel et du commerçant et qui mettent en péril l'épargne et le patrimoine privé.

J'ai pris une large part aux efforts qui feront triompher dans notre pays l'établissement du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle. Le respect des minorités sera pour la République une garantie nouvelle d'équité, de dignité et de solidité. Le scrutin élargi donnera seul aux élus l'indépendance nécessaire pour aborder, avec des vues plus saines, les grandes réformes administratives, judiciaires et financières qui s'imposent. Les dépenses d'assurance et de prévoyance, inhérentes aux États modernes, ne sauraient être superposées aux gaspillages, aux complications et aux abus d'un fonctionnarisme suranné. Pour économiser, il faut simplifier et décentraliser. Pour produire, il faut s'outiller et coordonner.

Dévoué aux réformes sociales, qui sont l'honneur de notre temps, j'en demande la réalisation positive et prompte, non pas à l'émulation des surenchères impraticables, mais aux inspirations pondératrices de la prudence financière et à la sauvegarde de la mutualité, notre précieuse réserve de solidarité volontaire.

La sollicitude sociale légitime mais n'exclut pas les principes de bon ordre et d'autorité, raison d'être des civilisations. Soucieux avec vous de l'avenir de notre pays, je demande qu'un statut légal délivre nos fonctionnaires du favoritisme et les renseigne aussi exactement sur leurs devoirs que sur leurs droits. Je m'élève avec vous contre les agissements coupables de la Confédération générale du travail et les agitateurs qui, sans motifs avouables, mettent chaque jour en péril la fortune publique et le libre travail des citoyens.

La France doit conserver son rang et rester fidèle à ses destinées historiques. Son commerce extérieur, son activité maritime, son expansion coloniale doivent assurer à tous ses enfants le libre emploi de leurs facultés. Il faut que, sous la protection d'une armée forte et respectée, d'une marine rénovée, elle occupe par la paix et le travail, la place qui lui revient dans la concurrrence universelle.

Je fais appel à tous les citoyens qui, avec moi, veulent défendre la République et la Patrie contre les ennemis de l'extérieur et du dedans.

J. THIERRY,

Président de la Fédération républicaine,
Vice-président de la Commission des douanes,
Membre du conseil supérieur de l'Assistance publique,
Membre du conseil supérieur des voies navigables,
Député sortant.

4ᵉ circonscription de MARSEILLE.

M. Henri BRISSON.

Elu au 2ᵉ tour de scrutin. — 6.683 voix.

Citoyens,

Appelé à Marseille en 1902 et 1906 par l'Union des républicains, je suis demeuré fidèle au double mandat de soutenir la politique de défense républicaine et d'action réformatrice, et, d'autre part, les intérêts de Marseille.

Cette politique nous a donné les résultats que précise la déclaration du Comité républicain d'Union radicale, radicale-socialiste et socialiste de la 4ᵉ circonscription.

Citoyens,

La réaction cléricale, plus que jamais en révolte, ménace les œuvres de la République, et, en premier lieu l'École laïque.

C'est à vous de faire reculer la réaction.

C'est à vous de répondre vigoureusement à la campagne si bien commencée des réformes économiques, fiscales et sociales.

Je vous demande à garder mon poste de combat.

Vive Marseille !

Vive la 4ᵉ circonscription !

Vive la République démocratique et sociale !

Henri BRISSON,
Président de la Chambre des Députés,
Ancien Président du Conseil,
Député sortant.

5e circonscription de MARSEILLE.

M. Auguste BOUGE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.538 voix.

Citoyens électeurs,

Nous présentons à vos libres suffrages la candidature du citoyen Auguste Bouge, ancien député de Marseille. Deux mots résument notre programme : paix et liberté.

Paix à tous les Français, paix sociale, paix économique, paix philosophique et religieuse. Paix à l'intérieur dans le travail et le calme, dans la hiérarchie et l'ordre. Paix à l'intérieur dans la dignité et la force militaire défensive. La liberté ensuite.

Liberté du travail, qu'oppriment à cette heure les abus du droit de grève ; le patron libre chez lui, l'ouvrier libre de chômer sans doute, mais libre aussi de travailler sans s'exposer aux injures et aux pires sévices. Liberté économique, liberté du commerce et de l'industrie comprimées aujourd'hui dans leur essor par la crainte perpétuelle des grèves et des monopoles. Pas de monopoles, pas plus celui de l'alcool que celui des assurances, des raffineries ou de toute autre industrie. Liberté philosophique et religieuse : à chaque philosophie, à chaque religion, l'État doit un seul et même traitement : l'égalité. Liberté d'enseignement : le père de famille libre et maître de diriger, suivant sa conscience, le développement intellectuel de ses enfants. Paix et liberté, en un mot partout où règnent aujourd'hui l'oppression et la guerre.

Plus de lutte de classe, mais la collaboration des classes, patrons et ouvriers cessant de se combattre et se donnant la main, et pour hâter cette union à laquelle est subordonnée la fortune nationale, vote de toutes les réformes susceptibles de la produire : création d'un code de travail, recours à l'arbitrage obligatoire, réglementation du droit de grève et de lock-out ; accession du travail à la propriété sous toutes les formes (participation aux bénéfices, retraites ouvrières améliorées, développement du bien de famille insaisissable, extension des œuvres d'habitations ouvrières à bon marché et en particulier de toutes les œuvres de mutualité dont il importe avant tout de concilier le fonctionnement avec les conditions de la loi nouvelle sur les retraites et de faciliter la mission féconde et grandiose de solidarité humaine.

L'entente ou la lutte des classes, tel est le dilemme sur lequel vont se jouer les destinées de la patrie. La paix sociale est à l'heure actuelle, pour la fortune nationale et plus particulièrement pour Marseille, une question de vie ou de mort. Marseille est ruinée par une épidémie permanente de grèves imposées à l'ouvrier par la terreur. Il faut à Marseille des députés et un gouvernement désireux d'amener en France l'apaisement et la détente, mais résolus aussi de mettre un terme à la tyrannie syndicaliste et aux mœurs sauvages qu'elle généralise, décidés à rétablir la sécurité de la liberté du travail. Si cette restauration de la liberté du travail n'est pas immédiate, c'en est fait de notre commerce et de notre industrie. Déjà le fameux cri de : « Sac à terre ! » que depuis quelques années, et ces jours-ci encore, nos ports entendirent tant de fois retentir, a tué la flotte marseillaise marchande. Nous en serons réduits demain à faire transporter par des navires allemands ou anglais nos passagers et nos marchandises, et cela pendant que tous les ports rivaux de Marseille augmentent leur

flotte de commerce, leur chiffre d'affaires et asseoient définitivement à nos dépens et avec nos dépouilles la suprématie de leur clientèle et de leur fortune industrielle et commerciale.

La réforme essentielle et vitale de l'heure présente, dont découleront toutes les autres et à laquelle elles sont toutes subordonnées, est celle de la représentation proportionnelle dont le succès n'a été si rapide et si vif en France, que parce que le pays y a vu le moyen de sortir sans révolution et sans secousses sociales de la situation actuelle jugée par chacun intenable et où il sent se dissoudre ses forces. Il conviendra de compléter cette réforme par l'interdiction du vote par procuration.

Pour la réalisation de ce programme, le citoyen Bouge, que nous présentons à vos suffrages, possède la bonne volonté, l'esprit de conciliation et à la fois l'énergie et le courage nécessaires. C'est un travailleur probe et courageux, un homme sincère et de bonne foi. Au Conseil municipal d'abord et à la Chambre pendant huit ans et demi ensuite, vous avez pu le voir à l'œuvre. A la Chambre, il a été le défenseur actif et compétent de tous les intérêts légitimes, publics ou privés, qui firent appel à son zèle. C'est ainsi qu'il a soutenu, notamment les intérêts des pêcheurs de sa circonscription, de tous les petits employés de l'État, des membres de l'enseignement à tous les degrés. Il a obtenu en faveur des postiers et télégraphistes des réformes qui portent son nom ; il est intervenu en faveur des ouvriers civils de la guerre, il a fait réformer dans un sens favorable aux petits propriétaires la loi sur l'assainissement de Marseille. Comme membre de la Commission du budget, il a spontanément demandé et obtenu les crédits nécessaires à l'organisation du Frioul, et à l'occasion du chômage résultant de la menace de peste en 1897, une allocation de 200.000 francs en faveur des ouvriers des ports.

Comme rapporteur du budget de l'instruction publique, il a obtenu la création à Marseille d'une commission d'examens, seule concession que notre ville ait obtenu jusqu'ici en matière d'enseignement. Lui seul, en effet, avait pris en mains la question du transfert des facultés et de la création d'une université à Marseille, et vous pouvez compter sur lui pour les reprendre. Comme rapporteur de l'exposition de 1900 et surtout comme rapporteur du budget de l'instruction publique, il a fourni un travail considérable et méritoire, et ses efforts se sont toujours inspirés des idées de liberté, de paix sociale et de sollicitude en faveur des humbles.

Le citoyen Bouge apportera enfin à la défense des intérêts maritimes, commerciaux et industriels de notre ville, autant qu'à l'amélioration du sort des ouvriers et des employés, une compétence et une activité inlassable et reconnue de tous. Nous lui confions en particulier la défense des intérêts des employés de banque et de commerce de Marseille, trop délaissée et que personne n'a pris en mains jusqu'ici. Modeste, simple et bon dans sa vie privée, Bouge a toujours été désintéressé dans sa vie publique ; ce n'est pas lui qui eût apporté son vote à l'augmentation de l'indemnité parlementaire dont il acceptera la réduction, si elle est proposée. Vous serez avec lui, citoyens électeurs, dignement et utilement représentés. Votez donc en masse le 24 avril pour le candidat de la République d'ordre, de liberté et de progrès social : le citoyen Auguste Bouge.

Aux urnes !

Pas d'abstentions !

Vive la République !

Vive la France !

Vive Marseille !

Le Comité central républicain
radical-socialiste
de la 5e circonscription de Marseille.

6e circonscription de MARSEILLE.

M. BOUISSON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.656 voix.

Citoyens,

Je ne vous parlerai pas de mes concurrents !

Depuis que la campagne électorale est ouverte, je n'ai jamais rencontré un seul citoyen qui ait pu, dans une réunion publique, me reprocher un seul de mes actes, un seul de mes votes.

Mes adversaires eux-mêmes ont reconnu publiquement que j'ai donné à la défense des intérêts de tous les travailleurs mon énergie, mon entier dévouement.

J'ai tenu intégralement tous les engagements que j'avais pris en faisant aboutir les revendications des différents syndicats ouvriers.

Politiquement, j'ai suivi, sans hésitation, hardiment, sans défaillance, la ligne de conduite que je m'étais imposée et que vous m'aviez tracée.

Il ne me reste donc plus qu'à vous demander si un député sortant qui, de l'avis unanime, a rempli dignement, honnêtement avec conscience, son devoir législatif, a le droit de demander au corps électoral de lui renouveler sa confiance.

Si tel est votre sentiment, mes chers concitoyens, vous le manifesterez le 24 avril.

Je serai demain ce que j'étais hier : un socialiste ardemment épris de justice et prêt à soutenir avec liberté, indépendance, les intérêts généraux du pays et de la 6e circonscription.

Vive le parti socialiste organisé !

Vive la République sociale !

Vive la 6e circonscription !

Fernand BOUISSON,
Député sortant,
Conseiller général.

CALVADOS

Circonscription de BAYEUX.

M. le baron GÉRARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.266 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Je me présente une fois de plus à vos suffrages avec la conscience d'avoir, tel je vous l'avais proposé, rempli mon mandat de député.

Sans m'arrêter à tous les actes, et ils sont nombreux, de cette législature, je dois, ce me semble, vous entretenir des plus importants

La séparation de l'Église et de l'État réalisée avec ses conséquences spoliatrices, la réforme fiscale est venue en discussion.

Le projet Caillaux, qui n'est du reste encore accepté que par la Chambre, détruirait, sous le couvert d'un impôt global sur les revenus, l'égalité devant l'impôt et ferait ainsi disparaître une de nos plus équitables conquêtes sociales. A la moindre réclamation contre une taxation arbitraire, il menace non seulement le particulier d'une inquisition odieuse, mais il viole le secret si nécessaire et si légitime des comptabilités commerciales, agricoles et industrielles. J'ai voté contre ce projet, je voterai contre tout impôt nouveau, tant que les économies possibles ne seront pas accomplies.

Le chiffre des dépenses publiques montant sans cesse, l'irresponsabilité couvre en effet tous les gaspillages, on pressurera fatalement demain le contribuable pour tenter de combler le gouffre qui s'élargit toujours.

Ce n'était certes pas l'heure pour les membres du Parlement de s'accorder à eux-mêmes une augmentation d'indemnité !

Le fonctionnarisme prend, à chaque loi nouvelle, plus d'extension ; c'est pourtant lui qu'il faudrait réduire. Cette raison et beaucoup d'autres me font l'adversaire de tout monopole de l'État.

Mais, s'il est nécessaire de ne pas augmenter le nombre des fonctionnaires, il est juste aussi de donner à ceux qui servent le pays avec tout leur dévouement, des garanties pour la sauvegarde de leurs intérêts professionnels, contre les passe-droit de la faveur dans l'avancement et contre les investigations intolérables dans leur vie privée et leurs sentiments intimes de certains représentants du pouvoir ; c'est alors qu'on pourra leur demander l'engagement de ne jamais interrompre les services publics dont ils ont la charge.

Les pays monarchiques voisins, l'Angleterre et l'Allemagne, nous ont devancés dans l'institution des retraites ouvrières ; les ayant toujours trouvées désirables, j'ai voté les retraites ouvrières et paysannes ; il faut maintenant en assurer l'exécution prochaine et cela par l'unité budgétaire, car ce n'est pas d'une catégorie de contribuables ou d'un impôt spécialisé qu'il faut tirer la part qui incombe à l'État dans une amélioration sociale.

Si attaché que je sois, et je le resterai, à notre arrondissement, j'estime que le scrutin de liste est préférable au scrutin uninominal et que les minorités importantes ont droit à leur part dans la direction du pays.

C'est à vous, messieurs, qu'il appartient d'apprécier et de dire par vos votes, le 24 avril, si j'ai bien soutenu les intérêts particuliers à notre cher Bessin ? Intérêts agricoles, commerciaux, maritimes. Ces derniers viennent malheureusement d'être trop en cause.

Voilà en peu de mots, mes chers concitoyens, comment votre représentant a compris la mission qu'il avait reçue de vous.

Si vous m'honorez à nouveau de votre confiance, je continuerai à me considérer comme l'élu de ceux qui mettent en tête de tout programme politique : l'amour de la patrie, celui de toutes les libertés et en premier lieu les libertés de conscience et d'enseignement, qui ne peuvent être séparées.

Que ceux-là sachent s'unir, ils seront majorité en France. Dieu veuille seconder leurs efforts.

Votre bien dévoué,

Baron GÉRARD,
Député sortant,
Conseiller général du canton de Trévières,
Maire de Maisons.

1re circonscription de CAEN.

M. Henry CHÉRON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.968 voix.

Chers Concitoyens,

Chers Amis,

Je suis arrivé au terme du mandat que vous m'aviez confié le 6 mai 1906. L'ayant rempli de mon mieux, je crois pouvoir en solliciter le renouvellement.

Si je suis votre élu, je consacrerai, demain comme hier, le meilleur de mes efforts à la grandeur de la patrie. C'est notre devoir de consentir tous les sacrifices nécessaires à sa sécurité, à sa dignité et son indépendance dans le monde.

Sincèrement épris de justice sociale, je crois qu'il faut travailler à l'organisation de la démocratie. Il faut lui montrer les périls de la surenchère et de la violence, la mettre au contact des responsabilités, lui donner le goût des réalisations.

Je voterai le crédit au travail pour permettre à l'ouvrier de s'élever du rang de salarié au rang d'associé, et pour faire pénétrer la République du domaine politique dans le domaine économique.

J'avais réclamé, il y a quatre ans déjà, dans mon programme le dégrèvement des petits propriétaires, des petits cultivateurs, des petits commerçants, des travailleurs enfin, par l'impôt progressif sur le revenu. Je l'ai voté. Il ne dépendra pas de moi qu'il n'aboutisse pendant la prochaine législature. Il ne se traduira par aucune inquisition ni vexation.

Les réformes sociales ne peuvent être réalisées que dans un pays prospère. Il faut

perfectionner l'outillage économique de la France, développer ses ports, multiplier ses voies de communication, abaisser les tarifs de transports.

La réforme administrative est peut-être la plus urgente à réaliser.

Il ne faut point la faire par morceaux, mais en envisageant l'ensemble des services et en les adaptant aux besoins actuels du pays.

Pour faire cette politique, il faut la paix des esprits.

Nous devons l'assurer par la plus large liberté de toutes les opinions et de toutes les croyances, par un souci scrupuleux des droits de chaque citoyen.

Un Gouvernement n'a point pour mission d'opprimer une partie du pays au profit de l'autre. C'est pour la France tout entière que la République doit gouverner et administrer.

Si cette politique que je me fais honneur d'avoir toujours défendue et pratiquée, continue de recevoir votre approbation, je serai heureux d'obtenir vos suffrages.

Je n'oublierai point d'ailleurs les intérêts urbains et agricoles de notre belle circonscription. Je les défendrai dans toute la mesure où me le permettra le souci des intérêts généraux de la nation qui doivent passer avant tous les autres.

Voilà ma pensée, mes chers Concitoyens, la voilà sans détours.

Quelques-uns peut-être trouveront ce programme trop large et trop accueillant à toutes les bonnes volontés sincères ; je crois, pour ma part, que lui seul peut permettre, en faisant taire les querelles qui ont trop longtemps divisé les citoyens, de réaliser une politique de plein air, de franchise, de concorde et d'impeccable probité, au plus grand profit de la France et de la République.

Henry CHÉRON.

2e circonscription de CAEN.

M. Fernand ENGERAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.023 voix.

Mes chers Électeurs et Amis,

Vous êtes appelés, le 24 avril, à vous prononcer sur la direction que vous entendez donner aux affaires du pays.

Je vous l'ai dit en 1906, je reconnais très sincèrement et sans arrière-pensée la forme républicaine des institutions. Aujourd'hui, on peut répéter le mot de Bonaparte aux plénipotentiaires de Campo-Formio : « La République française est comme le soleil ; aveugle qui ne la voit pas ! » Le pays a indiscutablement accepté la République ; son renversement ne pourrait provenir que d'un malheur national, que mon patriotisme m'interdit d'escompter.

Jusque-là les gouvernements républicains n'ont pas toujours réalisé l'idéal qu'on avait fait entrevoir à la nation. Sans attendre un miracle, aidons-nous nous-mêmes et travaillons à faire une République acceptable pour tous et où les bons Français pourront se réconcilier.

Par définition, la République, c'est la chose de tous, l'égalité, le suffrage universel, l'élection substituée au privilège. Aussi ne devons-nous pas admettre que sous son nom on prétende rétablir des privilèges à l'avantage de quelques habiles. Je me refuse aussi à considérer la République comme une association en participation de faveurs, dont seuls les

amis du pouvoir seraient sociétaires à part entière. Je n'admets pas davantage que l'on veuille faire un moyen de domination de la répartition des secours publics, c'est-à-dire de l'argent de tous. A plus forte raison faut-il répudier, toutes les fois que l'occasion s'en offre, ces pratiques abjectes, qui ont, à une triste époque, érigé la délation en institution d'État et risqué de déchaîner la guerre civile dans le pays.

La souveraineté populaire s'exerce par délégation ; le régime représentatif est donc nécessaire. Il est loin d'être parfait chez nous, et il faut d'urgence en améliorer le fonctionnement.

On aurait beaucoup fait en ce sens en réformant le mode actuel de scrutin. Je suis et je resterai toujours attaché à cette deuxième circonscription de Caen, où je suis fier de compter tant et de si fidèles amis; je suis néanmoins partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, préconisé par notre éminent compatriote de Courseulles, mon ami Charles Benoist. Je vois là le vrai moyen d'améliorer nos mœurs politiques si imparfaites et de mieux équilibrer la représentation nationale en réduisant cette prépondérance excessive des régions du Midi au détriment de celles du Nord.

Il faudra également limiter le pouvoir trop étendu du Parlement. Ces derniers temps, des lois ont été faites, qui sont de véritables attentats aux droits du citoyen, au principe sacré de la propriété, aux libertés nécessaires. Déjà j'ai demandé et je demanderai à nouveau à la Chambre de mieux garantir nos droits publics en conférant le caractère constitutionnel à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le Parlement aura à modifier notre régime fiscal, qui ne peut être maintenu dans son état actuel. Il faut mieux assurer la répartition des charges et surtout libérer la terre de la trop lourde imposition qui pèse sur elle. Ce ne doit être toutefois qu'en respectant scrupuleusement la liberté individuelle et en écartant toute inquisition. Jamais je n'accepterai un impôt sur le revenu, comme le projet voté par la Chambre, qui introduirait le fisc dans toutes les maisons et livrerait à la curiosité publique le secret des familles et celui des affaires.

La séparation des Églises et de l'État, et les mesures législatives qui l'ont précédée et suivie, n'ont pas ramené dans ce pays la paix religieuse. Des scandales sons nom et sans exemple viennent de démontrer le danger de ces lois d'exception, faites malgré nos avertissements et sous le coup de la passion. La situation actuelle est intenable ; à tout prix, il faut chercher un arrangement honorable des difficultés religieuses. J'en vois, pour ma part, le moyen dans une reprise des relations diplomatiques interrompues avec le Vatican : notre politique extérieure y trouverait par surcroît le plus grand avantage.

Mes chers Concitoyens,

La consultation électorale du 24 avril portera surtout sur l'orientation à donner à la politique générale de la République.

Nous sommes sur une pente dangereuse. On s'est lancé, sans compter ni prévoir, dans des réformes aventureuses ; les charges publiques s'en sont accrues ; des intérêts respectables sont directement menacés.

A qui la faute, si ce n'est à des promesses électorales inconsidérées ? La générosité est facile, quand la fortune publique en fait les frais.

Il est évident qu'il faut modérer l'allure si l'on ne veut courir aux catastrophes.

Et l'on peut prévoir le classement prochain des partis :

D'une part, les avancés, ceux qui prétendent d'un coup et par une sorte de magie légale transformer la société qui veulent faire de l'État une providence universelle et qui le chargent de tous les services et revendiquent pour lui tous les monopoles ;

De l'autre, les modérés, qui entendent avancer avec prudence et par étapes dans la voie du progrès, qui cherchent à réaliser les réformes sociales nécessaires sans compromettre les forces vives du pays et le crédit national, qui ont plus de confiance dans le bon vouloir public, sagement stimulé, que dans l'intervention illimitée de l'État, et qui, plutôt que de

se lancer dans un inconnu peut-être décevant, préfèrent organiser ce qui est, ordonner et encourager les initiatives privées.

C'est parmi ces derniers que j'ai déjà pris rang; c'est avec eux que, fort de votre agrément, je continuerai à défendre vos intérêts, comme je l'ai fait depuis huit ans.

Agréez, mes chers Concitoyens, la nouvelle assurance de mon absolu dévouement.

Fernand ENGERAND.
Député sortant.

Circonscription de FALAISE.

M. LE CHERPY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.003 voix.

Mes chers électeurs, mes chers amis,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Le 10 novembre 1907 vous m'avez envoyé au Parlement, le 1er mars suivant j'ai été appelé, sans concurrent, à représenter mon cher canton de Falaise-Sud au Conseil général. Depuis lors, je crois avoir tout tenté pour justifier votre confiance.

A vous de dire si j'ai démérité.

Vous connaissez ma politique.

Elle est tout entière dans cette formule : ni réaction, ni révolution.

Républicain démocrate, c'est à tous les républicains que je fais appel, à vous tous, mes amis, qui ne vous contentez pas du mot, à vous qui aimez la République non seulement du bout des lèvres, mais du fond du cœur.

On vous a parlé, on vous parlera sans doute encore d'une politique de haine. Je mets au défi quiconque de trouver dans toute ma vie un acte qui soit dicté par la haine.

Si votre amitié me reste fidèle, vous me retrouverez au lendemain du scrutin ce que je suis demeuré, le député de tous, l'ami de tous.

Je suis partisan, vous le savez, de la plus large liberté religieuse. Nul plus que moi ne respecte les opinions d'autrui. Je veux que chacun puisse penser et pratiquer librement.

Patriote ardent et convaincu, je veux notre France toujours plus grande, plus généreuse, plus prospère, conservant dans le monde le rang qu'elle doit à la République, toujours digne d'être recherchée par les nations les plus puissantes pour son alliance ou son amitié.

J'ai voté la réduction des périodes d'instruction et suis heureux d'avoir ainsi contribué à alléger, sans amoindrissement pour notre puissance militaire, les obligations sacrées qui s'imposent à tous les bons Français.

J'ai voté la réforme fiscale, actuellement soumise aux délibérations du Sénat, pour alléger vos charges et en assurer une plus juste répartition. Les belles paroles, en effet, ne suffisent pas; votre député a voulu, par des actes, prouver aux petits commerçants, aux agriculteurs si lourdement grevés et aux milliers de travailleurs de nos villes et de nos campagnes, sa volonté de les défendre.

Ainsi que je l'ai déclaré à de nombreux groupements professionnels, je suis nettement hostile à tout monopole d'État. C'est dire que je défendrai vigoureusement le droit des

bouilleurs de cru et m'opposerai dans l'avenir comme par le passé à toute surtaxe sur l'alcool. Je demanderai également la suppression de la licence qui est une seconde patente.

J'ai déjà été assez heureux pour obtenir de sérieuses améliorations dans le service des transports. Nos herbagers notamment le savent. J'ai la certitude d'obtenir encore de meilleurs résultats.

La situation matérielle et morale des ouvriers des mines ainsi que de tous les chemins de fer, a fait et fera toujours l'objet de mes constantes préoccupations.

Je serai toute ma vie et de tout mon cœur avec les travailleurs à qui la République vient de donner les retraites ouvrières et paysannes.

Les réformes administratives, destinées à alléger le budget de l'État, n'auront pas de partisan plus déterminé que moi, mais je suis résolument et fermement attaché au scrutin d'arrondissement avec lequel depuis plus de vingt ans vous êtes familiarisés.

Le scrutin de liste, aggravé de la représentation proportionnelle, aurait pour conséquence certaine la disparition de l'arrondissement de Falaise en tant qu'unité administrative et judiciaire. Avec lui, plus de contrôle de l'élu par l'électeur. Quant à moi, je suis trop fier d'être le vôtre, trop heureux de l'étroite solidarité qui nous unit, pour m'associer à une réforme qui aurait de semblables résultats.

Enfin j'ai toujours considéré comme néfaste le vote par procuration ainsi que l'abstention. Je n'ai jamais pratiqué et ne pratiquerai jamais ni l'un ni l'autre.

Mes chers amis,

Tel vous m'avez connu, tel je demeurerai.

Ma porte sera toujours, comme par le passé, largement ouverte à tous ceux qui auront besoin de moi.

J'ai donné à mon pays natal le meilleur de mon cœur.

Mes vœux seront comblés si votre confiance m'accorde la récompense d'un dévouement que vous avez pu et pourrez toujours mettre à l'épreuve.

Joseph LE CHERPY,

Député sortant, conseiller général du Calvados,
Membre de la Commission de l'agriculture à la Chambre des Députés,
Président d'honneur de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise.

Circonscription de LISIEUX.

M. Henry LANIEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.490 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les 9.447 suffrages sur 12.624 votants par lesquels vous avez en 1906 renouvelé pour la quatrième fois mon mandat de député, ont établi votre volonté bien arrêtée de persévérer de plus en plus dans la politique de concorde sociale, de loyalisme républicain, de prudence économique et de large libéralisme que nous avons d'un commun accord pratiquée depuis quinze ans.

En toutes circonstances, je me suis inspiré de cette volonté, et j'ai conscience de n'avoir jamais cessé de défendre avec toutes mes forces et sans la moindre défaillance, vos droits, vos libertés, vos intérêts de toute nature.

Pendant cette législature comme au cours des trois précédentes, j'ai tenu la promesse que je vous avais faite dès 1896, de voter toujours avec la plus grande indépendance, approuvant les actes du Gouvernement lorsqu'ils me paraissaient conformes au bien public, les désapprouvant lorsqu'ils me semblaient susceptibles de produire des résultats mauvais.

N'est-ce pas la façon la plus raisonnable et la plus loyale à la fois de remplir un mandat législatif ? N'est-ce pas aussi le moyen le plus sûr de conquérir quelque autorité dans une assemblée parlementaire et de mériter l'estime de ses adversaires comme la confiance de ses amis ?

Mais aujourd'hui, ce n'est pas sur le passé, c'est vers l'avenir que nous devons porter nos regards, et cet avenir n'est pas sans donner de graves motifs d'inquiétude.

N'êtes-vous pas inquiets, mes chers Concitoyens, de constater que, malgré des plus-values de recettes considérables, plus-values qui en 1909 se sont élevées jusqu'à 150 millions, les prodigalités financières de ces dernières années ont été telles que 100 millions d'impôts nouveaux n'ont pas suffi pour équilibrer le budget de 1910, et que 150 autres millions d'impôts plus pénibles encore nous menacent pour l'année prochaine, si le corps électoral ne signifie pas formellement à ses élus sa volonté d'arrêter cette marche à l'abîme.

En 1898, le dernier budget des modérés se montait à 3 milliards 434 millions.

Celui de 1910 est de 4 milliards 185 millions.

Soit une différence de 751 millions.

Vous sentez-vous mieux administrés aujourd'hui qu'il y a 12 ans ?

Notre armée et notre flotte sont-elles plus puissantes ?

Non, incontestablement non.

Quel fruit le pays a-t-il donc retiré du torrent de dépenses déchaîné dans tous les services publics ?

N'avez-vous pas été frappés de la désinvolture avec laquelle la majorité a voté, comme par surprise, l'augmentation de 9 à 15.000 francs de l'indemnité parlementaire ?

Et quelle émotion n'avez-vous pas ressentie, en apprenant tout récemment de quelle scandaleuse façon ont été dilapidés les biens ecclésiastiques confisqués et cela malgré les avertissements donnés et les efforts tentés au Parlement dès 1904 par mes amis et par moi-même ?

N'êtes-vous pas inquiets aussi de voir que le système fiscal qui, malgré de terribles épreuves, a fait de la France la plus riche nation du monde, est menacé de se voir substituer un régime d'impôts personnels, essentiellement vexatoire et inquisitorial, qui ne respectera pas le secret de nos affaires, qui nous mettra chaque jour aux prises avec les agents du fisc et contre lequel sont unanimes à protester les organisations agricoles et commerciales les plus autorisées, et en particulier la Société des agriculteurs de France et la Fédération nationale des petits et moyens commerçants-détaillants ?

N'êtes-vous pas inquiets de constater que l'État dont tel n'est pas le rôle, veut ajouter à ses monopoles celui des assurances et celui de la fabrication et de la vente des alcools, aussi funeste aux intérêts des débitants qu'à ceux des bouilleurs de cru dont je m'honore d'être considéré au Parlement comme un des défenseurs les plus obtinés !

N'êtes-vous pas inquiets, aussi, de voir combien se développe la criminalité, en particulier chez les jeunes gens, si bien qu'à son arrivée au régiment, la classe 1908 comprenait plus de 15.000 condamnés de droit commun ?

Si nous voulons que les dangers économiques et moraux qui menacent la France soient écartés de son chemin, il faut rompre avec des erreurs funestes et revenir aux principes de sagesse et de prudence qui s'imposent plus impérieusement aux sociétés démocratiques qu'à toutes les autres.

Plus de prodigalités financières ; — des économies.

Plus d'impôts nouveaux ; — des réductions de dépenses.

Pas de taxations nouvelles sur les bénéfices agricoles, comme celles qui ont été votées par la majorité radicale-socialiste de la Chambre et qui sont soumises actuellement à l'examen du Sénat, — mais un dégrèvement indispensable et facile à réaliser de l'impôt foncier.

Pas de monopole : ni de l'alcool, ni des assurances, ni, dans un autre ordre d'idées, de l'enseignement ; mais toutes les libertés : — liberté de la production — liberté du travail — liberté de l'enseignement — liberté des croyances et des cultes.

Pas de mollesse regrettable à l'égard de l'armée du crime, comme la suppression de la peine de mort, — mais une énergique protection pour les honnêtes gens.

Pas de tracasseries administratives, si nuisibles aux activités commerciales, pas de mesures funestes au développement de la richesse publique ; — mais un constant souci d'améliorer le sort de cette admirable légion de travailleurs qui, dans nos champs et nos cités, ne demandent qu'à conquérir le mieux-être dans la paix, la concorde et la fraternité.

Si tels sont vos sentiments, mes chers Concitoyens, vous pourrez, en toute confiance, déposer une fois encore dans les urnes électorales, un bulletin à mon nom.

Demain comme hier, soutenu par votre confiance et fier de vos sympathies, je resterai fidèle au drapeau de la République, fidèle aux principes de justice, de sagesse et de liberté que rien ne me fera abandonner.

Demain comme hier, je serai le défenseur de tous vos intérêts, je resterai le travailleur, ami sincère de tous les travailleurs, qui s'efforcera toujours de remédier dans la mesure du possible aux tristesses sociales, comme aux misères imméritées.

Veuillez agréer, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon profond attachement et de mes sentiments les plus dévoués.

Henri LANIEL,
Manufacturier, maire de Beuvillers,
Député sortant.

Circonscription de PONT-L'ÉVÊQUE.

M. Ernest FLANDIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.295 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je ne me présente pas à vos suffrages avec de vagues promesses mais avec un long passé entièrement consacré à la défense de vos idées et de vos intérêts.

Pour vous permettre de juger l'emploi que j'ai fait de mon mandat, j'ai tenu à adresser a chacun de vous le compte rendu de mes travaux au Parlement.

Je me suis beaucoup plus préoccupé des intérêts généraux et particuliers de notre pays que de la politique.

Au point de vue de l'agriculture, j'ai contribué à faire rendre aux bouilleurs de cru la liberté de distiller et à faire repousser récemment les nouveaux droits sur l'alcool proposés

par le Gouvernement, à l'augmentation des crédits destinés à l'achat des chevaux de remonte, à l'abaissement des tarifs de transport, à l'application de la loi de sursis aux contraventions de régie, à la défense de notre belle race chevaline normande, etc., etc.

Pour l'armée, je me suis élevé avec succès contre la diminution de notre cavalerie, j'ai soutenu la cause de mes camarades de la réserve, celle des soldats de quatorze ans et des combattants de 1870; je me suis associé à la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux et à la proposition votée par la Chambre d'accorder une indemnité de vingt-cinq centimes par jour et par enfant aux familles des réservistes et des territoriaux sans ressources.

Le sort de nos marins m'a particulièrement préoccupé : Mes interventions concernant la caisse de prévoyance et la réduction du service obligatoire, acceptées par la Commission, sont assurées d'une solution favorable; mes propositions relatives aux pensions des veuves des marins, aux réservistes, aux médailles militaires, au relèvement de la solde des officiers mariniers, aux pensions arriérées, etc., sont actuellement réalisées.

J'ai réussi également à faire voter, avec mon collègue Engerand, la loi sur les retraites des employés de tramways et de chemins de fer d'intérêt local et à obtenir le vote, avant les vacances parlementaires, de la loi sur les retraites du personnel de la voie ferrée; j'ai contribué enfin à améliorer la situation des cantonniers, des syndics des gens de mer et des gardes maritimes et je me suis associé à toutes les mesures prises en faveur des petits fonctionnaires, notamment des douaniers.

La politique financière du parti au pouvoir inspire les plus légitimes inquiétudes.

L'incurie et le gaspillage de nos administrations; le nombre toujours croissant de nos fonctionnaires; la dépense colossale du rachat de l'Ouest (quatre milliards); l'augmentation du budget de l'Instruction publique, due à la fermeture de 20.000 écoles libres ont accru les dépenses publiques de plus de 400 millions en quatre ans. Malgré cette effrayante progression, le déficit s'est élevé à deux cents millions cette année, rendant ainsi impossible la mise en vigueur de la loi sur les retraites ouvrières. Enfin la nécessité d'établir en 1911 quatre cent cinquante millions d'impôts nouveaux officiellement reconnue, rend illusoire tout espoir de dégrèvement des contribuables.

Pour faire face à ces dépenses, il est question d'instituer le monopole de l'alcool et celui des assurances. Le premier rétablirait l'exercice chez les bouilleurs et ruinerait le commerce des boissons déjà si éprouvé; le second, sans profit pour les assurés ni pour l'État, priverait de leur gagne-pain des milliers d'employés les plus dignes d'intérêt. Ai-je besoin de dire que je continuerai à combattre des mesures aussi désastreuses?

Loin d'être hostile au principe d'un impôt sur les revenus, j'ai voté contre le système conçu par M. Caillaux, uniquement parce qu'il introduirait la plus insupportable des inquisitions au foyer de tous les Français. L'espoir des dégrèvements qu'il avait fait naître doit être abandonné, le taux de cet impôt étant déjà reconnu insuffisant en présence du déficit budgétaire.

Je crois que l'on pourrait trouver dans un contrôle sévère de nos finances, dans la réduction du nombre de nos fonctionnaires, dans un impôt plus élevé sur les grands magasins, sur les vastes entreprises financières, etc., de sérieuses économies et d'importantes ressources nouvelles.

Mes chers Concitoyens,

En toutes circonstances, je me suis inspiré du programme que je m'étais tracé dès 1902 : La modération en politique, le dévouement pour les humbles et pour les faibles qui ont toujours trouvé en moi un ami.

Républicain, ainsi que je l'ai déclaré dès mes débuts dans la vie publique, je n'ai jamais pu comprendre la République sans la liberté :

C'est pourquoi je n'ai jamais cessé de défendre de toute mon énergie deux de nos biens les plus sacrés : La liberté de conscience et la liberté de l'enseignement que le parti radical s'acharne chaque jour à détruire.

Je suis resté scrupuleusement fidèle aux engagements que j'avais pris en 1902 envers vous, je me suis consacré entièrement à remplir de mon mieux mon mandat. A vous, mes chers Concitoyens, de décider, aux élections du 24 avril, si je suis resté digne de votre confiance.

Ernest FLANDIN,
Docteur en droit, Avocat, Conseiller général du Calvados,
Député sortant.

Circonscription de VIRE.

M. Jules DELAFOSSE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.861 voix.

Mes chers concitoyens,

Je fais appel une fois encore à vos suffrages, parce que c'est un devoir de conscience et de patriotisme.

Ma candidature est une protestation nécessaire contre les scandales, les méfaits et les hontes d'un régime qui n'est en ses principes comme en ses œuvres que la tyrannie du mal. Ce n'est pas la République que j'accuse, mais le personnel politique et parlementaire qui la remplit.

La République n'est pas en cause dans la lutte électorale, et ma candidature ne se dresse pas contre elle. Elle est dirigée contre cette coalition trois fois malfaisante qu'on appelle le Bloc.

Le radicalisme, le socialisme et la franc-maçonnerie, qui sont les puissances régnantes, sont aussi des puissances dévastatrices. Elles mènent la République à la faillite et la France aux catastrophes. J'offre aux patriotes de tous les partis ma candidature, comme un moyen d'exprimer sur mon nom leurs révoltes libératrices et leurs vœux réparateurs.

Je veux avec eux que la République soit le Gouvernement de tout le monde, et non la tyrannie d'une coterie ou d'une secte; je veux qu'elle soit une tutelle honnête et bienfaisante, et non point une sarabande de turlupins et de jouisseurs; je veux qu'elle soit un régime de probité sévère et d'économie rigoureuse, et non point une orgie de gaspillage, de dilapidation et de vol; je veux enfin qu'elle protège le travail, préserve l'ordre, enseigne le devoir, respecte la morale et donne à la France de bonnes lois, de bonnes finances et une bonne armée.

Il y a deux plaies, entre toutes, qu'il est urgent de guérir : c'est la guerre religieuse qui nous affole, et l'orgie financière qui nous ruine.

Je revendique pour les catholiques, comme pour les autres confessions, aujourd'hui maîtresses du pouvoir, la liberté de conscience dans toute sa plénitude et sa sincérité. Je veux l'école libre et saine, et je repousse, de toutes les forces de mon dégoût, l'école hypocrite et corruptrice qui, sous prétexte de neutralité laïque, empoisonne l'enfance de notre pays.

Je veux avec la même énergie la fin de ce système de gaspillage, de pillage et de corrup-

tion qui, dans l'espace de douze années, de 1898 à 1910, a augmenté le budget des dépenses de 852 millions, tout en laissant dépérir notre armée de terre et notre armée de mer.

Cette incessante montée des dépenses vous présage une égale augmentation des impôts. Les socialistes et les radicaux les voteront, parce que c'est une conséquence inéluctable de leur politique. Quant à moi, je vous déclare que je n'en voterai jamais aucun. Ni emprunt, ni impôt! des économies! Telle est ma devise, et j'y resterai inébranlablement fidèle.

Que ceux-là donc viennent à moi qui veulent une République assainie et purifiée, économe et probe, libérale et juste, et qu'ils n'oublient pas surtout que les Républiques meurent fatalement de leurs désordres et de l'aveuglement de ceux qui les entretiennent!

Jules DELAFOSSE,
Député sortant,
Chevalier de la Légion d'honneur.

CANTAL

Circonscription d'AURILLAC.

M. FESQ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.792 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis vingt-six ans que je suis dans la vie publique, depuis vingt et un ans que j'ai le très grand honneur d'être maire de la ville d'Aurillac, j'ai conscience d'avoir toujours affirmé, en toutes circonstances, ma foi républicaine et mon esprit laïque.

Promoteur de la laïcisation des écoles communales en 1884, j'ai travaillé sans défaillance à établir solidement l'œuvre essentielle de la République, l'œuvre de l'instruction du peuple, et j'ai pu doter la ville d'Aurillac d'écoles dont elle a le droit d'être fière. D'autre part, tout pénétré de sentiments de fraternelle solidarité et d'humaine justice, j'ai accueilli avec joie et appliqué dès la première heure, dans la plus large mesure, les lois bienfaisantes de l'assistance médicale gratuite et de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Enfin, désireux de faciliter aux travailleurs l'organisation méthodique et raisonnée de la défense de leurs intérêts professionnels, j'ai, pour une large part, contribué à créer la Bourse du Travail, et, voulant voir juger ou terminer, par voie de conciliation, les différends entre ouvriers et patrons, j'ai pourvu à la bonne installation du Conseil de prud'hommes.

Et, pendant vingt et un ans, profondément respectueux de toutes les opinions sincères, partisan absolu de la liberté de conscience, jaloux de conserver à chacun l'intégralité de ses droits, je crois avoir administré ma commune dans un grand esprit d'impartiale justice, de paix et de concorde.

Aujourd'hui, je pose ma candidature aux élections législatives pour rétablir dans le parti républicain l'union sérieusement compromise par l'intolérance intransigeante de quelques-uns, par l'autoritarisme et les vexations de quelques autres, pour rallier tous les serviteurs du même idéal démocratique dans une fraternelle entente, et faire l'apaisement entre tous les citoyens.

Mes chers Concitoyens,

A l'heure actuelle, les idées démocratiques ne peuvent plus être arrêtées ; le régime n'est plus menacé, et les grandes réformes politiques : lois scolaires, loi militaire, dissolution des congrégations, séparation de l'Église et de l'État, sont définitivement acquises. Mais restent à faire bien des réformes administratives, sociales et fiscales.

La réforme électorale est certainement la première à accomplir par la suppression définitive du scrutin d'arrondissement, l'établissement du scrutin de liste départemental ou régional, avec adjonction de la représentation proportionnelle ; la diminution indispensable du nombre des députés pour compenser l'augmentation de l'indemnité parlementaire, avec l'obligation stricte pour le législateur de voter personnellement, l'obligation pour les Pouvoirs publics de consulter les Chambres de commerce, les syndicats patronaux et ouvriers au sujet des projets de loi les intéressant, avant l'examen par les Chambres, et enfin une loi sévère sur les incompatibilités parlementaires.

La réforme administrative doit être la décentralisation basée sur l'extension des libertés départementales et municipales, la suppression d'organes administratifs vieillis ou inadaptés aux conditions nouvelles de la vie publique (sous-préfets, receveurs des finances, etc.).

Cette réorganisation doit être complétée par un statut des fonctionnaires les autorisant à s'associer pour la défense de leurs intérêts corporatifs, les protégeant contre l'intrigue, les abus de pouvoir ou l'ingérence politique, mais leur interdisant le droit de grève.

La nomination des instituteurs doit être retirée aux préfets et confiée aux autorités universitaires.

La liberté de l'enseignement doit être maintenue sous le contrôle effectif et l'inspection de l'État, en ce qui touche le respect de la Constitution et l'obéissance aux lois, la neutralité et l'égalité des grades et des diplômes dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé.

Les retraites ouvrières et paysannes votées en fin de législature, ont l'approbation de tous les républicains : il y aura lieu de tenir compte, dans l'application, des critiques qu'elles ont déjà provoquées, notamment pour assurer l'assimilation complète au point de vue des versements comme des avantages entre les ouvriers des champs et les ouvriers des villes, pour abaisser l'âge de l'entrée en jouissance, manifestement trop élevé et supprimer l'obligation des versements.

Bien d'autres œuvres sociales doivent aussi solliciter l'attention bienveillante de l'État, ainsi l'assistance sous forme de primes ou dégrèvement aux familles nombreuses, l'assurance en cas de décès du père de famille indigent, en faveur des veuves et des orphelins ; l'assurance contre le chômage et la maladie, l'invalidité et le logement insalubre, l'attribution aux syndicats du droit de posséder, le contrat collectif, le crédit ouvrier, la participation des travailleurs non plus seulement aux bénéfices, mais au capital dans les entreprises dépendant de l'État, des départements et des communes, la création d'écoles d'apprentissage, l'amélioration de la condition des ouvriers et employés de la voie ferrée en ramenant uniformément l'âge de leur retraite à cinquante ans d'âge, après vingt-cinq ans de services, et en relevant leurs salaires dans les emplois inférieurs.

Dans un pays essentiellement agricole, il faut : alléger les charges qui pèsent si lourdes sur la propriété foncière, favoriser davantage le développement des syndicats, des mutuelles agricoles et des caisses de crédit, qui doivent être largement subventionnés, obtenir la diminution des droits de mutation sur les ventes d'immeubles, étendre le bénéfice de la loi sur les accidents du travail à tous les ouvriers des champs, protéger plus efficacement les domestiques ruraux au point de vue des salaires contre l'insolvabilité du fermier, du métayer et du propriétaire, créer des Chambres d'agriculture analogues aux Chambres de commerce et des Conseils de prud'hommes agricoles.

La réforme judiciaire doit surtout comporter la revision du Code de procédure civile et la diminution des frais de justice.

Pour les réformes fiscales n'oublions pas qu'avec un budget formidable de 4 milliards 400 millions, nous sommes actuellement en déficit. Il faut réaliser des économies, n'engager de nouvelles dépenses qu'avec la certitude de recettes équivalentes bien justifiées.

Les économies doivent résulter de la décentralisation administrative, de la réduction du nombre des fonctionnaires, de la diminution des gros traitements et d'un contrôle plus rigoureux de la gestion et de l'emploi des fonds publics.

L'impôt sur le revenu devra sans inquisition, sans impôt sur les bénéfices agricoles assurer une plus juste et plus équitable répartition des charges fiscales.

En ce qui concerne la création de monopoles nouveaux où certains Étatistes veulent découvrir des ressources nouvelles, je n'en suis pas partisan en principe. Je préfère laisser un libre jeu aux initiatives individuelles, facteur indispensable de l'essor et du développement industriel et commercial dans un pays libre.

Au sujet des voies de communication j'essaierai, pour réparer les fautes commises, de faire revivre le projet de la grande ligne méridienne Drugeac-Aurillac-Sévérac et, en tous cas, je demanderai, lors de la discussion prochaine devant la Chambre de la convention projetée avec l'Orléans, la concession définitive et non point seulement éventuelle du tronçon Espalion-Aurillac.

Citoyens électeurs,

On vous a dit, on vous dira encore que je ne suis pas républicain, que je suis prisonnier de la réaction.

Tout mon passé proteste hautement contre cette calomnie, et mon passé est garant de l'avenir.

Je fais appel à tous les républicains de bonne foi et de bonne volonté indépendants, ennemis de toute servitude, soucieux d'avoir une République tolérante, généreuse et hospitalière, où tous les citoyens puissent à l'aise jouir de tous leurs droits, obtenir non pas des faveurs, mais l'impartiale justice.

J'attends avec confiance votre verdict.

Vive la République démocratique et sociale!

Docteur FESQ,
Maire d'Aurillac, conseiller général,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de MAURIAC.

M. Fernand BRUN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.832 voix.

Chers Concitoyens,

Lorsqu'en 1906 je vins pour la troisième fois solliciter vos suffrages, j'énumérai dans ma profession de foi les réformes capitales que le Parlement venait alors de réaliser dans l'ordre politique et dans l'ordre social : La Séparation des Églises et de l'État — La réduction du service militaire — L'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables — La loi sur les Justices de paix, etc., etc.

L'œuvre sociale que vient d'accomplir la législature qui prend fin a été plus considérable encore. Le programme démocratique que vous aviez acclamé en ma personne, aux élections triomphales de 1898, touche à son entière réalisation, et c'est parce que j'ai

conscience d'y avoir utilement collaboré, par mes actes et par mes votes, que je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

L'institution de la Caisse des retraites ouvrières et paysannes est un fait accompli. La loi vient d'être promulguée. Ce fut l'un des derniers actes législatifs de la Chambre qui vient de se séparer; c'est celui qui l'honorera le plus à travers les siècles, parce qu'il consacre et met en œuvre d'une façon réelle et tangible les principes éternels de la solidarité humaine trop longtemps confinés jusqu'à ce jour dans le domaine de la pure spéculation philosophique.

Susceptible d'être immédiatement appliquée, mais issue d'un ensemble de concessions réciproquement consenties par les deux Chambres, cette loi comporte des perfectionnements nécessaires et de futures améliorations. Je demanderai, si je suis réélu, que l'âge de la retraite soit abaissé à 60 ans pour tous les travailleurs, ainsi que je l'ai voté avec la majorité de la Chambre, lors de notre première délibération, et que, pour la constitution du capital d'assurance commune, des dégrèvements soient organisés en faveur des plus faibles salaires au moyen d'une plus large participation de l'État.

Le grand débat qui a précédé le vote définitif de cette loi des Retraites a fourni au Gouvernement une occasion solennelle de rappeler les diverses lois sociales qui l'avaient précédée. Elles sont nombreuses et empreintes d'un large esprit de solidarité. Je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour objet de les étendre ou de les perfectionner, soit qu'il s'agisse d'assurer la permanence et la conservation du petit bien de famille, soit qu'il s'agisse d'organiser la protection tutélaire des deshérités et des faibles, soit qu'il s'agisse de prescrire dans toutes les branches de l'activité nationale, en faveur des travailleurs de toutes sortes et en particulier des enfants et des femmes, les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, notamment en ce qui concerne l'extension aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents du travail.

Toutes ces réformes voulues par la démocratie ont nécessité et exigeront encore dans l'avenir des sacrifices financiers étendus. Ce n'est pas au petit contribuable, accablé déjà sous l'écrasant fardeau des charges publiques, que l'on peut les demander. Mais j'estime que les ressources nécessaires peuvent être équitablement obtenues :

En premier lieu, par l'institution des monopoles d'État; en reprenant pour elle-même l'exploitation des grandes industries publiques qu'elle a momentanément concédées, la Nation réalisera des bénéfices certains qui, à l'heure présente, ne profitent qu'à un petit nombre de privilégiés;

En second lieu, par l'élévation du tarif progressif de l'impôt des successions et la suppression de l'hérédité légale à partir du 4e degré en ligne collatérale;

Enfin, par l'application de l'impôt général et progressif sur le revenu, que la Chambre a voté à une énorme majorité et qui est maintenant soumis aux délibérations du Sénat. La nouvelle Chambre aura le devoir d'exiger du Gouvernement que cette loi de justice fiscale soit discutée et ratifiée sans nouveaux retards par la Haute-Assemblée.

Avec la formidable dette qu'ont léguée à la France les régimes déchus, nos budgets militaires de la Marine et de la Guerre constituent le poids le plus lourd de nos Finances publiques. Ils ne semblent pourtant pas réductibles quant à présent et le rêve séduisant du désarmement ne sera longtemps encore qu'une dangereuse chimère dans une Europe armée jusqu'aux dents, où les Nations ne sont assurées de la paix que si elles se sentent fortes et prêtes à repousser toute agression. Le service militaire réduit à deux ans et rendu égal pour tous, les périodes d'exercices abrégées ont allégé sensiblement les sacrifices que, pour le salut commun, la Patrie réclame de tous ses enfants. L'indemnité journalière a atténué la gêne des familles nécessiteuses, privées de leurs bras les plus valides. Mais le pourcentage qui préside à la répartition de ces allocations est notoirement insuffisant; il est indispensable d'en élever le chiffre pour que des familles vraiment besogneuses n'en soient plus injustement privées.

L'estime et les sympathies universelles que la France républicaine a su conquérir dans le monde, les alliances qu'elle a contractées et les amitiés solides qu'elle a su conquérir,

autant par sa puissance militaire que par son génie civilisateur et par son humanitarisme généreux, ne peuvent cependant lui interdire de sauvegarder son indépendance économique par des mesures protectrices édictées en faveur de sa production nationale. C'est à ce but que tend la législation douanière que nous avons votée. Nous avons eu soin d'y intervenir et de veiller à conserver intacts les droits protecteurs établis sur les bestiaux d'importation étrangère, qui sont la condition même du développement normal de notre élevage Cantalien et les garanties suprêmes d'une prospérité agricole persistante qui ne fut jamais égalée.

La paix religieuse est aussi indispensable que la paix extérieure ou la paix économique au progrès et au libre développement d'un grand pays. La liberté de conscience est un droit que l'État a le devoir d'assurer à tout citoyen. Aussi la loi de Séparation, que je m'honore d'avoir votée, me semble devoir être appliquée, comme l'a fait jusqu'ici l'éminent homme d'État qui en fut le principal auteur, dans un très grand esprit de sagesse et de modération. Souhaitons que le clergé français comprenne les devoirs qui le lient envers son pays et s'abstienne d'aggraver par des fautes nouvelles la situation précaire que lui a créée l'intransigeance funeste autant que coupable des chefs de la hiérarchie catholique.

Vos futurs représentants devront avoir le souci de concilier le principe de la liberté de l'enseignement avec les nécessités de la défense de l'école laïque et de nos instituteurs républicains, ces vaillants éducateurs du peuple. Les mesures proposée par le Gouvernement me paraissent suffisantes pour atteindre ce but, sans qu'il soit nécessaire de recourir au monopole de l'enseignement.

Chers Concitoyens,

Je ne vous ferai pas l'injure de penser qu'il puisse y avoir parmi vous quelqu'un qui doute de mon dévouement aussi absolu que persévérant à vos intérêts particuliers, aux intérêts locaux ou régionaux dont vos élus ont la garde. Mes adversaires les plus obstinés ont bien voulu parfois me rendre cette justice et mon passé est là pour répondre de l'avenir. L'amitié indéfectible et à peu près unanime des chefs de vos municipalités est, à cet égard, la meilleure récompense qu'il m'ait été donné de souhaiter.

Ma préoccupation la plus constante depuis mon entrée au Parlement a été de doter notre cher département du réseau de voies ferrées auquel il a droit. J'ai eu l'immense satisfaction de voir commencer au début de mon premier mandat, puis voir achever avec une rapidité inespérée la ligne de Bort-Neussargues et même d'obtenir, par anticipation, sa mise en exploitation partielle un an avant son achèvement.

Le projet de la ligne Argentat-Pleaux-Salers, dû à mon initiative, et celui de la ligne Espalion-Aurillac, amorce du prolongement ultérieur Aurillac-Drugeac ou Aurillac-Mauriac sont maintenant l'objet de toute mon activité et d'une sollicitude qui ne connaîtra ni trêve ni repos, jusqu'à ce que soit définitif le résultat que les pouvoirs publics considèrent déjà comme acquis.

Citoyens,

Douze années de labeur incessant et de luttes communes m'ont fait accepter par la presque unanimité des militants de l'avant-garde républicaine comme le porte-drapeau de leur parti et le porte-parole de leurs revendications sociales, dont la prudence ne saurait atténuer la hardiesse.

Comme moi, toutefois, ils répudient les doctrines révolutionnaires et les utopies collectivistes et ils mettent au-dessus de toute discussion, les principes sacrés sur lesquels reposent la liberté individuelle, la Patrie, la famille, la propriété.

Avec eux la victoire est certaine, mais il la faut éclatante.

C'est en vain que la réaction cléricale et bourgeoise, pour essayer de prendre la revanche

de ses défaites passées et pour assouvir ses rancunes, aura voulu dissimuler ses conspirations sous le drapeau républicain.

Nous l'avons démasquée ; il faut que, cette fois, elle soit terrassée pour jamais. Et notre victoire sera saluée par ces cris mille fois répétés :

Vive l'arrondissement de Mauriac !

Vive la République démocratique et sociale !

Fernand BRUN,
Maire de Riom, Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de MURAT.

M. BADUEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.084 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter de vos suffrages le renouvellement de mon mandat.

Né et résidant au milieu de vous, je suis des vôtres par le sang, par la race et par le cœur.

C'est à votre confiance que je dois d'être ce que je suis.

Votre accueil si chaleureux, si cordial ; les sympathies, de plus en plus nombreuses, que vous me témoignez ; la certitude que j'ai d'avoir mis tous mes efforts à l'accomplissement de mon devoir, me permettent d'affirmer qu'il existe entre nous une communion d'idées de plus en plus grande.

Mes principes républicains et démocratiques n'ont jamais varié. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1906, ce qu'ils seront dans l'avenir. Aussi mon programme n'a pas changé.

Les réformes que j'avais promises, il y a quatre ans, ont été en partie accomplies.

Il reste sans doute à les compléter : ce sera l'œuvre de demain.

Mes chers Concitoyens,

Tous mes efforts tendront à éclairer l'avenir d'un peu plus de justice, d'un peu plus d'humanité.

En tête des réformes que je serai fier de défendre dans la prochaine législature, je placerai encore l'impôt sur le revenu. Certes les résultats obtenus sont considérables, mais je les veux encore plus grands. Je veux que le sort du paysan soit encore amélioré.

Il y a droit ! Il lui sera rendu justice !

Respectueux de toutes les libertés, je veux la liberté de conscience : liberté de croire, de penser et d'écrire.

J'ai voté contre le monopole de l'enseignement. J'en veux la liberté sous le contrôle de

l'État, seul moyen de conserver à nos enfants une éducation morale et une instruction supérieure.

La laïcité de l'enseignement public rend nécessaire la neutralité absolue en matière religieuse dans les écoles communales. C'est là l'entière sauvegarde des droits du père de famille.

Il est nécessaire d'arriver à la suppression des conflits dans les rapports du capital et du travail.

La différence de situation sociale ne doit pas engendrer la haine.

Je désire que le jour soit proche où les ouvriers et les patrons, se faisant des concessions réciproques n'aient plus qu'un idéal à l'horizon : Celui de voir la France toujours plus forte et plus puissante.

Il est non moins nécessaire de fixer les droits et devoirs des agents de l'État, des départements et des communes par le statut des fonctionnaires.

La question économique me verra toujours sur la brèche lorsqu'il s'agira d'obtenir uue victoire dans les batailles suscitées par les protections douanières.

Partisan de la réforme électorale par un scrutin élargi, mes préférences vont au scrutin de liste qui donnera au représentant du peuple plus d'indépendance et d'autorité.

Je ne vous en promettrai pas plus, mes chers concitoyens, mais, soyez assurés que je ne reculerai devant aucune amélioration sociale, compatible avec le respect absolu de la propriété.

Ennemi du collectivisme, mes efforts ne tendront pas moins à une vie meilleure pour les humbles et les déshérités.

Enfant du Cantal, ami des agriculteurs, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour défendre les intérêts des enfants de la terre et apporter un peu plus de bonheur, de lumière à leur foyer et développer les voies ferrées telles que la construction du chemin de fer de Salers à Murat.

Député des paysans, mon ambition est de le rester.

Je crois vous avoir rendu quelques services, je le dis sans fatuité et je sens en moi l'ardeur et la foi nécessaires pour vous en rendre d'autres et plus grands en servant la République et la Patrie.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez la parole.

Anx urnes le 24 avril, pour le candidat de la démocratie républicaine, pour le candidat des ouvriers et des paysans.

Vive la République démocratique !

Ferdinand BADUEL,
Républicain Radical,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-FLOUR.

M. BORY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.345 voix.

Mes chers compatriotes,

Beaucoup d'entre vous m'ont imposé comme un devoir de venir défendre notre idéal républicain de liberté et de justice. Je n'ai pu me soustraire à cet honneur et pour répondre à votre appel je suis prêt à renoncer à ma carrière de magistrat.

Je suis un vieux républicain ; j'ai toujours combattu pour la République et viens lutter encore pour elle parce que ses principes essentiels sont méconnus chez nous. Nos institutions ont pour base le suffrage universel qui devrait être respecté. Que voyons-nous cependant ?

Dans nos communes les délégués officiels de l'administration combattent les conseils municipaux et les maires indépendants, jettent sur eux le discrédit, paralysent leur action.

Dans nos arrondissements la candidature officielle s'étale au grand jour. Malgré les déclarations de M. Briand, Président du Conseil, malgré ses ordres formels, préfets, sous-préfets, fonctionnaires luttent pour leur candidat et veulent nous conduire comme un troupeau docile ; promesses, menaces, démarches, discours, rien n'est épargné pour corrompre le suffrage universel. D'anciennes et déplorables habitudes sont plus fortes que les Ministres.

Il faut mettre un terme à de tels abus. Plus de délégués, plus de candidats officiels.

On ne peut purifier nos mœurs politiques que par la réforme de notre système administratif et de notre système électoral. Le Gouvernement lui-même la réclame. Je m'associerai à cette œuvre pour le bien du pays.

J'estime que la liberté d'enseignement doit être maintenue à tous les degrés ; que la neutralité de l'école publique doit être scrupuleusement observée, comme le veut la loi ; que la liberté de conscience doit être respectée et la loi de séparation appliquée dans un esprit libéral.

Il faut défendre à tout prix cet ensemble de libertés que les vieux républicains appelaient les « libertés nécessaires ».

Dans l'ordre économique, je suis un partisan résolu de l'impôt sur le revenu. Il faut dégrever la terre et faire porter sur tous les revenus une charge égale. C'est un acte de justice dont je poursuivrai la réalisation avec persévérance, mais sans soumettre les citoyens aux mesures inquisitoriales et vexatoires que propose le projet d'impôt sur le revenu soumis au Sénat.

Déjà en 1893, je réclamais une loi sur les retraites ouvrières et agricoles.

J'approuve celle qui vient d'être votée, dans son principe et ses dispositions générales ; mais elle ne crée pas les ressources nécessaires à son application. Ce n'est encore qu'une promesse, ne vous y trompez pas. Il faudra trouver dans le prochain budget de quoi assurer ces retraites aux travailleurs ; il faudra aussi élargir les catégories d'ouvriers agricoles qui profiteront de cette loi.

Tous les intérêts de l'agriculture trouveront en moi un énergique défenseur. C'est depuis longtemps que j'ai demandé la péréquation de l'impôt foncier qu'il faut obtenir pour déterminer équitablement les ressources de la terre.

C'est en 1896 lorsque j'étais député que nous avons voté la remise des petites cotes au-dessous de 25 francs pour la part de l'État. Vous avez entendu beaucoup de promesses, mais c'est le seul dégrèvement que vous ayez obtenu.

J'aborderai les problèmes sociaux qui restent à résoudre avec les sentiments de fraternité républicaine qui doivent animer les représentants d'une démocratie, la sollicitude qu'on doit montrer pour les faibles dont il faut améliorer le sort.

J'aurai le souci de l'économie ; je voudrais supprimer les emplois inutiles et arrêter le développement excessif du fonctionnarisme.

Il convient de régler par une loi la situation des fonctionnaires, de définir leurs droits et leurs devoirs, d'assurer leur avancement suivant leur mérite, de les soustraire à toutes les pressions politiques, au favoritisme ou à l'injustice.

La personnalité civile des syndicats, leur liberté sont légitimes, mais à la condition que l'ordre soit partout assuré, parce que sans l'ordre, il n'est pas de progrès possible.

A côté des intérêts généraux, ceux de notre région et de notre ville me trouveraient toujours disposé à les soutenir. J'ai pu faire rejeter le sectionnement injuste qu'on voulait imposer à Saint-Flour et la translation de la sous-préfecture à l'ancien évêché qui eût été si nuisible à notre ville. Je défendrai aussi le petit commerce contre les concurrences écrasantes et m'appliquerai à sauvegarder la prospérité de notre petite patrie.

Je m'efforcerai de remplir mon mandat de député avec le désintéressement et l'esprit de sacrifice qui doivent toujours animer nos représentants. Ceux qui ont l'honneur d'être vos députés ne doivent jamais être soupçonnés de céder à un intérêt personnel ; aussi je demanderai de rapporter la mesure par laquelle l'indemnité parlementaire a été portée de 9.000 à 15.000 francs. Cette indemnité est exagérée, elle est justement impopulaire.

Je voudrais être le candidat de l'apaisement et de la paix. Je voudrais dans notre arrondissement si profondément divisé rétablir l'union entre les républicains.

Si mon programme est le vôtre, j'offre à mon pays tout ce que j'ai d'expérience et de force et continuerai à le servir avec amour.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Saint-Flour !

Armand BORY,

Candidat républicain démocrate.

CHARENTE

1re circonscription d'ANGOULÊME.

M. MAIRAT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.605 voix.

Mes chers Concitoyens,

Si je viens de nouveau solliciter vos suffrages, c'est parce que j'estime et j'affirme avoir rempli avec conscience et fidélité le mandat que vous m'aviez confié il y a quatre ans.

Je vous disais alors dans ma profession de foi : « Enfin, le réseau de tramways que réclame depuis si longtemps le département de la Charente sera au premier rang de mes préoccupations. Vous savez tous quelle part j'ai prise à la mise au point de cette entreprise. J'entends persévérer dans la tâche que j'ai résolu de mener à bien et j'ai à peine besoin de vous faire remarquer qu'un député républicain aura plus de chance qu'un député de l'opposition réactionnaire d'être écouté favorablement par un Ministre de la République. »

Ai-je tenu ma promesse? Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en rendre compte.

Partout, les chantiers des chemins de fer départementaux sont en pleine activité, quelques lignes sont déjà terminées et vont être ouvertes à l'exploitation.

Membre de la Commission des travaux publics de la Chambre, c'est à moi que cette Commission confia le dossier du chemin de fer de la Charente et c'est sur mes conclusions que fut votée par la Chambre la loi déclarative d'utilité publique qui attribuait à notre département neuf millions de subvention et qui nous a permis de faire dans un délai de quatre années, qui expirera le 17 mars 1911, pour dix-huit millions de travaux.

Après avoir travaillé à faire aboutir une œuvre d'une si haute portée économique, non seulement pour ma circonscription, mais pour le département tout entier, il me sera permis de dire que je n'ai pas perdu mon temps.

Je passe sous silence d'autres projets dont la Commission des travaux publics m'avait confié le rapport et pour lesquels j'ai obtenu également l'approbation de la Chambre.

Pendant trois ans j'ai été le rapporteur de la Commission de l'alcool industriel.

Cette Commission avait adopté un projet que je lui avait présenté et qui tendait, en ouvrant de nouveaux débouchés à l'alcool d'industrie, à dégager le marché de l'alcool de bouche et à permettre à nos eaux-de-vie de mieux se défendre contre la concurrence. Ce projet fut cause que M. Cochery renonça à sa surtaxe de l'alcool, surtaxe qui aurait peséà la fois sur les producteurs, sur les intermédiaires et sur les consommateurs.

Avec mon collègue et ami Durand, de l'Aude, nous avons fondé le groupe de la défense paysanne, dont le nom seul me dispense de définir le but et les tendances. Ce groupe a joué un rôle considérable dans la loi des retraites ouvrières et paysannes et c'est en grande partie à ses protestations et à ses efforts que les travailleurs des champs doivent de jouir des

avantages que le premier projet du Gouve.nement réservait aux seuls ouvriers de l'industrie.

Au point de vue politique, mon attitude a été exempte d'équivoque et de compromission. Je me suis fait inscrire au groupe de la gauche radicale, groupe républicain de gouvernement et l'un des plus importants de la Chambre. C'est avec ce groupe que j'ai délibéré et que j'ai voté.

S'il est une législature à laquelle il est injuste d'adresser le reproche d'impuissance, c'est incontestablement celle qui touche à sa fin. Jamais tant de réformes nettement démocratiques n'ont été réalisées.

Énumérons les principales :

Loi sur les retraites ouvrières et paysannes ;

Impôt sur le revenu, et, par voie de conséquence, abolition de l'impôt foncier, de l'impôt des propriétés bâties, de l'impôt des patentes, de l'impôt des portes et fenêtres ;

Revision de notre tarif douanier, œuvre considérable qui permet à notre agriculture, à notre commerce, à notre industrie de se défendre contre la concurrence étrangère ;

Loi sur la réforme postale (carte postale à 5 centimes ; j'avais moi-même, à la tribune de la Chambre, appelé sur ce point l'attention du Gouvernement) ;

Loi sur le bien de famille insaisissable ;

Loi sur la répression des fraudes ;

Loi sur les Chambres de commerce et les attachés commerciaux ;

Loi sur le crédit agricole à long terme ;

Réduction des périodes de 28 et de 13 jours, etc., etc...

Grâce à la République, la France est grande, elle est prospère, il y a partout plus d'aisance et de bien-être, et c'est pourquoi le peuple reste sourd aux excitations perfides des ennemis de la République. Il est reconnaissant à la République de ce qu'elle a fait pour la France et pour lui.

Certes, il y a encore beaucoup à faire, et il y aura toujours à faire dans une démocratie qui progresse et veut aller de l'avant. Il convient de ne pas trop embrasser, et surtout de ne considérer que les choses immédiatement réalisables, afin de ne pas entretenir des illusions qui aboutiraient à autant de déceptions.

Cependant, il me semble que l'attention de la Chambre nouvelle pourrait se porter sur les sujets suivants :

Mise au point de l'impôt sur le revenu, avec le double souci d'introduire plus de justice dans notre système fiscal, en exemptant les petits revenus agricoles, industriels, commerciaux et professionnels, et de proscrire toute vexation ou inquisition dans son établissement ou dans sa perception ;

Amélioration et modification de la loi des retraites ouvrières sur les points qui, à l'expérience, seront reconnus défectueux ;

Statut des fonctionnaires, réservant et précisant à la fois les droits et les devoirs, tant de l'État que des fonctionnaires ;

Maintien énergique du principe de laïcité, base même de la société moderne, défense de l'école laïque où se préparent les citoyens de demain, acheminement progressif vers cet idéal encore éloigné, enseignement gratuit à tous les degrés ;

Réforme électorale. Personnellement, je suis partisan du scrutin de liste, que j'ai d'ailleurs voté. Partisan en principe de la représentation proportionnelle, je veux, pour en faire l'essai, attendre qu'elle n'apparaisse pas comme une arme dirigée contre les institutions républicaines. Au début de la législature, j'avais déposé un projet tendant à la réduction du nombre des députés. Je souhaiterais également que la Chambre se renouvelât par fractions, dans l'intérêt du travail parlementaire et dans l'intérêt du pays.

La question d'indemnité parlementaire me laisse indifférent. J'ai toujours estimé que ce qui était le superflu pour moi devait aller aux pauvres et aux nécessiteux. Que je sois député ou non, il en sera toujours ainsi.

Amélioration du sort moral et matériel du soldat, qui s'est déjà considérablement relevé. Qu'en temps de paix le soldat, pour des délits de droit commun, ne soit plus soumis à des tribunaux exceptionnels et à un code exceptionnel, mais comme tous les citoyens, à un tribunal de droit commun.

Enfin, dans un ordre d'idées moins élevé, augmentation des subventions accordées aux départements pour la construction des routes, création du permis de chasse journalier, revision sur certains points de la loi sur les accidents.

A un point de vue personnel, je désire que les relations entre l'élu et l'électeur soient plus étroites et plus fréquentes. Aussi mon intention est-elle de visiter chaque année les différentes communes de la circonscription, de façon que mes commettants me considèrent non pas seulement comme un député, mais comme un camarade et un ami.

Électeurs,

Je vous ai montré que tant au point de vue général qu'au point de vue particulier, mon passage au Parlement ne vous avait pas été inutile. Les preuves en sont devant vos yeux. J'ai été souvent attaqué de façon grossière et violente, mais je ne me suis jamais ému de ces attaques, parce qu'il n'y a que la vérité qui blesse et parce que je m'en rapportais à votre bon sens du soin de faire justice d'imputations ridicules. Il vous appartiendra de juger la différence des attitudes et des procédés, de même qu'il vous appartient de juger les candidats en présence, d'apprécier les garanties qu'ils vous offrent, les services qu'ils vous ont rendus et ceux que vous pouvez en attendre.

Au moment où la réaction prétend nous ramener vers un passé de privilèges et d'oppression qui nous est justement odieux, il est de notre devoir de montrer que nous restons attachés à ce gouvernement de la République qui a donné à notre pays la paix et la prospérité. C'est dans le peuple qu'il faut prendre les représentants du peuple. C'est en Charente qu'il faut prendre les représentants de la Charente.

Les idées de progrès et de liberté font tous les jours de nouveaux adeptes, et chaque élection nous en donne la preuve. Ensemble, il y a quatre ans, nous avons lutté et vaincu. Ensemble, nous vaincrons et lutterons encore, le 24 avril, pour la République et par la République.

Paul MAIRAT,
Conseiller général,
Député sortant.

2e circonscription D'ANGOULEME.

M. POITOU-DUPLESSY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.264 voix.

Mes cher Concitoyens !

Fils, petit-fils, arrière petit-fils de Charentais, appartenant à des familles, qui tant du côté paternel que du côté maternel sont Charentaises depuis plus de cinq cents ans, c'est en enfant de la Charente, que je me présente à vos libres suffrages.

Depuis dix-huit mois, vous me connaissez. Dans plus de 60 réunions, vous m'avez

entendu exposer mes idées et vous voudrez bien reconnaître que ce fût toujours avec loyauté et franchise que je les ai défendues.

Je vous disais alors ce que je vous redis aujourd'hui à la veille du scrutin : Depuis plus de vingt ans, le régime actuel hypocritement décoré du nom de République nous trompe et nous exploite au profit de cette odieuse bourgeoisie radicalo-parlementaire qui, à l'aide de promesses mensongères ne poursuit qu'un but : « Vider vos poches pour remplir les siennes. »

Après ces quelques explications que je viens de vous donner voulez-vous me permettre de vous faire connaître mon programme.

I. — Au point de vue politique :

Je veux que dans toutes les circonstances de la vie publique, le peuple soit appelé à se prononcer.

Je veux que ce soit lui qui dise la constitution par laquelle il entend être gouverné.

Je veux que ce soit lui qui élise son chef d'Etat.

Je veux en un mot que ce soit lui qui commande, que ce soit lui qui dirige et non pas 700 ou 800 parlementaires qui ne sont que les débris des hontes de ce régime : telles que le Panama, l'affaire Wilson, l'affaire Humbert.

Quand le peuple librement consulté se sera prononcé le devoir de tous les citoyens sera de s'incliner respectueusement et sans discussion devant sa volonté.

Notre dynastie à nous plébiscitaire, c'est le peuple seul maître, seul juge, seul chef.

J'estime également que le peuple doit être appelé à se prononcer sur les graves questions de la vie sociale et économique.

J'estime enfin qu'une majorité n'a pas le droit d'imposer sa volonté, de faire sentir son oppression et c'est pour cela que je désire, au point de vue électoral l'égalité pour tous. Vous comprendrez facilement après ces déclarations pourquoi les trois principaux points de mon programme sont les suivants :

1° Respect du principe plébiscitaire dans les questions politiques c'est-à-dire (revision de la Constitution, élection du chef de l'Etat par le peuple, etc.).

2° Respect du principe plébiscitaire dans les questions sociales, c'est-à-dire application du referendum.

3° Application du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle qui moralisera le suffrage universel, fera disparaître la pression officielle et la corruption électorale, enfin assurera l'égalité sociale qui manque à l'heure actuelle puisque avec cette représentation proportionnelle tous les partis seront représentés à la Chambre proportionnellement aux forces dont ils disposent dans le pays.

II. — Au point de vue religieux :

Je n'ai que deux mots très brefs à vous dire.

Je n'ai jamais voulu et ne voudrai jamais de la suprématie de la puissance cléricale, mais je ne veux point non plus de la suprématie de la puissance maçonnique.

Je suis libéral ; c'est-à-dire que je veux la liberté pour tout le monde, le respect pour toutes les croyances et la persécution pour personne.

Je veux que chacun soit libre d'exercer la religion qui lui convient sans être en but des attaques quelconques, à des dénonciations lâches et anonymes comme nous l'avons vu au moment de l'affaire des fiches dans l'armée.

C'est avec cette mentalité que je me dis au point de vue religieux :

1° Partisan de la liberté des cultes ; 2° partisan de la liberté de conscience et partisan de la liberté d'enseignement estimant que le père doit toujours avoir le droit de confier à qui il lui plaît l'éducation de ses enfants.

III. — Au point de vue agricole :

Je serai toujours le défenseur des petits cultivateurs, je serai le défenseur des intérêts de la terre, me rappelant le vieux proverbe français : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France. »

Depuis vingt ans, tous les députés qui se sont succédé à la Chambre vous ont promis le dégrèvement de la terre. Or, non seulement ils ont oublié leurs promesses, mais encore ils ont laissé augmenter l'impôt foncier de 14 0/0.

Nous payons aujourd'hui près de 5 milliards d'impôts.

Le Gouvernement au lieu de faire des économies tant de fois promises, en est arrivé à avoir 47 milliards de dettes.

Tout le poids de ces impôts pèse exclusivement sur les terriens et sur les paysans.

Je veux empêcher le dépeuplement des campagnes, diminuer les charges qui pèsent sur la terre.

Je travaillerai donc au dégrèvement de la terre ; je travaillerai également à rendre à l'agriculture la place à laquelle elle a droit dans ce pays c'est-à-dire la première.

Dans ce but, je demanderai l'égalité devant l'impôt, je demanderai que l'on augmente un peu, les droits qui pèsent sur les valeurs mobilières et que l'on diminue par contre les droits qui frappent la terre (droit de mutation et de succession entre autre).

J'aiderai également de toutes mes forces au développement des sociétés d'assurances et de crédits agricoles et des sociétés de secours mutuels.

Je m'efforcerai de les rendre libres de toute attache politique afin que l'on ne s'occupe au sein de ces sociétés que des intérêts professionnels.

IV. — Au point de vue financier :

Je travaillerai, avant tout, à une politique d'économie ; car la situation dans laquelle nous nous trouvons est terrible.

Notre budget était de 2 milliards 500 millions en 1876. Il est de près de 5 milliards aujourd'hui.

Notre dette publique était de 19 milliards au lendemain de la guerre, elle est de 47 milliards aujourd'hui.

Nous avions 250.000 fonctionnaires en 1871, nous en avons 950.000 en 1910. Au cours de ces quatre dernières années le parti radical a coûté à la France 500 millions d'impôts nouveaux.

Pour cette seule année, il nous vaut 245 millions d'impôts supplémentaires.

Cela n'empêche pas tous ces radicaux de déclarer que les finances de la France sont prospères.

Je considère que le moment est venu, ou jamais, de pratiquer une politique d'économie qui visera notamment la diminution des gros traitements, la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques, etc....

Au sujet de la politique d'économie que je préconise, je trouve que c'est aux députés à prêcher l'exemple.

La dernière législature nous a donné le spectacle honteux de députés qui en face d'un budget obéré n'ont pas hésité à se voter 6.000 francs de plus pour leur indemnité parlementaire. Il faut que la législature nouvelle nous donne le spectacle contraire et que les députés, au lieu d'augmenter leur indemnité, la diminuent.

Dans ce but, je demanderai à la Chambre de revenir à l'ancienne indemnité parlementaire de 9.000 francs et si la Chambre refuse de me suivre, je répartirai la somme de 6.000 francs qui formera le surplus de mon indemnité entre toutes les communes de ma circonscription, ne voulant pas m'associer à ce que je considère comme un vol éhonté.

Je réclamerai également l'institution du jeton de présence, grâce auquel un député ne sera payé que lorsqu'il assistera aux séances de la Chambre, c'est-à-dire que lorsqu'il travaillera.

Enfin, il y a une troisième réforme que je poursuivrai qui vise les intérêts fiscaux, économiques et sociaux de ce pays, c'est la suppression du vote par procuration.

Je considère qu'un député ne doit avoir le droit de voter que lorsqu'il est présent et que ce n'est point le fait de remettre à son voisin sa boîte de bulletins de vote qui peut l'autoriser à se prononcer sur une question qu'il ne connaît pas.

V. — Au point de vue social :

Je serai un défenseur des petits, des faibles, des opprimés. Je considère que point n'est besoin de se dire socialiste, ni surtout radical, pour prendre en mains les intérêts du prolétariat.

J'ai expliqué aux ouvriers de Ruelle notamment quel serait mon programme social en ce qui les concerne. Ce que je ferai pour eux, je le ferai également pour les employés de chemins de fer, pour les employés des tramways, pour les modestes ouvriers de toute catégorie.

Je me présente encore une fois en défenseur des droits du peuple, c'est-à-dire en adversaire des bourgeois parlementaires, orgueilleux, vaniteux qui viennent à la démocratie au moment de la consultation électorale avec le sourire aux lèvres et qui au lendemain de cette même consultation électorale n'ont pour cette démocratie qu'indifférence et que mépris.

Commerçants ! Agriculteurs ! Ouvriers !

Je vous ai expliqué mon programme ; à vous maintenant de vous prononcer.

Mais au moment de déposer votre bulletin dans l'urne, réfléchissez bien à l'acte qu vous allez commettre. Vous avez à choisir entre deux politiques :

L'une défendue par le député de cette circonscription, qui en fait de programme politique, économique et social, n'a su vous dire qu'une chose, au cours de ses nombreuses visites, à savoir que les 9.000 francs qu'il avait touchés jusqu'en 1906 n'étaient pas suffisants, que les 15.000 qu'il touche à l'heure actuelle lui suffisent à peine, que pour bien faire il lui en faudrait 25.000.

L'autre politique, politique de réformes, politique de progrès, politique de justice sociale défendue par l'homme jeune que je suis, dégagé des vieilles formules, des vieux préjugés, des vieilles maximes, qui vous dis :

Si vous le voulez : ma jeunesse, mon énergie, mon désintéressement, je mets tout cela au service de vos droits, de vos intérêts et de vos libertés.

R. POITOU-DUPLESSY.

Circonscription de BARBEZIEUX.

M. Jean HENNESSY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.652 voix.

Monsieur et cher Concitoyen,

La confiance qu'en 1906, m'ont spontanément témoignée 6.337 électeurs de l'arrondissement de Barbezieux, alors qu'ils me connaissaient à peine, me fait un devoir de solliciter, de nouveau, leurs suffrages.

Depuis cet époque, je suis moi-même devenu propriétaire et électeur dans cet arrondissement ; il m'a été ainsi possible d'étudier de plus près vos intérêts, et je me crois aujourd'hui plus autorisé encore qu'en 1906 à les représenter.

De votre côté vous me connaissez davantage, et vous êtes plus à même de juger si je suis digne d'être votre mandataire.

De nombreuses et profondes réformes seront discutées au cours de la prochaine législature. Elles sont la conséquence logique et nécessaire de la transformation qui s'est opérée dans le domaine économique, et qui nous fait aujourd'hui envisager d'une façon plus large les devoirs de solidarité, l'organisation administrative, le mode de la représentation nationale, la répartition des impôts.

C'est ainsi que la prochaine Chambre aura à discuter :

L'impôt sur le revenu ;
La réforme administrative ;
Celle du mode de scrutin ;
Le statut des fonctionnaires ;
Enfin des lois sociales.

En ce qui concerne la nouvelle forme de l'impôt je n'accepterai que celle qui en assurera une plus équitable répartition. Jusqu'à ces derniers temps, la terre était considérée comme la principale, presque l'unique source de richesse. Par suite, la terre supportait la plus lourde charge dans le payement de l'impôt. Cette conception de la richesse doit disparaître, car elle ne répond plus à la réalité des choses. Les valeurs mobilières, par exemple, sont des sources de richesse au moins aussi importantes ; il est juste qu'elles prennent, en ce qui concerne leurs revenus, une part proportionnelle dans les charges fiscales.

Quant aux moyens d'évaluer le revenu, je n'en accepterai aucun ayant un caractère d'inquisition.

Aujourd'hui, les communications sont nombreuses et rapides ; le chemin de fer, le télégraphe, le téléphone nous affranchissent, pour ainsi dire, de l'espace et du temps. De là résulte la nécessité d'élargir les circonscriptions administratives où la vie publique s'est figée depuis plus d'un siècle : ces cadres sont devenus trop étroits. C'est, en même temps, le seul moyen de diminuer le nombre des gros fonctionnaires, et, par l'économie faite sur leur traitement, de réduire les frais généraux d'administration publique. Les députés de l'ancienne législature ont été incapables d'aborder cette œuvre : ils s'étaient paralysés d'avance en augmentant eux-mêmes leur propre traitement. J'en voterai la réduction.

La réforme administrative entraîne la réforme du mode de représentation nationale. La représentation proportionnelle permettra à tous les partis d'être constamment représentés au Parlement proportionnellement au nombre d'électeurs que chacun d'eux compte dans le pays.

Les minorités étant désormais représentées, les fonctionnaires ne se croiront plus obligés de prendre parti dans les luttes électorales. Un statut devra leur être donné qui, précisant nettement leurs devoirs et leurs droits, les affranchira pour toujours du joug des politiciens. Ne devant plus, désormais, leur avancement qu'à l'ancienneté des services ou à leurs mérites professionnels, ils resteront étrangers aux querelles locales, et le pouvoir n'aura le droit d'exiger d'eux qu'un dévouement sans restriction des principes républicains.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, votée par la presque unanimité des députés sortants, sera appliquée au cours de la prochaine législature. Cette application soulèvera, de l'avis général, un certain nombre de difficultés. Il me semble qu'on pourrait résoudre certaines d'entre elles en modifiant la loi d'après les principes suivants :

1° Dans les conseils de surveillance des caisses de retraites, il convient d'augmenter le nombre des représentants des salariés et des patrons ;

2° Des dérogations plus nombreuses devront atténuer ce que le principe d'obligation a de trop absolu ;

3° Parmi les sociétés de secours mutuels, beaucoup assurent des retraites à leurs adhérents; il y a lieu d'augmenter, dans une large mesure, les privilèges accordés par la loi à ces sociétés.

En effet, l'individu doit attendre bien plus de l'association professionnelle que de l'État. Il y va de son intérêt, de son honneur, de sa liberté surtout, de réduire au minimum le rôle de celui-ci. Aussi m'opposerai-je à toute création par l'État de monopoles nouveaux, notamment du monopole des assurances. Les solutions proposées par les socialistes au problème social auraient pour effet d'alourdir le budget et de le paralyser, en quelque sorte, par leur ampleur. C'est l'extension de la vie syndicale qui réussira, seule, à le libérer. Cette extension nous l'obtiendrons en augmentant les capacités juridiques des syndicats, et en favorisant le développement des associations professionnelles, qu'elles soient commerciales, agricoles ou ouvrières.

La paix extérieure est nécessaire à la réalisation de ces réformes; la paix intérieure également. Seules, des armées fortes et une marine puissante, peuvent, en l'état actuel des armements européens, maintenir la première ; la seconde ne sera assurée dans le pays que par le respect de toutes les libertés.

Veuillez agréer, Monsieur et cher concitoyen, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Vive la France !

Vive la République !

Jean HENNESSY,
Candidat républicain.

Circonscription de COGNAC.

M. James HENNESSY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.982 voix.

Monsieur et cher concitoyen,

Je sollicite le 24 avril prochain le renouvellement du mandat de député de Cognac que vous avez bien voulu me confier en juillet 1906.

J'ai conscience d'avoir fait mon possible pour me conformer aux conditions du contrat qui était à cette époque intervenu entre les électeurs de l'arrondissement et moi.

Je vous disais alors que j'entrais au Parlement en citoyen libre, fort de votre propre indépendance; républicain et formellement convaincu que la grandeur et la prospérité de notre pays sont liées à l'acceptation de la République sans arrière-pensée par tous les bons citoyens; libéral, c'est-à-dire voulant réellement la liberté égale pour tous les bons Francais; aussi éloigné des coteries qui cherchent à s'arroger le privilège de la République que de celles qui se cantonnent dans une vaine opposition.

Grâce aux électeurs de l'arrondissement de Cognac, j'ai, comme leur représentant, pu me sentir absolument libre de juger les hommes et les choses politiques, sachant n'avoir en aucune façon besoin du pouvoir, pour mériter et conserver leur confiance. J'ai, dans mes

votes, exprimé mon approbation ou ma désapprobation selon que me le dictaient ma conscience et l'intérêt général du pays.

La dernière législature n'aura guère mené à bien qu'une seule loi importante : celle des retraites ouvrières et paysannes. Sans être à l'abri des critiques qui ne lui sont pas ménagées, cette loi n'en constitue pas moins une œuvre sociale considérable. Elle complète et remplacera dans l'avenir certaines lois d'assistance, indispensables dans les pays civilisés.

La Chambre a de plus étudié pendant de longues séances les modifications à apporter aux contributions directes. Le projet, actuellement bien informe de l'impôt sur le revenu, tel qu'il a été envoyé au Sénat, constitue déjà une amélioration notable de l'impôt foncier, une répartition plus équitable des chages fiscales supportées par la terre. La modification des patentes considérée comme nécessaire par la grande majorité des commerçants n'a pas encore abouti à une formule simple, évitant complètement les inquisitions et les vexations incompatibles avec notre caractère national.

La prochaine législature devra continuer l'étude de ces réformes fiscales sans s'incliner devant les exigences socialistes, qui trop souvent faussent les véritables intentions de la majorité et aboutir à une loi suffisamment libérale pour assurer une plus juste répartition de l'impôt tout en évitant d'alarmer les contribuables et de lancer nos finances dans des aventures dangereuses. Il est certain que si l'on parlait moins de l'impôt sur le revenu comme d'une machine de guerre sociale de classe à classe, mais comme le synonyme d'une réforme de l'impôt foncier, de la patente et de la cote personnelle mobilière, ces modifications dans l'assiette des impositions sembleraient plus facilement acceptables.

De l'avis de beaucoup de bons esprits, le principal devoir de la Chambre de 1910 sera de modifier son mode de recrutement. Le suffrage universel tel qu'il est pratiqué par le scrutin d'arrondissement tend de plus en plus à sacrifier les intérêts généraux du pays, soit à des intérêts particuliers à l'une ou l'autre région, soit même trop souvent à des intérêts personnels. Dénoncé par des hommes éminents de tous les partis, le mode électoral actuel devra être remplacé. Sans espérer de la représentation proportionnelle, du scrutin de liste par département ou par région une brusque amélioration de nos mœurs politiques, je crois que le salut du régime parlementaire nécessite à brève échéance une réforme électorale.

Cette réforme électorale permettra seule la réforme administrative qui s'impose à nos traditions vieillies, l'élaboration d'un statut fixant à la fois les devoirs et les droits des fonctionnaires, trop souvent asservis à la politique pure; elle libérera les représentants vis-à-vis du gouvernement dont les électeurs leur confient le contrôle et non la garde.

Tels sont, me semble-t-il, les grands devoirs qui attendent la prochaine Chambre.

Pour notre région des Charentes, les nouveaux tarifs douaniers devront être peu à peu atténués par des ententes commerciales facilitant l'exportation de nos eaux-de-vie; le régime des boissons doit faire l'objet d'une étude attentive ainsi que le promettait le Ministre des finances, au nom du Gouvernement, dans une des dernières séances de la Chambre.

Protection de notre marque d'eau-de-vie de Cognac contre toutes les fraudes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; développement de notre commerce pour l'écoulement des récoltes de nos viticulteurs, telles sont les questions régionales qui attirent l'attention de tous vos élus et qui sollicitent le plus celle de votre député.

M. le président du conseil A. Briand disait dans sa déclaratian ministérielle qu'il ne suffit pas de voter des réformes. Il faut pour qu'elles soient fécondes, un pays prospère, sachant mettre en valeur les instruments nécessaires de la richesse publique. Tous les Français raisonnables et travailleurs sont d'accord avec lui.

La paix à l'extérieur, avec nos armées fortes et respectées, nos alliances et notre grande situation financière dans le monde ; la paix à l'intérieur avec la disparition des querelles politiques et religieuses, le respect absolu de toutes les libertés de conscience et d'enseignement; l'union de tous sur le terrain national : grandeur et prospérité de la patrie — sur le terrain social : augmentation de bien-être et de bonheur pour tous — tel est le programme qui mérite l'approbation de tous les bons citoyens.

Ce sont là, Monsieur et cher concitoyen, les principes que je désire servir, parce que ce sont les plus utiles à notre pays. Sans parti pris d'opposition intransigeante, sans servitude aveugle à l'égard du pouvoir, je crois être parfaitement d'accord avec la très grande majorité des électeurs de l'arrondissement de Cognac, et c'est pour cela que je n'hésite pas à me présenter de nouveau à leurs suffrages.

Croyez, Monsieur et cher concitoyen, à mes sentiments bien dévoués.

James HENNESSY,
Député sortant.

Circonscription de CONFOLENS.

M. BABAUD-LACROZE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.564 voix.

Mes chers Concitoyens,

En venant pour la sixième fois solliciter vos suffrages, vous m'en voudriez de vous fournir d'inutiles explications : nous sommes de trop vieilles connaissances pour qu'elles soient encore nécessaires.

La communauté de vues et de sentiments qui n'a jamais cessé d'exister entre nous, la confiance que depuis vingt ans vous m'avez constamment témoignée et qui sera l'orgueil de ma carrière, l'anéantissement de nos adversaires politiques, qui, dans notre arrondissement, n'osent même plus engager avec un candidat sérieux la lutte contre la République — tout me dispense d'une longue profession de foi.

J'entends continuer l'œuvre commencée d'un commun accord en 1890, lorsque vous m'avez choisi pour succéder à votre regretté ami, Auguste Duclaud.

Comme lui je n'ai jamais cessé de sanctionner de mes votes les mesures de défense laïque, et me suis montré en toute occasion l'adversaire irréductible des entreprises du cléricalisme, tout en respectant la liberté de conscience et la liberté du culte.

Comme lui j'ai toujours prêté mon modeste concours à toutes les réformes qui constituaient un progrès social, et qui contribuaient à l'amélioration matérielle et morale du sort des humbles et des déshérités de la fortune. Au cours de cette législature j'ai adhéré au principe de la réforme fiscale, qui doit dégrever la terre injustement surchargée, et j'ai contribué à l'aboutissement de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui recevra son application en 1911.

Partisan convaincu du maintien de la propriété individuelle et de la mutualité sous toutes ses formes, adversaire déclaré de toutes les utopies collectivistes comme de toute politique réactionnaire, simplement républicain comme la grosse majorité d'entre vous, j'entends, fort de votre nouvelle investiture, continuer à suivre la route où le parti républicain s'est si avantageusement engagé.

Défense et grandeur de la patrie, paix et progrès social à l'intérieur, paix aussi à l'extérieur.

Liberté pour tous les citoyens sur le terrain de la loi.

Protection du travail national et de l'agriculture qui n'ont jamais été si prospères et dont l'essor ne pourra que grandir après le vote tout récent de la réforme douanière.

Prompt achèvement de nos diverses voies de communication (chemins de fer, tramways, routes et chemins).

Voilà en deux mots, mes chers concitoyens, les points essentiels de mon programme d'hier, qui reste mon programme de demain.

C'est en pleine confiance que j'attends sa ratification de vos libres suffrages.

Vive la République!

Antoine BABAUD-LACROZE.

Mes chers Concitoyens (1),

Merci d'abord aux 7.148 républicains qui, au scrutin du 24 avril, m'ont honoré de leurs suffrages. La fidélité de leur attachement et les marques de confiance que, depuis, j'ai recueillies sur tous les points de l'arrondissement m'ont seuls empêché d'abandonner mon poste de combat.

Il s'est produit un regrettable malentendu dans les rangs de notre parti et mon devoir est de le dissiper. Je ne pensais pas que mon vote sur l'augmentation parlementaire pût jeter le trouble dans vos esprits. En effet, dans ma pensée, le relèvement de l'indemnité, qui était légitimé par les charges toujours croissantes de l'existence et qui permettait aux plus humbles enfants de la démocratie de pouvoir exercer honorablement un mandat législatif, était lié à une réforme qui est à l'ordre du jour et qui, débattue au cours de la dernière législature, va certainement être reprise à la rentrée prochaine : la diminution du nombre des députés. Au sein de la Commission du suffrage universel dont je faisais partie à la Chambre, j'ai défendu le projet de M. Breton, député du Cher, tendant à la péréquation des circonscriptions électorales et entraînant une diminution notable du nombre des députés. Dans ces conditions, si le nombre des députés n'était pas, par impossible, diminué sérieusement par la réforme électorale en préparation, d'accord avec la majorité des électeurs, je voterais la diminution de l'indemnité parlementaire.

J'ai également voté le projet Zévaès (23 novembre 1906), qui interdisait aux membres du Parlement de faire partie des conseils d'administration des grandes sociétés financières. Il me semblait, en effet, qu'après avoir donné aux représentants de la nation des moyens d'existence suffisants, il était juste de les obliger à consacrer l'exercice de leur mandat tout entier à la défense des intérêts généraux.

On m'a également reproché d'avoir voté des retraites pour les députés. C'est une erreur. En 1904, au cours de l'avant-dernière législature, tous les députés, de droite comme de gauche, d'un commun accord, ont décidé de constituer par cotisation individuelle et sans aucune subvention de l'État une société de secours mutuels. Voilà la vérité.

Au point de vue religieux :

Comme je vous le disais dans ma dernière circulaire, tout en respectant la liberté de conscience et la liberté du culte, j'ai mis mon nom au bas de toutes les lois de laïcité et me suis associé aux mesures de défense républicaine contre les entreprises des congrégations. J'entends persister dans cette voie sans aucune hésitation.

Aux points de vue administratif, financier et judiciaire :

Je demande que le Sénat vote le plus tôt possible l'impôt sur le revenu à la condition, bien entendu, que cette réforme ne comporte aucune intolérable inquisition du fisc dans la vie privée. D'un premier travail effectué dans l'arrondissement de Confolens, le dégrèvement des campagnes serait d'environ 30 0/0 sur la part de l'État. J'ajoute que le projet dégrève le petit commerce et la petite industrie par la réorganisation de la patente.

Je continuerai à m'associer à toutes les mesures de décentralisation administrative et à celles qui étendent la compétence des juges de paix, car, outre les économies qu'elles réalisent, elles rapprochent les intéressés.

---

(1) Appel adressé par M. Babaud-Lacroze après le 1er tour de scrutin.

Au point de vue agricole :

La défense, le développement et l'extension de la propriété individuelle, rendus plus accessibles par la diminution des droits de mutation, devront être encouragés.

J'ai voté la création du bien de famille, réalisant ainsi la possibilité pour les travailleurs des champs de posséder leur vie durant, sans pouvoir être inquiétés, une petite exploitation. La loi est, dès maintenant, applicable.

La réforme douanière que nous avons votée protégera encore plus efficacement les produits de la terre contre la concurrence étrangère.

J'entends m'associer aux mesures nécessaires qui défendront l'agriculture contre l'agiotage, qui réorganiseront la loi sur les assurances contre les accidents et qui assureront la répression du vagabondage dans les campagnes.

Au point de vue social :

J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières et me suis associé à l'amendement Codet, qui tendait à en assurer le bénéfice aux métayers. Sur ce point, la loi est à compléter. Il faudra aussi, dès que cela sera possible, que la jouissance de la retraite soit ramenée de soixante-cinq à soixante ans.

Je voudrais également un statut pour les fonctionnaires, qui fixera leurs droits et leurs devoirs.

Au point de vue local :

La ligne de Ruffec à Roumazières s'achève; les tramways se construisent; la ligne de Bellac à Confolens vient d'être concédée.

Les bureaux de poste se sont multipliés, ainsi que les lignes télégraphiques et téléphoniques et la réforme postale a abaissé le coût des correspondances.

Au point de vue de la paix :

Malgré les troubles qui ont agité l'Europe, nous avons su assurer le maintien de la paix.

Nous avons même réalisé les moyens de rendre la guerre presque impossible dans l'avenir; la France a fait avec toutes les puissances des traités que le Parlement a ratifiés en mars dernier et qui obligent les nations à aller d'abord en conciliation devant la cour d'arbitrage de La Haye.

Nous pourrions ainsi envisager dans l'avenir une limitation des armements, qui nous procurera d'abord une réduction énorme des services militaires, ensuite une économie considérable dans le budget.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre de la législature à laquelle je me suis associé et le programme avec lequel je me représente devant vous. Je vous demande de les juger.

Messieurs les électeurs,

Vous ne voudrez pas retourner en arrière.

Mon concurrent, qui se dit républicain, est soutenu, vous le voyez bien dans vos communes, par les ennemis les plus déclarés de nos institutions. La lutte se trouve donc placée sur un terrain très net : République ou réaction.

A l'heure où le pays vient encore une fois de consacrer sa marche en avant par la consultation du 24 avril, le Confolentais, où le souvenir de chaque bataille rappelle une victoire éclatante, ne saurait rester en arrière.

Vous le montrerez le 8 mai et c'est en pleine confiance que j'attends votre verdict.

Vive la République !

Antoine BABAUD-LACROZE.

Circonscription de RUFFEC.

M. Maurice RAYNAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.382 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 2 juillet 1905, le Congrès républicain m'a désigné comme seul candidat du parti à l'élection législative de l'année suivante.

Le 6 mai 1906, le corps électoral ratifiait la décision du Congrès et le parti républicain regagnait avec moi la majorité dans l'arrondissement.

Je vous disais dans ma profession de foi que mon programme, déjà connu de vous, était celui de l'alliance républicaine démocratique et qu'il reposait sur les grandes idées de Liberté, de Tolérance, de Justice et de Progrès social qui sont la base de nos institutions républicaines.

Je n'ai pas changé. La grande réunion du 6 mars dernier m'a prouvé que tous les républicains étaient demeurés de cœur avec moi et m'avaient su gré de mes efforts pour accomplir la tâche que j'avais assumée.

Je m'étais déclaré partisan de l'œuvre d'émancipation laïque et démocratique de la dernière législature ; la loi sur la séparation des Églises et de l'État a été complétée par la loi de dévolution du 13 avril 1908, dont je m'honore d'avoir été l'auteur et le rapporteur ; on a voulu faire croire à une œuvre de spoliation, alors qu'elle a, au contraire, adouci sur deux points les dispositions de la loi de 1905 en permettant de constituer des retraites pour les prêtres âgés ou infirmes, et en libérant les débiteurs de rentes aux fabriques. La vérité est qu'elle a été une œuvre d'apaisement et qu'elle a permis de terminer, dans le calme et la paix, l'exécution d'une loi, à l'occasion de laquelle les cléricaux militants auraient voulu renouveler les violences des inventaires qu'ils avaient cependant réclamés.

J'ai voté aussi l'impôt sur le revenu ; non que le projet actuel me satisfasse complètement, bien qu'il dégrève dans une proportion considérable la propriété foncière ; mais il est soumis au Sénat, et comme je l'ai dit en 1906, je ne le voterai en définitif, que s'il ne renferme pas de dispositions inquisitoriales, vexatoires ou arbitraires.

J'ai voté la création du Bien de famille, réalisant ainsi la possibilité pour les travailleurs des champs, de posséder leur vie durant, sans pouvoir être inquiétés, une partie de cette terre à laquelle ils ont consacré leurs forces et leur existence ; la loi est dès maintenant applicable.

J'ai voté également toutes les lois destinées à favoriser l'agriculture, le commerce, l'industrie et le travail :

Lois sur la petite propriété, ou loi du coin de terre ;

Lois sur la répression des fraudes des 11 juillet 1906, 29 juin 1907, 8 juillet 1907, 15 juillet 1907, 23 juillet 1907 ;

Avances aux coopératives agricoles ;

Loi dite du Pont (20 décembre 1906) destinée à faciliter les échéances ;

Loi sur les Chambres de commerce, les attachés commerciaux ;

Loi sur le nantissement des fonds de commerce ;

Loi du 17 juillet 1907, qui est encore mon œuvre, limitant les effets de la saisie-arrêt ;

Loi sur la réforme postale (Vous allez avoir la carte postale à 5 centimes) ;

Loi sur le crédit agricole à long terme en vue de faciliter l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations agricoles, etc., etc.

Aujourd'hui, toutes les institutions de crédit agricole, coopératives, mutualités, associations, caisses de prévoyance, peuvent se développer librement grâce aux encouragements et aux subsides de l'État.

Les tarifs de chemins de fer ont été abaissés pour certains produits agricoles ; on verra si l'on peut les abaisser encore pour d'autres.

La ligne de Ruffec à Roumazières s'achève ; les tramways se construisent.

Les charges militaires ont été diminuées sans danger pour la défense nationale ; la réforme des conseils de guerre a été votée par la Chambre ; elle est soumise à la sanction du Sénat.

Les retraites ouvrières et paysannes sont votées ; bien que je n'approuve ni la capitalisation ni l'obligation, je suis partisan du principe, et il faudra sans aucun doute améliorer l'instrument qui vient d'être créé.

Enfin, malgré les troubles qui ont agité l'Europe, nous avons su assurer le maintien de la paix.

Voilà l'œuvre de la législature à laquelle je me suis associé.

Je n'ai pu obtenir le permis de chasse du dimanche ; il nous faudra revenir à la charge et demander, avec le Conseil général, qu'on en fasse au moins une expérience partielle en Charente.

J'ai voté contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire et je persisterai dans cette attitude.

Il faudra en outre :

1° Faire la réforme électorale, soit par le scrutin de liste, soit même par la péréquation des circonscriptions, et diminuer le nombre des députés.

2° Exiger le vote personnel des députés.

3° Faire la réforme financière, voter le budget pour deux exercices au lieu de recommencer tous les ans une discussion qui s'éternise, établir, si possible, des budgets industriels qui permettent de répartir sur un plus grand nombre d'années les charges publiques, notamment celles de la guerre et de la marine.

4° Faire la réforme administrative, en profitant de la facilité des communications pour réunir plusieurs départements sous une administration commune et supprimer ainsi un grand nombre de gros fonctionnaires.

5° Faire la réforme judiciaire en vue de la simplification, de l'économie et de la rapidité.

6° Propager les idées d'arbitrage international en vue d'assurer la paix et tenter d'obtenir des puissances une limitation simultanée des armements, afin de mettre un terme à des dépenses sans cesse grandissantes qui menacent de ruiner tous les peuples et qui entravent les réformes sociales cependant plus utiles.

Je suis en outre partisan de la protection de l'école laïque et comme le veut le Président du Conseil, M. Briand, du contrôle de l'école libre ; je veux assurer toujours le respect de la propriété individuelle, et suis fermement résolu à faire respecter aussi bien la liberté du travail que la liberté de la grève.

Je demande qu'on ne puisse voter de dépenses nouvelles sans assurer les recettes qui devront y faire face ; je suis d'avis que l'initiative des dépenses soit supprimée pour le Parlement et ne puisse être exercée que par le Gouvernement.

Je demanderai volontiers l'avis et le concours des corps organisés pour les projets qui les intéressent et serai heureux de leur collaboration éclairée ; enfin je réclamerai la création de chambres d'agriculture appelées à discuter leurs intérêts comme les chambres de commerce.

J'ai conscience d'avoir travaillé sérieusement et d'avoir apporté à la majorité et au Gouvernement, pendant ces quatre années, un concours souvent nécessaire; dernièrement encore, c'est à moi que le Gouvernement et la Commission de la réforme judiciaire ont fait appel pour élaborer la loi qui vient d'être votée à l'unanimité par la Chambre et le Sénat sur le dessaisissement des liquidateurs de congrégations, loi qui devra d'ailleurs être complétée par tout un ensemble de dispositions, à la fois plus libérales et plus conformes que celles de 1901 et de 1904 aux principes de notre droit public.

Je reste à votre disposition, mes chers concitoyens, pour continuer l'œuvre entreprise et vous direz le 24 avril prochain si votre représentant a cessé de mériter votre confiance.

Vive l'arrondissement de Ruffec !

Vive la République !

Maurice RAYNAUD,
Député sortant.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Circonscription de JONZAC.

M. LARQUIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.181 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la troisième fois, je viens solliciter de vos libres suffrages le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1902 et 1906.

Appelé par la confiance de mes collègues à faire partie des grandes Commissions d'administration générale, de législation et de réforme judiciaire, j'ai pris part à l'élaboration et à la discussion des lois votées au cours de cette législature, qui ont permis de réaliser une partie de notre idéal commun de progrès démocratique et laïque :

Lois nécessitées par l'application de la séparation des Églises et de l'État ;

Loi de solidarité sociale, assurant à tous les travailleurs de la ville et des champs le pain de la vieillesse ;

Lois d'extension du crédit agricole mutuel et de reconstitution de la petite propriété foncière.

Membre de la Commission des boissons, je me suis efforcé d'assurer aux produits d'origine, comme nos eaux-de-vie charentaises, la protection de la loi qui leur était légitimement due. J'ai obtenu à la tribune, du Ministre des Finances, la promesse que des garanties nouvelles seraient données à notre région pour la protéger contre les fraudes par substitution, si préjudiciables aux intérêts des viticulteurs saintongeais.

Soucieux à un égal degré du développement de la richesse morale ou matérielle de ma circonscription, je n'ai pas négligé non plus tout ce qui pouvait l'accroître : nombreuses subventions obtenues pour la construction ou l'amélioration de nos écoles primaires publiques ; création dans l'arrondissement de plusieurs établissements de facteur-receveur, destinés à rendre plus faciles et plus rapides les relations postales, organisation de quatre caisses de crédit agricole mutuel dans les cantons qui en étaient encore dépourvus, afin de mettre à la portée de tous les cultivateurs de nos campagnes le crédit à bon marché.

Demain, vous aurez à vous prononcer sur cette œuvre. J'attends avec confiance votre verdict !

Électeurs,

La législature prochaine exigera du parti républicain. qui sortira indéniablement accru de la lutte électorale, un effort de discipline nécessaire pour mener à bien les grandes réformes fiscales, électorales et administratives depuis si longtemps attendues par l'ensemble

des électeurs, et faire aboutir les lois nécessaires à la défense de nos écoles laïques, si injustement et si violemment attaquées.

Fidèle à l'engagement pris en 1902, confirmé depuis par mes votes au cours de ces deux dernières législatures, je reste un partisan convaincu des avantages du scrutin de liste, dans lequel les minorités sauront trouver leur place par la volonté même des électeurs. Ce mode de scrutin permettra d'assurer à la fois la réduction désirable du nombre des députés et, par le renouvellement partiel de la Chambre, la continuité de l'œuvre législative. Mais je suis résolument hostile à la représentation proportionnelle qui, sous une apparence de justice, faciliterait aux partis extrêmes les coalitions les plus dangereuses, rendrait tout gouvernement durable impossible, et pourrait compromettre le sort de la République elle-même.

La réforme électorale me paraît devoir être la préface indispensable des modifications profondes à apporter à notre organisation administrative pour assurer à la vie régionale plus d'intensité par une large décentralisation.

La réforme fiscale donnera plus de justice aux contribuables dans la répartition des charges sociales. L'impôt sur les revenus permettra seul de dégrever largement la propriété foncière qui succombe accablée sous des taxes excessives, et par suite, rendant la culture plus rémunératrice, ramènera vers la terre du pays natal tous ceux, trop nombreux, qui la désertent aujourd'hui.

Saintongeais,

Vous me connaissez. Deux législatures déjà ont établi entre nous des liens étroits de sympathie réciproque et je ne saurais mieux faire que de rappeler à votre souvenir mes précédentes déclarations.

Saintongeais, propriétaire-cultivateur, bouilleur de cru, dont la famille est établie parmi vous depuis trois siècles, je continuerai à défendre de toutes mes forces vos intérêts qui sont les miens, non pas seulement en temps de période électorale, mais depuis longtemps et pour toujours !

Vive l'arrondissement de Jonzac !

Vive la République !

Fernand LARQUIER,
Docteur en droit,
Propriétaire-Viticulteur,
Député républicain sortant.

Circonscription de MARENNES.

M. Lucien VOYER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.159 voix.

Messieurs les électeurs et chers compatriotes,

Cédant aux nombreuses sollicitations de mes amis politiques et personnels, et considérant qu un passé politique de vingt-quatre années est une garantie suffisante de l'avenir, je me suis décidé à poser ma candidature aux élections législatives du 24 avril prochain.

La triste situation politique de l'arrondissement me contraignait aussi à briguer vos

suffrages : vos intérêts ont été négligés, notre région n'a plus de chef politique et les tracasseries de l'administration ne sont plus à compter.

Je me présente devant vous, messieurs, conscient des services que je pourrai rendre à l'arrondissement.

Je crois être digne de vos suffrages, car j'apporte une longue expérience administrative : depuis seize ans que j'administre la ville de Marennes, les intérêts de mes concitoyens n'ont pas eu à souffrir, bien au contraire, j'ai toujours rempli mes fonctions avec le même zèle, la même loyauté.

Si je suis votre élu, j'apporterai ces mêmes qualités dans l'accomplissement de mon mandat, et la prospérité de notre arrondissement sera comme il a toujours été, le seul but vers lequel tendront tous mes efforts.

Propriétaire, nos intérêts sont identiques : en défendant les vôtres, je défendrai les miens.

L'agriculture aura tous mes soins et je n'oublierai jamais l'importance qu'ont, dans notre pays les exploitations vinicole, ostréicole et salicole.

Je resterai toujours respectueux de la liberté individuelle et de la liberté du travail. — Je m'opposerai, d'une façon formelle, à tout établissement de monopoles, à toute tentative de socialisation par l'État, les départements et les communes.

Il est aussi une grosse question que je n'oublierai pas : je m'associerai de toute mon énergie, à la défense du port de Rochefort, dont les intérêts sont connexes avec ceux de notre arrondissement, tant au point de vue économique qu'au point de vue de la défense nationale.

Plusieurs autres projets dont la réalisation s'impose, deviendront pour moi autant de buts à atteindre : amélioration des ports et canaux de l'arrondissement, amélioration du passage de La Cayenne à La Grève, création d'un port-abri à la pointe du Chapus, etc.

Enfin, si je suis votre élu, je me ferai un devoir de travailler à la diminution des gros traitements, à la suppression radicale des sous-préfectures.

Je n'oublierai pas, non plus, les lois de prévoyance et d'assistance, en apportant mon concours le plus absolu à la mise en pratique des lois sociales, particulièrement celle relative aux retraites ouvrières.

Mes chers compatriotes,

Au point de vue politique, je suis aujourd'hui ce que j'étais jadis : un républicain sage, respectueux de la liberté de conscience et ennemi déclaré de toute révolution.

Je me présente à vos suffrages libre de toute attache.

Si je suis votre élu, c'est donc de vous seuls que je dépendrai.

Vous pouvez compter sur mon dévouement le plus absolu.

J'attends votre verdict avec confiance.

Vive la République démocratique !

P. VOYER,

Conseiller général, maire de Marennes,
Propriétaire,
Officier du mérite agricole.

Circonscription de ROCHEFORT.

M. de LANESSAN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.562 voix.

Mes chers Concitoyens,

Sollicité depuis longtemps, par des personnalités et des groupements autorisés, de prendre la défense de Rochefort, que de nombreux et puissants adversaires menacent et dont l'abandon aurait un cruel retentissement sur toute la région, je me sens très fortement encouragé dans la lourde tâche que j'ai acceptée, par l'admirable marque de confiance que la population rochefortaise m'a donnée le 6 avril.

De nombreux liens, du reste, me rattachent à Rochefort. A vingt ans, j'y servais la marine dans son arsenal et son hôpital. En 1870, je servis la France et la République dans les mobilisés de la Charente-Inférieure, à côté d'amis que je retrouve parmi vous. Aussi, le développement de Rochefort m'a-t-il intéressé dès ma prime jeunesse et me suis-je empressé d'y travailler lorsque Waldeck-Rousseau m'appela au Ministère de la Marine. Si vous me faites l'honneur de me confier la mission de vous représenter au Parlement, Rochefort n'aura jamais eu de défenseur plus naturel, plus ancien et plus ardemment zélé que moi. Et plus seront nombreux les citoyens qui m'honoreront de leurs suffrages, plus grande sera mon autorité pour parler, en leur nom, au Gouvernement et à la majorité républicaine dont je ferai partie.

Car, en dépit des sottes calomnies qui voudraient me représenter comme infidèle au parti républicain, je fus républicain dès que ma raison comprit la République et depuis quarante années — j'en ai aujourd'hui soixante-six — j'ai servi fidèlement les institutions républicaines, parce que je les considère comme le fondement indispensable des libertés individuelles, collectives ou publiques auxquelles tout citoyen conscient de sa dignité doit être inébranlablement attaché.

Quant à la discipline puérile et sectaire tout à la fois que certaines coteries prétendent imposer au parti républicain, pour le seul profit de mesquines ambitions personnelles ou de vulgaires passions, je me fais un honneur de m'y être toujours soustrait et d'avoir gardé constamment l'indépendance sans laquelle il ne saurait y avoir de conscience politique.

Trop dominé jusqu'à ce jour par les étroites et égoïstes querelles de personnes, le parti républicain est parvenu à une heure où il doit, pour l'avenir de la République, rejeter dans les oubliettes du passé les questions d'où naquirent ses luttes intestines, et ne plus s'occuper que des grands intérêts administratifs, sociaux, économiques et patriotiques de la France.

La question des rapports de l'État avec les Églises sera bientôt oubliée, si, fidèles à la doctrine de la loi, le législateur et le Gouvernement en appliquent les textes dans un esprit libéral, en respectant la liberté de conscience de tous les citoyens et en prenant pour règle de conduite le sentiment qui porte le peuple de France à conserver ses traditions religieuses en même temps qu'à défendre son indépendance civile vis-à-vis des pouvoirs religieux.

Pour sortir des ornières où il s'est enlisé, le parti républicain devra, sans retard, aborder une réforme électorale assez large pour que les représentants du pays, sans délaisser aucun intérêt particulier légitime, puissent être constamment dominés par la préoccupation des intérêts généraux du pays, car il n'y a pas d'intérêt particulier véritable qui soit en contradiction avec l'intérêt général.

Une réforme complète de notre régime budgétaire s'impose également. Il est impossible que l'on continue à faire payer par la seule génération actuelle, des travaux d'utilité publique ou de défense nationale dont les générations futures seront appelées à bénéficier beaucoup plus que les hommes de notre temps.

Une pareille réforme de notre régime budgétaire est indispensable, d'abord, afin de permettre une diminution des impôts qui, sans elle, serait irréalisable ; ensuite, pour que les pouvoirs publics puissent poursuivre l'œuvre de progrès social à laquelle tous les partis sont, aujourd'hui également attachés, ainsi qu'en témoigne le vote à peu près unanime par lequel, dans les deux Chambres, fut consacrée la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Les réformes sociales devront, du reste, pour mériter l'approbation du pays, se présenter, non comme des armes pour la lutte des classes, mais, au contraire, comme des instruments de paix sociale et de fraternité humaine.

C'est dans cet esprit que j'y collaborerai.

Dans le même esprit, je travaillerai à l'élaboration des lois fiscales que vous réclamez en vue de la diminution des charges trop lourdes dont la petite et la moyenne propriété sont grevées, du régime douanier nécessaire pour faciliter vos exportations de vins, d'eaux-de-vie, de fourrages, etc., et des tarifs de transport indispensables à la circulation de vos beurres, de vos bestiaux, etc., vers les centres de notre pays qui sont le plus particulièrement appelés à les consommer.

Mes chers Concitoyens,

Nous avons déjà discuté ensemble la plupart de ces questions, au cours des visites que je viens de faire dans toutes les communes.

Si j'étais élu, nous en reprendrions aussitôt l'étude et c'est seulement après m'être mis d'accord avec vous, que j'en formulerais les solutions devant le Gouvernement ou la Chambre.

J.-L. de LANESSAN,
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
ancien député,
ancien Gouverneur de l'Indo-Chine,
ancien Ministre de la Marine.

Circonscription de LA ROCHELLE.

M. André HESSE.

Élu au 2e tour de scrutin — 10.083 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Répondant à l'appel d'un grand nombre de républicains, je pose ma candidature dans cet arrondissement.

Propriétaire et électeur à la Rochelle, président et membre d'un grand nombre de sociétés, je me suis, depuis plusieurs années, efforcé de connaître les besoins de l'arrondissement et d'en servir les intérêts.

J'ai toujours été à la disposition de ceux qui sont venus me trouver. Je l'ai fait simplement et avec bonne humeur, car j'ai toujours pensé que c'étaient les candidats et les élus qui devaient être à la disposition des électeurs, et non point les électeurs à la disposition des candidats et des élus.

Ma profession de foi peut, au point de vue politique, tenir en deux mots:

Je suis un républicain et un démocrate.

Qui dit République, dit liberté. Liberté de pensée; liberté de croyance; liberté de travail.

Qui dit République dit encore justice, et la République doit s'efforcer dans l'ordre social de permettre à chacun de travailler et de vivre.

Vous pouvez être assurés que, si vous m'envoyez à la Chambre, je m'inspirerai de ces idées et m'efforcerai de voter toutes les lois sociales utiles pour les petits et les humbles, chaque fois qu'elles seront conciliables avec les ressources budgétaires.

Je veux le maintien de la propriété individuelle.

Je veux une France grande et forte, défendue par une armée disciplinée, par une marine à laquelle nous devons tout notre concours indispensables pour assurer à notre pays la place qu'il doit avoir dans le monde.

Messieurs,

L'œuvre de la législature prochaine doit être surtout économique.

Il faut terminer la réforme fiscale, qni dégrèvera la terre et allègera les charges trop lourdes qui incombent aux possesseurs des petits revenus.

Il faut, en matière d'enseignement compléter l'œuvre de la République en permettant aux enfants pauvres d'avoir l'enseignement secondaire gratuit, et défendre l'école laïque contre ses adversaires.

Il faut poursuivre une large réforme administrative, supprimer les rouages inutiles, donner aux fonctionnaires un statut qui les défendra contre l'arbitraire et le favoritisme.

Il faut, enfin, changer un mode de scrutin qui asservit le député et l'empêche d'être ce qu'il doit être avant tout: « Le défenseur des intérêts généraux du pays ».

Je suis adversaire de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, je trouve qu'elle doit constituer non pas une rente fixe, mais la juste rétribution du travail accompli (jetons de présenee).

Messieurs,

L'agriculture doit être, en France, l'objet de la constante sollicitude du législateur, parce que notre pays est, avant tout, agricole. Pour ne point me parer de l'étiquette parfois illusoire de candidat agricole, je n'en apporte pas moins aux cultivateurs mon concours le plus loyal et le plus absolu.

Je poursuivrai avec le dégrèvement de la terre, l'application intégrale de la loi sur les fraudes et la constitution des chambres consultatives d'agriculture; l'extension du crédit agricole et du crédit à long terme; la lutte constante contre le morcellement de la propriété.

Je me refuserai énergiquement à tout impôt nouveau sur les eaux-de-vie naturelles.

Au courant, de par ma profession, des questions commerciales, je m'efforcerai de dégrever et de protéger les petits commerçants, notamment en améliorant la loi sur le repos hebdomadaire suivant les nécessités de chaque commerce et de chaque industrie.

La capacité des syndicats professionnels doit être étendue, il faut développer leur nombre et leur permettre d'accéder à la propriété. Par là, s'introduira progressivement dans les relations économiques l'esprit de discipline et de juste mesure qui assureront les réformes nécessaires aux travailleurs et, notamment, l'ensemble des assurances sociales qui doivent les défendre contre les risques de l'existence. Je ne conçois pas, quant à moi, les rapports du capital et du travail sous la forme de la lutte de classes, mais sous la forme de la solidarité des intérêts.

Mutualiste convaincu, membre d'un grand nombre de sociétés de secours mutuels, je leur promets, en toutes circonstances, mon app p

Messieurs,

Notre pays s'est, à mon avis, trop désintéressé des questions maritimes. Le Parlement doit développer et défendre la marine marchande; poursuivre l'amélioration des lois sur les Caisses des invalides et de prévoyance de la marine; organiser d'une façon pratique le crédit et la mutualité maritimes; protéger l'industrie salicole perpétuellement menacée.

La Rochelle est, et doit être, avant tout, une cité maritime. Sa situation géographique, son passé et son histoire rendent nécessaires le perfectionnement de son port de pêche, l'agrandissement du port de La Pallice et le développement de ses relations avec l'étranger.

Il faut enfin donner aux populations côtières et aux boucholeurs le chemin de fer côtier toujours promis, jamais construit.

Pour l'île de Ré, tous mes efforts tendront à lui permettre de vaincre la crise viticole qui l'avait un instant abattue, en aidant au développement de ses richesses agricoles et commerciales.

Je n'ai point à faire aux fonctionnaires des promesses que nos relations passées rendent inutiles. Ils ont toujours trouvé en moi un ami.

Que les employés de chemins de fer notamment, dont je connais les intérêts, sachent que je poursuivrai, entre autres choses, la revision de la nouvelle échelle de traitements au point de vue du relèvement des petits salaires, la réduction pour les vieux agents du nombre d'années nécessaires pour atteindre le maximum de cette échelle, et l'indemnité de cherté de vivres.

Messieurs,

En terminant, laissez-moi vous assurer que je rendrai, tous les ans, compte de mon mandat.

Pendant les sessions parlementaires, je viendrai régulièrement à La Rochelle, à des jours et des heures fixes, pour recevoir mes électeurs.

Je défendrai les droits de l'Aunis, tâcherai d'obtenir non seulement le chemin de fer côtier, mais encore la construction du chemin de fer de Courçon à La Rochelle, si nécessaire pour une partie de la population rurale.

Messieurs,

Si vous croyez que je puisse utilement défendre à la Chambre les grands intérêts de cette circonscription : si vous pensez que j'aie la jeunesse, l'activité, l'énergie nécessaires pour faire une œuvre utile, donnez-moi vos suffrages.

Je viens à vous plein de bonne volonté, complètement indépendant, animé du désir de bien faire, soucieux surtout de n'appartenir à aucune coterie.

Je voudrais, si je suis élu, être le député de toute la circonscription et de tous les électeurs.

Vive la République démocratique!

André HESSE,

Propriétaire à La Rochelle,
Docteur en droit,
Avocat à la Cour d'appel,
Ancien élève diplômé de l'Ecole des sciences morales et politiques.

1re circonscription de SAINTES.

M. LAURAINE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.150 voix.

Mes chers Compatriotes et amis,

Vous m'avez choisi trois fois, par des majorités considérables et toujours croissantes pour vous représenter à la Chambre des Députés.

Vous me connaissez assez pour que je puisse aller droit à vous. Je me présente une quatrième fois à vos suffrages, non point seulement pour en recueillir l'honneur, mais afin de remplir un devoir et de demeurer au poste de combat que vous m'avez vous-mêmes assigné.

Vous êtes appelés à juger si la place que j'ai tenue à la Chambre vous paraît digne de vous ; et ce n'est point sur des déclarations ni sur des promesses que vous pouvez vous prononcer, mais sur des actes et des résultats.

J'ai apporté toute la somme de travail dont je suis capable à la défense de vos intérêts, locaux et régionaux, au service desquels mon concours a toujours été empressé et efficace.

Au point de vue politique, fidèle à mon programme, qui est le vôtre, j'ai voté, avec mon parti, toutes les lois marquant une réforme étudiée, un progrès réfléchi et destinées à favoriser la marche en avant de la démocratie. En un mot, j'ai suivi résolument une politique républicaine de pensée libre et de justice sociale.

Mes votes sont là pour l'attester.

Tant dans les grandes Commissions qu'à la tête du groupe de la gauche radicale où m'ont placé la confiance et les sympathies de mes collègues, j'ai lutté pour apporter des réalisations et j'ai réussi à faire voter un grand nombre de lois dont notre production charentaise et le pays tout entier sont appelés à bénéficier. Parmi ces lois, je pourrais citer celle qui a créé les chais séparés, les comptes distincts, pour aboutir au certificat régional d'origine ; celle portant création de colis-postaux agricoles, etc., etc.

Je suis de ceux qui se reprochent toujours de n'avoir pas fait assez, et qui mettent toute leur ambition à faire encore davantage.

Je puis me féliciter aujourd'hui de ce que l'expérience que j'ai acquise, autant que les relations précieuses que j'ai pu me faire au Parlement, me rendent plus aisé l'aboutissement des propositions que j'ai à soumettre en votre nom à l'approbation de la Chambre.

Mes chers Concitoyens,

La législature qui vient de finir a vu s'accomplir ou se dessiner de grandes réformes. Les retraites ouvrières et paysannes vont enfin fonctionner, et l'impôt sur le revenu, voté par la Chambre, actuellement soumis à l'examen de la Commission sénatoriale, apportera en dehors de toute vexation et de toute inquisition, une plus grande justice dans la répartition des charges, en diminuant considérablement les cotes des petits contribuables, sans demander aux grosses fortunes plus que leur part légitime.

D'autres réformes sollicitent notre attention. Une large décentralisation administrative les rendra plus facilement réalisables.

Ennemi des résistances intéressées, autant que des audaces irréfléchies, notre programme, que j'ai essayé de définir en prenant possession du fauteuil de la présidence à la

gauche radicale, ne peut pas se clore sur un dernier article. Il ne s'arrête que là où cessent les besoins de perfectionnements sociaux.

Soucieux d'assurer partout le bon ordre, nous n'avons peur d'aucune idée. Nous acceptons toute doctrine loyale et sage, et nous n'écartons systématiquement aucune proposition susceptible de réaliser un progrès en harmonie avec les principes de la Révolution française.

Défenseurs résolus de l'école laïque et de sa neutralité, nous la protégerons contre toutes les attaques.

Partisans déterminés de la propriété individuelle, nous saurons la maintenir hors des atteintes de théoriciens, dont les déclamations sonores découvrent plus d'appétits que d'idées.

Gardons fidèlement notre doctrine faite de réalité; écartons comme dangereux les rêves et les chimères et que notre concours reste ardemment acquis à toute tentative raisonnable et réalisable, ayant pour but l'amélioration de l'état social et la grandeur de la France.

Électeurs républicains,

Comme il y a quatre ans, et dans des conditions qu'elle a cru habile de compliquer encore, dans une même atmosphère d'insinuations, de calomnies et de mensonges, la coalition royalo-cléricale essaye de donner un nouvel assaut à nos institutions républicaines et laïques.

On escompterait de votre part des divisions ou des faiblesses!

C'est mal vous connaître.

De ma part, douter de votre étroite union, pour aller à la bataille et de votre énergie pour repousser les attaques de l'éternel ennemi, serait vous faire injure.

Citoyn s, aux urnes!

Pas d'abstentions le 24 avril.

Vive la République démocratique!

Octave LAURAINE,
Député sortant,
Propriétaire-viticulteur, avocat,
Docteur en droit.

2e circonscription de SAINTES.

M. NICOLLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.208 voix.

Mes chers Concitoyens,

Élu il y a quatre ans par 7.969 suffrages avec près de 3.000 voix de majorité sur mon adversaire, et désigné par la fédération des comités républicains de la 2e circonscription de Saintes pour défendre une fois encore la cause républicaine à la Chambre des Députés, je me présente à nouveau à vos libres suffrages.

Connu de vous comme je le suis depuis longtemps, je pourrais peut-être m'abstenir de faire une profession de foi ; nous avons, en effet, lutté assez souvent ensemble pour que vous sachiez combien je suis dévoué aux intérêts de la région.

J'aime mieux, malgré tout, tracer mon programme en quelques lignes.

Tout d'abord, avec l'aide de mes amis, je ferai mon possible pour obtenir une diminution des charges qui pèsent d'une façon si lourde sur nos eaux-de-vie ou, tout au moins, une taxe différentielle qui leur permettrait de lutter sur le marché français, dans de meilleures conditions, avec les alcools du Nord ; ce serait, si on obtenait cette taxe différentielle, le salut pour notre département et l'ouverture pour lui d'une ère de prospérité nouvelle.

En attendant, grâce à la pétition que nous avons provoquée et que vous avez signée, nous avons obtenu le retrait du nouveau droit de 40 francs que M. le Ministre des Finances voulait leur imposer ; c'est un premier pas ; il nous faudra obtenir davantage de la nouvelle Chambre.

Quoi qu'on ait pu dire, j'ai voté le principe de l'impôt sur le revenu, mais je suis opposé au projet Caillaux que je trouve trop inquisitorial et qui, à l'encontre des impôts actuels, mettrait à chaque instant les contribuables en contact avec les agents du fisc en général si redoutés de tous.

De ce côté, il y a certainement des améliorations à apporter, mais je les voudrais réelles, pratiques, respectueuses du secret des affaires de chacun et n'imposant pas de tracasseries insupportables à la plupart d'entre vous.

Je suis partisan de la laïcité de l'instruction mais, comme le Président du Conseil, je reconnais à tout père de famille la liberté de faire instruire ses enfants comme il l'entend.

Partisan de toutes les libertés, je suis, par contre, adversaire irréductible des socialistes révolutionnaires et des anti-patriotes et hervéistes ; j'estime, en effet, que le triomphe de leurs idées serait la perte non seulement de la République mais aussi du pays et je considère que le devoir de chacun est de combattre ces funestes doctrines de toute son énergie.

Comme toujours, je voudrais la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses ; si cette mesure avait été prise, elle eût été, j'en suis convaincu, des plus favorables à nos finances.

J'ai voté la loi du 12 juillet 1909 sur la constitution du bien de famille insaisissable et la loi du 19 mars 1910 relative au crédit agricole à long terme en vue de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales ; ces lois mieux connues rendront certainement de grands services et retiendront beaucoup d'agriculteurs à la campagne, trop délaissée aujourd'hui.

J'ai voté également la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, en vue d'assurer aux travailleurs la certitude du pain de chaque jour quand ils auront atteint la vieillesse.

Je suis partisan, en un mot, de tous les progrès compatibles avec le bon ordre et la situation financière du pays.

La République a pu commettre quelques fautes, c'est possible. Mais rappelez-vous que vous lui devez la réduction du service militaire à deux ans.

Rappelez-vous que vous lui devez aussi la réduction des périodes d'exercice des 28 et des 13 jours.

Rappelez-vous encore au moment de déposer votre bulletin dans l'urne que, depuis quarante ans et cela sans humiliation pour la France, vous n'avez pas vu une seule de ces grandes guerres qui, autrefois, jetaient si souvent l'inquiétude et la douleur dans les familles.

Je soutiendrai de mon vote ceux qui continueront cette politique de paix si utile au pays.

Mes chers Concitoyens,

Je reviens devant vous conscient d'avoir rempli mon devoir, tout mon devoir et fier, je

le dis hautement, de n'avoir jamais rien demandé ni pour moi ni pour les miens à la République que, depuis plus de cinquante ans, je sers avec un désintéressement absolu.

Et maintenant, mes chers concitoyens, si vous me faites l'honneur de me réélire, vous pouvez compter, comme par le passé, sur mon entier dévouement.

A dimanche donc et pas d'abstentions !

Il m'est revenu, depuis quelques jours, en effet, que la tactique de nos adversaires serait de prêcher l'abstension. Vous ne vous laisserez pas prendre à ce piège, vous irez en masse au scrutin et vous assurerez ainsi, une fois de plus, un éclatant triomphe à la République que, depuis si longtemps, nous défendons ensemble.

Camille NICOLLE,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

M. RÉVEILLAUD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.704 voix.

Mes chers Concitoyens,

Dès 1893, en donnant à mon parti l'exemple de la plus loyale discipline, je contribuai à la première victoire de la République dans notre arrondissement. En 1898, j'eus l'honneur d'être le porte-drapeau de la concentration républicaine ; et si la défection de quelques centaines de voix nous causa alors un échec, nous prîmes ensemble, en mai 1902, une glorieuse revanche. Enfin, il y a quatre ans, c'est avec une majorité grossie de près de 1.500 voix que je conduisis, une troisième fois, les républicains à la victoire.

Ce n'est pas en m'appuyant uniquement sur ces souvenirs, quelque fierté qu'en puisse éprouver mon cœur de vieux démocrate, que je viens, une fois de plus, solliciter vos suffrages.

Dans un congrès tenu à Saint-Jean-d'Angély, au début de la campagne électorale, j'ai eu la vive satisfaction de constater que j'étais toujours et plus que jamais, en absolue communion d'idées avec les élus de notre parti. En effet, j'ai été désigné à l'unanimité, par cette grande réunion, comme le seul candidat du parti républicain à l'élection du 24 avril.

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste qui compte parmi ses chefs notre éminent concitoyen M. Émile Combes, ainsi que MM. Henri Brisson, Léon Bourgeois, etc. ;

La comité de l'Alliance républicaine démocratique, dont M. Adolphe Carnot est le président respecté, m'appuient également auprès de vous.

Vous saurez donc que penser de mes concurrents qui, se parant, pour mieux vous surprendre, de l'étiquette républicaine, sont, au jugement du vénéré docteur Normand-Dufié, « des candidats sans titres aux suffrages des électeurs ».

Électeurs républicains,

Le procédé de nos adversaires n'a point varié ; ce n'est qu'une critique passionnée autant qu'injuste de tout ce qui est fait par le Gouvernement et par les législatures de la République.

Il y a huit ans, on nous accusait d'être « vendus à l'étranger !... ».

Il y a quatre ans, de vouloir « opprimer les consciences !... ».

Cette année, en exploitant grossièrement la question des « quinze mille », tandis qu'ils laissent dans l'ombre les frais exceptionnels qu'entraîne le mandat de député, oubliant aussi d'indiquer que leurs amis de la Chambre ont voté des deux mains le relèvement de l'indemnité parlementaire, nos adversaires espèrent pouvoir détacher quelques suffrages du bloc républicain.

En faisant appel à l'ignorance ou à la basse envie, ils se flattent d'augmenter par surprise les forces de réaction. Vain calcul ! La démocratie est aujourd'hui assez instruite et généreuse pour comprendre que ses représentants doivent avoir un traitement convenable. Les moins éclairés se rendent bien compte d'ailleurs que les candidats qui s'offrent « au rabais » n'ont ni la possibilité, ni même le désir sincère d'obtenir ce rabais. Pourquoi d'ailleurs les réactionnaires n'ont-ils jamais protesté contre les chiffres bien supérieurs que l'Empire allouait à ses députés et à ses sénateurs à tout faire ?... Comme il y a huit ans, comme il y a quatre ans, leur piège sera aujourd'hui éventé, grâce au clair bon sens et à l'intelligence des électeurs.

Mes chers Concitoyens,

Cette République qu'ils accusent de stérilité n'a cessé de répandre ses bienfaits sur le peuple entier et sur ses adversaires eux-mêmes. Je vous ai indiqué, en parcourant vos communes, quelques-uns des résultats de cette dernière législature :

L'organisation du crédit rural à long terme au moyen de deux lois (avril 1908 et mars 1910) ; la première permet aux ouvriers agricoles qui n'ont que leurs bras, d'emprunter jusqu'à concurrence de 1.200 francs au taux d'intérêt réduit de 2 0/0. La seconde loi ouvre cette faculté aux propriétaires ruraux, jusqu'à concurrence de 8.000 francs. Ces deux lois bienfaisantes sont complétées par la loi du 12 juillet 1909 sur le bien de famille insaisissable.

Nous avons encore voté :

La loi sur la répression des fraudes qui amène, au bénéfice des producteurs et commerçants honnêtes, le relèvement des prix des denrées agricoles ; la réduction des périodes d'exercices militaires à 23, 17 et 9 jours ; l'indemnité aux jurés ; les retraites aux employés des grands réseaux de chemins de fer, en attendant l'extension promise de ce bénéfice au personnel des lignes secondaires. Enfin nous venons de mettre sur pied la loi des retraites ouvrières et paysannes qui, c'est mon ferme espoir, arrêtera la désertion de nos campagnes et facilitera le recrutement de la main-d'œuvre.

Il me sera bien permis de rappeler en outre tout ce que j'ai demandé et obtenu pour la prospérité de notre arrondissement : subventions pour les œuvres d'enseignement, de mutualité et d'assurances agricoles, pour la construction ou la réparation de maisons d'écoles, de bureaux de poste, de châteaux d'eau, de gares et autres édifices publics. Enfin chacun reconnaît mes efforts soutenus, et qui, je l'espère, seront bientôt couronnés de succès, pour l'obtention d'un régiment à Saint-Jean-d'Angély.

Électeurs,

L'œuvre de demain ne sera pas moins bienfaisante.

Avant tout, il faudra obtenir le vote définitif de l'impôt sur le revenu, abolissant les quatre vieilles contributions et les remplaçant par une taxe de justice. L'impôt foncier, telle est, à l'heure actuelle, la première Bastille à démolir.

Dans le projet voté par la Chambre et que nos adversaires critiquent si fort, les campagnes, grevées aujourd'hui d'une contribution de 105 millions par an, n'en payeront plus que 48. De même, les petits commerçants, écrasés par les puissantes organisations capitalistes et voyant leurs revenus diminuer d'année en année, se verront déchargés dans une proportion considérable.

Ensuite il importera de défendre l'école laïque injustement attaquée ; de remanier certaines parties vermoulues de notre organisme administratif et judiciaire ; d'étudier un mode nouveau de scrutin permettant de réduire le nombre des membres du Parlement et de faire d'importantes économies ; de faire circuler dans tout le pays un courant d'air décentralisateur ; de fixer, par un statut précis, les droits et devoirs des fonctionnaires ; de mettre la liberté et la sécurité commerciales à l'abri des accaparements des grands trusts ; d'apaiser enfin les conflits aigus du capital et du travail en organisant la procédure de l'arbitrage obligatoire.

Mes chers Concitoyens,

Comme membre du groupe interparlementaire et de la Commission des affaires extérieures, j'ai pu contribuer à la grande œuvre du maintien de la paix entre les nations, ce bienfait essentiel de la République.

A l'intérieur, c'est un régime de paix sociale que je voudrais voir se développer entre tous les citoyens de notre cher pays.

Pour cela, je me tiens à égale distance de la politique de violence stérile et de la politique de routine et d'inertie. Ma pensée, mes efforts, vont toujours vers ces humbles dont je suis sorti. Votez pour moi en toute confiance, vous tous qui unissez dans votre cœur l'amour du progrès social et de la République pacifique !

Eugène RÉVEILLAUD,
Candidat unique du parti républicain,
Député sortant.

CHER

1re circonscription de BOURGES.

M. Louis DEBAUNE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.415 voix.

Citoyens,

Pour la troisième fois, les républicains de la 1re circonscription de Bourges m'ont fait le grand honneur de me confier leur drapeau.

Cet honneur, j'en sens tout le prix comme je sais les devoirs qu'il m'impose.

Depuis huit ans que je vous représente au Parlement, jamais je n'ai failli à la mission que vous m'avez confiée, et vous me rendrez tous cette justice que les engagements pris par moi ont été tenus scrupuleusement, sans exception aucune.

Toutes les mesures proposées dans l'intérêt de la démocratie laborieuse, je les ai votées d'enthousiasme.

Réduction des périodes d'instruction militaire. — Loi sur les accidents du travail. — Loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes. — Impôt sur le revenu. — Retraites ouvrières et paysannes. — Réformes des conseils de guerre. — Lois de crédit immobilier pour les ouvriers et les paysans, etc., etc.

Tout ce qui pouvait constituer un progrès dans la situation de la classe ouvrière, je m'y suis associé de tout cœur, sans la moindre réserve.

Et c'est dans le même esprit de dévouement absolu à la cause républicaine, que j'accepte aujourd'hui la nouvelle mission qui m'est dévolue.

Citoyens!

La République n'a pas fait faillite; l'œuvre déjà accomplie est belle et grande. Il reste cependant encore énormément à faire, ce sera la tâche de demain.

Je n'ai pas la prétention de préciser dans ses détails ce que sera l'œuvre de la prochaine législature, mais je dois vous faire connaître les réformes qui s'imposent avec le plus d'urgence, celles qui appellent l'attention immédiate du Parlement et à la solution desquelles j'apporterai mon concours si vous me renouvelez mon mandat.

Dans l'ordre politique et administratif :

La réforme judiciaire et la diminution des frais de justice;

Le contrôle sévère des établissements d'instruction libre et le vote de toutes les lois nécessaires pour assurer la défense de l'école laïque;

Le statut des fonctionnaires et la réduction des gros traitements;

L'obligation du vote personnel pour le législateur, sauf empêchement légitime;

La limitation des armements;

La suppression des périodes territoriales d'instruction militaire et des conseils de guerre en temps de paix.

Dans l'ordre économique :

La mise en vigueur de l'impôt sur le revenu sans vexations inquisitoriales;

Les mesures propres à éviter certains accaparements industriels ou commerciaux de nature à faire augmenter le prix des denrées.

Dans l'ordre social :

L'extension de la loi sur les accidents à tous les travailleurs indistinctement;

L'organisation de l'assurance contre l'invalidité et le chômage;

La création du crédit ouvrier;

L'organisation de l'apprentissage par les professions intéressées;

La codification des relations entre le capital et le travail, et notamment l'établissement du contrat collectif;

L'amélioration de la loi sur les retraites ouvrières.

Républicains!

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme du travail qui s'offre à l'activité des nouveaux législateurs.

Si vous me continuez votre confiance, tous mes efforts tendront à le réaliser et dans quatre ans nous pourront, avec satisfaction, jeter un regard sur l'œuvre accomplie et marquer une nouvelle et fructueuse étape vers le mieux-être social, vers le progrès indéfini, dans l'ordre et dans la liberté.

Vive la République laïque, démocratique et sociale!

Louis DEBAUNE,
Candidat du parti républicain radical
et radical-socialiste,
Député sortant.

2e circonscription de BOURGES.

M. J.-L. BRETON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.720 voix.

M. J.-L. Breton n'a publié aucun programme, ni aucun engagement électoral. Il n'a fait distribuer qu'un compte rendu de son mandat pendant la neuvième législature.

1re circonscription de SAINT-AMAND.

M. ÉMILE-DUMAS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.206 voix.

M. Émile-Dumas a publié simplement la déclaration suivante :

J'accepte, comme un minimum, le programme des revendications immédiates du Parti socialiste, auquel j'adhère, sans une défaillance depuis seize ans.

Ce programme, je ferai tous mes efforts pour le faire aboutir, tout en m'engageant à voter toute réforme, si petite soit-elle, qui soit de nature à améliorer le sort des travailleurs.

Je prends, en outre, l'engagement formel, si je suis élu, d'aller rendre compte de mon mandat, tous les ans, dans toutes les communes de la circonscription, à seule fin d'exposer loyalement aux électeurs ce que j'aurai fait et de leur demander si je suis toujours en complet accord avec eux.

DUMAS.

2e circonscription de SAINT-AMAND.

M. MAUGER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.522 voix.

M. Mauger a publié simplement la déclaration suivante :

J'accepte, comme un minimum, le programme des revendications immédiates du Parti socialiste, auquel j'adhère, sans aucune défaillance, deuis dix-huit ans.

Ce programme, je ferai tous mes efforts pour le faire aboutir, tout en m'engageant à voter toute réforme, si petite soit-elle, de nature à améliorer le sort des travailleurs.

Dans un intérêt plus local je poursuivrai la mise à exécution du canal de Moulins à Sancoins et les divers projets qui s'y rattachent, ainsi que l'exécution de tous les travaux d'intérêt général pouvant intéresser la région.

Je prends, en outre, l'engagement formel, si je suis élu, d'aller rendre compte de mon mandat, tous les ans, dans toutes les communes de la circonscription, à seule fin d'exposer loyalement aux électeurs ce que j'aurai fait et de leur demander si je suis toujours en complet accord avec eux.

H. MAUGER.

Circonscription de SANCERRE.

M. J.-B. MORIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.177 voix.

Citoyens,

Aux élections législatives de 1906, vous m'avez accordé 7.234 suffrages, c'est-à-dire la majorité des voix républicaines, attendu qu'il n'y avait pas, à cette époque, dans l'arrondissement de Sancerre, plus de 13.000 républicains environ, j'entends des républicains sincères, de bon aloi, n'ayant jamais eu la moindre accointance avec les partis de droite.

Fort de ce chiffre imposant de voix nettement républicaines, et désireux de répondre à l'appel d'un très grand nombre d'amis politiques, parmi lesquels des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement, je me présente à nouveau, plein de confiance, devant les électeurs républicains du Sancerrois.

Citoyens,

Vous me connaissez tous aujourd'hui. Vous m'avez vu à l'œuvre en 1906, vous m'avez vu et entendu depuis dans les nombreuses réunions que j'ai faites. Mon programme politique et économique est le même qu'il y a quatre ans.

Je suis un républicain de vieille date. Je l'ai toujours été. J'appartiens au parti radical et radical-socialiste, dont j'ai été nommé, l'année dernière, au Congrès de Nantes, vice-président pour la cinquième fois. La meilleure garantie que je puisse donner de mon républicanisme, ce sont les attaques dont j'ai été l'objet en 1906 de la part de tous les adversaires de la République, et dont je serai probablement encore l'objet cette année.

Citoyens, si vous voulez juger un homme au point de vue politique, voyez quels sont ceux qui le soutiennent et ceux qui le combattent. Donc, si je n'étais pas un bon, un ferme et sûr républicain, tous les conservateurs, tous les hommes de réaction ne se dresseraient pas contre moi, pour tâcher, cette fois encore, de me barrer la route, comme ils l'on fait en 1906.

Citoyens,

Au point de vue politique, je suis partisan du maintien et du développement de toutes les libertés que nous avons conquises.

On a essayé de me faire passer pour un ennemi de la liberté de conscience et de croyances, alors que j'ai toujours proclamé que les hommes ont le droit de penser, de croire, de parler et d'écrire comme bon leur semble, de pratiquer telle ou telle religion, ou de n'en pratiquer aucune, selon leurs conviction. J'ai toujours prêché la plus large tolérance en matière philosophique et religieuse, et cependant on m'accuse de vouloir porter atteinte à la conscience d'autrui !

On a essayé également de me faire passer pour un ennemi de la propriété, pour un destructeur, pour un saboteur de l'ordre social, pour un dangereux révolutionnaire, capable de mettre tout à feu et à sang, alors qu'en matière sociale et économique j'ai toujours été un évolutionniste, c'est-à-dire un partisan résolu de toutes les réformes sociales possibles, de toutes les améliorations, de tous les progrès réalisables mais avec le temps nécessaire pour les accomplir, et surtout sans troubles, sans violences, sans déchirements, en respec-

tant l'ordre, la paix et la légalité, plus indispensables à une démocratie qu'à tout autre régime.

Voici d'ailleurs les principaux points de mon programme :

Maintien des lois scolaires existantes ;

Diminution des gros traitements et augmentation des petits ;

Statut mettant les fonctionnaires à l'abri de la faveur et de l'injustice ;

Amélioration de la loi sur les retraites ouvrières, en portant notamment de 65 ans à 60 et même à 55, l'âge où les travailleurs jouiront de cette retraite ;

Impôt sur le capital et le revenu avec exonération d'impôts pour les petits capitaux et les revenus, bénéfices ou salaires ne dépassant pas 1.300 francs ;

Extension aux ouvriers agricoles, viticoles et bûcherons, de la loi sur les accidents du travail ;

Impôt sur les chasses gardées, avec indemnité plus équitable aux petits et moyens cultivateurs pour les dégâts causés par le gibier ;

Assurances contre le chômage, la maladie, la perte du bétail, etc. ;

Développement de la mutualité agricole ;

Réforme profonde de la magistrature et diminution des frais de justice ;

Abaissement des droits de succession pour les petits héritages ; augmentation progressive de ces mêmes droits pour les grosses successions ; suppression des héritages en ligne collatérale, à partir du 4e degré, au profit de la Caisse des retraites ouvrières.

Citoyens,

Pas d'abstentions ! Tous aux urnes ! Votez selon votre conscience et vos convictions !

Défiez-vous surtout des manœuvres de la dernière heure ! Tenez-vous en garde contre la calomnie et le mensonge qu'on emploiera peut-être encore contre moi à la veille du scrutin, lorsqu'il me sera totalement impossible d'y répondre.

Si vous m'envoyez à la Chambre des Députés, j'y défendrai vos légitimes intérets avec toute l'énergie dont je suis capable, et je viendrai régulièrement dans tous les cantons vous rendre compte de mon mandat.

Vive la République démocratique et sociale !

J.-B. MORIN,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Professeur et examinateur
aux Écoles supérieures du Commmerce,
Vice-président du Comité exécutif du parti radical
et radical-socialiste,
Candidat républicain radical-socialiste.

CORREZE

1re circonscription de BRIVE.

M. LACHAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.678 voix.

Citoyens,

Les comités radicaux et radicaux-socialistes de l'arrondissement m'ayant fait le très grand honneur de me désigner comme candidat unique du parti, je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Mon passé est pour vous le plus sûr garant de la fidélité que je mettrai, si vous voulez bien me renouveler votre confiance, à faire aboutir et à solutionner le programme des républicains.

Appartenant à un parti d'évolution, il ne m'est pas possible de borner, par des limites étroites, l'œuvre que les radicaux doivent poursuivre. Je ne l'enfermerai donc pas dans des formules absolues, dogmatiques et prétentieuses qui n'auraient qu'un but : établir entre les citoyens des différences de classe; qu'un résultat : pousser les Français à lutter les uns contre les autres

Pour être fort, le parti radical et radical-socialiste doit rester uni. C'est dans cette union qu'il puisera la force nécessaire pour faire aboutir les justes revendications que la démocratie réclame depuis si longtemps.

Électeurs,

Dans l'ordre politique, il faut prévoir la revision de la Constitution dans le sens le pu large, en affirmant toujours la souveraineté du suffrage universel.

La réforme électorale s'impose; partisan du scrutin de liste, je n'accepterai jamais la représentation proportionnelle, parce que j'ai l'intime conviction que les résultats qu'elle donnerait compromettraient la sécurité de l'Etat républicain.

Les œuvres laïques doivent tout particulièrement attirer notre attention. Les attaques des cléricaux sont et resteront toujours violentes : il importe, par des lois, de mettre l'école laïque et son instituteur à l'abri de nouvelles violences. Je ne saurais, sur ce point, faillir aux convictions de toute ma vie.

Un effort considérable a été tenté dans la dernière législature pour réaliser la réforme fiscale. L'impôt progressif sur le revenu a été voté par la Chambre; le Sénat n'a pas encore pris une décision. La question reviendra donc devant le Parlement; fidèle à mon programme, je maintiendrai mon vote pour assurer cette importante réforme.

e vote des retraites ouvrières et paysannes est l'acte suprême de la législature qui

finit. Cette loi sociale présente des imperfections qu'il faudra faire disparaître. Ce sera le travail de demain.

L'œuvre législative d'assistance sociale, l'amélioration du service des enfants assistés, celui des anormaux et des arriérés, l'assistance médicale, l'assistance aux vieillards, devront être poursuivis.

La lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose devra être menée sans répit. Partisan absolu de la suppression des privilèges, je continuerai à voter contre celui des bouilleurs de cru, estimant, en dehors de la question hygiénique, qu'un produit quel qu'il soit ne doit pas être affranchi de droits, alors que le produit similaire est écrasé de pénalités fiscales, parce qu'il provient de l'industrie.

En ce qui concerne l'œuvre sociale, il y aura lieu de réglementer le contrat de travail et le contrat d'apprentissage, de créer l'arbitrage obligatoire pour le règlement des conflits entre employés et employeurs, de limiter d'une façon ahsolue l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie.

Le législateur devra en outre se préoccuper des conditions d'hygiène et de salubrité des établissements où séjournent des employés ou des travailleurs.

Pour les ouvriers de la terre, pour les agriculteurs, qui dans toutes circonstances ont montré un attachement inébranlable aux institutions républicaines, pour les ruraux qui ne se sont laissé entraîner ni par le nationalisme, ni par le boulangisme, ni par la poussée cléricale, la République doit faire un suprême effort : il faut arriver à la suppression totale de la part que l'État retire de l'impôt foncier. Cette mesure, ajoutée à la loi sur l'insaisissabilité du bien familial pourra, grâce à la création du crédit agricole, grâce aussi aux bons effets des œuvres de mutualité et d'assurance, donner aux agriculteurs un plus grand amour de la terre et l'attacher au sol natal.

Citoyens,

Le service militaire réduit à deux ans a fait déjà ses preuves ; la diminution des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux a démontré qu'il était possible, sans porter atteinte à la défense nationale, d'avoir une armée solidement constituée.

Il ne suffit pas d'inspirer au dehors le sentiment de notre force, il faut que dans le pays les enfants du peuple qui vont à la caserne payer l'impôt du sang puissent, eux aussi, éprouver un sentiment de confiance, et qu'ils sachent bien que pour répondre au sacrifice qui leur est demandé, la République fera tout son devoir pour leur épargner la maladie, la misère pathologique, la réforme et la mort.

C'est à ce résultat que j'ai consacré le meilleur de mon énergie et de mes forces. J'ai déjà beaucoup obtenu du Parlement et du Ministère, mais il reste encore beaucoup à faire. Vous voudrez, dans l'intérêt de vos enfants, dans l'intérêt du pays tout entier, me permettre de continuer l'œuvre entreprise pour le plus grand profit de la France et de la République.

Vive la France !

Vive la République !

Dr LACHAUD,
Député sortant.

2e circonscription de BRIVE.

M. DOUSSAUD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.886 voix.

Citoyens, électeurs,

J'ai exposé d'autre part, mon programme agricole, je viens aujourd'hui vous dire avec une sincérité profonde ce que je crois être la vérité au point de vue politique : Républicain de race et de conviction, je veux la République si grande, si pure et si puissante que tous devraient s'incliner devant elle.

Homme libre : je veux respecter les opinions d'autrui comme je veux qu'on respecte les miennes. Mon programme politique est contenu dans cet acte de foi et de liberté qui est sorti du cerveau de la Révolution de 1789 : « Les Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Pour moi, l'avenir de la Démocratie est dans l'union des classes d'abord, pour aboutir à la fusion des classes enfantant une classe unique de citoyens vraiment libres et vraiment égaux ; pour cela il faut répandre l'instruction à foison et créer des cantines scolaires dans les milieux pauvres.

Pacifiste : je poursuivrai la grande œuvre de paix qui doit aboutir un jour à la fraternité des peuples.

Je suis contre toute guerre coloniale, contre toute guerre agressive ; mais si jamais un envahisseur voulait toucher à notre sol, à notre liberté, je veux que nous soyons assez forts pour être vainqueurs, et cela pour le plus grand bien de l'humanité. La France ne doit pas périr car le monde n'aurait plus de lumière,

Économe : je veux la suppression de la moitié des sénateurs et de la moitié des députés ; le retour de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs, la diminution des gros traitements, la suppression des fonctionnaires inutiles.

Loyal : je suis ennemi de toute politique sectaire faite de haines et de représailles, je veux la liberté et le secret absolu du vote, tous les candidats ayant un papier identique et de même format. Je veux que chaque député vote personnellement et par conséquent la suppression du vote par procuration. Je suis partisan du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle.

Cultivateur par dessus tout : je veux que la classe paysanne compte dans la vie politique et sociale de la France aussi puissamment que les classes bourgeoises et ouvrières. Il faut que, nous autres paysans, nous relevions la tête et que dans quatre ans, grâce à l exemple de la Corrèze, nous ayons dans tous les départements un candidat agricole.

Enfin, je suis toujours pour plus de fraternité, de liberté, de justice et de progrès.

A la Chambre, si vous me faites l'honneur de m'y envoyer, je siégerai franchement gauche.

En cas de ballottage je ne me désisterai pas.

Vive la République !

Marc DOUSSAUD,
Républicain socialiste agricole

1re circonscription de Tulle.

M. MONS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.436 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 15 septembre 1907, par 6.354 suffrages et 2.824 voix de majorité, vous m'avez confié la charge de représenter, à la Chambre, vos opinions et d'y défendre vos intérêts.

Je vous avais promis toute l'ardeur de mes convictions républicaines et mon entier dévouement.

J'ai conscience de n'avoir failli à aucun de mes engagements.

Sorti du peuple, je me devais, et je me dois encore, plus que tout autre, à la démocratie.

Aussi ai-je voté d'enthousiasme l'institution du bien de famille insaisissable et celle, toute récente, du crédit individuel à long terme qui, combinées, permettront à chaque cultivateur de rester ou de devenir propriétaire, c'est-à-dire indépendant. Ces deux innovations vont resserrer heureusement les liens qui attachent à la terre le citoyen en lui donnant toute facilité de conserver, d'exploiter et d'enrichir le sol national que son labeur féconde.

La législature qui vient de finir a ébauché, au profit des ouvriers des campagnes, l'œuvre sociale depuis longtemps commencée en faveur des ouvriers des villes. Elle ne pouvait négliger d'améliorer le sort commun de tous les travailleurs.

Dans ce but vient d'être votée et promulguée la loi, depuis si longtemps attendue, des retraites ouvrières et paysannes. Un grand pas est fait vers la justice et vers la solidarité. Dans cette voie il nous faudra persévérer, avec prudence sans doute, mais avec courage et avec foi.

Demain, devra sortir enfin, des débats parlementaires, l'impôt sur le revenu, cette réforme fiscale, si impatiemment attendue, et qui, dans son ensemble, aura pour effet — quoi qu'on en ait dit — de répartir les charges publiques suivant les forces de chacun.

Mes chers Concitoyens,

L'œuvre de la prochaine législature doit être des plus fécondes encore. Elle comprendra, notamment encore :

L'enseignement gratuit donné, à tous les degrés, et à tous les enfants aptes à le recevoir, par des maîtres égaux en diplômes et également contrôlés par l'État;

Le statut des fonctionnaires, pour assurer un recrutement meilleur, un avancement plus équitable et pour fixer les droits et les obligations des agents et employés, ainsi que leurs devoirs vis-à-vis du public;

La réduction, si souvent promise, des gros traitements au bénéfice des appointements de misère;

La décentralisation et, plus spécialement, l'organisation de l'autonomie administrative des départements et des communes;

La réforme judiciaire, par la suppression des formalités longues et inutiles qui entraînent des frais ruineux;

Les incompatibilités parlementaires : le sénateur et le député, aujourd'hui suffi-

samment indemnisés, doivent se consacrer, exclusivement, à l'accomplissement de leur mandat.

Mes chers Concitoyens,

Au triomphe de ces divers projets, et de tous ceux qui, sans mettre en péril l'avenir de la République et de la Patrie, constituent des réformes actuellement réalisables, je consacrerai tous mes efforts.

Je ne négligerai pas cependant les intérêts de notre cher département et de notre circonscription laborieuse.

Déjà, j'ai activé la construction des tramways des cantons de Lapleau, Laroche-Canillac et Tulle. Je demande que ce réseau soit complété, au plus tôt, par une ligne transversale qui, allant de Marcillac-la-Croisille à Beaulieu, par Gros-Chastang, Saint-Martin-la-Méanne et Monceaux, reliera les trois arrondissements et s'embranchera, à Argentat, à la voie ferrée de Salers par Saint-Privat. Cette dernière ligne — Argentat à Salers — va être déclarée d'utilité publique dès que l'accord sera réalisé entre l'État et la Compagnie d'Orléans, dans les termes exigés par la Commission des chemins de fer de la Chambre. Je compte obtenir une halte au Bastier et une station à la Broquerie.

Les vastes locaux de Servières devront être affectés à une école-asile pour les enfants arriérés et anormaux.

J'ai proposé la création d'une école ménagère qui rayonnera dans le département. J'ai aussi réclamé le recueil, par canton, des usages locaux dont la publication évitera bien des procès.

Enfin, pour le personnel, si intéressant de notre manufacture d'armes, avec mes Collègues, j'ai obtenu, spécialement pour les retraites, des améliorations importantes. Nous en exigerons de nouvelles : je veillerai à ce que notre établissement national ait toujours sa grande part de commandes, au moment surtout de la réfection prochaine de notre fusil de guerre.

Mes chers Amis,

Depuis vingt-cinq ans que je suis sur la brèche, je me suis toujours prononcé, sans hésiter, en faveur de toutes les réformes et de toutes les mesures qui, respectueuses de la liberté humaine mais soucieuses de la souveraineté nationale, ont pour objet soit la protection des humbles, soit la défense et l'amélioration de nos institutions.

Aujourd'hui je fais appel, simplement, à votre Républicanisme, à votre clairvoyance, à votre fermeté.

Serrez les rangs, mes chers Concitoyens, autour du vrai drapeau républicain : celui des réformes politiques, économiques et sociales!

Élu par vous, le 24 avril 1910, je resterai, soyez-en sûrs, votre mandataire fidèle et votre ami dévoué.

Vive a République radicale!

A. MONS,
Maire de Saint-Privat,
Conseiller général,
Candidat du parti radical et radical-socialiste,
Député sortant.

2e circonscription de TULLE.

M. TAVÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.473 voix.

Électeurs,

Lorsque, il y a quatre ans, par 11.487 suffrages et 5.400 voix de majorité, vous m'avez nommé votre député, je vous ai rappelé le programme de réformes politiques et sociales que nous avions entrepris d'un commun accord avec vous.

J'en ai, depuis lors, poursuivi avec ténacité et dévouement, la réalisation.

Parmi elles, et pour ne citer que les principales, j'ai voté :

La réforme fiscale par l'impôt sur le revenu qui apportera à notre département un dégrèvement de 47 0/0 sur la part de l'État, et pour les communes rurales, où domine le petit contribuable qui profitera de l'exemption complète jusqu'à 1.250 francs de revenu et de réductions échelonnées jusqu'à 5.000 francs, un dégrèvement moyen de 70 0/0 environ ;

Le rachat de l'Ouest, qui, avec son ancien réseau, a donné à l'État un réseau assez puissant pour amener les grandes compagnies de chemins de fer, par le jeu des tarifs, à un abaissement des prix de transports profitables à l'agriculture et à ses produits, au commerce et à l'industrie ;

Et puisque je parle des chemins de fer, je rappelle, au point de vue départemental, qu'avec mes collègues des cantons de Treignac et d'Uzerche, j'ai obtenu, au Conseil général, le classement dans le second réseau, du tramway de Masseret à Lacelle, par Meilhards et Chamberet, dont il faudra poursuivre la jonction avec les tramways de la Haute-Vienne ;

J'ai voté, dans la mesure compatible avec les nécessités de la défense nationale, la réduction bienfaisante des périodes d'exercices à 21, 19, 17 et 9 jours au lieu des 28 et 13 jours ;

Et dans le même ordre d'idées, je n'ai cessé et ne cesserai pas de veiller aux intérêts de notre manufacture d'armes et de son personnel si laborieux et si digne de la sollicitude des pouvoirs publics ;

Enfin par l'institution du bien de famille insaisissable et du crédit à long terme aux petites exploitations rurales nous avons voulu protéger l'existence et le développement de la petite propriété qui fait l'indépendance du citoyen et la force de notre pays.

Mes chers Concitoyens,

L'œuvre de la législature prochaine aura pour objet :

La réforme administrative par une politique de judicieuses économies, la définition des droits et devoirs des fonctionnaires et la décentralisation au profit d'une autonomie plus grande des communes et des départements ;

La réforme judiciaire et la simplification et diminution des frais de justice ;

Le développement de l'assurance sociale contre les risques de la personne humaine ;

La reglementation du contrat de travail, de l'apprentissage et de l'arbitrage pour la solution des conflits entre les patrons et les ouvriers, les employeurs et les employés ;

L'extension de l'instruction gratuite, dans tous les ordres d'enseignement, à tous les enfants aptes à les aborder, la défense de l'école et le développement des œuvres post-scolaires ;

Enfin elle aura à réaliser définitivement la réforme fiscale par l'impôt sur le revenu, lorsque la loi votée par la Chambre sera revenue de l'examen du Sénat.

Elle aura à assurer le fonctionnement de la loi des retraites ouvrières et paysannes, ce grand acte de solidarité sociale de la troisième République promulgué ces jours-ci, et qui assurera le bénéfice de 150 millions versés annuellement par l'État à 17 millions de travailleurs des villes et des campagnes, ouvriers, employés, domestiques de fermes, journaliers, petits fermiers, métayers, petits patrons, artisans et petits cultivateurs.

C'est de ces lois, destinées à relever la valeur morale et la situation matérielle du citoyen, que les partis d'opposition gardent rancune à la majorité républicaine parce qu'ils sentent qu'en libérant la masse populaire, elles la détachent d'eux en lui faisant de plus en plus comprendre et aimer notre parti et la République.

Vous ne permettrez pas que des candidatures de division aient pour résultat, même involontairement, de favoriser l'action des adversaires de la République et de réveiller leurs espoirs à la faveur de la désunion du parti républicain. C'est à vous, républicains loyaux et clairvoyants, d'écarter d'une main ferme ces candidatures de discorde et par votre vote d'assurer vous-mêmes, le 24 avril, la discipline de notre parti et sa victoire qui est certaine et sera la vôtre.

Vive la République !

TAVÉ,
Avocat,
Conseiller général, maire de Tulle,
Candidat du parti républicain radical et radical-socialiste.
Député sortant,

Circonscription d'USSEL.

M. DELMAS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.646 voix.

Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire, le 24 avril prochain, votre représentant à la Chambre des Députés.

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié pour la première fois, il y a seize ans, et maintenu depuis cette époque, sans interruption, avec une fidélité qui ne se démentira pas, j'en ai la ferme conviction.

Les témoignages de sympathie que vous n'avez cessé de me donner, l'accueil bienveillant que vous avez fait à mes amis dans les dernières luttes électorales, me prouvent que nous sommes restés en communion d'idées, et que les liens qui nous unissent, loin de se relâcher, sont devenus, avec le temps, plus étroits et plus solides.

J'ai fait tous mes efforts pour les resserrer en remplissant scrupuleusement mes engagements et en prêtant mon concours le plus dévoué à la politique d'action républicaine et de progrès démocratique qui s'est traduite par des réformes dont notre parti peut s'enorgueillir à bon droit.

Notre nouvelle loi militaire a été bien accueillie ; elle impose, en effet, à nos enfants, le minimum de présence sous les drapeaux et les fait concourir également à la défense de la patrie ; nous l'avons amendée en réduisant la durée des périodes d'exercices auxquels sont astreints les réservistes et territoriaux, et en accordant aux soutiens de famille des allocations journalières. Le nombre de ces allocations, en faveur des soldats de l'armée active, va être porté de dix à douze pour cent, et elles seront majorées dans certains cas. Enfin les condamnés de droit commun qui étaient incorporés indistinctement dans tous les régiments devront servir, à l'avenir, dans des corps spéciaux, les bataillons d'Afrique.

La dénonciation du Concordat, qui, au dire de nos adversaires, devait pour longtemps troubler le pays, serait déjà oubliée si les évêques ne tenaient, par leur intolérance, non seulement à légitimer toutes les mesures prises par l'État laïque pour assurer sa suprématie, mais aussi à en provoquer de nouvelles qui se traduiront par le monopole de l'enseignement à tous les degrés, ou au moins par un contrôle vigilant touchant les grades et fonctions des professeurs privés.

Le Parlement avait montré sa sollicitude envers les malheureux, en instituant, il y a plusieurs années, l'assistance médicale gratuite et, depuis le 1[er] janvier 1907, il a créé les pensions aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents. Il vient de donner à ces œuvres de solidarité un nouveau développement en créant les retraites ouvrières et paysannes auxquelles participeront obligatoirement onze millions et demi d'employés, ouvriers ou serviteurs à gages, et, facultativement, six millions de petits patrons, fermiers et métayers. Chacun d'eux, à soixante-cinq ans d'âge, s'il a fait personnellement trente versements de neuf francs, au maximum, jouira d'une pension annuelle qui pourra dépasser 400 francs. Cette loi, dont l'adoption est définitive, a donné lieu à bien des critiques ; mais, en définitive, elle a rallié tous les suffrages, car, malgré ses imperfections, elle constitue un acte d'une portée morale et humanitaire considérable et l'un des instruments les meilleurs de la paix sociale.

Son élaboration a fait reléguer en second plan la réforme de l'impôt, qui a été votée par la Chambre des Députés, et qui est attendue avec une impatience d'autant plus grande que les charges nouvelles résultant des innovations dont je viens de faire la revue incomplète soulignent, en les aggravant, les injustices de notre système fiscal.

Nos populations rurales, dont la fortune est surtout immobilière, ont le plus à souffrir du mode actuel d'impositions, qui ne répond plus à nos réalités. D'un autre côté, c'est aux quatre contributions directes, exclusivement, qu'est aujourd'hui demandé le plus clair des ressources destinées à alimenter les budgets départementaux et communaux, et il est grand temps que le capital mobilier contribue à les fournir.

C'est dans ces sentiments que j'ai donné mon adhésion au projet d'impôt sur le revenu, qui est maintenant soumis aux délibérations du Sénat. J'appelle de mes vœux le moment prochain, je l'espère, où il deviendra définitif et fera contribuer les citoyens aux dépenses publiques suivant leurs facultés.

Pendant ces quatre dernières années, plusieurs autres projets, intéressants à divers titres, ont été votés par la Chambre ; je cite au hasard : le rachat des chemins de fer de l'Ouest ; la loi améliorant les pensions de retraite du personnel des grands réseaux de chemin de fer d'intérêt général ; la loi garantissant leur travail ou leur emploi aux femmes en couches ; la loi sur le payement des salaires des ouvriers et des employés ; la loi concernant les conseils de prud'hommes, etc...

Au point de vue agricole : Le service des épizooties et maladies contagieuses a été organisé dans tous les départements.

La vente des engrais donne lieu à une surveillance active.

Le bien de famille insaisissable, qui conservera à l'agriculteur l'outil indispensable à son existence et à celle de tous les siens, a été constitué.

La création d'une caisse nationale de réassurance des risques agricoles est venue compléter heureusement l'édifice de prévoyance qui a à sa base nos sociétés locales, trop peu

nombreuses, hélas ! dans la Corrèze, et la caisse départementale de réassurance due à l'initiative du Conseil général.

L'institution du crédit individuel à long terme va faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales.

La prochaine Chambre aura le devoir de compléter les dispositions législatives qui tendent à donner une impulsion nouvelle à notre agriculture et à l'enseignement professionnel, à développer les institutions de mutualité, de prévoyance et d'assistance, à régler les rapports entre l'État et ses fonctionnaires, entre les patrons et les ouvriers. Mais elle devra surtout se préoccuper de la situation financière du pays et l'améliorer non seulement par l'établissement de l'impôt sur le revenu, qui sera un impôt de remplacement et non de superposition, mais aussi par la recherche de toutes les économies compatibles avec une bonne administration.

La décentralition et la refonte administrative, la réorganisation de la justice, la fusion des services qui ont un objet similaire, la suppression des sinécures, des rouages et emplois inutiles, l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, etc..., atténueront l'insuffisance de nos budgets.

Pour accomplir ces réformes il n'est pas nécessaire de changer le mode d'élection des députés et encore moins de substituer aux scrutins majoritaires la représentation proportionnelle, cette panacée universelle, préconisée par tous les partis d'opposition et par quelques républicains trop idéalistes, qui ont adopté d'enthousiasme le « nouveau » et l'« inconnu », et qui ne veulent pas comprendre les nécessités pratiques, dont la première est qu'un élu soit contrôlé par ses électeurs.

Les élus du scrutin d'arrondissement auront certainement le courage de faire aboutir les réformes promises, et leur passé répond de l'avenir.

Pour ma part je n'hésite pas à déclarer que le reproche qu'on leur adresse de s'occuper de leur circonscription, je m'emploierai à le mériter toujours.

Je me félicite d'avoir contribué à obtenir : la création de notre concours spécial de la race ovine limousine ; le dépôt sur le bureau de la Chambre du projet de loi portant concession définitive à la Compagnie d'Orléans de la ligne ferrée de Treignac à Bugeat ; la construction de notre réseau de tramways départementaux, qui sera complété par la ligne de Bugeat à Tarnac, Peyrelevade et Saint-Rémy.

J'appellerai de nouveau l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'établir au plus tôt le chemin de fer reliant Ussel à Bort, et en toute occasion, je me ferai volontiers l'interprète des municipalités auprès des pouvoirs publics, en me dégageant, le cas échéant, de l'esprit étroit de clocher, pour sacrifier, s'il le faut, l'intérêt particulier à l'intérêt général.

Chers concitoyens,

Si vous m'accordez vos suffrages, je continuerai à suivre la ligne droite dont je n'ai jamais dévié. Je m'inspirerai dans l'avenir comme par le passé, de vos besoins, de vos aspirations, de vos volontés, en mettant tout mon zèle et tout mon dévouement au service de la France et de la République.

A. DELMAS,
Maire de Meymac,
Vice-président du Conseil général,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

CORSE

Circonscription d'AJACCIO.

M. Dominique PUGLIESI-CONTI.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.977 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos libres suffrages.

La consultation du peuple corse doit revêtir, aujourd'hui, un caractère exclusivement patriotique.

Le Gouvernement a constaté, il y a deux ans déjà, notre navrante détresse, sans rien entreprendre pour y porter remède.

Cette situation ne peut pas durer.

Si la nouvelle législature s'écoule sans que se réalisent les projets qui doivent assurer notre essor économique, c'en est fait : l'avenir de notre île est renvoyé à de bien lointaines espérances.

Il faut que votre représentant de demain demande, avec autorité, que satisfaction nous soit enfin donnée.

Si je suis votre élu, ce sera mon premier devoir et je mettrai, à le remplir, tout mon courage et toute mon énergie.

A cette heure particulièrement grave pour la Corse, qu'il n'y ait plus de place pour de stériles rivalités politiques. Trêve donc à nos divisions. Unissons-nous pour le bien de notre pays et n'ayons plus qu'une passion, celle de son relèvement au niveau de prospérité des autres départements, ses frères. Notre patriotisme éprouvé nous y donne droit.

Fils fervent et enthousiaste de notre Corse, prêt à lui donner le meilleur de mon cœur, désireux de voir l'union féconde de tous ses enfants, admirateur inébranlable de nos gloires immortelles qui demeureront à jamais l'éclatant patrimoine de notre honneur à tous, je trouve dans l'élévation de ces sentiments et dans mes idées personnelles de libéralisme les raisons qui me dictent une adhésion loyale à la République.

Je la servirai avec sincérité, la voulant tolérante et juste, généreuse à tous, ouverte à toutes les libertés, fidèle à un noble idéal d'égalité, de concorde et de patriotisme.

Profondément démocrate, je m'emploierai avec zèle à résoudre les problèmes sociaux qui doivent assurer la paix intérieure et unir tous les Français dans un même sentiment de fraternité.

Ennemi de toute opposition systématique, je saurai apporter mon concours au Gouvernement lorsque ma raison et ma conscience me le commanderont.

S'il satisfait nos légitimes revendications, s'il accomplit son devoir à notre égard, je n'hésiterai pas à lui témoigner publiquement de la reconnaissance de tous.

Si au contraire, les mois succèdent aux mois, sans qu'interviennent les solutions déci-

sives, je trouverai dans mon indépendance et dans l'amour de mon pays les accents qu'il faudra pour crier du haut de la tribune notre profonde angoisse et notre protestation indignée.

Mes chers Concitoyens,

La plupart d'entre vous me connaissent.

Ils savent que je suis un homme de droiture et de parole et que je tiendrai ce que je promets.

Ils savent aussi que ce n'est pas par vile ambition que je recherche votre confiance.

Je sollicite vos suffrages parce que j'ai pensé qu'il appartenait au maire d'Ajaccio d'accepter de vous tous la lourde tâche de défendre au Parlement les intérêts de notre île trop oubliée !

Si vous voulez bien me donner cette noble mission, je défendrai, sans défaillance, la cause de la Corse. Et je mets, avec confiance, à la disposition de mon pays un nom qui n'a jamais connu d'autre chemin que celui du devoir et de l'honneur !

Dominique PUGLIESI-CONTI,

Maire d'Ajaccio.

Circonscription de BASTIA.

M. PIERANGELI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.380 voix.

Mes cher Concitoyens,

Lorsque, il y a quatre ans, j'ambitionnais l'honneur de vous représenter au Parlement, je prenais l'engagement de consacrer tous mes efforts au relèvement économique de la Corse.

Cet engagement, j'ai conscience de l'avoir tenu.

Ceux-là même qui, aujourd'hui, nous reprochent si aisément notre inertie, ne peuvent méconnaître la large part prise par les représentants de l'île au mouvement qui pousse l'opinion entière vers la régénération de la Corse.

Il me sera permis, en mesurant le chemin parcouru, d'affirmer que jamais les solutions des questions économiques d'où dépendent l'avenir et la prospérité de notre pays, n'ont été mieux étudiées, mieux précisées que pendant la dernière législature.

Le Gouvernement est désormais d'accord avec nous pour reconnaître la nécessité d'assainir nos plaines insalubres, d'achever notre réseau ferré, d'exécuter notre programme des chemins vicinaux, de nous donner un régime douanier plus adéquat à nos besoins.

Il ne peut faillir aux engagements qu'il a solennellement contractés.

Il ne peut rester sourd à la voix d'un peuple qui, réduit à ses propres forces, a pu affirmer à travers les siècles, sa vitalité et sa vaillance, mais que son isolement a laissé sans défense dans la lutte économique.

Nous devons mettre notre confiance dans le Gouvernement de réformes et de progrès qui préside avec tant d'autorité aux destinées de la République. Il tiendra à honneur de

faire aboutir les légitimes revendications d'un département français qui n'a d'autre ambition que de contribuer toujours plus puissamment à la prospérité de la patrie.

Si vous me jugez digne de poursuivre auprès des pouvoirs publics et au Parlement cette œuvre de réalisation, je m'efforcerai de répondre à votre confiance par un redoublement de zèle, par un attachement sans limites aux intérêts de la Corse.

Républicains de l'arrondissement de Bastia :

Vous m'avez fait l'honneur en 1906 de me confier votre drapeau.

Je me suis toujours inspiré dans mes actes des véritables traditions républicaines.

Inébranlablement attaché aux principes démocratiques, si je reste votre élu, je m'élèverai, comme par le passé, au-dessus des rivalités de personnes pour n'envisager que les intérêts de la Corse, en suivant toujours la voie républicaine.

Vive l'arrondissement de Bastia!
Vive la Corse!
Vive la République!

Henri PIERANGELI.

Circonscription de CALVI.

M. LANDRY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 3.830 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

Circonscription de CORTE.

M. ADRIANI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.112 voix.

Mes chers Concitoyens,

Appelé à la candidature par le vote unanime de la Fédération radicale-socialiste de notre arrondissement, désigné comme candidat unique du Parti par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, je fais appel, plein de confiance, à vos libres suffrages.

Votre arrondissement est le mien. J'y suis né, j'y ai vécu de votre vie au milieu de vous tous. Ici sont mes amitiés, mes affections, mes intérêts; c'est ici que, dans mon cœur, s'est formé et a grandi, violent et profond, l'amour du sol natal. C'est avec une fierté légitime que je revendique devant vous l'honneur de vous représenter au Parlement.

Mes opinions politiques vous sont connues. Républicain de tout temps, j'appartiens au parti républicain radical et radical-socialiste dont j'accepte et soutiendrai le programme intégral. Homme d'action et de progrès, je siégerai, si vous m'élisez, à l'extrême gauche de ce parti.

La politique, pourtant, ne doit pas retenir toute l'attention ni absorber toute l'énergie

de votre représentant. On a souvent dit avec juste raison que la Corse se meurt de la politique.

La Corse est un département déshérité entre tous. Il suffit de la parcourir pour constater sa misère et l'oubli immérité dans lequel, depuis de trop longues années, la laissent les pouvoirs publics.

Ce sera l'honneur impérissable de la Fédération de nos syndicats d'initiative d'avoir sonné un patriotique réveil et fixé des règles de conduite que les représentants se feront un devoir d'observer.

J'ai confiance dans l'avenir. A l'Administration déloya e et tracassière qui, pendant trop longtemps, s'est abattue, fléau redoutable, sur notre Corse malheureuse, a déjà succédé, sous l'impulsion de notre nouveau préfet, une administration honnête et équitable. La justice reviendra dans nos prétoires trop facilement abandonnés à des courtiers électoraux soucieux avant tout de satisfaire les exigences de leur coterie.

J'emploierai toute mon énergie à faire pénétrer dans notre arrondissement le progrès économique, la paix sociale, le respect des adversaires, la liberté pour tous. Je m'honorerai ainsi d'avoir, pour ma faible part, contribué à effacer les dernières traces d'un régime de pression, de corruption et de servilisme auprès duquel pâlit la domination génoise.

Vive la République démocratique et sociale!

Louis ADRIANI,
Conseiller à la Cour d'appel.

Circonscription de SARTÈNE.

M. BALESI.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4,354 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

COTE-D'OR

1re circonscription de BEAUNE.

M. CAMUZET

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.875 voix.

Mes chers Concitoyens,

La législature qui prend fin a été moins féconde que la précédente; mais, en toute justice, il faut reconnaître que les pouvoirs publics ont eu à résoudre de nombreuses difficultés soulevées par l'application des lois de séparation et suppression des congrégations, de la loi de deux ans, de la loi contre les fraudes, et celle du repos hebdomadaire. En résumé, elle a été plutôt une législature d'application, de réalisation.

Toutefois, la majorité républicaine a fait aboutir quelques grandes questions d'ordre social.

Les retraites ouvrières et paysannes sont votées. Nous avons trouvé les ressources nécessaires, en ce qui concerne la part contributive de l'État, dans l'augmentation des droits de succession.

Cette réforme est loin d'être parfaite, mais elle se perfectionnera avec le temps, avec l'usage. En la réalisant, elle nous permet de répandre dans ce pays plus de justice et d'égalité sociales et de faire luire un rayon d'espérance sur les plus déshérités de nos concitoyens.

La Chambre a voté l'impôt sur le revenu. Nous voulons répartir les charges d'une façon équitable en demandant beaucoup plus au superflu qu'au nécessaire. Nous voulons dégrever la terre qui est écrasée sous le poids d'un impôt qui varie de 15 à 40 0/0 de son revenu. La Chambre a fait son devoir; la parole est maintenant au Sénat.

Le rachat de l'Ouest est effectué; c'était une opération peu brillante, peu avantageuse, mais nécessaire, puisque cette Compagnie, mal administrée, s'endettait de plus en plus, sans se soucier des intérêts de l'État, finalement responsable.

Nous avons voté la réforme des conseils de guerre, qui offriront plus de garantie dans l'avenir, si le Sénat réserve un accueil favorable au projet de la Chambre.

Les périodes de 28 et 13 jours ont été ramenées à 21, 17 et 9 jours; c'est le complément de la loi de deux ans, qui a diminué le service militaire.

Notre but est de réduire les charges militaires qui écrasent les peuples et de consolider la paix entre les nations en les amenant à recourir au tribunal d'arbitrage international de La Haye. Mais en attendant, au milieu de l'Europe hérissée de baïonnettes, nous voulons une armée forte, dévouée à la République, avec des officiers républicains; c'est le meilleur moyen de sauvegarder nos libertés et notre indépendance, et d'assurer, avec nos alliances et amitiés, une paix compatible avec l'honneur et la dignité de la France.

La revision douanière s'imposait pour consolider la protection que nous devons à la production nationale, et pour armer notre Gouvernement en vue des futures négociations.

Dans cette œuvre prudente, nous nous sommes efforcés de ménager les intérêts des meilleurs clients de la France : Angleterre, Belgique et Suisse notamment.

Au point de vue agricole, un droit de 3 francs par 100 kilos a été imposé aux graines oléagineuses venant d'Europe, afin de protéger la culture du colza autrefois si florissante. Nous avons surélevé le tarif minimum sur les houblons. Le crédit affecté à l'achat du tabac indigène auprès des cultivateurs a été augmenté.

Nous avons institué le bien de famille.

La diffusion de l'enseignement agricole, les encouragements donnés aux Mutuelles-Bétail, le développement du crédit agricole sont l'œuvre de la majorité républicaine qui veut assurer la prospérité de l'agriculture, la richesse de la nation.

La viticulture souffre de plusieurs maux.

Depuis deux ans, nous avons organisé le service de répression des fraudes, qui fonctionne et qui a donné dans certaines régions des résultats appréciables. Contre les excédents des années d'abondance, il faudra encourager la distillation des petits vins. Quant à l'Algérie, qui fait une concurrence désastreuse aux viticulteurs français, il faut chercher à orienter sa production dans une autre voie.

Mais gardons-nous d'adopter des remèdes pires que le mal. Vignette de garantie, augmentation des droits de circulation, auraient eu pour unique résultat d'infliger de nouveaux impôts à la viticulture. Ce n'est pas le moyen de lui venir en aide.

Nous défendrons l'école laïque contre les attaques violentes et injustifiées des évêques. Les droits du père de famille n'ont jamais été violés que par les hommes de la réaction qui ont toujours cherché à imposer l'enseignement clérical à ceux qui sont sous leurs ordres. L'école restera neutre au point de vue religieux, car c'est le meilleur moyen d'assurer la tolérance que nous devons professer les uns envers les autres.

Les instituteurs et institutrices ont une noble mission à remplir. Nous les soutiendrons en votant les lois nécessaires pour les protéger contre l'attitude agressive du clergé.

Les fonctionnaires, en immense majorité, condamnent la grève des services de l'État, et sont de fidèles serviteurs de la nation, de bons républicains. Il faut leur donner un statut légal qui définira leurs devoirs et leurs droits et qui mettra fin aux abus du favoritisme. C'est le seul moyen de prévenir le retour de ces secousses violentes qui menacent parfois de paralyser la vie nationale.

La réforme administrative s'impose. Nous devons simplifier les rouages vieillis et coûteux de nos administrations, qui datent de l'an VIII. A l'âge du téléphone, de l'électricité et de l'aviation, il faut donner aux départements élargis une vie nouvelle.

La réforme électorale est à l'ordre du jour. Abordons franchement le problème ; faisons un essai loyal de la représentation proportionnelle, dans quelques grandes villes par exemple. Cette question délicate inspire des craintes à beaucoup de républicains ; une expérience limitée est seule capable d'éclairer définitivement et les partisans et les adversaires de la R. P.

La situation du pays est prospère dans son ensemble. Toutefois une politique financière prudente s'impose au parti républicain ; il faut enrayer la marche croissante et trop rapide de nos dépenses et amortir la dette nationale.

Au point de vue social, il faut établir le contrat collectif du travail, organiser les rapports entre le capital et le travail et préparer le retour à l'État de ces grands service publics, tels que mines et assurances.

Chers Concitoyens,

Je me suis spécialement consacré, vous le savez, à l'étude et à la défense des intérêts agricoles et viticoles de notre région. Au point de vue politique, je reste à l'avant-garde du parti républicain.

Si vous m'accordez encore votre confiance, j'en serai profondément touché, et je m'efforcerai de m'en rendre toujours digne, en continuant de travailler avec vous pour le bien du peuple et la grandeur de la République !

Vive la République démocratique et sociale !

E. CAMUZET,
Député sortant,
Candidat républicain socialiste.

2ᵉ circonscription de BEAUNE.

M. Pierre CHARLES.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 6.435 voix.

Chers Concitoyens,

Les délégués des comités républicains radicaux et radicaux-socialistes des cinq cantons de la 2ᵉ circonscription de Beaune, réunis en congrès à Arnay-le-Duc, le 19 décembre 1909, m'ont fait l'honneur de me désigner par un vote unanime comme candidat unique du parti républicain aux élections législatives du 24 avril 1910.

Fort de cet appui et profondément touché de ce témoignage de confiance, j'ai accepté ce mandat comme un devoir impérieux.

Candidat de l'union et de la discipline républicaines, indispensables au triomphe de nos idées, j'adresse un loyal et pressant appel à tous les démocrates sincères, qui placent l'intérêt supérieur de la République bien au-dessus des questions de personnes.

Citoyens,

J'appartiens, vous le savez, à une vieille famille de très modestes cultivateurs républicains. Je suis le fils du citoyen Jean Charles, qui pendant cinquante ans, comme maire de Liernais, conseiller d'arrondissement et conseiller général, a donné, avec le plus grand désintéressement, le meilleur de lui-même à la défense des intérêts des populations rurales, à l'organisation et au développement des institutions républicaines.

J'ai grandi au milieu de vous, à cette école du travail et du devoir, où j'ai appris à connaître vos coutumes et vos besoins. J'ai pu, par moi-même, apprécier combien sont légitimes toutes vos revendications.

Depuis treize ans, conseiller général de Liernais, j'ai proposé ou appuyé toutes les mesures capables d'assurer le développement de nos organisations agricoles et viticoles : comices et syndicats agricoles, caisses de crédit agricole, caisse d'assurance contre la mortalité du bétail, caisse départementale d'assurance contre les incendies, etc.

De plus, je me suis tout spécialement préoccupé d'améliorer le régime des prestations, de réorganiser notre réseau vicinal, afin que les charges d'entretien soient plus équitablement réparties. Enfin, j'ai contribué à l'extension de notre réseau de tramways en faisant voter la construction de lignes nouvelles, notamment celle de Dijon à Saulieu par Pouilly.

Citoyens,

La première des conditions indispensables à la prospérité d'un pays est d'avoir de bonnes finances. Or, nous constatons chaque année un accroissement considérable de dépenses dû à l'extension nécessaire de certains services publics et surtout à l'augmentation des budgets de la guerre et de la marine.

Il importe d'assurer l'équilibre de notre budget et de réaliser de grandes économies sur les dépenses existantes par la suppression des rouages administratifs inutiles, par la réduction des gros traitements et par un contrôle sérieux des dépenses.

Il faut mettre un terme aux dépenses improductives et ruineuses d'armement qui, en pleine paix, paralysent le développement de toutes les branches de la vie nationale.

La création d'un tribunal d'arbitrage obligatoire, appelé à régler tous les différends entre peuples, serait la préface du désarmement général. Il en résulterait d'importantes économies qui rendraient l'élasticité à notre budget et permettraient de donner une impulsion nouvelle à l'activité nationale, notamment à l'agriculture, d'amortir notre dette publique et de réaliser d'importants dégrèvements.

Citoyens,

La modification de notre système d'impôts directs ne peut plus être différée. Les vieilles contributions, que personne ne défend, doivent être remplacées par l'impôt global et progressif sur le revenu. Cette réforme est essentiellement équitable et démocratique.

Citoyens,

La loi des retraites ouvrières et paysannes, votée par le Parlement, devra réserver les mêmes avantages aux petits cultivateurs, vignerons, journaliers, petits patrons et petits commerçants qu'aux autres catégories d'ouvriers.

Les employés de tous les réseaux de chemins de fer et de tramways doivent être placés sur le pied d'égalité en ce qui concerne la retraite.

Il est nécessaire de favoriser par tous les moyens la conservation et le développement de la petite propriété individuelle, afin d'arrêter le mouvement qui porte les populations rurales vers la ville.

A cet effet, il y a lieu de dégrever la petite propriété des charges d'impôt qui l'écrasent, de créer des caisses de crédit à intérêt très réduit pour en permettre l'acquisition et le développement, de donner des subventions très larges aux organisations agricoles et viticoles, aux comices, aux syndicats, ainsi qu'aux communes pour faire d'importantes améliorations pastorales qui mettraient en valeur les terrains communaux et constitueraient un patrimoine précieux.

Citoyens,

Des événements récents ont mis à l'ordre du jour la défense de l'école laïque.

L'organisation de l'école laïque est une des œuvres maîtresses de la République. Ses principes : l'obligation, la gratuité et la neutralité doivent être appliqués avec fermeté. Il faut observer rigoureusement la formule : à l'école, pas d'enseignement religieux, rien contre les religions.

Le maître doit être assuré qu'il pourra en toute liberté donner l'enseignement prévu par les programmes scolaires, sans avoir à redouter l'intolérance des sectaires.

Cette indépendance doit être garantie et nous avons le devoir d'assurer le développement de toutes nos œuvres laïques scolaires et postscolaires.

Citoyens,

En dehors des points que nous venons d'examiner, voici les principales réformes inscrites à notre programme :

Simplification des rouages administratifs.

Accroissement des libertés communales et départementales.

Statut des fonctionnaires garantissant leurs libertés civiques, la justice dans l'avancement et la plénitude de leurs droits mais exigeant d'eux un dévouement absolu aux intérêts du pays et aux institutions républicaines.

Amélioration des petits traitements.

Justice rapide et égale pour tous. Justice gratuite.

Liberté absolue de conscience ; exercice de tous les cultes, mais suprématie du pouvoir civil.

L'État doit donner lui-même l'enseignement par des maîtres laïques ou le contrôler sérieusement lorsqu'il est confié à des particuliers. Ceux-ci doivent présenter les mêmes garanties professionnelles que les maîtres de l'enseignement, et cela dans l'intérêt même des enfants.

Enseignement intégral et gratuit aux enfants du peuple suivant leurs aptitudes.

Impôt global et progressif sur le revenu et suppression des quatre contributions directes.

Diminution des impôts de consommation, des droits de timbre et d'enregistrement.

La propriété individuelle doit être respectée et rendue plus accessible. En assurer le développement et la conservation.

Contrat de travail entre ouvriers et patrons pour éviter les grèves et le sabotage. Règlement des différends entre employés et employeurs.

Amélioration des services d'assistance : création d'hospices cantonaux.

Lois garantissant les droits de la femme trop souvent méconnus.

Défense de l'agriculture et de la viticulture : développement des œuvres coopératives, des assurances contre l'incendie, la grêle, la gelée, la mortalité du bétail ; mesures efficaces pour remédier à la crise viticole. Répression sévère de la fraude.

Extension continue de votre champ d'action commerciale.

Protection du petit commerce et de la petite industrie contre les grandes entreprises commerciales et industrielles qui menacent de tout accaparer pour rançonner producteurs et consommateurs.

Protection de l'épargne publique contre les manœuvres de l'agiotage et de la spéculation.

Patriotes sincères et éclairés, nous devons rester résolument attachés à la paix dans la dignité de rechercher l'entente cordiale avec tous les autres peuples.

L'armée doit se confondre avec la nation. Les officiers doivent être dévoués à la République.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Réduction des périodes d'instruction pour les réservistes et les territoriaux.

Citoyens,

Toutes ces réformes, attendues depuis si longtemps, se sont heurtées jusqu'alors à une résistance due à l'organisation défectueuse du pouvoir législatif.

Nous demandons l'élection du Sénat par le suffrage universel et la réduction de la durée de son mandat.

Le mode actuel d'élection pour la Chambre des députés est très discuté. Les critiques dirigées contre le scrutin d'arrondissement ne sont d'ailleurs pas toujours injustifiées.

Il est fait une propagande très active en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Ce mode d'élection aurait, dit-on, pour effet, en donnant à chaque parti

des représentants suivant sa force, d'apaiser les luttes passionnées entre les différents groupements politiques, de leur assurer plus de cohésion et de créer, par suite, de grands courants d'opinion favorables à la réalisation des réformes.

Cette méthode devra être étudiée sérieusement. J'estime qe'on pourrait en faire, en toute loyauté, un essai partiel dans un certain nombre de communes dès les élections municipales prochaines afin de se rendre compte de son fonctionnement et de ses résultats avant de l'appliquer à des élections générales.

Chers concitoyens,

Si vous m'accordez votre confiance, j'irai siéger à la Chambre au milieu des élus du parti radical. Je porterai haut et ferme le drapeau de la République démocratique et réformatrice, et je défendrai, par ma parole et mes votes toutes les lois de progrès et de justice sociale.

Je me consacrerai tout spécialement à l'étude des questions agricoles et viticoles dont l'importance est si considérable dans notre circonscription.

Vive la République démocratique !

Pierre CHARLES,

Conseiller général de la Côte-d'Or ; président des Comice et Syndicat agricoles de Liernais ; président de la Société de secours mutuels scolaires.
Candidat des Comités républicains.

Circonscription de CHATILLON-SUR-SEINE.

M. E. VINCENT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.700 voix.

Mes chers Concitoyens,

Sollicité par un grand nombre d'amis politiques de notre arrondissement, j'ai cru devoir céder à leurs affectueuses instances et poser ma candidature à la députation.

Je me présente librement à vos suffrages.

Vous connaissez tous mes opinions politiques ; vous savez que j'appartiens au parti radical et radical-socialiste : c'est vous dire que je suis fermement attaché aux principes de ce parti.

Partisan convaincu de la liberté de conscience, j'ai toujours été et resterai un défenseur résolu des œuvres laïques et de l'école laïque en particulier, école où je désire voir régner la tranquillité nécessaire à tout enseignement. Partisan également de la formule « pas d'ennemis à gauche » (à l'exclusion des anarchistes, hervéistes, etc.), voici les questions que je désirerais voir étudier et solutionner :

Vote définitif de l'impôt sur le revenu, après un examen réfléchi pour remplacer nos impôts directs et assurer ainsi une répartition plus équitable des charges et le dégrèvement de la petite propriété rurale.

Mise en vigueur rapide de la loi sur les retraites, après amélioration de cette loi en ce qui concerne les travailleurs de la terre et les petits artisans de nos campagnes.

Vote d'un statut libéral permettant de rendre plus certaine la condition des fonctionnaires en les mettant à l'abri des abus d'autorité.

Encouragement et développement de la mutualité agricole, du crédit agricole. Extension des assurances contre la grêle, la gelée. Amélioration des voies de communication. Création de nouveaux moyens de communications dans certains pays qui en sont presque depourvus. Création de chambres d'agriculture. Organisation du crédit commercial et industriel.

Étude d'une réglementation du travail permettant d'éviter, à l'avenir, des conflits toujours regrettables. Examen des moyens utiles pour assurer aux travailleurs de la forêt, sans exception, une protection efficace contre les accidents du travail.

Justice moins onéreuse et plus expéditive.

Suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Propagation de l'idée d'arbitrage international, seul moyen d'arriver à la diminution de nos charges militaires, tout en conservant notre indépendance et notre situation dans le monde.

Partisan de la propriété individuelle, j'estime qu'il y a lieu de rechercher tous les moyens propres à vous faciliter l'accès de cette propriété.

Pour parer aux charges d'assistance notamment, je pense qu'il est indispensable de :

1° Voter le budget en temps utile ;

2° Réaliser des économies par la suppression des fonctionnaires inutiles et la diminution des gros traitements ;

3° Organiser une gestion plus rigoureuse, un contrôle plus sévère dans nos administrations diverses.

Pour effectuer avec certitude cette réforme administrative, j'estime qu'il est nécessaire de remplacer le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste avec péréquation des circonscriptions électorales et, pour corriger la brutalité de ce scrutin, lui adjoindre la représentation proportionnelle qui assurera la représentation des minorités.

Interdiction aux parlementaires de faire partie du conseil d'administration de sociétés ; interdiction du cumul.

Exiger des représentants le vote personnel et modifier le mode de répartition de l'indemnité parlementaire, une partie de cette indemnité étant attribuée sous forme de jetons de présence.

J'estime qu'une législature qui réaliserait une partie du programme que je viens d'exposer aurait bien mérité du suffrage universel.

Si vous me faites le très grand honneur de me désigner pour vous représenter au Parlement, je puis vous affirmer que j'apporterai à la réalisation de ces réformes tout le dévouement et toute l'énergie dont je suis capable.

Vive la République démocratique et sociale !

Émile VINCENT,
Industriel,
Maire de Voulaines,
Conseiller général de Recey-sur-Ource,
Candidat radical-socialiste.

1re circonscription de DIJON.

M. BOUHEY-ALLEX.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.542 voix.

Mes chers Concitoyens,

La Fédération socialiste de la Côte-d'Or m'a de nouveau choisi pour porter le drapeau du parti aux élections législatives dans la première circonscription de Dijon.

Sans calcul, sans hésitation, j'ai accepté comme un devoir.

Élu en 1902, à la suite d'une entente franche et loyale des républicains et des socialistes, j'ai la conscience d'avoir accompli pendant les quatre années de ma législature tout mon devoir de républicain, tout mon devoir de socialiste.

A mon arrivée à la Chambre, les habitants des campagnes faisaient encore des corvées comme sous l'ancien régime : j'ai demandé et fait voter la suppression des prestations.

J'ai protesté à la tribune de la Chambre contre la mauvaise gestion de nos finances, contre le mauvais emploi des primes à la marine marchande, contre les gaspillages de la marine de guerre, contre les vices et les erreurs de notre organisation militaire.

Pendant quatre ans, j'ai défendu le monde du travail et les œuvres de laïcité contre le monde du privilège et contre la puissance de l'Église.

En 1906, j'ai été battu par une coalition hypocrite et honteuse des réactionnaires cléricaux et des réactionnaires républicains. Le vieil esprit religieux et le moderne égoïsme bourgeois instinctivement rassemblés par une défiance commune, par une terreur exagérée de la classe ouvrière, croyaient naïvement, par mon échec, écraser le socialisme naissant et barrer la route à la démocratie triomphante : ils n'ont fait qu'ajouter une unité de plus à la majorité veule qui a suivi servilement le ministère Clemenceau et qui, pendant quatre années, vient de patauger dans l'incohérence.

Rentré simplement dans le rang, à ma place de militant, j'ai assisté, impuissant et frémissant, à trois défaites successives de la démocratie en Côte-d'Or : j'ai vu la même coalition opportuno-réactionnaire qui m'avait battu, amener à l'Hôtel de Ville en 1908 la municipalité rétrograde de MM. Dumont et Mack, faire entrer la même année 1908 M. Philipot au Sénat et y installer enfin, en 1910, M. Messner.

Il appartient aujourd'hui aux radicaux-socialistes, aux radicaux modérés de décider s'ils veulent, une fois encore, se prêter à ces louches combinaisons.

Nous, socialistes, nous ne serons ni dupes ni complices

Dans le malaise général et la confusion des partis, nous affirmons notre foi profonde dans la pleine émancipation économique intellectuelle et politique de tous les travailleurs.

Et voici le programme de réformes à la fois précises et profondes que nous vous proposons :

*
* *

Le déficit et les impôts. — Nous voulons tout d'abord la réforme de l'impôt. La Chambre qui s'en va laisse un déficit avoué de 200 millions, que l'on n'a pas osé combler avec les expédients Cochery, avant les élections, mais auxquels on compte bien recourir une fois les élections passées. Nous protestons de toute notre force contre ces nouveaux impôts.

Nous déclarons que seul l'impôt global et progressif sur le revenu peut répartir avec justice les charges publiques, en les proportionnant aux facultés contributives des citoyens. Et nous affirmons que, pour équilibrer le budget, il n'est que deux moyens : d'une part, diminuer les dépenses en diminuant les armements, et, d'autre part, augmenter les recettes en exploitant en régie les monopoles capitalistes.

La folie des armements. — Nous voulons limiter d'abord, puis réduire simultanément les armements fous qui ruinent l'Europe ; nous voulons éviter les guerres sauvages entre nations, en organisant l'arbitrage international.

L'argent enfoui dans les œuvres de mort, nous voulons le réserver aux œuvres de vie.

Les sommes folles que l'on engloutit inutilement pour l'entretien d'une armée permanente trop nombreuse, trop coûteuse, et cependant incapable de résister à une invasion étrangère sans le concours des réserves, c'est-à-dire des milices, nous voulons les appliquer à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux moyens de transport, tels que les tramways départementaux, si rares et si pauvrement exploités.

Ces millions que l'on dépense pour la marine de guerre, les centaines de millions qui vont payer la nouvelle flotte amorcée en dernière heure, il y a moins de quinze jours, nous voulons les consacrer à notre marine marchande agonisante.

Les retraites. — Nous nous refusons à faire sur le dos des travailleurs les économies nécessaires, comme, hélas ! il faut l'attendre d'une Chambre de stagnation sociale. Nous voulons que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, pour laquelle on n'a pas encore su trouver les ressources nécessaires, soit appliquée d'abord, améliorée ensuite, que surtout la limite d'âge soit abaissée à soixante ans.

L'assistance. — Nous voulons que la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, soit étendue, élargie et appliquée avec moins de parcimonie.

Les monopoles. — Nous voulons rendre à la nation les monopoles accaparés par le capitalisme ; les chemins de fer, les mines de houille, les raffineries, les distilleries, les assurances, les banques, etc. Nous voulons faire exploiter par la nation, au lieu de les concéder à des spéculateurs, les nouveaux monopoles de demain : la houille blanche, les mines de fer, etc., et toutes les immenses richesses de l'avenir. Nous voulons associer à la gestion et à la direction de ces services, mis en régie, les travailleurs qui y seront employés.

Nous voulons ainsi limiter les puissances d'argent, à la fois puissances de corruption et puissances d'oppression ; nous voulons rendre à la masse des citoyens les instruments de production qui ont été ravis aux producteurs et confisqués par quelques privilégiés.

Les petits propriétaires. — En même temps, nous voulons consolider la petite propriété exploitée par son propriétaire, véritable instrument de travail resté entre les mains du producteur. Nous voulons que les vignerons et les cultivateurs puissent vivre aisément du fruit de leur travail. Nous voulons qu'ils ne soient plus victimes de l'usure ni de l'hypothèque. Nous voulons qu'ils ne soient plus victimes de capitalistes et de spéculateurs qui leur vendent, à des prix majorés, leurs engrais, leurs outils, leurs machines, et qui leur achètent, à des prix avilis, leurs produits agricoles.

Les petits patrons. — Nous voulons que les petits commerçants, que les petits industriels cessent d'être expropriés brutalement et sans indemnité par les grands magasins et la grande industrie monopolisée, mais qu'ils soient, au contraire, les agents et les bénéficiaires immédiats des transformations sociales devenues nécessaires.

Nous voulons, en un mot, que la socialisation des moyens de production, là où elle est dès maintenant possible ou nécessaire, se fasse au bénéfice de tous, et non au bénéfice de quelques-uns, car les farouches anticollectivistes, ceux qui ne veulent point du collectivisme pour les autres, sont ceux-là mêmes qui se font des rentes en réalisant le collectivisme à leur profit.

L'organisation ouvrière. — Nous voulons de nouvelles lois de protection ouvrière, la limitation des heures de travail, l'application effective du repos hebdomadaire aux employés de toutes catégories, le contrat collectif du travail, etc. Nous voulons donner aux syndicats ouvriers, aux bourses du travail, une vie réelle et active, en leur donnant la personnalité civile, en leur donnant, comme aux Chambres de commerce de la bourgeoisie, les moyens financiers de vivre et de faire œuvre utile.

Nous voulons faire entrer les travailleurs dans les conseils d'administration des entreprises où ils travaillent, et les admettre au partage des bénéfices dans la proportion même où ils contribuent au succès de l'entreprise.

Nous voulons éviter les grèves qui sèment la haine et la misère: de même que nous demandons l'arbitrage international pour les conflits entre nations, nous voulons l'arbitrage pour les conflits inévitables, qui, à l'intérieur de la nation, surgissent sans cesse entre le capital et le travail.

Les fonctionnaires. — Nous voulons pour les fonctionnaires, qui tous connaissent l'étendue de leurs droits, l'entière liberté d'opinion ; le droit d'association le plus large entre les personnels des diverses administrations : la reconnaissance du droit syndical, tel qu'il résulte de la loi de 1884, la grève n'étant pas considérée comme un moyen de défense professionnelle ; le relèvement des petits traitements, compensé par la réduction des grosses prébendes; le vote enfin d'un statut personnel qui, pour le recrutement, l'avancement et la discipline, donne aux fonctionnaires des garanties contre le favoritisme, contre l'ingérence des hommes politiques et contre la tyrannie des grands chefs.

La lutte contre l'Église et l'Enseignement. — Nous voulons défendre l'École laïque contre l'attaque des cléricaux, et pour cela nous croyons que le meilleur moyen est d'élargir l'enseignement populaire : au lieu des deux sortes d'écoles que nous voyons actuellement, les écoles primaires pour le peuple, et les lycées, collèges et facultés pour la bourgeoisie, nous voulons un seul enseignement national, dont les degrés successifs soient accessibles à tous par voie de concours et dont le recrutement soit assuré par un large système de bourses qui conduira bientôt à la gratuité absolue à tous les degrés. Nous voulons, en un mot, un enseignement véritablement démocratique qui permette, pour la grandeur et la prospérité du pays, l'accession à la culture générale de toutes les intelligences et de toutes les énergies en réserve dans les classes populaires.

La réforme électorale. — Mais avant toute réforme, nous voulons celle d'où doivent découler toutes les autres, nous voulons la réforme du fonctionnement du suffrage universel.

Nous voulons la fin de ces coalitions louches que nous déplorons depuis des années en Côte-d'Or et qui déshonorent les partis. Nous voulons la fin du scrutin d'arrondissement, de ce « scrutin taré » qui oblige l'élu à sacrifier les intérêts généraux du pays aux intérêts particuliers de sa clientèle. Nous voulons le scrutin de justice et de dignité ; nous voulons le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Citoyens,

Vous connaissez le programme socialiste, vous connaissez aussi le candidat.

J'ai été vingt ans maire de la petite commune où je suis né, j'ai été six années conseiller d'arrondissement, je suis conseiller d'arrondissement depuis 1889, j'ai été député de Dijon de 1902 à 1906, je suis conseiller municipal de Dijon depuis 1908. Je ne suis ni le serviteur du pouvoir ni le flatteur de la démagogie. Je suis homme de bonne volonté, profondément épris de liberté politique et de justice sociale, ami de la raison, ennemi de la violence, d'où qu'elle vienne.

Je suis celui qui a pu se tromper, mais qui n'a jamais trompé personne.

Je suis celui dont trente années de lutte pour la démocratie n'ont ébranlé ni la confiance dans le peuple, ni la foi dans l'avenir.

Ceux qui pensent comme moi, ceux qui espèrent comme moi, mettront mon nom dans l'urne le 24 avril prochain.

Vive la République sociale !

BOUHEY-ALLEX,
Ancien député,
Conseiller général de la Côte-d'Or.
Conseiller municipal de Dijon.

2e circonscription de DIJON.

M. MUTEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.443 voix.

Mes chers Concitoyens,

Après douze années consacrées uniquement et assidûment à l'exercice de mon mandat, vous auriez certainement trouvé légitime de ma part de songer au repos, ou, tout au moins, de ne pas solliciter le renouvellement d'un mandat à la Chambre des Députés, mandat dont l'accomplissement, lorsqu'on veut s'y donner tout entier, comme c'est mon cas, devient de jour en jour plus absorbant et exige des forces physiques que l'on ne saurait conserver éternellement. Toutefois, mes amis ont pensé que je devais aujourd'hui encore vous demander de me maintenir ce mandat que, par trois fois, vous m'avez donné. Un tel témoignage de confiance et d'estime est trop précieux pour que je ne m'incline pas devant leur désir, et c'est pourquoi je sollicite une quatrième fois vos suffrages. Mais je me crois assez connu de vous pour qu'il ne me soit pas nécessaire, comme à un débutant, de vous dire qui je suis ; ceux qui ont confiance en moi voteront pour moi ; les autres me refuseront leur voix. A cet égard, je ne cherche pas à convaincre ceux dont, je n'en doute pas, l'opinion est faite d'avance.

Est-il besoin d'ailleurs de vous rappeler que, depuis mon entrée au Parlement, je n'ai jamais cessé de soutenir la République et la démocratie et de voter, dans toutes les circonstances, comme doit le faire un républicain et un démocrate, s'inspirant des principes de la Révolution française et de l'ardent amour de son pays?

Dans les trois législatures qui viennent de s'écouler, de graves questions ont été soumises aux représentants du peuple. Ils se sont trouvés en face des problèmes les plus redoutables tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. En toute circonstance, j'ai agi, j'ose le dire, en honnête homme et en bon Français, jaloux de l'indépendance de sa patrie et résolu à défendre par tous les moyens légaux la suprématie de la société civile et de l'État laïque.

Éclairé par l'étude de l'histoire et convaincu que les conquêtes sociales basées sur la libre discussion sont les seules pratiques et durables, je ne me suis, à aucun moment, laissé entraîner par les surenchères faciles et les suggestions démagogiques dont le résultat le plus certain, si elles pouvaient aboutir, serait de jeter le pays, après une crise effroyable, dans une réaction plus effroyable encore.

« Le temps, a-t-on dit, n'épargne pas ce que l'on fait sans lui » ; je n'entrevois, pour ma part, le moyen de réaliser le progrès social que dans l'étude approfondie de tous ses détails et dans l'application méthodique et raisonnée de chaque amélioration reconnue possible. C'est d'ailleurs du côté économique et social que doivent être dirigées désormais toutes les préoccupations des pouvoirs publics. Grâce à l'énergie des républicains de toute nuance, le régime n'a plus rien à redouter de ses ennemis. Aussi ne faut-il pas se confiner dans une lutte purement politique, jadis nécessaire : ce qu'il faut maintenant, c'est développer et faire fructifier les bienfaits du régime républicain. Soyons bien persuadés que plus la République sera soucieuse de conserver et d'augmenter le bien-être matériel et la dignité morale de chacun des citoyens, moins elle aura à redouter les assauts de ceux qui ont intérêt à la détruire.

C'est dans cette intention que j'ai voté et que je voterai encore, si vous me renvoyez au Parlement, les réformes ayant pour but d'améliorer la situation des travailleurs, au premier rang desquelles il faut citer l'importante loi, toute récente, sur les retraites ouvrières et paysannes, et que je m'efforcerai d'amender celles des lois déjà votées, qui donnent lieu, comme toute œuvre humaine à son début, à certaines critiques; par exemple, la loi sur les accidents du travail, celle sur le repos hebdomadaire, etc...

Dans un autre ordre d'idées, j'ai voté toutes les lois de nature à affermir la République et à défendre la neutralité de l'enseignement. Certes, dans une société parfaite et où tous les citoyens seraient d'accord pour conserver le régime établi, l'idéal serait en matière d'enseignement comme en toute autre, la liberté absolue. Mais nous n'en sommes point encore, hélas! à cette ère de l'accord unanime, et il faut bien que la République conserve ses armes, puisque ses adversaires ne lui permettent pas de s'en dessaisir. Aussi est-il impossible de laisser sans une protection toute spéciale notre enseignement national, qui ne peut être que neutre, c'est-à-dire laïque. Autant il est contraire à la véritable pensée libre d'interdire à un citoyen de se ranger à telle ou telle opinion confessionnelle ou philosophique, autant il est répréhensible pour les éducateurs de chercher à imprimer dans l'esprit des enfants des dogmes quelconques. La neutralité s'impose pour les éducateurs : c'est à la famille seule qu'il appartient de diriger les enfants à cet égard. Là comme partout, il faut éviter les vexations; mais la fermeté est indispensable.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler ce que la République a fait pour l'agriculture et les agriculteurs; mais il me sera bien permis de dire qu'en toutes circonstances je me suis associé aux mesures et aux réformes accomplies, et particulièrement à celles qui étaient de nature à rendre service aux cultivateurs de notre région. Bien d'autres améliorations restent à réaliser : relèvement des droits sur certains produits de la terre, que malheureusement rendent difficile la crainte des représailles de l'étranger et la nécessité de ménager les intérêts des consommateurs; réduction des prix de transport pour les denrées agricoles et les engrais chimiques, etc...

Je crois en outre qu'il est indispensable de donner plus d'importance, dans la direction des affaires publiques, aux habitants des campagnes relativement à ceux des villes, qui actuellement sont plus largement représentés. Il ne faut pas oublier que les populations rurales constituent en France la classe la plus nombreuse, que c'est leur travail qui nourrit les autres et que leurs enfants forment l'élément le plus important et le plus robuste de notre armée nationale. Une excellente chose, à cet égard, serait la création de conseils techniques agricoles, destinés à assister les pouvoirs publics dans toutes les questions de leur compétence.

Sur ce point, tous les partis peuvent s'entendre, pour le plus grand avantage de la nation tout entière. Il est d'ailleurs bien temps de mettre un terme aux divisions qui séparent les différents groupes du grand parti républicain, et qui transforment trop souvent les nobles luttes de la haute politique en questions de personnes ou d'intérêts privés.

Tout cela peut aisément se réaliser, surtout dans notre belle Bourgogne, ce pays de braves gens et de cœurs loyaux, où les esprits sont libres et indépendants, où l'on a horreur des coteries, et où l'éducation civique est plus développée que partout ailleurs, en même

temps que le patriotisme le plus sincère et le plus éclairé détourne les citoyens aussi bien d'un nationalisme agressif pour les autres peuples que d'une abdication avilissante du sentiment de l'indépendance nationale.

Mes chers concitoyens, il n'est pas nécessaire, n'est-ce pas? de se disputer et de se prodiguer les outrages dans les luttes électorales. Cela ne change rien au résultat et cela donne à l'étranger une triste opinion de tous les élus, quel qu'ils soient. J'espère au moins que notre région, si calme et si sage, montrera aux autres l'exemple de cette courtoisie, et je me borne à vous répéter, en terminant, que je suis à votre disposition et que ceux qui veulent me renouveler mon mandat peuvent le faire en toute confiance. Je m'efforcerai de la justifier dans l'avenir comme j'ai travaillé à la mériter dans le passé.

Vive la République!

A. MUTEAU.

Circonscription de SEMUR.

M. LEFOL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.611 voix.

Mes chers Concitoyens,

Fort des 4.074 voix que vous m'avez accordées en 1906, je viens à nouveau solliciter vos libres suffrages au renouvellement de la Chambre des Députés.

J'ai considéré qu'il était de mon devoir d'affronter la lutte et d'être le candidat de l'avant-garde républicaine et socialiste.

J'ai toujours pris, depuis plus de trente ans, une part active à toutes les élections en soutenant énergiquement les candidats les plus avancés, afin de faire plus vite triompher les réformes sociales que tout Gouvernement véritablement démocratique doit appliquer dans la plus large mesure possible.

Vivant dans un milieu ouvrier, je connais quels sont les légitimes revendications des travailleurs; si je suis élu, je m'efforcerai, par ma collaboration intime avec tous les élus du prolétariat, à les faire aboutir.

Je connais aussi la vie du travailleur de la terre. Je sais quels sont ses peines, ses souffrances et surtout ses ennemis.

Vos regrettés députés, Bizouard-Bert et Debussy ont, jusqu'à la mort, déployé une activité et un zèle remarquables dans la défense des intérêts du prolétariat paysan, je m'efforcerai de continuer l'œuvre qu'ils avaient entreprise.

Je saurai me tenir en constants rapports avec ceux dont j'aurai la charge de défendre les droits et les intérêts, car j'estime que l'élu ne doit pas se contenter d'être en contact avec ses électeurs en période électorale seulement, qu'il leur doit assez souvent un compte rendu de mandat.

Candidat du parti d'avant-garde de la grande armée républicaine, je m'efforcerai de faire consciencieusement tout mon devoir en portant mon attention sur les points spéciaux énumérés ci-dessous :

Au point de vue agricole, je serai le continuateur de la politique économique et douanière du regretté Debussy.

Institution de chambres d'agriculture destinées à soutenir les intérêts agricoles. Le commerce et l'industrie ont leurs chambres, il est inadmissible que l'agriculture n'en ait point.

Maintien des droits des bouilleurs de cru.

Si j'avais fait partie de la dernière législature, je n'aurais certainement pas voté l'impôt inquisitorial et vexatoire sur le revenu agricole. Pour ma part, je reprendrai l'amendement Sireyjol favorisant spécialement la petite et la moyenne culture dans l'Auxois.

En voici d'ailleurs le texte :

« Seront exempts de l'impôt sur les revenus agricoles les fermiers et colons partiaires, les propriétaires ou fermiers exploitant eux-mêmes avec leur famille et n'employant pas d'une façon permanente plus de deux domestiques. »

Au point de vue politique : je voterai le le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et professionnelle.

Ennemi de tous les monopoles supprimant les libertés individuelles et l'initiative personnelle, je suis en cela absolument opposé au monopole de l'enseignement, en communauté d'idées avec Jaurès, Sembat, Allard et Briand lui-même. Libre penseur, je veux que tous les citoyens aient le droit de penser librement. A l'école, l'instituteur libre, mais respectueux des droits de tous garantis par la *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.*

Droit syndical à toutes les corporations pour la défense exclusive des droits professionnels.

Élection des sénateurs par le suffrage universel.

Patentes proportionnelles au nombre des commerces exercés par les grands magasins.

Suppression des conseils de guerre ou tout au moins adoucissement du Code militaire.

Suppression des sous-préfectures, rouage inutile, coûteux et compliquant les formalités administratives.

Suppression des Conseils d'arrondissements et institution de conseils cantonaux sur des bases vraiment démocratiques, c'est-à-dire avec représentation de toutes les communes.

Revision du cadastre de façon que la nouvelle évaluation des propriétés non bâties ne soit pas un leurre pour la démocratie paysanne.

Citoyens,

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je ferai tout mon possible pour faire aboutir rapidement toutes ces réformes que la démocratie attend depuis trop longtemps

Les intérêts de notre circonscription n'auront pas de défenseur plus dévoué, et je consacrerai tous mes efforts pour faire aboutir le projet de prolongement du tramway de Semur à Montbard et à Châtillon-sur-Seine par la vallée de l'Armançon.

Partisan, comme tout homme de cœur, de la paix universelle, je m'emploierai de toutes mes forces pour que, désormais, soient soumis au tribunal d'arbitrage de La Haye les différends qui peuvent surgir entre les nations.

Je ne veux pas faire ma campagne électorale avec l'anticléricalisme. On sait quels sont mes sentiments à cet égard. Nous avons en ce moment à résoudre de graves questions sociales ; il ne faut donc pas se laisser hypnotiser par la lutte contre l'Église. D'ailleurs, nous sommes payés, nous autres prolétaires, pour savoir que ces luttes aboutissent à des liquidations genre Duez.

En conséquence, je serai, le 24 avril prochain, le porte-drapeau de l'avant-garde républicaine et socialiste, réclamant toujours, pour tous les travailleurs, plus d'équité, plus de justice et plus de liberté.

Vive la République démocratique et sociale !

Emile LEFOL,
Hôtelier, maire de Montbard,
Conseiller d'arrondissement,
Candidat républicain socialiste.

COTES-DU-NORD

1re circonscription de DINAN.

M. Charles BAUDET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.641 voix.

Électeurs et chers Concitoyens,

Sous les auspices du congrès républicain, je viens pour la troisième fois solliciter vos suffrages.

La législature qui prend fin dans l'esprit de libéralisme le plus large, a réglé la question délicate de la séparation et de la dévolution des biens refusés par l'intransigeance ultramontaine.

J'ai voté tous les crédits, si lourds qu'ils soient, demandés pour la Guerre et pour la Marine, en vue d'assurer la puissance de la Patrie et de garantir la paix extérieure par le respect dû à ceux qui sont forts.

Le Parlement vient de fonder et de doter la caisse de crédit maritime où pourront puiser nos marins pêcheurs.

Il a créé le bien de famille insaisissable et institué le crédit individuel à long terme en vue de permettre aux travailleurs du sol l'accession de la propriété, seule véritable garantie du bien-être familial et de l'indépendance du citoyen.

Il appartiendra à la Chambre prochaine de conduire à bonne fin le vote de la loi sur la plus-value accordée au fermier sortant, qui donnera au laboureur le bénéfice légitime du produit de son travail.

Le tarif douanier, renouvelé, permettra à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de travailler en toute sécurité du lendemain.

Une législation nouvelle, adaptée à l'évolution de la vie sociale et à des besoins nouveaux, devra mettre à même les travailleurs de la mine, de l'usine et de l'atelier, par la participation aux bénéfices, par la création d'actions de travail, de parvenir à la possession d'une part du capital, que leur activité contribue si efficacement à produire.

Je voterai, dans la pensée la plus grande de vraie liberté, toutes les lois nécessaires à la défense de cette école laïque, pierre angulaire du régime républicain qui doit être l'instrument de l'affranchissement des consciences.

Je suis d'avis qu'il est urgent d'assurer aux fonctionnaires la garantie de leurs droits contre l'arbitraire et le favoritisme et qu'il est d'essence démocratique de les appeler à collaborer à une organisation meilleure des services nationaux ; non plus sous la férule dominatrice d'un autoritarisme suranné, mais en faisant appel à leur concours éclairé avec le contrôle du Gouvernement, du Pays et des mandataires élus.

Cette législature, qui pourrait être appelée celle des retraites, a augmenté les pensions des inscrits maritimes ; elle a amélioré les retraites des employés de la voie ferrée ; elle a commencé l'unification des pensions des vieux officiers mariniers et elle a organisé la

grande réforme des retraites ouvrières et paysannes, apportant le pain des vieux jours à 17 millions de travailleurs.

Il appartiendra à la législature prochaine de rendre cette grande œuvre encore plus humaine et plus bienfaisante en l'améliorant dans ses conditions diverses.

La prospérité du pays, l'accroissement de la richesse publique, par le travail dans l'ordre et dans la paix, peuvent seuls, au moyen de bonnes finances, conduire à la réalisation du programme économique et social que comporte l'idéal républicain.

Je voterai l'impôt sur le revenu qui, sans vexation, quoi qu'on en puisse dire, fera plus de justice fiscale, allégera les charges qui pèsent trop lourdement sur la terre, instrument de travail du paysan, diminuera les charges du petit cultivateur et du petit commerçant, en demandant, au moyen d'une sage progression, une juste et nécessaire compensation à ceux qui possèdent la plus large part de la fortune publique.

Mes chers Concitoyens,

Mon passé vous est un sûr garant de mes sentiments profondément démocratiques et vous pouvez compter sur moi, demain comme hier, pour appuyer de mes votes l'œuvre républicaine de défense laïque et de progrès social.

Vive la République !

Docteur Ch. BAUDET,
Député sortant.

2[e] circonscription de DINAN.

M. de CHAPPEDELAINE.

Élu au 2[e] tour de scrutin. — 9.041 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Sollicité par la majorité des maires et adjoints libéraux de la 2[e] circonscription de Dinan de poser ma candidature à l'élection législative du 24 avril, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder vos suffrages.

Travailleurs,

Je suis sincèrement partisan des réformes sociales qui ont pour but d'améliorer votre sort et notamment d'abaisser à soixante ans l'âge de la retraite ouvrière actuellement fixé à soixante-cinq.

Cultivateurs,

Je voterai tous les projets qui auront pour but de favoriser l'agriculture, d'apporter plus de bien-être dans nos campagnes et je demanderai en particulier l'établissement de Chambres d'agriculture, qui seront auprès des Pouvoirs publics les interprètes de vos besoins et les défenseurs de vos intérêts.

Marins,

Je demanderai d'élever les retraites anciennes au taux des retraites actuelles, d'accorder à la veuve du marin décédé à terre un secours, comme en cas de décès en mer, et de

réaliser le plus promptement possible les réformes touchant la liquidation des pensions et le fonctionnement de la Caisse de prévoyance.

Fonctionnaires,

Je suis partisan de l'établissement de votre statut légal qui vous garantira avec un avancement plus régulier, l'indépendance et la liberté.

Électeurs,

Je voterai le scrutin de liste avec la Représentation proportionnelle, estimant que ce mode de scrutin est le seul qui puisse vous donner un Parlement qui reflète réellement l'opinion nationale.

Contribuables,

Je suis partisan de toute réforme fiscale qui aurait pour but de diminuer les impôts et d'alléger les charges des cultivateurs et des petits propriétaires, mais je suis adversaire de ce soi-disant projet actuel d'impôt sur le revenu qui n'est en réalité, qu'un impôt sur toutes les ressources de la vie des citoyens, y compris le salaire des ouvriers, les bénéfices agricoles des fermiers et même le travail des femmes et des enfants.

Je repousserai l'établissement de tous les monopoles d'État et en particulier celui des assurances sur la vie et l'incendie.

Mes chers Concitoyens,

Profondément attaché à la religion catholique, je défendrai de tous mes efforts la liberté de conscience et je ne cesserai de revendiquer la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, qui auront pour résultat de nous accorder la paix religieuse et de sauvegarder les droits de l'Église.

Partisan résolu de la liberté d'enseignement, je m'opposerai toujours au vote du monopole et à toute loi qui aurait pour but de restreindre la liberté scolaire déjà si précaire aujourd'hui.

Cette liberté est inscrite dans le Droit naturel et il n'est pas de principe au nom duquel on puisse la supprimer.

Quant à la couleur de mon drapeau vous la connaissez tous. En d'autres circonstances je l'ai déjà dit : C'est la couleur de celui sous les plis duquel vous avez servi la Patrie, la couleur de celui sous les plis duquel, si notre France était menacée, nous devrions nous unir pour faire front à l'ennemi.

Mes amis, pour la défense de tous ces intérêts et de toutes ces grandes causes, je vous apporte l'enthousiasme et l'activité de ma jeunesse.

L'accueil que vous m'avez fait me prouve que vous m'avez compris et c'est avec la plus entière confiance que je fais appel à vos suffrages.

Louis de CHAPPEDELAINE,
Adjoint au maire de Jugon,
Conseiller général.

1re circonscription de GUINGAMP.

M. de KERGUÉZEC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.056 voix.

Mes chers amis,

Lorsqu'il y a quatre ans, je me suis présenté à vos suffrages, loyalement je ne vous avais caché aucune de mes idées philosophiques et sociales. C'est donc en toute connaissance de cause que vous m'avez fait confiance et que vous m'avez chargé du grand honneur de vous représenter à la Chambre.

Au terme de mon mandat, je reviens vers vous, conscient d'avoir fait mon possible pour remplir mon devoir en honnête homme, en bon républicain et en Breton fermement attaché à l'œuvre d'évolution sociale, de progrès économique, de libération et d'éducation de la Bretagne.

L'accueil que je reçois de tous côtés m'est un gage que les liens qui nous unissent vont se resserrer et que, pendant la législature qui va s'ouvrir, je vais encore avoir la noble tâche de vous représenter. Je le ferai de mon mieux avec toute ma conscience, avec tout mon cœur.

Je ne vous ferai pas ici de promesses ; je serait tel que vous m'avez connu, c'est-à-dire tout à tous. Je veux continuer à être plus que votre député, je veux rester votre ami et en quelque sorte le tuteur de tous ceux qui souffrent.

La République est victorieuse sur le sol de notre pays breton ; nous l'avons faite telle par notre foi ardente et notre volonté inébranlable. Continuons à la faire aimer, en montrant à tous que le républicain doit aimer ses frères de toute l'ardeur de son âme.

La République laïque, respectueuse de la liberté de conscience, doit être ouverte à toutes les bonnes volontés. Elle doit être ouverte à tous les hommes qui veulent la servir loyalement, pénétrés que les droits du peuple, la souveraineté et la suprématie de l'État ainsi que les principes sacrés de la Révolution Française doivent tout primer.

Dans la France forte dans le monde, autant par son rôle civilisateur et par le prestige de sa tradition émancipatrice et pacifique que par la puissance de ses armes et de ses alliances, la République doit être le gouvernement de la justice, du droit et de la bonté ; ceux d'entre nous qui ne s'efforceraient pas de pratiquer ces vertus, ne seraient pas réellement des républicains.

Le représentant du peuple doit considérer son mandat comme une sorte de mission, comme un autre sacerdoce , il doit être député et rien que député. C'est pourquoi je suis adversaire déterminé de tout cumul et partisan de l'incompatibilité de ses fonctions avec toute autre, quelle qu'elle soit.

La République est et doit être un gouvernement de lumière; à chaque fois que quelque indignité se glissera dans nos rangs, nous avons le devoir de la dévoiler et d'en faire justice. Sous les régimes déchus on cachait soigneusement les tares et les plaies ; sous celui que nous aimons, le peuple a le droit de tout savoir, de tout connaître et nous, le devoir de poursuivre impitoyablement et de punir les fautes, quels que soient les coupables et à quelque rang de la société qu'ils appartiennent.

La République sera propre ou elle ne sera pas, et c'est parce que nous voulons qu'elle dure que nous la voulons belle et respectée.

Fermement épris d'un grand idéal de justice sociale, de liberté politique et économique et de fraternité universelle, nous poursuivrons ensemble notre voie, marchant toujours vers

plus de bonheur et plus de bonté, vers l'harmonie universelle que peuvent railler tous ceux qui ne comprennent pas, mais dont il est de notre devoir de préparer l'avènement.

Pieusement attaché à notre chère Bretagne, je ferai tous mes efforts pour aider, dans la mesure de mes forces, à sa grandeur et à sa prospérité.

Je vous remercie du plus profond de mon cœur des marques d'amitié que vous ne cessez de me donner et qui dépassent de beaucoup ce que j'ai pu faire pour vous. Je ne puis les payer qu'en vous donnant mon dévouement tout entier, et vous pouvez être certains qu'ils vous est acquis.

Vive la République !

Gustave de KERGUÉZEC,
Député sortant,
Conseiller général.

2e circonscription de GUINGAMP.

M. TURMEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.100 voix.

Mon cher Concitoyen,

Désigné comme candidat par le Congrès républicain de la 2e circonscription de Guingamp, je viens me soumettre au suffrage du peuple souverain.

Né dans cette circonscription, élevé parmi vous tous, instruit avec ceux d'entre vous qui tiennent aujourd'hui les mandats électifs, je n'ai pas besoin de vous dire qui je suis. Enfant du pays, parlant sa vieille langue, je demeure forcément un des vôtres ; me renier, ce serait vous renier vous-même ; me désavouer, ce serait vous désavouer ; ce serait dire, à la face du pays, que vous ne voulez pas d'un de vous, pour vous représenter et je vous connais assez pour savoir que vous ne le ferez pas.

Je vais d'ailleurs vous exposer mes idées et vous verrez aussitôt que nous sommes en parfaite communauté de vues.

Depuis que j'ai l'expérience d'homme, je me suis déterminé par les trois principes suivants qui doivent être, d'après moi, ceux de tout citoyen digne de ce nom :

1° Assurer par son travail son existence et celle des siens ;

2° Regarder, au-dessus de lui, sans jalousie et sans haine ceux qui sont plus favorisés par les dons naturels, par l'intelligence et les connaissances acquises, pour en recueillir les avis et les conseils ;

3° Regarder au-dessous de lui les petits, les humbles, les malheureux ; leur tendre une main fraternelle et les aider à s'élever jusqu'à lui.

C'est de ce sentiment de fraternité humaine que doit résulter, pour nous tous, toujours plus de bien-être, par toujours plus de justice. Ce n'est donc pas la lutte des classes qu'il faut préconiser, c'est une formule de haine ; ce n'est même pas la lutte pour la vie, c'est une formule de sauvage égoïsme, mais l'union pour la vie, la seule réconfortante, qui réponde réellement à l'instinct profond de la nature humaine.

Et maintenant que vous connaissez mes conceptions sociales, voyons quel doit être pour vous le meilleur candidat, le meilleur député.

C'est évidemment celui qui pourra vous rendre le plus de services. Votre intérêt est la loi suprême, en pareil cas. Le député, n'étant que votre représentant, doit faire ce que vous feriez vous-même, c'est-à-dire ce qui assurera le plus votre avantage matériel, intellectuel et moral. Il devra être un homme de progrès, marcher d'accord avec le Gouvernement et ne pas s'immobiliser, des années durant, dans une opposition qui ne peut être que stérile pour lui et pour vous.

Dans une région comme la nôtre, il devra être surtout l'homme de l'ouvrier, du commerçant et de l'agriculteur. Et dans ce triple domaine, que de choses à accomplir !

Vos chemins de campagne sont dans un état déplorable. La perte qui en résulte pour vous, vous la connaissez mieux que personne : vous ne pouvez sortir de vos villages, avec des chargements un peu forts ; si les fermiers et les enfants veulent se rendre au bourg, c'est au prix d'une véritable acrobatie ; les enfants surtout qui, en hiver, partent à l'école, y arrivent les pieds mouillés, restent ainsi le long du jour, contractent des maladies et parfois y gagnent leur mort. Il y a là une œuvre entière à réaliser. C'est le cultivateur qui produit les choses nécessaires à la vie ; c'est lui qui paye le plus d'impôts : la chose essentielle, primordiale, c'est de lui donner au moins des chemins.

Il faut donc mettre à sa disposition, à un prix abordable, ces engrais marins et chimiques dont l'usage est aujourd'hui si général. L'engrais marin ne coûte rien à l'homme de la côte ; il n'a que la peine de le prendre sur place. A vous, au contraire, qui êtes obligés de recourir au chemin de fer, il vous arrive grevé de 25 à 30 francs de transport par tonne. C'est dire qu'il vous est presque impossible d'en avoir. Et pourtant vous payez autant d'impôts que votre camarade de la côte ; vous payez pour ses chemins de fer à lui, pour ses ports, ses quais, ses jetées, etc..., et n'en tirez rien. Il faudrait un peu plus de justice et, maintenant que les chemins de fer appartiennent à l'État, leur demander de transporter l'engrais nécessaire aux contribuables, puisque ce sont les contribuables qui payent les chemins de fer.

Même raisonnement pour les engrais chimiques qui viennent du Nord et de l'Est, à grands frais de transport, bien entendu. Là encore, vous êtes en état d'infériorité avec d'autres contribuables qui pourtant ne payent pas plus que vous. Ce n'est pas équitable.

Vous savez qu'à l'heure actuelle, la production du cheval, du cheval d'artillerie surtout, est une des grandes questions à l'ordre du jour. Il va falloir 7.000 chevaux de plus. Notre région est incontestablement l'une des plus propres à cet élevage ; mais il faudra se défendre ferme, pour avoir sa part du gâteau. Vous savez fort bien qui, des amis ou des adversaires du Gouvernement, pourra le plus utilement vous défendre, dans cette lutte ardente que vont se livrer les régions productives. Et, songez combien la question est importante : il s'agit d'une dizaine de millions dont vous allez être avantagés ou privés.

Il faut aussi faire lever l'interdit qui pèse encore sur nos bestiaux, du côté de l'Angleterre, afin d'y retrouver nos beaux débouchés d'autrefois et les ajouter à ceux d'aujourd'hui. C'est très beau, l'entente cordiale ; mais elle ne doit pas devenir pour nous la duperie cordiale : nous devons exiger qu'elle se traduise en actes effectifs et en avantages palpables. De même pour les beurres et les œufs. De la sorte, notre agriculture sera prospère et, comme tout se tient, le commerce et le travail y trouveront aussi leur avantage.

Mais ce n'est pas le tout de songer aux animaux : il faut aussi penser un peu aux gens. Depuis longtemps l'homme de la campagne désire une amélioration à ses bâtiments. Souvent, c'est lui le plus mal logé de sa ferme. Il y a là une aspiration très naturelle et qu'il faut absolument seconder et à laquelle la République a déjà commencé à donner satisfaction, par la création du service des améliorations agricoles. C'est là une des questions les plus importantes, pour la prochaine législature.

Il faudra aussi tâcher de réduire le service militaire à dix-huit mois : les six derniers mois on ne fait rien à la caserne. Il faudra surtout ne pas envoyer nos jeunes gens dans les

garnisons lointaines. C'est une chose souvent promise, mais jamais tenue : il faut un homme énergique et écouté pour obtenir du Gouvernement la réalisation de ce progrès.

La plus-value au fermier est une question mûre : elle n'est plus contestée par personne. Ce sera l'œuvre des nouveaux députés de trouver la formule qui conciliera, en équité, les intérêts en présence.

Ce qui sera encore son œuvre, ce sera encore l'application de cette belle loi des retraites ouvrières et paysannes, qui vient d'être votée ces jours derniers et qui est un des plus beaux titres de gloire de la République. Désormais, le travailleur des champs ne sera plus aussi séduit par les villes, puisqu'il trouvera autant d'avantages à la campagne. Tout le monde, employeurs et employés, y trouvera son compte.

On pourrait continuer bien longtemps, mais tout ceci suffit largement à occuper une législature. Promettre davantage, ce serait risquer de ne pas tenir et c'est un système que je ne veux pas pratiquer : il ne serait ni juste, ni habile.

Pour réaliser toutes choses, il faut de l'argent, inutile de se le dissimuler, et c'est là que nous arrivons à la question difficile. Où le prendre ? Dans l'impôt ? Non, vraiment, ce serait trop commode s'il suffisait de puiser indéfiniment dans la poche du contribuable

Il y a mieux à faire.

Il existe actuellement tant d'abus et tant de fuites, héritages des régimes passés, qu'il suffit d'y remédier, pour trouver, dans les économies à faire, des ressources considérables . une simple énumération va le prouver.

Il est une réforme qui est essentielle, qui est capitale, parce que toutes les autres en dépendent, c'est la réforme administrative. Parlant de la situation générale, les spécialistes s'expriment ainsi à ce sujet :

« Devant cette situation, le parti républicain doit résolument envisager la réforme administrative, seule capable, par des économies annuelles se chiffrant par des centaines de millions, de nous sortir de l'impasse financière dans laquelle nous nous trouvons, en arrêtant la progression inquiétante de nos budgets annuels. »

Tout le monde sait, en effet, combien il y a d'emplois inutiles et de grosses sinécures à supprimer. C'est là qu'on trouverait, tous les ans, les centaines de millions dont on vient de parler. Il ne serait pas difficile, avec cela, de faire les retraites ouvrières et paysannes.

Il y a un autre moyen de se procurer des ressources. On sait qu'aujourd'hui, les fournitures de l'armée et de la marine se font par adjudication. Or, il est aujourd'hui prouvé que si les cultivateurs et les commerçants étaient admis à traiter eux-mêmes directement avec l'armée et la marine, il y aurait un bénéfice de 200 millions par an. Cela encore suffirait à faire bien des réformes.

Il y a surtout une chose qu'il faudrait empêcher, c'est la fuite de nos capitaux à l'étranger. Jusqu'ici, nous avons prêté à la Russie, entre 13 et 14 milliards. Passe encore pour la Russie, qui est notre alliée. Mais l'Allemagne, elle, ne l'est pas précisément. Or, nos grands établissements de crédits prêtent à ceux d'Allemagne. Ceux-ci reprêtent à leurs clients allemands ; c'est avec notre argent que l'Allemagne fabrique les articles de pacotille qui viennent concurrencer et ruiner notre petit commerce français ; c'est avec notre argent que se montent les usines allemandes, grandes et petites, et c'est avec notre argent français que se fondent les canons et les fusils allemands qui ont tué et qui tueront les petits soldats français. Nous avons ainsi dans les 6 milliards en Allemagne, plus que la rançon de guerre de 1870. Avec ces 6 milliards, on reconstruirait toutes les fermes et on referait tous les chemins de Bretagne.

Ainsi s'accomplira, sans impôts nouveaux — je tiens essentiellement à vous le faire remarquer — une étape de quatre années de plus dans la voie du progrès démocratique. Et ainsi, la République demeurera fidèle à son œuvre, qui est d'assurer ce progrès, dans l'ordre, dans la paix et dans la liberté.

C'est la République qui a donné à la France cette paix de quarante ans qu'aucun régime n'a connue, avant elle. Est-il rien de plus beau que d'assurer avec ce soin jaloux la

vie des enfants de la Patrie, au lieu de la sacrifier comme autrefois, au service d'un roi, d'une femme ou de favorite de roi. C'est la République qui, grâce à cette paix, a doté le pays d'une prospérité inconnue jusqu'à elle. C'est elle qui a pansé les blessures de la guerre et comblé le gouffre de 13 milliards qu'avaient creusé la défaite et ses conséquences. C'est elle qui a décrété l'égalité devant l'impôt du sang et ramené le service militaire de sept à cinq, puis à trois, puis à deux ans. C'est elle qui a créé cette œuvre admirable de l'enseignement public; qui a doté l'agriculture d'innombrables allocations : subventions aux comices agricoles, aux sociétés hippiques, aux pertes de bestiaux, à la production du lin, à la conservation des reproducteurs, etc... ; et qui enfin a décrété toutes ces lois d'assistance et de solidarité, grâce auxquelles son régime peut se dire l'expression la plus haute de la fraternité humaine.

Aimons-la donc de plus en plus, puisque c'est le gouvernement du peuple et que le peuple c'est nous; défendons-là passionnément, puisque c'est le régime de la justice et du bien ; procurons-lui, nous aussi, un triomphe ; que, le soir du 24 avril, nous puissions dire, dans la 2e circonscription de Guingamp comme ailleurs:

Vive la République, souveraine de la France !

Louis TURMEL,
Conseiller général,
Maire de Loudéac,
Candidat républicain.

1re circonscription de LANNION.

M. ÉVEN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.502 voix.

Chers Concitoyens et Amis,

Je ne suis point un inconnu pour vous. Les électeurs républicains de mon canton m'ont déjà fait l'honneur de me choisir pour les représenter à notre assemblée départementale, où ils savent que j'ai rempli mon mandat avec fidélité, loyauté et dévouement.

Suspecté de libéralisme à mon entrée dans la vie publique, j'ai tenu à montrer, en me plaçant au-dessus des considérations mesquines et irritantes de personnes, que j'étais un sincère républicain.

Désigné par le comité de Lannion, le 3 février dernier, pour prendre part à la lutte, j'ai accepté la lourde tâche de me présenter à vos libres suffrages.

Je crois avoir mené ma campagne électorale avec toute l'ardeur et l'énergie dont je me sens capable. Tous ceux qui ont bien voulu me faire l'honneur de m'écouter au cours de mes nombreuses réunions, savent que je me suis présenté à eux en toute franchise, avec des idées nettes et précises en politique ; celles qu'un candidat, vraiment républicain, doit à ses électeurs.

Respectueux de toutes les convictions — car toutes les croyances sont respectables lorsqu'elles sont sincères — je le suis non moins de toutes les libertés.

Je veux la liberté de réunion, je veux la liberté de la presse. C'est des opinions diverses et contradictoires que jaillit la vérité.

Ce n'est d'ailleurs qu'en respectant la liberté des autres que l'on peut faire respecter la sienne.

Je veux la liberté pour le père de famille, qui fera élever ses enfants comme il lui semblera. Mais je me ferai aussi un devoir intangible de soutenir et de faire respecter l'école laïque dans l'intérêt même de la République, parqu'elle en est la pierre d'assise.

La loi de séparation des Églises et de l'État ayant proclamé la liberté des cultes, l'Église est libre, d'une liberté illimitée comme j'entends la mienne. Mais je combattrai ceux qui se servent de la religion comme d'un prétexte pour détruire la forme de gouvernement que le peuple s'est librement donné.

Partisan de la réforme fiscale, je réclamerai le dégrèvement de la terre, du travail sous toutes ses formes, à la boutique et aux champs ; mais je m'opposerai toujours à un impôt inquisitorial qui permette au fisc de s'immiscer dans les affaires particulières des citoyens.

Partisan de la réforme administrative, je veux une large décentralisation, le seul moyen de réaliser des économies dans le budget.

Je réclamerai l'amélioration des lois protectrices de l'ouvrier de la ville, du travailleur des champs, l'assistance aux vieillards, les retraites ouvrières et paysannes. Je favoriserai de tout mon pouvoir le développement de la mutualité. Je m'efforcerai de faire réduire les frais de justice. Vous me trouverez toujours dévoué à vos intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

En ce qui concerne la réforme électorale, estimant que le scrutin d'arrondissement a fait ses preuves et que nous lui devons quarante ans de République, qui ont permis à la France de reprendre sa place dans le monde à la tête des nations, de la civilisation, de l'humanité et du progrès social, je le maintiendrai.

Pour réaliser toutes ces réformes nécessaires à la démocratie, il faut que la France soit forte au dedans, respectée au dehors. Je ne faillirai point à ce devoir patriotique et voterai à cet effet tous les crédits nécessaires à la grandeur de la Patrie et à la défense nationale.

Pour avoir une République pacifique et prospère, elle doit l'être dans l'ordre et le progrès. Animé de justice sociale et de réformes démocratiques, je ne laisserai point tomber nos libertés dans l'anarchie et la Patrie dans la décomposition.

Mes chers Compatriotes,

Tel sera mon programme ; un programme fait d'activité et de dévouement à mon pays à la République.

Si vous me faites l'honneur de me confier votre mandat, je mettrai toute l'ardeur de mes convictions et de mon énergie à la défendre auprès des pouvoirs publics au mieux des intérêts de la France notre chère patrie, de l'arrondissement et de vos propres intérêts.

Vive la République !

Dr Pierre ÉVEN,
Conseiller général,
Maire du Vieux-Marché.

2e circonscription de LANNION.

M. LE TROADEC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.486 voix.

Messieurs et chers Compatriotes,

Vous êtes appelés à élire votre député le dimanche 24 avril courant.

J'ai l'honneur pour la cinquième fois, de venir solliciter vos suffrages.

Vous m'avez toujours donné jusqu'ici des majorités croissantes à chaque élection nouvelle ; je vous en suis profondément reconnaissant.

J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour rester digne de votre confiance.

Je me représente devant vous avec la conscience tranquille d'un homme absolument sûr d'avoir fait honnêtement tout son devoir et d'avoir rempli de son mieux, dans la mesure de ses moyens, la tâche que vous aviez bien voulu lui confier.

Ce que j'ai fait depuis dix-sept ans je suis prêt à le continuer.

Républicain, je marcherai avec la majorité républicaine.

Je voterai toutes les lois justement réclamées par la démocratie et plus particulièrement toutes les lois intéressant nos cultivateurs et nos marins.

Je voterai les importantes modifications reconnues nécessaires à la loi du 17 avril 1907, sur la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce. D'accord avec mes collègues de la Commission de la Marine, je demanderai que cette loi ne s'applique pas : 1° aux navires de commerce de 200 tonneaux de jauge brute et au-dessous faisant une navigation autre que le long cours ; 2° aux navires de 100 tonneaux de jauge brute et au-dessous qui font des séjours en mer de moins de soixante-douze heures ou qui pratiquent la pêche au large.

Un rapport en ce sens est déjà fait. Il a été présenté à la Chambre au nom de la Commission, par M. Le Bail, député du Finistère. Il pourra être discuté en juin ou en juillet.

Je voterai, comme je l'ai promis, la suppression totale des vingt-huit jours et des treize jours même réduits comme ils le sont actuellement à vingt-trois jours, dix-sept jours et neuf jours.

J'estime que ces périodes d'exercices ne sont pas indispensables. Elles grèvent pourtant lourdement le budget de la France et causent une gêne énorme à nos populations laborieuses par suite de l'appel des réservistes, juste au moment où les travaux des champs les réclament le plus impérieusement dans leurs foyers.

Je voterai sans hésiter toutes les sommes nécessaires pour l'application de la grande loi des retraites ouvrières et paysannes.

Je voudrais que chaque ouvrier des villes, que chaque journalier des campagnes, que chaque petit fermier ne possédant pour vivre que le produit de son travail puisse toucher 365 francs par an, 1 franc par jour lorsque viendrait la vieillesse et le repos forcé.

Je suis partisan d'un impôt sur la revenu appliqué avec prudence. Je voudrais que les petites cotes soient dégrevées et que les grandes fortunes à partir de 30.000, 40.000 et 50.000 francs soient imposées davantage pour permettre ces dégrèvements.

Je voterai le maintien de la loi de séparation. Tout le monde sait bien et voit bien que la République n'en veut pas à la religion et qu'elle n'a jamais eu la pensée de fermer les églises ni d'interdire le culte.

Si elle le faisait elle ne serait plus un gouvernement de liberté.

Je voterai le maintien du scrutin d'arrondissement. C'est le plus simple et je le crois le meilleur. C'est lui qui a fait les grandes lois dont la France a le droit d'être fière ; et l'on a pu dire avec raison que faire son histoire c'était dresser le bilan de la République elle même.

Je ne voterai pas le scrutin de liste. Il amènerait peut-être la défaite des républicains dans les Côtes-du-Nord. Je n'en veux pas courir le risque.

Je ne voterai pas la représentation proportionnelle. De l'avis de tous elle ferait perdre aux républicains 80 sièges environ à la Chambres des Députés.

Pourquoi irai-je, de gaîté de cœur, affaiblir ainsi mon parti ?

Tous les adversaires de notre République démoratique et laïque sont les partisans de la Représentation proportionnelle. Devant cette constatation je me méfie et je me réserve.

Je voterai le maintien du traitement des députés à 15.000 francs.

15.000 francs c'est trop évidemment pour certains députés riches avant d'entrer à la Chambre. Ce n'est pas trop pour les députés sans fortune. Il faut que le peuple puisse envoyer à Paris, si cela lui plaît, des hommes sortant de son sein, ces hommes dussent-ils être de simples ouvriers ou de simples matelots.

Il faut que le peuple soit généreux et assure libéralement à ses députés l'indépendance et la dignité de la vie pendant qu'ils sont ses représentants.

Un député honnête qui trouve que 15.000 francs c'est trop, peut faire deux parts de son augmentation de 6.000 francs. Il peut en prendre la moitié pour lui et donner l'autre aux malheureux de sa circonscription ou à ses amis politiques pour les aider dans leurs luttes électorales. C'est ce que j'ai fait depuis trois ans ; c'est ce que je continuerai à faire.

D'ailleurs, ceux qui me connaissent savent bien que je ne suis pas de ceux qui se seront enrichis dans la politique, j'en sortirai certainement plus pauvre que je n'y suis entré.

Mes chers Concitoyens,

Laissez-moi vous assurer une fois encore de mon dévouement le plus absolu aux intérêts généraux de notre ciconscription comme à vos intérêts particuliers.

Comptez sur moi toujours comme je compte sur vous.

Venez tous aux urnes le 24 avril et en avant ! Une fois encore, pour celui qui est votre frère du même pays breton et qui crie en terminant,

Vive la Bretagne ! ! !

Vive la République ! ! !

Paul LE TROADEC,

Député sortant,

Conseiller général.

Circonscription de LOUDÉAC.

M. MANDO.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.611 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié, pour la troisième fois, en 1906, étant expiré, je viens vous en demander le renouvellement.

Pendant cette dernière léglslature, comme au cours des précédentes, je me suis appliqué à vous représenter de mon mieux, en servant bien la France. Fidèle aux principes démocratiques que j'ai toujours affirmés devant vous et que vous avez si souvent, déjà, approuvé de vos votes, j'ai constamment suivi la politique républicaine de progrès pacifique, aussi éloignée de tout esprit de routine ou de rédaction que des utopies collectivistes.

Sans parti pris, et avec autant d'indépendance que de loyauté, j'ai soutenu les ministères de MM. Clemenceau et Briand, après leur appel à tous les Français, en vue de l'apaisement des divisions intérieures et de la concorde nécessaire entre les citoyens pour assurer la prospérité nationale.

Je vous annonçais, en 1908, mon intention de m'attacher tout spécialement aux réformes qui pouvaient amener plus de bien-être parmi les travailleurs des villes et des campagnes. Tout mon temps a été consacré à cette tâche. J'ai laissé de côté ce qui ne rentrait pas dans l'exercice de mon mandat et j'estime qu'agir ainsi est de la simple honnêteté de la part d'un représentant du peuple.

Membre de la Commission du commerce et des principaux groupes agricoles de la Chambre, j'y ai défendu, ainsi qu'à la tribune, les intérêts généraux du pays. La concurrence entre les peuples devenant sans cesse plus forte, en raison de l'augmentation de la production, l'on doit garantir les produits d'origine française et c'est dans cette intention que je suis intervenu au cours de la discussion de la convention canadienne.

Malheureusement, l'agriculture et l'élevage ne sont réellement représentés à la Chambre que par un petit nombre de députés, et je regrette de n'avoir pu faire adopter toutes mes vues sur cette question, importante selon moi, en raison de ses conséquences redoutables pour notre commerce bovin.

Après avoir contribué au rétablissement des droits protecteurs qui assurent depuis quelques années, sans cherté pour les consommateurs, des prix rémunérateurs à la vente de nos céréales, je ne pouvais laisser enlever ceux qui empêchent les bœufs italiens et argentins d'avilir les cours de notre troupeau national. Car de la prospérité de notre agriculture, de notre élevage et de notre commerce dépend, évidemment, l'aisance de nos ouvriers, comme de tous les habitants de notre région. Mes protestations n'ont point été vaines et je me réjouis d'être aussi intervenu pour m'opposer aux défenses rigoureuses que l'on demandait au Gouvernement de prendre, au risque d'entraver le transport, et la vente de nos animaux gras, — sous prétexte de préserver notre bétail de la fièvre aphteuse, qui ne se faisait sentir que dans quelques écuries d'un département du centre. — La mesure prise, sur mon initiative, pour empêcher les porcelets hollandais de continuer à gêner la vente, sur toutes nos foires bretonnes, de ceux de notre élevage, était indispensable ; car, par la contamination, une maladie redoutable n'allait pas tarder à ravager notre contrée.

Depuis longtemps, je demande la représentation de l'agriculture, le développement du crédit agricole, des modifications importantes à la police sanitaire des animaux, ainsi que

des encouragements efficaces pour les caisses d'assurances contre les intempéries et la mortalité du bétail.

Des subventions de plus en plus élevées, des prix considérables et de nombreuses récompenses viennent encore d'être accordées, tant pour aider nos sociétés de courses que pour favoriser le développement de nos si intéressants concours, qui attirent les étrangers et facilitent ainsi la vente avantageuse de nos produits. J'ai voulu défendre l'élevage hippique, en demandant que la remonte fasse, dans notre région, des achats plus nombreux pour la cavalerie et pour l'artillerie; en réclamant constamment, pour les poulinières de tous nos cantons, des étalons convenant mieux à nos races chevalines.

Pour l'extension de notre commerce, l'écoulement de nos blés et le développement de nos diverses industries, l'amélioration des moyens de transport s'impose, au plus tôt, par la création de nouveaux trains plus rapides. Sur mes demandes réitérées, la direction des chemins de fer de l'État a promis de mettre en circulation, au mois de mai, le samedi de chaque semaine et le 1er de chaque mois, un nouveau train de Loudéac à La Brohinière, avec prolongement jusqu'à Rennes.

J'espère que ce ne sera là que le commencement des progrès désirés dans le service des voies ferrées.

Ayant pris part au vote des lois si humaines sur l'assistance aux malades, aux orphelins, aux vieillards et aux infirmes, je devais songer à la sécurité pour les vieux jours des travailleurs des champs et des villes. Malgré certaines imperfections et mes regrets qu'un prélèvement soit imposé aux petits salaires, j'ai tenu à voter la bienfaisante loi sociale des retraites ouvrières et paysannes.

Comme c'était sur nos populations ouvrières et agricoles que pesaient plus lourdement les charges militaires, j'ai voté la réduction des appels des réservistes et des territoriaux, ainsi que l'augmentation du nombre des indemnités journalières accordées aux parents indigents, pendant la présence sous les drapeaux de leurs réels soutiens.

Mes idées sur la liberté de conscience et d'enseignement, sur le respect de la religion et de la propriété privée n'ont point varié. Repoussant le monopole de l'enseignement, qui serait injuste, et acceptant la surveillance sagement déterminée de l'État, pour donner aux pères de famille, dans toutes les écoles, les garanties désirables, j'ai approuvé M. le président du Conseil déclarant à la Chambre que ce monopole ne saurait être institué sans danger.

Une réforme judiciaire me paraît d'autant plus désirable que la réduction des frais de justice est plus demandée et que les exactions des liquidateurs des congrégations ont révolté la conscience de tous les Français qui veulent qu'on ne livre plus au gaspillage les ressources des sociétés, des particuliers, des mineurs et des communes. Dans le même ordre d'idées, je devais aussi approuver la déclaration affirmant que toutes les mesures prises pour découvrir les abus, punir les coupables et remettre les liquidations aux fonctionnaires de l'enregistrement, sans création de nouveaux emplois.

La loi relative au bien de famille insaisissable est un grand progrès démocratique et le projet instituant le crédit personnel à long terme servira utilement les intérêts de nos cultivateurs, en leur facilitant l'acquisition, l'aménagement et la reconstitution des petites exploitations rurales.

Donnant toujours mon appui aux propositions de loi tendant à l'amélioration des conditions les plus humbles, j'ai voté les conclusions du rapport relatif au relèvement des petits employés des postes et des sous-agents des campagnes.

En politique, comme en matière sociale, je crois donc avoir rempli mon devoir, et je ne pense pas que l'on puisse me reprocher d'avoir oublié mes déclarations antérieures.

Une nouvelle force m'est nécessaire pour continuer à suivre cette ligne de conduite. Je la sollicite et l'attends de votre confiance et de votre sympathie. Mon autorité pour défendre vos intérêts et vos droits sera en proportion des suffrages que vous m'accorderez.

A raison de la brièveté de la période électorale, je ne pourrai, sans doute, que rapidement visiter les neuf cantons, les soixante communes de notre vaste arrondissement. C'est

pourquoi j'ai tenu à vous adresser ma lettre circulaire afin de vous rendre compte de mes actes et de vous présenter ma profession de foi.

La prochaine législature devra réaliser des réformes importantes. Je ne vous ferai pas à son sujet de vaines promesses. Vous pouvez croire que je m'efforcerai d'améliorer encore la situation générale de notre pays.

Après l'exécution de la ligne de Carhaix à La Brohinière, l'on doit, naturellement, songer à la construction du réseau départemental, qui s'étendra, sur notre arrondissement, selon l'intérêt bien compris des localités à desservir. Le devoir de votre élu sera d'insister auprès du Gouvernement de la République, pour l'obtention des fonds nécessaires à la réalisation des projets préparés, — réalisation impatiemment attendue par des populations déshéritées qui contribuent néanmoins, par leurs impôts, à la dépense générale des chemins de fer.

La suppression de l'exercice de la régie chez les débitants m'avait paru utile pour empêcher l'injustice qui consistait à faire payer les droits sur la boisson indispensable aux membres de la famille et aux ouvriers employés par elle; je ne veux pas de charges nouvelles pour le commerce des boissons et je continuerai à maintenir l'abaissement des impôts pesant sur les denrées de consommation usuelle.

Respectueux de la propriété individuelle et de la liberté du travail, je m'opposerai à l'établissement de nouveaux monopoles, à toute tentative de socialisation par l'État, les départements ou les communes.

Le projet d'assurance mutuelle nationale obligatoire, contre les saisies des animaux de boucherie, peut devenir pour la Bretagne une source d'ennuis graves et de lourdes impositions, ainsi que je l'exposais à Loudéac, en septembre dernier, lors du concours départemental. Votre représentant devra s'attacher à le faire repousser ou modifier, en montrant que si la loi actuelle sur la tuberculose bovine donne souvent lieu à des injustices, au détriment des vendeurs et des acheteurs, il importe de l'améliorer. Mais il y aurait imprudence à prendre de nouvelles mesures, sans bien se rendre compte de leurs effets sur l'ensemble du territoire, car le remède pourrait être pire que le mal, pour certaines contrées dont la nôtre.

Pour rendre indiscutable notre situation financière, une stricte économie s'impose, tellement il est vrai que de bonnes finances sont la condition première des forces militaires du pays, de la garantie de la paix et de notre autorité dans le monde. Il faudra donc chercher à rendre les charges publiques mieux proportionnées aux ressources de chacun et appuyer sur un budget équilibré les réformes fiscales nécessaires. L'impôt sur les revenus semble de nature à donner ce résultat, mais il ne devrait être ni vexatoire pour les contribuables, ni inquisitorial pour les commerçants, ni arbitraire pour les cultivateurs.

Tenant au maintien de l'ordre, indispensable à tout progrès, j'estime que la discipline dans l'armée est la condition de sa force et de la tranquillité de la nation : en conséquence, je combattrai les doctrines antimilitaristes excitant à la désobéissance nos braves soldats, que les apaches ne pourront plus aussi facilement contaminer, puisque les condamnés de droit commun seront isolés, par application de la loi récemment votée.

Les fonctionnaires devront être protégés par des statuts bien définis afin d'éviter leurs réclamations trop souvent fondées contre des injustices qui provoquent et entretiennent, dans leurs rangs, une agitation regrettable.

En vue des réformes administratives désirées, l'étude d'un nouveau mode électoral me paraît nécessaire, afin d'arriver plus facilement à la diminution du nombre des députés, à leur vote personnel et à la suppression, pour certains élus de la nation, du cumul des fonctions publiques rémunérées. Le scrutin de liste garde mes préférences. Néanmoins, je considère que la représentation proportionnelle est équitable pour les minorités et avantageuse pour tous les partis, puisqu'elle empêche des compromissions, des divisions et des haines, en supprimant le second tour de scrutin.

Je voudrais que les pouvoirs publics consultassent les Chambres de commerce et les

syndicats professionnels, ouvriers ou patronaux sur les lois qui les intéressent, avant de soumettre celles-ci au Parlement.

Tels sont, mes chers Concitoyens, les points principaux sur lesquels je crois devoir vous indiquer mes idées : j'ai la conviction qu'elles sont conformes aux sentiments vraiment républicains du plus grand nombre des électeurs.

C'est dans ces conditions qu'en terminant, je fais appel à toutes les forces démocratiques de notre arrondissement et que j'attends la décision du suffrage universel.

Votre tout dévoué,

E. MANDO,

Député sortant,
Candidat républicain.

1re circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. ARMEZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.818 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis trop longtemps pour qu'il me paraisse nécessaire de vous adresser une longue profession de foi.

Je tiens cependant à vous mettre en garde contre les calomnies que l'on ne manquera pas de répandre contre moi à l'occasion des élections du 24 avril.

Il y a quatre ans, on disait et on imprimait que si, j'étais élu, les églises seraient fermées et que l'exercice du culte serait supprimé; j'ai été élu et les églises n'en sont pas moins restées ouvertes; jamais le clergé n'a joui d'autant de liberté qu'à l'heure actulle.

Depuis quelque temps, on cherche à me rendre responsable d'une loi relative à la marine marchande et qui contient, je le reconnais, des dispositions regrettables, mais cette loi, je ne l'ai pas votée, et mes Collègues bretons et moi avons, depuis sa promulgation, multiplié nos efforts pour en atténuer les conséquences.

Ces deux exemples vous montreront le cas que vous devez faire des attaques des mes adversaires.

Je rappellerai en outre que malgré les difficultés soulevées sous nos pas, mes amis et moi avons à faire améliorer la situation des marins et de leurs familles.

Nous avons révisé le tarif des douanes, afin de mieux protéger notre commerce et notre agriculture.

Nous avons aussi voté un grand nombre de lois intéressant l'agriculture, mais dont les cultivateurs de notre pays ne savent pas encore suffisamment tirer parti, et parmi lesquelles je citerai les lois sur le crédit agricole, sur les sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail et sur la répression des fraudes.

Nous avons allégé une des charges qui pèsent surtout sur les cultivateurs en abrégeant la durée des périodes d'instruction militaire.

La loi sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes est maintenant entrée dans le domaine de la pratique, et tout le monde reconnaît combien de misères elle a soulagées.

Enfin, le Parlement vient de voter la loi sur les retraites ouvrières et paysannes; mais il ne suffit pas de songer aux vieillards, il faut aussi se préoccuper des enfants, en venant en aide aux familles nombreuses, et ce sera, pendant la prochaine législature, une œuvre à laquelle je donnerai tous mes efforts.

Je termine en vous rappelant que, grâce à sa sagesse à et sa loyauté, le Gouvernement de la République nous a conservé les bienfaits de la paix et qu'il a, en outre, puissamment contribué au maintien de la paix dans le monde.

Veuillez croire, mes Chers Concitoyens, à mes sentiments tout dévoués.

Louis ARMEZ,
Député.

2e circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. LIMON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.614 voix.

Électeurs,

Je ne puis solliciter vos suffrages pour l'élection du 24 avril prochain, sans vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée aux élections de 1902 et de 1906, en me nommant à une grosse majorité pour vous représenter à la Chambre.

Je vous avais promis de défendre en toutes circonstances vos intérêts moraux et matériels, agricoles surtout, et j'ai tenu parole.

J'ai voté en effet :

Contre la Séparation des Églises et de l'État;
Contre la Politique anti-religieuse du Gouvernement;
Contre la Confiscation des biens des Fabriques et des Communautés religieuses;
Contre la Laïcisation de l'Enseignement;
Contre l'Impôt sur le revenu;
Contre le Rachat désastreux du réseaux de l'Ouest;
Contre tous les Impôts nouveaux et tous les Monopoles d'État et les gaspillages financiers.

J'ai voté :

Pour les Retraites ouvrières;
Pour les mesures propres à restaurer notre Marine, si nécessaire à la défense de notre pays et si odieusement trahie par ceux qui avaient mission de la défendre;
Pour la réduction des charges militaires;
Pour la loi contre les fraudes des engrais et des divers produits agricoles;
Pour les Tarifs douaniers;
Pour le Scrutin de liste et la Représentation proportionnelle.

Si vous m'honorez à nouveau de vos suffrages, je continuerait à m'inspirer des principes qui ont guidé ma conduite passée, n'ayant d'autre but que de travailler à la grandeur et à la prospérité de la France par le rétablissement de la paix religieuse, de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement, et une sage réforme administrative qui mettra fin aux abus du favoritisme et des gaspillages financiers qui nous ruinent.

G. LIMON,
Député sortant.

CREUSE

Circonscription d'AUBUSSON.

M. SIMONET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.844 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je me présente à vos suffrages.

Les deux législatures dont j'ai fait partie ont donné au pays républicain des lois bienfaisantes et d'importantes réformes dans l'ordre politique, économique et social.

Celle de 1902 à 1906 a réalisé, notamment, le service militaire de deux ans, égal pour tous, la séparation des Églises et de l'État et l'attribution aux communes de l'intégralité de l'ancien budget des cultes, l'assistance aux infirmes et aux incurables, le crédit agricole, etc.

Celle de 1906 à 1910 a appliqué la séparation par la loi du 2 janvier 1907, mettant les églises à la disposition des fidèles, et celle du 13 avril de la même année attribuant les biens ecclésiastiques, refusés par les ministres du culte, aux bureaux de bienfaisance et d'assistance des communes; elle a réduit les vingt-huit et les treize jours, organisé la propriété rurale et le bien de famille, réprimé les fraudes dans la vente des engrais, développé le crédit agricole, relevé le tarif des douanes et favorisé ainsi le développement de la richesse du pays, assuré l'hygiène et la sécurité des travailleurs, établi la journée de huit heures dans les mines, donné corps à l'impôt sur le revenu, qui est soumis au Sénat depuis de longs mois, réformé les conseils de guerre, amélioré la situation du petit personnel des diverses administrations, la retraite des mineurs, fondé celle des ouvriers et employés de chemins de fer; enfin, comme couronnement de son labeur et de sa volonté réformatrice, elle vient de réaliser définitivement les retraites ouvrières et paysannes.

Une à une, la République tient les promesses qu'elle a faites au peuple et réalise les espérances que sa confiance avait fondées en elle.

C'est à la majorité républicaine, qui occupe le pouvoir depuis plus de dix ans, que notre pays doit cette série de lois bienfaisantes et de réformes démocratiques et sociales.

J'ai été un des modestes ouvriers de cette œuvre; j'ai pris ma part dans ces réalisations.

Mais l'œuvre n'est que commencée. Le progrès est incessant.

La prochaine législature doit obtenir que le Sénat réalise définitivement la réforme de nos lois fiscales, dont, seul, l'impôt sur le revenu permettra de relever les inégalités et de redresser les révoltantes injustices; elle devra développer notre enseignement primaire laïque, et le défendre au besoin; réformer radicalement nos institutions administratives et judiciaires, ce qui est un des problèmes les plus urgents de demain; donner leur statut aux fonctionnaires, en réduire le nombre; diminuer les gros traitements, relever les petits et exiger de tous, en retour, un égal dévouement républicain, un travail constant et utile; aborder la réforme électorale, par le scrutin de liste pur et simple et la réduction du nombre

des députés et des sénateurs; supprimer définitivement, à la Chambre comme au Sénat, le vote par procuration dont les regrettables effets ont déjà été atténués largement, à la Chambre, par la feuille de présence que doivent signer, chaque jour, les Députés; entreprendre les délicats problèmes des rapports entre le capital et le travail, organiser la participation de l'ouvrier aux bénéfices, et le contrat collectif de travail; substituer à la funeste lutte des classes, par l'arbitrage obligatoire, le règlement légal et pacifique des conflits entre les employeurs et le monde du travail; développer les syndicats professionnels, en leur permettant l'accès à la propriété; fonder l'assurance contre le chômage; établir les monopoles d'État nécessaires pour donner plus de souplesse et d'équilibre à nos budgets; comprimer résolument les dépenses; éviter surtout et réprimer les gaspillages, particulièrement à la guerre et à la marine; perfectionner notre outillage économique, abaisser et unifier nos tarifs de transports, particulièrement pour les vins, les engrais, la chaux, les phosphates, le bétail, les divers produits du sol; encourager le crédit agricole, collectif et individuel à court terme et à long terme, l'assurance contre la mortalité du bétail, etc.; enfin, dans la paix extérieure et intérieure, par l'ordre et le respect de la loi; développer, dans tous les domaines de l'activité nationale, la prospérité morale et matérielle de notre pays.

C'est là l'œuvre de demain; elle est grande, elle doit être féconde entre toutes. Elle peut, elle doit grouper tous les républicains en une étroite union.

Mes chers Concitoyens,

Dans la brochure que je vous ai adressée ces jours derniers, j'ai brièvement indiqué les questions d'ordre plus particulièrement régional ou local qui se posent dans notre département, auxquelles je devais et auxquelles j'ai donné depuis près de huit ans tout mon dévouement et toute mon activité.

C'est surtout la question de nos voies de communication : chemins de fer d'intérêt général, chemins de fer départementaux, chemins vicinaux.

La ligne d'intérêt général de Saint-Léonard à Auzances peut être considérée aujourd'hui comme définitivement acquise. Nos populations peuvent absolument tenir cette importante question comme résolue.

Parallèlement, la construction, votée par le Conseil général, de 150 kilomètres de chemins de fer départementaux les plus indispensables va entrer dans la période de réalisation ; elle peut être assurée des larges subventions de l'État, qui en permettront la rapide et facile exécution ; nos chemins vicinaux, pour lesquels j'ai été heureux d'obtenir dernièrement de la Chambre une augmentation de subvention annuelle de 1 million, vont obtenir un plus rapide développement.

C'est une ère nouvelle et prochaine de prospérité pour notre agriculture, et de travail pour nos ouvriers creusois.

Inutile d'ajouter que je ne négligerai rien si vous voulez bien me continuer une confiance que je crois avoir méritée par mon labeur et ma fidélité républicaine, pour mener définitivement à bien ces questions d'un intérêt si capital pour notre cher pays.

Électeurs,

Au moment où j'écris ces lignes, respectueux du suffrage universel, notre maître à tous, j'ai rendu compte de mon mandat, exposé mon programme, défendu les idées qui nous sont chères, dans près de 100 réunions publiques. J'ai regretté de ne point y avoir encore rencontré mes concurrents.

Vous jugerez notre attitude, votre bon sens et votre clairvoyance républicaine dissiperont sans peine les équivoques, apprécieront comme elles le méritent et déjoueront aisément les combinaisons et les manœuvres de la dernière heure qui n'ont qu'un but : celui de diviser et d'affaiblir le parti républicain.

Électeurs républicains,

Permettez-moi de compter sur vous le 24 avril, comme vous pouvez compter sur moi.

Aux urnes pour la République démocratique et sociale! Aux urnes pour la Creuse!

Et surtout pas d'abstentions.

Adolphe SIMONET,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de BOURGANEUF.

M. René VIVIANI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.808 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au mois de décembre dernier — je pense que vous en avez été instruits — sur le conseil et avec l'assentiment de tous les comités radicaux-socialistes et socialistes qui avaient toujours soutenu ma candidature, j'ai renoncé à me présenter dans le cinquième arrondissement de Paris que, battu en 1902 par la réaction, alors à peu près maîtresse de Paris, j'avais reconquis. J'ai renoncé à me présenter pour permettre à la concorde de revenir et pour rendre possible le groupement, autour d'un homme nouveau, de toutes les forces républicaines et socialistes, que des animosités personnelles allaient diviser. J'ai eu la satisfaction de recevoir de mes comités le témoignage d'estime affectueuse due à un militant qui a toujours combattu à l'avant-garde.

A ce moment je fus sollicité de me présenter en Seine-et-Marne (à Meaux), dans le Vaucluse (à Apt), et je refusai. Au mois de janvier, le citoyen Desfarges ayant annoncé à tous le désir qu'il avait de renoncer à la vie publique, la presque unanimité de vos élus au Conseil général et au Conseil d'arrondissement voulut bien me faire l'honneur de m'offrir une candidature qu'ensuite de nombreux citoyens m'engagèrent, de leur initiative propre, à accepter. J'ai résolument accepté. Pourquoi?

Je n'ai pas l'honneur d'être un des fils de votre beau pays et d'avoir passé mes jours dans ses cadres riants, au milieu d'une démocratie fière et libre. Mais j'ai pensé, sans montrer trop d'ambition je l'espère, que je pourrais devenir un de ses fils d'adoption. Je l'ai pensé parce que, depuis dix-sept années, je vous ai connus à travers vos compatriotes que la nécessité de la vie faisait séjourner à Paris; beaucoup habitent le cinquième arrondissement, beaucoup entretiennent aves moi des relations amicales et me suivent de leurs vœux dans cette campagne. J'ai pensé aussi, sans cesser d'être modeste, que près de vingt années de combat, de dévouement, d'inlassable activité mises au service des idées qui sont les vôtres, me permettraient de compter sur votre adhésion. Et, loyalement, je viens m'assoir à votre foyer, vous demander la force nécessaire pour combattre encore, vous demander de me permettre de traduire en votre nom à la tribune les revendications de la démocratie.

Mon programme demeure ce qu'il fut. J'aurais voulu moins attendre pour vous l'exposer, me rapprocher de vous plus tôt. Vous savez que ce n'est pas l'indifférence qui m'a retenu jusqu'ici à Paris. Attaché à un grand devoir, attaché à la plus haute œuvre sociale qu'ait

entreprise la Troisième République, occupé pendant plus de cinquante séances, tant au Sénat qu'à la Chambre, à faire triompher les retraites ouvrières et paysannes, je n'ai pu prendre une heure de liberté. Mais, absent de la Creuse pour le plus noble motif, je combattais pour vous, vos fils, vos enfants, les rudes travailleurs des champs et des villes, et vous m'auriez tous reproché comme une désertion de mon devoir l'abandon, même momentané, de mon labeur.

Je suis ce que j'étais hier, un républicain socialiste. J'ai eu la fierté de demeurer au pouvoir, fidèle aux idées de ma jeunesse, et que la maturité a ratifiées dans ma conscience et dans mon esprit.

Républicain, je veux que toutes les conquêtes de la Révolution soient maintenues. La République a déjà accompli une grande partie de sa tâche. Par les lois sur la laïcité qui ne peuvent être atteintes dans leur grandeur ni par des menaces contre les instituteurs qui ont trop donné à la République pour que celle-ci ne les défende pas, ni par des défaillances individuelles que le Gouvernement, en saisissant la justice, a justement châtiées; par la séparation des Églises et de l'État qui a permis à l'État de reconquérir son indépendance sans écraser de son poids les croyances, sans persécuter aucun être humain, la République a définitivement établi la paix. Tolérante pour tous, elle doit, à mon avis, continuer sa marche sans rien abandonner du passé, sans rien sacrifier de l'avenir.

Socialiste, je pense que la République ne doit pas être seulement un régime politique, qu'elle n'a de raison d'être qu'en assurant le succès des revendications les plus humaines. Je veux que, dans une patrie de plus en plus aimée de tous ses enfants, se développe par le progrès pacifique, l'affranchissement intellectuel et économique des humbles, des pauvres, des travailleurs. Je veux que la propriété telle qu'elle est, aux mains du paysan, aux mains du commerçant, acquise par le travail, maintenue ou accrue par le labeur, soit respectée et je pense que c'est vers elle que doivent être dirigés les travailleurs que la dureté du régime économique actuel prive de ressources et par conséquent de sécurité. Je veux accentuer, grâce à tous les hommes de bonne volonté, l'évolution indéfinie de la société vers la justice sociale. De toutes mes forces, j'ai déjà collaboré à cette tâche, et, en moins de quatre années de ministère, j'ai eu l'honneur de faire aboutir vingt-quatre lois sociales, dont l'une, celle des retraites ouvrières et paysannes, en assurant aux travailleurs des champs et des villes, la sécurité de la vieillesse, sera l'honneur de ma vie.

Les travailleurs des champs, au même titre que les travailleurs des villes, ont droit à la sollicitude de la République. Ce n'est pas moi qui, par une propagande impie, ai jamais essayé d'exciter les uns contre les autres ces fils robustes de la France. La solidarité qui les lie entre eux est réelle, encore que leur labeur ne soit pas le même.

Le mouvement social en agriculture, dont les résultats ont dépassé depuis quelques années les espérances les plus optimistes, devra être encouragé davantage encore au cours de la prochaine législature.

Par une impulsion puissante donnée à l'action mutualiste et coopérative, par la création d'une caisse nationale d'assurances contre les risques agricoles, par l'établissement de syndicats mixtes et de conseils de prud'hommes agricoles, on arrivera à réaliser d'une façon équitable et rationnelle l'affranchissement de notre agriculture nationale.

Il ne faudra pas non plus négliger de développer l'enseignement technique et professionnel, sans lequel il n'est pas de progrès possible, d'exécuter tous les grands travaux indispensables pour donner une plus-value à certaines régions peu favorisées; enfin, il faudra poursuivre sans faiblesse l'application des lois sur la répression des fraudes, destinées à conserver intacts le bon renom et la juste réputation des produits du sol de France.

Mais l'idéal de justice sociale n'est réalisable que s'il est défendu dans un pays respecté au dehors, au dedans calme et prospère.

Aussi, j'ai toujours eu le sentiment qu'une politique sociale devait avoir pour complément, avec une politique extérieure prudente et fière, une politique économique qui permît à la production nationale de se décupler, à l'ouvrier de travailler, au paysan d'écouler ses produits, au patron d'accroître sa force et de consentir plus aisément, par conséquent, les

sacrifices nécessaires que, par la réforme fiscale et par la réforme sociale, une démocratie a le droit d'exiger de tous ses enfants pour ceux d'entre eux qui sont les plus malheureux.

D'ailleurs, un député, s'il est le représentant de la France entière, ne peut pas oublier qu'il tient son mandat du petit pays qui lui fait l'honneur de le choisir. Il n'y a pas en France que de grands intérêts; il y a les intérêts locaux et régionaux qui font partie des intérêts nationaux. Et si vous me faites l'honneur de me désigner comme votre élu, je demeurerai en fidèle communion d'idées avec vous, je m'inspirerai de vos conseils dans des réunions fréquentes, je deviendrai complètement des vôtres, je défendrai vos revendications et mettrai mon activité, ce que j'ai d'intelligence, toute l'autorité que mes efforts me permettent d'escompter, au service de vos réclamations dont quelques-unes, comme celles qui portent par exemple sur la construction de la ligne d'Auzance à Saint-Léonard, sont à la fois si justes et si anciennes. C'est de toutes ces questions, mes chers concitoyens, que je viendrai vous entretenir en vous rendant visite, comme c'est mon devoir, dans chaque commune.

Mais, mes chers concitoyens, je n'ai pas seulement des vues à développer devant vous, j'ai des engagements à prendre. Je les prends dans le programme ci-après, et ils seront scellés, si j'ai l'honneur d'être choisi par vous, de notre fidélité commune, de ma gratitude, et, j'ose le dire avec fierté, de la vôtre.

Partie politique.

Réforme du Code civil dans le sens de l'égalité sociale. — Du Code de procédure civile dans le sens de la gratuité et de la simplification. — Du Code pénal dans le sens de la justice et de la pitié sociales. — Du Code militaire dans le sens de la suppression, en temps de paix, des conseils de guerre.

Revision du Code de commerce et suppression des sanctions qui atteignent le failli dans sa qualité de citoyen.

Revision budgétaire des emplois publics inutiles afin d'aboutir aux économies nécessaires.

Réforme judiciaire. — Le jury correctionnel.

Abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

Rétablissement du scrutin de liste.

Défense des lois de laïcité.

Abrogation de la loi Falloux.

Partie économique.

Transformation en services nationaux — par le rachat — des moyens de transport (pour créer les lignes indispensables) — des moyens de crédit (pour mettre davantage le crédit à la disposition des petits propriétaires, des petits patrons, des petits commerçants — pour créer le crédit du travail) — des privilèges dont l'exploitation par quelques-uns peut mettre en péril le droit et la propriété du plus grand nombre.

Défense de la liberté nationale contre les trusts et associations de capitaux.

Reconnaissance du droit syndical à tous les salariés de l'État, des départements et des communes. — Statut des fonctionnaires pour garantir leur indépendance et aussi les droits de la nation.

Réduction progressive de la journée de travail dans les travaux industriels. — Salaire moyen établi régionalement par les syndicats ouvriers et patronaux.

Impôt progressif sur le revenu afin de demander à la fortune acquise de quoi dégrever la petite propriété paysanne et en général de quoi dégrever les impôts qui frappent le travail.

Assurance contre les risques, les maladies et le chômage.

Retraite contre l'invalidité avec le concours des sociétés de secours mutuels.

Revision de la loi de 1867 sur les sociétés, pour arriver à créer des actions-travail qui permettent aux salariés de participer aux bénéfices et d'être représentés dans les conseils d'administration et les assemblées d'actionnaires.

Partie agricole.

Création d'une Caisse nationale d'assurance contre les risques agricoles.

Établissement de syndicats mixtes et de coopératives de vente.

Diffusion de la loi sur le bien de famille afin d'empêcher la disparition du foyer et l'exode vers les grands centres.

Conseils de prud'hommes agricoles.

Développement de l'enseignement technique et professionnel.

Exécution des travaux indispensables au transport et à la mise en valeur des produits agricoles.

Application de la loi sur la répression des fraudes.

René VIVIANI,
Député sortant,
Candidat républicain socialiste.

Circonscription de BOUSSAC.

M. Victor JUDET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.224 voix.

Mes chers Concitoyens,

Croyant avoir rempli avec conscience, avec probité, avec dévouement, le mandat que je tiens de vos libres suffrages, je viens me représenter devant vous.

Je viens vous demander de me renouveler votre confiance pour la continuation de l'œuvre de réformes et de progrès que la République a entreprise et qu'elle doit poursuivre avec méthode et énergie.

Pendant ces deux dernières législatures surtout, la République a apporté au pays et à la démocratie des réalisations importantes dans le sens de l'égalité, de la justice, de la prévoyance et de la solidarité sociales.

Quelles sont ces réalisations républicaines ?

L'œuvre accomplie.

La loi du service militaire de deux ans a établi l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang, avec allocation aux familles nécessiteuses. Le nombre des soutiens de famille, qui ne pouvait dépasser 10 0/0 du contingent (1905), a été porté à 14 0/0.

La loi de séparation a établi l'absolue liberté de conscience et a remis aux communes le budget des cultes.

La loi d'assistance oux vieillards et la loi des retraites ouvrières et paysannes ont organisé la grande œuvre humanitaire de prévoyance et de solidarité sociales.

Pour la retraite des mineurs, des bonifications de retraite ont été votées : de 1 million tout d'abord (1903), de 1.500.000 francs dans la suite (1907).

A la retraite des cheminots, des améliorations ont été apportées par la loi du 21 juillet 1909 prévoyant la retraite normale, l'invalidité, et même la retraite différée pour les agents quittant le service avant d'avoir droit à la retraite normale ou à la retraite d'invalidité.

A toutes ces réformes et à beaucoup d'autres moins importantes, Jean Judet ou votre représentant actuel se sont associés.

Quelle sera l'œuvre de demain ?

L'œuvre à accomplir.

Impôt sur le revenu, dégrevant les petits de toutes les classes, aussi bien ceux de la classe ouvrière et commerçante que ceux de la classe paysanne, ne grevant pas les classes moyennes, qui le sont assez, et demandant davantage aux grosses fortunes. Egalité devant l'impôt de tous les revenus (valeurs mobilières ou immobilières) afin de dégrever la terre, le commerce et l'industrie.

Création d'une caisse nationale d'assurance contre les risques agricoles.

Participation de l'ouvrier aux bénéfices par la revision de la loi de 1867 sur les sociétés et la création des actions-travail.

Retraite de l'invalidité, assurance contre la maladie et le chômage, avec le concours des Sociétés de secours mutuels.

Création de bourses pour l'instruction intégrale des enfants du peuple faisant preuve d'aptitudes spéciales.

Réforme électorale par le scrutin de liste. Incompatibilités parlementaires.

Réformes administrative et judiciaire.

Élargissement du collège électoral du Sénat et répartition du coût des élections sénatoriales entre les élus. Réduction de la durée du mandat de sénateur à six ans.

Défense des œuvres laïques et protection des instituteurs contre les attaques violentes et injustes de la réaction cléricale.

Perfectionnement de l'arbitrage pour résoudre les conflits entre le capital et le travail et éviter les grèves.

Continuation de la revision des traitements : diminution des gros et augmentation des petits.

Conservation et exploitation au profit de la nation (à l'exemple de l'Allemagne) de certaines richesses appartenant à l'État : forces hydrauliques, mines, etc., et qui, représentant des millions, sont souvent concédées contre des redevances infimes.

En politique extérieure : Entente internationale pour la limitation des armements ; diminution des chances de guerre par la pratique de l'arbitrage.

Programme de développement économique : Consacrer, dans les budgets, plus de ressources aux dépenses utiles, en vue d'achever notre réseau de voies ferrées et nos routes.

Dans l'arrondissement, en particulier : construction de la ligne Evaux-Chambon-Lépaud-Clugnat-Châtelus-Bonnat et achèvement de nos chemins vicinaux.

En ce qui concerne la ligne Evaux-Bonnat, j'ai le plaisir de dire à tous ceux qui s'intéressent à cette question qu'elle est actuellement entrée dans une phase décisive, grâce à mes efforts auxquels ont bien voulu s'associer les autres représentants de la Creuse.

Cette ligne, rejetée par M. Barthou, a été, sur mon inlassable insistance, acceptée par M. Millerand et la Compagnie d'Orléans, de sorte qu'elle est comprise dans la convention de rachat des lignes de Bretagne, convention qui passera devant la prochaine Chambre au début de la nouvelle législature. J'ai hâté, en vue de l'enquête d'utilité publique, l'établissement des dossiers qui, à l'heure actuelle, sont presque achevés.

Quelle est la valeur de cette ligne ?

On peut s'en rendre compte par la comparaison de trois catégories de nos chemins de fer.

1re catégorie : Lignes à voie normale, coûtant environ 170.000 francs au kilomètre ;

2e catégorie : Lignes à voie étroite de la Compagnie d'Orléans, coûtant environ 120.000 francs au kilomètre.

3e catégorie : Lignes économiques départementales, coûtant environ 60.000 francs au kilomètre.

La ligne Evaux-Bonnat est un chemin de fer de la deuxième catégorie : c'est donc une ligne d'une grande importance et d'une haute valeur.

Les tracés adoptés pour ces lignes de deuxième catégorie de la Compagnie d'Orléans sont établis dans les mêmes conditions techniques que ceux de la voie normale, et, si le besoin s'en faisait sentir ultérieurement, la transformation à voie normale pourrait facilement s'effectuer.

Quels sont les risques financiers de l'opération ?

Ils sont nuls, puisque la seule charge qui incombe au département est l'achat des terrains : dépense insignifiante en comparaison du coût des travaux, évalués à plus de 7 millions.

Quels sont les risques de l'exploitation ?

Aucuns, puisque l'exploitation de cette ligne est à la charge de la Compagnie d'Orléans.

En résumé, grâce à la nouvelle orientation donnée et acquise, la ligne Evaux-Bonnat est une œuvre dont la réalisation est certaine à brève échéance et qui rendra les plus grands services à notre région.

Mes chers Concitoyens,

Vous savez quels sont mes votes, toujours conformes à la doctrine républicaine. Vous savez comment j'ai défendu vos intérêts. Vous savez de quel façon je me suis acquitté de la tâche que vous m'avez confiée.

Jugez-moi en toute conscience.

Victor JUDET,

Député sortant,
Agriculteur, Maire de Lavaufranche,
Ancien élève de l'École centrale,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de GUÉRET.

M. BINET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.545 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a un peu plus de deux ans, je sollicitais vos suffrages pour vous représenter au Parlement.

Un grand nombre d'entre vous, sans beaucoup me connaître, ont eu foi en la sincérité de mes convictions républicaines et m'ont fait confiance.

Je viens aujourd'hui vous demander le renouvellement d'un mandat si librement donné.

Permettez-moi de vous exposer brièvement ce que la Chambre des Députés a fait, quel est mon programme d'avenir et quels ont été à la Chambre mes votes, mon attitude et mes interventions.

La législature qui vient de finir a voté, parmi tant de lois utiles, une grande loi de solidarité sociale : la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette œuvre de très haute portée morale entrera en fonction dans le courant de l'année prochaine, et la démocratie ouvrière et paysanne ne tardera pas à en apprécier les effets bienfaisants.

La retraite sera constituée par des versements égaux du patron et de l'ouvrier auxquels s'ajoutera la contribution de l'État, elle sera facultative ou obligatoire : l'obligation sera imposée aux salariés, la faculté sera laissée aux ruraux, petits cultivateurs, fermiers et métayers.

La loi n'est pas parfaite, elle devra être améliorée par la prochaine Chambre.

Il faudra, à mon avis, abaisser l'âge de la retraite à 60 ans au moins, car à 65 ans beaucoup d'ouvriers ont déjà disparu, il faudra en outre augmenter la contribution de l'État et faire le même traitement aux ruraux qu'aux salariés.

Telle est l'œuvre d'hier, perfectible sans doute, mais qui constitue une réforme appréciable.

Un projet d'impôt sur le revenu, conçu par M. Caillaux, a été voté par la Chambre. Il est soumis à l'examen du Sénat qui, nous l'espérons, en respectera les principes essentiels.

Par l'exemption à la base, ce projet déchargera complètement les ouvriers, les petits commerçants et les petits cultivateurs de la part d'imposition d'État qui aujourd'hui les frappe lourdement; et par l'impôt complémentaire sur les revenus qui dépassent 5.000 fr., il atteindra ceux qui possèdent plus que le nécessaire et qui doivent coopérer ainsi aux charges de la nation d'après leurs ressources.

Cette loi de justice fiscale est attendue avec impatience; les élus républicains doivent en doter le pays le plus tôt possible.

Pour ma part j'ai voté le projet, je le voterai à nouveau à son retour du Sénat, en cherchant à l'améliorer en faveur de nos populations agricoles.

Une autre question doit solliciter l'attention du législateur : c'est la réforme électorale.

Je tiens à déclarer que je ne suis pas partisan de la représentation proportionnelle, qui n'est pas le scrutin de justice annoncé par ceux qui en sont les propagandistes.

De plus ce nouveau scrutin est recommandé et soutenu par des gens qui ne m'inspirent qu'une confiance limitée.

Je sais bien que quelques bons républicains se mêlent à la troupe bigarrée qui parcourt le pays, mais ceux-là sont égarés par un scrupule de justice exagéré et faux.

Cependant j'estime qu'une réforme électorale s'impose ; le scrutin d'arrondissement a fait son temps, et je me prononce pour un large scrutin de liste.

Si je veux une réforme électorale, c'est surtout pour accomplir une réforme administrative dont le pays a le plus grand besoin.

L'école laïque a subi ces temps derniers les furieuses attaques de la réaction cléricale excitée par les évêques.

Nous devons défendre énergiquement nos écoles, parce qu'en les défendant nous défendons l'esprit laïque et la République.

Demain se poseront encore de nouveaux problèmes, surtout sur le terrain économique et social : c'est là qu'est le champ de bataille de l'avenir.

Pour éviter des conflits toujours regrettables entre le monde du travail et celui du capital, nous devons sous peu discuter le contrat collectif de travail, décider l'arbitrage en cas de contestations, donner aux syndicats les droits les plus étendus.

Les syndicats les plus pondérés, les plus calmes, sont ceux qui seront nombreux et qui posséderont, parce qu'ils auront des responsabilités.

Les fonctionnaires, s'ils ont des droits ont aussi des devoirs.

Un statut devra leur être voté pour les garantir contre l'arbitraire et le favoritisme, et rendre ainsi sans excuse toute agitation de leur part.

Un contrôle sévère s'impose pour l'emploi des deniers publics ; le budget actuel doit être un budget maximum.

Souhaitons que le vent de dépenses militaires qui souffle en rafales sur l'Europe s'apaise, et que les peuples, au lieu de consacrer des sommes énormes à préparer la mort, les emploient à améliorer le sort des humbles.

Il ne faut plus créer d'impôts nouveaux ; si nos charges augmentent encore, le parti radical-socialiste n'aura qu'à se souvenir qu'il est partisan de certains monopoles faciles à exploiter.

Il y a enfin une question qui intéresse nos populations rurales, c'est celle des chemins. Nous sommes déshérités sous ce rapport.

Il est indispensable que le crédit affecté à ces travaux utiles soit élevé dans de notables proportions.

La prospérité de notre pays en sera augmentée.

Les députés de la Creuse ont demandé une augmentation de la subvention, elle leur a été accordée ; l'année prochaine ils devront faire un effort encore plus sérieux.

Partisan du ticket de chasse journalier, je l'ai voté à deux reprises, mais malheureusement la Chambre a rejeté cette proposition démocratique.

Je souhaite qu'elle montre à l'avenir plus de bienveillance pour ceux qui nourrissent le gibier.

Telles sont les idées que je vous soumets.

Pour ma part je donnerai mon vote à toute réforme, à tout projet susceptible d'apporter plus de justice et plus de bien-être à ceux qui souffrent.

Sur la question de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, vous connaissez mes sentiments.

J'ai blâmé et réprouvé le procédé, je n'ai pas changé d'avis, et quand la question du retour de l'indemnité à 9.000 francs a été portée à la tribune, j'ai voté le projet.

Citoyens,

Pendant les deux ans passés à la Chambre, je ne suis pas resté inactif, j'ai usé de mon droit de contrôle.

Je suis intervenu à la tribune de la Chambre, en qualité de membre de la Commission d'enquête, pour dénoncer les gaspillages de la marine, j'aurais voulu que toutes les responsabilités fussent établies et que d'énergiques sanctions fussent prises.

Plus récemment, dans l'affaire du scandale des liquidations, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de flétrir certains procédés qui portent atteinte à la dignité du Parlement, découragent le suffrage universel et discréditent le régime.

Je vous livre mes actes politiques, examinez-les, vous verrez qu'ils m'ont été dictés par le double souci de bien servir la République et de rester fidèle à mes convictions ardemment démocratiques.

Mes chers Compatriotes,

En janvier 1908, vous m'avez demandé votre confiance.

Je vous la demande à nouveau aujourd'hui, certain de n'avoir pas démérité.

Donnez-la moi tout entière, allez nombreux aux urnes, car plus le nombre de vos suffrages sera élevé, plus j'aurai de force et d'autorité pour accomplir mon devoir républicain et pour soutenir les grands intérêts de notre beau pays de France.

Vive la République démocratique et sociale!

Vive l'arrondissement de Guéret !

François BINET,
Député sortant,
Membre du Groupe radical-socialiste de la Chambre des Députés.

DORDOGNE

1re circonscription de BERGERAC.

M. de LA BATUT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.894 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens pour la septième fois faire appel à vos suffrages.

Fier de l'approbation et du concours que veulent bien me donner tous les conseillers généraux, tous les conseillers d'arrondissement et tous les maires républicains, je livre avec confiance mon attitude et mes actes à votre verdict souverain.

J'ai le sentiment d'être resté fidèle à mon programme nettement républicain et résolument démocratique, et, mandataire respectueux de mes engagements, de n'avoir émis aucun vote qui soit en contradiction avec mes promesses.

Je me suis associé à toutes les réformes, j'ai voté toutes les lois qui constituent l'œuvre vraiment utile de la dernière législature. Il me suffira d'indiquer notamment :

La réforme fiscale ;
La loi réduisant la durée des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux ;
La loi sur les conseils de guerre ;
La loi sur la revision du tarif des douanes ;
La loi ayant pour objet la répression des fraudes sur les vins ;
La loi sur la petite propriété ;
La loi sur la constitution des biens de famille ;
La loi sur les retraites des employés et ouvriers des chemins de fer ;
La loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Enfin, pendant ces quatre années écoulées, la mutualité sous ses formes les plus diverses a étendu son réseau bienfaisant sur la première circonscription de Bergerac. J'ai conscience d'avoir pris ma part de cette œuvre de solidarité nationale et de n'avoir rien négligé pour lui assurer les plus larges subventions de l'État.

A l'avenir comme dans le passé, fidèle aux grands principes de 1789, je revendiquerai toutes les libertés économiques, politiques et sociales.

Je donnerai mon concours et mes votes à toutes les mesures sagement et mûrement étudiées permettant de proportionner l'impôt au revenu de chacun avec dégrèvement pour le petit contribuable, à toutes les dispositions qui assureront un contrôle sévère des dépenses, et la défense de l'enseignement laïque si injustement attaqué.

Voulant simplifier les services publics, diminuer le nombre des fonctionnaires et réaliser

par là de sérieuses économies, je poursuivrai la décentralisation politique et administrative mais avec cette préoccupation constante de décentraliser par la liberté et pour la liberté.

Les grandes et les sérieuses réformes ne sont possibles qu'à la condition que les représentants du pays puissent, dans certaines circonstances, s'élever au-dessus de certains intérêts locaux et particuliers, pour n'envisager que le bien supérieur de la nation.

C'est pourquoi je m'associerai à toutes les propositions du Gouvernement qui auront pour but de modifier la loi électorale dans ce sens.

Je soutiendrai énergiquement toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'Agriculture : développement du crédit agricole, caisses de réassurances contre la grêle et contre la mortalité du bétail, réduction du droit sur les mutations et réduction des frais de justice. Membre fondateur du groupe de défense des intérêts des planteurs de tabac, tous mes efforts tendront à obtenir une augmentation des prix payés aux planteurs, en même temps que la réduction des achats faits à l'étranger, de façon à réserver la plus grande partie des crédits à la culture nationale.

Il est de notre devoir de faire tout ce qui dépendra de nous pour améliorer le sort de nos populations rurales de façon à arrêter le dépeuplement des campagnes.

En résumé, je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour but d'élever tous les Français, sans commotion nouvelle, par l'action successive des institutions et des lois à un degré toujours supérieur de bien-être, d'indépendance et de lumière.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain a bien voulu, à l'unanimité, donner son adhésion à mon programme et appuyer ma candidature.

Cette confiance des républicains de toutes nuances n'est pas seulement un honneur dont je suis fier. Elle m'inspire un devoir auquel je ne faillirai point.

Je travaillerai de tout mon cœur à maintenir, à consolider cette union de tous les républicains, dans l'intérêt de notre contrée et de notre pays, pour le maintien de l'ordre public, condition nécessaire du progrès démocratique et social, pour la défense de la République.

Vive la République !

F. de LA BATUT,
Président du Conseil général de la Dordogne,
Député sortant.

2e circonscription de BERGERAC.

M. Clément CLAMENT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.346 voix.

Mes chers concitoyens et Amis,

Au moment où, pour la sixième fois, je viens me présenter à vos libres suffrages, ce n'est pas sans une douce émotion que, faisant un retour vers le passé, je songe que depuis vingt ans vous m'avez honoré de votre confiance et de votre sympathie. Comment ne serai-je pas profondément attaché à cette 2e circonscription de Bergerac qui est devenue

pour moi une grande famille ? De tous côtés, en effet, ils viennent à moi les amis nombreux qui sont la fierté et la plus belle récompense de ma carrière politique.

Oh ! certes ! j'ai des adversaires, et je serais bien désolé de n'en pas avoir ! Ils sont la preuve vivante que je ne leur ai fait aucune concession, ils attestent par leurs attaques incessantes que je suis resté un républicain ferme et résolu : la haine des cléricaux n'est-elle pas pour ceux qu'ils combattent un véritable brevet de civisme ? Aussi, je les remercie de leur hostilité constante à mon égard, car c'est en luttant contre eux pour les idées de progrès et de liberté que s'est formée cette invincible phalange de compagnons fidèles, toujours prête à aller de l'avant pour assurer les victoires éclatantes de la République.

Dans son clair bon sens, le peuple a vite compris que, sous prétexte de religion, les cléricaux essayent de tout bouleverser, espérant, au milieu des ruines de la Nation, reconquérir un pouvoir à jamais perdu. Oui, le peuple voit de quel côté est son véritable intérêt et il démasque ces bons apôtres partis en guerre, soi-disant pour défendre la liberté de conscience qui n'est en rien menacée.

Leur suprême habileté consiste à s'affubler du titre de républicain. Qui espèrent-ils tromper ? Les électeurs savent trop bien que ces prétendus républicains libéraux sont simplement des monarchistes imbus des idées de l'ancien régime, pour se laisser prendre à ce piège grossier. Au surplus, voyez par qui le candidat réactionnaire est accompagné dans vos communes et vous serez fixé sur ses opinions.

Tous les efforts de ces naufragés du suffrage universel seront vains, car nos populations bien avisées veulent avant tout conserver nos institutions démocratiques qui nous ont donné : la liberté, le droit de vote, l'égalité devant la loi, l'instruction populaire, l'égalité du service militaire pour tous, pauvres et riches, et sa réduction à deux ans, une allocation de 0 fr. 75 par jour pour les soutiens de famille, l'assistance aux vieillards, les retraites ouvrières et paysannes, etc., etc.

Impôt sur le revenu.

Après une longue et consciencieuse discussion, la Chambre a élaboré un projet d'impôt sur le revenu ; c'est au tour du Sénat d'apporter à sa réalisation, son expérience et son esprit prudent et sage.

J'ai voté l'impôt sur le revenu, parce que j'ai la certitude qu'il provoquera un allégement considérable aux lourdes charges qui pèsent sur nos campagnes. Ce sera l'œuvre de la prochaine législature d'assurer le fonctionnement de cette réforme démocratique.

Retraites ouvrières.

Les retraites ouvrières sont un fait accompli. J'ai contribué à l'étude de cette loi qui a été élaborée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociale dont je fais partie depuis huit ans et dont j'ai été pendant un certain temps l'un des secrétaires.

Cette loi présente encore des imperfections au point de vue de la pratique, mais elle pourra être revue utilement et il ne fallait pas retarder plus longtemps l'application d'une réforme qui assurera aux travailleurs de la ville et des champs une rente qui mettra leurs vieux jours à l'abri de la misère et du besoin.

Délimitation des vins de Bordeaux.

Comme par le passé, nous avons apporté toute notre activité à la défense des intérêts agricoles et viticoles qui doivent être le souci primordial de tout représentant de cette belle région.

Dans la question de la délimitation des vins de Bordeaux, nous avons fait tous nos efforts pour assurer le triomphe des droits incontestables des cantons de Vélines, Villefranche-de-Longchapt et Laforce, et nous avons tout lieu d'espérer une bonne solution à cet égard.

Culture des tabacs.

Comme membre du groupe parlementaire des tabacs, nous avons par notre insistance auprès du Ministre des Finances obtenu pour la première fois, à la tribune de la Chambre, des déclarations très nettes ; et bien que je sois le premier à reconnaître qu'elles ne donnent pas une entière satisfaction aux planteurs, personne ne peut nier qu'elles ne soient un heureux début dans la voie des améliorations réclamées par les syndicats et surtout des concessions faites par l'administration. Cependant, nous ne sommes pas partisans des primes qui ont trop la forme d'une faveur et nous persistons à vouloir une majoration par catégorie et par 100 kilos. Nous continuerons donc à réclamer et nous obtiendrons cette majoration des prix, nous basant sur ce que l'État recueillant d'énormes bénéfices des tabacs, il est de toute justice qu'une plus large part soit faite aux planteurs et qu'ainsi leur travail soit mieux et plus équitablement rémunéré.

Nous voudrions aussi qu'au lieu d'aller acheter en Bulgarie, ou ailleurs, des tabacs à 600 francs les 100 kilos, on fit au moins l'essai de la culture de ces plants dans la Dordogne, où nous avons d'excellents terrains dans lesquels ces tabacs pourraient certainement s'acclimater.

Lorsque les syndicats représentant la majorité des planteurs seront régulièrement établis, nous nous mettrons volontiers à leur disposition pour faire prévaloir les droits et les revendications dont ils seront les mandataires désignés et officiels.

J'ai pris une part active à tout ce qui peut intéresser la deuxième circonscription : Projet d'un troisième réseau de tramways desservant les cantons déshérités de voies ferrées, construction de chemins vicinaux, création de lignes de télégraphe et de téléphone, de facteurs receveurs, de facteurs auxiliaires, de comices agricoles, de caisse de crédit agricole et d'assurances contre la mortalité du bétail, etc., etc.

Réforme électorale.

La question de la réforme électorale ne paraît pas avoir impressionné le pays. C'est le fait de quelques députés battus d'avance qui avaient décidé que le scrutin d'arrondissement avait fait son temps et qu'il fallait essayer du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Ils prétendaient que le député était trop dépendant de l'électeur et qu'il fallait un nouveau mode électoral qui le plaçât au-dessus de vous, hors de votre action et de votre influence. Le mot d'ordre était : plus de contact immédiat entre le mandataire et le mandant ; en somme leur système, c'est le mépris de l'électeur et son isolement. En effet, avec la représentation proportionnelle, il y aurait des comités directeurs départementaux ou même régionaux qui imposeraient une liste de candidats ; vous n'auriez plus qu'à obéir à la consigne, sans connaître les candidats, sans avoir pu les apprécier. L'électeur ne serait plus qu'une machine à voter et le député n'aurait aucun souci de l'électeur, puisqu'il dépendrait uniquement du comité.

La représentation proportionnelle est simplement une manœuvre des réactionnaires qui auraient avec ce mode d'élection gagné une centaine de sièges. C'est une nouvelle tentative de boulangisme. Ah ! si nos adversaires avaient pu conquérir le pouvoir, le scrutin d'arrondissement aurait toutes les perfections ; mais voilà, il ont été écrasés en 1906 et ils comprennent tellement que le scrutin de 1910 leur réserve le même sort qu'ils crient sur tous les toits qu'il est trop vert !

Pour ma part, je suis plus que jamais partisan du scrutin d'arrondissement : d'abord par gratitude, car voici vingt ans que je suis élu avec ce mode de scrutin, et puis parce que je n'ai pas peur de faire appel aux électeurs. Je viens à vous avec confiance, la tête haute, loyalement et franchement, certain d'avoir fait mon devoir, et c'est un plaisir pour moi de me retrouver au milieu d'amis si sûrs et si dévoués, de les voir, de m'entretenir

avec eux, de prendre leur avis, de défendre leurs droits et aussi de resserrer de plus en plus les liens d'affection qui nous unissent déjà si étroitement !

Collectivistes.

Les collectivistes, pour faire croire qu'ils sont nombreux, s'agitent bruyamment au milieu de l'indifférence, quelque peu dédaigneuse, de l'électeur ; ils se heurtent à la méfiance de nos populations qui n'a pas grand goût pour ces révolutionnaires qui veulent tout renverser sans savoir ce qu'ils mettront à la place de ce qui existe, sinon cette niaiserie d'une cité future dont ils sont incapables de poser la première pierre et qui ressemblerait fort à une vaste caserne où il n'y aurait plus ni propriété, ni famille, ni patrie. On nationaliserait les biens de tous, petits et grands, qui ont acquis quelques parcelles de terre par le labeur de toute une existence. Personne ne posséderait rien en propre et tout reviendrait à une collectivité nuageuse où le travail, l'activité et l'intelligence seraient sur le même pied que la médiocrité et la paresse.

Ce serait l'écrasement de toute initiative personnelle, la destruction de la liberté individuelle, la négation de toute émulation, la faillite du progrès ! Ce serait un vaste bagne international. Jamais, dans nos campagnes laborieuses et sensées, une poignée d'agitateurs sans mandats, sans autorité et sans responsabilités ne feront prévaloir ces doctrines malfaisantes et mensongères !

Ces théories des « sans patrie » ne sauraient même effleurer la conscience morale de tous les bons Français qui ont, au cœur, avant tout et surtout, l'amour de leur pays.

Rappelons-nous le frisson de courageuse indignation qui a couru sur toute la nation lorsque M. Clemenceau, alors Président du Conseil, s'est montré calme et résolu devant les menaces de l'Allemagne ! Grâce à cette attitude ferme, la France républicaine a, pour la première fois depuis nos désastres, relevé fièrement la tête, confiante en notre vaillante armée qui est prête à tous les héroïsmes pour sauvegarder l'honneur et l'intégrité de notre chère Patrie.

Mes chers Concitoyens, nous voulons une République forte et honnête, seule capable de donner à la France sa grandeur et son épanouissement !

Nous voulons le maintien de ce régime démocratique parce qu'il a donné quarante années de paix et de prospérité !

Mes chers Amis, votre confiance et votre amitié m'ont investi du mandat glorieux de défendre le drapeau de la République dans la 2e circonscription ; ce drapeau, je le porterai haut et ferme !

Électeurs,

Je compte sur vous, comme vous savez que vous pouvez compter sur moi, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui !

Croyez bien, mes chers Concitoyens et Amis, à mon affectueuse reconnaissance et à mon dévouement le plus cordial.

Vive la République démocratique !

Docteur CLAMENT,
Maire de Laforce,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription de NONTRON.

M. SIREYJOL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.924 voix.

Chers Concitoyens,

Pour la troisième fois je viens vous demander vos suffrages.

Est-il utile de vous faire une longue profession de foi ?

Maire depuis vingt-deux ans, Conseiller général depuis quinze ans, député depuis huit ans, je suis connu de vous tous.

A vous de juger si j'ai tenu mes promesses, à vous de décider si chez votre candidat le passé peut répondre de l'avenir.

Pour moi, j'ai conscience d'avoir toujours, dans toutes les circonstances rempli scrupuleusement mon devoir de mandataire du peuple, d'avoir été le défenseur des intérêts de nos campagnes, le député des paysans.

J'ai conscience aussi, tout en ayant conservé mon indépendance la plus absolue vis-à-vis des divers ministères qui se sont succédé, d'être resté fidèle à mon programme politique de démocrate d'avant-garde, programme de défense et d'action républicaines et de progrès social.

Les adversaires de la République n'ont pas désarmé : Leur obstruction tenace et souvent violente a arrêté au Parlement bien des réformes désirables et urgentes.

Et cependant l'œuvre de la dernière lagislature a été considérable :

Application de la loi de Séparation dans un esprit dont nul ne saurait méconnaître le libéralisme ;

Mise en pratique de la nouvelle loi militaire avec diminution de la durée des périodes d'exercices pour les réservistes et les territoriaux ;

Lois d'assistance et lois sociales ;

Revision des tarifs douaniers de façon à protéger notre agriculture et notre commerce ;

Discussion du projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre et aujourd'hui pendant devant le Sénat ;

Enfin adoption définitive de la loi des retraites ouvrières et paysannes qui va donner immédiatement un peu de bien-être aux travailleurs et mettre leurs vieux jours à l'abri de la misère ;

L'effort de demain devra consister surtout à faire aboutir l'impôt sur le revenu dans un sens favorable à l'agriculture et au petit commerce ainsi que je l'ai demandé à quatre reprises à la Chambre ;

A doter nos fonctionnaires d'un statut qui garantissant l'indépendance et les droits qu'ils tiennent de la République donne à tous une notion exacte de leurs devoirs vis-à-vis de la société qui les rétribue ;

Il devra consister enfin en une réorganisation administrative radicale et profonde supprimant les rouages et les emplois inutiles, diminuant les traitements scandaleux et les grosses retraites, faisant disparaître le gaspillage — triste héritage des temps anciens — qni sévit encore dans plusieurs de nos ministères.

Cette dernière réforme il ne faut pas se le dissimuler sera longue, ardue, difficile à

conquérir. Pour la réaliser il faudra toute l'énergie, toute l'indépendance de vos élus qui devront se dégager des influences locales, faire abstraction des petits intérêts personnels. Je l'ai réclamée trop souvent à la Chambre pour que vous ne puissiez pas en cette circonstance compter sur ma fermeté la plus absolue.

Electeurs !

Respectueux de toutes les croyances et de toutes les opinions, je veux cependant que notre société laïque, que notre enseignement national soient définitivement mis à l'abri des entreprises du cléricalisme romain.

Je veux que la République soit défendue contre les attaques de tous ses adversaires, partisans des régimes déchus ou révolutionnaires dont les théories impraticables autant qu'insensées risqueraient de nous ramener à la pire des servitudes.

Mes amis,

Savez-vous quel est mon désir le plus vif, quelle serait ma plus chère ambition ?

Je voudrais faire autour de notre drapeau l'union — une union intime et féconde — entre tous ceux qui désirent travailler sincèrement, loyalement à la grandeur de la République, au progrès social, à la prospérité de notre chère région. Je voudrais voir disparaître les rancunes, les haines, les rivalités mesquines, toutes ces tares sociales qui enlaidissent trop souvent, qui attristent toujours nos jolies bourgades, où pourtant, si on le voulait bien, la vie serait si bonne et si belle !

Faut-il renoncer à cet espoir ?

Je ne le crois pas, et pour m'aider à en faire une heureuse réalité, je compte sur vous, électeurs républicains.

Vive la République !

Léon SIREYJOL,
Député sortant.

1re circonscription de PÉRIGUEUX.

M. SAUMANDE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.286 voix.

Mes chers Concitoyens,

L'homme que si souvent, en tant de rencontres, vous avez investi de votre confiance, n'a nul besoin de vous faire de longues déclarations au moment où, pour la cinquième fois, il vient solliciter le renouvellement de son mandat législatif.

Mieux que toutes les paroles, mon passé déjà vieux de luttes au service de la République et de la démocratie répond à la campagne d'injures et de calomnies menée contre moi, depuis plusieurs semaines, dans cette circonscription.

Certains, dans eur passion de dénigrement, ne vont-ils pas jusqu'à me reprocher les émoluments attachés aux fonctions de Questeur de la Chambre, comme si je ne

devais pas, au contraire, être fier d'avoir su mériter la confiance si souvent répétée de mes collègues ?

Ces procédés de discussion jugent ceux qui y ont recours.

Confiant en votre bon sens et en votre équité, sûr de votre attachement au mandataire de vingt ans que vous connaissez et que vous avez choisi, je n'ai pas voulu déserter un instant mon devoir législatif à Paris pour répondre aux attaques de mes adversaires.

Mais, dégagé aujourd'hui de cette obligation que vous m'avez créée, je suis prêt à faire face à toutes les contradictions.

D'ailleurs, pour le député qui s'est toujours adressé aux seuls républicains et qui a eu l'honneur de s'associer à la grande œuvre laïque et réformatrice de ces dernières années, la tâche sera facile ! Aux dénigrements systématiques, à toutes les vaines déclamations, il suffira d'opposer la part considérable de progrès social réalisée par la Chambre dont le mandat vient d'expirer.

C'est la réforme fiscale votée par elle, qui demain, après la discussion et la sanction du Sénat, apportera dans ce pays, sans aucune inquisition, sans vexation d'aucune sorte, une répartition plus juste des contributions ; c'est la loi pour la revision de notre tarif douanier, qui va protéger d'une façon si heureuse et si efficace notre agriculture et notre industrie ; c'est la loi sur les retraites des travailleurs des chemins de fer, dite loi Berteaux, que la Chambre prochaine voudra compléter ; ce sont les lois sur les conseils de prud'hommes, sur l'hygiène et la salubrité des mines, sur le salaire de la femme mariée, sur les habitations à bon marché, sur le bien de famille insaisissable, sur le crédit individuel à long terme en vue de faciliter l'aménagement et la reconstitution des petites exploitations rurales, etc., etc. Ce sont enfin les retraites ouvrières et paysannes, loi imparfaite, certes, mais perfectible, dont le Parlement républicain poursuivra demain l'amélioration.

Je n'hésite d'ailleurs pas à déclarer que mes préférences iront au projet modificatif qui sera soumis à la Chambre et qui, par la combinaison des régimes de l'assistance aux vieillards et des retraites ouvrières et paysannes, permettra à l'État, sans accroître l'effort financier nécessité par la mise en pratique de ces deux œuvres, de donner une retraite moins élevée mais ne demandant rien à l'assuré ni au patron.

Mais la Chambre aurait failli à son devoir si, par le vote d'une modification quelconque au texte adopté par le Sénat, elle avait ajourné, peut-être à jamais, les résultats, dès maintenant acquis, d'une réforme grâce à laquelle des vieillards âgés par exemple de soixante-trois et soixante-qnatre ans — moyennant une infime cotisation payée une seule fois par les plus âgés et deux fois seulement par les autres — pourront se constituer, dès demain, une rente de 102 francs jusqu'à la fin de leur vie.

Mes chers Concitoyens,

Si vous me renouvelez votre confiance, je continuerai sans faiblesse à soutenir cette politique sociale, ennemie de tous les excès stériles et démagogiques, qui ne manquera pas d'accroître, de plus en plus, le bien-être et la sécurité de tous. J'aurai surtout à cœur de voter toutes les lois susceptibles d'affermir la situation matérielle et morale de la France devant l'étranger, de maintenir sa prépondérance et d'augmenter encore son prestige universellement reconnu. Ce rang qu'elle occupe, depuis si longtemps, parmi les nations, elle le doit à sa grandeur intellectuelle soutenue par la puissance de son armée, que ne sauraient entamer les néfastes doctrines antimilitaristes d'Hervé et de ses amis.

Je voterai la loi sur l'invalidité ouvrière, qui permettra de porter secours aux travailleurs malades des villes et des champs et qui formera le complément des retraites ouvrières. Je veux que l'on donne aux fonctionnaires un statut établissant leurs devoirs, leurs droits et leur permettant d'exposer d'une façon légale leurs revendications, afin d'éviter le retour de manifestations stériles et regrettables.

Je veux qu'on procède à l'étude d'une simplification de nos rouages administratifs et financiers par une distribution mieux comprise du travail, grâce à laquelle on pourra arriver

à la suppression, non seulement des sous-préfets, mais d'un grand nombre de fonctionnaires de tous ordres.

En ce qui concerne la réforme électorale, je suis d'avis que le système actuel doit être remanié par une juste péréquation qui, en supprimant les choquantes inégalités existant entre les diverses circonscriptions, assurera en même temps une diminution du nombre des députés. Je voterai la loi en préparation sur les incompatibilités parlementaires, en vertu de laquelle les membres du Parlement ne devront s'occuper que de l'exercice de leur mandat.

Vous connaissez mon profond attachement à la cause de l'école laïque. Je la défendrai toujours contre les attaques des cléricaux, qui voudraient s'emparer des jeunes intelligences pour mettre un jour la main sur le suffrage universel. Aussi est-il à peine besoin de vous dire que je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour but de défendre nos vaillants instituteurs contre de telles entreprises et de leur permettre d'accomplir dans le calme et la paix leur noble mission d'éducateurs.

L'agriculture a toujours trouvé en moi un défenseur convaincu; je veillerai au maintien du privilège des bouilleurs de cru si souvent menacé; je commencerai à défendre les intérêts de nos planteurs de tabac, qui devraient être appelés à choisir leurs experts; je saurai, enfin, être le représentant dévoué et attentif de tous les intérêts agricoles de notre région.

Chers Concitoyens,

Vons savez combien il m'a toujours été agréable d'intervenir quand vous me l'avez demandé pour faire prévaloir vos justes droits.

Si je suis votre élu, me souvenant de mes humbles origines, je resterai ce que j'ai toujours été :

L'homme des ouvriers;
L'homme des campagnards;
Le serviteur fidèle de la démocratie.

Vive la République!

Georges SAUMANDE,
Député sortant,
Questeur de la Chambre des députés,
Maire de Périgueux.

2e circonscription de PÉRIGUEUX.

M. Robert DAVID.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.576 voix.

Mes chers Compatriotes,

Sollicité par un grand nombre de vos élus — conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints, conseillers municipaux — et par beaucoup d'électeurs, j'ai

accepté de poser ma candidature à la députation dans la 2e circonscription de Périgueux et je suis profondément touché par cette marque de confiance et de sympathie.

. . . .

Et tout d'abord, laissez-moi vous dire que je suis un rural, un passionné de la campagne où, je vous l'ai dit, j'ai vécu tout enfant et où je reviens toujours avec un nouveau plaisir.

. . . .

Nous étudierons de concert les moyens les meilleurs pour assurer le développement de l'agriculture dans notre belle région. Je suis un partisan des associations agricoles sous toutes leurs formes, coopératives, mutualités, syndicats, et de cette belle institution qui demeurera l'un des plus beaux titres de gloire du régime républicain : le crédit agricole.

Une loi d'avril 1908 autorise l'État à prêter de l'argent, à un taux extrêmement réduit, à certaines sociétés constituées suivant des règles édictées par la loi, en vue de consentir aux petits agriculteurs des avances avec un intérêt très minime. Une société de ce genre, à la formation de laquelle j'ai contribué, existe dans le Pas-de-Calais ; nous examinerons la possibilité d'en créer une analogue dans notre beau département. Je crois qu'elle rendrait les plus grands services à nos agriculteurs.

Je sais le prix qu'attachent les populations de la vallée de l'Auvézère et du Blâme à la construction d'un tramway. Leurs intérêts d'une part et ceux du département de l'autre, qui se trouvera ainsi avoir deux lignes de tramways productives, m'imposeront le devoir le plus absolu de faire tout mon possible pour l'exécution rapide de ces deux projets. Il y a, dans le retard apporté à la construction de cette voie ferrée, un véritable oubli dont nos laborieuses populations sont depuis trop longtemps victimes. Elles peuvent compter sur moi.

Je m'efforcerai de faire doter de facteurs-receveurs les communes mal desservies par l'organisation actuelle des postes, de manière à donner à tous le moyen de recevoir et de transmettre leurs correspondances et télégrammes dans des conditions normales.

Je poursuivrai sans relâche l'unification et la simplification des tarifs des compagnies de chemins de fer, tarifs qui créent un degré d'infériorité pour les agriculteurs et les commerçants de la circonscription. En effet, le transport d'un bœuf partant d'Amsterdam (Hollande) pour Paris coûte meilleur marché qu'un bœuf partant de Périgueux pour Paris. Les fruits et légumes partant de Naples (Italie) pour Londres, arrivent en moins de temps à destination et avec moitié frais de transport que les fruits et légumes de nos régions. Il en est ainsi pour l'ensemble des transports. De tout cela il résulte pour nous tous une concurrence qui nous est préjudiciable, puisque cette différence dans les frais de transports a pour conséquence d'abaisser le prix de nos denrées et de nos animaux.

Je puis ajouter que ces questions, relatives aux tarifs des chemins de fer, retiendront particulièrement mon attention, car une des réformes principales que M. Jonnart et moi même avons cherché à réaliser en Algérie, se trouve être justement l'unification et l'abaissement des tarifs sur les voies ferrées algériennes. Je serai donc heureux si je puis faire bénéficier notre région de l'expérience que j'ai pu acquérir en pareille matière.

Mes efforts tendront à permettre à chaque citoyen de chasser à sa guise en poursuivant l'idée du permis journalier qu'on se procurera comme un timbre-poste. Il y a là un acte de justice égalitaire auquel tout républicain doit être fier d'attacher son nom.

Je veillerai à ce que les prestations ne soient plus exécutées, autant que possible, au moment des travaux pressants des champs : j'estime que pour faciliter l'agriculture, elles doivent être faites de décembre à fin février.

Pour les retraites ouvrières, je revendiquerai pour les agriculteurs des retraites égales à celles des ouvriers des villes, car leurs mérites sont au moins égaux, ce qui leur crée des droits semblables.

Je m'associerai aux revendications du Syndicat des Planteurs de tabacs, revendications si légitimes ; je voterai le relèvement des prix actuels, car il est injuste que l'État, qui a relevé à plusieurs reprises ses prix de vente, continue à acheter le tabac aux producteurs à

des prix qui furent établis il y a près d'un siècle. Je trouve également surprenant que l'État achète à l'étranger des tabacs de qualité inférieure, plus cher que nos tabacs qui sont de meilleure qualité. . . . .

En un mot, pour résumer toute ma pensée, je m'emploierai de toutes mes forces à défendre les intérêts de l'agriculture et des agriculteurs de notre belle région, intérêts souvent méconnus et toujours négligés.

J'ajoute que je suis l'adversaire du monopole des assurances par l'État ; l'État a déjà assumé bien assez de services, et il y a aussi bien assez de fonctionnaires sans en créer encore de nouveaux.

Mes chers Compatriotes, dans son très beau discours de Périgueux du mois d'octobre dernier, M. le Président du Conseil a magnifiquement défini quel est à son avis le rôle du Gouvernement de la République aux heures que nous traversons. Je le résumerai dans ces deux formules : la liberté pour tous et l'ordre dans la liberté.

Aux périodes de lutte qui furent nécessaires lorsqu'il s'est agi d'implanter définitivement dans notre France le régime républicain, doit succéder une ère féconde de progrès dans le travail et dans la paix. La bannière républicaine est assez vaste pour abriter sous ses trois couleurs tous les honnêtes gens, tous les hommes de bonne volonté qui veulent poursuivre dans le calme une politique vraiment démocratique en vue d'améliorer le sort de toute une catégorie de citoyens, dignes par-dessus tout de notre respect et de notre sollicitude, je veux parler des travailleurs, des humbles, des déshérités de la vie ; mais une politique justement sévère pour les fauteurs de troubles qui prêchent la haine de classes, qui, dans un but électoral ou personnel, cherchent à creuser un infranchissable fossé entre le travail et le capital, à débaucher par la menace l'ouvrier raisonnable qui refuse de se lancer dans une grève pour satisfaire les appétits de meneurs sans scrupules, qui songe qu'il a une femme et des enfants à nourrir et qui réclame tout simplement le droit au travail et à la liberté.

A l'expérience que me donne mon passé administratif, je voudrais joindre cet entraînement, cet optimisme nécessaire au succès, cette foi en l'avenir que je dois à une qualité dont je ne suis pas responsable : la jeunesse.

Mes chers compatriotes, il est un principe qui est vrai dans le budget de tout particulier comme dans le budget d'un État : c'est qu'il faut proportionner ses dépenses à ressources. Je suis bien certain que tous, ici, vous appliquez ce principe dans vos budgets respectifs et que sur ce point, comme sur bien d'autres, vous pourriez en remontrer à beaucoup de gouvernements.

Il ne m'apparaît malheureusement pas que l'on procède au Parlement avec la même prudence. On se laisse aller à voter des réformes dont le but peut paraître séduisant ; mais on n'a oublié qu'une chose, c'est de se demander où l'on trouverait l'argent pour les appliquer — car il ne faut pas se dissimuler que nos impôts augmentent sans cesse et que, cependant, ils deviennent chaque année de plus en plus insuffisants ponr faire face aux charges grandissantes de notre budget.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont voté les retraites ouvrières ; certes, l'idée est généreuse et je suis le premier à appeler de tous mes vœux une organisation sociale qui mettrait la vieillesse de tous les travailleurs à l'abri du besoin. Mais il me semble comme je l'indiquais tout à l'heure, que, dans la loi actuelle, on a beaucoup plus songé aux ouvriers de la ville qu'aux ouvriers de la campagne, et pour trouver les 200 millions qui seront nécessaires, il est cependant probable que l'on s'adressera à la poche de tous les contribuables gens des campagnes comme gens de la ville.

Je rends hommage, en revanche, à la pensée généreuse du législateur qui, en votant, l'assistance aux vieillards, a permis de mettre à l'abri de la misère la vieillesse de tant de vaillants travailleurs.

Je serai, si vous me faites l'honneur de me confier vos intérêts, un partisan résolu d'une gestion financière prudente et sage, adversaire des expédients et palliatifs qui ne font qu'aggraver le mal en le dissimulant. Je trouve qu'il est d'une politique imprévoyante de

voter des lois susceptibles d'entraîner des conséquences budgétaires et de se demander seulement après, comment on trouvera les ressources nécessaires pour les faire appliquer.

Mon passé administratif m'a permis de bien connaître les questions administratives et les questions financières; je crois que des économies sont réalisables si on veut opérer une sérieuse réforme administrative. Il y a trop de fonctionnaires, trop de sinécures grassement rétribuées; on encombre ainsi les cadres de nos administrations de non-valeurs qui, non seulement, coûtent cher par elles-mêmes, mais par les pertes de temps qu'elles occasionnent à leurs chefs de service, obligés de refaire eux-mêmes ou de faire refaire par le personnel sérieux des bureaux, un travail que ces messieurs *amateurs* ont été en général incapables de mener à bien.

Je crois également qu'une réforme de notre système fiscal peut et doit être opérée, en vue d'arriver à une répartition des charges plus conformes aux capacités de chacun. Il faut dégrever ceux qui n'ont que le nécessaire et augmenter la part de ceux qui jouissent d'un superflu. L'organisation nouvelle devra apporter plus de souplesse à notre système d'impôt dont les cadres sont aujourd'hui trop surannés.

Mais je crois surtout que, pour arriver à une politique fructueuse en résultats pratiques, une politique raisonnable et vraiment libérale, une réforme de nos mœurs électorales s'impose. Avec le système parlementaire actuel, l'intérêt général disparaît à la Chambre derrière les intérêts de certains chefs de groupe omnipotents. Il faut donner au député plus d'indépendance, le mettre en face des intérêts vitaux et permanents du pays qui doivent retenir toute son attention. Suivant la belle expression de mon éminent ami M. Poincaré, il convientde substituer à la lutte des personnes la lutte des idées.

. . . .

Les représentants les plus éminents du parti républicain, tels que MM. Deschanel, ancien Président de la Chambre; Poincaré; ancien Ministre des Finances; Millerand, Ministre des Travaux publics, et le Président du Conseil actuel, M. Briand lui-même, se sont déclarés partisans d'une réforme électorale. Sans entrer dans le détail et dans l'examen des différents systèmes proposés, j'estime que la réforme électorale doit avoir pour base le scrutin de liste et la diminution du nombre des députés correspondant avec une revision des circonscriptions électorales.

La Chambre est trop nombreuse. On dit que « plus il y a de fous, plus on rit »; dans la circonstance présente, je crois qu'on peut dire que « plus il y a de monde à la Chambre, plus on crie ». Vous savez tous que plus les assemblées sont nombreuses, plus les discussions paisibles y sont difficiles, et la Chambre qui expire avait une belle occasion de faire accepter par le pays l'augmentation de traitement que MM. les Députés se sont octroyée au lendemain des élections de 1906, sur leur propre initiative et sans avoir consulté leurs électeurs. Je déclare qu'au moment où ces députés votaient ces 15.000 francs, ils auraient dû en même temps, pour ne pas grever le budget, diminuer leur nombre en proportion de l'augmentation de traitement qu'ils s'offraient.

J'ai dit que cette diminution du nombre des députés devrait correspondre à une modification des circonscriptions électorales, car je trouve illogique qu'un arrondissement comme Castellane ou Barcelonnette, qui compte à peine 3.000 électeurs, ait la même représentation qu'une circonscription comme la vôtre, qui compte plus de 16.000 électeurs, ou mieux encore qu'une circonscription comme la circonscription voisine de Sarlat, qui en représente 30.000. Les 3.000 électeurs montagnards des Basses-Alpes comptent autant, quand il s'agit du vote de nos lois, que nos 30.000 cultivateurs périgourdins. Où est donc cette égalité que l'on proclame entre tous les citoyens?

Comme M. Briand l'a dit excellemment, il s'agit là d'une réforme qui ne peut s'improviser. Elle doit être l'objet d'études très approfondies pour que rien ne soit fait à la légère; mais il y va de l'avenir du régime républicain de refondre notre système parlementaire sur des bases plus rationnelles et plus solides, plus conformes à l'équité et aux principes de liberté et d'égalité qui sont l'honneur de la République française.

Je suis partisan de donner aux fonctionnaires toutes les garanties nécessaires, par un

statut nettement défini qui ne laisse place à aucun arbitraire ni à aucun passe-droit ; mais le fonctionnaire ne doit pas se dresser en face de l'État, il doit être discipliné, il doit songer qu'il a la gestion d'importants services publics, qu'il est le mandataire de la nation qui le rétribue et qu'il ne peut entraver, par des grèves intempestives, la vie de tout un peuple.

Je suis sûr que je répondrai aux sentiments de vous tous, fils des mobiles de la Dordogne et des héros de Coulmiers, si je déclare hautement et de toutes mes forces que je combattrai énergiquement ces doctrines insensées et criminelles qui, sous le couvert de fraternité internationale, renient l'idée de patrie.

Il n'y a point d'idéal, point d'ambition, point d'intérêt même à qui le patriotisme ne soit utile et nécessaire. Il ennoblit et réchauffe tout ce qu'il touche ; sans lui tout se ternit et se meurt.

Je suis un admirateur passionné de notre vaillante armée ; j'estime qu'elle est la garantie du maintien de l'ordre et de la paix à l'intérieur, qu'elle fait notre force et assure notre indépendance aux yeux des puissances étrangères. Si elle renonçait à son armée, la France renierait tout son passé de gloire ; elle oublierait que son drapeau victorieux s'est montré sur presque tous les champs de bataille de l'Europe, qu'elle fut et qu'elle doit rester la première des nations du monde.

J'ai vu nos soldats à l'œuvre, mes chers compatriotes, dans des campagnes difficiles, sous des climats meurtriers, en face d'un ennemi bien supérieur en nombre ; j'ai souvent partagé cette vie des camps dans le Sud-Oranais et à la frontière du Maroc, et je puis vous dire qu'ils tenaient haut et ferme le drapeau de la France. En les voyant monter à l'assaut des remparts marocains, on se sentait fier d'être Français.

Je me disais que notre France ne pouvait pas disparaître ; non, notre France doit vivre, car le jour où son nom serait rayé de la carte des nations, ce jour-là, voyez-vous, une grande lumière cesserait de resplendir sur le monde et l'on verrait s'éteindre au firmament une étoile scintillante, l'étoile de la justice et de la liberté.

J'en reviens à la formule de M. le Président du Conseil : la liberté pour tous et l'ordre dans la liberté. J'estime qu'un Gouvernement digne de ce nom doit être assez fort pour faire respecter la liberté de chacun, à la condition que chacun respecte simplement la loi, qui est la meilleure sauvegarde de tous les citoyens. Chacun doit être libre de penser, d'écrire, de parler et d'exercer son culte. Que chacun, d'ailleurs, se pénètre bien de cette idée qu'on peut toujours avoir dans sa sphère un rôle utile à remplir : toute tâche est noble et belle, elle est généreuse et féconde quand on a au cœur la notion du devoir et l'amour de la patrie.

. . . .

Mes chers compatriotes, le temps matériel me faisant défaut, je ne puis, à mon grand regret, aller vous visiter tous et je vous prie de m'en excuser. Mais j'ai eu à cœur de vous faire connaître les idées générales qui seront les règles de ma conduite, si vous me faites l'honneur de me désigner comme votre élu. Ainsi que je vous l'ai indiqué, ces idées sont celles au milieu desquelles j'ai été élevé, que j'ai toujours vu pratiquer dans ma famille et que j'ai défendues moi-même dans les postes que j'ai précédemment occupés. Ce sont celles qui me paraissent le plus conformes aux traditions généreuses de notre patrie, à son glorieux passé que nous ne devons pas oublier, à son avenir si plein de promesses vers lequel nos regards doivent se tourner sans cesse.

En travaillant ensemble, nous devrons avoir constamment en vue tout ce qui peut assurer, à l'intérieur du pays, l'ordre et la liberté, le progrès et la prospérité ; tout ce qui peut contribuer à l'extérieur à la prépondérance de notre influence nationale, au rayonnement de plus en plus grand dans le monde de la pensée et du génie de la France.

Robert DAVID.

Circonscription de RIBÉRAC.

M. Jules BRUNET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.230 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés le 24 avril prochain à choisir votre député.

Je me présente à vos libres suffrages, faisant appel seulement à votre raison et sans avoir recours à aucun patronage.

Un dévouement continuel et absolu à la cause des populations ouvrières et agricoles, à la défense des intérêts de tous les petits, n'est-il pas, à votre avis, un titre bien préférable à l'appui d'un comité ou à la recommandation d'une personnalité quelconque.

Car j'estime que nous ne sommes plus au temps où certains potentats de ville ou de village — ou se croyant tels — considérant l'électeur comme une machine, se flattaient de le tenir à leur merci et de le conduire à l'urne, lui imposant de voter pour tel ou tel candidat.

Non, ce temps n'est plus; l'électeur a secoué ce joug honteux, indigne d'un peuple libre comme le nôtre. Qu'il soit bourgeois, ouvrier ou paysan, l'électeur sait choisir lui-même l'homme qu'il croit capable de le représenter et il exprime librement sa volonté et la manifeste en toute indépendance.

Je suis un partisan énergique et absolument convaincu de la République démocratique. Ceux qui, par des insinuations intéressées ou malveillantes, essayeraient de prétendre le contraire, n'ont, au fond, que l'intention de vous tromper odieusement.

Je veux la liberté la plus étendue, limitée seulement par le respect du droit des autres. C'est ainsi que je suis partisan de la liberté de conscience, de la neutralité de l'école laïque et de la liberté de l'enseignement.

D'une manière générale, je ne suis pas partisan des monopoles qui ne devraient pas exister dans un régime démocratique, et je serai l'adversaire irréductible de tous nouveaux monopoles de l'État.

Je considère qu'une démocratie doit marcher énergiquement dans la voie des réformes, que toutes les questions, tous les problèmes tendant à l'amélioration du sort du plus grand nombre, et, en particulier, de la classe ouvrière et des travailleurs des champs, doivent être examinés et discutés dans un esprit de justice et d'équité.

Nous devons, en outre, chercher à réprimer tous les abus, sans forfanterie comme aussi sans faiblesse.

Mes chers Concitoyens,

Souvenez-vous qu'entre le député et vous il y a un contrat avec obligations réciproques.

Voyons si nous sommes d'accord sur les idées directrices de la politique à suivre.

Tout d'abord réformons radicalement nos institutions dans un sens plus décentralisateur et plus démocratique et, pour arriver à des réformes étendues et sérieuses, étudions un système de scrutin plus large que le scrutin de liste et surtout moins terre à terre que le scrutin d'arrondissement. A la Chambre et au Sénat, suppression immédiate du vote par procuration.

J'estime ensuite que la future Chambre aura une réforme financière considérable à accomplir, car il faut bien ici avoir le courage de le dire, après bien d'autres, nous courons à un abîme.

Sachez que la Chambre qui vient de se séparer vient de voter, à la dernière heure, 150 millions d'impôte nouveaux. Cela sera-t-il suffisant pour combler le déficit ?

Il est grand temps d'exercer un contrôle des plus sévères sur nos finances publiques.

L'agriculture a besoin de dégrèvements ; avec le commerce et l'industrie, elle constitue la base de notre richesse nationale. Protégeons-les de tous nos moyens :

Pour les planteurs de tabac, le droit de désigner leurs experts, la faculté de s'assurer eux-mêmes, l'adoucissement d'un règlement par trop sévère et l'augmentation du prix d'achat de toutes les catégories de tabacs, tout en conciliant les intérêts de l'État.

Revision de l'impôt foncier en dégrevant la terre exploitée par la petite et la moyenne culture.

Revision de la loi des patentes dans un sens plus équitable en donnant au petit commerçant et au petit industriel les armes nécessaires pour se défendre contre la concurrence des grands magasins et des grosses entreprises.

Suppression dans nos administrations de nombreuses fonctions inutiles. Exiger que nos fonctionnaires se consacrent exclusivement à l'exercice de leurs fonctions ; les défendre contre l'arbiraire et le favoritisme en leur donnant des garanties de recrutement et d'avancement de carrière qui leur manquent encore. Soustraire tous nos services publics à l'intervention trop fréquente des hommes politiques.

Diminution des traitements fantastiques des trésoriers payeurs généraux, percepteurs des grandes villes, etc., et avec ces économies augmenter les salaires des petits fonctionnaires, tels que les cantonniers, facteurs, etc., dont la rémunération est bien loin d'être proportionnée aux services qu'ils rendent.

Réduction des frais de justice et des lenteurs de la procédure. Suppression d'infinité d'actes aux formules desquels personne ne comprend rien.

Donnons une retraite à l'ouvrier et au paysan quand ses forces l'abandonneront ; mais que cette retraite soit constituée par une participation de l'ouvrier ou du paysan, du patron et de l'État.

Vous le voyez, je ne puis que glisser et vous indiquer les principes qui doivent diriger les efforts de nos législateurs.

Les problèmes sont nombreux, innombrables sont leurs difficultés.

Mais c'est au travail de solution qu'on apprécie les hommes.

C'est avec ces idées que, loyalement, je vous propose mes modestes services et mon entier dévouement à vos intérêts.

Qu'il me suffise de vous dire, en terminant, que si vous me jugez digne de votre confiance comme par le passé, vous trouverez ma porte largement ouverte et sur le seuil l'homme serviable, accueillant, avec la même impartialité, toutes les revendications justes même de mes adversaires actuels.

Qu'elles émanent du riche ou du pauvre :

Je veux être le représentant du peuple, et non le roi de l'arrondissement.

Je veux une République ouverte à tous, et non faite au profit d'une coterie.

Si ces sentiments sont les vôtres, dans un élan d'enthousiasme, affirmez sur mon nom votre entière foi en un avenir de justice, de travail et de liberté, et allez tous aux urnes au cri de :

Vive la République démocratique !

Jules BRUNET,

Maire de la ville de Ribérac,

Conseiller d'arrondissement,

Secrétaire du Bureau permanent du Congrès des maires de France.

Circonscription de SARLAT.

M. SARRAZIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.539 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 24 avril, vous êtes appelés à élire votre représentant à la Chambre des Députés.

Le Congrès républicain réuni le 3 avril a pensé que, digne toujours de votre estime et de votre confiance, je devais, une fois de plus, porter le drapeau de la République dans l'arrondissement de Sarlat. Fort de cette décision, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

M'inspirant des sentiments démocratiques, dont vous êtes vous-mêmes animés, je me suis, pendant cette dernière législature, associé à toutes les réformes tendant à l'amélioration du sort des travailleurs de la terre et de l'industrie, de même que j'ai prêté mon concours aux mesures patriotiques, par où notre armée et notre marine sont appelées à être les gardiennes fortes et sûres de notre indépendance nationale.

Peu d'Assemblées se sont, autant que celle de qui les pouvoirs expirent, préoccupées des intérêts agricoles, et, par la seule énumération des réformes favorables à l'agriculture, il est facile de convaincre nos adversaires d'imposture, alors qu'ils prétendent que la République n'a rien fait pour nos campagnes.

Faut-il rappeler :

La loi sur le sucrage et le mouillage de vins;

La loi Ribot ou du petit coin de terre, qui permettra à l'ouvrier sobre et économe de posséder une parcelle de cette terre qu'il féconde de sa sueur;

La loi du homestead ou bien de famille insaisissable, dont l'application, exempte de trop grand formalisme, assure la famille contre une expulsion lamentable pour ne pas dire scandaleuse;

La loi des prêts à long terme, destinée à faciliter l'accession à la petite propriété, son accroissement, son meilleur aménagement;

La réduction des périodes d'instruction des réservistes et territoriaux, ramenées à 23, 17 et 9 jours, l'aller et le retour des hommes compris.

Le groupe des députés dont je suis, représentant plus directement les régions où se cultive le tabac, a obtenu de M. le Ministre des Finances et du Parlement, en dehors des prix d'achat, des primes propres à rémunérer les tabacs suivant leurs qualités et leur mode de présentation. C'est là un premier succès, qui permet d'entrevoir à brève échéance un meilleur avenir pour les planteurs.

Avant de se séparer, le Parlement a voté la caisse des retraites ouvrières et paysannes. Les salariés de l'industrie et des campagnes y sont traités sur le même pied d'égalité. Mais les petits cultivateurs, fermiers, patrons et petits métayers, considérés comme non salariés, ne sont pas soumis à l'obligation. Pour eux, l'assurance est facultative. Ils la peuvent pratiquer. Toutefois, il est bon d'ajouter que, en période transitoire, pour les fermiers dont le prix de fermage n'excède pas 600 francs, et pour les métayers, l'allocation annuelle, servie par l'État, sera égale à l'allocation touchée par les salariés eux-mêmes.

Cette loi bienfaisante, réclamée depuis de si longues années, comprendra, dès demain, six cent mille bénéficiaires; elle en aura deux millions et demi, sous le régime constant.

C'est une œuvre d'importance capitale, susceptible d'une amélioration rapide, faisant le plus grand honneur à la République.

Le Parlement n'a pas seulement songé à assurer les vieux jours des travailleurs. Il s'est aussi préoccupé de leur santé, et, connaissant le tribut si lourd payé par les ouvriers et employés à la tuberculose, il a voté la loi du repos hebdomadaire. Le grand air, le délassement permettent aux forces épuisées de se renouveler, et, par là même, de mettre l'organisme à l'abri des germes infectieux.

Telles sont les principales réformes réalisées.

La Chambre et le Sénat ont dû encore reviser la loi de séparation des Églises et de l'État et, par des modifications à cette loi, dont les avantages pour les catholiques ont été repoussés par le Pape, garantir la liberté de conscience et la liberté des cultes.

La loi d'assistance aux vieillards a été également retouchée dans un esprit conforme aux plus nobles sentiments de solidarité.

Quant à notre situation financière, elle n'est point ce que disent les adversaires du gouvernement de la République. Si elle a été, de par le fait de lourdes charges militaires et des lois sociales votées, tenue de faire face à des dépenses considérables, on la peut comparer avec orgueil aux situations financières des nations voisines. C'est chez nous que les deniers publics ont été gérés avec le plus de sagesse. Ce résultat est à l'honneur et du Parlement et des Ministres des Finances de la République.

Chers Concitoyens,

La prochaine législature doit porter son attention sur les réformes fiscales, administratives et sociales.

La Chambre des Députés, au cours de la dernière législature, a voté un projet d'impôt sur le revenu, qui, sans créer de nouvelles charges pour les fortunes moyennes, procure un large dégrèvement aux populations agricoles. Ce projet contient des imperfections et des défauts. Il doit être débarrassé de toute vexation, de toute inquisition inutile. Mais, dans ses principes essentiels, il ne peut que mériter une légitime approbation. Demandant plus au superflu qu'au nécessaire, il n'exige du citoyen qu'en proportion de ses facultés. Il réalise la justice dans l'impôt direct. Ce sera l'honneur des élus du 24 avril que de le mener à bonne fin.

A une époque de communications rapides, à l'âge du téléphone et de la télégraphie, la suppression des rouages surannés s'impose. Inutiles, ils coûtent cher. Il convient de rendre aux départements élargis une vie plus libre, plus indépendante, et, par là, de réaliser des économies si nécessaires, alors que l'application des nouvelles lois de prévoyance et d'assurance exige des sacrifices si considérables.

Aux fonctionnaires, parmi lesquels se manifeste une agitation explicable dans une certaine mesure par le retard apporté à répondre à leurs revendications, les élus de la France devront accorder un statut qui les garantisse contre les abus d'autorité ou de faveur. S'ils sont pénétrés de leurs droits, ces agents de l'État n'ignorent pas leurs devoirs envers la grande association composée de l'universalité des citoyens. Ils ne revendiquent point le droit de grève. La Nation ne saurait, d'ailleurs, le leur reconnaître.

Bons républicains, serviteurs empressés de la Démocratie, les fonctionnaires auront bientôt le statut qu'ils réclament.

La République doit, mue par les principes de solidarité, favoriser l'éclosion de toutes les associations pacifiques, fécondes : coopératives, mutualités, sociétés de prévoyance.

Elle ne peut, non plus, négliger de régler les rapports du capital et du travail par des lois relatives à la participation du travail aux bénéfices, au contrat collectif, à l'arbitrage en cas de conflit entre le travail et le capital.

Le Parlement aura encore à protéger les membres de l'enseignement et l'enseignement

lui-même contre les agissements des évêques et de la faction cléricale. Cette œuvre essentielle sera l'objet de son immédiate sollicitude.

Tel est, esquissé à grands traits, le programme où doit s'exercer la vigilance de la nouvelle Chambre des Députés. Il demandera des études patientes et une vigoureuse résolution.

Vous n'avez pas à douter de la volonté des élus du scrutin d'arrondissement, de ce scrutin contre lequel se sont, il y a peu de jours encore, levées tant de clameurs. Ils sauront se montrer dignes de votre confiance.

Qui a d'ailleurs réalisé toutes les grandes réformes, dont s'enorgueillit la République : réorganisation de l'armée, lois scolaires, loi sur les associations, séparation des Églises et de l'État, caisse des retraites ouvrières et paysannes ?

Ce sont les élus du scrutin d'arrondissement. Une fois de plus, ils tiendront leurs promesses ; ils seront les fidèles mandataires de la Nation.

Est-ce à dire que je sois l'adversaire du scrutin de liste majoritaire, par où il serait possible de diminuer le nombre des députés? Assurément non. J'estime, toutefois, que cette réforme n'est réalisable que dans une période d'accalmie, lorsque certains de nos adversaires cesseront de faire de la réforme électorale une machine de guerre contre la République

Chers Concitoyens,

Si je suis votre élu, je poursuivrai encore :

Une organisation nouvelle de la magistrature tendant à assurer son indépendance ;

La réforme des conseils de guerre, où l'esprit de corps semble rester trop insensible aux idées humanitaires ;

L'abrogation complète de la loi Falloux, les professeurs de l'enseignement libre devant avoir les mêmes diplômes que les professeurs de notre Université.

Le développement de l'enseignement agricole et des écoles ménagères ;

La création du permis de chasse à prix réduit avec établissement simultané d'un permis de chasse journalier à cinquante centimes.

Les voies de communication, routes et tramways, ont été l'objet de toute ma sollicitude.

Le tramway de Sarlat à Villefranche-du-Périgord est en pleine réalisation. Mais je me souviendrai qu'il est encore des cantons déshérités, dont les intérêts méritent d'être défendus avec énergie. Il peuvent compter sur moi.

Chers Concitoyens,

J'appartiens au parti radical. Ce parti, suivant le mot de M. Léon Bourgeois, est celui de la liberté de pensée et de la justice sociale.

Vous savez qui je suis. Depuis de longues années, vous me connaissez. J'ai toujours porté haut et ferme le drapeau de la République. Vous ne l'oublierez pas.

Vive la République !

P. SARRAZIN,
Docteur en médecine, licencié en droit,
Maire de Sarlat,
Vice-président du Conseil général,
Député sortant.

DOUBS

Circonscription de BAUME-LES-DAMES

M. le marquis de MOUSTIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.074 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis vingt ans, vous m'avez, à chaque élection législative, accordé votre confiance à des majorités considérables, et depuis vingt ans c'est toujours un programme républicain de liberté et de progrès que vous avez sanctionné en me nommant. Je n'ai rien changé à ces principes politiques, et c'est encore aujourd'hui pour la défense de toutes les libertés publiques que je fais appel à vos suffrages.

J'ai eu, au cours de la campagne électorale actuelle, dans de nombreuses réunions publiques ouvertes, l'occasion de vous rendre compte de mon mandat; je n'y reviendrai pas ici.

Ce que je veux vous exposer en toute loyauté, ce sont, non les griefs trop justifiés de tous les républicains prévoyants et de tous les esprits libéraux contre la politique de ces douze dernières années, mais les idées qui doivent servir à diriger ma conduite dans la prochaine législature, si vous me faites l'honneur de me donner une sixième fois votre confiance.

La première et la plus grave des questions que la Chambre nouvelle aura à aborder et à résoudre, c'est la réforme électorale. Je la comprends par l'établissement du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

C'est de cette réforme électorale que dépendent les réformes administratives et judiciaires.

C'est aussi de cette réforme électorale que dépendent le renouvellement de l'esprit public, l'assainissement des mœurs politiques, la sincérité des élections. Elle assurera une juste répartition des sièges législatifs (dont elle réduira le nombre), proportionnelle aux voix obtenues par chaque parti politique; elle évitera les louches transactions entre les partis ; elle assurera mieux que tout autre système l'indépendance de l'électeur.

Une des libertés essentielles, aussi nécessaire que la liberté de pensée, est la liberté de l'enseignement: il ne doit lui être porté aucune atteinte, ni directement par l'établissement du monopole de l'État, ni indirectement par des lois qui, sous prétexte de la réglementer, peuvent être justement soupçonnées de chercher à la réduire, à entraver l'indépendance des maîtres ou à faire arbitrairement obstacle à la libre création des écoles.

Quant à l'école publique, j'estime qu'elle doit rester rigoureusement neutre; je pense aussi que les instituteurs doivent être garantis, dans l'intérêt même de leur dignité et de leurs devoirs professionnels, contre toutes les intrusions politiques dont ils ont eu à souffrir jusqu'ici. C'est pour ce motif que j'ai signé l'amendement tendant à remettre leur nomination à leurs chefs hiérarchiques et à l'enlever aux préfets.

Au point de vue économique, je suis résolument hostile à tout établissement de mono-

pole de l'État et à toute tentative de socialisation par l'État, les départements et les communes.

Je crois qu'en toutes matières économiques on doit tendre le plus possible à réduire l'intervention de l'État et laisser le champ libre dans la plus large mesure aux initiatives individuelles.

Au point de vue fiscal, la mesure la plus urgente est de remettre l'ordre dans les finances, d'établir un budget sincère, d'enrayer le flot montant des dépenses; l'une des mesures pratiques les plus propres à atteindre ces résultats, serait de supprimer l'initiative parlementaire en matière de dépenses.

Je suis partisan de la réforme fiscale et je souhaite que la prochaine législature fasse enfin aboutir l'impôt sur le revenu; mais on n'atteindra pas ce résultat en attaquant à la fois toutes les taxes directes, ce qui est une tâche impossible. Il faut s'attacher à mettre plus de justice dans les impôts directs; il faut substituer à la cote mobilière et personnelle un impôt qui tienne compte de l'ensemble des facultés, en écartant les procédés d'inquisition et d'arbitraire administratifs qui répugnent à nos habitudes et offrent chez nous plus de dangers qu'ailleurs. Il faut enfin supprimer l'impôt des portes et fenêtres.

L'on m'a fait le reproche injustifié d'être hostile à la réduction du service militaire. J'ai voté cette réduction, mais j'estime que dans son ensemble la loi du service de deux ans a été mal faite et imprévoyante. Les corrections nombreuses, dont tout le monde reconnaît aujourd'hui la nécessité ne justifient que trop cette appréciation.

J'ai voté la loi des retraites ouvrières. C'est un vote de principe; mais il ne paraît pas possible que cette loi, sortie des délibérations du Sénat et votée sans modification par la Chambre, puisse subir l'épreuve de son application sans faire apparaître la nécessité d'importantes modifications; je fais des réserves, notamment sur l'obligation du versement imposé à l'ouvrier, sur le précompte et sur la capitalisation qui entraînera pour l'État la lourde responsabilité de la gestion de capitaux énormes.

Je pense, mes chers concitoyens, qu'en vous résumant ainsi en toute franchise mes sentiments sur la tâche de la nouvelle législature, je vous ai indiqué d'une façon suffisamment nette et précise les principes qui dirigeront ma conduite. Je ne refuserai de collaborer avec personne, en vue d'assurer à la République un avenir de liberté, de prévoyance économique et budgétaire, de progrès social, de paix religieuse et d'assurer à chaque citoyen le respect de ses droits, de sa liberté et de ses convictions. Je m'associerai également à toutes les améliorations qui peuvent intéresser la classe laborieuse. Mais j'estime que, pour cette œuvre, il faut compter plus encore sur l'initiative des citoyens, sur le développement de mutualité et d'association libre que sur l'intervention omnipotente de l'État.

La passion qu'a le Parlement de légiférer et de réglementer est un réel danger pour la République.

Croyez, mes chers concitoyens, que, comme par le passé, vous pourrez compter sur mon absolu dévouement.

Vive la République!

Marquis DE MOUSTIER,
Député sortant,
Conseiller général,
Candidat républicain progressiste

1re circonscription de BESANÇON.

M. BEAUQUIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.109 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la neuvième fois, je me présente devant vous avec la conscience d'avoir toujours fidèlement et loyalement rempli le mandat que vous m'aviez confié.

Il est superflu, que je vous expose un long programme. Mon programme, vous le connaissez : c'est celui du grand parti radical-socialiste, aujourd'hui en majorité à la Chambre des Députés et dans le pays.

Les législatures précédentes ont déjà réalisé une bonne partie de ce programme ; mais d'importantes réformes restent encore à obtenir, notamment :

L'impôt sur le revenu, que le Sénat n'a pas encore voté, et qui reviendra certainement devant la Chambre.

La réforme administrative, c'est-à-dire la simplification des rouages, l'atténuation des des lenteurs, la diminution des responsabilités assumées par l'État, toutes choses qu'on n'obtiendra qu'avec une large décentralisation.

Et cette décentralisation ne sera possible que si, au mode de scrutin actuel, on substitue un scrutin agrandi jusqu'à la région.

Il faudra aussi que la prochaine Chambre prenne les mesures nécessaires pour assurer, par le secret, la sincérité des votes ; qu'elle s'occupe de protéger efficacement nos écoles laïques contre les furieuses et injustes attaques des cléricaux ; qu'elle supprime les conseils de guerre en temps de paix ; quel organise le Travail au moyen des contrats collectifs et de l'arbitrage obligatoire, seuls moyens, sinon d'empêcher, au moins de réduire notablement le nombre de ces grèves si désastreuses pour tous.

Il est de toute nécessité que l'on diminue enfin les frais de justice, si scandaleusement iniques ; qu'on reconnaisse les droits civils de la femme sacrifiés par le Code.

Qu'on donne aux fonctionnaires un statut définitif protecteur de leurs droits, mais aussi leur interdisant de méconnaître leurs devoirs envers la nation, dont ils sont les serviteurs.

Vous savez, mes chers Concitoyens, que je suis de longue date un ami de la paix. En toutes circonstances, en France comme à l'étranger, j'ai préconisé l'arbitrage pour la solution des conflits internationaux. Encouragé par les progrès incessants des idées pacifiques et par l'internationalisation de plus en plus fréquente de tous les intérêts mondiaux, je poursuivrai avec une énergie inlassable le triomphe de la Justice et du Droit sur la force brutale.

Pour toutes ces réformes et pour bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, vous pouvez de nouveau compter sur moi. Je continuerai à poursuivre la réalisation d'une société basée sur l'assurance mutuelle contre toutes les misères, accidents, maladies, chômage, etc.

Un mot en terminant :

Électeurs, ne vous abstenez sous aucun prétexte. Montrez à nos ennemis que vous ne vous désintéressez pas de l'avenir du pays, de l'avenir de la démocratie.

N'oubliez pas que voter est le droit strict d'un citoyen digne de ce nom.

Ch. BEAUQUIER,
Candidat de la Fédération des comités radicaux et radicaux-socialistes
de la 1re circonscription.
Candidat unique du Parti radical et radical-socialiste de France.

2e circonscription de BESANÇON.

M. Albert MÉTIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.241 voix.

Mes chers Concitoyens,

Honoré de votre confiance le 12 décembre dernier, je me représente à vos suffrages avec le programme que vous avez fait triompher. J'ai la satisfaction de constater que plusieurs articles de ce programme, et non des moindres, ont été réalisés.

Principes.

Fidèle à la République démocratique et laïque, je la défendrai toutes les fois qu'elle sera attaquée dans sa constitution ou dans ses institutions fondamentales, comme l'école publique.

Fidèle aux principes dont s'inspire la République, je veux assurer la liberté d'opinion et de conscience à tous. Croyants ou libres-penseurs, tous ont un droit égal à voir leurs sentiments respectés, un devoir égal de respecter ceux des autres.

Tous ont le droit de présenter des revendications et l'Administration a le devoir de les examiner, pourvu qu'elles soient apportées par les voies légales.

Tel est, vous disais-je à la dernière élection, l'idéal de la Déclaration des Droits de l'Homme. Tel est celui qui m'a guidé dans ma conduite; vous avez pu le constater par mes votes.

Le Budget.

La dette française n'est pas plus considérable, le déficit français n'est pas plus effrayant que ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne, de tous les pays civilisés qui ont dû, comme nous, faire face aux dépenses militaires et maritimes toujours plus lourdes et, en même temps, à celles de l'enseignement, des routes, des chemins de fer, des postes, des télégraphes, des téléphones, de toutes les réformes démocratiques et sociales.

Les charges que nous supportons sont dues à des causes générales qui agissent dans tous les pays. C'est une raison pour que nous gardions notre sang-froid et notre confiance dans l'avenir de la France. Ce n'est pas un prétexte à nous dispenser de rechercher et de réclamer les économies nécessaires. C'est là, au contraire, l'un des devoirs les plus urgents qui s'imposent à vos représentants.

Impôts.

Je vous avais promis de ne pas voter de nouveaux impôts indirects, parce que ces taxes pèsent sur le pauvre plus que sur le riche; je vous ai tenu parole.

L'augmentation des droits sur l'alcool a été abandonnée.

L'augmentation des droits sur le vin a été repoussée.

L'augmentation des droits sur le tabac portera uniquement sur les articles de luxe et épargnera les produits de consommation ordinaire.

Je demeure partisan de l'impôt sur le revenu, parce qu'il donnera aux petits cultivateurs un dégrèvement dont la justice n'est ni contestée, ni contestable. Toutes les petites

cotes dégrevées ou déchargées, le revenu de la terre exploitée par son propriétaire exempt jusqu'à 1.250 francs par an, allégé jusqu'à 12.000 francs, c'est un soulagement offert aux cultivateurs qui, à lui seul, et sans parler de la justesse du principe, doit rallier tous les démocrates à l'impôt sur le revenu déjà voté à la Chambre et actuellement soumis au Sénat.

Retraites ouvrières et paysannes.

Les retraites ouvrières et paysannes viennent d'être adoptées sous la forme que je m'étais engagé à défendre. Désormais les ouvriers des villes ou de la culture verseront obligatoirement 9 francs par an, leurs patrons autant, et l'État, à l'âge de la retraite, ajoutera au produit des versements une rente de 60 francs par an.

Les métayers, fermiers, cultivateurs et artisans auront, s' ils le veulent, la faculté de s'assurer la retraite en faisant des versements équivalents.

Dès l'application de la loi, les ouvriers agricoles et ceux des villes, assurés obligatoires, et les catégories les moins fortunées d'assurés facultatifs, c'est-à-dire tous les métayers et les fermiers ayant moins de 600 francs de fermage par an, obtiendront de l'État une bonification telle que, même en n'ayant versé qu'un an, ils obtiendront plus de 100 francs de retraite annuelle.

Toute réforme sociale qui, comme la loi de retraites, ne distinguera point entre les deux démocraties également méritantes des campagnes et des villes, obtiendra mon suffrage.

Réforme administrative. Réforme électorale.

Je veux un statut qui donne aux fonctionnaires les garanties indispensables tout en assurant aux contribuables que les services publics ne seront jamais interrompus.

Je suis partisan d'une simplification des divisions administratives qu'il faut modeler suivant les voies de communication. Je veux que les formalités et les frais diminuent et notamment que la justice devienne plus rapide et moins coûteuse.

Je voudrais qu'on augmente l'autonomie cantonale en rendant au canton l'assemblée qu'il avait avant Napoléon.

En matière de réforme électorale, je ne repousse aucun projet. Tous doivent être examinés — y compris celui qui a été proposé par le Gouvernement et qui consisterait à faire un essai de représentation proportionnelle aux élections municipales des grandes villes, — y compris celui qui réduirait le nombre des représentants.

Développement économique.

Je m'appliquerai à faire aboutir tous les projets relatifs à l'enseignement, surtout ceux qui visent l'éducation pratique; tous ceux qui tendent à développer les voies de communication, les moyens de transports, à mettre à la portée des travailleurs le crédit agricole, industriel et commercial.

Je suis pour la mutualité sous toutes ses formes, pour les encouragements aux associations qui s'occupent d'intérêts généraux, en un mot pour tout ce qui donne aux citoyens l'habitude d'administrer eux-mêmes leurs propres affaires.

Politique extérieure.

Partisan de la paix, j'approuverai, pour la maintenir, tout ce qui est compatible avec notre dignité nationale.

Sachant que nous ne sommes pas seuls au monde et que les monarchies ne sont malheureusement pas aussi pacifiques que les républiques, je voterai tous les sacrifices nécessaires à la défense de la France et de l'idéal qu'elle représente.

J'exige pourtant qu'en cette matière, comme dans les autres, le contrôle de la nation s'exerce, et que plus les dépenses nécessaires s'élèvent, plus les frais inutiles soient réduits.

Dans cette tâche, je serai soutenu par votre sagesse, par votre discipline, par votre amour du progrès, par votre attachement à l'idéal démocratique.

Je me sentirai heureux et honoré si vous voulez bien juger que je mérite de conserver cet appui et de demeurer votre représentant.

Vive la 2e circonscription de Besançon!
Vive la République démocratique!

Albert MÉTIN,
Républicain démocrate,
Député sortant.

Circonscription de MONTBÉLIARD.

M. Marc RÉVILLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.484 voix.

Mes chers Concitoyens,

Deux fois déjà vous m'avez confié la mission de vous représenter à la Chambre pour y défendre la politique républicaine radicale de gouvernement en même temps que les intérêts matériels et moraux de notre bel arrondissement de Montbéliard. Conscient d'avoir rempli, avec énergie et persévérance, le mandat que vous m'aviez donné, je n'hésite pas, soutenu par les groupements républicains de la circonscription, à solliciter de nouveau vos suffrages.

Mes convictions sont les mêmes qu'en 1903 et en 1906; aujourd'hui, comme alors, je suis partisan d'une politique active de réformes, appuyées par toutes les forces de gauche, autres que celles qui professent les doctrines criminelles de l'antipatriotisme et de la violence dans la rue.

Aujourd'hui, comme en 1903 et en 1906, je professe le respect absolu de la liberté des consciences, sans empiètement aucun du cléricalisme sur les pouvoirs publics. C'est vous dire que je défendrai toujours la neutralité de l'école laïque contre les attaques injustifiées, d'ailleurs, d'adversaires obéissant surtout à des préoccupations politiques.

Aujourd'hui, comme en 1903 et en 1906, je veux la France puissante et riche. Puissante, pour garantir l'intégrité du territoire et la dignité nationale et pour permettre à la démocratie de satisfaire, sans craintes internationales, ses aspirations de progrès et d'améliorations. Riche, pour faciliter la réalisation complète des réformes sociales commencées, mais demandant à être poursuivies avec méthode et esprit de suite.

La création du bien de famille, la loi sur les habitations à bon marché, les retraites ouvrières et paysannes constituent autant d'étapes franchies avec succès par la dernière (*) législature. Riche, pour faciliter la mise en pratique et l'introduction dans les mœurs de ces mesures dont l'avenir consacrera la sagesse et l'esprit humanitaire. — La refonte de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels s'impose, afin de donner à ces organisations une existence complète avec la personnalité civile qui, leur conférant la faculté d'ester en justice

et de devenir propriétaires de biens, meubles et immeubles, consacrera leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités.

Les tentatives de rébellion de certains fonctionnaires contre la société, dont ils ont librement accepté d'être les collaborateurs dévoués, ne doivent pas se reproduire. A cet effet, il est nécessaire de donner à tous les employés de l'Etat un statut qui règlera leurs droits ainsi que leurs devoirs, et les mettra à l'abri de toute injustice et de tout soupçon de favoritisme.

L'œuvre principale que devra poursuivre la prochaine législature, sera la réorganisation administrative. Suppression des rouages inutiles, réduire au minimum indispensable une paperasserie actuellement excessive, faire disparaître les sinécures là où il en subsiste; reviser les traitements, prendre pour base de l'organisation nouvelle, non plus l'étendue des territoires administrés, mais le chiffre de la population, tel est, dans ses grandes lignes, le programme à adopter, de manière à fusionner plusieurs départements en une région et plusieurs sous-préfectures en une sous-préfecture unique.

En même temps, il conviendra d'approprier, aux besoins actuels, l'organisation judiciaire, aujourd'hui abondante dans certaines localités au point d'être inoccupée, insuffisante et impuissante à remplir la tâche qui lui incombe dans les grands centres. Du même coup, il sera indispensable de créer le contrôle et la surveillance de certains auxiliaires de la justice, de manière à éviter le retour d'abus déplorables qu'il serait inutile d'avoir constatés si l'on ne s'attachait à en empêcher le retour à l'avenir.

La réorganisation administrative aura comme conséquence immédiate et nécessaire une réforme électorale et aboutira à la réduction du nombre des députés; chacun de ceux-ci devra désormais représenter un nombre de mandants à peu près égal.

Si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, je continuerai, comme par le passé, à m'occuper des intérêts économiques de la France; au cours de la dernière législature, j'ai fait tous mes efforts pour assurer à la main-d'œuvre nationale le plus possible de travail; je crois y être parvenu, tout en évitant à notre pays des complications internationales qu'une défense excessive de nos intérêts aurait pu susciter. De ce côté la tâche, en son ensemble, paraît achevée pour un certain nombre d'années, sauf des retouches partielles, mais par ailleurs il reste beaucoup à faire : notamment l'enseignement technique, industriel et commercial est encore embryonnaire en France; il convient de lui donner l'importance qu'il mérite. Je m'y attacherai de mon mieux.

Enfin, ayant été rapporteur d'un projet de loi sur la répression du vagabondage et de la mendicité, je m'empresserai dès le début de la législature nouvelle, de faire inscrire mon rapport à l'ordre du jour, de manière à tarir le recrutement de l'armée des apaches et des traîneurs de grandes routes.

Tels sont, mes chers concitoyens, les principes qui me guideront, si vous me confiez à nouveau l'honneur de vous représenter. Serviteur dévoué de l'idéal républicain, radical et démocratique, je m'inspirerai en toute circonstance de l'intérêt de la France et de la République qui se confondent, et ce faisant je serai, j'en suis certain, le mandataire fidèle des électeurs de la circonscription de Montbéliard.

Vive la République française!
Vive l'arrondissement de Montbéliard !

Marc RÉVILLE,
Député sortant.

Circonscription de PONTARLIER.

M. GIROD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.520 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné par l'unanimité des Comités démocratiques de notre bel arrondissement pour porter à nouveau le drapeau républicain à l'élection du 24 avril, j'ai l'honneur de solliciter vos libres suffrages.

Aussi bien apparaîtra-t-il à tous qu'il ne m'est point nécessaire de vous faire une longue et nouvelle profession de foi. Quatre années d'un labeur incessant, d'une vie de travail tout entière consacrée à la défense des intérêts politiques et économiques du pays ; quatre années d'efforts ininterrompus en faveur de tous ceux, travailleurs des champs et de la ville, que j'ai le très grand honneur de représenter au Parlement ; quatre années, enfin, de collaboration cordiale et amicale avec tous mes mandants, comment pareille action ne compterait-elle pas dans ce pays, de loyauté, au regard des bons citoyens ?

Au lendemain même de mon élection de 1906, oubliant tout ce qui divise pour ne penser qu'à ce qui unit, j'ai voulu que la paix sociale, loin des haines meurtrières et des discordes douloureuses, s'établisse définitivement dans notre arrondissement. Cette paix, si désirable et si féconde, je l'ai cherchée dans l'effort commun pour la défense de vos intérêts, dans le respect des droits de chacun et des libertés de tous, et je n'apprends rien à personne en affirmant que mes adversaires eux-mêmes ont dû s'incliner devant la réalité et la loyauté de cet effort.

Fidèle à mes déclarations de 1906, j'ai voté toutes les lois républicaines dont s'honore la législature qui finit, et au premier rang desquelles il faut placer l'impôt sur le revenu, la réforme des conseils de guerre, la réduction des périodes ee réserve et de territoriale, l'augmentation du pourcentage des soutiens de famille, l'extension de la mutualité et du crédit agricoles, la suppression des économats, la garantie de leur emploi aux ouvrières en couches, les retraites aux ouvriers et employés de chemins de fer, et enfin la loi des retraites ouvrières et paysannes.

La législature prochaine doit compléter cette œuvre et réaliser la réforme administrative et judiciaire, liée à la réforme électorale, avec représentation des minorités ; le statut des fonctionnaires ; la défense de l'école laïque ; la liberté et la sincérité du vote ; la création de tribunaux d'arbitrage dans les conflits du travail et du capital ; la création de chambres d'agriculture analogues aux chambres de commerce ; la protection efficace du travail national et de la main-d'œuvre ouvrière.

Parallèlement à ces mesures d'ordre général, je poursuivrai inlassablement la défense des intérêts de notre région, intérêts agricoles, commerciaux, industriels, ouvriers, et chacun de vous sait, par l'expérience de ces quatre années, qu'à cet égard ma bonne volonté et mon dévouement ne sauraient jamais vous faire défaut.

Les élus du peuple ont pour premier devoir de se donner tout entiers à leur tâche, et plus jamais on ne doit voir dans l'avenir le scandaleux spectacle d'hommes politiques mettant leur influence au profit d'affaires personnelles et de sociétés financières. Vous ne trouverez mon nom dans aucune affaire de ce genre ; fidèle à mon devoir, et ayant employé tout mon temps et mon indemnité à bien servir mes mandats, je ne suis pas de ceux que la politique enrichit, et je reviens, la tête haute et la consciente droite, devant la démocratie qui m'a choisi.

Fils d'ouvrier et de paysan, je suis resté près du cœur des humbles. J'ai donné à la défense des travailleurs de la terre et de l'usine le meilleur de mon dévouement et de ma volonté, et à l'effort persévérant d'hier succédera, si vous me jugez encore digne de l'accomplir, celui de demain.

Aux républicains de ce pays, à la démocratie ouvrière et paysanne, à tous les bons citoyens qui veulent affirmer une fois de plus leurs sentiments de solidarité fraternelle dans notre montagne aimée, j'adresse cet appel plein de confiance, et j'attends sans crainte la décision du suffrage universel : il saura choisir entre des promesses et des actes, et il ne s'éloignera jamais de ceux qui l'ont bien servi.

Vive la France ! Vive la République !

Adolphe GIROD,

Député sortant,
Membre de la Commission de l'armée,
Membre fondateur du groupe
parlementaire de défense des paysans,
Secrétaire du groupe de défense des ouvriers
et employés des chemins de fer et tramways,
Vice-président d'honneur de la Fédération
des syndicats d'élevage du Doubs,
Candidat de la Démocratie ouvrière et paysanne.

DROME

Circonscription de DIE.

M. Maurice LONG.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.788 voix.

Citoyens,

Quarante années d'efforts ont fondé la République sur des bases indestructibles et son œuvre essentielle reste inattaquable.

La lutte politique est terminée. L'ère des réalisations est ouverte.

Entrons-y résolument, faisant appel à toutes les bonnes volontés.

A l'heure actuelle, le cultivateur, accablé déjà par l'impôt et sur qui viennent tomber toutes les charges nouvelles, est encore trop souvent la victime de la spéculation pour la vente de ses produits ou l'achat des matières qui lui sont indispensables.

Le petit commerce local et honnête est livré à la concurrence privilégiée et sans scrupules des grands magasins et des fraudeurs impunis.

L'industrie du pays est à la merci des grands producteurs associés dans le monde entier qui deviennent les maîtres du marché ou se ruinent en entraînant des crises colossales.

L'ouvrier et surtout le travailleur de terre, avec son salaire quotidien, ne peut pas seulement se préserver, lui et sa famille contre tous les risques sociaux, accident, maladie, chômage, invalidité, vieillesse.

C'est avec vous, citoyens de toutes classes, que je voudrai lutter pour protéger ceux qui produisent contre ceux qui spéculent, ceux qui travaillent contre ceux qui tripotent.

Les transformations sociales que nous réserve l'avenir, nous les préparerions ainsi sans haine ni violence, avec le respect de toutes les libertés, par un maximum d'effort réformiste, en nous appuyant sur la force de la légalité républicaine.

Candidat à la députation, mon programme vous était dû. Je vous l'ai exposé loyalement et vous l'avez acclamé dans les réunions publiques que je viens de tenir. Il était déjà dans vos esprits et dans vos cœurs : je n'ai eu qu'à m'en faire l'écho fidèle et ému.

Nous voulons :

Au point de vue budgétaire et économique :

1° La suppression des vieilles contributions directes :

Suppression de l'impôt foncier qui prend le quart, le tiers et parfois la moitié des bénéfices agricoles, tandis que la rente ne paye rien et que les autres valeurs payent 5 à 6 0/0;

Suppression de la mobilière qu'il devient impossible de répartir équitablement dans les communes où la population diminue;

Suppression des portes et fenêtres, taxe sur l'air et sur la lumière;

Suppression de la patente, impôt progressif à rebours.

2° Remplacement de ces contributions par l'impôt progressif sur le revenu principalement de la richesse acquise, en déchargeant la terre, les revenus du travail et en écartant l'inquisition et l'arbitraire.

3° Encouragement et protection de l'agriculture, des mutuelles-bétail, incendie, crédit et enseignement agricole, répression de la fraude dans les matières destinées à l'alimentation de l'ouvrier et utiles à l agriculture.

4° Voies et communications, postes, téléphones, subventions diverses, réparties également entre tous les cantons; les charges sont les mêmes, les avantages doivent être les mêmes pour la montagne comme pour la plaine.

5° Budget voté régulièrement; interdiction aux députés d'augmenter les dépenses proposées par le Gouvernement dans le budget.

Au point de vue administratif et politique :

1° Défense de l'école laïque :

L'école laïque prépare l'émancipation intellectuelle et assure la liberté de conscience car elle doit, comme le voulait son fondateur Jules Ferry, respecter toutes les convictions philosophiques ou religieuses. L'école laïque est aimée du peuple, parce que les instituteurs et les institutrices donnent dans nos communes l'exemple du dévouement et de la dignité.

Jamais nous ne laisserons toucher à l'école laïque, jamais nous ne laisserons dépérir entre nos mains cette institution fondamentale de la République.

Mais il faut être tolérant pour ceux qui ne pensent pas comme nous et nous ne voulons pas du monopole, qui, selon le mot de Briand, risquerait de devenir un instrument de coercition.

2° Réforme administrative :

Le département date du temps des diligences; aujourd'hui, avec les chemins de fer, il faut en agrandir les limites et créer la région.

C'est cela seul qui permettra la suppression radicale de tant de rouages inutiles et des économies sérieuses. C'est le seul moyen d'en arriver à la décentralisation par l'autonomie régionale et communale et de soustraire nos provinces à l'encombrante tutelle parisienne.

Il faut donner aux fonctionnaires un statut légal qui, sans leur permettre la grève, leur donne la liberté de se syndiquer pour la défense de leurs intérêts professionnels, pour les soustraire à l'ingérence politique et en faire tout simplement les serviteurs de la nation et non pas ceux des parlementaires. Les emplois ne doivent être obtenus qu'à la suite d'examens; pas d'avancement ni de peines disciplinaires sans l'avis conforme d'un Conseil élu.

3° Réforme judiciaire :

Rendre les frais proportionnels à l'importance des procès, réduire les droits de mutation de la propriété. Organisation d'un contrôle rigoureux de tous les auxiliaires de la justice, liquidateurs, administrateurs, syndics, et répression impitoyable de tous les profiteurs qui s'enrichissent aux dépens des plaideurs ou de l'État.

4° Réforme militaire :

Organisation internationale de la paix. Politique coloniale limitée à la conservation de nos possessions actuelles. Exclusion des repris de justice des régiments où sont envoyés nos enfants. Réorganisation urgente et économies dans les services de la marine.

Au point de vue électoral et constitutionnel :

1° Suppression du scrutin d'arrondissement qui entraîne les divisions en faisant voter pour ou contre un candidat au lieu de voter sur des principes et qui empêche les grandes réformes à raison des petits intérêts de clocher. Nomination des députés au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. C'est une idée juste et le parti républicain devra s'organiser pour la réaliser à la prochaine législature. Renouvellement partiel de la Chambre tous les deux ans.

2° Élection des sénateurs au suffrage universel, avec un certain nombre de sièges réservés à chaque grande catégorie de professions, agriculture, commerce, industrie, etc.

3° Obligation du vote personnel : On ne peut pas tolérer plus longtemps que 100 députés en séance votent pour 500 absents.

4° Indemnité parlementaire établie par journée de présence au lieu d'être payée à l'année. Réduction du nombre des députés.

5° Interdiction du cumul des fonctions électives : Le maire-député ne peut pas administrer sa commune. Le maire-conseiller général-député devient une sorte de potentat qui s'imagine que tout le monde, électeurs et fonctionnaires, doit lui obéir.

Au point de vue social :

D'une façon générale il ne suffit pas de faire de la politique, il faut manger tous les jours. Nous devons faire des économies, empêcher le gaspillage, développer l'industrie, le commerce, l'agriculture, tout ce qui fait la prospérité du pays. Il n'y a qu'un pays prospère, bien administré, ayant de bonnes finances, qui puisse réaliser des réformes sociales.

2° La loi des retraites vient d'être votée. Tout le monde approuve son principe.

Voici ce que j'en disais dans mon programme de 1902 :

« C'est un devoir pour l'État républicain d'assurer des retraites pour la vieillesse, dans des conditions pratiques aussi bien pour les travailleurs de la terre que pour ceux de l'usine ou du magasin. »

Cette égalité que je demandais dès 1902, la loi actuelle ne nous la donne pas. L'intervention de Maurice Faure devant le Sénat a fort heureusement obtenu que les fermiers, cultivateurs et petits patrons puissent facultativement bénéficier de la retraite. Mais la loi ne leur donne pourtant pas les mêmes avantages qu'aux autres ouvriers.

Prenons un exemple :

D'après le discours prononcé à la Chambre le 30 mars dernier par M. Viviani, un ouvrier actuellement âgé de 50 ans, après avoir versé 9 francs par an et son patron une somme égale, aura droit à l'âge de 65 ans à une retraite de 118 fr. 64; tandis qu'un petit cultivateur ou un artisan ayant également 50 ans à l'heure actuelle, après avoir versé 18 francs par an à lui tout seul, n'aura droit à l'âge de 65 ans qu'à une retraite de 89 francs.

Il y a là, vous le comprenez, une grave question à reprendre et si je suis votre élu je vous promets de réclamer à la Chambre l'égalité absolue entre les travailleurs de la ville et ceux de la campagne.

3° Je demanderai aussi l'extension à l'agriculture de la loi sur les accidents. Lorsqu'un ouvrier d'industrie ou un employé de commerce est blessé, c'est la loi qui lui accorde une indemnité ou une rente. Pourquoi faut-il donc qu'un ouvrier agricole dans un cas pareil soit obligé de plaider contre le propriétaire qui n'est souvent pas plus riche que lui?

Là encore, nous avons droit à l'égalité.

Enfin, je ne peux pas énumérer su ce programme toutes les réformes qui peuvent vous intéresser.

Mais quand une question viendra en discussion je l'étudierai à fond et je défendrai vos intérêts de mon mieux.

Mes chers Concitoyens,

Ma candidature est posée sans comité, sans journal, directement devant le suffrage universel, seul souverain.

Voulez-vous comme représentant un homme énergique, travailleur et indépendant, connaissant vos besoins et capable de défendre vos intérêts, aussi bien dans les commissions et à la tribune du Parlement que par ses votes ? Accordez-moi vos suffrages.

Ainsi, vous ne voterez pas pour ou contre un homme, vous voterez pour vos idées, pour vos intérêts, en citoyens libres et conscients. Ainsi, vous manifesterez que vous entendez marcher vers l'égalité et la justice sociale.

Quant à moi, je ne combats personne, je ne suis le prisonnier de personne ; je resterai fidèle à mon programme et je ferai toujours une politique sérieuse et loyale.

Ce sera, je crois, le meilleur moyen de refaire l'apaisement que tout le monde au fond désire, et de ramener dans notre cher arrondissement de Die, la vieille fraternité républicaine.

Vive l'arrondissement de Die ! Vive la République !

Maurice LONG,
Candidat d'union républicaine et socialiste.

Circonscription de MONTÉLIMAR.

M. RAVISA.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.739 voix.

Citoyens,

Candidat aux élections législatives du 24 avril 1910, j'ai l'honneur de venir solliciter vos suffrages pour le mandat de député.

Mes idées sont connues de la plupart d'entre vous, tant au point de vue politique, qu'au point de vue économique ; je crois pouvoir inspirer suffisamment de confiance pour me permettre de compter que vous n'hésiterez pas à me confier ce mandat.

Au point de vue politique, mon passé vous est un garant de mon dévouement aux institutions républicaines. Je défendrai donc toutes les lois votées, faisant partie du programme des républicains radicaux et radicaux-socialistes : lois sur l'enseignement, loi militaire, loi de séparation des Églises et de l'État, lois contre les accidents du travail et sur le repos hebdomadaire, lois d'assistance médicale et d'assistance aux vieillards, et enfin, loi sur les retraites ouvrières.

Je tâcherai d'obtenir, pour chacune d'elles, toutes les modifications qui seraient reconnues utiles.

Je placerai en première ligne la défense de l'enseignement laïque en demandant la gratuité, après examen, de l'enseignement secondaire et en m'intéressant d'une façon toute particulière à toutes les branches de l'enseignement professionnel ; la suppression complète des périodes d'appel de réservistes, qui ne me paraissent pas indispensables à la défense nationale.

Je suis un partisan convaincu de l'utilité de l'arbitrage international, qui seul, en

aplanissant les difficultés entre puissances, peut nous conduire progressivement vers un désarmement général et faire disparaître ou diminuer considérablement les lourdes charges qui, de ce chef, grèvent notre budget.

Dans la réforme de l'impôt, je suis partisan de l'impôt sur le revenu, qui doit être établi de façon à dégrever à la base chaque contribuable en tenant compte des charges de famille.

Partisan du scrutin d'arrondissement, je suis opposé à la représentation proportionnelle; j'estime en effet que si le scrutin de liste a des avantages incontestés pour les grands centres, il serait désastreux pour les arrondissement ruraux, qui ont, eux, des intérêts bien différents. Ces derniers se verraient ainsi privés d'un représentant spécial, plus apte à connaître les besoins de sa circonscription, le jour où il faudra en reprendre la défense.

En ce qui concerne l'augmentation de l'indemnité parlementaire, j'ai protesté en son temps contre le vote des Chambres à ce sujet; mais, ne voulant en aucune façon faire de la surenchère électorale, je me bornerai à demander à la nouvelle Chambre:

1° La diminution du nombre des représentants, députés et sénateurs, et ce proportionnellement au nombre d'habitants, de façon à ce que cette augmentation ne soit plus une charge pour les contribuables;

2° Qu'à l'avenir le mandat de député soit incompatible avec toutes autre fonctions rétribuées. Je demanderai, en outre, la suppression du vote par procuration, ce qui obligerait le représentant à assister régulièrement aux séances.

Je désirerai voir les sénateurs, ou tout au moins les délégués sénatoriaux, élus par le suffrage universel.

Je m'intéresserai tout particulièrement à la protection des jeunes gens des deux sexes à leur sortie des écoles laïques, par l'organisation des sociétés de la jeunesse républicaine, décidées à leur servir de guide et d'aide tant au point de vue moral, qu'au point de vue matériel.

Enfin, partisan résolu de l'équilibre du budget, je ne ferai pas de vaines promesses qui pourraient augmenter le déficit actuel, mais au contraire, je m'efforcerai de rechercher toutes les économies qui me paraîtront réalisables, soit par la suppression de nombreux emplois inutiles, soit par la réduction des traitements exagérés.

Au point de vue économique, fils d'agriculteurs, agriculteur moi-même, je crois pouvoir rendre quelques services à cette catégorie de contribuables, la plus importante de notre arrondissement.

Vous savez en effet, que je me suis attaché jusqu'à ce jour à défendre énergiquement les intérêts des propriétaires ruraux.

La protection du petit commerce si négligé jusqu'à ce jour sera l'objet de ma constante préoccupation.

Dans le domaine industriel, notre arrondissement n'a pas atteint la prospérité à laquelle il peut prétendre par sa situation. Il a besoin d'un représentant décidé à donner tout son concours au développement des industries déjà existantes, à la création d'industries nouvelles en s'attachant à l'établissement des canaux qui nous manquent, à l'adduction de l'énergie électrique, à tous les moyens que la science met aujourd'hui entre nos mains.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je serai celui-là.

Au point de vue des transports et des communications, tous mes efforts tendront à obtenir des compagnies de chemins de fer la diminution des tarifs et les modifications assurant une livraison plus rapide de nos produits agricoles et industriels.

Je ferai des démarches pressantes auprès des administrations compétentes pour obtenir la réfection du pont du Teil et l'établissement d'un tramway destiné à relier les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche, et à faciliter leurs transactions.

Je tâcherai de faire aboutir dans le plus bref délai le projet de tramway de Montélimar, Bourdeaux, Crest, dans le but de faciliter l'écoulement de leurs produits, à tous les

habitants de la vallée de Roubion, dont les richesses agricoles ont pris un si large développement.

Partisan depuis longtemps de la réforme des journées de prestations, impôt qui n'est pas proportionné à la situation de chaque intéressé, j'en proposerai la suppression, en les remplaçant par un impôt plus équitable et plus démocratique.

Enfin, je me préoccuperai de tout ce qui me paraîtra de nature à contribuer au développement des intérêts agricoles et commerciaux de notre arrondissement.

Mes chers Concitoyens,

En résumé, afin d'accomplir mon devoir de radical-socialiste, je m'associerai à toute proposition tendant à l'amélioration dans un sens plus démocratique, plus humanitaire, plus social des diverses lois votées jusqu'à ce jour, et à l'application de toutes celles qui font partie du programme pour lequel je sollicite vos suffrages.

Vous pouvez compter que si je suis votre élu je ne faillirai point à mes engagements.

Vive la République démocratique et sociale !

Fernand RAVISA,

Maire de Montélimar,
Président du Conseil d'arrondissement,
Officier du Mérite agricole,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de NYONS.

M. Lucien BERTRAND.

Élu au 2e tour de scrutin. — 3.924 voix.

Chers Concitoyens,

Par d'imposantes majorités, en 1902 comme en 1906, vous m'avez fait l'insigne honneur de me désigner pour vous représenter à la Chambre.

Ces témoignages de sympathie, plusieurs fois affirmés, m'inspirent courage et confiance et m'engagent à venir de nouveau solliciter vos libres suffrages aux élections législatives prochaines.

Et si vous avez bien voulu faire triompher le drapeau républicain sur mon nom, c'est que mon passé politique tout entier, mes luttes anciennes et continues contre la réaction menaçante, ma vieille expérience des affaires et l'ardeur de mes convictions républicaines, vous offraient de suffisantes garanties.

Électeurs conscients de vos droits et de vos devoirs, vous avez parfaitement compris que ce sont les actes plus que les paroles qui permettent de porter sur les hommes un exact jugement et que plus que tout autre, je me recommandais à vos libres suffrages par les services rendus, depuis bientôt quarante ans, à la démocratie républicaine.

Est-il besoin de rappeler qu'aux heures difficiles, vous m'avez toujours trouvé sur la brèche, à vos côtés, pour mener le bon combat, estimant qu'il fallait à tout prix, dans notre cher arrondissement, assurer le triomphe de la République ?

Aussi, ayant adopté comme ligne de conduite cet unique idéal, je n'ai livré bataille au cours de ma carrière politique, que contre des réactionnaires militants, et lorsque des candidats républicains ont affronté la lutte, loin d'entrer en compétition avec eux, ce qui pouvait compromettre le succès final, j'ai combattu modestement dans le rang, de toutes mes forces, pour assurer leur triomphe.

Je m'honore d'une telle conduite dont je ne me départirai jamais, quels que soient les événements. Aujourd'hui comme hier, la victoire républicaine est mon unique désir, et pour l'assurer, je prends d'ores et déjà l'engagement formel d'observer fidèlement la discipline républicaine.

J'ai été élu sur un programme de réformes démocratiques et sociales auquel je suis resté scrupuleusement fidèle. Une partie de ce programme se trouve aujourd'hui heureusement accompli.

C'est ainsi que durant ces dernières années, nous avons vu se réaliser de nombreuses réformes dont je ne citerai que les plus importantes :

« Réduction du service et des périodes d'instruction militaire.

« Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

« Répression des fraudes, des denrées alimentaires et des falsifications des produits agricoles, mesures qui favorisent la vente de ces produits, en réprimant comme il le mérite, le commerce déloyal, et malhonnête, et qui, en conséquence. ont été favorablement accueillies dans tout le pays, surtout par les populations des campagnes, si profondément probes et honnêtes.

Les primes à la sériciculture ont été renouvelées pour une période bien appréciable de vingt ans. J'aurais voulu pour ma part, que ces primes, si nécessaires, à l'industrie de la soie et particulièrement à nos cultivateurs, soient portées à un taux plus élevé, et si mes désirs ne se sont pas réalisés, du moins ai-je voté tous les amendements relatifs à ce relèvement.

Ai-je besoin de vous signaler, toujours au point de vue agricole, l'importance sociale de la loi du 12 juillet 1909 sur la constitution d'un bien de famille insaisissable qui permet au petit propriétaire de conserver dans toutes les circonstances le toit qui l'abrite, lui et les siens, et l'humble patrimoine qui assure leur existence !

Également nombreux sont les avantages de la loi du 19 mars 1910, instituant le crédit individuel à long terme, en vue de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales, réformes ayant par conséquent pour but d'accroître le bien-être du modeste cultivateur.

Bien d'autres lois, et non des moins utiles, ont été votées pendant cette législature, mais incontestablement celle qui marquera entre toutes, c'est la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, œuvre de solidarité et de fraternité humaine qui honore la Chambre et le Sénat. D'ores et déjà les petits cultivateurs et les petits propriétaires sont compris dans la loi ; ma véritable pensée était de les voir bénéficier plus largement des avantages que comporte cette heureuse réforme ; mais le débat n'est pas clos, et lorsque la question sera de nouveau soulevée au Parlement, j'apporterai mon concours le plus absolu à la réalisation de cette juste mesure.

A toutes ces réformes viendra bientôt s'ajouter la loi fixant l'impôt sur le revenu, votée à la Chambre et actuellement soumise aux délibérations du Sénat. Cette assemblée donnera certainement à cette loi l'extension la plus démocratique de façon à dégrever dans une large mesure le modeste cultivateur, l'humble propriétaire, le petit commerçant. Comme représentant d'une population rurale, j'aurai la préoccupation constante de protéger le propriétaire ne possédant que le toit qui l'abrite et le lopin de terre qui le nourrit, contre toute taxe d'impôt, N'est-il point, en effet, de toute équité de remplacer les contributions actuelles, injustement réparties et pesant surtout sur la terre, par un impôt qui, frappant les grosses fortunes, exonérera les petites et ménagera les moyennes. Ce sera l'honneur de

la prochaine législature de réaliser définitivement cette légitime réforme : « l'impôt proportionné aux ressources de chaque citoyen ».

Au point de vue économique, bien d'autres réformes devront solliciter l'activité du Parlement :

« La diminution des frais de justice.

« L'extension de la loi de sursis.

« La suppression des emplois inutiles.

« L'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses.

« La suppression des gros traitements, et comme conséquence le relèvement des petits salaires.

« La suppression des conseils de guerre en temps de paix.

« Les primes à l'oléiculture, pour lesquelles j'ai signé une proposition de loi qui a fait l'objet d'un rapport annexé au procès-verbal de la séance du 18 mars de l'année courante. Soucieux des intérêts régionaux, j'estime qu'il est nécessaire de faciliter le relèvement de l'oléiculture, source si importante de revenus dans l'arrondissement. Il convient de sauver par tous les moyens nos plantations séculaires, créées au prix de sacrifices de plusieurs générations et trop souvent négligées ou même abandonnées, en raison de la mévente persistante qui frappe leurs produits.

Enfin, j'estime qu'il y a lieu de chercher à réaliser des économies partout où elles sont possibles et dans cette intention, je voudrais la suppression de tous retards dans le vote des budgets, la modération dans les dépenses, sévèrement contrôlées, la nationalisation des mines et des forces hydrauliques en vue de faire bénéficier le pays des profits toujours grandissants qu'en recueillent les compagnies auxquelles elles sont bénévolement concédées.

Au point de vue politique et social, je défendrai, à vos côtés, et avec toute l'énergie d'un ferme républicain l'école laïque et les institutions démocratiques constamment menacées par les coalitions réactionnaires.

Partisan de la paix universelle, je fais partie du groupe parlementaire de la paix, présidé par M. le sénateur d'Estournelles de Constant, pour poursuivre sans relâche la réalisation du principe de la paix par le droit et non plus par la force.

Au point de vue des intérêts locaux, malgré certaines insinuations, rien n'a été négligé. Durant ces huit dernières années, des subventions se chiffrant par des sommes considérables ont été accordées, tant pour la construction de la ligne d'Orange au Buis, que pour adduction d'eau, hospice, chemins, écoles, assurances mutuelles, syndicats et crédits agricoles.

Comme par le passé, je poursuivrai, avec le concours dévoué de vos municipalités et de vos élus au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, la réalisation des projets susceptibles d'accroître le bien-être dans l'arrondissement en particulier l'étude et la construction des voies ferrées tendant à favoriser le développement économique de la région toute entière.

En communion de pensées avec mes excellents amis MM. Maurice Faure, Louis Blanc et Charles Chabert, sénateurs de la Drôme qui m'honorent de leurs sympathies les plus sincères et les plus durables, je continuerai d'apporter mon concours le plus absolu dans toutes les questions d'intérêt local.

Chers Concitoyens,

Au moment grave et solennel de voter, vous voudrez bien vous souvenir des batailles incessantes que j'ai soutenues contre la réaction depuis bientôt quarante ans. Vous ne serez pas dupe d'une manœuvre électorale qui sera sans doute astucieusement employée au cours de cette campagne : je veux parler du relèvement de l'indemnité parlementaire, que j'ai voté avec la majorité républicaine, et en particulier avec tous les représentants de la Drôme, députés et sénateurs. Vous n'ignorez pas que cette proposition présentée par les bureaux

des deux Chambres a été considérée comme une mesure nécessaire pour assurer aux représentants du peuple l'indépendance matérielle et morale, et pour permettre l'accession au Parlement des candidats les moins fortunés, faisant par conséquent partie plus intime de la démocratie et connaissant mieux ses légitimes revendications.

Loin de vous laisser illusionner par une pareille feinte, vous jugerez que j'ai accompli mon devoir dans toutes les circonstances de ma vie politique. Vous jugerez que j'ai rempli fidèlement et loyalement mes mandats. Vous n'écouterez, en hommes libres, que votre conscience. Vous ferez bonne justice des mensonges et des calomnies dirigées contre la République aussi bien que contre votre député. Vous ne tiendrez aucun compte des promesses fantastiques et fallacieuses qui vous auront été faites. Vous voterez, en un mot, en toute indépendance.

Républicains des cantons de Nyons, du Buis, de Remuzat et de Séderon, unissez-vous pour le triomphe de notre glorieux parti.

Vive l'arrondissement de Nyons !

Vive la République démocratique laïque et sociale !

Lucien BERTRAND,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général,
Maire de Séderon,
Candidat républicain radical-socialiste.

1re circonscription de VALENCE.

M. ROUX-COSTADAU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.977 voix.

La Commission n'a été saisie, à ce jour, d'aucun document concernant cette élection

2[e] circonscription de VALENCE.

M. Charles CHABERT.

Élu au 2[e] tour de scrutin. — 8.825 voix.

Mes chers Concitoyens,

En venant de nouveau solliciter vos suffrages à l'élection législative du 24 avril, je tiens, tout d'abord, à rappeler les engagements que j'avais pris envers vous lorsque vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre repésentant à la Chambre des Députés.

Sincèrement attaché à la politique du parti radical et radical-socialiste, je vous disais que la République, victorieuse de toutes les coalitions, était désormais à l'abri de toutes les surprises ; mais qu'il importait, néanmoins de la fortifier de plus en plus par les réformes économiques et sociales qui doivent être le complément de celles accomplies au cours des dernières législatures.

Parmi ces diverses réformes, j'énumérais celles qui, *à* mon avis, paraissaient les plus nécessaires et les plus urgentes. Je citais, notamment, la substitution de l'impôt sur le revenu — loi de justice — au mode actuel de l'impôt, et la création des retraites ouvrières et paysannes.

Vos bulletins de vote ont ratifié ce programme d'améliorations fiscales, économiques et sociales.

Ma fierté, aujourd'hui, en me représentant devant vous, c'est de pouvoir dire hautement que j'y suis resté fidèle, c'est d'avoir pu, pendant la courte durée de mon mandat, m'associer par mes votes à ces deux grandes réformes, qui sont l'honneur de la législature, comme à toutes celles qui sont venues en discussion.

Toutes les propositions qui ont eu pour objet la protection de l'agriculture, la défense du commerce et de l'industrie, la réalisation d'un progrès, toutes, sans excnption, ont été votées par moi.

En citerai-je quelques-unes : la réforme des conseils de guerre ; la loi dite de l'homestead qui permet, jusqu'à concurrence de 8.000 francs, la constitution d'un bien de famille insaisissable ; le renouvellement des primes à la sériciculture; la réformorme du nantissement des fonds de commerce ; la revision toute récente des tarifs douaniers.

Ces réformes, dont notre commerce, notre industrie et notre agriculturn sont appelés à retirer de précieux avantages, méritent d'être complétées par d'autres, non moins nécessaires, tannt au point de vue de la défense républicaine que dans l'ordre économique et social.

De grosses questions, en effet, sont encore en suspens : le statut des fonctionnaires, la participation aux bénéfices, l'organisation pratique de notre enseignement professionnel adapté aux besoins de chaque région, la simplification du code de procédure, la diminution des frais de justice, la refonte de nos vieux rouages administratifs, la réforme électorale. Toutes ces réformes seront l'œuvre de la prochaine législature, car la République démocratique et laïque, fidèl• à sa mission, ne saurait s'arrêter dans la voie du progrès et de la marche en avant.

Citoyens,

L'attention avec laquelle j'ai suivi les débats qui se sont déroulés à la Chambre ne m'a point fait négliger les intérêts de la circonscription.

J'ai la satisfaction d'avoir activement collaboré à la solution, depuis si longtemps attendue, de la question si importante de la ligne de Romans, Grand-Serre, Roybon et Saint-Donat, à l'établissement de laquelle rien ne paraît plus s'opposer, toutes les difficultés soulevées par le raccordement à Roybon étant aujourd'hui aplanies. Je poursuivrai avec la même énergie la création de la ligne de Saint-Vallier à Beaurepaire par Anneyron, avec le ferme espoir de la voir se réaliser prochainement.

J'ai collaboré aussi à la solution de cette question de l'achèvement de notre réseau téléphonique départemental qui va permettre, avant peu, d'installer le téléphone dans toutes les communes qui en ont fait la demande.

Je me suis occupé également de ces deux qnestions non moius importantes :

La diminution des frais de transport qui intéressent à un si haut degré notre commerce, notre industrie et notre agriculture.

La construction des canaux dérivés du Rhône, qui sont appelés à donner une activité nouvelle à toute notre région, tant par les ressources de force motrice et les travaux d'irrigation que par les transports à bon marché que nous sommes en droit d'attendre d'une entreprise aussi considérable.

Tous les électeurs enfin qui se sont adressés à moi savent qu'en toutes circonstances ils ont trouvé un représentant dévoué, toujours disposé à soutenir et à défendre leurs légitimes intérêts. Il ne m'appartient pas d'insister sur ce point.

Citoyens,

Tel est l'esprit dont je me suis inspiré dans l'accomplissement de mon mandat.

A vous de dire si j'ai répondu à vos désirs, à votre volonté.

Un homme se juge sur ses actes, un député sur ses votes.

A vous de me juger sur mes actes, sur mes votes, sur mon attitude politique, et de rendre ensuite votre verdict dans la plénitude de votre indépendance.

Quant à moi, conscient d'avoir rempli mon devoir et d'être resté fidèle à tous mes engagements, je l'attends avec une entière confiance.

Vive la République démocratique et sociale !

Charles CHABERT,

Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

EURE

Circonscription des ANDELYS.

M. Louis PASSY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.769 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens encore une fois solliciter vos bienveillants suffrages.

Depuis que nous vivons ensemble, fidèlement, la main dans la main, vous m'avez jugé bien des fois, non seulement sur mes paroles mais encore sur mes actes. Je n'ai pas besoin de vous développer un programme qui a toujours été le vôtre. Nous voulons une République de paix, d'ordre, de travail, de moralité, de justice administrative et sociale.

Ce qui dominera demain, dans les affaires de la République, c'est la réforme électorale et administrative; c'est la défense des contribuables et l'amélioration du sort de ceux qui peinent dans la vie. J'ai toujours été l'ami, vous le savez de ceux qui travaillent et de tous ceux qui souffrent. Un autre ne pourrait dire et ne pourrait faire mieux que ce que j'ai dit et ce que j'ai fait.

Passionné pour toutes les questions sociales, j'ai voté, vous le savez aussi, la loi d'assistance aux vieillards, la loi sur l'assistance médicale gratuite, la loi sur les accidents du travail, et enfin, tout récemment, le principe de la loi sur les retraires ouvrières, quoique je me sois prononcé contre le système de l'obligation.

C'est aux sociétés de secours mutuels qu'il appartient de résoudre ce problème. C'est en toute liberté que les travailleurs auraient dû faire appel au concours de l'État.

Je regarde comme une amélioration sociale, la loi militaire de deux ans; j'ai voté cette loi, quoiqu'on cherche à vous faire croire le contraire; j'ai même demandé des dispenses spéciales pour les soutiens de famille; j'ai voté des indemnités pour les réservistes et territoriaux chargés de famille.

L'heure est grave et annonce une évolution dans la République. La prochaine législature sera une législature de réformes administratives et financières; il faudra beaucoup d'argent. Où va-t-on le trouver? et, si on le trouve, comment va-t-on l'employer? L'impôt sur le revenu, avec ses inégalités et son système d'inquisition, va reparaître. On vient d'attaquer les droits de succession, même en ligne directe; on ira peut être plus loin. On a voulu surcharger les débitants de boissons. Nous avons repoussé cette menace.

J'ai voté et voterai contre toutes les tentatives qui porteraient atteinte à la liberté du commerce, de l'industrie et de l'agriculture; je m'opposerai aux tentatives des monopoles d'État et particulièrement à la confiscation de l'industrie privée des assurances. Je ne vous parlerai pas des lois sur l'organisation de l'agriculture auxquelles le Gouvernement de la République a donné en général un heureux essor et auxquelles je suis heureux d'avoir apporté mon concours.

J'aurais pu, dans ma longue carrière, poursuivre la fortune, conquérir la gloire scientifique ou littéraire : j'ai préféré vous consacrer ma vie tout entière ; à vous seuls il appartient de dire comment je dois la terminer.

La pensée du bien public m'a toujours guidé. Je n'ai jamais été un homme de parti, ni le serviteur des groupes et des coteries. J'ai toujours été l'homme du suffrage universel et le suffrage universel m'en a toujours récompensé.

Vous savez dans quelles conditions s'ouvre la lutte électorale ; au fond, c'est une lutte de personnes, pour poser des jalons d'avenir. Il appartiendra à mes amis de se défendre en me défendant moi-même. Ma cause est la leur depuis quarante ans.

La situation de Président d'âge de la Chambre des Députés où votre confiance m'a placé me met au-dessus du classement des partis et des sectes politiques. Je veux donc faire appel à tous les bons Normands, en faveur d'un vrai Normand qui a toujours représenté leurs intérêts et leurs sentiments. Dans le conflit présent, c'est moi qui représente vraiment la République et la Liberté ; la République, parce qu'elle devrait être le Gouvernement de tous pour tous, et la liberté qui n'est pas autre chose que la sécurité des biens.

Veuillez m'accorder, à nouveau, le témoignage de votre confiance qui ne s'est jamais démentie et recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.

Louis PASSY,

Député sortant.

Circonscription de BERNAY.

M. Camille FOUQUET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.753 voix.

Mes chers amis,

Je puis bien vous appeler ainsi, il y a si longtemps que nous nous connaissons et que vous m'avez investi de votre confiance !

Depuis vingt-cinq ans, vous m'avez chargé de défendre vos intérêts et vos principes : vous m'avez vu à l'œuvre. J'ai eu le constant souci de rester fidèle à l'idéal de justice et de liberté que vous aviez fait vôtre par le nombre imposant de vos suffrages. Tel j'étais alors, tel je suis demeuré passionné pour la protection de vos droits, pour la prospérité de notre arrondissement, pour l'allégement de vos charges.

Vous rappellerai-je mes efforts persévérants pour obtenir une politique financière plus favorable à l'agriculture et au petit commerce, plus équitable et mieux proportionnée aux revenus de chacun, la ténacité avec laquelle je n'ai cessé de défendre votre droit de bouilleur, la collaboration que j'ai donnée à la réforme des droits de douane pour qu'ils protègent efficacement vos produits, l'attention que j'ai portée aux intérêts de notre arrondissement ?

Au point de vue général :

Vous connaissez mes votes en ce qui concerne les principales questions qui sont venues

en discussion dans cette dernière législature : Le rachat de l'Ouest, le maintien de la peine de mort, les retraites ouvrières, l'impôt sur le revenu.

Vous savez tout cela.

Et, d'ailleurs, en passant dans chacune des communes de notre arrondissement, je serai à la disposition de tous pour m'expliquer sur toutes ces questions et sur toutes celles qui vous intéressent.

On a essayé, on essaiera peut-être encore de dénaturer mes actes ou mes votes. Je ne doute pas de l'accueil que vous ferez à ces procédés si on persiste à les employer. Vous en ferez justice, car vous savez qu'en toute circonstance je ne me suis inspiré que de ces seuls mobiles : votre intérêt, l'intérêt supérieur de la Patrie, la Justice et la Liberté ! Et vos suffrages répétés m'ont montré que je n'ai pas cessé d'être en accord intime avec vos propres aspirations.

Nous avons travaillé à la même œuvre, avec la même foi, la même indépendance, avec le même respect de toutes les convictions sincères. Par cette collaboration constante, presque quotidienne avec vous tous, s'est formé entre nous les liens d'un attachement qui est l'orgueil de ma vie.

Il vous appartient de dire si l'homme qui, depuis tant d'années vous représente, a encore votre confiance.

Parlez, mes chers amis, par votre bulletin de vote. Moi, je viens devant vous avec le même cœur et le même dévouement, prêt à défendre encore, avec une ardeur qui n'a pas vieilli, tous vos intérêts, tous vos droits, toutes vos libertés !

Camille FOUQUET,

Député.

Mes chers concitoyens,

J'ai considéré comme un devoir de passer dans toutes les communes de l'arrondissement, prêt à m'expliquer avec chacun de vous, sur la façon dont j'ai accompli mon mandat et sur les diverses questions qui peuvent vous préoccuper.

Pour tous, aussi bien pour ceux que j'ai eu le plaisir de voir — et je les remercie — que pour ceux avec qui je n'ai pu m'entretenir, je tiens, à la veille du jour où vous aurez, par votre bulletin de vote, à faire acte de souveraineté, à préciser le programme que j'ai défendu et que je continuerai à défendre.

C'est un programme de liberté, de justice, et de défense sociale.

Vous me retrouvez aujourd'hui, comme il y a quatre ans, comme il y a vingt-cinq ans, dversaire déterminé de la politique haineuse et sectaire qui tendrait à diviser le pays en deux camps ennemis. Je dis qu'il y a place pour tout le monde sous le ciel de France, et que, selon la formule de la Déclaration des Droits de l'Homme, « nul ne peut être inquiété pour ses opinions politiques ou religieuses, » quelles qu'elles soient.

Autant qu'il sera en mon pouvoir, je m'opposerai donc à toute atteinte qui pourrait être portée à la liberté de conscience, à la liberté de réunion, à la liberté de parole, à la liberté du travail, à la liberté d'enseignement, sans lesquelles la République ne serait qu'un mot vide de sens.

On voudra par des projets habilement, traîtreusement conçus, détruire ce qui subsiste de l'enseignement libre et instituer le monopole de l'enseignement ; je serai assuré d'être en accord avec vous en les combattant résolument.

Vos enfants sont-ils à vous, oui ou non ?

Voulez-vous rester libres de les envoyer à telle école qu'il vous plaira ? Évidemment oui ! Je ne demande pas autre chose, fidèle en cela, comme en tout le reste, au principe de la liberté la plus large pour tous.

Cette attitude ne procède d'aucune hostilité à l'école publique.

Vous avez le droit d'exiger qu'elle soit vraiment neutre et qu'on n'y blesse aucune de

vos convictions. Ce n'est pas la combattre, c'est la défendre. Ce n'est pas attaquer les instituteurs, c'est rappeler à ceux, heureusement fort rares, qui l'oublieraient, le respect de la grande mission qu'ils ont reçue.

Le rôle des instituteurs publics ou libres est assez noble, leur tâche est assez haute pour qu'ils se tiennent à l'écart de toute propagande et de toute agitation dont les premières victimes seraient les enfants qui leur sont confiés.

Nous le réclamerons sans vain tapage, sans agression contre qui que ce soit, sans généralisation injuste mais avec fermeté parce que c'est le droit et qu'il n'y a pas de bonnes raisons contre le droit et contre la justice.

J'apporterai, comme toujours, toute mon attention aux questions financières. Une politique d'économies est plus nécessaire que jamais. Le budget de la France s'est accru dans des proportions effrayantes? Le fatal chiffre de quatre milliards qu'en 1906 on a voulu, dans un intérêt de parti, vous dissimuler, est maintenant dépassé! Le budget de 1910 atteint le total énorme et pour ainsi dire fantastique de quatre milliards cent quatre-vingt-cinq millions avec cent quatre-vingt-deux millions de déficit et d'emprunt, sans qu'aucune réforme sérieuse y entre pour une part quelconque et malgré que les droits sur les successions aient été augmentés dans des conditions qui ne laissent pas d'être inquiétantes pour les mutations des petites propriétés.

C'est sur vous, petits commerçants, petits propriétaires, petits cultivateurs, que ces formidables impôts pèseront le plus. Vous ne pouvez pas, vous, dissimuler votre petite boutique ou votre champ. Et en fin de compte de chaque augmentation du budget, c'est vous qui subissez le plus dûrement les conséquences. Aussi je ne donnerai mon adhésion qu'à une réforme de l'impôt qui constituera un allégement notable de vos charges. C'est dans ce but que je me suis appliqué à obtenir une évaluation modérée de la propriété non bâtie.

Je m'associerai de même à toutes les mesures susceptibles d'aboutir à une importante réduction de la feuille que chaque année le percepteur vous présente.

Est-il possible de réaliser ce résultat par l'impôt sur le revenu ? Ce n'est pas le cas du projet qui a été voté par la Chambre et qui est en instance devant le Sénat. Son application soumettrait en outre tous les citoyens à une inquisition qu'aucun de vous ne serait disposé à supporter, ce serait l'inventaire, la prise en charge et l'exercice sur tout ce que vous possédez, depuis les produits de la ferme jusqu'au contenu de vos armoires. Voulez-vous cela ? Je ne le veux pas pour vous. Mais je ne suis pas l'esclave des mots, et si un impôt sur le revenu ou sur les revenus peut être construit qui diminue réellement votre quote-part de contribution en évitant les mesures vexatoires et arbitraires, je serai le premier à l'approuver non seulement de mon vote, mais de ma parole avec la compétence que j'ai acquise dans ces questions délicates et complexes.

En attendant je me ferai un devoir de préconiser une politique de prudence et d'économies.

C'est dans cet esprit que la réforme administrative me paraît nécessaire. Elle offrirait un double avantage; elle devrait d'une part, par la suppression d'un grand nombre de sinécures, mettre un frein à la progression déconcertante du fonctionnarisme : elle devrait d'autre part délivrer les municipalités, rendues plus indépendantes, des fantaisies et des injustices de certains représentants du pouvoir central, qui les traitent trop en mineures quand ils ne foulent pas aux pieds leurs prérogatives les plus légitimes.

Ce n'est pas au moment où nous nous plaignons, à juste titre, de l'accroissement du nombre des fonctionnaires et du rôle exagéré de l'État, que je me prêterai à l'institution de nouveaux monopoles, qu'il s'agisse de celui des assurances ou de celui de l'alcool. Là encore, si ces projets étaient votés, des milliers de citoyens auraient à subir l'inquisition la plus vexatoire. De plus, les finances de la France y succomberaient. Le seul rachat de l'Ouest, contre lequel j'ai voté et qui n'a apporté aucune amélioration ni au public, ni aux ouvriers, nous vaut cette année quatre-vingt-dix millions de dépenses nouvelles.

Je me suis associé au vote définitif sur les retraites ouvrières. Je ne vous dissimulerai

pas que j'ai éprouvé quelque hésitation à le faire, malgré les retouches apportées par le Sénat au projet informe sorti des premières délibérations de la Chambre. En dehors des considérations financières, – cent à cent vingt millions d'impôts nouveaux qui en résulteront dès l'application de la loi — la réponse des syndicats ouvriers consultés avait été formellement hostile. C'est en somme un nouvel impôt qui pèsera sur chaque futur retraité; mais cet impôt sera productif puisqu'il deviendra une rente ; et c'est en songeant aux braves gens qui, sur leurs vieux jours, connaîtront peut-être, grâce à cette prévoyance obligatoire, un bien-être relatif, que je me suis finalement décidé à tenter cette expérience, au sujet de laquelle le ministre des finances n'avait plus les mêmes raisons de faire les réserves formulées par son prédécesseur en 1906.

Je veux espérer que cette expérience sera favorable.

Si elle l'est, je me féliciterai d'y avoir adhéré en ne négligeant pas d'apporter au texte les retouches que vous-mêmes pourrez suggérer et que le ministre du travail, M. Viviani et le rapporteur général du budget, M. Doumer, ont reconnu, l'un possibles, l'autre nécessaires.

Vous savez, mes chers amis, quel intérêt j'ai toujours porté à l'agriculture, dont je voudrais voir les revendications défendues par des chambres d'agriculture, analogues aux chambres de commerce. J'éprouve quelque scrupule à rappeler les travaux que j'ai consacrés à notre chère terre normande. Ne pouvant la célébrer comme je l'aurais voulu, je me suis complu à la décrire, dans le seul but de vous être utile, en vous fournissant ainsi le moyen d'approprier vos efforts à la nature du sol.

Concours agricoles, crédit agricole, associations agricoles, toutes les œuvres destinées à encourager l'agriculture et à soutenir vos droits, particulièrement votre droit de bouilleur, ont eu en moi un partisan convaincu.

Excusez-moi, mes chers amis, de ces trop longues explications. Vous m'avez dit souvent au cours de mes visites : « à quoi bon? nous avons confiance en vous ». Je vous en remercie du fond du cœur mais, quand la calomnie se fait trop insolente, il est bon de lui opposer le clair langage de la vérité. C'est votre fierté autant que la mienne que par là j'ai conscience de proclamer.

Prononcez-vous maintenant.

Par votre vote vous signifierez votre volonté de libérer l'arrondissement de Bernay de la tutelle mesquine et grossière que voudraient imposer, qu'imposent déjà dans certaines communes, des comités et des délégués et qui n'ont de républicain que le nom.

Vous relèverez l'outrage qu'ils viennent de vous adresser. Vous jugeant tels qu'ils sont, méconnaissant le profond sentiment d'indépendance et de dignité qui vous anime, ils font insinuer par leur candidat que vous auriez profit à lui donner votre suffrage ; votre vieil ami ne doute pas de la réponse que vous ferez à cette injure qui n'est en outre qu'une vantardise.

Vous direz, en lui restant fidèle comme il l'est à vous-mêmes, qu'il a su avec honneur et dévouement défendre, je vous le répète, vos principes, vos droits, vos libertés et vos intérêts.

Camille FOUQUET,

Député sortant,
Conseiller général de l'Eure,
Président de la Société libre de l'Eure (Section de Bernay),
Membre des Conseils d'Administration de
la Société des Agriculteurs de France et du Syndicat Central
des Agriculteurs de France,
Membre correspondant de la Société nationale d'Agriculture.

1re circonscription d'ÉVREUX.

M. ABEL LEFÈVRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.878 voix.

Mes chers Concitoyens,

Deux fois déjà — confiants dans mes déclarations et me jugeant sur mon passé — vous avez fait de moi votre mandataire à la Chambre des Députés.

Aujourd'hui, je ne suis pas pour vous un inconnu. Vous m'avez vu à l'œuvre : vous avez pu apprécier mon attitude et mes actes.

Je me représente à vos suffrages sans aucune inquiétude, parce que j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir en toute occasion.

Toutes les fois que vous m'avez appelé dans vos réunions pour m'entretenir de vos aspirations et de vos intérêts, vous m'avez rencontré. Vous avez pu m'interroger librement sur tous mes votes : vous avez pu constater que toujours je suis resté fidèle à la cause du peuple.

Les témoignages de sympathie que vous m'avez prodigués me permettent de croire que j'ai conservé votre confiance.

Mon programme reste le même.

République, pour moi, signifie régime de progrès démocratique et social sous toutes les formes, par l'éducation de chacun, par l'effort combiné de tous.

Des millions de citoyens sont déjà redevables à la République de l'amélioration de leur condition. Ils lui doivent ou plus d'instruction ou plus de bien-être.

Il faut compléter cet œuvre! Il faut que la République se fasse de jour en jour plus équitable pour chacun, plus humaine, plus fraternelle!

Mes chers Concitoyens,

Je suis persuadé que vous êtes, comme moi, animés de ces sentiments. Ce ne sont pas les journaux que la réaction a distribués à profusion qui ont ébranlé vos convictions.

Tous vous vous retrouverez, le 24 avril, unis et disciplinés, pour affirmer, de nouveau, votre foi républicaine.

Vive la République démocratique et sociale!

Abel LEFÈVRE,
Conseiller général, Député sortant.

2e circonscription d'ÉVREUX.

M. Modeste LEROY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.858 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la cinquième fois, je viens solliciter de vous le mandat de député de la 2e circonscription d'Évreux.

Vous me connaissez tous et vous connaissez mes actes. Ce que j'ai fait, je continuerai à le faire si vous me continuez votre confiance ; et, enhardi par la constance de vos sentiments à mon égard, averti par une plus longue expérience, je m'efforcerai de faire mieux encore.

Attaché, de naissance, à ce coin de notre chère Normandie, j'ai, dans la haute mission dont vous avez bien voulu, depuis dix-sept ans, me donner la charge, travaillé de mon mieux à sa prospérité et défendu, autant que je l'ai pu, nos intérêts.

Invariablement fidèle aux principes de 1789, serviteur de la démocratie, j'ai, toute ma vie, soutenu un régime qui a procuré à la France, à l'extérieur considération et estime, à l'intérieur bien-être et paix, qui lui a donné la liberté avec la justice et qui, secourable aux faibles, l'a dotée de lois humanitaires, honneur de la République.

La législature qui vient de finir n'a pas failli plus que les précédentes à sa tâche. Elle a voté les retraites ouvrières et paysannes, elle a étendu l'œuvre de solidarité sociale créée en faveur des infirmes et des vieillards ; et, d'autre part, elle n'a négligé dans sa sollicitude ni les commerçants, ni les industriels, ni les agriculteurs. La revision douanière en est, avec d'autres réformes, une preuve indéniable.

Loin de moi plus que jamais la pensée de faire, pour l'œuvre de l'avenir, des promesses nombreuses ou irréfléchies. La politique de surenchère, qui jette le trouble dans les esprits et devient une menace pour le contribuable, mène fatalement à la démagogie et, par suite, à la réaction. Le progrès n'est possible qu'avec de la sincérité, comme les réformes ne sont réalisables que par étapes successives, dans l'ordre et le respect de la loi.

C'est en cet état d'esprit que la Chambre prochaine devra essayer de modifier nos institutions judiciaires, de rajeunir notre organisation administrative et de donner enfin aux fonctionnaires un statut conforme aux besoins modernes des services publics, fixant leurs droits et indiquant leurs devoirs. C'est ainsi encore que la République, après avoir — et c'était la première de ses obligations — développé l'instruction publique, voudra créer chez nous, comme il l'est chez les nations voisines, l'enseignement professionnel à tous les degrés, car seul, avec la mise en honneur des carrières de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, avec la haute considération du travail manuel, il peut permettre à la France de reprendre son rang économique parmi les toutes premières puissances du monde.

Mais ce qui importe avant tout, c'est de doter notre pays de bonnes finances, sans lesquelles tout effort vers le progrès demeure stérile, et sans lesquelles aucun régime, si populaire soit-il et quels que soient les services qu'il rende, ne saurait durer.

Certain d'être en conformité de vues avec nos populations laborieuses, sages et avisées, pour suivre une politique fermement républicaine, aussi éloignée de toute faiblesse pour la révolution, de quelque côté qu'elle vienne, que de toute peur des réformes, c'est avec pleine confiance que je me présente de nouveau à vos suffrages.

Vous viendrez nombreux, sans abstentions, affirmer vos convictions démocratiques, et l'élection du 24 avril 1910 sera, pour notre circonscription, une nouvelle victoire remportée au cri de : Vive la République !

Croyez-moi, mes chers Concitoyens, votre tout dévoué.

L.-Modeste LEROY,

Député sortant,
Candidat républicain.

Circonscription de LOUVIERS.

M. de BOURY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.091 voix.

Mes chers Concitoyens,

Trois fois déjà, par un nombre de voix toujours croissant, vous m'avez confié l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés ; je viens solliciter de vous un nouveau mandat.

Tel je me suis présenté à vos suffrages il y a dix ans, tel je suis encore aujourd'hui.

Républicain, je veux que la République soit le Gouvernement de la France et non pas le Gouvernement d'un parti. Je veux, au lieu d'une politique de division et de haine, une politique d'apaisemeut et de détente. J'estime — comme l'a proclamé une voix autorisée — « que nous sommes à une heure où ce pays sent un grand, un irrésistible besoin d'union, de concorde et de fraternité ».

Ce sont les principes dont je me suis toujours inspiré. Vous avez pu suivre, jour par jour, tous mes votes et contrôler tous mes actes ; j'ai conscience d'être demeuré en parfait accord et en complète communauté d'idées avec la plupart d'entre vous.

J'aurais voulu qu'il me fût possible, durant la période électorale, de visiter toutes les communes de mon arrondissement et de m'entretenir longuement avec vous. Mais il fallait en finir avec le vote du budget et mon devoir m'a retenu à Paris jusqu'aux dernières séances de la Chambre.

Vous savez du reste que, depuis dix ans, je n'ai négligé aucune occasion de me maintenir en contact avec vous ; ainsi se sont noués, entre vous et moi, des liens de fidélité réciproque et de confiance mutuelle, dont je suis très fier.

Mes chers Concitoyens,

Je me déclare résolument hostile à tous nouveaux monopoles de l'État, que ce soit le monopole de l'enseignement, celui des assurances, celui de l'alcool, ou le monopole des mines et des chemins de fer : je crois être, en cela, l'interprète de vos sentiments.

Il ne faut pas non plus inquiéter le monde des affaires en bouleversant imprudemment notre système fiscal. Certes, il est nécessaire de mettre, dans la répartition de l'impôt, plus de justice et de proportionnalité ; je m'associerai volontiers à une refonte de nos impôts, même avec le dégrèvement à la base, mais je veux que l'impôt soit réel, sans inquisition du fisc dans les affaires privées.

Notre commerce et notre industrie ne peuvent se développer que par l'initiative individuelle, la stabilité et la sécurité du lendemain. Nous venons de voter un nouveau tarif général des douanes : il doit être la charte durable de notre essor industriel et commercial.

Il faut encourager et défendre l'agriculture, diminuer l'impôt foncier et les frais de mutation, développer les associations, les syndicats, les assurances et le crédit agricole, instituer des chambres d'agriculture et étudier les mesures susceptibles d'enrayer la dépopulation de nos campagnes.

Il est grand temps de fortifier les contrôles financiers et de ramener l'ordre et l'économie dans nos budgets, afin d'y revoir un amortissement normal, au lieu du déficit actuel.

C'est le seul moyen d'assurer les ressources suffisantes aux lois sociales d'assistance, de prévoyance, d'invalidité et notamment à la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Ce serait aussi le seul moyen d'éviter les impôts nouveaux et de faire face, sans gaspillage, aux charges nécessitées par la défense nationale.

Nous devons donner aux fonctionnaires de tout ordre le statut qui assurera leur dignité et leur indépendance : nous devons donner au citoyen la simplification d'une procédure surannée et la diminution des frais de justice.

Il faut enfin s'attacher à la grave question de la décentralisation administrative, afin de doter le pays d'une meilleure organisation du pouvoir et d'une plus grande autonomie communale.

C'est là un programme très vaste. La prochaine Chambre ne pourra sans doute pas le réaliser tout entier. Mais, pour l'aborder tout au moins, elle ne fera œuvre féconde que si, renonçant aux luttes stériles des partis, elle constitue une majorité assagie, où tous les républicains, tous les bons Français s'uniront dans un effort commun pour poursuivre un idéal de paix sociale et de progrès démocratique.

A cette majorité, je donnerai tout mon concours si vous renouvelez mon mandat.

Mes chers Concitoyens,

Aujourd'hui, comme il y a quatre ans, je termine ma profession de foi en vous disant :

C'est d'un esprit de tolérance, de justice, de concorde et d'apaisement que je continuerai de m'inspirer, en me dévouant tout entier à la défense de vos intérêts et à tout ce qui peut contribuer à la grandeur et à la prospérité de la France et de la République.

Charles de BOURY,
Député sortant.

Circonscription de PONT-AUDEMER.

M. LEGENDRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.631 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le canton de Pont-Audemer, auquel j'appartiens par ma famille depuis plus d'un siècle, m'a donné, en me nommant au Conseil général, les preuves d'une confiance et d'un attachement dont j'ai été infiniment touché.

Soucieux des intérêts de toute une population qui m'est chère, et sollicité par un grand nombre d'électeurs, je viens vous offrir aujourd'hui mon dévouement sans réserve et mon expérience des affaires administratives, pour défendre à la Chambre des Députés nos justes revendications et faire respecter notre liberté.

La France souffre d'un triple mal. Les radicaux-socialistes qui forment la majorité du Parlement ont détruit successivement toutes les libertés, installé le déficit dans le budget et créé un régime d'exception pour les citoyens indépendants.

Les lois sur la séparation de l'Église et de l'État ont porté atteinte aux droits sacrés de la conscience et de la propriété en supprimant les fondations faites pour les défunts et en dépouillant les légitimes possesseurs des biens des fabriques et des autres établissements du culte.

Les récents scandales de certaines liquidations montrent que l'État ne recueille pas toujours le bénéfice de ces expropriations contraires à l'équité.

Le Gouvernement a déposé et la Chambre des Députés a discuté un projet de loi qui, sous prétexte de défendre la laïcité de l'école, a édicté toute une série de pénalités contre les pères de familles qui revendiquent le droit de diriger l'éducation de leurs enfants et de choisir leurs maîtres.

Le budget de 1910 dépasse 4 milliards 200 millions; les orateurs les plus écoutés du parti radical ont proclamé à l'envi que c'était encore un budget en déficit. Et les causes principales de ce déficit sont une absence de contrôle sur le fonctionnement des services publics et le socialisme d'État, qui substitue le monopole à la liberté, en effectuant, par exemple, le rachat si coûteux des Chemins de fer de l'Ouest.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, loi juste dans son principe, mais susceptible d'importants amendements, n'est pour rien dans l'accroissement inquiétant de nos charges financières, car ce n'est qu'une sorte de promesse dont la réalisation dépendra de la prochaine législature; les ressources nécessaires à l'allocation des retraites font actuellement défaut.

Le système des fiches et de délation, condamné en paroles, subsiste trop souvent en fait, et il n'est pas rare de voir l'administration écarter des fonctions publiques des hommes qui les honoreraient par leur caractère et par leur mérite.

A ce triple mal du monopole, du déficit et de l'exclusivisme, il faut opposer le triple remède de la liberté, de l'économie et de l'égalité de traitement pour tous les citoyens.

C'est le programme des républicains libéraux; vous l'approuverez de nouveau en réunissant vos voix sur mon nom.

Électeurs,

Avec vous je veux la liberté de conscience et le libre exercice du culte;

Le respect des droits du père de famille dans l'école;

La décentralisation administrative, qui permettra de ramener l'ordre et l'équilibre dans le budget;

L'application de toutes les mesures susceptibles d'améliorer, au point de vue moral et matériel, le sort des ouvriers et des cultivateurs;

Je voterai contre l'impôt personnel et inquisitorial sur le revenu global du contribuable.

Je me ferai l'opiniâtre défenseur de l'agriculture, beaucoup trop délaissée, n'ayant rien tant à cœur que d'en favoriser l'essor et le progrès.

Je m'opposerai à l'établissement de tout monopole, notamment des monopoles de l'alcool et des assurances. Je soutiendrai énergiquement comme je n'ai jamais cessé de le faire, les droits des bouilleurs de cru, et je repousserai toute augmentation des taxes sur l'alcool.

Je demanderai le vote personnel des députés, estimant que le premier devoir de votre

représentant est de prendre part lui-même, et non par procureur, aux travaux de la Chambre où vous l'envoyez siéger.

Mes chers Concitoyens,

En sollicitant vos suffrages, je n'ai qu'une ambition, vous n'en doutez pas, celle de travailler à la grandeur et à la prospérité de la France, plus spécialement de cette région de Normandie où nous avons des intérêts communs et que nous aimons ardemment.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, vous trouverez en moi un mandataire toujours fidèle à son programme, toujours dévoué à tous vos intérêts.

Maxime LEGENDRE,
Conseiller général de l'Eure,
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,
Républicain libéral.

EURE-ET-LOIR

1re Circonscription de CHARTRES

M. LHOPITEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.474 voix.

Aux électeurs de la 1re Circonscription de Chartres,

Comme chacune de ces devancières, depuis que la majorité de gauche est au pouvoir, la législature qui vient de s'écouler a réalisé une importante réforme démocratique. Les retraites ouvrières, basées sur la triple participation de l'ouvrier, du patron et de l'État, assureront au véritable ouvrier, à celui qui a travaillé pendant de longues années, la sécurité de ses vieux jours. Fidèle aux engagements que j'avais pris, j'ai sanctionné de mon vote cette grande œuvre de fraternité et d'apaisement social.

Nous avons mené à bien, par un travail soutenu et une persévérance que nul ne saurait contester la revision entière de notre régime douanier, consolidant ainsi une fois de plus les tarifs de protection agricole et donnant au Gouvernement les armes nécessaires pour défendre utilement les intérêts de la production française dans le monde entier.

Nous avons transmis au Sénat un projet complet de réforme fiscale étudié et discuté avec le plus grand soin, dont les dispositions générales ne peuvent être critiquées de bonne foi, et qui, après mise au point des articles qui visent les commerçants et de ceux qui prononcent l'exemption complète de certaines catégories de contribuables, assure au Trésor public un rendement en relation constante avec l'augmentation de la fortune publique, tout en dégrevant notablement la terre et en égalisant ses charges avec celles qui frapperont désormais les valeurs mobilières.

Il est sorti de nos délibérations de nombreuses lois, élaborées pour la plupart dans l'intérêt de l'agriculture, et dont la longue énumération ne saurait trouver place ici.

Pour la législature prochaine, il m'apparaît que les députés à élire devront se préoccuper avant tout de la réforme administrative dans le sens d'une diminution notable des circonsciptions départementales et des fonctionnaires chefs de service.

Pour mener à bien cette œuvre à laquelle j'ai donné mon concours depuis que vous m'avez envoyé à la Chambre, une réforme électorale me paraît indispensable. Je suis, vous ne l'ignorez pas, comme je l'ai toujours été, partisan du scrutin de liste avec mandat de six ans, renouvellement partiel et réduction du nombre des députés.

Membre de la Commission du vagabondage, j'ai étudié et mis au point avec mes collègues un projet de loi tendant à protéger nos populations rurales contre les déprédations des trimardeurs professionnels et des romanichels. La réforme est prête et la Chambre future devra en faire l'objet de ses premières délibérations.

Je reprendrai mon projet de création des Chambres d'agriculture départementales.

Comme par le passé, je défendrai résolument l'école laïque contre les entreprises des

évêques abrités derrière un soi-disant droit des pères de famille qu'ils prétendent bien d'ailleurs confisquer à leur profit.

Mon concours reste toujours acquis à la réduction des frais et des délais de justice, à la réforme pénitentiaire et à toutes les mesures destinées à favoriser la production nationale.

Quatre fois déjà vous m'avez honoré de votre confiance avec des majorités croissantes; si vous jugez que je puisse encore être utile à la défense des intérêts généraux du pays, et si vous m'investissez d'un nouveau mandat, vous aurez comme représentant un républicain fidèle, dévoué, ennemi de toute compromission avec les opposants de droite, adversaire résolu de tous ceux qui nient la patrie et entendent recourir à la violence.

Ni réaction, ni révolution !

Vive la République !

Gustave LHOPITEAU,
Président du Conseil général,
Républicain de gauche,
Député sortant.

2e Circonscription de CHARTRES.

M. MAUNOURY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.346 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je sollicite vos suffrages comme Candidat républicain de gauche.

Républicain depuis plusieurs générations, pourrais-je dire, je veux une République forte et sage, respectée à l'extérieur stable et tranquille à l'intérieur.

Républicain de gauche, j'entends défendre contre les attaques de la réaction toutes les lois que la République a promulguées dans l'intérêt de la démocratie — de la démocratie agricole en particulier — et dont quelques-unes sont aujourd'hui, par une étrange aberration, quelquefois calomniées par ceux-là même qui hier les ont votées.

Mais je veux que la République ne se contente pas de défendre les conquêtes faites jusqu'à ce jour; je veux qu'elle poursuive encore l'étude réfléchie et la réalisation prudente des réformes qui doivent apporter toujours plus de justice et plus de bien-être à nos populations et spécialement à nos braves populations agricoles.

Dans l'intérêt des travailleurs de la terre, je veux :

L'abaissement des droits de mutation sur les petites propriétés rurales;

L'application aux ouvriers agricoles de la bienfaisante loi de 1898 sur les accidents du travail, pour qu'on n'ait plus le spectacle lamentable d'un ouvrier invalide qui reste sans ressources après avoir été blessé dans son travail;

Une plus juste répartition des impôts, par l'établissement d'un impôt sur le revenu qui sans vexation et sans inquisition, dégrève la terre, aujourd'hui trop chargée pour atteindre le capital qui ne l'est pas assez.

Pour faciliter l'étude des intérêts et des besoins des cultivateurs, je veux des Chambres consultatives d'agriculture, nommées par les intéressés, qui puissent, avec autorité, intervenir auprès des pouvoirs publics.

C'est pour ces idées que je vous demande vos votes, vous promettant de mettre tout mon dévouement à les défendre et de me tenir constamment en contact avec vous, par de nombreuses réunions où je viendrais vous rendre compte du mandat que vous voudriez bien me confier et où je vous demanderai de me guider dans l'accomplissement de ma tâche.

Vive la République!

Maurice MAUNOURY.
Candidat Républicain de Gauche.

Circonscription de CHATEAUDUN.

M. Louis BAUDET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.250 voix.

Mes chers Concitoyens,

10.745 suffrages m'ont prouvé en 1906 que la grande majorité des électeurs de l'arrondissement approuvait la ligne politique suivie par moi depuis 1902 et m'engageait à ne rien modifier à mes idées ni à mes principes.

J'ai pleine conscience d'avoir fidèlement rempli le mandat qui m'avait été confié.

La loi des retraites ouvrières et paysannes est votée dans les conditions de la triple participation de l'État et des intéressés employeurs et employés.

Elle sera sûrement mise en application au cours de l'année 1911.

L'impôt sur le revenu est soumis aux délibérations du Sénat et, modifié ou non, apportera un soulagement certain de la propriété rurale et des petits contribuables de tout ordre.

Les périodes d'instruction militaire ont été réduites dans la mesure compatible avec les besoins de la défense nationale.

Le tarif des douanes a été revisé dans le sens d'une sage protection de nos industries nationales, au premier rang desquelles il convient de placer l'agriculture.

Aujourd'hui, comme il y a huit ans, comme il y a quatre ans, je suis un partisan résolu de la propriété individuelle dont je me suis efforcé d'assurer l'accès au plus grand nombre par les lois sur les habitations à bon marché, sur le bien de famille, sur le crédit individuel à long terme.

C'est, à mon avis, la forme de propriété qui, bien longtemps encore, assurera le mieux le progrès et provoquera le plus efficacement les initiatives indispensables à sa marche en avant.

Opposé au funeste principe de la lutte des classes, je suis persuadé que les intérêts du capital et du travail ne sont pas opposés, mais concordants, et que l'association est la forte base sur laquelle se fondra l'état d'union où nous devons les amener.

C'est en ce sens que je ne cesserai de me diriger en favorisant de tout mon pouvoir le développement de la mutualité agricole, assurance et crédit

Sans reprendre une énumération détaillée de toutes les réformes qui pourront être

traitées au cours de la prochaine législature, ses travaux devront porter tout d'abord et surtout :

Sur l'achèvement de la réforme fiscale ;

Sur la réforme administrative dans le sens d'une large décentralisation, d'une autonomie chaque jour plus grande de la commune ;

Sur la réforme électorale, conséquence naturelle de la réforme administrative ;

Enfin, sur la réforme judiciaire.

Électeurs, vous m'avez vu à l'œuvre, vous me connaissez de longue date ; vous regarderez d'où viennent les attaques dont je suis l'objet et c'est sur les actes de ma vie politique que je vous demande de me juger.

Connaissant le bon sens et la fermeté d'opinion républicaine du corps électoral de cet arrondissement, j'ai toute confiance dans le jugement que vous porterez en déposant dans l'urne votre bulletin de vote.

Vive la République !

Louis BAUDET,
Maire de Châteaudun, Député sortant.

Circonscription de DREUX.

M. VIOLLETTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.659 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages, et pour la troisième fois, vous avez le devoir de juger mon œuvre.

Comme Député :

Sur les 217 lois votées par le Parlement dans cette législature, j'ai personnellement préparé et fait voter à la Chambre, les lois suivantes aujourd'hui promulguées :

1° Loi du 18 juillet 1906, interdisant pour les membres du Parlement toute nomination et toute promotion dans la Légion d'honneur afin que l'élu ne soit pas, par l'appât d'une décoration, tenté de se faire le domestique du pouvoir.

2° Loi du 13 juillet 1907, donnant à la femme mariée la libre disposition de son salaire et des économies en prévoyant et organisant la contribution obligatoire des deux époux aux charges du ménage.

3° Loi du 7 novembre 1907, autorisant la légitimation des enfants adultérins par le mariage subséquent de leurs parents.

4° Loi du 11 avril 1908, sur la prostitution des mineurs supprimant à leur égard régime odieux de la répression administrative et y substituant le régime des écoles de réforme et du placement familial.

5° Loi du 6 juin 1908, ordonnant la conversion obligatoire de la séparation de corps en divorce au bout de trois ans.

6° Loi du 13 novembre 1908, étendant aux instances jugées par les juges de paix en matière prud'hommale les tarifs réduits dont bénéficient les instances portées directement devant un conseil de prud'hommes.

7° Loi du 7 mars 1910, modifiant l'article 5 du code d'instruction criminelle.

8° Loi du 9 avril 1910, restreignant les pouvoirs du père administrateur légal sur les biens personnels de ses enfants de façon qu'il ne puisse plus les dépouiller.

9° J'ai droit aussi à réclamer ma part de paternité dans la loi sur le bien de famille, ce qui m'a valu d'être au nombre des six députés nommés membres du conseil supérieur de la petite propriété rurale.

Presque toutes ces lois constituent un bienfait social appréciable et je n'hésite pas à m'en faire honneur auprès de vous.

En dehors de ces lois désormais acquises, j'ai fait encore voter par la Chambre les propositions suivantes :

1° Une proposition élargissant la loi du 7 novembre 1907 sur la légitimation des enfants adultérins.

2° Une proposition modifiant l'article 310 du Code civil et améliorant la procédure en matière d'instance de séparation de corps.

3° Une proposition donnant aux femmes le droit d'être membres des conseils de famille.

4° Une proposition donnant aux femmes le droit d'être tutrices.

5° Une proposition simplifiant les formalités pour le mariage des mineurs lorsque le domicile de leurs parents est inconnu.

6° Une proposition modifiant l'article 38 de la loi sur la presse et ayant pour objet de mettre un terme à des procédés de publicité vraiment répugnants et terriblement dangereux pour la moralité publique.

7° Une proposition organisant, à titre d'essai, un tribunal spécial pour enfants avec une compétence appropriée qui donne à ce tribunal le droit de prononcer pour les mineurs la mise en liberté surveillée au lieu des peines prévues par le Code pénal.

8° Une proposition ayant pour objet d'organiser la garantie des cautionnements versés par les ouvriers et les employés à leur patron.

9° Un projet de loi relatif à la mise en liberté provisoire des accusés.

10° Une proposition ayant pour objet d'étendre la capacité légale de la femme en dehors du régime de la communauté.

Ces propositions, presque toutes dues à mon initiative, sont actuellement en instance devant les commissions du Sénat, malheureusement peu diligentes.

Parmi les questions qui n'ont pas pu venir à l'ordre du jour de la Chambre faute de temps, mais sur lesquelles mes travaux adoptés par la commission compétente sont imprimés et distribués, je veux encore noter mes deux rapports sur cette énorme question de la réforme hypothécaire qui intéresse au plus haut point, tout le régime de la propriété foncière. En un an j'ai pu dégrossir et mettre sur pied, en le révisant ou en l'étendant considérablement, un texte que le Sénat avait mis quinze ans à élaborer, et tous ceux qui auront feuilleté mes rapports ou qui en auront remarqué l'étude dans les revues spéciales, pourront se rendre compte qu'il n'est pas dans tout notre droit civil, de réforme plus pénible à travailler, et plus difficile à réaliser.

Peu de députés, je le dis avec fierté, peuvent présenter un pareil bilan.

Comme Conseiller général :

Je ne veux pas entrer dans le détail de mes travaux au Conseil général, je ne veux souligner que deux œuvres que je n'ai pu fonder qu'à cause de ce mandat spécial, c'est :

1° La Mutualité des adolescents, pour servir de pont entre les mutualités scolaires et la loi générale des retraites dont j'escomptais le vote.

2° Les deux caisses de réassurance pour les mutuelles chevalines et bovines.

J'ai le droit aussi d'ajouter que dans l'œuvre, aujourd'hui en pleine prospérité, entreprise si vaillamment par notre ami Loison pour la constitution du syndicat laitier je lui ai apporté un concours décisif, notamment pour sortir du procès qui menaçait d'arrêter net l'essor de la société.

Comme maire de Dreux :

Je ne dirai rien, car j'aurais trop à dire et d'autre part les électeurs de Dreux seraient en droit de me faire observer que mon attitude en cette qualité les regarde seuls. J'ai le droit pourtant de me donner ce témoignage que pour la prospérité économique de Dreux, pour son embellissement, pour le développement de ses œuvres sociales, je me suis dépensé comme, j'ose le dire, peu de maires l'ont fait avant moi.

Mes chers Concitoyens,

L'œuvre que je viens de vous exposer est-elle méprisable, vaine ou inutile et parmi mes concurrents en est-il un à votre gré qui aurait été susceptible de faire mieux ou seulement aussi bien ? Toute la question est là.

J'ajoute que je n'ai jamais cherché à tirer argument de cet effort considérable pour essayer de m'enfermer dans une tour d'ivoire inaccessible. Toutes les fois que vous l'avez désiré, j'ai été entièrement à votre disposition. Tous les ans j'ai rendu compte de mon mandat dans une trentaine de communes. A qui m'a sollicité et sans jamais lui demander compte de ses opinions politiques, j'ai toujours donné mon avis loyalement et consciencieusement, et personne ne peut dire qu'il a été trompé par moi.

Je sais bien, il est vrai, que le passé ne constitue pas une raison décisive d'engager l'avenir. Je suis aussi le premier à dire bien haut que des services personnels dont je n'ai pas le droit de me souvenir, n'ont pas à se solder en bulletins de vote. Je ne m'adresse donc qu'aux hommes qui ont une conception voisine de la mienne, et qui approuvent mon action et ma méthode politiques.

Mes chers Concitoyens,

Ma méthode, à moi, elle est d'abord résolument républicaine et laïque.

Je ne m'enferme pas dans une coterie et je sais que c'est le devoir de tout homme politique de se rendre compte que nombre de ses adversaires sont de bonne foi et qu'il doit par son effort personnel, par sa bonne volonté, par sa propagande inlassable, tâcher de dissiper les hésitations de la première heure et les malentendus. A ce devoir je n'ai pas failli. Je l'ai accompli loyalement, dignement, travaillant moins pour ma personne que pour mes idées, et l'énorme majorité que vous m'avez donnée en 1906 a prouvé que j'avais pleinement réussi. Mais j'estime que ce serait un désastre irréparable si tous les cerveaux humains se fondaient dans une vague tonalité grise, larmoyante et stupide. Je trouve indispensable à la grandeur du pays le conflit loyal des conceptions opposées cherchant mutuellement à se pénétrer et à faire prévaloir la part variable mais certaine de vérité que fatalement chacune d'elles contient. Le grand reproche que je fais à la droite, c'est de n'être plus un parti politique et de chercher à utiliser ces hommes flasques et invertébrés qui veulent toujours tout, tout en ayant peur de tout et en ne faisant jamais rien, et dont Renan disait qu'ils étaient les impuissants de l'histoire.

Ma méthode, elle est aussi résolument réformiste et antirévolutionnaire. J'ai horreur du désordre et je suis convaincu que plus notre civilisation se développe, compliquant et enchevêtrant à l'infini les rapports des hommes, plus dans cet ensemble touffu et inextricable, pour que les faibles ne soient pas étouffés, pour que chacun puisse avoir sa part de soleil et de lumière et faire valoir efficacement son droit à la vie physique, intellectuelle et morale, plus par la loi il faut ordonner le chaos des choses.

Et à ceux qui affirment la vanité de la loi et proclament la philosophie de la violence, je dis hautement que si par malheur ils pouvaient avoir raison, s'il y avait une fatalité qui condamnât l'humanité à retourner de révolution en révolution à la brutalité primitive, s'il fallait désespérer d'arriver à établir entre les hommes et entre les hommes et les choses, et spécialement entre les hommes et la propriété, des rapports souples et perfectibles d'harmonie et de justice, nous n'aurions plus qu'à nous retirer du monde, et ce seraient dès lors les moines, qui referment sur eux la lourde porte de leur cellule, qui auraient raison contre l'univers tout entier qui veut vivre et espérer.

Je ne pourrai jamais me résoudre à souscrire à une telle abdication de la raison humaine. Je crois que si l'homme veut, il peut, et que la démocratie ne peut pas faire faillite. C'est en effet dans tous les pays, et aujourd'hui encore dans la Prusse socialiste, que s'affirme de plus en plus ce mouvement démocratique et républicain qui est salué partout comme la garantie de la paix du monde et la condition nécessaire de la réalisation d'une société de justice sociale. Je reste donc pour mon compte passionnément attaché à cette idée et à cette espérance, et je fais appel pour collaborer à cette grande œuvre à l'union de tout le parti républicain, dont je ne pense à exclure que ceux qui s'en excluent eux-mêmes en mettant leur orgueil à se dire anti-démocrates et anti-français.

Mes chers Concitoyens,

Telles sont mes idées, et je n'entends pas vous dire que je suis en possession de la vérité absolue; je réclame au contraire le droit de me tromper. Je ne suis ni un savant, ni un penseur, je suis un honnête homme qui cherche la vérité par les moyens qu'il peut posséder et ce sont, je le sais mieux que personne, hélas! des moyens fragiles.

Je viens de vous exprimer la substance de mon cerveau et la passion de mon cœur; à vous de dire le 24 avril si j'ai encore droit à votre confiance, comme j'ai droit à votre estime.

Vive la République démocratique et sociale!

Maurice VIOLLETTE,

Conseiller général, maire de Dreux.
Député sortant.
Membre du Conseil supérieur de la petite propriété rurale.

Circonscription de NOGENT-LE-ROTROU.

M. Paul DESCHANEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.276 voix.

Chers Concitoyens et Amis,

Je vous apporte, non des promesses, mais des actes. Ma profession de foi, c'est ma vie: vingt-cinq ans au service du pays et de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

J'ai appuyé de mon vote ou de ma parole toutes les grandes réformes républicaines, depuis les lois de laïcité scolaire jusqu'à la séparation des Églises et de l'État; lois sociales (sur le travail des enfants, des femmes, des hommes, sur les accidents, la protection des salaires, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, l'assistance médicale gratuite, le crédit et

les assurances agricoles, le bien de famille insaisissable, les habitations à bon marché, les sociétés de secours mutuels, les conseils de prud'hommes, l'assistance aux enfants, aux vieillards et incurables, les retraites ouvrières, etc.); réduction du service militaire; réforme d'impôts, etc.

En même temps, j'ai toujours combattu les excès et les violences révolutionnaires, et les erreurs qui, dans le collectivisme, se mêlent au rêve de justice.

Quand je défendais les réformes, j'étais approuvé par les républicains et blâmé par les conservateurs. Quand je combattais les erreurs collectivistes, — que les socialistes les plus éclairés reconnaissent aujourd'hui, — j'étais soutenu par les conservateurs en même temps que par un grand nombre de républicains, et, pour cela, traité de « réactionnaire ». A cause de ces alternatives, j'ai été accusé, par les esprits inattentifs ou malveillants, tantôt d'indécision et tantôt de mobilité. Je revendique, au contraire, cette indépendance comme l'honneur de ma vie publique : car je n'ai jamais voulu sacrifier, ni aux passions des partis, ni à mon intérêt, une part de la vérité et du devoir civique.

Fort de votre confiance, je continuerai à m'associer aux progrès de la démocratie républicaine.

Réformes sociales : extension des libertés syndicales; organisation de l'enseignement technique et de cours professionnels; assurances contre le chômage, contre l'invalidité; organisation du crédit ouvrier; développement des sociétés anonymes de travail et des sociétés à participation ouvrière, afin de faciliter aux travailleurs l'acquisition du capital et de les rendre co-propriétaires des entreprises, en introduisant d'abord ce principe dans les entreprises concédées par l'État, les départements et les communes.

Réformes électorale, administrative et judiciaire, qui nous permettraient de réaliser des économies considérables. Statut des fonctionnaires, afin de les mettre à l'abri du favoritisme.

Réformes fiscales, pour affranchir la terre et le travail du poids excessif qui les écrase.

Défense de l'école laïque. Liberté de l'enseignement privé, sous le contrôle de l'État.

Armée et marine puissantes, garantes de nos alliances et de nos amitiés, et du progrès social, qui ne peut s'accomplir que dans un État fort, indépendant et pacifique.

Vive la France!
Vive la République!

Paul DESCHANEL.

FINISTÈRE

1re Circonscription de BREST.

M. GOUDE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.116 voix.

Citoyens,

Malgré les outrages et les calomnies de certaine presse, malgré les efforts désespérés de certains hommes, dont l'un, M. Feillard, ce lieutenant de Biétry, ose se présenter à vos suffrages, 8.294 républicains et socialistes affirmèrent, voici quatre ans, sur mon nom, leur volonté de progrès social. Un déplacement de moins de 300 voix, nous eut évité la dure leçon de 1906.

Peut-être, aussi, fallait-il ces quatre années perdues, pour éclairer jusqu'en leurs moindres recoins les consciences ouvrières. Peut-être cette épreuve était-elle nécessaire pour que luise, bientôt, le jour d'éclatante revanche dont nous pouvons, déjà entrevoir l'aurore.

Comme en 1906, je me présente à vous, m'engageant à soutenir le programme du parti socialiste et à vous rendre compte de mon mandat trois fois par an.

Mon premier mot sera pour reconnaître l'importance essentielle des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective, tels que syndicats et coopératives, germes de la société future.

Partisan de la liberté de conscience et d'opinion pour tous, je considère comme étant d'ordre privé la question religieuse dans laquelle l'État n'a pas à s'immiscer. Avec les instituteurs syndicalistes je repousse le monopole de l'enseignement et je continue d'approuver les lois de séparation, je me déclare le défenseur des écoles laïques.

La neutralité de l'armée dans les grèves s'impose, ainsi d'ailleurs que la suppression des conseils de guerre en temps de paix et la suppression des périodes de 9 et 21 jours, ruineuses pour l'État et pour les intéressés ; mais c'est aux charges mêmes du militarisme, s'opposant à toute véritable réforme sociale, qu'il est temps de mettre un terme, en procédant au désarmement progressif et universel, en proposant à toutes les puissances, le règlement, par l'arbitrage, des conflits internationaux.

Est il besoin de dire que la réorganisation administrative et judiciaire, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, doivent être réalisés le plus tôt possible?

Les impôts indirects sur les objets de consommation doivent être remplacés par des taxes directes, et il est plus que temps de supprimer la cote personnelle-mobilière, la contribution des portes et fenêtres, l'impôt foncier et la patente, ces impôts antidémocratiques devant être remplacés par un impôt progressif sur le revenu, avec un large dégrèvement à la base, tel le projet actuellement déposé, avec l'application duquel, un fonctionnaire, un salarié des administrations, de l'industrie, du commerce, de l'arsenal, une personne exerçant une profession libérale ne payerait pas un sou d'impôt si, ayant trois personnes à sa

charge, son traitement ne dépassait pas 5.000 francs. Avec cet impôt encore, un retraité payerait 1 fr. 25 pour 1.500 francs de retraite, 3 fr. 75 pour 2.000 francs, 6 fr. 25 pour 2.500 francs, 13 fr. 75 pour 4.000 francs, etc., etc. Pour 2.000 francs de bénéfices nets, un commerçant payerait 13 fr. 30 et il payerait 58 fr. 54 pour 4.000 francs. Un fermier ne payerait 2 fr. 50 que si sa ferme atteignait le prix de location de 3.000 francs et le petit propriétaire terrien cultivant sa terre ne payerait 9 francs que si sa ferme avait une valeur locative de 1.500 francs. Tous ces travailleurs payent jusqu'à dix fois plus à l'heure actuelle.

Ainsi que l'a toujours fait le parti socialiste, je suis bien décidé à m'opposer au gaspillage de la fortune publique, et je ne voterai aucun impôt nouveau pouvant atteindre les salariés, les petits industriels, les petits commerçants, les fermiers et les petits propriétaires terriens. Je demande que l'on diminue les dépenses en rabaissant les traitements affectés aux grosses sinécures, en supprimant les emplois inutiles et que l'on crée des ressources nouvelles en faisant retour à la nation du monopole des assurances, en monopolisant, au bénéfice de tous, la rectification et la vente de l'alcool, les raffineries de sucre et de pétrole, en supprimant le privilège des bouilleurs de cru, en nationalisant les banques, les mines, les chemins de fer, les transports maritimes, les chutes d'eau, etc.

Avec ces ressources nouvelles il sera facile d'établir l'égalité des enfants devant l'instruction, gratuite à tous les degrés et de donner aux vieux travailleurs des retraites au chiffre fortement relevé, à un âge notablement abaissé et avec une cotisation ouvrière très diminuée. L'assurance contre l'invalidité, contre la maladie et le chômage seront rapidement inscrites dans la loi et les intéressés participeront de manière efficace, au contrôle, à l'administration de la caisse des assurances.

Des logements à bon marché seront construits selon les règles de l'hygiène moderne et des précautions seront prises pour conserver la race humaine, pour combattre les maladies pour en garantir les travailleurs. La lutte sera résolument engagée contre les fraudes alimentaires, contre la tuberculose, contre l'alcoolisme.

Faut-il ajouter que je suis tout prêt à mettre au service des intérêts régionaux, l'énergie et la ténacité que mes adversaires eux-mêmes ne se refusent plus à me reconnaître ?

Les travailleurs des arsenaux savent que je considère l'arsenal comme l'industrie locale qu'il faut avant tout conserver et développer, car c'est de cette industrie que vivent la presque unanimité des ouvriers de ville, des commerçants, des industriels, des cultivateurs de la région, et des propriétaires eux-mêmes, et je suis nettement décidé à faire mes meilleurs efforts pour que les travaux de l'État soient exclusivement réservés aux chantiers et arsenaux de l'État.

Ainsi de nombreux ouvriers trouveront du travail à l'arsenal où il faut que tous les auxiliaires soient immatriculés, le chômage diminuera dans la région, les affaires reprendront leur essor.

Il est bon de rappeler que la politique progressiste est de combattre toute industrie d'État. M. Feillard dans son journal n° 4, première page, le fait lui-même en ces termes : « L'État, dit-il, est incapable d'exercer les fonctions d'entrepreneur », à plus forte raison, d'après les progressistes, l'État serait-il incapable de construire des bâtiments de guerre ou de commerce.

La politique du parti socialiste est toute autre, et c est ce que fait admirablement ressortir cet extrait du discours de notre camarade Aldy, député socialiste unifié, que l'on ne pourrait pas accuser d'avoir des intérêts électoraux à défendre, puisqu'il n'a pas un seul ouvrier ou employé des arsenaux dans sa circonscription (*Journal officiel* du 17 juillet 1909, page 2097) :

« Un double courant se manifeste au sujet des arsenaux. Les uns (progressistes) voudraient leur suppression; ceux-là sont les partisans des grandes compagnies ; ils m'intéressent fort peu. Les autres, avec lesquels je suis, estiment, au contraire, qu'il faut assurer et même

élargir le fonctionnement normal des ateliers de la Marine. En agissant ainsi on réaliserait un sérieux progrès. »

C'est de cette politique, qui est celle de mon parti, que, très naturellement, je m'inspirerai. Il n'est aucune catégorie des travailleurs des arsenaux à laquelle je ne promette formellement de m'intéresser et j'ose prétendre, que de bonne foi, il n'est pas possible de soutenir que de tous les candidats en présence je ne suis pas le plus qualifié pour défendre des intérêts, auxquels je suis intimement lié depuis vingt ans.

Tout cela ne me fera pas oublier qu'il y a, à Brest, des fortifications à démolir, un quai en eau profonde à construire, les travaux du port et de la rade de Lanninon à achever, une gare principale à agrandir, une gare supplémentaire à créer pour les chemins de fer départementaux, avant leur traversée de la ville, l'amélioration des voies bordant la Penfeld à exiger.

Deux importants projets sont aussi à l'étude : Brest tête de ligne et Brest port franc. Je suis tout disposé à les défendre, à condition, toutefois, que toutes précautions utiles soient prises pour éviter d'aggraver la situation des ouvriers, des employés, des fonctionnaires, dont la situation est déjà fort précaire dans cette ville où le prix de la vie — je le constate par moi-même — est devenu excessif.

Mais pour réaliser ces réformes, sans impôts nouveaux, il n'est qu'un moyen : c'est le retour à la nation des monopoles capitalistes, et tous mes adversaires, depuis M. Rolland jusqu'à M. Feillard, sont les défenseurs des monopoleurs, de ces 300.000 capitalistes, détenant la fortune de la France, et exploitant indignement 39 millions de travailleurs français.

Les électeurs ne resteront point indifférents à cette constatation.

L'on m'a affirmé que certains électeurs craignent de me voir partir en guerre à la Chambre contre le Gouvernement. Il est certain que je combattrai à outrance tout ministère antirépublicain et de répression ouvrière, mais qui peut assurer que les élus du parti socialiste ne vont pas se retrouver en assez grand nombre, au Parlement, pour former avec un nombre appréciable de démocrates véritables — et sans replâtrage de bloc — une majorité réformatrice et de défense ouvrière, contre laquelle aucun ministère ne pourra gouverner? La chose est fort probable, au contraire.

Je crois aussi qu'il est bon de faire remarquer que les élus du parti socialiste sont prêts à appuyer, à défendre, à voter, toutes les réformes utiles aux travailleurs et figurant dans n'importe lequel des programmes bourgeois.

Cela ne veut pas dire qu'après mon élection les habitants de cette circonscription n'auront plus qu'à se croiser les bras. Toutes les réformes énumérées au cours de ce programme ne suffiront pas à leur complète émancipation.

Il n'est qu'un moyen d'affranchissement définitif : c'est de substituer, à la propriété capitaliste, la propriété collective gérée par tous pour le plus grand bien de tous.

A la Chambre, je compte faire aboutir quelques réformes et veiller aux intérêts régionaux, j'y défendrai avec énergie les militants socialistes et syndicalistes et tous les intérêts des travailleurs, mais je compte aussi, si je suis élu, consacrer une partie de mes efforts à l'éducation, à l'organisation de la classe ouvrière. Plus que jamais j'enseignerai aux salariés, aux exploités, que, suivant notre belle devise : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

E. GOUDE,

Candidat du parti socialiste,
Défenseur de toutes les catégories de travailleurs.

2e Circonscription de BREST.

M. VILLIERS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.587 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

3e Circonscription de BREST.

M. l'abbé GAYRAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.007 voix.

Électeurs,

Une fois encore je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, afin de continuer à y défendre en votre nom les grandes causes qui nous sont chères : la religion, la patrie, l'école chrétienne, les armées de terre et de mer, l'agriculture, le commerce et l'industrie, tous les intérêts, en un mot, qui sont la vie et la grandeur de la France.

Mes sentiments vous sont connus :

Au point de vue de la religion, qui pour nous est le premier bien individuel et social, nous ne cesserons pas de réclamer :

La pleine et entière liberté de conscience pour les citoyens.

La fin de l'état de guerre qui résulte de la loi de séparation et, à cet effet, une entente avec le chef de l'Église.

Le respect de la liberté de l'enseignement.

Le droit à l'assistance pour les associations religieuses, si indignement volées.

Au point de vue de la société, une application de plus en plus étendue des principes de la fraternité et de la charité chrétiennes aux relations économiques qui existent entre les familles, les individus, les riches et les pauvres. C'est le grand bienfait social que Jésus-Christ a apporté au monde. Ce serait un déshonneur, une trahison de l'oublier.

Enfin, au point de vue de la politique, nous restons sur le terrain constitutionnel, en nous efforçant d'y faire régner, malgré les partis de révolution et de désordre, toujours plus de justice, d'équité, de liberté. C'est le véritable esprit chrétien. Et nous réclamons la réorganisation du suffrage par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle

Électeurs,

Vous connaissez tous ma bonne volonté. C'est à vous de dire si j'ai mérité votre confiance : mes votes et mes discours sont là.

J'attends avec tranquillité vos bulletins de vote.

Vive la France!

Vive la Bretagne!

Vive le Léon!

Chanoine GAYRAUD,
Député sortant.

1re Circonscription de CHATEAULIN.

M. DANIÉLOU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.168 voix.

Citoyens,

Une grande bataille va s'engager dans le pays. Désigné par les délégués de vos communes pour y porter le drapeau du patriotisme et de la liberté, je me présente à vos suffrages.

Vous savez qui je suis et vous connaissez mon programme. Dans un grand nombre de réunions publiques et contradictoires, je vous ai fait ma profession de foi et vous l'avez acclamée.

Il en est parmi vous qui ne m'ont pas entendu; il faut que tous connaissent ma pensée; la voici tout entière :

Deux Républiques vous sont proposées :

L'une est celle que nous subissons depuis dix années. Elle n'est que le masque de la vraie République. Elle a violé les principes de la vraie République contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle a laissé blasphémer le nom sacré de la patrie; elle a laissé profaner le drapeau. Elle a opprimé la majorité des citoyens; elle a domestiqué les représentants du peuple et les fonctionnaires; elle a introduit chez nous le système ignoble de la mouchardise et de la délation. Elle a étranglé la liberté des vivants; elle a violé la volonté des morts. Elle a porté atteinte à nos droits de pères de famille sur l'âme de nos enfants; elle a déclaré la guerre religieuse et divisé les Français. Elle a compromis notre sécurité nationale en désorganisant notre armée et notre marine. Elle a augmenté les impôts et gaspillé les deniers publics. Elle a abusé la classe ouvrière par des mensonges et de vaines promesses. Elle a gouverné par le favoritisme. Elle a mis le pays à la merci des anarchistes et des apaches;

Elle est la fausse République, la République blocarde et maçonnique, la République tyrannique qui supprimera la propriété après avoir supprimé la liberté; elle est la République du drapeau rouge qui nous mènera au collectivisme, à la guerre civile et à la domination étrangère;

Elle est la République des jouisseurs, des gavés et des repus; elle est la République des « Quinze-Mille ».

Je ne suis pas de cette République-là.

Citoyens,

Une autre République est possible; elle est la seule qui soit digne de son nom ; elle est celle au triomphe de laquelle je prétends travailler.

La République que je vous propose est l'application des principes contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle est l'union de tous les Français dans le travail, dans la paix et dans la fraternité; elle est basée sur le respect de la liberté de chacun; elle repousse toute violence à la conscience humaine. Elle n'est pas le gouvernement d'un parti ou d'une secte, mais le gouvernement de tous pour tous. Elle fera respecter le travail et la propriété qui en est le fruit. Elle multipliera les écoles publiques et aidera au développement des écoles libres, parce que chacun a le droit de recevoir l'enseignement du maître qui lui convient le mieux. Elle améliorera la condition du travailleur des villes et du travailleur des champs par des lois sociales basées sur la justice. Elle établira l'égalité des droits politiques de tous les citoyens. Elle sera économe des deniers publics et s'efforcera de diminuer les impôts. Elle multipliera les routes et les voies ferrées pour permettre aux travailleurs de jeter le plus rapidement possible le fruit de leur travail sur les grands marchés du pays; elle défendra les produits français contre la concurrence étrangère; elle développera l'industrie, l'agriculture, le commerce, la science et l'art; elle opposera le syndicalisme du travail au syndicalisme de la paresse et de la guerre civile;

Elle sera la République du progrès dans la paix et frappera l'anarchie qui est la pire de toutes les barbaries;

Elle entretiendra une armée forte et disciplinée qui la fera respecter de l'étranger, lui vaudra de sérieuses alliances et assurera ainsi la paix du monde;

Elle sera République des généreux et des désintéressés.

Telle est la République que je vous propose. Je suis prêt à donner ma vie pour abattre la dictature blocarde et pour faire triompher une République de justice et d'honnêteté.

Vous êtes des hommes libres. Vous êtes le peuple souverain. Vous allez être les juges du sort de la France.

Je me présente à vos suffrages au cri de

Vive la République!

Vive la Liberté!

Charles DANIÉLOU,
Conseiller municipal de Locronan.

2e Circonscription de CHATEAULIN.

M. DUBUISSON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.303 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné comme candidat républicain à l'élection du 24 avril par le Congrès qui s'est tenu à Carhaix le 29 mars, je pense être assez connu de vous pour n'avoir pas besoin de

vous faire une longue profession de foi; je n'ai, en effet, comme vous le savez, jamais cessé d'être républicain.

Si vous me renouvelez votre confiance, je ferai mon possible pour développer les routes et les voies ferrées, dont notre région a le plus grand besoin dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

Je tâcherai d'obtenir les modifications désirables de certaines lois déjà votées ou encore en suspens, et notamment de la loi sur le repos hebdomadaire qui cause une grande gêne au petit commerce et à la petite industrie et des lois sur les retraites ouvrières et paysannes et sur l'impôt sur le revenu qui ne donnent pas aux cultivateurs tous les avantages qu'ils sont en droit d'en espérer.

Je désire que les finances de l'État soient gérées avec la plus grande économie et que notre dette, beaucoup trop considérable, soit diminuée par l'effet d'un amortissement plus important que celui qui est actuellement opéré.

Enfin, je m'opposerai à toutes les tentatives du parti clérical pour soumettre le Gouvernement laïque à la domination de la puissance religieuse.

Vive la République!

Le candidat,
DUBUISSON.

1re Circonscription de MORLAIX.

M. CLOAREC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.733 voix.

Mes chers Compatriotes,

Le Congrès républicain m'a désigné pour porter encore une fois le drapeau de la République dans la 1re circonscription de Morlaix.

Il est donc de mon devoir de solliciter de nouveau vos suffrages.

Depuis neuf ans que je suis votre représentant à la Chambre vous m'avez vu à l'œuvre et vous me connaissez suffisamment pour que je n'aie pas à vous soumettre aujourd'hui une longue profession de foi.

Au point de vue politique, mes votes au Parlement sont la preuve que je demeure le partisan absolu de la suprématie du pouvoir civil sur tous les autres pouvoirs, et aussi celui de toutes les réformes sociales d'application pratique.

Au point de vue régional, je me suis attaché en toutes circonstances à défendre vos intérêts; j'ai apporté mon concours actif et dévoué au développement des ressources agricoles et industrielles qui garantit la prospérité et l'avenir des habitants de la ville et des campagnes; de même, j'ai appuyé les desiderata du personnel de notre manufacture des tabacs.

La situation des familles nombreuses, qui maintiennent la vitalité de notre race, préoccupe à juste titre l'opinion: toute ma bonne volonté est acquise aux efforts qui seront tentés pour améliorer leur sort.

Je n'ajoute qu'un mot : Breton comme vous, vivant votre vie, je suis sans cesse au courant de vos besoins: vous m'avez toujours trouvé et vous me trouverez toujours prêt à sauvegarder vos droits.

Si vous jugez que jusqu'ici j'ai pu être utile à notre pays, vous me renouvellerez votre confiance.

Je suis le seul candidat nettement combattu par les journaux de la réaction.

Électeurs républicains,

Ne faisant appel qu'à vous, fort de votre appui, et méprisant toutes les manœuvres de mes adversaires, je me présente à vos suffrages, certain que le scrutin du 24 avril sera une nouvelle victoire pour la République.

Vive la France ! Vive la République !

Émile CLOAREC.

2e Circonscription de MORLAIX.

M. de MUN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.831 voix.

La Commission n'a été saisie, à ce jour, d'aucun document concernant cette élection.

1re Circonscription de QUIMPER.

M. LE BAIL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.869 voix.

Électeurs,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Dispensez-moi d'un long programme. Je suis avant tout un homme de bonne volonté et de réalisation.

Mes actions au Parlement vous permettent de me juger et de mesurer ce que je suis capable de faire encore pour vous.

J'aime la France ! J'aime la République ! Je les veux toutes deux libres et prospères.

Je veux un pays capable de défendre le territoire national et soucieux de maintenir son patrimoine moral de liberté et de laïcité.

Dans l'apaisement des consciences, j'aspire à réaliser plus de justice fraternelle parmi les hommes. C'est vers le progrès social que doit aller la concentration de nos communs efforts.

Le reste est secondaire.

Notre organisation judiciaire et administrative se ressent encore du moule impérial. La Chambre prochaine travaillera à changer cet appareil suranné. S'il m'apparaît que le moment est venu de retremper la volonté populaire aux sources d'une consultation plus large et vraiment adéquate aux nécessités des temps nouveaux, je ferai le sacrifice d'un scrutin qui a conduit pourtant nos troupes républicaines à tant de victoires.

Électeurs,

J'ai fait mon devoir de représentant du peuple. A vous de me juger dimanche et de dire si vous êtes contents de moi.

J'ai conscience d'avoir beaucoup travaillé pour vous. D'un geste, vous pouvez me récompenser de mes efforts !

Vive la 1re circonscription de Quimper !

Vive la République !

Georges LE BAIL.

2e Circonscription de QUIMPER.

M. HÉMON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.935 voix.

Chers Concitoyens,

Notre circonscription, qui a couru le risque d'être gravement mutilée, échappe au péril et garde son intégrité. J'ai donc la grande satisfaction de paraître aujourd'hui devant des électeurs qui me connaissent et qui n'ont pas besoin d'explications nouvelles pour se faire une opinion sur mon compte.

Votre confiance ne me serait pas restée acquise depuis plus de trente ans si vous n'aviez eu la preuve que rien de ce qui vous touche ne m'est étranger. Vous ne me l'auriez pas surtout accordée, si vous ne m'aviez vu préoccupé toujours de conformer ma conduite au langage que je tenais en temps électoral. Tout ce que j'ai fait, je l'avais annoncé, et je n'ai pas annoncé autre chose que ce que j'étais prêt à faire.

Pas un de mes votes, pendant la législature qui s'achève, n'a été en désaccord avec la politique républicaine à laquelle je me suis attaché dès mon entrée dans la vie publique et qui s'est justifiée elle-même par d'éclatants résultats.

Si notre pays s'est promptement relevé des désastres de 1870, qui paraissaient irréparables, n'est-ce pas à cette politique qu'il le doit ? N'est-ce pas elle qui a fondé la République, en l'édifiant sur des bases tellement inébranlables qu'il n'est plus guère permis à un candidat de se présenter au suffrage universel autrement que comme candidat républicain ? N'est-ce pas elle encore qui a réussi à faire pénétrer dans notre législation l'esprit démocratique, sans inquiéter aucun intérêt et sans violer aucune liberté ?

La politique dont je parle ne saurait passer pour ennemie des réformes : il en est plus d'une inscrite à son compte parmi celles qui ont été réalisées en ces derniers temps. Elle se refuse seulement — non sans raison — à accueillir, sous le titre de réformes, des projets téméraires, mal conçus, mal étudiés, incapables de satisfaire aux exigences de la pratique, et dont le seul effet serait d'amener, au lieu des satisfactions promises, une série de cruelles déceptions.

Notre organisation administrative, financière, judiciaire est vieille de plus d'un siècle ; c'est dire que l'esprit réformateur doit y trouver ample matière à s'exercer. Notre organisation électorale a été discréditée, elle aussi, par des inconséquences et des abus si apparents, par une impuissance finale si malheureusement caractérisée, qu'il ne faut pas songer à la maintenir telle qu'elle est.

Sur toutes les questions de cet ordre qui s'imposent à l'attention de la Chambre future, je n'apporterai pas de parti pris : ma ferme intention est de contribuer pour ma part à les résoudre sans autre souci que de ménager les finances publiques et surtout de faire prévaloir sur les calculs des partis ou des coteries parlementaires la grandeur de l'intérêt général.

Les luttes politiques qui ont rempli tant d'années n'ont plus guère de raison d'être depuis que la République est définitivement établie. C'est sur le terrain des réformes sociales que peuvent et doivent se porter surtout les luttes de l'avenir.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt de tous les Français, que cette phase nouvelle se développe légalement et pacifiquement, avec la volonté commune d'aboutir à des résultats bienfaisants, enfin dans cet esprit de fraternité que la devise républicaine commande à tous ceux qui veulent la pratiquer sincèrement.

Aucune société ne peut se flatter d'être intangible. Notre société contemporaine, de beaucoup supérieure dans son ensemble à celles qui l'ont précédée, reste néanmoins sujette à corrections.

Faites-moi l'honneur de le croire : ce n'est pas moi qui repousserai jamais l'idée de la transformer sur les points où l'expérience des faits la trouvera en défaut. Dans tous les manifestes électoraux signés par moi, vous m'avez vu affirmer hautement la nécessité de réaliser des améliorations sérieuses dans le monde du travail.

Mais il importe de ne pas confondre cette œuvre de réforme régulière, depuis longtemps commencée, avec l'œuvre néfaste de bouleversement et d'agitation perpétuelle qui met en danger tous les intérêts nationaux.

A quel but visent les agitateurs ? Pensent-ils sérieusement que la solution des problèmes sociaux soit d'abolir la propriété individuelle, cette récompense positive et cette haute consécration du travail ? Ce serait plutôt de faciliter l'accès de la propriété à tous les travailleurs de bonne volonté.

Les utopies grossières du collectivisme sont faites pour séduire un peuple qui voudrait devenir esclave ; elles ne peuvent qu'offenser la fierté d'un peuple libre. La confiscation de tous les biens au profit de l'État, l'annulation de toutes les énergies, la spoliation des braves gens qui demandent à économiser en travaillant, les extravagances de l'internationalisme et de l'antimilitarisme, ces niaiseries funestes, grosses de périls et d'humiliations sans nombre pour la Patrie, — tout cela peut bien être érigé en dogme dans le nouvel Évangile collectiviste ; mais ne sentez-vous pas que ce sont, en bonne doctrine républicaine, autant d'hérésies inacceptables, autant d'outrages à la véritable loi du progrès ?

Au lieu de tourner ses vues du côté de la monstrueuse centralisation collectiviste, il serait digne de la République de s'orienter vers des horizons tout opposés. Le moment est venu pour elle de délivrer la France du régime centralisateur forgé par le despotisme du premier Empire, pour y substituer des institutions nettement décentralisatrices, assurant à chaque citoyen, à chaque commune, à chaque région, la part légitime d'indépendance et d'initiative qui leur appartient.

C'est d'une centralisation à outrance que viennent la plupart des embarras de notre vie publique. C'est une large et saine décentralisation qui serait capable d'apporter avec elle des conditions meilleures d'existence, en centuplant les forces morales autant que l'activité matérielle de la nation.

En attendant que les grandes innovations aient leur heure, est-il besoin de dire que le devoir le plus immédiat du Gouvernement républicain me paraît être de respecter scrupuleusement les libertés individuelles qui existent, à commencer par la liberté de conscience, mise au premier rang de toutes par les grands réformateurs de 1789 ?

Vieux républicain, je n'ai jamais pu me résigner à voir découronner la République de cette auréole libérale qui était traditionnellement attachée à son nom. Elle l'a été, par malheur, mais je me réjouis de constater que le parti républicain semble peu à peu revenir à ses croyances originelles, au temps où il était habitué à saluer comme une victoire républicaine la conquête de chaque liberté.

Que ce mouvement salutaire soit continué pour l'honneur de la République ! Que l'ac-

cord se fasse enfin pour la rapprocher chaque jour de l'esprit de justice, de tolérance réciproque et d'émancipation universelle qui s'appelle de son vrai nom l'esprit républicain !

Telles sont, chers Concitoyens, les vues d'ensemble dont je me suis inspiré et dont je suis prêt à m'inspirer encore dans la direction des affaires publiques.

Dois-je maintenant parler de vos intérêts locaux ! Vous m'êtes témoins que, depuis trente années, ils n'ont pas été un instant laissés en souffrance. Soit au Conseil général, soit près des Pouvoirs publics, je me suis efforcé d'être en conscience le défenseur de vos droits, l'organe de vos réclamations et de vos revendications. Peut-être suis-je en droit d'ajouter qu'on citerait bien peu de cas où une satisfaction légitime ait été refusée à des communes de notre circonscription.

Chers Concitoyens, il ne m'était sans doute pas nécessaire d'entrer dans cet exposé détaillé de mon programme, qui vous est connu depuis longtemps. Je n'ai cru devoir le faire que par scrupule de dignité personnelle et par respect du suffrage universel.

A vous maintenant de prononcer !

S'il est vrai que les candidats doivent être jugés sur des actes plutôt que sur des paroles, je crois qu'il m'est permis d'attendre sans inquiétude votre jugement.

Vive la République !

Vive la circonscription de Quimper !

Louis HÉMON,
Conseiller général du Finistère,
Député sortant.

3e Circonscription de QUIMPER.

M. PLOUZANÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.055 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné à une grande majorité par le Congrès de Quimper, pour porter le drapeau de la République dans les cantons de Plogastel-Saint-Germain et de Pont-l'Abbé, je viens solliciter vos suffrages.

La plupart d'entre vous me connaissent. Ils savent que depuis que j'exerce la médecine à Pont-l'Abbé et en particulier depuis que j'ai l'honneur d'être conseiller général de ce canton, j'ai toujours été fidèle à la cause de la République démocratique, qui est la forme définitive du gouvernement de la France moderne et l'indispensable condition des progrès à venir.

Mais vous êtes en droit d'exiger que votre élu précise sa ligne de conduite sur les grandes questions qui passionnent aujourd'hui l'opinion publique ; il est naturel aussi que vous lui demandiez de soutenir vos intérêts locaux et régionaux.

Voici donc le programme auquel je compte travailler de toute mon énergie, si vous m'envoyez au Parlement.

Étiquette :

Républicain radical.

Je me présente à vous comme républicain radical. Très ferme sur les principes, j'ai toujours considéré comme un devoir de me montrer tolérant pour les personnes. Aucune idée, si hardie soit-elle, n'est pour nous effrayer, à condition qu'elle respecte absolument les droits inaliénables de l'individu, proclamés si hautement dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

La République est maintenant définitivement assise. Désespérant de l'abattre, ses ennemis les plus acharnés se disent eux-mêmes républicains.

Défense de l'école laïque.

Nous ne serons pas les dupes de leurs manœuvres déguisées. Ils s'attachent aujourd'hui à jeter le discrédit sur ces écoles où l'on apprend à connaître et à aimer la République. Aussi, bien que partisan convaincu de la liberté de l'enseignement, je n'hésiterai pas à voter toutes les lois utiles pour mettre l'école laïque à l'abri des attaques de ses adversaires.

A défaut de l'accession gratuite (désirable pour tous les enfants) à l'enseignement secondaire, je demanderai l'augmentation du nombre des bourses, de façon à permettre aux enfants du peuple de conquérir toutes les places et toutes les situations dues à leur travail et à leur intelligence.

Scrutin de liste.

Persuadé que notre mode de votation exige une réforme profonde, je voterai le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Statut des fonctionnaires.

Ami de la liberté sous toutes ses formes, je reconnais aux fonctionnaires le droit de se grouper sous quelque nom que ce soit : Amicales, Associations, Syndicats, pour défendre leurs intérêts moraux et matériels. Mais d'une façon absolue, le droit de grève devra être interdit à ces groupements. Les fonctionnaires et employés de l'État chargés d'assurer les services publics ne peuvent, en effet, abandonner leur poste sans compromettre l'existence du régime républicain et la vie même de la nation.

Pour assurer à nos fonctionnaires plus d'indépendance, plus de dignité ; pour ne laisser nulle place à l'arbitraire et au favoritisme, un statut devra régler d'une façon précise les modes de recrutement, d'avancement, de déplacement, de répression.

Impôt sur le revenu.

Nos contributions directes ne répondent, certes, plus aux besoins de notre époque. Elles ne sont plus en rapport avec le revenu du contribuable. Il est de toute justice que ce dernier soit imposé suivant ses moyens. Je suis donc partisan de l'impôt sur le revenu. Mais cet impôt ne devra être ni vexatoire, ni inquisitorial.

Limitation des armements.

Dans un esprit d'économie, je demanderai que nos dépenses militaires et maritimes soient limitées au strict nécessaire pour la défense. Mais je réprouve avec la dernière énergie les théories criminelles des antipatriotes. Il faut que la République soit aussi forte l'extérieur qu'à l'intérieur. Il faut que la France garde son prestige et son autorité dans le

monde. Il le faut, non seulement pour l'avenir de notre peuple, mais encore pour le succès des réformes sociales qui ne peuvent se faire que dans le calme et dans la force, à l'abri des menaces de l'étranger.

Intérêts départementaux.

Au point de vue régional, j'estime qu'il y a lieu de favoriser en Bretagne l'essor économique et le développement du bien-être, notamment en donnant aux chemins de fer départementaux une extension nouvelle et en secondant les efforts de ceux qui veulent faire de Brest un grand port transatlantique.

Intérêts particuliers.

Sans négliger vos intérêts généraux, je n'oublie pas que je devrai m'occuper des intérêts particuliers de ceux dont j'ai l'honneur de solliciter les suffrages.

Ouvriers,

Je considère que du développement du droit syndical sortira l'heureuse collaboration des travailleurs et des pouvoirs publics pour l'émancipation des classes laborieuses.

Les retraites ouvrières et paysannes viennent d'être votées définitivement. En tenant compte des possibilités financières, elles pourront être améliorées sous le rapport et de l'âge et du taux de la retraite.

D'autre part, il est de toute justice que la loi des retraites ouvrières soit appliquée aux petits patrons et aux petits commerçants. Soyez persuadés que mes efforts tendront à ce double but.

Aux lois d'assistance sociale, qui seront l'éternel honneur de la République : assistance médicale, assistance aux vieillards et infirmes, il y aurait lieu d'en ajouter une nouvelle pour la protection des femmes enceintes et des nourrissons.

Les questions d'hygiène sociale feront, naturellement, l'objet de ma constante préoccupation.

Cultivateurs,

La République a déjà fait beaucoup pour vous. Par des lois sages et bien comprises, elle vous a procuré une prospérité pour ainsi dire jadis inconnue dans nos campagnes.

Je m'emploierai à vous donner encore plus d'indépendance, plus de bien-être.

L'impôt sur le revenu vous dégrèvera, dans une large mesure, de vos trop lourds impôts fonciers.

Les Caisses de crédit agricole, en vous prêtant de l'argent à minime intérêt, vont vous faciliter, sous certaines conditions, l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales qui pourront devenir votre bien de famille, reconnu par la loi insaisissable. Vous savez que les ouvriers agricoles vont bientôt profiter de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Je demanderai d'étendre le bénéfice de cette loi aux petits fermiers et métayers. Ainsi vous serez tous assurés du pain de vos vieux jours.

Pour faciliter l'écoulement de vos produits, je prierai les pouvoirs publics de réclamer auprès des compagnies de chemins de fer l'abaissement des tarifs de transport et la diminution des délais de livraison.

Marins-pêcheurs,

Je vis depuis longtemps au milieu de vous; j'ai été bien souvent le témoin attristé de votre misère. Pour y remédier, dans la mesure du possible je suivrai la voie largement

tracée par mon prédécesseur, M. Le Bail, dont le dévouement aux pêcheurs est reconnu de tous et dont la haute compétence dans les questions maritimes est indiscutable.

Je joindrai mes efforts aux siens pour faire aboutir vos légitimes revendications.

Afin d'éviter des conflits préjudiciables à tous, je tâcherai de développer parmi vous les syndicats, qui solutionneront, à l'amiable, les différends pouvant s'élever entre marins et usiniers.

Pour favoriser l'écoulement de votre pêche, je demanderai que les conserves de poissons entrent en plus grande proportion dans la nourriture du soldat et que ces conserves soient exclusivement d'origine Française.

Je demanderai, en outre, la création de moyens de transports accélérés et de wagons frigorifiques qui permettront de conserver plus longtemps les produits de votre pêche, de les expédier au loin et de leur procurer ainsi de nouveaux débouchés.

Le Crédit maritime, voté cette année et dont la réglementation nécessitera peut-être quelques modifications destinées à faciliter son application, vous permettra d'acheter au comptant, et, par suite, à meilleur marché, vos rogues, vos engins de pêche, vos bateaux.

Je réclamerai également, la reconstitution de la caisse pour la perte des engins, reconstitution qui peut être réalisée en tenant compte des données de l'expérience déjà faite.

La loi sur la Caisse de prévoyance des Inscrits maritimes, dont le bienfait s'étend chaque jour sur vous et vos familles aura besoin de quelques remaniements démontrés par la pratique.

Une loi nouvelle sur le recrutement de l'armée de mer est en préparation. Elle aura pour base l'extension, à la marine du service de deux ans appliqué actuellement à la guerre. Les engagements à long terme seront favorisés par des primes graduées, par la retraite proportionnelle à quinze ans.

Je suivrai, avec tout l'intérêt qu'elle comporte, l'élaboration de cette loi si importante pour l'inscription maritime. Je ferai en sorte pour que vous ne soyez lésés dans aucun des droits acquis par vous jusqu'à ce jour.

Électeurs,

Telles sont les idées que je m'engage à défendre avec énergie si vous m'accordez vos suffrages. Elles s'éloignent également, comme vous le voyez, et des utopies dangereuses du collectivisme et des calculs égoïstes de la réaction.

Aussi ai-je confiance dans le jugement que vous allez prononcer le 24 avril. Je vous donne rendez-vous pour cette date, persuadé qu'en vrais républicains vous saurez remplir votre devoir en toute indépendance, et que, plaçant au-dessus de tout l'intérêt de la République, vous oublierez vos inimitiés personnelles pour marcher la main dans la main et conduire votre drapeau à la victoire.

Vive la République

Docteur Ed. PLOUZANÉ.

Circonscription de QUIMPERLÉ.

M. LE LOUÉDEC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.328 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez fait l'honneur, l'an dernier, de me choisir comme Député, et malgré les candidatures multiples qui m'étaient opposées, vous m'avez accordé, avec vos suffrages, une belle majorité.

Vous me connaissiez, en effet, vous m'aviez vu à l'œuvre pendant neuf ans, et sachant ce que j'avais fait, vous pronostiquiez de ce que je pouvais faire.

Resté fidèle au programme que je m'étais tracé et que vous aviez approuvé, vous avez pu apprécier toute l'activité dont j'ai fait preuve pour venir en aide à tous ceux d'entre vous — sans exception — qui ont bien voulu me confier la défense de leurs intérêts.

Aussi, loin d'avoir démérité, je crois, au contraire, avoir fait tous mes efforts pour me rendre digne de la confiance que vous aviez placée en moi et c'est sans crainte aucune que je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Profondément attaché aux institutions républicaines, résolu à défendre ainsi que je l'ai fait jusqu'ici les réformes qui peuvent apporter plus de bien-être aux travailleurs de la ville, de la campagne et de la mer, c'est-à-dire aux commerçants, aux industriels, aux agriculteurs et aux marins, — marins-pêcheurs ou du commerce, — mes efforts tendront à faire aboutir leurs légitimes revendications.

Je demeure partisan de l'impôt sur le revenu qui est une réforme non seulement avantageuse pour les petits, mais encore pour les fortunes moyennes, mais je chercherai, dans l'application à en faire disparaître le côté inquisitorial qui peut porter atteinte au commerce et à l'agriculture, dont je soutiendrai toujours les intérêts.

Les agriculteurs connaissent mon dévouement. Ils ont pu l'apprécier et ils peuvent être assurés que je continuerai, comme par le passé, à travailler avec eux au développement de l'agriculture, cette grande source de prospérité et de richesse de notre belle Bretagne.

Bien des réformes sont à faire ou à terminer pour l'amélioration du sort des marins et des pêcheurs. Eux aussi, savent bien qu'ils peuvent se reposer entièrement sur moi et que je ne négligerai rien de ce qui peut leur être utile.

La question de la rogue, qui n'a pu être tranchée jusqu'ici, sera, à la rentrée du Parlement, l'objet de toute ma sollicitude. Je ne vois, comme solution, que la possibilité de substituer aux syndicats d'accaparement de ce produit l'intervention de l'État.

Les ouvriers savent, de leur côté, que je n'ai jamais cessé de favoriser, par mon appui effectif et constant, toutes les œuvres sociales auxquelles ils tiennent le plus.

Tous, enfin, mes chers Concitoyens, vous m'avez vu à l'œuvre comme maire, conseiller général et député, pendant le court espace de temps que j'ai passé à la Chambre. J'ai voté les retraites ouvrières et paysannes qui d'ores et déjà donnent des avantages indéniables. Les bases fondamentales sont maintenant jetées ; à la prochaine législature incombera le soin de porter cette grande loi démocratique à son plus haut degré de perfection.

Partisan convaincu de la liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'État, je n'irai jusqu'au monopole que si c'était là une nécessité absolue de défense de l'école laïque.

C'est plein d'espoir, mes chers Concitoyens, que j'attends votre verdict, et je demeure fermement persuadé que vous voudrez, cette fois encore, m'accorder cette majorité qui donne à l'élu l'autorité nécessaire pour défendre, comme il convient, les grands intérêts qui lui sont confiés.

Donc, tous à l'urne! Pas d'abstentions! Pas d'égarements inutiles de voix! Et que la date du 24 avril 1910 marque l'écrasement complet de la coalition réactionnaire et de tous les ennemis de nos libertés!

Vive la République!

Vivent les Bretons!

Vive l'arrondissement de Quimperlé!

J. LE LOUÉDEC,
Député sortant.

GARD

1re Circonscription d'ALAIS.

M. DEVÈZE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.946 voix.

Citoyens,

Voilà douze ans que je vous représente à la Chambre. Chaque consultation électorale vous a montrés fermement groupés, autour de moi et autour du drapeau socialiste qui m'a été confié.

Les efforts n'ont pas manqué pour vous détacher du député qui a assisté aux trois législatures les plus fécondes peut-être de la République. Les moyens employés contre moi n'ont pas été toujours exempts ni de mauvaise foi, ni de violence. Ils ont été vains.

Vous avez su démêler au moment venu les raisons cachées de toutes ces attaques et vous m'en avez lavé en m'accordant une confiance de plus en plus grande. Le scrutin du 24 avril ne démentira pas les autres. J'en ai la certitude. J'ai la satisfaction de pouvoir me dire que j'ai poursuivi à la Chambre la réalisation d'un programme qui était le vôtre.

Mes adversaires essayent de faire croire au public qu'il s'est produit en moi un changement d'orientation politique. La démonstration en est quelque peu difficile.

Mon adhésion sans réserve à la politique du socialisme français, avec la direction de Jaurès, sous les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, mon entrée dans l'unité et ma sortie de l'unité, témoignent non pas l'abandon de mes idées et de mon programme, mais du plus fidèle attachement aux unes et à l'autre.

Je n'ai jamais admis la thèse révolutionnaire, pas plus que celle du splendide isolement du parti socialiste et du superbe dédain pour le parti radical-socialiste.

Je n'ai point accepté comme un principe l'opposition systématique au Gouvernement républicain, le refus du vote du budget et la non-participation des socialistes au pouvoir.

Convaincu que notre société est dans une période de transition, il ne m'est jamais venu à l'idée qu'en attendant le jour où la production économique serait organisée à la mode socialiste, nous avions le devoir de refuser toute concession.

Une pareille prétention renferme un arrêt de mort pour notre industrie, notre commerce, notre agriculture. Nous avons besoin de développer tout de suite nos moyens de transports, canaux, chemins de fer, tramways, et d'augmenter notre activité minéralogique. Nous avons même mis trop de négligence dans cette œuvre économique et la France qui avait, en 1870, le deuxième rang dans la production mondiale est descendue au cinquième rang et semble devoir reculer encore.

L'Allemagne, les États-Unis, le Japon, ont passé devant nous, et l'Italie nous conteste notre situation. Quelque beau que soit l'idéal secialiste, quelque splendides que soient les espoirs dont il berce les travailleurs, nous ne pouvons pas perdre absolument la réalité d'aujourd'hui.

Au temps où le socialisme français s'opposait au socialisme révolutionnaire, nous avions tous ces idées. Est-ce ma faute si dans l'unité socialiste on les a perdues? Et-ce moi qui ai changé ou les autres?

De même, je n'ai pu me faire aux nouveaux procédés de polémique employés par *l'Humanité*, qui est l'organe du solialisme unifié. Ses appellations de traîtres, de vendus, de renégats, de tripoteurs, de requins, dont on a fait une si large et si repoussante consommation, n'atteignent personne, si ce n'est ceux qui les emploient. Sembat et Groussier ont dû s'apercevoir eux-mêmes, à la réunion du Tivoli-Vaux-Hall, que ces épithètes peuvent facilement se retourner contre eux, on ne les leur a pas ménagées.

Un parti doit toujours garder son honneur et sa dignité.

Citoyens,

Il est entré dans nos mœurs de dénigrer le Parlement. Il n'a peut-être point fait tout ce qu'il aurait pu faire, mais il ne mérite certainement pas les attaques dont il est l'objet. Tous les républicains devraient se méfier de ces campagnes, la République est liée aux institutions parlementaires. L'essence du parlementarisme est dans la délégation d'un mandat à des citoyens choisis par les intéressés. Il ne peut y avoir de Gouvernement du peuple sans mandataires. Le parlementarisme est la forme obligée, naturelle, de la démocratie, il est une des manifestations de sa vie.

La forme du parlementarisme n'est pas éternelle ; il n'y a rien d'éternel ici-bas. Il peut se faire que notre développement social exige un jour un autre mode de recrutement législatif. L'importance que prend le travail dans la production sociale, l'organisation de plus en plus générale de tous les producteurs peuvent nous amener à remplacer la circonscription géographique, base de l'élection, par une circonscription économique.

L'idée d'une Chambre de métiers ou de professions dans laquelle les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie seraient justement représentés n'a rien d'absurde. Elle est dans l'évolution de la pensée républicaine et socialiste. Elle fut le rêve de Benoît Malon, l'idée n'a peut-être point la consistance voulue, mais nous nous devons à son étude. Je vous promets de m'y adonner.

Cependant, même dans sa forme actuelle, le Parlement n'a pas mérité les reproches que certains lui adressent.

Dans ces douze dernières années il a réalisé le programme laïque du parti républicain; il a libéré la pensée; il a donné à notre démocratie l'enseignement le plus large et le plus propre à développer ses facultés, ce sera là son plus beau titre de gloire et s'il faut lutter, soit pour conserver les conquêtes à ce point de vue, soit pour les accroître, on peut compter sur lui.

En outre, il a sérieusement amorcé l'œuvre de solidarité sociale dont le développement va maintenant s'imposer à son activité, l'assistance médicale gratuite, l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, les retraites pour les agents des chemins de fer, les retraites ouvrières et paysannes, constituent l'embryon d'un programme social, dont le budget s'élève déjà à quatre cents millions.

Il y a là pour les travailleurs une première réserve qui ne mérite point le dédain superbe dont la réaction et l'unité socialiste l'enveloppent, et si on voulait faire une énumération plus complète, il faudrait mettre à l'actif du Parlement avec les primes à la sériciculture, au lin, au chanvre, aux oliviers, ainsi que la loi sur les boissons, la création des conseils consultatifs du travail; l'élargissement des conseils de prud'hommes; la libre disposition de leur salaire aux femmes mariées; la réhabilitation des petits faillis; l'institution d'un patrimoine, d'un bien de famille insaisissable; la suppression des économats patronaux; l'interdiction du blanc de céruse; les congés payés aux institutrices en couches; la possibilité, par l'indemnité, pour les ouvriers, de faire partie du jury; la loi sur la vente et nantissement des fonds de commerce; l'institution du crédit à long terme pour les petites

exploitations rurales; toutes les mesures protectrices de l'agriculture et les lois contre la fraude; la réduction, enfin, des périodes d'exercice militaire et tant d'autres réalisations d'intérêt social immédiat.

Mais cette œuvre qui pourtant a déjà par elle-même quelque valeur, nous ne la considérons que comme une amorce, elle va être mise sur le chantier par la prochaine Chambre. La loi sur les retraites ouvrières, par exemple, sera l'objet de nos efforts jusqu'à ce qu'elle accorde à tous les vieillards, sans exception, ouvriers et paysans, une retraite assurant réellement leur vieillesse. Il faudra de même constituer le budget des pères de familles nombreuses. Les fonds, nous les trouverons dans la réforme fiscale déjà votée par nous, dans la réduction des armements dont tout le monde aujourd'hui entrevoit la possibilité, dans la constitution de certains monopoles d'État : ceux de l'alcool, des assurances, en particulier, en faveur desquels une majorité est prête à se constituer.

Citoyens,

Ainsi que je vous l'ai toujours dit, l'avènement du socialisme n'est pas l'œuvre d'un jour, ce ne sera ni un décret, ni une loi qui le fera. Penser qu'il pourra surgir d'une catastrophe ou d'une révolution, c'est une absurdité. Il sera le résultat des transformations économiques nécessitées par l'évolution sociale et l'organisation des producteurs des usines et des champs. Il appartient à chacun de nous d'apporter sa pierre à l'édifice. Jusqu'ici j'ai fait de mon mieux, sans forfanterie comme sans faiblesse, au poste d'honneur où votre confiance m'avait appelé.

Si vous m'y maintenez, j'apporterai à servir la démocratie non pas avec plus de zèle, ce n'est point possible, mais le même zèle et une plus grande expérience.

J'ai en votre verdict la plus entière confiance.

Marius DEVÈZE,
Député sortant.

2e Circonscription d'ALAIS.

M. de RAMEL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.391 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je m'adresse à tous les libéraux à quelque opinion qu'ils appartiennent : leur nombre représente une importante majorité dans la 2e circonscription d'Alais, pays cévenol où le culte de la liberté fut toujours en honneur.

Je leur demande s'ils veulent subir plus longtemps la tyrannie de la politique sectaire du bloc, s'ils veulent supporter encore que la liberté de conscience soit odieusement foulée aux pieds, s'ils veulent tolérer qu'une majorité parlementaire exploite le pouvoir à son profit pour l'avantage de quelques favorisés, et que les réformes d'ordre social et économique, depuis si longtemps promises, soient indéfiniment ajournées, s'ils veulent que les forces vives de la nation soient paralysées, les finances dilapidées, la défense nationale compromise, s'ils veulent que les paisibles citoyens et les meilleurs Français soient traités en ennemis et que la France meurtrie soit déchirée par les luttes sanglantes que le bloc provoque par son

arbitraire et son despotisme, alors que le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la paix sociale sans laquelle aucun progrès n'est réalisable !

Vous condamnerez cette politique anti-libérale et sectaire qui, au lieu d'accomplir les réformes et les progrès si nécessaires à la protection du travail national, au développement de notre industrie et de notre commerce, à la protection de notre agriculture, à l'amélioration du sort des travailleurs, a semé la discorde et les dissensions dans le pays et suscité des divisions religieuses profondes.

Souvenez-vous qu'après avoir, au mépris de la liberté et des principes d'égalité, dissous et dispersé les associations religieuses vouées aux soins des misères humaines ou à l'éducation de l'enfance, les partisans du bloc prétendent encore nous enlever d'une façon absolue, par l'abrogation de la loi Falloux, tout droit à la liberté de l'enseignement, voulant asservir les consciences et imposer l'athéisme.

Souvenez-vous que les lois Doumergue, dont le vote a été retardé par la fière attitude de la droite et que je m'honore d'avoir combattues, veulent donner l'impunité à la violation de la neutralité dans l'école publique et y empoisonner l'âme de nos enfants par le matérialisme et la négation de l'idée de Dieu et de toute religion, et cela au mépris des engagements pris et des droits les plus sacrés du père de famille, auquel on prétend interdire tout contrôle sur l'éducation de ses enfants.

Souvenez-vous que par la séparation de l'Église et de l'État on a commis un dernier et plus odieux attentat contre la liberté de conscience, contre la propriété et les principes d'égalité, que cette loi ne constitue pas seulement une spoliation, un attentat à la liberté et à la propriété, qu'elle est une œuvre de despotisme et d'asservissement contre laquelle s'élève la conscience humaine et se révoltent justement les catholiques fidèles à leur foi et fiers de leur indépendance.

Le devoir des libéraux est d'envoyer à la Chambre une majorité qui réforme cette loi inique.

Vous flétrirez par vos votes ces violations de la liberté, ces odieux attentats contre la conscience humaine.

Contemplant l'œuvre de destruction et de désorganisation des forces sociales accomplies par la coalition disparate qui nous opprime, vous reconnaîtrez que c'est grâce à ces luttes intestines qui agitent et troublent le pays qu'elle se maintient au pouvoir et y règne en despote, ruinant les finances publiques par l'accroissement des dépenses, augmentant sans scrupule et par une surprise l'indemnité parlementaire portée à 15.000 francs ! écrasant d'impôts le contribuable, accumulant les emprunts et les déficits au profit de ses amis, et de sa politique égoïste, au détriment de l'ensemble de la nation, écrasée en 1910 par un budget sans précédent de 4 milliards 200 millions.

Oublieux de l'intérêt public, les hommes du bloc ne gouvernent que pour une très petite fraction franc-maçonne et sectaire et non pour la grande France laborieuse, pacifique, libérale et patriotique, qui, le 24 avril, aura enfin le droit de faire entendre sa voix et d'imposer ses volontés, en orientant la politique de la France vers la pacification sociale et l'union féconde des bonnes volontés.

Ce n'est qu'à ce prix que les réformes qu'attend vainement l'ouvrier, l'artisan, le cultivateur et que la politique du bloc a systématiquement ajournées, pourront enfin recevoir la solution que j'ai si souvent et si énergiquement réclamée.

Électeurs !

La politique néfaste du bloc condamne plus qu'aucune démonstration doctrinale les vices d'un régime qui se meurt de l'excès du parlementarisme et du défaut de contrepoids dans l'organisme gouvernemental ; d'un régime qui est voué aux caprices d'une majorité sans scrupule, uniquement guidée par le désir d'exploiter les avantages que lui donne le pouvoir et qui exerce une véritable tyrannie pour s'y maintenir.

Le chef du Gouvernement y est sans autorité comme sans stabilité et l'oligarchie

parlementaire, exerçant un despotisme sans frein, a détruit elle-même les garanties de liberté qu'on était en droit d'attendre de la représentation nationale.

Aussi, nul ne peut contester que la réorganisation des pouvoirs publics sur des bases plus stables et mieux équilibrées s'impose par la revision de la Constitution, revision que je n'ai jamais cessé de demander, revision que tous les partis qui ont conscience du désordre et de l'anarchie où nous sommes, qui ont la conception précise des bases essentielles d'un Gouvernement ouvert à tous, capable d'assurer le progrès et la prospérité du pays, doivent réclamer avec une égale sincérité et une même ténacité.

Les républicains libéraux, aussi bien que ceux qui restent attachés aux principes de la monarchie ou de l'empire, sont d'accord pour reconnaître avec moi qu'une Constitution garantissant les libertés publiques est nécessaire, et d'autre part qu'une Constitution n'est forte et incontestée que lorsqu'elle est librement acceptée par le pays; aussi je persisterai plus que jamais à réclamer la consultation nationale intégrale avec le plébiscite qui en sera la consécration et qui restaurera en France les vieilles traditions qui firent dans le passé sa grandeur et sa prospérité.

Le referendum s'imposerait aussi comme correctif nécessaire des coalitions et des coups de force parlementaires et aucune des lois sectaires et anti-libérales contre lesquelles nous protestons, n'aurait été acceptée par le peuple consulté directement!

Électeurs!

Vous me connaissez, vous savez que fidèle aux principes d'ordre et de liberté, soucieux des intérêts dont vous m'avez confié la garde, je m'y suis consacré tout entier; j'ai combattu de toutes mes forces à la tribune du Parlement les lois qui attentaient à votre liberté de conscience; je n'ai pas cessé de revendiquer les réformes intéressant les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture et de poursuivre la marche vers le progrès.

A vous de décider s'il vous convient de me donner un nouveau mandat pour les défendre.

Il suffira de vous rappeler ce que j'ai fait et de juger d'après mes actes.

Au point de vue financier. — Je me suis prononcé pour l'allégement de l'impôt des patentes au profit des petits commerçants, comme pour l'allégement de l'impôt foncier au profit du petit propriétaire.

Partisan de l'impôt sur le revenu, comme régulateur d'une meilleure répartition de la contribution, je l'ai accepté en raison des dégrèvements qu'il assure à la petite propriété et à l'artisan et j'ai repoussé les procédés vexatoires et arbitraires sur lesquels on voulait l'établir.

Au point de vue agricole. — J'ai su obtenir à la sériciculture la juste protection et les encouragements qui lui étaient dus, en faisant accorder pour vingt ans la prime de 0 fr. 60 qu'on lui contestait et qu'une première fois nous avions si péniblement acquise pour dix ans.

J'ai demandé que les terres nouvellement plantées en mûriers fussent exemptées d'impôt pendant dix années et que la prime sur les cocons fût payée à ceux qui, par suite d'un événement indépendant de leur volonté, manquaient l'éducation de leur chambrée.

J'ai pu, par mes efforts et mon initiative, amener un dégrèvement de 35 millions de l'impôt foncier encore trop lourd pour l'agriculteur, qui n'arrache que péniblement au sol ingrat de maigres produits. Je suis partisan résolu de la suppression totale du principal de l'impôt foncier au profit de la petite propriété, pour ne laisser supporter à la terre que les centimes additionnels généraux, départementaux et communaux qui pèsent déjà sur elle.

Je considère que l'agriculture ne saurait se développer sans que des sacrifices soient faits pour venir au secours des communes impuissantes à constituer le réseau de leurs chemins vicinaux; j'ai demandé que le département prenne à sa charge, comme je l'ai fait admettre au Conseil général du Gard, l'entretien de la grande vicinalité, en supprimant les

prestations et les contributions imposées aux communes qui disposeront ainsi de la totalité de leurs revenus pour leurs chemins communaux.

Je reste convaincu de la nécessité d'organiser et développer le crédit rural, de faciliter aux communes l'achat d'instruments agricoles pour l'usage de tous, de développer les syndicats agricoles.

Déjà, j'ai obtenu qu'on applique des crédits à l'étude de la maladie du châtaigner et du mûrier; je veillerai à la poursuite de ces études. Une diminution de prix de transport des châtaignes et leur emploi dans l'alimentation de l'armée seraient également désirables.

Au point de vue industriel. — J'ai pu obtenir pour notre industrie minière, dont a prospérité est si étroitement liée au sort du mineur lui-même, la fourniture exclusive des charbons de la marine française, et lui faire réserver la fourniture des services de navigation subventionnés. Antérieurement, à la suite d'une intervention à la Chambre, j'ai pu obtenir une très importante diminution des prix de transport sur Marseille des charbons destinés à la navigation.

Au point de vue ouvrier. — Je me suis attaché depuis vingt ans, avec une ténacité qui ne s'est jamais découragée, à la création des retraites ouvrières et paysannes, applicables aussi bien à l'ouvrier agricole qu'à celui de l'industrie, à l'artisan, au petit propriétaire, au petit commerçant et aux serviteurs à gages, et c'est dans ce sens que j'ai présenté dès 1890 une proposition de loi.

Le vote récent de la loi des retraites ouvrières et paysannes ne donne à mes efforts qu'une satisfaction insuffisante et j'ai fait connaître à la tribune les améliorations qui doivent y être apportées. L'âge de soixante-cinq ans est bien avancé, le système de capitalisation et de centralisation des versements entre les mains de l'État doit être réformé, le taux de la pension relevé.

Il reste à créer l'organisation du crédit ouvrier comme nous avons fait celle du crédit agricole, je dois saisir la Chambre d'une proposition à cet égard.

J'ai voté la loi sur les accidents du travail et y ait fait introduire plusieurs amendements favorables aux travailleurs ; je suis partisan de son extension aux ouvriers agricoles.

Partisan de l'insaisissabilité du petit domaine, dès 1890 je déposai avec divers collègues une proposition de loi ayant cet objet. Cette loi est aujourd'hui votée et garantira la petite propriété contre la ruine et l'expropriation.

Pour les familles nombreuses, j'ai voté dans notre assemblée départementale et au Parlement les exemptions d'impôts et les secours qui leur sont si légitimement dus.

En ce qui concerne la retraite des mineurs. — J'ai constaté l'insuffisance des résultats donnés par la loi des retraites de 1894, et j'ai formulé une proposition modifiant cette législation, assurant un minimum de retraite, allouant aux orphelins les avantages que l'humanité et la prévoyance commandent, et garantissant pendant la période transitoire un minimum de 365 francs de pension aux ouvriers qui, actuellement trop âgés pour bénéficier du plein de la loi, sont réduits à recevoir une pension dérisoire.

En ce qui concerne la loi du million des mineurs. — J'ai obtenu par la persistance de mes efforts que ces avantages, qu'on avait limités à ceux qui en 1903 avaient cinquante-cinq ans d'âge et trente ans de service, fussent étendus à tous ceux qui chaque année au 1er janvier remplissent ces conditions et j'ai fait porter en 1907 à un million et demi le million des mineurs. En outre, j'ai obtenu l'engagement que la moitié de la pension fût réversible sur toutes les veuves.

En ce qui concerne la réglementation du travail. — Convaincu que si l'intervention législative doit être prudente et réservée dans la réglementation du travail sous peine d'atteindre souvent cruellement par une diminution des salaires les intérêts de l'ouvrier qu'elle veut protéger, et de compromettre l'existence même de l'industrie à laquelle l'ouvrier est attaché, j'ai cependant voté la loi du repos hebdomadaire et la réduction de la journée du mineur à huit heures, et de plus l'application de la journée de huit heures à tous les ouvriers du fond alors qu'elle ne bénéficiait qu'aux ouvriers de l'abatage.

En ce qui concerne les ouvriers et employés des chemins de fer, j'ai voté à la Chambre la loi Berteaux.

En ce qui concerne les intérêts locaux. — J'ai obtenu la déclaration d'utilité publique, et par mon amendement, l'inscription au budget de 1906 du chemin de fer de Chamborigaud à Bessèges si utile à notre région. J'ai eu la satisfaction, par des interventions répétées réclamant les crédits nécessaires, d'obtenir l'achèvement aujourd'hui effectué de la route 107 *bis*.

En ce qui concerne le service militaire. — Désireux de n'affaiblir en rien la force de notre glorieuse armée, mais convaincu qu'on peut alléger les charges du service militaire sans nuire à la défense nationale, j'ai demandé et voté la réduction du service des vingt-huit jours et des treize jours.

En ce qui concerne la crise viticole. — J'ai appuyé les mesures concertées par les congrès viticoles pour venir au secours de cette branche si importante de notre production régionale.

En ce qui concerne la représentation nationale. — Partisan résolu des garanties d'une représentation nationale assurant les droits de la minorité, je me suis déclaré en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et en faveur du projet de loi sur le secret du vote dont la majorité a retardé l'application.

Je rappelle, enfin, ma proposition de loi sur les pensions militaires et la discussion que j'ai soutenue à l'appui, dénonçant l'abominable rigueur de la législation existante et la nécessité des améliorations que je demande au nom de l'équité pour assurer une pension à tous ceux qui, éprouvés par les fatigues du service militaire, sont réduits dans leur faculté de travail.

La proposition de loi sur les garanties de la liberté individuelle, reconnue comme un progrès indispensable, déjà réalisé par les puissances voisines, mais qu'une majorité qui veut conserver les moyens arbitraires mis à la disposition d'un pouvoir tyrannique se refuse à adopter en l'ajournant sans cesse.

Ma proposition de loi, adoptée par le Parlement, ouvrant un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État contre le silence des autorités administratives saisies d'une demande et mettant ainsi un frein à l'arbitraire.

Ma proposition de loi, également adoptée, qui complète cette réforme par l'exemption des droits d'enregistrement en cette matière en cas d'annulation de l'acte administratif.

Ma proposition de loi sur la décentralisation et la réforme administrative.

Électeurs !

Déçus dans vos sentiments libéraux et patriotiques ; résolus à défendre la liberté de conscience contre le sectarisme ; la tolérance contre l'arbitraire et le despotisme ; l'économie dans nos finances contre le gaspillage ; décidés, comme moi, à refuser tout emprunt et tout impôt nouveau, et à consacrer les ressources de la France aux œuvres d'intérêt général, propres à développer son activité nationale et à améliorer le sort des travailleurs, vous vous retrouverez compacts et unis au scrutin du 24 avril 1910.

Vous voterez librement, comme vous l'avez toujours fait, et vous montrerez à ceux qu vous outragent en doutant de votre liberté et cherchent à vous intimider par leur violence et leurs manœuvres que, citoyens libres, vous revendiquez la liberté pour tous, et que vous voulez que nous la défendions ensemble.

Répudiant avec moi la doctrine collectiviste qui détruit la famille, la responsabilité, l'initiative féconde, la liberté individuelle et la dignité humaine, qui réduirait tout un peuple à l'esclavage sous la domination despotique de l'État, vous vous associerez avec moi au mouvement propriétiste qui donnerait au prolétariat l'accession à la propriété et le partage des bénéfices par les actions de travail.

Flétrissant les fauteurs de désordre et d'anarchie, vous ne laisserez pas planter dans la deuxième circonscription d'Alais le drapeau rouge teint du sang de vos concitoyens et

emblème de la guerre civile ; vous resterez fidèles au drapeau tricolore, emblème de l'unité nationale, de la paix et de la réconciliation sociale autour duquel nous avons combattu vaillamment pour la France, et qui resplendit de ses souvenirs les plus glorieux.

Vive la France ! Vive la liberté !

Fernand de RAMEL,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Député sortant,
Conseiller général du Gard,
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

---

1 Circonscription de NIMES.

M. François FOURNIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.132 voix.

Mes chers Concitoyens.

Le Congrès du Parti socialiste républicain, réuni à Nîmes le 20 mars, m'a à l'unanimité chargé pour la cinquième fois de défendre dans notre belle circonscription le drapeau de la République sociale.

Ce nouveau témoignage de confiance me fait un devoir de solliciter à nouveau vos suffrages.

Si à votre tour, vous m'accordez votre confiance, soyez assurés que je mettrai à l'accomplissement de mon mandat, le même zèle, le même dévouement, la même passion, et la même activité que par le passé.

Mes chers Concitoyens,

Lorsque vous m'avez élu pour la première fois, j'étais socialiste républicain, et je le suis fidèlement resté, de même que je suis resté avec mes amis de la première heure auxquels sont venus se joindre un grand nombre de nouveaux militants.

Pour éviter toute équivoque, il est nécessaire aujourd'hui d'associer les termes de socialiste et républicain, afin de faire sentir, qu'étant socialiste on ne doit jamais se séparer de la République, dont le socialisme est la plus haute expression.

Je n'ai jamais oublié mes origines d'ouvrier, pas plus que je n'ai oublié être l'élu de tous les républicains qui, unis dans un admirable élan de discipline, firent par trois fois triompher la République sur mon nom.

Aussi j'ai énergiquement pris part à la défense laïque et à celle du patrimoine républicain, sans jamais consentir à être ni sectaire, ni violent.

Considérant que la politique du « tout ou rien » serait néfaste aux travailleurs et retarderait indéfiniment l'œuvre de réalisation républicaine, je me suis associé à toutes les réformes intéressant la démocratie.

A la politique de bluff et de surenchère, j'ai préféré celle des réalisations pratiques, beaucoup plus féconde et plus profitable au pays que les vaines déclamations dans l'absolu.

C'est ainsi que, grâce à l'effort commun des hommes de bonne volonté, la législature qui vient de finir n'a pas réalisé moins de vingt-cinq lois sociales qu'énumérait récemment le Ministre du Travail.

Parmi les plus caractéristiques de ces lois, nous relevons : celle modifiant la loi de

1898 sur les accidents du travail ; une loi sur le salaire de la femme mariée ; une loi sur les habitations à bon marché ; une loi sur le contrat de louage ; une loi sur le payement des salaires ; une sur le bien de famille insaisissable ; une sur l'interdiction de l'emploi de la céruse ; une supprimant les économats.

Une loi depuis longtemps attendue, celle réglant les pensions des ouvriers et employés de chemin de fer.

Enfin, malgré les imperfections, nous avons voté, le 31 mars dernier, l'importante loi des retraites ouvrières, à la discussion de laquelle j'ai pris une large part, qui dès 1911 apportera 150 millions aux travailleurs.

Chaque année, le vote du budget étant la partie essentielle du travail législatif, a donné lieu à de méticuleuses discussions, auxquelles je ne suis pas resté étranger pour défendre les malheureux, pour relever les injustices et faire prévaloir les droits de notre région.

Par notre constant effort, nous avons obtenu une plus large application de la loi d'assistance aux vieillards et aux invalides, comme aussi de toutes les lois de protection ouvrière.

Au point de vue militaire, nous avons pu obtenir la réduction des périodes d'instruction qui de 28, sont passées à 23 et 17, de 13 à 9 jours. Les ayants droit à l'allocation de 75 centimes par jour sont passés de 8 à 10 0/0. Les conseils de guerre ont été réformés en attendant leur suppression.

Malgré une vive opposition, la Chambre a voté l'impôt sur le revenu.

Entrant dans la voie de la nationalisation des grands services publics, nous avons effectué le rachat des chemins de fer de l'Ouest.

L'application de la loi de séparation des Églises et de l'État a été assurée par les lois de 1907 et 1908.

Malgré l'opposition d'intérêts contraires, nous avons pu voter les lois nécessaires à la répression des fraudes vinicoles et faire ainsi renaître la prospérité dans notre région si longtemps éprouvée.

Grace à notre effort tenace, le renouvellement des primes à la sériciculture a été fait dans des conditions satisfaisantes.

Je me suis attaché tout particulièrement à la question des canaux d'irrigation dérivés du Rhône, pour laquelle la Chambre des Députés, le 5 juillet 1907, votait l'urgence sur ma proposition de loi.

Au nom de la Commission de l'agriculture, je déposai, le 6 février 1908, mon rapport concluant à la construction immédiate des canaux d'irrigation dérivés du Rhône.

A la suite de mon discours du 6 décembre 1909, M. le Ministre de l'Agriculture prenait l'engagement ferme de déposer le projet au mois de mars 1910 et ordonnait l'enquête. Le projet a été déposé et certainement la prochaine législature solutionnera cette importante question.

Je me suis associé à l'œuvre de paix et par deux fois, au sujet des événements du Maroc, nous avons évité la guerre.

Considérant que la France doit prendre toutes les généreuses initiatives, j'ai proposé la création d'un Parlement international qui non seulement pourrait fixer une jurisprudence commune aux nations, mais encore et surtout travailler au rapprochement des peuples qui pourraient alors alléger leurs charges militaires sous lesquelles ploient nos budgets, et permettre dans la paix la réalisation des réformes sociales.

Par ma parole et par mes votes, j'ai énergiquement défendu tous les travailleurs et j'ai combattu pour les idées de justice et de solidarité sociale.

J'ai mis la même ardeur à défendre la République et les conquêtes de la Révolution française contre l'esprit d'intolérance des partis de réaction.

Citoyens,

Les partis de réaction et de conservatisme social cachent mal leur dépit de voir réaliser

l'œuvre de réformes sociales et font contre mauvaise fortune bon cœur, alors que leur secret espoir est de détruire cette œuvre si patiemment élaborée par quarante ans de République.

Aussi, au moment où la France est appelée à élire ses députés, la réaction s'affuble de tous les masques pour semer l'équivoque et surprendre la bonne foi des républicains.

Il faut donc, plus que jamais, être vigilants et rester maîtres de la situation; car sans la République il n'y a pas et ne peut pas y avoir de droit et de liberté.

Citoyens,

La République doit se rajeunir en épurant nos institutions, en retranchant tous les rouages archaïques qu'elle tient des régimes déchus et si peu compatibles avec nos aspirations démocratiques.

La prochaine législature devra réaliser plus complètement la laïcisation de l'État et assurer la défense de l'école laïque en allant jusqu'au monopole de l'enseignement.

La loi des retraites ouvrières devra être élargie, jusqu'à devenir une loi d'assurance contre les risques sociaux et particulièrement contre l'invalidité et le chômage.

L'impôt sur le revenu, à son retour du Sénat, sera voté par la Chambre et le pays sera alors doté d'un régime financier qui exonérera des petits et fera contribuer aux dépenses la fortune acquise et les gros bénéfices réalisés sur le travail social.

En travaillant pour les réformes qu'attend le prolétariat, je demeure convaincu que l'émancipation de la classe ouvrière ne sera possible que par la transformation sociale, qui, par une organisation scientifique, de la production assurera une répartition méthodique du travail et de ses produits.

C'est dire que, tout en étant profondément attaché aux réformes, dès à présent réalisables, je ne perds pas de vue le but essentiel du socialisme.

Vous me connaissez, et mes actes sont un sûr garant pour l'avenir. Je n'ai rien à me reprocher. Fort d'avoir toujours fait loyalement mon devoir, je fais appel à votre jugement. S'il est dégagé de tout esprit de secte et de coterie il ne manquera pas d'approuver ma ligne de conduite.

Vous ne voudrez pas laisser perdre l'expérience parlementaire que j'ai acquise et vous voudrez l'utiliser pour le plus grand bien de notre circonscription et du pays.

Tout pour la République !

Tout pour la démocratie !

Vive la première circonscription de Nîmes !

Sus à la réaction !

Vive la République sociale !

François FOURNIER,
député sortant,
candidat.

2e Circonscription de NIMES.

M. Hubert ROUGER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.276 voix.

Citoyens,

Le parti socialiste de la 2e circonscription de Nîmes m'a fait l'honneur, pour la seconde fois, de me confier la mission de défendre devant vous le programme des revendications ouvrières et paysannes.

Il y a quatre ans j'allais au combat sans espoir de succès et j'affirmais partout le programme intégral du parti socialiste, sans réticence, ni atténuation,

Aujourd'hui, si je reviens devant vous avec d'autres espérances, c'est avec le même programme, la même doctrine, les mêmes principes, le même idéal que je me présente.

Tel j'étais hier, tel je suis aujourd'hui. Je n'ai pas changé mon drapeau. Je n'ai pas changé de parti. Ce que je disais il y a quatre ans je le répète encore. Nous croyons que les travailleurs ne seront définitivement libérés de l'exploitation capitaliste que le jour où une organisation nouvelle leur permettra de bénéficier du produit intégral de leur travail et de leurs sueurs. Si nous vous demandons de nous aider dans notre action politique c'est parce que nous avons la certitude que seule la conquête des pouvoirs publics nous permettra de réaliser l'œuvre à laquelle nous avons consacré notre activité et qui seule peut permettre l'émancipation du monde du travail.

Je vous disais que le socialisme n'en voulait pas à la petite propriété paysanne instrument de travail du petit cultivateur qui la met lui-même en valeur.

Je vous disais aussi : « J'accepte comme minimum l'intégralité du programme radical-socialiste. Si je suis élu j'en voterai tous les articles mais vous verrez que la réalisation de ce programme ne soulagera pas vos souffrances. La question social restera entière... ».

J'avais raison, citoyens, et vous avez compris toute l'insuffisance d'une politique, qui, basée sur l'antagonisme des personnes ne peut avoir d'autre résultat que l'écrasement des faibles au bénéfice d'une classe très réduite, d'une minorité de privilégiés.

Certes, nous aussi nous désirons la réalisation des réformes sociales mais nous entendons en faire supporter les frais uniquement à ceux qui bénéficient du régime capitaliste.

Nous pensons qu'il n'est pas juste de demander aux paysans et aux ouvriers qui peinent pour joindre les deux bouts, de faire eux-mêmes les frais d'une retraite pour leurs vieux jours, nous pensons qu'on ne devrait pas les obliger à supporter les charges effrayantes des budgets de la guerre et de la marine. Nous estimons enfin qu'il y a trop d'inégalité entre les maigres résultats obtenus au bout de l'an par les travailleurs, si on les compare aux gros traitements attribués aux trésoriers généraux, aux préfets, et autres gros fonctionnaires de l'État.

Je suis donc pour la suppression des gros traitements. Je suis partisan du projet Betoulle tendant à réduire l'indemnité parlementaire.

Je suis pour les retraites ouvrières et paysannes, mais je voudrais que la Caisse de ces retraites fut alimentée par le budget national puisque les travailleurs contribuent tellement à l'établir.

Je suis partisan de la réduction du service militaire en attendant la suppression simultanée et dans tous les pays des armées permanentes.

Partisan résolu de l'enseignement laïque, je voterai toutes les lois qui en assureront la

supériorité et le développement ; mais respectueux de la liberté d'opinion et de pensée, je reste fidèle à la véritable doctrine républicaine professée par les Clemenceau, Berthelot et autres grands penseurs, et comme eux je suis opposé au monopole de l'enseignement par l'État impossible du reste à établir.

Adversaire résolu mais loyal des ennemis de la République, je préfère lutter contre eux non pas avec des armes d'oppression et de tyrannie mais, suivant le mot du président du Conseil, avec des armes de liberté.

Je désire la réforme électorale et je suis nettement convaincu de la supériorité effective et morale du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Cette conception aurait entre autres avantages celui de permettre aux partis de se grouper, de s'affirmer et de lutter avec des programmes nets et précis. Les partis étant ainsi sûrs, d'avance, d'avoir la représentation à laquelle ils ont droit, on ne verrait pas des intrigants équivoquer en s'appuyant sur des programmes différents et opposés.

Enfin, citoyens, je suis partisan de toutes les lois qui auront pour objet de mettre un terme à l'odieuse exploitation de l'homme par l'homme et qui favoriseront de façon effective les agriculteurs si délaissés.

Citoyens,

Vous me connaissez tous. Je suis un enfant de la circonscription. Je suis un des vôtres, comme vous un fils de la terre. Vous avez connu les miens, paysans comme vous. J'ai vécu votre vie jusqu'à l'âge de 25 ans, époque où les nécessités de l'existence m'ont envoyé à la ville pour y vivre la vie des salariés.

Je connais vos besoins, je sais vos aspirations, je me sens apte aussi bien que quiconque à défendre vos intérêts et ceux de notre région.

Si je suis votre élu, je ne veux pas devenir le dispensateur des faveurs et des distinctions. Je ne veux pas être le représentant de quelques grands électeurs. Je serai le député de tous, des ouvriers, des paysans; je me ferai le défenseur de toutes les causes justes.

Citoyens,

Je me présente devant vous en camarade, en travailleur, en républicain, en ami, en socialiste.

En votant pour moi vous ne voterez pas pour un candidat dissimulant son programme. Les quinze années de fidélité à mon parti vous sont une garantie pour l'avenir. Tel j'étais hier, tel je suis aujourd'hui, tel je serai demain, c'est-à-dire, un serviteur dévoué de ma classe et de mon parti ; de la République qui à l'heure actuelle est aux mains d'intrigants, de cette République que l'on tend à déconsidérer par le favoritisme qui règne partout, de cette République qui n'a d'égards que pour les riches fraudeurs, nous ferons citoyens, si vous le voulez comme moi, une République meilleure. Ce sera la République du travail, la République des paysans. Nous ferons la belle République sociale.

Hubert ROUGER,

Maire de Nîmes,

Candidat d'Union ouvrière et paysanne,

Désigné par le congrès socialiste

S. F. I. O.

Circonscription d'UZÈS.

M. COMPÈRE-MOREL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.895 voix.

Défenseur énergique des sériciculteurs pour lesquels je suis intervenu à la tribune, des viticulteurs, des oléiculteurs et des agriculteurs, dont je me suis fait le défenseur dans un discours prononcé le 6 décembre 1909 au cours de la discussion générale sur le budget de l'agriculture, je continuerai, comme je l'ai toujours fait, à dénoncer les intermédiaires accapareurs, gros spéculateurs et gros fraudeurs qui s'enrichissent au détriment des travailleurs de la terre, des petits commerçants et des petits patrons acculés à la ruine par la concentration capitaliste.

Résolu à favoriser l'écoulement des produits agricoles à un prix rémunérateur, je m'efforcerai d'obtenir, comme je l'ai déjà fait, l'abaissement des tarifs de transport et la rapidité des convois, afin que les producteurs livrent directement leurs récoltes aux consommateurs. Quant aux canaux dérivés du Rhône, dont l'arrondissement d'Uzès est menacé d'être privé à la suite de je ne sais quelle combinaison et par un projet dont nous dénoncerons toutes les imperfections, je ne cesserai d'agir un seul instant dans le pays, à la Chambre, à la tribune, afin que vous ne soyez pas victimes du plus impudent des dénis de justice.

Désirant obtenir le maximum d'équité dans le fonctionnement du suffrage universel, ainsi que de la réforme administrative et judiciaire depuis si longtemps promise, je continuerai l'œuvre de propagande que j'ai entreprise en France, de concert avec plusieurs de mes collègues, en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle et proportionnée dont nous avions failli obtenir le vote à la Chambre ; car seul ce mode de scrutin permettra aux minorités d'être représentées dans les assemblées délibérantes et donnera la possibilité au Parlement de pouvoir rajeunir notre constitution administrative, condamnée par le scrutin majoritaire d'arrondissement à rester un organisme indigne d'un pays comme ôtre.

Déterminé à vouloir répartir les impôts d'une façon plus équitable, je voterai tout projet qui aura pour but de supprimer les impôts sur les objets de consommation et de demander à chaque citoyen de participer aux charges sociales suivant sa situation de fortune.

La caisse de retraites pour la vieillesse imposée par le Sénat ne me donnant nullement satisfaction, je demanderai au cours de la nouvelle législature que la retraite soit accordée de droit à tout citoyen âgé de 55 ans, ou se trouvant dans l'impossibilité de travailler, qu'il soit salarié, petit propriétaire, petit artisan ou petit commerçant.

Au point de vue politique, et parce que socialiste, je suis républicain.

Mais comme je l'ai déjà dit et écrit, la République pour nous ne doit pas être un régime où des hommes forts du pouvoir, en usant et en abusant, traquent, déplacent et révoquent les fonctionnaires coupables du délit d'opinion. La République, pour nous, ne doit pas être un régime où tous ceux qui ne sacrifient pas aux idées politiques et aux conceptions philosophiques de gouvernants doivent être considérés comme s'étant mis eux-mêmes hors de la nation, ne pouvant rien obtenir de l'État, pas même la justice.

Notre République, celle pour laquelle nous luttons et nous combattons, est une République capable d'assurer aux Français le maximum de liberté, toutes les libertés : liberté d'opinion, liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de parole et liberté d'enseigne-

ment ; libertés dont les profiteurs de la République actuelle deviennent les adversaires d'autant plus intransigeants que le peuple qu'ils ont trompé, joué, leurré et dupé, tente de s'en servir contre eux.

COMPÈRE-MOREL,
Député du Gard.

Circonscription de LE VIGAN.

M. BOURGUET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.698 voix.

Citoyens,

Appelé par la confiance de mes amis à porter le drapeau du parti radical et radical-socialiste de l'arrondissement, j'ai cru devoir accepter la mission de faire triompher le programme de ce parti et donner ainsi à la majorité républicaine de l'arrondissement une représentation conforme à ses tendances.

Notre but essentiel est de créer dans notre pays cévenol une atmosphère de détente et d'apaisement et de substituer au régime de la terreur le régime de la confiance.

Alors que pendant des années les pêcheurs en eau trouble et les semeurs de révolte ont prêché la haine entre citoyens et ont réalisé le règne des intérêts malsains, nous voulons, au nom des principes radicaux de la solidarité, et avec le concours de tous les citoyens amis de la justice, faire régner le régime de l'amour et appliquer d'une façon réelle la fraternité républicaine.

Respectueux de toutes les libertés, nous voulons concilier les droits de l'État et la défense laïque des institutions républicaines avec les libertés individuelles et les droits des pères de famille.

Et nous voulons, pour réaliser notre idéal social, la participation équitable dans les charges publiques et les bénéfices du travail pour aboutir à l'émancipation générale des citoyens et les garantir de la servitude et de la misère.

C'est ainsi que nous désirons réaliser d'une façon plus parfaite la retraite ouvrière et paysanne et permettre l'application de cette loi qui a posé un grand principe nécessaire mais dont les dispositions particulières sont à reviser, de l'avis même des législateurs qui les ont votées.

Nous voulons surtout modifier notre régime financier actuel pour substituer aux quatre contributions directes un impôt sur le revenu qui permettra à chacun de participer aux charges publiques selon ses facultés, supprimera les injustices du système actuel, dégrèvera la petite propriété et le petit commerce et obligera les bénéficiaires des gros revenus, qu'ils soient fonctionnaires, employés ou rentiers, à subvenir équitablement aux besoins financiers de l'État.

D'une façon générale nous demandons comme mesures de justice la réduction de l'hérédité capitaliste par l'impôt successoral réitéré, le contrat collectif de travail et la participation aux bénéfices, la transformation du droit, la réforme de la magistrature et la réduction des frais de justice, le statut des fonctionnaires, l'organisation du service général d'assurances et de prévoyance sociale et nous demandons encore comme mesure de sécurité publique la lutte pour la protection de la santé et de la moralité publique, la lutte contre tous les fléaux qui abâtardissent la race, qu'il s'agisse d'alcoolisme, de prostitution ou d'intoxication professionnelle.

Voilà les grandes lignes de notre programme et quand on se présente avec de telles idées, ayant la volonté bien nette de réaliser ce programme, on peut demander leurs suffrages aux électeurs, avec la certitude du succès.

Citoyens, aux urnes !

Faites triompher le 24 avril la République des amis de l'ordre et de la liberté, la République des travailleurs et des vrais socialistes.

Vive la République démocratique et sociale !

Programme.

Scrutin de liste et représentation proportionnelle;

Réduction de l'indemnité parlementaire et des gros traitements;

Réduction du nombre des députés;

Réorganisation financière et diminution des impôts;

Impôt sur le revenu;

Modifications à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes;

Liberté de l'enseignement avec réglementation et contrôle pour assurer la neutralité de l'école;

Liberté et sincérité du vote;

Suppression du vote des députés par procuration ;

Établissement du statut des fonctionnaires;

Protection morale de l'enfance et de la jeunesse ;

Organisation du service général d'assurances et de prévoyance sociales.

A. BOURGUET.

GARONNE (HAUTE-)

Arrondissement de MURET.

M. GHEUSI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.684 voix.

Je viens solliciter à nouveau vos suffrages, pour le renouvellement de mon mandat législatif.

Durant deux années, vous avez pu me voir à l'œuvre et vous rendre compte que j'ai apporté une égale activité à m'occuper des intérêts généraux du pays, ainsi que des besoins particuliers de notre bel arrondissement rural.

C'est donc en toute confiance que je me présente à vous, avec le sentiment d'avoir accompli mon devoir, d'être demeuré fidèle à mon programme.

Ce programme, vous le connaissez. Je pourrais en reprendre les éléments à peu près dans les mêmes termes qu'au mois de février 1908, si la législature qui s'achève n'avait abouti à réaliser quelques-unes des réformes que comprenait ma longue nomenclature.

Aujourd'hui, j'ai fait mes preuves ; mes travaux et mes votes au Parlement sont les meilleurs garants de mes convictions républicaines avancées. Je puis donc observer plus de réserve, réduire les proportions de ma profession de foi, en vous disant simplement que je continuerai à défendre la politique réformiste, telle qu'elle a été précisée dans les Congrès du parti radical et radical-socialiste.

Peut-être quelques-uns d'entre vous jugeront-ils que ces congrès se répètent et reproduisent périodiquement les mêmes formules. La faute en est à la complexité des problèmes sociaux, qui ne sauraient être résolus en hâte, sous peine d'aboutir à des résultats éphémères. Et puis, ces redites attestent que notre horizon est vaste, que nous savons penser au lendemain, que notre œuvre est positive et non de dénégation, que notre action est persévérante vers plus de justice, plus de liberté, plus d'égalité.

Qui ne sait, au surplus, que la méthode parlementaire est défectueuse ! A la dispersion qui ralentit et égare l'œuvre législative, il faudra substituer un véritable plan, bien conçu, bien ordonné, en vue d'une meilleure et plus sûre besogne. Ainsi, nous éviterons le spectacle d'une discussion du budget se traînant à la Chambre durant quatre longs mois, ou de propositions de lois, déclarées urgentes, reposant dans les cartons d'une Commission en sommeil.

Mais on serait injuste si, prenant prétexte de ces vices du règlement, on concluait à la faillite de notre grand parti. Le bon sens populaire a fait raison de cette calomnie répandue. Quiconque n'est pas aveuglé par la passion, toujours prompte aux dénigrements systématiques, reconnaîtra que la législature qui s'achève a été féconde en lois bienfaisantes, puisqu'elle a abouti, entre autres réformes importantes, à un projet minutieux d'impôt sur le revenu, au vote des retraites ouvrières et paysannes, à une revision complète des tarifs

douaniers de 1892 qui donne à la France une charte protectionniste en harmonie avec les ressources de la production et les nécessités des trafics commerciaux ou industriels.

Ce ne sont là que des exemples. Il me paraît superflu de dresser le bilan complet des lois votées durant ces dernières années.

Ce ne sont là que des exemples. Il me paraît superflu de dresser le bilan complet des lois votées durant ces dernières années.

J'aime mieux tourner mes regards vers l'avenir.

En quels sens doivent être orientés les efforts immédiats des républicains ?

Le problème essentiel est celui de l'éducation de la démocratie. Et j'entends par là non pas seulement le développement de l'instruction laïque au profit des enfants du peuple, sous le contrôle attentif de l'État, mais la création d'organisations post-scolaires, qui fourniront à l'adolescent le moyen raisonné de se hausser au rôle du citoyen en prenant peu à peu conscience de ses droits et de ses devoirs sociaux. Après l'école obligatoire, qui éveille l'intelligence, tout n'est pas dit : il faut poursuivre l'œuvre d'éducation dans des sortes d'instituts républicains, dont la mission consistera à tremper les volontés. De la sorte, les générations nouvelles seront mieux armées. Elles auront une conception plus nette des multiples éléments de l'économie politique et sociale, puisqu'on leur aura ménagé, comme à l'aide d'une pente douce, la transition de leur insouciance d'enfants à leur responsabilité d'hommes.

Chacun comprendra mieux les grands problèmes soumis à l'attention des législateurs : pourquoi notre pays a besoin d'une réforme électorale qui élève le niveau des préoccupations des élus et du corps électoral ; pourquoi il est nécessaire de refaire, par un effort de décentralisation, une France neuve, au point de vue administratif, dans l'ordre judiciaire, au point de vue financier ; pourquoi il faut se dégager de l'étreinte des Codes actuels, qui n'ont plus assez de souplesse, avec leurs concepts déchus, pour s'accommoder à l'évolution moderne ; pourquoi l'on doit diminuer les frais de procédure si écrasants pour les humbles ; pourquoi la propriété individuelle demeure la plus précieuse garantie de la liberté, le plus actif stimulant du progrès ; pourquoi l'agriculture et le crédit agricole appellent particulièrement la sollicitude des pouvoirs publics soucieux de maintenir la prospérité nationale ; pourquoi le contrat de travail attend une réglementation qui déjoue les exigences parfois abusives du capital ; pourquoi il faut accroître le budget de la solidarité (selon l'expression de Léon Bourgeois) par l'assurance sociale contre le chômage, contre l'invalidité ; pourquoi il convient d'assurer les bienfaits de la paix à l'aide des garanties de l'arbitrage international, etc., etc.

Telles sont quelques-unes des œuvres de demain. A la manière dont je les ai déduites, on voit que je place l'instruction à la base de tout l'édifice républicain.

Formons des hommes au cœur noble et résolu, tout est là. Qu'ils se pénètrent de leur rôle de citoyens d'une grande nation ; et nous sommes certains que, malgré les effervescences d'opinions, si faciles à provoquer chez nous, le progrès social s'accomplira dans l'ordre et sous l'égide de la loi, pour le plus grand bien de notre pays et de l'humanité.

Vive la République !

J. GHEUSI,

Député sortant.

1re Circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. Julien BOUGUES.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.501 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens à nouveau solliciter le grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

L'accueil que vous avez bien voulu faire, pendant ma tournée électorale, au compte rendu de mon mandat et à l'exposé de mon programme, me prouve que je suis resté en communion d'idées avec vous sur les grandes questions économiques et sociales qui étaient la base de ma profession de foi de 1908.

Citoyens,

La législature qui finit a couronné son œuvre par deux grandes réformes : l'impôt sur le revenu et la loi sur les retraites ouvrières et agricoles.

Fidèle aux engagements que j'avais pris, j'ai contribué à la réalisation de ces deux lois démocratiques.

La première est le témoignage de l'effort considérable qui a été fait en vue de supprimer ou d'alléger notablement les charges des petits propriétaires, cultivateurs, commerçants et industriels, et l'on peut affirmer que c'est une grande et belle loi de justice sociale.

La seconde, essentiellement extensible et souple, englobe 17 millions de citoyens et leur assure ce minimum d'existence que tous les vieux travailleurs sont en droit de réclamer d'une République démocratique.

Guidé par le souci constant des intérêts des populations des campagnes, j'ai aussi voté les lois sur le crédit rural à long terme et la constitution d'un bien de famille insaisissable, la loi sur la répression des fraudes qui sauvegarde la santé publique en même temps qu'elle est une garantie pour les producteurs honnêtes, et la loi sur les retraites des employés de chemins de fer qui versera dans les caisses de retraite de ces humbles travailleurs une subvention de l'État de 14 millions.

Conscient du devoir accompli, sachant que je n'ai pas démérité, c'est le front haut que je me représente devant vous.

Électeurs,

Si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant, je continuerai, comme par le passé, à m'occuper de vos intérêts.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu notre tâche n'est point terminée ; votée par la Chambre, soumise actuellement au Sénat, cette réforme devra être rendue définitive par la prochaine législature.

Pour les retraites ouvrières et agricoles je voterai les ressources nécessaires à l'application immédiate de cette loi de prévoyance et de solidarité sociales. Il restera à l'améliorer, à anticiper l'âge de la retraite et à augmenter la subvention de l'État.

A ces lois nouvelles, il faut des cadres nouveaux.

Nous avons dans la marche continuelle vers le progrès conservé une administration qui date de l'an VIII. Une réforme administrative s'impose : il faut décentraliser, simplifier les

formalités, supprimer la paperasserie, réduire les dépenses et le nombre des fonctionnaires, tout en rétribuant mieux les petits emplois.

Nous pouvons faire aussi de grandes économies. J'en ai déjà proposé un certain nombre relatives au budget de la marine lorsque je faisais partie de la Commission d'enquête, estimant en effet que les intérêts particuliers de notre région sont liés aux intérêts généraux de la nation.

Membre de la Commission des forêts, je m'efforcerai de hâter le reboisement de nos Pyrénées de façon à éviter le retour des catastrophes qui ont si cruellement éprouvé la circonscription.

Je sais que la construction de certains chemins de fer, de canaux d'arrosage et des voies de communication est absolument nécessaire; et je m'emploierai de tout mon pouvoir à la réalisation de ces travaux d'utilité publique.

Défenseur résolu de la propriété individuelle, indispensable garantie de la liberté et de la dignité humaines, je m'opposerai de toutes mes forces aux entreprises de ceux qui veulent désorganiser la Société.

Repoussant toute politique d'aventures, je veux la paix entre les nations. Et pour conserver la paix, je veux une France forte et bien armée.

Mes chers amis,

Je serai donc, si vous m'honorez d'un nouveau témoignage de confiance, le partisan convaincu de tous les progrès et de toutes les réformes sociales et humanitaires.

Remplissant mon mandat avec un inlassable dévouement, je resterai pour vous un ami fidèle et au Parlement le représentant d'une République d'ordre, de paix, de justice sociale et de liberté.

Vive la République!

Julien BOUGUES,
Député sortant de la 1re circonscription
de Saint-Gaudens,
Ancien officier de marine,
Minotier, propriétaire-agriculteur.

2e Circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. RUAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.880 voix.

Mes chers Concitoyens,

Voilà treize ans que vous m'avez fait, pour la première fois, l'honneur de me désigner pour vous représenter au Parlement. A cette époque, vous m'avez choisi non seulement pour me confier la défense de vos intérêts régionaux, mais encore pour affirmer sur mon nom votre foi républicaine et votre ardent désir de voir triompher dans le pays une politique de réformes démocratiques et de progrès social. Depuis lors, à trois reprises, vous m'avez renouvelé librement, avec des témoignages spontanés de sympathie qui me sont allés

droit au cœur, le mandat électoral que vous m'aviez jugé digne de remplir. Je ne puis m'empêcher de vous en remercier aujourd'hui avec une profonde émotion. L'affection réconfortante dont vous n'avez cessé de m'entourer a doublé la joie avec laquelle j'ai vu succéder aux luttes difficiles de la première heure la réalisation, dans l'apaisement des esprits, des idées qui nous sont chères. J'ai conscience d'avoir accompli mon devoir, d'avoir tenu mes engagements, d'être scrupuleusement resté fidèle à mon programme politique. J'ai passé au Gouvernement de la République les quatre années de la législature et j'ai la fierté de dire, au moment où je me représente devant vous, que cette période a été l'une des plus fécondes du régime.

Électeurs,

La majorité républicaine a poursuivi sans défaillances le plan de réformes qu'elle s'était tracé, après avoir, dans une œuvre de défense dans laquelle se sont unis tous les partis de gauche, délivré le pays des factions nationalistes.

Avant la dernière législature, sous le Ministère Rouvier, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, les Chambres ont voté :

La loi militaire du service de deux ans, une loi faite dans un esprit nouveau d'égalité et de patriotisme, dans le souci de constituer une armée plus homogène et plus forte;

La loi d'assistance aux vieillards et aux incurables, qui comprend aujourd'hui 524.000 bénéficiaires et qui coûte 100 millions par an au pays;

La loi de séparation des Églises et de l'État, qui a assuré, dans le pays, nous pouvons le constater à l'heure présente, la paix et la tranquillité des consciences. Grâce à elle, le problème religieux qui consistait chez nous à concilier les droits imprescriptibles de la conscience humaine avec les droits supérieurs de l'État républicain, a été dignement et pacifiquement résolu. Les persécutions qu'avaient annoncées des voix intéressées, ne se sont pas produites; la liberté des consciences est pleinement assurée; la loi de séparation a fait justice des attaques dont elle était l'objet. Elle s'est montrée ce qu'elle était, c'est-à-dire une œuvre conçue dans le plus large esprit de tolérance et d'équité.

Au cours de la dernière législature, les Ministères Sarrien, Clemenceau et Briand où m'a maintenu, à la tête du Département de l'Agriculture, la confiance de mon parti, ont fait discuter et voter :

Le rachat du réseau de l'Ouest, qui a été l'amorce des grandes réformes, car il a servi de pierre de touche, au Sénat, pour savoir si la Haute Assemblée avait senti monter à elle, de la nation tout entière, le souffle réformateur;

Les retraites des employés des chemins de fer, ces humbles travailleurs dont la situation déshéritée était depuis si longtemps, l'objet de la sollicitude des partis avancés. Quatorze millions représentent la part de l'État dans ces retraites;

La réforme du tarif général des douanes, qui a permis de défendre notre marché intérieur, tout en conservant à notre production agricole et industrielle ses meilleurs débouchés à l'étranger;

Les retraites ouvrières et paysannes, dont le vote a inscrit, dans l'histoire de la France, une grande date puisqu'il consacre le droit à l'existence de dix-sept millions de travailleurs. On prévoit que, pour la première année de son application, c'est-à-dire pour 1911, la loi des retraites exigera une dépense budgétaire de 140 millions répartis entre 500.000 bénéficiaires. Dans cinq ans, le nombre des assurés sera de 2.500.000. On pourra dire alors qu'il n'y aura point de salarié, d'artisan, de petit propriétaire, de fermier et de métayer qui ne touche ou ne puisse toucher, à soixante-cinq ans d'âge, au minimum, 400 francs de retraite. Ainsi se trouve couronné l'édifice social élevé par les lois antérieures de l'assistance médicale gratuite, des accidents du travail et de l'assistance obligatoire. La loi des retraites est le grand redressement de comptes qui devait, tôt ou tard, se faire dans cette terre des Droits de l'Homme d'où s'est envolé sur le monde la radieuse devise de liberté, d'égalité et de fraternité.

Mes chers amis,

Gardien responsable, depuis plus de cinq ans, des intérêts ruraux de la France, je me suis efforcé d'orienter vers le progrès l'agriculture nationale. L'œuvre à laquelle je me suis appliqué dans ce but se rattache à deux préoccupations essentielles : accroître la prospérité agricole du pays, sauvegarder la petite propriété rurale.

Au premier point de vue, j'ai fait voter et appliquer la loi de répression des fraudes qui est, à la fois, une garantie pour la santé publique et une aide, une caution, pour les producteurs honnêtes. J'ai fait voter la loi qui organise les services vétérinaires départementaux. Par une disposition législative qui a mis fin à certaines équivoques contenues dans le texte de 1891, j'ai arrêté la baisse des rendements du paris mutuel destiné à la bienfaisance, aux adductions d'eau potable et aux subventions à l'élevage. J'ai favorisé par des études et des travaux hydrauliques toutes les innovations importantes que réclament, dans nos campagnes, les procédés scientifiques de l'agriculture nouvelle. En matière de forêts, si je me suis occupé du reboisement, là où le danger est « né et actuel », je n'ai point oublié que l'existence des pâturages est, pour les habitants de la montagne, une nécessité vitale. Des modifications libérales ont été apportées dans le Code forestier, supprimant certaines exigences, abaissant certaines pénalités. Avec des crédits affectés aux améliorations pastorales, des abreuvoirs ont été construits, des chemins aménagés, des pelouses créées ou agrandies.

Au point de vue de la petite propriété rurale, les lois récentes sur les habitations rurales à bon marché, sur le bien de famille, sur le crédit agricole, ont ouvert les plus larges horizons. Le nombre des assurances mutuelles agricoles dépasse aujourd'hui 10.000; il a doublé depuis cinq ans. Les coopératives agricoles ont été vivifiées par l'institution du crédit collectif à long terme. La loi du 19 mars 1910 a créé le crédit individuel à long terme qui permettra au paysan d'acquérir, d'agrandir ou de reconstituer un patrimoine. Le crédit agricole rayonne, d'ailleurs, aujourd'hui sur tous les départements français : il a mis, depuis quelques années, à la disposition de nos agriculteurs plus de 450 millions de francs.

Telle est l'œuvre sociale et économique qui, dans l'ensemble ou en détail, a été réalisée dans la dernière législature.

La tâche n'est point terminée.

Il reste à accomplir :

La réforme fiscale dont l'impôt sur le revenu doit être la base. On va prélever 100 millions, pour les retraites ouvrières, sur l'augmentation des taxes successorales. Mais il n'en faudra pas moins, pour des dépenses plus vastes, équilibrer le budget de demain, concilier une bonne gestion financière avec une politique de réformes sociales. Quoi qu'on en ai dit, les finances de la République ne sont pas en déficit. Au 1er janvier 1910, notre dette publique atteignait, en capital, 29 milliards 985 millions de francs. Elle a augmenté de 9 milliards depuis 1875, mais tout cet argent est allé à des œuvres productives qui font aujourd'hui la richesse de la France.

La réforme électorale se présente comme à peu près inévitable, du moins en ce qui concerne le mode de scrutin. Que l'on vote au scrutin d'arrondissement ou au scrutin de liste, si c'est la décision de notre parti, cela importe peu. Mais je me déclare l'adversaire résolu de la représentation proportionnelle dont le mécanisme compliqué me paraît difficilement apte à réaliser une conception de justice.

Il faudra se préoccuper :

De placer l'école laïque et ses maîtres au-dessus des atteintes des partis;

De définir, par un statut précis, les droits qui appartiennent aux fonctionnaires et les devoirs qui leur incombent;

D'étudier les principes d'une réforme administratives et judiciaire;

De libérer, enfin, la démocratie ouvrière, en élargissant l'action des syndicats profes-

sionnels reconnus aptes à acquérir et à posséder, en légiférant pour établir le contrat collectif de travail, l'arbitrage obligatoire, l'assurance contre le chômage, la participation aux bénéfices.

Mes chers Concitoyens,

Le labeur qui s'impose aux efforts républicains est, par nature, indéfini. Vous me connaissez assez pour savoir que, pour ma part, je m'y appliquerai avec toute l'ardeur dont je suis capable. Les liens d'affection qui nous unissent, nos origines communes me dispensent d'insister pour vous demander de me continuer votre confiance.

Comme vous, j'ai sans cesse affirmé que, pour se dire républicain, il faut être animé, à la fois, de l'esprit laïque et de l'esprit réformiste. C'est une maxime que j'ai toujours observée dans le passé et qui me guidera pour l'avenir.

Si l'on veut la mettre en œuvre, il faut une France prospère à l'intérieur et assurée de son indépendance et de sa dignité devant l'étranger. C'est dire que l'on doit combattre et réprimer les fauteurs de désordres qui viendraient troubler le pays du tumulte de leurs vaines agitations; c'est dire qu'il faut repousser sans merci la poignée d'insensés qui blasphèment l'idée de patrie. Plus la France sera forte et plus elle pourra travailler pour le progrès de l'humanité. Si j'estime que l'on doit réorganiser au plus tôt notre flotte et mettre l'armée de mer à la hauteur de l'armée de terre, c'est que je pense qu'avec une France plus puissante et d'autant mieux respectée, nous pourrons réaliser en paix le programme de nos réformes sociales.

Je vous demande de vouloir bien me donner les moyens, en renouvelant mon mandat, de continuer par l'action légale, dans l'apaisement des esprits, l'œuvre que nous avons commencée ensemble, dès 1897, dans une entière communauté de vues et d'opinions.

Vive la République démocratique et sociale!

Joseph RUAU,
Maire d'Aspet, vice-président du Conseil général,
Ministre de l'Agriculture,
Député sortant.

1re circonscription de TOULOUSE.

M. BEDOUCE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.685 voix.

La Commission n'a été saisie, à ce jour, d'aucun document concernant cette élection.

2e circonscription de TOULOUSE.

M. Gabriel-Ellen PRÉVOT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.668 voix.

Le nom de M. Gabriel-Ellen Prévot a figuré au bas du manifeste du parti socialiste unifié pour le 1er tour de scrutin.

Au second tour de scrutin, M. Gabriel-Ellen Prévot a adressé à ses électeurs l'appel suivant :

Mes chers Concitoyens,

Je remercie de tout mon cœur les 6.569 électeurs qui, le 24 avril, ont, sur mon nom, librement exprimé leurs suffrages et marqué leur foi dans le socialisme. Je remercie particulièrement les 5.123 citoyens de Toulouse qui, en dépit des manœuvres sournoises aujourd'hui percées à jour, ont su me garder leur confiance et je ne saurais, sans ingratitude, oublier, dans ces remerciements, les 1.446 vaillants électeurs des communes rurales que rien ni personne n'a pu empêcher de devenir mes fidèles amis.

Honoré de 526 suffrages de plus qu'en 1906, alors que les conditions de la lutte étaient, cette année, singulièrement difficiles, c'est dans ce témoignagne de grandissante confiance que j'ai déjà puisé la force nécessaire pour mener, conformément aux décisions très nettes de nos congrès nationaux et à la résolution récente du Comité fédéral socialiste de la Haute-Garonne, la décisive bataille, au second tour de scrutin.

Sans rien abandonner du programme de mon parti, sans renoncer aucunement ni à notre opposition au monopole dangereux de l'enseignement ni à notre idéal de profonde transformation sociale, de justice pour tous, de liberté pour tous et de paix, dans une patrie forte que je veux chaque jour plus douce aux travailleurs, j'ai la certitude que, le 8 mai prochain, le corps électoral de la 2e circonscription, fatigué des misères et des servitudes de la politique de clientèle et d'arrondissement, fera triompher notre politique de respect des décisions du suffrage universel, de liberté dans le vote et d'équité dans la représentation proportionnelle des partis pour laquelle les socialistes ont toujours lutté et lutteront encore demain au premier rang.

Les questions de politique pure cédant aujourd'hui le pas aux questions économiques et sociales, ce n'est pas le radicalisme équivoque, impérieux à la fois et défaillant, figure d'un tyrannique État dont nous voulons la libérale réorganisation, qui pourra résoudre les problèmes maintenant posés. Pour cette rude et noble tâche de contrôle incessant sur le pouvoir et de mouvement hardi vers le mieux-être, le parti socialiste, à la place de la cynique inertie dont le député sortant constitue, depuis vingt ans, à Toulouse, le symbole fâcheux, vous offre la cordiale bonne volonté, l'ardeur laborieuse et l'esprit de justice de son candidat.

Attentif aux justes revendications de tous, me tenant en contact permanent avec toutes les organisations corporatives et professionnelles, décidé en outre, conformément à la tradition de mon parti, à vous rendre publiquement et périodiquement compte de mon mandat, je serai, pour tous les travailleurs de la ville et des champs, quelle que soit la nature de leur labeur et la forme de leur activité, l'interprète et l'ami qui saura défendre, à la tribune de la Chambre, leurs libertés intangibles et leurs respectables intérêts.

A vous de dire, mes chers Concitoyens, si je puis être l'homme de la tâche de libération

qui s'impose. Si vous le croyez, vous m'accorderez vos suffrages. Si vous me les accordez, je vous prie de recevoir ici l'assurance que, fidèle à mon parti et à votre clairvoyante confiance, je trouverai, dans ma conscience et dans mon cœur, la force d'en rester toujours fier et d'en demeurer toujours digne.

Vive la République sociale !

Gabriel-Ellen PRÉVOT,
Ancien élève de l'École normale supérieure,
Agrégé de l'Université,
Candidat du Parti Socialiste dans la 2e circonscription de Toulouse.

3e Circonscription de TOULOUSE.

M. CRUPPI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.811 voix.

Chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de vous représenter depuis douze ans et je viens, en faisant appel pour la quatrième fois à vos suffrages, vous demander de me juger selon mes actes.

Ces actes, de ma vie publique, sont connus de vous tous, et vous n'attendez pas de moi aujourd'hui un long programme.

En 1906, dès le début de la législature, le parti républicain m'a fait le grand honneur de m'appeler à la vice-présidence de la Chambre et, bientôt après, mes collègues de la gauche radicale me confiaient la présidence du groupe ; ensuite, j'ai accepté le portefeuille du Commerce et de l'Industrie et, dans ces diverses fonctions, j'ai conscience d'avoir travaillé et agi comme un serviteur irréprochable de notre France républicaine.

Ministre et chargé de veiller à l'organisation et l'expansion économique de mon pays, j'ai servi de mon mieux la cause de nos produits et, en particulier, de nos produits agricoles et viticoles sur le marché du monde. Dans ce but, je me suis appliqué à diriger de plus en plus l'effort de notre diplomatie et de nos agents consulaires vers la défense active et pratique des intérêts économiques de la France.

Dans la limite de mes attributions, je n'ai point cessé de réclamer et de réaliser sur quelques points pour nos produits et nos denrées l'amélioration des tarifs et des moyens de transport, la modification profonde d'un régime lent et paperassier qui, dans nos ports, sur nos canaux et nos voies ferrées cause aux producteurs tant de retards et tant de pertes.

Je revendique aussi la part que j'ai prise à la revision douanière et l'impulsion que j'ai donnée à cette œuvre considérable. La Chambre m'a unanimement approuvé lorsque je lui ai demandé, d'une part, de maintenir le régime protecteur établi en 1892 et qui a bien servi notre agriculture ; d'autre part, de redouter toute exagération dans la mise au point des tarifs et de confier nos destinées économiques à une politique intelligente et libérale de conventions et d'arrangements commerciaux.

J'ai servi encore une grande cause, celle de l'enseignement professionnel, commercial, agricole et industriel.

Il nous appartient à nous, républicains, qui avons fait l'école laïque, qui l'aimons, qui la défendons de toutes nos forces, d'assurer le triomphe de nos idées et de nos efforts pour l'éducation populaire en poursuivant notre œuvre et en réalisant, dès le début de la prochaine législature, l'organisation de l'enseignement technique de l'adolescence.

Ce problème est peut-être le plus important de ceux que la prochaine législature devra résoudre ; je l'inscris en tête de mon programme.

Électeurs,

La République a donné à la France la paix avec l'honneur, et nul n'oserait prétendre que la politique du parti radical, depuis quatre ans, n'a pas maintenu dans le monde notre dignité nationale. Fidèle à nos amitiés et à nos ententes, ainsi qu'aux aspirations pacifiques de la démocratie, nous voulons que l'armée, composée de tous les fils du peuple, soit une grande école morale et sociale où la législation nouvelle, qui supprime les conseils de guerre en temps de paix, législation que j'ai préparée, avant mon entrée au Ministère, comme président de la Commission de législation, maintiendra la discipline sans brutalité, où vos enfants seront de mieux en mieux protégés à la caserne contre le danger physique de la maladie et contre le danger moral des contacts malsains.

Je faisais partie du Gouvernement lorsque le Parlement a réduit la durée des périodes d'instruction et a fait ainsi, avec la prudence nécessaire, un pas décisif vers l'atténuation des charges militaires qui pèsent également sur tous les Français.

Citoyens,

La Chambre prochaine devra accomplir, au point de vue financier, une grande tâche : une tâche d'ordre, d'équilibre et de salubrité budgétaire.

Il faut que les emplois inutiles soient supprimés et que les fonctionnaires, investis par la République d'un statut honorable, assurant leur indépendance et leur dignité, consacrent en retour tout leur zèle à la chose publique et proportionnent leur application laborieuse à l'effort immense que la démocratie a déjà fait pour les plus modestes d'entre eux.

Il ne suffit pas que la République, soucieuse de vos intérêts et de vos droits, ait écrit toutes les lois utiles qui vous prodiguent, avec la liberté de vos syndicats et de vos associations, les encouragements et les subventions, qui organisent déjà pour vous un crédit plus large et plus souple que le ruineux crédit hypothécaire ;

Il ne suffit pas que, dans nos campagnes, la vie sociale soit améliorée par l'instruction prodiguée aux enfants, par les lois d'assistance, par les retraites ouvrières et paysannes qui vont garantir au vieux travailleur un minimum d'existence ;

Il faut que cette belle organisation des retraites, décriée par des adversaires de mauvaise foi, et dont le résultat sera, dès l'an prochain et en période transitoire, d'assurer aux vieux travailleurs agricoles, même à ceux qui n'ont pas opéré les versements légaux, un subside honorable, soit complétée par la réforme fiscale.

Il faut que le petit et le moyen propriétaire, ces travailleurs si dignes d'intérêt, dont le nombre augmente sans cesse en France, au détriment de la grande propriété, ne payent pas tous les frais de la justice sociale et que l'égalité soit enfin établie pour eux devant l'impôt.

Fidèle à mon programme, je veux que l'œuvre si haute et si complexe de réforme fiscale aboutisse enfin à une loi de justice et d'équité.

L'impôt sur le revenu, tel que je l'ai voté, dégrèvera dans une large mesure la petite propriété.

Sur ce point essentiel du programme de mon parti, le Sénat a la parole ; sachons hâter l'heure de la délivrance fiscale si impatiemment attendue par les populations rurales.

Travailleurs des campagnes,

C'est aussi pour vous qu'il faut entreprendre et poursuivre jusqu'au bout cette œuvre immense de la réforme administrative qui rajeunira nos institutions en leur conférant plus d'indépendance, en les groupant, avec plus de souplesse, d'après les besoins économiques modernes, selon un plan décentralisateur qui permettra de donner aux diverses régions de

la France, à leurs assemblées, à leurs budgets, à leurs organes à leurs industries locales plus de ressources, plus de vie et d'action.

C'est la réforme administrative qui permettra de supprimer les rouages inutiles, les lenteurs bureaucratiques, les éternels voyages de dossiers de bureau à bureau, de ministère à ministère.

C'est une réforme qui nous donnera le moyen de briser les résistances intéressées qui s'opposent à la réorganisation judiciaire pour laquelle j'ai toujours lutté.

Finissons-en avec la justice lente et coûteuse, inaccessible aux pauvres, parfois trahie par ceux-là même qui ont la mission de protéger le mineur, l'interdit, la femme dotale ; par les mandataires infidèles qui, grâce à d'anciennes et abusives pratiques, à un contrôle mal organisé, parviennent à détourner les biens publics ou privés qu'ils ont la charge d'administrer ou de liquider.

Ces idées ont été toujours les miennes, je les ai défendues par la plume, par la parole et par mes actes ; il faut qu'elles aboutissent enfin.

En résumé, j'estime que la Chambre prochaine aura bien mérité de la nation :

Si, continuant l'œuvre fiscale considérable de la dernière législature, elle parvient au vote définitif de l'impôt progressif sur le revenu ;

Si elle exécute et si elle complète le vaste ensemble des lois sociales, de mesures favorables à l'agriculture, dont la démocratie a entrepris la construction ;

Si elle maintient courageusement la dignité de la patrie, la force de l'armée de défense nationale contre ceux qui prêchent l'anarchie, l'antipatriotisme, la destruction des forces vives qui composent le patrimoine de tous les républicains ;

Si elle organise l'éducation et l'instruction professionnelle de l'adolescence ;

Si elle accomplit enfin la réforme administrative.

Si je désire que les républicains arrivent à se mettre d'accord sur un mode de scrutin large et équitable, c'est que j'appelle un vigoureux effort de la démocratie vers la réorganisation administrative et économique de la France ; et ce n'est pas, sachez-le bien, que je songe à desserrer les liens qui doivent attacher le représentant aux intérêts et aux affections de la petite patrie.

Sur ce point, mes chers Concitoyens, ne m'avez-vous pas mis à l'épreuve ?

Je suis conseiller général du canton de Cadours depuis treize ans ; je suis votre député depuis douze ans ;

Ne m'avez-vous pas vu soucieux de vos affaires, de vos besoins, oublieux des injures, cherchant toujours et réussissant quelquefois à vous seconder, à vous être utile, développant vos œuvres locales, vos moyens de transport par un réseau de chemins de fer, que les lignes de Toulouse à Villemur, à Fronton, à Lévignac déjà en construction et la ligne de Toulouse à Verfeil viendront bientôt compléter ?

N'ai-je pas témoigné par des actes les sentiments de reconnaissance et d'affection qui me lient à vous et m'offrent, au milieu des difficultés de la vie publique, la douceur et la consolation de tant de visages amis ?

En résumé, voilà mon œuvre d'hier et voilà l'œuvre qu'au nom du parti radical et radical-socialiste, constitué candidat par sa décision, je vous propose pour demain.

J'espère que mes actes ont été ceux d'un bon député et d'un bon ministre, et je sais en tous cas que ma vie publique a été laborieuse et irréprochable.

Je vous la livre tout entière. Jugez-là.

Vive la République !

Jean CRUPPI,
Ancien Ministre,
Vice-Président du Conseil général,
Député sortant.

Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. AURIOL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.152 voix.

Mes chers Concitoyens,

En 1906, approuvant mon programme électoral, vous m'avez, par plus de sept mille suffrages, confié la défense de vos intérêts, de vos droits, de vos libertés.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, je suis resté en contact permanent avec vous et j'ai été un mandataire dévoué et fidèle, tenant tous les engagements pris, m'efforçant, par mes votes, par mes interventions à la tribune de la Chambre, de faire triompher vos volontés.

Dans de nombreuses réunions publiques, dans les entretiens que j'ai eu avec vous, j'ai pu, sans peine, démontrer que l'attitude de votre représentant a toujours été celle qu'il vous avait promise, alors que, trop souvent, l'élu s'empresse d'oublier les promesses faites par le candidat.

Convaincu que la réforme de l'impôt en rendrait la répartition plus équitable, j'ai voté l'impôt sur le revenu, ne repoussant que les dispositions de la loi qui me paraissaient constituer une nouvelle surcharge pour les agriculteurs. J'ai demandé que les impositions fussent réduites proportionnellement au nombre d'enfants de chaque famille.

Soucieux d'assurer, pour leurs vieux jours, un peu de bien-être aux humbles et aux déshérités, j'ai voté, comme je l'avais promis, les retraites ouvrières et paysannes.

Préoccupé de vos intérêts agricoles, j'ai empêché que la concurrence étrangère vint avilir le prix du maïs, la principale ressource des ouvriers attachés aux exploitations rurales du Lauraguais. J'ai aussi obtenu que les réservistes ne fussent plus appelés sous les drapeaux à l'époque où les grands travaux de la terre exigent qu'ils restent chez eux.

Enfin, j'ai voté comme je m'y étais engagé la loi du 13 juillet 1909 constituant le bien familial insaisissable, la réforme des conseils de guerre et la réduction des périodes militaires de vingt-huit et treize jours.

Voilà une partie de ce que j'ai fait.

Il reste beaucoup à faire, et si vous me renouvelez votre confiance, je pourrai, ayant acquis, par quatre années de travail, une plus grande expérience, connaissant mieux vos besoins et vos aspirations, vous être utile encore plus que par le passé.

Je lutterai énergiquement pour la liberté de conscience, comprise par la Révolution au nombre des Droits de l'Homme, et pour la liberté des cultes, car la liberté de conscience est violée dès qu'on ne peut pas pratiquer, même en public, le culte auquel vous attachent vos croyances. Je m'efforcerai aussi d'obtenir que l'entière gratuité des cérémonies du culte soit assurée par de nouvelles dispositions législatives.

Je serai un défenseur dévoué de la liberté de l'enseignement : le père de famille doit pouvoir choisir l'école où il veut faire donner l'éducation à ses enfants, à ses enfants qui lui appartiennent, malgré certaines affirmations dont vous avez fait bonne justice au cours de la période électorale.

Le budget de 1910, qui vient d'être péniblement voté, dépasse quatre milliards et la dette publique s'accroît toujours dans des proportions inquiétantes. Il faut mettre un terme aux augmentations incessantes des charges qui nous grèvent. On ne le pourra qu'avec une

politique d'économie. Je serai pour la suppression des grasses sinécures, pour la dimunition du nombre des fonctionnaires, pour la réduction des gros traitements. Je demanderai le dégrèvement des droits de succession qui, par la loi des finances pour 1910, viennent d'être portés à un taux exorbitant. Je voterai la diminution des frais de justice.

La réforme électorale s'impose. Je suis partisan convaincu du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui donnera plus d'indépendance à vos représentants et permettra une réorganisation administrative et judiciaire impossible avec le scrutin d'arrondissement.

J'estime que le nombre des députés peut être réduit et que l'indemnité parlementaire doit être remplacée par des jetons de présence qui rendront le vote personnel obligatoire et feront que vos mandataires ne seront rémunérés qu'en proportion de la part qu'ils auront prise aux travaux de la Chambre.

En ce qui concerne les intérêts particuliers de notre arrondissement, j'ai à peine besoin de vous rappeler que j'aspire, de tous mes vœux, à la création de nouvelles voies de communication qui, en ouvrant de nouveaux débouchés, apporteront plus de bien-être au sein de nos populations. C'est ainsi que je ferai tous mes efforts pour hâter l'exécution des projets relatifs au tramways de Verfeil à Cintegabelle et au canal des Deux-Mers.

Mes adversaires ont dit que je n'étais pas républicain et que mes électeurs ne l'étaient pas davantage. La République n'est pas la propriété d'une coterie, elle est le bien de tous. Vous et moi sommes attachés à la République, qui est le régime nécessaire au pays, mais nous la voulons modérée, tolérante, respectueuse de tous les droits et de toutes les libertés. C'est pour ce régime, mes chers Concitoyens, que vous voterez en 1910, comme vous l'avez fait en 1906.

Vive la vraie République !

Henri AURIOL,
Député sortant.

GERS

Circonscription d'AUCH.

M. SAMALENS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.018 voix.

Mes chers Concitoyens,

Candidat aux élections législatives du 24 avril, je ne sollicite pas vos libres suffrages pour satisfaire un intérêt personnel, car j'exerce une profession honorable et j'estime qu'un mandat électif ne peut être considéré comme un métier.

Je réponds aux instances de nombreux électeurs désireux d'une orientation politique plus démocratique, mécontents du régime de favoritisme, d'arbitraire et de corruption qui pèse sur l'arrondissement d'Auch.

Admirateur passionné et propagandiste ardent de l'idée républicaine, je faillirais à mes traditions de famille et à toutes mes convictions si je ne défendais nos institutions, nos lois, nos espérances contre toute atteinte aux légitimes aspirations de la démocratie.

Je suis républicain et je me réclame du parti radical.

Mais je suis opposé au socialisme d'État. Toute ma prédilection va à un régime de liberté, d'initiative, de concurrence. C'est ce que j'ai voulu marquer par l'étiquette de radical réformiste.

Dans l'ordre économique et social :

Je veux le progrès continu et incessant.

Je hâterai de tous mes efforts les réalisations pratiques, méthodiques, rapides qui sans atermoiements et sans violences diminueront les inégalités sociales, supprimeront les privilèges et apporteront plus de justice dans les rapports entre citoyens.

Acceptant toutes les réformes accomplies dans la dernière législature, je souhaite que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes soit améliorée en ce qui concerne les travailleurs ruraux et soit complétée par une loi contre le chômage et l'invalidité.

Je suis partisan de l'impôt sur le revenu pourvu qu'il soit perçu sans vexations, qu'il frappe le capital plus que le travail, qu'il constitue non un impôt de superposition mais un impôt de redressement, exonérant les petits revenus et les nombreuses familles et dégrevant principalement l'impôt foncier.

Ennemi de tout arbitraire, je suis opposé aux tracasseries abusives de la régie. Je lutterai de toutes mes forces contre l'augmentation des impôts indirects dont la base est si injuste et qui frappent des objets de première nécessité.

Je veux aussi la diminution des frais de justice, la simplification de la procédure judiciaire et des formalités administratives, la suppression de la déclaration des locations verbales.

Mais pour que toutes ces réformes puissent être réalisées, il me paraît nécessaire d'entrer largement dans la voie des économies par la suppression des gros traitements, des emplois inutiles et surtout par l'abandon de cette politique de surenchère qui amène la création incessante de nouveaux fonctionnaires.

Le travail législatif doit être aussi mieux réglé : le vote par procuration supprimé, l'initiative parlementaire limitée en ce qui concerne les dépenses nouvelles.

Je m'associerai à toute proposition qui tendrait à réduire l'indemnité parlementaire.

Au point de vue ouvrier :

J'approuve l'intervention pacifique de l'État dans les rapports entre le capital et le travail, entre l'employeur et l'employé.

Je donne mon entière adhésion à toutes les lois ouvrières et d'assistance déjà votées et à toutes celles qui seront de nature à améliorer le sort des travailleurs (participation aux bénéfices, contrat collectif de travail, conseils d'arbitrage, etc.).

Au point de vue agricole :

Je m'appliquerai de façon toute spéciale à l'étude des questions agricoles qui intéressent notre pays.

Je demanderai la suppression des droits sur les vins, sur les eaux-de-vie, l'abaissement du tarif des transport des produits du sol et des engrais qui grèvent la propriété rurale et gênent les échanges.

J'approuve toutes les lois de mutualité et de solidarité sociales déjà faites (lois sur les coopératives agricoles, bien de famille insaisissable, crédit agricole à long terme, loi sur les fraudes, etc.)

Il convient de les compléter, notamment par la création des assurances mutuelles contre les divers sinistres agricoles.

Mais pour que ces institutions donnent leur plein effet, il convient de les délivrer de toute ingérence politique, de développer dans les campagnes les principes d'association libre et de mutualité.

Défenseur résolu de la liberté et de la propriété individuelle, je suis opposé à toute entreprise collectiviste, aux oligarchies financières et à tous les monopoles d'Etat.

Au point de vue de l'enseignement :

Au nom des mêmes principes, je suis contre le monopole et pour la liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'État.

L'école laïque, assise indestructible de la République, ne peut que profiter de la concurrenee.

Liberté de conscience pour tous. Ni persécution, ni sectarisme.

Au point de vue politique :

Pour soustraire les fonctionnaires aux influences politiques, il est nécessaire de fixer leurs droits et de régler leur situation par un statut précis.

Par exemple, il faut enlever aux préfets la nomination des instituteurs.

Il est indispensable d'écarter de la République le danger dont la menacent les abus souvent signalés par de fermes républicains, favoritisme, confusion des pouvoirs, clientèles politiques, candidatures officielles, et toutes les manœuvres de corruption dans un but électoral.

La réforme électorale instituant un mode de votation plus élargi nous ramènera à une meilleure organisation des partis et aux seules controverses d'idées et de principes. Elle est du reste étroitement liée à la réforme administrative et judiciaire.

Électeurs,

Telles sont les idées démocratiques dont je me déclare partisan convaincu.

Elles se résument ainsi :

Réformes sociales. — Économies. — Organisation de la démocratie par l'association et la mutualité. — Liberté. — Pas de monopoles. — Pas d'oligarchies même politiques. — La République non la démagogie.

Républicains,

Ces principes fermement appliqués affirmeront le parti républicain dans la noble tradition que lui a léguée la Révolution française.

Ils donneront à l'individu sa pleine valeur, encore accrue par les idées nouvelles de mutualité et de solidarité sociale.

Citoyens,

Vous n'avez pas des âmes d'esclaves.

Vous n'accorderez pas vos libres suffrages à des candidats qui sollicitent servilement l'investiture de quelconques comités ou l'appui d'une coterie officielle.

Vous en disposerez en faveur d'hommes connaissant vos aspirations, confiants dans votre éducation politique et dans l'indépendance de votre caractère, désireux de servir la démocratie par la vérité, la justice et la liberté!

Vive l'arrondissement d'Auch!

Vive la République démocratique et sociale!

Docteur SAMALENS,
Maire d'Auch,
Candidat républicain radical réformiste.

Circonscription de CONDOM.

M. DUFRÊCHE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.846 voix.

Mes chers Concitoyens,

Cédant à des insistances flatteuses et pressantes qui me sont venues de tous les points de l'arrondissement, je pose ma candidature à l'élection législative du 24 avril courant.

En prenant cette décision, je suis surtout désireux d'assurer l'union étroite de toutes les forces démocratiques en face de la coalition réactionnaire, nationaliste et cléricale; pour atteindre ce but, je prends l'engagement formel de me désister loyalement et sans arrière-pensée, en faveur de celui des candidats de gauche que le suffrage universel aura désigné au premier tour de scrutin et de rester à ses côtés pendant la période du ballottage, pour le soutenir sans rancune et avec la dernière énergie.

Tenant au peuple autant par le sang que par le cœur, je mettrai au premier rang de mes préoccupations la défense et la sauvegarde de la République, car je suis de ceux qui pensent que la République, loin d'être une simple étiquette, a une mission sociale : celle de

faire parvenir tous les citoyens, sans commotion violente, par l'action successive et constante des lois, à un degré plus élevé de moralité, de lumières et de bien être.

Si nous jetons un regard sur le passé, ne constatons-nous pas que les lois votées depuis le fonctionnement des institutions républicaines consacrent une marche incessante vers la liberté politique, la justice et la solidarité sociales?

Qu'il me soit permis de citer notamment :

1° Dans l'ordre politique :

Les lois du 30 juin 1881, du 29 juillet 1881 et du 1er juillet 1901, qui ont donné au pays les trois libertés essentielles : la liberté de réunion, la liberté de la pensée et la liberté d'association ;

La loi du 5 avril 1884, la charte des libertés communales ;

Les lois du 16 juin 1881, du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886, qui ont créé l'école primaire, gratuite, laïque et obligatoire, ont couvert le pays d'écoles et fait rayonner partout l'instruction;

La loi du 21 mars 1905, qui, en organisant le service de deux ans, a supprimé tous les privilèges et, a réparti également sur tous, les charges militaires qui pesaient auparavant sur les travailleurs;

La loi du 14 avril 1908, qui a réduit les périodes militaires à 23, 17 et 9 jours;

Ces deux dernières lois ont rendu des millions à la production nationale, sans le moindre affaiblissement de notre armée, tout en maintenant nos armements sur un tel pied de force et de supériorité que nous n'avons à craindre sur nos frontières aucune surprise et que nous pouvons nous flatter de l'alliance et de l'amitié des nations les plus grandes et les plus fières du continent;

La loi du 9 décembre 1905 qui, en décrétant la séparation des Églises et de l'État, a libéré l'État, définitivement laïcisé, de toutes les tutelles confessionnelles et organisé la liberté de conscience;

Cette loi, qu'on a dénaturée afin de la mieux exploiter, est une œuvre de liberté; n'avait-elle pas, en effet, organisé des associations cultuelles investies du droit de recevoir les biens des fabriques? n'a-t-elle pas alloué aux ministres des cultes des pensions viagères ou temporaires; n'a-t-elle pas mis au service du culte, pour une période illimitée et à titre gratuit, les édifices nécessaires à sa célébration? N'a-t-elle pas réparti l'ancien budget des cultes au profit des communes proportionnellement à la contribution foncière des propriétés non bâties?

C'est un honneur, pour le parti républicain, qu'ayant eu, après des batailles passionnées, violentes, haineuses même, à régler dans ce pays le sort des croyances, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus délicat, il ait fait aux consciences leur ample part de liberté et permis à tous les sentiments religieux de s'exprimer librement, sans avoir à craindre aucune persécution;

2° Dans l'ordre économique :

La loi du 21 mars 1884, sur les syndicats agricoles, qui peuvent être considérés comme le levier de relèvement de la petite propriété rurale;

Les lois des 5 novembre 1894 et 31 mars 1899, qui ont institué les caisses locales et régionales de crédit agricole;

La loi de 1898, sur les warrants agricoles qui permet d'emprunter sur les récoltes sans les remettre en possession du créancier;

La loi du 4 juillet 1900, qui a créé les mutuelles d'assurance agricole; — La loi du 29 décembre 1906 qui a organisé les coopératives;

La loi du 10 avril 1908, qui donne à tout ménage qui n'a que ses bras et sa bonne volonté, le moyen d'avoir un foyer;

La loi du 12 juillet 1909, dite du bien de famille insaisissable, qui laissera une trace

indélébile dans les annales de l'agriculture française; désormais, le chef de famille aura le droit de rendre insaisissable un petit bien, d'assurer ainsi l'avenir de ses enfants et de mettre le patrimoine commun à l'abri de la lèpre, de l'hypothèque, acte préparatoire de la saisie.

3° Dans l'ordre social :

La loi du 15 juillet 1893, sur l'assistance médicale gratuite, grâce à laquelle, dans nos villages, le malheureux est assuré de recevoir les secours de la science;

La loi du 9 avril 1898, qui assure les ouvriers contre les risques professionnels d'accidents;

La loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux vieillards, qui met à l'abri du besoin, dans leurs dernières années, les déshérités de la fortune et les vaincus de la vie.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui donne à tout être humain vivant de son travail la sécurité de trouver dans ses vieux jours les ressources strictement nécessaires à la vie, lorsque l'âge aura paralysé ses forces.

Cette loi réunit dans une œuvre commune, l'ouvrier des villes et l'ouvrier des champs; elle sera le point de départ d'une ère de confiance et d'apaisement, profitable à la fois aux employés, aux employeurs et à l'ensemble du corps social.

Ces grandes réformes, dues à la collaboration confiante du parti républicain, constituent un patrimoine inaliénable que la démocratie a le droit de revendiquer avec fierté et le devoir de ne pas abandonner, mais elles ne sont que l'ébauche de l'œuvre à accomplir.

Je vois, en effet, dans la République, le germe de tous les progrès et aucun progrès ne doit nous effrayer, à la condition qu'il soit adapté aux possibilités de l'heure et aux ressources du pays. Dans cet ordre d'idées, je m'attacherai à obtenir le vote de la loi fixant l'impôt sur le revenu.

Il faut demander :

Davantage au capital qui s'affirme, à la richesse qui s'augmente automatiquement; moins au travail et au salaire;

Davantage à la propriété mobilière, titres ou valeurs dont le revenu régulier est assuré sans risques et sans effort :

Moins à la propriété immobilière, à la terre surtout, écrasée et dont le revenu de plus en plus réduit est bien aléatoire.

Cette réforme aura pour effet de substituer, aux inégalités, je pourrais dire au caprices incroyables de la taxation actuelle, un régime fiscal qui, suivant la formule de la Constituante, charge chacun, suivant ses facultés, et d'autre part de soulager du fardeau que supporte encore la démocratie rurale, la masse des humbles et laborieux travailleurs pour qui la parcelle de terre est moins un capital qu'un instrument de travail.

Je suis un adversaire des monopoles d'État; tout au plus me montrerai-je favorable à la reprise par l'État des concessions faites par des tiers (chemins de fer, mines): mais je proposerai et voterai toutes les lois propres à développer et à rendre efficace la mutualité, ce grand facteur social qui doit, dans la mesure du possible, prévenir et enrayer les méfaits du hasard et les fatalités naturelles.

Il est indispensable notamment, au premier chef, de remédier par la création d'une Caisse nationale de réassurance des assurances mutuelles, aux maux qu'entraînent les intempéries pour l'agriculture.

N'est-il pas scandaleusement inique que l'agriculteur qui, après un labeur opiniâtre et des prodiges d'économie, retire du sol ce qui est strictement nécessaire aux besoins de la vie, perde en quelques secondes le fruit des sueurs de toute une année, la récolte sur laquelle il compte pour vivre et faire vivre sa famille.

La réalisation de cette réforme me tient au cœur depuis de nombreuses années; en 1892, quand le parti républicain du canton de Nogaro me fit l'honneur de me désigner comme

son porte-drapeau aux élections cantonales, elle fut l'objet d'un article spécial de mon programme; en 1907, dès mon entrée au Conseil général, j'ai proposé et fait adopter un vœu dans ce sens par l'Assemblée départementale.

Ayant moi-même des intérêts agricoles considérables, je ne peux manquer de me rendre compte que l'état de choses actuel jure avec les principes de fraternité et de solidarité qui doivent régner dans une démocratie et je poursuivrai sans trêve le vote d'une loi qui viendra apporter la sécurité dans nos campagnes.

Je m'attacherai avec une ardeur et une persévérance que rien ne lassera, à rechercher et à obtenir toutes les mesures propres à relever le cours de nos vins et de nos eaux-de-vie.

En ce qui concerne les vins, je proposerai : 1° Que, dans la déclaration de récoltes, les propriétaires indiquent séparément le nombre d'hectares plantés en souches donnant des raisins blancs ou rouges;

2° Que les quantités récoltées en vins blancs provenant de plants blancs, ou en vins rouges provenant de plants rouges, soient déclarées séparément;

3° Que l'Administration des contributions indirectes ne puissent délivrer des acquits ou congés de vins blancs qu'aux producteurs ayant des vignes plantées en raisins blancs;

4° Que les marchands en gros soient tenus d'avoir un compte spécial d'entrée et de sortie pour les vins blancs.

En ce qui a trait aux eaux-de-vie, je demanderai pour assurer l'authentification de notre produit :

1° Que les dispositions du § 2 de l'article 7 du décret du 3 septembre 1907, permettant de désigner sous le nom d'eaux-de-vie les mélanges d'eaux-de-vie de vin et d'alcools d'industrie soient abrogées et que ces mélanges ne puissent être vendus que sous le nom d'alcools; qu'en conséquence, l'appellation d'eau-de-vie soit réservée exclusivement aux produits de la distillation des vins purs de tout mélange.

2° Que l'article 26 de la loi du 6 août 1905, aux termes duquel « aucun spiritueux ne pourra être exposé, colporté ou vendu sans que les fûts, caisses, bouteilles qui le contiennent portent sur une étiquette très apparente la mention du titre de mouvement qui a accompagné la marchandise concernant les substances avec lesquelles l'alcool que contient le spiritueux a été fait », soit soumis à une sanction pénale qui, actuellement, fait défaut et soit strictement appliqué.

3° Que tout négociant ou industriel qui reçoit, même dans des locaux séparés, mais rapprochés les uns des autres, à la fois de l'alcool d'industrie et de l'alcool de vin ne puisse réexpédier ou vendre de l'alcool qu'avec la qualification d'alcool d'industrie.

4° Que des efforts sérieux soient tentés et que même des sacrifices pécuniaires soient consentis pour favoriser la dénaturation de l'alcool industriel et le développement de son emploi pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice.

Enfin, j'estime que l'intérêt de notre région réclame la réglementation du privilège des bouilleurs de cru sans que toutefois il soit porté la plus légère atteinte au droit de consommation familiale.

Cette mesure aurait une double conséquence :

D'une part, elle permettrait d'obtenir une réduction des droits de 220 fr. à 150 francs; il ne faut pas oublier, en effet, que ce privilège n'appartient pas seulement aux viticulteurs de l'Armagnac qui n'en usent d'ailleurs plus, mais à un nombre plus considérable de bouilleurs du centre, de l'ouest et du midi, qui écoulent, en fraude et au détriment de notre produit, leurs eaux-de-vie inférieures;

D'autre part, elle seule peut favoriser l'écoulement de nos eaux-de-vie en leur conférant l'authentification.

Je proposerai aussi que les propriétaires bouilleurs de cru, détenteurs d'eaux-de-vie produites par leur récolte dans le cours des années antérieures et n'ayant droit actuellement pour celles-ci qu'à l'acquit rose, bénéficient de l'acquit blanc s'ils consentent à distiller désormais sous le contrôle de la régie.

Je demanderai que les employés de la régie accomplissent leur mission sans avoir recours à des tracasseries vexatoires.

Je voterai et proposerai :

La diminution des droits de mutation qui frappent la propriété immobilière;

La répression vigoureuse des accaparements et coalitions qui faussent le cours des produits agricoles;

Une réforme profonde et étendue qui accroisse les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, réduise les dépenses et le nombre des fonctionnaires; une réforme, en un mot, qui mette l'organisation du pays en rapport avec les moyens rapides de communication et les transformations qui se sont opérées depuis un siècle.

Je me montrerai favorable à toutes les mesures propres à développer le principe de l'arbitrage international pour empêcher les différends entre les peuples et fasse prévaloir la justice et le droit sur la violence et la force.

Je dois aussi m'expliquer sur l'enseignement :

Je considère que le service de l'instruction dans un grand pays est un intérêt public de premier ordre et que les lois qui l'organisent et qui peuvent avoir une influence décisive sur l'avenir des jeunes générations et sur les destinées de la patrie sont des lois de police sociale, dans le sens le plus élevé du mot, qui ne sauraient être paralysées par des considérations d'ordre privé.

L'enseignement est ainsi une des plus nobles prérogatives de l'État; j'estime cependant que l'État peut en assurer le bon fonctionnement, soit en s'en chargeant directement dans des établissements à lui et par un personnel à lui (c'est l'enseignement public), soit en en laissant la charge à des établissements et à un personnel placés sous son contrôle et remplissant les conditions imposées par la loi (c'est l'enseignement privé contrôlé).

Je suis donc décidé à faire toute sa part à la liberté, mais il n'est pas de droit qui survive à l'abus que l'on peut en faire. Aussi, dans le cas où l'exercice de cette liberté, si généreusement accordée, aurait pour effet d'organiser une lutte passionnée et violente contre les droits imprescriptibles de la nation, mais dans ce cas seulement, dont je ne souhaite pas la réalisation et que je verrais avec regret se produire, je n'hésiterais pas à voter l'organisation de l'enseignement en service d'État.

L'École laïque, en effet, n'est-elle pas la grande œuvre de la République et nos instituteurs et institutrices, par le culte de leur tâche, par leur élévation morale, ne se sont-ils pas toujours montrés dignes de la haute mission qui leur a été confiée?

Je voterai une meilleure répartition des circonscriptions électorales, mais je ne me laisserai pas entraîner par le mirage trompeur qu'exploitent les promoteurs réactionnaires de la représentation proportionnelle, dont l'application est injuste et les conséquences immorales.

Mes chers Concitoyens,

Après avoir exposé mon programme, je dois vous dire la conception que je me fais du Député, conception à laquelle je ramènerai tous les actes de la vie parlementaire.

Actif, assidu aux séances, ne s'attachant pas aux discussions vaines, affable en tous temps, restant en contact continuel avec ses électeurs, plein de sollicitude pour les intérêts de tous, mais surtout des malheureux et des déshérités, soucieux du devoir de rendre annuellement compte de son mandat dans des réunions publiques.

Tel je m'efforcerai d'être.

Citoyens,

Vous qui n'avez pas encore accepté le principe républicain, vous avez été trompés par les vaines promesses de vos chefs qui vous faisaient espérer le retour d'une monarchie ou d'un empire.

Ne restez pas plus longtemps rebelles aux institutions républicaines, si franchement acceptées par vos concitoyens dans toute la France; marchez en masse vers les idées de justice et de solidarité sociale que je vous propose.

Marchez tous aux urnes au cri de : Vive la République.

A. DUFRÈCHE,
Conseiller général du Gers,
Docteur en droit,
Propriétaire à Barbotan.

Circonscription de LECTOURE.

M. THIERRY-CAZES.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.707 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les majorités grandissantes par lesquelles vous m'avez à chaque consultation électorale renouvelé votre confiance m'imposaient un double devoir : continuer à remplir fidèlement mon mandat et consacrer tous mes efforts à maintenir et à confirmer l'union féconde, qui donne toujours la victoire.

Un attachement inébranlable à mon programme, une action bienveillante et courtoise, en communauté d'aspirations toujours plus intimes avec vous, ne jamais faire de mal à personne, et s'efforcer de faire le plus de bien possible, telle a été la règle de conduite qui n'a cessé d'inspirer mes actes et mes paroles.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement ma conscience qui me dit que je suis demeuré digne de vos suffrages, mais c'est vous qui, par la voix unanime de tous vos élus des cinq cantons, avez approuvé mes actes dans la législature, qui se termine, comme dans les législatures passées, en me faisant le grand honneur — dont je serai fier toute ma vie — de m'inviter à me présenter de nouveau à vos libres suffrages.

Mes discours et mes votes me dispensent de faire de longues déclarations.

La neuvième législature, qui vient de s'achever, sera célèbre dans l'histoire par la grande loi sociale que nous avons définitivement votée : la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Malgré les difficultés du dehors, malgré les douleurs et les anxiétés intérieures éprouvées durant quelques mois, son œuvre a été considérable.

Elle a modifié, en la perfectionnant, la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, si bien que cent millions seront répartis cette année entre tous les vieillards nécessiteux, et qu'il ne devrait pas y avoir en France un invalide du travail, un infirme ou un incurable obligé de tendre la main.

Elle a complété la loi du service militaire de deux ans par la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Le rachat de l'Ouest, première mesure faisant rentrer dans le domaine de l'État les services publics.

Une sage revision du tarif douanier.

Pour la défense nationale, elle a fait plus que les précédentes : elle a accru notre

artillerie de terre, et elle vient de voter les crédits demandés par le vaillant marin, notre compatriote, pour la construction de navires de haut bord.

Le 9 mars 1909, la Chambre a voté l'impôt sur le revenu, cette grande réforme fiscale qui doit assurer un grand dégrèvement aux populations agricoles, exonérer les petits salaires et traitements, sans imposer de charges nouvelles aux situations moyennes, et sans vexation ni inquisition.

Tel a été, à grands traits, le bilan de la législature.

Vous savez que j'ai pris ma part de cette œuvre et je m'y suis associé, non seulement par mon suffrage, mais souvent de ma parole et de mes efforts, qui m'ont valu de hauts témoignages de confiance de mes collègues du Parlement.

Au cours du grand débat sur la réforme électorale, si je suis monté à la tribune pour défendre le scrutin des victoires de la démocratie, si j'ai exalté notre petite patrie, fondement de la grande patrie, vous savez tous que c'est la défense agricole qui a été l'objet de mes continuelles préoccupations.

Une meilleure organisation de l'enseignement agricole, la sécurité de nos campagnes, la lutte contre l'exode rural, toutes les mesures destinées à protéger l'agriculture, dont la prospérité est pour la nation une condition de force, de grandeur et de vie.

La loi sur la petite propriété, ou loi du coin de terre : les lois de perfectionnement de crédit agricole, le crédit collectif à long terme, le crédit individuel à long terme, les assurances mutuelles contre les risques agricoles, la réassurance, la répression de la fraude, enfin la loi sur le homestead, qui permet au cultivateur de se constituer et de léguer à ses descendants un bien de famille insaisissable ; toutes ces lois qui doivent aider le paysan, je suis heureux d'avoir pu ou les proposer ou les voter.

Enfin, je n'ai pas besoin de rappeler mes interventions répétées pour la défense des intérêts de notre arrondissement.

Toutes les fois que mes compatriotes m'ont demandé mon concours, je me suis empressé de leur donner sans réserve, et notamment les habitants du canton de Mauvezin ont enregistré avec satisfaction les résultats de mon interpellation contre la compagnie du Midi, et de mes démarches auprès des pouvoirs publics pour hâter l'exécution de la ligne de Beaumont à Gimont.

La prochaine législature assurera l'évolution normale de notre pays dans la voie du progrès laïque et social par l'abrogation de la loi Falloux, par le vote définitif de l'impôt sur le revenu, et par des réformes nouvelles qui amélioreront le sort du cultivateur et consolideront sa propriété.

Remembrement de la propriété, réfection du cadastre, diminution de la dette hypothécaire, création de Chambres d'agriculture et de prud'hommes agricoles, etc.

Cette œuvre donnera aux travailleurs des champs toute sa liberté et toute son indépendance, et elle enrichira notre patrimoine de justice et de fraternité.

Le 24 avril courant, vous me confierez de nouveau, j'en suis sûr, le drapeau de la République.

Vous pouvez compter que, demain comme hier, je tâcherai de toutes mes forces de m'inspirer toujours des paroles du grand homme d'État :

« Ce n'est ni par la violence ni par la haine, c'est par la raison et par la concorde que nous travaillerons efficacement à la prospérité, à la grandeur de la France républicaine. »

Vive la République démocratique et sociale !

THIERRY-CAZES,
député sortant.

Circonscription de LOMBEZ.

M. TOURNAN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.917 voix.

Mes chers Concitoyens,

La majorité des maires républicains de notre arrondissement m'a fait l'honneur de me confier le drapeau de la démocratie dans la lutte qui va s'ouvrir.

C'est sous les auspices de ces représentants qualifiés du parti républicain que je viens solliciter vos suffrages.

Mon passé de militant et mon attitude au Conseil général attestent mon attachement à la République véritable, à la République des réformes sociales.

Je suis prêt à défendre avec énergie, avec passion nos institutions de liberté ; et parmi ces conquêtes de nos devanciers que nous avons le devoir de transmettre comme un dépôt sacré aux générations à venir, je n'en connais pas de plus précieuse que l'école laïque, cette pierre d'assise de l'édifice républicain.

Certes on peut relever dans notre organisation politique et administrative quelques imperfections de détail et je désire autant que personne les voir disparaître. Mais je ne saurais admettre que l'on tire parti d'anomalies secondaires pour combattre nos institutions elles-mêmes.

Aujourd'hui que les libertés politiques nous sont pleinement assurées, c'est vers les réformes sociales que nous devons porter notre effort. Des abus intolérables rendent souvent illusoires les bienfaits de la République. Les travailleurs, même propriétaires, sont soumis à l'exploitation sans merci d'une féodalité capitaliste qui va jusqu'à rejeter sur eux sa part de charges sociales.

Cette iniquité ne peut pas durer. Le parti républicain qui depuis plusieurs années se montre souvent animé d'une haute inspiration socialiste, doit de plus en plus travailler à la suppression des privilèges économiques, à la réalisation de la justice sociale.

C'est vers ce but que tendent les grandes réformes déjà préparées, notamment la réforme de l'impôt direct. Nos vieilles contributions, légères pour les riches, pèsent de tout leur poids sur les classes laborieuses. Il faut les remplacer le plus tôt possible par le système fiscal à la fois plus rationnel et plus équitable dont la Chambre des Députés a donné l'heureuse formule dans son projet d'impôt sur le revenu. Par ce système qui accorde à tous les travailleurs, déjà surchargés par les contributions indirectes, soit l'exemption complète, soit des dégrèvements considérables, la République établira la justice dans l'impôt comme elle l'a introduite dans le service militaire.

Mais il ne suffit pas de modifier la répartition des charges existantes, il faut encore restituer à la nation les sources de profit monopolisées par les capitalistes. Tel est le cas des chemins de fer, des mines et de nombreuses industries qui intéressent trop la vie économique du pays pour être abandonnées à des particuliers uniquement soucieux de leurs bénéfices C'est à ces monopoles transformés en services publics que notre parti demandera les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses de solidarité sociale.

Ces dé enses, en effet, ne peuvent manquer de s'accroître. Depuis quelques années déjà, la République assure l'existence de l'enfant et du vieillard sans soutien ; elle va bientôt apporter le secours d'une retraite au vieux travailleur qui se trouve à la charge de sa famille. Il faut qu'elle organise progressivement un système complet et bien coordonné

d'assurance sociale s'étendant à tous les risques inéluctables du travail et entre autres aux risques agricoles.

A la faveur d'une loi particulièrement libérale et des subventions importantes du Gouvernement, les mutuelles d'assurances se sont beaucoup répandues à la campagne ; mais elles sont gênées dans leur développement par la difficulté de se procurer la réassurance.

Il faut hâter l'adoption du projet de loi déposé à la Chambre pour la création d'une Caisse nationale de réassurance auprès du Ministère de l'Agriculture.

De même pour le Crédit agricole. Il faut rendre applicable dans le plus bref délai la loi toute récente qui autorise les caisses de crédit à consentir des prêts à long terme, car ces prêts ne peuvent être obtenus aujourd'hui qu'à des conditions trop onéreuses pour l'agriculture.

Notre parti doit encore favoriser les coopératives agricoles qui sont appelées à beaucoup accroître les revenus des cultivateurs.

Mais ces réformes sociales ne peuvent se réaliser que dans la paix. Notre parti doit s'opposer à toutes les intrigues des coteries capitalistes qui, pour satisfaire à l'étranger leur avidité sans scrupules, menacent à chaque instant de déchaîner la guerre. La République française doit mettre son honneur à contribuer au développement des institutions d'arbitrage et à hâter l'heure où, de concert avec les grandes nations, elle pourra réduire l'effectif de l'armée active et partant la durée du service militaire.

En politique extérieure, comme en politique intérieure, toujours le même but, toujours le même idéal. Combattre sans répit toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, soutenir énergiquement les travailleurs dans leur lutte douloureuse pour le bien-être et la liberté, telle est la tâche qui s'impose à votre représentant. A cette tâche vraiment republicaine, vraiment démocratique, je consacrerai, si vous m'accordez votre confiance, toute mon activité, tout mon dévouement.

Vous pouvez compter sur moi. Je suis de ceux qui connaissent pour en avoir souffert les injustices de notre régime capitaliste. Comment pourrais-je prendre le parti des privilégiés ?

Par ma situation comme par mon origine, c'est à votre classe que j'appartiens, travailleurs ; vos revendications sont les miennes. Avec vous je veux affirmer que nous n'avons plus besoin de tutelle, que nous avons conscience de notre force, de nos droits, de nos devoirs.

Je continuerai en qualité de député l'œuvre que j'ai entreprise comme simple citoyen. Je vous aiderai à créer toutes les institutions libératrices que suscitent les lois de la République.

Et, ce qui n'a jamais été fait jusqu'ici, je vous tiendrai au courant de mes efforts parlementaires. Vous participerez réellement à mes travaux ; vous serez vraiment des hommes libres.

Agriculteurs, ouvriers, travailleurs de toutes professions, aux urnes pour votre émancipation définitive ! Rappelez-vous que je suis un des vôtres et jetez mon nom en défi à toutes les réactions.

Vive la République démocratique et sociale !

I. TOURNAN,

Licencié ès lettres et docteur en droit,
Rédacteur au Ministère du Commerce,
Conseiller général du Gers.

Circonscription de MIRANDE.

M. NOULENS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.445 voix.

Mes chers Concitoyens,

Investi déjà deux fois de votre confiance, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat législatif avec le sentiment de pouvoir invoquer aujourd'hui devant vous comme un titre à vos suffrages l'œuvre accomplie pendant la dernière législature par la majorité républicaine dont j'ai fait partie.

Le maintien intégral de l'exercice du culte vous a montré combien étaient fausses les accusations dirigées contre le parti républicain il y a quatre ans et a démontré une fois de plus notre souci de respecter les croyances religieuses de chacun, tout en délimitant le domaine de l'Église à l'égard de l'État.

Je m'honore d'avoir voté, comme je m'y étais engagé par mes programmes de 1902 et 1906, un impôt progressif sur le revenu dont le résultat certain doit être de procurer à la plupart des agriculteurs du Gers, grâce à une répartition plus équitable des contributions directes fondues en une seule, l'exonération complète ou la réduction sensible de leurs charges fiscales. N'oubliez pas, en effet, que les revenus fonciers inférieurs à 625 francs seront exemptés de tout impôt si le revenu total du propriétaire exploitant lui-même ne dépasse point 1.250 francs, cette somme fût-elle augmentée de 300 francs de salaires, et qu'au-dessus de 1.250 francs jusqu'à 5.000 francs de revenu total les agriculteurs bénéficieront de larges dégrèvements. En réalité, c'est seulement pour les revenus fonciers supérieurs à 15.000 francs environ que le nouvel impôt commencera à se traduire par une augmentation dont, malheureusement, bien peu d'entre nous peuvent se flatter d'avoir à envisager l'éventualité.

Ne croyez pas surtout que les avantages offerts par ces diminutions d'impôts aient pour conditions des déclarations embarrassantes ou des mesures vexatoires. Les représentants de la démocratie rurale savent trop quel prix la population attache à son indépendance et à l'inviolabilité de son foyer pour avoir porté atteinte, par des ingérences abusives, à ces sentiments si légitimes.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui vient d'assurer aux travailleurs des villes et des campagnes, ouvriers, cultivateurs, artisans, petits patrons, métayers et fermiers, moyennant un versement modique de 9 à 18 francs par an, le bénéfice d'une pension viagère qui, à soixante-cinq ans, pourra dépasser 400 francs, est à coup sûr la plus belle œuvre de solidarité sociale qui ait encore été réalisée. Dès l'année 1911, les vieillards âgés de soixante-cinq ans en apprécieront les heureux effets, sous la forme d'une allocation viagère qui a été fixée à 100 francs pour les ouvriers, métayers et fermiers. Je regrette que malgré les efforts de la gauche radicale du Sénat qui n'a pu, en la circonstance, triompher de l'opposition d'une majorité dans laquelle figuraient tous les membres de la droite, cette pension viagère ait été réduite, contrairement au vœu de la Chambre des Députés, à 50 francs pour les petits propriétaires.

Même imparfaite, la loi des retraites ouvrières n'en constitue pas moins un progrès considérable. Elle a recueilli l'adhésion tardive de la droite du Sénat et de la Chambre, mais

les électeurs avertis savent déjà qu'ils sont redevables de cette loi salutaire à la majorité républicaine qui depuis longtemps l'avait inscrite dans son programme et l'a définitivement fait aboutir en dépit de toutes les résistances.

La politique de protection de l'agriculture pratiquée par la République plus que par tout autre régime s'est affirmée pendant la dernière législature, non seulement par le relèvement des droits de douane qui protègent nos produits contre la concurrence étrangère, mais encore par des réformes d'une haute portée sociale au premier rang desquelles apparaît la loi sur le bien de famille insaisissable qui met à l'abri de l'expropriation la maison et la terre du petit propriétaire, c'est-à-dire son abri et son instrument de travail.

C'est dans le même esprit et pour compléter cette œuvre qu'a été conçue et votée la loi sur le crédit individuel à long terme. Il permettra aux sociétés de crédit agricole de mettre à la disposition du cultivateur et pour quinze ans les ressources dont il peut avoir besoin, jusqu'à concurrence de 8.000 francs, pour aménager, transformer et reconstituer sa petite exploitation.

Électeurs,

La France est obligée de conserver une armée forte dont la puissance défensive soit la meilleure garantie de notre sécurité et de la paix. Elle doit aussi pouvoir obéir aux idées généreuses qui tracent à la Société des devoirs nouveaux envers les déshérités et les humbles.

La législature de 1910 à 1914 sera pour cette raison dominée par la création des moyens financiers que comporte le double effort des dépenses sociales et des dépenses militaires.

Avant de demander une partie de ces ressources à la richesse acquise, ou de recourir, s'il y a lieu, à certains monopoles tels que celui de l'alcool, nous aurons à reviser soigneusement les dépenses de nos budgets pour supprimer toutes celles qui sont inutiles.

Au premier rang d'entre elles figure l'entretien d'une organisation administrative que nous ont léguée les régimes disparus et qui ne répond plus ni aux conditions de la vie moderne ni aux besoins de la démocratie.

La décentralisation des services publics dont je suis partisan est appelée à simplifier les rouages administratifs, à réduire l'excès de formalisme, à être une source féconde d'économie et d'activité. Elle sera heureusement complétée par des dispositions légales propres à stimuler le zèle des fonctionnaires de tout ordre en les mettant à l'abri de l'arbitraire, sans les dispenser du respect de la discipline.

La justice est encore trop coûteuse ; la République a déjà beaucoup fait pour en diminuer les frais ; elle se doit à elle-même de supprimer ceux qui grèvent encore les petites ventes immobilières.

Ces questions ne sauraient d'ailleurs détourner notre attention des mesures destinées à sauvegarder l'intégrité du patrimoine laïque dont la République a doté notre pays. L'abrogation complète de la loi Falloux assurera aux pères de famille les garanties de savoir dont sont aujourd'hui dispensés certains membres de l'enseignement secondaire privé. Nous prétendons ne point porter ainsi atteinte à la liberté de l'enseignement à laquelle pour des raisons de doctrine et pour des considérations de fait nous demeurons attaché.

Quant à mon attitude envers ceux qui prêchent la guerre de classes entre concitoyens et l'abdication de notre dignité en face de l'étranger, elle sera ce qu'elle était hier, c'est-à-dire intransigeante, car il n'est pas d'entente possible avec ceux qui nient l'idée de patrie.

Républicains,

L'union qui a fait triompher votre drapeau en 1902 et 1906 est plus que jamais néces-

saire entre vous. J'ai pleine confiance que vos sentiments, à plusieurs reprises éprouvés, sauront encore s'affirmer sur mon nom le 24 avril et qu'une victoire éclatante du parti républicain marquera cette date dans l'arrondissement de Mirande.

Vive la République!

J. NOULENS,
Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État,
Candidat républicain-radical,
Député sortant.

GIRONDE

Circonscription de BAZAS.

M. Émile CONSTANT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.804 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la cinquième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos libres suffrages.

Malgré la longue durée de ce mandat, nous pouvons ensemble nous rendre ce témoignage d'être restés fidèles au même programme et au même idéal politiques qui nous réunirent en 1893 sous les plis du même drapeau.

Pour consentir à rompre de tels liens, il eût fallu que le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, m'apparût comme une réforme capable d'augmenter les garanties de savoir, de moralité, de désintéressement et d'indépendance que les électeurs sont en droit d'exiger de leurs élus.

Avec les principaux chefs du parti républicain, j'y trouve surtout un nouveau prétexte d'entente pour tous les partis d'opposition, et le danger de voir la majorité des deux Chambres n'échapper à la prétendue servitude des intérêts particuliers que pour tomber sous le joug plus dangereux des puissances financières et des Comités anonymes.

Pour le député soucieux d'affirmer par ses votes ou à la tribune une opinion indépendante, rien ne vaut le sentiment d'une confiance réciproque, l'unissant à son collège électoral.

L'œuvre de la prochaine législature sera particulièrement délicate, car elle consistera à mettre les ressources financières de la nation en harmonie avec ses réformes sociales et l'effort accompli pour la défense nationale.

Sans qu'il soit besoin de recourir aux monopoles des assurances et de l'alcool, qui présenteraient de graves inconvénients et réserveraient de cruels mécomptes, il sera possible, après la compression réfléchie du budget des dépenses, de demander à la fortune acquise et à une meilleure utilisation des richesses nationales le complément de recettes indispensables pour l'équilibre régulier du budget.

Si le respect de la propriété individuelle est la première garantie de la prospérité publique et de la dignité du citoyen, il semble également indiscutable que les biens de la collectivité ne puissent sortir du patrimoine commun pour enrichir quelques individualités.

Dans cet ordre d'idées, je reste plus que jamais convaincu de la nécessité d'imposer aux concessionnaires des mines, des chutes d'eau ou des monopoles, la participation de leurs ouvriers et de l'État aux bénéfices.

L'école laïque est sortie une fois de plus triomphante des attaques et des calomnies de la réaction. Ce serait mal comprendre ses intérêts que de lui donner le monopole de l'enseignement public ; mais au moins peut-on demander aux écoles rivales les mêmes garanties de neutralité, de moralité et de savoir, dans l'intérêt même des enfants qui les fréquentent.

La défense des intérêts agricoles, le développement des œuvres de mutualité de toute sorte doivent rester au premier rang des préoccupations de la nouvelle Chambre.

Il semble qu'on n'ait pas suivi d'un œil assez attentif, dans ces dernières années, le développement de notre politique coloniale, et qu'on n'ait pas orienté notre politique étrangère au mieux des traditions et des intérêts de la France.

Les ressources inépuisables de notre marché financier devraient fournir à une diplomatie avisée l'occasion de traités avantageux pour l'écoulement des produits de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce.

Chers Concitoyens,

En résumé, pour répondre à l'adhésion aujourd'hui presque unanime du pays, la République a le devoir de lui assurer de plus en plus la paix sociale, l'amélioration du sort de ceux de ses enfants qui, par leur travail, développent sa richesse, et de donner au nom de la France, dans le monde, un rayonnement toujours plus grand de force, de justice et de progrès !

Vive l'arrondissement de Bazas !
Vive la République !

Émile CONSTANT,
Député sortant.

Circonscription de BLAYE.

M. Pierre DUPUY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.269 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous m'avez fait à deux reprises — en 1902 et en 1906 — le grand honneur de me choisir, à une majorité considérable, pour vous représenter à la Chambre des Députés.

Je sollicite, aujourd'hui, pour la troisième fois, vos suffrages, avec la conviction d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'avez confié.

Ma candidature, vous le savez, est une candidature d'union républicaine. Elle est présentée et soutenue par le parti républicain tout entier.

La politique que je sers, vous la connaissez. Elle se résume dans ces mots : liberté, justice, progrès social.

Au cours de cette législature, je me suis associé à toutes les mesures qui avaient pour but d'assurer la liberté et l'égalité de tous les citoyens, d'améliorer la situation des humbles et des travailleurs, de développer la richesse et la grandeur de notre patrie.

J'ai contribué par mes votes à maintenir dans ce pays la paix religieuse, tout en assurant la suprématie du pouvoir civil et en sauvegardant l'enseignement laïque.

J'ai voté les réformes qui avaient pour but de proportionner exactement les charges fiscales aux facultés réelles des contribuables. Le projet d'impôt sur le revenu, adopté par la

Chambre, dégrève la terre, exonère les petits revenus et tient compte des charges de famille.

J'ai voté ce projet dont le principe constitue un progrès incontestable.

J'ai sanctionné de mon vote toutes les lois destinées à assurer le bien-être et la sécurité des travailleurs et en particulier la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, la loi sur les retraites des employés de chemins de fer, la loi sur les retraites des inscrits maritimes, la loi sur la réglementation du travail à bord des navires de commerce, la loi sur le repos hebdomadaire, la loi sur les habitations à bon marché, la loi sur le bien de famille insaisissable.

Je me suis associé à toutes les mesures ayant pour effet d'accroître la propriété générale en sauvegardant les intérêts de notre commerce, de notre industrie, de notre agriculture. Notre situation est aujourd'hui satisfaisante. La crise viticole est enrayée, et nous pouvons espérer des jours meilleurs.

La nouvelle Chambre aura à réaliser une œuvre considérable :

Elle devra, tout en pratiquant une politique d'économie rigoureuse et en exerçant un contrôle sévère sur les dépenses publiques, trouver les ressources nécessaires à l'application des lois sociales qui ont été votées.

Elle devra poursuivre dans un esprit démocratique la réforme de notre système d'impôts.

Dans l'ordre social, elle devra s'attacher à réglementer les rapports entre les patrons et les ouvriers et faciliter l'accession du plus grand nombre à la propriété.

Elle devra encourager le mouvement coopératif, élargir la capacité des syndicats professionnels, organiser l'apprentissage, créer le crédit industriel.

Dans l'intérêt de la petite propriété, elle devra organiser l'assurance contre les risques agricoles, remanier notre régime hypothécaire, modifier la procédure relative aux partages et aux licitations, réduire les frais de justice et les droits de transmission.

Dans l'ordre administratif, elle aura à examiner un grand nombre de réformes destinées à assurer, avec le moins de frais possibles, le bon fonctionnement des services publics. Elle devra donner aux fonctionnaires un statut fixant leurs droits et leurs devoirs et les protégeant contre le favoritisme et l'arbitraire.

Telles sont les principales réformes qui s'imposent à l'attention du législateur.

Mes chers Concitoyens,

Partisan convaincu d'une politique d'ordre et de progrès à l'intérieur, de paix et de dignité à l'extérieur, je continuerai, si vous m'accordez vos suffrages, à défendre au Parlement les idées qui vous sont chères.

Représentant dévoué des intérêts de notre belle région viticole, je continuerai à consacrer à la sauvegarde de vos droits toutes mes forces et toute mon activité.

Vous pouvez compter sur mon dévouement.

J'attends avec confiance votre décision.

Le 24 avril prochain vous tiendrez à affirmer d'une manière éclatante votre attachement inébranlable à l'idée républicaine et démocratique.

Vive l'arrondissement de Blaye !

Vive la République !

Aux urnes ! Pas d'abstentions !

Pierre DUPUY,
Député sortant,
Propriétaire, maire de Saint-Genès,
Candidat du Congrès républicain.

1re Circonscription de BORDEAUX.

M. CHAUMET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.722 voix.

Mes chers Concitoyens,

On peut choisir un candidat pour ses promesses. On doit juger un élu sur ses actes. Je soumets les miens avec confiance aux électeurs de la première circonscription.

J'ai loyalement tenu tous mes engagements. Je n'ai laissé sans défense aucun des multiples et graves intérêts dont j'avais la charge.

J'ai servi sans défaillances ni compromissions, mais avec une entière indépendance, les idées républicaines et laïques. J'ai toujours placé au-dessus des calculs des partis les intérêts essentiels du pays, et particulièrement ceux de la défense nationale.

A l'avenir comme dans le passé, fidèle aux grands principes de 1789, je revendiquerai toutes les libertés politiques, économiques et sociales.

C'est avec un souci très sincère de liberté que j'ai voté la loi de séparation, qui ne doit pas seulement, dans ma pensée, séparer administrativement les Eglises de l'Etat, mais réaliser la séparation, si désirable pour la paix publique, de la politique et de la religion.

Je ne cesserai pas de revendiquer et de défendre toutes les libertés individuelles, au premier rang desquelles je place la liberté d'enseignement.

Voulant simplifier les services publics et réaliser par là de sérieuses économies, je poursuivrai la décentralisation politique et administrative, mais avec cette préoccupation constante de décentraliser par la liberté et pour la liberté.

Les grandes et sérieuses réformes ne sont possibles qu'à la condition que les représentants du pays puissent s'élever au-dessus des intérêts locaux et particuliers. C'est pourquoi je réclamerai comme l'indispensable outil des progrès futurs le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Contre les protectionnistes, je continuerai à défendre nos libertés économiques. Je ne me lasserai pas de protester contre un système qui accable de l'impôt le plus inique, au bénéfice de quelques privilégiés, la masse des consommateurs et notamment les familles les plus nombreuses et les plus pauvres.

Par la conclusion de traités de commerce, la création de ports francs, l'établissement de tarifs communs entre les Compagnies de chemins de fer et de navigation, le perfectionnement de notre outillage, l'autonomie des ports, etc., je m'efforcerai d'accroître la prospérité de notre commerce et de nos industries et par là même le salaire de nos ouvriers.

En même temps, par la diminution des taxes et des droits sur les objets de première nécessité, je m'efforcerai d'obtenir la vie à bon marché, ce qui doit être la principale préoccupation des élus d'une démocratie laborieuse.

Les libertés sociales, que je revendique contre la tyrannie collectiviste, ne sont point exclusives d'une organisation rationnelle, méthodique, harmonieuse du travail, établie par le concours loyal des ouvriers et des patrons.

Ces libertés ne sont point exclusives non plus d'une législation de prévoyance sociale qui pourra utilement aider l'initiative privée pour assurer les travailleurs contre les risques de chômage, de vieillesse ou même de décès.

La volonté de les sauvegarder est étroitement associée dans mon esprit à un ardent désir de justice et de solidarité sociales.

Mes chers Concitoyens,

Les groupements républicains de la première circonscription, les comités affiliés à l'association républicaine, à l'alliance républicaine démocratique, à la fédération radicale, ont bien voulu approuver mon progamme et appuyer ma candidature.

Cette confiance des républicains de toutes nuances n'est pas seulement un honneur dont je suis fier. Elle m'impose un devoir auquel je ne faillirai point.

Je travaillerai de tout cœur à maintenir, à consolider cette union de tous les républicains, dans l'intérêt de notre ville, de notre port, de notre pays, pour le maintien de l'ordre public, condition nécessaire du progrès démocratique et social, pour la défense de la République.

Mes chers Concitoyens,

Voilà le programme que je vous soumettais il y a quatre ans. J'ai consciencieusement travaillé à le réaliser.

A ce que je disais alors, je n'ai pas un mot à ajouter, pas un mot à retrancher.

J'ai été fidèle à moi-même. Vous resterez fidèles à vous-mêmes.

Vive la République!

Charles CHAUMET,
Député sortant.

2e Circonscription de BORDEAUX.

M. BALLANDE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 8.051 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au moment où revient à son terme le mandat dont vous m'avez par deux fois honoré et que je brigue de nouveau, j'ai eu à cœur de vous édifier pleinement sur mon attitude au cours de la dernière législature et sur mes vues dans l'avenir.

Tous les électeurs de la 2e circonscription ont été convoqués respectivement à des réunions de quartiers ; ils le seront tous à une réunion générale.

Pour ceux qui, malgré ces dispositions, n'auront pu m'entendre, je m'explique ici en résumé.

Selon mes moyens et les circonstances, j'ai défendu toutes les libertés d'ordre individuel ou collectif, en première ligne celle du père de famille.

Si la production du travail parlementaire a été défectueuse, seule en est responsable la majorité, trop justement qualifiée de coalition d'appétits, qui détient le pouvoir, grâce à une centralisation exagérée et une constitution très imparfaitement démocratique.

On a fait courir le bruit que j'avais voté l'augmentation d'indemnité que cette majorité a commencé par allouer aux députés et sénateurs, je suis obligé de déclarer le contraire. J'ai toujours voté contre et je persiste à penser que la question devait être soumise au corps électoral.

Adversaire irréductible de tous les monopoles d'État, convaincu que rien ne peut être plus funeste aux intérêts des travailleurs de toutes les classes, j'ai repoussé le rachat du chemin de fer de l'Ouest qui coûtera au budget plus de 200 millions !

La revision nécessaire du régime fiscal dans un esprit de justice et de progrès a toujours fait partie de mon programme. Mais la discussion du projet Caillaux, par son caractère vexatoire et inquisitorial, rendrait son application néfaste aux classes moyennes et ouvrières.

L'épreuve a été faite dans la démocratie américaine ; elle a été concluante !

Menacé d'un retour offensif du protectionnisme, le Gouvernement a eu la faiblesse, malgré les protestations des libre-échangistes, de laisser venir en discussion la réforme douanière. Ce que nous avions prédit est arrivé : l'étranger a répondu par des représailles qui pèseront lourdement sur le petit consommateur par le renchérissement de la vie.

Le commerce des vins et spiritueux, les négociants en gros comme les détaillants ont failli être pressurés d'une façon aussi exceptionnelle qu'absurde. Cette alerte a montré une fois de plus l'iniquité et le danger de la licence, aussi n'ai-je pas hésité à voter sa suppression.

En dehors des actes parlementaires, je n'ai rien négligé pour donner tout mon appui aux nombreuses corporations qui l'ont demandé pour la défense de leurs intérêts menacés.

La fameuse loi sur les retraites, que nous avons votée, présente encore bien des lacunes ; elle ne sera applicable, ne pourra donner satisfaction et confiance, qu'après de nombreux remaniements au point de vue de la liberté, de la participation des mutualités, du remplacement de la capitalisation par la répartition. Elle pèche enfin par la base, avec une situation financière comme la nôtre.

Hélas ! le bilan de la dernière législature est, en effet, particulièrement lamentable : 503 millions d'augmentation de dépenses, 193 millions de déficit budgétaire, en dépit des impôts nouveaux dépassant 150 millions, malgré la suppression du budget des cultes et l'accaparement du fameux milliard des congrégations dilapidé vous savez de quelle façon !...

En ce qui concerne les économies promises, possibles par la décentralisation, la refonte des services administratifs... Néant ! Néant !

Mes chers Concitoyens,

Quand on voit les choses de près, on comprend la lassitude politique de personnalités d'opinions très diverses, qui abandonnent la lutte.

Dépourvu d'ambition parlementaire, j'aurais peut-être suivi ces exemples si je ne m'étais cru moralement engagé vis-à-vis d'une circonscription électorale qui m'a si généreusement prouvé son indépendance.

Représentant d'une population commerçante, je ne me suis pas cru permis de réduire spontanément d'une unité le nombre déjà si restreint, malheureusement pour tous les partis, des députés appartenant aux professions commerciales.

Mais je n'ai pas voulu surtout abandonner mon poste, parce que je ne suis ni un partisan de la politique du pire, ni un pessimiste, parce que je crois le pays meilleur que sa représentation actuelle, parce qu'enfin je vois le salut prochainement possible par le retour au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

« Il n'est pas de question plus grave, il n'en est pas de plus urgente », au dire même de M. Millerand, aujourd'hui !

Je ne m'étendrai pas autrement sur les patronages et les avantages de cette réforme que j'ai mis d'autre part sous vos yeux.

Mes chers Concitoyens,

La pire des politiques est la politique à double face des politiciens de profession, acceptant aujourd'hui ce qu'ils condamnaient hier pour être toujours du « côté du

manche », exploitant toutes les vanités, escomptant les influences de toutes sortes pour leur seul profit.

Vous avez été assez clairvoyants, par deux fois, assez indépendants pour apprécier un candidat capable de résister à tous les entraînements, à toutes les pressions; c'est avec une entière confiance en votre jugement que je vous renouvelle l'offre de mon inaltérable dévouement.

André BALLANDE,
Négociant-armateur,
Ancien juge au tribunal de commerce,
Membre de la Chambre de commerce,
Candidat républicain, libéral progressiste,
Député sortant.

3e Circonscription de BORDEAUX.

M. CAMELLE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 9.387 voix.

Citoyens,

Depuis 1892, c'est-à-dire depuis dix-huit ans, les électeurs de Bordeaux m'ont successivement confié les mandats de conseiller municipal, de conseiller d'arrondissement, de conseiller général, et de 1896 à 1904, j'ai eu l'honneur d'occuper les fonctions d'adjoint au maire de notre ville.

J'ai conscience d'avoir rempli avec loyauté ces différents mandats.

Aujourd'hui, le Parti socialiste, après m'avoir choisi comme candidat aux prochaines élections législatives pour la 3e circonscription de Bordeaux, vous demande de vouloir bien ratifier ce choix en me confiant le mandat de député.

J'ai accepté cette candidature avec le souci de contribuer, dans toute la mesure de mes moyens, à la réalisaton du grand programme de transformation sociale dressé par le Parti socialiste.

Ce programme, qui répond de plus en plus aux nécessités économiques imposées par l'évolution du régime capitaliste, est seul capable de résoudre le problème social qui se pose avec plus de force que jamais à l'attention des hommes de cœur et de raison de tous les pays.

Citoyens,

Sous la double influence des progrès de la science dont le développement du machinisme est la traduction pratique, et de la concentration des capitaux, la vie économique et sociale été, dans sa plus grande partie, bouleversée de fond en comble.

Dans l'ordre industriel, commercial et financier, la propriété individuelle se transforme de plus en plus en propriété capitaliste.

Ce sont des collectivités d'actionnaires et d'obligataires qui tous les jours s'emparent de la production des transports, de l'échange des produits, et les dirigent au profit exclusif de leurs intérêts.

Ce sont aussi des collectivités d'ouvriers, expropriés de leurs anciens outils, qui se groupent dans de vastes usines et ateliers, autour de l'outil nouveau : la machine.

Ce sont encore des collectivités d'ouvriers qui assurent les services de transport en commun.

Mêmes collectivités d'employés administrant, dans les grands magasins, bazars et entrepôts, les ventes des marchandises.

Toutes ces collectivités d'ouvriers et d'employés, moyennant des salaires qui ne représentent qu'une faible part du produit de leur travail, fournissent d'importants revenus à toute une oligarchie financière.

Cette oligarchie financière, maîtresse du pouvoir économique domine toute notre politique.

Les grandes lois sociales promises aux travailleurs par la République sont pour la plupart renvoyées aux calendes grecques. Celles qui ont reçu, après de nombreuses et laborieuses retouches, l'approbation de la Chambre et du Sénat, offrent dans leur application tant de difficultés que leur efficacité, très limitée, est loin de répondre aux espérances des travailleurs.

C'est contre cet état de choses que le Parti socialiste et la classe ouvrière se dressent et opposent à tous les autres partis politiques des candidats chargés de présenter leurs revendications et de prendre toutes les mesures pour les faire aboutir.

J'ai accepté ce poste de combat.

C'est avec le programme tout entier de mon parti que je me présente devant les électeurs de la 3e circonscription de Bordeaux.

Citoyens,

Au point de vue de la défense des intérêts locaux, j'ai donné, dans les diverses assemblées délibérantes où j'ai eu l'honneur de siéger, toute la mesure de mes connaissances et de mon dévouement.

Si je suis votre élu, je ne puis que vous promettre de faire dans l'avenir ce que j'ai déjà fait dans le passé.

Citoyens,

Si vous croyez à ma sincérité et à mon désintéressement. Si vous estimez aussi que ma vie politique, déjà longue, est pour vous une garantie, je vous demande vos suffrages.

En votant pour moi, vous affirmerez votre volonté de voir aboutir les grandes réformes politiques et économiques, promises depuis si longtemps à la démocratie laborieuse, et toujours ajournées.

Vous proclamerez bien haut que la République actuelle n'est pas la République. Elle ne le sera réellement que le jour où toutes les inégalités et iniquités sociales, qui sont à la base du régime capitaliste, auront complètement disparu.

C'est vers la constitution d'un régime nouveau, fait d'entière liberté et de pleine justice que le socialisme porte toute son action.

La classe ouvrière et les vrais républicains de la 3e circonscription de Bordeaux diront le 24 avril s'ils sont décidés à nous aider dans la réalisation de notre œuvre.

Notre circonscription s'est depuis de longues années placée à l'avant-garde de la démocratie bordelaise. Elle s'y maintiendra, j'en ai la ferme conviction, et le jour du scrutin c'est la République sociale qui sortira victorieuse de nos urnes électorales.

Vive la République sociale !

Calixte CAMELLE.

4e Circonscription de BORDEAUX.

M. DE LA TRÉMOILLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.038 voix.

Citoyens,

En 1906, je me suis engagé à ne soutenir qu'une politique nettement républicaine et ardemment démocratique. J'ai tenu ma promesse; c'est dans la même voie que j'entends persévérer, si vous me renouvelez votre confiance.

J'ai le devoir, en sollicitant vos suffrages, de vous dire toute ma pensée sur les plus graves des questions qui seront soumises à l'examen de la prochaine législature.

Défenseur résolu des droits de l'État et respectueux de la liberté de tous, je voterai les mesures nécessaires pour mettre l'enseignement public au-dessus de toute atteinte, mais je m'opposerai à l'institution d'un monopole que je juge inadmissible. Je resterai fidèle au scrutin d'arrondissement qui, seul, permet aux électeurs de contrôler étroitement les actes de leur élu et d'établir la collaboration féconde du député avec ses commettants.

En matière fiscale, je n'accepterai qu'une législation fixant les charges de la terre à un taux égal au plus à celui qui frappe les autres sources de revenu. Je m'opposerai à toute disposition vexatoire ou inquisitoriale, je n'admettrai jamais qu'il soit créé sur le travail agricole un impôt indigne du régime démocratique. Enfin, je combattrai les projets de monopole d'État dont il faut craindre les résultats funestes, tant pour les finances de notre pays que pour l'activité productrice de la nation.

Mes chers Concitoyens,

Au bout de quatre années de législature, de quatre années de labeur, j'ai le droit de dire que je n'ai, à aucun moment, perdu de vue les intérêts de la quatrième circonscription. Je les ai défendus sans relâche, dans toute la mesure de mes forces.

Si vous me faites l'honneur de me choisir de nouveau pour votre mandataire, je poursuivrai, malgré tous les obstacles, l'accomplissement de la noble mission que je me suis tracée d'accord avec nos viticulteurs et à laquelle ils attachent justement leurs espérances. Il nous faut une délimitation restreinte, conforme aux usages, il nous faut les sanctions qu'elle impose : la garantie d'origine pour les vins en fûts et les vins en bouteilles; il nous faut enfin la répression rigoureuse de la fraude sous toutes ses formes.

Je me réjouis d'avoir pu voter une loi sur la demi-solde qui met un terme à la cruelle injustice dont souffraient les inscrits ostréiculteurs. Prêt à soutenir énergiquement leurs droits, je m'efforcerai de faire respecter — s'il est nécessaire — leurs légitimes privilèges dans le règlement projeté sur la concession et l'exploitation des parcs. Je m'attacherai à faire aboutir leurs multiples revendications, d'ordre commercial ou d'ordre purement maritime.

Il importe, enfin, que votre représentant n'oublie jamais qu'il doit défendre la région landaise contre tous les projets qui la menacent et qui peuvent favoriser les tracasseries d'une administration justement redoutée. Il doit, en outre, pour les produits de nos forêts comme pour ceux de nos vignobles, veiller attentivement sur les conditions de nos débouchés à l'extérieur.

Ardemment dévoué à la cause des chasseurs aux petits oiseaux de passage, je ferai,

dans l'avenir comme dans le passé, tout ce qui dépendra de moi pour sauvegarder leurs coutumes séculaires.

Chers électeurs et amis,

Profondément reconnaissant des témoignages de sympathie et des marques d'attachement qui m'ont été prodigués depuis que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre, justement fier d'être, dans cette lutte électorale, le candidat unique des républicains, j'ai conscience des grands devoirs qui me sont imposés.

Je lutterai sans défaillance pour le progrès social, conséquence logique de l'institution même de la République.

Je résisterai avec fermeté aux entreprises politiques ou économiques qui nous conduiraient infailliblement au désordre et à la ruine.

Ainsi, je travaillerai, selon mes convictions profondes et selon vos vœux, à une œuvre conforme à l'idéal républicain comme à l'intérêt supérieur de la démocratie.

Vive la République démocratique!
Vive la 4e circonscription de Bordeaux!

L. DE LA TRÉMOILLE,
Prince de Tarente,
Maire de Margaux, Conseiller général,
Candidat républicain,
Député sortant.

5e Circonscription de BORDEAUX.

M. CAZAUVIEILH.

Élu au 1er tour de crutin. — 10.097 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens une fois encore solliciter vos suffrages.

La majorité considérable que vous m'avez donnée en 1906 m'autorise à le faire avec confiance. Vous avez à ce moment approuvé sans réserve mes déclarations et mes actes; mes sentiments n'ont pas changé.

Le parti politique dont je me réclamais n'a pas cessé depuis lors de garder le pouvoir. Je n'ai eu qu'à lui demeurer fidèle pour remplir les engagements que j'avais pris devant vous.

L'œuvre accomplie dans cette législature est d'ailleurs de celles dont on se peut prévaloir.

La France est plus forte et plus respectée que jamais.

Notre armée nationale, grâce aux réformes accomplies, est à la hauteur de sa tâche. Le service de deux ans lui a donné une vigueur nouvelle et nous avons pu, sans inconvénients, réduire les périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

La paix religieuse, que l'on proclamait incompatible avec le régime de la séparation des Églises et de l'État, n'a pas été troublée.

Le souci du Parlement pour les améliorations sociales s'est manifesté par le vote de la loi des retraites ouvrières et paysannes, promises depuis trente ans et enfin réalisées.

Il appartiendra à vos représentants d'en corriger les imperfections, que sa mise en application seule pourra révéler.

Après les réformes d'aujourd'hui par un labeur incessant, par un travail consciencieux, la Chambre qui s'en va a préparé les réalisations de demain.

Mais à mesure que les progrès s'accomplissent, les dépenses montent.

La défense nationale, l'instruction publique, les lois sociales, coûtent cher et les charges imposées aux contribuables paraissent d'autant plus lourdes qu'elles sont plus injustement réparties.

C'est pourquoi notre système d'impôt doit être modifié, rendu plus équitable de manière à proportionner la contribution de chacun aux ressources dont il dispose. Tel est l'objet du projet d'impôt sur le revenu, soumis actuellement au Sénat et que la Chambre prochaine adoptera définitivement.

Juste en principe, il contient des dispositions excellentes : celles qui se rapportent au dégrèvement nécessaire de l'impôt foncier, par exemple, il en renferme d'autres moins heureuses, qu'il faudra changer pour les rendre moins vexatoires et éviter de porter atteinte au crédit des commerçants, auxquels elles s'appliquent.

L'ordre dans l'État est indispensable.

Moins que quiconque les fonctionnaires doivent le troubler.

Afin d'avoir le droit de leur imposer une discipline sévère, il importe de leur donner le plus tôt possible un statut réglant les conditions de leur nomination, de leur avancement et les mettant à l'abri du favoritisme et des passe-droits.

Les progrès accomplis jusqu'à ce jour n'ont pu l'être que grâce à l'instruction répandue dans le peuple, qui comprend maintenant de plus en plus sa nécessité, aussi l'instruction laïque doit-elle être défendue et développée.

Nous ne devons, en aucune manière, laisser porter atteinte à l'œuvre républicaine par excellence et les tentatives dirigées récemment contre l'école laïque, par les évêques de France, nous imposent des mesures de défense indispensables.

Sans toucher à la liberté d'enseignement, il est nécessaire d'organiser une inspection sérieuse dans les écoles libres, dont les professeurs doivent posséder les grades universitaires exigés dans les écoles de l'État.

En imposant aux contribuables les lourds sacrifices qu'ils supportent, nous contractons l'obligation de rechercher toutes les mesures propres à développer leurs ressources.

Les viticulteurs, victimes depuis longtemps d'une crise qui les ruine, ont droit plus que quiconque à l'appui des pouvoirs publics.

Des lois ont été votées dont l'effet salutaire commence à se faire sentir. Il faudra les compléter en tenant compte des indications fournies par l'enquête à laquelle la Chambre vient de faire procéder.

Nos vins qui, par leur qualité, défiaient toute concurrence si leur authenticité était garantie devront être défendus par un certificat d'origine n'imposant pas toutefois aux propriétaires une nouvelle charge sous prétexte de les protéger.

Cette mesure sera d'ailleurs la conséquence logique de la délimitation préparée par le Conseil d'État.

La population maritime a reçu, au cours de la législature qui vient de finir de légitimes satisfactions.

Les pensions de demi-solde ont été augmentées dans des proportions suffisantes.

Les ostréiculteurs ont vu leur temps de navigation compté pour l'obtention de cette pension.

Le Ministre de la Marine étudie en ce moment une réglementation destinée à faire cesser la situation précaire dans laquelle se trouvent les détenteurs des parcs. Il importera que le règlement nouveau respecte les droits acquis et, pour l'avenir réserve la préférence pour les concessions à accorder aux inscrits maritimes.

Le crédit maritime récemment organisé est appelé à rendre des services aux pêcheurs qui voudront y avoir recours.

La Chambre nouvelle aura le devoir de faire aboutir le projet de réduction de la durée du service dans l'armée de mer, dont le Gouvernement a déjà saisi, depuis l'année dernière, le Parlement.

Il ne suffit pas de mieux répartir les charges, il faut encore les alléger le plus possible et, pour cela, par tous les moyens, faire des économies.

On y parviendra par une large décentralisation administrative permettant de supprimer les formalités inutiles et de réduire le nombre des fonctionnaires.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, pour obtenir ce résultat de modifier notre système électoral. Le scrutin uninomal a déjà réalisé toutes les grandes réformes.

Je suis persuadé que la représentation proportionnelle si elle était adoptée loin de hâter l'accomplissement des réformes, en empêcherait la réalisation.

La multitude des partis qui, grâce à elle, entrerait au Parlement, se mettrait seulement d'accord pour repousser les propositions que l'un quelconque de ces partis, pris isolément, serait incapable de faire triompher.

Les électeurs ont d'ailleurs intérêt à connaître leur député et à ne pas s'en rapporter pour le choix à faire, à un comité irresponsable, lequel leur imposerait un représentant ne relevant que des comités qui l'auraient choisi.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans le système actuel? Loin de là!

Il est nécessaire au contraire de ne plus tolérer qu'un député puisse être nommé par un nombre de voix dérisoire, d'élargir les circonscriptions en fixant à un chiffre suffisamment élevé le nombre des électeurs indispensables pour former un collège électoral.

Cela permettra, tout en établissant plus de justice, dans la répartition des sièges, de briser le cadre actuel des circonscriptions et de diminuer notablement le nombre des députés.

Après douze ans de mandat, avais-je réellement besoin de faire une profession de foi?

Vous avez depuis longtemps pu me juger sur des actes qui valent plus que des promesses et vous savez que vous pouvez compter, si vous me faite l'honneur de m'élire de nouveau, sur mon dévouement aux intérêts de la cinquième circonscription et de la République.

Vive la République!

Docteur René CAZAUVIEILH,
Député sortant.

6e Circonscription de **BORDEAUX**.

M. CASSADOU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.618 voix.

Mes chers Concitoyens,

Tel je me suis présenté à vous il y a quatre ans, tel vous me retrouvez aujourd'hui : les raisons de ma candidature restent les mêmes.

Républicain libéral, je veux toutes les libertés qui sont la base même de la République :

Liberté de conscience,
Liberté d'enseignement,
Liberté du travail.

Désireux, avant tout, de nous assurer les bienfaits de la paix nécessaire au développement de la démocratie, je veux une armée forte et respectée.

Partisan résolu d'une politique d'ordre et d'économies, je blâme énergiquement les actes d'un Gouvernement qui a, en quatre ans, augmenté les dépenses publiques, et par conséquent nos impôts de 500 millions, sans compter les charges nouvelles dont nous sommes menacés.

Déjà la poudre de chasse ordinaire est portée de 1 fr. 25 à 1 fr. 65 l'hectogramme et les poudres fines sont frappées plus lourdement encore.

Je réprouve de toutes mes forces l'acte de la majorité parlementaire qui, par un vote de surprise et sans consulter les électeurs, a porté à 15.000 francs le traitement des députés. Pour ma part, j'admettrai seulement qu'une indemnité, équitable rémunération du labeur effectif, soit accordée au député qui aura assisté à la séance, tout comme l'ouvrier reçoit le salaire du travail qu'il vient d'accomplir.

Je suis partisan résolu de la responsabilité ministérielle avec les sanctions personnelles et réelles qu'elle doit comporter ; du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, d'accord, en cela, avec M. Briand, président du Conseil, qui qualifiait de « mare stagnante » le scrutin d'arrondissement ; de l'abolition du vote par procuration qui permet à 25 députés de voter pour 600 les lois les plus importantes et qui, tout récemment encore, a permis à 40 députés de voter les 4 milliards 212 millions du budget de 1910.

Je suis partisan des retraites ouvrières et agricoles, mais non point telles qu'elles ont été votées par le Parlement qui, dans sa loi mal construite, commence par amputer le salaire des ouvriers, pour entasser dans les caisses de l'État des milliards versés par les travailleurs et qui risquent, n'en doutez pas, de subir le sort du milliard des congrégations.

Le député sortant, M. Cazeaux-Cazalet, n'a pas tenu les promesses qu'il vous avait faites.

Il a refusé de s'associer aux protestations des syndicats de viticulteurs, au cours de plusieurs réunions publiques et notamment à Bordeaux à celle de l'Athénée.

Il n'a fait aucun effort, malgré ses promesses, pour obtenir que la circulation de la piquette soit autorisée de nouveau.

Il a voté une élévation des droits de douane du tarif général qui n'intéresse en rien la Gironde et qui aura pour conséquence certaine des représailles désastreuses de la part des pays étrangers acheteurs de nos vins et l'augmentation du prix du soufre indispensable à la vigne.

Il a, durant toute la législature, soutenu systématiquement de ses votes un Gouvernement qui, se désintéressant des questions capitales de la défense nationale, laissait péricliter notre marine, ainsi que le constatait le rapporteur de ce budget.

Il a approuvé l'augmentation constante du nombre des fonctionnaires, encouragé toutes les dépenses nouvelles, contribué largement au déficit budgétaire, voté la création des impôts nouveaux et l'augmentation de ceux qui nous frappaient déjà.

C'est pour accomplir les devoirs que m'imposent les dangers de cette situation et sur les instances de nombreux électeurs, que je viens solliciter de nouveau les suffrages de tous les hommes indépendants.

Mes chers Concitoyens,

Je vous apporte ma bonne volonté, mon dévouement, mon activité.

Comme je vous le disais il y a quatre ans, si je suis votre élu, je m'efforcerai de faire, avec toute l'énergie dont je suis capable, l'union de tous, pour la prospérité de la circonscription et la grandeur de la patrie.

Vive la France ! Vive la République ! Vive la liberté !

André CASSADOU.

Circonscription de LESPARRE.

M. d'ÉLISSAGARAY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.028 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 15 novembre 1908, librement, vous avez fait de moi votre représentant.

Cette marque de confiance dont je conserverai un inoubliable souvenir restera l'honneur de ma vie. Aussi, pendant dix-huit mois, vous ai-je consacré, de tout cœur, tout ce qu'un homme peut avoir de forces, d'énergie et de dévouement !

Vous m'avez vu à l'œuvre ! C'est au labeur accompli que vous devez me juger.

Quant à moi je viens réclamer de vous un nouveau témoignage de confiance.

Électeurs !

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, voici les questions qui retiendront plus particulièrement mon attention :

Au point de vue général :

L'équilibre des finances publiques en limitant les dépenses et en assurant par l'ordre et l'économie, la stabilité de nos recettes.

Le dégrèvement de l'impôt foncier, condition *sine qua non* de la réforme de l'impôt, ainsi que je l'ai toujours déclaré.

Le respect absolu de la liberté de conscience et des droits du père de famille sur ses enfants ; comme conséquence, la liberté d'enseignement : pas de monopole, même déguisé.

Le maintien de l'armée et de la marine dans un état digne du rôle historique de la France dans le monde.

L'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

La réforme administrative par la décentralisation ; la diminution des frais de justice.

Le statut des fonctionnaires qui rendra à ces derniers leur liberté et supprimera le favoritisme.

La réforme électorale.

Enfin, la pacification et l'apaisement du pays, par une politique de justice et de tolérance ; l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Au point de vue des intérêts de la région :

La continuation de la lutte entamée et si vigoureusement menée en faveur de la délimitation restreinte à la Gironde et suivie de sanctions qui la rendent efficace. On sait mes efforts en ce sens. La partie est à moitié gagnée : il faut persévérer et aboutir.

Les éleveurs, les ostréiculteurs sont à même d'apprécier ce que j'ai fait et obtenu pour eux ; ils peuvent, à l'avenir comme par le passé, compter sur moi.

Les gens de mer savent par expérience qu'aucune de leurs revendications ne m'a laissé indifférent ; mon dévouement leur reste acquis.

Les habitants de la lande et les résiniers n'ignorent pas qu'ils peuvent, eux aussi,

Je fais appel, pour y collaborer, à toutes les fractions du parti républicain qui ont confiance dans l'action légale et parlementaire.

Contre ce programme se dressent les éternels ennemis de la démocratie qui, sous des masques divers et au besoin sous notre propre étiquette, poursuivent la division du parti républicain et ravalent la lutte des idées à la lutte contre un homme, dont la personnalité ne mérite ni tant d'honneur ni tant de haine.

Si vous voulez juger de quel côté est l'intérêt républicain, regardez de quel côté porte, dans chacune de vos communes, l'effort des partis de réaction. A défaut d'autre indice, celui-là vous éclairera. La démocratie ne s'y est jamais trompée.

Louis LAFFERRE,

Député sortant,
Candidat du Congrès radical-socialiste
et socialiste.

2e Circonscription de BÉZIERS.

M. E. BARTHE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.550 voix.

Citoyens,

Le parti socialiste organisé m'a désigné à l'unanimité comme candidat aux élections législatives du 24 avril courant dans la 2e circonscription de Béziers.

Les socialistes indépendants, à leur tour, ont compris qu'il y avait lieu, pour assurer la victoire, de se rallier à la candidature unique.

Porte-drapeau du parti de tous les prolétaires, c'est donc sur mon nom que les socialistes de toute nuance ont décidé de faire l'union de ceux qui se réclament de l'idée de justice et de progrès.

Aux militants de ces partis qui me connaissent depuis déjà de longues années, il me suffit de dire que je serai dans l'avenir ce que j'ai été dans le passé : le défenseur dévoué et opiniâtre de la vérité et de la justice.

A ceux qui n'ont pu me connaître qu'imparfaitement pendant la période électorale, je dirai que toute mon énergie sera mise au service des causes justes. Je lutterai de toutes mes forces pour établir l'égalité si souvent méconnue et pour assurer à tous les citoyens de ce pays la liberté dans ce qu'elle a de plus étendu et de plus loyal. Je serai le défenseur acharné des humbles et des déshérités.

A vous, travailleurs, en cette heure décisive, de distinguer où est le devoir. Si vous faiblissiez encore, songez-y bien, vous verriez se perpétuer dans le pays, pour bien longtemps peut-être encore, la routine, la servitude et l'oppression.

Si vous manquiez d'union et de décision, vous détruiriez tous les efforts faits jusqu'à ce jour pour assurer votre émancipation.

J'ai confiance dans votre verdict, citoyens, comme vous pouvez avoir tous confiance dans mon action et dans mon dévouement.

En avant donc tous pour la liberté, pour la justice et pour la paix sociale !

E. BARTHE.

Candidat d'union socialiste et de défense viticole.

Programme.

Art. 1. — Abrogation de toutes les lois limitant pour les travailleurs les libertés de la presse, de réunion, d'association.

Art. 2. — Suppression des armées permanentes, transformées en milices nationales.

Art. 3. — Mesures assurant le secret du vote et le libre exercice du droit de suffrage. Scrutin de liste, représentation proportionnelle.

Art. 4. — Autonomie communale.

Art. 5. — Liberté de l'enseignement.

Art. 6. — Reprise par la nation des propriétés publiques concédées à des particuliers (banques, chemins de fer, usines, mines, etc.), et remise de leur exploitation aux travailleurs sous le contrôle de la nation ; nationalisation progressive des industries arrivées à un certain point de concentration.

Art. 7. — Décentralisation administrative. Autonomie des grandes administrations publiques. Extension du droit syndical ouvrier à tous les travailleurs, employés et fonctionnaires de l'État, des départements, des communes et des services publics.

Art. 8. — Instruction générale, scientifique et professionnelle garantie gratuitement à tous les enfants.

Art. 9. — Limitation légale de la journée de travail. Repos hebdomadaire.

Art. 10. — Minimum légal des salaires, déterminé annuellement par des délégués ouvriers et les syndicats.

Art. 11. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 12. — Extension de la juridiction prud'homale aux ouvriers agricoles.

Art. 13. — Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux invalides du travail, retraites ouvrières sans participation.

Art. 14. — Impôt progressif sur le revenu avec exemption à la base.

Art. 15. — Suppression des octrois, répression des fraudes et extension des pouvoirs concédés à la Confédération générale des vignerons.

Art. 16. — Application aux travaux communaux des conditions du travail et de l'hygiène ouvrière.

Art. 17. — Municipalisation des services publics communaux (eau, éclairage, transports, etc.)

Art. 18. — Service de médecine gratuit. Pharmacies municipales. Libre choix du médecin par les indigents.

Art. 19. — Suppression des distinctions honorifiques. Réformes agraires immédiates. Réglementation du marché.

Art. 20. — Suppression des conseils de guerre.

Vu : le candidat,

E. BARTHE.

Circonscription de LODÈVE.

M. Paul PÉLISSE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.269 voix.

Mes chers concitoyens !

Dans la profession de foi que j'avais l'honneur de vous adresser en mai 1906, j'avais inscrit cette déclaration :

Je n'appartiens à personne et je ne me réclame de personne.

Ma volonté est d'appartenir en entier aux républicains, à tous les républicains.

C'est parce que j'ai tenu, avec une exactitude scrupuleuse, cet engagement, sans y manquer une seule fois ; — c'est parce que, au point de vue politique et économique, j'ai suivi constamment la voie que j'avais indiqué devoir être la mienne ; — c'est parce que mon action personnelle s'est très vigoureusement exercée, avec succès le plus souvent, en faveur des intérêts spéciaux de l'arrondissement, que le congrès du 20 mars dernier, où était assemblée la quasi-unanimité du parti républicain, m'a voté des félicitations et des remerciements et m'a consacré, à l'unanimité de ses suffrages réguliers et qualifiés, seul candidat du congrès républicain.

Oui, j'ai la conviction de n'avoir jamais refusé mon concours, durant les quatre années dernières, à aucun républicain, pas même à un de ceux qui, au second tour de scrutin 1906, manquèrent si gravement à leur devoir politique.

Je m'étais imposé comme règle, en effet, de rester étranger aux divisions locales, lorsqu'elles dressaient, en des gestes d'hostilité violente des républicains contre des républicains, ou de ne participer à ces conflits douloureux que pour les atténuer et les apaiser. Au-dessus des intérêts particuliers des groupes et au-dessus des mesquineries de personnes, j'ai toujours placé l'intérêt supérieur de la collectivité communale. Enfin, j'ai voulu rester, aussi fréquemment que possible, en contact avec mes concitoyens, m'enquérir sur place de leurs besoins, et distribuer mon dévouement, avec une impartialité appliquée, tout autant aux petites communes qu'aux plus grandes agglomérations de cet arrondissement. Il n'y a pas un seul projet d'intérêt communal — sauf ceux qui m'ont été tout récemment confiés — pour lequel je n'aie obtenu le règlement rapide et définitif des laborieuses formalités administratives.

Au point de vue politique je m'étais déclaré partisan d'une politique de fermeté et de dignité républicaines, orientée vers le progrès, assurant la paix extérieure, et recherchant la paix du dedans par le souci de tous les intérêts et le respect de tous les droits.

A ces engagements, je puis dire que je suis resté opiniâtrement fidèle.

Avec mon parti, j'ai voté :

L'impôt progressif sur le revenu, dont le projet comporte un énorme dégrèvement de la propriété foncière, jusqu'ici trop surchargée, dans le midi surtout à raison des mécomptes douloureux qu'entraîne la crise viticole ;

La réduction des 28 et 13 jours;

La réforme des conseils de guerre, qui, avec des garanties indispensables de justice plus certaine et plus impartiale, réalise un énorme adoucissement des peines inscrites au texte brutal et sanguinaire du vieux code militaire ;

Le rachat des chemins de fer de l'Ouest, prélude du rachat des autres compagnies;

Les viticulteurs doivent, pour leurs raisons spéciales, souhaiter le rachat rapide de

tous les réseaux, car, seul, il permettra d'unifier les conditions de transport et d'abaisser les tarifs de circulation;

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui éloigne de l'esprit du travailleur épuisé et sans ressources, la crainte des vieux jours, longs, froids et sans pain. Il appartiendra à la législature prochaine d'assouplir cet instrument de solidarité sociale et de l'amender dans celles de ses parties insuffisantes ou incomplètes. Je ne manquerai pas de donner mon effort à cette œuvre impérieuse entre toutes.

Quant à ce qui concerne la défense du Midi viticole, j'ai conscience d'avoir rempli tout mon devoir. Dans les commissions de la Chambre ou dans les groupements de députés viticulteurs, j'ai constamment soutenu nos revendications, et, lorsque cela était nécessaire, j'ai su les porter à la tribune du Parlement. Ainsi j'intervins à deux reprises, dans la discussion de la loi de finances de 1907 qui aggravait le régime fiscal des vermouths et des vins de liqueur et portait par là tort à toute la région de l'arrondissement qui produit les bons vins de clairette, de bourret et de picpoul. Ainsi, j'interpellai en 1907 le Ministre des Finances sur le régime des sucres dénaturés, susceptibles de servir à des pratiques frauduleuses. Ainsi, je fis en 1908 d'expresses réserves en ce qui concernait la Convention de Bruxelles portant législation internationale des sucres.

J'ai suivi d'un regard attentif l'importante discussion sur le tarif des douanes, pénétré de la nécessité d'une mise au point des décisions du législateur de 1892, mais plus encore préoccupé de ne toucher à ce régime que d'une main prudente et légère, afin de ne pas légitimer les représailles des nations atteintes, représailles qui pourraient frapper la viticulture française. Sur ce point j'indique que je fus un de ceux qui, par leurs amendements ou leurs interventions directes, finirent par obtenir une réduction sensible des droits sur les sulfates de cuivre, si nécessaires au vigneron: les droits étaient antérieurement de 4 fr. 50 et de 3 francs, ils ne sont plus désormais que de 3 francs et de 1 fr. 50 les 100 kilos.

En ce qui concerne mes relations avec les associations viticoles, je me suis toujours interdit de mêler la politique et la viticulture. Et sans rechercher quelle pouvait être leur orientation politique, je me suis mis à leur service pour les soutenir dans la lutte que, parallèlement à nous, elles exercent contre les fraudes et contre les fraudeurs. Je facilitai leur tâche dans la mesure du possible et j'eus le bonheur de recevoir, d'elles toutes, des marques significatives de leur satisfaction.

Rappellerai-je l'œuvre de longue haleine qu'il a fallu poursuivre tout le long de la législature, au milieu de difficultés se renouvelant sans cesse, en face des intérêts industriels de ce pays? Deux fois dans la séance du 8 novembre 1907, je monte à la tribune; j'y monte encore le 26 novembre 1909 pour sauver de la concurrence pénale le travail libre de nos usines de Lodève, de Clermont, de Villeneuvette. A la Commission interministérielle, où j'assume seul la charge de nos intérêts, j'arrache de haute lutte, à la main-d'œuvre pénale, la fourniture, qu'elle voulait accaparer, de toutes les couvertures militaires. Et pour ce qui intéresse les draps de troupe, ma ténacité, à travers mille obstacles, finit par avoir raison des résistances du Ministère de la Guerre : Je fais maintenir à six ans la durée du marché qu'on voulait réduire à trois années seulement; j'obtiens que le cahier des charges soit émondé de dispositions désuètes, et, après avoir assisté aux travaux de l'adjudication, fait sans précédent, je fais accepter sans délai, par le Ministère, les résultats de cette adjudication.

Membre de la Commission des mines, saisi par la travailleuse population minière du haut arrondissement, je fais voter par la Chambre, en qualité de rapporteur, deux lois relatives aux retraites des ouvriers mineurs et je fais porter de un million à un million cinq cent mille francs la dotation annuelle de l'État dont bénéficient les vieux ouvriers des mines françaises.

Avec mes collègues républicains de la Commission des mines, je fais adopter par cette Commission des propositions destinées à favoriser les mineurs (réduction de la journée de travail, mesures de sécurité et d'hygiène, garanties nouvelles, refonte de la loi organique des mines, dans le sens de la nationalisation, etc.). La vie dans le sous-sol n'est-elle pas

assez pénible et assez périlleuse pour que, par ailleurs, on procure à la population ouvrière qui y vit des dédommagements absolument mérités ?

Membre et rapporteur de la Commission de l'agriculture, j'ai pu coopérer de très proche à l'œuvre capitale de la répression des fraudes, empêcher comme rapporteur le renouvellement des fraudes par les acquits fictifs, réduire les possibilités de sucrage, et par la surtaxe des sucres, relever le prix de revient du vin de sucre autant qu'intéresser la Régie à la surveillance de ces pratiques.

Au sein de la même Commission, j'ai aidé au développement du crédit et de la coopération agricoles ; — j'ai favorisé l'institution du crédit individuel à long terme en vue de soutenir les petites exploitations rurales. C'est de la Commission de l'agriculture qu'est sorti le projet créant le bien de famille insaisissable, réforme sociale de haute portée, destinée à maintenir dans le bonheur tranquille des campagnes des populations que l'expropriation rejetait dans l'atmosphère épaisse des villes.

C'est comme membre de la Commission de l'agriculture que j'ai pu obtenir du Ministre la création dans le Larzac héraultais d'un concours de race ovine demandé depuis longtemps, ainsi qu'une subvention annuelle importante.

A la Commission d'enquête sur la marine, où mes collègues m'avaient envoyé, j'ai plus spécialement porté mes investigations sur la question des marchés administratifs et j'ai fait, sur cette matière, des constatations dont je compte faire bénéficier mon pays Lodévois lors des prochaines tractations avec les pouvoirs publics pour les marchés de draps de troupe.

Résolument, en faveur des cheminots du Midi et de l'Hérault, j'ai voté les propositions de retraites qui nous étaient soumises et je me fais un honneur d'avoir apposé le premier ma signature au nouveau projet dont mon ami Berteaux a pris récemment l'initiative.

Mais toute cette action, ça n'a pas été sans un rude labeur que j'ai pu l'exercer. J'ai donné à l'accomplissement de mon mandat tout mon zèle et tout ce que je peux avoir d'intelligence : plus encore, j'y ai donné tout mon temps, Et mon souci constant a été de ne jamais compromettre ma dignité comme aussi de ne jamais laisser douter de ma probité.

Je livre ma vie de député, je livre mes actes de maire à la malignité publique : j'ai les mains nettes et tranquille est ma conscience !

Grande aussi est ma joie ! Au cours de ces quatre années, aucun des journaux républicains, aucun des militants du parti ne m'a adressé le moindre reproche. Chacun sait que j'ai fait tout mon devoir. Je puis même ajouter que ceux-là qui, sur le terrain politique, ne sont pas du même côté que moi, ceux-là même me rendent justice !

Pour me combattre, on aura recours au mensonge, à la calomnie ! Comme si, dans notre pays de clarté et de loyauté, ces armes-là n'étaient pas, dès leur premier emploi, frappées d'impuissance. En réveillant des haines, en surexcitant des passions, on espère, contre toute espérance, conquérir la faveur populaire.

Libre à ceux-là ! Pour moi, la conscience satisfaite de tout mon devoir accompli, le cœur joyeux des manifestations unanimes de sympathie que me témoigne le parti républicain, fort de l'estime de tous les honnêtes gens, je vais gaiement à la bataille !

Et demain, le triomphe acquis, je trouverai dans le dévouement des braves gens de mon pays un encouragement ardent à la tâche pressante : celle d'abriter nos viticulteurs et nos populations industrielles du retour des mauvais jours; celle aussi d'engager davantage la République, toujours plus douce et plus accueillante, dans la voie des réformes sociales profondes, où nous attendent, confiants, le prolétariat et la démocratie !

Paul PÉLISSE.

Député sortant.

1re Circonscription de MONTPELLIER.

M. Pierre LEROY-BEAULIEU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.357 voix.

Citoyens !

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié le 6 mai 1906, que vous m'avez confirmé le 3 mars 1907, à près de mille voix de majorité.

Je ne suis point de ceux dont les programmes varient au gré des circonstances. Tel j'étais en 1906 et en 1907, tel je suis aujourd'hui.

Vous connaissez l'œuvre néfaste accomplie par la dernière Chambre :

De nouveaux attentats contre la liberté de conscience en même temps que contre le droit de propriété par la loi de dévolution ;

La menace de supprimer le peu qui reste de la liberté d'enseignement par les projets de loi Doumergue ;

La défense nationale compromise : la marine française tombée du deuxième au cinquième rang ;

Cinq cents millions d'accroissement de dépenses en quatre ans, dont cinquante millions seulement pour les réformes sociales ;

Le nombre des fonctionnaires inutiles encore augmenté ;

Aucune réforme pratiquement réalisée : ni réforme sociale, ni réforme administrative, ni réforme fiscale, ni réforme électorale ;

La continuation du régime des fiches et de la délation qu'on avait promis de supprimer ;

L'anarchie envahissant tous les organes du corps social à commencer par les services publics ; le désordre universel ; l'alternance d'une faiblesse excessive envers les fauteurs de troubles et d'une brutale répression frappant des victimes innocentes.

Voilà le triste bilan de la législature qui s'achève.

Électeurs !

De cette politique néfaste, j'ai été et je serai toujours l'adversaire irréductible.

J'ai défendu sous toutes ses formes la liberté qui est l'essence même de la République : liberté d'enseignement, liberté religieuse, liberté d'association, liberté d'opinion, liberté du travail.

J'ai demandé des économies par la décentralisation, la réduction des gros traitements, la suppression des fonctions inutiles. Je reviendrai à la charge inlassablement, d'autant que les économies peuvent seules permettre de réaliser les réformes sociales depuis si longtemps promises.

On ne saurait, en effet, augmenter les impôts : la France est le pays le plus chargé du monde. La réforme fiscale ne doit pas accroître nos taxes, mais en améliorer sagement la répartition. Je n'ai pas hésité à m'associer à son principe. J'en ai voté tous les articles qui assuraient la justice fiscale par des dégrèvements pour la propriété rurale et les petits contribuables ; mais j'ai rejeté les dispositions vexatoires et inquisitoriales qui auraient livré les citoyens à l'arbitraire des agents du fisc.

Je suis nettement hostile à l'extension des monopoles d'État, nuisibles au consommateur qui est mal servi, à l'ouvrier pour qui l'État est souvent le pire des patrons, au contribuable dont l'argent est gaspillé. Le rachat de l'Ouest en est un triste exemple.

Si l'économie eût régné, les retraites ouvrières et paysannes, que j'ai votées, mais dont l'application se trouve ajournée faute d'argent, seraient déjà une réalité.

A côté de l'ordre dans les finances, la paix sociale est la condition essentielle des réformes et de la prospérité publique. La simple répression ne suffit pas à l'imposer. Il convient de donner aux organisations ouvrières le moyen de devenir des instruments de progrès social, non plus de simple agitation, en accordant aux syndicats la plénitude de la personnalité civile et du droit de propriété.

La discipline ne régnera dans les services publics que le jour où y règnera aussi la justice, où en seront extirpés le favoritisme et la délation. C'est ce que devra assurer le statut des fonctionnaires.

C'est l'intrusion universelle de la politique de coterie qui corrompt tout l'organisme national. Il faut y mettre un terme. On n'y réussira que par la réforme électorale en adoptant le scrutin de justice, de grand air et de liberté qu'est la représentation proportionnelle. C'est la condition même de toutes les réformes. La Chambre devra la discuter dès ses premières séances.

Viticulteurs !

Votre situation s'est un peu améliorée grâce à la limitation du sucrage par la loi du 29 juin 1907, que j'ai votée, et à une répression plus efficace des fraudes que j'ai largement contribué à arracher au Gouvernement avec le concours des autres députés indépendants du Midi.

Si ces quelques satisfactions nous ont été données, nous le devons aussi, pour une large part, au magnifique mouvement viticole de 1907, qui a imposé notre misère à l'attention des pouvoirs publics, ainsi qu'à notre belle association de la C. G. V.

Vous n'oublierez pas les fusillades ordonnées en 1907 par le Ministère Clemenceau, auquel vos représentants radicaux-socialistes ont néanmoins conservé leur confiance, vous n'oublierez pas les manœuvres hypocrites de certains politiciens pour ruiner la C. G. V.

Il reste beaucoup à faire si nous ne voulons pas que la crise renaisse. Je continuerai à réclamer énergiquement la suppression complète du sucrage, la refonte du régime des alcools pour favoriser la distillation, l'exécution des canaux du Rhône, que j'ai été des premiers à réclamer de nouveau, et pour lesquels, malgré des promesses formelles, le Gouvernement n'a déposé qu'un projet tout à fait insuffisant.

Citoyens !

Vos intérêts économiques, comme tous vos autres intérêts, ne seront défendus que par des hommes libres et indépendants, des républicains dignes de ce nom, qui ne soient responsables de leur mandat que devant leur conscience et devant vous-mêmes, qui n'aient de mot d'ordre à prendre dans aucune secte occulte, dans aucune petite chapelle.

Je crois vous avoir prouvé que j'étais un de ces hommes. Je le resterai toujours. Je sais que vous l'êtes aussi.

Je suis donc certain que le scrutin du 24 avril marquera pour nous une nouvelle et plus éclatante victoire. Dans notre circonscription, comme dans tout le département, l'infâme coterie qui nous ruine et nous opprime sera écrasée à tout jamais. Comme dans toute la France nous nous acheminerons vers la justice, vers les réformes utiles par le scrutin libérateur qu'est la représentation proportionnelle.

Vive la France !

Vive la République honnête, libérale et démocratique !

Vive la viticulture méridionale !

Pierre LEROY-BEAULIEU,
Conseiller général,
Député sortant.

2ᵉ Circonscription de MONTPELLIER.

M. REBOUL.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 9.199 voix.

La Commission n'a été saisie, à ce jour, d'aucun document concernant cette élection.

3ᵉ Circonscription de MONTPELLIER.

M. MOLLE.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 6.669 voix.

Programme politique.

1° Abolition des lois restrictives de la liberté de pensée et d'écrire ; suppression du délit d'opinion politique.

2° Revision des Codes de justice militaire et suppression complète des tribunaux d'exception.

3° Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique. Établissement d'une Assemblée professionnelle remplaçant le Sénat.

4° Rejet du monopole d'État en matière d'enseignement : application de la neutralité la plus absolue à l'école primaire. Enseignement intégral sous le contrôle effectif du père de famille dont la liberté a pour base ses obligations.

5° Décentralisation administrative. Autonomie communale. Abolition des délégués et revision complète de la loi municipale de 1884.

6° Suppression du cumul d'emplois. Suppression des emplois inutiles. Diminution des gros traitements. Simplification des rouages administratifs.

7° Arbitrage international.

8° Abolition des fonds secrets et de toutes les pratiques de police et d'espionnage ayant pour but de rechercher les opinions politique des citoyens.

9° Liberté absolue et complète du droit d'association avec pour seules limites l'ordre public et les bonnes mœurs.

10° Système électoral de la représentation proportionnelle étendue à toutes les manifestations du suffrage universel.

11° Adoption des mesures propres à assurer la sincérité et la liberté du vote.

Programme économique.

1° Codification des lois ouvrières.

2° Établissement de tribunaux professionnels et protection des libertés syndicales.

3° Extension du droit commun syndical aux salariés de l'État.

4° Socialisation des grands moyens de production et d'échange.

5° Impôt sur le revenu, global et progressif.

6° Remaniement complet de la loi sur les retraites ouvrières, charge exclusive de l'État. Extension du bénéfice de la loi au prolétariat des campagnes.

7° Création des caisses de chômage et extension de la loi de 1898 à tous les travailleurs (Accidents du travail).

8° Personnel des chemins de fer : relèvement des salaires. Réglementation du travail. Modification au régime des retraites.

9° Instituteurs et douaniers : Revendications intégrales des Amicales.

10° Contrôle de la loi d'assistance aux vieillards ; répression sévère des abus ayant un caractère de pression politique.

11° Diminution des frais de justice. Réorganisation des services auxiliaires. Suppression des tribunaux sans affaires.

Programme agricole, viticole et commercial.

1° Taxe différentielle sur les alcools. Prime à la distillation. Limitation légale du degré de vin.

2° Continuation sans faiblesse de la répression de la fraude. Pénalités à établir pour les élus usant de leur autorité en faveur des fraudeurs. Obligation pour les vins français et coloniaux introduits en France d'y rentrer par les ports méditerranéens.

3° Échelle mobile des salaires pour les travailleurs viticoles.

4° Encouragements à la Confédération générale des vignerons dans sa lutte énergique contre la fraude et aux associations diverses de producteurs.

5° Le vin au soldat et au marin.

6° Protection de l'industrie des vins de liqueur contre les mesures abusives et les impôts exorbitants.

7° Encouragements aux exportations et création de sections commerciales dans les ambassades et consulats.

8° Revision des traités de commerce. Abolition des luttes internationales douanières.

9° Liberté des transactions commerciales au point de vue international. Protection du travail et de l'industrie par le système des primes.

Programme maritime.

1° Aménagement des divers ports de la circonscription, mer et étangs.

2° Rattachement à Cette des lignes postales d'Algérie.

3° Liberté de la pêche et rachat des étangs salés.

4° Revision des pensions d'invalides selon le programme des syndicats d'Inscrits.

5° Revision des lois maritimes mises en harmonie avec la situation actuelle des pêcheurs et des inscrits.

MOLLE.

Circonscription de SAINT-PONS.

M. RAZIMBAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.504 voix.

Aux Électeurs républicains de l'arrondissement de Saint-Pons, aux viticulteurs et paysans.

Mes chers Concitoyens,

Le 20 mars, dans une inoubliable manifestation, le véritable parti républicain de l'arrondissement, réuni tout entier en Congrès, m'a fait l'honneur de me renouveler sa confiance et m'a proclamé le candidat du Parti aux élections législatives du 24 avril.

Aux 2.500 élus et militants républicains présents à Saint-Pons le 20 mars, j'adresse mes remerciements. Mais si, au nom de la presque unanimité du parti républicain de l'arrondissement ils m'ont renouvelé leur confiance, c'est qu'ils étaient persuadés que je donnerai à la cause qu'ils représentent, c'est-à-dire la démocratie, le dévouement le plus entier, un dévouement de tous les instants.

Républicain d'avant-garde, partisan de toutes les réformes sociales utilement réalisables, défenseur acharné des intérêts économiques et de la viticulture, amoureux de paix sociale et de liberté, voulant la liberté et la justice pour tous dans la concorde et dans la paix, adversaire irréductible des coteries malfaisantes, de la délation et du mouchardage, votre député, dans l'accomplissement de son mandat, aura pour constante préoccupation :

I. — Au point de vue général :

Assurer la grandeur de la patrie.
Organiser une démocratie forte, saine, juste, bienfaisante et féconde.
Activer le vote et l'application de l'impôt sur le revenu.
Donner aux vieillards, aux travailleurs une retraite suffisante pour leur assurer une existence paisible au déclin de leur vie.
Supprimer les dépenses inutiles.
Augmenter les ressources en stimulant et en protégeant la production.
Assurer la prospérité de la viticulture et de la propriété paysanne.
Dégrever la terre des impôts qui l'accablent.
Développer les institutions de mutualité, d'assurances, de crédit agricole et de coopération.
Accomplir la réforme électorale dans le sens le plus démocratique et la réforme administrative,
Assurer la réforme judiciaire, la réduction des frais de justice et la simplification du Code de procédure.
Instituer le contrat collectif du travail.
Défendre l'école laïque tout en assurant la liberté de l'enseignement.
Pourchasser les fraudeurs et leurs complices.
Abattre la coterie malfaisante qui, sous le nom de petite chapelle, empoisonne ce pays.

II. — Au point de vue local :

Créer des caves coopératives et des syndicats agricoles.
Augmenter le réseau de nos chemins vicinaux.
Améliorer la voirie.
Restaurer les terrains en montagne.
Assurer la dépaissance pour les troupeaux dans le périmètre de l'État.

Républicains de l'arrondissement de Saint-Pons, paysans et viticulteurs,

Vous m'avez vu à l'œuvre durant la législature qui vient de se terminer.

Pour défendre vos intérêts, je n'ai pas craint d'aller au-devant de représailles des fraudeurs et de leurs complices ligués contre moi; leur campagne de calomnies, de mensonges, d'injures passionnées, comme leurs menaces, ne m'ont pas fait dévier un seul instant de mon chemin.

Persuadé que je devais tout oser, tout faire, tout braver pour vous défendre, j'ai foncé tête baissée sur l'ennemi commun et, avec votre concours, nous l'avons enfin terrassé.

Vous direz si j'ai bien agi.

Vous direz si votre représentant a accompli la mission que vous lui aviez confiée et vous direz s'il est encore digne de la poursuivre jusqu'au bout, avec vous.

Quant à moi, si je suis demain votre élu, je resterai vaillant et plein d'ardeur à mon poste de combat, tout au premier rang.

Pour la démocratie, pour la viticulture, pour la justice, pour la liberté, pour la propriété paysanne.

Vive la République libre et indépendante! A bas les coteries! A bas les fraudeurs!

Jules RAZIMBAUD,
Avocat, député.

ILLE-ET-VILAINE

Circonscription de FOUGÈRES.

M. LEFAS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.588 voix.

Mes Chers Concitoyens,

Depuis huit ans, nous travaillons ensemble. Je me suis consacré tout entier à la défense de vos intérêts, scrupuleusement fidèle aux principes qui m'ont valu vos suffrages reitérés.

La liberté du citoyen, je l'ai défendue :

Contre la confiscation des biens du culte;
Contre les projets menaçant les droits du père de famille en matière d'enseignement;
Contre les politiciens qui tyrannisent les fonctionnaires.

Les intérêts du pays, je les ai défendus :

En collaborant au tarif des douanes, qui protègera vos produits contre la concurrence étrangère;
En me préoccupant de l'amélioration des transports;
En obtenant une enquête et l'allocation d'un secours aux ouvriers victimes du chômage, ainsi qu'aux cultivateurs victimes de catastrophes.

J'ai voté contre l'impôt sur le salaire des ouvriers et des employés; contre l'impôt sur le bénéfice agricole des fermiers; contre l'inquisition du fisc, intolérable pour tous, ruineuse pour le crédit des commerçants; contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire, proposée et votée par la majorité radicale et radicale-socialiste.

J'ai proposé de réprimer les outrages au drapeau, à la patrie, à l'armée.

J'ai approuvé la loi qui exclut des régiments de France les condamnés de droit commun.

Je me suis associé à la demande d'une médaille pour les combattants qui, aux heures critiques de 1870, ont fait leur devoir.

Le Ministre de la Guerre affirmant que les périodes d'instruction militaire pouvaient être diminuées sans inconvénient pour la défense nationale, j'ai voté leur réduction à 23 jours, 17 jours et 9 jours.

La dixième législature républicaine va s'ouvrir. De grandes réformes restent à réaliser. Mais la première de toutes est la réforme du Parlement. Il faut réduire le nombre des députés; leur imposer la présence effective et le vote personnel, assurer aux électeurs la liberté et le secret du vote, et, par la représentation proportionnelle, donner à chaque région, à chaque parti, le nombre des représentants auxquels ils ont droit.

La réforme fiscale doit se traduire par des économies administratives ; par le dégrèvement de l'impôt foncier, excessif, qui frappe la culture, et, par l'allégement des charges qui pèsent sur les familles nombreuses et sur les ménages ouvriers. Je suis opposé à la création de nouveaux monopoles, ce sont les plus lourds des impôts indirects.

La loi des retraites ouvrières et paysannes, qui nous a été apportée à la dernière heure, a besoin de profondes améliorations. La mutualité doit être encouragée ; les chambres d'agriculture, créées ; les cours d'apprentissage, les écoles ménagères de jeunes filles, développées ; ainsi que les institutions propres à améliorer le sort des travailleurs de la ville et des campagnes.

Mes Chers Concitoyens,

Avec vous, je veux le citoyen libre dans une France prospère, indépendante et forte.

Fort de vos suffrages, c'est avec ardeur et passion que je m'appliquerai à réaliser ce noble idéal.

Vive le pays de Fougères !

Vive la République !

Alexandre LEFAS,
Député sortant.

Circonscription de MONTFORT.

M. PORTEU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.736 voix.

Mon cher Concitoyen,

Je menais une vie paisible, à Talensac, dans la maison de famille que mon père m'a laissée. Des amis sont venus, en très grand nombre, conservateurs, catholiques et républicains libéraux, tous investis de la confiance des électeurs. Ils m'ont demandé de reprendre, dans l'arrondissement, les traditions paternelles.

Je réponds avec joie à l'appel du grand parti libéral, et j'ai l'honneur de solliciter votre suffrage aux élections législatives du 24 avril prochain.

Des candidats qui se recommandent surtout de leurs relations avec le Gouvernement vont, comme toujours, vous accabler de promesses. Combien de ces promesses, je vous le demande, ont été tenues ?

Notre budget augmentait d'un milliard pendant qu'on nous promettait sans cesse des économies, des réductions d'impôts.

Les libéraux, au contraire, ont eu souvent la première initiative des lois dont leurs adversaires se font une réclame.

Il y a plus de vingt-cinq ans que M. de Mun demandait des retraites ouvrières.

Il y a très longtemps que M. Piou inscrit à son programme le dégrèvement progressif des impôts en faveur des petits.

Enfin, vous vous souvenez de ce que mon père a fait pour le vote des lois protectrices des beurres et des blés.

C'est en nous volant nos idées que les radicaux se maintiennent au pouvoir.

Nous réaliserons, nous-mêmes, nos idées le jour où le pays nous verra unis sur le terrain républicain pour le triomphe d'un ensemble de revendications positives, capable d'être un programme de Gouvernement.

L'avenir appartient à ceux qui ont entendu les éloquents rappels du pape Léon XIII, à la nécessité d'une législature chrétienne et qui poursuivront ce but en plaçant toujours très au-dessus des intérêts quelconques de parti, l'intérêt supérieur du pays.

N'est-ce pas là une profession de foi ?

C'est la mienne.

Je suis un partisan dévoué de la liberté d'enseignement et de la pacification religieuse par la reprise des relations diplomatiques avec Rome.

Je veux une France forte et prospère : l'armée respectée, garantie la plus sûre de la paix, garantie suprême de l'indépendance. Je veux l'agriculture et le commerce protégés, l'amélioration constante des moyens de transports à l'intérieur et d'exportation au dehors.

Je suis l'ennemi des monopoles et de tous les envahissements inutiles de l'État dans la vie privée des citoyens.

Je suis un partisan résolu de la représentation proportionnelle.

Je crois indispensable, à bref délai, une loi donnant un statut légal aux fonctionnaires.

Je veux la protection des faibles, l'amélioration constante de leur condition matérielle et morale.

Je veux l'ordre et l'économie partout, plus de justice, plus de vraie liberté.

Mon cher Concitoyen,

Vous me connaissez. J'ai vécu longtemps auprès de mon père, l'accompagnant souvent, toujours témoin de ses travaux.

Comme mon père, si vous m'honorez de votre confiance, je serai toujours à la disposition de tous, sans distinction d'opinions.

Je consacrerai toute mon énergie et tout mon dévouement à défendre vos intérêts qui sont les miens, et vos convictions que je partage.

Ensemble, nous travaillerons pour la liberté et la grandeur de notre cher pays.

Vive la République libérale !

Vive la France !

Votre dévoué Concitoyen.

André PORTEU,
Maire de Talensac.

Circonscription de REDON.

M. le Lieutenant-Colonel du HALGOUET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.911 voix.

Messieurs les Electeurs,

Les nombres imposants de voix dont vous m'avez honoré en 1895 et en 1898, en 1902 et en 1906, les sentiments que vous m'avez témoignés depuis, me font un devoir de me présenter une cinquième fois à vos suffrages.

Ce n'est pas que la tâche accomplie pendant ces quatre dernières années par le Parlement soit bien brillante, ni qu'il y ait lieu de s'en vanter.

Du programme qui lui avait été impérieusement tracé en 1906 par M. Clemenceau, la Chambre n'a réalisé qu'un article : le rachat de l'Ouest, opération financière médiocre, amorce d'un systéme général de monopolisation des grandes entreprises ; c'est un pas vers le socialisme d'Etat. Un ministre jadis modéré fait entrevoir le monopole des assurances par l'Etat !

Quant aux retraites ouvrières, ce n'est pas la Chambre qui les a faites, c'est le Sénat. Partisans, mes amis et moi, de tout ce qui peut contribuer à adoucir le sort des travailleurs, ce sentiment ne nous a permis de rejeter cette loi comme elle se présentait, c'est-à-dire sans discussion possible ; nous pensons cependant que le texte voté comporte de graves défectuosités. Ainsi : le chiffre uniforme du versement obligatoire de l'ouvrier est trop élevé — le soin imposé au patron de prélever le versement de l'ouvrier sur le salaire est de nature à compromettre l'harmonie sociale — les allocations des veuves sont d'un taux dérisoire... etc. Il y aura de sérieuses retouches à faire à cette loi, spécialement en ce qui concerne les travailleurs de l'agriculture.

Les deux autres articles du programme Clemenceau.

La réforme des conseils de guerre, l'impôt sur le revenu, sont en sommeil au Sénat et y sont bien.

Le Gouvernement à vrai dire, avait bien d'autres soucis ; la grosse affaire de la législature a été d'envelopper de formes d'apparence légale, l'iniquité la plus raffinée, afin de dépouiller les fabriques, les évêchés, les séminaires, grands et petits des biens qui leur avaient été constitués dans des intentions déterminées par la libéralité et par la piété des fidèles, ou qui leur avaient été rendus après la Révolution. L'œuvre se poursuit, méthodiquement, conséquence funeste de cette loi de séparation de l'Église et de l'État au sujet de laquelle je ne puis que vous répéter ce que je vous déclarais il y a quatre ans :

Cette loi est à abroger et à refaire par un nouvel accord avec le Saint-Siège.

Sur la liberté de l'enseignement, sur la liberté des pères de famille, mes sentiments sont connus de vous depuis quinze ans.

Quant aux intérêts de notre agriculture, du commerce, de nos industries, quand au développement de nos voies de communication, tramways, routes, ponts, etc., je n'ai cessé d'y apporter mes soins attentifs, beaucoup le savent.

Mes chers concitoyens,

N'est-ce point là trop parler?

Ne nous connaissons-nous point depuis quinze ans ?

J'ai conscience, pendant ces années qui viennent de s'écouler, de m'être dépensé sans compter.

Pour soutenir vos intérêts généraux (et particuliers quelquefois).

Et pour défendre vos principes et vos libertés, vos sentiments et votre foi.

Si vous jugez de même, venez l'affirmer en votant le 24 avril pour

Votre dévoué,

Lieutenant-colonel DU HALGOUET,
Conseiller général du canton de Redon,
Maire de Renac, Député sortant.

1re Circonscription de RENNES.

M. LE HÉRISSÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.159 voix.

Mes chers Concitoyens,

C'est sous le patronage du vieux comité d'union républicaine, que je viens vous demander pour la septième fois, le renouvellement du mandat de député.

Nous nous connaissons depuis trop longtemps, pour qu'entre nous il soit besoin de longues explications. Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, un républicain aux idées larges et généreuses, plaçant au-dessus de tous les grands principes de Patrie, de République et de Liberté.

Cette déclaration pourrait suffire, mais j'estime qu'il est de mon devoir de vous faire connaître mon opinion sur un certain nombre de questions posées en ces derniers temps.

La Revision de la Constitution :

La législature qui vient de prendre fin a donné une somme de travail plus considérable que toutes celles qui l'ont précédée.

Malgré cela beaucoup de réformes votées par la Chambre sont allées échouer aux portes du Sénat.

Par sa seule force d'inertie la Haute Assemblée les a dénaturées ou empêchées d'aboutir.

Cette situation ne saurait se prolonger sans danger.

La revision de la Constitution peut seule permettre de régler définitivement les rapports entre les deux Chambres,

Je la considère comme nécessaire et je la voterai.

La loi de séparation :

La loi de séparation des Églises et de l'État est aujourd'hui un fait accompli. Malgré les prédictions pessimistes d'il y a quatre ans, la liberté religieuse a été respectée ; il n'a été, et il ne sera touché en rien aux droits de croire et de pratiquer librement.

Qui dit séparation ne dit point forcément lutte et bataille, et j'ai la conviction qu'avant qu'il soit longtemps, l'accord se fera sur les bases loyales qui ont été posées.

La séparation apparaîtra alors à tous ce qu'elle doit être en réalité : non une œuvre de violence et de haine, mais une œuvre de pacification religieuse et de liberté.

L'école laïque :

Dans la campagne ardente menée contre l'école laïque, j'ai pris sans hésitation parti pour nos instituteurs.

En immense majorité ce sont de braves gens, d'excellents maîtres et de bons Français. Ils ne méritaient pas les attaques passionnées dirigées contre eux ; il ne faut pas que pareille campagne puisse se continuer.

Avec le calme et le sang-froid que doit toujours conserver un grand parti, les républicains sauront y veiller.

L'école publique doit être neutre, les pères de famille ont le droit de l'exiger, de même

que l'État, chef de la grande famille française, a le droit d'imposer aux instituteurs libres les grades universitaires, garantie de leur valeur professionnelle, en même temps qu'un enseignement respectueux de la Constitution et des lois.

Ces mesures seront suffisantes, je veux l'espérer pour ramener le calme dans les esprits, et pour ce qui est du monopole, je pense avec le Président du Conseil « qu'indépendamment des difficultés pratiques auxquelles on se heurterait pour le réaliser, ce moyen de défense suprême ne peut être employé que dans un pays où l'union morale étant un fait accompli, on peut avoir une seule manière d'enseigner ».

Réforme électorale :

Les députés que vous allez nommer auront à examiner la question de la réforme électorale : je voterai le scrutin de liste avec représentation proportionnée au nombre des électeurs en même temps que la réduction à 400 du nombre des députés.

Je voterai également le renouvellement de la Chambre par tiers tous les deux ans.

Mais je ne saurais admettre le système dit de « la proportionnelle » tel qu'il a été présenté à la Chambre, car ce serait la mise en tutelle du suffrage universel, et la République serait exposée à se trouver demain avec un Parlement sans majorité de Gouvernement

Réformes administratives :

Une division de la France en vastes régions permettrait de faire disparaître la centralisation excessive des grands services publics et de réaliser par la simplification des rouages administratifs des économies considérables : je voterai cette réforme. Nous aurons également le devoir de réclamer de plus en plus la séparation du domaine administratif et du domaine politique. Avec une loi vraiment libérale sur le statut des fonctionnaires, nous apporterons un remède sérieux aux abus qui ont entraîné dans nos services publics ces troubles déplorables qni sont allés jusqu'à la révolte.

Réformes fiscales :

Le Sénat saisi depuis deux ans du projet de réforme fiscale voté par la Chambre n'en a pas encore commencé la discussion, et nous nous trouvons toujours dans cette situation, que les petits et les humbles continuent à être le plus durement frappés par l'impôt.

Il appartiendra à la nouvelle législature de hâter le vote définitif de cette loi de justice, en prenant les précautions nécessaires pour qu'aucune mesure inquisitoriale ne vienne froisser les justes susceptibilités des industriels et des commerçants.

Les initiatives individuelles ne doivent point être contrecarrées par l'établissement de nouveaux monopoles d'État, et puisqu'il faut de l'argent pour réaliser les réformes sociales, j'estime que des économies possibles et la suppression du privilège des bouilleurs de cru permettront de trouver les millions nécessaires à l'équilibre du budget.

Réformes sociales :

Le législateur a le devoir de rechercher les moyens permettant de résoudre rapidement les conflits entre le capital et le travail : l'arbitrage obligatoire s'impose.

Par la participation aux bénéfices, par l'accession des syndicats à la propriété, par l'extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers des campagnes, par le développement de l'esprit de solidarité et de prévoyance, nous arriverons à la pacification sociale, but suprême de nos efforts.

L'État doit se montrer le meilleur et le plus humain des patrons, les employés et ouvriers des établissements industriels dont il a la direction peuvent être assurés d'avoir toujours en moi un défenseur vigilant.

En soutenant avec mes collègues du groupe parlementaire, que je préside, leurs justes

revendications, c'est un sûr moyen de servir par répercussion la cause de tous les travailleurs.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui vient d'être votée constitue un progrès réel et tangible dont la démocratie a déjà saisi toute l'importance. Mais cette loi n'a fait que poser un principe, elle est loin de donner satisfaction à ceux qui réclament le droit à la vie, pour les vieux et pour les invalides du travail. L'État doit intervenir pour qu'à soixante ans, même pendant la période transitoire, le franc quotidien soit assuré aux ouvriers de la ville et des champs.

Réforme militaire :

La loi qui a fixé à deux ans la durée du service militaire a donné les bons résultats que nous avions prévus : le nombre des rengagés augmente chaque année dans des proportions considérables, et le chiffre que va atteindre l'effectif permanent de notre armée permet d'envisager le moment prochain où il sera possible de réduire encore la durée du service dans l'armée active.

Une nouvelle loi des cadres, une loi sur l'avancement, une loi sur le fonctionnement de la justice militaire s'imposent. Il est temps de débarrasser l'armée de règlements surannés qui, établis pour une armée de métier, ne correspondent plus aux besoins d'une armée nationale.

La valeur de nos cadres, l'esprit de discipline qui anime nos régiments, sont un sûr garant de l'indépendance de la nation ; un Français patriote ne peut se refuser à consentir les sacrifices nécessaires au maintien des forces du pays : à ce devoir sacré, je ne saurais faillir.

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes du programme que je soumets à votre ratification. En votant pour moi vous affirmerez une fois de plus votre volonté de voir la République mener à bonne fin les réformes démocratiques et sociales si impatiemment attendues par le pays.

Vous voterez en même temps pour un homme qui continuera à défendre énergiquement, comme par le passé, vos intérêts locaux et particuliers.

Vous voterez pour un vieil ami auquel, vous le savez, vous pouvez vous adresser en toute confiance avec la certitude de touver auprès de lui cet appui affectueux et moral dont on a si souvent besoin.

Citoyens,

C'est à l'union de tous les républicains sans distinction de nuances, que je fais appel. — Je serai fier d'être leur élu à tous, car cette union que je réclame fit les victoires d'hier et assurera les succès de demain.

Vive la République !

René LE HÉRISSÉ,
Député,
Vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de RENNES.

M. René BRICE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.111 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1906 a pris fin et je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Mêlé à tous les événements politiques qui se sont produits depuis 1871, l'expérience n'a fait que confirmer mes opinions premières.

Républicain, partisan irréductible de toutes les libertés au premier rang desquelles je place la liberté de conscience, la liberté d'enseignement et la liberté du travail, j'estime que la République doit à tous une même protection et une même justice.

Les retraites ouvrières sont désormais organisées.

Il appartiendra à la Chambre prochaine de procurer au Trésor les sommes nécessaires pour en assurer le fonctionnement.

Le projet d'impôt sur le revenu actuellement soumis au Sénat et dont l'application serait inquisitoriale et vexatoire pour le contribuable exige des modifications profondes.

L'augmentation des dépenses votées pendant ces dernières années et les dépenses nouvelles qu'il est impossible de ne pas entrevoir imposent plus que jamais au Parlement une gestion économe et prudente.

Il est urgent de donner aux fonctionnaires un statut les protégeant contre le favoritisme et contre l'arbitraire avec interdiction d'interrompre par la grève les services publics dont ils sont chargés.

Multiplier les encouragements à l'agriculture dont les progrès sont admirables dans notre département; faciliter au plus grand nombre l'accès à la propriété; favoriser les efforts et les initiatives individuels; conserver des relations amicales avec toutes les puissances; maintenir la paix sociale, sont les seuls moyens en permettant le développement de la richesse et des ressources de la nation, d'assurer l'équilibre budgétaire et la prospérité de la patrie.

Justement fière de son armée et de sa marine pour lesquelles elle ne recule devant aucun sacrifice, confiante dans la République, la France, si laborieuse et si vaillante, est avide d'ordre, de sécurité et de paix.

La politique que j'ai toujours suivie et que je suivrai toujours est une politique de progrès, de concorde et d'union entre tous les citoyens.

Mes chers Concitoyens,

Je vous demande de venir le 24 avril déposer votre bulletin dans l'urne.

Je vous demande de ne pas vous abstenir.

Pour bien défendre les intérêts du pays et les vôtres, j'ai besoin de m'appuyer sur le plus grand nombre possible de suffrages.

Je fais appel à votre confiance et à votre amitié.

Votre bien et tout dévoué,

René BRICE.

1re Circonscription de SAINT-MALO.

M. Charles GUERNIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.597 voix.

Mes chers Compatriotes,

Vous m'avez déjà fait, une première fois, le grand honneur de m'envoyer au Parlement.

Aujourd'hui, de même qu'il y a quatre ans, c'est en communion d'idées avec le parti républicain tout entier, représenté par le Congrès de ses élus et de ses comités, que je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Vous m'avez vu à l'œuvre. J'ai conscience de m'être appliqué laborieusement à l'accomplissement de mon mandat, sans autre but que l'intérêt public.

La politique que j'ai suivie est celle du grand parti républicain qui, dans toutes les questions importantes, retrouve unis les différents groupes qui le constituent, depuis les modérés jusqu'aux socialistes, et oppose à ses adversaires de toutes origines les conquêtes irréductibles de l'esprit laïque et démocratique.

Liberté de conscience. — Enseignement.

Il y a quatre ans, je prenais envers vous l'engagement de combattre toute mesure tendant à restreindre la première des libertés : la liberté de conscience. C'est pourquoi, fidèle à mes promesses j'ai voté les trois lois qui assurent la liberté des cérémonies du culte; l'affectation exclusive des églises aux services religieux, et le maintien des fondations pieuses par la capacité de recevoir donnée aux caisses diocésaines.

J'entends continuer cette politique d'apaisement et de justice qui, sans rien abdiquer des principes, rend un régime supportable à tous par le respect loyal des libertés.

Je souhaite ardemment que, notamment en ce qui concerne les écoles publiques, cette politique, soutenue par la haute probité professionnelle et la valeur morale des instituteurs et des institutrices, triomphe des pressions, des intimidations, des campagnes d'injures par lesquelles on voudrait acculer le parti républicain aux représailles du monopole. Mais, d'accord avec tous les républicains, je ne laisserai pas plus entamer l'école laïque qu'attaquer injustement ses maîtres.

Réformes sociales.

Si je souhaite ardemment la paix publique, c'est parce que je la juge indispensable au progrès économique qui, à son tour, est la condition première des réformes sociales.

Voilà pourquoi je donnerai tous mes efforts aux réformes législatives qui habitueront progressivement les travailleurs à l'esprit de juste mesure, en consolidant par des avantages collectifs la condition toujours précaire des individus isolés :

Extension de la capacité juridique des syndicats professionnels qui, unie à l'institution des actions de travail dans les futures sociétés anonymes, relèvera la condition des travailleurs en les intéressant directement à la prospérité de l'entreprise;

Contrat collectif;

Règlementation légale de la grève, afin d'en assurer le vote sincère et d'en éliminer les

fauteurs de désordres qui se glissent parmi les travailleurs pour les compromettre et les exciter aux violences que personne ne saurait tolérer;

Mise au point des retraites ouvrières et paysannes dont la loi récente, simple enregistrement du vote sénatorial, rendu nécessaire par l'achèvement de la législature, devra subir de profondes retouches;

Organisation définitive de l'assurance contre le chômage.

Politique économique.

Vous savez, mes chers Compatriotes, avec quel soin je me suis appliqué en toute circonstance à contribuer dans la mesure de mon influence au développement des affaires du pays.

Rappellerai-je :

Le crédit voté sur ma proposition pour la reconstruction de la digue de Paramé, et la subvention allouée en outre sur ma demande par le Ministre des Travaux publics;

Le doublement de la voie de Saint-Malo à Rennes;

Les négociations laborieuses qui aboutirent à l'approbation du projet de la Chambre de commerce sur la cale de radoub du port de Saint-Malo;

L'augmentation de près du double des subventions annuelles de l'État pour les courses de Saint-Malo;

Les subventions pour les égouts et les parcs de Cancale;

La décision du Ministre des Travaux publics portant approbation du projet de construction, comme ligne d'intérêt général, de la voie ferrée entre Cancale et La Gouesnière;

La subvention allouée à la ville de Dol pour construire un hôpital de rattachement où seront recueillis les malades du canton et des communes limitrophes;

Les subventions obtenues pour les constructions d'écoles primaires, les sociétés de secours mutuels, les associations d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, l'entretien des chemins ruraux, aussi bien que les primes au tabac, toutes choses intéressant les cantons ruraux et particulièrement celui de Pleine-Fougères.

Les nombreuses interventions que j'ai faites tant dans les Commissions qu'à la tribune au sujet de la marine marchande, des inscrits, des veuves, des entrepreneurs, des droits de la France à Terre-Neuve, de la réforme du Conseil d'État, de la convention des Messageries, etc.

Si je rappelle tout cela, c'est, non pour m'en prévaloir, mais pour vous donner un gage de la persévérance et de l'obstination que j'apporterai pour mener à bonne fin les projets commencés et ceux à entreprendre, tels :

Le creusement du port de Saint-Malo afin de le rendre constamment accessible; la construction de jetées de protection à Cancale; l'établissement d'un chemin de fer à voie normale qui, se soudant au chemin de fer de Cancale à La Gouesnière par Saint-Méloir, desservirait toute la côte en passant par Saint-Benoît, Vildé, Hirel, Le Vivier, Cherrueix (avec embranchement sur Dol par Mont-Dol), Saint-Broladre, Saint-Marcan, Roz-sur-Couesnon, Saint-Georges et rejoindrait à Pleine-Fougères la ligne de Lamballe à Lison.

Défense nationale.

La paix intérieure est indispensable à la réalisation du progrès économique, la paix extérieure l'est encore davantage. Elle ne peut, hélas! être assurée que par la force des armes; aussi ce fut pour moi un devoir patriotique de voter les réformes militaires et maritimes et les crédits qu'elles comportent. La réconfortante et courageuse attitude du Gouvernement lors des événements de Casablanca nous montre que ces sacrifices ne sont point inutiles.

Impôts.

Mais on ne doit demander au pays que les contributions strictement nécessaires et ne les répartir qu'en raison des ressources des contribuables. C'est pourquoi, j'ai voté la réduction des périodes d'exercice de réserve et de territoriale et l'impôt sur le revenu. Je suis de ceux qui ont insisté pour le retrait du projet Cochery sur les liquides et je voterai contre toute proposition qui tendrait de nouveau à le faire accepter.

Certes, le projet d'impôt sur le revenu que la Chambre a transmis au Sénat subira fatalement les retouches que suggère toujours une délibération nouvelle. Mais ses lignes essentielles demeureront, et j'ai la conviction profonde qu'il réalisera une grande œuvre de justice sociale à condition qu'on n'y introduise aucune disposition arbitraire ou vexatoire, et qu'on y respecte le secret des affaires.

Statut des Fonctionnaires.

La solidarité étroite qui unit les affaires aux grands services publics exige que les fonctionnaires qui reçoivent de l'État la sécurité de l'existence assurent à la nation la sécurité des services.

Je ne saurais donc accorder le droit de grève aux fonctionnaires.

Mais, cela dit, le législateur a le devoir de les garantir contre l'arbitraire de leurs chefs et l'intrusion des hommes politiques dans leur carrière. Ils doivent trouver dans un statut très libéral les garanties qui leur sont dues, et dans leurs groupements — associations ou syndicats, peu importe le nom, — légalement reconnus, le moyen de les faire respecter.

Réforme administrative.

La collaboration plus intime du fonctionnaire à l'organisation des services contribuera mieux que l'application de formules théoriques aux réformes administratives.

En ces matières, aussi bien que dans la réorganisation des collèges électoraux, il convient, plus que partout ailleurs peut-être, de ne pas se payer de mots.

La vraie réforme administrative doit consister surtout à permettre à l'administré d'obtenir sans dépense et sans délai la décision de l'administrateur.

Diminuer le nombre des fonctionnaires en leur donnant une juridiction plus étendue.

Augmenter leur autorité en leur attribuant dans la plupart des cas un pouvoir de décision propre.

Leur donner les moyens de se déplacer facilement pour éviter aux administrés des dépenses et des pertes de temps.

Ne faire intervenir l'autorité supérieure que dans les circonstances graves ou en cas de conflit.

Voilà les principes directeurs qui devront guider les réformateurs de demain.

Et, s'il est bon d'accorder aux intérêts régionaux dans la création d'Assemblées qui en discutent, une satisfaction plus rapide que celle qu'ils reçoivent aujourd'hui des décisions éparses des conseils généraux, ou des votes toujours trop longs à obtenir du Parlement, il ne faut pas oublier que la région administrative de demain doit sortir naturellement des intérêts économiques, et n'être pas une totalisation maladroite de départements.

Réforme électorale.

C'est avec prudence qu'il faut accomplir la réforme électorale.

Il est contraire au principe de la souveraineté nationale que les circonscriptions n'aient point les unes et les autres le même nombre d'électeurs ; il serait encore nécessaire que le

nombre des députés fût diminué dans une large mesure ; le travail des commissions et la discussion en séance publique ne pourraient qu'y gagner.

Cette double réforme est immédiatement realisable.

Faut-il aller plus loin?

Je suis prêt, quant à moi, à examiner avec attention tous les projets qui tendront à faire de la représentation nationale une image de plus en plus fidèle de toutes les opinions du pays ; mais ici, comme pour la réforme administrative, je refuse de sacrifier aux formules ce qui ne doit être accordé qu'à la réalité.

S'il fallait opter pour l'un des nombreux systèmes de représentation proportionnelle — entre lesquels, après plusieurs années d'études, le président de la commission de la réforme électorale, M. Charles Benoist, le jour même du débat à la Chambre, n'osait encore choisir — je ne le ferais qu'à la condition d'assurer à toutes les minorités leur représentation au moyen du vote par région.

Je voudrais surtout assurer aux intérêts sacrés des petites villes et des campagnes une représentation régionale chargée de leur donner satisfaction.

Voilà, mes chers compatriotes, les explications loyales et complètes que je vous devais. Votre robuste bon sens saura les juger. J'attends avec confiance votre décision, n'ayant d'autre ambition que le bien des affaires publiques auxquelles j'ai eu, grâce à vous, le grand honneur de consacrer ma vie.

Vive la France !

Vive la République !

Charles GUERNIER,
Professeur de Faculté de Droit,
Vice-président du conseil supérieur de la navigation maritime,
Député sortant,
Candidat du Congrès républicain.

2e Circonscription de SAINT-MALO.

M. Robert SURCOUF.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.718 voix.

Mes chers Électeurs et Amis,

C'est la quatrième fois que je viens solliciter le renouvellement d'un mandat que je tiens de votre estime et de votre confiance.

Fort de cette confiance, je vous dois la plus entière franchise.

Je me déclare prêt à soutenir dans l'avenir, comme je l'ai fait dans le passé, pour le plus grand bien de notre pays, le gouvernement républicain dans toutes ses étapes vers le mieux, et à la défendre en toutes circonstances contre ses ennemis.

Vous me verrez épris de justice sociale, suivre résolument l'évolution qui tend à lutter contre l'égoïsme et améliorer, par les moyens légaux, le sort des travailleurs et des humbles.

Je suis du grand parti républicain qui compte dans ses rangs tant d'hommes de bonne volonté, depuis les républicains de gauche et les radicaux, jusques et y compris les socia-

listes de gouvernement, sans que d'autre différence que celle des latitudes (!!!) qui oblige quelquefois à forcer l'étiquette, puisse s'apercevoir entre eux.

Tous sont animés du désir profond de servir utilement leur pays, quoi qu'en disent les frondeurs qui, tout en cherchant à discréditer le régime parlementaire, visent indirectement la République elle-même, sans vouloir tenir compte des difficultés de plus en plus grandes que présente le gouvernement des hommes.

Seulement, beaucoup peuvent penser, comme moi-même, que la réduction du nombre des députés est une chose désirable. Le système de la représentation proportionnée me paraît le meilleur pour atteindre ce but. C'est vous dire que je ne suis point opposé à une discussion touchant la réforme de notre système électoral, qui demande assurément quelques retouches.

La proportionnelle me paraît un idéal souhaitable le jour où les hommes seront devenus des sages !

En attendant, je fais mes réserves et j'ai quelque penchant à incliner vers l'opinion des hommes d'État suisses qui ont pu la juger à l'œuvre et y trouvent aujourd'hui plus de défauts que d'avantages.

Je ne suis de parti-pris hostile à aucune idée. Je suis un moderne dans toute l'acception du mot. Je cherche aussi, en toutes circonstances, à me montrer serviable et bon.

Fidèle à nos amis, inflexible sur les principes, loyal envers tous, je suis de ceux qui pensent que la politique n'est pas toute la vie, et je veux me réserver à l'occasion le plaisir d'un geste généreux, même à l'égard d'un adversaire, s'il le mérite.

Cela est spontané chez moi, et peut-être d'aucuns peuvent-ils penser que cette disposition d'esprit n'est point étrangère à la situation de sympathie que je m'honore d'avoir conquise parmi vous.

Ajoutez à cela que ma seule ambition est de faire autour de moi le plus de bien possible et de justifier de mon mieux l'épithète de philantropique que je veux attacher à mon mandat.

En même temps, je ne me désintéresse d'aucune des œuvres d'intérêt général, agricoles ou maritimes, destinées à favoriser un pays auquel m'attachent tant de liens et de traditions !

Au point de vue patriotique, j'ai pu, il y a peu de mois, comme vous tous et avec la France entière, sentir le légitime orgueil, inconnu depuis nos désastres, d'un pays qui, derrière un gouvernement énergique, relève la tête et accepte d'avance noblement toutes les conséquences d'un refus catégorique opposé à d'impossibles exigences !

Disons-le hautement : Nous avons le droit d'être fiers de notre magnifique armée, reconstituée par la République et qui nous vaut le respect du monde !

A la République aussi attribuons le mérite d'avoir laborieusement, courageusement entrepris la réfection d'une marine qui, au grand jour du Parlement et des enquêtes, est apparue comme défectueuse et appelant des réformes profondes.

On peut dire aujourd'hui que l'œuvre de réorganisation entreprise patiemment depuis quelques années est en bonne voie.

Et si, dans un ordre quelconque, un scandale éclate (qui peut répondre de l'humanité ?) c'est l'honneur de la République de ne point céler et de prendre toutes les mesures pour en empêcher le retour.

A cette manière d'opérer au grand jour, s'il y a quelque inconvénient passager, il y a, en revanche, cet avantage appréciable que le pays, dans son imperturbable bon sens, arrive toujours sûrement à fixer les responsabilités.

En politique, je reste sur le terrain où j'ai évolué depuis mon entrée au Parlement, revendiquant hautement mon indépendance dans tous les grands votes émis depuis ces dernières années :

Séparation des Églises et de État, assistance aux vieillards, réduction du service militaire, impôt sur le revenu, retraites ouvrières, etc.

Pour l'impôt sur le revenu, tout incomplet qu'il soit sorti des délibérations de la

Chambre, je considère la base de ce projet comme la trame sur laquelle sera établie cette si grave réforme, instrument nécessaire au complément de l'œuvre sociale de la République.

A cette œuvre, qui semble de plus en plus convier les esprits généreux, mon cœur et ma volonté sont entièrement acquis pour aider le prolétariat, par la vertu syndicale, à améliorer toujours davantage son sort.

Sachons ne pas trop nous émouvoir des mouvements violents de ceux qui ont pour excuse leur inexpérience dans le maniement d'un instrument aussi délicat que le syndicat.

Souhaitons que ceux qui savent y trouver un élément de puissance pour eux-mêmes se décident à le reconnaître, comme la loi les y engage, lorsqu'il est l'arme des faibles, qui savent que l'union fait la force.

Ah ! certes, il faudra de plus en plus de philsophie au cours de la vie politique de l'avenir, et de plus en plus de franchise !

Ce n'est pas le fait de vouloir ignorer les mouvements sociaux qui les empêchera d'exister.

C'est de les diriger et de les faire aboutir dans la justice et dans l'ordre qu'il importe surtout désormais de s'occuper.

Il faut savoir être réformiste pour barrer la route aux révolutionnaires !

Il y a encore le gros problème de la lutte contre l'alcoolisme qu'il est urgent d'aborder, car il s'agit de l'avenir même de la race !

Aussi, devant ces préoccupations si hautes, passent presque inaperçues des attaques comme celles qui viennent d'être dirigées par les évêques contre l'école laïque.

Les républicains ne laisseront pas plus entamer l'école laïque qu'ils ne laisseront ses maîtres injustement attaqués.

Ceux qui les connaissent savent leur dévouement, leur patriotisme éclairé et le mérite de leur attitude devant certains ostracismes.

A ceux qui mènent la lutte contre l'école laïque par les moyens que vous connaissez, les républicains répondront :

« La séparation, c'est vous qui l'avez rendue inévitable et qui l'avez aggravée. Si vous continuez vos attaques injustifiées contre nos écoles, sans tenir compte du régime dont vous bénéficiez ; si vous persistez à dire que l'enseignement religieux n'est pas libre, alors qu'il est, plus que jamais, loisible au clergé de s'y consacrer (et c'est au prêtre seul qu'il appartient, à mon sens, de le donner comme il convient) ; si vous méconnaissez la faveur de l'état de fait qui constitue l'existence de toutes vos écoles concurrentes, pour ne pas dire hostiles, et qui, pour certains esprits et dans certains pays, pourrait être considérée plus comme une tolérance que comme une liberté, vous préparez le monopole. »

Tant il est vrai que c'est le sort de la République de ne faire d'autre politique que celle que ses adversaires lui imposent !

Mes chers électeurs, je vous devais ces explications.

Dans l'attente d'une nouvelle manifestation de votre confiance, je vous réitère l'assurance de mon inaltérable dévouement.

Vive la République !

Robert SURCOUF.

Circonscription de VITRÉ.

M. LE GONIDEC DE TRAISSAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.240 voix.

Chers Concitoyens et Amis,

Cédant aux pressantes instances des personnalités politiques de l'arrondissement, je me présente une fois encore à vos suffrages, certain d'avance que votre amitié ne me fera point défaut parce que vos convictions n'ont pas faibli.

Faut-il vous faire une profession de foi ?...

Vous connaissez mes opinions, vous avez vu mes votes, et vous m'aurez compris quand je vous aurai redit que je suis partisan absolu et défenseur infatigable de l'ordre économique et de la paix sociale et religieuse.

Mon programme tient tout entier dans ces mots.

C'est par l'ordre seulement que la France pourra reprendre dans le monde la place prépondérante qu'elle doit y occuper, comme c'est dans la paix seulement que tous les citoyens trouveront la sauvegarde de leurs droits et de leurs libertés.

Et c'est pour cela que vous tous, Électeurs, amis de l'ordre et de la paix, vous devez vous faire représenter au Parlement par un adversaire des gouvernants brouillons et sectaires.

Qu'ont fait, depuis quatre ans, nos gouvernants ?

En politique extérieure :

Nous avions à Terre-Neuve des droits immémoriaux que nous reconnaissaient les traités. Le Gouvernement les a abandonnés au grand détriment de notre marine de pêche, pépinière féconde de notre marine de guerre.

Cela, pour nous embarquer dans l'aventure du Maroc qui a coûté des millions et des hommes sans le moindre avantage pour la Patrie.

Entraîné par sa haine sectaire, le Gouvernement a négligé le protectorat des chrétiens de Terre-Sainte, laissant ainsi volontairement tomber notre influence en Orient, joyau précieux que l'Allemagne s'empresse de recueillir en envoyant son prince impérial inaugurer avec éclat l'église catholique à Jérusalem.

En politique intérieure :

Le Gouvernement a tout fait, malgré ses promesses, pour semer la discorde, éveiller et envenimer des haines. Grèves destructrices qu'il n'a pas su empêcher, s'il ne les a pas lui-même provoquées ; émeutes sanglantes qu'il n'a pas voulu calmer ; désordres continuels qu'il est impuissant à réprimer.

En ce qui concerne les impôts, le Gouvernement vous en promettait, il y a quatre ans, la diminution par suite de la suppression du budget des Cultes.

Industriels, commerçants, cultivateurs, voyez vos feuilles de contributions et dites-moi si le morceau de pain retiré de la bouche de nos prêtres a fait baisser d'un centime vos impositions.

Bien au contraire, le budget est plus que jamais en déficit et, pour tenter de le bou-

cler, les Ministres qui se succèdent aux Finances cherchent de tous côtés des ressources nouvelles aussi peu honnêtes qu'illusoires.

Contribuables, le Gouvernement vous menace de toute une suite d'impôts nouveaux :

C'est d'abord une augmentation considérable des droits sur les successions, c'est-à-dire la spoliation des héritiers.

C'est encore l'impôt sur le revenu, contre lequel j'ai voté, parce qu'il est mensonger ; parce que l'inquisition qu'il instaure est de nature à causer, au petit commerce surtout, un sérieux préjudice en portant atteinte à son crédit ; parce que son établissement nécessite une série de mesures vexatoires particulièrement intolérables à notre époque avide de liberté.

C'est surtout la création de nouveaux monopoles, à laquelle je suis absolument opposé :

Monopole des assurances... Qui fixerait une limite au montant des primes ?... qui obligerait l'État assureur à tenir ses engagements et à payer les sinistres ? et quelles injustices ne verrait-on pas encore à l'occasion des règlements ?...

Monopoles des alcools... Pourquoi, en détruisant une industrie, étrangler une fois de plus l'initiative privée ?... Pourquoi, ouvriers, supprimer une source de main-d'œuvre et priver d'un juste bénéfice une catégorie nombreuse et intéressante de travailleurs.

Et comme si l'État ne devrait pas se contenter de la désastreuse expérience qu'est pour tous, commerçants et contribuables, le rachat de l'Ouest ?...

En politique religieuse, l'œuvre du Gouvernement a été plus néfaste encore.

La séparation a été votée, et la spoliation appliquée.

Nous voyons, hélas ! ce qui en découle : les églises ruinées, avant d'être fermées ; les catholiques dépouillés des biens et fondations pieuses qui alimentaient l'exercice de leur culte et obligés, pour défendre leurs croyances, à d'énormes sacrifices.

Pendant qu'à côté, grâce à la complicité de la justice et à la complaisance du Gouvernement, s'étalent les honteux scandales des liquidations.

Et ce ne sont autour de nous et contre nous, catholiques de France, que mesures d'ostracisme et d'exception :

Poursuites contre les évêques coupables seulement d'avoir rempli leur devoir sacré ; poursuites contre les pères de famille auxquels le Gouvernement veut ravir le premier de leurs droits, celui de diriger et de surveiller l'éducation de leurs enfants.

Enfin, persécution suprême, cette menace du monopole de l'enseignement voulu par la franc-maçonnerie toute puissante qui saura bien l'imposer.

Et d'ailleurs, Français, mes chers Compatriotes, on ne saurait s'étonner qu'elle soit en tout empreinte de lâcheté et marquée au coin de la honte l'œuvre de ce Gouvernement qui a laissé salir ce qu'il y a de plus sacré pour nos cœurs de patriotes : l'armée et la marine, incarnation du dévouement et du sacrifice.

Dans l'armée, c'est la continuation du triomphe de la mouchardise, du favoritisme, et le règne de la plus coupable insouciance. Les grands chefs ! trop occupés à distribuer faveurs et châtiments également injustes, n'ont plus de temps à consacrer à la préparation de la défense nationale et laissent se vider nos arsenaux et se dégarnir nos frontières.

Dans la marine, c'est partout, à Toulon, à Brest, à Lorient, dans tous nos ports, dans tous nos arsenaux, le gaspillage, pour ne pas dire plus, et la corruption érigés en règle. Et le résultat c'est l'anéantissement presque complet de notre flotte, de ses armements, de ses munitions, grâce à l'incurie effrayante des Ministres depuis une dizaine d'années.

C'en est assez !

Assez de désordre et de scandales.

Assez de discorde et d'oppression.

Assez d'impuissance et de lâcheté.

Assez d'incurie et de gaspillage.

Français, mes amis,

Je veux, avec vous, la France plus prospère et plus honorée ;

Je veux l'armée et la marine plus belles et plus grandes ;

Je veux l'honneur, l'ordre, la paix;
Catholiques, mes frères,
Je veux, avec vous, la religion respectée ;
Je veux l'abrogation de la loi de séparation ;
Je veux la liberté de conscience et d'enseignement.

Et, dans cette union intime de nos convictions, de nos espoirs, je vous donne rendez-vous au 24 avril sur mon nom et avec ce mot d'ordre :

Pour la religion libre,

Et pour une plus belle France !

O. LE GONIDEC DE TRAISSAN,
Député sortant.

INDRE

Circonscription de LE BLANC.

M. BENAZET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.479 voix.

DÉFENSE NATIONALE.

La nécessité impérieuse de donner à notre armée et à notre flotte une force suffisante pour assurer la sécurité de la patrie n'est contestée par personne, car l'homme ne peut être libre et fort qu'autant que la patrie elle-même est libre et forte ; mais je continuerai, par un contrôle sévère, à assurer le meilleur emploi des crédits consacrés à la défense nationale.

QUESTIONS SOCIALES.

Les questions sociales, qui nous passionnent justement au commencement de ce siècle, seront l'objet de mes études les plus approfondies.

Mes efforts auront pour but d'améliorer le sort des humbles et de diminuer, dans la plus large mesure possible, les inégalités de la vie.

Tout ce qui sera donné aux réformes sera ôté à la Révolution.

Parmi les réformes à réaliser, je signalerai :

L'assurance contre le chômage et l'invalidité des travailleurs.

La capacité d'acquérir accordée aux syndicats pour leur donner, avec le droit de propriété, le sentiment de l'ordre.

Le développement des contrats collectifs de travail, qui, en réglementant la concurrence, assureront plus de stabilité aux industries et donneront aux employés et employeurs plus de sécurité.

L'organisation des jurys d'arbitrage permanents pour diminuer le nombre des grèves.

La participation des travailleurs, non plus seulement aux bénéfices, mais au capital, par la création de sociétés anonymes de travail, analogues à celles qui fonctionnent déjà en Angleterre.

Le perfectionnement de la législation sur le crédit ouvrier et agricole.

Le dégrèvement des pères de familles nombreuses.

Nous compléterons ainsi l'œuvre commencée par l'assistance médicale gratuite, par l'assistance aux vieillards et aux infirmes, par l'organisation du bien de famille insaisissable,

par les retraites ouvrières et paysannes et par la Mutualité que nous ne devons pas cesser d'encourager et de favoriser de tout notre pouvoir.

Il est incontestable que ce double effort des dépenses sociales, que nous ne voulons pas restreindre, et des dépenses militaires, qui nous sont imposées par la paix armée, constitue pour le pays une charge formidable.

Comment y faire face ?

Programme financier.

Il n'y a que deux moyens, en dehors des emprunts et des impôts nouveaux — qu'il faut à tout prix éviter : — Ces moyens sont : un accroissement des ressources et de sérieuses économies.

Accroissement des ressources.

L'impôt sur le revenu.

Un accroissement de ressources ne peut être obtenu que par un remaniement de notre régime fiscal.

L'impôt sur le revenu doit atteindre ce résultat en nous permettant de corriger les inégalités, les injustices des impôts actuels, et d'alléger les charges des petits propriétaires et des petits cultivateurs.

Il doit être en rapport avec les ressources de chacun.

La loi qui établit l'impôt sur le revenu est en ce moment soumise au Sénat ; quand elle reviendra à la Chambre je m'efforcerai d'y faire apporter certaines modifications tendant à diminuer encore le taux des taxes frappant les bénéfices commerciaux, industriels et agricoles.

On pourra trouver une compensation à ces dégrèvements dans une augmentation de l'impôt sur les valeurs mobilières et principalement sur les valeurs mobilières étrangères.

Économies.

Réforme administrative.

De sérieuses économies sont nécessaires.

Mais comment pourrait-on les réaliser sans remanier notre antique système administratif et judiciaire, si inutilement compliqué ?

Créé pour la dictature de l'an VIII, à une époque où il n'y avait ni chemins de fer, ni télégraphe, il n'est plus de notre temps.

Il apparaît cependant comme impossible de briser ses vieux rouages usés sans commencer par réaliser une vaste réforme électorale.

Réforme électorale.

Je suis donc partisan du scrutin de liste, avec diminution du nombre des députés ; mais comme le scrutin de liste pur et simple aboutirait à de criantes injustices, il faudra recourir, sous une forme ou sous une autre, à un correctif qui pourrait être la représentation proportionnelle si les députés étaient élus par une région tout entière, c'est-à-dire par un groupe de départements.

En effet, la représentation proportionnelle, dont j'ai voté le principe et qui plaît à l'esprit parce qu'elle est juste, serait inapplicable dans les départements où il n'y a qu'un petit nombre de députés à élire, car s'il y a plus de listes que de sièges à pourvoir, comment pourrait-on donner aux différents partis la représentation à laquelle ils ont droit ?

Cette réforme délicate ne doit, en tout cas, être accomplie que par des républicains.

L'école laïque.

Je suis et resterai un défenseur convaincu de l'école laïque ; partisan de toutes les libertés, je veux, pour tous les citoyens, la liberté de penser, la liberté de croire, la liberté d'enseigner ; mais l'enseignement libre devra offrir pour l'instruction des enfants les mêmes garanties que l'enseignement laïque, avec les mêmes diplômes pour les maîtres et la même surveillance académique.

Le statut des fonctionnaires.

Ami sincère et dévoué des fonctionnaires de la République, je m'emploirai à faire boutir la loi fixant leur statut.

Il faut que leur situation soit nettement définie, qu'ils soient affranchis pour toujours du favoritisme, qu'ils connaissent exactement l'étendue de leurs droits et aussi l'étendue de leurs devoirs.

Agriculture.

Comme tous les représentants de notre région, je suis partisan du maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Je continuerai à poursuivre l'extension de toutes nos voies de communication et je réclamerai, comme je l'ai déjà fait, les ressources nécessaires pour l'achèvement de notre réseau vicinal.

J'ai toujours été favorable aux dégrèvements de l'agriculture, dans la mesure où le permet l'équilibre du budget.

J'ai donné la preuve, lors du vote récent du tarif général des douanes, que je veux pour nos agriculteurs un régime protecteur; mais il ne faut pas oublier que cette protection ne doit pas avoir pour résultat d'augmenter le prix des objets de consommation indispensables aux travailleurs.

Je termine ce programme politique en le résumant, ainsi que je l'ai fait en 1906, par ces quelques mots :

L'ordre et la sécurité dans l'État.
Le développement normal du progrès.
La justice et la liberté pour tous les citoyens.

Vive la République !

Paul BENAZET.

1re Circonscription de CHATEAUROUX.

M. PATUREAU-MIRAND.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.041 voix.

Mes chers concitoyens,

Au moment où je sollicite l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, j'ai le devoir de vous dire ce que je pense et ce que je veux.

J'estime avec M. Briand, Président du Conseil des Ministres, « que la République n'est la propriété d'aucune secte, qu'elle n'appartient pas à des catégories d'individus qui auraient le droit de s'en emparer pour la mettre à leur service exclusif ». Mais je constate que cette conception n'a pas été celle de la majorité défunte, qui a voulu faire de la République sa chose et en exclure tous ceux qui ne la comprennent pas comme elle.

Travailler à la grandeur de la France, rendre la République plus libre, plus forte, plus prospère, toujours plus grande, marcher avec ardeur dans la voie du progrès et des idées modernes, continuera d'être mon ambition constante, si vous m'accordez vos suffrages.

Je suis un partisan irréductible de la réforme électorale, condition indispensable de la réforme administrative, sans laquelle toutes les autres réformes sont impossibles.

Comme M. Millerand, Ministre des Travaux publics, je veux le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, qui, en assurant à chaque parti dans la Chambre la part d'influence à laquelle il a droit, peut seul ramener la paix sociale dans notre pays.

Je suis partisan du droit de vote pour les femmes, au moins pour commencer dans les élections municipales.

Je suis l'adversaire acharné de tous les nouveaux monopoles qui ne sont qu'un odieux moyen d'imposer sournoisement les contribuables, d'augmenter le prix de la vie et de supprimer toute initiative individuelle en asservissant les citoyens à l'omnipotence de l'État.

Je veux la liberté, c'est-à-dire, suivant la belle définition de la déclaration de 1789, le droit pour chacun de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : c'est pourquoi je suis partisan de la liberté de conscience et de la liberté d'enseignement, et que mon vote est acquis à toutes les mesures susceptibles de les assurer plus efficacement.

J'estime que les Députés qui, de leur propre chef, sans vous avoir consultés, ont augmenté leur traitement avec votre argent, ont failli à leur mandat. Aussi, mon premier soin, si vous me faites l'honneur de m'élire, sera de demander : la réduction de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs — ce que je suis le seul à faire dans la 1re circonscription de Châteauroux ; le payement des députés par journée de présence et l'interdiction du vote par procuration. Alors, nous ne verrons plus 30 députés voter pour 500 : ce scandale n'a que trop duré !

Enfant du pays, berrichon de naissance et de cœur, j'ai grandi parmi vous et j'ai appris à connaître vos besoins. Vivant au milieu de nos populations si sages, si laborieuses, je serai l'ardent défenseur de toutes leurs légitimes revendications.

Convaincu que la diffusion toujours plus grande de la propriété dans les couches profondes de la population sera, sinon le remède à tous les maux, du moins le moyen le plus rapide et le plus sûr d'accroître le bien être du peuple, je veux que les plus modestes travailleurs puissent devenir propriétaires : c'est pourquoi je demanderai l'extension du bien de famille insaisissable et inaliénable.

J'appuierai de mon suffrage le vote du projet de loi qui assurera un secours annuel aux

familles ouvrières ayant au moins quatre enfants âgés de moins de treize ans. Je demanderai toujours l'augmentation du salaire des ouvriers.

J'insisterai pour obtenir la diminution des frais de justice.

A la veille de son départ, le Parlement a enfin voté une loi des retraites ouvrières et paysannes. Je suis un partisan déterminé de la retraite, c'est une nécessité sociale ; mais j'estime que la loi actuelle a besoin de nombreux perfectionnements, et qu'avant de la promulguer il convenait d'en assurer l'application en créant les ressources nécessaires, ce que le Parlement a oublié de faire.

L'argent manque, a-t-on dit : les députés et les sénateurs en ont bien trouvé quand il s'est agi d'augmenter leur propre traitement.

Il faut que les travailleurs puissent se constituer une retraite : l'État doit les y aider, la loi doit la leur faciliter, mais elle doit aussi les laisser libres de se la constituer comme ils l'entendent, suivant leurs goûts et leurs moyens : c'est vous dire que je suis partisan du système de la liberté et l'ennemi irréductible de l'obligation et surtout du précompte, qui est l'injure la plus grave qu'on ait faite à la démocratie française depuis trente ans.

Par contre, je veux ajouter à la loi une disposition permettant — à l'aide de la contribution des capitaux qui échappent à une partie des charges sociales — la constitution d'une caisse spéciale de solidarité qui assurera les versements de l'ouvrier en cas de chômage ou de maladie.

Je n'oublierai pas les intérêts du commerce, que je me suis solennellement engagé à défendre et qui, lui aussi, a besoin avant tout de liberté et de crédit.

Partisan d'une plus équitable répartition des impôts, je constate que notre système de contribution a vieilli et ne répond plus aux nécessités actuelles : j'en veux le remaniement, mais j'estime qu'on ne doit pas — sans savoir ce que vaudra celle qu'on projette — bouleverser d'une main brutale une organisation qui a assuré le crédit et la fortune de la France pendant plus d'un siècle. C'est pourquoi je veux qu'on transforme le projet du ministre Caillaux qui — tel qu'il est — de l'aveu presque unanime des Chambres de commerce de France, organise l'inquisition fiscale, préparant ainsi la ruine du commerce et de l'agriculture.

Soucieux de la richesse publique, j'emploierai tous mes efforts à réaliter les économies compatibles avec une bonne administration, notamment la suppression de trop de fonctions devenues inutiles et d'une foule de dépenses injustifiées. De cette façon cessera ce gaspillage financier qui, sous la dernière législature, s'est traduit par 500 millions d'impôts ou d'emprunts nouveaux et nous vaut un budget d'État de plus de 4 milliards, dont nos avertissements d'impôts nous révèlent chaque année la progression continue.

Je saurai me rappeler que le premier devoir d'un député est le vote régulier du budget et le contrôle rigoureux des recettes et des dépenses. Le scandale de la liquidation du milliard des retraites ouvrières doit être une sévère mais profitable leçon pour le pays !

Résolu à continuer une politique de paix, je veux une armée et une marine fortes et disciplinées, indispensables à la sécurité de la nation, mais mon vote est assuré à toutes les mesures qui, sans les affaiblir, seraient de nature à alléger la charge du service militaire.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez tous. Depuis dix ans, je fais partie du Conseil municipal de Châteauroux : Vous m'avez vu à l'œuvre comme maire. Mon administration, pendant l'année 1908, s'est traduite par un excédent de recettes de plus de 290.000 francs.

Jamais je n'ai profité de mes fonctions pour m'assurer un avantage personnel ou procurer des situations aux membres de ma famille.

J'ai exposé mes idées dans toutes les communes de la circonscription : je l'ai fait avec une modération qui m'a valu l'approbation générale.

Si je suis votre élu, deux fois par an je viendrai, dans vos communes, vous dire ce que j'ai fait, vous demander quels sont vos besoins, vous exposer mes projets.

Je sollicite votre confiance. Si vous m'en jugez digne, vous m'accorderez vos suffrages.

Voter pour moi, c'est voter :

Pour la liberté ;
Pour le progrès ;
Contre les quinze mille ;
Pour le triomphe de la République.

« La République, comme l'a dit M. Briand, c'est la force même ; elle se dresse au-dessus de tous les citoyens et, à tous, elle doit justice et liberté. »

Aussi, c'est du plus profond du cœur que je crie avec vous :

Vive la République !

Joseph PATUREAU-MIRAND,
Agriculteur,
Docteur en droit, avocat,
Lauréat de la Faculté,
Conseiller municipal de Châteauroux,
Ancien maire de Châteauroux,
Candidat républicain.

2e Circonscription de CHATEAUROUX.

M. Henri COSNIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.393 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès, tenu, sous la présidence de M. le sénateur Ratier, le 13 mars dernier, à Valençay, auquel assistaient la plupart des conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires et adjoints et de nombreux conseillers municipaux et délégués des organisations républicaines de la circonscription, m'a désigné, à l'unanimité, comme candidat unique de la concentration et de l'union de tous les groupes et de toutes les fractions du parti républicain de gauche, aux élections législatives du 24 avril 1910.

Je me présente à nouveau à vos libres suffrages avec l'investiture et l'appui de tous vos élus vraiment républicains.

A vous de choisir entre le porte-drapeau du parti républicain tout entier et le candidat de toutes les réactions.

Depuis quatre ans que vous m'avez vu à l'œuvre.

Je vous écrivais à la veille du scrutin du 6 mai 1906 :

« Si je suis votre élu, j'emploierait toute mon énergie pour faire aboutir :

« La réforme de l'impôt dans le sens de la justice ; l'impôt sur le revenu, nullement inquisitorial, puisque nous le comprenons basé sur la déclaration, permettra de remplacer les impôts actuels qui frappent les classes laborieuses de charges si lourdes et si injustement réparties ;

« La révision du cadastre, qui rendra possible le dégrèvement des petits propriétaires

« L'extension des services du crédit mutuel agricole;

« La création des retraites pour tous les travailleurs des villes et des campagnes;

« La suppression des 13 jours et la réduction des 28 jours;

« En un mot, vous me trouverez toujours avec mon parti, prêt à me faire le défenseur de tous les progrès que la démocratie est en droit d'attendre de la République.

« Je serai donc le continuateur de la politique d'Alban David, de cette politique républicaine qui vient de nous donner trente-cinq ans de paix et nous a permis de rendre la France plus prospère, plus respectée et plus grande, tout en réduisant de sept à deux ans la durée du service militaire. »

J'ai tenu toutes mes promesses. J'ai apporté tout mon concours à l'élaboration de ces réformes que j'ai sanctionnées de mes votes. Ce programme est actuellement presque complétement réalisé.

Par de nombreuses conférences et réunions publiques, par des comptes rendus adressés à chacun de vous je vous ai mis au courant de nos travaux.

Je n'y reviendrai pas.

Jugez-moi sur mes actes.

Je ne crois pas avoir négligé aucun des intérêts qui m'étaient confiés.

J'ai déployé toute mon activité sans marchander ni mon temps ni mes peines, pour la réalisation de vos désirs. Ma porte a toujours été ouverte à tous.

Dédaigneux des calomnies, des mensonges et des outrages, j'ai poursuivi ma route sans m'arrêter aux aspérités dont on s'est souvent plu à la parsemer, vers la conquête des réformes attendues par la démocratie et vers notre commun idéal de justice et de fraternité.

Mon but est de persévérer dans cette voie d'action, de défense et de progrès social, laïque et démocratique.

Tous mes efforts tendront à améliorer et à rendre notre vie meilleure.

La tâche de la prochaine législature devra être :

La mise en vigueur de l'impôt sur les revenus.

La défense de l'école laïque, pierre angulaire de la République, et organisation de l'enseignement technique et professionnel.

Le vote du statut des fonctionnaires.

L'extension des capacités syndicales et coopératives; organisation de la participation dans les bénéfices, du contrat collectif de travail, de l'arbitrage obligatoire, d'assurances contre le chômage, les maladies et les risques professionnels.

Une meilleure utilisation des ressources budgétaires; l'industrialisation de certains budgets, le renoncement à l'annualité du budget.

La réforme électorale par le scrutin de liste et le renouvellement par séries de la Chambre des Députés; la réforme judiciaire et la réforme administrative par une large décentralisation et la simplification des rouages.

Telles sont les grandes lignes de l'œuvre de demain, à laquelle je suis prêt, comme par le passé, à donner tout mon appui pour faire la République toujours plus grande et plus forte, et aussi toujours plus juste et plus humanitaire.

Henri COSNIER,

Ingénieur agronome,

Secrétaire du Comité exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste,

Secrétaire de la Commission d'Agriculture de la Chambre des Députés,

Député sortant,

Candidat unique de l'Union de tous les républicains de gauche, désigné par le Congrès.

Circonscription de LA CHATRE.

M. FOUGÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.758 voix.

Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés le 24 avril à choisir votre député et vous allez exprimer une fois de plus votre volonté souveraine.

Je viens solliciter l'honneur de vous représenter. Je vous apporte mon concours loyal et désintéressé, et je mets à votre disposition toute l'activité, toute l'énergie et tout le dévouement dont je me sens capable.

Mon programme vous est connu. Je l'ai exposé devant vous dans plus de soixante réunions, toutes publiques et contradictoires et je garde le meilleur souvenir de l'accueil sympathique et cordial qui m'a été fait partout, dans toutes les communes et les principaux villages de l'arrondissement.

Je marche avec mon temps et j'ai foi dans l'avenir de mon pays.

Je veux une République de paix, de liberté, de justice et de progrès.

Je suis, avant tout, l'adversaire du désordre, de l'anarchie, de la révolution sociale : je combattrai la politique du gaspillage, de la discorde civile, de la basse délation, je soutiendrai de tous mes efforts la politique véritablement républicaine qui devrait se résumer dans ces mots dont je fais tout mon programme :

Ni réaction, ni révolution.

Républicain indépendant, je ne relève d'aucune organisation politique ; je m'inspirerai avant tout des intérêts du pays, je ne veux dépendre que des électeurs qui m'auront librement élu.

Les députés élus en 1906, se sont voté un supplément d'indemnité de 6.000 francs par an, sans vous prévenir et sans consulter le peuple qui les nomme et les paye ; ce vote a profondément ému le pays.

Si je suis votre élu, je prends l'engagement d'honneur de demander à la Chambre la réduction de l'indemnité parlementaire de 15.000 francs à l'ancien chiffre de 9.000 francs et de m'associer par mon vote à cette réduction.

En protestant publiquement contre ce vote antidémocratique et impopulaire des 6.000 francs, j'ai la conviction d'être l'interprète du sentiment de la grande majorité d'entre vous.

N'oublions pas non plus que cette augmentation représente pour le pays une charge nouvelle de 22 millions par législature et que nos députés ont voté cette augmentation pour la satisfaction de leurs besoins personnels, a une époque où nos budgets sont en gros déficit.

Je demanderai également que le vote par procuration soit supprimé à la Chambre des Députés.

Vous savez, en effet, qu'il y a des députés qui ne siègent presque jamais et qui touchent cependant 41 francs par jour, absents avec ou sans congé.

Un tel scandale doit cesser.

Les députés doivent voter eux-mêmes et ils ne doivent être payés que quand ils siègent.

La situation financière est grave.

Les dépenses ont augmenté en quatre ans de plus de 500 millions. Le déficit du budget, cette année, dépasse 300 millions et pour le couvrir, il a fallu voter un emprunt et des impôts nouveaux.

La prochaine législature devra poursuivre une politique de sagesse financière et d'économies. Il faut remédier à la mauvaise gestion de nos finances en arrêtant le développement du fonctionnarisme, en réduisant les gros traitements, hors de proportion avec les services rendus, en organisant un contrôle sincère et vigilant des dépenses de l'État.

La réforme fiscale est juste et nécessaire à la condition d'apporter plus de justice et d'égalité dans la répartition des charges du pays ; je l'aurais votée. Mais je suis l'adversaire résolu de l'impôt sur les bénéfices agricoles et de l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

L'impôt sur les bénéfices commerciaux tel qu'il a été voté par la Chambre, doit être repoussé parce qu'il créerait l'inquisition au domicile du commerçant français.

J'aurais voté la loi des retraites ouvrières et paysannes et je souhaite qu'elle reçoive son application possible avec les améliorations nécessaires qui la rendront applicable ; c'est ainsi que je demanderai à la Chambre d'adopter le système de la répartition immédiate des ressources qui doivent faire face à la dépense dès qu'elles seront entrées dans les caisses de l'État, ce qui permettrait de servir la retraite dans des conditions plus avantageuses dès le fonctionnement de la loi et à partir de 60 ans au lieu de 65 ans.

Je suis partisan de l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses, qui ne sont ni soutenues, ni encouragées.

Je demanderai :

L'élection des sénateurs par le suffrage universel.

La consultation du peuple pour les questions communales, et pour toutes les lois d'intérêt général.

Le scrutin de liste par représentation proportionnelle, prélude des réformes administratives et judiciaires, susceptibles d'alléger les charges publiques.

La réduction des gros traitements.

La réduction des frais de justice.

La réduction des droits de mutation qui pèse si lourdement sur la terre.

Je m'engage à être le défenseur passionné de toutes vos libertés, liberté de conscience pour tous, liberté du travail, liberté de l'enseignement.

Cultivateurs, petits propriétaires, métayers et fermiers, commerçants, ouvriers, je me considérerai comme le mandataire de vos intérêts économiques.

Élevé à la campagne, je connais les besoins et les intérêts de ses habitants intelligents, laborieux et paisibles. J'irais grossir à la Chambre le nombre des défenseurs de l'agriculture.

Si je suis votre élu, je n'oublierai pas que je représente à la Chambre, l'arrondissement agricole le plus économe, le plus laborieux, l'un des plus sages et des plus productifs de toute la France.

Pour soutenir et protéger les intérêts de votre culture, de vos vignobles, de votre élevage et de votre commerce, il faut un homme jeune, actif et dévoué.

Sincèrement démocrate, je serai avant tout le député des travailleurs, des petits et des humbles.

Ce programme, je n'hésiterai pas à le soutenir de ma parole à la tribune de la Chambre.

Chaque année, j'irai dans vos communes pour garder un contact permanent avec vous recueillir vos vœux et vous rendre compte de mon mandat

Mes chers Concitoyens,

Mon vœu le plus cher est la réconciliation de tous les Français dans l'ordre, le travail et la paix.

Je fais appel à tous ceux qui veulent une France libre, pacifiée et prospère.

En votant pour moi, vous voterez pour la République de toutes les libertés, la République du peuple.

Vive la France !

Vive la République !

Henry FOUGÈRE.
Docteur en droit,
Avocat à La Châtre,
Candidat républicain inépendant.

Circonscription d'ISSOUDUN.

M. DUFOUR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.667 voix.

Citoyens,

Sous prétexte que les socialistes affirment que l'émancipation du travail ne pourra sortir que de l'appropriation collective des moyens de production, que parce qu'ils déclarent que dans la société actuelle ils ne peuvent accorder leur confiance à un ministère, obligé qu'il est pour défendre la société capitaliste de prendre parti contre les travailleurs, on les accuse d'être les partisans du tout ou rien, de s'opposer à la réalisation des améliorations que Messieurs les parlementaires bourgeois disent vouloir apporter aux conditions de vie actuelle.

Protester une fois de plus contre une pareille idiotie ne servirait pas à grand'chose voyons plutôt les faits.

Le citoyen Jacques Dufour représentant la circonscription d'Issoudun, a, dans les circonstances ci-dessous, agi :

Pour les travailleurs.

Sur la réglementation du travail :

Le 18 juin 1908, en votant contre un amendement laissant au patron le soin de réglementer l'horaire des heures de travail. (Vote n° 506) (1).

Le 25 juin 1908, en votant contre une réduction de pénalités pour les patrons qui violent la loi (Vote n° 578).

Le 14 juin 1909, en votant pour le projet de résolution invitant le Gouvernement à soutenir devant le Sénat, en ce qui concerne la question du personnel des ouvriers et employés de chemins de fer, les solutions qui se rapprochent le plus des votes précédemment émis à plusieurs reprises par la Chambre des Députés, notamment le 14 novembre 1901. (Vote n° 885).

Le 29 décembre 1909, en votant pour l'introduction dans la loi des douanes des dispo-

---

(1) Ce numéro est celui porté à l'*Officiel* en tête du scrutin.

sitions assurant un maximum de travail et un minimum de salaires aux ouvriers des industries protégées. (Vote n° 1025).

Accidents du travail :

Le 22 décembre 1908, en votant contre le renvoi à la Commission de l'agriculture de la proposition faisant application de la loi de 1898 aux exploitations forestières. (Vote n° 685).

Économats patronaux :

Le 6 juin 1907, en votant contre le maintien des économats. (Vote n° 253).

Emplois réservés aux militaires :

Le 8 décembre 1906 en votant contre le renvoi d'une résolution invitant le Gouvernement à réserver un peu plus d'emplois aux ouvriers civils. (Vote n° 99).

Le 16 décembre 1906, en votant contre la disjonction d'un article de la loi de finances, ayant le même caractère. (Vote n° 119).

Le 8 décembre 1907, en votant pour un amendement demandant la modification des tableaux de la loi militaire. (Vote n° 399).

Le 28 novembre 1908, en votant pour l'article additionnel qui faisait une part moins large aux rengagés. (Vote n° 663).

Repos hebdomadaire :

Le 20 novembre 1906, en votant contre l'urgence de la proposition Berry, ayant pour but de restreindre la loi déjà insuffisante. (Vote n° 72).

Le 24 mars 1907 en votant pour le renvoi à la Commission du travail des restrictions demandées à la loi. (Vote n° 218).

Le 20 décembre 1907, en votant contre l'amnistie proposée pour ceux qui avaient enfreint la loi. (Vote n° 416).

Le 12 février 1909 en votant contre l'amnistie pour les infractions à la loi. (Vote n° 743).

Réduction de la journée de travail :

Le 5 juillet 1907, en votant pour la proposition de la réduction de la journée de travail dans les mines. (Vote n° 306).

Retraites ouvrières :

Le 5 mars 1908, en votant contre l'ordre du jour qui permettait au Gouvernement de soutenir devant le Sénat, la proposition de réduire le taux des retraites fixé par la Chambre. (Vote n° 476).

Le 4 mars 1909, en votant pour un amendement qui sur le produit de l'impôt sur le revenu, demandait qu'il soit réservé 100 millions pour les retraites ouvrières. (Vote n° 784).

Pour les facteurs.

Le 10 juillet 1906, en votant pour un amendement amnistiant les grévistes des administrations publiques. (Vote n° 29).

Le 11 juillet 1906, en votant pour une proposition permettant aux facteurs révoqués de rentrer dans les autres administrations de l'État. (Vote n° 36).

Le 22 novembre 1907, en votant pour un projet de résolution demandant que l'avance-

ment soit donné d'après les notes qui seraient attribuées par les chefs responsables sans proportion numériquement déterminée. (Vote n° 362).

Le 8 décembre 1907, en votant pour la proposition de modification des tableaux de la loi militaire, à seule fin de réserver aux facteurs ruraux et aux facteurs auxiliaires un plus grand nombre d'occasions d'avancements. (Vote n° 399).

Le 28 novembre 1908, en votant pour la proposition réservant aux facteurs auxiliaires 50 0/0 des emplois de facteurs ruraux. (Vote n° 663).

Le 12 février 1909, en votant pour la réintégration des révoqués pour délit d'opinion. (Vote n° 746).

Le 28 mai 1909, en votant pour, sur une demande d'urgence d'une proposition d'amnistie, pour les postiers révoqués. (Vote n° 867).

Le 29 décembre 1909, en votant pour le projet de résolution demandant la réintégration de Simonnet. (Vote n° 1029).

Pour les instituteurs.

Le 26 juin 1908, en votant pour l'ordre du jour, décidant que le Ministre ne peut aggraver la décision des conseils de discipline. (Vote n° 583).

Le 27 octobre 1908, en votant contre l'interdiction pour les instituteurs, d'exercer la fonction de maire dans les communes où ils ne professent pas. (Vote n° 633).

Le 19 février 1909, en votant contre l'ordre du jour pur et simple demandé par le Gouvernement, dans la question des causes ayant amené les instituteurs, membres du Conseil départemental des Landes à donner leur démission. (Vote n° 763).

Le 28 juin 1909, en votant pour une séance supplémentaire pour la discussion de la proposition de loi relative aux déplacements d'office. (Vote n° 905).

Le 29 novembre 1909, en votant pour la réintégration de Nègre. (Vote n° 992).

Pour les fonctionnaires.

Le 8 décembre 1907, en votant contre la disjonction de l'article additionnel permettant aux fonctionnaires de prendre connaissance de leur dossier. (Vote n° 401).

Le 10 mars 1908, en votant pour la proposition de réintégration des fonctionnaires frappés pour délits d'opinion. (Vote n° 489).

Le 13 mars 1908, en votant pour la réintégration des fonctionnaires révoqués ; réintégration que la Chambre avait décidée trois jours avant, mais que le Gouvernement ne voulait pas admettre. (Vote n° 493).

Le 12 février 1909, en votant à nouveau pour la réintégration des révoqués pour délit d'opinion. (Vote n° 746).

Pour les soldats.

Alimentation :

Le 25 juin 1907, en votant contre le renvoi de la proposition attribuant un quart de vin par repas aux soldats et marins. (Vote n° 286).

Le 31 décembre 1907, en votant pour la proposition du 25 juin. (Vote n° 442).

Liberté en dehors du service.

Le 31 mai 1907, en votant contre l'ordre du jour pur et simple dans l'interpellation sur l'acte arbitraire par lequel le Ministre de la Guerre a suspendu de leurs fonctions plusieurs officiers de réserve du XI[e] corps. (Vote n° 249).

Service militaire :

Le 16 décembre 1906, en votant pour que deux frères exerçant ensemble la même profession ne puissent être présents sous les drapeaux ; que les réservistes, pères de trois enfants vivants passent de droit définitivement dans l'armée territoriale. (Vote n° 120).

Le 2 décembre 1907, en votant pour la réduction des 28 jours à 15 jours et la suppression des 13 jours (Vote n° 384).

Conseils de guerre et de discipline :

Le 22 mars 1907, en votant pour une enquête sur les atrocités commises dans les bagnes militaires de l'Afrique. (Vote n° 215).

Le 25 juin 1907, en votant pour le maintien de la discussion à l'ordre du jour. (Vote n° 287).

Le 30 mars 1909, en votant pour la suppression complète de cette justice d'exception. (Vote n° 830).

Le 14 mai 1909, en votant pour la suppression de l'article 3 du projet. (Vote n° 839).

Le 17 mai 1909, en votant pour l'amendement Ponsot qui atténue les inconvénients du projet. (Vote n° 843).

Le 27 mai 1909, en votant pour le maintien de la minorité de faveur. (Vote n° 866).

Le 3 juin 1909 en votant pour l'obligation du vote secret et sans discussion du jury, pour éviter l'influence des gradés dans la décision des jurés-soldats. (Vote n° 870).

Le 8 juin 1909, en votant pour la création d'une peine contre l'officier qui injurie un inférieur. (Vote n° 877).

Le 10 juin 1909, en votant pour la proposition retirant au Gouvernement le droit de suspendre les garanties de la loi en dehors du cas de guerre. (Vote n° 878).

Le 11 juin 1909, en votant pour l'obligation de rechercher au point de vue mental, les antécédents personnels et héréditaires de l'inculpé. (Vote n° 882).

Le 15 février 1910, en votant pour une réduction de 100.000 francs au chapitre 25 de la guerre, pour la suppression de la justice militaire. (Vote n° 1053).

Pour le rachat des chemins de fer.

Le 5 décembre 1906, en votant contre la proposition de retarder la procédure du rachat du réseau de l'Ouest. (Vote n° 88).

Le 26 février 1907, en votant pour un ordre du jour favorable au rachat. (Vote n° 182).

Le 11 juillet 1908, en votant pour l'ensemble du projet de loi réglant les conditions provisoires d'exploitation, après rachat du réseau de l'Ouest. (Vote n° 617).

Pour la liberté des réunions et la sincérité des élections.

Le 27 mars 1907, en votant pour un amendement tendant à ce que les locaux servant aux réunions soient mis par le maire à la disposition des citoyens. (Vote n° 226).

Le 21 mai 1907, en votant pour les amendements assurant la liberté de l'électeur. (Votes n°s 238, 239).

Le 8 novembre 1909, en votant pour la représentation proportionnelle (Vote n° 968), et pour l'ensemble de l'article 1er qui consacre la réforme. (Vote n° 970).

Le 12 janvier 1910, en votant pour la priorité de l'ordre du jour Constans, invitant le Gouvernement à intervenir près le Sénat, pour qu'il accepte le texte de la loi votée par la Chambre pour la sincérité des élections. (Vote n° 1035).

Contre les folles dépenses.

Le 23 novembre 1906, en votant contre l'ordre du jour qui approuvait le Gouvernement dans les dépenses exagérées de la marine. (Vote n° 75).

Le 14 janvier 1909, en votant contre une séance exceptionnelle pour discuter le projet de chemin de fer de l'Ouenza, livrant les richesses de l'Algérie à une société capitaliste. (Vote n° 693).

Le 25 mars 1909, en votant la nomination d'une Commission d'enquête sur la situation de la marine. (Vote n° 809).

Le 20 juillet 1909, en votant contre l'ordre du jour couvrant le ministère dans les affaires de la marine. (Vote n° 940).

Le 10 décembre 1909, en votant contre le règlement amiable du prix de rachat de l'Ouest, règlement qui lèse les intérêts du pays. — Vote n° 1003.

Le 28 janvier 1910, en votant contre le maintien de l'ordre du jour qui portait discussion de la concession de l'Ouenza. Vote n° 1046.

L'impôt sur le revenu.

Mise à l'ordre du jour et maintien de la discussion.

Le 25 juin 1907, en votant pour le maintien de l'ordre du jour qui contient la question de l'impôt sur le revenu. — Vote n° 287.

Le 16 janvier 1908, en votant pour la question du maintien de l'ordre du jour de la discussion. — Vote n° 445.

Le 16 juin 1908, en votant contre le renvoi à la Commission des articles 32 à 41 du projet. — Vote n° 565.

Le 5 mars 1909, en votant contre la proposition de procéder à une deuxième délibération. — Vote n° 789.

La progression.

Le 3 mars 1909, en votant pour la proposition de continuer la progression pour les gros revenus. — Vote n° 779.

Les salariés.

Le 9 mars 1908, en votant pour la proposition supprimant l'impôt sur les salaires. — Vote n° 484.

Les locataires.

Le 10 mars 1908, en votant pour l'imposition d'une double taxe pour les propriétaires ayant dans les cinq premières années de l'application de l'impôt, augmenté le prix de location de leurs immeubles. — Vote n° 490.

Les charges de famille.

Le 25 février 1909, en votant pour un dégrèvement progressif des charges de famille selon la population des communes. — Vote n° 767.

Le 1er mars 1909, en votant pour la proposition donnant aux contribuables jouissant d'un revenu moyen un dégrèvement de 10 francs d'impôts pour toutes personnes à leurs charges. — Vote n° 770.

Le 2 mars 1909, en votant pour le maintien de la proposition d'un dégrèvement de 10 francs d'impôt par personne à la charge du contribuable, proposition acceptée la veille par la Chambre, mais que le Gouvernement ne voulait pas admettre. — Vote n° 774.

Propositions faites par les élus socialistes.

Mode de nomination des grandes commissions de la Chambre pour assurer un meilleur travail ; ayant pour but de faire les retraites ouvrières, sans prélèvement sur les salaires ; pour une amnistie pleine et entière ; pour l'établissement d'un minimum de salaire ; pour la modification de la loi du 9 mai 1905 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs ; reprise et annexion au domaine public des mines ; limitation de la journée de huit heures dans les mines ; création de Conseil de prud'hommes mineurs ; nombreux crédits pour les ouvriers en chômage ; pour la répression des fraudes en matières électorales ; pour la revision du revenu de la propriété non bâtie ; extension de la loi des accidents aux ouvriers agricoles ; pour que les étrangers ne puissent être expulsés par simple mesure administrative ; relative aux salaires des ouvriers étrangers ; modification de l'article 22 de la loi du 30 décembre 1908, relatif à l'avancement des instituteurs et des institutrices ; abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal ; suppression des économats ; mesures pour prévenir les lock-out patronaux.

Pour la suppression du droit sur les blés et pour que la spéculation ne soit pas funeste à notre agriculture ; institution d'un service national d'approvisionnement en blés et farines ; ayant pour objet : 1° l'abolition de la contrainte par corps et les conditions de perception par l'État des frais de justice et d'amende ; élection des sénateurs par le suffrage universel ; modification de la loi de 1810 sur les mines et réglementation des délais de chargement des bateaux ; journée de huit heures et minimum de salaires à tous les ouvriers et ouvrières, ainsi qu'aux employés de l'État ; extension de la loi sur les accidents de travail aux délégués mineurs ; accordant une pension viagère aux anciens militaires blessés ou infirmes ; extension de la loi de 1884 sur les syndicats ; concernant l'inscription sur les listes électorales et l'éligibilité ; supprimant l'article 51 *bis* du règlement de la Chambre, qui ne permet pas aux députés de demander des crédits pour l'amélioration des salaires et des pensions des employés de l'État ; modification de la loi militaire pour diminuer le nombre d'emplois civils réservés aux rengagés ; organisation administrative de Paris et de la Seine remise sous le droit commun ; organisation démocratique du suffrage universel ; constitution de délégués agricoles et établissement d'un minimum de salaire pour les ouvriers de la terre ; abrogation des articles 306 à 311 du Code civil (relatif à la séparation de corps).

Pour les inventeurs, après avis d'une Commission spéciale, démonstration pratique de leur invention ; suppression des droits de douane sur les cafés, thés et cacao ; liberté de la chasse et de la pêche sans autres restrictions que celles nécessitées par les mesures d'intérêt public pour la protection de l'agriculture ; interdiction aux patrons de retenir sur les pourboires de leur personnel ; tendant à rendre les employeurs responsables des outils de leurs ouvriers déposés chez eux ; municipalisation de l'administration générale de l'assistance publique à Paris ; obligation pour les patrons du versement à la Caisse des dépôts et consignations et à créer au profit de tout employé une créance privilégiée pour le montant de l'avance, gage ou prêt, qu'il a consenti à son employeur ; relatif à l'appel des demandes reconventionnelles dont connaissent les Conseils de prud'hommes ; donnant aux juges de paix la connaissance des différends relatifs au contrat du travail commercial et industriel à défaut de Conseil des prud'hommes ; tendant à organiser le scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans les élections municipales ; distribution de vin à chaque repas à tous les soldats et marins ; tendant à la réforme du jury ; concernant le maximum de l'indemnité parlementaire et du traitement des fonctionnaires ; suppression des Conseils de guerre et du droit qu'ont les officiers inférieurs et les sous-officiers de punir disciplinairement.

Monopole des assurances : modification de la loi sur les retraites des ouvriers mineurs ; accordant un congé payé de deux mois aux institutrices en couches ; suppression des héritages en ligne collatérale pour créer des ressources pour les retraites ouvrières ; sur la rémunération du travail à domicile ; tendant à rendre obligatoire la conciliation devant la justice de paix ; tendant à attribuer au Ministre des travaux publics le droit de réglementer les conditions de travail des agents attachés aux dépôts des compagnies de chemins de fer ; concernant les logements insalubres ; réglementant la vente en gros, à la mesure métrique, des boissons hygiéniques ; organisant la signification des exploits d'huissiers pour la poste ; tendant à étendre la compétence des juges de paix aux contestations entre propriétaires et compagnies concessionnaires de mines pour réparation de préjudice occasionné par les travaux souterrains ; tendant à la création de délégués adjoints à l'inspection du travail dans l'industrie du bâtiment ; organisation d'une assurance sociale pour tous les risques du travail ; ayant pour objet de faire bénéficier les ouvriers ardoisiers des dispositions de la loi des 20-30 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs ; concernant les retraites des employés de chemins de fer.

A toutes ces propositions, il faudrait ajouter la multitude d'amendements proposés aux lois et budgets, ainsi que les interventions dans les discussions, mais cela nous entraînerait trop loin, les socialistes ayant intervenu dans toutes les questions importantes.

Électeurs,

Quelles doivent être les conclusions de ce long exposé, qui ne contient cependant qu'une petite partie du travail parlementaire ? C'est que, contrairement aux affirmations bourgeoises, ce n'est pas les socialistes qui refusent les réformes, si minimes soient-elles, mais bien Messieurs les représentants bourgeois qui, prodigues de promesses en période électorale, agissent contre les petits dès qu'ils sont au Palais-Bourbon.

Donc, pour ceux qui, comme nous, poursuivent la libération complète du travail, comme pour ceux qui ne cherchent qu'un peu moins de misère et de servitude dans la société actuelle, tous aux urnes pour le triomphe du candidat socialiste, le citoyen

Jacques DUFOUR,
Député sortant.

Camarades,

Au cours de la législature qui prend fin, les votes énumérés dans la présente circulaire, ainsi que les propositions de loi qui y figurent ayant été émis et signés par moi, je m'engage à en poursuivre la réalisation avec toute l'énergie dont je suis capable, si pour la quatrième fois, j'ai l'honneur d'être envoyé pour vous représenter à la Chambre.

Dédaignant les injures, les calomnies, les insinuations malveillantes de certains adversaires, peu respectueux de la dignité du suffrage universel, je ne répondrai pas à leurs attaques, laissant seuls juges les électeurs républicains et socialistes de la circonscription.

Tous aux urnes et pas d'abstentions.

Vive la République sociale !

Jacques DUFOUR,
Député sortant,
Candidat républicain-socialiste.

INDRE-ET-LOIRE

Circonscription de CHINON.

M. FOUCHER

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.515 voix.

Mes chers Concitoyens,

La dernière élection législative est si récente qu'elle me semble n'avoir été qu'un grand congrès, dans lequel le suffrage universel m'a désigné comme le porte-drapeau du parti républicain radical et radical-socialiste aux élections prochaines.

C'est ainsi que je me présente de nouveau à vos suffrages, et que je viens vous demander de ratifier votre premier verdict, fort d'avoir rempli tout mon devoir pendant les quelques mois que j'ai eu l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

La législature qui prend fin, et à laquelle j'ai modestement collaboré, n'aura point été stérile quoi qu'en disent des adversaires qui se plaisent à dénigrer notre régime parlementaire.

Ne lui doit-on pas en effet, pour ne citer que les lois les plus importantes, le rachat des chemins de fer de l'Ouest, la réduction des périodes d'instruction militaire, les retraites du personnel des grands réseaux de chemin de fer, la loi sur le bien de famille insaisissable, la loi instituant le crédit agricole individuel à long terme, permettant aux travailleurs de la terre d'acquérir la petite propriété rurale, la loi douanière, loi protectrice d'où agriculteurs et industriels doivent tirer d'indiscutables bénéfices, enfin la loi des retraites ouvrières et paysannes qui assurera aux travailleurs de la ville et des champs la sécurité de leur vieillesse.

N'oublions pas encore les heureux résultats de notre politique extérieure qui se traduisent par des alliances et des amitiés de nature à garantir le maintien de la paix européenne ; n'oublions pas le principe qu'a consacré l'arbitrage de l'affaire de Casablanca, et la décision de la cour de La Haye qui est un grand pas vers la solution pacifique des conflits internationaux.

Voilà l'œuvre républicaine de ces quatre dernières années.

Que sera maintenant ma politique de demain ? Ce sera celle que j'ai toujours soutenue, celle que je vous exposais au mois de juin, une politique de défense et d'action républicaines toute de laïcité, de progrès économique et de justice sociale.

Sachons tout d'abord assurer la stricte exécution de la loi de séparation, qui garantit à chaque citoyen la liberté absolue de conscience et des cultes ; ne permettons pas à l'Église romaine de porter atteinte aux institutions laïques que sont les écoles de la République. — L'école laïque c'est notre patrimoine commun, et un patrimoine intangible ; c'est notre force, notre honneur et notre gloire. — Les attaques dont elle et ses maîtres viennent d'être

l'objet de la part des évêques, nécessitent le vote immédiat des lois de défense soumises au Parlement, et l'étude du monopole de l'enseignement pour faire cesser cette lutte entre deux écoles, source de conflits et de haines dans nos communes rurales, et obstacle puissant à l'unité morale et à l'harmonie sociale de notre pays, du fait de deux jeunesses antagonistes.

Dans l'ordre financier, cherchons à mettre plus de justice dans la répartition des impôts, et pour cela remplaçons nos vieilles contributions directes, qui ont vieilli et ne sont plus en rapport exact avec les revenus des contribuables par un impôt sur le revenu, avec de larges dégrèvements à la base, et la progression qui permet d'imposer davantage la richesse acquise que le travail, le superflu que le nécessaire. Mais qu'il n'y ait dans son application ni vexation, ni oppression, ni inquisition.

C'est en m'inspirant de ces principes essentiels que je voterai la réforme. Elle nous donnerait d'ailleurs un instrument financier plus souple, plus fructueux et indispensable à l'équilibre de notre budget qui, malgré les dépenses inéluctables de la défense nationale et de la solidarité sociale, ne présente rien d'inquiétant, la France étant en pleine prospérité économique.

Néanmoins, la situation actuelle nous commande une politique de prudence et d'économies, le vote annuel du budget après discussion sérieuse des dépenses et des recettes, le contrôle sévère de l'emploi et de l'usage des deniers publics, la répression énergique des gaspillages et des vols, de ces scandales enfin, disons-le bien haut, qui auraient été étouffés sous l'ancien régime, et que notre Gouvernement poursuit impitoyablement.

Dans l'ordre administratif, simplifions les rouages de notre organisation, décentralisons les services et nous réaliserons d'importantes économies.

Pour cela une réforme électorale s'impose, le scrutin d'arrondissement semblant être un obstacle à cette réalisation.

Le système de la représentation proportionnelle peut être intéressant, mais si je ne m'y suis pas rallié, c'est qu'il m'apparaît comme un système complexe, plus théorique que pratique, non exempt de tares et de faiblesses, et surtout à l'heure actuelle comme une machine de guerre dont essaient de se servir les adversaires de la République.

Je reste donc aujourd'hui ce que j'étais hier : partisan du scrutin de liste pur et simple, avec réduction du nombre de députés, et renouvellement partiel de la Chambre pour assurer la continuité de l'œuvre parlementaire.

Ces grosses questions de laïcité, de réformes fiscale, administrative et électorale sont la trame même du travail législatif.

Mais elles ne sauraient faire oublier les intérêts de nos populations rurales, et je puis vous assurer, moi qui ai vécu dans ce milieu si intéressant du monde agricole, que je m'attacherai plus spécialement à tout ce qui peut améliorer le sort du paysan et développer la grande industrie qu'est l'agriculture : enseignement, mutualité, crédit agricoles, amélioration des tarifs de transport, création de chambres d'agriculture.

Ajoutons enfin : suppression des conseils de guerre, juridiction d'exception impitoyable aux petits, et douce aux puissants. Statut des fonctionnaires garantissant leurs droits et leur indépendance. Œuvres post-scolaires et enseignement technique professionnel agricole, industriel et commercial. Encouragement aux sociétés de secours mutuels. Assistance aux familles nombreuses. Assurance contre l'invalidité et le chômage. Retraites aux employés des chemins de fer d'intérêt secondaire et de tramways. Législation du contrat de travail et arbitrage obligatoire des différends entre patrons et ouvriers.

Résolument attaché à la propriété individuelle, je suis hostile au collectivisme, hostile à la théorie étatiste des monopoles industriels, comme ceux de l'alcool et des assurances, estimant plus avantageux pour consommateurs et clients le libre jeu de la concurrence.

Tel est, mes chers concitoyens, mon programme ; telle sera l'orientation de ma politique républicaine laïque, économique et sociale.

Je ne vous fais point de vaines promesses.

Je vous dis simplement en terminant : Si vous me faites l'honneur de me renvoyer à

la Chambre, je mettrai toujours au service de vos intérêts, qui sont inséparables des intérêts généraux de la République, au service de notre cher Chinonnais, toute mon activité, tout mon dévoûement, tout mon cœur !

Aux urnes!

Pas d'abstentions!

Vive la République démocratique !

Docteur FOUCHER,
Président du Conseil d'arrondissement,
Député sortant,
Candidat du parti républicain radical et radical-socialiste.

Circonscription de LOCHES.

M. Alphonse CHAUTEMPS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.601 voix.

Mes chers concitoyens,

J'entends que ma première phrase soit une affirmation du principe de laïcité. Il est à la base de toutes les institutions modernes : la patrie, la famille, le citoyen, se comprennent indépendamment de tous préceptes d'ordre confessionnel ; les sociétés monarchiques elles-mêmes ont lutté pour la défense de ce principe essentiel, et toute notre histoire nationale témoigne d'un long et douloureux effort de libération contre la tutelle et l'oppression de l'Église.

Par la loi sur les congrégations et la loi de séparation des Églises et de l'État qu'elle a votée, la législature de 1902 à 1906 a marqué dans cette voie une étape importante. Aujourd'hui, c'est l'école laïque que nous sommes obligés de protéger contre les pires entreprises. Par une audacieuse manœuvre de réaction qui nous ramène à cinquante ans en arrière, le prêtre essaie de ressaisir le droit d'inspection scolaire que lui avait conféré la loi Falloux.

Des lois sont prêtes qui défendront nos écoles et notre personnel enseignant, qui a montré, en cette épreuve, tant de sang-froid et tant de patience ; ces lois, je m'engage à les voter.

Il est une autre préoccupation qui, avec celle de la défense de l'idée laïque, devra dominer la prochaine législature : c'est celle de l'amélioration de notre situation financière.

Par un phénomène qui n'est pas particulier à notre pays, le budget des dépenses publiques tend à s'accroître démesurément ; la France est même, de tous les pays civilisés, celui où cette progression, dans ces vingt dernières années, a été la moins rapide. Il est à craindre qu'avec le système fiscal que nous possédons, l'augmentation normale du rendement de l'impôt ne réponde plus aux exigences toujours croissantes des lois sociales et de la défense nationale, De là, la nécessité d'un impôt général et progressif sur le revenu qui suivra de plus près le mouvement de la matière imposable et le développement de la richesse publique.

Au surplus, cette nouvelle législation en appelant à contribuer aux charges de la nation certaines valeurs mobilières jusqu'à ce jour injustement exemptées viendra au secours de l'agriculture qui succombe sous le fardeau qu'elle supporte.

Une politique de sévères économies s'impose : Pour soustraire le député aux sollicitations de certains groupements dont les revendications peuvent se trouver en opposition avec l'intérêt général du pays, volontiers je me prêterais à une limitation des pouvoirs de la Chambre en matière financière. Il serait à souhaiter que le droit d'initiative en matière de dépenses lui fût enlevé, ainsi que cela se pratique en Angleterre.

Je désire que la prochaine législature réalise la réforme administrative. Ce n'est que dans une large décentralisation et dans un remaniement complet de nos services publics que nous trouverons d'importantes économies.

La réforme électorale est intimement liée à la précédente. Le scrutin d'arrondissement a efficacement contribué à la défense de nos institutions ; il nous a d'ailleurs permis de voter les lois fondamentales et de la plus haute portée politique et sociale ; son œuvre est le bilan glorieux de la troisième République elle-même! Néanmoins, je crois que la circonscription électorale peut aujourd'hui s'étendre sans inconvénient jusqu'au département et que le scrutin de liste, en favorisant les courants propices aux grandes réformes, permettra de marcher plus résolument encore dans la voie du progrès démocratique.

Il faudrait être aveuglé par la passion pour méconnaître le grand effort de bienfaisance et de solidarité de la législature qui finit. A cet égard, la loi des retraites ouvrières et paysannes a dignement couronné son œuvre sociale.

La République a continué de donner à l'agriculture l'aide et la protection dont elle a besoin. Toute une législation nouvelle est venue étendre au profit des campagnes les bienfaits de la mutualité; c'est ainsi que les caisses de crédit mutuel vont être prochainement autorisées à faire le prêt individuel à long terme; nous avons donné aux plus humbles, par la loi sur les habitations à bon marché, le moyen de se constituer le petit domaine familial, et ce petit domaine, ce foyer, nous l'avons rendu insaisissable. Ainsi se poursuit l'œuvre agricole bienfaisante et féconde de la République, œuvre de reconstitution et de protection de la petite propriété qui empêchera la désertion de nos campagnes et l'exode meurtrier vers les grandes villes.

En dépit des critiques intéressées de la réaction, la situation extérieure est excellente : jamais, à aucune époque de son histoire, la France ne s'était élevée aussi haut dans l'estime et dans l'affection des autres peuples, et l'on chercherait vainement dans le cours des siècles quelque chose d'analogue à cet ensemble d'ententes internationales dont nous avons été les principaux médiateurs, et qui sont une garantie pour la paix du monde.

Respectueux du droit des autres nations, nous avons su, quand il le fallait, montrer la fermeté nécessaire. Pour la première fois, depuis l'année terrible, la France, il y a deux ans, à la suite des incidents de Casablanca, a fait reculer l'Allemagne.

La majorité républicaine peut donc se représenter devant les électeurs avec le sentiment de n'avoir pas trahi les grands intérêts de la patrie. Quant à moi, encouragé par les majorités grandissantes qui à deux reprises se sont affirmées sur mon nom, je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié. J'ai mis à le remplir toute ma conscience d'honnête homme et toute la fermeté d'un démocrate convaincu.

Je vous demande de m'accorder, par des suffrages plus nombreux encore, une force nouvelle pour soutenir dans la Chambre de demain, la politique de réformes et d'action républicaine.

Vive la France !

Vive la République démocratique !

A. CHAUTEMPS,

Président honoraire du Tribunal civil de Tours,
Conseiller général d'Indre-et-Loire,
Député sortant,
Candidat du Comité républicain radical de l'arrondissement.

1re Circonscription de TOURS.

M. René BESNARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.580 voix.

Citoyens,

En 1906, les républicains de la première circonscription de Tours m'ont confié leur drapeau pour le porter dans la bataille : avec leur aide, je l'ai mené à la victoire. Cette année, ils réclament de moi le même effort, j'attends d'eux le même concours.

J'ai conscience d'avoir, pendant les quatre années de mon mandat, bien servi les intérêts de cette circonscription, ceux de mon parti et de mon pays.

De même sang et de même race que ceux qui m'ont envoyé siéger au Parlement, attaché comme eux à la Touraine par tous les instants de ma vie, je crois avoir donné à ma petite patrie beaucoup de mon dévouement, et plus encore, de mon cœur.

Mais cela ne suffirait pas pour me présenter devant vous, si je ne pouvais, la tête haute, prendre devant le corps électoral toutes mes responsabilités.

Vous m'aviez donné pour mission de défendre la loi de séparation et la politique de laïcité ; c'est fait, et les événements peuvent témoigner que mes préoccupations constantes ont été tournées de ce côté.

A l'heure où l'église militante attaque l'école, au moment où le mandement des évêques se dresse comme une formidable attestation d'intransigeance, à l'instant où l'esprit romain est en lutte contre celui de la France moderne, quand tous les républicains s'unissent pour la sauvegarde de la République laïque, vous aurez à dire si vous êtes avec ceux qui sourient au pape, ou avec ceux qui sont résolus à ne rien lui céder.

Défenseur ardent de l'école laïque, de tout ce qui peut la fortifier, je demande à tous les républicains de se rassembler sur ce terrain où ne peut subsister nul abri pour des candidats d'équivoque.

A vous, citoyens, de voir également si vous voulez que nous poursuivions ensemble l'organisation économique et sociale de la démocratie.

La législature qui vient de s'écouler a fortement ébauché ou partiellement réalisé le programme social des républicains. Par la réduction des périodes d'instruction militaire, elle a complété l'œuvre égalitaire de la loi de deux ans qui rencontra l'hostilité de tant de progressistes ; par la constitution du bien de famille et les multiples encouragements à toutes les formes de l'association agricole, elle a consolidé la petite propriété rurale ; par des lois protectrices des travailleurs, par la retraite des cheminots, que jamais les amis de M. Méline n'avaient pu faire aboutir, elle a montré au monde du travail son souci de l'organiser et d'accroître son bien-être dans le calme et la paix sociale ; créant un vaste réseau d'État, elle a demandé aux pouvoirs publics d'en faire un réseau modèle, tant au point de vue des tarifs et des transports qu'à celui du personnel ; par la conclusion des traités de commerce, par l'étude des tarifs douaniers, elle a montré que son labeur s'attachait aux grands intérêts commerciaux et industriels de notre pays, qu'elle a su d'ailleurs, aux heures les plus critiques, préserver des plus terribles conflits internationaux, sans que la dignité de la France, vers laquelle, de l'Europe, montent chaque jour des hommages nouveaux, ait été ni diminuée ni sacrifiée par la politique de paix.

Si l'on considère les grandes réformes républicaines, on s'aperçoit que l'activité de cette législature les a toutes abordées ou accomplies ; la réforme des conseils de guerre, la

réforme fiscale, ont été votées par la Chambre. Enfin l'œuvre de solidarité sociale qu'est la loi des retraites ouvrières et paysannes, et qui appelle, après elle, l'assurance contre le chômage et l'invalidité, est définitivement édifiée pour entrer en application en 1911.

La tâche du Parlement qui va se réunir, sera de perfectionner et d'aménager toutes ces grandes réformes avec le concours des syndicats, des associations professionnelles et commerciales, appelés à jouer, dans notre pays, un rôle considérable ; elle sera d'augmenter la prospérité économique de la nation, d'harmoniser les rapports des éléments qui la créent, d'accroître la richesse publique, d'établir l'enseignement technique et professionnel, d'opérer la refonte complète de notre système administratif et judiciaire par l'extension des attributions des assemblées communales et départementales et par la constitution de grandes régions.

La situation financière de la France, bonne, en raison même de l'état économique du pays, doit faire l'objet de l'attention scrupuleuse du Parlement; tout en contrôlant sérieusement l'emploi des finances publiques, il a le devoir de donner à la nation l'instrument fiscal dont elle a besoin pour se développer et de renoncer pour toujours aux impôts qui frapperaient certains citoyens à raison de leur commerce, de leur production ou de leur consommation.

Et, puisque, pour cette œuvre d'organisation, dans laquelle l'intérêt général ne doit cesser de prévaloir, le mode électoral actuel apparaît comme trop étroit et trop insuffisant, n'hésitons pas à élargir le scrutin, à adopter le scrutin de liste, sans pour cela nous lancer à la légère dans une aventure d'évolution compliquée, dangereuse pour la République, et par dessus tout, pour la volonté populaire et le suffrage universel lui-même.

Républicains d'avant-garde, nous n'entendons reculer devant aucune audace de la pensée, mais fidèles à nos méthodes d'ordre, d'évolution et d'expérimentation, nous ne voulons bâtir que sur un terrain solide, sans négliger les réalités et les complexités de la vie économique et sociale.

Citoyens,

Nos adversaires n'opposeront guère à nos idées que d'injustes critiques, de stériles calomnies et de démagogiques surenchères; vous aurez à les juger.

Quant à moi, fidèle au programme sur lequel vous m'avez élu, ayant foi dans la démocratie, dans son avenir et dans ses espérances, je fais appel à tous les vrais républicains.

Citoyens,

Notre drapeau est largement déployé, regardez ses couleurs et rangez-vous sous ses plis, s'ils peuvent abriter votre pensée et votre action.

J'attends avec une pleine confiance le scrutin prochain, et je garde à la démocratie tourangelle, une éternelle reconnaissance pour la confiance qu'elle a déjà mise en moi.

Vive la République démocratique et laïque !

René BESNARD,
Secrétaire de la Chambre des Députés,
Député sortant.

2e Circonscription de TOURS.

M. Émile FAURE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.480 voix.

Citoyens,

Je livre avec confiance à votre jugement la politique réformatrice du parti socialiste. Les destinées de notre pays, sa puissance matérielle, sa grandeur morale, sont intimement liées au sort du combat qui, dans la société actuelle, arme l'une contre l'autre la classe oisive et parasite des riches et la démocratie laborieuse.

Nous sommes avec la démocratie contre la ploutocratie et nous avons la volonté ferme de ne rien négliger pour faire sortir le plus vite et le moins douloureusement possible l'harmonie socialiste de l'anarchie capitaliste.

Pour cela une action profonde en faveur des réformes est nécessaire, en même temps qu'une lutte sérieuse contre les puissances d'argent qui se manifestent au-dessus et en dehors des volontés démocratiques du pays.

Déjà à cette noble tâche le parti socialiste a consacré toutes ses forces au Parlement et les hommages qui, aujourd'hui, lui sont rendus par la démocratie, le vengent amplement des calomnies et des outrages par où ses adversaires ont inutilement tenté de dénaturer ses intentions et de travestir ses idées.

Sans doute, il se trouvera encore des adversaires ayant assez de mauvaise foi pour nous accuser de vouloir le partage des biens. C'est là une stupidité dont vous saurez faire justice. Jamais le parti socialiste n'a voulu le partage de la propriété. C'est une théorie ridicule qui ne souffre pas la moindre discussion. Au contraire, le parti socialiste considère la propriété, instrument de travail, comme une chose intangible et sacrée, qu'il entend affermir entre les mains des petits propriétaires. Il veut, par l'association, soustraire ces derniers aux conséquences néfastes de la concurrence des grandes exploitations et aussi souvent de l'hypothèque et de l'usure.

Sachez bien, petits commerçants, ouvriers, cultivateurs, travailleurs de toutes catégories, des champs, de l'industrie ou du commerce que ceux qui vous menacent, ce ne sont pas les socialistes, mais bien les détenteurs des immenses domaines, des grandes industries, des riches et puissantes compagnies. Vos ennemis, ce sont les capitalistes qui, sur les marchés, jouent à la baisse et à la hausse sur les grains, sur les engrais, et qui grâce à leur puissance financière peuvent agioter et draîner chaque année par leurs monopoles — dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture — des centaines de millions de bénéfices, réalisés au détriment de tout le monde du travail.

Ce que le socialisme veut exproprier, au profit de la collectivité, ce n'est pas la propriété individuelle des petits et des humbles, ce n'est pas même la propriété personnelle de qui que ce soit, c'est la puissance financière qui exerce son action contre les intérêts du peuple et qui prélève chaque année par ses sociétés industrielles et commerciales des bénéfices énormes, se chiffrant par centaines de millions. Nous voulons lui substituer une organisation qui fera bénéficier l'ensemble des citoyens des richesses communes accaparées aujourd'hui par quelques-uns.

Contre les monopoleurs.

Un seul exemple entre tous suffira à vous montrer comment s'exercent sur le produit de votre travail, les prélèvements énormes du capitalisme : Actuellement, bien que les engrais

et notamment les superphosphates ne soient pas choses rares, ceux-ci sont vendus à des prix très élevés parce qu'ils ont été accaparés, monopolisés par un groupe de financiers qui, seuls marchands, font les prix qu'ils veulent et arrivent ainsi, sans effort et sans aucun travail à constituer chaque année des fortunes sur le dos de ceux qui emploient lesdits engrais, c'est-à-dire sur le dos des cultivateurs.

Ah ! citoyens, ces financiers, ne sont pas socialistes et ils mènent contre nous, contre notre parti, une campagne de dénigrement systématique. Alors qu'ils ont pu établir, au sein même de la société républicaine, une sorte de nouvelle féodalité dont ils sont les seuls profiteurs, nous voulons, nous, créer une république sans privilège pour personne. Nous pensons que « si la République est la formule politique du socialisme, le socialisme doit être l'expression économique de la République ».

Ah ! oui, nous disons qu'en dehors même des financiers cosmopolites qui exploitent de façons multiples et différentes le peuple travailleur, il y a de nombreux privilèges, des plus scandaleux et criants, que nous voulons supprimer.

Le budget général.

Le budget qui pèse d'un poids si lourd sur tous les travailleurs en général est absorbé pour une large part pour des œuvres qui n'ont pas un intérêt absolu. Ce budget a vu se jeter sur lui une foule de jouisseurs parasites qui, pourvus de sinécures grassement rétribuées, vivent largement sur le produit des contributions.

La réforme administrative.

Il y a vingt-cinq ans qu'on vous promet la réforme administrative et judiciaire, la suppression des sous-préfets et toujours notre administration reste aussi compliquée, toujours les frais de justice restent aussi élevés et le pouvoir judiciaire aussi peu facile à mettre en œuvre lorsqu'il s'agit de défendre les petits. Quant aux sous-préfets, dont tout le monde reconnaît et proclame l'inutilité, ils continuent à exister et aussi à grever le budget pour une poignée de millions.

La dernière législature.

Pendant cette dernière législature, le Parlement a fait bien peu de chose. En dehors de la loi sur les retraites ouvrières, aucune des réformes promises n'a été accomplie. Et pour ces retraites il est indispensable d'indiquer qu'elles ont été votées grâce à la volonté tenace de nos amis socialistes qui finalement ont dû voter un projet que le Sénat avait défiguré en augmentant l'âge de la retraite, en diminuant le taux de celle-ci et en insérant un article qui exclut 70.000 travailleurs des champs, métayers et petits fermiers, du bénéfice de la loi.

Le parti socialiste, qui est un parti de progrès méthodique, a voté la loi malgré ses imperfections. Il entend maintenant travailler de toutes ses forces à son amélioration et c'est avec une ardeur nouvelle que demain il reprendra au Parlement l'action qu'il a faite lorsque la loi a été étudiée devant les commissions et discutée devant la Chambre.

Les 15.000 francs.

En dehors donc de cette loi, le Parlement n'a rien fait. Son œuvre est nulle, alors que le pays attendait beaucoup de lui. Cependant il est juste de dire qu'une loi fut votée en quelques minutes, nos députés voulant montrer ainsi combien il est facile de faire vite quand la bonne volonte s'en mêle. Cette loi, c'est celle des 15.000 francs. Alors que le budget est

en déficit, alors que nous avons besoin d'argent pour toutes les œuvres d'assistance sociale et autres, les parlementaires, sans avoir consulté la nation, se sont modestement augmentés de 6.000 francs par an. Notre parti a protesté contre le principe même de l'augmentation et contre le procédé employé. Sans vouloir faire sur ce point une action démagogique, il semble nécessaire que le pays s'élève contre ce vote et qu'il dise nettement qu'il entend éviter le retour de pareil scandale.

Contre la corruption.

On peut dire aussi que nos gouvernants ont montré une inertie coupable dans l'application de certaines lois et n'ont pas exercé la surveillance nécessaire dans les travaux exécutés pour le compte de l'État. Dans la marine, la gabegie règne partout et notre patrimoine est mis au pillage par les grosses industries et les sociétés financières. D'autre part, le milliard des congrégations si solennellement annoncé par M. Waldeck-Rousseau comme devant servir à créer le fonds de caisse des retraites ouvrières, ce milliard est disparu, il s'est au contact de toute l'armée du personnel extrajudiciaire complètement volatilisé.

Est-ce possible de soutenir sérieusement que le Parlement n'a pas sa part de responsabilité dans cette gabegie et dans ce manque de surveillance? Nous ne le croyons pas.

Il faut, à l'heure présente, que la démocratie de ce pays indique sa volonté arrêtée d'en finir avec les puissances de corruption et qu'elle dise aussi sa ferme décision de marcher résolument dans la voie des réalisations sérieuses et tangibles.

Politique de paix.

La politique de paix entre les nations que mon parti a servie depuis quatre années en protestant de toutes ses forces contre les imprudences des expéditions marocaines, doit être poursuivie avec plus de fermeté et de vigilance que jamais. Les budgets des grands États plient sous le fardeau de la paix armée que la folie des armements rend chaque jour plus accablant. Je suis convaincu que l'institution de l'arbitrage obligatoire, ayant pour premier effet la limitation des armements et pour conséquence nécessaire le désarmement progressif et simultané, s'imposera bientôt aux gouvernements les moins pacifiques, comme le seul remède à une situation qui va devenir intenable.

La réforme fiscale.

L'impôt sur le revenu doit, à mon sens, occuper une place de premier plan dans la prochaine législature et je suis partisan d'un impôt sur le revenu, global et progressif, dégrevant les cultivateurs, les petits commerçants et les ouvriers, pour frapper la richesse Résolument partisan de toute réforme fiscale ayant pour base la diminution des charges supportées actuellement par la classe laborieuse, je combattrai ardemment en faveur de l'impôt sur le revenu.

L'école laïque.

Une question très importante doit aussi préoccuper ceux qui ont foi dans l'idéal républicain de justice sociale, c'est celle du développement de l'instruction. Il importe, en effet. de plus en plus, non seulement de soutenir énergiquement l'école laïque, mais encore de donner à la jeunesse française une instruction plus développée et de permettre aux fils du peuple d'accéder suivant leur capacité à l'enseignement secondaire et supérieur. N'oublions pas que c'est dans une démocratie toujours plus instruite que la République trouvera sa force de réalisation.

L'action réformatrice.

Un certain nombre d'autres réformes — et notamment extension du bénéfice de la loi sur les accidents à tous les travailleurs agricoles, modification et amélioration de la loi sur l'assistance, etc. — paraissent devoir être mises dès maintenant à l'ordre du jour et tous mes efforts tendront, si je suis votre représentant, à les faire aboutir.

Tous mes votes — et j'exercerai moi-même mon mandat sans avoir recours au vote par procuration contre lequel je m'élève — seront en faveur des travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Les intérêts locaux.

Au point de vue des intérêts de la circonscription, j'ai exposé, au cours de ma campagne électorale, que j'entendais, si j'étais élu, constituer immédiatement dans chaque canton des comités de vigilance qui auraient pour mission d'être en contact direct et permanent avec l'élu en même temps qu'ils auraient sur celui-ci un contrôle efficace. Avec ces comités, avec tous les républicains, je m'efforcerai de satisfaire aux légitimes revendications des communes, des cantons et de la circonscription. D'ailleurs, je m'engage d'une façon absolue à donner une fois par an un compte rendu de mandats dans chaque commune.

Citoyens,

Ce n'est pas par un coup de baguette magique, ou par un miracle que pourront s'opérer les transformations et les réformes socialistes nécessaires, c'est au contraire par la volonté intelligente et persévérante de la démocratie laborieuse que le gouvernement du peuple pour le peuple deviendra une réalité.

J'attends votre verdict avec confiance. Je suis certain que tous les hommes de progrès voudront avec nous travailler à la grandeur de la République vraiment démocratique et sociale !

E. FAURE,

Candidat républicain socialiste.

ISÈRE

1re Circonscription de GRENOBLE.

M. RAFFIN-DUGENS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.842 voix.

PARTI SOCIALISTE (section française de l'internationale ouvrière).

Aux travailleurs de France.

Citoyens,

Comme nous vous le disions il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses dividendes, ses fermages, ses dîmes multipliées et accumulées ; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

***

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite des vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux Compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une poli-

tique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été à quelque degré les complices de cette œuvre détestable. C'est toute la majorité qui est responsable. Ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

*
* *

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les conséquences mêmes de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer en un système de grandes milices populaires l'armée de métier et de caserne, qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne le serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que, pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital.

Dans cet effort de réforme immédiate, vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et sur les successions, retour à la nation des monopoles, dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

*
* *

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle, c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie tout entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises ; mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail, sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale, et c'est aussi pour mieux préparer, par l'émancipation intellectuelle des travailleurs, leur émancipation sociale que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans l'anticléricalisme de parade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force

nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Votez donc tous pour le candidat du parti socialiste, le citoyen

RAFFIN-DUGENS.

Vive la République sociale!

Suivent les signatures des membres de la Commission administrative permanente et celles des membres du groupe socialiste au Parlement.

2e Circonscription de GRENOBLE.

M. MISTRAL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.737 voix.

Citoyens,

Il y a quatre ans, le pays accordait sa confiance aux candidats du bloc gouvernemental et capitaliste, composé de radicaux, de radicaux-socialistes et de socialistes dits indépendants.

Qu'a fait, pour vous, cette majorité que vous avez, ainsi, envoyée à la Chambre?

Représentants de la bourgeoisie capitaliste — au même titre que les opportunistes et les conservateurs — nos députés blocards ont fait les affaires des riches et des privilégiés; et ils ont méprisé, sacrifié les intérêts de la classe laborieuse.

Le projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre n'est qu'une caricature de cette réforme, et il dort pour longtemps dans les cartons du Sénat.

Le projet de retraites ouvrières et paysannes se traduit par de nouvelles charges et de nouvelles privations à l'actif des travailleurs : Tous devront payer un nouvel impôt de 9 francs, pour l'homme; 6 francs, pour la femme; et 4 fr. 50, pour l'enfant. En échange, seuls ceux qui auront échappé à la mort (environ 7 à 8 0/0) pourront toucher, à l'âge de 65 ans : cinq sous et demi par jour, au début; et vingt sous par jour, plus tard, quand la loi aura son plein effet, dans... 30 à 35 ans.

Les conseils de guerre qu'on devait supprimer continuent à emprisonner ou à envoyer à Biribi le petit troupier qui se livre à la moindre incartade, tandis qu'ils acquittent, à l'unanimité, un capitaine prince de Broglie, qui injurie et cravache un réserviste.

Par contre, si nos députés gouvernementaux n'ont rien fait d'utile, il ont fait beaucoup de mal.

Ils ont approuvé les fusillades des viticulteurs du Midi, à Narbonne, comme ils ont couvert les massacres ouvriers de Nantes, de Raon-l'Etape, de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges.

Ils ont approuvé les révocations arbitraires des postiers et des fonctionnaires socialistes et syndicalistes.

Ils ont, malgré la protestation des socialistes, augmenté l'indemnité parlementaire, qui passe de 9.000 à 15.000 francs.

Ils ont — lors du règlement de compte du rachat de l'Ouest — abandonné 700 millions aux actionnaires de cette Compagnie, ce qui a permis aux actions de cette dernière de passer subitement de 870 à 980 francs, pendant que les contribuables sont écrasés d'impôts.

Ils ont consenti une garantie d'intérêts, au 4 0/0, pendant 99 ans, aux financiers qui ont entrepris la construction des chemins de fer Ethiopiens (dépense minimum pendant 99 ans : 4.612.000 francs par année).

Ils ont exproprié les congrégations en disant qu'ils feraient, avec le milliard dont ils s'emparaient, les retraites ouvrières et paysannes. Ce milliard a été escroqué par les avoués, les liquidateurs, les avocats et hommes d'affaires, protégés ou amis du Gouvernement.

Les députés radicaux, radicaux-socialistes et socialistes dits indépendants, élus en 1906, n'ont donc réalisé que des escroqueries ; ils ont gaspillé les deniers des contribuables ; ils ont augmenté les impôts et vont les augmenter encore pour combler les 200 millions de déficit créés dans un budget de plus de 4 milliards.

Ils conduisent le pays à la ruine.

Peu leur importe, car ils n'ont qu'un but : la politique des profits pour eux, leurs parents et amis, qu'ils gorgent de faveurs et de places bien payées avec l'argent du budget.

Ce résultat, le parti socialiste l'avait prévu. D'avance, il avait prédit la faillite du parti radical ; car, quelles que soient les étiquettes dont nos gouvernants se parent, c'est toujours la même classe : la classe capitaliste, qui détient le pouvoir et fait des lois en faveur des gros au détriment des travailleurs des villes et des champs.

Travailleurs,

Les crises agricoles, industrielles et commerciales, les méventes, les chômages, les faillites, les accaparements et trusts financiers — édifiant la fortune scandaleuse de quelques agioteurs sur la ruine et la misère des travailleurs : ouvriers et cultivateurs, petits artisans et petits commerçants — rendent de plus en plus nécessaire et inévitable la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste, par la main-mise, au profit de tous, sur les chemins de fer, les mines, les assurances, la houille blanche, etc., etc..., sur les deux tiers de la fortune nationale indûment monopolisée par la féodalité de l'or. (A l'heure actuelle, en France, environ 200.000 possédants, dont les fortunes varient de 250.000 francs à un milliard, détiennent près des deux tiers de la fortune totale du pays.)

Pour remplacer la République bourgeoise par la République des travailleurs, le parti socialiste fait appel à votre conscience de classe. Il vous invite à vous emparer du pouvoir, à gérer vous-mêmes vos propres affaires, à prendre en mains la défense de vos intérêts, et à ne compter que sur vous, sur votre parti : le parti socialiste, pour obtenir l'allégement de vos charges et votre affranchissement définitif.

Ouvriers et employés,

Votre travail est épuisant, vos salaires ne suffisent pas à faire vivre vos familles. Vous êtes victimes des chômages meurtriers occasionnés par les machines nouvelles et l'industrialisation continue de la femme et de l'enfant. Vous ne connaissez ni le bien-être, ni l'indépendance, ni la sécurité du lendemain.

Cela s'appelle la misère. Et contre cette misère, la charité chrétienne et la philanthropie bourgeoise ne peuvent vous offrir que la dérision d'une aumône aussi humiliante qu'impuissante.

Petits commerçants,

Votre cause est liée à celle de la classe ouvrière. Plus les travailleurs gagnent et plus ils ont des loisirs, plus ils dépensent chez vous. N'êtes-vous pas victimes du régime capita-

liste ? N'êtes-vous pas de plus en plus acculés à la faillite et à la ruine par la marée montante des patentes, par l'escompte usuraire des financiers et par la concurrence écrasante des grands magasins. (Printemps, 40 millions d'affaires; Belle Jardinière, 50 millions; Samaritaine, 82 millions; Louvre, 120 millions; Bon Marché, 198 millions; Paris Grenoble, Galeries Modernes, etc., etc...?)

Petits propriétaires cultivateurs,

Le produit de vos sueurs suffit de moins en moins à vous nourrir, la concurrence intérieure et extérieure en avilit chaque année le prix : mévente des blés, mévente des vins, deviennent un mal permanent.

Chaque jour, l'Etat bourgeois — quel que soit le ministère qui le représente — augmente vos charges et obtient contre vous des lois draconiennes entravant la libre disposition de vos produits.

Votre petite propriété est toujours plus menacée par la formation des grandes exploitations agricoles à outillage perfectionné. Lorsqu'elle vous reste, elle est rendue purement nominale par les impôts écrasants, par l'usufruit, par l'hypothèque. (Dette hypothécaire touchant la propriété agricole : 15 milliards, soit une rente de près d'un milliard, payée chaque année aux capitalistes, en grande partie par les petits propriétaires cultivateurs). La détresse pousse vos enfants vers les villes et vers les centres industriels, où ils ne font qu'accroître le chômage et augmenter encore la misère générale.

Travailleurs,

N'étant pas partisan du « tout ou rien », ni de la théorie de « l'extrême misère », le parti socialiste demande pour vous, en attendant que la production sociale ait remplacé la production capitaliste, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement : limitation de la journée de travail; minimum de salaires; extension du droit syndical à tous les employés de l'Etat, du département et de la commune; assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie; impôt progressif sur les revenus et les successions; la suppression des petites patentes et l'imposition de patentes multiples et progressives aux grands bazars et grands magasins; la suppression totale de l'impôt foncier sur les propriétés agricoles travaillées par leurs propriétaires; la suppression des droits de mutation pour les mêmes propriétés; le retour à la nation des monopoles, dont le capital a fait ses plus hautes forteresses; défense des institutions de laïcité et, en particulier, de l'école laïque; réduction des dépenses militaires par un contrôle sérieux et par l'avènement d'une politique d'arbitrage et de paix; décentralisation administrative, suppression des emplois inutiles et diminution des gros traitements; le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et réduction du nombre des députés, etc., etc.

Seuls, à la Chambre, les députés socialistes unifiés n'ont pas cessé une minute de défendre les intérêts des travailleurs de la ville et des champs. Sans jamais perdre de vue le but final du socialisme, ils se sont efforcés d'arracher, à la bourgeoisie gouvernante, toutes les réformes ou parcelles de réformes capables d'améliorer la situation des petits et des humbles.

Ils ont lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical; ils ont lutté pour les réformes; ils ont lutté pour la paix.

Ils ont protesté contre l'abandon, par l'Etat, de 700 millions à la Compagnie de l'Ouest, et contre la garantie d'intérêts scandaleuse accordée aux aventuriers de la finance dans l'entreprise des chemins de fer Ethiopiens.

Ils ont protesté contre l'aventure marocaine, qui nous a déjà coûté 73 millions, 177 tués et 605 blessés.

Ils ont dénoncé les scandales de la Marine, où, sous prétexte de défense nationale, les

gros métallurgistes, qui ont leurs administrateurs et leurs avocats au sein du Parlement, saignent le budget, pillent les finances du pays.

Ils ont dénoncé l'escroquerie du milliard des congrégations, qui caractérise en même temps qu'il discrédite notre régime à base capitaliste.

Enfin, c'est grâce au parti socialiste et à ses élus, à la Chambre, qu'a été dénoncée la main-mise du capitalisme sur les richesses du pays (minières de Meurthe-et-Moselle, Ouenza, houille blanche, etc...), richesses livrées ou à la veille d'être livrées par le Gouvernement et tous les représentants de la classe capitaliste : radicaux et réactionnaires, progressistes et conservateurs.

Et les socialistes unifiés ne sont qu'une minorité de 54 sur 593 députés. A vous de renforcer ce premier noyau et de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer, contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus forte et plus efficace!

Debout travailleurs!
Pas d'abstentions!
L'abstention fait le jeu de vos ennemis!
Tous au scrutin pour le candidat de votre classe pour le citoyen

Paul MISTRAL,
Négociant en vins,
Ancien Conseiller général de Grenoble,
Seul candidat du Parti socialiste.
(Section française de l'Internationale ouvrière.)

3e Circonscription de GRENOBLE.

M. Léon PERRIER.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.616 voix.

Mon cher Concitoyen,

Après l'ardente campagne républicaine que je viens de faire dans notre circonscription, j'ai tenu à résumer en quelques lignes ce que j'ai développé au cours de mes conférences. J'ai tenu à redire ici ce que j'ai exposé à la démocratie agricole et ouvrière de la 3e circonscription de Grenoble.

Ce que j'ai montré avant tout au cours de ma campagne électorale, c'est la profonde nécessité de l'union de tous la républicains pour la défense des intérets agricoles et ouvriers de la 3e circonscription.

Ce que j'ai exposé énergiquement, c'est qu'il ne peut pas y avoir entre les diverses fractions du parti républicain de fossés infranchissables, et que l'union peut et doit se faire, car elle est pour l'avenir la condition essentielle de tout progrès et de toute prospérité de la montagne.

Ce que j'ai répété et redit partout, c'est que les questions personnelles, si vives, si irritantes, qui ont, jadis, divisé si profondément, la 3e circonscription et porté atteinte à son développement, doivent aujourd'hui faire place à une politique de concorde, de tolérance mutuelle et de bienveillance réciproque.

J'ai, d'autre part, exposé et fait connaître à tous le programme qui est le mien et que j'ai toujours défendu.

J'ai montré longuement l'importance de l'impôt sur le revenu et fait sur ce point les déclarations les plus nettes et les plus énergiques en faveur de cette réforme si impatiemment et si légitimement attendue.

J'ai exposé, dans le détail, les principes et le fonctionnement de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et insisté sur l'importance de cette loi au point de vue ouvrier et également au point de vue agricole, puisqu'on peut espérer que sa mise en application pourra enrayer dans une large mesure la désertion de nos montagnes par les jeunes gens.

J'ai insisté, ensuite, sur la nécessité immédiate d'une loi qui modifierait sérieusement et complètement la situation lamentable qui est faite aujourd'hui à la propriété foncière au point de vue des droits de mutation et de succession.

Au point de vue agricole :

J'ai enfin, au point de vue agricole, exposé longuement et énergiquement l'importance, pour les agriculteurs, de l'organisation agricole, syndicats, société d'élevage, caisse de crédit agricole, mutuelle-bétail, mutuelle-incendie, qui déjà à l'heure actuelle, peuvent apporter à la situation des agriculteurs de la montagne de sérieuses améliorations.

Au point de vue ouvrier :

Je vous ai indiqué les mesures et les réformes qui me paraissaient s'imposer, et je demande :

L'application rigoureuse des lois de protection ouvrière et principalement de celles relatives à l'hygiène des ateliers et des exploitations industrielles;

La réduction du travail des femmes dans l'industrie et la protection énergique des mères de famille qui travaillent dans les ateliers avant et après l'accouchement;

Le respect de la loi sur le repos hebdomadaire;

L'application rigoureuse des décrets du 10 août 1899 dans les adjudications et marchés passés de gré à gré au nom de l'Etat, des départements et des communes;

L'extension de la loi sur les accidents du travail aux maladies d'origine professionnelle;

Au point de vue général :

Je suis partisan énergique :

De la diminution du nombre des sénateurs et députés sur une base qui ne ferait aucun tort à la représentation des agriculteurs au Parlement. C'est du reste l'esprit du vœu que j'ai voté au Conseil général et qu'une presse de calomnie a transformé en un vœu en faveur de l'augmentation parlementaire.

De la réduction des gros traitements et de la suppression des emplois inutiles.

Voilà, mon cher Concitoyen, résumées trop brièvement, les idées générales, le programme essentiel du candidat qui se présente aujourd'hui à vos suffrages, sous le patronage des élus républicains et des organisations républicaines de la 3e circonscription de Grenoble.

Ce programme, vous l'examinerez et vous l'étudierez.

Si vous pensez qu'il est de nature à vous donner satisfaction; si vous pensez, en outre, que l'énergie, que l'activité que j'ai montrées dans la défense des intérêts qui m'ont été confiés; si l'ardente campagne que j'ai faite au Conseil général pour la défense des intérêts de la montagne peut être un garant de ce que je ferais si j'étais votre représentant au Parlement : accordez-moi votre confiance.

Elle sera accordée à un républicain sincère, qui est allé à la bataille avec loyauté et franchise. Elle sera accordée à un républicain qui est un défenseur énergique de nos institutions républicaines.

Et au lendemain du 24 avril, si votre confiance m'est accordée, nous travaillerons ensemble avec l'énergie, avec la persévérance qui caractérisent la montagne, au développement et à la prospérité de la 3e circonscription de Grenoble.

Vive la République démocratique et sociale !
Vive la montagne !

Léon PERRIER,
Chef des travaux de zoologie à la Faculté des sciences de Grenoble,
Président de la Société d'élevage, du Syndicat général agricole,
et de la Caisse de crédit agricole de l'Oisans,
Chevalier du Mérite agricole,
Conseiller général de l'Isère,
Candidat de défense agricole et ouvrière.

Circonscription de SAINT-MARCELLIN.

M. DUBARLE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.343 voix.

Citoyens,

Je sollicite vos suffrages, et tout d'abord je veux vous rappeler que je viens à vous comme un enfant du pays.

Né à Tullins, propriétaire dans cette belle région de notre arrondissement, j'en ai ressenti dans mon cœur, j'ai voulu en traduire par ma parole les espoirs et les revendications.

Au milieu de ces fécondes campagnes, de ces populations profondément attachées à la République et à la liberté, une aspiration irrésistible emporte aujourd'hui tous les esprits loin d'une politique de division et de servitude, loin de la politique des 15.000, vers une politique de liberté et de progrès social.

Aussi soulevé comme vous tous par ce désir ardent de liberté, voulant assurer à mon pays les réformes indispensables qui doivent lui conserver son rayonnement à travers le monde, je me présente à vous pour défendre un programme de liberté, de progrès économiques et de concorde entre tous les Français.

Je demande :

Au point de vue financier :

L'ordre dans les finances, la suppression du déficit, ni impôts, ni emprunts nouveaux : il ne faut plus de ces gaspillages insensés, de ces scandales comme ceux de la marine, du milliard des liquidateurs qui ruinent le pays et ont si douloureusement ému l'opinion publique ; je demande enfin le dégrèvement de l'agriculture, pour conjurer par plus de justice et d'égalité dans l'impôt la crise qui semble menacer nos campagnes.

Au point de vne administratif :

La suppression des rouages superflus, des fonctionnaires inutiles, la réduction des gros

traitements et une sage décentralisation, qui accordera à la vie communale, trop souvent opprimée aujourd'hui l'indépendance que réclame notre démocratie.

Au point de vue électoral :

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, diminution du nombre des députés ; — suppression du vote par procuration ; — payement de l'indemnité parlementaire par jetons de présence ; — ainsi le suffrage universel enfin libéré de la corruption et des marchandages sera l'expression loyale et indépendante de la volonté populaire.

Au point de vue agricole :

Je demande l'extension de la capacité des syndicats agricoles, le droit pour eux comme pour les syndicats ouvriers de posséder, le développement de toutes les œuvres d'assistance et de mutualité, la défense des droits de l'agriculture contre la tyrannie de l'État, en ce qui concerne notamment les bouilleurs de cru et les planteurs de tabac.

Enfin que ces réformes, sur lesquelles tous doivent s'unir, se complètent par le salut des fonctionnaires qui leur permettra de défendre leur indépendance et de lutter contre le favoritisme — et par des subventions ou des diminutions d'impôts accordées aux pères de familles nombreuses, pour assurer dans l'avenir, par une forte natalité française, les destinées de notre patrie.

Vous m'avez entendu :

Sur ce programme, qui est celui de vos syndicats agricoles, que l'amour de la liberté bayonne comme une lumière qui ne peut s'éteindre et doit guider nos pas vers l'avenir.

Que chacun dans sa conscience, dans l'éducation de ses enfants, dans ses droits, obtienne de tous le respect qui lui est dû, afin que la République, chaque jour plus juste et plus fraternelle, assure l'application des grands principes de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Ainsi, en toute lumière, en toute loyauté, luttant pour des idées, non pour des appétits, faisant appel à tous les Français, à tous les républicains, non à la violence sectaire des coteries, je peux hardiment regarder devant moi. Nulle violence, nulle haine ne se mêleront jamais à mes paroles. Parce que j'ai la fierté de mes propres opinions, je respecte celle de mes adversaires, et j'apporte au suffrage universel, avec une jeunesse libre de toute compromission l'ardeur d'une âme passionnément attachée à sa patrie.

A ceux qui, las de stériles divisions et de haines entre Français veulent réaliser l'union de tous pour tous, sur un programme de concorde républicaine et de réformes économiques, à ceux-là je fais appel.

Avec la foi inébranlable que j'ai dans les destinées de ma patrie, je suis convaincu que bientôt se réalisera ce programme de fraternité française et de grandeur patriotique.

Citoyens,

Unissons-nous pour réaliser une démocratie qui soit vraiment libre, égale et fraternelle.

Assez de la politique qui divise et qui ruine. Au travail pour la France, pour la République et pour la Liberté !

Vive la République !

Vive le Dauphiné !

Vive l'arrondissement de Saint-Marcellin !

Robert DUBARLE,
Propriétaire à Tullins,
Avocat à la Cour d'appel.

1re Circonscription de la TOUR-DU-PIN.

M. JANIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.318 voix.

Mes chers Concitoyens,

Notre républicaine circonscription est appelée, comme toutes celles de France, à donner au pays, le 24 avril prochain, une représentation composée de bons serviteurs de la démocratie à l'exclusion des parasites qui, au cours de la dernière législature, ne se sont préoccupés que de leurs intérêts personnels.

Sollicité par un grand nombre de républicains convaincus, je réponds à leur appel, et, me plaçant immédiatement sur le terrain des idées, je déclare tout de suite que je suis l'adversaire irréductible d'une république étroite et intolérante ; que je ne comprends pas les fonctions de représentant du peuple en dehors d'une bienveillance équitable pour tous les intérêts, pour tous les citoyens, quelles que soient leurs doctrines politiques ou philosophiques. Et j'ajoute que pour rester fidèle aux immortels principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, dans une démocratie, dont l'idéal est de se faire aimer, les mandataires républicains ne doivent pas oublier que tous leurs efforts doivent tendre à ce que, toujours et en tout, soit assurée à tous, dans la plus large mesure, la liberté de croire, de penser et d'écrire.

Celui qui sollicite l'honneur de vous représenter, a le devoir de vous faire connaître son programme politique, économique et social. Ce programme, pour lui, doit constituer comme un engagement d'honneur pris envers vous. Voici le mien.

Parmi les récentes lois votées par la législature qui finit je relève :

Loi sur la réduction du service militaire à deux ans :

C'est bien ; j'estime toutefois qu'il y aurait lieu de compléter cette loi par la suppression des périodes de 21, 17 et 9 jours, que je considère comme inutiles et dispendieuses à tous égards.

L'impôt sur le revenu :

En l'absence de son application, on ne saurait lui porter un jugement définitif. Si atteignant le but poursuivi, il dégrève les moyens et les petits, il sera un bienfait ; mais, si comme tout le fait craindre, il manque les gros pour frapper surtout les petits et les moyens, il deviendra désastreux, d'autant plus qu'il est : impôt d'augmentation et non de diminution.

Les retraites ouvrières et paysannes :

Tout dernièrement votées, je les trouve inadmissibles, en raison de l'âge avancé auquel les titulaires y auront droit ; de leur caractère obligatoire et du temps éloigné à partir duquel elles fonctionneront. Et cependant les retraites ouvrières ne devraient pas être considérées comme une faveur mais bien comme une dette de la Société envers les salariés dont le travail se trouve à la base du bien-être général. Toutefois il y aurait, semble-t-il, moyen de les faire fonctionner immédiatement par l'économie résultant des réformes suivantes :

Diminution du nombre des Députés et Sénateurs, lesquels en outre ne recevraient d'indemnité — en dehors des jours de vacances légales — qu'autant qu'ils assisteraient aux réunions parlementaires ;

Suppression de tous les fonctionnaires inutiles ;

Réduction des gros traitements ;

Impôts prélevés sur toutes les opérations de Bourse et sur les établissements de jeux ;

Établissement, sur les successions collatérales, à partir du 3e degré, de droits progressivement croissants ;

Économies résultant de la suppression des périodes de 21, 17 et 9 jours ;

Mise en adjudication des bureaux de tabac ;

Et certainement d'autres encore.

A côté des réformes que je viens de vous citer, il est urgent de s'occuper des améliorations immédiates que réclame notre état social. Au premier rang d'entre elles, nous avons à examiner les perfectionnements destinés à favoriser la vitalité et le développement de l'industrie et de l'agriculture.

L'industrie — la petite en particulier — tout le monde le sait, se meurt. Elle est paralysée par l'accaparement et les gros capitaux. Pour la défendre, je considère que l'arme la plus puissante consiste dans la formation d'associations professionnelles qui, au fur et à mesure de leur développement, arriveraient à lenr maximum d'efficacité. Un intérêt tout spécial doit être réservé à la soierie qui est, comme vous le savez, l'industrie la plus répandue de notre circonscription.

D'autre part, il reste entendu que pour faciliter autant que possible le relèvement industriel que chacun a intérêt à voir se réaliser, il est nécessaire d'assurer l'entente entre l'ouvrier et le patron — entente sans laquelle il ne saurait y avoir, ni pour les uns, ni pour les autres, aucun espoir de travail utile et de prospérité.

Et de même, en ce qui concerne l'agriculture, dont l'importance dans toute société est et doit rester prépondérante, je pense que le meilleur moyen d'en favoriser l'essor réside dans l'extension du rôle des syndicats complété par les mutuelles agricoles et les caisses de crédit.

Toute une catégorie d'agriculteurs — et non des moins laborieux — celle des planteurs de tabac, ne saurait être protégée utilement par les syndicats, les mutuelles et les caisses de crédit agricole. Pour cela, ces travailleurs ne doivent pas rester dans l'oubli. Toutes leurs revendications doivent être examinées avec le plus grand soin, et elles trouveront en moi un défenseur énergique.

Pour obtenir toutes les améliorations susceptibles de donner à notre industrie et à l'agriculture un regain de vie, l'effort en commun ne saurait suffire. Il faut aussi que nous nous trouvions armés pour lutter vigoureusement contre la concurrence étrangère. Or, ces armes, qui nous sont nécessaires, ne peuvent nous être fournies — nos voisins nous en ont donné la preuve — que par le développement le plus grand possible de l'instruction.

C'est pourquoi j'estime, qu'à côté de l'enseignement primaire, qui devrait rester obligatoire jusqu'à l'âge de quatorze ans révolus, il serait indispensable de créer et de développer des écoles supérieures de commerce, d'arts et métiers, d'agriculture, et aussi de faciliter aux mieux doués des enfants du peuple, l'accès de l'enseignement secondaire, par l'obtention de plus en plus étendue, de bourses accordées au concours.

Telles sont les réformes et améliorations, dont la réalisation — à mon avis — ne saurait souffrir de retard. Elles sont le fruit de convictions profondes et sincères, et, en vous les soumettant, je prends l'engagement de les soutenir indéfectiblement

Vous avez pour formuler vos revendications une arme puissante, le vote, dont il faudrait plus que jamais assurer la sincérité et l'inviolabilité. Pour cela, et après mûre réflexion, je reste persuadé que la représentation proportionnelle est le meilleur moyen de vous donner satisfaction.

Et pour terminer, mes chers concitoyens, je vous répéterai de nouveau que je me pré-

sente à vous comme partisan irréductible de toutes les libertés, ennemi du monopole quel qu'il soit, et démocrate sincère, désireux de contribuer, dans la mesure de mon activité, à l'amélioration de notre état social.

A vous de dire si je mérite votre confiance !

Vive la République démocratique et sociale !

Docteur JANIN,
Conseiller général du Grand-Lemps,
Candidat républicain démocrate.

2e Circonscription de **LA TOUR-DU-PIN**.

M. CHANOZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.250 voix.

Mes Chers Concitoyens,

Depuis dix ans, vous m'avez fait à trois reprises le grand honneur de me choisir pour vous représenter à la Chambre des Députés. Je crois avoir observé fidèlement les engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous. Je me suis efforcé de soutenir, avec tout mon zèle et tout mon dévouement, les intérêts généraux des trois cantons de notre circonscription : de contribuer à y réaliser l'union entre républicains.

Au Parlement, j'ai voté toutes les lois de laïcité, la réduction des périodes d'exercices militaires, les lois de crédit agricole, de mutualité et d'assistance et les retraites ouvrières et paysannes, si impatiemment attendues par le pays.

Si je suis à nouveau élu, je continuerai la politique nettement républicaine que j'ai toujours suivie. Je donnerai mon appui aux projets qui ont été présentés par le Gouvernement pour la défense de l'école laïque.

J'ai voté l'impôt sur le revenu.

Il est indispensable d'assurer le côté définitif d'une réforme que réclame la démocratie parce qu'elle doit avoir pour résultat une plus équitable répartition des charges fiscales et un large dégrèvement sur les contributions qui frappent la propriété foncière.

Un programme d'économie s'impose.

Pour procurer au Trésor les ressources dont il a besoin, je suis partisan du monopole des assurances qui peut être facilement établi et du monopole des alcools. Je crois aussi que des modifications profondes doivent être apportées aux lois qui régissent actuellement les concessions minières.

Je reconnais la nécessité d'une réforme électorale. J'ai voté et suis disposé à voter encore le scrutin de liste, afin de préparer la décentralisation administrative par la suppression des rouages inutiles et des gros traitements.

J'estime enfin que les fonctions parlementaires doivent être rendues incompatibles avec celles d'administrateurs des sociétés financières.

J'espère que vous donnerez votre adhésion à ce programme républicain. Si vos libres suffrages se portent sur mon nom, je serai demain ce que j'étais hier, accessible à tous. Je

soutiendrai, autant qu'il dépendra de moi, les légitimes intérêts de tous. Je suivrai la tradition démocratique de notre pays foncièrement républicain. Je tiendrai compte en toutes circonstances de vos aspirations et ne cesserai de m'inspirer de vos besoins.

Vive la République démocratique et sociale!

A. CHANOZ,
Député sortant,
Candidat républicain, radical-socialiste.

1re Circonscription de VIENNE.

M. BRENIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.155 voix.

Citoyens,

Le moment est venu de libérer la circonscription de la tyrannie qui pèse sur vous et de reconquérir votre liberté.

C'est à une œuvre nécessaire de salubrité et d'épuration que nous vous convions.

Les républicains et les socialistes qui, en 1906, assurèrent la réélection triomphale du député sortant, n'avaient pas prévu qu'ils allaient se donner un maître, une sorte de tyranneau avide de pouvoir, un autocrate ombrageux, vindicatif et méchant.

Ce fut pourtant ce qui arriva : les municipalités en tutelle, les fonctionnaires terrorisés, des citoyens molestés à cause de leur indépendance, la discorde et la haine régnant partout, voilà le bilan ce ces quatre dernières années.

C'en est assez! Après quarante années de République, les citoyens de ce pays ne permettront pas cette déformation du régime républicain. Ils n'ont pas des âmes d'esclaves! Ils entendent exercer librement leur droit de contrôle sur les actes de leurs élus, et manifester librement leurs désirs, leurs aspirations vers plus de justice et plus de liberté.

C'est pourquoi nous présentons à vos suffrages un homme qui se recommande par un passé fait de travail, d'honneur, de probité, de loyauté, de dévouement à la République et à ses concitoyens; un homme contre lequel le député sortant, après l'avoir traité en ami, a soudainement aiguisé sa haine, a brusquement démasqué ses sentiments de basse jalousie.

Cet homme, c'est le citoyen Brenier, maire de Vienne.

Conseiller municipal depuis six ans, maire depuis quatre ans, conseiller général depuis trois ans, le citoyen Brenier n'a jamais manqué une séance publique, ni une séance de commission dans ces deux assemblées.

Administrateur impartial, bienveillant et juste pour tous, à la mairie de Vienne il ne connaît pas d'adversaires ; il n'a que des administrés.

Mutualiste depuis l'âge de quinze ans, son concours est toujours acquis aux œuvres de prévoyance mutuelle et de solidarité.

D'origine modeste, le citoyen Brenier s'est élevé à force d'intelligence et de travail, et il ne doit qu'à son propre mérite la situation honorable qu'il occupe dans l'industrie viennoise. Il est vraiment le fils de ses œuvres, et sa vie est un exemple frappant de ce que peut un travail acharné joint à une intelligence d'élite.

Ses concitoyens, qui le connaissent bien, l'entourent d'une affectueuse sympathie, et

ses adversaires politiques eux-mêmes l'estiment pour son caractère droit et loyal, son esprit de justice et de bonté, son cœur généreux, ses qualités d'ordre, de travail et de dévouement.

Fermement républicain, socialiste convaincu, il ne sépare pas le socialisme de la République, maintenue et développée, instrument nécessaire des réformes sociales.

Le citoyen Brenier sait que l'ordre et la paix sont la condition essentielle de la prospérité industrielle et commerciale du pays. Pour sa part, il s'est efforcé de réaliser cette paix dans la ville qu'il administre, et son intervention bienfaisante a permis de solutionner par des ententes amiables de nombreux conflits du travail.

Le petit commerce sait qu'il a en lui un défenseur et un ami.

Les travailleurs de l'industrie ont eu maintes preuves de sa sollicitude éclairée.

Les agriculteurs n'ont jamais fait appel en vain à son concours.

Ils sont nombreux ceux qui, pendant les périodes électorales, se proclament les amis de l'agriculture; il en est beaucoup moins qui manifestent par des faits leur attachement aux intérêts agricoles.

Ouvriers, commerçants, cultivateurs,

N'étant pas partisan du « tout ou rien », le parti socialiste demande pour vous :

La suppression des petites patentes et l'imposition de patentes multiples et progressives aux grands magasins;

La suppression totale de l'impôt foncier sur les propriétés agricoles cultivées par leurs propriétaires;

La suppression des droits de mutation pour les mêmes propriétés;

Le développement du crédit agricole, des caisses d'assurances mutuelles contre l'incendie et la mortalité du bétail, de l'enseignement agricole; la création d'écoles ménagères et d'écoles pratiques d'agriculture; encouragement aux syndicats et coopératives agricoles, subventions plus larges aux œuvres de mutualité agricole, afin d'empêcher l'émigration rurale et le dépeuplement des campagnes;

L'abaissement des tarifs de transports pour les produits de l'agriculture;

L'impôt sur le revenu, qui dégrèvera la terre et le petit commerce;

L'amélioration de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, par l'abaissement de l'âge de la retraite, le contrôle des fonds et l'augmentation immédiate de la rente dérisoire promise aux premiers bénéficiaires;

Contrat collectif du travail. Liberté syndicale, avec l'extension aux fonctionnaires de l'État, du département et des communes;

Encouragement aux œuvres de mutualité. Assurance sociale contre les risques de chômage et de maladie;

Suppression des conseils de guerre. Contrôle sérieux des dépenses militaires, afin d'éviter le retour des effroyables gaspillages dénoncés par l'enquête sur la marine. Tribunaux d'arbitrage;

Protection de la maternité et du travail de la femme et de l'enfant;

Lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose, ces fléaux sociaux qui déciment villes et campagnes;

Liberté et secret du vote. Réduction du nombre des députés;

Protection du travail et des produits nationaux contre la concurrence étrangère, etc.

Ce programme ne serait pas complet s'il ne contenait pas la triple réforme qui s'impose impérieusement à l'attention de tous les bons citoyens :

1° Réforme électorale, par l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités;

2° Réforme administrative, par la création de grandes régions (Vienne étant rattachée à Lyon et la suppression des emplois inutiles, par plus d'autonomie accordée aux communes;

3° Réforme judiciaire, par l'abaissement, sinon la gratuité des frais de justice, toujours très élevés, la simplification de la procédure, et la réduction des frais de timbre et d'enregistrement, tout ce qui peut faire la justice plus démocratique et plus simple.

Enfin, la défense de l'école laïque est à l'ordre du jour. Le citoyen Brenier, qui appartient à toutes les œuvres postscolaires : Sou des Écoles, Amicale laïque, Enfants à la Montagne; qui a contribué à la fondation des gardiennages laïques et à l'organisation des conférences populaires, a suffisamment montré sa sympathie et son dévouement aux institutions de laïcité.

D'autre part, si le parti socialiste est profondément pacifiste, s'il demande la création de tribunaux d'arbitrage entre les nations, il considère la France républicaine comme le foyer ardent de toutes les libertés, et par l'entente internationale des peuples unis dans un même désir de paix, il ne permettra pas que ce foyer soit éteint par le caprice de quelque despote.

Comme le parti radical, le parti socialiste demande la suppression des monopoles, qui doivent faire retour à la nation. Il votera le projet du Gouvernement relatif au monopole des assurances, les droits des assurances mutuelles étant respectés et consolidés, et les droits acquis sauvegardés.

Telles sont les principales réformes que le citoyen Brenier s'engage à défendre devant le Parlement. Et nous pouvons avoir confiance en lui, car il a l'habitude de tenir ses promesses, de remplir tous ses engagements.

Il s'efforcera en outre de mettre un frein au flot montant des dépenses publiques. On vous avait promis de ne jamais voter aucune dépense qui ne serait pas compensée par une ressource correspondante.

Et on vous apporte près de 500 millions d'impôts nouveaux!

C'est le cadeau de la Chambre qui s'en va, cette Chambre qui a toléré tous les scandales, tous les gaspillages, toutes les gabegies!

Citoyens,

Respectueux des droits de la conscience, nous sommes de ceux qui disent que la liberté appartient à tous; qui osent affirmer que la justice doit être égale pour tous; qui pensent que tous les citoyens ont des droits égaux, avec les mêmes devoirs.

Nous croyons en outre que la politique pure a fait son temps, et que le moment est venu d'aborder résolument l'étude des grands problèmes économiques et sociaux. Cette étude demande la collaboration de tous les citoyens de bonne volonté. Car il est permis à des hommes d'opinions diverses de s'entendre sur le terrain des intérêts généraux, communs à tous les habitants d'uu pays.

C'est dans ce but que le citoyen Brenier se propose d'organiser, s'il est votre élu et avant chaque session du Conseil général, une réunion cantonale des maires, du conseiller d'arrondissement, du conseiller général, avec le député, pour l'étude des affaires intéressant chaque canton. Cette méthode aurait le grand avantage de coordonner les efforts, ce qui est indispensable pour aboutir aux solutions réalisables.

Électeurs de la 1re circonscription de Vienne,

Entre un travailleur honnête et consciencieux comme le citoyen Brenier, et son adversaire, votre choix est fait.

Vous êtes vous-mêmes des hommes de travail et de probité, et vous n'estimez que ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front. Vous n'hésiterez pas!

Tous les républicains, tous les socialistes, tous les honnêtes gens feront bloc sur le nom du citoyen Brenier, dont la vie privée est inattaquable comme la vie publique, et ainsi ils feront la paix, l'union et la concorde dans l'arrondissement.

Ils ne se laisseront pas émouvoir par les calomnies qui seront répandues à profusion par des adversaires sans scrupules. Ils se méfieront des manœuvres de la dernière heure. Ils feront honnêtement leur devoir. Ils voteront tous pour le citoyen

J. BRENIER,
Fabricant de draps,
Maire de Vienne, délégué cantonal,
Conseiller général de l'Isère,
Candidat républicain socialiste.

Et par leur vote ils diront avec nous qu'ils veulent une République si forte, si puissante par le rayonnement de sa bonté, si fraternelle et si juste, que ses ennemis en seront à jamais désarmés.

Citoyens, tous aux urnes et vive la République sociale !

Le Comité.

2e Circonscription de VIENNE.

M. PLISSONNIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.673 voix.

Mes chers Compatriotes,

Vous êtes appelés à exercer, le 24 avril, l'un des droits les plus importants qui aient été acquis au peuple français par la grande Révolution, droit sur lequel repose tout le principe de la souveraineté nationale ; droit qui confère à tout citoyen français la faculté d'élire librement les représentants qui doivent défendre ses intérêts politiques, économiques et sociaux.

Déjà bien des fois, depuis vingt années de vie politique, j'ai eu la satisfaction de voir mon nom rallier tous les républicains de cœur qui constituent pour moi cette pléiade d'amis, par la volonté desquels je suis aujourd'hui de nouveau sur la brèche.

Comme en 1906, j'avais manifesté récemment le désir de rentrer dans la vie privée pour permettre aux électeurs de confier à un député plus jeune la défense des intérêts considérables des cinq cantons de la deuxième circonscription de Vienne. Le choix était facile parmi les élus de valeur qui représentent les quatre-vingt-trois communes de cette circonscription. Cependant, malgré la promesse qui me fut faite en 1906, aucune détermination n'a été prise dans cet ordre d'idées. Bien au contraire, j'ai reçu de la presque unanimité des maires et adjoints des quatre-vingt-trois communes, et de tous les républicains, la demande pressante d'être encore le porte-drapeau de la démocratie lors de cette nouvelle consultation du suffrage universel.

Ce serait fuir le devoir que d'hésiter un seul instant. Je cède donc encore à cette touchante, à cette unanime manifestation de sympathie, et je viens, pour la cinquième fois, solliciter vos suffrages.

Dois-je vous répéter ce que je suis ; il n'en est nul besoin pour ceux qui ont combattu à mes côtés, mais de jeunes générations aux aspirations nouvelles ont besoin de connaître

un peu celui qui doit encore leur montrer la route à suivre avant de céder le pas à l'un des leurs.

Loin de moi la pensée de faire un panégyrique de ma vie politique, elle se résume en peu de mots : des actes et non des paroles.

Depuis vingt ans bientôt, mes concitoyens de ce beau canton de Beaurepaire m'ont confié leurs intérêts auprès du Conseil général, dont les membres m'ont appelé à l'honneur de la première vice-présidence.

Depuis treize ans, j'ai l'insigne honneur de tenir haut et ferme, au Parlement, le drapeau républicain de la deuxième circonscription.

Dans tous mes actes, dans tous mes votes, je ne me suis inspiré que des principes de loyauté politique et du devoir à remplir qui ont été la préoccupation constante de ma vie.

Librement, j'ouvre à tous, amis ou adversaires, le grand livre de ma vie privée, de ma vie industrielle ou agricole, de ma vie politique. Pour toutes, je n'ai eu qu'une règle : travailler pour le bien.

Sans crainte, j'expose mes votes et mes actes à votre jugement. J'en prends l'entière responsabilité, car je ne fais pas voter par procuration et mes bulletins de vote n'ont jamais emprunté une autre main que celle de votre représentant, soucieux des intérêts qu'il avait à sauvegarder.

Républicain de la veille, n'appartenant à aucune coterie, à aucun groupe, ce que j'étais, je le suis et resterai, un représentant du peuple libre et indépendant, prêt à dépenser toute son énergie pour le triomphe des idées de justice et d'humanité, qui sont le flambeau de notre République.

N'attendez donc pas de moi ni une longue profession de foi, ni des promesses irréalisables.

Les belles paroles sont trop souvent le masque de la félonie ou une satisfaction facile et sans lendemain donnée à des revendications par des arrivistes souvent sans vergogne.

Les actes seuls doivent compter chez un homme dont le seul but est la défense des intérêts généraux de la nation, tout d'abord, et, ensuite, celle des petits commerçants, des petits industriels et des agriculteurs, ces éternels sacrifiés sur lesquels pèsent toujours de nouvelles et plus lourdes charges.

J'ai la conviction profonde d'avoir accompli fidèlement, loyalement, avec scrupule, le mandat que vous m'avez confié. Abandonnant mes intérêts matériels pour consacrer tout mon temps et toute mon activité à cette lourde tâche, j'ai suivi avec assiduité toutes les séances de la Chambre et coopéré au travail des grandes Commissions.

Vice-président de la Commission de l'agriculture, j'ai pu intervenir utilement dans de nombreuses lois votées en faveur des agriculteurs.

Aussi, fort de ma conscience, je mets au défi de mes adversaires de pouvoir me faire à ce sujet la moindre critique.

N'ayant jamais cessé d'être en communion d'idées avec les administrations municipales et les républicains de toute ma circonscription, je connais parfaitement leurs besoins; mais aussi tous connaissent mes sentiments, mes convictions et mon programme.

J'aurais eu grand plaisir de parcourir les communes de cette circonscription, étant certain de rencontrer dans chacune d'elles des sympathies unanimes qui sont de précieux encouragements dans les luttes politiques, mais je considère que ce serait douter de ces sympathies mêmes que d'en rechercher la démonstration. Je crois donc devoir m'abstenir, pour cette raison, de toute visite électorale.

Je ne fuis cependant aucune discussion ni aucune critique et je me tiens avec plaisir à la disposition des municipalités qui témoigneraient le désir de me soumettre leurs vues, ou d'avoir des éclaircissements sur mes actes politiques ou économiques.

Je dois néanmoins à mes électeurs de leur retracer, dans les grandes lignes, mes travaux pendant ces quatre années de session parlementaire, non pas pour me réclamer des services rendus, mais pour leur montrer que, quoi qu'on en dise, le parti républicain du Parlement a fait une œuvre utile à laquelle j'ai contribué dans la mesure de mes moyens.

Au point de vue de la politique générale :

J'ai, en sincère républicain, voté, sans exception, toutes les lois républicaines et soutenu tous les ministères qui s'abritaient sous l'égide d'une République vraiment progressiste mais libérale. Je veux une République accessible à toutes les bonnes volontés, mais exerçant un pouvoir ferme reposant sur le principe d'égalité vraie entre tous les citoyens. Je veux une République économe des deniers publics, secourable aux faibles, respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice des abus. Pour nos relations internationales, je suis partisan de l'arbitrage pour résoudre pacifiquement, sans abdiquer nos sentiments patriotiques, les difficultés entre nations.

Au point de vue fiscal :

J'ai voté l'impôt sur le revenu, mais, comme je l'ai demandé à la tribune, je veux un impôt sans vexations, qui soit surtout établi avec justice et pondération en ce qui touche aux bénéfices agricoles si aléatoires, pour ne pas frapper encore nos populations agricoles déjà si lourdement chargées.

Au point de vue social :

J'ai voté :

La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards.

La loi sur les retraites ouvrières, qui est la grande œuvre de la Chambre républicaine, et dans laquelle ont pù être englobés, sur un pied d'égalité, les ouvriers agricoles avec leurs camarades de l'industrie.

La loi du service militaire de deux ans.

La réduction des périodes de treize et vingt-huit jours.

Toutes lois qui ont leur répercussion sur la main-d'œuvre dans les campagnes et la prospérité de ces dernières.

Au point de vue économique :

J'ai voté toutes les lois dont l'influence pouvait être bienfaisante pour la vie intérieure de la Nation, et je suis intervenu utilement pour la sauvegarde de nos intérêts agricoles dans l'élaboration de nos traités de commerce avec l'étranger. Je me propose maintenant de demander au Gouvernement une réforme capitale en ce qui concerne ces traités. Ce sera d'instituer une revision permanente grâce à laquelle les modifications seront apportées immédiatement par petites fractions au fur et à mesure des nécessités économiques de notre pays, sans jeter de perturbations dans nos rapports internationaux comme les occasionnent les revisions complètes du genre de celles à laquelle il vient d'être procédé.

Au point de vue agricole :

Il me serait difficile de tracer, en ces quelques lignes, un bref résumé des questions qui ont retenu mon attention et nécessité mon intervention. Plus que toutes les autres, vous le savez, les questions agricoles me tiennent au cœur et j'ai consacré à leur défense toute mon énergie. Vous en aurez la preuve dans l'énumération de quelques-unes des réformes dont j'ai poursuivi la réalisation.

J'ai collaboré très assidûment à tous les travaux de la commission d'agriculture et à l'élaboration de toutes les lois votées en faveur des agriculteurs.

Avec mes collègues de la Commission, nous avons fait voter les nombreuses lois suivantes :

Création du service sanitaire contre les épizooties.

Répression des fraudes sur les denrées alimentaires et agricoles : huiles, vins, lait, denrées.

Répression des fraudes du beurre par la margarine, dont le mélange nous avait fermé le marché d'exportation.

Loi réglant les affouages pour le partage des bois communaux.

Loi ayant pour objet la restauration et la conservation des terrains en montagne en vue d'assurer le reboisement du sol de la France.

Loi sociale de première importance instituant le bien de famille insaisissable et inaliénable, dont la valeur peut aller jusqu'à 8.000 francs, et qui sera la sauvegarde du foyer auquel le Français a toujours été attaché.

Loi accordant dix millions pour créer des coopératives agricoles pour l'achat d'instruments, la création de laiteries, de beurreries, de distilleries, de vineries, grâce auxquelles les produits agricoles peuvent être traités scientifiquement, trouver un écoulement plus facile et plus rémunérateur.

Loi facilitant le crédit agricole individuel, permettant des prêts à long terme (quinze années avec intérêts à 2 0/0), l'acquisition, l'aménagement, la transformation, la reconstitution de petites exploitations rurales d'une valeur jusqu'à 8.000 francs pour constituer aussi le bien de famille.

Loi créant une caisse centrale de réassurance contre la mortalité du bétail.

Je passe sous silence les œuvres auxquelles j'ai eu le bonheur de collaborer dans notre bel arrondissement de Vienne. Le succès qu'elles ont obtenu, la faveur avec laquelle nos cultivateurs les ont accueillies, leur prospérité croissante en un mot, sont là pour me dire que c'était là œuvres utiles à mes concitoyens.

Si j'ai le grand honneur de me voir à nouveau confier le mandat de vous représenter, je m'attacherai spécialement, en dehors des lois agricoles, à demander :

1° Une organisation administrative moderne, mieux appropriée aux exigences de notre siècle et visant à la décentralisation complète.

La réduction des frais judiciaires et une réforme complète de notre jurisprudence, principalement en ce qui concerne les liquidations par la suppression radicale des liquidateurs dont le rôle honteux a été récemment dévoilé par le Président du Conseil à la tribune de la Chambre.

Des économies dans toutes les administrations en m'inspirant de l'augmentation formidable de notre budget que j'ai vu passer de 3.200 millions en 1893 à 4.150 millions en 1910. Il faut supprimer toutes les dépenses inutiles et augmenter nos ressources en stimulant la production agricole, industrielle et commerciale ;

2° La responsabilité individuelle du haut en bas de l'échelle administrative, responsabilité qui n'existe actuellement nulle part ;

3° Le vote immédiat d'un statut des fonctionnaires qui auront ainsi leurs droits assurés, mais qui pourront être ainsi rappelés à leurs devoirs ;

4° La réduction du nombre des fonctionnaires, lesquels auront à fournir une tâche bien déterminée, mais auront une rétribution meilleure par la suppression des sinécures ;

5° Le développement des œuvres de mutualité, des coopératives de production et de consommation qui résolvent le mieux les questions sociales pour la dignité de l'homme et par lesquelles les citoyens se groupent librement dans une œuvre commune, en gardant toute liberté d'initiative pour le bien de tous ;

6° L'interdiction des monopoles de l'État qui tendent au socialisme d'État, c'est-à-dire à la plus mauvaise des administrations et à l'aliénation de toutes les initiatives ;

7° Le vote d'une économie correspondant à toute dépense nouvelle à moins de circonstances graves intéressant la défense nationale ;

8° Le développement intense et sous toutes ses formes de l'instruction professionnelle et agricole des jeunes gens comme des jeunes filles qui s'intéressent ainsi à leur profession et peuvent coopérer utilement à la prospérité et à la grandeur de notre pays.

Tels sont, mes chers concitoyens, l'œuvre et l'idéal de votre représentant. Quelle que soit votre décision, il restera toujours le serviteur fidèle de la démocratie, heureux d'avoir pu être utile, par le passé, comme de pouvoir consacrer encore le reste de ses forces au bien-être de ses concitoyens.

S. PLISSONNIER,

Député sortant,

Vice-président du Conseil général de l'Isère

JURA

Circonscription de DOLE.

M. PONSOT.

Élu au 1er de scrutin. — 8.169 voix.

Citoyens et chers Compatriotes,

L'impôt sur le revenu dégrévant la terre, le petit commerce et tous les salariés ; la constitution d'un bien de famille insaisissable ; la réduction des périodes de réserve et de territoriale ; la réforme humanitaire des conseils de guerre et du code de justice militaire ; le repos hebdomadaire ; l'extension de la loi sur les accidents du travail ; loi protégeant le travail et le salaire des enfants et des femmes ; retraites du personnel des chemins de fer ; retraites ouvrières et paysannes.

Telle est l'œuvre sociale de la Chambre des Députés de 1906 à 1910.

Jamais la République ne fit un pareil effort démocratique.

A partir du 1er janvier 1911, l'ouvrier, le petit patron, le fermier, le petit cultivateur, l'employé de commerce ou d'industrie, les serviteurs à gage, les salariés des deux sexes bénéficieront de la loi des retraites ouvrières et paysannes. C'est la vieillesse des travailleurs défendue victorieusement contre la misère.

Citoyens,

N'est-ce point l'honneur du Parlement d'avoir assuré la paix des vieux jours aux travailleurs ?

Citoyens,

Nous, les députés républicains démocrates, nous continuerons cette œuvre de justice sociale :

Nous protégerons l'employé, le petit patron, l'artisan, l'ouvrier, le cultivateur, contre l'invalidité et le chômage. Nous lui garantirons, par un système d'assurances nationales, son salaire dans les moments difficiles qui apportent la gêne dans sa famille.

Nous instituerons les règles du contrat collectif du travail entre ouvriers et patrons ; nous créerons la juridiction d'arbitrage composée de patrons et d'ouvriers en cas de grève.

Nous donnerons la personnalité civile aux syndicats, et nous établirons la participation des travailleurs aux bénéfices des industries.

Nous veillerons à l'application intégrale du dégrèvement de la terre voté par la Chambre, à l'exemption de tout impôt pour les revenus du sol aussi bien que du travail, revenus nécessaires à la vie du cultivateur, du petit commerçant, de l'ouvrier, de l'employé.

Nous ferons la large réforme administrative attendue par le pays ; la suppression des emplois inutiles ; la réduction du nombre des fonctionnaires ; la simplification des formalités encombrantes et absurdes qui entravent la marche de la plus petite affaire administrative ; nous ferons surtout de la décentralisation, reconstituant à la place du département devenu trop étroit avec nos moyens de communication, les provinces ayant chacune un Conseil général doté de pouvoirs étendus pour légiférer sur toutes les questions qui intéressent la région ; nous réaliserons ainsi de grandes économies et nous donnerons à la France une division administrative correspondant à sa civilisation actuelle et à son essor économique.

Nous accomplirons la réforme électorale ; nous exigerons un nombre égal d'électeurs pour chaque circonscription, car il est illogique qu'un député soit élu dans un arrondissement par 12.000 voix et dans un autre par 1.200 voix ; nous donnerons, en un mot, à ce pays, une législation électorale conforme au progrès et garantissant les destinées de la République.

Nous défendrons de toutes nos forces l'école laïque contre les ennemis de l'enseignement rationnel et neutre ; nous ferons des lois scolaires qui assureront d'une façon intangible l'éducation primaire laïque de tous les enfants de la nation.

Nous mettrons au point la réduction des frais de justice étudiée dans cette législature.

Nous appliquerons au budget de l'armée et de la marine la méthode d'une critique sévère.

Nous demanderons une plus large dotation du crédit agicole et des mutuelles-bétail-grêle-incendie ; nous protégerons énergiquement le droit des bouilleurs de cru.

Enfin, nous travaillerons à la réalisation de l'œuvre de l'arbitrage international obligatoire entre les États, qui amènera un jour la cessation de la guerre.

Citoyens,

Vous jugerez le parti républicain sur son œuvre et sur son programme.

Cette œuvre est si grande, si juste et si généreuse, ce programme est si clair et si réalisable que les derniers adversaires de la République n'essayent même plus de le discuter.

La réaction et l'anarchie en sont réduites à une misérable campagne d'invectives et de violences.

Les injures et la violence n'ont jamais rien prouvé.

Je me déclare l'ennemi de toutes les violences, parce qu'elles sont inutiles et meurtrières de la liberté.

Je suis partisan d'une large politique de progrès social, de réformes ayant pour résultat l'amélioration du sort des travailleurs, l'organisation légale du prolétariat, le développement de la prospérité économique de ce pays, la protection de tous les citoyens laborieux contre les détestables et malhonnêtes entreprises de la haute banque et de la grande finance internationale.

J'ai défendu à la Chambre, par mon bulletin de vote et par ma parole, les causes justes et démocratiques. J'ai voté toutes les réformes.

J'ai soutenu de toute mon énergie les intérêts de cet arrondissement.

Je me présente donc en toute confiance à vos libres suffrages, car j'ai conscience d'avoir, dans la mesure de mes forces, accompli tout mon devoir.

Citoyens,

Le grand parti républicain de cet arrondissement remportera le 24 avril la victoire définitive.

Républicains,

Tous debout pour le triomphe de la République du peuple !

Vive la République démocratique et sociale !

Georges PONSOT,
Député sortant,
Conseiller général du Jura,
Républicain démocrate,
Candidat du parti républicain.

Circonscription de LONS-LE-SAUNIER.

M. Edmond CHAPUIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.866 voix.

Mes chers Concitoyens,

Arrivé au terme du mandat que vous m'avez confié, il y a quatre ans, j'ai conscience, fidèle à mes engagements, d'avoir pratiqué la politique d'union et d'entente des républicains pour laquelle vous m'avez élu, et c'est avec le parti radical et radical-socialiste que j'ai voté les lois importantes de la dernière législature.

Aujourd'hui l'impôt sur le revenu est soumis à l'examen du Sénat pour établir enfin le texte définitif d'un projet qui, nous débarrassant des vieilles contributions si inégales, si injustes, libérera à la fois le travail et la terre.

Les retraites ouvrières pour les travailleurs de la ville et des champs ont été votées par les deux Assemblées à la presque unanimité et les engagements formels apportés par le Gouvernement permettent de prévoir pour 1911 la mise en application de cette belle, de cette grande loi d'assurance et de solidarité sociale.

La prochaine Chambre aura devant elle un lourd programme d'études, de travail et de réalisations à accomplir.

Une politique de compression de dépenses, de stricte économie est indispensable pour mener à bien l'œuvre sociale qui, ébauchée seulement, doit recevoir de nouveaux développements par l'assurance contre l'invalidité et le chômage.

Une réforme profonde s'impose dans notre organisation administrative : elle conduira à une réduction des emplois, à une simplification de la procédure en élargissant le rôle des assemblées départementales et communales — en réduisant l'intervention des Ministères — en faisant enfin une décentralisation régionale permettant une solution rapide des affaires.

Le scrutin de liste sera le levier de cette organisation : il conduira à une réduction nécessaire du nombre des Députés en faisant disparaître des circonscriptions numériquement trop faibles — qui aujourd'hui sont représentées de la même façon que des arrondissements étendus.

Les fonctionnaires doivent recevoir un statut leur permettant de s'associer, de s'unir, de se grouper, les mettant à l'abri de toute injustice et assurant de façon certaine leurs droits en même temps que les obligations auxquelles ils ne peuvent se soustraire.

Les travailleurs attendent l'extension de la capacité des syndicats professionnels, un code du travail définissant le contrat collectif et l'arbitrage.

Par une initiative toujours en éveil la République a favorisé dans nos villages la création et le développement de ces caisses mutuelles d'assurance et de crédit si utiles à la sécurité de l'agriculture.

J'ai apporté toute ma bonne volonté à cette œuvre de mutualité à laquelle je continuerai à consacrer mes efforts.

L'application stricte des lois sur le mouillage et le sucrage, le maintien du droit des bouilleurs de cru, la réduction des tarifs de transport pour les vins, l'amélioration de la loi sur la taxe vicinale dans le sens d'une suppression progressive des prestations, la diminution des droits de mutation doivent être au premier plan des revendications agricoles.

Les méthodes de travail parlementaire devront être simplifiées et modifiées pour exercer un contrôle rigoureux des dépenses.

Le vote personnel du député évitera les rectifications qui transforment le résultat d'un scrutin — l'obligation du vote personnel est la règle dans nos autres assemblées.

En me prononçant pour le rétablissement du scrutin de liste, j'ai voulu marquer ma volonté de réaliser une transformation de notre système administratif.

Par contre, je me suis nettement opposé à la représentation proportionnelle qui, sous couleur de justice électorale, tend à créer dans notre pays un régime de stagnation, en brisant toute majorité, en mettant le Gouvernement à la merci de coalitions qui empêcheraient toute réforme.

La République proclamée à une voix de majorité n'existerait pas, si à cette époque la R. P. avait été inventée.

Est-il possible de songer à affaiblir le parti républicain au moment où un nouvel effort vient d'être dirigé contre l'école laïque de laquelle dépend l'avenir du pays et de la République.

Notre école laïque, l'école de la nation, peut, sans s'émouvoir, regarder avec sérénité toutes ces agitations. Qu'elle continue son œuvre de laïcité, de neutralité, d'émancipation des intelligences : elle sera défendue, et elle rendra un nouveau service au pays en reformant, autour d'elle, l'union étroite, le bloc de tous les républicains qui, envisageant l'avenir, lui demandent de former des générations dignes de la liberté et de la République.

Vive la République démocratique et sociale !

Docteur Ed. CHAPUIS,
Député sortant,
Président de la Caisse régionale de crédit.

Circonscription de POLIGNY.

M. Charles DUMONT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.396 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le parti républicain démocratique a-t-il mérité la confiance que, depuis quarante ans, notre arrondissement et, depuis huit ans, la majorité des électeurs français ont mise en lui? Telle est la question à laquelle, le 24 avril, vous répondrez.

La France a toutes les libertés, à un point qu'aucun pays et qu'aucun régime n'ont connu : liberté de la presse, de réunion, d'association, libertés syndicales, liberté de conscience assurée par la popularité grandissante de l'école neutre et laïque et la séparation des Églises et de l'État, achevée définitivement dans les conditions de fermeté libérale que tout homme de raison reconnaît.

Dans l'armée de deux ans, la charge du service militaire est égale pour tous. A l'abri de l'armée de deux ans, fortifiée par de nombreux rengagements que les primes accordées et les places réservées encouragent, la France a pu faire respecter, dans la paix, tous ses droits et répandre autour d'elle l'idée de l'arbitrage international. Au jugement de l'impartiale histoire, l'arbitrage, décidé il y a un an, entre la France et l'Allemagne, sera, un jour, une grande date dans l'histoire de la civilisation. Nos cœurs peuvent commencer à espérer que notre génération ne mourra pas sans connaître une Europe dont les armements ne ruineront plus les peuples, où les droits de tous les peuples, les petits et les grands, les forts et les faibles, auront leurs tribunaux et leurs juges.

A cette œuvre de liberté, d'égalité et de paix, le Parlement républicain a ajouté une œuvre sociale considérable.

L'assistance aux vieillards est une loi bienfaisante. Votre député l'a améliorée en faisant voter le droit au repos à soixante-dix ans. L'assistance doit fonctionner, sans abus, si elle est appliquée avec autant de fermeté que de bonté. L'article 20 de la loi du 14 juillet 1905, bien compris, bien expliqué, encourage l'épargne et la conservation des petites propriétés dans les familles, au lieu de pousser à la dissipation, comme il arrive, quand on ne le connaît pas ou qu'on ne l'applique pas.

La loi des retraites est votée. Elle sera appliquée dès que les ressources nécessaires à son fonctionnement auront été votées au budget de 1911. On sait que ces ressources seront prélevées sur les successions et que les tarifs des petites et moyennes successions, en ligne directe, ne seront pas aggravés. Travailleurs libres et salariés, cultivateurs et petits patrons, seront pour eux, leurs femmes et leurs enfants, appelés à bénéficier d'une loi où l'État majore et bonifie, dans la proportion du tiers, les versements obligatoires et facultatifs, et ménage ainsi pour la vieillesse des travailleurs un morceau de pain que personne ne devra plus à l'aumône ou à l'assistance, mais à un effort personnel de prévoyance encouragé, soutenu, organisé par une grande loi de fraternité républicaine et de prévoyance sociale.

La loi sur le repos hebdomadaire demeure incontestée et incontestable dans son principe. L'expérience a démontré que des retouches l'amélioreraient. Il est certain, par exemple, que les employés de l'alimentation, vivant dans les milieux malsains des grandes villes, ont besoin d'un jour au moins par semaine pour aller respirer l'air, et que ceux de nos bourgades préfèrent avoir, à intervalles plus éloignés, des repos plus longs qui leur permettent de se rendre dans leur famille. De même les ouvriers des industries du bâtiment,

exposés au repos forcé du mauvais temps, réclament des dérogations plus nombreuses et plus simplifiées à la règle du repos dominical.

La loi sur le travail des adultes employés dans les locaux où sont occupés des apprentis a, elle aussi, besoin de retouches. L'apprentissage doit être encouragé. Le travail est pour la jeunesse un abri tutélaire contre les fréquentations et les habitudes perverses. Il faut seulement que les forces de l'apprenti soient ménagées, sa santé soignée, ses mœurs et son éducation protégées. Une inspection hygiénique et morale remplacerait souvent, très avantageusement, une réglementation du travail, sans souplesse et tâtillonne.

Républicains de raison et d'expérience, nous devons, au profit du travail national, savoir adapter nos lois à la diversité des régions et des professions, à la seule condition d'atteindre le but où nous visons : protection de la santé, du salaire, de la culture morale des femmes, des enfants, des travailleurs adultes eux-mêmes.

* * *

Notre législation agraire est, de toutes les œuvres de la République, la plus remarquable peut-être par sa continuité et son efficacité. Elle vient d'être complétée par la oi sur les avances à long terme aux coopératives (taux de 1 1/2 0/0), et par deux lois permettant la constitution et l'acquisition du bien de famille, incessible et insaisissable.

Nous avons été particulièrement heureux de voter et de constater les effets de la loi sur le mouillage et le sucrage des vendanges, qui est arrivée à faire cesser le désastre de la mévente et à améliorer, quelque peu, la condition de nos populations viticoles, soumises depuis trente ans à de si cruelles et de si longues épreuves, que toutes les classes et toutes les régions doivent certainement, au risque de quelques gênes, l'aide de leur solidarité.

Toutes les lois agraires de la République : tarifs protecteurs, crédit agricole, enseignement agricole, lois sur les assurances agricoles mutuelles, lois sur les coopératives et les syndicats, lois sur le bien de famille, ont eu pour objet de permettre à la petite propriété d'avoir les avantages économiques de la grande. Notre législation agraire a atteint son but. Le nombre des petites propriétés augmente considérablement depuis huit ans, les grands domaines se morcellent, la dette hypothécaire rurale diminue, les exportations de denrées alimentaires s'accroissent.

* * *

Voilà l'œuvre accomplie.

La Chambre a voté. Le Sénat a pour devoir de discuter, à bref délai, la loi d'impôt sur le revenu.

L'impôt sur le revenu doit exempter d'impôt le minimum nécessaire à l'existence, frapper d'un taux progressif la fortune réelle, équilibrer l'impôt payé par la terre et les valeurs mobilières, assurer à chacun le secret de ses affaires et la liberté de ses placements.

Le projet de la Chambre met en œuvre ces principes.

Par la loi sur la nouvelle évaluation du revenu foncier, que j'ai pris l'initiative de détacher de la loi d'impôt sur le revenu et de faire voter dès 1907, — et l'article 13 du projet de la Chambre, — l'agriculture obtiendra un dégrèvement sur l'impôt foncier d'État, qui ne sera pas inférieur à 70 millions.

Les commerçants ne pourront jamais être contraints de donner connaissance de leurs livres, même en cas de procès avec l'Administration.

Au-delà de 5.000 francs de revenus, le taux de l'impôt complémentaire est de 0 fr. 28 0/0 jusqu'à 6.000 francs. Il n'atteint 1 fr. 50 0/0 qu'au-delà de 20.000 francs et 4 fr. 50 0/0 qu'au delà de 50.000 de revenus.

*
* *

Pour demain. — L'opinion publique réclame une organisation administrative pour arriver à la décentralisation.

Les rouages administratifs actuels sont ceux que la Révolution et Napoléon Ier ont agencés. Il sont coûteux et trop lents.

La simplification des formalités administratives, en toute matière, s'impose.

Elle procurera au budget des économies d'argent — appréciables — et aux citoyens des économies de temps beaucoup plus considérables encore.

Pour demain aussi. — La France qui travaille, réclame une législation d'arbitrage obligatoire qui mette fin au fléau des grèves anarchiques où disparaîtrait, si elles s'étendaient, avec la richesse de notre pays, la possibilité de subvenir à toutes les lois d'amélioration sociale que nous avons votées et que nous méditons.

Telles sont à l'heure actuelle les deux préoccupations dominantes dans le pays républicain.

En conséquence, pour la législature qui va commencer, voici, à notre avis, la tâche qui s'impose :

Mettre au point, au moyen d'études minutieuses et d'enquêtes approfondies, les lois sociales déjà votées.

Achever la grande œuvre de l'impôt sur le revenu.

Réorganiser l'administration de manière à permettre aux autorités locales et aux corps élus de régler, sur place, les affaires communales, départementales et régionales.

Pour atteindre ce but, modifier, s'il est nécessaire, le mode d'élection de la Chambre des Députés, et arriver au scrutin de liste régional avec prépondérance assurée aux majorités et représentation équitable des minorités.

La continuité du travail législatif sera obtenue par le mandat de six ans et le renouvellement de la Chambre par moitié.

Vote des lois nécessaires :

A l'organisation de l'arbitrage obligatoire en cas de grève.

A l'extension du droit de propriété accordée aux syndicats ouvriers et agricoles.

Encouragements et faveurs fiscales aux sociétés et aux patrons qui organiseront la participation aux bénéfices et les « actions de travail ».

*
* *

La législation agraire doit être complétée par des dispositions administratives et fiscales favorisant le reboisement, la conservation et l'extension des futaies, l'interdiction des coupes abusives.

La plus-value donnée aux propriétés par les soins continus, jusqu'à fin de bail, par un fermier intelligent et travailleur, doit donner droit pour le fermier à une indemnité de plus-value. La richesse agricole du pays est intéressée à cette réforme. Elle est, à la fois, dans l'intérêt du fermier et du propriétaire.

*
* *

Les questions budgétaires et financières deviennent, chaque jour, plus importantes et plus difficiles.

Il est de plus en plus indispensable que le Gouvernement et le Ministre des Finances aient seul le droit de présenter des dépenses nouvelles, parce que seuls ils peuvent envisager l'ensemble des ressources indispensables et des dépenses inévitables.

A tout le moins, tout député qui veut réclamer une dépense nouvelle, doit-il

proposer en même temps et faire voter d'abord une économie ou une recette correspondante.

L'expérience du rachat de l'Ouest — inévitable dans la situation où la Compagnie se trouvait, mais qui a été si coûteuse, — les études que j'ai faites comme rapporteur des Téléphones et des Postes, m'ont convaincu que c'était une erreur, dans la plupart des cas, d'espérer de monopoles fiscaux nouveaux, d'importantes ressources nouvelles lorsqu'il faut, avant de créer des monopoles, racheter à grands frais des industries existantes. La régie intéressée, la participation aux bénéfices pour l'État dans une industrie concédée, apparaissent, d'après l'expérience, presque toujours supérieures, dans l'intérêt des finances de l'État, au monopole direct, bureaucratique, lent et coûteux.

C'est bien plutôt à la répression des fraudes commises par les capitalistes détenteurs des valeurs mobilières qu'il faut réclamer un surcroît appréciable de ressources. J'ai l'honneur d'être chargé de l'étude de ces questions.

Par les dispositions législatives que j'ai proposées et que le Ministre des Finances avait insérées dans son dernier projet de budget, nous pouvons compter atteindre et punir les « hervéistes du coffre-fort » et mettre fin à des fraudes qui coûtent, chaque année, plusieurs dizaines de millions au Trésor.

*
* *

Les ressources budgétaires nécessaires, depuis douze ans que le parti démocratique exerce une influence prépondérante ou a la majorité dans les Chambres, ont été obtenues par la refonte des droits de succession, des taxes nouvelles sur le timbre des fonds d'État étrangers, des taxes différentielles sur les apéritifs et vins de liqueur. Pas un sou d'impôt nouveau n'a été, au titre du budget de l'État, réclamé à la terre et aux travailleurs, ni sous forme indirecte. Au contraire, d'importants dégrèvements ont été accordés sur les petites cotes foncières, le sucre et les boissons hygiéniques.

Voilà l'œuvre accomplie hier. Voilà le travail qui nous attend demain.

Après ces progrès, d'autres viendront. Le chemin qui conduit à la libération des esprits, à l'égalité des droits, à la justice sociale, à la paix internationale par le règne du droit international n'a pas de fin. Les exigences de la conscience humaine reculeront toujours le but à atteindre.

A l'heure où nous sommes, le parti démocratique fait son œuvre historique, en réalisant d'incessantes et bienfaisantes réformes, par l'union des classes, pour la paix sociale, dans la Patrie intangible, sous l'égide de la loi respectée.

A ce programme, vous avez toujours été fidèles. J'y veux rester ardemment, affectueusement attaché.

Charles DUMONT,

Député sortant,
Candidat désigné, à l'unanimité, par le
Congrès d'Union démocratique,
Vice-Président de la Commission de
Législation fiscale,
Rapporteur du budget des Postes, Télégraphes
et Téléphones.

Mes chers Concitoyens (1),

Merci aux sept mille républicains qui ont affirmé sur mon nom — quelques-uns avec une héroïque abnégation ! — leur foi dans la République laïque, sociale et démocratique.

La victoire définitive ne nous a échappé qu'à quelques voix dans cette journée du 24 avril où notre grand parti démocratique, victorieux dans le Jura depuis quarante ans, a recueilli dans la France entière un si magnifique témoignage de confiance et l'adhésion de nombreuses circonscriptions jusqu'ici considérées comme des fiefs du cléricalisme.

Pour reconstituer la vieille majorité républicaine de l'arrondissement, le 8 mai, je fais appel à tous ceux qui veulent contre la réaction s'unir dans un commun amour de la France et de la République — défendre l'œuvre achevée de nos lois de liberté et de laïcité — continuer l'œuvre commencée de nos lois de fraternité et de justice sociales.

Dans la législature prochaine, le fonctionnement de la loi des retraites sera assuré par le produit des taxes déjà inscrites au budget de 1910. Pas un sou d'impôt ne sera demandé ni à la terre, ni au commerce et à l'industrie, ni aux objets et denrées nécessaires à l'existence.

L'évaluation nouvelle du revenu foncier que j'ai eu l'honneur personnel de faire voter par la Chambre aboutira à un dégrèvement d'impôt considérable.

Le rapport officiel adressé le 14 avril 1910 par le Ministre des Finances au Président de la République l'estime, d'après les résultats obtenus, à 79 0/0 pour les vignes du Jura.

L'impôt sur le revenu exemptera de tout impôt direct le minimum d'existence — conservera aux commerçants le secret de leurs affaires — ne frappera d'une taxe progressive que le revenu global supérieur à 5.000 francs.

Pour conquérir une majorité prête à jeter bas l'œuvre laïque de la République et à empêcher l'impôt sur le revenu d'aboutir, le parti conservateur et l'action dite libérale ont compté sur les compromissions et les équivoques d'une campagne engagée à propos de la représentation proportionnelle.

Les socialistes — dignes de ce nom — ont depuis longtemps dénoncé — comme indigne de leur parti, — une entente quelconque avec le cléricalisme.

Depuis deux ans, j'ai déclaré que la réforme administrative et électorale s'imposait. Je suis vice-président du groupe républicain formé à la Chambre pour propager les idées essentielles de cette double réforme. J'ai voté le principe de la réforme électorale et son renvoi devant les électeurs, seuls juges dans ce grand débat. Dans mon programme, j'en ai inscrit le principe dans cette formule : le scrutin régional assurera aux majorités la prépondérance — sans laquelle aucune politique suivie de réformes n'est possible — donnera aux minorités une représentation équitable, sans laquelle pourraient manquer le contrôle et la discussion indispensables au bon fonctionnement du régime parlementaire.

Une diminution certaine du nombre des députés et des sénateurs sera la conséquence de la réforme.

Dès la rentrée des Chambres, le groupe républicain de la réforme administrative et électorale déposera son projet.

La carte administrative de la France sera refaite en tenant compte des voies de communication établies et des centres économiques constitués depuis un siècle.

Les autorités régionales et locales recevront — avec la délégation des crédits budgétaires — le pouvoir de régler, sur place, après référendum si elles le veulent, les affaires communales et départementales, acheminées en ce moment, par des voies lentes et coûteuses, vers les Ministères encombrés de Paris.

Dans le cadre des administrations réformées et simplifiées, les gros traitements, déjà, chaque année, rognés depuis dix ans par les Commissions du budget, disparaîtront ; — les fonctionnaires obtiendront le statut, que j'ai défendu devant le Parlement avant que les

(1) Appel adressé par M. Charles Dumont après le premier tour de scrutin.

réactionnaires y pensent. Ce statut assurera le recrutement régulier, les droits précis, les devoirs certains des fonctionnaires, à tous les degrés de la hiérarchie.

Après l'œuvre des libertés politiques — de l'égalité militaire — en même temps que la réforme fiscale et les lois sociales, la majorité républicaine fera donc la réforme administrative et électorale.

Pour cette œuvre, nous n'acceptons aucune compromission avec les ennemis de notre idéal de laïcité, de liberté, d'égalité et de fraternité républicaine.

Laissons les cléricaux pousser leur cri dérisoire de : vive la liberté ! — dans la France que les républicains seuls ont affranchie de toutes les tyrannies de la monarchie et de l'Église.

Unissons-nous — libéraux et démocrates — quelles que soient nos idées sur l'évolution de la société — dans un indéfectible attachement à nos principes communs, au cri de :

Vive la République démocratique et sociale !

Charles DUMONT,

Député sortant,
Vice président de la Commission
de législation fiscale,
Rapporteur du budget des postes, télégraphes
et téléphones.
Candidat désigné par le Suffrage universel.

Circonscription de SAINT-CLAUDE.

M. TARBOURIECH.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.727 voix.

La Commission n'a été saisie, à ce jour, d'aucun document concernant cette élection.

LANDES

1re Circonscription de DAX.

M. CHAULET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.336 voix.

Mes chers Concitoyens,

Étant votre élu au Parlement depuis dix-huit mois à peine, je crois que chacun de vous a encore présent à l'esprit mon programme de 1908 : aussi je ne vous le rappellerai pas en détail.

Je me contenterai de vous dire que je le suivrai à la lettre dans ses grandes lignes, en m'inspirant toujours, comme je l'ai fait jusqu'ici, du plus grand esprit de justice et de liberté.

Le principe de la République étant aujourd'hui au-dessus de toute discussion, je crois que la Chambre nouvelle doit surtout s'orienter vers les réformes économiques et sociales.

Notre premier souci devra se porter sur l'établissement du statut des fonctionnaires, qui tracera à chacun tous ses droits en même temps que tous ses devoirs. Pas de favoritisme : un avancement régulier et méthodique, à l'abri de toute tracasserie ; en échange, dévouement absolu à la chose publique de ceux qui sont des privilégiés dans l'État.

Je suis pour la liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'État.

Élevé à l'école laïque, je la défendrai contre toutes les attaques dont elle pourra être l'objet ; mais je reste opposé au monopole de l'enseignement.

Je reste partisan convaincu de l'entière liberté de conscience.

Je demande :

La mise au point de l'impôt sur le revenu, avec la juste application d'un impôt de remplacement des centimes additionnels communaux et départementaux ;

La création des caisses de crédit commercial et industriel pour favoriser la décentralisation et le développement des sources de la fortune publique ;

La création de nouvelles écoles professionnelles, commerciales et industrielles ;

Je suis également :

Pour la réforme électorale seule capable de nous amener à la réforme administrative et judiciaire ;

Pour le secret du vote ;

Pour la suppression du vote par procuration ;

Pour la loi sur la corruption électorale.

Je juge nécessaire une loi minière imposant les terrains miniers suivant leur juste valeur.

J'apporterai toujours dans la discussion des traités de commerce une grande largeur de vues et non un esprit de protectionnisme étroit.

Je désire le maintien de l'état actuel des assurances sans recours au monopole. Le monopole de l'État créerait des dépenses excessives à cause des indemnités qu'il faudrait payer aux compagnies existantes; je suis toutefois pour le contrôle sérieux des contrats passés entre assureurs et assurés avec une large participation de l'État dans les bénéfices.

Je voterai la loi d'assistance aux familles nombreuses;

Le contrat de travail;

La loi d'assurance contre le chômage.

Pour les retraites ouvrières et paysannes, je voterai les modifications nécessaires et particulièrement l'abaissement d'âge à soixante ans.

Je suis partisan du permis de chasse journalier, de tous les encouragements à l'agriculture et je demanderai particulièrement que l'État achète à des prix plus élevés et en plus grande quantité nos tabacs indigènes.

Je demanderai aussi la revision de l'article 419 du Code pénal afin de poursuivre d'une manière efficace les trusts et l'accaparement en général.

Je désire enfin une meilleure application de tous les crédits et particulièrement de ceux de la Guerre et de la Marine; en un mot, une surveillance plus étroite de l'emploi des deniers publics.

Électeurs,

Républicain sincère et convaincu, disposé à réaliser toutes les réformes par des moyens pacifiques, j'apporterai tout ce que j'ai d'intelligence et de volonté aux intérêts de notre circonscription, aux intérêts généraux de la patrie.

Homme d'ordre et d'économie, je m'appliquerai à contribuer à l'apaisement de tous les esprits pour arriver à faire une France toujours plus libre, toujours plus riche, toujours plus forte et plus respectée.

Vive la République démocratique!

Georges CHAULET,
Député sortant.

2e Circonscription de DAX.

M. LOUSTALOT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.088 voix.

Électeurs,

La plupart d'entre vous connaissent ce programme.

Je l'ai exposé en toute franchise, en toute loyauté, au cours des réunions publiques dans chaque commune de la 2e circonscription.

C'est un programme entièrement démocratique, répondant, j'en ai la conviction, aux désirs du peuple, aux aspirations des travailleurs.

Il peut se résumer ainsi : une république meilleure, moins dure aux pauvres, plus tolérante, disposée à accueillir toutes les bonnes volontés, faite, en un mot, de toujours plus de justice, toujours plus de liberté!

« Notre république ne peut, en effet, se faire persécutrice sans manquer à ses principes essentiels. »

Nous voulons chasser du pouvoir une coterie, qui depuis trop longtemps, nous exploite, qui s'est servie du peuple pour s'emparer de toutes les grosses prébendes, de toutes les grasses sinécures, et qui l'a ensuite oublié...

Chacun, aujourd'hui, réclame justement des réformes.

Créée pour les besoins d'une dictature, l'organisation administrative, financière, et judiciaire de la France n'est pas celle qui convient à une libre démocratie. En même temps que les voies et moyens de communications se multipliaient, que l'instruction pénétrait les masses, les intelligences se sont ouvertes, les idées se sont élargies, et, maintenant, nous trouvons étroites les parois du moule qui opprime, qui étouffe notre république et enserre son développement.

Notre organisation judiciaire est trop compliquée et surtout trop coûteuse; il faut que le pauvre et le riche puissent se présenter avec les mêmes facilités devant toutes les juridictions ; il faut donner de l'extension à la justice que rend le peuple par ses délégués : créer un jury correctionnel comme existe le jury crimiminel.

Nous devons encore procéder à la réforme parlementaire en abandonnant le mode de votation actuel, en diminuant le nombre excessif des députés, en exigeant d'eux qu'il assistent réellement aux séances et ne votent plus par procuration. Il paraît également nécessaire de revenir au programme, autrefois souscrit par tous les chefs du parti vraiment républicain, qui exigeait la suppression du Sénat dont les empiétements et les résistances sont néfastes à l'évolution de la démocratie.

Partisan de l'impôt sur le revenu, je poursuivrai sa réalisation avec dégrèvements pour les travailleurs de tout ordre et pour les petits propriétaires.

Je m'appliquerai aussi à améliorer la loi sur les retraites ouvrières. Il était nécessaire de voter cette loi malgré ses imperfections, parce qu'elle consacre un grand principe, le droit du travailleur au pain des vieux jours. Mais les dangers de cette loi sont évidents; et déjà, toutes les associations et fédérations ouvrières l'ont condamnée car, si d'un côté elle est insuffisante, elle risque de se retourner contre ceux en faveur de qui elle paraît avoir été faite.

La loi que nous réclamons n'est point celle-là; c'est une loi sociale dans toute l'ampleur du mot : c'est la loi des 360 francs de retraite, loi des vingt sous par jour. Il n'y aura de versement d'aucune sorte, ni par l'employeur ni par l'employé; l'État acquittera la dette qu'il a contractée envers l'homme qui lui a donné quarante-cinq années de sa vie et qui a été, ainsi, un instrument de la richesse publique.

L'intruction, jusqu'au plus haut degré, ne pourra être accessible qu'aux intelligences qui peuvent en profiter; le concours seul ouvrira l'enseignement secondaire et supérieur aux plus méritants parmi les jeunes Français.

D'autres questions, qui vous tiennent également à cœur, seront l'objet de toute ma sollicitude : permis de chasse journalier à 30 centimes; liberté de la chasse au filet des oiseaux de passage; suppession des entraves portées à la pêche sur les bords du Gave et de l'Adour; régime nouveau pour le résinage et l'exploitation des forêts domaniales; extension aux travailleurs agricoles des lois qui protègent les ouvriers des villes et règlementent leurs rapports avec les patrons; « régler les rapports de la démocratie laborieuse avec l'État; compléter la personnalité civile des syndicats afin qu'ils remplissent efficacement leur but; permettre, enfin, aux capitaux et au travail de s'associer en appelant celui-ci à une légitime participation aux bénéfices. »

Toutes ces réformes, je prends envers vous l'engagement d'en poursuivre inlassablement la réalisation.

Vive la République !

Louis LOUSTALOT,
Conseiller général des Landes.

1re Circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. DAMOUR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.136 voix.

Chers Concitoyens,

En 1902, j'avais l'honneur de mener avec les républicains le bon combat contre la réaction.

Aujourd'hui je me présente à vos libres suffrages.

Dans toutes les communes de notre circonscription, j'ai eu la grande joie de constater les progrès de l'idée républicaine.

Des générations sont nées à la vie politique et les jeunes citoyens, élevés à l'école de la liberté, sont prêts à faire leur devoir à côté de leurs aînés, pour assurer le triomphe de la démocratie.

Électeurs,

Si vous me confiez le mandat de vous représenter à la Chambre, j'emploierai, au cours de la prochaine législature, toute mon activité, toute mon ardeur à la réalisation du programme suivant, que je crois devoir, par loyauté, et pour éviter toute surenchère, limiter à la durée du mandat que je sollicite :

1° Impôt sur le revenu, répartissant d'une façon plus équitable, sans mesures inquisitoriales ou vexatoires, les charges des contribuables et constituant, non un impôt nouveau, ajouté aux autres, mais un impôt de substitution ;

2° Modification de la loi de 1884 sur les syndicats pour leur donner le droit de posséder ;

3° Modification de la loi des retraites ouvrières et paysannes, tout récemment votée par le Parlement ; abaissement de la limite d'âge à 60 ans ;

4° Développement et vulgarisation du crédit agricole et de toutes les organisations susceptibles de contribuer à l'amélioration du sort des agriculteurs ;

5° Organisation du crédit ouvrier par des caisses analogues à celles qui assurent le crédit agricole et permettant aux travailleurs honnêtes et laborieux d'accéder à la propriété ;

6° Défense de l'école laïque et liberté de l'enseignement sous le contrôle et la surveillance de l'État ;

7° Réforme électorale par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, assurant aux minorités le droit de participer à la vie publique.

Secret du vote.

Diminution du nombre des députés.

8° Réforme administrative dans le sens de la décentralisation permettant le développement de la vie régionale.

Suppression des emplois inutiles.

Citoyens !

J'ai eu l'occasion de démontrer dans les luttes pour la démocratie et dans les fonctions que le Gouvernement de la République m'a fait l'honneur de me confier, la sincérité de mes convictions et l'ardeur de mon patriotisme.

Je n'hésite donc pas à vous demander d'affirmer sur mon nom votre ferme volonté de faire du régime démocratique une réalité vivante et agissante.

Trop négligée jusqu'ici, la première circonscription de Mont-de-Marsan doit choisir pour la représenter un homme capable de servir et de défendre ses intérêts avec vigueur et énergie. Mais elle doit refuser sa confiance aussi bien aux réactionnaires qui se parent de l'étiquette républicaine qu'aux prétendus novateurs qui mettent leur idéal dans la suppression de la propriété privée et rêvent d'une Société où l'État serait tout et le citoyen rien.

Elle doit la refuser aussi à ceux qui ne veulent pas d'une patrie assez forte pour se défendre.

La République créée pour tous, vivant pour tous, se confond avec la Patrie. On ne saurait donc être républicain, si l'on n'est pas patriote.

Ni réaction, ni révolution, le progrès social par étapes rapides mais dans la paix et par l'association du capital et du travail ; la justice par la liberté.

Telles sont les généreuses devises du parti républicain ; ce sont celles auxquelles je suis profondément attaché et qui grouperont, le 24 avril, dans une union loyale et féconde, toutes les forces de la démocratie et de la République.

Maurice DAMOUR,
Vice-consul de France.

2e Circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. BOUYSSOU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.725 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens, pour la seconde fois, solliciter vos libres suffrages. Devant la vaillante circonscription qui m'a déjà élu, je comparais avec confiance et avec fierté, car je n'ai jamais manqué au programme républicain, démocratique et réformateur qu'elle m'avait chargé de défendre en 1906.

Je lui livre tous mes votes dont pas un de mes adversaires n'a pu contester le pur républicanisme.

Je lui livre mon attitude politique toute faite d'indépendance, d'ardente foi démocratique, de large tolérance et de progrès social.

Je lui livre enfin tous mes écrits dans lesquels j'ai toujours lutté pour le droit du peuple, et toujours attaqué avec courage et sous ma pleine responsabilité tous les arbitraires, toutes les intolérances et tous les privilèges insolents.

Quant à ma vie privée, toute d'honneur et de travail, et qu'à défaut d'autres arguments, mes adversaires essayent de ternir, je n'ai à me défendre que par le dédain, car le peuple saura faire justice et châtier comme il convient tous les calomniateurs et leurs procédés déloyaux.

Notre œuvre réformatrice et sociale, à laquelle j'ai collaboré de toutes mes forces, vous la connaissez.

Au point de vue politique, c'est la loi de dévolution, c'est la défense de l'école et de l'œuvre de laïcité qui sont à la base du régime républicain.

Au point de vue fiscal, c'est l'impôt sur le revenu qui dégrève largement les métayers, les fermiers, les petits et moyens propriétaires, pour frapper plus fort les gros fonctionnaires, les capitalistes et les rentiers. C'est aussi l'impôt sur les grosses successions en ligne collatérale, qui permet de parer aux nécessités des retraites ouvrières.

Au point de vue militaire, c'est la réforme des conseils de guerre dans un sens plus humain et plus généreux, c'est l'amélioration du sort du soldat, c'est la réduction des périodes d'instruction des 28 et des 13 jours.

Au point de vue social, c'est la loi du coin de terre qui permet aux plus malheureux d'acquérir un lopin de terre et une maison, c'est l'organisation du bien de famille insaisissable, c'est la fondation du crédit agricole aussi bien pour les individus que pour les collectivités, c'est enfin la grande loi des retraites ouvrières et paysannes qui assure aux travailleurs le pain de leurs vieux jours.

Je pourrais rappeler encore les lois sur la protection du salaire, sur la répression des fraudes, sur le repos hebdomadaire, sur les accidents du travail, sur le rachat de l'Ouest, sur les retraites des cheminots.

Toutes ces grandes lois s'inspirent du même principe : l'amélioration du sort des travailleurs, l'émancipation de la démocratie.

Alors, nous nous retournons vers le peuple, et nous lui demandons s'il veut continuer dans cette voie de progrès avec l'avant-garde du parti démocratique, ou revenir en arrière avec ceux qui prennent encore l'étiquette républicaine, mais qui n'ont plus l'esprit républicain.

La République n'est pas encore faite ; dans son cycle réformateur, elle n'est pas à moitié chemin.

Il lui reste à assurer, avec la plus absolue loyauté, mais sous la garantie de la loi laïque et civile, toute la liberté de l'individu, depuis la liberté d'opinion, de conscience et d'enseignement, jusqu'aux libertés syndicales.

Il lui reste à poursuivre l'égalité : l'égalité des citoyens devant la justice, afin de les sauver de l'arbitraire et de l'oppression de l'argent, l'égalité devant l'instruction de manière à permettre à tous les enfants, pauvres ou riches, de se placer dans la hiérarchie sociale selon leur intelligence, leur mérite et leur activité.

Alors seulement seront réalisés l'idéal de la Révolution française et les admirables conceptions de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Dans cette évolution, nous nous heurtons à une formidable coalition d'égoïsmes et de privilèges qui ne veulent pas mourir. Cette coalition nous oppose des candidats afin de redevenir maîtresse du pays et d'arrêter notre élan réformateur.

Partout le candidat des vingt-cinq cousins se dresse devant le candidat du peuple.

D'un côté, le passé avec sa coterie opportuniste qui défend un programme de jalousie, de rancune et de régression.

De l'autre, l'avenir avec le progrès incessant, avec l'amélioration matérielle et morale des travailleurs, avec plus de bien-être pour tous, plus de justice et de liberté.

Nous attendons avec confiance le verdict du suffrage universel.

Le peuple saura reconnaître les siens, surtout dans cette vaillante Grande-Lande qui marche à l'avant-garde du parti républicain Landais.

Tous aux urnes pour le progrès, pour la justice, pour la liberté contre tous les privilèges et contre toutes les oppressions.

Vive la Grande-Lande !

Vive la République démocratique et sociale !

Léo BOUYSSOU,

Maire de Mano,
Conseiller général des Landes,
Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

Circonscription de SAINT-SEVER.

M. DULAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.648 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat législatif que j'exerce depuis bientôt vingt ans.

Toujours fidèle à mon idéal politique, à mon parti, à mes amis, j'ai traversé sans aucune défaillance les épreuves de ces dernières années, m'efforçant toujours de rester dans la moyenne de l'opinion républicaine.

Mon vote a été acquis à toutes les réformes inscrites au programme républicain, et le mérite de la législature qui finit, à défaut d'autres, aura au moins été, à force de travail, de les mener à bonne fin.

J'ai voté le principe de l'impôt sur le revenu dans le but de mieux proportionner les charges fiscales aux facultés des contribuables, de dégrever l'agriculture, cette éternelle sacrifiée; de demander plus à la richesse acquise qu'à la richesse en formation, d'atteindre moins les citoyens qui n'ont que le nécessaire et un peu plus ceux qui possèdent du superflu. Aussi bien la tâche de la prochaine législature consistera-t-elle à résoudre définitivement dans un sens démocratique la réforme de l'impôt.

La grande loi sur les retraites ouvrières et paysannes a enfin été votée; en assurant au monde du travail la sécurité de la vieillesse, cette loi constitue le plus puissant effort que la République ait encore tenté en faveur des petits, des humbles et des déshérités.

Défenseur irréductible de la propriété individuelle, j'ai voté la loi sur la création du petit domaine familial et fourni à l'ouvrier le moyen pratique de devenir, sans grand effort, propriétaire de sa maison. N'était-ce point là le plus efficace moyen de combattre les doctrines décevantes et vaines du collectivisme? Plus il y aura de propriétaires, moins il y aura de collectivistes.

J'ai consenti de grand cœur les sacrifices que le Gouvernement a demandés pour notre armée nationale et pour notre marine.

Pour être respectée, la France doit être une nation forte et puissante. Ses incomparables richesses sont enviées de ses voisins. Il appartient de ne rien négliger pour mettre notre indépendance à l'abri de toute agression.

Je condamne avec la dernière énergie les doctrines criminelles des antimilitaristes et des antipatriotes. Leur propagation serait funeste à notre pays, et l'abaissement de la France entraînerait avec lui un recul de la civilisation, une irrémédiable faillite du progrès social et l'éclipse de la liberté.

Il importera demain de régler la question du statut des fonctionnaires, de préciser les conditions de leur admission dans les différentes carrières, de les mettre à l'abri du favoritisme, mais aussi de leur tracer nettement leur devoir envers la nation.

Il n'est pas possible que des employés de l'État, oublieux de leur mission, par une cessation de leur travail, puissent suspendre, ainsi que cela s'est vu, la vie économique de notre pays, et donner l'exemple du désordre et de l'insubordination.

C'est du côté des réformes d'ordre social que l'activité législative du Parlement doit de plus en plus se porter.

Aux événements qui ont si profondément ému l'arrondissement de Saint-Sever lors

des dernières élections, a succédé une période d'apaisement dont j'ai été le premier à me réjouir, et à laquelle j'ai coopéré de toutes mes forces.

J'ai voté le maintien du scrutin d'arrondissement, n'ignorant pas que mes électeurs tenaient par-dessus tout à avoir leur député dans la main. Mais le jour où m'apparaîtra clairement que la refonte de notre organisation administrative vieillie ne peut être effectuée que grâce à un mode de scrutin élargi, mon vote sera acquis à cette réforme.

En pareille matière, c'est entre républicains, et d'un accord préalable et commun que la chose devra se faire.

Partisan irréductible des libertés de la presse, de réunion, d'association, respectueux de la liberté des consciences et des cultes, mon effort tendra à ce que ces choses restent à l'abri de toute atteinte.

Les syndicats de toutes sortes méritent d'être encouragés et soutenus, mais ils doivent demeurer sur le terrain professionnel et ne pas devenir une cause de trouble pour les citoyens, aux mains des meneurs sans scrupules.

Aux intérêts régionaux et individuels je me suis dévoué sans réserve.

A l'avenir comme par le passé, dans l'apaisement général des partis politiques, je travaillerai pour une démocratie plus libre et plus affranchie dans une République plus puissante, où seront assurés l'ordre public et la paix des citoyens.

Vive la République !

Vivent les réformes !

Constant DULAU,

Député.

LOIR-ET-CHER

1re Circonscription de BLOIS.

M. TREIGNIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.011 voix.

Mes chers Concitoyens,

Par plus de 12.000 voix vous m'avez, il y a quatre ans, élu votre député.

Vous avez ainsi accepté et fait vôtre le programme du parti radical-socialiste, parti de réalisations rationnelles et progressives dans l'œuvre de réformes politiques de progrès social, de défense laïque, d'efforts incessants pour la grandeur et la prospérité de la patrie.

Pendant ces quatre années, la Chambre dont j'ai fait partie a travaillé et a réussi, au prix d'un labeur parfois excessif, à réaliser un grand nombre des articles de ce programme.

Citoyens,

Je sollicite aujourd'hui de votre confiance et de votre fidélité le renouvellement de mon mandat.

La Chambre que le pays va élire aura à continuer l'œuvre si bien commencée et à résoudre les problèmes que l'expérience ou les circonstances ont fait surgir.

Soucieux de prendre avec vous, comme il y a quatre ans des engagements fermes, j'ai rassemblé toutes ces questions dans le programme que je vous soumets.

Ce programme, le voici :

Revision de la Constitution :

Réforme électorale. — Scrutin de liste. — La Chambre élue pour six ans, avec renouvellement par tiers tous les deux ans. — Réduction du nombre des députés. — Suppression de la représentation coloniale. — Loi sur les incompatibilités parlementaires.

Réforme des méthodes de travail parlementaire, vote personnel.

Réalisation d'économies par la réforme administrative et judiciaire. — Organisation d'un contrôle rigoureux des dépenses publiques. — Décentralisation administrative. — Extension des libertés communales en matière administrative et financière.

Enseignement par l'État.

Arbitrage international.

Réforme fiscale :

Vote définitif de l'impôt sur le revenu, toujours en écartant toutes mesures vexatoires et inquisitoriales et en dégrevant la terre, instrument de travail. — Suppression des octrois avec participation de l'État. — Suppression de la licence.

Statut des fonctionnaires :

Extension du droit syndical par l'accession à la propriété. — Organisation de l'apprentissage et de l'enseignement technique et professionnel. — Revision de la loi sur le repos hebdomadaire.

Revision et simplification du Code civil et de la procédure. — Diminution des frais et droits de justice. — Réduction des frais de transmission de la petite propriété et des frais de licitation. — Simplification de la procédure et réduction des frais en matière de dégâts commis par le gibier.

Transformation rationnelle et progressive des grands services publics (chemins de fer, canaux, etc.). — Défense de l'épargne nationale et du commerce contre les abus de la spéculation — Mesures contre les trusts et l'accaparement. — Protection du commerce et de l'industrie. — Institution du crédit commercial et industriel.

Protection du domaine forestier :

Encouragements au reboisement et mesures contre le déboisement. — Revision du Code forestier (art. 220).

Protection de l'agriculture et de la viticulture :

Création de Chambres consultatives d'agriculture. — Développement des organisations agricoles, des caisses de crédit et d'assurances agricoles. — Institution du privilège agricole. — Modification et réduction du tarif de transport des produits agricoles, viticoles et horticoles. — Tarifs à base kilométrique et décroissante. — Retour gratuit des caisses, paniers, fûts et sacs vides. — Colis postaux agricoles. — Maintien absolu du privilège des bouilleurs de cru. — Application du privilège à l'Algérie. — Défense des vins contre toute augmentation des droits de circulation. — Droit spécial sur les alcools d'industrie destinés à la fabrication du vinaigre. — Encouragement à l'emploi domestique et industriel de l'alcool dénaturé.

Canal latéral à la Loire. — Achèvement de notre réseau de tramways.

Citoyens,

Il ne dépend pas de moi seul que ce programme soit tout entier réalisé ; mais je puis vous promettre tous mes efforts pour faire aboutir le plus grand nombre possible de réformes qu'il comporte.

Dans la législature qui vient de se terminer, j'ai mis au service de notre parti, de nos idées, des causes justes, des situations intéressantes, toute l'influence que je devais à mon mandat, toute mon activité, toute mon énergie.

Ce que j'ai fait, je m'engage à le refaire. Mon passé vous répond de l'avenir.

Citoyens,

De votre côté, venez à moi, plus nombreux encore, plus nombreux toujours ; fortifiez-

moi de votre union ; donnez-moi par vos votes l'autorité dont j'ai besoin et que j'entends mettre à votre service, au service de notre belle circonscription, de la République et de la Patrie.

Vive la République !

Eugène TREIGNIER,
Député sortant,
Vice-président du Conseil général,
Maire de Suèvres,
Vice-président de la Caisse régionale
de crédit agricole.

2e Circonscription de BLOIS.

M. PAUL-BONCOUR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.899 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 3 janvier 1909, par 12.592 suffrages, vous avez affirmé sur mon nom votre désir d'union et de marche en avant.

Après quinze mois de mandat, je reviens devant vous, fort de la confiance renouvelée des municipalités et des organisations républicaines, avec la conscience d'être resté fidèle aux engagements que j'avais pris.

Pas un de mes votes, pas un de mes actes qui n'ait été conforme au programme très net avec lequel je m'étais présenté à vos suffrages.

Je vous avais promis de ramener dans ce pays divisé l'apaisement et la concorde. Vous direz, le 24 avril, si j'y ai réussi. J'ai, du moins, la certitude d'avoir tout fait pour y parvenir : Je mets au défi qu'on me cite une seule circonstance où je n'aie pas essayé de concilier de mon mieux les intérêts en présence. Je demande qu'il se lève celui qui, venant me trouver pour quelque chose d'honnête et de juste, aurait été éconduit sous prétexte qu'il appartenait à un parti qui n'était pas le mien.

Je vous avais promis de défendre la viticulture. Vous savez si j'ai tenu parole. A la tribune de la Chambre par mes discours ; dans la presse par mes articles ; dans les Ministères par mes démarches ; dans ma circonscription par ma propagande en faveur de l'organisation des vignerons jusqu'alors isolés et divisés contre eux-mêmes ; je n'ai cessé de considérer que les intérêts viticoles devaient être la préoccupation principale d'un député de Loir-et-Cher. Déjà, des résultats tangibles ont montré que nous étions dans la bonne voie et, pour la première fois depuis de trop longues années la viticulture, ruinée par la mévente et la fraude, a vu remonter le cours de ses produits.

Je vous avais promis de voter les trois grandes réformes qui étaient à l'ordre du jour du Parlement lorsque j'y suis entré : Impôt sur le revenu, retraites ouvrières et paysannes, réforme électorale.

Non seulement, je les ai votées, mais, par la parole et par la plume, j'ai aidé à les faire voter, et, surtout, j'ai lutté pour que leurs dispositions bénéficient dans la plus large mesure à la démocratie rurale.

Je vous avais promis un statut des fonctionnaires qui fixe nettement leurs droits et leurs devoirs, qui rétablisse dans les services publics l'ordre et l'activité, qui en chasse l'arbitraire et le favoritisme, et sépare enfin l'administration de la politique.

Malgré mes efforts, on n'a pas su régler à temps cette importante question. Les troubles si graves causés par son ajournement indéfini n'ont que trop justifié la place que je lui avais faite dans mon programme.

Je vous avais promis la suppression du vote par procuration ; il n'a pas dépendu de moi qu'il ne soit supprimé. Du moins, en ce qui me concerne, j'ait fait comme s'il n'existait plus, et chaque fois que ma présence dans ma circonscription ou tout autre raison m'ont empêché d'assister aux séances de la Chambre, vous avez pu vérifier l'absence de votre député par sa mise en congé.

Je vous avais promis de servir les intérêts du département, de vos cantons et de vos communes : les constructions scolaires, les subventions aux œuvres de mutualité et d'assurances ; les créations de bureaux de postes et de recettes buralistes ; les améliorations des services postaux, etc., etc., obtenus dans l'espace d'un an, vous prouvent que je prends au sérieux les promesses que je fais, et que, si j'ai renoncé à la politique de clientèle, si je me refuse à trahir l'intérêt général pour la satisfaction des intérêts particuliers, j'entends bien que la région que je représente participe à tous les avantages collectifs, à tous les progrès matériels auxquels lui donnent droit son activité et son labeur.

Dès demain, la mise en construction de la ligne de tramways de la rive gauche de la Loire ; de la ligne des Montils à Contres et de Contres à Selles ; l'approbation imminente des lignes de Montrichard à Châtillon-sur-Indre, et de Selles à Valençay par Meusnes et Poulas, ce qui permettra, dans un avenir rapproché, le raccordement de cette dernière ligne avec Saint-Aignan, témoigneront des efforts constants que j'ai faits pour que les décisions du Conseil général deviennent, le plus rapidement possible, une réalité, malgré les vices de notre système administratif et toutes les difficultés accumulées par la participation à ces lignes de quatre départements différents.

Mes chers Concitoyens,

C'est sur mes actes, plus que sur mes promesses, que je veux être jugé.

Mon programme de demain est déterminé par celui d'hier.

Faire aboutir celles des réformes dont je me suis déclaré partisan et dont le vote n'est pas encore acquis, tel sera mon premier devoir au cours de la prochaine législature.

Cependant, des circonstances nouvelles, ou simplement l'expérience personnelle que j'ai pu acquérir durant ces quinze mois de mandat, m'ont fait apparaître la nécessité de quelques autres réformes. Il est aussi de mon devoir de les soumettre à vos suffrages :

Dans l'ordre politique :

Des attaques aussi inopportunes qu'injustifiées ont été dirigées contre l'école laïque. C'est une question de loyauté de déclarer que je m'associerai à toute mesure destinée à assurer, en même temps que sa neutralité, son respect et sa fréquentation.

Il est urgent, indispensable à la bonne santé de ce pays, à la dignité de notre vie publique et à l'équilibre de nos finances, de travailler sans désemparer à une triple réforme, parlementaire, administrative et judiciaire.

Parlementaire :

Il faut réformer les méthodes de travail de la Chambre ; réduire le nombre des députés ; ne voter le budget que tous les deux ans ; créer la spécialisation des budgets concernant les services industriels de l'État ; éviter les surenchères des fins de législatures.

Des électeurs m'ont demandé la suppression du Sénat. Je crois qu'il serait imprudent de supprimer le contrôle d'une deuxième Chambre, plus nécessaire encore dans une démocratie que dans tout autre régime. Mais je suis pleinement d'accord avec eux pour penser

qu'il faut en finir avec les lenteurs calculées du Sénat, le mettre dans l'obligation de se prononcer sur les réformes votées par la Chambre dans un délai minimum, et donner le dernier mot à l'Assemblée issue du suffrage universel.

Administrative :

Une réfection complète de notre organisme administratif s'impose comme la condition nécessaire d'une politique méthodique d'économies budgétaires. Il faut supprimer impitoyablement toutes les fonctions inutiles, fondre les départements dans des régions plus vastes et laisser à celles-ci une large autonomie dans la gestion des intérêts locaux et l'administration de leurs deniers.

Judiciaire :

Il faut assurer une justice plus rapide et moins coûteuse, et, en garantissant la pleine indépendance du magistrat, réaliser cette séparation des pouvoirs placée par la Révolution française à la base même des gouvernements libres.

Dans l'ordre économique :

Les efforts mêmes que j'ai faits m'ont convaincu que, dans l'état actuel des rapports entre l'État et les Compagnies de chemins de fer, vos représentants sont impuissants à vous libérer des tarifs de transport qui, contrairement à toute justice et à tout bon sens, pèsent sur la viticulture du centre plus que sur toute autre région. Il faut que, par un moyen ou par un autre, l'État reprenne la maîtrise des tarifs de transport et accorde à nos vins le tarif kilométrique à base décroissante.

J'ai constaté combien, malgré la libéralité avec laquelle ils sont distribués, les secours donnés en cas de grêle, gelées, etc., sont impuissants à réparer les pertes auxquelles ils étaient destinés. Or, il est certain qu'un jour ou l'autre, dans les prochaines législatures, se posera la question de l'assurance contre le chômage pour les ouvriers de l'industrie. Je considère que, ce jour-là, vos représentants auront pour devoir d'organiser des assurances contre les risques agricoles qui sont, pour les petits propriétaires ruraux, l'équivalent du chômage pour les ouvriers.

Mes chers Concitoyens,

A côté de ces réformes qui vous intéressent plus spécialement, n'oubliez jamais que le sort des vignerons et des cultivateurs est lié à la prospérité générale de la France et à l'accroissement du bien-être de la classe ouvrière. C'est elle qui constitue votre principal acheteur et ses progrès sont la condition même des débouchés nouveaux qui assureront à vos produits un prix rémunérateur.

Nationale et sociale, tels doivent être les deux termes de la politique suivie par vos représentants.

C'est la mienne.

C'est elle que je vous demande d'approuver, le 24 avril, en me donnant, par le nombre de vos suffrages, plus de force pour la servir et servir avec elle les intérêts de la 2e de Blois, de la viticulture et de la République.

Vive la République !

Tous aux urnes !

Pas d'abstentions !

J. PAUL-BONCOUR,

Conseiller général,

Député sortant.

Circonscription de ROMORANTIN.

M. PICHERY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.892 voix.

Mes chers Concitoyens,

Voici huit années que j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement.

Mes opinions sont bien connues : vous n'attendez pas de moi une longue profession de foi. Ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain.

La Chambre qui va se séparer, a réalisé de nombreuses réformes ; les républicains n'oublieront pas le vote de la loi dite de dévolution qui a permis l'application définitive de la séparation des Églises et de l'État.

Tous les démocrates applaudiront aux retraites ouvrières qui s'appliquent, non seulement aux ouvriers de l'industrie et du commerce, mais à ceux de l'agriculture, aux métayers, fermiers, petits propriétaires, aux travailleurs des champs comme à ceux des villes.

La prochaine législature aura aussi de graves problèmes a résoudre.

L'école laïque fera toujours l'objet de nos constantes préoccupations.

L'enseignement des maîtres de cet arrondissement est réellement neutre ; celui de l'histoire donné par l'exposé sincère des faits ; aucune conscience n'est inquiétée. Aussi nous élèverons-nous, avec force, contre les calomnies, contre la prétention du clergé qui consisterait à contrôler les manuels ou à pénétrer dans les écoles. Si les cléricaux continuent la lutte, les républicains, qui, comme moi, ont voté la suppression de l'enseignement congréganiste, n'hésiteront pas à y répondre par de nouvelles mesures et de nouvelles lois.

La Chambre, que vous allez élire, devra mettre fin aux difficultés budgétaires. Un grand pays, un pays économe, laborieux, et dont la situation financière est excellente, comme la France, a droit à un budget sévère, sincère et équilibré, sans emprunt. Une première économie s'impose : supprimer les gros traitements, réduire le nombre de fonctionnaires.

L'État doit inspirer confiance à ceux qui le servent en condamnant le favoritisme, en rémunérant convenablement, mais il doit exiger le travail que comporte la fonction.

Les crédits demandés, pour l'armée et la marine, s'élèvent d'année en année d'une façon inquiétante. Le devoir du Parlement, et en cela il sera suivi par tous les bons Français, est de ne jamais marchander quand la défense nationale est en cause, mais de contrôler sévèrement l'emploi des deniers publics pour que des abus semblables à ceux dont l'administration de la marine s'est rendue coupable ne se renouvellent pas.

La question fiscale sera forcément liée à la question budgétaire. La Chambre dont les pouvoirs expirent a voté un projet d'impôt sur le revenu. Il conviendra de retrancher tout ce que ce projet peut contenir de vexatoire ou d'inquisitorial, de le remanier ; mais si de nouvelles charges sont nécessaires, il est de toute équité que la richesse acquise soit appelée à les supporter. Nous ne devons pas oublier non plus que l'impôt sur le revenu est une des réformes inscrites au programme du parti républicain qui attend de lui une plus équitable répartition des charges sociales.

A la veille des élections, en présence de la coalition des partis, la représentation proportionnelle m'a paru périlleuse et inopportune. La question sera reprise au cours de la prochaine législature : je ne me refuserai pas à examiner les différents modes de votation. Je reconnais que, par une décentralisation bien comprise, de réelles économies pourraient être

réalisées ; mais il convient d'écarter les projets qui porteraient atteinte à l'indépendance du corps électoral comme à celle des élus et, pour ma part, je ne m'associerai à aucune loi qui aurait pour résultat d'affaiblir ou de compromettre mon parti.

Nous aurons à examiner encore d'autres projets et d'autres réformes. En démocrate sincère, je ne me payerai pas de mots, mais je réclamerai des réalités, recherchant l'intérêt et le bien-être des travailleurs que je ne puis séparer de la production et du développement des forces économiques du pays.

En toutes circonstances, n'ayant aucune profession, n'étant mêlé à aucune affaire dont les intérêts soient liés à la politique, complètement indépendant, je veux envisager les questions avec mes convictions républicaines et voter selon ma conscience. Représentant de la nation, j'espère la servir de mon mieux et je ne séparerai jamais dans mon cœur de Français l'amour de la patrie et celui de la République.

Électeurs,

Depuis de longues années, nous luttons ensemble contre les partis de réaction. Nous sommes et nous demeurerons les fils de la grande Révolution. Nous voulons faire triompher les principes de liberté, d'égalité, de solidarité qui doivent s'établir chaque jour plus proches entre les citoyens. Le terrain que nous avons gagné, nous entendons le défendre comme nous prétendons à de nouvelles conquêtes et à de nouveaux progrès.

Cette politique est toujours la mienne et je suis convaincu qu'elle est toujours la vôtre.

Vive la République!

P. PICHERY,
Député sortant,
Président du Conseil général.

Circonscription de VENDOME.

M. Alphonse RIVIÈRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.115 voix.

Chers Concitoyens,

Sollicité par un grand nombre de militants, compagnons de nos luttes héroïques, désigné par le Comité électoral pour porter le drapeau de la démocratie républicaine et socialiste, je m'en suis trouvé honoré et j'ai accepté ce mandat en soldat discipliné.

J'ai accepté parce que je considère que nous devons affirmer notre idéal de liberté, de justice et de solidarité ; que nous devons poursuivre la transformation de la société actuelle, basée sur l'iniquité, l'injustice et l'égoïsme, en une société où tous les citoyens doivent jouir du produit intégral de leur travail.

Paysan, fils de la terre, commerçant, ayant souffert et souffrant tous vos maux, j'aurai à défendre, si je suis élu, les travailleurs urbains et ruraux, les travailleurs de l'atelier, de l'usine, des champs et du comptoir. Ce sera un honneur pour moi de représenter, au Parlement, ceux qui peinent sans avoir pu encore entrevoir l'avènement de jours meilleurs.

Je défendrai l'agriculture et la viticulture, en dénonçant les accaparements des gros spéculateurs sur les produits agricoles, les falsifications des gros fraudeurs que la justice n'a jamais su frapper et que souvent le pouvoir décore.

Je m'associerai aux projets d'abaissement des tarifs de transport, afin de permettre aux petits cultivateurs de livrer directement leurs récoltes à la consommation.

Je voterai un impôt progressif sur le revenu répartissant équitablement les charges et je réclamerai la suppression des impôts indirects qui pèsent si lourdement sur le monde du travail.

Je demanderai la revision des retraites ouvrières et paysannes. A mon avis le taux doit être augmenté et l'âge du bénéficiaire abaissé.

Partisan convaincu du droit syndical, je voterai son extension par un large statut s'étendant à tous les fonctionnaires et employés de l'État, du département et de la commune, tout en exigeant d'eux le loyalisme le plus sincère.

Il importe également qu'une revision de la Constitution monarchique de 1875 soit opérée, et que le Sénat, obstacle à toutes les réformes, soit supprimé.

Je réclamerai, pour éviter les guerres, l'arbitrage international; je soutiendrai toujours la liberté inviolable des peuples et la reconnaissance de l'indépendance des nations pour assurer la paix mondiale.

Je m'opposerai à l'augmentation des impôts, à la folie des armements et demanderai un contrôle judicieux des dépenses de la Guerre et de la Marine pour éviter les scandaleux tripotages qui ont éclaté ces temps derniers. Songez, citoyens, que chaque année des centaines de millions sont engloutis pour alimenter le budget de la mort.

Je voterai tout projet de désarmement partiel et simultané des puissances afin que le budget de la paix puisse répandre son œuvre bienfaitrice sur le travail, le commerce et l'agriculture.

Je voterai la suppression du vote par procuration estimant qu'un mandataire du peuple doit assister régulièrement aux séances du Parlement.

Je défendrai de toutes mes forces l'École laïque contre ses détracteurs et je m'emploierai pour que les nominations et les mutations d'instituteurs soient enlevées aux préfets. Toute ingérence politique doit être écartée du corps enseignant.

Je combattrai ceux qui veulent faire de la République, une République sectaire, où s'épanouit le favoritisme, où la liberté n'existe que de nom, où les fonctionnaires sont persécutés, déplacés, révoqués pour leurs opinions, où les citoyens sont traqués, poursuivis arbitrairement.

Je voterai :

La suppression des conseils de guerre;

La gratuité de l'enseignement à tous les degrés, pour l'émancipation intellectuelle de tous les enfants du peuple;

Les lois protectrices et émancipatrices du travail;

L'arbitrage obligatoire, pour les deux parties, dans les grèves;

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle;

La revision du cadastre;

La réforme judiciaire;

Le retour à la nation des grands monopoles : chemins de fer, canaux, mines, houille blanche et leur réorganisation sur le plan de la collaboration des ouvriers et employés à la gestion, etc., etc.

Il m'est difficile d'énumérer dans cette circulaire toutes les réformes qui doivent être soumises au Parlement. Peu a été fait, il reste presque tout à accomplir. Soyez convaincus que je lutterai avec une énergie inlassable, pour le triomphe de la justice sociale.

Citoyens;

C'est à vous maintenant, électeurs de la classe laborieuse des villes et des campagnes, à

vous socialistes et républicains sincères, qui avez rêvé un régime démocratique et de liberté, de dire si, oui ou non, vous voulez faire de votre bulletin de vote un instrument d'asservissement ou d'émancipation.

Instrument d'asservissement en votant pour le candidat qui a pactisé avec la réaction, il y a quatre ans, et qui s'est fait le serviteur aveugle et docile du pouvoir pour en retirer toutes les faveurs.

Instrument d'émancipation, en votant pour le candidat de la démocratie républicaine et socialiste, pour un camarade de labeur sur lequel vous pouvez compter pour défendre énergiquement vos droits et vos intérêts.

Vive la République démocratique et sociale!

Alphonse RIVIÈRE,
Conseiller général de Vendôme,
Candidat de la démocratie républicaine
et socialiste.

LOIRE

1re Circonscription de MONTBRISON.

M. CHIALVO.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.947 voix.

Électeurs et chers Concitoyens,

Lorsque je sollicitais, il y a quatre ans, l'honneur de représenter à la Chambre des Députés la première circonscription de l'arrondissement de Montbrison, je soumettais à vos suffrages un programme résumant le désir d'union et de concorde qui se manifestait si clairement déjà, les aspirations générales vers un retour aux Libertés, au respect de toutes les libertés — principe et but d'un gouvernement Républicain — et j'insistais sur la nécessité d'un régime d'ordre et d'économies, aussi indispensable à la vie et aux progrès d'un peuple qu'à la durée et à la prospérité d'une maison, d'une famille.

Le déplacement de 288 voix eût assuré, aux élections de 1906, le triomphe de ce programme que la grande majorité d'entre vous approuva, j'en suis certain.

Il n'est pas téméraire, en effet, d'affirmer que sur vingt mille électeurs, plus de trois cents eurent l'espoir, l'illusion que le député d'alors qui pendant vingt-quatre ans avait, au Parlement, sinon défendu, du moins représenté les principes d'ordre et de liberté, reviendrait à cette politique vraiment républicaine, quoiqu'il l'eût depuis quatre ans abandonnée pour suivre le ministère Combes dans la voie de l'autocratie, de l'arbitraire, de la haine des classes, traitant les fonctionnaires en esclaves, les citoyens indépendants en ennemis, opposant à l'autorité régulière des maires, mandataires responsables élus par le suffrage universel — base de toute organisation démocratique — la rancune anonyme de délégués triés dans les rebuts des consultations populaires.

Si l'espoir de quelques-uns, de voir revenir aux principes de justice et de liberté ceux qui s'en étaient détournés, se fût réalisé, j'aurais été le premier à m'en féliciter. Nous luttions pour des principes, nous ne luttions pas contre des hommes. Mais cet espoir n'était qu'une illusion et cette illusion fut partagée par les électeurs de beaucoup d'autres circonscriptions.

*
* *

Aussi, lorsque le Gouvernement, mieux placé pour être informé, pour sentir les pulsations de l'opinion publique, comprit le besoin impérieux d'une politique d'apaisement, lorsqu'au nom du Gouvernement le Président du Conseil préconisa éloquemment cette politique, il ne fut pas compris au Parlement par une majorité sectaire. Cette majorité avait des gages à donner aux partis de désordre, aux délégués des « mares stagnantes » où fer-

mentent l'envie et la haine. N'avons-nous pas vu lors des élections au Conseil général, M. Levet recommander aux électeurs du canton de Saint-Rambert le socialiste unifié, M. Mounier, contre le républicain philanthrope, M. Portier ?

N'avons-nous pas vu, malgré les avertissements des ministres des finances et des républicains dignes de ce titre, signalant le danger des surenchères électorales et des dépenses engagées sans souci des recettes correspondantes, n'avons-nous pas vu la Chambre augmenter des deux tiers le traitement de ses membres et augmenter ensuite en quatre années le budget de la France de 400 millions ? Et dans ce chiffre colossal ne sont pas prévus les millions chaque année nécessaires pour l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes, loi dont personne ne conteste le principe de justice et le large esprit de solidarité, mais dont les ressources, pour la part de l'État, sont à créer et ne doivent désormais provenir que d'économies dans le budget. La charge des contribuables dépasse déjà la limite de leurs forces.

***

Que sont devenues, du reste, les ressources que l'on escomptait pour alimenter la caisse des retraites ouvrières ? Le relèvement exorbitant des droits de succession est absorbé dès cette année par le déficit du budget ordinaire et dans quels brouillards se sont évaporés les millions que l'on prétendait trouver dans la liquidation des congrégations ? L'excuse que l'on invoquait pour exproprier les congrégations religieuses reposait sur cette opinion, que leurs biens, les fondations dont elles vivaient, pouvaient recevoir une affectation plus conforme aux organisations modernes des secours et de la solidarité. Il était entendu qu'une situation égale, ou du moins suffisante pour assurer leur existence, serait faite aux congréganistes dont le gage commun disparaissait et que le surplus serait employé aux retraites ouvrières. Qu'est-il advenu ? Des scandales récents nous l'apprennent.

***

La liberté de conscience est-elle respectée ? Dans les déclarations gouvernementales, oui ; dans la pratique : non. Les ministres déclarent à la tribune — et ils croient que la réalité répond à leurs convictions — qu'un fonctionnaire ne saurait être l'objet non seulement d'un blâme, mais d'une note défavorable, en raison de ses convictions religieuses ou de l'école que fréquentent ses enfants. Je laisse aux fontionnaires qui habitent des localités où sévit encore le délégué, le soin de répondre.

Le Président du Conseil pouvait dire loyalement dans son discours de Périgueux que la politique devait être exclue du choix des représentants de l'administration dans les Commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance. Les maires savent si ces sages conseils ont été suivis. Et qui est responsable de cette anarchie? Le député qui, au lieu de combattre et de démasquer cette puissance occulte et néfaste, y recourt au contraire et y cherche un appui électoral.

Électeurs,

Le premier remède qu'il convient d'apporter à ces abus, c'est la réforme du système électoral qui leur a permis de naître et qui les perpétue ; c'est de remplacer le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Les électeurs doivent tenir au Parlement une place correspondant à celle qu'ils occupent dans la nation. La majorité restera la majorité et les minorités s'inclineront avec d'autant plus de déférence devant ses décisions, qu'elles auront pu faire entendre leur voix et soumettre à la majorité et à l'opinion publique leurs revendications et leurs protestations.

En répondant à l'appel de MM. les sénateurs Audiffred, Bourganel et Reymond et des 700 électeurs réunis par le Comité républicain régional de Montbrison qui me demandaient

d'accepter la candidature aux élections législatives de 1910, j'ai pris l'engagement de joindre mes modestes efforts à ceux qu'ont déjà dépensés tant d'hommes éminents appartenant à tous les groupes politiques, pour faire triompher la Représentation proportionnelle.

*
* *

Si par vos suffrages vous ratifiez ce choix, si vous me faites l'honneur de me confier le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, je consacrerai toute mon énergie à défendre les libertés qui nous sont chères à tous :

Liberté et respect de toutes les opinions, liberté de conscience, liberté religieuse, liberté du doute et de la foi, liberté pour chacun de pratiquer sa religion sans qu'il en résulte ni faveur ni discrédit ;

Liberté de l'enseigdement ; le monopole de l'enseignement en abaisserait le niveau en supprimant l'émulation et porterait atteinte à la liberté du père de famille ;

Liberté du commerce et de l'industrie dont les monopoles engourdiraient l'essor en décourageant les initiatives individuelles ; protection, par une équitable répartition des charges, du petit commerce menacé d'être absorbé par les grandes organisations ;

Libertés communales sous le contrôle, mais non sous l'arbitraire du Préfet ou du Sous-préfet et sans ingérence de personnes illégalement interposées entre l'électeur et l'élu.

*
* *

Toute l'expérience que j'ai pu acquérir par de longues années de travail et d'administration, tout le dévouement dont j'ai donné la preuve, je l'emploierai au service de mon pays. Je l'emploierai à chercher la réalisation d'économies permettant d'assurer, avec les ressources existantes, le fonctionnement des lois sociales. Si cent cinquante millions sont nécessaires chaque année pour les retraites ouvrières et paysannes, il ne doit pas être impossible de les trouver en économisant cent cinquante millions sur les quatre milliards deux cents millions de dépenses inscrites aux budgets. Il est possible aussi de trouver par la suppression ou la réduction de rouages trop coûteux ou moins indispensables la somme nécessaire pour élever les petits traitements, comme ceux des facteurs ruraux et des cantonniers, traitements qui ne suffisent plus à l'entretien d'une famille qu'on voudrait voir se développer toujours plus nombreuse.

*
* *

Il est certain aussi que les économies ne doivent pas porter sur les dépenses concernant la Défense nationale, l'entretien, l'armement, la nourriture dn soldat, la réfection de la flotte, pas plus que sur les grands travaux publics qui accroissent la prospérité générale et sont remboursées au centuple.

Et parmi ces dépenses d'intérêt, productives et fécondes, il faut placer en première ligne les subventions à l'agriculture et aux sociétés de mutualité agricole. Sans charges pour l'État, pour les contribuables, le Crédit agricole, l'une des formes de la mutualité agricole permettant le développement de toutes les autres, peut être étendu de manière à mettre à la disposition des agriculteurs les capitaux qui leur manquent pour entreprendre les grandes améliorations qui sont les plus productives, drainages, défoncements, création de prairies, irrigations. Le Crédit agricole peut apporter à l'agriculteur les ressources nécessaires pour triompher dans la lutte contre le fléau le plus terrible qui sévit sur l'élevage de notre région, la tuberculose bovine. Les avances à long terme et les subventions, qui sont dues chaque fois que la protection de la santé publique exige une énergique et prompte intervention, permettraient à l'éleveur non seulement d'enrayer la contamination, mais de renouveler au besoin son troupeau.

*
* *

Toutes les mesures qui auront pour résultat la prospérité agricole amélioreront la situation de l'ouvrier. Le trop faible rendement des terres est, le plus souvent, le seul obstacle à l'élévation des salaires. Ces mesures contribueront donc aussi à l'union, à la concorde. Et c'est à l'étude et à la réalisation des améliorations qui pourront rendre notre chère France plus unie, plus heureuse, plus prospère que je consacrerai tous mes efforts, persuadé d'accomplir ainsi une œuvre vraiment républicaine, une œuvre de progrès, de justice et de liberté.

Vive la France !

Vive la République !

C. CHIALVO,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Maire de Montbrison,
Président du Conseil d'arrondissement.

2e Circonscription de MONTBRISON.

M. DRIVET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.331 voix.

Électeurs,

Pour la deuxième fois, les républicains m'ont désigné comme candidat à l'élection législative. C'est un grand honneur dont je tâcherai de me rendre digne.

Fort de cet appui, je me présente à vos suffrages.

Le programme que j'ai le devoir de défendre reste le même qu'en 1906, c'est celui de la République avec toutes ses conséquences non seulement dans les mots, mais dans tous les actes de la vie sociale.

Des nombreuses réformes qu'il prévoit, voici celles qui pourront être étudiées et réalisées durant la législature prochaine.

Impôt progressif sur le revenu qui dégrèvera les campagnes. Réformes administratives permettant de réaliser des économies importantes et laissant plus d'indépendance aux administrations communales. Réformes électorales. Lois favorisant le développement de l'instruction populaire et l'organisation de l'enseignement professionnel. Suppression des conseils de guerre en temps de paix. Réformes complétant les œuvres d'assistance et de prévoyance sociale. Statut des fonctionnaires. Contrat collectif du travail et extension des capacités syndicales qui, en instituant plus de justice, assureront la paix sociale dans notre pays.

Citoyens,

Tous les candidats promettent des réformes.

Les uns en parlent avec abondance, mais s'efforceront de les empêcher d'aboutir.

D'autres en consentent quelques-unes pour donner un semblant de satisfaction à leurs

électeurs puis veulent s'arrêter là et paralyser les réformes futures ; il en est enfin qui ne voient dans une réforme qu'un pas en avant vers d'autres réformes plus grandes encore.

Je serai de ces derniers.

Toute réforme mérite d'être étudiée et toute réforme possible doit être réalisée avec le seul souci d'augmenter la prospérité de la France et le bien-être social.

Électeurs,

Si je deviens votre élu, je serai le défenseur attentif des intérêts agricoles, industriels et commerciaux de notre belle circonscription.

En mandataire fidèle, je saurai chaque année vous rendre compte de mon mandat, et vous me trouverez toujours prêt à défendre vos justes et légitimes revendications ; mais, en toutes circonstances, quoi qu'il puisse m'en coûter, je placerai bien au-dessus des intérêts particuliers les intérêts supérieurs de la Nation tout entière.

C'est à ceux qui comprennent ainsi le devoir d'un représentant du Peuple que je donne rendez-vous au 24 avril prochain.

Vive la République démocratique et sociale !

Antoine DRIVET.

1re Circonscription de ROANNE.

M. GILBERT LAURENT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.068 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain réuni à Roanne, salle Noëlas, le 13 février 1910, et comprenant plus de 1.500 délégués de la ville et de toutes les communes de la 1re circonscription, a donné son approbation unanime à mes votes et à mon attitude politique pendant la législature écoulée. Il m'a fait l'honneur de me choisir à nouveau comme candidat républicain aux élections législatives du 24 avril 1910.

Fidèle au programme que je vous avais soumis il y a 4 ans, j'ai voté toutes les lois améliorant le sort des travailleurs : retraites ouvrières et paysannes, crédit à long terme pour les petites exploitations rurales, bien de famille inaliénable, diminution de la durée des 28 jours et des 13 jours; amélioration du traitement des petits employés des chemins de fer et des facteurs ruraux.

En revanche, j'ai voté contre toutes les augmentations de traitement de gros fonctionnaires et des députés, et j'ai demandé qu'on en réduise le nombre.

J'ai voté pour le Gouvernement lorsqu'il défendait la discipline dans l'armée, l'ordre dans l'Administration et dans la rue, l'honneur de la France devant l'étranger.

Mais je n'ai pas cru devoir le suivre lorsqu'il rachetait la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, ni lorsqu'il modifiait en les aggravant des lois attentatoires à la liberté ou à l'indépendance de certains citoyens, ou lorsqu'il réclamait de nouveaux monopoles ou de nouveaux impôts.

Toujours, j'ai affirmé mon inébranlable attachement aux institutions républicaines,

soutenu les justes revendications des travailleurs, défendu les libertés menacées, voté les réformes démocratiques ou sociales.

Par le vote du nouveau tarif douanier, je suis certain d'avoir aidé au développement et à la protection de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Convaincu que le scrutin d'arrondissement est la source des fraudes les plus scandaleuses, de la pression administrative la plus cynique, j'en ai démontré les vices et les injustices dans plus de dix réunions publiques faites aux quatre coins de la France.

En compagnie d'hommes éminents, appartenant à tous les partis politiques, j'ai cherché à vulgariser le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, que j'avais inscrit en tête de mon programme en 1906.

J'ai démontré les défauts de tous les scrutins majoritaires et les avantages incontestés du scrutin de liste avec R. P.

C'est le seul scrutin juste et équitable, le seul donnant à chaque parti une représentation proportionnée à ses forces, le seul rétablissant l'égalité entre les diverses circonscriptions électorales, diminuant le nombre des députés, supprimant les élections de ballottage, donnant une égale indépendance aux électeurs et aux élus; c'est le seul capable de diminuer ou d'annihiler les abus et de permettre les réformes administratives et judiciaires.

Seul, le scrutin de liste avec R. P. est capable de faire passer le « flot purificateur à travers les petites mares stagnantes et croupissantes du suffrage tel qu'on l'a pratiqué jusqu'à ce jour ». Grâce à ce nouveau mode de scrutin, on pourra rajeunir les rouages vieillis de notre administration, diminuer les tribunaux trop nombreux de 4e et de 5e classe, supprimer les sous-préfectures, les grosses fonctions inutiles, laisser aux maires et aux Conseils municipaux une plus large indépendance surtout dans la formation des bureaux de bienfaisance, enlever aux préfets la nomination des instituteurs et la donner aux autorités universitaires et rendre ainsi l'indépendance et la liberté au corps enseignant.

Électeurs,

Si le 24 avril prochain vous me faites l'honneur de me continuer votre confiance, je m'engage à poursuivre cette politique de progrès démocratique, d'union et de paix sociale.

Comme l'a dit éloquemment M. Deschanel : « il ne s'agit pas seulement de nous tolérer les uns les autres, mais de faire l'union de tous par la liberté et le respect de ce que chacun pense, de ce que chacun croit! » Pour nous, comme pour le Président du Conseil : « La liberté serait un vain mot si elle se transformait en instrument de tyrannie! »

Si, dans cette législature, j'ai pu mettre ma signature au bas de quelques réformes, il en reste encore beaucoup à faire. Je vous signale spécialement : la réforme fiscale qui dégrèvera la terre et le travail, diminuera les charges du petit commerce.

Il faudra aussi améliorer les lois d'hygiène et de protection de l'enfance, défendre la race contre la tuberculose et les autres maladies contagieuses, reprendre les projets Dron et Strauss sur la protection et l'assistance des mères et des nourrissons, encourager la natalité française par de larges allocations aux familles nombreuses; il faudra compléter notre système à peine ébauché d'assurances sociales, notamment contre le chômage et l'invalidité; organiser le crédit ouvrier, reviser la loi sur les syndicats professionnels pour leur accorder le droit de propriété et, dans leur intérêt même, créer leur responsabilité et faire d'eux, non une arme de guerre, mais un puissant levier de progrès et de justice sociale.

Accorder aux sociétés de secours mutuels une plus large part dans la constitution des retraites et dans l'assurance contre le chômage et l'invalidité; leur garantir tous les bénéfices de la loi du 1er avril 1898 est un devoir qui s'impose.

Il faudra améliorer la loi sur les accidents du travail qui prive l'ouvrier blessé de ses 4 premiers jours de salaires, créer des Chambres d'agriculture, développer le crédit agricole et le faire servir à la création du bien de famille, multiplier les assurances mutuelles agricoles et les syndicats de défense contre les fraudes

Pour maintenir à l'industrie et à l'agriculture leurs débouchés anciens et leur en faciliter de nouveaux, il faudra créer des syndicats d'exportation et de vente.

Il faudra surtout améliorer et multiplier les voies de communication (chemins de fer, canaux, routes, chemins vicinaux et ruraux, bureaux de postes, télégraphe et téléphone).

J'aurais voulu voir installer à Roanne un régiment d'artillerie ou de cavalerie, qui aurait fourni à la ville et aux campagnes voisines une nouvelle source de profits. Vous savez que j'ai fait, avec l'Association commerciale roannaise, tous mes efforts pour cela. Ce n'est pas à moi qu'il faut en attribuer l'échec.

Il est indispensable de remédier aux abus et aux empiètements des préfets et gros fonctionnaires qui veulent rétablir dans notre pays un nouveau système d'oppression féodale.

Il faudra rendre aux petits fonctionnaires leur indépendance, leur accorder un statut qui les garantisse contre le favoritisme, assure leur avancement normal, régulier, mérité, en dehors de toute ingérence politique et leur fixe nettement l'étendue de leurs droits et celle de leurs devoirs.

L'État devra multiplier les écoles, mais y faire respecter les croyances et les opinions de tous les citoyens. Son rôle ne doit pas être de viser à un monopole, que nul ne réclame, que le Président du Conseil lui-même refuse, et qui coûterait 400 à 500 millions de dépenses nouvelles.

Le rôle de l'État doit être de réduire le nombre formidable de 14.000 illettrés à leur entrée au régiment, de créer des ateliers et écoles d'apprentissage et de se borner à une surveillance qui sera le simple contrôle des écoles publiques ou privées.

Au lieu de recourir à de nouveaux monopoles (alcool, assurances diverses, chemins de fer, mines, etc.), l'État devra rechercher les économies administratives qui s'imposent, telle que la suppression des sous-préfets, la réduction du nombre des députés et des sénateurs et la diminution de leur indemnité, la suppression de tous les emplois et fonctions inutiles.

Faire rendre gorge aux liquidateurs et aux fournisseurs qui ont fraudé et volé l'État.

A tous, laisser la liberté de penser, d'écrire, de croire, fondement de tout Gouvernement libre.

Enfin rendre à tous les Français la justice égale, l'indépendance, la liberté, par la paix sociale indispensable à la prospérité et à la sécurité du pays, et opposer à la lutte des classes l'union des travailleurs et la solidarité entre tous les citoyens.

C'est à cette œuvre profondément républicaine que je vous convie, c'est elle que vous ferez triompher le 24 avril.

Électeurs, tous aux urnes, pas d'abstentions !

Vive la République !

Docteur LAURENT,
Conseiller général,
Député sortant.

2e Circonscription de ROANNE.

M. Jean MOREL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.650 voix.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès de la Fédération républicaine, réuni au Coteau le 20 mars dernier, m'a désigné pour la quatrième fois depuis douze ans, comme unique candidat de concentration démocratique à l'élection législative du 24 avril prochain. Je suis fier de ce nouveau témoignage de confiance qui m'autorise à solliciter les suffrages de tous les républicains dévoués à une politique de paix, de travail, de progrès et de justice.

Vous m'avez suivi pas à pas dans ma carrière. Vous m'avez vu à l'œuvre depuis que j'ai le grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés. Tout mon passé répond de ce que vous pouvez attendre de moi pour l'avenir.

Je me suis constamment efforcé d'assurer, par un labeur vigilant, la défense des intérêts dont vous m'avez donné la garde. J'ai pris dans ce but une part active à l'élaboration et à la discussion des lois d'ordre économique qui ont été promuguées au cours des dernières législatures.

La revision de nos tarifs douaniers, à laquelle j'ai contribué en qualité de rapporteur général de la Commission des Douanes, est aujourd'hui un fait accompli. Cette importante réforme aura l'avantage de consolider le régime de 1892 qui, selon l'heureuse expression de l'un de ses fondateurs, a, depuis lors, abrité la fortune de notre pays. Elle permettra à nos industries nationales, et notamment à notre vaillante industrie des soieries, de lutter plus efficacement sur le marché intérieur contre la concurrence étrangère. Elle sera une source abondante de salaires, de profits et de richesse pour la France laborieuse et productrice.

L'agriculture française, dans toutes ses branches, en ressentira l'influence favorable. Les services qu'elle a le droit d'en attendre seront accrus encore par l'organisation rationnelle de l'enseignement agricole pratique, l'extension du crédit agricole mutuel, par le développement du crédit individuel et collectif à long terme, par la diffusion des assurances mutuelles, par la création désirable de caisses d'assurances contre les risques et fléaux de tout genre qui menacent perpétuellement nos cultures et nos récoltes, enfin par toutes les mesures capables d'augmenter le bien-être et la sécurité du foyer domestique, telles que les lois relatives à la petite propriété, aux maisons à bon marché et à l'institution du bien de famille insaisissable.

L'application prochaine de la loi des retraites ouvrières et paysannes, qui a recueilli l'adhésion à peu près unanime des deux Chambres, comblera les vœux ardents de tous les démocrates sincères; elle complétera heureusement les services publics d'assistance obligatoire aux malades, aux blessés, aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, dont la création demeurera l'éternel honneur de la troisième République.

L'institution de caisses d'assurances contre le chômage, contre l'invalidité prématurée des ouvriers et des cultivateurs, achèvera le cycle de ces réformes inspirées par le pur esprit de progrès social et de solidarité nationale.

La refonte de nos vieilles contributions directes, dont le poids est inégalement réparti, permettra de dégager prochainement la formule équitable d'un impôt sur le revenu établi sans formalités inquisitoriales, perçu sans tracasseries inutiles et proportionnant justement les charges fiscales aux facultés réelles des contribuables.

Le Gouvernement et le Parlement devront s'engager de plus en plus dans la voie d'une

gestion rigoureuse et sévère des finances publiques. Ils devront proscrire résolument de nos budgets toutes dépenses superflues ou évitables. Une importante économie pourra se réaliser par une réforme administrative intelligente, ayant pour effet de simplifier des rouages anciens et compliqués et d'harmoniser leur fonctionnement avec l'état actuel de nos relations économiques, de nos mœurs et de nos habitudes.

L'inégalité choquante des circonscriptions électorales sera corrigée par une réforme prudente, mûrement étudiée, poursuivant d'abord leur exacte péréquation, réalisant la diminution corrélative du nombre des députés et tendant à l'élargissement nécessaire du mode de scrutin encore en vigueur.

En accroissant la prospérité générale par la protection raisonnée du travail national, par une politique économique sage et ferme à la fois, par la conclusion d'accords internationaux basés sur une équitable réciprocité de traitement ; en assurant à tous les travailleurs des villes et des campagnes, par l'amélioration de leurs salaires et l'augmentation de leurs profits, une existence plus douce et une vie familiale plus intense, nous marcherons à grands pas vers la paix sociale bien affermie, vers la véritable fraternité, vers la solidarité nationale la plus féconde.

Nous nous inspirerons ainsi du meilleur esprit républicain.

« La pierre de touche de l'esprit républicain, s'écriait récemment l'un des chefs les plus modérés de notre grand Parti, c'est la défense de la République, de son œuvre, et d'abord de l'École ; car c'est là que se prépare l'homme, le citoyen, le patriote, le soldat. Nous avons contribué à la fonder ; nous la défendrons, elle et le maître, en demeurant fidèles à la pensée de ses fondateurs. »

L'esprit laïque, c'est la liberté de penser, toujours respectueuse de la liberté d'autrui.

Par son développement et par son rayonnement sur les consciences, cette précieuse liberté nous donnera l'apaisement définitif et l'oubli des luttes du passé.

Ainsi nous contribuerons ensemble à fortifier notre grande Patrie, à la rendre toujours plus belle, plus heureuse, plus resplendissante et plus puissante dans le monde.

Si ce programme de paix, de travail, de concorde et d'union entre tous les républicains sincères, entre tous les bons citoyens français, est le vôtre, mes chers concitoyens, vous l'affirmerez le 24 avril en votant pour le candidat désigné par la Fédération républicaine.

Si j'ai l'honneur d'être encore une fois votre élu, je m'appliquerai dans l'avenir, autant que je l'ai fait dans le passé, à me montrer digne de votre sympathie et de votre confiance.

Vive la République démocratique et sociale !

J.-B. MOREL,
Conseiller général,
Maire de Charlieu,
Député sortant.

1re Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. ARISTIDE BRIAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.940 voix.

Citoyens,

A la veille de la consultation nationale, la Fédération socialiste autonome de la Loire, qui depuis de longues années a convié les travailleurs aux luttes électorales et les a si souvent conduits à la victoire, vient à nouveau faire appel à votre foi républicaine et socialiste.

Fidèle à l'idéal socialiste d'émancipation du travail, la Fédération socialiste autonome a toujours eu, dans sa pensée comme dans son action, le souci primordial de rattacher le socialisme à la République et de compléter la démocratie politique par la démocratie sociale.

La politique d'action laïque et réformatrice commencée sous la poussée grandissante du socialisme et continuée jusqu'à ce jour, a donné au pays des lois de laïcité indispensables à son émancipation intellectuelle et morale; elle a donné aussi des lois d'assistance, la loi militaire, la réforme de la justice de paix et du jury des assises, les lois sur les délégués mineurs et les conseils de prud'hommes, le repos hebdomadaire, l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, etc.

La législature actuelle a apporté une forte contribution à cette œuvre; il importe que la Chambre qui va être élue soit plus profondément encore imprégnée de l'esprit de justice sociale pour que le prolétariat voit les possibilités qu'il avait entrevues, devenir des réalisations.

Pour la première fois, le droit des collectivités ouvrières à leur part dans la propriété des richesses qu'elles contribuent à créer a été affirmé par le chef du Gouvernement.

Des projets de loi ont été annoncés qui feront participer les ouvriers à la gestion et à la propriété des entreprises industrielles.

Il appartient à la classe ouvrière, résolue à améliorer sa condition, à préparer son affranchissement par les voies légales et les moyens pratiques, de faire de ces projets des réalités tangibles.

La République devra chercher les ressources dont elle aura besoin pour l'application de son programme social, non point dans les impôts nouveaux qui accroîtraient les charges des contribuables, mais dans l'extension du domaine industriel de l'État, la nationalisation des grands services publics et la revision des concessions des mines et chemins de fer.

Les événements récents nous ont fortifié dans notre conviction que les réformes à l'aide desquelles les travailleurs atteindront leur but ne peuvent être obtenues que par le développement normal des institutions républicaines et l'union de leurs défenseurs. Nous nous élevons en conséquence contre toutes les divisions plus ou moins dissimulées qui seraient de nature à créer la confusion dont bénéficieraient les partis de recul.

Sur la question électorale, nous n'avons ni parti-pris, ni préjugé, mais partisan de la vérité et de la souveraineté du suffrage universel, nous ne pouvons donner notre adhésion à tout système électoral dont l'application serait une atteinte aux droits imprescriptibles du corps électoral et restreindrait son contrôle.

Citoyens,

Nous avons pleine confiance dans votre clairvoyance et votre fermeté.

Travailleurs,

Nous avons la certitude que vous confirmerez nos vues et seconderez nos efforts.

Vous ferez triompher sur les noms de nos candidats la République laïque, démocratique et sociale.

Pour la Fédération :

Suivent les signatures.

Mes chers concitoyens,

Retenu loin de vous par le devoir de ma charge, il me sera impossible — cette fois — et j'en éprouve un vif regret, d'aller en personne dans les réunions publiques défendre ma candidature contre les attaques passionnées de mes adversaires.

Je remets entre vos mains ma cause, et je la sais bien placée.

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre vous m'avez vu à l'œuvre; vous avez pu m'apprécier et me juger.

Vous connaissez mes idées, mon programme ; vous savez où je vais et par quelles voies.

Pendant huit années votre confiance n'a cessé de me suivre, de me soutenir à travers toutes les difficultés de ma tâche.

J'ai conscience de n'en avoir pas démérité. Je crois avoir loyalement rempli mon mandat. J'ai fait mon devoir ; je suis sûr que vous ferez le vôtre.

Vive la République sociale !

ARISTIDE BRIAND.

2e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. DURAFOUR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.061 voix.

Citoyens,

Ce n'est pas un politicien que la fédération républicaine radicale et radicale-socialiste présente à vos suffrages, mais un homme de travail et de bonne volonté.

Le citoyen Durafour vous est connu. Deux fois déjà il a été le porte-drapeau de la démocratie stéphanoise.

Deux fois vous l'avez honoré de votre confiance. Vous l'avez vu à l'œuvre au conseil général et au conseil municipal.

Vous pouvez résolument lui faire confiance une troisième fois ; les intérêts de la République et de Saint-Étienne seront bien gardés.

Citoyens,

La fédération ne vous exposera pas longuement son programme.

Aux actes on juge les hommes et les partis.

Ce que réclame le pays, c'est du travail et des réformes.

Il serait puéril, notamment, de dissimuler que Saint-Étienne traverse une crise économique grave.

Les industries des armes et du ruban, qui ont fait sa gloire et sa fortune, demandent à être énergiquement défendues contre le mal dont elles souffrent.

A cette tâche d'intérêt public, qui n'a jamais semblé plus pressante ni plus lourde, le représentant de Saint-Étienne doit d'abord consacrer tous ses efforts.

La revision minutieusement étudiée des tarifs de douane apparaît comme l'un des plus sûrs moyens de protéger efficacement nos industries stéphanoises.

Il ne faut pas oublier que la prospérité de la cité est intimement liée à l'amélioration du sort des travailleurs.

La prochaine législature doit être avant tout employée aux réformes ouvrières et sociales.

Les bienfaisants principes de la loi sur les accidents du travail et de la loi sur les retraites ouvrières demandent à être complétés et perfectionnés.

Le contrat collectif de travail, le développement de l'enseignement professionnel, l'extension de la personnalité des syndicats, la limitation des heures de travail, la participation des ouvriers aux bénéfices, la création d'actions de travail, sont autant de réformes fécondes qui, en faisant à la classe ouvrière la part qui lui revient dans la production, constitueront la meilleure garantie de la prospérité publique et de la paix sociale.

Contre l'iniquité fiscale criante qui fait actuellement ployer sous les charges publiques le petit commerce et les classes moyennes, s'élèvera l'impôt progressif et global sur le revenu qui leur permettra de lutter efficacement contre la concurrence effrénée des grandes sociétés capitalistes.

A l'égard des fonctionnaires, la République doit se montrer juste et généreuse : le statut qui leur sera donné doit être étudié avec le plus grand soin. Il devra constituer un exact équilibre de leurs devoirs et de leurs droits.

La nation doit leur reconnaître des droits d'autant plus étendus que leurs responsabilités sont plus lourdes et leurs devoirs plus élevés.

La mutualité reste une des grandes institutions sociales de la République démocratique. Son rôle ne doit être ni affaibli ni diminué. Ses prérogatives et son indépendance doivent demeurer entières.

Il importe de maintenir les avantages résultant de la loi du 1er avril 1898, qui continuera à être la véritable charte de la mutualité française.

Enfin, une vaste réforme administrative, basée sur un mode de scrutin élargi, donnera à nos départements et à nos communes, par une décentralisation bien comprise, plus de vie et d'indépendance.

Électeurs républicains,

La fédération a-t-elle maintenant besoin de vous dire la foi ardemment républicaine et aïque du citoyen Durafour ?

Les partis de réaction dans lesquels se confondent pêle-mêle royalistes, catholiques, ultramontains, progressistes et libéraux ne poursuivent qu'un but : détruire avec la paix publique l'œuvre de nécessaire laïcité si péniblement accomplie pendant ces dix dernières années.

Le pays a mieux à faire que de revenir éternellement sur la question religieuse aujourd'hui résolue.

A cette politique de haines et de luttes fratricides, qui se cache mal sous l'hypocrisie des proclamations électorales, nous opposons résolument un large programme de travail fécond, de prospérité publique et de réformes sociales.

Vous l'affirmerez hautement en votant tous, le 24 avril 1910, pour le citoyen Durafour, avocat, conseiller général.

Vive Saint-Étienne !

Vive la République démocratique et sociale !

La Fédération républicaine radicale
et radicale-socialiste :

Suivent les signatures.

3e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. ARBEL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.515 voix.

Électeurs !

Les différents congrès des électeurs républicains de la 3e circonscription m'ayant désigné comme candidat d'union républicaine aux élections législatives du 24 avril, j'ai accepté de me présenter à vos suffrages.

Si je suis élu, soyez assurés que je resterai fidèle au souvenir de mon père qui, comme membre de l'Assemblée nationale, fut, en 1871, au nombre des fondateurs de la République.

C'est vous dire que, m'inspirant des traditions qu'il m'a léguées, je soutiendrai au Parlement des idées de justice, de tolérance et de liberté.

Citoyens !

Mon programme n'est pas un programme politique, le régime établi et accepté par tous n'ayant plus aujourd'hui besoin de défenseurs, mais un programme de réformes sociales et économiques, dont la nécessité se fait sentir plus vivement chaque jour.

Ce programme, le voici :

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Lois contre la fraude et la corruption électorales.

Réduction de l'indemnité parlementaire.

Abolition du vote par procuration.

Liberté de l'enseignement, neutralité scolaire

Réforme de l'impôt. Établissement de l'équilibre budgétaire par des économies et non par le vote de nouveaux impôts.

Revision des tarifs de douane de manière à assurer d'une façon efficace la protection de l'industrie française.

Retraites ouvrières et paysannes : Étude des moyens tendant à rendre l'application de la loi facile, pratique et équitable. Codification des lois ouvrières.

Application de la loi d'assistance aux vieillards et incurables en dehors de toute considération politique.

Statut des fonctionnaires : Réformes administratives et judiciaires.

Etude des moyens de nature à assurer la protection de l'agriculture et à favoriser son développement.

Électeurs :

Telles sont les grandes lignes du programme que j'ai l'honneur de vous soumettre. Je consacrerai tous mes efforts à hâter le vote de ces différentes réformes et vous trouverez

toujours en moi un défenseur convaincu des idées pour le triomphe desquelles les comités d'union républicaine ont toujours combattu.

Tous aux urnes ! Pas d'abstentions ! Le succès au premier tour de scrutin est à ce prix.

Vive la France !

Vive la République !

Antoine ARBEL,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien maître de forges,
Conseiller général du canton de Rive-de-Gier,
Maire de Mornand (Loire).

4e Circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. BOUDOINT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.519 voix.

Chers concitoyens,

Je ne suis pas un inconnu pour la plupart d'entre vous.

Né au Chambon Feugerolles où j'ai conservé des affections de famille et des intérêts; maire dans le canton de Firminy : propriétaire sur les confins des cantons de Saint-Genest-Malifaux et de Bourg-Argental.

Je connais les besoins des métallurgistes, des passementiers, des agriculteurs et des viticulteurs de la 4e circonscription, et je n'ai accepté la candidature qu'avec la résolution bien arrêtée de faire tous mes efforts pour satisfaire ces besoins.

Cette candidature m'a été imposée comme un devoir par mes amis, à la suite du refus catégorique de M. Georges Claudinon, notre ancien député, de se présenter à nouveau.

Je ne vous ferai pas de vaines promesses et je me contenterai de mettre à la disposition des intérêts généraux de notre pays et de vous tous en particulier, mon expérience des affaires et un dévouement dont ceux qui me connaissent peuvent mesurer l'étendue.

Citoyens,

Je suis un républicain sincère et convaincu et, comme tel, j'aime la liberté avec passion, et je la veux même pour nos adversaires.

Je crois n'avoir pas besoin d'une autre profession de foi politique. On a d'ailleurs trop fait de politique dans ce pays et pas assez de besogne utile.

Je préfère pour ma part m'occuper de réformes sociales et économiques plutôt que de discussions stériles qui ne font que semer la haine et la division.

Mon programme, le voici :

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Cette réforme est essentielle. Elle nous donnera la justice et la probité électorales, la possibilité des réformes administrative et judiciaire et la surpression de la surenchère électorale.

Lois contre la fraude et la corruption électorales.

Liberté de l'enseignement. Neutralité scolaire effective.

Réduction de l'indemnité parlementaire ramenée de 15.000 à 9.000 francs. Suppression du vote par procuration.

Établissement de l'équilibre budgétaire par la réduction des dépenses, par un régime d'économies et non par des impôts nouveaux.

Suppression des sous-préfectures, des petits tribunaux et de tous les budgétivores inutiles. Réduction des gros traitements et relèvement des petits.

Retraites ouvrières et paysannes. Recherche des moyens tendant à rendre la loi rapidement et facilement applicable, non seulement aux ouvriers d'usine, mais à tous les salariés, propriétaires ou non de leurs métiers ou autres instruments de travail.

Développement du crédit agricole et des moyens de transport en faveur des communes isolées. Protection plus efficace de l'agriculture.

Électeurs,

Telles sont les grandes lignes de mon programme. Telles sont les réformes auxquelles je consacrerai plus spécialement mes efforts.

Vous trouverez toujours en moi un défenseur des idées d'ordre, de progrès et de liberté ; un ami dévoué et cordial des humbles et de tous ceux qui peinent, qui souffrent, et qui, se trouvant plus faibles, ont plus besoin d'aide et de protection.

Je m'attacherai non seulement à justifier la confiance de mes électeurs, mais encore à mériter l'estime et l'affection de tous, car je veux être non le député d'un parti, mais le député de tous.

Jean BOUDOINT,

Avocat, ancien bâtonnier.

Administrateur des hospices de Saint-Étienne,

maire de Saint-Paul-en-Cornillon.

LOIRE (HAUTE-)

Circonscription de BRIOUDE.

M. DEVINS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.180 voix.

Chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous avez bien voulu me confier en 1898.

Pendant cette longue collaboration de douze années vous avez été à même d'apprécier mes actes, et ceux-ci sont pour vous le meilleur garant de ma conduite politique à venir.

Fermement attaché aux grands principes républicains de liberté, de justice et de progrès social, je n'ai cessé de mettre tous mes votes et tous mes actes en parfaite harmonie avec eux.

Membre de la forte majorité républicaine du Parlement sortie de la dernière consultation législative du pays, j'ai apporté mon concours à toutes les réformes qu'elle a accomplies.

La plus importante de celles-ci, celle qui va faire enfin entrer le monde des travailleurs dans une ère nouvelle, et qui constituera un des meilleurs titres de gloire de la troisième République, est, sans contredit, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette loi, qui entrera en vigueur dès l'année prochaine, attribue à tous les travailleurs ayant atteint l'âge de 65 ans, une retraite qui sera constituée au moyen de versements faits par l'État, les employeurs et les intéressés. La somme à verser par les travailleurs, au cours de leur vie active, est de 9 francs par an ; ils auront droit à une retraite de 414 francs.

Cette mesure ne s'appliquera, il est vrai, dans son intégralité, qu'aux seuls travailleurs qui auront pu verser pendant 45 années consécutives l'annuité exigée. Toutefois, par mesure transitoire, les travailleurs dont l'âge s'échelonne actuellement entre 20 et 60 ans, auront néanmoins droit dans les mêmes conditions d'âge, à une rente viagère dont le montant variable sera établi d'après le total des versements qu'ils auront pu effectuer.

Les salariés des champs et de la ville ne seront pas les seuls à jouir des avantages de cette loi ; les cultivateurs, métayers et fermiers pourront également en invoquer le bénéfice.

Certes, cette nouvelle réglementation n'a pas atteint dès le début la perfection, et elle est encore susceptible de nombreuses améliorations. Cependant il convient de savoir gré à la législature qui finit d'avoir abordé et mené à bien l'étude de cette œuvre considérable, et d'en avoir rendu possible la réalisation.

La majorité républicaine de la Chambre a également voté le projet de loi portant sup-

pression de la contribution foncière actuelle, de l'impôt des portes et fenêtres et de la cote personnelle-mobilière (part de l'État), et le remplacement de ces différentes charges par l'impôt sur le revenu. C'est également là un très notable progrès, appelé à dégrever dans de très notables proportions les propriétaires fonciers et les petits commerçants.

L'application de cette loi rendra nécessaire l'établissement d'un nouveau mode d'évaluation de la propriété non bâtie pour la détermination de l'assiette de l'impôt foncier. Ce régime nouveau aura pour avantage de supprimer le système actuel, basé uniquement sur le revenu matriciel des propriétés, établi en vue de la répartition, dans chaque commune, de l'impôt foncier entre les propriétaires de cette même commune.

Quoi qu'on ait pu dire, l'impôt foncier (part de l'État) à payer dans ces conditions par chaque propriétaire sera moins élevé que par le passé.

Au point de vue global, l'impôt foncier sera notablement diminué, puisque l'État ne lui demandera plus que 50 millions au lieu de 105 qu'il rapporte aujourd'hui. En un mot, l'impôt ne portera plus surtout sur le travail, mais plutôt sur l'aisance et la richesse acquise. C'est cette constatation qui vaut au nouveau projet tant de critiques de la part de ceux qui étaient habitués à recevoir de l'État plus de services qu'ils n'en payaient.

Ce projet de loi, soumis actuellement aux délibérations du Sénat, verra certainement le jour au cours de la prochaine législature.

Les questions agricoles ont également retenu l'attention du Parlement. Le crédit agricole mutuel à court terme a été développé et donne aujourd'hui partout d'excellents résultats. Avant de se séparer, la Chambre a encore amélioré l'état de choses existant en instituant le crédit agricole à long terme, destiné à permettre aux cultivateurs des emprunts, à un taux très réduit, aux caisses agricoles régionales ou locales. D'autre part, une loi vient d'être récemment votée créant le bien de famille insaisissable, mesure favorable à la constitution de la petite propriété.

Toujours dans le but de favoriser les travailleurs de la terre, l'enseignement agricole a été perfectionné ; des écoles ménagères ont été créées qui ont donné de bons résultats. Le service des améliorations agricoles a été mieux doté. Il est largement mis à profit par les groupements et syndicats désireux de relever les conditions de la propriété foncière.

Les lois sur les fraudes des produits agricoles, votées par la précédente Chambre, ont été appliquées et des mesures prises pour assurer aux produits de la terre de plus larges débouchés, en même temps que sont données aux consommateurs toutes les garanties désirables. D'autre part, une plus large protection était accordée aux produits français du sol et de l'élevage, et ceux-ci sont devenus pour le cultivateur d'un rapport beaucoup plus rémunérateur et qui permet d'espérer la fin prochaine de la crise agricole qui depuis plusieurs années sévit sur nos campagnes.

L'instruction publique a continué à être une des hautes préoccupations du Gouvernement de la République, et il n'a rien négligé pour donner à nos populations l'instruction à laquelle elles ont droit et qui est indispensable pour faire de chacun un citoyen conscient de ses devoirs et de ses droits. C'est dans ce but que de nouvelles écoles ont été créées, que d'autres ont été agrandies, et que partout aujourd'hui notre admirable corps des instituteurs est représenté dans nos campagnes.

Dans un autre ordre d'idées, la Chambre s'est intéressée à l'étude du statut que les fonctionnaires demandent depuis si longtemps comme moyen de protection contre l'arbitraire et le favoritisme. La réalisation de ce projet sera bien accueillie, et je ne doute pas que les avantages qui leur seront faits n'incitent encore davantage les bénéficiaires à se consacrer tout entiers à leurs fonctions et à ne pas perdre de vue que celles-ci n'ont pas été créées pour eux, mais bien pour répondre à un intérêt général.

Avec la majorité républicaine du Parlement, j'ai également voté la réduction des stages d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Sous le régime de la loi de 1889 sur le recrutement, les réservistes accomplissaient deux périodes de 28 jours et les territoriaux une période de 13 jours. Aujourd'hui la durée

des appels est notablement diminuée : ils sont respectivement de 23, 17 et 9 jours. Pas plus que la réduction à 2 ans du service armé, cette mesure n'a atteint la force militaire du pays, et l'armée de la République peut comme par le passé supporter facilement la comparaison avec n'importe quelle armée du monde. On ne peut que se féliciter de cet état de choses, puisqu'il constitue une des meilleures garanties du maintien de la paix.

Plusieurs questions intéressaient la vitalité même de l'arrondissement de Brioude : la ligne de chemin de fer Brioude-Saint-Flour et le tramway de Brioude à Lavoûte.

Ce sont là des améliorations susceptibles d'accroître dans une très notable mesure la prospérité d'une contrée. Je n'ai ménagé ni mon temps ni mes efforts pour les faire aboutir, et les différents mandats dont vous avez bien voulu m'investir m'ont été dans cette occasion d'une aide précieuse. Je suis heureux de constater aujourd'hui le succès assuré de ces deux entreprises.

Malgré les difficultés qu'avait fait naître, dès le début, un parti toujours heureux de diviser pour essayer de reprendre, à la faveur des discordes, une influence depuis longtemps et heureusement perdue, des trains vont circuler bientôt entre Brioude et Saint-Flour, créant pour ces deux villes et les localités qui les séparent un trafic et des relations profitables. L'inauguration de cette voie ferrée est proche, et j'espère qu'à cette occasion un membre du Gouvernement de la République fera aux vaillants électeurs républicains de notre vieux foyer de républicanisme, l'honneur de sa visite.

Le projet de tramway de Brioude à Lavoûte est aussi très avancé. Je me suis occupé très activement de hâter la solution de toutes les questions d'ordre technique et administratif qu'a fait naître cette étude, et j'ai bon espoir que l'année prochaine en verra enfin la réalisation.

Il restera encore à faire aboutir la ligne de chemin de fer de Brioude à La Chaise-Dieu, destinée à relier directement Bordeaux avec la région lyonnaise et la Suisse. Une commission spéciale est chargée de prendre à cet effet toutes les initiatives nécessaires ; elle est assurée que je ne négligerai rien pour seconder ses efforts.

Il y aura lieu, enfin, de créer, dans l'arrondissement de Brioude de nouvelles voies de communication, au développement desquelles je m'intéresse tout particulièrement, et d'étudier la possibilité de doter de lignes d'intérêt local subventionnées par l'État les principales localités de notre région. En votant les crédits nécessaires au tramway de Lavoûte, le Conseil général est entré dans une voie nouvelle, déjà suivie par de nombreux départements voisins, et qui est d'un bon augure pour notre arrondissement.

Électeurs républicains,

Vous le voyez par ce rapide exposé, l'œuvre de la dernière législature n'est pas vaine ; c'est à la fois une œuvre de réalisation et de préparation, et elle marquera parmi les plus importantes de celles accomplies par la troisième République. Certes, il faudra pour permettre sa complète réalisation, des ressources nouvelles ; elles ne sauraient être demandées à des taxes ou à des impôts nouveaux, mais plutôt à la monopolisation de certains services ou industries, comme les compagnies d'assurance, les raffineries de pétrole, de sucre. Ce sera le travail d'une prochaine législature.

La Chambre qui s'en va aura, d'autre part, accompli une œuvre d'apaisement. Vous vous rappelez dans quelles conditions s'ouvrirent les dernières élections législatives. Les réactionnaires aux abois annonçaient, à la suite de la loi de séparation, les pires catastrophes. Grâce à l'esprit d'équité et de bienveillance apporté à la mise en pratique de cette loi, aucun trouble n'a fait suite à son application, et les biens des églises ont fait simplement retour, par une loi que doivent regretter les intéressés, aux œuvres d'assistance. Le budget des cultes a été lui-même réparti entre les communes et en augmente les ressources d'une manière appréciable.

La Chambre qui va sortir de la prochaine consultation aura peut-être à régler cette question de la représentation proportionnelle, qui est depuis quelque temps prônée si hautement par des politiciens qui reprochent au scrutin uninominal d'établir trop le contrôle

des élus par les électeurs. Pour moi, je considère ce contrôle comme salutaire ; il ne doit pas être redouté par un député républicain vraiment digne de ce nom, qui se consacre complètement et exclusivement aux intérêts généraux du pays et des communes, et à la défense des droits particuliers de ses concitoyens.

Électeurs,

Mieux que quiconque, vous savez que c'est d'accord avec ces principes que j'ai rempli les mandats successifs que vous avez bien voulu me confier. Toutes les questions importantes que vous m'avez soumises, je les ai faites miennes, et j'ai porté à la tribune du Parlement et auprès des administrations compétentes tous les abus et injustices qui m'ont été signalés. Je n'ai pas manqué davantage d'intervenir souvent pour atténuer la sévérité excessive de certains règlements envers les assujettis, surtout lorsque des mesures vexatoires étaient prises contre ceux qui, à bon droit, pouvaient exciper de leur bonne foi.

C'est ainsi qne je continuerai encore si vous me faites l'honneur de me choisir à nouveau comme votre représentant.

Le 24 avril, vous aurez à dire si vous approuvez ma ligne de conduite politique, si j'ai rempli à votre satisfaction la charge dont vous m'avez investi, et si enfin vous me trouvez encore digne de vous représenter.

J'ai confiance en votre verdict et je vous demande de montrer par l'importance de vos suffrages, aux partis de réaction et de désordre, que l'arrondissement de Brioude, fidèle à son passé, reste toujours à l'avant-garde du parti démocratique, et que tous les républicains, grâce aux sentiments élevés des chefs des anciens groupements, sont aujourd'hui plus que jamais unis pour faire triompher la grande cause républicaine.

Vive la République!

Docteur L. DEVINS,
Maire de Brioude,
Membre du Conseil général de la Haute-Loire,
Député sortant.

1re Circonscription de LE PUY.

M. BOUTAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.130 voix.

Électeurs et chers Concitoyens,

Si je viens, comme en 1906, solliciter vos suffrages, c'est pour que vous soyez représentés à la Chambre par un républicain aux convictions sincères, qui a acquis par sa franchise et sa loyauté l'estime et la confiance de tous ses concitoyens.

Je me présente avec le même programme qu'il y a quatre ans, de sorte que je n'aurai rien à changer à la profession de foi que j'avais fait envoyer à tous les électeurs.

Au point de vue fiscal, plus que jamais, il faut dire :

« Pas d'impôts nouveaux, pas d'emprunts ». Notre dette est énorme, et les revenus à payer considérables. Notre budget qui a dépassé le quatrième milliard ne peut monter davantage

sans danger pour notre crédit et la production nationale. Pour cela, il faut entrer hardiment dans la voie des économies : suppression radicale des sinécures et des emplois inutiles, diminution des gros traitements, simplification du travail et décentralisation dans tous les services publics, contrôle sévère de l'emploi des deniers publics.

Le projet d'impôt sur le revenu est actuellement au Sénat, il y aura lieu de tenir compte des réclamations justifiées de certaines catégories de contribuables. Il faut espérer que cette réforme fiscale sera votée dans la prochaine législature.

Les retraites ouvrières et agricoles ont été votées, mais il n'y a rien dans la caisse. On avait prévu, pour appliquer la loi, un impôt sur les successions. Or cet impôt qui a été créé cette année pour équilibrer le budget, devra être affecté aux retraites ouvrières.

Au point de vue de l'enseignement je reste partisan de la liberté avec quelques garanties, notamment pour la fréquentation scolaire. Mais je demanderai que toutes nos écoles, ou le plus grand nombre, reçoivent les enfants jusqu'à quinze ans et même au-delà.

La Chambre aura à s'occuper des trois grandes réformes électorale, administrative et judiciaire, qui paraissent devoir être préparées et discutées ensemble.

Pour le statut des fonctionnaires, j'estime que le droit de s'associer doit être entier. Je n'en excepte que le droit de grève qui est inadmissible. On devra aussi leur accorder de sérieuses garanties contre l'arbitraire des administrations et des influences politiques.

D'ailleurs, démocrate par l'esprit et par le cœur, je voterai toutes les réformes, qui sans porter atteinte à la propriété et aux droits acquis de chacun, auront essentiellement pour but d'améliorer le sort des humbles ou des travailleurs et d'apporter plus d'égalité, plus de justice.

Je demeure aussi convaincu que nous devons faire tous nos efforts pour développer l'association libre à la ville comme dans nos campagnes.

J'ai déjà montré combien je m'intéressais à toutes les œuvres agricoles qui apportent aux cultivateurs la sécurité et le bien-être. Je continuerai à m'associer à ces fondations d'associations, d'autant mieux que j'aurai plus de temps à y consacrer.

Le petit commerce, la petite industrie ont également senti le besoin de s'associer pour défendre leurs intérêts professionnels. A ces groupements je serai heureux d'apporter mon concours le plus absolu.

J'estime que sur le terrain de l'économie sociale un représentant du peuple doit seconder toutes les initiatives sans distinction d'opinion et travailler avec les associations professionnelles au développement des industries diverses qui d'ailleurs concourent toutes au même but : la prospérité de notre cher pays.

Républicains,

Vous avez à choisir entre deux républicains radicaux : si mon concurrent, jadis réactionnaire, n'a jamais bien su dans quel parti il devait se ranger, je ne vous apprendrai rien en vous disant que j'ai toujours appartenu au parti républicain radical et qu'à la Chambre j'irai siéger dans le groupe radical. Ma vie politique est au dessus de tout soupçon ; on n'y relèvera aucune faiblesse. Inébranlable dans mes opinions, je n'ai jamais pris d'autre engagement que celui de servir mon pays et la République.

Vive la France !

Vive la République !

Joseph BOUTAUD,
Docteur en droit, avocat,
Candidat républicain radical.

2e circonscription du PUY.

M. Joseph DURAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.859 voix.

Chers concitoyens,

En 1902 et en 1906, vous m'avez envoyé à la Chambre comme républicain libéral. Je suis resté fidèle au programme que vous avez sanctionné et qui repose sur les principes d'ordre, de liberté, de justice et de solidarité sociale.

Certain d'avoir toujours voté selon ma conscience et vos intérêts, je viens encore demander vos suffrages.

Mon programme n'a pas changé ; nos adversaires sont toujours les mêmes.

Vous avez été témoins des conséquences désastreuses de huit années de mauvais gouvernement. Vous direz si j'ai eu raison de tâcher de les prévenir par mes votes :

La liberté de l'enseignement gravement atteinte par la fermeture de milliers d'écoles libres exposées aux nouvelles mesures restrictives dont le vote n'a été interrompu que par la fin de la législature, le tout servant de prélude au monopole qui portera le dernier coup à la liberté des pères de famille.

La liberté d'association violée par la proscription en bloc des congrégations dont les dépouilles mensongèrement évaluées à plus d'un milliard et réservées pour la dotation de la caisse des retraites ouvrières sont à peine suffisantes pour couvrir les frais d'une liquidation scandaleuse et criminelle.

Le Concordat qui nous avait assuré un siècle de paix religieuse brutalement rompu et remplacé par ce régime de la Séparation qui, après avoir dépouillé les fidèles au mépris des engagements les plus formels, et avoir imposé aux habitants de nos communes pauvres la charge de l'entretien du culte a été aggravé par de nouvelles atteintes à la liberté et surtout par cette loi du 13 avril 1908 qui a dépouillé les morts eux-mêmes en supprimant les fondations pieuses.

Les fonctions publiques livrées à l'arbitraire et au favoritisme ;

Les réformes sociales tapageusement annoncées, presque oubliées, passant au second plan, obligées de céder leur tour aux lois antilibérales pour aboutir précipitamment à la veille de chaque élection à des solutions impraticables ou incomplètes ;

Le gaspillage toujours croissant des finances publiques, les budgets s'enflant dans des proportions effrayantes et ne s'équilibrant que par l'emprunt et par des impôts nouveaux ;

La tendance de l'État à se substituer aux entreprises privées, manifestée surtout par l'opération ruineuse du rachat du réseau de l'Ouest ;

L'unité morale de l'armée compromise par un abominable système de délation ;

Le pays entier soumis à l'espionnage des délégués ;

Le gouvernement des loges substitué au libre gouvernement du pays ;

La défense nationale, malgré son énorme dotation annuelle de 1.240 millions affaiblie par l'incurie, les désordres et les gaspillages signalés dans nos administrations militaires et dont la conséquence la plus désastreuse se trouve dans la déchéance profonde et peut-être irrémédiable de notre marine ;

Tel est le bilan du régime que les partis radicaux et socialistes ont imposé au pays pendant ces deux dernières législatures. Vous ne voudrez pas, en envoyant un blocard au Parlement, prendre la responsabilité de la continuation d'un tel régime.

Il faut en finir avec la tyrannie d'un parti qui a créé partout l'anarchie. Il est urgent de réparer le mal qui a été fait, d'assurer la défense du pays en rendant à l'armée et à la marine toute leur force morale et matérielle. Il faut mettre fin au gaspillage qui nous a conduits à l'augmentation des impôts déjà trop lourds pour le pays.

Il était désirable de voir fixer non à 65 ans, mais à 60 ans l'âge de la retraite des travailleurs. Malheureusement il a fallu tenir compte de la situation financière aggravée par tous les abus si souvent signalés. Mais il est urgent de combler au plutôt cette lacune fâcheuse dans la loi que la Chambre vient de voter en toute hâte avant sa séparation. Il est indispensable aussi que les mêmes avantages soient attribués à toutes les catégories de travailleurs de l'industrie et de la terre.

Il faut garantir la paix sociale en restaurant les vrais principes sociaux, en opposant aux utopies décevantes les réformes possibles, en aidant aux œuvres de la mutualité et en pénétrant toujours nos lois de plus de justice.

Il faut enfin ramener la paix religieuse en revendiquant contre les sectaires la liberté d'association et la liberté d'enseignement, en laissant aux pères de famille la faculté de donner à leurs enfants l'éducation de leur choix et en renouant, pour le règlement des affaires religieuses, nos relations officielles avec le Saint-Siège.

Si des progrès ont été réalisés en vue de remédier à la situation précaire de l'agriculture, grâce surtout à ces belles institutions de la mutualité agricole dont les formes variables s'appliquent à la coopération, au crédit et à l'assurance, il faut reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans cette voie. Il est urgent notamment d'ouvrir de nouvelles voies de communication, d'instituer des chambres consultatives d'agriculture, de donner plus largement aux cultivateurs l'instruction professionnelle et enfin de réduire et de mieux répartir les charges fiscales.

Le projet très compliqué d'impôt sur le revenu tel qu'il a été voté par la Chambre, ne pourrait être mis en œuvre qu'au moyen d'investigations tracassières dans les affaires privées. De plus, il est inapplicable, puisqu'il n'a pas prévu l'établissement des contributions départementales et communales ; enfin, il ménage moins les paysans que les autres travailleurs. Mais je reconnais la nécessité d'une amélioration profonde de notre système fiscal et je contribuerai à la réaliser.

Toutefois, si avec les amis de l'agriculture je souhaite la réduction et même la suppression du principal de l'impôt foncier, je suis convaincu qu'il est encore plus urgent de réduire les charges fiscales très lourdes que les lois d'enregistrement font peser sur l'agriculture en frappant les mutations immobilières de droits exorbitants.

Dans cet ordre d'idées, la Chambre a voté le 14 juin 1900, ma proposition de loi ayant pour but de tempérer la rigueur de l'article 60 de la loi du 22 frimaire an VII qui prohibe d'une manière absolue la restitution des droits d'enregistrement régulièrement perçus.

Elle a aussi voté le 25 mars dernier ma proposition de loi tendant à faire cesser en matière d'adjudication sur licitation un abus fiscal monstreux qui consiste à percevoir des droits pouvant dépasser la valeur même de l'immeuble adjugé.

D'autre part, la Chambre a incorporé dans la loi de finances les dispositions essentielles de ma proposition tendant à l'abrogation de l'article 18 de la loi du 23 août 1871 en ce qui concerne les reçus d'objets.

Enfin, par une proposition de loi en date du 24 juin 1909, adoptée par la Commission de la Chambre, j'ai indiqué les moyens de réduire les charges imposées au pays par la loi d'assistance aux vieillards en réservant aux seuls ayants droit les bienfaits de cette loi.

Chers Concitoyens,

Vous voudrez, j'en suis certain, affirmer par vos suffrages, qu'à l'heure grave où nous sommes, nous restons plus que jamais unis dans l'amour de la patrie, dans la fidélité à nos traditions pour assurer ensemble, avec nos intérêts légitimes, le respect de nos libertés et de nos croyances.

Vous manifesterez encore sur mon nom votre volonté d'en finir avec cette politique d'intolérance et de désorganisation si bien représentée par M. Gratuze, mon concurrent qui l'a, à maintes reprises, encouragée par ses votes au Conseil général et, notamment en mettant à la charge des contribuables du département une subvention de 500 francs au profit de la libre pensée dont vous connaissez le programme antireligieux.

Vous voterez contre la tyrannie du bloc.

Vous voterez, en un mot, pour une République forte, équitable et généreuse.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la liberté !

Joseph DURAND,
Docteur en droit,
Député sortant.

Circonscription d'YSSINGEAUX.

M. NÉRON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 14.486 voix.

Mes Chers Concitoyens,

Par vos suffrages vous m'avez confié il y a quatre ans la défense de vos libertés, de vos droits, de vos intérêts. A cette cause sacrée j'ai consacré mon temps, mon énergie, mon cœur.

C'est comme candidat de l'union de tous les catholiques, de tous les républicains libéraux — personnellement républicain libéral — de tous les indépendants de ce cher arrondissement d'Yssingeaux, que je sollicite à nouveau votre confiance.

A mon programme de 1906 je me suis fidèlement tenu ; c'est avec lui encore que je me présente à vous, car j'estime que sa réalisation est seule capable de donner à notre chère France la paix intérieure et la paix extérieure dont elle est, à juste titre, si ardemment éprise.

En voici les points essentiels :

I. — Libertés individuelles :

Liberté absolue de conscience pour tous ; spécialement, en ce qui concerne les catholiques, élaboration d'un statut légal de l'Église par un accord entre l'État français et le Saint-Siège.

Liberté de l'enseignement à tous ses degrés avec son double corollaire :

1° Droit pour le père de famille de choisir l'école où il veut faire donner l'instruction à ses enfants ;

2° Droit pour la commune de subventionner les écoles publiques et les écoles libres.

II. — Réforme électorale :

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; diminution du nombre des députés ; vote personnel des députés ; adoption définitive des lois contre la fraude et la corruption électorale.

III. — Réforme administrative :

Refonte complète de notre système administratif ; suppression de tous les emplois inutiles ; réduction des gros traitements.

Modification des lois et textes relatifs aux bureaux de bienfaisance, aux hospices, aux bureaux de l'assistance, afin d'assurer, dans l'administration de ces établissements, la prépondérance à l'élément municipal. Retour au respect des franchises et de l'autorité municipale. Référendum municipal. Élaboration du statut des fonctionnaires.

IV. — Réformes fiscales :

Suppression complète du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et de l'impôt des portes et fenêtres. Dégrèvement des droits de mutation pour la transmission de la propriété rurale et diminution des frais de justice. Impôt réel et non personnel, distinguant entre les revenus de façon à peser plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital. Égalité devant l'impôt de tous les citoyens. Réforme de la loi des patentes et augmentation des droits sur les établissements à succursales multiples. Suppression des licences. Étude d'un statut légal des coopératives.

Organisation du crédit au commerce et à l'industrie afin de permettre des prêts à long terme au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie.

Économie sévère dans la gestion des grands services publics, notamment ceux de la guerre et de la marine.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux.

Pas de monopoles d'État.

V. — Réformes sociales :

Vote et promulgation de la codification des lois ouvrières préparée sous le titre de Code du travail et de la prévoyance sociale. Complément méthodique de cette législation notamment par des lois sur le contrat du travail, sur l'institution des comités professionnels chargés d'établir des salaires minima pour les travailleurs à domicile, sur l'assistance contre la maladie, l'invalidité et le chômage, sur la représentation professionnelle, l'assistance aux familles nécessiteuses et nombreuses.

Extension du crédit coopératif et ouvrier.

Entente internationale pour la limitation des heures de travail.

Mes Chers Concitoyens,

Je ne suis pas un inconnu pour vous. Au cours de cette législature, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour me tenir en contact constant avec vous, toujours sur la brèche pour défendre et faire triompher vos intérêts et vos droits. Si vous me renouvelez votre confiance, vous pourrez, comme par le passé, compter sur mon dévouement le plus absolu.

En me donnant vos suffrages, vous marquerez énergiquement votre réprobation contre l'odieuse spoliation dont ont été victimes nos congrégations, nos églises, nos fabriques et

nos morts, et vous dire comme il y a quatre ans que vous voulez avec moi le respect absolu de la liberté de conscience, de la famille, de la propriété, de la justice, en un mot le triomphe de tous les grands principes sans lesquels il ne peut y avoir pour la patrie ni prospérité, ni sécurité, ni grandeur.

Édouard NÉRON,
Maire de Monistrol-sur-Loire,
Conseiller général,
Secrétaire de la Chambre des Députés,
Député sortant.

LOIRE-INFÉRIEURE

Circonscription d'ANCENIS.

M. le marquis de LA FERRONNAYS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.300 voix.

Messieurs et chers Électeurs,

Le 24 novembre 1907, par 9.513 voix, vous me donniez le mandat de représenter l'arrondissement d'Ancenis à la Chambre des Députés, certains que, fidèle continuateur de la politique suivie par mon père pendant vingt-deux ans, je n'aurais d'autre but que de défendre notre foi et notre patrie, de travailler à la solution des graves problèmes sociaux de l'heure présente, de concilier enfin vos intérêts économiques particuliers avec ceux des autres régions de la France.

Vous me faisiez alors crédit.

Vous me direz, le 24 avril prochain, si j'ai trompé vos espérances, et si je mérite un nouveau témoignage de votre confiance.

***

L'Église, dépouillée de ses biens par la loi de « spoliation des morts » ; la liberté de conscience partout entravée ; les officiers, les fonctionnaires catholiques traqués par la franc-maçonnerie ; l'autorité des pères de famille méconnue par les directeurs de l'enseignement public ; la criminalité augmentant de pair avec la démoralisation et l'athéisme ;

L'armée, minée par la délation ; la discipline affaiblie ; l'important service du contre-espionnage, désorganisé à la suite de l'affaire Dreyfus, ne parvenant plus à maintenir en respect la nuée d'espions allemands, dont les journaux nous révèlent, chaque jour, la présence dans nos provinces de l'Est ;

La marine amoindrie ; les immenses sacrifices consentis par la nation depuis dix ans, dilapidés par des ministres civils incompétents ; l'anarchie dans les arsenaux ; notre marine marchande désorganisée, presque ruinée ;

A l'intérieur, un gouvernement encourageant la délation, trafiquant des faveurs, tantôt faible à l'excès (comme lors de la grève des postes et de la grève des inscrits maritimes), tantôt inutilement brutal, comme à Lens, à Raon-l'Étape, à Narbonne, à Draveil-Vigneux ;

Les finances délabrées, engagées dans des opérations désastreuses (tel, le rachat de l'Ouest, qui accroît notre Dette publique viagère de 4 milliards 665 millions) ; les dépenses augmentées, en moins de douze ans, de plus d'un milliard ; la situation exacte, hypocritement masquée par un budget en déficit, et sur lequel ne sont cependant portés ni les

dépenses du nouveau programme naval, ni l'emprunt indispensable pour liquider la situation actuelle ;

La majorité honteuse de son œuvre : « Le travail parlementaire se faisant sans règle, sans ordre, souvent sans sincérité ; les votes escamotés, le contrôle parlementaire impossible », selon les propres expressions du député radical Labori ;

Les compromissions louches, les trafics honteux tolérés, comme dans les marchés de la marine, et la liquidation scandaleuse des congégations ;

Tel est l'impartial et triste bilan de l'œuvre accomplie par le syndicat de radicaux et de socialistes, héritiers dégénérés des Jacobins de la première révolution, qui exploite la France.

Pourquoi, des réformes indispensables, promises par les radicaux au début de la législature (statut des fonctionnaires, réforme électorale, réforme de la justice civile et militaire, garanties sur la liberté et la sincérité du vote) n'ont-elles pas abouti ?

Pourquoi, partout, incohérence, anarchie, gaspillage ? Pourquoi ?

Parce que les intérêts généraux restent subordonnés aux intérêts de parti ; que la politique de surenchères amène la confusion des pouvoirs ; que les ministres, issus du Parlement, sont aux ordres d'une majorité dont les membres se préoccupent uniquement, pour la plupart, de leur réélection ; parce qu'en un mot, les institutions ont corrompu les hommes.

Sans autorité, sans tradition, les pouvoirs publics sont livrés aux caprices de politiciens irresponsables, au détriment de la chose publique et de la nation.

***

Il est urgent :

De reconstituer le Parlement sur des bases nouvelles, qui assurent l'indépendance gouvernementale et la représentation effective de l'opinion publique, par la consultation des intérêts professionnels et économiques.

D'accorder aux fonctionnaires des garanties indispensables de recrutement, d'avancement, de sécurité, pour substituer au régime de la faveur et de l'arbitraire, un régime de justice, tout en maintenant intangibles les droits essentiels de l'État.

De décentraliser notre organisation administrative surannée, en prenant pour base le groupement par régions ayant des intérêts économiques identiques.

Adversaire du socialisme d'État et des utopies collectivistes, partisan de la liberté du travail, je voudrais chercher la solution des problèmes sociaux, dans la rénovation des institutions économiques, par l'extension de la liberté d'association, par la création de conseils professionnels, par le développement de syndicats patronaux et ouvriers aptes à posséder un patrimoine.

***

Catholiques,

Nous voulons la liberté de conscience pour tous ; le droit de confier l'éducation de nos enfants à des maîtres de notre choix ; les écoles, reconnues toutes, également subventionnées, au prorata des élèves qui les fréquentent.

Français,

Nous voulons la patrie forte et respectée, capable de défendre ses droits contre nos adversaires éventuels, tant sur terre que sur mer.

Agriculteurs et viticulteurs,

Vous désirez des lois protectrices contre la concurrence étrangère ; des encouragements

au développement des mutuelles et coopératives ; des mesures propres à enrayer l'émigration des campagnes vers les villes.

Commerçants et industriels,

Vous demandez la création de Chambres du travail pour discuter et préparer vous-mêmes, les lois qui intéressent vos professions.

De tous, j'attends le 24 avril, la ratification de mon programme.

Car tous, nous voulons travailler ensemble, dans un pays apaisé, libre et prospère, à la grandeur de la France, sous la protection de Dieu !

Marquis de LA FERRONNAYS,
Député sortant.

Circonscription de CHATEAUBRIANT.

M. GINOUX-DEFERMON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.884 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Avec une entière confiance, je viens pour la quatrième fois vous demander vos suffrages, certain d'avance que vous répondrez nombreux à mon appel.

Candidat d'opposition, à l'heure où je me présente devant vous, j'ai le droit et le devoir de justifier mon opposition en vous demandant ce qu'ont fait pour vous ceux qui depuis dix ans détiennent le pouvoir.

Ils vous avaient promis : l'économie dans les finances, la diminution dans les impôts, la liberté et la justice pour tous. Que vous ont-ils donné ?

Les dépenses augmentées d'année en année ; l'agriculture écrasée d'impôts ; l'industrie profondément troublée par des grèves continuelles ; le petit commerce épuisé par une concurrence éhontée, menacé dans son crédit par un futur impôt vexatoire et inquisitorial ; l'avancement dans la magistrature, l'armée, l'administration, livré (au mépris de bons et loyaux services) à la faveur ou à la défaveur d'hommes politiques ou de sociétés secrètes ; la religion publiquement attaquée ; l'éducation sans Dieu imposée à la nation ; les religieux hommes et femmes qui se dévouaient à l'éducation des enfants du peuple et aux soins des malades dans les hôpitaux, expulsés de France comme de simples malfaiteurs, leurs biens livrés aux mains de liquidateurs sans scrupules ; les ouvriers des villes, des champs, les fonctionnaires trompés par de fallacieuses promesses, jamais tenues !

Voilà l'œuvre de ceux qui président aux destinées de la patrie !

Pour combattre cette œuvre néfaste au pays, je fais appel : à mes amis de la première heure inébranlablement attachés aux grandes causes de religion, de patrie et de liberté, qu'ensemble nous avons toujours défendues.

A tous les hommes honnêtes, adversaires d'hier, mais qui, voyant d'un peu loin, se rendent compte qu'un grand pays comme la France ne peut vivre si la moitié de la nation gouverne contre l'autre.

A tous ceux qui veulent la représentation juste et équitable de tous les partis au Parlement.

A tous ceux enfin, qui, plaçant les intérêts supérieurs de la patrie au-dessus de leurs intérêts personnels, veulent la France grande et forte, éprise de toutes les libertés, aimée passionnément de tous ses enfants, douce et compatissante aux justes revendications des déshérités et des humbles.

CH. GINOUX-DEFERMON,
Conseiller général,
Maire de Moisdon-la-Rivière,
Député sortant.

1re Circonscription de NANTES.

M. GUIST'HAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.220 voix.

Mes chers Concitoyens,

A quoi bon affirmer mon attachement à la République et mon dévouement aux intérêts nantais?

A quoi bon me prévaloir de mon effort constant de travail, après plus de 25 années de vie professionnelle faite de pleine activité, après dix ans passés au Conseil municipal, après la longue collaboration donnée aux œuvres de mutualité, de prévoyance et d'assistance, après l'œuvre, enfin, que je poursuis à la mairie de Nantes?

Le parti républicain est un parti d'évolution. Il ne peut ni ne doit fixer des limites étroites à son œuvre. Ni son idéal et ses doctrines ne peuvent être renfermés en des formules restrictives.

Mais il importe de préciser nettement l'orientation à donner au mandat législatif que je sollicite de vos suffrages avec l'appui de tous les groupements républicains.

Avec les églises libres dans l'État souverain, la liberté de conscience et l'exercice de tous les cultes sont garantis sous la suprématie du pouvoir civil.

La République doit être consolidée et élargie par le vote et l'application des lois sociales protectrices de l'enfance, du travail et de la vieillesse ; c'est par là qu'il faut achever de conquérir la paix sociale, et les œuvres de prévoyance et de solidarité doivent se voir réserver une large place dans ces conceptions nouvelles.

Le maintien intégral des lois de laïcité, la défense de nos écoles laïques sont trop de l'essence, de l'idéal républicain pour qu'aucune atteinte y soit portée.

Mais c'est avant tout la réorganisation administrative, la décentralisation, qu'il faut faire triompher dans la prochaine législature. De cette réforme radicale dépendent exclusivement le mode le plus rationnel de recrutement des élus du suffrage universel, la réforme de l'impôt basée sur les ressources de l'assujetti et la libération des contraintes et des tutelles dont meurent les organes administratifs, secondaires et même les initiatives individuelles qui cependant doivent vivifier la Nation.

Mes chers Concitoyens,

Les intérêts de Nantes sont intimement liés aux intérêts généraux du pays.

L'agrandissement de notre port, le régime de la Loire, les exploitations industrielles nouvelles sont la conséquence même de l'évolution du plus grand Nantes.

Toutes ces questions prévues, à l'étude, ou susceptibles de naître, doivent être énergiquement secondées au Parlement et près des pouvoirs publics.

A cette tâche si étroitement solidaire de celle que j'essaie de réaliser actuellement avec l'appui du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Nantes, je suis prêt à donner toute mon activité.

Vous direz, le 24 avril, si vous jugez le maire républicain de Nantes digne et capable de la mener à bien.

Vive la République !

GUIST'HAU,
Maire de Nantes.

2e Circonscription de NANTES.

M. SIBILLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.792 voix.

Mes chers Concitoyens,

Sollicitant de nouveau vos suffrages, j'ai le devoir de vous dire quelles idées dicteront ma conduite.

Les opinions politiques n'ont pas varié :

Républicain j'ai toujours été ; républicain je resterai.

Je suis de ceux qui veulent une République « vraiment basée sur la justice, égale pour tous en même temps que secourable aux faibles, respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice, économe des deniers publics ».

Mon programme peut se résumer en ces termes :

Liberté de conscience ; liberté d'enseignement ; liberté individuelle.

Admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics ; statut protégeant les fonctionnaires contre les abus du favoritisme ; avis obligatoire du Conseil départemental avant tout déplacement d'office d'un instituteur.

Revision des lois électorales.

Réforme administrative, augmentant par une large décentralisation des libertés locales, transformant des organisations surannées et supprimant des formalités inutiles.

Réforme judiciaire : simplification de la procédure civile et diminution des frais des saisies-arrêts sur les salaires des ouvriers.

Refonte des tarifs des chemins de fer.

Lois et institutions facilitant l'accession à la propriété et évitant des conflits entre le capital et le travail ; développement de l'enseignement professionnel, encouragements aux œuvres de prévoyance et de mutualité, création de caisses de secours contre le chômage involontaire, protection de la petite épargne par une revision de la loi sur les sociétés par

actions, droit de posséder accordé aux syndicats ouvriers, réorganisation de l'arbitrage facultatif en vue du règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail.

Mais dès qu'elle sera constituée, la nouvelle Chambre devra chercher à rétablir l'équilibre budgétaire.

Vous voulez une réduction des dépenses et une meilleure répartition des impôts.

Je vous promets d'accepter toutes les économies compatibles avec la bonne marche des services publics, de réclamer la suppression des privilèges et des immunités fiscales que rien ne justifie, de voter les mesures destinées à répartir équitablement les charges entre les contribuables, de n'admettre aucune disposition vexatoire, aucun impôt ayant un caractère personnel ou inquisitorial.

Chers Concitoyens,

Vous savez que je suis né à Nantes, que j'y ai tous mes intérêts, que j'y compte de nombreux amis.

Ne pensez-vous pas que je suis plus qualifié qu'un étranger pour représenter notre ville ?

Si vous me jugez encore digne d'être votre mandataire, je réclamerai l'exécution des travaux destinés à faciliter l'accès de notre port et je continuerai à défendre avec énergie vos intérêts, vos droits, vos libertés.

Je ne suis pas l'homme d'une coterie.

Je serai tout à tous.

Vive la République !

Maurice SIBILLE,
Député sortant,
Conseiller général.

3e Circonscription de NANTES.

M. ROCH.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.782 voix.

Électeurs,

Réunis en un congrès le 9 avril, les groupes républicains de la 3e circonscription (4e canton de Nantes, cantons de Bouaye et de Vertou) ont été unanimes à présenter à vos suffrages, pour le scrutin du 24 avril prochain, la candidature de M. Roch, député sortant.

Son attitude politique, les nombreux travaux auxquels il a pris part, les services notoires qu'il a rendus et que personne n'a jamais méconnus, lui ont acquis de nouveaux titres à la confiance des électeurs du 4e canton de Nantes et du canton de Bouaye, et lui assurent d'avance la sympathie des électeurs du canton de Vertou.

En politique,

Confondant dans une commune affection la France et la République, il s'est toujours inspiré dans ses votes de ses sentiments patriotiques et nettement républicains.

Comme patriote, il a fait ses preuves. Ancien engagé volontaire en 1870, il a pris part à la campagne contre l'Allemagne. Depuis son arrivée à la Chambre, toujours soucieux d'assurer la défense nationale, il n'a jamais hésité à voter les crédits nécessaires pour donner à la France une marine et une armée solides, fortes et disciplinées, capables de résister à toutes les attaques et de garantir l'indépendance de notre pays et l'intégrité de notre territoire.

Comme républicain, il a consacré tous ses efforts et son dévouement à l'œuvre de défense et d'action républicaine accomplie par la majorité de la Chambre et a travaillé sans relâche à faire prévaloir, par l'union étroite et loyale de toutes les forces démocratiques, la politique de réalisations et de réformes.

Cette politique s'est traduite par des résultats féconds et durables.

I

PRINCIPALES LOIS ET RÉFORMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL VOTÉES PAR M. ROCH AU COURS DE LA DERNIÈRE LÉGISLATURE.

La loi de séparation des Églises et de l'État qui garantit l'indépendance respective de l'Église et de l'État, en laissant chacun dans son domaine, a été appliquée et complétée de façon à respecter scrupuleusement toutes les croyances religieuses. Les églises, dont les réactionnaires annonçaient la fermeture prochaine au cas d'élection d'une majorité républicaine, sont restées ouvertes et le culte s'y célèbre librement. Nul républicain, digne de ce nom, n'a songé et ne peut songer à porter la moindre atteinte au principe de la liberté de conscience, l'une des plus belles conquêtes de la grande Révolution française.

Loi réduisant les périodes d'instruction militaire.

La loi de 1905, réduisant le service militaire à 2 ans, a été également complétée par une nouvelle loi qui réduit la durée des périodes d'instruction militaire, sans compromettre d'ailleurs la force militaire de notre armée.

Conseils de guerre.

Un projet de loi sur la réforme des conseils de guerre, voté par la Chambre, est actuellement soumis au Sénat. Cette réforme apportera à l'organisation de la justice militaire des modifications que réclame depuis longtemps l'opinion publique.

Lois sociales.

Les lois sur le repos hebdomadaire, sur l'hygiène et la salubrité du travail dans les mines, celle qui assure aux femmes en couches la conservation de leur emploi et garantit leur salaire, celle qui détermine les travaux dangereux ou insalubres interdits aux femmes et aux enfants dans les établissements commerciaux, celle enfin qui proscrit l'usage de la céruse meurtrière, témoignent de la sollicitude constante de la dernière Chambre envers les travailleurs.

Dans le même ordre d'idées, il convient de citer spécialement :

Loi sur la petite propriété et les habitations à bon marché.

La loi du 10 avril 1908 relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché qui favorise la multiplication des petits logements salubres et confortables, et permet aux plus déshérités l'acquisition d'un lopin de terre par l'intermédiaire des sociétés de crédit immobilier qu'elle institue.

Loi sur le bien de famille insaisissable.

La loi du 12 juillet 1909 sur la constitution d'un bien de famille insaisissable ou *Homestead*, qui signifie affermissement du foyer. Chaque famille, jusqu'à concurrence d'une valeur de 8.000 francs, peut désormais se constituer un patrimoine insaisissable qui peut comprendre même le bétail.

Loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

La loi d'avril 1910 portant création des retraites ouvrières et paysannes. Malgré des imperfections qui pourront être facilement corrigées dans la suite avec l'expérience acquise au cours de son fonctionnement, cette loi constitue l'une des plus grandes réformes sociales de la République. Elle intéresse 17 millions de Français ou de Françaises, travailleurs libres, petits cultivateurs, fermiers et métayers, petits patrons et artisans.

II

QUESTIONS INTÉRESSANT PLUS SPÉCIALEMENT NANTES ET LA RÉGION.

1° Questions d'ordre économique et industriel :

Port de Nantes.

M. Roch n'a cessé de s'occuper avec la plus grande activité de toutes les questions qui intéressent le développement du port de Nantes auquel est lié l'avenir industriel et commercial de la ville. Il s'est, dans ce but, associé à toutes les démarches faites par la Chambre de commerce et les représentants de la ville et du département, notamment pour la mise à l'étude du grand projet d'aménagement du port.

Chantiers de constructions navales.

Préoccupé des conséquences si douloureuses de la crise de l'industrie des constructions navales, il s'est employé constamment à y apporter remède, notamment en insistant pour obtenir au profit de nos chantiers des commandes de l'État.

Il a protesté énergiquement contre une disposition défavorable à nos chantiers, insérée dans le projet de cahier des charges devant servir de base à la future concession des services actuellement exploités par la Compagnie des Messageries maritimes.

Répression des fraudes.

Un ensemble de mesures législatives ont été prises pour assurer la répression des fraudes dans le commerce des produits alimentaires et des engrais.

Vignes à complant.

M. Roch a obtenu du Ministre de l'Agriculture la promesse que le directeur de l'Agriculture, M. Vassillière, viendra procéder prochainement à une enquête sur la question des vignes à complant et rechercher les modifications qui pourraient être apportées à la loi en vigueur pour donner satisfaction aux intérêts en cause.

Conserves alimentaires.

En ce qui concerne l'industrie des conserves alimentaires, il s'est occupé d'obtenir des commandes de porc rôti en remplacement des salaisons que le Ministère de la Guerre se refuse désormais à faire entrer dans les approvisionnements de l'armée.

Questions douanières.

M. Roch, en sa qualité de membre de la Commission des douanes, a eu constamment à lutter pour la défense des intérêts qui lui ont été confiés.

A l'occasion de la revision du tarif douanier qui a été l'objet d'une longue étude de la part de la Commission des douanes et qui a été discutée à la Chambre pendant de nombreuses séances, il a obtenu ou contribué à faire obtenir des modifications de tarifs favorables aux industries des plumes et duvets, des tapiocas, des cuirs et peaux, des impressions sur métaux.

Lors de la discussion des droits sur la stéarine, il est parvenu par ses efforts, tant à la Commission qu'à la Chambre, à faire réduire des trois quarts l'augmentation primitivement demandée et dont l'adoption aurait été désastreuse pour l'industrie des couleurs de bougies.

De concert avec ses collègues représentant les ports, il a combattu énergiquement les propositions d'établissement de droits sur les graines oléagineuses qui intéressent un grand nombre d'industries.

Leurs efforts ont abouti à une solution transactionnelle de nature à sauvegarder les intérêts en cause.

Son rôle actif dans la discussion des tarifs douaniers lui a valu de vifs remerciements de la part de la Chambre de commerce et des industriels.

Répartition des jeunes conscrits.

Les réclamations de M. Roch au sujet de l'incorporation des jeunes recrues dans les garnisons de l'Est ont provoqué de la part du Ministre de la Guerre la déclaration qu'il serait tenu le plus grand compte, pour la répartition du contingent annuel, de l'intérêt des populations et de la santé des jeunes conscrits (Lettre du Ministre de la Guerre du 8 juillet 1909).

2° Questions ouvrières et sociales:

Chemins de fer.

Comme au cours des précédentes législatures, les efforts de M. Roch ont visé tout particulièrement la défense des intérêts des employés de chemins de fer.

Sur son initiative s'est constitué à la Chambre (1906) un groupe de députés représen-

tant les départements traversés par le réseau d'État, pour s'occuper de toutes les questions intéressant le réseau au point de vue économique et pour défendre spécialement les intérêts du personnel.

Ce groupe, dont il est le président, a fait obtenir aux agents des améliorations importantes :

1° Augmentation des pensions de retraite des ouvriers classés, et, pour les vieux agents atteints par la limite d'âge ou réformés, allocation d'une pension de retraite d'un chiffre minimum de 360 francs;

2° Représentation des employés et ouvriers du réseau d'État dans les commissions d'avancement, les conseils de discipline et les conférences de direction.

Au nom du groupe, M. Roch a demandé avec instance le relèvement des salaires de début et tout récemment, à l'occasion du remaniement de l'échelle des traitements, le relèvement des salaires des catégories les moins favorisées. Il a obtenu l'adoption par la Chambre de deux motions en ce sens (Séances du 26 novembre 1907, du 21 novembre 1908 et du 24 novembre 1909).

Son intervention sur la question de l'indemnité de résidence dans la séance du 2 février 1910 a provoqué, de la part du Ministre des Travaux publics, des engagements dont la réalisation est sur le point de s'effectuer.

Il a contribué à faire aboutir l'importante loi du 21 juillet 1909 sur les retraites des employés de chemins de fer.

Tabacs.

Grâce à ses efforts et à ceux des membres du groupe des Manufactures de l'État, les ouvriers et ouvrières ont vu porter leur pension de retraite de 600 francs à 720 francs pour les hommes et de 400 francs à 540 francs pour les femmes.

Le Ministre des Finances s'est en outre engagé à étudier la proposition de fixation, d'une manière uniforme, des bases de salaires pour toutes les manufactures.

D'autre part le Ministre a exprimé l'intention de procéder à un relèvement des retraites des préposés.

Habillement, campement et artillerie.

Les ouvriers des magasins militaires de l'habillement et du campement et les ouvriers de l'artillerie ont obtenu, à la suite des démarches réitérées de M. Roch et de ses interventions à la tribune, une augmentation de leurs pensions et aussi de leurs salaires, dans le but de les mettre en concordance avec ceux de l'industrie privée.

M. le Sous-Secrétaire d'État de la Guerre exprime l'intention de titulariser le personnel temporaire employé dans ces magasins.

Fournitures militaires.

M. Roch a insisté à diverses reprises (voir notamment la séance du 10 juillet 1908) pour obtenir la régularisation des commandes de chaussures pour l'armée de façon à éviter les chômages.

Postes et télégraphes.

En ce qui concerne l'indemnité de séjour, il a demandé que les sous-agents des postes de Nantes reçoivent tous la même indemnité de résidence de 100 francs.

Ses démarches ont abouti : 1° à une installation nouvelle de l'hôtel des postes à

Nantes, indispensable pour la santé du personnel et la commodité du public ; 2° à la création d'une recette auxiliaire urbaine des postes, quartier de la gare de Nantes-Orléans (lettre du 28 janvier 1908 du Sous-Secrétaire des postes) ; 3° à la création d'une recette auxiliaire à Trentemoult.

Il a donné son appui aux vœux du groupe nantais des sous-agents des postes tendant à la création de 13 nouveaux emplois, justifiée par le surmenage actuel dans cette catégorie du personnel. Les déclarations qui lui ont été faites à ce sujet par le Ministre des Postes permettent d'espérer qu'une satisfaction au moins partielle sera donnée prochainement aux intéressés.

Inscrits maritimes.

M. Roch a apporté tout son concours : 1° à la préparation et à l'adoption de la loi du 14 juillet 1908 qui relève d'une façon notable les pensions de demi-solde, ainsi que de la loi du 15 avril 1907 concernant la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires ; 2° à l'organisation du crédit maritime voté dans la précédente législature.

D'autre part il est parvenu à faire introduire dans la dernière loi de finances une disposition sauvegardant, notamment en ce qui concerne l'admission à la pension de demi-solde, les droits des inscrits maritimes employés au service des ponts et chaussées.

En résumé :

M. Roch a fait preuve d'un constant souci de la défense des intérêts agricoles économiques, industriels et ouvriers de Nantes et du département. Il n'a négligé aucune occasion de les soutenir avec compétence et autorité.

Ses adversaires politiques eux-mêmes — du moins ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti — se plaisent à le reconnaître.

A cette expérience consommée des affaires publiques, à ce dévouement désintéressé de tous les instants, M. Roch a ajouté une rectitude et une loyauté constante dans son attitude politique.

Électeurs républicains,

Tous ceux que préoccupent avant tout les intérêts du pays, tous ceux qui condamnent une politique de réaction pleine d'aventures pour la paix intérieure comme pour la paix extérieure ; tous les républicains sincères de toutes nuances qui entendent marcher résolument mais sans secousse dans la voie du progrès et des réformes sociales auront à cœur de se grouper le 24 avril prochain autour de l'honnête homme, du citoyen méritant qui porte si dignement le drapeau républicain.

Aux urnes, pas d'abstentions !

Vive la République !

ROCH.

4e Circonscription de NANTES.

M. le marquis de DION.

Élu au 1er tour de scrutin. — 19.957 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je me présente à vos suffrages.

Le 27 avril 1902 et le 6 mai 1906, je vous disais :

Je suis partisan résolu de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement, de la liberté d'association.

Je demande le service d'un an, après avoir assuré la solidité de l'armée par de puissants cadres de rengagés.

Je demande que les finances de l'État soient gérées comme les finances d'une société industrielle sérieuse.

Je demande, enfin, à sortir du gâchis et de la confusion des pouvoirs, pour rentrer dans l'ordre, l'économie et l'équité devant la loi.

Je suis l'ennemi irréconciliable de ce régime parlementaire qui n'a plus à faire ses preuves d'impuissance et d'ignominie.

Je ne vous ferai pas, mes chers Concitoyens, de vaines promesses, mais je m'engage à me montrer inébranlable dans la défense de nos convictions religieuses, du drapeau, de la liberté et des intérêts de la France.

Durant les quatre années qui viennent de s'écouler, mes votes, mes efforts n'ont pas eu d'autre but.

Ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir.

L'heure est grave.

Nous sommes acculés au déficit, et les pires complications nous menacent...

Comme je le disais dernièrement à la Chambre, les décisions du Parlement, prises sans méthode, sans logique, en pleine incohérence de textes, ces lois, ces décrets qui se superposent et souvent se contredisent, sont destinés à faire régner dans notre pays : l'oppression, le désordre et l'anarchie.

Le salut est dans la revision de la Constitution, en vue de faire nommer le chef de l'État par le peuple directement consulté, et dans l'adoption de méthodes électorales réellement libérales, respectueuses de la volonté nationale qui, en élargissant le suffrage universel, redonneront au pouvoir l'autorité nécessaire pour faire régner la clarté, la méthode, l'ordre et la discipline.

Profondément attaché à notre belle circonscription où je compte tant d'amis, je m'efforcerai de travailler au bien de tous en défendant les grands principes qui font les grands peuples et les nations fortes :

Religion, patrie, famille.

Notre devise, mes chers Concitoyens, restera toujours : France d'abord !

Marquis de DION,
Député sortant.

Circonscription de PAIMBŒUF.

M. le marquis de JUIGNÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.878 voix.

Messieurs et chers Électeurs,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que j'ai reçu de vous, il y a quatre ans.

En m'élisant alors, vous m'avez prouvé que mes principes étaient conformes aux vôtres.

J'ai suivi à la Chambre la voie que je m'étais tracée.

Soucieux de la bonne administration des deniers publics, je n'ai jamais voulu donner l'approbation de mon vote à un budget qui se solde chaque année en déficit.

J'ai cherché à défendre l'agriculture contre les nouvelles lois financières, qui, selon moi, et malgré les assurances intéressées de certains, tendraient à faire supporter par la terre la part la plus lourde de l'impôt.

Je me suis également élevé contre l'augmentation abusive de la taxe sur les héritages, dont le résultat sera d'absorber en droits de succession le plus clair des économies péniblement amassées.

Malgré les imperfections de la loi des retraites ouvrières, je l'ai votée, estimant que les travailleurs doivent être garantis contre la misère dans leurs vieux jours.

Mettant la défense nationale au-dessus de tous les partis, j'ai donné sans hésiter mon concours à tous ceux qui ont travaillé à réorganiser notre marine et à faire de notre armée la gardienne respectée de l'intégrité de la Patrie.

Pendant cette dernière législature, la franc-maçonnerie n'a pas manqué de poursuivre son œuvre de haine contre le catholicisme.

Après avoir voté les biens des congrégations et de l'Église, elle n'a pas craint de dépouiller les morts par une loi inique, violant les intentions de ceux qui s'étaient assuré des prières pour le repos de leur âme.

Nous en sommes maintenant à une nouvelle étape de la lutte.

N'osant s'attaquer ouvertement à l'autorité des pères de famille, on se propose, sous une forme déguisée, de supprimer la liberté d'enseignement.

Contre ces lois, je me suis élevé et je m'élèverai toujours, certain de remplir ainsi la mission que vous m'avez confiée.

C'est dans ces sentiments que je me présente à vos suffrages.

Conscient d'accomplir mon devoir et fort de la confiance que vous m'aurez témoignée, je continuerai, si vous m'élisez de nouveau, à lutter :

Pour l'amélioration du sort des travailleurs...

Pour la conquête intégrale de nos libertés religieuses...

Et pour l'honneur de la France !...

Marquis de JUIGNÉ,
Conseiller général du canton de Bourgneuf,
Secrétaire du Conseil général de la Loire-Inférieure,
Député.

1re Circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. DELAROCHE-VERNET.

Élu au 2e tour de s tin. — 12.561 voix.

Chers Électeurs,

Il y a quatre ans, plus de 9.600 électeurs avaient manifesté sur mon nom le désir de voir notre circonscription représentée par un républicain sincère et convaincu.

J'aurais étrangement trompé la confiance qu'ils m'avaient accordée si, depuis cette époque, je ne m'étais constamment tenu à leur disposition et si, aujourd'hui, candidat désigné par le Congrès républicain, je ne venais solliciter de la démocratie, l'honneur de la représenter au Parlement.

Depuis 1906, quelques-unes des réformes que je préconisais dans mon programme ont été accomplies ; d'autres sont encore en discussion ; toutes auraient pu aboutir sans le mauvais vouloir et les surenchères systématiques des partis d'opposition.

Aujourd'hui, les lois religieuses, avec leur caractère éminemment libéral, sont appliquées pour le plus grand bien de tous, grâce à la fermeté d'un Gouvernement respectueux des principes de justice et de liberté, et malgré les résistances et la mauvaise foi évidentes de ceux qui devaient le plus en bénéficier.

La loi sur les retraites ouvrières, tant désirée par la démocratie, a pu être enfin votée. Il appartiendra à la prochaine législature de la perfectionner dans son application.

Je suis persuadé que la loi de l'impôt sur le revenu sortira des discussions du Parlement moins vexatoire, moins inquisitoriale qu'elle n'apparaît à l'heure actuelle.

Les principales questions qui intéressent aujourd'hui le pays et sur lesquelles vous allez vous prononcer sont les suivantes :

La question de l'enseignement :

Je suis un partisan convaincu des mesures qui ont assuré sa laïcité, son obligation et sa gratuité, mais je ne donne pas, cependant, mon approbation au projet du monopole. L'enseignement, suivant les principes des lois Doumergue, présentées au Parlement, doit demeurer libre.

La réforme électorale :

Une modification du mode de scrutin annuel est indispensable et la réforme administrative qui se prépare conduira nécessairement, par la représentation proportionnelle, à la réforme électorale la plus conforme aux besoins du pays.

Le statut des fonctionnaires :

La nécessité d'un statut pour les fonctionnaires s'impose afin de les mettre à l'abri du favoritisme et pour permettre aux loyaux serviteurs de la République d'être justement récompensés suivant leurs mérites.

En dehors de ces réformes, d'autres devront être discutées immédiatement, au nombre desquelles :

La constitution d'un contrat collectif du travail;

L'établissement du principe de l'arbitrage;

L'institution du crédit ouvrier.

Avec les diverses questions qui sont encore à l'ordre du jour, la future Chambre aura à accomplir une tâche sociale des plus importantes et pour laquelle il faudra le concours d'hommes résolument épris des principes de solidarité démocratique.

Politique extérieure :

Jamais, depuis quarante ans, la situation de la France n'a été plus belle dans le concert des nations, il importe donc, pour la gloire de notre patrie, de continuer cette politique de fermeté loyale et franche qui nous a permis de reconquérir une place que nous n'aurions jamais dû quitter.

Programme local :

Profondément désireux de voir s'accentuer la prospérité de l'industrie, de l'agriculture et du commerce dans notre belle région, je ne cesserai de me tenir en constants rapports avec la Chambre de commerce de Saint-Nazaire, avec les municipalités et les syndicats professionnels, maritimes agricoles et salicoles de toute la circonscription. J'ai le plaisir de compter dans ces divers groupes de nombreux amis. Leurs conseils me seront toujours précieux. Pour moi, je leur offre à nouveau toute mon activité, toute mon énergie et tout mon dévouement.

Tel est mon programme.

Électeurs,

Les partis de réaction se lèvent en masse devant nous et tentent un dernier effort pour entraver l'évolution sociale et pour combattre la République démocratique qui seule peut convenir aux hommes et aux idées d'aujourd'hui.

Rappelez-vous le mot de Gambetta :

« Dans un siècle de progrès il faut marcher de l'avant, celui qui reste en place est voué à la mort. »

Le 24 avril vous vous prononcerez. Vos suffrages diront si vous êtes pour une politique rétrograde ou pour une politique de réalisations.

DELAROCHE-VERNET,

Maire de Pouliguen,
Conseiller général de la Loire-Inférieure,
Ancien chef adjoint du cabinet du Ministre de la Justice,
Candidat des comités républicains démocratiques.

2e Circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. de MONTAIGU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.288 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

En venant aujourd'hui solliciter vos suffrages, j'ai pleinement conscience de la responsabilité que j'assume ; peu d'époques, en effet, dans notre histoire, apparaissent aussi critiques.

Ce n'est pas par ambition personnelle, mais bien avec le sentiment d'un devoir à remplir, que j'ai accepté la tâche de succéder à celui dont l'inlassable énergie défendait à la Chambre notre foi catholique, notre amour de la patrie et nos intérêts matériels.

La guerre religieuse sans trêve ; le gâchis politique ; un budget de quatre milliards et demi ; le scandale des liquidations ; l'escamotage de la réforme électorale ; et, dominant le tout, une déconsidération toujours croissante du parlementarisme ; voilà le bilan de la politique néfaste que nous subissons !

Que voulons-nous ?

Nous voulons pour les pères de famille le droit d'élever leurs enfants dans le respect de leurs croyances ;

Nous voulons une amélioration des conditions sociales sans en faire une lutte de classes ;

Nous voulons un mode de scrutin qui, en mettant fin à l'usurpation des fausses majorités, permette aux minorités d'être représentées au sein du Parlement ;

Nous voulons le respect de la propriété et de l'initiative privée ;

Nous voulons le rejet de tout impôt ayant un caractère personnel et inquisitorial ;

Nous voulons donner à la France un régime de liberté et de paix.

Tel est mon programme qui a été celui de mon père et auquel j'entends comme lui demeurer invariablement attaché ; il est assez large pour permettre à tous les bons Français, soucieux de leur devoir, de combattre avec nous sous les plis d'un drapeau qui porte comme devise :

Religion, Patrie, Liberté.

Comte Hubert DE MONTAIGU.
Ancien officier de cavalerie.

LOIRET

Circonscription de GIEN.

M. ALASSEUR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.263 voix

Électeurs,

Le régime parlementaire, tel qu'il fonctionne actuellement avec le scrutin d'arrondissement, est la négation des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le mandat législatif, pour certains arrivistes, est devenu une profession lucrative, permettant de cumuler, de faire des affaires.

Le favoritisme s'étale au grand jour : Les recettes buralistes, les débits de tabac, etc., sont accordés à des agents électoraux, souvent très aisés, au détriment d'ouvriers victimes du travail ou de soldats blessés.

Les fonctionnaires ne sont pas assurés du lendemain, leur indépendance est menacée.

Les fraudes, les concussions, les gaspillages scandaleux, qui sont révélés chaque jour, à la Guerre, à la Marine, aux Travaux publics, à la Justice, engloutissent des sommes énormes sans profit pour la nation. Aussi les impôts montent sans cesse et les réformes démocratiques sont toujours ajournées.

De telles mœurs politiques, une telle anarchie administrative finiraient, si elles se perpétuaient, par compromettre notre crédit et l'existence même de la République.

Électeurs,

Je me présente à vos suffrages, animé du sincère désir de travailler à mettre fin aux abus, aux concussions, aux injustices, au favoritisme, et d'assurer à tous la justice, la liberté, l'indépendance, la sécurité.

Enfant du pays, sorti des rangs du peuple, je n'ai oublié ni mon origine, ni ce que je dois aux travailleurs de tous ordres, commerçants, cultivateurs, ouvriers : je serais un ingrat si je ne m'appliquais pas à améliorer leur sort.

Électeurs,

Je vous ai représentés avec désintéressement et loyauté pendant quatorze ans, tant à la Chambre qu'au Sénat. J'ai voté toutes les lois démocratiques qui ont été discutées au cours de mes divers mandats : Service militaire de deux ans, assistance aux vieillards, etc., etc. Si vous me faites l'honneur de me choisir à nouveau pour votre mandataire, je marcherai dans la même voie : je chercherai toujours à améliorer la situation des travailleurs.

Électeurs,

Je mets encore une fois mon expérience et mon dévouement à votre disposition. A vous d'en décider.

Vive la République démocratique !

G. ALASSEUR,

Candidat de l'Union de tous les républicains.

PROGRAMME

Questions politiques.

1° Caisse de retraites ouvrières :

Je travaillerai à améliorer le projet de caisse de retraites ouvrières récemment voté, ce projet ne donnant nullement satisfaction aux travailleurs.

2° Caisse de garantie contre les accidents des bûcherons :

Il a été créé des caisses de garantie contre les accidents des bûcherons des forêts de l'État. Je demanderai la création de pareilles caisses par l'État pour les bûcherons des forêts particulières.

3° Impôt sur le revenu :

Nos lois fiscales doivent être réformées dans un sens plus démocratique. Chacun doit payer suivant ses facultés. Je voterai un impôt sur le revenu non inquisitorial. L'exercice a été supprimé chez les débitants, il ne faut pas l'imposer aux autres contribuables, ni le rétablir chez ces mêmes débitants sous une autre forme.

4° Réforme électorale :

Le scrutin d'arrondissement est définitivement condamné. Je réclamerai avec Millerand, Buisson, Steeg, Poincaré, etc., etc., chefs du parti républicain, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

5° Statut des fonctionnaires :

Je voterai un statut élaboré en vue d'assurer à tous les fonctionnaires l'indépendance, l'avancement normal et la sécurité.

6° Service militaire. — Crédits supplémentaires pour les soutiens de famille, les réservistes et les territoriaux :

Je réclamerai un crédit plus élevé de façon à indemniser un plus grand nombre de soutiens de famille, de réservistes et de territoriaux.

7° Liberté de l'enseignement :

Je me déclare partisan résolu de la liberté de l'enseignement. Cette liberté primordiale a, du reste, été défendue par tous les vieux républicains, sans en excepter Gambetta, Jules Ferry, etc., etc., et, tout récemment encore, par Briand, Président du Conseil.

8° Réduction de l'indemnité parlementaire :

Je voterai la réduction de l'indemnité parlementaire. 9.000 francs suffisent à un député pour l'exercice de son mandat, ainsi que l'ont déclaré eux-mêmes les députés socialistes et en particulier M. Coutant, à la séance du 30 novembre 1906. (Voir *Journal officiel* du 1er décembre 1906.)

9° La suppression du vote par procuration :

Les députés doivent être assidus aux séances. Je réclamerai le rétablissement des feuilles de présence.

10° Réduction des gros traitements :

Je demanderai la suppression des sinécures, la réduction des gros traitements et l'amélioration du sort des petits fonctionnaires.

11° Suppression des sinécures :

Je veux également la suppression des emplois inutiles, créés seulement en vue de caser des protégés de toutes sortes.

12° Contrôle des services publics. — Guerre aux gaspillages ;

Je réclamerai un contrôle sévère des services publics, de façon à enrayer le gaspillage, les fraudes et les conclusions.

13° Application des lois contre les accapareurs :

Je demanderai une application sévère de la loi contre les accapareurs de denrées alimentaires et contre les matières de première nécessité pour l'agriculture.

14° Assistance médicale gratuite. — Libre choix du médecin :

J'estime qu'une loi doit être votée, donnant aux malades indigents le droit de choisir leur médecin.

Questions économiques.

Agriculture :

Notre agriculture pourrait prendre un très grand développement si on lui fournissait des engrais à bon marché. Je demanderai que nos riches phosphates d'Algérie et de Tunisie soient réservés pour la France au lieu d'être expédiés à l'étranger. Je réclamerai la création de Chambres de consultation d'agriculture et demanderai le maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Commerce :

Notre commerce de province est écrasé par la concurrence des grands magasins de Paris et de leurs succursales. Je demanderai d'appliquer à ces grands établissements des patentes progressives en raison du nombre de succursales et du nombre d'employés.

Industrie :

Si nous voulons que notre industrie puisse lutter contre la concurrence étrangère, il est

nécessaire que nous lui procurions des moyens de transport à bon marché. Je demanderai le développement de notre outillage national, canaux, chemins de fer, tramways, etc

Questions locales.

Canal latéral à la Loire de Nantes à Briare.

Canal de Blancafort à la Loire.

Tramways départementaux. Construction immédiate du tramway Tigy-Gien-Briare-Châtillon.

Service d'autobus.

Poste d'aérostation militaire annexé aux futures casernes de Gien. Je réclamerai, pour les casernes, un régiment complet, comme à Cosne.

Pour toutes les questions locales intéressant le commerce et l'industrie, je consulterai les groupements commerciaux de l'arrondissement.

G. ALASSEUR,

Candidat de l'Union de tous les républicains.

Circonscription de MONTARGIS

M. VAZEILLE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8,951 voix.

Mes chers concitoyens,

Consciant d'avoir, au cours des mandats que vous m'avez confiés, dans la mesure de mes forces et des circonstances, rempli mon devoir fidèlement, avec le souci des intérêts supérieurs de la France et de la République ; fort de l'assentiment général de la majorité des républicains, je viens à nouveau me présenter à vos suffrages.

Je ne m'attarderai pas à répondre longuement à des haines et à des ressentiments que je laisse à votre bon sens et à votre esprit de justice le soin de juger. Aussi bien les scandales récents de la marine justifient-ils amplement mon cri de protestation de 1904 contre l'incurie du Ministre d'alors.

N'est-il pas profondément triste de voir des fanfarons de républicanisme, d'un républicanisme parfois récent ou frelaté, s'acharner à surexciter les divisions entre républicains uniquement préoccupés de satisfaire leurs mesquines rancunes quand le sort de notre pays et celui de la démocratie devraient retenir toute notre attention, solliciter nos soins les plus urgents.

La République n'a plus rien à craindre de ses adversaires, chaque jour réduits davantage à l'impuissance, si nous savons maintenant l'organiser en conformité de son idéal de justice, de liberté et de fraternité.

Pour cet effort d'organisation, le pays qui travaille a besoin de paix, d'ordre, de collaboration loyale, féconde entre tous les hommes de bonne volonté qui désirent travailler à la prospérité et à la grandeur de notre nation, à son développement économique, au bien-être et à la dignité de tous ceux qui en sont les ouvriers. La paix ne serait-elle bonne qu'avec l'étranger, et devrions-nous transporter à l'intérieur du pays, entre concitoyens, la guerre — une guerre sauvage — qu'on répudie à l'extérieur ?

L'ère des grandes luttes politiques est passée : elles ont créé l'abri, la grande maison républicaine ouverte à tous — sauf à ceux qui n'y viendraient que pour la détruire — l'atelier où nous devons, de toute notre ardeur et de toutes nos forces, travailler à l'œuvre commune, à la grande œuvre de civilisation démocratique et de progrès social : l'heure est aux réformes économiques et sociales.

C'est dans ce sens qu'il faudra orienter le labeur de la prochaine législature.

Mais avant tout cet apaisement, que vient encore une fois de préconiser le chef actuel du Gouvernement, ne saurait être une abdication : la République que nous avons édifiée a pour fondements des institutions de laïcité, que nous déclarons intangibles, que nous maintiendrons et que nous fortifierons, si on les attaque. Nous voulons la paix contre les agitateurs d'extrême droite aussi bien que contre ceux d'extrême gauche. Nous voulons la liberté, mais sous l'égide de la République laïque, non comme une arme de perpétuel combat contre elle. Nous voulons la tolérance, mais la tolérance ne saurait triompher dans notre pays, si déchiré, que si nous veillons à ce qu'aucun germe d'intolérance ne soit versé dans le cœur et l'esprit de l'enfant.

Cette réserve faite, le premier soin du nouveau Gouvernement devra être de rétablir l'ordre dans nos administrations, l'ordre troublé par les abus du favoritisme, par le retard apporté à la juste satisfaction de certaines réclamations légitimes. Un « statut des fonctionnaires » fixant les conditions de leur nomination et de leur avancement, leurs moyens de défense contre l'arbitraire, sans droit de grève, permettra de restaurer la discipline nécessaire au bon fonctionnement des services publics.

Ensuite, la « tâche budgétaire et financière » devra être la préoccupation primordiale du prochain législateur. Les « économies » ne seront possibles que par une préalable et profonde « refonte de notre système administratif ».

La réforme de nos impôts directs, « impôt sur le revenu », destinée à réaliser une plus équitable répartition, est pendante devant le Sénat. Le Gouvernement aura pour mission de la faire aboutir dans des conditions d'équité aussi parfaites que possible, sans inquisition, et en tenant compte de tous les intérêts légitimes de l'industrie, du commerce et du travail. Elle permettra une amélioration de la taxe vicinale, substituée aux prestations, à l'égard de certains patentés, injustement chargés.

Réforme du congé et du passavent pour les cidres.

Je suis, en principe, opposé à l'institution des nouveaux monopoles d'État, parce qu'ils seraient, pour celui-ci, l'occasion de créer de nouveaux impôts indirects, de nouvelles armées de fonctionnaires et de quémandeurs ; l'occasion de nouveaux gaspillages ; parce qu'ils ne pourraient être institués qu'à la condition d'énormes indemnités, que notre situation financière ne permet pas.

Notamment, au sujet des assurances, je pense que le progrès se trouve plutôt dans la voie des assurances mutuelles communales et cantonales, avec fédérations. La législation sur l'assurance-accidents devra être améliorée, en vue d'une solution plus prompte pour les victimes d'accidents.

Une grande réforme est également urgente : « c'est celle de nos institutions judiciaires », de façon à rendre la justice moins coûteuse et plus rapide.

La réforme administrative et judiciaire sera facilitée par la « réforme électorale », qui libérera le représentant élu des entraves des intérêts particuliers ou trop étroitement locaux, souvent en opposition avec l'intérêt général. Elle appelle un élargissement de la circonscription électorale ; la substitution du renouvellement partiel au renouvellement intégral pour la continuité du travail parlementaire ; la diminution du nombre des députés, compensation nécessaire de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, contre laquelle je continuerai de voter, tant qu'elle ne sera pas liée à cette réduction du nombre.

La représentation proportionnelle, dans son principe, sinon dans certains systèmes, ne saurait être contestée ; elle est, en matière électorale, la réalisation de la justice, puisqu'elle consiste à faire de la Chambre la représentation exacte, photographique du pays, et a pour but d'obtenir qu'aucun citoyen, qu'aucun contribuable ne soit privé de mandataire.

Les critiques qu'elle a soulevées ne s'appliquent qu'au système réellement défectueux de la Commission de la Chambre. Convenablement réalisée — par mon système personnel notamment — elle ne ferait courir aucun risque à la République. Au surplus, je voterai toutes les garanties transitoires qui, en la maintenant comme but, en permettraient l'établissement progressif, estimant, comme l'a dit le président du Conseil, qu'elle doit être l'œuvre du parti républicain.

Programme économique.

Il doit y avoir solidarité, non opposition, entre le capital et le travail : l'amélioration du sort des travailleurs développe leur pouvoir de consommation et est un excitant à la production ; réciproquement, la prospérité générale du pays et du producteur est la condition nécessaire des améliorations sociales.

Tout ce qui pourra favoriser notre développement économique doit donc être poursuivi. Au premier plan se place l'urgente question de l'amélioration de nos divers services de transports et d'échanges : postes, chemins de fer, canaux, voirie rurale. Ceux-ci sont, comme les artères dans l'organisme vivant, la condition même de la vie économique ; suivant qu'ils facilitent ou gênent la circulation commerciale, l'activité économique augmente ou se ralentit.

Le développement d'institutions d'enseignement technique, cours d'apprentissage, cours d'hiver, écoles professionnelles, sous l'impulsion simultanée de l'État et des associations professionnelles devra, dans le plus bref délai, mettre entre les mains de tous et particulièrement des enfants du peuple les moyens d'augmenter leur capacité de travail, de bien-être personnel et général. Ce sera, en même temps, un moyen, entre autres, de soustraire l'enfant des grandes améliorations urbaines à l'influence néfaste de la rue, et l'occasion de parfaire l'instruction et l'éducation reçues à l'école primaire.

L'agriculture, par le vote des lois relatives au bien de famille, au crédit agricole à long terme, à l'institution des sociétés de crédit mutuel agricole à court terme, etc., etc., possède dorénavant les moyens de développer sa prospérité. Il faudra lui en apprendre le maniement, multiplier aussi pour elle les moyens d'enseignement.

Des circonstances récentes nous ont aussi démontré qu'il faudra, dans son intérêt, modifier la législation relative au curage des rivières et cours d'eau.

Il y aura lieu de remettre à l'étude la question des Chambres d'agriculture.

Programme social.

Pour élever le peuple à une situation meilleure, il ne faut pas le traiter comme un enfant sous la tutelle perpétuelle de l'État-Providence, il faut éveiller, armer, fortifier les énergies individuelles, l'esprit d'initiative.

L'accession à la propriété des travailleurs, des syndicats, devra être favorisée.

A la grève, moyen primitif de lutte économique et sociale, devra peu à peu être substituée une législation inspirée du principe de justice et de liberté, établissant un contrat individuel ou collectif, et, dans la mesure du possible, la participation aux bénéfices.

La loi sur les retraites ouvrières devra être améliorée au fur et à mesure des possibilités financières.

L'assistance médicale, avec libre choix du médecin pour tous, devra être développée particulièrement en faveur des familles nombreuses.

De graves questions, comme la lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme, la dépopulation, la criminalité juvénile, doivent être mises au premier plan des préoccupations du législateur, si nous voulons sauver notre pays d'une décadence croissante et irrémédiable.

Mes chers Concitoyens,

Après douze ans de législature, vous êtes à même de me connaître, de juger si l'expé-

rience acquise, si mon caractère, si mon perpétuel souci de rechercher le vrai et le juste vous permettent de me continuer votre confiance.

Je ne puis vous promettre de ne jamais me tromper, mais je puis vous affirmer mon dévouement ardent à la cause de la France, de la République et de la Démocratie.

Indifférents aux polémiques tapageuses, vous déciderez dans votre conscience.

Quel que soit votre verdict, pénétré de reconnaissance pour la confiance dont vous m'avez honoré, je resterai toujours

Votre bien dévoué,

Docteur VAZEILLE,
Maire de Quiers,
Député,
Candidat de l'Union des républicains.

1re Circonscription d'ORLÉANS.

M. Fernand RABIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.026 voix.

Chers Concitoyens.

Je suis votre député depuis près d'un quart de siècle.

Nul ne peut me reprocher d'avoir manqué à aucun de mes engagements.

J'ai fait partie des majorités qui ont voté les réformes démocratiques et laïques que vous réclamiez. J'ai pris à la réalisation de plusieurs d'entre elles une part importante. Récemment encore, je faisais voter, comme rapporteur, les lois sur les retraites des employés de chemins de fer et de tramways et la loi sur les enfants anormaux.

Tous les électeurs, de la ville et de la campagne, savent le zèle et l'activité dont j'ai fait preuve pour la défense de leurs intérêts. Il y a quelques semaines, j'obtenais du Gouvernement l'affectation à Orléans d'un régiment de cavalerie. La Commission des travaux publics, sous ma présidence, vient de repousser la convention projetée entre l'État et la Compagnie d'Orléans qui lésait si gravement les intérêts de notre région.

Conscient de n'avoir à aucun moment démérité, fort de l'appui des comités républicains, à nouveau je sollicite vos suffrages.

Vous me connaissez trop pour qu'il soit besoin entre nous d'un long programme.

La vie parlementaire peut d'ailleurs faire surgir de nombreuses questions qu'il n'est pas possible de prévoir et sur lesquelles, par suite, je ne puis solliciter vos avis.

Le passé vous est une garantie de l'avenir ; je vous demande de me faire confiance.

J'indiquerai cependant comme d'une urgence spéciale :

L'amélioration de la loi, récemment votée, sur les retraites ouvrières et paysannes ;

Les lois de défense et de protection de l'école laïque ; le contrôle de l'État sur le personnel et sur l'enseignement des écoles libres ;

La réforme administrative ;

Le statut des fonctionnaires ;

L'étude du contrat de travail ; les écoles d'apprentissage, toutes mesures propres à augmenter notre activité commerciale et économique.

La réforme fiscale,

Actuellement soumise au Sénat, elle devra aboutir dans la prochaine législature.

Le vote des moyens qui permettront de continuer l'établissement d'une voie navigable de Nantes à Briare ;

La réforme électorale : scrutin de liste, renouvellement partiel de la Chambre, diminution du nombre des députés.

La représentation proportionnelle peut être le scrutin de l'avenir. Je n'y suis point opposé en principe, mais j'estime qu'à l'heure présente elle serait pour les républicains un danger et une duperie.

Aujourd'hui elle apparaît non comme un acte de justice, mais comme une arme de combat, ramassée par les éternels adversaires de la République pour briser le faisceau des forces républicaines.

Les républicains ne s'y laisseront pas prendre. Ils savent que les réactionnaires voteraient avec la même discipline pour un candidat réactionnaire, qu'il fût ou non partisan de la représentation proportionnelle.

Nos adversaires dictent leur devoir aux républicains, partisans ou non de cette mesure.

Les républicains n'oublieront pas que les majorités qu'on critique avec tant d'injustice et de violence ont donné à la France, depuis 1871, la force de se relever et de reprendre son rang dans le monde, à la République le moyen de réaliser, en trente années, dans les ordres les plus divers — enseignement, armée, affaires religieuses, associations, assistance publique, institutions de mutualité et de prévoyance, lois du travail, — des réformes dont seuls les aveugles volontaires ne veulent pas reconnaître la portée politique et les résultats sociaux.

Électeurs,

Le régime républicain est au-dessus de nos discussions.

Ni la campagne des évêques, ni l'agitation royaliste, ni les excitations anarchistes et antipatriotes ne sauraient prévaloir contre votre volonté de conserver à ce pays le régime qu'il s'est librement donné.

S'il y a encore, selon le mot de Léon Bourgeois, trop de privilèges en haut et trop de misères en bas, notre devoir est de nous unir pour rendre notre République de jour en jour meilleure, plus forte et plus habitable.

C'est pour être l'ouvrier de cette tâche que je vous demande de me renouveler votre confiance.

Jamais, dans notre circonscription, la situation politique n'a été plus claire ; jamais le devoir républicain ne s'est imposé avec autant de netteté.

Tous unis pour le combat comme pour la victoire, vous irez au scrutin avec discipline.

Vive la République !

Fernand RABIER,
Député sortant,
Conseiller général du canton Nord-Ouest,
Candidat des républicains.

2e Circonscription d'ORLÉANS.

M. Henri ROY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.530 voix.

Chers concitoyens,

En dépit de l'affectueuse insistance de mes amis, j'aurais décliné la candidature si je n'avais l'assurance de pouvoir remplir toutes les obligations de mon mandat.

Je ne suis entré au Parlement ni pour faire une affaire, ni pour faire des affaires. L'augmentation de l'indemnité parlementaire, en garantissant à un député sans ressources personnelles l'absolue indépendance dont il a besoin, lui permet, et lui fait un devoir de se consacrer tout entier à son mandat.

Si l'état de ma santé ne m'a pas permis de prendre aux débats paalementaires une part aussi effective que je l'aurais désiré, j'ai du moins conscience de n'avoir failli à aucun des engagements que j'avais souscrits envers vous, de n'avoir laisser péricliter aucun des intérêts généraux ou particuliers qui m'étaient confiés.

Le Parlement a voté, entre autres lois importantes :

La revision des évaluations de la propriété non bâtie, la constitution d'un bien de famille insaisissable, le développement du crédit agricole, organisation individuelle ou collective, lois qui consolident la petite propriété rurale.

La loi douanière, qui donne aux producteurs des garanties nouvelles.

La réduction des périodes d'instruction militaire, prélude de la suppression de la période territoriale.

Le rachat de l'Ouest, opération financière discutable, mais devenue indispensable.

La loi des retraites ouvrières et paysannes. Nous l'aurions voulue plus généreuse : au moins assure-t-elle dès maintenant à tous les travailleurs un minimum de ressources que la Société leur doit. Des dispositions plus généreuses y seront certainement introduites.

Cette loi laisse à l'effort individuel sa vertu féconde : la mutualité dont la République s'honore de favoriser l'œuvre bienfaisante y marque sa place, que nous ferons de plus en plus large.

L'impôt sur le revenu, impôt de remplacement et non de superposition, projet complexe, assurément amendable, projet de justice, puisqu'il répartit plus équitablement l'impôt, projet démocratique, puisqu'il exonère ou décharge. sans être excessif pour ceux qu'il frappe, sans être inutilement inquisitorial, tous les petits qui contribuent aujourd'hui aux charges publiques, dans des conditions disproportionnées à leurs ressources.

En laissant à la disposition des communes les sommes provenant de l'ancien budget des cultes, en transmettant aux associations de bienfaisance les biens des fabriques, le Parlement a complété l'œuvre de séparation. Elle s'achève dans le calme et la paix.

Cette paix n'a pu être sérieusement troublée par la récente manifestation du clergé. Les amis de l'école laïque, qui a fait ses preuves de patriotisme et de science, n'ont pas perdu la sérénité qui appartient aux forts. Les républicains, tous unis, feront aux évêques la réponse digne et mesurée qui convient.

Le législateur inscrira bientôt dans la loi le droit pour l'État de contrôler l'enseignement dans les écoles libres dont l'existence n'est pas en question, d'exiger du personnel qui y exerce les garanties indispensables.

Je suis le partisan résolu d'une réforme électorale qui, en élargissant la base du scrutin,

permettra, par le scrutin de liste, la diminution du nombre des députés et la réforme administrative. Il conviendrait de substituer au renouvellement intégral le renouvellement partiel de la Chambre.

Notre administration doit être modernisée et simplifiée. Elle doit être faite pour le contribuable et non, comme aujourd'hui, le contribuable pour elle.

Il en résultera des économies importantes qu'accroîtra un contrôle plus précis sur les dépenses.

Nous donnerons aux fonctionnaires la charte qu'ils réclament : garantie de leurs droits, elle en marquera la limite. Leur premier devoir est le dévouement à la République, le second le souci permanent de l'intérêt général.

Fidèle à sa tradition pacifique et glorieuse, la France est toujours au premier rang des nations. Pour l'y maintenir, nul sacrifice ne coûtera à notre patriotisme éclairé, sous la seule condition qu'il soit justifié. Le Parlement et le Gouvernement exerceront avec vigilance un contrôle indispensable.

Notre grandeur est aussi dans notre développement économique. Étude du contrat de travail, création d'écoles d'apprentissage, traités de commerce, extension de nos voies d'eau et au premier rang la Loire navigable, utilisation de la houille blanche ; défense de nos droits dans la convention projetée entre l'État et l'Orléans, autant de mesures propres à faciliter notre essor économique.

A cette tâche essentielle, nous convions toutes les bonnes volontés, assuré que les réformes sociales se feront d'autant plus pacifiquement et vite que notre pays sera plus prospère.

La République est assise sur d'indestructibles bases. Les rodomontades ridicules de royalistes impénitents, les excitations haineuses de quelques révolutionnaires exaltés ne sauraient ni troubler vos esprits, ni prévaloir contre votre bon sens.

En vous donnant une conscience plus claire de vos droits, une conception plus précise de vos devoirs, en vous apportant plus de bien-être dans le présent, plus de sécurité dans l'avenir, la République vous a émancipés et conquis.

Fier d'avoir été choisi par vous pour collaborer à l'œuvre d'hier, j'attends de votre confiance le droit de collaborer à l'œuvre de demain. Nul effort ne me coûtera pour mériter davantage votre affection et votre estime.

Henri ROY,
Député sortant.

Circonscription de PITHIVIERS.

M. Georges COCHERY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.790 voix.

Chers concitoyens,

Depuis un quart de siècle, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Je viens vous demander de me renouveler, pour la septième fois, mon mandat.

Comme député, comme rapporteur général ou président de la Commission du budget,

comme Ministre des Finances, j'ai donné tout mon temps, toute mon activité à la défense des intérêts généraux du pays.

Il est aisé de flatter la démocratie. — J'aime mieux la servir.

Appelé de nouveau au Ministère des Finances il y a neuf mois, j'ai présenté un projet de budget complet et sincère comprenant toutes les dépenses prévues, et aussi des projets de recettes de nature à les compenser intégralement. — J'ai pu obtenir des Chambres le vote de ressources suffisantes pour assurer dans une année normale l'équilibre des dépenses inscrites au budget de 1910.

Pour faire face aux nouveaux besoins de l'avenir, il appartiendra à la démocratie républicaine de poursuivre résolument la politique d'économies que j'ai toujours défendue et de dégager les ressources nécessaires.

Les économies doivent résulter non de simples réductions de prévisions de dépenses, mais de la suppression des causes de ces dépenses. — La politique financière suivie par la République, qui a su réaliser l'unité et l'équilibre budgétaires à peu près inconnus des régimes qui l'ont précédée, est le gage de ce qu'elle saura faire.

J'ai collaboré à toutes les grandes réformes apportées depuis vingt-cinq ans par la République : Réorganisation de nos forces militaires — Organisation de l'enseignement primaire laïque — Séparation des Églises et de l'État — Lois d'assistance et de prévoyance — Développement des chemins de fer, routes, canaux, ports, etc. — Protection de l'Agriculture — Dégrèvements ou diminutions d'impôts au profit des travailleurs, etc... — Je continuerai.

Je reste constamment attaché à la réalisation des progrés nécessaires. Au premier rang se place aujourd'hui une plus équitable répartition des impôts, qui vous apportera de larges diminutions des contributions qui frappent la terre, votre principale source de richesse. — Je continuerai.

J'ai toujours défendu l'école laïque si violemment et si injustement attaquée. — Je continuerai.

En toutes circonstances, je me suis fait le soutien résolu de l'agriculture. J'ai voté notamment les lois instituant le crédit agricole individuel — La loi du bien de famille — Les lois contre les fraudes — La revision douanière protégeant la production agricole, etc... — Je continuerai.

J'ai soutenu énergiquement vos intérêts. Il n'est pas une commune de notre arrondissement qui n'en ait eu des preuves — Je continuerai.

Chers concitoyens,

Vous avez éprouvé mon dévouement absolu dans le passé. Vous le retrouverez aussi actif dans l'avenir.

Votre bien dévoué,

Georges COCHERY.

Député sortant,
Ministre des Finances,
Président du Conseil général.

LOT

Circonscription de CAHORS.

M. de MONZIE.

Élu au 1er tour de scrutin — 15.787 voix.

Mes chers Concitoyens,

La grande accalmie nationale qu'a su réaliser la politique du ministère Briand ne saurait faire oublier les difficultés et les problèmes du temps présent. Plus que jamais, la situation de nos finances publiques domine et commande toutes nos préoccupations. Je dirais volontiers qu'il n'y a pas d'autre question, tant celle-là passe en gravité toutes celles qui agitèrent au cours de ces dernières années la conscience des hommes et la passion des partis.

« Cela ne peut pas durer et cela ne peut pas changer », écrivait il y a quelques mois M. Lavisse. Nous ne devons pas accepter cette formule de découragement. Il faut que le régime dure et que l'organisation économique du pays change. La législature qui va s'ouvrir doit réaliser la réforme budgétaire, sous peine d'éloigner de la République l'affection et la confiance populaires. Le vote d'un budget réduit, normal, sincère, est l'obligation essentielle de la nouvelle Chambre.

Il faut que soit définitivement réglée, selon le vœu de la démocratie, la question de l'impôt sur le revenu. Il faut que la réforme soit faite ou abandonnée. Pour ma part, je m'engage à y collaborer de mon mieux, résolu à ne pas laisser se prolonger une attente que l'on qualifierait de duperie si elle ne prenait fin.

Il faut que les ressources soient établies avec lesquelles sera appliquée la loi sur les retraites ouvrières, non point certes telle qu'elle vient d'être votée, mais avec un texte modifié faisant aux petits propriétaires, aux métayers, à tous les assujettis facultatifs une retraite égale à celle qui est faite pour un même prélèvement et dans les mêmes conditions aux assujettis obligatoires, c'est-à-dire aux salariés, ouvriers et employés.

Il faut non plus seulement étudier en de vaines commissions, mais accomplir celles des réformes sociales pour lesquelles il y a promesse faite aux travailleurs : la protection du salaire minimum, l'institution d'actions du travail, l'extension de la prudhomie et des conseils d'arbitrage, la réglementation des grèves, le statut corporatif des fonctionnaires, la revision de la loi de 1895 sur la saisie-arrêt.

Mais cette législation sociale entraîne un surcroît de dépenses, dans le moment où

l'excès des dépenses est notre plus puissant souci. Il faut donc trouver des ressources et plus encore trouver des économies.

Je m'engage à chercher ces ressources indispensables sans faire appel ni aux impôts directs ni aux taxes de consommation. Je m'engage surtout à poursuivre la recherche des économies. Ah certes! il ne peut pas s'agir de rogner d'ici de là quelques emplois subalternes. L'œuvre est plus vaste. C'est un véritable remaniement qui s'impose dans nos services publics. La réforme financière a pour condition la réforme administrative qui doit simplifier chacune de nos modernes administrations et l'adapter aux progrès de notre civilisation.

Cette réforme administrative elle-même a pour raison la réforme électorale. Peu importerait en vérité le mode de votation, si le scrutin d'arrondissement n'était un obstacle aux réformes, s'il n'opposait pas dans un conflit permanent les intérêts particuliers avec l'intérêt public. Je suis partisan de la réforme électorale la plus large, parce que je suis partisan de la réforme administrative la plus complète.

Réforme financière, réforme administrative, réforme électorale! Cette triple tâche est celle de la Chambre prochaine. C'est presque le programme d'une Assemblée constituante.

Rien n'est à retrancher des lois qui ont assuré l'indépendance réciproque de l'État laïque et des autorités spirituelles. Rien — hormis les abus — n'est à retrancher de la République; il y faut ajouter, il faut l'accroître de justice sociale et de grandeur nationale.

La politique suivie par M. Pichon est bien faite pour maintenir la paix européenne et le prestige français. J'ai approuvé les conventions d'arbitrage. J'approuverai davantage encore les efforts qui seront tentés pour éviter, au lendemain de la révision du tarif douanier, les représailles économiques des nations voisines. Mon seul souhait est de voir notre diplomatie se montrer en toutes circonstances plus exigeante de résultats positifs et moins aisément satisfaite de concessions platoniques. J'insisterai pour que nos agents consulaires deviennent de plus en plus, en travers le monde, les placiers actifs et diligents de nos produits agricoles et industriels. La diplomatie manque à son devoir quand elle n'est pas l'auxiliaire de notre production et de notre commerce.

Je n'entends pas oublier, même au service des intérêts publics, les grands intérêts régionaux dont vous m'avez déjà remis le soin :

1° La mauvaise volonté de la commission des travaux publics a retardé de plusieurs mois la déclaration d'utilité publique pour la ligne Cahors-Moissac. Nous ne saurions être plus longtemps victimes d'un conflit entre la Commission et le Gouvernement. Je ne manquerai d'élever en ce sens une protestation que j'espère efficace.

2° Dès que le Conseil général aura établi définitivement son accord à propos des tramways, je seconderai les démarches qui seront engagées pour obtenir à bref délai l'approbation du réseau départemental.

3° J'ai obtenu de M. le Ministre de la Guerre et du Parlement que le camp des 17e et 18e corps d'armée fût créé au cours de l'exercice 1910. J'interviendrai énergiquement pour que le camp militaire soit établi sur les causses du Lot.

4° La question des zones viticoles n'a pas été discutée dans cette fin de législature. Je me réserve de faire valoir les droits de nos crus et de réclamer l'incorporation dans la zone bordelaise des côtes du Lot.

5° Enfin les planteurs de tabacs peuvent compter sur moi — ils le savent — pour plaider leur cause et demander, au lieu des primes instituées par M. Cochery, le relèvement des prix de série du tabac.

Je crois avoir prouvé en ces quelques derniers mois mon ardeur au travail et mon impatience des réalisations. Je crois aussi avoir prouvé que mon appel à la concorde républicaine n'était pas un mot vide de sens. Subsiste-t-il encore des appréhensions chez les uns de la défiance chez les autres? Je ne veux pas le croire. — Pratiquer la justice et la bienveillance pour tous, respecter la liberté individuelle et l'autonomie communale, s'efforcer dans la pratique quotidienne d'inspirer à chacun le sentiment de l'égalité, n'est-ce pas, mes chers compatriotes, faire — sans équivoque possible — de la bonne politique républicaine

que l'avenir ne désavouera pas ? Je n'ai pas peur de l'avenir, pourvu que la République, grande recruteuse d'hommes, reste toujours en quête de progrès social et de fraternité véritable.

Vive la République démocratique et sociale!

A de MONZIE,
Conseiller général du Lot,
Conseiller municipal de Castelnau-Montratier,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris,
Député sortant.

Circonscription de FIGEAC.

M. BÉCAYS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.872 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a près de quatre ans vous m'avez, par vos libres suffrages, appelé à l'honneur de vous représenter au Parlement. J'ai conscience d'avoir rempli de mon mieux les devoirs que m'imposait mon mandat sans oublier un seul instant ma tâche républicaine, sans m'écarter de la ligne de conduite que votre confiance m'avait tracée.

Quel était alors et quel est aujourd'hui mon programme? Celui du parti radical et radical-socialiste, celui dont la réalisation, poursuivie pendant de longues années, s'est affirmée au cours de cette législature avec une force sans précédent par l'étude des grands problèmes économiques dont la démocratie n'avait pas encore abordé l'examen, tant semblaient grandes les transformations attendues, tant elles devaient soulever de résistances opiniâtres dans l'éternelle lutte des privilèges contre le droit.

L'œuvre entreprise est vaste en effet. Depuis longtemps courait cette légende : Jamais une Chambre française ne tenterait la refonte radicale de nos impôts! Nos quatre contributions sous le poids desquelles l'agriculture, le petit commerce, les classes moyennes sont habituées à courber le front puisaient une si grande force dans leur long usage; l'organisation d'un système fiscal nouveau serait si difficile, si délicate; elle nécessiterait un tel labeur, un effort si considérable, il faudrait heurter de si gros intérêts que les républicains les plus audacieux reculeraient devant l'immensité de la tâche!

Cette œuvre, citoyens, la Chambre des Députés l'a accomplie après deux ans d'efforts, aux cours de débats longs, ardus, où tous les principes ont été débattus, toutes les questions soigneusement examinées, toutes les incidences calculées et prévues, dans le désir ardent d'accomplir une œuvre de justice sociale et d'écarter, quoi qu'on en ait dit, les inquisitions et les vexations inutiles.

Place aux travailleurs des champs et des villes, place au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne propriété! Qu'il leur soit enfin permis d'exiger des grosses fortunes, du monde de la spéculation industrielle et commerciale, de toutes les puissances d'argent, leur juste contribution aux charges publiques! Voilà l'esprit même de la réforme. Devant le grand courant d'idées qu'elle provoque, quels privilèges sauraient résister?

La Chambre s'est prononcée. Au Sénat appartient maintenant la parole. Faut-il se

laisser intimider par une campagne savamment conduite, désespérer du zèle, du loyalisme, de la clairvoyance de cette assemblée et croire qu'elle se refusera à écouter la voix du pays? A d'autres époques vous avez entendu soutenir que le Sénat était l'adversaire résolu des monopoles d'État, du principe de l'obligation en matière de solidarité sociale. Et cependant de quel éclatant démenti cette assertion a-t-elle été suivie! Le Sénat a voté le rachat de l'Ouest, il a voté les retraites ouvrières. Comment nier le poids de l'opinion publique en présence des conversions éclatantes qu'elle a provoquées? Aussi sommes-nous en droit de vous dire : affirmez de nouveau demain votre volonté, et pas de désespérance! De votre côté se trouve le droit?

Plus modeste, moins retentissante a été la discussion relative à l'extension du réseau des chemins de fer de l'État. Certains n'ont voulu y voir qu'une opération financière dictée par l'opportunité des circonstances, une mesure de préservation contre un aléa rempli de périls pour le budget national. En réalité, la loi qui en est issue ouvre la voie aux monopoles.

Que faut-il entendre par là? Poursuivrons-nous systématiquement la nationalisation de tous les grands services publics, de toute l'industrie nationale? Ce n'est pas là le sens dans lequel je conçois en ce qui me concerne les réformes futures. Il serait imprudent de généraliser les principes du monopole jusqu'à l'étatisme. Le tempérament français supporterait avec peine la perpétuelle ingérence du pouvoir. La liberté humaine, le besoin d'expansion de l'initiative individuelle qui se manifeste avec force dans nos entreprises privées, est à mes yeux un puissant adjuvant du progrès. Laisser l'individu libre dans la vie, souverain maître de sa destinée, lui permettre de choisir sa carrière, de se livrer aux entreprises en proportion des forces qu'il croit découvrir en lui; ne point barrer aveuglément la route à la concurrence dans laquelle le consommateur et le producteur trouveront la protection naturelle qui résulte du contre-poids des intérêts rivaux, constitue le véritable principe. Mais c'est au nom de ce principe et parce qu'il faut assurer cette liberté, faciliter cette émulation, développer cette garantie réciproque, que l'État doit intervenir contre ceux qui, par l'organisation de trusts, par l'œuvre mauvaise qu'accomplissent tous les jours sous nos yeux les grandes puissances financières, ont réussi à les supprimer Là où la concurrence est morte, partout où le cartel a étouffé chez les plus faibles le droit à la concurrence vitale, là où la petite entreprise a disparu, absorbée par la grande industrie, par le haut commerce, là où par conséquent la consommation et la production ont dû subir le joug d'un accaparement qui leur impose ses prix, là doit intervenir l'État. En faisant cette précision nous déterminons et limitons son rôle.

La juste rémunération du producteur de la matière, l'équilibre entre les prix de revient et ceux payés par la consommation, tel est le premier résultat à atteindre. Il en est un second. Des ressources sont nécessaires pour l'accomplissement des grandes réformes de solidarité et de prévoyance sociales : il faut cesser de les demander à l'impôt. En puisant des ressources nouvelles dans l'extension de son patrimoine propre et son industrialisation partielle l'État doit s'efforcer de diminuer les charges qui atteignent les contribuables. Par les dégrèvements à la base et la progression qui suit l'échelle ascendante des richesses, l'impôt sur le revenu instaurera la justice et l'égalité. Mais c'est du monopole que nous devons attendre l'allégement des contributions indirectes sur les matières de première nécessité et l'on sait combien de tels impôts sont lourds aux familles nombreuses et aux déshérités de la fortune.

Ne redoutez point que l'État abuse de l'exercice des quelques monopoles qu'il se sera attribué. S'il s'écartait des principes dont je parle, s'il exploitait comme un impôt ce qui, même entre ses mains, doit rester une simple industrie, il anéantirait son œuvre.

Voilà en leur ensemble les réformes économiques et fiscales auxquelles nous devons attacher nos efforts. Ne les reléguons pas dans un avenir trop lointain. Dans le monde entier, en Europe surtout, les charges budgétaires augmentent. Sans nul doute il faut les restreindre et nous devons nous y employer avec la plus grande énergie; mais longtemps encore la défense nationale nous imposera de lourds sacrifices. Aussi ces grandes réformes seront-elles celles de demain. Qui aura le droit de s'en plaindre? Quelques rares privilégiés vont-ils

revendiquer la faculté d'accroître indéfiniment à leur seul profit des capitaux illimités au point d'absorber un jour le trésor national? Plus sera âpre leur résistance et plus eux-mêmes nous dénonceront le péril, plus ils fourniront des armes aux dangereuses utopies du collectivisme. Faire justice à l'exagération d'une telle prétention est encore le meilleur moyen d'ôter leurs griefs aux propagandistes des révolutions violentes.

De profondes inégalités dans les conditions de la vie résultent de la nature. Tout en nous efforçant de les atténuer nous devons éviter celles bien plus nombreuses qui pourraient être le résultat de l'organisation sociale. Point n'est besoin pour atteindre ce but de renverser de fond en comble l'état social et de tenter, comme on l'a dit, le saut dans l'inconnu. On peut amender les institutions, mais en sachant conserver d'elles tout ce qui garantit l'indépendance de l'individu, l'hégémonie de la famille. C'est en développant la personnalité humaine au lieu de l'asservir à une organisation inflexible et dogmatique que l'œuvre apparaîtra avec une réelle grandeur. Ce sentiment, qui est celui de la politique radicale suivie pendant ces dernières années, aura pour résultat la conservation et le développement de la petite propriété. Déjà il a produit la loi du 8 avril 1908, loi dite du coin de terre et celle du 12 juillet 1909 sur le bien de famille insaisissable. Dans cet ordre d'idées je considère que les pouvoirs publics doivent favoriser la transmission des immeubles par la réduction des taxes de mutation.

Il est du devoir de la République de persévérer dans les mesures de protection et d'encouragement dont elle a commencé à doter l'agriculture.

Déjà l'organisation rationnelle de l'enseignement agricole étend sur elle son influence bienfaisante par la propagation des idées nouvelles, par le guide si sûr qu'elle constitue pour la petite propriété.

Le relèvement progressif de subventions accordées aux associations mutuelles, les secours pour calamités agricoles, les indemnités pour abatage d'animaux atteints de tuberculose, la réorganisation du service des épizooties, l'extension des caisses de crédit dans lesquelles les petits exploitants peuvent se procurer à bon marché les ressources nécessaires à leur activité, la législation relative à la répression des fraudes sur les denrées alimentaires et sur la vente des engrais chimiques permettent aux agriculteurs de lutter contre les calamités agricoles et contre la falsification des produits. Ces mesures seront complétées par le projet de oi récemment déposé en vue de la création d'une caisse centrale de réassurance.

Notre nouveau régime de protection douanière qui figure parmi les œuvres les plus laborieuses de cette législature, contribuera puissamment à défendre les produits français contre la concurrence étrangère sur nos propres marchés et empêcher l'avilissement des cours.

La question si importante des transports n'a pas été oubliée non plus. Dès 1907, l'État a obligé les Compagnies de chemins de fer à établir un système de transports à tarifs uniques et réduits. Enfin, il y a lieu de signaler l'innovation toute récente des colis agricoles à prix réduits en vue du transport des denrées agricoles. Cette réforme qui rentrera bientôt dans sa période d'application est certainement appelée, dès qu'elle sera connue, au plus grand succès auprès des cultivateurs.

Ainsi notre législation — et je ne signale ici qu'une partie de son œuvre — a fourni des encouragements à l'agriculture française; elle l'a protégée et fortifiée, contribuant puissamment à un nouvel essor dont les bienfaits sont déjà ressentis.

Ne faut-il point enfin accorder une mention spéciale à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui, moyennant une cotisation légère procurera aux travailleurs, ouvriers, employés, petits patrons, fermiers, métayers, petits propriétaires, la protection de leurs vieux jours.

D'une portée sociale plus haute que la loi d'assistance qui fut l'œuvre cependant si utile de l'ancienne législature, cette grande loi de solidarité, qui fait appel aux sentiments les plus élevés et les plus nobles, donnera au monde du travail la pleine conscience de sa dignité et de ses droits.

Je signale en passant l'effort nouveau acccompli dans le but d'assurer notre indépen-

dance nationale, la politique de fermeté et de prudence suivie pendant ces dernières années en dépit de circonstances particulièrement difficiles et d'où pouvaient naître les plus graves conflits.

Aussi n'y aurait-il point lieu de s'étonner si les prochaines élections générales ramènent au Parlement une majorité plus que jamais décidée à poursuivre un programme nettement démocratique, forte de la confiance que cette politique aura su inspirer au pays.

Les efforts tentés par les adversaires du régime subiront aujourd'hui le même sort que lors des précédentes consultations électorales. Ils se sont manifestés il est vrai sous une forme toute nouvelle. Sur le terrain commun de la représentation proportionnelle, les partis les plus opposés ont voulu s'unir en vue du suprême assaut.

J'ai voté sans hésitation contre le projet de loi qu'ils ont soutenu, car il contenait à la fois une utopie dangereuse et une manœuvre antirépublicaine. Une utopie dangereuse, parce qu'une pareille réforme aurait eu pour résultat le remplacement de la majorité par une coalition de minorités impuissantes. Une œuvre antirépublicaine parce qu'elle aurait exposé le régime aux pires aventures.

Les promoteurs d'une pareille réforme arguaient d'un prétendu apaisement des esprits, par où devaient cesser les luttes auxquelles avaient donné lieu jusqu'ici les contestations qui portaient sur la forme républicaine.

L'apaisement! Qui donc ne le désirerait? Il existe sans doute du côté républicain. Il existe de la part de ceux qui ne furent jamais des adversaires irréductibles. Nous devons le favoriser, mais à condition de ne point abandonner le terrain conquis, ni l'espoir de faire aboutir dans un avenir prochain des réformes dont l'inaccomplissement laisserait le champ libre aux hommes qui, de la République, ne veulent tolérer que le nom et s'attachent à détruire à la fois son œuvre économique et fiscale et son œuvre de laïcité.

En présence d'une telle attitude, la ligne de conduite du parti républicain est toute tracée. Agir sans vexations ni violences, persister dans le respect dû à la liberté de conscience, à celle de toutes les croyances mais ne pas oublier que s'abandonner à une quiétude confiante serait courir le risque de compromettre une politique à laquelle le pays doit sa tranquillité et sa prospérité.

Mes chers concitoyens,

C'est dans ce sens que je crois devoir interpréter la situation actuelle. Au point de vue de vos intérêts locaux et régionaux je ne cesserai de seconder dans la mesure de mes forces toutes les entreprises qui comme la création du réseau de tramways projeté et l'établissement d'un camp militaire, auront pour résultat d'accroître le bien-être de notre région.

Vous m'avez accordé une première fois votre confiance. Si vous me faites l'honneur de me la continuer demain, je m'attacherai comme par le passé à la justifier par mes actes, mes votes et mon travail au Parlement.

Ainsi l'arrondissement de Figeac, persévérant dans sa fière attitude républicaine, ne cessera de contribuer pour sa part à l'accomplissement d'une œuvre législative conforme à la véritable nature de nos institutions, qui n'auraient plus de raison d'être si elles ne réalisaient pas le progrès social.

Vive la République démocratique!

Louis BECAYS,
Avocat,
Député républicain radical sortant.

Circonscription de GOURDON.

M. L.-J. MALVY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.561 voix.

Mes chers concitoyens,

Lorsque vous m'avez chargé, il y a quatre ans, de représenter à la Chambre l'arrondissement de Gourdon, la confiance que vous m'accordiez ne s'adressait pas seulement à l'enfant du pays, désireux d'accroître la prospérité de notre belle région, mais au républicain sincère décidé à poursuivre une politique d'action réformatrice et de progrès social.

J'ai suivi cette politique : j'ai servi les intérêts de mon pays.

La réforme fiscale a été surtout l'objet de mes constantes préoccupations. Membre de la Commission, puis rapporteur du projet d'impôt sur le revenu, j'ai pris une part active à la discussion et au vote de ce projet. Les partis de droite essaient en vain de discréditer l'œuvre accomplie : ils n'y parviendront pas, car c'est une œuvre de justice. Exemption d'un minimum d'existence, abattements à la base et progression en haut sont des mesures d'équité qui permettront d'exonérer le nécessaire et de taxer le superflu.

L'impôt sur le revenu que la Chambre a voté favorisera surtout les populations rurales, parce qu'elles sont aujourd'hui les plus lourdement chargées. La nouvelle évaluation de la propriété non bâtie fait déjà apparaître un dégrèvement moyen de 50 0/0 qui sera porté à 70 0/0 dans les pays, comme le Lot, de petite et de moyenne propriété. Cette opération qui a pour but de déterminer le revenu de la terre ne gêne en rien le propriétaire foncier et aura pour résultat de dégrever l'agriculture de plus de 100 millions d'impôts. Les favorisés de la fortune paieront plus : les travailleurs paieront moins.

Si je suis votre élu, mon premier acte sera d'inviter le Gouvernement à demander au Sénat de vouloir bien étudier et discuter sans retard cette réforme. En même temps j'insisterai auprès de la Chambre afin qu'elle mette à son ordre du jour le projet de loi sur les impositions départementales et communales, réforme complémentaire de l'impôt d'État, que j'ai eu l'honneur de rapporter en fin de législature et qui tend à donner plus de souplesse et d'autonomie aux budgets des départements et des communes, ainsi que plus de justice aux contribuables.

C'est à cette réalisation prochaine de cette loi d'impôt sur le revenu que je consacrerai tous mes efforts, et quels que soient les mensonges et les calomnies dont se servent nos adversaires pour l'arrêter ou la discréditer, nous aboutirons dans la législature qui vient.

Je soutiendrai énergiquement toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'agriculture : développement du crédit agricole, de l'enseignement technique agricole; des assurances contre la grêle, la gelée, la mortalité du bétail; réduction du droit sur les mutations et réduction des frais de justice.

Membre fondateur du groupe de défense des intérêts des planteurs de tabac, tous mes efforts tendront à obtenir du Ministre et du Parlement une augmentation des prix payés aux planteurs, en même temps que la réduction des achats faits à l'étranger, de façon à éserver la plus grande partie des crédits à la culture nationale.

Il est de notre devoir d'améliorer sans cesse le sort de nos populations rurales, de façon à arrêter le dépeuplement des campagnes. Nous le devons d'autant plus, que cette démocratie paysanne défend et soutient la République avec un admirable courage et une inébranlable fidélité.

Le parti radical, toujours aussi résolument attaché à la propriété individuelle, affirme

cependant son intention de faire rentrer dans le domaine de l'État, au fur et à mesure que l'intérêt du pays l'exigera, certaines industries qui, concentrées entre les mains d'un petit nombre de privilégiés, sont devenues des monopoles de fait permettant à leurs propriétaires de rançonner à leur aise travailleurs et consommateurs.

La réforme électorale sera dans la prochaine Chambre l'objet d'un examen attentif. Je voterai comme je l'ai déjà fait, le scrutin de liste auquel il faudrait joindre une plus équitable répartition des sièges législatifs, de manière à assurer à chaque département une représentation numérique en rapport avec le nombre des électeurs inscrits; je donnerai également toute mon adhésion à la loi sur la corruption électorale, sur le secret et la sincérité du vote et sur les incompatibilités parlementaires. Mais, je suis de ceux qui ne croient pas à la vertu de la représentation proportionnelle, qui aurait comme résultat d'accentuer au lieu de détruire la politique d'arrondissement et de clocher ; qui, pour aboutir à la représentation des minorités supprimerait souvent la représentation des majorités, qui, morcelant le corps électoral conduirait à la multiplication des partis et empêcherait la formation d'une majorité nécessaire au fonctionnement normal d'un régime démocratique.

Nous donnerons aux fonctionnaires le droit d'association pour la défense de leurs intérêts professionnels de façon à les garantir contre tout arbitraire et tout favoritisme : nous leur demanderons en retour de remplir scrupuleusement leur devoir envers la Nation et la République.

La campagne de calomnie dirigée contre l'école laïque doit retenir l'attention de tous les Républicains. Dans un mandement qui est une déclaration de guerre, les évêques de France la dénoncent comme un péril. Nous répondrons à ce défi : L'école laïque est la « pierre d'assise de la République » : Nous la défendrons.

Citoyens,

Notre parti est un parti d'évolution pacifique, de justice et de solidarité sociale.

Soucieux de tous les progrès, il pense que la République ne doit être qu'une longue et incessante réforme.

Réalisons, mais réalisons avec réforme. Pour aboutir, nous nous heurterons à l'opposition de ceux qui déclarent se rallier à la République, mais avec le secret espoir de détruire les principes qui en sont la base et l'esprit qui en fait la force.

L'union des républicains est plus que jamais nécessaire. Je compte sur eux pour m'aider à accomplir l'œuvre réformatrice chère à tous.

Vive la république démocratique et sociale!

L.-J. MALVY,
Député sortant.

LOT-ET-GARONNE

Circonscription d'AGEN.

M. Jules CELS.

Élu au 2e tour de scrutin. – 9.507 voix.

Mes chers concitoyens,

Seul et sans comité, je me présente librement à vos suffrages. Je fais appel aux citoyens conscients et libres qui, en votant pour moi, condamneront les abominables manœuvres de pression officielle, la tyrannie, la compression des consciences et mettront fin à la servitude politique que l'on veut nous imposer.

Vous savez comment a commencé cette dernière législature, par le vote des quinze mille! Comment elle vient de finir, par le scandale des liquidations qui a soulevé l'indignation de tous les citoyens honnêtes.

L'impôt sur le revenu est au Sénat qui remanie de fond en comble le projet de la Chambre. La loi des retraites ouvrières et paysannes — si injustement défavorable aux paysans — est bien votée, mais elle n'entrera en application que le jour où la Chambre aura trouvé les sommes nécessaires.

Comment les trouvera-t-elle, si l'on continue la politique de gaspillages de cette législature? De 1906 à 1910, en quatre ans, le budget des dépenses a augmenté de plus de cinq cents millions : soit un demi-milliard. Le déficit augmente tous les ans, la dette de la France aussi et il a fallu recourir à des impôts nouveaux ou des emprunts déguisés.

Pendant ce temps, des discussions retentissantes à la Chambre ont montré l'état lamentable de notre marine de guerre. Après avoir dépensé, dans le même nombre d'années, plus que l'Allemagne, nous sommes descendus du second rang au quatrième, tandis que les Allemands sont montés du quatrième rang au second. Que deviennent donc les milliards consacrés à notre flotte de guerre?

Pour réparer toutes ces fautes, pour résister à la servitude politique, j'estime qu'il est des actes nécessaires.

Il faut que la nouvelle Chambre revienne sur le vote des quinze mille qui a discrédité l'ancienne et ramène l'indemnité parlementaire à neuf mille francs.

Il faut aussi que la nouvelle Chambre vote le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, pour assurer la justice dans la représentation nationale, supprimer nos seigneurs féodaux d'arrondissements et effectuer les réformes administratives et judiciaires.

Il faut enfin que la nouvelle Chambre s'occupe de toutes les questions qui assurent la liberté du citoyen, menacée par ce déchaînement tyrannique auquel nous assistons. Il faut les libertés nécessaires : liberté de pensée, liberté de conscience, liberté du fonctionnaire garantie par un statut établissant ses droits et ses devoirs, liberté religieuse, liberté syndi-

cale, liberté de l'enseignement contre le monopole, liberté industrielle contre les monopoles.

Après avoir mûrement réfléchi à la situation actuelle, voilà ce que je crois nécessaire à la grandeur du pays et de la République.

Homme de conscience, j'apporterai tous mes efforts à la réalisation de ce programme. Homme de caractère, rien ne me fera dévier de la voie que je viens de tracer.

Si vous me faites l'honneur, mes chers concitoyens, de m'envoyer au Parlement, vous pouvez être sûr que je resterai ce que je suis : un travailleur étudiant toutes les questions et suivant assidûment les séances de la Chambre, pour y défendre avec ardeur les intérêts confiés à ma garde.

Je serai toujours un républicain tourné vers le Progrès et la réalisation des réformes démocratiques et sociales.

Vive la république démocratique et sociale!

Programme :

Indemnité parlementaire ramenée à neuf mille francs.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Réforme administrative. Réduction du nombre des fonctionnaires.

Impôt sur le revenu, sans inquisition d'aucune sorte, dégrevant la propriété foncière, le petit commerce et la petite industrie.

Suppression du vote par procuration à la Chambre des Députés.

Liberté des assurances contre le monopole.

Liberté industrielle contre les monopoles.

Défense des planteurs de tabac en soutenant l'action de leur syndicat.

Retraites ouvrières et paysannes.

Obligation pour les pouvoirs publics de consulter les chambres de commerce, les syndicats proportionnels patronaux et ouvriers et les groupements autorisés, au sujet des lois les intéressant et avant leur examen par les Chambres.

Défense de nos produits agricoles.

Canal des Deux-Mers.

Réforme judiciaire. Réduction des frais de justice.

Droit de chasse gratuit pour le propriétaire sur ses terres.

Réduction des frais de mutation et de vente des immeubles

Réduction des tarifs de transport des fruits e primeurs.

Jules CELS,

Candidat radical-socialiste
et de défense agricole.

———

Circonscription de MARMANDE

M. SOUSSIAL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12.417 voix.

Mes chers Concitoyens,

C'est un ouvrier qui sollicite vos suffrages. Il connaît la journée de quinze heures, les misères et les besoins du peuple et ne se plaît nulle part mieux qu'avec lui. Les ouvriers que j'occupe savent de quelle sollicitude je les entoure. Personne ne les défend plus énergiquement que moi contre les abus d'une administration qui ne respecte rien.

L'administration s'attribue sans cesse le droit de nous donner des ordres. En matière électorale surtout, elle va jusqu'à nous surveiller. Elle se campe sans motif en face des électeurs, avec son candidat à elle, comme si elle faisait partie du corps électoral et elle complote contre les autres candidats les machinations les moins avouables. Ces abus d'autorité s'accumulent à Paris, dans les ministères. Quand je vais dans ces usines à dossiers, moi qui ai passé ma vie à travailler avec ordre et économie, j'en sors écœuré et je me dis qu'aucune exploitation privée ne résisterait, sans faire faillite au désordre qui y règne. Je voudrais y voir les fonctionnaires travailler à comptoir découvert, dans des salles claires et aérées, comme dans les grandes banques. Là nous serions reçus plus convenablement; on nous ferait moins attendre; il n'y aurait plus d'huissiers à pourboire dissimulant les escapades des employés ou tripotant dans les papiers. La présence du public assurerait à elle seule une surveillance qui fait défaut actuellement. Il faudrait beaucoup moins de fonctionnaires parce qu'ils travailleraient mieux et on économiserait ainsi vingt millions par an.

Voilà, mes amis, un premier article de mon programme qui n'est jamais né dans la tête d'un avocat ou d'un docteur parce que, seul, l'œil exercé d'un chef d'exploitation voit bien ces détails.

C'est dans le même esprit qu'il faut considérer mon projet tendant à réduire de moitié le prix des billets de chemins de fer. Je prouverai que j'ai raison, d'abord pour le principe incontestable d'égalité de traitement, et ensuite pour le résultat qu'on obtiendrait dans l'intérêt des particuliers.

Pour vous, agriculteurs, au milieu de qui j'ai travaillé, je m'efforcerai de défendre vos intérêts.

Je vous ai parlé de la liberté de la chasse aux petits oiseaux; j'ai le ferme espoir de l'obtenir, comme au temps des regrettés Faye et Montaud.

Je demanderai l'augmentation des permis de culture pour les planteurs de l'arrondissement et la diminution des achats de tabacs étrangers. Je voudrais aussi que le droit de culture fût lié au droit de propriété, et que dans le cas de vente du sol, le permis passât au nouveau propriétaire.

Je demanderai l'élévation des prix appliqués à la culture du tabac, la nomination des experts sur une liste de candidats présentés par les planteurs et des amnisties en faveur des planteurs disqualifiés. On ne s'explique pas la sévérité irréductible du Gouvernement pour des cultivateurs en faute qui ne sont point souvent de malhonnêtes gens, alors qu'il amnistie si facilement, je dis cela sans critique, des coupables de fautes graves.

Je m'efforcerai d'obtenir la suppression du principal de l'impôt foncier, déjà amorcée par les dégrèvements de 1890 et 1897.

Afin de mettre un terme à l'accroissement des dépenses publiques, je voterai la suppression de l'initiative parlementaire en cette matière,

Un député ne peut obtenir ces importantes réformes s'il n'est pas soutenu par une corporation d'intéressés; nous formerons cette corporation en demandant avec instance l'organisation de « chambres d'agriculture » sur le modèle des chambres de commerce dont les services ne se comptent plus.

Il nous faut la suppression des sous-préfets et le rétablissement du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. Je m'associerai, sans réserve, à ces deux projets. Je crois d'ailleurs qu'aujourd'hui la question est mûre et ne contrarie qu'une faible minorité de petites têtes radicales.

Je demanderai qu'une loi nouvelle retire aux préfets la nomination des instituteurs et des cantonniers. Ces fonctionnaires doivent se rendre compte que je défends leur dignité.

Je suis un mutualiste et un syndicaliste dévoué à tout ce qui intéresse les travailleurs.

L'impôt sur le revenu, à mon sens, doit être un impôt de remplacement répartissant avec le plus d'équité possible les charges qui pèsent sur les contribuables, en dehors de toute inquisition ni vexation.

Je chercherai des solutions pratiques à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes car il sera impossible de l'appliquer telle qu'elle a été votée.

Je demanderai la réduction à 12.000 francs de l'indemnité parlementaire; je crois cette somme suffisante mais nécessaire et pour retrouver la différence, je demanderai la réduction à 400 du nombre des députés.

Je veux l'enseignement libre et le respect des droits du père de famille sous les garanties de la collation des grades par l'État. Je resterai ce que je fus toute ma vie, un énergique défenseur de la liberté de conscience et des libertés publiques compatibles avec la sécurité de la rue et la liberté privée de chaque citoyen,

Électeurs,

Pour l'exécution de ce programme, vous pouvez m'accorder votre confiance. Ma vie de travail vous est la meilleure garantie que je consacrerai toute mon activité à le réaliser.

Mon origine, mon passé politique vous ont donné la preuve que je suis un ferme républicain. La République n'est plus menacée par personne; si elle l'était, je serais le premier à la défendre. Mais je suis et resterai un indépendant qui ne s'embrigadera dans aucune coterie.

Vive la République !

J. SOUSSIAL,
Conseiller général,
Maire de Miramont.

Circonscription de NÉRAC.

M. DUFFAU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.607 voix.

Mes chers Concitoyens,

Candidat républicain radical agricole, je viens, en toute indépendance, solliciter vos libres suffrages pour le scrutin du 24 avril prochain.

Vous me connaissez depuis longtemps déjà. Plus de trente années de fonctions électives

et gratuites, vous sont le meilleur garant de mon attachement profond à la chose publique. Les campagnes électorales que j'ai déjà menées dans l'arrondissement de Nérac, pour les élections législatives de 1898 et de 1906, encore présentes à vos mémoires, attestent que je n'ai jamais failli à mes devoirs de républicain sincère et de serviteur, ardent autant que désintéressé, de la démocratie.

Tel que j'étais alors, tel vous me retrouvez aujourd'hui ; toujours dévoué aux mêmes intérêts économiques et sociaux, passionné du même idéal politique, frémissant de la même foi démocratique.

Mais il faut reconnaître que la situation électorale a changé dans notre cher arrondissement.

Vous n'avez en présence que des candidats républicains. Aucune candidature n'a surgi qui pût mettre l'idée républicaine en péril, et, personnellement, je me félicite de cette circonstance nouvelle, car, dès à présent, je peux m'inscrire en faux contre la nécessité d'une discipline républicaine qui ne pourrait avoir d'autre effet que de vicier la libre et souveraine expression du suffrage universel.

Je porterai donc jusqu'au bout de la lutte, et je l'espère, jusqu'à la victoire définitive, le drapeau de vos revendications radicales et agricoles.

Ces revendications, vous les connaissez d'ailleurs de longue date ; elles ont de tout temps figuré sur le programme politique que je suis venu plusieurs fois développer devant vous. Et, s'il est exact que la législature qui s'achève a réalisé quelques réformes utiles et émis, sur des problèmes capitaux, des votes prometteurs, il n'en est pas moins vrai que les populations des campagnes sont encore bien loin d'avoir reçu les satisfactions légitimes qu'elles ne cessent de réclamer.

C'est pourquoi je vous déclare que, si vous me faites le grand honneur de me confier la défense de vos intérêts au Parlement, je consacrerai tous mes efforts à la réalisation du programme suivant ;

Au point de vue politique, je désire :

1° La revision, dans un sens plus démocratique, de nos lois constitutionnelles ;

2° Le rétablissement du scrutin de liste avec un système de représentation proportionnelle des minorités, dont le mécanisme, encore à étudier, devra être simple, équitable et sûr ;

3° L'institution d'un impôt unique et progressif sur le revenu global, capable d'assurer un arge dégrèvement des moyennes propriétés foncières, industrielles et commerciales ;

4° La création de ressources indispensables pour la mise en application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, et l'amendement de cette loi, incomplète et imparfaite, tendant à assurer à tous les citoyens français le bénéfice de cette loi et l'égalité absolue du taux de la retraite — tout en sauvegardant les prérogatives du mutualisme ;

5° Une politique d'économies budgétaires, par voie de suppression de fonctionnaires nutiles; de diminution des gros traitements et de contrôle sévère exercé sur les dépenses publiques ;

6° Le maintien de la liberté de l'enseignement, grâce à une surveillance impartiale des écoles libres, laquelle peut seule tenir en échec les partisans du monopole d'État ;

7° Un statut de fonctionnaires, qui garantisse le mérite incontestable et les droits acquis contre l'arbitraire et le favoritisme ;

8° La simplification de la procédure civile et la réduction des frais de justice.

Au point de vue économique et agricole :

Je travaillerai à l'abaissement des tarifs de transport, tant pour les produits de notre pays que pour les matières premières utiles à nos industries locales ; à la conquête des franchises réclamées depuis longtemps par les planteurs de tabac et à l'abrogation de la loi de 1816, qui ne correspond plus aux conditions actuelles de la culture ; à l'élargissement du

droit de chasse — qui est un droit naturel et qui devrait s'exercer en toute liberté, — la création du permis quotidien ; à l'application sévère des lois contre la fraude et à la lutte énergique contre l'accaparement, etc...

Mes chers Concitoyens,

Il ne s'agit pas seulement pour vous d'élire un député qui fasse de bonne politique générale conforme à vos aspirations, il s'agit encore et surtout de confier vos intérêts à un mandataire capable de répondre aux besoins de ces populations rurales qui constituent la majorité laborieuse de notre pays. Aux intérêts des régions industrielles du Nord, ceux des régions agricoles du Midi doivent être opposés, au Parlement, par des hommes vraiment en situation de les connaître et de les comprendre. La cherté et la rareté croissantes de la main-d'œuvre, la mévente persistante du sol, l'accroissement des charges qui écrasent la propriété rurale, sont là pour vous rappeler que seul un des vôtres saura, au Parlement, faire vos affaires.

J'ajoute que vous ne devez confier ce mandat qu'à un homme qui s'engage devant vous à s'y consacrer entièrement. Le peuple, en effet, a le droit d'exiger de ses mandataires qu'ils renoncent à toute occupation professionnelle en dehors du Parlement, car le travail législatif, pour être sérieusement accompli, n'admet point de partage. Pour ma part, je prends formellement cet engagement.

Citoyens,

Vous êtes en présence de trois candidats qui tous sont républicains, mais qui peuvent différer quant à leur conception de la cité future. Pour moi, je déclare que je suis un défenseur convaincu et irréductible de la propriété individuelle, parce que je considère que la propriété est un droit imprescriptible de l'individu et qu'elle est la seule base possible de la prospérité économique et de la liberté sociale.

Voter pour moi, c'est voter pour les réformes radicales et agricoles, pour le triomphe d'une République de justice, de travail et de liberté.

Aux urnes !

Pas d'abstentions !

Vive la République !

S. DUFFAU,
Maire de Moncrabeau,
Conseiller général.

Circonscription de VILLENEUVE-SUR-LOT

M. Georges LEYGUES.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 12.846 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je sollicite de votre confiance le renouvellement de mon mandat.

Depuis vingt-cinq ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés. La fidélité inébranlable que vous m'avez témoignée pendant ce long espace de temps proclame, avec une éloquence invincible, que j'ai tenu mes engagements et que j'ai suivi avec une scrupuleuse loyauté la politique que vous avez affirmée par vos suffrages.

Votre attachement fait mon honneur et ma force.

Mes actes, mes discours, mes votes vous appartiennent. Je vous les livre avec la conscience d'avoir rempli tous mes devoirs de démocrate.

Autrefois, vous m'avez nommé en faisant crédit à ma bonne volonté et à ma jeunesse. Je n'ai eu d'autre ambition que de me montrer digne de vous et d'être utile à mon pays et à la République.

Mes adversaires eux-mêmes n'ont jamais mis en doute mon dévouement, pas plus que l'activité avec laquelle je me suis constitué le défenseur des intérêts généraux, de nos intérêts locaux et de vos intérêts particuliers.

Mon attitude n'a pas démenti mes origines.

Jaloux de cette indépendance qui est la garantie la plus sûre de la dignité de vos élus, je ne me suis inféodé à aucune coterie et j'ai toujours dit et fait librement ce que je croyais juste. Pour ne pas rompre le pacte qui nous unit, et pour rester plus près de vous, j'ai résisté aux instances les plus pressantes et les plus flatteuses et j'ai décliné l'honneur le plus haut que puisse ambitionner un homme politique, celui de représenter la France à l'étranger.

J'ai défendu énergiquement, sans porter aucune atteinte à la liberté de conscience, les droits imprescriptibles de la Société civile et laïque. J'ai combattu sans trève les doctrines funestes de l'hervéisme, parce que je veux la patrie grande et forte.

J'ai prêté mon concours à toutes les réformes capables de donner plus d'essor à la prospérité nationale et d'améliorer la situation des humbles.

J'ai voté toutes les propositions ayant pour but d'encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce. J'ai voté toutes les réglementations émancipatrices du travail. J'ai voté l'impôt sur le revenu, sans inquisition ni vexation, parce qu'il est équitable de demander aux plus fortunés un sacrifice pour alléger les charges des plus faibles. J'ai voté la constitution du bien de famille insaisissable. J'ai voté les retraites paysannes et ouvrières qui assureront aux travailleurs la sécurité de leurs vieux jours.

La part que j'ai prise, soit comme député, soit comme membre du Gouvernement, à cette œuvre féconde d'apaisement et de justice vous répond de l'avenir.

La République ne serait qu'un vain mot si elle ne s'efforçait pas de développer de plus en plus dans les cœurs et dans les lois les sentiments d'humanité et de solidarité sociale.

Électeurs,

Vous assisterez au triomphe définitif des idées que nous avons, défendues ensemble.

Nos adversaires renoncent à la lutte ; mais ils vous conseillent l'abstention. C'est vous demander de renoncer utilement à l'un de vos droits les plus sacrés. Vous ne vous laisserez pas détourner de votre devoir civique et le 24 avril votre réponse prouvera que notre bel arrondissement de Villeneuve restera fidèle à son glorieux passé et qu'il poursuit irrésistiblement sa marche vers son noble idéal de progrès, de liberté, de justice et de paix sociale !

Georges LEYGUES,
Ancien Ministre,
Député sortant.

LOZÈRE

Circonscription de FLORAC

M. MONESTIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.686 voix.

Citoyens,

L'inoubliable congrès du 20 mars m'a fait le grand honneur de me désigner pour être le porte-drapeau des républicains de gauche et d'acclamer mon nom comme centre de ralliement de notre parti.

Je ne pouvais plus, dès lors, avoir d'hésitation et je n'en ai pas eu. Si mon concours peut vous aider à faire cesser les divisions que d'autres ont créées, à recoudre les déchirures que d'autres ont faites, ce sera la plus belle page de ma déjà longue carrière politique.

A l'œuvre donc ! Oublions les coups reçus dans les luttes antérieures. Ni passions, ni haines entre enfants de la même famille. Soyons justes pour les hommes de bonne foi, tendons-leur la main, et, s'ils la prennent, traitons-les en frères. Quant à ceux qu'aveugle encore le parti pris, laissons-leur le temps de se ressaisir. Ils reviendront plus tard prendre leur place dans nos rangs. Qui donc pourrait se vanter de ne s'être jamais trompé ?

En choisissant un homme étranger à vos querelles, vous avez obéi à un besoin de concorde et de paix, et vous avez pensé qu'un enfant de nos montagnes, comme vous issu de leur sol, comme vous passionnément épris des idées de justice sociale et de liberté, comme vous dévoué à cette démocratie qui lutte avec tant de vaillance contre toutes les puissances de favoritisme et d'argent pour conquérir au soleil la place qui lui est due, pouvait seul réaliser cet apaisement nécessaire.

Peut-être avez-vous aussi voulu venger le Parti républicain lozérien de l'échec qu'il a subi sur son nom il y a quatre ans, quand, lors des élections sénatoriales, en un formidable assaut toutes les forces de réaction se ruèrent sur lui et lui arrachèrent l'écharpe que, par deux fois, la démocratie lozérienne lui avait confiée...

Citoyens,

Si vous me faites l'honneur de me charger de vous représenter à la Chambre, je m'attacherai à y continuer l'œuvre législative à laquelle j'ai consacré pendant neuf ans toutes mes forces et mon intelligence.

Revendiquant, comme n'étant le monopole d'aucun parti de gauche, mais le bien commun de tous, les grandes réformes attendues par la démocratie, j'espère montrer aux radicaux, radicaux-socialistes et socialistes qu'il est possible de marcher loyalement la

main dans la main vers notre idéal commun de justice et de progrès social, quand on sait écarter les idées qui divisent pour retenir d'abord celles qui unissent.

Patriote, aimant la France par dessus tout, je continuerai à travailler au développement de ses richesses agricoles, industrielles et commerciales, auquel est si étroitement lié le sort des classes laborieuses.

Au point de vue social :

La loi sur les retraites ouvrières, récemment promulguée, marque un progrès, mais elle est imparfaite. La prochaine législature me paraît avoir pour devoir de la corriger et de la compléter.

Une loi d'assistance aux victimes de l'invalidité et du chômage est également nécessaire. A cet œuvre comme à toutes celles qui tendent à soulager la souffrance humaine, je travaillerai avec joie.

Une équitable répartition des bénéfices des entreprises entre le capital et le travail, semble, dans tous les cas où elle est possible, la meilleure manière de supprimer un grand nombre de conflits. Les ouvriers et ceux qui les emploient étant ainsi intéressés à la bonne marche de l'industrie à laquellent ils collaborent tous, auront intérêt à la concorde et à l'harmonie. Les interventions brutales et douloureuses que l'on voit parfois se produire quand les ouvriers font usage de leur droit de grève, seront alors évitées.

Au point de vue fiscal :

Depuis de longues années, j'ai dénoncé, au Conseil général de la Lozère et au Sénat, l'injustice de notre système d'impôts, de cette balance dont l'un des plateaux, celui des pauvres, des travailleurs, s'incline tristement, tandis que l'autre, celui des puissants et des riches, celui des gros marchands, des gros financiers, des gros banquiers, se relève avec orgueil. Qu'un impôt progressif sur le revenu rétablisse promptement l'équilibre.

Que de légitimes monopoles : assurances, alcools, etc., canalisent vers le Trésor public les sommes nécessaires à la réalisation d'œuvres sociales !!!

Des économies semblent réalisables et peuvent en tous cas résulter du contrôle rigoureux de toutes les dépenses publiques et de la suppression des gaspillages scandaleux, révélés par de récentes enquêtes et qui diminuent les forces du pays.

Au point de vue administratif :

Des réformes s'imposent ; simplifions les rouages administratifs, supprimons les sinécures et les fonctionnaires inutiles de façon à mieux rétribuer les plus petits d'entre eux sans augmenter les charges déjà si lourdes qui pèsent sur les contribuables !

J'espère beaucoup pour le bien des fonctionnaires de toute catégorie de l'établissement du statut légal qui leur a été promis et qui, tout en les maintenant dans le respect de nos institutions et dans l'exacte observation de leurs devoirs professionnels, les garantira de tout arbitraire.

Notre justice est trop lente et trop chère. Il convient de la modifier dans un sens véritablement démocratique.

Il faut songer à la France de demain et les questions d'enseignement sont de toute importance. Nous avons un corps d'instituteurs très méritant, son dévouement est à toute épreuve et son savoir le classe au premier rang des maîtres de la jeunesse en Europe.

Mais notre organisation scolaire est incomplète. L'heure de créer un enseignement professionnel est venue. Tarder à l'établir serait compromettre les intérêts de la France.

De plus, les si légitimes sacrifices que la République a faits pour l'enseignement primaire doivent être complétés en assurant les bénéfices de l'enseignement secondaire et supérieur aux enfants méritants des citoyens sans fortune.

Enfin j'estime que nous ne saurions nous laisser émouvoir par les protestations qu'a

soulevées l'œuvre laïque et j'approuve pleinement comme vous le programme que réalise, avec tant de sagesse et de tact, M. le Président du Conseil Briand.

Au point de vue local :

Sans négliger aucun grand intérêt général, je me suis toujours appliqué, vous le savez, à servir de mon mieux notre petite patrie lozérienne, et particulièrement l'arrondissement de Florac.

J'ai déjà été assez heureux pour le faire doter d'un premier chemin de fer et pour faire terminer cette bienfaisante route que n'osaient plus attendre les malheureux habitants des Gorges du Tarn.

C'étaient là, dans ma pensée, les premières parties d'une œuvre d'ensemble que mes successeurs n'ont pas continuée.

A la Chambre, je compte reprendre cette œuvre car je connais bien vos besoins. Je sais notamment quels chemins de fer, quelles routes et quels chemins attendent la Vallée-Française, Meyrueis, Vialas et un si grand nombre d'autres communes. Tous mes efforts tendront à satisfaire leurs légitimes désirs.

Notre réseau vicinal encore incomplet a besoin d'être raccordé à la nouvelle voie ferrée.

Sur presque tous les points de l'arrondissement des travaux s'imposent et nécessitent des subventions de l'État que je m'efforcerai d'obtenir.

Et par là, chez nous comme dans la France entière, un peu de bien-être viendra réjouir la pauvre maison de l'ouvrier malheureux, qui, retrouvant du travail et du pain, verra un peu de soleil éclaircir son ciel qu'assombrit trop souvent la misère.

Cher Concitoyens et Amis,

Vous connaissez depuis longtemps votre compatriote Jean Monestier ;

Vous savez mieux que des étrangers s'il vous a fait du bien ou du mal ;

Vous savez que le but de ses efforts a été et restera de diminuer vos charges et d'augmenter vos sources de bénéfice ;

Vous savez que son élection à la Chambre sera une victoire républicaine ;

Vous saurez donc faire justice des mensonges et des calomnies qu'on a déjà répandues et qu'on ne manquera pas de répandre encore contre lui ;

C'est avec calme et confiance qu'il attend votre verdict.

Vive l'arrondissement de Florac plus prospère !

Vive la République démocratique et sociale !

Jean MONESTIER,

Candidat lozérien d'Union républicaine radicale,
Radicale-socialiste et socialiste.

Circonscription de MARVEJOLS.

M. le marquis de CHAMBRUN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.795 voix.

Mes chers Concitoyens,

A trois reprises, et avec des majorités imposantes, plus fortes à chaque nouvelle consultation, vous avez bien voulu me témoigner votre confiance et renouveler mon mandat.

Je n'ai rien à reprendre à mes déclarations antérieures qui ont reçu votre approbation.

Je reste plus que jamais le partisan convaincu d'une politique sage, honnête et tolérante, s'inspirant de la justice, respectueuse des droits individuels et de la dignité de chacun, assurant le libre exercice du culte et garantissant les libertés de conscience et d'enseignement.

Sur tous ces points, vous le savez, je partage vos sentiments intimes.

Nous ne cesserons pas de demander à la République qu'elle s'inspire des principes de liberté qui sont sa raison d'être et qui constituent le patrimoine inaliénable et glorieux de la démocratie !

Vous avez pu constater que, durant la dernière législature, j'ai approuvé par mes votes les projets destinés à diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur la terre et qui découragent l'agriculture dans nos pays pauvres.

J'ai de même appuyé les récentes modifications apportées à nos tarifs douaniers, qui sont destinées à protéger plus efficacement les intérêts de nos agriculteurs et de nos industries locales.

Si je reste votre représentant, je continuerai à m'associer aux réformes tendant à répartir les charges publiques avec plus d'équité.

Mais, ainsi que je l'ai précédemment déclaré, je reste l'adversaire de toutes les mesures qui auraient pour objet d'abolir, sous une forme ou sous une autre, le droit de propriété.

J'ai toujours estimé qu'il serait indispensable de donner aux fonctionnaires certaines garanties de liberté, leur permettant de servir l'État sans courir le risque d'être privé par cela même d'une raisonnable mesure d'indépendance.

Une représentation juste et proportionnelle des minorités dans les assemblées législatives serait désirable. Mais il convient de l'organiser au moyen d'un projet sagement étudié et mûrement réfléchi.

Il est à espérer que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes pourra recevoir prochainement son application. Les bienfaits de ces retraites, qui se font déjà sentir dans les pays étrangers, sont justement réclamés par la population ouvrière de nos campagnes et de nos villes.

Messieurs et Amis,

Depuis maintenant douze années de vie publique, il m'a été donné de mettre au service de principes généreux mes efforts constants et désintéressés.

Vous le savez, je demeurerai toujours fidèle à une politique d'union, de justice et d'apaisement, soucieuse de nos revendications légitimes, soucieuse des intérêts supérieurs de la Patrie.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Lozère !

Marquis de CHAMBRUN,
Député sortant.

Circonscription de MENDE.

M. Jacques PIOU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.389 voix.

Électeurs,

Vous m'avez fait, il y a quatre ans, l'honneur de me nommer votre représentant.

J'étais un inconnu pour vous, non un étranger. Outre les liens séculaires qui rattachent ma famille à la Lozère, la communauté des sentiments, des aspirations, des croyances me faisaient votre compatriote.

Par plus de sept mille suffrages, vous m'avez conféré droit de cité.

A la Chambre mon principal souci a été d'alléger vos charges et d'améliorer votre sort.

Je ne me suis associé ni aux gaspillages qui ont creusé dans nos finances d'énormes déficits, ni aux expédients imaginés pour les masquer.

En revanche, j'ai voté les retraites ouvrières et paysannes, ainsi que la réduction des vingt-huit et des treize jours, cette conséquence logique du service de deux ans dont j'avais été le partisan.

Il n'a pas dépendu de moi que des permis à 50 centimes ne missent, le dimanche, le plaisir de la chasse à la portée de tous.

L'impôt sur le revenu, que j'ai défendu, était, non pas ce fouillis de dispositions vexatoires et irréalisables que le Sénat a déjà condamnées par le choix d'une Commission hostile, mais un ensemble de dégrèvements immédiats au profit des petits commerçants, et cela par des taxes sur les valeurs étrangères.

J'ai demandé la substitution du scrutin de liste avec représentation proportionnnelle au scrutin d'arrondissement, si souvent instrument de scandale et de fraude.

Quand l'école publique, infidèle aux premières promesses, oublieuse des programmes officiels, a répudié sournoisement l'enseignement de la morale divine et de Dieu lui-même, j'ai revendiqué, en votre nom, père et mère chrétiens, le droit d'écarter l'athéisme de l'âme de vos enfants.

Au nom de la liberté de conscience, j'ai dénoncé le caractère anti-catholique des associations cultuelles, l'odieuse assimilation des églises à des lieux de réunion publique, la main mise sur les fondations créées par vos ancêtres pour s'assurer des prières après leur mort.

Voilà ce que j'ai fait à la Chambre d'hier.

Mon programme à la Chambre de demain, le voici :

Budget équilibré par des économies sans emprunts ni impôts nouveaux.

Dégrèvement des petites cotes foncières paysannes et des petites patentes commerciales.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Réforme administrative par la décentralisation, la réduction des emplois publics, une législation assurant aux fonctionnaires, avec un avancement régulier, la sauvegarde de leur dignité et de leur indépendance civique.

Liberté d'enseignement ; partage des impôts perçus pour l'instruction publique, entre les écoles libres et officielles, proportionnellement au nombre des élèves ; droits de contrôle des parents sur l'enseignement et les livres donnés à leurs enfants.

Statut légal assurant à l'Église, d'accord avec son chef, le respect de son organisation, la sécurité et la dignité de son culte.

Électeurs,

Depuis des années, une coalition judéo-maçonnique fait à vos croyances une guerre sans relâche.

Elle a expulsé religieux et religieuses, spolié leurs biens pour les livrer aux rapines de liquidateurs effrontés.

Elle a fermé près de 20.000 écoles qui ne coûtaient rien à l'État, et où seize cent mille enfants du peuple recevaient une instruction chrétienne et nationale.

Elle a, par la séparation, confisqué les traitements ecclésiastiques aujourd'hui à votre charge, les séminaires petits et grands, et jusqu'aux fonds affectés à des œuvres sacrées.

Qu'elle garde le pouvoir et elle aura vite fait de monopoliser l'enseignement, de rendre impossible l'exercice du culte, par des vexations intolérables, de laisser même les églises tomber en ruines.

Voulez-vous consacrer les excès du passé, en encourager de nouveaux dans l'avenir?

Voulez-vous que la République reste aux mains des sectaires ou soit ramenée dans les voies de la Justice et de la liberté?

Voulez-vous que la Lozère fasse respecter ses vieilles traditions religieuses ou retombe sous les influences juive et maçonique?

Le 24 avril, vous ferez votre choix.

Ce qu'il sera, votre patriotisme, votre fidélité à la foi de vos pères le disent d'avance.

Aux provocations, aux injures, aux calomnies, vous répondrez par ces seuls mots :

La Lozère aux catholiques ! ! !

Jacques PIOU,
Député sortant.

MAINE-ET-LOIRE

1re Circonscription d'ANGERS.

M. MONPROFIT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.026 voix.

Mes chers Concitoyens.

J'ai toujours vécu au milieu de vous, dans ce pays d'Anjou que nous aimons tous. Vous me connaissez assez et vous connaissez assez mon passé : un long programme est inutile. Je n'ignore aucun besoin de notre pays. Mais à côté de nos intérêts locaux, nous avons à nous unir et à combattre ensemble pour le succès de nombreuses questions générales.

Comme vous, je veux et je réclame la liberté pour tous et sous toutes ses formes, et particulièrement liberté de conscience et liberté d'enseignement, la justice égale pour les petits comme pour les grands, sans distinction d'opinions : je réprouve et je condamne les honteux procédés de délation inaugurés par le système des délégués.

Comme vous, je désire voir les finances de l'État, gérées avec plus de loyauté et de sages économies, alléger le fardeau écrasant des impôts dont le chiffre augmente chaque jour. Il est temps de mettre un terme à la série des scandales qui discréditent la Nation ; il est urgent d'en rechercher et d'en préciser les responsabilités.

Comme vous, tout en réclamant avec une juste répartition des charges qui pèsent sur chacun, je suis opposé aux mesures fiscales vexatoires et inquisitoriales ne tendant qu'à introduire la politique et l'espionnage dans les affaires des citoyens. Je veux le respect de la liberté du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'initiative privée et de la propriété individuelle. Adversaire résolu de tous les privilèges, de tous les monopoles abusifs, je serai toujours le défenseur convaincu de toutes les réformes économiques et sociales qui auront pour but le bien de tous en améliorant la situation des travailleurs des villes et des campagnes et apporteront un nouvel essor aux productions nationales.

Pour dégrever le petit commerce et le protéger contre les établissement financiers et commerciaux, à succursales multiples, la refonte des patentes s'impose.

Partisan de la mutualité, je contribuerai de toutes mes forces à ce que l'État apporte sans restriction son concours à l'encouragement et à la prospérité de ces œuvres admirables en tenant compte des desiderata des congrès mutualistes.

Comme vous, je m'élève contre l'indemnité parlementaire de 15.000 francs, dont je demanderai la réduction ; contre le favoritisme actuel.

Je désire l'atténuation des charges budgétaires, par la diminution des fonctionnaires et le report sur les petits traitements d'une partie des économies réalisées par la suppression des sinécures ;

Je suis partisan de la réforme électorale, de l'égalisation des collèges électoraux; je suis pour la représentation proportionnelle, la diminution du nombre des députés, et je voudrais voir les groupes corporatifs et professionnels prendre une part prépondérante dans la préparation ou la revision des lois.

Avec vous, je désire que notre patrie soit assurée de l'appui d'une armée puissante et disciplinée, d'où les condamnés de droit commun, les éléments de désordre et d'antipatriotisme seraient, comme jadis, rigoureusement écartés.

Telles sont les bases de mon programme. C'est celui de la République que j'ai toujours rêvée, pour laquelle j'ai toujours lutté, pour laquelle je lutterai encore si vous m'honorez de vos suffrages.

Vive la France !

Vive la liberté !

Vive la République !

D[r] MONPROFIT,
Maire d'Angers,
Conseiller général du canton nord-ouest.

2[e] Circonscription d'ANGERS.

M. Ferdinand BOUGÈRE.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 9.086 voix.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Pour la première fois, en 1898, je vous exposais mon programme. Vous avez constaté que j'ai été fidèle à mes engagements et que, sans compromissions, j'ai défendu, et souvent avec succès, vos libertés, vos intérêts moraux et matériels.

Je puis vous rappeler toutes mes interventions à la tribune, mais :

Cultivateurs de lin, et de chanvre, vous savez que, le mois dernier, j'ai obtenu du Parlement, pour la deuxième fois, le renouvellement pour 6 ans de la prime du lin et du chanvre ;

Cultivateurs de graines, vous n'avez pas oublié, le discours où je vous défendais, le 6 décembre 1909 ;

Bouilleurs de cru, vous connaissez mes interventions qui ont abouti à vous rendre l'exercice de vos droits :

Viticulteurs et commerçants, à votre demande, j'ai fait échouer le nouvel impôt de la vignette demandé par le Gouvernement sur chaque bouteille de vin de provenance garantie ;

Patentés, j'ai voté les améliorations favorisant le petit commerce. Il y a lieu de les compléter par une revision du régime des patentes ;

Débitants et hôteliers, pour vous mettre désormais à l'abri des contraventions, j'ai fait supprimer toutes les dispositions contraires à la libre revente des timbres-poste nationaux ;

Agriculteurs, j'ai voté les lois de protection douanière. J'ai réclamé la limitation du séquestre, en cas de tuberculose, aux seuls animaux malades.

J'ai signalé au Gouvernement et au Conseil municipal d'Angers les raisons de placer

dans cette ville un des 20 nouveaux régiments d'artillerie. J'ai réussi. Vous trouverez là un nouveau débouché pour vos chevaux, vos fourrages et vos vins ;

Réservistes et territoriaux, j'ai voté la réduction des périodes d'exercice. La nouvelle caserne d'artillerie procurera à un certain nombre d'entre vous l'avantage de les accomplir à proximité de leurs intérêts ;

Vieux serviteurs agricoles et vignerons, vous avez conservé le souvenir de ce magnifique concours libre de 1907 auquel j'ai été heureux de vous voir prendre part en si grand nombre.

Contre les inondations, vice-président du groupe parlementaire du reboisement des montagnes, je suis intervenu constamment en votre faveur par mes discours et mes démarches. J'ai obtenu des consolidations et l'exhaussement des levées sur les points les plus menacés.

Pour la facilité des transports si nécessaire aux transactions agricoles, industrielles et commerciales, j'ai hâté, à la Chambre des Députés, la reconnaissance d'utilité publique du chemin de fer du Louroux-Béconnais et de son raccordement à la Possonnière, et j'ai signalé, à la tribune, la nécessité d'élargir les points des voies ferrées, comme celui de la gare de Saint-Georges-sur-Loire, à la largeur des routes.

J'ai contribué à la construction du pont de Bouchemaine, ainsi qu'au rachat du pont de Saint-Mathurin.

Pour la mutualité et l'assistance je me suis associé à toutes les mesures tendant à les développer.

Au point de vue général, je me suis opposé aux monopoles, aux impôts nouveaux, et notamment à l'impôt sur le revenu qui livrera vos demeures aux investigations inquisitoriales et vexatoires des agents du fisc.

J'ai voté contre la nouvelle loi augmentant les droits de succession et assimilant aux étrangers les parents au delà de cousins germains.

Convaincu qu'un mandataire n'a pas le droit d'augmenter ses émoluments sans l'assentiment de ses mandants, j'ai voté dans cinq scrutins contre le relèvement de l'indemnité parlementaire.

J'ai voté l'obligation pour chaque député de voter lui-même, et j'en reste partisan.

Membre de la Commission de l'enseignement pendant huit années, j'y ai défendu la liberté pour les parents d'élever leurs enfants dans l'école de leur choix.

Il faut rendre au pays la tranquillité des consciences et l'apaisement des esprits qu'assurait autrefois le Concordat, avant cette loi de séparation qui a violé la volonté des défunts.

La question politique est intimement liée à la situation financière. En pleine paix, le budget est en déficit de plus de deux cents millions et s'élève à plus de quatre milliards.

En présence de cette situation, des économies s'imposent.

Je fais appel aux travailleurs, aux prévoyants, aux hommes d'ordre soucieux de l'avenir de leur famille, jaloux de leur indépendance.

Mon programme est le leur. A eux de le faire triompher.

Je continuerai avec eux à travailler à l'union de tous sur le terrain légal pour assurer, avec la liberté, la justice égale pour tous, la paix et la grandeur de la patrie.

Ferdinand BOUGÈRE,

Député sortant,

Licencié en droit,

Membre de la Société industrielle et agricole d'Angers.

Circonscription de BAUGÉ.

M. GIOUX.

Élu au 1er tour de scutin. — 10.271 voix.

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

Je viens soumettre à votre examen impartial le mandat que vous m'avez confié le 6 mai 1906 et vous en demander le renouvellement.

J'ai pleine confiance en votre appréciation souveraine, parce que j'ai la conscience de m'y être consacré avec toutes mes forces et tout mon dévouement.

Je crois avoir rempli ce mandat avec zèle et probité ; je crois, en toute sincérité, avoir fait tout mon devoir envers vous, envers la République et envers la France, notre patrie aimée.

C'est à vous de juger.

Ai-je besoin de vous rappeler au milieu de quels sombres pronostics des adversaires de la démocratie s'était affirmée, il y a 4 ans, la victoire républicaine dans le Beaugeois.

Si la République triomphait sur mon nom, vous disait-on, le pays serait bientôt à feu et à sang ; nos libertés, notre agriculture, notre commerce seraient ruinés ou tout au moins compromis, etc., etc.

N'ai-je pas le droit aujourd'hui, de dresser en face de ce sinistre tableau, qui avait pu effrayer quelques-uns, l'œuvre de sécurité et de prospérité qu'avec le concours de tous les bons citoyens, avec l'aide des élus et des pouvoirs républicains, nous nous sommes efforcés de réaliser.

Électeurs,

Dans le domaine de la politique extérieure, le Gouvernement et les Chambres républicaines ont assuré à la France une situation enviable.

L'entente cordiale avec l'Angleterre, notre meilleure cliente et notre amie, s'est réalisée ; l'alliance avec la Russie s'est fortifiée ; les inquiétudes qui nous venaient du Maroc se sont dissipées ; l'Allemagne, elle-même, a dû incliner son arrogance impériale devant notre bon sens, notre loyauté et notre énergie.

Vous réfléchirez, sans doute, qu'avec tout autre régime que la République démocratique, la guerre eût fatalement éclaté en octobre 1908.

La France républicaine est aimée et fêtée chez presque toutes les nations du monde ; elle est partout respectée. Nous avons le droit de nous glorifier de ces résultats.

Électeurs,

Vous me rendrez cette justice que j'ai suivi sans violence, sans passion, mais avec fermeté et sans aucune compromission, la ligne républicaine qui est la vôtre dans notre pays Baugeois. A l'heure actuelle, tout le monde a pu constater que la véritable liberté de conscience était bien la base de la séparation des Églises et de l'État, comme nous vous le disions il y a 4 ans.

Ce n'est pas nous qui mêlons la politique à la religion ; c'est contre nous qu'on agit ainsi.

Nous continuerons à faire respecter les droits de l'État républicain et laïque contre les entreprises variées des factions cléricales.

La loi qui rend insaisissable la petite propriété familiale a été promulguée le 22 juillet 1909. Son application bien comprise affranchira nos familles rurales des cruelles incertitudes du lendemain. Le foyer du cultivateur sera désormais intangible.

Les lois d'assistance, les retraites ouvrières et paysannes ont été complétées et se sont réalisées : il nous appartiendra de les organiser suivant les ressources de la nation. Elle constituent le plus grand effort de solidarité humaine que le monde ait connu.

La réforme fiscale de l'impôt sur le revenu s'impose à notre attention ; c'est par plus de 400 voix, venues de tous les partis politiques, que la Chambre a voté cette réforme qui dégrèvera la propriété immobilière et qui apportera plus d'équité et de justice dans les charges fiscales, sans inquisition ni vexations inutiles.

Nous avons pu, sans porter atteinte à la force de notre admirable armée, réduire à 9 jours la période d'instruction des hommes de la territoriale, à 17 et 23 jours celles des réservistes.

La revision de nos tarifs douaniers, œuvre considérable, s'est poursuivie et réalisée dans le calme : elle nous permettra de sauvegarder nos intérêts nationaux contre la concurrence étrangère exagérée.

La politique intérieure de la France, pendant cette législature, a donc été féconde et pratique ; elle a reçu l'approbation du pays dans presque toutes les élections partielles.

Il en sera de même le 24 avril.

Électeurs,

Constatez un fait qui vous donnera la juste mesure de la confiance dont vous m'avez jugé digne.

En effet, tous les élus républicains, conseillers généraux et d'arrondissement, municipalités, comités, groupements, et tous ceux qui font passer l'intérêt général avant leurs passions politiques présentent et soutiennent aujourd'hui ma candidature comme il y a quatre ans.

Tous ces hommes qui sont autour de moi et que vous connaissez ne me rendent-ils pas, par là, le témoignage le plus précieux et le plus efficace auprès de la démocratie dont ils sont les premiers serviteurs.

J'ai pu, avec leur concours et celui des collectivistes intéressés, faire réaliser des améliorations utiles dont le mérite nous est ainsi commun.

Cultivateurs et ouvriers,

Je suis intervenu à la tribune, dans les Commissions, près des pouvoirs publics et partout où il a été utile pour défendre vos intérêts, au point de vue de l'élevage, de l'agriculture, de la viticulture et des conditions du travail.

Commerçants et industriels,

Vous avez pu constater, que je n'ai jamais manqué une occasion de favoriser vos affaires, et d'améliorer les conditions de production et de circulation de vos produits.

Récoltants et bouilleurs de cru,

J'ai été de ceux qui, au milieu des graves difficultés de la terrible crise viticole du Midi, ont, dans la Commission d'enquête, fait éviter les mesures extrêmes qu'on proposait contre vous.

Mes chers concitoyens,

En me donnant de nouveau votre confiance, vous trouverez maintenant dans l'exercice de mon mandat passé des gages certains de l'avenir.

Je continuerai dans la voie républicaine et démocratique que vous m'avez tracée et que j'ai fidèlement suivie.

Ainsi, les liens étroits qui se sont établis entre nous se resserreront encore pour le bien commun de notre Baugeois, de la République et de la France.

Vive la République !

Vive le Baugeois !

A. GIOUX,
Conseiller général de Noyant,
Docteur en droit,
Député républicain sortant.

1re Circonscription de CHOLET.

M. DELAHAYE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.603 voix.

Messieurs et chers Compatriotes,

La législature qui se termine s'est effondrée sous le mépris public. Son œuvre détestable a été résumée par les républicains les plus éminents et les plus modérés en ces deux mots de flétrissure : Abus de confiance et vol.

Abus de confiance et vol, l'élévation par surprise de l'indemnité parlementaire de neuf mille francs à quinze mille.

Abus de confiance et vol, la déprédation des dix milliards, inutilement sués par les travailleurs de France pour avoir une marine de guerre, et jetés à l'eau pour le roi de Prusse ou distribués en pots de vin.

Abus de confiance et vol, la dilapidation du fameux milliard des congrégations, soi-disant réservé aux retraites ouvrières, et « liquidé » comme vous savez par les Duez, les Ménage et les Lecouturier.

Abus de confiance et vol, la confiscation des biens de l'Église de France et même des donations qui assuraient des prières à nos morts.

Abus de confiance et vol, en un mot, gaspillage inouï de toutes les ressources de la France qui s'épuise, écrasée sous un budget de plus de quatre milliards.

Monopoles et impôts nouveaux :

La République montre-t-elle quelques remords de ses actes ?

Le supposer, ce serait bien mal connaître son histoire et les hommes qui l'exploitent. Elle n'est occupée qu'à les continuer, en les aggravant.

Afin d'équilibrer son budget, elle veut s'emparer des industries les moins aléatoires et les plus prospères. Elle prémédite avec ou sans indemnité :

Le monopole des chemins de fer ;

Le monopole des mines ;

Le monopole des banques ;

Le monopole des assurances ;

Le monopole de l'alcool.

Elle s'apprête à tarir dans sa source la richesse de la France, en créant ce monstrueux impôt sur le revenu, fixé arbitrairement par des fonctionnaires, sans autre recours, pour les victimes, que le Conseil de préfecture, formé en Conseil secret.

Elle annonce l'impôt sur le capital, l'impôt redoublé sur les successions, et d'autres impôts encore, dont la France n'entendait jadis parler qu'au lendemain des défaites nationales.

Les projets de la République :

Les projets même les plus désirés par tous, que la République présente comme des réformes sociales, ne sont que prétextes grossiers à un nouvel accaparement des capitaux.

Qu'est-ce, à ses yeux, par exemple, que la Caisse des retraites ouvrières ? Un moyen nouveau de créer la dîme la plus injuste, la plus hypocrite et la plus lourde, sur le salaire de l'ouvrier des campagnes et des villes, avec le but apparent de verser une infime retraite à une infime minorité de vieillards, avec le but réel d'établir, au profit de l'État et des politiciens, une caisse noire, où puiseront les panamistes de l'avenir.

Il n'est pas de mesure nécessaire, urgente, comme la création de caisses régionales indépendantes et mutuelles, afin de combattre la tuberculose bovine, qui ne soit rendue impossible aux meilleures volontés, par la prétention du Gouvernement d'en absorber les fonds dans les seules caisses de l'État, encore et toujours au profit de sa politique et de sa clientèle électorale.

La République et nos libertés :

Ce régime, néfaste à nos intérêts matériels, respecte-t-il du moins le patrimoine de nos libertés ?

Vous savez qu'il a chassé, hors de France, nos admirables religieux et religieuses. Vous savez qu'il a rompu toutes relations avec le chef de la chrétienté. Voilà qu'il nous conteste la propriété même de nos enfants.

Oui, la République forge en ce moment des lois pour vous jeter en prison, pères de famille, si vous vous insurgez contre les instituteurs qui outrageront devant vos enfants la foi catholique, la foi de vos pères, à laquelle la Patrie a dû, pendant des siècles sa force morale.

Ils osent vous menacer des peines qui n'ont jusqu'ici frappé que des malfaiteurs, si vous défendez aux maîtres d'écoles d'enseigner à vos fils et à vos filles que Dieu est une fable, et qu'il n'existe qu'une loi, celle que leurs intérêts et leurs haines fabriquent au Luxembourg et au Palais-Bourbon.

Où est le remède?

En présence des ruines accumulées par la République ou préparées par elle, il est temps de nous demander quel gouvernement peut réparer tant de maux.

Seule, la monarchie fondée sur la hardiesse du prince pour sauver la Patrie, et sur le droit historique de l'hérédité, est capable de nous restituer avec l'autorité, la probité et la stabilité, l'ordre religieux et social.

Seule, la monarchie, arbitre suprême entre tous, aura intérêt à répartir et à équilibrer les puissances de plus en plus centralisées de la politique et de l'argent.

Seule, la monarchie imposera à tous le respect de la Démocratie, en sachant concilier deux forces, grandes surtout par leur appui réciproque : la tradition et le progrès.

Et cette monarchie il nous sera plus facile de la rétablir que d'améliorer la République, fatalement entraînée par ses principes vers la Révolution.

Union sur le terrain catholique :

A ceux qui, sur ce point, ne partagent pas mes convictions, mais qui, comme moi, croient que l'avenir est à Dieu, je redis :

A Dieu donc de prononcer entre la royauté, l'empire ou la République.

Mais à nous, catholiques fidèles, de témoigner que nous plaçons notre foi au-dessus de nos préférences politiques, ou que nos préférences politiques elles-mêmes sont inspirées par notre foi.

A nous de montrer à nos oppresseurs que nous mettons notre honneur à demeurer invinciblement unis dans la lutte pour notre Dieu.

Nos chefs religieux nous prescrivent l'affirmation haute et fière de nos croyances.

Ayant passé ma vie et consacré mes forces à les défendre, dévoué à la liberté de tous, je fais appel aux suffrages de tous, pour la France et pour Dieu !

Jules DELAHAYE,

Député sortant,

Catholique avant tout,

Contre-révolutionnaire, royaliste.

2e Circonscription de CHOLET.

M. le duc de BLACAS,

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.230 voix.

Messieurs les Électeurs,

Je crois avoir rempli fidèlement, pendant les 4 ans qui viennent de s'écouler, le mandat que vous m'aviez fait l'honnenr de me confier, et que je me suis conformé au programme qui fut ratifié par plus de 13.000 voix.

Dans la mesure de mes forces, j'ai défendu les droits de la religion, de la patrie et de la famille.

Vous voyez par vous-mêmes l'abîme dans lequel est entraîné notre pays et à quel point tout ce qui est respectable, juste, probe, tout ce qui est glorieux et honorable, est vilipendé, bafoué, traîné dans la boue.

Les scandales de la marine, ceux de la liquidation des congrégations, la mainmise sur l'autorité des pères de famille, la dilapidation de nos finances, tout enfin vient confirmer les craintes qu'inspirait, aux honnêtes gens, un gouvernement qui subit l'oppression despotique de la franc-maçonnerie.

La république, que l'on disait être le patrimoine de tous, ouvert à tous, la sauvegarde des droits et intérêts de tous, nous montre qu'elle n'est en réalité qu'une oligarchie despotique qui exerce sa tyrannie sous le couvert de la légalité.

La liberté religieuse, la liberté individuelle, celle des pères de famille, le droit de propriété, seront bientôt des mots vides de sens.

Une nation qui se laisserait impunément arracher ses droits les plus sacrés et ses libertés les plus chères serait mûre pour la servitude.

Rappelez-vous donc, habitants des Mauges, que toujours vous avez su lutter contre la

tyrannie, et si vous croyez que je puisse vous aider dans vos justes revendications, je vous demande de me confier une fois encore la défense de vos intérêts.

Vous connaissez mes sentiments, les principes et les traditions de ma famille; plus que jamais je crois qu'ils seront capables de ramener le calme et la grandeur dans notre patrie et faire que la France, avec l'aide de dieu, redevienne la plus belle, la plus prospère et la plus puissante nation du monde.

Le duc de BLACAS,
Maire de Beaupréau, conseiller général.
Député sortant.

Circonscription de SAUMUR.

M. de GRANDMAISON.

Elu au 1er tour de scrutin. — 13.737 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a huit ans, par 15.827 voix, vous me réélisiez, pour la troisième fois et avec 10.326 voix de majorité, sur un programme dans lequel je faisais appel aux libéraux de toutes nuances et aux républicains modérés sur le terrain de la République honnête, libérale et tolérante.

Il y a quatre ans, j'étais réélu sans concurrent, avec un nombre de voix sensiblement égal.

Aujourd'hui comme alors, je veux :

« La République progressiste, respectueuse de la liberté de conscience la plus absolue, « conservatrice des intérêts moraux et sociaux de notre pays, protectrice de l'honneur et du « prestige de notre armée, soucieuse de la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du « commerce, et veillant avec sollicitude à l'amélioration du sort des travailleurs de la terre « et de l'atelier. »

J'ai voté toutes les lois intéressant l'agriculture, le commerce et l'industrie.

J'ai voté toutes les lois sociales telles que l'assistance aux vieillards, la loi sur les accidents du travail, la loi des retraites, la loi sur le bien de famille insaisissable, la loi sur le crédit agricole, etc.;

J'ai voté et voterai encore contre l'élévation de l'indemnité parlementaire à 15.000 fr.;

J'ai voté les crédits demandés pour la défense nationale, à l'abri de laquelle la France laborieuse peut travailler en paix ;

J'ai voté les traités d'arbitrage qui diminuent les risques de guerres ;

J'ai voté la loi de deux ans et la réduction des périodes d'appel de la réserve et de la territoriale, etc., etc.;

J'ai voté les mesures douanières réclamées par notre industrie, dans ce qu'elles n'avaient pas de nuisible aux intérêts que vous m'aviez confiés.

Je ne vous ferai pas de promesses, mais je vous dirai que, comme par le passé,

Je veux :

La liberté de conscience pour tous les citoyens, fonctionnaires ou non ;

La neutralité absolue de l'école publique et le maintien de la liberté de l'enseignement ;

La situation des fonctionnaires nettement établie par un statut qui puisse les soustraire aux actes tyranniques du pouvoir ;

La réforme électorale par le scrutin de liste, avec la représentation proportionnelle ;

L'ordre dans nos finances compromises par le gaspillage qui est le propre du parti radical ;

L'impôt réparti d'une façon plus équitable, mais sans inquisition ni vexation vis-à-vis des contribuables ;

La revision du cadastre et toutes mesures propres à assurer la prospérité agricole ;

L'encouragement à la viticulture, pour laquelle nos populations ont fait tant de sacrifices ;

L'industrie des vins mousseux protégés efficacement dans nos relations douanières avec les pays étrangers ;

Je veux enfin l'honnêteté chez ceux qui nous gouvernent ! Il ne faut pas qu'un scandale comme celui des liquidateurs des biens des congrégations dissoutes, dans lequel gens d'affaires véreux et politiciens du parti radical, avec la complicité ou la tolérance des ministères qui se sont succédé, ont mis au pillage les fonds qui devaient servir à constituer les retraites ouvrières et dont il ne reste rien, puisse se renouveler !

Depuis dix-sept ans, vous m'avez vu à l'œuvre ; vous avez donc pu me juger d'après mes votes et mes actes.

J'ai conscience : d'avoir rempli rigoureusement le mandat que vous m'aviez confié, de m'être occupé de tous sans distinction d'opinions ou de partis, d'avoir visité chaque année toutes les communes de mon arrondissement, comme je vous l'avais promis, d'avoir voté contre tout impôt nouveau et toute augmentation d'impôts, d'avoir consacré mon temps et mes forces à la défense de vos intérêts, en un mot, de n'avoir pas démérité de vous.

La victoire est assurée, mais je demande à mes amis de venir tous voter le 24 avril, afin de me donner la plus grosse majorité possible.

Dans la politique comme dans la vie civile on ménage toujours les forts, et un député, même d'opposition, qui est élu par un grand nombre de voix est toujours ménagé par les pouvoirs publics, pour le plus grand bien des intérêts qu'il représente !

Mes chers électeurs,

Les chefs autorisés du parti radical dans l'arrondissement de Saumur, n'osant pas se présenter eux-mêmes, vous demandent aujourd'hui de voter pour un candidat dont je respecte l'honorabilité et le caractère, mais qui est un fonctionnaire, c'est-à-dire un employé de l'État, payé par vous tous pour vous rendre service et non pour profiter de sa situation pour faire de la politique et préparer des candidatures ; et qui, sans intérêts ni attaches dans le pays, est à la merci d'un déplacement administratif.

A ce défi adressé à votre bon sens, vous déclarerez que vous n'êtes pas les esclaves du pouvoir, et, dans votre dignité et votre indépendance, vous répondrez en votant le 24 avril pour l'homme du pays, que vous connaissez tous, dont les intérêts sont liés aux vôtres, qui, depuis dix-sept ans, ne s'est jamais ménagé pour rendre service à tous, amis et adversaires, et que vous jugerez, une fois de plus, non sur des promesses, mais sur ses actes !

Georges de GRANDMAISON,
Propriétaire-Viticulteur,
Conseiller général de Montreuil-Bellay,
Membre de la Société des Agriculteurs de France,
Conseiller municipal de Montreuil-Bellay,
Député sortant rééligible.

Circonscription de SEGRÉ.

M. Laurent BOUGÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.063 voix.

Mes chers amis,

La prochaine législature aura une pénible tâche. Il lui faudra liquider la situation causée par les erreurs d'une majorité plus animée de sentiments antireligieux que de préoccupations économiques.

Je ne veux ni emprunts, ni impôts nouveaux, mais des économies. Je ne veux pas que l'État accapare, ni le monopole de l'enseignement, contraire aux droits des pères de famille, ni le monopole de l'alcool au détriment des bouilleurs de cru et des commerçants.

Je ne veux pas que l'exercice de la régie, dont j'ai voté la suppression chez les débitants et les bouilleurs de cru, réapparaisse, à la faveur de l'impôt sur le revenu, dans la demeure de tous les citoyens.

Notre prestige et notre influence à l'extérieur aussi bien que la paix religieuse de la France exigent un nouveau Concordat.

Vous connaissez mes votes et mes actes.

Vieux ouvriers, domestiques agricoles et cultivateurs, vous n'avez pas perdu le souvenir de ce magnifique concours libre de 1907 et de la part que nous y avons prise.

Carriers, vous n'avez pas oublié mon intervention, lors de la déconfiture de la Forêt, afin de vous maintenir votre travail et réduire les effets du chômage.

Vétérans de 1870, je suis l'un de ceux qui, des premiers, ont réclamé la médaille pour votre courage.

Si vous approuvez ma conduite, je vous demande de m'accorder à nouveau vos suffrages.

Vous ferez ainsi, en silence, la réponse que mérite l'injure portée contre vous d'avoir voté jusqu'ici par ordre.

Les électeurs de l'arrondissement de Segré sont libres et indépendants.

Voilà pourquoi, électeurs, je suis fier de vous représenter.

Ainsi que je l'ai fait depuis 17 ans, je vous convie aux urnes.

Pour Dieu, la France, le Peuple et la Liberté.

Laurent BOUGÈRE,
Licencié en droit,
Conseiller municipal de la ville d'Angers,
Conseiller général du canton de Candé,
Député sortant,
Membre honoraire de l'Association fraternelle
des employés de Chemins de fer.

MANCHE

Circonscription d'AVRANCHES.

M. DIOR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.762 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez, en 1906, approuvé sur mon nom, par une énorme majorité, le programme suivant :

1° Dans l'ordre politique, le respect et la garantie de la liberté sous toutes ses formes : liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté de travail ;

2° Dans l'ordre économique et financier, la défense et le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce français, une gestion sévère des deniers publics, la substitution d'une politique d'économie et de dégrèvement à la politique de surenchère électorale, une répartition plus équitable de l'impôt, sans inquisition ni taxation arbitraires ;

3° Dans l'ordre social, la fraternité et la solidarité opposées à l'antagonisme et à la haine des classes, des réformes pratiques profitables à la masse des travailleurs au lieu d'utopies et d'expériences ruineuses ;

4° La prééminence des grands intérêts de la défense nationale, le maintien d'une armée et d'une marine fortes, disciplinées et tenues à l'écart des luttes politiques.

Fidèle à ces principes, j'y ai conformé mon action et, conscient de mériter toujours votre confiance, je me présente de nouveau à vos suffrages sur le même programme républicain de liberté, d'égalité et de fraternité.

Depuis quatre ans, je n'ai jamais cessé de me tenir en contact avec vous ; je vous ai donné à diverses reprises, notamment dans les nombreuses réunions agricoles et dans les assemblées où je me suis rendu, un compte scrupuleux du mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier, je n'ai pas attendu le retour de la période électorale pour vous soumettre le bilan de mes travaux et il me suffit de vous rappeler aujourd'hui que le souci de vos intérêts à tous, agriculteurs et commerçants, employés et patrons, ouvriers et marins, fonctionnaires et contribuables, n'a jamais cesser d'être l'objet de ma vigilante activité.

Mes actes, mes interventions à la tribune, mes travaux dans les Commissions et groupes parlementaires en font foi, et il serait trop long de rappeler ici les initiatives que j'ai prises et les résultats que j'ai obtenus. Il n'en est nul besoin, d'ailleurs, car tous ou presque tous vous avez pu vous entretenir avec moi. A tous j'ai loyalement répondu et je répondrai toujours et partout, n'ayant rien à craindre, car mes actes comme mes paroles n'ont toujours été que netteté et probité.

Pour bien mériter de la France et de la République, les députés que vous allez nommer auront avant tout pour devoir da ramener dans notre cher pays l'union et la concorde dans la liberté, l'égalité et la lumière. Il faut cesser la guerre odieuse aux opinions et aux croyances dont nous sommes les témoins attristés ; il faut en finir avec ces attentats violents ou sournois aux droits des parents sur l'éducation de leurs enfants, respecter scrupuleusement leurs croyances et assurer pratiquement la liberté de l'enseignement ; il faut en finir avec la contrainte d'une tyrannie occulte qui pèse sur les citoyens, grâce au crédit dont se targue depuis trop longtemps une poignée de sectaires haineux et de méprisables dénonciateurs.

Pour travailler, nous avons besoin d'ordre et de paix ; le citoyen, quel qu'il soit, quelle que soit sa croyance, doit être protégé contre l'arbitraire comme contre le despotisme, par des garanties supérieures aux lois elles-mêmes.

Il faut obtenir que toutes les opinions puissent se faire entendre, que tous les intérêts corporatifs et professionnels puissent se faire défendre, grâce à la représentation proportionnelle, dans un parlement élu sans pression, par un vote dont la liberté, la sincérité et le secret soient la rigoureuse et nécessaire garantie de l'expression de la volonté populaire.

Une large réforme administrative, réalisée suivant des conceptions modernes, donnant enfin à notre régime républicain les organes nécessaires à un gouvernement vraiment démocratique, devra permettre de réaliser les économies indispensables pour faire face, sans demander de nouveaux sacrifices aux contribuables, aux nécessités de la défense nationale et aux devoirs d'humanité que la nation a contractés envers les vieux travailleurs des champs et de la ville qui lui ont consacré l'effort de leur jeunesse et de leur âge mûr.

Je veux enfin que l'État rentre dans son rôle, qui est d'assurer la liberté et la sécurité des citoyens ; qu'il cesse de les tracasser, de les asservir chaque jour plus étroitement par de multiples règlements et de restreindre le champ de leur activité en s'emparant de nouveaux monopoles.

C'est seulement dans cette voie que nous pouvons espérer éviter l'accroissement écrasant des dépenses publiques annuelles, que le parti au pouvoir depuis dix ans a augmentées de près d'un milliard !

Républicain sincère, libéral sans réserve, appuyé sur votre confiance, fort de l'autorité que me donneront vos suffrages, je resterai le citoyen prudent et sage, l'homme de travail, d'ordre et de progrès, l'ennemi de l'arbitraire, le défenseur de la justice égale pour tous.

Pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Vive la République !

Lucien DIOR,

Député sortant.

Ancien élève de l'École polytechnique, ancien chargé de missions du Ministre de l'Agriculture, membre du Conseil général de la Fédération républicaine, vice-président de l'Union du commerce et de l'industrie, président de la Société de secours mutuels et de pensions de retraite, ancien président du Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce, lieutenant d'artillerie territoriale.

Circonscription de CHERBOURG.

M. MAHIEU.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.689 voix.

Citoyens,

La position respective des partis politiques, — plutôt confuse au début de la bataille électorale, — s'est, depuis lors, nettement précisée.

A notre droite, à droite de la concentration républicaine, radicale et socialiste, restée fidèle à ses principes, à son programme, à sa vieille devise : « l'Union fait la Force », le parti réactionnaire, dissimulé, peu crânement, d'ailleurs, derrière un de ces candidats horsains, qu'il tenait jusqu'ici en si piètre estime, cherche à créer une équivoque sur le nom de l'amiral Besson.

A notre gauche, le parti socialiste unifié, volontairement séparé du bloc républicain depuis quatre années, mène contre mes amis et moi-même, — dans le simple but, paraît-il, de se compter, — une campagne amère et injuste.

Or, il faut qu'on le sache bien :

L'immense majorité, dans le pays, ne se soucie pas plus de retourner honteusement en arrière en s'abandonnant aux mains de cléricaux et de réactionnaires intransigeants, — que de risquer, par des expériences tout au moins prématurées en matière sociale, de compromettre l'existence même du régime et sa marche au progrès.

L'arrondissement de Cherbourg se trouve, sur ce point, d'accord avec l'immense majorité du Pays.

Et il rejettera d'un double geste significatif :

La candidature de l'amiral Besson, qui vient au moins cinquante ans trop tard !

Et la candidature du citoyen Burnouf, qui vient au moins cinquante ans trop tôt !

Citoyens,

L'un comme l'autre de mes adversaires foncent à l'envi sur l'œuvre de la dernière législature, — dénoncent ce qu'ils appellent la faillite du régime.

Leurs injustes attaques témoignent : ou d'une ignorance vraiment fâcheuse en ces matières, pour des hommes qui briguent un mandat législatif, — ou d'une absence totale de bonne foi et de sincérité. Je leur laisse le choix.

Par la parole en de nombreuses réunions, — par la plume en un long exposé distribué à profusion, j'ai fait justice de leurs allégations et montré clairement le travail considérable accompli par la Chambre qui vient de se séparer.

Je n'y reviendrai point.

Et je me contenterai de rappeler les principaux points de mon programme déjà exposé par ailleurs.

Dans la prochaine législature, j'aurai à me préoccuper des questions suivantes :

Mener à bonne fin la loi de l'impôt sur le revenu, actuellement devant le Sénat.

Revenir sur certains points de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, — en particulier sur la limite d'âge et aussi sur le taux de la pension en période transitoire.

Etendre aux ouvriers agricoles le bénéfice de la loi sur les accidents du travail.

Reprendre la question des conseils de guerre et de la suppression des périodes d'instruction militaire.

Obtenir définitivement le paiement mensuel des petits retraités et la délivrance par la mairie du certificat de vie.

Assurer la liberté syndicale des fonctionnaires.

Mettre l'école laïque, par le monopole de l'enseignement, prélude de l'enseignement intégral, à l'abri des tentatives de ses adversaires.

Placer sur le métier les lois concernant le contrat collectif de travail et l'arbitrage obligatoire.

Assurer, par la répression de la fraude sur l'alcool de toutes provenances, des ressources qui échappent actuellement au Trésor.

Inscrire au budget les sommes nécessaires pour venir en aide aux petits pêcheurs éprouvés par le mauvais temps et mis de ce fait dans l'impossibilité d'exercer leur métier.

Etudier, — sans toucher toutefois aux tarifs des droits de pilotage tels qu'ils sont fixés, — le moyen de faire participer les inscrits des divers quartiers à la répartition d'une partie de ces droits, lorsqu'ils dépassent un chiffre à déterminer, et examiner la question avec les intéressés, inscrits et pilotes.

Accomplir la réforme judiciaire, la réforme administrative et la réforme électorale, — cette dernière par la péréquation des circonscriptions et leur réduction en nombre, — mais en dehors de toute idée de représentation proportionnelle et de scrutin de liste.

Assurer aux communes une représentation proportionnée à leur population, en ce qui concerne les délégués sénatoriaux et les conseillers généraux.

Lutter contre la dépopulation des arsenaux et établissements de la marine, — et contre l'attribution à l'industrie privée des travaux neufs et autres que ces établissements sont à même d'exécuter.

Etablir un projet de loi visant la retraite proportionnelle pour les veuves.

Réclamer, pour Cherbourg, un complément des effectifs actuellement insuffisants de sa garnison et en particulier de l'artillerie de terre.

Seconder les efforts des représentants des divers cantons de l'arrondissement, en faveur de l'élevage, — et leurs démarches pour l'achèvement des voies ferrées en construction, ou la mise en train d'autres lignes encore à l'état de projet.

Défendre les intérêts du commerce de Cherbourg et, en particulier, achever de lui assurer la suprématie comme port de vitesse, en complétant, par une action persévérante auprès de qui de droit, l'œuvre commencée par la création du Comité Cherbourg-Transatlantique.

Electeurs,

Depuis sept ans à la mairie de Cherbourg, — depuis quatre ans au Parlement, j'ai servi la démocratie non en paroles, non en promesses, — mais en actes, en réalisations, comme il convient à l'homme auquel la démocratie a donné les responsabilités du pouvoir.

Aujourd'hui, comme hier, je suis, je reste le défenseur de la République démocratique et sociale.

C'est cette République là, avide de progrès conscient et réfléchi, avide aussi de paix et de concorde internationale, — hospitalière aux faibles et aux deshérités, — pénétrée des idées de solidarité et de justice, — indulgente pour ses adversaires, mais sachant reconnaître ses amis, — c'est cette République là, dis-je, dont, une fois de plus, vous assurerez le triomphe, le 24 avril prochain, sur mon nom, sur le nom du candidat de la concentration républicaine, radicale et socialiste.

A. MAHIEU,

Maire de Cherbourg. — Député.

Circonscription de COUTANCES.

M. BOISSEL-DOMBREVAL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.516 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à choisir, le 24 avril prochain, un député pour l'arrondissement de Coutances.

La très grande majorité de vos élus, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et maires, qui possèdent votre confiance depuis longtemps, m'ont engagé à poser ma candidature républicaine à cette élection. Très honoré et touché de leurs instances, persuadé d'ailleurs qu'il y allait de l'intérêt de notre arrondissement d'être représenté à la Chambre des Députés par un véritable républicain, j'ai répondu à leur appel en acceptant l'invitation qui m'était faite.

J'ai donc l'honneur, mes chers concitoyens, de solliciter vos suffrages.

Enfant de ce pays, auquel je suis attaché par tous les liens du cœur, vous me connaissez, et je suis fier de compter parmi vous des amis sûrs et dévoués. Vous savez que j'ai été élevé dans l'amour de la République par un homme dont les électeurs de Coutances ont maintes fois acclamé les fermes convictions. Vous savez qu'ils ont reporté sur le fils l'estime et l'affection qu'ils avaient pour le père, et qu'aux élections municipales de 1904 et de 1908, aux élections cantonales de 1904, ils ont fait sortir des urnes électorales, avec le nom que je porte, la victoire de la République. Vous savez aussi que j'ai toujours suivi et que j'entends suivre les traditions paternelles, en mettant au service de vos intérêts tout mon dévouement et toute ma bonne volonté.

Pour accomplir cette tâche comme il convient et comme vous êtes en droit de l'exiger, je ferai appel à l'expérience que j'ai acquise au cours de ma déjà longue carrière, aux relations personnelles dont je dispose, et aux liens d'amitié qui m'unissent à plusieurs hommes éminents dont s'honore le parti républicain. Et j'ai la conviction que j'arriverai à faire triompher vos légitimes revendications.

Mon programme, mes chers concitoyens, est celui de l'Alliance républicaine démocratique, dont le président est M. Carnot.

La République que j'entends servir est une République de liberté, de progrès, de justice et d'humanité, résolument mais méthodiquement réformatrice, économe des deniers publics, adversaire de toute surenchère, respectueuse de tous les droits.

Je suis persuadé que la réalisation de cet idéal républicain est dans l'union étroite de toutes les forces démocratiques contre les réactionnaires qui voudraient faire revivre les régimes disparus, d'une part, et d'autre part contre les révolutionnaires qui nous mèneraient aux pires catastrophes.

En tête de mon programme figure la tolérance. Que chacun ait le droit de pratiquer individuellement, comme il lui plaît, sa religion ! Sourde à toute excitation, la République doit maintenir intégrale la liberté religieuse ; personne d'ailleurs ne peut de bonne foi soutenir qu'elle n'existe pas aujourd'hui ; je veillerai à ce que son existence ne soit pas compromise.

En voulant ardemment la liberté de conscience, j'entends par là la liberté de toutes les consciences, y compris celle de l'enfant.

L'école est attaquée, je la défendrai. Certes j'estime que l'instituteur doit éviter avec

soin dans son enseignement tout ce qui pourrait constituer une atteinte aux croyances éminemment respectables des pères de famille ; mais je n'admets pas d'autre part qu'un pouvoir irresponsable devant la nation souveraine s'empare, au nom d'une doctrine quelconque, de l'école publique ; celle-ci appartient à la nation tout entière.

Partant de ces idées, je lutterai toujours, mes chers concitoyens, en vue de maintenir entre vos familles, dont je suis l'ami sincère, la paix des consciences si nécessaire au bien général, au progrès moral et matériel.

En ce qui concerne l'agriculture, dont il importe à votre représentant de se préoccuper au plus haut point, je réclame la transformation de l'impôt foncier, qui arrive aujourd'hui, dans notre département, à enlever à l'agriculture jusqu'à 25 0/0 de son revenu réel, ce qui est une exagération manifeste.

Je suis disposé à voter toutes les mesures de sage protection qui pourront être proposées pour aider l'agriculture, pour encourager la production sous toutes ses formes, pour développer le crédit agricole et la constitution du bien de famille.

Je considère l'existence des tarifs de douane comme indispensable pour maintenir 'équilibre entre notre production nationale, grevée de charges excessives, et les importations à trop bas prix venant de l'étranger.

Au point de vue social, j'oppose résolument le principe républicain de la fraternité et de la solidarité à la haine stérile et à la guerre de classes. Particulièrement soucieux du sort des ouvriers, j'aurai à cœur de réaliser sans retard les mesures destinées à leur venir en aide, en hâtant les retraites ouvrières, en développant la mutualité, en perfectionnant les lois d'assistance.

Dans la classe si intéressante des travailleurs, je ne saurais oublier les inscrits maritimes Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour obtenir une augmentation de leurs retraites, en raison des sacrifices que l'État leur impose au point de vue de la défense nationale.

Au point de vue économique, je veux le respect de la propriété individuelle et de la liberté du travail. Je suis formellement opposé à l'établissement de tout monopole nouveau, à toute tentative de socialisation par l'État, les départements et les communes. Je veux une répartition équitable des charges fiscales, mais je rejette tout impôt ayant un caractère personnel et inquisitorial.

Tel est, mes chers concitoyens, le programme politique et économique que je vous soumets. Je suis persuadé que vous l'approuverez.

Électeurs,

Malgré des assauts répétés, la République est inébranlable.

Elle a donné à notre pays quarante années de paix féconde dans la liberté. La prospérité agricole est peut-être sans précédent,

Fort de votre confiance, guidé par mon attachement au pays natal, j'arriverai, j'en suis convaincu, à faire obtenir, dans la République, la place qui revient à notre arrondissement.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Émile BOISSÉL-DOMBREVAL,
Maire de Coutances,
Conseiller général de la Manche,
Vice-président de la Société d'Agriculture,
Président du Comice agricole de Coutances.

Circonscription de MORTAIN.

M. Arthur LEGRAND.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.082 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les pouvoirs de la Chambre sont à la veille de prendre fin. Vous êtes appelés, le dimanche 24 avril, à nommer votre député. Il y a quatre ans, vous m'avez renouvelé mon mandat par plus de 12.000 suffrages. Si vous pensez que je n'ai pas démérité depuis lors, j'espère que vous consentirez encore à m'accorder l'honneur de représenter l'arrondissement de Mortain au Parlement. Ce sera la dixième fois que vous ou vos pères vous me donnerez cette preuve de confiance.

Je suis candidat non par ambition, mais par fidélité et attachement à mes amis, qui ne m'ont jamais abandonné. J'ai peut-être, pendant l'accomplissement de mes nombreux mandats législatifs, acquis une connaissance complète des intérêts du pays. Je serai heureux de mettre encore cette expérience à votre disposition.

Je n'ai jamais dévié de la voie que je me suis tracée. Fidèle à la défense des grands principes sans lesquels une nation ne saurait vivre et prospérer, vous m'avez toujours vu parmi ceux que les utopies révolutionnaires n'ont pas séduits.

Ce n'est pas en fermant les yeux que l'on évite le danger. En ce moment, l'horizon est sombre. Nous sommes exposés aux pires conséquences des doctrines tyranniques et antilibérales que l'on cherche à imposer à la France.

Les dépenses prennent des proportions inconnues jusqu'à ce jour. Le budget est en déficit de 200 millions. Il s'élevait en 1898 à 3 milliards 433 millions. Il atteint en 1910 la somme colossale de 4 milliards 389 millions. L'emploi de ces sommes énormes a-t-il été fait judicieusement? C'est le contraire qui est la vérité, et c'est aujourd'hui seulement que l'on constate, par exemple, que bien des milliards ont été dépensés en pure perte pour la marine. Notre armée navale n'a pas profité de ces sacrifices. Notre flotte est insuffisante pour parer à toute éventualité. Elle occupait dans le monde le premier rang. Elle est tombée au cinquième rang.

En présence de nos dépenses toujours croissantes, on est obligé de créer de nouvelles taxes. Récemment, le ministre des finances annonçait qu'il faudrait recourir au monopole de l'alcool. Les bouilleurs de cru ne sont donc plus seulement menacés des vexations qu'entraîne l'exercice au domicile privé. Ils sont menacés de la dépossession complète et absolue du droit de faire bouillir. En édictant le monopole de l'alcool, l'État — s'il persévère dans ses projets — vous expropriera de ce droit de fabrication qu'il se réservera pour lui seul. Plus que jamais vous avez donc le devoir de nommer des députés indépendants qui, issus de vos libres suffrages, auront toute liberté pour refuser au gouvernement cet empiètement sur vos droits.

La complaisance de vos mandataires à l'égard de nos gouvernants est un grand danger. Ce sont ces majorités composées de députés élus non par vos libres suffrages, mais imposés par les fonctionnaires qui ont facilité le gaspillage et même les détournements des deniers de l'Etat. Les candidatures officielles, quand elles réussissent, procurent de l'avancement aux fonctionnaires qui sont utilement intervenus et aux contribuables des augmentations d'impôts.

Ceux qui nous gouvernent devraient se souvenir que les régimes ne succombent jamais

sous les attaques de leurs adversaires. Ils croulent infailliblement sous le poids de leurs propres fautes. Ces fautes, ont les accumule avec une incroyable témérité.

On ne respecte même plua la liberté de conscience. On va jusqu'à vouloir se substituer aux pères de famille. On leur retire, en voulant monopoliser l'enseignement primaire, le droit de préserver l'âme de l'enfant des assauts du doute et des désillusions de l'incrédulité. On a la ridicule prétention d'avoir éteint les lumières du Ciel. Mais elles subsistent toujours. Si on ne les voit plus, c'est parce que on ne regarde pas assez haut. On en est venu à nier la morale elle-même et mettre l'esprit de révolte là où Dieu a mis la résignation.

Il y a dans l'état mental de la nation comme une sorte de déséquilibrement. Rien n'est plus à sa place. Le principe d'autorité n'est plus respecté.

Le parlementarisme mal compris et mal pratiqué a creusé le précipice vers lequel nous nous laissons entraîner.

Tout rentrera dans l'ordre le jour où l'on rendra la parole au peuple, dont on semble avoir peur en s'opposant à la manifestation spontanée de ses sentiments.

Je fais donc un appel pressant aux libéraux, aux vrais démocrates, aux amis sincères du peuple, afin qu'ils avertissent nos gouvernants et leur disent au moyen de leur bulletin de vote :

Qu'ils entendent que l'on arrête les dépenses ;

Que l'on n'augmente plus les impôts ;

Que l'on mette fin à un désordre financier tel que l'on a égaré le prétendu milliard des congrégations, qui devait doter les retraites ouvrières et paysannes ;

Que l'on respecte toutes les libertés, et surtout la liberté de conscience ;

Que l'on abandonne ces exécrables pratiques administratives de délation, de surveillance et de fiches appliquées non seulement aux fonctionnaires, mais aux simples particuliers.

La France se ressaisira. Grâce à son génie, elle brillera encore dans le monde civilisé par les bienfaits de la paix et du progrès qu'elle saura acquérir et répandre.

Croyez, mes chers amis, à mon fidèle attachement.

Arthur LEGRAND.

Circonscription de SAINT-LO.

M. RAULINE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.319 voix.

Mes chers concitoyens,

En vous demandant de renouveler, pour la troisième fois, le mandat que vous m'avez confié, je vous fais juges, en même temps, de la façon dont je l'ai rempli.

Vous êtes d'honnêtes gens, de bons citoyens et de fervents patriotes. Il m'a suffi, et il me suffira toujours de penser à vous, pour que ma conduite soit rigoureusement conforme aux sentiments qui vous animent, aux principes qui vous dirigent, aux intérêts moraux et matériels qui vous sont chers.

Pour les défendre, j'ai dû prendre parti contre les idées et les actes de cette coalition de radicaux, de socialistes et de francs-maçons qui constituent le bloc.

Le bloc fait une guerre systématique à la religion, opprime les consciences catholiques, proscrit la liberté de l'école, met de force aux mains des enfants des manuels blessant leur

foi religieuse et avilissant nos gloires nationales les plus pures, encourage et protège l'enseignement de la libre pensée au mépris du droit sacré des pères de famille.

J'ai été et je resterai, si vous me faites l'honneur de me réélire, l'adversaire de ces attentats à la liberté, à la conscience et à l'ordre universel.

Je suis résolument opposé à tous les monopoles d'État : monopole de l'enseignement, monopole de l'alcool, monopole des chemins de fer, monopole des assurances, dont nous menaçait le ministre des finances dans l'un de ses récents discours. Leur application paralyserait l'initiative privée et se traduirait par de nouvelles charges.

J'ai voté et je voterai contre l'impôt progressif sur le revenu qui livrerait vos maisons aux investigations des agents du fisc, et déchaînerait la plus effroyable des crises sociales.

Le mal dont souffre la France n'est pas, en effet, l'insuffisance des impôts ; ce sont des économies qu'il faut faire, c'est l'exagération des dépenses qu'il importe d'enrayer. Je réprouve de toutes mes forces une politique de dilapidation qui nous mène tout droit à la banqueroute.

Des scandales nombreux ont révélé, dans les services publics, une négligence coupable, pour ne pas dire plus. Notre marine, particulièrement, en a cruellement souffert. Je suis de ceux qui veulent qu'on porte le fer rouge dans cette plaie, afin de rendre à l'administration française son ancienne intégrité.

Je me suis dévoué à toutes les causes justes et bienfaisantes, en interprète fidèle de vos légitimes revendications.

Il y a quelques années, du fauteuil présidentiel où il siégeait, comme doyen d'âge, mon père prononçait à la Chambre des Députés les paroles suivantes qui eurent dans toute la France un profond retentissement :

« C'est le privilège des nobles causes de porter en elles la raison même de leur triomphe. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais d'esprit de secte assez tyrannique, de raison d'État assez puissante, de sophismes assez trompeurs, pour empêcher l'humanité de vouloir que les lois soient justes, que les consciences soient libres, et que l'État soit l'institution fondamentale de la paix, de la tolérance et de la fraternité. »

Ces paroles me dictent tout mon devoir.

Ces nobles causes sont les vôtres, comme elles sont les miennes, comme elles sont celles de tous les bons citoyens qui, sans distinction de parti, savent aimer leur pays.

Je mettrai tout mon zèle à les servir.

Mes chers amis,

Cette fin de législature a été, de la part de la majorité, fertile en démonstrations souvent illusoires.

Quant à moi, j'ai tenu les engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous.

J'ai voté toutes les lois favorables à notre agriculture et à notre commerce.

J'ai voté les lois dont le principe intéressait nos populations ouvrières et paysannes.

En toute occasion et sans parti-pris, j'ai conscience d'avoir défendu vos intérêts, inséparables de ceux de la France.

Je ne sache pas avoir failli à mon programme ; vous approuverez, j'en suis certain, ma conduite passée : elle vous garantit l'avenir.

En m'honorant à nouveau de vos nombreux suffrages, vous me donnerez une plus grande autorité et la force nécessaire pour la défense de vos droits.

Le suffrage universel vous fait, par le bulletin de vote, maîtres de vos destinées.

Souvenez-vous-en, mes chers amis, et pas d'abstentions !

Croyez à la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

Marcel RAULINE,

Député sortant,

Conseiller général de la Manche.

Circonscription de VALOGNES.

M. J. VILLAULT-DUCHESNOIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.277 voix.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez fait l'honneur de m'élire trois fois votre député.

J'ai conscience d'avoir fidèlement et loyalement rempli le mandat que vous m'aviez confié et je viens pour la quatrième fois solliciter vos suffrages.

Je ne vous ferai pas une longue profession de foi, car je n'ai rien à changer à mes précédentes déclarations et il n'est pas, je crois, une seule des questions importantes qui préoccupent en ce moment l'opinion publique sur laquelle je n'aie déjà, soit par des déclarations nettes et précises, soit par mes votes, clairement indiqué mon opinion.

J'ajoute que les relations de plus en plus cordiales que nous n'avons cessé d'entretenir ensemble depuis huit ans, et les sympathies de plus en plus nombreuses que vous me témoignez, me prouvent que nous sommes restés en parfaite communauté d'idées.

Aujourd'hui comme hier, je suis profondément respectueux de toutes les croyances religieuses.

Je considère la liberté d'enseignement (et je ne fais ici que vous répéter ce que je vous disais il y a quatre ans) comme le corollaire nécessaire de la liberté de conscience et de la liberté du père de famille, sous les conditions de grade et de contrôle garantissant, sans privilège pour personne, la compétence des maîtres et le respect des lois.

Je connais les sentiments de haute élévation morale et de patriotisme ardent qui animent nos instituteurs de l'arrondissement de Valognes. Eux savent qu'ils ont en moi un ami dévoué toujours prêt à les soutenir énergiquement dans l'exercice de leurs délicates fonctions.

Aujourd'hui comme hier, j'estime qu'entre la politique de violence et de haine des partis extrêmes, il y a place pour une politique d'union républicaine qui assure, sans faiblesse, la défense de nos institutions et poursuive sans défaillance l'œuvre des réformes démocratiques ; — pour une politique, en un mot, qui garantisse l'ordre public, la liberté des citoyens, le respect de la propriété, la grandeur du pays et sa prospérité économique.

En votant la loi des retraites ouvrières et paysannes et en assurant ainsi à tous les travailleurs la tranquillité et la dignité de leur vieillesse, la législature qui vient de finir a accompli une œuvre immense de justice et de concorde sociale. Mais une réforme de cette importance peut-elle, malgré l'étude approfondie dont elle a été l'objet, donner dès le début de son fonctionnement tous les résultats heureux qu'on est en droit d'en attendre? Je ne le crois pas. On devra donc y apporter de nombreuses améliorations au fur et à mesure que l'expérience en révélera la nécessité et que les ressources budgétaires le permettront. Ce sera là l'œuvre de la prochaine législature.

Je suis nettement partisan d'une réforme financière qui, tout en assurant l'équilibre et l'unité budgétaire, diminuera les charges qui pèsent si lourdement sur la terre et apportera dans la répartition de l'impôt plus d'harmonie et plus de justice.

Je m'en tiens sur cette importante question à la déclaration que je faisais, il y a quelques mois, à la tribune de la Chambre, au moment du vote du projet d'impôt sur le revenu. Après avoir indiqué les raisons qui m'empêchaient de voter la loi qui nous était soumise, j'espère, disais-je, en terminant, que ce projet de loi remanié par le Sénat, étudié de nouveau par la Chambre, pourra un jour être voté sans réserve par tous les républicains.

Sans procéder à un bouleversement complet de notre système électoral, je crois nécessaire cependant de modifier la situation actuelle.

Telle circonscription électorale compte maintenant, en effet, plus de trente-cinq mille électeurs, alors que telle autre n'en a pas quatre mille. Il y a là une inégalité choquante, dangereuse pour le pays et extrêmement préjudiciable à certaines régions, en particulier à notre région normande. Il importe de la faire cesser en égalisant les circonscriptions électorales.

Ai-je besoin de vous rappeler que l'agriculture a été l'objet constant de ma sollicitude.

A l'avenir comme par le passé, tous mes efforts tendront : au maintien des droits protecteurs défendant notre bétail et nos produits agricoles contre la concurrence étrangère, à l'amélioration de nos stations d'étalons, au développement de nos sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, au meilleur fonctionnement du service des achats de remonte, à l'obtention pour nos concours de subventions aussi élevées que possible, à la réduction des frais de transport des produits agricoles.

J'entends, en un mot, ne laisser de côté aucune des questions susceptibles d'augmenter la prospérité de nos campagnes et le bien-être de nos cultivateurs.

Nos inscrits marins savent tout l'intérêt que je leur porte, je le leur ai témoigné en toutes circonstances. Ils peuvent être sûrs que je continuerai, comme par le passé, à rechercher, avec mes collègues représentant comme moi des populations maritimes, toutes les mesures susceptibles de rendre moins pénible leur dur labeur et d'améliorer leur situation.

Le petit commerce qui lutte si difficilement contre la concurrence des grands centres doit être encouragé et soutenu.

Je suis nettement hostile à l'augmentation des droits déjà très considérables qui pèsent sur le commerce des boissons. Cette augmentation constituerait, en effet, une prime à la fraude et une véritable menace pour la santé publique.

Agriculteurs, commerçants, ouvriers, marins,

Je ne viens pas aujourd'hui plus qu'hier vous faire des promesses que je ne pourrais peut-être pas tenir. Mais à défaut de pouvoir réaliser tous vos vœux, pouvoir dont je ne dispose pas, il est une chose que je puis vous promettre et que je vous promets de tout cœur : c'est d'employer toute mon activité, toute mon énergie, à la défense de vos intérêts, à la défense des intérêts de notre cher arrondissement de Valognes.

Par le scrutin du 24 avril prochain, vous direz, en toute indépendance, si vous approuvez toujours la politique d'union démocratique, tout à la fois ferme et tolérante, que je me suis constamment efforcé de faire prévaloir et qui a si puissamment contribué au progrès de l'idée républicaine dans notre arrondissement.

Républicains !

Le pays est avec nous, car il n'admet, dans sa marche en avant, ni défaillance, ni recul.

Comme on l'a dit souvent et comme je ne cesserai de le répéter, notre cri de ralliement n'est pas un cri de haine ou de colère.

C'est un cri d'apaisement et de concorde : ni réaction, ni révolution.

Le progrès démocratique dans l'ordre, la paix et la liberté, vers un idéal toujours plus élevé de bonté et de justice.

Croyez, mes chers concitoyens, à mon plus cordial attachement.

J. VILLAULT-DUCHESNOIS,

Ancien secrétaire de la Chambre des Députés,
Président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Valognes,
Député sortant.

MARNE

Circonscription de CHALONS-SUR-MARNE

M. DRELON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.796 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je revendique l'honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés.

Républicain, je considère que la République doit être le gouvernement de tous les Français, assurant à tous la justice, garantissant à tous la liberté.

Ce sont les principes qui ont guidé ma conduite depuis dix ans comme maire de Châlons, conseiller général et député de la Marne.

Si vous me maintenez mon mandat, je continuerai à me montrer tolérant pour les opinions, respectueux des croyances, défenseur de toutes les libertés civiques, y compris la liberté d'enseignement.

La République se doit de répondre aux espérances que la démocratie a mises en elle.

Après avoir accompli l'œuvre de liberté et l'œuvre de laïcité indispensables à son existence, elle peut se donner tout entière à sa mission humanitaire et sociale.

Dans l'ordre et la légalité, la démocratie française évoluera pacifiquement vers son idéal de généreuse solidarité.

Le but est lointain ; pour l'atteindre, il faut de la méthode, de la volonté, de l'énergie ; il faut aussi savoir sérier les questions.

Parmi les problèmes qu'aura à résoudre la prochaine législature, quelques-uns sont posés d'ores et déjà avec assez de précision pour que je puisse vous faire connaître la solution qui aurait mon appui.

Questions financières :

De bonnes finances publiques sont les conditions nécessaires des réformes sociales. La situation budgétaire de la France est l'une des meilleures en comparaison des finances des autres États européens. Elle est cependant grave et commande la plus vigilante attention.

L'institution, pour les entreprises de l'État — tels que postes et télégraphes, chemins de fer, tabacs — de budgets se rapprochant le plus possible des budgets industriels constituerait un utile aménagement.

Monopoles :

Mais peut-on espérer une amélioration financière de la création de nouveaux monopoles ? Certains le pensent ; je suis persuadé du contraire.

L'État n'est pas apte à diriger des entreprises commerciales ou industrielles. Le formalisme bureaucratique n'est pas l'instrument souple et pratique qu'exige la conduite des affaires. En restreignant le champ de l'activité économique individuelle, l'État paralyse le développement de la fortune privée sans tirer de sa gestion les profits escomptés. C'est une perte sèche pour la prospérité nationale.

Réforme administrative :

Bien loin d'étendre le rôle de l'État industriel, il faut alléger l'organisme de l'État puissance publique.

La réforme administrative et judiciaire procurera des économies appréciables et offrira de sérieux avantages aux administrés et aux justiciables.

Une vaste décentralisation est-elle possible avec le scrutin actuel ? Les intérêts locaux consentiront-ils aux sacrifices exigés par l'intérêt général du pays ? C'est peu vraisemblable. Il faudra sans doute recourir à un mode de scrutin élargi et le maintenir équitable. En tout cas, la réforme électorale, sous ses divers aspects, devra s'accomplir par l'accord des républicains.

Question fiscale :

L'impôt doit être égal pour tous, et réparti en raison des facultés de chaque contribuable.

Nos contributions directes, qui ont vieilli, ne sont plus dans leur ensemble en rapport exact avec les revenus des contribuables. La justice veut qu'elles soient profondément remaniées, qu'en particulier l'impôt foncier soit revisé dans l'intérêt des laborieuses populations agricoles si surchargées.

Mais il est indispensable que la formule définitive de l'impôt sur le revenu n'admette aucune disposition arbitraire, vexatoire ou inquisitoriale.

Organisation ouvrière :

La prospérité du pays est liée à la paix intérieure autant qu'à la paix extérieure. Les conflits latents ou violents du capital et du travail nuisent à la prospérité économique de la nation. Tous les producteurs, employeurs ou employés, tous les consommateurs sont intéressés à l'établissement d'un régime plus sûr et plus stable.

Par quelles mesures la crise pourrait-elle être solutionnée ?

Ni par la recrudescence de la lutte de classes, ni par la méconnaissance des revendications légitimes des travailleurs.

Seule l'association plus étroite des deux éléments de la production pourra effacer leur antagonisme.

Il convient que les travailleurs aient leur part dans les bénéfices et même dans l'administration des affaires, à condition qu'ils unissent en quelque mesure leur responsabilité à celle du capital. L'instrument commun et de l'émancipation des travailleurs et de la prospérité économique du pays existe ; c'est le syndicat professionnel.

Mais, si le syndicat doit jouir de la capacité corporative la plus étendue, il doit rester dans ses attributions professionnelles.

Statut des fonctionnaires :

Il est urgent de donner à l'administration française un statut réglant la nomination,

l'avancement, le déplacement, la discipline, la révocation, afin de protéger les fonctionnaires de tout ordre contre l'arbitraire et le favoritisme.

Mais si les fonctionnaires doivent être protégés par des statuts permanents, il faut qu'en revanche ils comprennent leurs devoirs envers la nation et les remplissent avec fidélité.

Solidarité sociale :

Le Parlement aura à améliorer les loi d'assistance et d'assurance sociales. Les retraites ouvrières et paysannes devront être complétées par des mesures contre les risques d'invalidité et de chômage. La protection des faibles devra être étendue à l'enfance. La mutualité devra recevoir les plus larges encouragements.

Ce développement des œuvres de solidarité est d'essence républicaine ; il se poursuivra sans lassitude et sans arrêt tant que la démocratie restera maîtresse de ses destinées.

Défense nationale :

Mais il faut que la puissance militaire de la France lui permette d'accomplir en sécurité son œuvre de progrès. La préoccupation constante des représentants du pays doit donc être de maintenir la force matérielle et la valeur morale de l'armée et de la marine.

Unis dans une même communauté de sentiments patriotiques, nous continuerons, mes chers Concitoyens, à travailler de notre mieux à la grandeur et à la prospérité de la France et de la République indissolublement liées.

Vive la République !

F. DRELON,
Ancien maire de Châlons,
Conseiller général,
Député sortant.

Circonscription d'ÉPERNAY.

M. PÉCHADRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 12,917 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié en 1906 arrive à son terme.

Aujourd'hui, je me représente à vos suffrages, le front haut et certain d'avoir rempli consciencieusement mon devoir d'élu républicain.

Le Parti républicain, qui a suivi de près mes travaux et qui s'est rendu compte de mes efforts, m'a renouvelé sa confiance, à l'unanimité des votants, dans le congrès qui s'est tenu à Épernay le 19 février dernier. Il m'a chargé à nouveau de porter son drapeau et de le faire triompher.

Vous me connaissez tous. Voilà plus de vingt ans que je suis électeur à Épernay. Je représente le canton d'Épernay au Conseil général depuis 1898. Enfin, je suis depuis quatre ans le député de cet arrondissement.

A la Chambre, je me suis appliqué à justifier votre confiance tant par mon assiduité que par mon travail. J'ai fait partie de deux grandes Commissions, celle des Travaux publics et celle de la Législation fiscale qui a eu à élaborer l'importante réforme de l'impôt sur le revenu. Enfin, mes collègues m'ont accordé un précieux témoignage d'estime en m'envoyant siéger à la Commission du budget.

Mes votes ont exactement reflété la politique de mon parti.

Cette politique, vous la connaissez bien. C'est celle du progrès social dans l'ordre et la légalité. C'est une politique sage et mesurée, la seule qui soit conforme aux aspirations de notre grande démocratie, la seule également qui puisse assurer son avenir.

C'est elle que je continuerai à suivre, si vous voulez bien m'accorder une fois de plus vos suffrages.

Voici comment elle peut se résumer pour l'œuvre à accomplir dans la prochaine législature :

Affirmation énergique des droits de l'État laïque.

Défense de l'école primaire contre les attaques cléricales.

Application intégrale de la loi de séparation.

Lois protectrices du travail.

Arbitrage obligatoire en matière de grève.

Amélioration de la loi des retraites ouvrières et paysannes par l'abaissement graduel de l'âge de la retraite à soixante ans.

Amélioration des petits salaires en faveur des ouvriers et employés des chemins de fer et des petits fonctionnaires.

Réforme administrative et judiciaire et décentralisation.

Continuation et achèvement du projet d'impôt sur le revenu déjà voté par la Chambre qui dégrèvera les agriculteurs, les ouvriers et les petits patentés.

Encouragements à accorder aux familles nombreuses.

Continuation et achèvement du projet de réforme déjà voté par la Chambre sur les conseils de guerre en temps de paix, comportant la suppression de la peine de mort et des pénitenciers militaires d'Afrique.

Loi sur la corruption électorale et la sincérité du vote au moyen du vote sous enveloppe et de la cabine d'isolement.

Créations d'écoles professionnelles pour remédier à la crise de l'apprentissage.

Garanties à donner aux fonctionnaires au point de vue de leur avancement et de leur stabilité.

Organisation de la représentation proportionnée par la péréquation des circonscriptions électorales.

Mesures complémentaires de la délimitation et de la répression énergique des fraudes sur l'origine et la vente des vins de la Champagne délimitée.

Telle est en quelques mots l'œuvre dont je poursuivrai la réalisation.

Je fais un pressant appel au parti républicain tout entier.

En présence des calomnies et de la mauvaise foi de nos adversaires, il faut que les républicains marchent étroitement unis au scrutin pour le triomphe de la République laïque, démocratique et sociale.

Docteur PÉCHADRE.
Conseiller général,
Député sortant.

1re Circonscription de REIMS.

M. LANNES DE MONTEBELLO.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.462 voix.

Mes chers Concitoyens,

Répondant à l'appel de mon parti, je viens solliciter la confiance d'une circonscription que j'ai eu l'honneur de représenter à la Chambre des Députés pendant treize années.

Connu de vous, je n'ai pas à vous soumettre une longue profession de foi.

La situation présente exige, d'ailleurs, un court programme. Le mien pourrait n'avoir qu'un seul article, — scrutin de liste avec Représentation proportionnelle, — puisque, sans cette réforme, un membre du Gouvernement vous l'a dit et c'est ma conviction profonde « rien de décisif, ni même simplement d'utile ne sera fait ; il ne sera même pas question d'améliorer des mœurs politiques que personne ne défend plus ».

Si votre député sortant s'était prononcé pour la représentation proportionnelle, je lui laisserais volontiers le mérite de contribuer à cette grande œuvre qui s'imposera dès le début de la législature, car il importe peu qu'elle soit réalisée par tel parti ou par tel autre.

Mais puisqu'il reste attaché à un scrutin discrédité, disqualifié, condamné par les discours des membres du Gouvernement et par les votes de la Chambre, je considère comme un devoir de poser devant vous la question qui, selon la forte expression de M. Millerand, est « vitale pour l'avenir de ce pays ».

Je demande la Représentation proportionnelle, non pas seulement parce qu'elle est l'équité et la vérité électorale ;

Non pas seulement parce qu'elle exprimerait fidèlement la volonté de la nation et qu'elle serait le « complément logique du suffrage universel » ;

Non pas seulement parce qu'elle mettrait fin à la confusion des pouvoirs ;

Non pas seulement parce qu'elle supprimerait les compromissions, les intrigues et les marchandages du second tour de scrutin ;

Non pas seulement parce qu'elle rendrait inefficaces et inutiles la pression et la corruption administratives ;

Non pas seulement parce qu'elle permettrait à la Chambre de s'occuper utilement des intérêts publics, de renoncer au charlatanisme, à la surenchère et de ne plus se laisser dominer par la constante préoccupation de la réclame électorale :

Je veux encore la Représentation proportionnelle, je la veux surtout, parce qu'elle est la condition essentielle, indispensable, de la réforme administrative.

En 1893, je vous disais :

« Je désire voir les attributions de l'État réduites au strict nécessaire ; ces attributions essentielles qu'il conserverait comme gardien naturel de l'unité nationale, il ne les exercerait que plus fortement et plus sûrement. J'estime en conséquence que c'est vers la décentralisation administrative, vers la constitution progressive des pouvoirs locaux qu'il est utile de s'orienter.

« La décentralisation facilitera la solution des grandes questions financières et sociales.

« Une des principales préoccupations de la Chambre future devra être l'établissement d'un budget rigoureusement sincère, dont on assurera l'équilibre non au moyen d'expédients, mais au moyen d'économies sérieuses, résultant de la suppression de tous les

rouages superflus, de toutes les fonctions inutiles. Il ne suffit pas de renoncer à créer des places nouvelles, il faut encore tailler résolument dans celles qui existent.

« La refonte, la simplification de tout notre organisme administratif sont d'ailleurs nécessaires. La multiplicité, la rapidité des moyens de communication ont complètement changé les conditions de la vie sociale, et la France de 1893 ne saurait être administrée par les mêmes procédés que la France de l'an VIII.

« Grâce aux économies, on obtiendra non seulement l'équilibre du budget, mais encore des excédents qui permettront d'alléger les charges du pays. Quand ces excédents seront suffisants, il conviendra de les employer de préférence au dégrèvement de l'impôt foncier, des frais de justice, des impôts de consommation, si onéreux pour les ouvriers et les petits revenus.

« On voit par là combien l'amélioration de nos budgets peut contribuer à la solution des questions sociales. »

Ce que je vous disais en 1893, je vous le répète avec un redoublement d'énergie.

Sans aucun profit pour la France, la Chambre finissante a augmenté de 500 millions les dépenses publiques. Le dernier budget qu'elle a voté s'élève à quatre milliards cent quarante-six millions. Il se présentait en déficit de 250 millions. Pour le boucler, péniblement, il a fallu recourir à des expédients, à des emprunts déguisés et à des aggravations de textes. Depuis douze ans que les radicaux-socialistes sont maîtres du pouvoir, les dépenses se sont accrues d'un milliard. Cependant, l'Allemagne, qui a dépensé moins que nous pour sa marine, s'est élevée au second rang, au rang que nous occupions parmi les puissances maritimes, et nous sommes tombés au quatrième. Un récent débat sénatorial établit qu'elle nous a distancés de beaucoup dans l'organisation de l'aérostation militaire. L'extrême limite des forces contributives de notre pays est atteinte. Or, des charges nouvelles, écrasantes, dès à présent inévitables, pèseront sur les prochains budgets.

Il est trop évident que, seule, une vaste réforme administrative peut arrêter l'État dans a course à la faillite et nous sauver de la ruine.

Mais, — M. Briand, M. Millerand, M. Poincaré, M. Deschanel, le groupe républicain de la réforme électorale, composé de radicaux et de socialistes, M. Doumer, M. Loubet l'ont reconnu, l'ont proclamé, — tant qu'existera le scrutin d'arrondissement, il ne faudra pas songer à la réforme administrative, à la réforme judiciaire, à la réforme budgétaire, aux économies.

Donc, avant tout, la Représentation proportionnelle ! Il y va des destinées du régime parlementaire, de la République, de la Patrie !

Mes chers Concitoyens.

Républicain depuis que j'ai l'âge d'homme, je reste attaché à la République, de toutes les forces de ma raison.

Fidèle aux principes de toute ma vie, aux principes des hommes qui ont fondé la République en France, je veux la liberté, la justice, pour mes adversaires comme pour mes amis. Je veux que, soumis aux mêmes obligations et aux mêmes charges, tous les citoyens jouissent des mêmes droits.

Je m'élève contre l'intervention abusive de l'État dans la vie sociale, estimant que la richesse, la prospérité nationales ne peuvent naître que de la libre initiative, de l'effort, de l'activité, de l'émulation des citoyens. C'est vous dire que je suis opposé à tout nouveau monopole.

Je repousse tout système d'impôt impliquant l'acquisition ou l'arbitraire du fisc, mais je veux une répartition plus équitable des charges fiscales, notamment par la réforme des patentes et de l'impôt foncier.

Je veux que le Parlement s'interdise d'engager une dépense sans avoir, au préalable, voté la recette correspondante.

Je demande que le nombre des députés soit réduit et que l'on ramène à 9.000 francs

l'indemnité parlementaire, augmentée, il y a quatre ans, d'une manière abusive et sans assentiment des électeurs.

Quant aux intérêts locaux, spécialement à ceux de la production et du commerce des vins de Champagne, je suis prêt à mettre à leur service un dévouement dont j'ai déjà donné des preuves, et je m'efforcerai d'obtenir, pour l'application de la loi sur les fraudes, les mesures complémentaires que l'on a si malheureusement compromises.

Dans la déplorable situation financière actuelle, il est à craindre que le produit de notre vignoble ne soit menacé de charges nouvelles. La vigilance constante, toute la compétence, toute l'énergie de votre député seront nécessaires pour défendre le vin de Champagne contre l'accroissement des impôts intérieurs et des droits de douane. J'ai conscience d'avoir rempli ce devoir avec zèle et le plus souvent avec succès, durant trois législatures. Je n'y faillirai pas, si je suis votre élu.

Mais, et c'est par là que je tiens à conclure, avant toute autre tâche, il faut faire passer à travers « les petites mares d'eau stagnante », dont parlait à Périgueux M. le Président du Conseil « le grand courant purificateur qui entraînera les mauvais germes et dissipera les mauvaises odeurs ».

Il faut voter la Représentation proportionnelle, pour le salut du régime parlementaire, de la République et de la France.

Vive la République !

Adrien LANNES DE MONTEBELLO.

2e Circonscription de REIMS.

M. LENOIR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.872 voix.

Citoyens,

Pour la troisième fois, les groupements politiques réunis du bloc républicain de gauche de la 2e circonscription de Reims me confient la lourde tâche de porter le drapeau des revendications républicaines et socialistes.

Élu depuis cinq mois à peine, lors des dernières élections générales, vous ne pouviez me juger que sur mon passé municipal, et la confiance que vous m'avez accordée n'était établie que sur les promesses développées dans mon programme ainsi que sur mes déclarations nettes et précises.

Actuellement, il n'en est plus de même. La législature qui prend fin vous a permis de me suivre pas à pas, de me surveiller jour par jour, de scruter consciencieusement mes faits et gestes au Parlement.

J'ai conscience de ne pas avoir démérité à vos yeux.

Toujours j'ai considéré l'idée socialiste comme inséparable de l'idée républicaine, car je suis de plus en plus convaincu qu'on ne peut être républicain sincère sans avoir pour idéal un état social plus fraternel et plus égalitaire, et j'estime qu'on ne peut être socialiste si on rejette une partie des progrès réalisés par la République.

Aujourd'hui comme hier, je n'entrevois l'aboutissement des espérances de la démocratie que par le réformisme ; je répudie nettement l'action directe, les théories antimilitaristes

autant que les théories nationalistes, et en général, toutes les surenchères, qui sont dangereuses pour le prolétariat et pour la démocratie toute entière.

Mon programme est le même qu'en 1906.

Plus que jamais, je suis partisan de maintenir intégralement l'œuvre de laïcité accomplie, et d'en poursuivre l'achèvement complet sur la base de la liberté de conscience et de la neutralité absolue de l'État en matière confessionnelle.

Plus que jamais, je suis un partisan déterminé de la paix à l'extérieur, nos droits et notre indépendance étant respectés. Je ne suis ni avec ceux qui veulent la prédominance du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, ni avec ceux qui prêchent la désertion et les guerres fratricides.

Diverses conférences internationales ont prouvé que les différends entre les pays civilisés peuvent être résolus pacifiquement et les conflits sanglants évités. Tous nos efforts doivent donc tendre au désarmement général, à l'affermissement de la fraternité entre les peuples sans abdication de part ni d'autre.

Partisan du remplacement du système de nos contributions par un impôt plus équitable, je suis prêt à hâter le vote définitif de l'impôt sur le revenu.

La dernière loi de finances a commencé la revision de l'impôt sur les successions, dans le sens d'une accentuation progressive des tarifs; il faudra continuer et examiner à quel degré on pourrait supprimer l'héritage en ligne collatérale sans apporter de trouble dans le pays.

Je reste fermement partisan :

Du droit pour tous les travailleurs de se syndiquer et d'un statut pour les fonctionnaires ;

De la nationalisation de certaines entreprises d'intérêt général qui sont actuellement concédées ou appartiennent à de puissantes sociétés, telles que chemins de fer, mines, raffineries, etc., de l'utilisation par l'État des forces perdues de la houille blanche ;

De toutes les lois qui réglementeront et protégeront le travail (contrat collectif, arbitrage obligatoire), organiseront l'assurance sociale, contre les risques d'invalidité, de chômage, de maladie, et assureront financièrement le repos pour les femmes en couches ;

De toutes les mesures nécessaires pour venir en aide aux familles nombreuses ;

De la suppression totale des conseils de guerre, en temps de paix ;

Du droit de tous les enfants à l'instruction, de l'accession aux écoles professionnelles et secondaires facilitée à tous les déshérités de la fortune, de l'abolition de tout ce qui reste de la loi Falloux, de l'obligation à la fréquentation scolaire.

Tout particulièrement, je m'engage à faire tous mes efforts pour apporter les modifications indispensables à la loi des retraites pour la vieillesse par la suppression des versements ouvriers et patronaux, par l'abaissement de l'âge où les travailleurs auront droit à cette pension, par la disparition de la capitalisation prévue dans la loi.

En votant le texte renvoyé à la Chambre par le Sénat, j'ai voulu que le principe de la retraite fût acquis pour ne plus être discuté, me réservant avec un grand nombre de mes collègues de l'améliorer ou de rechercher l'imposition spéciale qui permettra le fonctionnement normal de la loi sans les inconvénients qu'elle comporte actuellement.

Lors de la discussion sur la réforme électorale, je suis resté des 225 derniers qui ont voté la représentation proportionnelle ; je me déclare toujours partisan de cet élargissement du système de votation en même temps que de la réforme administrative qui brisera les barrières trop étroites des arrondissements et des départements.

Les affinités économiques des régions seront les bases sur lesquelles devra reposer cette nouvelle organisation. Ensuite, la création de grandes assemblées régionales répondrait bien mieux à tous les besoins que les Conseils d'arrondissements et les Conseils généraux actuels.

Il faudra en même temps assurer le secret du vote, la sincérité du suffrage universel, et empêcher le cumul de certaines professions avec le mandat législatif.

Citoyens,

Mon assiduité et mon travail parlementaire m'ont valu d'être choisi parmi mes collègues comme membre de l'importante Commission permanente d'assurance et de prévoyance sociales ; à deux reprises, j'ai fait partie de Commissions d'enquête sur le résultat d'élections législatives ; et j'ai été désigné pour présider les travaux de la dernière. Élu de la Commission de trente-trois membres chargée d'examiner les comptes définitifs des exercices clos des années 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, j'ai eu à rapporter tout ce qui avait trait aux dépenses du Ministère des Travaux publics pendant cette période ; enfin, en juillet dernier, j'ai eu le grand honneur d'entrer dans la Commission du budget ; mon rapport sur l'École Centrale des Arts et Manufactures, traitant de la spécialisation des études professionnelles, a suscité des enquêtes administratives dont le résultat n'est pas encore connu, mais qui seront certainement utiles à la rénovation, si souhaitable, de notre haut enseignement technique.

J'ai saisi toutes les occasions pour m'occuper des intérêts économiques de notre circonscription.

Les organisations de divers ordres et les particuliers qui ont eu recours à mes conseils ou à mon intervention m'ont constamment trouvé prêt à les défendre lorsque la justice et la légalité étaient de leur côté.

C'est donc avec confiance que j'attends le verdict que vous prononcerez le 24 avril prochain.

En me renvoyant à la Chambre des Députés, vous approuverez ma conduite ; quant à moi je saurai que je me dois, comme par le passé, tout entier à mon mandat, et je m'appliquerai de plus en plus à être votre représentant fidèle et dévoué, ne songeant qu'à sauvegarder les intérêts des travailleurs, inséparables de l'avènement et du développement d'une véritable République de justice, de liberté, de solidarité.

Vive la République fraternelle, laïque, démocratique et sociale !

C. LENOIR,
Député sortant,
Socialiste indépendant.

3e Circonscription de REIMS.

M. G. HAGUENIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.573 voix.

Mes chers concitoyens,

Le congrès radical de la 3e circonscription de Reims, réuni le 27 mars sous la présidence de M. Montfeuillart, notre sympathique sénateur, m'a désigné de nouveau pour défendre, en son nom, aux élections législatives de 1910, la politique républicaine de gauche.

J'aurais désiré que ce soin fût confié à un plus jeune que moi. J'ai cédé aux pressantes instances de l'assemblée et de mon ami Montfeuillard.

Mon passé républicain vous est connu. Il est sans compromission aucune avec la réaction.

Vous savez, d'autre part, que je puis mettre au service de l'intérêt public plus de trente années d'expérience administrative dont je me suis toujours efforcé de faire profiter mes concitoyens dans l'exercice de mes fonctions de maire et de conseiller général.

Demain comme hier, je serais à la Chambre, — avec tous les républicains de la défense laïque, — soucieux de maintenir et de sauvegarder les lois qui ont assuré enfin l'indépendance de l'État, soucieux aussi de ne jamais froisser les consciences religieuses et de respecter toutes les croyances.

Les réformes administratives, économiques et sociales retiendront plus particulièrement mon attention à la Chambre.

Je m'attacherais à les étudier au point de vue pratique, sans jamais perdre de vue les intérêts ruraux dont j'aurais plus spécialement la garde.

Je demanderais notamment :

La concession d'avantages sérieux aux familles nombreuses, par esprit de justice d'abord et aussi pour lutter contre le péril de la dépopulation ;

L'amélioration de la grande loi sociale des retraites ouvrières et paysannes ;

L'amélioration des lois sur la Mutualité, cette œuvre si digne d'être encouragée, et aussi de la loi très humaine sur le repos hebdomadaire ;

L'organisation de l'apprentissage et le développement de l'enseignement professionnel ;

L'abrogation de la loi des prestations et son remplacement par des centimes départementaux ;

La fusion des services de la vicinalité ;

Le maintien du régime douanier de façon à protéger l'agriculture, la viticulture, l'industrie et le commerce de notre pays ;

La création de chambres d'agriculture et le développement des institutions nationales de crédit ;

La suppression des octrois ; le maintien du droit des bouilleurs de cru ; la répression rigoureuse de la fraude sur les vins ;

La diminution des frais de justice par la simplification de la procédure, et la réduction des droits de mutation qui paralysent les transactions immobilières ;

La suppression des 9 jours, des deux jours et des appels.

Je suis l'adversaire résolu des impôts nouveaux et des emprunts, et partisan de la politique des économies.

Je pense que l'examen de la réforme administrative devra être abordé à bref délai avec la ferme résolution d'aboutir à la suppression de vieilles et coûteuses formalités qui retardent la solution des affaires.

J'estime que le Parlement devra poursuivre l'étude approfondie de la réforme fiscale en s'attachant à répartir plus équitablement les charges publiques et en évitant, dans l'application, toutes les mesures vexatoires ou inquisitoriales.

Je veux le maintien et l'extension de la propriété individuelle que vos représentants viennent d'encourager par la création du bien de famille incessible et insaisissable et l'organisation du crédit à long terme.

Il sera encore question de la réforme électorale dans la prochaine législature. J'estime qu'elle ne doit être réalisée que par une majorité et un gouvernement républicains, avec la préoccupation d'en faire une œuvre de justice et de défense républicaine et non une œuvre de guerre contre la République.

Quoique longue, cette énumération est encore incomplète.

Mais soyez certains, mes chers concitoyens, que si j'étais encore votre élu, j'examinerais toutes les questions qui se poseraient devant le Parlement avec la constante volonté de travailler au bien public, à l'amélioration du sort des humbles, à la prospérité et à la grandeur de la France et de la République.

Au nom du grand parti dont M. Léon Bourgeois, l'éminent sénateur de la Marne, est

le conseiller autorisé et le guide aimé, je viens demander aux républicains de la 3e circonscription de faire bloc sur le nom de celui que le Congrès du 27 mars a désigné, de faire triompher la politique de gauche le 24 avril prochain, et je vous assure de mon dévouement le plus absolu à vos intérêts et à la cause républicaine.

Vive la République démocratique!

G. HAGUENIN,
Cultivateur et maire de Bazancourt,
Conseiller général du canton de Bourgogne,
Député républicain sortant.

Circonscription de SAINTE-MENEHOULD.

M. MARGAINE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 3.861 voix.

Messieurs les électeurs et chers Concitoyens,

Désigné par le Congrès des Associations républicaines des trois cantons de l'arrondissement de Sainte-Menehould pour porter haut et ferme le drapeau de la République, j'ai accepté. J'ai donc l'honneur de me présenter à vos suffrages.

Je me réclame, au point de vue politique, du parti républicain radical, dont le programme ne prête à aucune équivoque et a été reconnu, par la majorité des Français, comme convenant le mieux à nos aspirations et à nos besoins.

Je crois que, dans l'avenir, ce programme devra porter plus spécialement sur la constitution des associations professionnelles. Celles-ci devront s'organiser sur des bases solides, puis prendre en mains la direction économique de l'agriculture. Elles seront régies par une législation maintenant leur indépendance et s'opposant à ce qu'elles puissent être dominées par des factions étrangères.

J'estime que le scrutin d'arrondissement, qui assure mieux que tout autre le contact des représentants et des électeurs, constitue le mode d'élection qui convient le mieux à notre pays, tant que les associations professionnelles n'auront pas atteint leur plein essor.

En dehors du parti républicain radical, je n'appartiens à aucun groupement politique non plus qu'à aucune secte. J'ai un égal respect pour toutes les religions et j'entends que chacun ait la pleine et entière liberté d'observer les pratiques de sa croyance. Mais je ne reconnais aux ministres d'aucun culte le droit, même sous un vain prétexte de direction des consciences, de se mêler de l'évolution politique ou économique de notre pays. Je leur dénie le droit de s'immiscer dans l'instruction de ceux des Français qui ne les ont pas volontairement chargés de la leur donner. J'ajoute que ceux des ministres des religions qui professent un enseignement autre que l'enseignement purement religieux doivent satisfaire pour cela aux obligations qui sont exigées des autres citoyens.

La Chambre qui va être élue aura à s'occuper de la transformation de l'impôt et du remplacement définitif du système actuel des contributions directes par un impôt sur le revenu. Je ne l'accepterai que comme impôt de remplacement et non comme impôt d'augmentation. J'estime que l'évaluation du revenu devra se faire d'après les signes extérieurs et non par la recherche directe des bénéfices agricoles ou commerciaux. C'est vous dire

que je n'accepterais pas que cet impôt fût un prétexte à inquisition chez les contribuables. D'ailleurs comme il doit amener l'égalité des charges fiscales entre les fortunes mobilières et les fortunes immobilières, il doit nécessairement dégrever celles-ci dans de fortes proportions.

Je réclamerai aussi la simplification de l'organisation judiciaire actuelle et la réduction des frais que ses formalités exigent.

La simplification des administrations de l'Etat ne peut être menée à bonne fin que par d'anciens fonctionnaires au courant de la complication des services de l'Etat. Ce sera l'objet de tous mes soins. Je considère qu'elle doit se faire par la décentralisation, mais qu'elle n'est possible qu'après l'établissement du statut des fonctionnaires.

La législation du travail devra également être l'objet de l'attention toute spéciale du prochain Parlement. L'œuvre des retraites ouvrières votée dernièrement devra être parachevée et assise sur des bases solides. Je défendrai, dans cette question, les intérêts des ouvriers agricoles et des industries locales, de façon à leur assurer l'égalité de traitement avec les ouvriers de la grande industrie, sans sacrifier les intérêts matériels du pays.

Voici le programme de travail que je vous présente, mes chers Concitoyens. Et, si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Parlement, je n'y oublierai jamais que je suis un enfant du pays, auquel m'attachent toutes mes affections et tous mes intérêts. Je ferai donc tous mes efforts pour assurer la prospérité de l'agriculture, du commerce et des industries de notre région. Je continuerai à m'occuper de la formation d'associations agricoles, à assurer le développement des caisses de crédit et d'assurances mutuelles, à organiser définitivement l'enseignement ménager, à chercher l'établissement d'une chaire d'agriculture qui viendrait donner à toutes ces institutions leur plein essor. Je puis hautement dire que dans ces diverses branches de votre industrie vous m'avez déjà vu à l'œuvre. J'y consacrerai toutes mes forces et tout le pouvoir que vous me délégueriez par vos suffrages. C'est par une constante collaboration avec vous, par un contact incessant avec vos groupements agricoles, que votre élu arrivera à donner à notre petite patrie sa pleine prospérité matérielle et morale.

Républicains convaincus, nous n'excluons personne de notre République : Celle-ci ouvre ses bras à tous, mais elle suspecte ceux qui veulent la supprimer pour la remplacer par une autre République inconnue, soi-disant plus belle, mais dont les attraits n'ont encore apparu qu'aux adversaires irréductibles de nos institutions. Je m'appliquerai donc toujours à réaliser la paix religieuse et la paix politique par la tolérance entre Français et entre Républicains. Mon idéal serait de refaire dans l'arrondissement cette union de tous les Républicains et de tous les honnêtes gens qui y existait il y a quelques années, à l'époque où vous faisiez confiance à mon père. Je me place fièrement sous l'égide de son nom, car c'est par l'appui que vous lui avez toujours donné qu'il a pu laisser un souvenir durable parmi nous. Ma seule ambition sera de marcher dignement sur ses traces.

Electeurs et chers Concitoyens,

Je me présente avec confiance devant vous.

Vous voterez en bons Français et en bons républicains.

Vous assurerez le triomphe de la République. Par votre vote, vous exprimerez votre volonté de maintenir cette forme de gouvernement dont, malgré le dénigrement systématique d'esprits malveillants ou mal renseignés, nous pouvons être fiers et à laquelle nous ne devons toucher que pour la perfectionner et la rapprocher de notre idéal de liberté et de prospérité.

Alfred MARGAINE,
Conseiller général,
Secrétaire du Conseil général de la Marne

Circonscription de VITRY-LE-FRANÇOIS.

M. Ernest HAUDOS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.071 voix.

Citoyens,

En sollicitant l'honneur de vous représenter au Parlement, je vous dois des déclarations catégoriques.

Le premier devoir qui s'impose aux républicains dignes de ce nom est de conserver et de renforcer les réformes acquises, de défendre avec énergie, contre les attaques violentes et injustifiées dont elle est sans cesse l'objet, l'école laïque, base indispensable du régime de liberté que nous avons établi ; de maintenir et d'étendre l'œuvre de laïcité.

Continuant la politique de progrès ininterrompu, de justice sociale et de réalisations pratiques, que M. Léon Bourgeois n'a cessé de nous recommander et de seconder de sa haute autorité, c'est à l'organisation sociale de la démocratie que nous avons l'obligation de consacrer de plus en plus nos efforts.

En premier lieu, la réforme fiscale nous presse. Le projet d'impôt sur le revenu, actuellement soumis au Sénat, contient encore des imperfections et des défauts. Mais les principes essentiels sont désormais acquis. La répartition équitable des charges publiques entre les contribuables sera demain un fait accompli. Cette réforme permettra de dégrever, dans une large mesure, la propriété foncière trop lourdement imposée, de remédier efficacement au régime actuel des patentes dont les commerçants se plaignent avec raison, et d'accorder à nos populations rurales, aux travailleurs, des avantages qui leur sont dus.

La réforme administrative n'est pas moins urgente. Il faut supprimer les rouages vieillis, coûteux et inutiles, donner plus d'initiative et de pouvoirs aux conseils municipaux et aux assemblées départementales, détruire en un mot la centralisation qui nous paralyse et ruine nos budgets. Il faut également fixer par la loi la condition des fonctionnaires, définir leurs devoirs, garantir leurs droits.

Nous devons poursuivre dans ce pays le développement de l'esprit d'association et inscrire dans notre législation toutes les dispositions de nature à l'encourager, parce que l'association est le véritable instrument de tous les perfectionnements sociaux.

La loi de 1884 sur les syndicats concède le droit d'association pour la défense des intérêts professionnels. Nous demandons l'extension de la capacité des syndicats, le droit pour eux de posséder et de pouvoir réaliser toutes les opérations qui intéressent directement l'exercice de la profession de leurs membres. Nos syndicats agricoles, en particulier, tireront de ces dispositions nouvelles de la loi les plus grands avantages.

La défense nationale exigera encore de lourds sacrifices auxquels le parti républicain consentira sans hésitation, mais en exigeant un contrôle rigoureux des dépenses. Nous maintiendrons ainsi notre puissance militaire, nous développerons notre marine, nous assurerons, en un mot, par tous les moyens, la paix et la sécurité indispensables à la prospérité et à la vie d'un grand pays.

Pour poursuivre résolument notre marche vers notre idéal de justice sociale, il n'est pas nécessaire de recourir à la modification du mode d'élection des membres du Parlement, tant préconisée par nos adversaires. Il est certain qu'il y a des améliorations à réaliser au point de vue électoral, notamment pour assurer la liberté et la sincérité du vote, réprimer la corruption, proportionner le nombre des représentants au nombre des électeurs inscrits.

Le parti républicain est décidé à en aborder l'étude et la réalisation. Mais nous ne

serons pas dupes des étranges coalitions qui se sont formées sous prétexte de réforme électorale et nous repousserons cette fameuse représentation proportionnelle qui n'est, selon l'expression de M. Léon Bourgeois, qu'une nouvelle machine de guerre inventée contre la République.

Citoyens,

La France républicaine, dans le calme et la dignité inséparable de la confiance et de la force, s'apprête à manifester sa volonté souveraine de continuer l'œuvre de réformes.

C'est en vain que la réaction aux abois a recours, dans notre circonscription, aux excitations mauvaises, aux violences et aux calomnies les plus odieuses.

L'arrondissement de Vitry, définitivement entraîné par le grand courant démocratique qui anime le pays tout entier, saura faire triompher les revendications laïques et sociales et reprendre sa place aux premiers rangs de l'armée républicaine.

Vive la République démocratique !

Ernest HAUDOS,
Conseiller général du canton d'Heiltz-le-Maurupt.

MARNE (HAUTE-)

Circonscription de CHAUMONT.

M. DESSOYE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.160 voix.

Mes chers Concitoyens,

Après quatre années consacrées à l'accomplissement du mandat que vos libres suffrages m'avaient remis et dont je crois pouvoir dire que je me suis acquitté avec conscience, activité et dévouement, je viens à nouveau solliciter votre confiance.

Le programme que vous avez ratifié il y a quatre ans est encore mon programme d'aujourd'hui ; c'est celui dont le parti républicain n'a cessé de poursuivre la réalisation.

Un projet de réforme de notre système fiscal, qui tend à répartir plus équitablement les charges, à soulager la terre sur laquelle pèse trop lourdement le poids de l'impôt, a été voté par la Chambre dont les pouvoirs expirent et est soumis au Sénat. Un premier pas a été fait ainsi dans une voie où toute la démocratie, soucieuse de justice et d'égalité, aspire à persévérer.

Une loi qui accorde des retraites à tous les travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture a été votée par les deux Chambres. C'est là un grand fait social, un acte décisif dans la lutte entreprise contre les fatalités de la souffrance et de la misère, qui atteignent trop d'individus au terme d'une vie laborieuse.

De toutes les forces de ma conviction ardente, j'ai défendu l'école et l'esprit laïques, entendant défendre ainsi les droits de la pensée moderne et considérant l'école laïque comme le meilleur et le plus sûr moyen, par l'enseignement des idées d'égalité, de tolérance et de liberté, de faire régner en notre pays la paix et l'harmonie sociales.

Sur tous ces points, la Chambre prochaine devra continuer l'œuvre de sa devancière.

La question de la réforme électorale a été posée. J'ai été des premiers à en prendre l'initiative, demandant une proportion plus exacte entre la population de chaque département et sa représentation, ainsi que de la réduction du nombre des députés.

La réforme administrative n'est pas moins nécessaire. Il faut opérer une décentralisation méthodique par la simplification des rouages de notre administration et leur adaptation aux conditions de la vie contemporaine. Fonctionnaires et citoyens en ressentiront également les bienfaits.

Chaque jour, la lutte économique s'avive entre les nations. Toutes les questions qui concernent le développement de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie sont des questions vitales. Pour les résoudre, les syndicats et associations peuvent apporter aux pouvoirs publics la plus utile des collaborations. Un admirable effort de mutualité ?ricole a été réalisé en Haute-Marne. Que ne peut l'association bien comprise ?

Poursuite des réformes à l'étude ; mise au point, par une expérience attentive, de celles qui sont décidées; organisation d'un enseignement technique, agricole, industriel et commercial, qui nous permettra de lutter plus efficacement contre nos rivaux dans le monde : quel vaste champ ouvert à notre activité !

Électeurs,

Je fais appel à tous ceux qui, dans la loyauté de leur esprit, approuvent ce programme, partagent ces aspirations et, pour les réaliser, mettent leur confiance dans la République démocratique et laïque, confondant ses destinées avec celles de la patrie.

Vive la République !

A. DESSOYE,
Vice-président du Conseil général,
Maire de Breuvannes,
Président de la Ligue française de l'enseignement,
Député sortant.

Circonscription de LANGRES.

M. P. RORET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.843 voix.

Mes chers concitoyens,

Il y a un peu plus d'un an, vous m'avez envoyé à la Chambre des Députés pour vous y représenter. Je viens aujourd'hui vous demander le renouvellement de ce trop court mandat.

Vous m'avez élu sur un programme précis, qui est celui de toute ma vie politique, et qui comprenait les principales dispositions que voici :

Respect de la propriété individuelle et condamnation des doctrines collectivistes. — Réduction des dépenses publiques au strict nécessaire. — Diminution des gros traitements.

Suppression des emplois inutiles, des fonctionnaires qui ne fonctionnent pas, des inspecteurs qui n'ont rien à inspecter. — La justice gratuite. — La réforme ou mieux la suppression du maquis de la procédure, qui favorise la chicane et éternise les procès. — La refonte et la simplification de nos codes de lois. — Le jury appliqué à la correctionnelle. — La condamnation de l'hervéisme, qui tend à détruire la défense du pays. — Le scrutin de liste avec renouvellement partiel et diminution du nombre des députés. — La protection du travail, l'aide aux petits et aux humbles. — La décentralisation administrative, qui doit produire une économie de plus de 300 millions.

Avec la République, c'est le Peuple qui possède la souveraineté qu'avaient autrefois les rois. Mais, en vertu de la Constitution bâtarde de 1876, vous aliénez cette souveraineté à l'instant même où vous l'exercez en déposant votre bulletin de vote dans l'urne. Je voudrais qu'il vous en restât une partie et que vous eussiez au moins le droit d'adopter ou de refuser les lois les plus importantes votées par le Parlement et principalement celles qui doivent entraîner des dépenses nouvelles ; ce qui revient à dire que je suis partisan du référendum tel qu'il est pratiqué dans la république suisse.

En ce qui concerne l'indemnité parlementaire dont l'augmentation a suscité à bon droit tant de critiques, vous savez que j'ai déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition, tendant à ce que les députés fussent payés sur des jetons de présence. Malheureusement, cette proposition ne recueillit point l'assentiment de la majorité.

Selon moi, la meilleure politique consiste à ménager l'argent des contribuables. Aussi mon principe a-t-il toujours été, em matière de finances : Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux, des économies.

Et si j'ai pris la parole dans la discussion du budget de 1910, ç'a été pour proposer une économie facile de plus de 2 millions.

Je n'ai pas oublié que le mandat de député constitue, à l'égard de celui qui en est investi, une mission de confiance, et que son premier devoir est de l'accomplir fidèlement. Aussi n'ai-je jamais manqué d'assister aux séances de la Chambre. Et mon principal souci a toujours été de servir à la fois les intérêts généraux du pays et les intérêts particuliers des citoyens qui m'avaient nommé.

On dit que le peuple oublie. Eh bien ! non, il n'oublie pas. Pourquoi les électeurs de l'arrondissement de Langres m'ont-ils donné leurs suffrages l'an dernier ? C'est en grande partie parce qu'ils se sont rappelé mon passé et mes luttes ardentes contre la réaction cléricale. Ils se sont souvenu de tout ce que j'ai fait pour répandre les idées radicales alors que les républicains avancés étaient si rares dans notre département. Ils n'ont pas oublié toutes les tracasseries qui m'ont été suscitées par les faux républicains de ces temps-là, ni les nombreuses poursuites qui m'ont été intentées par une magistrature réactionnaire, empressée à m'accabler d'amendes et même de mois de prison.

Et savez-vous, mes amis, ce qui me soutenait dans cette guerre contre les ennemis de la démocratie aussi bien que contre les abus et les injustices ? — C'était mon amour pour la République.

Aimez-la aussi, mes amis, cette République qui, depuis qu'elle est entre les mains des vrais républicains, a répandu tant de bienfaits sur le peuple.

Il serait trop long d'énumérer toutes les réformes utiles qu'elle a accomplies, en ces dernières années, je n'en rappellerai que quelques-unes.

Elle nous a donné quarante années de paix. Elle a procuré, aux deshérités de la fortune, l'assistance médicale gratuite. Elle a secouru les vieillards pauvres, les infirmes et les incurables. Elle a réduit la durée du service militaire. Elle a établi le crédit agricole. Elle a constitué le bien de famille insaisissable. Elle a institué les retraites ouvrières et paysannes qui mettront à l'abri du besoin, sur leurs vieux jours, ceux qui se seront trouvés dans l'impossibilité de réaliser des économies suffisantes. Et il est une réforme de la plus grande importance qu'elle va accomplir bientôt, réforme déjà votée par la Chambre et que le Sénat ne manquera pas d'adopter ; je veux parler de la réforme de l'impôt, qui mettra plus de justice dans la répartition des charges publiques et allégera tous les travailleurs et principalement les travailleurs des champs.

Soutenez-la, pour qu'elle continue son travail de réformes et de pacification.

J'avoue qu'elle n'est pas encore tout à fait la République de mes rêves ; car je voudrais une République où il serait donné à chacun suivant ses mérites et réservée uniquement aux plus instruits et aux plus vertueux, où l'économie serait sévèrement pratiquée, où la justice serait absolument juste et où devant les tribunaux, le travailleur, en face du millionnaire, ne jouerait plus le rôle du pot de terre contre le pot de fer.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

Quant à moi, j'apporterai toujours à la servir, même telle qu'elle est, parce que je la crois indéfiniment perfectible, tout ce que j'ai de volonté et d'énergie.

J'ai regretté, l'an dernier, à l'époque de l'élection, que mon état de santé ne me permît pas de me mettre en rapport avec les électeurs autrement que par une circulaire. J'ai tenu, dans le mois qui s'écoule, à visiter la plupart des communes de l'arrondissement, regrettant encore de me trouver dans l'impossibilité de les voir toutes.

Combien j'ai eu de plaisir, dans ces visites, à serrer les mains des braves gens qui

m'ont donné leur confiance et qui savent à quel point j'ai défendu leur cause ! Et quelle satisfaction j'ai éprouvée chaque fois qu'ils venaient à moi en me disant : « Merci ! » pour les petits services que j'ai pu leur rendre.

Car, si j'aime le peuple, c'est pour le servir et non pour m'en servir.

Aussi, mes amis, puis-je vous dire : quel que soit le résultat du scrutin de dimanche prochain, je serai toujours à vous par le cœur et par le dévouement.

Vive la République démocratique !

P. RORET,
Radical-socialiste,
Vice-président du Conseil général,
Député au terme de son mandat.

Circonscription de VASSY.

M. ROZET

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.809 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Depuis vingt ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre. Avec une constance et une bienveillance dont je vous remercie et dont j'ai lieu d'être fier, vous n'avez cessé d'approuver ma conduite politique. Soutenu par vos libres suffrages, j'ai ardemment collaboré à toutes les réformes républicaines et sociales.

L'œuvre de la dernière législature est grande et haute, digne en tout d'une démocratie généreuse et avisée comme la nôtre ; les passions du moment tombées et les vaines récriminations de l'opposition une fois disparues, ainsi l'appréciera la juste histoire.

N'est-ce rien, en effet, que la réforme fiscale amorcée par un vote quasi unanime, pour procurer les ressources destinées à l'application des lois sociales existantes et de celles qui vont venir ? La collaboration éclairée et persévérante du Sénat et de la Chambre saura l'accomplir en répartissant plus également les charges de l'impôt, sans inquisition ni vexation, moyens qui répugnent au tempérament de notre race.

N'est-ce rien, encore, que cette loi sur les retraites ouvrières et paysannes, loi démocratique par excellence, souverainement humaine et par conséquent nécessaire, depuis si longtemps réclamée et enfin heureusement menée à bien par la République ? Une telle loi suffit à elle seule pour honorer une législature ; elle constitue un événement social considérable ; elle ouvre comme une ère nouvelle pour les travailleurs de l'usine et les champs.

N'est-ce rien enfin que cette révision de nos tarifs douaniers, devenue indispensable pour notre agriculture et notre industrie en présence du relèvement des tarifs étrangers ? J'ai fait partie de la Commission qui vient de la préparer et de la faire aboutir et qui ainsi a bien mérité du pays. Cependant nos nouveaux tarifs n'ont rien d'excessif ; ils restent ce qu'ils étaient, des tarifs de défense et de protection ; mais, minutieusement revus et intelligemment améliorés, ils contribueront, j'en ai la conviction, au bien-être de tous les travailleurs, industriels et commerçants, cultivateurs et ouvriers.

Convaincu que la paix est le premier des biens pour une nation civilisée et certain

qu'elle ne peut être assurée que par une armée puissante ; convaincu également qu'avec le service de deux ans le corps des sous-officiers a besoin d'une extrême solidité, solidité qu'une grande bienveillance des pouvoirs publics ne peut qu'augmenter, j'ai déposé en 1907 une proposition de loi, suivie peu après d'un article additionnel, dont la discussion puis l'adoption ont amené une sérieuse amélioration dans le mode de nomination aux emplois civils réservés à ces anciens militaires. Les intéressés m'en ont témoigné à plusieurs reprises leur reconnaissance d'une manière particulièrement touchante que vous avez pu remarquer en son temps. J'ai la certitude d'avoir ainsi travaillé pour le bien de l'armée française.

Vous n'avez, chers concitoyens, négligé aucune occasion de rendre hommage à ma sollicitude pour les intérêts agricoles, viticoles et industriels de l'arrondissement. Tout ce qui me paraît juste et utile pour vous, je le réclame avec instance, et le plus souvent je l'obtiens de la bienveillance du Gouvernement républicain. Pour ne rappeler qu'un seul fait, j'ai soutenu avec énergie la légitime prétention de nos vignerons d'être compris dans la Champagne viticole. Mon effort, quoique malheureux, m'a valu votre reconnaissance ; j'y ai été très sensible et je vous en remercie. Les bouilleurs de cru, si nombreux et si intéressants, peuvent compter sur moi. Je considère leur privilège comme une sorte de droit naturel et intangible. Je l'ai déjà heureusement défendu, et je le défendrais encore, s'il le fallait, avec toutes les forces de ma conviction.

Au-dessus de l'intérêt particulier il y a l'intérêt général ; au-dessus de tout, la France et la République. Comme vous tous, j'aime passionnément la Patrie. Rien ne me tient tant au cœur que sa grandeur et sa prospérité. Je la veux toujours plus heureuse au dedans toujours plus forte et plus respectée au dehors. Notre Afrique du Nord, ce merveilleux joyau colonial objet de tant de convoitises, m'attire par l'apport magnifique de forces humaines et de richesses morales ou matérielles qu'elle est appelée à fournir à la France. Nous avons là, outre les colons, laborieuse avant-garde de la pénétration française, des millions de sujets français. Il s'agit de nous les attacher en leur procurant non seulement plus de bien-être, mais encore plus de culture intellectuelle, plus de justice et plus de liberté. A cette œuvre patriotique j'ai consacré, non sans succès, un labeur persévérant. C'est là ma contribution personnelle et ma part virile à la grandeur de la France.

Électeurs,

Nous sommes une démocratie, une démocratie jeune et pleine de désirs, impatiente de s'organiser, de se donner des institutions conformes à son génie, de vivre en quelque sorte la vie démocratique dans sa plénitude. Le propre des démocraties est d'aller toujours de l'avant. Dans leur course, un danger les menace : la démagogie, c'est-à-dire la méconnaissance et la négation de certains principes essentiels sans lesquels aucune société, aucun gouvernement ne saurait exister. Là-dessus je suis bien rassuré : j'ai une foi entière dans le bon sens de notre démocratie républicaine, que j'aime de tout mon cœur et que je sers de toutes mes forces.

Plus j'avance dans ma carrière parlementaire et plus je sens grandir mon dévouement aux conquêtes politiques et sociales de la Révolution et de la République : le triomphe de l'esprit laïque, de la tolérance et de la liberté sous l'égide de la Loi.

Veuillez agréer Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de tout mon dévouement.

Vive la République !

A. ROZET,

Député sortant

Candidat républicain.

MAYENNE

Circonscription de CHATEAU-GONTIER.

M. de VILLEBOIS-MAREUIL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.730 voix.

Messieurs les électeurs,

Lorsque, par devoir, j'ai accepté d'être candidat, en 1906, j'ai fait appel à l'union de tous pour la défense des intérêts religieux et sociaux.

C'est dans le même esprit que je me présente à nouveau.

J'ai la conscience d'avoir tenu mes engagements.

J'avais promis de défendre la liberté religieuse. Mes interventions à la tribune et mes votes établissent que je n'ai pas failli à ce devoir.

Lors de la discussion de l'impôt sur le revenu, je me suis efforcé à plusieurs reprises d'atténuer ce qu'il y avait d'excessif dans les propositions du Gouvernement, notamment en ce qui concerne le nouvel impôt sur les bénéfices agricoles.

Lorsque les droits des bouilleurs de cru ont été mis en question, je me suis porté à leur défense, comme je le ferais encore s'ils étaient de nouveau menacés.

J'ai pris part à toutes les discussions du budget et à la discussion de la loi douanière, soucieux d'apporter ma part contributive à la défense des intérêts généraux du pays.

Si la vieille formule des radicaux : « Ni emprunts, ni impôts nouveaux », a été abandonnée par eux, elle a été et reste la mienne.

Si vous me confiez encore le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, je ne me départirai pas des principes qui ont dicté mon attitude au cours de la législature.

Je me consacrerai notamment à la défense de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, en revendiquant le scrupuleux respect des croyances des catholiques et en m'élevant contre tous les actes de persécution.

Je demanderai l'adoption de mesures assurant mieux un contrôle financier vigilant, dont un scandale récent démontre une fois de plus la nécessité.

L'urgence s'impose d'une réforme de notre système électoral permettant une représentation plus fidèle et plus indépendante de toutes les nuances de l'opinion. J'ai pu me convaincre, dans les réunions publiques auxquelles j'ai assisté, des progrès faits par l'idée de la Représentation Proportionnelle, fondée sur l'équité et la justice.

Il importe aussi de modifier la détestable pratique qui tolère que l'on vote pour les députés qui se dispensent d'assister aux séances. Je suis donc partisan du vote personnel des députés, comme je le suis de toutes les mesures qui, au moment des élections, seront propres à assurer la liberté et la sincérité du vote.

Tel est, résumé dans ses grandes lignes, le programme que je continuerai à suivre. Vous me direz par votre vote si c'est aussi le vôtre.

Vicomte de VILLEBOIS-MAREUIL,

Député sortant.

1re Circonscription de LAVAL.

M. Victor BOISSEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.253 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Comité de concentration républicaine de l'éclatant témoignage de sympathie et de confiance qu'ils m'ont donné en me désignant comme candidat à la Chambre des Députés.

Soldat de la première heure, j'estimais qu'après quarante années de lutte, le moment était venu de laisser à des mains plus jeunes le drapeau que vous m'avez si longtemps confié.

Vous en avez jugé autrement. Vous m'avez dit que j'avais encore, avant de prendre ma retraite, des devoirs à remplir. Je me suis incliné devant un désir si unanimement exprimé.

Je vais donc continuer le bon combat, fort de mon passé, sûr de votre dévouement et convaincu, cette fois, que vous voudrez tous assurer ici, par vos votes, le triomphe définitif de la République dans notre première circonscription.

Vous vous souviendrez qu'elle nous a donné :

Le service militaire de deux ans ;

L'instruction gratuite pour nos enfants ;

L'assistance pour les vieillards, les infirmes, les incurables ;

Les retraites ouvrières et paysannes et qu'elle protège tous les travailleurs par des lois bienfaisantes.

Je suis pour une République accueillante, compatissante à toutes les infortunes, aux souffrances imméritées.

Ennemi de toute équivoque (mon passé vous en est la plus sérieuse garantie), jamais je ne commettrai un acte qui n'ait pas pour mobile le bien général.

Vous reconnaîtrez d'ailleurs que jamais je n'ai cherché à capter la confiance des foules par des promesses exagérées ou illusoires.

Je suis, comme je vous l'ai déclaré bien des fois, pour la liberté de conscience ; je veux l'ordre, l'union, la paix entre tous les Français, le respect des lois, la justice pour tous.

A la Chambre, si vous me faites l'honneur de m'y envoyer, je serai pour un contrôle très sérieux des dépenses, je prêterai mon concours à toute gestion prudente et économe.

La magnifique situation financière de la ville de Laval qui défie toute critique est pour vous la meilleure preuve des soins que j'apporte à l'administration des intérêts qui me sont confiés.

Ma bonne volonté, mon appui, sont et seront toujours à la disposition des ouvriers de la ville, des travailleurs des champs, des employés de l'État, qui tous doivent avoir leur vieillesse assurée.

Électeurs des campagnes, venez à nous, nos rangs vous sont ouverts. Ne cherchez pas, par de vains et stériles efforts, à faire revivre un passé de misère ; la royauté, l'empire ne sont plus. Ils ont succombé, écrasés sous leurs fautes.

Ne restez donc pas seuls isolés au milieu de la France entière, qui depuis quarante ans, avec enthousiasme, n'a cessé d'acclamer la République.

N'oubliez pas que la Mayenne est le seul département français où les républicains ne sont pas représentés et que vos intérêts par cela même en souffrent.

Rappelez-vous que dans cette circonscription de Laval, nous sommes en plein berceau de la chouannerie, et ne soyez pas surpris de la lutte acharnée que l'on mène contre nous. C'est de tradition.

Pour vaincre il faut unir vos volontés, vos courages ; il faut que le jour du vote vous soyez tous présents pour manifester sans crainte et dans le plus grand calme, votre volonté républicaine.

Électeurs, accomplissez donc enfin cet acte réparateur. Vous le devez au pays, à la République, qui vous a donné plus de bien-être, de justice, de liberté et quarante ans de paix et de prospérité.

Ayons une armée disciplinée, forte, redoutable. Faisons pour elle tous les sacrifices nécessaires, afin d'assurer la sécurité de la France, notre chère patrie, ce sol vénéré de nos ancêtres, cette terre témoin de nos grandes luttes, heureuses ou malheureuses contre l'étranger.

J'ai pour l'armée le culte le plus profond et je considère comme un crime l'injure au drapeau.

Électeurs, comptez sur mon entier dévouement.

Vive la France !

Vive la République !

Victor BOISSEL,

Chevalier de la Légion d'honneur. — Officier de l'Instruction publique. — Médaille d'or de la mutualité. — Maire de la ville de Laval. — Vice-président du Conseil général. — Président de la Société générale de secours mutuels et du Comice agricole de Laval. — Membre de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. — Ancien sénateur de la Mayenne. — Candidat républicain.

2e Circonscription de LAVAL.

M. DUTREIL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.642 voix.

Mes chers Concitoyens,

En résumant mes déclarations, il y a quatre ans, je m'engageais à combatre pour tous les principes qui sont la base d'un gouvernement vraiment digne de ce nom et qui, seuls, peuvent rendre la France plus grande et la République plus tolérante.

Ma profession de foi aujourd'hui reste exactement la même.

Toujours fidèle à mon programme républicain, libéral et patriote, je n'ai fait à aucun moment d'opposition systématique et stérile. A la tribune de la Chambre, j'ai pris part à

plusieurs discussions importantes et j'ai appuyé de mon vote toutes les mesures qui me paraissaient utiles. J'ai notamment voté la réduction des périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux et la loi des retraites ouvrières, parce que, bien qu'incomplète et imparfaite, elle repose sur un principe de justice et d'équité. Désireux d'alléger les charges qui pèsent sur les petits contribuables, j'ai voté les bases d'une réforme fiscale, mais j'ai refusé mon vote au projet de loi d'impôt sur le revenu tel qu'il a été adopté, parce qu'il introduit l'inquisition et la délation dans les affaires privées, et risque en outre de compromettre gravement la situation économique et financière de notre pays.

Mes chers Concitoyens,

Si vous me confiez à nouveau l'honneur de vous représenter, je continuerai à lutter pour la prospérité et la grandeur du pays et pour la défense de vos intérêts moraux et matériels. Je ne cesserai de réclamer pour tous toute la liberté, liberté de croyance comme liberté d'opinion. Je m'efforcerai en particulier de garantir la liberté aujourd'hui la plus menacée, celle pour le père de famille d'élever son enfant comme il lui convient.

Un grave problème sollicite notre attention. Dix années de dilapidation et de politique radicale-socialiste ont profondément troublé l'ordre dans nos finances. Les dépenses publiques se sont accrues dans des proportions inconnues jusqu'ici, et les impôts ont atteint l'extrême limite qu'ils ne pourraient plus dépasser sans péril. Une politique d'économies s'impose mais elle ne peut être réalisée sans une vaste modification dans notre organisation administrative et sans une réforme électorale basée sur la représentation proportionnelle : c'est l'œuvre de la législation prochaine, à laquelle j'apporterai mon concours.

Enfin, mes chers concitoyens, n'oubliez pas que, dans le passé, je me suis efforcé en toutes circonstances de vous rendre service et de vous être utile ; il en sera de même dans l'avenir.

Maurice DUTREIL,
Ancien officier,
Député de la Mayenne.

1re Circonscription de MAYENNE.

M. de HERCÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.576 voix.

Messieurs les Électeurs,

En 1906 j'ai eu l'honneur d'obtenir vos suffrages avec un programme se résumant ainsi :

Défense des droits des catholiques ; défense des principes de liberté et de tolérance ; sollicitude pour le sort des travailleurs ; protection de l'agriculture.

Je crois pouvoir dire que j'ai tenu mes engagements.

Je me contenterai de rappeler que j'ai voté contre les lois entravant le libre exercice du culte, notamment contre la mainmise par le Gouvernement sur les biens de l'Église et aussi contre la spoliation de vos morts.

J'ai toujours protesté contre la faiblesse gouvernementale en face de la Confédération générale du travail, dont les agissements sont si néfastes pour l'industrie française

Le jour où le droit des bouilleurs de cru a été attaqué, on m'a compté, comme on me comptera toujours parmi ses défenseurs, et je suis opposé aussi à tous les monopoles (alcool, assurances, pétrole, etc.) qui déposséderaient l'industrie privée ou le commerce pour augmenter encore le nombre des fonctionnaires de l'État, et cela au détriment des contribuables.

J'ai combattu le rachat des chemins de fer de l'Ouest, qui a grevé l'État d'une dette de plus de quatre milliards, en plaçant la plupart des employés du réseau dans une situation moins avantageuse, sans même procurer aux expéditeurs le bénéfice de l'unification des tarifs réduits appliqués sur l'ancien réseau de l'État

J'ai combattu l'établissement des nouvelles charges fiscales dont le projet d'impôt sur le revenu menace d'accabler agriculteurs, commerçants, industriels, voire même ouvriers, qui seraient victimes d'inquisitions intolérables et obligés d'étaler devant les agents du fisc le secret de leurs affaires.

On ne peut m'accuser d'être un opposant de parti pris, puisque j'ai appuyé le Gouvernement chaque fois qu'il prenait une attitude digne du rôle qui lui incombe, et il n'a pas dépendu de moi que l'occasion m'en fût offerte plus souvent.

Je ne combats pas les hommes, mais leurs actes quand ils sont dangereux pour la France.

Pensez-vous le moment venu de modifier cette ligne de conduite ?

On en est arrivé à dénier aux évêques le droit qu'ont tous les citoyens d'exprimer leur opinion, même en matière religieuse.

Certains ont imaginé un moyen hypocrite, mais infaillible, de détruire les églises ; c'est d'empêcher qu'elles soient entretenues. Et dans diverses parties de la France ils ont déjà mis ce projet à exécution.

Sous prétexte de contrôle de l'État, on a présenté des projets qui rendraient impossible l'exercice de l'enseignement libre, et on nous promet que si cela ne suffit pas on établira le monopole de l'enseignement.

On veut en un mot nous ravir l'âme de nos enfants et enlever aux pères de famille le droit de les diriger.

Pourtant la statistique judiciaire nous montre déjà combien l'éducation sans Dieu multiplie les criminels précoces.

Dans la répression des crimes, le Gouvernement donne le spectacle d'une faiblesse qui en favorise l'accroissement et prépare des scandales comme ceux que vient de révéler la liquidation des biens des congrégations.

Électeurs,

Je donnerai mon concours à toute proposition assurant à la fois le respect du droit de l'électeur et l'indépendance de son vote.

Je combattrai comme je l'ai déjà fait tout impôt nouveau.

C'est sur ce terrain que je me place pour réclamer vos suffrages.

En résumé, je prends l'engagement de m'employer sans réserve à la défense des intérêts particuliers de la région et des intérêts généraux du pays, au bien-être de l'ouvrier, du cultivateur, du commerçant en un mot de tous ceux qui travaillent.

Je vous respecte trop pour essayer de vous abuser par de vaines promesses.

J'ai eu votre confiance dans le passé, je suis certain que vous ne me la refuserez pas aujourd'hui.

La main dans la main, restons unis pour la défense de la religion, de la famille et de la patrie.

Henri de HERCÉ,

Maire de Montenay, vice-président du comice agricole d'Ernée, Membre de la Société des agriculteurs de France, Député de la Mayenne, candidat catholique et libéral.

2e Circonscription de MAYENNE.

M. CHAULIN-SERVINIÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.149 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné à une imposante majorité par le Congrès républicain du 12 décembre 1909, je me présente à vos suffrages.

Vous me connaissez tous. Mon père a été votre représentant à la Chambre pendant neuf ans, et lorsqu'il est mort en 1898, dans les circonstances douloureuses que vous vous rappelez, vous veniez de le réélire par plus de 13.000 voix.

Mon programme politique est simple :

Je veux l'honnêteté et l'économie dans les finances ; la régularité dans l'administration et l'établissement d'un statut de fonctionnaires ; la stabilité dans le pouvoir ; la dignité et la prudence dans les affaires extérieures.

Le privilège des bouilleurs de cru n'est pas menacé ; s'il l'était, je ferais tous mes efforts pour le maintenir. J'ajoute que je suis hostile à l'établissement de nouveaux droits sur le commerce des boissons.

Je veux encore le maintien des droits protecteurs dans la limite où ils sont nécessaires pour assurer aux cultivateurs la vente de leurs produits à des prix rémunérateurs.

Pour les métayers, je demanderai que le bail soit au minimum de la durée de l'assolement, et pour les fermiers, qu'il leur soit tenu compte à leur sortie des améliorations qu'ils ont pu faire sur leur ferme, de même qu'ils sont obligés de payer aux propriétaires les dégradations qu'ils ont commises.

La Compagnie de l'Ouest faisant désormais partie du réseau de l'État, je demanderai que les tarifs de transport de l'État soient appliqués sur l'Ouest, parce que, dans la plupart des cas, ils sont plus avantageux pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes est votée. C'est une des plus belles lois sociales de la troisième République. Je suis partisan de son application, et m'emploierai à y apporter les améliorations qui pourront être jugées utiles.

La propriété individuelle doit demeurer intangible ; je combattrai le collectivisme et chercherai à rapprocher, au lieu de les désunir, le capital et le travail, par des lois sociales appropriées.

Les petits commerçants doivent être protégés contre l'accaparement des grands magasins qui proportionnellement ont beaucoup moins de charges.

Tout citoyen doit payer l'impôt, mais le riche doit payer plus sur le superflu que le pauvre sur le nécessaire. Je suis partisan, en prenant soin d'éviter toute inquisition et tout arbitraire, d'un impôt sur le revenu qui dégrèvera tous les travailleurs du commerce et de l'industrie, les petits propriétaires et les cultivateurs.

L'école laïque doit rester neutre ; elle a toute ma sympathie et je la défendrai toujours contre les attaques dirigées contre elle.

Profondément respectueux de la religion, je veux que chacun conserve la liberté absolue de ses pensées et de ses croyances, mais j'estime que la religion ne doit pas être mêlée à la politique.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, vous pouvez être assuré que je vous rendrai tous les services que vous serez en droit de me demander.

Mes chers amis,

La lutte n'est pas entre deux personnes.

Vous avez à choisir entre le parti républicain qui a donné à la France quarante années d'une prospérité dont vous sentez aujourd'hui tous les effets, et le parti réactionnaire qui voudrait vous ramener aux pires conséquences des régimes déchus.

Votre choix n'est pas douteux.

Vous voterez en mon nom pour la République.

Votre dévoué,

Jean CHAULIN-SERVINIÈRE,

Avocat,

Candidat républicain radical.

MEURTHE-ET-MOSELLE

1re Circonscription de BRIEY.

M. LEBRUN.

Élu au 1er tour de scrutin 7.100 voix.

Mes chers concitoyens,

Depuis bientôt dix années, j'ai l'honneur d'être votre élu. A trois reprises, et avec des majorités croissantes, vous m'avez confié la tâche de vous représenter au Parlement. J'ai mis à la remplir tout ce qui était en moi d'activité et de force.

Et je crois avoir le droit, au moment où je viens à nouveau solliciter vos suffrages, de vous offrir mon passé en garantie de l'avenir.

Membre, puis vice-président de la Commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, j'ai pris part à la discussion de nombreuses questions des travaux publics, dont quelques-unes intéressaient notre région.

Elu membre de la Commission de l'armée au lendemain de mon intervention dans la discussion de la loi sur la réorganisation de l'artillerie, j'ai été heureux, pour notre arrondissement-frontière, de reprendre le siège longtemps occupé par son éminent représentant dans une Commission où se discutent les grands intérêts de l'armée.

Récemment, dans les débats sur la loi douanière, j'ai pris la défense de notre industrie. En lui faisant maintenir sa protection actuelle, j'ai le sentiment d'avoir sauvegardé du même coup les salaires de nos ouvriers et la prospérité de notre commerce.

M'inspirant des vœux émis par les groupements professionnels (Comice agricole, associations de commerçants et d'entrepreneurs, syndicats ouvriers), j'ai porté à la tribune un certain nombre de questions vitales pour notre région. Plusieurs d'entre elles sont sur le point d'aboutir. J'en poursuivrai la réalisation avec énergie.

La législature qui finit a assuré le vote longtemps attendu de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Loi bienfaisante par excellence, basée sur les sentiments de solidarité qui doivent unir les citoyens d'un même pays. Elle vaudra surtout si les intéressés, patrons et ouvriers, veulent bien la considérer comme un moyen de rapprochement de plus, comme un mode de mutualité généralisée.

La réforme des contributions directes a été amorcée par la Chambre. Elle prête sans doute à la critique par certains côtés. Mais les principes de stricte justice dont elle s'inspire : diminution de l'impôt foncier si lourd payé par les cultivateurs, atténuation des petites patentes, dégrèvement des familles nombreuses, etc., doivent prévaloir, en même temps

qu'il est indispensable de n'admettre aucune disposition violant le secret des affaires ou la liberté du foyer.

Plusieurs lois intéressantes à des titres divers ont été promulguées : loi sur les prud'hommes, étendant cette juridiction aux ouvriers des chemins de fer et des mines ; lois agricoles (lutte contre les épizooties, bien de famille insaisissable, et, demain, organisation d'un service général d'assurance contre la mortalité du bétail) ; loi sur les retraites des ouvriers et employés des chemins de fer; loi sur le payement des salaires par quinzaine, loi de finances améliorant la situation d'un certain nombre de modestes fonctionnaires (préposés des douanes, facteurs, etc.) ; protection assurée au petit commerce contre les établissements à succursales multiples, etc.

Il y a là un ensemble de mesures dont la République s'honore.

A la législature nouvelle incombera surtout une œuvre de réorganisation dans le domaine électoral, administratif et financier.

1° Le scrutin d'arrondissement a pu être nécessaire pour bien asseoir la République. Il importe d'élargir cette base de scrutin pour arriver à l'organisation d'un petit nombre de grands partis politiques, donner aux élus le sentiment plus net des intérêts généraux du pays, les répartir plus équitablement et en diminuer le nombre.

2° La réforme électorale vaut surtout comme condition de la réforme administrative. Il faut avoir le courage de porter la hache dans notre organisme administratif fait pour la France d'il y a un siècle, de le simplifier, de le rendre moins coûteux, et aussi par une sage décentralisation, de confier de plus en plus aux collectivités locales certains services qui accablent l'Etat impuissant à les bien gérer.

Cette réforme comporte notamment l'établissement d'un statut, où les fonctionnaires trouveront pour leur nomination, leur avancement, etc., des règles les mettant à l'abri de tout arbitraire.

3° La question financière est passée au premier plan de nos préoccupations, comme dans les grands pays voisins. Les dépenses inéluctables de la défense nationale et de la solidarité sociale ont grossi les budgets. On ne peut aller au delà. Il faut passer au crible de la plus sévère critique les dépenses engagées et rayer impitoyablement celles qui ne répondent pas à des services effectifs.

Si la législature prochaine accomplissait ce triple programme auquel je donne ma pleine adhésion, elle prendrait grande figure dans l'histoire de la République.

D'autres questions s'imposeront aussi à elle, notamment la réforme de la loi sur les mines. Il faut faire cesser certains abus du passé dont notre région a été le théâtre, et assurer une compensation aux cultivateurs troublés dans l'exploitation du sol. La redevance qui va être payée aux communes et à l'établissement de laquelle j'ai collaboré, marque une première étape dans cette voie.

L'enseignement professionnel demande à être vigoureusement encouragé.

Les questions ouvrières (Assurance contre la maladie et le chômage, arbitrage, personnalité civile et juridique donnée aux syndicats, etc.) doivent toujours rester au premier rang des préoccupations d'une Chambre républicaine et retiendront toute mon attention.

Au point de vue de la politique générale, vous connaissez mes idées. Elles s'affirment sous vos yeux depuis dix ans, et j'entends m'y tenir, quels que soient les incidents de ces jours derniers.

Je demande à l'Etat de développer ses institutions dans le sens nettement républicain, mais en même temps d'assurer aux citoyens la jouissance de toutes les libertés dans le commun respect de la loi.

Un exemple entre mille : j'ai toujours défendu l'école laïque neutre ; j'ai foi en elle, mais je crois qu'elle doit gagner la sympathie générale par sa seule vertu, et je ne songe pas à l'imposer par le monopole.

Je suis d'autant plus attaché à la politique hardiment réformatrice, mais sincèrement libérale du cabinet actuel que je l'ai toujours pratiquée pour ma part.

Mes chers concitoyens,

Je crois pouvoir répéter ce que je vous disais il y a quatre ans, que pour les services à rendre, je n'ai jamais fait de distinction entre mes amis et mes adversaires. Je me devais à tous, je n'ai manqué à personne.

Et c'est en toute confiance que je viens vous demander une fois de plus de consacrer sur mon nom la politique nettement républicaine qui incarne l'idée nationale et le sentiment démocratique.

Vive la France toujours plus rayonnante au dehors par l'affirmation de sa force et son respect du droit.

Vive la République, toujours plus aimée à l'intérieur, par son attachement à la justice, à la liberté, au progrès social.

A. LEBRUN,
Député sortant,
Président du Conseil général,
Candidat républicain.

2e Circonscription de BRIEY.

M. GRANDJEAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 3.827 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quelques semaines, le Parlement, contrairement à notre désir commun, a divisé en deux circonscriptions électorales, l'arrondissement de Briey.

Notre sympathique et dévoué député sortant, M. Lebrun, vient après quelques jours d'une hésitation bien compréhensible, de poser sa candidature dans la circonscription Nord, où se trouve le canton d'Audun-le-Roman, son berceau politique.

Aussitôt sa décision connue, les membres des bureaux des trois comités républicains de Briey, Chambley et Conflans, un grand nombre d'amis politiques et M. Lebrun, m'ont demandé d'être le candidat de concentration républicaine dans la circonscription Sud.

J'accepte, non par ambition personnelle, mais par devoir.

Quelques jours seulement nous séparent du scrutin, et je n'aurai pas le temps de prendre avec vous le contact que j'aurais désiré, et je prie tous nos amis des comités de faire autour d'eux la bonne propagande républicaine qui doit rallier les hésitants autour de notre drapeau, comme en 1906.

Ma ligne de politique générale est toute tracée : continuer l'œuvre républicaine et laïque de M. Lebrun, en concentrant nos forces et en les rassemblant pour défendre les institutions du pays contre leurs ennemis de droite ou de gauche.

Assurer à l'intérieur par cette union, l'harmonie si nécessaire au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Garder au dehors une attitude digne et pacifique, garantie par une armée et une marine forte, à l'abri de nos luttes politiques.

Ma sympathie a toujours été, vous le savez, pour les travailleurs, qu'ils soient de la terre, de la mine, de l'usine ou de la voie ferrée.

J'ai trop vécu auprès d'eux, dans leur intimité même, pour ignorer leurs besoins. La troisième République qui a déjà contribué à améliorer leur sort, n'est pas au bout de sa tâche sociale, et j'estime qu'elle doit faire encore beaucoup pour eux dans les limites des ressources budgétaires, car ce serait une duperie de reprendre de la main gauche, sous forme d'impôt, ce que la main droite aurait donné.

Ainsi donc, l'assistance sous ses diverses formes (assistance médicale gratuite, enfants assistés, assistance aux vieillards infirmes, incurables, etc.), la loi des retraites ouvrières et paysannes, la loi particulière relative aux ouvriers et employés de chemins de fer, etc., constituent un ensemble imposant déjà de législation sociale que je désire voir développer.

L'impôt direct doit être revisé de façon à soulager le pauvre et à demander à la richesse acquise la part dont elle est redevable. Notre régime actuel a vieilli et doit être accommodé aux nouvelles formes de l'activité humaine en évitant toute vexation ou inquisition.

Je suis pour toutes les libertés garanties par la loi. Une d'elle m'est chère entre toutes : liberté de conscience. Que tout citoyen, à quelque culte qu'il appartienne ou qu'il n'en pratique aucun, puisse agir librement et sans contrainte. Que les ministres du culte exercent leur ministère en toute indépendance dans les églises ; mais qu'ils y restent dans leur rôle, redevenant dans la rue des citoyens libres de penser et d'agir comme nous, en respectant les lois du pays.

Je demande la réforme administrative, en vue de simplifier l'organisme actuel et de le rendre moins coûteux. En même temps, doit s'opérer la réforme électorale pour proportionner plus exactement le nombre des députés à celui des électeurs.

Il faut également reviser la loi sur les mines au sujet de l'attribution des concessions et de la redevance à attribuer aux propriétaires du sol.

Mes chers concitoyens,

Je ne veux pas vous tracer un programme trop vaste que je n'ai pas eu le loisir de méditer. Soyez seulement certains que si j'ai l'honneur d'être votre élu, je vous consacrerai toutes mes forces et tout mon temps, que je serai en rapports fréquents et directs avec vous en vue de connaître vos besoins, vos désirs et d'y conformer ma conduite.

Je termine en exprimant le vœu que cette campagne électorale soit faite sur des idées et non sur des hommes, car celles-là demeurent et survivent quelle que soit l'issue de la lutte, ceux-ci s'effacent et disparaissent.

Vive la France !

Vive la République démocratique !

Docteur G. GRANDJEAN,
Conseiller général,
Membre de la Commission départementale,
Candidat de concentration républicaine.

Circonscription de LUNÉVILLE.

M. MÉQUILLET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.141 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'aviez confié est expiré. Pendant quatre années vous avez suivi mon attitude et mes votes. Environ 400 lois fécondes ont été votées pendant cette législature. Elles touchent à l'agriculture, au commerce, à l'amélioration du sort des travailleurs des villes et des campagnes, à l'assistance et au soutien de tous les faibles, enfants, femmes, vieillards, à l'organisation de nos forces militaires.

Quelle que soit l'importance de l'œuvre réalisée un vaste champ d'action reste ouvert à l'initiative parlementaire. Au seuil de cette nouvelle étape, que vous m'inviterez certainement à parcourir, je veux vous exposer loyalement mes vues sur les principales réformes que l'heure me paraît venue d'accomplir.

La liberté religieuse.

La séparation de l'Église et de l'État est un fait accompli. Elle a été ratifiée par le pays, malgré les menaces de nos adversaires. On a dit qu'elle empêcherait la libre pratique des cultes. Or nous avons voté une loi laissant les édifices du culte, les meubles les garnissant, à la libre disposition des fidèles et des ministres de tous les cultes. Un Gouvernement républicain se devait à lui-même d'opposer la liberté des cultes à l'oppression religieuse des anciens régimes.

Je ne pense pas d'ailleurs qu'un grand pays vive d'agitation. Sa prospérité économique, une prudente gestion financière, l'amélioration de son état social, voilà où tend la partie active de mon programme. En politique et en religion, résolue à ne pas attaquer, la République doit se contenter de se défendre.

Mais si nous ne voulons imposer nos croyances à personne, nous voulons que personne ne nous impose les siennes.

Si nous respectons le prêtre dans son ministère, nous devons faire obstacle aux entreprises des curés agitateurs politiciens et militants.

La question scolaire et l'enseignement.

Je m'associerai donc aux mesures propres à assurer la neutralité de l'école laïque, attaquée avec autant de violence que d'injustice, et à défendre les instituteurs. Sans aller jusqu'au monopole de l'enseignement, j'estime qu'il faut exiger de l'enseignement libre les mêmes garanties que de l'enseignement laïque ; mêmes diplômes pour les maîtres, même surveillance académique.

Je souhaite encore que nos écoles primaires soient poussées vers les enseignements professionnels pratiques, industriels et agricoles.

Il est désirable, enfin, que, par un large accès aux bourses et aux concours, l'enseignement secondaire soit ouvert aux enfants intelligents, d'origine modeste. Que l'Etat leur ouvre gratuitement les portes de l'enseignement supérieur, des grandes écoles ; leur facilite l'accès des fonctions publiques et fasse, en un mot, servir à l'intérêt général du pays, une élite intellectuelle sortie de la démocratie.

Les fonctionnaires.

Ami sincère des fonctionnaires de la République, je reconnais la légitimité de leurs efforts pour obtenir légalement un statut indiquant leurs droits, leurs devoirs, leurs obligations, et les mettant à l'abri du favoritisme et de toute injustice. Néanmoins, en aucune circonstance, il ne me paraît admissible qu'ils puissent recourir à la grève.

La réforme électorale, administrative et judiciaire.

Partisan résolu d'une réforme électorale, je crois nécessaire d'établir d'abord une péréquation nouvelle des circonscriptions avec une diminution du nombre des sénateurs et des députés. On obtiendra ainsi une représentation plus exacte du pays, en même temps qu'une compensation nécessaire à l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Ainsi l'utile réforme administrative et judiciaire pourra du même coup s'accomplir.

Je continuerai enfin à appuyer de tout mon pouvoir le projet de loi ayant pour objet de sauvegarder la dignité du citoyen en garantissant la liberté et la sincérité du vote.

Des économies, mais pas de monopoles nouveaux.

Aux exigences budgétaires toujours croissantes, il est nécessaire d'opposer une gestion financière basée sur la plus stricte économie ; sur le sévère contrôle de toutes les dépenses publiques ; sur la suppression des emplois inutiles. Mais je ne pense pas que ce soit dans les monopoles ni des assurances, ni de l'alcool, ni d'aucune autre espèce, qu'il faut aller chercher les ressources nécessaires. Avec les économies, c'est dans une nouvelle et plus équitable répartition des impôts que se trouve la solution.

Réforme de l'impôt.

Les impôts actuels permettent d'une part à la fortune mobilière et surtout aux fonds d'États étrangers d'échapper dans une très large mesure aux obligations qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière; d'autre part ils n'établissent pas de degrés suffisants entre le grand et le petit patron, industriel, commerçant ou propriétaire.

Il est donc indispensable de modifier notre système fiscal. Si je n'ai pas voté le projet Caillaux, c'est que je ne veux donner mon adhésion qu'à des dispositions qui ne peuvent porter atteinte aux formes économiques et aux intérêts vitaux du pays. Je souhaite que le projet soumis par la diminution du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels, agricoles et commerciaux, et par des droits spéciaux.

Enfin, je tiens à déclarer nettement que je lutterai contre toute tentative d'organisation d'une police fiscale ayant le droit de s'immiscer dans les affaires des particuliers et d'en contrôler le doit et l'avoir.

Réformes sociales.

Je me propose d'abord de contribuer activement à apporter à la grande loi des retraites ouvrières et paysannes les perfectionnements nécessaires. Je soutiendrai énergigiquement l'amendement que j'ai déjà déposé lors de la discussion de la loi et ayant pour objet d'abaisser de 65 à 55 ans l'âge normal de la retraite pour certains travailleurs (faïenciers, verriers, forgerons, notamment), dont la santé est gravement compromise et la vie écourtée par les travaux de leur profession. Je pense qu'après le large essai de la loi sur le repos hebdomadaire certaines modifications heureuses peuvent y être apportées.

J'estime encore que l'on doit augmenter la valeur du travail de l'ouvrier en l'initiant de bonne heure à tous les perfectionnements de son métier, par la création d'un enseignement professionnel donné dans des cours complémentaires dont le fonctionnement et la fréquentation seraient soigneusement réglés.

Adversaire résolu de la doctrine collectiviste et de la lutte de classes, je veux la paix sociale. Elle ne peut exister que dans l'union féconde du capital et du travail. Il faut donc que le moyen soit trouvé d'organiser entre patrons et ouvriers des conversations périodiques et normales, où seraient pacifiquement et loyalement discutés leurs intérêts communs. Ainsi serait évitée l'explosion brutale de ces conflits qui, sans explications préalables, aboutissent à des grèves, cette guerre économique où il n'y a que des victimes.

Je suis de ceux qui considèrent que dans les syndicats réside l'organisation sociale à venir du monde ouvrier. Il convient donc de faire confiance à ceux qui sont sagement dirigés et d'augmenter leur puissance et leur liberté en leur ouvrant un accès facile au capital et à la propriété. Développer dans les syndicats un sentiment de responsabilité, né de la propriété, n'est-ce pas, en effet, le véritable moyen pour aboutir à ce que les inévitables conflits politiques se solutionnent dans des conditions pacifiques et sans bouleverser l'ordre public ?

Je soutiendrai encore le projet que le Gouvernement compte appliquer incessamment dans notre région et qui consiste à imposer aux concessionnaires des mines l'obligation d'appeler soit sous la forme individuelle, soit sous la forme collective, les travailleurs de la mine à participer, comme le capital, aux bénéfices de l'entreprise. En dehors des avantages particuliers et immédiats qu'en retireront un certain nombre d'ouvriers, il y a là, en effet, une nouvelle compréhension du contrat de travail, éminemment équitable, et que l'État républicain se doit à lui-même de faire pénétrer dans nos mœurs.

Afin de mettre nos ouvriers à l'abri de l'injuste concurrence d'autres travailleurs qui échappent à l'impôt, je voterai l'application d'une taxe sur les ouvriers étrangers résidant et travaillant en France ; elle procurera, d'autre part, une nouvelle et légitime source de revenu au budget

J'estime encore qu'il conviendra d'encourager et de soutenir plus efficacement les familles nombreuses, par un ensemble de mesures telles que dégrèvement d'impôts, droit à l'allocation de soutien de famille.

Je voterai la réduction des frais de justice, conséquence d'une procédure trop compliquée, qui empêche souvent les déshérités de la fortune de faire assurer le respect de leurs droits.

Je continuerai enfin à favoriser l'extension toujours plus grande des lois de mutualité et de prévoyance sociale, qui constituent un agent si puissant de moralisation et de concorde entre les citoyens.

Intérêts agricoles.

Je n'ai jamais cessé de penser que, représentant d'une région en grande partie agricole, je me dois à la défense des intérêts des campagnes qu'il ne faut pas voir appauvries et désertées. Une institution de crédit fondée sur la loi des warrants agricoles rendrait les plus grands services. L'amélioration des tarifs de transport, la négociation de certains traités de commerce, doivent continuer à venir en aide aux producteurs. Les indemnités allouées aux propriétaires de bêtes à cornes atteintes de tuberculose sont encore insuffisantes et leur payement surtout nécessite de trop longs délais. Autant de réformes utiles dont je m'emploierai à obtenir la réalisation.

L'arrondissement compte plus de 100 mutuelles-bétail, il importe de leur donner toute la résistance possible en présence des épidémies, par une réassurance soutenue par les pouvoirs publics. Je soutiendrai donc le projet Ruau qui organise, par l'État, une réassurance au 3e degré, qui permettra aux sociétés regionales de faire face, en toutes circonstances, aux engagements pris vis-à-vis des assurés.

Le remembrement de la propriété et une nouvelle évaluation des revenus de la propriété non bâtie présentent une utilité particulière dans notre région où le territoire agricole est très enclavé et morcelé. Je demanderai que le Crédit agricole intervienne comme il convient pour aider au payement de ces frais.

La culture du tabac doit être concédée dans un plus grand nombre de communes; l'exercice de la régie doit s'effectuer d'une façon tolérante et non vexatoire ; les prix d'achat doivent être maintenus rémunérateurs par l'État, puisqu'il jouit du monopole.

Si le droit des bouilleurs de cru se trouvait un jour menacé, j'interviendrai énergiquement pour sa défense.

Je continuerai à multiplier mes interventions et mes démarches en faveur de l'élevage des chevaux ardennais, car le développement de cette robuste race me paraît plus que jamais de nature à devenir une source de revenus importants pour ce pays.

Enfin mes efforts vous demeureront comme par le passé acquis pour l'obtention du plus grand nombre possible de travailleurs militaires ; compensation équitable des charges militaires qui, de tout temps, hélas ! ont pesé et pèsent encore plus particulièrement sur ce pays frontière.

La défense nationale et les réformes militaires.

Lorrain, j'ai l'amour du sol natal. Je n'oublie pas cependant que la paix est indispensable à la prospérité industrielle et commerciale d'une nation. Je m'opposerai donc à toute politique d'aventures imprudentes de nature à amener des conflits armés. Mais, avec vous tous, je veux que la France s'impose tous les sacrifices nécessaires pour garder en face des pays voisins sous les armes, son armée grande, vaillante et forte. Je réprouve donc avec indignation toutes les théories antimilitaristes et hervéïstes.

Cependant, tout en écartant l'idée même que cette armée soit mêlée à nos luttes politiques, je désire qu'elle se confonde, de plus en plus, avec la nation et que, de plus en plus, elle se pénètre des principes d'humanité et de justice. Je suis pleinement favorable à la réforme des conseils de guerre.

J'estime que la loi sur les accidents du travail doit être étendue au soldat et engager la responsabilité de l'État. Il est pénible en effet de voir certains jeunes gens qui, partis valides au service militaire, ont été rendus blessés d'abord, infirmes ensuite à leurs parents et qui, victimes d'un malheur irréparable, se voient refuser cependant l'indemnité à laquelle ils ont droit.

Dans le même ordre d'idée, je demanderai que le défaut de crédits suffisants ne soit plus opposé aux familles qui réclament de l'État la légitime consolation de voir rapatrier le corps de leur enfant mort au service de la Patrie dans une expédition lointaine.

Mes chers Concitoyens,

Vous connaissez l'œuvre démocratique et sociale de la législature écoulée ; vous pouvez me juger sur autre chose que sur des promesses, mais d'après cette œuvre elle-même, car je m'y suis étroitement associé : toujours par mes votes, souvent par mon travail personnel dans les commissions, quelquefois même par des interventions à la tribune. Je viens de vous exposer en détail mon programme afin qu'en pleine connaissance, à la fois du passé et de l'avenir, vous puissiez juger et décider.

Accoutumé par l'expérience d'une première législature, à la méthode du travail parlementaire et à ses usages, connu et soutenu par mes collèges des groupes de gauche, dont beaucoup sont devenus pour moi des amis, et notamment par ceux qui se succèdent au pouvoir, j'espère me trouver en situation de servir plus efficacement encore les intérêts de notre région et ceux de la France entière.

Avant de voter, le 24 avril, pesez donc les circonstances ; réfléchissez bien ; jetez un

coup d'œil sur le passé, songez à l'avenir, voyez de quel côté se sont rangés tous ceux que vous avez toujours reconnus comme vos meilleurs guides politiques et alors faites votre devoir.

J'ai acquis le droit de dire que, si je suis élu, je saurai faire le mien !

Vive la République démocratique !

Raoul MÉQUILLET,
Député sortant.
Candidat des républicains.

1re Circonscription de NANCY.

M. MARIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.380 voix.

Mes chers Concitoyens,

Par plus de 10.000 voix vous avez, en 1906, dédaignant la pression officielle, exprimé sur mon nom votre inébranlable volonté de défendre et d'affermir en France la République, c'est-à-dire le régime qui, entre des mains loyales, doit être le plus respectueux de la liberté, le plus ennemi de l'arbitraire et du favoritisme, le plus fécond en réformes sociales, le plus favorable aux progrès de la nation.

Fort de vos suffrages et fidèle à cet idéal, encouragé chaque jour par vous, j'ai toujours scrupuleusement voté selon ma conscience; j'ai servi avec passion et avec joie nos communes convictions.

Comme les vôtres, celles-ci se fortifièrent d'ailleurs au spectacle de nos adversaires : la majorité combiste tumultueusement élue jadis a écœuré le pays.

A la mystification du milliard des congrégations, promis aux retraites ouvrières et dilapidé sous l'œil des juges en même temps que le patrimoine des orphelins, des veuves et des commerçants en détresse, elle a joint la mystification du rachat de l'Ouest, enrichissant les actionnaires, mais grevant lourdement le budget et mécontentant populations et employés intéressés; puis la mystification de l'impôt sur le revenu, promis au pays comme devant amener la justice dans l'impôt et le dégrèvement des contribuables modestes; or, il est essentiellement antidémocratique, osant taxer par l'impôt direct le travail des ouvriers et des employés, les bénéfices agricoles et commerciaux, osant charger les choses moyennes et arrêtant cyniquement sa progression devant les grosses fortunes; il accumule les vexations, l'inquisition et l'arbitraire, menace le crédit des commerçants et celui de l'État; il est l'instrument dangereux de pression fiscale monté par une majorité aux prises avec les difficultés d'argent pour épuiser à volonté les contribuables. A la place du monstre par lequel la dernière législature avait, à la veille des élections, capté les suffrages, un projet tout différent de retraites ouvrières, viable, mais très insuffisant, nécessitant une profonde revision et surtout les ressources sans lesquelles il n'est rien, n'a subi à la Chambre qu'une hâtive délibération électorale.

Sous le règne de cette majorité tyrannique, la France républicaine a vu pour la première fois la révolte menaçante dans les provinces du Midi, un régiment se rebellant, des fonctionnaires d'élite, exaspérés du favoritisme, amenés à s'insurger. Pour la première fois,

lorsqu'à Raon-l'Étape le sang des ouvriers lorrains avait coulé dans une équivoque et lugubre journée électorale, la France républicaine a vu la majorité de la Chambre refuser dédaigneusement les explications nécessaires.

Sous le règne de cette majorité anarchiste, les accidents se sont multipliés dans la marine de guerre, les désordres dans les arsenaux, les crises désastreuses dans la marine marchande; la vaillance de nos soldats a été privée de l'appui que les inventions françaises et l'unanime dévouement des citoyens lui promettaient. A l'actif de la Chambre, aucun acte diplomatique nouveau, aucune œuvre coloniale, aucune grande réforme sociale ne s'est ajoutée.

Sous le règne de cette majorité gaspilleuse et prompte seulement à servir ses intérêts, la montée de notre dette, des dépenses publiques, des impôts, des crédits supplémentaires, s'est couronnée, aux yeux des moins clairvoyants, par le déficit. Alors que la cherté de la vie devient un problème angoissant, des taxes nouvelles ont encore été votées, de plus considérables et de plus vexatoires restent menaçantes au lendemain des élections.

Cette majorité de sectaires n'a su que spolier les morts, tracasser les cultes et menacer les droits des pères de famille.

Elle s'est préoccupée surtout de garder la possession des faveurs. Plus son prestige diminuait dans le pays, plus sa tyrannie s'est accrue. Malgré les avis pressants et répétés du chef du Gouvernement, la pratique des délégués règne toujours. Les fonctionnaires, espionnés dans leur vie privée, sont menacés dans leur carrière. Des individus et des comités sans mandat violent ouvertement les lois. Négligeant l'Administration, l'autocratisme des préfets et de leurs sous-ordres s'attache surtout au succès de la candidature officielle, persécute les citoyens indépendants et leur refuse la concorde si désirée dans tous les cœurs et si nécessaire à la grandeur et au travail fécond de la France.

Electeurs de la 1re circonscription!

Fidèles à la République et à la liberté, vous avez toujours repoussé cette politique déplorable. Déjà vous avez montré qu' « on ne mate pas la Lorraine ».

Vous voterez encore en hommes indépendants, résolus, par une autre politique, à assurer, avec la liberté et l'union, les progrès de la démocratie et la puissance de la nation.

Vous réclamerez la réforme électorale et parlementaire, le vote personnel de vos mandataires et leur assiduité aux travaux de l'Assemblée; la diminution de moitié de leur nombre; la représentation proportionnelle, pour que les minorités soient équitablement représentées et les partis vraiment responsables.

Une réforme administrative profonde, par une large décentralisation donnant aux communes des libertés qui leur sont nécessaires, aux fonctionnaires un statut qui les protège contre l'arbitraire, à tous les citoyens des garanties efficaces, à l'Administration elle-même des moyens modernes.

Une sincère réforme financière des impôts directs, repoussant toute taxe sur le travail, dégrevant enfin la culture, si lourdement chargée, améliorant les patentes, supprimant les impositions des portes et fenêtres, déchargeant les familles nombreuses; une revision démocratique de nos impôts indirects. Plus d'emprunts ni d'impôts nouveaux sans des réformes. Des économies. Des budgets contrôlés, votés à temps et en équilibre loyal.

Des œuvres économiques comme l'évaluation de la propriété foncière, l'organisation du crédit rural, ouvrier et commercial; l'amélioration de notre outillage national; des institutions et des lois pour le petit commerce, trop délaissé; la protection de notre élevage, de nos vins de pays, des planteurs de houblon et de tabac, si cruellement traités aujourd'hui.

De grandes réformes sociales : le développement des œuvres en faveur de la maternité et de l'enfance; l'organisation de l'apprentissage; l'accession de tous à la propriété sous toutes ses formes; l'extension de la législation protectrice du travail, et notamment une loi applicable et efficace pour le repos hebdomadaire; le développement des œuvres d'assu-

rances contre les accidents du travail ; pour les retraites, diminution d'âge; augmentation des secours aux veuves et aux orphelins; usage libéral des caisses mutuelles, syndicales et régionales, règlements plus variés ; emplois des fonds capitalisés aux œuvres agricoles et sociales.

La réforme enfin des mœurs politiques des préfectures; nos administrations collaborant loyalement avec les municipalités et les citoyens; la concorde entre tous encouragée. Ces réformes sont le prélude immédiatement nécessaire de toutes celles qui organiseront bientôt la démocratie et referont de la France la nation prédestinée, donnant à toutes les autres l'exemple de la liberté, des progrès politiques, des réformes sociales. Car si la vie intellectuelle et scientifique de notre merveilleux pays est toujours l'admiration du monde entier, si ses inventions et ses richesses sont la source où viennent toujours puiser les autres pays, sa vie politique, violemment troublée, a été, pour son développement et son rayonnement, une cause momentanée de faiblesse.

Mes chers compatriotes !

Votre honneur est d'avoir toujours affirmé courageusement cette politique de travail et de paix à laquelle aspire aujourd'hui toute la France.

Toujours, sur cette frontière mutilée de la patrie où bat le cœur de la Lorraine, vous en avez compris, pour la France comme pour nous, la nécessité impérieuse.

Vous n'avez jamais non plus séparé vos intérêts régionaux de ceux de la nation, notamment quand vous réclamez le renforcement des troupes et l'assurance du ravitaillement de notre zone frontière.

Tous les Français venus l'an dernier à notre Exposition, attirés par les souvenirs tragiques de 1870, par le voisinage de nos frères annexés, par la réputation de nos industries, la beauté de nos villes et de nos vallées, ont redit à toutes les provinces leur émerveillement de la Lorraine, de son peuple de travailleurs, des hautes destinées qu'elle doit réaliser.

Pour elle-même, comme pour la France entière, notre Lorraine appelle aussi une administration soucieuse avant tout de la justice et du développement de nos intérêts; elle aussi, pour elle comme pour la France entière, aspire à la concorde entre tous ses enfants.

C'est pourquoi, le 24 avril, pour la France et pour la Lorraine, vous renouvellerez avec force votre ferme opposition au sectarisme inintelligent, mystificateur, paresseux et gaspilleur qui a troublé dix ans la République, discrédité le parlementarisme, divisé les villages, menti à toutes les sincères réformes.

Pour la France et pour la Lorraine, vous affirmerez une fois de plus votre indomptable esprit d'indépendance et vos généreux sentiments de fraternité, votre espoir en une démocratie avide de progrès et votre haut idéal de la République.

Louis MARIN,

Républicain progressiste.

2e Circonscription de NANCY.

M. FERRI de LUDRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.677 voix

Messieurs les Électeurs et chers Concitoyens,

C'est avec confiance que je viens solliciter de vous le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1902 et en 1906.

Le 12 décembre dernier, les électeurs du canton de Nancy-Ouest, en m'envoyant, avec une majorité de 788 voix, siéger au Conseil général, ont indiqué leur ferme volonté de me voir défendre le programme que je leur avais soumis.

Je m'étais déclaré partisan de la représentation proportionnelle, seul système capable de permettre aux partis organisés d'avoir, dans le Parlement, une équitable répartition et de réaliser l'amélioration tant désirée des mœurs électorales.

J'ajoutais que je suis l'adversaire du monopole de l'enseignement et de toute mesure susceptible de porter atteinte au droit sacré du père de famille.

Convaincu de la nécessité d'une réforme urgente de notre système administratif et judiciaire, je réclamais une large décentralisation.

Enfin, je m'élevais énergiquement contre tout impôt nouveau, notamment contre ceux qui menaçaient le commerce des boissons.

Ces déclarations, les électeurs de Nancy-Ouest les ont récemment sanctionnées par leurs votes, à une imposante majorité, et ceux des cantons d'Haroué et de Vézelise les ont déjà approuvées dans plus de quarante réunions.

Ils savent d'ailleurs, les uns et les autres — agriculteurs, viticulteurs, ouvriers et commerçants — que je demeure le vigilant défenseur de tous leurs intérêts.

Devant eux j'ai exposé les avantages que présentent les lois Ribot et Lemire sur la petite propriété, les habitations à bon marché, la possibilité d'acquérir un coin de terre et de construire une maison, grâce à des prêts consentis par l'État, à un taux modeste, l'insaisissabilité du bien de famille et des instruments de travail.

Devant eux, aussi, j'ai reproduit la déclaration faite par moi à la tribune de la Chambre, en faveur d'une réforme fiscale, ayant pour but d'alléger les charges qui écrasent la terre, de supprimer l'impôt des portes et fenêtres qui pèse si lourdement sur les familles pauvres et nombreuses et d'encourager celles-ci par des diminutions de taxes, comme aussi de reviser notre système des patentes.

Mais, très énergiquement, je leur ai démontré les inconvénients résultant d'un régime qui aurait pour conséquence d'organiser l'inquisition fiscale chez les agriculteurs, les commerçants, les industriels et d'atteindre les salaires des travailleurs.

Ils ont témoigné par leurs votes qu'ils m'avaient approuvé.

C'est, en effet, progressivement et non pas brutalement par un bouleversement qui risquerait de ruiner l'épargne et le crédit publics, que l'on peut, dans un grand pays comme le nôtre, modifier tout un système d'impôts.

Depuis quelques mois, diverses questions ont été solutionnées par le Parlement.

J'ai voté la loi sur les retraites ouvrières, parce que le principe m'en paraît juste et nécessaire ; parce qu'il importe, après la loi sur l'assistance aux vieillards, de venir en aide aux ouvriers de l'usine et de la terre qui n'ont pu, en raison de la cherté grandissante de la vie et de leurs charges de famille, assurer le pain de leurs vieux jours.

Mais je n'hésite pas à répéter ce que j'ai toujours soutenu, c'est-à-dire que la limite d'âge devrait être abaissée, que la capitalisation de milliards entre les mains de l'Etat peut offrir de graves inconvénients, et qu'enfin une part plus large doit être faite à la mutualité.

C'est dans ce sens que la loi devra être remaniée.

Une question importante se posera devant la prochaine Chambre, c'est celle du statut des fonctionnaires. Je considère ce statut comme indispensable. Il importe en effet de permettre aux fonctionnaires de défendre, dans des associations reconnues, leurs revendications légitimes et leurs intérêts professionnels. J'ai déjà, d'ailleurs, en ce qui concerne les instituteurs, demandé la suppression du déplacement d'office et de la nomination par le préfet.

Un dernier mot.

Vous pouvez tous constater l'admirable essor de notre région au point de vue industriel et commercial. Je resterai, croyez-le bien, le défenseur résolu de nos richesses locales — celles de nos champs et de nos usines — qui doivent faire la vie plus large aux travailleurs de la ville et de la campagne.

Ils savent, les uns et les autres, qu'ils peuvent, en toutes circonstances, compter sur mon concours le plus dévoué.

Tel est, mes chers concitoyens, l'exposé de mon programme.

C'est celui d'un républicain libéral, partisan de la démocratie tolérante, que j'ai toujours voulue, et qui comporte, avec la défense des grands principes nécessaires à l'existence et à la grandeur du pays, la liberté sous toutes ses formes, et l'égalité de tous devant la loi !

FERRI de LUDRE,

Député sortant, Conseiller général.

3e Circonscription de NANCY.

M. DRIANT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.823 voix.

Mes chers Concitoyens,

Après trente ans de services dans l'armée, j'ai vu, comme 3.000 de mes camarades, ma carrière brisée par la délation.

Je ne veux pas rester un inutile à une heure grave pour le pays et je me présente avec confiance à vos suffrages pour faire triompher le drapeau de l'antibloc lorrain qu'a bien voulu me confier M. Beauchet, l'éminent maire de Nancy.

Je n'appartiens à aucun groupement politique. Je viens à vous comme républicain indépendant.

Mais la République que je veux servir sera tolérante, ouverte à tous, respectueuse de toutes les libertés, économe des deniers publics.

Dans cette Lorraine, peuplée de nobles souvenirs et depuis des siècles attachée à ses libertés locales, dans ce beau pays où je viens me fixer avec les miens, mon ambition serait de devenir l'ami de tous, par l'étude constante des intérêts et des besoins de tous.

L'agriculture demande à être protégée par des droits de douane suffisants, allégée par la suppression du principal de l'impôt foncier; admise à jouir légalement des droits qu'elle exerce depuis vingt-cinq ans dans ses syndicats. Mutualiste convaincu et décidé de rester en contact permanent avec les populations rurales, je travaillerai avec elles et pour elles.

Le commerce, l'in ustrie sont représentés, à Nancy, par des groupements d'élite. Je me ferai un devoir d'entrer en relations étroites et suivies avec eux et m'inspirerai constamment de leurs vœux et de leurs intérêts corporatifs.

Quant à mon programme politique, je l'ai exposé maintenant dans 60 réunions.

Je veux la liberté dans sa plus large acception : liberté de conscience et d'enseignement, liberté du vote, liberté du travail.

Je veux la justice pour tous, l'égalité des citoyens devant les faveurs comme devant les charges, le respect du suffrage universel et, par conséquent, la suppression des délégués, mouchards sans mandat, qui sont le fléau des communes.

Je veux le progrès par l'union et la solidarité : trêve à la haine des classes et à la politique de division.

Je suis un partisan résolu d'une loi qui donnera une retraite aux ouvriers de la terre et de l'usine : mais celle qu'on vous apporte, bâclée en fin de législature, est un trompe-l'œil ; je suis notamment opposé au système de la capitalisation, qui mettra des milliards entre les mains de l'État et je demande que les mutualités soient associées plus largement à cet effort décisif vers un mieux-être social.

Je veux une répartition plus juste de l'impôt, mais sans arbitraire ni inquisition.

Je demande pour les fonctionnaires un statut qui les mette à l'abri du favoritisme.

Je voterai la réforme électorale qui, par le scrutin de liste, la représentation proportionnelle et le vote secret mettra l'honnêteté à la base de la consultation populaire.

Électeurs,

Jugez le bloc parlementaire à son œuvre : Qu'elle est belle !

Il s'est attribué une prébende de quinze mille francs dès le premier jour.

Il a grossi le budget de 600 millions de dépenses nouvelles.

Il vous lègue 220 millions de déficit.

Il a laissé dilapider par des voleurs, dont les plus gros restent impunis, le milliard des congrégations, qui aurait permis la réalisation immédiate des retraites ouvrières et paysannes.

Il a galvaudé toutes les décorations, dupé les travailleurs, étouffé tous les scandales.

Il a gouverné enfin par la spoliation, la persécution, l'injustice et la délation.

Mes chers Concitoyens,

Voulez-vous que nous sortions de cette atmosphère irrespirable, de ce régime de haine, de tyrannie, de suspicion ?

Ralliez-vous à mon programme de liberté.

Avec vous, je veux rendre la France aux Français, la République à tous.

Je veux la France forte et respectée au dehors, l'armée hors de la politique et la paix dans la dignité nationale.

Je veux enfin le drapeau tricolore, celui de nos aïeux, dominant tous les partis, réunissant tous les Français dans l'amour du sol, et sa devise, honneur et patrie, devenant le mot d'ordre de la République !

Vive la Lorraine !

Vive la France !

Vive la République !

Commandant DRIANT,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Candidat républicain indépendant.

Circonscription de TOUL.

M. Gustave CHAPUIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.930 voix.

Mes chers concitoyens,

Appelé à nouveau par le comité républicain démocratique à l'honneur d'être son candidat au scrutin du 24 avril prochain, j'ai accepté avec reconnaissance cette mission et j'en comprends tous les devoirs.

Depuis que je représente au Parlement l'arrondissement de Toul, vous avez pu me juger d'après mes actes.

Aussi, je me présente à vos suffrages avec confiance.

Si vous me faites l'honneur de me renouveler mon mandat, je continuerai comme par le passé à travailler à l'œuvre républicaine et au triomphe de notre programme démocratique.

Les réformes commencées dans la dernière législature devront être, je ne dirai pas achevées, — car dans la vie sociale tout ne cesse d'évoluer, — mais continuées avec persévérance dans l'intérêt de tous.

Moins de privilèges en haut, moins de privations en bas, toujours plus de justice, plus de fraternité, plus de solidarité, et notre France républicaine, s'appuyant sur une démocratie toujours plus pacifique et plus apaisée sera forte, grande et belle.

Dr G. CHAPUIS,
Conseiller général, député sortant.

PROGRAMME DU COMITÉ RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE TOUL
DÉVELOPPÉ PAR M. CHAPUIS

I. — *Défense nationale.*

Maintien et amélioration de nos forces militaires. Extension de l'arbitrage en matière de conflits internationaux.

II. — *Réformes électorale et administrative.*

Maintien du scrutin uninominal, mais avec la péréquation, c'est-à-dire l'égalisation du nombre des électeurs dans chacune des circonscriptions; diminution du nombre des députés; durée du mandat portée à six ans, avec renouvellement partiel tous les trois ans.

Décentralisation administrative et financière.

Division administrative par régions. Conseils régionaux auxquels ressortiraient les questions d'intérêt local. Conseils cantonaux auxquels ressortiraient les affaires intéressant le canton et par voie de conséquence, suppression des conseils généraux et d'arrondissement.

III. — *Liberté de conscience et laïcité.*

Neutralité absolue de l'État en matière religieuse. Maintien de la liberté de pratiquer tous les cultes ou de n'en pratiquer aucun.

Défense de l'école laïque.

IV. — *Questions économiques et sociales.*

Rapport du capital et du travail. Nécessité d'unir ces deux forces. Participation des travailleurs aux bénéfices. Nécessité du contrat de travail. Nécessité d'organiser l'apprentissage.

Lois sociales : application et développement de la loi sur l'assistance aux vieillards et infirmes et de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Amélioration des conditions morales et matérielles des travailleurs. Protection des enfants et des femmes employés dans l'industrie. Création de caisses de prévoyance contre le chômage forcé.

Substitution de l'impôt général sur le revenu aux contributions actuelles.

V. — *Question régionale.*

Défense du droit des bouilleurs de cru.

MEUSE

Circonscription de BAR-LE-DUC.

M. MAGINOT.

Elu au 1er tour de scrutin : 9.157 voix.

Mes chers concitoyens,

Depuis douze ans notre arrondissement, dupe et victime de manœuvres électorales habiles, se débat sous la plus regrettable des équivoques.

Alors que les autres arrondissements de la Meuse ont pu se libérer de cette politique stérile et inféconde entre toutes qu'on a désignée du nom singulièrement prétentieux de nationaliste, l'arrondissement de Bar, travaillé par la plus militante des réactions, attend encore d'en être affranchi.

Il est vrai que depuis quelque temps, sous la poussée des nouvelles générations issues de l'école laïque, un retour aux anciennes traditions républicaines de notre arrondissement se dessine très nettement. On commence aussi à avoir assez d'une politique sans orientation, d'une politique sans résultats.

La dernière élection au Conseil général dans le canton de Revigny, où malgré tous les efforts du parti réactionnaire, j'ai obtenu un nombre de voix double de celui de mon concurrent, l'élection sénatoriale plus récente encore qui vient à une très belle majorité de ramener au nombre de nos représentants, M. Jules Develle, le chef incontesté du parti républicain dans l'arrondissement de Bar, sont autant d'indications certaines du mouvement qui se produit actuellement, mouvement qui atteste d'une façon particulièrement saisissante le discrédit dans lequel l'opposition nationaliste est désormais tombée. Il n'y a plus qu'un effort à faire pour mettre fin à la fâcheuse situation dans laquelle des intérêts électoraux personnels ont placé notre arrondissement et pour ramener ce dernier vers une politique nettement républicaine, sérieuse, soucieuse de nos intérêts économiques, agricoles et ouvriers, une politique qui ne soit plus dominée par de seules considérations électorales et qui s'inspire vraiment des besoins du pays. Cet effort, à en juger par l'excellent accueil que j'ai reçu dans l'universalité des communes que je viens de parcourir, vous êtes à la veille de le donner. Si, comme tout permet aujourd'hui de le prévoir, le succès répond à nos espérances, je serai heureux et fier d'avoir collaboré avec vous et du meilleur de mes forces à ce succès qui ne sera pas seulement une grande victoire républicaine mais la revanche des intérêts de notre arrondissement trop longtemps négligés.

Mon programme est celui d'un républicain loyal, d'un démocrate sincère, qui ne cache ni ne change son drapeau et qui estime que la probité politique est le premier devoir d'un candidat. C'est vous dire que je réprouve toute surenchère, de même que les attitudes équivoques me répugnent.

Je ne suis l'homme d'aucune personnalité ni d'aucune coterie, je suis un candidat d'union républicaine, je suis le candidat des républicains.

Trop jaloux de ma propre liberté pour ne pas respecter celle des autres, je défendrai

toujours les droits de la conscience ainsi que le libre exercice des cultes. Je suis pour la neutralité absolue de l'Etat en matière confessionnelle. Je suis aussi de ceux qui estiment que la Religion doit être tenue à l'écart des luttes politiques et qui désirent voir les ministres des cultes se cantonner dans leurs attributions cultuelles.

Le moment est venu de faire dans ce pays une politique d'apaisement, sans laquelle il est impossible d'avoir une politique d'affaires, la seule qui permette de donner satisfaction à nos intérêts économiques et agricoles.

Assez de guerres de religion. Assez de conflits entre républicains pour des questions de nuances ou de sous-nuances. Groupons-nous. Coordonnons nos efforts, en vue de rendre notre République meilleure et plus habitable pour tous.

La République doit être réformatrice, elle doit être sociale. Ce n'est pas au milieu des divisions ou des persécutions qu'elle peut remplir sa généreuse tâche. C'est dans l'union, c'est dans la paix qu'elle doit poursuivre sa marche vers le progrès. C'est aussi dans l'ordre et la sécurité. Toutes les mesures ayant pour but de faire respecter cet ordre, d'assurer cette sécurité, qu'il s'agisse de la défense de nos frontières ou de la sécurité qui doit exister à l'intérieur du pays, peuvent compter sur mon énergique adhésion. C'est vous dire que je suis avec ceux qui veulent conserver à la France une armée forte, tant que l'accord des puissances n'aura pu se faire sur la question du désarmement. J'entends que cette armée soit respectée et qu'on réprime sévèrement les attentats dirigés contre elle. Je demanderai également qu'on protège d'une façon plus efficace qu'on ne l'a fait dans ces derniers temps les citoyens honnêtes contre les exploits chaque jour plus audacieux des apaches et des professionnels du crime.

Vos intérêts agricoles trouveront en moi un ardent défenseur et je n'oublierai jamais que l'agriculture est la principale richesse de nos régions. Je ne négligerai pas non plus nos intérêts industriels et commerciaux.

Partisan du remaniement de notre ancien système fiscal qui ne répond plus aux besoins actuels et qui fait peser sur la terre et sur les petits contribuables des charges disproportionnées, j'admets en principe tout nouveau mode d'imposition permettant d'introduire plus de justice parmi les contribuables, à la condition qu'il ne soit ni vexatoire, ni inquisitorial.

Soucieux en même temps de voir pratiquer une politique d'économies, je demanderai à ce qu'on réalise au plus tôt la réforme électorale, par la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, cette réforme étant avec raison considérée comme le prélude nécessaire de la réforme administrative qui doit se traduire, de l'avis de tous ceux qui ont pu étudier de près le fonctionnement de nos services publics, par une diminution notable du nombre de leurs agents.

La question du statut des fonctionnaires sollicite également et d'une façon impérieuse l'attention des pouvoirs publics. J'estime qu'il faut donner aux agents de nos Administrations les garanties de carrière auxquelles ils ont droit et qu'on leur promet depuis trop longtemps.

Dans le domaine des réformes sociales, j'appuierai les projets destinés à améliorer les conditions d'existence et de travail de nos populations ouvrières, et j'insisterai en faveur de la réglementation à brève échéance du contrat collectif de travail et de l'extension des capacités des groupements syndicaux.

Je suis pour une politique de réformes pratiques et tangibles, je suis pour une politique de résultats et non pour une politique de stériles promesses.

Je suis pour une République unie, pacifiée, une République dans laquelle la justice et la liberté ne soient pas que des mots, une République démocratique, généreuse et véritablement sociale.

Vive la France !

Vive la République !

André MAGINOT,

Conseiller général.

Circonscription de COMMERCY.

M. GROSDIDIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.311 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages pour l'élection de dimanche prochain et vous demander de me renouveler le mandat que vous m'avez confié il y a 4 ans.

Des lois très importantes ont été votées par la Chambre pendant la législature qui vient de se terminer.

Je me bornerai à citer les principales :

Celles du 2 janvier et du 28 mars 1907, celle du 13 avril 1908 ont complété la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État en assurant la liberté de l'exercice du culte et la dévolution des biens ecclésiatiques.

Au point de vue militaire, la Chambre a réduit la durée des périodes d'instruction militaire dans la réserve et la territoriale, voté l'augmentation de l'artillerie et des crédits importants pour l'amélioration des casernements, des hôpitaux, et de la nourriture de nos soldats.

Au point de vue des intérêts agricoles :

La loi du 3 décembre 1907 qui a prescrit de procéder à l'évaluation du revenu net des propriétés non bâties.

La loi du 5 août 1908 sur les fraudes.

Celle du 12 juillet 1909 permettant de constituer le bien de famille insaisissable.

Celle du 19 mars 1910 instituant le crédit inviduel à long terme.

La loi des retraites ouvrières et paysannes qui est mise en vigueur dans l'année 1911.

La loi sur l'impôt sur le revenu, qui est soumise à l'examen du Sénat et que la Chambre nouvelle sera appelée à discuter de nouveau.

Si vous me faites le grand honneur de me choisir pour vous représenter au Palais-Bourbon, je m'inspirerai du programme de « l'Alliance républicaine démocratique », c'est dire que je suis partisan de la réforme fiscale qui aura pour but et pour effet de mieux répartir l'impôt sans revêtir un caractère arbitraire et vexatoire.

De l'assurance contre le chômage et l'invalidité.

De la défense de l'école laïque, mais non du monopole de l'État.

D'une loi donnant aux fonctionnaires un statut qui reconnaisse leurs droits individuels et corporatifs, fixe leurs obligations professionnelles et les mette à l'abri de l'arbitraire administratif et politique.

La réforme administrative et judiciaire est impossible à envisager avec le mode actuel d'élection des Députés; la réforme électorale s'imposera donc dans la prochaine législature ; quelle sera cette réforme? beaucoup de systèmes sont en présence.

Je ne vous dissimulerai pas que mes préférences sont pour un mode de scrutin plus large, avec la péréquation des circonscriptions électorales et la représentation proportionnelle; je ne pense pas que ce nouveau mode de scrutin, s'il est adopté, puisse, comme l'affirment ses adversaires, faire courir un danger quelconque à la République, car s'il assure aux minorités le nombre de représentants auxquels elles ont droit, il en est de même pour les majorités et si celles-ci ont le pouvoir, celles-là auront le contrôle.

Telles sont, mes chers Concitoyens, les grandes lignes du programme que je soumets à votre bon sens, à votre jugement.

J'ai la confiance que vous lui donnerez votre approbation dimanche prochain.

René GROSDIDIER,
Maire de Commercy,
Député sortant.

Circonscription de MONTMÉDY.

M. LEFÉBURE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.975 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je suis appelé à l'honneur de porter le drapeau des républicains dans l'arrondissement de Montmédy.

Ces marques de confiance sont le plus sûr garant de la fidélité avec laquelle j'ai respecté mon programme, défendu vos intérêts et servi des idées qui nous sont également chères.

L'impôt sur le revenu, voté au Palais-Bourbon lors de la dernière législature, est désormais soumis à l'examen du Sénat, et si je suis disposé à m'associer à des modifications portant sur l'application de certains de ses articles, je suis bien résolu à maintenir le sens démocratique qui lui a été imprimé par la Chambre.

Désireux de donner aux fonctionnaires toutes les garanties de stabilité et d'indépendance compatibles avec l'exercice de leurs obligations professionnelles, je voterai un statut établissant nettement leurs droits et leurs devoirs.

En ce qui concerne l'enseignement laïque, j'estime qu'il doit être favorisé et défendu sous toutes ses formes et dans tous ses principes. Je joindrai mes efforts à ceux qui tendront à donner à l'enseignement primaire un caractère essentiellement agricole, industriel et commercial.

La défense nationale et la grandeur du pays resteront, comme par le passé, l'objet de mes constantes préoccupations; mon plus vif désir est de voir conserver à la France la paix dont elle est redevable à la République depuis quarante ans et qui doit s'inspirer de la fierté et de la dignité convenant à une grande nation comme la nôtre.

La question sociale est de celles qui doivent plus particulièrement solliciter l'attention du Parti républicain et occuper l'activité du Parlement.

Dans cet ordre d'idées, je demeure l'ennemi de toutes les violences, surenchères ou menées révolutionnaires portant atteinte au principe de la propriété et de la liberté individuelle; mais je coopérerai, dans une mesure aussi large que possible, aux lois ayant pour but d'améliorer le sort des travailleurs, notamment à l'organisation de l'arbitrage obligatoire destiné à régler pacifiquement les conflits du capital et du travail, à celle du contrat collectif du travail, à l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels, aux mesures facilitant à tous l'accès de la propriété.

Comme auparavant, mon concours le plus absolu est acquis aux propositions ayant pour but le développement et la protection de notre agriculture.

Je m'emploierai activement à la simplification des rouages administratifs et judiciaires en vue d'obtenir de sérieuses économies.

La prochaine législature sera appelée à discuter la réforme électorale. Pour ma part, je suis partisan d'un système ayant comme base la diminution du nombre des circonscriptions et de celui des Députés.

Je continuerai à travailler à l'apaisement dont jouit depuis quatre ans notre circonscription, apaisement si nécessaire à la prospérité de notre région, à nos intérêts généraux et particuliers.

J'ai l'espoir que les électeurs de l'arrondissement de Montmédy voudront bien me continuer leur confiance, afin de me permettre de remplir jusqu'au bout le programme de réalisations que je soumets à vos suffrages.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Montmédy !

Albert LEFEBURE,
Député sortant,
Préfet honoraire, Conseiller général,
Maire de Thonnelle.

Circonscription de VERDUN.

M. NOEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.031 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la seconde fois, en moins de deux ans, je me présente à vos suffrages, appuyé par tous les républicains de l'arrondissement.

Mon programme nettement démocratique, fait de tolérance et respectueux de toutes les libertés, éloigné de tout bluff ou de promesses démagogiques, était avant tout une œuvre de sincérité et de bon sens. Tel il était, tel il est encore.

La législature qui disparaît a, malgré les pires attaques, voté des lois d'une importance capitale qui feront époque.

Le principe de l'impôt sur les revenus était admis déjà quand j'arrivais à la Chambre, et j'étais atteint d'une grave maladie quand l'ensemble fut mis aux voix; quelque imperfection que le Sénat puisse trouver à cette loi, elle dégrève de plus de moité la moyenne et petite propriété rurale, elle exonère l'ouvrier des villes ou des champs dont le salaire est modeste; à des taxes fondées sur les signes trompeurs d'une richesse apparente, elle substitue un impôt progressif et global sur la richesse acquise, quelle qu'elle soit, d'où qu'elle vienne, et la nécessité de cette réforme n'est même plus contestée.

J'ai voté la loi qui renvoie devant les tribunaux ordinaires les délits et les crimes de droit commun commis par les militaires, qui tout en maintenant l'existence des conseils de guerre en temps de paix pour faits concernant exclusivement la discipline, en a remis l'instruction à la juridiction civile et institué un jury d'une nature spéciale présidé par un magistrat et composé de jurés civils et militaires.

J'ai voté la réduction des périodes des réservistes.

J'ai voté le maintien des droits protecteurs de l'agriculture et le relèvement des droits d'entrée des meubles, en particulier sur les bois sculptés.

« Cette loi, disait hier un ancien ministre de l'agriculture, fait le plus grand honneur au Parlement français, parce qu'elle a été poursuivie en dehors de toute préoccupation politique, et sans autre but que l'intérêt général du pays. »

J'ai voté la constitution du bien de famille insaisissable.

C'est avec joie que j'ai voté d'abord les retraites des cheminots; enfin les retraites ouvrières et paysannes, imparfaites encore, mais qui sont une étape dans la marche de notre République vers plus de justice et de solidarité.

Électeurs,

Plus que jamais la pratique des affaires publiques me fait désirer un budget sincère. Je voudrais qu'il soit biennal, pour nous permettre de le préparer et l'examiner plus librement, sans nous ravir chaque fin d'année un temps précieux qui serait employé à l'examen des lois urgentes, forcément retardées.

Partisan du maintien de la propriété qui seule donne à l'individu l'initiative et l'énergie nécessaires pour la conquérir et la conserver, j'estime que nos premières préoccupations doivent être pour les réformes sociales.

Nous devons songer à organiser l'assurance des travailleurs contre l'ensemble des risques sociaux : chômage, maladie, invalidité, vieillesse.

Il nous faut étendre les syndicats en leur donnant droit à la propriété; il faut organiser le droit collectif de travail, le droit de grève, la participation des travailleurs, non plus seulement aux bénéfices, mais au capital, par les actions de travail, en commençant l'application par la réforme de la loi sur les mines.

Toujours je m'efforcerai particulièrement de consacrer le meilleur de mon temps aux questions agricoles. J'ai demandé à la tribune du Parlement de moderniser cet enseignement. Il faut poursuivre dans les campagnes la vulgarisation des belles lois qui ont été votées; il faut multiplier les caisses de crédit surtout depuis la naissance du crédit agricole immobilier.

Partisan des lois scolaires qui sont l'honneur de la République, j'ai prouvé par des actes mon dévouement à l'école laïque et j'ai la plus grande estime pour nos dévoués instituteurs qu'il faut défendre si besoin est; épris de liberté, soucieux de concilier le droit de la nation et celui de la famille, je suis contre le monopole, mais j'estime qu'il est nécessaire d'exiger l'équivalence des diplômes dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé et de réserver à l'État le droit d'inspection et de contrôle.

J'ai donné mon adhésion à la déclaration du groupe républicain de la réforme électorale, administrative et judiciaire.

J'ai voté le rétablissement du scrutin de liste. J'y voyais surtout un remède à l'inégalité si choquante des circonscriptions et une diminution du nombre des élus, je suis prêt à étudier un système proportionnel qui, tout en tenant compte des minorités, ne sera pas l'anéantissement d'une majorité nécessaire à un gouvernement démocratique.

J'estime qu'il faut simplifier les rouages administratifs par une décentralisation aussi large que possible, gage de rapidité et d'économie dans les services.

La réforme administrative entraîne la réforme judiciaire par la suppression des petits tribunaux de toutes juridictions, et la disparition des études qui ne permettent plus de vivre à leurs titulaires.

J'ai assisté à toutes les réunions des groupements commerciaux, associés pour la défense de leurs intérêts; je leur ai promis et je leur prête mon concours. Je me réjouis de voir la mentalité de la jeunesse française s'orienter de plus en plus, à l'instar de nos voisins les Anglais, vers l'industrie, le négoce. Je tiendrai la main au développement de l'instruction technique, déjà prospère en Lorraine comme je suis tout acquis aux mesures qui pourront remédier à la crise de l'apprentissage.

Nous avons été témoins d'une crise douloureuse pour la République, funeste aux intérêts du pays : des fonctionnaires, égarés un moment, dont nous connaissons tous le zèle et le dévouement, s'étaient mis en grève. Il est nécessaire de leur donner un statut qui éta-

blisse nettement leurs droits, en fixant leurs devoirs, qui pourra les soustraire dans leur recrutement, dans leur avancement, dans les mesures disciplinaires qui peuvent leur être appliquées à toutes les influences, quelles qu'elles soient, étrangères à leur profession.

Electeurs,

En me présentant à vos suffrages il y a deux ans, je ne cherchais pas plus les avantages pécuniaires d'une situation fort honorable que je m'étais créée, que je ne cédais aux désirs d'une vaine ambition que je savais féconde en rancœurs et en désillusions.

J'estimais, non sans appréhension de mes responsabilités, que par mon passé et l'expérience acquise à tous les échelons des mandats politiques, j'étais de taille à représenter vos idées, à répondre à vos espérances. J'ai conscience d'avoir rempli mes devoirs.

Uni à tous les représentants républicains de la Meuse, j'ai, par une collaboration étroite avec notre énergique et dévoué sénateur Charles Humbert, travaillé à la fois à la défense des intérêts généraux de l'arrondissement, à l'augmentation du patrimoine de Verdun par une diminution de ses droits de casernement et l'obtention d'un premier polygone exceptionnel dans la première zone, comme à la satisfaction dans la mesure du possible des services particuliers qui m'étaient demandés, sans tenir compte à personne de ses opinions politiques, les oubliant d'ailleurs aussitôt qu'ils étaient rendus.

Je crois avoir droit à toute votre confiance, et les attaques grossières et injurieuses dont je suis l'objet ne peuvent que me conquérir des sympathies.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Verdun !

Albert NOEL,

Député sortant,

Conseiller général de la Meuse.

MORBIHAN

1re Circonscription de LORIENT.

M. NAIL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.366 voix.

Citoyens,

Je me présente à vous sous les auspices de l'alliance des comités républicains, radicaux et socialistes de notre circonscription.

Au point de vue politique, je reste attaché au programme que les électeurs de Lorient ont fait triompher sur mon nom lors de ma nomination au Conseil général en 1898 et en 1904. Je demeure fidèle aux principes dont nous nous sommes réclamés, mes amis et moi, depuis plus de quinze années, lors des élections municipales successives.

Je suis partisan de la République démocratique, sociale et laïque, de la République qui n'a ni ennemis à gauche, ni amis à droite, de la République juste pour tous, bienveillante pour les pauvres et les travailleurs.

J'approuve pleinement la loi de séparation des Églises et de l'État, loi qui est la charte de la liberté et de la conscience, et qui garantit à chacun le droit de pratiquer sa religion ou de n'en avoir aucune.

Je veux que l'école laïque soit défendue efficacement. Pour elle ou contre elle, tel va être le terrain de la lutte électorale ; telle sera aussi la pierre de touche des candidatures. A mon avis, l'enfant a droit à la vérité, et l'enseignement public est un service d'État ; je n'hésiterai pas, si cela était nécessaire pour conjurer le péril des deux jeunesses, à aller jusqu'au monopole.

Le Parlement s'est honoré en votant les retraites ouvrières et paysannes. Mais il y a de grandes retouches à faire : j'estime qu'il faudrait surtout renoncer au système de la capitalisation et avancer à 60 ans l'âge d'admission.

L'impôt sur le revenu, voté par la chambre, doit être institué sans retard, en dehors de toute pratique inquisitoriale, et avec des dégrèvements aussi larges que possible pour la petite propriété et pour le produit du travail. Il remplacera les vieilles contributions directes sans rien y ajouter. Plus de patentes ni impôt foncier si mal établis en général, plus d'iniquité fiscale comme la contribution des portes et fenêtres ! En atteignant surtout la richesse acquise, on pourra éviter tous impôts nouveaux, directs ou indirects, aussi bien ceux qui frappent le commerce que ceux qui s'attaquent à la terre.

Avec raison les fonctionnaires veulent être à l'abri du favoritisme et du despotisme des élus ; ils demandent un statut, que le Gouvernement a préparé et que je m'engage à voter. Mais j'estime qu'en attendant, les mesures de clémence déjà prises à l'égard des fonctionnaires révoqués doivent être complétées et étendues. Parmi ces petits fonctionnaires, les plus modestes, cantonniers, facteurs, douaniers, etc., attendent depuis trop longtemps des améliorations : ils peuvent compter sur mon concours.

J'ai donné comme maire de Lorient, tous mes efforts aux œuvres sociales : protection de l'enfance par les crèches et goutte de lait, assistance aux vieillards et incurables, coopératives, organisations ouvrières, etc. Je suis fier d'avoir pu rendre quelques services à la cause mutualiste, spécialement en organisant la « Maison de la mutualité ». Je promets, si je suis votre élu, de suivre la même ligne de conduite, de rechercher l'extension de la loi sur l'assistance aux vieillards, de voter les mesures favorables aux familles nombreuses et de donner en toute occasion aux travailleurs une main grande ouverte pour aller vers plus de bien-être et de justice.

La législation du travail est à codifier et à compléter. La création de caisses de chômage, l'institution du contrat collectif et de l'arbitrage obligatoire sont de première nécessité.

Je tiens à ajouter que le devoir d'un député est de prévenir et d'apaiser les conflits qui surgissent entre employeurs et employés. Ce que j'ai fait comme maire à cet égard, je m'engage à le faire encore et à être au milieu de vous, dans un but de conciliation, si des grèves venaient à surgir.

Le scrutin d'arrondissement est condamné. Il faut une réforme électorale, comme le disait il y a quelques jours un républicain autorisé, parce qu'il faut une réforme administrative et une réforme judiciaire. Élargir les circonscriptions et protéger la liberté du vote contre toutes les pressions et les fraudes, conserver à la majorité républicaine la force indispensable pour gouverner, donner aux minorités leur part légitime de représentation et de contrôle : voilà la formule vraie, d'où sortira une France réorganisée et moderne.

L'armée nationale doit être forte, pour défendre le pays et les institutions. Elle doit rester en dehors des partis. J'ai le culte du drapeau et je répudie hautement les doctrines criminelles de l'antipatriotisme.

Entre tant d'autres bienfaits, la République a assuré la paix et relevé le prestige moral de la France. Le pays en sait gré au régime ; avec lui, j'aspire au developpement de l'arbitrage international, sans vouloir rien abandonner de notre dignité.

Citoyens,

A côté de ces principes essentiels, il importe d'envisager les questions d'ordre local.

Lorient et sa région sont en plein essor, au point de vue du commerce et de l'agriculture. Il faut seconder la progression des affaires et favoriser largement, dans l'industrie et le commerce, les libres initiatives.

Notre port de Kergroise doit être commencé au plus tôt. Nos tramways, qui vont rattacher Guidel à la ville, devront aussi relier Larmor, dès que le pont de Kermélo, tant attendu, aura été reconstruit. Les remparts de Lorient sont entamés, il faut en finir et niveler ce souvenir du passé. La passerelle du Scorff ne peut plus être retardée. Le péage du pont du Bonhomme devra être racheté. Quéven attend sa gare sur la grande ligne, et Pont-Scorff, gros centre agricole, mérite de retrouver son ancienne importance.

Il faut soutenir les syndicats agricoles et les comices, encourager les foires de Lorient et des communes rurales. Les chemins ruraux sont mauvais. Il faut les doter sur le budget national et départemental, pour qu'ils deviennent suffisants et praticables.

Les petits fermiers à l'année sont exposés à des congédiements imprévus et ruineux ; je proposerai une loi obligeant propriétaires et locataires à se prévenir réciproquement un an à l'avance.

Pour nos pêcheurs, il convient de reviser la loi mal faite de 1907, d'améliorer leurs minimes retraites et le fonctionnement des caisses de prévoyance, de rajeunir et d'adoucir la réglementation draconienne de la pêche, de doter enfin tous nos petits ports, depuis Kernével jusqu'au Pouldu, de jetées suffisantes, de brise-lames, en un mot de l'outillage indispensable.

La prospérité de notre pays est liée à celle de notre port de guerre.

Il faut qu'il soit mis, une fois pour toutes, à l'abri des menaces. A peu près oublié en

1901, lors de la répartition des 140 millions destinés à l'outillage naval, sur lesquels il n'a reçu que 850.000 francs, notre port doit être maintenu en plein exercice, pourvu au plus tôt de son troisième bassin, creusé et dragué dans ses entrées. L'intérêt de la grande patrie est ici d'accord avec celui de la petite.

Pour le personnel ouvrier : je demanderai l'application du décret de 1907 sur les soldes, avec réduction de 5 années donnant droit au passage d'une classe à l'autre, la suppression de la 5e classe, une règlementation plus avantageuse des travaux supplémentaires, les 15 jours de congé avec solde, déjà presque promis par le Gouvernement, l'hospitalisation à prix fixe et selon un tarif réduit, l'augmentation des pensions de retraites pour les ouvriers et chefs ouvriers, etc. J'insisterai de toutes mes forces pour faire établir enfin la retraite proportionnelle au profit des veuves et des orphelins, et pour donner à tous les retraités le paiement mensuel et le certificat de vie délivré par les mairies. M'inspirant des vœux du Comité fédéral : je demanderai l'immatriculation des ouvriers et ouvrières en régie, travaillant actuellement dans l'arsenal, et l'introduction dans les décrets qui ont institué la nouvelle catégorie des ouvriers auxiliaires, de dispositions assurant d'une façon automatique l'admission de ces ouvriers dans le personnel immatriculé, au fur et à mesure des vacances.

Les revendications spéciales des écrivains techniques, des dessinateurs, des surveillants techniques, et, en général, de tout le personnel si méritant des corps secondaires, attireront mon attention. Je m'emploierai, d'accord avec les intéressés, à les faire aboutir.

Les officiers mariniers n'ont pas obtenu, malgré 5 ans d'attente, les satisfactions auxquelles ils ont droit. L'unification des retraites, qui aurait dû accompagner la loi de 1905, est encore à réaliser : je promets de prendre en main cette cause juste, qui exige une prompte solution.

Citoyens,

Pour appliquer ces idées, pour tenter de mener à bien ce programme, je n'ai que ma bonne volonté, mon énergie et mon expérience, déjà longue de vos besoins et de vos intérêts. Je vous en fais l'offre.

Si vous voulez m'accorder votre confiance, je me tiendrai en contact avec vous pour essayer, sous votre inspiration, d'approcher de plus en plus de notre but commun : la prospérité de notre région, la justice et la bonté dans la République !

Vive la première circonscription de Lorient !

Vive la République démocratique et sociale !

Louis NAIL,
Avocat,
Conseiller général du Morbihan,
Maire de Lorient.

2e Circonscription de LORIENT.

M. LAMY

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.109 voix.

Mes chers Compatriotes,

Depuis huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, vous avez pu juger tous les actes de ma vie politique.

Je n'en désavoue aucun, car je n'ai jamais eu en vue que la défense de vos droits et de vos intérêts.

Dans mes votes, je ne me suis inspiré que du désir d'obtenir pour le peuple plus de bien-être et de justice.

J'ai soutenu le Gouvernement quand des crises extérieures ou des conflits soulevés entre Français étaient de nature à compromettre la sécurité et la paix du pays ; mais je l'ai combattu chaque fois que les libertés de conscience, d'association, d'enseignement, me semblaient atteintes par les mesures qu'il prenait.

Électeurs,

Bien que la loi sur les retraites ouvrières soit informe et incomplète, je l'ai votée, parce qu'elle consacre un principe de solidarité sociale.

Je me suis opposé à l'impôt sur le revenu tel qu'il était présenté, à cause de son caractère inquisitorial et vexatoire.

J'ai combattu la loi sur la dévolution des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte parce qu'elle aggravait les conséquences funestes de la séparation des Églises et de l'État.

Marins-pêcheurs, patrons, armateurs,

Vous savez qu'en toutes circonstances j'ai pris en mains vos intérêts.

Par les amendements que j'ai fait adopter à la Chambre, par les propositions de loi que j'ai déposées, par mes nombreuses interventions à la tribune, dans les discussions relatives à la marine, à la pêche, à l'amélioration de la caisse des invalides, et de la caisse de prévoyance, au crédit maritime, j'ai obtenu le relèvement de vos droits aux secours et à la pension de demi-solde.

J'ai protesté plusieurs fois contre la réglementation excessive des bateaux de pêche, et ma proposition de loi modifiant la loi du 17 avril 1907 a déjà reçu l'approbation de la Commission de la marine.

Agriculteurs,

Vous avez pu apprécier les efforts que j'ai faits pour faciliter la vente de vos denrées agricoles.

Nous avons fondé à la Chambre le groupe cidricole qui a favorisé le commerce du cidre et des pommes.

J'ai réclamé en votre nom la diminution des frais de transports, la suppression des causes et la mise à la disposition des exportateurs d'un nombre plus grand de wagons pour faciliter vos transactions.

Pour améliorer l'élevage du cheval breton, j'ai contribué à obtenir, de l'Administration du haras, des étalons destinés à donner à nos chevaux la valeur de résistance et de vigueur qui les fait rechercher par les éleveurs. J'ai demandé aussi que la remonte se fasse dans de meilleures conditions.

Travailleurs de l'atelier et de l'usine,

Je suis toujours intervenu en votre faveur, quand il s'agit de développer les syndicats professionnels, les societés mutuelles, les caisses de retraite et d'assurance et les sociétés de coopération.

J'ai recherché la diminution des frais de justice et j'ai pu en obtenir la réduction dans certains cas.

Mes chers Concitoyens,

Aujourd'hui je vous soumets le programme sur lequel vous aurez à vous prononcer.

La prochaine législature devra accomplir des réformes de la plus haute importance et je dois vous dire dans quel sens je les envisagerai.

Je suis partisan du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, d'un statut qui donne aux fonctionnaires plus de sécurité et plus d'indépendance, d'une revision de la loi sur les retraites ouvrières dans un sens plus pratique, par l'abaissement de la limite d'âge et par la participation de l'État au profit des sociétés qui font depuis longtemps la retraite pour leurs membres.

Je resterai l'adversaire de tous les monopoles d'État.

Je voterai pour tout système d'impôt qui donnera une répartition plus juste des charges contributives, sans soumettre le contribuable à des recherches vexatoires du fisc.

La capacité civile et commerciale des syndicats professionnels, agricoles et maritimes doit être étendue.

Je poursuivrai, dans un sens plus favorable encore aux inscrits maritimes, l'étude des lois sur la pêche et sur les pensions des pêcheurs.

Mes chers Compatriotes,

Ainsi que je l'ai toujours fait, je joindrai mes efforts à ceux de mes autres collègues pour obtenir que notre port de guerre de Lorient ait la situation qu'il doit avoir, tant au point de vue de la défense nationale qu'au point de vue des intérêt locaux.

Bretons,

Je protesterai contre les attaques injustes qu'un pouvoir centralisateur à l'excès a trop souvent portées à notre foi, à nos traditions et à notre langue.

En attachant davantage nos compatriotes bretons à notre beau pays, nous entraverons, je l'espère, la désertion des campagnes, qui devient de jour en jour un véritable fléau pour notre région.

Électeurs,

Au scrutin du 24 avril prochain, vous affirmerez votre volonté absolue de maintenir votre indépendance et, tous unis dans un même sentiment de foi patriotique, vous ferez triompher encore les grandes causes du droit, de la liberté et de la justice.

Vive la République !

Vive la France !

Vive la Bretagne !

Vive la Liberté !

Ernest LAMY,
Avocat, Docteur en Droit,
Député sortant.
Candidat républicain.

3e Circonscription de LORIENT.

M. LE ROUZIC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.289 voix.

Chers compatriotes,

Soldat discipliné du grand parti républicain, j'accepte de nouveau le poste d'honneur et de combat auquel la confiance de la Fédération républicaine de notre belle circonscription vient de m'appeler.

L'imposante manifestation d'estime, de sympathie et de confiance que vous fîtes sur mon nom aux élections de 1906 laisse bien augurer du résultat de la campagne électorale actuelle qui sera cette fois la déroute complète du candidat défenseur de la noblesse et le triomphe de la candidature d'un homme du peuple, un des vôtres, qui saura défendre avec la même ardeur nos institutions républicaines et travailler à la prospérité générale du pays à l'essor de la marine, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Mes sentiments politiques vous sont bien connus ; contrairement à mon adversaire, qui cache soigneusement son drapeau et que vous avez vu passer par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique, suivant le milieu, les circonstances et les besoins de sa propre cause, mes opinions personnelles n'ont jamais varié ; républicain j'étais, républicain je suis et républicain je resterai, rien ne saurait me détacher de la cause démocratique à laquelle j'ai donné toute ma vie. Ma devise a toujours été celle des Bleus de Bretagne : Araok ! Araok ! ! ! autrement dit, toujours en avant, pour plus de justice, plus de liberté et plus de fraternité.

Républicain réformateur, je suis de ceux qui trouvent que l'ordre des choses actuel est loin d'être parfait et qu'il est perfectible ; je considère notamment que l'on doit porter remède aux injustices et aux inégalités par des lois et non seulement par la bienveillance des particuliers.

Si la charité peut paraître noble, la solidarité l'est certainement beaucoup plus.

Mon programme est, comme en 1906, celui de tous les républicains de gauche ; c'est celui que nous ont légué nos ancêtres de 1789, qui ont versé leur sang pour faire de nous des citoyens, des hommes libres et indépendants ; celui dont la République doit au pays la réalisation trop longtemps attendue. En un mot, c'est un programme de justice, de liberté, de solidarité sociale, de protection des travailleurs et de toutes les forces vives de la nation.

La réforme, urgente entre toutes à réaliser, est celle de l'impôt. Faire payer à chacun suivant ses ressources ce serait diminuer les contributions pour les pauvres et les augmenter pour les riches. Le luxe, l'opulence doivent supporter la plus grande part des charges fiscales ; l'agriculture qui paye actuellement 155 millions d'impôts à l'État ne payera plus alors que 53 millions, d'où 102 millions de dégrèvement.

Le commerce et l'industrie qui payent actuellement 162 millions ne payeront plus alors que 115 millions, d'où dégrèvement de 47 millions.

Toute ma sollicitude est acquise aux marins, aux pêcheurs et, pour eux, je ne cessera de réclamer toutes les mesures propres à leur rendre le métier moins pénible, plus rémuné rateur, et qui sont énumérées ci-dessous :

Remaniement de la loi du 17 avril 1907 sur le droit de visite de partance ; suppression de ce droit pour les navires n'atteignant pas 300 tonneaux de jauge, son application plus équitable ; dispense de certains instruments de précision ; suppression de la marque de

franc-bord pour les thoniers et des charges imposées par l'art. 262 du Code de commerce aux bateaux armés à la pêche côtière; rattachement au Ministère de la Marine de tous les services relatifs aux intérêts maritimes : pilotage et autres.

Concordance entre les pensions d'invalidité accidentelle (Caisse de prévoyance et d'invalidité après 300 mois de navigation. Caisse des invalides). Invalides par accident et invalides par l'âge ont droit au même morceau de pain. Pension proportionnelle après quinze ans de navigation, disparition de l'inégalité des pensions des demi-soldiers, nés avant et après 1858.

Revision des articles 2 et 11 de la loi de 1908 en ce qui concerne la veuve et les orphelins du demi-soldier mort avant la liquidation de sa pension. Payement de la demi-solde par mois au gré des intéressés. Faire compter le temps effectif d'embarquement pour les pêcheurs dans le calcul du temps de navigation pour l'établissement des droits à la pension. Création de bourses aux écoles d'hydrographie en faveur de fils d'inscrits, développement des syndicats et création de commissions d'arbitrages pour régler les différends avec l'armement. Suppression de certains vieux règlements prévoyant la prison pour délit de pêche. Création et protection de zones maritimes, réservées pour la reproduction et la multiplication des poissons et crustacés; étude des moyens propres à lutter contre la cherté de la rogue, à créer des débouchés pour la vente du poisson, à protéger spécialement l'industrie ostréïcole. Développement du crédit maritime : loi rendant insaisissables bateaux et engins de pêche.

La défense des intérêts maritimes ne me fera pas oublier que l'agriculture de notre belle circonscription a droit également à tout mon dévouement. Je poursuivrai avec la plus grande ténacité les réformes suivantes :

Suppression de l'impôt foncier, de la cote personnelle et mobilière et de la contribution des portes et fenêtres. Introduction dans les baux à ferme d'une clause donnant droit au fermier sortant au remboursement de la moitié de la plus-value donnée par ses soins au fonds loué. Fixation d'un délai-congé pour les baux non écrits. Réforme de la loi sur le domaine congéable, le domanier doit avoir les mêmes droits que le fermier pour le remboursement. Suppression de l'arrêté préfectoral interdisant les toitures en chaume.

Maintien des droits de douane sur certains produits étrangers venant concurrencer les produits français.

Étude et développement des mesures spéciales propres à faciliter l'exportation des produits bretons, des débouchés pour ces produits, surveillance rendue plus effective sur certains marchés de la vente des produits agricoles.

Organisation d'associations pour l'application des lois sur la création des logements à bon marché, de jardins ouvriers, des biens de famille.

Revision générale des droits de timbre et d'enregistrement, suppression de certains droits fixes, diminution des droits de mutation et des frais de vente par justice.

Amélioration de la loi sur les fraudes des matières fertilisantes. Réglementation de la capacité commerciale des syndicats pour éviter la concurrence déloyale faite au petit commerce. Suppression de la prestation en nature; entretien des chemins vicinaux sur les centimes généraux. Établissement d'un permis de chasse à 0 fr. 25 pour le dimanche et jours fériés. Représentation plus large de l'agriculture au Conseil supérieur du travail.

Le travail de l'atelier et de l'usine n'aura pas de plus ardent défenseur que moi.

L'application immédiate de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes s'impose : je voterai toute amélioration que la pratique indiquera pour accorder au travail la part qui lui appartient; j'appuierai toute proposition qui aura pour but l'établissement du contrat collectif, la création de conseils d'arbitrage, l'application à tous les travailleurs des lois sur les accidents, la codification des lois ouvrières, la protection efficace contre l'exploitation des travailleurs des deux sexes, l'assurance contre les risques de chômage, la maladie, l'enseignement professionnel, l'assistance en faveur des familles nombreuses, l'application loyale des lois sur le repos hebdomadaire, le travail dans les industries insalubres, toutes les œuvres de prévoyance et d'assistance sociales.

Pour le commerce et l'industrie, mes efforts tendront à obtenir toutes les améliorations pour les transports en chemin de fer (prix et délais), la suppression ou la modification de l'impôt de patente, l'abaissement des droits de licence pour les débitants, la suppression du privilège des bouilleurs de cru, la suppression et la diminution de certaines taxes sur les denrées de première nécessité. Je demanderai, pour lutter contre les spéculateurs et accapareurs, la réglementation des marchés à terme.

Dans l'ordre administratif, les mesures suivantes auront mon adhésion : décentralisation et simplification des administrations publiques, diminution des gros traitements, suppression de certaines fonctions inutiles, amélioration de la situation des petits fonctionnaires (facteurs, cantonniers, surveillants des colonies pénitentiaires, douaniers).

Remaniement de l'échelle des traitements pour les employés de chemins de fer, obligation pour les Compagnies d'appliquer sur leurs réseaux au moins les mêmes salaires que ceux payés par l'État, application intégrale de la circulaire du 22 septembre 1909 décidant la création des conseils de discipline, comité de travail et commission de classement, bases des garanties données aux travailleurs des chemins de fer contre le favoritisme et l'arbitraire. Réglementation plus équitable du travail conformément aux exigences actuelles de la vie. Modification de l'article 9 de la loi des retraites. Rachat dans le plus bref délai des tronçons de l'Orléans en Bretagne par l'État.

Application à l'armée de mer du principe du service de deux ans. Contrôle sérieux de toutes les dépenses administratives.

Suppression des périodes de 9, 17 et 23 jours pour les soldats, réforme des conseils de guerre, suppression des zones militaires de Belle-Ile, meilleure attribution des bureaux de tabac, diminution des frais de justice, suppression du privilège des avocats, taxation attentive par les juges des honoraires des avoués.

Chaud partisan de l'école laïque, je voterai toutes les mesures la mettant à l'abri de ses détracteurs systématiques et lui permettant de remplir sa mission éducative ; l'enseignement doit être gratuit à tous les degrés.

Dans l'ordre politique, je désire la souveraineté de la Chambre en matière budgétaire, l'élection des délégués sénatoriaux par le suffrage universel, la liberté et la sincérité du vote, l'interdiction du cumul des mandats électifs, la suppression du vote par procuration, le contrôle légal du travail parlementaire, l'indemnité des députés calculée sur les jours de présence effective, la diminution des vacances parlementaires, l'incompatibilité avec le mandat de représentant du peuple et celui d'administrateur ou de membre du Conseil d'administration des sociétés qui prennent part aux adjudications publiques ; la péréquation des circonscriptions.

Partisan de l'absolue liberté de conscience et considérant que la religion est et doit rester d'ordre privé dans laquelle l'État ne doit intervenir que pour empêcher les empiètements d'une quelconque religion dans le domaine des choses temporelles, tous les services d'État doivent se voir imposer la neutralité religieuse la plus scrupuleuse, la séparation doit devenir un fait accompli. Tel est mon programme. Il est net et loyal. Toutes les parties ne seront pas réalisées demain, il y aura des résistances à vaincre de la part des rétrogrades, mais soyez certain que je travaillerai opiniâtrement à leur réalisation si j'ai l'honneur d'être votre élu.

Mes chers compatriotes !

Je vous offre mon dévouement, ma bonne volonté ; si vous me confiez le mandat de vous représenter au Parlement, je mettrai tout ce que j'ai de cœur, de courage, d'énergie au service de vos intérêts, des intérêts de la 3e circonscription de Lorient, comme des intérêts supérieurs de la République.

A Carnac, où je prendrai domicile pendant les vacances parlementaires, ma porte sera largement ouverte à tous ceux qui auront besoin de renseignements, d'un conseil, d'un appui, vous me trouverez obligeant et serviable envers chacun de vous ; je n'hésiterai jamais à soutenir les petits, les faibles, les déshérités de la fortune dans toutes les causes justes. Je

serai toujours l'ami, le confident de ceux qui peinent, qui souffrent et qui ont foi dans un avenir meilleur.

Je visiterai chaque année toutes les communes de ma circonscription pour rendre compte de mes votes, étudier avec vous vos nouveaux besoins et le moyen de leur donner satisfaction.

Tous les seconds lundis du mois, je serai à votre disposition à Auray où vous pourrez venir me trouver sans crainte, en habit de travail; vous pourrez dans la conversation employer la langue locale que je connais comme vous.

Je tiendrai toujours à honneur d'être le défenseur de la démocratie à laquelle je suis fier d'appartenir.

Vive la République démocratique !

J. LE ROUZIC,
Candidat de la Fédération républicaine.

Circonscription de PLOERMEL.

M. le duc de ROHAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.524 voix.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés depuis trente-quatre ans. J'espère que vous voudrez bien renouveler le mandat de votre vieil ami.

Enfant de ce pays, j'y ai toujours vécu : j'ai connu vos besoins; j'ai défendu vos intérêts.

Je n'ai jamais varié ; j'ai toujours tenu mes promesses.

Tout le monde sait qui je suis : je ne dissimule rien de mes croyances, je les dis bien haut sans jamais les modifier selon les personnes auxquelles je parle, les honnêtes gens qui m'accompagnent dans mes tournées électorales vous prouvent que j'ai l'estime de tous ceux que vous respectez.

Je me suis opposé à toutes les lois de laïcité qui ont fait des catholiques des esclaves dans l'État et qui nous ont arraché jusqu'à l'âme de nos enfants.

J'ai voté contre la spoliation des biens de l'Église et contre la prise de possession de ce qui appartenait à nos morts.

Je me suis préoccupé de notre armée, de notre marine : j'ai combattu les dépenses exagérées qui nous ont amenés à avoir un budget de plus de quatre milliards et obligés à voter cette année deux cents millions d'impôts nouveaux.

Je veux la vraie liberté ; je m'opposerai à toutes les lois nouvelles préparées contre les écoles catholiques et les droits sacrés des pères de famille.

Je ne veux pas du monopole de l'État

Soucieux de tout ce qui vous touche, j'ai voté la loi militaire d'un an ; la réduction de 15 et 21 jours des périodes d'exercice des réservistes; la proposition Mirman accordant une pension alimentaire à tout Français à partir de seize ans, si une infirmité ou maladie reconnue incurable, ou si l'usure produite par son existence de labeur le met en état d'invalidité. J'ai voté la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Électeurs,

Aux calomnies, aux promesses plus faciles à faire qu'à tenir, répondez une dixième fois par l'affirmation de votre inébranlable fidélité aux grands principes que je défendrai toujours, je vous en donne la formelle assurance

Le Duc de ROHAN,
Député sortant.

1re Circonscription de PONTIVY.

M. le comte de LANJUINAIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.407 voix.

Aux électeurs,

Il y a 29 ans que j'ai le grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés et, pendant ce long espace de temps, j'ai toujours, je ne crains pas de l'affirmer, consciencieusement rempli le mandat que vous m'avez confié. Aussi est-ce avec une confiance absolue que je viens vous demander de me le renouveler encore une fois.

Malgré nos incessantes protestations, nous n'avons pas réussi, mes amis et moi, à empêcher la majorité de voter les lois sectaires à l'aide desquelles la franc-maçonnerie aujourd'hui toute puissante a entrepris de déchristianiser la France.

Ces lois en vertu desquelles les catholiques sont traités comme vous le savez, nous ne nous lasserons pas de les combattre et d'en réclamer l'abrogation.

A mon avis, c'est par la liberté que la question scolaire doit être résolue. Il faut qu'on rende aux pères de famille le droit d'intervenir dans le choix du maître de leurs enfants et que l'État subventionne toutes les écoles en raison uniquement du nombre de leurs élèves.

Je me suis opposé, autant que je l'ai pu, au gaspillage de nos finances qui, si l'on n'y met pas bon ordre, nous conduira fatalement à la banqueroute. Depuis douze ans les dépenses publiques se sont accrues de près de neuf cents millions ! Le budget de 1910 s'élève à 4 milliards 200 millions avec un déficit avoué de 250 millions que l'on va combler à l'aide d'un emprunt et d'impôts nouveaux.

J'ai refusé de les voter. Nous sommes accablés sous le poids des charges fiscales et l'on ne peut pas les augmenter sans danger pour la fortune publique. Quand un particulier dépense plus qu'il n'a, il doit, s'il ne veut pas courir à la ruine, réduire ses dépenses. Il faut que l'État agisse de même, et cela est d'autant plus nécessaire en ce moment que la loi sur les retraites ouvrières et la réfection de notre flotte vont nous imposer d'ici à très peu de temps, de très grosses dépenses supplémentaires.

Des économies ! la Chambre aurait pu en réaliser de considérables, si, au lieu de perdre la moitié de son temps à persécuter les catholiques, elle avait résolument entrepris la réforme administrative qui permettrait de supprimer tant d'emplois inutiles.

Comte de LANJUINAIS,
Député sortant.

2e Circonscription de PONTIVY.

M. A. BRARD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.475 voix.

Electeur,

Cédant aux sollicitations pressantes du parti républicain, je viens, de nouveau, vous offrir mon concours pour représenter la 2e circonscription de Pontivy à la Chambre des Députés.

Au point de vue politique, je suis, en 1910, ce que j'étais en 1906 : l'humble serviteur de la République démocratique, sociale et laïque.

Sous la réserve de la réprobation et du dégoût profond que m'inspirent les révolutionnaires négateurs de la Patrie, mon programme peut se résumer en ces simples mots : pas d'amis à droite, pas d'ennemis à gauche !

Partisan de la liberté de conscience la plus absolue, je la veux telle que vous l'a donnée la loi de Séparation, qui vous permet de pratiquer votre religion en toute sécurité et en toute indépendance, dans des églises toujours ouvertes, contrairement aux affirmations mensongères par lesquelles on essaya de capter vos suffrages en 1906.

Unissant dans une même affection l'école laïque et la République, j'entends laisser au père de famille le droit d'instruire ses enfants où il lui plaît, à la condition que les maîtres des écoles privées soient mis en demeure d'offrir, aux jeunes générations dont ils ont la charge, toutes les mêmes garanties de capacité, d'impartialité, de neutralité et d'honorabilité qui sont exigées des instituteurs publics. Je voterai toutes les lois, quelles qu'elles soient, qui me paraîtront nécessaires pour assurer le respect de ces principes et l'application de ces mesures.

Je serai un défenseur ardent de la paix. Sans rien sacrifier de la dignité et de la grandeur de la France, la République nous a donné quarante ans de tranquillité et de prospérité, tout en réduisant la durée du service militaire et les périodes d'appel. Je m'emploierai de toutes mes forces à la maintenir dans cette voie.

A la Chambre des Députés, je veux être un républicain réformateur, mais je ne m'associerai jamais à nos adversaires pour réaliser, avec eux, des combinaisons louches susceptibles de compromettre les conquêtes de 1789 et l'existence même de la République.

Partisan de la réforme fiscale, je la veux sans inquisition ni personnalité, uniquement basée sur la justice et l'égalité ; je pense qu'elle doit avoir pour conséquence de faire payer peu à ceux qui possèdent peu, un peu plus à ceux qui possèdent davantage, et beaucoup à ceux qui possèdent beaucoup.

Quant aux lois sur les retraites ouvrières et sur les accidents du travail, je les veux, aussi, paysannes. Je protesterai énergiquement contre les inégalités actuelles et contre tous projets qui priveraient, même partiellement, les travailleurs des champs et la démocratie rurale des avantages auxquels leur donne droit la large contribution qu'ils apportent à la prospérité de la Nation.

Afin de permettre la construction des voies de communications si nécessaires aux relations entre vos villages, si indispensables pour réduire les frais d'exploitations de vos fermes, je suis résolu à réclamer la réforme de la loi du 20 août 1881 sur les chemins ruraux qui

sont impraticables ou insuffisants, et je demanderai, notamment, qu'ils soient dotés, comme les chemins vicinaux, de subventions prélevées sur le budget national, avec participation obligatoire des budgets départementaux.

Les questions de transports et de chemins de fer seront l'objet de ma plus vive attention. Je ne négligerai rien pour obtenir les tarifs réduits que réclament les expéditeurs de bestiaux et de denrées agricoles, pour réaliser le raccordement du Morbihan avec les départements voisins du Finistère et des Côtes-du-Nord, pour créer des trains mieux appropriés à vos besoins.

Je m'efforcerai d'apporter d'indispensables perfectionnements à la loi sur le crédit immobilier et à toutes les institutions mutuelles, afin d'améliorer davantage encore la situation précaire des petits cultivateurs.

Je m'associerai à toutes les tentatives susceptibles d'assurer aux contractants des baux à ferme une plus juste rémunération du travail du fermier et du capital du propriétaire.

En résumé, je continuerai, comme je l'ai toujours fait, à défendre avec opiniâtreté les intérêts commerciaux et agricoles de notre pays, en apportant mon concours à toutes les réformes qui sont réclamées par les travailleurs, et dont la réalisation prochaine sera l'honneur du parti républicain.

D'ailleurs je ne ferai rien, je ne voterai rien qui vous intéresse, sans prendre conseil de vous et de vos organisations politiques ou économiques.

Un député (vous avez pu le constater depuis huit ans) ne reçoit pas en même temps que son écharpe la science infuse.

Son devoir est de demeurer en contact avec ses électeurs, de s'enquérir de leurs besoins nouveaux et de se bien pénétrer de leurs intérêts pour les mieux défendre.

C'est ce que je m'engage à faire, si je suis votre élu.

Je m'engage aussi à ne pas déserter le poste d'honneur que vous m'aurez confié à la Chambre.

En dehors des vacances parlementaires, et sauf des circonstances exceptionnelles, c'est au Palais-Bourbon que vous me trouverez.

J'estime, en effet, et vous estimerez avec moi que le rôle d'un député est de remplir régulièrement et scrupuleusement son mandat et non pas d'aller parader dans les noces ou porter le trouble dans les foires, en les transformant en manifestations électorales.

Electeurs,

L'exposé rapide d'un programme sur les murs d'une circonscription, à la veille d'un scrutin, ne suffit évidemment pas pour vous renseigner sur un candidat, qu'il vaut mieux juger d'après ses actes et d'après son passé.

Or, depuis bien longtemps, ma vie publique s'est écoulée au grand jour et vous me connaissez tous. Vous m'avez vu à l'œuvre au Conseil général du Morbihan, à la Chambre de commerce, au Crédit agricole, au comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture : vous savez qui je suis et vous avez pu apprécier mon dévouement et la sincérité de mes convictions républicaines.

Electeurs,

Vous êtes les maîtres de votre sort en cet instant suprême : Réfléchissez !

Trop longtemps courbés sous la tyrannie du presbytère et du château, songez qu'il vous suffit « de cette minute de souveraineté que vous accorde la loi tous les quatre ans » pour décréter, par votre suffrage librement exprimé, votre affranchissement définitif et votre libération !

Si vous pensez que la présence à la Chambre des Députés d'un républicain, breton

comme vous, fils du pays comme vous, peut être utile à vos intérêts économiques et politiques, dites-le par votre bulletin de vote, et comptez sur moi :

Tous les bleus contre tous les blancs !

Araok !

Vive la République !

Alfred BRARD,
Vice-président de la Chambre de commerce
de Lorient,
Conseiller général du Morbihan,
Chevalier de la Légion d'honneur.

1re Circonscription de VANNES.

M. le marquis de l'ESTOURBEILLON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.468 voix.

Mes chers compatriotes,

Pour la cinquième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Depuis douze ans que j'ai l'honneur de vous représenter, interprète fidèle des convictions et des sentiments de ce pays, j'ai combattu, de toute mon énergie, les lois néfastes de persécution religieuse, les mesures iniques et attentatoires à vos droits de pères de famille et à vos libertés.

L'heure est grave. Après le vol des biens des congrégations au seul profit de liquidateurs sans scrupules et d'avocats politiciens sans vergogne, on s'apprête, sous prétexte de réformes fiscales, à mettre la main sur vos propres fortunes.

Commerçants, je m'opposerai de toutes mes forces au vote définitif de la loi établissant l'impôt sur le revenu, dont les mesures inquisitoriales et vexatoires mettraient le secret de vos affaires à la merci du premier venu.

Je suis également l'adversaire déterminé de tous les monopoles d'État : monopo e c e l'alcool, des assurances, des mines, etc., etc.

Ouvriers, partisan de la loi des retraites ouvrières, je l'ai votée à la Chambre. J'en poursuivrai l'amélioration par l'abaissement de la limite d'âge et l'augmentation de la pension qu'elle vous concède.

Je demanderai encore l'extension des libertés syndicales qui vous permettront de défendre vos droits tout en respectant ceux du voisin.

Agriculteurs, vous connaissez mon dévouement de tous les instants à vos intérêts. Il ne se démentira pas durant la législature prochaine. Je travaillerai à l'obtention de toutes les réformes que vous êtes en droit d'attendre. Diminution des charges si lourdes qui pèsent sur vous. Création de chambres d'agriculture depuis si longtemps attendues. Réforme dans la loi sur les syndicats agricoles et de celles consacrant l'existance de vos mutualités et de vos caisses d'assurances.

Habitants de nos côtes, des lois anarchiques sont en train de ruiner notre marine marchande. Il est temps qu'une administration sage et vraiment protectrice lui rende l'assurance du lendemain et la prospérité d'autrefois. Je m'y emploierai de toutes mes forces.

Depuis longtemps membre et secrétaire de la Commission de la marine, je me consacrerai à l'amélioration du sort de nos marins et au vote des lois destinées à rendre à la France le rang qu'elle occupait parmi les puissances maritimes.

Mes chers compatriotes, préoccupé avant tout des sages économies auxquelles il serait possible d'arriver, je m'efforcerai d'obtenir une large décentralisation administrative, l'extension des pouvoirs des Conseils généraux et municipaux, en attendant l'organisation régionale qui, seule, peut donner un regain de vie à notre belle France et assurer à toutes nos provinces, avec un avenir prospère, une large pratique de la liberté.

Je suis de ceux aussi qui veulent ardemment la réforme électorale qui, seule, peut mettre un terme à l'anarchie et au despotisme parlementaire qui nous opprime.

Partisan et défenseur de toutes les libertés religieuses et sociales, au nombre desquelles je place au premier rang la liberté d'enseignement, j'appuierai de toutes mes forces les mesures qui seront proposées en faveur de cette liberté.

La loi de séparation des Écoles et de l'État, qui tend à subventionner, au prorata de leurs élèves, toutes les écoles françaises est une de ces mesures. J'y apporterai tous mes soins.

Mon passé vous répond de l'avenir.

Je me présente avec confiance à vos suffrages.

Vous demeurerez fidèles à votre député parce que vous êtes demeurés fidèles à vos convictions.

Aussi, tous unis dans une pensée commune, vous marcherez au scrutin pour Dieu, pour la patrie, pour l'honneur de la Bretagne et la grandeur de la France.

R. de l'ESTOURBEILLON,
Secrétaire de la Commission de la marine,
Député sortant.

2e Circonscription de VANNES.

M. FOREST.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.551 voix.

Messieurs,

Voulez-vous que les catholiques soient libres de pratiquer leur religion sans en avoir à subir aucun préjudice ?

Voulez-vous qu'ils soient libres de faire donner à leurs enfants l'instruction que leur conscience leur impose ?

Voulez-vous que les fonctionnaires, les cantonniers, les facteurs, soient libres d'être catholiques, libres de faire élever leurs enfants dans leurs principes sans nuire à leur avancement, sans crainte d'être révoqués ou déplacés ?

Si oui, vous le direz en me donnant de nouveau vos suffrages le 24 avril.

Sinon, vous le direz en vous abstenant.

La loi sur les retraites ouvrières est votée. Malgré de graves imperfections, malgré des dispositions dangereuses, elle peut nous rendre de réels services, en contribuant à retenir à la campagne un certain nombre des ouvriers qui la quittent, attirés qu'ils sont vers les ser-

vices publics par la perspective d'une retraite assurée. Les dangers constatés, il sera possible de les faire disparaître.

Je suis partisan d'une réforme tendant à faire payer l'impôt à chacun selon ses facultés. Mais je réprouve les procédés proposés dans le projet de loi actuellement en discussion, projet qui prétend baser l'impôt sur un revenu qu'on ne pourrait connaître — surtout chez les commerçants — que par des inquisitions, des tracasseries, des vexations de toutes sortes.

Respectueux de la liberté de tous, je voudrais que la représentation des grands intérêts en présence fût assurée dans nos diverses assemblées, et je ferai tous mes efforts pour faire triompher la représentation proportionnelle.

Vous savez le vif intérêt que je porte aux choses de la campagne. Vous savez aussi que je considère comme liées ensemble la prospérité des cultivateurs et la prospérité des commerçants, des ouvriers, de tous les habitants de nos villes ou de nos bourgs.

Quant aux monopoles d'État, j'ai toujours été et j'en reste adversaire.

En me renouvelant votre confiance, vous êtes assurés de mon entier dévouement.

F. FOREST,

Député sortant.

NIÈVRE

Circonscription de CHATEAU-CHINON

M. Pierre HEUZEY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.940 voix.

Électeurs,

Un grand nombre d'entre vous m'ont demandé de poser ma candidature aux élections législatives du 24 avril courant, dans l'arrondissement de Château-Chinon.

L'*Avenir du Morvan* vous a déjà fait connaître ma réponse. Un autre, se trouvant dans ma situation, eut préféré le calme à la lutte. Je n'ai pas appris à reculer devant un devoir. Le canton de Château-Chinon, en me confiant avec un enthousiasme spontané et touchant le mandat de conseiller d'arrondissement, m'a dicté ce que j'avais à faire.

Je vous dois une acceptation joyeuse et reconnaissante, et, cette acceptation, je vous l'apporte aujourd'hui sans hésiter.

Une récente maladie, qui touche à son terme, me retient depuis plusieurs semaines su un lit de souffrance. Quelques adversaires, m'assure-t-on, ont eu la touchante pensée de s'en réjouir. Leur joie, à votre gré, peut être de courte durée. J'espère ne plus beaucoup tarder à revenir au milieu de vous, et, sans plus attendre, je viens vous apporter les grandes lignes de mon programme politique.

Un mot le résume, ce programme, une pensée l'inspire, un but le dicte : liberté. Je suis, vous le savez, un républicain sincère et convaincu, et toutes les réformes, mûrement étudiées, mêmes les plus hardies, trouvent en moi un partisan décidé, lorsque c'est la liberté et la liberté dans la justice qui les élabore.

C'est vous dire que je n'ai aucun goût pour les partis étroits, les coteries mesquines, toujours autoritaires et oligarchiques. Le député n'est pas, à mon avis, et ne doit pas être l'élu d'une partie de ses électeurs ou d'un comité de vingt membres, un distributeur de faveurs pour ses parents ou amis, mais le mandataire et l'homme de confiance de tous, celui qui travaille par un labeur fécond et persévérant, en collaboration constante avec tous les citoyens d'une circonscription, écoutant avec bienveillance toutes les doléances et résolu à servir l'intérêt de chacun comme l'intérêt général, à défendre les droits imprescriptibles de chaque citoyen comme les légitimes aspirations du pays.

C'est assez vous indiquer que les errements d'un passé néfaste n'ont aucune sympathie pour moi et que je serai l'adversaire déclaré et décidé de la suprématie d'une caste et de la domination d'un clan.

Je veux une République vraiment libérale, également juste pour tous, secourable aux faibles, respectueuse de tous les droits, résolument réformatrice.

Permettez-moi maintenant quelques précisions.

L'une des questions les plus passionnantes de l'heure actuelle est celle de l'enseignement. La prochaine législature aura à se prononcer sur la proposition d'abrogation de la loi Falloux et celle du monopole de l'enseignement. Ni l'une ni l'autre de ces propositions ne me satisfait pleinement. La liberté dictera ma réponse. Je désire une réorganisation sérieuse et efficace de l'enseignement primaire laïque, entouré de toutes les garanties que réclament les instituteurs de l'État, dont la mission laïque doit être respectée par tous, dans tous le pays. Et, d'autre part, j'estime que l'école libre doit être autorisée et que son essor ne doit pas être entravé, à condition que ses maîtres soient munis de diplômes suffisants et qu'une inspection périodique la contrôle.

La question religieuse est également à l'ordre du jour. Là encore, la liberté doit être la règle, car elle ne l'a pas toujours été. Que l'Église reste chez elle, mais que chez elle elle soit libre.

La question sociale est plus passionnante encore à mon avis. Car c'est surtout dans ce domaine que la liberté et la justice doivent se manifester vis-à-vis des travailleurs, ces piliers de la République, ces artisans de la grandeur du pays.

Je ne suis pas collectiviste et je répugne aux moyens violents. Mais il n'est pas de réforme démocratique et sociale qui, à mon avis, ne mérite le plus sérieux examen.

Voici quelques-uns de mes vœux :

Encouragement à la prévoyance, développement de la mutualité, assurance des travailleurs contre les risques de la vie, le chômage, les accidents, la maladie, l'invalidité, la vieillesse. Peu, très peu de choses ont été réalisées dans ce sens, et la loi sur les retraites ouvrières et paysannes n'est qu'un tout petit pas à agrandir au plus tôt.

Lois sur le contrat du travail, le payement des salaires, les tribunaux permanents d'arbitrage, de façon à faire cesser promptement et équitablement les conflits entre employés et employeurs.

Liberté et capacité des syndicats professionnels ouvriers et bûcherons, participation aux bénéfices, coopération, collaboration du capital et du travail, sociétés à participation ouvrière, l'ouvrier co-propriétaire de l'entreprise.

Défense de la petite propriété agricole et de la petite industrie.

Extension de la loi du 10 avril 1908 sur la petite propriété et les habitations salubres à bon marché.

Développement du bien de famille.

Développement du crédit populaire, etc., etc.

En ce qui concerne la politique fiscale, je suis d'avis que nos vieilles contributions ne s'accordent plus avec les revenus des contribuables. Il est incontestable qu'une nouvelle répartition de l'impôt s'impose dans un sens progressif. Mais tous les projets de réforme fiscale doivent être étudiés longuement et ne doivent rien avoir de vexatoire. Non seulement il faut respecter le secret des affaires et du foyer mais il faut dégrever de plus en plus la petite propriété rurale. Et je tiens à ajouter qu'en ce qui concerne les impôts nouveaux, je suis l'adversaire déclaré de toute charge nouvelle atteignant les objets de première nécessité comme l'alimentation ou les boissons.

Quant à la réforme électorale, elle n'aura pas de plus chaud partisan que moi. Je la comprends comme étroitement liée à une réforme administrative et à une revision des circonscriptions et je suis partisan notamment de la suppression du scrutin d'arrondissement et de l'avènement d'un scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

En ce qui concerne les questions plus particulières à notre beau Morvan, j'aurais quelques scrupules à vous énumérer celles qui, à mon avis, réclament une solution aussi prompte que possible. Car cette seule énumération serait un sanglant réquisitoire contre ceux qui, dans le passé, n'ont pas trouvé le temps nécessaire à vous accorder le moindre des avantages dont jouissent toutes les autres circonscriptions de France.

Soyez pourtant convaincu qu'en ce qui concerne les moyens de locomotion, par exemple, qui font défaut aux plus importantes communes, comme en ce qui concerne les

questions agricoles, forestières, les revendications des bûcherons, l'élevage des bestiaux, les améliorations de toutes sortes qu'il est nécessaire d'apporter et les industries qu'il est possible de créer dans le Morvan, dès longtemps j'ai conscience de ce qui vous manque, de ce qu'on vous a vainement promis et de ce que je suis à même de tenter.

Et maintenant, c'est avec confiance que j'attends votre verdict.

Vous direz le 24 avril si le régime que vous subissez depuis si longtemps n'a pas suffisamment duré et s'il n'est pas temps de mettre fin à une période d'inertie et de sectarisme pour inaugurer une ère de labeur et de liberté.

Vive la liberté!

Vive la République!

Vive le Morvan!

Pierre HEUZEY,
Avocat,
Ancien député,
Conseiller d'arrondissement
de Château-Chinon.

Circonscription de CLAMECY.

M. RENARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.840 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le premier tour de scrutin a été un triomphe pour le parti républicain de l'arrondissement de Clamecy; 8.891 voix se sont groupées sur les deux candidats républicains, alors que le candidat de la réaction cléricale n'obtenait que 5.680 suffrages.

C'est donc une belle victoire qui sera achevée le 8 mai, car la force de notre parti est dans la discipline et pas un de vous ne faillira à son devoir.

Le citoyen Gauthier s'est désisté franchement et loyalement en ma faveur, comme je l'aurais fait moi-même si j'avais obtenu moins de voix que lui. Ce serait donc faire injure aux 3.600 républicains qui lui ont donné leurs suffrages, que de douter un seul instant qu'ils les reporteront le 8 mai sur le candidat unique du parti républicain et assureront ainsi le triomphe éclatant de la République.

Je vous ai déjà fait part des lignes générales de mon programme; permettez-moi d'en préciser quelques points :

La réforme administrative et judiciaire, conséquence immédiate de la réforme électorale, doit comporter :

La suppression de toutes les sinécures et fonctions inutiles, la réduction de tous les gros traitements à un maximum déterminé; les économies résultant de ces réformes devant être employées partie à diminuer les charges budgétaires, partie à améliorer les traitements des petits fonctionnaires : agents des postes, cantonniers, éclusiers, gardes-forestiers, employés des chemins de fer, etc.

La réforme judiciaire, avec comme conséquence la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, la justice moins coûteuse et plus rapide et la refonte complète de notre législation sur les liquidations, faillites, etc.

L'interdiction pour les sénateurs et les députés de cumuler leur mandat avec d'autres fonctions ; la diminution du nombre des députés et l'interdiction du vote par procuration.

La loi sur les accidents doit être améliorée, de façon à ne pas laisser place aux interprétations les plus diverses et les plus contradictoires des tribunaux.

La mise en pratique de la loi des retraites ouvrières, en simplifiant les formalités et en ramenant l'âge de la retraite à 60 ans.

L'achèvement de la réforme fiscale.

La modification de l'article 9 de la loi des retraites des employés des grandes compagnies, de façon à assurer à tous le bénéfice de la rétroactivité de la loi.

L'institution obligatoire pour les compagnies d'intérêt secondaire et d'intérêt local, dans le délai maximum d'un an, de caisses de retraites pour tous leurs employés.

La protection de l'agriculture, la principale source de richesse de notre région, et la réglementation sévère des opérations des agioteurs et des accapareurs, qui causent un si grand préjudice aux producteurs, aux consommateurs et au petit commerce.

L'extension de la participation aux bénéfices, la création de l'actionnariat ouvrier et le droit de propriété pour les syndicats.

Enfin, pour tenir compte, comme c'est mon devoir, de l'opinion d'une fraction importante du parti républicain, je voterai le retour de l'indemnité parlementaire de 15.000 à 9.000 francs.

Telles sont, mes chers Concitoyens, les principales questions auxquelles je consacrerai tous mes efforts, et vous pouvez être sûrs que je resterai le défenseur résolu et plus ardent que jamais de la cause de la démocratie tout entière.

Comptez sur moi comme je compte sur vous !

Tous aux urnes, pas d'abstentions !

Vive la République démocratique et sociale !

André RENARD,
Député sortant,
Candidat unique du parti républicain.

Circonscription de COSNE.

M. JOUSSELIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.149 voix.

Citoyens,

Vous m'avez fait l'honneur de me classer au premier rang des candidats. Je viens donc solliciter vos suffrages au second tour, confiant en vous et en votre fidélité à la discipline républicaine.

Je n'ai pas le droit de modifier mon programme, puisque vous l'avez fait vôtre en l'approuvant. Mais j'ai le devoir d'en expliquer certains points.

Respectueux des convictions de chacun, je suis l'adversaire du monopole de l'enseignement qui serait un instrument de tyrannie entre les mains du pouvoir et risquerait de mettre un jour nos institutions démocratiques elles-mêmes en danger.

Je serai le défenseur résolu des lois laïques et sociales de la République.

Partisan sincère de l'amélioration du sort des classes laborieuses, je condamne la loi sur les retraites ouvrières et paysannes adoptées par le Parlement et dont les dispositions mécontentent les principaux intéressés. La véritable solution est, selon moi, dans la création d'une Caisse de retraites avec fonds spécial, qui ne pourra être confondu dans les caisses de l'État.

Dans l'intérêt même des grandes réformes à accomplir, non moins que pour purifier la République, des économies importantes doivent être réalisées.

Je veux :

1° La réduction de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs ;

2° La suppression des fonds secrets, trop souvent employés en œuvres inavouables sauf affectation de ressources spéciales aux besoins de la défense nationale ,

3° La suppression des trésoriers généraux et des receveurs des finances (4 emplois qui, dans la Nièvre seulement, atteignent 80.000 fr.), et versement direct par les percepteurs à la Banque de France ;

4° La réduction à la moitié de l'effectif actuel des ingénieurs en chef des ponts et chaussées et des ingénieurs ordinaires de la navigation ; la suppression des conducteurs voyers des ponts et chaussées et le rattachement de leur service à celui des agents voyers cantonaux ;

5° La suppression des Conseils de préfecture, tribunaux d'exception dont le maintien ne s'explique pas sous un régime démocratique, les procès administratifs pouvant être portés sans frais devant les tribunaux civils ;

6° La suppression d'un grand nombre de fonctions et d'emplois inutiles, particulièrement dans les Ministères ;

7° La réforme générale administrative, dans le double but d'alléger le budget et de simplifier les rouages d'une organisation démodée.

Pour y parvenir, la réforme électorale s'impose. Le suffrage universel doit être élargi et délivré de ses entraves. Aussi, suis-je partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui apportera aux consultations populaires plus d'indépendance et plus de justice.

Guerre à outrance au favoritisme et à l'arbitraire, qni privent les meilleurs citoyens d'avantages donnés, au mépris de toute équité, à des agents politiques !

Citoyens,

Les événements qui se sont déroulés pendant la dernière législature ont suffi à éclairer votre conscience.

J'ai pleine confiance dans votre verdict, et je compte sur vous comme vous pourrez compter sur moi si je suis votre élu.

Vive la République démocratique et sociale !

JOUSSELIN,
Ingénieur des Arts et Manufactures,
Licencié en droit,
Industriel
à la Charité-sur-Loire,
Candidat républicain-socialiste.

1re Circonscription de NEVERS.

M. MASSÉ

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.368 voix.

Citoyens,

Le 24 avril prochain, vous êtes appelés à élire un député.

Les Comités radicaux-socialistes de la première circonscription de Nevers, réunis en Congrès le 6 mars dernier, à l'unanimité des 476 délégués présents, après avoir approuvé mon attitude, mes actes et mes votes, ainsi que mon programme, m'ont confié, pour la quatrième fois, l'honneur de porter dans la bataille prochaine le drapeau de la République.

Mon programme, c'est le vôtre ! Dejà, à trois reprises, en 1898, en 1902 et en 1906, vous l'avez fait triompher en m'accordant à chaque nouvelle consultation du suffrage universel une majorité plus considérable.

Ce programme comporte :

1° Revision de la Constitution ; réforme électorale : rétablissement du scrutin de liste ;

2° Défense de l'école laïque ; abrogation de la loi Falloux ;

3° Organisation du lycée gratuit pour les enfants intelligents et sans fortune ;

4° Réforme judiciaire ; suppression de l'inamovibilité ; réorganisation des services auxiliaires ; réduction des frais de justice ;

5° Suppression complète des conseils de guerre en temps de paix ;

6° Statut des fonctionnaires ;

7° Réforme générale de l'impôt ; suppression des contributions personnelle-mobilière, foncière, des portes et fenêtres et des patentes. Leur remplacement par l'impôt global et progressif sur le revenu ;

8° Transformation en services publics de tous les monopoles de fait ;

9° Loi contre les accapareurs et agitateurs ; mesures protectrices de l'agriculture ; loi sur les marchés fictifs ;

10° Organisation du contrat collectif du travail ;

11° Mesures destinées à compléter et à améliorer la loi sur les retraites ouvrières ;

12° Modification de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ; son extension aux industries agricoles.

Citoyens,

Depuis douze ans que j'ai l'honneur de vous représenter, vous me connaissez. Continuant les traditions de ma famille, mon passé vous est, en ce qui me concerne, un sûr garant de l'avenir.

Républicain d'origine et de raison, je suis l'adversaire résolu de ceux qui placent leur idéal dans la contemplation du passé et mon programme d'autre part, me sépare des utopistes dont le rêve nébuleux apparaît comme irréalisable.

La République, depuis quarante ans, s'est attachée à doter notre démocratie de réformes pratiques et durables.

Vous en pouvez constater les heureux résultats.

Qu'il suffise de citer, parmi les plus importantes, les lois scolaires, la loi sur la séparation des Églises et de l'État, la réduction du service militaire, l'assistance aux vieillards, l'assistance médicale gratuite, et, hier encore, les retraites ouvrières.

Quel Gouvernement, dans un laps de temps aussi court, a jamais réalisé d'aussi importantes réformes ?

C'est cette œuvre que nous voulons continuer et pour laquelle votre concours et votre confiance ne nous feront pas défaut.

Vive la République laïque, démocratique et sociale.

Alfred MASSÉ,
Député sortant,
Vice-président du groupe radical-socialiste de la Chambre,
Candidat unique
du parti radical et radical-socialiste
de la 1re Circonscription de Nevers.

2e Circonscription de NEVERS.

M. ROBLIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.059 voix.

Citoyens,

Pour la troisième fois, la Fédération socialiste de la Nièvre présente à vos suffrages le citoyen L.-H. Roblin.

Le citoyen L.-H. Roblin, qui est un enfant du pays, que vous connaissez tous, a rempli loyalement et fidèlement son mandat. Il a été à la Chambre le défenseur ardent de l'idéal républicain et socialiste. Il s'est fait le champion actif et dévoué des travailleurs, des petits et des humbles. Régulièrement il est venu devant vous s'expliquer sur sa conduite et se mettre à votre disposition en représentant du peuple honnête et convaincu.

Au Parlement, le citoyen L.-H. Roblin a toujours conformé ses votes à son programme et aux intérêts des ouvriers. Il a combattu les folies de M. Clemenceau, de honteuse mémoire. Il a voté contre la guerre du Maroc. Il a voté contre le ministère qui faisait massacrer les travailleurs et qui emprisonnait les militants. Il a blâmé les révocations injustifiées des petits fonctionnaires qui ne réclamaient que leur droit.

Par son activité, par son labeur, le citoyen Roblin a conquis l'estime de ses collègues qui l'ont nommé de nombreuses commissions parlementaires (marine, travail, vagabondage, etc.). Il a été désigné, à diverses reprises, comme rapporteur de diverses commissions. Il est secrétaire de celle de la marine.

Fréquemment, L.-H. Roblin est intervenu à la tribune de la Chambre pour soutenir les intérêts généraux et les intérêts particuliers de la région qu'il représente. La part importante, essentielle, qui lui revient dans toutes les discussions concernant les bûcherons est connue de tous. Il a dénoncé parmi les premiers les scandales de la Marine. Il a obtenu des réductions sur les tarifs postaux. Il a contribué à la diminution des périodes d'instruction. Il a stigmatisé trois mois avant que n'éclatât l'affaire Duez les procédés des liquidateurs. Il a parlé à diverses reprises en faveur des modestes fonctionnaires (éclusiers, facteurs, rece-

veurs-buralistes, etc.). Il a demandé la patente pour les fermiers généraux et pour les marchands de bois, etc.

Toutes les questions locales qui méritaient intérêt ont été portées par le citoyen Roblin à la tribune (digues, chemins, pêche, etc.). A trois reprises, Roblin a pris en main la défense de la race des chevaux de trait nivernais.

Roblin s'est conduit loyalement sur la question de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Il en a demandé la réduction et il a toujours voté pour le maintien à 9.000 fr. de l'indemnité.

Nous présentons en toute confiance Roblin aux électeurs. On peut le juger sur ses actes. Son programme est celui du Parti socialiste, auquel il adhère et dont il est un des propagandistes les plus dévoués.

Dès maintenant, il faudra s'appliquer aux points suivants :

1. — Défense énergique de l'école laïque. — Monopole de l'enseignement. — Instruction gratuite à tous les degrés.

2. — Revision de la Constitution. — Suppression du Sénat. — Scrutin de liste avec représentation proportionnelle. — Mandat impératif. — Réorganisation administrative. — Suppression des sous-préfets. — Diminution des gros traitements. — Interdiction de tout cumul pour les parlementaires.

3. — Gratuité de la justice. — Élection et responsabilité des juges.

4. — Refonte du système d'impôts : Impôt sur le revenu remplaçant les quatre contributions.

5. — Changement complet de la loi de retraite sur la vieillesse qui, telle qu'elle vient d'être acceptée, est inapplicable et ne constitue qu'une affirmation de principe. — Caisses d'invalidité. — Caisses de chômage. — Nouvelles améliorations des retraites des mineurs et des ouvriers de chemins de fer.

6. — Suppression des périodes d'instruction. — Réduction du service militaire et acheminement vers les milices nationales.

7. — Protection légale accordée à tous les travailleurs des champs et notamment extension à tous les ouvriers bûcherons et agricoles de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

8. — Reprise par la nation de tous les grands monopoles de fait (chemins de fer, mines, assurances, etc.).

Tel est le programme d'action socialiste immédiate que nous vous proposons, en attendant que nous puissions atteindre la socialisation des moyens de production et d'échange que nous voulons.

Ouvriers, paysans, petits cultivateurs, petits négociants, votez en masse pour l'homme probe et capable qu'est le citoyen L.-H. Roblin.

Vive la République vraiment laïque, vraiment démocratique et sociale !

La Fédération socialiste de la Nièvre.

Citoyens,

La Fédération de la Nièvre m'a désigné à nouveau pour porter, le 24 avril 1910, devant vous le drapeau des revendications ouvrières, républicaines et socialistes.

C'est le front haut que je me représente à vos suffrages et que je vous demande le renouvellement de la confiance que vous m'avez toujours manifestée et dont je suis fier.

Je ne puis vous dire qu'une chose :

Ce que j'étais hier, je continuerai à l'être demain. Je tâcherai de rester à la Chambre votre fidèle représentant travaillant de mon mieux, et dans la Nièvre l'ami juste de tous mes mandants.

Vive la République sociale !

L.-H. ROBLIN,
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'Appel de Paris,
Maire de Thianges,
Député sortant.

NORD

1re Circonscription d'AVESNES

M. PASQUAL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.284 voix

Citoyens,

A trois reprises différentes, en 1899, en 1902, en 1906, vous m'avez donné le témoignage éclatant de votre confiance ; j'ai tout fait pendant onze années pour m'en montrer digne.

Au milieu des luttes ardentes que nous avons soutenues ensemble pour le triomphe de la République laïque, démocratique et sociale, j'ai eu la joie profonde de sentir se resserrer les liens d'affection réciproque qui nous unissent ; aussi, est-ce sans la moindre crainte que je viens pour la quatrième fois vous demander le renouvellement de mon mandat.

Vous me connaissez. — Ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain, c'est-à-dire votre mandataire fidèle, actif, honnête.

Ma vie passée tout entière au grand jour au milieu de vous, mon passé nettement républicain sans la moindre défaillance, mon attitude politique pendant ces trois législatures, mes votes, mes interventions à la tribune de la Chambre en faveur des travailleurs, la façon avec laquelle j'ai défendu les intérêts industriels, économiques et agricoles de notre région, me dispensent d'une longue profession de foi qui peut se résumer en ces mots :

Maintien intégral de toutes les lois républicaines ;

Marche résolue en avant, sans relâche, vers de nouveaux progrès démocratiques et sociaux.

Travailleurs,

Vous vous souviendrez que j'ai voté la loi d'assistance aux vieillards ; — la réduction du service militaire, établissant ainsi l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang ; — la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux ; — les lois d'hygiène et de salubrité ; — la limitation des effets de la saisie-arrêt ; — la création des Conseils de prud'hommes ; — la loi sur l'interdiction de l'emploi de la céruse ; — la loi sur le travail des femmes en couches ; — la loi sur le payement des salaires ; — la loi supprimant les économats ; — la loi des retraites ouvrières et paysannes, qui permettra à l'ouvrier des villes comme à l'ouvrier des campagnes de prendre un repos bien mérité sans tendre la main, qui lui donnera une vieillesse digne comme doit l'être celle d'un homme dont la vie entière s'est passée sur le champ d'honneur du travail.

Herbagers,

Vous vous souviendrez, au moment de mettre votre bulletin dans l'urne, que j'ai voté la loi sur la petite propriété, sur le bien de famille insaisissable, sur la répression des fraudes, l'impôt sur le revenu qui dégrève la terre si lourdement chargée, qui exonère complètement les petits, soulage les fortunes moyennes et atteint avec une justice proportionnelle ceux qui possèdent beaucoup et qui doivent, proportionnellement à leur richesse, concourir aux œuvres sociales de la République.

Industriels et Commerçants,

Vous m'avez vu à l'œuvre pendant la revision des tarifs ; la Société industrielle, celle des Fabricants de tissus de la région de Fourmies, le Syndicat central du commerce des vins et spiritueux de la région du Nord m'ont, d'ailleurs adressé des félicitations dont je les remercie profondément. Je contiuerai à m'inspirer des vœux de vos Unions commerciales dans la défense du petit commerce.

Républicains de la 1re circonscription,

Ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, je ne demande qu'à le continuer ; et je mets, de nouveau, à votre service tout mon dévouement, toute mon énergie, toute mon activité. Si vous trouvez que je suis resté digne de votre confiance, que je me suis acquitté de ma tâche en honnête homme dont le cœur et la porte ont toujours été ouverts à tous quelle que soit la situation sociale, vous me le direz le 24 avril et vous me donnerez en un jour la récompense de onze années de travail.

A l'ombre de la Représentation proportionnelle qui n'a rien de commun avec la Représentation proportionnée dont je suis partisan, nos adversaires relèvent la tête et s'unissent. Vous n'avez jamais souffert les combinaisons louches et votre honnêteté a toujours dispersé les équivoques.

Je suis sûr de votre réponse, et, le 24 avril, nous marcherons à la victoire au cri de :

Vive la République démocratique, laïque et sociale !

Léon PASQUAL

Avocat,
Adjoint au Maire d'Avesnes,
Député sortant.

2e Circonscription d'AVESNES.

M. DEFONTAINE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.720 voix.

Mes chers Concitoyens,

C'est avec une entière confiance que je m'adresse aux électeurs libres et indépendants, à ceux-là qui ne sont rivés ni au dogme collectiviste ni au dogme religieux.

Depuis plus de seize ans, j'ai l'honneur de représenter la deuxième circonscription d'Avesnes, et je n'ai jamais cessé de mettre à votre disposition tout mon dévouement. J'ai conservé autour de moi mes amis de la première heure, et je crois avoir le droit de compter sur de nouvelles et nombreuses sympathies.

J'ai l'ambition de grouper autour de ma candidature tous les vrais et sincères républicains ; je suis resté fidèle à mes convictions et je n'ai jamais cessé d'être le serviteur infati-

gable et passionné de la démocratie. Je me suis efforcé d'être juste pour tous. C'est pourquoi j'aborde le scrutin sans forfanterie, mais sans crainte.

Je vous rappelle le programme radical-socialiste pour lequel j'ai toujours lutté ; vous n'y verrez plus figurer la séparation des Églises et de l'État, la loi d'assistance aux vieillards et aux incurables, la réduction des périodes des 28 et 13 jours ; la loi sur les sociétés de secours mutuels, la création d'un ministère du travail, puisque ces réformes sont acquises.

Je reste partisan de la revision de la Constitution, dans le sens le plus large et, notamment, de la transformation radicale du mode d'élection du Sénat et de ses attributions.

Pendant cette législature, c'est le Sénat qui a légiféré, et la Chambre, pour obtenir quelques vétilles de réformes, s'est contentée d'enregistrer les décisions de l'autre assemblée.

Que de lois amendées dans un sens antidémocratique ou simplement supprimées, ou réduites à de mesquines proportions par le Sénat !

Je n'en citerai que quelques-unes.

C'est la loi sur les retraites ouvrières, presque entièrement refondue au Luxembourg, et que la Chambre, pour sauver au moins quelques parcelles de cette œuvre sociale si importante, a été obligée d'accepter telle quelle.

C'est la loi sur le personnel des chemins de fer, à propos de laquelle la Chambre a été placée dans la même alternative, ou de ne rien faire ou de se résigner à accepter le texte du Sénat.

C'est enfin, la loi sur le secret et la sincérité du vote qui, adoptée par les députés à une énorme majorité, après des discussions longues et approfondies, n'a pas trouvé grâce devant le Sénat.

Au palais du Luxembourg on n'entend plus les bruits du dehors. Il serait préférable de supprimer le Sénat que de le maintenir avec son recrutement et ses pouvoirs actuels.

La Chambre des Députés devrait être renouvelable par tiers tous les deux ans ; le renouvellement intégral entraîne une perte de temps considérable dans la confection des lois; il oblige les députés à remettre sur pied toutes leurs propositions, qui deviennent caduques avec la fin de la législature.

On a fait, dans ces derniers temps, beaucoup de tapage autour de la réforme électorale ; on a prôné comme une panacée le scrutin proportionnel, qui doit libérer l'élu de ses électeurs...

J'estime que, dans une démocratie, le député doit rester en relations constantes avec ses concitoyens.

Il serait plus simple d'accepter la représentation proportionnée, qui égaliserait les forces du Nord et du Midi. J'ai déposé une proposition de loi qui réduit à un an par 100.000 habitants, le nombre des députés.

Les impôts indirects, qui écrasent les petits et les familles nombreuses, devraient être totalement supprimés ; je désire également la diminution de l'impôt foncier, qui pèse si lourdement sur l'agriculture ; aussi ai-je voté, avec la majorité de la Chambre, l'impôt sur le revenu, qui dégrève à la base les modestes revenus. Je l'aurais voulu plus nettement global et progressif sur les grosses fortunes.

Un impôt sur les successions doit servir à trouver les ressources nécessaires pour faire fonctionner largement la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Je suis radical-socialiste dans toute la force du mot. Si j'accepte la reprise par l'État de la banque des chemins de fer et de tous les grands moyens de production — qui peuvent se concentrer dans les mains de quelques-uns et constituer ainsi un danger public — je me défie du collectivisme intégral, dont aucun des grands chefs n'a pu dessiner une esquisse quelque peu précise.

Je m'en défie comme d'un régime qui étendrait ses tentacules jusque dans la vie de l'individu et finirait par absorber sa personnalité. On nous promet que l'existence de tous serait réglée ; conséquemment, on ne pourrait se soustraire au travail imposé et les pouvoirs établis étoufferaient la voix de ceux qui essaieraient de se plaindre et de protester.

J'ai trop soif de liberté pour me prêter à de pareilles conceptions. D'un autre côté, comment imaginer une administration centrale, qui devrait prévoir la nature et la quantité des produits dont on aurait besoin? Comment se ferait la répartition des objets indispensables à la vie et de ceux qui ne pourraient être employés par tous?

Quelle sera l'intelligence suprême préposée à la direction? Je redoute cette autorité puissante, qui imposerait son travail à chacun, sans permettre aux faibles de se défendre contre les inégalités et les injustices.

Au lieu de supprimer jusqu'à la petite propriété individuelle, comme le veulent mes adversaires les collectivistes, je tiens à sauvegarder les conquêtes essentielles de la Révolution française : la propriété individuelle et la liberté du travail.

J'ai voté la loi, récemment promulguée, sur le bien de famille, qui peut désormais être mis à l'abri des huissiers et des hypothèques.

Loin d'éteindre la propriété, il faut la favoriser! Pourquoi l'ouvrier n'aurait-il pas sa part dans les bénéfices?

Le salaire et les petits traitements devraient être sacrés et insaisissables. Il est temps de doter les fonctionnaires d'un statut, ils attendent depuis trop longtemps qu'on fixe leurs droits et leurs devoirs.

Quels qu'ils soient, agents de gestion ou agents d'autorité, ils méritent d'avoir leurs intérêts sauvegardés, il faudra concilier les droits de l'individu et ceux de la nation.

Les ouvriers ont le tort de ne pas profiter plus largement de la loi de 1884 sur les syndicats, qui leur donne l'avantage de se grouper en vue de la défense de leurs intérêts professionnels, j'en voudrais l'extension; c'est une arme avec laquelle on pourrait régler pacifiquement les conflits; elle est nécessaire à l'employé contre la puissance de l'employeur; elle doit aider le gouvernement dans l'application des lois d'hygiène et de protection du travail.

Le vrai socialisme consiste à augmenter le bien-être de chacun, en lui conservant sa liberté, et à atténuer les difficultés de la vie; il faut assurer la protection des faibles et des laborieux par des lois ouvrières. Le prolétaire doit être garanti, non seulement contre l'accident, la maladie, la vieillesse, mais aussi contre le chômage.

Les forces humaines ont des limites; les syndicats réclament, pour certaines industries, de nouvelles réductions des heures du travail.

La loi de 1898, sur les accidents, doit être perfectionnée et étendue à tous les travailleurs des champs et de la ville. J'ai moi-même proposé certaines modifications.

Notre loi sur les retraites, à peine votée, a soulevé déjà de multiples protestations dont il faudra tenir compte.

Je continuerai à défendre les ouvriers français contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère.

La République a multiplié les écoles primaires, la proportion des illettrés est tombée à quatre pour cent; mais l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont presque exclusivement réservés aux enfants des riches, ceux du peuple y ont difficilement accès; les bourses devraient permettre à toutes les intelligences de profiter de l'instruction gratuite à tous les degrés.

Il est temps que prenne fin le règne des financiers et des agioteurs.

Je regrette que, dans le vote qui a clôturé les débats de l'interpellation sur le scandale des liquidateurs des Congrégations, nous ne soyons restés qu'un petit nombre (29), dont pas un collectiviste, contre un ordre du jour qui autorise pour l'avenir les mêmes fautes.

La justice est trop embrouillée, elle coûte cher; elle punit sans pitié les moindres fautes des malheureux et elle est pleine de mansuétude pour les riches. Cet état de choses ne peut durer.

Citoyens,

J'ai fait mon devoir de démocrate sincère et convaincu en toutes circonstances; j'ai conservé ma pleine liberté pour vous défendre fièrement; je n'ai jamais menti à mes pro-

messes; je n'ai encouru aucun reproche. J'ai la conviction que mes électeurs sont restés d'ardents républicains, ils ne s'endormiront pas dans l'inaction. Je compte sur eux pour assurer, le 24 avril, sur mon nom, un nouveau triomphe de la République laïque, démocratique et sociale.

Docteur Paul DEFONTAINE,
Député sortant.

3e Circonscription d'AVESNES.

M. Daniel VINCENT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.170 voix.

Citoyens,

Je me présente à vos libres suffrages en travailleur et en démocrate.

Républicain laïque, j'entends garder tous les droits de la pensée moderne parce que c'est elle qui a fait la tolérance et la liberté. La loi de séparation, la neutralité de l'école ne sont plus discutables : elles sont dans le patrimoine intangible de la nation républicaine.

Attaché au régime parlementaire, seul capable d'assurer un progrès légal et durable, je suis acquis aux améliorations qu'il réclame en vue de prévenir une crise profonde de nos institutions elles-mêmes. Les députés doivent être obligés au vote personnel : il n'est pas admissible qu'on puisse voter quand on est absent et sans avoir suivi les discussions parlementaires. La diminution du nombre des députés me paraît désirable : elle aurait dû être examinée au moment de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Par une représentation établie en proportion de la population, le Nord, qui paye, se relèverait de son infériorité en face du Midi qui gouverne.

Ces réformes sont liées à une autre qui est fondamentale : la réforme électorale. Le parti radical-socialiste l'a réclamée dans ses Congrès, la Chambre l'a admise en principe, le Président du Conseil en proclamait hier la nécessité. Il faut élargir le champ des consultations électorales, voter pour des intérêts généraux et pour des idées. Il faut rendre possible une organisation administrative nouvelle, plus simple, plus rapide, moins coûteuse. Avec le groupe républicain de la réforme électorale, présidé par Ferdinand Buisson, j'estime que cette réfection du système électif doit se faire, non sur des formules et des théories, mais avec prudence et après expérience. S'il est juste de respecter le droit des minorités, il est également nécessaire de ne pas émietter la majorité et de ne pas affaiblir son action gouvernementale. C'est pourquoi je ne conçois une réforme électorale que voulue et accomplie par les républicains : je ne l'accepterais pas autrement.

Fils du peuple, je reste avec le peuple et je veux la justice sociale pour les travailleurs. Les enfants doivent être égaux devant l'instruction socialisée, les citoyens égaux devant l'impôt en proportion de leurs revenus. C'est dire que les impôts indirects, sur les objets de première nécessité, qui pèsent si lourdement sur les familles nombreuses de la classe ouvrière, doivent être allégés et atténués par des dégrèvements. C'est dire aussi que l'impôt sur le revenu, pour ne pas surcharger les classes moyennes, doit être progressif et doit atteindre, sans spoliation mais sans hésitation, les grosses fortunes acquises par collaboration sociale et qui, par juste conséquence, doivent largement participer aux charges sociales.

C'est une grande conquête que l'établissement, enfin obtenu, des retraites ouvrières.

Il reste à les organiser, à abaisser l'âge de la retraite, à trouver les ressources nécessaires à leur alimentation. Il ne faut pas que ces ressources aillent aux dépenses d'une formidable comptabilité administrative et à l'entretien d'une bureaucratie nouvelle. C'est pourquoi, hors de l'appareil compliqué que nous promet la loi actuelle, je vois la véritable solution, simple, juste et pratique là où la voient les démocrates et les travailleurs : dans les ressources d'un impôt progressif sur les successions, dans la mise en valeur sociale des richesses naturelles que l'on découvre et qui appartiennent à la collectivité.

La Chambre est saisie de projets de loi sur les maladies professionnelles et sur l'invalidité, par extension de la loi sur les accidents du travail. Elle devra voter une loi d'assurance contre le chômage. Ces œuvres de sécurité sociale sont une obligation collective dans une démocratie, une dette rendue plus pressante encore par la patience méritoire du prolétariat.

Toutes ces institutions coûtent cher. Aussi la première règle financière est-elle économie et la sévérité dans l'emploi des finances. La seconde, c'est la sollicitude du Parlement pour toutes les forces de production, toutes les sources de la richesse nationale : pour les cultivateurs et les herbagers, avec qui je m'élève contre le privilège frauduleux des bouilleurs de cru, pour les industriels dont l'esprit d'entreprise maintient l'énergie productrice du Nord, pour les petits commerçants, dans la situation difficile que leur fait la concurrence des grands magasins.

C'est ensemble, par une claire entente des obligations de la solidarité sociale, que tous les citoyens doivent mener le combat contre l'iniquité, la souffrance et la misère, espérant les solutions de droit, non de la violence qui ouvre la porte aux réactions, mais de la volonté puissante, réfléchie et pacifique des travailleurs organisés.

Opposé aux aventures coloniales qui drainent l'argent et sacrifient nos soldats dans des terres sans colons, au profit des agioteurs cosmopolites, j'estime que les forces militaires doivent être réservées à la défense nationale, puisque nous devons nous résoudre à maintenir la paix par la force, en appelant de nos efforts l'heure encore incertaine où l'arbitrage international assurera la Paix par le droit.

Citoyens,

Une question domine momentanément les autres dans notre circonscription, celle de la liberté du suffrage universel.

Un congrès, qui ne représente pas le Parti radical-socialiste organisé, mais qui est fait d'amis réunis, a-t-il le droit de choisir pour vous un candidat choisi d'avance, à l'exclusion des autres candidats ?

J'ai dit : non. J'ai dit que le peuple seul est souverain, que les électeurs doivent rester libres et que nous avons déjà bien assez d'un suffrage restreint pour le Sénat sans mettre encore le suffrage universel en tutelle pour la Chambre des Députés. Je dis qu'il ne peut y avoir deux classes d'électeurs, ceux de première classe qui choisiraient, ceux de deuxième classe qui obéiraient. A vous de déclarer si vous êtes de mon avis.

Né dans ce pays, j'habite parmi vous, dans ma famille, au Quesnoy. Vous savez ce que je mets à votre disposition : tout mon travail pour servir vos intérêts et vos droits, toute ma conviction démocratique pour servir la liberté, l'égalité et la justice.

Vous savez qui je suis : un homme indépendant, un travailleur.

Je sais qui vous êtes : des citoyens libres, des travailleurs.

C'est pourquoi je m'adresse à vous avec confiance, avec la certitude d'être compris et entendu.

Daniel VINCENT,

Docteur de la Faculté des lettres de Lille,
Ancien inspecteur de l'Enseignement primaire,
Professeur à l'École Normale du Nord,
Candidat de la République démocratique
et sociale.

———

1re Circonscription de CAMBRAI.

M. Alfred LE ROY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 14.035 voix.

Mes chers Concitoyens,

Élu député en 1906 par 15.137 voix, j'ai l'honneur de vous demander le renouvellement de mon mandat.

Je puis dire qu'en me représentant à vos libres suffrages, j'agis en toute confiance, en toute cordialité :

Parce que je me sens fort des liens de sympathie qui m'unissent à vous, et qui ont été en se multipliant davantage : fort à la fois des amitiés anciennes, qui se sont resserrées plus étroitement, et des relations nouvelles, qui se sont nouées entre nous de plus en plus nombreuses ;

A tel point que, le 27 février dernier, le congrès de Cambrai, formé des délégués républicains des diverses communes de la circonscription, m'a fait le très grand honneur de me désigner comme candidat républicain de la 1re circonscription.

Une telle marque d'attachement m'impose d'impérieuses obligations, dont j'ai fortement conscience : je n'y faillirai pas !

Et maintenant, parlons net !

Le 24 avril, vous aurez à choisir entre trois politiques :

1° Si vous êtes pour une politique rétrograde, républicaine de façade, opposée à toutes nos institutions démocratiques, favorable aux tentatives plébiscitaires et césariennes, dont elle prépare plus ou moins ouvertement le retour :

Ne votez pas pour moi, je ne suis pas des vôtres.

2° Si vous êtes pour une politique révolutionnaire, pour une politique de destruction sociale et de tyrannie démagogique, en faisant appel aux pires passions de l'antipatriotisme, de l'hervéisme, du sabotage, de la guerre civile :

Ne votez pas pour moi, je ne suis pas des vôtres.

3° Si vous êtes, par contre, pour une politique de large et féconde évolution républicaine, tendant à la justice sociale et au progrès démocratique, mais par la légalité, dans la paix intérieure et la paix extérieure :

Alors votez pour moi et pour la politique de défense et d'action républicaines.

Il m'est facile de vous préciser mon programme ; car si les autres candidats ne peuvent vous apporter que des promesses, mes quatre années de Parlement me permettent de vous apporter des actes :

C'est ainsi que, pour la défense républicaine et sociale, j'ai voté toutes les mesures d'application large et libérale de la séparation des Églises et de l'État ; de protection des écoles publiques ; d'extension de ces organismes libérateurs qui s'appellent les mutuelles, les syndicats, les coopératives ; de renforcement de la défense nationale.

De même, pour l'action républicaine et sociale, j'ai voté toutes les réformes favorables à la production nationale : à l'industrie, au commerce, à l'agriculture ; — je revendique hautement ma collaboration à toutes les réformes démocratiques, comme celles du repos hebdomadaire, de la réduction des périodes militaires, de l'application de la grande loi d'assistance aux invalides, de la protection des salaires, des conseils du travail et des conseils de prud'hommes, et surtout cette loi capitale des retraites ouvrières et paysannes, la plus importante de toutes les réformes.

Voilà ce que j'ai fait ; voici ce que je ferai :

Je persisterai dans la défense républicaine, en soutenant l'ordre laïque, social et patriotique ;

Je voterai, en vue d'alléger les classes laborieuses, la réforme fiscale tendant à proportionner équitablement les impôts aux ressources des contribuables (notamment, en dégrevant largement les familles nombreuses, en réduisant considérablement les charges de l'agriculture), mais surtout sans inquisition ni arbitraire ; — la réforme électorale, celle-ci permettant la réorganisation de notre administration (200 millions à économiser !) et la suppression du scandaleux privilège des bouilleurs de cru (encore 200 millions à sauver !)

Par réforme électorale, j'entends le scrutin de liste, avec représentation proportionnée au nombre des électeurs.

Quant à la représentation proportionnelle, elle est équitable en principe : mais en fait, elle doit être réalisée avec plus de largeur que dans le projet Charles Benoist, après une étude plus attentive. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'elle soit accomplie contre les républicains.

En outre, en vue du mieux-être du peuple, je voterai l'amélioration des lois sociales, le développement de l'instruction, l'expansion des diverses associations, le crédit populaire, etc.

Je réclamerai très énergiquement une protection plus efficace du petit commerce, des détaillants : surtout, pas de taxes nouvelles contre les boissons et les tabacs, pas d'impôts nouveaux devant frapper spécialement la région du Nord.

Bref, de toute mon ardeur, de tout mon dévouement, je resterai le porte-drapeau de la démocratie du Cambrésis.

A vous de faire le progrès social le 24 avril !

Aux urnes, avec cette devise :

Tout pour la France, par la République !

Alfred LE ROY,
Député sortant, Maire de Lesdain,
Secrétaire de la gauche radicale de la Chambre des Députés,
Vice-président des agriculteurs du Nord,
Secrétaire général du Comice agricole de Cambrai.

2e Circonscription de CAMBRAI.

M. Albert SEYDOUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.063 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les représentants élus les plus autorisés des différentes fractions du parti républicain m'ont fait le grand honneur de me demander de poser ma candidature comme candidat républicain anti-collectiviste.

Je n'ai pas cru pouvoir refuser et, abandonnant une carrière que j'aimais, je sollicite vos suffrages et je vous soumets mon programme.

Je suis l'ennemi du collectivisme qui nous mènerait à un régime d'arbitraire et d'absolutisme.

Je ne veux pas d'un impôt inquisitorial, qui mettrait les citoyens à la merci des agents du fisc, mais je veux que par une transformation progressive et continue des impôts, les charges soient réparties équitablement afin que ceux qui n'ont que leur travail pour vivre soient soulagés le plus possible et que ceux qui possèdent contribuent dans une large mesure à la production de l'impôt.

Je ne veux pas de privilèges pour les membres du clergé, quelle que soit leur religion, ni de lois d'exception faites contre eux devenus de simples citoyens, mais il faut qu'avec la séparation de l'Église et de l'État, chacun jouisse en matière de religion de la liberté la plus absolue.

Je ne crois pas que le monopole de l'enseignement, qui enlèverait aux pères de famille la responsabilité de l'éducation de leurs enfants, soit nécessaire pour permettre à l'école laïque de prospérer, mais je suis d'avis qu'il faut faire tous les sacrifices pour qu'elle s'impose d'elle-même par une supériorité indiscutable.

Je veux la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Il faut dégrever le plus possible les objets de première nécessité, afin de permettre aux travailleurs, par une diminution de leurs dépenses forcées, d'améliorer leurs conditions d'existence.

Je veux que les finances et le budget soient en équilibre afin d'assurer la réalisation rapide des lois de prévoyance et d'assistance, mais je suis d'avis qu'il faut s'efforcer d'obtenir ce résultat sans augmentation de l'impôt qui pèse déjà lourdement sur le contribuable.

Je veux que l'initiative privée soit respectée chaque fois qu'elle ne se trouve pas en opposition avec les lois existantes.

La mutualité sous toutes ses formes doit être encouragée, car elle permettra d'alléger les charges des familles nombreuses et d'améliorer les retraites ouvrières. Le travailleur doit pouvoir jouir d'un repos bien mérité avant que la vieillesse ou les maladies le rendent incapable d'en profiter.

Il faut que le secret du vote donne au citoyen, dans l'accomplissement de ses devoirs d'électeur, l'indépendance la plus absolue.

Le scrutin d'arrondissement tel qu'il existe est l'objet de vives critiques. L'adoption d'un système de votation assurant une représentation proportionnée au nombre de votants des différents partis et au nombre d'électeurs de chaque circonscription donnerait, je crois, l'expression la plus exacte de la volonté nationale.

Mais il faut surtout que tous les hommes qui désirent la régénération du régime parlementaire, se liguent afin de combattre l'abus des faveurs et d'assurer aux élus du peuple l'indépendance qui leur est nécessaire pour discuter librement les intérêts vitaux du pays.

Je n'ai pas de passé politique, mais j'ai pour me guider l'exemple de mon père et je laisse derrière moi un autre passé dont je revendique toute la responsabilité. Je voudrais que tous ceux qui me connaissent, dans cette région du Cambrésis que je n'ai jamais quittée, disent bien haut et bien franchement ce qu'ils pensent de moi. Qu'ils se portent garants que partout et toujours je n'ai eu qu'un but : le bien de tous.

Je n'ai fait que mon devoir ; je suis prêt à le faire encore.

Électeurs de la 2e circonscription de Cambrai,

Vous direz, le 24 avril, à qui vous accordez votre confiance, au collectiviste qui fait miroiter l'espoir d'un bonheur irréalisable ou au républicain convaincu, qui, sans faire de vaines promesses, veut le soulagement des humbles, leur relèvement moral et matériel et la prospérité de la France indissolublement liée au maintien de la République.

Albert SEYDOUX,

Candidat républicain anti-collectiviste.

1re Circonscription de DOUAI.

M. Charles GONIAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.993 voix.

Chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez bien voulu m'honorer de votre confiance en m'envoyan siéger au Parlement.

Désigné à nouveau à l'unanimité, par le Congrès des groupements républicains socialistes et ouvriers, je viens solliciter de vous le renouvellement de mon mandat de député.

Les nombreuses réunions publiques et contradictoires que j'ai faites dans les différents quartiers de Douai et dans les communes de ma circonscription, me dispensent de vous faire un long exposé de mes actes parlementaires, qui ont toujours été inspirés par un désir ardent d'équité et de justice sociale.

J'ai conscience d'avoir fait tout mon devoir pour soutenir les multiples intérêts des cultivateurs et maraîchers, des commerçants, des fonctionnaires et ouvriers de l'État, ainsi que des travailleurs de toutes les corporations.

Dans l'ordre politique, étant républicain socialiste et libre-penseur, je me suis affirmé pour la liberté d'opinion et de conscience pour tous les êtres humains, de même que j'ai soutenu notre enseignement national, que je veux laïque et gratuit à tous les degrés.

Au point de vue des moyens que les travailleurs doivent mettre en œuvre pour faire tomber les abus et poursuivre l'amélioration de leur sort jusqu'à complet affranchissement par leur accession à la propriété sociale, je préconise la forte organisation syndicale et professionnelle et le développement du contrat collectif du travail.

En ce qui concerne nos relations extérieures, nous voulons avec les socialistes de tous les pays, avec le groupe de la paix par l'arbitrage, mettre fin à l'esprit de conquête et par une action internationale, mettre un frein à la folie des armements qui ruinent les ressources des nations et enflent les budgets.

Par là, nous pensons bien servir la cause de l'humanité et de notre patrie, la France de la Révolution avec son patrimoine de gloire et son prestigieux passé auxquels nous ne laisserons jamais porter atteinte.

Électeurs !

La législature qui va s'ouvrir devra entrer résolument dans la voie des réformes économiques, elle devra aussi faire en sorte de créer des ressources nouvelles, sans recourir à de nouveaux impôts sur les objets de consommation. Elle devra supprimer l'odieux privilège des bouilleurs de cru, qu'avec les représentants du nord de la France je n'ai cessé de combattre.

Elle devra aussi faire aboutir la réforme fiscale, votée par la Chambre des Députés et actuellement pendante au Sénat. Je suis également partisan de la réforme électorale par un mode de scrutin élargi, avec la représentation proportionnelle et surtout proportionnée, applicable tant aux élections législatives qu'aux élections sénatoriales.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui vient d'être votée pose, malgré les modifications regrettables que nos sénateurs ont fait subir au texte primitif de la Chambre, le principe de l'assurance sociale et du droit à la vie; elle s'étend en même temps qu'aux

travailleurs de l'industrie et du commerce, aux petits cultivateurs, métayers, fermiers, petits artisans et ouvriers agricoles.

Nous devons poursuivre sans relâche son amélioration en faisant augmenter le taux de la rente, tout en diminuant l'âge d'entrée en jouissance, avec un régime spécial pour les ouvriers des établissements insalubres et à feu continu.

Citoyens,

Comme en 1906, nos adversaires tenteront par une débauche d'affiches, par distribution d'imprimés et journaux à domicile, de nous représenter comme des fauteurs de troubles.

Tout cela est vieux jeu et ne peut avoir prise sur vous ; vous savez qui nous sommes.

Il vous répéteront que nous sommes des partageux. Nous répondrons que, partisan de l'appropriation au profit de la collectivité nationale des grands moyens de production et d'échange, nous voulons protéger le lopin de terre du petit propriétaire et la chaumière qui représentent souvent le produit de toute une vie de pénible travail.

L'intrigue, la calomnie, le mensonge sont des armes empoisonnées qui se retournent souvent contre leurs auteurs.

Moi je ne m'en sers pas!

C'est au bon sens du peuple que je fais appel, et c'est ainsi, dans ces conditions de loyauté et de franchise que j'attends, citoyens, les résultats du 24 avril prochain.

Vive la République sociale!

Charles GONIAUX,
Député sortant,
Membre des Commissions parlementaires du travail
et de la locomotion aérienne,
Conseiller municipal de Douai.

2e Circonscription de DOUAI.

M. GUISLAIN.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.575 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les délégués de tous les groupements républicains de la 2e circonscription de Douai, réunis en congrès à Marchiennes, le 28 mars dernier, m'ont désigné à l'unanimité pour me représenter à vos libres suffrages, à l'élection législative du 24 avril prochain.

Cette marque de confiance, qui m'a profondément touché, me crée de nouveaux devoirs envers vous. J'ai conscience d'avoir mis toute mon application et toutes mes forces au service du bien général du pays et des intérêts particuliers de la circonscription, que pendant quatre années j'ai eu l'honneur de représenter au Parlement ; non seulement je vous promets de continuer, mais encore de redoubler de vigilance et d'énergie si vous me renouvelez le mandat que vous m'avez une fois confié.

La Chambre des Députés, dont le mandat expire dans quelques jours, peut se rendre cette justice, c'est qu'elle a fait tous ses efforts :

Pour donner aux pays la paix nécessaire au développement de tous les progrès sociaux.

Elle n'a reculé devant aucun des sacrifices qui lui ont été demandés pour donner à la nation une armée et une marine dignes de son rang dans le monde et capable de lui permettre de repousser toute agression étrangère.

Elle a fait les plus grands efforts pour réaliser quelques-unes des œuvres d'assistance et de prévoyance sociale depuis longtemps inscrites au programme du parti républicain. Elle a voté une réforme des impôts, afin de les répartir d'une façon plus équitable.

Enfin, la majorité républicaine, loin d'abandonner aucune des conquêtes de l'esprit laïque, s'est montrée fermement résolue à les consolider, à les défendre contre toute tentative de retour en arrière.

Rachat de l'Ouest :

Par le rachat de l'Ouest, le Parlement a nettement marqué sa volonté de remettre entre les mains de l'État un certain nombre de monopoles détenus par quelques grandes Compagnies qui en retirent d'énormes bénéfices.

Impôt sur le revenu :

La Chambre, après de long débats, a voté la loi qui supprime les quatre contributions directes pour la part qui revient à l'État, et les remplace par un impôt général sur le revenu et un impôt complémentaire et progressif sur les revenus. — Cette loi répartit les impôts d'une façon plus équitable et dégrève les petits agriculteurs, si lourdement frappés à l'heure actuelle, d'une somme de 110 millions. Ce dégrèvement sera encore accentué lorsque la réforme sera étendue aux centimes départementaux et communaux. Espérons que le Sénat, si longtemps occupé par la loi des retraites, abordera bientôt à son tour la discussion de cette loi d'équité et de justice en matière d'impôts.

Retraites ouvrières et paysannes :

Parmi les lois d'assistance et de prévoyance sociale, je signalerai en première ligne la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui assure une retraite pour les vieux jours à plus de 15 millions de travailleurs français.

Elle fonctionnera à partir de 1911. Établie sur la base du triple versement de l'ouvrier, du patron et de l'État, les vieux jours de l'ouvrier ne seront plus désormais assurés par les secours problématiques de la charité publique ou de l'assistance ; ce qu'il recevra ne sera que le remboursement de la dette contractée légalement par la société envers lui.

Pour les retraites des ouvriers mineurs :

La retraite des ouvriers mineurs était réglée par la loi du 29 juin 1894. Cette loi avait abouti dans son application à des inégalités choquantes. Après le même nombre d'années de travail et de versements, certains ouvriers touchaient des sommes moins élevées que leurs camarades. Pour régulariser cette situation, nous avons modifié le texte de la loi de 1894 et voté 500.000 francs qui viennent s'ajouter au million voté antérieurement.

Il ne nous restera plus dans l'avenir qu'à essayer d'obtenir que la retraite soit accordée à un âge moins avancé (cinquante ans par exemple) pour cette catégorie d'ouvriers dont le travail est particulièrement pénible et pour lesquels les risques professionnels sont considérables.

Je me suis associé par mon vote à la proposition Basly, fixant à huit heures la journée des ouvriers mineurs, loi qui, je l'espère, recevra bientôt son application intégrale.

Pour les employés et ouvriers des chemins de fer :

Je regrette que le Sénat n'ait pas approuvé entièrement le projet Berteaux-Pelletan Jaurès. Ce projet qu'il nous a renvoyé constituant cependant un progrès sur l'état existant, je l'ai voté tout en m'associant à ceux de nos collègues qui ont déposé à nouveau le projet primitif sur le bureau de la Chambre. En dehors de ces grandes lois, le Parlement a voté un certain nombre de projets : organisant et développant le crédit agricole ; favorisant la constitution du bien de famille insaisissable ; permettant des avances à long terme aux ouvriers pour l'acquisition d'un foyer, d'une petite propriété.

Les petits fonctionnaires seront toujours l'objet de ma sollicitude, je sais que leurs traitements ont été fixés pour la plupart à une époque où la cherté de la vie était moins grande qu'à l'heure actuelle, je m'engage à voter toutes les lois proposées en vue d'améliorer leur situation comme je l'ai fait jusqu'à l'heure actuelle.

Je voudrais au contraire voir diminuer un certain nombre de gros traitements qui ne sont plus en harmonie avec un État démocratique et supprimer un certain nombre de fonctions devenues inutiles, en réalisant d'une façon décisive la réforme administrative.

Soucieux de défendre les intérêts de la région du Nord si souvent sacrifiée, j'ai déposé le 19 octobre 1909 un projet de résolution tendant à la suppression des bouilleurs de cru.

Le 12 décembre 1906, un projet de résolution augmentant les droits d'entrée sur les graines de betteraves étrangères.

Le 22 octobre 1907, un projet tendant à ramener à 15 francs le droit de 25 francs sur 100 kilos de sucre.

Enfin, j'ai pu obtenir de la Chambre un droit d'entrée sur le manioc qui venai concurrencer sur le marché français les produits agricoles dont on extrait la fécule.

Si les représentants du Nord n'obtiennent pas toutes les satisfactions auxquelles ils son en droit de s'attendre, c'est que cette région si laborieuse ne possède pas au Parlement tous les députés auxquels elle a droit proportionnellement à sa population. Alors que la plupart d'entre nous sont les représentants de plus de 20.000 électeurs, la plupart des circonscriptions du Midi ont à peine 10.000 électeurs, quelquefois même 4.000 à 5.000.

Aussi une des premières réformes à réaliser dans la prochaine législature sera la réforme électorale, et nous devrons en particulier essayer d'obtenir que chaque député représente approximativement le même nombre d'électeurs.

Je me suis opposé de toutes mes forces à l'augmentation des droits sur l'alcool qui auraient encore lourdement pesé sur notre région, ainsi qu'à l'augmentation des droits sur les tabacs ordinaires. J'ai voté la suppression de la licence.

Voilà très succinctement exposés les travaux que nous avons accomplis. Il nous reste beaucoup à faire.

Assurer le fonctionnement des lois de prévoyance déjà votées.

Étendre la loi d'impôt sur le revenu aux centimes communaux et départementaux.

Demander à cet impôt les ressources nécessaires au dégrèvement des impôts directs, frappant des matières de première nécessité, le sucre par exemple, qui paye un impôt égal à sa valeur.

Nous aurons à discuter la loi sur le contrat collectif et l'arbitrage obligatoire.

Établir la gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

Enfin, les camarades agriculteurs de la région savent avec quelle énergie je poursuis depuis longtemps, dans nos organisations agricoles, au Parlement ensuite la diminution des droits sur les sucres, la protection de la culture betteravière et de la chicorée, l'application des primes à la culture du lin, le rétablissement de la culture des graines oléagineuses.

Sur toutes ces questions, mon passé est un garant sur l'avenir.

Électeurs,

Le 24 avril prochain, la réaction, cachée sous un masque de libéralisme trompeur, va encore une fois monter à 'assaut des institutions républicaines qui nous sont chères

grâce auxquelles nous nous acheminons lentement mais sûrement vers la réalisation de la justice sociale.

Les armes qu'elle emploiera seront toujours les mêmes : le mensonge et la corruption. J'ai confiance sur la clairvoyance et la loyauté des populations républicaines de la 2e circonscription de Douai pour déjouer ces attaques et ces manœuvres. Le 24 avril nous fêterons une nouvelle victoire républicaine au cri de : Vive la République démocratique et sociale !

L. GUISLAIN,
Député sortant,
Maire de Nonain.

1re Circonscription de DUNKERQUE.

M. Alfred DUMONT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.614 voix.

Messieurs,

Je sollicite de votre confiance l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

A l'heure présente les questions de personnes n'ont qu'une minime importance.

Ce qui domine tout, c'est que le 24 avril vous aurez à vous prononcer pour ou contre le régime du bloc.

Vous savez à quoi ont abouti les quatre années de la dernière législature.

Il suffit de rappeler :

Le profond malaise ressenti par le pays en présence des attaques réitérées de l'antipatriotisme et de l'âpreté toujours croissante des théories d'indiscipline et de désorganisation, auxquelles les dirigeants du parti radical-socialiste sont d'autant moins qualifiés pour résister efficacement que la plupart d'entre eux en ont été les propagandistes les plus ardents avant d'arriver au pouvoir ;

La décadence de notre marine de guerre, tombée au cinquième rang, malgré d'immenses sacrifices d'argent, et en dépit de la science de ses officiers, — au point qu'elle est distancée non plus comme autrefois par l'Angleterre seulement, mais encore par chacune des forces navales de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Japon ;

La campagne d'anticléricalisme a mis hors du droit commun toute une catégorie de citoyens, persécutés uniquement en haine de leur profession religieuse. Elle a de plus inauguré un régime de spoliation dont les députés collectivistes ont eu la franchise de faire déclarer à la tribune qu'ils étaient bien décidés de l'appliquer à la confiscation générale de la propriété privée sous toutes ses formes et en quelques mains qu'elle se trouve.

Enfin la débâcle financière se manifeste par le fait que le budget de 1910 n'a pu être bouclé — combien péniblement — qu'après le premier trimestre de cet exercice, et avec la nécessité de créer de nouveaux impôts au moins jusqu'à concurrence de 150 millions.

Ma candidature est une candidature d'énergique protestation contre ce lamentable état de choses.

Elle se recommande aux partisans de la République libérale, c'est-à-dire d'une République ouverte à toutes les bonnes volontés, de même qu'elle accepte tous les contrôles ;

Respectueuse de la liberté de conscience de ceux qui ont une croyance quelconque comme de ceux qui n'en ont aucune

Déterminée à assurer à tous, sans exception, le droit d'enseigner, de posséder et de s'associer, sous la seule condition de ne pas porter atteinte à l'ordre public,

Et sachant sacrifier les revendications égoïstes des groupements politiques au succès de l'effort imposé à notre patriotisme par les exigences de la défense nationale.

Messieurs les électeurs,

Voici quelle serait ma ligne de conduite si j'avais à me prononcer sur trois projets dont se préoccupent avec raison les contribuables :

Je suis le partisan résolu de la suppression des licences qui grèvent les débitants de boissons d'une seconde patente, contrairement à toute justice.

Je suis partisan de la suppression du privilège des bouilleurs de cru, et je suis l'adversaire non moins déterminé :

1° De l'impôt sur le revenu, dont le caractère inquisitorial et vexatoire serait intolérable pour les assujettis ;

Et 2° De tout nouveau monopole à instituer en faveur de l'État — ceux dont il est déjà investi démontrant de la manière la plus claire qu'il est presque toujours un patron sans bienveillance, un commerçant médiocre et un industriel pour qui le gaspillage est devenu une seconde nature.

D'autre part, j'estime que dans l'intérêt de la paix sociale et pour remplir nos devoirs de solidarité envers les travailleurs et les humbles,

Il est indispensable d'améliorer leur sort par le développement des œuvres de prévoyance, d'assistance et de mutualité — ainsi que des caisses de chômage ;

De relever les petits traitements qui ont cessé d'être en rapport avec les nécessités de la vie ;

D'accorder à l'indigent le libre choix du médecin ;

D'instituer une juridiction permanente d'arbitrage pour la solution pacifique des conflits entre patrons et ouvriers, avec l'obligation d'un referedum préalable sous forme de vote secret ;

Et de reviser la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, votée à la vapeur à la veille des élections, et tellement imparfaite que d'excellents esprits la considèrent dans son état actuel comme un simple trompe-l'œil, maintenant surtout que l'on sait à quoi s'en tenir sur la scandaleuse liquidation du milliard des congrégations qui devait en assurer le fonctionnement.

Dans une sphère d'action non moins intéressante, mais plus spéciale à notre première circonscription, je crois pouvoir vous affirmer que j'apprécie toute l'importance de ses intérêts maritimes, commerciaux, industriels et agricoles. Je serais fier de pouvoir contribuer à les défendre, en utilisant les sages avis de ceux d'entre vous que leur expérience et leur esprit d'initiative désignent tout naturellement pour me servir de guides.

La question de l'amélioration et de l'outillage de nos deux ports serait aussi l'objet de mes constantes préoccupations.

Quant au démantèlement de Dunkerque, dont j'a eu à étudier le projet comme maire, puis comme conseiller général, je le désire aussi ardemment que qui que ce soit, mais je ne me dissimule aucun des obstacles qui peuvent retarder sa réalisation. Je me borne donc, loyalement, à vous assurer que je ne négligerais rien pour obtenir des administrations compétentes toutes les facilités compatibles avec la situation stratégique de la sentinelle avancée de la France sur la mer du Nord.

Messieurs les électeurs,

Il y a plus de six mois qu'en dehors de toute préoccupation personnelle j'ai entrepris de signaler, dans une série de conférences publiques, l'impérieuse nécessité d'une réforme électorale.

Vous connaissez l'injustice de la répartition actuelle des sièges. Et vous savez à quel degré elle mécontente les grands intérêts du nord de la France en attribuant à d'autres régions un nombre de députés de beaucoup supérieur à celui qu'elles devraient posséder en égard à l'importance respective de leur population et de la nôtre.

C'est une duperie à laquelle il faut enfin mettre bon ordre.

Je tiens à dire en outre, et bien haut, comme l'a fait avec tant de persévérance et de talent un groupe d'hommes éminents de tous les partis, qu'il est indispensable que cette première réforme soit complétée par l'adoption du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Ce n'est pas seulement pour les élections législatives que j'en suis partisan. Ma conviction est qu'il importe d'en étendre l'application aux conseils municipaux, dès le prochain renouvellement de leur mandat, en 1912.

Je vois dans ces innovations le seul moyen d'assainir la mare stagnante où le suffrage universel ne tarderait pas à s'enliser, — et d'assurer au pays un triple bienfait :

La sincérité du vote ;

La loyauté dans la lutte devenue moins violente ;

La représentation équitable de toutes les opinions et de tous les intérêts, par l'admission légale des minorités au sein de nos assemblées politiques et communales.

Messieurs les électeurs,

Je viens de vous exposer en toute sincérité les grandes lignes de mon programme.

S'il vous détermine à me confier l'honneur de devenir votre député, je ne me renfermerai pas dans une opposition tracassière et stérile. J'apporterai au contraire le concours le plus dévoué à tout ministère qui aura le courage de rompre avec ce régime de sectarisme, d'arbitraire et de discorde dont la France n'a que trop souffert, et de suivre une politique de tolérance, de justice et d'apaisement, en harmonie avec notre sublime devise républicaine :

Liberté ! Égalité ! Fraternité !

Alfred DUMONT,
Conseiller général du Nord,
Ancien maire de Dunkerque.

2e Circonscription de DUNKERQUE.

M. Henry COCHIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.742 voix.

Messieurs les Électeurs,

Voilà bientôt dix-sept ans que vous m'avez donné votre confiance. Vous me l'avez renouvelée quatre fois déjà à d'énormes majorités.

Au moment où je viens vous la demander pour la cinquième fois, je regarde derrière moi ce long temps parcouru et j'ai la joie de pouvoir affirmer en conscience que j'ai accompli mon mandat de mon mieux, fidèlement, sans épargner mon temps ni ma peine pour la défense de vos intérêts et de vos convictions.

Vous m'en avez récompensé par les témoignages d'estime et d'amitié dont je suis fier.

Nous nous connaissons bien, vous et moi. Je n'ai pas changé et vous n'avez pas changé.

Vous êtes des hommes indépendants; je vous ai prouvé que je le suis aussi. Rien n'est plus contraire aux devoirs que j'ai envers vous qu'une opposition systématique. Dans les luttes du Parlement, je me suis efforcé de considérer les choses et non les personnes. Ni hostile, ni servile, j'ai voté pour le pouvoir toutes les fois qu'il m'a semblé agir dans l'intérêt du pays et surtout quand il soutenait la lutte contre les partis du désordre. Mais j'ai combattu sans rémission, toutes les fois qu'elle a paru, la politique d'oppression, de spoliation et d'intolérance, dont les honteux résultats, dans de récents scandales, ont dépassé ce que nous avions pu prévoir. C'est ainsi que je continuerai de faire.

Vous êtes des hommes droits et probes : la politique que je sers ne tend qu'à obtenir toujours et partout plus de justice.

Justice pour vous, ouvriers des champs et de l'atelier. Tout notre effort doit tendre à améliorer votre pauvre et noble vie, sans vous tromper par de vaines promesses. Vous avez obtenu déjà la loi humaine d'assistance aux vieillards. Il y a peu de jours, j'ai voté la loi des retraites ouvrières et paysannes, dont il faut maintenant rendre les résultats effectifs, sans ébranler l'œuvre sublime de fraternité que poursuivent les mutualités. J'ai souvent réclamé et ne me lasserai pas de réclamer le droit de secours pour les familles nombreuses.

Justice pour vous, petits commerçants. Vos patentes sont hors de proportion avec celles des grands magasins des villes dont la concurrence vous écrase.

Justice pour vous, fonctionnaires. Un statut réglera vos droits à l'encontre de toute pression et de tout favoritisme; il définira aussi vos devoirs, dont la passion politique ne doit jamais vous détourner. Nous chercherons sans cesse à améliorer les traitements insuffisants des plus nombreux d'entre vous, modestes et utiles serviteurs du pays.

Justice pour vous, producteurs du Nord, cultivateurs, commerçants, industriels. Vous êtes une richesse nationale; vous payez le cinquième des impôts de la France. A cette heure où les réformes de l'impôt se préparent, vos représentants devraient être assez nombreux pour défendre le capital qui travaille, diriger le poids de l'impôt sur la richesse improductive, éviter toute inquisition dans vos affaires. Mais ils ne peuvent pas seulement aujourd'hui maintenir votre droit évident, lors même qu'il s'agit d'un odieux et absurde abus tel que le privilège des bouilleurs de cru. C'est que la loi ne vous donne pas dans les Chambres un nombre suffisant de défenseurs.

Justice électorale. — La représentation proportionnelle assurera à tout intérêt légitime comme à toute opinion sérieuse le droit de s'exprimer et de se défendre. Elle est la réforme de paix sociale.

Ces réformes et d'autres encore ne pourront s'accomplir que par l'union patriotique de tous les bons citoyens. Cette union est-elle chimérique? N'y a-t-il pas de fin possible à la politique sectaire qui a semé la haine entre les enfants de la France? Pourquoi la paix ne régnerait-elle pas chez nous comme chez tous les peuples de l'Europe à cette heure? La reprise des relations que nous avons brutalement rompues s'imposera un jour comme une nécessité. Les grandes libertés conquises par nos pères, et dont une des premières est la liberté de l'enseignement, pourront seules mettre fin aux luttes qui nous divisent.

Justice pour tous! Respect des consciences! Pour moi j'en garderai toujours l'espoir et je ne cesserai jamais d'y travailler.

La politique d'union patriotique a toujours été la vôtre, vous, mes chers et fidèles amis, vous, hommes de tradition et de progrès, de foi et de liberté, fiers et intelligents travailleurs de la Flandre française!

Messieurs les électeurs,

Vous voulez la République laborieuse et patriote, tolérante et large, qui soit enfin l'expression vraie de la patrie tout entière.

Je la veux comme vous!

Henry COCHIN.

1re Circonscription D'HAZEBROUCK.

M. 'abbé LEMIRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.874 voix.

Chers électeurs et fidèles amis,

Le résumé de mes interventions à la tribune que j'ai régulièrement placé sous vos yeux,

La notice ci-dessous qui sera remise à chacun d'entre vous,

Le contact quotidien où j'ai vécu avec ma circonscription depuis dix-sept ans,

Vous ont suffisamment fait connaître à tous comment j'ai compris et comment j'ai rempli le mandat que vous m'avez confié.

Je viens de faire visite dans chaque commune à vos représentants librement élus.

Le cordial accueil que j'ai reçu partout me fait croire que rien — ni les insinuations ni les manœuvres — n'a pu affaiblir le lien qui attache les électeurs de la circonscription d'Hazebrouck, Cassel et Steenvoorde à leur député.

Rien non plus ne me détournera de la voie que j'ai suivie avec votre approbation constante !

Je veux vous assurer ces trois choses que vous demandez tous :

La paix religieuse,

La défense de vos intérêts,

Les libertés publiques.

Avec vous, et en votre nom au sein du Parlement,

J'ai la pleine confiance de continuer à servir la justice, l'ordre et le progrès.

Vive la République !

Vive la Flandre !

Abbé LEMIRE.

2e Circonscription D'HAZEBROUCK.

M. PLICHON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.451 voix.

Messieurs les Électeurs et chers compatriotes,

Depuis plus de vingt ans j'ai le grand honneur de vous représenter.

Aussi, je vous demande de me juger non sur des paroles mais sur des actes.

Vous me connaissez. Je vis au milieu de vous. Aucune surprise n'est possible.

Jamais je n'ai fait de vaines promesses pour capter votre confiance.

Je vous demande de dire si j'ai rempli fidèlement le mandat que vous m'avez confié.

Tel j'ai été, tel je continuerai à être. Ce que j'ai fait, je continuerai à le faire.

Au point de vue moral, j'ai toujours défendu la liberté de conscience ; la liberté pour chacun de pratiquer sa religion.

L'indépendance de l'Église doit être assurée. Il faut mettre fin à la situation actuelle, née de la dénonciation du Concordat. Cet état provisoire, aussi instable qu'inadmissible, ne peut durer. Entre la France et l'Église doit exister une entente directe, comme dans tous les pays civilisés.

Toujours j'ai revendiqué la liberté de l'enseignement; je le ferai d'autant plus que le peu qui en reste est plus menacé.

Tout père de famille a le droit absolu d'élever ses enfants comme il l'entend. Pourquoi les ouvriers, parce qu'ils n'ont pas les mêmes ressources que les riches, se verraient-ils privés du droit de faire donner à leurs enfants l'enseignement qui leur plaît ?

Les écoles congréganistes ont été fermées ; les religieux expulsés ; leurs biens confisqués; leur liquidation a donné naissance à d'odieux scandales !

Qu'est donc devenu le milliard des congrégations destiné aux retraites ouvrières ?

Au point de vue agricole, j'ai défendu, surtout au cours de la dernière revision douanière, le régime économique inauguré en 1892. Grâce à lui, la culture a pu se relever et vivre. Il a même produit un remarquable résultat; en effet, grâce au développement de la production, le prix du blé dans les périodes de cherté a été, sur notre marché intérieur, plus bas que dans tous les pays du monde.

La concurrence redoutable que font à la vieille Europe les pays neufs, nous impose plus que jamais le devoir de veiller rigoureusement au maintien de nos droits compensateurs, et à la maîtrise de nos tarifs.

Au point de vue industriel, la France réclame la paix extérieure et la paix intérieure.

Tous nos efforts doivent tendre à éviter les conflits. La justice, la droiture, la bienveillance, la confiance réciproques devraient toujours être la règle des rapports entre le capital et le travail.

L'industrie réclame le développement des voies de communication. Notre région, en particulier, demande l'amélioration de ses canaux, et l'établissement des chemins de fer d'intérêt local qui lui manquent.

Au point de vue fiscal, j'ai recherché une meilleure répartition des charges de l'impôt, pour dégrever les moins fortunés, mais sans déclaration, et sans inquisition d'aucune sorte.

Les dépenses publiques croissent dans des proportions effrayantes. Des économies sont possibles, il faut vouloir les réaliser. Un meilleur emploi des ressources mises par la nation à la disposition de l'État est possible. Il faut avoir le courage de réformer nos procédés administratifs, et pour cela entrer largement dans la voie de la décentralisation.

Le budget actuel n'a été équilibré que grâce à l'emprunt. Les budgets futurs réclameront de nouvelles ressources. Je déclare avant tout être hostile à toute espèce de monopole d'État.

Au point de vue politique, j'ai toujours servi loyalement le Gouvernement de la République. Mais je n'ai jamais transigé avec ma conscience; j'ai toujours été, je resterai indépendant.

Tous les partis en France sont d'accord pour proclamer la nécessité de réformes profondes. Aucune ne peut aboutir. Le régime électoral actuel en est la cause.

La première réforme à effectuer est donc la réforme électorale. Nous réclamons la représentation des minorités et une meilleure répartition de la représentation nationale. Le Nord qui travaille, qui produit, qui économise, qui fait vivre la France, n'a pas dans les assemblées la place à laquelle il a droit.

Au point de vue social, il faut d'abord assurer à l'ouvrier le travail qui le fait vivre. C'est pourquoi, depuis plus de vingt ans, je n'ai cessé d'être le défenseur opiniâtre du travail national et de lutter contre la concurrence étrangère.

Aux ouvriers, la société doit le pain de leurs vieux jours. C'est mon honneur d'avoir l'un des premiers déposé un projet de loi sur les retraites ouvrières.

La loi est enfin votée ; je souhaite qu'elle entre promptement en application tout en regrettant qu'on ait écarté le système de la répartition, qui eût permis la distribution immédiate de leurs retraites aux vieux travailleurs, tout en évitant le grave danger d'une énorme accumulation de capitaux.

La France, laborieuse et économe, réclame la paix pour travailler. Elle n'y a jamais sacrifié son honneur. Elle la conservera, fidèle à ses alliances et fière d'une armée qui a fait sa gloire et restera sa force.

Dans la deuxième circonscription d'Hazebrouck, un double sentiment anime notre cœur à tous : le respect du drapeau, l'amour de la France.

A la grandeur, à la prospérité de mon pays, j'ai consacré tout ce que j'ai d'ardeur, de dévouement, d'intelligence.

J'ai conscience d'avoir rempli mon devoir. Aussi, est-ce avec confiance que j'attends le jugement des électeurs.

Vive la France !

Jean PLICHON,
Député sortant,
Conseiller général, ingénieur civil.

1re Circonscription de LILLE.

M. VANDAME.

Elu au 2e tour de scrutin. — 9.900 voix.

Mes chers concitoyens,

Tout mon passé politique, auquel je demeure fidèle, les nombreuses déclarations que je vous ai déjà faites, dont je n'ai rien à retrancher et que vos votes ont toujours ratifiées, pourraient me dispenser de vous faire aujourd'hui une nouvelle profession de foi, et je devrais logiquement vous demander de me juger d'après mon attitude dans les assemblées délibérantes plutôt que sur les promesses d'un programme électoral.

Je tiens cependant à vous dire que je n'hésite pas à placer, moi aussi, ma candidature sur le terrain de l'Union républicaine lilloise, qui a déjà remporté de brillantes victoires dans notre circonscription, parce qu'elle répond aux vœux de la grande majorité des républicains soucieux du lendemain et ennemis des aventures.

Partisan de sérieuses réformes en vue d'une répartition plus équitable des impôts, d'une meilleure organisation du travail, d'une plus large décentralisation, surtout en matière d'assistance, d'une réduction notable dans les frais de justice, de modifications profondes à apporter dans les rouages trop compliqués de notre administration, d'un contrôle plus sévère enfin des dépenses publiques, je désire avant tout l'établissement de la représentation proportionnelle, que je considère comme l'indispensable prélude de toute amélioration du régime parlementaire, comme le scrutin libérateur, le seul qui puisse réaliser les espérances de notre démocratie laborieuse, en assurant à ses différentes fractions politiques ou territoriales la part légitime d'influence à laquelle elles ont droit en raison de leur importance.

J'applaudis aux aspirations d'apaisement et de détente qui se sont manifestées dans certains discours retentissants; mais, pour ramener la paix religieuse dans notre pays, je veux l'Église libre dans l'État bienveillant.

Je veux aussi le maintien de la liberté d'enseignement, qui reste en quelque sorte le prolongement de la liberté de conscience. Cette liberté, je la veux à tous les degrés, sans qu'il puisse être accordé aux mêmes diplômes obtenus devant les mêmes jurys des valeurs ou prérogatives différentes. Je veux en un mot, à l'égard des maîtres comme des élèves, « le respect des droits de l'homme », conformément à la véritable doctrine républicaine.

Ennemi de toute surenchère, je m'en tiendrai là, car trop souvent les professions de foi contiennent des desiderata irréalisables, tout au moins dans le court espace d'une législature.

Le rôle de celle qui va s'ouvrir devrait en effet se borner, selon moi, à rétablir l'équilibre, aujourd'hui détruit, dans nos budgets, et à organiser la représentation proportionnelle des partis dans le Parlement.

Mes chers concitoyens,

Pour faire triompher ces idées générales, je fais appel de nouveau à tous les esprits libéraux, à tous les hommes de progrès.

Vous pouvez être assurés que, de mon côté, je continuerai à vous apporter tout mon dévouement, toute ma bonne volonté, et j'ai l'entière confiance que, le 24 avril, les électeurs de la première circonscription de Lille, dans leur fière indépendance, se grouperont encore en majorité sur mon programme républicain de conservation sociale.

VANDAME,
Conseiller général du Nord,
Député sortant.

2e Circonscription de LILLE.

M. GHESQUIÈRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.900 voix.

Aux Travailleurs de France.

Citoyens,

Comme nous vous le disions, il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, donnera en exploitation le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées ; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste a propriété collective qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même, que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite de vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux Compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été, à quelques degrés, les complices de cette œuvre détestable.

C'est toute la majorité qui est responsable, ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les conséquences mêmes de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans tous les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarime par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer, en un système de grandes milices populaires, l'armée de métier et de caserne qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que, pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital. Dans cet effort de réforme immédiate vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État par la force de votre organisation politique et syndicale toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur,

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle, c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie tout entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises, mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale et c'est aussi pour mieux préparer par l'émancipation intellectuelle des travailleurs, leur émancipation sociale, que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de parade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de

laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul, le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Vive la République sociale !

Donc, tous aux urnes pour le citoyen

Henri GHESQUIÈRE,
Député sortant,
Conseiller général.

3e Circonscription de LILLE.

M. DELORY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.650 voix.

Aux Travailleurs de France.

Citoyens,

Comme nous vous le disions, il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par nne classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, donnera en exploitation le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vou exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multipliées et accumulées ; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même, que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite de vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux Compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été, à quelques degrés, les complices de cette œuvre détestable.

C'est toute la majorité qui est responsable, ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les conséquences mêmes de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans tous les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer, en un système de grandes milices populaires, l'armée de métier et de caserne qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que, pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital. Dans cet effort de réforme immédiate vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État par la force de votre organisation politique et syndicale toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs en un grand parti de classe, en un parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle, c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie tout entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises, mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale et c'est aussi pour mieux préparer, par l'émancipation intellectuelle des travailleurs, leur émancipation sociale, que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de parade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul, le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Vive la République sociale !

Donc, tous aux urnes pour le citoyen

Gustave DELORY,

Député sortant.

4ᵉ Circonscription de LILLE.

M. DANSETTE.

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin. — 7.797 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la cinquième fois, je me présente à vos suffrages.

Je pourrais me dispenser de vous apporter un programme. J'ai conscience d'avoir été fidèle à tous mes engagements, et d'avoir apporté dans la vie publique la même probité qui s'impose dans la vie privée, car j'estime que la malhonnêteté politique est aussi blâmable que l'autre.

J'ai toujours été indépendant, et je le resterai. Je suis ennemi de l'opposition systématique, que je tiens pour une absurdité. Mais je le suis aussi du servilisme, trop fréquent aujourd'hui.

C'est qu'en effet nous avons de mauvaises mœurs politiques, et nous souffrons de leurs conséquences.

La Chambre qui disparaît a donné un spectacle stupéfiant. Son travail s'effectuait sans la moindre méthode. En toute circonstance, elle se laissait guider uniquement par le souci de la réélection, et elle l'avouait avec cynisme. Après s'être longtemps agitée dans le vide et dans l'impuissance, elle votait à l'improviste les mesures parfois les plus graves en se déchargeant sur le Sénat du soin de les rendre meilleures. Souvent aussi, elle votait des dépenses sans savoir où l'on prendrait l'argent pour y faire face.

Dans la conduite de ces politiciens les rivalités de personnes l'emportaient sans cesse sur les idées. En même temps qu'ils se désintéressaient des nécessités nationales, ils sacrifiaient tout à l'esprit d'intrigue, à l'ambition, à l'arrivisme. Le Ministre de la veille conspirait contre son successeur, lequel épuisait toute son énergie à se défendre. Entre l'un et l'autre, les députés cherchaient non pas le meilleur homme d'État, mais le plus complaisant.

Nous avons donc vécu sous le régime de l'incohérence comme l'a dit M. Clemenceau. Dans ces conditions, le génie le mieux doué ne peut rien faire d'utile pour le pays. Les intentions les plus loyales échouent devant les obligations de cette acrobatie parlementaire.

Et pour corriger ce désordre, rien qu'un Président de la République volontairement impuissant, parce qu'il est élu, l'obligé, et le prisonnier des parlementaires. Pas d'autorité par conséquent, aucune initiative salutaire. Partout, c'est l'incurie, l'insouciance du lendemain, le plus vulgaire égoïsme. En même temps, la fortune publique se dilapide, s'évanouit dans l'entretien d'un million de fonctionnaires et sert de pâture aux appétits électoraux.

Cette basse pratique de la surenchère entraîne des élus à flatter les passions de la foule aveugle et docile et à écraser les résistances des minorités réfléchies et indépendantes. De là vient ce sectarisme hargneux et tracassier, qui médite de couronner vingt ans de guerre religieuse, par un attentat suprême aux droits de la famille, à savoir le monopole de l'enseignement.

L'Administration est elle-même gagnée par cette contagion de la dictature politicienne. Les municipalités libérales sont à la merci des délégués d'un pouvoir occulte, ces tyranneaux dont les méfaits n'épargnent personne.

De récents scandales nous ont montré, d'autre part, que l'influence parlementaire s'exerce ouvertement sur les magistrats Et il n'est pas jusqu'aux fonctionnaires qui, pour se protéger contre le favoritisme, ne réclament un statut.

Quand au monde du travail, les politiciens prennent plaisir à éveiller chez lui des aspirations chimériques, à exaspérer ses souffrances morales, à s'offrir à lui comme d'incomparables bienfaiteurs sociaux, quitte à le brutaliser quand, simpliste et déçu, il réclame logiquement l'exécution des promesses qui lui ont été faites.

Mais comment tenir ces promesse, sans léser la collectivité ? Hier, c'était le prétendu milliard des congrégations, aujourd'hui, c'est l'héritage ; demain, ce seront toutes les grandes entreprises économiques qu'on offre tour à tour comme un remède à toutes les misères et comme une proie à toutes les convoitises. Or, ces monopoles, ces envahissements de l'étatisme n'aboutissent qu'a multiplier indéfiniment les fonctionnaires, à créer un peuple d'asservis, et à précipiter nos finances dans la banqueroute. Bien plus, fatalement absorbé par ces besognes usurpées, l'État négligera de plus en plus les vrais intérêts dont il a la garde et jusqu'à la défense nationale elle-même, déjà si compromise.

La République, pas plus que la liberté, ne sauraient être rendues responsables de toutes ces aberrations. Ce n'est pas non plus le suffrage universel qu'il faut incriminer, mais sa détestable organisation.

Le scrutin d'arrondissement et ce régime majoritaire ont créé l'injustice et l'inégalité dans la représentation. Comment s'étonner d'en voir sortir le sectarisme et la corruption ? Comment s'étonner aussi de voir que le pays, cédant à la lassitude et au dégoût, se laisse aller au scepticisme, à une insouciance morbide, perd tout enthousiasme et tout amour de l'idéal, et ne professe plus qu'un sentiment : le mépris des politiciens et des parlementaires ?

Cette désaffection est pleine de périls, car alors les gens paisibles, les homme de travail sont seuls à se désintéresser de la chose publique, tandis que les révolutionnaires n'en deviennent que plus hardis.

L'œuvre de la prochaine Chambre doit être la réforme électorale, clef de toutes les autres. Il est inconcevable que le suffrage universel, après soixante deux ans d'exercice, n'ait pas encore obtenu sa loi organique. Tant vaut le suffrage, tant vaut l'élu, tant vaut l'assemblée, et tant valent les lois.

Qu'à l'odieux régime majoritaire on substitue la représentation proportionnelle, aussitôt la probité politique, redevenue l'inspiratrice des partis, leur suggérera les réformes nécessaires.

Les économies, la décentralisation administrative, les syndicats propriétaires, la possession d'état pour le travailleur, le contrat de travail, l'assurance contre la maladie et le chômage, tout cela surgira naturellement de nos mœurs politiques assainies.

Nous recouvrerons alors le sentiment de la liberté vraie dans la République idéalisée, et nous verrons renaître le respect des croyances.

En même temps, nous verrons s'opérer d'autres améliorations nécessaires, la réforme fiscale, l'impôt personnel, frappant les ressources et non les personnes, sans inquisition et sans vexation : la réforme judiciaire, la diminution des frais de la justice ; l'indépendance rendue aux magistrats ; la suppression d'une foule de fonctionnaires inutiles, comme les sous-préfets et les trésoriers généraux ; l'application loyale de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ; l'assistance aux femmes en couches.

Viendront ensuite les grandes réformes politiques : le Sénat professionnel, grand conseil des intérêts nationaux et du travail, où prendront place des représentants des syndicats patronaux, ouvriers et agricoles et ceux des unions commerciales : le referendum, sagement et prudemment conçu, qui intéressera les citoyens à la solution des problèmes importants.

Enfin, l'élection du chef de l'État par un suffrage élargi, qui lui donnera indépendance et autorité et fera de lui, en toute efficacité, le conseil dont la République a besoin et le chef qui manque à notre démocratie.

Ai-je besoin d'ajouter qu'en travaillant à la réforme électorale, nous assurerons aussi aux intérêts de la région du Nord la légitime sauvegarde et la sécurité dont ils sont frustrés par l'humiliante prépondérance économique et politique du Midi ?

Je vous sais résolus comme moi à mettre fin à cette inégalité opprimante ou à prendre

telles résolutions énergiques, qui sauront faire capituler les pouvoirs publics, inertes ou complices.

Avec ce programme, mes chers Concitoyens, je suis tout prêt à me dévouer comme par le passé. Vous voudrez le consacrer par vos libres suffrages.

Vive la République vraiment républicaine !

Vive le Nord affranchi !

Vive la France !

Jules DANSETTE,
Député sortant,
Conseilller général.

5e Circonscription de LILLE.

M. POTIÉ.

Élu au 2e tour de scrutin — 2.639 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné comme candidat à l'élection législative du 24 avril par l'unanimité des délégués républicains de toutes les communes de la 5e circonscription, réunis en congrès, à Seclin, le 23 janvier dernier, c'est avec confiance que je me présente à vos libres suffrages.

Je ne suis pas d'ailleurs un inconnu pour vous.

Déjà aux élections de mai 1906, vous m'avez honoré de 10.650 suffrages.

Je vous disais alors :

« Républicain de volonté et d'action, je défendrai toutes les lois démocratiques qui apportent plus d'égalité, plus de justice dans les rapports sociaux, et emploierai toute mon énergie à faire aboutir, le plus promptement possible, les réformes attendues par la démocratie.

« Je m'appliquerai à l'étude de toutes ces réformes avec la constante préoccupation de voir régner plus d'harmonie entre le capital et le travail, plus de confiance réciproque, plus de relations amicales entre le patron et l'ouvrier, je m'y appliquerai avec le sincère désir d'arriver à la paix sociale et d'enrayer la lutte des classes. »

Telles sont toujours mes convictions.

Républicain d'avant-garde, profondément attaché au progrès démocratique et social et à la défense de la société laïque, je ne demeure pas moins partisan d'une politique de persuasion plutôt que d'une politique d'oppression, et c'est dans cet état d'esprit, toujours préoccupé des besoins du peuple, que je m'appliquerai à la réalisation du programme que je vous soumets ci-après :

Au point de vue administratif, afin d'éviter toute grève de fonctionnaires que je considère comme un défi au bon sens national, et une atteinte au droit des contribuables, je réclamerai un statut réglant la situation de tous les employés de l'État et sauvegardant leurs légitimes intérêts, en les mettant à l'abri de tout arbitraire.

Partisan de la revision de l'impôt foncier qui pèse si lourdement et parfois si injuste-

ment sur les petits contribuables, je réclamerai l'application de l'impôt snr le revenu sous une forme qui ne comportera aucun caractère inquisitorial et surtout ne constituera pas une aggravation des charges actuelles.

Préoccupé en même temps des difficultés de la situation financière actuelle du budget de l'État, je demanderai la plus stricte économie dans la gestion de nos finances, seul moyen d'éviter le déficit et de faire face aux dépenses de la défense nationale et des lois de solidarité sociale.

Dans l'ordre économique, je voterai toutes les lois susceptibles de favoriser le développement des nombreuses industries qui font la richesse de notre région tout en assurant chaque jour la vie à de nombreux travailleurs.

Certes l'industrie nationale, doit, comme l'agriculture, être protégée contre la concurrence étrangère qui envahit nos marchés et je voterai toutes les lois qui lui seront nécessaires.

Je réclamerai également la protection du petit commerce par la suppression de la licence, qui pèse trop lourdement sur les débitants et par l'application de l'impôt aux sociétés ayant un caractère d'exploitation commerciale ainsi que par l'imposition des patentes multiples aux grands magasins.

Je m'efforcerai surtout, dans l''étude des nombreuses lois économiques, de veiller à ce que les intérêts du Nord ne soient pas perpétuellement sacrifiés aux intérêts du Midi, car j'estime que sur ce terrain, tous les élus de la région du Nord sans exception devraient, après la bataille électorale, constituer, sans distinction d'opinion politique, au sein de l'Assemblée législative, un groupe parlementaire décidé à défendre énergiquement et franchement les intérêts de la région du Nord.

Et c'est parce que je suis partisan convaincu de cette entente sur la défense toute particulière de nos intérêts régionaux, que je voterai le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, après complète étude du mode le plus équitable de cette réforme, son application me paraissant susceptible d'être le seul moyen pratique de permettre à notre région septentrionale d'occuper à la Chambre la place à laquelle elle a droit, à la condition, bien entendu, que la représentation proportionnelle ne pourra être admise qu'avec la représentation proportionnée au nombre des habitants.

Au point de vue agricole, la longue durée de mes fonctions de président dn syndicat agricole de Lille, la part que j'ai prise aux travaux de la société des agriculteurs du Nord, me dispensent, je crois, de faire de nombreuses déclarations à ce sujet.

Les cultivateurs me connaissent. Cultivateur moi-même, ils savent que je serai toujours au premier rang pour défendre avec toute l'énergie dont je suis capable, leurs intérêts trop souvent compromis.

Je ne cesserai de protester contre la grande injustice qui résulte du privilège accordé aux bouilleurs de cru et dont la suppression permettrait l'amélioration des retraites ouvrières.

Je réclamerai la protection de la culture des graines oléagineuses et la surélévation des droits de douanes à l'entrée des graines de betteraves étrangères.

Je demanderai le développement déjà reconnu si utile, des caisses régionales mutuelles agricoles en étendant leur crédit à la transformation et à la reconstitution des petites exploitations rurales.

Au point de vue social, mon concours est acquis à toutes les œuvres de mutualité et de prévoyance.

Profondémnnt attaché à la cause des humbles et des deshérités, je poursuivrai l'amélioration de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui vient d'être votée.

Partisan de la réglementation des heures de travail, et, notamment, de l'application en France de la loi anglaise de 56 heures (repos de la femme le samedi à partir de midi).

Partisan de la constitution du bien de famille rendu insaisissable, des caisses de chômage subventionnées par l'État et les communes, partisan de l'organisation de l'apprentis-

sage par des cours professionnels dans nos écoles publiques, et de la loi sur les sociétés en participation ouvrière, tous mes efforts tendront à faire aboutir ces diverses réformes.

Indépendamment de ces questions d'ordre général, je suis partisan pour la législature, de l'obligation du vote personnel et dans le même ordre d'idées, je demanderai que l'indemnité de traitement aux députés soit réglée par des jetons de présence.

Ennemi de toutes fallacieuses promesses, j'ai tenu à ne vous exposer que les réformes urgentes et possibles dont je poursuivrai ardemment la réalisation.

Mon passé politique et administratif vous est connu, il répond de l'avenir.

Mettant à profit les connaissances que j'ai acquises depuis 18 années que j'administre la ville de Loos, grâce à la confiance que mes concitoyens m'ont toujours témoignée, je travaillerai sans relâche et dans toute la mesure dont je suis capable, à l'amélioration du sort de notre population ouvrière et à l'étude des questions destinées à assurer la prospérité de notre importante circonscription.

Électeurs,

Répudiant les injures, repoussant les insultes, dédaignant les calomnies, je défendrai avant tout des principes et des idées.

Avec loyauté, bonne humeur et courtoisie, je tiendrai haut et ferme le drapeau républicain que le congrès de Seclin m'a fait l'honneur de me confier.

Georges POTIÉ,

Cultivateur, maire de Loos, président du syndicat agricole de l'arrondissement de Lille, vice-président de la société des agriculteurs du Nord.

6e Circonscription de LILLE.

M. DUBLED.

Elu au 2e tour de scrutin. — 11.575 voix.

Citoyens,

Pour la deuxième fois, j'ai l'honneur d'être le porte-drapeau du parti socialiste aux élections législatives dans la 2e circonscription.

Vous me connaissez tous. Enfant du pays, j'ai, depuis l'âge de 12 ans, travaillé dans les usines de Roubaix et de Wasquehal.

En votant pour moi, vous voterez donc pour un ouvrier qui sera à la Chambre le représentant des ouvriers.

Je serai aussi le représentant des petits commerçants, dont j'exerce maintenant la profession, les patrons m'ayant chassé de leurs ateliers pour mes opinions.

Ayant peiné toute ma vie pour gagner mon pain et celui de ma famille, je suis, et je m'en fais gloire, le candidat de tous les travailleurs indistinctement contre tous les capitalistes exploiteurs.

Citoyens,

Vous êtes, tous, les ouvriers de la ville et des champs, tous, les petits employés, les victimes de la rapacité patronale.

Petits commerçants, vous êtes de plus en plus écrasés d'impôts, malgré la terrible concurrence que vous font les grands magasins, associations capitalistes.

Petits fermiers, ouvriers agricoles, travailleurs de la terre, votre situation devient chaque jour plus critique. Vous êtes les esclaves des grands seigneurs terriens.

De vous tous, les exploités, si vous m'envoyez à la Chambre, je défendrai avec acharnement les si justes revendications.

Mon programme est le programme du parti socialiste, de ce parti dont les idées, malgré l'opposition bourgeoise de toutes nuances, s'implantent de plus en plus dans les cerveaux des travailleurs, chaque jour plus conscients de leurs devoirs et de leurs intérêts de classe.

Je combattrai contre la licence, l'impôt inique dont meurent les petits débitants, contre le privilège des bouilleurs de crus, contre toutes les odieuses lois bourgeoises qui oppriment les ouvriers, les petits commerçants, les employés, les travailleurs des champs.

Je combattrai pour la création de retraites ouvrières véritables, car la loi que la Chambre radicale vient de voter n'est qu'une fumisterie, une manœuvre électorale.

Pour l'installation des prud'hommes agricoles ;

Pour la création de caisses, vraiment pratiques, de crédit à la petite culture ;

Pour la plus juste répartition des impôts qui frappent toujours les faibles et les sans-le-sou, pour le plus grand avantage des riches ;

Pour l'affranchissement des fonctionnaires, auxquels l'État bourgeois, plus intransigeant encore que les patrons, voudrait défendre le droit au syndicat, le droit à la grève.

Républicain avant tout, l'école laïque aura toujours en moi un acharné défenseur. Je la voudrais plus ouverte, donnant gratuitement aux fils des travailleurs l'instruction supérieure, privilège actuel des riches.

Citoyens,

Vous ferez, le 24 avril, triompher sur mon nom le programme socialiste. Vous affirmerez, une fois encore, votre puissance et votre volonté.

Vous qui produisez tout, vous avez le droit d'être tout.

J'ai confiance en votre bon sens et je suis certain que la journée du 24 avril sonnera l'écroulement de la vieille forteresse, l'avènement de la République sociale.

Vive le parti ouvrier !

Gustave DUBLED,
Conseiller d'arrondissement du canton
de Roubaix-Ouest,
Adjoint au maire de Wasquehal.

7e Circonscription de LILLE.

M. Jules GUESDE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.394 voix.

PARTI SOCIALISTE (Section française de l'internationale ouvrière).

Aux Travailleurs de France.

Citoyens,

Comme nous vous le disions il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses dividendes, ses fermages, ses dîmes multipliées et accumulées; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir : c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

*
* *

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite des vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux Compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été à quelque degré les complices de cette œuvre détestable. C'est toute la majorité qui est responsable. Ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

*
* *

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les conséquences mêmes de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se

décomposent, s'installe de plus en plus dans les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer en un système de grandes milices populaires l'armée de métier et de caserne, qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne le serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que, pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital.

Dans cet effort de réforme immédiate, vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État, par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des monopoles, dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

*
* *

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle, c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie tout entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises; mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail, sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale, et c'est aussi pour mieux préparer, par l'émancipation intellectuelle des travailleurs, leur émancipation sociale que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de parade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Votez donc tous pour le candidat du parti socialiste, le citoyen

Jules GUESDE.

Vive la République sociale !

Suivent les signatures des membres de la Commission administrative permanente et celles des membres du groupe socialiste au Parlement.

En apposant sur les murs de Roubaix et de Wattrelos, cet appel du Congrès de Nîmes, il est de mon devoir de rappeler aux travailleurs que la transformation de la propriété capitaliste en propriété collective ou sociale — à laquelle est subordonné leur affranchissement — est elle-même conditionnée à une expropriation préalable : le pouvoir politique ou le gouvernement à arracher aux divers partis bourgeois par le prolétariat organisé en parti de classe.

La prise du pouvoir d'abord; la reprise, ensuite, à l'aide de ce pouvoir conquis, de la propriété volée aux travailleurs, pour être mise en valeur par eux et pour eux.

Si les huit millions de prolétaires français des villes et des champs étaient bien pénétrés de cette idée maîtresse et ne votaient que pour leur classe le 24 avril prochain — comme vous allez le faire à Roubaix et à Wattrelos — le 24 avril au soir la Révolution serait faite et la France ouvrière et paysanne en mesure de s'émanciper elle-même.

Jules GUESDE.

Aux travailleurs de Roubaix et de Wattrelos.

Camarades,

C'est en toute confiance, et sûr de votre victoire dimanche prochain, que je m'adresse à vous, avec qui et pour qui je combats depuis plus de trente années, sans autre but que votre affranchissement et celui de l'humanité entière.

Ce n'est pas, quand vos syndicats comptent plus de 20.000 membres dans vos deux communes modèles ; ce n'est pas, quand vous vous êtes dressés et organisés en aussi grand nombre contre la domination et l'exploitation patronale, que l'on pourrait, sans vous faire une suprême injure, vous supposer capables d'aller voter pour le candidat des patrons.

Un syndiqué, c'est-à-dire un prolétaire arrivé à la conscience de ses intérêts (en opposition irréductible avec les intérêts capitalistes) ne saurait, sans se suicider, porter, par son suffrage, au pouvoir la classe ennemie, lui remettre, avec le gouvernement, la police, la gendarmerie, l'armée, la magistrature, la loi, tous les moyens, en un mot, d'écraser dans ses revendications, et dans ses luttes nécessaires votre classe, en travail d'émancipation.

Vous triompherez donc le 24 avril — ce qui ne fait doute pour personne, surtout pour nos adversaires — et, comme toujours, ce sera avec une majorité accrue.

De 6.000 voix que vous donniez au socialisme en 1893, vous êtes montés à 8.000 en 1898, à 9.000 en 1902, à 11.000 en 1906. C'est par 15.000 voix que vous affirmerez, cette fois, votre classe et sa volonté de libération.

Et si, sur les autres points de la France, suivant votre exemple, marchant dans votre voie, les huit millions de travailleurs des villes et des champs savent écarter tous les candidats bourgeois, et ne voter que pour leur classe, le 24 avril au soir, c'est vous, qui produisez tout en manquant de tout, vous qui serez les maîtres de la République et qui, au lieu d'être réduits à mendier des bouts de réformes qu'on vous refuse, serez en mesure de vous affranchir immédiatement et définitivement, en restituant à la nation ouvrière et paysanne tous les moyens de production qu'elle est seule à mettre en valeur.

Puisse-t-il en être ainsi et le 89 ouvrier tant attendu, sortir de la prochaine consultation nationale !

S'il en était autrement, c'est-à-dire si ce n'était encore qu'à l'état de minorité que le parti socialiste — votre parti — devait pénétrer dans la nouvelle Chambre, voici comment j'entends et comment je pratiquerai le mandat que vous allez me renouveler :

Je poursuivrai, plus active que jamais, dans le Nord et par toute la France, la propagande et l'organisation corporative et socialiste, — le Roubaix et le Wattrelos ouvrier ne pouvant pas se libérer seuls, en dehors d'une France ouvrière consciente, organisée et

résolue comme vous à faire, de la souveraineté nationale, une réalité, en la doublant de la propriété nationale.

Je réclamerai d'autre part, au Palais-Bourbon et j'appuierai de toutes mes forces les réformes suivantes :

1° Restitution aux travailleurs de tout sexe et de tout âge les 80 millions de salaires que l'on prétend leur faire retenir chaque année par les patrons sous prétexte de retraites aussi dérisoires que problématiques. Et organisation d'une assurance sociale contre la vieillesse, l'invalidité et la maladie, mise à la charge des employeurs, comme le veut la proposition de loi que j'ai signée et déposée avec Vaillant Delory, Ghesquière, etc., etc.

2° Réduction de la journée de travail à 8 heures avec un minimum de salaire qui ne pourra descendre au-dessous des cinq francs réclamés si légitimement par les cheminots et par les employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones ;

3° Pénalités, depuis l'amende jusqu'à la prison, contre tout patron refusant de traiter avec les syndicats ouvriers, constitués au nom de la loi et par la loi ;

4° Liberté de se syndiquer pour les instituteurs, postiers, douaniers, et autres petits fonctionnaires, qui doivent avoir, pour défendre leurs intérêts, autant de droits contre l'Etat-patron, que les ouvriers et les employés de l'industrie privée, contre le patronat individuel ;

5° Suppression de tous les impôts indirects, qui sont progressifs à rebours, prenant plus à ceux qui ont moins, et remplacement de tous les impôts directs — y compris la licence et la patente — par un impôt fortement progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs ;

6° Scrutin de liste avec représentation proportionnelle, pour en finir avec les compromissions et les frais des seconds tours, et pour permettre dans chaque département, à tous les prolétaires de s'affirmer avec la totalité de leurs voix sur leurs candidats de classe ;

7° Transformation en milices nationales de l'armée permanente, seule façon de mettre un terme à des dépenses militaires sous lesquelles succombe la nation, et d'assurer, avec la paix, la défense du pays et de la République.

Vive Roubaix !

Vive Wattrelos !

Vive la République sociale !

Jules GUESDE.

8e Circonscription de LILLE.

M. DRON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.484 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez depuis trop longtemps pour que la moindre obscurité puisse subsister sur les idées que j'entends défendre, aujourd'hui comme il y a vingt ans. Votre confiance dans le citoyen qui a été un serviteur passionné de la République peut bien se doubler d'un peu de sympathie pour l'homme qui a consacré toute son activité et son expérience à la défense de vos aspirations et de vos intérêts.

Mon programme est celui du parti dont l'organisation s'affirme chaque jour en vue de

la cohésion des revendications de tous les vrais républicains de France. Les suivantes méritent de retenir votre attention.

Une longue pratique des travaux de la Chambre m'aidera à intervenir utilement pour obtenir plus de rendement de la machine parlementaire. On y passe trop de temps dans des discussions oiseuses et stériles, alors que le travail continu des commissions reste sans emploi.

C'est aux réformes économiques et sociales qu'il faudra donner un rang de faveur en vue de faire aboutir au plus tôt la réglementation uniforme du travail pour tous et la question de l'apprentissage qui sont liées l'une à l'autre.

La capacité civile des syndicats étayant la constitution des conseils du travail qu'il conviendrait de rendre obligatoires si leur réalisation ne s'effectuait pas de bon gré, rendra les rapports entre patrons et ouvriers plus justes, plus dignes. Il est temps d'en finir avec un régime qui fait croire aux ouvriers que ce n'est que par des révoltes soudaines et trop souvent violentes qu'ils obtiendront le respect de leur sort. La sécurité du lendemain est une condition indispensable à la prospérité de l'industrie.

La disparition de toute tracasserie dans l'application du repos hebdomadaire à la petite industrie et au petit commerce, le remaniement de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, surtout dans le but d'abaisser la limite d'âge, compléteront cet ensemble de mesures urgentes qui rétabliront l'harmonie dans le monde du travail.

Dans l'ordre politique :

La liberté religieuse doit être complète ; mais il ne faut pas d'église politicienne instituant l'inquisition à domicile, boycottant les écoles de l'État et les patronages laïques. L'État a le devoir de faire respecter les attributions fondamentales du pouvoir civil et d'exiger la mise en valeur intellectuelle et morale de tous les jeunes Français, sans jamais heurter la conscience et les convictions des familles.

Le statut légal des fonctionnaires doit concilier d'une manière équitable et bienveillante le respect des garanties qui leur sont dues avec les droits imprescriptibles de l'ordre public et de souveraineté nationale.

L'impôt sur le revenu est juste : il favorisera les travailleurs des champs et ménagera l'agriculture qui est une grande source de richesse pour la France ; il exonérera les petits contribuables, déchargera les moyens et demandera davantage à ceux qui jouissent d'un superflu.

La réforme électorale s'impose pour donner à notre région une représentation plus en rapport avec le nombre de ses habitants et l'importance de ses intérêts. Est-ce par la formule de la représentation proportionnelle?

C'est une question discutable sur laquelle je n'ai pas de parti pris. Les députés n'auraient personnellement qu'à y gagner et, si cette mesure devait avoir pour effet de substituer le régime des grandes divisions administratives provinciales au morcellement en départements et arrondissements qui fait de notre pays une bureaucratie plus qu'une démocratie, je m'empresserais d'y souscrire.

J'ai exprimé un avis formel sur la R. P. appliquée aux élections municipales, parce que, sans repousser la représentation de la minorité, il faut qu'une administration puisse s'appuyer sur une majorité homogène. J'ai eu la satisfaction de voir, au Congrès des maires, mon avis partagé par la quasi-unanimité de mes collègues appartenant aux partis les plus opposés.

Mais pour la R. P. législative, je me suis tenu délibérément à l'écart de tout groupement pour ou contre, voulant réserver aux électeurs la faculté de me faire connaître leur volonté. Je les consulterai en temps utile, de telle sorte qu'il n'y ait aucune confusion sur leur véritable opinion, comme cela arriverait dans le cas présent d'une consultation générale s'étendant à toutes les questions qui divisent les partis politiques. Je ne suis donc pas, en principe, un adversaire de la R. P.

Si j'y ajoute — la défense des intérêts de l'État trop sacrifiés en ce qui concerne les exploitations minières — la revendication de l'autonomie des communes (sans affaiblir le contrôle des pouvoirs publics sur la gestion financière), afin de leur permettre, par exemple, d'exploiter des tramways dans l'intérêt du public au lieu de les livrer à des sociétés de capitaux, — la nécessité d'encourager les familles nombreuses en développant, avec le concours de l'État, ce que Tourcoing a déjà fait pour les mères et les enfants, — la besogne utile ne manquera pas à la prochaine Chambre.

D'autres questions d'intérêt régional sont brûlantes et devront être traitées :

Celle des ouvriers étrangers. Il y a entre ceux qui vivent exclusivement en Belgique et les Français une inégalité de charges qui est désavantageuse pour nos travailleurs et qui devrait être compensée dans une certaine mesure.

Les cabaretiers sont écrasés par l'impôt et la licence ne se justifie pas. Leur syndicat me trouvera toujours prêt à le seconder activement dans ses protestations.

Enfin, il est une anomalie criante à Tourcoing : celle qui consiste à confier à des avocats dits agréés la liquidation des faillites particulières où ils se trouvent jouer deux rôles inconciliables. Les malheureux faillis et les créanciers en sont les victimes; je m'engage à proposer une organisation nouvelle à cet égard.

Beaucoup de ces projets ont fait déjà l'objet d'études consciencieuses et sont à point pour la discussion : il faut les aborder d'urgence,

Arrière les débats stériles où trop souvent l'éloquence frise le bavardage et que les législateurs agissent!

Telle est mon impression dominante.

Vive la République!

Votre dévoué,
Gustave DRON,
Député sortant.

9e Circonscription de LILLE.

M. GROUSSAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.235 voix.

Électeurs,

Depuis huit années, j'ai l'honneur d'être votre député. Vous m'avez vu à l'œuvre pour la défense de vos intérêts. Les promesses deviennent inutiles. Vous pouvez me juger sur mes actes. Tel j'étais, tel je reste.

Fier de représenter une circonscription qui sait unir à une activité merveilleuse les sentiments les plus nobles et les plus élevés, j'ai lutté et je continuerai de combattre pour la religion, pour la justice, pour la liberté.

Je réclame :

L'entente avec le Saint-Siège pour l'organisation légale de l'Église en France;

La liberté des associations, qu'il est odieux de refuser aux religieux et religieuses ;

La respect des droits de la conscience, qui est dû au pauvre comme au riche, au fonctionnaire comme à tout autre citoyen ;

La liberté de l'enseignement et le libre choix des pères de famille ;

La répartition des crédits aux écoles, publiques ou privées, au prorata du nombre des élèves.

L'heure est venue d'apporter des réformes profondes :

Dans notre régime électoral, par la représentation proportionnelle ;

Dans notre organisation administrative, par la décentralisation et le développement des libertés locales ;

Dans nos finances, par la pratique des économies et par une répartition plus équitable de l'impôt.

Rien ne serait plus équitable que l'abolition de la licence des débitants et l'égalité devant l'impôt exige la suppression du privilège des bouilleurs de cru, source des fraudes les plus nuisibles au Trésor public.

Parmi les questions qui méritent l'examen immédiat du Parlement, je cite notamment :

L'amélioration et l'application de la loi des retraites votée sans examen à la veille des élections ;

Le développement des œuvres de prévoyance et de mutualité ;

La solution pacifique des conflits entre patrons et ouvriers ;

Les remèdes à la crise de l'apprentissage ;

La protection des familles nombreuses.

Mais, pour réaliser ces réformes et ces améliorations, il faut abandonner les discussions haineuses ou stériles. Place enfin aux véritables intérêts du pays !

Je fais appel à tous ceux qui veulent protester contre la politique sectaire, contre les oppressions et les spoliations ; à tous ceux qui en ont assez du favoritisme et de l'arbitraire, des corruptions et des scandales, des gaspillages et des déficits ; à tous ceux qui pensent que la République doit être, non le champ d'exploitation d'un parti, mais le gouvernement de tous dans la liberté et pour le progrès. Ceux-là, je les convie à la grande œuvre de pacification sociale, dans le respect des droits de tous, sur le terrain de la liberté et de l'égalité.

Le triomphe de cette politique libérale, dont dépend l'avenir de notre patrie, vaut bien de persévérants efforts. Que vos suffrages m'encouragent et je m'y consacrerai encore, de toute mon ardeur, avec une confiance invincible.

C. GROUSSAU,

Député sortant,
Candidat républicain libéral.

1re Circonscription de VALENCIENNES.

M. BOUVIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.278 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné à l'unanimité par le Comité républicain radical de l'arrondissement, et cédant aux instances pressantes de nombreux amis, j'ai accepté, par devoir, de porter au second tour le drapeau de la République d'ordre, de légalité et de progrès dans la première circonscription.

Quelques jours seulement nous séparent du scrutin. Le temps me manque pour me mettre directement en relation avec vous tous.

Mais vous me connaissez assez pour avoir la certitude que je m'associerai, si vous me faites l'honneur de m'élire, à toutes les mesures qui auront pour but la prospérité du pays en même temps que celle de notre région, la protection de notre travail national, l'apaisement entre les citoyens.

Cet apaisement suivant moi ne pourra s'obtenir, à l'heure actuelle où les esprits sont si divisés et si perplexes, que par d'importantes réformes administratives qui auront elles-mêmes pour base et pour garantie la réforme électorale.

Et je ne vois cette réforme électorale possible et féconde que dans le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle qui, en dégageant l'élu de préoccupations électorales trop étroites, fera en même temps de la Chambre l'image exacte du pays et débarrassera, je l'espère, les luttes des partis de ces violences que les bons Français doivent être unanimes à déplorer.

Je voterai d'autant plus volontiers la représentation proportionnelle qu'elle nous donnera par surcroît la représentation proportionnée destinée à établir une plus équitable répartition des sièges et à accorder à notre région, si active et si populeuse, le nombre de députés auquel elle a droit.

Je vous disais il y a trois ans dans ma profession de foi pour l'élection au Conseil général :

« J'appartiens à une famille républicaine dont je conserve précieusement les traditions. Mais je veux le progrès dans l'ordre intérieur, dans le respect de la loi, dans l'amélioration, dans l'extension régulière et méthodique du régime de la propriété personnelle et privée. »

« Je n'ajouterai, continuais-je, rien à cette déclaration en disant que je suis l'adversaire convaincu et résolu du collectivisme qui rêve la mise en commun de tous les biens. Le progrès ne peut s'accomplir dans l'anarchie. Je pense qu'il est temps de fortifier le principe d'autorité et de mettre la loi au-dessus des volontés individuelles. »

Ces sentiments que j'exprimais alors sont encore les miens.

Je reste un républicain de cœur et de raison. Je veux travailler à l'évolution réfléchie de nos institutions dans un sens vraiment démocratique par la tolérance et par la paix sociale.

Partisan de la liberté de conscience, j'entends que, sous un régime de séparation, tout citoyen puisse se livrer librement et sans contrainte à l'exercice de son culte. D'autre part, profondément attaché à l'école laïque, je tiens à ce qu'elle respecte le principe de neutralité tel que l'entendaient ses fondateurs.

Ma politique, en un mot, est une politique d'action républicaine, de réalisations, d'apaisement.

Je suis partisan :

De la décentralisation et de la simplification des rouages administratifs ;

D'un statut pour les fonctionnaires ;

Des mesures qui assureront la défense nationale, favoriseront l'application des idées de solidarité sociale, et aideront à développer la prospérité de notre industrie, de notre commerce, de notre agriculture.

Mes chers concitoyens,

Vous avez là toute ma pensée, sans équivoques, sans détours et surtout sans surenchère.

Il y a quatre ans notre circonscription est tombée entre les mains des révolutionnaires qui, depuis, n'ont offert au peuple et au pays que des excitations démagogiques.

Il dépend de vous que dimanche prochain, sonne l'heure de la libération.

En tout cas, en votant pour moi vous saurez que vous votez contre la révolution et pour un citoyen qui prêche, non la haine, mais la paix entre les Français.

Vive la France !
Vive la République !

Gustave BOUVIER,
Agriculteur,
Conseiller général du Nord,
Maire de Rombies.

2e Circonscription de VALENCIENNES.

M. DAVAINE

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.584 voix.

Mes chers concitoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps. Vous m'avez, d'autre part, donné déjà trop de preuves de l'ardeur et de la loyauté de vos sentiment pour que je croie nécessaire d'y faire longuement appel.

J'ai toujours combattu pour la République, pour le progrès et l'ordre social.

La démocratie sait combien je lui suis dévoué.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je resterai au Parlement ce que je me suis toujours efforcé d'être : un bon citoyen n'ayant au cœur d'autre passion que la grandeur de la France et la dignité de la République.

Cette grandeur doit être assurée par l'organisation sage et prévoyante de nos armées de terre et de mer.

Cette dignité ne peut s'entendre qu'en maintenant toutes les lois votées par les précédentes législatures et en les appliquant dans l'esprit de droiture, de tolérance et de solidarité qui a présidé à leur élaboration.

Au point de vue scolaire :

Je suis pour la neutralité de l'école, véritable garantie du droit des familles et de la liberté de conscience. Je soutiendrai donc et je défendrai l'enseignement laïque.

Au point de vue économique et social :

L'intérêt des pouvoirs publics doit se porter sur tous les travailleurs sans distinction. Je veux pour eux toujours plus de justice et d'humanité.

Je poursuivrai l'amélioration des lois d'assistance et de prévoyance sociales, qui avec les œuvres de mutualité sous toutes leurs formes, préparent au travailleur un repos honorable et bien mérité.

Je demanderai l'établissement du statut des fonctionnaires et d'une législation d'arbitrage et de conciliation entre patrons et ouvriers.

Je continuerai à provoquer les mesures de protection les plus efficaces pour l'agriculture qui m'est particulièrement chère, pour l'industrie et le commerce qui luttent chez nous avec tant d'intelligence et de courage contre la concurrence étrangère, pour le petit commerce dont le développement et l'indépendance sont des facteurs importants de la prospérité nationale. Je m'inspirerai pour leur défense des vœux présentés par les groupements commerciaux et les syndicats professionnels de l'arrondissement. Pas de taxes nouvelles sur l'alcool et sur les tabacs; examen bienveillant de la question des patentes et des licences.

Les grands intérêts du Nord trouveront toujours en moi un défenseur résolu et je m'efforcerai de faire aboutir tous les projets d'ordre économique qui, comme l'établissement du tramway de Valenciennes à Somain par Saint-Waast, Petite-Forêt, Aubry, Hérin, Bellaing, d'Arenberg et Wallers, répondent aux désirs unanimes de nos laborieuses populations.

Je poursuivrai la création d'un groupe parlementaire de la batellerie et je défendrai énergiquement les intérêts de cette si intéressante corporation.

Au point de vue de la réforme électorale :

Je reconnais les imperfections du scrutin d'arrondissement. Je crois qu'il est opportun d'examiner la question de représentation des minorités : c'est l'idée de la représentation dite proportionnelle que j'accepte en principe, mais je la considère inséparable de la représentation proportionnée au nombre des habitants de chaque région.

Le Nord paye en effet à lui seul le douzième des impôts de la France. Il n'a pas la représentation qu'il mérite. Il ne faut pas qu'il soit plus longtemps sacrifié au Midi; et je voudrais que la réforme électorale qui doit préluder aux grandes réformes administratives et économiques soit soumise au plus tôt à une sérieuse étude.

Au point de vue des impôts :

Je demande une réforme fiscale, sans procédés inquisitoriaux, proportionnant plus équitablement les impôts aux ressources des contribuables. Je veux le dégrèvement de la petite propriété rurale et je voterai toutes les mesures capables d'en favoriser l'accès aux travailleurs.

Mes chers Concitoyens,

Enfant du pays je connais de longue date vos aspirations.

Je ne suis pas de ceux qui promettent et qui sont incapables de tenir.

Mieux valent les réalisations possibles et certaines que les rêves trompeurs et chimériques.

Je veux le progrès dans l'ordre, le travail et la paix sociale.

Électeurs,

Pas d'équivoque !

Voulez-vous le retour vers une politique réactionnaire et antidémocratique? Voulez-vous un Gouvernement rétrograde, à la merci des tentatives césariennes?

Je ne suis pas votre homme.

Voulez-vous la lutte des classes et la haine entre les citoyens? Poursuivez-vous une politique d'utopies menant à l'antipatriotisme, au sabotage et à la guerre civile?

Je ne suis pas avec vous.

Voulez-vous au contraire une large politique d'évolution, de progrès social, d'apaisement entre les citoyens, mais aussi de défense républicaine?

Nous sommes en communion d'idées.

Vous êtes des hommes réfléchis et de bon sens.

J'attends avec confiance vos libres suffrages.

Vive la République toujours plus juste et plus fraternelle!

Émile DAVAINE,

Agriculteur,
Conseiller général du Nord,
Maire de la ville de Saint-Amand,
Ancien président
de la Société des Agriculteurs du Nord.

3e Circonscription de VALENCIENNES.

M. SELLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.924 voix.

Citoyens,

Nous présentons à vos suffrages les candidatures des citoyens P. Mélin (1), H. Durre (2), et A. Selle, députés sortants.

Le parti socialiste estime que, comme il y a 4 ans, les candidatures des citoyens P. Mélin, H. Durre et A. Selle sont les seules sur lesquelles peut et doit s'affirmer la classe ouvrière et, avec elle, tous les électeurs de bonne foi qui ont à cœur de voter pour des hommes qui ont rempli honnêtement leur mandat, en défendant, en même temps que l'idée socialiste, les intérêts généraux de leur cisconscription.

En dehors du principe de transformation sociale toujours affirmé, et n'étant pas, comme le prétendent nos adversaires, les partisans du tout ou rien, nous tenons à vous indiquer le programme de réformes immédiates que les citoyens P. Mélin, H. Durre et A. Selle s'attacheront particulièrement à défendre au Parlement :

Révision et sérieuse amélioration de la loi des retraites ouvrières. Création de caisses de chômage, de maladie, d'invalidité. Pénalités rigoureuses contre les infractions patronales aux lois sur la durée du travail. Modifications à la loi sur les accidents du travail. Assistance judiciaire accordée devant toutes les juridictions. Inspection du travail confiée à des délégués élus par les syndicats ouvriers.

Réforme de la législation afin de permettre de prononcer la déchéance pour faute

---

(1) M. Mélin était candidat du parti socialiste pour la 1re circonscription de Valenciennes.
(2) M. Durre était candidat du parti socialiste pour la 2me circonscription de Valenciennes.

lourde et préparer la nationalisation des mines et, immédiatement, obligation pour les compagnies minières d'être munies des engins de sauvetage les plus perfectionnés, afin d'éviter le retour de catastrophes.

Extension des monopoles pour les grands services commerciaux et industriels : assurances, chemins de fer, usines, alcools, sucres, banques, etc., avec contrôle des organisations ouvrières. Suppression de tous les privilèges, bouilleurs de cru, etc.

Extension des syndicats agricoles, des caisses de crédit; indemnités aux fermiers pour la plus-value donnée aux terres. Application stricte des lois contre les spéculateurs et accapareurs qui s'enrichissent scandaleusement en ruinant les petits cultivateurs. Insaisissabilité des bestiaux et des instruments aratoires indispensables aux petits cultivateurs.

Extension du droit syndical assuré à tous, y compris les fonctionnaires, sans restriction aucune, de la liberté d'association. Réduction progressive du service militaire, en attendant la disparition des armées permanentes. Suppression totale des conseils de guerre. Augmentation de l'indemnité accordée aux familles dont les soutiens sont au régiment. Suppression des périodes d'instruction. Secours aux réservistes rendus obligatoires par une loi. Suppression de la prolongation du service (ou rabiot). Arbitrage international pour les conflits entre nations.

Suppression des impôts indirects sur les denrées de première nécessité. Refonte du système fiscal par l'impôt global et progressif, frappant les grosses fortunes pour dégrever complètement les petits. Suppression des hétirages en ligne collatérale.

Défense énergique de l'école laïque.

Assainissement du suffrage universel par des mesures assurant la liberté et la sécurité du vote dans les élections. Représentation proportionnelle avec scrutin de liste.

Estimant que le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, permettrait aux différents partis d'être représentés selon leurs forces respectives; estimant, d'autre part, qu'avec le mode actuel de renouvellement de la Chambre un grand nombre de lois, souvent attendues avec impatience, ne peuvent être votées à temps et tombent en désuétude avant la fin de chaque législature, nous resterons fervents partisans du scrutin de liste avec représentation proportionnelle et du renouvellement partiel de la Chambre des Députés par moitié tous les deux ans.

Les gros fonctionnaires absorbant la plus forte partie des ressources du budget, défense énergique des intérêts de tous les petits employés de l'État : douaniers, instituteurs, cantonniers, postes etc.; obtention normale de la retraite.

Suppression des sous-préfets. Décentralisation générale : réforme administrative qui produirait une économie annuelle de 100 millions.

Vote d'une loi assurant aux employés de chemins de fer une réglementation rigoureuse sur la durée du travail et un minimum de salaire fixé à 5 francs par jour.

Interdiction aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à un taux inférieur à celui des ouvriers français.

Participation de l'État aux mesures à prendre dans l'intérêt de la santé publique. Suppression des logements insalubres. Développement des sociétés d'habitations à bon marché.

Lutte de tous les instants contre la tuberculose.

Citoyens,

Convaincus qu'aucune candidature ne peut donner à vos légitimes revendications plus de garanties que celles des hommes dont tous ont pu apprécier le dévouement et la loyauté, c'est avec confiance que nous vous donnons rendez-vous pour faire triompher, le 24 avril, les noms des citoyens :

Pierre MÉLIN, Henri DURRE, Auguste SELLE,
Candidats socialistes, Députés sortants,

Vive la République sociale !

LE COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT du P. S.

OISE

1re Circonscription de BEAUVAIS.

M. HUCHER.

Elu au 2e tour de scrutin. — 9.191 voix.

Mes chers concitoyens,

Répondant au désir d'un grand nombre d'électeurs, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages aux prochaines élections législatives.

Par les mandats publics que j'ai déjà remplis, vous me connaissez et vous savez que je suis au courant des besoins et des intérêts de la circonscription.

La République existe depuis près de 40 ans ; elle est définitivement assise et ne doit plus être mise en discussion. Basée sur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, elle est le gouvernement de tous les Français, et non la propriété d'un parti qui prétend la confisquer à son profit.

Assez de sectarisme et de division !

Le moment est venu de s'occuper plus particulièrement des réformes économiques et sociales tant désirées par le pays.

Electeurs,

Je soumets à votre appréciation le passage suivant :

1° Réforme électorale. Scrutin de liste avec représentation proportionnelle ;

2° Rétablissement de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs ou, sinon, réduction du nombre des députés pour compenser l'augmentation de 6.000 francs votée par le Parlement ;

3° Vote personnel obligatoire des députés et non par procuration ;

4° Retraites ouvrières. Avancement de l'âge et répartition au lieu de la capitalisation ;

Encouragement à la prévoyance sociale et à la mutualité ;

Organisation de l'apprentissage par les professions intéressées ;

Modification de la loi sur le repos hebdomadaire pour en corriger les défauts et en rendre l'application plus facile ;

5° Réforme fiscale. Impôt réel et non personnel, frappant les ressources et non les personnes. Rejet de tout projet ayant un caractère inquisitorial qui livre le contribuable à la merci du parti au pouvoir. Dégrèvement à la base suivant les charges de famille. Revision de la loi des patentes. Opposition formelle à tous nouveaux droits sur les vins et les alcools ;

6° Libertés individuelles. Droits de la famille. Liberté de l'enseignement. Mutualité scolaire. Liberté du travail, de la presse, de réunion, d'association. Libertés communales ;

7° Garanties des libertés. Participation obligatoire du Conseil d'État à l'élaboration des lois constitutionnelles et des règlements d'administration publique ;

8° Réalisation d'économies. Suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses. Aucun vote de crédit sans une recette correspondante. Réforme administrative et judiciaire. Réduction des gros traitements et suppression des fonctionnaires inutiles ;

9° Obligation pour les pouvoirs publics de consulter les syndicats professionnels avant l'examen par les Chambres des lois qui touchent leurs intérêts. Opposition formelle à tout établissement de monopole ;

10° Vote définitif et promulgation de la codification des lois ouvrières préparée sous le titre de Code du travail et de prévoyance sociale. Admission des syndicats au droit de propriété. Respect de la propriété individuelle ;

11° Définition du statut des fonctionnaires, garanties d'avancement, etc.

12° Application de la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, en dehors de toute considération politique ;

13° Suppression des frais de justice en matière de saisie-arrêt sur les salaires ;

14° Protection de toutes les œuvres sociales qui peuvent améliorer le sort des travailleurs.

Citoyens,

Je ne vous fais aucune vaine promesse. Mon programme est réalisable dans toutes ses parties.

Si je suis votre élu, j'en poursuivrai l'exécution avec énergie. En toute circonstance vous pouvez compter sur mon absolu dévouement.

HUCHER,

Ancien Maire de Beauvais,
Candidat républicain.

2e Circonscription de BEAUVAIS.

M. BOUFFANDEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.947 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le 6 mai 1906, vous m'avez élu député par près de sept mille suffrages. Durant les quatre années qui viennent de s'écouler tous mes efforts ont tendu à justifier la confiance dont vous m'avez honoré.

Non seulement je suis resté, ainsi que je l'avais promis, en contact permanent avec mes électeurs, mais j'ai voulu que la circonscription fût effectivement et utilement représentée. Assistant régulièrement aux séances, j'ai suivi tous les débats et j'ai pris part à beaucoup de discussions ; mon vote a bien été personnel et j'ai collaboré au travail parlementaire en mandataire consciencieux, en républicain sincère, en défenseur des grands intérêts du pays. A l'heure où la législature s'achève, vous pouvez me juger sur mes actes, lesquels ont toujours été conformes à ma profession de foi.

Vous jugerez également l'œuvre de ces quatre dernières années et vous estimerez qu'elle n'est point si médiocre.

La Chambre de 1906-1910 a fourni un labeur considérable. Elle a siégé plus que n'importe laquelle des précédentes. Elle a étudié et élaboré les propositions les plus intéressantes. Elle a réalisé des réformes depuis longtemps attendues.

Par sa fermeté et sa sagesse, la majorité républicaine a assuré la liberté de conscience, la liberté des cultes, la paix religieuse, malgré ceux qui voulaient créer l'agitation dans le pays, en refusant de se soumettre à la loi du 9 décembre 1905.

Pour la défense nationale, de grands sacrifices ont été consentis. Des crédits ont été votés permettant le renforcement de l'artillerie. La réduction des vingt-huit jours et des treize jours est faite et c'est un allégement pour nos campagnes.

L'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables a été largement dotée et est devenue bienfaisante.

Par le rachat de l'Ouest, nous avons sauvegardé les intérêts de l'État et bien servi ceux de nos populations.

La revision du tarif douanier a maintenu une protection efficace à l'agriculture et à l'industrie françaises en préservant le salaire de l'ouvrier sans relever sensiblement le coût de la vie.

Dans les campagnes, les lois si démocratiques de la petite propriété, du bien de famille insaisissable, du crédit individuel à long terme seront très appréciées.

Le monde des travailleurs a fait particulièrement l'objet de nos préoccupations. La législation des conseils de prud'hommes a été améliorée ; les conseils consultatifs du travail sont créés ; la loi sur l'emploi de la céruse prévient l'intoxication professionnelle. Les conditions de retraite sont fixées pour les employés des chemins de fer à la satisfaction de cet intéressant personnel. Les deux lois du 19 mars 1907 et du 17 juillet 1908 donnent l'accès du jury criminel aux ouvriers, qui peuvent désormais rendre la justice au nom du peuple.

Enfin, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes apportera, dès l'année prochaine, 120 millions aux vieux travailleurs. Elle sera bien accueillie de tous malgré les critiques dont elle est l'objet. Cette loi est perfectible. La prochaine législature assurera les ressources nécessaires, déjà trouvées pour la plus grande partie. Elle veillera à ce que l'application de la loi soit rapide et complète. Elle tendra à abaisser pour tous la limite d'âge. Elle adoptera des lois spéciales pour certaines professions.

Dans un long et remarquable débat qui fait honneur à la tribune française, la réforme fiscale a pris corps, les principes en sont posés. Il faut que la loi aboutisse dans la prochaine législature.

Déjà se poursuivent partout les opérations relatives à la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Cette évaluation servira bientôt de base à l'impôt sur la terre. Celle-ci doit être largement dégrevée et les tout petits cultivateurs doivent même bénéficier de l'exonération complète pour ce qui est de l'impôt d'État. Telle que nous la comprenons, la réforme fiscale, favorable aux travailleurs des champs, aux ouvriers, aux artisans, aux petits commerçants, serait acceptable pour tous, car elle apporterait plus de justice dans la contribution en faisant payer chacun « proportionnellement à ses facultés ».

La législature de 1910-1914 doit aussi, à notre avis, réaliser la réforme administrative, sans détruire l œuvre des constituants, en groupant les départements, en simplifiant l'administration, en permettant des économies sérieuses.

La réforme judiciaire s'impose. Les réformes électorales également. Nous pensons que sans recourir à un mode de votation complexe et dangereux, on peut remédier aux petits défauts du scrutin actuel qui a fait ses preuves. En tout cas, jaloux des droits de nos électeurs ruraux, nous écarterons tout système qui leur enlèverait le libre choix de leurs représentants pour remettre la direction politique entre les mains de comités urbains.

Aux fonctionnaires civils de tout ordre, il convient d'accorder un statut garantissant leurs libertés civiques, les mettant à l'abri du favoritisme comme de l'arbitraire de leurs chefs et des bureaux. Mais plus on améliorera leur situation morale et matérielle, plus ils devront se pénétrer de l'amour du bien public, montrer de loyalisme, servir avec dévouement les intérêts de la Nation et se refuser aux entraînements révolutionnaires.

Vers ceux qui ont charge d'élever les enfants du peuple vont nos plus vives sympathies. Avec eux, nous défendrons et maintiendrons l'œuvre de laïcité, qui fait l'honneur de la République.

L'éducation générale doit se compléter de l'éducation professionnelle et technique. Il faut donc développer l'enseignement pratique agricole dans nos milieux ruraux, réorganiser l'apprentissage, protéger les petits industriels, les petits patrons respectueux des lois contre les tracasseries possibles. Les lois sociales faites dans l'intérêt des ouvriers ne doivent jamais nuire au travail de ces ouvriers.

Pour ces derniers, il faut constituer les caisses de chômage et de maladie. Pour nos cultivateurs, il faut développer encore les institutions d'assurance contre tous les risques agricoles. En un mot, avec sagesse, avec pondération, le Parlement doit continuer l'œuvre de progrès social entreprise par la majorité républicaine et à laquelle le pays est profondément attaché.

Mes chers Concitoyens,

Si vous me maintenez votre confiance, si vous considérez que je doive vous représenter encore, vous pouvez être certain que tout ce que je puis avoir de force et d'activité sera au service des intérêts supérieurs de la France que je ne sépare point des intérêts de notre circonscription.

Le relèvement de l'indemnité parlementaire vous permet de choisir des représentants indépendants. Mais ceux-ci doivent se consacrer exclusivement à l'exercice de leur mandat.

C'est ce que j'ai fait. C'est ce que je ferai, me vouant entièrement à la défense d'une cause qui est vôtre. Ensemble, nous travaillerons au développement progressif de la République démocratique et à la grandeur de notre chère patrie.

F. BOUFFANDEAU,

Député sortant.

Circonscription de CLERMONT.

M. DELPIERRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.016 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné sans contestation aucune par le Congrès de Clermont, par la Fédération départementale de l'Oise et par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste comme candidat unique du parti républicain aux élections législatives du 24 avril, je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1906.

Pour l'accomplissement de ce mandat j'avais quitté toute autre occupation. Et, après quatre années de travail incessant, j'ai conscience d'avoir largement tenu tous les engagements de mon programme électoral et la satisfaction aussi d'entendre mes adversaires eux-mêmes reconnaître qu'en toutes circonstances c'est avec énergie, la plus entière bonne foi et aussi avec toute indépendance que j'ai soutenu les intérêts généraux du pays et les intérêts particuliers de l'arrondissement.

Au cours de mes réunions publiques et contradictoires, tenues au moins une fois l'an

dans chaque canton, je vous ai rendu compte, comme je vous l'avais promis, de tous mes actes, de tous mes votes, de mon travail au sein des Commissions et de mes fréquentes interventions à la tribune pour soutenir mes amendements et mes projets de loi.

J'ai un passé de labeur : sur ce passé, vous me jugerez mieux que sur de vaines paroles. Pour l'avenir, si vous me renouvelez votre confiance, je prends l'engagement de diriger tous mes efforts vers la réalisation des réformes nombreuses que comporte notre idéal républicain : Toujours vers plus de justice et vers le progrès !

Au-dessus et en dehors de toute discussion, je place l'idée de la patrie et la défense de nos institutions.

Sur l'armée, émanation de la nation elle-même, nous devons baser nos espérances communes pour la défense de notre politique mondiale et de notre intégrité territoriale.

Les droits de chacun doivent être respectés et l'ordre social assuré.

Je suis pour le maintien de la propriété individuelle que je considère comme la rémunération et la récompense du travail de chacun et je place la justice au-dessus de tous les partis.

Réformes politiques :

J'ai voté et voterai encore la réforme électorale — scrutin de liste avec représentation proportionnelle, seul moyen d'arriver à la réorganisation administrative de la France. Une vingtaine de régions administratives au lieu de 89 départements et, par suite, diminution très considérable du nombre des fonctionnaires.

Diminution du nombre des députés et aussi des sénateurs, de façon à assurer toujours la suprématie du suffrage universel sur le suffrage restreint.

Élection des sénateurs par des délégués nommés par le suffrage universel.

Développement de l'arbitrage international. — Liberté d'enseignement. — Défense de l'école laïque.

Réformes militaires :

Contrôle et réorganisation de la marine suivant les conclusions de la commission d'enquête dont j'ai eu l'honneur de faire partie.

Surveillance de l'ordinaire du soldat.

Suppression des périodes des territoriaux qui suivront les exercices des sociétés de tir autorisées.

Réformes judiciaires :

Revision des codes dans le sens humain.

Réduction des frais de justice et modification de la saisie-arrêt.

Vote immédiat de ma proposition de loi rapportée déjà, au nom de la Commission du travail, par M. Groussier, député de la Seine, et donnant à l'agriculture la juridiction gratuite et paternelle des prud'hommes.

Réformes financières :

Économies : suppression de l'affichage, coûteux et inutile, des discours des ministres ou députés; suppression des fonctionnaires inutiles; réduction des gros traitements.

Discussion immédiate de l'impôt sur le revenu, voté par la Chambre.

Réformes économiqnes :

Diminution des impôts de consommation.

Suppression des marchés à terme.

Suppresion des timbres-quittance jusqu'aux achats de 50 francs et timbre progressif au delà.

Assurances contre les risques naturels ou sociaux : chômage, maladie.

Application immédiate de la loi des retraites ouvrières et sa modification : limite d'âge maxima de soixante ans, suppression de la cotisation patronale, retraite par catégories suivant les industries.

Statut des fontionnaires.

Organisation légale du sydicalisme, capacité légale, droit de posséder, arbitrage obligatoire en cas de grève, contrat de travail.

Réformes agricoles :

Développement de l'emploi de l'alcool industriel.

Suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Revision du cadastre.

Diminution de l'impôt sur le sucre.

Mes chers Concitoyens,

Comme par le passé, je me consacrerai de toute mon âme à la défense de vos intérêts et je vous promets de me mettre de nouveau à l'œuvre avec toute l'ardeur et l'énergie dont je suis capable pour obtenir toutes les réformes qu'une démocratie organisée a le droit d'exiger de ses mandataires.

En toute indépendance et avec autant de franchise que de probité je soutiendrai vos droits.

La législature qui vient de finir, quoi qu'en disent les détracteurs systématiques du régime, a accompli des réformes sociales que le pays ne tardera pas à apprécier.

J'ai la fierté de dire que mes efforts n'ont pas été vains et que j'ai obtenu, pour ma part, des résultats tangibles, tant au point de vue agricole que commercial et industriel.

Aussi, j'ai pleine confiance en vous !

Électeurs,

En m'accordant vos suffrages vous voterez pour le candidat républicain démocratique, contre toute équivoque, pour la défense des intérêts économiques de la région et du pays.

Vive la France !

Vive la République !

DELPIERRE,
Député sortant.

Circonscription de COMPIÈGNE.

M. FOURNIER-SARLOVÈZE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.260 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès de l'Union républicaine libérale de l'arrondissement de Compiègne m'a fait le grand honneur de me désigner comme candidat aux élections législatives du 24 avril 1910.

Très honoré de cette confiance, j'ai accepté résolument cette mission non sans me rendre compte des devoirs qu'elle m'impose.

Maire de Compiègne, conseiller général de l'Oise, j'ai toujours tenu mes promesses et les électeurs qui connaissent mon entier dévouement m'ont renouvelé leur confiance chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion.

Dans mes conférences, je me suis attaché à formuler les justes critiques du régime radical : ce régime ne s'est alimenté que d'anticléricalisme et de persécution religieuse et, dès le début de la législature, il a commis une inqualifiable escroquerie : le vote des quinze mille.

Qu'il me suffise encore de vous rappeler les vaines promesses des radicaux : « Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux ». — Et d'année en année, emprunts et impôts n'ont cessé d'augmenter la dette du pays et les charges des contribuables, à ce point que le budget s'est accru de 500 millions en 4 ans.

Nous avons également entendu les radicaux promettre aux ouvriers une retraite « sans retenue pour l'ouvrier et sans retenue pour le patron ». Ces retraites ouvrières devaient être basées sur « un impôt de solidarité payable par tout le monde et selon les moyens et la fortune de chacun ».

Ils n'ont voté qu'une retraite électorale constituant un véritable impôt sur le travail et dont profiteront seulement 7 0/0 des ouvriers.

C'est donc bien — ainsi qu'on l'a dit — la retraite des morts.

L'impôt sur le revenu, que les radicaux présentent comme une grande réforme démocratique, ne sera comme les retraites ouvrières, que mensonge et duperie.

Juste et équitable en principe, mais inquisitorial, vexatoire, arbitraire dans l'application que l'on prétend nous en faire, le projet voté par la Chambre n'est qu'une monstruosité fiscale ; il mérite et justifie les critiques de ceux-là même qui l'ont voté.

Non contents de manquer à leurs promesses les radicaux au pouvoir nous ont donné le scandaleux spectacle d'une majorité oppressive, violant toutes les libertés, tolérant toutes les hontes, permettant à des aigrefins de se partager le milliard des congrégations qui devait, disaient-ils, servir à la création des retraites ouvrières.

Électeurs,

Vous êtes renseignés, vous avez jugé, vous êtes décidés à affranchir le pays de la tyrannie radicale. Je suis prêt à vous y aider.

Mon programme politique vous est connu.

C'est celui que j'ai toujours soutenu et qui m'a valu les suffrages des électeurs de la ville et du canton de Compiègne.

Je veux la République — celle des grands principes de la *Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen* — conforme à sa devise :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Liberté individuelle : Les citoyens ne doivent être inquiétés ni pour leurs opinions politiques ni pour leurs opinions religieuses.

Liberté d'enseignement : Respect de l'école laïque et respect également de la liberté et droits de pères de famille. Suppression des délégués cantonaux et leur remplacement par des délégués élus par les parents.

Liberté d'association plus grande — droit de posséder pour les syndicats ouvriers et patronaux.

Liberté communale avec une large décentralisation administrative. — Suppression des sous-préfectures, et d'une façon générale, réforme de l'administration.

Liberté du commerce : Pas de monopoles nouveaux ; pas plus celui des assurances, que celui de l'alcool.

Liberté pour les fonctionnaires dont les droits devront être garantis par un statut. — Réduction des gros traitements et suppression des emplois inutiles. L'économie considérable résultant de cette réforme permettra d'améliorer la situation des modestes employés de l'État.

Enfin, liberté garantie par une constitution vraiment républicaine, contenant dans son texte la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. — Une Chambre haute assurerait le maintien et le respect de cette Constitution contre celui — Fonctionnaire, Parlement, Ministre — qui voudrait la violer.

Égalité dans la justice. Simplification de la procédure et réduction des frais. — Séparation des pouvoirs pour rendre à la magistrature son indépendance et la soustraire aux influences politiques ou administratives.

Égalité devant l'impôt. Établissement d'un impôt sur le revenu suivant les facultés de chacun, — demandant beaucoup à ceux qui ont beaucoup, peu à ceux qui ont peu, rien à ceux que la société a le devoir d'aider, supprimant l'impôt des portes et fenêtres sur l'air et la lumière, faisant disparaître les injustices des patentes et dégrevant la terre si lourdement frappée. — Revision complète du projet Caillaux.

Égalité devant l'impôt. Suppression du privilège des bouilleurs de cru, véritable prime à la fraude. — Suppression de la licence des débitants de boissons.

Égalité dans la représentation nationale. Représentation proportionnelle assurant l'équilibre des partis et donnant à la région du Nord, riche et travailleuse, la part d'autorité à laquelle elle a droit dans le Parlement. — Réduction du nombre des députés. — Diminution de l'indemnité parlementaire, application d'une amende aux députés qui, sans excuse valable, n'assistent pas aux séances. — Suppression du vote par procuration. — Suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, évitant ainsi l'immorale surenchère, qui entraîne l'augmentation régulière de nos charges publiques.

Électeurs !

Je veux défendre les intérêts de tous et aider à la réalisation des réformes sociales si impatiemment attendues par notre démocratie, en développant le sentiment de fraternité parmi les Français.

J'ai déjà prouvé toute ma sollicitude envers le commerce compiégnois et je continuerai résolument à protéger les intérêts des commerçants quels qu'ils soient.

Les agriculteurs trouveront en moi un défenseur énergique, toujours prêt à soutenir leur cause et à encourager leurs efforts que ne manquerait de paralyser l'impôt sur le revenu, tel que les radicaux l'ont voté.

Les ouvriers connaissent mon dévouemment à leurs intérêts. Ils savent combien je suis désireux d'assurer aux travailleurs une retraite pour leurs vieux jours. La loi des retraites

ouvrières récemment votée, qui ne leur ménage que déceptions, n'est qu'un bluff électoral. Je m'efforcerai d'apporter à cette loi toutes les modifications capables d'assurer à la fois la liberté et la dignité des travailleurs.

J'encouragerai la mutualité, cette grande force sociale, trop négligée, toujours sacrifiée et ferai tous mes efforts pour faciliter l'accession des ouvriers à la propriété.

Je demanderai que le travail national soit protégé contre la main-d'œuvre étrangère.

La codification des lois ouvrières s'impose. Toutes les lois sociales, participation aux bénéfices, prud'hommes agricoles, représentation professionnelle, assurance contre la maladie et le chômage, généralisation de la loi sur les accidents du travail, devront être édudiées par le Parlement, d'accord avec les syndicats et les Chambres de commerce.

Ainsi, nous arriverons à établir des lois de fraternité qui, en assurant l'union du capital et du travail, contribueront à la prospérité et à la grandeur de la Patrie.

Mais, toutes ces réformes ne sauraient être accomplies qu'à la condition de maintenir une armée forte, disciplinée et respectée qui sera, pour la France, le gage d'une paix bienfaisante.

Mes chers Concitoyens,

Tel est mon programme, telles sont les idées que je m'engage à défendre si vous me faites l'honneur de me confier le mandat de vous représenter.

Avec moi, vous le savez, les promesses ne sont pas vaines. De même que j'ai constamment tenu mes engagements envers les électeurs de la ville et du canton de Compiègne, de même je tiendrai mes engagements envers les électeurs de tout l'arrondissement.

Vous compterez sur moi pour protester contre toutes les injustices dont vous pourrez être victimes.

Vous trouverez toujours en moi un défenseur résolu de vos libertés, de vos droits, de vos intérêts, un bon serviteur de la France et de la République.

R. FOURNIER-SARLOVÈZE,

Maire de Compiègne,
Conseiller général de l'Oise.

1re Circonscription de SENLIS.

M. CHOPINET.

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.816 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat législatif de défense et d'action républicaine, conféré, il y a quatre ans, par le peuple souverain à ses représentants, étant expiré, voici encore une fois remises entre vos mains les destinées de la patrie et de la République.

Triomphante des continuels et furieux assauts de la réaction, qu'elle avait eu depuis si longtemps à subir, la République a pu enfin mettre à l'étude et réaliser les principales des

réformes politiques, sociales et démocratiques contenues dans son principe de liberté, d'égarité et de fraternité.

Je sens, dans ma conscience de Français et de républicain, que mon meilleur titre à la gratitude et à la confiance des électeurs est d'avoir apporté mon modeste, mais constant et dévoué concours, au labeur législatif au moyen duquel, après avoir rétabli l'ordre public si profondément troublé, nous avons accompli un ensemble de réformes dont voici les plus essentielles :

Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Les retraites ouvrières et paysannes. — Séparation des Eglises et de l'Etat. — Impôt sur le revenu. — Egalité pour tous du service militaire. — Réduction des périodes d'exercices militaires. — Suppression des conseils de guerre en temps de paix. — Rachat de l'Ouest. — Revision des tarifs douaniers. — Loi sur la petite propriété et les habitations à bon marché. — Loi sur le bien de famille insaisissable. — Loi établissant la retraite des employés de chemin de fer. — Loi sur le contrat de louage. — Législation syndicale permettant au travail et au capital de traiter de puissance à puissance. — Loi sur le travail des femmes en couches, leur accordant un secours avant et après l'accouchement. — Loi sur l'interdiction de la céruse dans les travaux de peinture. — Loi accordant l'indemnité de déplacement et de séjour aux membres du jury criminel, etc., etc.

Et, à côté de ces réformes si capitales, que d'autres encore, dont chacune, pour être moins symptomatique, n'en réalisera pas moins un progrès d'équité considérable !

Voilà ce qui a été accompli par les dernières législatures.

La prochaine doit continuer et améliorer encore l'œuvre commencée.

Les législateurs de demain, pas plus que ceux d'hier, ne pourront, croyez-le bien, accomplir la totalité des réformes virtuellement contenues dans le principe d'humaine et fraternelle solidarité qui est la base de la République ; mais, à leur tour, ils fourniront une nouvelle et féconde étape de progrès, en menant à bien celles de ces réformes qui, à mon sens, restent maintenant les plus urgentes et dont voici la très sommaire indication :

I. — Réformes politiques :

a) Revision de la Constitution dans le sens le plus républicain et le plus démocratique ; suprématie absolue de la représentation nationale sur le pouvoir exécutif, prorogation et rappels en session fixés par les Chambres elles-mêmes.

b) La Chambre des Députés rendue permanente comme le Sénat, au moyen de son renouvellement partiel et par tiers tous les deux ans.

c) Elargissement, dans un sens démocratique, du système électoral d'où sort le Sénat.

d) Réforme administrative : nouvelle et équitable répartition des sièges législatifs, permettant la réduction du nombre des députés.

e) Statut des fonctionnaires.

II. — Réformes judiciaires :

a) Gratuité de la justice, afin d'assurer à tous une efficace et égale protection de la loi.

b) En matière civile, diminution considérable des frais de procédure qui, actuellement encore, dévorent les petits héritages et tendent à détruire la petite propriété.

c) Dans ce but, simplification de la procédure et des codes.

III. — Réformes militaires :

a) Unification du régime de recrutement des officiers.

b) Compression des budgets de la guerre et de la marine et répression du gaspillage par un contrôle vigilant.

c) Réforme fondamentale du régime de la caserne, comportant pour le soldat un complément d'éducation morale et civique, d'instruction générale et professionnelle.

IV. — Réformes agricoles :

a) Revision et réfection du cadastre, aujourd'hui si rempli de lacunes, d'erreurs et de confusions préjudiciables à l'équité de l'impôt.

b) La loi de 1898, concernant les accidents du travail, appliquée aux ouvriers agricoles.

c) Extension de la juridiction prud'homale aux ouvriers agricoles.

V. — Réformes fiscales :

a) L'impôt, quelle que soit son assiette, rendu, par la progression ou dégression, réellement proportionnel aux facultés contributives de chacun.

b) Suppression ou diminution de toute taxe atteignant les aliments, l'éclairage, le vêtement, l'ameublement, le chauffage et l'habitation ouvrière, en un mot tout ce qui est indispensable à la vie de tous.

VI. — Réformes sociales. — Outre les retraites ouvrières et paysannes et l'assistance aux invalides de l'âge :

a) Assistance obligatoire aux familles nombreuses.

b) Organisation d'un système général d'assurances sociales, s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, contre tous les risques de maladie et de chômage.

c) Rentrée dans le domaine de l'Etat de certains monopoles et services publics, à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et de la production agricole et industrielle, tels que mines, chemins de fer, rectification de l'alcool, etc.

d) Maintien contre l'utopie collectiviste du principe de la propriété individuelle.

e) Extension de l'enseignement professionnel.

f) Arbitrage obligatoire dans les grèves.

g) Amélioration de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

VII. — Politique extérieure :

a) Affirmation de l'idée et du sentiment de patrie.

b) Développement et application de l'arbitrage international, pour concilier les différends qui peuvent surgir entre nations et prévenir les guerres de conquête.

Ce n'est plus seulement sur les articles d'un programme électoral ou d'une profession de foi politique que vous pouvez et devez maintenant me juger, mais surtout sur un ensemble d'actes accomplis et de votes émis au cours de plusieurs législatures; et c'est pourquoi j'ose espérer que ce passé, toujours et partout empreint du plus grand dévouement à la République démocratique et sociale et à notre chère circonscription, vous apparaîtra comme une garantie de l'avenir.

Si donc vos pensées et vos convictions continuent à concorder avec les miennes, vous renouvellerez mon mandat législatif, et je continuerai à justifier votre confiance en m'associant, comme par le passé, aux sincères républicains qui veulent réaliser une France prospère et forte, libre et juste, généreuse et fidèle à tous les grands principes de progrès philosophique, politique et social que nous a légués la Révolution française.

A mesure que va approcher l'heure décisive du scrutin, nos adversaires aux abois en

arriveront à l'emploi des pires moyens, pour essayer de tromper la bonne foi publique et de duper le suffrage universel.

Ils se feront tour à tour hypocrites et doucereux, violents et menaçants; ils appelleront à leur aide l'argent, la calomnie et la peur.

Eclairés et avertis par l'expérience du passé, vous resterez fermes dans vos résolutions et, le 24 avril prochain, vous donnerez une éclatante confirmation à la victoire républicaine de 1906.

Au scrutin, pour la morale et la justice !

Pour la France et la République !

Dr CHOPINET,

Maire de Crépy-en-Valois,
Vice-président du Conseil général de l'Oise,
Député sortant.

2e Circonscription de SENLIS.

M. HEUZÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.507 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de me présenter à vos libres suffrages.

Collaborateur, depuis plusieurs années, de M. Jules Gaillard, j'ai été désigné par votre vénéré député sortant et par la Fédération républicaine de la deuxième circonscription de Senlis, dont il est le président, pour défendre les idées d'ordre, de liberté et de justice qui doivent assurer le progrès social et la grandeur de la République.

Vivant au milieu de vous, je connais vos besoins, je connais vos intérêts, et je viens vous dire nettement, loyalement, comment je compte les servir, si vous m'accordez votre confiance.

La République.

Je suis un républicain. Je crois que la République est la condition nécessaire de notre développement individuel et de notre prospérité nationale, mais je veux une République qui soit accueillante à tous les Français, tolérante pour tous, une République où il fasse bon vivre.

La République doit donner à tous les citoyens la liberté, et dans la liberté la justice égale pour tous.

La liberté ne devient indestructible que lorsqu'on en fait le patrimoine de tous, et les sociétés — comme les individus — ne peuvent vivre, ne peuvent s'épanouir, que par la liberté et dans la liberté.

La République doit assurer à tous les citoyens la concorde et la paix, elle ne peut être la propriété de quelques-uns, la propriété d'aucune secte, sous peine de n'être plus la République : le Gouvernement de tous par tous et pour tous.

C'est vous dire, mes chers concitoyens, que je souhaite la réconciliation de la grande famille française sous le drapeau de la République.

Je la souhaite de tout cœur, parce que je veux que les Français repoussent les doctrines monstrueuses de l'antipatriotisme, soient unis dans une même volonté de rendre la France plus prospère, plus forte, plus respectée que jamais et de la maintenir au premier rang des nations.

J'aime la France, j'aime ma patrie — qui est le chef-d'œuvre de l'humanité — et mon premier acte est un acte d'amour envers elle, car dans ma pensée, dans mon cœur, je confonds étroitement la France et la République.

La question religieuse.

Je suis un partisan sincère de la liberté de conscience, je la réclame pour moi-même et il me semble qu'elle me serait moins douce si j'en jouissais à l'exclusion d'une partie de mes concitoyens.

Chaque Français vit dans le domaine réservé de sa maison, de sa conscience, de sa foi, de son travail, on n'a pas le droit d'y pénétrer. La République — sous peine de manquer à ses principes essentiels — ne doit persécuter personne pour ses idées.

Tout citoyen doit être respectueux des lois de son pays, mais il doit obtenir, en retour, le respect de ses idées. Nous ne voulons pas être gouvernés par les prêtres, n'acceptons pas davantage de l'être par les francs-maçons.

Chacun à sa place, et pour tous la liberté de penser, voilà la seule formule pour assurer à la France la paix religieuse qu'elle réclame.

C'est vous dire, mes chers concitoyens, que je suis l'adversaire convaincu du monopole de l'enseignement.

Les enfants, avant d'appartenir à l'État, appartiennent aux parents, et les parents ont le droit d'élever leurs enfants comme ils l'entendent.

Vouloir attenter à ce droit, c'est la négation de la plus sacrée des libertés individuelles, c'est la destruction du pays, de la vie de famille, de tout ce qui constitue la vie sociale d'une nation.

L'école laïque et obligatoire, telle qu'elle fonctionne actuellement, fonctionne à la grande satisfaction des parents ; n'y apportons aucun changement.

Le monopole de l'enseignement serait une oppression, et c'est pourquoi je le repousserai toujours avec toutes les énergies de ma conscience.

Moins de politique, plus d'affaires.

Moins de politique, plus d'affaires, telle est l'idée que j'ai développée dans la centaine de conférences que j'ai faites dans notre circonscription ; je la crois juste.

La politique — dans le mauvais sens du mot — nous a fait dans ces dernières années un mal considérable. Elle a semé la discorde dans toutes les villes et les communes de France, elle a divisé les citoyens, elle a entravé la prospérité des affaires, elle a faussé notre vie parlementaire.

Tous les citoyens aspirent à s'évader de cette mauvaise politique, l'heure est à l'ardeur, à l'activité, à l'énergie de ceux qui veulent faire sortir le pays de la crise politique où il se débat.

Allons droit au but, faisons disparaître l'une des principales causes du mal, obtenons cette grande réforme que d'innombrables républicains, appartenant à tous les partis, considèrent comme la base nécessaire de toutes les autres réformes : la représentation proportionnelle.

La représentation proportionnelle.

La démocratie moderne repose sur deux principes essentiels : la participation de tous les citoyens aux affaires publiques, et l'exercice du Gouvernement par la majorité de la nation. Or, notre régime électoral viole l'un et l'autre de ces principes.

Dans le scrutin d'arrondissement, tel qu'il fonctionne actuellement, la majorité des votants obtient seule des représentants ; des millions de citoyens, sans nommer aucun organe de l'État, en subissent la contrainte, donc tous les citoyens ne participent pas aux affaires publiques.

De plus, le scrutin d'arrondissement aboutit à l'élection de la majorité des députés par la minorité des électeurs. Dans l'ensemble des élections qui ont eu lieu en France depuis trente-cinq ans, la moyenne des voix représentées à la Chambre des Députés est de 45 0/0 des électeurs inscrits. Donc le Gouvernement n'est pas exercé par la majorité de la nation.

Un pareil état de choses est contraire à la nature de la démocratie.

Représentation de tous, Gouvernement de la majorité, tel est le programme des partisans de la représentation proportionnelle.

La représentation proportionnelle sera un acte de justice vis-à-vis de tous les citoyens.

Elle équilibrera les circonscriptions, qui à l'heure actuelle sont divisées de la façon la plus arbitraire, puisque tel député est élu avec 1.500 ou 2.000 voix, et tel autre avec 15.000, 20.000 ou 30.000 voix, et que tous deux ont la même prépondérance au Parlement.

Elle rendra aux partis la position qu'ils doivent avoir dans la représentation nationale, elle permettra aux minorités perpétuellement écrasées par les majorités, de défendre leurs idées et de participer à leur tour au Gouvernement du pays.

La représentation proportionnelle supprimant les circonscriptions, le vote pour les députés se ferait au scrutin de liste par département — 1 député par 75.000 habitants — et le nombre de sièges à pourvoir serait réparti entre toutes les listes, proportionnellement au nombre de voix obtenues pour telle ou telle liste. La Chambre serait ainsi — aussi exactement que possible — « le miroir de l'opinion publique ».

Voilà pourquoi je suis partisan de la représentation proportionelle, et je la demande non seulement pour les élections législatives, mais également pour les élections municipales.

Les questions sociales.

La représentation proportionnelle aura pour conséquence : de diminuer le nombre des députés — particulièrement le nombre des députés du Midi — et d'introduire un peu plus de moralité dans notre régime parlementaire. Moins absorbés par les questions de politique pure, les députés pourront se consacrer davantage aux questions économiques et sociales, qui sont les seules questions véritablement intéressantes pour l'ensemble de la nation et particulièrement pour le monde du travail.

Au point de vue social, je suis l'adversaire de l'individualisme. L'individualisme laisse l'individu isolé en face de l'État, il aboutit à l'anarchie sociale, et je crois très sincèrement qu'il faut faire pénétrer dans toutes les consciences la loi de solidarité à laquelle nul ne peut se dérober.

C'est avec cette idée que j'étudierai toutes les lois sociales utiles à l'organisation du travail.

Je ne permettrai jamais qu'une loi économique — quelle qu'elle soit — favorise la lutte des classes, ou porte atteinte au principe du droit de propriété.

Les lois doivent rapprocher les hommes, leur rendre la notion de leurs devoirs réciproques et de leurs intérêts communs.

Voici, d'ailleurs, les principales réformes que je désirerais voir apporter à quelques lois déjà votées par le Parlement, ou consacrer par de nouvelles lois :

Loi sur les retraites ouvrières et paysannes :

Ramener de soixante-cinq ans — âge fixé par la loi — à soixante ans l'âge auquel l'ouvrier pourra jouir de sa retraite. Doubler l'échelle des bonifications prévues par la loi pour les ouvriers de quarante-cinq à soixante-quatre ans.

Loi de 1884 sur les syndicats :

Accorder aux syndicats ouvriers et agricoles le droit de posséder sans limitation.

Loi sur les retraites des employés de chemin de fer :

Assimiler les agents du service actif aux mécaniciens et chauffeurs. Classer les employés en deux catégories : 1° agents du service actif — retraite : cinquante ans ; 2° agents du service sédentaire — retraite : cinquante-cinq ans.

Loi sur la mutualité de 1898 :

Voter le projet de loi Burnevay, conforme aux décisions du Conseil supérieur de la mutualité. Maintenir le taux de 4 1/2 0/0 et les subventions pour les fonds mutualistes.

Loi sur les accidents du travail de 1898 :

Étendre le bénéfice de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles et aux ouvriers forestiers. Payer aux accidentés l'indemnité à partir du premier jour.

Loi sur le repos hebdomadaire :

Réformer la loi, et en fixant le minimum de repos nécessaire aux travailleurs, subordonner l'application de la loi aux conditions du travail, aux nécessités du commerce, aux exigences de tel ou tel métier, de façon qu'en aucun cas elle ne puisse être une atteinte à la liberté du travail.

Loi sur l'apprentissage :

Voter une loi réorganisant l'apprentissage, si funestement atteint par les décrets de 1900, et confier, dans la plus large mesure possible, cette réorganisation aux soins des intéressés.

Je demande la création de Conseils de prud'hommes agricoles.

Je demande que le statut des fonctionnaires vienne le plus tôt possible donner aux fonctionnaires toutes les garanties légales contre le favoritisme.

Je demande aussi une réforme profonde : des frais de justice qui dévorent les petits héritages ;

Des frais scandaleux des saisies-arrêts sur le salaire des ouvriers.

Je demande l'obligation, pour les pouvoirs publics, de consulter les Chambres de commerce, les syndicats patronaux et ouvriers et les groupements autorisés, au sujet des lois les intéressant, avant leur examen par les Chambres.

Les questions financières.

Sans diminuer le crédit admirable de la France, il est permis de dire qu'un pays qui paye dans l'ensemble de ses dépenses nationales, départementales et communales près de

cinq milliards d'impôts, c'est-à-dire le quart ou le cinquième de ses revenus et du produit de son travail, est arrivé à la limite de la taxation, et qu'il doit désormais pratiquer la plus sévère politique d'économie.

L'impôt est une nécessité, mais il doit être réparti entre tous les citoyens aussi justement que possible, et il ne doit jamais être pour eux une cause de vexations ou de tracasseries.

L'impôt sur le revenu, voté par la Chambre des Députés, ne pourrait fonctionner sans aboutir à une inquisition et à une intrusion de l'État dans nos affaires privées et dans nos secrets commerciaux.

Comment pourrait-on, autrement, connaître les revenus ?

C'est pourquoi je m'opposerai toujours à une pareille mesure.

Je suis partisan d'une réforme de l'impôt basée sur la suppression du principal de l'impôt foncier — déjà amorcée par les dégrèvements de 1890 et 1897 — qui dégrèverait particulièrement la terre, si lourdement mise à contribution, et établirait le principe de l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt.

La suppression du privilège des bouilleurs de cru, qui prive chaque année le Trésor — au bénéfice de quelques-uns — d'une somme égale à 200 millions, est une mesure qui s'impose.

Le monopole des assurances, le monopole de l'alcool, et tous les autres monopoles que l'on propose seraient le triomphe définitif de l'étatisme.

J'en serai toujours l'adversaire convaincu. Que l'État commence par perfectionner les monopoles qu'il a en sa possession !

Je voterai contre toute surtaxe de l'alcool et contre le remaniement des licences qui aboutirait à atteindre la liberté du commerce.

Je suis partisan de la revision de la loi des patentes pour la protection du petit commerce.

Je voterai toujours toutes les mesures destinées à améliorer la répartition de l'impôt — sans l'augmenter — à cette condition qu'en aucun cas l'impôt ne puisse être une atteinte à la liberté du commerce, à la liberté individuelle.

Je suis aussi partisan de la réforme administrative et de la suppression des sous-préfectures.

Le travail parlementaire.

Le travail parlementaire doit être réformé.

La première réforme à établir est de forcer les députés à voter eux-mêmes.

Si l'indemnité parlementaire n'est pas ramenée de 15.000 à 9.000 — ce dont je suis partisan — nous devons obtenir la diminution du nombre des députés.

Il faut également supprimer l'initiative parlementaire en matière de dépenses.

Les questions locales.

Je m'occuperai tout spécialement, mes chers concitoyens, des questions locales, c'est-à-dire de vos intérêts personnels et des intérêts de la circonscription.

A toutes les sociétés locales — quelles qu'elles soient — je prêterai mon appui, et je continuerai toutes les traditions de M. Jules Gaillard, votre vénéré député sortant. L'admirable esprit de philanthropie, de générosité compatissante qui l'a guidé dans tous les actes de sa vie, depuis trente ans, sera le mien.

Je m'intéresserai particulièrement à l'hôpital de Creil, qui a rendu tant de services aux communes et aux travailleurs du canton de Creil.

MM. les maires de la circonscription me trouveront toujours à leur disposition, et je défendrai en toutes circonstances, avec énergie, les franchises municipales, et je réclamerai pour eux la justice administrative.

Je réclamerai instamment le rétablissement — sans exception — des tombolas, dont la suppression a privé les budgets communaux de ressources utiles.

Je favoriserai, en un mot, tout ce qui peut assurer la prospérité de nos communes et de la circonscription.

Mes chers Concitoyens,

Voilà mon programme :

Il est net, il est précis, il est loyal ; je suis persuadé qu'il sera le vôtre.

C'est le programme de la liberté garantie à tous ; de la justice et du respect de tous les droits ; du progrès réalisé dans la paix publique et dans l'ordre.

Vous le défendrez avec moi.

Je répudie la politique de secte, de discorde, de désorganisation et de tyrannie, qui serait la ruine de la République.

Vous la répudierez avec moi.

Je veux l'amélioration du sort des plus humbles, je la veux avec tout mon cœur, parce que je crois à la solidarité de tous les hommes et que, de tous ceux qui peinent et qui travaillent, je suis et je reste le débiteur.

Vous collaborerez avec moi à cette œuvre d'humanité.

Guidés par ces nobles semtiments, nous travaillerons en commun à édifier la République du travail, déjà vivante dans nos consciences, et nous perpétuerons la magnifique destinée de la France : elle dominera les peuples, elle sera la lumière du monde.

HEUZÉ.

ORNE

Circonscription d'ALENÇON.

M. DARIAC.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.012 voix.

Mes chers Concitoyens,

Candidat d'union républicaine désigné par le Congrès des groupements républicains de l'arrondissement d'Alençon, je viens solliciter vos suffrages. Je fais appel à tous ceux qui — à quelque fraction du grand parti républicain qu'ils appartiennent — sont partisans d'une politique franche, faite toute de sincérité et de concorde. Également éloigné des collectivistes qui s'attaquent à la propriété individuelle et de ceux qui nourrissent le projet insensé de rétablir, dans notre pays de liberté, les régimes déchus, j'estime que l'œuvre qui reste à accomplir est assez vaste pour réunir toutes les bonnes volontés.

La République ne trouve plus aujourd'hui que des détracteurs aux récriminations aussi véhémentes que stériles ; l'œuvre de défense laïque, que je considère comme intangible, est virtuellement achevée ; vos représentants devront demain pratiquer non seulement une politique de réformes, mais aussi une politique d'économies et songer à solutionner avant tout deux grands problèmes :

1° Impôt sur le revenu ;
2° Réforme électorale et administrative.

Le Parlement, en effet, n'a pas encore mené à bonne fin le vote de l'impôt sur le revenu, qui doit être d'ailleurs — sans inquisition et sans vexation pour le contribuable — un impôt de remplacement et non de superposition, et qui répartira plus équitablement les charges fiscales, tout en dégrevant aussi largement que possible la propriété foncière et en n'atteignant pas les salaires.

Une large décentralisation administrative, que rendra seule possible l'élargissement du mode de scrutin actuel, s'impose :

Beaucoup de rouages inutiles devront être simplifiés ou supprimés :

Un statut depuis longtemps promis protégerait les fonctionnaires contre l'ingérance du pouvoir législatif et définirait nettement leurs obligations et leurs droits.

La loi sur les retraites ouvrières, adoptée tout dernièrement, assure aux modestes artisans de la fortune de la France le pain de leurs vieux jours ; je me ferai d'ailleurs, en toute circonstance, le porte-parole des travailleurs et j'appuierai leurs revendications légitimes et celles des petits salariés de l'État — facteurs, cantonniers, employés de chemins de fer — qui exercent un métier pénible et insuffisamment rétribué.

Partisan résolu de la libre concurrence aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue intellectuel, je suis opposé à tout nouveau monopole.

Respectueux de la liberté de conscience et d'opinions, j'estime que, sous réserve des garanties nécessaires, le devoir de l'État est d'observer en matière d'enseignement la neutralité la plus absolue.

Je voterai contre tout projet de loi qui tendrait à supprimer ou à restreindre le privi lège des bouilleurs de cru; je crois, d'autre part, que l'alcool n'est pas indéfiniment imposable et qu'on lui a déjà demandé des ressources suffisantes.

Les œuvres de mutualité et d'assistance trouveront en moi un défenseur convaincu.

Une France unie, forte et respectée sera toujours le meilleur gage de la paix du monde. Aussi devons-nous posséder une armée et une marine puissantes, et je ne puis m'associer aux théories de ceux qui préconisent un désarmement dont nous serions les victimes.

Enfin, au point de vue des intérêts locaux, la circonscription d'Alençon est depuis trop longtemps sacrifiée. Si je deviens votre élu, je m'efforcerai de provoquer les mesures qui rendront plus facile et plus lucratif l'écoulement des produits de votre beau et fertile pays.

Mes chers Concitoyens,

Quoi qu'on ait dit, je connais depuis longtemps votre département : mes fonctions au Ministère de l'Agriculture m'ont permis d'en apprécier et les richesses et les besoins.

Je consacrerai, si vous m'envoyez à la Chambre, toutes mes forces à la défense de vos intérêts et vous pourrez toujours venir à moi avec confiance, certains que je me ferai l'avocat ardent et zélé de toutes les justes causes.

Vive la France!

Vive la République!

A. DARIAC,

Inspecteur général au Ministère
de l'Agriculture,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Candidat d'union républicaine.

Circonscription d'ARGENTAN.

M. le baron de MACKAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.284 voix.

Mes chers Amis,

Messieurs,

La lutte incessante des partis que rien n'arrête ni ne modère, a complètement dénaturé et vicié l'œuvre législative.

Elle a paralysé le Gouvernement et installé l'anarchie.

Aussi, combien n'est-il pas pénible, pour les hommes sans ambition personnelle, d'assister à ces luttes si dommageables pour la chose publique.

Cependant, les nombreux témoignages d'attachement que vos pères et vous m'avez prodigués depuis plus de quarante ans, me font un devoir de rester à votre disposition, si vous

jugez bon de me renouveler, pour la douzième fois, le mandat qui restera l'honneur de ma vie.

J'ose dire que je suis aujourd'hui ce que j'étais il y a quarante-trois ans : profondément dévoué à vous et à mon pays.

Ce sentiment a dicté mes votes; ils n'ont eu d'autre but que d'essayer de défendre ou de revendiquer les libertés essentielles sans lesquelles ne peuvent subsister ni les familles ni les sociétés.

Liberté des consciences attaquée de maintes façons différentes, afin d'entraver la libre pratique de nos croyances religieuses.

Liberté du père de famille à qui l'État cherche à soustraire l'éducation de l'enfant pour l'instruire à la guise des maîtres passagers du pouvoir.

Liberté du domicile menacée par cet impôt sur le revenu, emprunté à Louis XIV, qui livrerait vos demeures aux investigations du fisc, comme l'avait tenté il y a quelques années la loi sur vos chaudières.

Liberté de vos biens menacée par le projet socialiste à peine dissimulé, que l'on appelle la nationalisation des terres, c'est-à-dire confiscation ou rachat, comme on l'a fait pour le chemin de fer de l'Ouest, pour les biens des congrégations; comme on désire le faire pour les autres chemins de fer, pour les mines, pour les assurances, pour les grandes industries.

Tout cela, c'est uniquement le résultat d'une surenchère électorale malsaine.

C'est ainsi qu'on écrase un pays sous un budget de plus de quatre milliards.

Baron de MACKAU,

Député sortant.

1re Circonscription de DOMFRONT.

M. ROULLEAUX-DUGAGE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.519 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages.

Héritier d'un long passé de famille consacré à vos intérêts, je voudrais continuer parmi vous ces traditions de dévouement qui m'ont été léguées comme un devoir.

Jamais notre pays, exploité par des politiciens sans scrupules, et dévoués uniquement à leurs propres intérêts, n'eut autant besoin de bonnes volontés.

Je viens mettre à votre service toute mon ardeur et toute mon indépendance, les connaissances que j'ai acquises par l'étude et dans mes voyages, l'expérience qui me vient des affaires dont je m'occupe, l'influence que je dois à mes nombreuses relations politiques.

Vous connaissez déjà mes idées. Elles sont les vôtres. Je suis comme vous républicain, c'est-à-dire partisan de la liberté, de toutes les libertés qui n'attentent pas à celle d'autrui.

Libertés :

Je réclame la liberté religieuse, qui est le premier et le plus sacré des droits. La

conscience de chacun est sa propriété. L'État nous doit la sauvegarde de cette propriété et n'a pas le droit d'y pénétrer. Je serai l'adversaire résolu de toute oppression religieuse.

Je réclame la liberté d'enseignement, vos enfants sont à vous !

A vous de les élever selon votre conscience !

Je réclame la liberté du commerce, et réprouve par conséquent tous les monopoles, qui sont la mainmise de l'État sur nos affaires, une entrave à leur expansion, et qui, de plus, ont pour résultat d'augmenter le nombre des fonctionnaires.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux !

Grâce aux incohérences budgétaires, à la mauvaise gestion des fonds publics, aux nouveaux besoins créés par des lois mal faites, nous sommes menacés d'un accroissement systématique des impôts. Je les combattrai, si vous me faites l'honneur de m'élire, et d'abord

L'impôt sur le revenu, qui taxant arbitrairement les personnes selon l'apparence et non selon la réalité de leur revenu, les mettrait à la merci des agents du fisc, rétablissant ainsi la taille de l'ancien régime !

Partisan de toutes les améliorations sociales que réclament le bien-être et la sécurité des travailleurs, je consacrerai mes efforts au développement des œuvres de mutualité agricole et ouvrière, à toutes les mesures de défense et de protection rurales, telle que la répression du vagabondage, ce fléau des campagnes.

Les bouilleurs de cru,

dont le droit est menacé aujourd'hui plus que jamais, et qui dès à présent sont voués à toutes les vexations, à toutes les trahisons, trouveront en moi un défenseur dont la bonne foi ne peut être suspectée.

C'est dans ces vues et avec ces résolutions, mes chers concitoyens, que je me présente à vos suffrages, certain de répondre aux vœux de ce pays normand, fidèle à ses traditions d'indépendance, de bon sens, d'ordre et de progrès, de patriotisme et de liberté !

H. ROULLEAUX-DUGAGE.

2e Circonscription de DOMFRONT.

M. ADIGARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.164 voix.

Messieurs les électeurs,

Depuis quatre ans, j'ai consacré tout mon temps au mandat dont votre confiance m'a honoré.

Il m'eût donc été facile et agréable de vous en rendre compte directement, soit dans mes visites personnelles, soit dans des réunions publiques données, comme je le fis en 1906, en chaque commune.

Mais, jusqu'à samedi, j'ai été retenu à Paris par les séances de la Chambre, auxquelles je me suis toujours fait un devoir d'assister exactement.

Maintenant, à mon grand regret, le temps me fait défaut, soit pour des visites, soit pour des réunions. N'en pouvant faire partout, je dois me résoudre à n'en faire nulle part, contrairement à mon désir et à mon intérêt.

Vous ne m'en tiendrez pas rigueur, en raison du motif qui m'a empêché. En revanche, j'adresserai à chacun de vous, par la poste, un compte rendu, sommaire mais fidèle, de la façon dont je me suis acquitté de mon mandat.

Vous serez ainsi à même de juger mes actes, en toute réflexion comme en toute liberté.

De plus, je me rendrai dans toutes les communes pour me mettre en rapport avec leurs représentants autorisés, c'est-à-dire les Conseils municipaux; et si quelqu'un d'entre vous veut en profiter pour me demander des explications, je serai heureux de les lui fournir.

Messieurs les électeurs,

Comme vous le verrez dans le compte rendu de mon mandat, ce sont surtout les questions d'affaires et le souci de vos intérêts qui m'ont préoccupé au Parlement, plutôt que les stériles et trop fréquents débats de la politique.

Mais j'y ai aussi défendu, en chaque occasion, les idées qu'en 1906 vous aviez approuvées sur mon programme et qui se résument ainsi :

Pour tous, liberté.
Pour tous, justice et égalité.
Pour tous, fraternité.

Dans mes votes, dans mes actes, dans mes paroles, je n'ai jamais manqué de m'inspirer uniquement de ces principes.

Et demain comme hier, mon programme sera tel :

I. — Au point de vue social :

Opposer la fraternité et la solidarité à la haine des classes, qui ne peut que détruire ; opposer aux utopies décevantes et aux expériences ruineuses toutes les réformes pratiques et vraiment profitables aux travailleurs, pour leur accession à la propriété et l'amélioration constante de leur sort.

II. — Au point de vue économique :

Défendre et développer l'agriculture, l'industrie et le commerce de la France ; exiger une gestion rigoureuse des deniers publics ; substituer aux gaspillages une politique d'économies et de dégrèvement; répartir plus équitablement tous les impôts, sans vexations, sans inquisition, sans arbitraire.

III. — Au point de vue politique :

Obtenir le respect et la garantie de la liberté de chacun, sous toutes ses formes : liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté du travail ; donner au pays une réorganisation à la fois administrative, électorale et judiciaire qui assure mieux la sauvegarde de tous les droits, la représentation de tous les intérêts.

Comme moyen principal de réalisation, je veux l'union, la tolérance réciproque. et — au lieu des divisions qui nous épuisent depuis trop longtemps — une vaste et sincère entente entre tous les hommes de bonne volonté, quelle que soit leur origine, pour assurer en toutes circonstances l'ordre social, les libertés publiques et la défense de la patrie.

Ces idées sont toujours les vôtres : vous ne les renierez pas.

Elles sont toujours les miennes : et je suis aussi — tel que vous m'avez choisi en 1906

— le même homme, avec autant de fermeté, de libéralisme, de prudence et plus d'expérience.

Venez donc affirmer nos principes et votre volonté en déposant dans l'urne, le 24 avril, un bulletin au nom de

Votre serviteur dévoué qui ne dépend que de vous seuls,

Pierre ADIGARD,

Député sortant,
Conseiller général de Messei,
Conseiller municipal de La Ferrière,
Candidat républicain.

Circonscription de MORTAGNE.

M. BANSARD DES BOIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.473 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, je vous exprimais toute ma reconnaissance des sympathies que depuis tant d'années vous n'avez jamais cessé de me témoigner et qui n'ont fait que s'accroître à chaque consultation électorale et je vous promettais de n'avoir d'autre préoccupation dans l'exercice de mon mandat que la défense de vos droits, de vos intérêts et de vos libertés.

C'est pénétré des mêmes sentiments de gratitude à votre égard et de fidélité au programme politique qui a reçu à tant de reprises votre adhésion unanime, que je viens en toute sécurité solliciter à nouveau vos suffrages aux élections du 24 avril.

Est-il vraiment besoin de vous renouveler des déclarations que vous connaissez de longue date et grâce auquelles se sont noués les liens indissolubles d'affection et de confiance qui nous unissent et dont je suis justement fier.

Elles s'inspirent uniquement des idées supérieures de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont la base même et la raison d'être de la République.

Défenseur convaincu de toutes les libertés, liberté de conscience, liberté de penser, je suis l'adversaire résolu de tous les monopoles dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique ou social, du monopole de l'enseignement aussi bien que de celui des assurances, du pétrole, de l'alcool, etc., qui porteraient atteinte à l'initiative et à la liberté individuelles.

J'entends que, par l'établissement d'un statut légal, les fonctionnaires ne puissent pas être détournés de leur besogne professionnelle et soient mis à l'abri des iniquités du favoritisme, de même que, par l'étude d'une réforme électorale, des garanties soient prises pour que la sincérité et la libre expression des votes échappent à la pression officielle.

Au point de vue de l'égalité, je veux qu'aucun Français ne soit inquiété ou molesté pour ses opinions, même religieuses, suivant la formule même de la *Déclaration des Droits de l'Homme*.

Que chacun soit imposé à raison de ses facultés et de son revenu, mais sans inquisition

ni vexations et qu'il ne soit pas livré sans défense à l'arbitraire du fisc. Si nos bouilleurs de cru devaient être encore menacés, je défendrais énergiquement leur droit et m'opposerais à tout surcroît des charges qui pèsent sur nos populations agricoles, déjà si lourdement frappées. Économe des deniers publics, je veux que l'emploi en soit rigoureusement et consciencieusement contrôlé et ne serve qu'à des dépenses réellement utiles.

En ce qui concerne la fraternité, j'entends que la République remplisse ses devoirs de solidarité envers tous ceux qui peinent et qui travaillent et n'abandonne aucun de ceux qui, dans la mêlée sociale, usent leurs forces physiques ou intellectuelles pour contribuer à la grandeur et à la prospérité de la patrie. Mon concours est acquis à toutes les lois de protection des travailleurs, tant au point de vue de l'hygiène que contre la maladie, l'invalidité ou la vieillesse, ainsi qu'aux mesures de prévoyance, d'assurance, de mutualité, destinées à relever et émanciper la personnalité humaine et à tempérer les rigueurs des destinées individuelles.

Me refusant à toute opposition systématique aussi bien qu'à toute adhésion irraisonnée, j'ai toujours été et je reste partisan de la politique qui unit et non de la politique qui divise. Je crois que rien d'utile ne se fonde sur la haine et la partialité, et que les réformes ne peuvent être fructueuses qu'à la condition d'être consenties et non imposées. Je veux que la République soit réellement le Gouvernement du pays par le pays, qu'elle appartienne à tous les Français et non à un groupe ou à un parti, quel qu'il soit, soumis à ses passions et à ses rancunes ; qu'elle soit l'arbitre impartial et généreux des droits et des intérêts de tous.

Telle est la politique que j'ai toujours suivie et que j'entends suivre : politique de conciliation pour assurer le progrès social et le développement régulier de notre œuvre démocratique.

Vous m'avez habitué à compter sur vous. Vous m'avez toujours soutenu à travers toutes les difficultés de ma longue carrière. Vous ne vous laisserez point détourner aujourd'hui par les injustes attaques et les vaines clameurs de mes adversaires. Je suis sûr de vos sympathies. Vous savez également que vous pouvez compter sur moi et que je ne vous fais pas une vaine promesse en vous assurant, mes chers amis, de mon absolu dévouement.

BANSARD DES BOIS,

Député,
Conseiller général,
Maire de Bellême.

PAS-DE-CALAIS

1re Circonscription d'ARRAS.

M. BRIQUET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.524 voix.

Aux électeurs, ouvriers et paysans.

Citoyens,

Candidat du parti socialiste, c'est en socialiste convaincu et discipliné, en défenseur passionné des revendications ouvrières et paysannes que je me présente à vos suffrages.

Dans un régime social où la richesse nationale est accaparée par une aristocratie de privilégiés, maîtres des grandes propriétés foncières, des mines, des chemins de fer, des compagnies commerciales et des banques, il est nécessaire que les travailleurs, spoliés de toute propriété et de toute garantie, opposent au bloc des égoïsmes capitalistes le bloc des consciences ouvrières.

Il est indispensable qu'au prochain scrutin la pensée ouvrière et socialiste s'affirme sans compromission ni réticence.

Citoyens,

La législation qui s'achève a trompé les espérances du peuple.

Elle n'a su voter ni l'impôt sur le revenu, ni le secret du vote, ni la suppression des conseils de guerre.

Elle a voté une loi des retraites qui n'accorde aux vieux travailleurs qu'une pension tardive et dérisoire.

Par contre, la classe capitaliste a prodigué aux travailleurs : les révocations, les poursuites pour faits de grève ou délit d'opinion, les mois de prison, et même l'effusion du sang ouvrier à Narbonne, à Draveil et à Villeneuve!

Impitoyables pour les ouvriers, le Gouvernement et la magistrature ont couvert de leurs complaisances les meurtriers de Courrières et les liquidateurs du milliard des congrégations.

Les richesses nationales ont été mises au pillage par des flibustiers de la finance internationale : la convention avec les actionnaires de l'Ouest, les concessions des mines du Pas-de-Calais et de Meurthe-et-Moselle, le projet de concession de l'Ouenza au profit d'un syndicat franco-allemand, sont autant de scandales qui déshonorent un régime.

Citoyens,

A cette banqueroute lamentable du parti bourgeois, il faut opposer une vigoureuse action de loyauté politique, de réforme démocratique et de défense ouvrière.

C'est dans cet esprit que, sans jamais oublier l'idéal socialiste d'émancipation intégrale de l'humanité, je vous soumets comme programme d'application immédiate :

Dans l'ordre politique :

La suppression du Sénat (obstacle à toutes les réformes), le vote secret, sous enveloppe, avec bulletins uniformes et cabine d'isolement ; le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui ramènera la loyauté dans les mœurs politiques viciées par les équivoques du scrutin uninominal.

Dans l'ordre judiciaire :

La garantie de la liberté individuelle contre les abus de pouvoir de la police et de la magistrature ; la diminution des frais de justice et l'extension de l'assistance judiciaire ; la suppression de la saisie-arrêt ;

Dans l'ordre de la solidarité sociale, l'abaissement de l'âge de retraite,

Actuellement fixé à 65 ans et l'augmentation du chiffre des pensions ; la création d'un système général d'assurance sociale contre la maladie, le chômage et l'invalidité en faveur des ouvriers et des petits artisans ou cultivateurs.

Dans l'ordre de la protection ouvrière :

La création d'inspecteurs ouvriers investis du droit de faire respecter les lois du travail ; l'amélioration de la législation syndicale ; étendre à tous les travailleurs, même administratifs, la simplification de la législation coopérative.

Dans l'ordre fiscal :

Le vote immédiat de l'impôt sur le revenu avec exonération du produit du travail inférieur à 3.000 francs ; le refus de toute taxe nouvelle sur le sucre, les boissons, le tabac, etc. ; le monopole de l'alcool, la nationalisation des chemins de fer, des mines, etc., afin de trouver l'argent nécessaire aux réformes sociales.

Dans l'ordre militaire et international :

Le contrôle rigoureux des dépenses de la guerre et de la marine ; l'initiative de la République française d'une proposition de limitation des armements ; la diminution de l'encasernement pour parvenir aux systèmes des milices ; la suppression des conseils de guerre et des compagnies de discipline.

Citoyens,

Pour réaliser ces réformes, il ne faut pas hésiter à toucher aux privilèges et aux dividendes de la classe capitaliste. Voilà pourquoi les autres partis ne les ont pas réalisées. Voilà pourquoi seul le parti socialiste, parti de lutte contre les privilèges, est capable de les accomplir !

Ouvriers mineurs,

Avocat de votre syndicat, vous savez avec quel zèle j'ai défendu vos droits contre la mauvaise foi et la rapacité des Compagnies, en matière d'accident du travail ou de pension de vieillesse. Je saurai, au Parlement, soutenir avec la même énergie les revendications de

vos organisations : loi de huit heures, renforcement des pouvoirs des délégués mineurs, réforme des caisses de secours, pension de 2 francs par jour à 25 ans de service et 50 ans d'âge, etc...

Travailleurs de la voie ferrée,

Comme vos camarades de la mine, je vous ai souvent défendus devant les tribunaux. En m'engageant à voter la loi Berteaux, sur la réglementation du travail et la rétroactivité de la loi sur les retraites aux vieux employés, je ne serai pas de ceux qui renient leurs signatures !

Ouvriers de l'industrie et du commerce,

Défenseur résolu des libertés syndicales, j'exigerai le respect des lois du travail, notamment en ce qui concerne les jeunes travailleurs.

Instituteurs et fonctionnaires,

Ami sincère de l'école laïque, j'estime que le meilleur moyen de la défendre est d'assurer aux instituteurs la liberté de penser et d'agir en citoyens.

Je proteste contre toute poursuite intentée pour délit d'opinion contre les instituteurs ainsi que contre les fonctionnaires.

Pour tous je réclame la liberté syndicale et le plein exercice de liberté civique.

Paysans,

Vous, vous rirez de ceux qui vous traitent de partageux. Vous savez que vos véritables ennemis sont les propriétaires fonciers, les prêteurs hypothécaires, les gros distillateurs qui vous dupent, vous oppriment et vous exproprient.

Producteurs agricoles, vos intérêts sont solidaires de ceux des ouvriers des villes, consommateurs de vos produits.

Ce n'est que par votre entente avec eux que vous obtiendrez les réformes qui vous sont nécessaires : impôt sur le revenu, loi sur la retraite, crédit agricole national, extension de la loi sur les accidents aux ouvriers agricoles, construction d'un réseau pratique et bien conçu de voies ferrées départementales.

Électeurs,

Je vous ai dit toute ma pensée. A vous de dire la vôtre.

En face de reniements du député sortant, du caractère équivoque de la candidature dite de concentration républicaire... avec la réaction et de l'impuissance constatée du parti radical à faire les réformes promises, vous estimerez que seul le parti socialiste, parti de la classe ouvrière organisée, est capable de réaliser les espérances du peuple qui travaille.

Par votre vote, vous signifierez à vos maîtres que vous en avez assez de toutes les réactions et de toutes les oppressions et que le temps est venu pour le travail souverain et affranchi, de faire ses affaires lui-même et de présider à ses propres destinées.

Vive la République sociale !

Raoul BRIQUET,

Avocat, docteur en droit, conseil du Syndicat des mineurs
et de la Fédération coopérative.

2e Circonscription d'ARRAS.

M. LOTH.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.404 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la seconde fois, j'ai l'honneur de venir solliciter vos suffrages.

Ma ligne de conduite reste celle que je vous ai tracée il y a quatre ans.

Je l'aurai résumée en quelques mots en affirmant ma volonté bien nette de poursuivre dans l'ordre, la paix, le respect des lois et du principe d'autorité une politique de défense laïque, de progrès démocratique et de justice sociale.

L'œuvre de laïcité — expression même de la liberté de conscience et, par conséquent, œuvre essentielle et fondamentale de la République — ne doit subir aucune atteinte. Le devoir républicain est de donner au Gouvernement, s'il en est besoin, les armes qui seraient reconnues nécessaires pour défendre les écoles et leurs maîtres, si injustement attaqués en ce moment.

Mais cette question, si importante qu'elle soit, ne doit en rien retarder l'étude des réformes financières et sociales qui seront la caractéristique de la prochaine législature.

Politique financière et économique.

En tête de toutes les réformes se place la réforme fiscale, basée sur le principe de la répartition équitable des impôts suivant les facultés réelles de chaque contribuable.

Cette réforme comporte la suppression des quatre contributions directes actuelles et leur remplacement par un impôt progressif sur le revenu dont les conséquences seront une diminution notable des charges qui, depuis trop longtemps, pèsent si abusivement sur l'agriculture et le petit commerce, et la possibilité de réduire, à l'avenir, les taxes frappant les objets de consommation : boissons, sucre, café, tabac, etc., taxes si lourdes pour le budget des travailleurs.

Une autre mesure de dégrèvement des plus intéressantes sera la suppression de la licence des débitants de boissons.

Tout en réalisant la réforme fiscale, le législateur ne devra jamais perdre de vue que, seules, des finances solides et prospères assureront l'exécution des engagements pris envers la démocratie.

En conséquence, son devoir sera d'encourager le développement incessant de la richesse publique, clef de voûte, ne l'oublions pas, de toute la politique sociale.

Par quels moyens ?

Par une équitable protection douanière de tous les intérêts agricoles, industriels et commerciaux ;

Par l'amélioration de notre outillage économique et la réduction des tarifs de transport ;

Par une surveillance efficace des banques d'émission s'adressant à l'épargne nationale ;

Par l'extension de l'enseignement technique professionnel rendu accessible à tous par voie de concours ;

Par une sage prévoyance économique et l'examen vigilant de tout ce qui se passe à l'étranger.

Travail et capital. — Politique sociale.

Dans le même ordre d'idées, le Parlement devra résoudre les questions si importantes des rapports du capital et du travail :

Législation sur le contrat collectif du travail ;

Création de tribunaux permanents d'arbitrage solutionnant rapidement les conflits et évitant ainsi les grèves si préjudiciables à tous les intérêts ;

Création d'une juridiction de prud'hommes agricoles ;

Législation sur les sociétés à participation ouvrière avec, comme corollaire, élargissement de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, pour donner à ces associations le droit de posséder et permettre ainsi à la classe des travailleurs l'accession à la propriété ;

Institution du crédit ouvrier et réforme profonde de la loi sur les saisies-arrêts.

Cet ensemble de mesures législatives donnera à la production nationale la sécurité si nécessaire pour assurer la prospérité générale.

Et, ainsi, pourra se poursuivre, dans la paix intérieure et la confiance réciproque, l'œuvre sociale du parti républicain.

Cette œuvre a un champ d'action illimité : à côté des améliorations que pourra comporter la loi des retraites ouvrières et paysannes, le législateur devra compléter les lois d'assistance, déjà votées, par d'autres concernant l'invalidité, le chômage, la maladie et les familles nombreuses.

Son action devra porter également sur les questions d'hygiène et de santé publique.

Enfin la loi sur les accidents du travail devra être étendue aux ouvriers agricoles.

Réforme électorale. — Réforme administrative et judiciaire.

Partisan de la réforme électorale, je la comprends sur les bases suivantes :

Scrutin de liste avec représentation proportionnée au nombre des électeurs inscrits ;

Réduction du nombre des députés ;

Renouvellement partiel de la Chambre afin d'assurer la continuité du travail législatif.

Cette réforme, en donnant à nos régions populeuses du Nord, la part légitime d'influence qui leur est due dans la représentation nationale, permettra l'abolition de l'inique privilège des bouilleurs de cru si ruineux pour la santé publique et le Trésor.

Elle facilitera aussi la réforme administrative qui, jointe à une bonne gestion des deniers publics, à une sage réglementation du droit des Députés en matière de dépenses nouvelles, permettra de pratiquer une réelle politique d'économies, si nécessaire à la consolidation des finances publiques et au progrès social.

Ai-je besoin de parler de notre politique extérieure si loyalement pacifique, si digne, sinon pour l'approuver sans réserves ?

J'ajoute qu'il conviendra de garantir contre l'arbitraire et le favoritisme la situation des fonctionnaires.

Quant à notre armée nous la voulons forte et respectée, car elle demeure la sauvegarde de la patrie et de nos libertés.

Mes chers Concitoyens,

Tel est le programme à la réalisation duquel, si vous me faites l'honneur de m'élire, je consacrerai tous mes efforts et tout mon dévouement.

Vive la République !

Émile LOTH.

1re Circonscription de BÉTHUNE.

M. DELELIS FANIEN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.665 voix.

Mes chers concitoyens,

Avec l'appui unanime des comités républicains des trois cantons de la 1re circonscription de Béthune, je viens pour la troisième fois solliciter vos suffrages.

Nous sommes déjà de vieilles connaissances, nous avons eu à soutenir ensemble des luttes difficiles et parfois pénibles, mais votre confiance et votre vaillance ne m'ayant jamais fait défaut, le succès a toujours couronné nos efforts; je suis certain qu'il en sera encore de même le 24 avril prochain.

Je crois d'ailleurs avoir consciencieusement rempli mon mandat et être toujours resté fidèle au programme que nous avions élaboré ensemble. Durant les quatre années de législature qui viennent de s'écouler, j'ai voté toutes les lois présentées au Parlement qui étaient de nature à améliorer la situation des cultivateurs et des ouvriers. C'est ainsi que je m'honore, en dehors des lois sociales importantes concernant les conseils de prud'hommes, le bien de famille insaisissable, les salaires des ouvriers et employés, la répression des fraudes, d'avoir voté la réduction des périodes d'instruction militaire, l'amélioration de la loi d'assistance aux vieillards et infirmes et la grande loi des retraites ouvrières et paysannes qui restera l'honneur de la dernière législature.

D'autres réformes inscrites au programme républicain n'ont pu être réalisées, la Chambre nouvelle issue du scrutin du 24 avril prochain aura le devoir de les faire aboutir.

L'une des plus importantes est, sans conteste, la réforme électorale. Je suis en principe, partisan de la représentation proportionnelle ou tout au moins de la représentation proportionnée au nombre des électeurs inscrits. Il est en effet intolérable de voir des circonscriptions comptant trois ou quatre mille électeurs envoyer au Parlement des députés au même titre que d'autres circonscriptions comportant vingt ou vingt-cinq mille électeurs inscrits. Une autre réforme urgente, actuellement au Sénat, reviendra devant la Chambre prochaine; je veux parler de la réforme fiscale. Je suis également partisan de cette réforme, mais je ne veux pas, en supprimant nos quatre vieilles contributions pour les remplacer par un impôt sur le revenu, livrer les contribuables à l'arbitraire des agents du fisc et les obliger à dévoiler le secret de leurs affaires; il ne faut pas non plus que le nouvel impôt soit un moyen de spoliation et si l'État manque de ressources pour appliquer les nouvelles lois sociales, que ne supprime-t-il l'inique privilège des bouilleurs de cru qui lui fait perdre chaque année des sommes considérables.

La grande loi des retraites ouvrières et paysannes vient d'être votée, comme je l'ai dit plus haut, il faut maintenant en hâter l'application; j'aurai pour ma part le souci de m'associer à toutes les mesures qui permettront de la faire mettre à exécution dans le plus bref délai possible.

Fidèle à la politique franchement républicaine que j'ai toujours suivie jusqu'ici, je combattrai avec la même énergie les réacteurs ennemis du progrès et les révolutionnaires, artisans de l'antimilitarisme, de l'émeute et du sabotage. Je suis persuadé qu'une armée forte et disciplinée peut seule assurer à notre pays une paix durable et féconde, c'est pourquoi je voterai les crédits nécessaires à la défense nationale; je me refuserai cependant à laisser la nation se lancer dans des aventures coûteuses et périlleuses où son honneur ne serait pas engagé.

Partisan de toutes les libertés, je voterai contre le monopole de l'enseignement s'il était présenté devant la Chambre, mais je suis aussi, vous le savez, un partisan résolu de l'éducation laïque, base essentielle de notre Démocratie ; aussi je réprouve hautement la cam pagne tendancieuse menée actuellement contre certains manuels scolaires et je votera toutes les lois destinées à défendre nos instituteurs si dévoués contre les attaques des adversaires irréconciliables de l'esprit de laïcité.

Je donnerai aussi mon appui aux projets de loi qui tendront à réduire les dépenses et à donner au pays plus de bien-être, d'équité et de paix sociale. C'est dans cet ordre d'idées que je voterai la réforme de la magistrature, la réforme de l'administration et le statut des fonctionnaires.

Tel est mon programme. Il est celui d'un fidèle serviteur de la démocratie et d'un bon républicain.

Si vous jugez que je n'ai pas démérité de votre confiance, vous m'accorderez encore vos suffrages et vous m'aiderez à faire triompher à nouveau le 24 avril prochain, dans la 1re circonscription de Béthune, par votre union et votre discipline, les idées de laïcité, de justice, de liberté, de progrès social qui sont l'honnenr de notre démocratie française.

Vive la République!

F. DELELIS,

Député sortant,
Conseiller général, maire de Lillers.

2e Circonscription de BÉTHUNE.

M. BASLY.

Elu au 2e tour de scrutin. — 15.739 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la sixième fois, je sollicite de vous le renouvellement de mon mandat de député.

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, c'est-à-dire depuis 1891, vous m'avez manifesté tant de marques de sympathie, tant de confiance que je suis sans la moindre inquiétude sur les résultats du scrutin du 24 avril.

Les adversaires de tout progrès m'ont attaqué avec une violence, une mauvaise foi, une passion dont on trouverait de bien rares exemples.

J'ai résisté parce que je savais avoir votre appui et, en ce moment encore, si je mène contre les débris de la réaction et les épaves du cléricalisme une campagne nécessaire, c'est pour débarrasser à jamais nos deux cantons de Lens et de Carvin de ces vestiges d'un passé qui ne doit plus revivre.

L'œuvre de la République a été trop lente au gré de ceux qui aspirent, qui ont droit à plus de bonheur dans la vie. Mais je dois lui rendre la justice qui lui est due.

Socialiste de la veille, ardemment convaincu que la paix sociale ne peut résulter que de l'affranchissement complet du travail, je me refuse à séparer mon parti de la République qui a eu le mérite de supprimer l'enseignement congréganiste, de séparer l'Etat de l'Eglise, de réduire le service militaire, de voter les lois d'assistance et d'hygiène, de protéger le tra-

vailleur blessé, de lui assurer sur ses vieux jours une pension de retraite, et enfin de barrer la route aux fauteurs de coups d'Etat qui conduisirent la démocratie républicaine à deux doigts de sa perte.

D'aucuns trouveront qu'il est tard pour parler de ces dernières luttes. Pour mon compte, j'estime que ce passé est plein de leçons utiles et que ceux qui débutent par le « tout ou rien », n'ont pas comme nous vécu ces heures difficiles où l'Eglise intransigeante tenta avec les vieux partis d'étrangler la République.

Electeurs,

Quelle devra être l'œuvre de demain ?

La démocratie monte, toujours plus ardente, toujours plus fière. Elle a des droits cette démocratie qui vient de remplir quarante années d'un devoir plein de sacrifice et d'abnégation.

Le moment est venu de songer à elle sérieusement, si on veut l'arracher aux sujétions des violents et des pêcheurs en eau trouble.

Il faut que le Parlement vote de grandes réformes fiscales au service de grandes réformes sociales : impôt progressif sur les successions, monopole de l'alcool, monopole des assurances, reprise du grand domaine minier, organisation nationale du grand domaine des forces hydro-électriques, contrôle des services industriels de l'Etat par la démocratie organisée et avec cette grande puissance, préparation des lois sociales d'assurance contre l'invalidité, contre le chômage, contre la maladie, contre les logements insalubres. La hardiesse des réformes, comme le dit notre grand Jaurès, servie par la hardiesse des réformes fiscales.

Pour réaliser ce programme de paix sociale, de concorde entre les hommes, deux réformes sont nécessaires : la réforme administrative et la réforme électorale par la péréquation des circonscriptions avec le vote sous enveloppe et la cabine d'isolement.

Les intérêts du Nord ont lété trop souvent sacrifiés et vous pouvez compter sur moi pour les défendre avec toute l'ardeur dont je suis capable.

Camarades mineurs !

Est-il besoin de vous rappeler ce que j'ai fait pour vous? Depuis 25 ans que je siège à la Chambre, soit comme député de Paris, soit comme député de Lens-Carvin, je n'ai eu qu'un but : l'amélioration de votre situation.

C'est pour vous que pendant vingt ans j'ai prié et menacé les gouvernements pour qu'ils s'occupent de vous.

Vous souffrez assez dans la mine pour que le pays dont vous assurez la richesse vous fasse une meilleure condition. Votre labeur est ingrat, pénible et dangereux. Et c'est parce que je l'ai crié bien fort à la tribune de la Chambre que vous avez des délégués mineurs, des caisses de secours et de retraites, une journée de travail de plus en plus limitée, des allocations et des majorations de retraites de l'Etat assurées par le million et demi des mineurs.

C'est par ce que mes amis et moi vous avons organisés que les conventions d'Arras vous assurent un salaire de base convenable et des majorations de retraites jusqu'à concurrence de 550 et 600 francs.

Commerçants, agriculteurs,

Mon concours vous a toujours été acquis.

Vous ne pouvez vivre et prospérer sans l'ouvrier mineur, et si celui-ci gagne un bon salaire, le pays tout entier s'en ressent.

J'ai été un de ceux qui ont fait rejeter les 200 millions d'impôts nouveaux que le Gouvernement voulait faire peser sur les contribuables du Nord principalement.

Pour aider à la prospérité de notre région minière, à son développement, j'ai fait voter

qu'une part de la redevance des mines serait versée aux communes pour les aider dans leurs constructions d'écoles et dans l'application des lois d'hygiène et d'assistance.

Je ne vous ai pas oubliés dans mes luttes et je suis sûr d'avoir honnêtement rempli mon mandat vis-à-vis de vous.

Citoyens,

Je me présente à nouveau devant vous la tête haute, fier de ce que j'ai fait, désireux de faire davantage.

Républicain de toujours, socialiste passionné, je vous présente mon drapeau qui est celui du progrès, de la justice, du droit des travailleurs à vivre dans la liberté du produit de leur labeur.

La réaction relève la tête. Si vous avez confiance en moi, je vous mènerai à la bataille et nous les écraserons une fois pour toutes ces réactionnaires cléricaux qui obéissent au pape romain et rêvent de ramener notre pays aux jours néfastes où l'Eglise était la maîtresse de ses destinées.

Vive la République démocratique et sociale!

Emile BASLY,

Maire de Lens,

Député sortant.

3e Circonscription de BÉTHUNE.

M. LAMENDIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.404 voix.

Citoyens,

Je viens solliciter de vous le renouvellement de mon mandat de député.

Depuis le 6 mars 1892 que je siège à la Chambre des Députés, vous m'avez vu à l'œuvre et je suis certain de mériter toujours les sympathies et la confiance de tous les vrais républicains.

La réaction aux abois va encore tenter tous ses efforts, employer toutes ses manœuvres, mener sa campagne de dénigrement, de calomnie et de mensonge.

Mais tous les républicains, tous les socialistes des cantons de Lens et de Cambrin tiendront à signifier définitivement le 24 avril 1910, que les partis rétrogrades et de réaction n'ont plus rien à faire dans nos laborieux cantons.

Républicain et socialiste, j'ai toujours servi la République et le socialisme qui sont inséparables.

Convaincu que la paix sociale ne peut résulter que de l'affranchissement complet du travail, mais ennemi de l'action directe et de la politique du « tout ou rien », j'ai lutté et lutterai pour toutes les réformes en faveur des travailleurs et du progrès social.

Electeurs,

La République a su barrer la route aux entreprises nationalistes et cléricales, aux fauteurs de coups d'Etat.

Si nous lui devons la réduction du service militaire, la séparation des Eglises et de l'Etat, la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et invalides du travail, la suppression de l'enseignement congréganiste, des lois d'assistance et d'hygiène, la loi créant les retraites ouvrières et paysannes, on peut encore trouver trop lente et bien incomplète son œuvre.

La démocratie mieux éclairée, plus instruite, entend faire valoir ses droits.

Il faut que le Parlement entreprenne les grandes réformes sociales qui assureront complètement les travailleurs contre l'invalidité, contre le chômage, contre la maladie, contre les logements insalubres; il faut qu'il rende l'enseignement gratuit à tous les degrés.

Pour ces grandes réformes sociales, il faut de grandes réformes fiscales : impôt progressif sur les successions, nationalisation des mines et des chemins de fer, monopolisation des grands services publics, etc.

Il faut aussi la réforme administrative et la réforme électorale, par la péréquation des circonscriptions avec le vote sous enveloppe, bulletins uniformes et cabine d'isolement.

Par les réformes fiscales, le Parlement pourra créer les réformes sociales. Par la réforme administrative et la réforme électorale, les intérêts du Nord ne seront plus sacrifiés à ceux du Midi.

Vous m'avez vu à l'œuvre et vous pouvez compter que je les défendrai avec ardeur.

Commerçants, agriculteurs, planteurs,

J ai été un de ceux qui ont fait rejeter les 200 millions d'impôts nouveaux que le Gouvernement voulait faire peser sur les contribuables du Nord principalement.

Mon concours vous est toujours acquis et vous me trouverez toujours prêt à soutenir toutes les dispositions législatives capables d'encourager et de développer la culture du tabac, la culture de la betterave sucrière et celle de la distillerie. ainsi que la consommation de l'alcool pour l'éclairage et le chauffage.

Camarades mineurs,

Ayant moi-même travaillé plus de 20 ans au fond de la mine, je sais combien votre labeur est ingrat, pénible et dangereux et combien vos revendications sont légitimes.

Si vous avez des délégués mineurs, des caisses de secours, des caisses de retraite, une journée de travail de plus en plus limitée, des allocations et des majorations de retraites de l'Etat assurées par le million et demi des mineurs, c'est grâce aux efforts de vos représentants ouvriers au Parlement.

Si les conventions d'Arras vous assurent un salaire de base et des majorations de retraites jusqu'à concurrence de 550 et 600 francs, c'est parce que mes amis et moi avons provoqué ces conventions.

Camarades mineurs, vous me connaissez et vous savez que vous pouvez toujours compter sur moi. Je continuerai à demander à la Chambre toutes les améliorations réclamées par les congrès régionaux, nationaux et internationaux.

Citoyens,

Fier de mon passé, désireux de faire davantage, je me présente à nouveau devant vous avec la satisfaction du devoir accompli.

Républicain et socialiste sincère, je viens avec mon drapeau largement déployé. Il est le drapeau du progrès, de la justice, du droit des travailleurs à vivre dans la liberté du produit de leur labeur.

La réaction qui prend son mot d'ordre à Rome et rêve de ramener la France laïque aux

jours néfastes où l'Eglise était la maîtresse souveraine des destinées du pays, veut essayer de relever la tête en empruntant des étiquettes diverses et bariolées.

Mais par votre vote vous signifierez aux agents de cette réaction, qu'ils aient une étiquette rouge, jaune ou rose, que vous entendez poursuivre votre marche en avant pour maintenir les libertés et les réformes acquises et continuer l'œuvre d'émancipation et de progrès.

Citoyens, j'ai confiance dans votre verdict.

Vive la République démocratique et sociale !

Arthur LAMENDIN,

Député sortant,
Fondateur du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais,
Membre du Conseil supérieur du travail,
Conseiller général, Maire de Liévin.

4e Circonscription de BÉTHUNE.

M. BAR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.927 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, les républicains de la 4e circonscription de l'arrondissement de Béthune m'ont confié l'honneur de les représenter à la Chambre des Députés.

Ils firent alors triompher sur mon nom le programme de la République démocratique et une politique de réformes et de progrès à laquelle je suis resté fidèle.

Les votes que j'ai émis et mon attitude à la Chambre le prouvent et montrent mon attachement inébranlable aux idées que j'ai défendues toute ma vie, ainsi que mon dévouement à la démocratie laborieuse.

C'est au nom de ce passé de loyauté et de probité politique que je viens de nouveau faire appel à l'union de tous les républicains de la 4e circonscription et leur demander le renouvellement d'un mandat que j'ai consciencieusement rempli.

Comme en 1906, je reste le défenseur convaincu des grandes idées de patrie, de liberté et d'égalité, de fraternité sociale et de propriété individuelle ; l'adversaire résolu des utopies collectivistes et internationalistes, de toute réaction comme de toute révolution, et je réserverai mon concours à tout gouvernement qui sauvegardera à l'extérieur : l'indépendance et la dignité de la France ; à l'intérieur : la liberté du travail, l'application des lois et le maintien de l'ordre public et qui, par là-même, assurera la prospérité du pays, condition nécessaire du progrès et des réformes sociales.

J'ai voté celles qui ont été l'œuvre de la dernière législature : retraites ouvrières et paysannes ; bien de famille insaisissable ; protection du salaire ; habitations à bon marché et petites propriétés rurales ; crédit agricole à long terme ; réduction de la journée du travail dans les mines ; hygiène et salubrité des mines ; retraites des ouvriers mineurs et du personnel des chemins de fer ; mesures protectrices de l'agriculture et loi contre la fraude ; réduction des périodes d'exercices militaires, etc.

Je désire que la Chambre prochaine donne une solution aux problèmes intéressant les travailleurs : l'assurance contre le chômage et l'invalidité ; la disparition des logements insalubres ; le syndicat propriétaire ; le contrat collectif de travail ; les conseils de conciliation et d'arbitrage, à l'effet d'éviter les grèves ou de les rendre calmes et pacifiques.

Je souhaite le maintien et le renouvellement des accords qui se sont établis entre les ouvriers mineurs et leurs syndicats, d'une part, et les représentants des compagnies houillères, d'autre part, dans l'intérêt de ces vaillants travailleurs du sous-sol et de leurs familles, comme dans celui de notre région.

La revision récente des tarifs douaniers garantit notre commerce, notre industrie et notre agriculture contre la concurrence étrangère, veillons sur leur application et prenons, à l'intérieur, les mesures nécessaires pour développer toutes les branches de la production nationale.

Je considère comme urgent de donner à l'administration française un statut réglant pour tous la nomination et l'avancement, et qui sera la sauvegarde d'intérêts légitimes. Protégés par ce statut contre les faveurs et l'arbitraire, les fonctionnaires rempliront avec fidélité leurs devoirs envers la nation et nous ne verrons plus ces agitations qui pourraient amener la désorganisation, le discrédit et peut-être même la ruine de notre pays.

Outre ces œuvres sociales et économiques, il faudra assurer, dès l'année 1911, l'équilibre budgétaire permettant l'application immédiate de la loi des retraites ouvrières ; faire de l'impôt sur le revenu une réalisation, dégagée de toute mesure vexatoire ou inquisitoriale et arriver enfin à la suppression de l inique privilège des bouilleurs de cru.

Les réformes fiscales peuvent et doivent se faire sans recourir à la mainmise de l'État sur les exploitations particulières, en facilitant au contraire le libre essor des initiatives particulières et le développement du travail national et de la prospérité du pays.

Les récents débats sur l'école montrent que la République doit rester fidèle à son principe de laïcité et de neutralité, assurer à tous la liberté de conscience et en même temps défendre nos instituteurs contre toute attaque injuste.

Je suis enfin partisan des réformes administratives, conçues dans un esprit de décentralisation et de liberté, et d'un mode de scrutin plus large et plus équitable, ne sacrifiant plus le Nord au Midi, mais réalisant l'égalité devant le suffrage universel.

Pour mener à bonne fin ces travaux, il est désirable qu'une majorité de concentration républicaine résolument réformatrice se groupe autour d'un gouvernement animé du même esprit.

Je seconderai de mon mieux ces vues d'ordre général, de même que vous me trouverez toujours prêt à défendre auprès des pouvoirs publics les intérêts de notre arrondissement et de ses habitants.

C'est ainsi que je m'efforcerai, si vous m'accordez vos suffrages, de me montrer de plus en plus digne de votre confiance.

Vive la France !

Vive la République !

Fernand BAR,

Conseiller général,
Candidat de la Ligue républicaine,
Député sortant.

1re Circonscription de BOULOGNE-SUR-MER.

M. MYRENS.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.022 voix.

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

Citoyens,

Depuis que le socialisme organise les travailleurs en parti de classe, il ne cesse de répéter à ceux qui, jusqu'ici, n'ont pas pris conscience de leurs intérêts :

« La prise du pouvoir politique par la classe ouvrière organisée est la condition essentielle de son émancipation économique et politique, car ce pouvoir à conquérir est l'instrument indispensable à l'ordre nouveau. »

Tous les partis bourgeois, blancs ou rouges, sont, au même titre et pour les mêmes raisons, les ennemis de ceux qui, par leur labeur, produisent les fortunes colossales des millionnaires parasites.

Aussi, malgré les efforts de ces partis bourgeois de droite ou de gauche, de nombreux salariés, artisans, employés, petits commerçants, petits industriels, petits propriétaires et petits rentiers, sont venus au socialisme qu'ils défendent avec énergie.

Dans la lutte économique et politique livrée par la Section française de l'internationale ouvrière, nous nous appliquons toujours à montrer que l'émancipation intégrale, économique, politique et philosophique de tous les citoyens ne pourra être obtenue que le jour où, aux éléments matériels de la nouvelle société, déjà constituée, le monde du travail ajoutera sa puissance organisée et consciente.

Cette œuvre d'émancipation nécessaire n'est qu'une affaire de conscience ouvrière. Les prolétaires n'ont qu'à vouloir puisqu'ils sont, légalement, avec leur bulletin de vote, les maîtres de leurs destinées.

Cette prise du pouvoir politique par la classe ouvrière organisée est la vraie, grande et unique réforme sociale dont dépend l'affranchissement du travail et de l'humanité.

Si l'on examine l'œuvre de nos élus au Parlement, il est facile de constater que leur unique souci fut toujours de placer les travailleurs dans de meilleures conditions de lutte.

Sans se faire illusion sur la valeur des réformes consenties par la bourgeoisie au pouvoir, qui ne cède jamais que sous la pression et l'effort des travailleurs, nos élus se sont efforcés de faire aboutir toutes les réformes immédiates qui pouvaient procurer un peu de mieux-être matériel, intellectuel et moral à la classe ouvrière en même temps qu'ils signalaient la mauvaise volonté de tous les partis bourgeois.

Si l'intérêt matériel de tous les producteurs ne rendait pas évidente la nécessité d'une action de classe en vue de la conquête du pouvoir politique, la faillite lamentable du régime radical suffirait à leur ouvrir les yeux.

Faillite économique — faillite politique — faillite morale — tel est le bilan du régime le plus brutal et le plus odieux que nous ayons subi sous la troisième république.

Dans l'ordre économique, faillite du projet d'impôt progressif et global sur le revenu que les radicaux s'attachaient à montrer aux travailleurs comme une réforme de premier ordre épargnant le travail et frappant le capital.

Cet impôt, qui était le pivot de toutes les réformes immédiates, a fait place au fameux projet Caillaux qui, s'il était voté, frapperait les salaires ouvriers, le petit commerce et la

classe moyenne sans atteindre efficacement les millionnaires qui édifient des fortunes scandaleuses sur la misère, les souffrances et la mort des travailleurs.

Faillite des retraites ouvrières, discutées et bâclées dans les derniers jours de la législature et qui, malgré la protestation véhémente de vingt-sept élus socialistes, va frapper l'ensemble des travailleurs de France d'un impôt annuel de quatre-vingt-quatre millions sous prétexte de leur assurer, d'ici quarante ans, une retraite de 6 à 19 sous par jour, au lieu de faire payer aux millionnaires parasites les sommes indispensables à la réalisation immédiate de retraites plus convenables et à un âge moins avancé.

Faillite politique du parti radical dont l'autoritarisme féroce et la brutalité s'exercèrent toujours contre la classe ouvrière en faveur des capitalistes et des politiciens blocards.

Révocation de fonctionnaires, condamnations d'ouvriers en lutte contre l'oppression gouvernementale et la rapacité capitaliste, meurtres ouvriers de Raon-l'Etape, Narbonne, Draveil, Villeneuve-Saint-Georges. Lutte ouverte contre le syndicalisme ouvrier et la Confédération du travail.

Pendant quatre années, ceux que la conscience naïve des ouvriers républicains avait portés au pouvoir se sont appliqués à prouver au prolétariat qu'un fossé profond et infranchissable les sépare du radicalisme aussi bien que de tous les autres partis bourgeois.

Faillite morale qui s'étale monstrueuse et cynique dans le scandale des liquidations, les gabegies de la marine et les tripotages financiers qui nous ont valu la campagne du Maroc et qui, par ailleurs, ont illustré les quatre années du plus odieux des régimes.

Voulez-vous recommencer encore l'éternelle duperie du bloc où les travailleurs sont toujours victimes de leur sincérité et de leur naïveté ?

Non, vous ne le voudrez pas, travailleurs de toutes les catégories, et vous non plus, citoyens de la classe moyenne et du petit commerce que le capitalisme agioteur ruine tous les jours.

Vous jetterez bas ce régime de despotisme, de pillage, d'immoralité, d'oppression et de sang en venant au socialisme libérateur !

Vous réclamerez pour tous les citoyens français la liberté que la radicaille blocarde refuse à ses adversaires politiques.

Comme, en dehors de son idéal futur, le parti socialiste poursuit à la Chambre les réformes sociales immédiates qui peuvent mettre le prolétariat dans de meilleures conditions de lutte, je défendrai au Parlement, si vous me faites l'honneur de m'y envoyer, toutes les réformes qui peuvent intéresser les travailleurs, le petit commerce, la petite industrie et la petite propriété.

Je ne voterai jamais aucune loi restrictive de la liberté politique, religieuse ou philosophique et je réclamerai, au contraire, pour mes adversaires politiques, comme pour moi-même, la liberté la plus large et la plus absolue.

PROGRAMME DE RÉFORMES IMMÉDIATES

Réformes économiques :

Impôt global et progressif sur les revenus frappant uniquement les grosses fortunes ;

Retraites ouvrières et paysannes à l'âge de 55 ans, sans versement de la part des ouvriers, ni des patrons ;

Reprise de tous les monopoles par les communes, les départements ou l'Etat ;

Impôt fortement progressif sur les successions frappant surtout les grosses fortunes ;

Suppression des droits de mutation sur les propriétés d'une valeur globale de moins de 10.000 francs ;

Interdiction d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

Droit syndical pour tous les ouvriers et fonctionnaires de l'Etat et participation effective

de leurs représentants dans les administrations des postes, travaux publics, chemins de fer, mines, etc.;

Organisation d'un service gratuit de médecine et de pharmacie à prix de revient (en attendant : obligation pour les communes d'appliquer la loi de juillet 1895 sur l'assistance médicale et pharmaceutique) ;

Fixation du prix des loyers par une commission locale composée de locataires et de propriétaires ;

Création de caisses d'assistance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, sans versements ouvriers ou patronaux ;

Suppression des impôts de consommation qui frappent le sucre, la viande, le café, le tabac, etc.;

Suppression de la licence qui est un double impôt sur les débitants ;

Indemnité en fin de bail pour la plus-value donnée à la terre ou aux maisons de commerce ;

Suppression de tous les privilèges : bouilleurs de cru, etc.;

Création de permis de chasse à 0 fr. 50, valables pour une journée, délivrés par les receveurs buralistes. Impôt très élevé sur les réserves de chasse.

Exonération de la patente pour les patrons n'occupant qu'un ou deux ouvriers afin de donner aux travailleurs la possibilité de s'établir ;

Elévation du traitement des petits fonctionnaires. Réduction des gros traitements. Suppression des sinécures ;

Organisation de Conseils des ports ayant les plus larges attributions et recrutés dans toutes les branches organisées du commerce, de l'industrie et du travail ;

Réformes politiques :

Revision du Code militaire en temps de paix. Suppression des conseils de guerre et des bagnes militaires ;

Suppression des périodes dites d'instruction militaire. Réduction du service actif à un an ;

Refus de tous crédits pour expéditions coloniales qui ne profitent qu'aux vautours de la haute finance internationale ;

Entente et action internationale pour la suppression des causes de conflit entre les États ;

Règlement des conflits par un tribunal international d'arbitrage ;

Réorganisation de la magistrature sur des bases plus démocratiques. Création de jurys correctionnels. Diminution et contrôle des frais de justice ;

Décentralisation administrative. Extension des capacités communales. Contrôle de tous les budgets et de toutes les dépenses par des commissions d'élus appartenant à tous les partis. Suppression des sous-préfectures ;

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle pour les élections législatives et communales ;

Recrutement du Sénat par le suffrage universel ;

Maintien du *statu quo* en matière d'enseignement, défense et garantie du personnel de l'Etat contre les politiciens et tyranneaux de ville ou de village ;

Nomination et mutation des instituteurs par une Commission composée d'inspecteurs et de délégués d'instituteurs désignés par leurs collègues ;

Enseignement gratuit à tous les degrés ;

Opposition irréductible au monopole de l'enseignement par l'Etat.

Considérant les croyances religieuses et les conceptions philosophiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle, je défendrai au Parlement tous les producteurs, tous les travailleurs, tous les salariés, tous les exploités, tous les opprimés, sans distinctions d'opinions religieuses ou philosophiques.

Electeurs,

Vous direz le 24 avril prochain si mon appel a été entendu et vous refuserez votre confiance au régime radical dont le bilan peut se résumer ainsi :

Augmentation de six mille francs par an du salaire parlementaire ;

Diminution de 84 millions par an des salaires ouvriers.

A bas le radicalisme exploiteur !

Vive la République sociale !

Pierre MYRENS.

2e Circonscription de BOULOGNE-SUR-MER.

M. DELCLUZE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.187 voix.

Citoyens Électeurs,

C'est le dimanche 24 avril prochain qu'expire le mandat de député confié par 14.500 d'entre vous à notre camarade Alfred Delcluze.

Le « parti ouvrier », dont il est depuis 30 ans, le porte-drapeau vigilant, actif et éclairé, pleinement satisfait de la façon utile dont il a rempli sa tâche, a décidé de le présenter à nouveau aux suffrages du corps électoral.

Citoyens,

L'homme et le programme n'ont pas changé : Une cause sacrée entre toutes, celle des faibles, des petits, des humbles et des déshérités, servie utilement et opportunément par un caractère trempé dans le travail et dans l'adversité ; par une volonté irréductible que n'arrêtent ni les vilenies des hommes qui passent, ni la rancœur des ambitions qui s'allument ; par un cerveau, enfin, qui poursuit méthodiquement tous les jours, malgré les fatigues du surmenage, la réalisation de l'idée vraiment républicaine dans la justice et dans l'égalité pour tous !

Dans cette courte période d'une année passée par lui au Parlement, Delcluze, suivant son expression même à la tribune nationale, est resté « assez humble pour apprendre, observer beaucoup et retenir un peu ».

Et que de choses observées et retenues ! !

Toutefois, citoyens, pendant cet « apprentissage » nécessaire à tout homme qui veut pouvoir parler plus tard en connaissance de cause, Delcluze n'en a pas moins affirmé, soit par de multiples démarches personnelles soit par ses votes d'amendements ou de lois, l'idéal poursuivi par lui depuis 30 ans, à savoir : l'amélioration du sort des petits et des travailleurs !

Électeurs de la ville,

La façon victorieuse dont Delcluze a défendu dernièrement la cause des électeurs de

Calais et d'ailleurs vous est un garant de l'ardeur et de l'autorité qu'il apportera dans la réalisation des grands projets qu'il rêve pour notre belle cité :

Calais port franc ;
Création d'un tribunal civil ;
Calais sous-préfecture
avec tous ses avantages (administration, garnison, etc.).

Électeurs des campagnes,

Delcluze député, défendra plus utilement les vœux qu'il déposa tant de fois en votre faveur au Conseil général et dont pas mal sont devenus des lois : crédit agricole, secours aux ouvriers agricoles, création ou améliorations de gares et de haltes de chemins de fer, etc.

Citoyens,

Tous ceux qui veulent être représentés par un enfant du pays dont le programme et le parti n'ont jamais changé !

Tous ceux qui placent dans le travail constant et méthodique, et non dans la politique pure, la réalisation des grands problèmes sociaux !

Tous ceux qui veulent le triomphe définitif de la justice et du droit, ainsi que la fin des luttes fratricides !

Tous ceux, enfin, qui songent à l'avenir et qui prévoient d'autres victoires. tous ceux-là, forts de leurs jugement, de leur pensée et de leurs espérances, assureront eux-mêmes, par leur bulletin de vote, l'élection d'Alfred Delcluze, et le triomphe éclatant de leur idéal social !

Vive la République des travailleurs !

Vive le parti ouvrier !

Vive Delcluze !

La Commission.

3e Circonscription de BOULOGNE-SUR-MER.

M. DE FRANCE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.682 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la première fois, notre arrondissement compte trois circonscriptions législatives.

Beaucoup de mes amis ont été d'avis qu'à une circonscription neuve il fallait un homme nouveau, n'ayant jamais été mêlé aux luttes antérieures, n'ayant jamais changé de programme.

Devant leurs sollicitations, je me suis incliné et j'ai répondu : *Présent!* à leur appel.

Vous savez tous qui je suis.

Maire de ma commune, j'ai eu l'honneur d'être l'élu de tout le canton de Marquise au Conseil général du Pas-de-Calais. J'y ai rendu service à tous mes commettants dans la mesure de mes forces.

Franchement républicain, je soutiendrai de mes votes un gouvernement démocratique, soucieux des intérêts des travailleurs, harmonisant les besoins de la classe ouvrière dans l'évolution sociale qui se produit avec le développement du prolétariat.

Conseiller général, j'ai eu à m'occuper des intérêts maritimes de mes électeurs de la côte. J'ai conscience d'avoir mérité leur reconnaissance en accomplissant mon devoir.

Les inscrits du Portel et d'Equilhen avec lesquels j'ai pris contact et dont j'ai pu ainsi constater la sympathie qu'ils avaient déjà pour moi, peuvent compter sur mon concours dévoué pour la sauvegarde de leurs droits et le succès de leurs revendications.

A tous les ouvriers des usines et des carrières, à cette masse de travailleurs dont le rude labeur est de tous les instants, je tiens à dire hautement qu'ils ne trouveront pas un défenseur plus zélé que moi-même.

Ennemi de toutes les utopies et de toutes les chimères, je veux avec une union plus étroite du capital et du travail, une part plus large pour ceux qui produisent à la sueur de leur front.

Partisan des retraites ouvrières, j'en poursuivrai l'application dès la discussion du prochain budget en exigeant l'abaissement de la limite d'âge, car le salarié de la métallurgie, des usines à ciment, des carrières, aussi bien que de la voie ferrée, qui a donné jusqu'à cinquante ans son travail à la société, a bien droit que l'État lui permette de prendre un repos bien gagné, dans ses dernières années.

Mes chers Concitoyens,

Ce langage que je vous tiens, j'y ai toujours conformé mes actes. Tous ceux qui vivent dans mon entourage vous le diront.

Le passé est le meilleur garant de l'avenir; vous pouvez être certains que si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre, je saurai remplir mon devoir.

La lutte des classes est stérile, n'amène que malaises et souffrances; je la hais.

Je veux le respect de toutes les croyances, pour l'enfant à l'école d'abord, comme pour l'ouvrier à l'usine et l'employé à son bureau.

Les charges publiques sont de plus en plus écrasantes et retombent lourdement sur le petit, sur le consommateur, sur le père de famille. Si tous les produits de consommation ont augmenté, alors que les salaires ne suivent pas la même progression, c'est que le gaspillage des finances publiques est notoire, c'est que l'intérêt du pays est sacrifié à des convoitises personnelles.

La Chambre précédente avait voté en principe la représentation proportionnelle.

Ce mode de suffrage assurerait le respect des minorités et l'indépendance plus grande du corps électoral. J'en suis partisan comme de tout ce qui assure plus de justice, plus de liberté.

Ennemi de tous les monopoles d'Etat, je voterai contre le monopole de l'enseignement; nos enfants sont à nous et nous devons pouvoir les élever comme nous l'avons été nous-mêmes, afin d'assurer l'honneur et l'avenir de la famille et la grandeur de la patrie !

Je m'engage également à proposer à la Chambre la suppression des gros traitements scandaleux, antidémocratiques, que s'arrogent de nombreux fonctionnaires, alors que les employés subalternes touchent des salaires de famine.

Electeurs,

Ma politique sera une politique d'ordre, d'économie, d'apaisement et de sincérité.

N'est-il pas temps de renforcer à la Chambre le nombre de députés qui connaissent les besoins des travailleurs ?

Assez d'inutiles, assez d'oisifs !

Au scrutin du 24 avril, connaissant vos devoirs, conscients de vos droits, vous voterez pour le candidat qui saura le mieux défendre vos intérêts.

J'attends avec confiance votre verdict.

Vive la troisième circonscription !

Vive la République !

Charles DE FRANCE,

Cultivateur,
Maire de Saint-Inglevert,
Conseilller général du Pas-de-Calais,
Candidat républicain.

Circonscription de MONTREUIL.

M. Victor MOREL.

Elu au 2e tour de scrutin. — 9.720 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter de vos suffrages le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1903 et en 1906. Vous n'avez pas perdu le souvenir des luttes que les républicains de notre arrondissement ont eu alors à soutenir contre les forces coalisées de la réaction qui avait réussi en 1902, par un coup de surprise, à s'emparer du siège que M. Boudenoot avait occupé pendant douze ans.

Grâce à l'esprit d'union et de concorde qui régnait alors dans le parti républicain, nous avons triomphé.

C'est à ces mêmes sentiments que je fais appel aujourd'hui, convaincu que le bon sens et la clairvoyance de nos populations démocratiques, leur feront écarter les éléments de discorde et de division qui tenteraient de se glisser dans nos rangs, au grand préjudice de la cause républicaine et des intérêts mêmes de notre pays.

Tel je me suis présenté à vous, tel je suis resté et j'ai conscience d'être demeuré fidèle aux déclarations que je vous ai faites et au programme que vous avez approuvé.

Vous me connaissez et je n'ai plus besoin de prendre vis-à-vis de vous des engagements de détail.

C'est donc dans ses grandes lignes que nous allons arrêter ensemble les clauses de notre prochain contrat.

Je viens vous dire que dans l'avenir vous pourrez compter sur moi comme dans le passé, pour défendre avec le plus profond dévouement tous vos intérêts.

L'agriculture :

Secrétaire de la Commission de l'agriculture à la Chambre des Députés, je me suis

efforcé de travailler pour ma modeste part à la prospérité de cette branche essentielle de l'activité nationale et tous mes efforts tendront à la favoriser et à la protéger.

Répartition des impôts :

Je désire voir les impôts répartis d'une façon plus équitable, la terre dégrevée, les petits commerçants et les ouvriers moins atteints par le fisc; c'est pourquoi j'ai voté l'impôt sur le revenu, mais j'ai la volonté qu'il ne soit en aucune façon inquisitorial et qu'il ne laisse aucune place aux vexations et à l'arbitraire.

Commerce et industrie :

Le commerce et l'industrie doivent aussi être protégés, et je désire vivement voir instituer le crédit populaire, comme l'a été si heureusement le crédit agricole.

Pour le peuple :

Tout ce qui peut concourir à l'amélioration du sort des humbles a été et restera ma principale préocupation. Rien ne m'a plus passionné, on le sait, que la défense des intérêts de nos marins, des planteurs de tabac, des ouvriers de la ville et des champs.

Je continuerai à soutenir et à plaider leur cause auprès des pouvoirs publics et à la Chambre.

Les retraites :

Les retraites ouvrières et paysannes ne sont que le commencement d'un système général d'assurance des travailleurs contre les risques de maladie, d'invalidité, de chômage et de vieillesse. Je voterai toutes les mesures susceptibles de réaliser le mieux-être social.

République réformatrice :

Si l'on appelle cela être socialiste, je dirai que tous les vrais démocrates le sont en fait, lorsqu'on entend par là le développement intégral de l'idée républicaine, la réalisation des principes de solidarité humaine, l'amour au lieu de la haine, l'accession du plus grand nombre à la propriété individuelle et non la suppression de celle-ci, car la propriété est pour l'homme le prolongement de sa liberté, la garantie de sa dignité et de son indépendance.

Disons-le d'un seul mot : « La République sera réformatrice ou elle ne sera pas. »

Mon programme :

Aussi, défendre et poursuivre l'œuvre de laïcité, en respectant la liberté de conscience et s'intéresser au sort de nos instituteurs, éducateurs de la jeunesse; adopter une représentation proportionnée, qui ne sacrifie plus le Nord au Midi, mais assure l'égalité devant le suffrage universel; effectuer toutes les économies possibles et n'accepter de nouvelles dépenses que celles nécessitées par les besoins de la défense nationale et les retraites ouvrières reconnues nécessaires; donner aux fonctionnaires le statut qui leur accordera des garanties pour l'entrée et l'avancement dans leur carrière; simplifier nos rouages administratifs et diminuer les frais de justice ; poursuivre l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, ce qui écartera de nous l'augmentation de l'impôt sur l'alcool et de la licence des débitants; réclamer à nouveau pour nos planteurs de tabac les satisfactions légitimes qui leur sont dues; soutenir les revendications de nos populations maritimes et contribuer au développement des plages de notre magnifique littoral, de Berck à Etaples.

Tel est le programme à la réalisation progressive duquel je veux contribuer.

En résumé, être utile à notre grande patrie, la France, et à notre petite patrie, notre arrondissement; grande et petite patrie que je confonds dans un même amour. Voilà ma seule ambition.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Montreuil !

Dr V. MOREL,

Député sortant,
Secrétaire de la Chambre des Députés,
Candidat républicain.

1re Circonscription de SAINT-OMER.

M. LEFEBVRE DU PREY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.701 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez bien voulu, il y a un an, me choisir pour votre député.

Vous avez pensé qu'enfant du pays, ne l'ayant jamais quitté, étant toujours resté à la disposition de tous, même des plus humbles, j'étais plus désigné que d'autres pour vous représenter.

Fier de la confiance que vous m'avez témoignée, je me suis efforcé, par mes votes et par mes interventions à la tribune, de défendre vos droits et vos intérêts.

Partisan d'une République sincèrement libérale, j'ai voté tous les projets de loi qui m'ont paru bons, sans m'inquiéter de savoir quels en étaient les auteurs, et je n'ai pas hésité à donner ma confiance au Gouvernement dans les circonstances où il me paraissait la mériter.

Si vous voulez bien me renouveler mon mandat, je continuerai à agir de la même façon, car je n'ai rien à modifier au programme que je vous ai présenté l'an dernier.

Je continue à croire que les législateurs ont le devoir d'assurer le respect de la patrie et de l'armée, et qu'ils n'ont le droit de porter aucune atteinte, ni à la liberté religieuse, ni à la liberté d'association, ni à la liberté d'enseignement.

L'État, qui a été créé pour défendre les citoyens et leur assurer tous les avantages qu'ils peuvent retirer de leur constitution en société, ne peut se substituer à eux pour exercer les droits qu'ils peuvent exercer par eux-mêmes.

C est pourquoi je réclamerai énergiquement :

Le respect des droits naturels, tel que celui des pères de famille.

Le respect de la liberté individuelle.

Le respect du droit de propriété.

C'est pourquoi aussi je combattrai la création de monopoles nouveaux, notamment de celui de l'alcool.

Je crois que le seul moyen de sortir de la crise financière actuelle, et d'arriver à faire face aux charges sans cesse grandissantes du budget, est d'entrer résolument dans la voie des économies, en réduisant les indemnités parlementaires et les gros traitements, en supprimant par extinction les emplois inutiles et en renonçant à en créer de nouveaux.

Je réclamerai la suppression de la licence pour les débitants de boissons.

Je m'opposerai à toute augmentation de droit sur les alcools et poursuivrai l'abolition de l'inique privilège des bouilleurs de cru.

Je collaborerai à la réforme des impôts pour les rendre plus équitables, moins lourds pour les petits, mais je combattrai le projet d'impôt, faussement qualifié d'impôt sur le revenu, actuellement en discussion au Sénat.

Ce projet prépare en effet la tyrannie et l'inquisition pour les citoyens, l'inconnu pour le contribuable et la ruine pour le pays.

J'ai prouvé mon attachement à la cause de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, en votant, lors de la révision du tarif général des douanes, les droits protecteurs nécessaires pour lutter contre la concurrence étrangère. Je resterai le défenseur acharné de ces trois branches de la fortune nationale et prendrai l'initiative de toute révision partielle dès qu'elle me paraîtra justifiée.

Le petit commerce sera tout particulièrement l'objet de ma sollicitude.

Je sais ce qui reste à faire pour les planteurs de tabac.

Je continuerai les démarches pour obtenir les conditions les plus avantageuses et la rapidité la plus grande dans les transports des produits agricoles et maraîchers.

Véritable ami de l'ouvrier, ayant plus qu'aucun autre consacré la plus grande partie de mon temps à la défense de ses intérêts, j'ai été heureux de voter la loi sur les retraites, tout en reconnaissant qu'elle nécessitera, avant sa mise en application, de très sérieuses modifications, notamment au point de vue de l'obligation et de la capitalisation.

Je continuerai à préparer par une législation sage la solution pacifique des questions sociales, solution basée sur le respect égal que méritent les droits du patron et de l'ouvrier.

J'estime que la mutualité sous toutes ses formes doit être encouragée.

Je provoquerai le plus tôt possible la réforme électorale par la substitution, au scrutin d'arrondissement, du scrutin de liste par département entier avec la représentation proportionnelle à la force des partis et proportionnée au nombre des habitants.

Cette réforme, assurant une équitable représentation des minorités et rétablissant l'équilibre entre la représentation du nord avec celle du midi, permettrait l'avènement, à la Chambre, d'une politique d'apaisement si désirée par le pays tout entier.

Mes chers Concitoyens,

J'ai la conviction d'avoir rempli mon mandat avec la conscience et le dévouement que vous attendiez de moi.

C'est avec confiance que je sollicite de nouveau vos suffrages.

Vive la France !

Vive la République libérale !

Ed. LEFEBVRE DU PREY.

Avocat,
Conseiller municipal de Saint-Omer.
Député sortant.

2e Circonscription de SAINT-OMER.

M. JONNART.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.755 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'aurais désiré, après avoir terminé la lourde tâche que j'accomplis en Algérie, prendre un peu de repos. De tous les points de notre circonscription on me demande d'accepter un nouveau mandat à la Chambre des Députés et de rester le défenseur résolu de vos intérêts et des grandes idées auxquelles notre pays, épris d'ordre et de progrès, est invinciblement attaché.

J'ai cédé aux affectueuses instances de mes amis. Je viens solliciter de nouveau vos suffrages.

Voilà plus de vingt ans que j'ai l'honneur de vous représenter ; vous me connaissez ; une nouvelle profession de foi n'est-elle pas superflue ?

Aucun de vous n'ignore que jamais on ne réclame en vain mon appui, qu'il s'agisse de faire prévaloir les intérêts généraux de notre région ou bien de venir en aide aux plus petits et aux plus humbles. Je m'efforce ainsi de m'acquitter de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers les ouvriers, les cultivateurs, les industriels qui m'ont donné tant de témoignages de leur persévérante sympathie et de leur confiance.

Républicain de cœur et de raison, je demeure fidèle aux principes de liberté et de justice dont la politique républicaine ne saurait s'écarter sans tromper les espérances de la nation.

C'est dans l'ordre et la paix que cette politique humaine, fraternelle, attentive aux revendications des travailleurs, doit réaliser les améliorations sociales qui ne peuvent être compromises que par la violence et le gaspillage des finances publiques.

C'est dans un sincère esprit de conciliation et de tolérance que cette politique doit poursuivre l'application des lois qui ont affermi la prépondérance du pouvoir civil.

La liberté de penser et de croire est une des plus nobles et des plus précieuses conquêtes des temps modernes. Elle a pour corollaires intangibles la liberté de l'enseignement et la liberté religieuse. Je m'élèverai toujours contre tout projet de monopole de l'enseignement, contre toute atteinte aux droits imprescriptibles de la conscience.

En ce qui touche l'enseignement primaire, les instituteurs intelligents de leur devoir, qui sont l'immense majorité, savent bien comme moi que, pour défendre et honorer l'école laïque, il n'est pas de meilleure méthode que de ne jamais se départir du principe de neutralité qui est la contre-partie naturelle et nécessaire du principe de l'obligation.

Je suis prêt à m'associer loyalement à toute étude ayant pour objet une répartition plus équitable de l'impôt, mais je ne donnerai mon adhésion qu'à une réforme n'ayant aucun caractère vexatoire ni inquisitorial.

Un impôt sur le revenu qui ne respecterait pas l'inviolabilité du foyer risquerait de devenir entre les mains des partis un instrument d'oppression, en livrant les minorités politiques à l'arbitraire et aux passions de la majorité.

Un pays ne se développe et ne prospère que dans la paix et le travail. Il puise aussi sa force dans la consolidation de son crédit. C'est pourquoi je voudrais que jamais une dépense nouvelle ne pût être proposée sans que l'auteur de la proposition prît en même temps l'initiative et la responsabilité de la création de ressources correspondantes. S'il est

vrai que les intérêts les plus sacrés, ceux de la défense nationale, et l'application des lois sociales qui sont l'honneur de notre siècle, commandent et justifient l'augmentation des dépenses budgétaires, n'est-ce pas un devoir impérieux pour les représentants de la nation d'imposer aux services publics les habitudes d'économie qui leur manquent et d'apporter dans l'examen des demandes nouvelles de crédits un esprit plus dégagé des préoccupations électorales?

Une réorganisation administrative profonde, conçue suivant un programme de large décentralisation, est souhaitée par tous ceux qui veulent réduire l'omnipotence de la Chambre des Députés, réveiller les activités et les énergies locales, supprimer ou refondre les organes d'une administration vieillie, condamnée par le progrès des communications et les utilisations nouvelles de la vapeur et de l'électricité. Cette réforme administrative, le pays ne l'obtiendra qu'en élisant prochainement une majorité acquise au projet de réforme électorale.

Le système de la représentation proportionnelle apparaît à de brillants esprits comme le complément logique du suffrage universel. S'il n'est pas parfait, il me semble du moins offrir pour la bonne gestion des intérêts généraux du pays des avantages que je ne rencontre pas au même degré dans le maintien du système du scrutin d'arrondissement, ni dans le retour au système du scrutin de liste pur et simple. Mais notre région du Nord voudra quelque chose de plus: elle réclamera une représentation proportionnée au nombre d'habitants afin d'obtenir dans la direction des affaires publiques une participation plus importante, celle qui lui revient en toute équité.

Dans le domaine économique aussi bien que dans le domaine politique, notre région, qui apporte au budget de la France son principal aliment, a le droit de formuler hautement ses revendications. La loi douanière de 1892 à laquelle je me fais honneur d'avoir collaboré aux côtés de mon éminent ami M. Méline, a été une loi de salut pour l'agriculture. Cette loi vient d'être révisée en quelques-unes de ses parties; cette révision atteste une fois de plus la ferme volonté des pouvoirs publics d'accorder au travail national la protection nécessaire et de ne pas abandonner, en matière de tarifs de douane, la politique clairvoyante et sûre que nous avons constamment suivie et qui n'a jamais été, quoi qu'on ait dit, une politique de prohibition mais simplement une politique de juste réciprocité.

C'est à l'épanouissement de toutes ses forces vives que se mesure la grandeur d'un pays.

La France peut compter sur les ressources inépuisables de son génie et de son sol, comme sur l'attachement passionné de ses enfants et la puissance de son armée, gardienne vigilante et intrépide de sa dignité et de son indépendance.

C'est en exprimant une fois de plus ma foi invincible dans ses destinées que je vous adresse, mes chers concitoyens, la cordiale assurance de mon inaltérable dévouement.

JONNART,
Député sortant,
Président du Conseil général.

Circonscription de SAINT-POL.

M. RODEN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.462 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

M. George Vallée n'ayant pas voulu solliciter le renouvellement de son mandat, le Congrès du 29 mars m'a fait le grand honneur de me désigner comme candidat du parti républicain aux élections législatives du 24 avril 1910.

C'est par la volonté et avec l'appui des représentants autorisés du parti républicain que je viens solliciter vos suffrages et vous exposer les principes qui guideront mes actes au Parlement, si vous ratifiez le choix du congrès.

Je suis en complet accord avec tous les bons Français qui veulent la France honorée et respectée.

Je soutiendrai le Gouvernement dans sa politique de paix.

J'approuverai tous les crédits et toutes les mesures qui tendront à fortifier notre armée nationale qui est la meilleure garantie de la paix européenne.

Je suis partisan de l'ordre et du respect des lois.

J'admets toutes les libertés : je veux que la République libre de tout lien confessionnel, assure le respect des consciences et la liberté religieuse.

Je veux la liberté d'enseignement sous le contrôle et la surveillance de l'État.

Je désire que le statut des fonctionnaires soit voté aussi rapidement que possible, afin que disparaisse tout motif d'agitation, parmi ceux qui ont l'honneur d'être au service de la nation.

Je suis partisan du scrutin de liste qui donnera à toutes les régions de notre pays l'égalité politique et rendra possible une large décentralisation administrative et financière.

J'approuve toutes les lois sociales qui montrent le souci constant des républicains d'améliorer le sort des ouvriers.

Je souhaite que cette œuvre sociale soit continuée :

Par une revision de la loi de 1884, augmentant les libertés syndicales ;

Par la revision du contrat de travail, assurant aux travailleurs de l'industrie une juste part dans les bénéfices et dans l'administration des affaires ;

Par une loi réorganisant l'instruction publique et la rendant, à tous les degrés, accessible à tous les Français, qu'ils soient riches ou pauvres.

Je réclame l'égalité et la justice fiscales, et surtout la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Je ne voterai l'impôt sur le revenu, que si l'on écarte de son application toute mesure d'inquisition et de vexation et que s'il comporte un dégrèvement réel pour la terre et l'agriculture.

Je suis, en tout cas, partisan d'une réforme des patentes établissant une sincère égalité de charges entre le haut et le petit commerce.

Je ne voterai ni surtaxe sur l'alcool et les licences, ni monopoles de quelque nature qu'ils soient.

Je veux la prudence la plus grande en matière de dépenses, et je prends l'engagement formel de ne voter aucune dépense permanente sans indication de la recette correspondante.

Je m'efforcerai de consolider les droits protecteurs, à l'abri desquels l'agriculture peut vivre et prospérer.

Je ne cesserai pas de réclamer pour nos planteurs de tabac, qui produisent à perte, un juste relèvement du prix d'une marchandise dont l'État tire tant de bénéfices.

Mes chers Concitoyens,

J'ai le ferme espoir que vous affirmerez sur mon nom, le 24 avril prochain;

Votre désir de paix et d'union entre tous les Français;

Votre volonté de voir accomplir les réformes pratiques qui donneront à toutes les régions de notre pays l'égalité politique et assureront l'égalité fiscale;

Votre attachement inébranlable au régime que la France s'est librement donné;

Votre ferme volonté de voir la République continuer sa marche vers le progrès, vers la justice sociale.

Vive la République!

Vive l'arrondissement de Saint-Pol!

RODEN,

Maire de Saint-Pol-sur-Ternoise.

PUY-DE-DOME

Circonscription d'AMBERT.

M. CHASSAING.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.272 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez, l'an dernier, affirmé sur mon nom vos sympathies et vos préférences politiques.

J'ai conscience d'avoir marché résolument dans la voie que je m'étais tracée, et c'est avec une entière confiance que je viens, de nouveau, solliciter l'honneur de vous représenter au Parlement.

Aussi bien, le programme politique que vous avez déjà sanctionné par vos suffrages est-il loin d'être épuisé. Les réformes restant à accomplir et même l'amélioration de celles qui sont déjà obtenues constituent un champ d'action bien digne de retenir votre attention et de fixer les efforts de votre représentant.

D'une part, en effet, la loi des retraites ouvrières et paysannes, récemment votée, fait une application heureuse des principes de solidarité sociale, en assurant à la vieillesse des travailleurs la sécurité du lendemain. Mais on ne saurait méconnaître que l'initiative du législateur pourra s'exercer encore longtemps non pour amoindrir la loi, mais pour en augmenter la portée et les avantages.

D'un autre côté, le projet d'impôt sur le revenu soumis en ce moment aux délibérations du Sénat va revenir devant la Chambre, probablement modifié par la Haute Assemblée. Vous penserez sans doute, avec moi, qu'il convient à cet impôt d'alléger les charges trop lourdes qui pèsent sur la propriété immobilière et d'en rejeter le fardeau sur les privilégiés de la fortune plus capables de le supporter. Telle sera donc l'idée inspiratrice de tous mes votes, au cours des débats que cette question d'importance capitale ne manquera pas de soulever.

J'estime également que la Chambre nouvelle aura le devoir :

1° De prendre sans retard les mesures nécessaires à la défense de l'école laïque contre les sourdes menées de ses adversaires. École de science, de liberté et d'impartialité, elle est le pivot des institutions républicaines ;

2° De développer l'enseignement technique, professionnel, trop peu répandu en France, et vers lequel on semble heureusement se tourner ;

3° De créer des bourses plus nombreuses pour permettre aux enfants pauvres et, par la voie des concours, de recevoir gratuitement les enseignements secondaire et supérieur, en attendant que tous aient accès à l'enseignement intégral suivant leurs facultés ;

4° D'élaborer un statut des fonctionnaires précisant leurs obligations et leur responsabilité, mais garantissant aussi leur avancement régulier et leur indépendance ;

5° De réaliser la réforme du code de procédure civile, de façon à rendre plus faciles, plus rapides et moins coûteuses les formalités judiciaires ;

6° De préparer le monopole des assurances par l'État ;

7° De favoriser l'organisation des syndicats dans la mesure où ils peuvent servir les justes revendications des travailleurs, sans nuire aux droits de la collectivité ;

8° D'exercer un contrôle sévère de toutes les dépenses et d'éviter surtout l'accroissement incessant des budgets de la guerre et de la marine ;

9° D'étudier les diverses propositions de réforme électorale (Scrutin uninominal, scrutin d'arrondissement avec péréquation des circonscriptions. — Scrutin de liste pur, scrutin de liste avec les diverses modalités de représentation proportionnelle) ;

10° De travailler enfin à une entente internationale de désarmement, souhaitée d'ailleurs par tous les peuples qu'écrasent les charges énormes de la paix armée — obstacle principal à la réalisation rapide des réformes sociales en préparation, telles que la protection de l'enfance, l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses, l'assurance contre l'invalidité, le chômage, la maladie.

En dehors de ces questions de politique générale, je ne perdrai pas de vue les intérêts particuliers de notre arrondissement et je continuerai, au contraire, de leur donner tous mes soins comme je crois l'avoir fait jusqu'ici.

Je poursuivrai — non sans espoir de succès — les démarches que j'ai déjà entreprises :

1° Pour la création de conseils de prud'hommes dans certains cantons spécialement désignés par leur activité industrielle ;

2° Pour la création de nouvelles succursales de la Caisse d'épargne dans les cantons qui n'en sont pas encore pourvus ;

3° Pour la modification de l'horaire actuel de nos trains et la mise en service de voitures automotrices ;

4° Pour la construction de la ligne du Grand Transversal qui, en dehors de son intérêt propre, aura l'avantage de rendre possible l'exécution immédiate des tramways départementaux.

Notre région étant essentiellement agricole, je n'oublierai pas que son avenir est intimement lié aux facilités de production et d'échange et au développement de toutes les œuvres de progrès par la mutualité, l'assurance et le crédit.

Il vous appartient, mes chers concitoyens, de vous prononcer encore une fois sur ce programme. S'il est conforme à vos aspirations, si vous me croyez toujours digne de vous représenter, accordez-moi vos suffrages.

Cette nouvelle manifestation de votre sympathie sera pour moi un encouragement précieux à consacrer toute mon énergie et tout mon dévouement à la prospérité de notre pays et à la défense — sans surenchère inutile — de la cause des travailleurs entre lesquels je ne fais, dans mon estime, aucune différence, qu'ils s'appellent fonctionnaires, travailleurs des champs, travailleurs de l'usine, en un mot, de la cause du peuple.

Docteur CHASSAING,
Conseiller général,
Député sortant,
Candidat républicain radical-socialiste.

1re Circonscription de CLERMONT-FERRAND.

M. MARROU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.096 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a un an, vous m'avez confié la tâche de vous représenter au Parlement ; et je viens aujourd'hui comme hier, candidat unique de la Fédération républicaine radicale et radicale-socialiste du Puy-de-Dôme et du Comité exécutif de Paris, me présenter devant vous, mes juges souverains.

La tête haute, la conscience tranquille du devoir accompli, fort d'être resté par mes votes fidèle au peuple dont je m'honore d'être sorti, je vous demande le renouvellement de mon mandat.

Vous connaissez tous, pour les avoir lues, mes modestes interventions à la tribune de la Chambre. Je ne veux en retenir que le souci constant que j'ai eu, et que je continuerai à avoir si vous m'accordez de nouveau votre confiance, des intérêts des ouvriers, des paysans agricoles et viticoles, des petits fonctionnaires, des cultivateurs, des petits commerçants.

Laissez-moi dire combien je suis fier d'avoir voté la loi des retraites ouvrières et paysannes qui, au déclin de la vie, adoucira le sort des travailleurs. Je m'associerai à toute proposition qui aura pour but d'élargir le domaine de cette loi, c'est-à-dire d'abaisser la limite d'âge, d'augmenter le chiffre de la retraite et d'en étendre le bénéfice aux petits cultivateurs, aux petits commerçants.

Ces retraites ne sont que le complément des œuvres de mutualité, d'assistance et de solidarité que je défendrai aussi énergiquement que par le passé.

Dans le domaine de l'enseignement, je continuerai à collaborer à la défense intégrale de l'école laïque.

J'ai voté et je voterai de nouveau en faveur d'un mode de scrutin plus équitable, plus juste, pour la représentation proportionnelle avec péréquation des circonscriptions, d'où découlera naturellement la diminution du nombre de députés. Je reste partisan de l'incompatibilité parlementaire, l'élu devant se consacrer entièrement à ses électeurs.

La représentation proportionnelle sera le prélude d'une réorganisation administrative et judiciaire qui n'est plus en rapport avec nos institutions démocratiques.

Je voterai la réduction des gros traitements, le relèvement des petits, la suppression des sinécures et l'établissement d'un statut de fonctionnaires qui les protègera contre le favoritisme, les déplacements arbitraires, et permettra leur classement selon leur mérite et leur travail.

Je reste partisan résolu d'une importante diminution des frais de justice et surtout de la simplification de la procédure.

Je désire une armée puissante et assez forte pour assurer la défense de notre territoire en attendant la mise en pratique de l'arbitrage international obligatoire.

Pour éviter le gaspillage de nos finances, je demanderai à ce qu'il soit exercé un contrôle sérieux des dépenses de la guerre et de la marine. Je voterai pour la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Mais un grand pays comme le nôtre ne vit pas seulement de réformes sociales et politiques. Je n'oublie pas que je suis le représentant d'une région commerçante, agricole et viticole.

Dans le domaine commercial, je demanderai l'organisation d'un crédit parallèle au

crédit agricole. Clermont est le centre d'un important noyau de stations thermales. Je ferai tous mes efforts pour que les nombreux étrangers et touristes qui visitent nos sources si belles, notre pays si joli, si pittoresque, connaissent mieux nos excellents produits et, en vantant leur qualité, en favorisent l'écoulement.

Je favoriserai la création d'un canal de Brioude à Sancoins, passant par les plaines de la Limagne, et en particulier par Coudes, Clermont, Gerzat et Riom.

Je chercherai, sans me lasser, à ramener le commerce vers nos caves auvergnates, oubliées, méconnues depuis la désastreuse crise phylloxérique, à créer à nos vins des débouchés nouveaux, à obtenir des compagnies de chemins de fer une tarification plus juste et des moyens de transport suffisants pour tous les produits de notre fertile pays.

Je poursuivrai la création d'un pavillon de dégustation et d'achat pour tous les vins d'Auvergne, en plein centre de consommation, à Paris, et si nos viticulteurs voient la nécessité d'une délimitation, je demanderai à ce qu'elle soit établie sans taxe nouvelle ! Dans tout notre vignoble, j'encouragerai la création de caves coopératives. Je voterai le maintien du privilège des bouilleurs de cru et favoriserai le développement des caisses de crédit agricole.

Je voudrais encore voir se créer dans notre Auvergne des syndicats agricoles, des chambres et des écoles d'agriculture et des associations mutuelles contre la mortalité du bétail.

L'État doit prendre l'initiative des mesures propres à assurer les populations contre les risques de gelées, de la grêle et autres fléaux qui s'abattent, si nombreux, sur les récoltes.

Il ne suffit pas de parler de réformes, il faut encore trouver les ressources nécessaires pour les accomplir.

Le vote définitif de l'impôt sur le revenu, tout en dégrevant le paysan, l'ouvrier, le petit cultivateur, le petit commerçant, donnera, appliqué sans inquisition, des ressources nouvelles.

Mais c'est surtout l'exploitation directe par l'État des grands monopoles : mines, chemins de fer, assurances, force hydraulique, sucres, pétroles, source de bénéfices considérables, qui permettra l'accomplissement de notre grande œuvre de réformes sans la création d'impôts nouveaux à laquelle je reste complètement opposé.

Mes chers Concitoyens,

Vous me connaissez tous. Enfant du peuple, je veux rester l'élu des humbles, des petits, des déshérités, des travailleurs. Je soutiendrai leur cause de toute ma bonne volonté, de toute mon énergie, de tout mon cœur.

En dehors des séances de la Chambre, auxquelles je continuerai à assister avec assiduité, vous me trouverez au milieu de vous pour connaître vos desiderata, vos besoins, et pour rendre indistinctement service à tous.

J'ai le ferme espoir que le 24 avril prochain vous viendrez au scrutin, forts et disciplinés, me donner une preuve manifeste que vous approuvez le travail que j'ai fait, les efforts que j'ai tentés pendant l'année que j'ai passée au Parlement.

J'ai l'orgueil et la fierté de croire que vous assurerez sur mon nom une éclatante victoire pour les idées d'émancipation populaire, de solidarité humaine, de justice et de progrès social.

Vive la République démocratique et sociale !

Baptiste MARROU,
Maire de Ceyrat, Conseiller général,
Député sortant.

2e Circonscription de CLERMONT-FERRAND.

M. FABRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.254 voix.

Chers Électeurs,

Vous êtes appelés à choisir un représentant à la Chambre des Députés à l'élection législative du 24 avril 1910. Député sortant, je viens solliciter à nouveau vos suffrages.

Permettez-moi d'exposer ici, très succinctement, la façon dont j'ai rempli, pendant ces deux dernières années de la législature, le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier :

Je me suis attaché à rester fidèle aux promesses et aux engagements que j'avais pris, lorsque je me suis présenté devant vous pour la première fois, en votant la loi de transformation fiscale, qui doit enfin répartir d'une façon plus équitable, selon ses forces et son avoir, les charges qui pèsent sur chaque citoyen.

Partisan résolu de la mise en pratique des retraites ouvrières et paysannes, réforme qui est actuellement un fait accompli, je me suis associé aux protestations de mes collègues qui, comme moi, représentent les campagnes, et nous avons eu gain de cause en obtenant l'égalité des bénéfices de la loi pour tous les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

La réforme des conseils de guerre qui, sans être exempte de reproches, n'en est pas moins un pas considérable fait dans le sens de l'égalité de justice pour tous; la loi de constitution du bien de famille insaisissable et inaliénable ; les lois de protection contre les fraudes alimentaires, de défense et de prêts agricoles à longs termes, m'ont toujours trouvé au nombre de leurs partisans, et j'ai apporté ma modeste collaboration à leur réalisation.

Au point de vue républicain, j'ai la ferme conviction de n'avoir jamais dévié et d'être resté fidèle aux idées que j'ai soutenues et mises en pratique toute ma vie.

Enfin, je crois avoir rendu quelques services, tout en m'attachant à ne nuire à qui que ce soit.

Quant aux grandes lignes de mon programme futur :

Je suis irréductiblement respectueux de la propriété, de la liberté et de l'initiative individuelles, de la liberté du travail, mais décidé à combattre les abus, à supprimer les privilèges.

Je suis acquis à toutes les réformes susceptibles d'accroître nos libertés, dans l'ordre national, communal et départemental.

Je veux la justice pour tous, et j'estime qu'il y a lieu de réduire les frais judiciaires et de simplifier les codes encombrés par des lois qui ne sont plus applicables à l'époque où nous vivons.

En matière d'enseignement, le maintien intégral des lois de laïcité s'impose.

La question religieuse est réglée par la formule du parti : « Les Églises libres dans l'État souverain », qui assure la liberté de conscience, l'exercice de tous les cultes et la suprématie du pouvoir civil.

Désireux de voir se généraliser avec plus d'intensité les œuvres de prévoyance, vous me trouverez toujours prêt à favoriser leur extension par une propagande et une protection incessantes et tenaces.

Défenseur à outrance des intérêts de l'agriculture, je m'attacherai au développement

de l'enseignement technique agricole, à la création de coopératives de défense et de crédit, assurances contre la mortalité du bétail, l'incendie et, en général, contre les calamités qui ruinent en très peu de temps les travailleurs des champs.

Opposé à toute extension coloniale nouvelle, je n'en désire pas moins la mise en valeur de notre immense domaine d'outre-mer, sous la réserve des droits de toutes les populations des contrées conquises.

Nous devons avoir, et je suis de ceux qui veulent avoir, une armée nationale forte et pour la défense de la Patrie et de la Constitution républicaine. J'appelle néanmoins de tous mes vœux, en cas de graves conflits, l'arbitrage international.

Paix et Travail ! telle est la conclusion du programme du parti républicain radical-socialiste auquel j'appartiens.

Je n'ai d'autre ambition que celle de vous représenter avec toute l'activité, l'énergie, le dévouement dont je suis susceptible.

Confiant dans l'issue de la lutte qui va s'engager, mon plus grand souci sera de continuer à représenter fidèlement la deuxième circonscription de Clermont-Ferrand et à soutenir énergiquement la cause des travailleurs de tout ordre, qui se trouve entièrement liée à l'avènement d'une véritable République de justice, de liberté et de solidarité.

Vive la République !

A. FABRE,

Député sortant,
Conseiller général,
Maire de Vic-le-Comte.

Circonscription d'ISSOIRE.

M. Joseph PYTHON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.025 voix.

Mes chers Concitoyens,

Il y a plus de deux ans, de nombreux électeurs ont décidé de présenter à vos suffrages un candidat jeune et actif. Ils m'ont fait l'honneur de poser ma candidature. Je me suis mis à l'œuvre.

Mes longues et rudes tournées dans votre arrondissement m'ont permis de me rendre compte de vos besoins et de vos aspirations et d'y nouer d'indestructibles amitiés.

Au terme de la campagne électorale, je tiens à vous adresser à nouveau — et de tout mon cœur — mes remerciements pour votre accueil si sympathique et à résumer les principales lignes de mon programme.

Il est celui d'un ferme républicain, profondément attaché à nos institutions démocratiques.

Démocrate ardent, — si j'ai le très grand honneur d'être votre élu, — j'irai siéger à la gauche et le sort des humbles et des travailleurs sera ma préoccupation constante.

Vouloir la République, c'est vouloir la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice

Liberté :

Je suis partisan de toutes les libertés, et pour tous :
Liberté de conscience ;
Liberté religieuse ;
Liberté d'enseignement, avec le même contrôle pour l'école laïque et l'école libre;
Et — dans un autre ordre d'idées — liberté du commerce et de l'industrie.
Adversaire en principe de tous les monopoles, je repousserai notamment :
Le monopole de l'enseignement, parce qu'il détruirait un des droits intangibles du père de famille.

Élevé à l'école laïque, — comme tous les miens, — c'est uniquement par l'excellence de ses méthodes et le dévouement de ses maîtres que je voudrais la voir affirmer sa prépondérance.

Mêmes inspections et diplômes des professeurs pour toutes les écoles.

Je repousserai également les monopoles industriels ou commerciaux, parce qu'ils suppriment toute initiative individuelle et sont de nature à porter atteinte à votre commerce local. Ils seraient d'ailleurs prétexte à création d'une nouvelle armée de fonctionnaires. Ce n'est certainement pas ce que vous voulez ?

Égalité :

Accès de tous aux fonctions publiques et contribution de chacun, selon ses moyens, aux charges du pays.

L'impôt accable injustement la terre :

Il est urgent de la dégrever par l'impôt progressif sur le revenu qui ne devra être ni arbitraire, ni inquisitorial.

Solidarité :

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes appelle des améliorations urgentes : égalité de traitement de l'ouvrier et du petit propriétaire. Retraite de celui que ses infirmités ont empêché de travailler, abaissement de l'âge.

Encouragement aux diverses mutualités.

Justice :

Pour l'assurer vraiment à chacun, il faut une magistrature indépendante. Donc, maintien de l'inamovibilité.

Pour résoudre les problèmes sociaux, de sérieuses économies s'imposent. Donc, suppression de tous les fonctionnaires inutiles, réduction des gros traitements, contrôle sévère des dépenses publiques.

Ami des petits fonctionnaires, je veux les défendre contre l'arbitraire par le vote d'un statut établissant leurs droits et devoirs.

Je désire, en particulier, soustraire l'instituteur à l'influence politique. Pas de déplacements d'office sans un avis conforme du Conseil départemental. Nomination par ses chefs hiérarchiques, et non par le préfet. Égalité de traitement des instituteurs et institutrices.

Pour que la France soit entièrement représentée, je voterai un projet de scrutin de liste avec représentation proportionnelle, mais avec minimum de voix pour être élu. Comme conséquence, réorganisation administrative, partant suppression si attendue des sous-préfets.

Plus de vote à la Chambre par procuration. Réduction du nombre des députés. Modification du système électoral du Sénat.

Quant à l'indemnité parlementaire, on aurait dû surseoir à toute augmentation, étant donné l'état de nos finances. Le député ne devrait aussi être payé que lorsqu'il travaille.

Pour assurer la liberté et la sincérité du vote, j'approuve le vote sous enveloppe, et, pour les électeurs absents de leur commune, le vote par correspondance.

Diminution des frais de justice. Simplification de la procédure.

Mon passage à la caserne m'a permis de me rendre compte de la nécessité d'améliorer le sort et l'hygiène du soldat.

Ne devrait-on pas accorder au soldat nécessiteux le parcours gratuit en chemin de fer ou, tout au moins, le vrai quart de place, et faciliter aux réservistes et territoriaux l'accomplissement de leurs périodes d'instruction ?

Je demanderai également :

Le permis de chasse quotidien d'un franc, — la création de succursales de Caisses d'épargne dans chaque chef-lieu de canton ; — la création de Chambres d'agriculture ; — l'extension du crédit agricole.

Enfin, mes chers Concitoyens, je m'attacherai surtout au développement de la prospérité de l'arrondissement d'Issoire.

Construction du Grand Transversal avec les raccordements indispensables ;

Création du canal de Brioude à Saincoins;

Édification rapide des casernes attribuées à Issoire ;

Défense énergique de la vallée de la Couze et des droits des riverains menacés par un projet néfaste.

Il n'y a aucune opposition d'intérêts entre la plaine et la montagne ; bien au contraire. L'élu devra s'attacher à la défense égale de l'une et de l'autre.

J'insisterai :

En faveur des viticulteurs, pour le transport réduit des vins et la répression de la fraude ; subvention au pavillon de nos vins à Paris ; quart de vin aux régiments du Plateau Central ;

En faveur des éleveurs, pour les facilités de vente du bétail, suppression des droits d'entrée sur nos excellents « Saint-Nectaire », meilleure répartition des secours en cas de perte de bétail ;

En faveur des mineurs, pour l'amélioration de leur système de retraites et de la loi sur les accidents du travail, respect des rapports de leurs délégués mineurs ;

En faveur des petits commerçants, pour l'augmentation de la patente des grosses maisons à succursales désastreuses pour le commerce local, suppression du droit de licence et de l'exercice de la régie ;

En faveur des stations thermales, pour le développement du tourisme et contre tout impôt sur les eaux minérales.

Un député se doit à ses électeurs.

Si je rallie vos suffrages, ce sera un devoir agréable pour moi de venir souvent au milieu de vous. J'en profiterai pour vous rendre compte de mon mandat. Vous me trouverez à mon domicile, à Issoire, n° 10, boulevard de la Sous-Préfecture.

Je ne suis affilié à aucune coterie, à aucune secte. En votant pour moi, vous voterez pour un fils du peuple, pour un républicain d'avant-garde, pour un homme comme vous libre et indépendant, connaissant vos besoins et n'aspirant qu'à l'honneur de les bien défendre.

Vive l'arrondissement d'Issoire !

Vive la République démocratique !

Joseph PYTHON,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Candidat républicain radical-socialiste.

1re Circonscription de RIOM.

M. CLÉMENTEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.350 voix.

Électeurs,

Au cours de notre grand voyage sur la route du progrès, aux perspectives infinies, nous devons faire des étapes pour mesurer le chemin parcouru et examiner à nouveau si nous nous trouvons bien dans la bonne direction. C'est ce que les marins appellent « faire le point ». Dans une démocratie, le capitaine ne peut prendre seul une direction qui intéresse tout l'équipage ; sur l'orientation à suivre désormais, il sollicitera l'avis de tous et tous seront liés par la délibération commune. Voilà le but de notre réunion.

Devoir pour tout citoyen de s'intéresser aux affaires publiques.

Les affaires publiques sont les affaires de chacun. L'électeur qui reste chez lui et se croit un sage lorsqu'il peut se dire qu'il ne s'est pas occupé de politique, manque à tous ses devoirs, car la politique n'est pas l'art d'obtenir des faveurs, elle est notre sang, notre argent et notre honneur. Et la République ne sera vivante et agissante, réalisée dans les mœurs et dans les institutions, que lorsque vous l'aurez fabriquée vous-mêmes de vos mains, sans l'attendre paresseusement du bon vouloir de vos mandataires. En d'autres termes, la République ayant besoin de républicains pour vivre, doit constituer des esprits libres, des caractères énergiques, en un mot des hommes capables de se gouverner eux-mêmes.

La participation directe aux affaires publiques étant impossible dans nos grands États modernes, vous devez rester en communion d'idées avec vos mandataires, vous intéresser à leurs travaux, contrôler leur œuvre. Réciproquement, il est du devoir de vos représentants de venir périodiquement vous rendre compte de la bonne exécution du mandat que vous leur avez confié, avant d'en solliciter le renouvellement ; il est d'ailleurs de leur intérêt de puiser une vigueur nouvelle à la source même de leurs pouvoirs ; on reprend des forces en touchant la terre natale ; cette tradition, vieille comme le monde, est éternellement vraie.

Progrès dans le monde du régime parlementaire.

Voilà ce qui fait la beauté, la noblesse et la grandeur du régime parlementaire, régime qui est la seule forme convenable jusqu'ici du gouvernement libre des sociétés. Il a si bien prouvé sa fécondité que depuis quatre ans il a fait de nouvelles conquêtes et que bientôt l'univers entier lui appartiendra ; après la Russie, la Perse et la Turquie ont adopté nos institutions ; l'Égypte et l'Inde les réclament ; enfin, la Chine elle-même, immobile depuis deux mille ans, a fixé la date de la prochaine convocation de son Parlement. En regard de cette adhésion universelle, que pèsent les paroles envenimées des réactionnaires incorrigibles qui, à bout d'arguments, exploitent le relèvement de l'indemnité parlementaire et vont dans le pays offrir des députés au rabais ?

Il me serait facile de justifier ce relèvement, de rappeler que ceux qui l'ont le plus désiré et demandé n'appartenaient pas à notre parti, de montrer les conditions vraiment misérables d'existence qui attendaient à Paris le député sans fortune, condamné à traîner le fardeau de ses dépenses électorales pendant toute une législature.

Mais ce sont là des discussions pénibles, je n'y insisterai pas.

Je me bornerai à dire qu'il est de votre intérêt d'assurer à votre représentant des conditions de vie honorables ; il y va de votre dignité à tous et on n'abusera pas de votre solide bon sens.

D'ailleurs, cette mesure répondait si bien à un besoin général, en raison de l'augmentation considérable de la vie dans les grandes villes, que des propositions semblables ont suivi en Suisse, en Italie, en Angleterre. A Washington, en janvier 1907, une loi a élevé l'indemnité des sénateurs et des députés de 5.000 à 7.500 dollars, soit 37.500 francs.

Ces critiques mesquines sont les dernières cartouches d'adversaires qui ne nous livrent plus que des combats d'arrière-garde. Mais si les difficultés ne nous viennent plus des personnes, elles nous viennent des choses, et celles-ci sont plus réelles. Il y a trente ans, il s'agissait simplement de voter pour ou contre la République. Aujourd'hui, il s'agit d'organiser la démocratie et voici que se dressent devant le parti républicain les grands problèmes économiques, financiers et sociaux. Il faut qu'il se mette, par la réflexion, le sang-froid et l'esprit de méthode, à la hauteur de ses nouveaux devoirs.

Tâche particulièrement ingrate de la présente législature.

La tâche de la présente législature a été particulièrement ingrate ; la précédente avait accompli de grandes réformes : séparation, loi de deux ans, assistance aux vieillards ; ces lois, il fallait les aménager et les appliquer, il fallait surtout pourvoir aux dépenses énormes qu'elles entraînaient. C'était donc un lourd héritage.

En ce qui concerne notamment la séparation, la patience, la sagesse et la fermeté de la Chambre ont triomphé des difficultés accumulées par la politique romaine. Après le refus de constituer les associations cultuelles, on a élargi la loi, et, pour laisser les églises ouvertes, on a créé une nouvelle légalité. Ensuite, la main de la République est restée tendue, offrant à l'Église tous les biens qu'antérieurement elle détenait, lui demandant simplement d'accomplir les formalités légales sans lesquelles cette transmission devenait impossible. Mais l'Église, entraînée par des hommes qui, le plus souvent, voyaient dans la religion un moyen de servir leurs aspirations politiques, a repoussé systématiquement la justice et recherché la persécution. Elle n'a pas conservé son patrimoine, parce qu'elle ne l'a pas voulu, et ce patrimoine est allé à ceux auxquels le Christ lui-même l'aurait remis, puisqu'il est allé aux pauvres.

Le Gouvernement a négligé les turbulents qui cherchaient dans la violence et dans le désordre le succès de leurs revendications ; il a pensé avant tout aux millions de bons Français qui sont catholiques et qui veulent pratiquer leur religion. Aucune conscience n'a été inquiétée ; toute liberté est donnée au culte.

Cette élaboration d'un régime des cultes, refusé de parti pris par le chef de l'Église, mais accepté par le bon sens des populations catholiques, était une œuvre de longue haleine, particulièrement délicate. Elle a été menée à bonne fin.

Nous avions évité la guerre religieuse ; nous avons cru, un moment, que nous n'échapperions pas à la guerre civile. Après les grèves du Nord, ce furent les manifestations monstres du Midi, qui se terminèrent par des émeutes sanglantes ; l'exaspération de la misère avait provoqué les actes les plus regrettables. Le Parlement ramena le calme en votant une loi qui permettait de réprimer énergiquement la fraude.

L'année suivante, l'organisation de l'État était menacée d'une prompte décomposition par les excès du syndicalisme anarchiste et par les grèves de fonctionnaires. Sans une réaction énergique, il n'y avait plus de gouvernement possible dans ce pays. Le Gouvernement a montré de la fermeté, dans les limites de la justice, et tout est rentré dans l'ordre.

Ces événements ont eu leur écho à la tribune, sous forme d'interpellations ; légitimement, le Parlement ne pouvait s'en désintéresser. Malheureusement, c'était autant de temps de perdu pour le travail législatif proprement dit.

Cependant, de grandes réformes ont été réalisées.

Cependant, en redoublant d'activité, en siégeant tous les jours de la semaine, le matin et le soir, la Chambre a pu laisser une trace profonde de son labeur et de sa volonté réformatrice. Vous allez en juger en passant avec moi en revue ce qui a été fait pour l'impôt sur le revenu, pour les retraites ouvrières, pour l'agriculture, pour le commerce et pour le travail, pour l'école laïque et pour la défense nationale. Après l'exposé de ce qui a été fait, nous verrons ce qui nous reste à faire.

Vous comprendrez alors que nous, radicaux, nous sommes des républicains décidés en ce sens que nous voulons une République agissante ; pratiques en ce sens que nous ne voulons pas que l'action ne soit qu'une agitation vaine et stérile. Nous ne construisons pas pour le bonheur de l'humanité une cité lointaine ; nous combattons immédiatement le mal social par les moyens les plus efficaces. A la témérité des promesses, nous préférons la sécurité des résultats. Nous sommes des idéalistes conscients des réalités.

La situation financière.

Un ministre des finances demandait autrefois à ses collègues de lui faire de la bonne politique afin qu'il leur fît de bonne finances. Aujourd'hui qu'il n'y a pas de réformes sociales possibles au delà des facultés financières, les rôles sont quelque peu intervertis : la prospérité des finances est la condition du progrès social.

C'est pourquoi je vous exposerai tout d'abord notre situation budgétaire. Il faut partir du réel pour ne viser que le possible ; il faut servir son idéal avec le sentiment des difficultés pratiques auxquelles il se heurte, car la plus sûre façon de faire faillite à son idéal, c'est d'abord de faire faillite à ses affaires. M. Briand, en homme de réalisations, s'inspirait de ce principe lorsqu'il disait : « Il ne suffit pas de voter des réformes, il faut, pour qu'elles soient fécondes, un pays prospère sachant mettre en valeur les instruments nécessaires à la richesse publique. »

La progression des dépenses est générale.

Le budget de 1910 atteint la somme qui vous paraîtra formidable de 4 milliards 160 millions. La progression des dépenses publiques est continue ; l'histoire, en cette matière, ne connaît pas de régression dans les temps modernes. La progression est aussi générale, universelle ; il est même bon de remarquer que c'est en France qu'elle est plus modérée. En effet, dans les dix dernières années, les dépenses ont augmenté de 75 0/0 en Allemagne, de 69 0/0 en Russie, de 52 0/0 aux États-Unis, de 31 0/0 en Italie, de 30 0/0 en Angleterre et de 18 0/0 seulement en France.

L'infatigable rapporteur général de la Commission du budget, M. Doumer, a parfaitement caractérisé le double moteur de cette évolution irrésistible.

« Deux grandes causes d'ordres très différents agissent simultanément sur le budget et produisent l'accroissement principal des dépenses. C'est, d'une part, l'état de trouble et de malaise, faisant prévoir des crises redoutables, où se trouve l'Europe depuis quelques années, et d'autre part l'éveil toujours plus grand des sentiments d'humanité, de solidarité entre les hommes d'une même nation... On ne peut, on ne veut arrêter ni même ralentir ces deux courants de prudence patriotique et de fraternité. »

Puisqu'on fait appel à vos sentiments de patriotisme et de solidarité, vous examinerez avec moi, sans récriminer, j'en suis convaincu, la note à payer de la législature qui finit.

Le bilan financier de la 9e législature :

La part de la législature qui s'achève dans l'augmentation des dépenses est de

529 millions. A ceux qui estimeraient que c'est énorme, je demanderai de se donner simplement la peine de lire les rapports budgétaires qui, chaque année, représentent un travail si important. Ils y trouveront la preuve de l'effort constant de compression qu'exerce le Parlement sur les dépenses publiques.

Il faut d'abord éliminer du chiffre global que je viens de citer celui de 103 millions qui figurent en dépenses et en recettes et qui sont des dépenses d'ordre. D'autre part, on a consacré 28 millions de plus à l'amortissement ; or, qui paye ses dettes ne fait pas une dépense nouvelle. Je n'ai donc à justifier que de l'emploi de 398 millions.

La plus grosse part de cette somme, 221 millions exactement, provient des dépenses de la défense nationale. On trouve ensuite 54 millions pour les œuvres d'assistance, de bienfaisance et de prévoyance, 47 millions pour l'enseignement public, 34 millions pour les pensions civiles et militaires, 31 millions pour les travaux publics. Rien là qui ne soit le résultat inévitable des exigences de la situation de l'Europe et du développement normal de nos institutions. La discussion ne peut porter que sur les 17 millions consacrés aux primes, aux assurances agricoles, aux secours pour épizooties, à la justice, à la police, à notre action extérieure. Enfin, 48 millions sont allés aux traitements infimes des petits fonctionnaires.

Pour être justes, nous devons mettre en regard les dégrèvements dont ont bénéficié une catégorie de contribuables, les bouilleurs de cru, puis l'ensemble des contribuables par la réduction à 0 fr. 10 de la taxe des lettres. C'est au total 65 millions de dégrèvements. De plus, au cours de cette législature, l'augmentation normale des recettes s'est élevée à 315 millions. Cependant nous avons eu en 1907 une grande crise économique dont la France a moins souffert que les autres pays ; nous avons eu une période de tension politique avec l'Allemagne, nous avons eu l'expédition du Maroc. Ces excédents budgétaires prouvent l'incomparable activité économique de notre pays. Si de ces 315 millions d'excédents nous déduisons les 65 millions de dégrèvements, c'est en définitive 250 millions que le développement de nos recettes a procurés au budget.

Ainsi, d'un côté, dans la colonne des dépenses, nous avons une augmentation de 529 millions ; de l'autre, dans la colonne des recettes, une augmentation de 250 millions. Si notre population n'était pas stationnaire, l'accroissement normal de la matière imposable se serait produit dans une proportion égale à l'accroissement des charges. Exprimons un regret qui ne reste pas platonique et préoccupons-nous de trouver les 279 millions qui sont indispensables pour combler la différence entre les dépenses et les recettes.

Les trois précédents budgets ont apporté 76 millions d'impôts nouveaux. Le budget actuel devrait donc pourvoir à un déficit de 200 millions approximativement. M. Cochery, qui avait préparé un budget de franchise et de sincérité, demandait la totalité de cette somme à l'impôt. Mais la Commission du budget et le Parlement n'ont accepté qu'un nombre restreint des taxes nouvelles proposées, parmi lesquelles, certaines, comme l'augmentation du rendement des douanes, ne sont que l'application des lois votées. La surcharge principale provient d'un relèvement de tarif des droit de succession frappant les gros héritages et les degrés éloignés.

Pour le surplus, on a décidé l'émission d'obligations à court terme. Il importe de dire ici que durant presque tous les exercices précédents les obligations à court terme au moyen desquelles a été équilibré le budget n'ont pas été émises, les suppléments de recettes ayant suffi lors du règlement à assurer l'équilibre réel.

En regard de ce bilan de la législature, il faut placer les avantages que retire le contribuable de ce que l'État satisfait dans des conditions meilleures à des besoins plus nombreux. Le développement des postes, de l'enseignement, des travaux publics, des services d'hygiène, de prévoyance et d'assistance, la sécurité assurée contre nos ennemis éventuels, en un mot la paix et la prospérité, voilà la preuve que ces charges ne sont pas inutiles et qu'elles servent les intérêts vitaux du pays.

Comparaison avec la gestion financière des régimes antérieurs et des monarchies voisines :

La gestion financière de la démocratie républicaine soutient avantageusement la comparaison avec celle des régimes antérieurs. Sur les dix derniers exercices, cinq ont fait ressortir un excédent de recettes. Avant la troisième République, de 1816 à 1870, un seul budget, celui de 1826, équilibré sans emprunt, a donné un excédent ; sous la monarchie de juillet, le déficit net a été de 1 milliard ; sous l'Empire, encore un déficit de 1 milliard, sans parler des suites désastreuses de la guerre de 1870, qui pèsent si lourdement sur notre génération. On raconte que Pouyer-Quertier, quand il fut nommé ministre des finances, en 1871, emporta dans son chapeau tout le trésor public.

La gestion financière de la France républicaine ne soutient pas moins avantageusement la comparaison avec celle des monarchies voisines. En 1909, l'Allemagne a dû s'imposer 520 millions de charges nouvelles, l'Angleterre 370 millions. Et le vote de ces impôts a provoqué des crises graves qui ont ébranlé les fondements mêmes de la constitution du Royaume-Uni.

La dette publique :

On cherchera aussi à vous effrayer par le chiffre de notre dette publique qui est de 31 milliards. Rappelons-nous d'abord que, sur ces 31 milliards, la part de la République est de 6 milliards seulement, empruntés pour de grands travaux publics, pour l'instruction du peuple et pour la reconstitution de notre armée.

Nous sommes particulièrement favorisés par le fait que la presque totalité de la rente française se trouve aux mains de Français, d'établissements publics ou de collectivités nationales. Ainsi la dette n'est pas un appauvrissement pour la nation considérée dans son ensemble ; l'annuité ne va pas à l'étranger, mais reste dans le pays qui conserve le bénéfice des arrérages et s'en enrichit.

Enfin, les créanciers de l'État ont une garantie. Le total des propriétés de l'État, y compris les forêts, n'est pas très différent du total de la dette. Quoiqu'il en soit, nous devons nous préoccuper très sérieusement de nous libérer. Nous y travaillons. Notre ami Berteaux, président de la Commission du budget, a prouvé que notre dette, dans ces dernières années, avait décru de 400 millions.

Le développement de la richesse publique :

Nous avons accordé assez d'attention à notre passif ; nous pouvons envisager des perspectives beaucoup plus rassurantes en faisant l'inventaire de nos ressources. Je ne vous dirai pas à quel chiffre on évalue la fortune de la France ; les appréciations sont trop divergentes et la part de l'hypothèse est trop grande ; mais l'économiste E. Théry peut serrer la réalité de plus près lorsqu'il estime que la masse totale des fortunes privées a progressé, en dix ans, d'environ 21 milliards. De même, nous savons très approximativement que les revenus globaux de la France oscillent autour de 25 milliards.

Nous mesurerons les progrès accomplis sous la troisième République en comparant certains chiffres en 1870 et aujourd'hui. Les dépôts dans les caisses d'épargne ont passé de 711 millions à 5 milliards ; les dépôts dans les sociétés de crédit de 500 millions à 2.200 millions ; le portefeuille des titres mobiliers de 1.500 à 4.500 millions ; l'annuité successorale de 4.500 millions à 7 milliards.

Notre commerce extérieur a passé de 7 à 12 milliards ; le commerce des colonies de 278 millions à 1 milliard. Nous avions 18.000 kilomètres de chemins de fer en exploitation, aujourd'hui 56.000 kilomètres. Leurs recettes se sont élevées de 792 millions à 1.727 millions, malgré des réductions considérables de tarifs. Les recettes des postes ont augmenté de 240 millions.

Lorsqu'on a constaté ce merveilleux épanouissement de tous les éléments de notre activité nationale, on n'hésite pas à dire que la progression du budget n'est pas supérieure

au développement de la richesse publique. Je pourrais ajouter que, comme les filles de famille, la France a des espérances ; elle a en vue un héritage dont on peut bien parler puisque la date où elle le recueillera n'est pas très lointaine. Vers 1950, le réseau des chemins de fer fera retour à l'État, sans aucune charge, sans aucune indemnité. Ce sera une valeur de plus de 20 milliards avec un revenu annuel de 1 milliard.

Enfin, à ceux qui seraient animés de l'esprit de dénigrement, j'opposerais ces paroles flatteuses du chancelier de l'empire allemand, M. de Bülow :

« En fait de capital, les Français sont toujours le peuple le plus riche du monde. La France doit sa richesse à son sol béni, puis encore au labeur et à l'ingéniosité de ses habitants, mais surtout à son art merveilleux d'économiser, à cette force d'épargne qui distingue chaque Français et chaque Française. La France est devenue le banquier de l'univers. »

Est-ce à dire que nous devions dépenser sans compter ? Il n'est pas de richesses qui résistent aux folles prodigalités. Plus que jamais nous devons nous inspirer des principes d'une stricte économie au moment où les réformes sociales vont nous imposer de lourdes charges. Mais, je vais vous le démontrer, il n'est guère possible actuellement de réduire nos dépenses sérieuses ; il faudra de grandes réformes fiscales au service des grandes réformes sociales.

Les citoyens qui s'improvisent ministres des finances sur la place publique, au café ou au cercle, manient les chiffres avec une désinvolture admirable et ils font des coupes sombres dans le budget. Que ne donnent-ils leur secret à la Commission du budget ? Celle-ci, avec la meilleure volonté du monde, n'a pu faire cette année que 6 millions d'économies. C'est absolument le cas d'un citoyen qui ayant 4.160 francs de revenu, mettrait 6 francs à la caisse d'épargne.

Mais où trouver des économies ? C'est impossible sur le chapitre de la dette publique et de ses annexes ; voilà, au total, 1.270 millions qui sont intangibles et incompressibles. La défense nationale exige un sacrifice de 1.320 millions ; qui voudrait prendre la responsabilité de porter atteinte aux garanties de notre sécurité ? L'instruction publique, les postes et les travaux publics absorbent 825 millions. Ce sont des dépenses productives qui travaillent au développement de notre richesse matérielle et morale. Les diminuer serait nous diminuer nous-mêmes.

Il reste à peine 700 millions pour assurer les frais d'administration générale du pays, pour y rendre la justice, y assurer la sécurité, pour organiser la défense agricole, commerciale et industrielle, pour les beaux-arts, le travail et la prévoyance sociale, pour nos relations extérieures. On a dit de notre administration que l'Europe l'enviait ; oui, disons-le bien haut, parce qu'il n'en est pas au monde qui rende autant de services à si peu de frais.

La légende du fonctionnarisme :

On vous a aussi parlé de la plaie du fonctionnarisme et on oppose victorieusement les 250.000 fonctionnaires de la monarchie de Juillet aux 915.000 que nous entretenons aujourd'hui. Examinons les choses de plus près. Éliminons d'abord les 271.000 fonctionnaires des communes et des départements. 644.000 restent à la charge de l'État. Mais tous ne sont pas des fonctionnaires proprement dits ; vous ne pouvez considérer comme tels les 34.869 officiers, les 101.457 sous-officiers, caporaux et soldats rengagés ; les 53.692 officiers de marine et marins. Voilà encore 190.018 officiers et soldats qui doivent disparaître.

Nous n'avons plus à justifier que l'existence de 427.792 fonctionnaires proprement dits. Le recouvrement des impôts exige 133.000 employés ; ce chiffre n'a pas sensiblement grossi depuis un siècle et cependant il serait naturel que les frais de recouvrement de 4 milliards soient plus élevés que ceux de 1 milliard. Le service des postes, des télégraphes et des téléphones occupe 108.872 personnes ; mais il y a soixante ans, vous n'aviez pas un facteur par canton ; aujourd'hui, vous en avez au moins un par commune et vous avez le télégraphe et le téléphone. L'instruction publique emploie 131.421 personnes ; vous avez aujourd'hui

une école dans le moindre village et l'instruction est gratuite; autrefois les parents pauvres ne pouvaient faire les frais de l'éducation de leurs enfants.

Il reste 50.000 fonctionnaires pour faire face aux besoins des services des travaux publics, de la justice, des colonies, de l'intérieur, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, du travail, des beaux-arts et des affaires étrangères. C'est peu, et cependant nous en supprimons; depuis dix ans nous avons fait disparaître des juges de paix, des receveurs de l'enregistrement, des percepteurs, etc.

La légende des gros traitements :

Les gros traitements! Autre illusion. Il ne peut être question que de quelques fonctionnaires du Ministère des Finances dont les émoluments d'ailleurs ont été progressivement réduits depuis vingt ans. Le prix moyen d'un fonctionnaire était de 1.300 francs en 1846; il est de 1.500 francs aujourd'hui et, dans l'intervalle, le coût de la vie a plus que doublé. Il faudra tôt ou tard améliorer ces traitements de famine qui n'atteignent pas 60 francs par mois. C'est merveille que des hommes intelligents et compétents, magistrats, officiers, ingénieurs, etc., consentent à nous donner cette compétence et cette intelligence pour le prix auquel nous les payons.

En conservant notre organisation sociale actuelle, nous ne pouvons faire que de ces économies infinitésimales que l'on opère en « raclant ses fonds de tiroir ».

Ce n'est qu'en réorganisant profondément nos institutions administratives, en décentralisant largement que nous obtiendrons des économies appréciables en même temps qu'un meilleur rendement.

Mais ce n'est pas là que nous trouverons les ressources nécessaires pour gager les grandes réformes sociales.

Les monopoles :

Pour assurer le fonctionnement des lois de solidarité, il faudra donc avoir recours à de grandes réformes fiscales. Or, n'est-ce pas le Ministre des Finances lui-même, M. Cochery, qui a dit à la tribune de la Chambre : « L'examen du monopole de l'alcool s'imposera à bref délai; aussi le monopole des assurances. » Il y a déjà six ans que j'ai proposé le monopole de l'alcool d'industrie, qui aurait entre autres avantages celui de permettre enfin de substituer un produit national à un produit étranger, le pétrole, dans de nombreux emplois industriels. Notons que l'Allemagne a déjà un budget des exploitations productives qui se solde par un produit net de plus d'un milliard. Nous devons marcher dans cette voie.

Nous devrons nous préoccuper aussi de la puissance hydraulique de nos cours d'eau; le transport à distance de la force électrique en fait une question vitale car cette puissance n'est pas moindre que celle de tout notre outillage à vapeur. C'est là une richesse nationale considérable que l'État devrait et pourrait sans peine réserver à la nation.

Telle est notre situation financière; il était de mon devoir de vous l'exposer en toute franchise, sans dissimuler ses faiblesses, mais sans oublier aussi nos motifs d'avoir confiance. Vous ne devez rien ignorer, car c'est vous qui êtes à la fois les artisans de la fortune publique et les maîtres du Gouvernement qui, périodiquement, abdique ses pouvoirs entre vos mains : « Que sommes-nous donc, disait M. Cochery, sinon les mandataires du pays et le pays n'a-t-il pas le droit de connaître exactement notre situation financière? D'ailleurs, il n'est pas un de ces malades presque expirants auxquels on doivent cacher la vérité. Il peut être plutôt comparé à une personne vigoureuse à qui, si elle a besoin de quelques soins d'hygiène, on ne songe pas à cacher la vérité, on la lui dit tout entière, et d'elle-même elle sait porter remède par son énergie aux inconvénients du passé et se préparer pour l'avenir un état hygiénique meilleur. C'est ce que le pays saura faire. »

L'impôt sur le revenu.

La constitution d'un impôt sur le revenu représente le gros effort de la législature; du 1[er] juillet 1907 au 9 mars 1909, la discussion du projet de loi n'a pas occupé moins de 90 séances. Les débats ont donc pris toute l'ampleur que comportait un sujet aussi vaste et aussi complexe; toutes les opinions se sont affirmées, toutes les améliorations désirables ont été apportées; le projet a été étudié avec tant de conscience et de science que l'ensemble en a été adopté à une majorité groupant 388 voix républicaines.

Injustice de notre système actuel d'impôt :

Je n'insisterai pas sur les injustices flagrantes auxquelles aboutissait le système actuel des quatre contributions directes. Départements, arrondissements, communes ne payent pas l'impôt foncier au même taux. Des enquêtes officielles ont démontré que le taux de l'impôt varie :

Pour les départements : de 0,94 0/0 à 4,50 0/0.

C'est-à-dire que certains départements payent cinq fois plus que d'autres;

Pour les arrondissements : de 0,71 0/0 à 5,37 0/0.

C'est-à-dire que certains arrondissements payent 7 fois 1/2 plus que d'autres;

Pour les communes : de 0,19 0/0 à 19,34 0/0.

C'est-à-dire que certaines communes payent 100 fois plus que d'autres.

Si l'on considère les contribuables pris individuellement, le taux d'impôt qui les frappe varie dans des proportions fantastiques.

L'inégalité apparait surtout pour la patente et la personnelle-mobilière. Pour la patente, à revenu égal, deux commerçants de la même commune, dans des entreprises différentes, payent des taux variés. Pour un même bénéfice annuel de 2.000 francs, un épicier paye 26 francs de patente et un serrurier 78 francs, soit exactement trois fois plus; la profession la plus chargée exige un apprentissage et un labeur quotidien plus intense. Pour la personnelle-mobilière, un ouvrier paye 3 0/0 de son salaire et un riche banquier à peine quelques centimes 0/0 de son gain annuel. N'est-ce point là une injustice criante?

De plus, nos contributions actuelles laissent échapper des mailles de l'impôt de nombreuses et importantes sources de revenus telles que les rentes sur l'État, les valeurs étrangères, les créances chirographaires et hypothécaires, les traitements, etc. On a évalué à plus de 13 milliards le montant des revenus non spécialement taxés par nos impôts réels. Ce chiffre représente la moitié de la totalité du revenu national. Ainsi, sévérité excessive pour le petit propriétaire paysan, et immunité arbitraire en faveur des privilégiés de la vie.

Mais nos impôts directs actuels sont entachés d'une iniquité fondamentale. En effet, ils n'entrent que pour 23 0/0 dans l'ensemble des recettes. Celles-ci, pour la plus grande partie, sont constituées par les impôts indirects qui s'attaquent à nous lorsque nous avons un besoin à satisfaire et, de ce fait, frappent le pauvre plus que le riche.

Il importe donc de rétablir l'équilibre par un impôt personnel progressif. 30 francs d'impôt pour 1.000 francs de revenu, c'est plus dur que 3.000 pour 100.000. Comme l'a dit M. Léon Bourgeois :

« Demander plus au superflu qu'au nécessaire n'est vraiment demander au citoyen qu'en proportion de ses facultés. »

Quoi que l'on ait dit, il n'y a rien de contraire aux principes de la Révolution française. En effet, voici dans quels termes l'Assemblée constituante a proclamé le principe de la proportionnalité de l'impôt :

« Toutes les contributions et charges publiques seront supportées proportionnellement par tous les citoyens a raison de leurs biens et de leurs facultés. »

Nos impôts réels actuels n ont pris en considération que les biens; l'impôt personnel de demain s'adaptera aux facultés de chacun.

Il importait donc d'abandonner un procédé de fiscalité empirique pour adopter une méthode rationnelle et équitable, c'est-à-dire de renoncer aux apparences trompeuses pour atteindre le revenu vrai.

L'impôt sur le revenu dégrèvera les petits contribuables :

Le dégrèvement des petits contribuables et le relèvement d'impôt sur les grosses fortunes, voilà un des effets certains de la nouvelle loi. Parmi ces dégrèvements considérables, je signalerai seulement ceux qui intéressent les propriétaires de la campagne. Aujourd'hui, les très petits cultivateurs ne bénéficient que d'une poussière de dégrèvement en vertu de la loi sur les petites cotes foncières. Si le Sénat adoptait intégralement les chiffres de la Chambre, seraient totalement dégrevés, c'est-à-dire ne payeraient plus un sou d'impôt d'État :

1° Les petits propriétaires exploitant pour leur compte jusqu'à 625 francs de revenu annuel ;

2° Les cultivateurs non propriétaires de toute catégorie, dont le bénéfice agricole et commercial ne dépasse pas 1.250 francs par an ;

3° Les personnes ayant la jouissance de petits jardins ;

4° Les ouvriers agricoles qui gagnent un salaire de 1.500 à 3.000 francs par an, suivant l'importance de la commune et qui payent aujourd'hui, à raison de leurs salaires, la contribution personnelle-mobilière ;

5° Le paysan occupant sa propre maison, lorsqu'elle ne représente pas un loyer de plus de 80 francs ;

Enfin, tout contribuable ayant moins de 12.000 francs de revenus sera dégrevé de 8 francs d'impôt par personne à sa charge (ascendant âgé ou infirme, enfants de moins de seize ans ou infirmes.

Notons, en outre, les dégrèvements partiels suivants :

1° Sur la propriété non bâtie, dégrèvement des 3/4, 1/2 ou 1/4 quand le revenu total du contribuable varie entre 1.250 et 5.000 francs ;

2° Sur les bénéfices agricoles, dégrèvement des 2/3 entre 1.250 et 2.000 francs, et de 1/3 entre 2.000 et 3.000 francs de revenu ;

3° Sur les salaires des ouvriers agricoles, dégrèvement des 5/6, 4/6, 3/6 pour la proportion de revenu imposable entre 3.000 et 5.000 francs.

Au total, d'après une récente communication de M. Cochery à la Commission des finances du Sénat, le projet apportera à l'agriculture un dégrèvement de 100 millions, soit 50 millions sur l'impôt foncier et 50 millions sur la personnelle-mobilière et les portes et fenêtres. Sur ces bases seront complètement dégrevés 2.200.000 exploitants agricoles, 1.060.000 fermiers et 344.000 métayers.

Tels seront les résultats bienfaisants de cette réforme démocratique. Mais comme on ne peut dégrever les petits sans grever du même coup les gros contribuables, on a entendu les protestations les plus véhémentes. Les adversaires de la loi ont crié à l'inquisition.

« A les entendre, dit spirituellement Pelletan, la déclaration « ce serait Torquemada « sortant de son tombeau pour se faire contrôleur des contributions directes. »

Or, c'est précisément pour éviter les enquêtes chez les contribuables que la loi leur demande une déclaration de certains éléments de leur revenu. D'ailleurs, cette déclaration n'aura lieu que dans des cas extrêmement rares. C'est ainsi que, pour les revenus de l'agriculture, on a admis un forfait basé sur la valeur locative. J'ai pour ma part voté des amendements accordant un semblable avantage au petit commerce et à la petite industrie, et j'espère qu'ils seront repris et adoptés au Sénat.

Quand il y aura lieu à déclaration, la plupart du temps, elle ne sera que facultative ; de plus, les agents des contributions la recevront sous le sceau du secret professionnel et ne pourront la divulguer sous les peines les plus sévères.

Et pourquoi hésiterait-on à faire connaître certains éléments de sa fortune ? On va bien actuellement chez le receveur de l'enregistrement, déclarer une succession dont on vient d'hériter. De plus, nombre de ces éléments de recettes sont connus de tous et publiés dans des documents officiels.

Si l'on accepte le principe de l'impôt sur le revenu, il faut admettre que le fisc — qui n'est pas le public — sache la fortune de chacun. On ne peut pas imposer avec justice les revenus sans les connaître ; l'impôt sur le revenu n'est pas possible sans le contrôle du revenu. Ce qui est juste et raisonnable, c'est de réduire au nécessaire les mesures de contrôle. Or, le projet ne les a pas exagérées. Repousser la précision, ce serait avouer que l'on ne veut pas de la justice dans l'impôt.

Au point de vue de notre situation financière, la réforme ne constitue pas un saut dans l'inconnu ; elle ne bouleverse pas nos budgets. En effet, les impôts directs ne forment environ que le septième de nos recettes au budget de l'État; elles représentent à peu près 700 millions, sur un budget de 4 milliards 200 millions.

On comprendra mieux toutes les critiques violentes et exagérées dont l'impôt sur le revenu a été l'objet, lorsqu'on se sera bien persuadé qu'il est avant tout une œuvre de justice fiscale et de démocratie sociale, grosse de conséquences pour l'avenir. Il rendra manifeste la disproportion des fortunes en France, qui apparaît déjà lorsqu'on consulte l'annuité successorale. D'un côté, on voit 85 0/0 des citoyens, dont aucun n'a une fortune supérieure à 10.000 francs, et qui à eux tous ne détiennent que 11 0/0 de la fortune publique. De l'autre, on voit 15 0/0 des citoyens qui détiennent 89 0/0 de la fortune publique. Au sommet de l'échelle, 13 individus possèdent, à eux seuls, 6,50 0/0 de la fortune publique. Ce sont les chiffres d'une année, mais la proportion est exacte et ils permettent de se faire une idée de la répartition générale des fortunes. Que l'on ne vienne donc pas nous dire : cet impôt ne frappera qu'une minorité et il sera peu productif, puisque le nombre des millionnaires est de moins de 20.000. Sans doute. Mais qu'importe ? Ils détiennent environ le quart de la fortune nationale. Voilà ce qui détermine le rendement de l'impôt. Que le nombre des contribuables d'une catégorie soit aussi petit que l'on voudra, cela n'a rien à faire quant au rendement d'un impôt assis sur la fortune. Le nombre des assujettis ne pourrait être pris en considération que s'il s'agissait d'un impôt de consommation.

Aujourd'hui, ce sont les petits qui, payant presque tout, payent la part des riches. Quand la réforme sera définitivement votée, si, comme nous l'espérons, le Sénat ne bouleverse pas trop l'économie de la réforme, les revenus inférieurs à 10.000 francs seront dégrevés dans une proportion qui va de 1,12 0/0 à 0,19 0/0, et les revenus supérieurs à 10.000 fr. seront surchargés dans une proportion qui va de 1,13 0/0 à 3,66 0/0. Au prix de ce modeste sacrifice, les classes riches, j'en suis convaincu, ne refuseront pas de s'incliner devant les idées de justice et de progrès et sauront accomplir leur devoir de solidarité nationale.

Les retraites ouvrières.

La loi sur les retraites ouvrières avait couronné l'œuvre de la précédente législature; la Chambre l'avait votée le 23 février 1906 par 501 voix contre 5. Son vote définitif, après quatre longues années d'étude au Luxembourg, vient de couronner de nouveau l'œuvre de la législature actuelle.

Le projet voté primitivement par la Chambre allouait à l'ouvrier une retraite de 360 francs au minimum, à 60 ans. Elle était obligatoirement constituée par des versements ouvriers et patronaux, égaux entre eux, prélevés sur le salaire et proportionnels au salaire, à raison de 2 0/0 du salaire annuel. La réforme devait coûter à l'État entre 300 et 400 millions.

Le Sénat s'est préoccupé de nos possibilités financières et a ramené la charge de l'État à 100 millions, en élevant à 65 ans l'âge de la retraite. La démocratie, disait le Ministre du Travail, n'ayant pu accéder d'un seul élan à la hauteur qu'elle avait entrevue, il fallait, pour l'empêcher de choir dans la déception, la doter d'une réforme moyenne mais immé-

diate, construite de telle façon que nous puissions, avec l'aide du temps, voir croître sur elle les améliorations futures.

Les trois principes de la loi.

Effectivement les lignes générales de l'édifice ont été conservées; par la voix de M. Viviani, le Gouvernement a marqué les trois principes essentiels qu'il a déclaré ne vouloir pas transgresser : l'obligation positive et non factice; le double versement des intéressés; la capitalisation, c'est-à-dire le placement des retenues en valeurs déterminées et l'accumulation des intérêts composés jusqu'au jour où les ouvriers seraient en droit de réclamer leur pension de retraite.

L'obligation.

Le principe de l'obligation l'a définitivement emporté. M. Ribot lui-même, que l'on croyait enlizé dans l'ornière du libéralisme, a fait, disait spirituellement M. Jaurès, du cent millions à l'heure sur la route de l'obligation, laissant sur sa droite les progressistes désemparés. M. Viviani a parfaitement démontré que les travailleurs n'ont pas actuellement la liberté d'être prévoyants ; quand même leurs salaires seraient suffisants, il y a dans les grandes villes trop d'occasions de dépenses. « Tout est perdu si l'obligation ne vient pas pour réconforter cette volonté chancelante, pour lutter contre la défaillance de l'homme et pour servir sa personnalité future en lui constituant, par une retraite, la propriété incessible et insaisissable dont à l'heure de la vieillesse il pourra faire emploi. »

Et ce qui prouve bien que dans l'obligation il y a un élément moralisateur, c'est que, en Allemagne, depuis l'application de la loi, les dépôts dans les caisses d'épargne ont triplé.

D'ailleurs l'expérience a prouvé que, sans l'obligation, la loi serait inefficace. En Belgique, où a été adopté le régime de la liberté subventionnée, dès 1903, 17 0/0 des livrets pris en 1901 avaient été abandonnés; à peine un tiers des ouvriers jouissent des avantages de la loi.

Il ne fallait pas davantage compter exclusivement sur la mutualité. Sans doute, les fervents mutualistes aideront puissamment à faire passer la loi dans les mœurs, mais il ne faut pas oublier que, sur 36.222 communes que possède la France, il y en a 27.674 qui ne connaissent pas la mutualité. Le texte récemment voté lui donne d'ailleurs entière satisfaction et lui permet non seulement de vivre, mais de prospérer à l'abri de la nouvelle loi.

Double versement des patrons et des ouvriers.

Le principe du double versement a rencontré de la résistance parmi les syndicats ouvriers. Cependant, si l'État prenait à sa charge les frais de l'assurance, on ne devrait plus parler d'assurance, mais d'assistance, et quel danger pour les finances publiques.

Il y a là, avant tout, une question de dignité personnelle. C'est l'ouvrier qui doit s'assurer contre les risques professionnels à la condition qu'on lui en donne les moyens en augmentant son salaire. Augmenter le salaire directement pour tous les ouvriers, par voie législative, était impossible; il fallait trouver un moyen indirect; ce sera le rôle de l'obligation qui, imposée au patron comme à l'ouvrier, élèvera indirectement le salaire.

Capitalisation et non répartition.

En ce qui concerne le payement des retraites promises, deux procédés pouvaient être utilisés. On peut employer les recettes de chaque année à payer les pensions dues en cette même année. C'est le système de la répartition. On l'a abandonné pour adopter celui de la capitalisation. Il consiste à placer les cotisations de chaque assuré de telle sorte qu'à l'heure où il arrive à l'âge de la retraite il existe un capital représentant la somme de ses versements, accrue des intérêts composés et des cotisations des adhérents décédés; ce capital

fournira une rente viagère qui, majorée par la contribution de l'Etat, sera la rente promise.

Le système de la capitalisation intégrale est le plus logique, le plus sûr, le plus avantageux pour la classe ouvrière. En Allemagne, les capitaux sont même gérés par les intéressés eux-mêmes, ces capitaux ont été utilisés pour des œuvres qui intéressent directement la classe ouvrière : habitations salubres, sanatoria, etc... En attendant que l'éducation du prolétariat soit assez avancée chez nous, les fonds seront gérés, sous le contrôle de l'État, par la Caisse des dépôts et consignations.

On a, au surplus, fort exagéré les dangers de la capitalisation. Il ne s'agit nullement de placer en valeurs mobilières, du jour au lendemain, 13 milliards de capitaux. Le chiffre moyen des sommes à placer annuellement sera seulement de 256 millions, à peine le dixième de l'épargne annuelle de la France qui dépasse 2 milliards. D'ailleurs, ce chiffre de 13 milliards, qui ne sera atteint que dans trente ans, vous impressionnera moins lorsque vous saurez que notre marché donne lieu chaque année à près de 120 milliards de transactions.

Notons en passant que le texte prévoit une période transitoire donnant d'importants avantages à ceux même qui n'auront versé que très peu d'annuités, qu'il permet de demander dès 55 ans la liquidation anticipée de sa retraite, que la veuve et les enfants de l'assuré toucheront un secours immédiat et une fois donné de 300 et de 150 francs, enfin, chose qui nous tenait essentiellement à cœur, les mêmes avantages accordés aux travailleurs des champs et à ceux de l'atelier.

Grâce à cette loi bienfaisante, nous aurons mis le voile de la solidarité républicaine sur les tares de notre société. La confiance rentrera dans le cœur de tous ceux qui se sentent devenir par l'âge incapables de travailler ; beaucoup d'amertume disparaîtra et l'on pourra dire vraiment que, pour une réforme qui se réalise, c'est une chimère dangereuse qui s'évanouit.

Désormais un homme n'aura plus le droit de faire le calcul égoïste de compter sur les autres et de laisser retomber sur la collectivité le fardeau de son imprévoyance. Ainsi sera allégée la lourde charge que la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables fait peser sur notre budget. Cette loi a été votée en 1905 ; mais la présente législature a dû la compléter. Pour qu'elle atteigne parfaitement son but, par deux fois le Parlement l'a amendée. Il a notamment décidé que les septuagénaires qui consacrent encore à un travail productif leurs forces déclinantes ne seraient pas moins bien traités que les vieillards obligés par leur état à rester inactifs. En même temps, des mesures étaient prises pour réprimer les abus commis sous le couvert de la loi.

Des abus, il y en a eu sans doute, mais malgré ces abus inhérents à toute loi d'assistance dans la période de mise en marche, abus qu'il appartient à l'administration de réprimer par sa vigilance et son impartialité, cette loi fait grand honneur à notre démocratie. Honneur d'autant plus justifié que le beau geste de générosité a sa contre-partie dans un sacrifice appréciable. A la tribune du Sénat, M. Viviani a admirablement caractérisé la portée humaine de cette réforme.

« C'est une noble et grande loi, a dit le Ministre du Travail. Il est beau de dire qu'un homme qui a soixante-dix ans, quelles que soient les fautes de sa vie passée, ne pourra pas tomber inanimé sur le côté du chemin, qu'il aura le droit de pousser un cri de détresse. Il est beau de dire que lorsque ce cri de détresse aura traversé l'espace, la solidarité nationale devra l'entendre, et que, sans demander à ce malheureux d'autre compte que celui de sa misère, elle devra lui tendre la main. »

Réformes en faveur de l'agriculture :

A mon arrivée à la Chambre, il y a dix ans, je me fis inscrire au groupe qui s'était constitué en vue de protéger et de défendre la petite propriété rurale. Depuis, je me suis invariablement efforcé de faciliter la tâche de ceux qui veulent rester fidèles à la terre qui a

fait vivre leurs ancêtres. Consolider la petite propriété rurale, c'est consolider notre société démocratique : le paysan est la pierre angulaire de la République.

Gambetta disait qu'il n'y a pas de régime avant le nôtre qui ait donné à l'agriculture, « non pas plus de promesses, mais plus de réalisations de promesses ». Les réalisations de la présente législature sont particulièrement nombreuses et importantes.

La loi du « coin de terre » :

La loi du 10 avril 1908, ou loi du « coin de terre », permet à l'ouvrier sobre et économe de devenir propriétaire de l'arpent de terre qu'il cultive et qu'il féconde de sa sueur. Des sociétés de crédit immobilier avanceront à l'ouvrier agricole la somme nécessaire pour acquérir le lopin de terre sur lequel s'élèvera la maison familiale. Ainsi se fixeront dans nos campagnes des travailleurs que la dureté de la vie pousse vers les villes.

Le bien de famille insaisissable :

La loi du 12 juillet 1909, sur le home stead, votée à l'unanimité sans discussion, a pour cette raison passé inaperçue ; l'avenir la placera dans l'opinion au rang qu'elle mérite, au premier. Elle permet au petit cultivateur exploitant de posséder irrévocablement le sol sur lequel il travaille. Chaque famille, jusqu'à concurrence de 8.000 francs, peut se constituer un bien de famille insaisissable. C'est la sécurité, c'est une garantie contre l'usure ou l'imprévoyance ; c'est la pierre du foyer devenue sacrée.

« Cette loi, dit un auteur, M. Ruau, contribuera puissamment, à sauvegarder le nid de la jeune famille et à protéger les berceaux futurs. »

Contre la fraude des vins :

Les lois du 29 juin et du 15 juillet 1907 tendant à prévenir le mouillage des vins et l'abus du sucrage, lois votées sur la demande même des populations si éprouvées du Midi, ont mis fin heureusement à la crise viticole. Le cours du vin a doublé dans le Midi et les événements déplorables de juin 1907 n'apparaissent plus que comme un mauvais cauchemar qu'il faut chasser de nos mémoires.

Avances à long terme :

La loi du 29 décembre 1906 autorise les avances aux coopératives agricoles et suscitera la création de nouvelles coopératives. Cette loi permettait de consentir des avances à long terme, mais aux sociétés coopératives seulement.

Le Gouvernement a pensé que le moment était venu de couronner l'œuvre du crédit mutuel agricole en favorisant les prêts individuels à long terme, destinés à encourager l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales. Dans ce but, M. Ruau a déposé un projet, le 10 février dernier, et la Chambre l'a adopté quelques jours après. L'acquisition et l'accroissement des petites exploitations rurales ne sont pas les seules opérations prévues par le projet ; les caisses de crédit, auxquelles on a confié cette mission en raison de la prudence dont elles ont témoigné, pourront également faciliter toutes les améliorations et toutes les transformations susceptibles de donner une plus-value aux exploitations agricoles. C'est ainsi que les paysans, grevés d'hypothèques, travailleurs et honnêtes, pourront légalement secouer le joug qui pèse sur leurs terres asservies.

État florissant de l'agriculture :

Les lois votées au cours de la présente législature accroîtront certainement la vitalité de la petite propriété rurale qui participera de plus en plus à l'état florissant de l'agriculture.

Grâce à la fertilité du sol, secondée par un labeur opiniâtre, l'agriculture produit actuellement de 14 à 15 milliards de denrées animales et végétales par an. Les produits agricoles se vendent à des cours de plus en plus rémunérateurs. Les 100 kilos de froment se vendent de 23 fr. 50 à 23 fr. 75 au lieu de 19 francs en 1898 ; la hausse la plus récente représente à elle seule pour le producteur un gain annuel de 169 millions. De même une hausse de 2 francs sur l'avoine et sur le seigle procure un supplément de bénéfices de 58 millions pour l'avoine et de 15 millions pour le seigle. Le cours des vins a doublé dans le Midi. La viande, et par suite le bétail, se vendent aussi à plus haut prix ; la hausse moyenne est de 12 0/0, ce qui représente une recette supplémentaire de 180 millions. Depuis dix ans, le nombre des têtes de bovidés a augmenté de un million et cette augmentation porte presque exclusivement sur les vaches laitières, spécialité où excelle la petite culture.

Et dans la même période où les bénéfices s'accroissent, les charges fiscales de la population rurale diminuent. Le 21 juillet 1897, c'était un dégrèvement direct de 25 millions en faveur des petits propriétaires fermiers. En 1905, c'était une réduction des droits d'enregistrement sur les petites parcelles rurales. Le Ministre de l'Agriculture demande l'exonération de tout droit sur les ventes d'immeubles ruraux inférieurs à 500 francs et une réduction d'un quart de 500 à 1.000 francs. Enfin, c'est de l'impôt sur le revenu que viendra le « premier grand redressement de comptes » avec un dégrèvement de 100 millions.

D'ailleurs, le nombre décroissant des ventes judiciaires d'immeubles ruraux est un symptôme favorable : de 1893 à 1903, les ventes sur saisies judiciaires sont tombées de 54.467 à 34.850. De même les prêts du Crédit Foncier ont passé de 35 millions en 1901 à 20 millions en 1905. La dette hypothécaire qui paraît stationnaire pèse surtout sur la grande propriété ; elle est souvent un moyen d'acquisition pour le petit propriétaire.

La petite propriété rurale :

Je m'attacherai surtout aux mesures propres à favoriser la propriété, moyenne en étendue, directement exploitée par le propriétaire, et donnant ainsi la vie, avec l'absolue indépendance politique et économique, à toute une famille paysanne.

Cette petite propriété directement exploitée a le mérite de tendre les deux ressorts éternels de l'activité humaine : la volonté et le cœur. Or, nous avons encore des progrès à faire dans ce sens. Sans doute, la France est justement fière de ses 8 millions de petits propriétaires, mais 25 millions d'hectares, constituant plus de la moitié de la terre cultivable française, sont encore, sous la forme de grands domaines, la propriété de 65.000 familles, soit près de 400 hectares par famille en moyenne. D'un côté, 12.787.989 hectares sont cultivés directement par ceux-là mêmes qui les possèdent ; de l'autre, 31.095.854 hectares sont cultivés par du travail salarié. Donc les terres cultivées par leurs propriétaires ne forment qu'un peu plus du tiers de la terre française.

Cependant l'évolution est dans le sens du développement de la petite et de la moyenne propriété. La protection des lois républicaines de crédit agricole, la vertu propre de l'association libre et de la coopération ne pourront qu'accélérer ce mouvement.

Les sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, si florissante dans cet arrondissement, qui un des premiers a donné l'exemple, ont été un excellent facteur de propagande altruiste. Depuis 1905, leur nombre a passé de 5.000 à plus de 10.000. Elles groupent 525.000 membres et assurent un capital de 1.200 millions.

Le Ministre de l'Agriculture organise en ce moment la réassurance centrale au deuxième degré, c'est-à-dire une caisse centrale destinée à réassurer les sociétés locales de réassurance.

Nous avons 4.000 syndicats agricoles, groupant un million de chefs de culture ; 400 coopératives de production, de transformation et de vente ; je signalerai au premier rang les 112 laiteries coopératives des Charentes qui ont fabriqué, en 1907, 11 millions de kilos de beurre.

Beaucoup plus nombreuses sont les coopératives de consommation, c'est-à-dire celles

constituées en vue des achats d'engrais et d'instruments agricoles. Le développement de ces associations était entravé par la difficulté de se procurer à bon compte des sommes importantes ; or, depuis la loi du 29 décembre 1906, les coopératives peuvent recevoir, pour une période de vingt-cinq ans, des avances égales au double de leur capital versé.

Cette simple énumération atteste un progrès remarquable, un effort continu fécondé par la solidarité. La petite propriété ne se serait pas défendue efficacement si elle était restée isolée, mais, organisée comme elle l'est par les lois républicaines, elle est assez vivante pour maintenir victorieusement ses positions et ne rien redouter de la spéculation et de l'agiotage.

Les chimères s'évanouissent :

Ici encore les chimères s'évanouissent devant les réformes, et ces réformes le grand parti républicain démocratique est seul à les apporter au monde rural. En effet, un orateur de l'internationale ouvrière disait à Breslau : « L'intérêt du parti exige que les paysans se prolétarisent, quelque douloureuse que soit l'opération pour eux. Puisque Marx a démontré que d'après la loi fatale de l'évolution capitaliste la destinée du paysan est de descendre les échelons de la misère, pourquoi lui donner des choses fortifiantes ? »

Cependant, en tant que parti politique, le collectivisme doit compter avec les électeurs et, dans la pratique, on concilie une doctrine rigide et une conduite opportuniste. On discute sur le langage à tenir aux paysans, sur les promesses à leur faire ou sur les intentions qu'il faut dissimuler. Au dernier congrès, à Saint-Étienne, on ne s'est pas encore mis d'accord sur les idées directrices de la politique agraire.

Quoi qu'il en soit, on peut déjà affirmer qu'il y a incompatibilité radicale entre la démocratie rurale et le collectivisme. Au point de vue doctrinal, Kautsky a dit : « Toute la théorie économique sur laquelle la démocratie socialiste s'appuie paraît fausse dès qu'elle tente d'en faire l'application à l'agriculture. »

Au point de vue de la propagande, M. Compère-Morel a reconnu l'insuccès de ses tentatives :

« Lorsqu'il faut, dit-il, leur faire saisir les multiples avantages de la propriété collective, les cerveaux de nos auditeurs s'obscurcissent et nos démonstrations restent incomprises, faisant l'effet de formules algébriques. »

Dans leur mauvaise humeur, certains disciples doctrinaires de Karl Marx ont traité avec dédain et mépris le rural « borné » et « rétif ». Comme si le refus de s'embarquer pour le pays d'Utopie n'était pas une preuve d'intelligence ! Comme si l'entêtement à se tenir dans ce qu'on croit être la vérité n'était pas louable !

Vous avez, mes chers amis, les qualités d'esprit que développe l'exercice de la profession agricole : le bon sens, le respect des réalités, le dédain des chimères. Vous touchez sans cesse du doigt à la nature et à des lois visibles, palpables. Vous êtes les collaborateurs de la loi de végétation qui ne se plie pas à de vains caprices ; la nature n'a pas de complaisances pour les faux systèmes, elle est souveraine absolue.

« Elle résiste, dit Daniel Zolla, à nos tentatives folles, elle déjoue, et quelquefois rudement, nos illusions. Elle nous seconde, elle nous aide, elle nous récompense si nous la touchons juste et si nous travaillons dans son sens vrai ; mais si nous nous trompons, si nous voulons la violenter, la contraindre, la fausser, elle nous donne à l'instant même des démentis éclatants en faits : par la stérilité, par le dépérissement, par la mort de tout ce que nous avons voulu créer en dépit d'elle et à l'inverse de ses lois. Nous pourrions nous tromper impunément et plusieurs siècles de suite en histoire, en philosophie, en systèmes religieux ou sociaux ; nous pouvons inventer les plus absurdes chimères sur tout cela et les donner longtemps au monde pour des vérités. Vous ne le pouvez pas, vous agriculteurs. Vos plus longues erreurs ne peuvent pas être de plus d'une saison. Le temps d'une végétation, un printemps, une année au plus, voilà le terme de vos erreurs, car voilà le terme de vos expériences. »

C'est cette collaboration avec la terre qui vous a donné ce bon sens pratique qui sera toujours votre pierre de touche en économie sociale et qui vous gardera de l'erreur. Vous resterez toujours comme nous des réalistes, des positivistes amoureux non des systèmes compliqués, mais des simples et fructueuses réalisations.

Réformes en faveur du commerce, de l'industrie et du travail.

Je me suis étendu longuement sur les améliorations apportées à l'agriculture parce que je m'adresse à des ruraux, mais le Parlement qui légifère pour l'ensemble du pays n'a pas négligé les intérêts du commerce, de l'industrie et des travailleurs.

Notre régime douanier de 1892 est né d'un mouvement de protestation agricole ; les blés américains, les viandes de l'Argentine envahissaient le marché national. Grâce aux droits protecteurs, notre sol fertile fécondé par le travail suffit à tous nos besoins et dans certaines branches permet déjà l'exportation,

Mais cet édifice douanier, dont l'existence et la solidité n'étaient pas en cause, avait besoin, après dix-sept années, de réparations d'entretien ; il y avait des produits nouveaux, d'autres dont les applications se sont développées ; il fallait faire ce qu'on appelle des spécialisations, c'est-à-dire préciser la physionomie spéciale de certaines industries.

Pendant trois mois, la Chambre a procédé minutieusement à ce travail considérable de correction et de mise au point, qui a été l'occasion d'un grand examen de conscience économique. De plus, nous avons relevé systématiquement le tarif général, de manière à acquérir un outil souple et solide qui servira grandement nos intérêts nationaux dans la négociation et dans la préparation de nos futures conventions commerciales. L'Allemagne, les États-Unis et la plupart des États à leur suite avaient fortifié leur système de protection ; nous devions nous mettre en mesure d'opposer au besoin majorations à majorations. Le Parlement a ainsi fait tout son devoir pour assurer le développement normal de nos forces productives ; à nos commerçants et à nos industriels maintenant, de ne pas oublier que le facteur le plus important dans la lutte économique, celui qui leur donnera la victoire, c'est leur initiative, c'est leur audace, c'est leur énergie. Je dois dire, qu'avec plusieurs de mes collègues représentant des régions viticoles, tout en reconnaissant que le Parlement avait agi avec prudence et mesure, nous nous sommes abstenus sur l'ensemble de la loi. Nous avons refusé notre vote, parce que nous n'avions pas obtenu du Gouvernement, comme l'avait demandé notre ami Paul-Boncour, des assurances formelles nous garantissant qu'il mettrait notre viticulture à l'abri des représailles douanières dont certains pays nous menacent.

Nous espérons notamment qu'au cours des négociations qui pourront être entreprises avec la Belgique, dont les protestations contre notre nouveau régime douanier sont à mon sens injustes et exagérées, le Gouvernement saura faire tout son devoir et défendre avec énergie cette branche importante de la production nationale.

Législation protectrice des travailleurs.

En octobre 1906, au moment de la constitution du Ministère Clemenceau, était créé le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. La législation protectrice des travailleurs a pris un tel développement depuis vingt ans qu'il a paru nécessaire de la coordonner, de la soumettre à une direction unique des services nouveaux, mal adoptés aux cadres anciens.

Dans l'année 1907 a été votée une loi sur les Conseils de prud'hommes ; une loi portant approbation de l'arrangement franco-italien en ce qui concerne les accidents du travail ; une loi relative au libre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges du ménage ; une loi sur l'adhésion facultative à la législation des acccidents du travail ; une loi sur l'hygiène et la salubrité des mines ; une loi sur la surveillance et le contrôle des sociétés de capitalisation.

En 1908 a été votée une loi sur les habitations ouvrières à bon marché ; une loi sur les retraites ouvrières des mineurs ; une loi sur la ratification de la convention de Berne pour

le travail de nuit des femmes ouvrières ou employées; une loi conférant aux femmes l'éligibilité aux Conseils de prud'hommes; une loi approuvant la convention de Berne sur la fabrication du phosphore blanc; une loi relative à l'instruction des conseils consultatifs du travail.

En 1909 a été votée une loi réglementant les travaux interdits aux enfants et aux femmes dans les établissements commerciaux; une loi donnant une subvention aux sociétés de secours mutuels; une loi sur les primes à la sériciculture; une loi sur le travail des femmes en couches; une loi sur le payement des salaires; la loi prohibant l'emploi de la céruse, loi si humaine et cependant si âprement discutée; enfin, le 23 juillet dernier, c'était la loi très importante qui assure une retraite aux employés de chemins de fer et qui constitue déjà un chapitre de la grande loi des retraites ouvrières.

Défense de l'école laïque.

« Qui sera maître de l'éducation sera maître de la République, a dit Michelet. » Ils avaient apprécié la valeur de cette maxime, les politiciens rétrogrades qui ont déclaré à l'école laïque une guerre déloyale dont nous pouvons constater aujourd'hui l'avortement. Le magnifique succès des républicains aux élections de 1906 avait manifesté l'influence des premières générations de citoyens formés par les instituteurs laïques; il était temps d'arrêter ce flot qui allait submerger les digues édifiées par l'ancien régime.

Ce furent d'abord des manifestations contre certains professeurs, puis des manifestations contre certains livres brûlés publiquement; ce fut ensuite la création des associations de pères de famille qui tentèrent des poursuites, devant les tribunaux, contre les instituteurs. Ces attaques ont échoué; elles n'ont pas produit plus de dix plaintes et sur ce nombre à peine deux ou trois étaient-elles fondées; c'est dire que, dans leur ensemble, nos 125.000 instituteurs s'acquittent de leur tâche avec intelligence, avec tact, avec assiduité, avec conviction. Cependant les maîtres étaient soupçonnés, épiés, traqués; une surveillance marquée de malveillance était exercée par des bambins de dix ans qui s'improvisaient inspecteurs primaires.

Enfin, en octobre dernier, c'était le manifeste des évêques pour dénoncer les manuels en usage dans les écoles laïques. Cependant, ces livres sont aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois, et autrefois les évêques ne protestaient pas. Aussi le Président du Conseil a pu dire : « Le long silence du passé contraste singulièrement avec les clameurs d'aujourd'hui. » Bien mieux, certains des livres condamnés étaient en usage dans les écoles confessionnelles.

En réalité, ce qu'on accable dans l'instituteur, c'est l'artisan de la République. Et les évêques, supposant chez autrui les sentiments d'hostilité qui les animent, ont accusé les instituteurs de combattre l'Église de propos délibéré. Cependant n'est-ce pas le fondateur de l'école laïque, Jules Ferry, qui a dit : « Attaquer le catholicisme, se mettre en guerre avec la croyance du plus grand nombre de vos concitoyens, mais ce serait la dernière et la plus cruelle des folies. » N'est-ce pas ce même Jules Ferry qui, dans des termes admirables a fixé les limites de la liberté du maître : « Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe, et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire. »

La neutralité est la sauvegarde de tous.

La neutralité n'est pas un idéal inaccessible, encore moins une absurdité; pour le bon sens populaire, elle tient en deux formules : le maître n'a pas à enseigner les croyances; il n'a pas à attaquer ces croyances. Les seules notions de morale qu'il ait à donner aux enfants sont celles qui ne peuvent être contredites ou contestées par aucun honnête homme; ce sont les vérités et les prescriptions que sanctionnent le consentement universel et qui fortifient le patrimoine commun de toutes les familles. Le pape actuel lui-même a reconnu qu'en dehors de l'Église, de la foi catholique, il y a une honnêteté, une conscience, une

probité, puisque, dans des instructions récentes, il a prôné, dans un but que vous comprenez, l'entente des catholiques et « des honnêtes gens » de tous les partis.

La neutralité est aussi, dans l'enseignement de l'histoire, le respect des idées, de toutes les grandes idées. Un républicain, digne de ce nom, doit avoir l'esprit assez large et le cœur assez haut placé pour tout comprendre et tout aimer de ce qui, dans l'Église ou dans la monarchie, a contribué, à travers les siècles, à la formation et à la prospérité de la France.

La résistance vient de l'Église.

En présence de la diversité des convictions, du conflit des croyances, nous pourrions donc nous mettre facilement d'accord sur la nécessité de respecter réciproquement ces convictions et ces croyances. La résistance vient de l'Église.

« Au fond, ce que vous pensez, a dit M. Briand s'adressant à la droite, c'est que l'enseignement doit être aux mains de l'Église et que l'Église est seule qualifiée pour le donner. Vous ne pouvez pas admettre que d'autres que les représentants de l'Église donnent l'enseignement. A vos yeux, tout autre enseignement est suspect et ne peut être que mauvais pour tous; et, quand vous dites que vos adversaires cherchent à déchristianiser la France, votre désir est en réalité de voir l'école conduite par l'Église, confisquée par l'Église. »

Le rôle de l'État.

L'État ne pouvait abdiquer ses fonctions d'éducateur; les conservant, il ne pouvait les soumettre au contrôle de l'Église. Sans se départir de la réserve et de la correction dont il leur appartient de donner l'exemple, les instituteurs doivent s'opposer fermement à toute intervention qui émanant d'une autorité étrangère à l'école, porterait une atteinte intolérable à l'indépendance de l'enseignement et à la dignité de ceux qui le donnent. Les prétentions des évêques de se substituer au Conseil supérieur de l'Université sont inadmissibles. Les maîtres n'ont à recevoir d'instructions en ces matières que de leurs chefs hiérarchiques. Ceux-ci savent faire respecter la neutralité. A la suite d'une plainte de l'évêque de Belley et, sur l'intervention de M. Briand, le Conseil supérieur a supprimé un manuel qui s'exprimait sur la religion en termes inadmissibles.

Les résultats d'une campagne.

La campagne contre l'école laïque a abouti à un résultat tout autre qu'à celui qu'en attendaient ses auteurs. Tout d'abord les républicains se sont serré les coudes; on a vu les plus modérés, comme MM. Ribot et Deschanel, dire avec M. Poincaré : « Il n'est pas un de nous qui ne soit prêt à défendre en l'école le foyer de la République. »

Ensuite, l'attention a été attirée sur les manuels en usage dans les écoles libres et on a constaté que dans ces manuels on se livrait à des caricatures, à des travestissements de la réalité historique. Ce que l'on condamne, c'est l'État moderne et la société issue de la Révolution; ce qu'on veut faire prévaloir ce sont les conceptions du passé et des régimes déchus.

On s'est enfin rappelé que l'enseignement public libre à l'heure actuelle, ne jouit pas d'un régime de liberté, mais d'un véritable régime de privilège. Dans l'enseignement primaire de l'État, l'on ne peut devenir instituteur titulaire que si l'on passe le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique. Pour l'enseignement libre, nos lois tolèrent que celui qui le donne soit muni d'un simple brevet élémentaire. Dans l'enseignement secondaire de l'État, tous les professeurs doivent posséder des titres universitaires : agrégés et licenciés forment le personnel nornal de nos lycées et collèges. Pour l'enseignement libre, nos lois n'exigent qu'une chose : le directeur de l'établissement doit être bachelier; quant aux professeurs, aucun titre n'est requis.

L'État injustement attaqué a dû se défendre; il a dû au projet demandant l'égalité des diplômes, ajouter un projet de loi qui s'inspire de l'intérêt de l'enfant, de son bien-être et de son droit à être protégé. On s'est souvenu fort à propos de ces paroles de Proud'hon :

« L'enfant a le droit à être éclairé par tous les rayons qui viennent de tous les côtés de l'horizon, et la fonction de l'État c'est d'empêcher l'interception d'une partie de ces rayons. »

La liberté contrôlée, l'égalité des diplômes, voilà ce que peut désirer de plus profitable à son évolution notre enseignement qui, ne l'oublions pas, a gagné depuis 19 ans 1 million 200.000 élèves.

La réforme électorale.

Jusqu'à ces dernières années, les partis de réaction n'avaient que dédain et mépris pour le suffrage universel qui construit d'en bas l'État moderne, qui le fonde sur le nombre, qui le fait par le peuple et pour le peuple; récemment, ils lui ont voué une subite dévotion. N'avons-nous pas eu raison de tenir en suspicion les impatiences fiévreuses de ceux qui ne s'intéressent à la réforme électorale que dans l'espoir d'ébranler la République?

Le meilleur régime électoral est celui qui permet à la volonté populaire de se faire connaître avec le plus de netté et le plus de fidélité.

La réforme qui s'impose pour atteindre ce résultat, c'est d'étendre la plate-forme électorale, d'élargir le scrutin, en l'étendant même hors des limites du département, jusqu'à la région.

Le scrutin d'arrondissement, excellent comme moyen de défense, comme repliement sur nous-mêmes pour briser des mouvements qui menaçaient nos positions, n'est peut-être plus en mesure de fournir les formations nouvelles nécessaires à la politique organique qu'il nous faut entreprendre. En élargissant le scrutin, on élargira l'horizon; la circonscription est un premier plan qui ne doit pas fixer uniquement nos regards; il faut voir au delà les grands intérêts vitaux du pays.

De plus le fonctionnement normal du régime parlementaire est lié à la contitution de grands partis; or, même l'énorme majorité actuelle, finira par s'émietter en groupes et en sous-groupes; abandonnées aux fantaisies individuelles, les étiquettes finissent par couvrir les conceptions les plus diverses. Enfin dans le champ clos de l'arrondissement, l'électeur marque plus sa préférence pour une personnalité qu'il ne donne son approbation à un programme. Il faudra substituer à la lutte affligeante des personnes la bataille féconde des idées.

Sur le principe donc de la réforme électorale l'accord était facile entre le Gouvernement et la majorité républicaine; mais des systèmes divers peuvent être envisagés et doivent être assurément étudiés.

Nous avons dont pensé qu'aucune réforme électorale n'était pas possible, en fin de législature; nous avons pensé qu'elle ne pouvait être applicable ultérieurement que dans un pays averti, avec des partis politiques préparés de manière à éviter toute surprise. Il fallait aussi en saisir le corps électoral. C'est la thèse même qui a été exposée par le président du Conseil.

« Il ne suffit pas, at-il dit, qu'une réforme soit juste dans son principe; il ne suffit pas que, à la faveur de majorités composites et de surprise, elle soit votée pour qu'elle se trouve réalisée. Pour qu'elle soit viable et durable, il faut qu'il y ait eu, dans son élaboration une large part de collaboration du pays. Il faut qu'il en ait compris la portée, qu'il en ait saisi le sens, qu'il ne la voie pas surgir à l'improviste devant lui sans qu'il ait été au préalable appelé à réfléchir sur ses conséquences. C'est de simple probité politique. »

La réorganisation administrative.

A ceux qui regretteraient l'ajournement de la réforme électorale, je ferai remarquer que la seule modification du mode de recrutement de la Chambre n'aura pas l'effet magique de rajeunir du jour au lendemain le régime parlementaire. Qui le croirait aurait une vue bien étroite et bien incomplète des choses. En effet, aussi longtemps qu'on ne pourra pas déplacer un fonctionnaire dans un village sans en référer au ministre, aussi longtemps que

tout se décidera dans les bureaux de Paris, aussi longtemps les électeurs auront recours à l'intervention du député.

Le vice qui est reproché au scrutin d'arrondissement ne vient pas de lui, mais de notre centralisation administrative. Les circonstances ont peu à peu amené ce fait qu'en dehors de l'autorité déjà si considérable que lui donne l'exercice régulier de son mandat, le député tend de plus en plus, malgré lui, à être investi d'une part du pouvoir exécutif dans sa circonscription.

Ainsi on aura beau changer le mode de scrutin, la réforme électorale sans la réforme administrative sera une duperie. Par l'effet de notre régime centralisé, la besogne la plus pressante, la plus immédiate et la plus absorbante qui s'offre à vos représentants consiste dans l'expédition des affaires locales; celles-ci étant administrées par le pouvoir central, le député en est réduit à se faire auprès de ce pouvoir l'avocat des « localités ». Et il ne faut pas s'en prendre à nous de ce qu'on appelle « l'ingérence des députés dans l'administration ». Cette ingérence, dans l'état actuel de nos institutions, constitue la meilleure garantie contre les abus d'une administration toute-puissante.

En effet, à la base de nos institutions on trouve deux systèmes contradictoires. La France est gouvernée par un personnel politique organisé suivant le principe démocratique de l'élection. Elle est administrée par un personnel bureaucratique organisé suivant une hiérarchie. Ces deux personnels tendent à appliquer deux conceptions opposées du Gouvernement. Le personnel politique, n'ayant qu'un pouvoir délégué d'en bas et temporaire, tend surtout à satisfaire les électeurs dont il dépend, en obéissant à l'opinion de la majorité. Les fonctionnaires, exerçant un pouvoir conféré par en haut et viager, tendent à voir dans les citoyens des administrés qu'il faut maintenir dans la soumission due aux règlements et à l'autorité. Ainsi, l'ingérence des députés dans l'administration est devenue l'expédient pratique qui permet de conserver ensemble un régime politique démocratique, un régime administratif autoritaire, en forçant le corps des fonctionnaires à se soumettre à la volonté du peuple.

La solution, je l'avais indiquée dans mon rapport sur le budget de l'Intérieur. Pour se réaliser pleinement, pour s'émanciper définitivement, la démocratie devra désormais demander la gestion de ses propres affaires. Elle devra obtenir que la tutelle administrative soit moins étroite, que les questions locales soient solutionnées sur place chaque fois que des intérêts supérieurs et nationaux ne seront pas en jeu.

En liant l'une à l'autre la réforme administrative et la réforme électorale, on fera aboutir le problème dans toute son ampleur. L'efficacité de notre tâche réformatrice est donc subordonnée à un rajeunissement correspondant de l'organisme administratif. Cet organisme est demeuré dans beaucoup de ses parties comme ignorant des merveilleuses découvertes qui ont révolutionné les conditions de la vie sociale.

Aspect nouveau de la réorganisation administrative.

Quand bien même le Parlement se désintéresserait de la réorganisation administrative, il y serait poussé malgré lui. Parmi les fonctionnaires eux-mêmes une agitation s'est manifestée qui a pris un moment une allure révolutionnaire inquiétante pour le pays. Né d'une protestation légitime contre l'arbitraire, contre le favoritisme, le mouvement syndical des fonctionnaires n'est pas que cela. Il se rattache au grand mouvement syndical qui conduit logiquement à la transformation de la puissance publique. La réforme sera capable, en transformant tout le mécanisme de l'État, de fournir à la nation les principes de reconstitution organique qui lui sont plus que jamais nécessaires. « Les fonctionnaires, a-t-on dit, fatigués qu'on s'acharne encore à vouloir faire chez eux de l'ordre avec de l'autocratie, ont entrepris bravement d'en faire avec de la liberté. »

Ainsi le développement rapide et hardi des associations professionnelles de tout ordre aura son contre-coup jusque dans la politique et y introduira des forces nouvelles qui déborderont l'arrondissement. En décembre 1909 s'est constituée une fédération nationale des

associations professionnelles de fonctionnaires de l'État, des départements et des communes; elle comprend 19 associations et 200.000 membres. Elle poursuit « l'adaptation nécessaire de nos administrations monarchiques à la société républicaine et moderne ».

Statut des fonctionnaires, mais grèves interdites.

« Les bouillonnements de la démocratie, a dit F. Buisson, ne vont pas sans un peu d'écume. » Mais, sous une agitation en apparence malsaine et brouillonne, il faut voir un immense et sérieux travail d'organisation et de solidarité. La démocratie, en pénétrant notre vie sociale tout entière, à la notion un peu brutale de chefs et de subordonnés, a substitué celle de collaborateurs qui tous, à des degrés divers, travaillent à la même tâche et doivent s'y donner d'un même cœur et d'un même esprit. A tous la loi doit garantir la stabilité des fonctions et des conditions équitables d'avancement.

Mais, en retour, le fonctionnaire ne doit jamais perdre de vue qu'il n'est pas un simple citoyen. Il est, pour sa part, un représentant de l'État, chargé d'assurer, en ce qui le concerne, le fonctionnement régulier et continu d'un service public régi par l'État. Il a promis d'observer les règlements qui régissent l'administration dont il fait partie. On lui a promis en échange une retraite et, pour le présent, un traitement assuré. Nul n'est fonctionnaire malgré soi. En conséquence, il est manifeste que le fonctionnaire ne peut avoir la faculté de faire grève, c'est-à-dire d'interrompre, en vue d'un avantage personnel, la continuité d'une des fonctions vitales de la société. En Angleterre et aux États-Unis on punit la rupture du contrat de travail dans les entreprises de fournitures d'eau et de gaz, dans les exploitations de chemins de fer et autres services publics.

C'est pourquoi nous avons approuvé le Gouvernement lorsqu'il a sévi contre des fonctionnaires en révolte ouverte qui avaient jeté la perturbation dans la société. Le Président du Conseil, M. Briand, ne sera pas moins énergique que M. Clemenceau.

« Il ne peut être question, a-t-il dit, de tolérer l'interruption des services publics ni constituer une nation privilégiée dans la nation elle-même qui reste une et dont le Parlement seul a qualité pour dire la volonté. »

Ces fortes paroles ont été entendues et les fonctionnaires savent maintenant qu'il n'y a pas de grève contre la nation.

Défense nationale et diplomatie.

Les réformes fiscales, économiques et sociales accomplies au cours de cette législature contribueront à votre bien-être ; mais si vous tenez justement à votre bien-être, vous savez qu'avant tout il faut « être » ; bien plus, vous savez que la vie ne vaut la peine d'être vécue que si l'on conserve en même temps son honneur et sa dignité. Aussi avez-vous fait largement tous les sacrifices nécessaires pour sauvegarder l'existence de la Patrie et conserver intacte notre influence dans le monde. A cette œuvre se sont consacrées notre armée et notre diplomatie.

L'armée.

La loi du service militaire de deux ans est entrée intégralement en vigueur au cours de cette législature. Nous avons constaté avec satisfaction que nos forces militaires n'avaient reçu de ce fait aucune atteinte. Grâce à un effort budgétaire de 50 millions par an, les effectifs et surtout les cadres ont été maintenus intacts ; en revanche, par la réduction d'un tiers de la durée du service des millions ont été rendus à la production nationale.

Aujourd'hui, nos réserves sont plus homogènes et mieux entraînées ; nos officiers de réserve sont plus nombreux et plus instruits. En raison du rôle prépondérant de l'artillerie dans les batailles de l'avenir, le nombre des régiments de cette arme a été accru ; notre département comptera bientôt un régiment de plus.

Les découvertes de la science sont immédiatement utilisées par notre armée et contri-

buent à notre sécurité ; notre infanterie a été dotée des mitrailleuses ; les ballons dirigeables et bientôt les aéroplanes seront appelés à un rôle brillant et décisif. Sans doute vous vous imposez de lourdes charges pour rester forts ; mais nous sommes solidaires de l'Europe, et celle-ci ne paraît pas vouloir s'arrêter dans la voie des dépenses militaires. En 1909, l'Angleterre a consacré 1.578 millions à la défense nationale et l'Allemagne 1.400 millions ; nous dépassons à peine 1.300 millions.

D'ailleurs, toutes les fois que cela est possible sans affaiblir notre armée, vos charges sont allégées. La loi du 14 avril 1908 a réduit les périodes d'instruction à 23, 17 et 9 jours, l'aller et le retour des hommes compris. Le citoyen français soumis aux obligations militaires devait auparavant comme réserviste et territorial 69 jours. Il n'en doit plus que 49. C'est une économie de 20 jours par homme.

La marine.

Pendant quelques années, notre marine exigera un grand effort. Le Ministre de la Marine vient de soumettre au Parlement un programme naval dont la réalisation sera évidemment coûteuse mais se répartira sur plusieurs années. Depuis dix ans nous avons hésité et tâtonné, nous étions en présence de deux écoles : celle qui prône les grosses unités et celle qui défend les petites ; nous avons entendu tant de plaidoyers pour et contre que le scepticisme nous écartait de l'action féconde, et insensiblement, nous descendions au troisième rang, puis au quatrième. Depuis vingt ans, l'Angleterre a augmenté sont budget de la marine de 145 0/0, l'Allemagne de 740 0/0, les États-Unis de 500 0/0 ; nous nous sommes arrêtés à 82 0/0. Sous l'impulsion énergique et la haute autorité de l'amiral Boué de Lapeyrêre, auquel le concours du Parlement ne fera pas défaut, nous aurons bientôt repris notre rang entre l'Angleterre et l'Allemagne, le rang auquel nous destinent la science de nos officiers et la bravoure de nos marins.

Notre place en Europe.

Nos forces militaires, en progrès continu, ont facilité la tâche de notre diplomatie qui a joué un rôle prépondérant en Europe. Notre pays a lieu d'être satisfait de la place qu'il tient et des sentiments qu'il inspire. La France a conclu, il y a près de vingt ans, une alliance à laquelle elle demeure invariablement attachée ; cette alliance résulte de la nature des choses et de la volonté constante des Français et des Russes. En ce qui nous concerne, elle n'a empêché ni nos accords avec l'Italie, ni nos accords avec l'Espagne, ni notre étroite entente avec l'Angleterre. Elle a même ouvert la voie à la réconciliation anglo-russe si précieuse au calme de l'Asie et à la sécurité du monde. Nous avons montré de la mesure et de la fermeté au cours des crises européennes et africaines.

Le Maroc et l'Allemagne.

Les événements du Maroc ont exigé du tact, de l'énergie et une constante vigilance. Nous voulons à nos portes un Maroc tranquille et bien ordonné. C'est notre devoir et notre droit. Toutes les puissances ont reconnu l'intérêt spécial qui s'attache pour nous au rétablissement de l'ordre dans l'empire chérifien.

L'affaire des déserteurs de Casablanca a prouvé que chez nous le sentiment patriotique était unanime dans certaines circonstances et qu'il y avait des exigences auxquelles nous ne pouvions céder.

Cette affaire a été liquidée par le tribunal de la Haye ; l'arbitre a conclu à notre avantage, tout en rédigeant sa sentence de manière à ne froisser aucune susceptibilité. Quelques mois après, l'accord franco-allemand du 9 février 1909 provoquait en Europe une impression de détente et de sécurité qui, depuis lors, ne s'est pas démentie. Entre l'Allemagne et la France, l'histoire qui n'abdique pas marque la limite des réconciliations possibles ; mais une certaine réserve pleine de dignité n'implique pas une hostilité de parti pris ; notre politique sera faite d'estime réciproque et d'égards mutuels dans la pratique quotidienne d'une courtoise égalité.

Conclusion.

Œuvre féconde et glorieuse de la Troisième République.

A n'envisager qu'une période trop courte de l'histoire, celle dans laquelle nous vivons, nous risquons d'être injustes pour nous-mêmes ; les mille incidents de la vie quotidienne encombrent les premiers plans et détournent notre attention de l'œuvre immense et grandiose à laquelle nous collaborons. Cette œuvre est particulièrement féconde et glorieuse ; nous l'apprécierons à sa valeur en comparant les situations de la France en 1871 et aujourd'hui.

Si un souverain était monté sur le trône au lendemain de nos désastres et s'il mourait cette année, laissant la France plus forte et plus riche, plus respectée et plus estimée dans le concert des nations, plus puissante dans le monde grâce à un empire colonial de trente millions d'habitants, on lui décernerait le titre de « grand ». Or ce souverain, pour n'être pas un individu, n'en a pas moins existé ; c'est la nation souveraine qui, modestement et anonymement, s'est montrée digne à la fois de notre passé et de nos destinées futures ; elle ne doit de gratitude à personne, mais elle se doit justice à elle-même.

Rôle prépondérant du parti radical. Son programme politique.

Le parti radical, essentiellement pratique et obstinément réformateur, a été un des meilleurs ouvriers de cette œuvre ; ceux qui le raillent aujourd'hui oublient qu'il a réalisé intégralement son programme politique et rares sont les partis qui méritent un pareil éloge. Grâce à lui, la liberté de la presse, le droit de réunion, le droit d'association, l'instruction mise gratuitement et obligatoirement à la portée de tous, la consolidation de la République et la laïcisation de l'État, l'essentiel en un mot du programme des anciens partis démocratiques s'est traduit et réfléchi dans nos institutions.

Maintenant, l'ère des réalisations sociales est ouverte ; le Parlement devra dégager les conséquences sociales de la démocratie.

Il est apte à réaliser un programme social.

L'idée radicale, née de l'horreur de l'ignorance et de l'injustice, nous inspirera et nous soutiendra ; le parti qui a mené à bien son programme politique saura faire honneur à son programme social ; il n'aura qu'à rester fidèle aux principes de son chef éminent, M. Léon Bourgeois :

« Notre but est d'organiser politiquement et socialement la société selon les lois de la raison, c'est-à-dire en vue de l'entier développement de la personne humaine dans tout être humain, en vue de l'entière réalisation de la justice entre tous les êtres humains. »

En voulant réaliser l'entière justice, mais dans l'entière liberté, nous nous séparerons nettement des partis qui, après leur critique passionnée de l'ordre existant, font preuve d'une lamentable impuissance dans leur construction sociale de l'avenir. Au lieu de nous cantonner dans un idéalisme stérile de couvent ou de caserne, nous exposons notre idéal au contact de la réalité, moins soucieux de faire grand et logique que de faire vivant et solide.

Nous voulons qu'on ne s'en rapporte pas dans une justice posthume du soin de rassasier ceux qui ont faim, de donner à boire à ceux qui ont soif et d'apaiser la douleur de ceux qui souffrent.

Il sera donc nécessaire d'accomplir de profondes réformes sociales. Il le faut pour ne pas décevoir l'attente de ce prolétariat qui a mis sa confiance dans la République, pour ne pas le jeter ou dans le césarisme qui le guette, ou dans l'anarchisme qui l'appelle. Il faut de grandes réformes sociales pour sauver, par la preuve même de sa fécondité, le régime parlementaire.

C'est bien à tort que l'on a dit aux radicaux qu'ils n'entendaient pas sonner l'heure des réformes. Si, ils l'entendent. Mais ils se rappellent la profonde parole de Schiller : « L'horloge

de la société est une horloge vivante : il faut la réparer sans l'arrêter. » C'est précisément pourquoi, s'ils résistent à l'aventure collectiviste, ils suivent avec une attention passionnée les expériences syndicales par lesquelles s'élabore la société de demain ; mais ils ne considèrent comme devant faire partie intégrante de leur programme d'action que les réformes qui seront susceptibles de trouver dans les faits des éléments de réalisation sinon immédiate, du moins prochaine.

Le syndicalisme.

Notre évolution sociale qui tend à l'épanouissement de l'association, substituera à la foule inorganique des travailleurs un organisme capable de réfléchir, de vouloir et d'agir. Jusqu'ici, les syndicats ont grandi plus en nerfs qu'en muscles ; ils ont été brutaux parce que faibles, anarchiques parce qu'irresponsables ; ils se sont jetés dans l'abstraction parce qu'ils n'avaient pas de réalité à saisir. Donnons-leur la possibilité d'accéder à la propriété. « Si, à dit M. Briand à Périgueux, les syndicats ouvriers, au lieu de s'employer uniquement à agiter des problèmes politiques et sociaux, étaient à même d'employer leurs forces à produire, s'ils trouvaient en eux le stimulant de l'intérêt personnel, la possibilité d'administrer et de posséder, ils auraient vite fait de s'assagir. »

Dans un avenir encore lointain, lorsque l'éducation économique du prolétariat sera plus avancée, les syndicats fédérés pourront peut-être assumer la direction de certaines branches de la production nationale. Dès maintenant, grâce aux syndicats, ils permettront d'avoir recours au contrat collectif, et ainsi le contrat de travail se transformera peu à peu en contrat d'association et le salarié s'élèvera progressivement à la dignité d'associé. La participation ouvrière, par la remise d'actions de travail à la collectivité des ouvriers de l'entreprise, implique l'accession, dans un temps déterminé, du groupement ouvrier à la propriété elle-même.

Extension croissante du rôle économique de l'Etat et des communes.

C'est donc tout un monde nouveau qui arrive à la vie par le libre jeu des forces individuelles multipliées par la vertu de l'association. De plus, on observe de nos jours, dans tous les pays civilisés, une tendance générale de l'État à se substituer aux monopoles de fait, lorsqu'ils sont bien constatés, dans les entreprises industrielles et commerciales, pour les gérer au profit de tous et attribuer à la collectivité les bénéfices de leur exploitation. De même, on constate une extension croissante du domaine industriel des communes ; les services publics qui relèvent des municipalités se sont largement développés de nos jours. Nous sommes orientés dans le sens de cette évolution, mais bien entendu, il faudra ne marcher qu'à coup sûr, agir avec prudence et nous souvenir que le temps ne pardonne pas ce qui a été fait sans lui.

Constitution d'un grand parti démocratique et social.

Cette politique nouvelle entraînera une classification nouvelle des partis :

« Il est urgent, a dit M. Briand, à Périgueux, que le parti républicain se rajeunisse, se renouvelle, qu'il cesse de vivre sur des formules étroites, qu'il ne s'embarrasse plus de nuances et de sous-nuances qui ne correspondent plus à la réalité des choses. Il faut qu'il s'engage dans une voie à la fois plus large et plus aérée, qu'il soit simplement le parti républicain, qu'il appelle à lui tous les hommes sincèrement désireux des réformes sociales.

Nous verrons donc vraisemblablement se constituer deux grands partis qui correspondront aux deux tendances qui se partagent notre société : une tendance réformatrice et une tendance conservatrice : l'une toute d'idéal, de générosité, où l'esprit chevaleresque et même aventureux de notre race peut se développer en toute liberté ; l'autre, réfractaire aux changements, fidèle aux traditions et se confinant au jeu dans la routine.

Ce grand parti démocratique et social qui sera le mien, sera le collaborateur fidèle d'un

gouvernement dont le chef a fixé la ligne de conduite en des termes qui méritent l'approbation de tous les Français :

« Le secret de notre politique, a dit M. Briand, ce sera de faire aimer la République. Nous voulons essayer de la rendre si agréable à habiter, de la faire si belle, si généreuse, de l'élever si haut au-dessus des partis, que ce soit la France, toute la France, dans la beauté de son passé et dans l'espérance de son avenir, qui rayonne en elle. »

Telles sont nos aspirations communes, tel est le programme à la réalisation duquel concourront les bonnes volontés de tous les hommes de progrès.

Aussi, des républicains les plus modérés aux socialistes les plus ardents, exception faite des antipatriotes, des saboteurs, des fauteurs de désordre, le parti républicain ne formera qu'un seul et même fleuve dont le courant irrésistible entraînera le pays vers ses destinées futures, vers un avenir où, dans l'harmonie des intérêts solidarisés, les valeurs individuelles seront multipliées en même temps que sera réalisée la plus grande somme de bonheur pour le plus grand nombre.

2e Circonscription de RIOM.

M. MAISON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.926 voix.

Chers Concitoyens,

Sollicité par de nombreux coreligionnaires politiques de la 2e circonscription de Riom, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages comme républicain radical-socialiste.

Si ma détermination a été si tardive, c'est parce que j'espérais, jusqu'au dernier moment, voir surgir une candidature régionale de même nuance politique.

Cette candidature ne s'étant pas produite, je me porte résolument contre l'unifié citoyen Varenne, dont la politique ne tend rien moins qu'à la ruine de la France.

Partisan de la diminution des gros traitements, il est monté à la tribune pour approuver, sans vous avoir prévenus, l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

De concert avec les représentants des cantons intéressés, il a fait plusieurs démarches auprès de M. le Ministre des Travaux publics pour obtenir la mise à l'étude de deux projets des lignes de chemins de fer de Gouttières à Montluçon par Pionsat et de Gouttières à Eygurande par Pontaumur. M. Millerand a promis son concours le plus bienveillant et le plus empressé.

Le Ministre, violemment pris à partie par ses adversaires, dans la séance du 15 mars dernier, à propos de l'affaire Duez, n'a pu compter sur l'appui de notre représentant.

Ce dernier peut-il espérer voir aboutir les nouvelles démarches qu'il pourrait tenter en faveur des deux projets ?

En 1906, il s'est présenté avec un programme de républicain socialiste. Aujourd'hui, faisant partie du groupe des socialistes unifiés, il nous achemine vers le collectivisme, qui ne me paraît pas être l'idéal de notre circonscription.

Ne serait-il pas humiliant pour notre région d'être représentée à la Chambre par un citoyen pris hors de son sein, qui fait prévaloir ses opinions personnelles plutôt que celles de ses électeurs, et compromet gravement leurs intérêts matériels par son opposition systématique au Gouvernement ?

C'est pour protester contre cette conduite politique que j'accepte d'être le porte drapeau du parti républicain avancé dans cette circonscription.

Mon programme est le suivant :

Liberté de conscience absolue ;

Rendre plus effective l'obligation de l'instruction, dont il serait superflu de célébrer les bienfaits ;

Développer et réaliser de plus en plus les idées de mutualité et de solidarité ;

Favoriser l'union du travail et du capital, que je considère comme deux associés dont la bonne harmonie est indispensable au bien-être de tous les citoyens, leur solidarité est telle qu'ils ne peuvent vivre l'un sans l'autre ;

Mettre notre indépendance et nos libertés à l'abri d'un coup de main de l'étranger, en maintenant fortes notre flotte et notre armée ;

Rechercher les moyens pour obtenir un arbitrage obligatoire, en cas de conflits entre les nations, en vue d'arriver au désarmement général pour le bien de l'humanité tout entière ;

Modifier notre organisation judiciaire actuelle qui est une de nos plaies sociales ;

Pour me résumer, faire le nécessaire pour que soient mis en pratique les grands principes de la Révolution : liberté, égalité, fraternité.

En attendant le résultat du scrutin j'adresse à tous un salut cordial.

E. MAISON,

Conseiller général,
Maire de Saint-Gervais.

P. S. — Je n'aurai probablement pas le temps de me rendre dans toutes les communes de ma circonscription. Les électeurs voudront bien m'en excuser. Si je suis votre élu, j'irai partout vous témoigner ma reconnaissance et m'enquérir de vos besoins.

Mes chers Concitoyens,

Mes adversaires, profitant de ce que, dans une profession de foi rédigée à la hâte, j'ai négligé de vous faire part en détail des réformes auxquelles je compte m'associer si vous me faites l'honneur de m'élire, me présentent, soit comme un républicain sans couleur, soit comme un dangereux socialiste.

Je viens donc, citoyens, à la veille de la consultation électorale, vous répéter ce que, dans les nombreuses conférences faites devant vous pendant ces quelques jours, j'ai développé et ce sur quoi je me suis expliqué.

Je suis l'adversaire hardi du monopole de l'enseignement qui serait une atteinte à la liberté de conscience et qui, s'il était réalisé à cette heure, entraînerait l'État dans des dépenses de plusieurs centaines de millions ; ce que je veux, c'est le contrôle de l'État et l'égalité des diplômes pour les professeurs.

Je suis partisan de la réforme électorale et je voterai en premier lieu la loi qui assurera la sincérité du vote.

Fils de cultivateurs, sachant combien est chère la propriété acquise par votre labeur, sachant combien est productrice l'initiative individuelle, je suis l'ennemi irréductible du collectivisme.

Tels sont, citoyens les points principaux de mon programme.

Vive la République démocratique et guerre au collectivisme !

E. MAISON,

Maire de Saint-Gervais,
Conseiller général.

Circonscription de THIERS.

M. CHAMERLAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.216 voix.

Citoyens,

Cédant aux instances pressantes de mes meilleurs amis, je viens pour la cinquième fois solliciter de vous le renouvellement de mon mandat.

N'ayant jamais faibli à mes engagements, tous mes actes politiques auront, je l'espère, votre approbation comme ils ont eu celle de ma conscience.

Aussi est-ce sans crainte que je me présente à vous; l'homme que j'étais il y a quinze ans, quand pour la première fois vous m'avez appelé à l'honneur de vous représenter, je le suis encore.

Serviteur fidèle et respectueux de nos institutions, j'ai voulu une France pacifique et glorieuse.

Pacifique dans une dignité sereine qu'autorisent sa force et son génie.

Glorieuse, non de la gloire stérile des armes, mais des productions fécondes de l'intelligence.

Amant passionné de la liberté, j'ai collaboré de toutes mes forces à la confection des lois d'émancipation économique et intellectuelle.

Mon seul regret est de n'avoir pu faire davantage pour la grandeur de la République.

Aussi me voyez-vous prêt à lui consacrer mes dernières forces, à lui donner ma vie jusqu'à son dernier souffle.

Citoyens,

La législature qui vient de prendre fin a accompli une œuvre considérable.

Pour vous le démontrer et, en même temps, pour répondre aux critiques imméritées de nos adversaires, il suffira de rappeler les lois principales votées au cours de ces quatre dernières années :

Loi sur l'assistance aux vieillards, étendue et améliorée; sur le repos hebdomadaire; sur les conseils de guerre; sur le rachat de l'Ouest; de l'impôt sur le revenu, envoyée au Sénat; application de la loi de séparation des Églises et de l'État complétée.

Tout récemment la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui, à elle seule, suffirait pour immortaliser une assemblée. Non qu'elle soit irréprochable; je n'hésite pas à faire l'aveu de ses imperfections; mais je sais aussi que toutes les bonnes volontés de l'avenir tendront à l'améliorer.

Certes, assurer aux créateurs de la richesse nationale, courbés par l'âge, le pain de chaque jour est bien, ce n'est point assez.

Il faut mettre les vieux travailleurs complètement à l'abri des soucis rongeurs qu'engendre le besoin; c'est le devoir d'une démocratie, la France le remplira.

Voilà le passé; envisageons l'avenir sans faiblesse.

La tâche qui incombera à l'Assemblée que vous allez élire est lourde, elle ne sera cependant pas au-dessus de ses forces et de son dévouement à la chose publique.

En premier lieu se présente le vote d'une loi garantissant l'école laïque et ses maîtres contre les attaques haineuses de tous ses puissants adversaires.

Non moins pressante est la réalisation de notre programme fiscal. Il peut se résumer en cette brève formule : « Introduction de plus de justice dans la répartition de l'impôt. »

Sans plus tarder, la Chambre sera tenue de régler le statut des fonctionnaires, si impatiemment attendu par les innombrables salariés de l'État.

Il est non moins nécessaire de modifier notre législation minière et de voter l'intangibilité du domaine national, afin de le soustraire à la voracité des hommes de proie.

Ce sont là des réformes qui ne souffrent plus de retard, mais elles ne sauraient faire perdre de vue les réformes sociales que réclame impérieusement le prolétariat.

Primant toute autre question, se présente l'étude des moyens propres à améliorer les rapports du travail et du capital et à mettre fin à la guerre qui sévit à l'état permanent entre ces deux éléments constitutifs de la richesse nationale. Notre outillage économique devra faire l'objet d'un examen détaillé et approfondi.

En présence des efforts tentés par tous les gouvernements pour mettre cet outillage à la hauteur du progrès moderne, il y a obligation pour le Gouvernement de la République de suivre cet exemple, afin de permettre à l'industrie et au commerce de lutter victorieusement sur le terrain économique avec nos nombreux et puissants rivaux.

Enfin la République ne peut se soustraire à la nécessité d'appliquer toutes ses forces à organiser le crédit, à le rendre accessible au cultivateur, au commerçant et à l'industriel.

C'est par cette organisation qu'elle contribuera à augmenter les moyens de production et, par là même, à activer l'accroissement de la richesse générale.

Telles sont, à mon avis, les réformes urgentes qui s'imposent à l'étude des pouvoirs publics et du Parlement.

Si, comme je n'en veux pas douter, ce programme est le vôtre, et si vous me faites le très grand honneur de me renouveler votre confiance, ensemble nous travaillerons et nous aiderons ainsi à instaurer une république d'une beauté idéale dont l'éclat, rayonnant sur l'univers entier, guidera les peuples vers la justice et vers la liberté.

CHAMERLAT,

Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

PYRÉNÉES (BASSES-)

1re Circonscription de BAYONNE.

M. GARAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.121 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par la Fédération des groupes républicains de l'arrondissement pour poser ma candidature aux élections législatives du 24 avril, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Vous connaissez de longue date mes opinions. Partisan d'une politique de réformes et de progrès, j'ai engagé avec le Comité radical-socialiste de Bayonne, auquel j'appartiens, bien des luttes politiques à la suite desquelles la confiance des électeurs m'a appelé à occuper les fonctions de maire de Bayonne et de conseiller général des Basses-Pyrénées.

La cause des travailleurs a toujours trouvé en moi un défenseur convaincu et agissant : je crois que la meilleure façon de continuer à la servir est de laisser les réformes sociales et fiscales, telles que les retraites ouvrières et paysannes et l'impôt sur le revenu, sans dispositions inquisitoriales, produire leurs effets bienfaisants, tout en s'efforçant de les perfectionner selon les enseignements de l'expérience et grâce aux disponibilités que procurera une scrupuleuse administration de nos finances.

Je n'ai jamais cessé de défendre les idées d'ordre, en dehors desquelles il n'y a aucune espèce de travail utile ou de prospérité véritable.

Je croirais me diminuer à vos yeux en vous prodiguant la monnaie courante des promesses électorales : je consacrerai toute mon activité et tout mon travail — dont je crois avoir déjà donné des gages — à la défense des intérêts matériels et économiques de la région, au développement des sentiments et des devoirs d'humanité, de justice et de solidarité sociales, ainsi qu'à la réalisation des grands problèmes qui préoccupent les esprits dans le parti auquel je me fais l'honneur d'appartenir.

Le représentant du peuple ne doit pas se borner à jouer un rôle de parade ou de figuration. Sa mission, toute de travail et de dévouement, consiste à assurer au moyen d'une sage gestion des finances publiques, la continuité du progrès social avec le ferme désir d'améliorer les classes laborieuses. Ces deux problèmes sont, à mon sens, intimement liés l'un à l'autre. De leur solution dépendra l'avenir de notre cher pays.

Notre situation financière exige, avec beaucoup de prudence, un contrôle sévère et efficace. La Chambre ne peut pas se contenter d'adopter la formule financière de chaque exercice en accumulant les dépenses, par un déplorable esprit de surenchère, et en recherchant des expédients pour créer des recettes. Non ; son premier devoir est de contrôler l'emploi des deniers publics et de s'assurer que si l'impôt pèse parfois lourdement sur le contribuable, il est au moins employé d'une façon utile et profitable pour la collectivité.

Les lois déjà votées, en assurant la liberté de conscience et la faculté pour tous les citoyens de pratiquer leur culte, ont affranchi l'État de toutes les tutelles confessionnelles et lui ont donné, d'une façon définitive, le caractère de laïcité qui seul peut lui convenir.

Le Parlement aura le devoir de compléter les lois sur l'enseignement, de propager les bienfaits de l'instruction et de permettre à tout Français d acquérir le développement intellectuel dont il est capable.

Le parti républicain a été mis dans la nécessité absolue de protéger l'école laïque contre toute ingérence cléricale et étrangère. Partisan de la liberté de l'enseignement, je ne la comprends qu'avec le contrôle de l'État au triple point de vue de l'obligation scolaire, du respect des lois et de l'ordre public et de l'égalité des titres de capacité pour les maîtres de l'enseignement public et privé, entraînant comme conséquence l'abrogation de la loi Falloux.

Il conviendra d'élaborer un statut des fonctionnaires qui, tout en excluant le droit de grève susceptible d'apporter la perturbation dans l'État, leur accordera, en même temps que le droit commun d'association, toute garantie contre les actes d'arbitraire; règlera les conditions de recrutement, d'avancement et de discipline; écartera la plaie du favoritisme.

Ami de la paix, mais avant tout soucieux de la dignité et de la sécurité nationales, j'estime que la France doit avoir une armée et une marine fortes, respectées, et capables de la défendre contre les entreprises du dehors.

Persuadé que la liberté commerciale est un puissant facteur du progrès économique et permettra de raviver les sources de la richesse nationale; adversaire des doctrines qui créent au profit de quelques industries une prospérité factice, je demande le retour aux principes du libre-échange, condition du développement du commerce français et en particulier du port de Bayonne, ou tout au moins à un système de conventions commerciales qui empêcheront les conséquences néfastes des représailles ou des guerres de tarif avec les nations étrangères.

Mes chers concitoyens,

Telles sont les grandes lignes du programme que j'ai l'honneur de vous soumettre; j'ai à peine besoin de vous dire que si vous m'honorez de votre confiance, rien de ce qui touche vos intérêts ne me laissera indifférent et je m'emploierai, dans la mesure de mes forces, à accroître le développement et la prospérité de notre belle région.

Une longue et déplorable équivoque politique a longtemps pesé sur la première circonscription de Bayonne. C'est en vain qu'on essaye de la perpétuer. Votre verdict sera l'éclatant témoignage que notre arrondissement, fidèle a son passé républicain, veut contribuer à l'œuvre de progrès bienfaisant et de grandeur morale qui est l'idéal de la République laïque, démocratique et sociale!

Vive la République!

J. GARAT.

Avocat,
Docteur en droit,
Maire de Bayonne,
Conseiller général des Basses-Pyrénées.

2e Circonscription de BAYONNE.

M. Léon GUICHENNÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.893 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat législatif que deux fois déjà vous avez bien voulu me confier.

Ayant toujours vécu au milieu de vous je connais vos besoins et je puis dire que vos intérêts sont les miens.

Au point de vue politique, je n'ai rien à ajouter ni à retrancher de mon programme.

Je veux aujourd'hui, comme je voulais alors, une République libérale, tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, et non celle que nous subissons depuis plusieurs années et qui n'a de République que le nom.

Catholique convaincu, mais tolérant pour les idées et les conceptions des autres, j'apporterai mon loyal concours au gouvernement républicain qui respectera nos croyances et nos libertés.

Depuis quelques années, vous le savez, la liberté des consciences, la première de toutes les libertés, a subi de cruelles atteintes.

Un grand nombre de vos concitoyens ont été chassés de France ; une foule d'autres se trouvent traités en ennemis dans leur propre pays. La confiscation a été rétablie contre eux; elle a produit du milliard promis pour les retraites ouvrières, des bénéfices scandaleux au profit des liquidateurs et de leurs hommes d'affaires ; des débats récents l'ont établi.

La loi sur la séparation de l'Église et de l'État a jeté un trouble profond dans les consciences. Cette loi, par la rupture brutale du lien séculaire qu'avait noué si heureusement le Concordat, a imposé de lourdes charges aux fidèles pour le service du culte, pour la construction et l'entretien des églises.

Les maigres traitements que la première Révolution avait alloués aux prêtres, en représentation des biens dont l'Eglise avait été spoliée ont été supprimés et c'est vous, chers Concitoyens, vous pour la plupart desquels la vie est si difficile qui devez les payer actuellement. L'État vous laisse la jouissance de vos églises, mais à la charge par vous de les entretenir et d'en payer les grosses réparations, il se réserve même de les reprendre pour la moindre infraction commise à une loi pleine d'embûches et de perfidies.

Vous penserez sans doute avec moi qu'une revision profonde de cette loi s'impose. Il faut que les relations soient renouées entre les pouvoirs publics et les représentants de l'Eglise.

De leur entente rationnelle pourra résulter ou bien un nouveau concordat, ou bien une loi nouvelle respectant intégralement les droits imprescriptibles de la conscience.

La prochaine législature aura à s'occuper des projets de la loi Doumergue qui, s'ils étaient votés, porteraient une atteinte grave à la liberté d'enseignement et aux droits appartenant aux pères de famille dans l'instruction et l'éducation de leurs enfants ; elle aura également à s'occuper du statut des fonctionnaires, de la réforme électorale et enfin de la réforme fiscale, lorsque le Sénat aura discuté l'impôt sur le revenu.

Partisan absolu de la liberté d'enseignement, je voterai contre les projets de loi connus sous le nom de projets de loi Doumergue.

Ces projets de loi ont soulevé à bon droit des protestations d'un grand nombre de pères et de mères de famille.

Vos enfants sont à vous. Vous devez rester maîtres de leur éducation. Vous avez sur eux une autorité sacrée que personne ne peut vous enlever. Vous avez le droit d'empêcher qu'on leur inocule des doctrines funestes, qui détruiraient en eux avec la connaissance et l'amour de Dieu, le respect et le dévouement envers vous et envers la patrie.

Quant au statut des fonctionnaires, promis depuis si longtemps et jamais donné, il importe de le régler au plus tôt ; l'avancement doit être donné au mérite, au travail et non à la faveur.

En ce qui concerne la réforme fiscale, je suis décidé à combattre l'impôt global et progressif qui entraînerait l'inquisition et livrerait le contribuable à l'arbitraire et à la délation ; je voterai par contre toutes les mesures nécessaires pour répartir plus équitablement les charges fiscales, de façon à dégrever le petit contribuable.

Quant à la réforme électorale, elle me paraît être d'une urgence absolue ; sans elle, en effet, on ne peut accomplir la réforme administrative, on ne peut réduire et changer ce vieil outillage administratif qui remonte à une époque à laquelle on ne connaissait ni les chemins de fer, ni les télégraphes, ni le téléphone. Le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle apporterait la dignité et la paix dans les luttes électorales.

La représentation proportionnelle n'est pas l'affaire d'un parti ; c'est une question nationale. Elle a pour elle l'avenir, parce qu'elle est la justice. C'est le plus sûr moyen d'avoir un régime de justice et de liberté.

Cette année, le budget n'a pu être établi que par un emprunt de cent quatre-vingt-un millions ; notre dette est de 44 milliards ; les dépenses prévues au budget pour l'année 1910 s'élèvent à 4 milliards 200 millions, et dans cette somme ne figure pas celle que l'État devra consacrer chaque année pour les retraites ouvrières et paysannes. Cette loi, promise depuis si longtemps et attendue avec une juste impatience par ceux qui seront appelés à en bénéficier, devra être mise incessamment en application.

Par ailleurs, le Parlement doit songer à accroître notre force navale si compromise par le gaspillage et l'incompétence de ceux qui devaient veiller sur elle ; il doit songer également à mieux organiser la défense nationale ; or, il ne faut pas penser, pour créer les ressources nécessaires à cet effet, à l'établissement de nouveaux impôts ; le pays n'en veut pas et il n'est déjà que trop chargé.

La réforme administrative, qui entraînera la suppression d'un très grand nombre de fonctionnaires, permettra par des économies annuelles de 200 millions au moins de trouver les ressources nécessaires pour payer les dépenses sans recourir à des emprunts ou à de nouveaux impôts.

Le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle permettrait d'accomplir cette réforme qui ne se fera pas avec le scrutin d'arrondissement.

Le budget des dépenses de l'État français s'est accru de 1906 à 1910 de plus de cinq cent quarante millions.

Le parti radical est seul responsable de cette situation et s'il reste encore longtemps au pouvoir, où mènera-t-il, en gaspillant ainsi les deniers publics, la fortune de notre beau pays ?

Mes chers compatriotes,

Par deux fois vous m'avez honoré de votre confiance. Si vous m'accordez encore vos suffrages, je continuerai la même lutte contre la politique sectaire qui divise et trouble profondément le pays.

Je m'opposerai à tous les monopoles : monopole d'alcool, monopole d'assurance, etc.

Je réclamerai la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté des cultes, la liberté d'association, le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, et enfin

des économies considérables dans nos finances que la réforme administrative promise depuis longtemps peut seule réaliser par la diminution d'un très grand nombre de fonctionnaires.

Si vous approuvez ce programme, vous voterez pour moi le 24 courant.

Veuillez agréer, mes chers Concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

Léon GUICHENNÉ,
Avocat,
Député sortant.

Circonscription de MAULÉON.

M. PRADET-BALADE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.084 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis dix années que j'ai le grand honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés, vous connaissez suffisamment les actes de ma vie politique, mes convictions et mes idées pour que je n'aie pas à vous développer un long programme.

Je me suis toujours efforcé de rester fidèle à mes promesses et de représenter loyalement mon arrondissement suivant les sentiments et les tendances de la grande majorité de mes électeurs. Républicain sincère, sans que je me croie obligé d'accoler à ce titre une épithète plus ou moins retentissante, j'ai toujours le désir et le ferme espoir de réaliser dans la démocratie un idéal de justice, de liberté et de tolérance. J'estime que la République, c'est l'ensemble de tous les citoyens à quelque opinion qu'ils appartiennent, qu'elle ne saurait être confisquée au profit d'une coterie, qu'elle doit la liberté la plus large à tous les Français. Il faut en finir avec la politique d'oppression, de délation et de corruption que quelques sectaires veulent instaurer parmi nous, en essayant de faire croire que tout est dû à la faveur et rien à la justice. Donnons à ce pays la conception de la liberté, même pour nos adversaires. Plus de luttes ni de querelles religieuses dans lesquelles s'épuise la meilleure part de notre activité. Inspirons-nous de la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme : que nul ne doit être inquiété pour ses opinions ou ses croyances. La loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre laquelle j'ai voté et qui a grevé les populations d'un impôt nouveau, a été accomplie contre la volonté des catholiques. En retour, il faut assurer à ce pays la liberté de conscience, le libre exercice du culte, le respect des sentiments religieux, sans lois restrictives. Il est à souhaiter, dans un but de pacification bien désirable, qu'une entente avec le Saint-Siège règle définitivement les questions religieuses. Partisan convaincu de la liberté d'enseignement, je m'élèverai toujours avec énergie contre toute proposition qui voudrait en confier le monopole à l'Etat. L'enfant appartient à ses parents ; seuls, ces derniers ont le droit de diriger son éducation et de contrôler l'instruction qui lui est donnée. L'école laïque doit conserver la neutralité la plus stricte ; on n'y doit point violer la conscience de l'enfant, ni essayer de porter atteinte à ses croyances.

Au point de vue fiscal et économique, il est temps de se ressaisir. Il faut renoncer à la politique de surenchère qui ruine le pays. Nos budgets augmentent toujours et sans cesse aussi on nous fait entrevoir de nouvelles dépenses sous prétexte de progrès démocratique.

Si les lois sociales sont utiles, s'il est nécessaire d'améliorer les conditions matérielles et morales de l'existence pour l'ouvrier et pour ceux qui souffrent, il faut cependant proportionner les dépenses aux ressources de la nation. Ce n'est pas sans danger qu'on fait peser de nouveaux impôts sur les travailleurs.

L'agriculteur, comme le commerçant et l'industriel, veut pouvoir travailler dans la sécurité du lendemain sans avoir à redouter toujours des charges nouvelles. Si je suis en principe partisan d'une meilleure répartition de l'impôt, au besoin même d'un changement dans son assiette, je ne voterai pas un impôt sur le revenu qui admettra la taxation arbitraire, l'inquisition chez les particuliers, la vexation, la progressivité et qui, loin de dégrever l'agriculteur, pèsera formidablement sur lui, sur le commerce et sur l'industrie. Au reste, c'est, à mon avis, par la compression des dépenses, par les économies qu'on arrivera à l'amélioration de nos budgets : ne pas hésiter à supprimer un grand nombre de fonctionnaires parfaitement inutiles, réaliser la réforme administrative, la décentralisation. Pour arriver à ces réformes, réclamées et promises depuis si longtemps, il faut commencer par modifier le mode de scrutin actuel qui libérera le député : supprimer le scrutin d'arrondissement et établir le scrutin de liste par région ou par département avec la représentation proportionnelle. C'est là une question de justice. Si le Gouvernement appartient à la majorité, les minorités ont le droit d'être représentées et elles ne peuvent l'être qu'avec la représentation proportionnelle.

Ai-je besoin de dire que je répudie hautement toutes doctrines antimilitaristes et que je veux qu'on apprenne à nos enfants le culte du devoir et celui de la patrie !

Je suis aussi l'adversaire de toutes ces théories qui tendent à confier à l'Etat tous les monopoles et tous les services publics, théories socialistes qui conduiraient infailliblement la nation à sa perte.

Tel est le programme autour duquel je veux rallier tous les honnêtes gens, tous les Basques qui aiment sincèrement la République et qui veulent la servir avec désintéressement et avec fidélité.

Léon PRADET-BALADE,
Député sortant.

Circonscription d'OLORON.

M. BARTHOU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.547 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je sollicite de votre confiance, inlassablement fidèle, le renouvellement de mon mandat. Depuis près de vingt et un ans que je l'exerce, j'ai apporté à la défense de vos intérêts et de vos idées une ardeur vigilante et une continuité de dévouement qui n'ont pas connu de défaillance.

Aux critiques passionnées d'une minorité dont l'impuissance exaspère l'injustice, j'oppose avec une ferme tranquillité les résultats obtenus : ils dépassent mes promesses. Les hautes situations dont m'ont investi, à cinq reprises, la confiance du Président de la République et celle u Parlement m'ont permis de vous mieux servir. Au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, je n'ai pas cessé d'appartenir aux conseils du Gouvernement. Mon

mandat de député s'est ainsi confondu avec mes devoirs de Ministre dans une solidarité dont je ne répudie aucun vote, aucun discours, aucun acte. Ils vous appartiennent : en les appréciant, vous jugerez l'œuvre de la législature expirante.

Le Parlement, sans se départir de la modération et du libéralisme qui avaient inspiré la loi du 9 décembre 1905, a fait passer dans l'application, par des lois nouvelles, la grande œuvre de la séparation des Églises et de l'État. Malgré l'intransigeance des ordres venus de Rome, il n'a été porté d'atteinte ni à la liberté de conscience, qui reste le plus sacré des devoirs, ni à la pratique du culte. La tactique du cléricalisme impénitent, changeant alors de face, s'en est pris à l'école laïque. Nous la défendrons par des mesures nécessaires contre des attaques injustifiées.

La loi du 5 avril 1910, en organisant les retraites ouvrières et paysannes, a marqué un progrès social dont la démocratie attendait avec une légitime impatience la réalisation depuis longtemps promise. D'autre part, la revision de notre législation douanière a fortifié contre les dangers croissants de la concurrence étrangère la protection de l'industrie et de l'agriculture nationales.

Cette protection des activités créatices du pays devra se compléter par une législation ouvrière qui, sur la base de l'organisation syndicale et du contrat de travail assurera l'harmonie nécessaire entre les deux éléments également indispensables de la production.

Le Sénat fera aboutir, sous l'impulsion attentive et énergique du Gouvernement, la refonte de nos lois fiscales, dont seul l'impôt sur le revenu permettra de relever les inégalités et de corriger les injustices. Son principe, presque unanimement accepté, vaudra surtout par les moyens d'application, qui doivent exclure toutes les mesures oppressives de la liberté du foyer et du secret commercial.

Le statut légal concédé aux fonctionnaires, où leurs droits et leurs devoirs seront rigoureusement définis, conciliera les garanties impartiales qui leur sont dues avec les droits imprescriptibles de l'ordre public et de la souveraineté nationale.

La réforme administrative, dont j'ai souvent proclamé l'urgence, et la réorganisation judiciaire, dont ma fonction actuelle m'a permis de mesurer l'étendue, doivent avoir pour cadre et pour moyen d'exécution un élargissement du scrutin, approprié aux nécessités d'une situation nouvelle. Mais la réforme électorale, qui doit être faite par l'entente commune des républicains, dans l'intérêt de la République, risquerait de devenir la plus désastreuse des aventures si elle sacrifiait à des principes abstraits la vie des majorités et l'action du Gouvernement.

La méthode dans les travaux parlementaires n'importe pas moins, à mes yeux, que le mode même du scrutin. L'œuvre de la Chambre nouvelle ne sera pratique et féconde qu'à la condition de se limiter dans un programme nettement arrêté et dont l'application sera poursuivie avec ordre, clarté et résolution. Je m'y emploierai, pour ma part, de tous mes efforts.

Mes chers Concitoyens, si vous me faites, pour la sixième fois, l'honneur de me confier, avec votre drapeau, les intérêts de notre cher arrondissement d'Oloron et de la République démocratique, ils ne périclíteront pas entre mes mains. Mon passé vous répond de moi, et j'invoque au profit de mes promesses le bénéfice de mes actes. Le scrutin du 24 avril resserrera les liens indissolubles qu'ont créés entre nous, depuis la grande bataille de 1889, tant de victoires communes. A défaut d'une lutte franchement ouverte, surveillez et déjouez la perfidie des intrigues secrètes. Tous aux urnes, pour la République !

Louis BARTHOU,

Député sortant,

Président du Conseil général,

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Circonscription d'ORTHEZ.

M. Léon BÉRARD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.100 voix.

Mes chers concitoyens,

Ma candidature est issue des sympathies populaires. Il m'est infiniment agréable qu'elle ait mérité l'approbation enthousiaste des maires et adjoints républicains de l'arrondissement, — représentants qualifiés et libres interprètes de la démocratie paysanne.

Au cours de ma vie publique, j'ai constamment préféré la politique de plein air au mystère étroit des coteries. Et j'ai assez souvent exprimé mes opinions pour que je puisse me borner, aujourd'hui, à vous résumer très simplement les idées au service desquelles je me propose d'exercer — s'il vous plaît de me le confier — le mandat que j'ai l'honneur de solliciter de vous.

Je n'invoque auprès de vous que le titre de républicain et ne veux point d'autre vocable politique. Je me suis toujours gardé de le faire suivre de quelque qualificatif de renfort et de le confondre dans aucune de ces raisons sociales qui abritent provisoirement des principes plutôt qu'elles ne le définissent.

Je me rattache, par les opinions que je me suis librement faites, à l'Alliance républicaine démocratique. Avec les hommes d'Etat qui dirigent ce parti, je veux une république modérée et sage, mais attentive à défendre l'œuvre républicaine et résolue à la compléter en favorisant hardiment le progrès social. Avec eux je suis convaincu que l'on peut concilier, en politique, des nécessités diverses et qui semblent à d'autres partis inconciliables : le progrès et l'ordre, le pouvoir et la liberté, les droits de l'Etat laïque et l'absolue liberté des croyances, l'amour de la paix et le soin jaloux de la grandeur française.

De toute la sincérité de mon patriotisme, je désire le rétablissement de la paix morale dans ce pays de France qui a trop souvent besoin d'être pacifié.

Invariablement fidèle au principe républicain de la liberté de conscience, la préférence affectueusement vigilante que tout républicain doit à l'école laïque ne m'inclinera jamais à rien entreprendre contre la liberté d'enseignement.

Cette liberté je la veux entière, sous le contrôle impartial de l'Etat, juge de la capacité professionnelle et de la moralité de tous les maîtres. Je veux que le père de famille puisse confier son enfant à l'éducateur de son choix. Je ne puis admettre le monopole de l'enseignement, qui ne saurait passer pour conforme à la vérité républicaine puisqu'il est résolument contraire à toute liberté.

Je souhaite l'apaisement. Il ne me paraît possible que dans l'observation des lois nationales. Je ne puis le concevoir hors de ces solutions empruntées à la plus haute tradition républicaine : complète laïcité de l'Etat, complète liberté des religions, séparation de la conscience religieuse et de la conscience politique, — les croyants se détachant de toute politique confessionnelle pour ne plus compromettre dans les agitations d'un parti les intérêts de leur foi.

C'est mon vœu le plus sincère que dans une France enfin libérée des querelles religieuses, le parti républicain puisse se consacrer au profit de la démocratie laborieuse, à ces œuvres de justice réparative sans lesquelles la République resterait comme inachevée.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes constitue un de ces progrès dont jamais le principe sera remis en question. Comme toutes les lois celle-ci est à tout moment perfec-

tible. Il y aura très certainement lieu d'en corriger le détail et d'en améliorer le texte en s'inspirant des vœux des travailleurs.

Compléter notre système d'assurance sociale, créer le crédit ouvrier, achever l'organisation du droit syndical : c'est un vaste programme qui s'offre à l'activité réformatrice des républicains démocrates.

Mais il est clair qu'une politique de rigoureuse économie et de sagesse financière demeure comme la condition préalable de tous ces progrès.

L'impôt sur le revenu m'apparaît comme indubitablement plus juste, en son principe, que les quatre contributions directes. Mais je ne voterai point, tel qu'il a été voté par la Chambre, le projet de réforme fiscale (impôt Caillaux), actuellement soumis au Sénat. Parmi tous les projets d'impôt sur le revenu, mes préférences vont à celui qui réalisera au profit de l'agriculture, le dégrèvement si longtemps promis et qui n'affectera aucun caractère inquisitorial et ne portera atteinte ni à la propriété ni à la liberté individuelle.

C'est par une telle réforme de l'impôt, c'est aussi par le bon ordre dans les finances qu'il devra être fait face aux dépenses publiques. Je ne suis point, pour ma part, partisan de nouveaux monopoles d'Etat (alcool, pétrole, assurances), dont quelques-uns équivaudraient pour le public à de nouveaux impôts indirects et qui auraient pour résultat immédiat de susciter de nouvelles légions de fonctionnaires, alors que notre vœu très instant est de réduire le nombre des emplois publics.

Je pense, avec d'excellents républicains, que beaucoup de nos progrès resteront illusoires tant que nous n'aurons point réformé nos mœurs politiques et nos méthodes parlementaires. Et avec eux je crois que ces grands changements sont en partie subordonnés à la réforme électorale.

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle m'apparaît comme l'expression même de la justice distributive en matière d'élections. Je voudrais, seulement, que le système électoral adopté fût clair pour tous; qu'on le soumît à une expérimentation préalable ; que la réforme fût faite par les républicains.

Je n'oublie pas, mes chers concitoyens, que les intérêts agricoles dominent parmi ceux que je sollicite l'honneur de défendre. Issu d'une famille d'agriculteurs, constamment fidèle à notre terre béarnaise, il me semble que je n'aurai qu'à prendre conseil de mes goûts et de mes affection pour être le bon serviteur de vos droits et de vos intérêts.

Je m'engage, si je suis élu, à lutter de toute mon énergie pour une réforme complète de la loi sur la tuberculose bovine, pour la complète suppression des difficultés et des procès auxquels donne lieu la législation actuelle et qui vous sont, je le sais, si gravement préjudiciables.

Je suis, mes chers concitoyens, de ceux qui pensent que la République n'est rien si elle n'est le Droit organisé. Et c'est de la justice seule — à l'exclusion de toute idée de faveur — que j'entends m'inspirer dans l'exercice du mandat public qu il vous plairait de me confier. Soucieux de créer entre vous et moi des liens plus permanents et plus solides que ceux qui naissent des élections, je vous convie à une large et sincère collaboration politique.

C'est, Messieurs, avec confiance que je fais appel à vos suffrages ; c'est de tout cœur que je vous assure de mon absolu dévouement.

Vive l'arrondissement d'Orthez !

Vive la République !

Léon BÉRARD,
Avocat,
Conseiller général des Basses-Pyrénées.

1re Circonscription de PAU.

M. d'IRIART D'ETCHEPARE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8 279 voix.

Mes chers concitoyens,

Pour la quatrième fois, avec le concours de tous les républicains qui ont défendu jusqu'à ce jour la République laïque et démocratique dans la circonscription, je me présente à vos suffrages.

J'ai conscience d'être resté fidèle au programme que je vous ai exposé et qu'à trois reprises vos suffrages ont ratifié.

Ennemi des utopies décevantes du collectivisme, je suis de ceux qui estiment qu'il faut marcher résolument dans la voie des réformes sociales. Mais je suis l'adversaire décidé des rêveurs inconscients — je l'espère — qui, pour aboutir à ce résultat, veulent aveuglément bouleverser l'état actuel des choses et compromettre la richesse et le crédit de la France ; car sans ces deux éléments nous n'aurions pu assurer à notre Patrie une place unique dans le monde civilisé et une force d'action sans laquelle nous n'aurions pu recueillir le bénéfice des alliances et des amitiés solides, sauvegarde de la paix et de la prospérité nationales.

Nous possédons une armée forte pour laquelle nous avons consenti tous les sacrifices nécessaires en réduisant cependant, dans l'intérêt de la démocratie, le service militaire à deux ans. — Je suis prêt aussi à voter les crédits nécessaires à la Marine, mais en créant un système de contrôle plus efficace sur les dépenses afin d'éviter tout gaspillage et toute perte de temps dans les constructions navales.

Depuis dix ans les républicains ont donné à l'Agriculture un essor qu'elle n'avait jamais connu. Grâce aux mutualités agricoles, au crédit agricole, complété par la nouvelle loi sur le crédit à long terme, grâce à l'augmentation des primes consacrées à l'élevage sous toutes ses formes, grâce à la loi sur les fraudes et aux lois douanières, nous avons pu améliorer sensiblement la situation de nos agriculteurs, en attendant que nous obtenions enfin la suppression du principe de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Le grand problème des retraites — sans être solutionné définitivement — est réalisé par la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Sans doute cette loi peut soulever certaines critiques notamment en ce qui concerne la limite d'âge de 65 ans et la capitalisation, défendue cependant par M. Ribot devant le Sénat. — Mais le principe figure dans notre législation et prépare le mouvement qui réalisera l'union du capital et du travail par l'accession progressive de la classe ouvrière à la propriété (lois sur les habitations à bon marché, etc.) ou à la participation aux bénéfices dans la grande industrie, qui rendront de plus en plus rares les conflits économiques désastreux pour tous.

Ce n'est pas en supprimant quelques sous-préfets qu'on résoudra le problème de la décentralisation, mais plutôt en commençant par élargir les pouvoirs des assemblées départementales et communales afin de simplifier les rouages d'une administration compliquée, qui, centralisée, retarde trop souvent l'expédition des affaires.

La longue discussion qui s'est produite à la Chambre à propos de l'impôt sur le revenu a permis au pays de mieux apprécier la réforme fiscale. La péréquation de l'impôt suivant la fortune de chaque citoyen, est chose souverainement juste. Mais on doit aboutir à sa réa-

lisation sans vexations inutiles et sans procédés inquisitoriaux, contre lesquels se révolteraient avec raison tous les contribuables.

Il me paraît aussi singulièrement dangereux de n'entrevoir la solution des questions financières que par la création de monopoles d'Etat. Il y a d'autres ressources à créer notamment par la suppression du privilège des bouilleurs de cru — suppression que j'ai votée à plusieurs reprises et qui fournirait, en empêchant la fraude, des ressources considérables.

Partisan résolu de l'ordre dans la République, autant je suis disposé à accorder aux fonctionnaires toutes les garanties pour défendre leurs intérêts professionnels et assurer la pleine justice dans l'avancement, autant je réprouve la théorie abominable qui veut leur octroyer le droit de grève et la possibilité de désorganiser les services publics dont ils ont charge vis-à-vis de la Nation tout entière.

En vain le Président du Conseil a-t-il fait appel à tous pour amener dans le pays l'apaisement des esprits au point de vue religieux !

A la veille des élections la guerre a été à nouveau déclarée à l'école laïque : le but de nos adversaires est de détruire l'œuvre commencée par Jules Ferry. Je ne suis pas disposé — les Eglises étant libres dans l'Etat souverain — à voter des lois de persécution ; mais, comme tous les républicains, je défendrai avec la dernière énergie et l'école et l'instituteur.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre pendant dix ans ; vous savez que j'ai toujours veillé de mon mieux aux intérêts de vos communes, sans considérer l'opinion de ceux qui les administrent, et vous savez aussi que je me suis efforcé de faire rendre à tous la justice.

Peu m'importe donc les attaques violentes ou injustes dont je peux être l'objet.

Vous avez eu toujours confiance en moi. J'ai en vous aussi pleine confiance et attends votre verdict sans inquiétude.

Ce que j'ai été, je continuerai à l'être en me maintenant dans la formule des républicains de gauche, sans distinction de vocables ou de nuances — ni révolution, ni réaction, — réalisation progressive mais résolue des réformes qui doivent assurer, comme l'assistance et les retraites, plus de bien-être à ceux qui souffrent et aboutir dans la République et par la République au maximum de justice sociale et de fraternité.

L. D'IRIART D'ETCHEPARE,
Député sortant de la 1re circonscription de Pau,
Conseiller général,
Ancien secrétaire de la Chambre des Députés,
Président du groupe de la gauche démocratique.

2e Circonscription de PAU.

M. Joseph de GONTAUT-BIRON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.043 voix.

Mes chers concitoyens,

En venant solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je cède aux instances de nombreux amis et de mon frère, qu'il y a quatre ans, vous avez investi de

votre confiance. Celui-ci, fort de votre sympathie, avait tous les titres pour tenir cette fois encore le drapeau du parti républicain dans la 2e circonscription. Malgré mes démarches réitérées et pressantes, je n'ai pu le décider à accepter la candidature. Je me rends donc au devoir que votre amitié et votre estime m'imposent.

Nous nous connaissons de trop longue date pour qu'il soit nécessaire de faire une longue profession de foi.

En 1900 et 1902, je vous disais : républicain aussi résolu que convaincu, je confonds dans le même idéal la République et la Patrie ; je veux que l'une s'inspire toujours et avant tout de la liberté, je veux que l'autre soit toujours plus grande.

Comme la très grande majorité d'entre vous, je pensais que les divisions avaient assez duré, qu'une politique d'apaisement et de conciliation était nécessaire pour entrer résolument dans la voie des réformes. J'estimais que celles-ci étaient irréalisables sans l'ordre, la liberté et la paix.

Mes convictions sont restées les mêmes et je vous dois aujourd'hui, sur chacun des points de mon programme, des explications aussi franches, aussi nettes, aussi précises qu'alors.

J'estime que les questions agricoles demeurent parmi les premières qui doivent, dans notre pays, mériter l'appui et l'encouragement des pouvoirs publics.

J'appuierai de toutes mes forces les propositions ou les projets de loi ayant pour objet la revision de l'impôt foncier. Celle-ci intéresse au premier chef les populations agricoles si laborieuses et si lourdement chargées. Je m emploierai à obtenir la création de chambres d'agriculture et la revision du cadastre, déjà demandées par moi en 1900.

J'insisterai sur la modification la loi du 23 février 1905 sur la tuberculose bovine, si préjudiciable aux agriculteurs et je ferai tous mes efforts pour arriver, sinon à la transaction libre, telle qu'elle existait autrefois, du moins à l'abaissement du délai actuel de vente définitive, de 30 jours à 9 jours.

Les uns et les autres, vous connaissez ma sollicitude pour l'élevage. Je n'ai pas besoin d'insister pour vous assurer que, comme par le passé, et d'une façon constante, je ferai mon possible pour que cette industrie si importante pour la région reçoive tous les encouragements auxquels elle a droit. Je provoquerai et j'appuierai les mesures qui rendront la vente de vos produits plus rémunératrice, les récompenses plus nombreuses et plus élevées.

La réforme fiscale reste, pour l'avenir de la France et pour chacun des Français, une des plus urgentes et des plus importantes.

J'estime qu'il importe de remanier les contributions directes vieillies et qui ne sont plus en rapport avec les revenus des contribuables. L'impôt des portes et fenêtres doit disparaître.

Vous connaissez mes idées sur le projet d'impôt sur le revenu. J'avais l'honneur de les exposer dans ma précédente profession de foi et en 1906, je tins à les faire connaître à nouveau dans mes déclarations à MM. les électeurs sénatoriaux du département. Mon opinion sur cette question n'a pas varié. Je suis partisan de l'impôt sur le revenu. Mais vous m'approuvez tous, j'en ai la certitude, quand j'affirme que cet impôt doit épargner le revenu du travail qui est sacré. La déclaration seule du propriétaire doit en rester la base ; le représentant du fisc ne peut en aucun cas s'introduire, comme il est prévu dans le projet actuel, dans vos demeures pour y contrôler vos dépenses et vos ressources. Un tel impôt ne serait, aux mains de ceux qui seraient chargés de l'appliquer, qu'un misérable instrument de tyrannie.

Les lois de solidarité sociale restent parmi celles qui doivent préoccuper avant tout les partisans des réformes et du progrès.

C'est ainsi que j'applaudis sans réserve à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui assurera le pain de leurs vieux jours aux malheureux ouvriers des villes et des campagnes que la fatalité ou des revers de fortune ont privé de la sécurité du lendemain.

J'approuve également pleinement la loi sur le bien de famille insaisissable qui consacre l'inviolabilité de la maison et du champ où l'on a vécu.

Efforçons-nous de rendre de plus en plus facile l'accession des travailleurs à la propriété. Cette accession plus large sera obtenue par une législation qui, sans chercher à bouleverser l'ordre social établi, doit en atténuer cependant les inégalités. Allons toujours vers les humbles et vers ceux qui souffrent et, à notre époque de solidarité sociale, encourageons-les et aimons-les.

Toutes les réformes attendues par la démocratie sont possibles si les finances de la France sont sagement administrées. Mais depuis dix ans, avec la politique de gaspillage et de surenchère qui a été suivie, le budget s'est accru de près d'un milliard et avec les meilleurs républicains, avec tous ceux qu'une pareille situation alarme, je dis : Comment ferez-vous des réformes dans un pays le plus écrasé d'impôts qui soit au monde et avec un budget qui ne s'équilibre plus.

Il faut donc dès maintenant, — car le mal grandit, — opérer de larges coupes dans les rouages administratifs et afin de trouver les ressources nécessaires à l'équilibre de nos finances et à l'application de la loi des retraites, supprimer les emplois inutiles. La suppression d'un grand nombre de fonctionnaires s'impose. Elle fournira aisément les économies suffisantes pour permettre de mener à bien ces importantes réformes.

Lorsque cette réduction sera opérée, le Parlement aura le devoir de protéger les fonctionnaires par un statut légal contre les abus du pouvoir, le favoritisme et les excitations des syndicats à la violence. Ils sont les premières victimes de ces désordres. A notre époque de liberté, on ne comprend pas qu'ils puissent souffrir de passe-droits; mais il faut bien le dire, on ne saurait admettre davantage qu'ils puissent déserter leur poste et se mettre en grève. Ce ne serait plus seulement un danger public, mais un défi au bons sens national.

Au point de vue du problème posé devant les consciences par la question des relations de l'Église et de l'État, mes idées sont connues de chacun de vous. J'ai voté contre la loi de séparation et j'estime que dans un but de pacification bien désirable, une entente avec le Saint-Siège pourra seule mettre fin aux querelles religieuses qui ont trop duré.

C'est en m'inspirant des mêmes idées que je défendrai la liberté d'enseignement qui fait partie de nos libertés essentielles et doit demeurer intangible.

Gardons jalousement cette liberté ! et lorsque des utopistes viennent soutenir ce paradoxe monstrueux que l'enfant est la chose de l'État, je proteste de toutes mes forces. Non ! l'enfant n'appartient pas à l'État, mais bien à son père, responsable devant les siens et devant sa conscience, et seul maître de diriger son éducation dans le sens où il l'entend.

Partisan de la neutralité de l'école, j'entends que cette neutralité ne soit pas un vain mot, qu'elle y soit scrupuleusement observée et que nulle parole, nulle leçon pouvant froisser la conscience de l'enfant y soit entendue ou donnée. C'est d'ailleurs l'esprit qui guida les fondateurs de l'école publique. Ce doit être l'esprit de l'école de France.

Cette école doit rester au-dessus de nos divisions politiques et religieuses. L'instituteur ne saurait permettre aux querelles de partis d'en franchir le seuil. Il y perdrait la considération et le respect de soi-même. Il doit être le maître de jadis que les politiciens n'avaient pas à connaître et devant lequel chacun de nous s'inclinait avec respect.

Trêve donc à la politique, car le pays fatigué, découragé parfois, se demande si ces luttes continuelles prendront fin. Et c'est dans cet espoir d'apaisement, qu'il réclame plus impérieusement que jamais des lois qui modifient les conditions électorates. Ces lois assureront la sincérité et le secret du vote.

En plus, la substitution du scrutin de liste avec représentation proportionnelle au scrutin d'arrondissement sera la préface de la réforme administrative et permettra aux larges et nobles idées de s'introduire dans nos assemblées en même temps qu'elle y fera pénétrer plus de justice et d'indépendance.

Mes chers concitoyens,

Il y a quelques mois à peine, une voix autorisée, dont l'écho résonna dans toute la France, prononça des paroles de détente et d'apaisement. Les hommes qui vivent de la

politique s'en émurent. Je fus de ceux au contraire qui applaudirent sans réserve. Il n'est pas un bon Français qui en entendant cet appel à la réconciliation n'ait senti pénétrer dans son âme un peu d'espérance.

Puissent ces paroles être pour le pays le gage d'un avenir meilleur et plus grand.

Pensons à la patrie qui a trop connu les divisions intestines mais, qu'avec vous et en face de l'étranger, je souhaite toujours plus unie, c'est-à-dire plus forte, pacifiquemais fi ère, jalouse de ses droits et de son honneur.

Ces idées, je suis prêt à les défendre de nouveau devant le Parlement, si vous me faites l'honneur de me renouveler la confiance que vous m'avez toujours si largement donnée.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

Vive la France!

Vive la République!

J. de GONTAUT-BIRON,
Ancien sénateur,
Conseiller général des Basses-Pyrénées,
Maire de Navailles-Angos.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Circonscription D'ARGELÈS.

M. Paul DUPUY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.601 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vos conseillers généraux et d'arrondissement, les maires de vos principales communes, m'ont offert en ces termes la candidature à la députation :

« Profondément émus de nos divisions et de l'impuissance des partis qui les entretiennent, désirant rétablir l'union et la concorde, nous avons fait abstraction de toutes questions de personnes pour faire la fusion sur le nom d'un candidat républicain. »

Pour atteindre ce but, ils ont pensé qu'il fallait faire appel à un homme qui fût resté en dehors de vos luttes et qui cependant, loin d'être un étranger, eût au contraire avec vous d'anciennes et profondes attaches.

C'est dans ces conditions que, reportant sur moi la confiance qu'ils ont toujours témoignée à mon père, ils se sont adressés à moi. Cette confiance, je la justifierai à mon tour par mon entier dévouement, si vous ratifiez le choix de vos représentants.

Républicain de tradition et de cœur, je m'associerai activement aux œuvres de solidarité et de mutualité qui continueront à retenir l'attention du Parlement. C'est le devoir de la démocratie de venir en aide aux humbles et aux faibles.

La loi des retraites complète déjà la loi d'assistance ; en ce domaine si vaste, les initiatives pourront toujours s'exercer en faveur des déshérités des villes et des campagnes.

La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État a rendu disponibles les sommes provenant du budget des cultes ; je suis partisan d'une meilleure et plus équitable répartition de ces fonds de manière à venir en aide aux communes pauvres.

Il ne faut pas que la liberté des cultes soit un vain mot, et il convient d'assurer à chaque Français la faculté de pratiquer la religion qu'il a choisie.

C'est dans le même esprit que devra se régler le problème scolaire : le monopole de l'enseignement étant contraire au principe de la liberté, j'y suis nettement hostile ; mais l'instruction de la jeunesse est chose trop grave pour que l'État n'exerce pas sur elle un contrôle qui ne puisse toutefois aboutir à un monopole déguisé. Il est juste que les pouvoirs publics s'assurent que rien, dans les écoles, n'est contraire aux règles de l'hygiène, que rien, dans les manuels et dans les livres, n'est contraire à la morale et aux lois de la République.

Une heureuse solution de ces questions devra mettre un terme aux querelles passées,

pour le plus grand bien de la nation, dont la prospérité ne saurait se développer que dans la paix civile et le calme des esprits.

La réforme fiscale doit être envisagée avec la même volonté de prudence et de respect des personnes. Il est juste que chacun paye l'impôt à proportion de ses ressources, et l'impôt sur le revenu à cet égard est l'instrument même de l'équité fiscale, sous cette réserve toutefois que les produits du travail agricole soient exonérés et que la fiscalité ne devienne jamais inquisitoriale.

A côté de ces réformes d'ordre général, je me préoccuperai tout spécialement de ces questions agricoles et d'élevage, qui intéressent à un si haut point les laborieuses populations rurales de notre arrondissement, et qui me sont depuis longtemps familières :

Développement du crédit agricole.

Améliorations pastorales.

Création d'assurances contre la mortalité du bétail.

Création d'une école professionnelle de laiterie.

Réforme du code et du régime forestiers.

Création de nouvelles voies de communication, etc.

J'ai conscience de la responsabilité qui incombe au représentant de la circonscription dans laquelle se trouve la ville de Lourdes ; soyez sûrs que je ne laisserai jamais porter atteinte à une prospérité qui intéresse l'arrondissement tout entier.

J'aurai également à cœur le développement de vos stations thermales, et je crois être particulièrement bien placé pour les faire mieux connaître et en augmenter l'essor.

Je me maintiendrai en rapports constants avec vous et vous trouverez toujours auprès de moi l'accueil affectueux et l'appui dévoué dont vous pourrez avoir besoin.

Voilà mon programme ; je m'efforcerai de le bien remplir.

Je me présente à vous avec la volonté de concourir à toutes les entreprises qui feront la République plus forte et plus aimée. Elle doit réconcilier tous les citoyens dans un même sentiment de solidarité, dans une même aspiration au progrès.

Vive la République !

Paul DUPUY,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Candidat d'union républicaine.

Circonscription de BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

M. NOGUÈS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.045 voix.

Mes chers concitoyens,

Après quatre années passées à servir avec fidélité la cause républicaine de vos intérêts collectifs et particuliers, je viens, fort du sentiment du devoir accompli, vous demander le renouvellement de mon mandat.

J'ose dire que j'ai scrupuleusement rempli mon programme politique de 1906 et que je n'ai jamais failli à mes engagements.

Si les réformes dont j'espérais, avec vous, la réalisation au cours de la dernière législa-

ture n'ont pas toutes abouti, j'ai du moins la satisfaction de pouvoir dire qu'en toute circonstance mes efforts et mes votes se sont associés à ceux des hommes de bonne volonté qui travaillaient à cette réalisation.

Dans la marche lente mais sûre de la démocratie vers son idéal de liberté et de justice sociale, il semble bien, quoi qu'en disent les ennemis du régime républicain, que la législature qui vient de prendre fin doive compter comme une étape importante. Et pour vous qui avez suivi mes efforts et voulez juger impartialement les résultats obtenus, il me suffit de rappeler les grandes lignes de l'œuvre législative à laquelle votre confiance m'a permis de collaborer pendant quatre ans.

L'exercice du culte.

En 1906, lorsque votre libre suffrage m'a fait entrer à la Chambre, la séparation des Églises et de l'État était chose accomplie. Je n'avais donc qu'à m'incliner devant cette loi définitive et rendue nécessaire.

Cette réforme, qui figurait, ne l'oublions pas, au programme républicain depuis longues années, est entrée actuellement dans nos mœurs autant que dans nos lois et nul ne saurait songer à détruire le régime nouveau de liberté réciproque qu'elle a inauguré.

Mais je reconnais, comme je reconnaissais déjà en 1906, qu'il importe de modifier l'article 41 de la loi de séparation qui répartit entre les communes les sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes. Par le mode actuel de répartition, les petites communes aux ressources restreintes, si nombreuses dans notre région, sont lésées au profit des communes riches. Aussi ai-je déposé le 5 juin 1908, avec mes collègues républicains des Hautes-Pyrénées, une proposition de loi assurant annuellement à chaque commune une somme équivalente au traitement alloué au desservant sous le régime concordataire. Le Gouvernement a saisi la Chambre, le 23 décembre 1908, d'un projet de loi analogue, et cette modification nécessaire de l'article 41 devra être une des œuvres de la prochaine législature.

Relèvement de l'indemnité parlementaire.

La Chambre et le Sénat ont cru devoir porter de 9.000 à 15.000 francs le montant de l'indemnité parlementaire. L'une et l'autre peuvent assumer devant le pays la pleine responsabilité de cette mesure. C'est vainement que contre elle les réactionnaires protestent. Leur indignation feinte n'empêche pas leurs élus de toucher intégralement les « quinze mille ». Elle ne se manifesta d'ailleurs jamais lorsque, sous l'Empire, les membres du Corps législatif recevaient, pour la besogne que l'on sait, une somme de 84 francs par jour, en ne travaillant que trois mois par an.

Rendu indispensable par les conditions nouvelles et plus rigoureuses de l'existence (l'indemnité de 9.000 francs datait en effet de 1848), par les dépenses inévitables et grandissantes imposées aux représentants par l'accomplissement même de leur mandat, le relèvement de l'indemnité parlementaire a été accepté par le parti républicain. Il permet en effet à tous, candidats venus du peuple avec plus d'intelligence et d'activité que de fortune ou de titres de noblesse, de remplir dignement et honorablement les mandats législatifs qui leur sont confiés. Il asssure l'indépendance pécuniaire des représentants de la nation ; il les met à l'abri de toutes les tentatives et de toutes les tentations mauvaises ; il leur permet de se consacrer exclusivement à leurs fonctions. J'ai voté avec tous les élus républicains le relèvement de l'indemnité parlementaire : j'en revendique hautement la responsabilité !

L'impôt sur le revenu.

Après le vote des grandes réformes politiques (enseignement, loi militaire, liberté de la presse, de réunion, d'association, etc.) l'heure est venue des réformes sociales. Le Parle-

ment républicain n'a pas failli à sa tâche et la législature à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir a voté notamment l'impôt sur les revenus.

Il était, en effet, grand temps qu'une meilleure et plus juste répartition des charges fiscales vînt exonérer la petite propriété. Les contribuables aux ressources modestes devaient être allégés de la charge écrasante qu'un système caduc de contributions faisait peser sur eux, au seul profit des grosses fortunes et des revenus exempts d'impôts.

Retraites ouvrières et paysannes.

C'est pour moi une joie profonde d'avoir pu aider de mon vote à l'adoption du projet la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Sans doute, la République était déjà venue au secours des malheureux que la vieillesse et la maladie surprenaient dans l'indigence après une vie de travail. Le vote de la loi d'assistance obligatoire avait honoré le Parlement de 1905.

Mais l'assistance, si collective qu'elle soit, n'est qu'une forme de la charité, et la loi aujourd'hui définitive des retraites, en consacrant le droit des travailleurs, est venue très heureusement compléter l'œuvre de solidarité sociale de la troisième République. Loi définitive, disons-nous, mais non loi intangible. Elle doit être, à notre avis, complétée et élargie : elle doit s'étendre à tous les petits agriculteurs.

Lois diverses.

Il me sera permis de rappeler encore que la Chambre à laquelle j'ai appartenu a voté entre bien d'autres réformes : la loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire, des lois portant répression des fraudes alimentaires, développement du crédit agricole, création du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, modification dans un sens toujours libéral et humain de dispositions nombreuses de nos codes, réglementation du travail de nuit des femmes, limitation des heures du travail, réduction des pénalités en matière forestière, les lois réformant les conseils de guerre, assurant le secret et la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales, portant constitution d'un bien de famille insaisissable, etc., etc.

Les œuvres d'intérêt régional.

Tandis que je collaborais à l'œuvre législative, ainsi trop brièvement résumée, j'ai conscience d'avoir contribué de mon mieux à l'achèvement des projets intéressant la prospérité de notre arrondissement.

Les tramways de la Bigorre bientôt seront commencés. La longue procédure administrative est terminée ; les capitaux nécessaires sont réunis. Et tout prochainement une première ligne reliant Lourdes à Bagnères gagnera Gripp, pour être continuée par le funiculaire du Pic-du-Midi. Une autre ligne, en projet, devra aller de Bagnères à Lannemezan, par Bourg, desservant ainsi la région si déshéritée des Baronnies. Je m'emploierai de mon mieux à faire aboutir rapidement ce projet de réseau complémentaire.

Le chemin de fer d'Auch à Lannemezan n'est plus à l'état de projet où il se trouvait en 1906. Fidèle à la promesse faite à cette époque, j'ai été assez heureux pour aider à faire sortir de la période de préparation cette œuvre dont la réalisation est si impatiemment attendue par une partie importante de l'arrondissement. Cette réalisation est proche, vous avez eu tous les preuves officielles sous les yeux, de même que sont proches les grands travaux à exécuter dans la vallée d'Aure (réservoir de l'Oule et usine d'Eget) et la continuation de la ligne d'Arreau à Saint-Lary.

Le camp de Lannemezan a servi chaque année, depuis 1907, de terrain de manœuvres à des troupes de cavalerie. J'ai obtenu, de plus, qu'une Commission spéciale examinât son utilisation possible pour la création d'un champ permanent de tir. Au mois de juillet prochain, des essais de tir seront faits. Si les résultats sont satisfaisants, comme l'espèrent

des techniciens autorisés, la voie ferrée de Lannemezan à Lortet serait déplacée et on pourrait établir le champ de tir réclamé par les populations du plateau.

Tous les autres projets présentant un intérêt local ou régional ont trouvé en moi un défenseur souvent utile, toujours dévoué. Pour vous tous, mes chers concitoyens, pour la sauvegarde de vos intérêts collectifs ou particuliers, j'ai tâché d'être un mandataire fidèle et consciencieux. Aujourd'hui, comme en 1906, ce sont toute mon activité, toute ma vigilance, tout mon dévouement que je vous promets en échange de votre confiance.

Le Programme de demain.

L'œuvre du parti républicain que je viens de retracer à grands traits ne saurait être considérée comme terminée. C'est en effet le propre et la gloire de notre régime que jamais le progrès ne sommeille, et que toute réforme réalisée ne soit que le germe de réformes nouvelles.

Candidat d'union et d'action républicaines, désigné récemment au congrès de Bagnères par les chefs et les représentants de tout le parti républicain des Hautes-Pyrénées, je n'ai pas à vous tracer les détails du programme de réformes politiques, économiques et sociales, que j'appuierai de mes votes à la Chambre si vous renouvelez mon mandat législatif. Ce programme, vous le connaissez bien. Il est le vôtre. Il suffit donc d'en effleurer les sommets.

Réforme administrative et électorale.

Au premier rang, s'impose à l'attention du pays comme elle s'impose à celle du Parlement la réforme administrative étroitement liée à la réforme électorale.

La carte administrative de la France, arbitrairement et capricieusement tracée par le premier Empire, ne correspond plus aux moyens actuels de communications. Sa revision s'impose, entraînant après elle la suppression de fonctions devenues inutiles et la simplification d'une bureaucratie qui n'a plus de raisons d'être.

Cette transformation permettra la décentralisation des services publics ; elle entraînera aussi une division nouvelle des circonscriptions à l'occasion de laquelle pourra utilement se poser la question de la réforme électorale.

La réforme administrative doit être plus profonde. La conception napoléonienne de l'État et de ses administrations autoritaires a fait son temps. Il appartient à la République d'introduire de plus en plus, avec des vues d'ensemble, l'esprit démocratique dans l'organisation même des services publics.

La question de l'enseignement.

L'enseignement laïque, œuvre essentielle de la République, est actuellement, comme à l'heure de sa création et avec les mêmes armes déloyales, attaqué violemment par les ennemis de la démocratie. Ce sera le devoir étroit de la Chambre élue le 24 avril prochain de prendre toutes les mesures législatives utiles pour assurer le respect de l'école laïque, « cet instrument nécessaire de progrès et de civilisation », suivant la belle formule de M. Ribot !

Ces mesures, les projets dus au Gouvernement ou à l'initiative parlementaire en ont fait connaître l'esprit et la portée. Je voterai, quant à moi, si vous me maintenez votre confiance, toutes celles qui conviendront pour assurer dans un régime de liberté comme le nôtre la protection de l'instituteur dont le dévouement et le noble rôle ne seront jamais assez honorés et récompensés, la défense de l'esprit laïque, esprit de la France moderne qui fait la grandeur nationale, et le respect des droits souverains de contrôle et de direction qui appartiennent à l'État.

Réformes diverses.

Bien d'autres questions seront soumises aux législateurs de la Chambre prochaine. Je ne puis les examiner toutes. Mais quand ces divers problèmes (établissement d'un statut fixant nettement des droits et des devoirs respectifs de l'État et des fonctionnaires, législation ouvrière comprenant le contrat collectif de travail, la participation aux bénéfices, étendant les libertés syndicales tout en coordonnant vers un but d'ordre l'effort syndical, droits nouveaux à accorder aux associations professionnelles, étude d'un régime budgétaire et financier mieux approprié aux besoins de la France moderne, indépendance plus grande des communes et des assemblées locales, etc., etc.), quand ces divers problèmes se poseront devant le Parlement, je vous promets de les examiner avec le seul souci d'accorder à tous et partout plus de liberté, plus de justice et de faire pénétrer partout l'esprit laïque.

Je m'emploierai à remplir dans l'ordre économique et social, comme dans l'ordre politique, le magnifique programme que la démocratie propose à la France de demain et dont la réalisation sera la gloire de notre parti et du régime républicain.

Électeurs,

Je fais appel à l'union de tous les démocrates de l'arrondissement de Bagnères. En face de ses adversaires qui veulent une fois encore se compter, il faut que la grande armée républicaine se groupe pour remporter une nouvelle et éclatante victoire ! Par notre entente, en oubliant nos discordes locales et nos mesquines querelles, nous montrerons que les troupes de la démocratie sont toujours fortes, disciplinées et désormais invincibles.

Aux urnes, citoyens, aux cris de :

Vive l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre !

Vive la République laïque et réformatrice !

Prosper NOGUÈS,
Député sortant,
Candidat d'union et d'action républicaines.

1re Circonscription de TARBES.

M. DREYT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.628 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages. — J'ai conscience qu'au cours des quatre années de la législature, je n'ai pas démérité de votre estime et que j'ai rempli mes engagements.

Fidèle aux promesses de mon programme, j'ai voté à la Chambre des Députés le repos hebdomadaire, l'impôt sur le revenu, la réduction des périodes d'exercices militaires, la

réforme des conseils de guerre, le rachat des chemins de fer de l'Ouest, l'insaisissabilité de la petite propriété familiale, les retraites ouvrières et paysannes.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages que retire la démocratie de toutes ces réformes, dont l'énumération répond assez au reproche de stérilité si souvent adressé à la dernière législature par des hommes de mauvaise foi.

Si je suis encore votre représentant à la Chambre prochaine, j'y continuerai la politique de progrès démocratique qui est celle du grand parti radical et radical-socialiste auquel je me fais honneur d'appartenir.

J'y travaillerai à maintenir intacte l'œuvre déjà accomplie par le parti républicain, à protéger en particulier les institutions qui dérivent de la laïcité de l'État. C'est dire que je serai parmi les défenseurs les plus zélés de l'école laïque; c'est dire aussi que, tout en réclamant, comme je l'ai déjà fait, une plus juste répartition de l'ancien budget des Cultes, je m'opposerai à tout remaniement qui porterait atteinte au principe même de la loi de séparation.

Citoyens,

La Chambre prochaine ne devra pas se borner à cette œuvre de défense républicaine.

Elle s'attachera à définir le statut des fonctionnaires ; elle abordera la réforme électorale et la réforme administrative.

Il faudra aussi que, dans l'ordre économique et social, elle poursuive sans cesse la réalisation de nouveaux progrès.

Tout en améliorant l'institution encore imparfaite des retraites ouvrières et paysannes, elle s'efforcera de la compléter par un système d'assurances contre l'invalidité et le chômage.

Pour subvenir aux charges que l'État devra supporter dans l'organisation et le fonctionnement de ses nouveaux services de prévoyance, il sera indispensable de procéder à la réforme de l'impôt successoral, tout en maintenant une équitable différence entre les héritages en ligne directe et les héritages entre collatéraux ou étrangers.

Le moment est venu aussi d'étudier de plus près, dans le même but, les moyens pratiques d'assurer la reprise par l'État des grands monopoles déjà constitués au profit d'intérêts privés.

L'attention du législateur se portera de plus en plus vers les questions relatives à l'organisation du travail et à la réglementation des rapports entre employeurs et salariés.

Dans cet ordre d'idées, il pourra réaliser des réformes bienfaisantes en réglementant le contrat collectif, en organisant l'arbitrage en cas de grève, en encourageant le mouvement coopératif et l'extension des divers systèmes de participation aux bénéfices.

Vos futurs représentants devront se préoccuper aussi des mesures législatives propres à favoriser l'expansion économique et à accroître la prospérité nationale.

A ce point de vue, je n'oublierai pas que j'aurai personnellement à soutenir d'une façon plus particulière les intérêts de l'élevage et de l'agriculture. Je serai toujours prêt à défendre, comme par le passé, l'industrie chevaline de notre département et à donner mon effort au développement du crédit agricole et à l'établissement, sous le contrôle de l'État, de l'assurance contre l'incendie, la grêle, la gelée et la mortalité du bétail.

Citoyens,

Telle est la politique que je préconise et que, fort de votre confiance, je soutiendrai à la Chambre des Députés. Ce n'est pas, comme on l'a dit, une politique de classe, c'est une politique de progrès dans l'ordre, dans la liberté, dans la justice.

Mon passé vous est la garantie que je tiendrai toutes mes promesses.

En dépit des attaques passionnées dont je suis l'objet, vous penserez que j'ai toujours au cœur la même flamme démocratique. Vous penserez aussi que ceux-là même qui sont le plus attachés aux principes et ont conservé le plus fidèlement la grande pensée républicaine sont aussi ceux contre lesquels s'exerce avec le plus d'âpreté la haine de leurs adversaires.

Dimanche prochain, en votant pour moi, vous ferez justice des manœuvres de la réaction et des dissidents du parti, et vous affirmerez de nouveau votre foi dans l'avenir de la démocratie.

Vive la République démocratique et sociale!

Gaston DREYT,

Député sortant.

2e Circonscription de TARBES.

M. FITTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.250 voix.

Chers concitoyens,

En sollicitant le renouvellement de mon mandat, est-il nécessaire que je fasse une profession de foi? Ma vie politique toute entière ne s'est-elle pas écoulée au milieu de vous? Ne vous est-elle pas connue?

Depuis trente-cinq années, je suis le champion ardent, indéfectible, toujours discipliné de la cause républicaine et démocratique.

Depuis trente-cinq années, j'apporte une collaboration active, incessante, passionnée, à l'œuvre qui, chaque jour davantage, émancipe et affranchit notre beau département.

Et si la 2e circonscription de Tarbes est aujourd'hui une citadelle inviolable de la République, il m'est bien permis de m'attribuer, dans cet heureux résultat, une part de mérite.

En toute occasion je me suis jeté dans la mêlée, et jamais personne, dans le dur combat que j'ai mené, n'a pu me reprocher ni compromissions, ni faiblesse.

Incapable de renier ma foi et de renoncer à mes espérances, je continuerai ma tâche, comme par le passé, avec courage, sans défaillance.

Mes chers amis,

En ces dernières années, la République a réalisé de grandes et belles réformes. De ces réformes, j'ai signalé, dans de nombreuses conférences, à la démocratie rurale, la portée généreuse et féconde.

Mais le domaine du progrès n'a point de limites. Demain sollicitera encore les efforts de vos représentants, pour de nouvelles conquêtes, pour consolider et améliorer l'œuvre accomplie. « La nature ne retourne pas en arrière; elle ne refait pas ce qu'elle a détruit, elle ne revient pas au moule qu'elle a brisé ». Il faut que la République porte ses regards toujours plus haut, s'avance de plus en plus vers le mieux.

Je serai donc, si vous m'honorez d'un nouveau témoignage de confiance, le partisan fidèle autant que convaincu de tous les progrès, de toutes les réformes sociales et humanitaires.

Je le serai, avec le souci de donner à la démocratie rurale toujours plus d'indépendance et toujours plus de bien-être, et surtout de lui rendre moins lourdes les conséquences financières de la loi qui assure et protège les droits imprescriptibles de la conscience.

Je le serai, avec le souci de ne point porter une atteinte quelconque à la liberté, de

respecter et d'affermir la propriété individuelle, condition essentielle de la dignité et de l'indépendance du citoyen.

Je le serai, avec le souci de donner à l'école ses assises définitives, avec la ferme croyance que la souveraineté de la raison ne saurait être discutée.

Je le serai, avec le souci de ne point compromettre l'avenir financier du pays et de conserver à la patrie française son intégrité et son prestige.

Je le serai, enfin, en poursuivant l'idéal de notre parti, idéal de fraternité humaine et de justice social.

Vive la République ! vive la démocratie !

J. FITTE,

Député sortant.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Circonscription de CÉRET.

M. PUJADE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.518 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

1re Circonscription de PERPIGNAN.

M. MANAUT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.772 voix.

Citoyens,

Enfant du pays, c'est en toute confiance que je me présente à vos libres suffrages.

Je le fais sans aucune ambition personnelle et uniquement parce qu'étant donné mon activité et mon énergie, ma spécialisation déjà ancienne et bien connue dans l'étude des questions économiques et sociales, il me semble possible de faire un peu de bien à la viticulture et au pays. Si je n'y parvenais pas, j'aurais vite fait de laisser la place à un autre, car je n'ai rien à gagner, moi, vous le savez, à être député.

Citoyens, voulant être jugé seulement à mes actes, je n'ai fait au cours de ma campagne et ne ferai ici aucune promesse. J'ai seulement le devoir de vous indiquer quelles sont les questions économiques, politiques ou sociales, dont je m'occuperais plus volontiers si j'étais votre représentant à la Chambre.

D'abord et avant tout, je m'y occuperais de toutes les questions pouvant intéresser la viticulture :

J'y combattrais en toute circonstance et sous tous leurs aspects la fraude et les fraudeurs.

J'y demanderais pour vos produits les droits de transports les plus favorables.

J'y saisirais toutes les occasions de faire abaisser pour nos vins les tarifs douaniers des autres pays, de façon à créer de nouveaux débouchés importants à l'étranger.

J'y prendrais part à toutes les discussions relatives au crédit agricole, aux syndicats agricoles, aux coopératives de production, de consommation ou de vente, comme aussi à toutes celles pouvant intéresser les matières premières dont vous avez besoin, soufres, engrais, etc.

Enfin, je m'y associerais aux efforts des députés Louis Martin, Chaigne, Ruau, Astier, Jaurès, etc., qui ont déjà réclamé l'établissement du monopole des alcools. Je le ferais, convaincu que c'est uniquement par l'établissement de ce monopole d'Etat qu'on pourrait arriver dans l'avenir : à réserver les alcools d'industrie qu'on dénaturerait aux seuls besoins industriels (éclairage, chauffage, force motrice, automobile, parfumerie, vernis) ; à exclure radicalement de la buvette ces mêmes alcools d'industrie qui sont nuisibles pour la santé, et à n'employer uniquement que des alcools de vin pour les besoins de la consommation qui en exige annuellement près de deux millions d'hectolitres.

Cette réforme amènerait la viticulture à distiller tous les ans à des prix rémunérateurs vingt millions environ d'hectolitres de vin, de telle façon que le commerce ne trouvant plus à acheter ensuite qu'une quantité de vin toujours inférieure à celle dont il a normalement besoin, notre pays viticole retrouverait sûrement à bref délai cette richesse merveilleuse qu'il a connue avant le phylloxera.

Aux points de vue politique et social, je voterais en toutes circonstances avec le parti radical-socialiste auquel j'appartiens et dont j'accepte intégralement le programme.

Avec ce parti, je défendrais l'école laïque, la supériorité du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, l'observation de la loi de séparation des Eglises et de l'État, le respect de la liberté de conscience, de la liberté de parole, de la liberté d'association.

Je voterais avec mon parti, en ne m'inspirant que des principes d'équité et des idées de justice sociale, et après avoir profondément mûri et sagement étudié ces grandes réformes afin de ne porter atteinte ni à la liberté du commerce ou du travail, ni aux sources fécondes de la richesse nationale :

L'impôt progressif sur le revenu et l'impôt progressif sur les successions.

La suppression des sinécures et la revision des traitements exagérés.

La réforme administrative, le scrutin de liste et la répression sévère des corruptions électorales.

La réglementation des associations professionnelles et le statut des fonctionnaires.

Le contrat collectif du travail et l'assurance contre le chômage.

La mise au point des lois d'assistance et de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

L'enseignement gratuit au deuxième degré pour les enfants des écoles primaires reconnus particulièrement bien doués et intelligents à la suite d'un concours national annuel.

La création d'une caisse nationale d'assurance contre les catastrophes agricoles régionales.

L'allocation des secours de droit aux réservistes ou territoriaux nécessiteux durant les périodes d'instruction militaire.

La ferme des jeux jusqu'au jour où il y aurait au Parlement une majorité résolue enfin à les supprimer.

La transformation immédiate en monopoles d'Etat des commerces qui peuvent être considérés comme n'étant plus des commerces libres, mais au contraire des commerces déjà monopolisés en fait, tels que ceux de la raffinerie du sucre et la raffinerie des pétroles.

De façon plus générale, je m'associerais à la Chambre à tous les projets de loi qui tendraient à rendre la France plus forte, plus florissante, plus respectée à l'étranger ; à ceux qui auraient pour but d'améliorer le bien-être et la situation des classes ouvrières ; à ceux

enfin qui devraient avoir pour résultat d'augmenter d'une façon quelconque la prospérité de la viticulture et la richesse économique de la circonscription ou du département.

Citoyens, je suis un homme de bonne volonté; il vous appartiendra de voir si je suis digne ou non d'être votre élu !

Du reste, pas plus ici que dans les réunions publiques, je ne vous dirai comme le font les politiciens : « Votez pour moi »; je vous demande de réfléchir, de rechercher quel est celui qui mérite le mieux vos suffrages et de ne voter pour moi que si vous êtes convaincus que je suis le meilleur, car c'est pour le meilleur que tous vous avez le devoir de voter.

Vive la République démocratique et sociale !

Frédéric MANAUT,
Ingénieur des arts et manufactures,
Conseiller du commerce extérieur de la France,
Président du Conseil général,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e Circonscription de PERPIGNAN.

M. DALBIEZ.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.701 voix

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

Circonscription de PRADES.

M. Emmanuel BROUSSE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.779 voix.

Mes chers Concitoyens,

C'est avec une entière confiance que je viens solliciter le renouvellement du mandat de député dont les électeurs de l'arrondissement de Prades me firent le très grand honneur de m'investir le 6 mai 1906. Cette confiance, je la puise dans la conviction profonde que j'ai d'avoir fait tout mon devoir, d'avoir fidèlement et scrupuleusement servi vos intérêts.

Si je regarde le chemin parcouru depuis quatre ans, les efforts déployés, les résultats obtenus, c'est avec une légitime fierté et la tête haute que je puis dire : « Voilà ce que j'ai fait. Jugez-moi. »

Elu après une lutte très violente, je me suis employé à calmer les passions, à apaiser les haines. Sans rechercher qui avait voté pour ou contre moi, je me suis efforcé de rendre service à tous ceux, sans distinction d'opinion ou de parti, qui ont fait appel à ma bonne volonté.

Peu à peu, le calme est revenu dans l'arrondissement de Prades, qui a pu continuer, au milieu de la tranquillité et de la paix publique, sa marche vers un avenir meilleur.

J'étais en droit d'escompter qu'il me serait tenu compte et de mon dévouement et de mon attitude tolérante et bienveillante, d'une correction inattaquable. Il n'en est rien. Les mêmes éléments de haine, de trouble, de désordre, de perturbation, se liguent à nouveau contre moi pour agiter et diviser une fois de plus notre circonscription.

Hommes de bon sens et de sage raison, vous ne vous laisserez pas détourner de votre devoir par cette poignée de brouillons qui cherchent, par une campagne bruyante et diffamatoire, à masquer leur lamentable faiblesse.

Pour vous mettre en mesure de juger entre eux et moi, il me suffira de mettre sous vos yeux une brève analyse de mes travaux, puisée dans des documents officiels.

Après l'analyse de ses travaux, M. Emmanuel Brousse ajoute :

Mes chers Concitoyens,

Telle est l'œuvre accomplie par votre représentant dans ces quatre années de législature. Il n'a donc pas besoin de vous faire de longues promesses. Les faits parlent assez haut. Vous les connaissez, vous savez ce qu'il a fait. Cela suffit. La presque unanimité des municipalités de l'arrondissement n'a pas hésité à adhérer à sa candidature.

Aucun vote n'a pu lui être reproché, même par ses adversaires les plus ardents. Il a voté en toute circonstance les réformes sociales, comme la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Comme en 1906, le corps électoral doit se prononcer entre les idées d'ordre, de sagesse, de tolérance qui ont toujours été les miennes, et les partisans de la politique de désordre, de haine, de tracasseries, de vengeances mesquines. C'est le même personnel, ce sont les mêmes hommes qui mènent la lutte contre moi avec un autre candidat. Le corps électoral les a déjà démasqués et les condamnera une dernière fois.

Comme en 1906, je répète que je laisserai au second plan les questions politiques pour m'occuper avant tout et par dessus tout des questions économiques, des intérêts vitaux du pays.

La République, aujourd'hui, a accompli son œuvre politique. Désormais, ce sont les devoirs sociaux et les nécessités économiques qui doivent la solliciter.

Les uns ne sauraient être remplis et les autres résolues que dans un pays prospère. C'est à obtenir cette prospérité que j'attacherai surtout mes efforts.

Mais cette prospérité elle-même ne pourra être établie que dans une France unie et réconciliée.

Je continuerai donc à pratiquer, comme par le passé, mes idées de bonté, de tolérance, aussi bien pour les principes que pour les personnes.

Partisan résolu de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement (inscrite dans la Constitution républicaine de 1848), de la réforme électorale par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, préface indispensable de la réforme administrative et judiciaire, je suis convaincu aussi que c'est par de larges économies budgétaires, par le développement méthodique de la richesse nationale que l'on préparera sagement l'assiette fiscale nouvelle qui devra assurer normalement à ce pays la sécurité de ses frontières et l'épanouissement de la grande œuvre de solidarité sociale.

J'ai la certitude que ces idées sont celles de l'immense majorité des électeurs de l'arron-

dissement de Prades, qui feront triompher, une fois de plus sur mon nom, le 24 avril prochain, la République des réformes démocratiques, économiques et sociales, soigneusement étudiées et prudemment réalisées.

Vive l'arrondissement de Prades !

Vive la France !

Vive la République !

Emmanuel BROUSSE,
Député sortant,
Conseiller général,
Membre et secrétaire de la Commission du budget,
Membre de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse,
Rapporteur de la Commission des comptes définitifs et de la Commission des économies,
Membre des Commissions d'enquête sur la viticulture, la marine et l'imprimerie nationale,
Membre du Comité central de la Société de retraites « Les Prévoyants de l'avenir. »

RHIN (HAUT-)

RHIN (HAUT-) (Territoire de BELFORT).

M. Charles SCHNEIDER.

Elu au 1[er] tour de scrutin. — 10.367 voix.

Chers Concitoyens,

Tous les républicains de ce territoire, unis dans un même sentiment de concorde, de fraternité et de solidarité républicaine, ont acclamé ma candidature.

Heureux de cette union et de ce nouveau témoignage de sympathie, je viens solliciter à nouveau vos suffrages.

Je le fais avec une satisfaction d'autant plus grande que le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste m'a spontanément offert son investiture, d'où se dégage un sentiment de confiance dont je suis fier et que je considère comme la suprême récompense que puisse ambitionner et recevoir un modeste soldat de la démocratie.

Mon passé, chers concitoyens, est pour vous une garantie. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je resterai fidèle aux convictions de toute ma vie, mise au service du peuple et vouée entièrement à ce beau territoire dont les intérêts me sont particulièrement chers.

Vous avez suivi attentivement les travaux du Parlement auxquels j'ai eu la bonne fortune de m'associer : la huitième législature, de 1902 à 1906, nous a donné la séparation des Eglises et de l'Etat et la loi de deux ans.

La neuvième, de 1906 à 1910, compte à son actif des œuvres de prévoyance et d'assistance, le repos hebdomadaire, la réduction des 28 jours et des 13 jours, le rachat de l'Ouest, le régime douanier, l'impôt sur le revenu et cette admirable loi des retraites ouvrières et paysannes.

J'en passe et des meilleures.

Le devoir de la nouvelle Chambre sera de continuer l'œuvre républicaine si bien commencée en s'inspirant de plus en plus des principes de notre parti, dont le noble idéal est de doter enfin notre France bien aimée d'un véritable régime de justice, d'égalité et de fraternité.

Comme vous, chers concitoyens, je veux la République grande et forte, grande par son génie et par ses libertés, forte par son armée et sa marine. Nous avons consenti, pour notre vaillante armée, tous les sacrifices demandés par le Gouvernement. Nous en ferons de même pour le relèvement de notre marine, dont les officiers et les matelots sont admirables de dévouement.

La France doit conserver son prestige et son rang parmi les nations civilisées. Pour cela, il faut la doter d'une force matérielle redoutable à l'abri de laquelle elle poursuivra,

dans la paix, l'œuvre d'émancipation et de relèvement moral, économique et social à laquelle je serai heureux de pouvoir contribuer.

Chers Concitoyens,

En m'accordant vos suffrages, vous voterez pour un républicain sincère, décidé à défendre la République avec toute son énergie, tout son dévouement. Je ne dépends que de vous et de ma conscience qui est aussi pure que l'idéal pour lequel nous combattons ensemble.

J'aime mon pays, j'aime le peuple, d'où je sors, et je lui donnerai mon dévouement jusqu'à la fin de mes jours.

Vive Belfort !

Vive le territoire de Belfort !

Vive la République démocratique et sociale !

Charles SCHNEIDER,
Maire de Belfort,
Président du Conseil général,
Député sortant.

RHONE

1re Circonscription de LYON.

M. Justin GODART.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.396 voix

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès du Bloc Républicain et Socialiste du 1er arrondissement comprenant toutes les organisations fédérées m'a désigné à nouveau à vos suffrages à l'unanimité.

Je suis fier du patronage que m'ont ainsi donné les militants ; en me renouvelant leur confiance, ils m'ont chargé de la défense laïque et sociale qui, plus que jamais, a besoin de la discipline active des vrais républicains.

Les efforts que j'ai fait pour remplir consciencieusement mon mandat actuel leur ont paru une garantie de mon activité future.

Je reste donc à mon poste de combat et de labeur et voici quels principes me guideront pour assurer le progrès de la démocratie :

Questions religieuses.

Libre-penseur, je respecte profondément les convictions sincères. Tolérant, je suis l'ennemi de toutes les intolérances. Et lorsqu'elles se manifesteront contre les institutions républicaines et laïques, résolument je leur opposerai la plus vigoureuse résistance.

Questions d'enseignement.

Les calomnies dirigées contre l'école laïque par la réaction nous montrent tout le prix que nous devons attacher, pour l'émancipation intellectuelle et morale de la nation, à l'enseignement de neutralité, de loyauté scientifique de nos écoles. Et si les attaques dont elles ont été l'objet devaient se renouveler je n'hésiterai pas à aller jusqu'au monopole de l'enseignement par l'État.

Questions financières.

Les réactionnaires tentent de jeter le discrédit sur la situation financière de la France. Et cependant, au Parlement, leurs représentants ont voté la plupart des augmentations de dépenses de ces dernières années.

La vérité est que notre pays supporte le pesant héritage de dettes dues au gaspillage

des régimes monarchiques et impériaux. D'autre part, comme toutes les nations d'Europe, il plie sous le fardeau de la paix armée. Si nos budgets étaient allégés de ce passé et de ce présent, ils seraient considérablement réduits.

En tout cas, ce n'est pas le régime républicain qui les a alourdis. De plus en plus il doit tendre à une politique d'économie rigoureuse et chercher des recettes non dans des impôts nouveaux, mais dans la mise en valeur directe des richesses et revenus qu'il concède : mines, chemins de fer, bureaux de tabac ou dans l'exploitation de certains monopoles comme celui de l'alcool.

En attendant, la suppression du privilège des bouilleurs de cru donnerait au trésor des ressources importantes.

Justice.

Notre organisation judiciaire doit être profondément réformée. Notre vieux code civil a besoin d'être adapté aux mœurs nouvelles.

Notre code de procédure est tout à refaire pour que la justice soit rapide et les frais réduits au strict minimum.

Notre code de commerce a été envahi et détourné de son but par la procédure, notamment en ce qui concerne les faillites et les liquidations judiciaires. J'ai proposé une loi tendant à remplacer les syndics par des agents appointés soumis aux règles de la comptabilité publique : j'en poursuivrai la réalisation.

Le code du travail doit être rédigé et promulgué promptement. De même doit être faite une réforme profonde du code de justice militaire, aboutissant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix et des bagnes militaires.

Questions économiques.

Soucieux des intérêts du petit commerce et de la petite industrie, je travaillerai à leur défense et à leur organisation. L'œuvre la plus urgente à accomplir en leur faveur est l'institution du crédit bon marché.

Pour nos industries nationales, j'examinerai toujours avec soin quel régime conviendra le mieux à leur protection.

J'adopterai tous les moyens rigoureux proposés pour moraliser le commerce et la Bourse, lutter contre les accaparements, les marchés fictifs et les spéculations.

Le développement des moyens de transport est essentiel. Je défendrai la navigation contre les procédés déloyaux de concurrence des chemins de fer ; j'étudierai l'extension des canaux et la simplification des tarifs.

Certaines banques facilitent l'exode de nos capitaux à l'étranger. Il y a là un abus préjudiciable à l'intérêt national qu'il faudra faire cesser par une réglementation des banques d'émission.

Politique extérieure.

Je conçois une politique extérieure aussi fière que pacifique. Par quarante ans de paix, d'alliances, d'ententes cordiales, la République prépare l'heure où elle pourra déclarer la paix au monde.

Pacifiste convaincu, j'ai foi dans l'arbitrage international. La solution récente du grave incident de Casablanca entre l'Allemagne et la France par la Cour de La Haye est une preuve éclatante de son efficacité. Il est temps que les conflits entre nations soient tranchés par le droit et non, comme aux époques barbares, soumis aux hasards de la guerre sanglante et de la devastation absurde.

Pour le travailleur.

L'État a le devoir d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour imposer la justice.

Notre législation ouvrière est encore incomplète. Je voudrais, par exemple, de prochaines lois organisant le contrat collectif de travail, l'assurance contre le chômage, réglementant l'arbitrage industriel, établissant l'insaisissabilité des petits salaires et petits traitements, protégeant le travail libre contre la concurrence des prisons, faisant participer les ouvriers aux bénéfices puis au capital, généralisant le syndicat, diminuant progressivement la journée du travail pour aboutir rapidement aux huit heures.

En un mot, ma conviction est que l'émancipation du prolétariat sera puissamment aidée par l'intervention de l'État jusqu'au jour où l'organisation syndicale mettra la société du travail à même de discuter à armes égales avec le capital et de prendre sa véritable place.

Je ne sépare point le sort de l'employé de celui de l'ouvrier dans toutes ces revendications.

Je considère comme indispensable la conclusion de traités internationaux de travail. Certaines réformes en effet doivent être réciproques pour pouvoir être réalisées sans favoriser la concurrence étrangère.

Pour la femme.

La femme a été détournée par l'usine de son foyer et de son rôle d'éducatrice. Elle est devenue pour l'homme une concurrente redoutable sur le marché du travail. Sa mission de maternité est compromise par le labeur à l'usine.

Je demanderai qu'à travail égal, la femme ait un salaire égal à celui de l'homme, que le travail à domicile, qui permet toutes les exploitations, soit l'objet d'une réglementation sévère.

Pour l'enfant.

J'entends défendre un capital, le capital humain, la vie, richesse essentielle. L'enfant a besoin d'être protégé dès le premier jour.

Qu'une loi impose aux patrons employant des femmes d'ouvrir des crèches dans leurs usines. Que l'industrie, parfois coupable, toujours ignorante, du nourrissage soit réglementée rigoureusement et que toute négligence soit sanctionnée par d'implacables pénalités.

La réforme électorale.

J'ai repoussé la réforme hâtive de la représentation proportionnelle qu'on voulait imposer du jour au lendemain.

Je pense que notre régime électoral doit être progressivement transformé et élargi. La République est assez forte pour instituer, dès maintenant, le scrutin de liste, permettant de diminuer le nombre des députés et sénateurs et d'établir la péréquation des circonscriptions. Grâce à lui elle pourra enfin modifier de fond en comble l'organisation administrative actuelle et réaliser ainsi d'importantes économies.

Diminution des gros traitements et unification des retraites.

Puis, avec le scrutin de liste, le pays pourra alors se préparer à la représentation proportionnelle. Mais pour moi, celle-ci doit être établie non point uniquement, comme on le propose, sur la base des partis politiques, mais aussi sur celle des intérêts professionnels.

A mon avis, une représentation vraiment proportionnelle doit être autant professionnelle que politique.

Éducation sociale.

L'augmentation de la criminalité appelle deux réformes. Une plus grande sévérité dans la répression. Une attention plus soutenue pour l'éducation sociale.

Il faut assurer la propreté de la rue et de la presse par des lois sévères frappant implacablement la pornographie.

Tant pour la moralité de l'individu que pour l'avenir du pays, il faut instituer l'enseignement professionnel obligatoire. Rien ne forme mieux le citoyen que l'étude et la pratique prolongée et attentive d'un métier.

La recherche de la paternité sera une sauvegarde nécessaire et une œuvre de justice indispensable.

En résumé, la société doit prendre toutes les mesures de prévention possibles pour arrêter la contagion au moral comme au physique.

Pour la mutualité.

La loi sur les retraites ouvrières peut, grâce à nos admirables sociétés de secours mutuels, du jour au lendemain, passer dans la pratique. Ma collaboration sera toujours acquise à la mutualité pour qu'elle puisse élargir ses services et devenir l'agent actif de la retraite pour la vieillesse des travailleurs.

Questions locales.

Les intérêts des travailleurs de la fabrique me trouveront toujours attentif et j'interviendrai chaque fois qu'il s'agira d'assurer la prospérité de notre vieille industrie de la soie, comme de toutes celles qui font la gloire de Lyon.

Je chercherai toutes les mesures propres à alléger nos finances municipales grevées injustement par l'État, notamment en ce qui concerne les frais d'instruction publique. Je poursuivrai l'émancipation communale et la décentralisation.

Le canal de Lyon à la mer utilisant notre admirable fleuve pour le plus grand bien de notre prospérité régionale devra être exécuté à bref délai.

Mon concours sera acquis à tous projets tendant à redonner à ma cité natale sa place de seconde ville de France non seulement par le nombre, mais par l'activité, l'afflux des étrangers, le mouvement des affaires, le rayonnement industriel, commercial et intellectuel.

Mes chers Concitoyens,

Les lignes qui précèdent tracent mon devoir.

Le vôtre est tout indiqué.

Le 24 avril prochain, vous irez au scrutin sans vous laisser détourner par les dissidences uniquement personnelles; vous resterez fidèles à votre passé. Le premier arrondissement, grâce à vous, n'a jamais connu la défaite républicaine.

Il en sera de même, j'en suis sûr, dans l'avenir.

Par votre bulletin de vote vous défendrez une fois de plus la politique du Bloc, affirmant que vous voulez une République active, ordonnée, enfin victorieuse du cléricalisme et de la réaction, allant droit et sans faiblir à son but, qui est le règne de la paix, de la raison et du travail.

Justin GODART,

Député sortant,
Secrétaire de la Commission parlementaire
du Travail,
Seul candidat du Bloc.

2e Circonscription de LYON.

M. GOURD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.948 voix.

Monsieur et cher Concitoyen,

Je représente depuis seize ans le premier canton de Lyon au Conseil général et depuis douze ans le deuxième arrondissement à la Chambre des Députés.

Sur l'invitation de l'Union des comités républicainsli béraux, des républicains progressistes, de l'Union républicaine et démocratique, des républicains ouvriers, des républicains commerçants de l'arrondissement, je demande aux électeurs le renouvellement d'un mandat que je crois avoir fidèlement rempli.

Je n'ai pas seulement été assidu aux séances de la Chambre; j'ai participé activement aux travaux de ses bureaux et de ses commissions : à ceux notamment de plusieurs Commissions d'initiative parlementaire ou d'intérêt local, auxquelles étaient renvoyés des projets ou des propositions d'une importance particulière, comme, pour n'en citer qu'un, le projet de l'annexion de communes suburbaines à la ville de Lyon, et quoique l'accès de ces dernières ne fût pas facile aux membres de la minorité, à l'œuvre de quelques-unes des grandes Commissions dans chacune des trois législatures auxquelles j'ai appartenu. C'est ainsi que j'ai fait partie, dans la première, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociale et de la Commission de législation criminelle; dans la seconde, de la Commission des octrois et de la Commission de la marine; dans la troisième, de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de l'armée et de la Commission des poursuites qui a conduit, sur certains événements de la Guadeloupe, une enquête si longue et si curieuse.

Outre ses travaux et ses Commissions, la Chambre compte des groupes politiques proprement dits et des groupes ouverts d'études et d'action parlementaires. J'ai appartenu simultanément au groupe des républicains progressistes et au groupe de l'Union républicaine. J'ai été associé à l'œuvre de huit groupes d'études et d'action parlementaires dont les noms caractérisent suffisamment les préoccupations et les travaux : manufactures de l'État, établissements industriels de la Guerre, inscrits maritimes, forestier, loi Grammont, arbitrage international, retraites ouvrières et paysannes, réforme électorale.

J'ai déposé diverses propositions de loi qui avaient pour objet, notamment, la création de contrôleurs du travail des chemins de fer, celle de comités consultatifs des Postes, Télégraphes et Téléphones, la condition des juges de paix de l'ancienne seconde classe.

Je suis parmi les signataires d'autres propositions dont les plus importantes statuaient sur les dépenses de l'instruction primaire dans les villes de plus de 150.000 âmes, la répartition de certains dommages provenant de faits de guerre, l'autonomie communale, autonomie départementale.

J'ai pris part à de nombreux débats à la tribune, dans lesquels mes interventions ont porté sur : les budgets de l'Intérieur, de la Guerre, des Postes, Télégraphes et Téléphones, des Travaux publics, des Conventions et garanties d'intérêts, le contrôle du travail des chemins de fer, le droit d'association, la séparation de l'Église et de l'État, la compétence et la réforme des justices de paix, la condition de certains juges de paix, les octrois, les établissements d'assistance privée, la réforme des conseils de guerre, les fraudes électorales, la liberté et le secret du vote, la corruption électorale.

J'ai défendu, à la tribune, les intérêts des juges de paix de l'ancienne seconde classe, des contrôleurs du travail des chemins de fer, des ouvriers et manœuvres des dépôts, des

ouvriers de l'arsenal de Lyon, des employés civils des établissements du génie et de l'artillerie, des agents et sous-agents des postes de Lyon.

Dans les trois législatures auxquelles j'ai appartenu, la Chambre, sans parler des pétitions au nombre de plusieurs centaines de mille, a été saisie de 7.339 « affaires législatives » proprement dites et elle en a terminé 3.822, en 1.896 séances publiques, au cours desquelles, outre une quantité infiniment plus considérable de votes à main levée, elle a procédé à 4.214 scrutins publics. Je ne saurais, dans une circulaire nécessairement courte, insister sur les détails de cette œuvre. Il me suffira de montrer, par quelques exemples de mes votes, empruntés à la dernière législature, les principes auxquels j'ai obéi ou les préoccupations que j'ai eues particulièrement en vue, soit dans ma participation aux travaux des bureaux, Commissions et groupes, soit dans mes interventions à la tribune, soit dans mes votes eux-mêmes.

J'ai, en toute occasion, voté contre les projets qui me paraissaient pouvoir affaiblir, directement ou indirectement, et pour ceux que je croyais propres à maintenir ou à accroître la puissance militaire de la nation, sur terre et sur mer.

J'ai voté contre toutes les propositions qui me semblaient restreindre arbitrairement et injustement la liberté d'association.

J'ai voté contre tous les projets qui tendaient à diminuer directement ou indirectement et, à plus forte raison, contre ceux qui avaient pour objet de détruire la liberté d'enseignement.

J'ai voté contre le projet de loi qui était l'impôt global et progressif sur le revenu.

J'ai voté contre le rachat de l'Ouest.

J'ai voté contre le relèvement de l'indemnité parlementaire et contre l'abrogation de l'article du règlement (amendement Berthelot) qui interdit aux députés d'augmenter certaines dépenses par voie d'amendement au budget.

J'ai voté toutes les dispositions légales qui m'ont paru de nature à atténuer les effets rigoureux de la loi sur la séparation des Églises et de l'État. Pour le dire en passant, j'avais été l'un des signataires de l'amendement présenté le 24 mars 1904, tutélaire aussi bien pour les congrégations que pour le fisc, qui remettait à l'administration des domaines la liquidation des biens des congrégations, et dont l'adoption eût prévenu les scandales récents que vous connaissez.

Parmi les autres projets et propositions de lois que j'ai votés, je crois devoir citer plus particulièrement ceux qui ont statué sur le secret et la liberté du vote :

Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle;
La constitution des cadres et effectifs de l'artillerie;
L'incorporation des condamnés de droit commun;
Les Conseils généraux;
La procédure de démission, de suspension et de révocation des maires et adjoints;
Les subventions aux communes pour les pompiers;
Les réunions publiques;
La protection de la santé publique;
L'emploi de la céruse;
L'hygiène et la salubrité des mines;
Les épizooties;
Le mouillage des vins et l'abus du sucrage;
La répression des outrages aux bonnes mœurs;
La prostitution des mineurs;
Les indemnités des jurés;
L'assistance judiciaire;
Les juridictions disciplinaires de l'instruction publique;
Les chambres de commerce;
Les juges consulaires;

Les conseils de prud'hommes;
La réhabilitation des faillis;
La propriété industrielle;
Les dessins et modèles;
Les ventes au déballage;
La vente et le nantissement des fonds de commerce;
La surveillance et le contrôle des sociétés de capitalisation;
Le crédit maritime;
La sécurité de la navigation maritime;
Le raccordement des voies de fer avec les voies d'eau;
Les distributions d'énergie;
Les accidents du travail;
Les conseils consultatifs du travail;
L'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables;
Le service des enfants assistés;
Les travaux interdits aux femmes et aux enfants;
La garantie de leur travail ou emploi aux femmes en couches;
Le payement des salaires des ouvriers et employés;
Le libre salaire de la femme mariée;
La saisie-arrêt;
La petite propriété et les habitations à bon marché;
La constitution d'un bien de famille insaisissable;
Le repos hebdomadaire;
Le traitement des sous-agents des Postes, Télégraphes et Téléphones;
Les conditions de retraite du personnel des chemins de fer d'intérêt général;
Les retraites des ouvriers mineurs;
Les retraites ouvrières et paysannes, etc.

En votant l'ensemble de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, sans avoir voté d'ailleurs l'obligation ni la capitalisation, j'ai voulu plutôt émettre un vote de principe que donner une pleine adhésion à toutes les dispositions d'un acte législatif dont certains défauts sont manifestes et devront être atténués ou corrigés soit par les règlements d'administration publique, soit par des lois nouvelles.

Le long différend d'une importance capitale pour le département qui s'est élevé entre lui et l'État sur la subvention que l'État réclame de lui pour la construction du chemin de fer de Paray-le-Monial à Givors dure encore. S'il venait à être tranché contre le département, il écraserait les finances de ce dernier sous le poids d'une charge qui serait susceptible de dépasser, et peut-être de beaucoup, 7 millions de francs. J'ai présenté au Conseil général, sur ce différend, de nombreux rapports dont le principal forme, sans développements inutiles, un volume de plusieurs centaines de pages. Je suis mêlé, à Paris, comme député, aux négociations engagées. Mes rapports au Conseil général en sont l'élément peut-être le plus important. Si les négociations aboutissaient à l'abandon de la revendication de l'État ou même simplement à une transaction, aucune personne bien informée, et particulièrement aucun de mes collègues du Conseil général ne pourrait contester que les recherches faites, les arguments développés, les démarches poursuivies par moi, auraient grandement servi les intérêts du département et, du même coup, ceux de tous les contribuables de notre ville. Il est clair que, si je cessais d'être député, je n'aurais plus la même autorité pour conduire à bien ma tâche. Il me sera sans doute permis de rappeler qu'à quatre reprises différentes, le 25 septembre 1904, le 3 juin 1905, le 24 août 1906, le 28 août 1909, l'Assemblée départementale m'a publiquement exprimé sa gratitude.

Dans mes rapports avec les diverses administrations, dans les groupes, dans les bureaux, dans les Commissions, à la tribune, dans mes votes, j'ai toujours servi les droits et les intérêts de mes commettants, la cause de la justice et de la liberté.

J'ai librement examiné et j'accepte librement le programme que vous a adressé l'Union des comités des républicains libéraux, des républicains progressistes, de l'Union républicaine et démocratique, des républicains commerçants et des républicains ouvriers de l'arrondissement.

J'ai à peine besoin de dire que je resterai ce que j'ai été jusqu'à ce jour au Conseil général et au Parlement : accessible aux doléances et aux revendications de tous; désireux, quand je le pourrai sans manquer à la justice et sans porter atteinte aux droits déjà acquis par d'autres, de rendre à tous service; résolu à servir de toutes mes forces les intérêts de notre arrondissement, de notre cité, de notre département, de la France.

Alphonse GOURD,

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, ancien membre du conseil de direction de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Lyon et du Rhône, membre du comité local des habitations à bon marché et du conseil d'administration de l'École normale des instituteurs, membre de l'Association nationale républicaine et du conseil général de la Fédération républicaine de France, Conseiller général du 1er canton, Député sortant.

3e Circonscription de LYON.

M. AUGAGNEUR.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6,068 voix.

Citoyen,

Je viens solliciter votre vote, en ma faveur, pour le siège de député de votre circonscription.

Né à Lyon, où j'ai fait toute ma carrière professionnelle et politique, étudiant, chirurgien-major à l'Antiquaille, agrégé et professeur pendant vingt ans, conseiller municipal depuis 1888, adjoint au deuxième arrondissement en 1891, maire de Lyon et député de la Croix-Rousse, je voulais, si je devais rentrer dans la vie parlementaire, tenir mon nouveau mandat de la démocratie lyonnaise.

Mais, en acceptant la candidature, je désirais ne pas être un instrument de division parmi les républicains de toutes nuances ; je m'interdisais à moi-même de me présenter, dans une circonscription appartenant aux républicains, contre un député républicain sortant. La retraite du citoyen Brunard, votre député, laissait libre la troisième circonscription de la Guillotière ; de nombreux amis, adhérant les uns, aux comités dont les noms figurent en tête de cette circulaire, les autres à des comités adversaires, beaucoup ne figurant à aucun comité, m'ont offert la candidature, je l'ai acceptée.

Certaine organisation électorale a voulu faire bande à part ; c'est son droit ; à vous de dire si son choix répond à vos besoins.

Je ne vous exposerai pas un long programme. Par des affiches, dans de nombreuses

réunions, j'en ai indiqué les points principaux. Le programme d'un candidat est certes quelque chose, mais combien sont plus importants les moyens qu'il a de les réaliser !

Etablir un programme c'est promettre, l'important est de vouloir et de réaliser la promesse.

Citoyens, vous m'avez vu à l'œuvre. Comme maire de Lyon, j'ai — mes adversaires les plus acharnés eux-mêmes ne le contestent pas — donné toute satisfaction à l'immense majorité des habitants de cette ville ; j'ai réalisé, avec l'aide du Conseil municipal, bien entendu, en une année, ce que tous les programmes annonçaient depuis trente ans, sans que jamais rien n'ait été fait : la suppression des octrois. Lyon est la seule ville de France où cette réforme si juste, si favorable à la classe la plus nombreuse, si utile au commerce délivré des barrières, ait été accomplie. Après deux ans de fonctionnement du régime nouveau, j'ai pu dégrever les contribuables de près d'un million en réduisant la taxe d'habitation de 9 à 6 0/0. L'organisation du service des eaux, la régie du service des inhumations ont été non moins avantageuses et pour la caisse municipale et pour les contribuables. La fondation de l'Office du travail, les consultations juridiques gratuites en cas d'accidents du travail, l'ouverture de l'asile des invalides du travail, les subventions aux caisses de chômage, l'élévation du salaire minimum à 4 francs par jour de tous les employés de la ville ont montré quel souci constant j'ai eu de défendre les moins favorisés de mes concitoyens et de réaliser, au mieux, la justice sociale.

Après six années d'administration, j'ai laissé à mes successeurs une situation financière telle qu'ils ont pu emprunter 35 millions sans impôt nouveau, ce qui démontre qu'ils avaient trouvé les sommes nécessaires pour payer les intérêts et le remboursement de cet emprunt considérable.

Si vous m'envoyez à la Chambre, je suivrai ces mêmes principes qui m'ont guidé dans ma gestion de Lyon et de Madagascar.

Pas de phrases creuses, pas de discussions de politique pure, mais, avec une inébranlable fidélité aux principes républicains, aux idées de laïcité complète, la préoccupation des réalités, des réformes et des initiatives profitables à tous.

Nos finances sont en déficit ; l'an prochain il manquera 300 millions. Faisons des économies ; diminuons le nombre des députés et des fonctionnaires ; surveillons les dépenses avec attention.

Il faut des ressources nouvelles ; je ne voterai pas d'impôt nouveau.

Les ressources doivent se trouver dans les monopoles, celui de l'alcool avant tous, avec suppression du privilège des bouilleurs de cru.

L'impôt sur le revenu sera, avec des modifications profondes, renvoyé par le Sénat à la Chambre. Je veillerai particulièrement à la partie du projet visant les revenus commerciaux. Le commerce tout entier, le petit commerce surtout, en raison du nombre de ses représentants, a un intérêt majeur à ce que l'impôt sur le revenu, qui doit remplacer les patentes, soit équitablement et intelligemment réparti.

La loi sur les retraites ouvrières sera appliquée par la Chambre future ; certains remaniements s'imposent, tels que l'abaissement de l'âge de la retraite pour certaines industries, la non perception sur les salaires ouvriers n'atteignant pas le minimum nécessaire à l'existence, la fusion de la caisse des retraites avec celle de l'invalidité. La réduction des heures de travail, le contrat collectif de travail, l'arbitrage dans les conflits du capital et du travail seront mis à l'étude de la législation prochaine.

Il faut en finir, par des moyens pratiques, débarrassés de tous procédés policiers et inquisitoriaux, avec les querelles religieuses dans l'école ; il y a nécessité d'établir le monopole de l'enseignement.

Pour aboutir, il faut à la Chambre des hommes actifs, ayant donné la preuve qu'ils connaissent les questions financières et administratives, capables de discuter et dans les commissions et à la tribune, capables de se faire une idée propre et de la défendre.

Vous jugerez, citoyen, qui, de mes concurrents ou de moi, réalise le mieux ces conditions.

Je ne parlerai pas du citoyen Voillot, qui par principe doit refuser tout concours au Gouvernement et repousser le budget ; il irait à la Chambre pour protester contre tout et non pour agir.

Le citoyen Bataille a soixante-treize ans, toute son honorabilité ne lui confère pas l'activité et les moyens de jouer un rôle utile à la Chambre.

Je ne vous entretiendrai pas longtemps des reproches que le journal *Le Progrès* m'a adressés, allié aux socialistes unifiés et au comité de l'union. Ces reproches se résument en un seul : j'ai quitté en 1905 la mairie et la députation de Lyon, ce lâchage est tout ce qu'on m'oppose.

Le reproche n'est qu'un prétexte, mon retour a dérangé des combinaisons, des ententes. On a voulu m'écarter de votre circonscription. On m'a offert la 4e circonscription, le 2e arrondissement, et si j'avais accepté je n'aurais pas été un lâcheur.

Quand Paul Bert, quand de Lanessan quittèrent leurs sièges, à la Chambre, pour aller en Indo-Chine, personne ne les accusa, et quand M. de Lanessan revint, candidat à Lyon, le *Progrès* le soutint avec énergie.

Je suis allé à Madagascar faire œuvre civilisatrice, humaine et républicaine ; j'ai rendu service à mon pays, et aucun républicain sincère et désintéressé ne me blâmera.

Pour m'enlever vos suffrages, on vous dit que j'ambitionne je ne sais quelle situation lointaine. C'est une pure calomnie. Je pose ma candidature pour être député et je m'engage, pendant toute la durée de mon mandat, et tant que vous me le confierez, à n'accepter aucune autre situation que celle que vous m'aurez donnée au Parlement. Député je serai et député je resterai.

Citoyen, je compte sur votre bulletin de vote. Si vous m'envoyez à la Chambre, vous pourrez compter sur mon assiduité, ma présence constante. Je travaillerai non pas à satisfaire les appétits des membres de quelques comités, mais à la défense des intérêts généraux ; je serai à la disposition de tous ceux qui auront à se plaindre d'une injustice, mais je ne quémanderai pas les faveurs. Absolument indépendant à l'égard de toutes les puissances financières, mes décisions ne seront jamais dictées que par des considérations étrangères aux intérêts particuliers.

Je ne m'attarderai pas aux discours, j'agirai.

Citoyen, au 24 avril, je compte sur vous.

Vive la République démocratique et sociale !

Victor AUGAGNEUR.

4e Circonscription de LYON.

M. ROGNON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.158 voix.

Citoyens,

Le 24 avril prochain vous allez être appelés à vous prononcer à nouveau sur la politique que vous entendez être la vôtre, et à renouveler à votre mandataire la confiance que vous lui avez témoignée.

Le 7 mars 1909 vous avez affirmé votre volonté d'une action nettement républicaine, largement socialiste; vous avez tenu à affirmer hautement que votre suffrage allait, et irait toujours, à ceux qui avaient combattu pour le progrès de l'idée laïque et républicaine, pour la justice et pour le droit.

Citoyens,

Par 4.500 voix vous m'avez donné mission de faire aboutir vos revendications, d'être l'interprète auprès des pouvoirs publics de vos sentiments démocratiques, de votre désir de progrès social.

Je ne crois pas avoir failli à mes engagements et, pendant ces quelques mois de législature, je pense m'être conformé dans la mesure du possible aux articles d'un programme que j'avais tenu à honneur de signer, aux clauses du contrat moral conclu entre la démocratie de la Guillotière et celui qu'elle avait jugé digne d'être son représentant.

Électeurs,

Dans tous les conflits survenus entre les intérêts capitalistes et les droits ouvriers, je me suis efforcé, avec mes collègues du parti socialiste, d'empêcher la répression trop brutale et l'attentat coupable qu'un gouvernement de réaction à droite dirigeait contre les institutions démocratiques et les libertés syndicales.

C'est pour donner à mon mandat une portée pratique, pour me présenter devant vous avec des résultats, que je suis intervenu à plusieurs reprises, soit au Parlement, soit auprès des ministres sur les questions que je savais susceptibles de vous intéresser plus particulièrement.

Un résumé précis de mon action législative vous permettra, en concluant sur des faits, de baser votre jugement.

I. — *Économies à réaliser.*

Proposition tendant à la suppression d'un enseignement de caste coûteux et spécial pour les enfants de militaires; suppression des abus dans la remonte de l'armée, le budget de la Légion d'honneur; réduction des gros traitements se cumulant avec des indemnités déjà élevées; enfin, répression sévère des fraudes commises au détriment des finances nationales et de la santé des enfants du pays.

II. — *Amélioration de la situation des petits fonctionnaires.*

Intervention pour le relèvement des salaires et du taux de la retraite due aux employés des Facultés, de l'École de santé et du personnel civil des magasins militaires.

Intervention aussi en faveur des garanties à accorder aux droits acquits par les travailleurs de l'État.

III. — *Défense des droits du petit commerce et de la petite industrie.*

Opposition à tout nouvel impôt sur les petits débits.

Protestation contre le régime d'exception imposé aux villes de plus de 150.000 habitants pour les frais d'instruction.

Élévation des droits sur les meubles et bois ouvrés venant de l'étranger et protection plus large à accorder au commerce local, permettant de combattre la fraude et de relever les salaires.

Subventions obtenues aux caisses de chômage et de secours des petits artisans; primes à la sériciculture.

Projet de patentes sur les maisons à succursales multiples.

IV. — *Personnel des chemins de fer.*

Projet de loi sur les réformes à apporter dans la situation du personnel des dépôts.

Application de la loi Berteaux-Jaurès.

Projet de loi modifiant l'article 9 concernant la rétroactivité en matière de retraite.

V. — *Interventions ayant un caractère local.*

Rétablissement des bateaux-lavoirs sur la rive gauche du Rhône.

Construction de la nouvelle manufacture des tabacs.

Projet de loi tendant à créer de nouveaux cantons dans la ville de Lyon.

Électeurs,

Des interventions utiles, une attention soutenue apportée à la gestion de vos intérêts : voilà ce que vous étiez en droit d'attendre de votre élu.

En ces quelques lignes il vous expose ce qu'il a cru devoir faire pendant cette courte législature; c'est maintenant à vous de prononcer s'il a rempli sa mission de loyauté républicaire et d'action socialiste qui a toujours été celle de la Guillotière démocratique. Le scrutin du 24 avril vous est une occasion d'affirmer vos convictions, votre croyance en un idéal de justice, d'égalité prochaines, et de faire confiance à celui que vous jugerez le plus capable malgré les accusations et les calomnies, d'en être le représentant.

Vive la Guillotière démocratique! Vive la République sociale!

PROGRAMME DE RÉFORMES.

I. — *Démocratisation des pouvoirs politiques.*

Suffrage universel direct (suppression du Sénat et de la présidence de la République).

Mesures législatives pour assurer la liberté et le secret du vote (vote par correspondance,

sous enveloppe, cabine d'isolement). Revision de la Constitution. Autonomie administrative des départements et des communes, avec responsabilité civile des administrateurs et sous la seule réserve des lois républicaines. Referendum pour l'établissement d'impôts nouveaux. Mise en œuvre de l'organisation administrative régionale.

II. — *Refonte générale du système d'impôts.*

Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité. Suppression des quatre contributions directes. Impôt global progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 5.000 francs. Impôt progressif sur les successions. Monopoles d'État (assurances, alcool, transports, mines, etc., etc.).

III. — *Organisation de la justice.*

Gratuité absolue de la justice. Réforme et extension du jury à toutes les juridictions. Substitution du caractère coercitif des pénalités actuelles par un système d'amendement. Abolition de la peine de mort.

IV. — *L'instruction accessible à tous.*

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés, pour l'enseignement secondaire et supérieur; mise à la charge de la collectivité de ceux des enfants qui, après examen, seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études.

V. — *Protection et réglementation légale du travail.*

Limitation de la journée de travail à huit heures. Suppression du travail de nuit. Intervention des ouvriers dans les règlements intérieurs des ateliers. Création d'inspecteurs du travail. Délégués élus par les syndicats ouvriers. Repos légal avec salaire, des femmes six semaines avant et après l'accouchement. Revision de la loi de 1898 sur les accidents du travail, extension à toutes les catégories de travailleurs, simplification de la procédure.

VI. — *Assurance sociale.*

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage. Constitution des fonds d'assurance, sans prélèvement sur les salaires. Participation des travailleurs au contrôle et fonctionnement du service d'assurance. Refonte et mise en application immédiate de la loi sur les retraites ouvrières modifiée dans le sens de l'abaissement de l'âge.

VII. — *Extension du domaine et des services publics.*

Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la houille blanche, des assurances, de l'alcool, etc... Organisation d'un service public de placement pour les travailleurs, avec le concours des Bourses du travail et des organisations ouvrières; suppression des bureaux de placement privés. Service communal et national d'hygiène. Administration démocratique des services publics nationaux et communaux, avec participation des organisations profes-

sionnelles à leur fonctionnement et à leur contrôle. Droit syndical reconnu à tous les salariés de tous les services publics.

VIII. — *Adaption de l'organisme militaire.*

Suppression des armées permanentes : création de milices populaires. Suppression des conseils de guerre. Refonte du Code pénal militaire. Renonciation à toute guerre offensive et aux expéditions militaires coloniales. Politique de paix par fonctionnement régulier du tribunal international d'arbitrage.

IX. — *Programme agricole.*

Minimum de salaire fixé par les ouvriers agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année. Création de prudh'ommes agricoles. Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux; emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale. Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs. Réduction du taux légal et conventionnel de l'intérêt de l'argent. Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et produits agricoles. Réduction, par les commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et métayage, indemnité aux fermiers et métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété. Suppression de l'article 3102 du Code civil donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied; constitution, pour le cultivateur, d'une réserve insaisissable. Revision du cadastre et en attendant revision parcellaire par les communes. Cours gratuit d'agronomie et champs d'expérimentation agricoles. Extension aux salariés de la campagne des lois ouvrières sur les accidents du travail, le repos hebdomadaire, etc.

Étienne ROGNON,

Député du Rhône.

5e Circonscription de LYON.

M. MANUS.

Elu au 2e tour de scrutin. — 2.825 voix.

Électeurs !

Le parti socialiste, parti des travailleurs, a toujours eu à cœur, à la Croix-Rousse, de montrer l'exemple, de la loyauté et de l'honnêteté, dans ceux qu'il présentait à vos suffrages.

Cette fois encore, celui qui est chargé de porter le drapeau des revendications prolétariennes offre un passé exempt de tout reproche.

Né le 10 août 1867 de viticulteurs républicains, le camarade Pierre Manus n'eut pas de peine à évoluer vers l'avant-garde républicaine et il vint facilement au socialisme.

Son dévouement dans les diverses organisations socialistes le désignèrent au Conseil

d'arrondissement en juillet 1901, au Conseil municipal en mai 1904, où, pendant quatre ans il collabora avec les membres élus du parti à la réalisation d'un programme de véritables réformes d'administration publique et sociale. L'activité qu'il déploya dans le sein du Conseil d'arrondissement, le respect des opinions sincères de ses adversaires l'attirèrent à l'attention de ses collègues qui l'honorèrent en le nommant président de cette assemblée, poste qu'il occupa deux ans, de 1905 à 1907. Profondément convaincu des principes socialistes, il fut un unitaire de la première heure et, au moment de la fusion des grandes organisations nationales du socialisme, il ne craignit pas de se séparer de ses meilleurs amis politiques pour entrer à l'unité, ne connaissant qu'un prolétariat il ne comprenait qu'un parti socialiste.

Depuis longtemps commerçant, il connaît les difficultés du petit commerce, et c'est encore comme socialiste qu'il se déclare l'ami et le défenseur de cette catégorie de travailleurs.

Il a proclamé souvent avec raison que les petits commerçants n'étaient expropriés que par la grande concentration commerciale et industrielle qui les accule à la faillite, les dépouille sans indemnité et les jette à la rue.

Ce raisonnement est d'un socialiste qui connaît dans la société actuelle les réformes à apporter aux petits artisans et aux petits commerçants pour leur permettre d'atteindre une société meilleure, sûre pour eux du lendemain.

Citoyens,

Devant la multiplicité des candidatures, vous saurez discerner lequel est le plus capable, de par son passé, et qui vous offre le plus de garantie de probité par la somme de travail fournie pour défendre les intérêts que vous pourrez lui confier.

Nous connaissons à cet égard les sentiments qui animent la Croix-Rousse et nous savons qu'elle fera triompher la candidature de notre camarade.

Vous affirmerez votre ardent désir d'affranchissement sur le nom du citoyen

Pierre MANUS,

Conseiller d'arrondissement,
Ancien président du Conseil d'arrondissement,
Ex-conseiller municipal.

Suivent les signatures de la Fédération du Rhône et celles de la Commission électorale.

Programme.

Le parti socialiste a pour but la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste par l'organisation politique et économique du prolétariat et l'entente internationale des travailleurs.

Parti de lutte de classes et de révolution, son effort politique tend à la réalisation de toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions d'existence et, partant, les moyens de lutte de la classe ouvrière.

Au premier rang de ces réformes et en l'état actuel de la société, nous plaçons :

1° La refonte et la mise en application immédiate de la loi des retraites ouvrières modifiée dans le sens de l'abaissement de l'âge, la suppression des versements ouvriers et l'élévation du taux ; son développement, de façon à en faire aussi une loi d'assurance sociale contre le chômage, la maladie et l'invalidité ;

2° Le vote de l'impôt général et progressif sur le revenu, entraînant la suppression des impôts indirects qui pèsent particulièrement sur la classe ouvrière et le petit commerce;

3° Le monopole d'Etat de toutes les assurances, procurant au budget de la nation un revenu annuel de trois cents millions de francs, dont profite actuellement une infime minorité de trafiquants capitalistes;

4° La mise en valeur, par la nation, des forces naturelles obtenues par la captation de nos fleuves, chutes et cours d'eau pouvant se prêter à une utilisation industrielle.

Cette exploitation de la houille blanche, partiellement entreprise par quelques sociétés capitalistes, fournirait à l'Etat, seul capable de lui donner un entier développement, un bénéfice annuel de plus d'un milliard de francs;

5° La nationalisation des mines;

6° L'organisation nationale des grands services publics de transports et d'échanges. La revision des tarifs pour faciliter l'échange des produits, de façon à atténuer les crises industrielles, commerciales et agricoles;

7° Limitation à huit heures de la journée de travail et fixation d'un minimum de salaire. Dans cet ordre d'idées, vote immédiat du projet de loi déposé au Parlement par le groupe socialiste le 22 mai 1894.

A travail égal, salaire égal pour les deux sexes;

8° Revision de la loi de 1898 sur les accidents du travail :

a) Assimilation des maladies professionnelles;

b) Attribution de la qualité d'expert à tous les médecins des hôpitaux et chefs de cliniques, contrairement à l'usage établi par les tribunaux, réservant cette fonction à quelques praticiens seulement;

c) Simplification de la procédure et solution rapide du litige;

9° Abrogation de toute loi restreignant la liberté de la presse et d'opinion. Garantie à chaque citoyen du libre exercice de sa liberté individuelle.

Extension des libertés syndicales à toutes les catégories de travailleurs;

10° Suppression de la dette publique;

11° Suppression des armées permanentes et organisation défensive de la nation par l'institution des milices nationales.

Suppression totale des conseils de guerre, la caricature de réforme qui a été apportée au cours de cette législature étant plutôt de nature à raffermir cette hideuse institution.

La justice égale pour tous; la même pour tous;

12° L'enseignement public, organisé de façon à le rendre à tous les degrés accessible aux enfants du peuple, et dégagé de toute contrainte philosophique et confessionnelle.

Citoyens,

Le parti socialiste veut donc exercer son action en combattant toutes les iniquités sociales.

La réalisation de ce programme devra être préparée :

1° Par la transformation totale de notre vieux système administratif qui, en vertu de sa constitution même, est, aux mains d'une féodalité financière et industrielle, un instrument de résistance à tout progrès social;

2° Par le relèvement des mœurs politiques du pays en arrachant le suffrage universel à la cupidité des intérêts privés.

Cette œuvre s'accomplira par l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui permettra la libre et sincère expression de la volonté populaire.

La stérilité parlementaire de ces quatre dernières années démontre d'une manière frappante l'impuissance réformatrice du scrutin d'arrondissement, qui a envoyé à la Chambre

une majorité radicale et équivoque, dont le bilan se traduit par une politique de violence aveugle contre la classe ouvrière, la liberté de pensée et la liberté d'opinion.

Seule la représentation proportionnelle assainira cette atmosphère déprimante, en chassant les faiseurs d'affaires, embusqués dans certains comités, et ne laissera en présence que des grands partis responsables devant la nation de leurs hommes et de leurs programmes.

En face d'un parti en désarroi, l'opposition socialiste s'est dressée pour rappeler les promesses faites au pays. Par la vigueur de son action, l'ardeur de ses orateurs, elle a tenu en échec les tentatives des anciens partis qui voulaient exploiter la faiblesse d'un gouvernement sans méthode et d'une majorité sans programme.

L'avortement de l'enquête sur la marine, l'abandon à quelques spéculateurs cosmopolites de concessions en territoire français, les centaines de millions jetés en pâture aux actionnaires de l'Ouest, les récents scandales financiers qui ont provoqué l'indignation générale mettent en lumière l'incapacité évidente de dirigeants qui n'ont plus assez d'indépendance pour exercer un contrôle efficace sur la gestion des intérêts du pays.

Cette politique aventureuse et imprévoyante accroît chaque jour le déficit avoué de nos finances et nous conduit à la ruine.

C'est contre ce gâchis, chaque jour grandissant, que le parti socialiste élève sa protestation.

C'est pour mettre un terme à cette dilapidation des richesses nationales qu'il vous convie à marquer votre désir d'en finir avec une bourgeoisie violente et spoliatrice !

Electeurs, faites triompher, au scrutin du 24 avril, le nom du citoyen

Pierre MANUS,

Conseiller d'arrondissement,
Ancien président du Conseil d'arrondissement,
Ex-conseiller municipal,
Délégué cantonal,
Seul candidat du parti socialiste.

6e Circonscription de LYON

M. MARIETTON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.270 voix.

M. Marietton a publié une brochure dans laquelle la Commission électorale, après avoir rappelé ses travaux pendant la précédente législature, expose son programme :

L'Œuvre de demain.

Sans perdre un instant de vue le but que nous visons, c'est-à-dire la transformation totale de la société capitaliste en une société basée sur l'égalité réelle, sur la liberté et sur la justice, nous poursuivons dès maintenant la réalisation des réformes suivantes qui peuvent être l'œuvre de la prochaine législature.

Démocratisation des pouvoirs politiques.

Réduction du temps de résidence et scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections.

Mesures pour assurer la liberté et le secret du vote.

Droit d'initiative populaire, mandat impératif.

Liberté absolue de la presse et de réunion sous la seule garantie du droit commun.

Pleine autonomie administrative des communes et des départements sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain, démocratique et laïque de l'État.

Organisation démocratique et humaine de la Justice.

Gratuité de la justice, suppression des tribunaux militaires et maritimes.

Constitution de la famille conformément aux droits individuels.

Abolition de toutes les lois qui établissent l'infériorité civile des femmes et des enfants naturels ou adultérins.

Éducation humaine, civique et professionnelle.

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

Création d'un enseignement populaire supérieur. Défense de l'école laïque.

Système d'impôt.

Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité et des quatre contributions directes ; subsidiairement, dégrèvement de toutes les petites cotes foncières et des petites patentes :

Impôt global progressif sur les revenus supérieurs à 3.000 francs.

Impôt progressif sur les successions, la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté.

Faculté pour l'État de demander à certains monopoles une part des ressources qui lui sont nécessaires.

Protection et réglementation légale du travail, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Limitation de la journée de travail à huit heures ; subsidiairement, vote de toute disposition diminuant la journée de travail.

Interdiction de faire travailler les enfants âgés de moins de 14 ans ; système de la demi-journée de travail pour les adolescents et combinaison du travail productif avec l'instruction et l'éducation des adolescents.

Interdiction du travail de nuit pour les femmes et les adolescents.

Législation protectrice du travail à domicile.

Interdiction du marchandage et du payement en nature (économat).

Fixation, par l'accord des municipalités et des corporations ouvrières de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, du prix de série constituant le salaire minimum.

Interdiction aux patrons de toute réduction de salaire sous forme d'amende ou autrement.

Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux d'atelier.

La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, chantiers, magasins, etc., concernant les conditions du travail, d'hygiène et de sécurité, sera exécutée concurremment avec les inspecteurs de l'État, par des inspecteurs élus par les syndicats ouvriers.

Extension de la prud'homie à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Repos légal des femmes six semaines avant et après l'accouchement.

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques.

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

Prompte amélioration de la loi sur les retraites ouvrières.

Amélioration de la loi sur les accidents du travail.

Participation des travailleurs au contrôle et au fonctionnement du service d'assurance.

Extension du domaine et des services publics, industriels et agricoles de l'État, du département et des communes.

Nationalisation des chemins de fer, des mines, des assurances, des raffineries, de l'alcool et de la grande meunerie.

Administration démocratique des services publics, nationaux et communaux, avec participation des organisations ouvrières à leur fonctionnement.

Extension du droit syndical à tous les salariés des services publics.

Politique de paix internationale.

Règlement de toutes les difficultés internationales par la pratique de l'arbitrage.

Adaptation de l'organisme militaire exclusivement à la défense du pays, par la substitution des milices à l'armée permanente et adoption de toutes les mesures, comme réduction de service militaire.

Citoyens,

Vous êtes assurément convaincus, comme nous le sommes, qu'on ne peut être socialiste sans être républicain, et qu'on ne peut être pleinement et consciemment républicain sans être socialiste.

La grande Révolution, à laquelle nous devons toutes nos libertés, ne sera sauvegardée dans ses résultats et dans son esprit, que si, au lieu de se borner à un transfert du pouvoir au profit de la bourgeoisie, elle se poursuit et va jusqu'au bout, en faisant disparaître la choquante contradiction qui subsiste entre la servitude économique du prolétaire et la souveraineté politique du citoyen.

Aussi, vous ferez triompher ces idées et ces principes, qui vous sont chers, en votant tous le 24 avril, pour le seul candidat du parti socialiste, le citoyen

J. MARIETTON.

Député sortant.

Vive la République sociale !

La Commission électorale.

7e Circonscription de LYON.

M. COLLIARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.937 voix.

Mes chers concitoyens,

Je me présente à vous, tel que je fus toujours, républicain-socialiste.

Depuis douze années, j'ai l'honneur de représenter au Parlement les aspirations politiques du sixième arrondissement et d'y défendre les réformes démocratiques et sociales. Vous me connaissez donc bien : mes actes ont toujours été d'accord avec mes principes.

En 1906, dès le premier tour de scrutin, vous m'avez renouvelé votre confiance par 6.500 suffrages, approuvant ainsi mon attitude durant la législature qui venait de finir.

J'ai rempli consciencieusement mon mandat en servant fidèlement la République qui ne se sépare pas du socialisme.

Citoyens, les lois votées pendant la législature de 1906-1910 sont autant de victoires sur les partis rétrogrades. Ne pouvant détruire le régime, soit par la violence, soit par les divisions des républicains, ils essaient du moins de le discréditer par le chantage et le mensonge.

Est-ce que l'œuvre de la législature est si stérile que certains veulent le prétendre ? Les esprits les plus moroses vont être fixés :

L'Œuvre de la Législature :

1° *Au point de vue social :*

Lois du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers ;

Du 27 mars 1907, sur les conseils de prud'hommes ;

Du 28 mars 1907, sur les réunions publiques ;

Du 17 avril 1907, sur la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce ;

Du 18 juillet 1907, sur la faculté d'adhésion à la législation des accidents du travail ;

Du 23 juillet 1907, sur l'hygiène et la salubrité des mines ;

Du 19 décembre 1907, sur la surveillance et le contrôle des sociétés de capitalisation ;

Du 14 avril 1908, sur la réduction des périodes d'instruction militaire (loi Colliard) ;

Du 14 avril 1908, sur les retraites des ouvriers mineurs ;

Du 15 novembre 1908, sur l'éligibilité des femmes aux conseils de prud'hommes ;

Du 12 juillet 1909, sur les inscrits maritimes instituant des conseils permanents d'arbitrage (loi Colliard) ;

Du 20 juillet 1909, sur l'interdiction de la céruse ;

Du 21 juillet 1909, sur les conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer ;

Du 27 novembre 1909, sur la garantie de leur travail ou de leur emploi aux femmes en couches ;

Du 7 décembre 1909, sur le paiement des salaires des ouvriers ou employés ;

Trois lois d'amnistie ;

Du 19 mars 1910, sur le marchandage ;

Du 22 mars 1910, sur la suppression des économats patronaux.

Enfin, une œuvre considérable a été accomplie, celle des retraites ouvrières et paysannes : loi sérieuse, généreuse et pratique qui devra encore être améliorée.

2° *Au point de vue commercial :*

Lois du 20 décembre 1906, sur les protêts la veille d'un jour de fête ;
Du 30 décembre 1906, sur les ventes au déballage;
Du 23 mars 1907, sur la réhabilitation des faillis ;
Du 17 mars 1909, sur la vente et le nantissement des fonds de commerce ;
Du 11 juin 1909, sur le crédit maritime;
Du 22 mars 1910, sur les liquidateurs;
Enfin, la grande réforme douanière.

3° *Au point de vue agricole :*

Lois du 13 juillet 1906, sur le régime forestier ;
Du 29 juin 1907, sur le mouillage des vins et les abus du sucrage ;
Du 8 juillet 1907 sur la vente des engrais;
Du 15 juillet 1907, sur le mouillage, la circulation des vins et le régime des spiritueux ;
Du 23 juillet 1907, sur la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine ;
Du 31 décembre 1907, sur la revision des évaluations de la propriété non bâtie ;
Du 10 avril 1908, sur la petite propriété et les maisons à bon marché ;
Du 1er juillet 1909, sur la constitution d'un bien de famille insaisissable.

Cette nomenclature est suffisante pour démontrer que lorsqu'on accuse la législature actuelle de stérilité, le reproche est particulièrement injuste.

Durant trois législatures, j'ai fait partie des plus grandes commissions parlementaires :

1. Commission pour la suppression des octrois ;
2. Commission d'hygiène publique ;
3. Commission de la revision des patentes;
4. Commission de la séparation des églises et de l'État;
5. Commission de l'affaire des Chartreux;
6. Conseil supérieur du travail;
7. Membre de la commission de répartition dss fonds aux sociétés coopératives de production;
8. Membre de la commission de l'enseignement ;
9. Vice-président de la commission d'enquête sur la marine;
10. Président de la commission du travail.

J'ai obtenu, dans cette dernière législature, la réduction de durée des périodes d'instruction militaire, réduisant ainsi de vingt jours lesdites périodes et apportant au budget une économie de un million par an. J'ai obtenu également la libération anticipée des classes 1903 et 1904, procurant une économie budgétaire de trois millions environ. Auteur de la création des conseils permanents d'arbitrage dans les conflits des inscrits maritimes.

J'ai fait voter par la Chambre, comme rapporteur, la loi du 17 mars 1910, portant suppression du marchandage.

Désigné comme rapporteur par la Commission du travail sur les diverses propositions de loi portant création de conseils permanents d'arbitrage.

Par le progrès des idées, chaque jour se posent des problèmes nouveaux dont la solution doit conduire l'humanité vers plus de liberté et de solidarité.

Toutes les réformes ci-dessus sont désirables et peuvent être réalisées. Si ce programme vous agrée et si vous me chargez de le faire aboutir, vous pouvez compter que j'apporterai

à cette tâche le zèle et le dévouement que vous vous êtes plu à me reconnaître jusqu'à ce jour, j'y apporterai en plus l'expérience acquise.

Dans l'ordre politique :

1. Application intégrale des lois de laïcité pour arriver an monopole de l'enseignement;
2. Reconnaissance de la liberté syndicale à tous les travailleurs sans exception ; les services publics devant être régulièrement assurés ;
3. Création des conseils permanents d'arbitrage appelés à solutionner les conflits entre le capital et le travail ;
4. Suppression des conseils de guerre ;
5. Entente internationale pour la constitution d'un tribunal d'arbitrage de la paix afin d'arriver à la limitation des armements des nations ;
6. Réformes judiciaires et administratives ;
7. Interdiction à tout député ou sénateur d'être membre du conseil d'administration d'une société industrielle ou financière ;
8. Réforme électorale entre républicains ; assurer la liberté et la sincérité du vote.

Dans l'ordre économique :

1. Impôt global et progressif sur le revenu (loi déjà votée par la Chambre) ;
2. Transformation en services publics des grands monopoles : alcool, par la suppression du privilège des bouilleurs de cru, sucre, mines, pétrole et moyens de transport ;
3. Création par l'État du monopole des caisses nationales d'assurances ;
4. Défense de la liberté nationale contre les trusts et protection du petit commerce ;
5. Organisation de l'enseignement professionnel obligatoire et gratuit ;
6. Contrat du travail ;
7. Amélioration de la loi des retraites ouvrières et paysannes ;
8. Réduction des heures de travail ; minimum de salaire établi régionalement par les syndicats ouvriers et patronaux ;
9. Assurance contre tous les risques des maladies et du chômage.

Les républicains, quel que soit leur idéal, peuvent et doivent faire aboutir ces réformes.

En vous demandant d'aller les défendre au Parlement, j'ai conscience d'avoir toujours rempli mon devoir. Je fais appel avec confiance à tous les travailleurs, aussi bien à ceux de l'atelier qu'à ceux du bâtiment, aux employés des services publics et des exploitations privées, aux propriétaires, petits commerçants, à tous les artisans.

Tous les républicains qui veulent affirmer leur ferme désir de réformes et leur attachement à la République sociale assureront sur mon nom le triomphe de la démocratie du VIe arrondissement, aussi ennemie des violences démagogiques que du conservatisme égoïste et clérical.

Je m'adresse à tout le monde du travail, à vous tous citoyens qui me jugerez sur mes actes.

J'attends avec confiance votre verdict. Réélu, tous mes efforts tendront, comme par le passé, au progrès émancipateur, au bien-être de la démocratie et du prolétariat.

P. COLLIARD,

Député sortant,
Président de la Commission du travail,
Ancien Conseiller municipal du VIe Arrondissement.

8e Circonscription de LYON.

M. Edouard AYNARD.

Elu au 1er tour de scrutin. — 12.298 voix.

Mon cher Président,

Mes chers Concitoyens,

Je ne saurais assez vous remercier du sentiment si bienveillant envers moi, qui vous a conduit à m'offrir ce banquet, me permettant de me retrouver au milieu de mes plus chers et de mes plus anciens amis ; de nos excellents conseillers généraux et d'arrondissement ; de nos maires dévoués, des représentants de nos communes venus en aussi grand nombre ; en un mot, de tous ces fidèles compagnons de lutte politique, avec lesquels j'ai vécu en cette inaltérable et parfaite union, qui ne se réalise que dans le bien du pays poursuivi en commun. Je suis particulièrement heureux de voir à la présidence de ce banquet, qui lui revient en qualité de maire de la commune qui nous reçoit, mon ami M. Péragut, type du magistrat municipal vaillant, intelligent et dévoué, qui a su, tout en se montrant un républicain respectueux de la loi, rester un citoyen indépendant, sachant résister à l'oppression administrative. Je le remercie du fond du cœur des paroles si bienveillantes qu'il m'a adressées en votre nom.

Messieurs, je suis à la fois charmé et surpris de me présenter encore une fois devant vous. Ma résolution était prise, je vous l'avais annoncé en 1906, de ne plus vous demander de nouveau mandat, et de prendre une retraite à laquelle quarante ans de services publics pouvaient me créer quelques droits, et à laquelle mon âge me condamnait. J'ai cherché, nous avons cherché ensemble, avec tenacité, un successeur qui pût être agréé par les électeurs, et maintenir la longue union que je viens de rappeler. Nous ne l'avons pas trouvé ; vous avez alors fait appel à mon devoir, m'affirmant que la situation de notre parti pouvait être gravement compromise, si je ne me représentais pas une dernière fois. N'ayant pu être relevé de mon poste de combat, j'y reste ; je ne puis pas abandonner mes fidèles amis surtout à des heures difficiles. Je ne veux pas déserter. Si les électeurs me confient un sixième mandat consécutif, ce sera un très grand honneur pour moi. S'ils me le refusent, ce sera un grand repos.

En revenant donc devant les électeurs, je n'ai qu'une force, c'est de pouvoir leur tenir le même langage que lorsque, en 1889, je me suis présenté pour la première fois devant eux. J'ai pu errer sur les hommes et sur les choses, sur ce qui est accidentel et passager ainsi qu'est par exemple la valeur comparée d'un ministère ou d'un autre ; mais je n'ai pas varié une seule fois et un seul jour sur les principes, ni trahi ma foi libérale ; croyant toujours que si la République est le régime nécessaire auquel je reste profondément attaché, il doit être compris et défendu comme un régime de justice et de liberté, obligé plus que tout autre à garantir les droits de tous, la liberté générale et surtout la liberté de conscience et du travail ; comme un régime de développement de la démocratie, mais tenu aussi plus que tout autre au maintien de l'autorité et de la loi devenue seule souveraine. A la défense de cette République, j'ai consacré mon temps et mes forces.

Ce n'est point celle que nous contemplons actuellement, mais c'est celle que nous voulons reconquérir. Nous assistons à un lente mais constante décadence des deux choses essentielles : l'autorité et la liberté Le Gouvernement à jamais méprisable de M. Combes a pu précipiter les choses, mais elles étaient en marche. Avant que les républicains modérés

ne s'appelassent progressistes, ils avaient adopté la dénomination de républicains de gouvernement; parce qu'ils constataient déjà la faiblesse des pouvoirs.

La législature qui finit n'a pu mériter la reconnaissance du pays. A part le bien qu'elle s'est faite à elle-même, en s'adjugeant les célèbres 15.000 francs d'indemnité, on ne pourrait trouver trace de quelque autre bien accompli pour le pays. Le rachat de la Compagnie de l'Ouest, opération électorale parce qu'elle accroissait le nombre des fonctionnaires, a fait la joie des actionnaires dont les titres ont monté, mais la tristesse du budget qu'il surcharge déjà de 50 millions. En quatre ans, les dépenses publiques ont été augmentées de 500 millions et le Parlement s'est séparé sans avoir le courage de créer les ressources nécessaires pour payer ses propres dépenses; il abandonne le budget de 1910 avec un déficit de 150 millions, tandis qu'il en augmentait encore les charges à la dernière heure par la rétroactivité promise des retraites des employés de chemins de fer, et par des augmentations de traitement des sous-agents des postes. La Chambre a voté un informe impôt sur le revenu que le Sénat est chargé de rendre possible; elle a enregistré docilement, sans admettre qu'on y changeât une virgule, la loi sur les retraites ouvrières que le Sénat lui renvoyait au dernier moment. Elle adoptait le principe de la représentation proportionnelle puis le rejetait ; elle ne pouvait faire aboutir, le Sénat aidant, la loi nécessaire sur le secret du vote et sur la corruption électorale ; elle s'essayait, heureusement aussi sans pouvoir aller jusqu'au bout, à détruire hypocritement ce qui reste de la liberté de l'enseignement, au moyen des lois Doumergue. Et à la veille de sa séparation, le scandale des liquidateurs éclatait et éclaboussait de sa souillure, ceux qui avaient voté les lois le permettant. La Chambre s'est vue forcée de revenir à ce que les progressistes avaient proposé par l'amendement Prache ; c'est-à-dire à confier aux agents de l'État, aux fonctionnaires de l'enregistrement, durs mais probes, les liquidations énormes concentrées entre quelques mains d'amis politiques.

Il convient d'examiner plus que sommairement les deux grandes pensées du règne que la dernière législature a tenté d'entamer ou de réaliser : l'impôt progressif sur le revenu et les retraites ouvrières. Je n'ai pas à justifier mon vote contraire ou mon abstention à leur égard, puisque j'ai été nommé en 1906, sur un programme qui les repoussait.

Ces lois constituent de fausses réformes sociales ; le contraire même d'une réforme ; elles émanent directement du socialisme d'État. C'est autour de lui que se livre le grand combat. Il faut opter ; ou bien laisser l'individu se développer dans son travail ; trouver qu'il y a droit et avantage social à ce qu'il en garde les fruits. C'est la conception libérale, c'est la nôtre. Ou bien considérer le Français comme un mineur, confisquer son activité, prélever sur son travail une somme abusive, faire son bonheur malgré lui. On l'appelle souverain et on l'encense comme électeur; citoyen, on le traite comme s'il était dans l'enfance. Cela c'est le socialisme d'État, le seul dangereux parce qu'il est pratique ; poison lent, rongeant le pays peu à peu, tandis que le collectivisme est un rêve dans le bleu ou plutôt dans le noir, sans espoir de réalisation.

L'impôt sur le revenu.

La loi sur le revenu peut à elle seule, savamment developpée, disposer d'une large part de la fortune du pays.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de la revision et de l'extension de l'impôt sur le revenu ; on a compté soixante-quinze projets tendant à l'établir. Mais le mot est équivoque, car il ne faut pas oublier que l'impôt sur le revenu existe en France ; on le paye sans s'en douter, sous d'autres noms. Quelques revenus ont été épargnés ou oubliés, nous voulons qu'on les frappe. C'est la justice dans l'impôt. Nous consentons même à ce qu'on y ajoute, par la contribution mobilière, qui est déjà progressive, et en atteignant certains signes extérieurs, une aggravation notable des grosses cotes. Mais nous ne voulons pas d'inquisition et d'arbitraire dont tout le monde aurait à souffrir, ni qu'on dévore les biens acquis, ni une progression appliquée à quelques-uns et qui pourrait devenir indéfinie. L'agriculture n'est pas ménagée dans la loi que la Chambre a envoyée au Sénat. C'est chez elle

que les inégalités sont les plus grandes en matière d'impôt. Pour les faire cesser en les découvrant et afin d'obtenir les mêmes bons résultats que sur la propriété bâtie, la Chambre a ordonné une enquête sur la propriété non bâtie. Et elle a voté tous les impôts sur le revenu agricole, sur les prétendus bénéfices agricoles, sans connaître les résultats de l'enquête qui se poursuit et qui modifiera profondément les choses. Cette loi devant réaliser la suprême justice, fourmille d'injustices. On en a apporté un curieux exemple pris à Lyon même. Selon la loi que le Sénat va discuter, un petit épicier, un employé et un ouvrier, réalisant le même gain, en profit, traitement ou salaire, payeraient l'un 58 francs, l'autre 7 fr. 50, le troisième 0 fr. 85.

Quant aux agriculteurs, certains seraient dégrevés, d'autres surchargés. Mais ceux qui seraient dégrevés de quelques francs, ce qu'on a appelé de la poussière de dégrèvement, n'obtiendraient ce résultat qu'au prix de déclarations entraînant des recherches de leurs ressources jusque dans leur ménage, renouvelant la taille de l'ancien régime, et de vexations telles qu'ils préféreraient l'état actuel. Les industriels, les commerçants petits ou grands, dans la ville ou dans le village, seraient livrés franchement à l'inquisition et à l'arbitraire. On sait que le petit commerce n'a pas de livres, ou bien une comptabilité incomplète. Il sera donc taxé selon le bon plaisir des contrôleurs, et d'après tout ce qui se passe ailleurs, il n'est que trop permis de craindre que l'arbitraire ne s'exerce selon l'opinion politique des contribuables. Nous exposons des hypothèses ou des doutes justifiés : mais qui peut savoir les résultats réels de cette loi, puisque par une incohérence inouïe, la loi ferait fonctionner l'impôt sur le revenu pour l'État par les systèmes nouveaux, tandis que les quatre contributions directes supprimées par l'État, resteraient vivantes et perçues par les départements et par les communes. Tant qu'on ne saura pas comment pourront être réglés les budgets communaux, quelles seront les taxes de remplacement qui devront être forcément établies, il est impossible de connaître les résultats de cette réforme en apparence gigantesque et que M. Clemenceau s'est permis de qualifier de son vrai non : c'est-à-dire de « poudre aux yeux ». Ce n'est qu'après les modifications fondamentales que le Sénat devra lui faire subir, qu'on saura peut-être ce que signifie la loi d'impôt sur le revenu déjà votée par la Chambre.

Les retraites ouvrières.

Si la loi d'impôt progressif sur le revenu reste à l'état de devenir, celle des retraites ouvrières et paysannes, quoique votée par les deux Chambres lui ressemble : car elle reste à faire. Il me faudrait vous demander quelques heures de patience pour vous l'expliquer et vous montrer ses répercussions formidables. Je me borne à vous l'indiquer comme un recueil de désirs, de vœux, de soupirs vers la retraite, plutôt qu'une organisation véritable de la retraite. Au reste, aucun parti ne peut la réclamer et s'en vanter, puisqu'elle a été adoptée par la quasi-unanimité des deux Chambres, personne n'ayant voulu lâcher au voisin ce morceau électoral. On sait au surplus ce que signifient les votes parlementaires unanimes : cela veut dire que l'on ne s'entend pas. Ainsi on a joui de ce spectable comique, que tous ont voté pour, et que tous les orateurs entendus ont parlé contre.

Pour moi, suivant le programme que je vous ai soumis en 1906, je n'ai pas voté contre la loi, parce que je suis partisan des retraites ouvrières faites par la contribution de l'État par les mutualités ou des institutions spéciales, mais librement contractées. Je me suis abstenu parce que la loi viole le principe de la liberté de prévoyance, et se trouve inopérante, incohérente et contradictoire. Ainsi, son principe fondamental réside dans l'obligation qu'on déclare indispensable pour pouvoir l'appliquer. Et cependant on détruit ce principe de l'obligation puisqu'on ne l'applique qu'aux « assujettis » de l'industrie et du commerce, aux ouvriers qui protestent du reste avec violence, et qu'on le rend « facultatif » pour les métayers, fermiers, cultivateurs, petits propriétaires, artisans agricoles, etc. C'est-à-dire, qu'on laisse libre de s'assurer ou de ne pas s'assurer les 6 millions de participants agricoles que l'on semble comprendre dans la loi. On l'a fait, parce qu'on ne pouvait faire

autrement, en raison de l'enchevêtrement, de l'infinie complexité des conditions agricoles et de la difficulté du recouvrement : ce qui juge la loi. Dès lors comment découvrir l'intérêt véritable de l'agriculteur, dans tous les cas, chargé d'une contribution nouvelle ? Il est sage de suspendre au moins son jugement, puisqu'on déclare qu'il faudra « quatorze » règlements d'administration publique, c'est-à-dire « quatorze » nouvelles lois interprétatives à côté, pour découvrir le sens de la loi générale ! Attendez, messieurs, dans dix ou vingt ans, réunis dans vos comices, vous interrogerez encore mes successeurs sur la question, qui est vraiment une question d'avenir.

J'avais un autre motif grave pour m'abstenir. Ami de la première heure de toutes nos vaillantes sociétés de secours mutuels et l'un des promoteurs de la loi de 1898 qui leur a donné la liberté, je ne pouvais admettre une loi qui leur reprend cette liberté, les entrave, en les forçant à verser des cotisations de retraites, qui dépassent les ressources actuelles d'un trop grand nombre de leurs membres, et en compromet ainsi l'assurance contre la maladie, qui est le but principal qu'elles ont si brillamment atteint.

La nouvelle Chambre ne pourra être sérieusement réformatrice. Son origine l'en empêchera. Les modérés seront encore réduits à la politique, fort utile mais ingrate, du moindre mal ; d'empêcher plutôt que de diriger. Le scrutin d'arrondissement est un obstacle à toutes les réformes véritables : il favorise tous les gaspillages et les surenchères. On devra s'estimer heureux si la Chambre qui va naître n'aggrave pas nos maux profonds, si elle se borne avant tout à chercher à rétablir l'équilibre budgétaire ; il y a environ 400 millions de ressources nouvelles à trouver pour le budget de 1911, afin de combler le déficit de 150 millions légué par 1910 et de parer aux dépenses militaires et des retraites ouvrières. Espérons, sans y compter, qu'on ne recourra pas à des impôts destructeurs du capital et de la prévoyance, tels que ceux qui atteindraient, de nouveau l'héritage par une aggravation des droits de succession déjà énormes, ou bien par le « tour de vis » donné au futur impôt sur le revenu, ou encore par l'impôt sur le capital préconisé par M. Caillaux ; espérons qu'on ne détruira pas l'activité et l'effort individuels par la création de monopoles d'État englobant les assurances, l'alcool, de nouveaux rachats des chemins de fer et des mines. Ce serait le travail national dans la torpeur, les professions libres sacrifiées et l'armée des fonctionnaires encore augmentée. Nos grands rivaux, l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis s'enrichissent en accroissant leurs industries ; nous ne développons que la fabrique des fonctionnaires.

Les fonctionnaires et leur statut.

La Chambre devra résoudre l'irritante et dangereuse question du statut de ces fonctionnaires, qui se lie à l'immense question de la réforme administrative ; il faudrait au moins l'amorcer. La décadence de l'autorité se révèle en partie par l'esprit d'inertie chez les chefs et de sourde révolte parmi les subordonnés qui agite un trop grand nombre de ceux qui doivent servir le public et l'État. C'est l'esprit nouveau des fonctionnaires. Ayant été utilisés à merci pour des intérêts politiques et électoraux, les fonctionnaires cherchent maintenant, sous le voile de l'association à trop utiliser pour eux-mêmes leurs forces dans l'État. On assiste à ce spectacle singulier que tous sont comme hypnotisés devant les renvendications des fonctionnaires et les admettent béatement dans une mesure plus ou moins grande. C'est ce qui juge la faiblesse de nos gouvernants et de nos esprits ; pour les anciens comme moi, c'est sujet de stupéfaction et de mélancolie. Nous qui avons connu et combattu l'Empire, nous nous souvenons que l'une de nos revendications les plus tenaces portait sur la responsabilité des fonctionnaires ; on demandait la suppression du fameux article 75 ; on l'a supprimé au 4 septembre, mais en fait il a été bientôt rétabli et il se montre plus solide que jamais. Dans tous les projets de statut de fonctionnaires, on parle de tout, excepté de leur responsabilité envers le public. Et ce bon public, cet excellent Parlement sont toujours à se demander ce qu'ils pourraient bien concéder à des gens qui s'efforcent d'avoir la main mise sur nous, qui constituent une masse d'environ 1 million de citoyens sans responsabilité

L'ancien programme républicain entendait faire des fonctionnaires des êtres responsables comme nous-mêmes, et, sous la troisième République on accroît leur irresponsabilité. Ne vient-on pas de le voir par les lois Doumergue encore en discussion qui veulent rendre l'instituteur irresponsable. C'est le Préfet qui le couvrira et sera poursuivi à sa place. Vous voyez que c'est sans danger. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que tout en restant l'énergique et invariable défenseur de la liberté d'enseignement et du droit des écoles libres, je suis de ceux qui aiment l'enseignement public : nous savons que dans le plus grand nombre d'écoles publiques primaires et surtout dans notre pays lyonnais, il y a des instituteurs dignes d'être loués parce qu'ils se tiennent à l'exercice de leur honorable fonction. Nous nous élevons seulement contre les rares mauvais maîtres politiciens et antipatriotes. Sous prétexte de protéger l'instituteur en général, on l'abaisserait en vérité en le déchargeant de toute responsabilité de ses actes. Pour eux comme pour nous, le haut sentiment de la responsabilité est le meilleur garant de la moralité.

Quant à moi, j'ai cru que le meilleur moyen de témoigner de ma sympathie sincère envers les intituteurs était de les soustraire à la domination préfectorale qui, M. Buisson lui-même l'a avoué, les compromet dans la politique, et de les remettre sous la direction de leurs chefs naturels. J'ai déposé en conséquence une proposition de loi enlevant aux préfets la nomination des instituteurs et la restituant aux autorités académiques.

La grande machine administrative, celle qui manœuvre ce million de fonctionnaires dont je parlais à l'instant, fût jusqu'à il y a une vingtaine d'années, l'une des meilleures du monde. Ceux qui la conduisaient étaient à la fois consciencieux, probes, attachés à leurs devoirs ; les Français sont de nature excellents fonctionnaires. Nos anciens serviteurs de l'État avaient vu, ou connu, eux ou leurs prédécesseurs, nos révolutions sans nombre et ils étaient arrivés à un scepticisme complet sur les régimes ; ils conservaient la foi en quelque chose qui dure plus que les gouvernements ou les dynasties : dans la France.

On a toujours beaucoup plaisanté les fonctionnaires, chevronnés de nombreux serments. J'aurais bien voulu voir leurs contempteurs à leur place ; j'aurais voulu les voir sacrifier à une fidélité à changer tous les quinze ans, ou même tous les six mois à des ministères de passage, une place acquise par des connaissances spéciales et représentant la vie de leur famille. Je suis bien heureux pour ma part de n'avoir pas été fonctionnaire, car je ne sais ce que j'aurais fait au moment des changements politiques. Il est en tout cas certain que ces hommes qui conservaient l'attachement le plus profond pour l'État et la France, qui au cours de leur carrière avaient acquis une sûre expérience rendaient service en restant en place. Ils brisaient le courant des révolutions et donnaient à un pays, agité dans les convulsions, la force de franchir les défilés difficiles, pour revenir ensuite à l'ordre et retrouver le calme. Nous l'avons bien vu, et de la façon la plus éclatante, en 1870, où malgré les désordres et les effroyables embarras de l'heure la machine administrative, grâce à ses fidèles conducteurs, a continué de marcher régulièrement : les impôts se percevaient et rentraient, les affaires publiques s'expédiaient comme si l'ennemi n'avait pas occupé le quart de notre territoire ; en face d'un trouble inouï et de l'anarchie menaçante les fonctionnaires restant à leur poste et y remplissant leur devoir avaient gardé une sorte d'impassibilité vraiment impressionnante.

Nous avons compromis, rabaissé la valeur de cette masse puissante de fonctionnaires, en l'engageant de plus en plus dans la mêlée de la politique. Les sénateurs et députés en sont largement responsables.

La vérité, c'est que tout en France est difficile dans l'ordre politique, même avec de bons fonctionnaires, parce qu'ils sont trop. Une antinomie violente s'étale entre la situation politique d'un pays qui a conquis sa liberté en apparence, et l'immense cohorte de fonctionnaires, créés par la centralisation, qui ne peuvent être que des instruments dociles du pouvoir exécutif, ou bien des révoltés, toujours pesant d'une manière ou d'une autre sur la liberté des citoyens. C'est pourquoi la liberté électorale par exemple a toujours été chose si rare en France et est toujours incomplète. Nous avions en compensation, je l'ai dit, des fonctionnaires de choix. Malgré tous les éléments qui nous restent, cette compen-

ation, nous sommes en train de la perdre ; le fonctionnaire, le petit fonctionnaire surtout, devient un danger.

Que le statut des fonctionnaires leur donne des garanties effectives contre l'envahissement de leurs carrières par le bon plaisir des politiciens, rien n'est plus juste, mais qu'on crée en même temps des garanties pour le public. L'association des fonctionnaires est déjà dangereuse, parce qu'elle ne peut poursuivre en général que la diminution de l'autorité des chefs, ou l'augmentation des traitements venant grever le budget ; mais le syndicat et la grève chez eux ne sauraient être tolérés. Ils ne peuvent se dresser contre la nation, dont ils sont les serviteurs.

Les libertés communales.

En cette matière, l'œuvre la plus urgente est la limitation des pouvoirs exorbitants du préfet, et avant tout ceux qu'il exerce sur les communes. Il est inouï que sous un régime républicain, on puisse encore voir des satrapes administratifs. Un préfet peut tout faire pour annihiler la liberté communale, usant strictement de son droit, sans même y ajouter l'arbitraire et l'illégalité courante, tels que nous les voyons particulièrement fleurir dans notre département. La loi qui a rendu l'élection des maires aux Conseils municipaux est l'une de celles qui honorent le plus notre troisième République. Mais on a oublié que la tutelle écrasante des préfets peut tout empêcher et vient rendre illusoire la liberté municipale, bien entendu lorsqu'il s'agit des petits et des faibles, car lorsqu'il s'agit des puissants, comme la municipalité lyonnaise, le contrôle disparaît.

La loi, à la main, le préfet peut entraver toutes les affaires municipales dans les communes qui lui déplaisent ; il intervient dans tout, détruit les institutions de bienfaisance, en fausse leur esprit, rejette ou retarde les budgets, tranche dans un sens contraire aux délibérations municipales toutes ces questions d'affaires, de biens communaux, qui ne sont vraiment connues que dans la localité, et non dans un hôtel de préfecture. Au moment où tant d'États dans l'État s'élèvent, où la puissance syndicale ouvrière se fait arrogante, despotique et révoltée, un brave maire de campagne, soumis aux lois, ne peut pas nommer un garde champêtre, sans approbation préfectorale ! En réalité, sauf pour les emprunts qui doivent être approuvés parce qu'ils peuvent conduire à des impôts dont l'établissement n'appartient qu'à la souveraineté nationale, sauf les questions de police intéressant l'ordre public, il n'existe aucune raison de ne pas rendre à nos communes le droit de s'administrer comme elles l'entendent. Il faut amener la séparation du maire et du préfet.

Le préfet se réduit de plus en plus à n'être qu'un instrument de règne, un agent électoral supérieur dont on augmente toujours le rôle et les pouvoirs dans un but d'exploitation politique. C'est un symbole des temps que cette réforme du décret de Messidor donnant le premier rang au préfet, le faisant passer avant l'armée et la justice. Les pouvoirs de réglementation et de décision, d'intervention du préfet pour les moindres choses et les plus petites affaires sont absurdes et ne servent qu'à les retarder, les entraver ou les empêcher. La solution des affaires devrait être confiée aux services compétents. Et ces nominations sans nombre confiées aux préfets : facteurs, gérants de bureau de tabac, receveurs-buralistes en partie, cantonniers, préposés d'octroi, médecins chargés des services légaux, agents départementaux, conservateurs de musées, instituteurs, etc., etc., ce pouvoir de renseignements sur tous les fonctionnaires, qui fait que l'autorité militaire ne peut accorder même des dispenses temporaires et des sursis sans l'avis du préfet, et toutes les faveurs décoratives qui découlent de lui, n'ont pour but qu'une mainmise sur toute la machine administrative et la formation d'un état-major politique commandant aux électeurs. Tous les agents des administrations devraient être nommés par les administrations dont ils vont faire le service et le haut représentant du pouvoir central ne devrait s'abaisser au rôle de courtier politique. M. Briand, Président du Conseil, confirme ce que je viens de vous dire : il a fait entendre récemment au Sénat, les plus fermes paroles à cet égard ; puissent-elles être suivies d'effet.

« Je vais aux élections, a dit M. Briand, avec le désir que cette consultation du suffrage universel ait un grand caractère de noblesse et soit complètement indépendante. Si les fonctionnaires sortent quelquefois de leurs attributions, c'est peut-être que sur eux pèsent encore de lourdes traditions ; mais je crois très préjudiciable à la République, si solide dans le pays, si aimée, si appuyée de la confiance des électeurs, que les fonctionnaires descendent dans la rue, qu'ils se mêlent à la bataille, et qu'ils s'y passionnent. Ce n'est pas leur affaire de donner et de recevoir des coups.....

« Je voudrais que la fonction préfectorale demeurât toujours ce qu'elle doit être, une haute fonction, et que celui qui en est investi sut, en toute circonstance, conserver intacte la grande autorité morale dont il a besoin pour remplir convenablement sa mission d'administrateur.

« Vous ne pouvez pas toutefois empêcher les représentants du Gouvernement dans le pays de s'intéresser au régime. Ce que vous avez seulement le droit d'exiger d'eux, ce que j'entends exiger d'eux, c'est que leur autorité administrative ne pèse ni sur les maires ni sur les citoyens dans un but de préférence électorale. Je n'admets pas que les délibérations d'un Conseil municipal soient retenues de longues semaines, de longs mois, pour faire sentir à un maire qu'il doit devenir le sujet de la préfecture. Je réprouve formellement de tels procédés. »

Voilà des paroles qui ont dû bien faire rire M. le Préfet du Rhône.

*
* *

Je vous demande la permission de vous le redire, aucune réforme profonde ne pourra être accomplie par les « beati possidentes » du scrutin d'arrondissement. Avec lui il n'y a plus de partis, il n'y a plus que des syndicats ou des représentants d'intérêts. La formule du Bloc est exclusive de tout esprit politique. Il faut qne les cadres de la politique d'exploitation matérielle se brisent, et que s'y substituent de véritables partis en vue d'une politique d'idées et d'opinions. La représentation proportionnelle peut seule y conduire. Mille fois exposée, vous n'attendez pas que je l'expose une fois de plus. Son principe est d'une clarté aveuglante ; c'est que la représentation appartient à tous, et que le pouvoir appartient à la majorité. 100 électeurs votent, 51 votent pour Pierre, 49 votent pour Paul. Pierre est nommé ; il est monstrueux que la moitié moins un du corps électoral ne soit pas représentée. L'accord momentané des représentants de tous les partis autour d'une idée de justice, et l'attention passionnée que le pays lui a prêté forment notre grand espoir.

Si la prochaine législature adopte la représentation proportionnelle, elle sera la bienfaitrice du pays ; si elle ne le fait pas, nous roulerons sur la pente des plus terribles aventures.

La France politique semble atteinte du plus dangereux des maux : l'indifférence et la prostration président à la consultation électorale. Notre situation matérielle qui est bonne encourage cet oubli de l'intérêt national. Le patient travail du pays répare sans cesse les fautes de ses gouvernants. Mais la prospérité matérielle est funeste lorsqu'on s'en contente. Je me rappelle non sans tristesse, que j'ai connu cet état d'esprit sous l'Empire. En haut, on jouissait, on s'amusait sans trêve et sans souci dans l'éclat d'une merveilleuse capitale, on s'enrichissait ; dans le peuple, chez les paysans surtout, le sort était bon, ils étaient satisfaits ; les esprits prévoyants étaient bafoués. Après le 4 septembre, l'un des corryphées du régime disait : on nous a chassés, mais tout de même pendant vingt ans, nous nous sommes bien amusés. Notre France recevant soudain le plus terrible coup qui l'ait atteinte durant les vingt siècles de son histoire : ici le souvenir sacré de nos morts glorieux, tombés sanglants sur la neige à Belfort et à Nuits, nous laissent le terrible enseignement de ce qui peut advenir au peuple qui s'abandonne à un seul ou qui se confierait à une association de politiciens exploiteurs, mauvais fermiers de la belle terre de France. Descendons en nous-mêmes, demandons-nous si c'est par l'état gêné de nos finances, par le gaspillage de

nos ressources en pleine paix; par la déchéance des autorités et des élites dans l'armée, la marine, les hautes fonctions, l'industrie, le commerce, l'agriculture; si c'est par le désordre et par la violence qui se propagent dans le monde du travail, par la décomposition croissante des formes morales qu'on est bien préparé aux inévitables et suprêmes épreuves.

Une nation s'épuise à l'avance dans les discussions intérieures. Notre force nationale restera d'autant plus intacte que nous nous respecterons davantage les uns les autres, que tout Français reste libre dans sa maison, libre dans la disposition des biens résultant de son travail, libre dans sa conscience et dans sa foi. Nous donc, modérés, on comptera d'autant plus avec nous que nous résisterons davantage à l'oppression jacobine. La domination de nos adversaires est surtout faite de leur audace et de notre faiblesse. Ici vous donnez l'exemple contraire. Conscients de votre propre force, conscients de vos droits, conscients de votre devoir, vous émettrez un vote, le 24 avril, qui sera une affirmation d'indépendance et un nouvel acte d'attachement à cette République de liberté et de justice ouverte à tous, que nous aimons, que nous avons toujours défendue ensemble, et dont nous espérons le triomphe, pour le salut du pays.

AYNARD.

9e Circonscription de LYON.

M. FLEURY-RAVARIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.252 voix.

Mes chers Concitoyens,

Un grand nombre d'électeurs et d'élus appartenant aux diverses fractions du parti républicain m'ont demandé instamment de poser ma candidature dans votre circonscription.

Je n'ai pas cru pouvoir me dérober à une offre aussi flatteuse.

Il m'apparaît, en effet, que le candidat choisi par le congrès de Givors, le 27 février, socialiste indépendant, — transfuge du parti socialiste unifié, sans appartenir cependant au parti radical — ne répond pas à la moyenne des aspirations des républicains de votre circonscription.

Je me présente, en conséquence, comme « candidat d'entente et d'union républicaine ».

Je viens à vous sans patronage, sans intermédiaire. Il m'a paru superflu de vous déranger pour jouer, devant vous, la comédie d'un congrès. Vous savez ce que valent le plus souvent ces assemblées de parade, faites pour enregistrer des choix préparés d'avance, dans la coulisse des comités, par des personnalités sans mandat, qui, sans responsabilité devant le suffrage universel, prétendent lui faire la loi et lui dicter ses choix. Je ne reconnais pour juge que le corps électoral consulté dans son ensemble.

La récente élection pour le Conseil général, dans le canton de Givors, a montré que les électeurs sont fatigués de la domination des coteries louches que constituent certains comités. Le magnifique succès du candidat indépendant, le 13 mars dernier, a été une protestation à la fois contre la tyrannie de ces organisations et contre l'intervention abusive de l'Administration dans les élections.

Dans ces circonstances, je devais m'inspirer du sentiment manifeste qui entraîne l'opinion publique dans votre circonscription.

Sincèrement attaché à la République, à ses institutions, à ses lois, je vous propose un

programme qui, d'une façon précise, détermine et fixe les termes du mandat que je sollicite. Sur ce programme, nettement démocratique et réformateur, peuvent se grouper tous les vrais républicains, tous les sincères démocrates.

A la politique corruptrice de clientèle, étroite et mesquine, je tâcherai de substituer la politique de doctrine, large et saine, ferme sur les principes, mais bienveillante pour les personnes.

La réforme électorale par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle est la pierre angulaire de mon programme. Avec les hommes les plus éminents du parti républicain — avec Jaurès et Millerand — avec Doumer et Ferdinand Buisson — avec Deschanel et Poincaré, je pense que nulle réforme n'est plus urgente que celle-ci, parce que, seule, elle permettra à la démocratie de s'organiser et de réaliser les réformes administratives et sociales. Cette question doit dominer la consultation du pays; c'est sur elle, avant tout, que vous aurez à vous prononcer.

Citoyens,

Avec votre belle circonscription, je suis, de vieille date, attaché par les liens les plus étroits.

Je suis originaire du canton de Mornant, j'y suis viticulteur. Avec les cantons de Saint-Genis-Laval et de Givors, j'ai des liens de famille qui m'appellent constamment au milieu de vous. Dans le canton de Condrieu, je compte les amis les plus fidèles.

Pendant mon passage au Sénat, j'ai eu maintes fois l'occasion d'étudier les besoins de vos communes, de votre agriculture et de vos industries.

Si vous pensez que l'expérience acquise pendant plus de vingt années de vie publique, au Conseil d'État, au Conseil général, à la Chambre des Députés, au Sénat, peuvent servir utilement les intérêts si complexes de votre circonscription, je la mets bien volontiers à votre service.

Avec un zèle égal et toujours en éveil, je m'efforcerai de défendre les intérêts de tous, agriculteurs, ouvriers, commerçants, industriels, sans être le prisonnier d'aucun groupe, l'homme d'aucune coterie.

Agréez, mes chers concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

Vive la République démocratique.

FLEURY-RAVARIN,

Ancien sénateur et député du Rhône,
Docteur en droit,
Ancien auditeur au Conseil d'État.

10e Circonscription de LYON.

M. BERLIE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.556 voix.

Électeurs,

Nous présentons à vos suffrages un homme dont la vie a été faite de travail et de labeur incessants. Son initiative s'est surtout portée sur les questions intéressant la mutualité et les aptitudes professionnelles. Nous estimons qu'à la Chambre les professions libérales sont trop largement représentées et nous préférons de beaucoup un candidat rompu aux affaires, familiarisé avec les difficultés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Un pays comme le nôtre ne doit tirer sa prospérité que de ses propres ressourees qui, mises en œuvre, protégées, défendues, soutenues, encouragées, sont seules capables de faire une France plus forte, une République plus puissante, plus aimée, plus respectée.

Lorsque le commerce, l'industrie et l'agriculture se sentiront à l'abri de toutes sortes de vicissitudes, ces branches fondamentales seront productrices, fécondes, et elles étendront leurs racines profondes dans le sol de notre belle France pour le plus grand profit, pour le plus grand bonheur, pour la plus grande prospérité des travailleurs conscients de leurs devoirs et de leur dignité.

Ce qu'il nous faut à la Chambre, ce ne sont pas des orateurs diserts, dont les discours sont parfois insipides, mais des hommes travailleurs, ayant le souci constant d'élaborer des lois applicables. Nous voulons, dans cet ordre d'idées, un progrès social incessant, mais acquis patiemment et sagement consolidé. Plus de lois baclées en une séance, mais étudiées, pesées, réfléchies, tant au point de vue des modifications à apporter qu'au point de vue des moyens budgétaires nécessaires pour assurer leur parfaite exécution.

Nous ne sommes pas des utopistes et ne croyons pas que notre conception doive s'arrêter à un idéal qui se confond dans les nuages d'un mirage trompeur ou dans les rêves berceurs, magnifiquement bleus, d'une harmonie impossible.

Nous ne devons pas avoir d'adversaires et nous sommes décidés à préconiser, à étudier, à établir, à définir les lois sociales, à condition qu'elles soient justes, équitables et exemptes des tracasseries louches et déloyales qui trop souvent se glissent dans nos lois trop hâtivement élaborées.

Ardents défenseurs des intérêts des petits, nous sommes opposés à toutes les augmentations d'impôts, et nous préconisons surtout un régime d'économies, nécessaires, indispensables, formelles, car les ressources de notre démocratie sont parfois mises à de trop rudes épreuves. Partisans convaincus des réformes fiscales qui doivent assurer aux travailleurs une plus juste répartition et un sort meilleur : voilà les grandes lignes de notre programme.

Loyalement, franchement, nous le soumettons à votre appréciation et sommes persuadés qu'après l'avoir étudié, réfléchi, pesé, mûri, vous soutiendrez le citoyen

C. BERLIE,

Industriel à Villeurbanne,

candidat qne nous avons l'honneur de vous présenter et qui accepte sans réserves nos conceptions politiques, économiques et sociales.

Suivent les signatures des membres de la Commission exécutive des comités radicaux et radicaux-socialistes.

1re Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Émile BENDER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.609 voix.

Mes cher Concitoyens,

Deux années se sont écoulées depuis que vous me jugiez digne de vous représenter au Parlement. Vous m'avez éprouvé.

J'ai conscience d'avoir loyalement tenu mes engagements, d'avoir donné tout mon concours aux réformes que vous attendiez, tout mon dévouement aux intérêts de chaque commune et de l'arrondissement.

L'expérience que j'ai pu acquérir restera au service des travailleurs.

Fidèle aux convictions républicaines de ma vie, que vous connaissez, tous mes efforts tendront surtout à :

Constituer l'unité morale du pays par le perfectionnement de l'éducation nationale et laïque à tous les degrés ;

Égaliser les circonscriptions électorales, en diminuant le nombre des députés ;

Alléger le budget par la simplification des rouages administratifs et judiciaires ;

Organiser l'assurance contre l'invalidité et le chômage, l'apprentissage et l'enseignement professionnel ;

Continuer la répression de la fraude ;

Défendre les intérêts économiques, agricoles et viticoles de la région ;

En un mot, aux agitations stériles et funestes, opposer la justice et le progrès démocratique.

Citoyens,

Votre fidélité et votre clairvoyance républicaines ont toujours déjoué, depuis près de quarante ans, toutes les surprises, toutes les tentatives de revanche de la réaction.

Une fois de plus, vous ferez triompher dans la circonscription les principes essentiels qui unissent tous les républicains et qui se résument en trois mots : laïcité, progrès social, grandeur nationale.

Vive la République !

Émile BENDER,

Député républicain sortant.

2e Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. BONNEVAY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.121 voix.

Électeurs,

Par 11.000 suffrages et 1.000 voix de majorité en 1902, par près de 12.000 suffrages et 2.000 voix de majorité en 1906, vous avez fait triompher dans notre circonscription la véritable République, celle qui étend la liberté, maintient la paix et réalise le progrès.

Aujourd'hui nous venons vous adresser un nouvel appel en présentant à vos suffrages notre député sortant, M. L. Bonnevay, qui, par huit années de travail, a su conquérir une place considérable au Parlement, et par huit années de dévouement à ses concitoyens de toutes opinions est parvenu à accroître encore les vives sympathies dont il était entouré dans notre circonscription.

Nous voulons :

A l'extérieur, la paix maintenue par la force qui résulte d'une armée solide, d'alliances sûres et d'amitiés fidèles, et par la pratique de l'arbitrage international.

A l'intérieur, une politique d'apaisement basée sur le respect des droits et des libertés de tous les citoyens et sur l'amélioration constante du sort de tous les travailleurs.

Au cours de la prochaine législature, nous nous efforcerons plus particulièrement de réaliser :

La réforme électorale qui par la représentation proportionnelle affermira la pleine indépendance du suffrage universel assurera l'équitable représentation des électeurs et des partis au sein du Parlement, et facilitera la réduction nécessaire du nombre des députés et des sénateurs.

La réforme administrative, qui permettra de réaliser d'importantes économies et de fonder sur des bases solides la liberté communale.

La réforme de l'impôt, qui, en faisant payer un impôt équitable aux revenus qui ne payent rien ou à ceux qui ne payent qu'une part insuffisante, permettra sans inquisition ni arbitraire de dégrever la terre, le petit commerce et tous les travailleurs de la ville et des champs.

Nous désirons une plus équitable répartition des charges publiques, mais nous ne voulons ni de nouveaux impôts, ni de nouveaux monopoles industriels d'État.

Nous ne voulons pas davantage du monopole, avoué ou déguisé, de l'enseignement ; il constituerait une grave atteinte à la liberté des citoyens et grèverait de charges énormes les budgets de l'État et des communes.

Nous voulons assurer le développement normal de l'instruction publique en favorisant l'extension de l'enseignement agricole et de l'enseignement technique, commercial et industriel.

Nous voulons encourager l'organisation de l'assurance contre le chômage par les caisses syndicales professionnelles, et celle de l'assurance contre l'invalidité par les unions mutualistes, les unes et les autres largement subventionnées.

Électeurs,

Nous faisons appel à votre souci de l'avenir de la République, fondée sur la liberté et inséparable du progrès démocratique.

Nous faisons appel à votre fière indépendance de citoyens libres et réfléchis qui savent s'affranchir des pressions du dehors quelles qu'elles soient, et qui n'admettront pas que des élus du suffrage restreint viennent dans notre circonscription donner des leçons et dicter leur vote aux électeurs du suffrage universel.

Vous voterez tous pour celui que, depuis huit ans, vous avez vu à l'œuvre et qui, par son travail et son talent, a fait honneur à notre circonscription

L. BONNEVAY,

Conseiller général du canton de Lamure,
Député sortant,
Candidat républicain.

Vive la République !

La Fédération républicaine de la 2e circonscription de Villefranche.

SAONE (HAUTE-)

Circonscription de GRAY.

M. RAGALLY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.513 voix.

Mes chers Compatriotes,

En venant à nouveau solliciter vos libres suffrages, permettez-moi de vous rappeler les grandes lignes de mon programme.

Politique intérieure.

Elle implique le triple principe de laïcité, de liberté et de légalité.

La loi de séparation a été une loi libératrice ; elle doit conserver ce caractère : pas de sectarisme. Mais elle ne saurait fournir un couvert à des intrigues contre nos institutions et contre nos principes démocratiques : pas de cléricalisme. En particulier, l'école laïque, qui est la plus belle création de la troisième République, a droit à toute notre sollicitude, au moment où elle est honorée par des attaques aussi violentes que peu justifiées.

Non seulement nous maintiendrons l'école laïque et nous la défendrons, mais encore nous la perfectionnerons et la complèterons par l'adjonction de l'enseignement professionnel, et par la création d'écoles techniques et industrielles.

La liberté de tous les citoyens doit être absolue ; elle n'a de limite que la liberté du voisin et le respect des lois. Toute agitation qui trouble l'ordre public et qui compromet la vie nationale est coupable ; il appartient au Gouvernement de la réprimer, au nom de la légalité, en dehors de laquelle nul ne saurait se placer impunément.

Politique économique et sociale.

Elle a un double but : la prospérité nationale et le bien-être du peuple. C'est en vue de la prospérité nationale que j'ai travaillé à faire solutionner la question des voies françaises d'accès au Simplon ; et je suis heureux d'avoir contribué à faire aboutir la solution qui est la plus favorable à notre arrondissement, le projet Hirson-Chalindrey-Gray-Labarre et le Simplon désormais en voie d'exécution. Pour le bien-être du peuple, la législature qui finit a produit deux lois importantes : la réforme douanière et la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette dernière loi, où se trouvent déjà inscrites plusieurs dispositions favorables aux populations agricoles, pourra et devra être améliorée dans ce sens, à mesure que les possibilités financières le permettront. Elle a pour objet, non point de suppléer, mais de com-

pléter les œuvres de solidarité et de mutualité, dont le développement est intimement lié aux progrès de l'agriculture et à l'amélioration du sort des ouvriers. Elle est le couronnement de ce magnifique édifice législatif qui va de la création du bien de famille à l'organisation du crédit à long terme.

Finances.

Notre système fiscal actuel n'est plus en harmonie avec nos idées de justice, comme avec l'évolution sociale que le Gouvernement de la République a réalisée. Il est devenu nécessaire de lui substituer un régime nouveau, et c'est pour cela que j'ai voté le projet d'impôt sur le revenu, actuellement pendant devant le Sénat, qui comporte une répartition plus équitable des charges publiques et notamment un adoucissement à celles qui pèsent actuellement sur le travail et sur la petite propriété foncière.

Fidèlement attaché aux principes de l'inviolabilité de la propriété, écrit dans la « Déclaration des Droits de l'Homme », je défendrai, à l'occasion, le droit des petits bouilleurs de cru, et je m'opposerai à toute entreprise contre la propriété, fruit de notre travail, librement transmis à nos enfants.

Politique extérieure et défense nationale.

Tous les progrès réalisés depuis un siècle par le génie français seraient vains, s'ils n'étaient abrités sous l'égide d'une patrie forte et respectée. Se dire « sans patrie », quand on a l'honneur d'être Français, c'est commettre un crime contre l'humanité tout entière.

Notre politique extérieure doit être pacifique, mais digne, sans provocations ni capitulations. Fidèle à ses alliances et à ses amitiés, la France peut maintenir la paix du monde, pour faciliter le développement de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce, et assurer le rayonnement de notre patrimoine artistique, intellectuel et social.

Un tel rôle ne peut être rempli dignement qu'à la faveur d'institutions militaires éprouvées. Notre armée de deux ans, décidément acquise, de haut en bas, aux idées républicaines, doit rester l'objet de notre sollicitude constante, et si notre marine a subi une éclipse momentanée, nous saurons lui rendre le rang qui convient à la deuxième puissance coloniale du monde.

Réforme électorale, administrative et judiciaire.

Je ne suis pas hostile à toute idée de réforme électorale ; je me suis seulement prononcé contre une aventure inconsidérée, que les ennemis de la République préconisaient avec une ardeur qui aurait suffi à la rendre suspecte. On ne transforme pas à la légère le régime politique d'un grand pays comme la France.

Ce que j'envisage, c'est une réforme électorale prudente et étudiée, ayant pour premier objectif la péréquation des circonscriptions, avec diminution du nombre des députés, augmentation de la durée du mandat et renouvellement par tiers. Cette réforme pouvant être accompagnée et complétée par une réforme administrative et judiciaire, utilisant d'une façon plus complète les moyens de communication perfectionnés dont nous disposons.

Je crois devoir limiter à ces questions essentielles l'exposé de mon programme. Ce programme, au reste, vous le connaissez : c'est celui que vous avez acclamé il y a deux ans. Il n'a pas varié dans ses principes pas plus que je n'ai varié dans les miens : ces principes sont ceux d'une évolution constante et voulue vers un idéal toujours plus élevé de justice et de bien-être.

Les deux années que je viens de passer au Parlement vous sont une garantie de ce que je ferai, si vous m'y renvoyez. Dédaigneux des insinuations tendancieuses qui ont prétendu dénigrer ma carrière d'honnête homme, dévoué à mes concitoyens, je m'emploierai encore et toujours à défendre les intérêts de mon arrondissement, toutes les fois qu'ils seront en jeu, comme à poursuivre la politique d'ordre, de liberté et de progrès.

Ma devise tiendra dans ces trois mots : liberté, égalité, fraternité, qui représentent tout l'idéal républicain.

Ma règle de conduite sera :

Tout pour la France !

Tout pour la Démocratie !

RAGALLY,

Député sortant,
Conseiller général de la Haute-Saône,
Maire de Gray,
Candidat de l'Union des Républicains.

1re Circonscription de LURE.

M. René RENOULT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.824 voix.

Mon cher Concitoyen,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat de député que les électeurs de la 1re circonscription de Lure ont bien voulu me confier deux fois déjà, en 1902 et en 1906.

Durant ces huit années de vie olitique, je me suis senti constamment soutenu par l'amicale approbation de tous les chefs du parti républicain de la circonscription : Conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires et présidents de comités; et j'ai pu constater avec joie les incessants progrès réalisés, grâce à leurs efforts unis aux miens, par la politique qu'ensemble nous avons suivie.

C'est cette même politique de paix sociale, de laïcité, de large progrès démocratique et de dignité nationale, qu'une fois de plus, je viens, mon cher concitoyen, vous prier de ratifier.

Elle repose sur l'union des républicains et des patriotes, de tous ceux qui veulent la France respectée, la République vraiment fraternelle et sociale.

Elle répudie et combat avec la même énergie les blasphèmes contre la patrie et les appels à la violence qui ne conduisent jamais à un progrès durable, mais peuvent provoquer les plus dangereuses réactions.

Elle a pour idéal d'accroître indéfiniment, par les seuls moyens légaux et suivant un plan méthodique, le bien-être matériel et moral que doit dispenser largement à tous ses membres une société fondée sur l'idée de solidarité humaine.

Vous reconnaissez certainement à ces traits, mon cher concitoyen, la politique qu'a tracée et qu'applique le chef du Gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie.

J'ose dire que cette politique a fait ses preuves. Nous lui devons la longue période de paix extérieure et intérieure et la prospérité croissante dont a joui notre pays. Nous lui devons aussi des lois bienfaisantes sur la protection nécessaire à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, sur le crédit agricole à long terme, sur la constitution du bien de famille insaisissable, enfin sur les retraites ouvrières et paysannes, qui assureront, dès 1911, aux travailleurs des villes et des campagnes la sécurité et la dignité de la vieillesse.

De tels résultats ne sont-ils point le gage des progrès futurs que cette même politique nous permettra de réaliser?

La réforme fiscale votée par la Chambre et soumise au Sénat, la réforme administrative, le statut des fonctionnaires, la réforme électorale, la défense de l'œuvre républicaine de laïcité, enfin les lois sociales qui devront couvrir les risques d'invalidité et de chômage, instituer le contrat collectif de travail, assurer le règlement pacifique des conflits du capital et du travail, organiser le crédit ouvrier, enfin donner aux syndicats professionnels le droit de posséder.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme qui s'imposera demain au parti républicain.

J'y collaborerai de mon mieux si j'ai l'honneur de représenter à nouveau notre circonscription.

La part modeste, sans doute, mais honorable que j'ai prise dans le passé à l'œuvre de mon parti paraîtra, je l'espère, à mes électeurs, une garantie pour l'avenir.

Ne pouvant énumérer ici tous mes actes politiques, toutes mes interventions dans les débats parlementaires, je me contenterai de rappeler qu'élu, quatre années de suite, membre de la Commission du budget, j'ai été rapporteur des budgets du Commerce, du Travail et des Finances; que, nommé rapporteur de la Commission de législation fiscale, j'ai soutenu la discussion de l'impôt sur le revenu qui a occupé près de cent séances; qu'enfin, je suis entré le 27 juillet dernier, en qualité de Sous-Secrétaire d'État des finances dans le Gouvernement, où j'ai continué à servir la politique et les réformes inscrites dans mon programme électoral.

Je crois pouvoir dire, en résumé, que j'ai rempli fidèlement mon mandat et que mes efforts n'ont point été stériles.

Les électeurs de la 1re circonscription de Lure diront, le 24 avril, s'ils me jugent toujours digne de les représenter : j'ose l'espérer, ayant conscience d'avoir fait mon devoir.

Je vous prie d'agréer, mon cher concitoyen, l'expression de mes plus dévoués sentiments.

René RENOULT,

Sous-Secrétaire d'État des Finances,
Député sortant.

2e Circonscription de LURE.

M. Edmond MATHIS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.226 voix.

Chers Concitoyens,

Le congrès républicain du 6 mars m'a désigné, à l'unanimité, comme candidat en remplacement de mon excellent ami M. Auguste Peureux, que son état de santé met dans l'obligation de se retirer.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

Mêlé aux luttes politiques depuis vingt-cinq ans soit comme maire, conseiller d'arrondissement, conseiller général, je demeure fermement attaché à l'esprit laïque, et je me déclare partisan résolu de l'intangibilité des lois de laïcité votées par les précédentes législatures. J'approuve hautement les lois sociales adoptées, avec le désir d'y apporter dans la suite, toutes les améliorations utiles et possibles.

Pour l'avenir, voici les points principaux du programme politique que je voudrais voir mettre en application :

Réforme électorale et administrative.

Élection des députés au scrutin de liste, pour six ans, avec renouvellement partiel ;

Réduction du nombre des députés.

Décentralisation administrative, qui étende les pouvoirs des assemblées départementales et locales, au double point de vue du répartement de l'impôt et des solutions administratives.

Je me déclare nettement hostile à la représentation proportionnelle. Ce prétendu remède infaillible à tous les maux apparaît à l'heure actuelle comme l'équivoque électorale par excellence. Pour l'opposition réactionnaire, c'est le moyen détourné de mettre en échec la volonté de la nation, qui s'est affirmée ces dernières années, par le vote de grandes lois d'émancipation intellectuelle, morale et sociale. Les républicains ne doivent donc pas être dupes de cette manœuvre.

Le problème financier appellera également toute mon attention. Je demanderai un sévère contrôle des finances publiques, la suppression de tous les rouages inutiles, et la simplification de ceux qui sont indispensables. Dans cet ordre d'idées, de sérieuses réformes peuvent être faites, et des économies importantes réalisées.

Au point de vue social, je voterai toutes les lois qui auront pour but de rapprocher le capital et le travail, de manière à les rendre solidaires, par exemple la participation des ouvriers aux bénéfices. Je réclamerai également le complément de certaines lois sociales actuelles, notamment l'assurance contre l'invalidité et le chômage.

Cette belle loi de solidarité humaine des retraites ouvrières et paysannes, depuis si longtemps réclamée, est aujourd'hui acquise. Mais j'en demanderai l'amélioration, en ce qui concerne particulièrement l'abaissement de l'âge fixé pour la retraite. Je proposerai aussi l'extension des œuvres de mutualité et de prévoyance, si dignes des encouragements du législateur.

Je souscris au projet d'impôt sur le revenu, voté par la Chambre et qui, de l'avis de tous, servira de base à la réforme fiscale, laquelle réforme apportera, indiscutablement, un dégrèvement très sensible des charges qui pèsent sur l'agriculture, le petit commerce et la petite industrie.

Adversaire déclaré de tout monopole nouveau, je suis hostile à toute augmentation des droits sur l'alcool. Et je resterai un défenseur irréductible du privilège des bouilleurs de crû.

Au point de vue agricole, je suis partisan de développer le Crédit agricole, de manière à faciliter l'accession de la petite propriété aux travailleurs de la terre, et j'encouragerai dans une mesure toujours plus grande, les syndicats et mutuelles agricoles.

Enfin, je consentirai à tous les sacrifices que commanderont la défense et l'honneur du pays. Je veux une paix digne, je défendrai de toute mon énergie le noble sentiment du patriotisme, si vivace dans nos régions, et que des criminels et des fous osent bafouer.

Cultivateurs, commerçants,

Je suis un des vôtres ; je vis de votre vie ; je partage vos aspirations ; je connais vos besoins.

Vous pourrez compter sur moi pour défendre utilement vos intérêts.

Ouvriers,

J'ai constamment soutenu vos justes revendications, vous me trouverez toujours où il y aura un conflit à apaiser ; mon concours vous est tout acquis d'avance.

Telle est, mes chers concitoyens, la politique que je suivrai, si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Palais-Bourbon : Politique de défense laïque, d'union républicaine et d'action réformatrice ; politique d'améliorations sociales et de développement économique ; politique de concorde et de paix sociale.

Il vous appartient de la faire triompher une fois de plus sur mon nom.

J'attends avec confiance vos suffrages.

Et je vous assure de tout mon dévouement

A la Patrie !

A la République !

A la Démocratie !

Edmond MATHIS,

Maire d'Ehuns, conseiller général du canton de Luxeuil,
Candidat de l'union des républicains.

Circonscription de VESOUL.

M. Paul MOREL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.124 voix.

Chers Concitoyens,

J'ai mis toute ma conscience à tenir les engagements que j'avais pris envers vous l'an dernier.

Aussi souvent que me l'ont permis les travaux parlementaires, je suis venu me mettre en contact avec vous, soit à Vesoul, soit dans les différents chefs-lieux de canton. J'ai eu le souci constant de servir tous les intérêts généraux, sur lesquels a été appelée mon attention; je me suis appliqué à ne refuser mon concours à aucune cause juste.

A la Chambre, j'ai donné mon vote à toutes les propositions, à toutes les lois qui tendaient à mettre en application les principes auxquels j'avais, devant vous, affirmé mon attachement; et pour ne citer que les plus importantes :

Au projet de loi sur la réforme de la juridiction et du code de justice militaires;

A la loi sur la constitution du bien de famille insaisissable;

A la loi sur la retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer;

A la loi sur l'augmentation de l'artillerie;

A la loi garantissant leur travail et leur emploi aux femmes en couches;

A la loi sur l'envoi dans des corps de troupes spéciaux de certains condamnés de droit commun;

A la loi sur la revision de nos tarifs douaniers;

A la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

C'est en me pénétrant chaque jour davantage des besoins et des aspirations de la démocratie laborieuse, en demeurant constamment fidèle aux traditions du parti républicain laïque que, persuadé d'être ainsi en parfaite communion d'idées et de sentiments avec vous, j'aborderai l'examen des grandes questions qui ne peuvent manquer de se poser au cours de la prochaine législature.

Partisan résolu d'un impôt progressif, j'estime que la réforme de notre régime fiscal se peut poursuivre sur les bases adoptées par la Chambre, dont le projet apporte de si importants dégrèvements à la terre et à tous les petits revenus.

La réforme administrative, en même temps qu'elle simplifiera les rouages vieillis de nos services publics et en réduira par là les dépenses, devra, par une large décentralisation, augmenter les attributions et étendre les pouvoirs des assemblées communales et départementales.

Aux fonctionnaires, il faudra donner un statut qui, après les avoir, en fixant nettement leurs droits, protégés contre tout arbitraire, détermine avec la même netteté leurs obligations professionnelles, de manière à empêcher toute cessation concertée du travail et à assurer leur loyalisme politique.

Par la réduction du nombre des députés, la prolongation de leur mandat à six ans, et le renouvellement partiel de la Chambre, seront mieux assurées la continuité et la productivité du travail législatif. Plus facilement peut-être que le scrutin d'arrondissement, le scrutin de liste permettra cette réforme.

A la Chambre prochaine il appartiendra encore d'améliorer l'organisation du crédit

agricole, de développer l'enseignement professionnel, d'encourager l'apprentissage, de rechercher la solution pacifique des conflits du capital et du travail. Elle devra s'appliquer à seconder le relèvement de notre agriculture, à soutenir notre commerce, et, comme je le disais en 1909, à faire pénétrer dans les lois et dans les mœurs une part toujours plus large de justice et de fraternité.

Il lui faudra enfin maintenir énergiquement l'œuvre de laïcité dont la République a le droit de s'enorgueillir, et défendre l'école laïque et neutre contre toutes les injustes attaques de ses adversaires.

Chers Concitoyens,

C'est à cette politique d'action démocratique que, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, je donnerai le meilleur de mon effort. C'est pour assurer une fois de plus le triomphe de cette République fraternelle et juste que je fais appel à vos libres suffrages.

Vive l'arrondissement de Vesoul !

Vive la République démocratique !

Paul MOREL,

Avocat,
Maire de Vesoul,
Membre du Conseil général,
Député sortant.

SAONE-ET-LOIRE

1re Circonscription d'AUTUN.

M. Germain PÉRIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.741 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1906 par 7.485 suffrages.

Pour vous permettre d'apprécier ma conduite politique, il est utile que je vous expose ce que j'ai fait au cours de la législature écoulée et en même temps ce que je compte faire.

Finances.

Tous les républicains soucieux de l'avenir du pays s'inquiètent du flot montant des dépenses qui nous conduit au déficit budgétaire.

Depuis que je suis aux affaires, j'ai toujours combattu et combattrai toujours la création d'impôts nouveaux ; j'ai notamment fait rejeter par la Chambre, pendant cette législature, les projets du Gouvernement, qui auraient pu augmenter les charges de nos travailleurs de la mine.

C'est par une diminution des dépenses, par la suppression du gaspillage dans les administrations et non par l'augmentation des impôts qu'on doit arriver à équilibrer le budget

Agriculture et viticulture.

Ces deux éléments puissants de notre richesse nationale méritent la plus grande sollicitude.

Membre de la Commission des douanes, j'ai collaboré à la préparation du tarif qui protège nos produits contre la concurrence étrangère et j'ai réussi à faire dégrever ceux qui nous manquent et que nous sommes obligés de faire venir du dehors.

La Commission d'enquête viticole, dont j'étais membre, a fait adopter une loi contre les fraudes, qui donne de bons résultats.

Je ne négligerai rien de ce qui pourra contribuer à la prospérité de l'agriculture et de la viticulture.

Enseignement.

Il faut fortifier et développer dans toutes ses branches l'enseignement et continuer l'œuvre qui fait honneur à notre génération.

Mais, fidèle aux vrais principes républicains proclamés par nos pères dans la Constitution de 1848, je suis opposé au monopole de l'État et partisan de la liberté de l'enseignement.

Prévoyance sociale.

Avec la majorité de la Chambre, j'ai voté la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, ainsi que la loi sur les retraites ouvrières.

Il appartiendra au nouveau Parlement d'étendre les retraites aux petits fermiers, métayers, petits patrons, dont les intérêts sont méconnus.

Réforme électorale.

Le traitement de vos représentants a été élevé à 15.000 francs; j'ai voté contre cette augmentation.

Je suis partisan de la réforme électorale, car le scrutin d'arrondissement ne permet ni la réduction du nombre des députés, ni la refonte administrative, dont la conséquence doit être la suppression des fonctionnaires devenus inutiles.

La péréquation des circonscriptions nous conduit à des morcellements arbitraires, c'est pourquoi j'ai voté le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Chemins de fer.

Au Parlement comme au Conseil général, j'ai lutté pour obtenir un large développement de nos voies ferrées. J'estime qu'il y a beaucoup à faire, particulièrement dans le canton de Saint-Léger-sous-Beuvray, pour compléter notre réseau de chemins de fer départementaux et le mettre à portée de nos populations agricoles.

Je ne faillirai pas à cete tâche.

Monopoles.

Je ne suis pas d'avis de donner à l'État le monopole des chemins de fer, c'est pourquoi j'ai voté contre le rachat de l'Ouest qui grève annuellement notre budget d'une dépense supplémentaire de plus de 30 millions.

Je ne veux pas davantage concéder à l'État le monopole des assurances.

Électeurs,

La surenchère est contraire à mes principes; je vous ai exposé modestement ce que j'ai fait et ce que je me propose de faire si vous me continuez votre confiance; vous me connaissez d'ailleurs, puisque je suis du pays et que j'ai passé ma vie au milieu de vous.

Ma carrière politique, déjà longue, vous répond de mes convictions républicaines.

Partisan des économies, je suis d'avis de les réaliser par la réduction des gros traitements et la répression des abus, tout en améliorant la situation des modestes fonctionnaires et employés.

Le favoritisme est une des plaies de notre époque; je le combattrai avec la dernière énergie parce qu'il est indigne d'une démocratie.

A la période des luttes ardentes doit succéder le calme, qui seul permettra de continuer les réformes destinées à contribuer à la prospérité et à la grandeur du pays.

Je désire une République forte par son armée et sa marine. Je veux qu'elle soit ouverte à tous et que tous contribuent à l'amélioration du sort des humbles.

Pour cela, une bonne situation financière est indispensable; elle sera acquise si l'agriculture, le commerce et l'industrie sont prospères.

Tel est en résumé le programme auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'expérience et d'activité, si vous me jugez digne de vos suffrages.

Vive la République!

Germain PÉRIER

Député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription d'AUTUN.

M. COUREAU

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.273 voix.

Mes chers Concitoyens,

De nombreux amis politiques me prient de présenter ma candidature dans notre circonscription. Je cède à leurs instances et je viens solliciter vos suffrages.

Enfant du Creusot, issu d'une famille d'ouvriers, j'ai toujours vécu au milieu de vous.

Je n'appartiens à aucun clan, à aucune secte.

Je ne poursuis aucune arrière-pensée d'ambition, de calcul ou d'intérêt. Je me présente devant vous le front haut, les mains nettes, avec un seul désir : Soutenir à la Chambre les idées d'ordre et de progrès social que je défends déjà au Conseil général et défendre les intérêts de la France et les vôtres.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je veux rester ce que je suis, indépendant. Je veux avoir la liberté et l'entière responsabilité de mes votes aux côtés de ces républicains probes et sincères dont l'unique règle de conduite est le dévouement absolu aux intérêts supérieurs du pays.

Je suis l'ennemi de tout ce qui peut affaiblir l'idée de patrie, sans laquelle un peuple n'est plus un peuple; et aussi de ces fausses théories tendant à créer cette criminelle équivoque que le travail et le capital sont deux éléments oposés et irréconciliables.

Je suis l'adversaire irréductible du fonctionnarisme outrancier qui se développe dans de si inquiétantes proportions.

Je suis opposé à l'impôt sur le revenu tel qu'il a été présenté à l'examen du Parlement, tout en étant partisan d'une plus équitable répartition des charges pesant actuellement sur le contribuable : Des économies, pas d'impôts nouveaux.

J'apporterai toute mon attention à la politique économique du pays en suivant, d'une façon incessante, l'élaboration des lois douanières dont l'influence est si grande sur les affaires agricoles, commerciales et industrielles; au perfectionnement de nos consulats dont

les services rendus sont actuellement insignifiants ; à la mise en valeur de notre domaine colonial qui a coûté tant de sang et tant d'argent.

Je ferai tous mes efforts pour défendre les intérêts généraux de la France, en même temps que les intérêts particuliers du Creusot et de la région qui sont si intimement liés.

Si ces idées générales sont les vôtres ; si vous êtes, comme moi, partisans d'une République respectueuse des droits de chacun ; d'une République de paix et de concorde ; d'une République soucieuse du sort des humbles, amis de l'ordre et du travail, vous le direz par votre vote.

Vive la France, vive la République.

C. COUREAU,

Ancien chef de service aux usines,
Conseiller général,
Candidat Républicain.

1re Circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. BOUVERI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.921 voix.

Citoyens,

Mon programme d'aujourd'hui est le même que par le passé, celui de la Fédération socialiste, dont je suis le candidat. Il vous est connu. Cependant, à la veille de la grande consultation électorale de demain, il est de mon devoir d'attirer votre attention sur certains faits qui demandent à n'être pas inaperçus.

Voilà soixante ans et plus que fonctionne le suffrage universel ; depuis quarante ans nous sommes en République ; tour à tour, les partis les plus divers ont été au pouvoir... Qu'y avez-vous gagné ?...

Les impôts ont-ils diminué ? Non, chaque jour ils augmentent. Le tribut de la Dette publique devient de plus en plus lourd. Chaque Français, en naissant, trouve dans son berceau sa part d'intérêts à payer sur plus de 40 milliards !

Loin d'être réduites, les charges militaires se sont aggravées... La loi de deux ans a cependant été votée — c'est la fin de certains privilèges dont jouissaient les fils de la bourgeoisie — mais elle nous coûte annuellement 44 millions de plus que l'ancienne !

Mais est-ce à dire que toutes les réformes votées depuis dix ans n'ont pas produit d'effet ?

Il y a la loi du 14 juilet 1905 sur l'assistance, bien imparfaite, il est vrai, mais donnant cependant des résultats appréciables.

Il y a également la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, imparfaite également et peu populaire, mais à laquelle nous prenons l'engagement d'apporter des modifications, chose déjà faite par un projet déposé par notre parti dans la séance même où la loi fut votée.

Je suis partisan résolu d'un nouveau mode électoral — s'appelant R. P. ou tout autrement — du moment qu'il est juste et moins brutal que le mode existant.

Ouvriers des villes, dont le travail est l'unique moyen d'existence, ce travail vous est de jour en jour enlevé davantage par le chômage résultant de l'emploi des machines, par

l'entrée à l'usine et à l'atelier des femmes et des enfants, par l'afflux dans les agglomérations urbaines d'une population qui a dû déserter les campagnes. Et, dans votre misère, la charité chrétienne et la philanthropie gouvernementale ne peuvent vous offrir que la dérision d'une aumône aussi impuissante qu'humiliante.

Cultivateurs, vignerons, le produit de votre travail suffit de moins en moins à vous nourrir, la concurrence intérieure et extérieure en avilit, chaque année, le prix ; mévente des blés, mévente des vins principalement, deviennent un mal permanent. Votre petite propriété est toujours plus menacée par la formation des grandes exploitations agricoles et viticoles à outillage perfectionné. Lorsqu'elle vous reste, l'impôt foncier et la Dette hypothécaire l'écrasent. Dette hypothécaire : en 1820, 8 milliards ; en 1840, 12 milliards ; en 1868, 16 milliards ; en 1887, 20 milliards ; en 1900, plus de 25 milliards, soit une rente de plus de 1 milliard 550 millions payée chaque année à la haute finance par les petits cultivateurs.

Commerçants, petits patrons, classe moyenne, vous vivez dans l'angoisse et dans l'insécurité. La faillite vous guette et, autour de vous, vous entendez ses sinistres craquements ; la grande industrie mécanique ruine vos petits ateliers, les grands magasins dévorent votre petit commerce, la haute banque engloutit vos économies dans les escroqueries des Unions générales et des Panama. Un mouvement irrésistible vous entraîne vers la ruine et vous fera tomber demain parmi les salariés, les prolétaires. Ceci au profit de quelques-uns, au détriment de tous. Et il en sera ainsi tant que les moyens de production et d'échange resteront le monopole de quelques financiers, industriels et commerçants, au détriment du patrimoine commun, de la propriété collective de tous.

A vous de ne plus vouloir cela ; à vous de n'accorder vos voix qu'au parti du travail, au parti de votre classe. A vous d'agir pour que la République soit à vous, soit la République des travailleurs.

Les lois seront faites pour vous si elles sont faites par vous.

Vive la République sociale !

Vive la République des travailleurs !

J. BOUVERI,

Député sortant.

2me Circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. CHAUSSIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.761 voix.

Mes chers Concitoyens,

Par une précédente circulaire que j'ai adressée à tous les électeurs de la deuxième circonscription de Chalon-sur-Saône, en vue des prochaines élections législatives, j'ai expliqué dans ses grandes lignes l'œuvre grandiose et bienfaisante accomplie dans l'ordre politique et dans l'ordre social par la République, et plus particulièrement pendant les législatures auxquelles j'ai eu l'honneur de participer ; permettez-moi de n'y pas revenir.

Et vous savez que je suis resté fidèle à mes déclarations répétées, à mon programme dans les questions politiques, économiques et sociales.

S'inspirant du vaste programme et des aspirations du parti radical et radical-socialiste, la tâche de la Chambre prochaine sera de réaliser les réformes à l'ordre du jour : réforme électorale, réforme administrative, statut des fonctionnaires, et d'améliorer, autant que possible, selon les leçons de l'expérience, la loi capitale des retraites ouvrières et paysannes et les autres lois de solidarité déjà appliquées ;

De faire aboutir à bref délai la loi de l'impôt sur le revenu, dès qu'elle sera revenue du Sénat, loi à laquelle j'ai déjà donné l'adhésion de mon vote lors de sa discussion à la Chambre.

Elle devra prendre, dès la première heure, toutes les mesures nécessaires à la défense énergique de l'école publique laïque et des instituteurs contre les calomnies des chefs de l'Église qui prétendent audacieusement y rétablir, avec leur contrôle, leur domination d'autrefois.

Des 30 à 40 millions inscrits au budget de l'Empire, pour l'instruction publique, la République a porté successivement ce maigre chiffre jusqu'à trois cents millions.

Voilà ce qu'a fait la République pour l'instruction des enfants du peuple !

Et elle devra en étendre le champ en facilitant l'entrée, surtout dans les écoles techniques : professionnelles, industrielles, commerciales, d'agriculture, etc., etc., aux enfants des travailleurs n'ayant que de modestes ressources.

Elle devra rechercher, étudier et résoudre :

Les moyens pratiques pour arriver — ainsi que je l'ai maintes fois préconisé — à établir un mode équitable de participation des travailleurs aux bénéfices dans toutes les industries du travail national, afin de leur faciliter l'accession à la propriété individuelle, garantie de l'indépendance personnelle et de la paix sociale ;

La continuité de l'amélioration méthodique du sort des modestes fonctionnaires ;

La recherche des réductions possibles sur les gros traitements, sans se leurrer toutefois sur l'importance des ressources que l'on pourra en tirer, afin d'en faire profiter les petits traitements ;

La réduction du nombre des fonctionnaires, autant que peut le permettre l'application des lois de toute nature pour la défense de la société, pour la répression et la poursuite des fraudeurs, et la mise en œuvre des services publics ;

La persistance des encouragements, chaque jour plus importants, aux sociétés agricoles, aux sociétés mutuelles, à la viticulture si éprouvée. Tout le monde agricole et viticole sait l'intérêt que j'ai pris à sa défense ;

Étudier les moyens d'étendre au petit commerce les mesures de crédit en vigueur pour l'agriculture.

Étant partisan de la réduction du nombre des députés dans une proportion équitable, selon le chiffre de la population de chaque département, j'étudierai avec soin les projets déposés en ce sens.

Enfin, si j'ai l'honneur d'aller de nouveau siéger à la Chambre, je continuerai à m'inspirer des sentiments démocratiques de toute ma vie, sans défaillance comme sans surenchère, pour que, dans la lourde charge des dépenses publiques, chaque citoyen y participe avec plus de justice, selon ses moyens.

Croyez, mes chers concitoyens, à tout mon dévouement pour la République démocratique et sociale.

Jacques CHAUSSIER,

Député sortant,
Candidat du parti radical
et radical-socialiste.

1re circonscription de CHAROLLES.

M. CHAVET.

Elu au 2e tour de scrutin. — 8 652 voix.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié en 1906 vient de prendre fin, et je crois l'avoir loyalement rempli.

La fédération des comités républicains radicaux et radicaux-socialistes de la 1re circonscription de Charolles m'a fait le grand honneur de me désigner de nouveau comme son candidat, et je vous demande de me continuer la confiance dont vous m'avez honoré en 1906.

La législature qui vient de se terminer a été laborieuse et féconde entre toutes ; à cette œuvre considérable, et qui se défend par elle-même, j'ai apporté mon concours loyal, et je livre ma conduite à votre jugement.

Nous avons diminué les gros traitements et augmenté les petits; il reste encore à faire mieux dans cette voie. J'ai voté le relèvement de l'indemnité parlementaire et je l'ai fait avec le parti républicain tout entier, considérant que le mandat de député doit être accessible à tous et non pas seulement aux plus fortunés.

Quant au vote personnel, je n'ai pu le voir adopter, mais je l'ai, pour ma part, pratiqué d'une manière constante, et je suis de ceux qui veulent arriver à sa réalisation.

En toutes occasions, j'ai été avec la majorité républicaine pour veiller à l'application de la loi militaire de deux ans. Nous avons réduit les périodes d'instruction militaire. La réforme des conseils de guerre a été discutée et votée par la Chambre ; elle va passer au Sénat, et je ne cesserai de me préoccuper qu'elle soit conforme aux vœux de la démocratie. Nous aurons aussi à étendre le bénéfice de la loi sur les accidents du travail aux militaires blessés au service.

La loi d'assistance aux vieillards est chaque jour plus appréciée. Avec les retraites ouvrières et paysannes, elle restera une des plus grandes gloires de la République, qui a su inscrire dans son Code le devoir pour la société de prendre soin de chacun de ses membres.

La loi de séparation s'applique dans le calme et la tranquillité. Si elle consacre l'indépendance de l'Eglise, elle marque aussi l'affranchissement de l'Etat.

L'Eglise catholique doit être libre ; mais il importe au bon ordre social qu'elle soit étroitement fermée à la politique. Partisan de la suprématie du pouvoir civil, je veux la liberté et le respect de toutes les croyances, comme je le disais en 1906, mais aussi la soumission de tous les citoyens aux lois établies.

L'enseignement public doit être défendu, et nous aurons à achever l'œuvre de laïcité si résolument poursuivie par les dernières législatures et à chercher la réalisation de la gratuité de l'enseignement à tous ses degrés.

Pour l'agriculture, nous avons voté la loi qui établit le bien insaisissable de famille et le crédit à long terme qui aideront puissamment à mettre fin à la crise de nos campagnes.

Electeurs,

Mon programme de demain, si vous me donnez vos suffrages, sera mon programme d'hier, car ma vie tout entière a été consacrée au service de la démocratie, à la cause du progrès social, à la défense de la République,

Je veux la paix à l'extérieur, garantie par une armée forte, disciplinée, ayant au cœur l'amour de la Patrie et le respect des lois ; aussi, suis-je l'adversaire résolu des théories antimilitaristes.

A l'intérieur, je veux une République toujours respectueuse des droits de tous, assurant l'ordre et la liberté du travail, réalisant dans le domaine des faits les idées généreuses de fraternité et de justice sociale et cherchant sans cesse à améliorer le sort des travailleurs.

Les questions de mutualité, de prévoyance sociale, d'assurance contre le chômage, d'arbitrage obligatoire, de contrat de travail, devront prendre la première place dans les préoccupations des pouvoirs publics.

J'ai voté la réforme de notre système fiscal par l'établissement d'un impôt sur le revenu. Ce projet, établi sans inquisition d'aucune sorte, a pour but d'assurer une plus équitable répartition des charges qui pèsent sur le contribuable, en demandant moins au travail et davantage à la richesse acquise. Je m'efforcerai d'en assurer la réalisation.

Les fonctionnaires doivent être dotés d'un statut qui les mette à l'abri de tout favoritisme.

Le développement des voies ferrées et les facilités de communication qui en résultent rendent nécessaires de profondes réformes dans notre organisation administrative, financière et judiciaire, et avec elles une réforme électorale, de façon à diminuer le nombre des députés et à assurer au pays une représentation mieux proportionnée.

Un contrôle sévère devra être établi sur la gestion des dépenses publiques pour éviter toutes fraudes et tout gaspillage.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes devra être appliquée fermement, améliorée aussi, pour que tous les travailleurs aient une vieillesse, sinon délivrée de soucis, du moins exempte des préoccupations de la misère.

Comme par le passé, vous pouvez compter que je n'oublierai pas la défense des intérêts de notre beau Charollais ; le développement de l'enseignement agricole, du crédit agricole, des assurances agricoles, la répression des fraudes, le privilège des bouilleurs de cru, seront l'objet de mes constantes préoccupations.

Il convient d'encourager les éleveurs et les producteurs, de leur créer de nouveaux débouchés, d'abaisser les tarifs de transport, de développer, en un mot, tout ce qui peut augmenter l'essor de notre agriculture.

Mes chers concitoyens,

Par l'union et la discipline des républicains, et dans la paix que depuis 40 ans la République a su maintenir, nous continuerons notre grande œuvre de justice et de fraternité ; et c'est ainsi qu'en assurant à chaque citoyen sa part de bien-être et de bonheur, nous assurerons par là même la prospérité et la grandeur de la France.

L'élection du 24 avril, en réunissant sur mon nom tous les suffrages républicains, sera un nouveau triomphe pour la démocratie républicaine, pour la politique large et généreuse qui constitue les traditions de liberté, de justice et d'humanité, que nous a léguées la Révolution française.

Vive la République démocratique !

E. CHAVET,

Député sortant,
Maire de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne,
Secrétaire du Conseil général de Saône-et-Loire,
Vice-président de la Société d'agriculture de Charolles,
Vice-président du crédit agricole,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2e circonscription de CHAROLLES.

M. DUCAROUGE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.655 voix.

Aux électeurs,

Citoyens,

Vous êtes appelés à renouveler le mandat de votre représentant au Parlement, mandat que je m'étais vu confier le 20 décembre 1908.

La fédération socialiste de Saône-et-Loire me présente à nouveau à vos suffrages ; mon programme d'aujourd'hui est le même qu'en décembre 1908 : celui de la fédération républicaine et socialiste, dont je suis le candidat. Ce programme vous est connu.

Cependant, à la veille de la grande consultation électorale de demain, il est de mon devoir de m'expliquer brièvement sur certains faits qui pourraient passer inaperçus.

A mon arrivée au Parlement, je me suis placé comme le défenseur de vos droits politiques et économiques ; toutes les réformes présentées, je les ai votées sans exception : impôt sur le revenu, suppression des conseils de guerre en temps de paix, diminution des gros traitements, suppression des économats patronaux, taxes sur les automobiles et sur les tabacs de luxe, droits supérieurs sur les grosses successions, secret du vote avec cabine d'isolement, représentation proportionnelle avec scrutin de liste et enfin les retraites ouvrières, dont le principe m'a paru impossible à ajourner, malgré les imperfections de la loi.

Toutes les lois, projets ou amendements, qui pouvaient apporter un peu de bien-être soit aux petits usiniers, commerçants, petits propriétaires, travailleurs des villes et des campagnes, petits fonctionnaires et travailleurs des chemins de fer, je les ai soutenus par parole ou de mes votes. Si certains projets n'ont pas été adoptés par le Parlement, ce n'est pas la faute du parti socialiste, mais bien celle de la majorité radicale, qui ne veut point toucher à ses privilèges et dont pas mal de membres n'ont plus, « de républicain », que le titre.

C'est avec la conscience du devoir accompli, que je me représente à vos suffrages et vous pouvez être assurés que, si vous me renouvelez le mandat que je sollicite, je saurai, étant davantage initié aux affaires publiques, me rendre digne de la confiance que vous m'aurez témoignée.

Le parti socialiste a, actuellement, à accomplir un devoir bien ingrat : celui de dénoncer tous les abus du pouvoir. De ce fait, il se crée d'irréductibles ennemis dans la classe aisée ; c'est pourquoi il a besoin de toute la confiance de la classe ouvrière pour mener son œuvre émancipatrice à bonne fin, pour faire de la République bourgeoise, la République du peuple, la vraie République démocratique et sociale.

Citoyens,

Quatorze mois de législature ne m'ont pas changé. Je suis, aujourd'hui, le travailleur que j'étais hier et c'est avec la plus grande impassibilité que j'attends votre verdict, car ce

n'est pas ma personne qui est en cause dans ce combat de classe, mais bien l'intérêt de toute la classe ouvrière en général, ce qui fait que je ne désarmerai pas devant « l'appétit de mes nombreux concurrents ». Je n'abandonnerai pas le drapeau du parti républicain socialiste sans l'avoir défendu de toute mon énergie; aussi ai-je le ferme espoir que toute la classe ouvrière, la plus nombreuse et la plus digne d'intérêt, saura encore choisir, pour être représentée, le candidat ouvrier qui travaillera constamment au développement de la liberté et de l'égalité des citoyens dans la République démocratique et sociale.

F. DUCAROUGE,

Député sortant.

Circonscription de LOUHANS.

M. MAITRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.658 voix.

Mes chers Concitoyens, mes Chers amis,

Sollicité par un grand nombre d'électeurs de toutes les parties de l'arrondissement, je me présente à vos suffrages.

Voilà plus de six ans que je mène dans cet arrondissement une ardente campagne, développant à maintes reprises devant le corps électoral le programme de la démocratie républicaine et du parti radical et radical-socialiste, essayant d'amener à nos idées la minorité d'électeurs qui n'y a pas encore adhéré. Je n'ai eu qu'un but en me livrant à cette propagande : obéir à un impérieux besoin de conscience et bien servir mon Parti ; car la politique, que certains considèrent comme une carrière fructueuse, ne m'est jamais apparue que comme un devoir élevé. J'étais si peu guidé alors par l'idée de me présenter un jour aux élections législatives, que ce n'est pas seulement dans l'arrondissement de Louhans, mais dans toutes les circonscriptions de Paris et d'un grand nombre de départements, que j'ai mis au service de la cause républicaine toute mon activité et tout mon dévouement. Je me suis rendu partout où l'on a fait appel à mon concours, trop heureux de contribuer dans la mesure de mes moyens à l'organisation et à l'éducation de la démocratie.

C'est sur ses actes que l'on doit juger un candidat. Vous connaissez les miens, car vous m'avez vu à l'œuvre. Tous les républicains de cet arrondissement savent avec quelle activité, quel zèle, quel désintéressement, j'ai lutté pour le prolétariat des villes et des campagnes, pour ces ouvriers, dont le dur labeur ne reçoit encore qu'une rémunération insuffisante ; ils savent que je n'ai jamais fait de vaines promesses et que je m'estime heureux lorsque je peux rendre un service mérité ou réparer une injustice.

Aussi est-ce avec confiance que je viens solliciter vos suffrages. Si, répondant à mon attente, vous m'assurez la majorité, je considérerai comme mon premier devoir de rester fidèle à mon passé de républicain ardent et passionné et de militant d'avant-garde. Tout ministère qui fera une politique de défense républicaine et de réformes sociales aura mon

appui. Je refuserai, au contraire, obstinément mon concours à tout gouvernemont qui voudrait, sous le nom de « concentration républicaine » ou sous toute autre épithète, faire revivre une politique de recul, comme celle qui nous a valu, sous Méline et Dupuy, le nationalisme et Fachoda.

Je voterai toutes les lois qui permettront de concilier la solidarité sociale et la liberté individuelle, toutes les lois destinées à protéger les travailleurs des campagnes et des villes contre les risques sociaux, toutes les lois qui maintiendront et étendront les conquêtes de la démocratie et de la laïcité. Je serai à la Chambre ce que j'ai toujours été dans le pays : un homme épris de progrès, mettant au service de la démocratie une activité inlassable, aimant sincèrement les humbles, les deshérités de la vie, les laborieux.

Quant à mon programme, je tiens à vous l'exposer complètement, sincèrement, sans réticences et sans phraséologie. Le voici :

Réformes agricoles.

L'agriculture est la force vive du pays. Elle doit être l'objet de la constante sollicitude du Parlement ; c'est d'ailleurs de sa prospérité que dépend en grande partie celle des ouvriers et des commerçants de nos villes et de nos villages.

Afin d'accroître les connaissances techniques de nos agriculteurs et de leur permettre de formuler plus nettement leurs désiderata, je poursuivrai le développement de l'enseignement agricole et la création de Chambres d'agriculture d'arrondissement, composées exclusivement d'agriculteurs professionnels.

Il conviendrait, en outre, de généraliser l'assurance contre les fléaux qui ruinent la campagne : épizooties, gelée, grêle, inondations ; d'allouer de plus larges secours, en cas de perte ou de sinistre, et des subventions plus importantes pour les assurances mutuelles destinées à les garantir.

Les autres réformes agricoles, dont je poursuivrai la réalisation, sont depuis longtemps vivement désirées par nos populations.

Il me suffira de citer :

L'organisation rationnelle du crédit agricole, à l'aide de petites banques encouragées et subventionnées par l'État, qui en assumerait la surveillance ; ces banques devant se contenter, pour leurs prêts, d'un intérêt très bas.

La diminution des droits de transmission de la petite propriété rurale.

L'amélioration du réseau vicinal et des moyens de transport, par la création de lignes de tramways ou de chemins de fer d'intérêt local.

La protection sage et éclairée de nos produits agricoles contre l'avilissement des prix provoqué par la concurrence étrangère.

La réduction des taxes qui frappent le maïs.

Les mesures propres à favoriser le retour à la terre et à empêcher l'exode des campagnes vers les villes.

La réforme de l'impôt devant aboutir à un large dégrèvement de la terre.

Enfin toutes les réformes dont pourrait bénéficier l'agriculture et qui donneraient à nos chères populations plus de bien-être et plus de justice.

Programme commercial.

Suppression des patentes remplacées par l'impôt sur le revenu.

Les droits civiques conservés aux faillis, sauf le cas de faillite frauduleuse, le fait de n'avoir pas réussi dans ses affaires, en dépit de son honnêteté, ne devant pas entraîner pour un commerçant la privation des droits essentiels attachés à la qualité de citoyen.

Réformes fiscales.

Une des réformes le plus ardemment souhaitées par la démocratie rurale est celle des impôts directs. Il devient urgent de réaliser enfin une répartition plus équitable des charges qui pèsent sur chacun de nous et de demander :

davantage au capital, moins au travail et au salaire ;
davantage aux valeurs mobilières, moins à la terre.

Et si l'on veut réaliser l'heureuse formule de la Révolution : « Chaque citoyen payera suivant ses facultés », l'impôt sur le revenu qui devra aboutir à ces résultats, devra auss réunir ces quatre qualités :

1° Exempter de tout impôt le minimum nécessaire à l'existence ;
2° Être global et progressif ;
3° Tenir compte des charges de famille ;
4° Remplacer les quatre contributions directes.

D'autre part, il conviendrait de réformer un certain nombre de nos impôts indirects, dits impôts de consommation, en détaxant principalement les matières de première nécessité. Ces impôts pèsent surtout sur les pauvres. Leur réduction ou leur suppression serait compensée par les économies qui pourraient résulter de la réforme administrative. En tout cas, je voterai contre tout nouvel impôt et en particulier contre ceux projetés sur le tabac et les débits de boissons.

Je suis partisan aussi de la suppression de la licence qui est, pour les débitants de boissons, un impôt de superposition à l'impôt des patentes.

Programme politique.

Je demanderai la réduction de l'indemnité parlementaire à un maximum de 12.000 fr., dont 6.000 seraient distribués sous forme de jetons de présence seulement aux députés qui assisteraient aux séances. Un ouvrier qui ne fait pas sa journée ne touche pas son salaire ; un député qui n'assiste pas à une séance, sauf en cas de force majeure, ne doit pas toucher son indemnité.

L'élévation de l'indemnité à 15.000 francs a été une grosse faute qu'il faut réparer, en raison de l'exagération de ce chiffre, et surtout parce que le corps électoral n'a pas été préalablement consulté.

Si le Parlement refusait d'adopter la proposition que je lui présenterai en faveur de la réduction de l'indemnité parlementaire, je m'engage, pour conformer mes actes à mes paroles, à verser chaque année, sur mon indemnité, une somme de 3.000 francs aux œuvres de bienfaisance et de mutualité agricole de l'arrondissement.

Je m'opposerai, d'autre part, à toute mesure ayant pour objet de prolonger la durée du mandat législatif ; car, après s'être voté une retraite de 2.400 francs et une augmentation de 6.000, certains députés songent déjà à porter la durée de leur mandat à six années, au lieu de quatre.

Je demanderai aussi :

La suppression du vote par procuration.

La diminution du nombre des députés.

La réforme administrative sur cette triple base : décentralisation ; suppression des emplois administratifs inutiles ; réduction des gros traitements à un maximum de 12.000 fr. et application des économies ainsi réalisées à l'augmentation des salaires des petits fonctionnaires tels qu'instituteurs, facteurs, cantonniers, employés des postes et des chemins de fer, etc., qui ont été les défenseurs les plus utiles et les plus dévoués de la République.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, si de tous les pays de l'Europe, la France est celui où les députés sont le mieux payés, c'est aussi celui où les petits fonctionnaires le sont le moins.

L'élection du Sénat au scrutin de liste départemental par le suffrage universel.

La réforme électorale, soumise au préalable à l'avis des électeurs, accomplie avec le concours et dans l'intérêt du parti républicain tout entier, et fondée sur cette double base : élargissement du scrutin ; représentation exacte des forces en présence.

Une plus grande liberté d'opinion pour les fonctionnaires de tous ordres ; le droit pour eux de s'associer et de fédérer leurs associations afin de pouvoir lutter utilement contre le favoritisme qui sévit encore à l'état de mal honteux dans nos grandes administrations.

La suppression radicale des délits d'opinion.

La liberté du choix de leur médecin par les indigents admis à bénéficier de l'assistance médicale gratuite.

La réduction des frais de justice.

La réforme de la législation aristocratique qui régit encore les délits de pêche et les délits de chasse.

Politique extérieure.

Tout en voulant la France grande et forte, je suis un partisan convaincu de la paix par le droit et de la substitution de l'arbitrage à la guerre par l'institution d'une Cour chargée de régler les différends qui peuvent surgir entre nations. Notre politique extérieure doit être loyale, avouée, et se faire au grand jour, comme il convient à une démocratie libre et consciente de son droit.

Service militaire.

Suppression absolue des conseils de guerre en temps de paix et des périodes d'instruction militaire pour les citoyens ayant fait trois ans de service actif.

L'unité d'origine pour le recrutement des officiers est aussi grandement désirable.

Je lutterai enfin contre l'indifférence coupable qui laisserait bientôt, si l'on n'y mettait bon ordre, les admirables inventions faites par des Français dans le domaine de la navigation aérienne, profiter exclusivement aux armées étrangères.

Réformes ouvrières.

Alors que plusieurs des États qui nous entourent ont institué des retraites pour les vieux travailleurs, notre Parlement n'a su faire aboutir qu'un projet trop imparfait. Garantir les salariés et les cultivateurs contre la vieillesse et la misère est cependant un problème qui doit être au premier rang des préoccupations législatives. Il eût été digne du génie de la France moderne de devancer ses voisins au lieu de les suivre dans cette voie. Je souhaite le vote prochain d'améliorations qui feront de la loi une vraie loi de solidarité et de justice sociale, donnant enfin toute satisfaction aux populations laborieuses des campagnes et des villes.

Pour garantir les ouvriers et les employés contre tout acte arbitraire, il faut qu'un code du travail détermine très explicitement les droits et les obligations réciproques des salariés et des employeurs. On évitera plus complètement encore les douloureux conflits qui aboutissent aux grèves, en cherchant les moyens d'associer plus étroitement le capital et le travail et de faire bénéficier ce dernier d'une partie des profits réalisés par l'entrepreneur.

Je voterai le retour à l'État des grands services d'intérêt public livrés par des ministres imprévoyants ou coupables à des concessionnaires, qui profitent ainsi de bénéfices devant revenir légitimement à la masse des contribuables.

Je m'associerai à toute mesure propre à porter remède à la crise de l'apprentissage.

Enseignement.

Il faut défendre énergiquement l'école laïque contre les attaques dont elle est l'objet, veiller à la stricte application de la loi instituant l'instruction obligatoire, multiplier les créations : cours d'adultes, universités populaires, sociétés d'éducation, destinées à élever le niveau intellectuel de la nation, et enfin recevoir gratuitement dans les lycées et collèges et ensuite dans les Universités, les enfants pauvres qui se sont distingués à l'école communale par leur assiduité au travail et leur intelligence.

Mes chers concitoyens, mes chers amis,

Je n'ai rien voulu dissimuler de mes convictions ni de mes espérances. Vous savez maintenant quel est mon programme. Je ne prétends pas que mon élection en assurera l'intégrale réalisation, mais je vous dis que je le défendrai avec la plus grande énergie, sans défaillance, sans atténuation, sans compromission. Toutes les réformes que je viens d'énumérer sont possibles ; aucune ne se heurte à des objections fondamentales ; donc la démocratie doit travailler à les faire aboutir, et vous pouvez être persuadés que, si je suis élu, je ne serai pas le moins zélé, le moins actif, le moins ardent, parmi ceux qui s'efforceront, dans la prochaine législature, d'en assurer le succès, et que je n'hésiterai jamais à monter à la tribune, pour défendre vos revendications.

J'ai la ferme confiance que, de la grande consultation populaire, sortira une majorité de républicains convaincus, résolus à faire triompher enfin les réformes voulues par la démocratie rurale et ouvrière, à consacrer tous leurs efforts à l'amélioration progressive du sort des classes laborieuses. Ainsi, aisément, par l'union de tous ces républicains, nous pourrons répondre aux vœux du suffrage universel, qui, fatigué des inutiles paroles et des vaines promesses, veut des actes et des réformes.

Je m'efforcerai de me bien pénétrer de vos desiderata par un contact permanent avec vous. J'irai dans les foires et dans les marchés de l'arrondissement, afin de mieux me rendre compte de ce qu'il faut faire pour assurer la prospérité de vos chers cantons. Chaque année, je viendrai vous rendre compte de mon mandat, vous exposer ce qui aura été accompli et ce qui restera à faire. Issu du peuple, connaissant tous ses besoins pour avoir fréquenté les cultivateurs et les ouvriers, étudié assidument les questions qui les intéressent, habité la campagne, appartenant moi-même au prolétariat des salariés, je serai l'ami qui accueille fraternellement ceux qui ont besoin de son appui ou de ses conseils.

Attaqué violemment par la bourgeoisie officielle qui considère l'arrondissement de Louhans comme un fief électoral dont elle peut disposer à son gré, je me présente la tête haute devant le suffrage universel. J'ai confiance dans le bon sens des électeurs : tous ceux qui m'auront entendu et auront pu ainsi mieux me connaître, seront convaincus de mon dévouement, de mon désintéressement et de ma loyauté.

Et le jour du scrutin, comprenant qu'ils se trouvent en présence d'un homme qui toute sa vie a lutté pour le prolétariat, la démocratie et le progrès, ils iront en masse lui porter leurs suffrages. Je saurai mériter leur confiance, tenir mes promesses, et donner une vive impulsion, dans notre bel arrondissement, au progrès républicain et démocratique.

Aux urnes, pour celui dont la devise se résume en ces mots : « Tout pour le peuple ! »

Aux urnes, pour assurer l'éclatante victoire d'un enfant du pays dont la plus grande ambition est de bien servir vos intérêts et ceux de la République.

Vive l'arrondissement de Louhans !

Vive la République démocratique et sociale !

Henri MAITRE.

1re Circonscription de MACON.

M. Jean-Pierre SIMONET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.245 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par plusieurs comités républicains et de nombreux amis politiques de la circonscription , pour être le porte-drapeau du parti républicain aux élections législatives du 24 avril prochain, je viens solliciter vos suffrages pour être votre représentant au Parlement. Si je suis votre élu, vous pouvez compter que je défendrai énergiquement les humbles travailleurs de la ville et des champs dont les intérêts ont été si souvent délaissés et méconnus. Je m'attacherai tout particulièrement à la défense des intérêts viticoles pour ramener dans nos belles campagnes du Mâconnais la prospérité que nous avons connue, qui faisait autrefois la richesse de toute notre région.

Partisan de :

1° L'extension de la loi de 1898, sur les accidents du travail aux ouvriers des champs et petits patrons;

2° Modification de la loi sur le repos hebdomadaire dans un sens plus pratique et plus conforme aux intérêts des employeurs et des employés;

3° Création de caisses d'assurances d'État pour la garantie des risques agricoles et des accidents du travail;

4° Modification de la Caisse du crédit agricole;

5° Répression des fraudes. Suppression des transactions administratives;

6° Application rapide de la loi des retraites ouvrières;

7° Réduction des frais de justice;

8° Tribunal d'arbitrage obligatoire pour éviter les conflits entre le capital et le travail;

9° Réduction, dans la mesure du possible, du nombre des fonctionnaires par le vote de lois plus rationnelles;

10° Réduction des gros traitements et augmentation des petits n'atteignant pas le chiffre de 1.200 francs;

11° Répression du vagabondage;

12° Obligation des députés de rendre compte de leur mandat au moins une fois l'an;

13° Vote de l'impôt progressif sur le revenu ;

14° Égalisation des circonscriptions électorales;

15° Vote du budget en temps utile.

16° Revision du Code militaire et suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Et enfin : je suis hostile à toute augmentation de dépenses pouvant grever le budget, estimant que toutes réformes administratives économiques et sociales peuvent se faire par des lois rationnelles qui se suffisent à elles-mêmes.

Travailleurs,

Fils de travailleur moi-même et militant républicain depuis plus de vingt ans, c'est à

vous seuls que je m'adresse pour faire triompher ma candidature au scrutin du 24 avril prochain.

Avec vous, je crie : Vive la République démocratique et sociale !

J. SIMONET,

Propriétaire-viticulteur,
Conseiller général,
Maire de Berzé-la-Ville.

2e Circonscription de MACON.

M. SIMYAN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.627 voix.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que vous m'avez confié est arrivé à son terme.

Je crois l'avoir fidèlement rempli.

Sans défaillances, mais aussi sans vaines surenchères, j'ai conscience d'être resté fidèle à mon programme, à mon parti, aux idées politiques que j'ai défendues toute ma vie ! C'est donc en pleine confiance que je viens, m'appuyant sur le vote unanime des délégués de la Fédération des comités de la 2e circonscription de Mâcon, me présenter à vos suffrages.

Mon programme, vous le connaissez, c'est celui du parti radical-socialiste, c'est celui de cette démocratie laborieuse de notre pays qui ne sépare pas la liberté de la justice, de l'ordre et de la solidarité sociale.

Républicain d'avant-garde, décidé à voter toutes les réformes réalisables, ne reculant devant aucun progrès, résolu à défendre toujours nos libertés contre les tentatives de réaction, comme aussi contre les violences qui nous conduiraient à la dictature, je m'efforcerai de traduire en actes législatifs les volontés de mes électeurs.

L'œuvre de ces dernières années, œuvre capitale bien qu'on en dise, ne doit pas nous faire oublier les nouvelles réformes qui s'imposent au Parlement républicain.

Les lois de laïcité sont le fondement de la République ; nous ne permettrons pas qu'on y touche. Nous les défendrons de toute notre énergie ; et contre ceux qui s'efforcent en vain de discréditer et de détruire notre enseignement, contre ceux qui s'attaquent à nos maîtres laïques et aux écoles républicaines, le Parlement n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires.

Mais si nous devons maintenir les libertés conquises et les réformes déjà réalisées, nous ne devons pas nous arrêter dans la marche au progrès qui est la condition même du développement régulier de la démocratie.

L'impôt sur le revenu que nous avons voté à la Chambre, nous en poursuivrons la prompte application, réformes économiques et sociales que les travailleurs de tous ordres attendent impatiemment.

La réorganisation administrative et judiciaire, l'enseignement technique doivent également solliciter toute notre attention. Il n'est en particulier pas de question plus haute que cette question de l'apprentissage appliqué aux conditions nouvelles de la vie moderne, et il

n'en est pas dont l'importance soit plus grande pour l'avenir de notre pays. J'ose dire que pour cette œuvre républicaine, mon passé vous répond de ce que je serai dans l'avenir.

Tout ce que j'ai d'énergie et de volonté, tout ce que j'ai pu acquérir d'expérience, je le mettrai au service de la démocratie comme aussi je saurai l'appliquer à la défense de nos intérêts agricoles, qui sollicitent plus que jamais notre attention.

Représentant d'une région qui a durement souffert, qui souffre encore d'une crise sans précédent, j'ai le devoir de m'attacher à tout ce qui peut aider notre viticulture à se relever et à reconquérir sa prospérité passée.

Nos vignerons ont toujours été les plus ardents défenseurs du régime républicain, la République ne saurait l'oublier. Des mesures ont été prises qui ont atténué dans une certaine proportion la crise douloureuse dont ils souffrent; il faut les appliquer sans défaillance comme aussi préparer les mesures nouvelles dont la nécessité apparaîtrait.

Aussi bien ce ne sont pas de longs programmes qu'il s'agit à l'heure actuelle de rédiger, ce sont des actes que vous attendez de nous.

Si vous me croyez toujours capable de représenter vos idées et de servir utilement vos intérêts, comptez sur moi. Mon dévouement absolu vous est acquis.

Je vous livre mon programme, c'est celui de la démocratie ; je vous livre mon nom, c'est je ne crains pas de le dire, le nom d'un républicain toujours prêt à son devoir résolu à poursuivre toutes les réformes, sans heurts, sans à-coups, sans violences, dans le calme qui convient à un grand pays de suffrage universel où les lois n'ont pas d'autre support que le respect du droit, que la justice sociale et la solidarité.

Vive la France !

Vive la République !

Julien SIMYAN,

Député sortant.

SARTHE

Circonscription de LA FLÈCHE.

M. Hippolyte LAROCHE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.530 voix.

Messieurs,

Les travaux législatifs auxquels j'ai pris part depuis quatre ans ont réalisé quelques-unes de nos aspirations.

En absorbant dans le réseau de l'Etat les chemins de fer de l'Ouest dont les tarifs étaient plus élevés, nous avons rendu inévitable l'abaissement de ces tarifs au niveau de ceux de l'ancien Etat, gros avantage assuré aux habitants de la Sarthe.

Des retraites sont instituées pour les ouvriers des villes et des campagnes.

Sous l'impulsion d'un Ministre populaire, de nombreuses mesures ont été prises en faveur de l'agriculture. Parmi cent autres, je citerai la loi du coin de terre, facilitant à l'ouvrier des champs l'acquisition d'une maisonnette, — la loi du bien de famille insaisissable qui garantit au père et aux enfants un inviolable abri, — la loi du crédit agricole à long terme, offrant au plus pauvre travailleur, sans qu'il ait besoin de posséder un centime, la faculté de devenir propriétaire, la Banque de France lui avançant le prix de la propriété et lui laissant quinze années pour rembourser l'avance au taux minime de 2 0/0. C'est la plus belle loi du siècle. On pensait jusqu'ici qu'il fallait être riche pour devenir propriétaire; la propriété devient accessible au plus pauvre. La reconnaissance de la patrie ira à la Chambre qui fit cette loi dont je suis fier d'avoir été l'un des promoteurs.

Les communications télégraphiques, téléphoniques et postales se multiplient.

Un premier pas, encore bien timide, a été fait dans l'allégement des charges militaires, par la suppression des revues d'appel et le raccourcissement des périodes d'exercice des réservistes et des territoriaux. Il faut aller plus loin, raccourcir encore les périodes des réservistes, supprimer celle des territoriaux, et réduire à une année la durée du service obligatoire dans ce qu'on appelle improprement l'armée active, qui est simplement l'armée d'instruction de la jeunesse. Un an suffit à l'instruction des jeunes soldats; aussitôt cette instruction terminée, c'est une erreur de les retenir en temps de paix à la caserne, loin des champs et des ateliers dont le travail fait la prospérité et la véritable force du pays; c'est une erreur de conserver sous les armes en temps de paix des effectifs de 600.000 hommes, dont l'entretien, en épuisant notre budget, frustre l'activité nationale des ressources nécessaires au développement de son outillage économique et de sa fécondité.

J'appelle, mes chers concitoyens, votre attention sur cette nécessité du développement de notre outillage économique. Les questions de politique pure ne doivent pas absorber les préoccupations de vos représentants et les détourner des questions d'affaires.

Nous avons en même temps besoin d'étendre l'enseignement professionnel, et en particulier l'enseignement agricole, à peine organisé, à l'état embryonnaire dans 40 départements, et inexistant dans les autres. Le grand intérêt des travailleurs, employés et ouvriers, est que les salaires s'améliorent. Pour y arriver, il faut que le commerce et l'industrie soient

prospères : l'augmentation de la production et des échanges entraîne la hausse des salaires.

Ainsi, par une politique de paix, d'économie et de labeur utile, sans impôt nouveau, nous éviterons les déficits, et nous préparerons les plus-values qui sont les signes sensibles des progrès en voie de s'accomplir dans la richesse et la prospérité nationale.

L'école laïque est, par excellence, l'école républicaine. Nous continuerons de lui envoyer nos enfants ; et nous saurons la défendre, moins par la rigueur des lois que par le rempart d'encouragements et de bonnes volontés agissantes que nous formerons autour d'elle.

La gestion de nos finances, objet de critiques toujours faciles, ne mérite pas la plus grande part de celles de mon adversaire. Depuis 1906 nous avons amorti 347 millions de la dette publique ; trois budgets sur quatre se sont soldés en excédents. La progression des dépenses est un mouvement normal, correspondant à l'épanouissement des sociétés humaines, et qui, dans tous les pays, se constate comme la progression de la richesse. Pendant les trois dernières législatures nos budgets ont, en moyenne, augmenté annuellement de.. 56 millions

et dans la même période les budgets anglais ont augmenté annuellement de. 109 millions,

les budgets autrichiens de.................................... 179 millions,

les budgets allemands de.................................... 208 millions.

L'ensemble des dépenses publiques consenties par l'Etat et les diverses collectivités locales s'élève, par tête d'habitant, en France à.......................... 140 fr.,

en Angleterre à.................................... 187 fr.,

en Allemagne à.................................... 190 fr.

Notre crédit n'a cessé de s'améliorer : en 1896 le 3 0/0 anglais cotait 124 francs, le nôtre 98 francs ; aujourd'hui l'un et l'autre sont sensiblement au même taux de 99 francs.

La situation est donc satisfaisante. J'y prends avec sérénité ma part de responsabilité ; et je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'insigne honneur de me confier en 1906.

Cependant mon honorable concurrent, M. d'Aubigny, pousse un cri d'alarme et vous invite à l'élire à ma place afin de vous préserver des pires catastrophes : banqueroute, effondrement, dissolution de la patrie !

Il ne fait grâce à aucun de nos actes, morigène les fonctionnaires, excommunie le bloc républicain, fulmine contre le gaspillage et promet de belles économies.

Se souvenant que son attitude à la Chambre des Députés en 1905, lors des discussions de la loi des retraites ouvrières et de la loi du service de deux ans, lui a nui à vos yeux, et que ses déclarations sur ce dernier sujet, cristallisées dans sa profession de foi de 1906, accentuèrent votre mécontentement, M. d'Aubigny change son fusil d'épaule, emprunte les idées maîtresses de mon programme qu'il avait si fort combattu, affirme la convenance de donner dès l'année prochaine 365 francs aux vieux travailleurs, de supprimer comme inutiles les périodes d'exercice dont il jugeait le maintien nécessaire au salut de la France, et de réduire à un an, comme je l'ai toujours demandé, la durée du passage de nos jeunes gens sous les drapeaux. Il ne renverrait, il est vrai, les jeunes gens dans leurs foyers au bout d'un an qu'à la condition de pouvoir les remplacer à la caserne par 250.000 engagés volontaires.

Mais l'attribution immédiate de 365 francs aux retraités ouvriers comporte un surcroît de dépenses de.................................... 200 millions.

Les primes nécessaires pour attirer 250 mille engagés volontaires montent à.................................... 450 millions.

et leur entretien avec la haute paye de 0 fr. 60 implique une dépense supplémentaire de.................................... 54 millions.

Total des dépenses supplémentaires à inscrire au budget..... 704 millions.

Il est vrai que M. d'Aubigny propose de supprimer les sous-préfets et les receveurs des finances, économie de.................................... 4 millions.

Reste net comme surcroît de dépenses.......................... 700 millions.

Près d'un milliard ! Il faudrait surcharger de près d'un milliard notre budget pour réaliser seulement deux des propositions de M. d'Aubigny.

On est confondu de pareilles aberrations qui nous fixent sur la valeur de son programme d'affaires.

En réalité, mon honorable concurrent n'a pas de programme d'ailleurs sérieux. Tout l'effort de sa campagne s'est appliqué à présenter mes votes avec un certain art de prestidigitation tendant à me prêter des idées qui souvent sont le contraire de mes idées. Sa candidature est simplement provoquée et soutenue par les anciens partis — ceux de la *Croix du Maine*, du *Nouvelliste*, de l'*Écho Régional*, de l'*Écho du Loir* — désireux d'introduire au Parlement un de leurs champions, pour mener contre l'esprit laïque, contre le bloc de gauche, une politique de résistance et de réaction.

Messieurs,

Vieux républicain — ayant au cours d'une heureuse carrière occupé les plus hautes fonctions administratives — je reste au service de mes concitoyens, au service de notre pays. Vous savez quelle a été et quelle sera ma politique : « la République se dresse au-dessus de tous les Français et, à tous, elle doit justice et liberté ». Si vos suffrages me renvoient à la Chambre des Députés, j'y défendrai avec la même fidélité et avec plus d'expérience les principes que vous approuviez dans ma profession de foi d'il y a quatre ans.

I. — Droits des bouilleurs de cru :

Je repousserai toute proposition visant à y porter atteinte. Je repousserai l'établissement du monopole de l'alcool et toute proposition restrictive de la liberté du commerce et de l'industrie.

II. — Agriculture :

Je continuerai de m'associer aux travaux éclairés du Ministre, mon vieil ami, M. Joseph Ruau, que j'amènerai bientôt visiter les belles fermes de notre arrondissement.

III. — Périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux :

Je m'efforcerai d'obtenir la suppression de deux de ces périodes, et la réduction de la durée d'une autre qui ne devrait avoir lieu qu'exceptionnellement, quand il s'est produit dans les modèles d'armes ou les méthodes de tactiques des changements nécessaires à montrer aux réservistes.

IV. — Réduction des effectifs en temps de paix :

Je tendrai à les réduire de 250.000 hommes et pour cela déposerai la proposition ferme de renvoyer au bout d'un an d'éducation militaire les jeunes soldats dans leurs foyers.

C'est une économie de deux cents millions à réaliser.

V. — Enseignement :

Je pousserai au développement de l'enseignement professionnel, de l'enseignement agricole. Je défendrai énergiquement l'école laïque contre les attaques de ses ennemis.

VI. — Abus de la réglementation :

Ayant toujours la liberté pour idéal, je réagirai contre l'abus qui tend à s'établir des réglementations, des prohibitions et des contraintes. Ces réglementations s'imposent parfois dans un intérêt général manifeste, par exemple lorsqu'il s'agit de désinfecter une maison contaminée par quelque maladie contagieuse qu'il importe de ne pas laisser se propager ; mais en pareil cas je demanderai — et j'insisterai pour obtenir — que les frais de l'opération, ordonnée dans un intérêt général, soient supportés par l'Etat.

VII. — Economies :

En outre de la plus importante dont je viens de parler (diminution des effectifs militaires du temps de paix) je ne négligerai aucune des économies possibles. Telle apparaît celle qui se réaliserait en diminuant le nombre des conseillers des Cours d'appel nécessaires pour rendre un arrêt, et en faisant rendre par un juge unique les jugements des tribunaux de première instance. (Il conviendrait du reste d'appliquer une partie de cette économie au relèvement des émoluments trop faibles de nos magistrats si savants et si intègres.)

VIII. — La paix :

Je m'opposerai à toute prise d'armes n'ayant pas pour unique objet la défense de la patrie, et à tout ce qui pourrait devenir un risque de guerre ou une menace contre la paix.

Vive la République !!

Hippolyte LAROCHE.

Circonscription de MAMERS.

M. CAILLAUX.

Élu au 1er tour de scrutin, — 13.283 voix:

Mes chers Concitoyens,

J'ai le grand honneur de vous représenter depuis douze ans. A trois reprises différentes, vous avez bien voulu approuver mon programme, mes principes politiques. Je vous les soumets pour la quatrième fois avec la pleine confiance qu'une imposante majorité affirmera sur mon nom que l'arrondissement de Mamers est définitivement acquis à la République.

Profondément républicain, j'ai défendu, je défendrai la République contre tous les monarchistes déclarés, et contre tous ceux qui, acceptant le patronage de journaux qui depuis des années et des années attaquent, chaque semaine, la République, avec la plus injurieuse des violences, sont par le fait même les adversaires du régime, quelles que soient les étiquettes incolores qu'ils adoptent, quelles que soient les vagues paroles qui leur tombent du bout des lèvres.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je défendrai également l'ordre et la propriété individuelle dont j'ai dit plus d'une fois qu'elle était l'expression de la liberté et la condition du progrès.

Enfin, vous savez que vous pouvez entièrement compter sur moi pour la sauvegarde de vos intérêts et de vos droits légitimes, notamment des droits des bouilleurs de cru, auxquels je n'ai jamais souffert qu'il fût porté la moindre atteinte durant les six années pendant lesquelles j'ai dirigé les finances publiques.

Mes chers Concitoyens,

Si vous m envoyez une fois de plus à la Chambre, je continuerai l'œuvre de réforme que j'ai entreprise. J'ai réalisé le dégrèvement des vins et des cidres, la réforme des droits sur les successions, j'ai déterminé l'abaissement du prix du sucre, enfin, j'ai eu l'honneur

de faire voter par la Chambre, au cours de cette dernière législature, un projet de refonte de nos contributions directes que l'on n'attaque si violemment que parce qu'il met un terme à des privilèges et à des abus. Sans doute ce projet, tel qu'il est issu des premières délibérations de la Chambre, n'est pas définitif. Il comporte, comme je l'ai dit à diverses reprises, des retouches, un travail de mise au point qui devra être opéré au cours de la prochaine législature. Mais ce que je puis hautement affirmer, sur la foi même de certains de mes adversaires politiques, dont j'ai eu la bonne fortune de recueillir l'adhésion à l'ensemble de la loi, c'est que d'ores et déjà, tel qu'il est, le projet est tout imprégné d'esprit de justice, qu'il constitue une grande réforme démocratique, que, sans inquisition ni vexation d'aucune sorte, il dégrève tous les petits contribuables, qu'il libère la terre de France des injustices fiscales dont elle est depuis longtemps la victime.

Je m'emploierai, mes chers concitoyens, à faire aboutir définitivement cette grande réforme dont tous les laborieux recueilleront le bénéfice ; je m'emploierai également à résoudre au mieux des intérêts du pays les problèmes financiers qui se poseront et particulièrement le problème budgétaire. Je continuerai à m'opposer aux augmentations de dépenses qui me paraîtront disproportionnées avec les forces du pays et que je n'ai cessé de combattre. Je me ferai enfin un honneur de collaborer à toutes les réformes pratiquement réalisables qui seront proposées : je place au premier plan la réforme électorale et une refonte de certaines parties de notre organisation judiciaire que des incidents récents ont établi la nécessité de modifier. De ces incidents, mes adversaires politiques de la Sarthe essaient de tirer parti contre moi. Ils oublient qu'à Paris des hommes politiques considérables de la droite ont rendu pleinement hommage à mon attitude.

Mes chers Concitoyens,

Je ne m'abaisserai pas à des surenchères démagogiques ; je ne m'engagerai pas, comme d'autres, à faire de bonnes finances en diminuant toutes les recettes et en augmentant toutes les dépenses ; je vous respecte trop et je me respecte trop moi-même pour vous distribuer de telles promesses. Je vous promets seulement de faire de mon mieux dans l'avenir comme par le passé pour réaliser toujours plus de justice et plus de liberté. Dans la voie du progrès démocratique où je me suis engagé, dès mon arrivée à la Chambre des Députés, je continuerai à marcher, debout dans votre confiance et dans ma volonté, dédaigneux des basses injures et des calomnies dont on m'abreuve et dont on m'abreuvera sans doute d'ici au 24 avril, convaincu que vous voudrez avec moi l'ordre et le progrès dans la République pour la grandeur de la France.

J. CAILLAUX.

1re Circonscription du MANS.

M. Georges BOUTTIÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 11.325 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès des Comités républicains de la première circonscription du Mans m'a de nouveau désigné comme candidat aux élections législatives. Fort de cette marque de confiance, je viens une fois de plus solliciter vos suffrages.

J'ai conscience d'avoir bien rempli le mandat que vous m'aviez confié le 20 mai 1906, par 13.713 voix. Vous vouliez, comme je le disais dans ma profession de foi de 1906, « un représentant qui n'hésitât pas à soutenir de ses votes les républicains de gouvernement qui accepteraient la lourde tâche de présider à la direction des affaires publiques, en s'appuyant sur la majorité républicaine de la Chambre ». J'ai été ce représentant.

Assidu aux séances, attentif à toutes les discussions, ne m'absentant que contraint et forcé, j'ai pris une part active aux travaux de la Chambre.

Relisez mon programme de 1906. Je vous disais : « La majorité républicaine de la Chambre, malgré l'opposition de mon concurrent M. Fouché, a voté la réduction à deux ans du service militaire. A nous de travailler pour en diminuer encore les rigueurs et obtenir, s'il est possible, la suppression des appels aux réservistes et aux territoriaux. »

Si les nécessités de la défense nationale n'ont pas permis la suppression complète, la Chambre a cependant pu réduire les périodes à vingt-trois, dix-sept et neuf jours, l'aller et le retour des hommes compris.

J'ai voté d'abord pour l'amendement Péronnet réduisant à quinze jours chacune les deux périodes d'exercices des réservistes et supprimant celles des territoriaux. La Chambre ayant repoussé cet amendement, j'ai ensuite voté pour l'amendement Gervais, réduisant les périodes à vingt et un, quinze et sept jours. Pour aboutir, j'ai enfin voté la réduction que la loi a promulguée. J'ai, en outre, voté pour l'augmentation des secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

Dès maintenant vingt jours de périodes sont supprimés. Cette situation devra être encore améliorée. Je m'y emploierai.

Je vous disais encore en 1906 que tous mes efforts tendraient à rendre les moins lourdes possible les charges de l'impôt au petit commerce, à la petite industrie comme à la petite agriculture, en demandant au superflu la part qu'il doit légitimement verser dans les caisses de l'Etat. J'ai tenu cette promesse en votant pour la proposition de M. Caillaux, le distingué député de la Sarthe. Ce projet, assurément perfectible, est en ce moment soumis aux délibérations du Sénat.

Je plaçais au premier rang des réformes que la Chambre aurait à faire aboutir la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Cette loi est votée. Elle a été promulguée le 6 avril dernier.

Si vous me renvoyez à la Chambre, je travaillerai à l'améliorer aussitôt que les ressources le permettront en demandant spécialement que soient exonérés de toute obligation et de tout versement les travailleurs ne gagnant pas plus de 2 fr. 50 à 3 francs par jour.

J'ai voté le rachat de l'Ouest qui mettra fin à une situation préjudiciable au commerce manceau. Ce rachat procurera à la ville du Mans des avantages importants, et à nos ouvriers des millions de travaux. Je compléterai cette mesure en demandant que les mécaniciens et chauffeurs obtiennent les satisfactions qu'ils réclament, et qu'on arrive à donner au personnel le minimum de salaire de 5 francs par jour qu'il voudrait obtenir.

La prochaine Chambre aura à voter le statut des fonctionnaires. Cette réforme complexe n'a pu encore aboutir. Je la voterai dans le sens le plus libéral, en donnant les garanties les plus sûres et les plus sérieuses aux petits employés de l'Etat, des départements et des communes, que le favoritisme a trop souvent sacrifiés.

La réforme électorale, préface de la grande réforme administrative et judiciaire que j'appelle de tous mes vœux, sera à l'ordre du jour de la Chambre de 1910 à 1914.

Je voterai pour le scrutin de liste avec diminution du nombre des députés. Il y a trop de députés à la Chambre. Il est regrettable de constater qu'à côté d'une circonscription de 28.000 électeurs, comme la nôtre, certains arrondissements comptant seulement 2.000 ou 3.000 électeurs, élisent quand même un représentant. Je voterai pour le projet qui met un terme à ce déplorable état de choses et fixe à un par 75.000 habitants le nombre des députés.

Mes chers Concitoyens,

Il ne faut pas s'y tromper, et les évêques dont les mandements ont lancé l'anathème contre nos écoles laïques nous en ont avertis, la lutte d'aujourd'hui aura une importance considérable sur l'avenir de la République. Plus que jamais le mot de Gambetta est de circonstance : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

Les anciens partis, sous quelque étiquette qu'ils se cachent, marchent à l'assaut du gouvernement laïque. Ils voudraient, ils espèrent rendre l'église maîtresse de l'école. Ils tentent un suprême effort pour s'emparer des consciences de nos enfants et les pétrir à leur aise.

Citoyens, si vous êtes des républicains désireux de défendre les lois de laïcité, si vous êtes des républicains de progrès, résolus à marcher en avant, vous voterez en bloc pour le candidat que vous avez librement désigné. Vous repousserez M. Fouché, le candidat des royalistes, des bonapartistes, de tous les cléricaux.

Il y a trente-huit ans déjà que vous m'honorez de vos suffrages. J'ai confiance dans votre verdict.

Vive la République démocratique et laïque !

Georges BOUTTIÉ,

Député de la 1re circonscription du Mans.

2e Circonscription DU MANS.

M. GALPIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.242 voix.

Mes chers Concitoyens,

Mes chers Amis,

Depuis vingt et un ans que j'ai l'honneur de représenter votre circonscription, vous m'avez gardé votre confiance, et je crois, comme aux élections précédentes, pouvoir dire avec fierté que j'ai fait tous mes efforts pour la mériter.

Le suffrage universel a maintes fois manifesté sa volonté de mettre la République au-dessus de toutes les discussions. Ennemi de toutes les agitations stériles, je me suis respectueusement incliné devant la volonté populaire.

Mais je crois que la République peut et doit être améliorée.

Je crois qu'elle doit être moralisée. Le Ministre de la Justice n'a-t-il pas été obligé récemment d'avouer, à la tribune de la Chambre, qu'il y a quelque chose de gangrené dans l'Administration? Après tant de scandales que vous n'avez pas oubliés, la législature actuelle finit sur un scandale nouveau, sur la colossale escroquerie de la liquidation des congrégations, dont il est probable que tous les complices ne seront jamais connus et châtiés.

Il est impossible aussi que vous ne soyez pas inquiets de l'accroissement constant des dépenses publiques et des charges qui pèsent sur les contribuables.

Au moment où le scrutin s'ouvrira, j'aurai rendu compte de mon mandat devant les

électeurs assemblés de presque toutes les communes. Je vous rappellerai seulement ici quelques-uns de mes votes.

J'ai voté contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire, contre les 15.000 francs, que la majorité ministérielle s'est allouée par un coup de surprise.

J'ai voté pour la loi qui était destinée à assurer le secret du vote et la liberté des électeurs, loi que les Chambres n'ont pu malheureusement achever, quoiqu'elle fût bien plus urgente que beaucoup d'autres.

J'ai voté en faveur du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle qui permettraient à toutes les opinions de se faire jour, qui ne laisseraient plus des minorités respectables écrasées par des majorités parfois infimes.

J'ai voté pour la réduction à vingt et un jours et même à quinze jours des périodes d'appel des réservistes.

J'ai voté pour que les réservistes pères de trois enfants passent de droit dans la territoriale.

J'ai voté pour la suppression des périodes d'appel des territoriaux.

J'ai voté le principe de l'impôt sur le revenu, qui dégrève quelques petits rentiers, quelques petits propriétaires, mais je n'admets pas le système vexatoire du projet ministériel, qui exposerait les contribuables, et plus particulièrement les cultivateurs et les commerçants, à la plus odieuse des inquisitions.

J'ai voté contre l'article de la loi qui, en soumettant à l'impôt les bénéfices agricoles, permet au fisc de demander aux cultivateurs des comptes de tous les jours. Et c'est pourquoi, tout en restant partisan du principe, j'ai voté contre l'ensemble de la loi, qui contient des principes inacceptables, inexpliquables. C'est une loi à refaire.

J'ai voté contre le rachat de la ligne de l'Ouest qui coûtera fort cher aux contribuables, sans profit pour personne, sauf pour les actionnaires, et au sujet duquel on a fait des promesses qui ne seront jamais tenues.

J'ai voté la loi qui établit les retraites ouvrières. Je suis de ceux qui ont demandé et obtenu que le bénéfice en soit étendu aux fermiers, aux métayers, aux ouvriers agricoles qui en étaient injustement exclus par le projet du Ministère.

Mais j'ai voté pour qu'on introduise aussi dans cette loi le principe de la liberté, au lieu du système de l'obligation.

En un mot, vous le voyez, j'ai toujours appuyé, sans arrière-pensée, sans m'arrêter à de mesquines considérations de coteries, toutes les mesures qui m'ont paru utiles, ne me préoccupant que des intérêts de la France et des intérêts des électeurs.

Depuis plusieurs années, les budgets se soldent toujours en déficit, quoique tous les ans on invente des impôts nouveaux, quoique tous les hommes de bonne foi reconnaissent que les contribuables ne pourront plus bientôt supporter les charges qui les accablent.

Cette année encore, nous sommes en présence d'un déficit qui n'a pu être comblé que grâce à deux cents millions d'emprunts ou d'impôts nouveaux.

Je crois qu'il faut résister énergiquement à cette dangereuse politique de gaspillage et d'imprévoyance. Et plus que jamais vous avez besoin d'être énergiquement défendus.

A l'avant-dernière législature, j'avais pu, avec les amis des bouilleurs de cru, obtenir la suppression de la loi qui violait vos droits en supprimant votre liberté. Malheureusement, les ennemis des bouilleurs de cru n'ont pas désarmé et on recommence à vous menacer.

Le Ministre des Finances a même annoncé à la Chambre qu'il songe à établir, dans un délai prochain, le monopole de l'alcool, qui supprimerait la liberté de production comme la liberté de la vente, qui asservirait à la fois les producteurs, les négociants et les consommateurs.

Je suis l'adversaire de tous les monopoles, il faut qu'on le sache bien.

On a augmenté déjà l'impôt sur les successions, de telle sorte que, bientôt vous travaillerez et vous épargnerez pour l'Etat plus que pour vos familles. Le Ministre des Finances,

il y a quelques mois, proposait déjà d'augmenter le prix du tabac ordinaire et les droits sur l'eau-de-vie.

On laisse prévoir, en outre, qu'on augmentera le tarif de l'impôt sur le revenu. Le Ministre des Finances l'a dit lui-même, à la Chambre, au mois de novembre dernier. Et, en même temps, on parle d'ajouter à l'impôt sur le revenu un impôt sur le capital.

Je vous ai toujours défendus fermement, loyalement, et souvent avec succès; je lutterai encore pour votre défense, dans la plénitude de mon indépendance.

Et vous comprendrez aisément qu'il faut des députés absolument indépendants, comme moi, pour lutter contre les projets ministériels qui vous menacent et qui sont toujours approuvés, les yeux fermés, par les députés du Bloc.

C'est avec la plus légitime confiance que je vous demande de vous grouper, cette fois encore, autour de moi, au nom même de vos intérêts, au nom de cette politique de tolérance et de concorde, de paix à l'extérieur comme à l'intérieur, de progrès sage et prudent que je représente et à laquelle vous n'avez pas cessé d'être attachés.

Votre bien dévoué,

Gaston GALPIN,

Député.

Circonscription de SAINT-CALAIS.

M. AJAM.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.387 voix

Électeurs,

Pour la troisième fois, d'accord avec les Comités républicains de l'arrondissement, je viens solliciter l'honneur de vous représenter au Parlement.

Mon attitude politique, mes votes, la propagande républicaine à laquelle je me suis livré, par la parole et par la plume, vous ont démontré que j'étais en communion d'idées avec la grande majorité d'entre vous.

Aux cultivateurs, la République, par une législature en même temps protectrice et libérale, a permis d'augmenter leur prospérité.

Les ouvriers, les artisans, les petits patrons, savent que notre préoccupation constante est d'alléger leurs charges et de les répartir avec plus de justice.

Les dépenses nouvelles que nous reprochent les réactionnaires sont une conséquence même de notre conception de la démocratie; elles correspondent à l'extension des services publics (transports, postes, télégraphes); elles ont fait face à la réorganisation de notre armée; elles ont été rendues nécessaires par la réduction du service militaire à deux années, par le développement de l'intrùction primaire, par l'application des lois de solidarité sociale (secours aux vieillards, retraites ouvrières, etc.).

Demain, nous poursuivrons notre tâche, qui consiste essentiellement à favoriser l'accession des humbles à la propriété, à permettre à tous les Français de travailler dans l'ordre à l'intérieur, dans la paix à l'extérieur.

Nous nous attacherons à combattre les partis de violence et les partis de réaction, confiants dans notre idéal d'un progrès lent mais continu vers une société meilleure.

Vive la République démocratique

Mauric AJAM,

Député,
Conseiller général du Grand-Lucé,
Candidat du parti républicain.

SAVOIE

Circonscription d'ALBERTVILLE.

M. Félix CHAUTEMPS.

Elu au 1er tour de scrutin. — 4.585 voix

Citoyens,

Le 6 janvier 1910, le Congrès organisé conformément à la discipline du parti républicain m'a de nouveau désigné pour être le candidat unique du bloc républicain de l'arrondissement d'Albertville aux élections législatives prochaines.

La grande majorité des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des maires et adjoints républicains ont ratifié de leur signature cette décison du Congrès.

C'est entouré de ces marques précieuses d'estime et de confiance que je me présente à vos suffrages.

Depuis 1906, je me suis efforcé dans la mesure de mes moyens de collaborer utilement à la grande œuvre du parti républicain.

A la Chambre, par mes interventions dans les discussions de différents budgets et projets de loi ; par le dépôt d'amendements et de propositions de loi ; par ma participation aux travaux des groupes et commissions dont j'ai l'honneur de faire partie.

Dans le pays, en continuant par la parole et par la plume mon rôle de militant et de propagandiste républicain ; en prenant une part active aux œuvres destinées à étendre en Orient l'influence française, républicaine et laïque ; en prêtant mon concours au développement de la locomotion aérienne, nouvelle et importante question qui ouvre un vaste champ à l'activité nationale.

A aucun moment, ma constante préoccupation de l'intérêt général de la nation républicaine ne m'a cependant détourné du soin attentif des intérêts collectifs et particuliers de notre belle Savoie et plus spécialement de l'arrondissement d'Albertville. J'ai le sentiment de n'avoir encouru aucun grief de négligence.

Au cours de la législature qui se termine, en dépit des calomnies de nos adversaires, la majorité républicaine a tenu ses promesses en accomplissant un gros labeur parlementaire et en réalisant un grand nombre de réformes.

L'œuvre sociale est sérieusement ébauchée par la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, la loi sur le repos hebdomadaire, les retraites des employés de chemin de fer, la constitution du bien de famille, l'organisation des prêts à long terme par les sociétés de crédit agricole.

Par l'attribution des biens de fabrique aux bureaux de bienfaisance des communes, les pauvres ont bénéficé des résistances maladroites et injustifiées de l'Eglise romaine à l'application normale de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

L'agriculture, le commerce et l'industrie sont sagement protégés par le nouveau tarif

douanier, les producteurs honnêtes et les consommateurs sont garantis contre les entreprises déloyales des fraudeurs de denrées alimentaires.

Les charges militaires des citoyens sont allégées par la réduction de la durée des périodes de réserve et de territoriale et par l'augmentation, de 12 0/0 à 15 0/0 du contingent du nombre des conscrits dont les familles peuvent bénéficier de l'allocation journalière de 0 fr.75. L'organisation des conseils de guerre est également modifiée et le code militaire est adouci.

La politique extérieure de la France, pleine de dignité, s'est affirmée, de plus en plus, résolument pacifique. Nos alliances et nos traités ont été consolidés et multipliés.

Quelques réformes dans nos codes, encore trop insuffisantes, ont apporté certaines améliorations incontestables, notamment au statut des femmes et des enfants ; l'introduction des travailleurs dans le jury d'assises en a heureusement modifié la composition dans un sens plus démocratique.

La réforme fiscale qui est préparée manifeste le véritable esprit réformateur du législateur républicain. Le projet discuté n'est pas définitif, mais tel qu'il se comporte, il promet à coup sûr l'avènement de la justice fiscale. Les petits contribuables et plus particulièrement les ruraux bénéficieront d'un large dégrèvement.

D'autres lois très nombreuses sont venues également apporter des modifications appréciables ou préparer pour l'avenir des tranformations heureuses dans l'ordre social, agricole, économique, scolaire et militaire.

Pour réaliser ou mettre en chantier toutes ces réformes, définitives ou projetées, la majorité républicaine a dû vaincre la résistance obstinée des partis de réaction qui accumulent sans trêve sur la route du progrès les obstacles qu'il faut écarter. Le plus bel éloge qui puisse donc être fait de l'œuvre républicaine accomplie, c'est de constater comment ses adversaires, après avoir devant chaque article de notre programme dressé des barricades, s'empressent d'accourir approuver de leur vote et ratifier de leur signature l'œuvre terminée, ainsi qu'ils ont fait pour les retraites ouvrières et paysannes, parce qu'ils n'osent pas prendre irrémédiablement devant l'opinion publique la responsabilité de leur hostilité et de leur négation.

Nous retrouverons encore demain contre nous les mêmes adversaires figés dans leur attitude d'intransigeance et de mauvaise foi, lorsqu'il nous faudra continuer l'organisation sociale et économique de la nation républicaine, principale préoccupation du parlement qui va se constituer.

Si nous devons en effet achever l'œuvre de défense laïque, veiller à la sauvegarde et au développement de toutes nos conquêtes politiques, notre force et notre sécurité sont assez grandes pour que nous puissions nous détacher sans crainte des besognes exclusivement politiques.

Dans l'examen succinct et rapide du programme des travaux futurs de la majorité républicaine, je ne puis ici tout prévoir et tout spécifier, je me bornerai donc à affirmer les directions nécessaires de justice et de solidarité qui s'imposeront impérieusement à notre activité pour la solution des problèmes que j'énumérerai simplement.

Les questions financières et économiques sont au premier plan. Nous devons réprimer tous les gaspillages des deniers publics ; réviser notre système budgétaire et commercialiser certains budgets ; modifier peut-être l'annuité budgétaire et restituer ainsi des instants précieux au Parlement. — Certaines industries déjà monopolisées en fait, comme les chemins de fer et les mines, peuvent être exploitées par la nation, ainsi que le déclarait à la tribune de la Chambre, le Ministre des Finances, M. Cochery.

L'administration et la justice doivent être réformées dans le sens de la simplification, de la rapidité et de l'économie. Pour cette œuvre, il faudra la collaboration consentie des groupements professionnels des fonctionnaires légalement organisés.

Sur la nécessité urgente d'une réforme électorale et plus particulièrement de l'institution de la représentation proportionnelle, je tiens personnellement à faire toutes mes réserves n'étant pas encore convaincu des avantages proposés et très impressionné des inconvenients

démontrés inévitables par l'expérience dans les pays comme la Belgique et la Suisse qui pratiquent la représentation proportionnelle, dont la Suisse notamment demande le retrait.

Il faut coordonner les lois ouvrières et parfaire l'organisation du travail par le développement du droit des associations, le contrat collectif, les actions du travail, l'arbitrage obligatoire, etc.

Autour de la loi des retraites ouvrières et paysannes, qui appellera quelques retouches, mais qui est la véritable armature de l'œuvre de solidarité sociale, viendront s'organiser toutes les assurances qu'elle contient en puissance, contre l'invalidité, le chômage, etc...

C'est à ceux qui voudront résolument et sans arrière-pensée poursuivre cette politique de progrès méthodique et légal à laquelle aucun terme ne saurait être assigné, que je demande leurs suffrages et leur collaboration.

Savoyards,

Comme par le passé, je m'attacherai à soigner de mon mieux les intérêts de notre région en provoquant le tourisme, en favorisant la création d'une industrie hôtelière, en assurant l'exécution des travaux publics de toutes catégories, en étudiant toutes les questions agricoles et industrielles susceptibles d'apporter un peu plus de prospérité et de bien-être à mes compatriotes.

Electeurs républicains,

Depuis notre commune victoire de 1906, nos rangs se sont accrus de tous ceux qui ont compris la clarté et la générosité des idées qui sont les nôtres ; beaucoup de nos adversaires d'hier sont venus à nous, séduits par la facilité cordiale de notre attitude et s'apercevant qu'on les trompait indignement sur notre politique de vérité, d'indulgence et de fraternité.

C'est pourquoi le 24 avril prochain nous formerons tous, amis anciens et amis nouveaux étroitement unis pour le succès de la cause du progrès humain, une victorieuse et formidable légion dont l'imposante masse fera s'évanouir à jamais tous les espoirs de la réaction.

D'ailleurs le parti réactionnaire, conscient de sa détresse, n'ose plus même combattre sous la bannière qui lui est propre ; il se fait l'auxiliaire honteux et docile d'une politique incertaine.

Cette équivoque même ne lui profitera pas. Par votre calme dédain vous en avez déjà fait justice au cours de la période électorale actuelle où notre drapeau déployé, triomphant est si magnifiquement acclamé !

Vive la Savoie !

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Félix CHAUTEMPS,

Député sortant,
Candidat du Bloc républicain.

1re Circonscription de CHAMBÉRY.

M. Théodore REINACH.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.480 voix.

Électeurs républicains,

Je ne viens pas vous apporter de vagues promesses et des formules pompeuses; je vous apporte des faits accomplis, des services rendus, des résultats précis.

Il y a quatre ans, par un vote qui restera l'honneur de ma carrière, vous m'avez confié la défense de vos principes et de vos intérêts.

Ai-je justifié votre confiance? Ma conscience interrogée me répond : « Oui ».

Je n'ai épargné ni mon temps ni ma peine pour servir, sous toutes les formes et dans toutes les occasions, la prospérité de la belle province qui est devenue ma petite patrie par mon libre choix, par les intérêts et les affections que j'ai su m'y créer.

Je laisse à chacune de vos communes le soin de porter témoignage du zèle actif et souvent heureux que j'ai mis à obtenir la réparation de bien des désastres et le soulagement de bien des misères; à favoriser la création ou l'essor des institutions de crédit et d'assurance agricoles, de mutualité et de coopération, le développement des voies de communication et des entreprises de transport, des établissements thermaux et hospitaliers, des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau, des œuvres scolaires et post-scolaires.

Les planteurs de tabac savent combien de fois je suis monté à la tribune pour réclamer en leur faveur une représentation plus efficace dans les commissions de classement et une rémunération plus équitable de leur labeur : c'est à mes efforts joints à ceux de mes collègues qu'ils doivent les primes, concertées avec le ministre des finances, qui joueront dès l'année prochaine, et le rappel d'allocation qui, inscrit sur ma demande au budget de cette année, récompensera la valeur de leurs produits et la probité de leurs experts.

Les employés des postes en Indo-Chine se recrutent en grande partie parmi nos compatriotes savoyards : j'ai obtenu par la ténacité de mes interventions la juste satisfaction qu'ils réclamaient depuis longtemps.

***

Membre loyal, mais indépendant, de la majorité républicaine, siégeant au cœur même de cette majorité, dans le groupe de la Gauche radicale, je revendique ma large part de responsabilité et d'honneur dans la politique qui fut la sienne, politique qui fut hardiment démocratique, mais résolument opposée à l'anarchie et à la diminution de la patrie. Je la revendique aussi dans les 300 lois d'intérêt général qui représentent l'imposant bilan de cette législature.

Pour en apprécier l'esprit, qu'il me suffise de rappeler :

Dans l'ordre militaire, l'augmentation de l'artillerie, l'abaissement de la durée des périodes d'instruction militaire compensé par un meilleur emploi du temps;

Dans l'ordre judiciaire, l'admission des travailleurs dans le jury;

Dans l'ordre de l'enseignement, l'instruction obligatoire des conscrits illettrés, le recul jusqu'à douze ans de l'âge du certificat d'études;

Dans l'ordre économique et agricole, la répression des fraudes alimentaires, la revision du tarif douanier, la constitution du bien de famille, l'organisation des prêts à long terme

par les sociétés de crédit agricole, la revision de l'évaluation de la propriété non bâtie, préface du large dégrèvement de la terre et du travail agricole;

Dans l'ordre social, la loi sur le repos hebdomadaire, l'attribution aux pauvres des biens refusés par l'Église, les retraites des employés de chemin de fer, les retraites ouvrières et paysannes.

En présence de pareils résultats, seuls l'ignorance ou le parti-pris peuvent méconnaître l'importance de l'œuvre accomplie par cette Chambre réformatrice.

Secrétaire de la Commission d'enseignement, j'ai activement collaboré à la préparation des lois qui devront, dès le début de la prochaine législature, assurer la défense de l'école laïque, renforcer la fréquentation scolaire et établir un contrôle sérieux sur l'enseignement privé à tous les degrés. Cette même Commission m'a chargé de deux rapports considérables, dont la Chambre vient de ratifier les conclusions, et qui garantissent désormais à nos artistes, à nos écrivains, à nos industriels d'art, une protection plus efficace.

Les questions financières, judiciaires, militaires, sociales, ne m'ont pas moins attiré que les questions d'enseignement. J'ai pris une part notable à la discussion du budget, à la loi sur la réglementation du travail, à l'élaboration des projets de loi instituant l'impôt sur le revenu et réformant les conseils de guerre. J'ai été assez heureux pour faire adopter un assez grand nombre de mes amendements à ces projets et pour obtenir les remerciements publics de leurs rapporteurs.

Citoyens,

Voilà comment j'ai compris mon mandat d'hier. Voici comment, si vous me conservez votre confiance, je comprendrai celui de demain.

Instruite par l'expérience, il faut que la Chambre prochaine limite résolument son programme pour mieux le remplir. Il faut qu'elle soit, suivant le mot du Président du Conseil, une Chambre de réalisations.

Avant tout, l'ordre, la clarté, l'économie doivent régner dans nos finances. Une comptabilité plus souple, plus conforme aux règles commerciales, doit être introduite dans les services industriels de l'État, dont certains monopoles viendront grossir le nombre. Si vastes que soient les ressources de notre pays, il faut savoir les ménager, proportionner l'accroissement de nos dépenses aux plus-values normales de nos recettes, ne pas augmenter les impôts, mais mieux les répartir. L'impôt direct doit devenir autant que possible une taxe sur le revenu véritable, sans vexation, ni inquisition, ni privilège, épargnant le nécessaire, frappant plus lourdement le superflu, dégrevant les familles nombreuses, bref, tel que j'en ai développé les principes à la tribune de la Chambre dans deux discours qui sont dans toutes vos mains.

A côté de la réforme fiscale, la réforme administrative. Une organisation surannée, à la fois trop centralisée et trop émiettée, prise sur toute la vie du pays, multiplie inutilement les rouages et les délais; il faut la simplifier, il faut rendre aux autorités, aux assemblées locales et régionales, la solution rapide de la plupart des affaires, élargir les circonscriptions administratives, diminuer le nombre des fonctionnaires, préciser par un statut leurs droits, leurs devoirs, les règles de leur avancement, supprimer les abus du favoritisme, assurer la coopération cordiale et régulière des chefs et des subordonnés pour le plus grand bien du service.

La réforme électorale marchera de pair avec la réforme administrative. J'ai voté, je voterai encore le rétablissement du scrutin de liste qui élargit l'horizon politique des élus, et dont il est facile de corriger les inconvénients sans recourir à la représentation proportionnelle.

De bonnes finances, une bonne administration, un bon système électoral ne sont que des moyens; le but du régime démocratique, c'est la préservation et la mise en valeur du patrimoine national, c'est la lutte sans merci contre l'ignorance et contre la misère.

L'école publique doit être fortifiée et améliorée à tous ses degrés, adaptée dans ses pro-

grammes aux nécessités de la vie moderne et au recrutement des professions, rendue accessible à toutes les capacités ; elle doit être aussi défendue par des armes nouvelles contre des infractions imprévues, d'odieuses attaques et n'intolérables intrusions. Le respect scrupuleux de la liberté de conscience et de culte doit s'allier chez tous les vrais républicains au maintien intangible du principe de laïcité, dont la séparation des Églises et de l'État a été la consécration, dont la neutralité scolaire est le corollaire. Waldeck-Rousseau l'a dit : L'anticléricalisme n'est pas un programme, il est mieux que cela : il est l'état permanent des sociétés policées, il est la condition d'existence nécessaire de tout gouvernement libre et qui veut le rester.

L'œuvre sociale, déjà si féconde, de la troisième République, doit se poursuivre sans relâche comme sans précipitation. Après l'assurance contre la vieillesse et la maladie viendront l'assurance contre le chômage, contre l'invalidité, contre la mort. L'encouragement aux familles nombreuses, l'organisation du travail, le contrat collectif, l'arbitrage obligatoire dans toutes les industries vitales, sur lequel j'ai déposé une proposition mûrement étudiée, qui a obtenu le vote de l'urgence, achèveront d'écarter ce haillon de guerre civile qui s'appelle « la lutte des classes ». La loi de la démocratie, ce n'est ni le communisme barbare et niveleur, ni l'individualisme sans cœur des bourgeoisies satisfaites, c'est la solidarité fraternelle unissant, dans un même effort vers le mieux, tous les enfants d'une même patrie.

Électeurs républicains,

Si ces idées, si ces principes, si ces sentiments sont toujours les vôtres, vous renouvellerez le pacte que nous avons conclu il y a quatre ans.

A cette époque, la réaction, profitant d'un trouble passager, prenait hardiment l'offensive ; si elle ne marchait pas à visage découvert, c'était du moins ses hommes, ses candidats, qu'elle envoyait à l'assaut de la Républiqne laïque et réformatrice.

Aujonrd'hui, vaincue mais non résignée, elle se couvre d'un masque encore plus épais. Pour abattre les hommes en qui elle reconnaît les vrais soutiens, les solides défenseurs de la démocratie, elle s'embusque derrière certains prétendus républicains, radicaux ou même socialistes qui, malgré ces étiquettes, lui inspirent pleine confiance.

Ces complices, ces instruments, ces fourriers de la réaction, nous empruntent avec un naïf cynisme notre programme plus ou moins bien compris ; mais leurs protestations sonnent creux. Pour juger de leur sincérité, il suffit de voir quels appuis ils rencontrent, quelles secrètes connivences ils recherchent, de quelles palinodies est fait leur passé, à quels préjugés étroits, à quelles passions d'un autre âge, ils font appel en sourdine.

Vous ne serez pas dupes de cette tactique hypocrite. Le Congrès, librement et loyalement formé, des comités républicains, radicaux et radicaux socialistes de la circonscription, ne s'y est pas trompé : C'est à l'unanimité qu'il m'a désigné à votre choix. Et les deux grandes associations républicaines de gauche, le Parti radical et radical socialiste et l'Alliance démocratique, m'ont donné pareillement leur investiture à l'exclusion de tout autre candidat.

Citoyens,

Vous me connaissez tous aujourd'hui ; il n'y a rien de caché ni dans ma vie, ni dans ma pensée.

Cinquante ans après la réunion de la Savoie à la France, c'est vous faire injure que d'établir des distinctions blessantes entre un Savoyard de naissance et un Savoyard d'adoption.

Assez de Basiles ! assez de Ganelons ! assez de Janus à double et triple visage ! La Savoie, franche et loyale, veut surtout un représentant franc et loyal.

Vous affirmerez une fois de plus sur mon nom l'énergie de vos convictions républicaines,

la largeur de votre patriotisme, votre dégoût de tous les fanatismes et de toutes les duplicités, votre dévouement à l'idéal de paix, de laïcité, de progrès social qui dirige et ennoblit notre démocratie.

Vive la Savoie !

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Théodore REINACH,

Député sortant,
Membre de l'Institut,
Candidat du bloc républicain.

2e Circonscription de CHAMBÉRY.

M. DELACHENAL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.818 voix.

Mes chers Concitoyens,

Ma candidature n'a pas été décidée, comme celle de mon concurrent, par un comité privé, en réunion secrète, à laquelle ne peuvent assister que certains électeurs désignés à l'avance ; mais elle a été acclamée en réunions publiques auxquelles tous étaient admis, sans distinction de parti.

Dans de nombreux articles de la *Vie du Peuple*, j'ai exposé en détail mon programme pendant le cours de cet hiver. Je dois vous le résumer aujourd'hui :

I. — *Programme politique.*

1° Je suis un partisan convaincu de la forme républicaine de gouvernement, et je mets au défi ceux qui me combattent de citer un seul de mes actes, une seule de mes paroles, qui soient hostiles à la République.

Mais je voudrais que l'on appliquât davantage la belle devise qui fait le mérite et la grandeur de la République.

Je demande que la liberté soit accordée à tous et spécialement aux fonctionnaires que les hommes au pouvoir cherchent aujourd'hui à réduire trop souvent au rôle d'agents électoraux.

Je réclame le respect de l'égalité et je proteste contre cette habitude anti-républicaine que l'on a prise aujourd'hui de distribuer les subventions d'après les opinions politiques et non pas d'après les besoins de ceux qui les demandent.

Je désire que la fraternité règle nos rapports sociaux : assez de luttes qui divisent, qui émiettent les forces vives de notre pays. Unissons-nous pour défendre nos intérêts communs.

2° J'estime que les députés ont pour mission de travailler tous au bien du pays. Il est déplorable de constater que, dans une Chambre française, sous un régime républicain, il n'y a parfois en séance que 40 députés qui votent pour 500.

C'est pourquoi je demanderai la suppression du vote par procuration et l'obligation pour les députés d'assister personnellement aux séances.

3° Je veux la paix à l'intérieur de notre France. Je la veux également entre les nations. Je ne négligerai rien pour assurer le développement des tribunaux d'arbitrage, afin de trancher pacifiquement les conflits entre les puissances.

Car tous nous frémissons à l'idée d'une guerre, qui coûterait tant de milliards et ferait tant de veuves et d'orphelins.

Au Conseil général j'ai soutenu l'idée républicaine, en demandant l'extension du suffrage universel — qui est le fondement même de notre République — et cela notamment en deux circonstances :

1° J'ai réclamé la nomination des experts du tabac par les planteurs eux-mêmes ;

2° J'ai sollicité la désignation des administrateurs du syndicat de l'Arc et de l'Isère par les syndiqués en assemblée générale, et la même mesure devrait être prise pour le syndicat du Gelon dans les cantons de Chamoux et de La Rochette.

II. — *Programme agricole.*

Au point de vue agricole, je travaillerai de toutes mes forces, comme par le passé, à une double tâche :

1° Développement des associations agricoles. — Dans l'année qui a suivi mon élection au Conseil général, j'ai réussi à fonder à Saint-Pierre-d'Albigny une caisse de crédit agricole en octobre 1907, une mutuelle contre l'incendie en décembre 1907, un syndicat en mars 1908.

Aujourd'hui, toutes ces associations sont en pleine prospérité, grâce aux dévouements généreux et désintéressés que j'ai trouvés chez un grand nombre de mes concitoyens, qui m'ont puissamment aidé dans l'organisation et le fonctionnement de ces mutuelles à la présidence desquelles m'a appelé la confiance des agriculteurs.

Ayant pu me rendre compte ainsi des grands avantages de ces associations, j'ai cru être utile à mon pays en les propageant le plus possible.

Je me suis consacré d'une manière spéciale aux mutuelles contre l'incendie, que je crois d'autant plus nécessaire de nos jours que les bonnes compagnies ne veulent plus assurer les agriculteurs dans beaucoup de nos communes rurales, et que les autres ne payent pas le montant des sinistres subis, comme nous en avons eu tout récemment de terribles exemples pour les pauvres agriculteurs qui en ont été les victimes, à Bourgneuf et à Saint-Jean-de-la-Porte.

J'ai pu établir 26 mutuelles contre l'incendie, parmi lesquelles 23 sont aujourd'hui en plein fonctionnement et dont les administrateurs ont déjà rédigé un très grand nombre de polices.

Une somme de 1.200.000 francs est inscrite chaque année au budget du Ministère de l'Agriculture pour être répartie, à titre de subventions, entre les diverses mutuelles qui se fondent en France pendant le cours de l'année.

M. le Ministre de l'Agriculture a formellement déclaré que ces subventions sont un droit pour toutes les mutuelles régulièrement établies, ce qui n'empêche pas qu'elles ont été refusées, sans motifs plausibles, à un très grand nombre de mutuelles-incendie que j'ai organisées en Savoie.

J'ai protesté au Conseil général contre ce refus injustifié et j'ai émis un vœu pour demander que les subventions fussent accordées à toutes les mutuelles, sans distinction, par ordre de date de la demande.

Sur l'intervention personnelle de M. Chambon, mon vœu fut repoussé.

Nos mutuelles ont pu néanmoins s'établir et prospérer. Mais combien leur organisation

eut été plus facile et leur extension plus rapide si notre député avait compris que son devoir était de soutenir les intérêts agricoles de ses concitoyens.

2° Amélioration du bien-être des agriculteurs. — Au Conseil général, j'ai réclamé dans cet ordre d'idées :

a) L'élévation des tarifs pour les planteurs de tabac. — Les tarifs actuels ont été fixés en 1816, quand le prix de la journée de travail était à peine de 20 sous, et ils ne correspondent plus au taux actuel. J'ai émis un vœu au Conseil général, en avril 1908, pour réclamer l'élévation des tarifs et la nomination des experts par les planteurs.

b) L'amélioration de nos routes agricoles, que M. Chambon a voulu sacrifier aux touristes d'Aix-les-Bains, en faisant passer avant toutes les autres la route du sommet du col de Plainpalais au Revard, alors qu'un nombre considérable de routes agricoles étaient inscrites au programme depuis plusieurs années.

III. — *Programme social.*

L'idéal que j'ai déjà poursuivi sans relâche et que je chercherai à atteindre le plus possible, c'est de procurer à chaque famille ouvrière :

1° Une maison et un jardin. C'est dans ce but qu'ont été fondées à Chambéry la Société d'habitations à bon marché et l'Association des jardins ouvriers.

J'ai été heureux de collaborer à ces associations philanthropiques, non seulement comme actionnaire, mais surtout comme administrateur.

2° Je demanderai que la maison et le jardin de l'agriculteur et de l'ouvrier soient exempts de tout impôt ;

3° Un secours en cas de maladie par le développement des sociétés de secours mutuel, subventionnées par l'Etat et par les cotisations des membres honoraires ;

4° Une retraite pour la vieillesse. — A cet égard, j'adresse trois reproches à la loi nouvelle :

a) L'âge de soixante-cinq ans, fixé pour la retraite, devrait être réduit à soixante ans ;

b) Les agriculteurs ne sont pas assez avantagés ;

c) Il est dangereux de laisser ainsi des milliards entre les mains de l'Etat.

Les scandales de l'affaire Duez, le fameux liquidateur des congrégations, ne nous rassurent pas sur la gestion directe par l'Etat, et il eût été préférable de décider que les cotisations des patrons, des ouvriers, de l'Etat seraient confiées à des caisses locales, autonomes, groupées en caisses régionales fonctionnant sous le contrôle de l'Etat bien entendu, mais aussi sous la surveillance plus efficace des intéressés eux-mêmes.

Quant aux retraites des cheminots (qui sont régies, non par la loi nouvelle de 1910, mais par celle de juillet 1909), je réclamerai la rétroactivité de l'article 9 de cette loi, pour que les affiliés à la caisse de retraite de 1892 bénéficient de la loi nouvelle.

Une proposition de résolution fut présentée en ce sens par 155 députés le 21 mars 1910.

M. Chambon ne figure pas parmi les 155 signataires.

IV. — *Programme commercial.*

Un député a beau avoir de multiples connaissances, il ne peut pas être universel, et bien souvent il lui sera difficile d'apprécier quels sont les besoins du commerce, n'ayant pas les connaissances spéciales nécessaires à cet égard.

Mais il existe presque partout des chambres syndicales de commerçants.

C'est pourquoi je proposerai qu'avant le vote de toute loi intéressant le commerce on consulte les chambres syndicales de commerçants, pour qu'elles émettent leur avis sur le projet en discussion.

V. — *Programme financier.*

Il importe de réaliser des économies dans le budget, afin de pouvoir diminuer les impôts exorbitants dont sont grevés les agriculteurs.

Dans le précédent numéro de la *Vie du Peuple*, j'ai parlé de mes votes au Conseil général à ce point de vue, spécialement en ce qui concerne les imprimés du Conseil général, dont j'ai voté la mise en adjudication, proposée par mon ami Proust.

La majorité du Conseil général refusa de mettre en adjudication ces imprimés, qui sont confiés à l'Imprimerie Nouvelle (à laquelle s'impriment le « *Patriote républicain* » et actuellement l' « *Action Savoyarde* »), alors que les deux départements voisins de l'Ain et de l'Isère, qui pratiquent le système de l'adjudication, dépensent de 1.800 à 2.000 francs de moins que la Savoie.

A la Chambre, si je suis honoré de vos suffrages, ma tâche sera plus importante encore, puisque nous avons un budget de 4 miliards 200 millions, soit 500 millions de plus qu'il y a quatre ans.

Voici, à titre d'exemple, quelques économies à réaliser :

1° Réduction des gros traitements. — J'en ai cité plusieurs, pièces à l'appui, dans la *Vie du Peuple* du 5 mars 1910. Je les rappelle brièvement :

Certains percepteurs touchent 30, 40, et même parfois 50.000 francs d'appointements.

A Paris, le receveur des droits universitaires reçoit 44.000 francs par an.

Les trésoriers-payeurs généraux gagnent jusqu'à 98.000 francs.

Les préfets hors classe ont un traitement de 35.000 francs. — Le 24 novembre 1909, M. Pierre Leroy-Baulieu proposa de réduire ce traitement à 18.000 francs. — Cette proposition fut repoussée par 349 voix contre 121, et M. Chambon est un des 349 qui ont approuvé le maintien de ce traitement de 35.000 francs.

Ce qu'il y a de plus choquant à cet égard, c'est le traitement des députés.

Je demanderai le rabais à 9.000 francs de l'indemnité parlementaire ; car j'estime qu'avec 9.000 francs un député peut vivre, alors même qu'il n'aurait aucune fortune personnelle.

En tout cas, je ne prendrai pour moi que 9.000 francs ; je considère, en effet, que c'est un traitement suffisant pour les représentants du peuple.

2° Diminution du nombre des fonctionnaires et spécialement des députés. — Au lieu de les diminuer, on vient de décider qu'il y aurait encore 6 députés de plus que dans la précédente législature. Décision bizarre, à l'heure même où le pays réclame avec tant d'insistance des économies !

J'ai signalé encore d'autres réformes à apporter dans le même ordre d'idées :

a) La suppression des sous-prefets, dont la principale mission consiste à faire de la propagande électorale aux frais des contribuables.

b) Le cumul de plusieurs charges, notamment celles de percepteurs et de receveurs d'enregistrement, entre les mains du même fonctionnaire, du moins dans les cantons où les receveurs d'enregistrement n'ont presque pas de travail.

c) La diminution des employés de ministère. — J'ai cité entre autres les dépenses de l'administration centrale des colonies, qui passent de 243.000 francs en 1884 à 1.410.000 francs en 1910.

d) La réduction du nombre des juges dans certains tribunaux. — On pourrait fort bien décider que la justice sera rendue par un seul juge au lieu de trois, du moins dans les tribunaux qui n'ont à statuer que sur un petit nombre d'affaires.

3° Suppression des dépenses inutiles. — Il y a en particulier les deux millions inscrits chaque année au budget de l'État pour les grandes eaux de Versailles et les 1.400.000 francs consacrés aux théâtres parisiens.

M. Chambon et ses amis — ne pouvant justifier ces deux crédits, mais désirant les conserver — se sont indignés de ce que je proposais leur suppression.

Je maintiens complètement ma manière de voir :

L'État ne subventionne pas les fêtes de nos communes rurales. Il n'a pas à subventionner davantage celles de Paris et des environs.

4° Suppression des gaspillages. — J'ai cité notamment de nombreux gaspillages qui ont été signalés à la Chambre par des députés très compétents, spécialement en ce qui concerne certaines dépenses dans les Ministères de la Guerre et de la Marine.

5° Contrôle des budgets annexes. — Il y a un certain nombre de budgets annexes, dont les dépenses ne sont pas soumises au contrôle des députés.

Cette situation anormale doit cesser.

J'ai déjà protesté au Conseil général contre la gestion occulte du Syndicat de l'Arc et de l'Isère, dont le budget n'est pas soumis au contrôle des syndiqués et j'ai demandé que les syndiqués soient réunis en assemblée générale pour approuver les comptes du trésorier.

Je demanderai également que les députés soient mis à même de statuer en connaissance de cause sur les budgets annexes.

Electeurs,

Voici, en résumé, les principales réformes politiques, agricoles, sociales, administratives, financières, judiciaires, commerciales que la démocratie est en droit d'attendre de ses représentants.

Du reste, vous me verrez à l'œuvre, car tous les ans je vous rendrai compte de mon mandat dans les sept chefs-lieux de canton de l'arrondissement, de même que j'ai rendu compte tous les ans de mon mandat de conseiller général en réunion publique à Saint-Pierre-d'Albigny.

J'estime, en effet, que les élus du peuple, étant investis d'une mission publique par la confiance des électeurs, doivent venir fréquemment prendre contact avec eux, leur exposer ce qu'ils ont fait, recueillir leurs réclamations ; car c'est dans cette participation réelle et effective du peuple à l'administration de son pays que réside la supériorité de la République sur les autres formes de gouvernement.

Citoyens,

Pour accomplir ces diverses réformes, il faut le concours de toutes les bonnes volontés.

Mon concurrent me reproche de n'avoir pas de parti ; moi, je m'en flatte. Car ce n'est pas en s'attachant à une coterie politique, en faisant œuvre de division que nous aboutirons à un bon résultat : c'est au contraire en nous groupant, en unissant nos efforts.

Au lieu d'une Chambre divisée en partis adverses, qui se combattent continuellement, mon idéal serait de collaborer de toutes mes forces à ces réformes, qu'attend notre pays, dans une Chambre décidée à laisser de côté les luttes stériles des partis, pour travailler, d'un commun accord, à la grandeur et à la prospérité de la France.

J. DELACHENAL,

Conseiller général,
Avocat à la Cour d'appel de Chambéry.

Circonscription de MOUTIERS.

M. BORREL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.260 voix.

Mes chers concitoyens,

Il y a un an, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour vous représenter au Parlement.

Une année de collaboration n'a pu que rendre plus étroits les liens qui m'unissaient à vous. Je ne pense pas qu'elle ait amoindri la confiance que vous aviez placée en moi.

Je me présente, cette fois encore, à vos libres suffrages, avec le même programme, avec la même volonté de servir sincèrement les intérêts matériels et moraux de la Tarentaise, en même temps que la politique de progrès social et de labeur pacifique qui fait, en France, la force indestructible de la République et qui lui vaut, au dehors, l'estime et le respect de tous.

Vous m'avez vu à l'œuvre; vous me connaissez pour un des vôtres, vous savez ce qu'on peut attendre de moi; je n'ai pas besoin de vous dire que, si vous me conservez mon mandat, je m'attacherai à le remplir avec la même franchise, le même zèle, la même fermeté que précédemment.

Tel je me suis présenté l'année dernière, tel je reste. Mon programme est le même, je n'en retranche rien et suis prêt à y ajouter les réformes qui paraissent les plus hardies, si on me démontre leur efficacité et leur possibilité.

La législature prochaine offrira un vaste champ à l'activité de vos représentants.

Il faudra tout d'abord achever l'œuvre de la législature qui finit, en améliorant la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, en faisant aboutir définitivement l'impôt sur le revenu, en dotant notre enseignement national des armes défensives dont il a besoin pour compléter l'œuvre de liberté laïque accomplie en 1905 et 1908.

La bonne marche des services publics et le respect des engagements pris exigeront qu'on n'ajourne pas davantage l'établissement du statut des fonctionnaires qui déterminera, en leur donnant les garanties légitimes, l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs.

Il faudra poursuivre l'œuvre considérable entreprise par la République en faveur de la démocratie agricole en multipliant, en coordonnant les assurances sociales pour garantir le travailleur des champs contre tous les risques, et enrayer ainsi en leur assurant plus de bien-être le mouvement qui les entraîne vers les villes.

Il faudra, par la réglementation du droit collectif de travail, l'organisation de caisses de chômage, de crédit syndical, etc., etc., préparer l'émancipation légale des travailleurs et rendre moins aigus les conflits du capital et du travail.

Mais la démocratie ne peut pas continuer à évoluer indéfiniment dans le cadre étroit de l'organisation administrative créée par Napoléon Ier : une large décentralisation et une plus grande autonomie communale s'imposent.

Notre système budgétaire devra être modifié, la nécessité de nous procurer des ressources, pour l'exécution des grandes réformes sociales, hâtera la reprise par l'État des monopoles de fait; la justice devra être rendue plus expéditive et moins coûteuse; notre enseignement professionnel développé et perfectionné.

Les moyens de communications, comme la percée du Petit-Saint-Bernard, le tramway de Bozel, la construction de routes, donnant à nos belles vallées de Tarentaise des débou-

chés nouveaux et mettant en valeur les ressources inutilisées encore emmagasinées dans notre sol, feront l'objet de mes préoccupations, et je ne négligerai rien de ce qui fera mieux connaître notre magnifique patrimoine qui peut rivaliser en beauté avec les pays les plus célèbres.

Au point de vue international, je pense que la France républicaine doit chercher à faire régner la paix par le droit, dans la dignité, et que, prête à tous les sacrifices commandés par le soin de sa défense, elle doit tendre de tous ses efforts à rendre plus efficace l'arbitrage international et préparer l'allégement du fardeau de la paix armée.

Citoyens,

Quarante années de République, quarante années de paix et de liberté ont replacé la France à son rang parmi les grandes nations et vous ont donné une prospérité agricole, industrielle et commerciale qui s'accroît chaque jour.

Aussi vous continuerez à accorder votre confiance à ce régime, et vous marquerez, par votre vote sur mon nom, votre volonté d'aller vers un idéal de liberté, de justice et de fraternité que nous n'atteindrons jamais d'assez près, mais dont nous pouvons nous rapprocher et rapprocher ceux qui viendront après nous.

Vive la Tarentaise!

Vive la République!

Antoine BORREL,

Député sortant.

Circonscription de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

M. DELÉGLISE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 5.316 voix.

Mes chers Compatriotes,

Depuis huit ans que j'ai le grand honneur de représenter la Maurienne à la Chambre des Députés, j'ai conscience d'être resté fidèle à mon programme et d'avoir, en toutes circonstances, dans le grand parti radical-socialiste, servi dans la mesure de mes forces les intérêts du pays et ceux de mes concitoyens.

Depui 1906, sans compter ce que j'ai fait pour l'amélioration de notre ligne internationale du Mont Cenis, pour l'industrie, pour la restauration et la conservation des terrains en montagne, pour les améliorations pastorales et forestières, pour l'élevage et la vente du mulet, pour les planteurs de tabac et pour l'agriculture en général, — j'ai voté toutes les lois politiques économiques et sociales qui sont l'honneur de cette législature, entr'autres :

Les lois assurant l'application libérale de la séparation des Églises et de l'État après e refus du clergé de constituer des associations cultuelles attribuant aux pauvres les biens des fabriques ecclésiastiques ;

Loi sur la liberté de réunion ;

Réduction des périodes d'instruction militaire et augmentation de l'artillerie;
Revision de l'évaluation des revenus de la propriété non bâtie;
Extension du crédit agricole aux prêts à long terme;
Revision du tarif douanier;
Relèvement des traitements des gardes forestiers, douaniers, etc.;
Repos hebdomadaire; retraites des employés des chemins de fer, retraites ouvrières et agricoles.

Si je n'ai pas voté la motion Berteaux, c'est que dans les circonstances où elle a été discutée son adoption, qui aurait entraîné la chute du Ministère, aurait eu pour résultat l'ajournement du vote de la loi des retraites des cheminots; mais j'ai voté cette loi et j'ai signé une proposition de loi de M. Berteaux, déposée le même jour, 13 juillet 1909, tendant à l'améliorer.

D'autre part, j'ai signé une proposition de loi tendant à faire bénéficier des majorations de la loi des retraites tous les cheminots placés sous le régime des retraites de 1892.

Enfin, je suis co-auteur et rapporteur d'une proposition de loi en faveur des agents des dépôts des chemins de fer, tendant à leur assimilation au personnel de l'exploitation après un an de stage. Mon rapport — adopté par la Commission des travaux publics — pourra être repris à la rentrée du Parlament.

Mes chers Concitoyens,

Dans la prochaine législature nous devrons demander de nouveaux avantages pour les planteurs de tabac et des mesures de protection de l'agriculture contre les émanations des usines.

Le programme devra comprendre :

L'impôt sur le revenu épargnant le travail, frappant plus lourdement la richesse acquise, surtout les gros revenus et faisant bénéficier de larges dégrèvements les petits agriculteurs.

Le contrôle rigoureux des dépenses publiques; le développement de certains monopoles d'État;

La réforme administrative mettant notre administration en harmonie avec la facilité des communications et aussi avec nos institutions : œuvre de décentralisation qui devra donner, croit-on, avec plus d'autonomie, plus de vie et de prospérité aux diverses régions;

L'amélioration de la situation des petits fonctionnaires et la réduction des gros traitements;

Le statut des fonctionnaires autorisant les fédérations, mais refusant l'affiliation à la Confédération générale du travail et le droit de grève, car les fonctionnaires, qui sont à l'abri du chômage et qui ont des devoirs spéciaux envers l'État, ne peuvent être assimilés aux autres travailleurs;

L'amélioration de la loi des retraites ouvrières et agricoles, notamment par l'abaissement de l'âge de la retraite;

Le contrat collectif du travail;

L'assurance des travailleurs contre le chômage et l'invalidité;

L'association du travail et du capital par la participation des ouvriers et employés aux bénéfices et leur représentation dans les Conseils d'administration; — réforme qui figurait déjà dans mon programme de 1906;

L'abrogation de la loi Falloux;

L'organisation de l'inspection des écoles libres;

La défense de l'école laïque par la protection des instituteurs et la répression des actes tendant à empêcher soit l'usage des livres prescrits par l'autorité compétente, soit la fréquentation des écoles publiques;

Le développement de l'enseignement professionnel industriel, commercial et agricole;

L'assimilation des collèges aux lycées au point de vue des dépenses, par la mise à la charge de l'État de celles qui sont injustement supportées par les communes.

Electeurs,

Ce programme n'est que le développement de la politique que vous avez approuvée en m'honorant deux fois de votre confiance.

Candidat unique du parti radical et radical-socialiste désigné par le Congrès de la Fédération des comités républicains de la Maurienne et par le Comité exécutif, je ne suis pas de ceux qui cherchent dans un mandat une situation ou un refuge contre la mauvaise fortune.

En 1902, j'ai sacrifié ma situation pour arracher la Maurienne à la réaction, alors que celui qui me combat aujourd'hui était au service des cléricaux dont il recherche de nouveau l'appui.

J'ai toujours agi en représentant loyal et dévoué.

Connaissant votre droiture, je suis persuadé que vous repousserez les calomnies dirigées contre moi par des individus qui paient d'ingratitude les services que j'ai rendus à eux et à leurs familles. Vous repousserez les tartufes qui osent usurper le titre de républicains.

En affirmant, de nouveau, sur mon nom vos convictions démocratiques, vous prouverez une fois de plus que la Maurienne, pays de franchise et d'honnêteté, sait reconnaître ceux qui l'ont bien servie et entend rester fidèle aux idées généreuses d'émancipation de l'esprit humain, d'ordre et de progrès social, de paix avec dignité et honneur et de fraternité qui placent si haut la France dans l'estime des nations.

Vive la Maurienne !

Vive la République démocratique et sociale !

A. DELÉGLISE,

Député sortant,
Conseiller général,
Président du Comice agricole.

SAVOIE (HAUTE-)

Circonscription d'ANNECY.

M. CROLARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.283 voix.

Mes chers Compatriotes,

Déférant à de nombreuses et pressantes sollicitations, je me présente à vos suffrages en dehors de toute passion politique. Fermement attaché au régime républicain, je suis persuadé que bien appliqué il donnerait à la France prospérité et grandeur.

Mais il faut avant tout que le pays retrouve sa vie normale par le concours de toutes les activités, car malheureusement depuis 20 ans, comme l'a dit Labori, toute la besogne effectuée se ramène à une guerre religieuse déclarée ou sourde.

On a trop fait et on fait encore trop de politique. Il est temps de revenir enfin à des traditions de concorde et d'apaisement dont la nécessité a été reconnue par M. Briand lui-même.

Il faut désormais que l'esprit de la France s'applique tout entier aux œuvres sociales et aux affaires au lieu de s'épuiser en luttes intestines, stériles et dégradantes.

Le respect le plus strict de toutes les libertés ne doit pas exister seulement dans les paroles mais surtout dans les actes, bien convaincu qu'un sectarisme étroit ne peut que faire détester le régime qui s'y laisse entraîner.

« Liberté dans les convictions personnelles surtout pour les fonctionnaires trop souvent en butte aux tracasseries des politiciens. — Sincèrement catholique moi-même, j'ai trop besoin de la liberté pour ne pas la vouloir la plus large possible pour tout le monde.

« Liberté dans le travail.

« Liberté dans l'enseignement. »

Cette liberté dans l'enseignement s'impose à tout gouvernement qui a le souci de sa dignité parce que cette liberté comporte le respect des croyances de chacun et consacre les droits du père de famille à diriger l'éducation morale de ses enfants dont il est légalement responsable.

Le contrôle par l'État de l'instruction libre doit être loyal et ne pas tendre à limiter l'exercice de cette liberté par des mesures inutilement vexatoires.

La neutralité de l'école publique par le fait que celle-ci appartient à tous doit être réelle et efficace et pour cela les pères de famille doivent pouvoir être juges de la moralité des manuels mis entre les mains de leurs enfants.

Pour mettre fin aux luttes confessionnelles un statut devrait être établi pour tous les cultes afin de permettre à leurs membres d'user de leurs droits de citoyen d'un pays libre.

Le bien-être général étant le but de toute nation bien organisée, nos efforts doivent

tendre à l'amélioration du sort de ceux qui ne possèdent pas, en perfectionnant et en complétant toutes les institutions sociales, retraites ouvrières et paysannes, caisses de chômage ou d'invalidité, caisse de crédit ouvrier et agricole.

Pour réaliser ce noble but, des crédits importants sont nécessaires et pour les créer il faut procéder, d'une part, par l'économie en supprimant toute dépense inutile et en évitant tout gaspillage, d'autre part, en stimulant la production pour augmenter nos ressources.

Des réformes s'imposent :

Au point de vue législatif le travail de la Chambre devrait être amélioré en y apportant plus de méthode. Les lois bien souvent sont votées au hasard des intérêts de l'heure; les questions les plus graves résolues par des à-côtés.

La consultation des Chambres de commerce d'agriculture, des syndicats professionnels ouvriers et patronaux, pour toutes les lois touchant à des intérêts spéciaux, serait un garant de bonne législation.

Le vote du budget devrait être la préoccupation primordiale de la Chambre.

Enfin et surtout il faudrait diminuer le nombre des députés qui étant, près de 600, ne peuvent que discuter avec confusion. Étant moins nombreux, travaillant davantage et le vote personnel étant obligatoire, l'augmentation de traitement qu'ils se sont accordée serait ainsi légitimée.

Au point de vue administratif, pour libérer la France d'une organisation routinière, d'une bureaucratie démodée qui ne répond plus aux nécessités de la vie moderne — pour réduire les traitements exagérés et supprimer les emplois inutiles, créés le plus souvent par favoritisme et trouver ainsi les ressources pour améliorer la situation des petits employés.

Au point de vue communal pour donner, en supprimant une centralisation abusive et étouffante, plus de liberté d'action aux maires et aux Conseils municipaux.

Au point de vue judiciaire il y a urgence à simplifier les formalités d'un autre âge et à réduire les frais et les délais de procédure.

Au point de vue de l'administration des postes, télégraphes et téléphones il faut que les bénéfices réalisés par l'État soient appliqués en tout ou partie à la création de bureaux dans nos campagnes trop délaissées et à la communication entre eux par des courriers à voitures.

Notre administration doit s'attacher à mettre en valeur les richesses locales et favoriser impartialement toutes les initiatives qui se créent pour les exploiter. — Sont désirables aussi une plus grande sollicitude pour la création d'habitations ouvrières confortables, une répression énergique des fraudes sur les matières alimentaires non seulement en ce qui concerne le commerce privé mais aussi les fournitures aux services publics, — une meilleure organisation de la police pour assurer la protection des citoyens surtout dans les campagnes où les vagabonds circulent avec trop de facilité.

Nos grandes ressources nationales, l'agriculture, le commerce, l'industrie sont trop restées en dehors des préoccupations de nos gouvernants. Il est nécessaire de leur donner la sécurité et la stabilité indispensables à leur développement, avec le respect de la propriété, la liberté du travail et une protection suffisante contre la concurrence étrangère.

L'agriculture surtout doit être soutenue dans ses revendications et ses aspirations par des Chambres d'agriculture, sur le modèle des Chambres de commerce, dotées largement et recrutées parmi les intéressés. — Les syndicats professionnels, notamment nos syndicats de planteurs de tabac, devront être organisés sur des bases indépendantes de l'administration pour défendre efficacement les droits de leurs adhérents.

Les Caisses de crédit agricole, les mutuelles de toute nature devront être subventionnées avec un grand esprit d'équité et d'impartialité.

Le plus pressant encouragement à donner à l'agriculture serait un dégrèvement par la suppression ou tout au moins la réduction du principal de l'impôt foncier pour toutes les petites fortunes.

Nos impôts actuels sont loin d'être parfaits, il est juste de les remplacer par un impôt qui fera payer à chacun selon ses revenus, mais encore faudra-t-il veiller à ce que sa percep-

tion ne devienne pas pour un gouvernement, quel qu'il soit, un moyen d'investigation dans les familles dont le foyer doit être inviolable.

En ce qui concerne notre département, l'unité économique serait des plus désirables, mais en attendant les inconvénients résultants de la zone pourraient, nous en sommes persuadés, être en grande partie diminués par des dispositions douanières ménageant tous les intérêts en jeu. — Ainsi, par ces mesures sages et concordées, l'union et l'entente pourraient enfin exister entre tous les arrondissements de la Haute-Savoie.

Notre bel arrondissement d'Annecy voit s'ouvrir devant lui un brillant avenir comme centre de tourisme. J'emploierai toute mon activité et toutes mes relations pour attirer les étrangers dans notre pays et les y retenir par le développement d'une station climatérique bien comprise à tous les points de vue, par l'amélioration des routes et la création de services de tramways et d'automobiles pour faciliter l'interciculation.

A cet égard je soutiendrai énergiquement le percement du petit Saint-Bernard qui ouvrira pour notre région avec l'Italie une voie des plus directes avec Paris, la Suisse et l'ouest de la France par Lyon, qui doivent placer notre arrondissement sur le passage des trains internationaux.

Mes chers compatriotes,

Tel est mon programme. Je vous le soumets en toute confiance. Si vous l'agréez et me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, vous pouvez compter que je donnerai tout mon temps, toute mon intelligence et toute mon activité à l'accomplissement de mon mandat dans l'intérêt de la France et de notre cher arrondissement d'Annecy.

Vive l'arrondissement d'Annecy !

Vive la France !

Vive la République !

Albert CROLARD,

Ingénieur des arts et manufactures,
Conseiller général du canton d'Annecy-Sud.

Circonscription de BONNEVILLE.

M. ÉMILE-FAVRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.666 voix.

Citoyens,

La Fédération républicaine du Faucigny et les municipalités républicaines ont, à l'unanimité, acclamé à nouveau ma candidature.

Pour la troisième fois je viens donc vous demander le mandat de défendre la République, de fortifier la démocratie, de réaliser les réformes sociales et de m'occuper, comme par le passé, des intérêts de l'arrondissement.

Vous me connaissez. Je suis un des vôtres. Depuis 1905, je vous représente à la Chambre des Députés. J'ai conscience d'avoir rempli mon mandat avec fidélité, loyauté et dévouement.

La législature qui s'achève a été féconde en résultats et je suis fier d'y avoir contribué pour ma part, sans jamais me séparer de la majorité républicaine.

J'ai été un membre loyal, mais indépendant, d'une majorité républicaine avide de justice sociale et de réformes démocratiques, mais bien décidée à ne pas laisser sombrer la liberté dans l'anarchie, ni la patrie dans la décomposition.

J'ai fait partie, élu par mes collègues, dans la législature qui vient de s'écouler, de la commission d'assurance et de prévoyace sociale, de la commission des postes et télégraphes. M. le Ministre de l'Instruction publique m'a désigné pour faire partie de la commission extraparlementaire de l'enseignement. Enfin, je fus élu membre de la commission de la réglementation des jeux, et j'ai ainsi contribué à augmenter les subventions pour nos hôpitaux, nos adductions d'eau et plusieurs autres œuvres d'hygiène.

Je suis intervenu à la tribune de la Chambre chaque fois qu'une question, touchant à la prospérité de notre région, a été débattue. En outre, mon action s'est manifestée par de très fortes subventions à nos communes.

Citoyens,

La lutte électorale se dessine très clairement chez nous. C'est la même lutte qu'en 1905, c'est le même concurrent, avec les mêmes comités.

Regardez !

Il a autour de lui tous les adversaires de nos institutions démocratiques, tous les chefs de bande que nous avons toujours vu manœuvrer contre la République. Son armée constitue le bloc de droite, le bloc de la réaction.

De l'autre côté est le bloc de gauche, le bloc républicain, le bloc formé de tous les amis de la société civile, de tous ceux qui veulent la suprématie de l'État laïque : j'ai l'honneur d'être son porte-drapeau.

Citoyens,

Mon programme comporte comme principaux articles :

Suprématie du pouvoir civil : les Églises libres dans l'État laïque souverain ;

Réforme profonde de l'impôt, frappant de façon progressive le luxe, le superflu, la richesse, et dégrevant le travail sous toutes ses formes, à la boutique, à l'usine et aux champs ;

Continuer à améliorer la situation des petits fonctionnaires ;

Réforme administrative : large décentralisation de tous nos services, seul moyen de lutter contre la haute bureaucratie toute puissante et de réaliser des économies dans le budget ;

Égalité des enfants devant l'instruction ;

Suppression de la période dite des neuf jours et organisation de périodes de tir annuelles dans tous les chefs-lieux de canton ;

Continuer la revision des codes imprégnés à l'avenir d'une plus large humanité ;

Retour à la nation, par voie de rachat, de toutes les formes de propriété qui constituent des monopoles particuliers ;

Dès que la loi des retraites ouvrières et paysannes fonctionnera, y apporter les modifications nécessaires ;

Dégrèvement large de la terre ;

Continuer à développer le crédit agricole et l'enseignement technique agricole ;

Continuer à assurer la réfection du cadastre ;

Maintien des franchises zoniennes. Loi assurant définitivement un plus grand développement de l'industrie dans la zone en se basant sur le principe voté récemment lors de la revision douanière ;

Arbitrage obligatoire entre patrons et ouvriers, de façon à diminuer le nombre des grèves;

Arbitrage international pour la solution des conflits;

Renouvellement partiel de la Chambre;

Diminution du nombre des députés en organisant les circonscriptions de manière qu'elles aient le même nombre d'électeurs. Que l'on ne voie plus des circonscriptions ayant de trois à cinq mille électeurs à côté des circonscriptions ayant de vingt à vingt-cinq mille électeurs;

Statut des fonctionaires : définition précise de leurs droits et de leurs devoirs;

Condamnation absolue du favoritisme.

Citoyens.

Ce programme, qui doit réunir tous les républicains, peut facilement se résumer en trois lignes :

Réforme administrative;

Réforme fiscale;

Continuation de la lutte contre la misère et contre l'ignorance (assurance contre l'invalidité, contre le chômage).

Le mandat de député comporte une autre obligation non moins importante : c'est la défense de tous les intérêts agricoles, industriels et commerciaux de sa circonscription.

Je puis clamer bien haut que, durant ces cinq années que vous m'avez fait confiance, j'ai servi ces intérêts avec zèle et dévouement.

Citoyens,

La troisème victoire est absolument certaine; mais il la faut plus éclatante encore! Ce sera également la vôtre!

Pour cela, il faut que tous les républicanis dignes de ce nom se groupent autour du candidat unique désigné par toutes les sociétés républicaines et par toutes les municipalités républicaines.

Tous vous aurez à cœur de faire votre devoir de bons républicains.

Vive la République!

Vive le Faucigny!

ÉMILE-FAVRE,

Député sortant.

Circonscription de SAINT-JULIEN.

M. Fernand DAVID.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.977 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens pour la quatrième fois me présenter à vos suffrages. J'ai la conviction d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour justifier votre confiance et j'ai la volonté de m'efforcer d'en rester digne si je suis une fois de plus votre élu.

Mes travaux à la Chambre dans la législature qui s'achève m'ont valu l'honneur d'être désigné deux ans de suite comme Rapporteur du budget de l'agriculture. J'ai donné ma collaboration assidue aux travaux de la Commission des douanes, de la Commission de l'agriculture. J'ai été nommé membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, du Conseil supérieur des habitations à bon marché, du Conseil supérieur de la Petite propriété rurale.

Électeurs,

Les quatre années que nous venons de vivre ont été fécondes en résultats pour notre département et pour le pays tout entier.

Elles ont apporté à notre région, au point de vue économique, des améliorations importantes au régime des zones franches. Un arrêté fédéral du 18 juin 1908, faisant droit partiellement à nos réclamations, a augmenté les crédits qui nous étaient accordés pour nos importations en Suisse. Du côté de l'intérieur, nous avons pu réussir à faire accepter, à l'occasion de la revision douanière, la franchise sous certaines conditions, pour les usines qui fabriqueront en zone de la fonte, des ferro-alliages et du carbure de calcium.

Nous avons pu aussi, en ce qui concerne nos voies ferrées, obtenir l'insertion dans la récente convention de Berne d'une clause relative au doublement de la ligne de Bellegarde au Bouveret et à Saint-Maurice et faire écarter le projet du percement de la Faucille, si menaçant pour nos intérêts et pour notre patriotisme.

Je crois qu'il conviendrait de se préoccuper pour l'avenir :

D'obtenir de la Confédération helvétique, à l'occasion de la prochaine expiration de la Convention franco-suisse du 14 juin 1881, la régularisation et l'extension des facilités données dans cet accord, ou postérieurement à lui, à nos agriculteurs et à nos commerçants ;

D'obtenir de notre Parlement l'application à toutes les industries zoniennes des franchises récemment établies pour quelques-unes d'entre elles ;

De travailler à la création d'une nouvelle voie d'accès direct de France en Italie qui n'empruntera sur aucun point de son parcours aucun territoire étranger ;

De donner à notre département, pour accroître sa prospérité, un réseau de tramways que les cantons injustement déshérités attendent avec une légitime impatience.

Citoyens,

La Nation tout entière a eu également sa part dans le travail des Chambres. Nous avons su continuer l'œuvre de progrès laïque et social qui est la raison d'être de notre République.

Nous avons voté toutes les mesures nécessaires à assurer l'application des lois récentes : de la loi sur la réduction du service militaire à deux ans, de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables, de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui sont entièrement acceptées et exécutées aujourd'hui.

Nous avons voté également une foule de dispositions salutaires destinées soit à fortifier la situation de l'État, soit à agrandir et à améliorer la condition des individus. Parmi elles, je veux citer :

Le projet de loi sur la réforme des conseils de guerre ;

La loi du 14 avril 1908 sur la réduction des périodes d'instruction militaire ;

La loi sur le rachat de la Compagnie de l'Ouest ;

La loi du 10 avril 1908 sur la petite propriété et les habitations à bon marché ;

La loi du 12 juillet 1909 sur la constitution d'un bien de famille insaisissable, complétée par la loi récente qui autorise les Caisses de crédit agricole à consentir des prêts individuels jusqu'à concurrence de 8.000 francs pour aménager ou acquérir de petits domaines ruraux ;

La loi du 21 juillet 1909 sur les conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer, dont la Chambre a demandé l'extension au personnel des tramways et chemins de fer départementaux ;

La loi du 14 avril 1908 sur les retraites des ouvriers mineurs ;

La grande loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui complètera, avec la loi d'assistance, la protection des travailleurs contre les déchéances de la vieillesse ;

Le projet de loi d'impôt progressif sur le revenu.

L'énumération bien incomplète de ces lois montre qu'après avoir défait ses adversaires et tout en se préoccupant d'empêcher leurs retours offensifs, la République se préoccupe d'accomplir dans le détail son programme de réformes sociales.

Je continuerai pour ma part à apporter ma collaboration passionnée à cette œuvre si je suis réélu.

Je voudrais voir la législature qui va s'ouvrir faire aboutir notamment de façon définitive :

L'impôt progressif sur le revenu ;

La réforme des conseils de guerre ;

La décentralisation administrative, la réduction des gros traitements, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires ;

Le rachat des chemins de fer et des mines ;

L'abrogation de la loi Falloux et l'adoption des mesures nécessaires à défendre l'école laïque contre les odieuses attaques dont elle est l'objet ;

L'élargissement de la loi nouvelle sur les retraites ouvrières et paysannes ;

La constitution d'un système d'assurances ouvrières contre l'invalidité et le chômage ;

Le développement du Crédit agricole ; l'organisation des assurances agricoles contre la mortalité du bétail, l'incendie, la grêle, les accidents du travail, avec une Caisse centrale de réassurances gérée par l'État.

Mes chers Concitoyens !

Depuis douze ans, votre confiance affectueuse m'a encouragé dans la lutte et m'a guidé dans l'action. J'ai l'espoir que vous me la continuerez ; je vous garde en tout cas, quoi qu'il arrive, une infinie reconnaissance.

Le résumé que je vous apporte des travaux terminés, de ceux qui restent à accomplir, c'est, je puis bien le dire, le rappel de nos communs efforts, de notre idéal commun.

En votant pour moi le 24 avril, vous voterez pour vous-mêmes, pour vos intérêts que je défends, pour la République que nous aimons par-dessus toutes choses. Plus vous irez nombreux au scrutin, plus notre parti apparaîtra triomphant.

Vive l'arrondissement de Saint-Julien !

Vive la République !

Fernand DAVID,

Avocat,
Conseiller général de la Haute-Savoie,
Député sortant.

Circonscription de THONON-LES BAINS.

M. JACQUIER.

au 1er tour de scrutin. — 9.057 voix.

Mes chers Compatriotes,

Il y a quinze mois, le 21 février 1909, vous m'avez, par une imposante majorité de 1.700 voix, envoyé siéger à la Chambre des Députés.

Dans quelques jours vous aurez à nouveau à vous prononcer sur votre élu. Le sentiment des efforts sincères que j'ai consacrés à l'accomplissement de mon mandat, l'accueil bienveillant et affectueux que je trouve dans chacune de nos communes, m'autorisent à attendre avec la plus entière confiance cette nouvelle consultation électorale.

Je me suis efforcé, dans le bref espace de temps qui sépare mon entrée à la Chambre du renouvellement général de cette Assemblée, de servir le mieux que j'ai pu les idées de mon parti et les intérêts de mon pays.

Des réformes que j'avais inscrites dans mon programme, un grand nombre ont été réalisées ; d'autres sont en voie d'élaboration. La constitution du bien de famille incessible et insaisissable, l'organisation du Crédit agricole à long terme, les retraites des employés de chemins de fer, la revision de notre tarif douanier, telles sont les principales mesures législatives votées depuis un an au Parlement.

Il faut ajouter à cette énumération, en lui donnant une place à part, la grande loi des retraites ouvrières et paysannes qui met le travailleur usé par l'âge à l'abri du besoin. Étendue à un grand nombre de bénéficiaires, puisque la loi s'applique à tous les salariés de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et aussi aux fermiers, métayers et petits propriétaires ruraux, elles exigera, et de la classe patronale et de la société tout entière, des sacrifices considérables.

J'espère, cependant, que cet effort de solidarité sera consenti volontiers, car tous verront dans cette loi un instrument de pacification sociale ; elle est, en tout cas la meilleure preuve que c'est dans les voies du progrès légal et non pas dans une révolution violente, où l'on voudrait parfois l'entraîner, que la classe ouvrière trouvera l'amélioration de son sort.

Le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, la stabilité des grands services de l'État, l'harmonie des différentes classes sociales, sont absolument nécessaires à une démocratie qui veut vivre et prospérer.

Pour faire face aux lourdes, mais impérieuses dépenses de l'armée et de la marine et aussi aux charges qu'une politique de justice et de solidarité impose au pays, celui-ci doit pouvoir travailler en toute sécurité, sans inquiétude pour l'avenir.

Les sacrifices financiers demandés à la nation ne me semblent du reste pas disproportionnés avec ses forces, ni l'accroissement du budget supérieur à l'augmentation de la fortune publique. Les détracteurs systématiques de la politique financière de la République omettent de dire que les autres pays, notamment l'Allemagne et l'Angleterre, ont vu depuis quinze ans leur budget s'accroître dans une proportion bien supérieure à celle du budget français. Néanmoins une politique financière prudente et sage s'impose à la France comme aux autres nations. C'est dans un meilleur emploi de nos ressources plus que dans la création de recettes nouvelles, que notre pays doit chercher les disponibilités budgétaires dont il a besoin.

Mais des économies sérieuses ne peuvent être réalisées que par une réorganisation administrative qui allégera nos budgets, supprimera des rouages vieillis et coûteux, fera disparaître une centralisation étouffante et mettra les cadres de l'administration en harmonie avec les transformations de notre époque.

Le maintien de scrutin uninominal n'est pas, quoiqu'on en dise, un obstacle à la réforme administrative.

Aussi je me suis refusé à substituer au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste avec ou sans représentation proportionnelle.

Bien qu'il rallie les préférences d'un grand nombre de républicains, je n'ai pas voulu du scrutin de liste pour ne pas rompre ces liens d'affection et de sympathie qui m'unissent aux électeurs du Chablais et que resserrent chaque jour davantage les relations créées par le mode de scrutin actuellement en vigueur.

Je n'ai pas voulu de la représentation proportionnelle, parce que j'estime d'une part que les partis d'opposition sont à l'heure actuelle représentés équitablement, soit à la Chambre, soit au Sénat, et que d'autre part les adversaires de nos institutions désirent trop passionnément cette réforme, pour qu'elle ne soit pas entre leurs mains une arme contre la République.

Je suis persuadé, du reste, que le pays se préoccupe bien moins de la réforme électorale que des réformes politiques ou sociales.

Plutôt que de bouleverser par des complications arithmétiques notre mode de scrutin, le parti républicain a fait une meilleure besogne en votant les lois excellentes qui marquent d'un caractère fécond la dernière législature.

Il accomplira une tâche plus utile encore en assurant, dès la rentrée du Parlement, une protection efficace à l'école laïque, objet d'attaques aussi violentes qu'injustes, et en menant à bien le projet d'impôt sur le revenu, voté par la Chambre et soumis actuellement aux délibérations du Sénat.

La suppression de nos contributions directes et leur remplacement par un impôt unique et progressif sur le revenu, sont en effet attendus avec impatience par les victimes de nos inégalités fiscales, et en particulier par les cultivateurs sur lesquels l'impôt foncier rejette la plus grande partie des charges budgétaires.

Mes chers Compatriotes,

L'année dernière, lorsque je sollicitais vos suffrages, je vous disais qu'un député ne doit pas s'occuper seulement de politique générale, qu'il doit aussi veiller sur tous les intérêts groupés dans le cadre de l'arrondissement qui l'a élu.

Je ne crois pas avoir failli à cette partie de ma tâche, je ne crois pas qu'un seul de mes électeurs m'ait signalé une injustice à réparer ou un intérêt légitime à défendre sans trouver auprès de moi l'appui auquel il avait droit.

Je me suis fait à maintes reprises auprès des pouvoirs publics le défenseur des intérêts de nos communes.

Les améliorations dont le Chablais a bénéficié depuis un an, sont pour l'avenir la meilleure garantie de mon zèle et de mon dévouement.

Soit qu'il s'agisse d'adductions d'eau, d'écoles, d'améliorations postales, de chemins vicinaux, vous savez que vous pouvez compter sur mon entier concours.

Je continuerai à assurer le développement de la mutualité sous toutes ses formes et en particulier de la mutualité agricole, qui met le cultivateur à l'abri des risques inhérents à sa profession.

Je me suis occupé également de la question de la réglementation de la pêche sur le lac Léman ; nos pêcheurs savent que dans la défense de leurs intérêts légitimes, ils peuvent compter entièrement sur moi.

Lorsque la question des voies d'accès au Simplon est venue en discussion devant le Parlement, nous sommes intervenus, M. Mercier au Sénat, moi à la Chambre pour réclamer le

doublement de la ligne de Bellegarde à Saint-Gingolph. J'insisterai pour obtenir du Gouvernement la réalisation prochaine des promesses qui nous ont été faites.

Le doublement de cette voie ferrée et la création de lignes de tramways indispensables contribueront, en attendant la réalisation de projets plus grandioses, au dévoloppement climatérique de notre région.

Électeurs républicains,

Cette année, les réactionnaires de notre arrondissement n'affrontent pas la bataille et ne présentent pas de candidat.

Ils ne pouvaient pas nous donner une preuve plus éclatante et de la force de notre parti, et de la confiance que vous voulez bien me témoigner.

Néanmoins, ne négligez pas d'aller au scrutin.

D'autant plus qu'une candidature vient de se produire à la dernière heure.

Malgré son caractère peu sérieux, allez tous mettre votre bulletin dans l'urne.

Il faut que l'élection du 24 avril soit une éclatante manifestation en faveur de notre idéal républicain, de notre politique de progrès et de réformes.

Il faut que votre député puise, dans le nombre de vos suffrages, une autorité et une force nouvelles pour l'accomplissement de son mandat.

Vive le Chablais !

Vive la République !

Paul JACQUIER,

Conseiller général de la Haute-Savoie,
Député sortant.

SEINE

1er Arrondissement de Paris.

M. Maurice BARRÈS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.084 voix.

Mes chers Concitoyens,

Quand vous m'avez fait l'honneur de m'élire, il y a quatre ans, vous me faisiez crédit : vous me jugiez sur mon programme.

Aujourd'hui vous pouvez me juger sur mes votes et mes interventions à la tribune.

Chaque année, je vous ai rendu compte de mon mandat dans des réunions publiques.

Dans un arrondissement aussi éclairé que le nôtre, ceux qui n'assistent pas aux réunions suivent de trop près les journaux pour ignorer le rôle de leur député.

Vous avez approuvé les batailles que j'ai livrées :

Pour la défense de l'armée ;

Contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire, qui est un véritable abus de confiance ;

Pour la représentation proportionnelle ;

Pour que le Gouvernement accorde aux parents un droit de surveillance sur l'école ;

Pour que les Églises soient protégées contre les municipalités vandales qui les voudraient jeter bas ;

Pour le maintien et l'application de la peine capitale ;

Contre l'installation de Zola au Panthéon, à côté des Hoche, des Marceau et des Victor Hugo ;

Pour la création d'un insigne qui signale au respect de tous les anciens combattants de 1870 ;

Pour que la loi sur le repos hebdomadaire et celle sur les retraites ouvrières (que j'ai, l'une et l'autre, votées en principe) soient remaniées, rendues plus souples.

Mais le député d'un arrondissement où les intérêts des commerçants sont si considérables n'a pas le droit de se cantonner dans la politique. Je me suis tenu en communication constante avec les syndicats et les groupements professionnels, avec les patrons, les ouvriers et les employés. Je remercie les uns et les autres de la constante collaboration qu'ils m'ont donnée et qui m'a facilité ma tâche.

Sur leur inspiration, j'ai voté :

Contre l'impôt sur le revenu Caillaux ;

Contre les impôts Cochery ;

Pour la suppression de la licence ;

Contre le rachat de l'Ouest et je voterai contre les monopoles d'État ;

J'ai défendu à la tribune les intérêts du commerce (et des consommateurs parisiens) contre l'exagération des tarifs douaniers, etc., etc

Électeurs,

Les faits parlent trop haut pour que de longues explications soient nécessaires.

Dans le Gouvernement, il y a absence de direction et de méthode.

Dans le Parlement, il y a complète négligence de l'intérêt général : rien que le souci des intérêts particuliers et des faveurs électorales.

Nos finances ne sont pas défendues. L'impôt monte sans cesse. Des patentes mal réparties, des licences accablantes, des taxes innombrables et souvent iniques grèvent lourdement nos budgets sans parvenir à équilibrer le budget de l'État.

La France souffre d'une double décadence, de la liberté et de l'autorité.

Comme un signe abject de cette situation, nous avions hier le milliard des congrégations volatilisé et l'ignoble scandale des liquidateurs, à l'occasion duquel j'ai pu dire à la Chambre que c'était une besogne de canailles.

Ce n'est vraiment pas le moment de retourner à la criminelle politique combiste représentée par M. Cloarec, qui est allé se placer sous le patronage de M. Sébillotte, le président du comité radical-socialiste de notre arrondissement.

Groupez-vous encore plus nombreux qu'en 1906 autour de mon nom, afin de proclamer, une fois de plus, que notre arrondissement exige, dans la République, le culte du patriotisme, la liberté des consciences, une meilleure gestion financière, un souci constant et pratique de l'amélioration du sort des plus faibles.

Vive la France !

Vive la République !

Maurice BARRÈS,
Député sortant.

2e Arrondissement de PARIS.

M. l'Amiral BIENAIMÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.414 voix.

Aux électeurs !

Citoyens,

La bataille électorale est ouverte. Le 24 avril prochain, vous êtes appelés à nommer votre représentant à la Chambre des Députés.

Malgré la déclaration de M. le Président du Conseil disant qu'il faut « que cette consultation ait un grand caractère de noblesse et soit complètement indépendante » (Tribune du Sénat, 30 mars 1910), il ne faut pas croire que la candidature officielle soit bannie des mœurs gouvernementales.

Nous en verrons les effets, citoyens, pendant cette campagne, comme vous l'avez subie pendant vingt ans et comme de nouveau elle a essayé, sous des aspects divers, de renaître — mais en vain — à chaque consultation nationale depuis 1902.

Vous avez, cette fois encore, en face de vous un candidat officiel, M. Rebeillard, radical-socialiste et franc-maçon.

Vous ferez, cette fois encore, comme toujours, bonne justice de la candidature officielle et de son représentant. Et d'ailleurs votre tâche est bien simple.

Par deux scrutins successifs (le 8 janvier 1905 et le 6 mai 1907), par une majorité de 1.281 voix sur le candidat radical-socialiste, M. Hugues Le Roux, et un chiffre de suffrages sans cesse augmenté (6.347 en 1905 et 6.982 en 1906), vous avez confié à l'amiral Bienaimé e soin de défendre à la Chambre vos droits, vos libertés et vos intérêts particuliers si légitimes et très respectables, de même que les grands intérêts politiques, économiques et sociaux de la nation tout entière.

C'est là tout le devoir d'un représentant du peuple.

Votre député y a-t-il failli ?

En conscience, et c'est la vérité : non.

Par la persévérance de son action, par la logique et la modération de ses interventions, par sa valeur personnelle et — disons-le sans fausse honte (c'est l'honneur du 2e arrondissement) — en raison même de sa haute personnalité et du respect qu'elle impose, votre élu a su prendre au Parlement une place qui lui a permis d'y rendre des services au pays et à ses concitoyens.

Ceux d'entre vous qui ont suivi ses efforts les ont appréciés ; et c'est parce que nous nous sentons, chaque jour, plus de foi dans le rôle que son expérience de la vie politique lui permettrait de remplir dans l'avenir au mieux des intérêts de la France et de la République que nous tous, patriotes et républicains amis de la liberté, citoyens soucieux des réformes sociales, et contribuables partisans convaincus de l'ordre dans l'État et de la probité dans nos finances, fraternellement unis sous le drapeau aux trois couleurs de l'Union des comités républicains socialistes patriotes et libéraux du 2e arrondissement, nous présentons, à nouveau, à vos suffrages la candidature de l'amiral Bienaimé, député sortant, membre de la Commission du budget de 1909, grand-officier de la Légion d'honneur.

Électeurs,

C'est sur le nom de ce candidat, républicain convaincu, patriote ardent, citoyen honorable entre tous, que nous vous demandons de faire triompher, au scrutin du 24 avril prochain, pour la cinquième fois, la politique de liberté, de concorde et de progrès social que nous défendons depuis toujours et qui triomphe, au 2e, depuis 1902.

Vive la France !

Vive la République !

Vive le 2e arrondissement !

Pour l'Union des comités républicains socialistes, patriotes et libéraux du 2e arrondissement :

(*Suivent les signatures*).

DÉCLARATION

Mes chers Concitoyens,

Je réponds à l'appel de l'Union des comités républicains, socialistes patriotes et libéraux du 2e arrondissement qui, pour la troisième fois, soutient ma candidature dans la lutte qui s'engage.

Depuis cinq ans, je vous ai consacré toute mon énergie et toute ma bonne volonté.

De la vie politique, je n'envisage que les charges et les difficultés; mais il m'apparaît comme une belle mission de continuer à servir mon pays en mettant ce que j'ai acquis d'expérience et toutes mes forces au service de vos intérêts particuliers et de ce qui vous touche encore davantage, les intérêts généraux de la France.

Républicain sans épithète parce que le mot suffit à la chose, je suis l'adversaire résolu de la politique radical-socialiste. En s'exerçant au nom et dans le seul intérêt d'un parti, et peut-être simplement d'une secte, cette politique néfaste a ruiné l'action féconde grâce à laquelle, au lendemain de désastres sans précédents, tous les Français unis en une seule pensée d'amour patriotique, sous l'égide des grands principes de tolérance et de liberté, avaient reconstitué, dans des conditions qui firent l'étonnement du monde entier, notre défense nationale et notre puissance économique.

J'oppose la République de cette époque à la République fermée, tracassière et intolérante, dont les dirigeants se figurent qu'il suffit de promulguer les lois votées par des majorités qui, parfois, ne représentent même pas le quart des électeurs du pays, pour s'attaquer à nos libertés les plus essentielles. Ils sont tout-puissants depuis quelques années et ils n'ont fait qu'engendrer un régime de division entre les citoyens, de désorganisation coûteuse de nos forces nationales qui nous achemine, de plus en plus rapidement chaque année, vers des difficultés financières bien près de devenir insurmontables.

Profondément convaincu des devoirs de la nation vis-à-vis de la démocratie et du prolétariat, je me déclare volontiers socialiste et partisan déterminé de toutes les améliorations sages et réfléchies à apporter dans l'intérêt du monde des travailleurs. Je suis fermement résolu à poursuivre la réalisation de toutes les œuvres sociales de fraternité et de solidarité, tendant à plus de justice et d'équité dans les rapports sociaux.

Patriote, je veux la France forte et respectée grâce à l'appui d'une armée et d'une marine puissantes, tenues à l'écart de nos luttes politiques.

Citoyens,

Pour soutenir ces principes, qui sont les vôtres, qu'à deux reprises différentes déjà vous avez fait triompher sur mon nom — et que je vous soumets dans mon programme — je fais appel à votre énergie, à votre bonne volonté, à votre républicanisme.

Je fais appel également à tous les bons citoyens soucieux de la grandeur, de l'avenir et de l'indépendance de leur pays. Qu'ils se groupent autour de mon pavillon pour la défense de la liberté et de la République!

C'est le drapeau aux trois couleurs. Il contient dans ses plis toutes nos traditions, toutes nos espérances.

Vive la France! Vive la République! Vive le 2e arrondissement!

Amiral BIENAIMÉ,

Député sortant, candidat républicain.

MON PROGRAMME

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre depuis cinq ans, et la plupart d'entre vous connaissent les grandes lignes de mon programme.

J'ai cependant le devoir de vous le renouveler en raison à la fois et de la proportion inusitée de nouveaux électeurs inscrits, cette année, sur nos listes électorales, et des conditions actuelles de la politique.

Je vous le soumets en toute loyauté, et c'est en mandataire actif que je m'emploierai à le faire triompher si vous me faites l'honneur de me renouveler une troisième fois votre confiance.

Domaine politique.

Les événements de la législature qui s'achève ont démontré de plus en plus la nécessité de la revision de la Constitution avec inscription dans son texte de la garantie des libertés essentielles : liberté politique, liberté de conscience, liberté d'enseignement avec respect des droits du père de famille, liberté du travail, toutes aujourd'hui à la merci des coups de majorité d'une Assemblée qui ne réunit pas la moitié du nombre des électeurs du pays, majorité qui peut par conséquent tomber au-dessous du quart (1).

Pour y remédier, établir le referendum national, qui seul peut donner au suffrage universel la continuité de sa souveraineté, aujourd'hui livrée sans contrôle, par périodes de quatre ans, à un Parlement qui se considère comme investi d'une autorité sans limite.

Modifier le mode d'élection du Président de la République de manière à le soustraire à la domination des Chambres et à augmenter sa part d'autorité et de responsabilité.

Organiser la responsabilité effective des ministres.

Supprimer au Sénat ses pouvoirs de haute cour de justice et créer un tribunal supérieur pour garantir les droits des citoyens.

Mais, comme on ne peut espérer que la Chambre, issue du suffrage universel restreint, qui lui a permis de s'emparer du pouvoir au profit d'un parti, consente jamais à donner la solution de ces graves questions :

Rétablir sans délai le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et condamner définitivement le scrutin d'arrondissement, comme il l'a été d'ailleurs déjà à la Chambre des députés le 8 novembre 1909 par ceux mêmes qui lui doivent leur mandat, à la majorité de 379 voix contre 142.

Domaine financier.

S'opposer à tout impôt nouveau, à tout emprunt; rechercher l'équilibre du budget dans un sérieux contrôle des dépenses, dans une large décentralisation administrative permettant de diminuer les charges du fonctionnarisme.

Rechercher et faire toutes les économies possibles, de manière à modérer la marche ascendante de nos budgets et atténuer les charges, devenues trop lourdes, qui, en pesant sur le commerce et l'industrie, forment le principal obstacle au développement de la richesse publique et retardent la solution des grands problèmes sociaux.

Réglementer strictement l'initiative parlementaire en matière de dépenses, qui, n'eût-elle servi qu'à perpétrer la scandaleuse augmentation de l'indemnité parlementaire, devrait être à jamais condamnée.

(1) La Chambre de 1906 ne représente que les 45 centièmes du corps électoral, et les 280 votants qui ont sanctionné le vote de l'augmentation de l'indemnité parlementaire dans la séance du 30 novembre 1906 n'ont été envoyés au Parlement que par les 214 millièmes des électeurs inscrits.

Réclamer en première ligne, au nombre des économies, le retour à cette indemnité (9.000 fr.) telle qu'elle existait avant le 1er janvier 1907.

La façon dont l'opinion publique a flétri cette réforme et les procédés employés pour la légaliser garantit que les électeurs enverront dans la nouvelle Chambre une majorité qui se sera engagée d'avance à reprendre la question au grand jour.

Exiger que l'accroissement des dépenses publiques reste subordonné à l'accroissement des revenus de l'Etat, qui ne dépassent pas une moyenne de 45 millions par an, tandis qu'au cours de la dernière législature les augmentations budgétaires ont été de :

En 1907	124.633.236 fr.
En 1908..............................	86.458.053 »
En 1909..............................	94.921.318 »
En 1910	167.889.022 »

Cela constitue, pour l'ensemble de la législature, un déficit minimum de 665 millions, qui n'a pu être couvert que par l'emprunt ou des impôts nouveaux.

Je suis, pour ma part, plus décidé que jamais à continuer la lutte que j'ai entreprise — et dont on retrouve la trace dans tous mes discours — contre cette marche à la ruine qui s'explique beaucoup plus par une mauvaise gestion des crédits budgétaires que par les nécessités invoquées pour les augmenter.

Domaine social.

Lutter contre le collectivisme.

Rechercher la solution des problèmes qui intéressent la classe des ouvriers et des petits employés : organisation du travail, de l'apprentissage; assistance; retraites nationales; institutions de prévoyance et de mutualité; participation aux bénéfices là où elle est possible ; protection du travail national; organisation du repos hebdomadaire.

Pour les ouvriers, employés et fonctionnaires de l'Etat, établir un statut légal les garantissant contre tous les abus en définissant leurs droits et leurs devoirs en raison de leur situation particulière.

Etendre la prud'homie à toutes les classes de travailleurs et d'employés.

Domaine commercial et industriel.

Développer le champ de nos transactions et nos facilités de production par une bonne politique intérieure et extérieure et par une meilleure organisation de notre représentation commerciale à l'étranger.

Assurer la stabilité du travail par le maintien de la paix sociale basée sur les accords raisonnables entre le capital et le travail.

Eviter de troubler les affaires, qui ont surtout besoin de stabilité, par des réformes hâtives et trop nombreuses. N'en jamais laisser se produire par la loi de finances.

Développer et créer au besoin les voies de transports économiques permettant de reprendre à notre profit des transits qui n'auraient pas dû nous échapper.

Remanier dans le sens de l'allégement les tarifs de transports par voies ferrées ou voies d'eau, et obtenir entre les différentes organisations des tarifs soudés, étudiés de manière à reprendre pour notre marine marchande nationale les frets qui ont aujourd'hui avantage à emprunter les voies maritimes étrangères.

Rendre sa vitalité à notre marine marchande en plaçant les inscrits maritimes en face de la nécessité de respecter le statut qui les régit ou de le rompre.

Réformer le système des patentes dans un sens plus équitable. Suppression de la licence.

Rejet de tout monopole d'Etat.

Rejet de tout système d'impôt ayant un caractère inquisitorial ou vexatoire.

Domaine judiciaire.

Rendre la justice plus expéditive, moins coûteuse et la soustraire à toutes les influences politique

Soumettre à des règles plus sévères les auxiliaires de la justice (liquidateurs, syndics de faillites, gérants de biens de mineurs) ; leur inspirer au besoin, par des règlements nouveaux, la prudence, l'humanité et la conscience, avec lesquelles ils doivent opérer en raison de leur clientèle spéciale.

Domaine de la défense nationale.

Lutter contre la propagande internationaliste et antimilitariste dans l'école et dans larmée.

Assurer à la défense nationale le maximum d'effet utile compatible avec les sacrifices de toutes sortes que le pays est toujours prêt à consentir pour elle.

Chers concitoyens,

Tel est le programme que je soumets à votre verdict et à l'approbation de ceux qui, comme moi, placent au-dessus tout esprit de parti et de secte :

L'idée nationale,

L'amour de la patrie,

L'attachement à son indépendance, à sa prospérité et à sa grandeur, et qui voient la réalisation de leurs aspirations dans la République basée sur la liberté, la justice et la fraternité.

Vive la République !

Amiral BIENAIMÉ,

Député sortant, candidat républicain.

3e Arrondissement de PARIS.

M. Louis PUECH.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.146 voix.

Aux électeurs,

Citoyens,

J'ai l'honneur de solliciter pour la quatrième fois votre suffrage.

Déjà le 3e arrondissement a bien voulu m'élire en 1898, au premier tour, par 9.150 voix ; en 1902, au deuxième tour, par 10.888 voix ; en 1906, au premier tour, par 9.508 suffrages.

Je ne crois pas avoir démérité.

J'ai fait au cours de ces quatre dernières années tout ce que j'ai pu pour rester digne de votre confiance.

Comme vice-président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales ; comme membre et rapporteur de la Commission du budget ; comme président de la Commission de la réforme judiciaire et de législation civile et criminelle, j'ai été appelé à collaborer plus de cinquante projets de loi qui sont aujourd'hui définitivement votés par les deux Chambres.

J'ai fait adopter plusieurs amendements intéressant le commerce et l'industrie, notamment : celui qui met à la charge de l'Administration la preuve de l'inexactitude de la déclaration du revenu des commerçants et des industriels et qui défend de la façon la plus absolue la communication des livres de commerce; celui qui exonère du droit de quittance les avoirs, les conditions et la restitution des récipients dans lesquels les marchandises ont été livrées; les amendements nombreux par lesquels j'ai, au cours de la discussion des droits de douane, fait donner satisfaction aux revendications, d'ailleurs légitimes, de la plupart des grandes industries dont le 3e arrondissement est le centre et l'on pourrait dire le berceau. Les chambres syndicales intéressées m'ont d'ailleurs témoigné leur satisfaction par des ordres du jour de félicitations.

Citoyens,

Ma politique, vous la connaissez. Elle est toute d'ordre, de légalité et de justice. Elle n'est pas bruyante. Je m'efforce de la rendre utile et féconde.

Elle est dominée par une double passion :

Elever progressivement le niveau matériel et moral de la masse des travailleurs ;

Rendre — par le développement incessant des moyens de production et d'échange; par la protection accordée au commerce et à l'industrie; par l'entente entre le capital et le travail, et par le maintien d'une force défensive terrestre et navale à la hauteur de tous les événements — la France toujours plus prospère et la République indiscutée.

Vive la République !

Louis PUECH.

Député sortant.

4e Arrondissement de PARIS.

M. FAILLIOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.702 voix.

M. Failliot n'a publié aucun programme ni aucun engagement électoral. Il n'a fait distribuer qu'un compte rendu de ses mandats pendant la 7e, la 8e et la 9e législature

---

1re Circonscription du Ve Arrondissement de PARIS.

M. PAINLEVÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.111 voix.

Citoyens,

Les Comités républicains « radicaux et radicaux-socialistes » et « socialistes » de la circonscription m'ayant offert la candidature, et le programme que je leur ai soumis ayant été approuvé à l'unanimité, je n'ai pas cru pouvoir me dérober à un honneur qui était à la fois une charge et un devoir.

C'est donc comme candidat de la concentration républicaine que je me présente à vos suffrages, mais avec un programme qui est mien, qui traduit intégralement mes conceptions politiques, qui est conforme aux actes, aux paroles, aux tendances de toute ma vie.

Profondément respectueux de la liberté de conscience, partisan de la liberté de l'enseignement, je considère comme un principe intangible la laïcité absolue de l'État. Enfant, j'ai contracté envers l'école primaire une dette que le temps n'a point prescrite : l'école laïque et ses instituteurs ont toujours trouvé et trouveront toujours en moi l'ami le plus dévoué et le défenseur le plus résolu.

Mais la défense de l'école laïque, si indispensable qu'elle soit, n'est qu'une œuvre de préservation. Ce ne saurait être l'œuvre vive de la prochaine législature.

Substituer à l'insécurité où vivent tous les travailleurs (ouvriers, employés et petits patrons) un ordre meilleur, où des institutions puissantes auront raison des misères qu'entraînent la vieillesse, la maladie et le chômage; où la maternité sera protégée; où l'enfance, réserve de l'avenir, sera assurée d'un minimum de bien-être et d'instruction professionnelle, comme elle l'est aujourd'hui d'un minimum d'instruction primaire;

Favoriser loyalement l'organisation syndicale des travailleurs, pour que la puissance de leur solidarité fasse équilibre aux puissances d'argent;

Exploiter, au profit de l'État, par l'intermédiaire de sociétés intéressées, les richesses nationales (mines, etc.) qui ne sont point encore livrées à des entreprises particulières;

Voilà la tâche colossale qui s'impose aujourd'hui, et pour des années à un gouvernement vraiment démocratique.

Ceux qui accusent un tel programme d'utopie collectiviste oublient que, sur la plupart des points, des pays monarchiques, l'Allemagne, la Suède, ont devancé notre République, et trouvé dans l'exploitation nationale des mines et des forces hydrauliques des ressources budgétaires considérables.

Citoyens, pour réaliser cette œuvre grandiose de justice et de paix sociales, il ne suffit pas que le parti républicain unisse tous ses efforts. Il faut qu'un souffle puissant l'anime. Il faut qu'un mode de scrutin moins étriqué donne le pas aux intérêts généraux sur les intérêts particuliers C'est pourquoi je suis partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Seul, le nouveau mode de scrutin rendra possible la décentralisation administrative, qui ranimera en France la vie régionale, qui réfrénera la bureaucratie envahissante et avec elle le favoritisme et le parasitisme. Sans cette réforme administrative, point de contrôle sévère sur les dépenses de l'armée et de la marine, point d'économies, point de répartition équitable de l'impôt, point d'exploitation au profit de tous des richesses naturelles ! Et les réformes sociales resteraient en suspens faute de ressources nécessaires.

Citoyens, telles sont les idées générales qui me guideraient si j'avais l'honneur d'être votre représentant.

Il me reste à vous faire connaître mon opinion sur certaines questions particulièrement importantes.

Monopoles.

J'estime que tout monopole de fabrication (monopole de l'alcool ou autre) est nuisible aux progrès industriels. On n'en doit créer ni maintenir aucun, en dehors des deux monopoles du tabac et des allumettes, malheureusement indispensables à l'équilibre budgétaire.

Assurances.

Mais les grandes institutions financières, telles que les sociétés d'assurances, dont la richesse s'accroît chaque jour par une sorte de fécondité automatique, sont de véritables puissances d'accaparement. Il faut que, par le rachat ou par une organisation nouvelle, leurs énormes bénéfices fassent retour à l'État.

Petit commerce et petit patronat.

Pour protéger le petit commerce et le petit patronat, dont la disparition serait néfaste, il est indispensable et équitable de diminuer ses impôts, mais d'aggraver ceux des grands magasins et établissements à succursales et à commerces multiples.

La question des fonctionnaires.

Je suis d'avis d'accorder aux fonctionnaires (sauf à des classes déterminées de fonctionnaires d'autorité) le droit syndical, et à leurs syndicats le droit de se fédérer entre eux. La solution des conflits éventuels entre l'État et ses fonctionnaires sera définie par un statut général, complété de règlements précis, particuliers à chaque administration.

J'ajoute que les petits fonctionnaires auront toujours en moi le défenseur le plus attentif de leurs intérêts.

Intérêts locaux.

Enfin, je m'efforcerai de contribuer de toute mon activité au développement, à l'hygiène et à la prospérité du 5e arrondissement, un des plus intéresants de Paris qui doit bénéficier, dans une large part, des grands travaux projetés.

Pour rester en contact direct avec l'ensemble du corps électoral, je m'engage, si je suis élu, à rendre compte publiquement de mon mandat deux fois par an.

Citoyens, les réformes économiques sont beaucoup plus lentes et plus difficiles encore que les réformes politiques. Elles ne peuvent s'accomplir par la violence. Ceux qui s'imaginent préparer par le désordre systématique un avenir meilleur sont de funestes conseillers. Les attentats contre les biens et les personnes sont des crimes non seulement contre la loi, mais encore contre la classe des travailleurs, car ils risquent de déchaîner une réaction où sombreraient toutes les libertés ouvrières dont la conquête a coûté tant d'efforts.

Mais si le Gouvernement a le devoir rigoureux de maintenir l'ordre, il doit apporter à l'accomplissement de ce devoir une modération, un sang-froid qui ne se démentent pas et un souci scrupuleux de la justice. Il est inadmissible notamment que la peine d'interdiction de séjour soit prononcée pour faits de grève, alors qu'elle devrait être réservée aux condamnés de droit commun.

Citoyens, de même que je ne conçois pas l'existence d'une nation sans la famille, je ne conçois pas le développement de l'humanité sans les nations qui sont comme les familles de

'humanité. Passionnément soucieux du bon renom de la France, de sa puissance, de son rayonnement dans le monde, je suis prêt à lui consentir tous les sacrifices, sans que ces sentiments s'accompagnent d'aucune haine pour les nations étrangères, ni d'aucun désir de massacre. Car j'ai la conviction que, suivant les nobles paroles de Pasteur, « la science et la paix finiront par avoir raison de l'ignorance et de la guerre, que les peuples s'entendront non pour détruire, mais pour édifier », et que l'avenir n'appartiendra pas au plus brutal, mais à celui qui aura le premier réalisé, dans l'ordre, la justice sociale.

Programme politique.

Défense de l'école laïque. Liberté de l'enseignement sous le contrôle efficace de l'État; développement de l'enseignement sportif, préparant la diminution des charges militaires;

Rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle;

Simplification des formalités judiciaires, réduction des frais de justice; suppression des liquidateurs et des syndics de faillite; revision du code commercial et suppression des sanctions qui atteignent le failli dans sa qualité de citoyen;

Mesures assurant l'indépendance des magistrats;

Suppression des conseils de guerre en temps de paix;

Établissement de tribunaux spéciaux pour crimes et délits d'enfants;

Large décentralisation administrative respectant l'unité absolue des services nationaux; suppression des prébendes administratives (Trésoreries générales, etc.);

Mesures contre le parasitisme et le favoritisme; recrutement régulier des fonctionnaires; publication annuelle d'un tableau d'avancement;

Élection du Conseil municipal au scrutin de liste, par sections, avec représentation proportionnelle;

Déclassement des fortifications; assainissement de Paris et notamment du 5e arrondissement; aménagement d'espaces libres; Édification, d'après un plan d'ensemble, de maisons ouvrières à bon marché; développement de la Halle aux vins (voie ferrée, etc.); réalisation du projet Paris port de mer;

Développement de l'arbitrage international en vue d'un désarmement graduel et simultané.

Programme économique.

Développement de l'enseignement technique en étroite connexité avec l'enseignement primaire et avec l'apprentissage industriel;

Protection de la maternité et de l'enfance; recherche de la paternité;

Protection du travail à domicile;

Addition à la loi de 1864, sur le droit de grève, d'une loi qui vise les contrats collectifs du travail et réglemente l'arbitrage;

Amélioration de la loi sur les accidents du travail;

Amélioration de la loi sur les retraites ouvrières, et avant tout abaissement de l'âge de la retraite;

Assurances contre le chômage, la maladie et l'invalidité; organisation de sanatoriums;

Reconnaissance du droit syndical à tous les salariés et employés; vote d'un statut général des fonctionnaires, accompagné d'un règlement d'espèces fixant, dans chaque administration, les moyens de recours légaux des fonctionnaires contre l'arbitraire et l'injustice; fixation d'un salaire minimum de 5 francs par jour pour tous les employés de l'État et similaires, au moins dans les grandes villes;

Réduction progressive de la journée de travail à la durée de 8 heures; fixation d'un salaire normal par les syndicats ouvriers et patronaux de chaque région; suppression du marchandage;

Maintien en principe de la loi sur le repos hebdomadaire, les dérogations étant fixées par les syndicats intéressés ouvriers et patronaux et en cas de non entente par un arbitre;

Impôt progressif, non inquisitorial, sur le revenu, et, à son défaut, aggravation des taxes frappant les grands magasins et les entreprises à succursales et à commerces multiples;

Suppression du privilège des bouilleurs de cru;

Accroissement des droits progressifs sur les héritages en ligne indirecte;

Exploitation au profit de l'État, par des sociétés intéressées, des richesses naturelles (mines, forces hydrauliques, etc.) non concédées à des entreprises particulières;

Rachat graduel des assurances, des sociétés de moyens de transport, de crédit, des grands services nationaux, actuellement détenus par le haut commerce et la haute industrie;

Mesures de défense contre les trusts et les sociétés d'accaparement;

Participation progressive des salariés aux bénéfices et à la gestion des entreprises industrielles.

Citoyens,

Vous connaissez maintenant mon programme.

Mais un programme ne vaut que par la sincérité, l'énergie, l'ardeur de conviction de l'homme qui s'engage à le soutenir.

Je ne suis pas de ceux qui vous disent : « Jugez-moi sur ce que j'ai fait hier. Mais ce que j'ai fait avant-hier ne vous appartient pas. »

Je vous dis au contraire : « Comme garant, c'est tout mon passé que je vous offre. Pesez mes actes et mes discours. Il n'en est aucun que je renie; il n'en est aucun qui n'ait été inspiré par l'idéal républicain, dans le sens le plus large et le plus vrai du mot.

« Si cet idéal est le vôtre, et si vous me confiez la charge de le défendre, je le servirai en votre nom dans l'avenir comme je l'ai servi toujours dans le passé. »

Paul PAINLEVÉ,

Membre de l'Institut,
Candidat de la concentration républicaine.

2e Circonscription du Ve arrondissement de PARIS.

M. DESPLAS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.716 voix

Mes chers Concitoyens,

En donnant en 1906 à votre représentant 5.915 suffrages et la majorité dès le premier tour de scrutin sur tous ses adversaires, vous lui avez fait sans doute un grand honneur, mais vous lui avez du même coup imposé de grands devoirs. Il s'est efforcé de les remplir.

Je me suis attaché, avec ma fermeté de républicain et ma conscience d'honnête homme, à tenir fidèlement les engagements que j'avais contractés vis-à-vis du corps électoral. La

politique que j'ai suivie ayant été conforme à mon programme, c'est avec la plus entière confiance que je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Par la lecture du compte rendu écrit que j'en ai fait et que j'ai cru devoir vous faire parvenir vous avez pu mesurer l'œuvre considérable accomplie par la législature qui s'achève et apprécier la part personnelle que j'ai prise à ses travaux. Ceci me dispense d'entrer à nouveau dans le détail de mon programme et je puis me borner à vous faire connaître — ce qui d'ailleurs est le plus immédiatement utile — comment je conçois la tâche qui s'imposera au Parlement au cours de la prochaine législature.

Cette tâche sera particulièrement difficile et délicate.

Les difficultés tiennent à l'ampleur et à la complexité du programme qu'avec méthode sans doute, et en sériant les questions, le parti républicain entend réaliser cependant tout entier.

Quel est ce programme ?

1° Garder à la France sa situation en Europe et dans le monde, ce qui oblige à prévoir tout au moins le maintien et peut-être l'augmentation des crédits affectés à la défense nationale et au renforcement de nos forces de terre et de mer ;

2° Accroître les forces vives du pays par le développement incessant de notre outillage national ;

3° Persévérer dans l'œuvre des réformes sociales, c'est-à-dire ménager dans les budgets une place encore plus large aux crédits d'assistance et de prévoyance.

Sur les deux premiers points, il n'y a pas de discussion parmi les républicains. L'accord doit plus facilement encore se faire entre eux sur le troisième.

La solidarité sociale, en effet, ne se marchande pas.

Après la loi de 1898 sur les accidents du travail, déjà améliorée, complétée, étendue ; après la loi d'assistance aux vieillards dont la législature de 1906 a eu à assurer l'application, et cette loi sur les retraites ouvrières, récemment votée, qui marque une date mémorable dans notre législation sociale, il faudra organiser l'assurance des travailleurs contre tous les risques sociaux : maladie, invalidité, chômage, défendre l'hygiène de l'école et de l'atelier, etc...

Ce programme est beau, mais sa réalisation entraînera des dépenses nouvelles. C'est l'évidence.

Ces dépenses, comment les couvrir ?

Par l'emprunt ? Tous les efforts doivent tendre, au contraire, à diminuer la dette énorme qui nous a été léguée par le passé — et notamment à concurrence de 18 milliards par l'Empire — et dont le service écrase nos budgets.

Par l'impôt ? Le contribuable fléchit sous le poids des impositions qu'il paye à l'État, au département et à la commune.

Pour faire face aux charges résultant des réformes sociales, la Chambre nouvelle devra, d'une part, donner plus d'élasticité et de fécondité à nos budgets, et, d'autre part, réaliser des économies profondes et durables, les seules qui comptent.

Les ressources indispensables à la tâche qu'entend s'imposer la démocratie, on les trouvera pour partie dans cette réforme fiscale à laquelle adhèrent des hommes comme MM. Ribot et Deschanel, tous les deux considérables par le talent mais peu suspects de se laisser entraîner par l'esprit d'aventure et de surenchère.

Tous les républicains comprennent aujourd'hui que, sous peine de contradiction mortelle, il faut donner au pays les finances de sa politique et le doter d'un instrument plus souple, d'un meilleur rendement, plus exactement adapté aux fonctions de l'État moderne.

Il ne s'agit pas d'ailleurs d'accroître les charges, mais de les mieux répartir ; il ne s'agit pas davantage d'introduire dans notre régime fiscal un instrument de vexation et d'inquisition, mais d'y faire pénétrer plus de justice.

Les ressources nécessaires, on les trouvera, d'autre part, dans la réforme d'un régime administratif suranné, dans la suppression d'une multitude de rouages parasitaires.

Il faut simplifier un organisme trop compliqué.

Il faut mettre fin à une centralisation qui paralyse tout effort et anéantit toute bonn volonté.

Le pays réclame une réforme judiciaire et veut une justice meilleure et plus rapide.

Mais la réforme administrative est dans la dépendance étroite d'une réforme électorale, seule capable d'assurer la prédominance du bien public sur les considérations particulières et locales.

Le parti républicain restera dans la tradition de ses anciens chefs : Gambetta, Ferry, Waldeck-Rousseau, Floquet, Goblet, en s'emparant de la réforme et en la réalisant. Entre divers modes proposés pour rétablir la proportionnalité dans la représentation des opinions, il sera aisé de choisir.

Mais plus tôt le pays connaîtra le régime électoral qu'il aura à pratiquer dans l'avenir, mieux cela vaudra.

Les ressources nécessaires à la réalisation du programme républicain, on les trouvera enfin en permettant à la France, dont la force de production et d'épargne est incomparable, de travailler dans la paix, sans vexations, sans tracasseries inutiles, et de devenir encore plus prospère. Car c'est sur sa richesse que se mesure la force contributive d'un pays.

Ce travail paisible et fécond, on l'assurera en ne multipliant pas à l'excès les réglementations ; on l'assurera surtout par l'extension du rôle et des droits économiques des syndicats professionnels et par le règlement amiable de ces conflits du travail qui jettent trop souvent dans le pays des ferments de guerre civile.

Électeurs et chers Concitoyens,

Tel est, à mon sens, le programme qui sollicitera l'effort généreux de la prochaine législature.

J'ai la conscience d'être demeuré digne de vos suffrages.

Si vous me les accordez de nouveau, je rentrerai au Parlement pour y faire une politique de principe dominée par l'intérêt général, et pour y continuer l'œuvre républicaine qui consiste à accroître sans cesse la richesse économique, le prestige moral et l'autorité de la France dans le monde !

Georges DESPLAS,

Député sortant,
Membre de la Commission du budget,
Ancien président du conseil municipal de Paris,
Candidat unique du parti.

VI[e] arrondissement de PARIS.

M. CHARLES BENOIST.

Élu au 2[e] tour de scrutin. — 10.905 voix.

Électeurs,

La France, aujourd'hui, fait pis que de « s'ennuyer », elle est lasse.

Engourdie par un long sommeil, l'opinion publique, lorsqu'on la secoue, ne sait pas très bien ce qu'elle veut, mais on sent qu'elle ne veut plus ce qu'elle a et qu'elle espère vaguement quelque chose, autre chose ; la République certes, mais une autre « manière d'être » de la République ; des institutions, des lois, des mœurs, des façons plus largement, plus également, plus généreusement républicaines.

Avant tout, le pays attend et désire la paix. Quand lui donnera-t-on la paix des consciences, des volontés et des intérêts, la paix religieuse, la paix civile, la paix sociale ?

On a beaucoup détruit depuis un demi-siècle : quand reconstruira-t-on ?

Quand organisera-t-on la démocratie, en organisant la liberté, le suffrage universel, le travail ?

Mes chers concitoyens,

C'est là, à mon avis, l'œuvre nécessaire ; et c'est là ce que je vous disais il y a quatre ans, il y a huit ans, il y a douze ans déjà. Mon programme de 1910 est mon programme de 1906, qui était celui de 1902, qui était déjà celui de 1898.

Il n'a changé qu'en ce qu'il est devenu, par le vote unanime de deux Congrès, le programme de tout un parti, la Fédération des Républicains progressistes.

Pour moi, je n'ai pas plus changé de position que de conviction. Où j'étais, je suis, et où je suis, je reste. Ni à droite, ni à gauche, au centre. C'est, je crois, le point le plus proche de la raison et de la vérité.

Du centre, même, modestement, mais sincèrement, j'ai essayé de ne fermer mon esprit à aucun problème. J'ai la prétention, la résolution d'être un homme de mon temps.

Si l'on veut conserver ce qui ne peut être abandonné sans danger, il faut concéder ce qui ne peut être refusé sans injustice.

Des forces autrefois inconnues sont nées dans le fait, il faut les introduire dans le droit.

Il faut se décider aux réformes qui, en le remuant jusqu'au fond, renouvelleront ce pays fatigué : la réforme constitutionnelle, la réforme parlementaire, la réforme électorale avec tout ce qu'elle entraîne, une réforme administrative, une réforme judiciaire, une réforme fiscale, des réformes sociales.

Je m'étais appliqué à en tracer le plan ; dans ma première législature, j'ai mis en train le Code du travail, et la Réforme électorale dans la seconde ; maintenant je sollicite de vous le pouvoir de continuer à y collaborer.

Agir ce que l'on a pensé, c'est la seule vie politique qui vaille la peine d'être vécue. Je ne considérerais pas comme une grande gloire, ni même comme une occupation suffisante, de vieillir député par habitude de l'être et d'aller, l'après-midi, faire nombre sur

les banquettes de la Chambre. Mais, puisqu'en ce moment j'ai l'honneur, si peu que je l'aie mérité, de représenter devant la France une idée dont les adversaires, déclarés ou secrets, ne m'épargneront pas, j'appelle avec confiance autour de ma personne, qui n'est rien, les partisans, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, de cette idée qui est le salut.

CHARLES BENOIST,
Membre de l'Institut, Député sortant.

PROGRAMME :

I. — *Libertés individuelles et collectives.*

Droits de la famille. — Liberté de l'enseignement, neutralité scolaire. — Libertés de la presse, de réunion, d'association. — Libertés communales.

II. — *Garantie des libertés.*

Lois constitutionnelles. — Participation obligatoire du Conseil d'État à l'élaboration des lois. — Institution d'une Cour suprême.

III. — *Réforme électorale.*

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle. — Part à faire dans le Sénat à la représentation des forces sociales. — Diminution du nombre des députés. — Adoption définitive des lois contre la fraude et la corruption. — Rédaction d'un Code électoral, au lieu de la législation fragmentaire et rudimentaire de 1852, 1875, 1884, 1889, etc.

IV. — *Réforme administrative.*

Suppression des sous-préfectures. — Réforme des Conseils de préfecture. — Modification des lois et textes relatifs aux bureaux de bienfaisance, d'hospice et d'assistance, ainsi qu'aux autres Commissions d'ordre municipal, de façon à assurer dans ces bureaux et Commissions la prépondérance à l'élément municipal. — Retour au respect des franchises et de l'autorité municipales. — Définition du statut des fonctionnaires.

V. — *Réforme judiciaire.*

Diminution du nombre des tribunaux d'arrondissement. — Simplification de la procédure en matière civile, et réduction des frais de justice. — Indépendance de l'instruction judiciaire à l'égard des parquets et des influences politiques ou administratives. — Suppression des délégations données aux juges suppléants pour l'instruction judiciaire.

VI. — *Réforme fiscale.*

Impôt réel et non personnel, frappant les ressources et non les personnes, distinguant entre les revenus selon des cédules dont le taux varierait, par le procédé de la discrimination, de façon à peser plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital. — Egalité devant l'impôt de tous les citoyens, industriels, commerçants et agriculteurs.

VII. — *Réformes sociales.*

Affirmation du principe de la propriété individuelle, sans exception ni restriction autres que celles qui résultent des lois actuellement existantes. — Retraites ouvrières.

— Encouragements à la prévoyance sociale et à la mutualité. — Application de la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, en dehors de toute considération politique. — Législation ouvrière. — Vote définitif et promulgation de la codification des lois ouvrières préparée sous le titre de « Code du travail et de la prévoyance sociale ». Complément méthodique et progressif de cette législation, dans un esprit d'égalité et de justice, et de façon à maintenir l'équilibre des droits : notamment par des lois sur le contrat de travail, le paiement du salaire, la participation aux bénéfices avec élaboration d'un contrat-type, l'hygiène et la sécurité des ateliers, les coalitions et les grèves, les Bourses du travail, la représentation professionnelle, l'assurance contre la maladie et le chômage.

Dispositions propres à faciliter la déconcentration de l'industrie, la défense du petit commerce, la stabilité du petit patronat, la possession et la protection du bien de famille.

POUR LA R. P.

Appel du groupe parlementaire de la réforme électorale.

Citoyens,

Les élections législatives pour lesquelles vous êtes convoqués sont les dernières qui se feront au scrutin d'arrondissement. Saluez ce scrutin, comme on salue les morts ; vous ne le reverrez plus.

Le Gouvernement l'a condamné, par la bouche de M. le Président du Conseil, dans son discours de Périgueux, le 10 octobre 1909 : la Chambre l'a exécuté le 8 novembre, par un vote écrasant : 379 voix contre 142.

La République ne peut demeurer, sans péril, entre une forme de scrutin que le Gouvernement et le Parlement ont tuée et une forme qu'au dernier moment ils n'ont pas su, ou pu, ou voulu faire naître. Puisque, d'un commun accord, on s'en est remis au pays de ce soin, c'est à vous aujourd'hui de décider.

Voulez-vous que la majorité continue d'être tout et les minorités de n'être rien ?

Voulez-vous que, défiant à la fois l'arithmétique et l'équité, de 100 électeurs qui, le même jour, ont exercé le même droit, 51 continuent à faire 100 et 49 à faire zéro?

Ou bien, voulez-vous, au contraire, que tous les citoyens comptent et qu'ils comptent tous également ; que 51 fassent 51, mais que 49 fassent 49; que la majorité garde la majorité, mais que les minorités cessent d'être le néant?

Voulez-vous que le scrutin soit comme un marteau-pilon à broyer les partis vaincus, ou voulez-vous qu'il soit comme une balance à peser aussi exactement que possible le parti le plus fort et les partis plus faibles?

Voulez-vous qu'il soit un instrument d'oppression, ou voulez-vous qu'il soit un instrument de justice?

Voulez-vous libérer le député du préfet et du sous-préfet; le préfet, le sous-préfet et le magistrat même du député; le ministre du député et le député du ministre; voulez-vous briser la chaîne des servitudes réciproques qui les lient?

Prononcez-vous pour la R. P. qui remettrait dans l'État, tous hommes, toutes choses et tous pouvoirs à leur place.

Voulez-vous affranchir les honnêtes gens des compromissions du second tour de scrutin, avec les marchandages, les maquignonnages qu'il entraîne, les coalitions auxquelles il oblige?

Prononcez-vous pour la R. P. qui supprimerait le ballottage.

Voulez-vous porter remède à ce mal de l'abstention qui ronge le régime représentatif, creuse et le vide de toute vérité?

Prononcez-vous pour la R. P. qui ne laisserait aux plus hésitants aucune raison de s'abstenir.

Voulez-vous décourager la pression administrative, la fraude, la corruption sous ses multiples formes, par l'argent et par les faveurs, la corruption privée et la corruption d'Etat?

Prononcez-vous pour la R. P. qui les rendrait presque inutiles, puisque à peu près inefficaces.

Voulez-vous relever des mœurs électorales qui ne sauraient fléchir davantage sans un très grand dommage pour le pays?

Prononcez-vous pour la R. P. qui substituerait à la lutte des personnes la bataille des idées.

Voulez-vous la réforme administrative, la réforme judiciaire et tant d'autres réformes qu'on vous promet toujours et qu'on ne vous donne jamais?

La réforme électorale en est le moyen, elle en est la condition, elle en est la clef.

Le scrutin de liste avec R. P., c'est le scrutin pacificateur, c'est le scrutin libérateur c'est le scrutin réformateur.

Dans cette minute où, une fois en quatre ans, votre souveraineté est réelle,

Électeurs,

Dites le mot, faites le geste nécessaire.

Dites-le et faites-le, à quelque parti que vous apparteniez, pour votre parti, pour tous les partis, et, bien plus encore, pour la République et la France.

Si vous voulez le bien de la France et de la République, veuillez donc aussi et d'abord la réforme électorale par la représentation proportionnelle.

Veuillez-la et imposez-la : la R P. sur tous les programmes!

Le Président :

CHARLES BENOIST,
Membre de l'Institut,
Député de Paris.

Les Vice-Présidents :

Ferdinand Buisson, député de Paris; C. Groussau, député du Nord; Camille Krantz, député des Vosges; Joseph Reinach, député des Basses-Alpes, Edouard Vaillant, député de Paris.

Les Questeurs :

Arthur Groussier, Ad. Messimy, députés de Paris.

Le Trésorier :

Al. Lefas, député d'Ille-et-Villaine.

Les Secrétaires :

Auriol, député de la Hante-Garonne; J. Dansette et G. Delory, députés du Nord; Ch. Leboucq, député de Paris.

1re Circonscription du VIIe arrondissement de PARIS.

M. LEROLLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.167 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la quatrième fois, je me présente à vos suffrages. Abandonner aujourd'hui le poste de combat où votre confiance m'a placé, ce serait déserter.

Ensemble, il faut combattre encore une majorité sans scrupule qui asservit les pouvoirs publics à ses haines sectaires et à la mesquine politique de coterie. Son bilan est bientôt dressé : scandales retentissants, anarchie partout déchaînée, guerre à la religion devenue un système de gouvernement, libertés violées, déficit croissant des budgets, désorganisation de l'armée, ruine de la marine, crise financière, crise religieuse, crise sociale.

Et demain ? Si vous n'y prenez garde, à tout cela viendront s'ajouter la suppression de toute liberté d'enseignement, les aventures financières et pour flatter les exigences du collectivisme l'extension des monopoles d'État.

Ce sont vos droits méconnus, vos intérêts compromis.

Il s'agit de combattre ces projets, de réparer le mal fait, de rendre à notre France la paix intérieure dont elle a besoin.

Paix religieuse par le respect sincère des droits des consciences, la reprise des relations avec le Saint-Siège, et l'abrogation des lois d'exception.

Paix politique par la restauration des vrais principes sociaux et la garantie de nos libertés.

Paix sociale en substituant aux luttes de classe l'union de tous dans le devoir, pour opposer aux utopies révolutionnaires la réalité des réformes utiles, et faire entrer dans les lois et surtout dans les mœurs plus de justice et de fraternité.

Est-il besoin entre nous d'un plus long programme ? Mon passé connu de vous et votre entière confiance m'en dispensent.

Cependant, je tiens à vous dire quelques-uns des points encore où devra porter mon effort :

Maintien de la liberté d'enseignement à tous les degrés et des droits des parents sur l'éducation de leurs enfants.

Réforme administrative qui permet seule les économies nécessaires.

Réforme électorale, notamment par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Rejet de tout impôt sur le revenu ayant un caractère personnel et d'inquisition.

Amélioration de la loi des retraites en réduisant au minimum la capitalisation par l'État et en y étendant les droits de la mutualité.

Statut garantissant les fonctionnaires contre les abus de l'arbitraire et du favoritisme, mais aussi la vie nationale contre le péril des grèves des administrations publiques.

Organisation professionnelle pour mieux assurer les intérêts du commerce, de l'industrie et du travail ; obligation pour le Gouvernement de consulter les représentants des professions sur les projets de loi qui les concernent.

Mes chers Concitoyens,

Votre constante sympathie m'a récompensé de mes efforts dans le passé, elle sera ma force dans l'avenir.

Une fois encore, je vous dis comme en 1906 : affirmez par votre vote que nous restons indissolublement unis dans l'amour de la patrie, dans la fidélité à nos traditions d'honneur, pour assurer ensemble, avec la garantie de nos légitimes intérêts, le respect de nos libertés et de nos croyances.

Paul LEROLLE,

Député sortant.

2e Circonscription du VIIe arrondissement de PARIS.

M. MAURICE SPRONCK.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.574 voix.

Mes chers Concitoyens,

Depuis dix ans, j'ai l'honneur d'être votre élu, et, pour la quatrième fois, je me présente à vos suffrages.

Depuis dix ans mes sentiments n'ont pas changé.

Je reviens donc aujourd'hui devant vous avec pleine confiance. C'est que, vous aussi, je le sais, vous êtes restés fidèlement attachés à notre idéal commun.

Vous aussi, vous voulez une République probe, libérale, patriote.

Vous aussi, vous considérez que le progrès social ne va pas sans le maintien de l'ordre, que l'amélioration du sort de tous est inséparable d'une sage gestion des finances publiques, que la dignité du citoyen exige d'abord le respect absolu de la liberté individuelle, que la sécurité nationale réclame impérieusement une armée forte et une marine puissante.

Or, où en sommes-nous au moment où finit une législature sortie des mares stagnantes qu'a décrites le Président du Conseil actuel, Aristide Briand, usée tout entière à une vaine agitation dans l'incohérence qu'a dénoncée le Président du Conseil d'hier, Clemenceau, et qui n'a abouti qu'à gangrener — comme l'a dit M. le ministre Barthou — les grands corps de l'État ?

Qu'a fait l'oligarchie radicale et radicale-socialiste, maîtresse du pouvoir?

Elle a porté de 9.000 à 15.000 francs l'indemnité parlementaire.

Elle a racheté le réseau de l'Ouest.

Elle a dilapidé les biens ecclésiastiques.

Et puis?... Rien!

Rien que des promesses mensongères, des flots de fallacieuses paroles, une politique d'anarchie et de gaspillage, une série de scandales, dont le dernier et le plus retentissant, celui des liquidateurs, avait été prévu par nous, et aurait été évité, si l'on eut écouté nos avertissements.

Jugez-vous que la mesure soit comble? Pensez-vous que l'expérience soit complète? Êtes-vous décidés à réagir contre de tels abus?

Alors, vous réclamerez inlassablement avec nous :

La réforme électorale, et le scrutin de liste avec représentation proportionnelle;

Une politique de rigoureuses économies, de manière à rétablir l'équilibre de nos budgets et à éviter la banqueroute menaçante ;

Le respect intégral et absolu, — dans les lois et dans les actes de l'autorité administrative, — de la liberté de conscience, de la liberté d'association, de la liberté de l'enseignement outragées par le cléricalisme maçonnique;

L'exercice régulier des cultes, tant par les mesures diplomatiques nécessaires que par la législation intérieure;

L'amélioration économique et sociale du sort des travailleurs, — non par de vaines promesses ou par de dangereux et trompeurs projets législatifs, — mais pratiquement, par l'extensité de la personnalité civile des syndicats professionnels et le développement des associations mutualistes,

Un statut des fonctionnaires qui, plaçant leurs droits sous la sauvegarde de la loi, les mettra à l'abri de l'arbitraire et du favoritisme.

C'est là le programme que, depuis dix ans, j'ai soumis à votre approbation.

C'est celui que vous avez approuvé.

C'est celui que j'ai rigoureusement suivi.

A vous de dire si vous l'approuvez toujours.

MAURICE SPRONCK,

Député sortant.

1re Circonscription du VIIIe arrondissement de PARIS.

M. Denys COCHIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.389 voix.

Messieurs les Électeurs,

Je viens pour la cinquième fois solliciter vos suffrages.

Vous me les avez donnés, à chaque élection, en nombre croissant.

J'en ai conclu que vous étiez contents de mes services; fier de ce témoignage, je ne souhaite pas, je vous assure, d'autre récompense.

Pendant la dernière législature, nous avons fait l'essai du régime de séparation entre l'Église et l'État : mais dans quelles conditions détestables! On pouvait rompre le Concordat sans rompre toute relation avec l'Église, et faire la séparation sans faire la guerre. J'ai demandé, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, la reprise de nos relations avec le Saint-Siège.

La liquidation des congrégations conduit le Gouvernement à liquider aussi les liquidateurs. Cette conséquence n'a rien de surprenant. J'ai résumé à ce sujet mon opinion en ces mots : Au nom de quels principes reprocherez-vous à ces gens de s'être emparé du bien d'autrui?

La liberté d'enseignement a failli subir de nouvelles atteintes. Trois personnes étant mises en cause, l'instituteur libre, l'instituteur officiel et le père de famille, M. le Ministre de l'Instruction publique avait proposé trois lois, un contre le père de famille, une contre l'instituteur libre, une pour soustraire au droit commun l'instituteur officiel. J'ai été à la tribune l'un des adversaires de ces lois.

Nos braves troupes, au Maroc, ont montré que la valeur française était toujours la même. Notre effort et nos dépenses, si la politique avait été plus résolue, auraient obtenu des résultats plus rapides et plus complets.

Nous avons discuté des questions de finances. Le progrès de l'impôt devient effrayant. Quatre cent millions d'impôts nouveaux seront demandés aussitôt après les élections : deux cents pour parer au déficit actuel, cent cinquante au moins pour les retraites, cinquante pour le programme naval. Nous approcherons du cinquième milliard.

Comment porter cette charge ? Nos adversaires recourent à une fiscalité personnelle et progressive, avec des inquisitions sur le revenu, avec des confiscations du quart et en certains cas extrêmes du tiers des successions. Tout paraît licite quand on a prononcé ce mot : Fortune acquise. Est-elle donc forcément mal acquise, et ne serait-il plus permis de l'acquérir et de la laisser à ses enfants ? Si cette opinion s'accréditait, le caractère propre à notre pays, pays de travail et d'économie, serait bouleversé.

Mais la fortune acquise n'est pas seule frappée. Les charges qui pèsent sur le commerce augmentent sans cesse, en même temps que les difficultés de toute sorte. Ces intérêts vitaux doivent être défendus avec vigueur, par vos représentants.

Ils n'en sont pas moins prêts à étudier les vraies réformes sociales. Qui donc refuserait les secours dus à la vieillesse, à la maladie, au chômage, aux charges de famille, et les plus larges encouragements à la mutualité? Ce que nous repoussons, c'est l'ingérence de l'État dans nos affaires de conscience ou d'intérêt : car ce qu'on appelle le droit sacré de la collectivité n'est jamais au fond que la tyrannie d'une majorité. Ouvriers ou patrons, occupés d'industrie ou d'agriculture, ou bien d'art et de science, nous nous sentons des hommes libres et non les molécules d'un bloc social. Nous demandons à l'Etat l'ordre chez nous, la dignité devant l'étranger. Nous ne lui demandons pas du tout de s'instituer obligatoirement notre banquier, notre assureur, notre fournisseur d'alcool ou d'autres produits, notre arbitre forcé en cas de grèves, notre comptable pour l'estimation des revenus, et enfin notre professeur de morale et de philosophie. Qu'il nous assure la liberté et la paix et nous laisse agir. Nous nous chargerons du reste.

Telles sont, Messieurs les Électeurs, les idées conservatrices et libérales que j'ai défendues toute ma vie et que je défendrai encore si vous voulez bien, le 24 avril, me continuer l'honneur d'être votre représentant.

Denys COCHIN,

Député sortant.

2e Circonscription du VIIIe Arrondissement de PARIS.

M. MAURICE-BINDER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 3.326 voix.

Mes chers Concitoyens,

Quand au début d'une campagne électorale un homme politique a le bien rare privilège de pouvoir évoquer comme moi — et ce sera l'orgueil de toute ma vie — les éclatants témoignages de confiance que vous n'avez cessé de me prodiguer, en me conférant depuis 1884, et par huit élections successives, l'honneur de vous représenter tour à tour à l'Hôtel de Ville et à la Chambre des Députés, j'imagine que les liens de mutuelle estime et de réciproque affection qui nous unissent les uns aux autres me dispensent d'un bien long programme.

Estimant comme vous que le premier souci d'un Gouvernement doit être d'assurer à tous : le droit à la justice, le respect des croyances et, à la place des gaspillages actuels, une sage et prudente administration de la fortune publique, vous comprendrez aisément que devant le mépris systématique de ces garanties essentielles je me sois énergiquement refusé de participer à la course aux impôts nouveaux, à la ruine du petit commerce et à la politique spoliatrice et tyrannique d'une majorité sectaire et franc-maçonne dont les agissements devaient fatalement nous conduire aux lamentables scandales de ces derniers jours.

En votre nom, au contraire, j'ai soutenu de ma parole et de mes votes toutes les mesures qui m'ont apparu comme propres à consacrer à l'intérieur et à l'extérieur le prestige sacré de notre cher pays, à protéger, quelles qu'elles fussent, les convictions religieuses de chacun d'entre nous et à améliorer le sort des travailleurs et des serviteurs de tout ordre.

Pour les gens de maison, en particulier, je continue à penser qu'ils doivent bénéficier au plus tôt de la législation sur les accidents, et en votant la loi des retraites, sous la réserve des améliorations qu'elle comporte, j'ai tenu à affirmer hautement ma constante sollicitude pour tous les travailleurs qui, arrivés au soir de la vie après une longue existence de labeur, ont bien le droit, ce me semble, de demander ici-bas, sous la menace inexorable de l'âge et des infirmités, une petite part de bien-être matériel, de réconfort moral et de justice sociale.

Sûr et conscient d'avoir ainsi répondu à vos vœux les plus chers, j'attends en toute sûreté le jugement que vous êtes appelés le 24 avril à porter sur mon compte.

Inébranlablement attachés à ces traditions d'honneur que, sans interruption depuis quarante ans, vous avez successivement donné à mon père puis à moi la noble mission de perpétuer ici, vous n'êtes pas hommes, personne ne l'ignore, à vous déjuger aujourd'hui, à renier votre passé ou à rougir de vos affections.

Et une fois de plus, avec cet entrain et ce courage qui caractérisent si bien la fière population du 8e, vous voudrez être les premiers, mes chers concitoyens, à faire flotter à la tête de Paris le drapeau de la France patriote, libérale et honnête, et à proclamer en même temps, par le nombre imposant de vos suffrages, l'expression de confiance absolue que sollicite de vous

Votre élu depuis 26 ans !

Votre ami de toujours,

MAURICE-BINDER,

Député sortant,
Candidat d'alliance patriotique et libérale.

1re Circonscription du IXe arrondissement de PARIS.

M. Georges BERRY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.583 voix.

Mes chers Concitoyens,

Convaincu d'avoir fidèlement accompli la mission que vous m'aviez confiée, et sûr de n'avoir, en aucune occasion, manqué à mon devoir, je viens pour la cinquième fois vous demander le renouvellement de mon mandat. Si vous jugez utile de me renvoyer à la Chambre des Députés, je chercherai, comme par le passé, à soutenir énergiquement vos droits et vos libertés.

Partisan résolu de la liberté de conscience et de la liberté d'enseignement, je les défendrai contre leurs adversaires.

Ayant à cœur d'éviter aux contribuables parisiens un supplément de taxes qu'ils ne pourraient plus supporter, je combattrai tout impôt nouveau, refusant mon vote à tout emprunt avoué ou déguisé ; et bien que favorable à une législature revisant les patentes et les trois autres contributions directes, je me montrerai demain comme hier, l'adversaire implacable du projet d'impôt sur le revenu dont est saisi le Sénat et qui aurait pour résultat de jeter pieds et poings liés les commerçants et industriels entre les mains du fisc.

Suivant le même ordre d'idées, et afin d'arrêter la France sur la pente fatale où on l'a engagée et qui la conduirait certainement à la faillite, je déclarerai la guerre à tous les monopoles, en déployant une énergie égale à celle avec laquelle je me suis opposé au rachat du chemin de fer de l'Ouest, opération si désastreuse pour les finances de l'État.

Passant maintenant à la nécessité d'assurer à notre pays une protection sociale qui lui manque, je continuerai à exiger le maintien de la peine de mort et à réclamer des mesures destinées à apporter un terme à cette criminalité qui nous envahit de toutes parts et qui a sévi jusque dans nos casernes lesquelles j'ai réussi cependant à mettre à l'abri d'une effrayante contamination en obtenant le vote d'une loi qui délivre du contact des apaches et des repris de justice, au milieu desquels on les forçait de vivre, les fils de nos paysans, de nos ouvriers, de nos propriétaires, de nos négociants appelés à l'honneur de servir la patrie.

Enfin, mes chers concitoyens, si je retourne, grâce à vos suffrages, au Palais-Bourbon :

Je reprendrai mon rôle de défenseur vigilant du commerce et de l'industrie, exigeant une revision de la loi du repos hebdomaire, revision dont j'ait fai voter le principe ;

Je défendrai de nouveau les intérêts des contribuables ;

J'attaquerai de tout mon pouvoir les propositions capables d'affaiblir notre patriotisme et de désorganiser notre armée ;

Je recommencerai à joindre mes efforts à ceux des hommes qui essaient de relever le niveau intellectuel des Chambres, et de moraliser le suffrage unviersel, en reprenant avec eux la campagne entreprise en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle que j'ai déjà voté une première fois.

Vive la France ! Vive la République libérale et honnête !

Georges BERRY,
député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription du IXe Arrondissement de PARIS

M. Paul ESCUDIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.590 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez tous lu ma profession de foi ; je me suis fait un devoir de vous l'adresser personnellement. Désireux qu'il n'y ait aucune équivoque sur les idées que j'entends défendre au Parlement, je viens vous exposer les principaux points de mon programme politique, social et économique.

Réforme électorale par l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; réduction du nombre des députés et sénateurs et feuille de présence obligatoire.

Répression sévère de la corruption électorale et protection de la sincérité du vote.

Suppression de l'initiative parlementaire pour l'augmentation des dépenses, de façon à arrêter la progression continue du budget et à empêcher la surenchère.

Consultation de toutes les organisations professionnelles : industriels, commerçants, employés, ouvriers, pour l'établissement des lois qui les touchent dans leur personne ou dans leurs intérêts corporatifs.

Décentralisation et simplification des rouages administratifs pour rendre les services publics moins coûteux et plus rapides.

Diminution des gros traitements et du nombre de fonctionnaires par voie d'extinction. Statuts des fonctionnaires de tous grades et de toutes catégories, fixant leurs droits et leurs devoirs et excluant tout favoritisme.

Défense et garantie de la liberté individuelle.

Diminution des frais de justice et simplification de la procédure ; garantie formelle et cautionnement exigé pour la nomination des liquidateurs.

Création à Paris de nouvelles Chambres civiles et criminelles permettant à la Justice de rendre plus promptement ses arrêts ; indépendance et responsabilité de la magistrature, réforme et simplification des tribunaux de commerce.

Organisation, sous le contrôle des syndicats intéressés, des Écoles professionnelles et d'apprentissage ; encouragement aux cours commerciaux et à l'enseignement des langues vivantes ; envoi de jeunes gens à l'étranger pour favoriser aussi bien notre commerce d'exportation que le commerce intérieur.

Finances :

Réforme de l'impôt pour le rendre équitable et proportionnel aux facultés réelles des contribuables, mais sans inquisition ni vexation, et à l'exclusion du projet actuel d'impôt sur le revenu qui grèverait annuellement les Parisiens de trente millions de charges nouvelles, suppression de l'octroi avec participation financière de l'Etat.

Commerce :

Défense du petit commerce, revision de la loi des patentes, suppression de la licence, suppression du privilège des bouilleurs de cru, que j'ai fait sanctionner par un vote unanime du Conseil général de la Seine dès 1895 ; rejet des monopoles d'Etat ; revision de la loi sur les faillis pour faciliter les accords entre créanciers et débiteurs ; création d'institutions de crédit en faveur des petits commerçants.

Revision et application de la loi sur le repos hebdomadaire sur des bases sauvegardant les intérêts des employeurs et des employés.

Amélioration de la situation des ouvriers, des employés, des gens de maison, protection de la main-d'œuvre française.

Défense de la propriété individuelle ; protection des espaces libres indispensables à l'hygiène et la santé publique ; désaffectation des fortifications et annexion de la zone militaire : maintien de la plus grande partie des terrains en espaces libres avec parcs et terrains de jeux.

Protection et extension des droits de la femme.

Républicain sincère et convaincu, je proteste contre la prétention d'une minorité tapageuse qui veut confisquer la République à son profit. Je veux l'union de tous les Français dans la République large et tolérante.

Je veux la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement et la liberté de la famille, je soutiendrai la liberté du commerce et la liberté du travail.

Mutualiste convaincu, j'encouragerai toutes les institutions de mutualité, de prévoyance et de solidarité sociales, estimant que la collaboration des sociétés mutualistes est nécessaire à l'établissement des retraites ouvrières.

A l'extérieur, je suis partisan d'une politique pacifique mais vigilante et consciente de la dignité nationale appuyée sur une armée et une marine fortes et respectées.

Mon programme se résume en trois mots : République, Patrie, Liberté, vous l'avez approuvé depuis de longues années.

Je fais appel à l'union de tous pour le faire triompher le 24 avril prochain.

Vive la France ! Vive Paris !

Vive la République !

Paul ESCUDIER,

Conseiller municipal de Paris,
Conseiller général de la Seine,
Ancien Président du Conseil municipal.

1re Circonscription du Xe Arrondissement de PARIS.

M. GROUSSIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.724 voix.

Citoyens,

Le parti socialiste se présente devant les électeurs avec un programme logique et complet de réformes politiques et sociales.

Ce programme a été dénaturé, défiguré mensongèrement par nos adversaires. La meilleure réponse que nous puissions leur faire, c'est de le soumettre à votre jugement.

Réforme électorale.

Article 1. — Établissement de la représentation proportionnelle.

Art. 2. — Mesures assurant le secret du vote et le libre exercice du droit de suffrage. — Répression sévère des actes de corruption électorale. — Réglementation des incompatibilités parlementaires.

Art. 3. — Acheminement vers la législation directe du peuple par la convocation des électeurs pour être consultés sur les lois à modifier, à proposer ou à supprimer : ce qu'on appelle le referendum.

Dispositions générales.

Art. 4. — Égalité civile et politique de tous les membres du corps social.

Art. 5. — Responsabilité effective et pécuniaire, s'il y a lieu, des ministres.

Art. 6. — Remplacement de la magistrature par des jurys élus et des conseils d'arbitrage rémunérés. — Gratuité de la justice. — Abolition de la vénalité des offices ministériels.

Art. 7. — Remplacement des auxiliaires de justice : liquidateurs, curateurs, syndics de faillite, séquestres, par des administrateurs responsables de leur gestion et soumis au contrôle sévère de l'administration des finances.

Art. 8. — Suppression des conseils de guerre. — Organisation des milices régionales et nationales pour amener la suppression des armées permanentes.

Art. 9. — Développement des traités de commerce, des accords de travail et des conventions d'arbitrage entre les nations.

Enseignement.

Art. 10. — Instruction générale, scientifique et professionnelle garantie à tous les enfants, leur entretien étant à la charge de la Société représentée par la commune et par l'État.

Art. 11. — Défense de l'école laïque.

Partie économique.

Législation du travail.

Art. 12. — Établissement d'un code du travail.

Art. 13. — Interdiction d'employer des enfants au-dessous de quatorze ans. — Limitation de la durée du travail des enfants de quatorze à dix-huit ans, à la moitié de la journée légale du travail, le reste du temps devant être consacré au perfectionnement de leur enseignement professionnel.

Art. 14. — Limitation de la journée légale des adultes à huit heures.

Art. 15. — Interdiction de tout travail de nuit pour les enfants de moins de dix-huit ans et les femmes. — Interdiction de faire travailler les femmes pendant la période d'accouchement ; allocation de maternité.

Art. 16. — Interdiction du travail dans les refuges, orphelinats, ouvroirs, etc. — Réorganisation du travail dans les prisons qui ne devra pas concurrencer le travail privé.

Art. 17. — Interdiction du marchandage.

Art. 18. — Fixation d'un minimum légal des salaires d'après les frais locaux de l'existence, déterminés annuellement sur l'avis des délégués ouvriers et employés et des syndicats.

Art. 19. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 20. — Interdiction légale aux employeurs d'occuper des travailleurs étrangers à un salaire inférieur à celui des travailleurs français.

Art. 21. — Interdiction des amendes et de toute retenue sur les salaires et appointements. — Garantie des cautionnements des employés et ouvriers.

Art. 22. — Intervention directe des travailleurs dans tous les règlements d'usines, ateliers, magasins ou bureaux.

Art. 23. — Inspection du travail confié à des délégués ouvriers et employés élus chargés d'assurer l'exécution de la législation du travail.

Art. 24. — Revision de la législation prud'homale pour assurer plus de garanties aux travailleurs. — Amélioration et application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Art. 25. — Extension à toutes les catégories de travailleurs : ouvriers et employés de l'industrie, des mines, des transports, du commerce, de l'agriculture, des communes et de l'État, de toute la législation du travail, notamment les dispositions concernant : les conditions du travail, la prud'homie, les accidents du travail, le droit syndical, etc.

Solidarité et assurances sociales.

Art. 26. — Mise à la charge de la société de tous ceux que l'âge, les infirmités ou la maladie ont rendus incapables de subvenir aux besoins de leur existence.

Art. 27. — Amélioration de la loi sur les accidents du travail. — Simplification de la procédure. — Assimilation des maladies professionnelles aux accidents du travail.

Art. 28. — Amélioration de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. — Abaissement de l'âge de la retraite. — Augmentation de la pension par une allocation plus élevée de l'État.

Art. 29. — Développement ou établissement des assurances sociales contre le chômage, la maladie, l'invalidité, le décès du chef de famille, etc.

Art. 30. — Amélioration de la loi sur l'assistance aux vieillards, aux invalides et aux incurables. — Allocations aux familles nombreuses.

Art. 31. — Gestion directe et exclusive par les ouvriers et employés des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, d'assurance.

Législation fiscale.

Art. 32. — Abolition des impôts dont la perception pèse principalement sur la classe laborieuse. — Établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu avec dégrèvement à la base.

Art. 33. — Taxation des plus-values.

Art. 34. — Abolition de l'hérédité en ligne collatérale.

Art. 35. — Réorganisation des entreprises et exploitations de l'État qui devront être exploitées industriellement. — Participation du personnel à la direction des services publics par des délégués élus.

Art. 36. — Interdiction absolue d'aliéner le domaine public. — Reprise par la nation des propriétés publiques concédées à des particuliers : banques, chemins de fer, mines, etc.

Décentralisation administrative. — Autonomie communale. — Question des loyers : construction d'habitation à bon marché, hygiène du logement, suppression des octrois, régularité dans l'exécution des grands travaux communaux ou d'État pour atténuer les crises économiques et diminuer le chômage.

Le parti socialiste vous soumet ce programme où tout est possible, où tout est pratique, où tout a pour objet l'amélioration du sort de ceux qui font, par leur travail, la prospérité et la véritable grandeur de la nation.

Il vous appartient de le faire triompher en votant pour le Citoyen

A. GROUSSIER,

Député sortant.

2e circonscription du Xe Arrondissement de PARIS

M. H. TOURNADE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.127 voix.

Chers concitoyens,

Depuis 1902, les républicains épris de liberté et de justice, les démocrates partisans des réformes sérieuses et durables, les bon Français adversaires résolus du sectarisme, de l'antipatriotisme et de l'anarchie, ont toujours triomphé dans les élections législatives de notre circonscription.

Elu pour défendre au Parlement leurs idées et leurs justes revendications, j'ai conscience d'avoir rempli mon mandat avec énergie, honnêteté et assiduité. Intimement convaincu que leurs sentiments à mon égard sont restés les mêmes et que je possède toujours leur entière confiance, je sollicite à nouveau leurs libres suffrages.

Citoyens,

Profondément attaché aux institutions républicaines, je veux une République où la liberté ne soit pas l'apanage de quelques-uns, mais la propriété de tous ; où l'égalité de tous les citoyens devant la loi devienne une réalité.

Que nous a donné la majorité radicale-socialiste qui détient le pouvoir sans conteste depuis huit années?

Les différents ministères, prisonniers d'une majorité servile, mais avide de places et des faveurs pour ses amis, ont accusé tout ce qui leur était demandé pour conserver leur portefeuille.

La corruption politique s'est étalée au grand jour, cyniquement. Les députés ministériels n'ont plus défendu des idées ou des principes, mais seulement leur intérêt personnel ; ils ont gouverné au lieu de légiférer.

Par la surenchère ils ont excité les appétits, poussé les travailleurs lassés aux grèves meurtrières, aggravé le déficit et augmenté constamment les impôts.

Des réformes promises, que reste-t-il?

Le repos hebdomadaire, juste en soi, mais mal appliqué, a causé au commerce le plus grave préjudice, le gouvernement refusant, malgré ses engagements, de remanier la loi.

Les retraites ouvrières restent à l'état de promesse, faute de ressources nécessaires à leur application.

Le projet d'impôt sur le revenu, si mal élaboré par la Chambre, s'il était ratifié par le Sénat, frapperait surtout les petits et les moyens contribuables au lieu de les dégrever.

Des économies? La majorité n'en a su faire aucune. Nos budgets annuels ont subi des augmentations constantes et déraisonnables.

Le droit des pères de famille, base première de tout état social, est amoindri et même contesté ; l'antimilitarisme est presque officiellement toléré ; l'armée elle-même, sauvegarde suprême de la nation, n'est pas exempte des atteintes de la politique.

Au mépris de la *Déclaration des Drois de l'homme et du citoyen*, nos politiciens sectaires inquiètent la conscience des citoyens et dupent les travailleurs par des promesses qu'ils n'ont ni l'intention ni le pouvoir de tenir.

Électeurs,

Voilà le résultat de huit années de tyrannie radicale-socialiste, de politique sectaire et d'incohérence.

Voilà ce que le personnel gouvernemental, dans son omnipotence et par son accaparement absolu du pouvoir, a fait d'une France foncièrement républicaine, éprise de Liberté, d'Egalité et de Fraternité.

Il est temps de réagir.

L'union des républicains sincères, des véritables démocrates, s'impose donc plus que amais dans cette circonscription pour barrer la route aux sectaires, ennemis de la liberté, qui tentent un nouvel assaut contre nous.

Citoyens,

Ma confiance dans la victoire au premier tour de scrutin reste inébranlable. Par votre discipline et votre volonté, vous infligerez le 24 avril prochain une défaite complète et définitive à nos adversaires. Vous aurez ainsi, une fois de plus, fait triompher dans notre circonscription la vraie République démocratique et la Liberté.

Electeurs,

Je viens de me faire connaître à vous, voici maintenant le résumé du programme que je soumets à votre verdict :

Programme politique

Revision de la Constitution, mais en maintenant la forme républicaine. — Réforme électorale par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Le vote obligatoire. —

Réforme administrative. — Lutte contre le collectivisme. — Respect de la liberté de conscience. — Franchises municipales pour Paris.

Programme financier

Pas d'impôts nouveaux mais des économies.— Réduction du nombre des fonctionnaires, notamment les sous-préfets et les trésoriers-payeurs généraux. — Réduction des gros traitements. — Suppression du cumul des fonctions publiques. — Rejet du projet actuel d'impôt sur le revenu comme vexatoire et inquisitorial.

Commerce et industrie

Rejet des projets de rachat par l'Etat des Compagnies de chemins de fer, des mines, Compagnies d'assurances, etc...— Opposition au monopole de l'alcool par l'Etat. — Nécessité des traités de commerce. — Protection du petit commerce. — Revision nouvelle de la loi des patentes. — Participation aux bénéfices pour ramener la paix entre l'employeur et l'employé et réduire les grèves. — Ecoles d'apprentissage. — Droit de propriété reconnu aux Syndicats. — Revision de la loi du repos hebdomadaire. — Suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Défense nationale

Lutte contre les insulteurs de la Patrie, de l'armée et du Drapeau. — Revision du code de justice militaire ; son adoucissement, mais maintien des conseils de guerre.

Lois sociales

Encouragement effectif aux œuvres de mutualité. — Retraites pour la vieillesse. — Nécessité d'un statut des fonctionnaires délimitant leurs droits et leurs devoirs. — Défense de la propriété.

Enseignement

Liberté de l'enseignement n'excluant pas le contrôle de l'Etat.

Telles sont, mes chers concitoyens, les bases sur lesquelles nous ferons certainement triompher ensemble aux élections prochaines la cause de la Liberté, de la Patrie et d'une République meilleure.

Tous aux urnes ! Pas d'abstentions !

Vive la France ! Vive la République démocratique ! Vive la Liberté !

Votre dévoué concitoyen,

H. TOURNADE,

Industriel, chevalier de la Légion d'honneur,
Député sortant.

1re Circonscription du XIe arrondissement de PARIS.

M. Henri PATÉ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 4.565 voix.

Article premier.

§ 1er. — La Patrie et la République intangibles et placées au-dessus de toute discussion. — La France grande, digne, forte et pacifique, mais respectée.

§ 2. — Opposition ardente à la démagogie et aux utopies communistes ou collectivistes.

§ 3. — Poursuite des réformes et des réalisations sages, positives et sincères.

§ 4. — Dévouement à la cause des petits et des humbles, de tous ceux qui travaillent et qui peinent.

§ 5. — Respect absolu de la liberté de conscience pour tous les citoyens. — Opposition à toutes les intolérances et à tous les fanatismes, d'où qu'ils viennent.

§ 6. — Revision de la Constitution dans un sens plus démocratique.

§ 7. — Réforme électorale : représentation proportionnelle et scrutin de liste.

§ 8. — Adoption et mise en pratique de la loi assurant le secret du vote et la sincérité des opérations électorales.

§ 9. — Suppression pour les députés et les sénateurs du vote par procuration. — Diminution du nombre des députés et des sénateurs.

§ 10. — Opposition complète à tous les monopoles.

Art. 2.

§ 1er. — Décentralisation administrative. — Réduction du nombre des fonctionnaires par voie d'extinction. — Suppression de trésoreries générales, des sous-préfectures et des sinécures. — Diminution des gros traitements, augmentation des petits.

§ 2. — Suppression du favoritisme dans les administrations et les attributions d'emploi. — Dévouement absolu des fonctionnaires aux institutions républicaines et aux intérêts généraux du pays.

Art. 3.

§ 1er. — L'armée nationale placée au-dessus de toute idée et de toute action politiques, ayant pour seule mission la défense sacrée de la patrie et de nos institutions républicaines.

§ 2. — Répression des menées anti-militaristes et des appels à la désertion.

§ 3. — Réforme des conseils de guerre et du Code de justice militaire.

§ 4. — Maintien et mise en valeur mieux raisonnée et plus large de notre domaine colonial.

§ 5. — Extension de nos relations commerciales extérieures.

Art. 4.

§ 1er. — Réforme judiciaire. — Le jury correctionnel.

§ 2. — Suppression des officiers ministériels, des syndics de faillite et liquidateurs judiciaires, remplacés par des agents subordonnés aux tribunaux.

§ 3. — Diminution des frais de justice.

§ 4. — Réforme des codes dans le sens de l'égalité, de la gratuité, de la simplification, de la justice et de la pitié sociales.

§ 5. — Responsabilité des magistrats instructeurs.

Art. 5.

§ 1er. — Refonte complète de notre système fiscal.

§ 2. — Impôt proportionnel et progressif sur les revenus en repoussant toutes mesures iniques et vexatoires.

§ 3. — Diminution des impôts qui frappent trop lourdement les petits, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

§ 4. — Réformes des droits de successions ou de donations entre vifs, reposant sur la progression, le degré de parenté et le chiffre des fortunes. — Maintien de la liberté de tester.

§ 5. — Défense des intérêts nationaux contre les trusts de toute nature.

§ 6. — Mise à l'étude des mesures les plus énergiques à prendre contre le capital, agioteur.

Art. 6.

§ 1er. — Reconnaissance et protection absolues des droits réciproques des patrons et des ouvriers.

§ 2. — Droit d'association pour les fonctionnaires investis d'une parcelle de pouvoir public.

§ 3. — Droit syndical à tous les salariés, ouvriers et employés sans distinction, sauf pour les fonctionnaires de l'État, du département et de la commune.

4. — Exclusion de toute politique dans les syndicats professionnels.

§ 5. — Droit de propriété sans restriction pour les syndicats et unions de syndicats de même profession. — Suppression des confédérations, étant donné qu'un syndicat étranger à une profession ne peut en connaître les véritables besoins et les justes revendications.

§ 6. — Encouragement à l'enseignement professionnel par l'organisation sérieuse, morale et pratique de l'apprentissage.

§ 7. — Réglementation du travail. — Fixation des heures de travail. — Remaniement de la loi sur le repos hebdomadaire, en tenant compte des besoins ou des exigences du commerce et de l'industrie, après entente préalable entre les intéressés, patrons, employés et ouvriers, de façon à ne pas entraver, notamment pour Paris, les industries saisonnières et le commerce d'exportation.

§ 8. — Rapports fréquents entre les délégations syndicales mixtes, patronales et ouvrières, ayant pour objet l'examen et la solution des intérêts professionnels dans le but d'éviter tout conflit sérieux entre ouvriers et patrons. — Obligation du contrat de travail entre les employés, ouvriers et patrons du commerce et de l'industrie.

§ 9. — Insertion des conditions du contrat de travail aux cahiers des charges des entreprises effectuées pour le compte de l'État, des départements et des communes. — Déchéance des adjudicataires, en cas d'inobservation de ces conditions ou tarifs.

§ 10. — Protection efficace du travail national contre l'envahissement de la main-d'œuvre étrangère.

§ 11. — Encouragement et aide au petit commerce et à la petite industrie qui sont pour Paris une source féconde de prospérité.

Art. 7.

§ 1er — Réforme de la loi sur les sociétés de secours mutuels.

§ 2. — Développement des œuvres de mutualité et de prévoyance sociales.

§ 3. — Amélioration du sort de la femme et de l'enfant.

§ 4. — Remaniement de la loi sur les retraites ouvrières : abaissement de la limite d'âge et augmentation du taux des allocations. — En attendant le temps nécessaire au fonctionnement complet de cette loi, descendre de soixante-dix à soixante ans la limite d'âge pour l'allocation de 30 francs par mois prévue par la loi d'assistance aux vieillards.

§ 5. — Construction d'immeubles pour loyers à bon marché édifiés sur des terrains appartenant aux communes et à l'État.

Art. 8.

§ 1er. — Institution du crédit populaire pour aider au développement du petit commerce et de la petite industrie.

§ 2. — Réduction des tarifs de chemins de fer pour le transport des marchandises.

§ 3. — Amélioration des canaux. — Défense de Paris contre les inondations. — Paris port de mer.

2e Circonscription du XIe arrondissement de PARIS.

M. LAVAUD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.284 voix.

Citoyens,

La Chambre issue du scrutin de 1906, qui avait laissé entrevoir quelques espérances, s'en va honteuse devançant l'époque de son renouvellement!

Ici, dans cette circonscription, nous lui avions fait crédit d'une législature. Les promesses du parti radical étaient si belles que nous en espérions quelques réalisations.

Certes, nous n'avons aucune haine contre les hommes! Mais ce sont les principes bourgeois qu'ils défendent que nous dénonçons, et nous savons fort bien qu'ils ne peuvent toucher à l'édifice social actuel, sans l'ébranler dans ses fondements; eux-mêmes ne l'ignorent point, et c'est pour cette raison que toute réforme qui, sous la poussée socialiste, après des efforts inouïs a pu voir le jour, a été tellement triturée dans ses textes, qu'elle est devenue nulle, inapplicable et sans effet!

Nous aurions voulu voir les radicaux, maîtres du pouvoir depuis plusieurs années, appliquer le programme de 1869 que vous connaissez tous?

Ce programme marquait un progrès sensible; on y sentait, dans les idées émises, un désir, une bonne volonté de réalisation ; c'était, pour nous, l'étape préparant l'éducation des masses ainsi mieux disposées à s'assimiler et comprendre les règles d'une société nouvelle.

A chaque loi ouvrière, nous leur avons apporté notre concours, mais nous avons été bien vite désillusionnés lorsque les discussions en ont commencé, et nous nous sommes rendu compte que leurs brillants programmes n'étaient que des réclames électorales qu'ils se promettaient bien de ne pas tenir!

Cette Chambre sans volonté, sans moralité, dont les membres aveulis par les jouissances égoïstes, sont préoccupés surtout de procurer à leurs agents électoraux des places, des rubans, des sinécures; cette Chambre, disons-nous, s'effondre sous le poids des odieux scandales qu'elle a soulevés!

A peine la période électorale est-elle ouverte que la curée recommence! C'est la course folle au mandat électif! C'est l'orgie des affiches, leur seul moyen de propagande, et la lutte promet d'être haineuse, mauvaise, pleine de calomnies et d'injures surtout entre eux si divisés : « Mare stagnante!... parti effiloché! » — leur criait, il y a quelques jours, le chef du Gouvernement.

Parti sans volonté, sans discipline, sans direction! Fantôme de parti échappant à toute responsabilité et se livrant à tous les débordements des passions humaines!

Nous les laisserons donc s'entre-déchirer.

Le parti socialiste qui grandit chaque jour, puise sa force dans sa haute moralité; il dresse avec fierté son drapeau largement déployé, et fait connaître à tous, sans aucune restriction, toute l'étendue de son programme.

Courage, citoyen! L'idée pénètre les consciences! L'idée est en marche! Chaque pas nous rapproche du but!

L'action internationale du parti socialiste rénovera le monde et créera une vie meilleure pour tous ceux qui travaillent!

Venez à nous vous tous qui ne trouvez dans le dur labeur quotidien aucun espoir, aucun repos!

Dressez-vous contre tous ceux qui vous ont si longtemps trompés et qui par leur origine, sont impuissants à satisfaire les légitimes aspirations de la classe ouvrière et de la démocratie.

La 11e section du parti socialiste vous présente le citoyen

J.-B. LAVAUD,

Peintre sur porcelaine.

PROGRAMME DE RÉFORMES IMMÉDIATES

1° *Partie politique et administrative.*

Suffrage universel direct. Suppression du Sénat et de la présidence de la République.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections.

Mesures législatives pour assurer la liberté et le secret du vote.

Revision de la Constitution.

Autonomie administrative des départements et des communes, avec responsabilité civile des administrateurs et sous la seule réserve des lois républicaines.

Referendum pour l'établissement d'impôts nouveaux.

Mise en œuvre de l'organisation administrative régionale.

Suppression des préfets et sous-préfets.

2° *Refonte générale du système d'impôts.*

Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité.

Taxation des loyers par une Commission municipale.

Suppression des quatre contributions directes.

Impôt global, progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 5.000 francs.

Impôt sur les successions.

Monopole d'État : banques, assurances, alcool, transports, mines, etc.

3° *Organisation de la justice.*

Élection des juges et du jury par le peuple.

Gratuité absolue de la justice.

Extension à toutes les juridictions.

Substitution d'un système d'amendement au caractère coercitif des pénalités actuelles.

4° *L'instruction accessible à tous.*

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

Pour l'enseignement secondaire et supérieur, mise à la charge de la collectivité ceux des enfants qui après examen seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études.

5° *Protection et réglementation légales du travail.*

Limitation de la journée de travail à huit heures.

Suppression du travail de nuit.

Intervention des ouvriers dans les règlements intérieurs des ateliers.

Création d'inspecteurs du travail, ouvriers élus par les syndicats ouvriers.

Repos légal avec salaire des femmes avant et après l'accouchement.

6° *Assurance sociale.*

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs contre les risques de maladies, d'accidents, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

Constitution des fonds d'assurance sans prélèvement sur les salaires.

Participation des travailleurs au contrôle et fonctionnement du service d'assurance.

7° *Extension du domaine et des services publics.*

Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la houille blanche, des assurances, de l'alcool, etc.

Organisation d'un service public de placement pour les travailleurs, avec le concours des Bourses du travail et des organisations ouvrières.

Suppression des bureaux privés.

Service communal et national d'hygiène.

Administration démocratique des services publics nationaux et communaux, avec participation des organisations professionnelles à leur fonctionnement et à leur contrôle.

Droit de se syndiquer reconnu à tous les salariés de tous les services publics.

8° *Adaptation de l'organisme militaire.*

Suppression des armées permanentes.

Création de milices populaires.

Suppression des conseils de guerre.

Refonte du Code pénal militaire.

Renonciation à toute guerre offensive et aux expéditions militaires coloniales.

Politique de paix par le fonctionnement régulier du tribunal international d'arbitrage.

3e Circonscription du XIe arrondissement de PARIS.

M. LAUCHE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.652 voix.

Citoyens,

La Chambre issue du scrutin de 1906, qui avait laissé entrevoir quelques espérances, s'en va honteuse devançant l'époque de son renouvellement !

Ici, dans cette circonscription, nous lui avions fait crédit d'une législature, en demandant à son représentant quelques garanties qu'il s'était engagé à respecter?...

Certes, nous n'avons aucune haine contre les hommes ! Mais ce sont les principes bourgeois qu'ils défendent que nous dénonçons, et nous savons fort bien qu'ils ne peuvent toucher à l'édifice social actuel, sans l'ébranler dans ses fondements ; eux-mêmes ne l'ignorent point, et c'est pour cette raison que toute réforme qui, sous la poussée socialiste, après des efforts inouïs a pu voir le jour, a été tellement triturée dans ses textes, qu'elle est devenue nulle, inapplicable, et sans effet !

Nous aurions voulu voir les radicaux, maîtres du pouvoir depuis plusieurs années, appliquer le programme de 1869 que vous connaissez tous ?

Ce programme marquait un progrès sensible ; on y sentait, dans les idées émises, un désir, une bonne volonté de réalisation ; c'était, pour nous, l'étape préparant l'éducation des masses ainsi mieux disposées à s'assimiler et comprendre les règles d'une société nouvelles.

A chaque loi ouvrière, nous leur avons apporté notre concours, mais nous avons été bien vite désillusionnés lorsque les discussions en ont commencé, et nous nous sommes rendu compte que leurs brillants programmes n'étaient que des réclames électorales qu'ils se promettaient bien de ne pas tenir !

Cette Chambre sans volonté, sans moralité, dont les membres aveulis par les jouissances égoïstes sont préoccupés surtout de procurer à leurs agents électoraux, des places, des rubans, des sinécures ; cette Chambre, disons-nous, s'effondre sous le poids des odieux scandales qu'elle a soulevés !

A peine la période électorale est-elle ouverte que la curée recommence ! C'est la course folle au mandat électif ! C'est l'orgie des affiches, leur seul moyen de propagande, et la lutte promet d'être haineuse, mauvaise, pleine de calomnies et d'injures surtout entre eux si divisés : « Mare stagnante ! Parti effiloché ! » — leur criait, il y a quelques jours, le chef du Gouvernement.

Parti sans volonté, sans discipline, sans direction ! Fantôme du parti échappant à toute responsabilité et se livrant à tous les débordements des passions humaines !

Nous les laisserons donc s'entre-déchirer.

Le parti socialiste, qui grandit chaque jour, puise sa force dans sa haute moralité ; il dresse avec fierté son drapeau largement déployé, et fait connaître à tous, sans aucune restriction, toute l'étendu de son programme.

Courage, citoyen ! L'idée pénètre les consciences ! L'idée est en marche ! Chaque pas nous rapproche du but !

L'action internationale du parti socialiste rénovera le monde et créera une vie meilleure pour tous ceux qui travaillent !

Venez à nous, vous tous qui ne trouvez dans le dur labeur quotidien aucun espoir, aucun repos !

Dressez-vous contre tous ceux qui vous ont si longtemps trompé et qui, par leur origine, sont impuissants à satisfaire les légitimes aspirations de la classe ouvrière et de la démocratie.

La XIe section du parti socialiste oppose en toute confiance au citoyen Levraud, député sortant, le citoyen J. Lauche, ouvrier syndiqué, membre de la Commission administrative du parti socialiste.

PROGRAMME DE RÉFORMES IMMÉDIATES

1° *Partie politique et administrative.*

Suffrage universel direct. Suppression du Sénat et de la Présidence de la République.
Scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections.
Mesures législatives pour assurer la liberté et le secret du vote.
Revision de la Constitution.
Autonomie administrative des départements et des communes, avec responsabilité civile des administrateurs et sous la seule réserve des lois républicaines.
Referendum pour l'établissement d'impôts nouveaux.
Mise en œuvre de l'organisation administrative régionale.
Suppression des préfets et sous-préfets.

2° *Refonte générale du système d'impôts.*

Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité.
Taxation des loyers par une commission municipale.
Suppression des quatre contributions directes.
Impôt global, progressif et personnel sur les revenus upérieurs à 5.000 francs.
Impôt sur les successions.
Monopole d'État : banques, assurances, alcool, transports, mines, etc.

3° *Organisation de la justice.*

Élection des juges et du jury par le peuple.
Gratuité absolue de la justice.
Extension à toutes les juridictions.
Substitution d'un système d'amendement au caractère coercitif des pénalités actuelles.

4° *L'instruction accessible à tous.*

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.
Pour l'enseignement secondaire et supérieur, mise à la charge de la collectivité de ceux des enfants qui, après examen, seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études.

5° *Protection et réglementation légales du travail.*

Limitation de la journée de travail à 8 heures.
Suppression du travail de nuit.
Intervention des ouvriers dans les règlements intérieurs des ateliers.
Création d'inspecteurs du travail ouvriers, élus par les syndicats ouvriers.
Repos légal avec salaire des femmes avant et après l'acccouchement.

6° *Assurance sociale.*

Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs contre les risques de maladies, d'accidents, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

Constitution des fonds d'assurance sans prélèvement sur les salaires.

Participation des travailleurs au contrôle et fonctionnement du service d'assurance.

7° *Extension du domaine et des services publics.*

Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la houille blanche, des assurances, de l'alcool, etc.

Organisation d'un service public de placement pour les travailleurs, avec le concours des Bourses du travail et des organisations ouvrières.

Suppression des bureaux privés.

Service communal et national d'hygiène.

Administration démocratique des services publics nationaux et communaux, avec participation des organisations professionnelles à leur fonctionnement et à leur contrôle.

Droit de se syndiquer reconnu à tous les salariés de tous les services publics.

8° *Adaptation de l'organisme militaire.*

Suppression des armées permanentes.

Création de milices populaires.

Suppression de conseils de guerre.

Refonte du Code pénal militaire.

Renonciation à toute guerre offensive et aux expéditions militaires coloniales.

Politique de paix par le fonctionnement régulier du tribunal international d'arbitrage.

1re Circonscription du XIIe Arrondissement de PARIS.

M. MILLERAND.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.245 voix.

Citoyens,

A l'heure où, pour la sixième fois, je soumets à l'approbation des électeurs de la première circonscription du 12e arrondissement la politique à laquelle, depuis vingt ans, électeurs et élu, nous sommes invariablement demeurés fidèles, une responsabilité particulière m'incombe.

Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes dans le cabinet Briand, j'ai à répondre devant vous, en même temps que de l'accomplissement de mon mandat législatif, de l'usage que j'ai fait, pour ma part, du pouvoir gouvernemental.

La politique générale d'un ministère se définit et par le programme dont il poursuit l'application, et par la manière dont il entend l'administration quotidienne des intérêts nationaux.

Le vote des deux grandes lois qu'il vient d'obtenir de la confiance du Parlement met en lumière la double préoccupation dont s'est inspiré le gouvernement.

Par la revision de notre loi douanière, il a mis en harmonie nos tarifs avec ceux que nos concurrents avaient revisés et sauvegardé ainsi les intérêts de notre production.

En adoptant l'adoption définitive de la loi des retraites ouvrières et paysannes, dont je vous présentais, il y a quatre ans, le vote par la Chambre comme la plus précieuse récompense de mes efforts, il a réalisé la plus importante réforme sociale dont la République ait le droit de s'enorgueillir.

Dans le cercle de mes attributions propres, j'ai mis tout ce que je puis avoir de force et d'intelligence au service de cette politique de réformes sociales et de développement économique.

J'ai donné pour conclusion à mes études sur place des besoins et des vœux de nos régions maritimes, le projet de loi sur l'autonomie des ports, que la Chambre vient d'adopter.

L'Administration postale a reçu, au point de vue du service du public et de la diminution des taxes, des améliorations considérables. D'accord avec la Chambre de commerce de Paris et les représentants des abonnés se poursuit l'établissement d'un programme destiné, en abaissant le prix, à mettre les communications par téléphone, rendues plus rapides et plus certaines, à la portée des petits industriels et des petits commerçants.

La loi sur les retraites des employés et ouvriers des grandes Compagnies de chemins de fer venait d'être votée au moment de mon arrivée au Ministère. Sur mon initiative, il a été décidé que leurs camarades des Compagnies secondaires, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways seraient également bénéficiaires d'une législation spéciale, tout en étant assurés d'une retraite toujours au moins égale à celle des ouvriers de l'industrie. Je me suis engagé d'autre part à prendre, d'accord avec les Compagnies et le Parlement, les mesures transitoires qui compléteront la loi du 21 juillet 1909 et qui donneront, notamment, aux 900.000 travailleurs des voies ferrées privés jusqu'ici de tout droit à la retraite une pension pour leurs vieux jours.

Une de mes premières préoccupations a été d'améliorer le régime du travail des mécaniciens et chauffeurs et des agents des trains. Sitôt en possession des réponses aux projets que j'ai communiqués tant aux syndicats et associations des ouvriers et employés de chemins de fer qu'aux grandes Compagnies, je réaliserai la réforme promise.

Pour la première fois, un grand personnel d'État, celui des Postes et Télégraphes, a été investi du droit d'élire ses représentants, non seulement aux Commissions de discipline et d'avancement, mais près des chefs de service et du Ministre. J'ai, dans le même ordre d'idées, obtenu des grandes Compagnies de chemins de fer qu'elles reconnussent, comme le fait depuis deux ans le réseau d'État, le même droit à leurs employés et ouvriers.

Une des tâches essentielles de la législature prochaine sera, en votant le projet déposé par le ministère Waldeck-Rousseau et déjà réalisé dans plusieurs pays étrangers, sur le règlement amiable des différends du travail, d'étendre à l'industrie privée cette organisation seule capable de substituer enfin à la grève chronique, c'est-à-dire à la guerre et à la violence, la discussion et la solution pacifiques des problèmes chaque jour renaissants entre employeurs et employés.

Les uns et les autres ont besoin de sécurité pour la sauvegarde de leurs intérêts. L'entente entre les collaborateurs à tous les degrés d'une entreprise est la condition de son succès.

La Chambre nouvelle aura pour devoir de réaliser cette grande réforme sociale comme de favoriser le développement de la prospérité nationale, par l'adoption d'un programme mûrement réfléchi de grands travaux, qui mette en valeur les richesses naturelles dont la France est si abondamment dotée, notamment ses voies navigables.

La revision de la loi de 1810 sur les mines devra permettre, en associant davantage la nation aux bénéfices de leur exploitation, de stipuler en faveur des ouvriers des avantages légitimes.

« On n'éludera plus, vous disais-je il y a quatre ans, la refonte de notre régime fiscal : œuvre délicate entre toutes, puisqu'elle consiste à mieux répartir les charges, non à les

accroître ; à introduire dans notre système de taxes, avec l'impôt sur le revenu, un principe de justice, non un instrument d'inquisition ni de vexation. »

Qu'ajouter à mes déclarations de 1906, sinon qu'il ne saurait être question d'alléger les charges publiques sans de profondes réformes administratives et judiciaires, et qu'il est inutile même d'en parler tant que n'aura pas été votée la réforme électorale.

On connaît sur ce sujet mon opinion. L'adoption du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle honorera la nouvelle législature. Il n'est pas de question plus grave, il n'en est pas de plus urgente.

Seule, en bannissant de nos mœurs électorales l'injure, la violence et la calomnie qui les déshonorent, en substituant aux répugnants combats de personnalités les nobles luttes de programmes et d'idées, cette réforme salutaire assainira et fortifiera notre régime démocratique.

La République n'est pas la propriété d'un parti. Elle est le bien commun de tous les Français.

Garantir l'équitable représentation des minorités, ce n'est point trahir la majorité, c'est la bien servir ; c'est achever de faire de la République le régime de justice, de paix et de liberté qui défiera toutes les attaques.

A. MILLERAND.

2e Circonscription du XIIe arrondissement de PARIS.

M. COLLY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.473 voix.

Citoyen,

Depuis quatre ans, le parti radical est maître du pouvoir. C'est partout le désordre.

La politique radicale, grossière, brutale, déloyale, est un continuel reniement. Elle est génératrice de violence.

Après avoir pris des engagements formels envers les fonctionnaires, postiers, instituteurs, des radicaux ont frappé, poursuivi, révoqué, emprisonné ceux-là mêmes qui, les ayant mis au sommet, avaient la naïveté de leur rappeler leurs promesses.

De toute part les scandales montent. Il faut au Gouvernement des complaisants. Les candidats officiels, bénéficiant de la fraude, de la corruption, de la pression administrative, ont pour mission de se taire lorsqu'il faudrait parler.

Citoyen,

Quelle que soit votre profession, ouvriers de l'atelier, employés du magasin ou du bureau, salariés de l'État, du département ou de la commune, postiers, employés d'octroi, instituteurs, travailleurs des chemins de fer, des bureaux, de la traction, de l'exploitation ou de la voie, ébénistes, tonneliers, camionneurs.

Prolétaires de toutes catégories, dont la vie est faite de soucis et d'incertitudes, vous ne pouvez donner votre voix au candidat dont les intérêts sont opposés aux vôtres.

Nous nous adressons à vous, avec confiance et en toute loyauté, pour que vous assuriez, le 24 avril prochain, le succès de la candidature du citoyen Jean Colly.

Citoyen,

Seul le parti socialiste peut combattre les abus du régime capitaliste, parce que seul il veut le faire disparaître. Les conservateurs ou réactionnaires, et tous ceux qui profitent

d'odieux privilèges, ont intérêt à créer des confusions et des équivoques. Sous des étiquettes différentes, ils combattent le progrès, source d'une civilisation supérieure.

Des formes nouvelles de propriété collective arracheront les êtres humains, aujourd'hui humiliés et meurtris, à la misère du salariat, à l'exploitation du capital.

Le socialisme, c'est la paix entre les hommes; le régime actuel, c'est la guerre de chacun contre chacun. Il n'offre de sécurité pour personne.

Le commerçant et l'industriel peuvent être ruinés par la concurrence de plus riches qu'eux-mêmes ; ils peuvent être obligés à leur tour de louer leurs bras et leur cerveau, pour ne pas mourir de faim. Le petit commerçant, écrasé par le grand magasin, fera de ses enfants des salariés. Les ouvriers, employés, sans sécurité dans leurs emplois, sont menacés chaque jour de perdre leur travail. Soit pour gagner son pain, soit pour accroître des richesses déjà trop grandes, c'est partout la lutte de tous contre tous, faite de rivalités, de haines et de déchirements.

A ces conflits meurtriers, le socialisme apporte les solutions nécessaires, et, en affranchissant le travail de la domination capitaliste, il affranchira l'humanité tout entière.

Le socialisme est la plus haute expression de justice, de la conscience humaine.

Citoyen, vous le défendrez avec nous, contre des adversaires déclarés ou cachés ou ses contrefacteurs.

Il n'y a qu'une classe ouvrière, il n'y a qu'un parti socialiste, qui présente à vos suffrages la candidature du citoyen Jean Colly.

Citoyen,

Dans tous les efforts que fait le parti socialiste pour conquérir le pouvoir politique, comme dans son action incessante en vue de développer ses organisations économiques, coopératives et syndicales, c'est une transformation essentielle de la propriété que le prolétariat se propose.

Citoyen,

Le parti socialiste est seul à vouloir sincèrement des réformes.

C'est pour seconder l'action de la classe ouvrière, qu'il réclame la limitation à huit heures de la journée de travail; l'extension du droit syndical à tous les employés de l'Etat, du département et de la commune; l'assurance sociale contre le chômage, la maladie et la vieillesse ; le retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses; le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Par la représentation proportionnelle, l'idée socialiste s'affirmera sans mélange; par elle, maître de son champ de bataille, le socialisme sera d'autant plus fort pour balayer le gouvernement radical.

Citoyen,

Par votre vote, par l'affirmation rigoureuse de votre volonté, vous aiderez le parti socialiste à continuer la lutte. Vous l'aiderez à dégager la République et la démocratie de l'impuissance où s'enfoncent le pouvoir et sa majorité docile.

Par votre vote, vous déclarerez qu'il faut en finir avec la politique gouvernementale de répression, d'incohérence et de stérilité; vous aiderez le parti socialiste à maintenir la paix internationale, d'accord avec les travailleurs de tous les pays.

Par votre vote, vous affirmerez votre conviction socialiste et républicaine, votre foi ardente dans le progrès et la justice.

Votez pour le candidat socialiste, le citoyen

Jean COLLY,

La Commission exécutive.

1re Circonscription du XIIIe arrondissement de PARIS.

M. Charles LEBOUCQ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.983 voix.

La politique extérieure.

Affirmer l'idée de patrie, le devoir rigoureux de la défense nationale, et le souci constant de faire respecter l'autorité du territoire français.

Développer le principe de l'arbitrage international pour empêcher les différends entre les peuples, les guerres de conquêtes, et de faire prévaloir la justice et le droit sur la violence et la force.

Appliquer pour le relèvement de notre marine, les conclusions de la Commission d'enquête dont j'ai l'honneur de faire partie.

Réformes politiques.

Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, la République étant mise au-dessus de toute discussion.

Remplacement du Sénat par une assemblée issue du suffrage universel.

Suppression du vote par procuration. Présence réelle imposée aux députés et aux autres représentants. Payement de l'indemnité parlementaire au prorata des présences.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle,

Décentralisation administrative. Suppression des sous-préfets.

Réformes scolaires

Liberté de l'enseignement, sous le contrôle de l'Etat. Pas de monopole.

Enseignement secondaire et supérieur accessible à tous, en raison des aptitudes constatées. Développement des œuvres post-scolaires et des sociétés de préparation militaire. A la caserne, complément d'instruction générale et professionnelle.

Développement de l'enseignement professionnel. Écoles d'apprentissage.

Réformes judiciaires.

Réforme de la magistrature. Contrôle rigoureux contre la gestion de tous les auxiliaires de justice, liquidateurs et autres.

Réduction des frais de procédure. Simplification du jargon judiciaire.

Réforme de la juridiction des prud'hommes, notamment au point de vue de la procédure.

Simplification des codes. Leur revision dans un sens plus large et plus humain.

Réformes financières et économiques.

Aucun monopole (ni sur l'alcool, ni sur les assurances, ni autre). Aucune municipalisation.

Protéger l'épargne publique contre les abus de la spéculation et de l'agiotage. Aucun emprunt extérieur. Réprimer les accaparements.

Aucune dépense nouvelle sans recette correspondante.

Suppression des sinécures et des rouages inutiles. Revision des gros traitements et relèvement des petits.

Suppression des octrois, avec le concours de l'État, et en tenant compte des droits acquis par les employés en fonctions.

Réformes commerciales et industrielles.

Revision de la loi sur le repos hebdomadaire, en en considérant le principe comme intangible, mais en appliquant les dérogations dans le cas seulement où elles sont indispensables.

Revision de la loi des patentes. Suppression de la licence. Dégrèvement du petit commerce. Taxation des succursales multiples et d'après les spécialités.

Organisation de l'apprentissage par les professions intéressées sous la direction et le contrôle des chambres de commerce.

Obligation pour les pouvoirs publics de consulter, en outre des chambres de commerce, les syndicats professionnels, patronaux et ouvriers et les groupements autorisés, au sujet des lois les concernant et avant leur examen par les Chambres.

Électorat et éligibilité des voyageurs de commerce aux tribunaux et chambres de commerce.

Suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Réformes sociales et du travail.

Respect de la propriété individuelle et de la liberté du travail.

Achèvement d'un ensemble de lois ouvrières :

Sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie ;

Sur le contrat de travail et le contrat d'apprentissage ;

Sur les accidents et risques professionnels (extension de la loi aux maladies d'origine professionnelle) ;

Sur la limitation des heures de travail ;

Sur la fixation d'un minimum de salaire résultant d'un accord annuel entre les syndicats patronaux et ouvriers ;

Sur la police et l'hygiène des ateliers. Protection efficace des familles nombreuses.

Achèvement d'un système de retraites ouvrières, complétant et améliorant celui qui vient d'être voté, et qui n'est qu'un commencement. Abaissement de l'âge, réduction de la cotisation ouvrière, augmentation du quantum de la retraite. Application de la loi aux ménagères.

Réforme des lois sur l'assistance judiciaire, sur la saisie-arrêt des salaires et des petits traitements.

Extension de la liberté syndicale, amélioration de la loi de 1884.

Encouragements aux associations ouvrières de production. Suppression du marchandage.

Commissionnement obligatoire de tous les chauffeurs-conducteurs d'appareils à vapeur (projet Charonnat).

Vote de la proposition de loi Berteaux-Betoulle-Leboucq, déposée le 13 juillet 1909, et complétant les conditions de retraites des compagnies et administrations de chemins de fer, dont le premier principe venait d'être voté à la même séance. Salaire minimum de 5 francs.

Statut légal des fonctionnaires, garantissant leurs libertés civiques, la justice dans

l'avancement et la plénitude de leurs droits, y compris le droit d'association et de syndicat, sans droit de grève. Communication des dossiers. Pas de favoritisme. Participation des associations et syndicats aux décisions d'ordre professionnel.

Citoyens,

Le programme ci-dessus est celui de mon parti. Je m'engage à en poursuivre l'application de toutes mes forces et de tout mon cœur, dans l'avenir comme je l'ai fait dans le passé.

Charles LEBOUCQ,

Député sortant,
Secrétaire de la Chambre.

2e Circonscription du XIIIe arrondissement de PARIS.

M. Ferdinand BUISSON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.204 voix.

Citoyens,

Notre nom de radicaux-socialistes dit assez qui nous sommes. Notre politique est à la fois une politique radicale, c'est-à-dire résolument républicaine, et une politique socialiste, c'est-à-dire résolument démocratique.

Comme nous le disions en 1902 et en 1906, nous voulons la réalisation intégrale de la République et de la Démocratie : c'est-à-dire la Justice sociale.

Le programme du parti, arrêté au Congrès de Nancy, a été remis à tous les électeurs. C'est le nôtre.

Parmi les réformes qui y sont inscrites, voici celles qui, pour la prochaine législature, formeront notre

PROGRAMME IMMÉDIAT :

Partie politique.

La réforme électorale :

Pour la Chambre des Députés, par la représentation proportionnelle; pour le Sénat, par un ensemble de mesures empêchant l'ajournement des lois démocratiques ;

Des lois qui assurent la sincérité du vote, qui interdisent le cumul du mandat législatif, soit avec une fonction publique, soit avec l'administration de sociétés industrielles ou financières en rapport quelconque avec l'État, le département, la commune;

Le vote personnel et public des élus en toute matière.

La réforme judiciaire :

Une justice plus rapide et moins coûteuse, la suppression de la vénalité des charges, l'extension des droits civils et civiques de la femme, en commençant par son admission au suffrage municipal.

La réforme administrative :

Large décentralisation rendant aux départements et aux communes — y compris la ville de Paris — la gestion de leurs intérêts, notamment le droit d'exploiter directement leur domaine industriel; statut des fonctionnaires, fixant à la fois leurs obligations professionnelles et leurs droits individuels ou corporatifs, de manière à les garantir contre tout arbitraire.

La réforme scolaire :

Égalité effective des enfants devant l'instruction; l'enseignement primaire exclusivement laïque, base commune de l'éducation de tous les jeunes Français jusqu'à 14 ans; droit pour tous les enfants suivant leurs aptitudes de recevoir gratuitement l'instruction intégrale ; organisation de l'enseignement technique populaire, notamment de cours complémentaires professionnels, obligatoires pour les apprentis, à raison d'une heure prise sur la journée de travail.

La réforme militaire :

Revision du code de justice militaire, suppression des conseils de guerre en temps de paix, réforme profonde des compagnies de discipline.

La réforme financière :

Le dégrèvement de tous les petits contribuables et la répartition plus équitable des charges par le vote définitif de l'impôt sur le revenu; impôt sur les objets de grand luxe ; création des ressources nécessaires à la démocratie pour accomplir ses œuvres sociales (reprise par la nation et exploitation à son profit des mines, des canaux, des chemins de fer, des forces motrices naturelles, mesures législatives tendant à constituer les monopoles d'État des raffineries, de l'alcool, des assurances, etc.).

Partie sociale.

Un code du travail :

Contrat collectif du travail; organisation des Conseils du travail; arbitrage obligatoire en cas de grève ; loi faisant respecter effectivement le droit des ouvriers à se syndiquer et le droit des syndicats à traiter avec le patronat; dans les marchés de l'État ou de la ville, clauses garantissant à l'ouvrier le salaire minimum normal; interdiction du travail au rabais dans les établissements publics ou privés (prisons, ouvroirs, etc.); loi protégeant l'ouvrière en chambre contre les salaires de famine;

Application intégrale des lois sur le repos hebdomadaire, sur les accidents du travail, sur le payement des salaires, sur la protection du travail des femmes et des enfants, sur l'hygiène et la police des ateliers; limitation des heures de travail jusqu'à la journée de huit heures garantie par une entente internationale; égalisation du salaire de l'homme et de la femme à travail égal; contrat d'apprentissage.

Un code de l'assurance et de la prévoyance sociales :

Transformation de la loi des retraites ouvrières et paysannes par la création d'une retraite d'invalidité distincte de la retraite de vieillesse; lois d'assurance contre le chômage

et la maladie; lois encourageant le développement du mutualisme, du coopératisme, du syndicalisme et organisant le crédit populaire, ouvrier et commercial, à l'exemple du crédit agricole; lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme et les logements insalubres; inspection médicale des écoles.

Un code de l'assistance publique :

Application de plus en plus large de la loi d'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, de la loi d'assistance médicale gratuite ; lois instituant l'assistance obligatoire pour les familles nombreuses et le secours de maternité; abrogation de la loi de 1849 et municipalisation des services de l'assistance publique à Paris.

Un code de l'association professionnelle :

Fusion des lois de 1884 et de 1901 organisant le droit d'association pour tous les travailleurs de l'industrie privée et des services publics; loi instituant dans toutes les sociétés industrielles des actions de travail, assurant aux ouvriers la participation non-seulement aux bénéfices, mais à la gestion des fonds sociaux; loi permettant la transformation des associations ouvrières en sociétés anonymes de travail; ensemble de mesures législatives et administratives faisant passer le travailleur du rôle de salarié à celui d'associé.

F. BUISSON,

Député sortant.

1re Circonscription du XIVe Arrondissement de PARIS.

M. MESSIMY.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.462 voix.

Réforme électorale et administrative.

Nomination du Sénat par des délégués qui seront élus au suffrage universel et dont le nombre sera proportionnel au chiffre des électeurs. — Réduction du nombre des députés et des sénateurs. — Vote de la loi sur les incompatibilités parlementaires. — Scrutin de liste avec la R. P. — Mesures législatives assurant la liberté et le secret du vote. — Décentralisation administrative tendant à la formation de grandes régions. — Pleine autonomie des communes et en particulier de la Ville de Paris. — Extension graduelle des droits de la femme.

Réformes judiciaires.

Contrôle plus rigoureux d'une procédure plus rapide et moins coûteuse. — Diminution du nombre des juges. — Garanties accordées à la liberté individuelle. — Tarification sévère des frais d'expertise et de liquidation judiciaire, de manière à sauvegarder les intérêts des incapables et des créanciers dans les faillites.

Réformes financières et économiques.

Distinction, dans le vote de l'impôt sur le revenu, entre le revenu du travail et le revenu du capital, celui-ci devant être beaucoup plus largement taxé. — Pas d'inquisition ni de mesures vexatoires pour le commerce et l'industrie. — Dégrèvement des petites cotes foncières et des petites patentes. — Impôt progressif sur les successions, en tenant compte du chiffre de l'héritage, de l'éloignement du degré de parenté et du nombre des enfants.

Développement de l'outillage des ports et des canaux. Paris port de mer. — Exploitation par l'État, le département, la ville, ou à leur profit, des grands services publics et de toutes les richesses nationales (chemins de fer, transports, mines, carrières, etc...). — Participation obligatoire aux bénéfices pour les employés de ces diverses exploitations. — Autonomie des budgets industriels de l'État — Suppression des privilèges des bouilleurs de cru et du privilège du propriétaire récoltant. — Suppression des commerces clandestins. — Contrôle rigoureux de toutes les dépenses publiques.

Réformes militaires.

Sévère contrôle des dépenses militaires, maritimes et coloniales. — Suppression des emplois et des grades dont le maintien n'a aucun rapport avec la défense nationale. — Rajeunissement des cadres. — Suppression en temps de paix des Conseils de guerre actuels. — Extension aux militaires de la loi sur les accidents du travail.

Réformes sociales et ouvrières.

Amélioration de la loi des retraites par l'abaissement de la limite d'âge, en tenant compte des conditions de travail différentes dans l'industrie et dans l'agriculture. — Assurance contre le chômage et la maladie. — Votes de lois sévères pour la protection de la santé publique. — Extension des avantages accordés aux logements hygiéniques à bon marché.— Assistance obligatoire aux familles nombreuses. — Personnalité civile des syndicats : leur donner le droit de propriété. — Organisation d'une procédure d'arbitrage entre employeurs et employés, tant des services publics que de l'industrie privée. — Large extension des libertés syndicales aux travailleurs de tout ordre. — Garanties accordées à tous les fonctionnaires pour empêcher les passe-droits et les actes de favoritisme. Limitation de la journée de travail. — Contrat de travail. — Amélioration de la situation des ouvriers et employés des chemins de fer. — Entente internationale pour la législation du travail et la protection des travailleurs.

Réformes dans l'enseignement.

Continuité des divers degrés d'enseignement. — Égalité des enfants devant l'instruction. — Garanties de compétence et de laïcité exigées de tout membre du personnel enseignant dans l'enseignement primaire et secondaire. — Liberté complète de l'enseignement supérieur. — Allégement des programmes et leur adaptation aux besoins de la société moderne. — Développement des œuvres post-scolaires. — Organisation d'un enseignement complémentaire et professionnel. — Réorganisation de l'apprentissage par la collaboration de l'État et des syndicats ouvriers et patronaux.

2° Circonscription du XIVe arrondissement de PARIS.

M. STEEG.

Élu au 1er tour du scrutin. — 5.097 voix.

DÉCLARATION.

Quand pour la première fois vous m'avez accordé vos suffrages, je vous ai promis de m'efforcer de devenir chaque jour plus digne du mandat qui m'était confié.

Sous vos yeux, citoyens je me suis passionnément attaché à tenir cet engagement,

La réorganisation de l'éducation nationale poursuivie, sans persécution, comme sans faiblesse, les charges militaires allégées, la durée du service réduite, la paix maintenue et garantie — et par notre force accrue et par le développement d'un système tutélaire d'arbitrage international — telle est l'œuvre complexe et grande dont les dénigrements intéressés des uns, les résistances aveugles des autres ne m'empêcheront pas de dire que je suis fier d'avoir pris ma part.

Surgie de l'inoubliable débâcle d'un régime d'aventures, la République assumant le lourd héritage du passé a su dignement faire face aux exigences grandissantes du présent.

Forte de sa définitive vitalité, elle doit envisager l'avenir :

Trop d'organes coûteux institués en vue de fonctions devenues inutiles, ralentissent l'activité de notre pays et végètent à ses dépens. Une réforme administrative indispensable permettra d'introduire dans les services nationaux plus de simplicité et de rapidité. Un nouveau mode de scrutin en assurant la représentation des minorités, l'accession au labeur législatif de toutes les compétences, la défense des grands intérêts régionaux conférera au suffrage universel une dignité plus haute, une indépendance plus sûre.

Tout en maintenant la continuité nécessaire des services publics, nous les assouplirons aux conditions essentielles des sociétés d'aujourd'hui. Nous garantirons partout la liberté mais partout nous fonderons la responsabilité. Nous solliciterons toutes les collaborations, exciterons les initiatives et tous les agents de l'État défendus contre l'arbitraire et le favoritisme recevront la récompense normale de leurs efforts.

Un contrôle financier strict et minutieux n'autorisant la création d'emplois qu'en vue de l'utilité collective et non pour la satisfaction d'ambitions individuelles, continuera de faire l'objet de ma préoccupation attentive.

Une justice plus accessible et plus prompte devra dépendre de magistrats, moins nombreux et mieux préparés, et non plus d'auxiliaires rapaces, scandaleusement irresponsables.

Le spectacle de l'angoisse humaine, des déchéances et des détresses nous dicte notre devoir de solidarité démocratique.

Par la science, par la volonté, par la bonté nous comptons faire œuvre sociale régénératrice.

Protéger l'enfance, entourer la maternité d'assistance et de respect, soustraire aux suggestions de l'oisiveté l'adolescence trop souvent livrée à elle-même et privée d'un enseignement complémentaire et professionnel, rallumer la douce influence du foyer par le développement des habitations à bon marché, améliorer l'hygiène du travail, hâter l'heure où tous les travailleurs, participant équitablement aux profits du labeur commun, jouiront du repos dans la sécurité. Voilà mon ambition !

L'égalité républicaine n'est pas le nivellement dans la misère, c'est l'ascension de tous

vers plus de quiétude et de joie. Nous ne pourrons mettre en œuvre notre programme d'assurance, d'éducation, et de relèvement que si les ressources du pays plus riche nous en fournissent le moyen.

Il nous faudra encourager l'industrie et le commerce, créer des débouchés nouveaux, mettre en valeur notre domaine colonial, placer la nation à la hauteur de la tâche humaine dont elle est résolue à poursuivre l'accomplissement.

Pour la réaliser une méthode s'impose : méthode de bon sens et de générosité, de ténacité et de clairvoyance. C'est dans l'ordre que le progrès élabore ses conquêtes sereines ; c'est par le progrès que l'ordre perpétue son équilibre. C'est dans la paix que la justice se prépare ; c'est par la justice que la paix se consolide.

Cette méthode exclut les récriminations impuissantes d'une opposition systématique, refuge des vanités déçues et des réactions en déroute. Elle est incompatible avec les violences incohérentes et fanatiques.

Je me résume : accroître la nation en dignité comme en bien-être par l'hygiène, par l'éducation, par l'extension de la capacité et aussi de la responsabilité des associations corporatives, multiplier sa force productive, développer son prestige et son crédit, mettre au service de ces énergies fécondes la bonne volonté ingénieuse d'une organisation administrative rajeunie, telle est l'œuvre prochaine à laquelle, fort de votre confiance, citoyens, j'entends me consacrer.

Étranger aussi bien à la haine qu'à la peur, je travaillerai de toutes mes forces, citoyens à la réalisation d'un idéal de justice fraternelle dans une démocratie toujours plus forte, plus unie et plus prospère.

T. STEEG,

Député sortant.

1re Circonscription du XVe Arrondissement de PARIS.

M. Paul AUBRIOT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.325 voix.

Citoyen,

La 15e section de la Fédération de la Seine a décidé de présenter pour la deuxième fois à votre suffrage, dans la 1re circonscription du 15e arrondissement, la candidature du citoyen Paul Aubriot. En vous demandant d'apporter votre appui et votre vote au choix du parti socialiste, le Comité électoral socialiste des quartiers Grenelle-Necker est convaincu que la croissance des idées socialistes et la lamentable faillite des partis au pouvoir lui permettent d'espérer une heureuse issue de la campagne qui s'est engagée. Le citoyen Paul Aubriot n'est pas un candidat inconnu de vous. Depuis douze ans, il milite dans notre arrondissement. Depuis son entrée dans la lutte, il s'est dévoué sans compter à la cause républicaine et socialiste.

Il a déjà donné de nombreuses preuves de son activité et de sa compétence. Tout jeune encore, il contribua à la fondation de la Ligue des droits de l'homme, dont les membres,

Il y a deux ans, en reconnaissance de ses services, l'ont élu membre du Comité central par 48.000 voix sur 55.000 votants. Il y défend les victimes de l'arbitraire et de l'injustice à côté d'hommes éminents comme Francis de Pressensé, Ferdinand Buisson, Painlevé, le docteur Reclus, etc.

Employé d'administration, il est, depuis 1899, un des membres les plus dévoués de la Chambre syndicale des employés. Il a pris une large part aux campagnes qui ont abouti à la fermeture à sept heures des grands magasins, à l'extension aux employés des lois protectrices du travail et de la juridiction prud'homale, à l'obtention du repos hebdomadaire. C'est en raison de son dévouement qu'il a été élu secrétaire général de la Fédération nationale, qui groupe tous les Syndicats d'employés de France, et qu'il a représenté cette organisation aux Congrès internationaux d'employés, à Londres et à Bruxelles. Il a également représenté ses camarades au Conseil départemental du travail de la Seine, et à la Commission de répartition de la subvention aux caisses de chômage.

Il se présente donc, non avec des paroles, mais avec des actes, comme un syndicaliste de la première heure. Voter pour Paul Aubriot, c'est voter pour l'action syndicale et pour toutes les réformes que les syndiqués revendiquent légitimement.

Son activité s'est déployée aussi dans l'ordre politique, et le dernier congrès du parti socialiste, à Nîmes, l'a élu membre de la Commission administrative permanente.

Le groupe d'hommes éminents de tous les partis qui s'est attaché à faire triompher le scrutin de liste avec représentation proportionnelle a eu recours également à sa collaboration, et il a été élu membre du Comité extraparlementaire de la réforme électorale.

Citoyen,

Le parti socialiste, qui est le parti politique de la classe ouvrière, a pour but la transformation complète des institutions économiques. Elles assurent la prédominance à une minorité avide et parasite, qui dépense, dans les jouissances et dans le luxe, les produits du travail de la majorité. Nous voulons réaliser l'émancipation complète des salariés de toutes catégories. Pour atteindre ce but, que les progrès de la conscience ouvrière rapprochent chaque jour de nous, nous vous proposons un programme de réformes immédiates que nous vous demandons d'étudier attentivement.

Citoyen,

Au 24 avril prochain, vous ferez triompher la justice et le progrès social sur les formes avouées ou perfides de la réaction ! Vous voterez pour la liberté du peuple, pour la solidarité ouvrière, pour la fraternité universelle sur le nom du citoyen

Paul AUBRIOT,

Candidat du parti socialiste.

Vive la République démocratique et sociale !

Pour le Comité électoral :

(Suivent les signatures).

Programme des réformes immédiates.

I. — *Dans l'ordre politique.*

1° A l'intérieur.

Revision de la Constitution. — Suppression du Sénat qui constitue en ce moment le plus redoutable obstacle au triomphe des réformes sociales.

Établissement du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle, seul mode de scrutin garantissant la probité des élections, permettant la pratique nécessaire du mandat impératif, et l'extension du droit de suffrage aux femmes.

Responsabilité effective des fonctionnaires de tous ordres, et en particulier des magistrats, des agents de la force publique, et des représentants du fisc.

2° En ce qui concerne la politique internationale.

Extension du contrôle des représentants de la nation sur les traités d'ailliance ou de commerce. — Suppression du secret des diplomaties. — Obligation pour le Ministre des Affaires étrangères de consulter le Parlement avant d'engager le pays par des actes quelquefois irréparables, dans les dangers d'un conflit international. — Mise en pratique d'une solidarité effective entre la République française et les peuples qui veulent s'émanciper du joug de la tyrannie et de l'autocratie. — Suppression des emprunts étrangers qui, en faisant de la France le banquier du monde, lui arrachent les bénéfices qu'elle pourrait retirer de sa propre épargne pour le développement de son industrie et de son commerce.

II. — *Dans l'ordre budgétaire.*

1° En ce qui concerne les recettes.

Réforme intégrale de l'impôt dans un esprit de solidarité sociale. — Suppression de tous droits sur les denrées alimentaires et objets de première nécessité, abolition de toute taxe indirecte, octroi, patente, licence, droits de circulation et d'exercice, et leur remplacement par un impôt unique, réduisant au minimum les frais de perception sur les ressources réelles, soit par l'impôt sur le capital, soit par l'impôt sur le revenu. — Dégrèvement des petits et moyens contribuables par la suppression de l'héritage en ligne collatérale et l'établissement d'un droit fortement progressif sur les grosses successions.

2° En ce qui concerne les dépenses.

Constitution de la Chambre des Députés en grandes Commissions de travail, contrôlant chaque ministère. — Organisation du contrôle central des finances vérifiant les comptes de tous les ministères. — Contrôle du budget en cours d'exercice par la Commission du budget qui l'a préparé ; crédits budgétaires mis à la disposition des Ministres, non plus en bloc, mais par trimestre et sur justification de l'utile emploi des derniers crédits touchés.

III. — *Dans l'ordre judiciaire.*

Justice gratuite. — Magistratures électives et temporaires. — Réforme du jury, étendu à la juridiction correctionnelle et formé par voie de tirage au sort sur les listes électorales. Suppression du privilège des ordres judiciaires (avocats et avoués). — Abolition de la vénalité des offices (huissiers et notaires). — Rémunération par l'État des défenseurs légaux et des officiers ministériels.

Revision des lois relatives au mariage, au divorce et à la filiation. — Abrogation de toute loi comportant infériorité civile soit pour les femmes, soit pour les enfants nés hors du mariage.

Revision du Code pénal dans le sens de la justice et de la pitié sociales.

Revision du Code de commerce et suppression des sanctions qui atteignent le failli simple dans sa qualité de citoyen.

IV. — *Dans l'ordre militaire.*

Réduction du service militaire pour arriver à l'établissement des milices nationales, constituant la force nécessaire pour la défense de l'indépendance nationale et ne pouvant pas, comme l'armée actuelle, être mise au service des intérêts capitalistes contre les revendications prolétariennes, et aboutissant à une notable économie dans les dépenses militaires qui absorbent tous les ans un milliard deux cents millions.

Abolition des conseils de guerre et revision du Code militaire, dans le sens de l'égalité entre les simples soldats et les officiers.

Abolition des pénitentiers militaires et des compagnies de discipline. — Interdiction absolue de châtiments corporels.

V. — *Dans l'ordre municipal.*

Réforme municipale de Paris. — Maires et adjoints d'arrondissement élus par le suffrage universel tous les quatre ans.— Personnel des mairies nommé par le Conseil municipal de Paris. — Diminution des prérogatives exorbitantes du Préfet de la Seine et du Préfet de police, le président du Conseil municipal prenant le titre et les fonctions de Maire central de Paris, et ayant sous sa haute main l'administration et la police municipales.

Revision des règlements de comptabilité publique pour rendre plus accessible aux communes l'exploitation en régies directes de leur domaine industriel et commercial.

Extension à Paris du régime budgétaire de droit commun en ce qui concerne ses services d'instruction et d'assistance.

Revision de la loi de 1849 sur l'assistance publique : allégement des charges que la Ville supporte abusivement; augmentation de la part contributive de l'État. Augmentation de la quote-part de Paris dans le prélèvement sur le pari mutuel pour les dépenses d'assistance.

Suppression des octrois, avec les mesures nécessaires pour préserver le personnel employé contre une brusque perte d'emploi.

VI. — *Dans l'ordre de l'enseignement.*

Enseignement gratuit et laïque à tous les degrés dans les établissements de l'État, accessible à tous en raison des aptitudes constatées et par le moyen de bourses nationales pour les élèves des deux sexes appartenant à des familles sans fortune.

Développement de l'enseignement professionnel. — Création de nombreuses écoles d'apprentissage, pour mettre fin à la crise actuelle qui sévit sur les enfants des prolétaires.

Développement de l'éducation physique dans les écoles de tout ordre.

Augmentation du budget de l'Instruction publique, pour laquelle la République ne dépense que 275 millions par an, alors qu'elle consacre un milliard deux cent soixante millions à la dette publique et un milliard deux cent quinze millions aux dépenses de guerre.

VII. — *Dans l'ordre social.*

Créer de larges ressources pour les œuvres sociales que la démocratie est tenue d'organiser, et, pour cela, reprise par la nation et exploitation à son profit des mines, des canaux, des chemins de fer, des forces motrices naturelles. — Abolition de tous privilèges et monopoles financiers. — Nationalisation de la Banque de France. — Organisation en services d'État des raffineries de sucre et de pétrole, de la fabrication et de la rectification de l'alcool, des assurances sur la vie, contre l'incendie, contre les accidents.

Législation d'ensemble sur l'organisation et la protection du travail, comprenant notamment :

1° L'application stricte du repos hebdomadaire ;

2° La limitation des heures du travail, jusqu'à la journée de huit heures, garantie dans son application par une entente internationale ;

3° La protection des femmes et des enfants dans l'industrie, et en particulier le repos légal, avec assistance, six semaines avant et après l'accouchement. Égalisation des salaires de l'homme et de la femme à travail égal ;

4° Hygiène et surveillance des ateliers et des magasins, et amélioration de la loi sur les accidents du travail ;

5° Défense des libertés syndicales. — Extension du droit syndical aux salariés de l'Etat, des départements et des communes. — Remise des Bourses du travail aux syndicats seuls, sans aucune ingérence administrative ou policière.

6° Reconnaissance du contrat collectif du travail ;

7° Suppression du marchandage ;

8° Assurance contre le chômage et organisation du crédit aux travailleurs de tous ordres. — Développement des institutions et associations ouvrières, syndicales et coopératives ;

9° Extension de la loi sur les délégués mineurs à tous les travaux publics, aux ouvriers et employés des grandes administrations, chemins de fer, omnibus et tramways, usines à gaz, secteurs électriques, chantiers de l'Etat, du département et de la ville, afin de permettre aux travailleurs d'exercer un contrôle direct et efficace sur l'application des lois protectrices du travail et des clauses des cahier des charges en ce qui concerne la durée de la journée et le salaire normal ;

10° Application des prix de séries aux salaires de tous les travaux faits dans les établissements de l'Etat ou travaillant pour lui, prisons, ouvroirs, colonies pénitentiaires, maisons d'assistance par le travail, afin d'empêcher que la concurrence de ces établissements ne contribue à faire baisser le niveau des salaires ;

11° Interdiction absolue des économats et des payements en nature (application stricte de la loi du 25 mars 1910) ;

12° Obligation, pour toute société industrielle et commerciale, d'attribuer au travail un certain nombre d'actions ou de parts de fondation, afin de permettre aux salariés d'être représentés dans les assemblées d'actionnaires et de pouvoir y défendre leurs intérêts et leurs droits ;

13° Revision urgente de la loi des retraites ouvrières et paysannes, votée en dernière heure par une majorité aux abois. — Fixation de l'âge de la retraite à 50 ans au lieu de 65. — Augmentation de la contribution de l'Etat. — Reversibilité de la pension de retraite sur la tête de la veuve et des enfants mineurs.

Mesures énergiques contre l'augmentation croissante du taux des loyers. — Développement des habitations hygiéniques à bon marché. — Restitution aux locataires de l'intérêt de l'argent des loyers payés d'avance.

Lutte contre la tuberculose et contre l'alcoolisme.

Vu :

Le candidat, P. AUBRIOT.

2e Circonscription du XVe Arrondissement de PARIS.

M. CHAUVIÈRE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.151 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

(M. Chauvière est décédé le 2 juin 1910.)

1re Circonscription du XVIe arrondissement de PARIS.

M. Paul BEAUREGARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.973 voix.

Mes chers Concitoyens,

Pour la quatrième fois je vous demande de m'accorder vos suffrages.

En 1906, vous m'avez renvoyé à la Chambre pour y défendre un programme comportant essentiellement les idées suivantes :

I. Au point de vue des pouvoirs publics : Respect absolu du Suffrage universel qui est le souverain. Donc, préfets et sous-préfets ramenés à la loyauté administrative et électorale ; suppression des délégués dans les communes ; interdiction de falsifier les résultats du scrutin ; vérification des pouvoirs confiés au Conseil d'Etat.

II. Au point de vue moral : Respect plein et entier des droits de la conscience, liberté de l'enseignement assurée ; achèvement de la loi de 1901 pour placer toutes les associations dans une même situation juridique ; suppression de l'infâme régime des fiches.

III. Au point de vue patriotique : La France forte au dehors et s'imposant au respect de tous ; l'armée et la marine constamment maintenues dans le meilleur état, encouragées par l'affection des bons citoyens et des pouvoirs publics, mises à l'abri des propagandes dangereuses et de l'influence dissolvante de la politique.

IV. Au point de vue économique : La propriété sauvegardée ; les contrats respectés ; les initiatives individuelles encouragées et secondées ; pas de monopoles d'Etat ; égalité de tous les citoyens devant l'impôt ; équilibre financier obtenu par une bonne gestion, sans emprunt ni impôt.

V. Au point de vue social : La classe ouvrière soutenue, encouragée : les problèmes qui l'intéressent (ex. : les retraites ouvrières) résolus réellement et pratiquement, au lieu de devenir seulement des occasions de puffisme électoral.

Voilà, mes chers Concitoyens, ce que vous vouliez !

Or, qu'avez-vous vu au cours de cette législature ?

I. Des vérifications de pouvoir éhontées, la Chambre admettant à siéger tout candidat blocard proclamé, alors même que les falsifications de scrutin étaient évidentes. Cinquante

soi-disant députés ont ainsi siégé, qui ne furent jamais élus ! L'un d'eux fut validé par la Chambre alors que la dernière urne de son élection n'avait pas été ouverte. Cette urne avait été envoyée scellée au Palais-Bourbon ; la majorité, craignant que les bulletins qu'elle contenait ne changeassent le résultat, refusa de la faire ouvrir, et valida quand même le candidat du bloc !

Quant aux préfets, aux sous-préfets ils ont continué leurs honteuses pratiques, poursuivant tous ceux qu'ils savaient voter pour l'opposition, renseignés par leurs infâmes délégués, enrayant par tous les moyens l'administration des communes suspectées de « mal voter ».

II. Dans le domaine de la liberté de conscience, la majorité — au moyen d'une loi honteusement rétroactive — a dépouillé les morts en spoliant les fondations qui leur étaient consacrées. Elle n'a pas oser pousser jusqu'au bout la discussion des lois contre l'école libre, mais c'est une menace qui reste suspendue sur nous pour le cours de la prochaine législature.

III. Vous savez d'autre part, quelles inquiétudes inspirent aux vrais patriotes les retards qui privent l'armée d'éléments de défense dont elle a besoin (exemple : de dirigeables) la marine de navires en nombre suffisant.

IV. En matière économique, cette majorité a :

Racheté l'Ouest ! Opération absurde, qui, dès la première annnée se traduit par un déficit de 52 millions.

Préparé une série de monopoles au profit de l'Etat, sauf à dépouiller les particuliers de leurs moyens de vie ; acculé l'Etat — dont le budget ne s'équilibre plus que par l'emprunt — aux pires difficultés financières.

Surélevé, jusqu'à un commencement de confiscation, les droits de succession.

Voté l'absurde projet de M. Caillaux sur l'impôt sur le revenu, projet qui nous menace tous, ouvriers, employés, cultivateurs, industriels, commerçants, tous étant menacés par l'augmentation des contributions et par le caractère inquisitorial du projet.

V. Au point de vue social, enfin, la majorité blocarde a voté — avec quelle peine ! — cette loi sur les retraites ouvrières, que tous ont déclaré détestable avant de la voter, et dont le seul bien qu'on puisse dire est que, dans la législature prochaine, on pourra la reprendre et la transformer de fond en comble.

Pour s'encourager à accomplir cette belle œuvre, la majorité s'était — dès le début — voté subrepticement une augmentation d'indemnité de 6.000 francs sans consulter le pays. Quand l'œuvre fut accomplie, le bloc s'effondra dans le marécage abject des liquidations.

Mes chers Concitoyens,

Que faire pour remédier au mal ?

Comment reconquérir nos libertés, comment arrêter le pays sur le chemin de la ruine économique, financière, sociale, où, depuis dix ans, nous le voyons entraîné?

Une idée importante dont je vous entretenais déjà il y a quatre ans a pris corps, et s'impose à l'attention du pays :

Le scrutin de liste avec la Représentation proportionnelle.

Rendant la fraude infiniment plus difficile ; — libérant l'électeur de la tyrannie des suppôts de la préfecture. — Donnant au député un mandat plus large, qui le dispense de se mirer à tout instant dans les petites mares du scrutin d'arrondissement, la représentation proportionnelle peut être le salut.

Unissons-nous donc pour la faire triompher. Elle porte, en elle peut-être, ces libertés, ces garanties économiques et sociales, dont la tyrannie et l'égoïsme du bloc nous privent, contre toute justice.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la liberté !

Paul BEAUREGARD,

Membre de l'Institut,
Député sortant.

2e Circonscription du XVIe Arrondissement de PARIS.

M. MILLEVOYE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.978 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je suis votre représentant depuis douze années.

Vous m'avez élu en 1898, en 1902, en 1906. Et dans le dernier scrutin, vous m'avez donné 6.207 suffrages.

En toute liberté vous déciderez dans quelques jours si je suis resté digne de votre sympathie, de votre estime et de votre confiance.

Vous aurez à vous prononcer sur l'exercice de mon mandat. J'ose affirmer que je l'ai rempli en honnête homme, en bon citoyen et en bon Français.

Je n'ai pas à vous faire de profession de foi. Mes idées, mes doctrines, mes croyances vous sont connues.

Et c'est mon attitude politique, c'est ma volonté obstinée de servir notre chère patrie que je soumets pour la quatrième fois à votre sanction.

Pour la France d'abord! Pour la France avant tout! Pour la France toujours! Pour la France quand même! Je n'ai jamais eu d'autre programme.

Je veux que la République soit l'expression de la pensée française. C'est à ce titre seulement qu'elle sera légitime et respectée.

Je m'en rapporte à la loyauté de vos souvenirs et je vous laisse le soin de rechercher à l'*Officiel* comment j'ai défendu à la tribune parlementaire la prospérité, la dignité et l'unité de mon pays.

L'unité de la France!... C'est le seul gage de sa sécurité et de sa grandeur. Toute tentative dirigée contre la liberté de sa conscience, contre la puissance de ses traditions, contre la majesté de son histoire, contre la solidité de son crédit, contre les conditions de son travail, contre l'inviolabilité de ses foyers... est un péril public.

Notre armée doit être mise à l'abri des entreprises subversives qui s'attaquent audacieusement aux garanties de la discipline et à l'honneur du drapeau.

Notre marine, lamentablement distancée par des marines rivales ou ennemies, doit être résolument dotée des crédits indispensables à son relèvement, à son salut.

Notre commerce, accablé de charges croissantes, proteste avec une juste émotion contre une politique financière qui tour à tour l'inquiète et l'opprime.

J'ai combattu, je continuerai à combattre les expériences fiscales qui font peser sur chaque magasin, sur chaque profession, sur chaque famille la menace d'une désastreuse inquisition.

Le sort des ouvriers, des employés de toute catégorie et de toute classe est lié aux relations cordiales du capital et du travail. Toute haine sociale est fratricide.

Si telles sont vos idées, je me sens la force de les défendre, comme je l'ai déjà fait, avec une inlassable conviction.

Je compte sur vos suffrages pour me donner devant la prochaine Chambre l'autorité nécessaire à l'accomplissement de ce devoir.

Lucien MILLEVOYE.

1re Circonscription du XVIIe arrondissement de PARIS.

M. PUGLIESI-CONTI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.026 voix.

Mes chers Concitoyens,

Un long passé nous unit ; il vous a témoigné, je l'espère, de mon ardent désir de faire toujours mon devoir.

Ce devoir, pendant ces quatre dernières années, je l'ai accompli en des conditions difficiles, — dans les rangs d'une minorité trop réduite et contre une majorité sans pudeur.

Mais, nos adversaires se sont dévoilés eux-mêmes ; leur cynisme a complété l'œuvre de nos efforts et la majorité radicale-socialiste s'effondre sous le mépris de la nation.

Elle finit par l'Affaire des liquidateurs, après celle des 15.000 francs, — laissant derrière elle autant de mystifications que de prétendues réformes.

Son activité a uniquement abouti à des infamies contre la liberté, à des duperies envers les travailleurs, à des atteintes portées au commerce et à l'industrie, à de nouvelles extorsions de fonds à l'égard des contribuables.

Je me représente à vous comme plus résolu que jamais à combattre sans merci ces mœurs et ce personnel politiques — dans l'intérêt supérieur de la France et de la République.

L'œuvre de la prochaine Chambre devrait être, avant tout, de délivrer le suffrage universel et d'imposer la réforme libératrice du scrutin de liste et de la Représentation proportionnelle.

Là, serait l'espoir de demain et tous nos vœux doivent être que la majorité nouvelle le réalise.

Puisse, à cet effet, mes chers Concitoyens, se généraliser dans le pays tout entier votre bel exemple de force et d'union dans l'amour de la liberté et du bien public — tout à l'honneur de notre circonscription où l'ennemi désemparé ne lutte plus que pour la forme.

Il n'en faudrait pas davantage pour rendre la République à ses principes et la France aux heureuses destinées que nous voulons pour elle.

Je résume ma profession de foi en cette phrase brève et loyale : je m'efforcerai de rester digne d'électeurs tels que vous et de me faire toujours au Parlement l'interprète énergique et fidèle de vos sentiments et de vos espérances.

Vive la République ! Vive la liberté !

PUGLIESI-CONTI,

Député des Ternes et de la Plaine-Monceau.

2ᵉ Circonscription du XVIIᵉ Arrondissement de PARIS

M. Joseph MENARD.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 5.563 voix.

Citoyens,

La Fédération des Comités républicains libéraux et patriotes a assuré, en 1908, le succès de notre conseiller municipal, le citoyen Joseph Denais.

Elle vous demande de compléter votre victoire en élisant pour député le citoyen Joseph Menard, seul candidat d'opposition républicaine libérale.

En de nombreuses réunions, vous avez entendu le citoyen Joseph Menard.

Vous savez que, comme vous, il veut la République du peuple, pour le peuple et par le peuple, la République libérale et réformatrice, la République de l'ordre, du progrès et des économies.

Seul, entre tous les candidats, Joseph Menard est le défenseur de notre indépendance et de nos intérêts.

Seul, Joseph Menard combat l'impôt global et personnel sur le revenu, que M. Cosnard a voté ;

Qu'est-ce que vaut donc pour nous, Parisiens, cet impôt ?

M. Caillaux, Ministre des finances, répond : « La ville de Paris qui paye aujourd'hui 168 millions d'impôts paierait demain 198 millions, soit une différence en plus de 30 millions ». (*Journal officiel*, 11 juillet 1907, compte rendu, p. 1835).

M. Desplas, député radical-socialiste, déclare : « De quelque côté que nous nous tournions, nous apercevons que la ville de Paris sera surchargée par le projet nouveau. D'après certains calculs, elle le sera de 17 0/0, d'après d'autres à concurrence de 19 0/0, suivant d'autres encore à concurrence de 24 0/0..... Nous serons obligés de trouver encore 40 millions de nouvelles taxes de remplacement qui se superposeront à celles si impatiemment supportées par les propriétaires et par les commerçants..... Ce sont bien nos modestes travailleurs et les salariés qui seront frappés par voie d'incidence, mais frappés tout de même. » (*Journal officiel*, 26 janvier 1908, compte-rendu, p. 84 et 89.)

M. Georges Berry, député de Paris, cite cet exemple : « Un épicier du boulevard des Batignolles, patenté de la 6ᵉ classe, a 800 francs de loyer (boutique et logement) il paye au total 76 francs, son bénéfice est évalué à 4.000 francs : il paierait désormais 100 francs. » (*Journal officiel*, 31 janvier 1908, compte rendu, p. 159.)

Le Directeur des finances à la Préfecture de la Seine, affirme : « Il résulte de l'enquête ordonnée par la Préfecture que la 8e et la 7e classes des patentés seront surchargées par le projet d'impôt sur le revenu de M. Caillaux. »

Seul, Joseph Menard est l'adversaire des monopoles dont nous menace le Ministre Cochery : monopole des assurances, monopole de l'alcool, etc..... Seul, il condamne le rachat de l'Ouest, que M. Cosnard a voté.

Seul, Joseph Menard met à la base des retraites ouvrières, comme de toute loi de prévoyance, l'organisation professionnelle, respectueuse des libertés nécessaires.

Pour dire leur sympathie à Joseph Menard, l'ancien Ministre progressiste et ancien Rapporteur général du budget Jules Roche, les députés Gauthier (de Clagny) et Tournade ont pris la parole dans notre quartier.

Demain, ce sera Maurice Barrès, ce sera Paul Beauregard, qui viendront affirmer à leur tour que Joseph Menard est le seul candidat auquel doivent aller, sans qu'il s'en égare un seul, les suffrages de tous les adversaires de la politique sectaire et ruineuse du bloc radical et radical-socialiste.

Pas d'équivoque !

Ceux qui admirent l'impôt sur le revenu, les monopoles d'État et les gabegies financières n'ont qu'à voter pour M. Cosnard.

Ceux qui veulent pouvoir travailler en paix voteront pour

Joseph MENARD.

3e Circonscription du XVIIe Arrondissement de PARIS.

M. Ernest ROCHE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.520 voix.

Citoyens,

Blessé sur le champ de bataille politique d'il y a quatre ans, on vient aujourd'hui me proposer de recommencer la lutte.

Croyez-vous, oui ou non, que je puisse encore vous rendre quelque service?

On m'a séparé de vous en vous promettant plus de beurre que de pain. On ne vous a donné ni pain ni beurre, mais, en revanche, on ne s'est pas oublié.

Et pourtant nous faisions bon ménage. Vous le rappelez-vous? J'étais de vos fêtes corporatives, humanitaires ou patriotiques, aussi bien que de vos douleurs, quand des catastrophes, comme celles de la rue des Apennins et de la rue Balagny venaient mettre en deuil notre quartier.

J'étais aussi de toutes vos revendications quand il s'agissait, soit de marcher en avant porter à la tribune vos réclamations, vos protestations et vos plaintes ; soit de mettre le Gouvernement en demeure de tenir les promesses qu'il vous avait faites ; soit de flageller les voleurs et de stigmatiser les assassins du prolétariat.

On me rappelait à l'ordre, on m'appliquait la censure, on m'expulsait de la Chambre, on me privait de mon traitement... Qu'importe?... Je comparaissais devant vous, vous m'approuviez : c'était ma récompense. Et comme Antée, touchant le sol, je reprenais de nouvelles forces.

Je n'ai pas changé. Tel vous m'avez connu, tel je suis resté : ni meilleur, ni pire. Cela vous va-t-il ?

Une sentence, surprise à un collège électoral abusé, m'a frappé et je me suis tu. Nous en appelons aujourd'hui à un suffrage universel conscient, éclairé par l'expérience.

Citoyens,

Je ne vous fais pas un programme, parce que, à l'époque où nous sommes, les programmes ne servent à rien, sinon à être violés.

Je demande seulement aux travailleurs s'ils sont contents de leur misère et de l'exploitation odieuse qui pèse sur eux. Je demande aux commerçants s'ils sont satisfaits de payer des impôts de plus en plus lourds et de se voir spoliés et rançonnés comme ils le sont par la bande famélique de budgétivores qui s'est abattue sur notre pays.

Je vous demande à tous si vous voulez sauver la patrie des trahisons qui l'enserrent et des fraudes dont les budgets de notre armée et notre marine sont l'objet ;

Si vous voulez sortir la République de l'ornière de mensonges politiques et du marasme où la laisse le scrutin d'arrondissement ;

Si par le socialisme, enfin, — le socialisme sans embrigadement — vous voulez arracher le prolétaire à son salaire de famine et à son lit d'hôpital.

Je ne vous fais pas de vaines promesses, mais si mon dévouement peut vous être utile, disposez de moi : je vous appartiens.

Vive la République sociale !

Ernest ROCHE.

1er Circonscription du XVIIIe arrondissement de PARIS.

M. SEMBAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.549 voix.

Citoyens,

Au 24 avril prochain, nous vous convions à proclamer de nouveau le programme qu'aux élections dernières vous avez souverainement affirmé.

Voici textuellement l'appel que nous vous adressions en 1906 :

« Vous resterez fidèles à vous-mêmes en vous déclarant nettement socialistes. Notre parti a précisé dans un manifeste général adressé à toute la France les principes de notre action. Ce sont les principes mêmes qu'aux précédentes élections, notamment en 1898, en 1902, avec une vigueur et une force croissantes vous avez ratifiés. »

A cet appel, vous avez répondu, plus nombreux encore, au 6 mai 1906 par une majorité de 8.364 voix.

Vous constatiez ainsi avec nous qu'au-dessus du champ paysan, du petit atelier, de la petite boutique, toutes les grandes industries, tous les grands domaines de la production sont dominés de plus en plus et trustés par une féodalité nouvelle, une ploutocratie accapareuse qui prélève sur le travailleur aussi bien que sur le consommateur une exorbitante rançon.

Ces vérités, vous n'êtes plus seuls à les reconnaître, elles s'imposent à tous et M. Caillaux, alors Ministre des Finances, a officiellement établi par des chiffres, dans son discours sur la réforme fiscale, l'existence en France de cette ploutocratie.

Pourquoi la ploutocratie peut-elle exproprier, déposséder l'ouvrier, d'abord, puis l'artisan, le petit boutiquier, le petit paysan? Parce qu'elle est maîtresse souveraine des grands instruments de travail, des vastes outillages de production collective, du grand capital. C'est à cette organisation ploutocratique, à cette grande propriété capitaliste que nous voulons substituer l'organisation et la propriété sociales.

On essaie de vous épouvanter? Risible comédie de terreur affectée! Rappelez-vous les termes exprès de notre programme de 1906 :

« La cause de l'oppression, des misères, des désordres et des guerres intérieures et extérieures disparaissant, une organisation nouvelle fondée sur la justice économique assure les droits et le bien-être des travailleurs devenus les propriétaires collectifs des grands instruments de production. Ils passent du régime de la servitude au régime de la collaboration. La guerre de classes disparaît dans la paix sociale. »

Pour cela, chaque élection doit servir à préciser l'action qui s'impose dans la prochaine législature.

Programme politique.

La première réforme consiste à organiser la République, qui n'est plus discutée, par la Réforme électorale : Représentation proportionnelle, égalité des électeurs assurée par l'importance égale des circonscriptions au lieu du scandaleux découpage qui infériorise nos faubourgs par rapport au centre de Paris.

Renouvellement partiel sans prolongation de la durée du mandat maintenu à quatre ans.

Émancipation civile et politique de la femme.

Souveraineté intégrale du peuple par le referendum (gouvernement direct) et le mandat impératif. Suppression du Sénat et de la présidence de la République. Décentralisation. Nomination des préfets par les conseils généraux, comme les maires par les conseils municipaux. Retour de Paris au droit commun.

Réforme administrative :

Les grandes commissions parlementaires contrôlant l'emploi du budget en cours d'exercice, et collaborant avec le Ministre, ainsi qu'avec le conseil de Direction à créer dans chaque ministère.

Transformation de la bureaucratie routinière par l'entrée dans ces conseils supérieurs de direction, avec voix délibérative, des représentants du personnel pour assurer la collaboration technique des fonctionnaires, employés et ouvriers, à l'œuvre directrice, selon l'ordre du jour Marcel Sembat voté par l'unanimité de la Chambre.

Autonomie des budgets de type industriel.

Réforme de l'enseignement :

Développement, dès l'école primaire, de l'enseignement chimique et de l'enseignement d'art. Instruction intégrale gratuite pour tous selon leurs capacités et non la seule richesse de leurs parents.

Réforme judiciaire :

Extension à toutes les juridictions du jury démocratisé par l'inscription des travailleurs sur la liste des jurés. Suppression de toutes les dispositions légales qui frappent encore les enfants naturels ou adultérins à raison de leur naissance. Liberté individuelle garantie. Responsabilité civile et pénale des magistrats en cas de détentions arbitraires et d'abus de

pouvoir. Jury national établissant les responsabilités des ministres, sénateurs, députés, fonctionnaires, magistrats et faisant rendre gorge aux spéculateurs par une enquête sur les grosses fortunes. Poursuites contre les auteurs d'accaparements.

Réforme militaire :

Réduction du service militaire à un an; suppression des conseils de guerre en temps de paix; suppression des bagnes militaires d'Afrique.

Secours obligatoires et immédiats à toute famille nécessiteuse dont le soutien est appelé sous les drapeaux.

Politique extérieure :

Proposition officielle par le gouvernement français aux autres gouvernements du désarmement progressif et simultané; appel aux travailleurs de tous les pays pour s'opposer aux conflits belliqueux. Guerre à la guerre. Fin des scandales coloniaux.

Programme économique.

Mise en valeur des richesses nationales ;

Charbonnages, minerais, forces hydro-électriques, au lieu de les concéder gratuitement à des spéculateurs.

Interdiction au Ministre de concéder par décret, sans intervention législative. Refus des concessions de l'Ouenza et des minerais de Meurthe-et-Moselle.

Extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune. Organisation générale des syndicats et groupements professionnels fédérés entre eux, consultés obligatoirement sur toutes les questions ouvrières, surveillant par leurs délégués l'exécution des clauses protectrices du travail et inspectant tous les travaux exécutés pour le compte de l'État, du département ou de la commune pour l'observation des cahiers des charges, contre les gaspillages et les malfaçons.

Législation internationale protectrice du travail.

Retraites ouvrières ;

Abaissement immédiat de l'âge à soixante ans.

Dégrèvement des bas salaires.

Surveillance et gestion des caisses ouvrières par les délégués ouvriers.

Extension et amélioration de la juridiction des prud'hommes.

Mesures contre l'abus des demandes reconventionnelles.

Habitations ouvrières avec logements vraiment à bon marché.

Entreprise nationale de grands travaux (Paris port de mer, Canal des Deux-Mers) retenant en France l'épargne française. Contrôle des banques d'émission et interdiction de tous les emprunts étrangers, trop fréquents ou mal garantis.

Impôt progressif sur le revenu substitué aux taxes actuelles et notamment aux patentes et licences.

Nous vous soumettons avec confiance ce programme directeur, identique, sauf sur les points acquis et réalisés, à celui que vous avez toujours adopté.

Nous vous demandons de donner mandat de le défendre au citoyen

Marcel SEMBAT.

Pour le comité républicain socialiste des Grandes-Carrières,

Suivent les signatures.

2e Circonscription du XVIIIe arrondissement de PARIS.

M. ROUANET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.768 voix

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

3e Circonscription du XVIIIe arrondissement de PARIS.

M. BUSSAT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.394 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

1re Circonscription du XIXe arrondissement de PARIS.

M. Louis BRUNET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.641 voix.

Chers Concitoyens,

Si j'ai cru devoir accepter la candidature qui m'était offerte par nos amis de la 1re circonscription du 19e arrondissement, c'est que je pensais que ma connaissance des affaires commerciales et des questions économiques et sociales me permettait de discuter et de faire valoir les intérêts du travail, du commerce et l'industrie.

Les idées émises par les membres du comité qui me fait l'honneur de soutenir ma candidature ont été l'objet d'une discussion approfondie. Elle nous a permis d'établir un programme de réformes réalisables et de faire sur ce programme l'union des républicains résolus à combattre le collectivisme.

Trop souvent, nos revendications communes ont été sacrifiées par suite de l'ignorance de nos mandataires appartenant pour la plupart aux carrières libérales, et ne connaissant rien des questions si complexes qui intéressent le monde du travail.

Avant que le parti socialiste ait cru devoir ériger sa doctrine en dogme, et engager ses adhérents à accepter comme article de foi les idées préconisées par les papes de cette nouvelle religion, les ouvriers prétendaient, avec juste raison, que « l'émancipation des travailleurs ne pouvait être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Aujourd'hui tout est changé, les politiciens, de métier envahissent les divers partis gesticulent, pérorent, pontifient, promettent tout..... et le reste, et le peuple, bénévolement, se laisse entraîner sur la pente dangereuse et glissante des surenchères électorales, amenant la perturbation dans les affaires et empêchant l'accord nécessaire entre tous les éléments qui apportent leur part d'efforts, à la prospérité et à la grandeur de notre pays.

Ouvriers, employés, commerçants et industriels,

Si, comme je l'espère, je suis votre élu vous pourrez compter, non seulement sur ma fidélité dans l'accomplissement du programme qui vous est soumis, mais encore sur l'activité et le dévouement dont j'ai déjà fait preuve dans les diverses manifestations de la vie économique et sociale de la nation.

Ma candidature est une candidature de travail, je compte sur les travailleurs pour la faire triompher, et aussi sur les partisans de la conciliation entre tous les Français sur le terrain de la République démocratique et sociale.

Louis BRUNET.

Finances et administration du pays.

Réforme électorale.

Statut des fonctionnaires.

Utilisation rationnelle des dotations budgétaires.

Organisation et développement du contrôle financier et technique.

Meilleure répartition des impôts.

Fusion des services administratifs. Suppression des organes inutiles ou faisant double emploi (par exemple : sous-préfectures).

Réforme judiciaire.

Suppression des tribunaux peu occupés.

Simplification de la procédure.

Extension graduelle des droits civils de la femme.

Travaux publics, commerce, industrie.

Développement des voies de communication et des moyens de transport par terre et par eau.

Exécution, dans le plus bref délai, d'un canal de dérivation des eaux de la Seine à la mer.

Mise à l'étude des projets de Paris port de mer, du canal des Deux-Mers.

Amélioration, agrandissement de nos grands ports de commerce : Marseille, Le Havre, Bordeaux, Dunkerque, Calais, Nantes, etc.

Reboisement des forêts. Repeuplement des cours d'eau.

Revision du tarif douanier pour sauvegarder nos produits.

Protection du travail national en réservant à l'industrie française toutes les commandes ayant trait à la mise en état de nos voies de communications, et du matériel de notre armée de terre et de mer.

Adjudication des fournitures de l'État à nos nationaux.

Protection des intérêts du petit commerce.

Application d'une plus juste répartition des charges fiscales suivant l'importance des établissements.

Réforme de la loi sur les faillites et modification de celle sur les patentes

Dégrèvement des petits commerçants.

Suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Enseignement.

Amélioration des lois scolaires. Éducation nationale. Neutralité de l'école au point de vue confessionnel.

Développement de l'esprit national par l'histoire et la traditon du mouvement démocratique.

Liberté des opinions au point de vue philosophique et social.

Entraînement physique et moral de la jeunesse en vue de la défense du pays.

Prévoyance et Travail.

Retraites ouvrières.

Création du crédit au travail.

Protection des familles nombreuses.

Caisses de chômage.

Amélioration et perfectionnement des lois protectrices du travail (accidents, travail dans les mines, hygiène, salubrité, femmes en couches, enfants, filles mineures, insaisissabilité des salaires, etc., etc.)

Simplification de la loi sur le repos hebdomadaire.

Codification des lois relatives au contrat de travail.

Création de concours d'apprentissage par industries et par régions avec récompenses à accorder aux maires et aux apprentis.

Propagande en faveur de la participation aux bénéfices dans les entreprises.

Primes et récompenses à accorder aux ouvriers et employés qui se seraient signalés par une invention ou une découverte utile au pays.

Habitations à bon marché.

Réalisation du « Homestead », garantie du bien de famille rural insaisissable.

Développement de la mutualité industrielle et agricole.

Conseils de prud'hommes agricoles.

Organisation militaire de la démocratie.

Utilisation rationnnelle des ressources nationales.

Convergence des efforts vers l'unité de travail, de direction et d'emploi des crédits budgétaires pour l'armée et la marine de guerre.

Adaptation des institutions militraires au régime démocratrique et mise en harmonie de l'organisation de la défense nationale avec la politique du pays.

Amélioration et perfectionnement de notre flotte de guerre et du matériel de défense maritime.

Mise au point immédiate du matériel de guerre aérien.

Politique extérieure

Maintien des alliances de la France à l'étranger.

Expansion des idées et de la langue française au dehors.

Mesures à prendre pour favoriser notre commerce extérieur.

Recrutement des consuls et attachés commerciaux.

Protection de la marine marchande.

Recherche de débouchés.

Traités de commerce.

Colonies.

Politique d'association avec les indigènes.
Décentralisation administrative des colonies.
Promulgation des lois de la métropole pouvant s'appliquer aux colonies.
Extension à toutes les colonies des conseils d'arbitrage du travail indigène.
Recrutement des indigènes.
Avantages et facilités à accorder aux colons français.
Économies administratives.
Développement des moyens de communications.
Amélioration du régime douanier du régime colonial.

2e Circonscription du XIXe arrondissement de PARIS.

M. ROZIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 4.255 voix.

La Commission n'a été saisie à ce jour d'aucun document concernant cette élection.

1re Circonscription du XXe arrondissement de PARIS.

M. DEJEANTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.763 voix.

Citoyens,

Aux élections de 1906, vous accordiez plus de 8.800 suffrages au programme socialiste. Nos adversaires réunissaient 3.200 voix sur le nom du royaliste Castillon de Saint-Victor.

Aujourd'hui, comme alors, pour recueillir cette succession, nos adversaires ont leurs candidats : l'un pour la forme et l'autre sous un nom d'emprunt.

Grâce à l'étiquette si commode et si accueillante de radical-socialiste, les royalistes, bonapartistes, nationalistes et exploiteurs bourgeois se disant républicains sont unis dans ce parti effiloché et forment un bloc contre les travailleurs organisés politiquement et économiquement.

Le parti socialiste est fier et s'honore de voir groupés contre lui tous les pires ennemis de nos institutions républicaines et du progrès social.

Comme si son vote des 15.000 francs n'avait pas suffi à son impopularité. Vous ne pouvez oublier que c'est à ce bloc que vous devez l'œuvre de violence, d'incohérence et d'impuissance qu'aucune autre législature n'avait produite depuis l'avènement de la troisième République.

C'est ce même bloc anti-socialiste qui, par ses votes unanimes, a toujours couvert les actes ou sabotages commis par son chef contre la République, tels que les abominables massacres de Narbonne, Raon-l'Étape, Draveil et Villeneuve-Saint-Georges, contre lesquels notre parti a élevé les plus énergiques protestations.

Les provocations et les persécutions des fonctionnaires, les centaines d'années de prison pour délit d'opinion, y compris l'odieuse interdiction de séjour, prononcées contre les travailleurs syndiqués, tous les jugements les plus odieux furent couverts par l'unanimité de ce bloc.

Pendant ce temps, il livrait toutes nos richesses nationales au pillage de nos Sociétés financières, ainsi qu'il creusait de plus de 400 millions par an le gouffre effrayant de notre budget.

Exploitant le mécontentement légitime provoqué par les agissements de ce bloc, certains anarchistes, ou se disant tels, confondant l'inaction avec l'action, font inconsciemment chorus avec les pires ennemis du prolétariat en invitant les travailleurs à abandonner l'arme qu'ils ont entre les mains afin de laisser libre carrière à la réaction politique et économique qui les exploite, en lui livrant tout le pouvoir sans contrôle possible.

Devant ses adversaires se dresse, comme par le passé, le parti socialiste avec son drapeau largement déployé, pour continuer l'œuvre d'organisation qui doit mener le prolétariat vers son émancipation.

En présentant à vos suffrages le citoyen Victor Dejeante, nous voulons lutter plus énergiquement que jamais contre les puissances d'argent qui nous oppriment. Loin d'abandonner nos conquêtes passées, nous voulons au contraire conquérir toujours plus de droit, plus de liberté, plus de bien-être pour la classe ouvrière ;

Etendre et développer l'œuvre de solidarité sociale par l'assurance de tous les risques : chômage, invalidité, maladie, qui menacent les producteurs ; sauver les enfants et les femmes de l'enfer social dans lequel les maintient la société capitaliste ;

Réduire nos charges financières des budgets onéreux et improductifs ;

Augmenter nos budgets productifs par la reprise de nos services publics et l'exploitation de toutes les richesses naturelles au profit de tous.

C'est enfin à l'exécution du programme du parti socialiste que nous voulons travailler sans relâche ; moraliser le suffrage universel par la représentation proportionnelle.

C'est pourquoi nous disons à tous les travailleurs socialistes révolutionnaires convaincus, aux républicains sincères, à tous amis du progrès humain :

Contre l'égoïsme bourgeois, si vous voulez aboutir, mettez-vous à l'œuvre résolument ; pour l'avènement de la République sociale, il faut des hommes honnêtes, résolus, énergiques et convaincus.

Voter pour le citoyen Victor Dejeante, c'est voter contre toutes les réactions et la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme.

2e Circonscription du XXe Arrondissement de PARIS.

M. VAILLANT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.632 voix.

Citoyens,

Le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 9.891 voix, contre 4.152 à M. Blancheville, radical, et 2.677 à M. de Villemandy, royaliste, vous m'envoyiez, pour la quatrième fois vous représenter à la Chambre. J'ai rempli votre mandat de mon mieux. Je vous en ai rendu compte à plusieurs reprises, et je viens vous en demander le renouvellement.

Les ennemis du socialisme auront leurs candidats. Qu'ils aillent à eux librement avec leurs suffrages ! Nous ne les leur envions pas. C'est à vous seuls que je m'adresse, à vous qui entendez, avec moi, poursuivre une action républicaine, ouvrière et socialiste.

Citoyens,

Le personnel au pouvoir change ; mais sa politique demeure. Avec plus de souplesse, Briand prend la suite de Clemenceau.

Au service, comme hier, de la classe régnante et possédante, l'État, le Gouvernement font obstacle à l'émancipation de la classe ouvrière, aux revendications du socialisme. Et il devient toujours plus évident qu'il faut tout l'effort ouvrier et socialiste, de mieux en mieux organisé, pour conquérir, avec le pouvoir politique, les moyens de substituer, au régime capitaliste, la société socialiste.

Aucun pas dans cette voie n'est inutile ; et toute réforme vraie, c'est-à-dire qui grandit la force, l'énergie, l'organisation ouvrière et socialiste, est un instrument de combat et de victoire.

Dans ce combat, nous avons contre nous les partis de stagnation, de réaction et de capitalisme. Mais, divisés par l'ambition, ils ne sont forts que de notre faiblesse, de notre inorganisation. Unis et organisés nous serons sûrs de les vaincre.

Héritière de l'opportunisme, la République radicale maintient, défend, développe le privilège capitaliste, livre à son monopole les biens, les richesses de la Nation, les forces naturelles du pays, sa houille blanche comme les mines, les services nationaux comme les services municipaux de transport, d'électricité, de travaux publics. Le radicalisme au pouvoir ne se souvient plus qu'il avait inscrit à son programme la suppression des monopoles privés. Il les perpétue, il en crée de nouveaux.

Ce pillage doit cesser. La nation doit elle-même, directement, mettre en valeur ses richesses, organiser ses services, son travail, pour l'avantage commun de tous, et pour l'avantage immédiat de ses ouvriers et employés.

Cette règle généralisée, à la fois nationale et communale, n'ayant plus le profit capitaliste pour but, donnera l'exemple de meilleures conditions de travail, à la production privée qu'elle absorbera peu à peu, et, par une gestion ouvrière croissante, préparera les éléments nécessaires de transformation et de propriété sociale.

C'est ici que, complément essentiel du droit syndical ouvrier, apparaît la légitimité des revendications syndicales des ouvriers et employés des services publics qui doivent de plus en plus être administrés par eux, pour un fonctionnement normal et un développement certain.

L'État capitaliste, au contraire, ne voit dans ses fonctionnaires que des serviteurs, sur lesquels il veut établir sa domination ; et il ne leur rédige un statut que pour leur retirer le droit syndical.

Qu'il soit industriel, agricole ou fonctionnaire, le prolétariat n'a qu'une force de progrès et de salut, celle que lui donne son union, son organisation. Sa politique socialiste, à chaque effort, lui doit apporter un droit nouveau, qui fortifie son action pour la conquête de son émancipation.

Ne comptant plus que sur lui-même, il n'attend rien de la bienveillance de ses maîtres, et le droit qu'il conquiert, il entend l'exercer directement.

Même dans le milieu de ses misères actuelles, il repousse l'injure du secours d'une prétendue bienfaisance, que l'Assistance donne au seul indigent. Il revendique son droit, son droit humain à l'existence dans une société qui, se prétendant civilisée, le lui doit assurer, garantir, et veut pouvoir en user sans avoir rien à demander.

Pour les mêmes raisons que le socialisme réclame la loi qui protège l'ouvrier dans son activité productrice, par la journée de huit heures, par le salaire syndical, etc., il réclame la loi d'assurance, qui garantisse à l'ouvrier, au prolétaire, dont la faculté de travail diminue ou cesse par l'âge, la maladie, l'accident, l'invalidité et le chômage, l'assurance sociale qui lui donne l'équivalent pour lui et les siens de ce que lui aurait donné un travail normal, et qui prévienne, par des mesures sociales, le retour de pareils risques. Et comme l'exercice d'un droit n'est certain que quand il est exercé par ceux qui l'ont acquis, il importe que ce droit soit exercé par les prolétaires assurés, au moyen de leur direction, administration et gestion directe des institutions d'assurance et de leurs caisses.

Certes il y a loin de l'assurance sociale, ainsi esquissée, à la loi des retraites ouvrières actuelle ; mais si imparfaite qu'elle soit, elle est une première ébauche d'une loi d'assurance qu'il importe au plus tôt d'améliorer, d'étendre et aussi de compléter par l'assurance contre l'invalidité, abaissant l'âge de la retraite, en relevant le montant et en ajoutant des ressources budgétaires nouvelles aux cent et quelques millions répartis par l'État.

Telle a été la pensée du récent Congrès socialiste de Nîmes, engageant ses élus à voter la loi actuelle pour l'améliorer et compléter ensuite, avec votre concours.

Car ce n'est que par l'effort socialiste et ouvrier combiné que nous pouvons, comme pour tout progrès, arriver, de ce point de départ légal, à la réalisation d'une *assurance sociale*, telle que je l'ai exposée dans la proposition de loi dont je vous ai souvent parlé, et qui est comme une étape vers la transformation socialiste de la société.

C'est dans le même esprit que nous avions voté la loi d'impôt progressif sur le revenu qui n'était, elle aussi, qu'un commencement de la réforme nécessaire de l'impôt. Aux cris qu'à ce propos a poussés la bourgeoisie, vous en avez pu comprendre la valeur; et c'est pour cela que la majorité se disant radicale, mais en réalité socialement conservatrice, du Sénat, l'y retient endormie.

Cette réforme commençante proposée par M. Caillaux, et dont la poussée socialiste surtout a imposé le vote à la Chambre n'était, en effet, que le préliminaire de la réforme de l'impôt, car elle ne visait que sept cents millions d'impôts directs alors que plus de trois milliards d'impôts indirects sont prélevés sur les travailleurs qu'ils écrasent, pour le payement de dépenses militaristes et improductives.

C'est la cause de la campagne que j'ai menée contre l'impôt indirect, particulièrement contre l'impôt de consommation, contre l'impôt d'octroi et de douane, qui contribuent tant à la cherté de la vie.

Par ces impôts, est rendue possible et est pratiquée cette politique militariste d'armements, de gaspillage, de flibusterie coloniale comme au Maroc, de compression à l'intérieur contre laquelle avec mes amis, comme au cours des législatures précédentes, je n'ai cessé de protester.

Mais j'interromps cet exposé général pour vous signaler certains des faits qui, en cette législature, et mieux que tout discours à leur propos ont particulièrement marqué la politique des partis en présence et caractérisé celle du parti socialiste.

Tandis que le parti radical et ses ministres semblaient n'avoir inscrit tant de promesses, en leurs programmes, que pour donner, par avance, la liste de leurs renonciations et défaillances, le parti socialiste a été, comme auparavant, le moteur de tout progrès. Et quand il ne pouvait obliger la majorité à tenir ses promesses, il indiquait alors, par ses paroles et ses propositions, la solution socialiste des questions.

Voici ces faits :

Relèvement de l'Indemnité parlementaire.

Un des premiers actes de la Chambre nouvelle fut une grave faute politique. Plutôt populaire à son origine, cette assemblée se précipita spontanément dans l'impopularité, par le relèvement de neuf mille à quinze mille francs de l'indemnité parlementaire et plus encore par la façon précipitée et secrète dont elle opéra : sans inscription à l'ordre du jour et sans rapport écrit, aux premières minutes de la séance du 22 novembre 1906, par un vote à mains levées, que le Sénat, aussi précipitamment, ratifiait le même jour. Les élus socialistes non prévenus, ou n'étaient pas encore entrés en séance, au moment du vote, ou surpris, ne purent l'empêcher. Il ne purent que protester le 24 novembre et demander, par une motion, le retour au taux de neuf mille francs ; mais leur motion fut repoussée par 290 voix contre 210 voix. Ils mirent alors l'augmentation de leur indemnité à la disposition du parti qui décida d'en prélever la moitié pour sa propagande. Cette faute, si regrettable pour la République même, pèse encore lourdement sur le Parlement.

Avènement du parti radical au pouvoir — 1er juin 1906

1° Ministère Sarrien :

Clemenceau et Briand, ministres de l'intérieur et de la justice. — Interpellation socialiste de plusieurs jours où Jaurès, Constans, Basly, Vaillant, Bouveri, opposent le socialisme au radicalisme de Clemenceau et affirment l'impuissance et la faillite du gouvernement et de son parti.

L'exposé socialiste que je fis, en cette interpellation, a été publié en brochure par le parti.

2° Ministère Clemenceau :

Clemenceau, ministre de l'Intérieur du ministère Sarrien, avait dès le premier jour, dans son discours de Lyon, déclaré la guerre et l'avait commencée aussitôt : répression des grèves du Pas-de-Calais et du Nord ; occupation militaire de Paris et charges de police au 1er mai. Devenu président du Conseil, il fut encore plus hostile et violent. L'histoire de son ministère est celle de près de quatre ans de combat contre le socialisme et les syndicats, où aux tueries paysannes du Midi, aux fusillades de Narbonne, s'ajoutent les tueries ouvrières de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges, les persécutions syndicales, les poursuites pour délits d'opinon, de presse et de réunion, la négation de toutes les libertés qu'il avait, autrefois, dans l'opposition, réclamées.

Les socialistes, tout en acceptant et menant le combat, avaient déclaré que, décidés à faire tout le possible, même pour le moindre progrès, leur vote était d'avance acquis à toute proposition de réforme d'un gouvernement qu'ils entendaient sans cesse mettre en demeure de tenir ses promesses et pousser en avant.

C'est ainsi que quand, réalisant en partie la proposition socialiste, que j'avais aux deux législatures précédentes déposée, d'un *ministère du Travail*, le gouvernement demanda les crédits à cet effet, les socialistes les votèrent.

De même (novembre et décembre) dans les débats relatifs aux interpellations et aux lois pour l'achèvement de la *Séparation des Églises et de l'État*, les socialistes secondèrent tou-

tes les mesures complémentaires proposées, tout en reprochant au gouvernement et à la majorité de s'arrêter en chemin, de laisser au clergé la possession des églises, et de refuser aux citoyens ce qu'il accordait aux curés : l'entière liberté et faculté de réunion.

Droit syndical et de grève.

Jamais ces droits n'avaient été plus menacés. Le Gouvernement, soutenu par sa majorité et malgré la protestation socialiste, envoie la force armée sur les champs de grève, fusille les grévistes, poursuit les syndiqués. De même les fonctionnaires, postiers, instituteurs, sont poursuivis, révoqués. Un statut qui leur enlève le droit syndical est proposé. Et je dépose, pour mes amis et moi, un contre-projet leur donnant le droit entier d'association syndicale et de coalition.

Le 8 mai 1907, j'interpellais sur la méconnaissance et la violation du droit syndical par le Gouvernement, mais, le 14, la priorité était refusée à mon ordre du jour de blâme par 460 voix contre 75 voix.

Repos hebdomadaire.

Alors que sous la pression de l'opinion, à la précédente législature, la Chambre, après le Sénat, votait unanimement la loi, la Chambre actuelle, sous la pression du patronat, ne se contentait même plus des nombreuses dérogations qui la battaient en brèche, et dont M. Maujan parlant, disait-il au nom d'au moins 160 radicaux, demandait l'extension. Les socialistes, contre ces assauts, étaient réduits à la défensive.

Pour cette défensive aussi, la Fédération socialiste de la Seine organisa une manifestation dans la rue le 20 janvier 1907. Elle était chargée par la police. Et le lendemain, à la tribune, je protestais et interpellais le Gouvernement.

Aux nouvelles propositions de modification, d'affaiblissement de la loi, j'opposais un contre-projet pour son maintien.

Suffrage universel.

1° Représentation proportionnelle :

C'est, ainsi que je vous l'ai exposé, surtout parce que la R. P. est un élément de l'organisation du suffrage universel, qu'elle est désirable. Elle substitue, aux luttes de personnes, le vote de l'électeur pour son parti, pour ses idées. A la différence du mode majoritaire qui écrase les minorités, elle donne à tous les partis une représentation en rapport avec leurs forces. Elle favorise l'organisation des partis. Elle est favorable au parti socialiste, parce qu'elle est une lutte d'idées et de doctrine. La majorité radicale l'a repoussée, comptant garder ses sièges par le scrutin d'arrondissement et l'appui du Gouvernement.

2° Sincérité du vote :

La majorité radicale non plus n'en veut pas. Les radicaux et réactionnaires, maires de campagnes et les grands patrons de province, veulent continuer à influencer le vote. La loi, non sans peine obtenue à la Chambre, a été annulée au Sénat radical par le rejet de la représentation, par délégation, des partis, au scrutin, et le rejet du dispositif d'isolement.

C'est pour les mêmes fins, que j'ai déposé une proposition de loi pour l'organisation démocratique du suffrage universel et des droits de réunion et de délibération populaires qui en assurent l'exercice libre et certain.

Réforme de l'impôt.

1° Impôt sur le revenu :

Dans la discussion générale, j'exposais les conditions, différentes de celles du projet de loi, dans lesquelles devrait être établi un impôt global et progressif sur le revenu, remplaçant tous les autres impôts, tant indirects que directs, épargnant le prolétaire et le pauvre, pesant uniquement sur le riche, en progression sur sa richesse, portant, à cet effet, à la fois sur le capital et le revenu. Et pour suffire non seulement aux dépenses publiques, au développement de l'activité nationale, mais aussi aux frais des réformes sociales, cet impôt devait se combiner avec l'impôt progressif sur les successions, et avec l'exploitation nationale des richesses et forces naturelles, et avec les monopoles d'État (30 janvier 1908).

Le 30 mars 1908, je soutenais mon amendement pour l'exemption des salaires de tout impôt. Dans sa forme et son texte cet amendement est rejeté ; mais il a satisfaction au fond ; le Ministre et la Commission acceptant que si le projet ne donne pas les mêmes avantages immédiats aux travailleurs des villes et aux travailleurs des campagnes, le travailleur industriel doit être à l'abri de toute charge nouvelle, en attendant les avantages ultérieurs résultant, aussi pour lui, avec certitude.

C'est le 5 mars 1909, que pour mes amis et moi j'explique, après en avoir critiqué les insuffisances, pourquoi nous votons (le vote a eu lieu le 8 mars) la loi que nous saurons développer, et termine en disant que si le Sénat la mutilait ou l'empêchait, il mettrait sa propre existence en question.

2° Impôt indirect. — Octroi. — Douane :

Je poursuis le combat contre l'impôt indirect et surtout contre l'impôt de consommation qui pèse le plus sur l'ouvrier et le pauvre.

A cet effet je dépose de nouveau une proposition de loi pour la suppression obligatoire de l'octroi, que la Chambre renvoie à l'examen d'une commission spéciale, qui nomme comme rapporteur M. Guillemet.

Aux primes, aux patrons filateurs de soie, j'oppose les revendications des ouvrières fileuses, et demande, en vain, que les primes ne soient votées que si les conditions du travail ouvrier sont préalablement déterminées (25 mai 1909).

Je m'oppose au projet protectionniste de revision du tarif douanier qui augmente tous les droits de consommation. Je m'oppose à l'urgence. Je demande, en vain, la consultation préalable du pays aux élections de 1910 (9 juillet 1909).

Dans la discussion générale, je réponds le 28 juin et le 1er juillet 1909 au discours du rapporteur général, je réclame une enquête économique permanente, établissant les frais de production, et permettant d'entrer dans la voie des traités de commerce et de travail, à l'avantage commun des contractants, pour une plus grande liberté commerciale, pour un rapprochement progressif et la paix des nations.

Dans la séance du 27 octobre 1909, j'expose les motifs de mon contre-projet pour le rejet des droits de consommation proposés et surtout pour la suppression de tous droits sur les aliments, 64 voix seulement se prononcèrent en ce sens.

Le 29 décembre, la Chambre renvoyait après que j'en avais exposé les motifs, à la commission du travail mon amendement pour le salaire minimum des ouvriers, puis je combattais l'amendement Ceccaldi taxant les ouvriers étrangers ; et j'expliquais mon vote contre l'ensemble de la loi douanière et protectionniste.

Militarisme.

— Clemenceau et tous les radicaux qui, avec lui, avaient fait campagne pour Dreyfus,

avaient proclamé leur volonté de supprimer les conseils de guerre. Arrivés au pouvoir, ils les maintiennent. Et le projet de loi qu'ils déposent et dont la Chambre vota les dispositions principales, affirme le maintien de cette juridiction de classe et de caste, qui dresse une barrière judiciaire entre la nation et l'armée et livre le soldat à l'arbitraire de ses chefs.

Au projet gouvernemental, j'oppose une proposition de loi et un contre-projet pour la suppression totale des conseils de guerre et du code de justice militaire.

Le 30 mars 1909, je soutiens ce contre-projet qui est repoussé par 402 voix contre 82 voix.

— Le 27 juillet 1909 la Chambre votait les premiers millions des milliards qui lui sont demandés pour l'armement naval, par 378 contre 67 voix; et je déclarais en ces mots les motifs du vote négatif des socialistes : « Adversaires de toute politique militariste et coloniale, nous votons contre les crédits. »

— Depuis longtemps, avec les généraux Bonal, Langlois, nombre de radicaux demandent la création de troupes noires et algériennes jusqu'à 120.000 hommes, pour compléter l'armée métropolitaine en cas de guerre étrangère.

Le 20 février 1910, était demandé un premier crédit pour l'envoi en Algérie d'un bataillon de troupes noires. Je protestais et montrais le danger ultérieur. L'armée d'indigènes algériens qu'on voulait former, était une menace pour le prolétariat, car elle pouvait être utilisée en cas de troubles civils. Et j'ajoutais qu'en ce qui concernait la défense du pays, ce n'était pas une question d'effectifs, résultant d'une trop faible natalité, comme le disaient MM. Messimy, Berteaux et Doumer, mais une question d'organisation; que les hommes ne manquaient pas, et que pour rendre le pays inaccessible à l'invasion et même à l'attaque, il suffisait d'instruire militairement, d'organiser et d'armer la nation pour une potitique exclusivement défensive.

C'est la thèse que, lors de la discussion de la loi de deux ans, j'avais soutenue, en défense de mon contre-projet pour « le remplacement de l'armée permanente par une milice nationale ». (Brochure du parti.)

Politique étrangère et coloniale.

Le 12 novembre 1907, j'interpellais le gouvernement sur l'expédition marocaine qui avait suivi le bombardement de Casablanca, sur les excitations du syndicat capitaliste marocain et montrais tout le danger d'une politique qui avait failli mettre aux prises la France avec l'Angleterre, puis avec l'Allemagne, et l'exposait toujours à des conflits européens nouveaux.

Le 5 décembre, je reprends cette démonstration dans la discussion générale du budget des affaires étrangères.

Ce fut le début de cette campagne, contre l'expédition marocaine, menée par les socialistes dans le pays et au Parlement, si admirablement par Jaurès, et qui hâta la fin de l'expédition.

— Le 13 juillet et le 14 décembre 1906 (budget des affaires étrangères), je protestais contre les pogroms, les massacres, la répression, du gouvernement russe. Je déclarais notre solidarité avec les socialistes russes. Et je demandais que ne fût autorisé aucun de ces emprunts, favorisés par la haute banque, qui drainent l'épargne de la France vers les caisses du tzarisme, auquel elles donnent armes et pouvoir contre la révolution et le peuple russes.

Le 29 juin 1908, le gouvernement demandait des crédits pour la visite du Président de la République aux cours du Nord. Par un amendement, je proposais la suppression des crédits se rapportant à la visite au tzar. Je soutenais cet amendement et disais la grandeur de la révolution russe et les crimes du tzarisme.

Ce discours a été publié en brochure par l'*Humanité*.

Le parti organisa des meetings et publia un manifeste de protestation.

Réglementation du travail.

Au projet gouvernemental pour la « journée de dix heures », j'oppose un contre-projet pour la journée de huit heures et deux propositions de loi, l'une pour la journée de huit heures et le salaire minimum des ouvriers et employés de l'Etat, des communes et des départements; l'autre pour la journée de huit heures et le salaire minimum de tous les ouvriers et employés, sans exception. Ces contre-projets et propositions donnant à tous les travailleurs un droit syndical entier et le contrôle direct, par leurs délégués. de leurs conditions de travail.

Par des amendements, je réclame particulièrement l'assimilation des conditions de travail de l'industrie à domicile et de l'industrie des fabriques.

— Je demande au budget du travail et de l'instruction publique d'établir dans tous les pays, des laboratoires d'études du travail ouvrier professionnel, qui établiront le fondement scientifique des revendications ouvrières et de l'organisation du travail (25 janvier 1910). Promesse à ce sujet des ministres.

Chômage

Si le chômage ne peut être supprimé qu'avec le mode de production capistaliste, il est du moins possible de rechercher et prendre des mesures pour en prévenir et réduire les misères.

Chaque année à ce propos j'ai réclamé l'institution d'une statistique permanente du chômage avec le concours des communes et des syndicats, telle qu'à ma demande la Chambre l'avait, il y a quelques années, décidée.

Il y a deux ans, répondant à ma demande, le ministre avait institué une commission interministérielle chargée de coordonner les travaux publics, en accord avec la situation économique générale et locale, à l'effet de réduire le plus possible le chômage. J'ai réclamé à chaque discussion budgétaire, qu'au lieu de s'en tenir à des études théoriques, cette commission prît des conclusions pratiques au plus tôt.

Une de ces conclusions je la proposais, le 28 décembre 1909, quand vint en discussion le projet d'emprunt de 900 millions de la Ville de Paris, en soutenant un amendement qui, à la demande du préfet de la Seine, fut repoussé. Il demandait que les travaux fussent mis en rapport avec la situation économique et l'état du chômage et qu'un premier rang d'urgence fût donné aux travaux d'assainissement, d'hygiène, d'assitance et aux travaux scolaires.

Peine de Mort.

Le 7 décembre 1908, votant sur l'article premier de sa commission, la Chambre rétablit la peine de mort; puis elle interrompit la discussion, si bien que ne fut pas discuté mon amendement du 23 novembre par lequel je demandais notamment, que fut institué un service national de prévention de la criminalité, suivant lequel tous les enfants et adolescents anormaux, auraient été placés sous la tutelle de la société, pour leur éducation et toute adaption possible à la vie normale.

Inspection médicale des Ecoles.

A la suite du vote d'une résolution que j'avais proposée à la Chambre pour l'organisation de l'inspection médicale des écoles, comprenant l'inspection individuelle et collective des écoliers, étendue au pays entier, je n'ai pas cessé chaque année de réclamer le dépôt du projet de loi qui devait la réaliser. Et cette année, enfin, les ministres de l'instruction publique et des finances ont déclaré qu'il n'y avait plus aucun obstacle au dépôt et qu'il aurait lieu

sans plus de retard. Cette inspection bien organisée, est une condition première et indispensable de la protection effective et de l'éducation, tant intellectuelle que physique de l'enfance.

Santé publique.

Aux deux dernières discussions de son budget, j'ai demandé au ministre de l'intérieur d'agir pour donner tout son effet à la loi de 1902 de protection de la santé publique, surtout en ce qui concerne le fonctionnement des bureaux d'hygiène et du service de désinfection ; et réclamé, pour l'assainissement de Paris, l'assimilation des voies privées aux voies publiques.

Je réclamais, au même effet, dans le débat sur l'emprunt de 900 millions de la Ville de Paris, qu'on procédât, tout d'abord, à la destruction de ces maisons et foyers de tuberculose qui déciment la classe ouvrière.

Mais il faut aussi lui créer des demeures salubres et c'est pourquoi, par questions et amendements, je me suis associé, pour cela, à la Fédération socialiste de la Seine, et j'ai demandé et je demande, que par la suppression des fortifications, la Ville de Paris établisse des espaces libres et plantés, des parcs et champs de jeu et procède, utilisant une partie des terrains intérieurs et de la zone, non compris dans ces espaces libres, à des logements à bon marché dont les villes de l'étranger ont donné tant d'exemples.

Laïcité.

Il y a peu de jours, se déroulait à la Chambre le débat des interpellations pour la défense de l'école laïque, attaquée par les évêques et le parti clérical. A ce propos je présentais un ordre du jour. Je vous en ai fait l'exposé en mon dernier compte rendu de mandat. Ce qu'il propose c'est : l'application immédiate à l'école privée de toutes les mesures d'inspection et de contrôle des écoles publiques ; les mesures obligatoires de capacité pour les maîtres et l'éducation laïque et de neutralité pour les écoliers. Toute mesure de défense de l'école laïque aura, certes, mon assentissement comme le vôtre.

Je m'arrête. Les faits que j'ai cités donneront aussi bien sinon mieux que ceux que j'ai négligés ou omis, l'indication : de l'attitude des partis, en présence au Parlement, de l'opposition de la politique socialiste à la politique gouvernementale et radicale et de mon action.

J'aurais pu ajouter tous les actes par lesquels, dans le pays, le parti, avec mon concours entier, a rempli tout son devoir ouvrier, socialiste et international. Nos congrès, nos réunions et manifestations vous en ont donné le témoignage.

Vous êtes, citoyens, à même de juger et de décider, en pleine connaissance de cause, le vote que, le 24 avril, le parti socialiste, attend de vous.

Edouard VAILLANT,

Ancien Membre de la Commune,
Député sortant.

1re Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. Adrien VEBER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.495 voix.

Citoyens.

Protecteurs et protégés de tous les privilèges économiques, MM. Trousselle et Brunet, afin de masquer le conservatisme, persistent à se livrer à toutes sortes de déformations judaïques du programme socialiste.

Ils s'acharnent d'autant plus dans la même basse campagne que, même dans les cris inarticulés de quelques aboyeurs et courtiers anonymes, l'on n'a rien pu trouver contre la personnalité d'Adrien Veber ; et tout le monde a rendu hommage à sa compétence et à son labeur, et a reconnu qu'il avait doté du Métropolitain les portes de Bagnolet, des Lilas et du Pré-Saint-Gervais ; que son concours avait toujours été acquis à toutes les communes pour le bien général ; bref, qu'il avait rendu et qu'il restait apte à rendre à ses concitoyens les plus grands services administratifs, et qu'il avait accompli son mandat économique et politique avec le plus grand zèle et la plus grande loyauté et appuyé avec compétence et autorité la politique de réformes et de progrès.

Cependant, comme les tenants des deux riches inconnus qui se sont abattus dans notre contrée vont répétant et colportant que le citoyen Adrien Veber ne tient pas partout le même langage ! nous leur opposons un démenti formel, et prouvons cette belle ligne de rectitude par la reproduction textuelle des principaux passages du dernier appel envoyé aux électeurs en 1906 :

Aux partisans des monopoles capitalistes qui veulent monopoliser la Patrie, à l'équivoque Trousselle, comme au Double-face Brunet, répondant toujours à côté nous répétons :

« Contre la même éternelle diffamation calomnieuse, l'accusation d'antipatriotisme, Adrien VEBER maintes fois a protesté avec indignation ».

Le maintien de toute la propriété capitaliste ce serait « le maintien de l'exploitation du travail, le maintien des dîmes multiples et accumulées payées à la classe capitaliste. »

Les idées d'émancipation et de justice professées par le parti socialiste ne signifient ni spoliation, ni absorption des économies et petits pécules.

Vouloir assurer à tous les hommes de labeur la propriété intégrale du fruit de leur travail, est-ce porter atteinte à la propriété individuelle ?

Tous ceux dont la propriété est le fruit légitime de leur travail et de leurs efforts personnels, tous ceux qui possèdent déjà leur outil de travail, tous ceux qui ont une vraie et légitime propriété individuelle, basée sur la possession de l'outil ou des fruits du travail, tous ceux-là n'ont rien à craindre du parti socialiste. Son collectivisme est au contraire la garantie de leur petite propriété.

Quant à l'homicide lutte de classes, ce sont nos adversaires qui veulent la maintenir alors que nous nous bornons à la constater et à la déplorer. Et nous voulons énergiquement la supprimer par l'instauration fraternelle d'un régime d'ordre socialiste.

Lorsque l'on dit que nous sommes pour la suppression de la propriété, on omet à dessein d'ajouter qu'il s'agit uniquement de la propriété capitaliste.

Oui, nous sommes pour la suppression de la propriété capitaliste, forme nouvelle de l'antique propriété féodale.

Si, à la propriété capitaliste nous voulons substituer la propriété collective des grands moyens de production et d'échange c'est afin de donner une propriété individuelle à ceux qui n'en ont pas, afin de faire des serfs modernes du prolétariat des producteurs associés et libres, jouissant intégralement des fruits de leur travail.

Adrien Veber veut mieux que le maintien de la propriété individuelle, il veut son développement, son extension à tous par l'organisation de la propriété sociale.

Aux dérivatifs de la campagne électorale, comme aux manœuvres possibles de la dernière heure, nous opposons simplement la vérité.

Aux deux officiants de l'équivoque radicale qui masquent leur néant, et qui n'ont d'autres titres que les titres de rente, nous opposons le long passé politique d'Adrien Veber, les services qu'il a rendus, bref toute sa vie politique et privée qui offre une belle ligne de rectitude morale, et de précisions pratiques dans l'ordre des réformes démocratiques et sociales.

Pour l'exonération ou le dégrèvement fiscal de tous les petits contribuables ;

Contre les exactions de tous les intermédiaires judiciaires. Pour la justice à bon marché ;

Contre les monopoles et privilèges capitalistes ;

Contre les congrégations financières ;

Pour le contrat collectif du travail ;

Pour la représentation proportionnelle,

réforme urgente dont il serait véritablement audacieux de contester la conviction à Adrien Veber, auteur d'une proposition de R. P.

Pour la réalisation de la République une et indivisible : Liberté, Égalité, Fraternité. — Pour une République libre, équitable, fraternelle. — Pour toutes les lois de solidarité sociale.

Pour le socialisme libérateur. Pour l'ancien président du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, — pour le vice-président de la Commission de législation fiscale, bienfaiteur de la banlieue, — pour le Député sortant qui n'a pas démérité et est resté digne de tous les suffrages républicains. — N'écoutez pas les conseils d'abstention ! Pas de désertion !

Socialistes, travailleurs et républicains, votez tous pour le seul candidat républicain socialiste,

Adrien VEBER,

Député sortant.

Pour les Comités électoraux, la Commission exécutive,

2e Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. WALTER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.901 voix.

La Commission n'a été saisie d'aucun document concernant cette élection.

3e Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. MESLIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.978 voix.

Citoyens,

Pour la troisième bataille et aussi pour la troisième victoire dans cette circonscription, les groupes socialistes d'Asnières, de Gennevilliers, de Saint-Ouen, d'Épinay et de l'Ile-Saint-Denis vous présentent la candidature du citoyen docteur Adrien Meslier, député sortant.

Et bien que cette candidature soit impersonnelle, puisque l'action parlementaire de nos élus est déterminée dans ses grandes lignes par nos congrès et au jour le jour par la collaboration permanente du Parti socialiste, nous croyons nécessaire de vous présenter un candidat que vous connaissez, que vous respectez et que vous aimez.

Et cela pour répondre à la campagne d'une violence inouïe faite contre lui, contre le docteur Meslier, dont nous connaissons toute la vie passée au milieu de nous, vie tout entière d'énergie, de lutte contre les exploiteurs du prolétariat, de propagande, et, disons-le, d'une bonté parfois trop grande.

. . . .

A la Chambre, le docteur Meslier fait partie de la Commission d'administration et de la Commission d'hygiène, dont le rôle est important.

C'est à ce titre que, après une enquête approfondie, il dénonça, à la tribune, dans un discours retentissant, les conditions meurtrières de vie faites à nos soldats de l'est et qu'il y fit porter remède.

L'activité du docteur Meslier fut multiple et constante. Toujours il a défendu les intérêts matériels de la circonscription.

A Asnières, il a puissamment contribué à la victoire remportée sur l'État au sujet de la prison des prostitués masculins.

A Gennevilliers, il lutta et lutte encore contre les grandes sociétés de culture pour laisser aux cultivateurs de la banlieue l'usage du carreau des Halles.

A Saint-Ouen, il joignit ses efforts à ceux qui veulent arrêter les monstrueuses exactions de la Compagnie des chemins de fer du Nord, dont les passages à niveau paralysent la vie de la cité et sont, pour la population, un permanent danger.

Nous rappelons ici, pour mémoire, toute l'action qu'il a menée contre la tuberculose, la mortalité infantile dans la classe ouvrière et surtout contre le déboisement qu'il considère comme la seule cause des inondations. Il demanda des mesures énergiques contre les syndicats de capitalistes étrangers qui dévastent nos forêts avec la complicité d'une administration forestière aussi incapable que routinière.

Réforme électorale.

Meslier a été un des premiers adhérents et un des plus actifs propagandistes de la R. P. (scrution de liste avec représentation proportionnelle). L'élection actuelle montre le danger du scrutin d'arrondissement qui permet la plus scandaleuse des corruptions.

Richesses nationales.

Meslier, comme tout socialiste, est partisan de la nationalisation des mines : il a lutté contre ceux qui voulaient livrer les mines de l'Ouenza aux fabricants d'obus et de canons en Allemagne. Il faut admirer la façon d'entendre le patriotisme dont on joue si bien en période électorale et dont on se soucie fort peu quand l'internationale financière commande !

Car la tactique de nos adversaires est de nous présenter comme des ennemis de la France. Cela s'explique : désespérant de réfuter nos idées ils s'appliquent à les défigurer. « Souvenez-vous, disait Basile, de les rendre tous plus noirs que l'enfer. » L'accusation était toute neuve et par là plus dangereuse en 1906, pourtant vous ne vous y êtes pas laissés prendre. En 1910, elle n'est plus dangereuse, elle est futile : le Congrès socialiste international de Stuttgart a solennellement posé comme règles de notre action extérieure le maintien de l'indépendance des nations aussi bien que la lutte contre la guerre. Ce n'est donc pas de la patrie que nous sommes les ennemis, mais de la guerre. Les vrais ennemis intérieurs de la France sont ceux qui la pillent et qui, souvent sous couleur de patriotisme, dilapident et gâchent ses ressources. C'est encore ceux qui l'entraînent à des expéditions coloniales comme le Maroc, qui se terminent sans profit pour nous mais par des concessions au consortium franco-allemand des mines marocaines, où voisinent, vous le savez, les Krupp et toutes les grandes fabriques d'armes d'Allemagne avec nos Schneider du Creusot.

Meslier a défendu cette grande cause de la paix entre les peuples que nul n'ose combattre franchement mais pour laquelle on fait en pratique si peu de chose ! Il a fait voter par le Congrès fédéral et national que le Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière, proposerait au Congrès de Copenhague d'instituer (sur le modèle de ce qui s'est fait chez nous pour la R. P.) des équipes de propagande comprenant des députés de tous les pays. Ces députés iront par toutes les villes d'Europe mettre sous les yeux des citoyens les chiffres effrayants des gaspillages militaires et affirmer la volonté pacifique des peuples, afin d'obliger les gouvernants, par l'action organisée des contribuables et des ravailleurs, à entreprendre le désarmement progressif et simultané qui, seul, peut clore l'ère des folies ruineuses.

Citoyens,

Si vous applaudissez à cette action et à ces pensées, vous accepterez la candidature de l'homme vaillant et digne qu'est notre dévoué camarade le citoyen docteur A. Meslier et vous ferez triompher sa candidature le 24 avril.

L'Union des Sections d'Asnières
et de Saint-Ouen
du Parti socialiste (S. F. I. O.)

4e Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. Albert WILLM.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10 567 voix.

Aux Travailleurs de France,

Citoyens,

Comme nous vous le disions, il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, donnera en exploitation le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses fermages, ses dividendes, ses dîmes multiples et accumulées ; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir ; c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective qui, gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même, que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite des vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été, à quelques degrés, les complices de cette œuvre détestable.

C'est toute la majorité qui est responsable, ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les conséquences même de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans tous les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer, en un système de grandes milices populaires, l'armée de métier et de caserne qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que, pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisées par le capital. Dans cet effort de réforme immédiate vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État par la force de votre organisation politique et syndicale toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des monopoles dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle, c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie toute entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises, mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale et c'est aussi pour mieux préparer par l'émancipation intellectuelle des travailleurs, leur émancipation sociale, que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de parade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul, le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre, contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Vive la République sociale !

Donc , tous aux urnes pour le citoyen

Albert WILLM,
Député sortant.

Citoyens,

Après plus de vingt-cinq années de propagande à Clichy et à Levallois, le parti socialiste est suffisamment connu de vous pour que nous négligions de retracer ses combats passés en faveur de la démocratie de cette circonscription.

Toujours ses élus ont été les fidèles défenseurs des principes socialistes.

Après Avez et Victor Renou, qui ont succombé à la peine, et dont le passé glorieux ne saurait être trop souvent cité, le citoyen Albert Willm, député sortant, s'est signalé d'une façon toute particulière par l'ardeur et le dévouement qu'il a apporté à la défense des idées de progrès et de justice durant les quatre années qu'il vient de passer au Parlement.

C'est pourquoi il a été de nouveau désigné avec enthousiasme par l'unanimité des nombreux militants des sections de Clichy et de Levallois-Perret.

Par son talent, par sa chaude et vibrante éloquence, par ses connaissances approfondies des problèmes économiques et juridiques, par ses initiatives tout à la fois hardies et réfléchies, par son attachement passionné à la vraie liberté et à la vraie justice, c'est-à-dire à celles qui ne s'exercent pas au profit d'un seul parti, mais de tous les partis, le député de Clichy-Levallois s'est montré le loyal défenseur des intérêts considérables de cette circonscription et du pays tout entier.

Il n'est pas un de ses votes, pas un de ses actes, pas une de ses interventions dont nous ne puissions revendiquer hautement et fièrement l'entière responsabilité.

Citoyens, nous vous demandons de vouloir bien mesurer la valeur de l'œuvre accomplie, en la comparant à la manière toute négative dont notre circonscription fut représentée quatre années auparavant par le nationaliste Firmin Faure.

Nous nous demandons de nous juger sur nos actes et d'après notre passé.

Aux partis de réaction cléricale et militaire, au radicalisme confus et impuissant, aux coteries qui s'affublent des étiquettes aussi équivoques que variées, vous opposerez le seul parti qui, par son programme de réalisations immédiates et de transformation totale, peut amener dans ce pays une répartition plus équitable des charges sociales. Vous protesterez contre les atteintes portées aux libertés syndicales et politiques ; vous direz votre volonté de faire cesser tous les scandales dont notre pays a tant souffert ; vous réclamerez avec énergie le scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

Vous voterez pour le seul candidat du parti socialiste, pour le citoyen Albert Willm, député sortant.

Vive Levallois-Clichy ! Vive la République sociale !

Vive l'internationale ouvrière !

Les sections de Clichy et de Levallois.

L'œuvre d'Albert Willm a la Chambre.

Nous ne pouvons avoir la prétention d'en donner, dans ce modeste fascicule, qu'un très faible aperçu.

Les nombreux discours prononcés à la tribune du Parlement par le député de Levallois-Clichy, conçus dans une forme alerte et claire, d'une argumentation serrée, si nourris de faits, d'une franchise et d'une loyauté si parfaites, d'une si belle unité de vues constitueraient, en effet, la matière d'un important ouvrage.

Nous nous bornerons donc à signaler simplement ses principales interventions en regrettant de n'avoir pas la possibilité de donner à nos impartiaux commentaires toute l'extension désirable.

Amnistie.

Dès le début de la législature, le citoyen Albert Willm, à l'occasion de la loi d'amnistie, prend nettement position contre l'arbitraire policier et l'arbitraire judiciaire (*J. O.* du 12 juillet 1906).

Deux ans plus tard, il intervient sur le même sujet en combattant le projet de loi déposé par le Gouvernement, dont certaines conditions restrictives blessent ses sentiments socialistes et froissent la haute idée qu'il se fait de l'égalité de tous les citoyens, sans exception, devant la loi (*J. O.* du 30 mars 1908).

Le droit de réunion.

Au cours de la discussion de l'interpellation de M. Flandin sur la liberté de réunion, Albert Willm présente un article additionnel au projet de loi relatif aux réunions publiques, déposé par le Gouvernement. Cet article est adopté dans son principe fondamental.

La péroraison de son discours indique catégoriquement l'esprit qui l'anime :

« C'est le choc des idées qui permet de comparer les principes, de mesurer les doctrines, de créer les majorités réelles. Permettez à tous les citoyens de discuter librement et publiquement leurs doctrines. Vous ferez ainsi une besogne républicaine, une œuvre réelle et durable, car si les paroles passent, les écrits restent. Vous consacrerez la liberté de réunion qui n'existe pas aujourd'hui. » (*J. O.* du 21 janvier 1907).

Opérations financières et manœuvres de bourse.

De concert avec ses collègues Jaurès, Meslier et Rouanet, le citoyen Albert Willm proteste avec force contre les opérations financières abusives, manœuvres de bourse en émissions clandestines de valeurs étrangères visiblement dirigées contre les intérêts de la République et de la France.

Et, répondant aux objections d'adversaires intéressés, il s'exprime ainsi :

« On semble s'étonner que les socialistes défendent en quelque sorte à cette tribune une partie du patrimoine national. Nous sommes logiques en le faisant, car ce n'est pas au moment où nous préparons la transformation de ce patrimoine national que nous avons intérêt à le laisser amoindrir. Nous voulons, au contraire, le transmettre intact, entier à ceux qui demain en bénéficieront et en jouiront. » (*J. O.* du 9 février 1907).

Bagnes militaires.

On devait s'attendre à ce que le citoyen Albert Willm, dont les sentiments généreux se sont hautement manifestés en toutes circonstances, intervînt dans cette angoissante question des bagnes militaires et jetât un cri de pitié en faveur de ceux que l'on martyrise, que l'on torture, que l'on tue dans les bagnes militaires, au mépris non seulement de toute justice mais de toute humanité.

Le 22 mai 1907, en effet, il se joint à son collègue, M. Ceccaldi, pour demander qu'une Commission d'enquête soit constituée dans le but de faire cesser les atrocités qui se perpétuent en Algérie, en dépit des fréquentes flétrissures infligées aux bourreaux galonnés du haut de la tribune du Parlement.

En présentant à la Chambre une longue série de documents écrasants pour l'autorité militaire qui s'obstine, malgré les faits les plus probants et les témoignages décisifs les plus désintéressés à couvrir les galonnés tortionnaires, l'orateur terminait ainsi :

« En vous demandant une enquête, nous nous faisons les interprètes de tout ce qui a un cœur généreux dans ce pays.

« En fournissant à la Chambre l'occasion de savoir la vérité, et toute la vérité, nous avons fait notre devoir, car nous avons servi les intérêts des mères de famille, et des jeunes gens souffre-douleurs de ces gradés tortionnaires, nous avons surtout servi la cause plus haute, plus noble et plus généreuse de l'humanité. » (*J. O.* du 23 mars 1907).

Délits d'opinion.

Arrestations préventives en cette matière.

On se rappelle les poursuites exercées en 1907 contre des fonctionnaires syndicalistes

coupables seulement d'avoir signé, comme mandataires de leurs corporations respectives, une affiche qui stigmatisait la politique du Gouvernement de M. Clemenceau et mettait plusieurs de ses membres en contradiction avec les déclarations les plus honorables et les plus libérales de leur passé.

Albert Willm vint prendre énergiquement leur défense à la tribune, et l'éloquent et courageux discours qu'il prononça à cette occasion eut dans le pays un profond retentissement (*J. O.* du 11 mai 1907.)

S'élevant, d'autre part, contre les arrestations préventives en matière de délits d'opinion, il lance à tous les partis ce salutaire avertissement :

« Ces arrestations préventives constituent une menace qui pèse sur tous les partis ; on poursuit aujourd'hui les membres de la Confédération générale du travail ; mais savez-vous contre qui, demain, une majorité qui se trouverait sur les bancs de cette Chambre pourrait autoriser de pareilles poursuites ? »

Il en signale la gravité toute spéciale :

« Il est dès maintenant certain que le jury acquittera les militants socialistes et syndicalistes poursuivis par vous. Cependant, vous les arrêtez, vous les séparez actuellement de leurs familles et de leurs amis, vous les empêchez de se livrer à leurs occupations. Et demain, c'est le jury lui-même qui flétrira l'attitude gouvernementale. » (*J. O.* du 15 mai 1907.)

La grève et le lock-out.

On se souvient du grave conflit qui survint en 1908, entre les entrepreneurs de maçonnerie et leurs ouvriers et qui détermina la proclamation du lock-out par les patrons.

Albert Willm ne pouvait pas rester insensible à la crise économique provoquée, en cette circonstance, par la tactique scandaleuse du patronat avec, sinon la complicité, du moins la neutralité bienveillante du Gouvernement. Et, le 10 avril 1908, il interpellait sur ce sujet le Ministre du Travail en termes courtois, mais très énergiques (*J. O.* du 11 avril 1908).

Les événements de Draveil.

Il est vraiment regrettable que le cadre étroit de cette brochure ne nous permette pas de reproduire dans son intégralité, le remarquable discours prononcé par le député de Levallois-Clichy au lendemain des fusillades de Draveil dont deux morts et douze blessés constituèrent le triste bilan.

Ce jour-là, après avoir exposé en termes clairs et précis les faits dont chacun a gardé la douloureuse mémoire, après avoir stigmatisé la conduite des gendarmes meurtriers, Albert Willm fit entendre au Président du Conseil de dures vérités. (*J. O.* du 6 juin 1908.)

L'incendie de l'hôtel des téléphones.

Intervenant au cours de la discussion de l'interpellation relative à cet accident, Albert Willm, dans son désir de précision met très exactement les choses au point et donne au Sous-Secrétaire des Postes, le peu regretté M. Simyan, d'utiles avertissements :

« Il s'agit simplement de savoir — sans chercher quelles sont les responsabilités dans l'incendie de l'hôtel Gutenberg — si oui ou non on se préoccupe des trois questions dont la solution s'impose d'urgence : d'abord réparer le préjudice causé aux abonnés ; ensuite rétablir le plus vite possible les communications, et enfin éviter le retour d'un semblable désastre.

« Ce n'est pas le moment de rechercher si l'incendie est dû, comme on le prétendait tout d'abord, à la batterie centrale. Je ne le crois pas. Il est dû plutôt, suivant moi, à une cause extérieure, et les incendies antérieurs, dont l'un s'était produit à Gutenberg même, auraient dû servir d'avertissement.

« Les étrangers n'installent d'appareils téléphoniques qu'en les accompagnant d'un système protecteur. L'interrupteur dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le Sous-Secrétaire d'État, en réponse à l'observation de M. Noulens, n'est pas comparable à l'appareil qu'on appelle le « protecteur » à l'étranger. Ce dernier fonctionne automatiquement, tandis que l'appareil dont vous parlez doit être mis en mouvement par un employé.

« Il y a un fait qui doit frapper l'attention de la Chambre, c'est qu'étant donné le danger que présente une installation qui est à la merci d'un court-circuit, d'une étincelle, on n'ait pas songé à installer dans un bureau central, et même dans tous les bureaux, un poste de pompiers. Je sais bien que vous avez envoyé une circulaire où vous indiquiez aux employés les moyens de défense qu'ils doivent employer dès qu'un incendie se déclare : mais les employés sont évidemment à ce moment dans la situation de gens affolés, vous devez le comprendre, Si le malheur avait voulu que l'incendie de Gutenberg se déclarât à un autre heure que celle où il a eu lieu, nous aurions à déplorer aujourd'hui, non pas seulement des dégâts matériels, mais la perte de nombreuses vies humaines.

« Je vais plus loin. Au moment même où je parle, on me signale que vous êtes en train d'installer rue du Louvre, en signant, m'a-t-on dit, un bail de neuf ans, le service interurbain. Il paraît que, dans l'immeuble en question, le rez-de-chaussée et le premier étage sont occupés par d'autres locataires, ce qui constitue un danger, puisque vous ne pouvez exercer aucun contrôle efficace sur ces installations et ces exploitations privées.

« En outre, les escaliers de dégagement de cet immeuble sont encore plus étroits qu'à Gutenberg, de telle sorte que, si un nouveau sinistre éclatait, les conséquences en seraient terribles.

« J'appelle votre attention sur cette situation dans un but que la Chambre comprendra car nous avons tous ici un double souci : d'une part, assurer un service de l'État aussi parfait que possible, et de l'autre, protéger la vie des travailleurs auxquels vous avez tout à l'heure rendu un hommage mérité. » (*J. O.* du 7 novembre 1908.)

Les poivres importés d'Indo-Chine.

Le député de Levallois-Clichy s'est prononcé contre le projet de loi déposé par le Gouvernement et conçu en ces termes :

Article premier. — Le tableau E annexé à la loi du 11 janvier 1892, modifiée par la loi du 29 mars 1903, est complété comme suit :

Des décrets du Président de la République, rendus sur le rapport des ministres des Colonies, des Finances et du Commerce et de l'Industrie, détermineront tous les trois ans, d'après l'état des cultures et la situation des récoltes, les quantités de poivre d'Indo-Chine, qui pourront être admises annuellement au bénéfice de la détaxe coloniale.

Art. 2. — Le service des douanes de l'Indo-Chine ne pourra délivrer de certificats d'origine pour une quantité supérieure au montant du crédit d'importation ainsi fixé.

Et voici comment il a motivé son vote :

« Je ne voterai pas la loi, parce qu'en réalité, je ne vois pas en quoi le consommateur bénéficiera, à un titre quelconque, des dispositions qui sont soumises à notre vote.

« Je ne la voterai pas, parce que cette loi n'est pas de nature à présenter le moindre avantage au point de vue de la répression des fraudes qu'on nous a signalées et contre lesquelles d'autres mesures s'imposent.

« Je ne la voterai pas enfin, parce que je crois qu'en définitive ce ne sont même pas les poivriers d'Indo-Chine qui en profiteront.

« Ceux qui en profiteront, ce sont ceux qui, à l'heure actuelle, ont déjà préparé ou se disposent à organiser une véritable spéculation, grâce au stock considérable qui est dès maintenant à leur disposition.

« Pour tous ces motifs, que je juge inutile de développer après les explications qui viennent d'être fournies à la tribune, je refuse de voter cette loi, et mes amis s'associent à cette protestation. » (*J. O.* du 25 décembre 1909.)

La peine de mort.

Le député de Levallois-Clichy s'est prononcé en toutes circonstances pour la suppression de la peine de mort qui n'est, selon lui, ni utile, ni moralisatrice.

Il a posé la question sur son véritable terrain. La peine de mort est-elle utile parce qu'elle est exemplaire, parce qu'elle fait reculer la criminalité ? Et alors pourquoi a-t-on honte de l'échafaud ? Pourquoi veut-on le cacher ?

. . . .

Veut-on, en somme, raffermir et confirmer le meurtre ou l'assassinat légal ? (*J. O.* du 4 juillet 1907.)

La grève des P. T. T.

Au cours de l'interpellation sur la grève des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, Albert Willm est intervenu avec sa puissance d'argumentation et sa mesure habituelles, rendant seul et absolument responsable du conflit le Sous-secrétaire d'État, M. Simyan, auquel il donne une leçon méritée :

« Dès demain, si vous vouliez et vous ne l'ignorez pas — le personnel des postes serait disposé à reprendre son service ; dès demain, la crise serait terminée ; il n'y aurait qu'un geste à faire pour cela.

« Ce geste aurait pu être spontané si M. le Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes avait compris que sa seule présence à la tête de ce service est la principale cause de la continuation du conflit ».

Et il conclut :

« Le Gouvernement avait deux attitudes à prendre : il pouvait ou se solidariser complètement avec M. le Sous-Secrétaire d'État, ou ne pas paraître se solidariser avec lui et ne pas venir dire à cette tribune qu'à aucun moment il n'a été question de la démission de M. Simyan. » (*J. O.* du 23 mars 1909).

Le budget de la Justice.

Au cours de la discussion générale sur le budget de la justice, Albert Willm rappelle les critiques et les espérances périodiquement exprimées par certains membres du Parlement, sans que la situation s'en trouve sensiblement modifiée.

Il dit que des efforts ont été faits, dont il y a lieu de tenir compte, mais que ces efforts ont été, la plupart du temps, paralysés par deux sortes d'obstacles : le premier, qui résulte de la difficulté même où l'on est de faire fonctionner une justice vraiment démocratique dans le pays ; le second, qui provient de ce que notre codification ne correspond plus ni à l'état de nos mœurs ni aux nécessités de l'heure présente.

Il proteste contre les abus de l'instruction, s'élevant notamment contre le trop grand

nombre d'enquêtes officieuses, de commissions rogatoires envoyées à des commissaires de police ou à des commissaires aux délégations judiciaires.

Et il profite de la circonstance pour demander l'amélioration de la situation faite aux modestes auxiliaires des tribunaux, les greffiers et aussi les garçons de service. (*J. O.* du 18 décembre 1909.

Organisation des secours aux victimes de l'inondation.

Dans la séance du 28 janvier 1910, Albert Willm signale les défectuosités de l'organisation des secours aux victimes de l'inondation. Il souligne en passant l'insuffisance des crédits votés et demande au Ministre des Travaux publics d'instituer, d'accord avec tous les élus des communes, *sans distinction d'opinion ni de parti*, une organisation plus méthodique plus rationnelle, plus raisonnée. (*J. O.* du 29 janvier 1910.)

Taxes sur les automobiles.

Albert Willm, au cours de la discussion du budget, combat l'augmentation des taxes sur les automobiles :

« Je voterai dit-il, contre l'augmentation, parce que je suis certain d'avance que cette augmentation, quoi qu'on dise, aurait une répercussion sur la main-d'œuvre ouvrière, et il n'y a pas ici un de nos collègues ayant dans sa circonscription des ateliers ou usines se rattachant à l'automobile qui ne soit préoccupé de la situation faite à l'heure présente à cette industrie.

« L'industrie automobile sort d'une crise inquiétante pour la main-d'œuvre ; je fais appel à tous ceux qui habitent des régions où se trouvent des établissements de production. Car les chômeurs tomberont à la charge de la commune et, par répercussion, le chômage dans cette industrie tendra à avilir les salaires des autres corps de métiers.

Voilà ce qui nous préoccupe. Nous n'avons pas d'autres intérêts en vue. Et, lorsque je vois instituer tout ce débat, lorsque l'on invoque, du haut de la tribune, la situation désastreuse de nos finances, lorsque le chiffre des recettes escomptées du fait de l'impôt qu'on nous propose n'est que de 1 million par an, j'estime que le résultat n'est pas en rapport. Ce n'est pas ce million qui bouclera notre budget. » (*J. O.* du 26 février 1910.)

Garanties légales à accorder à nos nationaux en pays étrangers.

A l'occasion des poursuites exercées et des arrestations opérées au détriment de quelques-uns de nos compatriotes, lors des événements de Barcelone, Albert Willm interpellait le ministre des affaires étrangères.

Indiquant les conditions scandaleuses dans lesquelles M. Barthélemy Llédos fut incarcéré sur une simple plainte anonyme et parce qu'on lui attribuait des relations avec des personnes recherchées par la police espagnole, il demande que ces faits ne puissent plus se reproduire à l'avenir.

« Ce qui, dans le cas de M. Llédos, apparut comme particulièrement grave, c'est surtout le fait que, lorsque notre compatriote eût fait connaître sa qualité de Français et ajouté qu'il était immatriculé à notre consulat général de Barcelone, les autorités espagnoles aient cru pouvoir se permettre d'empêcher M. Llédos de communiquer avec l'agent consulaire, dont il se réclamait, afin de l'informer de son arrestation.

« Il y a là quelque chose d'intolérable et qui ne saurait se renouveler ni en Espagne, ni ailleurs.

« Il ne s'agit pas, bien entendu, de demander à nos agents de s'immiscer dans l'administration intérieure de la justice chez nos voisins. Mais ce qui est inadmissible, c'est qu'un

homme réclamant la qualité de Français soit mis dans l'impossibilité de faire connaître à nos agents diplomatiques ou consulaires le fait même de son arrestation.

« Une fois prévenus, il appartiendra, dans tous les cas, à nos représentants à l'étranger, d'examiner la forme sous laquelle ils pourront faire bénéficier nos compatriotes de leur intervention et de leur protection.

« Il est avant tout indispensable que ceux d'entre eux qui se réclament de leur qualité de Français soient défendus efficacement et énergiqnement contre tout arbitraire. (*J. O.* du 28 décembre 1909.)

L'affaire des liquidations des congrégations.

Au cours de l'interpellation relative aux opérations des liquidateurs des congrégations, Albert Willm intervint avec son éloquence coutumière.

Elargissant le débat, il fit le procès de tous les auxiliaires de justice qui ne sont ni contrôlés ni surveillés. Ils ont un pouvoir sans frein et sans limite. On leur livre les fortunes privées et les fortunes publiques qu'ils dilapident sans vergogne.

« Il a fallu l'arrestation de M. Duez pour qu'un nouveau débat s'instituât à cette tribune, pour que l'attention de la Chambre fût à nouveau appelée sur cette bande d'aigrefins.

« Ce sont les marchands du temple judiciaire qui dépouillent les victimes avant même qu'elles aient pu franchir le seuil du temple. Ils les détroussent avant, craignant de ne plus rien trouver dans leurs poches à la sortie.

Et Willm invite le Gouvernement à agir sans tarder contre les responsables :

« Il faut en somme des sanctions immédiates, complètes, inexorables. N'hésitez pas, je vous en prie, à prendre les mesures indispensables. Il serait tout à fait désastreux que la majorité de ce Parlement ne comprît pas que ce serait trahir la confiance de tous ceux qui marchent passionnément et obstinément vers un idéal de progrès, de justice et de fraternité que de laisser notre régime sombrer dans la fange, dans la boue et dans la corruption. » (*J. O.* du 16 mars 1910.)

Pour les cheminots.

Au cours de la séance du 5 avril 1910, Albert Willm intervient en faveur des cheminots de la Compagnie de l'Ouest-Etat.

Il signale le légitime découragement du modeste personnel des bureaux, de la voie, des stations et des gares qui, depuis le rachat, n'a pas vu réaliser les améliorations de travail et de salaires sur lesquelles il était en droit de compter, mais qui, par contre, s'aperçoit que tous ceux qui représentent l'état-major des directions et des services ont eu leur situation améliorée. Ce qui, de plus, a aggravé le conflit au lieu de l'atténuer, c'est que les instructions parties du cabinet du Ministre n'ont pas toujours été appliquées dans l'esprit même où elles avaient été rédigées.

A côté des revendications d'ordre particulier relatives au réseau de l'Ouest-Etat dont il donne la nomenclature, Albert Willm indique la revendication d'ordre général posée par l'ensemble du personnel.

Et il s'écrie en terminant :

« Je dis qu'il n'est pas digne d'un régime comme le nôtre, qu'un homme qui consacre toute sa vie à un labeur souvent difficile, dangereux, où de graves responsabilités sont engagées, ne puisse pas avoir la fierté d'apporter à lui seul le morceau de pain nécessaire à sa femme et à ses enfants.

« J'ajoute que, lorsqu'ils ont parlé de ce minimum de salaire de 5 francs par jour, ils ont tenu compte des différences qui peuvent exister au point de vue du logement, de la cherté des vivres ; car ils demandent que ce salaire de 5 francs soit modifié par une indemnité de résidence variable, suivant le lieu où l'employé sera appelé à travailler.

« J'ai signalé la situation ; demain, si vous ne tenez pas compte de ces avertissements, la responsabilité incombera, non pas au Parlement, mais au Ministre responsable qui n'aura pas su faire du rachat l'instrument d'émancipation que nous avions tous entrevu. »

Suivant l'engagement pris par lui devant l'Amicale des instituteurs et institutrices de la Banlieue, Albert Willm prend part à la discussion du budget de l'Instruction publique et dépose un projet de résolution tendant à l'assimilation du traitement des institutrices à celui des instituteurs. Devant les objections présentées par le Ministre de l'Instruction publique, il défend vaillamment et brillamment la logique théorie socialiste : A travail égal, salaire égal. (*Journal officiel* du 25 janvier 1910.)

Citoyens !

Telle est, en raccourci, l'œuvre d'Albert Willm à la Chambre, qui vous permettra de le juger en toute connaissance de cause.

Vous observerez que nos adversaires n'ont pas osé l'attaquer sur son action, ni sur ses interventions éloquentes au Parlement, qui restent intangibles et sont tout à l'honneur de notre candidat.

A défaut d'arguments probants et de critiques sérieuses, ils se sont efforcés, durant toute la campagne électorale, de travestir nos pensées et de dénaturer nos aspirations. Vous ne vous laisserez pas prendre à ces manœuvres perfides et déloyales.

Le passé d'Albert Willm, ses remarquables travaux, son zèle infatigable, son absolu dévouement à la cause des travailleurs, des déshérités, des opprimés et des spoliés, vous sont un sûr garant de sa conduite dans l'avenir.

En le renvoyant à la Chambre, où, fidèle à ses engagements, il a loyalement soutenu vos intérêts de tous ordres et largement défendu le programme de notre Parti, vous le grandirez et lui donnerez une nouvelle autorité pour continuer la tâche qu'il a entreprise.

Albert Willm est digne de votre estime et de votre sympathie.

Il mérite toute votre confiance.

Vous la lui accorderez pleine et entière, nous en sommes convaincus, et c'est à une écrasante majorité que son nom sortira triomphant dés urnes, le 24 avril.

Vive Levallois-Clichy !

Vive la République sociale !

Vive l'Internationale ouvrière !

LE COMITÉ ÉLECTORAL

5e Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. Hector DEPASSE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.890 voix.

Mes chers concitoyens,

Lorsque je me suis présenté la première fois à vos suffrages, j'avais une vie déjà longue, donnée tout entière à la République, non sans désintéressement, je peux le dire.

Aujourd'hui, j'ai, en plus de mes titres d'alors, quatre années de mandat, pendant lesquelles j'ai travaillé sans relâche à l'organisation de la démocratie républicaine dans l'ordre et la liberté.

J'ai pris ma part de tous les travaux de la Chambre, et j'ai pu, vous le savez, faire écouter plusieurs fois mes observations personnelles ou faire adopter mes initiatives.

Aucune Chambre n'a été plus critiquée, plus attaquée. Il n'est point d'assemblée humaine, il n'est point d'individu qui puisse se dire exempt de tout reproche; mais aucune Chambre n'a assumé plus de labeur dans des circonstances plus difficiles, et, à un certain moment, plus empoignantes.

Pour moi, j'ai conscience d'avoir rempli mes engagements envers vous et d'avoir consacré tout ce que j'ai de force à la République et à mes concitoyens; mais j'ai conscience en même temps que ce que nous avons fait est peu à côté de ce que nous avons à faire.

C'est donc maintenant vers l'avenir que nous devons porter ensemble nos regards.

La Chambre aura d'abord à réformer son propre statut et ses méthodes de travail pour se rendre capable de réaliser les réformes attendues par le pays.

Une réforme domine les autres; elle me semble être en quelque sorte leur condition nécessaire : c'est la réforme électorale et parlementaire. Je la poursuis depuis quinze ans, je l'ai soutenue à la tribune de la Chambre.

Je veux assurer, par le scrutin de liste, la représentation proportionnelle de toutes les forces vives de la démocratie française, mais je veux en même temps que la République reste garantie contre toute tentative de commotion ou de réaction.

Pour atteindre ce double but, notre réforme électorale ne doit pas être la simple reproduction d'un système importé de l'étranger, elle doit être l'œuvre propre du génie français, le résultat des efforts de notre race, initiatrice de tous les progrès du genre humain.

Je serai sobre de promesses. Mieux vaut promettre peu et tenir davantage. Mais je tiens à vous indiquer les grandes lignes des réformes qui attendent l'Assemblée de demain et auxquelles je veux me donner tout entier :

La réforme budgétaire doit apporter plus de justice dans l'impôt; mais elle ne doit pas recourir aux mesures inquisitoriales qui entraveraient la vie du commerce et l'expansion des affaires.

La réforme administrative doit retrancher les emplois inutiles, supprimer les formalités dispendieuses, garantir aux fonctionnaires et agents de tout ordre la dignité et l'indépendance dans l'accomplissement régulier de leurs devoirs envers la nation.

La réforme judiciaire doit remédier aux frais excessifs et aux retards intolérables de la justice, diminuer le nombre des tribunaux.

Les Conseils du travail et l'arbitrage, avec la collaboration intime des représentants du travail et du capital, doivent faire succéder la paix à la guerre dans l'ordre économique, de même que la paix succède de plus en plus à la guerre dans les relations internationales des peuples.

Que l'école laïque nous prépare des générations vaillantes et disciplinées, qui assurent l'avenir de la grande France dans le monde.

Que la défense nationale, notre souci ardent, tenue à hauteur des progrès de la science moderne, garde la France à l'abri de toute atteinte !

Mes chers concitoyens, dans ces divers ordres de choses, je travaillerai, tant que j'aurai de force, pour la France et pour la République.

Vive la République ! Vive la France !

Hector DEPASSE,

Député sortant.

6e Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. DUBOIS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.865 voix.

Chers Concitoyens,

Le comité qui s'était formé en vue de l'élection complémentaire d'un Conseiller municipal (3 avril 1910) a estimé qu'il convenait de se maintenir en prévision des élections législatives.

Après un examen approfondi des différentes professions de foi de tous les candidats, après les avoir entendus développer leur programme, le comité croit devoir recommander tout particulièrement à vos suffrages le citoyen

Louis DUBOIS,

candidat, qui défendra le mieux les opinions républicaines et libérales de la population de Bois-Colombes.

Le citoyen Dubois a déjà obtenu aux élections législatives de 1906, aux deux tours de scrutin, la majorité dans votre commune.

Défenseur de l'enseignement libre et de la liberté de conscience ;

Opposé à tout monopole ;

Partisan de la représentation proportionnelle, réforme électorale qui apportera des améliorations profondes dans le parlementarisme ;

Industriel connaissant parfaitement toutes les questions fiscales et économiques, il s'appliquera à faire aboutir toutes les réformes pratiques pouvant contribuer au bien-être de l'ouvrier et de l'employé, et aider au développement du commerce et de l'industrie ;

Excellent orateur, il saura se faire écouter à la Chambre et il y parlera avec autorité ;

En votant pour le citoyen Dubois, vous serez assurés d'avoir en lui un ferme républicain qui soutiendra et défendra énergiquement les idées de progrès et de liberté.

Pas d'abstentions !
Tous aux urnes !
Vive la France !
Vive la République !

La Commission exécutive :
(Suivent les signatures).

7e Circonscription de l'arrondissement de SAINT-DENIS.

M. Lucien VOILIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.577 voix.

Citoyens,

Le parti socialiste qui a pour but, par la transformation intégrale de la société, de libérer le travail de toute exploitation et les citoyens de toute oppression, réclame du Parlement afin de fortifier l'action et l'organisation du prolétariat, l'application immédiate des réformes suivantes :

Dans l'ordre politique.

Scrutin de liste et représentation proportionnelle.
Suppression du Sénat, ou tout au moins son élection au suffrage universel.
Garantie de la liberté individuelle.
Décentralisation administrative et autonomie communale.
Création de grandes régions ou grands départements.
Collaboration directe des petits fonctionnaires et des citoyens à la gestion des services publics.
Réforme de l'organisation judiciaire, refonte du Code de procédure. Extension de la compétence du juge de paix. Développement de l'institution du jury. Diminution des frais de justice.
Suppression des fonds secrets, de la police politique et de la police des mœurs.
Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.
Défense des lois de laïcité, mais liberté de l'enseignement.
Développement de l'enseignement professionnel.
Suppression des périodes d'instruction militaire.
Suppression des conseils de guerre et du rabiot.
Suppression des quatre contributions et leur remplacement par un impôt progressif sur le revenu, subsidiairement dégrèvement de toutes les petites cotes foncières et des petites patentes.
Abolition de tous les impôts de consommation sur les objets de première nécessité.
Impôt progressif sur les successions.
Suppression de l'héritage en ligne collatérale.

Dans l'ordre économique.

Pour les employés !

Application de la loi sur le repos hebdomadaire; réforme du délai-congé; limitation légale de la durée du travail dans les magasins et bureaux et leur assujettissement aux lois protectrices du travail industriel; assimilation des employés aux ouvriers au point de vue des avantages relatifs aux transports.

Pour les fonctionnaires !

Statut pour les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'État, des départements et des

communes, les garantissant contre le favoritisme et l'arbitraire; reconnaissance du droit syndical; garantie d'un minimum de salaire pour les ouvriers et employés des services publics ou concédés (les cent sous aux cheminots!).

Pour les ouvriers!

Extension à tous les établissements industriels de la loi du 30 mars 1900 (loi des dix heures); réduction progressive de la durée quotidienne du travail jusqu'au maximum de huit heures; interdiction du travail la nuit, ainsi que dans les endroits insalubres, aux femmes et aux enfants; extension aux malades d'origine professionnelle de la loi sur les accidents du travail.

Interdiction du marchandage et des retenues sous forme d'amendes; refonte de la loi sur la saisie-arrêt; revision de la loi sur la prud'homie, supprimant l'abus de la demande reconventionnelle; interdiction de supprimer ou de restreindre le délai-congé d'usage par des règlements d'ateliers imposés arbitrairement.

Extension du domaine et des services publics, commerciaux, industriels et agricoles de l'État, du département et des communes.

Nationalisation progressive des grandes industries capitalistes à mesure qu'elles se constituent en monopoles au profit des sociétés anonymes ou de riches particuliers (chemins de fer, sucre, pétrole, etc.).

Monopole de la rectification de l'alcool par l'État.

Retraites ouvrières. Amélioration immédiate de la loi insuffisante, votée *in extremis* par le Parlement.

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques (chômage, maladie, invalidité, vieillesse).

Citoyens,

Vous qui pensez qu'il est utile de faire aboutir au plus tôt ces réformes immédiatement réalisables, vous qui voulez des actes et non plus des promesses, vous qui avez vu à l'œuvre l'activité réformatrice de la petite minorité socialiste à la Chambre, vous voterez pour le seul parti d'action et de réalisation démocratique et sociale qui présente à vos suffrages le citoyen

Lucien VOILIN,

Candidat du parti socialiste.

1re Circonscription de l'arrondissement de SCEAUX.

M. Charles DELONCLE.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.380 voix.

Mes chers Concitoyens,

Aux élections législatives de 1906, vous m'avez élu dès le premier tour de scrutin, par 10.118 voix contre 6.737 à M. Marcel Habert, candidat nationaliste, et 1.576 au citoyen Beuchard, candidat socialiste.

Pendant ces quatre ans j'ai rempli consciencieusement mon mandat, j'ai accompli fidèlement mon devoir. C'est donc avec confiance que je viens, à nouveau, solliciter vos suffrages.

Observant mes engagements électoraux, ne m'inspirant que de mon programme et de ma conscience de démocrate convaincu, j'ai apporté à la majorité républicaine mon concours pour faire aboutir, pendant la législature qui s'achève, un certain nombre de réformes destinées à introduire dans la vie de notre démocratie plus de fraternité, plus d'égalité et plus de justice.

Dans l'intérêt des travailleurs, j'ai, avec les républicains de la Chambre, voté notamment la loi limitant la durée du travail dans les mines, la loi portant suppression des économats, la loi interdisant l'emploi du blanc de céruse. Dans l'intérêt du petit commerce, je me suis associé à tous les projets tendant à reviser les patentes, à supprimer les licences, et j'ai largement contribué à faire écarter la plupart des projets d'impôts nouveaux proposés par le Ministre des Finances. Dans l'intérêt de la démocratie tout entière, j'ai donné mon suffrage à la loi diminuant la durée des périodes d'instruction militaire — qui pouvait être admise sans porter atteinte à la force de notre armée, dont j'ai toujours eu et dont j'aurai toujours le plus grand souci — et j'ai également appuyé de mes votes la loi portant suppression des conseils de guerre en temps de paix, la loi sur les réunions publiques, ainsi que les lois sur le secret et la sincérité du vote et celle contre la corruption électorale et surtout contre la corruption par l'argent, lois que malheureusement les manœuvres habiles de certains de nos adversaires ont fait échouer parce qu'elles vont à l'encontre de leurs intérêts.

Si je ne peux signaler ici, mes chers Concitoyens, que quelques-unes des lois votées au cours de cette législature, malgré l'opposition des partis de droite, je dois cependant faire une place spéciale à deux lois d'une haute portée sociale, la loi ayant pour objet de réformer notre système d'impôts, pour chacun en établissant une réelle proportionnalité des charges suivant les facultés contributives du citoyen, et la loi créant d'une façon définitive les retraites ouvrières.

Cette dernière loi est adoptée par les deux Chambres, elle sera promulguée ces jours-ci et fonctionnera à partir de 1911. Sans être parfaite, et bien qu'elle mérite d'être améliorée, surtout par l'abaissement de l'âge de la retraite, elle n'en constitue pas moins une grande et belle réforme faisant honneur à la République qui doit avoir à cœur de plus en plus de venir en aide aux travailleurs.

Citoyens!

La prochaine législature a cependant une tâche vaste et urgente à accomplir. Comme nous l'avons affirmé, mes amis et moi, au groupe républicain de la réforme électorale et de la réforme administrative, une refonte complète de l'organisation administrative de ce pays s'impose comme la condition nécessaire d'une politique méthodique d'économies budgétaires.

« Il faut briser la centralisation bureaucratique, vestige de l'Empire, incompatible avec les institutions modernes et démocratiques, simplifier les rouages de nos services publics, rendre aux assemblées locales, communales, départementales, non pas l'indépendance absolue qu'elles ne réclament point, mais le droit de régler ce nombre considérable de questions dont elles sont les meilleurs juges et que l'intervention du pouvoir central, pour l'exercice apparent d'une tutelle de pure forme, surcharge inutilement d'onéreuses complications.

« Il faut encore donner aux fonctionnaires un statut qui reconnaisse franchement leurs droits individuels et corporatifs en fixant leurs obligations professionnelles, et qui les mette à l'abri de l'arbitraire administratif et de l'arbitraire politique.

« Il faut enfin réformer profondément notre organisation judiciaire, assurer une administration de la justice plus rapide et moins onéreuse pour le justiciable, et qui, en garan-

tissant la pleine indépendance du magistrat, réalisera cette séparation des pouvoirs placée par la Révolution française à la base même des gouvernements libres.

« Mais pour réaliser ces réformes organiques et indispensables, il faut avant tout réaliser la réforme électorale, supprimer aussi l'influence excessive des intérêts particuliers, permettre aux électeurs comme aux candidats de s'élever rapidement à de hautes considérations de politique générale, restituer à la lutte électorale le plein caractère d'une lutte d'idées politiques. »

Comment accomplir cette réforme électorale qui tout en conservant à une majorité la force indispensable pour gouverner, donnera aux minorités leur part légitime de représentation et de contrôle.

La législature devra rechercher la meilleure formule, mais il faut que cette législature ne manque pas à cette partie essentielle de sa tâche, car la double réforme administrative et judiciaire qui s'impose ne peut aboutir que si la réforme électorale l'a précédée.

Électeurs républicains !

Mon passé, mes actes d'homme public, comme ma vie privée vous disent qui je suis.

Mon programme vous dira ce que je veux.

Je veux une République meilleure, plus juste, plus humaine, plus sociale, empreinte à la fois de plus de tolérance et de plus de fraternité !

Ces idées, j'en suis sûr, sont les vôtres. Vous êtes des républicains, mais des républicains réformateurs, voulant par une évolution constante, mais réfléchie, supprimer les privilèges, réformer les abus, apporter dans la gestion des affaires publiques la haute conscience de probité et l'esprit démocratique qu'elle doit avoir pour guide.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je vous donne l'assurance que je m'inspirerai de ces principes.

C'est avec confiance que j'attends votre verdict en vous assurant de mon dévouement.

Vive la République !

Vive la France !

Charles DELONCLE,
Député sortant.

2e Circonscription de l'arrondissement de SCEAUX.

M. Albert THOMAS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.286 voix.

Électeurs,

C'est avec une entière confiance que le parti socialiste présente aujourd'hui à vos suffrages, le citoyen Albert Thomas, agrégé de l'Université, rédacteur à l'*Humanité*, conseiller municipal de Champigny.

Albert Thomas est des nôtres. Il est né, il a vécu dans notre région. Par la plume, par la parole il en a défendu les intérêts.

Socialiste et républicain, membre discipliné de notre parti, il a développé devant vous nos idées, nos principes. Il a fait justice des mensonges savamment répandus contre nous. Nos adversaires nous accusent de vouloir ruiner le pays, de vouloir le livrer à l'étranger. C'est faux : Plus qu'aucune autre, la classe ouvrière a intérêt au développement de la pro-

duction ; et elle a toujours affirmé sa volonté de maintenir l'indépendance et l'autonomie des nations.

Républicains et démocrates,

Vous ne vous en laisserez pas imposer par ces calomnies misérables. Vous saurez discerner dans le tumulte des candidatures, l'authentique représentant de la tradition républicaine et socialiste qui vous est chère. Les quatre années de la dernière législature vous auront sûrement convaincus de l'impuissance de la majorité radicale. Rappelez-vous le gouvernement d'incohérence et de brutalité de M. Clemenceau. Rappelez-vous les déplacements arbitraires des fonctionnaires, les troubles du Midi, les grèves rendues violentes et sanglantes par les provocations gouvernementales. Rappelez-vous le gaspillage des richesses nationales, l'abandon scandaleux des ressources de notre sous-sol, de nos cours d'eau, de nos voies de communication à des financiers internationaux. Rappelez-vous les 200 millions de déficit constatés au budget dernier, les 300 à 400 millions qu'il faudra vous demander demain. Et demandez-vous, en conscience, s'il n'est pas vrai que le parti radical a fait faillite. Votre réponse ne peut être douteuse.

Citoyens,

En attendant l'heure où la pleine justice sociale se trouvera réalisée, et pour hâter la venue de cette heure, de grandes réformes s'imposent à notre pays :

Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle ;
Le statut des fonctionnaires ;
L'impôt sur le revenu ;
La limitation légale de la journée de travail ramenée progressivement à huit heures ;
Le développement de la protection et de la sécurité ouvrière, d'accord avec les syndicats ;
L'enseignement technique et professionnel ;
La suppression des conseils de guerre et des compagnies de discipline ;
L'assurance sociale avec toutes ses branches (invalidité, maladie, chômage, vieillesse) ;
Le retour à la nation de tous les grands services publics, monopolisés présentement au profit de quelques-uns ;
La réorganisation administrative de la région parisienne (transformation du Conseil général, etc.., etc.) ;
La défense de notre banlieue, au point de vue de l'enseignement, de l'assistance, des moyens de communications.

Citoyens, nos feuilles volantes, nos brochures préciseront pour vous notre pensée sur tous ces points. Mais nous vous posons nettement la question. Pensez-vous que le parti radical soit capable encore de faire triompher ces réformes ? A cette question vous répondrez : Non.

Seul, aujourd'hui, le parti socialiste demeure capable de réaliser la République avec toutes ses conséquences.

Électeurs ! Beaucoup d'entre vous qui luttèrent jadis avec espoir pour la République de leur rêve, se disent lassés et dégoûtés. Qu'ils surmontent leur dégoût. Qu'ils viennent à nous. Qu'ils participent au noble et ardent travail de notre parti. Et ils reprendront confiance en l'avenir, en notre avenir de justice et de liberté.

Haut les cœurs ! Votez tous pour le candidat du parti socialiste.

Votez tous pour

Albert THOMAS.

Ce seront quatre années difficiles. Le problème budgétaire entravera l'effort de réforme de la démocratie. 200 millions de déficit actuel ; 140 millions pour les retraites ouvrières ; 30 millions nouveaux, en moyenne, chaque année, pour la marine. C'est à un chiffre de 370 millions environ que se trouve estimé le déficit prochain par tous ceux qui s'occupent des finances françaises.

En présence de cette situation, une politique d'ordre et de netteté s'impose tout d'abord. C'est le vœu général de la nation. Beaucoup d'électeurs se sentent aujourd'hui lassés et dégoûtés. Il faut leur rendre confiance en l'action politique et parlementaire.

Les réformes parlementaires.

Dans ce but, le parti socialiste revendique le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui permettra la représentation exacte des minorités, qui rendra plus efficace le contrôle exercé sur le Gouvernement et l'administration et qui libérera les députés des ministres. Par la représentation proportionnelle, de grands partis se formeront ; la démocratie s'organisera. C'en sera fini de la politique de clocher, si souvent contraire aux intérêts du pays. Dans le même but, le parti a toujours revendiqué un loi garantissant la sincérité, la liberté et la pureté du vote.

Mais il revendique surtout une meilleure méthode du travail parlementaire. Si la majorité gouvernementale ne consent pas à supprimer le Sénat ni à réaliser la Chambre unique, idéal de la démocratie, il faudra, à l'exemple de l'Angleterre, empêcher le Sénat de s'opposer au progrès, de retenir, par une opposition hypocrite, par une obstruction sournoise, les lois de progrès social, comme la loi des retraites ouvrières ou l'impôt sur le revenu. Le projet d'une représentation professionnelle, que seraient appelés à composer les grands groupes corporatifs, devra être examiné. Si elle n'est pas obtenue, la représentation sénatoriale devra être modifiée ; le nombre des sénateurs de la Seine devra être augmenté proportionnellement à la population.

Ainsi réformé, le Parlement pourra aborder la grande œuvre de la réforme administrative. Il y a trop de fonctionnaires parasitaires (sous-préfets, trésoriers-payeurs généraux, etc., etc.). Les départements sont une forme administrative anachronique. De grandes régions sont nées, le Nord, la Meurthe-et-Moselle, la région lyonnaise, etc., dont l'essor industriel et commercial exige une organisation nouvelle. La loi communale de 1884 n'est qu'une loi de police et de tutelle : la gestion administrative et parfois industrielle des grandes communes réclame d'autres règles. De même la magistrature doit être réformée.

Le statut des fonctionnaires.

Cette réforme immense et urgente se trouverait déjà amorcée et commencée, si la Chambre aujourd'hui défunte avait fait aboutir le statut des fonctionnaires. Ne faut-il pas en finir ? Ne faut-il pas enfin accorder aux fonctionnaires la garantie de tous leurs droits civiques ? Des règles précises d'avancement, un droit d'association égal à ceux des autres citoyens, voilà ce qu'ils réclament. Il faut le leur donner. On veut inscrire dans ce statut des prescriptions contre la grève. Ce serait là une mesure puérile. Lorsque les ouvriers n'avaient pas le droit de grève, ils suspendaient pourtant le travail, à leurs risques et périls. Les fonctionnaires, se sentant lésés ou trompés, feront de même, malgré les lois les plus sévères. Que leur sort, au contraire, soit équitablement réglé et il n'est pas de « meneur » qui pourra les mettre en grève contre l'opinion générale. Il faudra donner aux fonctionnaires plus d'initiative, utiliser davantage leur capacité technique, au lieu de les

décourager par les refus d'une hiérarchie incompétente. Un patron doit stimuler le zèle de ses employés. L'Etat doit faire de même. Si les fonctionnaires profitent d'économies réalisées, ils chercheront à en faire.

La comptabilité de l'État.

Les réformes administratives permettront à l'Etat de mieux organiser ses services, de mieux ménager les deniers publics. Il faudra encore, pour atteindre ce but, une réforme de la comptabilité de l'Etat, l'établissement de budgets industriels, de budgets autonomes, sans rompre pour cela l'unité budgétaire, si laborieusement conquise. Souhaitons que, par ces différents moyens, le gâchis cesse dans les services de l'armée, et surtout dans ceux de la marine, livrés aujourd'hui à l'oligarchie des métallurgistes. Des économies pourront ainsi être réalisées. Elles serviront à gager les réformes sociales qui attendent.

Les revendications ouvrières.

Un socialiste n'a pas besoin de dire qu'il servira les revendications de la classe ouvrière. C'est son devoir strict. Il doit aider parlementairement, et en l'accordant avec les intérêts collectifs, l'effort de revendication de chaque corporation. Dans la prochaine législature, le parti devra, par sa pression, faire aboutir toutes les lois de protection et de sécurité qui attendent : limitation légale de la journée de travail à dix heures (projet Godard), puis progressivement à huit heures ; interdiction du travail de nuit dans la boulangerie ; contrat collectif du travail : défense de la loi sur le repos hebdomadaire, dont l'application peut être à fois rendue plus facile, mais plus stricte ; développement de l'hygiène et de la sécurité ; extension de la loi sur les accidents du travail à toutes les catégories professionnelles ; interdiction du marchandage ; protection des travailleurs à domicile ; lutte contre le travail des prisons et des ouvroirs ; minimum de salaire, et surtout relèvement des salaires du petit personnel, dans les services de l'Etat et dans ceux qui dépendent de l'Etat ou des communes, comme les chemins de fer, les tramways, etc. ; les cent sous pour les cheminots ; retraites des employés communaux et départementaux ; défense des intérêts ouvriers contre les passe-droits accordés à trop de soldats ou sous-officiers rengagés, etc., etc.

Mais tous ces efforts ne peuvent aboutir que par la collaboration constante des organisations syndicales, que par l'entière liberté syndicale. C'est au nom de ce principe que nous nous opposerons aux dispositions si souvent dangereuses de projets sur l'arbitrage obligatoire et sur la capacité commerciale des syndicats. A de tels projets, les syndicalistes les plus modérés eux-mêmes s'opposent. Et de même, si le principe des « actions du travail » est excellent, il faudra attentivement examiner sous quelles formes elles seront créées.

Quel immense champ à labourer ! Mais l'assurance sociale surtout réclame un gros effort. L'assurance-vieillesse est incomplète : à soixante-cinq ans, combien sont morts ? Il faut que la cotisation ouvrière soit proportionnée aux forces de chacun. Il faut que le travailleur valide ait une rente moins dérisoire. Il faut que l'assurance-maladie soit organisée. Il faut que l'assurance de chômage et l'organisation du placement permettent de remédier aux souffrances des sans-travail.

L'enseignement.

Pour tout cela de l'argent est nécessaire. Et de l'argent encore est nécessaire pour rendre l'école laïque intangible, capable de répondre aux besoins des enfants, aux désirs de tous les pères et des maîtres, ou pour organiser l'enseignement technique et professionnel,

si admirablement organisé en Allemagne, en Suisse, au Danemark, et si négligé chez nous. Le système de l'obligation sera là indispensable. Il coûtera cher.

L'impôt sur le revenu.

Encore une fois, où trouver l'argent? Un impôt sur le revenu et le capital permettra de proportionner aux forces de chacun sa contribution aux dépenses de l'Etat. Le projet dort au Sénat. C'est de l'énergie de la nouvelle Chambre que dépendra son réveil. La nôtre est acquise.

Mais l'impôt sur le revenu, tel qu'il est prévu, est un impôt de remplacement. Où trouver de l'argent? Sur ce point, il faut que chaque candidat soit tout à fait net.

Les biens de tous.

Le parti socialiste prétend trouver les ressources nécessaires aux réformes sociales en gérant au profit de tous les biens de tous. La réforme de la loi sur les mines, qui a livré jusqu'ici les richesses du sous-sol à quelques grandes compagnies, sans réserver les droits de la collectivité, l'exploitation directe des nouveaux gisements découverts ou, subsidiairement, la représentation des droits de l'Etat dans les sociétés concessionnaires, l'exploitation directe des richesses hydrauliques de notre pays, ou les redevances exigées de sociétés concessionnaires, doivent fournir des ressources immédiates.

Monopoles ou services publics ?

Le Ministre des finances radical, M. Cochery, a déclaré qu'on pourrait trouver des ressources par le monopole des assurances et le monopole de l'alcool. Nous nous appliquerons avant tout à l'effort que nous avons indiqué plus haut. C'est le plus simple. Mais ce n'est pas le parti socialiste qui s'opposera à des tentatives du genre de celles préconisées par M. Cochery.

Nous tenons cependant à bien marquer que ce n'est pas dans un esprit de fiscalité que de pareilles tentatives doivent être faites. Un monopole fiscal n'est qu'une manière hypocrite de prélever de nouveaux impôts indirects. Le parti socialiste n'admet, par principe, que l'impôt direct et personnel.

Si nous réclamons un service public d'assurances (avec un calcul exact des indemnités dues et le respect de la situation acquise par le personnel) c'est que seule la création d'une grande mutualité nationale permettra de mettre fin au monopole privé des compagnies d'assurances, qui assurent à leurs actionnaires de sérieux dividendes, mais assurent beaucoup moins bien leurs clients contre les risques. C'est encore que seule, de l'aveu de M. Méline lui-même, une grande organisation nationale pourra créer l'assurance agricole.

le même, si nous acceptons l'idée d'un monopole de l'alcool, ce n'est pas avec l'intention absurde de faire du cultivateur ou du débitant de vin un fonctionnaire de l'Etat. Nos adversaires, qui vont répétant ces âneries, prennent décidément les électeurs pour des bêtes. Ce que nous voulons, c'est d'une part combattre l'alcoolisme par la vente d'un alcool rectifié, et ensuite supprimer radicalement le honteux privilège des bouilleurs de cru. Cela n'atteint en rien la condition du marchand de vins. Bien au contraire, le monopole bien conçu, en même temps qu'il peut satisfaire la viticulture méridionale, toujours sous le coup d'une crise, libérera le commerce de vins de tous les agacements et de toutes les tracasseries des impôts de circulation.

On s'épouvante des mots; les réalités s'imposent. Mais nous répétons que, partisans des services publics, nous sommes les adversaires des monopoles fiscaux.

Telle est notre politique générale ; tel est notre programme.

Les droits de la banlieue.

Ce programme serait incomplet si nous ne disions aussi quelques mots de nos revendications de banlieue. Un candidat député s'engage naturellement à défendre les intérêts de ses commettants. Né dans la banlieue, vivant la vie de banlieue, Albert Thomas a toujours et partout défendu nos intérêts régionaux. C'est dire avec quel cœur il soutiendra les divers points de notre programme régional : Canal de dérivation de la Marne, de Neuilly-Plaisance à Epinay ; création d'écoles primaires supérieures (garçons et filles) et d'écoles professionnelles dans la banlieue : création d'un lycée ; défense du programme de la fédération des abonnés de la banlieue-est ; extension des lignes de tramways ; développement des moyens de communication, etc... Enfin et surtout, le candidat socialiste luttera pour la réorganisation administrative du département de la Seine, où, présentement, la banlieue se trouve écrasée par la ville de Paris.

3e Circonscription de l'arrondissement de SCEAUX.

M. A. CHENAL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.202 voix.

Chers Concitoyens,

Il y a un an à peine, les électeurs de notre ancienne circonscription m'envoyaient au Parlement, avec une majorité de 2.400 voix, marquant ainsi, une fois de plus, leur inébranlable attachement à la politique de progrès social et d'ordre dans la liberté, dans leur acception la plus large, qui est celle du parti radical et radical-socialiste.

En exécution de la loi organique de 1889, la 2e circonscription de Sceaux, la nôtre, a été divisée.

Je ne pouvais songer un seul instant à demander le renouvellement de mon mandat à d'autres électeurs qu'à ceux qui m'ont donné à quatre reprises successives des marques toujours plus grandes de leur confiance.

Désigné à l'unanimité par le congrès des groupes républicains radicaux et radicaux-socialistes de la nouvelle circonscription comme candidat unique du parti, je me présente de nouveau à vos suffrages.

Toute ma vie s'est écoulée parmi vous, il n'est pas un acte, public ou privé, de mon existence déjà longue, pouvant échapper au contrôle ; c'est la tête haute que je suis prêt à le subir, aussi rigoureux qu'il puisse être.

Il vous appartient de juger si, fidèle à mon passé, j'ai, au cours de l'année écoulée, rempli mon devoir et accompli loyalement les engagements pris.

Le programme préconisé au cours de la campagne dernière et dont aucune partie n'est abandonnée, a reçu un commencement d'exécution ; contrairement à nos espérances un certain nombre de réformes urgentes n'ont pu être solutionnées avant la fin de la législature ; ce sera l'œuvre de demain.

L'établissement d'un statut des fonctionnaires vient en première ligne. L'étude de la réforme électorale, base essentielle des réorganisations administrative et judiciaire s'impose également.

Si le scrutin d'arrondissement a donné et peut donner encore, dans un avenir plus ou moins éloigné, toute satisfaction au corps électoral, nulle réforme administrative importante n'apparaît comme facile sans un retour, même momentané, au scrutin de liste, tempéré au besoin par une représentation équitable des minorités.

La réforme de l'impôt est également urgente, en vue de ne demander à chacun qu'une part contributive réellement proportionnée à ses facultés.

Le législateur aura en outre à imposer, d'une façon plus effective, l'observation par tous des lois sur la fréquentation scolaire ; il aura aussi à assurer sans esprit d'intolérance, mais avec fermeté, le respect du Gouvernement de la République et de la vérité historique dans tous les ouvrages servant à l'enseignement.

Il est encore bon nombre de lois, d'ordres divers, dont l'étude et le vote présentent un caractère d'absolue nécessité : lois sur l'enseignement professionnel ; sur le régime des mines ; sur les forces hydrauliques ; sur l'alimentation d'eau des villes ; sur l'exploitation des services publics; sur le chômage des travailleurs ; sur l'exploitation des forêts, etc., etc., sans compter celles dont la nécessité peut surgir en cours de législature.

Enfin, les désastres causés par les récentes inondations obligent à prendre des mesures contre le retour de semblables calamités.

Tout cela n'est pas l'œuvre d'un jour; la réalisation serait cependant facile et rapide si, dans les assemblées délibératives, les discussions concises et documentées pouvaient remplacer plus souvent les belles manifestations oratoires.

Telles sont, mes chers concitoyens, les conceptions du parti dont je me recommande et que j'aurai le devoir de défendre, si, au prochain scrutin, vous me renouvelez votre confiance. Elles se résument ainsi : Tout pour le progrès social, sans surenchères démagogiques !

J'ose espérer que malgré les compétitions qui se dressent, aiguisant les mécontentements ou surexcitant les appétits, mon long passé de mandats électifs, ma vie toute de travail, vous paraîtra un garant suffisant pour l'avenir.

Vive la France !

Vive la République démocratique et sociale !

A. CHENAL,

Député sortant.

4e Circonscription de l'arrondissement de SCEAUX.

M. COUTANT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.388 voix.

Citoyens,

Pour la cinquième fois, je viens me présenter à vos libres suffrages et solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié pour la première fois en 1893.

En jetant les yeux sur tous les votes que j'ai émis et sur ma conduite politique, personne ne peut douter de ma fidélité à mes promesses, de mon attachement inébranlable aux

conceptions socialistes. Ma vie politique, vous la connaissez; elle peut se résumer par ces mots : travail, honneur, amour toujours grandissant pour mes concitoyens et pour la République sociale.

Aux injures, aux dires mensongers de quelques sectaires qui, aujourd'hui, font ouvertement alliance avec les pires ennemis de la République, j'oppose simplement mes travaux et mes votes parlementaires, les mettant au défi d'y trouver quoi que ce soit de contraire aux principes dont je me suis toujours réclamé.

Ces travaux, ces votes, je vous les soumets, c'est à vous de juger une fois de plus mes actes et de décider si celui qui a mis toutes ses forces et son dévouement au service du monde du travail et de la démocratie tout entière doit être investi par vous d'un nouveau mandat pour continuer l'œuvre entreprise.

J'attends avec confiance votre verdict. Vos suffrages me donneront une force de plus pour faire triompher les idées émancipatrices qui devront un jour réconcilier l'humanité tout entière.

Vive la République sociale !

COUTANT,

Maire d'Ivry, Député sortant,
Candidat de défense républicaine.

PROGRAMME

Partie politique.

Article premier. — Revision de la Constitution dans le sens socialiste.

Art. 2. — Suppression de tous les rouages administratifs inutiles ; sous-préfectures, etc., etc.

Art. 3. — Rétribution de toutes les fonctions électives.

Art. 4. — Ratification par la démocratie de toutes propositions votées par ses mandataires ayant un caractère important : budgets, emprunts, déclaration de guerre et toutes autres décisions pouvant compromettre la vie active et la fortune publique.

Art. 5. — Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus et des conseils d'arbitrage. En attendant, justice gratuite et revision, dans un sens égalitaire, des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile :

1° Des travailleurs ;

2° Des enfants naturels ;

3° De la femme en ce qui concerne son élection au Tribunal du Commerce.

Art. 6. — Abolition des lois sur la presse, les réunions et les associations (association internationale des travailleurs). Abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal et de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels.

Art. 7. — Suppression de la dette publique.

Art. 8. — Suppression des armées permanentes, mais après entente internationale ; armement général du peuple ; organisation des milices par région.

Art. 9. — Suppression des périodes d'instruction militaire des réservistes et territoriaux, et en attendant, exonération d'un ou deux douzièmes de leurs contributions les sous-officiers et soldats de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale accomplissant une période d'instruction militaire et payant un maximun de contributions directes déterminé.

Art. 10. — Organisation de la commune maîtresse de son administration et de la police, liberté d'entente entre les communes.

Art. 11. — Suppression des conseils de guerre et leur remplacement par une juridiction civile.

Art. 12. — Suppression des compagnies de discipline.

Art. 13. — Suprématie du pouvoir civil sur les fonctionnaires militaires.

Art. 14. — Mandat impératif.

Art. 15. — Renouvellement de la Chambre par tiers, afin que les projets et propositions de loi ne soient pas atteints de caducité et que la Chambre continue ses travaux sans interruption.

Partie économique.

Article premier. — Transformation en services publics, communaux, départementaux ou nationaux des monopoles des grandes Compagnies : chemins de fer, mines, usines, services maritimes, tramways, bateaux, gaz, etc.

Pour l'instant, fonctionnement de ces services, sinon gratuitement, du moins au prix de revient.

Art. 2. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique : mines, chemins de fer, etc.

Art. 3. — Réduction de la journée de travail à huit heures pour tous les travailleurs adultes, interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers; réduction à six heures de la journée de travail des adolescents de quatorze ans à dix-huit ans, avec fixation d'un minimum légal des salaires déterminé d'après le prix local des denrées, par une commission mixte de statistique ouvrière.

Art. 4. — Surveillance des apprentis par les Chambres syndicale et groupes corporatifs ouvriers.

Art. 5. — Suppression du travail dans les prisons, couvents, les ouvroirs et autres établissements religieux.

Art. 6. — Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

Art. 7. — Extension du droit syndical aux fonctionnaires et employés de l'Etat, du département et des communes.

Art. 8. — Egalité des salaires à travail égal pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 9. — Interdiction de tout payement pour loyer d'avance.

Art. 10. — Impôt de 20 0/0 sur les locaux non loués, sur les terrains non bâtis et non cultivés.

Art. 11. — Instruction intégrale pour tous les enfants indistinctement, recevant à leur gré les notions scientifiques et professionnelles gratuitement, anx frais de la société, représentée par l'Etat et les communes.

Art. 12. — Mise à la charge de la société des vieillards, des infirmes du travail et modifications de la loi des retraites ouvrières par le Sénat et la Chambre des Députés.

Art. 13. — Revision de la loi régissant les bureaux de placement.

Art. 14. — Liberté absolue de s'organiser pour les syndicats ouvriers.

Art. 15. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion des ouvriers.

Art. 16. — Interdiction absolue aux patrons de frapper les ouvriers d'une pénalité quelconque, ceux-ci n'étant justiciable, en matière de travail, que des conseils de prud'hommes.

Art. 17. — Extension de la juridiction prud'homale à tous les salariés, à quelque titre que ce soit.

Art. 18. — Suppression des octrois et de tous les impôts indirects frappant la consommation et leur remplacement par un impôt global et progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs.

Art. 19. — Suppression des héritages en ligne collatérale et substitution de la propriété sociale à la grosse propriété capitaliste.

Art. 20. — Répartition par la loi annuelle de finances, entre la ville de Paris et les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, du contingent de la contribution personnelle-mobilière assignée au département de la Seine, afin que les 80 conseillers municipaux de la Seine n'aient pas la suprématie sur les 22 conseillers généraux de la banlieue quand il s'agit de faire répartissement de la cote personnelle.

Art. 21. — Suppression des fortifications et conversion de la zone en espaces libres.

Art. 22. — Extension de la justice de paix aux petits litiges commerciaux qui actuellement sont devant les tribunaux de commerce.

Art. 23 — Création d'une caisse de chômage.

Art. 24. — Etude d'un projet de canal de dérivation, ayant pour but de prévenir le retour des inondations dans Paris et sa grande banlieue.

Art. 25. — Etablissement d'un canal destiné à relier l'Atlantique et la mer Méditerranée.

Art. 26. — Etablissement d'un canal permettant aux navires de gros tonnage de venir à Paris.

Art. 27. — Fixation des incompatibilités parlementaires.

Art. 28. — Modification à la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée (art. 69 et 71) afin que tous les emplois dans les administrations de l'Etat, du département et même des communes ne soient pas réservés presque exclusivement aux sous-officiers et soldats rengagés.

5e Circonscription de l'arrondissement de SCEAUX.

M. NECTOUX.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.874 voix.

Citoyens,

Dans une démocratie comme la France, où tout ce qui intéresse la vie nationale doit être soumis au contrôle du suffrage universel, il ne peut pas y avoir de limite au développement démocratique.

L'instruction, à tous les degrés, ne doit pas être considérée comme l'apanage de la fortune, mais doit être donnée aux plus aptes et non pas aux plus riches.

Le travail doit être la loi commune; aucun privilège de naissance ne doit dispenser l'homme de son devoir social.

La rapide évolution de nos conditions économiques et sociales a placé entre les mains d'une poignée de millionnaires de puissants monopoles qui leur permettent de rançonner à la fois l'ouvrier et le consommateur; vous direz, avec le parti socialiste, que ces grands moyens de production et d'échange doivent retourner à la ration pour le bien de tous et pour la paix sociale.

C'est le seul moyen de constituer un solide budget, sans écraser d'impôts nouveaux les travailleurs, déjà si comprimés, et d'atténuer les mesures résultant du chômage et de la maladie par un large service d'assurance sociale.

Les charges fiscales ne doivent plus porter sur les objets de première nécessité, mais par un impôt progressif, sur le revenu; chaque citoyen doit payer selon ses moyens.

Enfin, par l'entente internationale de tous les prolétaires, nous voulons, tout en respec-

tant les nations, faire régner la paix par le droit et mettre fin à ce mal nouveau qui est la paix armée.

Voilà, citoyens, ce que signifie la candidature du citoyen Nectoux.

En votant pour lui, vous accomplirez pleinement votre devoir d'hommes conscients et vous servirez la cause de la justice sociale et de la civilisation.

Le 24 avril prochain, vous irez aux urnes pour le parti socialiste pour le citoyen

NECTOUX,
Député sortant.

La Commission exécutive.

Suivent les signatures.

SEINE-INFÉRIEURE

1re Circonscription de DIEPPE.

M. Paul BIGNON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.448 voix.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Depuis huit années, j'ai l'honneur de représenter au Palais-Bourbon la 1re circonscription de l'arrondissement de Dieppe.

Le programme que j'avais proposé à vos suffrages en 1906, j'ai conscience de l'avoir rempli avec toute ma conviction républicaine et ma foi d'honnête homme.

Ma porte a toujours été largement ouverte, aucune cause juste n'a sollicité en vain mon appui.

Lors de la dernière consultation législative, vous m'avez donné vos suffrages presque unanimes. Je vous ai donné par contre tout mon dévouement et toutes mes forces.

Aujourd'hui, confiant dans votre jugement, je me présente à nouveau à vos suffrages.

Je ne veux pas apporter ici une trop longue énumération des actes de ma vie publique.

La prolongation de la session parlementaire a forcément écourté pour moi la durée de la période électorale. Fidèle toutefois à une habitude déjà ancienne, j'ai commencé à visiter et je visiterai une à une les communes des cantons de Dieppe, d'Envermeu et d'Eu, afin de m'expliquer simplement avec tous sur mes actes législatifs.

Je rappellerai cependant que, dans la Chambre actuelle, j'ai fait partie de nombreuses Commissions : travaux publics, chemins de fer, etc. etc.; que j'ai été vice-président de la grande Commission d'enquête de la marine et que je fais partie des Commissions extraparlementaires des transports sur route et des Caisses de crédit de la marine marchande.

Conseiller général depuis 1895, je préside la Haute Assemblée départementale depuis sept années, et, depuis 1892, toujours réélu par les suffrages unanimes de mes concitoyens, je n'ai cessé d'administrer ma ville natale.

Représentant d'une contrée agricole et maritime, je me devais à sa prospérité. C'est avec le souci de nos besoins régionaux, nullement opposés d'ailleurs aux nécessités générales du pays, que j'ai pris une part directe à l'élaboration du nouveau tarif douanier, lequel a consolidé la protection de l'agriculture française.

J'avais promis de défendre les intérêts de notre grand port de Dieppe et de son proche voisin, le port du Tréport.

Une délibération, prise unanimement par la Chambre de commerce de Dieppe — et que je garde précieusement comme la meilleure des récompenses — a bien voulu recon-

naître dernièrement la constance et le succès de mes efforts pour seconder dans son admirable développement la vieille cité dieppoise, qui veut rester digne de son passé.

Quant au port du Tréport, dont la vitalité se révèle chaque jour plus ardente, un décret de M. le Président de la République vient d'y autoriser pour un million de francs de travaux nouveaux.

Le canal d'Eu à la mer sera mis également bientôt en complet état de navigabilité.

J'ai pu, par une série de dispositions insérées dans la dernière loi de finances, contribuer à améliorer la situation de nos vaillants inscrits maritimes de Dieppe et du Tréport.

J'ai défendu et je défendrai les intérêts légitimes du personnel des chemins de fer, qui paraissent méconnus par l'Administration de l'Etat.

Enfin, je revendique l'honneur d'avoir voté, dès 1906, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. A la Chambre nouvelle incombera la tâche d'asseoir sur des bases durables, d'organiser dans son fonctionnement pratique et fécond cette grande œuvre de justice sociale.

Je suis très nettement partisan d'une réforme de l'impôt. Mais, autant je soutiendrai toute initiative de bonne foi, inspirée par des idées de péréquation et de proportionnalité, autant je combattrai toute disposition arbitraire ou vexatoire qui violerait le secret des affaires et la liberté du foyer.

Je réclamerai également l'allégement des charges de l'agriculture et la réforme de l'impôt foncier, qui grève actuellement la terre d'un poids beaucoup trop lourd.

Je suis partisan d'une réforme électorale et d'une vaste réorganisation administrative. Je l'ai du reste prouvé en déposant, le 8 mai 1907, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet le rétablissement du scrutin de liste et la diminution du nombre des députés.

Reconnaissant la nécessité d'assouplir le mécanisme du suffrage universel, de l'adapter à l'évolution des idées modernes, je désire, à la faveur d'un scrutin élargi, assurer tout à la fois une représentation équitable aux minorités aujourd'hui sacrifiées et l'exercice légitime du pouvoir à la majorité.

L'œuvre de la prochaine Chambre doit être une œuvre de réforme administrative et judiciaire. Mais, par dessus tout, il faudra mettre un frein à l'imprévoyance financière et économique. De l'équilibre du budget dépend l'harmonie de la vie nationale, et ce n'est que par de bonnes finances publiques que l'on pourra assurer le fonctionnement du budget de prévoyance et de générosité sociales, si impatiemment attendu par la démocratie.

Je reste attaché à ce qui est, ainsi que proclamait M. Ribot, la nécessité de notre temps, l'honneur de la République : l'école laïque.

Les républicains doivent maintenir l'école laïque comme un instrument nécessaire de progrès et de civilisation.

Mais je déclare être très nettement opposé au monopole de l'enseignement.

Comme M. Briand, président du Conseil, je pense que le monopole de l'enseignement ne saurait être institué sans danger que dans un pays apaisé au point de vue des croyances et tout entier confiant dans l'Etat. Mais, dans un pays divisé comme le nôtre, le monopole risquerait de devenir, aux mains du plus fort, un instrument de coercition et bientôt de tyrannie.

Je crois avoir, dans ce court exposé, résumé toute ma pensée de doctrine républicaine.

Etre républicain, en effet, c'est, à mon sentiment, résister aux surenchères de la démagogie, aux grossiers mirages du collectivisme, aux théories de l'étatisme, qui déguisent les pires retours à l'absolutisme du passé ; c'est s'opposer à tous les accaparements et à tous les monopoles, s'insurger, au nom du génie national, contre tout ce qui corrompt, abaisse, tyrannise et voudrait faire du progrès, qui doit être liberté et harmonie, un empirisme sans horizon, fatal à la démocratie.

Etre républicain, c'est réaliser la civilisation par la bonne foi et le travail ; c'est croire

que rien de durable ne se fonde sur la violence et la haine, que toute la force rayonnante de la Révolution française réside dans l'idée de fraternité et de solidarité.

Etre républicain, c'est pratiquer le respect absolu de toutes les confessions, de toutes les idées dans le domaine sacré de la conscience; c'est avoir foi, en un mot, malgré les échecs d'un jour ou les défaillances isolées des hommes, à l'élan permanent de l'humanité vers la justice.

C'est ainsi que j'ai toujours compris le devoir politique, et si vous me faites l'honneur de me réélire, je continuerai la tâche d'apaisement, de concorde et de progrès que j'ai constamment pratiquée, en me conformant à la devise à laquelle je suis toujours resté fidèle : « La liberté pour tous par la République ! »

Vive la France !

Vive la République !

Vive la 1re circonscription de Dieppe !

Paul BIGNON,

Député sortant,
Président du Conseil général de la Seine-Inférieure,
Maire de la ville d'Eu,
Candidat de l'Alliance Républicaine Démocratique.

2e Circonscription de DIEPPE.

M. de FOLLEVILLE de BIMOREL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.104 voix.

MM. les Électeurs et chers Concitoyens,

Député sortant, honoré déjà deux fois de votre confiance, je viens aujourd'hui, pour la troisième fois, solliciter le renouvellement de mon mandat dans la deuxième circonscription de Dieppe.

Républicain de gouvernement, partisan convaincu et résolu des idées d'ordre, de progrès et de liberté, qui sont également les vôtres, j'ai conscience d'avoir fait tous mes efforts pour défendre utilement vos intérêts. Je crois avoir répondu à votre attente, en me tenant toujours à l'écart des utopies révolutionnaires et des exagérations impraticables, aussi bien que des réactions sans lendemain possible.

Je suis monté par deux fois, à la tribune de la Chambre, pour combattre les nouveaux droits qui étaient annoncés sur les alcools et j'ai réussi à faire retirer le projet, par le gouvernement lui-même.

J'ai obtenu une augmentation de pourcentage établi par la loi militaire, en faveur des soldats soutiens de famille, en signalant l'insuffisance des dispositions, sur ce point, de la loi de deux ans.

J'ai défendu, lors de la discussion des droits de douanes, les intérêts des agriculteurs et ceux des industriels et des ouvriers de ma circonscription.

J'ai toujours placé, dans mes préoccupations, au-dessus de tout, l'amour ardent de la

patrie, l'union et la concorde entre les citoyens, la solidarité sociale et le respect des lois et des institutions républicaines.

Au point de vue local, je me suis attaché à améliorer et à développer les facilités des communications, en obtenant la création d'un nouveau réseau de chemins de fer : la région que j'ai l'honneur de représenter va trouver, dans la construction actuellement en train d'être exécutée, des voies ferrées de la Saâne et de la Vienne, des débouchés nouveaux pour son commerce, son industrie, son agriculture. Je vous rapporte ainsi, à la fin de mon second mandat législatif, réalisée et accomplie, une création que notre pays sollicitait et et attendait depuis plus de trente années. Ce n'est, d'ailleurs, à mes yeux, qu'un commencement : je m'efforcerai, si vous me maintenez votre confiance, d'obtenir successivement les mêmes avantages pour les autres parties, encore déshéritées, de la deuxième circonscription de Dieppe.

Voici comment je comprends l'œuvre démocratique de la prochaine législature :

Dans l'ordre économique :

Respect de la propriété individuelle, protection énergique de l'agriculture et défense de la liberté du travail;

Opposition formelle, par suite, à tout établissement de monopoles et à toute tentative de socialisation par l'État, les Départements et les Communes. Je considère que tous les hommes, sérieux et éclairés, ont le devoir de s'élever contre les régies et les accaparements projetés des alcools, du pétrole, des assurances, en un mot de tout ce qui est essentiellement du domaine de l'initiative privée et de la liberté économique des citoyens;

Organisation de l'apprentissage et d'un enseignement spécial et technique, dans chaque profession, d'accord avec les corps de métiers intéressés;

Repos hebdomadaire combiné dans un esprit de liberté et de suffisante élasticité, de manière à donner satisfaction aux exigences variables des diverses industries, en même temps qu'aux convenances des travailleurs;

Plus généralement, j'estime que, dans toutes les questions qui intéressent le travail, les pouvoirs publics devraient être légalement obligés de consulter, avant toute discussion devant le Parlement, les Chambres de commerce, les Syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, en un mot, tous les groupements autorisés et compétents, patronaux et ouvriers, sur l'opportunité des mesures et des lois pouvant intéresser ou affecter le fonctionnement des industries. Cette consultation préalable éviterait bien des mécomptes et des malentendus.

Dans l'ordre fiscal :

La justice exige que l'organisation de nos contributions soit profondément remaniée; l'impôt foncier, en particulier, doit être revisé dant l'intérêt des populations agricoles, à la fois si laborieuses et si démesurément grevées. Il en est de même des patentes pour les commerçants.

Mais, dans l'établissement et l'application des systèmes à intervenir, quelle que soit leur forme, qu'il s'agisse d'un impôt sur le revenu ou d'un impôt sur le capital, je n'admettrai aucun projet ayant un caractère personnel et inquisitorial; je ne laisserai passer aucune disposition arbitraire ou vexatoire de nature à compromettre le secret des affaires et l'indépendance du foyer familial.

Toute revision des impôts, quels que soient leur nature et leur objet, doit aboutir à une répartition mesurée et équitable des charges publiques, entre tous les citoyens, sans aucune inquisition blessante.

Je poursuivrai, avec une inlassable énergie, une politique fiscale de prudence et d'économie et j'exigerai que l'on revienne à une sage gestion financière. Aucune dépense

nouvelle ne doit être engagée, sans l'indication de l'existence réelle de recettes correspondantes.

Le budget devra être présenté, par le Gouvernement, de manière à pouvoir être discuté et voté à temps, sans jamais recourir, désormais, au fâcheux expédient des douzièmes provisoires, dont il a été trop souvent abusé dans le passé.

Dans l'ordre de l'enseignement :

L'école laïque doit rester indépendante dans ses méthodes et dans ses recherches scientifiques ; elle doit, en même temps, se montrer tolérante à l'égard des opinions et respecteuse des croyances. Il faut que, grâce à la neutralité pratiquée par les maîtres, avec tact et largeur d'esprit, tous les enfants des familles de France puissent y trouver l'enseignement qui fortifie et arme pour les luttes de la vie, sans qu'aucune conviction puisse y être choquée.

L'école a droit, dans ces limites, à la protection énergique de l'État, sous l'égide du droit commun, contre les tracasseries et les plaintes non justifiées.

Le contrôle et la sollicitude si légitimes des pères et des mères de famille n'ont pas à souffrir d'une liberté mutuelle ainsi comprise. La juste préoccupation des parents de voir leurs enfants conserver leurs croyances et leurs idées traditionnelles reçoit toute satisfaction au foyer domestique, sans contradiction à l'école.

J'estime d'ailleurs, qu'en maintenant le droit supérieur de surveillance de l'Etat sur tous les établissements d'instruction, sans exceptions et de la manière la plus effective l'enseignement doit rester libre, sous la réserve, bien entendu, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le monopole de l'enseignement ne serait un bien pour personne, dans l'état actuel des esprits, ainsi que l'a justement démontré M. Briand devant la Chambre.

En résumé, défense énergique de l'école publique et laïque, cette base fondamentale de la République, contre les attaques systématiques et injustes ; mais, en même temps, respect du droit des familles et de la liberté d'enseigner qui appartient à tout homme possédant la science et voulant la communiquer. L'enseignement ne m'apparaît, en effet, ni comme une fonction exclusive d'État, ni comme un droit régalien ou d'État, dans son essence.

Sur la réforme électorale et administrative :

La prochaine Chambre devra réaliser la réforme électorale, préliminaire indispensable de la réforme administrative.

Je suis disposé (sans méconnaître la valeur du scrutin d'arrondissement que l'on a trop décrié à mon avis), à accepter le scrutin de liste, mais amélioré par une juste accession des minorités qui existent dans le pays : cette accession, sagement combinée, dans une proportion équitable, en tenant compte de chiffres de votes suffisamment élevés, donnerait, aux minorités importantes, une représentation acceptable et sans péril pour le Gouvernement du pays. Elle atténuerait, dans la pratique, la brutalité de la loi absolue du nombre et de la majorité plus un des votants. Elle ramènerait sûrement au scrutin bien des électeurs qui aujourd'hui s'abstiennent.

En tous cas, je proposerai une diminution notable du nombre des Députés. J'estime largement suffisante une représentation d'environ quatre cents Députés.

Je réclamerai également la péréquation des circonscriptions ; il est inadmissible qu'il y ait des Députés nommés par moins de trois mille électeurs, en présence de leurs collègues désignés par vingt et trente mille citoyens.

Je demanderai, enfin, à l'image des Conseils généraux de département, la permanence de la Chambre, assurée par un mandat de six années, avec renouvellement par moitié tous les trois ans : l'on éviterait ainsi la caducité de tant de propositions de lois, importantes et utiles, qui tombent d'elles-mêmes à la fin des législatures.

Pour les fonctionnaires :

Je réclamerai le statut des fonctionnaires, depuis si longtemps promis. Ce statut devra définir les droits et les devoirs de chacun, en soumettant la nomination et l'avancement à des règles précises et strictes, de manière à supprimer l'arbitraire et le favoritisme.

Au point de vue social :

Je désire l'accession de plus en plus généralisée des travailleurs au capital et à la propriété, les encouragements les plus larges donnés à la prévoyance volontaire et à la mutualité, l'organisation du travail dans un esprit de justice, la solution, enfin, des conflits entre employeurs et employés par des commissions obligatoires d'arbitrage et de conciliation, rendant de plus en plus rares les grèves avec leur cortège inévitable de tristesses et de misères pour les ouvriers.

Je veux aider au développement des systèmes, indéfiniment perfectibles, d'assurances contre les risques de la vie, chômage, accidents, maladie, invalidité et vieillesse.

Messieurs les Ouvriers,

La législature qui vient de finir à laquelle, certes, les attaques n'ont pas été ménagées, vous rapporte cependant des lois importantes :

Le repos hebdomadaire, la retraite des employés des chemins de fer, la réduction des périodes d'instruction militaire, une assistance plus large aux soldats soutiens de famille, les réformes concernant la petite propriété et les habitations à bon marché, la constitution possible d'un bien de famille insaisissable, la préparation de plus de justice fiscale dans la répartition de l'impôt, des améliorations considérables dans la condition de la femme et de l'enfant, de nombreuses lois d'hygiène sociale, enfin les retraites ouvrières et paysannes que je m'honore d'avoir été l'un des premiers à faire figurer dans mon programme, dès 1895.

La nouvelle Chambre aura la mission de continuer résolument la marche en avant vers toujours plus de justice, d'égalité et de fraternité. Il vous appartient de choisir les bons bergers pour vous guider dans cette voie.

Vous jugerez, Messieurs les Électeurs et cher Concitoyens, en toute souveraineté et en toute indépendance, sur quels noms vos suffrages devront se porter, le dimanche 24 avril prochain. Je reste, pour ma part, s'il vous convient de me renouveler le mandat que vous m'avez confié, à votre entière disposition, pour assurer le triomphe des idées qui nous sont communes et dont la réalisation peut exercer une influence capitale sur les destinées de la République.

Vive la deuxième circonscription de Dieppe !

Vive la France !

Vive la République !

Veuillez agréer, MM. les Électeurs et chers Concitoyens, la nouvelle expression de mes plus respectueux et dévoués sentiments.

Daniel de FOLLEVILLE,

Député sortant,
Conseiller général du canton de Tôtes,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

1re Circonscription du HAVRE.

M. Jules SIEGFRIED.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.089 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens pour la sixième fois me présenter à vos suffrages.

Après avoir occupé les fonctions d'adjoint et de maire de 1870 à 1885, période pendant laquelle nous avons consacré tous nos efforts à l'organisation de l'enseignement laïque, de l'assistance et de l'hygiène publiques, j'ai eu l'honneur, depuis 1885, de représenter la ville du Havre à la Chambre des Députés, sauf un intervalle de trois années passées au Sénat.

C'est grâce à vous, à votre constante fidélité, que j'ai pu consacrer ces 40 années à la défense des intérêts du Havre, ainsi qu'au succès de nos principes républicains.

La lutte a souvent été dure, mais le résultat nous a récompensés. La République a triomphé.

Qu'a-t-elle fait ?

Elle a réorganisé la défense nationale, tout en réduisant le service militaire à deux ans ; elle a donné à la France un empire colonial superbe ; la sagesse de notre politique extérieure a forcé l'estime des nations étrangères et nous a valu de solides alliances.

Elle n'a négligé aucun sacrifice pour l'instruction publique et a réalisé l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

Enfin son œuvre sociale a été considérable. Faut-il reppeler la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures ; celle sur l'arbitrage facultatif en cas de grève, que j'ai eu l'honneur de faire voter pendant mon passage au Ministère du Commerce en 1892 ; les lois de 1898 sur les accidents du travail et sur les sociétés de secours mutuels ; celles sur l'assistance médicale gratuite et sur l'assistance obligatoire des vieillards et des infirmes ; enfin, la loi sur le repos hebdomadaire et celle sur les retraites ouvrières et paysannes ?

Peut-on citer un régime ou une nation qui ait acquis de pareils titres à la reconnaissance des travailleurs ?

Ce magnifique effort n'a pas été sans imposer de lourds sacrifices au pays. Mais la France, parmi les grandes nations du monde, est encore celle dont le budget a le moins augmenté et surtout qui, depuis vingt ans, a le moins emprunté.

J'ajouterai que les questions maritimes intéressant spécialement notre grand port n'ont pas été négligées. Grâce au groupe parlementaire des inscrits maritimes, que j'ai l'honneur de présider, une loi bienfaisante est venue relever les pensions de nos braves marins et leur accorder la pension proportionnelle ; — les lois sur la réglementation du travail à bord et sur le crédit maritime ont amélioré sérieusement leur sort.

Enfin les travaux maritimes du projet de 1895 sont terminés et le quai d'escale a pu être inauguré par le président Fallières ; — bientôt après était voté le nouveau projet d'agrandissement du port, qui, par ses quais en eau profonde, accessible à toute heure de la marée, donnera une puissante impulsion à notre mouvement commercial et maritime.

Voilà pour le passé. Envisageons maintenant l'avenir.

Il faut continuer, pendant la législature qui va commencer, la politique de réalisation et de progrès démocratique, appuyée sur l'union des républicains de gauche.

Avant tout, il faut défendre énergiquement l'école laïque et nos excellents et dévoués instituteurs. Je reste convaincu que la liberté, qui crée l'émulation, est la meilleure des solutions ; mais la liberté n'est rien sans l'égalité. La loi Falloux doit disparaître et être

remplacée par une législation qui imposera les mêmes obligations à l'enseignement libre qu'à l'enseignement universitaire : l'équivalence de grade des professeurs et une inspection sérieuse.

L'équilibre du budget, gage indispensable de réformes nouvelles, doit retenir toute notre attention. Une politique ferme d'économies et l'abolition des privilèges, notamment celui des bouilleurs de cru, sont les premières mesures qui s'imposent. Elles seront très probablement suffisantes avec l'augmentation des droits sur les successions et les autres taxes déjà votées. Je considère qu'il serait illusoire et injuste d'augmenter les droits sur l'alcool et le taux des licences et suis décidé à repousser tous projets qui tendraient à les surélever.

Je compte que le Sénat pourra voter l'impôt sur le revenu, en y apportant des modifications de nature à ne pas surcharger le commerce et l'industrie.

Dans ma profession de foi de 1906, je vous disais déjà :

« Le scrutin de liste donnerait aux élus de la nation un plus large sentiment de ses intérêts généraux et la représentation proportionnelle, en faisant du Parlement l'image exacte du pays, sauvegarderait le droit des minorités. »

Je n'ai rien à changer à cette opinion. Mais la campagne que font en ce moment nos adversaires ne vous est-elle pas suspecte ? Elle doit nous avertir de ne réaliser cette dernière réforme qu'après une étude approfondie de ses condi ions et dans un esprit vraiment républicain.

Une des premières questions à solutionner sera celle du statut des fonctionnaires. Tout en mettant hors d'atteinte le fonctionnement des services publics, il faut assurer la stabilité et la dignité des situations et opposer des barrières rigoureuses au favoritisme.

Les grèves, de plus en plus fréquentes, faisant le plus grand tort aux patrons et aux ouvriers, il faudra rechercher une solution meilleure des conflits du travail, sans doute par l'organisation de l'arbitrage obligatoire.

Mais, mes chers concitoyens, la question qui me paraît être la plus importante pour l'avenir et sur laquelle j'appelle toute votre attention, c'est celle du développement économique.

On s'occupe, en général, trop exclusivement des questions politiques, et pas assez des questions d'affaires. Cela tient à ce que le Parlement ne se recrute pas assez parmi les hommes possédant une expérience commerciale ou industrielle.

Le grand intérêt des travailleurs, employés et ouvriers, est que les salaires et les traitements soient de plus en plus élevés ; pour y arriver, il faut que le commerce, l'industrie et la marine soient prospères. Le développement de la production et des échanges, en accroissant la richesse générale, entraîne la hausse naturelle des salaires.

Si vous partagez ma manière de voir et si vous me renvoyez au Parlement, j'y consacrerai principalement mes efforts au développement de nos intérêts économiques.

Comme vice-président de la Commission des douanes, j'ai pris une part active à la revision du tarif général des douanes ; j'ai conscience d'avoir accompli une œuvre utile à tous. J'ai été également chargé de la plupart des rapports sur les conventions générales avec les pays étrangers, et je m'en félicite, car j'y vois le principal élément de notre prospérité commerciale.

Vous savez enfin que j'ai été l'un des premiers à demander l'autonomie des ports ; le texte qui vient d'être voté par la Chambre n'est pas entièrement satisfaisant, mais il fait sortir la question du domaine théorique.

L'extension des entrepôts, la création des zones franches, le développement des services maritimes postaux, la construction du chemin de fer du Sud-Ouest, demeurent toujours au premier rang de mes préoccupations.

Nous ne devons pas perdre de vue également les intérêts du petit commerce, dont la prospérité fait partie essentielle de la prospérité générale. Il faut éviter de la surcharger, il faut lui permettre de se défendre efficacement, dans des conditions d'égalité et d'indépendance.

Électeurs républicains,

Si vous me renouvelez mon mandat, que j'ai la conviction d'avoir rempli fidèlement, je m'unirai de nouveau aux républicains de gauche pour continuer l'œuvre républicaine qui fait l'honneur de notre pays, et je consacrerai tous mes efforts au progrès économique et social de notre chère ville du Havre.

Je reviens parmi vous, assuré que mes forces me permettent, comme par le passé, de continuer avec la même énergie et le même dévouement la tâche à laquelle, toujours soutenu par votre confiance, j'ai consacré ma vie.

Vive le Havre ! Vive la République !

Jules SIEGFRIED,

Député sortant,
Candidat républicain de gauche.

2e Circonscription du HAVRE.

M. Louis BRINDEAU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.290 voix.

Chers concitoyens,

Depuis 1895, vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre des Députés.

Mes idées n'ont point varié depuis quinze ans, et c'est avec le programme du parti républicain progressiste, auquel je suis toujours demeuré fidèle, que je me représente aujourd'hui devant vous.

Les élections législatives de 1906 avaient assuré la majorité aux radicaux et aux radicaux-socialistes. Dans ces circonstances difficiles, les républicains progressistes se sont efforcés de défendre contre de nouvelles atteintes les grandes idées qui ont permis à la République de s'affermir dans notre pays et les principes qui constituent la base de la vie nationale et de l'activité des citoyens : respect de la liberté sous toutes ses formes et de l'égalité devant la loi; défense de l'idée de patrie ; protection de l'initiative privée et de l'énergie individuelle; opposition aux monopoles d'État.

A ce dernier point de vue, j'ai combattu personnellement à la tribune de la Chambre, le rachat du réseau de l'Ouest. J'avais demandé qu'il fût procédé à une consultation des assemblées départementales et locales et des groupements professionnels des régions intéressées et, d'autre part, qu'avant de procéder au vote, la Chambre fût saisie, au point de vue administratif et financier, d'un projet indiquant les bases et les résultats probables du nouveau service d'État. Ces amendements furent repoussés. Or, l'exploitation de ce service s'est traduite, pour l'année écoulée, par un déficit considérable. Dans le même ordre d'idées j'ai combattu, à la tribune, le projet concernant les services maritimes postaux actuellement exploités par les Messageries maritimes. Ce projet était un acheminement vers de nouveaux monopoles, c'est-à-dire vers l'exploitation par l'État de nos principales lignes de navigation et des chantiers de construction qui en dépendent. Ce projet a été renvoyé à la Commission dans des conditions qui permettent d'espérer d'importantes modifications.

J'ai voté contre le projet Caillaux tendant à établir, sous la dénomination d'impôt sur le revenu, un nouveau système fiscal, arbitraire et vexatoire, exposant les contribuables à une véritable inquisition. La majorité n'a d'ailleurs voté ce projet qu'à contre-cœur et sans se faire aucune illusion sur le sort qui l'attend au Sénat.

La question des retraites ouvrières est revenue tout récemment du Sénat devant la Chambre. — En 1906, je m'étais abstenu dans le vote final, estimant qu'on se livrait alors à une vaine manifestation sur un texte inapplicable. Le Sénat a été obligé de remanier le projet de fond en comble et cette fois-ci, je l'ai voté. Mais s'il est bien préférable à celui de 1906, tout le monde reconnait la nécessité de le mettre au point. — Ces réserves doivent notamment porter, suivant moi sur la capitalisation et sur les dispositions relatives aux sociétés de secours mutuels, que je voudrais plus libérales.

L'augmentation de l'indemnité parlementaire a suscité de très vives critiques. Elle a été décidée dans un vote émis, à main levée, par surprise. Elle aurait dû être posée et discutée au grand jour. Aussi, lorsque la Chambre fut appelée, par scrutin public, à statuer sur le supplément de dépenses résultant de ce vote de principe, j'ai voté contre.

Dans les questions de politique générale, je me suis toujours inspiré des idées directrices de mon parti et des grands intérêts nationaux.

En matière de politique extérieure, notamment dans les dernières affaires du Maroc, j'ai approuvé l'attitude du Gouvernement, la trouvant conforme aux droits et à la dignité de la France.

Pour la prochaine législature, les républicains progressistes inscrivent dans leur programme :

La stricte observation des principes inscrits dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, avec garanties résultant de l'institution d'une cour suprême ; le respect de la neutralité scolaire ; la liberté de l'enseignement privé ; la réforme administrative et judiciaire ; le statut des fonctionnaires ; une réforme fiscale atteignant les ressources et non les personnes, établissant une équitable répartition des charges suivant les facultés de chacun, pesant plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital ; la mise au point et le fonctionnemeut rapide de la loi sur les retraites ouvrières ; l'étude de lois sur le contrat de travail ; la codification des lois ouvrières ; la protection du petit commerce ; la réforme électorale ; la diminution du nombre des députés.

Le repos hebdomadaire devra être sérieusement assuré et fixé autant que possible le dimanche.

Une organisation puissante de la défense nationale est indispensable pour maintenir notre sécurité et la solidité de nos alliances. A cet égard le vote d'un nouveau programme naval, dont une part importante devra être exécutée par l'industrie privée, s'impose à bref délai.

Électeurs,

Le pays manifeste clairement son désir de voir succéder aux discussions stériles et irritantes de politique pure de larges débats sur les questions d'affaires.

C'est surtout dans cette direction que j'ai orienté et que j'oriente encore mes efforts.

J'avais fréquemment signalé, dans la précédente législature, la nécessité d'apporter une extension considérable aux aménagements du port du Havre. — J'ai continué depuis dans cet ordre d'idées, une propagande et des démarches énergiques. — Un grand projet ayant été déposé en 1908 par M. Barthou, alors Ministre des Travaux publics, d'accord avec la Chambre de commerce du Havre, je l'ai appuyé devant la Commission des travaux publics. Ce projet a été adopté en 1909 par la Chambre et par le Sénat. En même temps j'ai constamment réclamé, soit auprès du Ministre des Travaux publics, soit à la tribune, les mesures nécessaires pour compléter, par l'obtention de plus grandes profondeurs, les travaux du programme de 1895 dont l'achèvement se poursuit en ce moment.

L'autonomie des ports a été l'objet de mes plus vives préoccupations. — En décembre 1906, je présentais à la Chambre, dans la discussion des travaux publics, une motion invi-

tant le Gouvernement à mettre cette question à l'étude. — Cette motion fut votée. — Un avant-projet, soumis à la Chambre de commerce et au Congrès des ports de commerce que j'ai eu l'honneur de présider à la Rochelle l'an dernier, fut préparé par M. Millerand. — Ce projet, remanié en partie, a été déposé au mois d'octobre et soumis aux Commissions du commerce et des travaux publics de la Chambre. Désigné comme rapporteur par cette dernière Commission, je fus chargé de rédiger un avis favorable. Ce projet, qui constitue une réforme des plus importantes, a été adopté tout récemment par la Chambre.

La question de la ligne du Sud-Ouest n'a cessé de retenir mon attention. Je suis fréquemment intervenu auprès du Gouvernement et même à la tribune de la Chambre pour en activer la solution. De nouveaux projets sont à l'étude. Ils comportent, en même temps, la construction d'une seconde ligne du Havre à Rouen par la rive droite de la Seine. Je ferai tous mes efforts pour faire aboutir ces questions, notamment pour obtenir le passage de la Seine à un point très rapproché du Havre.

Le Parlement sera appelé, l'an prochain, à discuter un projet de loi concernant le service maritime postal entre la France et les États-Unis. Personne n'ignore la campagne entreprise dans ces dernières années par les représentants du département du Finistère pour enlever au Havre la tête de ligne de ce service et la transporter à Brest. J'ai combattu cette prétention dans la presse, dans de nombreuses publications et dans des conférences. Si j'ai l'honneur d'être réélu, je la combattrai de toutes mes forces à la tribune de la Chambre, comme je le fis en 1898.

Ces questions ne sont point seulement d'une importance capitale pour la ville du Havre. Toute la région havraise, dont la prospérité est en grande partie liée à celle de notre grand port, y est également intéressée.

Le Parlement vient d'opérer la revision, ou plutôt la mise au point, de nos tarifs de douane. Il a ainsi consolidé, en y apportant les modifications nécessaires, le régime douanier, si profitable à l'industrie et à l'agriculture nationales, institué en 1893. Nous pouvons d'ailleurs constater, au point de vue économique, que la plupart des nations sont de plus en plus portées à protéger contre la concurrence du dehors leur agricultnre, leur industrie et leur marine marchande.

J'ai voté cette nouvelle loi douanière. En ce qui concerne principalement l'agriculture, qui occupe dans la 2e circonscription du Havre une place si considérable, je n'avais jamais cessé, conformément à mes engagements, de signer et d'appuyer les propositions de loi tendant à favoriser la culture du colza par l'établissement de droits d'entrée sur les graines oléagineuses d'origne étrangère. Le Parlement a enfin donné, dans une large mesure, satisfaction à ces propositions, en établissant un droit de 4 fr. 50 sur une catégorie très importantes de ces produits.

Chers concitoyens,

Le pays est là des agitations et des querelles. Il est avide d'apaisement, de paix et de concorde. La situation financière, l'accroissement des dépenses, la menace d'impôts nouveaux l'inquiètent profondément. La réforme administrative et une stricte économie dans la gestion des affaires de l'État sont réclamées par l'opinion publique.

Pour y parvenir, une modification complète de notre organisation électorale s'impose. Cette modification doit consister dans l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Elle instituera la justice entre les partis dans la répartition des sièges, et elle permettra aux représentants de la nation, aujourd'hui trop absorbés par les intérêts locaux ou particuliers, de s'appliquer avec plus de compétence et de fruit à la bonne gestion des intérêts généraux.

Cette réforme sera particulièrement propice à la force et au développement de nos institutions républicaines.

La République, quoi qu'on en dise, n'est aujourd'hui mise en péril par personne. Il faut la faire aimer en la ramenant dans la voie de la liberté, de la justice, de l'ordre et du

progrès raisonné. Il faut, en un mot, que tous les bons citoyens travaillent, sous le drapeau de la République et à l'abri de sa devise, à la grandeur et à la prospérité du pays.

Vive la France ! Vive la République !

Louis BRINDEAU,

Député sortant,
Candidat républicain progressiste.

3e Circonscription du HAVRE.

M. Georges BUREAU.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.864 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je ne suis pas un inconnu pour vous.

Vous me connaissez aujourd'hui beaucoup plus et beaucoup mieux que vous ne me connaissiez en 1906.

Me réclamant comme vous de ma qualité de Normand, dont je suis fier, j'ai, comme vous, dans notre région mes attaches familiales et mes intérêts.

Vous savez que je suis profondément patriote et profondément républicain. Je veux la patrie forte et prospère.

La République est désormais invincible, et ses adversaires perdent leur temps à la combattre. Toutes les élections générales et partielles le démontrent.

Ce que le pays souhaite ardemment, après tant d'agitation nuisible aux intérêts généraux, c'est de l'ordre et de la méthode dans nos lois, de l'organisation et de l'économie.

Il vous faut un représentant raisonnable, réfléchi, dévoué, capable de prendre dans la majorité républicaine de la Chambre une place digne de vous.

Je suis très au courant des intérêts de nos cinq cantons, puisque je les ai étudiés au milieu de vous. Et mon âge me donne déjà l'expérience.

Je veux le maintien et le perfectionnement des lois de progrès et de justice sociale déjà existantes.

Je défendrai toujours, dans toute la mesure où cela sera nécessaire, les institutions qui forment la base de la République. Parmi elles, je place au premier rang les écoles laïques, dont nous nous trouvons bien d'être tous sortis, et que les réactionnaires attaquent injustement.

Je défendrai avec la même énergie les idées d'ordre et de stabilité en dehors desquelles il ne saurait y avoir, ni pour l'ouvrier, ni pour le patron, aucun travail utile, aucune prospérité possible.

Résolument protectionniste, je serai en toute circonstance l'interprète des vœux si justes de la culture. Les droits de douane qui vont frapper certaines graines oléagineuses étrangères nous donnent une garantie tout à fait insuffisante. Car ces droits ne frapperont que les graines similaires aux nôtres, c'est-à-dire les colzas d'Europe. Les colzas des Indes et les lins restent encore comme par le passé, exempts de droits ; et les fabricants qui les utilisent depuis longtemps les utiliseront plus largement encore à l'avenir. La nouvelle loi ne nous donne donc qu'un « verre vide ». Je demanderai énergiquement des droits sur toutes les graines oléagineuses étrangères de toutes provenances sans exception.

Les cultivateurs de notre belle circonscription me verront toujours disposé à encourager leurs efforts pour l'amélioration et le développement de l'élevage.

Le travail, le petit commerce, l'industrie, sont surchargés de taxes et d'impôts. Ils auront en moi un défenseur convaincu et actif. Le petit commerce de toute nature, menacé par les établissements à succursales multiples, d'une part, et par les déballeurs et roulottiers, d'autre part, est en droit de réclamer une protection, notamment une réforme des patentes. Je m'emploirai à les lui faire obtenir.

Je veux l'amélioration légitime du sort des ouvriers, parmi lesquels je compte tant d'amis. Tous savent bien qu'ils peuvent mettre en moi leur confiance. Je veux une représentation syndicale mieux organisée ; une inspection du travail plus régulière, l'amélioration de la loi sur le repos hebdomadaire, dont le fonctionnement est, de l'aveu unanime, très imparfait ; l'extension des écoles d'apprentissage.

Je n'oublierai pas les domaines, les employés de chemins de fer, ceux des postes, en un mot tous les agents de nos services publics, tous si méritants et si dévoués.

La grande loi des retraites ouvrières étant votée, je veillerai à ce qu'elle ne nuise en rien à l'œuvre de la mutualité, qui, la première, a créé des retraites, et que l'État doit continuer à encourager plus que jamais.

Je serai le ferme soutien des inscrits maritimes, dont la situation vient heureusement d'être améliorée et qui jouissent maintenant des retraites proportionnelles. Les intérêts de la grande et de la petite pêche, dont les profits sont si péniblement acquis et si incertains, feront l'objet de ma préoccupation constante.

Je demanderai que la justice soit rendue plus rapidement et à moins de frais. J'estime que les frais de justice sont vraiment trop lourds.

Les entrepositaires et les débitants savent que j'ai toujours été opposé aux taxes excessives dont ils sont déjà frappés et qu'on voulait encore augmenter. Partisan de la libre concurrence industrielle, je déclare être également opposé au monopole de l'État sur l'alcool.

Voulant la répartition équitable des impôts, je demanderai la suppression des abus dont bénéficient les bouilleurs de cru dans certains départements. Et je me déclare prêt à voter l'abolition de ce privilège, en demandant, pour les cultivateurs, des compensations d'une autre nature.

Je m'efforcerai d'obtenir un juste soulagement pour les pères des familles nombreuses.

Je demanderai l'établissement immédiat de la ligne du Sud-Ouest, avec traversée de la Seine dans notre région même, conformément aux intérêts de tout notre arrondissement, et une exploitation meilleure du réseau de l'Ouest-État.

Je réclamerai l'application, dans tous nos services publics, d'une sévère économie administrative, à commencer par la réduction des quinze mille si justement critiqués.

J'estime que les députés doivent voter personnellement, et non par procuration. Et que le vote du budget doit être effectué avant le 31 décembre de chaque année, afin d'éviter l'inconvénient des douzièmes provisoires.

Je serai le député de tous ceux qui produisent, qui travaillent.

Tous mes efforts tendront toujours à la paix, à la bonne entente, à la concorde de tous les citoyens.

Je me tiendrai en constants rapports avec vos Chambres de commerce, vos sociétés agricoles, vos groupements professionnels et économiques. Et je m'entendrai avec vous sur les projets de loi à l'ordre du jour.

Je vous rendrai compte et souvent, mes chers concitoyens, du mandat que vous aurez bien voulu me confier.

Je sais que vous m'estimez tous. Je vous demande votre confiance.

Vive la France ! Vive la République !

Georges BUREAU.

Candidat de la Fédération des comités républicains.

Circonscription de NEUFCHATEL.

M. BOUCTOT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.808 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Le mandat législatif que, par trois fois consécutives depuis le mois de mai 1898, vous avez bien voulu me confier, devant être renouvelé le 24 avril prochain, je considère comme un devoir envers le corps électoral de l'arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, auquel me lie tout un passé de bons offices réciproques et de solidarité politique, de solliciter une fois de plus vos libres suffrages. Si, en raison des circonstances douloureuses que vous connaissez, il ne m'a pas été donné de fournir peut être la somme d'efforts par moi-même désirée, je n'en ai pas moins suivi aussi fidèlement que possible les séances de la Chambre, et j'ai pu, en tant que membre des deux grandes Commissions parlementaires des douanes et de l'impôt, collaborer activement à la partie économique et financière de ses travaux.

En ce qui concerne la revision du tarif général des douanes, que la Chambre a tenu à mettre au point avant la fin de la législature, je me suis, de prime abord, attaché à consolider le tarif de 1892 — dont M. Viger, président de la Commission des douanes du Sénat, a si justement dit, le 11 mars dernier, qu'il avait provoqué une véritable renaissance agricole en France — à maintenir les avantages issus de la modification de 1902 visant l'entrée des viandes abattues et des animaux vivants, à favoriser le développement des industries de transformation telles que la verrerie, la métallurgie, la fabrication des sièges et meubles en bois, si nombreuse dans le nord de la France et dans notre Normandie, à protéger, enfin, la main-d'œuvre nationale en faisant payer à certaines importations étrangères la rançon à peine compensatrice de nos plus indispensables lois ouvrières (accidents du travail, repos hebdomadaire, limitation des heures de travail, retraites, etc.)

Quant aux mesures fiscales dont l'élaboration a fait, au Parlement, l'objet de tant de controverses, j'en ai toujours reconnu et en constate encore en principe la nécessité, mais si j'ai eu l'heureuse fortune de pouvoir voter le dégrèvement de la propriété foncière, si j'ai même délibérément accepté l'impôt complémentaire sur la richesse acquise, il ne m'a pas été permis de faire confiance au Ministre des finances d'alors, M. Caillaux, dont le projet, dédaigneux des incidences, comportait l'impôt sur la rente d'Etat, impliquait de multiples déclarations vexatoires, et, subsidiairement, compromettait, par l'inquisition chez les contribuables du commerce et de l'industrie, le secret des affaires et la liberté du foyer, créait des taxes spéciales contre les bénéfices agricoles et les salariés, laissant volontairement en suspens la question de l'assiette et de la perception des centimes départementaux et communaux et n'assurait même pas, pour l'avenir, malgré ces vices en quelque sorte rédhibitoires, l'équilibre budgétaire.

La cause rurale a continué à trouver, dans la dernière législature, d'ardents et dévoués défenseurs : c'est ainsi qu'ont été également secondées les coopératives agricoles (loi du 29 décembre 1906), et que, par les lois successives du 12 avril 1906, du 10 avril 1908, du 20 août 1908 et du 12 juillet 1909, la constitution du « bien de famille insaisissable », tant pour les habitations ouvrières (loi Siegfried) que pour les petites propriétés rurales (loi Ribot), a été formellement édictée ; enfin, les encouragements à l'enseignement agricole ont été multipliés, et j'ai, moi-même, apporté à l'édifice ma modeste pierre, en créant au profit des écoles ambulantes ménagères et de laiterie, le droit à la subvention d'Etat.

Au point de vue militaire — si intimement rattaché au point de vue agricole — je m'honore d'avoir participé à la réduction des périodes d'exercices (loi du 14 avril 1908), à l'incorporation, dans des sections spéciales en marge de l'armée, des condamnés de droit commun, à l'amélioration de l'ordinaire du soldat, à l'augmentation de la portion du contingent appelée à bénéficier de l'allocation journalière (soutiens indispensables de famille), et de l'indemnité accordée aux soldats mariés de l'armée active, et, comme corollaire, à l'organisation des sociétés de préparation militaire et au relèvement de la solde des officiers.

Poursuivant l'œuvre accomplie au Palais-Bourbon en 1906, le Sénat vient de mettre sur pied un projet de loi sur les retraites ouvrières, consacrant, en outre de l'obligation, la triple participation de l'ouvrier, du patron et de l'Etat, ainsi que des dispositions humanitaires à l'égard des veuves et des orphelins. Soucieuse d'en hâter la promulgation, la Chambre en a approuvé l'ensemble. Reste maintenant — et ce sera l'œuvre de la prochaine législature — à en étendre les effets bienfaisants, et ce dans leur plénitude, non seulement aux ouvriers de toute profession, par des abaissements de la limite d'âge pour les industries pénibles, telles que la verrerie, mais encore aux petits patrons, aux petits fermiers et aux petits propriétaires, en un mot à la masse des participants facultatifs auxquels leur existence de privations et de labeur donne droit d'accès dans la grande famille démocratique.

D'autres questions mériteront de retenir l'attention des nouveaux élus de 1910. Citons seulement — en outre de la suppression des licences injustement infligées au commerce des boissons — la création, trop longtemps retardée, de Chambres d'agriculture, l'institution du « crédit individuel à long terme » en vue de faciliter l'acquisition ou la transformation des petites exploitations rurales (loi Ruau, février-mars 1910), le dégrèvement de la propriété forestière et l'encouragement au reboisement, la diminution des frais de justice, notamment pour les licitations, la modification de la capitalisation des biens immobiliers en matière successorale, l'extension de l'enseignement agricole à tous les degrés, la facilité de circulation accordée aux colis postaux et l'amélioration des tarifs de transports pour les pommes, les bestiaux, les engrais et les céréales.

Cette question des transports me paraît, d'ailleurs, se rattacher si étroitement à la prospérité de l'agriculture que je considère comme une réforme de premier plan l'exécution des grands travaux prévus par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Etat, et en particulier le doublement de la voie de Paris-Dieppe par Pontoise et Serqueux, lequel, accompli concurremment avec celui de la ligne du Nord entre Abancourt et le Tréport, facilitera, d'autre part, l'instauration des courriers postaux destinés à desservir nos vallées si déshéritées de la Béthune et de la Bresle.

Voilà, résumé à grands traits, le bilan des progrès agricoles et économiques à assurer au plus tôt. J'y comprendrai, sur le terrain de la politique intérieure, un statut réglant pour tous les fonctionnaires de l'administration française la nomination, l'avancement, le déplacement, et le cas échéant, les répressions disciplinaires, l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels et, sur le terrain national, les projets de défense dont un patriotisme vigilant et raisonné nous imposera, à plus ou moins bref délai, la mise à l'étude — projets d'ailleurs aussi nécessaires à la grandeur du pays que son aménagement social, organisé sous l'égide des lois d'assistance et de prévoyance, l'est au bien-être et à la sécurité de tous.

Mais si nous parlons de réformes à accomplir, si nous considérons la nécessité d'une France toujours plus grande, plus prospère et, partant, plus heureuse, il faut savoir regarder en face les charges que ces résolutions nous dictent et en assumer courageusement les conséquences.

C'est pourquoi j'estime que le plus grand problème de l'heure actuelle réside dans l'établissement d'un budget sincère, réel et normal, et que la fonction essentielle de votre représentant à la prochaine Chambre sera, après avoir résolument écarté les formules creuses et les décevantes promesses, de veiller à ce que vos intérêts ne soient jamais lésés dans la répartition des impôts.

Encore paraît-il souhaitable que les méthodes de travail auxquelles trente années de routine ont condamné les représentants du suffrage universel soient profondément modifiées ! Le retard systématique apporté au dépôt du budget, l'introduction dans la loi de finances de dispositions imparfaitement étudiées, l'abus des crédits supplémentaires, le chassé-croisé de discussions sans connexité, prolongé à la faveur de changements incessants dans l'ordre du jour, appelant une réforme urgente — et il appartiendra à un ministère de « réalisation » plus qu'à tout autre, de tenir la main à son application.

Faut-il ajouter que, pour parvenir à ce but, pour stimuler les énergies qui s'endorment, une entente rigoureusement étroite et loyale s'impose plus que jamais entre républicains.

N'est-ce pas, en effet, la condition essentielle au prix de laquelle — la République ne pouvant plus être combattue dans ses actes, ni atteinte dans ses œuvres — il nous sera enfin possible d'aborder la rénovation de l'organisme vieilli des administrations centrales, l'autonomie des grands services que leur extrême complexité met si peu en harmonie avec les besoins de la vie moderne, voire même la réduction progressive des fonctions publiques ?

N'est-ce pas, enfin, cette concentration des forces républicaines qui nous permettra d'envisager à l'abri de ces sautes de vent de l'opinion, qui sont comme la menue monnaie des révolutions, la revision de nos lois électorales dans le sens d'une péréquation des circonscriptions et d'une diminution corrélative du nombre des élus du suffrage universel et du suffrage restreint.

Telles sont, Messieurs et chers Concitoyens, les conceptions qui n'ont cessé de présider à tous les actes de ma vie publique et continueront à inspirer mes votes.

En 1910, comme en 1906, je maintiens, selon la forte parole de M. Ribot, à la tribune du Sénat, que les grandes luttes politiques sont pour le moment finies, et que les combats de l'heure présente ne sont plus guère que des combats d'arrière-garde.

Et croyant, malgré tout, à la vertu éducatrice de la liberté dans les multiples branches de l'activité humaine, pénétré de cette idée, qu'en présence de l'immense aspiration qui entraîne les peuples civilisés vers une atténuation du labeur, doublée d'un accroissement de dignité, l'égoïsme de classe qui était hier une faute serait demain un suicide, je convie, une fois de plus, toutes les bonnes volontés que ne troublent ni les erreurs ni les exagérations des partis extrêmes, à se compter sur le programme d'affaires, d'ordre, de paix et d'initiative sociale qui demeure la force et l'honneur du Gouvernement de la République.

Au 24 avril donc, et tous aux urnes !

Pour la France et pour la République !

Votre dévoué Concitoyen et ami,

BOUCTOT,

Député sortant.

1re Circonscription de ROUEN.

M. A. LEBLOND.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.764 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Comité républicain de la Seine-Inférieure, le Comité commercial et les Comités républicains cantonaux de la première circonscription de Rouen, m'ont offert la candidature au mandat de député pour les prochaines élections législatives. Cédant aux amicales instances et aux pressantes sollicitations de ceux qui, depuis dix ans, n'ont cessé de m'honorer de leur confiance, j'ai accepté l'offre qui m'était faite.

J'ai, d'ailleurs, la conviction, en acceptant ce nouveau mandat, de servir utilement la ville, en suivant de plus près dans les ministères la marche des affaires dont, par trois fois, vous m'avez fait le très grand honneur de me confier la gestion.

Mes opinions politiques vous sont bien connues ; elles n'ont pas varié depuis mon entrée dans la vie publique, en 1900.

Membre du Comité de direction et vice-président de la Fédération républicaine, j'ai l'honneur de siéger aux côtés des chefs du parti républicain modéré, qui, bien qu'ennemis de toute opposition systématique et stérile, n'ont pas hésité, bravant parfois l'impopularité, à s'efforcer de mettre un frein aux folies ruineuses de la surenchère électorale.

Défenseurs d'une politique d'ordre, de liberté, de tolérance et d'économies, contre une majorité trop souvent hostile à ces principes, ces hommes courageux, que le Bloc a prétendu exclure de la République, n'en ont pas moins poursuivi sans défaillance le programme qu'ils se sont imposé.

Ce programme est le mien. En voici les grandes lignes :

Persuadé qu'aucune réforme administrative ou judiciaire importante, aucune amélioration de la situation politique ne peuvent être réalisées par des députés élus au scrutin d'arrondissement, je suis partisan convaincu du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, ainsi que de la diminution du nombre des députés.

Ce mode d'élection que ses détracteurs qualifient par dérision de « panacée universelle », est loin d'avoir cette prétention. Ses visées sont moins hautes. Mais il faut bien reconnaître que son application moralisera les élections. Seul il pourra donner aux députés l'indépendance et la dignité nécessaires à l'accomplissement de la haute mission de représentants du peuple. C'est celui qui leur permettra de se dégager des mesquines préoccupations d'intérêt personnel pour se consacrer entièrement à l'étude des questions d'ordre supérieur dont dépendent la prospérité et la grandeur de la République.

Partisan de toutes les libertés, au premier rang desquelles je place la liberté de conscience, je serai le défenseur du droit des pères de famille, de la liberté de l'enseignement et de la neutralité scolaire.

Pour assurer cette dernière, il est indispensable de soustraire l'instituteur à toute influence politique, en réservant son avancement à la seule décision de son chef hiérarchique, le recteur de l'Académie, en dehors de tout contrôle d'ordre politique.

Je défendrai les libertés et les franchises communales, trop souvent méconnues.

Je réclamerai pour les commissions administratives des hospices et des bureaux de

bienfaisance la prépondérance de l'élément municipal sur l'élément préfectoral, la presque totalité des budgets de ces commissions étant fournie par les municipalités.

La réforme administrative, dans le sens de la décentralisation, et la réforme judiciaire s'imposent également, du même que la simplification de la procédure en matière civile et la réduction des frais de justice.

La réforme fiscale devra être réalisée par l'impôt réel et non personnel, frappant les ressources et non les personnes, pesant plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital.

Je voterai contre tout projet d'impôt global et progressif sur le revenu, ainsi que contre toutes dispositions ayant un caractère vexatoire et inquisitorial, qui livreraient les contribables à l'arbitraire tyrannique des ingérences administratives et à celui plus dangereux encore des rancunes politiques.

Je réclamerai le statut des fonctionnaires, depuis si longtemps promis et toujours à l'étude. Il devra définir leurs devoirs et leurs droits et soumettre leur nomination et leur avancement à des règles strictes, à l'abri des recommandations politiques, de l'arbitraire et du favoritisme.

Je suis formellement opposé à toute tentative d'établissement de nouveaux monopoles, notamment de ceux de l'alcool et des assurances, pour lesquels des projets de loi ont déjà été déposés.

Le socialisme d'Etat trouvera toujours en moi un adversaire, car j'estime que son développement aurait pour résultat d'annihiler l'esprit d'initiative et l'activité féconde dont donnent chaque jour tant de preuves, en ce pays, les entreprises privées.

Je ferai mes efforts pour que l'organisation de l'apprentissage reçoive la solution réclamée par les syndicats patronaux et ouvriers, en la confiant aux industries intéressées.

Les œuvres de mutualité, qui ont acquis dans notre ville un si grand développement et dont l'avenir semble un peu indécis, devront être encouragées et protégées de façon à conserver à notre pays cette admirable école de prévoyance libre et de solidarité, qui constitue une de ces gloires.

Les lois ouvrières et sociales seront de ma part l'objet d'études impartiales.

Je m'efforcerai d'accorder, dans la plus large mesure possible, les intérêts du capital et du travail, ces deux facteurs de la richesse publique, que cherchent à séparer de plus en plus les révolutionnaires de la Confédération générale du Travail, dont les excitations coupables et les attentats journaliers trouvent grâce devant la faiblesse de nos gouvernants.

Président fondateur de l'Union des syndicats professionnels rouennais, je mettrai ma longue pratique et mon expérience des affaires au service des intérêts du commerce, de l'industrie et du travail, ces grands facteurs de la prospérité nationale.

Je défendrai particulièrement le commerce de détail et la petite industrie, trop souvent sacrifiés par le Parlement, qui semble insuffisamment connaître leurs besoins.

Ma connaissance des projets d'extension du port de Rouen et d'amélioration de la navigabilité de la Seine, ainsi que des besoins du commerce maritime, auxquels la prospérité de la ville est si intimement liée, me permettra de me faire leur ardent défenseur.

Ai-je besoin de vous dire enfin que, profondément patriote, je m'élève de toutes mes forces contre les théories infâmes de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme, et que je voterai les crédits nécessaires pour conserver à la France une armée forte et disciplinée, consciente de ses devoirs et capable de remplir la haute mission de sacrifice et de dévouement qui lui incombe.

Mes chers Concitoyens,

Mon programme peut se résumer dans l'énoncé de l'article 2 de la déclaration des Droits de l'Homme, ainsi conçu :

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression.

C'est à la défense de ces droits, si heureusement définis, que je me consacrerai, avec le même dévouement que j'ai apporté dans l'exercice de mes divers mandats, si vous voulez bien, cette fois encore, m'honorer de vos suffrages.

Vive la France ! Vive la République !

Auguste LEBLOND,

Maire de Rouen, Conseiller général,
Vice-président de la Fédération républicaine.

2e Circonscription de ROUEN.

M. le marquis de POMEREU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.463 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente pour la quatrième fois à vos suffrages.

L'énergique appui que vous m'avez accordé depuis douze ans m'engage à redoubler de zèle pour défendre au Parlement vos droits et vos intérêts gravement compromis.

La politique radicale-socialiste, toute de division, d'opposition et de gaspillage, a en effet, augmenté les charges budgétaires, dans des proportions formidables. Sous la pression de la franc-maçonnerie, elle menace la prospérité morale et matérielle du pays. Elle nous conduit au collectivisme qui est la ruine et la négation de la patrie.

Fidèle à mes engagements, je continuerai à lutter : pour les libertés qui vous sont chères, la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement et les droits des pères de famille ; — pour le respect de l'armée et du drapeau, la sauvegarde de la propriété individuelle, la liberté du travail ; — pour la protection de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, l'amélioration des transports, la défense des intérêts de la ville et du port de Rouen.

Adversaire irréductible de tous les accaparements par l'État, je combattrai le monopole des assurances, le monopole de l'alcool, le monopole des chemins de fer et, en général, tous les monopoles.

Ennemi du favoritisme et des abus, je réclamerai la diminution des frais de justice, la simplification et la réorganisation des rouages administratifs, la répartition équitable des charges publiques. Je m'opposerai à toute réforme de l'impôt basée sur l'inquisition et l'arbitraire.

Le programme de la prochaine Chambre devra être : des économies, pas d'emprunt, plus d'impôts nouveaux.

Partisan de la réforme électorale, je voterai la représentation proportionnelle, qui me paraît être la justice même pour tous les partis.

Enfin, les classes ouvrières, les travailleurs des chemins de fer, de l'industrie et de nos campagnes, en faveur desquels j'ai voté la loi des retraites et dont j'ai constamment soutenu les revendications légitimes, savent qu'ils peuvent compter, de même que les mutualistes, sur mon appui le plus absolu.

Messieurs les Électeurs,

Les récentes élections sénatoriales, le dernier scrutin municipal de la ville de Rouen, ont été d'éclatants succès pour la cause libérale.

Vous aurez à cœur de rester groupés autour des hommes indépendants et de bonne volonté qui cherchent à défendre les droits des consciences et veulent travailler, dans la concorde et dans la paix, à la prospérité de la Patrie !

Quant à moi, fier d'être à nouveau votre élu, je ferai comme par le passé, tout mon devoir et vous consacrerai toute mon activité, tout mon dévouement.

Marquis de POMEREU,

Maire du Héron, Député sortant.

3e Circonscription de ROUEN.

M. MOUCHEL.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.169 voix.

Chers Concitoyens,

Encouragé par la confiance inébranlable que les électeurs républicains de la ville d'Elbeuf m'ont témoigné depuis 22 ans, je viens solliciter aujourd'hui, des électeurs de la 3e circonscription, un mandat plus étendu.

Si vous m'accordez vos suffrages, vous pourrez compter de ma part, au point de vue politique, sur le plus complet et le plus ferme loyalisme républicain.

J'estime que l'Etat doit être et rester absolument laïque, et que ses services doivent être et rester protégés contre toute ingérence cléricale.

Je crois que la liberté d'opinion des citoyens et des fonctionnaires de tout ordre doit être pleine et entière, et que les garanties nécessaires contre des mesures arbitraires doivent être accordées à ces derniers.

Je crois qu'il existe de notre part à tous, vis-à-vis des vieux ouvriers, vis-à-vis des pères de famille chargés d'enfants, vis-à-vis des travailleurs de tout ordre atteints par les infirmités et le chômage, une dette sociale que nous devons acquitter dès maintenant, d'une manière pratique, efficace et réelle, sans nous laisser arrêter par des obstacles qui disparaîtront dès qu'on voudra sincèrement les écarter.

Je crois que la folie ruineuse des armements dans toute l'Europe doit être enrayée si les gouvernements n'y peuvent rien, par une entente, chaque jour plus étroite, entre ceux des députés de toutes les nations qui désirent s'opposer à l'augmentation effrayante des dépenses de cet ordre que nous constatons depuis dix ans.

Je crois que le système actuel de nos impôts doit être remanié, de manière à décharger les petits contribuables et à amener plus d'équité dans la répartition des charges publiques.

Je crois que les gros traitements doivent être progressivement réduits, et que les députés doivent donner le bon exemple en revenant au taux ancien de l'indemnité parlementaire.

Telles sont, chers concitoyens, bien sommairement exposées, les idées que j'essaierai d'appliquer, si vous me chargez de vous représenter.

Je les soumets avec confiance à votre appréciation, et vous pouvez être assurés que, le cas échéant, je ne ménagerai ni mon temps, ni mes efforts, pour défendre les intérêts généraux de la nation et les intérêts particuliers de la 3e circonscription.

Ch. MOUCHEL,

Agrégé de l'Université,
Maire d'Elbeuf.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU COMITÉ DE L'UNION RÉPUBLICAINE ACCEPTÉ PAR M. MOUCHE

Politique générale.

Représentation des électeurs proportionnellement à leur nombre.
Suppression du système des trois délibérations pour le vote des lois.
Réduction du traitement des députés
Limitation des dépenses électorales.
Laïcité de l'Etat et de tous les services publics.
Liberté d'opinion à tous les fonctionnaires et liberté complète pour leurs associations.
Entente internationale pour la limitation des armements.

Politique fiscale.

Protection douanière convenable pour l'agriculture et l'industrie.
Substitution aux impôts actuels de l'impôt sur le revenu.
Abrogation des dispositions fiscales qui font porter les centimes sur un principal fictif.
Dégrèvement aux pères de famille.
Suppression du privilège des bouilleurs de cru.
Pas de taxe nouvelle sur l'alcool tant que ce privilège existera.
Réduction progressive des gros traitements
Stricte économie dans tous les services.

Assistance et Retraite.

Elévation à 30 francs par mois du taux maximum que les communes peuvent voter pour les pensions aux vieillards.

Non-déduction de l'aide des enfants, quand ceux-ci seront eux-même peu aisés.

Retraites ouvrières fixées immédiatement à 30 francs par mois au moins, avec augmentation graduelle.

Adoption du système de la répartition des versements, au lieu du système de la capitalisation.

Allocations supplémentaires aux petits fonctionnaires chargés d'enfants.

Organisation descaisses de chômage.

Travail.

Fixation à 10 heures de la journée normale de travail dans les usines.

Adoption de la semaine anglaise de 56 heures, facilitant le repos hebdomadaire sans vexation pour les commerçants.

Instruction publique.

Protection de l'école publique contre toute ingérence cléricale.

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés pour les enfants faisant preuve d'aptitudes suffisantes.

Pour le Comité :

Le Président, A. COURTILLET.

4e Circonscription de ROUEN.

G. QUILBEUF.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.577 voix.

Mes chers Concitoyens,

Vous allez prochainement choisir votre représentant à la Chambre des Députés.

Avec l'appui des amis fidèles et dévoués qui m'ont toujours si vaillamment et efficacement soutenu, j'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1898, 1902 et 1906.

Au cours de la législature qui prend fin, j'ai voté toutes les mesures qui m'ont paru répondre à l'intérêt général du pays, mais j'ai repoussé celles qui n'étaient pas conformes au programme avec lequel je m'étais présenté.

Parmi ces dernières se trouve la loi impopulaire du 24 novembre 1906, votée en moins d'un quart d'heure à la Chambre des Députés, elle augmentait de 6.000 francs l'indemnité parlementaire.

J'ai protesté de suite en déposant une motion d'ajournement jusqu'en 1910, afin que les électeurs puissent être consultés.

Je n'ai pas voté non plus le rachat de l'Ouest, repoussé par le plus grand nombre des députés (80 sur 93) représentant les régions qu'il desservait ; l'opération se traduit par de nombreux millions à payer par les contribuables, pour assurer une exploitation qui n'a pas encore donné toute satisfaction.

Il en est de même de l'impôt sur le revenu. Avant de pouvoir apprécier les avantages de la réforme, il faut que les centimes départementaux et communaux soient transformés, ainsi que les centimes généraux sur lesquels je me suis expliqué à la tribune, avec le ministre des finances.

Il ne s'agit nullement de diminuer les centaines de millions perçus actuellement, mais de les recouvrer de façon différente, et le gouvernement espère en percevoir davantage.

Il est donc prudent d'attendre avant de se prononcer, car l'auteur de l'impôt sur le revenu, de l'impôt complémentaire, indiquait dernièrement qu'il faudra encore ajouter l'impôt sur le capital, soit trois impôts superposés.

Je n'ai pas voulu m'associer aux lois qui ont suivi la séparation des Eglises et de l'Etat ; des scandales récents viennent de jeter un jour des plus favorables sur les conséquences des lois votées contre les congrégations.

A la suite d'une nouvelle intervention de ma part en 1907, relativement à loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, le Parlement a décidé que les communes rurales ne seraient pas imposées à un taux supérieur à celui de la loi de 1893, sur l'assistance médicale gratuite.

Pendant la législature, plusieurs propositions ont été faites pour modifier le mode d'élection des députés.

Après étude, la commission spéciale a présenté le système de la représentation proportionnelle, adoptée par division et repoussée sur l'ensemble. J'ai voté ce projet et j'en reste partisan.

Je me suis associé au vote des lois que j'ai considérées comme des réformes utiles et bienfaisantes, notamment celles relatives :

Au repos hebdomadaire ;

A la garantie de leur travail aux femmes en couches ;

A la retraite des employés de chemins de fer ;

A la réduction des périodes d'instruction militaire ;

A la petite propriété et aux habitations à bon marché ;

A la constitution d'un bien de famille insaisissable ;

A la vente et au nantissement des fonds de commerce ;

A la revision des tarifs douaniers comprenant des droits sur les graines oléagineuses qui donnent enfin satisfaction aux réclamations des agriculteurs.

Après quatre années d'études et d'efforts, le Gouvernement et le Parlement viennent d'adopter un projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui a réuni la presque unanimité des suffrages dans les deux Chambres.

J'avais déposé un amendement tendant à améliorer, au point de vue pratique les dispositions d'un projet de loi sur l'assistance aux chefs de familles nombreuses, mais cette loi a été disjointe pour faciliter et hâter le vote du budget ; elle sera certainement reprise et solutionnée au cours de la prochaine législature.

L'état de nos finances appelle toute l'attention des pouvoirs publics. Le déficit de 200 millions accusé par le ministre des finances est la preuve évidente que, pour faire face aux charges nouvelles, une meilleure utilisation des crédits s'impose et que des économies seront assurément préférables à n'importe quel impôt ; une réforme complète de notre vieux système administratif ne pourrait qu'être favorable à cette modification.

Électeurs,

Partisan de plus en plus convaincu d'une politique de progrès, d'union et de concorde, c'est toujours avec le programme du Comité Républicain de la Seine-Inférieure que, républicain progressiste et libéral, je me présente à vos suffrages.

Ce programme est conçu de telle sorte qu'il permet à celui qui s'en inspire de s'associer à toutes les réformes utiles qui feront honneur à la République.

Je reste toujours attaché à la liberté sous toutes ses formes, liberté de conscience, liberté du père de famille, liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'État.

Je suis opposé au monopole de l'enseignement, dont le président du Conseil s'est, dans une discussion récente, déclaré lui-même l'adversaire

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à vous prononcer ; ayant conscience d'avoir fidèlement et assidûment rempli les mandats qui m'ont été confiés, je livre mes déclarations et mon programme à votre décisive appréciation.

Vous êtes des juges ; j'attends votre verdict avec confiance.

Vive la France ! Vive la République !

Gustave QUILBEUF,

Député sortant,
Candidat républicain progressiste.

Circonscription d'YVETOT.

M. QUESNEL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.947 voix.

Messieurs et chers concitoyens,

En venant solliciter vos suffrages pour la quatrième fois — après avoir obtenu à chaque élection, des majorités toujours plus imposantes — je tiens à vous affirmer que, si vous me renouvelez mon mandat, tous mes efforts tendront à amener la concentration des hommes d'ordre, qui ne séparent pas la République de la liberté, qui n'admettent le progrès social que dans la paix civique.

Vous me connaissez ! J'ai toujours travaillé à réaliser l'harmonie des bonnes volontés. Je considère que c'est là le devoir essentiel de l'État, d'encourager et d'appuyer la collaboration de tous au bien commun. Point de prospérité dans la division et les haines. Aujourd'hui, comme hier, je fais appel à tous les bons citoyens, à tous les patriotes d'où qu'ils viennent.

Les œuvres d'assistance, de mutualité et de prévoyance doivent tenir la meilleure place dans nos préoccupations. Le Parlement, après avoir consacré en 1906 le principe des retraites ouvrières, vient de s'honorer en assurant la paix et la dignité des vieux jours au travailleur des champs comme à l'ouvrier des villes.

Cultivateurs, commerçants, industriels trouveront dans le nouveau régime douanier voté par le Parlement, les moyens de lutter efficacement contre la concurrence étrangère.

Il faut enrayer résolument l'augmentation des dépenses et supprimer celles dont l'expérience a démontré la stérilité, alléger les charges qui pèsent si lourdement sur les contribuables et en particulier sur les familles nombreuses.

Je travaillerai de tout mon pouvoir pour que la réalisation des réformes fiscales et sociales, telles que les commande le véritable esprit de fraternité devienne de plus en plus, l'objectif principal du labeur parlementaire. Il serait désastreux pour la démocratie française que cette œuvre fût retardée par des débats d'un autre ordre, d'où pourraient sortir des menaces pour les libertés civiques et religieuses. Je veux que toutes ces libertés soient scrupuleusement respectées, spécialement celle de l'enseignement, qui n'est autre en dernière analyse, que celle-même des pères de famille. Toute espèce d'inquisition m'est odieuse, aussi bien sur le terrain des consciences que sur le terrain fiscal.

Adversaire de la création de nouveaux monopoles industriels de l'État, je suis décidé — dans l'avenir, comme je l'ai fait dans le passé — à soutenir une politique d'union et d'apaisement.

Vous avez témoigné, par des votes successifs et répétés, que vous considérez d'une part les intérêts généraux du pays et de la République, comme indissolublement liés et que, d'autre part, vous imposez à la République le devoir imprescriptible d'incarner et de défendre sans défaillance l'idée de patrie : je m'inspirerai, messieurs et chers concitoyens, de cette double indication de la conscience nationale.

Si vous êtes effrayés par la perspective des vaines agitations où risquerait de s'épuiser

la force du pays vous me continuerez votre confiance. Vous voterez pour un homme qui a grandi et vécu au milieu de vous, pour un homme qui, par l'unité de sa vie, la netteté de ses actes, croit mériter votre confiance !

Tous aux urnes. Pas d'abstentions.

Vive la République ! Vive la France !

Louis QUESNEL,

Maire de Baons-le-Comte,
Conseiller d'arrondissement du canton d'Yerville,
Député sortant.

SEINE-ET-MARNE

Circonscription de COULOMMIERS.

M. LORIMY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.584 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 7 février 1909, vous m'avez fait le grand honneur de me choisir pour vous représenter à la Chambre, affirmant ainsi, dans une énorme majorité de suffrages, votre confiance en mes convictions républicaines et votre adhésion à mon programme de réformes.

Dans cette période courte et bien remplie, j'ai doublé mes efforts pour participer utilement aux travaux parlementaires, tout en m'initiant au genre tout spécial de travail de la Chambre, et je crois pouvoir dire aujourd'hui, en vous demandant le renouvellement de mon mandat, que j'ai toujours, en conscience, agi conformément à mes promesses.

Membre fidèle du parti radical-socialiste, de ce parti compact, solide, qui représente le plus exactement la conception politique de la majorité des Français, je me plais à rappeler que son programme est le programme toujours ouvert des réformes sociales dans le sens de la prévoyance, de l'assistance, de la solidarité et de la justice, et des réformes administratives dans le sens de la simplification et des économies.

En quelque lignes, je résumerai le travail énorme accompli par la Chambre dans cette dernière législature et principalement dans le cours de la dernière session : travail que le président, l'honorable M. Brisson, a appelé l'autre jour un « formidable labeur ».

L'agriculture profitera des lois sur le crédit agricole et de celles qui ont trait à la constitution de la petite propriété et du bien de famille insaisissable, à la répression des fraudes et aux primes accordées à certaines cultures.

L'industrie et le commerce ont une large part des nombreuses mesures de protection et de garantie, sans parler de la revision du tarif douanier.

La réforme fiscale, appelée à apporter plus d'équité dans la répartition de l'impôt, a été étudiée longuement et attentivement; elle est née aujourd'hui, et recevra sa consécration définitive dans la prochaine législature.

La paix, sans laquelle on ne peut assurer la vitalité et la prospérité d'une nation, a été maintenue grâce aux conventions d'arbitrage et grâce aussi aux sacrifices consentis largement pour rendre notre armée solide et capable d'inspirer le respect, tout en réduisant la durée du service.

La protection du travail et l'œuvre de prévoyance se sont manifestées dans plus de vingt lois qui, pour n'être pas toutes sorties de débats retentissants, n'en sont pas moins des lois bienfaisantes.

Enfin la loi des retraites ouvrières et paysannes, attendue avec impatience, a été mise sur pied et ce n'est pas exagéré de dire qu'elle sera, après la loi sur les accidents, après la loi sur la durée de la journée de travail, une grande et importante réforme, qui marquera,

selon l'expression même du Ministre du Travail, une « date dans l'histoire » : 140 millions demain pour les retraites ouvrières; 50 millions pour la part de l'État dans l'assistance; 15 millions, part de l'État, dans les retraites des ouvriers de chemins de fer; 12 millions pour aider aux initiatives ouvrières; 14 millions pour aider les travailleurs des champs dans leurs initiatives agricoles; au total un budget de près de 240 millions qui répond, par la seule éloquence de ses chiffres, au reproche inattendu que quelques-uns font au parti radical de négliger, d'ignorer complètement le prolétariat.

Dans la voie des réformes, qui n'est jamais fermée, nous trouvons des éléments d'activité qui permettront à la prochaine législature d'être aussi féconde que celle qui vient de se terminer :

Examen de la situation financière, avec la ferme intention de diminuer la dette et de soustraire le budget annuel aux caprices dangereux d'une surenchère intéressée;

Rédaction définitive et application de l'impôt sur le revenu;

Étude, pour un avenir plus ou moins éloigné, d'une réforme électorale possible, sans risques d'affaiblir la force de la majorité;

Porter la durée de la Chambre de quatre à six ans, avec renouvellement partiel, pour éviter la caducité des projets de lois et assurer la continuité du travail législatif;

Entreprendre la réforme administrative;

Établir le statut des fonctionnaires et enlever ainsi toutes excuses et toutes raisons d'être au favoritisme;

Reprise, pour retouches et améliorations, de certains articles de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes;

Défense énergique des lois scolaires et protection réelle de l'enseignement laïque;

Facilité d'accès à tous les degrés d'enseignement, pour les enfants reconnus aptes à le recevoir;

Réforme judiciaire, profonde et radicale, qui assurera une justice plus rapide et moins coûteuse.

Mes chers Concitoyens,

Sans aller plus avant dans l'analyse des travaux qui attendent les futurs élus du 24 avril, sans insister sur la part de travail que j'ai fournie au cours de mon mandat et sur les services que je pourrais rendre dans la nouvelle législature, je mets à votre service, dans les termes les plus simples, mais avec la sincérité la plus profonde, tout ce que je puis vous donner : l'indépendance de mon caractère; la fermeté de mes convictions; mon amour de la vérité et de la justice qui m'ont valu votre estime; enfin mon ardeur ancienne et toujours nouvelle à soutenir et à défendre les idées laïques et démocratiques contre leurs ennemis, d'où qu'ils viennent.

Docteur LORIMY,

Républicain radical-socialiste,
Député sortant.

Circonscription de FONTAINEBLEAU

M. DUMESNIL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 11.438 voix.

Mes chers concitoyens,

Désigné à vos suffrages par le libre choix des républicains, et à l'unanimité de mon Parti, je viens demander à votre confiance et à votre amitié l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Au Congrès du 28 novembre dernier, à Nemours, quinze cents militants venus de toutes nos communes, près de quatre-vingts maires sur cent un que compte l'arrondissement ont voulu, en me confiant la canditature à l'unanimité, me donner avant tout un poste de travail et de combat.

Enfant de ce pays, grandi parmi vous, fils d'une des plus vieilles familles de cultivateurs de cet arrondissement, attaché à notre sol par les profondes racines de l'affection, des souvenirs, des intérêts communs, c'est avant tout parce que je suis un des vôtres que je vous demande le poste où j'essaierai de lutter pour la république de Justice sociale et de Liberté de pensée, ainsi que de travailler pour les hommes et les choses de chez nous...

Depuis bientôt quatre années que la confiance, deux fois renouvelée, des électeurs du canton de La Chapelle-la-Reine m'a envoyé au Conseil général, j'ai le droit de dire que j'ai consacré tout mon temps, mon dévouement et mon énergie, non seulement aux intérêts de ce canton, mais encore à ceux de toutes les communes de cet arrondissement.

Devant vous, parmi qui je compte tant de vieux et de bons amis, je viens donc aujourd'hui avec mon programme loyal.

Ennemi des rancunes ou des représailles qui diminuent toujours l'honneur d'une victoire, je fais appel à tous les républicains sincères et à l'union complète de toutes les troupes de gauche.

Les questions de personnes qui ont pu diviser quelques-uns d'entre nous hier ont disparu et la réconciliation publique et franche est faite désormais.

La certitude du succès est déjà avec nous. Il faut cependant nous employer tous à le grandir encore, car plus notre majorité sera forte, plus vous me donnerez d'autorité pour accomplir mon mandat et pour offrir aux hommes de bonne volonté, au lendemain de la lutte, la paix nécessaire pour le travail sérieux et les résultats pratiques.

Mes chers concitoyens,

Dans toutes les communes, au cours de nos réunions, j'ai tenu à vous exposer, par le détail, en toute clarté, mes idées et mon programme. Je les résume simplement ici :

Réformes fiscales.

Etablissemen définitif de l'impôt sur le revenu. — Nos quatres contributions actuelles sont profondément injustes. L'impôt progressif sur le revenu les remplacera et sera appliqué avec équité sans la moindre inquisition.

Il exemptera d'une façon générale et totale tous les petits contribuables qui n'ont pas un revenu supérieur à 1.250 francs et qui ne payeront plus rien.

Il diminuera, par la suppression des patentes, les charges si lourdes des petits et moyens commerçants.

Il n'écrasera plus l'agrigulteur qui agonise actuellement sous le fardeau de l'impôt foncier : au lieu de payer comme aujourd'hui 103 millions d'impôts par an, la terre ne payera plus demain que 48 millions.

Il dégrèvera dans une mesure considérable tous les contribuables dont le revenu ne dépasse pas dix mille francs : seuls les riches qui jouissent de plus de 10.000 francs de revenus payeront davantage dans l'avenir qu'actuellement.

Contrôle sévère et minutieux des finances publiques par le Parlement afin d'éviter le gaspillage et de réaliser des économies.

Réformes politiques.

Obligation pour les parlementaires de voter eux-mêmes et suppression du vote par procuration.

Election des délégués sénatoriaux par le suffrage universel.

Indemnité parlementaire versée sous forme de jetons de présence.

Défense de l'école laïque et protection de la conscience de l'enfant, envers qui, hors de la famille où c'est le rôle du père, l'Etat doit dans l'école faire respecter la neutralité absolue.

Elargissement du mode de scrutin actuel pour permettre la réforme administrative et judiciaire, pour empêcher la corruption et pour égaliser le nombre des électeurs dans chaque circonscription. Il appartiendra à la Chambre prochaine d'examiner cette question d'une manière approfondie, avec calme, et de la résoudre en ne risquant surtout pas de compromettre l'œuvre du parti républicain et de ne pas effriter la majorité en faisant une part à la minorité.

Réformes sociales.

Contrat collectif de travail qui permettra de solutionner d'une façon légale et sans heurts bien des conflits entre patrons et ouvriers.

Extension des libertés syndicales, avec l'autorisation de posséder que ne reconnaît pas la loi de 1884.

Vote urgent du projet de loi Berteaux concernant les légitimes revendications des employés et ouvriers des chemins de fer. — Création de caisses de crédit au travail.

Améliorations à apporter à la loi sur les retraites, et en particulier abaissement de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans. — Loi d'assistance contre le chômage involontaire.

Statut des fonctionnaires qui supprimera les inutiles (sous-préfets, etc.) et qui fera respecter les fonctionnaires utiles dans leurs droits et dans leur dignité, qui supprimera également le favoritisme, cette gangrène d'une démocratie.

Droit pour les fonctionnaires, associés ou syndiqués, d'élire des délégués qui siégeront dans les comités d'avancement, dans les commissions nécessaires à la préparation des lois et règlements professionnels. — Encouragement à toutes les œuvres de mutualité.

Réformes judiciaires.

Réduction des frais de justice. — Simplification de la procédure. — Nouvelle extension de la compétence des juges de paix. — Création plus nombreuse de conseils de prud'homme.

Questions commerciales.

Lois ou règlements protégeant l'essor de notre commerce et de notre industrie.

Pas d'impôts frappant spécialement une seule catégorie de commerçants (je ne voterai pas le projet Cochery sur les débitants).

Consultation en matières économiques des syndicats ou associations de commerçants, d'ouvriers, etc.

Questions agricoles.

Réglementation très sévère du commerce des engrais afin d'empêcher tout accaparement et toute tentative de trust ayant pour but de faire payer les engrais aux cultivateurs un prix exagéré. Il conviendra aussi de prendre des mesures rigoureuses pour protéger le cultivateur contre les fraudes constantes dans le titrage des engrais.

Extension de la loi de 1898 sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles.

Protection plus efficace des cultivateurs contre les dégâts causés par le gros ou le petit gibier des chasses gardées.

Création par départements de chambres consultatives d'agriculture, comme il y a des chambres de commerce et en y faisant entrer surtout les petits et moyens cultivateurs.

Encouragements aux syndicats agricoles (syndicats de producteurs de lait, syndicats d'achat pour les semences et engrais, etc.).

Développement et meilleure organisation du crédit agricole avec extension de la durée du prêt, pour protéger le paysan contre l'usure.

Revision de la loi des retraites à la vieillesse en y admettant, à revenus égaux, les paysans sur le même pied que les ouvriers d'industrie.

Contrôle sévère des bourses de commerce pour empêcher les marchés fictifs qui faussent les cours au détriment du producteur.

Suppression de la saisie-brandon (saisie des récoltes sur pied) et constitution d'un bien agricole insaisissable.

Délimitation à obtenir pour le miel du Gâtinais et pour le chasselas de Fontainebleau, ce dernier titre devant être réservé aux produits des viticulteurs de notre région. Il est inadmissible de voir en vente à Paris, dès juillet, du prétendu chasselas de Fontainebleau, qui vient d'Algérie.

Mes chers concitoyens,

En ce qui concerne toutes les légitimes revendications particulières à notre arrondissement, toutes nos questions d'intérêt local, que je connais bien pour avoir depuis des années collaboré à presque toutes, j'ai à peine besoin de vous dire que mon concours vous sera toujours et entièrement acquis. Ce que j'ai fait hier, je le continuerai demain.

Toutes les municipalités, sans distinction d'opinion, savent déjà par expérience qu'elles trouveront en moi, pour les questions administratives, un collaborateur assidu et dévoué.

Tous mes concitoyens savent que sur le terrain de la justice je ne connaîtrai plus d'adversaires au lendemain de l'élection.

Chaque année je rendrai compte de mon mandat dans les chefs-lieux de canton. Et l'on sait qu'on me trouvera toujours et à dates fixes, puisque je continuerai à résider dans l'arrondissement comme j'ai toujours fait.

Je prends enfin l'engagement formel de me consacrer entièrement à mon mandat.

Je vous ai dit le fond de ma pensée. J'ai parlé en honnête homme. Je ne vous fais qu'une seule promesse, parce que celle-ci dépend de moi : travailler énergiquement, de tout mon temps et de tout mon dévouement.

Et maintenant, faites votre devoir le 24 avril, comme je ferai le mien ensuite. Aucun de vous ne s'abstiendra le jour du scrutin. Entre des concurrents inconnus de tous, ignorants de nos affaires, et un des vôtres, un enfant du pays, vous savez qui choisir.

La victoire que nous gagnerons ensemble sera votre victoire et j'attends avec confiance que parle la grande voix du suffrage universel! Elle proclamera le triomphe de la République démocratique et sociale !

Jacques-Louis DUMESNIL,

Conseiller général de Seine-et-Marne,
Candidat radical-socialiste.

1re Circonscription de MEAUX.

M. PERRISSOUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.908 voix.

Citoyens,

Pour la seconde fois, je viens solliciter vos suffrages.

Au mois de mars 1909, dans un magnifique élan d'enthousiasme et de liberté, vous m'avez élu par 6.886 voix, avec une écrasante majorité de 2.428 voix. Vous renouvellerez cette victoire le 24 avril sur le nom qui demeure un drapeau d'indépendance et de probité.

Depuis une année, je me suis efforcé de collaborer, de toute mon activité, de toutes mes forces, à l'œuvre démocratique que poursuit le parti républicain. Sans une faiblesse, sans une défaillance, j'ai rempli loyalement le mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier.

Inscrit au groupe radical-socialiste de la Chambre et à tous ceux dont le but est d'améliorer le sort des humbles : groupe des retraites ouvrières et paysannes, groupe de défense des ouvriers et employés des chemins de fer, etc., j'ai travaillé, dans leur sein, à faire aboutir les réformes chaque jour plus urgentes.

Notre organisation parlementaire souffre de deux vices capitaux, l'inactivité de certains de ses membres et le vote par procuration. Pour remédier au premier, j'ai déposé une proposition de loi tendant à ce que les députés soient payés d'après leur travail effectif, à l'aide de jetons de présence. Sur le second point, je me suis déclaré partisan de l'obligation du vote personnel pour les députés.

Au cours de la discussion du budget je me suis efforcé de diriger notre pays dans la voie des économies, déposant quatre amendements aux budgets de la Guerre, de la Marine et des Travaux publics. Dans le discours que je prononçai à cette occasion, j'ai exposé le système qui, seul, d'après moi, peut améliorer nos finances, sans recourir à deux moyens aussi mauvais l'un que l'autre et que je retrouve tous deux : l'emprunt et l'impôt.

Je me suis élevé contre les expéditions coloniales, contre les fraudes qui amènent la dilapidation de nos ressources, contre les gros fonctionnaires qui vivent, sans rien faire, aux dépens des contribuables.

Au cours de la prochaine législature, c'est avec une même activité que je veux combattre pour les réformes sociales.

Comme le reconnaissent aujourd'hui tous les esprits justes et libres, nous aurons à modifier le recrutement parlementaire par la réforme électorale — scrutin de liste et représentation proportionnelle — que j'ai votée et dont je demeure le partisan résolu.

Par elle, nous aboutirons à ces deux sources inépuisables d'économies que sont la réforme administrative et la réforme judiciaire. Nous aurons à assurer la juste répartition des charges fiscales par l'impôt sur le revenu.

Nous aurons à assurer aux fonctionnaires un statut qui leur donne et qui donne au pays la certitude d'une pacification définitive des services publics.

Nous aurons à améliorer la situation des ouvriers et employés de chemins de fer, trop longtemps négligés par notre législation.

Nous aurons à assurer aux ouvriers agricoles le bénéfice de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

Nous aurons à mettre au point la loi sur les retraites ouvrières que vient de voter la Chambre, à organiser des caisses de chômage pour les travailleurs que vient frapper un sinistre imprévu.

A toutes ces réformes d'ordre économique et social mon concours le plus actif est dès maintenant acquis, convaincu que je suis que nous devons préparer à tous un avenir meilleur, dans la paix et la légalité.

Ouvriers de ville et des champs, petits agriculteurs, petits commerçants, vous tous qui coustituez l'avenir de notre démocratie, c'est à vous que je fais appel.

Vous m'avez, l'an dernier, apporté le concours si précieux de votre confiance et de votre sympathie. J'ai tout fait pour m'en montrer digne. Toujours sur la brèche, m'efforçant d'être toujours au milieu de vous, apportant tout mon zèle à vous être utile, notamment par mes consultations juridiques dans les chefs-lieux de canton, je crois avoir mérité cette confiance et cette sympathie.

Ce programme d'hier, il est mon programme de demain.

En toute conscience, je crois avoir fait mon devoir, tout mon devoir. Vous voudrez, citoyens, me permettre de vous apporter encore l'appui d'une énergie et d'une indépendance que rien n'a pu asservir ni briser.

Je vous donne rendez-vous, citoyens, au 24 avril et avec vous je crie :

Vive la République !

Vive la Démocratie !

Vive la 1re circonscription de Meaux !

R. PERRISSOUD.

Député sortant,
Candidat radical-socialiste.

2ᵉ Circonscription de MEAUX.

M. J. LHOSTE.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 5.332 voix.

Citoyens,

Les groupes de travailleurs de la deuxième circonscription de Meaux ont pensé qu'il était temps que tous ceux qui produisent — petits cultivateurs, petits artisans, employés, ouvriers, petits commerçants — envoyent à la Chambre des Députés, des représentants à eux, des travailleurs comme eux.

Ils sont persuadés que seul un des leurs, qui a les mêmes intérêts qu'eux, peut véritablement défendre ces intérêts.

Trop souvent, on envoie à la Chambre des puissants, des capitalistes, des hommes d'affaires, tous gens qui ne connaissent le travail que de loin, sans jamais avoir pratiqué.

Ces gros possédants, capitalistes et domaniers, qui grossissent leurs fortunes et arrondissent leurs domaines de la disparition de petites propriétés, du petit commerce et de la petite industrie qu'ils absorbent sans arrêt, ont justement des intérêts opposés à ceux dont ils demandent les voix.

On pourrait dire qu'à la Chambre ces gens là ne peuvent que préparer la sauce à laquelle ils doivent manger les petites propriétés et exploiter à leur profit tout le travail.

On se plaint, avec juste raison, qu'aucun remède n'ait été apporté à cet état de chose. Comment pourrait-il en être autrement, puisque les Chambres sont composées de tous ceux qui ont intérêt à ne rien changer.

Envoyez des travailleurs socialistes à la Chambre — puisque seul, le Parti Socialiste a des représentants ouvriers et petits cultivateurs dans son sein — et vous serez véritablement représentés.

Vous savez qui je suis :

Né à Meaux, y étant allé à l'école primaire, jusqu'à douze ans. Devenu orphelin à cet âge, j'ai dû toujours travailler depuis. Comme pour vous ce sera le lot de toute mon existence.

Vous me connaissez, je me suis toujours livré à la propagande républicaine, socialiste et libre-penseuse.

Travailleur républicain et socialiste, je fais appel à tous les petits cultivateurs, petits commerçants, artisans, petits employés, ouvriers, petits fonctionnaires, pour indiquer sur mon nom leur volonté d'émancipation sociale et de mieux-être.

Notre programme de reformes immédiates comprend les principaux points suivants :

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle. — Cette réforme est demandée par les représentants de tous les partis. Elle est nécessaire pour pouvoir aboutir véritablement à la réforme administrative.

Nous continuerons à exiger la loi qui doit assurer la sincérité et le secret du vote si indispensable dans les communes.

Suppression du Sénat qui met constamment arrêt aux réformes sociales et représente seulement les gros intérêts.

Suppression des fonctionnaires à gros traitements et d'autant plus inutiles. — Accorder

aux fonctionnaires le droit syndical pour qu'ils puissent se défendre contre le favoritisme et es politiciens.

Les familles nombreuses doivent être protégées par la nation et non suivant le bon plaisir des politiciens de commune. Ce ne doit plus être un secours qu'on leur accorde.

Enseignement gratuit à tous les degrés. — Les enfants des travailleurs suivant leur intel ligence et leurs aptitudes doivent pouvoir passer dans l'enseignement secondaire et supérieur aux frais de la nation. La science, le savoir, ne doivent pas être accessibles seulement aux enfants des puissants. Les enfants du peuple sont au moins aussi intelligents que les autres. Cette monopolisation de l'instruction par les fortunés leur permet d'envahir toutes les fonctions et de maintenir ainsi leurs privilèges scandaleux.

Il est bien entendu que les socialistes ont toujours été des défenseurs convaincus et passionnés de l'école laïque et des instituteurs.

Des écoles professionnelles doivent être créées. Surtout pour l'agriculture qui a besoin d'écoles pratiques où les enfants des petits cultivateurs pourraient s'instruire.

En ce qui concerne l'armée. — Nous voudrions que les conflits entre nations soient réglés par l'arbitrage et non par des guerres dont les travailleurs supportent tout le poids. En attendant nous voudrions que l'armée devienne la nation elle-même et de cette façon tellement forte qu'aucune autre nation n'oserait l'attaquer.

Mais nous ne voulons pas que l'on fasse servir l'armée à des conquêtes coloniales où non seulement on sacrifie pour les intérêts de la grosse finance, l'argent des contribuables, l'argent des travailleurs, mais encore la santé, la vie des enfants du peuple.

La suppression des conseils de guerre est depuis longtemps réclamée par nous. Une justice qui condamne surtout les troupiers pour peu de chose, et qui acquitte des officiers insolents et cravacheurs est une justice qui doit disparaître.

Pour la marine il est nécessaire que des réformes profondes soient apportées et que les sommes votées pour des constructions ne soient pas la proie des financiers et constructeurs sans vergogne qui fournissent mal la nation pour leur plus grand profit.

Il faut interdire l'entrée du Parlement à tous ceux qui font partie d'administrations fournissant la nation.

Le budget devrait être voté la première année de la législature pour les 3 années suivantes. De cette façon il resterait au Parlement beaucoup plus de temps pour s'occuper des réformes sociales.

Les richesses nationales doivent être exploitées par la nation au bénéfice de tous et non données à des financiers pour leur seul profit.

La diminution des impôts de consommation qui frappent les travailleurs, s'impose.

L'impôt sur le revenu qui a été voté par la Chambre, grâce surtout aux socialistes, doit sortir du Sénat très rapidement. Large dégrèvement de tous les petits contribuables et travailleurs et progression sur les revenus de ceux qui vivent du travail des autres.

Les retraites ouvrières et paysannes doivent être revues. L'âge de la retraite est trop élevé et l'on ne doit pas demander de cotisation aux travailleurs Il faut tenir compte aussi que certaines professions font disparaître très jeunes ceux qui les exercent. On pourrait par le monopole des assurances, par exemple, doter largement les retraites ouvrières en abaissant l'âge.

Nous voudrions la création de l'assurance contre le chômage et la maladie.

L'extension des syndicats ouvriers.

La gratuité de la justice peut être la seule garantie d'une véritable justice. C'est assez dire qu'en attendant nous sommes partisans de la réforme de la procédure et de la revision des frais de justice.

D'autre part nous pensons que la petite culture, que les ouvriers agricoles doivent être plus protégés. Les petits cultivateurs et ouvriers agricoles qui me présentent voudraient :

Que l'on favorise autrement qu'avec des mots le développement corporatif et les syndicats agricoles.

Que l'on crée des mutuelles agricoles.

Que soient appliquées aux ouvriers agricoles les lois de protection ouvrière en même temps que la loi sur les accidents du travail.

Que l'on supprime les droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 8.000 fr.

Que l'on supprime l'impôt foncier pour les cultivateurs travaillant eux-mêmes.

Que l'on abaisse les tarifs de transport pour les engrais, les machines et tous les produits agricoles.

Que les fermiers sortants soient indemnisés pour la plus-value donnée aux propriétés.

Que l'on supprime l'article 2102 du Code civil donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte.

Que l'on supprime également la saisie brandon, c'es-à-dire la saisie des récoltes sur pied.

Que l'on constitue pour le cultivateur un bien insaisissable, comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, semences, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Que l'on crée des prud'hommes agricoles.

A ce programme, j'ajouterai que l'indemnité parlementaire doit être ramenée à 9.000 francs. Tous les socialistes ont protesté à la Chambre contre l'augmentation pour laquelle le corps électoral n'avait pas été consulté.

Si je suis élu, chaque année je rendrai compte aux électeurs de mon mandat. J'estime que l'élu doit être en relations constantes avec ses mandants et leur expliquer sa conduite. Sa présence à la Chambre est indispensable et il doit voter lui-même.

Quoi que prétendent nos adversaires, nous disons que la petite propriété, acquise par le travail est une propriété sacrée, à laquelle personne ne doit toucher et que l'on doit protéger contre la mainmise des capitalistes et des grands domaniers.

Tous mes concurrents se prétendent socialistes, parce qu'ils savent bien que tous les travailleurs veulent leur affranchissement et se portent vers nous. Pour obtenir des suffrages, ils font toutes les promesses, mais il suffit de regarder quelle est leur situation sociale pour se rendre compte que leurs intérêts sont justement opposés à ceux du petit commerce, de la petite propriété, des petits justiciables, de tous les travailleurs et qu'ainsi, ils ne peuvent véritablement soutenir ceux dont ils réclament les suffrages. Ou alors ils les soutiennent comme la corde soutient le pendu.

Encore une fois, travailleurs de la terre, n'attendez pas que ce soient les gros domaniers, les propriétaires de grandes chasses, qui sont à la Chambre ou qui y ont leurs amis, qui vous accordent des réformes, seuls les travailleurs peuvent faire des réformes pratiques pour les travailleurs, puisqu'en défendant les autres ils se défendent eux-mêmes.

Vous direz le 24 avril prochain que vous voulez l'avènement de la République sociale; que vous ne voulez plus que la République, que nous avons toujours défendue, reste la proie des hommes de la finance et des grands domaines.

A des travailleurs, il faut des travailleurs comme représentants.

Il faut vous souvenir aussi qu'en cas de ballottage, je peux seul, comme républicain et socialiste, faire au second tour la concentration de toutes les forces républicaines contre la réaction.

N'ayant jamais été mêlé aux divisions radicales, n'ayant pas d'ennemis dans le parti républicain, je réunirai certainement au second tour tous les suffrages, mais il faut que dès maintenant tous les travailleurs s'unissent sur mon nom.

Mes concurrents républicains ont déclaré que connaissant de longue date mes convictions républicaines, ils ont une entière confiance en leur sincérité, et qu'ils se désisteront en ma faveur. Certains même ont déclaré vouloir faire campagne sur mon nom, au second tour, si le suffrage universel me désigne comme le porte-drapeau du parti républicain.

De mon côté, j'ai déclaré qu'il y a assez de travailleurs dans la circonscription pour donner à un travailleur la majorité au premier tour, mais que, s'il en était autrement, je me retirerais devant le républicain le plus avancé et combattrais le réactionnaire que nous

avons toujours combattu, et encore plus vigoureusement depuis qu'il a pris la mairie de Meaux.

Enfant de ce pays, ouvrier, connaissant bien notre région, présenté par des travailleurs, je vous donne toute garantie.

Travailleurs de l'usine et des champs, employés, petits propriétaires, petits commerçants, petits industriels, petits fonctionnaires, vous tous qui souffrez de l'oppression capitaliste, votez pour le socialisme.

Lui seul peut faire une réalité vivante de la sublime devise de nos aïeux : Liberté, Egalité, Fraternité, qui n'a été jusqu'ici qu'une dérision.

Electeurs,

Profitez du scrutin du 24 avril prochain pour signifier à vos grands maîtres que leur règne est fini, cessez de confier vos affaires à vos adversaires.

Prenez comme représentant un travailleur comme vous qui veut l'affranchissement du travail.

Votez tous pour le candidat des travailleurs !

Vive la République sociale !

J. LHOSTE,

ouvrier typographe.

Seul candidat du parti socialiste.

Circonscription de MELUN.

M. FORGEMOL de BOSTQUÉNARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.425 voix.

Mes chers Concitoyens,

Invité à solliciter vos suffrages, j'aspire à continuer à la Chambre la politique invariable que pendant neuf ans j'ai soutenue au Sénat.

Connu de vous tous, je m'abstiendrai de toute réclame personnelle, me bornant à vous indiquer mes vues sur les points fondamentaux.

La question budgétaire et fiscale est devenue la question vitale entre toutes.

En 1898, lors de l'avènement au pouvoir des radicaux-socialistes, les dépenses de l'État étaient de 3 milliards 491 millions; le budget de 1910 accuse 4 milliards 203 millions; la progression ascendante a été, en moyenne, de 87 millions pour chaque exercice de la dernière législature. En douze ans, d'après le bilan officiel, les impôts se sont accrus de 20 0/0, tandis que, le chiffre de la population demeurant stationnaire, les forces contributives n'ont pas augmenté.

Mais ce bilan est fictif; il omet les échéances immédiates : de 140 millions pour les retraites ouvrières et paysannes et de sommes importantes pour la réfection de la marine, les crédits supplémentaires de la guerre, les œuvres d'assistance, les chemins de fer de l'État

et le reste ; bref, on s'accorde à reconnaître une nouvelle charge annuelle de 300 millions au minimum. Nous en sommes à 4 milliards et demi.

Pour arrêter cette course folle, que propose-t-on?

L'impôt sur le revenu? — Il faut, avant tout, qu'il ne soit ni oppressif, ni inquisitorial, ni vexatoire. — Tel qu'il est présenté, nous ramenant à la taille, à la capitation et aux vingtièmes de l'ancien régime, il aurait tous ces défauts; il aboutirait, de plus, suivant l'aveu de l'ancien Ministre des Finances qui l'a conçu, à « demander aux classes moyennes les ressources nécessaires pour faire face aux dégrèvements. » Surcharger les classes moyennes, ce serait atteindre par répercussion le monde du travail. Ce nouvel impôt grèverait la propriété foncière, qui, seule, ne peut pas émigrer.

La majoration des droits sur les successions? — 11 0/0 entre frères, 20 0/0 entre parents au delà du 4e degré sont des taux qu'on ne saurait dépasser sans arriver à la confiscation déguisée des patrimoines et à la destruction de l'épargne.

Des taxes plus ou moins arbitraires sur les vins, l'alcool, les tabacs? — L'opinion publique les a repoussées.

A un mal profond, il faut des remèdes plus efficaces que ces palliatifs dérisoires.

Il faut des économies effectives : le retour à des conceptions et à des méthodes d'exécution moins coûteuses, l'abolition des gaspillages dans l'emploi des crédits, avant tout, non pas seulement l'extinction d'emplois isolés ni la simplification de rouages administratifs, mais la suppression en bloc des services auxquels il serait mieux pourvu par l'initiative privée.

Nos finances sont obérées par les traitements et les retraites de 644.000 fonctionnaires, non compris ceux des départements et des communes. Les monopoles absorbent les forces vives de la nation, limitent à l'extrême le champ de l'activité individuelle et tarissent les sources de production et de richesse, sans avantage pour l'État qui serait aussi mauvais marchand d'alcool ou courtier d'assurances, qu'il se montre mauvais entrepreneur des téléphones, fabricant d'allumettes ou coûteux directeur de chemins de fer.

Loin de rêver de nouveaux monopoles, il faudrait bien plutôt ne laisser à l'État que la gestion des services essentiels et restituer le surplus au commerce et à l'industrie qui, vivifiés par l'ouverture de ces larges débouchés, lui rapporteraient aisément, sous forme de redevances, bien au delà du produit de son exploitation directe.

Avec des budgets ainsi allégés, il deviendrait possible de poursuivre la réalisation pratique des œuvres de solidarité sociale. Après la loi sur l'assistance médicale gratuite et la loi sur l'assistance obligatoire des vieillards, des infirmes et des incurables, à laquelle je m'honore d'avoir collaboré comme membre de la Commission sénatoriale, le Parlement vient de voter in extremis les Retraites ouvrières et paysannes. J'estime qu'il eût été préférable de rejeter le principe de l'obligation, de ne pas établir de catégories entre les travailleurs, de ne pas immobiliser entre les mains de l'État d'énormes capitaux que certains administrateurs pourraient être tentés de détourner de leur destination. Mais le texte n'est pas intangible; son application demeure subordonnée à la découverte des voies et moyens et il y aura lieu d'en corriger les imperfections.

Pour la solution des questions ouvrières, m'inspirant des principes de justice sociale et de fraternité républicaine, je m'efforcerai d'assurer l'indépendance et la dignité réciproques du travailleur et du patron. Je m'associerai à la revision de la loi et des règlements sur le Repos hebdomadaire de façon à concilier tous les intérêts.

Je voterai la loi sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers et la loi sur les logements insalubres.

Les fonctionnaires ne doivent plus être victimes de l'arbitraire et du favoritisme : il convient de leur accorder pour l'admission, l'avancement et la stabilité dans leurs carrières, un Statut et les garanties compatibles avec la discipline et la bonne marche des services publics.

Le souci de la défense nationale doit être au premier rang de nos préoccupations ; en consentant les crédits nécessaires, il y a lieu néammoins de veiller à leur judicieux emploi.

Mais pour maintenir intacte la force morale de l'armée, il importe de réprimer les menées antimilitaristes.

En ce qui concerne l'instruction populaire, tout en voulant maintenir la laïcité de l'enseignement public, je me déclare, avec les membres les plus éminents de l'Université, l'adversaire d'un monopole qui lui serait funeste, et coûterait à l'État près de 80 millions; l'enseignement privé, tout en étant soumis au contrôle administratif, ne saurait être assujetti à des méthodes et à des doctrines d'État. La liberté des pères de famille doit être respectée.

La nomination des instituteurs doit être restituée à leurs chefs directs pour les soustraire aux influences politiques.

En matière administrative, je suis hostile à toute ingérence dans la gestion des affaires locales et je réclame le respect des droits de tous les citoyens.

Vice-président de notre Comice agricole, vous connaissez mon dévouement à la cause de l'agriculture : elle mérite toute l'attention et toute la sollicitude du législateur.

Pour accomplir ces réformes, pour rétablir dans la République un régime d'union, de concorde et de fraternité, pour réprimer les abus scandaleux, pour amener une détente et un apaisement avidement attendus, il est indispensable que le Parlement soit l'image fidèle du pays, que toutes les opinions y soient admises selon leur forces respectives, que les élus, dégagés de préoccupations égoïstes, puissent s'abstraire des intérêts purement particuliers : seul, le scrutin de liste, avec la représentation proportionnelle et la réduction du nombre des députés, permettra d'atteindre ce but. Cette réforme électorale, je m'engage à la voter.

Telles sont les idées maîtresses que, si vous m'accordez vos suffrages, je m'efforcerai de faire prévaloir.

Vous pouvez compter sur tout mon dévouement.

Vive la République!

FORGEMOL de BOSTQUÉNARD,

Ancien Sénateur, Conseiller général,

Candidat Républicain.

Circonscription de PROVINS.

M. DERVELOY.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.668 voix.

Mes chers Concitoyens,

Si j'avais pu avoir quelque hésitation à venir solliciter de nouveau vos suffrages, les marques croissantes de sympathie que vous ne cessez de me témoigner eussent suffi à dicter ma détermination et à m'engager à me représenter devant vous.

Est-il bien nécessaire, entre gens qui se connaissent et qui ont appris à s'apprécier depuis longtemps, de développer de vastes programmes? Le passé d'un candidat, une attitude politique qui ne s'est jamais démentie, ne constituent-ils pas beaucoup plus que des

promesses souvent trompeuses, la meilleure garantie qu'il puisse fournir de son dévouement aux intérêts qui lui sont confiés.

Je puis dire qu'au cours d'une carrière politique déjà longue je suis resté, ainsi que l'a déclaré un de mes concurrents lui-même, « le plus fidèle aux principes démocratiques » qui ont été et demeureront le guide de toute ma vie.

La Chambre dont les pouvoirs viennent d'expirer s'est vue dans l'obligation de mettre au point l'œuvre importante accomplie par sa devancière.

Il a fallu notamment, faire à la loi de Séparation les remaniements rendus nécessaires par les résistances du Vatican. On peut dire que cette œuvre de laïcité de l'Etat s'est poursuivie au milieu de l'indifférence des populations. Elle ne se laisseront pas davantage émouvoir par les nouvelles attaques contre les lois scolaires que nous saurons défendre, car elle forme la base intangible de notre régime républicain.

Il est bon de rappeler que les sommes jadis affectées au budget des cultes viennent graduellement, chaque année, grossir les budgets des communes et contribuer ainsi à leur développement économique.

La loi d'assistance aux vieillards a été également remaniée dans un esprit plus large, en faveur des bénéficiaires.

La loi du service militaire de deux ans a été, elle aussi, heureusement complétée par une réduction sensible des périodes d'instruction militaire, sans nuire pour cela à la bonne organisation de notre armée.

Elles sont nombreuses les lois qui, sans bruit, ont été votées au cours de la législature, en faveur du travail, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; conseils de prud'hommes, retraites des ouvriers mineurs et du personnel des grands réseaux de chemins de fer, réhabilitation des faillis, répression des fraudes, lois douanières, constitution de la petite propriété, bien de famille insaisissable, caisses de crédit agricole, etc., etc....

La plus importante de toutes, celle qui, à elle seule, suffirait à honorer la législature, c'est incontestablement la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

N'est-ce pas, dans l'ordre social, l'œuvre la plus considérable qui ait été accomplie, dans notre pays, depuis la Révolution française ?

Demain, le salarié de la ville et des champs sera assuré, par son modeste effort personnel, par la contribution patronale et le concours de l'Etat, de voir ses vieux jours à l'abri de la misère. Le petit cultivateur et petit artisan auront également la facilité de bénéficier de cette loi de prévoyance sociale.

Et ce sera l'impôt le plus légitime de tous, celui qui atteindra plus particulièrement les grosses successions, qui contribuera à alimenter la Caisse des retraites au profit des travailleurs.

Une autre réforme, non moins importante et qui constitue un des articles fondamentaux du programme radical, la réforme fiscale, a fait l'objet d'une des discussions les plus consciencieuses de cette législature. Votée par la Chambre, elle ne saurait tarder à l'être par le Sénat. Supprimer le vieux système des contributions directes si mal réparties, les remplacer par des taxes nouvelles mieux appropriées à notre régime économique, en évitant toute mesure inquisitoriale et vexatoire, tel a été l'esprit qui a inspiré la majorité dans ses décisions. La caractéristique de cette réforme, ainsi que les chiffres le prouvent surabondamment, sera le grand dégrèvement de nos campagnes, aujourd'hui accablées par le poids de l'impôt.

Il ne suffit pas de rétablir plus de justice dans la répartition des charges fiscales, il devient plus que jamais nécessaire de pratiquer une sage politique d'économies.

En attendant qu'un accord international permette de réduire les dépenses militaires qui écrasent, par des armements ruineux, toutes les nations de l'Europe, il serait bon de veiller avec un soin jaloux à une meilleure utilisation des crédits trop souvent gaspillés.

Il faudrait surtout se décider à enrayer cette folie d'expéditions coloniales, comme celle du Maroc, où nous sommes allés, sans profit pour la nation, semer avec l'or de la France le sang de ses enfants. Je vous ai dit, au cours de mes réunions, que j'avais, par mes votes,

protesté contre cette aventure qui a failli entraîner avec l'Allemagne les plus graves complications.

Les fonctionnaires réclament une loi qui réglemente leur situation et les mette à l'abri de l'arbitraire. Ils ont pleinement raison. Ce statut des fonctionnaires devra être le point de départ d'une vaste réforme administrative. Pour faire triompher leurs revendications, les fonctionnaires réclament le droit d'association, conformément à la loi de 1884. Je suis tout disposé à accéder à leur désir. Mais je ne saurais aller jusqu'à reconnaître à ces agents de l'Etat, chargés d'un service public, le droit de déserter par la grève le poste d'honneur auquel les a placés la confiance de la Nation.

Je vous ai déclaré ce que je pensais de la fameuse réforme électorale, dite représentation proportionnelle. Il est possible de rétablir un peu plus de justice dans la répartition des sièges législatifs, sans se lancer dans une expérience aventureuse qui pourrait compromettre les destinées de la République. Le scrutin d'arrondissement a été l'instrument des grandes réformes accomplies depuis 30 ans. Il nous a permis de faire la Séparation des Eglises et de l'Etat, de réduire la durée du service militaire et de voter la loi des retraites ainsi que beaucoup d'autres lois sociales. Ce sera encore grâce à lui que sera réalisée définitivement demain la réforme fiscale. Pourquoi changer imprudemment l'instrument de toutes ces améliorations, à l'instigation de ceux qui ont tout fait pour les empêcher d'aboutir ?

Mon concours reste acquis à toutes les réformes d'ordre économique et social qui auront pour but d'améliorer le sort des classes laborieuses et d'assurer, par des lois protectrices du petit commerce et de l'agriculture, l'avenir de notre démocratie rurale.

Mais si le champ d'action du progrès demeure infini, il est cependant des limites qu'il ne saurait franchir, sans cesser d'être le progrès.

C'est pourquoi, lorsque je sollicitais, pour la première fois, vos suffrages, en 1899, je vous disais, dans ma profession de foi, en m'abritant derrière le nom de mon regretté prédécesseur et ami, Montaut :

« Comme lui, j'ai toujours réprouvé les doctrines du collectivisme, en complète con-
« tradiction avec le principe de la liberté et de la dignité humaine. Loin de vouloir suppri-
« mer la propriété individuelle, je considère que c'est dans la défense de la petite propriété
« contre les empiètements et l'opression de la grande fortune, que c'est dans l'accès rendu
« plus facile de tous les travailleurs à cette propriété individuelle qu'il faut chercher le
« véritable progrès social. »

Je n'ai pas changé d'opinion depuis cette époque. Je reste aujourd'hui comme hier l'adversaire résolu des doctrines du collectivisme révolutionnaire qui, pour la première fois, ose se dresser dans les luttes électorales de notre arrondissement.

Je connais assez le bon sens de nos populations briardes pour savoir qu'elles feront justice des exagérations des partis extrêmes. Elles sont également opposées aux utopies qui éveillent des espérances irréalisables, comme aux menées tendancieuses de la réaction cléricale. Elles entendent qu'on n'attaque ni la Patrie ni l'Etat laïque. Elles déclareront, par leur verdict du 24 avril, que c'est simplement dans l'ordre et la liberté, que pourra continuer à s'accomplir, sous l'égide d'une République forte et respectée, l'œuvre du progrès démocratique et social.

DERVELOY,

Président du Conseil général,

Député sortant,

Candidat Radical-Socialiste.

SEINE-ET-OISE

1re Circonscription de CORBEIL.

M. DALIMIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.479 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès des comités et des élus républicains radicaux et radicaux-socialistes de notre circonscription m'a fait le grand honneur de me confier à nouveau le drapeau de la République pour les élections législatives du 24 avril prochain.

Vous me connaissez. Depuis plus de cinq ans je vis au milieu de vous. Je n'ai cessé de parcourir vos communes ou de vous recevoir; si bien que des liens d'amitié étroite et de mutuelle confiance m'unissent maintenant à un grand nombre d'entre vous.

Je me suis efforcé, comme je l'avais promis, d'être l'homme de tous et j'ai fait ce qui dépendait de moi pour calmer les rancunes, apaiser les haines et réconcilier les bons citoyens pour une action féconde dans l'intérêt général.

Au Parlement, indépendant et libre, j'ai toujours agi sans autre préoccupation que celle de demeurer fidèle aux engagements que j'avais pris et je m'honore d'avoir collaboré de mon mieux à l'œuvre législative.

Si je regarde en arrière, je vois la séparation des Églises et de l'État appliquée par nous dans le plus large esprit de tolérance. Je vois les périodes de vingt-huit jours et de treize jours réduites comme nous vous l'avions promis.

La réforme des conseils de guerre, que j'ai réclamée plus complète, est devant le Sénat. Elle réalise du moins un progrès considérable sur la législation actuelle et n'atteindra en rien la discipline nécessaire à la force de l'armée.

La réforme fiscale, si importante, mais aussi si délicate à réaliser, a absorbé plus d'une année de l'activité parlementaire. Elle devra aboutir sans vexations et sans inquisition dans le monde commercial ou industriel qui a besoin de crédit; elle établira dans notre pays une plus juste répartition des charges publiques qui ne doivent pas peser sur ceux qui n'ont pas le strict nécessaire, peser moins sur ceux qui travaillent et atteindre plus lourdement et plus équitablement ceux auxquels il est possible et juste de demander plus de sacrifices. En un mot, il faudra que chacun contribue à ces charges selon ses moyens.

Les cultivateurs qui y trouveront des dégrèvements fonciers considérables, le petit commerce et tous les travailleurs de la ville ou des champs qui y trouveront des dégrèvements totaux ou partiels, accueilleront cette loi d'égalité fiscale comme ils accueillirent la loi d'égalité militaire que fut la loi de deux ans.

La loi portant revision de notre tarif des douanes a grandement servi les intérêts de

notre commerce et de notre industrie. Elle contribuera, à n'en pas douter, à la richesse et à la prospérité nationales.

Au point de vue social, cette législature a fait plus qu'aucune autre. Elle a voté les ressources nécessaires à l'application de la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Qui donc oserait ne pas se réjouir avec nous de la voir appliquée ?

Les retraites des ouvriers et employés de chemins de fer, qui attendaient depuis plus de dix ans le vote du Sénat, ont été votées par nous et ont donné à tous les travailleurs de la voie ferrée une première satisfaction largement méritée.

La grande loi des retraites ouvrières et paysannes, qui restera l'honneur de la troisième République, est promulguée et, si nous avons dû la sanctionner telle qu'elle est sortie des délibérations sénatoriales, l'avenir nous appartient pour l'améliorer. Tout le monde sera d'accord pour vouloir abaisser à soixante ans au plus tard l'âge de la retraite et pour augmenter dans la limite possible le taux de 360 francs fixé dès aujourd'hui pour la pension des ouvriers de la ville et des champs qui sont placés sur le pied d'égalité absolue.

C'est, dès 1911, une somme de près de 150 millions que la République va verser chaque année à la Caisse de prévoyance des travailleurs. Ils doivent applaudir à cet effort.

Ces grandes lois suffisent à montrer notre volonté réformatrice et, si elles vont imposer à l'État des charges nouvelles, nous avons réussi du moins à les faire supporter, non par les petits contribuables pour lesquels elles sont faites, mais par ceux auxquels nous pouvions, en conscience, demander des sacrifices nouveaux.

L'impôt sur les grosses successions à un degré éloigné, l'impôt sur les établissements ayant plus de dix succursales, l'impôt sur les Compagnies minières, l'impôt sur les automobiles de luxe, l'impôt sur les publicités lumineuses que nous avons votés ne frapperont aucun de ceux qui supportent déjà péniblement les impôts.

Si nous voulons demain poursuivre cette œuvre de réformes, nous ne pourrons le faire que dans la paix et dans l'ordre. La paix et l'ordre sont les conditions indispensables de la prospérité nationale.

Dans un pays qui n'est pas prospère, il n'est pas de progrès possible.

Nous avons donc le double devoir, d'une part, par l'amélioration des moyens de transport, l'autonomie des ports, le développement de notre commerce extérieur, de travailler à l'augmentation de la richesse nationale ; de l'autre, de travailler au rayonnement de la justice sociale et de montrer que l'action légale et le suffrage universel suffisent pour la réaliser et valent mieux que les violences et les désordres qui, en arrêtant le développement économique de notre pays, risquent d'arrêter ou de retarder du même coup le progrès démocratique.

Puissent ceux qui sont attachés comme nous à la cause de la paix sociale comprendre que le moyen le plus sûr et le plus noble de la réaliser durable, c'est de la fonder sur la justice !

Demain, de grandes choses nous restent à accomplir :

L'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, inscrit en 1906 dans mon programme, devra être réalisé par les républicains et pour la République.

En même temps, nous devrons faire aboutir la réforme administrative qui assouplira nos rouages administratifs insuffisants pour les besoins de la vie moderne et, par un statut légal, protéger les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme.

Au point de vue judiciaire, nous devrons faire aboutir un projet déposé sur le bureau de la Chambre et notamment ouvrir les portes de la magistrature aux fils de la démocratie par la rétribution des juges suppléants.

Au point de vue économique et social, nous devrons développer notre enseignement technique et professionnel, établir l'arbitrage obligatoire qui arrêtera bien des conflits douloureux, et le contrat de travail qui règlera les conditions du travail et évitera bien des malentendus. Loin de vouloir toucher aux libertés syndicales, nous devrons au contraire les accroître en donnant aux syndicats la personnalité civile. En outre, nous devrons chercher

à organiser la participation aux bénéficices qui assurera une juste rémunération du travail et intéressera à la prospérité commune tous les collaborateurs d'une même œuvre.

Protégés contre les accidents et contre la vieillesse, les travailleurs devront l'être contre l'invalidité et le chômage.

Il faudra pour cela un Parlement qui travaille.

On a beaucoup critiqué, avec raison quelquefois, les règlements de la Chambre. Je pense que pour faire œuvre utile et féconde il faudra réduire le nombre des députés, la répartition des sièges étant tout à fait inégale et certains représentants n'ayant qu'un petit nombre d'électeurs. Il faudra aussi et surtout établir le vote personnel qui écartera du Palais-Bourbon les hommes qui ne veulent pas se consacrer tout entiers au mandat qu'on leur a confié.

Rien ne sert de promettre et d'apporter de longs programmes. La tâche que je vois pour demain, je compte m'y donner tout entier.

Si vous pensez que cette politique de réformes, poursuivie dans l'ordre, la paix extérieure et intérieure, peut servir tout à la fois les intérêts vitaux de la France et les aspirations légitimes de la démocratie, vous me renouvellerez votre confiance.

Républicains,

A quelque fraction de l'opinion républicaine que vous apparteniez, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la République démocratique et sociale !

Albert DALIMIER,
Avocat à la Cour d'appel,
Député sortant,
Conseiller général.

2e Circonscription de CORBEIL.

M. FRANKLIN-BOUILLON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.082 voix.

Mes Chers Concitoyens,

Voici vingt ans que la réaction s'est emparée de notre circonscription par une surprise et qu'elle s'y maintient par l'équivoque ; répondant à l'appel de tous les républicains je viens vous demander d'y faire triompher enfin la République.

Vivant au milieu de vous, à Villiers, où ma famille est fixée depuis cinquante ans, je suis des vôtres, je sais quels sont vos besoins.

Mêlé à toutes les grandes batailles républicaines depuis quinze ans, je m'honore de n'avoir jamais rien demandé à la politique que la satisfaction de lutter pour mes idées, loyalement, à visage découvert comme doit le faire un honnête homme.

C'est à cela que je dois, et j'en suis fier, d'avoir été choisi comme candidat unique du parti. Je ne faillirai pas à mon passé ; je ne faillirai pas au long passé de loyauté et de désintéressement des miens ; de mon père qui, proscrit de Décembre, fit vingt-six années

d'exil pour la République; de mon grand-père, Remoiville, votre ancien député, qui préféra se faire battre que renier ses idées.

Mon programme est celui de tous les républicains véritables à l'heure actuelle : il tient en deux mots :

Défendre l'œuvre de laïcité de la République, continuer son œuvre de réformes sociales.

En présence de la honteuse campagne de calomnies menée par le parti réactionnaire, le premier devoir des républicains sans distinction de nuances est de s'unir pour défendre l'école laïque qui est la base même de notre régime.

C'est l'école que l'on vise; c'est la République que l'on veut atteindre : nous ne le permettrons jamais.

Mais un pays ne vit pas de politique — on en fait toujours trop. Ce qui vous importe d'abord ce sont les réformes sociales.

A ce point de vue, l'œuvre déjà si vaste de la République doit être parachevée.

Notre action doit s'inspirer d'un seul principe : procurer chaque jour plus de bien-être aux masses, à la nation tout entière en réalisant plus de justice dans la société et par là assurer définitivement la paix sociale dans notre pays.

Pas de violences, pas de luttes de classes, pas de révolution : le progrès par les réformes : c'est là tout notre idéal.

Les retraites ouvrières et paysannes viennent d'être votées; malgré ses imperfections, cette loi sera l'honneur de la législature. Au lieu d'en faire une critique passionnée et stérile, travaillons maintenant à l'améliorer. Sans augmenter les impôts déjà trop lourds, trouvons des ressources nouvelles, et développons notamment la mutualité dès l'école : nous pourrons, nous devons abaisser la limite d'âge à soixante ans au moins.

La loi sur les syndicats, charte du monde du travail, a besoin d'être amendée. Les syndicats ne doivent pas travailler à la guerre, mais à la paix sociale. Donnons-leur la personnalité civile, le droit de posséder. Ils auront ainsi leur pleine efficacité comme ils deviendront pleinement conscients de leur responsabilité et nous éviterons alors ces grèves innombrales aussi ruineuses pour les ouvriers que pour les patrons.

L'organisation de l'arbitrage en cas de grève résoudra rapidement presque tous les conflits entre salariés et employeurs : c'est le plus grand service que l'on puisse rendre à l'industrie nationale.

Enfin, par l'établissement progressif de la participation aux bénéfices — et cela d'abord dans toutes les exploitations de l'État — nous assurerons définitivement la coopération cordiale, l'union nécessaire de ces deux forces nécessaires : le capital et le travail.

La paix est indispensable dans le monde ouvrier; elle ne l'est pas moins dans la grande famille des fonctionnaires.

Mais, à eux aussi, nous devons la justice. Pour garantir leurs droits, les défendre contre un favoritisme souvent scandaleux, nous voulons le vote immédiat du statut des fonctionnaires.

Une politique de réformes sociales profondes n'est possible que dans un pays riche.

Aussi sommes-nous partisans d'une politique financière qui dégrève, qui protège le travail sous toutes ses formes (agriculture, commerce, industrie).

L'impôt frappe inégalement le riche et le pauvre : là aussi, nous voulons rétablir la justice. Nous demanderons peu au nécessaire et beaucoup au superflu. C'est le principe de la réforme fiscale que nous réaliserons sans vexation, ni inquisition.

Nous doterons ainsi notre pays de finances solides, nécessaires non seulement pour les réformes, mais encore pour l'organisation parfaite des grands services publics et de nos forces militaires, sauvegarde indispensable de l'indépendance et de la grandeur de la France.

Au point de vue économique. rien n'a été fait pour notre région.

L'agriculture, dont personn ne s'occupe, doit avoir sa représentation permanente. Je

demanderai la création de chambres d'agriculture élues comme les chambres de commerce. Alors seulement nos agriculteurs pourront faire connaître et triompher leurs justes revendications. Nous leur devons notamment des tarifs équitables pour lutter contre la concurrence du Midi. Nous devons de même les défendre contre les excès des spéculateurs à la Bourse qui faussent la valeur des produits et exploitent également le prducteur et le consommateur. Les ouvriers agricoles enfin, sont victimes d'une véritable iniquité : il faut qu'ils bénéficient de la loi sur les accidents comme tout le monde du travail sans distinction.

Petits commerçants, petits industriels, qu'a-t-on fait pour vous? On vous laisse écraser par la concurrence. Débitants et vous tous qui vivez du commerce des liquides, on prétend vous faire payer tous les impôts nouveaux. Groupez-vous pour faire valoir vos droits et imposez votre volonté au Parlement. Je m'engage à y travailler avec vous.

Enfin des milliers d'entre vous ont chaque jour à souffrir de l'organisation des postes et télégraphes — trop de communes sont privées de bureaux; le public, les employés, les facteurs se plaignent également — et des chemins de fer, qui devraient tout faire cependant pour développer la prospérité de la grande banlieue.

Employés!

Vous de qui dépend la bonne marche des réseaux et la sécurité des voyageurs, vous voulez des heures de travail raisonnable et des salaires suffisants.

Abonnés!

Vous voulez l'unification et l'abaissement des tarifs, rétablissement des lignes de raccordement, de haltes ou de gares partout où il y a agglomération suffisante.

Ouvriers!

Vous réclamez le droit de voyager avec votre carte par tous les trains.

Unissons nos efforts et nous emporterons toutes les résistances.

Ai-je besoin d'ajouter que dans notre circonscription si cruellement éprouvée, la tâche la plus pressante du député sera de travailler d'abord au relèvement de ceux que le sinistre a atteints.

Ouvriers, commerçants, industriels, petits rentiers : tous ont droit à la même sollicitude.

Il faudra leur trouver de l'argent, leur procurer du crédit.

Sur ce point je crois avoir fait jusqu'ici mon devoir. Dédaignant les attaques déloyales de mon adversaire et n'obéissant qu'à ma conscience, je continuerai. Les honnêtes gens nous jugeront.

Mais il ne suffit pas d'avoir un programme : il faut pouvoir, il faut vouloir l'appliquer.

Or, la machine parlementaire fonctionne mal. Trop souvent les intérêts particuliers dominent l'intérêt général. Il faut rétablir le scrutin de liste pour parer à ce danger. Soucieux d'assurer en tout la justice, nous sommes même disposés à étudier la représentation des minorités, pourvu que les droits de la majorité soient nettement sauvegardés. Réduisons en même temps à 400 le nombre des députés, notre besogne n'en sera que mieux faite.

Mais surtout, il vous faut des députés assidus à leur travail; assidus au Parlement; ils le deviendront si l'on supprime le vote par procuration : des députés qui vous respectent assez pour vous rendre compte régulièrement et en public de leur mandat; c'est le premier devoir d'un mandataire. On vous l'a toujours solennellement promis avant le scrutin; une fois passé, on s'est moqué de vous. Ma campagne comme candidat vous est un garant de ce que je ferai comme député.

Citoyens,

Je m'excuse d'avoir été long : j'ai voulu être précis. Je me résumerai d'un mot.

Ma politique sera avant tout une politique d'union républicaine, de loyauté et de franchise. Au lieu de flatter tous les partis, pour tous les tromper, au lieu de prendre toutes les étiquettes selon les besoins du moment, comme on l'a fait jusqu'ici, je défendrai mon programme fidèlement, énergiquement, en toute indépendance, respectueux d'ailleurs des convictions d'autrui du moment qu'elles sont sincères.

Au lieu de vous fuir aussitôt élu, je m'efforcerai de vivre au milieu de vous, heureux si je peux gagner votre affection et vous être utile à tous.

Méprisant la politique de surenchère, je ne vous promettrai que ce que je peux tenir, mais je tiendrai toujours ce que j'ai promis. En un mot, je ne vous tromperai jamais.

Électeurs,

J'ai confiance dans votre droiture et dans votre clairvoyance.

Oublions ce qui a pu nous diviser, oublions les questions de personnes, faisons enfin l'union de tous les républicains sans exception.

Mettons fin à l'équivoque qui nous discrédite et nous paralyse depuis vingt ans.

Contre la réaction avouée ou masquée, vous voterez pour la République laïque, démocratique et sociale, qui est notre commun idéal, et qui seule peut assurer la grandeur de notre pays par le triomphe de la justice et de la raison.

Henry FRANKLIN-BOUILLON.

Circonscription d'ÉTAMPES.

M. François CARNOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.160 voix.

Mes chers Concitoyens,

Sur les amicales instances d'hommes à qui vous avez donné votre confiance, je viens solliciter l'honneur de vous représenter dans la Chambre prochaine.

Retenu toute l'année dans la région parisienne par des obligations auxquelles je ne peux me soustraire, j'avais décidé de renoncer à la circonscription trop éloignée que je représentais depuis huit années; peut-être aurais-je même renoncé à la vie politique, si la retraite prématurée de votre dévoué député, M. Amodru, n'avait dû laisser vacant le seul siège électoral que je pouvais souhaiter.

Depuis plus d'un siècle, ma famille habite parmi vous. Tous vous la connaissez et vous en savez l'histoire. Propriétaire de Presles, la simple demeure où vécurent Lazare Carnot, Hippolyte Carnot, son fils, qui fut votre député, et enfin le président Sadi Carnot, mon père; comme eux, je suis attaché à votre pays que j'habite, où j'ai vécu depuis mon enfance; j'en connais les intérêts et les besoins.

Ma politique? Comme mes ancêtres, j'appartiens tout entier à la République; l'idéal de justice et de liberté auquel ils ont sacrifié leur existence est toujours le mien.

Mes actes, mes votes depuis huit années en sont des garanties et des témoignages plus certains que toutes les professions de foi. De tous ces actes, de tous ces votes, je revendique hautement la responsabilité.

Mon programme? J'ai toujours été avare de promesses, parce que je pense que ce qu'il y a de plus criminel en politique, c'est de vouloir acheter les suffrages du peuple par des promesses que l'on ne soit pas sûr de réaliser.

Tout ce que monde du travail demande à la République, c'est, avec le maintien des tarifs douaniers, à l'abri desquels l'agriculture a pu prospérer, le calme, la paix extérieure et intérieure, la sécurité du lendemain, la liberté pour tous, et par là j'entends toutes les libertés : la liberté du travail comme la liberté de l'enseignement, la liberté de penser comme la liberté de posséder, d'hériter, d'acquérir ou d'économiser chacun à sa guise.

Ce sont d'étranges républicains ceux-là, qui, non contents de tous les monopoles ruineux dont ils voudraient affubler l'État, prétendraient encore revendiquer pour eux-mêmes le monopole de la liberté.

Ramener dans les finances publiques l'équilibre sans lequel toute réforme sociale est irréalisable;

Répartir plus proportionnellement les contributions, notamment en revisant l'impôt foncier qui grève si lourdement l'agriculture, mais n'admettre aucune des dispositions vexatoires et inquisitoriales du récent projet d'impôt sur le revenu, si gravement préjudiciables aux intérêts de notre commerce et de notre industrie;

Assurer à tout travailleur, à l'âge où ses forces déclinent, le concours de la société, pour la constitution de sa retraite, en améliorant la loi hâtivement acceptée par la Chambre;

Faire respecter par tous la discipline et l'obéissance aux lois, en même temps que réprimer sans faiblesse tout acte de favoritisme;

Par une réforme électorale bien étudiée, ramener le Parlement à être l'expression vraie et proportionnelle des diverses fractions de l'opinion;

Ce sont là les principes réformateurs par l'application desquels la République doit s'assurer le respect et la confiance de tous.

Aux applaudissements de tous les partis, M. le Président du Conseil faisait, il y a six mois, appel à l'union dans la République, de tous les Français qui comprennent qu'il n'y a pas de prospérité réelle dans les luttes et les déchirements

C'est vers cette union que mes efforts ont toujours tendu. C'est en elle que peut se résumer tout mon programme.

Mes chers Concitoyens,

Trop indépendant pour être l'homme d'une coterie, je viens à vous simplement en enfant du pays, sans vouloir me réclamer auprès de vous d'appuis étrangers à l'arrondissement.

Je ne veux devoir votre vote qu'à la confiance que j'aurai su vous inspirer; je m'efforcerai, pendant la courte période que vont me laisser les travaux du Parlement, de visiter toutes vos communes, de m'expliquer en toute loyauté devant les électeurs, et de justifier à leurs yeux l'ambition que j'ai de les représenter.

Je fais appel à tous ceux qui veulent assurer dans la République la grandeur et la prospérité de la patrie.

Vive la République!

François CARNOT,
Candidat républicain.

Circonscription de MANTES.

M. GUESNIER.

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.831 voix.

Chers concitoyens,

Traité de « réactionnaire » par des adversaires qui m'accusent de leur avoir emprunté leur programme, je repousse leurs accusations aussi incohérentes que malveillantes.

L'idée républicaine est profondément empreinte dans mon programme : ils sont obligés de le reconnaître.

Je suis républicain, plus républicain que ceux qui, m'en contestant le titre, veulent faire de la République le gouvernement étroit d'un parti.

Je veux m'associer au progrès de la démocratie.

Je suis de mon temps et je ne m'effraie d'aucun progrès, pourvu qu'il soit mûrement étudié.

Progressiste dans la véritable acception du mot, je suis prêt à travailler avec les républicains de gauche à toutes les réformes possibles.

Défenseur des intérêts économiques de notre région, je m'appliquerai à tout ce qui peut contribuer au développement du commerce et de l'industrie, ainsi qu'à la prospérité de l'agriculture.

Avant tout il faut donner au pays la paix des consciences et la paix des intérêts.

Je vous ai exposé mes idées et mes principes en toute franchise, en toute probité.

A vous, mes chers concitoyens, de juger quels sont les vrais défenseurs de vos libertés et de vos intérêts.

Vive la République !

Maurice GUESNIER,
Candidat républicain.

Chers concitoyens.

Candidat républicain désigné par la Fédération des Comités d'union républicaine démocratique, je sollicite de vos suffrages l'honneur de vous représenter.

Mon programme comprend :

I. — *La défense de nos libertés.*

Libertés individuelles. — Nous ne voulons plus de fiches !
Libertés politiques. — Nous ne voulons plus de candidatures officielles !
Libertés municipales. — Nous ne voulons plus de délégués dans les communes !

II. — *L'étude et la réalisation des réformes.*

Réforme électorale :

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle ;
Diminution du nombre des députés ;
Indemnité parlementaire par jetons de présence ;
Suppression du vote par procuration.

Réforme administrative :

Suppression de tous organes inutiles ;
Définition du statut des fonctionnaires ;
Décentralisation des pouvoirs.

Réforme judiciaire :

Diminution du nombre des tribunaux d'arrondissement et extension de la compétence des juges de paix.

Indépendance de l'instruction judiciaire à l'égard des influences politiques.

Réformes fiscales :

Égalité de tous les citoyens devant l'impôt ;
Impôt réel et non personnel ;
Revision de la loi des patentes ;
Opposition à tout établissement de monopole et à toute tentative de socialisation par l'État : Respect de la propriété individuelle.

Réformes sociales :

Organisation de l'apprentissage. Enseignement professionnel ;
Représentation professionnelle : Extension de la capacité des syndicats professionnels ;
Lois sur le contrat du travail. Obligation de l'arbitrage avant déclaration de grève ;
Retraites ouvrières : Obligation du principe et liberté dans les moyens par la mutualité ou par l'impôt de solidarité.

Les longues phrases sont inutiles : que les actes répondent aux paroles. Cela suffit.

Tel est le programme que je soumets à votre appréciation : il est réalisable non tout de suite comme le désirent les révolutionnaires, mais avec le temps et par l'étude, comme nous le demandons, par une sage et prudente évolution.

Je me réclame des principes républicains qui veulent que la direction de la politique n'appartienne pas, exclusivement, à des hommes faisant de la politique un métier, mais, au contraire, à des hommes de travail se faisant un devoir de participer aux affaires publiques.

C'est aux artisans de la fortune publique, aux agriculteurs, aux commerçants, aux industriels et aux ouvriers que revient le droit de partager, avec les hommes de carrières libérales, la direction de notre pays.

C'est aux hommes d'affaires et d'expérience, c'est aux hommes connaissant les difficultés, les responsabilités et mêlés aux questions économiques qu'incombe le devoir de légiférer, parce que par leur propre existence, par leur propre labeur, ils en connaissent mieux que tous autres les vraies solutions.

Agriculteur depuis trente ans, attaché au sol de mon pays par de nombreux intérêts et par une longue tradition familiale, je suis prêt à apporter à la défense de nos intérêts communs toute l'énergie, tout le dévouement dont je suis capable.

Français de France et Français de cœur, j'aime trop mon pays pour ne pas évoquer

l'image de la Patrie : Pensons à la France ! Qu'elle soit protégée contre les attaques du dehors par une armée forte et disciplinée, qu'elle soit pacifiée à l'intérieur par une politique de progrès et d'apaisement social !

Sincèrement républicain, je veux prémunir contre tout danger le régime qui nous a valu quarante années de paix et de prospérité.

Vive la France !

Vive la République !

Maurice GUESNIER,

Candidat républicain.

1re Circonscription de PONTOISE.

M. le vicomte J. CORNUDET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.520 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je suis resté fidèle au programme sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'élire il y a quatre ans. Les événements nous ont donné raison.

Le malaise dont souffre le pays n'est plus nié par personne à l'heure actuelle.

C'est à la Chambre prochaine qu'il appartiendra d'y remédier.

Par une réforme électorale, il conviendrait de substituer au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui permettra de faire prédominer enfin l'intérêt général sur les intérêts particuliers et électoraux, d'assurer le respect des droits des minorités et de diminuer le nombre des députés.

Pour mettre un frein aux abus de pouvoirs des majorités parlementaires, dont l'augmentation de l'indemnité des députés et sénateurs, sans en référer au corps électoral, a été un exemple saisissant, il conviendrait de créer une Cour suprême, comme celle qui existe aux Etats-Unis et devant laquelle chaque citoyen pourrait en appeler aux atteintes portées à ses droits, préalablement définis dans la Constitution.

Par une réforme administrative :

Il faudrait, en décentralisant, chercher à donner plus d'autorité aux assemblées locales, supprimer les sous-préfets, ou au moins diminuer leur nombre, reviser la loi de 1884, en étendant les pouvoirs des Conseils municipaux, établir le referendum communal pour les projets qui engagent les finances de la commune pour une longue durée, donner dans les bureaux de bienfaisance la majorité aux délégués du Conseil municipal.

Par une réforme judiciaire :

Il faudrait soustraire les magistrats aux influences politiques, dont le scandale des liquidateurs a montré les graves inconvénients; recruter la magistrature au concours, comme le Conseil d'Etat, et en même temps assurer aux justiciables une justice plus rapide et moins coûteuse, spécialement en ce qui concerne la protection des mineurs et des incapables.

Par une réforme fiscale :

Faite dans un sens démocratique, il faudrait continuer à alléger les charges qui pèsent encore trop lourdement par suite des impôts de consommation sur les petits contribuables, et, sans bouleverser tout notre système d'impôts, tendre à en faire disparaître tout ce qui est contraire à l'équité. En particulier, il faudrait supprimer la contribution des portes et fenêtres, dégrever les petites cotes foncières et abandonner aux communes le principal de la contribution foncière non bâtie.

Mais créer un impôt personnel et global sur le revenu, ce serait rétablir le système fiscal de l'ancien régime avec ses vexations et ses inquisitions intolérables pour des contribuables français.

L'équilibre budgétaire devrait être strictement assuré par une gestion plus prudente des finances de l'Etat, par plus d'exactitude dans les prévisions et plus de vigilance dans le contrôle des dépenses engagées. Les charges du budget ne devraient pas être toujours augmentées par les créations continuelles d'emplois nouveaux. L'Etat devrait éviter d'entraver l'initiative privée par l'établissement de nouveaux monopoles.

Par l'organisation de l'enseignement technique :

L'instruction donnée dans les écoles primaires devrait être, avec le concours des parents et des syndicats et autres groupements professionnels, orientée de façon à mieux préparer les enfants à l'apprentissage d'un métier.

Par la création d'un statut :

Les instituteurs, comme les autres fonctionnaires, d'ailleurs, devraient être mis à l'abri du favoristime et des fluctuations de la politique.

Enfin, le malaise qui se manifeste dans le monde du travail montre la nécessité de faire passer dans les préoccupations du Parlement l'étude des réformes sociales avant les discussions politiques, de mettre au point, en particulier, la loi des retraites ouvrières et paysannes, pour qu'elle puisse être rapidement appliquée, et d'organiser l'assistance aux familles nombreuses, afin d'enrayer les effets de la dépopulation.

Il faudrait. au point de vue professionnel, se méfier de l'abus des interventions législatives. Des lois intéressant les diverses professions ne devraient pas être votées par le Parlement, sans qu'il ait consulté auparavant les associations agricoles, industrielles ou commerciales.

C'est là un ensemble de réformes pratiques qui compléterait l'œuvre de la République en organisant la démocratie et qui permettrait de donner au pays plus de concorde, plus de liberté, plus de prospérité.

Sur un pareil programme qui se résume ainsi : défense nationale, solidarité sociale, liberté sous toutes ses formes, bonnes finances, devront se grouper, dans la prochaine législature, tous les républicains de Gouvernement, et c'est vers ce but que tendront mes efforts si vous me faites l'honneur, mes chers Concitoyens, de me renouveler la confiance que, par trois fois déja, vous m'avez témoignée.

Vive la France!

Vive la République!

CORNUDET,

Conseiller général de Seine-et-Oise,

Candidat républicain,

Député sortant.

2e Circonscription de PONTOISE.

M. AMIARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.681 voix

Citoyens,

Le 21 mars 1909 vous avez affirmé sur mon nom vos convictions nettement républicaines en me choisissant pour vous représenter au Parlement.

Je me suis efforcé, par mon attitude politique, par mes votes à la Chambre, de me rendre digne de la confiance que vous m'avez témoignée, et je me représente aujourd'hui devant vous avec la conscience du devoir accompli.

La Fédération républicaine intercantonale de la deuxième circonscription de Pontoise (Union des comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes) m'a désigné pour la deuxième fois, comme candidat, et j'ai accepté avec une fierté légitime l'honneur de porter le drapeau de la République.

Mon passé politique, entièrement consacré à la gestion des intérêts communaux, départementaux et généraux (en ma qualité de maire de Neuilly-sur-Marne, de conseiller général et de député de Seine-et-Oise), est pour vous la meilleure garantie de mon activité et de mon dévouement.

De plus, comme membre de la Commission supérieure des halles au Ministère de l'Intérieur, je continuerai de soutenir, comme je l'ai toujours fait, les efforts de nos cultivateurs de Seine-et-Oise dans toutes leurs revendications et je m'appliquerai, tout particulièrement, à leur faire obtenir intégralement la situation à laquelle ils ont droit sur le carreau des halles.

Entré à la Chambre, il y a un an à peine, je me suis consacré, tout entier, à la défense des intérêts du pays et de la deuxième circonscription de Pontoise, en observant scrupuleusement mon programme.

Convaincu de l'importance de ma tâche, j'ai collaboré assidûment aux grands travaux parlementaires de cette fin — si féconde — de la législature.

En ce qui concerne les questions d'intérêt général j'ai voté avec la majorité républicaine les projets de loi se rapportant aux grandes questions politiques, économiques ou sociales qui figuraient dans mon programme de l'année dernière, et dont la plupart sont devenus des lois.

Parmi eux il suffira de citer les dispositions législatives qui intéressent :

La réforme des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes.

La constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale, en ce qui concerne l'artillerie (loi du 24 juillet 1909, qui augmente considérablement la puissance de notre artillerie, et lui assure une supériorité incontestable en cas de guerre).

L'exclusion des condamnés de droit commun des régiments de France.

Les dispenses et sursis d'appels de réservistes et de territoriaux pour l'année 1910, dans les départements sinistrés, en raison des désastres et des misères occasionnés par les inondations.

La modification de la quotité des taxes pour la contribution de l'État aux fonds de garantie en matière d'accidents du travail.

La constitution du bien de famille insaisissable (loi du 20 mars 1910), qui permet aux travailleurs des champs de faire, sous certaines conditions de remboursement à long terme, l'acquisition, l'amélioration, ou la reconstitution d'une petite exploitation rurale ou d'un bien de famille, dont la sauvegarde est garantie par les dispositions de la précédente loi du 12 juillet 1909.

Les retraites ouvrières et paysannes, cette grande loi de prévoyance sociale votée récemment par la Chambre et le Sénat, et qui forme, avec les deux lois précédentes, une sorte de trilogie de l'œuvre de solidarité sociale de la présente législature.

Les conditions de retraites du personnel des grands réseaux de chemin de fer (loi du 21 juillet 1909). (J'ai voté le 20 mars 1910 l'application rétroactive de cette loi en faveur du personnel si intéressant des chemins de fer, et j'ai été un des signataires de la proposition de loi déposée en ce sens).

Le règlement du rachat du chemin de fer de l'Ouest en exécution de la loi du 13 juillet 1908.

Les garanties de leur travail et de leur emploi aux femmes en couches (loi du 27 novembre 1909).

L'octroi d'un congé de deux mois, avec traitement entier, aux institutrices en couches.

La modification de la procédure pour rendre plus rapide la liquidation des pensions civiles.

La modification du premier paragraphe de l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire, en ce qui concerne le certificat d'études.

La revision du tarif des douanes, à laquelle j'ai pris, à plusieurs reprises, une part active.

La prorogation des délais des protêts et des actes destinés à conserver les recours en matière de valeurs négociables.

La modification de l'article 2272 du Code civil, substituant la prescription de deux ans à celle d'un an, en ce qui concerne les créances des marchands à l'égard des acheteurs non marchands.

Les améliorations des services postaux et l'augmentation du poids des lettres sans augmentation de la taxe.

La remise totale ou partielle du montant des impôts aux contribuables victimes des inondations. (Proposition de loi de MM. Amiard, Berteaux et Dalimier).

La réforme électorale et l'application du système de la représentation proportionnelle dans les différentes élections que j'ai votées à la Chambre le 9 novembre 1909.

L'emprunt de 900 millions consenti à la ville de Paris (loi du 30 décembre 1909), mais seulement à la suite des promesses faites par M. le préfet de la Seine, commissaire du Gouvernement à la Chambre des Députés, en faveur du département de Seine-et-Oise.

En ce qui concerne les intérêts de la deuxième circonscription de Pontoise :

A propos de l'examen, par la Chambre, du budget de 1910, je suis intervenu à plusieurs reprises, dans la discussion du tarifs douaniers, pour soutenir les intérêts du département de Seine-et-Oise, et plus particulièrement ceux de la deuxième circonscription de Pontoise.

J'ai déposé et défendu, lors de la discussion du budget des Postes et Télégraphes, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à assimiler les facteurs suburbains de Seine-et-Oise aux facteurs de la Seine, au moins dans un rayon de 40 kilomètres autour du département de la Seine.

Ma proposition, acceptée par la Commission du budget et des Postes, a été adoptée par le Parlement.

S'inspirant de ces idées d'amélioration de la situation des facteurs, la Chambre a voté, dans sa séance du 1er avril 1910, une proposition de loi qui relèvera d'une manière très sensible les traitements de ces sous-agents.

Au moment de la discussion du budget de la Guerre, j'ai soumis à la Chambre une proposition tendant à l'augmentation des traitements des sous-agents techniques des poudreries

nationales. Ma proposition a été accueillie favorablement par le Ministre de la Guerre et par le Parlement, et, dès à présent, les sous-agents ont obtenu en partie satisfaction.

Je suis encore intervenu à propos de la discussion du chapitre 36 du même budget (matériel des poudres et salpêtres), en faveur des ouvriers et ouvrières des poudreries, et tout particulièrement de la poudrerie de Sevran-Livry. La Chambre m'a accordé satisfaction sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne l'allocation au personnel ouvrier d'une indemnité journalière de 30 centimes calculée d'après la journée de travail, et non d'après le nombre des heures employées à l'exécution de certains travaux.

Enfin, j'ai pris la parole en faveur des travailleurs de la Marine, et j'ai été heureux de faire adopter par la Chambre le relèvement de l'indemnité de vivres pour les ouvriers manœuvres du laboratoire de la Marine de Paris et de Sevran-Livry.

Électeurs,

Vous connaissez mes votes, mon attitude politique au Parlement; il me reste à vous exposer ma conception de l'œuvre de la prochaine législature, œuvre que je m'efforcerai de réaliser si vous me faites l'honneur de renouveler le mandat législatif que vous m'avez déjà accordé.

Je dois donc vous faire connaître d'une manière très précise, et sans équivoque, les grandes réformes dont la nécessité s'affirme et pour la réalisation desquelles nous faisons appel à tous les membres de la grande famille républicaine, sans distinction de nuances.

Application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles, qui réparera une injustice sociale dont les travailleurs des champs sont depuis longtemps les victimes.

Arbitrage amiable et obligatoire des conflits entre patrons et ouvriers, excellente mesure préventive qui atténuera l'acuité de la lutte qui divise le monde du travail.

Lutte contre l'accaparement et les trusts commerciaux et industriels.

Modification des lois réglementant le travail des ouvriers adultes employés dans les mêmes locaux que ceux où travaillent des femmes et des mineurs. Attribution de la capacité civile aux syndicats ouvriers et agricoles. Contrat collectif de travail.

Extension aux employés du commerce, de l'industrie et des bureaux de la loi limitant à 10 heures, au maximum, la durée journalière du travail.

Fixation à un mois du délai-congé, avec deux heures de liberté accordées par jour, à l'employé, pour lui permettre de chercher un nouvel emploi.

Assimilation des employés aux ouvriers pour les abonnements aux trains ouvriers.

*
* *

Extension de la compétence des juges de paix en matière commerciale, qui permettra à ces magistrats de solutionner rapidement et sans frais les litiges commerciaux de moindre importance.

Augmentation de la compétence des Conseils de prud'hommes ; appréciation par eux du juste salaire selon les industries et les régions.

Création d'écoles professionnelles d'apprentissage, en vue de mettre un terme à la crise qui menace de porter un grave préjudice à notre industrie, et développement de l'enseignement technique agricole.

Amélioration de la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, en abaissant progressivement la limite d'âge à partir de laquelle les assistés sont admis au bénéfice de la loi.

Institution de l'assistance aux familles nombreuses, qui complètera la grande œuvre de solidarité sociale accomplie par la troisième République.

Création d'hospices et d'hôpitaux régionaux, en vue d'assurer l'application des dispositions

tions de la loi d'assistance médicale gratuite, et de permettre aux indigents malades de recevoir, dans les établissements hospitaliers, le traitement auquel la loi leur donne droit.

Multiplication des œuvres de mutualité et de prévoyance sociale; acrroissement des sociétés coopératives de production et de consommation.

Fondation d'une caisse nationale d'assurances contre tous risques, décès, incendies grêle, épidémies, épizooties, mortalité du bétail, etc., et organisation de caisses de secours contre tous les risques professionnels, notamment contre le chômage et la maladie.

*
* *

Interdiction aux sénateurs et députés de cumuler l'exercice de leur mandat avec des fonctions administratives rétribuées ou de faire partie du Conseil d'administration des sociétés financières, industrielles ou commerciales, ayant des traités avec les communes, les départements ou l'État.

Suppression du vote par procuration, et maintien de la feuille de présence, dans le but de contraindre les sénateurs et les députés à l'assiduité.

Perfectionnement du mode de scrutin assurant à l'électeur la liberté et le secret absolu de son vote.

Réforme de l'organisation administrative et judiciaire d'après les principes contenus dans la déclaration du groupe républicain de la réforme électorale et de la réforme administrative, déclaration à la rédaction de laquelle j'ai collaboré et dont je suis un des signataires.

Réfection complète de l'organisation administrative de la France, condition nécessaire d'une politique méthodique d'économies budgétaires.

Nécessité de briser le despotisme de la centralisation bureaucratique, legs de l'Empire, incompatible avec les institutions de la démocratie.

Simplification des rouages de la plupart de nos services publics, afin d'accorder aux assemblées locales, communales et départementales, non pas l'indépendance absolue qu'elles ne réclament point, mais le droit de régler elles-mêmes ce nombre considérable de questions dont elles sont les meilleurs juges, et que l'intervention du pouvoir central, pour l'exercice apparent d'une tutelle de pure forme, surchage inutilement d'onéreuses complications.

Vote du statut légal des fonctionnaires, statut qui reconnaîtra franchement leurs droits individuels et corporatifs en fixant leurs obligations professionnelles, et qui les mettra à l'abri de l'arbitraire administratif et de l'arbitraire politique.

Réforme profonde de notre organisation judiciaire en vue d'assurer une administration de la justice plus rapide et moins coûteuse, et, en garantissant la pleine indépendance du magistrat, fortifier la séparation des pouvoirs placée par la Révolution française à la base même des gouvernements libres.

Afin d'assurer plus de continuité dans les travaux parlementaires, renouvellement régulier, par moitié ou par tiers, de la Chambre des Députés, avec le système de la représentation proportionnelle, qui assurera dans les assemblées une répartition plus équitable des représentants des différents partis, et tiendra compte de deux nécessités indéniables : celle de conserver à la majorité la force indispensable pour gouverner, et celle de donner aux minorités leur part légitime de représentation et de contrôle.

*
* *

Respect de la propriété individuelle conformément aux principes de 1789 ; accession rendue possible à tous de la petite propriété ; encouragement aux sociétés d'épargne et d'habitations à bon marché.

Suppression de l'article 10 du Code d'instruction criminelle et réglementation de la rison préventive, conformément aux principes qui garantissent la liberté individuelle.

Organisation d'une police urbaine et rurale assurant la répression du vagabondage et de la mendicité, et surveillance des nomades qui exercent des professions ambulantes.

*
* *

Application rigoureuse de la loi sur l'obligation scolaire et vote des dispositions législatives assurant la défense de l'école neutre, œuvre de la France républicaine, contre l'absolutisme romain et l'intolérance des évêques.

Obligation aux maîtres de l'enseignement libre de posséder les mêmes diplômes universitaires que ceux qui sont exigés des instituteurs de l'enseignement public. Abrogation de la loi Falloux.

Reconnaissance de la personnalité civique à l'école primaire laïque.

Extension des œuvres de mutualité scolaire et encouragement aux caisses des écoles et aux œuvres laïques post-scolaires. Abrogation de la loi Falloux.

*
* *

Modification profonde du mode actuel d'assiette des impôts directs et leur remplacement par un système d'impôts plus équitables et proportionnels aux facultés réelles des contribuables, en tenant compte des régions et des charges de famille.

Précaution contre l'inquisition et toute entrave à la liberté commerciale, industrielle et agricole.

Augmentation du taux progressif des patentes établies sur les grands magasins.

Diminution des impôts de consommation, et des taxes frappant tout particulièrement l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Répression sévère des fraudes.

Compression des budgets de la guerre et de la marine et contrôle rigoureux de l'emploi des deniers publics dans toutes les administrations civiles et militaires.

*
* *

Amélioration des travaux publics, routes, canaux, chemins de fer et tramways.

Entretien d'une marine puissante et d'une armée forte, disciplinée et identifiée à la nation.

Amélioration du sort du soldat à la caserne au point de vue matériel et moral : mutualités et coopératives militaires.

Encouragement aux œuvres civiques d'éducation sportive et de préparation militaire rendues nécessaires par la mise en vigueur de la loi ramenant à deux ans la durée du service militaire.

Continuation de la politique de dignité nationale qui a assuré à la France la paix et le respect des autres nations.

Électeurs,

Vous connaissez mon opinion sur les grandes questions politiques, économiques et sociales qui intéressent le pays et notre circonscription.

Vous m'avez vu à l'œuvre, et mon passé républicain peut vous garantir mon attitude politique pour l'avenir.

Fidèle à mes amis, fidèle à mes idées, fidèle à mon programme, je puis redire aujourd'hui ce que je disais hier.

Ennemi de toute équivoque, je serai avec ceux qui. pa. leur action réformatrice ont

assuré le triomphe définitif de la République; je n'oublierai pas, cependant, les lutte passées et, mis en garde contre la politique de surenchère, je veillerai contre toute manœuvre des partis ennemis toujours prêts à se ressaisir et à fomenter le désordre dans l'ombre et la dissimulation.

Vous trouverez en moi l'administrateur consciencieux, guidé par un respect à toute épreuve de la légalité et de l'ordre, qui a puisé dans la gestion des intérêts communaux, départementaux et nationaux, la défiance des utopies irréalisables et dangereuses et l'horreur des régressions vers des régimes passés et condamnés.

Animé d'un sentiment d'amour sincère de la démocratie, je continuerai à avoir de mon mandat une conception très haute et très large, au-dessus de toutes les rivalités mesquines que je ne saurais confondre avec vos légitimes revendications, et ma préoccupation constante sera de m'attacher à la défense des intérêts locaux de nos communes et de nos cantons,

Mon zèle s'appliquera à consolider l'œuvre entreprise par la République, et solidement étayée par elle sur les grandes lois de la mutualité, des accidents du travail, de l'assistance aux vieillards et infirmes, des retraites ouvrières et paysannes, de la liberté d'association, de la séparation des Églises et de l'État, du service militaire de deux ans, du rachat de l'Ouest, de la réforme de l'impôt sur les successions, etc.

Ainsi, conformément aux principes de solidarité humaine et de liberté nationale, je travaillerai à la continuation de l'œuvre de progrès entreprise par la République, en faisant du pays une patrie plus forte à l'intérieur, plus imposante à l'extérieur et aussi plus chère et plus juste pour tous ceux qui collaborent à sa grandeur.

Vive la République!

Louis AMIARD,

Député sortant,

Conseiller général de Seine-et-Oise.

Maire de Neuilly-sur-Marne,

Candidat de la « Fédération républicaine intercantonale. »

(Union des Comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes des cantons d'Ecouen, de Gonesse, de Montmorency et du Raincy).

Circonscription de RAMBOUILLET.

M. VIAN.

Elu au 2[e] tour de scrutin. — 8.484 voix.

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages aux élections législatives du 24 avril 1910, sur le conseil d'un grand nombre de républicains appartenant aux diverses fractions de notre parti.

Ma candidature est une candidature d'entente et de concentration républicaines, car j'estime que, entre républicains sincères, il ne peut y avoir de différence sur le fond même du programme, mais seulement sur des questions de détail ou d'application.

Républicain démocrate convaincu, je trouve que si la troisième République a déjà réalisé de nombreux progrès, en nous donnant nos libertés politiques, l'instruction obligatoire, l'égalité dans le service militaire, la séparation des Eglises et de l'Etat, qui, en assurant la liberté de conscience, met l'Etat à l'écart des querelles confessionnelles, il lui reste encore beaucoup à faire, au point de vue économique et social, pour compléter l'organisation de ses services de prévoyance, d'assurance ou d'assistance.

Partisan de l'instruction largement répandue, je voudrais la voir encore se développer et encouragerai de tous mes efforts, comme je l'ai fait jusqu'ici, toutes les œuvres post-scolaires qui groupent les jeunes gens à leur sortie de l'école et leur permettent ainsi de prolonger l'instruction qu'ils y ont reçue. Je voudrais aussi voir se développer et s'organiser l'enseignement technique, indispensable à la prospérité industrielle et agricole de notre pays.

Défenseur de l'école laïque et de ses maîtres dévoués contre les attaques violentes et injustifiées dont ils sont l'objet, je ne suis pas partisan, néanmoins, du monopole de l'enseignement, qui, outre qu'il serait une atteinte à la liberté des pères de famille de faire donner l'instruction de leur choix à leurs enfants, serait une arme dangereuse qui pourrait se retourner un jour contre ceux-là même que nous voulons protéger. Mais je suis d'avis qu'il est juste et équitable d'exiger des maîtres de l'école libre les mêmes garanties de moralité et d'instruction réclamées à nos instituteurs laïques, et d'étendre les pouvoirs de nos inspecteurs primaires et d'académie sur ces écoles.

Parmi les réformes inscrites au programme républicain, la plus importante est certainement la réforme de notre régime fiscal. Je ne suis pas partisan du projet de l'impôt sur le revenu tel qu'il a été voté par la législature dernière, tout en reconnaissant que les attaques dirigées contre lui sont bien souvent injustifiées et trop intéressées.

Je suis partisan de la suppression de nos quatre vieilles contributions, qui frappent si inégalement et si injustement les contribuables, mais en procédant par étapes successives et sans léser les susceptibilités légitimes de nos agriculteurs, de nos commerçants et de nos industriels.

Il faut, à mon avis, appliquer la méthode des évaluations moyennes qui a été appliquée avec succès à nos anciens compatriotes d'Alsace-Lorraine. Il faut d'abord activer la revision de la contribution foncière non bâtie qui se poursuit en ce moment, mais avec trop de lenteur, dans toute la France. Les évaluations du cadastre, vieux de plus de cent ans, ne correspondent plus à la réalité, trop de terres payent sur un revenu qu'elles ne produisent plus, comme les prairies et les vignes par exemple, alors qu'au contraire les terres réservées à l'agrément ou au plaisir, comme les parts et les domaines de grande chasse, payent souvent un impôt dérisoire. Cette dernière catégorie doit être classée audessus même des terres de première classe, payer davantage que celles auxquelles leurs propriétaires sont obligés de réclamer par leur travail les revenus nécessaires à leur entretien et à celui de leur famille.

Et, pour établir le revenu qui servira de base à l'impôt, point n'est besoin de mesures inquisitoriales ou vexatoires, de demander à chacun le chiffre exact des bénéfices réalisés dans une année; les évaluations moyennes faites par les Commissions composées de cultivateurs de la commune et des communes voisines, pour chaque catégorie de terres, pourront servir de bases très justes à l'assiette de l'impôt.

Cette même méthode pourrait être appliquée successivement à la réforme de l'impôt sur les diverses sortes de revenus, et en particulier en remplacement de l'impôt des patentes, qui frappe si injustement le revenu des commerçants et industriels, et cela sans inquisition ni vexation aucune.

Enfin, au point de vue financier, il faut que la majorité républicaine s'impose de mettre en équilibre parfait le budget, équilibre sans lequel les lois d'assistance et de solidarité ne pourraient se développer.

Je suis partisan de la réforme électorale, en vue d'introduire plus d'égalité dans la représentation et d'amener en même temps la réforme administrative par la décentralisa-

tion. Mais il faudrait aussi modifier certaines habitudes parlementaires et remplacer en particulier le vote par procuration par le vote personnel au moins dans les lois d'intérêt général ou entraînant des dépenses nouvelles.

Je suis adversaire des monopoles que l'on nous propose : rachat des Compagnies de chemins de fer, des Compagnies d'assurances, des mines, parce que j'estime que, loin d'apporter des ressources nouvelles à l'Etat, ce qui serait leur excuse, ils n'apporteraient que des bénéfices dérisoires et même probablement des charges nouvelles.

Il faut aussi que le Parlement fasse aboutir au plus tôt le statut des fonctionnaires, qui leur assurera un recrutement et un avancement normal, sans arbitraire ni favoritisme.

Il faut donner à la démocratie laborieuse, dont l'éducation se poursuit tous les jours, l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels, le contrat collectif avec l'arbitrage obligatoire, qui doit mettre fin aux conflits si regrettables et si douloureux du capital et du travail. C'est par l'union et la concorde, c'est par le développement notamment des principes de la participation aux bénéfices que ces deux facteurs de la richesse et de la prospérité nationales doivent arriver à résoudre le problème social, et non pas par la lutte de classes, si dommageable aux uns comme aux autres.

Partisan des retraites ouvrières et paysannes, j'estime néanmoins que des perfectionnements et des améliorations nécessaires devront lui être apportées dans le plus bref délai possible.

Défenseur de la petite propriété et de la petite culture, j'estime qu'il faut faire aboutir au plus vite la revision de la loi sur la chasse et empêcher que le petit chasseur qui aura mis le pied sur le champ de son voisin soit traduit, pour ce léger délit, en police correctionnelle. La justice de paix ne serait-elle pas suffisante, dans ce cas, et aussi pour trancher en dernier ressort les conflits qui s'élèvent dans l'estimation des dégâts causés par le gibier?

Je suis partisan de la création de Chambres d'agriculture analogues aux Chambres de commerce.

Enfin, vous pouvez compter sur mon entier dévouement pour appuyer et m'efforcer de faire aboutir tous les projets tendant au développement de nos moyens de communication, si restreints dans notre arrondissement.

Mes chers concitoyens,

C'est avec confiance que je sollicite vos suffrages. Enfant du pays, vous me connaissez et vous savez que vous avez en moi un fervent défenseur de vos intérêts, qui sont les miens.

De même que, comme conseiller général, je me suis tenu tous les dimanches matin à la disposition de mes électeurs, de même, si vous me faites l'honneur de me nommer, vous me trouverez à date fixe dans chaque chef-lieu de canton, estimant qu'entre l'élu et ses électeurs il ne doit point y avoir d'intermédiaire.

Vous connaissez mes convictions sincèrement démocratiques, et je suis sûr que, le dimanche 24 avril, vous ferez triompher dans notre arrondissement la République laïque et démocratique, sagement mais délibérément réformatrice, en votant pour moi, contre la République nationaliste et plébiscitaire, dont l'aboutissant naturel est la dictature et le césarisme.

Vive la République démocratique et laïque !

Edmond VIAN.

1re Circonscription de VERSAILLES.

M. BERTEAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 20.286 voix.

Mes chers Concitoyens et amis,

Voilà dix-sept années que j'ai l'honneur d'être votre représentant à la Chambre, je viens aujourd'hui, pour la cinquième fois, vous demander le renouvellement de mon mandat. Une si longue et si persévérante confiance a naturellement créé entre les électeurs et l'élu des liens de cordiale amitié. Vous me connaissez. Aussi tout mon programme pourrait tenir dans cette phrase: si vous me renvoyez au Parlement, je continuerai d'y vouloir ce que j'y ai toujours voulu.

Ce que j'ai voulu, c'est constamment améliorer le sort des travailleurs ; introduire par la loi plus de justice dans notre société ; seconder l'ouvrier, le cultivateur, le commerçant, dans leurs efforts ; rendre la vie moins dure à ceux qui peinent ; faire, enfin, que la solidarité soit mieux qu'un mot : une doctrine chaque jour appliquée de plus en plus.

Ces réalisations ont été par moi poursuivies dans tous les postes qui me furent dévolus au cours de cette législature. Honoré de la confiance de mes collègues, nommé par eux vice-président de la Chambre, président de la Commission du budget, président de la Commission de l'armée, je me suis efforcé partout d'accomplir un labeur utile à la démocratie. Je n'eus d'autre ambition, d'autre désir en travaillant pour mes concitoyens, que de rendre la République meilleure et la France plus forte et plus belle.

J'ai participé à tous les travaux de la législature qui s'achève. Et malgré les négations intéressées des détracteurs habituels de notre régime, j'affirme que cette législature fut féconde. Notre vénéré président Henri Brisson a pu dire, aux applaudissements de la Chambre, que depuis quarante années qu'il siégeait dans les assemblées, il n'en vit jamais de plus laborieuse. Les faits confirment ce jugement.

De 1906 à 1910, la Chambre a complété et appliqué la loi de séparation des Eglises et de l'État. Malgré l'intransigeance et la résistance de certains cléricaux attardés qui tentèrent de transformer cette loi de pacification en une arme de guerre contre la République la religion est devenue désormais une pure affaire de conscience individuelle, le culte est libre dans un état libre. Elle est appliquée également, et sans marchander, cette loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Enfin, et sans commentaires, je note que cette Chambre a voté des lois améliorant le crédit agricole ; réduisant les périodes d'instruction militaire ; rachetant le réseau de l'Ouest ; organisant la propriété rurale et le bien de famille ; réprimant les fraudes alimentaires ; améliorant d'une façon générale la condition du petit personnel des administrations de l'État, et plus particulièrement des instituteurs et des ouvriers et agents des chemins de fer ; protégeant l'hygiène et la sécurité des travailleurs ; développant les organismes d'assurance et de prévovance sociales ; revisant le tarif des douanes, etc., etc.

Mais l'œuvre maîtresse reste la création de la caisse des retraites ouvrière et paysannes depuis si longtemps attendues, depuis si longtemps discutées. Elle appellera encore des améliorations notamment pour l'âge de l'entrée en jouissance. Mais désormais tous les travailleurs sont assurés du pain de leurs vieux jours. Et l'on peut dire de cette décisive étape dans la voie de la solidarité, qu'elle couronne merveilleusement l'œuvre de la dernière législature. D'autant que par cette législature une grande réforme a été amorcée. Je

veux parler de la réforme de l'impôt, délibérée au Palais-Bourbon, actuellement en instance de débats au Luxembourg.

Déjà cette loi est livrée aux passions où le parti pris s'efforce d'ameuter l'ignorance. Je n'ai pas la prétention de la considérer comme parfaite, moins encore comme intangible. Mais, telle qu'elle se présente, elle est très supérieure à l'état de choses actuel, à nos vieux impôts fatigués, aveugles, injustes, souvent progressifs à rebours.

Des modifications pourront être apportées au texte et par le Sénat et par la Chambre lorsqu'elle reviendra devant la Chambre. Dans cette occasion, je continuerai d'agir selon des vues qui ne varièrent jamais. Il ne faut rien demander à ceux qui n'ont que le strict nécessaire ; demander peu à ceux dont l'aisance est modeste ; beaucoup à ceux dont la fortune est considérable.

Tel est le bilan. Il se traduit par des faits et par des chiffres. Notre défense nationale a été renforcée. La richesse du pays s'accroît d'année en année, sans interruption. A l'extérieur, le prestige de la France est toujours plus grand, si bien que les nations recherchent son amitié. A l'intérieur, notre prospérité est enviée de tous nos voisins, cités par eux en exemple.

En regard de ces constatations, que valent ces clameurs où le dépit le dispute à la mauvaise foi ?

Mais le progrès ne s'interrompt pas. Tout ce que fit le parti républicain dans ces quatre dernières années lui donne conscience qu'il doit faire mieux encore.

En 1910 comme en 1906, en dehors de la défense de toutes nos conquêtes laïques, notre ordre du jour doit comprendre surtout des réformes démocratiques et sociales. J'en cite quelques-unes : en première ligne, réforme de l'impôt, dans le sens de plus de justice. Ensuite, dans un ordre à déterminer : réglementation, dans un but d'entente, de concorde et de paix, des rapports entre patrons, ouvriers et employés ; mise au point de la législation des syndicats professionnels, en vue de leur accorder la personnalité civile ; revision du contrat de louage ; loi facilitant l'apprentissage et l'enseignement technique ; statut des fonctionnaires ; réforme de l'organisme administratif ; réorganisation de notre système judiciaire, réduction des frais de justice, etc., etc.

En ce qui concerne nos besoins locaux, je continuerai de réclamer énergiquement l'exécution par la ville de Paris de l'assainissement de la Seine ; la construction des tramways votés par notre Conseil général avec pénétration aux abords immédiats des Halles ; la construction des nouveaux pavillons pour que le carreau des halles puisse être réservé aux cultivateurs vendant eux-mêmes leurs produits à l'exclusion des mandataires ; simplification de la procédure pour les dégâts causés par le gibier ; enfin, je resterai fermement dévoué aux employés et ouvriers des chemins de fer, leur continuant mon concours pour le triomphe de leurs justes revendications.

Comme président de leur groupe de défense, je n'ai ménagé dans le passé ni ma peine, ni mes démarches, à cet effet. Mes interventions à la tribune de la Chambre ont été énergiques et répétées. D'accord avec leurs organisations, je leur donnerai encore dans l'avenir mon plus cordial et mon plus actif appui.

Mes chers concitoyens et amis,

Vous le voyez, la tâche est vaste et bien faite pour tenter le bon travailleur que je me suis toujours efforcé d'être.

En vous demandant de me renouveler votre confiance, je crois inutile d'insister davantage. Dix-sept années de luttes communes font que je puis vous donner ce long passé en garant de l'avenir.

D'ailleurs, malgré que le temps m'ait été mesuré en raison de la durée des travaux parlementaires, j'ai tenu à me rendre dans toutes nos communes ; celles qui n'eurent point encore ma visite l'auront bientôt. Partout, j'ai reçu le plus cordial accueil ; partout, mon attitude à la Chambre a été approuvée par des ordres du jour les plus sympathiques et les plus chauds.

En apparence, votre fidélité semble désarmer l'adversaire. Néanmoins, il est là qui

nous guette, prêt à profiter de nos erreurs, de nos divisions, de nos fautes. Restons unis pour la défense de la République, restons unis pour le combat. Ne croyons pas aux faciles victoires. Je sollicite vos suffrages, et pour la cause que nous soutenons et pour la défense des intérêts de notre chère circonscription, je souhaite que ces suffrages soient plus nombreux que jamais. Ainsi apparaîtra plus éclatante encore la preuve que nous collaborons tous ensemble à la même œuvre.

Votez donc pour les réformes, pour l'accroissement de la justice sociale, en un mot pour le progrès, par la légalité, but et moyen de la démocratie française.

Vive la France ! Vive la République !

Maurice BERTEAUX,
Président du Conseil général,
Vice-président de la Chambre,
Député sortant.

2e Circonscription de VERSAILLES

M. BONNEFOUS

Elu au 2e tour de scrutin. — 7.547 voix

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 24 avril prochain, à élire un député en remplacement de M. Albert Gauthier (de Clagny) qui ne se représente pas.

Nul plus que moi ne déplore la retraite de l'orateur éminent qui, depuis 21 ans, vous a représentés à la Chambre des Députés avec un incomparable éclat. A diverses reprises j'ai, comme tous ses amis, essayé de le faire revenir sur sa détermination. Vous savez que ce fut en vain et que sa décision, fondée principalement sur des raisons de santé, est demeurée irrévocable. Je salue respectueusement, en votre nom à tous, le vaillant lutteur qui vous a si souvent conduits à la victoire.

Et maintenant, j'ai bien le droit de répondre à certaines insinuations de mes adversaires que je n'ai pas recherché la candidature qui m'a été librement offerte, non par telle ou telle catégorie spéciale de citoyens, mais par les comités qui ont, depuis vingt ans, étroitement collaboré à tous les succès de M. Albert Gauthier (de Clagny).

En acceptant cette candidature, je ne cours pas après un mandat de député dont je n'ai pas plus besoin pour assurer ma subsistance matérielle que pour en tirer une bien vaine satisfaction d'amour-propre. Je réponds simplement : « Présent ! » à ceux qui ont pensé à me confier un poste d'honneur et de combat.

La campagne résolue que je mène depuis plusieurs années, soit dans le journal la *République française*, soit dans le journal la *Liberté*, contre la politique du bloc, m'a valu dans le camp des adversaires de cette politique une notoriété dont je suis fier et qui n'est pas étrangère au choix dont j'ai été l'objet par les comités de la 2e circonscription de Versailles.

En sollicitant vos suffrages, je vous demande aujourd'hui de me fournir un moyen plus

efficace, tout en servant vos intérêts, de défendre les opinions de la grande majorité d'entre vous, lesquelles sont aussi les miennes.

La politique du bloc a continué, pendant la législature 1906-1910, à porter ses fruits détestables.

La Chambre, élue en 1906, qui comprenait le nombre considérable de 420 radicaux, radicaux-socialistes et socialistes contre 171 opposants, a signalé son existence par le vote de trois lois principales.

La première est la loi concernant le rachat du chemin de fer de l'Ouest qui a déjà coûté, l'an dernier, aux contribuables une dépense supplémentaire de 52 millions de francs, n'a pas rapporté le moindre avantage aux ouvriers, employés, ni aux voyageurs, et se soldera par une dépense totale, en capital, de 4 milliards 667 millions de francs, ainsi qu'il résulte du compte dressé, dans son discours du 3 décembre 1909, par un parlementaire peu suspect d'opposition à la politique du bloc, M. Groussier, député collectiviste de la Seine.

La seconde loi, votée le 22 décembre 1907 à la Chambre, est la loi dépouillant les héritiers de ceux qui avaient légué des biens pour des fondations pieuses. Le bloc a supprimé ces fondations et a refusé, par une loi spéciale, de rendre l'argent aux héritiers des donateurs.

Cette loi, sans exemple dans aucun pays civilisé, autorise et prépare toutes les spoliations de l'avenir, comme l'a proclamé avec satisfaction à la tribune de la Chambre un député révolutionnaire de l'Allier, M. Paul Constans, qui y a vu pour son parti, le parti collectiviste, le plus utile des précédents.

La troisième loi est cette loi sur les retraites ouvrières, votée l'autre jour à la Chambre, en fin de session, comme une réclame électorale et dont un de ceux qui l'ont votée dans cet esprit, M. Jourde, député socialiste de la Gironde, a dit textuellement à la tribune : « Je ne crois pas à la possibilité de fonctionnement d'une si grande loi avec le système des versements et de la capitalisation. » Cette loi, déclarée ainsi presque inapliquable par ceux qui l'ont adoptée, n'en aura pas moins porté un coup peut-être mortel à l'admirable institution des sociétés de secours mutuels.

Caractérisée par ces trois lois, l'une ruineuse, l'autre spoliatrice, la troisième illusoire, l'œuvre de la Chambre qui disparaît se marque encore par la formidable augmentation des dépenses publiques que voici :

Chiffre des dépenses budgétaires en 1906 : 3 milliards 709 millions de francs.

Chiffre des dépenses budgétaires en 1910 : 4 milliards 183 millions de francs.

Augmentation en quatre ans : 474 millions de francs.

Sommes-nous mieux servis, mieux protégés, mieux défendus qu'en 1910, alors que nous dépensons aujourd'hui 474 millions de francs de plus ? Qui oserait répondre : oui ?

Electeurs !

Voulez-vous que cette politique désastreuse continue ? Votez pour l'un des candidats du bloc.

Voulez-vous qu'elle cesse ? Votez pour celui qui veut comme moi,

Au point de vue politique :

Une République de liberté au lieu d'une République d'oppression, de sectarisme maçonnique et d'exclusivisme.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je demanderai qu'à l'exemple de la République des Etats-Unis, la République française introduise dans sa Constitution les garanties protectrices que les citoyens ont le droit de réclamer contre les actes abusifs du pouvoir. Il faut instituer une Cour suprême, pour limiter l'omnipotence parlementaire et gouvernementale et l'empêcher de porter atteinte aux droits essentiels des citoyens qui sont la liberté de conscience, la liberté de la presse et de la parole, la liberté de l'enseignement, la liberté de réu-

nion, la sécurite des personnes, l'inviolabilité du domicile, l'égalité des citoyens devant la loi et l'impôt.

En attendant le jour où cette réforme constitutionnelle pourra être accomplie, il ne suffit pas de se borner à combattre le monopole direct de l'enseignement par l'Etat. Il faut encore combattre le monopole indirect, c'est-à-dire toute loi qui, comme le récent projet du ministre de l'instruction publique, M. Doumergue, aboutit, par des moyens hypocrites, à détruire la liberté de l'enseignement sous prétexte de la réglementer.

Au point de vue économique :

Je m'opposerai à l'intervention croissante de l'Etat dans nos affaires. L'Etat est le plus mauvais industriel et le plus mauvais commerçant qui soit au monde. Il produit et vend tout, à la fois plus cher et moins bon que l'initiative privée. Cela suffit à justifier mon hostilité à l'institution de monopoles nouveaux, comme les monopoles projetés sur les assurances ou l'alcool, ou à la folie de nouveaux rachats de chemins de fer.

Au point de vue social :

Je suis partisan d'une revision de la loi sur les retraites ouvrières, ne serait-ce que pour substituer au système de la capitalisation celui de la répartition, moins dangereux pour les finances publiques et plus conforme aux intérêts des ouvriers, des industriels et des commerçants. Je me suis, depuis de longues années, prononcé en faveur du droit de posséder à accorder aux syndicats. Je ne vois d'ailleurs pas de raison valable pour refuser ce même droit à aucune association régulièrement déclarée.

Je me prononce également en faveur de la protection du travail et de la main-d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère, en faveur de l'étude des lois nécessaires pour lutter contre le chômage et l'invalidité, ces deux fléaux des travailleurs ; en faveur du statut des fonctionnaires pour les défendre contre le favoritisme et la tyrannie des politiciens.

Au point de vue financier :

Jusqu'au jour où la réforme administrative et la décentralisation auront permis les larges économies qui sont nécessaires, le devoir s'impose au Parlement de demain d'exiger qu'aucune dépense nouvelle ne soit engagée si elle n'a été précédée d'une augmentation de recettes égale, préalablement votée.

C'est par des mesures de ce genre qu'on pourra remédier à notre situation financière si troublée, et non pas par un impôt sur le revenu qui, comme celui de M. Caillaux, obligerait les contribuables à se soumettre chaque année à la surveillance et au contrôle des agents du fisc. De cet impôt-là, comme de tous ceux qui affecteront le même caractère inquisitorial et vexatoire, je serai l'irréductible adversaire.

Enfin, je considère comme indispensable et immédiatement nécessaire une profonde réforme de notre régime électoral.

Elle ne peut être obtenue que par la représentation proportionnelle donnant à chaque parti politique un nombre de députés correspondant au nombre de ses suffrages dans le pays.

A l'heure actuelle, la Chambre toute entière ne représente qu'une minorité d'électeurs (5.200.000 électeurs représentés aux élections de 1906 contre 6.300.000 électeurs non représentés).

Et on ose dire qu'un pareil régime électoral assure « le gouvernement du pays par le pays ».

Il faut en finir avec cette caricature du régime représentatif. Il faut que la prochaine

Chambre, dès le début même de sa première session, accomplisse la réforme électorale, condition préalable et nécessaire des autres réformes administratives et financières, que le scrutin d'arrondissement empêchera toujours de réaliser.

Grâce à cette réforme, la réduction du nombre des députés pourra être obtenue. Ce sera la rançon du vote scandaleux par lequel la majorité de la Chambre dernière a augmenté elle-même, sans daigner consulter les électeurs, le montant de l'indemnité de ses membres, porté au chiffre désormais fameux de quinze mille francs.

Mes chers concitoyens,

A la politique de division, de tracasserie et de haine qui, depuis de longues années, a coûté si cher à la France, à sa force et à sa grandeur, opposez une fois de plus la politique de libéralisme, de fierté nationale, de fraternité et de concorde.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Liberté !

Georges BONNEFOUS,

Avocat à la Cour d'appel,

Candidat de la Fédération des Comités républicains, libéraux et démocratiques.

3e Circonscription de VERSAILLES.

M. THALAMAS

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.577 voix.

Élevé à Versailles depuis mon plus jeune âge, j'ai pu, grâce aux bourses fondées par la République, acquérir par mon travail une très honorable position administrative. Tout le monde sait qu'enfant du peuple, je reste fidèle à mes origines et que je ne rougis ni de la lutte que j'ai honorablement soutenue contre l'adversité, ni des attaques que m'ont values ma fidélité à l'esprit laïque et mon dévouement professionnel.

Convaincu que les élections législatives sont avant tout des élections politiques, ma ligne de conduite se résume en deux mots : défense et action républicaines.

Je veux maintenir la politique extérieure de paix, de prudence et d'intérêt national qui a relevé notre prestige, détruit en 1870 par l'Empire et tant de fois compromis depuis par les partis cléricaux qui veulent faire de la France le soldat du pape dans le monde. Je veux garder les alliances solides et les sympathies actives conquises par la République laïque. Je veux que l'on mette en valeur le magnifique empire colonial créé par la République en en faisant profiter la démocratie entière et non plus seulement les sociétés financières et les fonctionnaires.

Je veux maintenir intacte la puissante armée nationale créée par la République et compléter la loi égalitaire de deux ans par une loi des cadres inspirée des mêmes principes démocratiques. Je veux aussi faire disparaître de l'armée l'esprit de caste et de révolte en exigeant des officiers le respect absolu de nos lois nationales, en supprimant les conseils de guerre en temps de paix et en réformant le Code de justice militaire.

Je veux faire respecter les lois libérales créées par les républicains et en particulier les lois sur l'enseignement laïque, sur les associations et sur la séparation des églises et de l'État. Je veux les compléter en abrogeant la loi Falloux, en assurant le secret du vote, en garantissant la liberté syndicale, même aux fonctionnaires civils, à l'exception de ceux qui sont magistrats, c'est-à-dire qui disposent personnellement de la force publique. Je suis partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle et du renouvellement partiel des députés qui assurerait la continuité des travaux parlementaires et empêcherait les projets mûris par une Chambre de disparaître avec elle. Je m'engage à aller dans les divers cantons rendre compte une fois par an de mon mandat.

Je veux continuer la politique économique des républicains qui, en accroissant trois fois moins notre budget que les Anglais n'ont accru le leur et malgré l'effroyable dette léguée par l'Empire, ont relevé le crédit public et le commerce extérieur, construit plus d'écoles, de routes, chemins de fer et canaux qu'aucun régime antérieur, refait nos ports, créé l'enseignement agricole et le crédit agricole, développé merveilleusement les associations d'assurance et de mutualité. Je m'appliquerai à développer nos voies agricoles, notre troisième réseau de chemin de fer, le crédit agricole; je m'efforcerai aussi d'obtenir une amélioration des tarifs, des horaires et du réseau des tramways et chemins de fer de cette circonscription; je donnerai mon appui aux efforts de l'initiative privée pour une meilleure exploitation du parc de Versailles et pour le nettoyage du ru de Gally; je m'associerai à tous les efforts faits pour mettre fin à l'empoisonnement de la Seine.

Je veux compléter les lois de garantie sociale et d'équité fiscale; étendre le bénéfice de la loi sur les accidents de travail à ceux qui n'en jouissent pas encore; assurer le repos hebdomadaire, la réglementation équitable de la journée de travail et pour les employés de chemins de fer faire aboutir le projet transactionnel de leurs syndicats.

Je suis partisan des retraites ouvrières et paysannes, du remplacement des contributions directes par un impôt progressif sur le revenu global, du rachat des chemins de fer en commençant par celles des compagnies qui ont contracté envers la nation une dette dont elles ne peuvent plus se libérer.

Enfin, je crois qu'il est temps de réorganiser notre système administratif conformément à nos besoins modernes. Je demande la simplification des rouages administratifs qui permettra seule de supprimer les emplois inutiles et d'améliorer le sort du petit personnel; je demande la refonte de nos règlements bureaucratiques autoritaires et en particulier la réglementation de l'avancement et la suppression absolue des notes secrètes.

Citoyens électeurs,

Les promesses ne valent que par les hommes qui les font.

Je vous ai déjà montré que ma candidature était une candidature de franchise et de courage; mon passé ainsi que la confiance qu'ont en moi les militants qui m'ont choisi vous garantissent ma sincérité.

J'espère que vous ne vous laisserez plus prendre aux misérables équivoques nationalistes et que vous ferez triompher la République des républicains.

Je vous y aiderai en observant fidèlement au second tour la discipline républicaine.

A. THALAMAS.

Déclarations complémentaires.

Au Congrès du 13 juin 1909, le citoyen Thalamas a complété son programme par les déclarations suivantes :

Le bien de famille insaisissable que j'avais été seul à défendre en ce département en

1906 est devenu aujourd'hui un projet soumis aux Chambres par les esprits les plus libéraux de tous les partis : il assurera à chaque famille la sécurité absolue du foyer, la certitude de n'être jamais jetée sur le pavé par la misère.

La question des libertés nécessaires aux agents de l'État s'impose à ceux mêmes qui en niaient l'utilité. Également hostile au droit de grève pour les agents de l'État et à l'arbitraire, à l'incurie, au favoritisme qui sont devenus des dangers publics, j'ai depuis quatre ans combattu sans cesse pour les garanties syndicales seules capables de mettre fin aussi bien à l'anarchie d'en bas qu'à l'anarchie d'en haut. Dans cette salle même, le 21 avril 1907, je les ai défendues, malgré des amis politiques égarés ce jour-là, en disant que « quel que soit le nom qu'on leur donne, elles n'ont rien de commun avec les doctrines anarchistes du sabotage, de la grève générale, de l'action directe et de l'antipatriotisme ». Le jour du 1er mai 1907 j'allais à la Bourse du travail soutenir les mêmes idées et j'avais la joie de voir le citoyen Gout m'adresser au nom de la Bourse ses remerciements.

La réorganisation électorale est passée au premier plan. En effet, si je crois inutile, après tout ce que j'ai déjà dit à ce sujet, de récriminer sur les abus de la recommandation et des clientèles des élus, si je m'associe pleinement aux paroles de M. Millerand qui, cet hiver, en ma compagnie, protestait ici même à Versailles contre ce « pays légal » de jouisseurs et le menaçait de la révolution du mépris, je crois que le plus pressant est d'en trouver le remède. Je n'en vois pas d'autre que le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Vous savez d'ailleurs que si j'ai toujours été prêt à aider ceux d'entre nous qui souffraient d'une injustice, je n'ai jamais consenti à aider ceux qui désiraient une faveur ou un privilège.

La réforme de notre système administratif que j'ai été seul à proposer ici en 1906 me paraît devoir être la préoccupation dominante de la prochaine législature. Notre budget en effet a grossi tellement qu'il est presque au point où les dépenses dépassent les ressources, d'autant plus que nous allons avoir à supporter les conséquences de nos réformes sociales. Or, nous ne pouvons ni renoncer à payer et à amortir la rente ni renoncer à avoir une défense nationale et un outillage économique. Le seul moyen de rétablir l'équilibre est donc de remplacer notre vieille machine administrative par des rouages plus modernes afin de produire plus de travail administratif à moindres frais. C'est là une tâche énorme, mais nécessaire, surtout dans les gros budgets : finances, armée et marine, travaux publics. Je ne puis aujourd'hui qu'indiquer le principe, mais je rappelle que si je suis partisan de l'impôt progressif sur le revenu global, j'estime le projet Caillaux impraticable s'il n'est pas amendé dans le sens indiqué par mes articles de *La Dépêche*, c'est-à-dire dans le sens d'un remaniement plus équitable des exemptions créées à la base, d'une prise en considération plus large des charges de famille et d'un mode d'évaluation moins vexatoire pour les commerçants et les valeurs mobilières.

Enfin, je tiens à dire que je ne suis pas partisan de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. J'estime que seul le suffrage universel pouvait décider en cette question et comme elle ne lui avait pas été soumise, elle ne devait pas être résolue sans lui. J'estime de plus que si un parlementaire n'a pas assez de 9.000 francs c'est qu'il veut ou augmenter son train de vie après qu'il est élu, ou faire des campagnes électorales à coups de subventions qu'il demande ensuite à l'indemnité de lui rembourser. Si vous me choisissez, c'est vous qui, comme en 1906, ferez ma campagne et nous n'aurons besoin de dépenser que de la bonne volonté.

A. THALAMAS.

SÈVRES (DEUX-)

Circonscription de BRESSUIRE.

M. Savary de BEAUREGARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 13.594 voix.

Messieurs et chers Concitoyens,

Pour la cinquième fois, je viens vous demander de renouveler le mandat que vous m'avez confié en 1897. Près de treize ans de vie politique, c'est une longue carrière à une époque où les esprits sont particulièrement changeants.

Si votre foi, votre patriotisme, vos convictions se sont modifiés, vous le direz le 24 avril. Pour ma part, je suis resté l'homme que vous avez toujours connu, profondément catholique, ardemment patriote, sincèrement libéral.

Toutes les lois de haine forgées par la franc-maçonnerie contre la religion et l'enseignement chrétien, je les ai repoussées avec horreur. J'ai flétri avec la même indignation les campagnes odieuses menées contre l'armée nationale et contre nos grandes traditions, dont un ancien Ministre, M. Poincaré, disait naguère : « Elles sont le trait d'union nécessaire entre ce qui a été et ce qui sera ; elles sont la mémoire d'un peuple ; elles sont le miroir, où il peut se retrouver tout entier. »

Toutes les lois sociales, toutes les mesures tendant à donner à ceux qui travaillent, qui peinent, qui souffrent, plus de bien-être et de sécurité, je les ai approuvées et votées — entre autres la loi Berteaux-Rabier, réclamée par les agents des chemins de fer ; la loi sur les accidents ; la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ; la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. — Dans les mêmes conditions, j'ai voté la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, mais en déclarant que le système de l'avenir, c'était le service d'un an, combiné avec une forte armée de volontaires.

Sans doute, toutes ces lois coûtent cher, et dans un temps où l'on parle sans cesse du « Statut des fonctionnaires », je pense, avec Jules Roche, qu'il serait bon d'établir enfin le « Statut des contribuables ».

C'est dans cet esprit que je m'élève avec force contre la dilapidation des finances publiques, étant bien persuadé qu'on pourrait, pour une large part, réaliser les promesses faites à la démocratie, sans augmenter les impôts déjà écrasants, mais en perfectionnant notre régime fiscal, en entrant résolument dans la voie des économies, en répudiant à tout jamais le favoristime éhonté, qui nous avilit et nous ruine. Pour aborder une semblable réforme, dont la décentralisation administrative sera le début, le premier pas à faire consiste à modifier le système électoral actuel.

A quelque parti qu'ils appartiennent, presque tous les hommes éminents sont d'accord pour reconnaître qu'il faut en finir une bonne fois avec la politique d'arrondissement. Une

double mesure s'impose : diminuer notablement le nombre des députés et des sénateurs; rendre au suffrage universel toute son indépendance en le libérant de la candidature officielle, des délégués et des mouchards. Pour cela, il n'y a qu'un moyen : rétablir le scrutin de liste en le corrigeant par la représentation proportionnelle qui, comme son nom l'indique permet à tous les partis d'être représentés proportionnellement à leur puissance respective. Seuls, aujourd'hui, préfèrent les mares stagnantes, dont parlait le ministre Briand, ceux dont l'unique ambition est d'y vivre à leur aise.

Toujours à court d'argent, le gouvernement se propose de s'en procurer en établissant le monopole de l'alcool et le monopole des assurances ; en écrasant de charges énormes le commerce des boissons; en soumettant à l'exercice fiscal de l'impôt sur le revenu les 1.800.000 patentés du petit commerce et du petit atelier. Soucieux d'assurer à notre commerce et à notre agriculture plus de protection et de garanties, je suis l'adversaire résolu de ces confiscations à peine deguisées, qui tariraient bien vite le plus clair produit du travail national.

Si donc, Messieurs et chers Concitoyens, vous me faites l'honneur de renouveler le mandat que je tiens de votre confiance, vous pouvez être assurés que je m'attacherai à faire triompher les idées que je viens de vous exposer. Aimant passionnément ma Patrie, je travaillerai, comme je l'ai toujours fait, sans parti pris, avec tous ceux qui veulent lui assurer plus de justice, plus de prospérité, plus de paix.

Vive la liberté! Vive la France!

Henry Savary de BEAUREGARD,

Député sortant,

Maire de Châtillon-sur-Sèvre, Conseiller général des Deux-Sèvres,

Candidat libéral.

Circonscription de MELLE.

M. ROUGIER.

Elu au 1er tour de scrutin. — 10.269 voix.

Mes chers Concitoyens,

Dimanche, en déposant dans l'urne votre bulletin de vote, vous direz si votre élu de 1902 et de 1906 a démérité, ou si vous entendez lui continuer votre confiance.

Le congrès républicain du 20 mars, à la presque unanimité, a désigné ma candidature à vos suffrages. C'est en m'autorisant de ce témoignage d'amis politiques, appartenant à toutes les fractions de l'opinion républicaine, que je viens vous demander si vous me jugez digne de vous représenter.

Pas de profession de foi! Ne nous connaissons-nous pas? Quelques mots seulement avant l'ouverture du scrutin.

Au cours de mes tournées dans les communes de cet arrondissement, j'ai expliqué mon attitude, mes actes et mes votes pendant huit années de législature, et il me semblerait superflu de le répéter.

Je ne vous avais point fait de pompeuses promesses. J'ai conscience même d'avoir tenu un peu plus que je n'avais promis.

Comme par le passé, ce que je puis vous offrir, c'est toute ma bonne volonté pour le bien, pour le mieux. Ce que je puis vous dire, c'est que tel j'étais il y a huit ans, tel je suis aujourd'hui, tel je serai demain, inébranlable dans mes convictions, immuablement fidèle à mon parti.

Mon vote est acquis, comme il le fut hier, à toutes les lois d'amélioration sociale qui ont été et pourront être proposées : lois de solidarité, d'assistance, de prévoyance, de mutualité, œuvres de protection agricole, commerciale et industrielle, réforme fiscale et réforme administrative.

Sincèrement épris de laïcité, partisan de la liberté pour tous, je veux la paix religieuse et la liberté de conscience qui sont inséparables de l'idée républicaine.

La réforme électorale que je préconise n'est point cette « folle aventure de la représentation proportionnelle », comme le disait hier M. Clemenceau, mais un mode de scrutin élargi : scrutin de liste, avec diminution du nombre des députés.

Personne ne peut songer à marchander au gouvernement les crédits nécessaires aux intérêts de la défense nationale, si, à l'extérieur, forts de nos alliances, nous devons poursuivre une politique de paix, de justice et de concorde.

Qu'ajouter encore ? Si j'ai l'honneur d'être de nouveau élu, je donnerai tout mon concours à tout ce qui peut faire la patrie plus grande et plus prospère.

Et je n'oublierai pas non plus la petite patrie : les œuvres locales, l'intérêt de mes compatriotes dont je continuerai à appuyer les justes revendications et à faire valoir les droits.

Je serai, comme toujours, accessible et accueillant à tous, persuadé qu'un peu de bienfait autour de soi vaut mieux que de belles phrases creuses et une rhétorique sonore.

En butte depuis plusieurs mois à de mesquines attaques, je n'y ai pas répondu. J'opposerai le même dédain aux calomnies et aux mensonges de la dernière heure.

Vous apprécierez et vous jugerez.

Votez en toute liberté.

Et croyez toujours à mon sincère dévouement.

Vive la République !

Ferdinand ROUGIER,

Industriel, maire de Salles,

Député sortant.

1re Circonscription de NIORT.

M. DISLEAU.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.907 voix.

Chers concitoyens,

Pour la cinquième fois, je viens solliciter vos libres suffrages.

Je m'adresse à vous avec une entière confiance, car il semble qu'entre nous s'affirmen de plus en plus, les liens d'une mutuelle et parfaite entente.

C'est pourquoi, pas plus qu'il y a quatre ans, je n'ai couvert vos murs d'affiches ni de placards.

Tout ce que j'ai à vous dire peut être exprimé en quelques mots :

Les républicains, messieurs, prennent de plus en plus conscience de ce qu'ils doivent à la France et à la démocratie.

Gardiens indéfectibles du patrimoine national, ils doivent à la patrie tous les sacrifices matériels et moraux, sans lesquels ne saurait être assurée une sécurité aussi indispensable à nos relations extérieures que nécessaire à toute œuvre de progrès à l'extérieur.

Il faut la poursuivre cette œuvre de progrès, contenue en germe dans la Révolution qui nous a donné le suffrage universel et l'égalité politique, et d'où devait naturellement sortir tout un programme d'améliorations sociales que le parti républicain doit s'efforcer d'aborder et de solutionner.

On a dit, en ce sens, que l'heure était venue des « réalisations ».

Au vrai, elle a déjà sonné, et d'importants résultats, dont le plus fameux est la loi des retraites ouvrières et paysannes sont, dès à présent, obtenus.

La difficulté de l'heure présente est de faire face, à la fois, aux nécessités inéluctables de la défense nationale et à l'impérieux devoir de satisfaire à l'ardeur réformatrice de la démocratie.

Sans se dissimuler que le problème est redoutable, on doit admettre qu'il n'est pas au-dessus des moyens de ce pays.

Mais pour le solutionner il faut que chacun redouble de sagesse. On n'y réussira que par la « paix sociale » et dans la « prospérité économique ».

Je tiens qu'en séparant les Églises de l'État et en défendant imperturbablement le principe de la neutralité confessionnelle, même et surtout dans l'école publique, le législateur aura beaucoup contribué à cette paix sociale. Les clameurs, bien inconsidérées, de ces derniers jours, n'empêcheront pas la pacification de se faire avant longtenps.

Mais il appartient surtout à la démocratie, qui aspire aux réformes, de se pénétrer chaque jour davantage, dans son propre intérêt, de la nécessité de maintenir l'ordre républicain.

Les mouvements démagogiques, les appels à la violence, jusqu'aux prétentions de certains fonctionnaires insurgés contre la nation, troublent l'État et le paralysent dans son action réformatrice.

D'un mot, la démocratie a beaucoup plus à attendre de sa propre éducation dans la paix que de la poursuite impossible de solutions simplistes et immédiates imposées par la force.

Ce que nous avons obtenu, dans notre département, pour notre population rurale de plus en plus habilitée à tirer parti des lois de liberté mises à sa disposition par la République, dit assez de quels avantages supérieurs l'ensemble de la démocratie pourrait profiter le jour où celle-ci procèdera du même esprit.

L'effort de la démocratie se concilie donc avec la prospérité économique du pays que la République doit avoir à cœur de maintenir et de développer.

Cette prospérité est faite moins de réglementation outrancière que de liberté.

J'ai reçu, comme beaucoup d'autres, les revendications des syndicats industriels et commerciaux. Je n'hésite pas à dire que la plupart d'entre elles sont fondées.

Quand les industriels et commerçants défendent le secret de leurs affaires en matière d'impôt sur le revenu, quand ils protestent contre l'abus des monopoles d'État, quand ils réclament l'égalité devant l'impôt ; je souscris à de telles doléances que je tiens pour conformes à l'intérêt général du pays autant au moins qu'aux intérêts particuliers qui les font valoir.

L'intérêt général est, en effet, l'essentielle considération par laquelle se doive guider le égislateur.

Il me dicte en finissant une importante déclaration :

Je reste convaincu que la République, pour accomplir toute sa destinée réformatrice,

a besoin d'une profonde réforme administrative et judiciaire, adaptée aux nouvelles conditions de vie que nous a faites tout un siècle de transformations diverses.

Nous n'accomplirons ce programme que par une réforme électorale sur laquelle il faut que les républicains se mettent d'accord.

La base doit en être le scrutin de liste, la diminution du nombre des Députés, le renouvellement partiel de la Chambre et l'augmentation de la durée du mandat.

Messieurs, je vous disais, il y a quatre ans, que les difficultés n'étaient pas rares, mais qu'elles ne devaient pas rebuter des hommes confiants, comme vous, dans la réalisation de l'idéal républicain.

Nous avons déjà vaincu quelques-unes de ces difficultés; persévérons ensemble dans la poursuite de cet idéal.

Vive la République

G. DISLEAU.

2e Circonscription de NIORT.

M. DE LA PORTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.548 voix.

Citoyens,

Vous avez lu sur tous les murs de la circonscription et dans tous les journaux le programme du parti socialiste dont j'ai le grand honneur de porter ici le daapeau.

Depuis onze années, par la parole et par la plume, je me suis efforcé de propager ses doctrines et son haut idéal de liberté.

Contre la spéculation capitaliste qui ne disparaîtra que par le collectivisme libérateur et contre les prétendus réformistes qui, sous prétexte de favoriser l'accession de tous à la propriété, reprennent à leur compte la chimère des « partageux », nous venons opposer l'idée d'entente et d'union entre tous les travailleurs, tous les producteurs ouvriers, commerçants, cultivateurs et petits propriétaires.

Contre les politiciens d'arrondissement, soutenus par les hommes officiels et les petits décorés des « mares stagnantes », nous voulons établir un régime de scrutin honnête et loyal donnant à tous les partis la garantie que le suffrage universel obtiendra, dans l'égalité, sa pleine expression.

Citoyens,

Notre désistement de 1906 nous donne le droit d'exiger des comptes de ceux qui, après quatre années de pouvoir, ne laissent derrière eux que des déceptions, des violences et des ruines.

Nous nous levons contre eux, d'une volonté réfléchie et tenace, et, résolus à dresser tous les bilans et à apporter les sanctions nécessaires, nous dénonçons la faillite des hommes qui, après nous avoir promis successivement toutes les réformes, ont avoué leur impuissance à réaliser leur propre programme, mutilant la réforme fiscale, enterrant la loi sur le secret du vote, brisant les espoirs de la démocratie ouvrière et paysanne, préparant,

sous prétexte de retraites, une contribution nouvelle à payer par les producteurs et non par le haut capital, refusant toute économie sur les gros traitements, maintenant jusqu'aux sous-préfets et aux petits tribunaux inutiles, s'obstinant à déclarer indispensables les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, et qui, après s'être augmentés eux-mêmes, dès le début, sans avoir prévenu leurs mandants, de 6.000 francs par an pris dans la poche des contribuables, terminent leur législature par le vote d'un budget déficitaire, dépassant pour la première fois 4 milliards et soi-disant équilibré moyennant 150 millions d'emprunts et des prévisions de recettes inattendues.

Citoyens,

L'expérience est faite. Devant cette incurie, cette incapacité et cet égoïsme, le pays, révolté, surprend nos députés sortants dans leur quiétude. En vain ils se débattent, multipliant les querelles et les attaques personnelles.

Ces procédés mêmes — en soulignant leur angoisse — montrent aussi le défaut du mode de votation dont ils sont les élus défaillants.

Contre les coteries et les sectes d'arrondissement, toute la théorie républicaine du suffrage universel proteste.

Le scrutin de circonscription a fait son temps. Le premier devoir de la prochaine Chambre sera d'assurer par la représentation proportionnelle la loyauté des discussions entre les doctrines, la constitution de partis purement économiques et la certitude de la justice pour tous.

C'est cette représentation proportionnelle que les électeurs donneront à leurs nouveaux élus le mandat de faire aboutir avant tout pour s'affranchir des pressions, rehausser le niveau des discussions parlementaires, rétablir l'ordre dans les finances, empêcher les vols publics et éhontés, les scandales tels que ceux du projet de l'Ouenza, de la surprise des quinze mille, des gaspillages de la marine, de l'évaporation du milliard des congrégations, et donner à tous les électeurs, par l'intermédiaire de tous leurs élus, la possibilité de faire respecter tous leurs droits.

Citoyens,

Déjà votre verdict est prêt. Le 24 avril, vous le proclamerez.

A bas les tyranneaux de village et les députés d'antichambre!

Vive l'entente de tous les producteurs!

Vive la République sociale!

Henri DE LA PORTE,

Conseiller d'arrondissement.

Circonscription de PARTHENAY.

M. DEMELLIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.392 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès du 20 mars a remis, pour la seconde fois, en mes mains le drapeau de la République.

Cet hommage, rendu à quatre années de labeur modeste mais acharné, m'honore grandement.

A vous de dire si je suis resté digne de votre confiance.

L'œuvre de la législature a été considérable.

Liberté de conscience.

La liberté de conscience, définitivement proclamée, le respect de toutes les croyances et de toutes les convictions sincères désormais assuré par la loi de séparation.

Réformes sociales.

Le sort matériel et moral du peuple amélioré par la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire.

Par celle du 31 décembre 1907 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables indigents.

Par toutes les lois protectrices de la santé et de l'hygiène publiques.

Par la loi du 14 avril 1908, réduisant les périodes des réservistes et territoriaux et accordant des secours aux nécessiteux pendant leur présence sous les drapeaux.

Par la loi sur les retraites des ouvriers et employés de chemins de fer.

Par celle portant constitution d'un bien de famille insaisissable.

Par l'installation du crédit individuel à long terme en vue de faciliter l'acquisition, l'aménagement et la transformation des petites exploitations rurales.

Retraites ouvrières et paysannes.

La vieillesse des travailleurs de la ville et des champs, ouvriers, employés, domestiques de toutes catégories, fermiers, métayers et patrons, mise à l'abri de la misère par la grande loi sur les retraites ouvrières et paysannes : moyennant un versement annuel de 9 francs pour les hommes et de 6 francs pour les femmes, tous les travailleurs auront droit à une retraite de 360 francs à soixante-cinq ans. Nous espérons pouvoir plus tard fixer l'âge de la retraite à soixante et même cinquante-cinq ans.

Revision du tarif douanier.

Notre tarif douanier, vieux de plus de dix-huit années, refondu d'après les nécessités

de l'heure présente et venant, sans vexations inutiles pour nos voisins, apporter à notre agriculture, la protection nécessaire.

Voilà l'œuvre principale de la législature.

Réforme fiscale.

Basée uniquement sur la déclaration du contribuable, n'obligeant jamais le commerçant sous aucun prétexte à montrer ses livres, le nouveau système fiscal dégrève le produit du travail sous toutes les formes en demandant un minime sacrifice au superflu et à l'oisiveté.

L'agriculture est dégrevée de soixante millions sur cent cinq millions.

Le fermier dont le prix de ferme est inférieur à 2.500 francs, ne paye plus d'impôts d'Etat.

Le propriétaire foncier, dont le revenu ne dépasse pas 5.000 francs et qui cultive lui-même sa terre est considérablement dégrevé.

Si son revenu n'excède pas 1.250 francs, il est exempt de tout impôt d'État jusqu'à 625 francs.

Le commerce et l'industrie bénéficient de dégrèvements analogues.

Conseils de guerre.

La compétence et la composition de nos tribunaux militaires ont été mises en harmonie avec les principes d'humanité et de justice qui sont l'honneur de la France moderne.

Indemnité parlementaire.

Nos adversaires nous reprochent amèrement l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

Ils ont la mémoire bien courte. Ils oublient que tous les députés de la droite l'ont votée à mains levées, que tous en bénéficient et qu'il y a quarante ans, sous l'Empire, les députés touchaient 18.000 francs et les sénateurs 30.000 francs.

Voulez-vous que les fils du peuple puissent, comme les plus riches, briguer les fonctions électives? Si vous croyez que dans une démocratie cela est juste et nécessaire, il faut leur en procurer le moyen.

Réforme électorale.

Je suis partisan non du remplacement mais du perfectionnement de notre système électoral actuel et surtout de la réduction du nombre des députés, mais dans cette étude, je ne veux comme collaborateurs que des républicains.

Œuvre de laïcité.

Les œuvres de laïcité, héritage des précédentes législatures, n ont pas périclité en nos mains.

La République doit protéger notre école laïque si injustement attaquée. A ce devoir sacré, elle ne saurait faillir.

Les détournements commis par quelques auxiliaires infidèles de la justice ont été flétris par la Chambre et le Gouvernement. Ils seront châtiés sans pitié.

« Ce n'est pas la publicité, mais l'impunité de tels crimes qui seule pourrait discréditer régime. » (Briand.)

Œuvre de la prochaine législature.

La réforme administrative donnant à ce pays la décentralisation qu'il désire, permettant enfin d'alléger les charges budgétaires et de régler d'une façon définitive et équitable, la situation de nos fonctionnaires sera, avec l'achèvement de la réforme fiscale, l'œuvre de demain.

Situation intérieure et extérieure.

Malgré la nécessité d'entretenir une armée et une marine, gage de notre indépendance, qui coûtent chaque année au pays un milliard deux cent quarante-deux millions, somme énorme qui vient si lourdement grever notre budget, notre dette publique ne s'est accrue depuis dix ans que de 1,42 0/0, tandis que celle de l'Allemagne s'est augmentée dans le même temps de 225 0/0, celle de la Prusse de 50 0/0, celle de la Russie de 57 0/0.

En résumé, à l'intérieur, une prospérité toujours plus grande, l'aisance s'installant aux plus modestes foyers, grâce à l'augmentation constante des salaires et à la vente de plus en plus rémunératrice des produits de la terre.

Cinq milliards de dépôts dans les Caisses d'épargne, 110 millions d'argent placé, 400 millions dans les Caisses mutualistes.

Voilà le bilan de quarante années de République !

A l'extérieur, le drapeau de la France respecté de tous, la paix assurée par l'alliance avec la Russie, l'entente cordiale avec l'Angleterre, les relations amicales avec l'Espagne et l'Italie. Voilà notre œuvre.

Électeurs,

Si vous approuvez cette œuvre, si vous en désirez la continuation, vous m'honorerez une fois de plus de vos suffrages.

Fier du devoir toujours loyalement rempli, j'attends votre verdict.

Vive la France !

Vive la République !

L. DEMELLIER,

Député sortant,

Candidat unique
désigné par le Congrès républicain.

SOMME

1re Circonscription d'ABBEVILLE.

M. COACHE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.777 voix.

Mes chers Concitoyens,

Les témoignages de persévérante sympathie et de confiance toujours croissante que, depuis 1895, vous m'avez si flatteusement prodigués, m'imposent le devoir de me présenter pour la cinquième fois à vos suffrages.

Je le fais sans crainte : mon principal souci et ma seule ambition n'ont-ils pas été, depuis quinze ans, de défendre vos idées, vos libertés et vos droits en servant vos intérêts?

Certes, je n'ai pas la prétention de désarmer toutes les critiques, mais j'ai la satisfaction d'avoir, du moins, toujours agi en honnête homme et en mandataire consciencieux.

Étranger à toute compromission avec les partis de réaction ou les partis de violence, adversaire irréductible des théories révolutionnaires et des utopies collectivistes, vous me retrouvez aujourd'hui tel que vous m'avez toujours connu : libre, indépendant, tolérant, désintéressé, n'attendant de l'exercice du mandat législatif aucun profit personnel, sous quelque forme que ce soit.

Respectueux de toutes les croyances religieuses et de toutes les doctrines philosophiques, je reste le défenseur résolu de la liberté de conscience la plus complète.

Et cette liberté n'est pas la seule à laquelle je demeure fidèle : je reste également le partisan convaincu de la liberté d'enseignement, que proclama la Révolution et que réclame l'Université elle-même. Je repousse donc avec énergie le monopole de l'État, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement primaire.

Il est aussi une question, sur laquelle je dois m'expliquer nettement : la question scolaire. Comme en juin 1904, époque à laquelle je présidai à Abbeville la « Fête de l'enseignement primaire laïque », je tiens à renouveler, dans la plénitude de mon indépendance et de ma sincérité, l'affirmation de mes sympathies pour l'enseignement primaire et de mon dévouement à sa cause. Je tiens aussi à répéter que, dans les circonstances actuelles surtout, « je considère comme un devoir étroit — que nul républicain ne peut, à mon avis, éluder — de me ranger sous les plis du drapeau de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire, aux côtés de ceux qui le portent si dignement ».

Personne ne songea à blâmer ce langage il y a six ans. Qui donc aujourd'hui s'étonnera que je le rappelle et le confirme?

*
* *

L'œuvre de la 9e législature n'a pas été stérile.

Si l'on peut blâmer certaines méthodes de travail parlementaire, on ne saurait méconnaître la somme de labeur fournie et l'effort réel accompli par la majorité républicaine.

Qu'il suffise de rappeler quelques-unes des principales lois que la Chambre a votées de 1906 à 1910.

Loi du 14 avril 1908 qui a réduit la durée des périodes d'instruction militaire en les ramenant de deux fois 28 jours à 23 et 17 jours, pour les réservistes, et de 13 jours à 9 jours, pour les territoriaux.

J'ai voté avec d'autant plus d'empressement ce nouvel allégement des charges militaires, que, dans la précédente législature, j'avais déposé et défendu à la tribune un amendement tendant au même résultat.

Loi du 9 mars 1909 portant établissement d'un impôt sur les revenus.

M'étant, dans tous mes programmes antérieurs, déclaré favorable à une réforme de notre système financier en vue d'une plus juste répartition de l'impôt suivant les facultés de chacun, j'ai voté l'ensemble de la loi du 9 mars 1909, actuellement soumise au Sénat, parce qu'elle consacre un principe d'égalité et d'équité sociales qui domine celles de ses modalités, même les plus justement critiquées.

Si, d'une part, sous le régime fiscal futur, j'entends demander plus à la richesse acquise et moins au travail; si j'approuve hautement les dégrèvements prévus en faveur des petits contribuables et notamment de l'agriculture, j'ai fait, d'autre part, avec le groupe parlementaire de l' « Union démocratique », auquel j'appartiens, les plus expresses réserves en ce qui concerne les procédés de taxation, l'inquisition et l'arbitraire. Il appartiendra au Sénat et à la prochaine Chambre d'apporter à cette grande loi démocratique toutes les retouches nécessaires.

Loi du 29 mars 1910 portant revision du tarif général des douanes.

Cette loi de défense économique, œuvre de modération et de prudence, exempte de tout esprit de fiscalité susceptible de légitimer les représailles, va permettre — suivant la parole autorisée du principal artisan de la réforme, M. Klotz, — à toutes les branches de notre production nationale de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère, en assurant aux ouvriers français des millions de salaires supplémentaires.

Nos cultivateurs salueront avec satisfaction, dans cette loi, la reconnaissance du droit à la protection pour les graines oléagineuses. Cette première réparation d'un déni de justice appellera, dans un avenir prochain, des mesures plus efficaces encore en faveur de notre agriculture.

Loi du 5 avril 1910 sut les retraites ouvrières et paysannes.

C'est, avec la loi sur les syndicats du 21 mars 1884, la plus grande réforme sociale de la troisième République.

Les travailleurs l'attendaient depuis plus de trente ans : 64 projets s'étaient succédé sans aboutir depuis 1879.

Certes, la loi est loin d'être parfaite; mais telle qu'elle sera appliquée dans le courant de 1911, elle aura l'incomparable mérite d'assurer, avec le pain des derniers jours, la paix et la dignité de la vie à 17 millions de salariés urbains et ruraux, de cultivateurs, de petits artisans et de petits patrons.

*
* *

S'adressant aux « travailleurs de France », le parti socialiste proclame : « La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même que toute politique qui ne procède

pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. »

A cette impudente et mensongère affirmation, nous répondons en apportant à la démocratie plus de vingt lois qui, sans compter la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, ont été votées au cours de la dernière législature.

Nous apportons à nos vaillantes populations agricoles, en particulier, la loi du 10 avril 1908 relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché, la loi du 12 juillet 1909 sur le bien de famille insaisissable et la loi du 19 mars 1910 instituant le crédit individuel à long terme en faveur des petites exploitations rurales.

Ces réalités ne valent-elles pas mieux, je le demande aux citoyens de bon sens et de bonne foi, que le perpétuel et décevant mirage d'une société idéale bâtie sur les nuages?

Et, pour l'avenir, nous envisageons déjà le complément de la loi des retraites par une loi sur l'invalidité et une loi sur le chômage, en même temps que l'élargissement de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et l'extension à certains groupements de fonctionnaires des garanties syndicales.

*
* *

En dehors des lois sociales, la prochaine législature devra étudier et faire rapidement aboutir une réforme qui est considérée, depuis longtemps déjà, comme la clef de voûte de toutes les autres et notamment de la réorganisation administrative : la réforme électorale.

La base de cette grande réforme ne saurait être que le scrutin de liste ; c'est pourquoi j'en ai voté le rétablissement.

Le scrutin uninominal est aujourd'hui jugé et condamné. Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle a recueilli l'adhésion d'hommes considérables des partis les plus opposés.

En tout état de cause, a-t-on dit avec beaucoup de raison, il importe, avant de songer à répartir équitablement les sièges entre les partis, de les répartir équitablement entre les électeurs, au moyen de a représentation proportionnée. C'est là, pour notre région du Nord, une question primordiale : la suppression de l'inique privilège des bouilleurs de cru en dépend.

Il conviendra ensuite de demander à un scrutin élargi, dont le mode ne pouvait être improvisé en une fin de législature, les moyens d'assurer aux minorités une représentation équitable. J'y suis, pour ma part, absolument favorable.

*
* *

Il me reste à vous parler de la question financière : elle est grave entre toutes.

A défaut d'une politique d'économies proprement dites, il n'est pas impossible de concevoir et de pratiquer une politique de modération, de ralentissement dans l'accroissement des dépenses publiques.

Une Chambre réformatrice ne doit pas être nécessairement une Chambre dépensière.

Nombreuses sont les réformes, attendues par la démocratie, qui ne coûteraient rien au budget : statut des fonctionnaires, contrat collectif de travail, comité de conciliation et d'arbitrage, etc.

A cette énumération, je pourrais ajouter l'augmentation des petits traitements par la diminution des gros, — y compris l'indemnité parlementaire, — qui subiraient, ainsi que je l'ai proposé en 1907, une retenue destinée à améliorer la situation, si digne d'intérêt, de tous les modestes fonctionnaires de l'État émargeant au budget pour une somme inférieure à 1.500 francs.

C'est donc à une politique d'arrêt nécessaire dans la marche ascendante des dépenses publiques que devra s'attacher, avant tout, la Chambre de demain, en assurant l'équilibre sincère du budget sans nouvelle mainmise de l'État sur les intérêts particuliers.

Mes chers Concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de me garder votre confiance, j'apporterai à l'accomplissement d'une tâche, qui devient chaque jour plus lourde, toute la probité, la conscience et le dévouement dont je crois vous avoir donné des preuves.

Vous m'y aiderez en partageant ma foi immuable dans l'avenir de la République démocratique, laïque et sociale.

Émile COACHE,
Conseiller général,
Maire de Crécy-en-Ponthieu,
Député sortant,
Candidat républicain.

2e Circonscription d'ABBEVILLE.

M. des LYONS DE FEUCHIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.596 voix.

Mes chers Concitoyens,

A peine venez-vous de me confier l'honneur de représenter le Vimeu à la Chambre des Députés que vous voici appelés de nouveau à vous prononcer. Supposer que vous puissiez vous déjuger serait vous faire injure.

Pas plus que l'an dernier je ne vous formulerai de vaines promesses; vous sauriez faire prompte justice de semblables procédés.

Je vous avais assuré que vos intérêts n auraient pas de défenseur plus impartial et plus dévoué que moi. J'ai tenu ma parole ; ma sollicitude n'a jamais manqué à aucun de vous, ouvriers d'industrie, travailleurs agricoles, commerçants, cultivateurs et marins; dans mes votes j'ai toujours eu en vue la sauvegarde de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture.

Partisan et admirateur de la mutualité sous toutes ses formes, j'ai été assez heureux pour obtenir ou faire rétablir des subventions à plusieurs sociétés mutuelles et maritimes.

Vous connaissez ma ligne de conduite depuis huit mois. Je m'engage à la suivre pendant la prochaine législature, sans hésitation et sans défaillance.

* * *

Quant à mon programme, je l'ai maintes fois développé au milieu de vous au cours de ma dernière campagne. Je n'ai rien à y changer.

Comme par le passé, je soutiendrai énergiquement la réforme électorale, base de toutes les réformes projetées et qu'il est urgent de faire aboutir.

Je reste résolument partisan de la liberté d'enseignement et de la liberté de conscience, et je crois de mon devoir de vous le déclarer à nouveau.

Je voterai le statut des fonctionnaires s'il accorde au petit personnel des garanties suffisantes pour son indépendance et son avenir.

L'impôt certes est indispensable pour faire face aux dépenses de la nation. Mais la création des taxes nouvelles ne doit pas être uniquement destinée à combler un déficit toujours progressant.

Ce n'est que par une gestion méthodique de nos finances et par l'établissement de l'impôt sur le revenu, seule forme équitable de la taxation, que le Gouvernement pourra réaliser les promesses faites aux travailleurs, mettre en application les lois sociales projetées et la loi des retraites ouvrières et paysannes récemment votée.

Électeurs,

Vous estimerez que j'ai fait mon devoir pendant le peu de temps qu'a duré mon mandat et, m'accordant de nouveau votre confiance, vous me donnerez mission de continuer à défendre avec loyauté et indépendance les intérêts de notre cher Vimeu.

C'est par l'union de toutes les bonnes volontés, sous l'égide de la République, que nous aurons un gouvernement vraiment national, groupant autour de lui tous les dévouements pour les faire travailler à la prospérité et à la grandeur de la France.

Vive le Vimeu !

Vive la République !

DES LYONS

Député sortant,

Conseiller d'arrondissement,

Candidat républicain.

1re Circonscription d'AMIENS.

M. LECOINTE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.208 voix

Citoyens,

Par une décision prise à l'unanimité, les groupes socialistes de la 1re circonscription d'Amiens, ont désigné comme candidat le citoyen Lecointe, député sortant.

Depuis plus d'un an que le citoyen Lecointe représente la première circonscription d'Amiens au Parlement, son énergie inlassable, sa haute loyauté politique ont pu être appréciées par tous. Il serait donc superflu de le présenter aux électeurs, si nous n'avions

cru de notre devoir de montrer avec quelle probité Lecointe s'est conformé au programme qui fut présenté devant le corps électoral lors de la dernière élection. Ses votes ont été en faveur du droit syndical pour les fonctionnaires ; de la suppression des conseils de guerre ; des retraites ouvrières et paysannes sans versements ouvriers; du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Lecointe a fait ses preuves. Ses interventions à la tribune du Parlement ont montré qu'il est un mandataire toujours prêt à défendre aussi bien les intérêts des travailleurs que ceux de l'école laïque menacés par la réaction cléricale et capitaliste.

Grâce à son activité, les intérêts de la circonscription ont été utilement sauvegardés. Ses votes à l'abri de tout reproche ont montré ce que peut un travailleur socialiste guidé par son scrupuleux attachement à la cause prolétarienne.

Si, — ce qui n'est pas douteux — les électeurs de la 1re circonscription renouvellent leur confiance à Lucien Lecointe en l'envoyant à nouveau au Parlement, il se joindra aux représentants du parti socialiste qui luttent contre toutes les injustices, contre la dilapidation des richesses nationales (convention onéreuse de l'Ouest, concession de l'Ouenza, etc.) contre les spéculations scandaleuses, causes initiales de la cherté de la vie. Avec eux, il protestera contre la menteuse paix armée, comme il joindra son vote aux leurs contre toute aventure coloniale ou autre, aventures qui n'ont et n'auront jamais d'autre but que d'enrichir une poignée de capitalistes sans scrupules.

Citoyens,

Sans perdre de vue le but final que se propose d'atteindre le socialisme, Lecointe apportera tout son concours au vote des lois de solidarité, d'assistance et de justice sociale :

Défense de l'école laïque (projets Doumergue);
Égalité de tous les enfants devant l'instruction (gratuite à tous les degrés);
Diminution de la journée de travail;
Salaire minimum ;
Droit syndical des fonctionnaires ;
Extension de l'assurance sociale au chômage et à la maladie ;
Suppression des périodes d'instruction militaire;
Retour à la nation des monopoles capitalistes ;
Transformation complète des impôts directs et indirects (produits de première nécessité : Octrois, etc.), par un impôt unique sur le revenu;
Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Bien d'autres projets viendront devant le Parlement dans le courant de la législature prochaine, des lois déjà votées, telles notamment celle de la suppression des conseils de guerre, celle des retraites (au sujet des versements ouvriers), devront subir des modifications profondes permettant de les considérer comme de véritables réformes. Lecointe apportera certainement dans l'étude de ces projets la compétence éclairée que lui donne à la fois l'expérience de la vie ouvrière et la collaboration vigilante qu'il apporte toujours dans les assemblées électives où votre confiance l'a déjà envoyé.

Citoyens,

C'est aux 11.018 électeurs socialistes et républicains d'Amiens, Allonville, Poulainville, Camon, Longueau, Cagny, Rivery, Pont-de-Metz, Saint-Sauveur, Dreuil, Argœuves et Saveuse qui, le 21 mars 1909, ont apporté leur démocratique concours au camarade Lecointe que nous adressons notre vibrant appel.

L'année dernière, ensemble nous avons battu la réaction déguisée. Nous l'écraserons cette année. Vous ferez justice des procédés électoraux indignes qui tendent à égarer l'opinion par des étiquettes trompeuses.

Les hommes se jugent par leur passé et non par leurs promesses.

Lucien LECOINTE,

Député sortant.

Les groupes socialistes de la 1re circonscription d'Amiens.

2e Circonscription d'AMIENS.

M. JOUANCOUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 12.746 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le 19 janvier 1908, je sollicitais vos libres suffrages, en m'autorisant de la désignation des groupes républicains et de la sincérité de mes convictions démocratiques.

Je soumettais à votre appréciation un programme de progrès politique, social et économique.

Aujourd'hui, je vous demande de me juger sur mes actes, sur la façon dont je me suis acquitté du mandat que vous m'aviez confié.

Choisi à nouveau et à l'unanimité par le Congrès républicain du 3 avril, je vous demande de vous prononcer entre le loyal ouvrier du travail accompli et les détracteurs systématiques de l'œuvre républicaine.

En dépit de leurs attaques injustes et passionnées, la Chambre a réalisé d'heureuses et fécondes réformes. Je me bornerai à citer :

L'organisation des retraites ouvrières et paysannes, qui assurent aux invalides du travail le pain des vieux jours, conformément au principe démocratique de la solidarité sociale.

La création du bien de famille insaisissable qui, bien comprise et intelligemment appliquée, rendra d'inappréciables services à la petite propriété rurale.

La réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

La réforme du code de justice militaire et des conseils de guerre votée par la Chambre et qui sous peu sera discutée au Sénat.

La revision des tarifs douaniers, rendue nécessaire par l'initiative des autres puissances. Grâce à elle, l'agriculture et l'industrie pourront lutter contre la concurrence à l'étranger. Membre de la Commission des douanes, j'ai collaboré de mon mieux à ses travaux, et pour notre région en particulier nous avons obtenu sur les graines oléagineuses un droit d'entrée qui donnera à cette culture dans le département un nouvel essor.

Je ne cite que les grandes réformes en négligeant bon nombre de lois modestes, mais utiles.

Ces grandes réformes figuraient dans mon programme de 1908. Je m'honore d'avoir collaboré à leur adoption et à leur vote. A elles seules, elle font justice des dénigrements intéressés des adversaires de la République.

L'œuvre accomplie est donc loin d'être stérile. Mais le progrès est infini. Une démo-

cratie ne peut jamais s'arrêter dans sa marche en avant. Une réforme en appelle une autre, et le mouvement sans arrêt est la loi de la République.

Je suis ainsi amené à vous parler de l'avenir, non pas pour tracer un vaste et ambitieux programme, mais pour indiquer les réformes pratiques et immédiates de la prochaine législature.

En 1908, je vous disais : « La question religieuse, la plus épineuse de toutes, est tranchée par une loi, qui sera une loi de liberté et de pacification, quand ceux qui la combattent le voudront. »

On ne l'a pas voulu. Vous savez comment les ennemis de la paix religieuse ont déclaré à l'école laïque, à l'école républicaine, une guerre déloyale et sans merci.

Je pense que le dernier mot doit rester à la République et à la loi. L'instituteur, qui remplit sa noble tâche avec un dévouement admirable, doit être énergiquement défendu contre les attaques violentes et perfides des sectaires déchaînés.

Pour cela, il suffit de voter les projets de loi présentés par M. Doumergue. L'encombrement de l'ordre du jour n'a pas permis de le faire avant la séparation.

Ces projets seront présentés à la nouvelle Chambre, et je les voterai tous en insistant sur leur urgence.

Je suis également partisan de la proposition Carnaud, rendant accessibles gratuitement les divers degrés de l'enseignement à tous les adolescents dont les aptitutes spéciales auront été reconnues.

Nous sommes sous le régime de la liberté de l'enseignement. Je ne vois pas d'inconvénient à son maintien, à la condition toutefois que la loi organise un contrôle efficace et rigoureux de l'école libre.

C'est le droit et le devoir du Gouvernement républicain, et nos adversaires qui interviennent violemment, illégalement, dans l'école laïque souffriront que la République s'inquiète de l'enseignement qu'ils donnent dans leurs établissements.

Le Ministre de l'Instruction publique a déposé un projet créant ce contrôle ; mon vote lui est acquis.

Partisan résolu de la suprématie du pouvoir civil, je m'associerai à toutes les mesures ayant pour but de défendre ce pouvoir contre ses ennemis quels qu'ils soient.

On a beaucoup parlé de la réforme électorale. Tout en rappelant l'œuvre démocratique et grandiose accomplie par le scrutin d'arrondissement, je reconnais qu'il serait utile de modifier le mode de la consultation électorale.

Je suis partisan du retour au scrutin de liste avec représentation proportionnée.

Le scrutin de liste élargit et élève l'horizon politique.

La représentation proportionnée est indispensable pour rétablir l'égalité électorale, outrageusement violée, dans le système actuel, au profit du Midi et au détriment du Nord.

Cette réforme une fois accomplie, il sera possible, à mon avis, d'étudier la représentation proportionnelle, d'examiner la possibilité d'un système équitable et pratique, en se préoccupant de sa répercussion sur l'intérêt républicain. J'ajoute que je repousserai le vote plural, négation de l'égalité démocratique.

Je suis en outre partisan :

Du droit syndical pour les fonctionnaires, qui doivent être en mesure de défendre leurs intérêts personnels et corporatifs, et leur dignité, contre le favoritisme et l'arbitraire, mais à la condition expresse que ce droit ne saurait, en aucun cas, impliquer le droit de grève ; ceux qui assument la responsabilité d'un service public n'ayant pas le droit de l'entraver, à plus forte raison de le suspendre.

Comme en 1908, je suis encore réduit à réclamer la diminution des frais de justice, la suppression du privilège des bouilleurs de cru, la suppression de la licence, impôt de l'ancien régime. Demain, comme aujourd'hui, je lutterai sans relâche pour la défense de notre agriculture, je combattrai toutes les mesures de défaveur proposées contre l'alcool industriel, notamment les taxes différencielles.

Tous mes efforts, toute ma bonne volonté tendront constamment à la protection du travail, sous toutes ses formes, agricole, industriel et commercial.

Les petits commerçants, dont la situation est si difficile et si digne d'intérêt, peuvent compter sur mon infatigable sollicitude.

Chers Concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre.

A vous de me juger, de dire si j'ai rempli mon mandat au mieux des intérêts de la République et de vos propres intérêts.

A vous de dire si j'ai fidèlement tenu mes promesses, et si je suis digne du renouvellement que je sollicite de votre confiance éclairée et républicaine.

A. JOUANCOUX,

Député sortant.

Circonscription de DOULLENS.

M. DUSEVEL.

Elu au 1er tour de scrutin. — 6.353 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné à la presque unanimité, par le Congrès de l'Union démocratique de la Somme, je viens, en toute confiance, vous demander le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez confié le 21 mars 1909.

Ce mandat, j'ai la conscience de l'avoir rempli fidèlement, loyalement.

Je vous avais promis de n'être pas un député honoraire, constamment dans sa circonscription pour s'occuper de ses intérêts particuliers : j'ai rempli ma promesse. Le *Journal officiel* qui donne chaque jour les noms des députés signataires de la feuille de présence, est un témoignage de mon assiduité quotidienne aux séances. Chaque dimanche cependant, je suis revenu à Doullens pour demeurer en contact avec mes mandants.

Electeurs,

Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, un radical sincère qu'aucun progrès légitime n'effraie, un indépendant soucieux de sa dignité, qui n'entend être inféodé à aucune chapelle.

A l'élection dernière, nouveau venu sur la scène politique, je vous ai soumis un vaste programme de réformes. Plusieurs sont aujourd'hui réalisées : la revision douanière, les retraites ouvrières et paysannes; d'autres, telles que l'impôt sur le revenu, la réforme des conseils de guerre, sont encore pendantes devant le Sénat.

Au point de vue social, je demeure partisan de la reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires, mais je ne saurais leur accorder le droit de grève qui entraverait et désorganiserait les services publics, si nécessaires à la vie moderne.

Ami des travailleurs, je voudrais voir la fin de la lutte des classes : au lieu de la guerre

et de la haine, je souhaiterais l'alliance féconde de ces deux grands facteurs de la production nationale, le capital et le travail. Dans cet esprit, je voterai de grand cœur une loi organisant des conseils permanents d'arbitrage obligatoire entre ouvriers et patrons.

Depuis quelques mois, nous assistons à un assaut particulièrement âpre livré à l'école laïque. Les lois scolaires, honneur de la République, le principe de la neutralité ont besoin d'être vigoureusement défendus. C'est pourquoi je voterai toutes les lois nécessaires déposées par le Gouvernement.

Sur le terrain électoral je reste fidèle à ma doctrine de l'année dernière : scrutin de liste avec représentation proportionnée ; péréquation des circonscriptions ; réduction du nombre des députés et des sénateurs ; élection directe des délégués sénatoriaux par le suffrage universel qui doit être la base de tous les pouvoirs dans une démocratie.

Si ces idées sont les vôtres en 1910, comme elles le furent en 1909, vous acclamerez, plus nombreux encore, ma candidature, au scrutin du 24 avril.

Vive la République démocratique et sociale !

E. DUSEVEL,

Député sortant.

Circonscription de MONTDIDIER

M. KLOTZ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.688 voix.

Chers concitoyens,

« La grandeur de la France pacifique et digne, l'évolution constante de la démocratie, la prospérité de notre industrie et de notre agriculture, les réformes sociales, telles sont mes principales, mes uniques préoccupations », vous disais-je dans ma profession de foi, il y a quatre années. J'ai la conviction d'être resté fidèle à ce programme et d'avoir fait tous mes efforts pour en assurer la réalisation.

Le même souci m'anime encore ; mais je pense sincèrement qu'aujourd'hui la réforme électorale est la clé de toutes les autres : sans elle, ni la réforme administrative par la suppression des emplois inutiles, ni la réforme judiciaire par la simplification des rouages et la diminution de frais excessifs, ni la réforme financière, par la pratique des économies, par le contrôle des dépenses, par la disparition des abus, en particulier du privilège des bouilleurs de cru, ni la réforme sociale par l'amélioration progressive du sort des travailleurs des villes et des campagnes, ne pourraient aboutir rapidement.

Il importe d'élargir le mode de scrutin, en conservant à sa base le système majoritaire et en faisant triompher la représentation proportionnée. Le principe de la justice électorale ne consiste-t-il pas en une équitable répartition des sièges entre les électeurs, dont tous les droits sont égaux ? Cas droits sont outrageusement violés lorsque l'on peut constater, comme à l'heure présente, que 167.000 électeurs des cinq circonscriptions de Nantes, Sceaux, Versailles, La palisse et Sarlat ne sont représentés que par 5 députés, alors que les 34.000 électeurs des six arrondissements de Puget-Théniers, Gex, Briançon, Sisteron, Castellane et Barcelonnette ont eux 6 représentants. Plus encore que toute autre, la région

du Nord souffre de cette grave atteinte aux prérogatives du suffrage universel. A la réforme électorale, je consacrerai toute mon ardeur.

Résolu à maintenir la force défensive de la France, à poursuivre la réforme profonde du Code de justice militaire, à soutenir et à consolider l'œuvre laïque de la République à accorder aux fonctionnaires un large statut réglant leurs devoirs et leurs droits sans leur accorder de faire grève, à associer, par la participation aux bénéfices, le travail au capital, à prévenir leurs conflits par l'arbitrage permanent, à assurer l'équité fiscale par la réforme de l'impôt direct sans inquisition et sans vexations, je me permets de vous faire observer que la dernière législature a été féconde en heureux résultats.

La loi d'assistance aux vieillards, celle des retraites ouvrières et paysannes que nous devrons améliorer notamment en abaissant à 60 ans la limite d'âge, les lois sur le bien de famille et sur le crédit agricole, la réduction des périodes d'instruction militaire, l'augmentation de notre artillerie, la revision douanière à laquelle j'ai consacré le meilleur de mes forces et qui donne à la France — en particulier à l'agriculture et à l'industrie de notre département — une protection indispensable contre la concurrence étrangère et fera circuler dans notre pays des centaines de millions de salaires supplémentaires pour nos ouvriers, toutes ces réformes essentielles auxquelles j'ai collaboré, honorent la République.

Je crois donc avoir justifié la confiance que depuis douze ans vous m'avez accordée. En vous rendant au scrutin le 24 avril, j'ose espérer que vous voudrez bien, par de plus nombreux suffrages, approuver la loyauté de mes actes politiques et consacrer à votre tour l'œuvre de protection de l'agriculture et de l'industrie nationales dont le député de Montdidier avait pris l'initiative. Ainsi vous me donnerez la force et l'autorité nécessaires pour poursuivre mes travaux.

Vive la République démocratique et sociale !

L.-L. KLOTZ,

Conseiller général de Rosières,
Maire d'Ayencourt-le-Monchel,
Président de la Société des agriculteurs de la Somme,
Président de la Commission des douanes
de la Chambre des Députés.

Circonscription de PÉRONNE.

M. MAGNIEZ.

Élu au 2e tour de scrutin. — 13.536 voix.

Mes chers concitoyens,

Ma première pensée, en posant ma candidature aux prochaines élections législatives, est d'adresser l'expression de ma vive gratitude aux 10.400 électeurs qui, il y a cinq ans, ont fait bon accueil à ma propagande républicaine, ont ainsi créé, dans cette circonscription, une situation politique nouvelle et ont préparé la conquête de notre bel arrondissement par l'idée démocratique.

En présence de cette imposante minorité de 10.400 voix, qui était une majorité en germe, en présence de la continuation rapide de l'évolution sociale, l'honorable M. Vion, mon vainqueur de 1905, après une lutte qui n'avait laissé dans son cœur, comme dans le mien, aucun sentiment de rancune, subit l'irrésistible attraction des principes démocratiques et s'associa loyalement à notre politique.

Touchés de cette attitude sincère, mes amis et moi, nous étions résolus à réaliser, sur son nom, l'union des républicains ; mais sa retraite volontaire laissa le champ libre à l'initiative de notre parti.

Messieurs les délégués des sections de l'Union démocratique, réunis en congrès, à Péronne, le 13 mars, la presque unanimité de Messieurs les élus de l'arrondissement et le Comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste ont pensé que ma précédente campagne me conférait des titres à leur investiture et à votre confiance.

J'ai obéi à leur appel, qui fait de moi le candidat unique du parti républicain, selon les règles de sa discipline traditionnelle, et, très sensible à ces marques d'estime et de sympathie, je viens solliciter, de vos libres suffrages, la ratification de la triple désignation dont j'ai été l'objet.

Électeurs !

La législature qui vient de s'achever a été, en dépit de critiques malveillantes, féconde en heureux résultats pour la démocratie.

Elle a vu se terminer, pour ne m'en tenir qu'aux faits principaux : la revision des tarifs douaniers, à laquelle le distingué député de la Somme, M. Klotz, a attaché son nom et dont le but était la protection de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture ; la loi sur une nouvelle évaluation de la propriété foncière, loi qui aboutira à un dégrèvement de l'impôt foncier de 44 0/0 ; la loi des retraites ouvrières et paysannes, que nous nous efforcerons de perfectionner, dans un sens favorable au monde du travail et au monde agricole, si vous nous faites l'honneur de nous envoyer à la Chambre.

Cette législature, si elle n'a pas tout fait, a beaucoup fait ; elle a entrepris une œuvre de longue haleine et la nouvelle Chambre en reprendra l'exécution, avec une énergie fortifiée par l'approbation du pays donnée à notre parti.

C'est ainsi que, parmi les réformes qui s'imposent, avec un degré de particulière urgence, à l'attention de vos législateurs, il faut mettre au premier rang la réforme fiscale.

Cette réforme, revue et modifiée par le Sénat, doit être, en effet, soumise aux délibérations de la prochaine législature.

Je suis partisan du principe de l'impôt progressif sur le revenu. Il faut demander davantage à la richesse acquise, afin d'exonérer le travail et de supprimer le fardeau des impôts de consommation, qui frappent la consommation du pauvre et qui sont si lourds pour les nombreuses familles ; mais nos cultivateurs attendent de cette réforme un dégrèvement clair et certain, le commerce désire que l'application de la fiscalité nouvelle se concilie avec le secret des affaires ; je ne le perdrai pas de vue.

La question de la réforme électorale a été posée devant l'opinion avec trop d'insistance pour qu'elle ne soit pas résolue dans un prochain avenir.

Mes préférences vont, en cette matière, au scrutin de liste, avec représentation proportionnée au nombre des électeurs, autrement dit à un scrutin élargi et agrandi qui permette de corriger l'inégalité représentative dont profitent, actuellement, les arrondissements à faible population du Midi, au détriment des populeux arrondissements du Nord.

Je ne suis pas systématiquement opposé à la représentation proportionnelle. Je pense qu'une telle réforme ne saurait s'accomplir au pied levé et s'imposer aux diverses fractions du parti républicain, sans avoir fait l'objet d'une sérieuse expérimentation sur le terrain municipal.

Le scrutin agrandi amorcera la réforme administrative.

Le moment est venu, pour le parti radical, de traduire en faits, dans cet ordre d'idées,

son programme de décentralisation, pour augmenter les libertés communales, et de simplification de notre système administratif, qui, datant de l'époque consulaire, a vieilli autant que notre système d'impôts et ne correspond plus aux nécessités modernes. Il est à refondre; son remaniement et la diminution du nombre des fonctionnaires nous procureront de notables économies, en vue des réformes sociales.

Ces dernières tiennent la principale place dans mes préoccupations. Attaché résolument au principe de la propriété individuelle, cet attachement ne s'étend pas aux abus qui en détruiraient la légitimité et la raison d'être.

La prochaine législature aura aussi à s'occuper de l'étude du vote du contrat collectif du travail, réforme considérable qui, sans nuire aux intérêts de l'industrie, facilitera l'évolution du salariat vers des formes plus justes et plus humaines.

Ainsi se poursuivra, pour coordonner le fouillis des lois insuffisantes et contradictoires, qui régissent la classe ouvrière, l'élaboration du code du travail, qui sera l'éternel honneur de la troisième République.

Je n'oublierai pas les questions d'enseignement : je veux l'école laïque prospère et respectée. Je ne connaîtrai aucune hésitation, quand elle sera injustement attaquée et décriée et qu'il s'agira d'édicter, en sa faveur, des lois de défense et de protection.

Je suis pour la liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'État; je n'aperçois pas d'accord en cela avec un grand nombre de chefs du parti radical, l'utilité du monopole.

Je me refuse à accorder à l'enseignement privé la continuation du privilège inadmissible en vertu duquel il échapperait au contrôle et à la responsabilité et se déroberait aux conditions de capacité exigées des maîtres laïques.

Mon plus vif désir, en outre, est que les enfants du peuple soient mis à même de recevoir plus largement l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et que l'on combine ces enseignements avec l'enseignement professionnel et technique.

Quant au statut organique des fonctionnaires, sur lequel les idées commencent à se fixer, il faudrait, sans mettre en péril la hiérarchie et la discipline, accorder aux serviteurs de la démocratie de grandes facilités pour l'association professionnelle, et de solides garanties pour la justice dans l'avancement.

Je ne puis, dans les limites de cette profession de foi, entrer dans le détail des réformes accessoires. Je crois n'avoir rien oublié d'essentiel. Dans les questions secondaires ou imprévues, je m'inspirerai de la ligne de conduite suivante : attention soutenue accordée aux problèmes sociaux, aux intérêts agricoles, commerciaux et industriels ; dévouement absolu à l'idéal laïque ; au point de vue extérieur, maintien de nos alliances et de nos amitiés, et politique de nature à assurer la dignité de la France, mais aussi la paix et le développement de l'arbitrage international ; respect de toutes les convictions : en un mot, fidélité aux idées directrices du programme radical.

Au point de vue local, je m'efforcerai, si vous me faites l'honneur de m'élire, de rechercher les moyens de protéger nos tisseurs, si médiocrement rétribués, d'empêcher l'empoisonnement des rivières et étangs de la circonscription, de tirer les plus grands avantages possibles du canal du Nord, par la création de ports dans les communes ; en possession d'une liste établissant les revendications des instituteurs et institutrices, des employés de chemins de fer, des sapeurs-pompiers, des cantonniers et facteurs de la région, j'aurai à cœur de faire triompher ces légitimes revendications. Je m'efforcerai aussi de défendre — notamment par la suppression du privilège des bouilleurs de cru — les débitants contre une nouvelle augmentation des droits sur l'alcool.

Mes chers Concitoyens,

Je crois m'être fait une idée nette des devoirs que m'imposera la fonction de représentant du Peuple, si vous me la confiez. Lors de l'accomplissement de ces devoirs, auxquels — je pense pouvoir le dire — je me suis préparé par de sérieuses études juridiques, sociales et économiques, je m'inspirerai des leçons que m'a léguées mon père, dans le service de la République et de la démocratie.

Je suivrai très attentivement les travaux parlementaires, bien décidé à pratiquer la présence réelle et le vote personnel.

J'estime que le député ne doit être payé que quand il travaille, au moyen d'un jeton de présence, et qu'en cas d'absence injustifiée, non seulement il ne doit pas être payé, mais encore il doit être soumis à une amende. Je m'engage à déposer un projet en ce sens.

Je n'en serai pas moins en contact permanent avec vous, grâce à l'organisation d'un secrétariat à Péronne et à ma résidence à Ytres.

Chaque trimestre, d'ailleurs, je rendrai compte de mes votes, au chef-lieu d'arrondissement ou dans un de nos chefs-lieux de canton.

J'entends être, pour chacun de vous, l'ami sûr et dévoué, dont la porte s'ouvrira à toute heure, devant quiconque aura besoin d'un conseil ou d'un service. S'il est vrai que le député représente le pays tout entier, il n'en est pas moins le champion d'intérêts régionaux et, si vous me faites l'honneur de m'accorder votre confiance, tenez pour certain que je saurai rester un bon septentrional et un bon Picard.

Je demeurerai en relations cordiales avec vos élus, dont beaucoup sont mes aînés dans la carrière et dont les conseils, judicieux et expérimentés, me seront souvent utiles.

Je vous apporte, en un mot, tout ce que j'ai de forces et de dévouement.

J'appartiens à la catégorie de ceux qui ont foi en l'avenir de la France et en la réalisation de l'idéal de la démocratie !

Et je fais passer mes sentiments de démocrate et mes sentiments sacrés de candidat dans ce cri, auquel je vous demande de vous associer tous, dans un même élan d'espérance :

« Vive la démocratie française ! Vive la démocratie picarde ! »

Émile MAGNIEZ,

Avocat,
Docteur en Droit,
Diplômé de l'École des Sciences politiques,
Membre et Secrétaire du Conseil général,
Conseiller municipal d'Ytres.

TARN

1re Circonscription d'ALBI.

M. Edouard ANDRIEU.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7.530 voix

Mes chers Concitoyens,

De nouveau je viens solliciter vos libres suffrages.

Je me présente à vous sous le patronage de vos élus républicains, des militants dévoués du parti démocratique qui, le 13 février dernier, au nombre de mille environ, m'ont une fois de plus, à l'unanimité, choisi pour candidat.

Déjà, à de nombreuses reprises, vous m'avez donné un témoignage irrécusable de votre confiance. Mon unique souci a été de m'en rendre digne et de rester fidèle à mes engagements, à mes convictions. Modestement, mais très fermement, j'ai accompli mon devoir. Tous mes votes, tous mes efforts n'ont eu qu'un but : orienter de plus en plus notre démocratie vers cet idéal de justice, de solidarité, de paix sociale, qui doit être la réalité de demain.

Le 24 avril, vous direz si mes actes ont répondu à mes intentions.

Electeurs,

Le bilan des réformes si heureusement accomplies depuis plusieurs années s'est encore accru au cours de cette dernière législature. Peut-être l'union un peu plus étroite des républicains de gauche aurait rendu celle-ci plus féconde. Telle qu'elle apparaît cependant, son œuvre est déjà considérable et marque dans la voie du progrès social une étape décisive.

Il est permis de citer parmi les lois importantes définitivement acquises : celles sur le repos hebdomadaire, sur la répression des fraudes sur les vins, sur les avances aux Coopératives agricoles, sur la réduction des périodes des 28 et 13 jours, sur les Conseils de prud'hommes, sur l'hygiène et la salubrité des mines, sur l'amélioration de la retraite des vieux ouvriers mineurs, sur la constitution de la petite propriété et du bien de famille insaisissable, sur la revision générale des tarifs douaniers, sur les conditions de la retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer, sur le crédit individuel agricole à long terme, sur la suppression des économats patronaux, sur le rachat de la Compagnie de l'Ouest, etc., etc., et enfin, la loi des retraites ouvrières et paysannes, qui, malgré ses imperfections faciles à corriger, constitue pour notre pays la plus grande loi d'assurance sociale votée jusqu'à ses derniers jours.

Cette législature peut aussi revendiquer le bénéfice de la réforme des conseils de guerre, de la refonte générale de nos impôts directs et de l'établissement d'un impôt progressif sur

le revenu, projet actuellement pendant devant le Sénat et dont celui-ci aura à cœur de faire, sous peu, des réalités tangibles. Cette refonte de nos impôts assure au monde agricole, aux travailleurs, à nos modestes artisans, industriels et commerçants, un large dégrèvement que nul ne peut contester.

Mes chers Concitoyens,

Pour poursuivre en toute quiétude d'esprit les réformes sociales qui s'imposent de plus en plus à notre démocratie, l'équilibre de nos budgets largement assuré devient indispensable.

Une large décentralisation administrative, en supprimant les rouages inutiles et en donnant à la région, au département, à la commune, plus d'autonomie, plus de pouvoirs, plus de responsabilité, entraînera avec elle de sérieuses économies, surtout, si le contrôle financier des dépenses est plus fortement assuré.

Le retour à l'Etat das concessions privilégiées, accordées par lui aux dépens de la fortune publique, le monopole de l'alcool, des assurances, de la houille blanche, devront être réalisés, si par eux des ressources appréciables peuvent être créées sans charges nouvelles pour les contribuables.

Le scrutin de liste régionalisé avec représentation proportionnelle, entouré de toutes les garanties nécessaires pour assurer la liberté et la sincérité du vote, emportant avec lui la prolongation du mandat et le renouvellement partiel du Parlement, devra être substitué au scrutin d'arrondissement, à peu près condamné par tous.

Les ouvriers et employés de l'Etat doivent devenir les collaborateurs du progrès et d'une meilleure organisation des services. Un statut doit les garantir contre l'injustice et le favoritisme.

Républicains,

Notre œuvre de laïcité doit rester intangible et le contrôle de l'Etat s'affirmer plus efficace tout en respectant la liberté de penser et de croire de chacun. Le développement de nos œuvres post-scolaires et de l'enseignement professionnel appelle notre attention.

Au point de vue social, l'assurance contre l'invalidité, la maladie, le chômage, l'extension de la loi sur les accidents en matière agricole et commerciale feront disparaître, avec les retraites ouvrières et paysannes améliorées, les risques qui menacent les travailleurs des champs et des villes.

Par la possibilité légale donnée aux syndicats de posséder, par le contrat collectif de travail, par la diminution de la journée du travail, par la création de conseils d'arbitrage, par l'association du travail et du capital, par l'attribution aux collectivités ouvrières d'actions donnant droit de représentation aux Conseils d'administration des sociétés industrielles et commerciales, par le crédit mis largement à la disposition de l'ouvrier, il faut permettre à tous les travailleurs d'échapper enfin au salariat et, par l'action successive des lois, d'accéder à la propriété, à plus de bien-être, d'indépendance et de lumière.

Des réformes aussi profondes ne peuvent s'accomplir que si notre agriculture, notre commerce, notre industrie sont prospères. L'amélioration et le développement de notre outillage national seront un des meilleurs facteurs de cette prospérité.

La paix lui est aussi indispensable.

J'y suis pour ma part fermement, résolument attaché, appelant de tous mes vœux l'heure où une commune et loyale entente entre toutes les nations civilisées permettra de réduire les dépenses militaires et navales sous lesquelles plient les budgets européens et de solutionner désormais les conflits par l'arbitrage.

Mes chers Concitoyens,

Telles sont les idées qui ont toujours été les miennes et auxquelles j'entends rester fidèle.

Ai-je besoin d'ajouter qu'à la défense de l'intérêt public et de tous ceux de notre région je continuerai à apporter mon entier concours ?

Au moment où vous allez exprimer votre volonté souveraine, je souhaite ardemment que votre vote soit plus que jamais l'affirmation très nette d'une politique de progrès, de justice pour tous, de solidarité humaine pour laquelle nous avons toujours combattu.

Au succès de cette œuvre toutes les bonnes volontés, imbues de l'esprit de Révolution Française, peuvent concourir, mais elle ne peut s'accomplir que dans l'ordre et la paix sociale.

Vive la République démocratique et sociale !

Edouard ANDRIEU,

Avocat,
Maire d'Albi,
Député sortant.

2e Circonscription d'ALBI.

M. JAURÈS.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.453 voix.

Citoyens,

En vous demandant le renouvellement de mon mandat, j'ai le droit de dire que j'ai été au Parlement un représentant laborieux et fidèle.

De toute ma force, de tout mon cœur, j'ai travaillé à la Chambre et dans le pays à développer le grand parti socialiste, le parti du peuple ouvrier et paysan. De toute ma force, de tont mon cœur, de toute mon étude, j'ai aidé à la préparation et au vote des premières lois, trop incomplètes encore, de progrès social.

Ce n'est pas le radicalisme équivoque, incertain et défaillant qu'on nous oppose, non, ce n'est pas cette cohue sans doctrine, sans grandeur et sans audace, trop souvent absorbée par les basses besognes du favoritisme administratif, qui pourra résoudre les problèmes maintenant posés. Je sais tout ce qu'enferme de bonnes volontés et d'énergies inutilisées la démocratie républicaine. Mais je sais aussi que le seul socialisme, parce qu'il est organisé et résolu, donnera à toutes ces forces incertaines et stagnantes l'élan et la vie.

A mesure qu'aux questions de forme gouvernementale et d'organisation politique succèdent les questions économiques et sociales, le parti socialiste apparaît, quoi qu'il soit encore à l'état de minorité, comme la force nécessaire de mouvement et de contrôle.

Force de mouvement : Longtemps le socialisme a été seul à affirmer la nécessité et la possibilité des retraites légales pour les vieux travailleurs ouvriers et paysans. Ce qui était dénoncé il y a quelques années encore comme utopie et charlatanisme est devenu loi, sous une forme bien insuffisante encore, mais que nous développerons. Cette loi, nous l'améliorerons en effet, en élevant la retraite de la période transitoire, en abaissant l'âge de la retraite, qui surtout pour les industries épuisantes et meurtrières, comme l'industrie des verriers, est dérisoirement tardif.

C'est le parti socialiste qui, plus d'une fois, par sa volonté disciplinée et ardente, a

sauvé à la Chambre l'impôt sur le revenu, menacé par les amendements perfides des manœuvriers de la gauche radicale. Et peut-être si le parti socialiste avait pu exercer au Sénat, où il n'est pas représenté, son action vigilante et pressante, la réforme de l'impôt ne s'y serait pas endormie du long sommeil qui la menace. Aidez-nous, citoyens, travailleurs, démocrates de bonne foi, à déterminer enfin une politique d'action continue et de courage.

Force de contrôle : Le parti socialiste a surveillé sans cesse et sans cesse dénoncé les intrigues, les complots, les imprudences qui pouvaient mettre en péril la paix internationale. J'ose dire que nous avons contribué, mes amis et moi, à limiter cette dangereuse entreprise marocaine dont les spéculateurs coloniaux méditaient l'élargissement et qui aurait mis le feu aux poudres dans toute l'Europe.

C'est le parti socialiste aussi qui se lève intrépidement pour flétrir tous les scandales, pour essayer d'en prévenir le retour. Et si, au risque d'attirer sur nous des inimitiés implacables, nous avons dénoncé les manœuvres des grands liquidateurs, ce n'est pas que nous ayons plaisir à remuer de la boue. C'est qu'il faut assainir la République. C'est qu'il faut protéger contre les hommes de proie, syndics de faillite, administrateurs, l'actif des commerçants en détresse, le gage des créanciers, le patrimoine des enfants mineurs et orphelins. Nous avons proposé pour cela des mesures efficaces. O petits commerçants, ô petits propriétaires cultivateurs, si souvent dévorés par les frais de justice, par les formalités de procédure et par l'avidité du fisc, quel aveuglement sera le vôtre si vous ne nous soutenez point !

C'est le parti socialiste encore qui lutte persévéramment pour empêcher l'oligarchie capitaliste de mettre la main sur toutes les sources de richesse ; jusqu'à la veille de notre séparation, nous avons combattu pour garder à la France les riches mines de Meurthe-et-Moselle et la mine splendide de l'Ouenza, guettées par un syndicat de financiers internationaux. Nous avons réussi, au moins, à les tenir en suspens, pour que le suffrage universel pût se prononcer, pour que le peuple eût la parole et signifiât qu'il ne voulait plus être dépouillé ; vous ne nous désavouerez point.

Tout l'effort incessant que nous faisons pour le peuple, le peuple commence à l'apercevoir, et ceux des travailleurs qu'on avait détournés de nous par la calomnie, s'apprêtent à nous rendre justice. C'est en vain qu'on a essayé d'effrayer de nouveau les paysans propriétaires. Quand on leur dit que nous voulons leur prendre leur terres ou les réduire en esclavage, ils haussent les épaules et nos contradicteurs n'osent plus risquer cette ineptie. Mais j'ai vu, dans nos réunions contradictoires, à quel point la plupart de nos adversaires ignorent la réalité économique et sociale. Ils ne savent pas combien la condition des petits propriétaires est souvent pénible et dure. Ils ne savent pas combien il est difficile aux millions d'ouvriers agricoles, de métayers, de petits fermiers, d'arriver à la possession du sol qu'ils cultivent. C'est la propriété bourgeoise, aristocratique et rentière qui occupe les deux tiers du sol et les radicaux parlent comme si les paysans étaient dès maintenant souverains, comme si la question de la terre était résolue.

De grandes transformations se préparent, l'esprit d'association pénètre de plus en plus dans le monde rural : syndicats de petits propriétaires, syndicats de prolétaires ruraux et de métayers, coopératives agricoles ; et l'heure viendra où, par la force combinée des associations paysannes et de la nation, les travailleurs de la terre seront affranchis de l'impôt démesuré, de l'hypothèque, de l'usure et aussi des prélèvements énormes, des dîmes multiples que lèvent sur eux les rentiers du sol.

Grands et difficiles problèmes qui seront résolus par des transformations successives et des transitions ménagées, mais qui ne peuvent l'être que si les paysans sortent de leur passivité et de leur torpeur. Il faut qu'ils mettent à profit les libertés républicaines. Il faut qu'ils se pénètrent des lumières de la grande éducation rationnelle et laïque. Il faut qu'ils s'instruisent, qu'ils s'organisent, qu'ils s'associent, qu'ils ne se laissent pas effrayer par les mots comme des petits enfants par les fantômes. Il faut qu'ils apprennent à délibérer en commun, qu'ils aient en chaque région de grandes assemblées où leurs délégués étudieront ensemble le meilleur moyen d'affranchir et d'organiser le travail de la terre.

Dès maintenant c'est par l'union des travailleurs des champs et des villes que le programme immédiat des législatures prochaines pourra être réalisé : nationalisation générale des chemins de fer et des mines ; élargissement de l'assurance sociale qui doit protéger tous les travailleurs contre le chômage et l'invalidité, tous les propriétaires paysans avec l'aide des mutualités rurales, contre les risques naturels, contre la conséquence ruineuse des intempéries, de la grêle, des gelées, de la mortalité du bétail ; création des ressources nécessaires aux œuvres sociales par l'impôt progressif sur le revenu, par l'accentuation du tarif sur les grandes successions ; par le monopole des assurances, de l'alcool, des forces hydrauliques ; organisation du crédit aux paysans et aux associations paysannes pour leur permettre d'acquérir la terre et d'exploiter coopérativement les grands domaines ; organisation populaire de l'armée, exercices de gymnastique, de tir, de marche, à la commune, au canton, dans le plein air salubre des grandes manœuvres, réduction du temps de caserne, et envoi des jeunes gens dans les régiments les plus voisins de la famille ; offre solennelle et persévérante faite à tous les peuples de résoudre par l'arbitrage international tous les conflits et limitation graduelle et simultanée des armements.

Pour cette grande œuvre première un grand effort est nécessaire. C'est dans le socialisme que sera l'énergie libératrice. Mais il faut que toute la démocratie soit débarrassée des misères du scrutin d'arrondissement, des vices, des corruptions, des servitudes de la politique de clientèle. Il faut que chaque parti affirme son idée sans être à la merci de quelques groupes d'intrigants et de vendus qui suffisent parfois à déplacer la majorité. Il faut que chaque parti ait sa juste part de représentation et d'influence. C'est pourquoi nous demandons le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et c'est la question primordiale que nous poserons dès le début de la législature.

C'est une honte pour la République d'entendre des candidats se vanter qu'ils peuvent seuls ouvrir les portes des préfectures. Le parti socialiste est assez fort désormais pour défendre les siens contre l'arbitraire administratif s'il venait à se produire, et contre les violences des politiciens haineux. Mais il faut créer partout des mœurs plus saines. Il faut que le pouvoir républicain à tous ses degrés, par tous ses délégués, soit accessible aux justes réclamations de tous les citoyens et de toutes les communes. La représentation proportionnelle nous aidera à créer ces mœurs vraiment républicaines et probes. Et c'est dans une démocratie saine, honnête, vigoureuse, que les travailleurs continueront leur effort d'émancipation.

Citoyens, j'ai mis toute mon énergie au service du peuple. Aidez-moi dans la bataille.

Vive la République sociale!

Jean JAURÈS.

1re Circonscription de CASTRES.

M. H. SIMON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9 713 voix.

Mes chers concitoyens,

Un imposant congrès où toutes les communes de notre circonscription avaient envoyé leurs représentants autorisés, et où se trouvaient réunis 40 maires et 6 conseillers généraux,

m'a désigné en toute indépendance comme le candidat unique de notre parti aux prochaines élections législatives.

En acceptant cette candidature, je n'ai pas eu d'autre ambition que celle de pouvoir servir utilement mon parti et mon pays.

Conseiller général du canton de Labruguière depuis six ans, je lui ai donné, en toute occasion, la preuve de mon dévouement et de mes efforts dans les luttes politiques aussi bien que pour la défense de ses intérêts généraux. Ce dévouement et ces efforts, j'aurai à cœur de les prodiguer toujours, quand, m'ayant donné une marque nouvelle d'estime et de confiance, vos suffrages m'auront investi d'un mandat plus étendu.

Mon passé vous répond de mon avenir. Et si certains expriment la crainte de me voir trop jeune encore aux prises avec une si lourde tâche, ce sera justement dans cette jeunesse elle-même que vous trouverez des raisons nouvelles de pouvoir compter sur la force et l'énergie que je veux consacrer au service de la démocratie.

Partisan résolu des réformes inscrites au programme général du parti républicain, radical et radical-socialiste, je mets au premier rang :

Dans l'ordre politique.

Les lois de défense de l'école laïque ;

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et agrandissement des collèges électoraux ;

La réforme administrative dans le sens de la décentralisation ;

Le statut des fonctionnaires.

Dans l'ordre économique et social.

L'impôt sur le revenu ;

Le rachat par l'État des grands monopoles de fait ;

L'allégement des charges militaires ;

La création du crédit ouvrier ;

Le dégrèvement de la terre et la refonte du régime hypothécaire ;

La vulgarisation de l'enseignement agricole et de l'enseignement professionnel ;

Un système de mesures ayant pour but d'encourager la petite culture, de favoriser la propriété rurale ;

La protection du petit commerce ;

Le remaniement des conditions dans lesquelles sont votés actuellement le budget et la loi de finances, afin de permettre les économies nécessaires.

Au point de vue régional.

La création au Causse d'un camp permanent ;

Le canal des Deux-Mers ;

Le vote de ces réformes et de ces projets, après celui désormais acquis des retraites ouvrières et paysannes, continuera l'œuvre de longue haleine que notre parti a entreprise et qu'il poursuit sans relâche avec l'égal souci de ménager la richesse publique, de fortifier la prospérité nationale et d'améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Électeurs,

Le programme que je vous propose et que je m'engage à defendre est un programme de possibilités prochaines et de réalisations.

C'est par la paix, que doit garantir une forte armée nationale objet de tous nos soucis, c'est par l'ordre que doit assurer l'éducation civique des citoyens libres, conscients et solidaires, c'est enfin, dans une France tranquille unie et florissante que notre parti pourra le mener à bien avec le concours assuré de toutes les bonnes volontés républicaines.

Vous le comparerez au programme de négation passionnée et d'égoïsme stérile des partis de réaction. Vous jugerez aussi que la violence calculée de tels adversaires, cache mal la faiblesse de leurs arguments et leur impuissance découragée.

Notre politique s'inspire du progrès et assure l'avenir.

Elle recevra bientôt, une fois de plus, l'approbation populaire.

Pour le peuple et par le peuple

C'est la devise de notre action constante ; c'est l'appel qui fera l'union de toutes les forces républicaines contre l'ennemi commun ; c'est le gage de notre victoire de demain.

Henry SIMON,

industriel, conseiller général du Tarn.

2ᵉ Circonscription de CASTRES.

M. le baron Amédée REILLE.

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin. — 8.763 voix.

Mes chers concitoyens,

C'est pour la quatrième fois que je viens solliciter vos suffrages.

Depuis près de douze ans que j'ai l'honneur de vous représenter, j'ai combattu sans relâche pour la défense de vos droits et pour la sauvegarde de vos libertés.

La législature qui vient d'agoniser dans l'impuissance finale, au milieu du mépris public consacre l'irrémédiable déchéance du parti radical-socialiste.

Ce parti nous a coûté plus cher que l'invasion prussienne, plus cher que la Commune.

400 millions d'impôts ont dû être votés pour payer après 1870, la rançon de nos défaites.

500 millions de charges nouvelles, tel est le bilan de la domination radicale. Où est passé votre argent ?

Aucune des réformes que la démocratie attend impatiemment n'a été réalisée.

Le principe des retraites ouvrières et paysannes est voté, mais la caisse est vide ; la provision pour l'échéance est dans le coffre-fort de Duez !

Assez de cette tyrannie d'une majorité dont les armes préférées sont la délation, le favoritisme et la corruption !

Assez de ces sectaires qui, après avoir dépouillé les vivants, ne reculent pas devant la spolation des morts !

Assez de ces luttes fratricides où s'épuise l'énergie de la nation !

Assez de ces atteintes à la liberté d'enseignement qui s'effondre sous les efforts combinés des proscriptions passées et des vexations présentes !

Le pays réclame la paix religieuse et le progrès social.

Partisan résolu de la liberté et du progrès, j'estime que le scrutin d'arrondissement a fait ses tristes preuves.

Nous voulons la réforme électorale et la réforme administrative, la représentation proportionnelle et la décentralisation qui permettront de mettre fin aux abus scandaleux d'un système condamné.

Je vous répète ce que je vous disais il y a quatre ans : aucun progrès ne m'effraie, mais je réprouve hautement la lutte de classes et ses violences stériles.

Partisan de l'extension de la capacité syndicale, de l'accession des syndicats à la propriété, et, comme conséquenee, du contrat collectif de travail ; partisan également de l'autonomie de toutes les associations professionnelles, j'estime que seule l'organisation corporative, jouissant de la liberté la plus large, peut assurer l'amélioration du sort des classes laborieuses, sans troubler la paix sociale.

Ma devise résume toujours les trois grandes idées méconnues et proscrites : Dieu ! patrie ! liberté !

Fort de votre confiance, je travaillerai toujours à la grandeur morale et à la prospérité matérielle de notre cher pays.

Baron Amédée REILLE.

Circonscription de GAILLAC.

M. SABIN.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.964 voix.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le parti socialiste de l'arrondissement de Gaillac pour le représenter dans la bataille électorale du 20 avril, je viens solliciter vos libres suffrages.

Mon programme est le programme du parti socialiste.

Le socialisme, contrairement aux accusations de ses adversaires, ignorants ou intéressés, ne se propose pas d'enlever au travailleur son instrument de travail, c'est-à-dire la propriété qu'il exploite. Ce qu'il veut, ce qui est juste, c'est la suppression de la propriété capitaliste : grandes entreprises industrielles, commerciales ou financières, qui, par l'exploitation des masses de travailleurs, dont la vie n'est faite que de privations et de souffrances, procurent des richesses et des jouissances scandaleuses à une infime majorité de privilégiés.

Mais, en attendant que, par l'avènement de la République sociale, la souveraineté du travail et de la justice soit réalisée, le parti socialiste n'en travaille pas moins aux réformes immédiates qui s'imposent chaque jour au législateur pour la satisfaction des besoins et des aspirations de la démocratie.

Parmi ces réformes, voici celles qui me paraissent les plus urgentes et auxquelles j'apporterai le concours de toute ma bonne volonté et de toutes mes forces.

Au point de vue politique.

1° Scrutin de liste avec représentation proportionnelle ;
2° Suppression du Sénat ;
3° Loi sur les incompatibilités parlementaires et contre le cumul des fonctions publiques et électives ;
4° Entente internationale pour la réduction des armements ;
5° Simplification des rouages administratifs et suppression des sous-préfectures ;
6° Statut des fonctionnaires ;
7° Défense des œuvres de laïcité et d'enseignement ;
8° Gratuité de l'enseignement à tous les degrés, etc... ;

Réformes fiscales.

1° Impôt sur le revenu ;
2° Suppression des emplois inutiles ;
3° Diminution des gros traitements, etc.

Réformes sociales.

1° Exploitation par la Nation des richesses sociales ;
2° Rachat des mines et des chemins de fer ;
3° Amélioration des retraites ouvrières et paysannes ;
4° Monopole des assurances.

Défense agricole et viticole.

1° Assurances nationales contre les risques naturels, grêle, gelée, etc...
2° Délimitation du Gaillacois ;
3° Admission du Gaillacois dans la zone d'approvisionnement de Bordeaux ;
4° Primes à la distillation et diminution sur les droits de circulation ;

Au point de vue local.

Construction d'une ligne de chemin de fer à voie normale de Bruniquel à Castres.

Paysans et travailleurs de la terre,

Agriculteur et viticulteur, vivant au milieu de vous, je connais vos besoins et vos misères ; je sais que le travail de la terre, qui fait plus que tout autre la prospérité commune, n'enrichit pas souvent celui qui s'y livre. Aussi je défendrai l'agriculture et, en travaillant dans l'intérêt des agriculteurs, je défendrai les intérêts de tous : des paysans, des travailleurs de la terre, comme de tous ceux qui vivent indirectement de la prospérité de l'agriculture.

Citoyens,

Maire de Sénouillac et conseiller d'arrondissement du canton de Gaillac, je n'ai jamais ménagé ni mon temps ni ma peine pour défendre les intérêts qui me sont confiés.

Si j'avais l'honneur d'être votre député, je continuerais à consacrer toutes mes forces et tout mon dévouement à l'accomplissement de ce nouveau mandat.

Vive la République sociale !

Jean SABIN,
Propriétaire-viticulteur à Lagarrigue,
Maire de Sénouillac,
Conseiller d'arrondissement de Gaillac.

Circonscription de LAVAUR.

M. GUIRAUD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.401 voix.

Mes chers Concitoyens,

Candidat à l'élection législative du 24 avril prochain, je me présente à vos suffrages, soutenu par les comités républicains de l'arrondissement adhérents à la fédération départementale.

Républicain de gauche, démocrate par principe et par tradition, je lutte, depuis près de trente ans, pour le développement raisonné et indéfini de la démocratie.

J'appartiens au parti radical qui est un parti d'évolution et ne fixe pas de limites étroites à son œuvre.

Voici mon programme :

Au point de vue politique :

Je demanderai que le mode électoral d'où sort le Sénat soit élargi dans un sens démocratique, de façon à assurer une action plus directe au suffrage universel.

Je suis partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Je voterai cette réforme qui devra être préparée par les républicains et non par la droite et à la condition qu'elle ne sera pas un péril pour la République.

A cette réforme est intimement liée la réorganisation de notre administration qui est une administration d'empire, la réduction du nombre des fonctionnaires et des gros traitements. Je suis partisan d'un statut de fonctionnaires qui supprimera le favoritisme. Je suis partisan d'une réorganisation judiciaire avec réduction des frais de justice.

Au point de vue religieux :

Je suis partisan de la liberté de conscience. Respectueux de toutes les croyances, je veux « les églises libres dans l'État souverain », de façon à assurer le libre exercice des cultes et la suprématie du pouvoir civil.

Au point de vue de l'enseignement :

Je suis partisan de la liberté. Mais, en présence des attaques passionnées et violentes dirigées contre l'école laïque, qui est le cœur même de la République, et contre la loi scolaire qui est une de ses lois fondamentales, il est du devoir impérieux de tous les républicains, dignes de ce nom, de défendre l'esprit laïque, l'école laïque et la loi scolaire. Je voterai toutes les lois de défense laïque jugées nécessaires.

Au point de vue fiscal :

Je suis partisan de l'impôt global et progressif sur le revenu, qui permettra de dégrever la petite propriété, le petit commerce, la petite industrie et le travail.

Le projet est soumis aux délibérations du Sénat, je ferai tous mes efforts pour qu'il n'y sommeille pas indéfiniment.

Au point de vue économique et social :

Résolument attaché au principe de la propriété individuelle, je suis opposé à toutes mesures qui auraient pour conséquence d'en commencer ou d'en préparer la suppression. Mais cet attachement n'est pas irréfléchi et ne s'étend pas aux abus qui détruiraient la légitimité et la raison d'être de la propriété individuelle, qui doit devenir, par une législation protectrice, plus accessibles aux travailleurs eux-mêmes.

Je suis partisan de toutes les mesures légales propres à garantir à chacun le produit intégral de son travail ; des syndicats propriétaires ; du droit d'intervention de l'État dans les rapports du capital et du travail pour établir les conditions nécessaires de la justice ; du contrat collectif du travail ; des coopératives de production et de l'arbitrage amiable et obligatoire avec sanction légale ; de la création de caisses d'assurances contre l'invalidité, le chômage, l'insalubrité des logements.

Je suis partisan résolu de la reprise par l'État, les départements et les communes de tous les monopoles de fait là où un grand intérêt l'exige ; notamment pour entrer en possession des grands services nationaux qui exercent une influence décisive sur la production, sur la richesse du pays et sur la défense nationale ; pour empêcher certains accaparements industriels, de taxer, suivant leur bon plaisir, les travailleurs et les consommateurs ; pour trouver dans les bénéfices que les monopoles peuvent fournir, des ressources, soit pour le dégrèvement des contribuables, soit pour la réalisation des réformes sociales.

Dans la commune de Lavaur, l'application de ces principes a été faite en municipalisant tous les services publics : tels que l'eau, le gaz, l'électricité, l'enlèvement des boues et immondices, droits d'octroi, droit de place, distribution de lait. Ces régies directes ont permis de réaliser des bénéfices considérables.

En votant le budget, qui grossit tous les ans, les députés doivent se préoccuper, sans souci de leur intérêt électoral, des intérêts supérieurs de la France et de la République, ne plus pratiquer cette folle politique de surenchère, qui, si elle était continuée, conduirait la France à la ruine ; et réaliser enfin une politique sage d'économie de réformes et d'économie de contrôle sévère.

La loi des retraites vient d'être votée. Il conviendra de l'améliorer et de l'élargir.

Au point de vue agricole :

Avec les réformes fiscales déjà désignées à propos de l'impôt, je soutiendrai toutes les réformes destinées à défendre l'agriculture et à assurer son développement.

L'extension de l'enseignement technique agricole, des œuvres coopératives, du crédit agricole, des assurances contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail, la répression des fraudes.

Au point de vue de la politique extérieure et de la défense nationale :

Je suis partisan de l'entente cordiale entre les peuples, de l'extension de la pratique de l'arbitrage international, du maintien de la paix dans la dignité.

J'honore le devoir militaire, j'aime l'armée, mais je condamne les abus et les préjugés de l'esprit militaire; de plus, l'armée doit se confondre avec la nation. Un contrôle sévère doit s'exercer sur les dépenses de l'armée et de la marine.

Je voterai les lois les plus rigoureuses contre la corruption et celles assurant la sincérité du vote.

Telles sont, chers concitoyens, les réformes dont je poursuivrai avec une volonté inlassable la réalisation, si je suis votre élu.

Chers Concitoyens,

Depuis quatorze ans j'administre la commune de Lavaur.

J'ai réalisé un ensemble de réformes et d'améliorations appréciées de tous. J'ai créé un hopital-hospice où tous les malades de l'arrondissement trouvent le confortable achevé de l'hygiène moderne.

Comme conseiller général du canton de Lavaur, j'ai obtenu en faveur des communes de grosses et de nombreuses subventions.

Si je suis votre élu, je ferai pour l'arrondissement ce que j'ai fait pour la commune et pour le canton.

Citoyens,

Vous connaissez mon programme, beaucoup connaissent ma personnalité. Ils savent qu'on n'a jamais fait appel en vain à mon dévouement.

Je demande à tous ceux que j'ai servis, consolés, secourus de se souvenir. J'ai confiance en vous; vous pouvez avoir confiance en moi. Ma devise sera :

Penser toujours avec le peuple, pour vaincre avec lui.

Docteur G. GUIRAUD,

Maire de Lavaur, conseiller général de Tarn,
Propriétaire à Cuq-Toulza.

TARN-ET-GARONNE

Circonscription de CASTELSARRASIN.

M. FRAYSSINET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.374 voix

Citoyens,

En me présentant à vos suffrages, je dois vous dire ce que signifie ma candidature : Lorsque le parti républicain reprit, il y a quelques années, l'application de son vieux programme, la politique qu'il comptait suivre avait un double caractère : politique de défense républicaine d'abord, œuvre négative, quoique essentielle, qui a été caractérisée par la séparation des Églises et de l'État, œuvre dont le maintien s'impose sans mesquineries ni tracasseries, dans l'absolu respect de toutes les consciences. En second lieu, politique positive de refonte fiscale, de réformes sociales et de reconstitution économique.

Or, cette œuvre positive n'a pas encore abouti

Les impôts, le budget.

Notre système d'impôts, au cours du XIXe siècle, a pris par le développement des impôts indirects et l'injuste répartition de l'impôt sur la terre, un caractère antidémocratique. La réforme de notre législation fiscale annoncée dès 1896 n'est pas encore accomplie. Le premier souci du Parlement devra être la réfection de notre système fiscal par le vote du projet d'impôt général sur les revenus qui permet la péréquation de l'impôt sur la terre, et du projet d'impôt complémentaire, global et progressif sur l'ensemble des revenus qui rétablit l'égalité entre les petits et les gros contribuables. Les droits de succession devront être remaniés dans le sens de la diminution du tarif pour les petites et moyennes situations et de l'augmentation pour les grosses fortunes.

Mais cette réforme financière ne donnera pas à la République les ressources nécessaires à l'exécution de son programme économique et social. Il faut que le budget soit élaboré selon des méthodes nouvelles permettant d'éviter les gaspillages dont, en particulier, les Ministères des Travaux publics, de la Guerre et de la Marine ont donné l'exemple.

Le Parlement doit porter hardiment le fer rouge sur les points gangrenés.

Les ressources que notre budget tire de l'impôt ne sont point indéfiniment extensibles, la République aura un domaine industriel propre. Quelques objections que l'on puisse faire aux monopoles, seuls ils permettront l'allégement du budget, si en leur accordant l'autonomie, on leur impose la responsabilité selon la véritable méthode socialiste.

Les questions sociales, le droit économique.

Je viens d'écrire un mot dont on effraie bien des gens. Il ne signifie cependant pas autre chose que la création d'un droit économique à côté du droit politique du citoyen.

Dans la haute industrie où la séparation est complète entre le capital et le travail, il faut par tous les moyens favoriser l'accession des ouvriers à la propriété et cette accession ne peut se faire que sous la forme collective de l'association. Il faut qu'une organisation du travail permette aux ouvriers de faire valoir leurs droits par le syndicat plus sérieusement constitué, le contrat collectif et l'arbitrage.

D'un autre côté, il faut par tous les moyens favoriser le développement de la propriété paysanne qui met l'instrument de travail entre les mains du travailleur. Par l'association, cette petite propriété paysanne pourra se servir des procédés de la grande culture. Elle devra être protégée contre les dangers qui la menacent. Si nous n'en sommes point encore en France au régime permanent de l'accaparement, comme en d'autres pays, des tentatives ont été faites déjà qui pourraient réussir un jour. Trop fréquemment la spéculation sur les marchandises est venue troubler au détriment du producteur le prix des denrées.

Paysans, souvenez-vous de la longue et ruineuse crise des céréales.

La République doit aussi protéger la petite épargne contre l'oligarchie financière de la haute banque qui détourne l'argent français des entreprises nationales et régionales pour alimenter d'impudentes et louches affaires étrangères.

Une loi sur les retraites ouvrières vient d'être votée pour assurer à tous les travailleurs le pain de leurs vieux jours. Mais les paysans sont placés sous un régime moins favorable que les ouvriers de l'industrie. Cette injustice doit être réparée.

C'est cette œuvre de création et de défense d'un droit économique que désigne l'épithète de républicain socialiste. On m'a dit et répété qu'il serait imprudent pour ma candidature de la revendiquer, mais j'estime que la sincérité est le premier devoir d'un homme politique et je ne doute point, d'ailleurs, de l'intelligence et du clair bon sens de mes compatriotes.

Les questions politiques et administratives.

Au point de vue politique et administratif, voici mon opinion sur les questions qui sont à l'ordre du jour des discussions publiques.

L'école laïque doit être énergiquement défendue, mais je crois que le monopole, avoué ou déguisé serait un mauvais moyen de défense, c'est pour cela qu'avec toute la tradition républicaine, avec les meilleurs des républicains d'aujourd'hui, je reste fidèle à la liberté de l'enseignement contrôlé par l'autorité académique.

La réforme électorale est une nécessité : l'élargissement du scrutin s'impose comme une chose essentielle. Il convient même de ne pas s'arrêter aux limites du département et de l'étendre à la région ayant des intérêts économiques communs. Ainsi serait amorcée, comme le disait hier encore M. le Président du Conseil, la réforme administrative correspondant.

Cette réforme administrative qui, sans briser des cadres auxquels nous sommes habitués, constituera de fortes unités, permettra seule la diminution du nombre des fonctionnaires, la diminution des gros traitements et la réforme judiciaire. Elle est la condition du réveil économique de notre Sud-Ouest. C'est seulement ainsi, par l'indépendance accordée à des régions homogènes et puissantes, s'administrant elles-mêmes, que la décentralisation sera possible.

Quant au mode de scrutin, la représentation proportionnelle semble un système de justice : elle a séduit des esprits éminents de toutes les fractions du parti républicain, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes. Elle présente l'avantage d'obliger les élus à s'encadrer fortement dans leur parti et à poursuivre avec suite la réalisation de leur programme. Mais des dangers ont été signalés : seule l'expérience nous révélera s'ils sont réels. Cette expérience, elle pourrait être faite dans les Conseils municipaux des grandes villes où ce mode de votation ne peut amener que d'heureuses conséquences. C'est là la véritable méthode scientifique, celle qui s'incline devant les résultats.

Les fonctionnaires doivent être protégés contre le favoritisme par un statut clair et libéral. La République doit leur demander uniquement l'accomplissement de leur tâche professionnelle. Dans ces conditions, elle aura le droit d'exiger le respect de la discipline nécessaire.

Tout en faisant les sacrifices qu'exige la défense du pays nous ne devons point perdre de vue l'idéal de la justice internationale qui, peu à peu, nous l'espérons, remplacera la guerre par l'arbitrage, dans la solution des conflits internationaux.

Les intérêts régionaux.

Je parlais tout à l'heure des intérêts régionaux. Ceux de notre arrondissement ont été particulièrement délaissés. L'élevage hippique qui est l'honneur de notre région et qui devrait être pour elle une source de grands profits, subit une crise. La création des nouveaux régiments d'artillerie qui va donner aux départements de l'Ouest une augmentation énorme dans l'achat des chevaux produits par cette région, est une occasion unique pour obtenir en compensation l'achat dans nos pays d'un supplément de chevaux de cavalerie. Notre élevage national n'est point défendu au Parlement. Je m'engage à le soutenir énergiquement.

La question des tarifs de chemins de fer et du matériel de transport est primordiale pour le développement de nos débouchés. Je réclamerai leur éclaircissement et leur unification.

Les lois sur les épizooties devront être modifiées dans des conditions telles que l'État soit responsable des pertes.

N'est-il pas étrange qu'une situation exceptionnelle soit faite chez nous aux oiseleurs, la législation protectrice des petits oiseaux ne pouvant donner des résultats que si elle est appliquée partout ?

Les Halles centrales de Paris où se vendent en quantité si grande nos produits agricoles et de basse-cour, vont être l'objet d'une réglementation nouvelle. Cette réglementation devra être surveillée dans l'intérêt de nos producteurs.

Je demanderai, comme tout le monde, que les études du canal des Deux-Mers soient activement poussées, mais en attendant je réclamerai pour le canal du Midi les améliorations indispensables.

Citoyens,

Tel est le programme que je développe depuis quinze jours dans de nombreuses réunions publiques, au milieu d'une attention qui est déjà pour moi une récompense. Il importe peu de rechercher s'il appartient à telle ou telle fraction du parti républicain, ce qui importe, c'est de l'appliquer. A ce point de vue, il semble que les républicains socialistes offrent des garanties particulières puisque c'est chez eux que le Gouvernement prend les hommes chargés d'assurer cette réalisation.

L'heure de la politique verbale est passée, il faut enfin aborder avec netteté les problèmes économiques et sociaux. C'est seulement par une méthode de travail précis que l'on fera aboutir cette politique nouvelle dont le Président du Conseil vient de donner la formule.

C'est ma seule fierté de ne devoir rien qu'à mon travail. Si vous estimez que cette vie de labeur modeste est une garantie pour l'avenir, si vous pensez qu'un mandat législatif est une charge et non une récompense, et si vous me croyez capable de supporter cette charge, vous me donnerez votre vote.

Né dans ce pays où ma famille vit depuis des siècles, partageant les douleurs, les joies et les espérances communes, j'aime profondément notre région. Quoiqu'il arrive, que vous m'envoyiez au Parlement ou que je reste à mon rang, je travaillerai de toute mon énergie à son relèvement économique et à faire pénétrer parmi mes concitoyens les idées que je défends.

Mais, Citoyens, j'ai la pleine confiance que le 24 avril vous assurerez sur mon nom la victoire aux idées qui se résument dans le vieux mot de mes pères, repris hier par le chef du Gouvernement : la République démocratique et sociale.

Marc FRAYSSINET,

Docteur en droit. — Avocat à la Cour d'appel de Toulouse,
Professeur à l'École de notariat et à l'École pratique de droit,
Professeur à l'École supérieure de commerce de Toulouse,
Propriétaire à Beaumont-de-Lomagne,
Candidat républicain socialiste.

Circonscription de MOISSAC.

M. Paulin DUPUY.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.641 voix.

Chers concitoyens,

Ainsi que je l'écrivais naguère, je ne viens pas à vous en quémandeur de suffrages, en solliciteur d'un mandat de Député auquel je ne songeais plus.

Candidat aujourd'hui, je ne fais que répondre à l'appel unanime qui, de tous les points de l'arrondissement, monta vers moi comme une manifestation de sympathique et flatteuse confiance, au lendemain même du jour où l'honorable député M. Chaumeil retirait sa candidature.

Dans cet appel, toutes les voix républicaines se sont trouvées harmoniquement mêlées et confondues : chefs et soldats, amis d'hier et d'aujourd'hui, compagnons de lutte de toujours, tous, à l'unisson, ont poussé le même cri : Dupuy, au drapeau !

Et, cette fois encore, la dernière, sans doute, celui que vous voyez depuis plus de trente ans, toujours du même côté de la barricade, faire le coup de feu pour la cause démocratique, a répondu : Présent !

Et c'est pour cela que, renonçant aux douceurs d'un repos bien gagné après une existence toute de labeur et de peine, délaissant, non sans regret, les joies paisibles du foyer familial, vous me retrouvez candidat.

Mon programme, mes chers amis, sera sensiblement le même que celui que le parti républicain formulait jadis, timidement encore, à l'heure où je naissais à la vie politique, avec cette différence que nos aspirations et nos rêves d'antan sont devenus, pour la plupart, de tangibles et fécondes réalités.

Que de réformes, en effet, se sont accomplies pendant ces trente dernières années de République ! Réformes d'autant plus difficiles à conquérir qu'elles s'adressaient à ce vieux pays de France, traînant derrière lui quinze siècles de droit divin monarchique et de théocratie.

Ce fut, quoi qu'on en dise, le grand honneur de cette République, arrivée aujourd'hui à l'heure de sa complète organisation, d'avoir mis sur pied et d'avoir fait aboutir la plupart de ces réformes.

Ce sera l'œuvre des législateurs de demain d'en accomplir de nouvelles et de continuer, en la complètant, l'œuvre de leurs devanciers.

Si vous voulez que je sois un de ces législateurs, je m'attacherai à voter toutes les lois susceptibles d'apporter à chacun plus de bien-être, plus de justice, plus de fraternité.

En politique, je considère la réforme électorale comme une nécessité, à la condition qu'elle soit liée à la refonte de notre système administratif.

Partisan du statut des fonctionnaires, ennemi du favoritisme, je serai de ceux qui veilleront à ce que nos gouvernants n'aient ni faiblesse, ni complaisances coupables à l'égard des employés de l'État qui seraient tentés d'entrer en lutte contre le régime républicain.

En matière de religion, je reste ce que je fus toujours : le partisan convaincu de la liberté absolue de conscience ; je veux l'Eglise libre dans l'État souverain.

En matière d'enseignement, j'estime, avec Deschanel, que « l'instituteur n'a ni à enseigner une religion, ni à la combattre, l'école publique ne peut être ni confessionnelle ni anticonfessionnelle ; si elle s'attaque à la religion et aux consciences, elle ruine son propre principe, Laïcité, dans la pensée des républicains dignes de ce nom, signifie non pas seulement tolérance, mais liberté, respect, union de tous, indépendamment de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils croient. »

En un mot, je laisserai au prêtre dans son église le soin d'enseigner la religion et le dogme, à l'instituteur dans son école l'instruction purement laïque de l'enfant.

Ai-je besoin de dire que je suis et resterai l'irréductible partisan de la propriété individuelle et que je proposerai toutes les mesures, toutes les réformes propres à garantir à chacun le légitime produit de son labeur?

Je voudrai que soient prochainement accomplis : la réforme fiscale, en tête de laquelle je place l'impôt sur le revenu, dégrevant la terre et le travail, l'assurance contre le chômage et l'invalidité, le crédit agricole et ouvrier, etc.

Economies. — Je voudrai surtout et m'efforcerai par mes votes, de supprimer toute dépense inutile et, parmi ces dépenses inutiles, je vois d'abord « ce formidable outillage administratif que nous a légué un monde disparu ».

On formule de bien vives critiques à propos de la marée montante de nos budgets : « nous sommes arrivés au quatrième milliard » clame sans cesse en levant les bras au ciel, les ennemis de nos institutions, mais ce qu'ils oublient de dire, c'est que, pour soutenir le double effort des dépenses sociales et des dépenses militaires, cet accroissement de la dette publique est amplement justifié.

Ce qu'ils ne disent pas, c'est que, de 1897 à 1908, l'augmentation des dépenses publiques a été, en France, de 12 0/0 seulement, alors qu'elle a été de 48 0/0 en Allemagne, de 47 0/0 en Angleterre, de 23 0/0 en Italie.

Ce qu'ils ont bien garde de rappeler, enfin, c'est que sur les finances françaises pèsent encore aujourd'hui très lourdement les charges que, par suite de la guerre néfaste de 1870, l'Empire nous a léguées.

En ce qui touche notre arrondissement, je vous donne ma parole d'honnête homme passionnément dévoué aux intérêts de sa petite patrie, que je consacrerai tous mes efforts à la réalisation de tous les projets économiques, commerciaux ou agricoles qui peuvent concourir à l'amélioration et au bien-être de notre cher arrondissement.

En tête de ces derniers, je place la concession de la ligne du chemin de fer de Cahors

à Moissac, avec inscription au budget de 1911 des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Voilà, mes chers amis, plus longuement exposé peut-être que je ne l'aurais voulu, le programme que je vous soumets; il est dans ses grandes lignes, celui que je m'efforcerai de faire aboutir si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger au Parlement.

Et si, contrairement à vos espoirs, à vos désirs, et, je puis le dire, à toutes les prévisions républicaines, nous ne sortons pas vainqueurs de la lutte qui se prépare, ce sera sans amertume ni rancœur que je reprendrai ma place dans le rang. Si je ne puis être votre Député, il restera toujours pour vous, à Moissac, le meilleur de moi-même : le médecin et l'ami.

Vive la République!

Docteur P. DUPUY,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de MONTAUBAN.

M. BORIES.

Elu au 2e tour de scrutin. — 12.665 voix.

Chers Concitoyens,

La journée du 24 avril imposera à vos consciences de citoyens une grave responsabilité.

Vous aurez à juger le régime politique que le parti radical, qui détient en maître absolu le pouvoir depuis deux législatures, a fait peser sur le pays.

Vous aurez à dire s'il a su réaliser les promesses faites et répondre aux saines aspirations de la démocratie.

Quel est son bilan ?

Il a expulsé les congrégations religieuses dont les dépouilles devaient constituer le milliard des retraites ouvrières, et ce milliard s'est évanoui comme une ombre entre les mains d'agioteurs et d'escrocs.

Il a fermé 20.000 écoles libres qui ne coûtaient rien à l'Etat, et diminué de 80.000 élèves la population scolaire.

Au nom de l'Etat omnipotent, il refuse aux pères de famille le droit naturel et imprescriptible de surveiller et de contrôler l'éducation de leurs enfants.

Emporté par un vent de folle surenchère électorale, il a gaspillé les finances de l'Etat, augmentant de 800 millions le budget annuel qui est de 4 milliards 268 millions, laissant derrière lui un déficit de plus de 200 millions, et voté 140 millions d'impôts nouveaux. Ajoutez à cela le milliard, ou à peu près, du budget départemental et communal et vous verrez à quelles charges formidables est soumis le contribuable. Or, ces charges croissantes qui, dans les autres nations à natalité élevée comme l'Allemagne et l'Angleterre, vont se répartissant sur un nombre croissant de contribuables, frappent toujours en France les mêmes têtes.

Que sera-ce donc quand nous aurons à faire face dans notre département à l'augmen-

tation formidable des charges fiscales provenant de l'emprunt de 10 millions pour les tramways départementaux, de celles qui résulteront de l'application des lois sociales comme celles des retraites ouvrières, de la réfection de notre flotte et de notre armement militaire, jugée par tout le monde absolument indispensable ?

Pour se maintenir au pouvoir par des moyens inavouables, la majorité radicale a tout fait pour faire échouer cette modeste loi sur le secret et la sincérité du vote, escomptant beaucoup plus la sophistication du scrutin que l'enthousiasme des électeurs.

Quant à la loi sur les retraites ouvrières, loi juste qui a été votée par l'unanimité de la Chambre et que le parti progressiste a puissamment contribué à mettre debout, son application se trouve ajournée à des temps meilleurs, par le manque de ressources nécessaires, que le gaspillage financier a rendu inévitable.

Et, pour combler encore la mesure, la majorité radicale nous laisse une armée minée par les doctrines antimilitaristes ; une marine déchue du deuxième au cinquième rang, malgré les 10 milliards dépensés pour elle ; une magistrature dont le garde des sceaux lui-même a laissé échapper qu'il y avait en elle des germes de gangrène, une révolte sourde de l'armée des fonctionnaires, fatigués d'être traités en esclaves, victimes impuissantes de l'espionnage arbitraire et de l'injustice.

Du haut en bas de l'échelle, le parti radical a donné le lamentable spectacle de l'impuissance, de l'incohérence et de la corruption.

Il est juste cependant de reconnaître qu'il a su être avisé, pratique et expéditif quand il s'est agi de s'octroyer, après huit années de législature, des pensions de retraite de 2.400 francs, et de voter, pour ainsi dire clandestinement, l'élévation à 15.000 francs de l'indemnité parlementaire.

Electeurs,

Voulez-vous reprendre la tradition des vieux républicains dont l'idéal était une République éprise des idées de justice, de travail et de paix ?

Voulez-vous amener dans notre pays cette détente salutaire dont le Président du Conseil, M. Briand, proclamait à Périgueux l'impérieuse nécessité ?

Eh bien ! il faut porter une main impitoyable sur ce parlementarisme pourri, qui ne vit que par la fraude des urnes, composé d'hommes pauvres de convictions mais riches d'appétits.

Il faut restaurer et imposer inexorablement les idées de justice, de paix, de tolérance religieuse, de respect du suffrage universel, sans lesquelles la République ne serait plus qu'une insupportable tyrannie.

Pour atteindre ce but, toute une série de réformes s'impose.

Il faut supprimer le scrutin d'arrondissement, cause première de tout le mal, qui fait que le député, pour se créer une clientèle électorale, veut avoir la haute main sur les fonctionnaires et devient l'exécuteur des basses rancunes des gros bonnets de l'arrondissement.

Il faut le remplacer par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui substituera aux luttes de clocher celles plus fécondes et plus dignes des idées et des programmes politiques et économiques, qui fera à chaque parti dans le Parlement une part proportionnelle à son importance, qui supprimera enfin la fraude et l'abstention.

Il faut diminuer le nombre des députés et des sénateurs, ce qui sera loin de nuire à la bonne marche du travail législatif. Tout le monde sait que les lois d'affaires, celles qui touchent de plus près aux intérêts économiques du pays, sont souvent votées et discutées devant des banquettes vides.

Il faut réformer la Constitution et faire une part dans le Sénat à la représentation des forces sociales : Chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture, syndicats ouvriers, professions libérales.

Il faut procéder à une très large décentralisation administrative, ce qui donnera plus

d'activité à la vie provinciale, permettra de réduire notablement le million de fonctionnaires, trop souvent d'autant mieux appointés qu'ils sont plus inutiles.

Il faut apporter dans la gestion financière la plus stricte économie, et pour cela retirer aux députés le droit d'initiative en matière de dépenses.

Il faut que l'impôt soit réel et non personnel, ni vexatoire, ni inquisitorial, pesant plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital; et, à cet égard, il est certain que le projet d'impôt sur le revenu, déjà voté par la Chambre seule, est loin de réaliser la justice fiscale. De l'aveu même de son auteur, M. Caillaux, il pèsera surtout sur les classes moyennes, c'est-à-dire sur l'agriculture et le petit commerce.

Il faut voter le statut des fonctionnaires, si impatiemment attendu, qui doit leur donner, avec leur liberté morale, la sécurité du lendemain ; rendre chacun à sa juridiction compétente, le cantonnier aux ingénieurs des ponts et chaussées, l'instituteur au recteur d'académie.

Il faut, par dessus tout, dégrever la terre frappée d'une façon disproportionnée ; réduire dans la plus large mesure les droits exorbitants de mutation qui entravent sa transmission, détournent d'elle les capitaux, et, par répercussion, contribuent à la désertion d'ailleurs si désastreuse des campagnes.

Il faut que le Conseil d'Etat participe obligatoirement à l'élaboration des lois, ce qui permettra d'avoir des lois mieux étudiées, de réduire la durée des législatures, et de diminuer dans une juste proportion l'indemnité parlementaire.

Il faut lutter de toutes ses forces contre ces théories nébuleuses et décevantes du socialisme-collectivisme, contre cette tendance de l'Etat-Providence à tout accaparer, s'opposer résolument à de nouveaux monopoles : car l'Etat est et sera toujours le plus mauvais et le plus coûteux des administrateurs.

Il faut étendre les libertés communales presque complètement abandonnées aujourd'hui entre les mains des préfets.

Electeurs,

Je n'ai jamais fréquenté les antichambres du pouvoir pour solliciter des faveurs ou des représailles, parce que j'estime que l'indépendance et la fierté sont les premières des vertus civiques.

Avec M. Paul Deschanel, je pense que le grand mal des démocraties est la peur de ne pas paraître assez avancé. Je le suis, moi, dans la mesure où l'indiquent la logique, le bon sens et les leçons de l'histoire.

Quant aux épithètes de réactionnaire, de rétrograde, que l'on a coutume de jeter aujourd'hui à la face de tout citoyen, quand il ne se laisse pas traîner à la remorque d'un tyranneau quelconque d'arrondissement pour lui servir de thuriféraire, je suis suffisamment connu pour que je vous demande d'en faire justice.

Chers concitoyens,

Pour faire triompher dans notre arrondissement, si mal partagé jusqu'ici à ce point de vue, les idées de justice, de liberté, de progrès, de respect du suffrage universel, qui doivent rester les pierres angulaires de la véritable République, vous pouvez compter sur mon indomptable énergie.

Moi, je compte sur votre clairvoyance et votre patriotisme.

Vive la République libérale et progressiste !

Dr BORIES,

Membre de la Société des Agriculteurs de France,
Chevalier de la Légion d'honneur.

VAR

Circonscription de BRIGNOLES.

M. Octave VIGNE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.674 voix.

Circonscription de DRAGUIGNAN.

M. FOURMENT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.443 voix.

MM. Octave Vigne et Fourment ont signé le manifeste suivant du Parti socialiste français :

Parti socialiste (section française de l'internationale ouvrière).

Aux travailleurs de France.

Citoyens,

Comme nous vous le disions il y a quelques années, les élections législatives vous donnent l'occasion d'affirmer une fois de plus, avec une force accrue, votre volonté d'émancipation complète. Cette émancipation n'est possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Tant que les moyens de production seront détenus par une classe, tant que cette classe capitaliste, maîtresse des grands domaines et des grandes usines, dominera et exploitera le travail, il n'y aura pour vous ni liberté, ni sécurité, ni bien-être. Vous vous exténuerez pour fournir au capital ses rentes, ses loyers, ses dividendes, ses fermages, ses dîmes multipliées et accumulées ; c'est votre substance qui fera la richesse de vos maîtres, c'est votre passivité qui fera leur force.

Il n'est qu'un moyen pour vous affranchir ; c'est de substituer à la propriété capitaliste la propriété collective, qui gérée par vous et pour vous, fera de vous tous, serfs modernes du salariat, des producteurs associés et libres.

*
* *

La preuve a été faite avec un triste éclat par cette législature même que toute politique qui ne procède pas de la pensée socialiste et de la force prolétarienne organisée est vouée à l'impuissance et à la réaction. La majorité radicale, à qui la défaite des vieux partis laissait le champ libre, a perdu quatre années à ébaucher lentement des réformes incomplètes et sans vie, à inquiéter et violenter les syndicats ouvriers, à persécuter les groupements de fonctionnaires, à contrarier les mouvements d'organisation des travailleurs de tout ordre, à briser par des répressions sanglantes les grèves des ouvriers et les revendications des paysans, à livrer aux Compagnies capitalistes les richesses nationales et à seconder les entreprises coloniales les plus suspectes et les plus menaçantes pour la paix du monde.

Il ne suffit pas à la démocratie et à la classe ouvrière, pour faire justice de cette besogne, que le Parlement ait laissé tomber, en un jour de surprise, le chef brouillon d'une politique brutale et stérile, il faut que les travailleurs écartent tous ceux qui ont été à quelque degré les complices de cette œuvre détestable. C'est toute la majorité qui est responsable. Ce sont tous les partis de conservation sociale, de la réaction antidémocratique au radicalisme antiouvrier, qui doivent disparaître devant la force politique grandissante du prolétariat ouvrier et paysan.

*
* *

L'heure est propice, citoyens, pour un grand effort. Par les conséquences mêmes de ses fautes, la démocratie bourgeoise va être acculée. Le déficit, châtiment des régimes qui se décomposent, s'installe de plus en plus dans les budgets de la France comme dans tous les budgets de l'Europe militariste. La nation française va subir de dures charges si elle n'entre pas résolument dans une voie nouvelle.

A vous de dire que vous voulez en finir avec les dépenses du militarisme par l'avènement d'une politique certaine d'arbitrage et de paix.

A vous de transformer en un système de grandes milices populaires l'armée de métier et de caserne, qui est à la fois moins efficace et plus coûteuse que ne le serait l'organisation de la nation armée.

A vous d'exiger que, pour faire face aux dépenses de solidarité sociale que vous imposerez demain, la République demande de plus grands sacrifices à la richesse et restitue à la collectivité les sources de profit qui ont été monopolisés par le capital.

Dans cet effort de réforme immédiate, vous n'oublierez pas votre idéal souverain.

Hommes d'action et résolus à arracher à l'État par la force de votre organisation politique et syndicale, toutes les réformes qui peuvent alléger un peu vos souffrances et accroître la liberté de votre mouvement, vous direz bien haut que les réformes immédiates : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'État, du département et de la commune, assurance sociale contre tous les risques du chômage et de la maladie, impôt progressif sur le revenu et les successions retour à la nation des monopoles, dont le capital a fait ses plus hautes forteresses, scrutin de liste avec représentation proportionnelle ne valent pour vous que comme moyen d'accroître votre puissance de revendication totale et d'abattre tout l'édifice du capitalisme exploiteur.

*
* *

Vous vous grouperez donc tous, travailleurs des usines et des champs, en un grand parti de classe, en un parti socialiste, réalisant pour tous les producteurs la propriété commune des moyens de production.

Cette grande œuvre, vous ne la mènerez à bien que si vous êtes organisés. Ce que vous voyez dans la réforme électorale par la représentation proportionnelle, c'est bien le moyen d'affranchir et d'organiser la démocratie toute entière, d'obliger tous les partis à se définir, à prendre des responsabilités précises ; mais vous y voyez surtout le moyen d'organiser et de discipliner votre action propre, de grouper toutes les forces du travail, sans compromission, sans équivoque, sans marchandage, sur le vaste terrain de combat de la démocratie sociale, et c'est aussi pour mieux préparer, par l'émancipation intellectuelle des travailleurs leur émancipation sociale que, sans vous prêter jamais à la manœuvre de ceux qui chercheraient dans un anticléricalisme de parade une diversion aux problèmes sociaux, vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de laïcité et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences.

Seul le parti socialiste a lutté pour l'organisation ouvrière et le droit syndical, il a lutté pour les réformes, il a lutté pour la paix. Il n'a pu trop souvent que refouler les courants mauvais, neutraliser en partie les forces hostiles. A vous de lui donner la force nécessaire pour qu'il puisse développer contre le capitalisme, contre le militarisme et la guerre contre toutes les puissances d'exploitation et d'oppression, une action toujours plus efficace.

Votez donc tous pour le candidat du parti socialiste.

1re Circonscription de TOULON.

M. ABEL.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.645 voix.

Mes chers Concitoyens,

Cette élection ne peut laisser place à aucune équivoque. Malgré diverses divergences, plus apparentes que réelles, deux seuls partis sont en présence : d'un côté, les socialistes unifiés, de l'autre, les radicaux et radicaux-socialistes. « D'un côté le collectivisme et l'internationalisme, — de l'autre, la défense de la propriété individuelle et l'attachement à la Patrie. »

Entre les socialistes unifiés essayant de séduire le peuple par des utopies dangereuses qu'ils s'avouent impuissants même à préciser en des propositions de loi, et les radicaux qui ont déjà donné aux travailleurs des villes et des campagnes, par des lois nombreuses et bienfaisantes, la preuve de leur aptitude à aboutir ; — « entre un parti de révolution et un parti de gouvernement. »

Électeurs, vous choisirez.

En ce qui me concerne, mon passé politique déjà long vous éclaire sur mes tendances futures. Élu conseiller général en 1891 et 1892, député en 1893, chaque fois sur un programme radical, j'ai conscience d'être resté fidèle à mes amis dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Vous me retrouverez tel que j'ai toujours été convaincu que le bien-être de l'individu, la grandeur et la richesse du pays ne peuvent être assurés que dans la liberté, par l'effort et le travail individuels, et non point par un inconcevable nivellement de la condition des biens et des personnes, qui, s'il pouvait être un instant réalisé n'engendrerait que la servitude et la misère.

Toulonnais de naissance ou d'adoption, ouvriers de la marine, de la ville et des champs,

commerçants et employés, agriculteurs, contribuables de toutes classes, nous tous, chers concitoyens, qui souffrons de la déchéance dont a été frappé notre grand port militaire, quel que soit notre désir, dans cette élection nationale, de placer au premier rang de nos préoccupations les intérêts généraux du pays, nous prétendons exiger du représentant de Toulon à la Chambre, qu'il se fasse, auprès des pouvoirs publics, l'interprète de nos doléances. Ce que nous demandons, par dessus tout, c'est le droit à l'existence : qu'on rende à notre grand arsenal son activité d'autrefois avec son rôle traditionnel de port de construction. L'ensemble de notre personnel maritime, nos ouvriers, valent bien ceux des autres ports. Si notre outillage a vieilli, qu'on le modernise, mais qu'on rende enfin aux Toulonnais le moyen de vivre par le travail.

Mes chers Concitoyens,

C'est à la réalisation de cet idéal politique comme à la défense de nos intérêts locaux qu'après les ardeurs de ma jeunesse, je vous offre de consacrer l'expérience de ma maturité. Toulonnais de naissance, républicain inébranlablement attaché à mes convictions par tradition de famille et par raison, j'attends votre décision avec confiance et avec la conviction que, dans tous les cas, elle sera uniquement dictée par notre désir commun de relèvement local, de progrès social et de solidarité humaine.

Vive Toulon ! Vive la république démocratique et sociale !

J.-B. ABEL,

Ancien député,
Ancien président du Conseil général du Var.

Proclamation du citoyen Abel.

Mes chers Concitoyens,

Il faut conclure.

A la politique hautaine des socialistes unifiés répudiant quiconque ne proclame pas sa foi pure et profonde dans le collectivisme et l'internationalisme, j'oppose une politique de conciliation et d'apaisement, la seule féconde, entre tous les républicains et tous les démocrates, épris de progrès social, soucieuse d'aboutir.

A la politique du poing fermé et de la haine, j'oppose, selon la parole de Louis Bourgeois, celle de la main tendue et de la solidarité.

Non, le parti socialiste unifié ne réussira à tromper ni votre républicanisme, ni votre patriotisme.

Il s'agit de l'avenir politique et économique de Toulon. Abandonnerez-vous vos destinées au parti révolutionnaire ? Voulez-vous avec les apôtres du désarmement, réduire encore l'importance, déjà si diminuée, de notre arsenal, en attendant sa fermeture définitive ?

Trêve de rivalités personnelles.

Sous ce pavillon que notre population salue respectueusement, matin et soir, au mât de ses navires, sous le glorieux drapeau tricolore, contre le drapeau rouge, reflet sanglant de nos guerres civiles, Toulonnais et républicains, il n'est que temps de vous réconcilier et de vous unir.

Votre devoir, votre intérêt, vous le commandent ; votre bon sens ne faillira pas.

Vive Toulon ! Vive la République !

J.-B. ABEL,

Candidat de la discipline républicaine.

2ᵉ Circonscription de TOULON.

M. COREIL.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 7.547 voix.

---

1. Revision de la Constitution dans un sens plus démocratique. Suprématie absolue du pouvoir civil;

2. Liberté de réunion, d'association, de presse et de conscience garanties par la Constitution;

3. Enseignement gratuit à tous les degrés;

4. Décentralisation administrative. Large extension des franchises départementales et communales;

5. Impôt sur le revenu;

6. Amélioration de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes;

7. Statut des fonctionnaires;

8. Maintien et extension des libertés syndicales;

9. Réorganisation de l'assistance publique et protection efficace du travail;

10. Suppression des octrois;

11. Réforme des tribunaux militaires;

12. Mutualité;

13. Scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Vote de la loi sur la réforme électorale assurant la sincérité du vote; suppression absolue du vote par procuration; élection du Sénat par des délégués élus du suffrage universel afin d'assurer un recrutement plus démocratique; diminution du nombre des députés;

14. Extension de la loi sur les accidents du travail à toutes les corporations ouvrières et agricoles;

15. Approbation du programme naval;

16. Amélioration du sort des inscrits maritimes, des douaniers, des facteurs, des cantonniers départementaux, etc.;

17. Faire partie du groupe agricole et du groupe des députés des ports;

18. Exiger des pouvoirs publics que les fournitures faites pour le compte de l'État soient, autant que possible, de provenance française;

19. Création de chambres d'agriculture ainsi que de tribunaux et prud'homies agricoles;

20. Création de banques agricoles cantonales;

21. Simplification des formalités de régie;

22. Réduction des frais de transport sur les voies ferrées. Trains spéciaux à locomotion rapide pour les primeurs;

23. Réfection du cadastre;

24. Réforme de l'impôt sur les boissons hygiéniques;

25. Suppression des prestations en nature;

26. Solution rapide de la question de Fontaine-l'Évêque et du lac d'Allos;

27. Protection à la viticulture, à l'olivier, à la sériciculture, à l'industrie bouchonnière; protection à nos forêts contre les incendies par la création de chemins forestiers; protection de nos lièges contre la concurrence étrangère favorisée par les tarifs de pénétration et contre la concurrence du caoutchouc.

Protection de nos oliveraies par la mise à la portée des oléiculteurs des méthodes scientifiques modernes de lutte contre les parasites et les maladies de l'olivier, par le dégrèvement de l'impôt foncier des oliveraies ainsi traitées ; par la réduction des droits d'octroi sur les huiles d'olive à leur entrée à Paris au taux réduit des autres matières oléagineuses.

Atténuation de la crise viticole par le vin donné aux soldats, par la suppression des tarifs de pénétration qui favorisent injustement les vins de l'étranger et de l'Algérie ; par la création de nouveaux débouchés dans nos colonies et à l'étranger ;

28. Diminution des frais de justice ;

29. Fixation d'un délai pour la livraison des colis postaux ;

30. Prompt établissement de la ligne de chemins de fer de Salernes à Toulon (par Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Pont et de celle de Collobrières et Solliès-Pont (par Pierrefeu et Cuers) ;

31. Exécution de la ligne de tramways de La Valette à Solliès-Pont (par la Farlède et Solliès-Ville) ;

32. Prolongement de la ligne de tramways de Solliès-Pont jusqu'à Cuers et raccordement de La Crau à la ligne de Toulon à Hyères ;

33. Exécution à bref délai du tramway voté par le Conseil général en 1908, reliant La Seyne au Beausset et traversant Six-Fours-Reynier, Sanary, Ollioules et Evenos ;

34. Création de chemins de fer et tramways reliant les principaux centres agricoles et industriels du département.

M. COREIL.

VAUCLUSE

Circonscription d'APT.

M. LAGUERRE.

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.724 voix.

Mes chers Concitoyens,

La vacance du siège d'Apt, les amitiés fidèles et de plus en plus nombreuses que je compte dans l'arrondissement me font un devoir de solliciter une fois encore vos suffrages.

Je n'ai point à rappeler que je suis un républicain, que je l'ai toujours été, que je n'ai jamais servi, que je ne servirai jamais que la République.

Mais vous avez le droit de connaître, dans les moindres détails, quels sont mes sentiments sur les questions politiques qui sont en ce moment à l'ordre du jour.

Les voici :

Pour le mode de recrutement de la Chambre, je suis partisan du scrutin de liste et de ce principe équitable que proclamait éloquemment jadis, mon maître Louis Blanc : la représentation des minorités.

Au point de vue de l'indemnité législative, je pense que l'augmentation de six mille francs, la portant à quinze mille francs, votée en sourdine au début de la dernière législature, alors que le budget est obéré, les retraites ouvrières et agricoles impossibles actuellement faute d'argent, ne saurait être maintenue.

Je voterai la réduction à 9.000 fr., M. Dubief, ancien ministre, vice-président de la Chambre prenait hier l'engagement d'une réduction à 12.000 francs .

Peut-être le mode de paiement par des jetons de présence dont le total ne devrait pas excéder 9.000 fr. est-il préférable.

Cette solution contribuerait à faire définitivement disparaître ce scandale qui n'a que trop duré : le vote par procuration des députés.

Aucune réforme ne me laisse indifférent ou hostile.

La République a fait les grandes lois de gratuité d'obligation et de laïcité de l'instruction primaire. Elles sont intangibles. Il faut surveiller l'application de la loi d'obligation insuffisamment appliquée dans certaines régions de France (14.000 conscrits illettrés lors du départ de la dernière classe). Il faut défendre l'école laïque.

La République a établi la liberté de réunion, la liberté de la presse et la liberté d'association.

Une quatrième liberté est aussi juste dans son principe, aussi précieuse dans ses avantages, c'est la liberté de l'enseignement.

Le monopole de l'enseignement par l'État, rêvé par quelques-uns, serait une grave atteinte à une autre liberté, la plus chère de toutes, la liberté de conscience.

Les rapports des Eglises et de l'État sont définitivement réglés par la loi de séparation.

Son application doit être poursuivie sans faiblesse et sans persécution.

L'état des finances de notre cher pays doit attirer au plus haut point l'attention du législateur.

Le chiffre formidable de 4 milliards par an est dépassé. Ce serait folie d'aggraver encore les dépenses publiques.

Aucune dépense nouvelle ne doit être acceptée sans création d'une recette correspondante.

La réforme administrative et la réforme judiciaire peuvent seules assurer de sérieuses économies.

Le principe de l'impôt sur le revenu est équitable ; l'organisation de celui-ci, impôt de superposition et non de remplacement, doit éviter tout caractère vexatoire et inquisitorial.

Les réformes sociales ont toujours trouvé en moi un dévoué défenseur.

Qui à l'heure présente peut être républicain sans être socialiste ?

Un grand élan vers plus de justice sociale se produit aujourd'hui et dans notre pays et dans le monde civilisé.

J'énumère quelques-unes des réformes urgentes.

Retraites ouvrières et agricoles.

La loi votée n'est qu'une apparence, puisqu'aucune ressource n'existe pour l'appliquer.

Extension de la loi de 1884.

Autorisation pour les syndicats de posséder, remède certain contre la déplorable extension des grèves ruineuses pour tous.

Examen du contrat collectif du travail et confection d'une loi le protégeant.

Amélioration de la loi sur les accidents du travail.

Sur deux points je suis en désaccord avec les socialistes unifiés.

Je suis le défenseur de la propriété individuelle et l'adversaire de l'internationalisme dupeur et de l'antimilitarisme odieux.

Certes, je souhaite, si la chose est possible, sans nuire à la défense nationale, encore l'allégement des charges militaires, mais ébranler dans une mesure quelconque la puissance militaire de notre cher et glorieux pays, de la noble " blessée de 1870 ", comme disait une voix éloquente, serait un crime contre la patrie.

Les réformes économiques, industrielles et agricoles doivent dans un pays de production préoccuper de plus en plus le législateur.

J'énumère encore :

Organisation sur de larges bases du crédit agricole.

Constitution du crédit commercial.

Création de Chambres d'agriculture.

Allégement de l'impôt foncier, etc.

Deux questions intéressent justement le département de Vaucluse.

La défense de nos droits dans la répartition des eaux de la Durance.

L'abrogation de la loi unique et vexatrice sur le transport des raisins de vendange.

Elu, je demanderai l'abrogation de cette loi et je monterai à la tribune pour soutenir ma motion, si je suis votre député.

La politique étrangère doit tenir le premier rang parmi les pensées d'un représentant du peuple.

Je reste le partisan indéfectible de l'alliance russe, garantie de la paix du monde.

Je me félicite de l'entente cordiale avec l'Angleterre.

Qu'elle conserve l'empire des mers ; tâchons de voir notre puissance navale remonter au second rang.

Unissons nos efforts pour lutter contre l'extension navale et économique de l'Allemagne

Tels sont, mes chers concitoyens, mes sentiments sur les questions qui doivent vous

occuper au moment de la bataille électorale dont vous êtes les témoins et dont vous allez être les juges.

Je sais que ces sentiments sont les vôtres, ceux de l'immense majorité de cet arrondissement, que, tant d'années écoulées depuis que j'y vins pour la première fois, j'ai la prétention de bien connaître.

J'appelle à moi ceux qui survivent des combattants de 1883, les jeunes qui les ont remplacés et que je suis heureux de voir m'entourer, les électeurs de 1902 qui se groupèrent au nombre de près de 6.000 sur mon nom, mêmes certains de mes adversaires d'hier.

Une question de personne peut nous diviser ; nous pensons de même.

Ensemble, faisons triompher nos idées républicaines.

Nul de vous ne doute que je serai à la Chambre, non seulement à mon banc, mais à la tribune, le serviteur passionné de trois nobles clients qu'il convient de ne jamais désunir :

La Patrie. La Liberté. La République.

Vive la République démocratique et radicale !

Georges LAGUERRE.

Circonscription d'AVIGNON.

M. POURQUERY DE BOISSERIN.

Élu au 2ᵉ tour de scrutin. — 11.239 voix.

Chers concitoyens,

Aux amis qui me présentent, j'exprime ma gratitude. A tous les citoyens qui voteront pour moi, je dis :

Si je suis votre élu, je ne serai jamais candidat au Conseil municipal. Envers tous et la République je ferai mon devoir.

Le programme que je vous expose n'est point limitatif. Il énumère ce qui me paraît le plus urgent.

Je n'oublierai, je ne négligerai aucun de vos intérêts, aucune de vos espérances.

Liberté et solidarité sociale, droit de penser et de croire. Droit à l'existence, au travail, au repos ; telle sera ma devise.

Élu, mon devoir sera d'assurer les intérêts particuliers de chaque commune.

Agriculture, industrie, commerce.

Défense de nos droits sur les eaux, sur l'énergie électrique de la Durance et de ses affluents.

Suppression complète du principal de l'impôt foncier sur la petite propriété non-bâtie.

Dégrèvement du droit de mutation pour la transmission de la petite propriété rurale.

Facilités pour les heures de réception et d'expédition des marchandises.

Refonte et unification des transports de toutes les compagnies de chemins de fer.

Pour les voyageurs, réduction de 50 0/0 pour les 3e classes.

Réduction supplémentaire des tarifs pour les marchandises exportées à l'étranger et primes à l'exportation, retour gratuit des emballages vides.

Application au département de Vaucluse de l'avantage des tarifs dits de « Transhumance » pour le transport des moutons.

Protection contre les vexations douanières.

Abrogation de l'article 30 de la loi de finances de 1910, frappant de droit les raisins de vendanges et leur libre circulation.

Protection de tous les produits agricoles, industriels et commerciaux, contre la fraude et la concurrence étrangère.

Réforme du Code forestier.

Création de Chambres agricoles.

Défense de toutes les revendications de l'industrie et du commerce, au sujet des chemins de fer et des douanes.

Dégrèvement du petit commerce.

Lois sociales.

Extension de la loi de 1884 sur les syndicats. Droits de propriété pour les syndicats.

Liberté du travail. Arbitrage entre patrons et travailleurs. Participation aux bénéfices.

Application de la loi sur les accidents du travail à tous les travailleurs sans exception.

Abaissement de la limite d'âge pour les retraites ouvrières et paysannes. Égalité du chiffre de la retraite.

Assurance contre le chômage.

Amélioration de la loi sur le repos hebdomadaire.

Développement de la mutualité.

Rétroactivité de la loi de 1909 sur les retraites des employés de chemins de fer.

Permis de chasse temporaire.

Respect de la propriété. Pas de nouveaux monopoles de l'État.

Enseignement technique, professionnel et pratique. Vote du projet Dron pour enrayer la crise de l'apprentissage.

Politique.

Réforme électorale par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle. Mesures. assurant la liberté du vote.

Suppression du vote par procuration, au Sénat et à la Chambre. Vote personnel des représentants du peuple. Réduction de l'indemnité parlementaire.

Réduction des frais de justice. Décentralisation administrative.

Statut des fonctionnaires de l'État, des départements, des communes.

Réduction de leur nombre et, par la diminution des traitements excessifs, augmentation des petits.

Accession par le concours aux emplois de toutes les administrations sans exception.

Défense énergique de l'enseignement et des pouvoirs laïques. Juste contrôle de tout enseignement.

« Pas de tyrannie, la République est à tous! »

Aucune dépense nouvelle sans recette correspondante.

Réduction des droits sur les petites successions. — Droits progressifs sur les grosses.

Revision de l'impôt des quatre contributions, notamment sur celles des patentes

rendant plus équitables les charges fiscales (ou l'impôt sur le revenu, impôt réel non personnel sans mesures vexatoires, ni inquisitoriales, basé sur les apparences de la richesse).

Revision complète du cadastre avec le concours de l'État.

Armée.

Notre puissance militaire est la garantie de notre richesse et de notre indépendance nationales. L'instruction de la jeunesse permet aujourd'hui au Gouvernement de demander la suppression des appels réservistes et territoriaux. Les militaires doivent avoir droit à la circulation gratuite.

Si le collectivisme est le rêve d'âmes généreuses, l'antimilitarisme est un crime que tous les partis et tous les cœurs français condamnent.

Cher concitoyens,

Le véritable programme de l'élu c'est celui que lui dicte et impose son attachement à ses concitoyens. Je résume le mien en ces mots, je le défendrai à la tribune et par mes votes :

Tout pour le peuple, la République et la France !

G. POURQUERY DE BOISSERIN.

Circonscription de CARPENTRAS.

M. GUICHARD.

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.479 voix.

Mes chers concitoyens,

Depuis près de vingt ans, la confiance des électeurs républicains m'appelle aux fonctions publiques.

J'ai toujours défendu vos intérêts avec acharnement, et aucun de vous ne s'est adressé à moi en vain.

ous me connaissez depuis longtemps, je suis un des vôtres.

Agriculteur, je connais votre vie de labeur, vos intérêts sont les miens, toutes les questions qui vous intéressent sont de ma compétence.

Je puis cependant vous rappeler que déjà en 1896 alors qu'une pénurie d'eau se faisait sentir au Canal, je fus un de ceux qui furent désignés par les arrosants, dans une réunion au Théâtre de Carpentras, pour réclamer l'intervention des Pouvoirs Publics.

Depuis je n'ai cessé de défendre vos intérêts.

A l'occasion des inondations de 1907, j'ai été le premier à plaider en faveur des sinistrés. Communes et Syndicats ont trouvé en moi au Conseil général, le plus chaleureux défenseur de leur cause.

J'ai été l'initiateur de Sociétés mutuelles agricoles dans presque toutes les communes de l'arrondissement.

Tous mes efforts ont tendu à augmenter les voies de communications, surtout dans la partie Est qui en est totalement dépourvue.

Je rappelle ces faits pour bien prouver que je connais vos besoins.

J'ai toujours agi avec le plus grand désintéressement et avec le seul sentiment du devoir accompli. Le même but me guidera dans l'accomplissement de mon mandat, si vous m'honorez de vos suffrages,

Electeurs,

Je suis et je resterai ce que j'ai toujours été : un loyal et sincère républicain.

Je suis hostile à toute réaction.

Je suis l'ami de l'école laïque et je voterai toutes les lois nécessaires à sa protection.

Le parti républicain est à l'heure des réalisations.

Votre représentant aura le devoir strict de tenir tout ce qu'il aura promis.

Donc, pas de propos inconsidérés ou inutiles.

Nous avons assez de belles promesses, l'heure n'est plus aux discours, il nous faut des actes.

Je fais appel à tous les républicains pour assurer le progrès indéfini de la République, par l'union et la concorde.

Je suis de ceux qui pensent que le bien-être social se confond avec l'intérêt même de la nation.

Je veux le triomphe définitif de l'enseignement basé sur la science et sur la raison, tout en conservant à l'école son caractère d'absolue neutralité en matière religieuse.

Je conçois la répartition de nos charges publiques avec plus de justice et je m'efforcerai de faire passer cette conception dans la réalité.

Je m'attacherai aux réformes sociales par l'amélioration des conditions du travail, la transformation de notre régime économique et l'extension des retraites ouvrières et paysannes à un plus grand nombre de travailleurs.

Le problème social doit être abordé résolument avec la volonté de lui donner une solution essentiellement démocratique.

J'ai le respect de la propriété individuelle, parce qu'elle est le stimulant indispensable de l'initiative, mais je proteste autant que n'importe qui contre l'oppression du capital.

Je suis partisan du développement de l'association, qui, seule, dans le domaine économique, permettra à la démocratie laborieuse de se faire du capital un allié et nous donnera l'ère rêvée de paix sociale.

Je veux par une compréhension plus nette de nos devoirs sociaux faire passer dans les lois les mesures d'assurance et de prévoyance qui donneront aux travailleurs des champs, de l'usine et de l'atelier le droit de dire que la République ne faillit à aucun de ses engagements, et qu'elle réalise, à mesure que s'élève la conscience du peuple, toutes les hautes conceptions de solidarité qu'elle avait laissé entrevoir.

Je tiens à ce que l'enseignement soit donné sans compter aux enfants du peuple avec comme seule mesure l'effort que l'enfant doit faire lui même pour se l'assimiler. Devenu homme, il rendra au centuple, pour le plus grand bien de la nation, les sacrifices que la République lui aura consentis.

Réorganisation de la justice et réduction des frais.

Réduction des gros traitements et augmentation des petits.

Limitation des armements qui augmentent chaque année au détriment de toutes les branches de l'activité nationale.

Suppression des tribunaux d'exception, notamment des conseils de guerre en temps de paix.

Réorganisation des chambres d'agriculture.

Création des cours gratuits d'agronomie et de champs d'expérimentation agricole.

Création de l'enseignement professionnel.

Abrogation de la loi Binder relative à la libre circulation des raisins de vendange.

Création et amélioration des routes.

Création de voies ferrées dans les régions particulièrement délaissées.

Réduction des tarifs de chemin de fer.

Défense des droits acquis par les usagers des eaux de la Durance contre toute entreprise tendant à y porter atteinte.

Retraite en faveur des employés communaux et des facteurs auxiliaires des postes.

Citoyens,

C'est à vos intérêts, à votre esprit éclairé et à votre raison que je fais appel.

Je veux la liberté pour tout le monde, avec, comme seule limite, la liberté des autres.

Sorti du peuple, je suis avec le peuple.

Ouvriers des champs, ouvriers des villes, commerçants et industriels, si je suis votre élu c'est un des vôtre que vous aurez délégué au parlement.

Je n'aurai d'autre ambition que celle de servir ardemment les intérêts de la République et surtout ceux de l'arrondissement de Carpentras.

La République aux républicains !

Louis GUICHARD,

Propriétaire-Agriculteur,
Maire d'Aubignan,
Conseiller Général de Vaucluse,
Candidat républicain radical-socialiste.

Circonscription d'ORANGE.

M. LACOUR.

Élu au 2e tour de scrutin. — 9.504 voix

Mes chers Concitoyens,

Avec la ferme volonté de pacifier le grand parti républicain, sans autre titre que mon passé politique et administratif, je sollicite les suffrages des électeurs libres que vous êtes.

On ne saurait nier que notre arrondissement est las des luttes stériles, où se gaspille le meilleur de ses forces, qui brisent les volontés et déçoivent les espoirs ; c'est lui donner la plus sincère preuve d'affection que dénoncer son mal, vouloir le guérir, vouloir le pays prospère et la République forçant le respect de tous par l'honnêteté et la grandeur de son œuvre.

Ramener parmi nous l'apaisement et la concorde, c'est permettre aux républicains, fraternellement unis, de construire l'édifice social de justice et de solidarité dont nos aînés tracèrent la vigoureuse esquisse.

Au moment où l'étranger veut nous placer au rang des nations affaiblies, montrons au contraire qu'en la République réside encore le salut de la France et, pour qu'elle demeure grande et forte, délivrons-la des profiteurs et des parasites qui vivent de l'effort des autres et déshonorent le corps social tout entier.

Apaisons les esprits, donnons-leur la certitude que la Déclaration des Droits de

l'Homme est l'essence du Code républicain; que ce qui est vrai pour les uns n'est pas mensonger pour les autres, que nul ne peut être inquiété pour ses opinions, ni même pour ses amitiés.

Rendons la République véritablement habitable, qu'une saine atmosphère de justice donne à tous les citoyens les garanties et la quiétude nécessaires.

Ainsi délivrés des soucis nécessités par les luttes intestines de chaque jour, de l'obsession des appétits se livrant de ténébreux combats et donnant à la démocratie les coups les plus rudes, nous travaillerons, avec toutes nos forces, avec toute notre ardeur, à faire de la France républicaine le foyer du travail et du progrès conscient dans l'ordre et la paix !

Auguste LACOUR,

Négociant, Maire d'Orange,
Conseiller général,
Membre de la Commission départementale,
Républicain radical,
Candidat d'union démocratique.

PROGRAMME POLITIQUE.

Respect de toutes les libertés.

Liberté de l'enseignement, neutralité scolaire.
Liberté de conscience, de réunion, d'association.
Liberté communale.

Réforme électorale.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle.
Vote personnel des Députés. Diminution du traitement.
Participation obligatoire du Conseil d'État à l'élaboration des lois.

Réforme administrative.

Décentralisation.
Suppression des monopoles d'État.

Réforme judiciaire.

Diminution du nombre des tribunaux d'arrondissement.
Création de nouveaux tribunaux de commerce.
Extension de la compétence des juges de paix.
Réduction des frais de justice.
Indépendance de l'instruction judiciaire à l'égard des parquets et des influences politiques.

Réforme fiscale.

Impôt réel et non personnel frappant les ressources et non les personnes, pesant plus légèrement sur le produit du travail que sur celui du capital.

Contrôle rigoureux et réduction de nos dépenses.

Réduction des gros traitements.

Amélioration des lois d'assistance et des retraites ouvrières et paysannes.

Suppression des périodes d'instruction pour les réservistes et territoriaux.

Circulation gratuite sur les réseaux de chemins de fer des militaires, des armées de terre et de mer en congé régulier.

Code du travail et de prévoyance sociale.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE.

Création de chambres agricoles fonctionnant comme les chambres de commerce.

Caisses de crédit agricole. Encouragements aux mutuelles agricoles.

Revision des tarifs douaniers et de transport. Unification des taxes. Retour gratuit des emballages vides.

Suppression des déclarations de récoltes et libre circulation des raisins de vendanges.

Suppression de la licence et unification des taxes sur les alcools.

Encouragements la mutualité sous toutes ses formes.

Protection étendue à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Encouragements à la sériciculture, à la viticulture, à l'oléiculture et à la primiculture.

Défense énergique des produits de l'arrondissement contre la concurrence étrangère.

Utilisation du Rhône pour extension de l'irrigation.

VENDÉE

1re Circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. VEILLAT.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.963 voix.

Messieurs les électeurs,

Désigné par la Fédération des Comités républicains de la 1re circonscription de Fontenay-le-Comte pour porter le drapeau de la République, je sollicite vos libres suffrages.

Vendéen d'origine, je reviens au pays de ma famille avec la volonté d'y rester et d'y servir la démocratie et la République.

Respectueux de toutes les croyances, qui sont du domaine intime et inviolable de la conscience, je suis, par conséquent, l'ennemi de tous les fanatismes. Sur le terrain de la plus large tolérance réciproque, dans le respect de la loi librement consentie par leurs mandataires, je suis sûr qu'il est possible à tous les Français de vivre en enfants de la même patrie, sans défiance et sans haine, dans le calme fécond de la pacification sociale.

J'ai le cœur ouvert à tous les progrès, à condition qu'ils ne soient pas en opposition avec ce que je considère comme les pierres angulaires de la société : liberté, propriété, famille.

C'est avec le désir et la volonté de les faire aboutir au mieux des intérêts généraux et particuliers, que j'examinerai toutes les réformes économiques et administratives que l'idéal des temps nouveaux impose à l'attention de ceux qui croient à l'évolution indispensable. Je m'intéresserai particulièrement aux questions agricoles si importantes pour notre belle Vendée. Les ouvriers de l'atelier et des champs auront en moi un ami.

J'aime l'armée nationale, dont j'ai pu apprécier l'héroïsme dans les postes éloignés que m'a confiés le Gouvernement de la République.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, j'aurai à cœur d'être un député actif, travailleur, prenant la plus large part aux travaux parlementaires, en éveil constant pour les intérêts de la 1re circonscription de Fontenay et ceux de la Vendée, et je prends l'engagement de venir souvent m'entretenir avec vous des importantes questions à l'ordre du jour.

Les programmes électoraux les plus courts sont, à mon avis, les meilleurs. Mieux vaut travailler et agir que de faire des promesses. Vous me jugerez à l'œuvre!

Vive la République!

Georges VEILLAT,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Ancien gouverneur intérimaire des Colonies.

2e Circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. Amans PÉRIER.

Élu au 1er tour de scrutin. — 11.209 voix.

Chers Concitoyens,

En sollicitant aujourd'hui le grand honneur de vous représenter à l'Assemblée législative, je n'obéis qu'à la légitime ambition de collaborer à l'application des principes et des doctrines dont j'ai toujours été l'ardent propagateur.

Poursuivre la réalisation de réformes profondes donnant la plus large satisfaction aux aspirations de la démocratie, m'attacher à corriger par une législation généreuse, les cruelles inégalités de notre Société, tel sera le but invariable de mon activité et de mon dévouement.

Dans le domaine politique, tout en conservant un respect absolu pour la liberté de conscience, je considère la suprématie du pouvoir civil et la protection des écoles laïques comme une condition essentielle de la stabilité de nos institutions démocratiques.

Ce sont les œuvres économiques et sociales qui seront plus particulièrement l'objet de ma sollicitude.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes a besoin d'être modifiée dans un sens plus favorable aux cultivateurs placés dans des conditions de regrettable infériorité. Il convient de la compléter par une loi sur l'invalidité et le chômage.

Partisan convaincu de l'impôt sur le revenu que je considère dans son principe, comme une loi de souveraine justice, je m'attacherai à faire disparaître certaines dispositions mauvaises aussi bien celles qui soumettent les commerçants à des perquisitions vexatoires,

Notre agriculture mérite de retenir toute l'attention du législateur; il convient d'étendre à cette industrie les bénéfices de la loi sur les accidents du travail, de la protéger par des tarifs douaniers assez modérés toutefois pour ne pas compromettre nos exportations et de diminuer dans une large mesure l'impôt foncier qui pèse si durement sur les cultivateurs.

Bien que notre situation financière ne soit pas alarmante, il est temps d'arrêter le flot montant de nos dépenses et de rechercher des économies dans la suppression des sinécures, la diminution des gros traitements, la simplification de nos rouages administratifs et une large décentralisation.

C'est par une sage réglementation du travail, par le contrat collectif, l'association aux bénéfices, l'arbitrage obligatoire, par la revision des droits d'enregistrement écrasants pour la terre, qu'on réalisera l'union entre le capital et le travail et qu'on rendra la propriété plus accessible aux travailleurs des champs.

On ne saurait retarder plus longtemps le vote d'un statut fixant d'une façon définitive les droits et les devoirs des fonctionnaires, de façon à les protéger contre le favoritisme et l'arbitraire, tout en assurant le bon fonctionnement des services publics.

Je favoriserai toutes les œuvres de prévoyance, de mutualité, de coopération destinées à seconder l'ascension des humbles vers plus de bien-être et de sécurité.

Effrayé par l'énormité des dépenses militaires toujours croissantes, par cette folie d'armement qui s'est emparée de toutes les puissances, j'estime que la France, vaillante initiatrice de tous les progrès, placée à la tête de la civilisation mondiale, doit poursuivre de toute

l'énergie de son cœur généreux une entente internationale destinée à réduire tout au moins ces formidables et ruineux armements.

C'est, dans ce sens, mes chers Concitoyens, que j'orienterai mon activité, si vous voulez m'honorer de votre confiance.

Au 24 avril, vous direz si cette politique est la vôtre et si vous me croyez capable de la défendre; vous direz si vous me jugez digne de prendre en main le drapeau d'une République vraiment démocratique.

Veuillez agréer, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon profond dévouement

Dr PÉRIER,

Conseiller général,
Maire de Champagné-les-Marais.

1re Circonscription de LA ROCHE-SUR-YON.

M. Daniel LACOMBE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.787 voix.

Mes Chers Concitoyens,

Désigné à l'unanimité par le Congrès républicain de la Roche-sur-Yon, je viens à nouveau solliciter vos suffrages et je me présente devant vous avec le programme que vous avez approuvé en 1906.

Confiant dans l'avenir mondial d'une France toujours plus grande et plus forte, je continuerai à donner mon adhésion à toutes les mesures qui peuvent rendre notre pays plus puissant.

Sans menacer personne, je veux que la France inspire la crainte et le respect de ses adversaires.

Résolu, comme par le passé, à ne soutenir que des gouvernements démocratiques, je combattrai pour une plus juste répartition des impôts et plus d'égalité dans les charges qui pèsent sur tous les citoyens.

Je tiens à déclarer que respectueux de toutes les croyances, partisan d'une liberté de conscience absolue, je continuerai à lutter pour la suprématie de la société civile. Je donnerai mon appui à toutes les mesures tendant à assurer la victoire de l'idée laïque et je suis persuadé, électeurs des villes et des campagnes, que nous ferons de nouveau triompher la République.

Malgré les lois votées dans ces dernières législatures : Loi contre les accidents du travail; loi d'assistance médicale gratuite ; loi d'assistance aux vieillards et aux incurables ; loi du Crédit agricole ; loi des retraites ouvrières et paysannes ; réforme douanière, etc., etc. ; il reste au Parlement une grande œuvre à accomplir. Il faut organiser la démocratie par la solution des problèmes à l'ordre du jour :

Réforme fiscale dégrevant la terre et le travail ; Assurance contre le chômage ; Contrat collectif du travail ; Crédit ouvrier ; Défense de l'Ecole laïque ; Statut des Fonctionnaires ; Amélioration du sort des Ouvriers et des Employés de Chemins de fer, etc., etc.

Toutes ces réformes, nous ne pouvons les accomplir qu'avec la République.

Loin de s'avouer vaincus nos adversaires teutent de jeter le trouble dans vos consciences pour monter à l'assaut de nos institutions ; vous ne les suivrez pas.

Mes chers Amis,

Vous ne pourrez oublier que ce régime vous a donné quarante années de paix et de prospérité.

Vous direz le 24 avril si vous voulez conserver cette paix et cette prospérité ou vous lancer avec nos adversaires dans une aventure dont les conséquences seraient désastreuses pour l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie et la tranquillité publique.

Votre destinée est entre vos mains : Si vous me renouvelez votre confiance, j'agirai pour la sauvegarde de vos intérêts comme je me suis efforcé de le faire depuis quatre ans.

Vive la République !

P. DANIEL-LACOMBE,

Député.

2e Circonscription de LA ROCHE-SUR-YON.

M. DE LAVRIGNAIS.

Elu au 1er tour de scrutin. — 16.036 voix.

Messieurs les électeurs,

Il y a quatre ans, lorsque je me présentai à vos suffrages, je vous disais :

Ecoutez, regardez, souvenez-vous !

Et je vous rappelais :

Cette loi nouvelle, nommée à juste titre de séparation, qui avait brutalement séparé Dieu de l'Etat, de la société, de la famille ;

La fermeture de vos écoles, l'expulsion des frères et des sœurs qui les dirigeaient avec tant de zèle et de dévouement ;

La violation de vos églises, l'effraction de leurs portes ;

La mainmise sur les biens destinés au culte ;

Le bannissement de ces congrégations, l'orgueil, la sauvegarde de notre France, de notre Vendée. La spoliation de leurs biens, spoliation qui, vous le savez tous, se termine par le scandale des liquidateurs !

Et j'ajoutais :

Toutes les libertés compatibles avec la sécurité, la dignité, l'honneur de la France, qu'en a-t-on fait ?

Comme en 1906, je vous redis :

Ecoutez, regardez, souvenez-vous !

La lutte contre nos croyances, contre nos libertés continue, sans trêve et sans merci, avec un caractère d'autant plus odieux qu'elle se poursuit autour de l'école. Désormais, c'est la liberté d'enseignement qui est en jeu.

On n'a pas pu arracher de vos cœurs la vieille foi française, on veut vous empêcher de la léguer à vos enfants, on veut vous dérober l'âme de vos enfants.

Cette criminelle tentative, l'admirable lettre des évêques l'a dénoncée.

Pères de famille catholiques,

Vous ne laisserez pas violer l'un de vos droits les plus intangibles, vous ne tolérerez pas qu'en brisant la tradition de nos foyers l'on favorise la rébellion de vos enfants contre vous. Vous ne permettrez pas qu'à l'avenir la jeunesse française aille aux épreuves de la vie, privée de l'idéal qui seul la peut maintenir sur le chemin du devoir.

Messieurs les électeurs,

Ceux qui ont eu le souci constant de nous violenter dans nos libertés les plus chères ont-ils montré pareil souci de servir la patrie ? Qu'ont-ils fait des finances nationales ?

Ils avaient dit : « Pas d'impôts nouveaux, pas d'augmentation d'impôts. » Or, voici que chaque année les budgets s'accroissent. Voici que le quatrième milliard est dépassé. Voici que le budget de 1910, où émargent plus d'un million de fonctionnaires, achemine la France vers le cinquième milliard.

On a fermé les écoles congréganistes, pour lesquelles les contribuables ne payaient rien ; on les a remplacées par des écoles laïques, pour lesquelles jusqu'à ce jour les contribuables ont payé plus de quatre milliards et demi. A quel résultat est-on arrivé ? De l'aveu propre du rapporteur du budget de l'instruction publique de 1910, « l'ignorance totale est dix fois plus répandue chez nous que chez nos voisins de l'Est ».

L'armée et la marine, par un vote unanime du Parlement, coûtent annuellement un milliard deux cents millions. Mais les fautes, les déprédations d'administrations peu scrupuleuses ont compromis la sécurité nationale, au point que nous devons nous demander avec tristesse si le noble patriotisme et l'admirable endurance de nos soldats et de nos matelots n'en sont pas désormais l'unique garantie.

La justice réclamait qu'au Parlement chaque opinion fût représentée proportionnellement au nombre de ses partisans dans le pays. La représentation proportionnelle a été repoussée par une majorité qui a peur du suffrage universel honnêtement pratiqué.

Messieurs les électeurs,

Convaincu que l'on ne saurait fonder en France un régime honnête, un gouvernement stable tant que la liberté la plus large ne sera pas rendue à l'Eglise, tant que toutes les libertés ne seront pas respectées et restituées à tous les citoyens, je demeure fidèle au drapeau « d'union et de défense catholique » que je tiens des mains de mon vénéré prédécesseur.

Ce drapeau, il y a quatre ans, plus de 17.000 d'entre vous l'acclamaient et me le confiaient. Je le présente à nouveau aux catholiques, aux libéraux de notre circonscription.

Vendéens, dont les cœurs ont toujours uni dans un même amour Dieu et la France,

Aux urnes ! Pas d'abstentions

C'est pour Dieu ! C'est pour la France !

H. DE LAVRIGNAIS,

Député sortant,
Ancien secrétaire général de préfecture,
Conseiller général du Poiré-sur-Vie.

1re Circonscription des SABLES-D'OLONNE.

M. CHAILLEY.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.687 voix.

Mes chers Amis,

Je suis parmi vous depuis dix ans ; je suis votre député depuis quatre ans. Vous m'avez vu à l'œuvre ; ma profession de foi sera brève.

Je me défie de ces programmes longs et ambitieux qu'aucun travail humain ne suffirait à remplir. Le républicanisme dont je me réclame est inscrit au cœur même de toutes ces lois démocratiques qu'avec la majorité j'ai votées durant la dernière législature.

Réélu, je m'attacherai, avec ceux qui partagent ma foi politique et mes idées, à réaliser les réformes essentielles.

En attendant une décentralisation plus complète :

Retirer au pouvoir central certaines attributions pour les donner aux assemblées départementales et communales qui connaissent mieux nos besoins et leur urgence ;

Améliorer nos lois électorales, par la circonscription élargie, par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, pour laquelle, depuis deux ans déjà, j'ai combattu, avec mes amis du parlement ;

Donner aux fonctionnaires de tout ordre un statut qui détermine leurs droits et leurs devoirs et garantisse leur indépendance. Ce statut, ils ont raison de le réclamer ;

Maintenir le domaine de l'initiative privée à l'abri des entreprises imprudentes ;

Réformer les méthodes de travail parlementaire ; aborder moins de lois, pour pouvoir les étudier mieux et les voter plus vite ;

Défendre énergiquement l'œuvre de laïcité de la République ;

Soutenir et protéger les travailleurs et les petits : ouvriers, cultivateurs, marins, journaliers, commerçants, modestes salariés ;

Venir en aide, dans la plus large mesure, aux familles nombreuses ;

D'une manière générale, maintenir et développer, en faveur de l'agriculture et de l'industrie nationales, la protection et le crédit qui assurent leur prospérité ;

Favoriser toutes les initiatives parlementaires ou privées, qui tendront à rendre la France plus forte, plus glorieuse et plus riche par la paix et la liberté.

Sur le terrain des intérêts régionaux, continuer à :

Procurer toujours plus de travail aux populations laborieuses des villes et des campagnes ;

Améliorer et outiller le port des Sables et le port de Joinville, dans l'intérêt de la pêche, du commerce et des marins ;

Obtenir pour nos marais agricoles de nouvelles subventions, en vue de travaux depuis trop longtemps réclamés ;

Favoriser la production agricole et l'élevage vendéen, richesse et fierté de notre pays ;

Protéger les sauniers et producteurs de sel contre l'ouverture de nouvelles mines dans l'Est, qui ruineraient nos marais salants, etc., etc.

Et, en toutes circonstances, me souvenir que je suis un enfant de la démocratie qui peut compter, dans l'avenir comme dans le passé, sur tout mon dévouement et tout mon zèle.

La prochaine législature sera surtout consacrée aux réformes financières indispensables

pour l'application et le développement de l'œuvre sociale et économique réalisée au cours des législatures précédentes.

Mes travaux et les études auxquelles j'ai consacré toute ma vie me permettront d'y collaborer efficacement avec la majorité républicaine.

Cette majorité certainement sera plus forte encore que la précédente et c'est d'avance se condamner à l'impuissance, que de rester en dehors d'elle : je demeure inébranlablement fidèle aux convictions et aux amitiés qui m'y ont fait la place que j'occupe.

Au-dessus de toutes les coalitions passagères, en dehors des haines et des violences stériles, une pensée toujours dominera mes actes, mes votes, mes paroles et dirigera ma volonté sans défaillance :

Servir utilement et de toutes mes forces les intérêts de la circonscription, que je ne sépare pas de l'intérêt supérieur de la démocratie et de la République ;

Cette République, qui se confond avec la France, dont elle a assuré la grandeur, et que des adversaires sans scrupules et sans courage voudraient confisquer à leur profit ;

Cette République, qui a le noble souci d'améliorer moralement et matériellement le sort de la classe la plus nombreuse et la moins favorisée ;

Cette République qui, sous un régime d'égalité, veut assurer la justice pour tous, nous la servirons ensemble, demain comme hier, d'un même cœur reconnaissant !

Vive la République !

Joseph CHAILLEY,

Député sortant.

2e Circonscription des SABLES D'OLONNE.

M. de BAUDRY-d'ASSON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.710 voix.

Messieurs et cher Amis,

Plus que jamais les électeurs et les candidats doivent se rencontrer dans la lutte actuelle, autour de ce vœu qui est aussi un cri de ralliement :

Dieu sauve la France !

Le 6 mai 1906 il a procuré, à votre vieux député et à la cause religieuse dans la 2e circonscription des Sables-d'Olonne, quatre mille voix de majorité.

Malheureusement le grand exemple de foi et de patriotisme que vous avez si vaillamment donné, il y quatre ans, n'a pas été suivi de la France entière, et les élections législatives dernières ont ramené au Parlement une majorité sectaire plus que jamais haineuse et persécutrice : malgré les efforts généreux des députés catholiques, la législature qui finit a maintenu, aggravé même d'une façon notable, l'œuvre néfaste des législatures précédentes.

Les crucifix sont toujours bannis des écoles laïques, des salles d'hôpitaux et des prétoires de la justice !!!

Nos religieux et nos religieuses sont toujours en exil en proie à la pauvreté et à la

misère, pendant que sous le nom de liquidateurs, les Duez et autres voleurs s'exproprient et dispersent le dépouilles des exilés.

Les biens ecclésiastiques, les biens des catholiques, les biens des morts sont distribués chaque jour aux Communes, aux bureaux de bienfaisance, à toute sorte d'établissements, au mépris de tout sentiment religieux et de toute justice. (Lisez le *Journal officiel*) !!!

Les écoles neutres deviennent de plus en plus des écoles sans Dieu, contre Dieu, dans lesquelles en maints endroits l'âme des petits enfants est empoisonnée par l'erreur et l'impiété. (Lisez l'*admirable lettre des Évêques*)!

Nos écoles catholiques, suprême espoir des pères et mères de famille, sont menacées elles-mêmes de disparaître. (Lisez les abominables projets de la loi Doumergue.)

Toutefois, Messieurs et chers électeurs, ne nous décourageons pas, faisons de bonnes élections, que tous les catholiques de France s'unissent sans distinction de partis, sous l'unique drapeau de la religion; qu'ils aillent aux urnes, la main dans la main avec leur chrétienne devise :

Dieu sauve la France !

D'ailleurs nos adversaires ont déjà commencé à compter avec nous. Il a suffi de l'attitude de quelques députés Groussau, Delahaye, Gailhard-Bancel, de Ramel, etc., etc., pour forcer le Gouvernement à remettre à plus tard la discussion de projets Doumergue contre l'enseignement libre.

Que sera-ce quand le grand groupe des catholiques au Parlement sera plus compact et plus nombreux.

Courage donc et confiance !!

En avant contre le programme anti-religieux et anti-français des loges maçonniques.

En avant pour la liberté religieuse!

Messieurs, je veux encore marcher pour cette noble cause; c'est pour cela que j'ai l'honneur de solliciter de vous, pour la neuvième fois, le renouvellement de mon mandat de député : C'est aussi pour mettre à votre service, comme je n'ai jamais manqué de le faire, tout le dévouement dont je suis capable

Vous me connaissez!

Aussi, agriculteurs, éleveurs, ouvriers, marins, n'ai-je pas besoin de vous rappeler avec quelle énergie j'ai toujours soutenu à la Chambre, par mes paroles et par mes votes, vos intérêts les plus chers. Vous savez quels efforts j'ai faits pour étendre, autant que possible, à tous les travailleurs les bienfaits de la loi sur les retraites ouvrières.

Vous n'oubliez pas non plus, chers habitants du Marais, mon intervention en votre aveur près des pouvoirs publics, à l'occasion de l'inondation affreuse qui vient de faire tant de ravages parmi vous.

Habitants des cantons de Challans, de Beauvoir, Noirmoutier, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles et Palluau, tel vous m'avez connu, tel je suis, tel je resterai.

Faisons donc ensemble entendre, encore une fois, ce double cri que j'ai poussé souvent à la tribune de la Chambre :

Vive la Religion catholique !

Vive la France !

Armand de BAUDRY d'ASSON,

Conseiller général,
Député sortant.

VIENNE

Circonscription de CHATELLERAULT.

M. D'ARGENSON.

Élu au 2e tour de scrutin. — 8.770 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au moment où je viens solliciter vos suffrages, j'ai le devoir de vous soumettre le programme qui sera ma règle de conduite, si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député.

Républicain progressiste, je veux une République tolérante, respectueuse de toutes les croyances ; je veux que toutes les libertés soient assurées — liberté de conscience et liberté d'enseignement à tous les degrés.

J'estime, en outre, que pour garantir le libre exercice du culte, il faut trouver dans le régime créé par la loi de séparation, grâce à une entente entre l'Église et l'État, la formule qui sauvegarde les droits de chacun, et ramène la paix religieuse, que le Concordat avait assurée pendant un siècle.

Électeurs,

J'apporterai tous mes efforts, et tout mon dévouement, à réaliser les réformes nécessaires.

Au point de vue économique et social.

Je m'associerai loyalement aux réformes fiscales qui auront pour but de rendre les impôts vraiment proportionnels aux facultés de chacun, et qui atténueront les charges des contribuables les moins fortunés ; mais je repousserai toutes mesures vexatoires et inquisitoriales.

En ce qui concerne les retraites ouvrières, que le Parlement vient de voter, j'estime qu'il faudra modifier et améliorer la loi, en augmentant le chiffre de l'allocation accordée par l'État, en abaissant la limite d'âge, et en favorisant davantage les sociétés de secours mutuels et de prévoyance.

Mais pour assurer le fonctionnement normal de cette loi, il faut prévoir dans le budget, des ressources permanentes, tout en maintenant l'unité budgétaire.

Il sera encore nécessaire de proposer :

Un véritable code du travail ;

La réglementation définitive du repos hebdomadaire ;

La revision de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, en élargissant leurs capacités et leur champ d'action, à la condition de les maintenir dans leur rôle économique ;

L'extension du crédit agricole ;

Le développement de l'enseignement agricole ;

La création de chambres d'agriculture ;

Des lois de protection en faveur du petit commerce ;

L'organisation de l'apprentissage par les corporations intéressées ;

La collaboration du Parlement avec les groupements autorisés du commerce et de l'industrie, pour toutes les lois qui les intéressent :

La réduction des frais de justice (tout en assurant une justice plus expéditive).

Enfin, votre député devra se préoccuper : d'améliorer, notamment dans notre arrondissement, les voies de communications, et prendre en mains les intérêts de la manufacture de Châtellerault, dont la prospérité est un élément précieux du développement économique de la ville.

Au point de vue politique.

J'apporterai tout mon concours à l'institution du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, le seul régime électoral qui puisse modifier nos mœurs parlementaires, et permettre la réalisation des réformes sociales, administratives et judiciaires.

Je crois, d'autre part, qu'il y aura lieu de modifier la Constitution par la création d'une Cour suprême, chargée de garantir judiciairement les droits et les libertés des citoyens, et par l'institution du referendum populaire, d'abord en matière municipale.

Il faudra aussi réclamer :

La liberté et le secret du vote ;

Le vote personnel des Députés ;

L'interdiction, pour les Députés, de faire des propositions de dépenses, sans présenter, en même temps, les recettes correspondantes ;

Le statut des fonctionnaires, c'est-à-dire : tout en leur refusant le droit de grève, leur donner des garanties d'avancement, basé sur le mérite, l'ancienneté, et non plus sur le favoritisme.

Enfin, je veux une armée forte et nationale, parce que, seule, une armée forte peut assurer la paix, et faire respecter la France à l'étranger.

Contribuables,

Vos impôts augmentent sans cesse, le budget s'accroît chaque année, le déficit semble permanent. Il faut réaliser des économies en réduisant le nombre des fonctionnaires, et en supprimant notamment les sous-préfets ; et il faut ne voter que des dépenses absolument nécessaires. A ce sujet, je tiens à déclarer que je proteste hautement contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire, augmentation qui fut votée sans le consentement de l'électeur.

Je m'opposerai à la création de tous nouveaux monopoles d'État, qui n'auraient d'autre résultat que d'augmenter les charges des contribuables, et je m'opposerai enfin à tout ce qui pourrait atteindre la propriété individuelle et la liberté du travail.

Mes chers Concitoyens,

Je vous convie à affirmer sur mon nom votre volonté d'encourager les institutions qui tendent à l'amélioration morale et matérielle des travailleurs, votre désir de développer les œuvres de pacification sociale, votre respect des droits imprescriptibles de la conscience, et votre amour de la liberté.

P. D'ARGENSON,

Maire des Ormes.

Mes chers Concitoyens,

La lutte, cette fois, est définitivement engagée entre les principes de liberté, d'ordre et d'économies, et les principes de sectarisme, de désordre et de gaspillage.

Après le beau succès du parti progressiste au scrutin du 24 avril, il faut maintenant livrer le dernier assaut

Pour cela, il faut que tous les hommes d'ordre, épris de justice et de liberté, se sentent les coudes. C'est à eux que je fais appel; et avec eux je suis certain du succès.

Vous connaissez mon programme, je l'ai développé dans toutes mes conférences, et vous lui avez accordé un nombre considérable de voix qui me récompense de mes efforts.

Je suis partisan du service de deux ans; j'ai pu constater, par expérience, qu'il était suffisant pour assurer l'instruction des troupes. J'étudierai d'ailleurs tout ce qui pourra améliorer le sort du soldat.

L'impôt sur le revenu ne doit être ni inquisitorial. ni vexatoire. Or le projet voté par les radicaux met le commerçant, l'agriculteur et l'industriel, dans l'obligation de dévoiler le secret de ses affaires. Il faut que les charges soient réparties équitablement entre tous les contribuables. Or le projet de loi ne fait presque rien payer au fonctionnaires, et surcharge les commerçants.

Il y a beaucoup trop de fonctionnaires; il faut supprimer ceux qui sont inutiles, et notamment les sous-préfets; diminuer les gros traitements et améliorer la situation des petits fonctionnaires.

Les droits de succession votés récemment sont trop élevés et frappent trop durement les petits héritages. Il faut les abaisser. D'autre part, le délai imparti aux héritiers pour se libérer des droits est trop court; il est souvent une cause de grosses pertes pour les héritiers.

La revision du cadastre s'impose pour établir plus de proportionnalité; notre arrondissement est surchargé, alors que d'autres payent beaucoup moins.

Les retraites ouvrières, pour être efficaces, doivent être plus élevées et l'âge de la retraite doit être abaissé. Cette question des retraites ouvrières pourrait aussi trouver en partie sa solution dans la mutualité, si l'on favorisait davantage les Société de secours mutuels et de prévoyance.

Si l'on faisait les économies nécessaires, et à ce propos je tiens à vous rappeler que je proteste contre le procédé avec lequel les députés se sont voté 15.000 francs, on trouverait l'argent pour réaliser les réformes, et pour améliorer la loi d'assistance aux vieillards, qu'il faudrait développer.

Je reste l'adversaire résolu des monopoles, et notamment des monopoles de l'alcool et des assurances, dont nous sommes menacés par les radicaux ; monopoles qui obligeraient tout le monde à être le client de l'État au prix qu'il fixerait selon les besoins de ses budgets, et qui obligeraient à s'assurer à l'État, en payant des primes, calculées sur les nécessités du Trésor. Ce serait encore un nouvel impôt.

Je veux la liberté, pleine et entière, pour tout le monde et pour toutes les convictions.

Le progrès social doit toujours se développer, mais il ne peut le faire, et les réformes ne peuvent s'accomplir, que dans une nation prospère et dans la paix.

Habitant la région depuis longtemps, je connais les intérêts de l'agriculture et du commerce, et je ne négligerai rien pour en prendre utilement la défense; et j'apporterai également tout mon dévouement au développement de la manufacture de Châtellerault qui restera toujours pour la ville un élément précieux de prospérité.

Enfin, partisan convaincu du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, je fais appel à vous pour faire triompher cette réforme qui a obtenu dans notre arrondissement 9.907 voix, contre 7.368, accordées au seul défenseur du scrutin d'arrondissement.

C'est une idée de justice pour laquelle combattent des hommes de tous les partis, et ui, le 8 mai prochain, ralliera une grosse majorité.

Mes chers Concitoyens,

A vous maintenant, en suivant l'exemple de l'arrondissement de Poitiers et des arrondissements voisins, de faire triompher la liberté, la justice et le progrès, en votant pour une politique d'économie et de réformes démocratiques.

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Châtellerault !

P. D'ARGENSON,

Maire des Ormes.

Circonscription de CIVRAY.

M. Maurice PAIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.581 voix.

Mes Chers Amis,

Il y a quatre ans, vous étiez appelés à élire votre député.

Trompés par des promesses, vous donniez votre approbation, à une faible majorité, à la politique dangereuse que nous subissons depuis quelques années.

L'heure est venue de déclarer, par votre vote, si vous êtes satisfaits de la gestion de vos mandataires.

Vous me connaissez tous.

Je ne suis, vous le savez bien, ni un homme de parti, ni un homme de passion.

Je n'ai d'autre ambition que celle de vous être utile.

J'aurais pu, comme tant d'autres, rester votre député en me ralliant à la politique du Gouvernement.

J'ai préféré tomber honorablement plutôt que de vous tromper.

Le véritable ami du peuple n'est pas celui qui le flatte ; c'est celui qui l'instruit et qui l'éclaire.

Et si, en agissant en honnête homme consciencieux, j'ai perdu mon mandat législatif, j'ai conservé, j'en suis sûr, votre estime à tous, amis comme adversaires.

Ma candidature.

J'aurais désiré rester dans ma retraite.

Je is , par caractère, par situation, indépendant.

Je n'ai pas besoin de l'indemnité parlementaire.

Beaucoup d'entre vous sont venus me voir.

Ils m'ont entretenu de vos intérêts méconnus.

Ils m'ont exposé leurs craintes pour l'avenir.

Ils m'ont montré cet arrondissement de Civray — berceau de mon enfance où il n'y a pas un bourg, un hameau, ou je ne compte des amis, presque des camarades — livré à la politique de surenchère, sur le point de devenir la proie des théories radicales-socialistes si

funestes au pays, si contraires à l'apaisement, à la concorde, à la bonne entente entre braves gens.

Ils m'ont démontré que je n'avais pas le droit de rester chez moi.

Ils avaient raison. J'ai dû céder.

Et voilà pourquoi je vous donne mon nom, comme je vous ai toujours donné, comme je vous donnerai toujours tout mon dévouement.

Je n'ai, tous ceux qui me connaissent le savent, de haine contre personne.

Je suis l'ennemi des violences, d'où qu'elles viennent.

Je combats des théories, non des hommes, et si je m'élève contre la politique suivie par la majorité de la dernière législature, c'est que cette politique d'imprévoyance et de gaspillage, en dilapidant les deniers publics, conduit tout droit le pays à la dictature ou à l'expropriation rêvée par les collectivistes.

La gestion radicale-socialiste.

Quelle est, pour une maison de commerce, pour une industrie, pour un fermier, pour un propriétaire, la première condition de succès?

Votre bon sens l'a déjà proclamé :

L'ordre, l'économie, une sage répartition de ses ressources, un emploi raisonné de son argent.

Avec le travail, voilà ce qui lui assurera la prospérité et le bonheur.

Il en est de même en ce qui concerne la France.

Les radicaux-socialistes ont-ils ainsi compris les intérêts du pays?

Ils sont les maîtres depuis douze ans.

En 1898, après avoir renversé M. Méline, qui avait procuré aux cultivateurs des avantages considérables, ils remplaçaient les modérés au pouvoir.

Comment ont-ils géré les affaires publiques?

C'est ce qu'il importe d'examiner.

En 1898, notre budget était de........ 3 milliards 331 millions.

En 1910, il est de.................... 4 milliards 193 millions.

Augmentation : 862 millions.

Voilà des chiffres officiels.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux, disaient-ils en 1906.

Ont-ils tenu cet engagement?

Vous savez bien que non.

M. Cochery, le Ministre des Finances actuel, a été dans la nécessité, pour équilibrer son budget, de demander 200 millions d'impôts supplémentaires. Quant à l'emprunt, il a été émis pour une centaine de millions de bons sur le Trésor, en attendant le grand emprunt de liquidation qu'on annonce déjà pour la prochaine législature.

Et voilà comment vos députés ont tenu leurs promesses.

Les économies.

Ils disaient encore : des économies.

Quelles sont celles qu'ils ont réalisées?

Ont-ils touché à une sinécure, supprimé un emploi inutile, diminué de gros traitements?

Au contraire.

En 1906, ils créaient le Ministère du Travail avec tout son cortège de chefs, de

sous-chefs de cabinet et d'employés de toute espèce. En douze ans, le nombre des fonctionnaires a augmenté de 35.370.

Avez-vous constaté que vous étiez mieux servis?

Je ne le crois pas.

Qu'ont donc fait les radicaux-socialistes de votre argent? Quelle est l'œuvre nouvelle, utile à la prospérité générale, qu'ils ont entreprise dans l'intérêt de tous?

Ont-ils créé des chemins de fer, construit des routes, des ponts, ouvert des canaux, édifié des écoles, défriché des terrains incultes, donné au commerce des débouchés nouveaux, porté les produits de l'industrie et de l'agriculture nationales dans des pays lointains et inconnus?

Non. Cette œuvre avait été l'œuvre de leurs prédécesseurs.

Elle avait été menée à bien par les républicains modérés avec un budget qui coûtait aux contribuables un milliard de moins qu'aujourd'hui.

Les monopoles.

A la liberté, à la concurrence, à l'initiative individuelle, les radicaux-socialistes entendent substituer les monopoles.

Ils sont partisans du tout à l'État.

L'État maître souverain, l'État patron universel, l'État fabricant, l'État commerçant. Voilà leur dogme.

Adversaire de ces tendances, je me prononcerai contre le monopole des assurances, ou de toute autre industrie.

Ces théories nous conduiraient tout droit à Jaurès, au collectivisme et à la suppression de toute propriété.

Le rachat de l'Ouest.

Pour commencer, la majorité radicale-socialiste, sans souci des intérêts du Trésor, a voté le rachat de l'Ouest.

Après une année à peine d'exploitation, on a été dans la nécessité d'accuser un déficit de 52 millions.

Qui est-ce qui payera? Les contribuables.

Ce rachat a-t-il profité aux employés, aux petits travailleurs de la voie? Non, puisque ceux-ci ont déclaré qu'avec l'État leur salaire était moins élevé qu'avec la Compagnie et ont même menacé de se mettre en grève.

A-t-on, au moins, donné satisfaction aux légitimes réclamations, aux plaintes trop justifiées du public?

Non encore et le matériel, ainsi que le service, est resté le même.

Et voilà 52 millions qui ont été dépensés en pure perte.

Les Quinze-Mille.

Quelle a été la première réforme des radicaux-socialistes?

Celle de l'indemnité parlementaire que, dans un vote de surprise, sans avoir posé la question devant le corps électoral, ils portent de neuf mille à quinze mille francs, au grand scandale de l'opinion publique.

Quelques jours après, ils refusaient, sous prétexte d'économie, le quart de vin qu'on demandait pour nos soldats!!

Les gaspillages de la Marine.

Notre argent n'a pas servi, seulement, à payer 52 millions pour le rachat de l'Ouest, 5 à 6 millions pour l'augmentation du traitement des députés et sénateurs, il s'est englouti

dans toutes sortes de collusions, dans des trafics éhontés, dénoncés et flétris par les journaux de toute nuance et à la tribune même du Parlement.

Ce sont des fournisseurs criminels qui s'entendent avec des fonctionnaires pour livrer des produits de mauvaise qualité, qui trompent sur tout, sur la valeur, sur la quantité...

Ce sont nos arsenaux abandonnés à l'incurie d'une administration qui laisse tout faire, impuissante qu'elle est à empêcher quoi que ce soit.

Notre marine marchande est à la merci d'inscrits maritimes dont les exigences croissent avec l'impunité.

Notre marine de guerre est désorganisée, à moitié détruite. Nous occupions, il y a quelques années, le deuxième rang dans la marine du monde entier.

Nous sommes aujourd'hui tombés au sixième rang.

Nous avons dépensé, en trente ans, 12 à 15 milliards pour notre flotte.

Où sont-ils ? Perdus, gaspillés, engloutis.

Il faut recommencer et on nous demande, pour construire des vaisseaux, 1 milliard 400 millions.

Et voilà ce que la majorité radicale-socialiste, qui donnait sa confiance à Camille Pelletan et à Thomson, a toléré, accepté, couvert de son approbation et de ses votes.

Le gouffre radical-socialiste.

Ce n'est pas tout :

Que sont devenus les 65 millions produits par la conversion de la rente en 1892 ?

Que sont devenus les 42 millions du budget des cultes ?

Qu'est devenu, enfin, le fameux milliard des Congrégations ?

Disparu, fondu, volatilisé. Il n'en reste rien.

Les successions.

Quelle est donc l'œuvre parlementaire des radicaux-socialistes ?

Avec le rachat de l'Ouest, qui nous coûte 52 millions, ils ont voté :

1° Les droits sur les successions ; 2° l'impôt sur le revenu ; 3° les retraites ouvrières.

Un point, c'est tout.

Les droits sur les successions. Pour combler le déficit creusé par leur incurie et leurs gaspillages, les radicaux-socialistes ont voté de nouveaux droits sur les successions.

Dans cette voie, ils sont allés presque jusqu'à l'expropriation. D'un seul coup, ils ont porté les tarifs en ligne collatérale, jusqu'à 29 0/0. En ligne directe, ils atteignent jusqu'à 12 et 13 0/0.

Prélever 29 0/0, soit près du tiers, sur une succession, sur une propriété, n'est-ce pas une expropriation partielle ?

L'impôt sur le revenu.

L'impôt sur le revenu voté par la Chambre ne tient pas debout. Tout le monde le proclame.

Il est vexatoire, inquisitorial et installe au foyer de chaque citoyen, pour contrôler ses déclarations, un agent du fisc. Il ne dégrève qu'une faible quantité de contribuables, entre autres les fonctionnaires, et M. Aimond, aujourd'hui sénateur — un radical pourtant — a démontré, chiffres en mains, qu'il frapperait plus lourdement les classes moyennes.

Je vous dois, sur ce point, mes amis, une déclaration très nette. Il est juste que chacun paye à l'État, pour entretenir le budget, sa part personnelle suivant ses facultés financières.

Je voterai donc l'impôt, quel que soit son nom, qu'il s'appelle impôt sur les revenus

ou autrement, qui aura pour résultat de mettre plus d'équité dans la répartition des charges publiques, à condition de ne pas tarir les sources de la richesse nationale,

Mais je ne m'associerai jamais à une mesure fiscale qui tendrait à soumettre l'intimité de la famille, les livres des commerçants aux agents du Gouvernement.

Les retraites ouvrières.

Les retraites ouvrières, on les a votées, c'est vrai.

Quand, comment les appliquera-t-on ? on n'en sait rien.

Il faut de l'argent — 150 millions la 1re année. — On n'en a pas.

Où le prendra-t-on ?

Dans l'impossibilité de trouver les ressources correspondantes, on a été dans la nécessité de laisser aux législateurs futurs le soin de rechercher les sommes nécessaires à l'application de la loi.

Voilà toute l'œuvre législative des radicaux-socialistes.

Elle peut se résumer en trois mots:

Emprunt. Gaspillage. Impôts nouveaux.

Ce qu'ils n'ont pas fait :

La réforme électorale.

Les radicaux-socialistes avaient un moyen de se faire pardonner l'augmentation scandaleuse de leur indemnité parlementaire.

C'était de diminuer le nombre des députés.

Ils l'ont augmenté. Il y avait dans l'ancienne Chambre 591 députés. Il y en aura, dans la prochaine 597.

Ils ont discuté la réforme électorale. Ils n'ont pu la faire aboutir. Pour moi, je suis partisan du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle. Dans une Chambre française, quand il s'agit de l'intérêt de tous, il est juste que tous les Français soient représentés. Le scrutin de liste, sans représentation proportionnelle, écraserait les minorités et rendrait chaque jour plus vives, plus ardentes les luttes politiques.

Mes chers amis,

J'ai dû passer rapidement en revue les actes de la majorité sortante et vous dire pourquoi il ne m'était pas possible, en conscience, de m'associer à une politique que je considère comme néfaste pour les intérêts de la patrie, pour vos intérêts à tous.

Je vous parle en honnête homme qui s'adresse à de braves gens.

On essaye de me faire passer à vos yeux pour un partisan de je ne sais plus quel passé disparu, pour un ennemi du progrès. Je ne suis ni un réactionnaire ni un révolutionnaire.

Je veux une République sage, honnête, tolérante, ouverte à tous, où tous les enfants de France, à l'abri de lois justes et équitables, puissent trouver appui et protection.

Sorti du peuple, je reste un ami du peuple.

Démocrate comme vous, c'est vers l'avenir, un avenir de paix, de travail et de prospérité, que je désire voir s'orienter les destinées de mon pays.

Je demande la liberté, le droit, la justice pour tous. Je suis l'ennemi de toutes les persécutions, de toutes les tyrannies.

J'estime enfin, conformément à la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, que le domaine de la conscience est inviolable et sacré.

Elève de l'Université, je suis l'adversaire du monopole de l'enseignement.

Dans leur entière indépendance, les pères de famille doivent rester les maîtres d donner à leurs enfants les éducateurs de leur choix.

Vous êtes des hommes de raison, des hommes de bon sens. Vous ne serez pas dupes, une fois de plus, des promesses pompeuses et des mots creux.

Vous pèserez la politique des radicaux-socialistes à ses résultats.

Et, le 24 avril, vous ferez triompher sur mon nom une République modérée, prête à toutes les réformes sérieuses et pratiques, et seule capable, en arrêtant, enfin, la dilapidation des deniers publics, d'alléger les charges des contribuables et d'assurer à la démocratie plus de justice et plus de bien-être.

Maurice PAIN,

Ancien député.

Circonscription de LOUDUN.

M. Victor BORET.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.827 voix.

L'exposé très net des grandes lignes de ce que sera mon action parlementaire doit être encore complété, pour déjouer la malignité de ceux qui sont de parti pris.

Aussi, je me permets de rappeler ce que je veux faire et de spécifier ce que je ne veux pas faire.

J'espère qu'ainsi on ne pourra plus crier à l'équivoque sans être de mauvaise foi.

Mes chers Concitoyens,

Désireux de payer aux habitants de la circonscription, dont je suis l'enfant d'adoption, la dette de reconnaissance que j'ai contractée en jouissant de leurs sympathies et de leur confiance, je n'ai pas hésité à leur offrir mon expérience, mon dévouement, mon activité pour la défense des causes qui nous sont chères.

1° La prospérité de la région.

2° L'amélioration du sort des déshérités de la fortune.

3° La suprématie de l'idée républicaine et de la France.

Je connais vos besoins, je parcours vos champs, je fréquente vos marchés depuis de nombreuses années ; je suis propriétaire à Loudun depuis huit ans.

J'aime les travailleurs, j'ai beaucoup peiné ; je connais les souffrances du prolétariat et je m'emploierai à améliorer son sort.

Républicain, passionnément attaché aux principes immortels de la déclaration des Droits de l'homme.

Je défendrai la République contre toutes les entreprises des factieux. Je m'efforcerai de la faire aimer.

Pour accroître la prospérité générale qui, seule, permettra de réaliser les améliorations sociales, si impatiemment attendues, je crois qu'il faut une politique nettement républicaine, résolument réformatrice et mûrement réfléchie.

***

Au point de vue économique, social et fiscal, voici quel est mon programme :

Apporter une opposition formelle à tout établissement de monopole et à toute tentative de socialisation par l'État, les départements et les communes, réserve faite pour les exploitations qui ne peuvent ou ne doivent être confiées à des entreprises privées.

Maintenir et défendre le privilège des bouilleurs de cru, sans vexations inutiles pour les producteurs, et faire tous mes efforts pour favoriser la vente de nos vins par tous moyens possibles.

Accroître la richesse nationale et satisfaire les légitimes désirs du commerce et de la production.

Augmenter l'outillage de nos ports, l'étendue de nos canaux, de nos voies ferrées, de nos routes, de nos réseaux téléphoniques ; rendre plus rapides nos moyens de transports ; réorganiser notre marine marchande ;

Développer toutes les œuvres destinées à la défense de l'agriculture : enseignement technique agricole, crédit agricole, assurances contre la grêle, la mortalité du bétail, les accidents, etc... Faciliter l'application de la loi du bien de famille incessible et insaisissable :

Réprimer les fraudes :

Réaliser la représentation de la petite, de la moyenne culture et de la grande, dans les Chambres d'agriculture ;

Reviser les lois, décrets et règlements surannés, et modifier ceux qui entravent le commerce, l'agriculture et le travail, pour les approprier aux mœurs et aux besoins de tous.

J'ai la ferme résolution de poursuivre l'œuvre législative d'assistance sociale. J'estime :

Qu'il importe de prévenir les conflits du travail par la création de Chambres du travail et de délégués-arbitres choisis par les parties ; chacun exposant et formulant publiquement ses griefs, un terrain d'entente sera plus aisément trouvé ;

Que la rédaction d'un code du travail et de prévoyance sociale, réglementant les conditions du travail, les différends et les conflits, les institutions de mutualité, les conditions d'hygiène et de salubrité, etc..., s'impose plus que jamais ;

Qu'il faut favoriser aux déshérités l'accession au capital à l'aide de toutes les œuvres de mutualité qui — en rapprochant les hommes — concilient les intérêts communs ou même divergents ;

Que l'on doit rendre plus facile et moins ruineuse la transmission de la propriété, pour grouper les champs de l'exploitation agricole autour de la ferme et éviter ainsi la perte de temps, la fatigue des hommes et du bétail, les dépenses inutiles ;

L'État ayant l'obligation d'acquitter la dette de la société envers les enfants, les malades, les infirmes et les vieillards, j'entends qu'il ne faillisse pas au devoir de solidarité.

Je poursuivrai donc :

L'organisation de services médicaux ou pharmaceutiques partout où ils n'existent pas ;

***

Je veux un statut de garantie pour les fonctionnaires et le développement syndical dans une organisation méthodique.

J'estime qu'il faut donner aux syndicats la possibilité de l'accession à la propriété et à la capacité civile ;

Organiser l'apprentissage par le concours des professions intéressées et par des écoles spéciales.

Quant aux ouvriers et employés des grandes administrations de chemins de fer ou autres, je travaillerai à leur assurer un traitement en rapport avec leur travail et leurs risques ; à leur donner la possibilité d'être représentés plus complètement au sein des conseils de direction de leurs administrations respectives ; d'y prendre part aux discussions et d'y apporter le fruit de leur expérience ; de défendre leurs droits, et par suite, d'obtenir la suppression du favoritisme, des injustices trop criantes et la disparition définitive des troubles, dont nous avons si souvent le triste spectacle.

Enfin, il est urgent d'apporter des modifications sérieuses, dans le sens de la justice :

A la loi des retraites pour la vieillesse qui vient d'être votée et qui déjà, révèle tant d'imperfections et soulève tant de mécontentement ; à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, de façon à concilier tous les intérêts, patronaux et ouvriers, commerciaux, industriels et particuliers.

Au point de vue fiscal, je veux :

Le rejet de tout projet d'impôt ayant un caractère inquisitorial, vexatoire ou confiscatoire ;

La revision du cadastre et de la loi des patentes ;

La réalisation d'économies ; le refus de toute dépense nouvelle qui ne serait pas couverte par une recette correspondante.

Je m'opposerai à l'accroissement des impôts ;

Je poursuivrai une répartition plus équitable des charges entre les citoyens et le dégrèvement des petits revenus :

Je demanderai qu'on frappe les spéculations financières et qu'on égalise les chances des petits commerçants avec celles des grands magasins ou de ceux à succursales multiples.

Partisan d'une réforme profonde et étendue qui, sans entamer l'unité nationale achevée par la Révolution, accroisse les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, décentralise en un mot et réduise les dépenses, je veux :

La suppression d'un bon nombre de sinécures inutiles, la réduction du chiffre des gros traitements et de l'amélioration du sort des petits fonctionnaires déshérités ;

La suppression de la contribution personnelle mobilière ; le dégrèvement de la propriété immobilière ; un contrôle sévère sur toutes les dépenses, tant militaires que civiles ; l'amortissement graduel de la dette publique ;

La protection de l'agriculture, du commerce, du prolétariat et, en un mot, de l'effort et de l'épargne publique contre l'agiotage et la spéculation ;

La réduction des dépenses d'ordre militaire, maritime et colonial, qui ne correspondent pas à des nécessités réelles, telles que la défense de la Patrie. Je veux, enfin, éviter que ces dépenses aient un autre but que la satisfaction d'ambitions personnelles et la création de postes inutiles.

Au point de vue judiciaire :

Il faut une justice indépendante du pouvoir et plus accessible aux déshérités.

Je veux :

Le respect de la liberté individuelle ; l'abrogation des lois surannées ; la simplification

de la procédure ; la diminution des frais de justice et des droits d'enregistrement ; l'extension de l'arbitrage ; une justice rapide et égale pour tous ; le contrôle sévère des auxiliaires de la magistrature ;

Enfin, mes chers Concitoyens, laissez-moi vous dire comment j'aime la République de demain, la République de l'avenir, la République de gauche, la République du progrès raisonné et sans limites.

Je veux :

Une République de plein air, de pleine lumière et de pleine liberté ; une République pacifique et fière.

Une République de progrès réels où s'affirme la suprématie du pouvoir laïque et civil, sans vexations ;

Le respect de la liberté de penser et celui de la liberté d'agir dans les limites compatibles avec l'intérêt du pays ;

Le droit pour chaque Citoyen de pratiquer, comme il l'entend, la religion qui lui convient, en face d'un État impartial et respectueux de toutes les croyances sincères ;

Au point de vue militaire :

L'armée et la marine doivent être au-dessus des querelles politiques ;

Je veux une armée forte, une marine puissante, non pour rêver de guerres meurtrières et de revanches hasardeuses, mais pour conserver intact — au jour où il serait menacé — le patrimoine de richesse et de liberté légué par nos pères... C'est à mon sens, le seul moyen efficace de réaliser l'entente cordiale entre peuples et d'étendre la pratique de l'arbitrage international, qui a déjà donné tant d'heureux résultats ;

Je suis adversaire résolu :

De toute politique d'aventure, de toute expédition militaire ayant pour but de nouvelles conquêtes coloniales. Je suis d'avis que les conseils de guerre doivent être supprimés en temps de paix ; convaincu que l'armée doit se confondre de plus en plus avec la Nation, je suis partisan de l'organisation d'œuvres préparant la jeunesse au service militaire.

Je veux :

L'obligation, pour les pouvoirs publics, de consulter les Chambres de commerce, les syndicats professionnels patronaux et ouvriers et les groupements autorisés, au sujet des lois les intéressant, et de s'inspirer de leurs avis avant de les soumettre aux Chambres ;

La réforme des règlements des deux Assemblées — Sénat et Chambre — de façon à permettre aux travaux parlementaires, de s'effectuer avec continuité et méthode ;

L'obligation stricte pour le législateur de voter personnellement et de rendre compte annuellement de son mandat dans chaque commune ;

La réduction de l'indemnité parlementaire, si le budget annuel ne se solde pas sans recourir à des emprunts ;

L'application du scrutin de liste avec représentation proportionnelle aux élections législatives.

***

Tel est, selon moi, le champ largement ouvert à toutes les bonnes volontés de la législature naissante et sur lequel je veux dépenser mon activité et ma connaissance des affaires.

Je veux fermement l'union apaisante entre tous les républicains et la concorde entre tous les Citoyens ;

Dans les intervalles qui séparent les sessions parlementaires, vous me trouverez à Loudun.

Chaque année, dans chaque commune, à l'époque des vacances, je vous rendrai compte de mes actes et solliciterai vos avis pour établir des lois conformes à vos besoins.

Je mettrai à votre disposition les relations que j'ai avec les hommes les plus éminents de la République, avec les chefs et les directeurs de nos principales administrations et notamment de nos grandes compagnies de chemins de fer et je m'emploierai à ce que vous ayiez la part qui vous revient dans la répartition des avantages dus au mérite.

Ma candidature, franchement républicaine, s'adresse à tous les électeurs soucieux de réparer les inégalités et les injustices ; elle affirme la nécessité de modifications profondes et indispensables...

Je ne recule devant aucune des réformes sociales nécessaires quand, à ces réformes, correspond un progrès véritable et conforme aux aspirations de la démocratie.

Aussi, conscient de remplir un grand devoir, sans ambition méprisable, uniquement préoccupé de la défense des intérêts économiques du pays et de la réalisation de l'idéal républicain, j'ai posé ma candidature.

Vous répudierez les politiciens incapables de représenter ces intérêts et les vôtres, de faire valoir et respecter vos droits ;

J'ai foi en votre fière indépendance et en votre bon sens proverbial.

En faisant triompher mon nom, vous affirmerez que le suffrage universel est libre et que l'électeur n'a qu'un maître : sa conscience !

Grâce à vous, à notre union complète et loyale, notre victoire sera celle de la démocratie ; de la République, toujours plus grande, plus belle, plus saine et plus aimée.

Tout pour le travail et par le travail :

Vive la République !

Vivent les réformes démocratiques et sociales !

Vive l'arrondissement de Loudun !

Victor BORET,

Candidat républicain d'union démocratique.

Circonscription de MONTMORILLON.

M. BLANCHARD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.379 voix.

Électeurs,

En posant ma candidature aux élections législatives du 21 avril, je crois répondre aux désirs du plus grand nombre d'entre vous.

J'aurai pu, vous le savez, solliciter vos suffrages en 1902 et 1906 et j'en fus très instamment prié. Les raisons qui me retinrent alors n'existent plus aujourd'hui : le siège de député est libre et j'estimerais manquer à la grande confiance qui m'est témoignée sur tous les points de l'arrondissement de Montmorillon, si je ne briguais pas l'honneur d'être votre représentant au Parlement.

Mes nombreux amis, mes vieux camarades de régiment, veulent bien estimer que mes titres et mes fonctions joints aux services que j'ai toujours rendus de tout cœur dans tout le Montmorillonnais suffisent amplement à justifier ma candidature. Du fond du cœur je les en remercie et, fort de leur appui, j'ai décidé de m'adresser au corps électoral tout entier.

En vous priant de m'accorder votre confiance, j'ai l'honneur de vous adresser le programme que j'ai déjà développé dans la plupart des communes de la circonscription.

Républicain de la première heure, je suis fier d'appartenir à ce monde des travailleurs pour lequel j'ai toujours eu les plus vives sympathies, et me déclare prêt à soutenir de mes votes toutes les mesures qui seront proposées en vue d'améliorer le sort des classes laborieuses.

Avec la plupart des économistes de ce temps, j'estime qu'il est indispensable d'apporter l'ordre et l'économie dans nos finances, et qu'il n'est que temps d'élever une digue au flot montant des impôts.

Je suis partisan d'une répartition plus équitable de nos contributions mais en écartant dans l'étude de l'impôt sur le revenu toute inquisition vexatoire et en dégrevant dans la plus large mesure les salariés et les familles nombreuses.

Dans son principe éminemment humanitaire, la loi des retraites ouvrières et paysannes ne trouvera pas de partisan et de défenseur plus résolu que moi et j'en demanderai la prompte application estimant qu'il est indispensable d'assurer au travailleur le pain de ses vieux jours.

Agriculteur comme la plupart d'entre vous, je connais vos besoins, aussi demanderai-je la réduction des charges de la terre et la prompte organisation des Chambres d'agriculteurs qui seront auprès des pouvoirs publics les interprètes autorisés de vos doléances et de vos légitimes revendications.

Dans un autre ordre d'idée, je demanderai la suppression des appels de neuf jours, ayant acquis la conviction, puisée dans une longue expérience personnelle, qu'on ne peut ainsi porter atteinte à la défense nationale et à la force de notre armée.

Je resterai toujours le défenseur des bouilleurs de cru, dont j'ai déjà soutenu les intérêts à la Chambre de commerce et au Conseil général, estimant que, dans un pays libre, chacun doit disposer à son gré de sa récolte et distiller comme il l'entend son vin, son marc ou ses fruits.

J'estime que d'une façon graduée et rationnelle, on peut arriver à la suppression de certains monopoles d'État pour rendre à l'iudustrie privée ce qui lui appartient réellement et laisser à la libre concurrence un stimulant qui enrichit le pays.

Je me déclare opposé à l'établissement de tout nouveau monopole d'État et repousserai :

1° Le monopole des assurances, entreprise délicate qui nous créerait avant peu des charges et nécessiterait la création d'une nouvelle et d'une nombreuse classe de fonctionnaires.

2° Le monopole d'enseignement, estimant que le père de famille doit conserver le choix de l'école où il veut envoyer ses enfants.

Comme les fondateurs de la République je pense qu'un gouvernement démocratique doit assurer le respect absolu de toutes les libertés inscrites dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen;* que l'État doit surtout se montrer respectueux de la liberté de conscience, et que les lois relatives à l'exercice de ses libertés doivent toujours être appliquées dans un large esprit de tolérance et d'équité.

Je suis d'avis qu'il n'est guère possible de réaliser toutes les réformes administratives et judiciaires et d'apporter l'économie dans notre budget qu'en modifiant notre système électoral. Avec un grand nombre d'éminentes personnalités républicaines, je demanderai l'établissement du scrutin de liste et une amélioration plus équitable du système électoral.

En ce qui concerne particulièrement le budget, je crois qu'il est déjà possible de faire

de sérieuses économies par la suppression des emplois inutiles, la simplification des rouages administratifs, et la diminution des gros traitements.

Enfin, en ma qualité de conseiller général, je connais, pour les avoir particulièrement étudiées, les questions relatives aux moyens de transport et aux lignes de tramways. Questions qui sont particulièrement de la compétence de l'Assemblée départementale.

J'ai contribué à faire classer par le Conseil général dans le deuxième réseau, les lignes de :

1° Pleumartin, Saint-Savin, Montmorillon, jusqu'à l'Isle-Jourdain, par Moulismes et Adriers.

2° Le prolongement de la ligne de Bouresse à Usson.

Soucieux des intérêts des autres cantons, je demanderai à l'Assemblée départementale d'y adjoindre :

1° Une ligne desservant les communes comprises entre Montmorillon et Chauvigny.

2° Une ligne partant de la Trimouille et se dirigeant sur l'Indre et les Hérolles.

3° Une ligne se rattachant au réseau de tramways de la Haute-Vienne, par Asnières et Luchapt.

Électeurs,

Voilà mon programme. C'est celui d'un républicain sincère qui a déjà passé près de vingt années de sa vie au service de tous ses concitoyens, qui n'a jamais reculé devant aucun sacrifice ni devant aucune peine lorsqu'on est venu lui demander un service,

Jugez ce programme en toute franchise, en toute sincérité et si, comme j'en ai le ferme espoir, vous me jugez digne de mériter votre confiance, vous m'accorderez vos suffrages.

Vive la République !

A. BLANCHARD,

Conseiller général du canton de Saint-Savin,
Maire de Saint-Germain,
Président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Montmorillon,
Vice-président de la Chambre de commerce de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

1re Circonscription de POITIERS.

M. de MONTJOU.

Elu au 1er tour de scrutin. — 8.176 voix.

Mes chers Concitoyens,

Cédant aux sollicitations de beaucoup d'entre vous, je pose ma candidature républicaine progressiste aux élections législatives du 24 avril prochain.

La majorité qui depuis quatre années est au pouvoir se retire sans prestige, après avoir

accompli une œuvre néfaste. Elle ne peut se recommander à vous que de ses budgets sans équilibre et par le plus épouvantable gâchis financier.

A l'heure de son départ, dans son impuissance, elle laisse inachevée l'œuvre capitale de sa législature et la loi qu'elle a votée sur les retraites ouvrières n'est en réalité qu'un projet de loi, puisqu'elle n'a pas pu trouver dans un budget, presque aussi considérable qu'une rançon de guerre, les ressources suffisantes pour les gager et en assurer le fonctionnement.

Parlerai-je de ses autres faiblesses : de ses capitulations devant les poussées périodiques de l'anarchie et de ce geste audacieux contre lequel protestera longtemps encore la conscience publique et qui a fait de nos législateurs, en une seule séance, des rentiers à 15.000 francs.

Voilà ce que fût la politique d'hier. Voici celle qui, selon moi, devrait la remplacer demain :

Au pays qui se fatigue d'une agitation stérile, où ses forces se dépensent en pure perte, nous voulons donner une République ordonnée, basée sur la liberté et la justice, par principe secourable aux faibles et préoccupée de tous les progrès.

Nous voulons qu'elle assure à tous, quels qu'ils soient, les libertés dont dépend la paix intérieure d'une nation :

La liberté de conscience ;
La liberté d'enseignement ;
La liberté d'association ;
La liberté du travail.

Mettant au-dessus de tout l'amour ardent de la Patrie, nous demandons pour la sauvegarde de l'indépendance et de la paix du pays une armée et une marine puissantes, afin que, sous leur protection, la France poursuive sa mission civilisatrice et ses glorieuses destinées.

Le Gouvernement que nous voulons devra s'attacher spécialement aux réformes suivantes :

Développement de la prévoyance volontaire sous toutes ses formes et encouragements à la mutualité.

Mise en œuvre de la loi sur les retraites ouvrières et vote, en dehors de tout esprit de surenchère, des modifications profondes reconnues ultérieurement nécessaires à son application ;

Établissement d'un Code du travail comprenant notamment les lois et règlements sur le contrat du travail et la solution des conflits entre employeurs et employés par des tribunaux d'arbitrage et de conciliation ;

Établissement de la capacité civile des syndicats ;

Et d'une façon générale, défense de la petite propriété, du petit commerce, de la petite industrie ;

Nous lui demanderons ainsi :

De fixer par un statut légal, pour tous les fonctionnaires, les règles d'entrée et d'avancement dans les carrières, de telle sorte qu'ils demeurent protégés contre les influences politiques et le favoritisme ;

De reviser notre système d'impôts directs qui a vieilli et n'est plus en rapport avec les revenus des contribuables, mais en veillant, au contraire, à ce que l'impôt sur le revenu ne soit ni personnel, ni vexatoire et respecte le secret des affaires et la liberté des foyers ;

De s'opposer en principe à l'établissement de nouveaux monopoles, soit sur les assurances, soit sur la fabrication de l'alcool, l'expérience du rachat des chemins de fer de l'Ouest ayant abouti aux plus désastreux résultats financiers.

Enfin, ainsi que l'a dit M. Doumer « d'arriver à réduire les dépenses improductives surabondantes dans le budget de l'État par une simplification et une modernisation des pro-

cédés administratifs, par une réforme profonde des services eux-mêmes et aussi par une décentralisation sagement établie. »

On peut dire que tous les partis reconnaissent la nécessité de la réforme électorale.

Personnellement, j'adhère au projet d'établissement du régime du scrutin de liste avec représentation proportionnelle qui restaurerait dans notre pays la probité politique sans laquelle il ne saurait exister de République parlementaire.

Électeurs,

Si je suis votre élu, c'est de ces principes que s'inspirera ma conduite et je leur demeurerai fidèle.

N'oubliez pas qu'en allant au scrutin vous faites acte de souverains;

N'oubliez pas que la politique du Gouvernement dépendra du bulletin que vous déposerez dans l'urne;

N'oubliez pas surtout que vous êtes responsables des destinées de la France.

Vive la République!

Edgard de MONTJOU,

Conseiller général de la Vienne,
Maire de Marçay,
Candidat républicain.

2e Circonscription de POITIERS.

M. PÉRET.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.786 voix.

Mes chers concitoyens,

Les critiques n'ont pas été épargnées à la majorité républicaine de la Chambre élue en 1906. Vous aurez, le 24 avril, à la juger et, en hommes clairvoyants, vous ne manquerez pas de dire qu'une assemblée qui a voté tant de lois démocratiques : les retraites ouvrières et paysannes, la réforme fiscale, la constitution du bien insaisissable de famille, la réduction des périodes militaires, pour ne citer que les principales, n'a pas trompé les espérances du corps électoral.

Le Gouvernement a eu à subir de nombreux assauts; il a été, cependant, dans des moments difficiles, et particulièrement lorsqu'il s'est agi du règlement des conflits internationaux, à la hauteur de sa tâche; il a su, en toute circonstances, faire respecter la loi et en assurer l'application sans faiblesse. Nous ne regrettons pas de l'avoir soutenu.

Il ne faut pas craindre d'affirmer, toutefois, que la situation budgétaire n'a pas suffisamment retenu l'attention des pouvoirs publics, que, tout au moins, on n'a pas avec assez de persévérance cherché à l'améliorer. Les républicains auraient tort d'oublier que, suivant une formule célèbre, de bonnes finances sont la condition première d'une bonne politique.

La prochaine Chambre devra entrer résolument dans la voie des économies, aborder la réforme administrative, supprimer les emplois inutiles et exercer sur les dépenses un contrôle plus étroit.

Ces résultats eussent été atteints plus tôt si le Parlement avait réalisé la réforme électo-

rale que je voudrais voir adopter dans les termes suivants : rétablissement du scrutin de liste, réduction du chiffre actuel des députés, durée du mandat portée à six ans, renouvellement par moitié de la Chambre tous les trois ans.

L'augmentation de l'indemnité parlementaire a soulevé un incontestable mécontentement parce que le vote en a été acquis par surprise; mais il ne peut y avoir de dissentiments sérieux sur la légitimité de cette augmentation rendue nécessaire par la cherté croissante de la vie et les obligations onéreuses imposées aux membres des deux Chambres dont les portes ne sauraient, dans une démocratie, être fermées aux citoyens sans fortune.

Il sera indispensable de donner un satut légal aux fonctionnaires afin de garantir ceux-ci contre l'arbitraire et de bien définir la nature et l'étendue de leurs devoirs envers l'État dont l'autorité est trop fréquemment méconnue au détriment du bon fonctionnement des services publics.

La discussion de l'impôt sur le revenu sera poursuivie avec le souci prédominant d'aboutir à une meilleure répartition des charges, sans inquisition blessante pour les contribuables et aussi celui d'accorder de larges dégrèvements aux citoyens chargés de famille.

Nous continuerons à protéger l'enfance au double point de vue matériel et moral, à défendre contre des attaques passionnées et imméritées l'enseignement laïque, qui a droit à toute notre sollicitude, à le développer, à le fortifier afin de lui donner une telle supériorité et un si grand rayonnement qu'il défie toute concurrence.

Grâce à une prudente fermeté, les lois de laïcité ont été partout appliquées et l'ordre n'a pas été troublé; il n'y a aucun motif pour que l'exécution en soit suspendue. La séparation des Églises et de l'État repose sur un principe désormais intangible dont nous entendons assurer la rigoureuse observation.

Mes chers Concitoyens,

Croire que la campagne antirépublicaine s'arrêtera, malgré nos efforts inlassables pour réaliser la justice sociale, serait une singulière et imprudente illusion. Que les électeurs, en face des exagérations et des provocations, restent calmes et maîtres de leur décision. Quarante ans d'existence n'ont pu affaiblir un régime qui, à l'extérieur, a contribué glorieuse ment à maintenir la paix du monde et, à l'intérieur, a réalisé d'innombrables progrès.

Quant à moi, que votre confiance renouvelée a investi à deux reprises du mandat législatif, je me soumets une fois de plus à vos libres suffrages et je pense être assez connu des électeurs de la deuxième circonscription de Poitiers pour qu'ils ne doutent pas plus aujourd'hui qu'hier de mon dévouement à la chose publique.

Vive la République démocratique!

Raoul PÉRET,

Député sortant,

Vice-président de la gauche radicale ; vice-président de la Commission de la réforme judiciaire; membre de la Commission de vérification des comptes des Ministres; président de la Commission de reconstruction de l'Imprimerie Nationale; membre de la Commission de réorganisation de la Légion d'honneur; conseiller général de la Vienne; Maire de Vendeuvre; président de la Société de secours mutuels de Vendeuvre; vice-président de l'Union des sociétés de secours mutuels de la Vienne et de la Société de secours mutuels des cantonniers.

VIENNE (HAUTE-)

Circonscription de BELLAC.

M. TROUVÉ.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.697 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le mandat que vous m'aviez confié il y a 14 mois est expiré. Je me représente à vos suffrages, convaincu d'avoir laborieusement et consciencieusement accompli ma tâche et justifié ainsi pleinement votre confiance.

La législature qui vient de se terminer, si décriée par les adversaires du régime parlementaire et républicain de quelque côté qu'ils se tournent, a été cependant marquée, il est nécessaire de le dire, par le vote de lois qui sont l'honneur de la démocratie.

Fidèle à l'engagement que j'avais pris envers vous, j'ai participé avec zèle et dévouement au travail de la majorité républicaine.

Je ne peux, dans cette profession de foi, vous exposer aussi longuement que je le voudrais et qu'elle le mériterait l'œuvre de la Chambre pendant les quelques mois où je vous y ai représentés.

J'ai voté l'impôt progressif sur le revenu qui proportionne plus équitablement les charges de chacun, qui exonère les petits et les humbles et allège considérablement les charges qui pèsent actuellement si lourdement sur les cultivateurs. Ce projet est maintenant soumis aux délibérations du Sénat. La prochaine Chambre aura pour premier devoir d'en assurer l'application complète et immédiate.

J'ai voté la loi si intéressante relative à la constitution d'un bien de famille insaisissable et celle qui en est le complément, instituant le crédit individuel à long terme. Cette dernière loi, par l'extension considérable qu'elle va donner au crédit agricole, va permettre aux petits cultivateurs d'emprunter pour quinze années, à intérêt très minime, une somme pouvant aller jusqu'à 8.000 francs, pour l'acquisition, l'aménagement et la transformation de leurs petites exploitations.

J'ai voté la loi revisant le tarif général des douanes : les nouveaux tarifs apportent à nos agriculteurs une protection efficace contre la concurrence étrangère.

J'ai voté la réforme électorale d'où doit découler fatalement la réforme administrative depuis si longtemps promise.

J'ai enfin voté la loi organisant les retraites ouvrières et paysannes. Cette grande loi de solidarité sociale ne peut, malgré ses imperfections, qu'être accueillie avec joie par la démocratie. Elle consacre définitivement un principe longtemps discuté : le devoir impérieux pour la société d'assurer au travailleur qui a usé sa vie à son service une vieillesse à l'abri des besoins les plus immédiats. Bien que l'effort financier demandé à l'État pour son

application soit considérable, il faut dans cette voie faire mieux encore, et j'ai la certitude que la nouvelle Chambre ne faillira pas au devoir qui lui incombe d'apporter à cette loi toutes les améliorations possibles et nécessaires.

L'étude et la solution des grands problèmes politiques, économiques et sociaux ne m'ont pas fait oublier les intérêts particuliers de notre arrondissement.

Comme je vous l'avais promis, dès mon arrivée à la Chambre, j'ai fait des démarches nombreuses et pressantes au Ministère des Travaux publics pour faire comprendre dans la nouvelle convention entre l'État et la Compagnie d'Orléans la construction de la ligne de Magnac-Laval à Saint-Sébastien.

J'ai pleinement réussi dans mes démarches et la Commission des chemins de fer a conclu dans son rapport à l'adoption de la construction de la partie de cette convention concernant la construction rapide d'un certain nombre de lignes de chemins de fer, parmi lesquelles se trouve comprise la ligne de Magnac-Laval à Saint-Sébastien.

A de très nombreuses reprises, j'ai insisté très vivement auprès de M. le Ministre des Travaux publics pour que le chemin de fer à voie étroite de Bellac à Confolens soit construit dans le plus bref délai possible, et j'ai reçu l'assurance que le projet de M. Jancart, concessionnaire de la ligne, soumis à l'examen du service de contrôle, allait recevoir sous quelques jours son exécution.

J'ai appuyé auprès des Ministres compétents toutes les demandes qui m'ont été transmises par les municipalités en vue d'obtenir du matériel scolaire ou des subventions, et je suis heureux d'avoir pu faire donner satisfaction à la plupart d'entre elles.

Toutes les réclamations que les agriculteurs et les commerçants m'ont fait parvenir me signalant les améliorations à apporter au service des chemins de fer ont été transmises et suivies par moi jusqu'à complète satisfaction.

Au moment de la discussion du budget, j'ai défendu à la tribune de la Chambre la cause si intéressante de l'élevage limousin, et j'ai obtenu par un engagement formel du Gouvernement, que les chevaux présentés par les éleveurs de notre région aux remontes de novembre et décembre seraient pris en beaucoup plus grand nombre.

Mes chers Concitoyens,

La Chambre de demain va se trouver en face d'une lourde tâche; elle aura non seulement le devoir de perfectionner les œuvres de la précédente assemblée mais aussi de discuter et de solutionner les problèmes nouveaux qui tous les jours sollicitent plus nombreux notre attention.

Budget.

L'une des premières préoccupations de la Chambre future devra être la question budgétaire : notre budget s'accroît chaque année dans des proportions qui doivent inquiéter tout législateur soucieux de son devoir; sans vouloir retarder en rien la réalisation du programme de solidarité sociale qui est la conséquence même du régime républicain, ni diminuer nos forces défensives qui assurent la sécurité de la nation, il est possible de faire de notables économies. Je pratiquerai cette politique d'économie estimant que toutes les dépenses doivent être scrupuleusement contrôlées et qu'on doit écarter résolument toutes celles dont l'utilité n'est pas nettement justifiée.

Impôt sur le revenu.

La nouvelle Chambre devra, comme je l'ai déjà dit, voter définitivement et assurer l'application complète et immédiate de l'impôt progressif sur le revenu.

Lois scolaires.

L'École, je tiens à l'affirmer, doit rester en dehors de toutes nos agitations politiques et religieuses. Dans cet esprit, je voterai toutes les lois proposées pour la défense de l'école laïque. Je demanderai la gratuité de l'enseignement à tous les degrés pour tous les enfants qui s'en seront montrés dignes, de façon que les hautes situations sociales ne soient plus conquises, comme aujourd'hui, que par les privilégiés de la fortune ou le bénéficiaire d'une bourse de l'État.

Statut des fonctionnaires.

Le vote d'un statut légal des fonctionnaires ne peut plus aujourd'hui être différé, des règles précises doivent fixer les droits et les devoirs des fonctionnaires et déterminer pour éviter le découragement résultant du favoritisme, les conditions de leur recrutement et de leur avancement et de les mettre à l'abri de toute ingérence politique.

Réforme judiciaire.

Au point de vue judiciaire je m'associerai à toutes les mesures de nature à simplifier la procédure et à diminuer les frais de justice.

Agriculture.

La prochaine Chambre devra aussi s'efforcer de développer de plus en plus toutes les œuvres de crédit et de mutualité agricoles.

Elle donnera ainsi aux petits cultivateurs qui, sans récriminer jamais, contribuent par leur labeur incessant à assurer pour la plus grande part la fortune et la prospérité de la France, plus de sécurité dans l'avenir et la certitude pour tous ceux qui sont économes et travailleurs d'accéder à la propriété.

Réforme électorale et administrative.

Ces deux questions sont étroitement liées. Il faut résolument s'attacher à les faire aboutir et ce, dans l'intérêt même de la République.

Le scrutin d'arrondissement qui a rendu, dans son temps, des services, ne répond plus aux aspirations de notre démocratie. Il est indispensable, comme l'a dit M. le Président du Conseil, de faire passer sur notre mode de consultation nationale un large souffle de libéralisme. Partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, je choisirai parmi les projets qui sont déposés celui qui répondra le mieux à notre besoin de justice et de clarté et qui assurera à la fois l'indépendance et la dignité de l'électeur et de l'élu. La réforme administrative tant de fois réclamée sera la conséquence naturelle de la réforme électorale.

Voilà, rapidement énumérées, les principales réformes qui doivent retenir l'attention de la nouvelle Chambre.

La République est aujourd'hui assez forte pour être largement tolérante ; elle doit s'efforcer de plus en plus à faire disparaître la haine et la violence dans la mêlée ardente des partis. Son devoir est de se tenir en garde contre les exagérations et les passions, et de ne voir dans tous les Français que les membres d'une même famille qu'elle doit chercher à unir entre eux par des liens de plus en plus étroits de solidarité.

Adversaire résolu de toute réaction et de toute révolution, j'estime qu'entre les deux

extrêmes il y a place pour un grand parti républicain acceptant la République avec toutes ses conséquences politiques et sociales, et groupant ainsi toutes les bonnes volontés pour réaliser par les moyens légaux et pacifiques, sagement mais sûrement, toutes les grandes réformes légitimement attendues par la démocratie.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder de nouveau votre confiance, c'est à cette politique que je consacrerai toute mon activité et tout mon dévouement.

Vive la République démocratique et sociale !

Docteur TROUVÉ,

Député sortant,
Maire et conseiller général du Dorat,
Président de la Mutuelle scolaire
et des Prévoyants de l'Avenir.

1re Circonscription de LIMOGES.

M. BETOULLE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 15.414 voix.

Citoyens,

Le 24 avril courant, vous aurez à désigner de nouveau votre représentant à la Chambre des Députés. Le citoyen Betoulle, député sortant, votre élu depuis quatre ans, est encore candidat. Nous sommes certains que vous n'hésiterez pas à lui renouveler son mandat. Nul, en effet, n'en est plus digne ; nul mieux que lui ne connaît vos intérêts, et nul, jamais, ne s'appliquerait autant à défendre votre cause.

Lorsque, pour la première fois, il sollicitait vos suffrages, Betoulle ne vous avait fait aucune promesse ; il vous avait dit simplement et loyalement qu'en toute circonstance il n'aurait d'autre préoccupation que d'obtenir pour vous tous les avantages possibles ; que, de toutes ses forces et de toute son intelligence, il s'emploierait à la réalisation des réformes les plus larges, des améliorations sociales les plus sérieuses. Et, tant était profond son accent de sincérité, tant semblait ardente sa conviction, vous n'aviez pas hésité, en dépit des calomnies répandues sur son compte, à lui donner votre confiance. Vous vous étiez dit que, travailleur comme vous, intimement mêlé à la vie ouvrière, il connaîtrait mieux que d'autres vos besoins et saurait s'en inspirer le moment venu.

Notre ami, d'ailleurs, se réclamait du programme socialiste, qui contient seul le germe de la liberté et de la justice. Il affirmait hautement son espoir en un régime meilleur où le travail, mieux réparti, serait, à la fois, un devoir et un plaisir pour tous, où il n'y aurait plus que des hommes vraiment égaux, unis par la plus franche fraternité. Et tous, employés de l'usine, comme ouvriers des champs, meurtris de l'industrie ou serfs de la glèbe, vous vous étiez dressés à sa voix vibrante, pour marcher, décidés, derrière lui, au combat où se jouaient vos destinées. Betoulle avait été élu à une imposante majorité.

Nous ne pensons point que vous puissiez le regretter Immédiatement, Betoulle s'était mis à l'œuvre, uniquement guidé par le souci d'arracher à ceux qui vous dominent quelques adoucissements à votre sort. Toujours en rapport avec vous, par l'intermédiaire de

nos groupes, si actifs et si dévoués, il savait tout de suite ce qu'il convenait de faire pour vous donner satisfaction. Quelques mois après sa nomination, le 30 novembre 1906, il montait pour la première fois à la tribune, afin de soutenir vos intérêts gravement méconnus. Le député de Limoges, dûment mandaté par la Fédération socialiste de la Haute-Vienne, et après entente avec un certain nombre d'autres élus de notre parti, saisissait la Chambre d'une vive protestation contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Il disait à ses collègues combien leur attitude était jugée sévèrement et, tâchant de toucher leur conscience, il les priait de revenir sur leur décision qui discréditait le régime parlementaire. Mais, malgré son éloquence, il ne fut pas entendu. Son amendement fut repoussé par 290 voix contre 218. Il fallait s'incliner, mais Betoulle, au moins, fidèle aux décisions de notre parti, versa régulièrement, tous les ans, trois mille francs dans notre caisse de propagande, pour permettre à nos militants de parcourir la région et de porter partout, jusqu'au fond des campagnes, les généreux enseignements de notre doctrine.

Citoyens,

Après ce début, vous n'allez pas attendre beaucoup pour mieux comprendre la vigueur de ses sentiments républicains et son attachement à la prospérité du pays en même temps qu'aux intérêts de ses électeurs de toutes catégories. Insensible à la fatigue, Betoulle se mit à étudier les questions les plus diverses et les plus complexes. Doué d'une intelligence tout à fait remarquable et d'une grande facilité d'assimilation, il ne tarda pas à être d'une rare compétence sur de très nombreux sujets. Et, dès lors, on le vit constamment à la tribune, soutenir avec une autorité bientôt reconnue de tous les droits de ses mandants. Ses discours, bien ordonnés et pleins de pensées excellentes, produisirent souvent une grande impression, et donnèrent les meilleurs résultats. Tour à tour, les ouvriers en chômage, les agriculteurs de tous ordres, victimes de calamités, les employés de commerce, les instituteurs, les cheminots, les facteurs, les agents des postes et télégraphes, les petits fonctionnaires, les réservistes et les territoriaux, les mutualistes, les commerçants, etc., furent l'objet de ses interventions auprès du Parlement et des pouvoirs publics. Nous dirons, dans un numéro spécial de notre journal, adressé à tous les électeurs — car il serait trop long de le rappeler ici — les avantages que les démarches et les discours du vaillant député de Limoges procurèrent à ces diverses catégories de citoyens. La plupart, d'ailleurs, ne l'ont pas oublié, et gardent au citoyen Betoulle une vive reconnaissance.

En tout cas, nous avons le droit de le dire, Limoges peut être fière de son élu. A lui seul il a fait, en une courte législature, plus de besogne utile que tous les députés de ce département en de nombreuses années. Il est le seul de tous les représentants successifs de la première circonscription qui ait entièrement compris son rôle d'élu d'une grande ville industrielle et commerçante et de campagnes laborieuses, mais trop déshéritées. Ses adversaires eux-mêmes sont obligés de rendre hommage à sa largeur d'esprit et à son talent. Beaucoup de ceux qui le combattaient il y a quatre ans ont été obligés de désarmer devant ses précieuses qualités et son dévouement. Des sympathies lui sont venues de tous côtés sans que jamais il ait, pour cela, abandonné la moindre parcelle de ses convictions, sans qu'il ait, en aucune manière — comme tant d'autres, uniquement guidés par leur intérêt — songé à se procurer des concours nouveaux par une de ces manœuvres devenues trop courantes dans certains milieux politiques. Il est resté tel que nous l'avons toujours connu, et, grâce à un travail acharné, il a su devenir plus apte à protéger tous ceux qui, individuellement ou collectivement, ont recours à ses services.

Citoyens,

Betoulle a su s'élever au-dessus des mesquines questions personnelles; il s'est montré accueillant et bienveillant même pour ceux qui, sournoisement, le combattent, sans leur demander en échange de son appui toujours efficace, ni remerciement, ni récompense. Sans rancune, il a oublié les attaques injustes et les indignes procédés, heureux de prouver par

son exemple combien sont méconnus les socialistes dont certains disent de mal seulement parce qu'ils ne les ont pas approchés et fréquentés.

Citoyens,

Cet éloge du député sortant de Limoges — qui sera, de nouveau, chargé de vous représenter le 24 avril — n'est pas exagéré; il n'est même pas suffisant, dût la modestie de notre camarade en souffrir quelque peu. Il était nécessaire pour vous mieux faire comprendre la confiance que nous avons en Betoulle et l'estime qu'il mérite.

Il semblait que, devant tant de services rendus, tant de dévouement, tant de sincérité, il n'y eût qu'à s'incliner. Cependant, nos ennemis ne cessent pas les hostilités; ils n'ont pas renoncé à battre Betoulle à qui ils veulent faire payer son attachement à la cause des ouvriers et des paysans. Ils ne lui pardonnent pas d'avoir fait aimer par beaucoup ce socialisme qui prépare la justice sociale. De nouveau, ils vont employer contre lui les plus odieux moyens de lutte. Ils vont s'efforcer de le discréditer.

Mais, cette fois, la tâche sera plus difficile encore qu'il y a quatre ans. Betoulle, maintenant, est connu de tous. Ceux qu'il a obligés ne lui seront pas ingrats, et les autres, jugeant de l'avenir par un court passé si bien rempli, ne voudront pas interrompre l'œuvre commencée par le député sortant. Aussi, nous en sommes certains, c'est avec une majorité considérablement accrue que Betoulle sera réélu le 24 avril.

Citoyens,

Vous avez vu Betoulle à l'épreuve. Que pouvez-vous lui reprocher ? Quelle est la catégorie de travailleurs dont il se soit désintéressé ? Quel est celui qui s'est adressé à lui sans le trouver prêt à défendre toutes les justes causes?

Ouvriers des usines et ouvriers des champs, employés, fonctionnaires, commerçants, petits propriétaires, tous ceux pour qui la liberté est encore incomplète et qui souffrent d'une injuste répartition des richesses, ont été tour à tour l'objet de son attention ; il a bataillé vaillamment, dans un milieu hostile, pour leur faire obtenir une part toujours plus grande des jouissances qui leur sont dues. Il continuera, soyez-en sûrs.

Et si quelques-uns d'entre vous ne partagent pas entièrement nos opinions, il ne leur est cependant pas permis d'hésiter. Le 24 avril, il faut se prononcer pour le brusque retour en arrière, ou, au contraire, continuer la marche fière sur la route lumineuse du progrès humain.

Citoyens,

Nous sommes certains que tous les travailleurs comprendront leur intérêt et leur devoir, qu'au lieu de voter pour le candidat des gros bourgeois, des grands exploiteurs de la misère ouvrière et des châtelains, oppresseurs des paysans, ils renouvelleront leur confiance au citoyen Betoulle, leur ami et leur défenseur, plus apte que jamais à leur donner toute satisfaction.

Citoyens, tous aux urnes pour le seul candidat républicain, et vive la République sociale !

La Section limousine du Parti socialiste.

AUX ÉLECTEURS

Citoyens,

Mes chers amis,

Désigné de nouveau par mes camarades pour porter dans la première circonscription de Limoges le drapeau des revendications prolétariennes et de la véritable République, je me représente à vos libres suffrages.

Vous me connaissez. Vous savez aussi comment j'ai rempli le mandat que vous m'avez confié le 6 mai 1906 sur un programme nettement défini. C'est ce même programme que, sans atténuation aucune, je vous soumets encore aujourd'hui.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, avec courage, avec fermeté, avec ténacité, je puis le dire, mais aussi sans haine, sans parti pris, sans étroitesse d'esprit, et en restant fidèle à mon parti, j'ai soutenu toutes les causes justes et j'ai défendu de mon mieux les intérêts si complexes de la première circonscription de Limoges, l'une des plus importantes de France, par le nombre de ses habitants et par le chiffre des électeurs.

J'ai conscience, citoyens, d'avoir fait tout mon devoir.

Le 24 avril courant vous direz si je suis toujours digne de votre confiance !

A vous de tout cœur,

Et vive la République sociale !

L. BETOULLE,

Député sortant.

2e Circonscription de LIMOGES.

M. TARRADE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.136 voix.

Citoyens,

Aux élections législatives du 21 novembre dernier, les électeurs de la 2e circonscription de Limoges m'ont élu leur député par près de 9.000 voix.

Convaincu d'avoir rempli le mandat qui m'a été confié, conformément aux engagements pris sur mon programme, et à la satisfaction de tous les républicains, je me représente à vos libres suffrages, que je viens à nouveau solliciter pour l'élection du 24 avril.

Pendant les quatre mois de législature, durant lesquels j'ai pu travailler à la réalisation des réformes sociales attendues par la classe des travailleurs, j'ai la conscience d'avoir accompli loyalement, honnêtement, tout mon devoir.

Je viens au milieu de vous la tête haute, car tous mes actes ont été empreints des sentiments démocratiques les plus purs ; des principes républicains les plus sincères.

Mes actes les voici : Jugez-les en toute indépendance, et vous me direz, j'en suis sûr, que durant ces quatre mois où j'ai eu l'honneur de vous représenter, j'ai fait tout mon devoir.

J'ai voté les lois de défense en faveur de l'école laïque.

J'ai voté contre les crédits du Maroc, montrant ainsi que je réprouvais les expéditions lointaines et les gaspillages financiers.

J'ai voté la diminution des gros traitements, en refusant de voter le traitement scandaleux du Grand chanchelier de la Légion d'honneur, traitement qui est de 40.000 francs.

J'ai voté la suppression de tous les emplois inutiles, qui grèvent si lourdement notre budget national.

J'ai voté un impôt sur les automobiles — impôt d'autant plus fort et d'autant plus élevé, que les automobiles seront plus puissantes et plus luxueuses. Ceux qui possèdent ces grandes voitures, qui nécessitent pour les entretenir des fortunes considérables, doivent payer l'étalage qu'ils font de leur luxe et de leurs richesses.

J'ai voté l'augmentation du nombre des allocations journalières de 0 fr. 75 à accorder aux familles nécessiteuses, dont un enfant est sous les drapeaax. L'année dernière, ces allocations de 0 fr. 75 étaient accordées dans la proportion de 7 0/0. Cette année elles sont portées à 14 0/0. La République pourra ainsi venir en aide à un plus grand nombre de familles nécessiteuses.

J'ai voté pour que les liquidateurs comme Duez soient poursuivis et punis avec sévérité. Pour que le Gouvernemeut, que ce scandale ne saurait atteindre à aucun degré, fasse la lumière complète sur tous les tripotages, et exige la revision des comptes de tous les liquidateurs.

J'ai voté pour que le Gouvernement, suivant l'engagement qu'il a pris, persécute et poursuive tous les voleurs.

J'ai voté les conventions financières du rachat de la Compagnie de l'Ouest, parce que j'ai estimé avec tous les républicains, que ces conventions étaient avantageuses pour l'État et que loin, comme le disent les collectivistes, de donner aux actionnaires de la Compagnie une somme de 500 millions, c'est l'État qui bénéficie de cet arrangement amiable. Nous avons assuré la sécurité de nos finances pnbliques en refusant, comme le voulaient les collectivistes, de nous lancer dans des procès avec la Compagnie de l'Ouest, car si l'État avait perdu comme dans l'affaire du canal du Midi, ce sont des centaines de millions qu'il aurait fallu chaque année payer aux actionnaires.

C'est une politique de sagesse, une politique de prudence que 400 députés ont approuvée de leur vote.

J'ai voté la loi du 20 mars 1910, loi instituant le crédit individuel à long terme, pour tous les cultivateurs, petits propriétaires, petits métayers, petits fermiers.

Cette loi permet à tous dans nos campagnes, de devenir petits propriétaires. L'État prête à tous les travailleurs, à un taux très faible, une somme de huit mille francs pendant quinze années.

Avec cette somme, les petits fermiers, les petits petits colons, peuvent acheter une petite propriété. Ils seront chez eux. Ils seront leurs maîtres. Et s'ils veulent bénéficier de la loi sur le bien de famille insaisissable, ils seront sûrs de conserver intacte cette petite propriété. Les créanciers ne pourront plus faire saisir leurs biens, les leur faire vendre.

Les petits propriétaires seront aujourd'hui à l'abri de la misère car leur maison restera toujours leur maison, leur champ restera toujours leur champ. C'est sous la protection bienfaisante de ces deux lois républicaines, de ces deux lois sociales, qu'ils pourront en toute sécurité faire honneur à leurs affaires, et en toute indépendance, dignement élever leur famille.

Enfin, j'ai voté la loi des retraites ouvrières et paysannes.

J'ai voulu, par mon vote, obtenir tout de suite une loi qui consacre un grand principe : Le droit de tous les travailleurs, de recevoir, à un certain âge, des mains de l'État, le juste fruit d'une existence toute de labeur consacrée au profit de la nation.

Dès 1911, tous les travailleurs, hommes et femmes, vont toucher 102 francs par an, et cette somme atteindra environ 450 francs dans l'application intégrale de la loi.

Cette retraite représente une somme de 120 à 160 millions, que l'État va donner à

tous les travailleurs âgés de 65 ans dès l'année prochaine, et sans que ces travailleurs aient jamais rien versé.

C'est un premier résultat nettement appréciable. Je reconnais maintenant que cette loi est importante et je suis le premier à vouloir que la cotisation que l'on va demander aux travailleurs soit supprimée et que l'État prenne à sa charge sans aucune contribution ouvrière, les redevances annuelles données aux ouvriers de la ville et de la campagne.

Je voudrais aussi que la limite d'âge soit abaissée, et qu'elle soit fixée à 60 ans, voire même à 55 ans.

Ce sont les républicains qui doivent s'unir, concentrer leurs efforts dans la prochaine législature, pour donner à cette loi des retraites ouvrières et paysannes, toutes les améliorations qu'attendent les travailleurs.

Je serai toujours avec ces républicains.

Citoyens,

Voici mes votes, durant les quatre mois que j'ai eu l'honneur de vous représenter.

A vous de dire, si en ami du peuple, j'ai vraiment soutenu les intérêts du peuple !

Citoyens,

Le programme que je veux réaliser c'est le programme des grandes réformes sociales. Tout le parti républicain les veut, car elles sont indispensables au développement, à l'indépendance et à l'amélioration du sort de tous les travailleurs.

Avec les républicains, je les voterai, tous mes efforts tendront à les faire aboutir dans la prochaine législature.

Réforme de la loi des retraites ouvrières et paysannes, en y apportant les améliorations que j'ai déjà indiquées.

Application immédiate mais sans inquisition de la part du fisc de l'impôt sur le revenu, voté par la Chambre des Députés, et qui fera que les travailleurs dont le revenu ne dépassera pas 1.250 francs par an ne payeront aucun impôt.

Suppression des conseils de guerre.

Suppression des périodes d'instruction militaire.

Voyage gratuit pour les militaires qui se rendent auprès de leur famille.

Monopole d'État, pour toutes les assurances, qui fera disparaître l'exploitation honteuse dont sont victimes des travailleurs qui s'intéressent à certaines compagnies.

Vote de toutes les lois propres à assurer la défense et l'indépendance de l'école laïque.

Rachat des chemins de fer.

Nationalisation des mines et de toutes les richesses nationales.

Vote du statut des fonctionnaires, qui assurera leur recrutement, leur avancement et les mettra à l'abri de l'arbitraire administratif ou politique.

Suppression de tous les emplois inutiles et grassement rétribués ; suppression du Sénat ; suppression des sous-préfets ; suppression des tribunaux d'arrondissement.

Diminution de tous les gros traitements.

Réforme électorale : diminution du nombre des députés. Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, que je considère comme une question de haute justice pour tous, devra s'imposer à la prochaine Chambre, afin d'être examiné avec tout le soin que mérite une semblable réforme.

Retour de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs.

Justice gratuite pour tous, comme devant les conseils de préfecture.

Gratuité de l'enseignement à tous les degrés en faveur des enfants du peuple qui s'en sont rendus dignes par leur travail, leurs aptitudes et leur intelligence.

Liberté et gratuité de la chasse et de la pêche.

Extension des syndicats agricoles, dont les bienfaits commencent déjà à se faire sentir.

Création d'un code rural qui délimiterait définivement les droits des métayers, des fermiers et des propriétaires et supprimerait les charges, les entrées et les redevances annuelles.

Achat par les communes, avec les subventions du département et de l'État, de machines agricoles, qui seraient gratuitement mises à la disposition de tous les cultivateurs, petits métayers, petits fermiers, petits propriétaires.

Suppression de tous les impôts, qui frappent si lourdement la terre.

Voilà, citoyens, le programme de réformes sociales, dont j'entends tous les jours par mon travail poursuivre la réalisation.

Citoyens,

Vous savez aujourd'hui qui je suis ! Vous avez vu les républicains de mon canton, au milieu desquels j'ai vécu 30 ans, me donner par 2.400 voix, le plus haut et le plus noble témoignage de sympathie qu'il soit possible de donner à un homme politique qui toujours a travaillé avec le peuple et pour le peuple.

Vons avez vu aussi, tous les républicains de la 2e circonscription me faire confiance en novembre dernier par 9.000 voix.

C'est à tous ces républicains que je m'adresse aujourd'hui. C'est à eux que je livre toutes mes actions, tous mes votes depuis que j'ai l'honneur de les représenter au Palais-Bourbon.

Demain, tous les républicains diront si j'ai mérité leur confiance.

J'ai la conviction d'avoir toujours fait mon devoir de républicain inébranlable, de n'avoir jamais failli aux engagements de mon programme. Et c'est la tête haute et fière, le drapeau tricolore à la main, le drapeau des revendications sociales bien déployé, que je me représente à vos suffrages,

Au cri de : Vive la 2e circonscription !

Vive la République démocratique et sociale !

Docteur Firmin TARRADE,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Maire de Châteauneuf, Député sortant.

Circonscription de ROCHECHOUART.

M. MARQUET.

Elu au 2e tour de scrutin. — 6.699 voix.

Mes chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le mandat de Représentant du Peuple, suivant la belle expression de 1848.

Depuis trente-quatre ans, je vis au milieu de vous. Vous m'avez vu à l'œuvre, toujours sur la brèche, combattant pour la République, poursuivant sans cesse un idéal, qui est celui de tous les citoyens qui aiment la justice et la liberté, et qui pensent que l'égalité et la fraternité ne sont pas de vains mots.

Mon passé politique, qui est comme un bloc bien cimenté, est plus éloquent qu'une longue profession de foi.

J'ai réclamé un des premiers les lois de bienfaisance, de solidarité, de finance et d'organisation du prolétariat, si longtemps espérées, et qui ont été votées par le Parlement.

J'appuierai, avec la même énergie, toutes les lois démocratiques et sociales qui sont sur le chantier.

La législature qui vient d'être close, n'a réalisé aucune des réformes promises à la classe ouvrière. Les quelques lois, qui ont été votées en toute hâte, sont injustes et inapplicables. Par contre l'indemnité parlementaire, portée sans discussion à 15.000 francs, n'a pas cessé d'être considérée comme parfaite par nos parlementaires.

Républicain de toujours et d'avant-garde, je veux que tous les citoyens aient leur part de bonheur, à laquelle ils ont droit. Tous les actes de ma vie viennent attester la sincérité de mon désir et de mon engagement.

Au point de vue fiscal, il est indispensable de mettre de l'ordre dans nos finances, et de faire disparaître le déficit des budgets.

Pour arriver à équilibrer les dépenses et les recettes, il faut d'abord faire des économies en supprimant un grand nombre de fonctionnaires inutiles, en diminuant les gros traitements, qui sont scandaleux dans une démocratie, et en mettant un frein au gaspillage qui a envahi tous les services publics.

Par contre je crois indispensable et juste de relever les appointements des petits agents de l'Etat, qui travaillent utilement et touchent des salaires qui ne leur permettent pas de vivre et d'élever leurs enfants.

Enfin, il est urgent de corriger l'assiette de l'impôt dans ce qu'elle a d'injuste, en faisant aboutir la réforme de l'impôt direct, sans vexation et sans inquisition. C'est ainsi seulement qu'on proportionnera équitablement les charges de chacun, suivant sa fortune, et qu'on allégera les charges si lourdes qui pèsent sur les cultivateurs et les petits commerçants.

Ayant pratiqué toute ma vie la tolérance, je suis partisan de toutes les libertés. C'est pour cette raison que je pense, comme le président du Conseil, M. Briand, qu'il faut maintenir la liberté de l'enseignement, à la condition que les écoles libres, comme les écoles de l'Etat, seront soumises à une loi de surveillance et de contrôle, tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue de l'enseignement même. Ainsi seront sauvegardés les droits imprescriptibles de l'Etat et la liberté des pères des famille

Mon dévouement à l'école laïque et ma reconnaissance envers les instituteurs sont assez connus, pour qu'il ne soit pas permis de douter de mon respect pour l'Université.

Si les fonctionnaires sont des citoyens libres comme les autres, et si, dans leurs fonctions, ils doivent le respect aux institutions républicaines, s'il leur est imposé de servir loyalement la République, ils ont, en dehors de leur service, le droit de penser librement. Aussi, le statut des fonctionnaires s'impose, il est urgent et équitable de le voter.

J'ai prouvé maintes fois mon admiration pour l'armée et ma vénération pour le drapeau. Mais ayant acquis la certitude que les périodes d'appel des réservistes sont inutiles, je voterai la suppression des 21, 17 et 9 jours.

Je réclamerai le permis de circulation gratuite pour les militaires allant en permission dans leurs familles.

Afin de supprimer certains abus trop douloureux, je demanderai que les militaires qui contracteraient une infirmité au service de la Patrie reçoivent une pension proportionnelle.à la diminution de leur capacité au travail ; qu'ils soient traités, en un mot, comme les ouvriers des usines, et bénéficient de la loi de 1898 sur les accidents.

Il me semble juste que les militaires libérés temporairement pour cause de maladie contractée au service, ne soient pas obligés de rester, après la guérison, plus longtemps sous les drapeaux que leurs camarades de classe.

J'estime que les revendications des anciens militaires de 14 ans et de 7 ans sont absolument fondées, et je demanderai pour eux la création d'une retraite, qui leur est bien due pour leurs longs et loyaux services.

Afin de permettre aux déshérités et aux ouvriers de se livrer aux plaisirs hygiéniques de la chasse, je me déclare partisan d'un permis de chasse pour le dimanche.

Je voterai également un impôt sur les grandes chasses gardées, basé sur le nombre d'hectares de terre.

Président du Syndicat agricole, de la Caisse du crédit agricole et de la Mutuelle-bétail de Rochechouart, vice-président de la Fédération des Mutuelles-bétail de la Haute-Vienne, connaissant les besoins des petits cultivateurs, avec lesquels je vis tous les jours; je m'efforcerai de les soutenir, prévoyant leurs besoins, les aidant à marcher dans le progrès et recherchant les causes, qui trop souvent viennent ruiner nos foires et nos marchés.

Parmi les améliorations, je veux l'interdiction pour les propriétaires de faire payer tous les impôts aux métayers.

Je désire aussi, qu'à la rentrée et à la sortie du fermier ou du colon, il soit fait une évaluation de la propriété, afin que ceux-ci puissent bénéficier de l'augmentation donnée au domaine par leur travail.

Je suis l'adversaire de l'indemnité parlementaire de 15.000 francs, et j'appuierai aussi toutes les mesures qui seront de nature à obliger les députés à voter personnellement à la Chambre et non par procuration.

J'ai applaudi au mouvement généreux du Sénat, qui a préparé et voté la loi des retraites ouvrières et paysannes. Mais la loi actuelle est injuste et incomplète. Les paysans, les cultivateurs sont, à peu près, hors la loi. La retraite n'est pas obligatoire pour eux.

Elle est injuste, parce qu'elle exige des ouvriers une participation trop onéreuse pour leurs modestes revenus. Enfin l'Etat n'a pas encore trouvé les 140 millions, qui sont nécessaires pour sa part contributive.

J'aurais voté la loi, malgré ses imperfections, parce que j'ai l'espoir et le désir de l'améliorer et de la transformer en loi juste, humanitaire, en abaissant à 60 ans l'âge de la retraite, et sans grever le modique budget des ouvriers des villes et des campagnes.

Voulant libérer les députés des influences néfastes de clocher, qui sont un obstacle aux œuvres grandes et généreuses, je me déclare partisan du scrutin de liste et je n'hésiterai pas à voter la représentation proportionnelle, dans le plus bref délai. C'est le seul moyen de supprimer les Chambres serviles et sans autorité et de moraliser le suffrage universel.

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes de mon programme; telle sera mon attitude, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

Electeurs,

Libre, indépendant, sans attaches, adversaire de toute coterie, me tenant à égale distance des cléricaux et des francs-maçons, respectueux de la liberté d'autrui, connaissant tous les besoins des humbles, je m'efforcerai de faire le bien en défendant les intérêts généraux.

J'irai sans cesse de l'avant, voulant toujours plus de bonté, plus de justice, plus d'humanité, ignorant dans mes paroles et dans mes actes la dissimulation, la rancune et la haine, pratiquant au contraire la franchise et la loyauté.

Vive la République démocratique et sociale !

Docteur MARQUET,

Maire de Rochechouart,
Président du Syndicat agricole et de la Mutuelle-bétail de Rochechouart,
Vice-Président de la Fédération des Mutuelles-bétail de la Haute-Vienne.

Circonscription de SAINT-YRIEIX.

M. NOUHAUD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.794 voix.

Citoyens,

Le 24 avril vous aurez à renouveler la Chambre des Députés dont le mandat expire

Cette assemblée possédait une majorité républicaine qui permettait d'espérer beaucoup, mais elle a travaillé sans ordre, sans méthode et n'a obtenu aucun résultat appréciable. Vous vous rappelez tous les promesses d'économies en présence d'un budget en déficit de 96 millions.

Pour soulager votre bourse et ce budget les Députés s'empressèrent d'augmenter ce déficit de près de 6 millions en se votant chacun un supplément de 6.000 francs. Cette réforme (c'est à peu près la seule réalisée pendant quatre ans) ne fit pas de bruit et ne souleva aucune discussion, en un tour de main, l'accord fut établi et le tour fut joué.

Cette tendance au gaspillage devait se continuer, les nombreux millions des congrégations qui devaient rentrer dans la caisse de l'État et être consacrés aux retraites ouvrières ont été volés ; nos impôts n'ont fait qu'augmenter. Cettte Chambre termine tristement son mandat en léguant à ses successeurs un budget de 181 millions en déficit.

Quatre années stériles, peut-on affirmer, tel est le bilan de vos Députés de 1906. Poussés par l'opinion publique, 2 réformes promises depuis vingt ans ont été tentées : impôt sur le revenu et retraites ouvrières.

La première a échoué et sommeille, la 2e est à refaire tant elle est injuste et impraticable surtout dans nos campagnes.

Pouvait-on attendre davantage d'une assemblée composée en partie de bourgeois égoïstes, paresseux et jouisseurs.

Loin de moi la pensée d'aviver les haines des classes sociales, je combats au contraire cette théorie sauvage, il faut cependant se rendre à l'évidence et faire cesser les abus.

Rendez-vous à la Chambre, vous y retrouvez quelques douzaines de Députés (toujours les mêmes) les autres sont ailleurs où l'on s'amuse, leurs voisins votent pour eux.

Des hommes laborieux seuls peuvent mettre un terme à ces dilapidations et réaliser des réformes sérieuses.

Quoi de plus attristant que de voir notre France républicaine qui a porté dans le monde entier la parole généreuse et civilisatrice se trouver devancée par nos voisins. Allez en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, vous verrez toutes les questions agitées actuellement en France (impôt sur le revenu, retraites ouvrières et autres questions sociales) fonctionner depuis longtemps à la satisfaction de la population.

Je ne suis pas de ceux que les idées nouvelles effraient, chaque jour nous apporte une somme de progrès que nous devons utiliser et adapter à nos mœurs par des moyens prudents et légaux, agir autrement serait de l'égoïsme et contraire aux idées humaines. Autant je m'attacherai aux améliorations sociales réalisables, autant je m'éloignerai de certaines théories alléchantes qne je considère comme irréalisables.

Chacun de nous doit comprendre son devoir envers la société et contribuer selon ses moyens à adoucir ces inégalités: nous détruirons et préviendrons ainsi les haines entre les classes de la société.

Pour aboutir efficacement envoyez à la Chambre des hommes au cœur républicain rompus au travail et aux affaires, ayant été comme la plupart de vous, aux prises avec les peines et les difficultés de la vie. Ceux-là seuls connaissent vos besoins, vos souffrances et vos aspirations.

Si vous m'accordez votre confiance le 24 avril, voici les grandes lignes du programme que je défendrai à la Chambre.

Retour de l'indemnité parlementaire à 9.000 francs; le vote de l'augmentation de 6.000 francs au lendemain des élections dernières a été considéré comme un outrage à l'opinion publique.

Suppression du vote par procuration; obligation pour les députés d'assister aux séances.

Sénat.

Je considère le Sénat comme un rouage indispensable pour la bonne gestion des affaires, mais je voudrais que les délégués sénatoriaux fussent nommés par le peuple au lieu d'être choisis parmi les conseillers municipaux.

Impôt mixte progressif et global sur le revenu et le capital.

Cet impôt ne devra être ni vexatoire, ni inquisitorial. Celui voté par la Chambre est loin de donner satisfaction à l'agriculture et au commerce. Il faut qu'il soit repris sur de nouvelles bases, sinon l'agriculture serait plutôt surchargée que soulagée.

L'Armée.

L'armée et la marine absorbent le tiers du budget et la force vive de la Nation; souhaitons que tous les peuples en demandent la réduction pour instituer un tribunal international d'arbitrage qui règlerait les différends entre les nations.

En attendant ce jour, conservons une armée forte; ce n'est pas lorsque nos voisins arment qu'il faut désarmer.

Je suis partisan de la suppression des neuf jours et de la réduction des vingt et un et dix-sept jours. Cette modification ne diminuerait en rien la valeur de l'armée et il en résulterait une économie énorme qui permettrait d'indemniser un plus grand nombre de réservistes nécessiteux. Retour gratuit dans leur famille des corps des soldats décédés au régiment. Suppression des Conseils de guerre.

Enseignement.

Je veux la liberté de l'enseignement avec un programme d'État, enseigné sous e contrôle de l'État.

Gratuité de l'enseignement secondaire.

Augmentation du nombre de bourses et modification du concours. (J'ai déposé un vœu dans ce sens au Conseil général.) On voit peu d'enfants de la campagne bénéficier d'une bourse de cet enseignement, toutes sont attribuées aux fils de propriétaires ou de fonctionnaires aisés. Cependant combien d'intelligences restent méconnues et incultes dans nos campagnes! Cette inégalité et cette injustice sont dues à la pratique actuelle des concours qui ne permet pas aux enfants de nos campagnes d'y prendre part.

Agriculture.

Né et élevé à la campagne, j'ai passé ma vie entière avec les agriculteurs, nul ne connaît mieux que moi tout leur mérite et leurs besoins; aussi toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture seront étudiées par moi avec le plus grand soin. On s'est ruiné en promesses auprès de l'agriculture et on lui a accordé bien peu. Un exemple démontre cette vérité: depuis quinze ans les exploitations industrielles et commerciales bénéficient de la loi sur les accidents du travail, seuls les travailleurs des champs en sont exclus. Pourquoi cette restriction? Est-ce qu'au contraire l'agriculteur n'est pas plus exposé aux accidents que l'ouvrier d'atelier ou l'employé de commerce? C'est une injustice qu'il importe de réparer au plus vite pour éviter les procès qui se produisent journellement entre maîtres et domestiques.

L'enseignement agricole devra recevoir un plus grand développement dans nos écoles primaires. Les syndicats agricoles devront être établis sur une base plus large et les prêts des crédits agricoles moins onéreux. Augmentation des subventions de l'État pour la construction des routes dont sont privés un trop grand nombre de villages. Cette question des voies de communication m'a toujours préoccupé. C'est ainsi qu'au Conseil général j'ai proposé qu'il fût créé une ligne de tramways: de Saint-Maihieu à Saint-Germain-les-Belles, traversant les cantons de Châlus, Nexon et Saint-Germain. Cette ligne de premier ordre relierait la Dordogne et la Charente à la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze. Unification des tarifs de transport sur toutes les compagnies de chemins de fer.

C'est le seul moyen d'obtenir une réduction sur le transport du bétail sur nos grands marchés et d'établir une seule uniformité dans toute la France, contrairement à ce qui existe.

Création de trains spéciaux rapides et directs pour le transport du bétail sur les marchés.

Tarif des douanes à échelle mobile pour protéger nos produits agricoles.

Vulgarisation de la loi Ribot qui permettra à l'ouvrier de la campagne laborieux et économe d'acquérir à peu de frais sa maison d'habitation avec un champ d'au moins un hectare.

Réglementation nouvelle de la pêche et de la chasse pour que ces délits n'entraînent plus la police correctionnelle et soient jugés en simple police (seul l'empoisonnement des ruisseaux mérite la correctionnelle).

Outre les permis de chasse, création de tickets de vingt-quatre heures délivrés dans les bureaux de tabac.

Magistrature et justice.

Le Ministre Barthou a dit que la magistrature était gangrenée il faut donc la réformer.

Diminution des frais de procédure et de justice.

Malgré l'assistance judiciaire, il est à peu près impossible au petit propriétaire qui n'a pas droit à cette assistance, d'engager un procès et soutenir ses droits. Il faut aussi rendre cette justice plus expéditive.

Droits de succession.

Diminution des droits de succession en ligne directe (de père à fils) et pour compenser augmentation sur les lignes collatérales (parents éloignés ou étrangers).

Revision de la loi sur le repos hebdomadaire.

Droit de a veuve avec enfants et sans fortune au bénéfice de l'assistance.

Secours aux ménages qui ont un certain nombre d'enfants jeunes et dont le salaire est minime.

Retraites ouvrières.

Rien n'est plus juste que cette œuvre de solidarité sociale. Il ne faut plus que l'ouvrier envisage toujours avec frayeur ses vieux jours où les forces l'abandonnent. Telles qu'elles ont été établies, ces retraites sont inapplicables à la campagne.

Les avantages ne sont qu'apparents car l'ouvrier les paieraient en grande partie.

Comment exiger une cotisation annuelle de nos ouvriers agricoles dont le salaire ne dépasse pas une moyenne de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour?

Ce serait la prendre sur la bouchée de pain de leurs enfants. Ces retraites doivent fonctionner sans impôts nouveaux, il suffira de recourir à des économies. Nous proposerons à cet effet :

1° Suppression des dépenses et des places inutiles créées spécialement pour les fils à papa. 2° Réduction des gros traitements. 3° Mise en adjudication des bureaux de tabac (tout en respectant les droits acquis) dont les 3/4 sont accordés à des riches, souvent à des indignes ou à de grandes dames. Cette seule réforme produirait au moins 60 millions. 4° Réassurance au compte de l'État des grandes compagnies contre l'incendie. 5° Monopole de l'alcool qui, assure-t-on, produirait un minimum de 150 à 200 millions et permettrait d'offrir un produit mieux rectifié et plus salutaire. Ces simples réformes apporteraient au trésor au moins 300 millions qui permettraient le fonctionnement de ces retraites.

Suppression du favoritisme éhonté auquel nous assistons et accès aux emplois par mérite et au concours. Maintien du scrutin d'arrondissement qui malgré ses défauts apporte à la campagne la part d'influence à laquelle elle a droit.

Mes chers concitoyens,

Il est juste qu'un représentant reste en rapport constant avec ses électeurs ; à cet effet je me rendrai le plus souvent possible auprès de vous pour m'entretenir de vos désirs et vos besoins. Il en résultera un accord entre l'électeur et l'élu au bénéfice de tous. C'est ainsi que j'ai toujours agi comme conseiller général dans le canton de Nexon. Fils de travailleurs, ma vie entière a été consacrée au travail ; c'est à cette école que j'ai pu apprécier tout le mérite du peuple.

Depuis 30 ans j'ai lutté avec conviction, et sans la moindre faiblesse pour le triomphe des idées républicaines et démocratiques.

J'ai pratiqué avec dévouement les lois humaines en assistant les malheureux, les deshérités. Jamais l'intérêt ne m'a guidé, ma conscience seule a dicté mon devoir. Ce long passé est une garantie pour tous et sachez bien que mes amis de la première heure resteront ceux de la dernière. Je n'imiterai pas ces frivoles qui sacrifiant leurs com-

pagnons, se jettent dans les bras de leurs ennemis. Vous trouverez en moi un ami, un défenseur.

Unissons-nous, démocrates sincères, pour affermir nos institutions et allons tous au scrutin sans faiblesse pour assurer le triomphe de la République démocratique et sociale qui, seule, dirigée avec sagesse et fermeté, nous apportera la somme de bonheur et de justice à laquelle nous avons droit.

Vive la République démocratique et sociale!

L. NOUHAUD,

Pharmacien,
Conseiller général,
Candidat républicain radical-socialiste.

VOSGES

1re Circonscription d'EPINAL.

M. Paul CUNY.

Elu au 1er tour scrutin. — 8.151 voix.

Monsieur et cher Concitoyen.

Désigné à l'unanimité comme candidat, le 30 janvier dernier, par le Congrès des associations républicaines de notre circonscription, je viens solliciter votre suffrage.

Partisan des réformes démocratiques et sociales, j'entends, si vous me faites le grand honneur de me désigner pour vous représenter à la Chambre, n'accorder ma confiance qu'à un gouvernement nettement républicain.

Les bases de mon programme se trouvent en grande partie dans le dernier discours prononcé par l'éminent Président du Conseil, Monsieur Aristide Briand.

Voici les principales réformes que je défendrai particulièrement:

Réformes politiques.

Scrutin de liste et représentation proportionnelle, mais à condition qu'elle respecte les droits de la majorité.

Chambre des Députés élue pour 6 ans et renouvelable par tiers.

Diminution du nombre des députés, un député par 100.000 habitants.

Secret et liberté du vote.

Décentralisation administrative.

Respect absolu de la liberté de conscience et des cultes.

Réformes scolaires.

L'École laïque neutre, car il faut surtout la paix religieuse dans une République.

Développement de l'enseignement technique professionnel.

Augmentation des bourses d'enseignement supérieur, acheminement vers l'enseignement gratuit à tous les degrés.

Contrôle de l'enseignement, mais sans monopole. Le monopole ne manquerait pas, en effet, de se retourner contre l'école laïque si la direction passait en d'autres mains.

Réformes judiciaires.

Réduction des frais de justice et du nombre des tribunaux, mais à condition que tous les juges soient rétribués.

Réforme de la loi des saisies-arrêts pour éviter aux travailleurs les frais actuels.

Réformes financières.

Diminution des impôts indirects supportés surtout par les classes pauvres et les familles nombreuses.

Remplacement des impôts directs, mais progressivement et sans faire un saut brusque dans l'inconnu, par un impôt sur le revenu basé sur la simple déclaration des contribuables sans aucune indication, avec large dégrèvement pour les petites fortunes, augmentation pour les gros revenus seulement.

Economies budgétaires en votant le budget pour toute la durée de la législature.

Nécessité pour les députés d'apporter des économies ou des recettes correspondant aux augmentations demandées par eux.

Suppression des sinécures et des fonctions inutiles.

Diminution du nombre des fonctionnaires à gros traitements.

Donner aux fonctionnaires le moyen d'apporter des économies budgétaires en leur accordant une part de bénéfice réalisé tout en leur garantissant leur situation comme on le fait dans l'industrie privée.

Suppression de l'héritage à partir du cinquième degré, en maintenant la liberté de tester.

Réformes économiques.

Taxation des grands magasins avec une patente par spécialité et progressivement suivant le nombre des employés.

Dégrèvement des patentes pour les petits commerçants.

Préliminaires de conciliation devant les tribunaux de commerce comme devant les justices de paix.

Meilleure utilisation de notre domaine colonial.

Réformes agricoles.

Extension des Syndicats agricoles avec subventions du Gouvernement.

Développement des Caisses de crédit agricole.

Création de Caisses de cheptel communales pour l'achat en commun des machines agricoles.

Achats des denrées nécessaires à l'État, pour l'armée, la marine et les autres services, faits directement chez les producteurs par l'intermédiaire des syndicats agricoles.

Taxe différentielle sur les alcools.

Maintien intégral du droit des bouilleurs de cru.

Revision du cadastre et reclassement des terres suivant le revenu actuel.

Réformes sociales.

Améliorations de la loi sur les retraites (diminution de l'âge fixé et augmentation de la retraite).

Organisation d'un sytème d'assurances sociales contre la maladie et le chômage.

Encouragements aux œuvres post-scolaires et mutualistes.

Contrat collectif du travail.

Minimum de salaire par catégories d'industries.

Développement des libertés syndicales.

Statut des fonctionnaires.

Protection du travail national (plus large application du décret Millerand).

Développement de l'arbitrage en cas de conflit.

Législation sur la participation aux bénéfices par la création d'actions de travail.

Électeurs,

Partisan de toutes les libertés, j'estime que la liberté individuelle est sans limite tant qu'elle ne gêne pas autrui.

Mon meilleur vœu est de voir disparaître nos divisions. Ainsi la France devenant plus forte et plus prospère, donnera toujours à ses enfants et plus de bonheur, et plus de justice.

Vive la France !

Vive la République démocratique et sociale !

Paul CUNY,

Industriel,
Candidat républicain démocrate.

2e Circonscription d'ÉPINAL.

M. Abel FERRY.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.198 voix.

Électeurs,

Celui qui se représente aujourd'hui à vos suffrages a consciencieusement et laborieusement rempli le mandat qu'il tenait de votre confiance.

Vos intérêts locaux, vos associations agricoles, ont toujours trouvé en moi un ami et un défenseur résolu, tenace, et souvent heureux.

Passionnément républicain, mes votes se sont toujours mêlés à ceux de la majorité républicaine.

J'ai contribué à la fondation d'un groupe républicain de réforme électorale et administrative sur qui reposera le principal labeur de la prochaine Chambre.

Réforme électorale.

Elle diminuera le nombre des députés, assurera l'indépendance de l'électeur, celle de l'élu, celle du Ministre.

Elle assurera l'application de ce principe : la minorité contrôle, la majorité gouverne.

Elle est la condition nécessaire de la réforme administrative et judiciaire.

Réforme administrative.

Nous voulons qu'à une administration fondée il y a un siècle, succède un organisme plus simple et plus souple, qui permette de solutionner sur place les affaires, sans suivre la longue filière qui, du moindre hameau, conduit à Paris.

Nous voulons que : libres, indépendants, l'élu contrôle et l'administrateur administre.

Nous voulons que la carrière des fonctionnaires, désormais réglementée par un statut légal, ne puisse plus dépendre de la faveur ou du bon plaisir, mais du seul mérite.

Et tandis que, par une meilleure organisation nous obtiendrons de l'administration un

rendement social supérieur, nous pratiquerons, par la suppression des emplois administratifs inutiles, une politique de larges économies.

Réforme judiciaire.

La justice est gratuite a-t-on dit : les moyens d'y parvenir ne le sont pas. Il nous faut en faciliter l'abord, débarrasser les plaideurs du maquis procédurier, diminuer les frais qui guettent le justiciable à la porte du tribunal.

École laïque.

Une coalition sans bonne foi, comme sans justice, la combat parce qu'elle libère le peuple de toutes les tutelles. Le premier devoir d'un représentant est de la défendre. Mais la meilleure manière de la défendre, c'est de l'améliorer. Il faut rendre l'obligation scolaire plus stricte. Il faut, par la multiplication des cours post-scolaires rétribués, permettre aux fils de cultivateurs l'hiver, aux fils d'ouvriers le samedi soir, de poursuivre plus longtemps leurs études.

Réformes sociales.

Convaincu qu'une politique de progrès social est la meilleure garantie de l'ordre et de la paix, je pense que la République se doit de donner l'exemple aux monarchies voisines.

1° La prochaine législature devra donner le droit de propriété aux syndicats professionnels.

2° Loi sur l'enseignement professionnel dans le cadre de la région afin de mieux l'adapter aux nécessités locales.

3° Amélioration de la loi des retraites : retraite obligatoire à soixante ans, facultative à cinquante ans.

4° Il faut que l'État fasse pour le petit cultivateur qui peine toute la journée, et qui trouve son intérêt à profiter de la loi des retraites, le même effort financier que pour les assujettis volontaires.

5° Mise à l'étude de la loi sur l'invalidité professionnelle.

6° Loi sur la saisie-arrêt sur les salaires, protégeant l'ouvrier contre certains intermédiaires peu scrupuleux qui, venus de l'extérieur, laissent derrière eux un sillon de dettes et de douleur, mais ne troublant en rien les rapports actuellement existants de l'ouvrier avec les commerçants, boulanger, épicier, etc., de la commune ou des communes voisines.

Réforme de l'impôt.

L'impôt sur le revenu, dont je reste l'irréductible partisan, dégrèvera les petites cotes et permettra, sans inquisition ni vexation, de répartir avec plus de justice les charges qui pèsent, aujourd'hui, trop lourdement aux épaules des petits commerçants et des cultivateurs.

Citoyens,

Respectueux de la liberté de conscience comme de toutes les libertés, patriote ardent, par sentiment comme par raison, pénétré de la grandeur historique et civilisatrice de la France dans le monde, voulant une armée forte, une politique extérieure pacifique mais active, j'attends avec confiance votre verdict républicain.

Vive la République démocratique et sociale !

Abel FERRY,
Député sortant.

Arrondissement de MIRECOURT.

M. Marc MATHIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.205 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès des républicains de notre arrondissement, réuni à Mirecourt, le 6 mars, sous la présidence de M. Porterat, président de nos comités républicains, m'a désigné, à l'unanimité, comme candidat aux élections législatives qui doivent avoir lieu le 24 courant.

Profondément touché de cette nouvelle marque de sympathie, j'ai cru devoir accepter.

Mon programme, vous le connaissez : c'est celui de la majorité républicaine qui, depuis le ministère de M. Waldeck-Rousseau, a permis à notre beau pays de vivre honoré et respecté des autres nations, tout en contribuant, pour une large part, à assurer la paix du monde; c'est celui qui a permis à cette même majorité de réaliser les réformes sociales et économiques que vous connaissez, et dont les principales sont :

La liberté d'association.
Les libertés syndicales.
La séparation des Églises et de l'État.
Le service militaire de deux ans égal pour tous.
La réduction des périodes d'instruction pour les réservistes et les territoriaux.
L'assistance aux vieillards et aux infirmes.
Le développement de l'assistance publique.
L'insaisissabilité du bien de famille.
Les retraites ouvrières.
La réforme douanière.

Les critiques injustes et intéressées de nos adversaires ne peuvent rien contre la réalité des faits, le bon sens de nos populations, si profondément attachées aux idées républicaines, en fera bonne justice.

La majorité républicaine de demain aura à continuer l'œuvre si utilement commencée :

Au point de vue économique,

Elle devra étudier avec soin, à son retour du Sénat, la loi sur les revenus, dont le principe n'est plus contesté par personne, et qui, dans la répartition des contributions, doit dégrever considérablement les ouvriers, les employés, les petits et moyens commerçants, les petits et les moyens cultivateurs; cet impôt ne devra être ni inquisitorial ni vexatoire.

Au point de vue social.

Elle devra perfectionner la loi des retraites ouvrières, de manière à abaisser la limite d'âge de la retraite. Elle devra favoriser tout ce qui peut développer les œuvres si utiles de la mutualité, car, à mon avis, c'est par la mutualité, par l'association, que nous aboutirons à améliorer les rapports entre le capital et le travail.

Au point de vue industriel, commercial et agricole.

Elle devra protéger les petites et moyennes industries, les petits et moyens commerçants, contre l'accaparement des trusts et des grands magasins.

En diminuant les frais d'acquisition et de transfert, elle devra favoriser le développement de la petite et de la moyenne propriété.

En favorisant les coopératives et en développant encore le crédit agricole, elle empêchera dans une large mesure la désertion de nos campagnes.

Elle devra étudier, enfin, la création de chambres d'agriculture, élues par les ouvriers et les cultivateurs, de manière à assurer à l'agriculture sa représentation technique comme au commerce et à l'industrie.

Au point de vue électoral.

Je suis partisan d'une réforme électorale assurant la diminution du nombre des députés par la péréquation des circonscriptions.

Cette réforme peut se réaliser aussi bien avec le scrutin de liste qu'avec le scrutin d'arrondissement et, en tout cas, avec le système majoritaire qui a assuré à la France et à la République quarante années de paix et de prospérité.

Au point de vue religieux.

J'estime que la loi de séparation ayant donné aux Églises catholique ou autres la liberté, celles-ci peuvent en user librement, mais je dénie aux ministres d'un culte quelconque le droit de s'immiscer dans nos écoles. L'école doit rester laïque et neutre. Nous la protégerons contre ceux qui voudraient y porter le trouble.

Vous me connaissez; je ne vous ferai pas de vaines promesses.

Vivant au milieu de vous, je connais vos intérêts et vos droits; dans l'avenir comme par le passé, je saurai les défendre. Les républicains peuvent compter sur tout mon dévouement et sur ma sincère amitié; mes adversaires sur mon esprit d'équité et de justice.

Je suis de ceux qui pensent que pour assurer la République contre toute tentative de réaction, il faut la faire aimer et respecter.

Adversaire de la réaction, sous quelque étiquette qu'elle se dissimule, je suis aussi l'adversaire du collectivisme, destructeur de la propriété individuelle.

Républicain et patriote, je condamne énergiquement ceux qui osent porter atteinte à l'idée de patrie car, ainsi que je le disais un jour à la Chambre, au cours d'une discussion, nous autres, républicains, nous confondons dans une même affection la République et la patrie.

Citoyens,

A vous de vous prononcer; j'attends avec confiance votre verdict.

Vive la République!

Marc MATHIS,

Maire de Valleroy-aux-Saules,
Conseiller général du canton de Vittel,
Député sortant.

Circonscription de NEUFCHATEAU.

M. Camille PICARD.

Élu au 2e tour de scrutin. — 6.459 voix.

Messieurs et chers Compatriotes,

Je viens avec confiance vous demander vos suffrages.

L'accueil de plus en plus encourageant que je reçois au cours de mes conférences démontre que le pacte d'amitié scellé entre nous depuis l'année dernière a porté ses fruits.

Vous me connaissez. Je suis enfant du pays, travailleur et fils du peuple comme vous.

Républicain convaincu, épris de justice et de progrès dans l'ordre et la liberté, je reste fidèle au programme pour lequel nous avons déjà combattu ensemble, et au drapeau que nous avons failli conduire à la victoire.

Nous l'y conduirons sûrement cette année, malgré la campagne désespérée des ennemis de la République et de la démocratie qui tentent l'assaut suprême contre nos libertés.

Battus sur le terrain des idées, nos adversaires continuent la lutte au moyen des injures, de la diffamation et de l'intimidation.

L'heure est venue d'en finir avec les violences qui n'ont jamais rien créé. Une œuvre de réparation et de travail devra être accomplie.

Deux politiques sont en présence : l'une, par son imprécision voulue, fait le jeu de toutes les réactions haineuses et stériles ; l'autre, fidèle aux traditions républicaines, consacre son énergie à les mettre en action.

Je me réclame de cette dernière politique.

Je veux toutes les réformes réellement bienfaisantes qui apporteront un peu plus de joie et la sécurité nécessaire au foyer de l'ouvrier, de l'agriculteur et du commerçant. Je serai un vigilant défenseur de tous vos droits, des intérêts locaux et de toutes vos légitimes revendications.

Je place au-dessus des intérêts de parti le souci de la Défense nationale.

J'aurai à cœur de toujours seconder vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement et, par une collaboration constante avec les Conseils municipaux, je me tiendrai au courant des affaires concernant les communes.

Mes chers Compatriotes,

Si je suis élu, j'irai siéger au milieu de mes amis de la Gauche républicaine radicale, dont l'activité a toujours été si féconde.

Je n'épargnerai ni mon temps, ni ma peine ; je tiendrai à honneur d'être un représentant exact et dévoué, remplissant en toute loyauté le mandat que j'attends de vous et soumettant régulièrement à votre appréciation un sérieux bilan de travail.

Mes chers Compatriotes,

Nous pouvons nous attendre à toutes les manœuvres déloyales d'adversaires qui se sont déconsidérés par la violence et le mensonge.

Mais votre clairvoyance et votre sagesse en feront justice.

Songeons avant tout à la République.

Je compte fermement sur votre union et sur votre discipline pour assurer, au 24 avril, le triomphe éclatant des principes et des traditions du parti républicain qui ont fait la prospérité et la grandeur de la patrie.

Soyez assurés que je saurai me montrer digne de votre confiance et de vos sympathies.

Tout pour la France !

Vive la République démocratique !

Vive l'arrondissement de Neufchâteau !

Camille PICARD,

Maire de Lamarche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Candidat d'Union républicaine radicale et démocratique.

MON PROGRAMME :

Dans l'ordre politique et administratif.

Revision des circonscriptions électorales et réduction du nombre des députés. Vote personnel des membres du Parlement. Extension des pouvoirs des Assemblées départementales et communales. Simplification des rouages administratifs. Loi assurant le secret et la sincérité du vote et protection de l'indépendance absolue de tous les électeurs. Vote du statut des fonctionnaires.

Dans l'ordre judiciaire.

Refonte des codes civils, d'instruction criminelle et pénale. Justice plus prompte, moins coûteuse, plus accessible aux humbles et aux faibles. Application à tous les salariés de la juridiction prud'hommale.

Enseignement. — Religion.

Refonte des programmes dans un sens plus utile. Développement de l'enseignement professionnel technique. Gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur. Vote des lois de défense de l'école laïque.

Liberté de conscience, libre exercice des cultes.

Dans l'ordre fiscal et budgétaire.

Pas d'impôts nouveaux; des économies et diminution des gros traitements Dégrèvement de la terre. Répartition équitable des charges qui frappent d'excessive façon les familles nombreuses auxquelles de sérieux avantages doivent être accordés. Impôt correspondant aux facultés de chacun par une contribution plus grande sur le luxe et le superflu et moindre pour les produits du travail, sans vexation, ni inquisition, ni aucune tracasserie.

Dans l'ordre économique et social.

C'est là qu'il y a le plus gros effort à faire, Il faut, dans un respect absolu de la liberté et de la propriété individuelle, poursuivre cet effort avec méthode et sang-froid, en repoussant du même geste énergique les menées réactionnaires et les menées révolutionnaires.

C'est ainsi que l'on pourra étudier les moyens d'apporter des améliorations à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes en faveur des petits propriétaires, des fermiers et des métayers; — élaborer un code du travail; — appliquer le repos hebdomadaire en tenant compte des habitudes commerciales; abaisser les tarifs de transport; — protéger les petits commerçants; améliorer et compléter toutes les œuvres de mutualité, de prévoyance, de solidarité et d'hygiène publique.

Spécialement pour l'agriculture.

Réforme cadastrale et hypothécaire. Modification du régime des prestations. Développement des organisations de crédit agricole. Subventions plus larges aux caisses de secours pour les sinistres agricoles. Défense énergique des droits des bouilleurs de cru, s'ils venaient à être discutés. Création de chambres départementales d'agriculture. Recherche de tous les moyens qui, sans compromettre la défense nationale, peuvent rendre les travailleurs à l'agriculture.

Besoins locaux.

Solution immédiate de la question du tramway de Neufchâteau à Contrexéville. Amélioration des voies de communication. Développement das moyens de transport dans l'arrondissement, notamment dans les cantons de Lamarche et Bulgnéville. Défense immédiate et énergique des intérêts de Neufchâteau au point de vue de la garnison.

Circonscription de REMIREMONT

M. Maurice FLAYELLE.

Elu au 1er tour de scrutin. — 9.529 voix.

Mes chers concitoyens,

Entre nous, les longues déclarations sont inutiles.

Vous pouvez me juger par mes actes. J'ai été constamment fidèle aux engagements que j'avais pris envers vous.

Ce passé vous répond de l'avenir.

La Chambre prochaine aura une lourde tâche à remplir parce qu'elle aura beaucoup à réformer, beaucoup à réparer, beaucoup à compléter.

Il faudra tout d'abord qu'elle arrête résolument les entreprises de guerre antireligieuse qu'elle assure franchement et loyalement le respect intégral de la liberté de conscience à laquelle ont droit tous les citoyens, qu'elle se dégage de cet esprit de sectarisme qui prolonge et renouvelle sans cesse une continuelle provocation aux luttes civiles.

Il faudra, en un mot, qu'elle donne au pays la paix intérieure qu'il demande, la paix qui est nécessaire à l'union et, par conséquent, à la force et à la prospérité de la Patrie.

La prochaine Chambre aura donc à résoudre rapidement la question scolaire que soulèvent les nouvelles propositions de loi et elle devra le faire par le respect de la liberté des pères de famille qui ont le droit imprescriptible de surveiller et de contrôler l'éducation de leurs enfants.

Dans ce même esprit de pacification nationale, la nouvelle Chambre devra accomplir

la réforme du système électoral en votant cette représentation proportionnelle qui est réclamée par des hommes de tous les partis, que je demandais pour ma part dès 1906 et qui, seule, en respectant la justice, en assurant à toutes les opinions une représentation équitable, garantira à tous les citoyens leur part de souveraineté nationale et permettra en outre les réformes de décentralisation d'où résulteront, avec une diminution du fonctionnarisme, la possibilité des économies budgétaires dont la nécessité s'impose de plus en plus.

Dans le même esprit encore de respect absolu pour la liberté et l'indépendance des citoyens, la prochaine Chambre devra résoudre la question de la réforme de l'impôt parce qu'il est non moins nécessaire d'assurer tout à la fois le dégrèvement de la terre depuis si longtemps surchargée et de larges réductions en faveur des familles les plus nombreuses.

Il est juste que les pères et mères de familles nombreuses soient assurés d'un traitement de faveur qui ne serait pour eux qu'un traitement d'équité auquel ils ont droit, puisqu'ils assument plus de charges et plus de devoirs.

Le projet d'impôt sur le revenu actuellement soumis au Sénat sera certainement amendé par lui suivant les vues de sa Commission dont la majorité se déclare, comme je l'ai fait moi-même, opposée à toute taxation arbitraire et à toute inquisition.

Si le projet ainsi amendé nous donne sur ces deux points essentiels des garanties suffisantes, je me déclare prêt à le voter.

Pendant la longue étude qui va se poursuivre au Sénat sur cette question, de nouvelles formes d'impôt sur le revenu pourront d'ailleurs être présentées comme contre-projets.

Il est possible notamment que, selon la proposition que j'ai déposée le 22 novembre 1909 avec quatre de mes collègues, on arrive sans inquisition et sans arbitraire, par le simple développement déjà si remarquable de l'impôt du timbre, à saisir le revenu par le procédé automatique de l'apposition d'un timbre proportionnel à l'importance de l'achat.

Cette réforme est d'autant plus désirable qu'elle pourrait avoir pour résultat non seulement de remplacer les impôts directs, mais aussi de réduire les impôts indirects qui, en frappant les objets de première nécessité, grèvent si lourdement l'existence des travailleurs de la terre et de l'usine, et s'établissent injustement en raison inverse des facultés des contribuables puisqu'ils deviennent nécessairement plus lourds à mesure que les familles sont plus nombreuses.

Mais jamais je n'admettrai un système de fiches fiscales mettant les citoyens à la merci des agents de l'Etat, les obligeant à faire connaître le secret de leurs affaires, les forçant à se résigner à l'arbitraire pour échapper à l'inquisition ou à subir l'inquisition pour échapper à l'arbitraire ; supprimant leur indépendance, abaissant leur dignité, alourdissant encore sur chacun d'eux le pouvoir de l'Etat et les préparant ainsi à la grande abdication de tous les droits individuels que réclament les partisans du régime collectiviste.

La même tendance se retrouve dans les projets de monopole qui diminueraient à la fois l'énergie de l'activité nationale et l'indépendance des citoyens et qui commenceraient à réaliser l'idéal collectiviste du monopole universel de l'Etat. Je m'opposerai donc résolument à tout projet en ce sens et notamment aux monopoles des assurances et de l'alcool dont il est question.

Par contre, convaincu de la nécessité de soutenir les libres initiatives de l'activité nationale en fortifiant l'esprit d'association, je demanderai l'extension de la capacité des syndidats qui leur permettra de remplir un rôle de plus en plus utile au point de vue professionnel en les éloignant, par le sentiment même de leur responsabilité accrue, des dangereuses agitations et des passions révolutionnaires.

Pour compenser, à l'égard des employés de l'Etat, la restriction au droit commun de la liberté syndicale qui leur est imposée, je réclamerai pour eux le vote de ce statut des fonctionnaires depuis si longtemps promis.

Résolu à assurer largement aux travailleurs toute la justice à laquelle ils ont droit, je m'efforcerai d'obtenir que la loi sur les retraites ouvrières soit corrigée et réalise pleinement un progrès social principalement par l'abaissement de la limite d'âge.

Parmi les autres questions importantes qui retiendront aussi mon attention, je signale

spécialement la réduction de l'indemnité parlementaire qui devra être ramenée à son chiffre primitif, l'extension de l'allocation quotidienne des soutiens de famille appelés sous les drapeaux, allocation qui devra être attribuée impartialement et sans limitation de nombre à toutes les familles qui y ont droit par leur situation, défense du petit commerce, maintien du repos hebdomadaire, maintien du droit des bouilleurs de cru que j'ai déjà défendu à la Chambre, perfectionnement constant de nos voies de communication par l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local entre Remiremont, Plombières et Le Val-d'Ajol, par le raccordement de la ligne de Bussang à Belfort, le prolongement de celle de Cornimont à La Bresse et par la réalisation, si possible, de la percée des Vosges suivant un des projets étudiés et entre lesquels le choix devra être fait en s'inspirant avant tout des nécessités de la défense nationale qui peuvent d'ailleurs se concilier avec les intérêts industriels et commerciaux de notre région.

Mes chers concitoyens,

Par les projets de lois fiscales, par les projets de monopole, par les continuelles concessions faites au socialisme-collectiviste, par l'acceptation graduelle de son programme, le radicalisme s'en fait aujourd'hui l'introducteur dans la politique de notre pays.

Vous avez donc à choisir entre cette politique pleine de dangers et de menaces et la politique de liberté et de défense sociale ; politique de liberté apaisant la guerre intérieure qui trop souvent nous divise et nous affaiblit ; politique de liberté s'opposant à toute extension nouvelle du rôle envahissant de l'Etat.

Mes chers concitoyens,

Je fais appel à tous les hommes d'ordre et de liberté et je leur demande de déclarer le 24 avril qu'ils veulent avec moi une République libérale par le respect de tous les droits et de toutes les consciences ; sociale par la préoccupation constante des améliorations et des réformes qui peuvent augmenter avec le bien-être des travailleurs la force de productivité du pays ; nationale par la protection de nos intérêts économiques, par le respect de l'idée de Patrie, élevée au-dessus de tous les intérêts de parti et reconstituant autour du Drapeau la grande unité française.

Vive la Liberté !

Vive la France !

Vive la République !

Maurice FLAYELLE

Député sortant
Candidat républicain nationaliste.

1re Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. Constant VERLOT.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.413 voix.

Mes chers concitoyens,

Le dimanche 24 avril prochain, vous êtes appelés à élire un député en remplacement de notre ami M. Emile Fleurent, qui, pour les raisons que vous connaissez, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Désigné à l'unanimité par le Congrès du parti républicain démocratique le 9 janvier dernier, je me présente à vos suffrages.

J'appartiens, vous le savez, à une vieille famille républicaine de cultivateurs vosgiens de l'arrondissement de Neufchâteau, et, depuis plusieurs années déjà, j'ai fait de Senones mon pays d'adoption.

Enfant du peuple, n'ayant aucun privilège à conserver ni à défendre, je me suis dévoué depuis près de quinze ans, non seulement à mes fonctions universitaires, mais à l'éducation de notre jeunesse nationale.

Dans plus de cent conférences, j'ai eu l'honneur de vous exposer le programme que je m'engage à soutenir de toutes mes forces si votre confiance m'envoie au Parlement.

Je viens préciser ici devant vous ces engagements.

Mais, avant tout, vous attendez de moi que je pousse ce cri de ralliement que la coalition des partis de réaction rend nécessaire : « Tout pour la France par la République et avec les républicains. »

La situation politique dans la 1re circonscription est d'une clarté parfaite.

Deux partis sont en présence :

D'un côté, tous les adversaires déclarés ou masqués de la République ;

De l'autre, tous ses défenseurs, tous ceux qui, ne se contentant pas du mot, tiennent passionnément à la chose.

A la louche coalition des premiers, nous opposons l'union des seconds.

Cette union comprend tous les républicains sans distinction de nuances qui considèrent la République comme la forme définitive de notre gouvernement, qui veulent poursuivre avec méthode la réalisation des réformes et marcher sans arrêt vers le progrès social, vers un idéal de bonté, de justice et de solidarité entre tous les Français.

Disciple de Jules Ferry, je considère son œuvre scolaire comme intangible, et c'est en défenseur résolu de l'école laïque, gratuite et obligatoire, instrument de progrès et de civilisation, que je me présente à vous.

Je suis partisan de la liberté de l'enseignement, mais de la liberté réglementée et contrôlée.

Il est de l'intérêt de la France et de la République que nulle intelligence d'élite ne soit désormais arrêtée dans son développement par une instruction insuffisante.

J'estime donc : Que l'école primaire soit la base de l'éducation de tous les Français ;

Que l'enseignement des lycées et des collèges soit accessible à toutes les supériorités reconnues ;

Que l'instruction soit gratuite à tous les degrés. Pas de classes dans la nation ;

Que l'enseignement post-scolaire soit organisé pour la jeunesse française ;

Que l'enseignement professionnel soit développé.

Partisan de la réforme administrative et voulant fonder le triomphe définitif de la

République par l'union de tous les citoyens et par le respect scrupuleux du suffrage universel, je me déclare favorable au scrutin de liste avec une représentation juste et équitable des minorités.

La République doit sa sollicitude au travailleur qui est épuisé par l'effort de la vie.

Elle doit réaliser de plus en plus des réformes sociales en faveur de la démocratie urbaine et rurale.

Elle doit compléter la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes et la loi des retraites ouvrières, améliorées par l'organisation de l'assurance contre le chômage et la maladie, des lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, en développant les œuvres de mutualité, de prévoyance, d'assistance et d'assurance sociales.

Je demande l'organisation du travail dans un esprit de justice, par des lois ou règlements sur le contrat de travail ; la solution des conflits entre employeurs et employés par des tribunaux permanents d'arbitrage et de conciliation.

Il convient de demander les ressources nécessaires à l'exécution des réformes sociales à diverses mesures fiscales : réforme de l'impôt, en s'inspirant de ce principe : protection du travail, imposition de la richesse acquise proportionnellement à ses facultés, en demandant davantage au superflu, moins à l'utile et rien au nécessaire.

Ni vexation, ni inquisition dans l'impôt.

Respect du secret des affaires et de la liberté du foyer, mais dégrèvement de la terre, si lourdement imposée, et diminution des charges qui pèsent sur les petits cultivateurs, les petits commerçants, les ouvriers et les employés.

Je suis partisan d'une politique d'économies et d'un contrôle sévère des dépenses par le Parlement.

Aussi éloigné de l'esprit d'aventure que d'une coupable faiblesse, je veux une France forte sur terre et sur mer pour assurer l'intégrité de la patrie et faire triompher dans le monde, par la voie pacifique des conférences et des arbitrages, l'idéal de la République : liberté, égalité, fraternité !

Je veux une armée forte, respectée, à l'abri de toutes les critiques, fidèle gardienne du sol national et des institutions républicaines.

Défenseur de toutes les libertés, surtout de la liberté de conscience, j'entends conserver et défendre les lois sur les associations et sur la séparation, qui ont inauguré vraiment en France le régime de la liberté de conscience sous l'égide de la loi respectée et qui ont proclamé les Eglises libres dans l'Etat laïque souverain.

Je suis partisan, enfin, du statut des fonctionnaires, réglant les questions de nomination, d'avancement et de discipline, afin de supprimer cette plaie qui s'appelle le favoritisme.

Mes chers compatriotes,

C'est pour la réalisation de ce programme de franchise et de bon sens que je sollicite vos suffrages.

Adversaire des réactionnaires et des révolutionnaires, je fais appel à tous les esprits libres qui rêvent l'avènement du progrès par l'union de tous les Français dans le travail, dans l'ordre, la fraternité et dans l'amour de la République.

Vive la France !

Vive la République démocratique et sociale !

Constant VERLOT,

Ferme de la Combe, commune de Senones (Vosges).

2e Circonscription de SAINT-DIÉ.

M. Henri SCHMIDT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 7.272 voix.

Mes chers Concitoyens,

Le congrès républicain démocratique de l'arrondissement de Saint-Dié m'a, le 9 janvier dernier, à nouveau désigné à l'unanimité, comme candidat dans la 2e circonscription. J'ai été très touché de ce témoignage de sympathie et de confiance dans lequel j'ai trouvé à la fois l'approbation de mon attitude et de mes votes au Parlement et le gage le plus certain de la victoire prochaine.

J'ai conscience en effet d'avoir accompli tout mon devoir de républicain et de démocrate, en contribuant de toutes mes forces au vote des réformes qui figuraient à notre programme.

Respectueux de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes, nous avons continué à appliquer la loi de séparation et l'avons complétée, suivant les nécessités qui nous étaient imposées, dans l'esprit libéral qui avait animé ses auteurs.

Fidèle aux traditions de notre parti et aux enseignements de notre grand Jules Ferry, nous avons su déjouer les manœuvres de nos adversaires qui ont essayé de troubler le fonctionnement de notre école laïque, dans l'espoir d'ébranler les bases de notre régime républicain. Le bon sens populaire a déjà fait justice de cette campagne de mauvaise foi. Le Parlement continuera à protéger l'instruction donnée trop parcimonieusement encore aux enfants du peuple, il saura transformer l'organisation de notre enseignement national de manière à faciliter aux enfants des travailleurs l'accession à tous les ordres d'enseignement.

La Chambre, dont les pouvoirs viennent d'expirer, a résolument poursuivi la réalisation des réformes sociales si impatiemment attendues. Elle a établi le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers et transformé d'une manière très heureuse l'organisation de nos conseils de prud'hommes.

Elle a interdit l'emploi de la céruse, supprimé les économats, et, par le vote de la loi sur les retraites ouvrières, développé notre service encore trop rudimentaire des assurances sociales.

Malgré ses imperfections indéniables qui tiennent tant à l'âge trop élevé fixé pour la retraite qu'à l'inégalité de traitement réservé aux cultivateurs, j'ai voté la loi telle qu'elle avait été élaborée par le Sénat, dans l'espoir que la législature prochaine saurait y apporter les modifications nécessaires, lorsqu'une ou deux années d'application auront fait apparaître plus clairement les retouches à effectuer.

Cette loi devra être complétée par l'assurance contre l'invalidité, puis par l'assurance contre le chômage dont les heureux effets contribueront puissamment à améliorer le bien-être matériel et moral des travailleurs.

Il nous faudra aussi assurer aux ouvriers le libre exercice du droit syndical et son extension, organiser le contrat collectif du travail et le règlement des conflits par la voie de la conciliation et de l'arbitrage, réaliser enfin le crédit ouvrier afin de développer chez les travailleurs l'esprit d'initiative et de solidarité, ainsi que le sens des réalités économiques et des responsabilités.

En matière agricole nous nous sommes efforcés de protéger efficacement la petite pro-

priété rurale et d'en faciliter la création : nous avons dans ce but voté la loi sur la petite propriété et les habitations à bon marché et autorisé la constitution d'un bien de famille insaisissable. Par la revision des évaluations de la propriété non bâtie, nous avons préparé les importants dégrèvements que l'impôt sur le revenu viendra apporter aux cultivateurs. Nous venons enfin de donner tout récemment aux caisses de crédit mutuel agricole le pouvoir de faire des prêts à long terme, en vue de faciliter l'organisation et la transformation des petites exploitations rurales.

J'aurai à cœur de poursuivre cette œuvre de protection agricole, de manière à maintenir et à développer encore la prospérité que quarante années de République ont donnée à notre agriculture.

Le tarif des douanes vient d'être heureusement revisé : il a été accordé à toutes les industries insuffisamment défendues contre la concurrence étrangère la protection nécessaire. Notre industrie et notre commerce vont prendre un essor nouveau que nous devrons encore faciliter par l'amélioration de notre outillage économique et par l'organisation, sur des bases plus rationnelles, de notre commerce d'exportation.

Il faudra pour cela, et avant-tout, se hâter de remédier à la crise de l'apprentissage qui menace la plupart de nos industries et organiser méthodiquement un enseignement technique et commercial pour nous préparer des hommes d'une solide instruction professionnelle sans lesquels notre pays ne pourra poursuivre son expansion économique.

La prospérité générale du pays nous facilitera l'équilibre de nos finances publiques.

Nous devrons porter toute notre attention à l'établissement des budgets prochains, de manière à comprimer d'une manière appréciable les dépenses qui vont sans cesse croissant.

Le régime de la paix férocement armée qui règne sur le monde en est la cause la plus importante, il est à souhaiter, qu'aux progrès de l'arbitrage si heureusement constatés au cours de cette législature, viennent s'ajouter enfin des ententes internationales pour la limitation des armements qui seule pourrait alléger le lourd fardeau de dépenses militaires sous lequel les peuples de l'Europe sont accablés.

En attendant que ce progrès soit réalisé, il nous faudra continuer à maintenir intacte la puissance militaire de la France. Nous avons d'autant plus besoin de conserver une armée forte et une marine puissante, que notre nation riche et prospère pourrait devenir pour nos voisins une proie tentante et facile.

Mais il nous faut surtout veiller à une exacte utilisation des crédits votés pour la défense de la patrie et mettre fin au désordre et à l'incurie que nous ont révélés des fraudes retentissantes.

La Chambre a voté un projet d'impôt sur le revenu. La réforme de notre système fiscal entre aussi dans la voie de la réalisation et le projet voté par nous répond réellement aux besoins de la démocratie. Il diminue d'une manière très appréciable les charges excessives que supportaient les cultivateurs ; il établit pour les travailleurs de larges dégrèvements sur le minimum de ressources nécessaires à l'existence. Il est de même tout à fait favorable aux petits commerçants, et, en général, à tous les petits et moyens contribuables.

Quelques retouches pourront être apportées au mécanisme de l'imposition des bénéfices commerciaux et industriels, mais dans ces grandes lignes ce projet devra être maintenu, car il réalise enfin le principe affirmé dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* : chacun doit payer l'impôt suivant ses facultés.

De sérieuses économies pourront être réalisées par une large réforme administrative. Notre régime administratif, en effet, ne répond plus du tout aux besoins d'une nation moderne. De nombreux rouages inutiles devront être supprimés et la diminution de la paperasserie est indispensable pour permettre au travail des fonctionnaires de porter tous ses fruits.

Une sérieuse décentralisation permettra enfin à l'organisation administrative de mieux s'adapter aux besoins différents des grandes régions de notre pays. Nous trouverons pour

réaliser cette importante réforme un précieux auxiliaire dans les associations de fonctionnaires dont un statut libéral viendra enfin nettement délimiter les droits et les devoirs en leur apportant de réelles garanties contre l'arbitraire et le favoritisme.

L'État devra profiter des économies réalisées pour augmenter le traitement si insuffisant des petits fonctionnaires, il devrait même établir pour eux un minimum légal de traitement.

Une transformation complète devra de même se produire dans l'ordre judiciaire. La justice doit être rendue moins coûteuse ; par la suppression des emplois non rétribués à l'entrée dans la carrière, on laissera pénétrer dans la magistrature un esprit plus démocratique.

Mais cette réorganisation administrative ne pourra se faire que lorsqu'une profonde réforme sera venue modifier et les mœurs électorales et les mœurs parlementaires. L'élargissement du scrutin figure depuis longtemps au programme de notre parti. Cette réforme ne sera réalisée dans un esprit d'équité que si elle est complétée par une représentation proportionnelle des minorités.

En même temps, pour donner un meilleur rendement au travail parlementaire, il faudra réduire le nombre des députés, transformer le règlement pour donner une meilleure utilisation des compétences et des bonnes volontés et surtout réformer la loi sur les incompatibilités parlementaires, de manière à obliger les députés à se consacrer en entier à leurs si absorbantes et si délicates fonctions..

Tels sont, mes chers concitoyens, très rapidement exposés, le résumé des travaux de la Chambre dernière et le programme des réformes que je crois devoir vous proposer pour la législature prochaine.

Personnellement, je me suis attaché à la solution de tous les problèmes d'hygiène sociale ; je reste persuadé que de leur solution dépendra l'avenir des forces vitales de not e pays.

Notre arrondissement est complètement dépourvu de moyens de communication rapides avec l'Alsace, j'ai fait tous mes efforts, tant à la Chambre qu'au dehors, pour hâter la nouvelle percée des Vosges.

Je me suis enfin efforcé de développer dans nos belles montagnes le tourisme et les sports d'hiver.

Voilà mes chers concitoyens, l'œuvre particulière que j'ai accomplie.

Il vous appartient aujourd'hui de me juger.

Je vous demande de le faire en toute sincérité et en toute conscience.

J'ai confiance dans votre attachement au régime républicain, j'ai foi dans vos aspirations démocratiques qui tendent à réaliser, par les moyens légaux, l'avenir meilleur.

Vous aurez à cœur d'assurer à nouveau, le 24 avril prochain, le triomphe de la République démocratique et sociale.

Henri SCHMIDT,

député sortant, conseiller général des Vosges.

YONNE

1re Circonscription d'AUXERRE.

M. MILLIAUX.

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.373 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat, pensant l'avoir rempli au cours de la dernière législature avec conscience et avec assiduité.

Si vous avez examiné mes votes, vous avez pn constater qu'ils n'ont cessé d'être en accord complet avec mon programme.

Aujourd'hui comme hier, celui dont se réclame ma candidature est le programme du parti radical et radical-socialiste.

Vous en connaissez les lignes principales ;

Souveraineté absolue du suffrage universel. — Scrutin de liste. — Impôt progressif sur le revenu. — Retour à l'État des monopoles concédés. — Extension des œuvres d'assistance et de solidarité. — Défense de l'agriculture par la diffusion du crédit et les assurances agricoles. — Réforme administrative. — Lois de défense de l'école laïque. — Réduction des gros traitements et des frais de justice. — Contrôle sévère des dépenses publiques, etc., etc.

Si vous approuvez mon attitude politique, vous reconnaîtrez aussi je l'espère, que vous avez toujours trouvé en moi un défenseur attentif et vigilant des intérêts locaux.

Ils ont fait l'objet de ma constante sollicitude et je me félicite, notamment, d'avoir contribué pour ma part à la réussite de plusieurs projets d'une haute importance, tels que ceux des diverses lignes de chemins de fer qui intéressent si directement le développement économique de la ville d'Auxerre et de toute la région.

Mes chers Concitoyens,

Nos intérêts sont solidaires. Nos aspirations sont les mêmes.

Si vous me confiez à nouveau l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je continuerai, comme par le passé, à mettre toute mon activité, tout mon dévouement au service de vos intérêts et à défendre avec la même fidélité la cause de notre grande démocratie laborieuse.

Vive la République !

F. MILLIAUX.

2e Circonscription d'AUXERRE.

M. RIBIÈRE,

Élu au 1er tour de scrutin. — 6.518 voix.

Mes chers Concitoyens,

Arrivé au terme du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je viens vous en demander le renouvellement. Les actes et les votes d'un représentant du peuple sont des garanties encore plus sûres que les promesses ou les programmes. Vous connaissez mes actes et mes votes, vous pouvez donc me juger à l'œuvre.

J'estime, mes chers concitoyens, qu'au cours de la prochaine législature, les questions d'ordre social, économique et financier primeront de beaucoup les questions purement politiques. Mais les répercussions budgétaires pèseront alors d'un tel poids sur la richesse publique qu'il deviendra indispensable de veiller sévèrement à l'organisation d'une meilleure et plus complète utilisation des ressources du Trésor, surtout en ce qui concernera les dépenses de la guerre et de la marine. Aussi me paraît-il indispensable que le Gouvernement, avec l'appui du Parlement, prenne les mesures nécessaires pour assurer partout le contrôle le plus rigoureux et l'honnêteté la plus scrupuleuse dans la gestion des deniers publics : il y va de l'intérêt de nos finances et même un peu de notre honneur national.

Avant de vous énumérer les principales lois qui doivent retenir plus spécialement votre attention, permettez-moi de vous faire connaître en quelques mots l'état exact des projets de chemins de fer départementaux à construire dans notre circonscription.

Un accord complet étant intervenu entre l'Yonne et la Nièvre pour le prolongement de la ligne à vapeur Cosne-Saint-Amand jusqu'à Saint-Sauveur, ce projet est actuellement soumis aux enquêtes et son exécution va se poursuivre sans délai.

Quant au projet du réseau électrique de l'Avallonnais et de l'Auxerrois, qui comprend nos lignes Auxerre-Courson-Treigny et Toucy-Ouanne-Migé-Coulanges-la-Vineuse-Auxerre seules de grosses difficultés techniques, d'une part, et des désaccords financiers avec les concessionnaires, d'autre part, en ont retardé momentanément la réalisation sans qu'il soit possible en toute bonne foi, d'en faire grief au Conseil général ni à sa commission spéciale des chemins de fer. Il est superflu, je pense, de protester de mon ardent désir d'aider à faire intervenir une solution aussi prompte que possible.

Je vous ai dit il y a quatre ans, mes chers concitoyens, que je serais « avant tout un serviteur dévoué des intérêts de la démocratie rurale et de la petite culture » aussi ai-je donné avec joie mon vote aux lois sur :

La nouvelle évaluation de la propriété foncière non bâtie;
La constitution d'un bien de famille insaisissable;
L'organisation du crédit agricole à long terme.

Ces lois consolident la petite propriété rurale et en facilitent la création.

De même, j'ai voté les lois sur :

La réforme du tarif général des douanes, œuvre considérable qui donne à nos producteurs et par suite au travail national tout entier des garanties nouvelles;
La réduction des périodes d'instruction militaire;

L'incorporation des condamnés de droit commun, qui exclut enfin les apaches de l'armée ;

La répression des fraudes sur les denrées alimentaires, la vente des engrais, le mouillage des vins ;

Je viens enfin de voter la loi sur les retraites ouvrières et paysannes telle qu'elle est sortie il y a quelques jours seulement des délibérations du Sénat. Cette loi qui n'est pas exemptes de critiques, dont les conséquences financières seront peut-être graves dans l'avenir, qui particulièrement à mon sens ne fait pas dans son fonctionnement à la grande œuvre de la mutualité la place que lui assignaient ses admirables initiatives et les immenses services déjà rendus par elle, cette loi, dis-je, n'en constitue pas moins le plus grand effort de notre troisième République vers la réalisation de plus de justice et de solidarité sociales : aussi pas un démocrate sincère ne pouvait refuser de s'y associer. D'ailleurs, cette réforme complexe et d'une application si difficile surtout dans nos campagnes est heureusement perfectible et reviendra probablement bien des fois sur le chantier législatif.

La Chambre a voté un projet d'impôt progressif sur le revenu, qui frappe sans exagération la richesse acquise et dégrève sensiblement les petits contribuables ruraux. Le projet est soumis aux délibérations du Sénat : souhaitons qu'il ne reste pas trop longtemps devant la haute assemblée et qu'il puisse aboutir au cours de la prochaine législature, dûment complété par une loi sur les impôts départementaux et communaux.

En laissant à la disposition des communes les sommes provenant de l'ancien budget des cultes, en transmettant aux associations et bureaux de bienfaisance les biens dont plus que la loi l'intransigeance et la passion politiques des ultramontains ont privé l'Église catholique, le Parlement a complété l'œuvre de séparation des Églises et de l'État qui s'achève dans le calme et la paix. La paix civile que n'ont pu troubler les récentes manifestations des adversaires irréductibles de l'école laïque, cette « forteresse » du parti républicain étroitement uni pour sa défense.

Le régime républicain et la forme parlementaire du suffrage universel ont donné à la France quarante années de paix intérieure et extérieure et ont grandement augmenté, de l'aveu même de l'étranger, le prestige et le rayonnement dans le monde de notre chère patrie.

Ayant conscience d'avoir fait mon devoir et rempli fidèlement tous mes engagements, je fais appel, mes chers concitoyens, à vos libres suffrages et vous prie de me continuer votre confiance.

Vive la République !

Vive la Démocratie rurale !

Marcel RIBIÈRE,

Député sortant,
Vice-président du Conseil général,
Président de la Fédération des Mutualités scolaires de l'Yonne.

Circonscription d'AVALLON.

M. Albert GALLOT.

Elu au 2e tour de scrutin. — 5.204 voix.

Mes chers Amis,

Vous m'avez élu l'année dernière député de l'Avallonnais.

Ni vous ni moi n'avons perdu le souvenir de ces belles journées. Jamais victoire plus éclatante, due à une discipline plus spontanée, ne fut remportée par un candidat. Je vous en serai à jamais reconnaissant.

Citoyens,

Il s'agit, le 24 avril prochain, de confirmer vos succès.

Mes votes vous sont connus. Le journal l'*Yonne* les a relatés au jour le jour. J'ai rempli fidèlement mon mandat. J'ai suivi mon programme et mon parti.

Vous rappelerai-je mes votes principaux, en faveur des retraites ouvrières et paysannes, des retraites des employés de chemins de fer, de l'école laïque, du bien insaisissable de famille, de la revision douanière, des réformes incorporées au budget.

J'ai voté aussi pour le scrutin de liste, par principe, et bien que j'aie plus que d'autres de solides raisons et une affection profonde pour le scrutin d'arrondissement. Les liens formés depuis tant d'années entre les républicains avallonnais et moi sont de ceux qu'on ne rompt guère et vous m'avez fait aimer, non craindre, l'épitèthe « d'arrondissementier. »

Si j'ai voté, par tradition radicale, le scrutin de liste, j'ai repoussé en revanche la représentation proportionnelle, qui est une nouveauté périlleuse, inconnue des Lepère, des René Laffon et des Mathé.

Avec mes collègues Pelletan, Breton et tant d'autres ; avec Combes et les représentants de l'Yonne, je pense et je maintiens, après vous l'avoir dit dans de nombreuses réunions, que la représentation proportionnelle serait en pratique, sinon en théorie, un leurre et une duperie.

Nous qui avons, par tant de luttes et aux prix de quels sacrifices ! assis sur le suffrage universel et sur le principe majoritaire les bases mêmes de la République laïque, est-ce que nous pouvons même songer à creuser une brèche dans le mur, par où passeraient 80 ou 100 députés réactionnaires ?

J'ai voté les lois de défense scolaire.

La liberté de conscience et la division des pouvoirs exigent que le collège, l'école se consacrent à l'enseignement des sciences, de la morale rationnelle, de l'histoire et non du catéchisme. Les églises aux curés, puisque la loi de séparation leur en assure libéralement l'usufruit. Les écoles aux instituteurs.

Citoyens,

Il nous reste beaucoup à faire.

D'abord à réaliser les retraites ouvrières et l'impôt sur le revenu.

Le Sénat, dont le programme du vieux parti radical comportait la suppression, a renvoyé à la Chambre une loi des retraites imparfaite. Quant à l'impôt sur le revenu, nous verrons ce que le Sénat, volontiers lent aux réformes, en fera.

Les lois sociales sont perfectibles. Il est beau déjà de les avoir amorcées.

Un statut des fonctionnaires s'impose d'urgence qui tracera la ligne de démarcation des droits et des devoirs, qui protégera la situation des fonctionnaires employés tout en assurant l'harmonieux fonctionnement des services de l'État employeur.

Mes chers Amis,

Au point de vue des intérêts immédiats de l'Avallonnais, trois articles surtout vous tiennent à cœur.

D'abord les tramways.

Le projet est sur le chantier depuis des années. Les lignes à vapeur de l'Yonne sont décrétées d'utilité publique. Les tramways, qui exigeaient des études plus complexes, sont en voie d'aboutir.

Je hâterai le plus possible l'entreprise, avec mes collègues du Parlement et du Conseil général.

Ensuite les chemins vicinaux.

Un certain nombre de communes et de hameaux n'ont pour les desservir que des sentiers ou des chemins insuffisants, que l'inondation de cet hiver a encore dégradés. Déjà quelque chose a été fait. Le service de voirie complétera son ouvrage. Il le faut et je m'y emploierai de toutes mes forces.

Enfin les rapports avec la régie.

Que de procès ! Que de tracasseries ruineuses et capables de susciter les haines et les us légitimes rancœurs !

L'administration se prétend liée par les textes. Eh ! bien, il faudra changer les textes soit de la loi, soit des règlements.

Il faut ou bien revenir au vœu du Conseil général qui tendait à exempter de toute réglementation les propriétaires de deux hectares de vignes et au-dessous ;

Ou bien laisser maîtres de sucrer chez eux et pour eux, la première comme la seconde cuvée, les propriétaires qui, ne vendant pas, ne sont pas même astreints à la déclaration.

En résumé, il faut punir les fraudeurs, non les honnêtes gens ; de même qu'il faut imposer les millionnaires, non les petits propriétaires ou commerçants, les ouvriers, les aubergistes, ceux qu'on a jusqu'ici écrasés et surchargés de cent façons.

Citoyens avallonnais,

Je compte sur vous. Votre esprit d'union et de discipline triomphera des menées réactionnaires.

Votez tous ! Votez le 24 avril. Il n'y aura, il ne doit y avoir qu'un tour de scrutin.

Vive la République démocratique et sociale !

Albert GALLOT,

Député de l'Yonne,
Conseiller général de l'Yonne,
seul candidat
du parti radical-socialiste
dans l'Avallonnais.

Circonscription de JOIGNY.

M. Henri LOUP.

Élu au 2e tour de scrutin. — 10.297 voix.

Citoyens,

L'œuvre déjà accomplie par la République est immense, mais elle n'est pas terminée. Après bien des luttes, âprement disputées, le parti républicain dont nous nous réclamons a pu, petit à petit, en combattant pied à pied, créer, modifier, adapter, réformer les organismes essentiels indispensables à l'existence de notre pays en s'inspirant des sentiments démocratiques de la nation,

C'est ainsi que, notamment, le service militaire — dont le fardeau est peut-être la plus lourde charge imposée au citoyen, fut successivement ramené de 5 à 3 ans, de 3 ans à 2 ans et réellement enfin rendu obligatoire et égal pour tous sans privilège pour personne.

Nous nous souvenons des obstacles dressés contre cette œuvre de justice démocratique ; on voulait conserver des privilèges pour quelques-uns, les gros, au détriment des autres, les petits.

Une autre réforme républicaine, non la moindre, la séparation des Églises et de l'État, elle aussi se place en tête de celles réalisées par le parti républicain.

Depuis des siècles, la plus redoutable, la plus étouffante des tutelles pesait sur les libres consciences et sur l'État lui-même, entravé, garrotté par des liens irréductibles.

Les républicains sincères, animés d'un irrésistible élan, parvinrent à briser cette tyrannie séculaire, et les insolentes et intransigeantes prétentions de la papauté facilitèrent notre tâche.

C'est autour du cléricalisme, autour de ce parti de domination et de recul, qu'en toutes circonstances, aujourd'hui comme hier, se groupent les adversaires avoués ou masqués de la République.

C'est contre l'école laïque — qu'il poursuit de sa haine et qu'il voudrait détruire — que le parti clérical, qui jamais ne désarme, reprend aujourd'hui l'offensive.

A ces attaques, il faudra répondre par la loi, et la plus efficace, la meilleure de toutes sera celle qui édictera le monopole de l'enseignement par l'État.

Un projet de loi d'impôt sur le revenu, dont la Chambre a saisi le Sénat, apportera un meilleur aménagement des charges publiques.

Une réorganisation générale de la justice s'impose impérieusement. Il est impossible de maintenir plus longtemps des institutions de justice qui, à l'heure présente, sont demeurées telles encore que le passé nous les a transmises.

Aux diverses lois de protection agricole déjà votées s'en ajoute une dernière, d'une haute portée sociale, et où il y a place pour les ruraux et pour d'autres.

La loi sur le bien de famille insaisissable, entrée actuellement en application, permet de garantir le modeste foyer familial contre de redoutables vicissitudes.

C'est l'honneur du parti républicain d'avoir pu édifier déjà, non sans entraves, tout un ensemble de lois diverses d'assistance et de solidarité sociale ; lois correspondant à des principes reconnus cependant, proclamés hautement en tous les temps par la conscience humaine.

C'est sous l'empire de ces principes, repris, maintenus, méthodiquement développés et appliqués, que le parti républicain est parvenu hier encore à doter la démocratie d'une

œuvre sociale nouvelle et d'une importance considérable. La loi sur les retraites ouvrières et paysannes est définitivement votée et elle entrera en application dès 1911.

L'œuvre de la République n'est pas terminée, elle continue, notre tâche n'est pas épuisée, bien d'autres réformes encore sont là attendant leur tour.

Citoyens,

Cette œuvre, nous la poursuivrons en conformité du programme radical-socialiste, sur le compte duquel à maintes reprises déjà, nous sommes tombés d'accord.

Grâce à votre fermeté, à votre clairvoyance, vous saurez, d'un commune entente, repousser l'adversaire douteux, équivoque ou avéré.

Les tentatives de division et de discussion n'ont point de prise sur vous pas plus que la tromperie.

Ce sera un vote républicain que vous émettrez le 24 avril prochain. Vous me connaissez, vous m'avez vu à l'œuvre depuis longtemps. J'ai toujours été fidèle à mes opinions et je n'en ai jamais changé.

Il vous appartient d'apprécier si j'ai démérité et si je suis digne encore de votre confiance. Je m'inclinerai devant votre verdict, quel qu'il soit.

Vive la République !

H. LOUP,

Député sortant.

Circonscription de SENS.

M. JEAN JAVAL.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.493 voix.

Mes chers concitoyens,

Après un an d'apprentissage, je crois pouvoir solliciter avec confiance le renouvellement du mandat que vous m'avez conféré le 7 mars 1909 à une majorité considérable.

Je ne vous avais rien promis. Je n'en suis que plus heureux d'avoir pu faire quelque chose comme défenseur des intérêts locaux et comme délégué de mes compatriotes et amis du Sénonais pour collaborer à l'œuvre commune des représentants de la nation.

Si tous les Français comprenaient aussi bien que vous le véritable rôle des députés, la Chambre, issue du scrutin uninominal n'aurait pas été l'objet des reproches et des sarcasmes qu'une partie de la presse et de l'opinion publique lui ont prodigués avec beaucoup d'injustice et peu d'esprit.

Je me suis entretenu de vive voix et j'ai correspondu avec les maires et avec un très grand nombre d'électeurs. Tous ont eu le souci de me laisser le temps nécessaire pour travailler, dans la mesure de mes forces, à l'intérêt général.

N'étant le prisonnier d'aucune coterie, je n'ai jamais utilisé la parcelle de puissance que je tiens de vous, pour distribuer places et faveurs à ceux qui prétendraient les obtenir au détriment de ceux qui les méritent.

Vous voulez que votre élu ne soit ni un tyran, ni un esclave. Il est votre égal, et il a

droit, de la part de ses adversaires politiques eux-mêmes, réactionnaires ou révolutionnaires, à la courtoisie qu'il observe envers eux.

Électeurs,

Par l'union étroite dans ses rangs, la majorité républicaine, radicale et radicale-socialiste peut rendre la prochaine législature féconde en bienfaits.

Elle doit consolider et étendre son œuvre de laïcité, qui fait l'admiration des démocraties étrangères.

Elle doit assurer le service des retraites paysannes et ouvrières, dont le cadre vient d'être solidement construit par la loi.

Elle doit réaliser, avec un permanent équilibre budgétaire, la réforme démocratique de l'impôt.

Elle doit enfin préparer une vaste réorganisation administrative, pour donner l'essor aux énergies régionales, dans l'unité nationale, désormais indestructible.

Les tâtonnements et les remous, inévitables au sein des grandes assemblées alimentent la verve des prophètes de malheur. Le peuple est plus clairvoyant. Il maintiendra le régime parlementaire à travers toutes les vicissitudes, parce que ce régime est la sauvegarde de ses libertés et la garantie de sa souveraineté.

Vive la République !

JEAN JAVAL,

Député sortant,
Conseiller général de l'Yonne.

Circonscription de TONNERRE.

M. PERREAU-PRADIER.

Élu au 2e tour de scrutin. — 5.187 voix.

Mes chers Concitoyens,

Dans la circulaire que je vous ai récemment adressée, pour vous expliquer comment j'avais été amené à me présenter devant vous, je ne faisais allusion qu'à la candidature de M. Jacob, lequel avait la prétention d'être l'unique représentant du parti radical.

A présent, la situation n'est plus la même. Deux nouvelles candidatures se sont affirmées, celle de M. Rigollat d'abord et ensuite celle de M. Deport, qui s'est jugé délié des engagements pris par lui au Congrès du 13 mars dernier.

Ces candidatures, survenues à la dernière heure, ne modifient pas mon intention de rester jusqu'au bout dans la lutte. J'estime, en effet, que les deux questions qui vont dominer dans le prochain scrutin — l'indemnité parlementaire et la réforme électorale — doivent être soumises, dans notre région comme partout ailleurs, au suffrage universel.

Il faut que les républicains du Tonnerrois manifestent nettement contre les quinze mille francs et condamnent le vote scandaleux émis par les deux Chambres, en quelques instants, sans avoir consulté, au préalable, le pays.

Je prends donc l'engagement de voter pour le retour à 9.000 francs de l'indemnité parlementaire, ainsi que pour la réduction à ce chiffre des gros traitements.

Les divers partis, et le parti radical plus que les autres, puisque le Gouvernement est recruté dans ses rangs, ont intérêt à voir les élus enfin libérés, par la représentation proportionnelle, des abus auxquels donne lieu le scrutin actuel. N'impose-t-il pas aux électeurs, aux fonctionnaires, aux députés et aux ministres une série de servitudes intolérables? Ainsi que l'ont si bien dit les auteurs du manifeste du groupe parlementaire de la R. P., il faut remettre à leur place, dans l'État, tous les hommes, toutes les choses et tous les pouvoirs. De plus, on sait que cette belle réforme assure à chaque parti l'importance qu'il doit avoir et, ce n'est pas là un de ses moindres avantages, supprime le ballotage et ses marchandages.

J'ai développé en réunions publiques les autres articles de mon programme, sur lesquels les électeurs ont pu me poser les questions qu'ils jugeaient utiles. Je me bornerai donc à une brève énumération.

Je m'attacherai à la défense des intérêts de l'agriculture et de la viticulture, intérêts qui sont les miens, puisque je suis à la fois agriculteur et viticulteur. J'insisterai sur l'importance qu'il y a pour les populations rurales à développer le crédit agricole, sous toutes ses formes. Je défendrai énergiquement le droit des bouilleurs de cru. Je demanderai le remplacement des prestations par des centimes d'État.

Désireux de voir les charges publiques réparties entre les citoyens avec plus d'équité, je suis partisan de l'impôt sur le revenu, avec dégrèvement pour les petits contribuables et pour les familles nombreuses, mais je repousserai toute proposition inquisitoriale et vexatoire.

La loi des retraites ouvrières, qui vient d'être promulguée, est loin d'être parfaite. Je voterai donc pour les amendements qui pourront être présentés, en vue de faciliter son fonctionnement. La réduction des gros traitements, dont je parlais plus haut, ainsi que des économies dans les divers budgets, sont indispensables si l'on veut que cette loi sociale soit appliquée sans impôts nouveaux.

La question de l'enseignement a fait l'objet, depuis quatre ans, de vives controverses dans le parti républicain, les uns désirant le monopole et les autres voulant conserver le régime de la liberté. C'est cette dernière opinion qui a prévalu, et je m'y rallie, car le monopole présente de sérieuses difficultés d'application.

Respectueux de l'indépendance des citoyens, je soutiendrai le statut des fonctionnaires, afin d'empêcher le favoritisme et l'arbitraire.

Il est possible que la question du monopole des assurances soit examinée par la prochaine Chambre. Je ne soutiendrai pas cette réforme, car elle présente des dangers pour les assurés et elle augmenterait de plusieurs centaines de mille le nombre des fonctionnaires.

Je désire la simplification administrative, la réduction des frais de justice, la suppression des conseils de guerre en temps de paix, la revision des patentes des petits commerçants. En résumé, je suis favorable à toutes les réformes sérieuses.

Les questions d'intérêt local m'ont toujours préoccupé et j'ai eu l'occasion de les approfondir comme maire de Tonnerre, conseiller d'arrondissement et président du Syndicat commercial et industriel. En cette dernière qualité, j'ai notamment participé aux premières études faites sur les lignes de chemins de fer dont le Conseil général de l'Yonne poursuit la réalisation.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes en présence d'un républicain sincère qui tiendra fidèlement ses engagements.

Je vous promets de voter contre les quinze mille francs et de vous rendre compte régulièrement de mon mandat : Je le ferai.

Partisan du vote personnel, je serai assidu aux séances de le Chambre et vous pourrez le constater en examinant les listes de présences publiées au *Journal officiel*. Je suis d'avis

que les députés devraient subir une retenue totale de leur traitement quand leur absence n'est pas justifiée.

Le sort de l'élection est entre vos mains. A vous de juger si je suis digne de votre confiance.

Comme il y a quatre ans, on va sans doute essayer de vous tromper par des calomnies. Je méprise de semblables procédés, indignes de républicains.

Songez à mon passé de travail et dites-vous bien que je n'ai d'autre ambition que celle de me dévouer pour notre arrondissement et de rendre service à mes concitoyens.

Vive la République démocratique!

PERREAU-PRADIER,

Propriétaire-viticulteur,
Ancien maire de Tonnerre,
Président honoraire du syndicat commercial et industriel
de l'arrondissement de Tonnerre.

ALGÉRIE

1re Circonscription d'ALGER.

M. COLIN.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.399 voix.

Électeurs,

Vous vous rappelez dans quelles conditions vous m'avez réélu en 1906. Comme en 1902, j'ai affirmé que je n'entendais être le prisonnier d'aucune personnalité, d'aucune coterie, mais que, si j'étais réélu je serai le représentant de tous, sans qu'après la lutte je connaisse des vainqueurs et des vaincus ; en 1910, comme en 1902 et 1906, je demande aux électeurs leur confiance, en échange de mon dévouement. Quant au terrain sur lequel je me placerai pour l'accomplissement de mon mandat, il sera celui que préconise l'alliance républicaine démocratique.

Ni réaction ni révolution, tels sont les deux termes entre lesquels j'estime qu'il faut et qu'on peut établir une République vraiment habitable pour tous les Français de bonne foi, une République qui, sans renoncer à aucune des conquêtes déjà faites, aspire et soit largement ouverte à toutes les réformes susceptibles d'améliorer le sort du plus grand nombre, une République où les servitudes du passé ne soient pas remplacées par d'autres servitudes non moins étroites et non moins intolérables, une République enfin où la liberté ne soit pas un vain mot. Cette République, c'est la mienne, c'est celle que l'éminent chef du Gouvernement actuel cherche à faire prévaloir en France.

2e Circonscription d'ALGER.

M. BROUSSAIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.033 voix.

Chers Concitoyens,

Nous sommes presque à la veille des élections. Je n'aurai pas le temps matériel de visiter tous les centres de l'intérieur avant le 24 avril. J'exprime à tous ceux que je ne verrai pas mes regrets de ne pouvoir serrer leurs mains loyales avant le scrutin.

Je n'ai pas non plus le temps de développer un long programme sur des questions que

je connais depuis vingt-quatre ans que je pratique au Conseil général, aux Délégations financières et au Conseil supérieur.

Je vous dirai simplement :

Les conditions dans lesquelles je suis présenté aux électeurs de la deuxième circonscription du département d'Alger et l'amitié ancienne qui m'unissait à Paul Robert me font un devoir d'honneur auquel je ne faillirai pas. Ses amis ont fait appel à moi, je réponds à leur appel pour prendre en main le drapeau du parti radical et radical-socialiste, au programme connu et publié auquel je déclare entièrement adhérer.

Les circonstances que nous traversons doivent engager tous le républicains à se rallier autour ou à la suite de ce programme qui peut donner à la France le maximum de liberté et de progrès sans bouleverser l'état social ni violenter les consciences.

Fondé sur la science positive, appuyé sur l'instruction publique laïque et neutre, l'esprit républicain qui l'anime doit poursuivre son magnifique développement exigeant aussi la tolérance à l'égard des opinions, le respect des croyances et la liberté. Cet esprit doit être celui de notre admirable corps enseignant.

A cette œuvre nous devons tous collaborer sans haine, sans rancune et sans ostracisme. Les hommes sont peu de chose dans une véritable démocratie. Ils ne valent que par les idées qu'ils représentent et leur personnalité doit s'éffacer devant l'intérêt public. Vous pouvez être assurés que je serai toujours fidèle à mon programme et à mes amis, mais que sur les questions de personnes, source de tant de maux dans notre département, j'entends conserver la compléte indépendance qui permet seule à votre élu de collaborer utilement et cordialement au bien public avec tous les autres élus républicains de la même région.

L'avenir agricole et industriel de notre Algérie, dans la paix des races et la fraternité républicaine; le développement de notre outillage économique et de nos voies de communication; l'expansion de notre commerce et de notre industrie dans tout le nord de l'Afrique; l'effort convergent de toutes nos colonies africaines, leur réunion par de voies rapides avec Alger, centre du gouvernement général, sont des idées que je crois utiles et que je défendrai toujours.

Comme représentant des colons de l'intérieur, je m'efforcerai énergiquement d'empêcher que dans la recherche de nouvelles ressources budgétaires on atteigne la propriété non bâtie qui traverse encore une nouvelle crise viticole et qui n'est pas en état de supporter le poids du fisc.

Les progrès normaux de l'autonomie financière de l'Algérie peuvent s'effectuer, je le crois, en ménageant encore la propriété rurale qui n'est qu'en formation ou en transformation, tandis que celle des villes est réalisée.

Au Parlement, si vous me faites l'honneur de m'y envoyer, je rappellerai, si c'est nécessaire, que les Algériens, enfants courageux de la grande Patrie française, s'ils ont les mêmes devoirs, ont aussi les mêmes droits que leurs compatriotes métropolitains, que leur cœur bat à l'unisson de tout ce qui fait battre les cœurs français ; qu'ils veulent aussi la grandeur d'une République respectable par ses vertus et redoutable par la puissance de sa marine et de son armée nationales.

Représentant depuis si longtemps une circonscription de colons et colon moi même, vous me connaissez assez pour me dispenser de vous en dire davantage.

Vive la France!

Vive l'Algérie !

Vive la République !

Emile BROUSSAIS.

———

1re Circonscription de CONSTANTINE.

M. Paul CUTTOLI.

Élu au 1er tour de scrutin. — 10.516 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens à nouveau solliciter vos suffrages, à l'occasion de l'élection législative du 24 avril prochain.

Croyant avoir rempli loyalement et scrupuleusement mon mandat, je viens vous en demander le renouvellement.

Je tiens tout d'abord à adresser mes très vifs remerciements à tous les élus de la circonscription qui ont bien voulu placer ma candidature sous leur patronage.

La campagne électorale s'est ouverte par un manifeste qu'ont signé tous les délégués financiers, tous les conseillers généraux, tous les maires et adjoints spéciaux de ma circonscription.

Vous me permettrez d'en reproduire ici les termes :

« Aux Électeurs des deux circonscriptions,

« Nous soussignés, élus du département de Constantine, déclarons soutenir auprès du collège électoral les candidatures de nos députés sortants, MM. G. Thomson et P. Cuttoli, qui sont toujours restés fidèles, au cours de leur mandat, aux principes de la politique radicale et radicale-socialiste — qui ont toujours soutenu les Gouvernements qui les défendaient — et qui sont fermement demeurés attachés à cette politique d'union et de conciliation républicaines qui a si bien assuré, dans toutes les assemblées et auprès des pouvoirs publics, la défense des intérêts et des droits de notre département.

« Nous engageons tous les électeurs à voter, à l'unanimité, pour les porte-drapeaux de cette politique dont ils ont pu — depuis quatre ans — apprécier tous les bienfaits.

« M. Paul Cuttoli, dans la première circonscription.

« M. Gaston Thomson, dans la deuxième circonscription. »

Si les mandataires de ce pays, dans nos diverses assemblées, ont recommandé ma candidature à vos suffrages, c'est qu'ils estiment qu'après avoir signé le pacte d'union républicaine de janvier 1906, je suis toujours resté fidèle à ma parole, et que j'ai toujours exécuté strictement et loyalement les engagements que j'avais pris.

Je n'ai plus à faire l'éloge de la politique actuelle. Le département tout entier a pu en apprécier les bienfaits. Nous en tirerons bien plus d'avantages encore dans l'avenir.

C'est donc sur le programme de paix publique, d'entente entre tous les républicains et tous les bons Français de ce pays que je me présente à vous, comme il y a quatre ans.

En me réélisant, vous direz que vous entendez maintenir plus solide que jamais la politique qui nous a donné tant d'heureux résultats.

Depuis l'institution des délégations financières et depuis la loi de 1900 qui leur remet le vote du budget de l'Algérie, ne laissant au Parlement qu'un simple droit de regard, l'œuvre de vos représentants à la Chambre est forcément beaucoup moins importante qu'autrefois.

Ils ont cependant à intervenir dans de nombreuses occasions pour défendre les intérêts et les droits de l'Algérie.

C'est ce que j'ai fait toutes les fois qu'ils ont été en jeu.

Nous avons eu tout d'abord à obtenir de la Chambre le vote de l'emprunt de 175 millions qui avait été adopté par les assemblées algériennes. Sur cet emprunt, notre département avait obtenu la part légitime qui était due à sa nombreuse population et à son immense superficie. Nous avons énergiquement appuyé la demande des assemblées algériennes devant la Chambre des Députés. Et l'emprunt a été homologué par les Chambres. Les travaux qu'il permet d'exécuter sont commencés d'un bout à l'autre de la colonie. Ils vont répandre sur elle comme une manne bienfaisante et féconde. Il est nécessaire que ces travaux profitent tout d'abord à la main-d'œuvre française et aux produits de notre industrie algérienne. Il nous appartient de veiller à ce que les cahiers des charges contiennent strictement toutes les causes protectrices de cette main-d'œuvre et de cette industrie; ces clauses doivent être en fait rigoureusement respectées, dans l'intérêt commun de tous les Français de ce pays qui doivent se porter aide et protection mutuelles.

Nous avons dû également intervenir pour obtenir des Chambres le vote de la loi suspendant, en temps de grève des inscrits maritimes, le monopole du pavillon. Je suis monté à la tribune à diverses reprises pour soutenir cette loi. Elle a été votée. Mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est pas suffisante. L'Algérie ne peut pas continuer à être à chaque instant victime des grèves qui se produisent à Marseille. Tout son commerce se fait avec la France; nous n'avons guère de relations qu'avec elle, par Marseille. Les interrompre, c'est nous ruiner. Il y a là un mal qui appelle d'énergiques remèdes. Je suis décidé, si vous voulez bien m'élire, à demander la liberté complète du pavillon, qui est la seule mesure efficace. Il est rigoureusement indispensable que la colonie soit toujours assurée de ses relations maritimes avec la France. J'y travaillerai de toutes mes forces.

Ai-je besoin de vous rappeler ici tous les efforts que nous avons faits pour obtenir des Chambres le vote de la loi créant cette Université algérienne qui va permettre à nos jeunes gens de faire presque toutes leurs études en Algérie? Le vote de cette loi a rencontré quelque opposition, mais notre cause était bonne. Et nous avons triomphé.

Enfin, avec mon éminent collègue M. Thomson et les autres députés algériens, vous savez quels ont été nos efforts pour obtenir du Gouvernement le dépôt sur le bureau de la Chambre du projet relatif à l'Ouenza et pour obtenir aussi son adoption définitive par les Chambres. Malgré une obstruction systématique, nous avons pu, grâce à l'appui du Gouvernement actuel, déterminer, à une forte majorité, le passage à la discussion des articles. La déclaration si ferme et si nette de M. le Président du Conseil est aujourd'hui connue de l'Algérie tout entière. Elle a été partout affichée. Elle nous donne l'assurance formelle que nous aurons satisfaction à la rentrée du Parlement. L'Ouenza sera voté. Il nous procurera des ressources nouvelles qui permettront à l'Algérie de gager un emprunt nouveau et de faire plus rapidement des chemins de fer utiles, nécessaires comme le Bougie-Sétif que nous devons tous nous attacher à réaliser dans le plus bref délai possible.

Dès que le projet relatif à l'Ouenza aura été voté, nous demanderons, avec le Gouvernement, que l'Algérie ait désormais le droit de construire, sans l'approbation du Parlement, toutes les voies ferrées qui ne comporteront pas une garantie financière de la part de la métropole.

Il ne faut pas que les incidents analogues à ceux qui se sont produits dans l'affaire de l'Ouenza et qui ont eu dans toute la colonie un si pénible retentissement puissent se reproduire.

L'Algérie doit pouvoir se développer en toute liberté. C'est là l'intérêt véritable de la mère-patrie elle-même. Je suis certain qu'elle le comprendra et que nous remporterons, dans cet ordre d'idées, la victoire décisive qui est nécessaire à l'avenir et au développement de notre Algérie.

Ce développement va être singulièrement activé par la construction de tous les chemins de fer qui ont été votés sur l'emprunt et dont nous avons pu obtenir le vote par les Chambres avant leur séparation, à la suite de nos démarches répétées, secondées si vigoureusement par notre dévoué Gouverneur général.

Telle a été, mes chers Concitoyens, mon œuvre dans la précédente législature.

J'aurai, dans la prochaine, à intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'application à l'Algérie de toutes les lois ouvrières, celle de la grande et noble loi des retraites et en particulier le vote de la loi sur les accidents du travail. Elle n'a pu être adoptée par la dernière Chambre, faute de temps, mais le Ministre du Travail, M. Viviani, en demandera l'application le plus tôt possible à l'Algérie. Son application à notre colonie n'est plus qu'une question de mois.

Je voterai le statut des fonctionnaires, je demanderai son extension à l'Algérie. Cette loi est absolument indispensable pour mettre les agents de l'État à l'abri du favoritisme dont ils ont eu trop souvent à se plaindre.

Je combattrai la proposition de M. Albin Rozet, qui consiste à demander la suppression des pouvoirs disciplinaires et de l'internement. J'estime que ce sont là des mesures qui sont encore nécessaires à la sécurité de nos colons — et même à celle des indigènes.

J'agirai pour que la loi sur le renouvellement des conventions maritimes postales soit examinée dans le plus bref délai possible et dans les conditions qui ont été indiquées par l'Algérie tout entière.

Au point de vue politique, vous savez qui je suis. Vous m'avez vu à l'œuvre. Vous connaissez mes votes. J'ai toujours soutenu les Gouvernements radicaux-socialistes. Je suis acquis à l'œuvre de rénovation sociale que poursuit le Gouvernement actuel, constamment soutenu par les groupes avancés de la Chambre.

Je resterai fidèle à cette ligne de conduite. Je siègerai, comme je l'ai déjà fait, à la Chambre, avec mes amis du groupe radical-socialiste.

En terminant, mes chers Concitoyens, laissez-moi vous dire que je continuerai, en faisant appel à toutes les intelligences et à toutes les compétences, à pratiquer dans ce département la politique d'apaisement, de concorde républicaine telle que vous la concevez, que vous l'aimez et que vous l'avez constamment défendue depuis quatre ans, dans toutes vos consultations.

Je veux travailler — toujours — à rapprocher tous les Français, tous les républicains de ce pays — et non à les diviser.

C'est faire œuvre néfaste, dans un pays tel que le nôtre, que de jeter des ferments de discorde au lieu de chercher à unir tous nos concitoyens.

Vive l'Algérie !

Vive la République démocratique et sociale !

Paul CUTTOLI,

Député sortant.

2e Circonscription de Constantine.

M. THOMSON.

Élu au 1er tour de scrutin. — 7.318 voix.

Mes chers concitoyens,

Le manifeste signé par le sénateur de Constantine, les conseillers généraux, les maires, les délégués financiers, les membres du conseil supérieur, les conseillers municipaux et par de nombreuses notabilités politiques, qui a ouvert dans notre département la période électorale, a donné à la consultation du suffrage universel du 24 avril son véritable caractère et sa particulière portée.

Les signataires de cette déclaration ont défendu auprès de vous la politique d'union, de conciliation républicaine. Ils ont rappelé que cette politique avait assuré dans toutes nos assemblées et auprès des pouvoirs publics la défense de nos intérêts et de nos droits.

C'est, en effet, cet effort d'entente, de détente, de rapprochement entre les républicains qu'il faut continuer. S'il a donné déjà à notre département une ère d'apaisement, de tranquillité, de labeur fécond, il favorisera également les progrès de demain.

« Nous aurons rempli notre devoir, disait Waldeck-Rousseau, il y a quelques années, si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir. »

Et nous dirons à notre tour : nous aurons accompli notre œuvre, si nous réussissons, dans notre beau département, à rendre plus solide encore le groupement de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies dans une même pensée de concorde et de solidarité démocratique.

Mes chers Concitoyens,

Depuis 1877, depuis que vous m'avez confié pour la première fois le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, j'ai conscience d'avoir fidèlement défendu nos communes idées.

J'ai, d'une part, soutenu la politique de progrès, de réformes sociales, et, d'un autre côté, je me suis associé à toutes les mesures destinées à assurer pleinement la Défense nationale.

Pour nous, en effet, la tâche qui s'impose à la République est double.

Elle doit s'attacher à mettre plus d'harmonie dans tous les rapports du travail et du capital, à préparer une organisation de prévoyance sociale. Et à ce point de vue, nous pouvons, non sans fierté, constater que des pas décisifs ont été faits ; les conditions du travail ont été améliorées, l'assurance a été organisée et, enfin, le Parlement vient de voter la loi qui assurera aux travailleurs la sécurité, la dignité de leurs vieux jours.

Nous avons le droit de considérer la loi sur les retraites ouvrières et agricoles comme une grande manifestation de justice démocratique, comme la plus importante, peut-être, des réformes réalisées par la République.

A côté de cette œuvre d'émancipation et de progrès vers le meilleur avenir, il y a la tâche nationale ; il y a le devoir de maintenir la solide organisation de nos forces de défense, car elle demeure la garantie de la paix telle que nous la voulons : fière, active, féconde.

La France doit demeurer une grande puissance. Elle doit conserver la place prépon-

dérante qu'elle occupe dans le monde et continuer à exercer son haut ascendant moral. Et, précisément, pour que son action pacificatrice puisse se produire, il faut qu'elle soit forte, respectée, bien armée.

Les réalisations sociales, les armements que commande le souci de la Défense nationale exigent un puissant effort financier. La Chambre, par le vote d'un projet d'impôt sur le revenu, a adopté la réforme qui, tout en tendant à mettre plus d'équité dans la répartition des charges fiscales, préparera les nouvelles ressources indispensables.

Pour notre Algérie, de quel côté devons-nous diriger nos efforts ?

On a proclamé son émancipation administrative et financière. S'engageant dans la voie de décentralisation coloniale, le Parlement lui a accordé son budget spécial pour qu'elle puisse hardiment s'engager dans ces travaux, dans ces entreprises qui peuvent grandir le pays et le rendre prospère. Il est vrai que par une étrange inconséquence, on lui a contesté, dès le début de l'expérience, dès le commencement d'application du nouveau régime, le droit de disposer librement de ses richesses naturelles.

Vous avez suivi avec émotion toutes les péripéties de la lutte soulevée autour de la question de l'Ouenza. Vous avez vu la Tunisie, dont nous avions en toutes circonstances défendu les intérêts, se livrer à la plus audacieuse tentative pour accaparer un bien qui nous appartient ; vous avez vu notre gouverneur général, les membres du Gouvernement, vos députés, lutter énergiquement à la tribune pour faire justice de toutes les erreurs savamment amoncelées, pour dissiper toutes les obscurités, pour détruire les habiletés, les sophismes qu'avait créés une agitation volontairement entretenue et qui avaient pu faire allusion à quelques hommes de bonne foi ; vous avez vu, pour empêcher le projet d'aboutir dans cette session, les socialistes ériger l'obstruction en système ; vous avez vu la majorité de la Chambre dont les sentiments en faveur du projet s'étaient ouvertement manifestés, se heurter à une résistance méthodiquement organisée.

On a réussi à retarder pour quelques semaines le vote du chemin de fer Boukadra-Ouenza-Bône. Mais vous avez entendu aussi la déclaration formelle, catégorique du Président du Conseil. Vous avez entendu M. Briand, auquel l'Algérie doit toute sa reconnaissance, affirmer, aux applaudissements de la majorité, que dès la rentrée de la nouvelle Chambre, le projet sera repris, et, cette fois, il sera voté.

Mais il ne faut plus que de semblables manœuvres puissent se produire. Il ne faut pas que l intérêt supérieur de l'Algérie puisse risquer d'être ainsi sacrifié.

Nous nous proposons de demander que les dispositions de la loi du 19 décembre 1900 portant création du budget spécial de l'Algérie, soient rendues applicables à la concession et à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt général pour lesquels il n'est accordé par la Colonie ni subvention, ni garantie d'intérêt.

Pour passer à un autre ordre d'idées, je me propose de réclamer énergiquement le maintien des attributions des administrateurs de communes mixtes. Grâce à un ensemble d'organisations disciplinaires et répressives, nous possédons en ce moment une sécurité relative puisque les statistiques officielles démontrent une diminution de près de 50 0/0 de la criminalité. Cet ensemble d'organisation comprend :

Les pouvoirs disciplinaires des administrateurs ;
Les tribunaux respectifs ;
Les cours criminelles.

Il serait singulièrement imprudent de prétendre toucher à cet ensemble de mesures qui a donné de bons résultats en assurant une plus grande rapidité et une plus grande sûreté dans le châtiment.

A notre gouverneur général, à l'énergie et au dévouement duquel l'Algérie tout entière rend hommage, je deman erai les agrandissements nécessaires pour les anciens centres et des concessions pour les fils de colons.

Le décret du 13 septembre 1904 sur l'aliénation des terres domaniales affectées à la colonisation en Algérie, n'exclut nullement le régime de la concession gratuite, ainsi qu'il

résulte de l'article 3 de ce décret. Il a admis un système mixte : concessions gratuites et ventes à bureau ouvert. Dans ces dernières années, les ventes à bureau ouvert, notamment en ce qui concerne les immigrants, ayant donné des résultats favorables, les services du gouverneur général ont eu tendance à préférer ce système à celui de la concession ; mais je sais que le gouverneur général estime que, pour les fils de colons, dont les parents vivent à l'étroit sur des concessions primitivement trop restreintes, le système de la concession doit encore être appliqué aussi largement que possible. Des instructions en ce sens ont été données à la direction de l'agriculture et de la colonisation à Alger ; et, notamment en ce qui concerne le centre de Beccaria, près de Tébessa, les lots réservés aux Algériens seront donnés à titre gratuit.

Voilà mes chers Concitoyens, quelques-unes des questions dont j'entends poursuivre la solution. C'est avec confiance que je viens demander le renouvellement de mon mandat.

Je sais que je puis compter sur vos sympathies, comme vous pouvez compter vous-mêmes sur mon inlassable dévouement.

Vive l'Algérie !

Vive la République !

Gaston THOMSON,

Ancien ministre,
Député sortant.

1re Circonscription d'ORAN.

M. TROUIN.

au 1er tour de scrutin. — 8.046 voix.

Mes chers concitoyens,

La période électorale est ouverte. De nouveau vous êtes appelés à exercer les droits de souveraineté nationale que la Constitution vous confère. L'avenir du pays et de la République sont entre vos mains.

Conscient d'avoir rempli tout mon devoir et confiant dans votre attachement inébranlable à nos institutions démocratiques, je viens, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages.

Mon attitude politique et mes votes n'ayant jamais été que l'application constante du programme que je vous ai à diverses reprises exposés, ce n'est plus sur des promesses, mais sur des actes que vous avez à me juger.

Collaborateur enthousiaste et assidu de l'œuvre considérable accomplie par la dernière Chambre, je revendique hautement et fièrement le droit d'affirmer, à la face des réacteurs de toutes catégories, que jamais depuis la grande Convention aucune législature n'avait encore assumé une tâche aussi féconde en importantes et heureuses réformes.

Ces réformes vous les connaissez et vous avez pu apprécier l'esprit d'équité et de justice qui a présidé à leur élaboration. Permettez-moi, cependant, d'énumérer ici celles qui méritent de fixer plus particulièrement votre attention :

La réforme des conseils de guerre, qui permettra d'adoucir pour nos jeunes soldats la rigueur de pénalités souvent hors de proportion avec les fautes commises et mettra plus d'harmonie entre nos juridictions civiles et militaires, en attendant qu'il n'y ait qu'une justice pareille pour tous.

La loi sur la Répression des fraudes qui a déjà enrayé, sinon supprimé, la crise viticole et dont l'application de plus en plus stricte aura comme conséquence inéluctable le relèvement graduel et durable des cours de nos vins.

La loi sur les inscrits maritimes, dont les conceptions humanitaires ont modifié l'existence si pénible de nos marins et de nos pêcheurs, en l'adaptant aux nécessités de notre époque.

L'impôt sur le revenu, actuellement soumis au Sénat, dont la mise au point sera l'œuvre de la prochaine législature : réforme aussi urgente que nécessaire, qui apportera plus d'équité dans la répartition de nos charges fiscales.

La revision de nos tarifs douaniers aura sur la vente de nos produits nationaux la répercussion la plus heureuse. Grâce aux droits dont seront frappés les produits similaires des nations concurrentes voisines, elle assurera, notamment, à nos primeurs, un écoulement plus rémunérateur sur les marchés de la métropole.

La loi sur l'insaisissabilité du bien de famille donne à tous la sécurité d'un asile intangible.

Enfin, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, venant si heureusement compléter celle déjà en application depuis plusieurs années sur l'assistance aux vieillards et aux incurables : lois de solidarité humaine qui vont définitivement mettre à l'abri des soucis matériels l'existence de tous nos vieux travailleurs des villes et des champs.

Pour éviter le retour aussi fréquent des grèves maritimes qui ont été si funestes au commerce algérien, nous avons pu après une lutte longue et patiente, obtenir du Parlement le vote d'une loi permettant de décréter provisoirement et temporairement la suspension du monopole du pavillon.

La situation des petits fonctionnaires a été l'objet de toute notre sollicitude, et malgré les charges budgétaires qui en résulteront nous n'avons pas hésité à relever la solde des douaniers, des instituteurs, des officiers, des agents subalternes de toutes les administrations, etc., etc.

Nous avons obtenu, souvent au prix des plus grands efforts, l'application à l'Algérie de toutes les lois sociales votées par le Parlement, sauf une qui présente des difficultés d'un ordre spécial en raison des accords internationaux qui doivent en être le prélude. Je veux parler de la loi sur les accidents du travail, mais dont l'application n'est plus qu'une affaire de quelques mois.

Tel est, dans ses grandes lignes, le bilan de la dernière législature. Sans compter les réformes d'une portée moindre. On ne peut sans mauvaise foi ni parti-pris en contester l'importance.

Mais si grand que soit le labeur accompli, de graves problèmes n'en restent pas moins à résoudre, dont je vous entretenais déjà en 1906 et dont la solution va s'imposer à la future Chambre :

1° La réforme du code civil, qui ne correspond plus avec nos mœurs actuelles e t pa voie de conséquence, la revision et la diminution des frais de procédure ;

2° L'organisation, au profit de l'État, du monopole de la vente de l'alcool rectifié qui assurera d'une façon définitive le cours normal de nos vins ;

3° Le vote d'un statut pour les fonctionnaires, qui donnera à tous les agents de l'État l'indépendance et la sécurité auxquelles ils ont droit, en même temps que la régularité dans leur avancement, mais sans qu'ils puissent jamais prétendre au droit de coalition ou de grève contre l'État ;

4° Adversaire déterminé de la représentation proportionnelle, qui n'est ni juste ni praticable, je n'en suis pas moins partisan d'une refonte complète de nos circonscriptions électorales, permettant une répartition plus équitable des sièges législatifs. Mais cette nou-

velle délimitation doit être subordonnée à la réorganisation générale de tout notre service administratif, réforme mise à l'étude par le gouvernement de M. Briand, et sur laquelle les nouveaux élus vont avoir à se prononcer ;

5° Enfin une des questions sociales les plus urgentes à résoudre est celle de l'enseignement.

La République a consacré jusqu'à ce jour tous ses efforts à doter les enfants du peuple d'une solide instruction primaire, mais sauf pour de rares favorisés, dotés de bourses, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur restent inaccessibles aux fils de prolétaires, quelles que soient, d'ailleurs, leurs aptitudes ou leur intelligence. Nos lycées et nos facultés forment certes des sujets d'élite qui sont l'honneur de notre nation, mais ils n'en restent pas moins encombrés par nombre de privilégiés qui ne sont souvent que de véritables fruits secs et de futurs parasites de la société.

Une nouvelle organisation de nos écoles secondaires et supérieures s'impose impérieusement. Par une sage sélection, qui ne peut s'opérer que par la voie du concours, nous devons mettre en œuvre toutes les forces vives du pays en permettant à tous les enfants, pauvres comme riches, l'accès des grandes écoles de l'État, par la gratuité complète de celles-ci.

Par la fondation de nombreuses écoles professionnelles nous pouvons enrayer la crise si grave de l'apprentissage, et par la surveillance obligatoire de l'enfance jusqu'à l'âge de dix-huit ans nous arracherons nos jeunes gens aux tentations malsaines et aux vices de la rue.

Au point de vue religieux, je m'en tiens à l'application pure et simple, libérale mais ferme, du grand principe consacré par la loi de séparation : les églises libres dans l'état laïque et neutre, mais sans que cette liberté puisse, toutefois tourner à la licence, ni entraîner à la violation de la loi.

Une question posée depuis 1906 et non encore résolue retiendra toute notre attention pour obtenir une solution conforme aux intérêts de notre beau département ; je veux parler de la réorganisation des services maritimes postaux entre la France et l'Algérie par la prime à la vitesse, l'établissement d'un service plus complet entre notre port et la côte espagnole, entre notre ville et Port-Vendres : enfin, la création d'un tarif de faveur applicable à nos primeurs.

Mes chers concitoyens,

En jugeant mes actes c'est l'œuvre républicaine de ces quatre dernières années que vous allez juger. Vous direz également si vous approuvez le programme dont je viens de vous soumettre les grandes lignes.

J'attends votre verdict.

J'ai fait tout mon possible pour justifier votre confiance et pour mériter votre estime. Je suis persuadé que ni l'une ni l'autre ne me feront défaut dans l'avenir comme dans le passé.

Les liens qui nous unissent sont, d'ailleurs, plus intimes et plus étroits que ceux qui existent généralement entre mandants et mandataires, entre électeurs et élus. Non seulement nous avons les mêmes conceptions politiques et économiques et le même idéal humanitaire, mais nous ressentons une affection réciproque qui ne saurait se démentir.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Vive Oran ! Vive l'Algérie ! Vive la République !

César TROUIN,

député sortant.

2e Circonscription d'ORAN.

M. ÉTIENNE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 14.007 voix.

Mes chers Concitoyens,

Au lendemain des élections de 1906, dans un magnifique élan de solidarité, vous avez fêté, ce que vous-mêmes, avec une touchante unanimité, avez appelé mes noces d'argent, et vous m'avez donné en ces jours inoubliables des témoignages répétés de votre sympathie, de votre affection, de votre confiance.

Bien convaincu que vos sentiments n'ont pas varié, que votre attachement à nos communes idées est aussi inébranlable que par le passé, je viens aujourd'hui, pour la huitième fois, vous demander de le proclamer avec autant de netteté et de fermeté qu'à notre première rencontre.

Ce que vous avez voulu depuis l'heure à jamais maudite où, accablée par le destin, la France a pu mesurer, à l'étendue du désastre, l'étendue de son imprévoyance, depuis le jour où elle a pu parler et agir librement, quarante années d'un régime de liberté, de paix résolument voulue et dignement maintenue, le disent assez haut.

Avec une infatigable persévérance, avec une énergie qui ne s'est jamais démentie, à la voix vibrante et pénétrante de nos grands chefs : Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, toujours confiants dans un meilleur avenir en dépit des obstacles accumulés sur la route, vous avez élevé, pierre par pierre, le superbe édifice où vous avez désormais abrité la fortune de la France.

Est-il besoin de redire, à vous qui avez été les artisans de cette merveilleuse page d'histoire, tout ce magnifique ouvrage que la postérité, à défaut de nous-mêmes qui ne savons que le dénigrer, honorera, j'en ai la profonde conviction, avec une pieuse admiration. Les générations futures se demanderont s'il est bien vrai que la nation qui avait promené sa gloire à travers l'univers, accablée, anéantie, en quelques mois de douloureuse agonie, avait pu se retrouver, moins de dix années après l'horrible catastrophe, non seulement debout et vivante, mais déjà prête, avec le régime qu'elle venait d'établir au milieu de tous les pires périls et le gouvernement qu'elle avait organisé, à envisager, à examiner, à étudier tous les graves problèmes d'ordre politique, financier et économique que seuls les régimes puissants et sûrs du lendemain peuvent aborder et résoudre sans crainte pour la sécurité de l'avenir.

Et dès 1880, alors que l'armée, « suprême espoir et suprême pensée », est réorganisée, apparaissent les grandes lois de liberté qui demeurent la base fondamentale sur laquelle repose le gouvernement républicain.

Liberté d'écrire et liberté de parler, c'est-à-dire faculté d'approuver et aussi de désapprouver, tels sont les deux termes qui caractérisent la révolution qui venait de s'accomplir. Au lieu du gouvernement personnel, c'est-à-dire de l'arbitraire, apparaît le contrôle agissant et efficace qui est la manifestation éclatante de la souveraineté nationale.

Et pour que de ces libertés le peuple français put user avec compétence et sagesse, sans répit interviennent les lois qui demeureront l'éternel honneur de leur auteur, Jules Ferry, et qui accordent l'enseignement primaire à tous les Français.

De ces prémisses que je viens de vous indiquer découlent naturellement toutes

les réformes successives qui ont transformé en quelques années notre état politique et social.

Le monde des travailleurs jusque-là négligé, sans cohésion et par conséquent sans force, avait été la proie d'un alchimiste, ou d'un rêveur qui, par des promesses et des espérances toujours irréalisées, le conduisait irrémédiablement aux plus cruels désastres. — La République lui a donné le droit de se syndiquer sous la condition expresse que tout travailleur conserve son entière liberté d'action. L'ouvrier peut désormais, en se groupant, discuter la valeur du travail qu'il offre et améliorer sa situation matérielle et morale.

Qu'il observe scrupuleusement les termes de la loi de 1884 sur les syndicats ouvriers qui est l'œuvre du généreux Waldeck-Rousseau et qu'il reste sourd aux appels de la surenchère, c'est mon vœu le plus cher, car il faut qu'il se pénètre de cette vérité, que c'est par l'entente et l'union du capital et du travail que progressivement il peut améliorer son état social. La lutte implacable entre ces deux forces d'où découlent la richesse et la puissance de la France ne peut produire que les pires calamités. A cette loi sur les syndicats ouvriers sont venues s'ajouter les lois sur la salubrité, sur la sécurité et l'hygiène qui attestent avec force la légitime préoccupation des assemblées républicaines pour ceux qui travaillent et qui ont donné à la République des gages réputés de leur dévouement.

Puis-je oublier que durant de longues années des projets toujours ajournés marquaient le désir de fixer les conditions dans lesquelles devrait se réaliser le droit d'association. Il a fallu la grande autorité de Waldeck-Rousseau et sa magnifique éloquence pour obtenir enfin cette réforme toujours sollicitée et jamais votée.

Mais le plus redoutable problème, celui que ni Gambetta, ni Ferry, ni Waldeck-Rousseau n'avaient voulu résoudre dans la crainte de devancer l'heure, un homme qui s'est déjà placé sur les sommets aussi bien par son éloquence persuasive que par la fermeté de ses desseins l'a réalisé.

La séparation des Églises et de l'État est l'œuvre de M. Briand, aujourd'hui président du Conseil. Il n'a tenu qu'à l'Église que les incidents tumultueux et regrettables que nous avons réprouvés à tous égards ne se produisent pas.

Aujourd'hui le calme a succédé à l'agitation sur ce point, mais l'effervescence s'est manifestée dans les hautes sphères de l'Église au sujet de notre enseignement primaire et laïque.

Nous voulons que l'enseignement soit exclusivement laïque dans l'école, les parents ayant le droit absolu de donner à leurs enfants l'enseignement confessionnel qui leur plaira hors de l'école.

Il n'est pas de décision plus libérale, et tout nous porte à croire que le bruit cessera dès que les élections auront une fois encore affirmé l'attachement du pays à la République.

Je mentionnerai rapidement les lois votées par le Parlement et qui ont retenu si longtemps l'attention publique.

En premier lieu l'impôt sur le revenu a été l'objet d'une discussion longue et approfondie qui a établi devant le pays la nécessité de répartir plus équitablement l'impôt ; de demander plus à ceux qui possèdent beaucoup et moins à ceux qui ne possèdent que peu, sous cette condition expresse que la perception ne soit ni vexatoire, ni inquisitoriale.

La législation des conseils de guerre a provoqué à la Chambre un débat qui devra être repris dans son entier par le Sénat.

Mais une loi des plus salutaires, à laquelle est attachée la prospérité de notre vignoble métropolitain et algérien est la loi répressive de la fraude qui, depuis son application, a déjà donné les résultats les plus heureux. Je dois enfin signaler la plus importante des réformes que jamais Parlement ait votée.

Les retraites ouvrières qui, depuis près de vingt ans, chevauchaient d'une législation sur l'autre sans jamais aboutir, sont définitivement entrées dans le domaine de la loi.

Désormais, la vieillesse prolétarienne et paysanne est assurée contre la misère. Et si,

aujourd'hui, malgré le lourd sacrifice qu'elle impose au Trésor, la loi est encore imparfaite, ajoutons bien vite qu'elle est susceptible de toutes les améliorations que l'expérience pourra suggérer.

Au cours de cette laborieuse et délicate discussion, l'un des nôtres — je le dis avec fierté, — notre jeune Ministre du Travail, notre ami René Viviani, a conquis de haute lutte et par son éloquence persuasive et par son compétence soutenue, la confiance et l'admiration de la Chambre et du Sénat.

En rappelant en outre que la République a déjà mis en vigueur les lois sur l'assistance aux vieillards, sur le repos hebdomadaire, sur la réduction des périodes du temps de service des réservistes et des territoriaux, sur la retraite des employés des chemins de fer, comment ne pas constater qu'elle a eu la constante préoccupation et la ferme volonté d'améliorer le sort des travailleurs.

Telle est l'œuvre accomplie à l'intérieur du pays au profit de la nation elle-même. Jetons maintenant le regard au dehors et examinons le chemin parcouru depuis les jours d'épreuve ; que voyons-nous ?

Aujourd'hui l'Europe tout entière, très exactement renseignée aussi bien sur les desseins pacifiques de la France que sur sa puissance militaire, recherche son concours et son amitié. Notre diplomatie sagement conduite a su, dans les heures difficiles, agir avec assez de prudence et de fermeté pour que la dignité et l'autorité de la France en aient été accrues.

C'est que la France n'est plus la nation mutilée et accablée ; elle a donné au monde l'exemple de l'énergie, du dévouement, de la résolution, elle a justement pensé que loin de se confiner dans les limites étroites que les événements venaient de lui tracer, elle devait sans répit porter à l'extérieur toute son activité désormais reconquise.

En quelques années, en Asie et en Afrique, elle a constitué deux magnifiques empires de plus de soixante millions d'âmes, réservoir inépuisable d'hommes pour ses besoins militaires et économiques, de richesses incomparables pour son commerce, son industrie, sa flotte commerciale, hélas ! toujours insuffisante. Quel sera l'avenir de ce monde nouveau soumis avec tant de vaillance par notre admirable armée ? Le présent l'indique avec une clarté lumineuse ; aujourd'hui, le commerce général de nos colonies, y compris l'Algérie et la Tunisie, est de deux milliards, c'est-à-dire le cinquième du mouvement commercial de la France avec le monde entier. Dans ce chiffre, l'Algérie et la Tunisie figurent pour plus d'un milliard, dont 840 millions pour l'Algérie et 200 millions pour la Tunisie.

Ne sommes-nous pas en droit de conclure que nos magnifiqes entreprises coloniales ont assuré à la France un surcroît de forces et d'autorité et lui ont permis de reprendre sa grande place dans le concert des nations ?

Et s'il est vrai qu'une politique coloniale sagement et habilement conduite accuse toujours des résultats heureux, nous pouvons affirmer que l'Algérie peut se présenter à l'examen du monde avec une légitime fierté.

Il y a dix ans à peine, notre grande colonie courbée, écrasée sous la férule métropolitaine, ne vivait que suivant le bon vouloir de la métropole. Tous les services étaient concentrés à Paris ; le gouverneur général n'était que l'humble exécuteur des hautes œuvres ministérielles.

Sur la proposition du président du Conseil de l'époque, notre cher Waldeck-Rousseau, les Chambres proclament l'émancipation administrative et financière de l'Algérie.

L'Algérie a son Parlement qui vote son budget.

Et au lieu de la marche lente et pénible vers le progrès se produit un mouvement intensif dans toutes les branches de l'activité humaine qui, en quelques années, transforme le pays et le révèle au monde avec les richesses incomparables que renferment son sol et son sous-sol. Déjà, vous avez pu constater les convoitises que suscite la découverte de nos minerais et de nos phosphates.

Non seulement les concurrences étrangères voient arriver avec crainte sur les marchés

consommateurs nos produits rivaux, non seulement le parti socialiste réclame la nationalisation de nos mines, mais encore la Tunisie, par une de ces audacieuses tentatives dont il n'est pas d'exemple, veut accaparer à son profit les richesses qui nous appartiennent.

Depuis plus de sept années la question est en suspens.

L'Algérie disposera-t-elle, comme elle en a le droit, des minerais de l'Ouenza ? Ou bien sera-t-elle spoliée, soit au profit de la formule socialiste qui n'aurait pour effet que de favoriser les mines étrangères, soit au profit de la Tunisie ?

Tel est le problème qui se discute devant la Chambre. Dix séances de controverse ne paraissent pas avoir épuisé le débat.

Le Gouvernement a pris nettement position ; par la voix du Président du Conseil, du Ministre des Travaux publics, à qui l'Algérie ne sera jamais assez reconnaissante de leur énergique et puissante intervention, il déclare qu'il était impossible de dépouiller l'Algérie d'un bien qui est sa propriété et de l'empêcher d'en disposer à son gré.

Et celui qui depuis plus de sept ans se dévoue corps et âme pour la grandeur de la colonie, qui lui a consacré sa vie, son intelligence, ses forces, celui qui en quelques années a placé notre Algérie assez haut pour qu'elle soit le point de mire de bien des jalousies, est là, depuis de longs mois, attendant la solution toujours espérée et toujours reculée. Il a parlé longuement ; il a exposé les faits avec une clarté et une précision décisives; avec le Président du Conseil, avec le Ministre des Travaux publics, il a conquis pied à pied la majorité de la Chambre. Des votes successifs l'ont affirmé ; il semble bien que la solution approche, mais il n'en est rien — nos adversaires socialistes et autres abusent du droit qu'ils ont de faire entendre leurs protestations à la tribune et organisent l'obstruction.

La tactique a réussi.

L'ordre du jour de la Chambre, entièrement absorbé par les lois urgentes sur la revision du tarif douanier, sur la convention commerciale avec les États-Unis, sur les retraites ouvrières, sur la mise en chantier des cuirassés, n'a pas permis au gouvernement de demander à la Chambre la reprise de la discussion ; mais nous ne saurions nous décourager.

A la reprise des travaux parlementaires nous ne serons plus mesurés par le temps et, quelles que soient les manœuvres employées, il faudra bien aboutir. Nous avons subi bien d'autres épreuves pour nous laisser intimider par celle qui nous est infligée. Encore quelques mois de patience et nous triompherons.

Malgré cette extraordinaire agression, nous enregistrons avec joie le développement et de notre colonisation et de notre mouvement commercial. De plus en plus le pays s'ouvre devant l'irrésistible poussée de la civilisation.

Gouvernement de la colonie, Délégations financières, Conseils généraux, Conseils municipaux, tous à l'envi font des prodiges pour multiplier les moyens de communication et les échanges.

Dans notre province, quatre lignes très importantes de chemins de fer ont été votées, notre réseau de mines s'élargit d'année en année ; de nouveaux barrages sont construits et, bientôt, les plaines, hier absolument incultes, vont nous donner la belle moisson.

Mais pour que cet outillage économique construit à grands frais soit à profit pour la colonie, il faut que le Gouvernement qui a voulu réserver à la métropole et le monopole de la navigation et le monopole commercial, les deux plus lourdes charges qui puissent peser sur un pays, nous assure comme compensation — bien minime — et la sécurité des transports et l'organisation des services maritimes postaux qui, par leur rapidité, leur multiplicité et la modération des prix de fret, puissent nous donner des garanties absolues aussi bien pour le transport des voyageurs que pour celui des produits. Nous avons sollicité la loi sur le repos hebdomadaire, qui est appliquée, la loi sur les accidents du travail, qui le sera, mais nous demandons instamment que ces réformes soient mises en vigueur avec des tempéraments qu'exige le milieu spécial qu'est l'Algérie, où les populations si diverses ont des mœurs si différentes.

Et pour que notre vaillante population puisse travailler en toute tranquillité une superbe

armée, d'une intrépidité sans égale, commandée par des chefs dont vous avez pu admirer la belle et vive intelligence, est là qui veille et qui prépare l'avenir.

La question marocaine qui est à la politique algérienne et nationale ce que le sang est à la vie, évolue lentement mais sûrement.

En dépit des difficultés d'un passé récent, notre autorité s'affermit de jour en jour et la prépondérance politique de la France n'est plus contestée.

Envisageons donc l'avenir avec confiance.

Certes, nous nous heurterons à des obstacles souvent redoutables, mais quel est donc le labeur qui en est exempt?

Poursuivons notre tâche sans jamais nous laisser ni intimider, ni troubler par les mouches bourdonnantes, et comptez sur votre vieux et fidèle député qui demeurera toujours l'intrépide défenseur de

La France,

La République,

L'Algérie,

De tout cœur votre,

Eugène ÉTIENNE,

Député sortant.

COLONIES

1re Circonscription de LA MARTINIQUE

M. LAGROSILLIÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 5.760 voix.

Citoyens,

Si je dois des félicitations à tous les républicains de l'île pour la victoire sans précédent qu'ils ont remportée le 24 avril sur la réaction capitaliste et cléricale, je vous dois, à vous en particulier, tous mes remerciements pour les 6.000 suffrages que vous m'avez fait le grand honneur de réunir sur mon nom.

La meilleure façon de vous prouver ma reconnaissance est d'aller sans retard occuper le poste où m'ont appelé votre confiance et votre affection. Aussi bien m'excuserez-vous, j'en suis sûr, de ne pas aller vous serrer tous la main, dans vos campagnes, quand vous apprendrez que sur les instances de notre vaillant sénateur et de plusieurs autres personnalités du parti républicain, j'ai, avançant la date pourtant déjà proche de mon départ, décidé de m'embarquer avec mon excellent collègue et ami Sévère sur le paquebot qui doit quitter Fort-de-France, mardi prochain. Des questions importantes et urgentes dont la solution s'impose pour notre démocratie, sollicitent et exigent notre présence immédiate à Paris. Nos premières démarches communes seront d'ailleurs pour le gouvernement de la République, comme le premier signe de la fraternelle solidarité qui unit, en face de la réaction toujours scélérate, toutes les fractions de la démocratie martiniquaise, tous les cœurs vraiment républicains.

Sévère, au sein du groupe radical de la Chambre, et moi, au milieu de mes amis socialistes de l'extrême gauche dont le dévouement ne vous a jamais fait défaut depuis quinze ans, — nous travaillerons dans la plus cordiale et la plus affectueuse communauté de sentiments, à la réalisation du programme d'entente républicaine sur lequel l'un et l'autre nous avons été élus. Et sous peu, j'en suis persuadé, vous aurez à enregistrer les résultats de nos efforts et de notre labeur.

Souvenez-vous toutefois, citoyens, que l'amélioration de votre sort dépend surtout de vous-mêmes. Rappelez-vous la grande parole de l'Internationale ouvrière : « l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes. »

A dire vrai, vos représentants au Parlement ne peuvent qu'aider à vos efforts. Ils ne peuvent être que les collaborateurs de votre œuvre d'organisation politique et économique. Il faut que d'un bout à l'autre de l'île vous constituiez des syndicats pour vous préparer à jouir des bienfaits des lois ouvrières dont nous demanderons et obtiendrons sans retard l'application à la Martinique. Ces lois ne peuvent être utiles, en effet, que dans la mesure où elles augmenteront votre force de résistance à l'oppression et à la tyrannie patronale. Or, je ne saurais trop vous le répéter, le syndicat est la meilleure des armes dont vous disposerez pour la défense de vos intérêts de classe.

Comme les travailleurs manuels, les travailleurs intellectuels, les petits fonctionnaires

doivent s'organiser par corporations, pour dresser leurs cahiers de revendications et les déposer entre les mains de vos élus.

Il faut aussi que d'un bout à l'autre de l'île, des groupes politiques se forment et se fédèrent de façon que toutes les forces de la démocratie soient unies dans un même faisceau. Dites-vous bien, citoyens, que la réaction coloniale ne désarme jamais et qu'elle profitera de votre moindre sommeil, si vous êtes tentés de vous assoupir sur vos lauriers. Ne faut-il pas d'ailleurs — pour la complète réalisation de notre programme économique et social — que vous redeveniez maîtres de la première assemblée du pays, où nos ennemis séculaires — pour mieux faire leurs affaires — ont accompli tant de crimes contre vous et contre nos institutions ?

Mettez-vous donc à l'œuvre ici, citoyens, en même temps que Knight, Sévère et moi nous nous mettrons à l'œuvre en France. Forgeons nous mêmes nos destinées, et travaillons ensemble dans la fraternité et la solidarité.

Vive la République sociale !

Vive la Martinique délivrée !

J. LAGROSILLIÈRE,
Député de la 1e circonscription.

2e Circonscription de LA MARTINIQUE.

M. SÉVÈRE.

Élu au 1er tour de scrutin. — 9.158 voix.

Chers Concitoyens,

Je quitterai la colonie demain pour rejoindre mon poste à la Chambre, les électeurs du Sud m'ayant renouvelé le mandat que ceux du Nord m'avaient donné il y a quatre ans.

Un si rare témoignage de confiance m'impose de grands devoirs envers les uns et les autres ; mais je suis bien pénétré du sentiment de mes responsabilités.

En me séparant de mes vaillants et fidèles amis du Nord, j'ai accompli un acte qui a coûté à mon cœur, encore tout plein de reconnaissance pour eux. Mais l'intérêt du parti républicain le commandait et j'ai obéi en soldat discipliné de la démocratie. Mes camarades de lutte en 1906 l'ont sûrement compris ainsi, et ils voudront bien me garder le souvenir affectueux que je leur garderai moi-même toujours.

J'ai trouvé dans le Sud des amitiés nouvelles tout aussi précieuses et des dévouements sans limites. Dans la journée du 24 avril, le collège électoral s'est montré admirable d'énergie, de clairvoyance et de désintéressement.

Ni les calomnies les plus grossières, ni l'argent corrupteur semé à pleines mains, ni la pression patronale poussée au paroxysme n'ont pu troubler le bon sens et l'honnêteté populaires ; le verdict du suffrage universel a été l'affirmation la plus éclatante que nous ayons jamais enregistrée de la dignité du corps électoral.

Je ne sais comment il me sera donné de répondre à la confiance qu'un si grand nombre de mes concitoyens a placée en moi. Mais je puis dire, en toute sincérité, que toute ma volonté et tout mon dévouement seront au service de mon pays, tant que j'aurai l'honneur de le représenter.

Vous connaissez le programme politique que je défendrai en France, puisque c'est vous qui l'avez fait triompher ici; je l'aurai sans cesse devant les yeux, m'efforçant à en réaliser l'application aussi rapidement et aussi complètement que possible.

Au reste, nous pouvons bien augurer de la législature qui commence.

En effet, la Martinique connaît enfin une représentation homogène. Knight au Sénat, Lagrosillière et moi à la Chambre, nous sommes et resterons étroitement unis pour formuler et soutenir les revendications du prolétariat créole, si laborieux, si intéressant et pourtant si sacrifié.

Depuis trop longtemps, nos ouvriers attendent le bénéfice des grandes lois sociales dont jouissent leurs camarades métropolitains; lois sur les accidents du travail, lois de protection du travail, lois sur les habitations à bon marché, lois sur l'assistance publique, loi sur les retraites ouvrières.

Aujourd'hui, ils sont en droit d'espérer que l'union de leurs représentants leur apportera progressivement ces réformes retardées par les tiraillements et les démarches contradictoires des anciens élus. Pour ma part, je serai heureux de contribuer à cette réalisation, y trouvant le seul moyen de payer au peuple de la Martinique ma dette de reconnaissance.

J'aurais voulu, avant de partir, avoir visité tous mes amis et porté personnellement mes remerciements aux électeurs de toutes les communes. Il m'a été impossible de le faire; le souci même des affaires publiques m'a confiné au chef-lieu. Mais, je serai de retour dans la colonie avant la fin de l'année, et c'est avec joie que j'entreprendrai la tournée de remerciements que les circonstances m'ont empêché de faire.

Vive l'entente républicaine !

Vive la République sociale !

Vive la France !

V. SÉVÈRE,
Député.

1re Circonscription de LA GUADELOUPE.

M. GÉRAULT-RICHARD.

Élu au 1er tour de scrutin. – 9.098 voix.

2e Circonscription de LA GUADELOUPE.

M. LÉGITIMUS.

Élu au 1er tour de scrutin. – 6.640 voix.

MM. Gérault-Richard et Légitimus ont adhéré au programme suivant :

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS.

Fédération autonome de la Guadeloupe.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Le socialisme procède tout ensemble du mouvement de la démocratie et des formes nouvelles de la production.

Historiquement, et dès le lendemain de la Révolution française, les prolétaires se sont aperçus que la Déclaration des Droits de l'Homme resterait illusoire sans une transformation sociale de la propriété.

Comment, en effet, la liberté, la propriété, la sûreté pourraient-elles être garanties à tous dans une société où des millions de travailleurs ne possèdent que leurs bras et sont obligés pour vivre de vendre leur force de travail à la minorité possédante?

C'est donc pour étendre à tous les citoyens les garanties inscrites dans la Déclaration des Droits que notre grand Babœuf a demandé la propriété commune, garantie du bonheur commun. Le communisme était pour les prolétaires les plus hardis, l'expression suprême de la Révolution.

Entre le régime politique, issu du mouvement révolutionnaire, et le régime économique de la société, il y a une contradiction intolérable.

Dans l'ordre politique, la démocratie se réalise : tous les citoyens participent également, au moins de droit, à la souveraineté ; le suffrage universel est le communisme du pouvoir politique.

Dans l'ordre économique, au contraire, c'est une minorité qui est souveraine. C'est l'oligarchie du capital qui possède, dirige, administre, exploite.

Les prolétaires sont reconnus aptes, comme citoyens, à gérer les milliards du budget national et communal ; comme travailleurs, dans l'atelier, ils ne sont qu'une multitude passive qui n'a aucune part dans la direction des entreprises, et ils subissent la domination d'une classe qui leur fait payer cher une tutelle désormais inutile et arbitrairement prolongée.

La tendance irrésistible des prolétaires est donc de faire passer dans l'ordre écono-

mique, la démocratie partiellement réalisée dans l'ordre politique. De même que tous les citoyens possèdent et manient en commun, démocratiquement, le pouvoir politique, ils doivent posséder et manier en commun le pouvoir économique, les moyens de production.

Ils doivent nommer eux-mêmes les chefs du travail dans les ateliers, comme ils nomment les chefs du gouvernement dans la cité, et réserver à ceux qui travaillent et à la communauté tout le produit du travail.

Cette tendance de la démocratie politique à s'élargir en démocratie sociale a été fortifiée et précisée par toute l'évolution économique.

A mesure que le régime capitaliste développait ses effets, le prolétariat prenait conscience de l'opposition irréductible de ses intérêts essentiels aux intérêts de la classe socialement dominante, et, à la forme bourgeoise de la démocratie, il opposait de plus en plus l'entière et profonde démocratie communiste.

Tout espoir d'universaliser la propriété et l'indépendance par la multiplication des petits producteurs autonomes a disparu. La grande industrie est de plus en plus la loi de la production moderne.

Par l'élargissement des marchés du monde, par la facilité croissante des transports, par la division du travail, par l'application grandissante du machinisme, par la concentration des capitaux, l'immense production concentrée ruine peu à peu, ou subordonne les petits et moyens producteurs.

Là même où le nombre des petits industriels, des petits commerçants, des petits propriétaires paysans ne diminue pas, leur importance relative dans l'ensemble de la production décroît sans cesse. Ils tombent sous la dépendance du grand capital.

Même les propriétaires paysans, qui semblent avoir retenu un peu d'autonomie, sont de plus en plus livrés aux forces écrasantes du marché universel, que manie, sans eux et contre eux, le capitalisme.

Pour la vente de leurs blés, de leurs vins, de leurs betteraves, de leur lait, ils sont de plus en plus à la merci des grands intermédiaires ou des grandes industries de la meunerie, du sucre, de l'alcool, qui dominent et rançonnent le travail paysan.

Les prolétaires, industriels, ayant perdu à peu près toute chance de s'élever individuellement au patronat, et condamnés ainsi à une dépendance éternelle, sont en outre soumis aux crises incessantes de chômage et de misère que déchaîne la concurrence déréglée des grandes forces capitalistes.

L'immense progrès de la production et de la richesse, largement usurpé par des classes parasitaires, n'a pas abouti, pour les travailleurs, pour les prolétaires, à un progrès équivalent de bien-être et de sécurité. Des catégories entières de salariés sont brusquement jetées dans l'extrême misère par le renouvellement incessant de l'outillage et par les déplacements et les transformations brusques de l'industrie.

Le capitalisme lui-même avoue le désordre du régime actuel de la production, puisqu'il essaie de la régler, à son profit, par les syndicats capitalistes, par les trusts.

Même s'il parvenait à discipliner, en effet, toutes les forces de production, ce ne serait qu'en portant au plus haut degré la domination et le monopole du capital.

Il n'y a qu'un moyen d'assurer l'ordre et le progrès continu de la production, la liberté de tous les individus et le bien-être croissant des travailleurs, c'est de transférer à la collectivité, à la communauté sociale, la propriété des moyens capitalistes de production.

Le prolétariat, tous les jours plus nombreux, toujours mieux préparé à une action d'ensemble par la grande industrie elle-même, comprend que c'est dans le collectivisme ou le communisme qu'est pour lui le moyen nécessaire de salut.

Il s'oppose, comme classe opprimée, exploitée, à toutes les forces d'oppression et d'exploitation, à tout le système de propriété qui le ravale à n'être qu'un instrument. Il n'attend pas sa libération de la bonne volonté des dirigeants ou de la générosité spon-

tanée des classes possédantes, mais de la pression continue, méthodique, qu'il exerce sur les privilégiés et sur les pouvoirs publics.

Il se propose comme but final, non pas une amélioration partielle, mais la transformation totale de la société. Et comme il ne reconnaît aucun droit à la propriété capitaliste, il ne se sent lié à elle par aucun contrat. Il est décidé à lutter contre elle, à fond et jusqu'au bout, et c'est en ce sens que même quand il use des moyens légaux que la démocratie met en ses mains, le prolétariat est et doit rester une classe révolutionnaire.

Dejà, par la conquête du suffrage universel, par la conquête et l'exercice du droit de se coaliser pour la grève et du droit de se syndiquer, par les premières lois de réglementation du travail et d'assurance sociale, le prolétariat a commencé à réagir contre les funestes effets du capitalisme; il continuera ce grand et incessant effort, mais il ne cessera la lutte que lorsque toute la propriété capitaliste aura été résorbée par la communauté et lorsque l'antagonisme des classes aura pris fin par la disparition des classes elles-mêmes, réconciliées ou plutôt unifiées dans la production et la propriété communes.

Comment s'accomplira la suprême transformation du régime capitaliste en régime collectiviste ou communiste? Il est impossible à l'esprit humain de déterminer d'avance le mode selon lequel s'accomplira l'histoire.

La Révolution démocratique et bourgeoise qui a eu son origine dans le grand mouvement de la France de 1789, a abouti, selon les pays, par les voies les plus diverses. Le vieux système féodal a cédé tantôt à la force, tantôt à l'évolution pacifique et lente. La bourgeoisie révolutionnaire, selon les lieux et les temps, a procédé, tantôt à l'expropriation brutale et sans indemnité, tantôt au rachat des servitudes féodales.

Nul ne peut savoir selon quel mode la servitude capitaliste sera abolie. L'essentiel, c'est que le prolétariat soit toujours prêt à l'action la plus vigoureuse et la plus efficace. Il serait dangereux d'écarter l'hypothèse d'événements révolutionnaires qui peuvent être suscités ou par la résistance, ou même par l'agression criminelle des privilégiés.

Il serait funeste, sur la foi du seul mot de révolution, de négliger les grandes forces dont dispose dans la démocratie le prolétariat conscient et organisé.

Ces moyens légaux souvent conquis par la Révolution, représentent une accumulation de force révolutionnaire, un capital de Révolution, qu'il serait insensé de ne pas faire valoir.

Trop souvent, les travailleurs négligent de tirer parti des moyens d'action que la démocratie et la République mettent entre leurs mains. Ils ne demandent pas à l'action syndicale, à l'action coopérative, au suffrage universel, tout ce que ces formes d'action peuvent donner.

Il n'y a pas de formule, il n'y a pas de mécanisme qui puisse dispenser la classe ouvrière de l'effort constant d'organisation et d'éducation.

L'idée de la grève générale, des grèves générales est invinciblement suggérée aux prolétaires par l'ampleur croissante de l'organisation ouvrière. Ils ne désirent pas la violence, qui est bien souvent l'effet d'une organisation insuffisante et d'une éducation rudimentaire du prolétariat; mais ils commettraient une grande faute en n'usant pas du puissant moyen d'action qui coordonne les forces ouvrières au service des grands intérêts ouvriers ou sociaux ; ils doivent se grouper, s'organiser pour être en état de faire sentir toujours plus fortement à la classe privilégiée le vide que peut soudain creuser, dans la vie économique des sociétés, le brusque arrêt du travail, fatigué d'une exploitation sans fin. Ils peuvent par là arracher à l'égoïsme des privilégiés de grandes réformes d'un intérêt ouvrier général, et hâter la transformation complète d'une société injuste. Mais la formule de la grève générale, comme la grève partielle, comme l'action politique, ne vaut que par le progrès de l'éducation, de la pensée, de la volonté de la classe ouvrière.

Le Parti socialiste défend dans la République un moyen nécessaire de libération et d'éducation. Le socialisme est essentiellement républicain. On peut même dire qu'il est la République elle-même, puisqu'il est l'extension de la République au régime de la propriété et du travail.

Le Parti socialiste a besoin, pour l'organisation du monde nouveau, d'esprits libres, affranchis des superstitions et des préjugés. Il demande pour tous les êtres humains, pour tous les individus, et il leur garantit la liberté absolue de penser et d'écrire, d'affirmer leurs croyances. Il oppose à toutes les religions, à tous les dogmes, à toutes les églises, aussi bien qu'aux conceptions de classe de la bourgeoisie, le droit illimité de la pensée libre, la conception scientifique de l'univers et un système d'éducation publique exclusivement fondé sur la science et sur la raison.

Ainsi habitués à la pensée libre et à la réflexion, les citoyens seront à l'abri des sophismes de la réaction capitaliste et cléricale. Les petits industriels, les petits commerçants, les petits propriétaires paysans cesseront de croire que c'est le socialisme qui veut les exproprier. Le Parti socialiste hâtera l'heure où ces petits propriétaires paysans, ruinés par la mévente de leurs produits, criblés d'hypothèques et toujours sous le coup de l'expropriation judiciaire, comprendront enfin les avantages de l'association généralisée et systématisée, et réclameront eux-mêmes, comme un bienfait, la socialisation de leurs lopins de terre.

Mais il serait inutile de préparer à l'intérieur de chaque nation une organisation de justice et de paix, si les rapports des nations entre elles restaient livrés à toutes les entreprises de la force, à toutes les suggestions des convoitises capitalistes.

Le Parti socialiste veut la paix entre les nations ; il condamne toute politique d'agression et de guerre, qu'il s'agisse de guerres continentales ou de guerres coloniales. Il maintient constamment à l'ordre du jour des pays civilisés le désarmement simultané. Et en attendant le jour de la paix définitive entre les nations, il combat l'esprit militariste en acheminant de tout son effort le système des armées permanentes ou système des milices. Il veut protéger contre toute surprise le territoire et l'indépendance de la nation ; mais toute politique offensive et tout instrument offensif sont condamnés à fond par lui.

L'entente étroite des travailleurs, des prolétaires de tous les pays est nécessaire, aussi bien pour refouler les forces d'agression ou de guerre, que pour préparer, par une action concertée, l'avènement général du socialisme. L'accord international des prolétaires militants de tous les pays préparera l'avènement d'une humanité libre, où la diversité des classes aura disparu et où la diversité des nations, au lieu d'être un principe de lutte et de haine, sera un principe d'émulation fraternelle dans l'universel progrès humain.

C'est dans ce sens et pour ces raisons que le Parti socialiste a formulé dans ses Congrès la règle et le but de son action :

« Entente internationale des travailleurs: organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

PROGRAMME DE RÉFORMES.

Le Parti socialiste, repoussant la politique du tout ou rien, a un programme de réformes dont il poursuit dès maintenant la réalisation.

I

Démocratisation des pouvoirs politiques.

1. Suffrage universel direct, sans distinction de sexe, et dans toutes les élections.
2. Réduction du temps de résidence.

Scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans toutes les élections.

3. Mesures législatives pour assurer la liberté et le secret du vote.

4. Droit d'initiative populaire et referendum.

5. Suppression du Sénat et de la Présidence de la République. Les attributions actuelles du Président de la République et du Conseil des Ministres seront dévolues à un conseil exécutif, nommé par le Parlement.

6. Réglementation par la loi du mandat législatif, révocable par un vote de la moitié plus un des électeurs inscrits.

7. Admission des femmes à toutes les fonctions publiques.

8. Liberté absolue de la presse et de réunion, sous la seule garantie du droit commun. — Abrogation de toutes les lois d'exception sur la presse. — Liberté des associations civiles.

9. Pleine autonomie administrative des départements et des communes, sous la seule réserve des lois garantissant le caractère républicain, démocratique et laïque de l'État.

II

Laïcisation complète de l'État.

1. Séparation des Églises et de l'État ; suppression du budget des Cultes ; liberté des cultes ; interdiction de l'action politique et collective des Églises contre les lois civiles et les libertés républicaines.

2. Suppression des congrégations ; nationalisation des biens de main morte de toute nature leur appartenant, et affectation de ces biens à des œuvres d'assurance et de solidarité sociales ; en attendant, interdiction aux congrégations de toute entreprise industrielle, agricole et commerciale.

III

Organisation démocratique et humaine de la justice.

1. Substitution à tous les tribunaux actuels, civils ou criminels, de tribunaux formés par un jury pris sur la liste électorale et par des juges élus sous des garanties de compétence : le jury sera formé par voie du tirage au sort sur des listes dressées par le suffrage universel.

2. Gratuité de la justice. Transformation en fonctions publiques des offices ministériels. Suppression du privilège des avocats.

3. Instruction et expertise contradictoires à tous les degrés et sur tous les points.

4. Substitution au caractère de représailles et de vindicte des pénalités actuelles, d'un système de préservation et d'amendement du condamné.

5. Abolition de la peine de mort.

6. Suppression des tribunaux militaires et maritimes.

IV

Constitution de la famille conformément aux droits individuels.

1. Abrogation de toutes les lois qui établissent l'infériorité civile des femmes et des enfants naturels ou adultérins.

2. Législation plus libérale du divorce. Loi sur la recherche de la paternité.

V

Éducation humaine, civique et professionnelle.

1. Gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

2. Entretien des enfants à la charge des collectivités pour le premier degré de l'enseignement.

3. Pour l'enseignement secondaire et supérieur, mise à la charge de la collectivité de ceux des enfants qui, après examen seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études.

4. Création d'un enseignement populaire supérieur.

5. Monopole de l'enseignement aux trois degrés par l'État ; subsidiairement, interdiction à tout membre du clergé régulier et séculier d'ouvrir une école et d'y enseigner.

VI

Refonte générale du système d'impôts dans un sens de solidarité sociale.

1. Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité et des quatre contributions directes ; subsidiairement dégrèvement de tous les petites cotes foncières et des petites patentes.

2. Impôt global progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 3.000 francs.

3. Impôt progressif sur les successions, la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté.

4. Faculté pour l'État de demander à certains monopoles une part des ressources qui lui sont nécessaires.

VII

Protection et réglementation légale du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

1. Repos d'un jour par semaine, ou interdiction pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.

2. Limitation de la journée de travail à huit heures; subsidiairement, vote de toute disposition diminuant la durée de la journée de travail.

3. Interdiction de faire travailler les enfants âgés de moins de quatorze ans; système de la demi-journée de travail pour les adolescents, et combinaison du travail productif avec l'instruction et l'éducation des adolescents.

4. Interdiction du travail de nuit pour les femmes et les adolescents. Interdiction du travail de nuit pour les ouvriers adultes de toutes les catégories et de toutes les industries où le travail de nuit n'est pas absolument nécessaire.

5. Législation protectrice du travail à domicile.

6. Interdiction du marchandage et du payement en nature (économat). Reconnaissance légale de la mise à l'index.

7. Fixation, par l'accord des municipalités et des corporations ouvrières, du commerce et de l'agriculture, de séries de prix constituant le salaire minimum.

8. Interdiction aux patrons de toute réduction de salaire, sous forme d'amende ou autrement. Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux d'ateliers.

9. La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, chantiers, services publics, magasins, etc., concernant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, sera exercée concurremment avec les inspecteurs de l'État, par des inspecteurs élus par les syndicats ouvriers.

10. Extension de la prud'homie à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

11. Mise en régie du travail des condamnés. Le prix de tout travail effectué sera le prix normalement payé aux ouvriers syndiqués.

12. Repos légal des femmes, six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

VIII

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques.

1. Organisation par la nation d'un système d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

2. Constitution du fonds d'assurance sans prélèvement sur les salaires ; subsidiairement limitation du prélèvement opéré sur les salariés au tiers de la contribution totale, les deux autres tiers devant être fournis par l'État et les employeurs.

3. Amélioration de la loi sur les accidents du travail et son application sans distinction de nationalité.

4. Participation des travailleurs au contrôle et au fonctionnement du service d'assurance.

IX

Extension du domaine et des services publics industriels et agricoles de l'État, du département et des communes.

1. Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des assurances, des raffineries de sucre et des sucreries, de l'alcool, de la grande meunerie.

2. Organisation d'un service public de placement pour les travailleurs, avec le concours des Bourses du travail et des organisations ouvrières, et suppression des bureaux privés.

3. Organisation par l'État d'un crédit agricole.

4. Subventions aux communes rurales pour les aider à acheter l'outillage agricole collectif, à acquérir des domaines communaux, gérés sous le contrôle des communes par des syndicats de travailleurs ruraux, et à créer des magasins de dépôt et des warrants.

5. Organisation des services communaux de l'éclairage, de l'eau, des transports en commun, de constructions et de régie d'habitations à bon marché.

6. Administration démocratique des services publics nationaux et communaux avec participation des organisations ouvrières à leur fonctionnement et à leur contrôle, avec droit de se syndiquer à tous les salariés de tous les services publics.

7. Service national et communal d'hygiène et renforcement des lois qui protègent la santé publique ; logements insalubres, etc.

X

Politique de paix internationale et adaptation de l'organisme militaire à la défense du pays.

1. Substitution des milices à l'armée permanente et adoption de toutes les mesures, comme les réductions de service militaire, qui y conduisent.

2. Refonte et adoucissement du Code pénal militaire ; suppression des corps disciplinaires, et interdiction de prolonger le service militaire en guise de pénalité.

3. Renonciation à toute guerre offensive sous quelque prétexte que ce soit.

4. Renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la pa x.

5. Renonciation aux expéditions militaires, coloniales ; et dans les colonies actuelles ou pays de protectorat, soustraits à l'influence des missionnaires et au régime militaire, développement d'institutions protectrices des indigènes.

Citoyens,

Désignés par le congrès de la Fédération autonome de la Guadeloupe pour soutenir au Parlement les principes du Parti socialiste français et coopérer à la réalisation des réformes contenues dans le programme ci-dessus, nous prenons l'engagement de conformer nos actes et nos paroles aux intérêts supérieurs du prolétariat socialiste et aux intérêts régionaux des travailleurs guadeloupéens.

H. LÉGITIMUS,
député sortant,
candidat dans la premièøe circonscription.

GÉRAULT-RICHARD,
ancien député,
candidat dans la deuxième circonscription.

1re Circonscription de la RÉUNION.

M. GASPARIN.

Elu au 1er tour de scrutin. — 7, 847 voix.

Mes chers amis,

J'ai l'honneur de me présenter devant vous pour solliciter le renouvellement du mandat législatif que vous avez bien voulu me confier, il y a quatre ans, et que j'ai la fière certitude d'avoir bien rempli.

Vous me connaissez. Je n'ai pas de longs discours à vous faire. Deux mots cependant sont utiles.

Je n'ai pas changé.

Ceux-là qui m'attaquent aujourd'hui, après m'avoir soutenu hier, me reprochent d'avoir trahi le parti qui m'avait élu. Je répondrai à cette accusation qui ne tient pas : il faut avoir une singulière conception, de ce qu'est et doit être un homme politique investi d'un mandat par un corps électoral pour soutenir pareille thèse.

La vérité est que je me suis présenté à vos suffrages comme républicain et que je le suis resté ; c'est ce qu'on ne me pardonne pas.

La vérité est que les hommes qui avaient semblé me pousser un moment, n'avaient abrité leur ambition démesurée et tyrannique derrière l'enfant du peuple que je suis, que dans l'unique espoir d'avoir entre les mains un instrument dont ils pourraient jouer au gré de leur fantaisie.

Or, du jour où il fut démontré, par mon attitude très nette, que je ne serais plus l'homme d'une coterie formée d'une poignée d'aristocrates assoiffés de domination, mais bien le représentant de tous sans exception et plus particulièrement des petits que l'on pressure et opprime ; de ce jour, mes amis, on cria à la trahison.

Certes, il y eut trahison, mais seulement de la part de ceux qui s'étaient affublés d'un masque de républicain et de démocrate pour me suivre pendant la bataille et qui entendaient ne plus dissimuler leurs vrais sentiments antidémocratiques, une fois la victoire gagnée avec votre concours.

Voilà la vérité. Tout le reste n'est que calomnies, outrages que je ne m abaisserai pas à réfuter.

Mon programme.

Mon programme est donc celui que vous connaissez déjà, celui du grand parti qui gouverne la France et dont les chefs éminents veulent bien me traiter en ami.

Il n'est fait pour effrayer et écarter personne.

Au point de vue religieux : Je reste partisan de la liberté la plus entière des croyances et j'y ajoute que la liberté des cultes ne peut être menacée ou compromise dans une République, dans un pays libre.

« Églises fermées », « Prêtres persécutés », ce sont mots dont se servent des adversaires dont la mauvaise foi s'affirme dans tous les écrits, dans toutes les paroles.

J'en appelle au témoignage des intéressés eux-mêmes, au témoignage de vos prêtres.

Au point de vue politique et social, vous savez ce qu'a fait le parti républicain radical : après avoir procédé à l'inventaire de tant de promesses républicaines restées en souffrance, il a réalisé d'abord celles qui n'ont jamais paru téméraire à aucun démocrate et qui constituent le patrimoine commun du parti républicain.

Aujourd'hui, il n'a d'autre préoccupation que d'introduire, dans les lois, toujours plus de justice, plus d'égalité, plus de solidarité.

Il veut que le droit à l'existence, que le droit au bonheur appartienne à tous et non à une seule catégorie de privilégiés.

Il veut qu'il n'y ait plus de haine de classe, de haine de caste, de haine de couleur.

Nous sommes tous des hommes libres et égaux. L'esclavage est fini, même celui déguisé que l'on voudrait nous imposer aujourd'hui.

Ce programme n'a-t-il pas été toujours le mien ? toujours le vôtre ?... Vous le direz le 24 avril.

Conclusion.

Au cours des visites que j'ai faites aux uns et aux autres, dans tous les coins de l'arrondissement, j'ai senti battre vos cœurs tout près du mien ; j'ai senti que le peuple conscient de ses droits, ne se laisserait ni tromper, ni menacer, ni conduire.

Donc, la victoire est certaine, car le peuple c'est le nombre, c'est la force.

Mon ami Georges Boussenot sera également élu à Saint-Pierre, malgré les violences et les assassinats de ces jours derniers, qui ont à jamais discrédité le parti de son concurrent, le parti auquel appartiennent nos adversaires de l'un et de l'autre.

Les journaux des « Messieurs bien pensants » parlent de l'ordre troublé : Et par qui donc l'a-t-il été ? Toutes les victimes, jusqu'à ce jour, sont de notre côté, d'un bout à l'autre de l'île.

Répondez à la violence par le calme. Votre seule arme c'est le bulletin de vote. C'est la seule avec laquelle se remportent les victoires durables. C'est la seule dont vous vous servirez le 24 avril pour écraser dans tous les cantons, la réaction hypocrite.

Vive la France !

Vive la Réunion !

Vive la République !

Lucien GASPARIN,
Député sortant.

2e Circonscription de LA RÉUNION.

M. ARCHAMBEAUD.

Élu au 1er tour de scrutin. — 8.828 voix.

Mes chers compatriotes,

La colonie de La Réunion a perdu un de ses enfants les plus dignes et les plus illustres : celui qui, pendant trente-six ans, l'a représentée au Parlement, qui fut plusieurs fois Ministre, tour à tour questeur et vice-président de la Chambre, celui qui a aimé la mère patrie comme son île natale et a enrichi de Madagascar le domaine de la France.

M. de Mahy laisse à la postérité le souvenir d'un homme profondément honnête, grand patriote, et pardessus tout, ami et défenseur ardent des faibles. Aussi les compatriotes reconnaissants lui avaient-ils décerné de son vivant, le titre de grand Créole.

A cette heure, je tiens particulièrement — et j'en ai le devoir — à rendre hommage à celui qui m'a honoré de son amitié et qui, dans la vie publique où il m'avait incité à entrer, n'a cessé jusqu'à sa mort, de me soutenir de ses conseils et ses encouragements.

Il ne faut pas qu'il soit dit que celui qui aspire à la succession de M. de Mahy puisse s'écarter de la voie d'honneur suivie par le doyen des représentants de la France, et accepte, sans protester, la mesure qui consacre à jamais la déchéance du peuple créole. L'établissement du service militaire dans notre pays, cette œuvre essentiellement républicaine, était la gloire de notre illustre député ; car il nous faisait tous égaux devant le drapeau, et par cela même préparait notre évolution sociale — cette évolution à laquelle travaillait sans relâche le grand démocrate que fut M. de Mahy quand il adjurait ses concitoyens de renoncer à l'immigration étrangère.

Il ne m'appartient pas, à moi qui débute dans la carrière, sous peine d'être taxé de présomption ou de parti-pris, d'apprécier dès maintenant toutes les lois sociales inscrites au programme du parti républicain au pouvoir, et dont l'application immédiate entraînerait un trop brusque changement. Je ne puis être hostile à celles qui tendent sincèrement à améliorer le sort du prolétaire. Mais je crois aussi qu'il est impossible d'édifier, en un jour, la société nouvelle projetée, ni d'éteindre d'un geste « lumières du ciel » qui ont brillé tant de siècles. Ce sera peut-être l'œuvre des temps et des générations à venir. Et tout en étant avide de progrès social, moi qui connais à fond les sentiments de mes concitoyens, j'estime qu'un mandataire honnête doit, avant tout, rester en communion d'idées avec la population qu'il a accepté de représenter.

La nôtre à soif de justice et d'indépendance. La liberté de conscience est pour elle la première de toutes, la plus sacrée. J'aime à espérer que nos lois sauront la respecter. Quant à l'autre, la liberté économique, la colonie l'attend d'une autonomie financière demandée à grands cris par notre Conseil général.

Si j'ai la connaissance parfaite des affaires de ma commune natale, dont je rêve la libération, j'aurai à approfondir bien des questions coloniales. Pour celles-là je demande crédit à mon pays. Il suffit de rappeler que j'ai été le fondateur du premier syndicat agricole et de la première caisse rurale de La Réunion pour dire tout l'intérêt que je porte à notre agriculture, l'importance que j'attache à la diffusion du crédit agricole au profit du petit planteur, et pour affirmer les efforts que je ferai, en vue d'assurer la protection de nos produits sur le marché métropolitain.

En ce qui concerne le rattachement de La Réunion à Madagascar je ne saurais assez énergiquement m'y opposer.

Je considère, en effet, que ce serait trahir mon mandat, trahir les intérêts du pays, que de m'associer à ce projet néfaste. Personne ne se laissera prendre aux prétendus avantages économiques qui en résulteraient. Ce serait la suppression, à brève échéance, de notre législation, de nos prérogatives, de nos assemblées élues, de notre représentation; ce serait, en un mot, la mort de notre chère colonie.

Enfin j'offre à mon pays ma bonne volonté et mon absolu dévouement, qui n'a d'égal que mon attachement au Gouvernement de la République.

D[r] ARCHAMBEAUD.

INDE FRANÇAISE.

M. Paul BLUYSEN.

Élu au 1[er] tour de scrutin. — 20.580 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je viens, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages et vous demander de m'envoyer vous représenter à la Chambre des Députés.

Un grand nombre d'entre vous me connaissent depuis longtemps; je suis allié aux plus vieilles familles de la colonie; j'ai eu l'occasion de rendre des services à tous ceux d'entre vous qui, de 1893 à ce jour, ont fait appel à ma bonne volonté; je n'ai pas d'autre ambition que de continuer, avec plus de crédit, mes efforts pour rétablir l'ordre et la justice dans notre cher pays. Si je deviens votre élu, les Hindous et tous ceux qui ont des intérêts ou des relations dans la colonie me trouveront toujours prêt à les défendre, de toute mon énergie et de tout mon dévouement.

Au point de vue indigène, je ferai au Parlement tout mon devoir de représentant des Hindous qui m'ont déjà honoré de leur confiance, quand mon excellent ami Sadassivanaïker me recommanda à leurs suffrages, comme il le fait encore aujourd'hui, avec mon autre ami républicain, M[e] Gaston Pierre; je m'attacherai à développer l'instruction selon les lois d'enseignement laïque métropolitain; — à assurer à l'élément indigène dans l'ordre administratif, judiciaire, la considération due au mérite, — à surveiller les travaux publics de telle façon que l'agriculture, notamment pour les irrigations, en obtienne la plus grande part. Je ne cesserai de demander que la passion polititique, ou des considérations étrangères à leurs hautes fonctions, n'éloignent plus la magistrature de son devoir de stricte équité. J'aurai enfin, pour toutes les religions, le plus impartial respect.

Au point de vue de la politique générale, je vous rappellerai, seulement, que je suis un républicain incontesté et incontestable; ancien rédacteur en chef de la *République Française* que fonda Gambetta, — Syndic de la Presse républicaine, où le chef du Gouvernement, M. Briand, demandait, ces jours derniers, son admission, — je n'ai pas besoin de vous faire, à cet égard, de longues protestations de sincérité; à aucune époque, sous le boulangisme ou le nationalisme, je ne me suis écarté de ce chemin, qui m'a été tracé par mes maîtres J. Ferry, E. Étienne, Ranc, Spuller, Joseph Reinach, amis et disciples de Gambetta. Je ne m'effraie d'aucun progrès, tant en matière de réforme financière qu'au point de vue social et je suis prêt à étudier les idées en apparence les plus hardies, avec

une bonne foi et une indépendance de jugement absolues. — D'une façon générale, — je me rapprocherai, dans mes votes, de la majorité radicale de la Chambre dernière.

J'attends avec confiance, mes chers concitoyens, de votre affection ce mandat de député de l'Inde qui ne m'a été contesté en 1893, notamment, qu'en raison de fraudes auxquelles l'impartialité du Gouvernement actuel coupera court.

L'Inde, régénérée et rendue libre par votre vote, n'aura pas de plus fidèle serviteur que moi.

Paul BLUYSEN,
Syndic de la Presse parisienne.

LA GUYANE.

M. GRODET.

Elu au 1er tour de scrutin. — 1.858 voix.

M. Grodet n'a publié aucune profession de foi.

LE SÉNÉGAL.

M. CARPOT.

Élu au 2e tour de scrutin. — 1.786 voix.

Chers Concitoyens,

Je viens solliciter l'honneur de vous représenter à nouveau à la Chambre des Députés.

Ai-je besoin de vous dire que je maintiens dans son intégralité le programme sur lequel vous m'avez élu en 1902 et 1906?

Tous vous me connaissez.

Si vous voulez bien m'honorer encore de votre confiance j'entends rester le représentant de la population entière, sans distinction d'origine, de race, de situations sociales.

Je ne vous ferai aucune de ces promesses plus ou moins irréalisables qui coûtent si peu pendant la période électorale et qu'on oublie d'ailleurs aussitôt après.

Mon passé est pour vous la meilleure garantie d'avenir.

Je me félicite d'avoir collaboré à l'œuvre de progrès politique et social que la majorité républicaine a accomplie au cours des deux dernières législatures; mais, si fécondes et si actives qu'aient été ces législatures, il reste encore de nombreuses réformes à réaliser.

Dans l'ordre politique :

Je réclamerai la revision de la constitution dans un sens plus démocratique, la responsabilité effective des pouvoirs publics, l'incompatibilité absolue des fonctions publiques et des mandats électifs, l'interdiction du cumul de certains mandats électifs, la revision de la procédure parlementaire, la liberté et le secret du vote et enfin le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, réforme que d'ailleurs j'avais déjà inscrite dans ma profession de foi de 1906.

Dans l'ordre administratif :

Partisan d'une réforme profonde de notre organisation administrative je m'associerai à toute mesure tendant à accroître les libertés communales, départementales ou coloniales, à simplifier les rouages administratifs, à réduire les dépenses publiques, à rendre le contrôle parlementaire plus efficace, à combattre le favoritisme, Les fonctionnaires civils de tout ordre ont droit à un statut garantissant leurs libertés civiques, la justice dans l'avancement et la plénitude de leurs droits. Le prolétariat administratif auquel j'ai déjà donné des gages de sympathie, peut en toutes circonstances, compter sur mon concours le plus dévoué.

Dans l'ordre judiciaire :

Je voterai de nouveau l'abolition de la peine de mort, je demanderai la revision de nos codes qui sont trop vieux et ne sont pas imprégnés d'une assez large humanité, la réduction des frais de justice, la simplification de la procédure, la suppression des tribunaux d'exception en tant que juges des délits de droit commun, une législation plus libérale vis-à-vis de la femme, plus protectrice en faveur de l'enfant et enfin la responsabilité des juges en cas de faute lourde.

Dans l'ordre social :

Convaincu que les droits du travail sont égaux à ceux du capital et qu'il est légitime d'unir le plus étroitement possible ces deux forces je provoquerai toutes mesures ayant pour but la liberté absolue du travail et l'émancipation complète des travailleurs. Ceux-ci doivent avoir, avec la responsabilité de leurs actions, la pleine conscience de leurs droits et de leurs devoirs.

Il est dans le rôle de l'État de garantir à chacun le produit de son travail, de prévenir les dangers que présente la constitution d'une féodalité capitaliste rançonnant travailleurs et consommateurs, de provoquer la formation de syndicats et d'associations coopératives, d'encourager en un mot toutes les œuvres de solidarité sociale et toutes les institutions par lesquelles le prolétariat peut faire valoir ses droits et défendre ses intérêts.

Dans l'ordre économique :

Adversaire résolu de tous les monopoles et de tous les privilèges, libre échangiste déterminé, je combattrai toutes propositions inspirées par les théories protectionnistes. Je m'opposerai notamment à la modification du régime douanier actuel de la colonie. Je voterai à nouveau l'impôt progressif, le seul qui soit réellement proportionné aux facultés de celui qui le paye.

Telles sont les grandes lignes de mon programme général.

Il a pour bases : la liberté, la justice, la solidarité. Ce sont ces principes de liberté, de justice et de solidarité qui ont toujours inspiré et qui inspireront toujours mes votes et mes interventions.

Questions locales :

Profondément pénétré des besoins de la colonie et désireux d'employer mon activité à les satisfaire je poursuivrai sans relâche, auprès du département, l'exécution des votes des différentes assemblées de la colonie.

Continuant la campagne que j'ai commencée au Conseil général il y a plus de douze ans, campagne dont les premiers résultats ont été la suppression : de l'impôt personnel rétabli depuis bien à tort, des droits de greffe, de tonnage; la réduction des droits d'enregistrement, des taxes postales et télégraphiques, de l'impôt foncier, le dégrèvement des boissons hygiéniques, je m'emploierai à faire aboutir toutes les réformes que ma connaissance du pays et mon expérience me suggéreront ainsi que toutes les revendications justifiées dont les corps élus, le commerce local et les habitants eux-mêmes voudront bien me saisir.

Le contrôle des travaux de la colonie, la réorganisation de la justice dans les pays de protectorat, le développement de l'enseignement, l'organisation dans la colonie des institutions d'assistance, de prévoyance, de mutualité, feront l'objet de mes constantes préoccupations.

Loin d'être en opposition, les intérêts des populations indigènes et ceux du commerce européen sont étroitement liés. Il est de toute évidence qu'assurer au producteur son bien-être par une administration sage et bienveilllante, par le développement de l'agriculture et de l'industrie avec organisation du crédit populaire, c'est contribuer dans une large mesure à la prospérité de la colonie.

Je travaillerai avec ardeur à obtenir ce résultat.

Électeurs,

J'ai conscience d'avoir accompli mon devoir de républicain, de colonial, de Sénégalais. J'attends avec une entière confiance votre verdict souverain.

F. CARPOT,
Député sortant.

COCHINCHINE FRANÇAISE.

M. PARIS.

Élu au 1er tour de scrutin. — 1.097 voix.

Mes chers Concitoyens,

Je me présente à vos suffrages comme candidat cochinchinois à la députation.

Bien qu'étant connu de vous, je crois devoir rappeler brièvement ma carrière coloniale pour ceux qui ne sont en Cochinchine que depuis peu.

Il y a vingt-sept ans, le 28 février dernier, j'arrivais à Saïgon comme commis-rédacteur des affaires indigènes. Administrateur stagiaire en 1885, je démissionnai en 1887 pour me faire inscrire au barreau. Élu en 1889 conseiller colonial de la circonscription de Saïgon,

j'ai siégé depuis, presque sans interruption, soit comme élu, soit comme délégué du Conseil privé dans l'Assemblée locale, où j'ai toujours défendu, avec indépendance, les intérêts de notre chère colonie. A deux reprises différentes, j'ai été désigné par la confiance de mes collègues pour diriger leurs débats.

Successivement président de la Société des études indochinoises, vice-président puis président de la Société des Métis, du Syndicat des planteurs, de la Chambre d'agriculture, et, en cette dernière qualité, membre du Conseil supérieur de l'Indochine, j'ai conscience d'avoir toujours rempli, sans défaillance, les devoirs que m'imposaient ces différentes fonctions.

Depuis près de vingt ans, j'ai installé en ce pays ma famille ; mes enfants y sont nés ; j'y ai la majeure partie de mes intérêts : tout m'attache à la Cochinchine.

Si de vieux et chers souvenirs, les nécessités de l'instruction et de l'éducation de mes enfants, le souci de leur développement physique, sous un climat plus propice, me rappellent de temps à autre en Europe, l'attirance cochinchinoise ne manque pas, après quelques mois d'absence, de se faire sentir et me ramène ici.

Cette attirance, que connaissent tous ceux d'entre vous ayant quelques années de présence en ce pays, est pour vous, mes chers concitoyens, une garantie, si vous me faites l'honneur de m'accorder votre confiance, que je ne ferai pas, comme vos députés, lorsqu'ils étaient étrangers à la Cochinchine : je n'attendrai pas les derniers mois de mon mandat pour venir m'enquérir sur place de l'état de vos intérêts.

Vous me verrez, j'en prends ici l'engagement formel, parcourant les provinces sinon tous les ans, au moins trois fois pendant la durée de mon mandat. Dans l'intervalle, je me tiendrai en communication avec vous, au moyen de lettres mensuelles ou bi-mensuelles traitant de questions susceptibles de vous intéresser.

Cette tâche qui apparaîtrait peut-être considérable pour un homme ayant d'autres soucis, me sera relativement facile, ma situation personnelle me permettant, vous le savez, de m'y consacrer exclusivement.

La connaissance approfondie que j'ai du pays et de ses besoins est, d'autre part, de nature à me la faciliter.

Il faut, mes chers concitoyens, que votre représentant se spécialise dans les questions cochinchinoises, qu'il puisse, en dehors du Parlement, être le collaborateur, le guide et l'inspirateur aussi bien du gouvernement local que du Ministère des Colonies. Ce n'est qu'à cette condition que vous pouvez espérer voir les réformes cesser de mettre vingt, vingt-cinq ans et plus, pour aboutir. Vous n'ignorez pas, en effet, que souvent, pour ne pas agréer les projets qui lui sont présentés, le Gouvernement général se retranche derrière la nécessité où il est d'en référer au département qui, de son côté, ne se fait pas faute d'user de ce moyen dilatoire. Avec un représentant plus compétent et plus mobilisable que le député sortant, les lenteurs, qui résultent de la correspondance, pourront quelquefois être supprimées, grâce aux explications orales données au Ministre, toujours abrégées par une intervention directe auprès du Gouvernement local, lors des visites périodiques de votre mandataire à ses mandants.

A un autre point de vue, ces visites permettront à votre député d'intervenir sur place, auprès des pouvoirs locaux, en faveur des intérêts particuliers recommandables.

En dehors de ce rôle d'avocat, votre député en a un autre à remplir au Parlement pour lequel mes adversaires me déclarent volontiers insuffisamment préparé : je n'ai pas, disent-ils, la pratique parlementaire acquise depuis de longues années par M. F. Deloncle?.....

Cela, évidemment, ne se discute pas, si l'on entend par pratique parlementaire la seule fréquentation des salons et couloirs du Palais Bourbon !

Mais si, par pratique parlementaire, on comprend l'habitude de discuter des projets d'intérêt politique français en Extrême-Orient, de défendre les besoins de la colonie et des Cochinchinois, je ne crois pas être inférieur à mon compétiteur ; il y aura bientôt un quart de siècle que je m'emploie ici de mon mieux à cet effet, et je puis ajouter, sans fausse modestie, qu'il m'est arrivé souvent d'obtenir d'heureux résultats.

D'autre part, les relations privées ou de famille que j'ai avec des personnalités en vedette de divers groupements républicains faciliteront ma tâche.

Je vous remets, par ailleurs, les principaux articles de mon programme : leur énumération me paraissant, au cours de ma profession de foi, sans utilité.

Je tiens cependant à affirmer ici qu'il faut que la Cochinchine cesse d'être un pays d'exception, qu'il est indispensable d'y promulguer et d'y appliquer les lois en vigueur dans la métropole, lois grâce auxquelles les Français pourront acquérir dans la colonie la situation qui leur revient légitimement, qu'ils n'ont pas, qu'ils n'y ont jamais eue.

Il me reste, mes chers concitoyens, à vous dire quelles sont mes opinions politiques.

Elles n'ont jamais varié.

Par principe et par tempérament, je pourrais ajouter par éducation, je suis, j'ai toujours été sincèrement républicain.

Respectueux de la liberté de tous et de chacun, je crois à la nécessité la plus absolue de la neutralité de l'État en matière religieuse.

A un autre point de vue, je suis partisan résolu de toutes les réformes et lois de protection et de prévoyance ouvrières, conséquences nécessaires de l'industrialisme moderne; elles sont, avec le développement de la mutualité, appelées à préparer la solution de la question passionnante du jour, 'cest-à-dire l'association du capital et du travail.

Évolutionniste, non révolutionnaire, ni sectaire, je suis l'ennemi de la violence. J'estime que la « politique de réalisation », selon la formule heureuse de M. Briand, nous conduira plus sûrement que tout autre, au triomphe intégral, des idées de tolérance, de liberté de justice et de solidarité, qui constituent l'idéal de tout véritable républicain.

Il vous appartient, mes chers concitoyens, d'apprécier si je suis suffisamment qualifié pour vous représenter.

Vive la Cochinchine!

Vive l'Indochine!

Vive la République!

PARIS,

Candidat républicain cochinchinois.

Mon programme.

Achèvement de la réorganisation de l'Union indochinoise avec une autonomie plus élargie pour chacun des pays qui la composent. Transfert des services généraux à Saïgon, redevenue capitale de l'Indochine.

Adoption d'un programme de Gouvernement et des Travaux publics, invariable pour dix à quinze ans.

Maintien et consolidation des pouvoirs du Gouverneur général contre les empiétements du Ministère.

Nomination du Gouverneur général pour un laps de temps qui lui permette de faire œuvre utile.

Création de délégations financières en remplacement du Conseil supérieur de l'Indochine qui deviendrait, modifié, un Conseil de Gouvernement.

Suppression des monopoles.

Suppression des Conseils de contentieux et leur remplacement par les tribunaux de droit commun avec, comme ministère public, un fonctionnaire de l'ordre administratif.

Service hebdomadaire des voyageurs et correspondances entre Marseille et Saïgon,

cette dernière ville devenant tête de ligne pour le Japon et l'Australie. Études en vue de la création d'une ligne reliant l'Indochine à la Réunion et Madagascar.

Droit au rapatriement des familles des fonctionnaires sur certifitats de maladie délivrés par le Conseil de santé (réorganisé conformément au vœu du Conseil colonial).

Amélioration de la solde de congé des petits fonctionnaires et, d'une manière générale, des fonctionnaires accomplissant des séjours supérieurs à trois ans.

Organisation, en faveur des colons et fonctionnaires, d'œuvres d'épargne et de prévoyance, basées sur la mutualité et l'intervention de la Colonie.

Amélioration du régime et du quantum des retraites ; fixation des conditions d'âge et de service autorisant les mises à la retraite d'office.

Suppression du secret des notes et communication du dossier à toute demande des intéressés.

Promulgation immédiate des titres 1 et 2 de la loi de 1901 sur les associations.

Promulgation, avec les modifications nécessitées par leur adaptation au milieu, des lois de protection et de prévoyance ouvrières.

Encouragement au développement de la colonisation française.

Exclusion de tous étrangers (Asiatiques ou autres) des marchés de fournitures ou entreprises administratives, spécialement de celles ayant pour objet la vente des produits de régie, l'affermage des monts-de-piété, des marchés et des bacs, etc..., avec, comme corollaire, emploi obligatoire de la main-d'œuvre française dans les travaux publics.

Refonte de notre régime douanier dans le sens de l'autonomie à accorder à l'Indochine avec les pays circonvoisins en ce qui concerne les produits ou denrées n'ayant pas de similaires en France.

Remaniement, dans un sens plus libéral, pour les Français et les Indigènes, du Conseil colonial. Admission de délégués de la Chambre d'agriculture. Création d'une Commission permanente.

Construction immédiate du chemin de fer de Mytho-Vinhlong-Cantho et Rachgia au moyen d'une combinaison basée sur le nouveau marché à passer pour le renouvellement ou la mise en adjudication de l'exploitation des lignes de chemins de fer Saïgon-Mytho et du tramway (route haute) de Saïgon-Cholon.

Réduction à la ligne de Mytho-Pnompenh des services subventionnés des Messageries fluviales à partir de 1915 et mise en adjudication de ces services réduits.

Comme conséquence et corollaire de cette quasi-suppression des services de transports fluviaux subventionnés, promulgation des lois sur la protection de l'armement français. Amélioration de la situation des inscrits maritimes.

Répartition plus équitable des avancements dans les services de l'Indochine.

Création d'un bureau de bienfaisance à Saïgon. Rapport du décret de 1908 en ce qui concerne la capitale de l'Indochine et promulgation de la loi de 1884 sur les municipalités de la Métropole.

Ce n'est ici qu'un aperçu de la tâche qui incombe à votre mandataire. Je ne saurais, en effet, avoir la prétention de faire l'énumération complète de tout ce qui reste à accomplir en Cochinchine.

PARIS,

Candidat républicain cochinchinois.

TABLE PAR DÉPARTEMENT

TABLE ALPHABÉTIQUE

Paris. — MARTINET, imprimeur de la Chambre des Députés, 7, rue Saint-Benoît.

PROGRAMMES
PROFESSIONS
DE FOI
ET
ENGAGEMENTS
ÉLECTORAUX
DE
1910

SÉNAT
PORTIÈRES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 4°
1192
1910